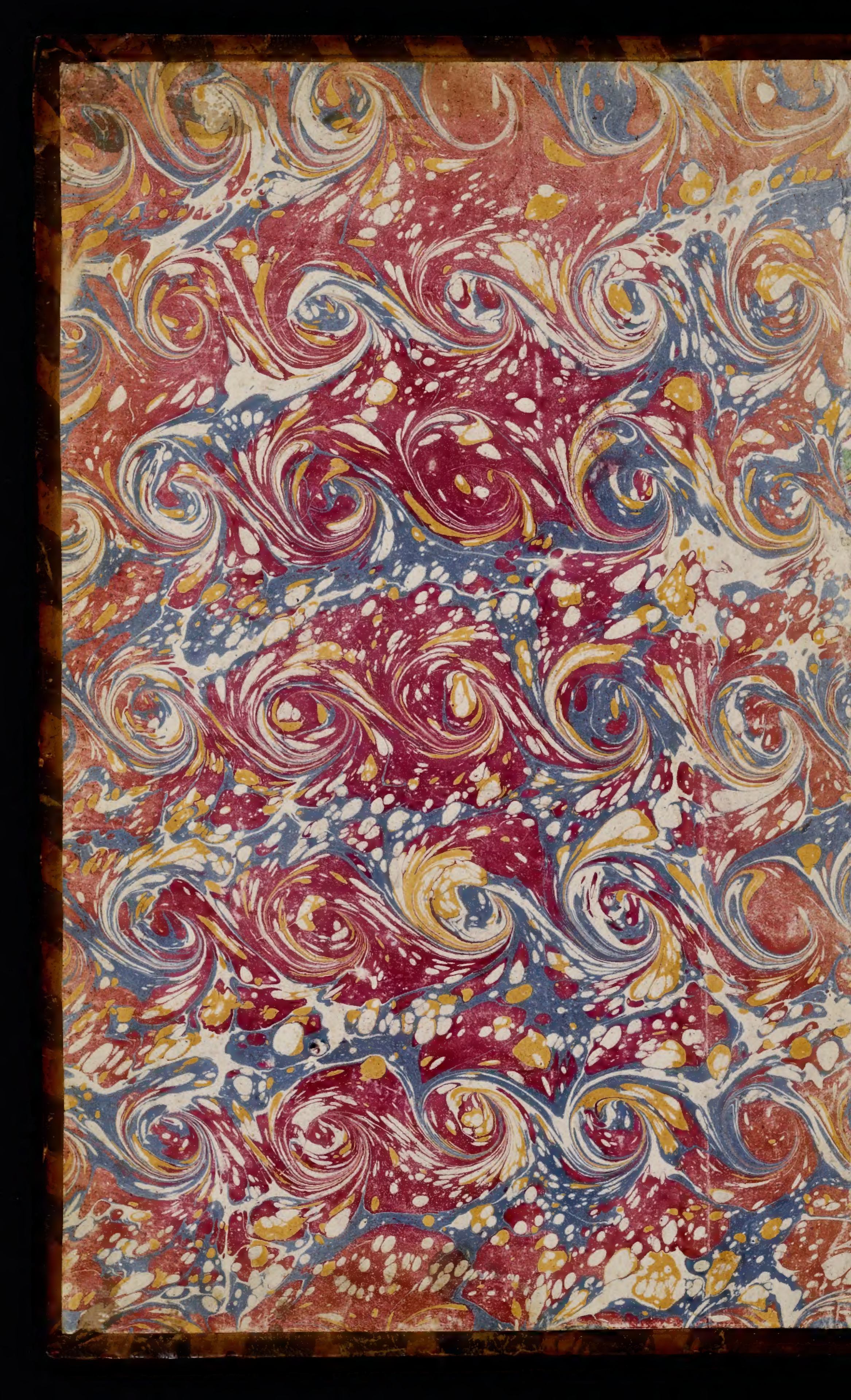






4 vols -

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE:

Par Monsieur BAYLE.

TOME SECOND,

PREMIERE PARTIE.

H—O.



A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCXCVII.
AVEC PRIVILEGE.

DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

H.

HADRIANUS (Corneille) fameux Predicateur Flamand au XVI. siecle, étoit de Dordrecht. Il se fit Cordelier, & fut Gardien d'un Couvent*, & Lecteur en Theologie. Il entendoit bien le Latin, le Grec & l'Hebreu, & il enseigna † publiquement ces trois langues. Il prêcha trente ans à Bruges, & ne s'étonna jamais des medisances qu'on publia contre lui. Il mourut à Bruges à l'âge de 60. ans le 14. de Juillet 1581. Il composa un Traité des sept Sacremens. Jean Lernutius avoit vu en ‡ manuscrit plusieurs très-doctes Sermons de ce Cordelier. Les Ouvrages qui ont paru sous son nom après sa mort sont parsemez de bouffonneries, & de quolibets malhonnêtes. Sanderus pretend que les Heretiques y ont fourré cela, pour diffamer la memoire de ce bon & innocent Religieux ⊥. Il faudroit en avoir des preuves, ou ne le dire pas. Les Protestans parlent de ce Cordelier comme d'un violent β declamateur; & il a paru des livres qui aprennent qu'il avoit introduit parmi les personnes de l'autre sexe une nouvelle maniere de devotion; c'est qu'il leur marquoit certains jours où elles devoient se (*A*) depouiller toutes nuës devant lui, afin qu'il leur donnât doucement la discipline pour l'expiation de leurs fautes γ. Il n'y a rien que ces gens-là ne soient (*B*) capables de persuader aux femmes, sous le beau pretexte de devotion, lors qu'ils ont le talent de bien jaser, & que leurs predications les rendent celebres.

* *Swert. Athen. Belg.*

† *Valer. Andr. Bibl. Belg.*

‡ *Swert. ibid.*

⊥ *Apud. Val. Andr. ibid.*

β Tempore quo caninam suam eloquentiam celebratissimi nominis Franciscanus, Cornelius Adriani... exercebat. *Schoockius Exercitat. sacr. pag.* 538.

HADRIEN (P. Ælius) Empereur Romain, fourniroit un très-long article, si l'on ne vouloit rien oublier de ses principales qualitez, & de ses principales actions. Il se faudra contenter de quelques-unes; & l'on repetera le moins qu'on pourra ce qui s'en voit dans le Dictionaire de Moreri, où (*A*) cet article

(*A*) *Se depouiller toutes nuës devant lui.*] Si la maxime de Gyges étoit (*a*) veritable, qu'en se depouillant de ses habits une femme se depouille de sa pudeur, les affaires de nôtre Hadrianus n'auroient pas été en trop mechans termes, supposé qu'il ne fût pas assez visionnaire pour s'imaginer, que tout de bon quelques coups de foüet de sa main sur le corps nu de ses penitentes, auroient une vertu singuliere par raport à l'expiation de leurs pechez. On est si porté à donner un mauvais tour aux choses, que peu de gens sont capables d'attribuer la conduite de ce Cordelier à un autre principe, qu'à celui que quelqu'un apelle la (*b*) curiosité des plaisirs d'autrui. S'il étoit vrai, comme quelques Savans (*c*) le soutiennent, que dans la primitive Eglise les personnes qui recevoient le batême étoient aussi nues qu'en sortant du ventre de leur mere, de quelque âge, & de quelque sexe qu'elles fussent; on comprendroit mieux comment ce Moine par son beau caquet, & par de grands airs de pieté auroit fait venir ses devotes à son but. Le Sacrement de penitence, leur disoit-il peut-être, doit s'administrer comme autrefois le batême; la peine du foüet, à laquelle je vous condamne, fait partie de ce Sacrement; il faut donc &c. Comme je n'ai pas lu le livre où cette historiette est narrée, je ne voudrois pas repondre qu'elle fût veritable.

(*B*) *Que ces gens-là ne soient capables de persuader.*] J'ai parlé ailleurs de la grande docilité du sexe: voyez les remarques des articles Fratricelli & Guillemete.

(*A*) *Moreri, où cet article n'est pas trop rempli de fautes.*] C'est un des meilleurs. J'y ai remarqué pourtant sans entrer dans un examen universel, dix ou douze choses dont je ne croi pas qu'on puisse donner des preuves. I. Qu'il y avoit en Italie une ville nommée Italica,

(*a*) *Herodot. lib.* 1. *c.* 8.

(*b*) Ἔοικε ἤ τε μοιχεία, πολυπραγμοσύνη τῆς ἀλλοτρίας ἡδονῆς εἶναι, καὶ ζήτησις καὶ ἔρευνα τῶν φυλαττομένων καὶ λανθανόντων τοῖς πολλοῖς. Videtur adulterium curiosa in alterius voluptatem esse inquisitio, eorumque indagatio quæ absconduntur & plerosque latent. *Plutarch. de curios. pag.* 519.

(*c*) *Josephus Vicecomes de ritibus Baptismi. Vossius in Thesibus de Baptismo.*

γ *Voyez Voetius Polit. Eccles. to.* 1. *pag.* 686.

article n'eſt pas trop rempli de fautes. Hadrien né à (*B*) Rome le 24. de Janvier 76. perdit ſon (*C*) pere dix ans aprés, & eut pour tuteurs Trajan (*D*) ſon parent, & Cœlius Tatianus Chevalier Romain. L'étude du * Grec fut tellement de ſon goût, qu'il fut expoſé par là aux atteintes des railleurs. Il ſervit de bonne heure dans les armées, & il étoit Tribun d'une Legion avant la mort de Domitien. L'armée de la baſſe Meſie le choiſit † pour complimenter Trajan adopté par l'Empereur Nerva, & ce fut lui qui aporta à Trajan la premiere nouvelle de la mort de Nerva. Il regagna les bonnes graces de cet Empereur, qu'il avoit preſque perduës par les depenſes exceſſives qui l'avoient contraint de s'endetter. Il ‡ épouſa (*E*) une petite niece ⸸ de ce Prince; & il eut en la perſonne de l'Impera-

* Imbutusque impenſius Græcis ſtudiis, ingenio ejus ſic ad ea declinante ut à nonnullis Græculus diceretur. *Spartian. in ejus vita.*

† *En 97.*

‡ *En l'an 100.*

⸸ *Sabine. Voyez ſon article.*

(*b*) *Comment. Hiſtoriques, tom. 1. page 456.*

(*c*) *In Spartian. p. m. 7.*

(*d*) *In Spartianum ibid.*

Italica. II. Qu'Hadrien fit retablir Adria. III. Qu'à ſon retour d'Angleterre il aprit dans le Languedoc la mort de Plotine. IV. Qu'il lui fit bâtir un temple à Niſmes. V. Que Quadrat & Ariſtides étoient aſſiſtez de Severus l'un des Lieutenans de l'Empereur, lors *qu'ils preſenterent des livres en faveur de la Religion Chretienne.* VI. Que la ville de Jeruſalem & la ville d'Ælia étoient deux villes differentes dans la Judée. VII. Que Plutarque fut Precepteur d'Hadrien. VIII. Qu'Hadrien rapella à Rome Epictete, Numenius, & d'autres Savans. IX. Qu'il en envoya d'autres à Alexandrie pour y enſeigner toutes les ſciences, avant qu'il allât lui-même dans cette ville. X. Qu'il ſavoit les Mathematiques, & qu'il en a fait des Traitez. XI. Qu'il mourut le 12. Juillet de l'an 138. en ayant regné vingt, 10. mois & 29. jours. XII. Que Phavorin fut ſon Secretaire. On a vu dans mon article qu'Hadrien mourut le 10. de Juillet, & qu'il commença de regner l'onziéme d'Août. S'il étoit mort le 22. de Juillet, il eût falu dire qu'il regna 20. ans 11. mois & un jour. Prenez bien garde que je ne veux pas nier qu'il n'ait reçu une lettre de Serenius Granius, Proconſul d'Aſie, qui l'exhortoit à l'équité envers les Chretiens, & qu'il n'ait étudié la Geometrie. Spartien * le dit nommément, & Mr. Moreri a bien fait de le dire auſſi; mais outre cela il fait mention des Mathematiques. Ceux qui l'ont trompé n'ont pas ſu que *Matheſis* dans Spartien ne ſignifie que l'Aſtrologie. *Matheſin ſic ſcire ſibi viſus eſt, ut ſero Calendis Januariis ſcripſerit quid ei toto anno poſſet evenire.* Je paſſe à Monſieur Moreri ce qu'il dit de la memoire d'Hadrien; il outre la choſe. *Il avoit*, dit-il, *une memoire ſi heureuſe, qu'il ſavoit le nom des lieux, des places & des rivieres, où il avoit paſſé, & même de tous les ſoldats de ſes armées.* Cette idée va plus loin que celle qu'Aurelius Victor nous donne par ces paroles: *Memor ſupra quam cuiquam credibile eſt, locos, negotia, milites abſentes quoque nominibus recenſere.* Spartien (*a*) particulariſe encore plus, & neanmoins il demeure fort au deçà de Moreri.

* *Ceci ne ſe doit entendre que de l'étude de la Geometrie.*

(*a*) Nomina plurimis ſine nomenclatore reddidit quæ ſemel & congeſta ſimul audiverat, ut nomenclatores ſæpius errantes emendaverit. Dixit & veteranorum nomina quos aliquando dimiſerat: libros ſtatim lectos & ignotos quidem plurimis memoriter reddidit: uno tempore ſcripſit, dictavit, audivit, & cum amicis fabulatus eſt. *Spartian. in Hadriano.*

(*B*) *Né à Rome.*] Ce qui me fait croire qu'Eutrope n'a pas dû dire qu'Hadrien nâquit à Italica, eſt le detail que Spartien nous donne de la famille de cet Empereur. Il remarque que les ancêtres d'Hadrien originaires d'Adria en Italie, s'établirent à Italica en Eſpagne au tems des Scipions, &c. Il cite Hadrien même qui l'avoit ainſi écrit dans l'hiſtoire de ſa vie. Sans doute Spartien avoit lu dans le même Ouvrage ce qu'il ajoûte en même tems, qu'Hadrien nâquit à Rome IX. *Kal. Feb.* ſous le 7. Conſulat de Veſpaſien & le 5. de Titus.

(*C*) *Perdit ſon pere dix ans aprés.*] Il s'apelloit Ælius Hadrianus Afer. On conjecture que le gouvernement d'Afrique lui fit porter le ſurnom d'*Afer*, & qu'il ne faut pas le diſtinguer de ce Preſident *Hadrianus*, qui fit mourir à Tripoli le Saint Martyr Leontius ſous l'Empire de Veſpaſien. Les actes de ce Martyre inſerez dans la Collection de Simeon Metaphraſte, portent que le Preſident Hadrianus qui jugea lui-même Leontius étoit Senateur. Or Suidas remarque que le pere de l'Empereur Hadrien étoit Senateur, & qu'il avoit été Preteur. Voilà les fondemens aſſez raiſonnables de la conjecture du Sieur Triſtan (*b*). Je ne ſai pourquoi Caſaubon (*c*) a cenſuré ces paroles de Xiphilin, ἦν δὲ Ἀδριανὸς γένος μὲν Ἀδριανοῦ Ἄφρου υἱός, car aprés avoir bien crié, il a falu demeurer d'accord que ces paroles peuvent ſignifier qu'Hadrien étoit fils d'Hadrien Afer. C'eſt ſans doute leur veritable & naturelle ſignification, comme Saumaiſe (*d*) le declare. Ainſi on auroit grand tort de cenſurer Xiphilin, comme ſi en abregeant Dion il avoit gâté ce qui concernoit la genealogie d'Hadrien, & fait d'une famille Eſpagnole une famille Africaine. Il eſt vrai que Cedrenus n'entrant pas bien dans le ſens de Xiphilin, y a trouvé l'occaſion d'un gros menſonge, car il a dit que l'Empereur Hadrien étoit Africain d'extraction. N'oublions pas que Domitia Paulina, mere d'Hadrien, étoit née à Cadis (*e*).

(*D*) *Trajan ſon parent.*] Le pere d'Hadrien étoit couſin germain de Trajan, car il étoit fils d'Ulpia ſœur de M. Ulpius Trajan, pere de l'Empereur Trajan. Voyez Caſaubon dans ſon Commentaire ſur Spartien. La parenté étoit moindre ſelon Eutrope, qui dit (*f*) que la mere d'Adrien étoit couſine de Trajan.

(*E*) *Une petite niece de ce Prince.*] Nous dirons ailleurs qui elle étoit, & comment elle ſe trouva de ſon mariage. Il ſuffit de dire ici que ceux qui (*g*) aſſûrent qu'Hadrien fut marié à la fille de Trajan ſe trompent. Il ne paroît point que Trajan, ait jamais eu des enfans, ni qu'Hadrien ait eu d'autre femme que Sabine fille d'une niece de Trajan. La Chronique d'Alexandrie a debité une plaiſante chimere, c'eſt que l'Empereur Hadrien épouſa la fille de cet Aquila qui fit une verſion de la Bible. S. Epiphane ſemble avoir dit la (*h*) même choſe. Triſtan (*i*) accuſe ce Chroniqueur d'Alexandrie, d'avoir dit que ſelon S. Epiphane Hadrien étoit Grec de nation, & originaire de Sinope. Il eſt trés-faux que S. Epiphane le diſe, il ne le dit que d'Aquila.

(*e*) Gadibus orta. *Spartian. in vita Adriani.*

(*f*) Eum Trajanus quamquam conſobrinæ filium vivens noluerat adoptare.

(*g*) *Conſtantinus Manaſſes, Glycas, J. Tzetzes apud Triſtan p. 454.*

(*h*) *De ponderib. & menſ. c. 14. où il dit*, αὐτοῦ πενθερίδην. *Sur quoi le P. Petau fait cette remarque:* Quæ vox cum alibi à me lecta non fuerit, vel πενθερὸν ſignificat, vel πενθεροῦ filium, affinem certè, nos *ſocerum* reddidimus, quaſi πενθερὸν legeretur, quomodo Alexandrini Chronici ſcriptorem hic legiſſe ſuſpicor: nam pag. 598. ex hoc Epiphanii loco hiſtoriam Aquilæ Pontici referens, Ἀκύλας, inquit, ἐγγαμβρίζεται ὃς ἦν πενθερὸς Ἀδριανοῦ τοῦ βασιλέως.

(*i*) *Comment. Hiſtor. pag. 455.*

l'Imperatrice * un patron d'une grande force. On le trouva si grossier dans la harangue qu'il recita devant le Senat pendant qu'il étoit Questeur †, qu'on le siffla; ce qui fut cause que s'apliquant beaucoup au Latin, il y devint très-habile & très-éloquent. Il accompagna Trajan dans l'expedition ‡ contre les Daces; & pour lui faire bien sa Cour il but d'importance, & en fut magnifiquement recompensé. Il avoit exercé la charge de Tribun ⸸ du peuple, lors qu'il alla avec Trajan à la seconde guerre des Daces. Il y fit de belles actions, & y reçut β un present qui lui donna quelque esperance de succeder à l'Empire. Il fut fait Preteur quelque tems après; en suite de quoi il commanda dans la basse Pannonie, avec une si bonne conduite qu'elle lui valut γ le Consulat. Les harangues δ qu'il *(F)* composa pour Trajan augmenterent son credit. Après la levée du siege d'Atra en Arabie, Trajan malade, & resolu de s'en retourner à Rome, lui laissa le commandement de l'armée. Il lui avoit dejà donné le gouvernement de Syrie; & se sentant proche de sa fin il l'adopta ζ. Nous examinons dans l'article de Plotine si cette adoption fût suposée. Ce qu'il y a de bien sûr, est qu'Hadrien ayant reçu à Antioche presque en même tems la nouvelle de son adoption, & celle de la mort de Trajan, se fit declarer Empereur l'onziéme d'Août 117. Une des premieres choses qu'il fit fut d'abandonner presque toutes les conquêtes de Trajan, & de se contenter *(G)* que l'Euphrate servît de bornes à l'Empire. Il ne fut de retour à Rome qu'en l'année 118. Le Senat lui decerna le triomphe, & le titre de Pere ξ de la patrie; mais il refusa le tout, & voulut que l'on donnât le triomphe à l'image de Trajan. Les liberalitez qu'il fit au peuple sont des plus *(H)* extraordinaires. L'année suivante il alla dans la Mesie

* *Voyez l'article de Plotine.*
† *En l'an* 101.
‡ *En* 101. *ou* 102.
⸸ *En* 105.
β Adamante gemma quam Trajanus à Nerva acceperat donatus ad spem successionis erectus est. *Spartian. ubi supra.*
γ Defuncto quidem Sura Trajani ei familiaritas crevit, causa præcipue Orationum quas pro Imperatore dictaverat. *Id. ib.*
δ *En* 109.
ζ *Ex Spartiano ib.*
ξ *Il accepta depuis ce titre. Voyez Tillemont, note* 1. *sur l'Histoire d'Hadrien.*

(F) *Les harangues qu'il composa pour Trajan.*] Je veux raporter les paroles de Spartien. *Defuncto quidem Sura, Trajani ei* (Adriano) *familiaritas crevit, causa præcipue orationum quas pro imperatore dictaverat.* Casaubon aplique ce *dictaverat* à Sura, ce qui paroît d'abord rendre pitoyable le raisonnement de l'Historien: car est-ce raisonner que de dire, *Après la mort de Sura, la familiarité d'Adrien auprès de Trajan devint plus grande, sur tout à cause des harangues que Sura avoit faites pour l'Empereur.* Mais quand on y regarde de près, on trouve que selon le sens de Casaubon, il n'y a que defaut de netteté dans les termes de Spartien. Celui-ci n'a pas voulu dire que les mêmes harangues, je dis les mêmes en nombre que Sura avoit composées augmenterent la faveur d'Hadrien, il n'a parlé que des harangues semblables à celles de Sura. Ainsi l'interpretation de Casaubon ne differe point réellement de celle de Monsieur de Saumaise qui est très-bonne. En voici le sens. *Adrien s'insinua davantage dans l'amitié de Trajan, à cause qu'il lui rendit les mêmes services que Sura lui avoit rendus dans la composition des harangues.* Je ne voudrois pas changer le texte comme Saumaise le change, ni supposer avec lui que la faveur de Plotine fut necessaire à Hadrien, afin d'obtenir que l'Empereur lui donnât à faire ses harangues. Ce n'étoit pas une dignité assez relevée par raport à Hadrien, pour qu'il n'y pût parvenir qu'avec une telle intercession. Il y a eu de simples Maîtres de Rhetorique que l'on a employez à cela, temoin ce passage de Spartien (b); *Ælius Orationem pulcherrimam quæ hodieque legitur, sive per se, sive per scriniorum aut* DICENDI MAGISTROS *parasset.* Domitien (c) faisoit faire à d'autres ses lettres, ses harangues, & ses édits. Neron n'avoit point composé l'Oraison funebre de Claudius qu'il recita, c'étoit Seneque qui l'avoit faite; (d) il est vrai que les vieillards grands faiseurs de comparaisons entre le present & le passé, s'amuserent à (e) observer qu'avant Neron aucun Prince n'avoit eu besoin d'une éloquence empruntée. Au reste si nous en croyons l'Empereur Julien, (f) ce n'étoit point par ignorance, mais par belle paresse que Trajan se servoit de Sura.

(b) *In vita Ælii Veri.*

(c) *Sueton. in ejus vit. c.* 20.

(d) *Tacit. Annal. l.* 13. *c.* 3.

(e) Adnotabant seniores quibus otiosum est vetera & præsentia contendere, primum ex iis qui rerum potiti essent, Neronem alienæ facundiæ eguisse. *Id. ib.*

(f) *In Cæsarib. Voyez les notes de Mr. Spanheim.*

(G) *Que l'Euphrate servît de bornes à l'Empire.*] Saint Augustin s'est servi de cette action d'Hadrien pour railler les Idolâtres, qui disoient que le Dieu Terme n'avoit point voulu ceder à Jupiter même, lors de la construction du Capitole, & que ç'avoit été un presage que les bornes de l'Empire Romain ne reculeroient jamais. Vôtre Dieu Terme, leur dit agreablement (g) Saint Augustin, a plus redouté Hadrien le Roi des hommes, que Jupiter le Roi des Dieux. *Postea in orientalibus partibus Hadriani voluntate mutati sunt termini imperii Romani. Ille namque tres provincias nobiles Armeniam, Mesopotamiam, Assyriam Persarum concessit imperio, ut Deus ille Terminus qui Romanos terminos secundum illos tuebatur, & per illud pulcherrimum auspicium loco non cesserat Jovi, plus Hadrianum regem hominum quam regem deorum timuisse videatur.* Il n'y a nulle aparence que l'abandon de ces conquêtes ait été l'effet de l'envie (h) qu'Hadrien portoit à Trajan; car que pouvoit-on faire de plus glorieux à la memoire du defunt, que de montrer qu'on ne pouvoit pas maintenir les choses au point où il les avoit portées? Disons donc que l'impossibilité de (i) garder le païs conquis porta Hadrien à ce sacrifice. Il aima mieux perdre dans la comparaison qu'on feroit entre son predecesseur & lui, que d'exposer son Empire aux desordres qui le menaçoient de toutes parts. Ammien Marcellin a dit qu'avant Jovien aucun Empereur, ni aucun Consul n'avoit cedé aux ennemis un pouce de terre. Monsieur Varillas (k) pretend qu'il a pu le dire, & que Casaubon n'a pas eu droit de l'en critiquer.

(H) *Les liberalitez . . . sont des plus extraordinaires.*] „ Il semble qu'il ait remis generalement tout ce qui étoit dû par les particu- „ liers

(g) *Augustin. de civit. Dei l.* 4. *c.* 29.

(h) *Eutrope l'a dit pourtant:* Trajani gloriæ invidens, statim Provincias tres reliquit quas Trajanus addiderat.

(i) Omnia trans Euphratem ac Tigrim reliquit exemplo, ut dicebat, Catonis, qui Macedonas liberos pronunciavit quia teneri non poterant. *Spartian. in Adriano.*

(k) *In Ammian. Marcellin. lib* 25. *c.* 9. *pag* 439.

Mesie pour repousser les Sarmates *. On fit mourir à Rome pendant son absence plusieurs † personnes du premier merite; & il eut beau protester qu'il n'en avoit point donné les ordres, il ne laissa pas d'être chargé de toute la haine de ces violences. Jamais Prince ne voyagea autant que lui; il n'y eut presque point de Province dans l'Empire qu'il n'honorât de sa presence: & comme il étoit magnifique, & qu'il vouloit tout conoître par lui-même, il laissoit par tout des marques de sa liberalité, & de son exactitude à examiner la conduite des Gouverneurs. On croit qu'il commença ses voyages en l'année 120. Il alla voir les Gaules, la Germanie, & l'Angleterre, où il fit construire une muraille pour empêcher que les Insulaires soumis à son obeïssance, ne fussent ravagez par ceux qui avoient secoüé le joug Romain. Il repassa dans les Gaules l'an 121. d'où il alla en Espagne. On croit que ce fut alors qu'il alla voir la Mauritaine. Son premier voyage dans l'Orient fut assez long; car il ne fut de retour en Grece qu'en l'année 125. Il passa l'hyver à Athenes, & s'y fit initier aux mysteres de Ceres. Il étoit à Rome ‡ au commencement de l'année 129. & on croit qu'il alla en Afrique la même année; & qu'après être revenu à Rome, il commença son autre voyage d'Orient en l'année 130. Après avoir parcouru l'Asie, où plusieurs Rois lui vinrent faire la reverence, il s'en alla en Egypte l'an 132. Il passa l'hyver à Athenes l'an 135. & au printems suivant il fut de retour à Rome. Il adopta Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus, qui quoi que chargé d'assez de noms prit encore celui d'Ælius. Après cette (*I*) adoption Hadrien se retira à Tivoli, où il fit faire de superbes bâtimens, & où il s'abandonna à la molesse, & puis à la cruauté; car il fit mourir plusieurs personnes ou par une violence ouverte, ou par des voyes occultes, & n'épargna pas même son beau-frere Servien, qui étoit âgé de 90. ans. Lucius Verus étant mort le premier de Janvier 138. Hadrien adopta Titus Antonin, & le chargea d'adopter Marc Annius Verus, & le fils de Lucius Verus. L'hydropisie de cet Empereur l'accabla & le chagrina tellement, qu'il en devint comme (*K*) furieux. On employa tous les remedes imaginables pour le guerir. Le soulagement ⊥ que l'art magique lui procura ne fut point de longue durée. On manda un grand nombre de Medecins,

* *Spart. ibid.*

† *Id. ib. Dion l.* 69.

‡ *Digestor.* 5. *t.* 3. *l.* 20. *pag.* 174. *apud Tillemont, Histoire d'Adrien.*

⊥ *Xiphilin. in Hadrian.*

„ liers de Rome & de l'Italie, & dans les Pro„ vinces tout ce qui étoit dû depuis seize ans; „ au moins dans les Provinces Imperiales, car „ Spartien & une inscription de cette année „ (118.) semblent se restreindre à celles-ci . . . „ Il brûla dans la place de Trajan les obliga„ tions & les memoires de toutes les choses, „ dont il accordoit la remise, afin qu'on ne „ craignît point d'en être recherché à l'avenir. „ . . . Cette remise se montoit à des sommes „ immenses, & des personnes habiles qui ont „ reduit à la valeur des monnoyes de nôtre tems „ ce qui en est marqué dans les Historiens le font „ aller à 22. millions cinq cent mille écus d'or. „ Cette liberalité n'avoit point eu d'exemples jus„ ques à lui: la memoire ne s'en est pas seule„ ment conservée dans les Historiens, mais en„ core dans des inscriptions celebres de cette an„ née & de la suivante, où elle peut avoir été „ achevée, & dans des medailles qui nous re„ presentent Adrien le flambeau à la main, pour „ mettre le feu aux obligations qu'il avoit remi„ ses. „ Je copie ceci de Monsieur de (*a*) Tillemont (*a*): on peut voir dans ses remarques l'examen de plusieurs difficultez touchant cela. Je n'y entre point; j'aime mieux faire cette reflexion, qu'il n'y a point de feu de joye pour quelque ville conquise, ou pour quelque bataille gagnée, qui puisse avoir à l'égard des peuples, le même agrément qu'ils trouveroient à un feu tel que celui d'Hadrien. J'ai lu quelque part que l'Ambassadeur de Venise ayant brûlé devant Henri IV. les papiers où il se reconoissoit redevable de plusieurs sommes à cette Republique, ce Prince qui aimoit les bons mots, se mit à dire, *qu'il n'avoit jamais vu un plus beau feu.* Agesilaus Ephore de Lacedemone s'étoit (*b*) servi de cette pensée, dans une occasion semblable.

(*a*) *Histoire des Empereurs tom.* 2: *pag.* 408. 409 *édit. de Bruxelles. Il cite Dion l.* 69. *pag.* 791. *Spartien in vita Adriani: les Analecta du P. Mabillon t* 4. *pag.* 484. 486. *Onufre in fastis pag.* 220 *Spanheim, de numismat. pag.* 811.

(*I*) *Après cette adoption Hadrien se retira à Tivoli.*] Aurelius Victor (*c*) decrit assez vivement la vie molle que cet Empereur menoit dans cette retraite, pendant que Lucilius Ælius Cesar gouvernoit à Rome; mais il fait une lourde faute de chronologie. Il fait entendre qu'Hadrien se plongea alors dans les infamies de l'amour d'Antinous; c'est ignorer que la mort d'Antinous ait precedé l'adoption d'Ælius Verus.

(*K*) *Qu'il en devint comme furieux.*] C'est à ce tems ici qu'il faut raporter ce que dit Lampridius, (*d*) qu'Hadrien imposa son nom à une ville qui s'apelloit Oresta, & que par ce moyen sa folie se passa un peu. Un oracle lui avoit donné ce conseil. *Et Orestam quidem urbem Hadrianus suo nomini vindicari jussit eo tempore quo furore cœperit laborare, ut ex responso quum ei dictum esset ut in furiosi alicujus domum vel nomen irreperet. Nam ex eo emollitam insaniam ferunt, per quam multos Senatores occidi jusserat, quibus servatis Antoninus Pii nomen meruit, quod eos post ad senatum adduxit, quos omnes jussu principis interfectos credebant.* Le Sieur Tristan (*e*) a bronché deux fois sur ce passage assez lourdement. Il attribuë à Lampridius d'avoir assûré qu'Hadrien guerit de la phrenesie après avoir visité la ville d'Oresta, & il veut que cela soit arrivé au commencement de l'empire d'Hadrien. Il étoit facile de conoître que Lampridius ne parle point d'un voyage de cet Empereur, & que ce qu'il dit se doit raporter au tems qu'Antonin étoit dejà adopté. Or il ne le fut que peu de mois avant la mort de ce Prince.

(*b*) Καὶ τὰ παρὰ τῶν χρεωστῶν γραμματεῖα συνεισενέγκαντες εἰς ἀγορὰν, ἃ κλάρια καλοῦσι, καὶ πάντα συνθέντες εἰς ἓν, ἐνέπρησαν. ἀρθείσης δὲ φλογὸς, οἱ μὲν πλούσιοι καὶ δανειστικοὶ, περιπαθοῦντες ἀπῆλθον, ὁ δὲ Ἀγησίλαος, ὥσπερ ἐφυβρίζων, οὐκ ἔφη λαμπρότερον ἑωρακέναι φῶς, οὐδὲ πῦρ ἐκείνου καθαρώτερον. Ita congestas in forum debitorum syngraphas, quas claria appellant, omnes coacervatas concremaverunt. Sublata flamma pecuniosi & fœneratores, qui ibi deambulabant, digressi sunt. At Agesilaus, quasi illudens illis, negavit clarius se lumen vel ignem lucidiorem vidisse. *Plut. in Agide pag.* 801. *B.*

(*c*) *In Cæsaribus.*

(*d*) *In vita Heliogab. p. m.* 809.

(*e*) *Comment. Histor. pag.* 453.

decins, & c'est à quoi quelques-uns disent qu'il (*L*) attribua sa mort. Pour le tirer de son desespoir, on feignit qu'il avoit fait des (*M*) guerisons miraculeuses: mais malgré tant d'artifices il se seroit tué lui même*, si on ne l'en avoit empêché. Il cherchoit (*N*) la mort & ne la pouvoit trouver. Elle vint enfin le 10. de Juillet 138. Il mourut ce jour-là à Bayes courant sa 63. année, ayant regné 21. ans à 30. jours près. Les vers Latins † qu'il adressa à son ame, nous aprennent l'incertitude où il étoit sur l'autre monde. C'étoit un Prince qui avoit & de grandes vertus, & de grans vices. Il étoit liberal, laborieux ‡, civil, exact;

* *Xiphilin. ibid. Spartian. ubi supra.*

† *Spart. ib.*

‡ *Voyez la remarque P. à la fin.*

A 3

(*L*) *Qu'il attribua sa mort.*] Xiphilin raporte (*a*) qu'Hadrien rendit l'ame en s'écriant, *la multitude des Medecins a fait perir le Monarque*, *πολλοὶ ἰατροὶ βασιλέα ἀπώλεσαν*. Cet Historien ajoûte que ces paroles étoient une espece de proverbe. Je m'étonne que Saint Epiphane n'ait point touché cette circonstance des dernieres heures d'Hadrien, dans l'endroit où il a dit que ce Prince fit venir tous les Medecins de son empire, & se moqua d'eux (*b*) après avoir éprouvé l'inutilité de leurs remedes, & composa même une lettre satirique contre leur art & contre leur profession. Si cet ancien Pere n'a pas été mieux instruit sur le fait même, que sur la circonstance du tems, nous ne tenons rien, car il dit qu'après avoir composé cette satire, l'Empereur partit de Rome pour s'en aller en Egypte: c'est un mensonge. Il est sûr que depuis que les Medecins eurent tenté inutilement tous les moyens de guerir son hydropisie, il ne fit que le voyage de Bayes. On ne peut pas douter qu'il n'eût conçu beaucoup de mepris, ou beaucoup de depit contre eux, puis qu'enfin (*c*) il ne garda plus de regime, & qu'il mangea de tout ce que sa fantaisie lui dictoit.

(*a*) *In epit. Dion. vit. Adriani.*

(*b*) Οἱ δὲ πολλὰ κεκμηκότες καὶ μηδὲν ἀνύσαντες ἐσκώφθησαν ὑπ' αὐτοῦ, ὡς καὶ ἐπιστολὴν ὀνειδιστικὴν γράψαι κατ' αὐτῶν τὴν τέχνην αὐτῶν αἰτιωμένην ὡς μηδὲν εἰδυῖαν τῆς περικειμένης αὐτῷ νόσου ἕνεκα. Cum omnem operam sine ullo fructu posuissent, ab imperatore risu ac ludibrio habiti sunt, usque adeo ut mordaci in illos epistola professionem ipsam artemque damnaret, ut quæ nihil de ægritudine sua extricare potuisset. *Epiphan. de ponder. & mens. c. 14. pag. 170.*

(*c*) *Xiphilin. ibid.*

(*M*) *Des guerisons miraculeuses.*] Voici ce que Spartien raconte. Une femme vint dire à Hadrien qu'elle avoit été avertie en songe de lui representer que puis qu'il devoit guerir, il se gardât bien de s'ôter la vie; qu'elle avoit perdu la vuë pour n'avoir pas fait ce que son songe lui avoit prescrit; qu'elle avoit reçu un second ordre de lui venir dire les mêmes choses, & qu'on lui promettoit qu'elle recouvreroit la vuë si elle lui baisoit les genoux. Cette femme ayant executé cet ordre, & lavé ses yeux avec l'eau d'un temple, vit comme auparavant. Autre miracle. Un homme né aveugle (*d*) vint du fond de la Pannonie, & toucha Hadrien qui avoit la fievre: cela fait, cet homme ne fut plus aveugle, & Hadrien n'eut plus la fievre. Spartien a eu la prudence d'ajoûter que selon le temoignage de Marius Maximus, il n'y avoit eu que feinte dans tout cela. Nous le devinerions bien, quand même nous ne saurions pas ce que Marius Maximus en a dit. Il est bien aisé de conoître qu'Antonin fils adoptif d'Hadrien, se servit de cette ruse pour lui donner quelque esperance, & pour chasser la melancolie qui l'opprimoit. Combien de fois a-t-on renouvellé ces artifices depuis ce tems-là pour fomenter les superstitions, & même les cabales d'Etat. Les tromperies, dit-on, sont permises envers les enfans & les malades. Cela tire à consequence sur les peuples, ils sont toûjours dans l'enfance, toûjours malades à certains égards. Mais laissant ces reflexions cù trop de gens redoutables se reconoîtroient, disons un mot de Critique Grammaticale au grand Saumaise. Il ne veut point que l'homme venu de Pannonie fût aveugle de naissance, mais seulement depuis long tems: ainsi au lieu de lire, *natus cæcus*, il lit *vetus cæcus*. Sa raison est qu'on ne sauroit croire que des aveugles nez ayent recouvré la vuë, & qu'il est moins incroyable que cela soit arrivé à des gens qui étoient aveugles depuis plusieurs années. Remarquez bien que dans la note suivante il refute Casaubon, qui avoit entendu par le mot *simulationem* un charme magique, un sortilege. Ce sens est indigne de Casaubon, & a été fort justement censuré par Monsieur Saumaise. *Simulatio* ne signifie là que fiction. Saumaise l'explique de la sorte & rencontre bien: mais dans cette hypothese, que veut-il dire avec la difference qu'il trouve entre un aveugle né, & un aveugle depuis long tems? Ne voit-il pas bien qu'il a esté aussi facile à Antonin d'aposter un pretendu aveugle de naissance, qu'un pretendu aveugle de trois jours, & qu'il n'est pas plus facile à un aveugle de 3. jours qu'à un aveugle de naissance de recouvrer la vuë, en touchant un Prince qui a la fievre, & de le guerir de cette fievre en même tems? Mais que faire à cela? on avoit lu *vetus cæcus* dans le manuscrit d'Heidelberg; on savoit qu'il y a dans Juvenal *veteres cæci*, & dans Marcellus *antiqua cæcitas*; auroit-on perdu ces decouvertes de peur de mal raisonner?

(*d*) *Gaspar à Reies quæst. 24. n. 4. allegue Tacite pour ce fait. Gran. de bevuë.*

(*N*) *Il cherchoit la mort & ne la pouvoit trouver.*] Ainsi fut exaucée la priere que Severianus fit en mourant: (*e*) *Dieux immortels*, s'écria-t-il, *temoins de mon innocence, je n'ai qu'une grace à vous demander, c'est qu'Adrien souhaite passionnément de mourir, & ne puisse mourir pourtant.* Ce vœu sentoit une ame excessivement vindicative; jamais imprecation ne fut plus dure (*f*) que celle-là. Si nous avions la lettre où Hadrien (*g*) representoit combien étoit deplorable la condition d'un homme, qui ne peut mourir quoi qu'il le souhaite, nous verrions quelque chose de bien triste; car avec une plume éloquente & savante comme la sienne, on reüssit fort bien à decrire les malheurs que l'on ressent. Il promettoit recompense & impunité à qui voudroit le tuer, & ne trouvant (*h*) personne qui pût lui rendre ce bon office il pleuroit comme un enfant, de ce (*i*) que pouvant encore faire mourir d'autres hommes, il ne pouvoit se tuer lui-même. Ses chagrins & ses soupçons le porterent à se defaire de plusieurs personnes, & c'est peut-être dans cette occasion que s'apercevant que le public ne convenoit pas de la justice de ses defiances, il dit que les Princes étoient bien à plaindre: on ne croit jamais qu'il se fasse des attentats sur leur vie, que lors qu'ils ont été tuez. *Scis* (*k*) *ipse quid avus tuus Adrianus dixerit, misera conditio imperatorum quibus de affectata tyrannide nisi occisis non potest credi. Ejus autem exemplum ponere quam Domitiani* (*l*) *qui hoc primus dixisse fertur malui, tyrannorum enim etiam bona dicta non habent tantum auctoritatis quantum debent.*

(*e*) Ὅτι μὲν οὐδὲν ἀδικῶ, ἔφη, ὑμεῖς ὦ θεοὶ ἴστε· περὶ δὲ Ἀδριανοῦ τοσοῦτον μόνον εὔχομαι, ἵνα ἐπιθυμήσας ἀποθανεῖν, μὴ δυνηθῇ. Vos, inquit, Dii immortales quos habeo innocentiæ meæ testes hoc unum rogo, ut Adrianus quamvis mortem obire percupiat, tamen non possit. *Xiphil. in Adriano p.m. 265.*

(*f*) *Et en ces jours-là les hommes chercheront la mort, & ne la trouveront point: & desireront de mourir, & la mort s'enfuira d'eux.* Apocalypse IX. 6.

(*g*) *Xiphilin. ib.*

(*h*) *Conferez avec ceci les plaintes de Neron apud Sueton. c. 47. & seq.*

(*i*) *Xiphilin. ibid.*

(*k*) *Marcus Aurelius ad Verum apud Vulcat. Gallicanum in vita Avidii Cassii.*

(*l*) Conditionem principum miserrimam ajebat quibus de conjuratione comperta non crederetur nisi occisis. *Sueton. in Domit. c. 21.*

exact; maintenoit l'ordre & la discipline, soulageoit les peuples, rendoit justice avec une aplication singuliere, & punissoit rigoureusement ceux qui ne s'aquittoient pas bien de leurs charges. Il avoit infiniment de l'esprit, beaucoup de memoire *, & entendoit parfaitement les arts & les sciences, & (O) composa plusieurs livres. Il a été d'ailleurs cruel, envieux, impudique, superstitieux, & adonné à la Magie. Quoi de plus abominable que sa passion pour † Antinous? Je laisse là son (P) excessive curiosité. Il ne publia point d'Edit contre les Chre-

* Voyez la remarque A, à la fin.

† Voyez l'article Antinous.

(O) *Et composa plusieurs livres.*] Il a écrit en vers & en prose. Il nous reste quelques fragmens (a) de ses poësies Latines, & il y a de ses vers Grecs dans l'Anthologie. Vous trouverez dans Casaubon & dans Saumaise (b) l'épitaphe de son cheval (c) de chasse: elle est en vers Latins. Cet Empereur aimoit si fort ce cheval, qu'il lui fit bâtir (d) un tombeau. Etienne de Byzance cite deux fois un poëme intitulé *Alexandreis*, dont l'auteur a nom Adrien; tout le monde ne convient pas que ce soit un Ouvrage de nôtre Empereur. Il avoit fait quantité de vers sur (e) ses amours. Il en avoit fait aussi à la loüange (f) de Plotine sa bien-faitrice. On ne sauroit bien dire s'il parut un recueil de ses bons mots, car les termes (g) de Spartien pourroient n'avoir que ce sens, qu'on se souvenoit de plusieurs de ses bons mots: mais il est sûr qu'il publia quelques discours & quelques harangues (h): on en trouve encore des citations. On trouve dans Sosipater qu'il avoit dit dans le premier livre de ses discours, qu'Auguste n'étoit pas très-savant: *Tametsi Augustus non pereruditus homo fuerit, ut id adverbium* (obiter) *ex usu potius quàm ratione protulerit.* Disons en passant que voilà une autorité, pour ceux qui en fait de langues ne voudront pas que l'usage l'emporte sur la raison. Voilà aussi un grand exemple pour ceux dont les études les plus serieuses sont l'examen rigoureux de leur langue naturelle; car il paroît par le passage de Sosipater que nôtre Empereur avoit été (i) un Vaugelas dans le Latin. Aulugelle (k) cite la harangue qu'Hadrien prononça devant le Senat pour les habitans d'Italique la patrie de son pere. Mais le principal Ouvrage de cet Empereur est sans doute l'histoire de sa vie. Il aima mieux qu'elle parût sous le nom d'un autre, & apparemment il n'en usa de la sorte, qu'afin d'avoir plus de liberté de se loüer. Phlegon (l) l'un de ses Affranchis, homme docte, mit son nom à cet Ouvrage de son maître. Hadrien composa des livres à l'imitation (m) d'Antimachus, Poëte Grec, dont il fut grand admirateur. Ces livres étoient fort obscurs. Spartien en avoit conservé le titre; mais on ne sait pas si les manuscrits l'ont conservé comme il faloit; de sorte que le titre même de cet Ouvrage est un cahos & une croix pour les Critiques. Saumaise s'est tourné de cent côtez afin d'en tirer party; & après avoir fixé la leçon qu'il juge la seule bonne, il se trouve au bout de son Latin comme auparavant: *Solam eam* (n) *esse veram* (lectionem) *mihi persuadeo: quomodo tamen explicanda sit juxta cum ignarissimis scio.* Si cet Ouvrage d'Hadrien eût dû parvenir jusques à nous, on auroit bien eu raison de dire à l'Auteur lors qu'il y travailloit, *Vous allez*

Aux Saumaises futurs preparer des tortures;

Le seul titre les fera bouquer, les fera rendre les armes.

(a) *Dans les* Catalecta Virgilii & aliorum, *& dans Spartien.*

(b) *Comment. in Spartian. Adrian. pag.* 189.

(c) *Il s'apelloit Borysthenes.*

(d) *Dio in ejus vita.*

(e) De suis dilectis n ulta versibus composuit. *Spart. pag.* 145. *Apulejus apolog.*

(f) *Xiphilin. in Adrian.*

(g) Joca ejus plurima extant nam fuit etiam dicaculus. *Pag.* 187.

(h) *Photius en parle pag.* 276.

(i) *Considerez sa dispute avec Favorin dans Spartien pag.* 150.

(k) *Lib.* 16. *c.* 13.

(l) *Spart. pag.* 150.

(m) *Catacrianos* libros obscurissimos Antimachum imitando scripsit. *Id. p.* 152.

(n) *In Spart. Adrian. p. m* 152.

Ce n'est pas une chose bien decidée, si Hadrien a écrit de l'art militaire. On ne doute pas qu'il n'ait fait de beaux (o) reglemens, & qu'il n'ait établi dans ses troupes une merveilleuse discipline. Vegece reconoît qu'il s'est servi des reglemens d'Hadrien; mais comme il avouë la même chose par raport à ceux de Trajan, & à ceux d'Auguste, sans que pour cela on soit en droit de pretendre que ces deux Empereurs ont fait des livres sur cette matiere, chacun voit que Gesner (p) n'a pas eu raison de dire en vertu de ce passage de Vegece, qu'Hadrien a écrit de l'art militaire. Quelques-uns (q) veulent qu'il ait écrit sur la Tactique, & que l'Ouvrage d'Urbicius sur ce sujet soit d'Hadrien, hormis les additions d Urbicius. Mr. Rigaut en a publié un fragment.

(P) *Son excessive curiosité.*] Je la pourrois qualifier de la sorte, quand même il n'auroit pas souhaité de penetrer l'avenir autant qu'il tâchoit de faire, soit par l'Astrologie, soit par la Magie. Il pouvoit sans cela passer pour un esprit trop (r) curieux. Je n'examinerai point s'il seyoit bien à un Prince, de vouloir conoître comme spectateur les choses qu'il rencontroit dans les livres, concernant les divers païs du monde. (s) *Peregrinationis ita cupidus, ut omnia quæ legerat de locis orbis terrarum præsens vellet addiscere.* Les voyages qu'il entreprenoit pour se contenter là-dessus, n'étoient pas inutiles aux Provinces; ainsi ne le chicanons pas à ce sujet: souffrons qu'il aille voir sur le Mont Etna, si le (t) soleil quand il se leve a les mêmes couleurs que l'arc en ciel; souffrons qu'il monte sur la montagne de Cassius (v), afin de voir lever ce même astre; mais qui pourroit lui pardonner d'avoir entretenu une infinité d'espions qui lui aprenoient tous les secrets des familles: ce qu'une femme écrivoit à son mari; ce qu'un mari disoit à sa femme. (x) *Erat curiosus non solum domus suæ, sed etiam amicorum, ita ut per frumentarios occulta omnia exploraret, nec adverterent amici sciri ab Imperatore suam vitam priusquam ipse hoc Imperator ostenderet.* Il ne faut pas douter que les lumieres que ses espions lui fournissoient, ne facilitassent ses entreprises de galanterie; car il ne faisoit pas plus de quartier à ses amis là-dessus, qu'à des gens indifferens. C'est ainsi que j'entendrois volontiers les paroles de Spartien: (y) *Et hoc quidem vitiosissimum putant* (il parle de l'espionage) *atque huic adjungunt quæ de adultorum amore ac nuptarum adulteriis, quibus Adrianus laborasse dicitur, asserunt, jungentes quod ne amicis quidem servaverit fidem.* Les Souverains ont tant d'autres voyes de se rendre redoutables, qu'ils devroient laisser celle-là aux Parasites: (z) *Scire volunt secreta domus, atque inde timeri*; & neanmoins vous en voyez dans tous les siecles qui n'épargnent rien pour être exactement informez de ce qui se dit dans les maisons. La curio-

(o) *Dion dit qu'ils avoient encore force de loi. Voyez la lettre de Valerien* apud Vopiscum in Probo. *Casaub. Comment. in Spart. pag.* 83.

(p) *C'est Vossius* de Histor. Gr. p. 215. *qui releve cette faute de Gesner.*

(q) *Salmasius in Spartian. pag.* 83.

(r) *Il est apellé par Tertullien* curiositatum omnium explorator, *au chap.* 5. *de son Apologetique, & par Amm. Marcellin* futurorum sciscitationi nimiæ deditus.

(s) *Spartianus pag. m.* 163.

(t) Ætnam montem conscendit, ut solis ortum videret arcus specie, ut dicitur, varium. *Id. p.* 124. C'est-à-dire selon Mr. de Tillemont p. m. 423. *pour y voir, dit-on, lever le soleil en forme d'arc.* Il faloit dire d'arc en ciel.

(v) *Id. Spart. pag.* 132.

(x) *Id. pag.* 102.

(y) *Pag.* 109.

(z) *Juvenal. Sat.* 3. *v.* 113.

Chretiens; mais on ne laisse pas de croire que sa superstition excessive fut cause qu'ils furent persecutez. Il eut égard aux Apologies que Quadrat & Aristide lui presenterent pour eux. Les Juifs s'étant soulevez tout de nouveau sous son regne, se defendirent pendant trois ans contre les troupes qu'il envoya dans leur païs; après quoi ils succomberent, & furent traitez avec la derniere severité*. Ils content une fable ridicule, concernant une question qu'ils suposent avoir été faite par cet Empereur à un Rabin, sur le chapitre de la resurrection. J'en parle dans l'article *Barchochebas*, comme aussi des choses qui furent faites alors dans la Judée. Plusieurs faits particuliers qui servent à faire conoître le caractere d'Hadrien, sa jalousie contre ceux qui excelloient dans les arts &c. se trouveront en divers endroits de ce Dictionaire, selon que l'on parlera des personnes interessées à ces faits. La table alphabetique indiquera chaque chose. Le Senat ne donna † qu'aux larmes & aux prieres d'Antonin que les actes d'Hadrien subsistassent; car on avoit resolu de les casser: mais quand une fois la resolution fut éludée, Antonin obtint tout ce qu'il voulut, savoir l'apotheose d'Hadrien. Il lui fit bâtir un Temple à Pouzoles, & y établit des jeux, avec des Communautez de Prêtres, & les autres assortimens de la deïfication ‡. Hadrien n'avoit pas attendu jusqu'à ce tems-là à goûter des honneurs divins, il s'étoit emparé lui-même de la couronne celeste. Il se consacra à lui-même un autel dans Athenes au Temple de Jupiter Olympien; & à mesure ⸸ qu'il passoit par plusieurs villes d'Asie, il multiplioit les Temples qu'il se bâtissoit. Il n'y a nulle aparence qu'il les destinât (*Q*) à JESUS-CHRIST; & on ne sait d'où Lampridius avoit tiré ce qu'il conte là-dessus. Il ne paroît pas qu'autre que lui ait eu conoissance de cette source.

* Voyez Tillemont, Hist. d'Hadrien.

† Dion p. 799. Spart sub fin. Eutropius l. 8.

‡ Spart. ibid. Vide etiam Capitolinum in Antonino, p. m. 249.

⸸ Spartian. p. m. 126.

HADRIEN, Cardinal Prêtre du titre de S. Chrysogone β, étoit nâtif de Cornetto dans la (*A*) Toscane. Il fut Nonce d'Innocent VIII. (*B*) en Ecosse, & puis en France; & après avoir été Clerc & Tresorier de la Chambre Apostolique, il fut honoré du chapeau de Cardinal par le Pape Alexandre VI. γ dont il avoit été δ Secretaire. La vie de ce Cardinal fut un theatre de changemens bizarres, dont la fin ne fut rien moins qu'honorable. Il (*C*) l'échapa belle le jour

β Pier. Valerian. de literat. infelicit.

γ Oldoinus, Athen. Roman. pag. 303.

δ Pier. Valer. ibid.

riosité d'Hadrien fut sans doute cause que presque tous ses plus grands amis, & ceux qu'il avoit élevez aux plus grandes dignitez, encoururent son inimitié. Il avaloit avidement tout ce qu'on lui venoit raporter de ses amis, *Facile de amicis quidquid insusurrabatur audivit* (a). Au reste, puis que je l'ai consideré dans cette remarque comme un voyageur curieux, je la veux finir par dire qu'il marchoit (b) à pied tout comme un soldat, & qu'il ne se (c) couvroit jamais la tête quelque tems qu'il fit. Il s'en trouva (d) mal enfin.

(*Q*) *Qu'il les destinât à* JESUS-CHRIST.] Quoi qu'il en soit voici les paroles de (e) Lampridius. CHRISTO *templum facere voluit* (Alexander Severus) *eumque inter Deos recipere, quod & Adrianus cogitasse fertur, qui templa omnibus civitatibus sine simulacris jusserat fieri, qui hodie idcirco quia non habent numina, dicuntur Adriani, quæ ille ad hoc parasse dicebatur, sed prohibitus est ab iis qui consulentes sacra repererant omnes Christianos futuros, si id optato evenisset, & templa reliqua deserenda.* Casaubon sans doute n'a point de tort de rejetter cela comme fabuleux. Ce que j'y trouve de vraisemblable est cette crainte des Payens que leur Religion ne fût desertée, si l'on eût toleré publiquement le Christianisme. Voilà qui fait plus d'honneur à la foi Chretienne, que les allarmes qui ont paru depuis peu dans les (f) Ecrits d'un Ministre refugié, qui en combatant la tolerance des Religions, a dit entre autres choses: *Qu'on mette un Predicateur Mahumetan, un Socinien, un Papiste & un Reformé dans une ville, sans que le Magistrat y intervienne par son authorité, ni Dieu par son esprit & ses miracles, & vous verrez bien-tôt la verité succomber entierement.* Voilà des gens qui craignent de n'avoir à prêcher qu'aux murailles & aux bancs, *vox clamantis in deserto*, à moins qu'ils ne soient seuls de leur metier dans une ville. Je ne m'étonne pas s'ils sont si opposez à la tolerance *.

(a) Spart. p. 146.

(b) Idem pag. 64. Aur. Victor. Epit. l. 5.

(c) Spart. p. 163. 200.

(d) Idem p. 201.

(e) In Alexand. Severo, p. m. 993.

(f) Tableau du Socinian. p. 519. imprimé en 1690.

* Conferez ce qui est dit ci-dessous pag. 414. col. 2.

(*A*) *Dans la Toscane.*] Je parle ainsi eu égard à l'ancienne division de l'Italie; car presentement Cornetto est dans ce qu'on apelle le patrimoine de St. Pierre.

(*B*) *En Ecosse.*] Je ne trouve point qu'il ait été Nonce en Angleterre; mais il est pourtant vrai qu'il se fit très-particulierement aimer du Roi Henri VII. De là vint qu'il fut Evêque (g) d'Herford, de Bath & de Wels.

(*C*) *Il l'echappa belle.*] Il y eut quelque chose de fort singulier dans cette avanture. Voici comme l'un de nos (h) Historiens la raporte. Le *batard* d'Alexandre VI. *ayant envie d'avoir la depouille du Cardinal Adrien* (i) *Cornet, avoit fait partie avec le Pape d'aller souper avec lui dans sa vigne, & y avoit fait porter quelques bouteilles d'excellent vin, mais qui étoient mixtionnées pour empoisonner leur hôte. Or il avint que le pere & le fils étant arrivez de bonne heure, & fort alterez de la chaleur de la saison, demanderent à boire; & que tandis que le valet qui savoit le secret étoit allé quelque part, un autre leur donna de ce vin. Le pere qui le but tout pur en mourut le jour même qui étoit le 17. Août 1503. Le fils qui étoit plus vigoureux, & y avoit mis de l'eau, eut loisir de courir aux remedes, & s'étant fait envelopper dans le ventre d'une mule en rechappa; mais il lui en demeura une langueur qui ne lui permit*

(g) Episcopus Erfordiensis, Barthoniensis & Vuellensis, *dit le P. Oldoini, peu correct dans son ortographe*, Athen. Roman. p. 303.

(h) *Mezerai, Abr. Chronolog. to. 4. p. m.* 434.

(i) *C'est celui qui fait le sujet de cet article. On l'apelloit ainsi, ou plutôt de* Cornetto, *à cause de sa patrie.*

joür qu'Alexandre VI. s'empoiſonna par megarde. En ſuite il encourut de telle ſorte l'inimitié de Jules II. qu'il fut contraint de s'aller cacher dans les montagnes de Trente, foudroyé par les * arrêts ſeveres de ce Pontife. Ayant été rapellé par Leon X. il fut ſi peu reconoiſſant de ce bienfait, qu'il s'engagea dans une (*D*) conſpiration contre lui. Ce Pape lui pardonna cette faute, & lui en fit expedier des † lettres d'abolition : mais le Cardinal Hadrien ne s'y (*E*) fia pas, ou n'eut point la force de reſiſter à des remords, que la preſence des objets pouvoit rendre plus importuns ; il ſe ſauva de nuit, & l'on n'a jamais pu ſavoir au vrai (*F*) ce qu'il étoit devenu. Il fut un des premiers qui mirent de la bonne maniere la main à la reformation du ſtile Latin. Il étudia Ciceron avec un très-grand ſuccés, & fit quantité d'excellentes decouvertes concernant la pureté de cette langue. Le Traité qu'il compoſa *de ſermone Latino*, pendant ſa retraite des Alpes, en eſt une preuve. Il avoit interrompu ‡ quand il travailla à cela un Ouvrage très-conſiderable ; c'étoit une traduction Latine du Vieux Teſtament. Quelques-uns ┼ la mettent parmi les Ouvrages qu'il a compoſez. On pretend auſſi que ſon Traité *de Poëtis* ſubſiſte. Pour ce qui eſt du Traité *de vera Philoſophia*, il n'y a point de doute qu'il n'ait été imprimé à Cologne l'an 1548. Il ſe mêloit de faire (*G*) des vers.

HA-

* Acerbiſſimis percuſſus edictis annos aliquot in Germanicis Rhætorum Alpibus obſcura & ſordida peregrinatione delituit. *Valerianus ibid.*

† *Id. ibid.*

‡ Erat in animo proſequi cœptum jam pridem opus ſacros veteris inſtrumenti libros ex Hebræo ad verbum in Latinum ſermonem vertendi : ſed cum me procella temporis in Tridentinas rupes, quò Judæi ob Simonis cædem ne aſpirare quidem audent, detruſerit, atque animus inquies nihil agere non poſſet, hæc ſum adgreſſus. *Præf. ad Carolum Principem Hiſpaniæ, de ſerm. Latino.*

┼ *Oldoinus ubi ſupra.*

permit pas d'agir dans ſon plus grand beſoin. Il n'y avoit que 2. ou 3. mois qu Hadrien avoit été promu au Cardinalat. Guicciardin (*a*) merite d'être lu touchant cette mort du Pape.

(*D*) *Dans une conſpiration contre lui.*] Ce fut celle dont le Cardinal Alphonſe Petrucci ſe rendit le chef. On en vouloit à la vie de Leon X. Quelques-uns diſent (*b*) que nôtre Hadrien y entra par l'eſperance de devenir Pape, & que cette eſperance étoit fondée ſur je ne ſai quelle prediction, qui promettoit le Papat à un certain Hadrien de baſſe naiſſance, mais illuſtre par ſa doctrine. Comme tout cela convenoit à Hadrien de Cornetto, il s'en fit l'aplication, & en perdit tout ſon honneur & le repos de ſa vie. Diſons hardiment qu'il n'y a point de plus grandes peſtes du genre humain, que ceux qui ſe mêlent de predire l'avenir ; car ils ne trouvent que trop d'eſprits foibles ou remuans, qu'ils engagent à des entrepriſes funeſtes. Un Etat bien policé ne devroit point ſouffrir de telles gens, de quelque maniere qu'ils ſe vantaſſent d'avoir conſulté le Ciel, ſoit par les étoiles, ſoit par l'Apocalypſe. La plûpart ſont des impoſteurs, qui n'ont pour but que de troubler le repos public. Celui qui trompa le Cardinal de Cornetto étoit un Magicien dans les montagnes de l'Apennin, à ce que dit Monſieur Varillas, (*c*) qui raporte au long cette avanture ; mais Paul Jove dit (*d*) que c'étoit une ſorciere : *Certam ſpem adipiſcendi Pontificatus conceperat ex oraculo fatidicæ mulieris.*

(*E*) *Ne s'y fia pas.*] Un de nos (*e*) Hiſtoriens a obſervé que deux choſes donnerent de la defiance au Cardinal Hadrien ; l'une que le Pape ayant declaré en plein Conſiſtoire, qu'il pardonneroit aux Cardinaux complices de la conjuration, s'ils avoüoient leur crime ſur le champ, & s'ils lui demandoient pardon en preſence de leurs confreres, ne laiſſa pas de condamner à une amende de dix mille écus le Cardinal Soderin, & le Cardinal Hadrien qui s'étoient proſternez à ſes pieds ; l'autre qu'il parut ſur ſon viſage de grandes marques d'indignation malgré qu'il en eût.

(*F*) *Ce qu'il étoit devenu.*] Il eſt bon d'oüir là-deſſus Pierius Valerianus, qui met nôtre Cardinal preſque en tête de ſon catalogue des Savans malheureux. *Noctu clam fugam arripuit, neque quò abierit, neque ubi ſit quatuordecim jam annorum ſpatio quiſquam potuit explorare.* Il ajoûte qu'on crut que ſon valet le tua, pour profiter des piſtoles que ce Cardinal avoit conſuës dans ſa chemiſette. *Conſtans tamen opinio eſt eum inſuto in interiorem toracem auro oneratum comitis famuli perfidia oppreſſum, auroque ſurrepto cadaver in ſolitarium aliquem locum abjectum occultari.* Le P. Oldoini remarque qu'on le degrada de la pourpre (*f*), & de ſes Benefices ; qu'il s'enfuit en Turquie, & qu'il mourut clandeſtinement, ſans qu'on ſache en quel jour ni en quelle année. A cela s'accorde Leandre Alberti dans ſa deſcription de l'Italie. *Noſtra inſuper ætate*, dit-il, *magna illuſtrandæ patriæ principia jecerat Adrianus Cardinalis ex hac urbe* (Cornetto) *cum literarum ſtudio, tum cæremoniarum, ſed qui metu Leonis X. Pontif. Max. clam Roma profectus, exinde nunquam apparuit.* L'Auteur des Anecdotes de Florence dit (*g*) que le Cardinal Hadrien ſortit de Rome traveſti en Moiſſonneur ; qu'*il ne marcha que la nuit juſqu'à ce qu'il fût dans ſon païs, où il paſſa le reſte de ſa vie en changeant de cachette, tant il étoit encore perſuadé* de la prediction du Magicien. Il y a là deux choſes empruntées de (*h*) Paul Jove ; le reſte eſt peut-être de l'invention de l'Auteur. Guicciardin particulariſe encore moins que Paul Jove. *Adriano partitoſi occultamente, quello che s'aveniſſe di lui, non fu mai piu, che ſi ſapeſſe, nè trovato nè veduto in luogo alcuno.* Il dit cela ſous l'an 1517. d'où l'on peut conclure que les Dialogues de Pierius Valerianus *de infelicitate literatorum*, furent compoſez l'an 1531. Moreri a mis la fuite de nôtre Hadrien à l'an 1518. Que ne ſuivoit-il la chronologie de Guicciardin ? Il envoye ce fugitif à Veniſe, & à Riva dans le Dioceſe de Trente. J'ai bien peur qu'il ne confonde l'exil ſous Jules II. avec l'exil ſous Leon X.

(*G*) *Il ſe mêloit de faire des vers.*] Nous avons ſon petit poëme *de Venatione*, & celui qui a pour titre *Iter Julii II. Pontificis Romani*, ſans compter les vers à la loüange de la Vierge, & la deſcription du Palais qu'il fit bâtir aſſez

(*a*) *Lib. 6. p.m. 161.*

(*b*) *Voyez Moreri à l'article* Caſtelleſi : *c'eſt ainſi qu'il nomme nôtre Cardinal. Au mot* Adrien de Corneto *il avoit renvoyé à* Caſtelles. *Il eût mieux fait de s'en tenir là.* Oldoini *dit* Hadrianus Caſtellenſis.

(*c*) *Anecdotes de Flor. pag. 276.*

(*d*) *In vita Leon. X. lib. 4. circa init.*

(*e*) *Varillas, Anecdot. de Florence. pag. 283.*

(*f*) Sub Leone contumax ſpoliatus eſt purpura & ſacerdotiis, quare necis metu perterritus in Thraciam fugit, ibique obſcurus & latens diem clauſit extremum, incertum quò menſe vel anno.

(*g*) *Pag. 248.*

(*h*) Hadrianus, trepido ſuſpicacique ingenio vir, Leonis clementiæ diffidens, ab urbe meſſoris habitu profectus, uſque ad vitæ exitum nullo perſequente latebras mutavit. *Jovius, lib. 4. Vita Leon. X.*

HADRIEN, Pape, VI. du nom nâquit à (*A*) Utrecht l'an * 1459. L'esprit que l'on reconut en lui dès l'enfance, obligea son (*B*) pere à le destiner aux études, quoi qu'il n'eût pas le moyen de l'entretenir dans les Ecoles. Mais l'Université de Louvain suplea à cette indigence domestique. Le jeune homme y trouva place dans un College, où l'on nourrit gratuitement un certain nombre d'Ecoliers. Il fit des progrés merveilleux dans toutes sortes de sciences; & s'il ne devint pas (*C*) Poëte, ni bonne plume, c'est qu'il ne s'en soucia pas. Ses mœurs étoient exemplaires; & l'on ne vit jamais homme qui s'intriguât moins que lui. La Cure (*D*) qu'on lui donna en Hollande l'alla chercher sans qu'il s'y

* *Valer. Andr. Biblioth. Belgic.* pag. 19.

assez près du Vatican; & qui est aujourd'hui possedé par la Maison Colomna. On le nomme le Palais Anglois, à cause que le Cardinal Hadrien le legua au Roi d'Angleterre (*a*).

(*A*) *Nâquit à Utrecht.*] Cette ville s'apelle en Latin *Trajectum ad Rhenum*, comme Maestricht s'apelle *Trajectum ad Mosam.* Quelques-uns (*b*) s'étant contentez de dire qu'Hadrien étoit *Trajectensis*, ont été cause que d'autres l'ont (*c*) fait nâtif de Maestricht : tant il est vrai que pour peu qu'on s'éloigne de l'exactitude, on fait broncher quelque Auteur. Aparemment le P. Labbe s'étoit aperçu de la negligence de Bellarmin; car dans son Commentaire sur les Ecrivains Ecclesiastiques de ce Jesuïte, il ne s'est point servi du mot *Trajectensis*, mais de celui d'*Ultrajectensis*. Il est si vrai que *Trajectum* tout seul se prend plûtôt pour Maestricht que pour Utrecht, que Mr. de Marolles n'est point excusable d'avoir (*d*) pris au 2. livre de Gregoire de Tours, *Trajectensem urbem* pour Utrecht. Il s'agissoit de la retraite de St. Servais Evêque de Tongres, & c'étoit une nouvelle raison de ne meconoître pas Maestricht. Je ne doute point que le docte Onuphre Panvini n'ait pris ici *Trajectensis* pour un homme né à Maestricht. *Adrianus VI.* dit-il (*e*), *Trajectensis, Flander vel Brabantinus* : erreur mille fois plus suportable que celle d'un Ecrivain Allemand qui a dit (*f*), *Adrianus VI. patria Derthusiensis Germanus.* Quelques-uns l'ont fait naître en Italie : *Ut plane ridiculi sint qui in suis ad Alphonsi Ciacconii historiam additionibus natales Adriani majoresve Italiæ vindicant* (*g*). Jerome Niger Auteur Italien disoit de ce Pape, *Il parle toûjours Latin, assez passable pour un Espagnol* (*h*).

(*B*) *Son pere.*] Il s'apelloit Florent Boyens (*i*), & gagnoit sa vie à faire des barques, *Naupegus.* D'autres le font Tisserand, & d'autres Brasseur de biere. Je croi qu'il s'en faut tenir à la premiere opinion, puis que Valere André qui a fait bien des recherches touchant le Pape Hadrien VI. ne dit pas un mot des autres metiers qu'on donne à son pere. Quant au fils il ne s'apella qu'*Hadrianus Florentius*, c'est-à-dire, *Hadrien fils de Florent* : c'étoit la coutume du païs; elle y subsiste encore dans le petit peuple.

(*C*) *S'il ne devint pas Poëte.*] Une des choses qui le firent decrier par les Italiens, fut qu'il ne faisoit aucun cas ni de la poësie, ni de la delicatesse du stile, deux choses qui avoient fait faire fortune à bien des gens sous Leon X. & dont on se piquoit le plus en ce païs-là depuis cinquante ou soixante ans. Hadrien avoit ses raisons; car les Poëtes avoient produit les mêmes mauvais effets qu'ils produisirent (*k*) depuis en France. *Quod unum ei viri elegantes desuisse prædicant, eloquentiæ cultioris flores & poëtarum amœnitates contemnere erat solitus, sive quod putaret eas sibi aliquid de gravissimorum studiorum autoritate detrahere, sive quod castis & piis ingeniis poëtarum lusus pravos mores importare & religionibus officere arbitraretur* (*l*). Il étoit si peu disposé à leur faire du bien, qu'une des raisons pour lesquelles Paul (*m*) Jove se ressentit de ses faveurs, fut qu'il n'avoit pas joint la poësie à l'étude des belles lettres. Le Paganisme que les Poëtes repandoient dans leurs Ouvrages, ne contribua pas peu à la froideur que ce Pape leur temoigna, car il n'entendoit point raillerie là-dessus. Ce n'étoit point un (*n*) homme d'accommodement sur ces matieres; il detourna ses yeux lors qu'on lui voulut faire voir la statuë de Laocoon, & dit que c'étoient des simulacres de l'impieté : *Ornamenta insignis picturæ & statuarum priscæ artis nequaquam magni fecit, adeo ut Vianesio Bononiensium legato commendante statuam Laocoontis, quam in Belvederii viridariis Julius ingenti pretio coemptam ad loci dignitatem collocarat, aversis statim oculis tanquam impiæ gentis simulacra vituperaret.* C'est Paul Jove (*o*) qui nous aprend cette particularité. Jugez si les amateurs des beaux arts, si les Italiens qui admiroient ce chef-d'œuvre de sculpture, pouvoient concevoir de l'estime pour un tel Pape. Les Poëtes lui firent voir qu'on n'avoit pas dit sans raison, *genus irritabile vatum.* Voici une Epigramme dont Sannazar le regala :

Classe, virisque potens, domitoque Oriente superbus
Barbarus in Latias dux quatit arma domos :
In Vaticano noster latet; hunc tamen alto,
Christe, vides cœlo, (proh dolor) & pateris.

Nous raporterons ci-dessous l'invective de Pierius Valerianus. La statuë de Pasquin étoit continuellement bigarrée de vers satiriques contre Hadrien : nous dirons ailleurs (*p*) pourquoi il ne la fit pas detruire, comme il l'avoit resolu.

(*D*) *La Cure qu'on lui donna en Hollande.*] Paul Jove dit que (*q*) Marguerite fille de l'Empereur Maximilien, Gouvernante des Païs-Bas, lui fit avoir cette Cure, & que peu après on lui confera le Doyenné de Louvain. Il a tort de donner en ce tems-là le gouvernement des Païs-Bas à cette Princesse; car elle ne le possеda qu'après la mort du Duc de Savoye son second mari effectif. Je me sers de ce mot, parce que le premier (*r*) Prince auquel on l'avoit fiancée, la renvoya avant la consommation du mariage, & parce que je n'ajoûte nulle foi à ceux

(*a*) *Voyez Oldoinus, Athen. Roman. pag.* 303.

(*b*) *Bellarmin est de ceux-là*, de Script. Eccles.

(*c*) *Le Jesuite Foresti est de ceux-là dans le* Mappamondo Istorico.

(*d*) *Voyez ses notes sur Gregoire de Tours t. 1. p. 75.*

(*e*) *In Chronico Rom. Pontif. ad ann.* 1522.

(*f*) *In continuatione Chronici Eusebiani, excusa Basileæ anno* 1536. *ad ann.* 1522. *Voyez Schoockius de fabula Hamelensi pag.* 83.

(*g*) *Valer. Andr. Biblioth. Belg. p.* 19.

(*h*) *Voyez les lettres des Princes recueillies par Ruscelli. fol. m.* 86.

(*i*) *Valer. Andr. ib.*

(*k*) *Thuanus l.* 22. *ad ann.* 1559. *Voyez Pensées diverses sur les Cometes, n.* 126.

(*l*) *Jovius, in ejus vita, p. m.* 223.

(*m*) Jovium omnino eo... sacerdotio esse perornandum, quem audivisset optimis disciplinis liberaliter eruditum, & scriptorem annalium valde elegantem, nec tamen esse poëtam, ut cæteri qui cultiores literas sectarentur. *Id. pag.* 277.

(*n*) Suspectа habebat poëtarum ingenia, utpote qui minus sincero animo de Christiana Religione sentire & damnata falsissimorum Deorum nomina ad veterum imitationem studiose celebrare dicerentur. *Id. ibid.*

(*o*) *Ubi supra pag.* 283.

(*p*) *Dans la dissertation sur les libelles diffamatoires, n.* XII.

(*q*) Margarita Maximiliani Cæsaris filia, quæ tum Belgis imperabat, sacerdotio parochiali in Hollandia liberaliter honestavit.

(*r*) *Charles VIII. Roi de France.*

s'y fût attendu. La seule reputation de sa probité & de sa science, brigua pour lui auprès de ceux qui l'éleverent *. Il reçut le bonnet de Docteur en Theologie à Louvain le 21. de Juin 1491. Un peu après il fut Chanoine de St. Pierre, & Professeur en Theologie dans la même ville; & puis Doyen de St. Pierre, & Vice-Chancelier de l'Université. On le tira de cette vie collegiale pour le faire venir à la Cour en l'année 1507. & cela afin qu'il fût Precepteur de l'Archiduc Charles, âgé alors de sept ans †. Il ne lui fit pas faire de grans (*E*) progrés dans le Latin; & l'on a voulu dire que ‡ Chiévres Gouverneur de ce jeune Prince en fut la cause. Il n'y a rien pour l'ordinaire de plus desagreable aux enfans que l'étude: les exercices du corps sont tout autrement leur fait. On a donc dit que Chiévres voulant s'emparer de son pupille, & avoir toute la gloire de ses progrés, le cultiva du côté de l'inclination & de son fort, & ne se soucia gueres qu'il profitât des leçons du Professeur de Louvain. Quoi qu'il en soit, le Precepteur eut des recompenses si magnifiques, que jamais homme de cet emploi n'en a eu de plus considerables; car ce fut (*F*) le credit de Charles-Quint qui l'éleva

* *Paulus Jovius in vita Hadriani VI.*

† *Val. André ubi supra, & in Fastis Academ. Lovan. p.* 96.

‡ Ferunt Carolum Cevrium ... ut integra adolescentis possessione frueretur, alumnum militares jocos ſrpius offerendo sensim avertisse à literis. *Jovius ubi supra.*

ceux (*a*) qui disent que le Duc de Savoye ne la conut point. En tout cas puis qu'il mourut l'an 1504. il est clair que Marguerite d'Autriche n'étoit point Gouvernante des Païs-Bas lors qu'Hadrien monta au Doyenné de Louvain, car il y monta en l'année (*b*) 1497. Paul Jove aura confondu cette Marguerite avec la veuve de Charles le Hardi dernier Duc de Bourgogne, sœur d'Edoüard IV. Roi d'Angleterre. Elle se nommoit aussi Marguerite; & fit les frais (*c*) de la promotion d'Hadrien au Doctorat en Theologie. Ceux qui nous l'aprennent disent bien que ce Docteur eut le Doyenné de Saint Pierre à Louvain; celui de Nôtre-Dame à Anvers; un Canonicat & la charge de Thresorier à Nôtre-Dame la Grande d'Utrecht, & la Prevôté de Saint Sauveur dans la même ville; mais ils ne parlent point d'aucun Benefice à charge d'ames, ou d'aucune Eglise paroissiale. C'est peut-être une nouvelle confusion de Paul Jove, que cette paroisse-là. Le Cardinal Pallavicini (*d*) n'a rien corrigé sur ceci dans la narration de cet Ecrivain.

(E) *De grands progrés dans le Latin.*] Tout le monde a oüi dire que cet Empereur ayant été harangué en Latin, & n'ayant pu entendre ce qu'on lui disoit, s'écria en soupirant, *Hadrien me l'avoit bien dit.* Paul Jove (*e*) en parle comme d'une chose qui arriva en sa presence. *Audivi ego Cæsarem quum Genuæ Latinam orationem a quodam recitatam, nequaquam præclarè intelligeret, suspirantem hæc verba ore protulisse; agnosco, inquit, nunc maximè & cum dolore quidem magistri mei divina monita, quum hos flores & elegantias Latini sermonis percipere nequeam, & meminerim eum sæpè prædixisse, me aliquando puerilis incuriæ pœnas daturum.* Cet Historien venoit de dire (*f*) qu'Hadrien n'ayant pas été en état de tenir bon contre Chiévres, s'étoit contenté d'avertir son jeune disciple qu'il se repentiroit un jour de sa negligence. Charles-Quint en sentit l'épreuve à Genes, & l'avoüa de bonne foi. Camerarius (*g*) voudroit rendre responsable Hadrien, de ce que cet Empereur étoit obligé de se servir de trucheman, quand on le haranguoit en Latin; comme si Hadrien avoit été plus soigneux de l'instruire dans le Catholicisme, que dans les belles lettres; mais il ne faut que se souvenir de l'aveu de Charles-Quint pour disculper son Precepteur. Mr. Varillas (*h*) est entré dans une longue dispute contre les Historiens Espagnols, où il pretend qu'il n'est pas vrai, ni que Chiévres soit coupable de ce de quoi on l'accuse par raport au Latin de son Eleve, ni que Charles-Quint ait ignoré cette langue, ni qu'il ait fait une experience fâcheuse de cette ignorance un jour qu'on le harangua. A l'égard de ce dernier fait que les Espagnols, dit-il, supposent être arrivé en Allemagne, il soutient qu'il n'est raporté dans aucun Auteur des autres Nations. Auroit-il parlé de la sorte, s'il avoit su l'avanture de la harangue de Genes dont Paul Jove à fait mention?

(*a*) *Fabert Hist. des Ducs de Bourgogne, pag.* 448. *Heiss, Hist. de l'Empire, t.* 1. *pag.* 372.

(*b*) *Val. André Fast. Academ. p.* 60.

(*c*) *Id. p.* 95. & *Bibl. Belg. pag.* 19.

(*d*) *Istor. del Concil. l.* 2. *c.* 2.

(*e*) *In vita Hadriani VI. p. m.* 227.

(*f*) Hadrianum authoritate imparem, & natura lenissimum, officio facile decessisse, ita tamen ut discipulo perblande diceret, futurum aliquando ut eum præsentis negligentiæ pœniteret.

(*g*) *Meditat. Histor.* 3. *vol. l.* 4. *chap.* 7.

(*h*) *Pratique de l'éducat. des Princes, pag.* 26. & *suiv.*

(F) *Ce fut le credit de Charles-Quint.*] Paul Jove remarque qu'Hadrien eut part à la nombreuse (*i*) promotion de l'année 1517. en (*k*) vertu des lettres de l'Empereur Maximilien. Il y ajoûte quelques autres raisons. A l'égard de la Papauté c'est une opinion fort commune, qu'Hadrien y arriva par les fortes brigues de l'Empereur Charles-Quint. *Cæsare* (*l*) *urgente Leoni demortuo absens* (*raro & inusitato sanè exemplo*) *Pontifex Max. undequadraginta patrum purpuratorum suffragiis creatur.* On pretend qu'Amiot fut redevable de la grande Aumônerie de France, à une conversation qui (*m*) *tomba sur le sujet de Charles-Quint à la table* de Charles IX. „ On loüa cet Empereur de plusieurs „ choses, mais sur tout d'avoir fait son Pre- „ cepteur Pape. . . . On exagera si fortement „ le merite de cette action, que cela fit im- „ pression sur l'esprit de Charles IX. jusques là „ même qu'il dit *que si l'occasion s'en presentoit,* „ *il en feroit bien autant pour le sien.* „ C'est donc une opinion assez generale que le Pape Hadrien VI. étoit la Creature de Charles-Quint. Il semble neanmoins que cet Empereur ne lui procura le Papat qu'indirectement, & par accident. Paul Jove qui est entré assez bien dans les intrigues de ce Conclave, nous aprend que Julien de Medicis Chef de la plus puissante faction, ne travailla pour Hadrien qu'après avoir vu (*n*) qu'il ne pouvoit rien obtenir pour lui-même. Il est vrai que l'attachement d'Hadrien aux interêts de Charles-Quint, lui rendit très-favorable dans ce pis-aller la Cabale de Julien de Medicis. On parle d'une inscription (*o*) où Hadrien se reconoissoit obligé de toutes ses grandeurs à Sa Majesté Imperiale. Cette inscription étoit composée, dit-on, de ces paroles: *Ultrajectum plantavit, Lovanium rigavit, Cæsar verò incrementum dedit*; c'est-à-dire,

(*i*) *On fit* 31. *Cardinaux tout à la fois.*

(*k*) Tum præsertim Maximiliani Cæsaris literis. *Pag.* 230.

(*l*) *Swertius Athen. Belg. pag.* 95.

(*m*) *L'Abbe de St. Real de l'usage de l'Histoire. Voyez mes remarques sur l'article d'Amyot, pag.* 233.

(*n*) Itaque Medices desperato vel neglecto Pontificatu Adrianum nominat. *Jovius pag.* 249.

(*o*) *Wolfius,* Lect. memorab. tom. 2. p. 192. *dit que cette inscription parut sur une tapisserie à Louvain, lors qu'on y fit des rejouissances pour la creation de ce Pape.*

va au Papat. Avant cela il fut envoyé Ambaſſadeur en Eſpagne auprès du Roi Ferdinand ; & quelques-uns diſent qu'il menagea les choſes (G) avec beaucoup plus d'adreſſe, que l'on n'en devoit attendre d'un homme qui avoit humé ſi long tems l'air de l'Univerſité. Il ramena ce Monarque, qui étoit fort mecontent de la maniere dont ſon gendre en avoit uſé envers lui, & de l'attachement que la Nobleſſe avoit temoigné pour les Princes Autrichiens. Hadrien effaça ces mauvaiſes impreſſions dont les ſuites étoient à craindre, & fut honoré peu après de l'Evêché (H) de Tortoſe, ſans ceſſer pour cela d'être Ambaſſadeur. Il en exerça les fonctions juſques à la mort * de Ferdinand, après quoi il partagea (I) la Regence avec le Cardinal Ximenés †. Il eſt vrai que ſa part fut la plus petite, pour

* *Arrivée le 23 Janvier 1516.*

† *Jovius ibid.*

dire, *Utrecht a planté, Louvain a arroſé, & l'Empereur a donné l'accroiſſement.* Sur quoi quelcun dit, *Il n'y a eu rien ici à faire pour Dieu, Deo iſthic nec ſeritur, nec metitur.* Cela n'empêche pas que la creation de ce Pape n'ait été un coup de haſard, & de depit. Liſez ces vers de Pierius Valerianus, qui ſont auſſi beaux que ſatiriques (a).

(a) L'Auteur des notes ſur les poëſies de Sannazar, imprimées à Amſterdam l'an 1689. les a inſerez à la page 236. 237.

Cum fluctuaret cymba, quæ magnos Deos,
Romæ penates quæ vehit,
Leone adempto: providum, vigilem, parem
Optabat infelix ducem.
Dum tota is ora quæritur Liguſtica,
Totoque Tyrrheno mari,
Per Adriatici omne littus, per Padi
Ripas, Lemani per juga:
Per Celtiberos, Gaditanos, Gallici
Vaſtos per Oceani ſinus,
Quaque æſtuoſum Sarmatas lambit ſalum,
Qua circuit Britannias:
Repente nobis hunc dedit vecors furor
Regione Rheni ab ultima;
Nil tale Patribus facere ſe putantibus:
Nihil minus volentibus
Quam quem eligebant, nil minus poſcentibus
Quam quem vocabant: ô mare!
O terra! votis Hadrianus omnium
Fit Pontifex; ſed omnibus,
Quis credat? invitis. Deûm vis hæc, Deûm,
Deûm abditum hoc arbitrium eſt.
Ut qui natantis deſpuunt regnum trabis,
Parere diſcant viperæ:
Ut invicem qui ſe oderant Patres, ducem
Inviſum haberent omnibus,
Malarum ut eſſet ſævus ultor mentium,
Acri ipſe mente in ſingulos.

(G) *Avec beaucoup plus d'adreſſe.*] Mr. Varillas n'eſt pas de ce ſentiment. Selon lui (b) Hadrien n'étoit bon que pour enſeigner dans un College; il n'entendoit pas la Politique, il ne ſavoit pas la ſcience du Cabinet. Il en donne entre autres preuves celle-ci; c'eſt que dans ſon Ambaſſade d'Aragon il ne repondit pas à l'eſperance de Chievres. Mais qui lui a dit que ce ſoit une marque de peu d'habileté? Hadrien (c) haïſſoit Chievres pour pluſieurs raiſons; & au lieu de negocier ſelon les vuës de Chievres, il lui rendoit ſous main de mauvais offices. C'étoit ſans doute mal repondre aux eſperances de ce Seigneur, mais ce n'étoit pas être mal habile.

(b) Voyez la preface de la Pratique de l'éducat.

(c) Jovius p. 232.

(H) *De l'Evêché de Tortoſe.*] Pluſieurs Auteurs (d) que j'ai conſultez conviennent que Ferdinand confera cet Evêché à Hadrien; mais Mr. Varillas dit qu'on le lui donna après la (e) mort de ce Prince, comme un dedommagement du pouvoir qu'on lui ôtoit. C'eſt qu'il faut ſavoir que le Cardinal Ximenes nommé (f) Regent du Royaume par le teſtament de Ferdinand, voulut occuper ce poſte malgré le Brevet qu'Hadrien avoit aporté de Flandres, pour être Regent de la Caſtille & de l'Arragon, en cas que Ferdinand mourût. Le Cardinal fut plus ferme qu'Hadrien dans ſes pretentions; car on porta celui-ci à ſe contenter d'avoir part à la Regence, & Monſieur Varillas ſupoſe qu'on le fit Evêque (g) afin de le dedommager. Je viens de jetter les yeux ſur un Ouvrage (h) plus moderne que celui de Varillas, & j'y ai vu que l'Auteur ſupoſe que nôtre Hadrien n'étoit point Evêque, lors de la diſpute ſur la Regence. En racontant les circonſtances de cette diſpute, il ne l'apelle que le Doyen de Louvain, & il dit (i) que Ximenes ſupoſa que ce Doyen *ayant conſenti de ne l'avoir qu'en ſecond, la dignité & le rang qu'il avoit dans la Caſtille ne permettant pas à un* SIMPLE PRETRE, *comme étoit le Doyen, de pretendre le pas ſur un Archevêque Cardinal, il ne lui en feroit part qu'autant qu'il lui plairoit.* Monſieur l'Evêque de Nîmes dit formellement (k) que le Doyen ne parvint à l'Evêché de Tortoſe, que par la recommandation de Ximenes après la mort de Ferdinand; & comme il cite Alvare Gomez (l), & Pierre Martyr (m), il eſt aparent que Paul Jove & les Bibliothecaires du Païs-Bas ſe ſont trompez. La maniere dont Ferdinand avoit reçu le Doyen n'inſinuë pas qu'il l'ait fait Evêque. Il avoit penetré le (n) *veritable ſujet de ſon ambaſſade, il l'avoit regardé comme un eſpion, & lors qu'Hadrien ſollicitoit une ſeconde audience, il repondit avec chagrin:* Que veut il? Vient-il ſavoir ſi je me meurs? Dites lui qu'on ne me voit point aujourdhui. *Il le vit pourtant peu de jours après par le conſeil de ſes Miniſtres, & lui dit qu'il ne ſe portoit pas aſſez bien pour traiter d'affaire avec lui, qu'il ſe retirât à Guadalupe dans le Couvent des Religieux de Saint Jerôme. . . . Il lui donna des Officiers en apparence pour le ſervir, mais en effet pour le garder, & pour empêcher que des gens qui lui étoient ſuſpects n'euſſent commerce avec lui.*

(d) Jovius ib. p. 228. Swert. Athen. Belg. p. 95. Val. Andr. Bibl. Belg. p. 20.

(e) Preface de la Pratique. Voyez auſſi p. 190.

(f) Prat. de l'éduc. p. 183.

(g) Notez que depuis la promotion d'Hadrien au Cardinalat, on l'apelloit le Cardinal de Tortoſe.

(h) L'Hiſtoire du miniſtere du Cardinal Ximenez, par Mr. Marſolier.

(i) Pag. 372. édit. de Hollande.

(k) Flechier, Hiſt. du Cardin. Ximenés, liv. 4. pag. 633. de l'édit. de Hollande.

(l) De rebus geſtis Ximen. lib. 6.

(m) Epiſt. 576. lib. 29.

(n) Flechier ibid. l. 3. p. 492. ad ann. 1515.

(I) *Il partagea la Regence.*] Il y a beaucoup de probabilité dans l'une des circonſtances que Monſieur Varillas raporte. Il dit (o) qu'une des raiſons qu'on allegua au Doyen (p) d'Utrecht pendant ſa diſpute avec Ximenes touchant la Regence, fut de lui repreſenter „ que „ s'il s'ingeroit de faire valoir les proviſions qu'il „ avoit aportées de Flandres, il exciteroit dans „ l'Eſpagne une guerre civile, & repondroit „ devant Dieu de tous les homicides & des autres

(o) Pag. 185.

(p) C'eſt ainſi que l'on nommoit en Eſpagne le Docteur Hadrien Florent.

pour * ne rien dire de pis: mais il arriva un tems où son autorité fut beaucoup plus grande. Ximenés avoit voulu trop faire le maître; c'est pourquoi l'Archiduc Charles le renvoya chez lui, lors qu'il alla en personne prendre possession de ses Royaumes d'Espagne; & quelque tems après il en donna † le gouvernement à Hadrien d'une maniere fort honorable, je veux dire lors qu'il en partit pour aller en Allemagne où la Couronne Imperiale l'apelloit. Hadrien se trouva fort embarrassé du gouvernement de tant de Royaumes, parce qu'il s'y forma une dangereuse sedition, qu'il n'auroit pas été capable de surmonter si l'on ne lui eût associé deux collegues, savoir le Connetable & l'Amirante de Castille. L'invasion de la Navarre par les François fut un autre grand embarras pendant son gouvernement. Il s'en tira avec honneur; & il jouïssoit du plaisir d'avoir recouvré la Navarre, lors qu'il reçut la nouvelle de son élection à la Papauté ‡. Je n'ai pas encore dit que Leon X. lui avoit donné le chapeau de Cardinal en l'année 1517. Après sa mort les diverses brigues du Conclave aboutirent à l'élection d'Hadrien ⸸, ce qui deplut fort au (K) peuple de Rome. Le nouveau Pape s'étant embarqué en Catalogne, (L) arriva à Rome le 30. d'Août. Il ne voulut point changer son nom; & il temoigna en toutes choses un éloignement du faste, & des voluptez, contre lequel la prescription étoit déjà surannée. Son Pontificat ne dura que jusques au 14. de Septembre 1623. Il eut une grande partialité pour

* *Voyez Varillas, Prattiq. de l'éducation du Prince, pag.* 186. *édit. de Hollande.*

† Hadrianus cum imperio toti Hispaniæ præficitur tanta cum dignitate, ut Cæsar[illegible] re[illegible]tem & pr[illegible]optantem [illegible] qui humanissimis precibus ut manere vellet exorare cogeretur, quando rege absente in Hispania præside opus foret præclaræ dignitatis & famæ, qui &c. *Jovius p.* 231.

‡ *Id. pag.* 251.

⸸ *Le* 9. *Janvier* 1522.

„ autres crimes qui s'y commettroient; comme il en étoit lui-même demeuré d'accord par avance dans son excellent commentaire sur le Maître des sentences, où il avoit enseigné qu'un homme excitant du trouble dans un Etat, lors qu'il s'en pouvoit exemter sans hasarder sa conscience ni son honneur, étoit responsable de tous les maux qui en arrivoient. On a vu ci-dessus, *poursuit Mr. Varillas*, que le Doyen étoit homme de bien, & qu'il n'entendoit pas assez le metier dont il se mêloit. Il fut si charmé de la deference que l'on temoignoit pour lui, en se raportant à lui d'une affaire où il étoit partie, & de l'honneur qu'on lui faisoit de citer des écrits qu'il avoit autrefois dictez dans l'Université de Louvain, & depuis fait imprimer, qu'il promit de se soumettre à ce que le Conseil d'Espagne determineroit, pourveu que l'on trouvât un expedient qui mit à couvert sa reputation, & qui n'exposât pas les provisions de l'Archiduc à être tournées en ridicules." Voilà justement la fable du corbeau & du renard, avec cette difference que le corbeau perdit sa proye pour des loüanges à venir, au lieu que le bon Hadrien perdit la sienne pour des loüanges que l'on donnoit à son chant du tems jadis.

(K) *Ce qui deplut fort au peuple de Rome.*] Ce qu'on apelle dans les Conclaves *être élu par inspiration*, eut beaucoup de part à la fortune d'Hadrien. Le Cardinal de Medicis à la tête de tous les jeunes Cardinaux, faction encore plus puissante que celle qu'on a quelquefois nommée *l'Escadron volant*, n'eut pas plûtôt resolu de faire élire le Cardinal de Tortose, qu'il fit promettre à ses partisans de lui donner leur suffrage tous à la fois. Cela fut executé. L'ouverture des billets ayant donc fait conoître que l'on mettoit sur les rangs un sujet papable, sur lequel il ne sembloit pas que personne eût encore jetté les yeux, causa beaucoup de surprise. Le Cardinal Cajetan donna un nouveau branle, par l'exhortation qu'il fit à ceux qui étoient plus près de lui de se ranger à ce party-là, puis (a) que c'est, disoit-il, celui de Dieu & celui des hommes. Tout aussi-tôt plusieurs s'y rangerent de bonne grace, par je ne sai quel sentiment de religion: d'autres qui ne connoissoient pas même de nom le Cardinal de Tortose hesiterent, & furent neanmoins de l'avis qui prevaloit; le torrent de l'inspiration les entraîna, & leur fit oublier tous leurs interêts. Il n'y eut que le Cardinal Ursin, qui resista à cette inspiration de Conclave. Julien de Medicis nageoit dans la joye, mais les autres tomberent dans un morne abatement; & le (b) peuple fut si fâché de leur choix, qu'il vomit mille injures contre eux, quand ils sortirent du Conclave. L'un d'eux en remercia le peuple, parce qu'il trouvoit qu'ils en étoient quites à bon marché, puis qu'on se contentoit de leur dire des injures, & qu'on ne les lapidoit pas selon leur merite. *Adaperto conclavi (c) quum globus Cardinalium Hadriani pontem esset prætervectus, & opifices puerique minacibus oculis voceque & manibus obstreperent, nec à fœdissimis probris abstinerent, Sigismundus Gonzaga Cardinalis renidenti vultu his egit gratias, quod adversus extrema supplicia meritos contumeliis essent contenti, nec lapidibus publicam injuriam vindicarent.* L'indignation du peuple étoit fondée sur ce qu'on n'avoit eu aucun égard à la tache du peché originel, & qu'il craignoit que le nouveau Pape ne siegeât ailleurs qu'à Rome.

(a) Postquam Deus ac hominibus placet *Jovius pag.* 250.

(b) Id populus adeò indignanter tulit, ut quum patefacto Conclavi Cardinales domum redirent, passim maledictis incesserentur, quod infamibus comitiis non modo urbem Romam suo antistite orbatam prodidissent, sed quod insaniæ proximum videretur, Italiam etiam Pontificatus honore spoliassent. *Ibid.*

(c) *Idem p.* 251.

(L) *Arriva à Rome.*] François Swert (d) dit que Didacus Stunica a fait une relation de ce voyage. J'en doute fort, car Nicolas Antonio n'en parle point, quoi qu'il parle d'une autre relation de voyage composée par cet Auteur; & de moindre consequence que ne le seroit celle-ci. Swert apparemment a confondu l'une avec l'autre. La relation mentionnée par Nicolas Antonio est celle du voyage que Stunica fit à Rome l'an 1520. laquelle Schottus a inserée à la fin de sa Bibliotheque d'Espagne. Au lieu de Didacus Stunica il faloit nommer Blaise Ortiz, car c'est celui-ci qui composa une relation du voyage d'Hadrien VI. Elle fut imprimée à Tolede l'an 1548. l'Auteur étoit passé d'Espagne à Rome avec ce (e) Pontife.

(d) *Athen. Belg. p.* 95.

(e) *Nic. Antonio, t.* 1. *p.* 179.

pour l'Empereur Charles-Quint, & très-peu de (*M*) satisfaction de sa Tiare. C'est peut-être son mecontentement qui donna lieu à ces manieres d'agir, qui l'ont fait passer pour (*N*) un Misanthrope. Les Italiens ont publié des medisances (*O*) atroces contre lui: & ceux même qui au lieu de le diffamer du côté des mœurs, sont convenus de sa probité & de son zêle, ne laissent pas de dire qu'il n'étoit (*P*) point propre à être Pape. Il n'est pas jusques à sa sobrieté dont

(*M*) *Très-peu de satisfaction de sa Tiare.*] C'est ce que temoigne l'inscription qu'il voulut que l'on gravât sur son tombeau; *Adrianus VI. hic situs est, qui nihil sibi infelicius in vita duxit quam quod imperaret.* Le P. Labbe (*a*) dit que cette Epitaphe fut mise sur son tombeau dans l'Eglise de Sainte Marie *dell' anima*, mais il se trompe; le Cardinal qui lui fit faire un Mausolée dans cette Eglise y fit mettre une inscription beaucoup plus longue, & plus pompeuse que celle-là. On la peut voir dans une infinité d'Auteurs. Pour l'autre elle ne fut gravée que sur le tombeau où il fut mis par provision, & en depôt dans l'Eglise de S. Pierre. Voyez Paul Jove sur la fin de la vie de ce Pape. Il ne faut pas s'étonner que la couronne papale ait été trouvée pesante par Hadrien VI. car les affaires generales de la Chretienté furent dans un grand desordre sous son regne, & il ne conoissoit pas assez le genie des Italiens, pour ne leur deplaire pas en mille choses. Les (*b*) nouvelles qu'il aprenoit tous les jours des progrés & des menaces des Ottomans, & son peu d'experience dans les affaires d'Italie, lui brouilloient tellement la tête, qu'il lui échapa de dire qu'il avoit eu plus de plaisir à gouverner un College de Louvain, qu'à gouverner toute l'Eglise Chretienne. S'il n'avoit pas été capable de conoître par lui-même, que ses irresolutions & sa lenteur causoient du mal & des murmures, il l'auroit su par les reproches que lui en fit en face l'Ambassadeur de Ferdinand, qui commença ainsi sa harangue: *Fabius Maximus, Sanctissime pater, rem Romanam cunctando restituit, tu vero pariter cunctando rem Romanam simulque Europam perdere contendis.* Ce (*c*) debut deconcerta tellement le Pape, que comme les Cardinaux ne l'aimoient pas, ils penserent éclater de rire.

(*N*) *Pour un Misanthrope.*] Pierius Valerianus (*d*) en fait un homme qui fuyoit la societé humaine, & qui dans les Cavalcates s'éloignoit le plus qu'il pouvoit des Courtisans; il donnoit de l'éperon à son cheval dès qu'il se voyoit joint par d'autres. Pour voir la satire de cet Auteur dans toute son étenduë, il faut faire choix de certaines éditions, car il y en a qui ont passé un peu l'éponge sur cet endroit. Celle de Bâle de 1575. n'est pas de ce nombre, ainsi que l'a remarqué le P. Theophile (*e*) Raynaud, qui a pris le party de ce Pape contre les Humanistes de ce tems-là.

(*O*) *Des medisances atroces contre lui.*] On ne se contenta pas de l'accuser d'une avarice prodigieuse, on divulgua qu'on avoit (*f*) enfin decouvert pourquoi il se retiroit tous les jours dans un reduit du Vatican, où il ne laissoit entrer personne; & que ce n'étoit point comme Numa, afin d'aprendre d'enhaut la maniere de bien gouverner, mais afin d'y caresser une belle femme: c'étoit sa Nymphe Egerie. On ajoûtoit que la maladie dont il mourut procedoit d'un trop frequent (*g*) usage du plaisir venerien, & qu'il ne se contentoit pas de se divertir avec les femmes, qu'il lui faloit de (*h*) beaux garçons. Ce ne fut pas tout, on publia qu'il avoit été Magicien; & que ses amis voulant éluder les preuves que l'on tiroit de je ne sai combien d'instrumens magiques, qui avoient été trouvez dans sa chambre aprés sa mort, disoient qu'il avoit travaillé à la pierre philosophale. Comme on ne pouvoit nier qu'il n'eût l'exterieur d'un homme de bien, amateur de la reforme & de la justice, on se retranchoit à dire que ce n'étoit qu'un Tartuffe; & que ce defaut est plus commun en Allemagne que l'on ne pense. Voyez sur tout ceci une lettre de Christophle Battus à Jerôme Saulius dans le 2. volume de Wolfius. On a mis dans le suplément de la (*i*) Chronique de l'Abbé d'Ursperg, qu'on trouva parmi les papiers secrets de ce Pape quelques livres de Magie, & qu'il y a des gens qui pretendent qu'il parvint au Papat par ce mauvais art.

(*P*) *Qu'il n'étoit point propre à être Pape.*] Peu de gens liront cet endroit sans s'apercevoir qu'il s'adresse au Cardinal Palavicin, & sans songer à l'Evangile nouveau, où l'on a censuré si cruellement plusieurs maximes de son Histoire du Concile de Trente. Hadrien VI. étoit un très-bon Ecclesiastique, au jugement de ce Cardinal, mais un Pape mediocre, (*k*) *fu Ecclesiastico ottimo, Pontefice in verita mediocre.* Il descendit même plus bas dans l'esprit du peuple qui ne juge des choses que par l'évenement; car en consequence des mauvais succés de son regne, il passa pour un Pape qui étoit moins (*l*) que mediocre. Ce bon Flamand n'ayant pas trouvé en Italie la candeur & la sincerité où il avoit été nourri, entra dans une defiance generale; il croyoit qu'on lui tendoit des pieges par tout, il n'osa se fier qu'à des gens de son païs, & ceux-ci avec leur franchise sans experience, lui firent plus de tort que n'auroient fait les Italiens avec leur dissimulation. Le Jansenìste qui a fait l'Evangile nouveau, a profité fort malignement de tout ce que le Cardinal Palavicin avouë sur les bonnes qualitez de ce Pontife; mais au fond ce Cardinal n'a pas tout le tort que l'on diroit bien. Il est vrai que si l'Eglise Chretienne étoit ce qu'elle devroit être, les mêmes vertus qui suffiroient à un bon Ecclesiastique suffiroient aux Papes; (*m*) mais dans l'état où l'Eglise Romaine se trouve depuis long tems, sous un Chef dont la puissance spirituelle est tellement incorporée avec la puissance temporelle, que la conservation de l'une depend de la conservation de l'autre, c'est une folie que de pretendre qu'un Pape qui n'entend point le manege de la Cour, & les souplesses de la Politique, puisse remplir ses devoirs. Il ne faudroit pour accomplir les propheties des Protestans

(*a*) *De Script. Ecclef. to.* 1. *p.* 415.

(*b*) Necesse erat Pontificem rerum Italicarum penitus ignarum, & tum primum urbium suarum & provinciarum regulorumque nomina perdiscentem, in omnibus consiliis vehementissime conturbari, adeo ut quum his curarum fluctibus jactaretur, aliquando diceret, sibi fuisse jucundius Lovanii gymnasium cum studiorum laude moderari, quam Romæ pontificia in sede Christianam rempublicam administrare. *Jovius p.* 262.

(*c*) *Idem pag.* 276.

(*d*) *Hieroglyph. lib.* 19.

(*e*) *Hoplotheca, pag.* 346.

(*f*) Postea compertum est illic mulierem forma egregia cam habuisse, cujus amoris causâ eò tam frequenter iisse creditur ejus amplexu frui solitum. *Battus apud Wolfium, Lect. memorab to.* 2. *p.* 192.

(*g*) Laboravit permultum antequam è vita excederet & stranguria & torminibus, in quas ægritudines plerumque incidere solent qui coitu immodico utuntur. *Ibid.*

(*h*) Datum est hoc insuper crimini quod puerorum amoribus delectaretur, quia inter ceteros Ministros nonnullos tenellæ ætatis & eximiæ formæ habebat. *Ibid.*

(*i*) *Voyez Jean Crespin, Etat de l'Eglise, ad ann.* 1523.

(*k*) *Lib.* 2. *c.* 9.

(*l*) *Idem ibid.*

(*m*) *Voyez Pallavicin l.* 2. *c.* 7. *p. m.* 206.

dont on n'ait (*Q*) fait des railleries. La joye qu'on fit paroître de sa mort est au (*R*) fond un grand éloge pour lui. Je ne saurois bien dire si ce sont les Catholiques ou les Protestans, qui ont debité les premiers qu'il permit de sacrifier (*S*) aux Divinitez du Paganisme, afin de faire cesser la peste. Guicciardin n'est

testans, que quatre ou cinq Papes de suite tels que quelques-uns ont été, qui d'ailleurs étoient des Moralistes rigides. Quoi qu'il en soit, il est bon de voir la (*a*) lettre de Mr. de Launoi, où il fait l'apologie de nôtre Hadrien contre le Cardinal Pallavicin.

(*a*) *Epist.* IV. 7.

(*b*) *De piscibus Romanis c.* 1.

(*Q*) *Sobrieté dont on n'ait fait des railleries.*] Il étoit si peu accoutumé aux friandises de Rome, qu'il n'y avoit point de poisson qu'il preferât au Merlus; de sorte que le prix de ce poisson haussa considerablement sous sa papauté, non sans faire rire toute la poissonnerie. Au lieu de le louër de cela, Paul Jove a eu la hardiesse de dire qu'il n'avoit pas plus de goût à l'égard des viandes, que de jugement pour l'administration des affaires. J'affoiblis tellement le Latin de cet Auteur, qu'il est necessaire de le raporter mot à mot. *Modo* (*b*) *Merlucciæ plebeio admodum pisci Hadrianus Pontifex, sicuti in administranda republica hebetis ingenii vel depravati judicii, ita in esculentis insulsissimi gustus supra mediocre pretium ridente toto foro piscario jam fecerat.* La Cour de Rome étoit passée d'une extremité à l'autre, car il n'y eut jamais de Pape dont la table fût aussi delicate que celle de Leon X. On s'insinuoit dans ses bonnes graces par l'invention des ragoûts, & il y (*c*) eut quatre grands maîtres en bons morceaux qui devinrent ses Mignons. Ils inventerent une sorte de saucisses qui jetta dans l'étonnement Hadrien VI. lors qu'il examina la depense de son predecesseur. Pour lui il n'entretenoit point d'Officiers aussi inutiles que ceux-là, & il prit tellement le contre-pied de Leon X. qu'il ne depensoit pas plus de 12. pistoles par jour. Les Romains satiriserent cette grande frugalité, & dirent que le Vatican étoit devenu semblable aux maisons que le retour des Esprits fait deserter. *Familiam adeo sordidam & exiguam alebat, ut sumtus quotidianus duodecim aureos non excederet. Quid plura? Vaticana domus non jam domus illa Pontificia, & ocellus urbis ut quondam, sed domus aliqua, ut poëtæ tradunt, quæ propter lemurum formidinem vacua & deserta sit, præ solitudine videbatur.* C'est ainsi qu'en parle Christophle Battus que j'ai cité ci-dessus. Inferons des paroles de Paul Jove, qu'il ne laissa pas d'y avoir des gens à Rome qui par complaisance pour le Pape firent cas de son poisson. On verra dans l'article du Chancelier du Prat, que ce ne fut pas la premiere fois que les Grands du monde mirent à la mode certaines viandes qui étoient meprisées auparavant. Je crois au reste qu'on ne se moqua pas moins de la preference qu'Hadrien donnoit à la biere sur le vin, qu'à celle qu'il donnoit au Merlus sur tous les autres poissons. Sa boisson ordinaire étoit la biere, & on attribua à cela sa derniere maladie. Il avoit grand soin de sa santé, & il se mettoit à table à une heure si reglée, qu'il quittoit brusquement les affaires les plus importantes dès qu'on l'avertissoit que le repas étoit prêt; mais il mangeoit peu. *Ferunt*

(*c*) Mire favit Pogio seni Pogii Historici filio, itemque Moro nobili à gulæ intemperantia ... & Brandino Equiti, Marianoque Sanmoni cucullato facetissimis helluonibus, & in omni genere popinalium deliciarum eruditissimis. Nam inter alia portenta infamientis eorum gulæ lucanicas concisis pavonum pulpis farctas commenti fuerant, quod obsonii genus mox successor Hadrianus, vir Batavæ frugalitatis, mirabundus expavit, quum sumptuarias rationes Leonis inspiceret. *Jovius in vita Leonis X. p.* 191. Varillas, *Anecd. de Florence, p.* 297. dit que ces saucisses *n'etoient farcies que de ce qu'il y avoit de plus delicat en la chair des faisans.* Il prend un paon pour un faisan.

(*d*) *Hadrianum alioqui vegetæ viridisque senectæ contraxisse morbum assiduo cervisiæ potu. . . Nam per se cibi parcissimus erat, & in tuenda valetudine apprime diligens & morosus, tanta horarum definitione, ut denunciante Architriclino paratas esse epulas, vel maximarum rerum colloquia protinus abrumperet.*

(*d*) *Jovius in vita Hadriani, p.* 283.

(*R*) *Est au fond un grand éloge pour lui.*] C'est que rien ne le rendoit plus odieux que l'envie qu'il avoit de faire cesser les pechez crians, & d'employer pour cela des peines severes. Le bruit couroit qu'il alloit publier de terribles Bulles contre les Judaïsans, contre les moqueurs des choses saintes, contre les Simoniaques, contre les usuriers, & contre les Sodomites. Ce dernier point (*e*) jetta l'allarme à la Cour & à la ville; & il y eut de jeunes gens qui après sa mort mirent des festons sur la porte de son Medecin, avec cette inscription en grosses lettres, AU LIBERATEUR DE LA PATRIE. Pouvoit-on se rejouïr de la mort d'un tel Souverain, sans que ce fût une preuve de sa vertu? Paul Jove raconte qu'on s'en rejouit excessivement. *Morte ejus plerique & præsertim veteris aulæ sectatores effusissimè sunt lætati, & secundum eos nonnulli Romanorum qui detrimenta rerum suarum senserant.*

(*e*) Ultimo inquirere punireque decreverat juventutis corruptores, ejus enim criminis non omnino falsa suspicione urbs ipsa conniventibus legibus infecta credebatur. Quâ inopinatâ & gravi severissimæ legis mentione, maculosos quosdam cum aulæ tum civitatis veluti desperata publica securitate terruerat, adeo ut non defuerint petulantissimi juvenes, qui Joanni Antracino Pontificis Medico postes festa fronde per intempestam noctem protinus exornarent, cum titulo uncialibus literis inscripto in hæc verba. Liberatori Patriæ S. P. Q. R. *Jovius p.* 281.

(*S*) *Aux Divinitez du Paganisme.*] Je n'a pas eu encore le tems d'aller bien loin, en remontant vers la source de ce mensonge. J'en suis encore à un livre (*f*) imprimé à Amsterdam en l'année 1661. où j'ai lu ces paroles: *Is* (Adrianus VI.) *ad avertendam pestem quæ gravissime in urbe sæviebat*, Mago Demetrio Græco concessit sylvestrem taurum Diis Gentilium ad placandam eorum iram mactare, *cessavitque lues.* L'Auteur cite Paul Jove au 21. livre de son Histoire, mais il faut croire pour son honneur & par charité qu'il n'avoit point lu cet Historien. Voyons ce que dit Paul Jove; l'endroit merite d'être raporté. On n'y parle du Pape que pour dire, qu'il ne faisoit point defendre severement la communication des maisons pestiferées, & que cette methode très-éloignée des usages de l'Italie avoit causé la mort d'une infinité de gens. On ne le fait point accorder au Magicien la permission de faire ce sacrifice, on dit en general que personne n'osa s'opposer à la populace qui favorisoit ce Demetrius; & de plus on ne dit pas que cet homme pretendit sacrifier le taureau aux Divinitez Payennes, & pour le succès, on se contente de dire que la peste diminua. A quoi songent donc ceux qui nous citent Paul Jove, lors qu'ils debitent tant de circonstances qu'il ne dit pas? *Exorta est in Urbe pestilentiæ lues, quæ quum severis legibus more nostro Pontifici minimè cohercenda videretur, contactu ægrorum ita exarsit, ut multa funera in compitis viserentur, appareretque vastari Urbem, haud multo dierum spatio, nisi Græculus quidam nomine Demetrius Spartanus, sedandæ pestilentiæ, faventi ei turba hominum, negotium suscepisset, nemine super-*

(*f*) *Compend. Historiæ, par Jean Latius, Professeur à Franeker.*

n'eſt pas celui qui l'a le plus épargné; car il pretend * que ceux qui confererent la Papauté à ce Barbare, ſe porterent à cela plûtôt par une impetuoſité aveugle, que par choix † & par deliberation; & que ne ſachant donner aucune raiſon de leur extravagante conduite, il s'en dechargeoient ſur le St. Eſprit, qui avoit de coutume, à ce qu'ils diſoient, d'inſpirer les Cardinaux pendant l'élection des Papes ‡. Le corps d'Hadrien fut depoſé dans l'Egliſe du Vatican, entre celui de Pie II. & celui de Pie III. & transporté en ſuite dans l'Egliſe de Sainte Marie *dell' anima*, par les ſoins de Guillaume Enckevort le ſeul Cardinal qu'il eût fait, qui lui dreſſa un ſuperbe Mauſolée ⸸. Sa vie a été amplement decrite par Gerard Moringus Theologien de Louvain. N'oublions pas que ce Pape (*T*) a été Auteur. Il eſt un peu étrange qu'un homme qui devoit aux lettres ſon avancement, ait (*V*) ſi peu favoriſé les beaux eſprits. Le recueil des lettres des Princes β contient quelques particularitez ſur l'humeur de ce Pontife.

* *Lib.* 14. *fol. m.* 421.

† *Le Cardinal Pallavicin refute cela l.* 2. *c.* 2. *Voyez l'article* Guicciardin, *remarque F, p.* 1332.

‡ Della quale eſtravaganza non potendo con ragione alcuna eſcuſarſi, transferivano la cauſa nello Spirito Santo, ſolito ſecondo dicevano à inſpirare nella elettione de' Pontefici i cuori de' Cardinali.

⸸ *Jovius ubi ſupra. Val. Andr. Bibl Belg. Aub. Miræus, Elog. Belgic.*

β *Dans deux lettres de Jerome Niger à Marc Antoine Micheli, fol. m.* 81. 85.

HAY, famille d'Ecoſſe. Elle doit le commencement de ſa nobleſſe à une action très-illuſtre. On pretend que les Danois ayant envahi l'Ecoſſe ſous le regne de Kenneth III. environ l'an 980. il ſe donna une bataille δ entre eux & les Ecoſſois,

δ *Le lieu où elle ſe donna ſe nomme* Licurtie.

ſuperſtitionem vetare auſo. Nam ferum taurum, cui dimidium cornu diſſecarat, magico carmine dextram in aurem prolato repente ita manſuefactum reddiderat, ut injecto tenui filo ad integrum cornu, quo vellet perducens, peſtilentiæ placando numini ad Amphitheatrum immolaret. Nec credulæ multitudinis ſpem ex toto feſellit, quum ab ea inanis ſacrificii proſpera litatione, miteſcere morbus cœpiſſet *.

(*T*) *Que ce Pape a été Auteur.*] Ses *quæſtiones & expoſitiones* ſur le quatriéme livre du Maître des Sentences, furent imprimées à Paris *in fol.* l'an 1512. (*a*) & l'an 1516. & ſes *quæſtiones quodlibeticæ duodecim* à Louvain *in* 8. l'an 1515. & à Paris *in fol.* l'année ſuivante. Pendant ſon ſejour en Eſpagne il compoſa *Computum hominis agonizantis, & Sermonem de ſacculo pertuſo.* Depuis ſon Pontificat, il publia *Regulas Cancellariæ Apoſtolicæ*, & il écrivit pluſieurs lettres aux Princes d'Allemagne &c. qui ont été imprimées avec les Conciles, ou ailleurs.

J'ai quelque choſe à obſerver touchant ſon Ouvrage ſur le Maître des Sentences. Le Sieur Konig (*b*) trompé par l'équivoque de ceux qui ont (*c*) dit *in* IV. *ſententiarum quæſtiones & expoſitiones*, aſſûre que nôtre Hadrien a publié des queſtions ſur les 4. livres des Sentences. Voilà une nouvelle preuve de ce que j'ai dit dans la 1. remarque de cet article, qu'on ne ſauroit s'écarter ſi peu de l'exactitude, qu'on ne faſſe mentir quelque Auteur. N'auroit-il pas mieux valu dire *in quartum ſententiarum*, ou *in* IV. *librum ſententiarum*, que de ſe ſervir du nombre IV. qui ſignifie auſſi-tôt *quatuor* que *quartus*? Le P. Oldoini (*d*) a fait la même faute que le Sieur Konig. Il eſt bon d'entendre Mr. Varillas ſur cet Ouvrage d'Hadrien; *On admiroit*, dit-il (*e*), *ſon Commentaire ſur le Maître des Sentences, & certes ſi ce livre n'étoit pas le plus ſubtil des trois cens de même nature qui ſe trouvoient alors dans les Bibliotheques, il étoit au moins le plus clair & le plus methodique.* L'Auteur avoit ſoutenu *de la maniere du* (*f*) *monde la plus deciſive, qu'il eſt certain que le Pape peut errer même dans les choſes qui appartiennent à la foi*, & on pretend qu'il ne changea point d'opinion quand il fut Pape, comme fit Pie II. car il ne changea rien à cet endroit de ſon livre, lors qu'on l'imprima à Rome durant ſon pontificat.

* *Jovius, Hiſtor. lib.* 21. *fol. m.* 11.

(*a*) *Il y a eu encore d'autres éditions.*

(*b*) *Bibliotheca vet. & nova.*

(*c*) *Swertius, Athenæ Belg. Valere André, Bibl. Belg.*

(*d*) *Athen. Roman. p.* 306.

(*e*) *Preface de la Pratique de l'éducat.*

(*f*) *Maimbourg, Traité de l'Egliſe de Rome, p.* 138.

(*V*) *Ait ſi peu favoriſé les beaux eſprits.*] On a vu dans la remarque C ſes ſentimens pour les Poëtes. On lui pardonneroit mieux cela que l'amortiſſement des fonds qui avoient ſervi d'abord à l'entretien des hommes doctes qui paſſerent de Grece en Italie, & auſquels l'Occident eſt redevable de la reſurrection des belles lettres. Le Cardinal Beſſarion *fit* (*g*) *ſubſiſter à Rome une partie de ces grands genies, & établit pour eux une Academie dans le Vatican. Mais le plus grand nombre vivoit des liberalitez du Pape Nicolas V. . . . De tous* (*h*) *ſes ſucceſſeurs il n'y eut qu'Hadrien VI. qui ſupprima ces gratifications, par une œconomie peu glorieuſe à ſa memoire.* Voici ce qu'un autre Ecrivain (*i*) a remarqué; „ Tous les Savans de ſon tems „ ſe promirent de l'avancement à ſon avenement „ au pontificat, à cauſe qu'il devoit aux lettres „ ſon exaltation, & ce qu'il avoit de bonne for- „ tune. Cependant ils demeurerent fort éton- „ nez, voyant qu'il étoit plein de mauvaiſe vo- „ lonté contre tous ceux qui ſe plaiſoient à la „ belle literature, les appellant *Terentianos*, & „ les traitant de telle ſorte qu'on croit qu'il eût „ rendu les lettres tout-à-fait barbares, s'il ne „ fût mort dans la 2. année de ſa ſuprême di- „ gnité. Paul Jove dit gentiment (*k*) qu'il „ uſoit de ce mauvais traitement contre les plus „ beaux eſprits de ſon ſiecle, avec le même ſens „ & le même jugement dont il preferoit la Mer- „ luche de ſes Païs-Bas à toute autre viande, & „ aux meilleurs poiſſons qui ſe mangeaſſent en „ Italie. „ Il n'eſt pas vrai que Paul Jove diſe cela; voyez ſon texte dans la remarque Q. On ſera bien aiſe de ſavoir d'où la Mothe le Vayer avoit pris ce qu'il raporte. C'eſt pourquoi je mets ici un beau paſſage de Pierius Valerianus (*l*). *Fuit & ſub Hadriano VI. par bonarum omnium litterarum infortunium. Nam cùm is Leoni Decimo ſuffectus eſſet, ad quem utpote litteratum Principem magnus litteratorum numerus confluxerat, dum non minora de Hadriano ſibi quiſque pollicetur, ecce adeſt muſarum, & eloquentiæ, totiuſque nitoris hoſtis acerrimus, qui litteratis omnibus inimicitias minitaretur, quoniam ut ipſe dictitabat, Terentiani eſſent, quos cùm odiſſe, atque etiam perſequi cœpiſſet, voluntarium alii exilium, alias atque alias alii latebras quærentes, tandiu latuere, quoad Dei beneficio altero Imperii anno deceſſit, qui ſi aliquanto diutius vixiſſet, Gottica illa tempora adverſus bonas litteras videbatur ſuſcitaturus.*

(*g*) *Notæ in Phranzam pag.* 275. *Platina apud Guillet Hiſt. de Mahomet II. tom.* 1. *pag.* 255.

(*h*) *Theodor. Standug. apud eumdem Guill. ibid.*

(*i*) *La Mothe le Vayer tome* 11. *p.* 436.

(*k*) 7. *De piſc. Rom.* Il faloit 1. *& non pas* 7.

(*l*) *Pier. Valerianus De literat. infelicitate, lib.* 2. *p. m.* 90.

Ecossois, dans laquelle ces derniers ayant été d'abord mis en fuite, se retirerent du côté de Perth. Il furent obligez de passer par un chemin très-étroit entre les montagnes & la riviere de Tay. Un païsan qui se trouva là avec ses deux fils, trois personnes intrepides, se rendit maître du defilé, exhorta les fuyards à tourner tête contre l'ennemi, & s'oposa au passage de ceux qui voulurent continuer leur fuite. Il fit plus, il s'arma de tout ce qui lui tomba sous la main, & accompagné de ses deux fils armez d'une piece de leur charruë, il fondit avec tant d'impetuosité sur les Danois, & il anima de telle sorte par son exemple les fuyards, que la victoire se declara pour les Ecossois. L'ennemi à son tour fut mis en fuite, & l'Ecosse preservée de la servitude sous laquelle les Danois avoient eu dessein de la reduire. Ce païsan conu depuis sous le nom de HAY, a été le fondateur de la famille dont je parle. Lui & ses fils se signalerent d'une façon extraordinaire dans le combat; ils jetterent la consternation, & firent un grand carnage par tout où ils combatirent. Cette belle action qui fut le salut de la patrie reçut une digne (*A*) recompense; & depuis ce tems-là cette famille a été l'une des plus illustres du Royaume. Elle a produit (*B*) plusieurs branches, & plusieurs (*C*) personnes de grand merite. Le Comte d'Errol en est aujourd'hui le chef. Il est marié avec Anne Drummond sœur du Comte de Perth *.

** Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

HAY (JEAN) Jesuïte Ecossois, entra dans la Societé l'an † 1566. & fit à Rome son Noviciat, & la profession du quatriéme vœu. Il enseigna en divers endroits, en Pologne, en France, dans le Païs-Bas. Son principal theatre fut le College de Tournon, où il enseigna la Theologie, les Mathematiques & la langue sainte. Il mourut le 21. de Mai 1607. à Pontamousson, où il étoit Chancelier

† *Selon* Sotuel, Bibliotheca Script. Societ. J. su, p. 459. *car le P. Alegambe met 1562. & non 1566.*

(*A*) *Cette belle action . . . reçut une digne recompense.*] HAY fut mené par toute l'armée au Palais du Roi, & il reçut dans l'assemblée du Parlement le plus haut grade de noblesse. Le Roi lui donna une partie considerable des depouilles de l'ennemi, & en bonnes terres tout le vol d'un faucon. C'est-à-dire qu'on lâcha un faucon, & qu'on prit garde où il se reposeroit, & qu'on donna à Hay toutes les terres situées entre le lieu où ce fauçon avoit commencé de voler, & le lieu où il s'étoit reposé. Ce dernier lieu s'apelle encore la Pierre du Faucon. Par ce moyen Hay se trouva pourvu du plus fertile terroir de l'Ecosse, situé où la bataille s'étoit donnée, le long de la riviere du Tay. Le Roi Kenneth lui donna des armoiries qui étoient d'argent à trois écussons de gueules, pour marquer que le courage de trois hommes avoit sauvé le Royaume (*a*).

(*B*) *Et a produit plusieurs branches.*] Qui se sont repanduës non seulement en Ecosse, & en Angleterre, mais aussi en France, & principalement dans la Normandie (*b*). Je ne fais mention que de la branche des Comtes de Tweedale & de Kinnouel qui subsiste encore (*c*).

(*C*) *Et plusieurs personnes de grand merite.*] On ne peut rien dire de l'état où se trouva cette Maison depuis le regne de Kenneth III. jusques au regne de Robert Bruse, car Edoüard I. Roi d'Angleterre s'étant prevalu des divisions de l'Ecosse, au tems que Robert Bruse & Jean Balliol se disputoient la couronne, fit une irruption dans le Royaume, & enleva non seulement les actes publics, mais aussi les papiers & les documens des Maisons particulieres. Ceux de la famille Hay furent enlevez comme beaucoup d'autres. Pendant cette guerre civile Robert HAY s'attacha aux interêts de Robert Bruse avec une entiere fidelité, & lui rendit de si grands services, qu'il en fut recompensé de la charge de grand Connetable hereditaire d'Ecosse l'an 1510. & afin qu'il pût soutenir cette dignité avec l'éclat convenable, il reçut de ce même Prince plusieurs terres dans la Province d'Aberdeen. Cette charge est toûjours demeurée dans la famille; elle est possedée presentement par Monsieur le Comte de Erroll, que l'on compte pour le 19. de sa Maison qui en a joüi. Nicolas Mylord HAY fut tué l'an 1332. avec 280. Gentilshommes de sa famille, à la bataille de Duplin, soutenant le party du Roi David Bruse contre Edoüard Balliol. David Mylord HAY son successeur accompagna le Roi David Bruse dans la guerre contre les Anglois, & fut tué l'an 1344. à la bataille de Durham. Thomas Mylord HAY fut marié avec la fille du Roi Robert II. laquelle lui aporta en dot la Baronie de Inchtuthill dans la Province de Perth, environ l'an 1376. Guillaume Mylord HAY fut deputé l'an 1423. avec quelques autres Gentilshommes, pour deliberer des moyens de remettre en liberté le Roi Jaques I. qu'on gardoit en Angleterre. Il fit reüssir cette affaire, & peu après il fut creé Comte de Erroll. Guillaume HAY Comte de Erroll, grand Connetable d'Ecosse & Sheriff de la Province d'Aberdeen, accompagna Jaques IV. à la bataille de Floudon l'an 1513. & y fut tué avec son Prince, lui & 87. Gentilshommes de son nom. François HAY Comte de Erroll ayant suivi constamment la Reine Marie, & la Religion Romaine, se vit exposé à de grans malheurs; on demolit ses maisons, on pilla ses terres, on l'emprisonna; mais sous le Roi Jaques VI. fils de la Reine Marie il se trouva en faveur. Il fut l'un des Seigneurs d'Ecosse que l'on envoya en Angleterre l'an 1604. pour regler l'union des deux Couronnes. Son fils assista au couronnement de Charles I. en Ecosse l'an 1633. Gilbert HAY Comte de Erroll eut beaucoup de part à l'amitié de Charles I. & parut beaucoup au Parlement d'Edimbourg lors du retablissement de Charles II. Jean HAY Comte de Erroll aujourdhui grand Connetable d'Ecosse est son fils (*d*).

(*a*) *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

(*b*) *Mr. Pelisson en parlant de Mr. du Chatelet dit ceci :* Paul Hay, Sieur du Chatelet, étoit de l'ancienne Maison de Hay en Bretagne, qui se vante d'être sortie il y a six cens ans de celle des Comtes de Carlile, l'une des plus illustres d'Ecosse. *Hist de l'Acad. Françoise, p. m. 246.*

(*c*) *Tiré du même memoire.*

(*d*) *Tiré du susdit memoire.*

lier de l'Université. Il s'attacha fort aux controverses, & composa (*D*) divers livres contre ceux de la Religion. Il eut aussi une dispute verbale dans Strasbourg avec Pappus, & avec Jean Sturmius*. Le P. Alegambe † merite un peu de censure. Il ne faut point confondre Jean Hay (*E*) avec le Jesuïte de ce nom qui fut bani par arrêt du Parlement de Paris. Ils pretendoient être l'un & l'autre de la ‡ famille HAY dont j'ai parlé dans l'article precedent.

* *Tiré d'Alegambe, Bibl. Scriptor. Societ. Jesu pag. 248.*

† *Voyez la remarque D.*

‡ *Voyez la defense des demandes de Jean Hay.*

HALI-BEIGH, premier Dragoman à la Cour du Grand Seigneur au XVII. siecle, étoit né Chretien dans la Pologne; mais ayant été pris fort jeune par les Tartares, il fut vendu aux Turcs, qui l'éleverent dans leur religion au Serrail. Il s'apelloit Albert (*A*) *Bobowski* en son païs. Il aquit la conoissance d'un très-grand (*B*) nombre de langues, & devint assez habile pour faire (*C*) des livres. Il eut beaucoup de commerce avec des Anglois, ⨤ qui l'engagerent à traduire en langue Turque quelques Ouvrages. Il avoit envie γ de retourner au giron du Christianisme; mais il mourut avant que d'executer ce beau dessein. Voyez le Suplément de Moreri.

⨤ *Voyez la remarque C.*

γ *Journal de Leipsic 1691. pag. 226.*

HALI-

(*D*) *Et composa divers livres contre ceux de la Religion.*] Un *recueil de demandes aux Ministres.* Il le composa en Ecoissois selon le P. Alegambe, qui ajoûte que la traduction Françoise en fut faite par Michel Coyssard. *L'apologie de ces demandes.* Il la composa en François, selon le Pere Alegambe; mais c'est une erreur, car Jean Hay assûre dans sa preface qu'il l'avoit écrite en Latin, & qu'elle fut traduite en François par quelques-uns de leurs Ecoliers. Cette Apologie fut faite *contre le libelle de Jaq. Pineton de Chambrun Predicant à Nîmes*, & imprimée à Lyon l'an 1586. L'épitre dedicatoire datée du 2. de Juillet 1585. temoigne que depuis cinq ans l'Auteur lisoit publiquement la Theologie à Tournon. *Antimonium ad responsa Bezæ. Disputatio contra Ministrum anonymum Nemausensem.* Son *Helleborum Joanni Serrano*, trouvé parmi ses papiers, (*a*) est gardé à Rome dans les archives de la Societé. Voilà tout ce que nous aprenent les deux Bibliothecaires des Jesuïtes. Ils ont ignoré que Jean Hay avoit actuellement publié un livre contre de Serres, savoir une reponse au 2. Anti-Jesuïte de ce Ministre (*b*). Les autres Ouvrages de Jean Hay sont *Scholia brevia in Bibliothecam Sanctam Sixti Senensis*, & une traduction Latine de quelques lettres Jesuïtiques écrites du Japon & du Perou. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1605. *in* 8. Voyez Alegambe.

(*a*) *Sotuel, Biblioth. Script. Societ. pag. 459.*

(*b*) *Voyez la defense des demandes, à la fin de la reponse à la preface.*

(*E*) *Le Jesuïte de ce nom qui fut bani.*] Il s'apelloit Alexandre HAY: il fut „convaincu „d'avoir tenu souvent des discours seditieux „contre le Roi depuis la reduction de Paris, „jusqu'à dire que s'il passoit quelque jour devant leur College, il se jetteroit volontiers „sur lui de la fenêtre en bas la tête la premiere, pour lui rompre le cou par ce moyen.„ C'est ce qu'on lit dans la grande Histoire de Mezerai (*c*). L'Auteur de l'Anticoton nous va dire la date de l'arrêt du Parlement. *Il* (*d*) *y eut informations faites contre Alexandre Hayus Jesuïte Ecossois, lequel avoit enseigné publiquement qu'il faloit dissimuler & obeïr au Roy pour un temps par feintise, disant fort souvent ces mots*, Jesuïta est omnis homo. *Estoit d'avantage ce Jesuïte chargé d'avoir dit souvent qu'il desireroit, si le Roy passoit devant leur College, tomber de la fenestre sur luy pour luy rompre le col. Pour laquelle cause par arrest de la Cour prononcé le 10. de Janvier 1595. fut ledit Hayus banni à perpetuité, à luy enjoint de garder son ban à peine d'estre pendu & estranglé, sans autre forme ne figure de procés.* L'Auteur du remerciment des Beurrieres après avoir dit la même chose, (*e*) ajoûte que ce Jesuïte *ayant depuis repeté & confirmé ces mêmes paroles en la ville de Prague, sur ce que les plus grands de ce Royaume solliciterent de le faire amener en France, on respondit qu'il avoit avallé un orge mondé qui n'étoit pas bien cuit, & se trouva mort aussi soudain que le prevost des Marechaux de Pluviers . . . étranglé au Chastelet d'un lacet de son caleçon, qui n'étoit assez fort pour brider une mouche.* Alexandre Hayus, si nous en croyons (*f*) Paquier, *regentoit pendant les troubles la premiere classe du College des Jesuïtes à Paris.*

(*c*) *Tom. 3. pag. 1135. 1136.*

(*d*) *Anti-Coton pag. m. 28.*

(*e*) *Pag. 19. Ce remerciment fut imprimé l'an 1610.*

(*f*) *Catechisme des Jesuites livre 2. chap. 20. p. m. 472.*

(*A*) *Il s'apelloit Albert* Bobowski.] Nom qu'on a latinisé par celui de *Bobovius*; mais la plûpart des Auteurs s'y sont trompez. Mr. Ricaut (*g*) apelle ce Polonois *Albert Bobonius*. Bespier son Traducteur le corrige, & met (*h*) *Bohonius*, *parce que Thomas Smith l'écrit ainsi pag.* 39. *de son epist.* de morib. Turc. *Il est vrai qu'en ce lieu il y a* Bozonius, *mais* l'Errata *marque qu'il faut lire* Bohonius. Le premier (*i*) Traducteur de Mr. Ricaut a mis Robovius.

(*g*) *Etat present de l'Empire Ottoman, l. 2. p. m. 405.*

(*h*) *Remarques curieuses pag. 667.*

(*i*) *Il s'apelle Briot.*

(*B*) *D'un très-grand nombre de langues.*] Qu'il me soit permis de citer ici un peu au long l'Auteur de Lacedemone ancienne & nouvelle: *Voyez*, dit-il, (*k*) *comment Fornetti, Panagiotti, la Fontaine, & tous les autres Dragomans de la Porte sont circonspects, quand ils traitent avec les Ministres des Princes Chretiens, ou avec les gens de leur suite. Le fameux Renegat Polonois Halybey, qui à l'apostasie près, & moralement parlant, est un des plus honnêtes hommes du monde, ne s'explique pas mieux avec les Francs, quoy qu'il soit leur grand amy; & il le pourroit pourtant bien faire, luy qui parle dixhuit Langues differentes.*

(*k*) *Pag. 81. de l'édition de Hollande.*

(*C*) *Assez habile pour faire des livres.*] A la priere de Thomas Smith il composa un Traité *de Turcarum liturgia, peregrinatione Meccana, circumcisione, ægrotorum visitatione* &c. que Mr. Hyde à qui Thomas Smith le donna a publié (*l*) depuis peu. Hali-Beig traduisit en langue Turque environ l'an 1653. à la priere de Mr. Basire, le Catechisme de l'Eglise Anglicane. Il traduisit en la même langue toute la Bible, à la priere de Levin Warnerus, qui envoya cette traduction à Leyde afin qu'elle y fût imprimée. On n'a point executé cela, mais le manuscrit se garde dans la Bibliotheque de Leyde. Je ne parle point d'une Grammaire Turque, & d'un Dictio-

(*l*) *Dans les appendix de* l'Itinera mundi *d'Abraham Peritsol, à Oxford 1691. Voyez le Journal de Leipsic mois de May 1691. pag. 226.*

HALICARNASSE, ville capitale du Royaume de Carie, étoit * une Colonie des (Z) Argiens. Elle se rendit fameuse sous les deux Artemises, & sous Mausole le mari de la derniere. Le tombeau de ce Prince y fut un très-grand ornement; car il fut compté entre les sept merveilles du monde. La fontaine Salmacis étoit une autre singularité d'Halicarnasse. Il y eut peu de villes sur cette côte de mer, qui resistassent à Alexandre autant que † fit celle-là. C'est qu'on avoit eu soin de la bien fortifier. Vitruve nous aprend quelques ‡ particularitez sur sa construction, & nommément pour ce qui regarde ses ports. Meursius tout habile qu'il étoit, a apliqué aux deux ⊥ ports de Rhodes, ce que Vitruve n'a dit que de ceux d'Halicarnasse. Alexandre fut obligé de brûler la ville, pendant que la garnison se defendoit encore vigoureusement dans les forteresses. Herodote & Denys d'Halicarnasse sont nez dans cette ville.

* Strab. l. 14. pag. 451. Pomp. Mela l. 1. c 16.

† Freinshem. supplem. in Curt. l. 2. c. 9. & 10.

‡ Lib. 2. c. 8.

⊥ In Rhodo, pag. 36.

HALLE' (Pierre) Professeur en Droit Canonique dans l'Université de Paris, étoit né à Bayeux en Normandie le 8. de Septembre 1611. Il étudia en Philosophie, en Droit & en Theologie dans l'Université de Caen pendant cinq ans. Il faut ajoûter qu'il y cultiva aussi avec un grand soin la Poësie, sur quoi Antoine Hallé son parent, & un des grans Poëtes de son siecle, lui donna de bonnes leçons. Il s'étoit insinué dans ses bonnes graces en publiant quelques poëmes; & il profita si bien des lumieres de cet illustre parent, qu'il remporta le prix à Caen & à Rouën, dans les combats poëtiques que l'on y fait β toutes les années. Il s'aquit par là une telle reputation, qu'encore qu'il fût fort jeune on lui donna la Regence de la Rhetorique dans l'Université de Caen. Quelque tems après étant Recteur de l'Academie, il harangua à la tête des quatre Facultez Mr. Seguier (A) Chancelier de France. Sa harangue fut fort goûtée, & lui aquit l'estime & la protection de ce Chef de la Justice; jusques là qu'il reçut de lui le bonnet de Docteur en Droit en presence du Grand Conseil le 18. de Mars 1640. après avoir soutenu des γ Theses dans cette illustre Assemblée. Il suivit à Paris Mr. Seguier, & se fit conoître si avantageusement par quelques pieces qu'il publia, qu'on lui offrit des Regences dans cinq differens Colleges, & qu'on l'aggregea ζ extraordinairement au Corps de l'Université le 14. d'Août 1641. Il aima mieux enseigner dans le College d'Harcour, que dans aucun autre; & il y eut une grande foule d'auditeurs. Il publioit de tems en tems quelques poësies Latines qui augmenterent sa reputation, & qui donnerent lieu à son Mecene de le faire installer Poëte du Roi, & Lecteur en langue Latine & en langue Greque dans le College Royal le 18. de Decembre 1646. La trop forte aplication à l'étude ayant ruiné sa santé, il fut contraint de se reposer pendant deux ans pour la retablir. Lors qu'il fut gueri, il se mit en tête de redonner quelque lustre à la Faculté de Droit, qui étoit tombée dans un état pitoyable, n'y restant plus (B) qu'un Professeur. Il obtint le grade de Professeur Royal en Droit

β *C'est en l'honneur de la conception immaculée de la Sainte Vierge.*

γ Propugnatis utriusque juris thesibus laurea doctorali in amplissimo Comitum Consistorianorum concessu die 18. Martii 1640. ab ipsomet Cancellario decorari meruit. *Vita Petri Hallé de qua infra.*

ζ Absens ab universitate extra ordinem . . . cooptaretur. *Ibid.*

Dictionaire Turc, composez par le même Dragoman. Mr. Ricaut avouë qu'il tenoit de lui beaucoup de choses, qu'il a raportées dans son livre de l'Etat present de l'Empire Ottoman. S'il l'avoit consulté sur tout ce qu'il dit, il n'auroit pas avancé que les femmes Mahometanes n'esperent pas l'entrée du Paradis. Hali-Beigh soutient le contraire dans l'Ouvrage que Mr. Hyde a mis au jour. *Rycautum (a) refellit, docentque mulieres Turcicas omnino sperare se aliquando aque ac viros in Paradisum receptum iri, quod iste pag. 271. negaverat.* Mr. Ricaut entre autres choses raporte (b) qu'il aprit de ce Dragoman, qu'il y a des Turcs qui croyent *que les ames des hommes qui meurent entrent dans les corps des bêtes, dont le temperament aproche le plus de celui du corps qu'elles viennent de quitter.* Un Droguiste dit un jour à Hali-Beigh, *qu'il prioit Dieu avec ses freres (c) du même métier, que leurs ames pûssent avoir l'honneur, après leur mort, d'entrer dans le corps de quelques chameaux, parce que ce sont des animaux sobres, laborieux, patiens, doux, & qui leur aportent leurs drogues des païs les plus eloignez de l'Orient. Qu'il ne doutoit point, qu'après la revolution de trois mille trois cens soixante-cinq ans, pendant laquelle son ame auroit voyagé par tout le monde, & auroit passé successivement de chameau en chameau, elle ne dût retourner encore une fois dans un corps humain beaucoup plus pure, & plus parfaite qu'elle n'étoit au commencement. Ce fut là le* Credo *du Droguiste. On dit que la plupart des Chinois sont fort attachez à cette opinion.*

(a) *Journal de Leipsic ib.*

(b) *Ubi supra pag. 406. 407.*

(c) *C'est que tous ceux que ce Droguiste connoissoit à Constantinople imbus de la metempsychose étoient Droguistes.*

(Z) *Une Colonie des Argiens.*] Le conducteur de la Colonie s'apelloit Anthes (d), & partit de la ville de Tresene. Pausanias (e) le nomme Antha, & le fait fils de Neptune, & ne dit point qu'il ait mené lui-même la Colonie, il attribuë cela à ses descendans. Quoi qu'il en soit, ceux d'Halicarnasse étoient surnommez (f) ἀνθεάδαι.

(A) *Mr. Seguier Chancelier de France.*] Il étoit allé en Normandie pour apaiser les émotions populaires, qui causoient de grans desordres dans plusieurs endroits de la Province.

(B) *N'y restant plus qu'un Professeur.*] Qui étoit Mr. Doujat. La Faculté avoit perdu en peu de tems François Florent, & Jean Dartis. *In juridicam deinde scholam geminato Francisci Florentis, & Joannis Dartisii funere afflictam ac prope*

(d) *Strab. l. 14. Callimachus apud Stephan.*

(e) *Lib. 2. pag. 73.*

(f) *Stephan. in ἀθῆναι.*

Droit Canonique l'an 1655. & il donna tous ses soins à relever les études de cette science, dont il soutint (*C*) les privileges avec vigueur, & sans être rebuté par les obstacles. C'est à lui principalement que l'on doit attribuer l'avantage dont les (*D*) Professeurs de Paris jouissent depuis l'an 1679. Il composa de fort bons (*E*) livres; & il eut la satisfaction d'avoir pour amis les savans les plus illustres, qui étoient encore plus charmez de sa vertu que de son érudition. Il mourut très-bien (*F*) preparé le 27. de Decembre 1689. *

* *Tiré d'un eloge composé en Latin par Jean Hallé Secretaire du Roi, duquel éloge Mr. Pinsson des Riolles m'a communiqué une copie manuscrite.*

HARPALYCE, la plus belle fille d'Argos. Clymenus son pere en devint si amoureux, qu'après avoir éprouvé que les efforts qu'il faisoit pour vaincre cette passion ne servoient qu'à l'augmenter, il ne songea plus qu'aux moyens de la satisfaire. Il pratiqua donc la Nourrice de sa fille, & par son moyen il jouit secretement de l'objet aimé. Quelque tems après voici venir le gendre, auquel il avoit promis Harpalyce. D'abord tout fut preparé magnifiquement pour les noces; le mariage fut consommé; l'époux partit avec son épouse pour s'en retourner chez lui. Ce fut alors que Clymenus se repentit d'avoir consenti à ce mariage. Son amour le rendit tellement furieux, qu'avant la fin du voyage il se defit de son gendre, & qu'il ramena sa fille à Argos, où il se porta publiquement pour son mari. Elle fit enfin reflexion sur les indignitez qu'elle avoit souffertes de son pere; & pour en tirer raison elle tua son (*A*) jeune frere, & le lui donna à manger; après quoi ayant demandé aux Dieux d'être tirée de ce monde, elle fut convertie (*B*) en oiseau. Clymenus fut si accablé de ces accidens qu'il se tua †. On verra d'autres Harpalices dans l'article d'Harpalicus.

† *Tiré d'Euphorion apud Parthenium, au chap. 13. de ses Erotiques ou histoires amoureuses.*

HAR

prope desertam cum Joanne Doujatio Collega primario extra ordinem (a) accitus anno 1655. C'est ainsi que parle Mr. Pinsson-des Riolles, dans une inscription qu'il a publiée en l'honneur de nôtre Hallé.

(a) *Notez aussi qu'il obtint le Professorat sans l'avoir disputé, ce qui fut une dispense.* Ab eo (*suo Mecenate*) Regii Consistorii placitum, quo Regiæ constitutionis antecessuras ad publici certaminis aleam ordinantis, remisso rigore, ad munus antecessorium promovebatur obtinuit. *Vita Hallai.*

(C) *Dont il soutint les privileges.*] Mr. Pinsson ajoûte tout aussi-tôt: *Quam quidem postea restitui, exornari ac amplificari magis ac magis . . . procuravit.* L'Auteur de l'éloge descend dans le detail, & dit que Hallé par ses sollicitations obtint que Pompone de Bellievre, premier President au Parlement de Paris, restituât aux Ecoliers en Droit Canonique la faculté de postuler (*b*). De là nâquirent bien des procés. *Hinc (c) obortæ lites: vicina Juris Collegia in eos acriter insurrexerunt, & eos tum ad Senatum, tum ad Regis consistorium traduxerunt. Ut tot malis succurreret Hallæus, viginti quatuor viros pietate & doctrinâ commendatissimos, tanquam adjutores, in facultatem, re cum suis Collegis prius communicata, adscivit: facultate vix ab externo hoste quietâ, nonnulli ex Doctoribus honorariis, Collegarum discordias in suum commodum alentes, plurima Antecessorum Jura sibi arrogare tentabant. In hac temporum difficultate quâ facultas in partes scindi videbatur animum tantisper sustinuit, donec illâ invidiæ tempestate feliciter pacatâ, & concordia facultati restitutâ, animum à negotio omni alieno revocans, sedulò summaque diligentia ad restauranda Juris studia totus incubuit.*

(*b*) Juris Canonici auditoribus postulandi munus . . . Hallæo potissimum procurante restitutum est. *Ibid.*

(*c*) *Ibid.*

(D) *Dont les Professeurs de Paris jouïssent depuis l'an 1679.*] Avant cela ils n'enseignoient point le Droit Civil. *(d) Ab eo præcipuè docendi rectam rationem inchoatam à Rege probatam & confirmatam fuisse affirmaverim. Studiis enim latius efflorescentibus ab invictissimo Rege Ludovico Magno, promovente illustrissimo viro Michaële le Tellier Franciæ Cancellario, publica civilis Jurisprudentiæ professio Parisiensi scholæ, quâ superiori sæculo male exciderat, restituta est, & asserta Antecessoribus Juris Civilis interpretandi autoritas mense Aprili 1679.*

(*d*) *Ibid.*

(E) *Il composa de fort bons livres.*] Voici les paroles de son éloge: *In auditorum favorem praeter institutiones canonicas quas in lucem anno 1685. velut in famæ testamentum emiserat, varios ad Jus Canonicum & Civile tractatus de Conciliis, de summi Pontificis autoritate, de Regalia, de Simonia, de Usuris; de Censuris, de Regularibus, de Beneficiis Ecclesiasticis, de Matrimonio, de Testamentis, & alia plura reconditæ doctrinæ monimenta exaravit.* Il publia un recueil de poësies & de harangues Latines l'an 1655. *in* 8.

(F) *Il mourut très-bien preparé.*] Je raporte à cela le legs qu'il fit à la Faculté de Droit. Il est destiné à faire dire quatre fois l'an une Messe, où tous les Professeurs & tous les Docteurs presens recoivent une certaine somme (*e*).

(*e*) Legata prius Juris utriusque Facultati ad sacrosanctum Missæ sacrificium statis diebus quater in anno celebrandum summâ, ab Antecessoribus & Doctoribus utriusque ordinis præsentibus percipienda. *Ibid.*

(A) *Elle tua son jeune frere.*] Hygin (*f*) raporte qu'elle tua le propre fils qu'elle avoit eu de Clymenus, & il ajoûte qu'elle le fit manger à son pere, & que celui-ci l'ayant su la tua. On doit corriger au chapitre 206. de cet Auteur *filiam*, & mettre *filium*, conformément à ce qu'il dit dans les chapitres 238, 239. 246. Outre cette diversité j'en trouve une autre entre lui & Parthenius. Celui-ci dit que le pere d'Harpalyce étoit fils de Telée, & qu'il demeuroit à Argos; celui-là le (*g*) fait fils de Schœneus, & Roi d'Arcadie. Mais comme au chapitre 238. il le fait fils d'Oeneus, on doit être très-certain qu'au lieu de Schœneus, il faut lire par tout ailleurs Oeneus; car nous aprenons d'Apollodore (*h*) & d'Antonius Liberalis (*i*), qu'Oeneus avoit un fils nommé Clymenus.

(*f*) *Hygin. c.* 206.

(*g*) *Id. cap.* 206. *&* 246. *Au chapitre* 142. *il y a Cæneus & non pas Schœneus.*

(*h*) *Lib.* 1.

(*i*) *Cap.* 2.

(B) *Elle fut convertie en oiseau.*] Il regne deux grands defauts dans les inventions fabuleuses des anciens Grecs; l'un est qu'ils n'ont pas assez diversifié les incidens capitaux; l'autre est qu'ils n'ont su garder aucune sorte d'uniformité dans les circonstances. A peine trouvez-vous deux Auteurs qui s'agissant d'un même fait, s'accordent sur les qualitez & sur les noms des personnes, sur les tems & sur les lieux. Si l'on a voulu par ce moyen faire montre d'abondance, on s'y est mal pris; la sterilité du principal se repare mal aisément par des accessoires diver-

DEFAUTS des Mythologistes.

HARPALICUS, Roi des Amymnéens * dans la Thrace, eut une fille nommée HARPALICE, qui fut nourrie de (*A*) lait de vache & de jument, & qu'il accoutuma de bonne heure au maniement des armes. Il en fit par là une fort bonne guerriere, & s'en trouva bien; car si sa fille ne fût venuë à son secours, lors que (*B*) Neoptoleme fils d'Achille l'attaqua & le blessa, il eût été perdu sans ressource; mais Harpalice chargea si à propos l'ennemi, qu'elle le mit en fuite. Son pere qu'elle avoit si heureusement delivré de cette guerre étrangere †, perit quelque tems après dans une guerre civile: ses sujets le ‡ chasserent, & enfin le tuerent. Harpalice se retira dans les bois, & se mit à brigander. Elle alloit comme la foudre; & quand on couroit à cheval après elle pour recouvrer les bestiaux qu'elle venoit d'enlever, on ne pouvoit point l'atteindre. Elle ne fut prise que dans les filets qu'on lui tendit, comme pour prendre des cerfs. On la tua; mais il en coûta bon à ceux qui le firent: car aussi-tôt s'éleva une dispute dans le voisinage, pour savoir à qui étoit le betail qu'elle avoit volé. On se batit, & il en demeura plusieurs sur la place de part & d'autre. Depuis ce tems-là on établit pour coutume qu'on s'assembleroit au tombeau de cette fille, & qu'on y feroit des tournois en expiation de sa mort. Il y eut une HARPALICE qui aima éperdûment ⊥ Iphiclus, & qui mourut de chagrin de s'en trouver meprisée. C'est d'elle qu'un certain cantique fut apellé *Harpalyce*.

* *Hygin. c.* 193. *Servius les nomme Amymonens.* In Æn. l. 1. v. 317.

† *Hygin. ibid.*

‡ *Servius ibid.*

⊥ *Turneb. Adversar. l.* 10. *c.* 11.

HARPALUS, Astronome Grec, corrigea le cycle de Cleostrate, par un autre (*C*) cycle qui eut besoin d'être corrigé. Ce fût Meton qui corrigea le nouveau cycle d'Harpalus, l'an 4. de la β 86. Olympiade. Cleostrate decouvrit les signes du Zodiaque, après γ qu'Anaximander eut decouvert en la 58. Olympiade l'obliquité de ce cercle. Jugez par là du tems d'Harpalus. Il n'est pas vrai, comme l'assûre Mr. Moreri, que Diodore de Sicile fasse mention d'Harpalus. Il y a bien des brouilleries dans (*D*) Vossius sur tout ceci.

β *Diodor. Siculus lib.* 12. *n.* 36.

γ *Plinius lib.* 2. *c.* 8. *p. m.* 148.

HAR-

diversifiez. Il semble d'abord que l'Euphorion de Parthenius nous donne ici quelque chose de nouveau; mais prenez y garde, ce n'est que Terée transporté sur une autre scêne, avec quelques changemens d'Acteurs.

(*A*) *Qui fut nourrie de lait de vache & de jument.*] Servius (*a*) lui apliquant ces paroles du 1. livre de l'Eneide,

Qualis equos Threïssa fatigat
Harpalyce, volucremque fuga prævertitur Hebrum,

dit qu'elle fut nourrie de la même maniere, que Virgile (*b*) fait nourrir Camille par son pere Metabus.

(*a*) *In Æneid. l.* 1. *v.* 317.

(*b*) Hic natam in dumis interque horrentia lustra Armentalis equæ mammis, & lacte ferino Nutribat, teneris immulgens ubera labris. *Æneid. l.* 11. *v.* 570.

(*B*) *Lors que Neoptoleme.*] Le pere de cette fille étoit dejà son prisonnier, selon Servius. D'autres disent que ce fut des mains des Getes qu'Harpalice le retira. (*c*) *Quidam hujus patrem à Getis, ut alii volunt à Mirmidonibus captum, collecta multitudine asserunt liberaße celerius quàm de fœminis credi potest.* Je ne sai point où Charles Etienne suivi par Mrs. Lloyd & Hofman, avoit lu que le pere de nôtre Harpalice s'apelloit Lycurgus, & qu'il étoit vieux quand il devint prisonnier des Getes.

(*c*) *Servius ubi supra.*

(*C*) *Par un autre cycle qui eut besoin d'être corrigé.*] Le cycle de Cleostrate se nommoit *Octaëteris.* Il comprenoit 8. années, au bout desquelles il pretendoit que le soleil & la lune revenoient au même point. Harpalus trouvant que cela n'arrivoit pas, inventa le cycle de neuf ans:

(*d*) *Nam quæ solem hiberna novem putat æthera volvi*
Ut spatium lunæ redeat, velut Harpalus, ipsam
Ocius in sedem momentaque prisca reducit.
Illius ad numeros prolixa decennia rursum
Adjecisse Meton Cecropia dicitur arte.
Inseditque animis: tenuit rem Græcia solers.
Protinus, & longos inventum misit in annos.

(*d*) *Festus Avienus in Arateis Prognosticis, pag. m.* 65.

Meton ne trouvant pas que le cycle de neuf ans eût mieux reüssi que les autres, inventa le cycle de 19. ans. On s'en est tenu là; comme Festus Avienus le remarque dans les vers que je viens de citer. Ce cycle est encore en vogue, & s'apelle le Nombre d'or.

(*D*) *Il y a bien des brouilleries dans Vossius.*] I. Après avoir dit (*e*) dans sa these que Meton publia l'*enneadecateride* la 1. année de la 87. Olympiade, ou l'année precedente, il dit dans le commentaire sur sa these que Diodore de Sicile parle de cela sous l'an 3. de la 86. Olympiade. N'est-ce point produire un temoin celebre contre son propre calcul? Cela est-il fort prudent? C'est être de bonne foi, dira-t-on; j'en conviendrai, pourveu que Diodore se soit servi de cette chronologie: mais il est sûr qu'il place le cycle de 19. ans à la derniere année de la 86. Olympiade. II. Il cite Pline au livre 2. chap. 12. touchant Cleostratus; il faloit citer le chapitre huit. III. Il dit que l'*octaëteride* de Cleostratus comprenoit 2090. ans & 22. On voit bien que l'Imprimeur a brouillé les nombres, mais le mot *annorum* est sans doute une meprise de l'Auteur. Changez donc ces paroles, *introduxit octaëterida quæ erat annorum* CIↃ CIↃ XC XXII. en celles-ci, *introduxit octaëterida quæ erat dierum* CIↃ CIↃ CMXXII. car ce cycle comprenoit 2922. jours. IV. Il cite le 12. livre de Diodore de Sicile touchant l'*octaëteride*; je n'y ai point trouvé ce mot. V. Cette phrase, *in hac octaëteride deprehensum est vitium ab Harpalo commissum*, est mauvaise; elle signifie tout le contraire de ce qu'elle devroit signifier. Il n'y a point de lecteur qui ne croye qu'Harpalus se trompa en faisant ce cycle, & neanmoins l'intention de

(*e*) *De scient. Mathem. pag.* 150. 151.

Vossius

HARPALUS, Seigneur * Macedonien, & l'un des Capitaines d'Alexandre, se perdit par ses depenses énormes. Il s'attacha aux interêts d'Alexandre, pendant les demêlez qui s'éleverent entre ce Prince & le Roi Philippe, & il fut disgracié pour ce sujet †: mais dès que Philippe fut mort, Alexandre rapela Harpalus, & lui temoigna une amitié très-étroite. Je croi qu'il lui donna le Gouvernement (*A*) de Cilicie. Pour celui de Babylone, il est très-constant qu'il le lui donna ‡, avec la charge de grand Thresorier. Harpalus s'étant imaginé que le Roi son maître ne reviendroit jamais de l'expedition des Indes, commit une infinité de malversations, afin de soutenir les depenses excessives de son lit & de sa table. Il se plongeoit dans toutes sortes de voluptez, & il ne (*B*) refusoit rien à ses Maitresses. Plusieurs autres Gouverneurs se figurant comme lui qu'A-

* *Athenaus l.* 13. *pag.* 594. *Pausanias l.* 1. *p.* 35.

† *Plutarch. in Alex. p.* 669. *E.*

‡ *Diodor. Sicul. l.* 17. *c.* 108.

Vossius est de nous aprendre, qu'Harpalus decouvrit la faute que l'Auteur du cycle avoit faite. VI. Il ne faloit pas dire qu'au lieu de l'*octaëteride* de Cleostrate on employa l'*octaëteride* d'Harpalus; car les vers d'Avienus que Vossius cite tout aussi-tôt, marquent clairement que l'invention d'Harpalus étoit un cycle de 9. années.

(*A*) *Je croi qu'il lui donna le gouvernement de Cilicie.*] Je fonde ma conjecture sur ce que dit Athenée (*a*), qu'Harpalus ayant perdu sa Maîtresse, en fit venir d'Athenes une autre, & la logea au palais royal de Tarsis. Elle y fut adorée d'un chacun, & qualifiée Reine; & tous ceux qui couronnoient Harpalus, avoient ordre de la couronner aussi. Cela suppose qu'Harpalus demeuroit à Tarsis avec toute sorte d'autorité. Or Tarsis étoit la principale (*b*) ville de la Cilicie. Je ne m'arrête point au passage d'Athenée (*c*), où on lit qu'Harpalus érigea une statuë de bronze à sa Maîtresse Glycera dans Tarsis ville de Syrie [ἐν Ταρσῷ] τῆς Συρίας. Je ne doute point que ce passage ne soit corrompu; car outre qu'il n'y avoit point de ville royale ni considerable dans la Syrie qui eût nom *Tarsus*, nous voyons dans la page 586. d'Athenée, que cette statuë de Glycera fut érigée dans Rosse, ἐν Ρωσσῷ. Nous voyons à la marge de la page 595. vis-à-vis de l'endroit du texte où l'on a imprimé [ἐν Ταρσῷ] que d'autres manuscrits portent ἐν Ρ'ωσσῷ. Athenée cite dans l'un & dans l'autre de ces deux passages le même Auteur, savoir Theopompe. Il faut donc que les Copistes ayent bouleversé le nom de la ville où étoit cette statuë.

(*B*) *Il ne refusoit rien à ses Maîtresses.*] Si quelque chose pouvoit detruire la conjecture que j'ai avancée dans la remarque precedente, ce seroit la narration de Diodore de Sicile; car en decrivant le luxe où Harpalus se plongea pendant qu'Alexandre étoit aux Indes, il dit qu'Harpalus s'abandonna à la debauche des femmes, & à des impuretez encore plus odieuses; qu'il faisoit venir de la mer rouge une grande quantité de poissons; que ses depenses ordinaires étoient excessives; & qu'outre cela il fit venir une celebre Courtisane d'Athenes, qui s'apelloit Pythonice; qu'il lui fit des presens d'un prix immense; que quand elle fut morte il lui fit bâtir un tombeau superbe, & manda du même païs une autre fameuse Courtisane nommée Glycera; avec laquelle il vécut dans une molesse si prodigue, qu'on ne la sauroit representer. Tout cela se fit selon Diodore de Sicile pendant qu'Harpalus étoit Gouverneur de Babylone, & Sur-Intendant des Finances, & depuis qu'Alexandre se fut engagé à l'expedition des Indes. J'ai donc eu tort de parler du gouvernement de Cilicie, me dira-t-on. L'objection seroit forte, s'il n'y avoit lieu de croire que Diodore de Sicile, à l'imitation de ceux qui composent une histoire generale, a trop entassé les évenemens particuliers, & trop negligé le detail du tems. Les Auteurs qu'Athenée cite sont plus croyables que Diodore, car ils se sont fait une matiere particuliere des debauches d'Harpalus: la presomption est donc qu'ils en ont mieux developé les circonstances, que Diodore ne l'a pu faire, lui qui n'a parlé d'Harpalus qu'en gros, & qui ne passoit sur les incidens particuliers que le plus vite qu'il pouvoit. C'est la methode de l'Histoire generale. Or que disent les Auteurs d'Athenée? Le voici. Après la mort de Pythionice qu'Harpalus avoit aimée passionément, il fit venir Glycera, & l'introduisit au palais royal qui étoit à Tarsis, & la fit adorer du peuple, & traiter de Reine (*d*). S'il eût été Gouverneur de Babylone lors qu'il fit venir Glycera, il l'eût introduite dans le palais de Babylone; c'est à Babylone qu'il lui eût fait rendre les honneurs de l'adoration, & donner le titre de Reine. Il a fait cela dans Tarsis, donc il étoit Gouverneur de la Cilicie lors que Pythionice mourut, & lors que Glycera remplit la place de Pythionice; donc Diodore de Sicile s'est trompé aux circonstances du tems, puis qu'il supose que les amours d'Harpalus pour Pythionice, & ensuite pour Glycera, ont suivi le tems auquel Harpalus fut pourvu du gouvernement de Babylone, & auquel Alexandre s'en alla aux Indes. Qu'on ne m'objecte point le sepulcre qu'Harpalus (*e*) fit bâtir à Pythionice dans Babylone; car cela ne prouve point que cette femme soit morte depuis qu'il fut pourvu du gouvernement de Babylone. Je ne sai si l'on pourroit mettre entre les marques du luxe de ce Gouverneur, la peine qu'il prit de faire venir de Grece toutes sortes de plantes pour l'ornement des jardins, & des allées (*f*) de Babylone; car si l'on en croit Theophraste (*g*), il ne fit cela que par ordre d'Alexandre. Si Scaliger avoit conclu de cela qu'Harpalus avoit l'Intendance des jardins & des vergers royaux à Babylone, il ne pourroit être censuré que d'une chose; mais il dit (*h*) que Plutarque attribuë

(*a*) *Lib.* 13. *pag.* 586.

(*b*) Τὸν τῆς μητροπόλεως ἐπέχουσα λόγον, metropolis rationem obtinet. *Strabo l.* 14. *p.* 463.

(*c*) *Lib.* 13. *pag.* 595.

(*d*) Ἦν καὶ ἐλθοῦσαν οἰκεῖν ἐν τοῖς βασιλείοις τοῖς ἐν Ταρσῷ καὶ προσκυνεῖσθαι ὑπὸ τοῦ πλήθους βασίλισσαν προσαγορευομένην. Ac illo profectam in regia quæ Tarsis fuit collocasse, ut adorarent omnes ac reginam salutarent, jussisse. *Theopompus & Clitarchus apud Athen. l.* 13. *p.* 586.

(*e*) *Theopompus apud Athen. l.* 13. *p.* 595.

(*f*) Ἅρπαλος δὲ τῆς χώρας ἀπολειφθεὶς ἐπιμελητής, καὶ φιλοκαλῶν Ἑλληνικαῖς φυτείαις διακοσμῆσαι τὰ βασίλεια καὶ τοὺς περιπάτους, τῶν μὲν ἄλλων ἐκράτησεν, τὸν δὲ κιττὸν οὐκ ἔστεξεν ἡ γῆ μόνον, ἀλλ' ἀεὶ διέφθειρεν, οὐ φέροντα τὴν κρᾶσιν. Harpalo, qui regionis hujus relictus præfectus fuit, studenti Græcis plantis regiam & ambulationes excolere, cætera responderunt, unam respuit tellus hederam, quam semper corrupit impatientem ejus temperiei. *Plut. in Alexandro pag* 686. *B.*

(*g*) *Apud Plut. Sympo∫iac. l.* 3. *c.* 2 *pag.* 648.

(*h*) Plutarchus in Symposiacis, qui inter alia scribit eum hortis regiis & viridariis Babyloniacis præpositum fuisse. *Animadvers. in Eusebium n.* 1691. *pag.* 127.

qu'Alexandre ne feroit jamais en état de leur faire rendre compte de leurs extorfions, avoient commis mille injuftices. La premiere chofe que fit Alexandre en revenant des Indes, fut de faire châtier très-féverement quelques-uns de ces Gouverneurs. Cela fit craindre un femblable traitement à Harpalus; de forte que pour le prevenir il s'enfuit en Grece avec des fommes immenfes, qu'il prit au threfor Royal qu'on lui avoit confié. Il leva auffi fix mille hommes, qu'il debarqua à Tenare fur les terres des Lacedemoniens; & s'en alla à Athenes, pour tâcher d'y faire entreprendre la guerre contre Alexandre β. Il gagna à force d'argent quelques Orateurs †; car il favoit bien qu'il n'y a pas de plus puiffant inftrument que la langue de ces gens-là pour troubler le repos public, & pour pouffer les peuples à prendre les armes. Mais s'il favoit d'un côté le grand pouvoir qu'ils ont fur le peuple, il n'ignoroit point de l'autre le grand pouvoir qu'a fur eux une bonne fomme. Se voyant donc muni de beaucoup d'argent, il efpera de mettre la ville d'Athenes dans fes interêts. Il fe trompa, (C) Phocion fut incorruptible; & d'ailleurs ‡ les lettres d'Antipater Gouverneur de Macedoine, & celles d'Olympias mere d'Alexandre continrent les Atheniens dans le refpect. Ce fut à Harpalus à (D) chercher une autre retraite; il s'en retourna à Tenare où il avoit laiffé fes foldats, & paffa de là en Crete. Mais il ne la fit pas longue: un de fes amis (E) le tua en trahifon ‡. Alexandre croyoit fi fermement qu'Harpalus étoit honnête homme, qu'il fit mettre aux fers, comme de faux delateurs, ceux qui lui porterent la premiere nouvelle de la fuite de ce perfonnage *. La nouvelle qu'il reçut que ce perfide chaffé d'Athenes avoit été

β *Id. ib.*

† *Plut. in Phocione pag.* 750. *in Demofthene pag.* 857.

‡ *Diodor. Sicul. ubi fupra.*

‡ *Id. ib.*

* Τοὺς δὲ πρώτους τὴν Ἁρπάλου φυγὴν καὶ ἀποδρασιν ἀπαγγείλαντας ἔδησεν Ἐφιάλτην καὶ Κίσσον ὡς καταψευδομένους τοῦ ἀνδρός. Illos qui Harpali fugam primi nuntiaverunt in vincula conjecit, Ephialtem & Ciffum, tanquam mendacia de eo nunciantes. *Plut. in Alexand. p.* 689. *B.*

tribuë cet emploi à Harpalus; il a donc bronché deux fois. 1. Il ne s'eft point fouvenu qu'Harpalus étoit Gouverneur de la Province de Babylone, & qu'ainfi l'Intendance des jardins n'étoit pas fa principale charge, mais une petite dependance de fon emploi. 2. Il eft faux que Plutarque dife ce qu'il lui impute.

(C) *Phocion fut incorruptible.*] C'étoit lui qu'Harpalus tâcha principalement de gagner: il voyoit venir à lui les autres declamateurs, & ne leur donnoit que des fommes très-modiques; mais il fit offrir à Phocion 700. talens (*a*), & le voulut rendre l'arbitre abfolu de fes affaires. Phocion le rebuta, & lui fit fignifier qu'il le feroit repentir de fes complots, s'il le voyoit continuer à corrompre les habitans. Cela fut caufe qu'Harpalus agit avec plus de retenuë: il éprouva que toutes ces langues venales qu'il avoit gagnées le traverfoient ouvertement, afin de diffiper les foupçons, & que Phocion qui n'avoit rien pris lui étoit le moins contraire. Cela lui fit faire de nouvelles tentatives pour le gagner; mais il le trouva de toutes parts imprenable. Charicles gendre de Phocion n'imita point cette integrité, & fe rendit fi fufpect, que fon beau-pere refufa de l'affifter, quand il le vit accufé juridiquement d'intelligence avec Harpalus (*b*). Pour ce qui eft de Demofthene, il en ufa le plus mal-honnêtement du monde; il toucha de groffes fommes afin de parler pour Harpalus; mais quand il fut queftion de haranguer, il parut dans l'affemblée le cou tout couvert de linges, & fe plaignit d'un mal de gorge qui lui ôtoit l'ufage de la parole (*c*). Ce fut alors qu'on debita le bon mot où l'on faifoit allufion à l'efquinancie (*d*). Il n'en fut pas quite pour être raillé; car fes engagemens avec Harpalus furent caufe de fon exil (*e*). Harpalus & fa concubine Glycera, firent diftribuer dans Athenes une grande quantité de blé. Ce fut une des chofes pour lefquelles on le berna dans une piece comique qui fut joüée fur les bords de l'Hydafpe, & dont quelques-uns ont dit qu'Alexandre même étoit l'Auteur (*f*). Il eft remarquable qu'après la mort d Harpalus, une fille qu'il avoit euë de Pythionice fut reçuë chez Phocion, & élevée avec toute forte de foin, tant par lui que par fon gendre Charicles (*g*).

(*a*) Τῶν ῥητόρων ἀπὸ τοῦ βήματος χρηματιζομένων δρόμος ἦν καὶ ἅμιλλα φθειρομένων πρὸς αὐτόν, τούτοις μὲν ἀπὸ πολλῶν μικρὰ διαλεάζων, προσεκαλεῖτο καὶ διέρριψε, τῷ δὲ Φωκίωνι προσέπεμψε διδοὺς ἑπτακόσια τάλαντα. Concionalium hirudinum fuit certatim concurfatio operas fuas ei venditantium: modicam his ille ex multis obtulit & objecit efcam, Phocioni vero per internuncios feptingenta talenta obtulit. *Plut. in Phocione pag.* 751. *B.* (*b*) *Id. ibid.* (*c*) *Id. in Demofthene pag.* 857. (*d*) Οἱ δὲ εὐφυεῖς χλευάζοντες οὐχ ὑπὸ συνάγχης ἔφραζον ἀλλ' ὑπ' ἀργυράγχης εἰλῆφθαι νύκτωρ τὸν δημαγωγόν. Ibi homines faceti cavillantes non angina dixerunt, fed argentangina oratorem nocte correptum. *Id. ibid.*

(*e*) *Juftin. l.* 12. *c.* 5.

(*f*) *Athen. l.* 13. *pag.* 586. & 595.

(*g*) *Plutarch. in Phoc. pag.* 751.

(*D*) *Ce fut à Harpalus à chercher une autre retraite.*] Il reçut ordre de fortir d'Athenes, comme nous l'aprenons de (*h*) Plutarque. & de (*i*) Quinte Curce. Je croi que la caufe fut plaidée avec apparat; car Pollux cite une harangue d'Hyperides ὑπὲρ Ἁρπάλου. Je ne parle point de la harangue de Dinarchus, qui a pour titre ὑπὲρ τοῦ μὴ ἐκδοῦναι Ἅρπαλον Ἀλεξάνδρῳ; elle paffe pour fuppofée. Il ne laiffe pas d'être vrai que cet Orateur plaida effectivement dans cette caufe; on avoit 5. de fes harangues περὶ Ἁρπαλείων (*k*). Ce procés eut de grandes fuites; car après qu'il eut été refolu dans Athenes qu'on feroit fortir Harpalus, on informa contre ceux qui s'étoient laiffé corrompre par fes prefens. S'il n'eût point trouvé de gens à corrompre, il auroit été livré à Alexandre (*l*). Un (*m*) des amis de ce Prince follicita puiffamment les Atheniens de lui livrer Harpalus, & ne l'ayant pu obtenir, il leur marqua quelque tems après à qui cet homme avoit donné de l'argent, & combien. Il trouva cela dans les papiers de l'Intendant d'Harpalus (*n*).

(*E*) *Un de fes amis le tua en trahifon.*] Il s'appelloit Thimbron, à ce que dit Diodore de Sicile, & il étoit de Lacedemone, à ce que dit Arrien. Il s'empara de tous les effets d'Harpalus. D'autres (*o*) difent qu'un voyageur fit ce meurtre; d'autres (*p*) l'attribuent aux domeftiques d'Harpalus; & d'autres (*q*) à un Macedonien qui fe nommoit Paufanias. Ces variations font perdre patience, & deshonorent les Hiftoriens.

(*h*) *In Demofthene p.* 875. *E.*

(*i*) *Lib.* 10. *c.* 2.

(*k*) *Voyez Scaliger animadverf. in Eufebium n.* 1691. *p. m.* 127.

(*l*) *Paufanias l.* 1. *pag.* 35.

(*m*) Philoxene, Macedonien. *Paufanias l.* 2. *p.* 76.

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) *Quint. Curtius l.* 10. *c.* 2.

(*p*) *Paufanias l.* 2. *pag.* 76.

(*q*) *Id. ib.*

été tué, rompit le (*F*) dessein où il étoit de revenir en Europe, pour mettre les Atheniens à la raison. Il s'étoit servi d'Harpalus pour faire (*G*) venir des livres, lors qu'il vit qu'on n'en trouvoit point dans les Provinces éloignées du païs Grec. Le tombeau (*H*) qu'Harpalus fit faire à l'une de ses Maîtresses fut fort somptueux. Je ne pense pas qu'un certain murmure (*I*) contre la Providence, que Ciceron nous a conservé, regarde nôtre Harpalus. Si j'ai raison, les moralitez

(F) *Rompit le dessein où il étoit.*] C'est Quinte Curce qui nous l'aprend. *His cognitis*, dit-il, *Rex Harpalo Atheniensibusque juxta infestus, classem parari jubet; Athenas protinus petiturus. Quod consilium dum agitat, clam literæ ei redduntur, Harpalum intrasse quidem Athenas, pecunia conciliasse sibi principum animos, mox consilio plebis habito, jussum urbe excedere, ad Græcos milites pervenisse, à quibus interceptum & trucidatum à quodam viatore per insidias. His lætus in Europam trajiciendi consilium omisit* (a). Il faudroit être stupide, pour ne pas apercevoir qu'il y a une assez grosse lacune entre le 1. & le 2. chapitre du 10. livre de Quinte Curce; car où est l'Historien si vuide de sens commum, qu'il soit capable de parler d'un Harpalus de la maniere que Quinte Curce en a parlé dans le passage qu'on vient de lire; qu'il soit, dis-je, capable d'en parler de cette maniere, sans avoir prealablement expliqué qui étoit ce personnage, & quelle entreprise il avoit formée. Il n'est pas besoin que j'insiste là-dessus; si quelcun ne sent point cela, il n'est pas capable de comprendre les raisons que j'allegerois.

(G) Alexandre *s'étoit servi d'Harpalus pour faire venir des livres.*] Plutarque (b) nous aprend ce fait : lisez ce qui suit, vous y trouverez qu'on ne croyoit pas deplaire à ce Prince en lui envoyant des Poëtes; Τῶν δὲ ἄλλων βιβλίων οὐκ εὐπορῶν ἐν τοῖς ἄνω τόποις, Ἅρπαλον ἐκέλευσε πέμψαι· κἀκεῖνος ἔπεμψεν αὐτῷ τάς τε Φιλίστου βίβλους, καὶ τῶν Εὐριπίδου καὶ Σοφοκλέους καὶ Αἰσχύλου τραγῳδιῶν συχνὰς, καὶ Τελέστου καὶ Φιλοξένου διθυράμβους. *Aliorum librorum quum in superioribus provinciis non esset ei facultas, mandavit Harpalo ut mitteret. Ille misit ei Philisti libros, Euripidisque & Sophoclis, & Æschyli tragœdiarum magnam vim, Telestis quoque Philoxenique dithyrambos.*

(H) *Le tombeau qu'Harpalus fit faire à l'une de ses Maîtresses.*] Il avoit fait des depenses incroyables pour Pythionice pendant qu'elle vêcut; il n'en fit pas moins pour l'enterrer. Les funerailles se firent avec la plus magnifique symphonie du monde; tout ce que la Musique pouvoit donner de plus beau & en voix & en instrumens fut assemblé (c). Il lui fit élever deux superbes monumens, l'un à Babylone, & l'autre proche d'Athenes. Il y depensa plus de 200. talens: il consacra un temple & un bois à cette femme, sous le nom de Venus Pythionice (d). Le tombeau qu'il lui fit faire dans l'Attique sur le chemin d'Eleusis, surpassoit tous ceux qui étoient proche de là. On l'auroit pris pour celui d'un des plus grans hommes qui fussent sortis d'Athenes. Quelle devoit donc être la surprise des étrangers, lors qu'ils aprenoient que c'étoit le tombeau d'une putain? Quel jugement devoient-ils faire des Atheniens? Cette reflexion est de (e) Dicearchus. Un Auteur qui se conoissoit parfaitement en ces matieres, assûre que le tombeau

(a) *Quint. Curtius l. 10. c. 2.*

(b) *In Alex. pag. 668. D.*

(c) *Posidonius l. 22. Historiar. apud Athen. lib. 13. p. 594*

(d) Ταύτης ἐτόλμησεν ὁ φίλος εἶναι σοῦ φάσκων ἱερὸν καὶ τέμενος ἱδρύσασθαι, καὶ προσαγορεῦσαι τὸν ναὸν καὶ τὸν βωμὸν Πυθιονίκης Ἀφροδίτης. Ausus hic est qui de amicitia tua glorietur, illi & lucum & templum consecrare, ædemque illam & aram Pythionices Veneris nuncupare. *Theopompus in epist. ad Alexandrum, apud Athen. ib. pag. 595.*

(e) *In libris de descensu in antrum Trophonium, apud Athenæum pag. 594.*

de Pythionice sur le chemin d'Eleusis, étoit le plus beau de tous les anciens monumens que l'on pût voir dans la Grece. Ὡς καὶ μνῆμα ἀποθανούσης ποιῆσαι πάντων ὁπόσα Ἕλλησίν ἐστιν ἀρχαῖα, θέας μάλιστα ἄξιον. *Ut mortuæ monimentum posuerit omnium quæ in Græcia veterum operum quod spectetur dignissimum* (f). Il est même vrai qu'on ne suivit pas fidelement les intentions d'Harpalus; on ne depensa pas toutes les sommes qu'il destina à ce monument. Charicles gendre de Phocion se chargea de l'Intendance de cet ouvrage à la priere d'Harpalus, & n'y depensa pas les 30. talens qu'on lui mit en main. Il se diffama en deux manieres : 1. en se chargeant de la direction d'un monument destiné à une putain : 2. en s'apropriant une partie des sommes qu'on lui avoit confiées (g). Pausanias avouë qu'il ne sait rien ni de la patrie, ni de la famille de Pythionice, mais seulement qu'elle avoit exercé le metier de fille de joye dans Athenes & à Corinthe. Athenée en savoit peu davantage. Il dit qu'elle avoit été servante de Bacchis la flûteuse, & qu'en suite elle s'enrôla sous une maquerelle de Thrace qui demeuroit à Egine, & qu'elle la suivit à Athenes où elle transporta son bordel; de sorte que Pythionice étoit une triple esclave, & une triple putain; ὥστε γίνεσθαι μὴ μόνον τρίδουλον, ἀλλὰ καὶ τρίπορνον αὐτήν, *Ut non solum ter mancipium, sed etiam ter scortum fuerit* (h).

(I) *Murmure contre la providence .... regarde nôtre Harpalus.*] Voici les paroles de Ciceron (i). *Diogenes quidem Cynicus dicere solebat, Harpalum qui temporibus illis prædo felix habebatur contra Deos testimonium dicere, quod in illa fortuna tamdiu viveret.* Je suis de l'opinion de Monsr. Menage : l'Harpalus de Ciceron, le Scirpalus de (k) Diogene Laërce, & le Scirtalus de (l) Suidas me semblent être un seul & même homme. Or le Scirpalus de Diogene Laërce, & le Scirtalus de Suidas étoit un fameux Pirate qui prit Diogene le Cynique, & le vendit; je crois donc que l'Harpalus de Ciceron étoit un Pirate, & non pas un Capitaine d'Alexandre le Grand. Le caractere que Ciceron a donné à Harpalus ne convient nullement au Capitaine d'Alexandre. L'Harpalus de Ciceron étoit un fameux Brigand, aussi conu par le bonheur qui l'accompagnoit dans ses brigandages, que par ses brigandages mêmes: sa longue prosperité étoit conuë, comme il paroît par la consequence que Diogene en tira: veu qu'on se rendroit très-ridicule à credit, si l'on raisonnoit de la sorte dans une ville où les bonnes prises d'un Corsaire ne feroient du bruit que depuis 4. ou 5. ans. Joignez à cela qu'il n'y a rien qui aplique davantage à faire des reflexions de murmure sur la prosperité des mechans, que de se voir malheureux à (m) cause de cette

(f) *Pausanias l. 1. pag. 36.*

(g) Μνημεῖον ἀπὸ χρημάτων πολλῶν ἐπιτελέσαι θελήσας προσέταξε τῷ Χαρικλεῖ τὴν ἐπιμέλειαν· ὥσπερ δὲ τὴν ὑπουργίαν ταύτην ἀγεννῆ προσκαθήψατο ὁ τάφος συντελεσθείς. διαμένει γὰρ ἔτι νῦν ἐν Ἑρμείῳ, ᾗ βαδίζομεν ἐξ ἄστεος εἰς Ἐλευσῖνα, μηδὲν ἔχων τῶν τριάκοντα ταλάντων ἄξιον, ὅσα τῷ Ἁρπάλῳ λογισθῆναι φασὶν εἰς τὸ ἔργον ὑπὸ τοῦ Χαρικλέους. Quum Harpalus monumentum sumptuosum locare vellet faciendum, ejus rei demandavit Chariclí curam. Hoc ministerium per se turpe fœdavit insuper sepulcrum absolutum. Extat enim & hac ætate in Hermio, qua Athenis Eleusina itur, neque in eo triginta talenta, quantam summam expensam tulisse in id opus Harpalo autumant Chariclem, comparent. *Plut. in Phocione p. 751. D.*

(h) *Athen. l. 13. pag. 595. ex Theopompo in epist. ad Alexandrum.* (i) *De natura Deorum l. 3.* (k) *Lib. 6. in Diog. n 74.* (l) *In* Διογένης. (m) *Voyez ci-dessus l'article de Diagoras, pag. 963. col. 1.*

moralitez du P. Lescalopier ne sont pas bien apliquées. Il y a dans (*K*) Eusebe une faute que je marquerai.

* C'est celui d'Abdissi. Voyez cet article.

HEBEDJESU, Patriarche des Nestoriens, reünis à l'Eglise Romaine sous Pie IV. en 1562. J'ai dejà parlé de lui sous un * autre nom, qui lui a été donné par divers Auteurs: mais ce qui m'en reste à dire m'a semblé digne d'être raporté en cet endroit. Depuis l'impression de l'article d'Abdissi, j'ai remarqué dans un † Ouvrage bien curieux, qu'après ‡ la mort de (*A*) Simon Julacha, Moine de l'Ordre de St. Pachome, qui avoit été creé Patriarche des Nestoriens par Jules III. „ Abdjesu, ou Hebedjesu, pour prononcer à la maniere des Chal„ déens, fut mis Patriarche en sa place. Abraham Ecchellensis qui a fait impri„ mer un petit Traité (*B*) Syriaque d'Abdjesu, lui donne la qualité de Metro„ politain de Soba, dans la Preface qu'il a mise à la tête de cet Ouvrage. Il re„ marque que cet Hebedjesu a composé plusieurs livres en faveur de la Religion „ des Nestoriens; mais qu'étant venu à Rome sous Jules III. il fit abjuration du „ Nestorianisme. C'est de lui dont il est parlé dans la vie de Pie IV. sous le„ quel

† *En voici le titre :* Histoire Critique de la creance & des coutumes des nations du Levant, publiée par le Sr. de Moni, à Francfort chez Frederic Arnaud (*ou plutôt a Rotterdam chez Reinier Leers*) 1684. *On croit que le Pere Simon est l'Auteur de cette Histoire.*

‡ *Pag.* 85.

cette prosperité. S'il y a donc quelque voleur dont la longue impunité ait pu arracher de la bouche de Diogene la plainte que Ciceron a raportée, c'est sans doute celui dont Diogene devint l'esclave; or comme il devint l'esclave d'un Pirate, & non pas du Gouverneur de Babylone, il faut conclure que le temoin qu'il croyoit qu'on pouvoit produire contre l'existence des Dieux, étoit le Pirate qui l'avoit pris.

C'est donc en vain que le P. Lescalopier (*a*) represente à ses lecteurs, qu'Harpalus Gouverneur de Babylone ne demeura point long tems impuni, aprés avoir enlevé les thresors du Roi son maître. C'est en vain qu'il montre que ce voleur ne fit que passer d'infortune en infortune, & qu'il fut miserablement tué au bout d'un an: il ne fait que raisonner contre lui-même; plus il avance vers son but, plus il s'écarte de son sujet; car il s'agit d'un voleur qui avoit été long tems heureux: voila l'objection; & vous nous alleguez un voleur qui fut puni presque sur le champ: ce n'est pas repondre; c'est plûtôt travailler, sans y prendre garde, à faire d'une difficulté qui n'est presque rien, une pierre d'achopement pour les simples; c'est un scandale pour eux que de voir qu'on repond à un profane, en bouleversant tout l'état de la question. Et puis cette conclusion du Pere Jesuïte n'est-elle pas édifiante? *Omitte Harpalum, sume Diogenem: ne querere quod regiæ pecuniæ prædo unum annum vivat in sua fortuna: querere quod prædo divinæ providentiæ in sua impietate longam vitam vivat: sed neque id certe conquerendum est, nam longa vita miserrimi canis omnibus infesti, omnibus exosi, longum supplicium fuit, longioris tamen supplicii breve præludium* (*b*).

(*a*) *Commentar. in Ciceron. de Natura Deor. l.* 3. *pag.* 683.

(*b*) *Lescalopier ibid. pag.* 682.

(K) *Il y a dans Eusebe une faute.*] Il dit sous la troisiéme année de la 113. Olympiade, qu'Harpalus s'enfuit en Asie, *Harpalus fugit in Asiam.* Scaliger aprouve cette chronologie; mais il corrige *Asiam* par *Atticam*; & il est certain que si Eusebe n'a pas dit *Atticam*, il l'a dû dire. Bongars (*c*) avoit corrigé *fugit ex Asia.*

(*c*) *In Justin. lib.* 12. *c.* 5.

(*A*) *Simon Julacha.*] Il faloit dire *Sulacha*, comme a fait Aubert (*d*) le Mire. Il ne faut pas s'étonner si les Critiques peuvent recueillir dans les manuscrits une infinité de *variæ lectiones*, puis que les livres imprimez n'en sont pas exemts. Le Sieur de Moni nomme *Caremit* la ville de Mesopotamie qu'Aubert le Mire nomme *Charemet.* Celui-ci nomme *Donha Simon*, celui que l'autre nomme *Denha Simon.* L'un se sert du mot de *Zeinalbach*, l'autre aime mieux *Zeinalbech.* Ils ont tous deux puisé à la même source, savoir au livre de Pierre Strozza *de Chaldæorum dogmatibus*; pourquoi donc ne sont-ils pas uniformes? Est-il plus aisé d'écrire *Sulacha* que *Julacha*, *Donha* que *Denha*? Mr. Arnaud puisant à la même source dit (*e*) que Simon Sulacha établit son siege à Caramit. Mr. Claude (*f*) se sert du nom de Sulak. Le P. Paul au commencement du 5. livre * dit *un certain Simon Sultakam.* Mr. Amelot ne corrige rien à cela. Ce sont des vetilles, je l'avouë, mais c'est de semblables vetilles que sont nées bien souvent des disputes très-réelles, & très-considerables; *Hæ nugæ seria ducunt in mala.* La Republique des lettres n'en iroit que mieux, si on se faisoit un devoir d'éviter jusqu'aux plus petites fautes.

(*d*) *Polit. Ecclesf. pag.* 216.

(*e*) *Perpet. defenduë, l.* 5. *ch.* 10.

(*f*) *Reponse à la Perp. defenduë, l.* 4. *ch.* 5.

* *De l'Histoire du Concile de Trente.*

(*B*) *Un petit Traité Syriaque d'Abdjesu.*] Je crois que c'est le même Traité dont parle Mr. Arnaud, quand il cite (*g*) les *notes d'Abraham Ecchellensis Maronite sur un Catalogue de livres Caldéens fait par Abdjesu ou Hebedjesu, Evêque Nestorien qui se reünit à l'Eglise Romaine.* Quelques pages (*h*) après il en touche des circonstances qui meritent d'être ici, car elles font mieux conoître quel homme c'étoit que nôtre Hebedjesu. *Il avoit été autrefois des plus emportez Nestoriens*, dit Mr. Arnaud, *& avoit fait plusieurs livres pendant qu'il étoit lui-même dans l'erreur, dont il fait le denombrement à la fin du Catalogue des livres Caldéens qu'il a fait, & qui a été traduit par Ecchellensis. Il paroît par ce Catalogue que le livre intitulé* Margaritarum, *a été composé par lui lors qu'il étoit encore Nestorien.* Le suplément de Moreri remarque (*i*) que le Catalogue des Ecrivains Syriens (c'est sans doute celui dont Hebedjesu est l'Auteur) a été publié à Rome en Syriaque l'an 1653. avec la version Latine & les notes d'Abraham Ecchellensis; que ce Catalogue fait mention de plusieurs Ouvrages composez en Syriaque par Hebedjesu; qu'on garde dans la Bibliotheque du Vatican deux poëmes composez en Syriaque, & écrits de sa main, où il rend raison de sa reünion, &c. Aubert le Mire (*k*) raporte que le portrait de ce Patriarche a été mis au Palais du Vatican, parmi les Cardinaux & les Prelats qui accompagnerent Alexandre III. lors qu'il reçut à Venise les soumissions de l'Empereur Frideric.

(*g*) *Perpetuité de la foi defend. l.* 5. *ch.* 5.

(*h*) *Au chap.* 10.

(*i*) *A l'article Ebed-Jesu.*

(*k*) *Polit. Ecclesiast. pag.* 217.

„quel il fit (*C*) un second voyage à Rome, pour obtenir la confirmation de „son Patriarchat; & il assista (*D*) au Concile de Trente. Comme il étoit ha„bile homme, aussi eut-il l'adresse d'attirer à l'Eglise Romaine un grand nombre „de Nestoriens. Mais ceux qui lui succederent ne purent pas les conserver, „n'ayant ni son adresse ni sa capacité. Ahathalla, qui étoit aussi Moine de St. „Pachome, succeda à Hebedjesu, & ayant vêcu fort peu de tems il eut pour „successeur Denha Simon, qui étoit auparavant Archevêque de Gelu. Mais ce„lui ci fut contraint d'abandonner (*E*) Caremit, & de se retirer en la Province „de Zeinalbech à l'extremité de la Perse, ayant été obligé de ceder à la puissan„ce du Patriarche de Babylone. Son successeur qui se nommoit aussi Simon re„sida au même lieu, ce qui diminua beaucoup l'autorité de ce second Patriar„che.„ Voilà ce que j'ai trouvé dans ce livre. J'avois cru en faisant l'article d'Abdissi qu'on pouvoit s'en raporter au narré du P. Paul: mais je ne dois point passer sous silence ce que j'ai observé depuis dans le P. Pallavicin, c'est qu'il n'est pas vrai que ce Patriarche ait écrit une lettre au Concile. Les notes qui suivent rendront compte de ce qui a été (*F*) critiqué dans la narration du P. Paul.

HEGESILOCHUS, fut un de ceux qui exercerent mille violences dans l'île de Rhodes, lors que l'état democratique y eut été changé en aristocratique, par le credit de Mausole * Roi de Carie. Athenée † nous a conservé un échantillon du debordement de ces nouveaux maîtres. Ils commirent adultere avec les femmes des plus notables bourgeois, & violerent plusieurs garçons. Enfin ils porterent leur licence effrené jeusques à jouër (*A*) à trois dez l'honneur des femmes: ils établirent pour regle que le perdant seroit obligé d'amener la Dame

** Voyez Libanius in argum. Orat. Demosth. pro Rhod. libertate.*

† Athen. l. 10 c. 12. p. m. 444. ex Theopompo.

D

(C) *Un second voyage à Rome.*] Je suis surpris que ni Fra-Paolo, ni son censeur le Cardinal Palavicin, ni aucun de plusieurs autres Auteurs que j'ai consultez touchant Hebedjesu, n'ayent parlé du voyage qu'il fit à Rome sous Jules III. Ce n'eût pas été une circonstance superfluë ou inutile, & je suis persuadé qu'ils ne l'auroient pas omise s'ils l'avoient suë.

(D) *Il assista au Concile de Trente.*] J'ai refuté ailleurs ce mensonge. Il suffit d'ajoûter ici qu'il n'y a si petit Ecrivain, qui ne fasse quelquefois broncher les plus grands Auteurs. Pierre Strozza Secretaire de Paul V. fut trompé apparemment par quelque mauvais Chroniqueur, & c'est sans doute sur la foi de ce Secretaire, que le Sieur de Moni, & avant lui Monsieur Arnaud (*a*), ont debité qu'Hebedjesu assista à ce Concile.

(E) *D'abandonner Caremit.*] Ceci arriva (*b*) dans le tems que Leonard Abel Evêque de Sidon alla au Levant, avec le caractere de Nonce Apostolique. Il étoit nâtif de Malte, & entendoit parfaitement la langue Arabe qui est comme naturelle dans cette Ile. Il mourut à Rome l'an 1605. ou l'an 1606. Il a composé un Ouvrage de l'état des Chretiens Orientaux, dont Aubert le Mire de qui je copie toute cette remarque, avouë qu'il a tiré beaucoup de choses qui se lisent dans sa *Notitia Episcopatuum.* Il ajoûte que cet Ouvrage de Leonard Abel est en manuscrit dans la Bibliotheque du feu Cardinal Ascagne Colomne, Protecteur des Eglises du Levant, & que cette Bibliotheque avoit été merveilleusement augmentée, par l'adjonction des livres du Cardinal Guillaume Sirlet.

(F) *Qui a été critiqué dans la narration du P. Paul.*] Cet Auteur raconte qu'on lut les lettres du Cardinal Amulius, (*c*) *qui en qualité de protecteur des Chrêtiens Orientaux mandoit au Concile la nouvelle de l'arrivée d'Abdissi. . . . . Il racontoit que les peuples sujets à ce Prelat avoient été instruits dans la Foi par les Apôtres Saint Thomas & Saint Tadée &c.* (*d*) L'Historien ajoûte qu'on lut en suite la Confession de foi de ce Patriarche, & *enfin les lettres qu'il adressoit au Concile, pour s'excuser de ce qu'il n'y pouvoit pas aler* &c. Le Cardinal Palavicin (*e*) raconte cela plus amplement & avec plus d'exactitude, ne confondant point ce qu'Amulius disoit par ordre du Pape, avec les consequences qu'il tiroit luimême des narrations du Prelat Nestorien. Il ne paroît pas que le P. Paul ait fait cette distinction. Mais sa principale faute consiste en ce qu'il assûre qu'on lut la lettre qu'Abdissi avoit écrite au Concile. Palavicin (*f*) soutient, que cette lettre n'exista jamais que dans l'imagination du Pere Paul.

(A) *Jouër à trois dez l'honneur des femmes.*] L'Abbé Lancelot de Perouse avoit ici un beau moyen de pousser les *Hoggidiani*, car je ne pense pas qu'en aucun païs de l'Europe, nôtre siecle ait vu un dereglement semblable à celui de ces Rhodiens. J'ai bien ouï dire que les Laquais d'un grand Ministre d'Etat, qui est mort il n'y a pas bien des années, joüoient aux dez ou aux cartes les commissions de Capitaine; mais outre que cela est fort incertain, on le peut reduire à peu de chose; c'est que chacun de ces Laquais obtenoit pour ses étreines au commencement de l'an, la promesse qu'on donneroit à sa recommandation un certain nombre de Compagnies, après quoi ils joüoient entre eux ce fond; & quand quelcun perdoit une Compagnie, ce n'étoit plus lui, mais le gagnant qui la faisoit conferer. Parmi tout ce desordre il étoit facile d'empêcher, que les commissions ne fussent expediées qu'à des gens propres à servir. Ainsi cela n'est nullement comparable à la debauche de ces petits Tyrans de Rhodes, qui joüoient des pucelages & des cocuages d'élite, & qui ne donnoient aucun repos au perdant jusques à ce qu'il eût livré la proye. Ils ne se contentoient pas de risquer l'honneur des plus belles femmes, inseparable, puis qu'on l'a ainsi voulu, de celui de leurs maris; ils risquoient aussi le leur propre, car il faloit que le perdant fit l'office de maquereau. C'étoit bien de quoi s'écrier *ô tempora, ô mores!*

(*a*) *Ubi supra l. 5. chap. 10.*

(*b*) *Voyez Aubert le Mire pag. 218. & suiv. de son Status Politiæ Ecclesiasticæ, imprimé à Lyon l'an 1620.*

(*c*) *Fra-Paolo Hist. du Concile de Trente, l. 6. p. 557. de la version d'Amelot.*

(*d*) *Voyez l'article d'Abdissi.*

(*e*) *Histor. Concil. Trident. l. 18. c. 9. n. 5.*

(*f*) Sed hæc epistola non in alia pagina, nisi in Suaviana imaginatione fuit exarata. *Id. ib. n. 8.*

Dame joüée à celui qui auroit gagné, & qu'il employeroit toutes sortes de machines pour la lui mettre entre les bras. On ne souffroit point de tricherie; les persuasions & les violences devoient se succeder les unes aux autres, se preceder ou se suivre selon l'exigence des cas, jusques au payement actuel de ce qui avoit été mis en jeu. Celui qui mit * en pratique le plus souvent & le plus effrontément cette nouvelle maniere de jeu de hasard, fut Hegesilochus. Son yvrognerie & ses autres dereglemens le rendirent si incapable des affaires, qu'il perdit sa dignité, & que ses amis mêmes le regarderent comme un infame. Il ne le faut point confondre avec cet HEGESILOCHUS qui fut (*B*) Ambassadeur à Rome de la part des Rhodiens, après avoir eu parmi eux la principale (*C*) dignité de l'Etat. Celui-ci vivoit au tems de Persée Roi de Macedoine, & l'autre au tems de Philippe pere d'Alexandre le Grand.

* Ταύτην τὴν κυβείαν ἔπαιζον καὶ τῶν ἄλλων Ῥοδίων τινές, ἐπιφανέστατα δὲ καὶ πλεονάκις αὐτὸς ὁ Ἡγησίλοχος. Tesseris sic luserunt Rhodiorum quidam, sed apertissime & sæpissime (il y a dans l'édition de Lyon 1657. *sævissime*) Hegesilochus ipse. *Id. p.* 445.

HEIDANUS (ABRAHAM) Professeur en Theologie à Leide, étoit né à Frankenthal au Palatinat le 10. d'Août 1597. Il fit ses premieres études à Amsterdam, où Gaspard Heidanus son pere fut apellé pour la charge de Ministre l'an 1608. Un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui étoit alors Recteur du College d'Amsterdam, prit un soin particulier d'Abraham Heidanus, qu'il voyoit promettre beaucoup. Daniel Colonius ne s'attacha pas avec moins de zêle aux progrés de ce disciple, lors qu'on l'eut mis sous sa direction à Leide dans le College Wallon. Colonius n'étant pas de ces (*A*) esprits chauds, qui vouloient qu'on portât les choses aux dernieres extremitez, lors que les disputes Arminiennes commencerent à s'élever, se fit soupçonner de quelque panchant vers ce côté-là; de sorte qu'il y eut plusieurs personnes qui trouverent fort mauvais que Gaspar Heidanus laissât étudier son fils sous un tel maître. Mais la temerité de ces sortes de medisances produisit un effet contraire à celui que les zelateurs attendoient; le Ministre d'Amsterdam laissa son fils auprès de Colonius son ancien ami, dont il conoissoit l'orthodoxie, il l'y laissa, dis-je, afin de donner à cet ami un temoignage authentique de la conformité de leurs sentimens. Le disciple profita beaucoup auprès de Colonius, & ne fit pas comme la plûpart des autres†, qui ne se remplissoient la tête que de la dispute sur les cinq articles des Remonstrans. Il aprit cela & le reste. Il fut reçu Proposant au Synode des Eglises Wallonnes

† Studiosi juvenes in partes distracti, & quæstionibus illis quotidianis agitati, sæpe quo se verterent nescirent, & neglecto pietatis studio ille doctissimus haberetur, qui de quinque istis articulis argute disserere & adversarium argumentis irretire posset, securi de reliquis fidei articulis cognoscendis, quasi in hoc solo omnis eruditionis culmen positum esset. *Wittichius ubi infra.*

(*B*) *Qui fut Ambassadeur à Rome.*] C'est Polybe (*a*) qui nous l'aprend. Il y avoit Gesilochus dans les manuscrits, mais Fulvius Ursinus (*b*) ayant remarqué dans Tite Live (*c*) que ce même Rhodien avoit nom Hegesilus, a corrigé ces deux Auteurs l'un par l'autre; il leur a redonné *Hegesilochus* a tous deux.

(C) *La principale dignité.*] Elle s'apelloit (*d*) *πρυτανεία*, & on en exprimoit la fonction par le verbe *πρυτανεύειν*. Les Latins ont nommé *Prytanes* ceux qui l'exerçoient. *Quadraginta navibus autore Hegesilocho comparatis*, dit Tite Live, (*e*) *qui cum in summo magistratu esset (Prytanim ipsi vocant.)*

(*A*) *N'étant pas de ces esprits chauds. . . . se fit soupçonner.*] Voilà l'un des plus fâcheux inconveniens qui accompagnent les disputes de Religion. Ceux qui par temperament, ou par une conoissance exacte des veritables interêts de l'Eglise, cherchent à reünir les esprits, & ne parlent pas de couper les membres mal sains, deviennent suspects d'heterodoxie. Les esprits chauds, les bilieux, les emportez, les zelateurs qui ont toûjours à la bouche leur *principiis obsta*, & la maxime *qu'il faut étouffer le mal dans le berceau*, decrient les gens moderez, & les rendent odieux aux peuples: & cela fait que plusieurs ne pouvant pas se mettre en colere, abandonnent neanmoins l'exterieur de moderation; ils aiment mieux faire un peu de violence à leur nature & à leur conscience, que de passer pour de lâches prevaricateurs. Les esprits chauds savent bien que leurs medisances produiront cet effet-là, & ainsi ils les sement à tour de bras & par les maisons, & en chaire sans nul scrupule. C'est ce qui arriva au commencement des disputes Arminiennes, si nous en croyons Wittichius (*f*). *Vigebat illo tempore ob discrepantes de prædestinatione sententias non tantum inter dissentientes magna contentio, quæ animos à se invicem alienabat & disjungebat, sed etiam inter ὁμοψήφους & idem de controversia illa sentientes obscura quædam diffidentia, qua locus dabatur suspicionibus quibus alii alios tanquam bonæ causæ minus addictos differebant. Qui enim ferventioris erant ingenii, & omnia summa tentanda in initiis putabant, ut in herba opprimeretur malum, quoscunque videbant moderatius & lentius agere, ac de reconciliatione animorum potius laborare si vulnus forte posset consolidari, ac schisma, quod ad opera carnis pertinet, evitari, eos tanquam prævaricatores bonæ causæ apud plebem criminabantur.* Ce portrait semble très-fidele: ces sortes de disputes causent au dehors une guerre violente, & jettent au dedans un mauvais germe de soupçons, qui est d'une merveilleuse fecondité. Il produit entre autres choses, comme je le disois tout à l'heure, un grand changement parmi ceux à qui la raison inspire l'esprit de moderation. On les decrie comme des traîtres cachez (*g*); & il s'en trouve qui ne veulent pas être raisonnables à ce prix-là; & qui croyent que la justice leur coûteroit trop cher, si elle leur faisoit perdre leur bonne reputation; ils s'érigent donc en persecuteurs afin de refuter la medisance: *Tanto* (*h*) *major famæ sitis est, quam virtutis.* C'est ce que firent en France plusieurs Catholiques, qui avoient desaprouvé la rigueur que l'on exerçoit sur les Protestans sous François I. & Henri II.

(*a*) Excerpt. ex Legat. cap. 64.

(*b*) *Notis in ea Excerpta.*

(*c*) *T. Livius, l.* 42.

(*d*) *Voyez Meursius de Rhodo, pag.* 65.

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) *In Oratione funebri Heidani.*

(*g*) *Voyez l'article* Ferrier (*Jeremie*) *pag.* 1150. *col.* 1. & *pag.* 1152.

(*h*) *Juvenal. Sat.* 10. *v.* 140.

lonnes l'an 1618. & il prêcha dans plusieurs Eglises Françoises avec l'aplaudissement des auditeurs. Il prêcha aussi dans quelques Eglises Flamandes avec le même succés. Il voyagea pendant deux ans, & vit une partie de l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Angleterre. Un peu aprés son retour il fut promu au Ministere de l'Evangile, & l'exerça à Naerden jusques en l'année 1627. qu'il accepta la vocation du Consistoire de Leide. Il étoit fiancé avec la fille d'un des principaux Marchands d'Amsterdam, lors qu'il prit possession de cette nouvelle Eglise, & un peu aprés il passa à la celebration des noces. Il prêchoit bien, & cela joint avec plusieurs autres bonnes qualitez de cœur & d'esprit, lui procura une belle reputation. Il étoit âgé de 50. ans, lors que la Province de Gueldre ayant resolu d'ériger une Academie à Harderwijk, lui fit offrir une profession en Theologie à des conditions très-avantageuses. L'Eglise de Leide pour le retenir lui accorda ou de semblables avantages, ou en general de quoi être bien dedommagé de ce qu'il refuseroit. Les Curateurs de l'Academie trouverent encore un meilleur expedient, pour l'empêcher d'aller en Gueldre; ils lui confererent la profession en Theologie, qui se trouvoit vacante par la mort de Constantin l'Empereur. Il se trouva si bien à Leide, qu'il n'écouta point les offres que l'Electeur Palatin lui fit faire avec le dernier empressement. Ce refus n'empêcha point qu'il ne reçût mille (*B*) caresses honorables de ce Prince, lors qu'il passa par Heidelberg l'an 1656. pendant le voyage qu'il fit à Strasbourg avec sa famille. Le Professeur (*C*) Smidius qui l'invita à une dispute publique, & qui le pria d'argumenter, ne se tira pas honorablement de l'objection: mais la victoire d'Heidanus en cette rencontre (*D*) ne fut pas aussi sensible, que dans le College des Jesuïtes à Cologne. Ce savant homme mourut à Leide fort pieusement le 15. d'Octobre 1678. ayant passé sa 81. année, qui de toutes les années climacteriques passe pour la plus dangereuse, & avec raison. Il laissa quatre enfans, deux fils & deux filles, treize petits-fils, & trois arriere-petits-fils. Il avoit eu beaucoup de part à l'amitié de Mr. Descartes, & il acheva par ce moyen l'œuvre qu'il avoit commencée sous Jachæus Professeur en Philosophie à Leide, l'un des plus subtils Peripateticiens qui fussent alors. Ce Jachæus rendit celebre dans l'Academie la

(*B*) *Mille caresses honorables de ce Prince.*] Ceux qui trouveront étrange que j'en donne le detail, feront tomber leur censure sur Mr. Wittichius plûtôt que sur moi; car il doit être plus permis de raporter de telles choses dans un Dictionaire de deux volumes *in folio*, quand on les rencontre dans une Oraison funebre, que de les étaler dans une Oraison funebre, quand on ne les tire que d'un memoire manuscrit. Quoi qu'il en soit, Mr. Wittichius nous aprend qu'Abraham Heidanus étoit invité à dîner chaque jour par un nouveau messager, & il n'oublie pas les presens que l'on reçut. *Dum Heidelbergam appulit, nihil omisit Serenissimus Elector quod non ferventissimum erga ipsum spiraret affectum. Ad mensam quotidie, novis semper missis nunciis, invitabat, in colloquiis benevole complectebatur, donabat medio cervo & aliquot leporibus, nunciato hanc omnem esse prædam quam illo die cepisset; quæcunque in diversorio cum familia consumpserat liberalissimè solvit, & cum Bacheracum rediisset, ad suos Leidenses reversurus, magno dolio optimi & generosissimi vini Bacheracensis voluit donatum.*

(*C*) *Le Professeur Smidius. . . . ne se tira pas honorablement de l'objection.*] Aprés s'être defendu plusieurs fois d'entrer en lice, on ceda enfin à ses honnêtetez redoublées, & on l'attaqua sur l'universalité de la Grace que les Lutheriens enseignent. L'attention des Auditeurs fut très-grande, & le succés fort glorieux à l'opposant (*a*).

(*a*) Smidius ipsum palam non semel, sed quia declinabat noster, iteratis vicibus ad opponendum invitavit, quod cum non videretur sibi salvo honore suo posse detrectare, ea soliditate, ea efficacia Gratiam, quam Lutherani urgent, Universalem ita oppugnavit, ut omnium oculos in se converterit, & apud omnes præsentes magnam admirationem suæ consummatæ eruditionis excitaverit, disputationis vero præses multorum judicio parum honorificè ex illa disputatione discesserit. *Wittichius ibid.*

(*D*) *La victoire d'Heidanus. . . . ne fut pas aussi sensible que dans le College des Jesuïtes.*] Si cette derniere victoire fut plus aisée à remarquer que la precedente, elle fut d'ailleurs moins glorieuse, car elle consista à faire une raillerie, à laquelle le Jesuïte qui avoit montré tout ce qu'il y avoit à voir dans le College de Cologne, & qui étoit peut-être un Frere Lai, ne sut repondre un seul mot. Heidanus demanda à ce Jesuïte si JESUS-CHRIST avoit fait & avoit souffert tout ce qu'il faloit pour nôtre salut, *Oui*, repondit-on, *vous n'êtes donc pas ses compagnons*, reprit-il. Le Jesuïte couvert de honte & d'étonnement ne repliqua rien. Malincrot Doyen de Munster qui entendit ce discours, & qui avoit (*b*) fait connoissance avec Heidanus, le felicita de cette victoire remportée, disoit-il, sur mes ennemis. Wittichius qui entendit aussi la conversation la raconte de cette maniere. *Accidit ut postquam Collegium lustraveramus Jesuitarum, & jam in area eramus constituti ut patribus valere diceremus, conversus Heidanus ad Jesuitam qui nos ducebat, ex ipso rogaverit annon Jesus omnia illa quæ ad salutem essent necessaria egisset & passus fuisset? Ac Jesuita nihil sinistri metuens, respondisset, Omnino: Heidanus regesserit: Ergo vos non estis Socii Jesu; atque sic illo in ruborem dato & attonito ut ne verbum quidem respondere posset, discessit noster & nos cum ipso, atque patribus valere dixit. Quod Malincrotium tanto affecit gaudio, ut hoc nomine gratias solennes illi egerit, quod sic suos hostes (ita vocabat Jesuitas) ad incitas ex improviso redegisset.* J'avouë que jusqu'ici j'ai cherché inutilement le mot pour rire dans la consequence d'Heidanus: je ne saurois deviner à quoi il faisoit allusion, ou de quelles regles de Logique il se servoit.

(*b*) Dum Coloniæ initio itineris aliquot dies subsisteret, in diversorio inciderit in familiaritatem Malincrotii... viri elegantissimi ingenii qui inter literatos primatum jure merebatur, hominis Pontificiæ quidem religioni addicti, sed moderati, qui etiam nunquam cum Heydano de religione sermonem voluit cædere. *Id. ibid.*

la question des formes (*E*) substantielles. Le jeune Heidanus attiré par le bruit qu'elle faisoit, examina profondément les objections, & les compara avec les reponses de Jachæus. Il trouva que pendant qu'on philosopheroit selon ces principes, on ne feroit que perdre son tems; & il espera qu'il se presenteroit un jour une route plus assûrée*. Il pretendit la trouver dans les écrits & dans la conversation de Mr. Descartes. Mais si elle fut plus propre à le conduire à la verité, elle ne fut pas plus commode par raport à sa fortune; car elle l'exposa à mille traverses, (*F*) & à mille persecutions, sur lesquelles son Panegyriste Wittichius,

** Tiré de l'Oraison funebre d'Heidanus, prononcée à Leide le 20. d'Octobre 1678. par le Professeur Wittichius.*

(*E*) *La question des formes substantielles.*] Il n'y a point de question dans la Physique, qui fasse voir plus clairement que celle-là le pouvoir des prejugez. Il faut qu'ils offusquent l'esprit par raport aux notions les plus évidentes, puis qu'il y a tant de gens qui ne voyent pas que l'on ne peut point tirer une substance du sein de la matiere, à moins qu'elle y fût auparavant, ou à moins qu'on ne la produise par une veritable creation. Les Peripateticiens vous disent fort froidement, ou plûtôt ils vous soutiennent en colere, que les formes n'existent point dans leur sujet, & que neanmoins on les en tire par une action qu'il ne faut point nommer (*a*) creation, mais éduction. Ce dogme seroit le plus grand de tous les monstres, si ce n'étoit un prodige encore plus étonnant, de voir une infinité de personnes doctes & très-habiles, soutenir encore aujourd'hui la doctrine des formes substantielles. Wittichius ne pouvoit pas mieux preparer ses auditeurs à voir dans Heidanus un disciple de Descartes, qu'en leur disant ce qu'Heidanus, n'étant encore qu'Ecolier, jugea des principes de l'Ecole, par les embarras inexplicables où Jachæus se jettoit. (*b*) *Fervebat in Academia quæstio de formis substantialibus, earumque ex potentia materiæ productione, quæ mirificè non tantum Auditores, sed & ipsum defensorem earum acerrimum Jachæum vexabat & torquebat. Quam cum universâ distinctionum suarum panopliâ expedire non posset, & ad liquidum ostendere quænam illæ formæ substantiales essent, à materia realiter distinctæ & tamen materiales, quænam illa potentia materiæ, an pars ejus quædam conversa in formam, an vero ejus cum producitur tantum sustentaculum, an autem ut ex assere figura scamni educitur, ita eodem modo præexisteret in materia forma; cumque aliæ plurimæ superessent difficultates, nec ullum suppeditaretur filum ex hoc labyrintho emergendi, factum est ut auditores & perspicaciores discipuli, inter quos Heidanus primas obtinebat, de tota hac philosophandi ratione quam intelligendo assequi se non posse videbant, plane desperarent.*

(a) Un Jesuite nommé Jean Guilleminot, Docteur en Theologie dans l'Université du Pont à Mousson, fit imprimer à Paris l'an 1679. deux Dissertations de principiis intrinsecis rerum corporearum, *où il se donne mille fois la géne pour montrer contre le P. Maignan, que la production des formes n'est pas une vraye creation. Efforts inutiles.*

(b) Voyez l'article Gorlæus, *pag.* 1263. *col.* 2.

(*F*) *A mille traverses & à mille persecutions.*] Je n'en sai pas le detail, mais je me souviens d'un passage de ses Considerations où il raporte qu'il s'étoit fait beaucoup d'ennemis, & qu'il avoit été exposé à d'horribles medisances, pour s'être toûjours éloigné des maximes trop rigides. Il n'avoit point declaré la guerre aux Chanoines Protestans, il n'avoit pas tonné en chaire contre les perruques, il n'avoit pas été d'avis qu'on examinât à la rigueur les Remonstrans qui revenoient au giron de l'ancienne mere. Là-dessus on le fit passer pour ennemi de la nouvelle reforme que l'on vouloit introduire, on éplucha tous ses autres sentimens, on l'accusa d'être attaché aux opinions de Descartes, & de mepriser le jour du Dimanche. Il vaut mieux l'entendre lui-même. (*c*) *Ætatem illam meam ancipitem duxi, modo tempestates, hinc expertus halcyonia, intra & extra nos passus adversarios, hinc hostes, inde fratres, nec nunquam mordacis linguæ exceptus flagellis. Fuit, cum scissam in partes charissimam hanc nostram Ecclesiam metu prævidimus: tum nobis sed eam sapientiam simul largitus est Deus, ut quidvis pati potiùs, quàm idipsum permittere, maluerimus: Hinc jam Moderatores, per contemptum (ac si probrosum hoc nomen foret) audivimus; jam ut Cartesii plus satis addicti Philosophiæ; hinc Sabbathi contemptores; inde novæ quam urgebant quidam Reformationis hostes traducti sumus: quod fœneratoribus trapezitis plusculum illis concedere visi, nec Canonicis bellum indicere, neque de suggestis in comas detonare, neque Ecclesiæ disciplinam strictiùs exercere, nec Remonstrantes ad nos transeuntes rigidiùs examinare, & quæ sunt id genus alia.* Les choses furent poussées si loin, qu'on le deposa de la charge de Professeur en Theologie. Voici pourquoi. Messieurs les Curateurs de l'Academie de Leide firent un decret le 16. de Janvier 1676. par lequel ils defendirent aux Professeurs de traiter en quelque maniere que ce pût être de (*d*) certaines propositions, que l'on agitoit depuis quelque tems, & de la Metaphysique de Descartes. Heidanus fit à peu près contre ce decret, ce que firent les Jansenistes contre le Mandement de l'Archevêque de Paris, qui defendoit la lecture du Nouveau Testament de Mons. Il le critiqua, il pretendit y trouver des nullitez, ou des irregularitez; il soutint que les 20. propositions qui avoient été proscrites, n'avoient pas été agitées dans l'Academie de Leide, comme les Curateurs l'assûroient; il se plaignit que ces Messieurs se fussent laissé imposer par des extraits infideles, & il fit des comparaisons odieuses entre les Jesuïtes & ceux qui avoient donné ces extraits, les Jesuïtes, dis-je, qui avoient fait condamner à Rome comme des propositions de Jansenius, ce qui ne se trouvoit point dans les écrits de Jansenius. Il se servit d'une autre comparaison, car il allegua le Lutherien Hunnius, qui par des extraits artificieux des Ouvrages de Jean Calvin à pretendu le convaincre de Judaïsme. Enfin il éclaircit les propositions condamnées, & tâcha de faire voir que selon le sens des Auteurs d'où on les tiroit, elles étoient orthodoxes. Cet Ouvrage de Mr. Heidanus fut imprimé en Flamand, & puis en (*e*) Latin. Messieurs les Curateurs en furent si offensez, qu'ils deposerent ce Professeur. Les amis d'Heidanus pretendent que rien ne pouvoit lui arriver de plus à propos, puis que son grand âge ne lui pouvoit pas permettre d'aquerir une nouvelle reputation par ses leçons, ni même de soutenir celle qu'il avoit aquise, & que d'ailleurs sa deposition le rendoit plus cher & plus (*f*) venerable à son party, & qu'elle pouvoit rendre odieuse la partie adverse.

(c) Heidanus, Considerationes ad res quasdam nuper gestas in Academia Batava, pag. 40.

(d) Ils en marquerent 20. les unes étoient Theologiques, & les autres Philosophiques.

(e) Je me sers de la traduction Latine imprimée à Hambourg 1678. in 8.

(f) Florus lib. 4. c. 4. exprime cela par injuria favorabilis; *& Tacite* Annal. lib. 3. cap. 75. *par* commendatio ex injuria.

tichius, dont j'emprunte cet article, crut devoir fermer le rideau. Heidanus étoit de (G) bonne famille. On a de lui des Harangues sur divers sujets; l'examen du Catechisme des Remonstrans; un in quarto *de origine erroris*, & un livre Flamand où il soutient la cause de Dieu contre les Pelagiens & les Semi-Pelagiens *, avec une telle force que personne n'a pu lui repondre.

HELENE, fille de Tyndare Roi de Lacedemone, étoit la plus belle femme (*A*) de son siecle, mais d'ailleurs sans honneur & sans vertu, & d'une vie toute pleine de mauvaises avantures. Elle fut recherchée en mariage par un grand nombre de Princes; & comme son pere ne savoit quel party prendre, parce qu'il craignoit d'irriter ceux à qui il ne la donneroit pas, il aprit d'Ulysse un fort bon expedient †. Ce fut de faire jurer à tous ces rivaux qu'ils aprouveroient le

D 3

* Evolve solidissimum & nunquam satis laudandum Commentarium de Causa Dei Belgice ante plures annos conscriptum (qui dignissimus videtur ut in Latinam linguam transferatur, ut ab exteris legi possit) in quo adeo nervosè, adeo eloquenter partes Dei defendit contra hominem, ut Pelagiani nihil in hunc usque diem potuerint reperire quo vires suas plane attritas & fractas queant restaurare. *Witichius ibid.*

† *Apollodor. lib. 3. Voyez aussi Pausanias l. 3. p. 103. qui remarque qu'ils jurerent sur les entrailles (selon la version d'Amasæus sur les testicules) d'un cheval que l'on venoit d'immoler, & qui fut en suite enseveli là-même. Voyez aussi Isocrate* in encomio Helenæ.

(G) *Heidanus étoit de bonne famille.*] Son bisayeul Gerhard vander Heyden étoit (*a*) de Malines: son ayeul Gaspard vander Heyden en étoit aussi, & fut chassé de la maison de son pere, parce qu'il s'étoit fait de la religion. Il fut Ministre à Anvers, d'où il se retira à Francfort à cause de la persecution. Il trouva plusieurs Refugiez à Francfort que les Lutheriens rigides ne vouloient point souffrir, ce qui les obligea à demander à l'Electeur Palatin Frideric II. un lieu de retraite. Pierre Dathenus étoit à leur tête. L'Electeur leur accorda le Monastere de Frankenthal, d'où les Moines reçurent ordre de deloger. Ces Refugiez firent là leurs exercices de Religion en langue Flamande, & convertirent peu-à-peu ce Monastere en une ville. Dathenus ayant été apellé à Heidelberg, nôtre Gaspard vander Heyden remplit sa place de Pasteur de cette Eglise. Il fut prié de se trouver au Synode National d'Embden l'an 1571. & il fut même choisi pour le President de l'assemblée. On y dressa les Canons de la discipline. Peu après étant de retour au Palatinat, l'Electeur le mit auprès de son fils, qu'il envoyoit avec des Troupes au secours de ceux de la Religion dans le Païs-Bas. Ces troupes furent batues: Vander Heyden se retira en Hollande, & presida au Synode National qui fut assemblé à Dordrecht l'an 1574. Il servit quelque tems l'Eglise de Middelbourg; puis se croyant en sureté sous le benefice de la pacification de Gand, il retourna au service de son premier Troupeau à Anvers. Lors que cette ville eut été prise par les Espagnols, il s'en retourna au Palatinat, & fut fait Sur-Intendant des Eglises qui étoient autour de Bacharac. Il étoit prêt de se defaire de cet emploi, pour satisfaire aux desirs de l'Eglise Flamande de Frankenthal qui redemandoit son ministere, lors qu'il mourut, laissant un fils unique nommé Gaspard, comme lui, qui étoit né l'an 1566. Celui-ci fut premierement Ministre à Wolmersheim, puis à Frankenthal, & enfin à Amsterdam, où il mourut l'an 1626. Il avoit épousé Claire vanden Borne fille du Bailli de Frankenthal, & il en eut six fils & huit filles. Nôtre Abraham Heidanus fut l'un de ses fils (*b*).

(*A*) *La plus belle femme de son siecle.*] il y a des Auteurs (*c*) qui ont decrit en detail la beauté d'Helene; celui qui s'y est le plus étendu est Constantin Manasses: il a renfermé dans onze vers Grecs un bon nombre d'épithetes qui representent les perfections corporelles de cette femme. On n'oublie pas de dire (*d*) que sa beauté ne devoit rien à l'artifice, & que son teint, sans avoir besoin d'être lavé, avoit un très-grand éclat. On lui a donné des jambes bien faites, une petite bouche (*e*), le cou fort long & fort blanc (*f*), de grands yeux, & de beaux tetons (*g*). Brantome me fournit un passage sur cette derniere partie. *Helene*, dit-il (*h*), *voulant un jour presenter au temple de Diane une coupe gentille par certain vœu, employant l'orfevre pour la luy faire, luy en fit prendre le modelle sur un de ses beaux tetins, & en fit la coupe d'or blanc, qu'on ne sçauroit qu'admirer de plus, ou la coupe ou la ressemblance du tetin, surquoy il avoit pris le patron, qui se montroit si gentil & si poupin, que l'art en pouvoit faire desirer le naturel. Pline dit cecy par grande admiration, & specialité, où il traite qu'il y a de l'or blanc, cè qui est fort estrange, & que cette coupe fut faite d'or blanc.... Qui voudroit faire des coupes d'or sur les grandes tetasses de certaines femmes qu'il y a, il faudroit bien fournir de l'or à Monsieur l'Orfevre, & ne seroit après sans coup à grande risée, quand on diroit voila des coupes faites sur des tetins de telles & telles Dames. Ces coupes ressembleroient non pas coupes, mais de vrayes auges qu'on voit de bois toutes rondes dont on donne à manger aux pourceaux, & d'autres y a-t-il que le bout de leur tetin ressemble à une vraye guigne pourrie.* Brantome se trompe en 2. choses, car Helene ne consacra point cette tasse au temple de Diane, & il n'est pas vrai que Pline (*i*) assûre qu'elle fût faite d'or blanc.

Revenant à Helene, je dis que toutes les descriptions qu'on a faites de sa beauté n'en donnent pas une idée qui égale celle qu'on s'en forme, en lisant un endroit de l'Iliade qui ne touche rien en detail. Homere se contente de faire dire aux Conseillers de Priam, qui virent venir Helene pendant qu'ils deliberoient sur des affaires d'Etat avec leur Prince, qu'il ne faloit pas blâmer ni les Grecs ni les Troyens, de ce qu'ils enduroient tant de peines pour une beauté si divine (*k*).

Οὐ νέμεσις Τρῶας καὶ εὐκνήμιδας Ἀχαιοὺς
Τοιῇδ' ἀμφὶ γυναικὶ πολὺν χρόνον ἄλγεα πάσχειν·
Αἰνῶς ἀθανάτοισι θεῇς εἰς ὦπα ἔοικεν.

Non est indigne ferendum, Trojanos & benè ocreatos Achivos
Tali de muliere longum tempus dolores pati:
Omnino immortalibus deabus vultu similis est.

(*a*) Proavus illi fuit Gerhardus vander Heyden, antiqua & honesta familia natus Mechliniæ. *Witich. ibid.*

(*b*) *Tiré de son Oraison funebre prononcée par Wittichius.*

(*c*) *Dares Phrygius, Cedrenus.*

(*d*) Κάλλος ἀνεπιτήδευτον ἀβάπτιστον, αὐτόχροον. *Constantin Manasses, apud Meziriac sur Ovide, pag. 917.*

(*e*) Cruribus optimis, ore pusillo. *Dares Phrygius.*

(*f*) Δειρὴ μακρὰ, καλλίλευκος. Constantin Manasses. *Il ajoûte qu'à cause de cela les Poëtes feignirent qu'elle étoit née d'un cygne. Meziriac a ignoré que cette pensée vient de Lucien. Voyez la remarque O.* (*g*) Ὀφθαλμοὺς ἔχουσα μεγάλους, εὔμαστος. *Cedrenus.* (*h*) *Memoires des Dames Galantes, tome 1. p. m. 275.* (*i*) Minervæ templum habet Lindos insulæ Rhodiorum in quo Helena sacravit calicem ex electro. Adjicit historia mammæ suæ mensura. *Plin. lib. 33. c. 4. p. m. 45.* (*k*) *Iliad. lib. 3. v. 156. Voyez Athenée lib. 5. pag. 188.*

le choix qu'il feroit d'un gendre; & qu'ils ſeroient toûjours prêts à l'aſſiſter contre tous ceux qui voudroient troubler le mariage d'Helene. Alors Tyndare la maria (*B*) avec Menelas. Elle avoit dejà été enlevée par Theſée; mais on crut bonnement ſur ſa parole, qu'elle étoit ſortie de cette (*C*) affaire ſans y laiſſer ſon pucelage. Cependant il n'en étoit rien; Theſée ne l'avoit renduë qu'après s'en être ſi bien ſervi, qu'il lui avoit fait un enfant, dont elle accoucha chez ſa ſœur*. La choſe demeura cachée, parce que ſa ſœur fit paſſer l'enfant † pour ſien ‡. Tout le monde ſait qu'Helene fut enlevée par Paris fils de Priam, & que tous les Grecs s'intereſſerent à l'injure que Menelas avoit reçuë. De là ſortit la guerre de Troye dont les Poëtes ont tant parlé. Paris ayant perdu la vie la derniere année de cette guerre, ſon frere Deïphobus remplit ſa place auprès d'Helene. Les Grecs le maſſacrerent (*D*) vilainement la nuit que Troye fut priſe : ils furent en

* *Clytemneſtre femme d'Agamemnon.*

† *L'enfant dont Helene acoucha fut la fameuſe Iphigenie.*

‡ *Voyez la remarque C.*

(*B*) *Tyndare la maria avec Menelas.*] Il y en a qui diſent (*a*) qu'il ne le choiſit pas lui-même pour gendre, mais qu'il permit à Helene de choiſir parmi ſes amans celui qu'elle voudroit épouſer, & qu'elle prefera Menelas à tous les autres. Apollodore (*b*) pretend que Tyndare ceda ſon royaume à ſon gendre, mais d'autres diſent (*c*) qu'il ſe contenta de le deſigner pour ſon ſucceſſeur. C'étoit donc un grand party qu'Helene, puis qu'avec une beauté ſi accomplie, elle aportoit une couronne à celui qu'elle épouſoit.

(*C*) *Sortie de cette affaire ſans y laiſſer ſon pucelage.*] Selon Plutarque (*d*) elle n'avoit pas encore atteint l'âge nubile, quand Theſée l'enleva du temple de Diane où elle danſoit. Il la mit ſous la conduite de ſa (*e*) mere, & les donna toutes deux en garde à l'un de ſes bons amis dans Aphidnes, & s'en alla travailler à un (*f*) autre enlevement avec ſon ami Pirithous. Les freres d'Helene, Caſtor & Pollux, ne perdirent point de tems : ils entrerent dans l'Attique à main armée pour redemander leur ſœur. Les Atheniens leur proteſterent qu'ils ne ſavoient où elle étoit. On ne ſe paya pas de cette reponſe, on ſe prepara à faire des hoſtilitez; mais un certain (*g*) Academus ayant fait ſavoir aux freres d'Helene qu'elle étoit à Aphidnes, ils allerent attaquer cette ville, & l'emporterent d'aſſaut. Les portes d'Athenes leur furent ouvertes; ils entrerent dans la ville ſans y faire aucun deſordre; ils ne demanderent qu'à être initiez aux myſteres. Il ramenerent Helene à Lacedemone : on dit auſſi qu'ils y amenerent la mere de Theſée, & que cette bonne femme ſuivit Helene (*h*) juſques dans Troye (*i*).

Hellanicus au tems de l'enlevement donne 50. ans (*k*) à Theſée, & ſept (*l*) à Helene, & il ne laiſſe pas de dire que Theſée la depucela. Duris Samien (*m*) aſſûre qu'Helene étoit enceinte d'Iphigenie, quand on la tira des mains de ſon raviſſeur. Pauſanias (*n*) dit la même choſe, & ajoûte qu'elle accoucha à Argos chez ſa ſœur Clytemneſtre, femme d'Agamemnon, & qu'elle lui commit l'éducation de ſa fille. Il dit qu'Euphorion, Alexandre Pleuronius & Steſichore avoient temoigné dans leurs poëſies, qu'Iphigenie étoit fille de Theſée & d'Helene. Les Argiens en étoient ſi perſuadez, qu'ils croyoient qu'Helene fit bâtir après ſes couches le temple de Lucine que l'on voyoit dans leur ville (*o*). Il y eut bien des gens trompez en cette rencontre. Agamemnon crut qu'Iphigenie étoit ſa fille, car ſa femme le lui aſſûroit. Caſtor & Pollux ſe perſuaderent que leur ſœur revenoit pucelle; car lors qu'ils l'interrogerent ſur ce point ſi delicat, elle repondit qu'on ne l'avoit pas touchée (*p*). Que dirons nous de Menelas qui l'épouſa quelque tems après? Il crut bonnement être le premier qui fit la breche, & cependant il épouſoit une mere.

Quand j'ai dit qu'Helene fut interrogée par ſes freres, j'ai ſuivi le docte Mr. Meziriac (*q*) qui a entendu de cette façon le Grec que je cite; mais d'autres, avec plus de raiſon peut-être, diſent que Caſtor & Pollux conſeillerent à leur ſœur de ſe vanter d'avoir encore ſa virginité. C'étoit un conſeil fort ſage, & dont Helene toute jeune qu'elle étoit auroit bien pu ſe paſſer : elle ſe fût bien vantée de cet avantage ſans la ſuggeſtion de perſonne. Elle aſſûre dans Ovide que Theſée ne remporta que quelques baiſers pris par force, & qu'elle en fut quite pour la peur :

Non (r) tamen è facto fructum tulit ille petitum,
Excepto redit paſſa timore nihil :
Oſcula luctanti tantummodo pauca protervus
Abſtulit : ulterius nil habet ille mei.

Elle avouë cependant que Theſée étoit fort jeune (*ſ*). Ovide a obſervé le *decorum* en la faiſant parler de cette maniere; mais il ne l'obſerve pas moins quand il introduit une autre femme qui croit qu'Helene mentoit :

Illam (t) de patria Theſeus, (niſi nomine fallor)
Neſcio quis Theſeus, abſtulit ante ſuâ.
A juvene & cupido credatur reddita virgo.
Unde hoc compererim tam bene, quæris? amo.
Vim licet appelles, & culpam nomine veles;
Quæ toties rapta eſt, præbuit ipſa rapi.

(*D*) *Les Grecs maſſacrerent* ... Deïphobus ... favoriſez par Helene.] Voyez dans Virgile l'état pitoyable (*v*) où l'on mit le corps de Deïphobus, & la maniere dont ſa femme le trahit :

(x) Sed me fata mea, & ſcelus exitiale Lacænæ,
His merſêre malis : illa hæc monumenta reliquit.
. . . .
. . . . (y) *Flammam media ipſa tenebat*
Ingentem, & ſummâ Danaos ex arce vocabat.
Tùm me confectum curis, ſomnoque gravatum,
Infelix habuit thalamus; preſſitque jacentem
Dulcis

(*a*) *Hyginus cap.* 78.

(*b*) *Bibliot. lib.* 3.

(*c*) *Hygin. ubi ſupra.*

(*d*) *In Theſeo, pag.* 15.

(*e*) *Elle ſe nommoit Æthra.*

(*f*) *A celui de Proſerpine fille d'Aidoneus Roi des Moloſſes.*

(*g*) *Herodote lib.* 9. *cap.* 72. *attribuë cela aux Deceliens Tribu d'Athenes, ou même au ſeul Deceleus.*

(*h*) *Voyez l'article* Acamas, *remarque A.*

(*i*) *Plutarch. ib.*

(*k*) *Apud Plutarch. ibid. p.* 14.

(*l*) *Apud Tzetzen in Lycophronem.*

(*m*) *Apud Meziriac ſur les Epitres d'Ovide, p.* 482.

(*n*) *Pauſanias lib.* 2. *pag.* 65.

(*o*) *Pauſanias ibid.*

(*p*) Θησέως καὶ Ἑλένης τῆς Διὸς ἐγένετο θυγάτηρ Ἰφιγένεια, καὶ αὐτὴν ἐξέτρεφεν ἡ τῆς Ἑλένης ἀδελφὴ Κλυταιμνήστρα. πρὸς δὲ τὸν Ἀγαμέμνονα εἶπεν αὐτὴ τεκεῖν. Ἑλένη γὰρ πυνθανομένη τῶν ἀδελφῶν, ἔφη κόρη παρὰ Θησέως ἀπελθεῖν. Theſei & Helenæ, Jove natæ filia fuit Iphigenia, eamque ſoror Helenæ Clytemneſtra educavit, Agamemnoni dicens ſe eam peperiſſe : nam Helena fratribus auſcultans virginem ſe à Theſeo diſceſſiſſe ajebat. *Nicander lib.* 4. *Alterationum, apud Anton. Liberalem narrat.* 27.

(*q*) *Ubi ſupra p* 483.

(*r*) *Ovidius, epiſt. Helenæ ad Parid.*

(*ſ*) Et juvenem facti pœnitu[illegible] patet. *Ibid.*

(*t*) *Ovid. in epiſt. Oenones ad Parid.*

(*v*) Atque hic Priamiden laniatum corpore toto Deiphobum vidit, lacerum crudeliter ora : Ora manusque ambas, populataque tempora raptis Auribus, & truncas inhoneſto vulnere nares. *Virg. Æneid. l.* 6. *v* 495.

(*x*) *Ibid. v.* 511.

(*y*) *Ibid. v.* 518.

en cela favorisez par Helene autant qu'ils eussent pu le souhaiter. Menelas se comporta en bon homme, il se (*E*) reconcilia sans beaucoup de peine avec sa femme, & la ramena chez lui fort humainement. Après qu'il fut mort elle fut contrainte de prendre la fuite, & de se retirer dans l'Isle de Rhodes, où (*F*) elle perit malheureusement; car on la pendit à un arbre. Les (*G*) dereglemens de sa

Dulcis & alta quies, placidæque simillima morti.
Egregia intereà conjux arma omnia tectis
Emovet, & fidum capiti subduxerat ensem:
Intra tecta vocat Menelaum, & limina pandit.
Scilicet id magnum sperans fore munus amanti,
Et famam exstingui veterum sic posse malorum.

Elle crut que ce barbare sacrifice étoit necessaire pour apaiser le courroux de Menelas; elle eût mieux jugé des choses, si elle avoit fait moins d'attention sur l'énormité de sa faute, que sur la debonnaireté de ce Prince Grec.

(*E*) *Menelas . . . . se reconcilia sans beaucoup de peine avec sa femme.*] Ce pauvre cocu fut si simple, qu'il s'imagina que sa femme sechoit de douleur dans la maison de Priam; & c'étoit le (*a*) principal motif qui le poussoit à la conquête de Troye. On a eu fort bonne grace de lui reprocher que sa flamme conjugale presque éteinte, se ralluma dès qu'Helene l'eut quité pour s'attacher à un autre homme:

Acrius Hermionen ideò dilexit Orestes,
Esse quod alterius cœperat illa viri.
Quid Menelae doles? ibas sine conjuge Creten,
Et poteras nupta latus abesse tua:
Ut Paris hanc rapuit, tum demum uxore carere
Non potes, alterius crevit amore tuus.

Il faloit que l'antiquité fût fortement persuadée de la debonnaireté des maris cocus, puis qu'elle nous a representé le Dieu Vulcain si facile envers sa femme. „Le (*b*) Dieu de nôtre Poëte quand „il surprint avec sa femme l'un de ses compaig„nons, se contenta de leur en faire honte. . . . „& ne laisse pourtant de s'échauffer des molles „caresses qu'elle lui offre, se plaignant qu'elle „soit pour ce entrée en defiance de son affec„tion:

„(*c*) *Quid causas petis ex alto? fiducia cessit.*
„*Quo tibi Diva mei?*

„Voire elle luy fait requeste pour un sien bas„tard, (*d*) *Arma rogo genitrix nato*, qui luy est „liberalement accordée: & parle Vulcan d'Æ„neas avec honneur: (*e*) *Arma acri facienda vi„ro*; d'une humanité à la verité plus qu'hu„maine. Et cet excez de bonté, je consens „qu'on le quitte aux Dieux; (*f*) *Nec divis ho„mines componier æquum est.*„ Ces paroles de Montagne sont trop ingenieuses, pour deplaire ici aux connoisseurs. Mais pour ne rien dissimuler, il faut que je dise qu'il s'est trouvé des personnes assez officieuses pour faire l'honneur à Menelas, de l'armer de ressentiment contre l'infidelité d'Helene. Dans les Troades d'Euripide il la menace de la tuer; & c'est à elle à se servir de toutes sortes d'excuses pour obtenir son pardon. Elle dit entre autres choses qu'après la mort de Paris, elle tâcha plusieurs fois de sortir de Troye pour se retirer au camp des Grecs, & qu'elle fut surprise par les sentinelles, lors qu'elle vouloit descendre des murailles par une corde. Elle ajoûte que Deiphobus l'épousa par force. Pausanias (*g*) fait mention d'une statuë de Menelas poursuivant Helene l'épée à la main, pour la tuer quand Troye fut prise. Mais d'autres * suposent qu'il jetta son épée dès qu'il eut vu la gorge d'Helene.

(*F*) *Où elle perit malheureusement.*] Nicostrate & Megapenthe batards de Menelas, l'avoient chassée de Lacedemone. Elle se retira chez Polyxo sa parente, veuve de Tlepoleme Roi de Rhodes, & Regente du Royaume pendant la minorité de son fils. Polyxo se souvenant que son mari étoit mort au siege de Troye, & qu'ainsi elle ne pouvoit regarder Helene que comme la cause de son veuvage, resolut de se vanger; & pour cet effet pendant qu'Helene étoit au bain, elle y envoya des femmes habillées en Furies qui la pendirent à un arbre. Les Rhodiens voulant immortaliser cet accident, bâtirent un temple qu'ils apellerent le Temple d'*Helene Dendritis*. C'est Pausanias (*h*) qui m'aprend cela. L'Auteur d'Athenes ancienne & nouvelle a raison de dire (*i*), que *mille gens parlent de la belle Helene qui ne savent pas qu'elle fut penduë*. On a tort de dire dans le Dictionaire de Moreri, que *l'une des compagnes* d'Helene la fit mourir. . Vous trouverez dans Photius (*k*) qu'elle s'étrangla elle-même, & qu'auprès du chêne auquel elle se pendit, il croissoit une herbe qu'on nomme *Heleneion*, qui rendoit querelleux ceux qui en mangeoient. Pline attribuë de tout autres qualitez à cette herbe: (*l*) elle embellissoit les femmes, & rendoit gais ceux qui en mettoient dans leur vin. Il remarque (*m*) qu'on disoit qu'elle étoit née des larmes d'Helene. Vous trouverez dans le même Photius (*n*) que Thetis fit mourir Helene pendant le retour des Grecs, & selon d'autres, qu'elle alla avec Menelas dans la Chersonnese Taurique pour chercher Oreste, & qu'ils y furent immolez tous deux par Iphigenie. J'ai lu dans Vigenere (*o*) qu'Herodote raconte, que Nicostrate & Megapenthus chasserent Helene, & qu'elle se retira à Rhodes chez Polypo veuve du Roi Tlepolemus, & que les Demoiselles de Polypo haïssant Helene, *de ce qu'elle avoit été cause de la mort de leur feu Seigneur, un jour qu'elle s'étoit allée esbatre en un verger sans leur maîtresse, la pendirent & étranglerent à un des arbres.* Je n'ai rien trouvé de cela dans Herodote.

(*G*) *Les dereglemens de sa vie.*] Plusieurs Auteurs (*p*) *l'ont blâmée de lubricité; mais sur tous Lycophron en sa Cassandre, où il l'apelle* πεντάλεκτρον, *c'est-à-dire femme de cinq* (*q*) *maris. . . . Euripide en la tragedie d'Andromaque fait ainsi reprocher à Hermione fille d'Helene le vice de sa mere,* Μὴ τὴν τεκοῦσαν τῇ φιλανδρίᾳ γύναι ζήλει παρελθεῖν, *Ne tâche point de surpasser ta mere, En cet amour par trop desordonné, Qui la faisoit courir après les hommes. . . . Ptolemeus Hephæstion dans Photius raporte une histoire fort particuliere, qui fait foi de l'impudicité d'Helene.* Le fait est qu'*un certain Arcadien nommé Peritanus* ren-

(*a*) Μάλιστα δὲ ἵετο θυμῷ τίσασθαι Ἑλένης ὁρμήματά τε στοναχάς τε. Maxime vero cupiebat animo ulcisci Helenæ raptumque gemitusque. *Homer. Iliad. lib. 2. v. 96. descript.* Voyez les Pensées sur les Cometes n. 237. pag. 717.

(*b*) *Montagne, Essais, livre 3. chap. 5. p.m. 138.*

(*c*) *Virgil. Æneid. lib. 8.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Cat. ad Mal.*

(*g*) *Pausanias lib. 5. pag. 166.*

* Ἑλὼν δὲ Τροίαν, εἶμι γὰρ κἀνταῦθά σοι, οὐκ ἔκτανες γυναῖκα χειρίαν λαβών, ἀλλ' ὡς ἐσεῖδες μαστὸν, ἐκβαλὼν ξίφος φίλημ' ἐδέξω, προδότιν αἰκάλλων κύνα. Capta autem Troja (nam & huc tua causa veniam) non interfecisti uxorem redactam in tuam potestatem: sed postquam vidisti ubera abjecto gladio osculum accepisti adulans canem proditricem. *Euripid in Androm. v. 627. p.m. 520.*

(*h*) *Lib. 3. pag. 102.*

(*i*) *Pag. m. 63.*

(*k*) *Photius pag. 479. ex Ptolem. Hephæstione.*

(*l*) *Plin. lib. 21. c. 21.*

(*m*) *Ibid. c. 10.*

(*n*) *Photius ibid.*

(*o*) *Sur le Protesilas de Philostrate fol. 235. verso edit. in 4.*

(*p*) *Meziriac sur les épitres d'Ovide pag. 485. & suiv.*

(*q*) *Savoir Thesée, Menelas, Paris, Deiphobus, & Achille.*

ſa vie n'empêcherent pas qu'on ne lui rendît les (*H*) honneurs divins après ſa mort, & qu'on ne lui attribuât des miracles. Il n'eſt point vraiſemblable que Paris ait attendu (*I*) à joüir d'elle qu'ils fuſſent abordez dans une Ile. On dit nean-

rencontrant Helene avec Paris Alexandre au païs d'Arcadie, eut affaire avec elle. Mais Paris pour le chaſtier de cet adultere, luy coupa les parties deſtinées pour la generation. De là vient qu'en Arcadie ceux qui ſont ainſi chaſtrez s'apellent Peritanes. Lycophron a fait bien pis que de la nommer la femme à cinq maris ; on pretend qu'il l'a nommée colombe à cauſe de ſa laſciveté, & chienne à cauſe de ſon impudence, ou à cauſe qu'indifferemment elle ſe donnoit à pluſieurs (*a*). Je ne voy point que ceux qui tâchent d'excuſer Helene, alleguent d'autre raiſon que celle-ci ; c'eſt (*b*) que les Dieux la pouſſerent à ſuivre (*c*) Paris. Il n'y a point de crime qu'une telle apologie ne fût capable de juſtifier ; mais j'avouë qu'en prenant le tour du Scholiaſte d'Homere, on pourroit faire une bonne apologie. Voici ce qu'il dit. „ (*d*) *Alexandre fils „ de Priam partant d'Aſie alla en Lacedemone, où „ il fit deſſein de ravir Helene qui l'avoit logé dans „ ſon palais. Mais elle qui eſtoit bien nourrie, & „ qui aymoit ſon mary, n'y voulut jamais con„ſentir, diſant qu'elle preferoit un mariage legi„time à un honteux adultere, & qu'elle aimoit „ mieux demeurer avec Menelaüs. Ainſi Paris ne „ pouvant rien avancer, on dit que Venus s'aviſa „ d'une ruze, qui fut de changer la figure d'A„lexandre en la ſemblance de Menelaus, & trom„pa Helene par ce moyen : car croyant que ce fuſt „ le vray Menelaus, elle ne fit point de difficulté „ de le ſuivre, & d'aller juſques vers ſes navires, „ où Paris l'ayant fait entrer, mit incontinent les „ voiles au vent.* Euſtathius auſſi ſur le meſme „ livre d'Homere, touche ceſte hiſtoire, & „ remarque que Penelope ſe gouverna bien plus „ prudemment ; car encor qu'il luy ſemblaſt „ qu'elle reconnoiſſoit Ulyſſe, ſi eſt-ce neant„moins qu'elle ne luy fit aucune careſſe, & ne „ voulut point coucher avec luy, juſques à ce „ qu'il luy euſt dit beaucoup de particularitez, „ & qu'il luy euſt donné pluſieurs marques, „ pour l'aſſeurer qu'il eſtoit vrayement ſon „ mary, & qu'elle ne pouvoit eſtre trom„pée (*e*).

(*H*) *Les honneurs divins. . . . & qu'on ne lui attribuât des miracles.*] J'ai déja parlé du temple que les Rhodiens lui conſacrerent. Pauſanias (*f*) fait mention de celui qu'on lui fit bâtir au païs de Lacedemone. Quant à ſes miracles, il ſuffit de dire qu'elle aveugla Steſichore (*g*) qui avoit oſé medire d'elle dans ſes poëſies, & qu'elle lui rendit la vuë (*h*) dès qu'il eut chanté la Palinodie. Elle donna une beauté extraordinaire à une fille très-laide, que l'on portoit dans ſon temple chaque jour (*i*). Voyez l'article d'Achillea, où nous avons dit qu'elle étoit femme d'Achille dans l'autre monde, & qu'elle s'y ſavoit faire valoir. Voyez auſſi Iſocrate au panegyrique d'Helene ; vous y trouverez qu'elle aquit non ſeulement l'immortalité, mais auſſi une puiſſance divine, dont elle ſe ſervit pour mettre ſes freres & ſon mari au nombre des Dieux : de ſorte que ſi Caſtor & Pollux étoient capables de ſecourir ceux qui pendant les tempêtes leur adreſſoient des prieres, c'étoit parce que leur ſœur les orna de cette puiſſance, afin de prouver à toute la terre la metamorphoſe qu'elle avoit faite ſur eux. Ils étoient dans le ſepulcre, & elle leur confera la divinité (*k*). Ce qu'il y a de loüable, c'eſt qu'ayant conferé la même grace à Menelas, elle voulut demeurer avec lui éternellement (*l*). Iſocrate allegue en preuve la pratique des Lacedemoniens, qui offroient des ſacrifices à Menelas & à Helene, non pas comme à des Heros, mais comme à des Dieux. C'étoit à Therapne qu'ils leur rendoient les honneurs divins, comme l'obſerve le même Auteur. Mais Pauſanias ne dit point qu'il y eût un Temple d'Helene dans cette ville : il dit (*m*) ſeulement celui de Menelas y étoit, & qu'on croyoit que Menelas & Helene y étoient enſevelis.

(*a*) Voyez Canterus & Meurſius ſur le vers 87. de Lycophron.

(*b*) Voyez Homere au 23. de l'Odyſſée & Euripide dans les Troades, & dans l'Andromaque, apud Meziriac ib. pag. 486. 487.

(*c*) Voyez la remarque T.

(*d*) In 23. lib. Odyſſ. apud Meziriac pag. 487.

(*e*) Voyez les reflexions du Critique de Maimbourg ſur l'avanture d'Alcmene, Nouvell. lettres pag. 284. Voyez auſſi pag. 277. 278.

(*f*) Pauſan. lib. 3. pag. 96.

(*g*) Id. ib. pag. 102.

(*h*) Suidas in Στησίχορος, & ante ipſum Iſocrates in Helenæ encomio.

(*i*) Herodot. lib. 6. c. 61.

Je voudrois que Theodoret ſe fût fondé ſur Iſocrate, & non pas ſur Euripide, pour reprocher aux Payens qu'ils avoient mis Helene ſi fameuſe par ſes adulteres au nombre des Dieux ; car encore qu'Euripide ait feint que cette femme ne mourut pas, mais qu'elle fut élevée au ciel par une faveur des Dieux, & gratifiée de l'immortalité, il ne s'enſuit pas que ç'ait été le ſentiment des Payens. Les épiſodes d'une tragedie étoient tellement en la main du Poëte, qu'à moins d'en ſavoir d'ailleurs la verité, on ne les prenoit que pour la fiction particuliere de l'Auteur de la tragedie. Je raporte les paroles de Theodoret, (*n*) Καὶ τὴν ἑλένην ἣ, μετὰ τὴν πολυθρύλητον καὶ παμπόλλην μοιχείαν, τοῦ Μενέλεω χωρίσαντες, εἰς τὸν οὐρανὸν, ὥς φησιν Εὐριπίδης, ἀνήγαγον.

(*I*) *Que Paris ait attendu à joüir d'elle qu'ils fuſſent.*] Homere qui lui donne cette patience ne lui faiſoit guere d'honneur, ſelon les principes des gens galans (*o*). Or voici à quel propos il conte cette circonſtance de lieu. Paris vaincu par Menelas eſſuyoit mille durs reproches de la part d'Helene. Il la pria de ne le pas inſulter, & de venir au lit avec lui, ſous pretexte que jamais il n'avoit ſenti un tel feu d'amour, non pas même lors qu'il joüit d'elle la premiere fois dans l'Ile de Cranaë. Là-deſſus il ſe leva de ſon ſiege pour s'aller coucher, & fut ſuivi de la belle Helene ſans aucune repugnance.

(*p*) Οὐ γάρ πώ ποτέ μ' ὧδε ἔρως φρένας ἀμφεκάλυψεν,
Οὐδ' ὅτε σε πρότερον Λακεδαίμονος ἐξ ἐρατεινῆς
Ἔπλεον ἁρπάξας ἐν ποντοπόροισι νέεσσι,
Νήσῳ δ' ἐν Κραναῇ ἐμίγην φιλότητι καὶ εὐνῇ.
Ὥς σεο νῦν ἔραμαι, καί με γλυκὺς ἵμερος αἱρεῖ.
Ἦ ῥα, καὶ ἄρχε λέχοσδε κιών, ἅμα δ' εἵπετ' ἄκοιτις.
Non enim unquam me ſic amor mentem complexus eſt,
Ne tunc quidem quando te pridem Lacedæmone ex amabili
Navigabam raptâ in tranſeuntibus pontum navibus,
Inſulâ

(*k*) Τοὺς ἀδελφοὺς ἤδη κατεχομένους ὑπὸ τῆς πεπρωμένης, εἰς θεοὺς ἀνήγαγε· βουλομένη δὲ πιστὴν ποιῆσαι τὴν μεταβολὴν, οὕτως αὐτοῖς τὰς τιμὰς ἐναργεῖς ἔδωκεν, ὥσθ' ὁρωμένους ὑπὸ τῶν ἐν τῇ θαλάττῃ κινδυνευόντων σώζειν, οἵτινες ἂν εὐσεβῶς αὐτοὺς ἐπικαλέσωνται. Fratres, qui fato jam conceſſerant, inter Deos retulit. Cui mutationi cum autoritatem & fidem afferre vellet, honores ita manifeſtos eis dedit, ut in mari conſpecti, periclitantes ſervent, quicunque ipſos piè invocarint. Iſocrates in Helenæ encomio. p. m. 320.

(*l*) Θεὸν ἀντὶ θνητοῦ ποιήσασα σύνοικον αὐτῇ καὶ πάρεδρον εἰς ἅπαντα τὸν αἰῶνα κατέστησε. Mortalem ejus ſortem divinitate mutarit, eumque contubernalem ſibi & aſſeſſorem in omne ævum conſtituerit. Id. ib.

(*m*) Pauſan. lib. 3. pag. 102.

(*n*) Theodor Therapent. ſerm. 3. (*o*) Voyez les Nouvelles de la Republ. des lettres, Janvier 1687. pag. 68. (*p*) Homer. Iliad. lib. 3. v. 442.

neanmoins qu'il fit bâtir dans cette Ile un monument de sa premiere jouïssance. On ajoûte que Menelas (*K*) ne detruisit point ce monument, il se contenta d'y marquer qu'il avoit tiré raison de l'injure. Un Auteur * moderne ne paroît pas avoir bien compris la pensée de Menelas. Quelques Auteurs disent que Paris (*L*) ne garda guere sa proye. On a debité bien des fables

Insulâ vero in Cranaë mistus sum amore & concubitu :
Sicut te nunc amo, & me dulce desiderium capit.
Dixit, & praibat in lectum ascendens, simul autem sequebatur.

On a donné à Jason une patience encore plus admirable que ne le seroit celle de Paris; & cela fait qu'on ne sauroit voir à quoi les Romanistes employent leur jugement. Ne devoient-ils pas sur toutes choses s'attacher à la vraisemblance? Et ne la violent-ils pas, lors qu'ils supposent d'un côté que Medée est si amoureuse de Jason, qu'elle se porte pour l'amour de lui aux plus grans crimes, & de l'autre qu'elle passe plusieurs mois auprès de lui sans consommer le mariage? Remarquez même qu'il n'auroit pas été consommé si-tôt sans l'avis qu'on donna (*a*) à Jason.

(*K*) *Que Menelas ne detruisit point ce monument.*] Voici une chose qui disculperoit Homere, si elle étoit veritable. On pretend que (*b*) *sur le rivage de la terre ferme qui est vis-à-vis* de l'Ile de Cranaë, il y avoit un temple de Venus que Paris *avoit fait bâtir après cette agreable conquête. . . . pour marquer les transports de sa joye & de sa reconnoissance. Il donna à cette Venus l'attribut de* Migonitis, *& nomma ce territoire* Migonion, *d'un mot qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y estoit passé. Menelas, le malheureux époux de cette Princesse, dix-huit ans après qu'on la luy eut enlevée, vint visiter ce temple, dont le terrain avoit esté le temoin de son malheur, & de l'infidelité de sa femme. Il ne le ruina point; il y fit mettre seulement aux deux costez de la statue de Venus, les images de deux autres Déesses; celle de Thetis, & celle de la Déesse Praxidicé, comme qui diroit la Déesse des chastimens, pour montrer qu'il ne laisseroit pas l'affront impuni. Mais il n'eut pas le bien de se voir vangé d'Helene; elle luy survêquit.* L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres ayant cité ce passage, y joignit la reflexion que voici: (*c*) *Ces dernieres paroles fourniroient une occasion de Critique à qui la voudroit chercher; car il est indubitable que* 18. *ans après qu'Helene eut été enlevée, Menelas s'étoit vengé aussi amplement qu'il l'avoit voulu par la ruine du Royaume de Priam le pere du Ravisseur. Il est donc fort apparent que cette image de la Déesse Praxidice ne se raportoit pas à une vengeance à venir, mais à une vengeance déja prise, & il n'est point apparent qu'elle eust relation à quelque dessein de punir Heleine; car si Menelus ne se fust point reconcilié de bonne foi avec sa femme, il n'auroit pas attendu si long temps à la châtier. L'Histoire de ce siecle-là porte que cette artificieuse femme fit la paix avec son mari, la nuit même que les Grecs s'emparerent de la ville, & cela est fort vraisemblable, après le caractere que l'on a donné au bon Menelas dans l'Iliade.* Quoi qu'il en soit, je ne veux ni soutenir d'un côté qu'il n'y avoit point proche de l'Ile de Cranaë un temple de Venus Migonitis, ni avoüer de l'autre que Paris l'ait fait bâtir pour la raison qu'on en donne. Je m'en tiens à la vraisemblance: elle porte violemment à s'imaginer que Paris jouït d'Helene avant qu'il sortit de Lacedemone. Qui l'en auroit empêché? Menelas étoit dans l'Ile de (*d*) Crete; sa presence n'eût pas empêché Helene de favoriser le bel hôte qui lui en contoit: son absence (*e*) étoit encore plus incapable de l'en empêcher. Paris n'étoit point timide auprès des Dames: Helene avouë qu'il n'eût pas été retenu comme Thesée, qui n'avoit fait autre chose que la baiser:

Quæ (f) tua nequitia est, non his contenta fuisset.
Dî melius! similis non fuit ille tui,
Reddidit intactam.

Paris la pressa un jour si vivement qu'elle prit la fuite; elle perdit alors l'un de ses souliers: le lieu où elle le perdit étoit à Sparte, & fut nommé *Sandalion* à cause de ce soulier (*g*).

(*L*) *Que Paris ne garda guere sa proye.*] On pretend (*h*) qu'il fit voile vers l'Egypte, & qu'il aborda à l'embouchure du Nil nommée Canope, où il y avoit un temple d'Hercule qui servoit d'asyle aux esclaves fugitifs. Quelques esclaves de Paris s'y étant refugiez firent savoir aux Prêtres l'action de leur maître, d'où il arriva que le Roi Protée le fit arrêter, & lui dit bien des injures, & puis lui commanda de se retirer incessamment; mais il garda Helene avec toutes les autres choses qui avoient été volées à Menelas. On ajoûte (*i*) que Paris n'avoit joui de cette femme que depuis son arrivée en Egypte. C'est un conte deja refuté. Je ne sai pas bien comment Protée en usa, & si en attendant qu'il restituât Helene à qui elle apartenoit, il en tira les faveurs (*k*) les plus exquises; je sai seulement qu'Herodote (*l*) trouve fort probable qu'elle ne fut point amenée à Troye; car il ne sauroit se persuader que Priam eût été assez aveugle, pour aimer mieux garder cette femme, qu'éviter les funestes suites d'un refus. Il croit donc que les Troyens repondirent sincerement aux Ambassadeurs des Grecs, qu'Helene (*m*) n'étoit point à Troye, & qu'il la faloit chercher en Egypte où le Roi Protée la gardoit. Les Grecs ayant pris cette reponse pour une piquante moquerie, s'attacherent à la guerre contre les Troyens; mais quand ils eurent pris la ville sans trouver Helene nulle part, ils crurent qu'elle étoit chez le Roi Protée; de sorte que Menelas fit voile de ce côté-là, & y recouvra sa femme (*n*). Il y a une si enorme bigarrure de variations dans les Auteurs Mythologiques, que je ne m'étonne pas que Servius (*o*) ait raporté, 1. que Thesée ayant enlevé Helene la remit à Proteus Roi d'Egypte,

E

* *Voyez la remarque K, lettre b.*

(*a*) Quem cum interrogaret Arete, quidnam esset judicaturus, respondit Alcinous, Si virgo fuerit Medea, parenti redditurum: sin autem mulier, conjugi. Hoc cum audivit Arete à conjuge, mittit nuntium ad Jasonem; & is Medeam noctu in antro devirginavit. *Hygin. cap.* 23. *p. m.* 60.

(*b*) *Guillet, Athenes ancienne & nouv. pag.* 63. Notez *qu'on se sert de ses paroles tant parce qu'il écrit bien, que parce qu'elles fournissent une occasion de critique. Les faits qu'il raporte sont tirez de Pausanias,* lib. 3. pag. 105.

(*c*) *Nouv. de la Republique des lettres, Janvier 1687. pag.* 67.

(*d*) *Ovid. epist. Helenæ ad Paridem. Coluthus, de raptu Helenæ.*

(*e*) *Voici comment Paris se sert & se moque de cette absence:* Sed tibi & hoc suadet rebus, non voce, maritus: Neve sui furtis hospitis obstet, abest. Non habuit tempus, quo Cressia regna videret, Aptius, ô mirâ calliditate virum! *&c. Ovidius, epist. Parid. ad Helen.*

(*f*) *Id. in epist. Helenæ ad Paridem.*

(*g*) *Ptolemæus Hephest apud Photium, pag.* 480.

(*h*) *Voyez Natalis Comes,* Mythol. lib. 6. cap. 23. p. m. 658. *Il eût dû citer Herodote, & remarquer que la tempête contraignit Paris à relâcher en Egypte.*

(*i*) Quam deportavit in Ægyptum, atque ibi primum cum illa congressus est. *Id. ib.*

(*k*) *Helene le nie dans le prologue de la Tragedie d'Euripide intitulée* Helene: *mais son temoignage là-dessus est nul.* (*l*) *Herodot. lib.* 2. *cap.* 120. (*m*) *Id. ibid. cap.* 118. (*n*) *Id. ibid. & cap.* 119. (*o*) *Servius in hæc verba Virgilii Æneid. lib.* 11. *vers* 261. Atrides Protei Menelaus ad usque columnas.

bles (*M*) ſur la naiſſance d'Helene, je veux dire ſur l'œuf dont on pretend qu'elle

te, & que Menelas la retira d'entre les mains de Proteus après la guerre de Troye; de ſorte que la cauſe de la guerre de Troye ne fut point l'enlevement d'Helene par Paris, mais l'injure que les Troyens firent à Hercule, en ne le voulant pas recevoir lors qu'il cherchoit Hylas. 2. Qu'Helene fut retirée d'entre les mains de Proteus à qui Theſée l'avoit remiſe, & qu'elle paſſa au pouvoir de Menelas à qui Paris l'enleva.

J'ai oublié d'obſerver que Protée ne renvoya point Paris, ſans lui laiſſer quelque ſorte de conſolation, car il lui rendit (*a*) le portrait d'Helene. L'un des Commentateurs de Lycophron aplique très-mal à cela ce que dit Helene (*b*) dans Euripide, que Junon pour punir Paris qui ne lui avoit point donné le triomphe de la beauté, fit qu'au lieu d'Helene il n'eut qu'une image vivante de cette belle, laquelle image fut formée dans les airs. Chacun voit que la difference entre ces deux choſes ne conſiſte pas, comme veut Canterus, en ce que Protée eſt l'acteur dans l'une, & Junon dans l'autre. On peut voir auſſi que Junon oublia l'eſprit de vengeance dans cette rencontre: Paris étoit auſſi heureux avec une image vivante d'Helene, qu'il l'auroit été avec Helene. Je me ſouviens d'avoir lu (*c*) que le Poëte Steſichore diſoit, que les Troyens ne connoiſſant pas la vraye Helene diſputoient entre eux touchant ſon portrait. C'eſt ſelon la penſée de quelques Libertins une image des diſputes de religion.

(*M*) *Bien des fables ſur la naiſſance d'Helene.*] On ne ſe contenta pas de dire qu'elle étoit née d'un œuf, on ajoûta que cet œuf étoit tombé du ciel de la lune, & que les femmes de ce païs-là font des œufs d'où il naît des hommes 15. fois plus grans que ceux qui habitent la terre. Nous ſavons cela par Athenée, (*d*) qui dit ſur la foi d'Herodore d'Heraclée, que Neocles de Crotone l'avoit publié dans quelqu'un de ſes Ouvrages. Voici quelques fauſſes citations concernant cette chimere. Cœlius Rhodiginus (*e*) au lieu d'*Herodore*, a dit *Herodote*. Cette faute a été copiée par (*f*) Salmuth. Qui ne riroit en conſiderant ces paroles d'un Medecin Eſpagnol? (*g*) *Nonne admirabilius adhuc in tota naturæ majeſtate rariſſimum, quod mulieres quaſdam produxerit, quæ non more aliarum fœtus, ſed ova edant ac incubent, ex quibus homines naſcantur, qui ad giganteam proceritatem excreſcant? Et tamen hoc in Selenitidus mulieribus accidere referunt ex Lycoſthene* Raviſius Textor, *& ex Herodoto* Heracleotes, *ut quoque teſtatur Rhodiginus* lib. 27. cap. 17. *licet pro mera fabula hoc habeat Adrianus Junius* lib. 1. animad. cap. 15. citatus *apud Pancirolum* part. 2. memorab. titulo 2. *hiſtor. tamen cum icone exhibet.* N'eſt-ce pas bien commencer ſes citations, que de produire d'abord Lycoſthene qui vivoit au XVI. ſiecle? N'eſt-ce pas une étrange bevuë que de mettre Raviſius Textor après Lycoſthene; celui-ci plus jeune que l'autre, & l'abbreviateur de l'autre? Quel ſaut de remonter tout d'un coup à Herodote? Quelle confuſion de prendre Herodore pour Herodote? Quelle fiction de nous donner un Heracleotes qui ait cité Herodote? N'eſt-ce pas trouver deux Auteurs où celui qu'on cite n'en donne qu'un, car Cœlius Rhodiginus a dit nettement *Herodotus Heracleotes?* Quelle maniere de raiſonner eſt celle-ci: encore qu'Hadrien Junius traite cela de pure fable, Lycoſthene, Raviſius Textor, Herodote, Heracleotes, Rhodiginus n'ont pas laiſſé de le raporter? Comment-eſt ce que l'autorité de ce Junius auroit arrêté les autres, lui qui a vêcu après tous les autres, ſi l'on en excepte Lycoſthene? Mais revenons à Helene.

Quelques anciens Poëtes ont dit qu'elle étoit fille de Jupiter & de Nemeſis, & que Nemeſis pour ſe garantir des recherches importunes de Jupiter s'enfuit par mer & par terre, & ſe deguiſa en toutes ſortes de formes; mais enfin par une force majeure Jupiter la rendit enceinte premierement de Caſtor, & de Pollux, & puis d'Helene (*h*). Nous liſons dans Pauſanias (*i*) que ſelon l'opinion commune, Helene étoit fille de Jupiter & de Nemeſis, & quant à Leda elle n'étoit que ſa nourrice. Phidias ſe conformant à la tradition, repreſenta Leda de telle ſorte ſur la baſe de la ſtatuë de Nemeſis, qu'elle ſembloit amener Helene à cette Déeſſe. Il y en a qui diſent (*k*) que Nemeſis engroſſée par Jupiter pondit un œuf, & que Leda ayant trouvé cet œuf le couva, & en fit éclorre Caſtor & Pollux & Helene. D'autres (*l*) diſent que Jupiter ne pouvant venir à bout de Nemeſis, fit prendre à Venus la forme d'un aigle, & ſe metamorphoſa en un cygne qui fuyoit devant cet aigle. Il s'alla poſer ſur le giron de Nemeſis, & y fut très-bien reçu: la belle l'embraſſa & s'endormit. Le pretendu cygne profitant de ce ſommeil jouït d'elle; & parce qu'il le fit ſous la forme d'un oiſeau, l'ordre (*m*) voulut que Neueſis pondît un œuf. Mercure prît cet œuf, & le porta à Lacedemone, où il le jetta au ſein de Leda. Ainſi fut produite la belle Helene: ce fut la raiſon pourquoi Leda la prit pour ſa fille. Auſone (*n*) a ſuivi la diſtinction que l'on mettoit entre Nemeſis & Leda.

> *Iſtos tergemino (o) naſci quos cernis ab ovo*
> *Patribus ambiguis & matribus aſſere natos.*
> *Hos genuit Nemeſis: ſed Leda puerpera fovit:*
> *Tyndareus pater his, & Jupiter. Hic putat, hic ſcit.*

Voilà bien des Auteurs pour ce ſentiment: mais il n'y en a pas moins qui diſent que Leda fut la vraye mere d'Helene. Le même Hygin que j'ai cité ayant dit qu'il y avoit auſſi une tradition, que Jupiter converti en cygne eut à faire avec Leda, ajoûte qu'il n'a rien à prononcer là-deſſus, *de quo in medio relinquimus* (*p*). C'eſt qu'il voyoit autant de raiſons d'un côté que d'autre. Theon d'Alexandrie remarque que Jupiter converti en cygne coucha

(*a*) *Voyez Canterus & Meurſius ſur Lycophron, verſ.* 113.

(*b*) Ἥρα δὲ μεμφθεῖσ', οὕνεκ' οὐ νικᾷ θεάς, Ἐξηνέμωσε τἀμ' Ἀλεξάνδρῳ λέχη. Δίδωσι δ' οὐκ ἐμ', ἀλλ' ὁμοιώσασ' ἐμοὶ Εἴδωλον ἔμπνουν, οὐρανοῦ ξυνθεῖσ' ἄπο, Πριάμου τυράννου παιδί.. Sed Juno moleſte ferens, quod non viciſſet Deas, Irritum fecit meum conjugium Alexandro: Dedit enim non me: ſed aſſimilatam mihi Imaginem vivam, ſub cœlo compactam, Filio regis Priami. *Euripid. in prologo Helenæ.*

(*c*) Ὥσπερ τὸ τῆς Ἑλένης εἴδωλον ὑπὸ τῶν ἐν Τροίᾳ Στησίχορός φησι γενέσθαι περιμάχητον ἀγνοίᾳ τοῦ ἀληθοῦς. Quemadmodum Steſichorus Trojanos, inquit, veræ ignaros Helenæ de imagine ipſius invicem decertaſſe. *Plato de republica lib.* 9. *pag. m.* 738.

(*d*) *Athen. lib.* 2. *cap.* 16. *p.* 57.

(*e*) *Antiq. lect. lib.* 27. *c.* 17. *in fine.* (*f*) *Salmuth. Comment. in Pancirolum de novis repertis, pag.* 93. (*g*) *Caſpar à Reies, in elyſio jucundarum quæſt. campo, quæſt.* 47. *n.* 14. *p. m.* 581.

(*h*) Τήν ποτε καλλίκομος Νέμεσις φιλότητι μιγεῖσα Ζηνὶ θεῶν βασιλῆϊ τέκεν κρατερῆς ὑπ' ἀνάγκης. Auricoma hanc Nemeſis peperit compreſſa tonante Ab Jove vi. *Taraſinus ſive Staſinus in carmine de rebus Cypriacis, apud Hadrianum Junium, animadv. lib.* 1. *c.* 15.

(*i*) *Pauſanias lib.* 1. *pag.* 32.

(*k*) *Interpres Callimachi apud Hadrian. Junium ibid.*

(*l*) *Hygin. Aſtronom. lib.* 2. *c.* 8.

(*m*) Nemeſis autem ut quæ avium generi juncta menſibus actis ovum procreavit, quod Mercurius auferens detulit Spartam, & Ledæ ſedenti in gremium projecit, ex quo naſcitur Helena, cæteras corporis ſpecie præſtans, quam Leda ſuam filiam nominavit. *Hygin. ibid.*

(*n*) *Auſon. epigram.* 56.

(*o*) *Ce mot fait voir qu'Auſone parle auſſi d'Helene, & qu'il ne faloit pas dire, comme a fait Hadrien Junius ubi ſupra,* Conſentit & Auſonius poëta de Caſtore & Polluce loquens.

(*p*) *Hygin. ibid.*

qu'elle fut écloſe. Les inventions (*N*) que l'on attribuë à ſa plus fidele ſervante ſont un titre d'infamie. Si les Auteurs qui ont parlé d'elle avoient été bons Chronologues ; la durée de ſa beauté (*O*) ſeroit prodigieuſe ; & il faudroit dire

cha avec Nemeſis, ſelon quelques-uns, & avec Leda, ſelon quelques autres, & qu'Helene, Caſtor & Pollux nâquirent de l'œuf que Leda pondit (*a*). Pauſanias qui comme on l'a vu raporte la tradition qui concerne Nemeſis, raporte en un autre endroit (*b*) la tradition qui concerne Leda, & il remarque même qu'on en voyoit un monument dans un temple de Lacedemone (*c*) ; car on y voyoit à la voute un œuf ſuſpendu & attaché à des rubans, lequel paſſoit pour celui de Leda. Iſocrate parle plus poſitivement. Il reconoît deux metamorphoſes de Jupiter en Cygne, l'une par raport à Nemeſis, l'autre par raport à Leda (*d*), & cela étant il n'y a nul doute qu'il n'ait pretendu qu'Helene nâquit de la ſeconde metamorphoſe. Euripide dans la tragedie d'Oreſte aſſûre très-nettement que Leda étoit la mere d'Helene, & il donne à celle-ci les épithetes d'ὀρνιθόγονος & de κυκνόπτερος, qui marquent la metamorphoſe de Jupiter en cygne. Je ne me ſers pas de l'autorité de Plutarque, car par l'œuf de Tyndare, il peut avoir entendu celui que Mercure fut jetter au ſein de Leda. En effet il remarque que cet œuf tomba du ciel : (*e*) ainſi Hadrien Junius ne devoit pas alleguer Plutarque en faveur de la ſeconde opinion. Ovide a été bien allegué, puis qu'il introduit Leda couchée ſous les ailes d'un cygne. *Ovidius quoque Ledam recubantem facit ſub olorinis alis* (*f*). On pouvoit citer (*g*) Lucien, & le Scholiaſte (*h*) d'Homere. Ce Scholiaſte dit une choſe que bien d'autres ne diſent pas, c'eſt que l'œuf que Leda pondit, & qu'elle mit dans un coffre, y produiſit Caſtor, Pollux & Helene ſans être couvé.

Pour concilier ces deux opinions, Junius ſupoſe que Nemeſis & Leda ſont une même perſonne, & il cite ſur ce ſujet Lactance (*i*), & le Scholiaſte d'Euripide, & Germanicus. Les paroles du dernier ſont très-claires (*k*). *Cygnum dicunt inter aſtra conſtitutum eo quod Jupiter in Cygnum transfiguratus evolaverit in Rhamnuntem Atticæ regionis, ibique compreſſerit Nemeſin quæ & Leda dicitur, ut refert Crates tragœdiarum ſcriptor, quæ enixa eſt ovum, unde nata eſt Helena.*

Je ne finirai point cette remarque, ſans dire que Jupiter qui avoüoit pour ſes fils pluſieurs garçons, qui étoient ſortis de ſon commerce avec les femmes, ne reconut pour ſa fille que la ſeule Helene. Je parle des filles iſſues de ſes amours pour des femmes. C'eſt Iſocrate qui le dit (*l*). Je laiſſe là ceux qui pretendent (*m*) qu'Helene étoit fille de Venus, ou du Soleil & de Leda.

(*N*) *Les inventions que l'on attribuë à ſa plus fidelle ſervante.*] On pretend qu'elle inventa je ne ſai qu'elles poſtures, & qu'elle écrivit même ſur cette matiere. Je m'expliquerai plus clairement en Latin par les termes de Leonicus Thomæus. *Aſtyanaſſa quædam nomine*, dit-il (*n*), *inter Helenæ miniſtras & famulas fuiſſe commemoratur, quæ dominam à Theſeo primum, poſtea à Paride raptam ſemper proſequuta eſt : hanc in Venerea palæſtra primam complures reperiſſe figurarum modos omnis perhibet antiquitas. Voluminibus quinetiam quibuſdam editis de variis concubitus generibus perſcripſiſſe narratur, quam poſtmodum Philenis & Elephantis pervulgatiſſimæ mulieres ſunt inſequutæ, quæ hujuſmodi de rebus non minus accurate quam turpiter conſcripta commentaria reliquere.* Si cela eſt vrai, il en rejallit une extrême ignominie ſur la memoire d'Helene. Car il eſt probable que ſi la ſervante donnoit des leçons à ſa maîtreſſe, celle-ci lui faiſoit confidence de leur effet, & que par là Helene & Aſtyanaſſe avoient travaillé de concert à perfectionner ces maudites inventions. J'ai lu dans Photius (*o*) qu'Aſtyanaſſe deroba une ceinture brodée, que Junon avoit obtenuë de Venus pour la donner à Helene, mais que Venus l'ôta à cette ſervante.

(*O*) *La durée de ſa beauté ſeroit prodigieuſe.*] On pretend qu'Helene & Caſtor furent éclos d'un même œuf. On peut donc ſupoſer raiſonnablement qu'Helene étoit une fille faite, quand les Argonautes allerent à Colchos, car ſes deux freres Caſtor & Pollux ſe ſignalerent dans cette fameuſe expedition. Donnons lui 20. ans pour le moins, ce n'eſt pas trop. N'abuſons point de l'erreur d'Euſebe, j'en parlerai ci-deſſous : prenons la chronologie la plus exacte. On compte environ 30. ans entre cette expedition, & celle de Troye : Helene avoit donc 50. ans plus ou moins lors que Paris l'enleva. Le ſiege de Troye dura 10. ans, & ce fut l'année derniere de ce ſiege qu'Agamemnon & Achille ſe querellerent. Or il faut raporter au tems qui ſuivit cette querelle l'admiration (*p*) des Conſeillers de Priam, pour la divine beauté de cette femme : voilà donc Helene qui à l'âge de 60. ans, oblige par l'éclat extraordinaire de ſa beauté tout un Senat à confeſſer, qu'elle eſt digne que deux puiſſantes nations s'entre-deſolent pendant dix ans pour l'amour d'elle. Cela n'eſt-il pas bien merveilleux ? Paris ayant été tué quelque tems après, il s'éleva une diſpute très-chaude entre ſes freres, à qui ſe marieroit avec ſa veuve. Priam (*q*) leur ordonna le combat, & la promit à celui qui remporteroit la victoire. Deïphobe ſe batit le mieux de tous, & eut Helene. L'un (*r*) de ſes freres fut ſi outré de l'excluſion, qu'il ſortit de Troye, & qu'il contribua de toutes ſes forces à la ruine de ſa patrie. Cela ne prouve-t-il point qu'Helene âgée de 60. ans étoit encore un prodige de beauté ? Lucien prouve qu'au tems du ſiege de Troye, c'étoit une vieille femme, & preſque auſſi vieille qu'Hecube. Εἶδον (*ſ*) γὰρ λευκὴν μέν τινα καὶ ἐπιμήκη τὸν τράχηλον ὡς εἰκάζειν κύκνου θυγατέρα εἶναι. τἄλλα δὲ πάνυ πρεσβῦτιν ἡλικιῶτιν σχεδὸν τῆς Ἑκάβης. *Siquidem vidi quandam candida & procera cervice ut cygno prognatam illam hinc conjicerent. Cæterum anum Hecubæ propemodum æquavam.* Elle auroit été beaucoup plus vieille

(*a*) *Theon Alexandrinus in Arateis commentariis, apud Hadr. Junium ibid.*

(*b*) *Lib.* 3. *p.* 97.

(*c*) *Hadr. Junius croit ſans raiſon que Pauſanias met ce temple dans la ville d'Amycles.*

(*d*) Κύκνος γενόμενος εἰς τοὺς Νεμέσεως κόλπους κατέφυγε· τούτῳ δὲ πάλιν ὁμοιωθεὶς Λήδαν ἐνύμφευσεν. Oloris figura in ſinum Nemeſeos confugit, atque iterum ejuſdem avis ſpeciem cum haberet Ledam ſibi deſpondit. *Iſocrat. in Helenæ encomio.*

(*e*) Τὸ τυνδάρειον οἱ ποιηταὶ λέγουσιν οὐρανοπετὲς ἀναφῦναι. *Plutarch. Sympoſ. l.* 2. *cap.* 3. *p.* 637.

(*f*) *Hadr. Junius ubi ſupra. Voici les paroles d'Ovide :* Fecit olorinis Ledam recubare ſub alis. *Metam. l.* 6.

(*g*) *In Deorum judicio, p. m.* 170. *to.* 1.

(*h*) *In Odyſſ. l.* 17.

(*i*) *Inſtit. lib.* 1. *cap.* 21.

(*k*) *Germanicus Cæſar in Arateis phænomenis, pag. m.* 116.

(*l*) *In Encomio Helenæ.*

(*m*) *Ptol. Hephæſt. apud Photium p.* 480.

(*n*) *Nicolaus Leonicus Thomæus, de varia Hiſtoria, lib.* 3. *cap.* 31. *Il devoit citer Suidas.*

(*o*) *Photius ex Ptolem. Hephæſt. p.* 480.

(*p*) *J'ai raporté ci-deſſus ce qu'ils dirent, remarque A, lettre k.*

(*q*) Ἀλεξάνδρου τοξευθέντος ὑπὸ Φιλοκτήτου, Πρίαμος τὸν Ἑλένης γάμον ἔπαθλον ἔθηκε τῷ ἀριστεύσαντι κατὰ τὴν μάχην. Δηΐφοβος δὲ γενναῖος ἀγωνισάμενος ἔγημεν αὐτήν. ἡ ἱστορία παρὰ Λυκόφρονι. *Scholiaſtes Homeri in Iliad. lib. ultimum, verſ.* 251.

(*r*) *Il ſe nommoit Helenus. Voyez la Bibliotheque de Photius, aux extraits de Conon. p.* 441.

(*ſ*) *Lucian. in Gallo, Oper. to.* 2. *p. m.* 251.

dire que les Grecs & les Troyens se seroient batus dix ans pour la possession d'une vieille. Cela les rendroit bien ridicules; mais ils ne laissent pas de l'être, quoi qu'on supose qu'elle avoit toute la beauté que les Poëtes lui ont donnée. Voyez

(a) *Diod. Siculus, l. 4. c. 14.*

le qu'Hecube, s'il étoit vrai, comme (a) on le disoit, qu'Hercule étoit le dernier enfant de Jupiter. Nôtre étonnement sur une beauté si âgée cesseroit, si nous pouvions croire ce qu'on conte, qu'Helene par une insigne prerogative étoit exemte de la dure necessité de vieillir; (b) mais tout le monde n'en demeure pas d'accord. „ L'on dit d'Helene que sur la fin de „ sa vie, toutes les fois qu'elle se voyoit dans son „ miroir, elle cherchoit avec étonnement ce „ qu'elle étoit devenuë, & se plaignoit du tems „ qui avoit été son troisiéme ravisseur, & „ avoit enlevé Helene à Helene même. „ J'ai lu cela dans (c) le livre d'un Jesuite, dont le stile est fort guindé. Un autre moderne nous va raconter ce fait presque de la même maniere; (d) *Celle dont vous parlez merite d'être regardée d'un œil tel que le vôtre. Vous y verrez bien tôt un autre changement fort opposé à celui* (e) *qui vous a donné tant d'étonnement. C'est celuy qu'un peu d'années vous feront remarquer; celuy qui faisoit pleurer Helene à son miroir; & le même qui l'obligeoit à nommer le Temps son troisiéme, ou quatriéme ravisseur, car le nombre n'en est pas bien constant. Estrange sorte de rapt, où l'on voit Helene enlevée à Helene mesme; & celle que les trois parties du Monde, qui faisoient son tout alors, reconnurent pour la plus belle de son siecle, chercher son visage dans une glace de miroir qui ne luy represente plus rien que d'affreux.* Cette pensée est assez conforme à deux * vers d'Ovide.

( ) *Τὴν μὲν [illegible] μὲν ἀγήρω.* Nam & senectæ haud obnoxiam est fama perhibetur. *Quintus Calaber lib. 10. vers. 312.*

(c) *Dans les Peintures morales du Pere le Moine.*

(d) *La Mothe le Vayer, lettre 114. page 14. tome 12.*

(e) *Il parle d'une laide devenuë belle.*

* Flet quoque ut in speculo rugas conspexit aniles Tyndaris, & secum cur sit bis rapta, requirit. *Ovid. Metamorph. lib. 15. v. 232.*

Je dois avertir que si nous suivions la chronologie d'Eusebe, nous trouverions qu'Helene avoit vêcu plus d'un siecle, lors que Paris l'enleva; car selon Eusebe l'expedition des Argonautes preceda de 89. ans la prise de Troye. Il a bien vu le mecompte des Auteurs Grecs, c'est pourquoi il leur fait cette objection. (f) *Si inter Argonautas fuerunt Castor & Pollux, quomodo potest eorum soror Helena credi quæ post multos annos virgo rapitur à Theseo?* Considerez bien la remarque de Scaliger sur ce Latin, *in Græcis* dit-il, (g) ἡ μετὰ πολλὰ ἔτη παρθένος ἁρπάζεται, quæ non multis post annis virgo capitur. *Sive culpa librariorum, sive quod verosimilius, Hieronymi properantia accidit, ut negatio in latina interpretatione expressa non sit, omnino ridicula sententia efficitur. Nam quo remotior fuerit raptus Helenæ eo credibilior erit. Contra quo propior his temporibus eo remotior à Trojæ excidio, ideoque minus credibile Helenæ tempus in hujus sæculi tractum incidisse.* Cette critique me paroît très-fausse, & plus je l'examine, plus j'en suis surpris. Je ne nie point que la particule negative, dont la supression est une faute de St. Jerôme selon Scaliger, ne puisse faire un bon sens, mais je ne saurois comprendre que le sens soit ridicule quand on suprime la negation; & au contraire l'objection d'Eusebe me semble plus intelligible à toutes sortes de lecteurs sans la particule negative, qu'avec cette particule. Le but d'Eusebe est de prouver que ceux qui ont dit que Castor & Pollux freres d'Helene avoient été du voyage des Argonautes, & que Thesée enleva Helene jeune fille encore, ont mal accordé les tems. Si Castor & Pollux, dit-il, ont été du nombre des Argonautes, comment se peut-on persuader qu'ils soient les freres d'Helene, qui fut enlevée fille par Thesée plusieurs années après? Les lecteurs les plus stupides sentent la force de l'objection sans avoir besoin de raisonner, sans recourir ailleurs qu'aux seules paroles d'Eusebe; mais si l'on supose avec Scaliger qu'Eusebe s'est exprimé de cette façon, *Si Castor & Pollux ont été du nombre des Argonautes, comment se peut-on persuader qu'ils soient les freres d'Helene, qui fut enlevée fille par Thesée peu d'années après?* chacun voit que pour sentir que ce soit une objection, il faut ôter de devant ses yeux les paroles qui la contiennent, & recourir à des raisons & à des calculs que l'on trouve dans les pages suivantes: car si on ne consideroit que les expressions d'Eusebe, on s'imagineroit qu'il raisonne mal, & que ce qu'il donne pour preuve porte le contraire de sa pretension.

(f) *Euseb. in Chronic. n. 756.*

(g) *Animadv. in Eusebium, n. 756. p. m. 47.*

FAUTES de Scaliger.

Voici d'autres paroles de Scaliger qui ne me paroissent pas justes. *Ab hoc* (h) *tempore,* dit-il, (i) *ad excidium Ilii, anni sunt LXXIX. ut Helenam admodum anum fuisse oportuerit, si Argonautica hoc tempore contigerunt. Nam adultis Castoribus, Helenam quoque maturam viro fuisse necesse est. Quod si Argonautica hic collocentur, tempore excidii Iliaci Helena fuerit major annorum C X X. Hoc est quod objicit Eusebius & merito.* C'est-à-dire, s'il y a 79. ans entre le voyage des Argonautes, & la prise de Troye, il faut qu'Helene ait eu plus de 120. ans lors de la prise de Troye. Quelle consequence! est-elle digne du grand Scaliger? Est-il necessaire qu'une fille ait plus de 40. ans, afin que l'on puisse dire qu'elle est prête à marier, *matura viro?* C'est l'expression de l'Auteur que je refute.

(h) *C'est-à-dire depuis le nombre 756. d'Eusebe: mais je m'étonne que Scaliger n'ait point pris garde qu'Eusebe avoit déja parlé de l'expedition des Argonautes sous le nombre 746.*

(.) *Ibid. p. 46.*

Il a beaucoup mieux reüssi dans la critique des calculs d'Eusebe; car il n'est pas vrai que l'expedition des Argonautes & celle de Troye, soient éloignées l'une de l'autre autant qu'Eusebe se l'imagine. Mais il est sûr qu'Eusebe a suivi de très-fameux Ecrivains; & par consequent je puis soutenir, que si les anciens Auteurs qui parlent d'Helene avoient été de bons Chronologues, la durée de sa beauté seroit prodigieuse, car elle passeroit un siecle. Voyons un peu les calculs que Clement d'Alexandrie emprunte d'Apollodore, & de quelques autres celebres Historiens. Dans un endroit (k) il nous dit qu'il se passa 38. ans depuis qu'Hercule eut commencé de regner dans Argos, après l'expedition des Argonautes, jusques à sa deïfication, & que Castor & Pollux furent deïfiez 53. ans après Hercule, environ le tems que Troye fut prise. C'est mettre 91. ans entre le voyage des Argonautes, & la prise de Troye, & donner à Helene cent ans plus ou moins, au tems que Paris l'enleva sur le pied d'une beauté accomplie. Dans un autre lieu (l) ce même Pere fait une supputation, qui met 68. ans entre l'enlevement d'Helene par Paris, & l'expedition des Argonautes.

(k) *Clemens Alexandr. lib. 1. Stromat. p. 322. ex Apollodoro.*

(l) *Ibid. pag. 336.*

Voyez dans Herodote le cas qu'il faut faire d'une (*P*) femme qui se laisse enlever. Les opinions sont assez diverses touchant les enfans d'Helene : les uns disent β qu'elle n'eut que des filles ; d'autres assûrent * que Menelas eut d'elle quatre garçons. On parloit aussi d'un fils † qu'elle eut d'Achille. Elle eut de Menelas la belle Hermione ; & de Paris une fille qui eut nom Helene, & qu'Hecube fit mourir. Le pere vouloit qu'on la nommât Alexandra ; & sur l'opposition de la mere ‡, il falut jouër à qui donneroit le nom : Helene gagna, & fit porter son nom à sa fille ⊥. On a fort parlé du (*Q*) colier d'Helene, & de (*R*) son *Crater*. On a dit aussi qu'étant sur le point d'être immolée, un miracle

β *Stephanus voce* αἴγυς.

* *Scholiast. Homeri, & Eustathius in Iliad. lib.* 3.

† *Voyez l'article* Achillea, *pag.* 80.

‡ *Ptolem. Heph. ap. Photium pag.* 480.

⊥ *Id. ibid.*

(P) *D'une femme qui se laisse enlever.*] Herodote (*a*) remontant jusqu'à la premiere origine des guerres qui ont tant duré entre l'Europe & l'Asie, reconoît les Asiatiques pour les aggresseurs, entant qu'ils enleverent Io fille d'Inachus Roi d'Argos. Les (*b*) Européens qui enleverent la fille du Roi de Tyr, ne le firent que par droit de represailles. Ils n'en demeurerent point là ; ils entreprirent un second enlevement, savoir celui de Medée, fille du Roi de Colchos. Ce Prince leur fit demander satisfaction de cette injure ; on lui repondit qu'ils n'en feroient point, puis qu'ils n'en avoient jamais reçu au sujet d'Io. L'enlevement d'Helene fut entrepris en represailles ; & quand les Grecs la redemanderent, on leur repondit qu'on en useroit envers eux, comme ils en avoient usé envers les Asiatiques qui redemandoient Medée. Ils ne s'arrêterent pas à cette reponse, ils leverent une grande armée, & allerent ruiner le Royaume de Priam. Voilà ce que les Perses faisoient valoir pour justifier leurs guerres : ils pretendoient que l'expedition de Troye leur donnoit droit de tenir les Européens pour ennemis, & de les traiter sur ce pied-là. Ils (*c*) desaprouvoient la violence de ceux qui enlevent une femme, mais ils prenoient pour des sots ceux qui s'amusent à la recouvrer, & pour des gens sages ceux qui la meprisent ; attendu qu'on n'enleve que celles qui le veulent bien. Quant à nous, disoient-ils, nous n'avons jamais eu égard aux femmes que l'on enlevoit d'Asie ; ce sont les Grecs qui ont commencé de faire la guerre pour les interêts d'une femme de Lacedemone. Il faut placer ici cette observation d'Isocrate ; la guerre de Troye, dit-il, fut très-utile à la Grece ; on y inventa bien des choses, on commença de rendre l'Europe superieure à l'Asie. Avant cette guerre les barbares faisoient des conquêtes sur les Grecs. Helene fut cause que les choses prirent un tout autre tour, car depuis cette guerre les Grecs enleverent des villes & des Provinces aux barbares (*d*).

(Q) *On a fort parlé du colier d'Helene.*] Menelas se preparant à l'expedition de Troye, fut à Delphes avec Ulysse pour y consulter l'oracle, & y consacra le colier d'Helene. Τότε δὴ Μενέλαος μὲν τῇ (*e*) προνοίᾳ Ἀθηνᾷ τὸν τῆς Ἑλένης ὅρμον ἀνέθηκεν ἐν Δελφοῖς. *Tunc sane Menelaus Providæ Minervæ monile Helenæ Delphis dedicavit* (*f*). Lors que les Phocéens pillerent le temple de Delphes en la 106. Olympiade, ce collier fut une partie de leur butin, mais il produisit un étrange effet, la Dame qui s'en para devint une infame prostituée (*g*). Ce fut ou une contagion bien active, ou une maniere de punition fort peu digne de la Déesse à qui Menelas l'avoit consacré. Il eût falu punir par un mal physique, & non par un mal moral la hardiesse qu'eut cette femme, de s'aproprier les depouilles d'un lieu si sacré. Voyez la remarque C de l'article d'Egialée.

(R) *Et de son* Crater.] C'étoit un ouvrage de Vulcain ; c'étoit un present de noces ; car lors que Pelops se maria, Vulcain lui fit ce present. Menelas issu de Pelops recueillit cette partie de la succession, & la perdit lors que Paris enleva Helene, avec les bijoux & les meubles de son hôte. Mais on pretend qu'Helene jetta dans la mer ce beau present, auprès de l'Isle de Cos, & que s'étant trouvé dans le filé de quelques pêcheurs, il s'éleva une dispute dont le dernier denouement fut qu'on le consacra à Apollon. Selon l'Auteur (*h*) qui m'aprend ceci c'étoit un trepié ; neanmoins les (*i*) Interpretes pretendent que Lycophron, Diogene Laërce, Apulée, & Philostrate ont entendu la même chose. Or Lycophron l'a nommé (*k*) ταλάσιον κρατῆρα : & voici les paroles d'Apulée : (*l*) *Nunquam apud eum* (Homerum) *marino aliquo & pisculento medicavit nec Proteus faciem, nec Ulysses scrobem, nec Æolus follem, nec Helena* CRATEREM, *nec Circe poculum, nec Venus cingulum.* Quant à Philostrate, voici ce qu'il dit dans l'épitre dedicatoire de la vie des Sophistes. Τόδε φρόντισμα τοῦτο ἀρεστὸν σοφιστῶν, καὶ τὰ ἄχθη σοι κουφιεῖ τῆς γνώμης, ὥσπερ ὁ κρατὴρ τῆς Ἑλένης τοῖς Αἰγυπτίοις φαρμάκοις. Il ne me semble pas que ni lui ni Apulée parlent d'un vase particulier, qui ait apartenu à Helene comme quelque ouvrage exquis. Il est visible qu'ils font allusion à ce qu'Homere raconte dans le 4. livre de l'Odyssée touchant le Nepenthes ; c'est qu'Helene pour rejouïr Telemaque fils d'Ulysse & les autres conviez, & pour les empêcher de faire attention à leurs malheurs, mêla dans leur vin un peu de Nepenthes, qui étoit un je ne sai quoi d'une excellente vertu. Helene avoit aporté d'Egypte ce remede merveilleux : Polydamna femme de Theon le lui avoit enseigné. Homere ne dit quoi que ce soit touchant le (*m*) vase qui contenoit le vin mixtionné, & ainsi Apulée & Philostrate n'y considerent que la vertu du Nepenthes ; & par consequent ils ne parlent point

(a) *Herodot. lib.* 1. *init.*

(b) *C'étoient les Cretois.*

(c) Τὸ μὲν νυν ἁρπάζειν γυναῖκας, ἀνδρῶν ἀδίκων ἔργον νομίζειν εἶναι, τὸ δὲ ἁρπασθεισέων σπουδὴν ποιήσασθαι τιμωρέειν, ἀνοήτων, τὸ δὲ μηδεμίαν ὤρην ἔχειν ἁρπασθεισέων, σωφρόνων. δῆλα γὰρ δὴ ὅτι εἰ μὴ αὐταὶ ἐβουλέατο, οὐκ ἂν ἡρπάζοντο. σφέας μὲν δὴ τοὺς ἐκ τῆς Ἀσίης λέγουσι Πέρσαι ἁρπαζομένων τῶν γυναικῶν λόγον οὐδένα ποιήσασθαι. Se quidem sentire injuriorum virorum factum esse rapere feminas : amentium vero, raptis ulciscendis operam dare : prudentium autem, pro nulla habere raptarum pulchritudinem : quippe quæ, nisi voluissent, haud dubie raptæ non fuissent. Eoque suarum feminarum ex Asia raptarum Persæ negant ullam se habuisse rationem. *Id. ibid. cap.* 4. (*d*) *Isocrat. in Encomio Helenæ sub finem.* (*e*) *Meursius veut qu'au lieu de* προνοίᾳ, *on lise* προναίᾳ, protemplari. *Voyez son Traité* de regno Laconico, pag. 22 : *où il renvoye à ses leçons Attiques lib.* 2. *cap.* 17. *touchant les deux épithetes de Minerve* προνοία *&* προναία. (*f*) *Eustathius ad Odyss. lib.* 3.

(g) Quin & principum in Phocide uxores quæ aurea ex Delphis monilia sibi circumdederant, meritis impietatis pœnas incurrerunt. Nam quæ Helenes torquem gestabat in turpitudinem meretriciam prolapsa, formæ elegantiam protervæ scortatorum libidini prostituit. *Diodor. Sicul. lib.* 16. *c.* 65.

(h) *Diog. Laërtius in Thalete. l.* 1. *n.* 32.

(i) *Menag. in Laërt. ibid. Meursius in Lycophr. p.* 272.

(k) *In Cassandra, vers.* 854.

(l) *Apolog. p. m.* 294.

(m) Αὐτίκ' ἄρ' εἰς οἶνον βάλε φάρμακον, ἔνθεν ἔπινον, Νηπενθές τ' ἄχολόν τε, κακῶν ἐπίληθον ἁπάντων. Ὃς τὸ καταβρόξειεν ἐπὴν κρητῆρι μιγείη. Ibi tum alia excogitavit Helena è Jove nata. Protenus sane in vinum misit pharmacum unde bibebant. Absque dolore & ira, malorum oblivionem inducens omnium Qui illud deglutierit postquam crateri mixtum erit. *Homerus Odyss. lib.* 4.

miracle (*S*) la ſauva: & on a tâché d'excuſer ſes adulteres, en diſant que les Dieux (*T*) l'y avoient pouſſée.

HELIODORE, natif * d'Emeſe dans la Phenicie, eſt plus conu par le Roman (*A*) qu'il compoſa pendant ſa jeuneſſe, que par l'Evêché de Trica † où il fut en ſuite élevé. Il n'y a guere de gens qui croyent qu'il ait (*B*) été depoſé par un Synode, pour n'avoir pas voulu conſentir à la ſupreſſion de ce Roman.

* *Heliodor. Æthiop. l. 10. ſub finem.*

† *Dans la Theſſalie.*

point de ce beau vaſe dont Diogene Laërce a fait mention, je veux dire du preſent de noces que Pelops reçut de Vulcain &c. Souvenez vous ici de ce que j'ai dit dans la 1. remarque, en faiſant mention d'une coupe qu'Helene offrit à Minerve: & ſi vous voulez ſavoir pourquoi je me ſuis ſervi du terme barbare de *crater*, je vous dirai que c'eſt à cauſe que les mots verre, coupe, taſſe, gobelet, n'expriment point ce qu'on entendoit par Crater, au tems d'Homere. (*a*) *crater étoit un grand vaiſſeau dont on ne ſe ſervoit point pour boire dedans, mais ſeulement pour y mêler l'eau avec le vin.... & de ce vaiſſeau on puiſoit le vin ainſi mêlé avec des coupes, ou premierement ils en verſoient dans des pots & dans des chopines, & de là dans les taſſes.* Notez que le vaſe dont parle Diogene Laërce fut jetté dans la mer, avant la guerre de Troye, & que celui dont les autres parlent étoit chez Menelas depuis cette guerre.

(*a*) *Meziriac ſur Ovide pag. 286. où il prouve cela, & cenſure Amiot & Vigenere, qui ont traduit* crater *par taſſe ou coupe.*

(*S*) *Un miracle la ſauva.*] Voici ce que c'eſt. Une grande peſte ravageoit la ville de Lacedemone: les Dieux firent ſavoir que la ſanté reviendroit, pourveu qu'on ſacrifiât tous les ans une fille de qualité. Le ſort tomba une fois ſur la belle Helene; mais comme on la menoit à l'autel un aigle ſurvint qui enleva le couteau, & l'alla mettre ſur une genice. Cela fut cauſe qu'on épargna la vie d'Helene (*b*).

(*b*) *Plutarch. in parallelis, pag. 314.*

(*T*) *En diſant que les Dieux l'y avoient pouſſée.*] J'ai dejà (*c*) touché ce point: mais il y manque quelque choſe. Si les uns diſent que Venus menagea l'enlevement de cette femme, pour temoigner ſa reconoiſſance au juge qui lui avoit fait gagner ſa cauſe dans une diſpute de beauté, d'autres aſſûrent qu'elle le fit pour ſe venger d'une offenſe. Menelas lui avoit promis une hecatombe en cas qu'il obtint Helene, mais ayant obtenu ce qu'il ſouhaitoit, il n'accomplit point ſon vœu. Venus en fut indignée, & pour le punir, elle fit en ſorte qu'on lui enlevât ſa femme (*d*). D'autres prenent la choſe d'un peu plus haut: ils pretendent (*e*) que Tyndare oublia Venus dans un ſacrifice qu'il offrit à tous les Dieux, & qu'en punition de ce mepris, Venus fit en ſorte que les filles de ce Prince fuſſent bigames, trigames, & deſertrices de leurs maris. Ce qu'il y eut de plaiſant, c'eſt que la même Déeſſe qui avoit precipité dans le deſordre les filles de Tyndare, lui reprocha leurs adulteres. On pretend que ces reproches le toucherent ſi vivement, que pour s'en venger il lui mit les fers aux pieds. Pauſanias ne ſauroit croire que Tyndare ait été aſſez ridicule, pour s'imaginer qu'il ſe vengeroit de Venus en faiſant une ſtatuë qu'il nommeroit Venus, & qu'il attacheroit par les pieds. Mais en cela cet Hiſtorien ignore ſa religion. Il ne ſait pas qu'en (*f*) pluſieurs rencontres les Payens ont dechargé leur colere ſur les temples, & ſur les ſtatuës des Dieux qu'ils croyoient être les auteurs d'un mauvais ſuccés. Et au fond n'eſt-ce pas affronter un Prince, que de maltraiter ſes portraits, & ſes ſtatuës? Songez à l'indignation (*g*) de Theodoſe contre la ville d'Antioche. Au reſte je vous avertis que quand j'ai parlé des reproches faits à Tyndare par Venus, je n'ai fait que rapporter le ſentiment de quelques modernes, qui ont été achopez à la traduction de Pauſanias: il eſt ſûr que le texte Grec ne porte point que cette Déeſſe ait fait à Tyndare de tels reproches. Ceux qui entendent la langue Greque vont voir que je ne me trompe pas. Τὸν γὰρ δὴ ἕτερον λόγον, ὡς τὴν θεὸν πέδαις ἐτιμωρεῖτο ὁ Τυνδάρεως γενέσθαι ταῖς θυγατράσιν ἐξ Ἀφροδίτης ἡγούμενος τὰ ὀνείδη, τοῦτον δὲ οὐδὲ τὴν ἀρχὴν προσίεμαι· ἦ γὰρ δὴ παντάπασιν εὔηθες, κέδρου ποιησάμενον ζῴδιον καὶ ὄνομα Ἀφροδίτην θέμενον, ἐλπίζειν ἀμυνεῖσθαι τὴν θεόν. C'eſt-à-dire ſelon la traduction d'Amaſæus, *Nam deam ulciſci voluiſſe compedibus* (*ſunt enim qui hoc etiam memoriæ prodiderint*) (*h*) *exprobrantem illi filiarum adulteria, ut credam, adduci non poſſum.* (*i*) *Quàm enim ridiculum, ſi putaſſet ab effigie, quam è cedro feciſſet Veneris nomine, injectis compedibus pœnas expeti poſſe.*

(*c*) *Dans la remarque G.*

(*d*) *Ptol. Hephæſt. apud Photium pag. 480.*

(*e*) *Voyez l'article* d'Egialée, *pag. 1023. lettre f.*

(*f*) *Voyez les penſées ſur les Cometes n. 132.*

(*g*) *Rien ne lui fut plus ſenſible que les outrages qui furent faits à la ſtatuë de l'Imperatrice pendant la ſedition. Voyez ſon hiſtoire par Mr. Flechier pag. 341. 342. ad ann. 387.*

(*h*) *Ces paroles equivoques, mais qui ſignifient plus nettement des reproches faits par Venus, que des reproches faits à Venus, ont trompé quelques Auteurs.*

(*i*) *Voici de quelle maniere il faloit traduire ceci ſelon Sylburgius:* Nam profecto ſtolidum omnino foret, facto è cedro ſimulacro, & Veneris nomine ei indito, putare ſe hac ratione ulciſci.

(*A*) *Par le Roman qu'il compoſa.*] Il a pour titre αἰθιοπικά, & contient les amours de Theagene & de Chariclée. On en trouve un extrait dans Photius (*k*). Mr. Huet juge qu'Heliodore a été à l'égard des Romanciers, ce qu'Homere à l'égard des Poëtes, c'eſt-à-dire que l'Ouvrage d'Heliodore à ſervi de ſource & de modele à une infinité de Romans (*l*). La 1. édition de celui-ci eſt, ce me ſemble, celle de Bâle 1534. Opſopæus qui la dedia au Senat de Nuremberg, aſſûre qu'un ſoldat en ſauva le manuſcrit lors que la Bibliotheque de Bude fut ſaccagée (*m*). Staniſlaus Vuarſceiuuiczki Chevalier Polonois eſt l'Auteur de la traduction Latine, qui fut imprimée à Bâle avec le Grec l'an 1551. Amiot commença ſes verſions Françoiſes par celle de cet Ouvrage. Melin de Saint Gelais Evêque d'Angoulême en a mis une bonne partie en vers François (*n*). Les notes de Jean Bourdelot ſur ce Roman ſont très-doctes; elles furent imprimées à Paris l'an 1619. avec le Grec d'Heliodore, & la traduction du Chevalier Polonois.

(*k*) *Num. 73. p. 157. & ſeq.*

(*B*) *Qu'il ait été depoſé par un Synode.*] Nicephore (*o*) conte qu'un Synode ayant donné à opter à Heliodore ou de brûler ſon Roman, ou de renoncer à ſon Evêché, l'Auteur aima mieux ceſſer d'être Evêque, que de jetter au feu ſon Ouvrage. Cela paroît fabuleux; une choſe auſſi ſinguliere que celle-là auroit été raportée par pluſieurs Hiſtoriens; & ce ne feroit pas

(*l*) Eum ſibi ſequentium temporum fabulatores Romanenſes tanquam exemplum propoſuerunt ad imitandum, & tam verè omnes dici poſſunt ex hoc fonte, quàm Poëtæ ex Homerico ſuas, ſic ut dicam, aquas hauſiſſe. *Huet. de Origin. fabul. Roman. pag. 38.* (*m*) *Voyez la Bibliotheque de Geſner fol. 361.* (*n*) *Sorel, remarques ſur le 13. livre du Berger extravagant p. 685.* (*o*) *Nicephor. Hiſtor. l. 12. c. 34.*

man. Nicephore est le seul Auteur qui dise cela. Socrate * raconte qu'Heliodore introduisit la coutume de deposer les Ecclesiastiques, qui coucheroient avec leurs femmes depuis leur ordination. C'est un prejugé favorable pour la chasteté de ce Prelat. Il paroît même par son Roman qu'il aimoit cette vertu; car le Heros de la piece est d'une sagesse qui a donné (C) lieu à des railleries assez piquantes. Le Traducteur de Photius n'exprime pas bien l'éloge qui est donné aux chastes amours de Theagene & de Chariclée; car selon la (D) traduction, il faudroit croire qu'Heliodore a fait un Roman sur les amours d'un mari & d'une femme,

* *Hist. Eccles. lib. 5. c. 22.*

pas Nicephore seul (a), homme credule & de peu de jugement qui nous l'auroit conservée. Socrate auroit-il pu s'en taire dans l'endroit où il remarque, qu'Heliodore avoit composé des livres d'amour pendant sa jeunesse? Οὗ λέγεται ποιήματα ἐρωτικὰ βιβλία, ἃ νέος ὢν ἔταξε καὶ Αἰθιοπικὰ προσηγόρευσε: *Cujus nomine circumferuntur amatorii libri quos ille dum juvenis esset composuit, & Æthiopicos inscripsit* (b). Mr. Valois non content de rejetter comme une fable ce que Nicephore debite, ne croit pas même que ce Roman ait été fait par Heliodore l'Evêque. Voyez ses notes sur cet endroit de Socrate. Voyons ce qu'a dit le Sr. Sorel. *Je ne saurois croire qu'Heliodore fût Evêque, & qu'il ait été si sot que d'aimer mieux perdre son Evêché, que de brûler son livre selon le choix que l'on lui donnoit. Ce sont de petits contes faits à plaisir, car si son livre étoit si scandaleux que l'on ne voulût pas donner la licence de le mettre au jour, l'on n'eût pas laissé de le defendre quand il eût quitté sa charge, tellement qu'il eût été frustré de son attente* (c). Cet Auteur auroit mieux fait de donner son jugement non raisonné, car la raison qu'il avance ne vaut rien: la condamnation d'un livre par un Synode n'empêche pas qu'il ne soit lu; qu'il ne soit conu, & qu'il ne reçoive les eloges qu'il merite; & par consequent Heliodore n'auroit pas été frustré de son attente, quand même les Evêques qui lui proposerent l'alternative auroient condamné son Roman. Le P. Vavasseur a raisonné d'une façon plus solide, quand il a dit qu'il n'étoit plus au pouvoir d'Heliodore de suprimer son Ouvrage, d'où il faut conclure que les Evêques ne lui proposerent point le choix dont on parle. Qu'en pouvoit-il resulter à l'avantage des bonnes mœurs? (d) *Neutrum, quantum opinio mea est, vere dicitur. Neque lata Episcopo conditio tam præpostera, tamque gravis: neque ab illo accepta, aut repudiata quoquo modo: quod ipse, qui narrat, abunde narratione sua refellit. An vero fuit in potestate Heliodori, ut aboleret igni, ac perderet opus suum, aut omnino suppressum teneret, quod jam exiisset in vulgus, & manibus omnium evolveretur, quodque juventus periculo aliquo, damnoque morum, ut vult Nicephorus, legendo contrivisset?* Il ajoûte que le P. Petau ne trouvoit point digne de foi cette narration de Nicephore.

(C) *D'une sagesse qui a donné lieu à des railleries.*] Lisez cet endroit du Parnasse Reformé, c'est Theagene qui parle. „Si l'on „avoit raporté fidellement les choses comme „elles ont été faites, je n'aurois pas sujet de „m'en plaindre, je laisserois mon Romaniste „en repos, mais on me depeint comme un „insensible, on m'attribue cette sotte pudeur „qui s'offense des moindres libertez, & l'on „aime mieux que je donne un soufflet à ma „Maîtresse, que de permettre qu'elle me baise. „C'est à moi, interrompit Cariclée, à me „plaindre du soufflet dont vous parlez; s'il „y a de la honte à l'avoir donné, il y en a „plus encore à l'avoir reçeu, & la reparation „que vous pourriez pretendre contre Helio„dore, me regarde toute seule.„ Voici la reponse d'Heliodore. *Le soufflet qui vous est sensible est la preuve de vôtre pudeur*, dit-il, *en regardant Theagene, c'est l'effet d'une sagesse qui vous est avantageuse, & par là j'ay conservé cette bienseance où m'engageoit la dignité de mon caractere. Il est vray, reprit Theagene, que pour un Evêque* (e) *vous avez bien fait vôtre personnage en cet endroit, mais vous l'auriez encore mieux representé si vous aviez brûlé vôtre Roman, ou si vous n'aviez jamais eu la pensée de le composer. Les Amans n'ont que faire des vertus Episcopales, & les Evêques ne s'accordent pas bien avec les libertez des Amans. Une chasteté Vestale sied mal aux Heros, & leur amour doit être détaché de toutes ces formalitez scrupuleuses qui en arrêtent les nobles transports & les emportemens agreables.* Il est remarquable qu'on supose que l'Auteur n'eut rien à repondre à la plainte de Chariclée. Et en effet que peut-on dire contre un reproche si bien fondé? Une heroine de Roman qui veut baiser son Amant, & qui reçoit un soufflet de lui pour recompense de cette faveur, n'est-elle pas un personnage ridicule en ce païs-là?

(D) *Selon la traduction il faudroit croire.*] Voici les paroles du Traducteur: *Dramatis hujus argumentum auctori præbuere Theagenes & Chariclea castè inter se ac pudice amantes, cum ultro citroque jactati errarunt, & capti etiam identidem, fidem tamen* CONJUGALEM *constanter servarunt.* Il y a là un *tamen* qui ne vaut rien, & qui est une addition du Traducteur. Photius n'a pas assez mal raisonné, pour dire qu'encore que la mauvaise fortune ait fait errer Theagene & Chariclée en divers lieux, & qu'elle les ait rendus captifs, ils n'ont pas laissé de s'abstenir d'un nouvel engagement d'amour. Chacun comprend que cette vie agitée, & quelquefois prisonniere que ces deux amans ont menée, est plûtôt une raison pourquoi le Heros n'a pas changé de Maîtresse, ni l'Heroïne de Galant, qu'une raison pourquoi ils ayent conçu de l'amour pour un autre objet. L'infidelité est moins surprenante dans la mollesse d'une vie tout-à-fait tranquille, & comblée de prosperitez. Mais la principale faute du Traducteur, est de dire qu'ils garderent exactement la foi conjugale. Comment cela, puis qu'ils n'étoient pas mariez? Ils ne se marient selon la coutume qu'à la fin du livre. C'est la queuë du Roman d'Heliodore. Voyez en marge la vraye version des paroles de Photius (f). Il y avoit long tems qu'Opsopæus avoit fait la faute que je censure.

(a) Quæ omnia eò me facilè reducunt, ut diffidam iis maximè quæ addit Nicephorus, scriptor credulus, sapientiæ & fidei non satis spectatæ, Synodum scilicet Provincialem cognito periculo, in quod lectio fabulæ hujus, cui autoris sui dignitas tantum ponderis & autoritatis dabat, juvenes suapte naturâ ad id propensos & quasi nutantes impelleret, eam ipsi conditionem obtulisse, ut aut opus suum flammis aboleret, aut suâ dignitate cederet; eumque, quod ultimum erat, prætulisse. *Huetius, ubi supra pag. 36.*

(b) *Socrat. Hist. Eccl. l. 5. c. 22.*

(c) *Sorel, Remarques sur le Berger extravagant, liv. 13. pag. 685.*

(d) *Vavassor, de ludicra dictione pag. 150.*

(e) *Il n'est pas vrai qu'Heliodore fût Evêque lors qu'il composa ce Roman. Il le composa dans sa jeunesse, comme Socrate l'assûre.*

(f) Ἔστιν αὐτῷ ἡ τοῦ δράματος ὑπόθεσις Χαρίκλεια καὶ Θεαγένης, σώφρονες ἀλλήλων ἐρασταί, καὶ πλάνη τούτων, καὶ αἰχμαλωσία παντοδαπή, καὶ φυλακὴ τῆς σωφροσύνης. Sunt ipsi argumentum dramatis Theagenes & Chariclea pudice inter se amantes, & eorum errores, ac captivitas omnimoda, & custodia castitatis. *Photius n. 73. pag. 157.*

femme, ce qui seroit très-absurde. Quelcun a pretendu qu'Heliodore n'étoit point Chretien; mais il se fonde (*E*) sur des raisons assez foibles. Monsieur Huet * ne doute point que l'Auteur de ce Roman ne soit l'Evêque de Trica sous l'empire de Theodose; mais il ne croit point qu'on puisse prouver que l'Evêque Heliodore, à qui St. Jerôme a écrit des lettres, soit l'Evêque de Trica. Il croit aussi qu'on ne pourroit pas solidement refuter ceux qui le diroient. Si la deposition d'Heliodore étoit veritable, nous aurions là un grand exemple de la tendresse d'Auteur. Un Ecrivain (*F*) moderne conoissoit des gens qui auroient fait ce qu'on attribuë au Prelat de Trica.

* *De origine fabularum Romanensium, pag.* 38.

HELOISE, concubine & puis femme de Pierre Abelard, Religieuse & puis Prieure d'Argenteuil, & enfin Abbesse du Paraclet, a trop fait parler d'elle pour ne meriter pas un article un peu étendu dans cet Ouvrage. Elle avoit un oncle (*A*) maternel nommé Fulbert, qui étoit Chanoine de Paris, & qui l'aimoit tendrement. Il prit un soin extrême de la faire bien élever; & comme elle avoit beaucoup d'esprit, elle devint en peu de tems si habile, que (*B*) sa reputation

(a) *Obsopœus epist. dedicat. apud Gesner. ubi supra.*

Conjugalis *amoris ac fidei & constantiæ pulcherrimum exemplar in Theagene & Chariclea adumbravit* (*a*).

(*E*) *Il se fonde sur des raisons assez foibles.*] La premiere est (*b*) qu'Amyot a dit *que Philostrate fait mention d'un Sophiste apellé Heliodore, & que l'on a cru que c'étoit de celui-ci qu'il parloit.* La seconde que *cet Auteur mettant à la fin de son livre qu'il est Phœnicien nâtif de la ville d'Emisse, & de la race de soleil, nous oste l'opinion qu'il soit Chretien, car il n'y a point de doute qu'un Chretien & un Evêque de surplus seroit insensé, s'il alloit dire qu'il seroit des descendans de l'astre qui nous donne le jour.* Il n'est pas besoin que je dise que la 1. raison ne prouve rien: la 2. a plus de force, mais elle n'en a pas assez pour établir une bonne preuve. Il est sûr que plusieurs Chretiens (*c*) du IV. siecle faisoient mention de l'antiquité de leur noblesse. Pourquoi donc ne croirions nous pas qu'Heliodore a fait mention de la sienne? Il n'a point cru qu'elle dût son origine au soleil, mais il a pu croire qu'il la devoit caracteriser par là: c'étoit un titre qui la distinguoit depuis long tems, & qui lui faisoit honneur; & quoi que le principe fût faux, on en pouvoit tirer des consequences avantageuses à sa famille par raport à l'ancienneté. Cela pouvoit faire qu'un Chretien designât ainsi la noblesse de son extraction. Joignez à cela qu'Heliodore n'étoit point Evêque quand il composa son Roman. Il étoit dans les premiers feux de sa jeunesse; & comme il ne se nomma point, il pouvoit plus librement designer sa race suivant la vieille tradition de sa famille.

(*F*) *Conoissoit des gens qui auroient fait.*] L'Ecrivain moderne dont je parle est le Pere Vavasseur. Il ne croit point ce que Nicephore raconte, cela lui paroît badin (*d*); soit qu'on le raporte à ceux qui proposent une telle alternative, soit qu'on le raporte au party choisi. Neanmoins il assûre qu'il conoît des gens si amoureux de leurs Ouvrages, qu'ils aimeroient mieux perdre les meilleurs Benefices du Royaume, que de renoncer à la loüange qu'ils croyent avoir meritée par leurs Romans. (*e*) *Cujus tamen factum ne magnopere vituperetur, aut ne reprehendatur ex toto, nonnulli obstant, quos ego scio, si isto loco essent, fieretque potestas eligendi, hoc idem & amplius facturos; talesque partus ingenii, qualia Heliodori Æthiopica sunt, non Thraciæ modo, sed opimis Galliæ sacerdotiis omnibus antepposituros, & loco graduque, & quavis dignitate cessuros potius, quam laboris, & industriæ, & bonæ existimationis fructum hunc qualemcunque amitterent.*

(b) *Sorel, ubi supra.*

(c) *Voyez une Dissertation de Balzac à la suite du Socrate Chretien. Vous y trouverez entre autres choses, que St. Jerôme fait descendre d'Agamemnon Sainte Paule, & que Synesius se glorifie d'être descendu d'Hercule.*

(d) Lepida vero optio data præsuli, utrum salvum vellet, jocularemne librum, quem scripsisset olim, an amplissimum sacerdotium, cui tum præesset. Lepidius etiam judicium & electio episcopi, sacræ dignitatis jactura commune & pervagatum scriptoris nomen redimentis. *Vavassor, de ludicra dictione pag.* 149.

(e) *Id. pag.* 150.

(*A*) *Un oncle maternel nommé Fulbert.*] Je n'ai trouvé que cela de bien certain touchant la genealogie d'Heloïse, ainsi je n'ai point dit qu'elle apartenoit legitimement à l'ancienne Maison de Montmorenci. Je l'ai bien lu dans la preface apologetique de François (*f*) d'Amboise; mais comme il ne cite rien, & qu'André du Chêne (*g*) n'en fait aucune mention, je tiens cela pour suspect de fausseté: & d'autant plus qu'Heloïse reconoît dans ses lettres, que sa famille (*h*) avoit reçu un grand honneur par son mariage avec Abelard, & que celui-ci s'étoit fort mesallié. Papyre Masson avance (*i*) qu'Heloïse étoit fille naturelle d'un certain Jean, Chanoine de Paris. André du Chêne a raison de ne s'arrêter pas à cela, puis qu'on ne dit pas d'où on puise cette circonstance curieuse; mais il n'a pas raison d'opposer à cet Annaliste le Kalendrier du Paraclet où l'on trouve ces paroles; VII. *Cal. Januar. obiit* (*k*) *Hubertus Canonicus Dominæ Heloïsæ avunculus*; car qu'y a-t-il de plus facile que de mettre d'accord ensemble Papyre Masson & ce Kalendrier? Une même fille ne peut-elle pas être batarde d'un Chanoine, & niece d'un autre Chanoine? Mais encore un coup, pendant qu'on ne citera personne, on ne meritera point d'être écouté, si l'on dit qu'Heloïse étoit fille naturelle d'un Chanoine nommé Jean. Si on avoit à soupçonner quelque Chanoine là-dessus, ce devroit être plûtôt Fulbert qu'aucun autre; car la tendresse qu'Abelard lui donne pour Heloïse est si peu commune parmi les oncles (*l*), & ressemble si naïvement à l'affection des meilleurs peres, qu'il y auroit quelque lieu de s'imaginer que Fulbert fit comme une infinité d'autres, qui ne peuvent pas être peres selon les Canons; ils cachent cette qualité sous celle d'oncle, ils élevent leurs enfans sous le titre de neveux. Voilà ce qu'on pourroit soupçonner; mais cela ne doit point regler le stile, ni empêcher qu'on ne donne aux gens les qualitez sous lesquelles le public les a conus. Fulbert dans un livre ne doit jamais être qu'oncle.

(*B*) *Si habile que sa reputation vola par tout le Royaume.*] Ecoutons Maître Abelard. *Qui* (*m*) (*Fulbertus*) *eam quanto amplius diligebat, tanto diligentius in omnem quam poterat scientiam literarum*

(f) *Ad oper. Abalardi.*

(g) *Notis ad Histor. calamitat. Abælardi.*

(h) Quanto amplius te pro me humiliando satisfeceras, & me pariter & totum genus meum sublimaveras, tanto te minus tam apud Deum, quam apud illos proditores obnoxium pœnæ reddideras. *Pag.* 57.

(i) *Annal. lib.* 3.

(k) *Il faut* Fubertus.

(l) *Voyez les temoignages citez par Lambin sur ces paroles de l'Ode 12. du 3. livre d'Horace,* Metuentes patruæ verbera linguæ.

(m) *Oper. pag.* 10.

putation vola par tout le Royaume. Elle étoit d'ailleurs assez (*C*) belle. Il y avoit en ce tems-là à Paris un fameux Docteur, qui faisoit des leçons publiques avec une reputation surprenante. C'étoit Pierre Abelard, le plus subtil Dialecticien de son siecle, & celui qui a commencé à mettre en vogue la Philosophie & la Theologie Scholastique. Il jouïssoit de tout l'éclat qu'un homme de sa profession pouvoit souhaiter: il avoit un nombre infini de disciples; il passoit pour un très-grand maître; il gagnoit beaucoup d'argent: mais il ne faisoit point l'amour; il crut que cela faisoit une breche considerable à sa fortune. Afin donc que rien ne manquât à son bonheur, il conclut qu'il deviendroit amoureux, & il choisit Heloïse pour sa Maîtresse. Nous avons dit ailleurs * les raisons qui le porterent à faire ce choix, & comment il se fourra chez le Chanoine sur le pied de Precepteur domestique. Le bonhomme Fulbert avoit esperé que sous un tel maître, Heloïse s'avanceroit dans les sciences avec une merveilleuse rapidité; mais il se trouva qu'elle n'aprit qu'à faire l'amour. Sa docilité sur ce chapitre fut incomparable; on lui fit faire tant de chemin en peu de tems, que son maître passa bien-tôt de la premiere faveur à la derniere, & cela sans qu'on s'avisât de lui demander aucune promesse de mariage. Abelard s'en donna (*D*) de telle sorte au cœur joye, qu'il se negligea dans ses leçons. Il avoue lui-même qu'il ne gardoit aucunes mesures, & qu'il se plongeoit dans ces plaisirs sans distinction

* *Dans l'article* Abelard.

F

literarum promoveri studuerat. Quæ cum per faciem non esset infima, per abundantiam literarum erat suprema. Nam quo bonum hoc, literatoriæ scilicet scientiæ, in mulieribus est rarius, eò amplius puellam commendabat, & in toto regno nominatissimam fecerat. Dans ce siecle-là une jeune fille pouvoit passer pour un miracle, avec une très-mediocre erudition. C'est à quoi il faut prendre garde, si l'on ne veut pas outrer les idées qu'on se fait de nôtre Heloïse: & neanmoins il faut tenir pour certain qu'elle merite une place glorieuse parmi les femmes *bien savantes.* Elle savoit non seulement la langue Latine, mais aussi le Grec & l'Hebreu; c'est encore Abelard qui le temoigne dans la lettre qu'il écrivit aux Religieuses du Paraclet (*a*). Le Sieur François d'Amboise raconte (*b*) qu'Heloïse contenta subtilement St. Bernard, qui lui demandoit pourquoi on ne disoit pas dans le Monastere du Paraclet en recitant l'Oraison Dominicale, *panem nostrum quotidianum*, mais *panem nostrum supersubstantialem.* Elle lui en donna une raison tirée des originaux, & lui dît qu'il faloit suivre la version Greque de l'Evangile que St. Matthieu avoit écrit en Hebreu. Je ne sai pas si une telle reponse auroit plu à St. Bernard, mais je ne doute point qu'elle n'eût pu le depaïser, & lui faire quitter la partie: & je voudrois de bon cœur que ce conte fût veritable, il nous aprendroit qu'une femme auroit bien embarrassé un grand Auteur sur un point de controverse, en faisant aporter le texte Grec. J'ai été donc bien fâché, je l'avouë, lors qu'ayant consulté la lettre (*c*) citée par François d'Amboise, j'ai trouvé qu'Heloïse n'y a rien à voir, & que toute la remarque est d'Abelard qui écrivit là-dessus à St. Bernard, après qu'il eut su d'Heloïse ce que l'on avoit trouvé à reprendre au *panem supersubstantialem.* Cela soit dit sans prejudice de l'érudition de cette Abbesse. Que si quelcun s'alloit figurer qu'elle ne devint savante qu'après sa clôture, je le renverrois à une lettre de Pierre le Venerable, Abbé de Clugni, laquelle temoigne qu'avant ce tems-là elle avoit aquis de grandes lumieres; *Necdum*, lui dit-il, (*d*) *metas adolescentiæ excesseram, necdum in juveniles annos evaseram, quando nomen non quidem adhuc religionis tuæ, sed honestorum tamen & laudabilium studiorum mihi fama innotuit. Audiebam tunc temporis mulierem, licet necdum sæculi nexibus expeditam, literatoriæ scientiæ & studio secularis sapientiæ summam operam dare, quo efferendo studio tuo & mulieres omnes evicisti, & pene viros universos superasti.* Le Moine d'Auxerre assûre qu'elle savoit bien le Latin & l'Hebreu, & voici ce que dit d'elle le Kalendrier du Paraclet: *Heloïse mere & premiere Abbesse de ceans, de doctrine & religion très-resplendissante* (*e*).

(C) *Assez belle.*] Je voy quantité d'Auteurs qui lui donnent une beauté ravissante, mais sont-ils plus dignes de foi qu'Abelard, qui ayant plus d'interêt à grossir les choses qu'à les diminuer, se contente de dire qu'elle n'étoit pas la derniere de son sexe en beauté, mais qu'elle étoit la premiere en érudition, *cum per faciem non esset infima, per abundantiam literarum erat suprema.* Est-ce ainsi que l'on parle d'une fille parfaitement belle? un amant interessé à justifier son choix, & la force de sa passion, se sert-il d'une semblable figure de Rhetorique? Quelques-uns (*f*) marquent qu'Heloïse étoit âgée de 18. ans lors qu'Abelard la debaucha; je n'ai point trouvé cette circonstance dans aucun ancien Auteur. Il est vrai que le terme (*g*) *adolescentula*, dont Abelard s'est servi, est fort compatible avec l'âge de 18. ans. Celui de *juvencula* dont elle (*h*) se sert s'accorde aussi avec le même âge, mais une telle preuve ne conclut rien. C'est une chimere que de dire (*i*) qu'Abelard dans son Roman de la Rose, a fait le portrait d'Heloïse sous le nom de *Beauté.* Ce Roman n'est venu au monde qu'après leur mort.

(D) *S'en donna de telle sorte au cœur joye.*] Il faut l'entendre lui-même, pour ne rien perdre de la force de ses expressions: *Nullus à cupidis intermissus est* (*k*) *gradus amoris, & si quid insolitum amor excogitare potuit, est additum. Et quo minus illa fueramus experti gaudia ardentius illis insistebamus, & minus in fastidium vertebantur.* Il se compare à ceux qui ont souffert une longue faim, & qui trouvent en suite de quoi repaître largement. Un homme qui a été sage se jette plûtôt dans l'excés avec son épouse, qu'un debauché.

(*a*) Magisterium habetis in matre, quod ad omnia vobis sufficere tam ad exemplum scilicet virtutum, quam ad doctrinam literarum potest, quæ non solum Latinæ, verum etiam tam Hebraicæ quam Græcæ non expers literaturæ, sola hoc tempore illam trium linguarum adepta peritiam videtur, quæ ab omnibus in beato Hieronymo tanquam singularis gratia prædicatur. *Abalard. oper. pag.* 260.

(*b*) *Præfat. Apologet.*

(*c*) *C'est la* 5. *du* 2. *livre.*

(*d*) *Vide oper. Abalardi pag.* 337.

(*e*) *Voyez les notes d'André du Chêne sur la lettre d'Abelard* de Histor. calamitat. p. 1187.

(*f*) *Histoire abregée d'Eloïse & d'Abelard, à la Haye* 1693.

(*g*) *Oper. pag.* 10.

(*h*) *Ibid. pag.* 47.

(*i*) *On le dit dans l'Histoire abregée qu'on vient de citer.*

(*k*) *Pag.* 11.

tion (*E*) de tems & de lieux, ſans diſtinction de jours de fête & de jours ouvriers, de lieux ſaints & de lieux profanes; qu'il n'inventoit plus rien en Philoſophie, & que toutes les productions de ſon eſprit (*F*) ſe reduiſoient à des vers d'amour. Ses écoliers allerent bien-tôt au fait, en cherchant la cauſe du relâchement de ſes leçons. La mediſance courut promtement par toute la ville, & (*G*) enfin elle parvint juſqu'aux oreilles de l'oncle, & le trouva d'abord incredule, tant il

(E) *Sans diſtinction de tems & de lieux.*] Il faut encore l'entendre lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à Heloïſe long tems après leur profeſſion Monaſtique. Il la fait un peu reſouvenir de leur conduite paſſée, & comment il la careſſa dans un coin du refectoire des Religieuſes d'Argenteuil, ne trouvant point d'autre endroit commode, & n'ayant aucun reſpect pour la Sainte Vierge à qui ce lieu étoit conſacré. *Noſti* (a) *poſt noſtri confœderationem conjugii cum Argenteoli cum Sanctimonialibus in clauſtro converſabaris, me die quadam privatim ad te viſitandum veniſſe, & quid ibi tecum meæ libidinis egerit intemperantia in quadam etiam parte ipſius refectorii, cum quò alias diverteremus non habemus. Noſti, inquam, id impudentiſſime tunc actum eſſe, in tam reverendo loco & ſummæ Virgini conſecrato.... Quid priſtinas fornicationes & impudentiſſimas referam pollutiones quæ conjugium præceſſerunt?* Un peu après il lui dit qu'elle ſait bien que les fêtes les plus ſolennelles, ni le jour même de la Paſſion ne le detournoient pas de ſe plonger dans ce bourbier, & que ſi elle en vouloit faire quelque ſcrupule, il employoit les menaces & le foüet pour la porter à y conſentir (b). Voilà un homme bien degagé des ſuperſtitions de ceux qui obſervoient les jours & les fêtes, les nouvelles lunes & les Sabbats.

(a) Pag. 69.

(b) Noſti quantis turpitudinibus immoderata mea libido corpora noſtra addixerat, ut nulla honeſtatis vel Dei reverentia in ipſis etiam diebus Dominicæ paſſionis, vel quantarumcunque ſolemnitatum, ab hujus luti volutabro me revocaret. Sed & te nolentem & prout poteras reluctantem & diſſuadentem quæ natura infirmior eras, ſæpius minis ac flagellis ad conſenſum trahebam.

(F) *Se reduiſoient à des vers d'amour.*] C'eſt lui-même qui nous l'aprend: (c) *Ita negligentem & tepidum lectio tunc habebat ut jam nihil ex ingenio, ſed ex uſu cuncta proferrem, nec jam niſi recitator priſtinorum eſſem inventorum, & ſi qua invenire liceret, carmina eſſent amatoria, non philoſophiæ ſecreta.* Il ajoûte que ces vers étoient encore chantez en pluſieurs Provinces, & principalement parmi les perſonnes qui faiſoient l'amour: *Quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis, ſicut & ipſa noſti, frequentantur & decantantur regionibus, ab his maxime quos vita ſimilis oblectat.* Heloïſe nous en aprend davantage. Elle dit que ſon Abelard avoit deux choſes que les autres Philoſophes n'avoient pas, par où il pouvoit gagner promtement le cœur de toutes les femmes, c'eſt qu'il écrivoit bien & qu'il chantoit bien; il faiſoit des vers d'amour ſi jolis, & des chanſons ſi agreables, tant pour les paroles que pour les airs, que tout le monde en étoit charmé, & ne parloit que de leur Auteur. Les femmes ne ſe contenterent pas d'être charmées des vers & des chanſons d'Abelard, elles le furent auſſi de ſa perſonne, & l'aimerent paſſionnément: & comme la plûpart de ſes vers ne parloient que de ſes amours pour Heloïſe, le nom de cette Maitreſſe vola bien-tôt dans les Provinces, & rendit jalouſes de ſon bonheur une infinité de femmes. J'affoiblis beaucoup les expreſſions d'Heloïſe, & je ne croi pas qu'il faille les prendre à la lettre. Comme elle aimoit Abelard juſqu'à la fureur, elle s'imaginoit qu'aucune femme ne le pouvoit voir ſans en devenir paſſionnée; & c'eſt ce qui lui faiſoit dire qu'il n'y avoit ni femme ni fille, qui en l'abſence d'Abelard ne formât des deſirs pour lui, & qui en ſa preſence ne fût toute embraſée d'amour; & que les Reines mêmes ou les grandes Dames portoient envie aux plaiſirs qu'elle goûtoit auprès d'un tel homme. Voici le Latin qui en dit plus que mon François. *Quæ* * *conjugata, quæ virgo non concupiſcebat abſentem, & non exardebat in præſentem? Quæ Regina vel præpotens femina gaudiis meis non invidebat vel thalamis? Duo autem, fateor, tibi ſpecialiter inerant quibus feminarum quarumlibet animos ſtatim allicere poteras, dictandi videlicet & cantandi gratia, quæ cæteros minimè Philoſophos aſſecutos eſſe novimus. Quibus quidem quaſi ludo quodam laborem exercitii recreans philoſophici pleraque amatorio metro vel rithmo compoſita reliquiſti carmina, quæ præ nimia ſuavitate tam dictaminis quam cantus ſæpius frequentata tuum in ore omnium nomen inceſſanter tenebant, ut etiam illiteratos melodiæ dulcedo tui non ſineret immemores eſſe. Atque hinc maxime in amorem tui feminæ ſuſpirabant. Et cum horum pars maxima carminum noſtros decantaret amores, multis me* (d) *regionibus brevi tempore nunciavit, & multarum in me feminarum accendit invidiam.* Si le Roman de la Roſe eût été l'Ouvrage d'Abelard, & s'il y eût fait le portrait de ſon Heloïſe ſous le nom de *Beauté*, elle n'eût eu garde de s'en taire, & c'étoit ici le lieu de le dire; ainſi quand nous ne ſaurions pas que ce Roman fut compoſé cent ans après Abelard, nous pourrions aprendre du ſilence d'Heloïſe, que l'on n'a point eu raiſon d'attribuer ce Roman à Abelard dans un petit livre (e) imprimé à la Haye depuis deux ans. Encore moins a-t-on eu raiſon de faire debiter cela par Heloïſe dans la traduction de ſa lettre. Mais reprenons nôtre ſujet. On ne croiroit pas ſi on en jugeoit ſans l'experience que des vers, des lettres, des chanſons euſſent la vertu de tant avancer les affaires d'un amant; mais voici un temoin là-deſſus qui en vaut mille. Aujourd'hui les beaux Eſprits ſe plaignent que leurs drogues ne font plus le même effet, que du tems de nos ancêtres. Les tems ſont changez, je l'avouë, mais non pas entierement. Voyez les nouvelles lettres (f) contre le Calviniſme de Maimbourg. Au reſte ce qu'Heloïſe temoigne touchant la foibleſſe des perſonnes de ſon ſexe envers Abelard, eſt confirmé par un certain Prieur nommé Foulques, dont il faut voir l'article.

(c) Pag. 12.

* *Oper. Abalardi pag. 46.*

(d) *Voici ce qu'elle dit dans la page 48.* Cum me ad temporales olim voluptates expeteres crebris me epiſtolis viſitabas, frequenti carmine tuam in ore omnium Heloiſſam ponebas: me plateæ omnes, me domus ſingulæ reſonabant.

(e) *Hiſtoire d'Eloiſe & d'Abelard, imprimée à la Haye en 1693.*

(f) *Pag. 590. & ſuiv. & pag. 746. & ſuiv.*

(G) *Enfin elle parvint juſqu'aux oreilles de l'oncle.*] Cet *enfin* paroît d'abord un peu étrange, mais ceux qui ſavent le monde n'ignorent pas qu'en ces ſortes d'occaſions, les plus intereſſez à une nouvelle ſont les derniers à l'aprendre. Abelard cite là-deſſus un bon paſſage (g) d'une lettre de St. Jerôme à Sabinien. *Solemus mala domus noſtræ ſcire noviſſimi, ac liberorum ac conjugum vitia vicinis canentibus ignorare.* On chante dans le voiſinage les deſordres de nos fem-

(g) *Ex tom. 1. epiſt. 48.*

il avoit compté ſur la ſageſſe d'Abelard, & ſur celle d'Heloïſe: mais à force de revenir à la charge on diſſipa l'incredulité. Le pretendu Precepteur ſortit de chez le Chanoine. Il en fit auſſi ſortir Heloïſe quand il ſut qu'elle étoit groſſe, & la deguiſant en Nonne*, il l'envoya en Bretagne chez une de ſes ſœurs, où elle accoucha d'un garçon. Fulbert conçut une furieuſe colere contre Abelard, qui ſe tint ſur ſes gardes; non ſans eſperer qu'on n'oſeroit ni le tuer, ni lui couper quelque membre, pendant qu'on craindroit les repreſailles ſur Heloïſe. Pour ſe tirer de tout embarras, il promit à l'oncle d'épouſer celle qu'il avoit debauchée, pourveu que le mariage demeurât ſecret. Il eut toutes les peines du monde à y faire conſentir Heloïſe, qui lui allegua (*H*) mille raiſons pour le degoûter du lien

* Noſti etiam quando te gravidam in meam tranſmiſi patriam, ſacro te habitu indutam Monialem te finxiſſe, & tali ſimulatione tuæ quam nunc habes religioni irreverenter illuſiſſe. *Abelard. epiſt ad Hel. p. 70.*

femmes & de nos enfans, lors que nous ne ſavons rien encore de ces dereglemens; mais nous les aprenons enfin, & il n'eſt pas poſſible qu'un ſeul ignore ce que tous les autres ſavent: *Sed quod noviſſimè ſcitur, utique ſciri* (a) *quandoque contingit, & quod omnes deprehendunt non eſt facile unum latere.* St. Jerôme dans un autre lieu a confirmé ſa maxime par deux grands exemples, le premier eſt celui de Sylla, & le ſecond, celui de Pompée. On chantoit dans Athenes les galanteries de Metella femme de Sylla, avant que le mari eût rien ſu de ces deſordres. Les injures des Atheniens à qui il faiſoit la guerre lui en aprirent le premier bruit. Les galanteries de Mucia femme de Pompée étoient ſi publiques, que chacun s'imaginoit qu'il ne les ignoroit pas. Il n'en ſavoit rien neanmoins, lors qu'un homme qui ſervoit dans ſon armée lui en parla. *L. Sylla* (b) (*felicis ſi non habuiſſet uxorem*) *Metella conjux palam erat impudica, & (quia noviſſimi mala noſtra diſcimus) id Athenis cantabatur & Sylla ignorabat, ſecretaque domus ſuæ primum hoſtium convicio didicit. Cn. Pompejo Muciam uxorem impudicam quam Pontici Spadones & Mithridatica ambiebant caterva, cum eum putarent cæteri ſcientem pati, indicavit in expeditione commilito, & victorem totius orbis triſti nuncio conſternavit.* On pouvoit ajoûter pour troiſiéme exemple l'Empereur Claude, qui ne (c) ſavoit rien des infamies de Meſſaline, lors que tout le monde ſavoit qu'elle s'étoit proſtituée dans les lieux publics, & qu'elle y avoit mené pluſieurs Dames, & que pour comble d'impudence elle avoit épouſé un autre homme. Nôtre ſiecle a fourni un de ces exemples en la perſonne du Marechal de la . . . On aſſûre (j'ai encore quelque peine à le croire) qu'il ne ſavoit point le commerce de ſa femme avec le Comte de . . . . lors que le fils qui en étoit provenu avoit déjà été naturaliſé en plein Parlement. Les conditions mediocres ne ſont pas exemtes de cette irregularité: combien voyons nous de gens qui ſavent toûjours toutes les nouvelles de la ville, excepté celles qui bleſſent leur domeſtique? Ils reſſemblent à celui dont Martial (*d*) ſe moque ſi plaiſamment, & ils profitent peu de l'ancien proverbe, *Ædibus* (e) *in noſtris quæ prava aut recta gerantur.* Les gens d'étude, je parle de ceux qui ſe renferment trop dans leur cabinet, la tête toûjours remplie de quelque compoſition, ſe trouvent quelquefois dans le cas dont il s'agit preſentement. Inſtruits autant qu'on le peut-être du malheur domeſtique de Sylla & de Pompée qui ſont morts depuis tant de ſiecles, ils ne ſavent pas qu'on leur joué le même tour aſſez près de leur cabinet. Ainſi va le monde.

(a) *Ces paroles ſont citées dans l'édition d'Abelard comme la ſuite de ce que j'ai deja cité de la lettre de St. Jerôme à Sabinien, mais elles ne ſe trouvent point dans cette lettre.*

(b) *D. Hieronym. ad verſ. Jovinian.*

(c) *Dion Caſſius lib. 60. Juvenal a dit là-deſſus,* Dedecus ille domus ſciet ultimus. *Satyra 10. verſ. 342.*

(d) *Epigr. 9. lib. 7.*

(e) Ὅττι τοι ἐν μεγάροισι κακῶν τ' ἀγαθῶν τε τέτυκται. *Homer. Odyſſ. lib. 4.*

(*H*) *Mille raiſons pour le degoûter du lien conjugal.*] Ces raiſons ſe reduiſoient à deux chefs, au peril & au deshonneur à quoi le mariage expoſeroit Abelard. Je conois mon oncle; lui diſoit-elle, rien n'apaiſera ſon reſſentiment; & puis quelle gloire tirerai-je d'être vôtre femme, puis que je vous ruinerai de reputation? Quelles malediĉtions n'ai-je pas à craindre, ſi je derobe au monde une auſſi grande lumiere que vous êtes? Quel tort ne ferai-je point à l'Egliſe? Quels regrets ne cauſerai-je point aux Philoſophes? Quelle honte & quel dommage ne ſera-ce point, ſi vous que la nature a créé pour le bien public, vous conſacrez tout entier à une femme? Songez à ces paroles de St. Paul, *és-tu delivré de femme, n'en cherche point:* & ſi le conſeil de ce grand Apôtre, ni les exhortations des ſaints Peres ne peuvent pas vous degoûter de ce grand fardeau, conſiderez au moins ce qu'en ont dit les Philoſophes; un Theophraſte qui a prouvé par tant de raiſons que le ſage ne doit point ſe marier; un Ciceron qui ayant repudié Terentia, repondit à Hircius qui lui offroit en mariage ſa ſœur, qu'il ne pouvoit pas accepter cette offre, parce qu'il ne pouvoit pas partager ſes ſoins entre la Philoſophie & une femme. D'ailleurs quelle convenance y a-t-il entre des ſervantes & des écoliers, entre des écritoires & des berceaux, entre des livres & des quenouilles, entre des plumes & des fuſeaux? Comment ſuporter au milieu des meditations (*f*) Theologiques & Philoſophiques les pleurs des enfans, les chanſons des nourrices, & le tracas d'un menage? Je ne dis rien des ordures & des puanteurs continuelles des petits enfans. Les gens riches ſe peuvent mettre à couvert de ces incommoditez dans leurs maiſons à divers apartemens; la depenſe & les ſoucis de chaque jour ne ſauroient les inquieter: mais il n'en eſt pas de même des Philoſophes; & quiconque veut amaſſer du bien, & s'embarraſſer des occupations mondaines, ſe rend incapable des fonĉtions de Theologien & de Philoſophe. Prenez garde à la conduite des anciens Sages, tant ſous le Paganiſme, que parmi les Juifs; & ſi des Payens & des Laïques ont preferé le celibat au mariage, quelle honte ne ſeroit-ce pas à un Clerc & à un Chanoine comme vous, de preferer les voluptez ſenſuelles aux divins offices? Que ſi vous vous mettez peu en peine de la prerogative de vôtre Clericature, ſoutenez du moins le caraĉtere & la dignité de Philoſophe. La concluſion de ſon ſermon fut qu'il y auroit plus d'honneur pour lui, & plus de charmes pour elle dans la qualité de Galant que dans celle de mari: qu'elle vouloit lui demeurer attachée non

(*f*) Quis ſacris vel philoſophicis meditationibus intentus pueriles vagitus, nutricum quæ hos mitigant nænias, tumultuoſam familiæ tam in viris quam in feminis turbam ſuſtinere poterit? Quis etiam inhoneſtas illas parvulorum ſordes aſſiduas tolerare valebit. *Oper. Abelardi pag. 14.*

lien conjugal. Elle avoit conçu un amour ſi chaud & ſi effrené, qu'il étouffa dans ſon ame tous les (*I*) ſentimens de l'honneur; & il jetta de ſi profondes racines, & demonta de telle ſorte ſon eſprit, qu'elle n'en guerit (*K*) jamais. On eut

non par la neceſſité du lien conjugal, mais par la ſeule tendreſſe de ſon cœur, & que leurs plaiſirs ſeroient infiniment plus ſenſibles, s'ils ne ſe voyoient que de tems en tems. Nous parlerons de cette derniere raiſon dans la remarque V. En attendant voici la penſée de Paquier ſur le diſcours d'Heloïſe; *Je ne vous repreſenterai point*, dit-il (*a*), *toutes les raiſons dont elle le voulut gagner, bien vous dirai-je que je ne lus jamais en Orateur tant de belles paroles & de ſentences perſuaſives pour parvenir à ſon intention, que celles qu'elle y aporta.* J'avertis mon lecteur que j'ai extremement abregé la remontrance de cette fille, & que j'ai été ſurpris qu'elle n'ait pas emprunté quelque raiſon de ce que ſon amant étoit dans les Ordres. Cela ne ſemble-t-il pas prouver qu'on ne croyoit point encore, que la loi du Celibat fût d'obligation pour les perſonnes Eccleſiaſtiques?

(*a*) *Recherch. de la France, l. 6. c. 17.*

(*I*) *Tous les ſentimens de l'honneur.*] Il arrive très-ſouvent qu'une paſſion amoureuſe étouffe ou ſurmonte les ſentimens de la conſcience; mais il arrive très-rarement qu'elle ſuprime la ſenſibilité pour l'honneur: & à la reſerve d'un petit nombre de perſonnes de baſſe naiſſance, qui la plûpart du tems n'ont pas eu même l'éducation ordinaire, toutes les filles qui ſuccombent mettent l'une ou l'autre de ces quatre cordes à leur arc. Elles eſperent ou de ne pas concevoir, ou de faire ſauter leur fruit par quelque drogue, ou d'accoucher à l'inſçu de tout le monde, ou de ſe faire épouſer par le Galant; & cela montre que ſi l'amour eſt quelquefois le plus fort tyran qui les domine, c'eſt un tyran qui laiſſe l'honneur en poſſeſſion de ſes droits. Voyez le fameux Sonnet de l'*Avorton*, où l'on a ſi bien repreſenté la force de l'honneur, & la force de l'amour alternativement vaincuës & victorieuſes. Il fut fait, dit-on, ſur l'accident d'une des filles de la Reine Anne d'Autriche. Guy Patin parle de cet accident. Mais laiſſant là cette Demoiſelle, je dis que nôtre Heloïſe aimoit ſi furieuſement, qu'elle ne ſe ſoucioit plus ni d'honneur ni de reputation; car en premier lieu elle fut (*b*) ravie de ſe ſentir groſſe, & en ſecond lieu elle fit tout ce qu'elle put pour n'être pas mariée avec celui qui lui avoit fait l'enfant. Deux choſes qui non ſeulement ſont plus rares que les monſtres les plus affreux, quand elles ſont jointes enſemble, mais auſſi dont la premiere toute ſeule ne ſe voit jamais que dans des cas où l'amour a peu de part, & où l'on ne cherche qu'à attraper un grand party, que l'on deſeſpereroit d'avoir ſi le fracas d'une groſſeſſe ne s'en mêloit. Combien y a-t-il de filles qui aiment mieux ſe faire donner un mari contre ſon gré par arrêt du Parlement, que de demeurer flêtries? Elles ſont très-perſuadées qu'il ſe vangera avec uſure; & que l'arrêt leur coûtera bon; mais n'importe, pourveu que le titre d'épouſe repare la breche faite à l'honneur. Nôtre Heloïſe n'avoit pas de cette ſorte de delicateſſes. Voyez la remarque ſuivante, & ſur tout la remarque *V*.

(*b*) Non multo autem poſt puella ſe concepiſſe comperit, & cum ſumma exultatione mihi ſuper hoc illico ſcripſit, conſulens quid de hoc ipſe faciendum deliberarem. *Abælard. pag.* 13.

(*K*) *Elle n'en guerit jamais.*] Eſt-ce être guerie, que de dire pluſieurs années après qu'on a renoncé au monde par la profeſſion de la vie Monaſtique, *Qu'on aimeroit mieux être la putain de Pierre Abelard, que la femme legitime de l'Empereur de toute la terre?* Or c'eſt ce qu'a dit nôtre Heloïſe étant Abbeſſe du Paraclet; c'eſt de quoi elle a bien voulu prendre Dieu à temoin. *Deum teſtem* (*c*) *invoco, ſi me Auguſtus univerſo præſidens mundo matrimonii honore dignaretur, totumque mihi orbem confirmaret in perpetuo præſidendum, charius mihi & dignius mihi videretur* TUA DICI MERETRIX, *quàm illius Imperatrix.* Comment pourroit-on dire que ſa paſſion l'avoit quittée dans l'Abbaye du Paraclet, puis qu'elle y écrit une confeſſion ingenuë du mauvais état de ſon ame, qui fait voir que le feu d'amour la rongeoit juſques aux os? Je n'oſerois dire en François tout ce de quoi elle s'accuſe. Elle confeſſe que les plaiſirs qu'elle avoit goûtez entre les bras d'Abelard, lui avoient paru ſi doux, qu'elle y ſongeoit nuit & jour, éveillée & endormie, & durant même la celebration de la Meſſe. Elle les regrettoit éternellement, & en faiſoit la repetition en idée faute de mieux. Ceux qui entendent le Latin vont voir avec quelle force d'éloquence elle ſavoit exprimer ce qu'elle ſentoit. (*d*) *In tantum verò illæ quas pariter exercuimus amantium voluptates, dulces mihi fuerunt ut nec diſplicere mihi, nec vix à memoria labi poſſint. Quocunque loco me vertam ſemper ſe oculis meis cum ſuis ingerunt deſideriis. Nec etiam dormienti ſuis illuſionibus parcunt. Inter ipſa miſſarum ſolemnia ubi purior eſſe debet oratio, obſcœna earum voluptatum fantaſmata ita ſibi penitus miſerrimam captivant animam, ut turpitudinibus illis magis quàm orationi vacem. Quæ cum ingemiſcere debeam de commiſſis, ſuſpiro potius de amiſſis. Nec ſolum quæ egimus, ſed loca pariter & tempora in quibus hæc egimus ita tecum noſtro infixa ſunt animo, ut in ipſis omnia tecum agam, nec dormiens etiam ab his quieſcam. Nonnunquam & ipſo motu corporis animi mei cogitationes deprehenduntur, nec à verbis temperant improviſis.* Cela l'obligea à s'écrier avec Saint (*e*) Paul, *Ah miſerable que je ſuis, qui me delivrera de ce corps de mort.* Plût à Dieu, pourſuit-elle, que je puiſſe veritablement ajoûter, *la grace de Dieu par* JESUS-CHRIST *nôtre Seigneur.* Cette grace, dit-elle à ſon Abelard, vous a prevenu, mon cher, en vous delivrant de tous les aiguillons de la ſenſualité, par ce ſeul coup de couteau qui vous fit Eunuque. . . . Mais ma jeuneſſe & l'experience du plaiſir paſſé allument extremement ces feux dans mon ame, & plus ma nature eſt infirme, plus je ſuccombe à ces violentes attaques. (*f*) *Hæc te gratia, chariſſime, prævenit, & ab his tibi ſtimulis una corporis plaga medendo multas in anima ſanavit. . . . hos autem in me ſtimulos carnis, hæc incentiva libidinis ipſe juvenilis fervor ætatis & jucundiſſimarum experientia voluptatum plurimum accendunt, & tanto amplius ſua me impugnatione opprimunt, quanto infirmior eſt natura quam oppugnant.* Enfin elle ſe recommande à ſes prieres avec d'autant plus de ſoin, que c'eſt le ſeul remede

(*c*) *Pag.* 45.

(*d*) *Pag.* 59.

(*e*) *Aux Romains chap.* 7.

(*f*) *Pag.* 60.

eut beau (*L*) mutiler le pauvre Abelard; elle eut beau prendre le voile, il lui resta toûjours un grain (*M*) de cette folie: & ce n'est point par les lettres Portugaises qu'on a commencé de conoître qu'il n'apartient qu'à des Religieuses de parler d'amour. Il y avoit long tems que les lettres d'Heloïse étoient une preuve de cette verité. Quoi qu'il en soit, cette amoureuse creature employa vainement tout son esprit, & toute son éloquence à deconseiller le mariage à Abelard. On les épousa en secret; mais elle * nia toûjours avec serment qu'elle fût sa femme. Cette conduite la fit maltraiter par son oncle, qui pour couvrir le deshonneur de sa famille publioit en tous lieux le mariage, encore qu'il eût promis à Abelard de n'en rien dire. Les mauvais traitemens à quoi Heloïse étoit exposée chez le Chanoine Fulbert, firent prendre la resolution à son mari de la tirer de ce logis, & de l'envoyer chez les Religieuses d'Argenteuil où elle avoit été élevée. A ce second enlevement toute patience échapa aux parens de cette femme: ils conçurent une maniere de vengeance fort exquise, & l'executerent en gagnant le valet de Pierre Abelard. Ce scelerat fit entrer de nuit dans la chambre de son maître ceux qui devoient faire le coup. Ils le surprirent endormi, & lui couperent † le membre viril. Cette action (*N*) fit un grand bruit; on alla le lendemain matin comme en procession dans la chambre d'Abelard. Les Ecoliers firent encore plus de lamentations que les autres. Les femmes (*O*) se distinguerent par leurs plaintes très-ameres. On lui écrivit des lettres de (*P*) consolation

* Avunculus ipsius atque domestici ejus ignominiæ suæ solatium quærentes, initum matrimonium divulgare & fidem mihi super hoc datam violare cœperunt. Illa autem è contra anathematizare & jurare, quia falsissimum esset. *Idem. Histor. calamitatum pag.* 17.

† Crudelissima & pudentissima ultione punierunt, & quam summa admiratione mundus excepit, eis videlicet corporis mei partibus amputatis, quibus id quod plangebant commiseram. *Ibid.*

me le que son incontinence peut trouver en lui. (*a*) *Time obsecro semper de me potius quam confidas, ut tua semper sollicitudine adjuver. Nunc verò præcipuè timendum est, ubi nullum incontinentiæ meæ superest in te remedium.* Ceux qui medirent (*b*) des frequens voyages d'Abelard au Paraclet furent sans doute temeraires, puis qu'ils ignoroient les dispositions interieures d'Heloïse: mais s'ils les avoient sûes, ils auroient dû solliciter l'interdiction de ces visites; car ils auroient dû craindre qu'il ne fût inévitable, humainement parlant, que cette femme ne se portât à des actes d'impureté avec cet homme. Les saints Peres ne se fioient point aux mutilations; ils comparoient un Eunuque à un bœuf auquel on coupe les cornes, qui ne laisse pas de donner des coups de tête. Voyez là-dessus un beau passage de Saint Basile dans nos remarques * sur l'article *Combabus*. Mais comme les aparences sont quelquefois trompeuses, je n'aprouverois pas que ceux qui savent ce qu'Heloïse avoit dans le cœur, s'imaginassent qu'elle sortoit hors des regles, quand elle se retrouvoit avec son mari, & qu'elle ait eu quelquefois sujet de lui écrire, (*c*) *Si libidinosa essem, quærerer decepta, nunc etiam languori tuo gratias ago: in umbra voluptatis diutius lusi.*

(*a*) *Pag.* 61.

(*b*) *Voyez l'article* Abelard, *remarque R.*

* *Page* 879. *lettre* c.

(*c*) *Circe Polyæno, apud Petronium.*

(*L*) *On eut beau mutiler le pauvre Abelard.*] C'étoit un remede d'amour très-capable d'operer, s'il en faut croire certains vers de Cyrano Bergerac (*d*). Ils s'adressent à un homme qu'il avoit apostrophé en cette maniere:

J'entens que le diminutif
Qu'on fit de vrai trop excessif
Sur vôtre flasque genitif,
Vous prohibe le conjonctif.

Puis il ajoûte,

O visage! ô portrait naïf!
O souverain expeditif
Pour guerir tout sexe lascif
D'amour naissant, ou effectif!
Genre neutre, genre metif,
Qui n'êtes homme qu'abstractif,
Grace à vôtre copulatif,
Qu'a rendu fort imperfectif
Le cruel tranchant d'un canif.

(*d*) *Voyez la Comedie du Pedant joüé.*

Mais comme il n'y a point de regle si generale qui ne souffre quelque exception, l'amour d'Heloïse fut à l'épreuve de ce violent remede. Elle eut cela de commun avec la Reine Stratonice, dont j'ai parlé ci-dessus (*e*).

(*M*) *Un grain de cette folie.*] Cela paroît par les passages que j'ai citez dans la remarque K. Ils prouvent non seulement que l'amour de concupiscence dominoit la pauvre Heloïse, mais aussi qu'elle étoit un peu demontée; car une personne bien sage n'auroit jamais parlé de la sorte. Il est aparent que l'étude avoit commencé de la detraquer, & que l'amour fut un grand surcroît de desordre. On voit dans ses écrits beaucoup de marques d'une imagination dereglée, quelque chose de si outré, & tant de disparates, qu'elle est une preuve de la maxime de Seneque, *Nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ.*

(*e*) *Dans l'article* Combabus.

(*N*) *Cette action fit un grand bruit.*] Voyons ce qu'Abelard (*f*) en raconte; *Mane autem facto tota ad me civitas congregata quanta stuperet admiratione, quanta se affligeret lamentatione, quanto me clamore vexarent, quanto planctu perturbarent, difficile imo impossibile est exprimi. Maximè verò Clerici, ac præcipuè Scholares nostri, intolerabilius me lamentis & ejulatibus cruciabant.* Voyez l'article auquel je renvoye dans la remarque suivante.

(*f*) *Pag.* 17.

(*O*) *Les femmes se distinguerent par leurs plaintes.*] C'est de quoi Abelard ne parle pas; mais nous l'aprenons d'un de ses amis qui lui écrivoit une lettre de consolation. Voyez l'article de *Foulques* (*g*).

(*P*) *Des lettres de consolation très-curieuses.*] Foulques Prieur de Diogille lui en écrivit une qui a été inserée dans l'édition d'Abelard. Nous en parlons dans l'article de ce Prieur, & nous renvoyons là plusieurs choses qui apartiennent à Heloïse & à son mari, & qui rendroient trop longs leurs articles, si elles n'en étoient pas detachées pour être mises ailleurs.

(*g*) *Pag.* 1176. *remarque H.*

ſolation très-curieuſes. La Juſtice (*Q*) punit ſeverement cette action : mais tout cela n'empêcha point qu'Abelard accablé de honte & inconſolable, ne s'allât confiner dans le Monaſtere de St. Denys, après avoir donné ordre qu'Heloïſe ſe fit Religieuſe à Argenteuil. Nous avons dit ailleurs ce qu'il devint depuis qu'il ſe fut fait Moine, & comment il fut condamné à jetter lui-même au feu un livre qu'il avoit écrit, &c. La perte de cet Ouvrage l'affligea encore plus que n'avoit fait (*R*) la perte de ſa virilité; & neanmoins quand on perd un livre on en peut recouvrer un autre, ce qui n'a (*S*) point lieu dans l'autre cas. Pour ce qui eſt d'Heloïſe, elle devint Prieure des Religieuſes d'Argenteuil : mais comme on ſe gouvernoit (*T*) très-mal dans ce monaſtere, l'Abbé de St. Denys qui pretendoit en être le maître chaſſa les Religieuſes, & alors Heloïſe eut bon beſoin de ſon mari. Il avoit bâti un Oratoire auprès de Troyes, auquel il avoit donné le nom de Paraclet *, & puis il avoit accepté une Abbaye en Bretagne. Ayant ſu que ſon Heloïſe n'avoit ni feu ni lieu depuis qu'on l'avoit chaſſée d'Argenteuil, il lui donna cet Oratoire avec toutes ſes dependances, donation qui fut confirmée par le Pape Innocent II. La voilà donc premiere Abbeſſe du Paraclet. Elle trouva tellement grace devant tout le monde, qu'on la combla de biens en peu de tems. Les Evêques l'aimerent comme leur fille, les Abbez comme leur ſœur, & les gens du monde comme leur mere †. Cependant elle étoit très-mal ſatisfaite

* *Voyez l'article* Paraclet.

† *Tout ceci eſt tiré de la lettre d'Abelard, intitulée* Hiſtoria calamitatum, *à la reſerve d'un petit nombre de choſes, dont je cite les preuves à part.*

(*Q*) *La Juſtice punit.*] Voyez l'article de Foulques (*a*), auquel je renvoye pour les deux remarques precedentes.

(*R*) *Encore plus que la perte de ſa virilité.*] On a bien raillé les Auteurs ſur la tendreſſe exceſſive qu'ils conçoivent pour leurs Ouvrages, & on a cité entre autres exemples celui de l'Evêque Heliodore, qui aima mieux * renoncer à ſon Evêché, que de condamner ſon Roman de Theagene. On a cité ce que Sarrazin fait dire à Voiture (*b*). Mais je ne ſache pas qu'on ait cité Abelard ſur une telle matiere : cependant il y a dans ſon exemple quelque choſe de plus fort; car enfin Job recouvra ſon bon état, & engendra fils & filles; & il eſt ſûr que Voiture auroit mieux aimé être comme Job pour quelque tems, que comme Abelard juſqu'au tombeau, & qu'il eût jetté tous ſes livres & toutes ſes Muſes à la voirie, s'il l'avoit falu, afin de conſerver ſon fond d'amourettes. Où ſont les Prelats à qui l'on ne fit ſigner la reſignation de leur Evêché, ſi on les menaçoit le raſoir en main de . . . . en cas qu'ils ne la ſignaſſent. On auroit ſans doute obtenu d'Heliodore la condamnation du Roman, ſi on l'eût mis dans cette fâcheuſe alternative. Mais voici un homme qui declare qu'il compte pour peu de choſe la perte de ſes parties naturelles, en comparaiſon de la perte d'un Ecrit qu'on l'obligea de jetter au feu. Afin d'être parfaitement équitable, il ne faut pas attribuer toute la douleur d'Abelard aux ſentimens paternels, que ſon caractere d'Auteur lui inſpiroit pour ſon livre. Il y avoit là une autre choſe qui le chagrinoit encore plus; c'eſt qu'en l'obligeant de jetter ſon livre au feu, on lui imprimoit une note d'hereſie. Les murmures de Pierre Abelard contre la providence de Dieu ſont une autre marque de ſa tendreſſe. Voici ſes paroles; je dois les raporter, afin qu'on ne me ſoupçonne pas de groſſir les choſes pour divertir les lecteurs : *Deus* (*c*) *qui judicas æquitatem quanto tunc animi felle, quanta mentis amaritudine teipſum infamis arguebam, te furibundus accuſabam, ſæpius repetens illam beati Antonii* (*d*) *conqueſtionem*, Jeſu bone ubi eras? *Quanto autem dolore æſtuarem, quanta erubeſcentia confunderer, quanta deſperatione perturbarer ſentire tunc potui, proferre non poſſum. Conferebam cum his quæ in corpore paſſus olim fueram, quanta nunc ſuſtinerem, & omnium me æſtimabam miſerrimum.* PARVAM *illam ducebam proditionem in* COMPARATIONE *hujus injuriæ, & longè amplius famæ quam corporis detrimentum plangebam.*

(*S*) *Ce qui n'a point lieu dans l'autre cas.*] Voyez encore l'article *Foulques* (*e*).

(*T*) *On ſe gouvernoit très-mal dans ce monaſtere.*] Sugger Abbé de Saint Denys ſe prevalut de la vie dereglée des Religieuſes d'Argenteuil, pour rentrer en la poſſeſſion de ce Monaſtere. Il envoya ſes panchartes à Rome, & en reçût une reponſe favorable. Ecoutons ce qu'il en dit dans l'Hiſtoire de ſa vie ſous l'an 1127. *Nuntios noſtros & chartas antiquas fundationis & donationis, & confirmationum privilegia bonæ memoriæ Papæ Honorio Romam delegavimus, poſtulantes ut juſtitiam noſtram canonico inveſtigaret & reſtitueret ſcrutinio. Qui, ut erat vir conſilii & juſtitiæ tutor, tam pro noſtra juſtitia, quàm pro enormitate Monacharum ibidem malè viventium, eundem nobis locum cum appendiciis ſuis, ut reformaretur ibi religionis ordo, reſtituit.* Il dit la même choſe (*f*) dans la vie de Louïs le Gros. Ceux qui ſont enclins à mal juger de leur prochain, ne liront pas cet endroit ſans entrer dans de violens ſoupçons ſur la vie d'Heloïſe. Elle avouë (*g*) qu'elle ſentoit vivement les brûlures de l'incontinence; & il eſt aſſez ordinaire que la Superieure d'un Couvent ne ſe gouverne pas bien, lors que la debauche fait du ravage (*h*) dans la Communauté. De ces deux principes on tire aiſément cette conſequence, lors qu'on ſe plaît à medire, que la Prieure d'Argenteuil ne valoit pas mieux que ſes Religieuſes. Mais pour moi qui n'ai point lu qu'elle ait été nommément compriſe dans le ſcandale que ſon monaſtere donna, je me garderai bien de lui porter la moindre atteinte. Il faut imiter nôtre Seigneur, & ſe ſervir de ſa (*i*) maxime, *Perſonne ne vous a-t-il condamnée* ou accuſée? *Je ne vous condamne point*, ni ne vous accuſe point *auſſi*. Et il eſt bien vrai que les inferieurs imitent la mauvaiſe vie de leurs ſuperieurs, mais non pas la bonne vie. La Cour de France ſous Louïs XIII. n'étoit pas plus chaſte que ſous Henri IV.

(*a*) *Page 1178. remarque L.*

* *Voyez ci-deſſus page 39. col. 1. ce qu'il en faut croire.*

(*b*) *Un Auteur qui dans un Ecrit Comme moi reçoit une offenſe, Souffre plus que Job ne ſouffrit, Bien qu'il eût d'extrêmes ſouffrances.*

(*c*) *Oper. p. 25.*

(*d*) *Apud S. Hieronym. in ejus vita.*

(*e*) *Page 1175. remarque E.*

(*f*) Papa Honorius vir gravis & ſeverus, juſtitiam noſtram de Monaſterio Argentoilenſi puellarum miſerrima converſatione infamato, *&c.*

(*g*) *Voyez ci-deſſus la remarque K, lettre d & f.*

(*h*) *On aime à citer ſur cela le* Regis ad exemplum totus componitur orbis; *& le* Sequitur leviter filia matris iter.

(*i*) *Evang. de S. Jean chap. 8. v. 10.*

faite de la providence de Dieu *, & murmuroit beaucoup plus que Job. Elle entretint (*V*) commerce de lettres avec Abelard, & lui demanda des regles pour ses Religieuses, & la solution de divers problemes. Il satisfit à tout cela. Je ne trouve point que l'esperance de le voir élevé à la (*X*) Prelature ait été la cause de l'envie qu'elle avoit de ne le pas épouser. Lors qu'il fut mort Moine de Clugni,

* *Voyez l'article* Foulques, *pag.* 1177. *col.* 2.

(*a*) *Pag.* 45.

(*b*) Rationes nonnullas quibus te à conjugio nostro infaustis thalamis revocare conabar exponere non es dedignatus, sed plerisque tacitis quibus amorem conjugio, libertatem vinculo præferebam.

(*V*) *Commerce de lettres avec Abelard.*] Ce commerce ne commença que sur le tard, & ce fut une rencontre fortuïte qui en fournit l'ouverture. Abelard avoit écrit à un ami une longue relation de ses malheurs, qui tomba entre les mains d'Heloïse dejà Abbesse du Paraclet. L'ayant luë elle écrivit tout aussi-tôt à Abelard les reflexions qu'elle y avoit faites; & le suplia très-ardemment de lui écrire, afin qu'elle ne fût plus privée de la consolation que ses lettres lui pouvoient donner en son absence. Elle lui representa le desinteressement de son amour, & comment elle n'avoit cherché ni l'honneur du mariage, ni les avantages du doüaire, ni son plaisir, mais la seule satisfaction de lui Abelard. Elle lui dit qu'encore que le nom de femme semble plus saint & de plus grand poids, elle avoit toûjours trouvé plus doux celui de sa Maîtresse, ou de sa concubine, ou de sa garce: (*a*) *Etsi uxoris nomen sanctius ac validius videtur, dulcius mihi semper extitit amicæ vocabulum, aut, si non indigneris, concubinæ vel scorti.* Elle ajoûte qu'il n'avoit raporté qu'une partie des raisons qu'elle lui avoit representées pour le detourner du mariage; mais qu'il avoit suprimé presque toutes celles qui étoient prises de la preference qu'elle donnoit & à l'amour par dessus le lien conjugal, & à la liberté par dessus la necessité (*b*). Je ne sai comment cette fille l'entendoit; mais il y a là un des plus mysterieux rafinemens de l'amour. On croit depuis plusieurs siecles que le mariage fait perdre à cette sorte de sel sa principale saveur, & que depuis qu'on fait une chose par engagement, par devoir, par necessité, comme une tâche & une corvée, on n'y trouve plus les agrémens naturels; de sorte qu'au dire des fins conoisseurs on prend une femme *ad honores*, & non pas *ad delicias*. „ Le (*c*) mariage a pour sa part l'utilité, la justice, l'honneur & la constance, un plaisir plat, mais plus universel. L'Amour se fonde au seul plaisir, & l'a de vray plus chatouilleux, plus vif & plus aigu: un plaisir attizé par la difficulté, il y faut de la piqueure & de la cuisson: ce n'est plus Amour, s'il est sans fléches & sans feu. La liberalité des Dames est trop profuse au mariage, & émousse la poincte de l'affection & du desir. „ *Patere me*, disoit un Empereur Romain (*d*) à sa femme, *per alias exercere cupiditates meas, nam uxor nomen est dignitatis, non voluptatis* (*e*). On pourroit donc donner un fort mauvais tour au dessein qu'avoit Heloïse de n'être jamais la femme de Pierre Abelard, mais toûjours sa chere Maîtresse; on pourroit la soupçonner d'avoir eu peur que le mariage ne fût le tombeau de l'amour, & ne l'empêchât de goûter aussi delicieusement que de coutume les caresses de son ami. L'Auteur qui a paraphrasé depuis peu quelques (*f*) morceaux des lettres de nôtre Heloïse, lui attribuë dans le fond cet esprit & cette vuë, quoi que les termes soient delicatement menagez.

QUALITE' de Maîtresse plus douce que celle de femme à Heloïse.

(*c*) *Montagne, Essais l.* 3. *chap.* 5. *p. m.* 120.

(*d*) *Ælius Verus apud Spartian. in ejus vita pag. m.* 235.

(*e*) *Voyez plusieurs remarques de cette nature dans la Critique du Calvinisme de Maimbourg, lettre* 9. *de la* 1. *part. & lettre* 21. *&* 22. *de la suite de cette Critique.*

(*f*) *Voyez le livre intitulé,* Histoire d'Eloïse & d'Abelard, *imprimé à la Haye en* 1693.

On lui fait dire qu'*elle* (*g*) *ne trouvoit rien que d'insipide dans tous ces engagemens publics, qui forment des nœuds que la mort seule peut rompre, & qui sont une triste necessité de la vie & de l'amour; que ce* (*h*) *n'est pas aimer que de vouloir trouver du bien & des dignitez, dans les tiedes embrassemens d'un mari indolent; qu'elle ne croira jamais que l'on goûte ainsi les plaisirs sensibles d'une douce union, ni qu'on sente ces émotions secretes & charmantes de deux cœurs qui se sont long tems cherchez pour s'unir; & qu'elle* (*i*) *est persuadée que s'il y a quelque apparence de felicité ici bas; on ne la trouve que dans l'assemblage de deux personnes qui s'aiment avec liberté, qu'un secret panchant a joints, & qu'un merite reciproque a rendus satisfaits.* Nous allons voir qu'on a supposé une autre cause au dessein qu'avoit Heloïse de n'epouser pas Abelard.

(*g*) *Pag.* 51.

(*h*) *Pag.* 53.

(*i*) *Pag.* 54.

(*k*) *Prefat. Apologet. ad oper. Abelardi.*

(*X*) *L'esperance de le voir élevé à la Prelature.*] Le Sieur d'Amboise (*k*) fait mention d'un ancien Poëte François, qui après avoir exhorté les hommes à ne se point assujettir à la servitude du mariage, confirme son sentiment par celui de nôtre Heloïse, laquelle, dit-il, employa les prieres les plus ardentes auprès de son amant, afin d'empêcher qu'il ne l'épousât; elle trouvoit mieux son compte à être aimée d'un homme à qui elle verroit un jour un bon Evêché entre les mains: *Satis esse dictitans si illa intimo pectoris amorem mutuum servans, illum videret mitra & infulis Pontificalibus quibus dignus erat ornatum.* Le Sieur d'Amboise remarque 1. que ce (*l*) Poëte donne un autre tour à cela, savoir qu'Heloïse faisoit conoître que les embrassemens des personnes mariées, ne sont pas accompagnez d'un plaisir aussi delicieux que les embrassemens illegitimes. 2. Qu'il faut croire non pas qu'Heloïse ait preferé la Licence du concubinage à la condition d'épouse, mais que son amour & son respect pour son Galant la portoient à aimer mieux se faire Nonnain, que d'empêcher par son mariage qu'Abelard ne reçût (*m*) les recompenses qui étoient duës à son esprit & à son érudition, comme vous diriez le chapeau de Cardinal. Je n'ai aperçu aucune trace de cela dans les lettres d'Heloïse, c'est pourquoi j'en ai fait la 5. faute de Mr. Moreri dans l'article d'Abelard. Ce qui donne lieu à ces sortes de mensonges, est qu'un Auteur se donne la liberté de prêter aux gens les pensées qui lui paroissent conformes à leurs interêts. Il y a souvent plus de profit pour une femme à laisser courir son jeune Galant aux dignitez de l'Eglise, qu'à lui en boucher le chemin en l'épousant. Mais est-il permis pour cela de supposer qu'Heloïse a eu de semblables vuës? Voici un conte assez conu; un homme qui avoit une Prebende la quitta pour se marier; le lendemain des noces il dit à sa femme; *Voy, m'amie, comme je t'aime, d'avoir laissé ma Prebende pour t'avoir. Vous avez fait une grande folie,* lui repondit-elle, *vous deviez garder vôtre Prebende, vous n'eussiez pas laissé de m'avoir* (*n*).

(*l*) Sed Poëta in alium sensum hoc detorquet, quasi illa innuere voluerit suaviores esse amantium, quam legibus connubialibus nexorum amplexus. *Ibid.*

(*m*) Potius quam obice & interventu suarum nuptiarum, impedimento esse ne Abelardus factus uxorius frustraretur præmio excellentis ingenii admirabilisque doctrinæ, puta purpura & galero. *Ibid.*

(*n*) *Voyez le livre intitulé,* Le moyen de parvenir, *fait par un Chanoine de Tours, à ce que dit le* Menagiana *pag.* 366. *de la* 2. *édit. de Hollande.*

ſoient (*E*) point exemtes de tout defaut. On peut conoître par (*F*) les livres qu'on a de lui, que s'il eût vêcu 60. ans ſes Oeuvres pourroient faire pluſieurs tomes *in folio.* Au reſte c'étoit un homme dont les mœurs étoient irreprehenſibles; il aimoit la paix avec tout le monde *, & il ne fut jamais brouillé ni avec aûcun de ſes collegues, ni avec d'autres gens: *Rara avis in terris.* Il fut fort conſideré de pluſieurs Princes d'Allemagne, & il en reçut des lettres remplies d'honnêtetez. Anne Dorothée Ducheſſe de Saxe lui fit l'honneur de lui écrire aſſez ſouvent. Il fut regretté d'une façon particuliere: tous les Poëtes d'Allemagne de la confeſſion d'Augsbourg ſe mirent en frais de chants lugubres, pour plaindre la prematurité de ſa mort. On fit un recueil de ſes Poëſies qui fut imprimé avec l'Oraiſon funebre, & quelques autres pieces ſous le titre de *Cippus memorialis*, par les ſoins de Wynckelman collegue du defunt. Le fils de ce Wynckelman fit reimprimer le *Cippus* l'an 1650.

* Concordiam colebat cum omnibus: nullo enim unquam tempore cum ullo ſive collega, ſive extraneo in diſcordia vixit. *Wynckelm. ibid.*

HEME-

dans ſa preface qu'il ne veut rien dire de l'édition d'Angleterre. Depuis ce tems-là ce Theatre Chronologique a été reimprimé pluſieurs fois. Voſſius n'a pas bien marqué la date de la premiere édition, & a donné pour la ſeconde celle qui ne l'étoit pas. *Anno* CIↃ IↃCXII. dit-il (*a*), *Chriſtophorus Helvicus edidit ſyſtema Chronologicum, æqualibus denariorum, quinquagenariorum, & centenariorum intervallis. Id poſtea continuavit & recenſuit Joannes Balthaſar Scoppius. . . . Emiſit anno* CIↃ IↃCXXXVIII. On ne peut pas m'objecter en faveur de Voſſius, qu'il eſt très-vrai qu'Helvicus fit un livre de Chronologie l'an 1612. qui fut augmenté par Schuppius l'an 1638. car ce livre n'eſt point celui dont Voſſius parle: il a pour titre (*b*) *Chronologia Univerſalis ab origine mundi per quatuor ſumma imperia, quas Monarchias appellant, ad annum uſque* MDCXII. *deducta, cum præcipuis ſynchroniſmis virorum illuſtrium, eventorum & politiarum cæterarum.* Tout y eſt accommodé à la Propherie du 2. & du 7. chapitre de Daniel. Voilà un caractere qui ne convient pas au *Theatrum Hiſtoricum.* D'autre côté le titre & le caractere par leſquels Voſſius deſigne le livre dont il a parlé, convient parfaitement au *Theatrum hiſtoricum, ſive Chronologiæ ſyſtema novum,* où l'on ne voit que compartimens de dixaines, de cinquantaines, & de centaines dont l'un ne paſſe pas l'autre. Enfin Jean Juſtus Wynckelmannus fils de celui qui prononça l'oraiſon funebre, remarque (*c*) très-expreſſément que Schuppius a publié, avec les continuations juſques à l'année 1639. deux Ouvrages de ſon beau-pere Helvicus; l'un eſt le *Theatrum Hiſtoricum in folio*; l'autre la *Chronologia Univerſalis in quarto.* Je laiſſe à dire qu'Helvicus ne publia point lui-même la Chronologie qu'il avoit continuée juſqu'à l'an 1612. ce fut Steuber ſon collegue qui la publia l'an 1618.

(*a*) *De ſcient. Mathemat. p.* 4-4.

(*b*) *Vide M. Euſebium Bohemum in Epitome Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ Novi Teſtamenti p.* 72. *& ſeqq. apud Joh. Juſtum Wynckelmannum, in Cippo memoriali Chriſtophoro Helvico reſtaurato, pag.* 10.

(*c*) *Ibid.*

(E) *Quoi qu'elles ne ſoient point exemtes de tout defaut.*] Monſr. le Fevre de Saumur ne les trouve point exactes à l'égard du tems que les Poëtes, les Philoſophes, & autres perſonnes ſavantes ont fleuri. *Primum* (*d*) *hoc mihi . . . credas velim, Helvicum non ſatis locupletis eſſe fidei in hac Chronologiæ parte qua virorum ſcriptis illuſtrium ætatem ſignat: dein hoc quoque habet Helvicus, quod fere plerumque recentiores ſcriptores ſequatur, ut eclogarios, bibliothecarios, &c. quale aliquid quoque in Calviſio improbarat Scaliger, quemadmodum ex Epiſtolis ejus apparet; quamvis Calviſii opus, ex quo totus eſt Helvicus, mirifice laudaret. Sed quod dico, allatis infra exemplis planius conſtabit.* Les exemples qu'il promet là, & qu'il donne en ſuite, regardent les fautes qu'Helvicus a faites ſur Athenée, ſur Lucien, ſur Juſtin, & ſur Hermogene.

(*d*) *Epiſtolar. lib.* 1. *pag.* 211.

(F) *Par les livres qu'on a de lui.*] J'en ai dejà marqué quelques-uns, en voici d'autres. Il publia des Diſſertations Chronologiques ſur les 4. Monarchies, ſur les 70. ſemaines de Daniel, ſur Cyrus, ſur les autres Rois de Perſe, &c. il refuta (*e*) ſi ſolidement les opinions d'Angelocrator, qu'on n'eut rien à lui repliquer. Cependant Angelocrator ſe piquoit d'inſpiration; il declare à la tête de ſon livre qu'il l'avoit composé *Deo illuminante* (*f*). Cela diminuë de beaucoup la gloire de ceux qui l'ont refuté; car il ne peut point être difficile de trouver mille chimeres dans les Ecrits de ces pretendus inſpirez. Quand même ils ne ſeroient pas actuellement fanatiques, & qu'ils n'auroient en vuë que d'exciter les paſſions, ils temoigneroient en ſe vantant d'une telle choſe contre leur conſcience un égarement d'eſprit, qui ne leur permettroit pas d'échaper au moindre Critique. Helvicus fit des Traitez *de Dialectis Græcis, de ratione carmina Græca conſcribendi, de paraphraſi Bibliorum Chaldaica*, une Poëtique Latine; *deſiderium Evæ, cum aliorum dictorum Biblicorum à depravationibus Judæorum, Calvinianorum & Photinianorum erroribus annexa vindicatione: Synopſis hiſtoriæ Univerſalis.* Il avoit mis ſous la preſſe la Poëtique Hebraïque, & en avoit dejà fait l'Epitre dedicatoire, mais il la (*g*) ſuprima & pour cauſe. Voyez le Sieur Witte dans ſon *Diarium Biographicum*; mais ſur tout voyez le Theatre (*h*) de Paul Freherus, & le *Templum honoris* de Spizelius; vous y verrez un long catalogue, & qui me ſemble aſſez exact, des Ouvrages d'Helvicus. La plûpart ſont en Latin, les autres en Allemand. Corrigez dans Freherus à l'Epitaphe (*i*) XXXVI. & IX. & mettez XXXV. & IIX. Il eſt bien étrange que ceux qui ont corrigé ce gros livre, n'ayent pas vu qu'un homme (*k*) né le 26. Decembre 1581. & mort le 10. (*l*) Septembre 1617. n'a pas vêcu 36. ans, 9. mois & demi. Il y a XXXV. ans & IIX. mois dans l'épitaphe raportée par Wynckelman (*m*), qui d'ailleurs a fait la faute de dire dans l'Oraiſon funebre, qu'Helvicus étoit mort dans la 37. année de ſa vie, *anno ætatis ſuæ trigeſimo ſeptimo*: il écrit cela tout du long, & non pas en chiffre. Il écrit de la même maniere le jour de la naiſſance & le jour de la mort; celui-là eſt, ſelon lui, le 26. Decembre 1581. l'autre eſt le 10. Septembre 1617. d'où lui viennent donc les 37. ans? Plus il eſt facile d'éviter ces fautes, plus faudroit-il les éviter.

(*e*) Contra abſurdas Danielis Angelocratoris opinationes, ut eas inſignis Chronologus Sethus Calviſius in literis ad Helvicum datis indigitat, quem ita errorum convicit, ut ne contra quidem hiſcere potuerit. *Wynckelm. in Orat. funebri.*

(*f*) *Apud Voſſium de ſcient. Mathemat. p.* 402.

(*g*) Quam tamen poſt certis de cauſis prælo ſubduxit. *Wynckelm. ibid.*

(*h*) *Pag.* 394.

(*i*) *Magirus* in Eponymol. *met auſſi* XXXVI.

(*k*) *C'eſt ce que Paul Freher aſſure p.* 393.

(*l*) *C'eſt ce que porte l'épitaphe apud Freherum pag. eadem &* 394.

(*m*) *In Cippo memoriali, p. m.* 16.

HEMELAR (JEAN) Chanoine d'Anvers, nâtif * de la Haye, a été un fort savant homme. Il s'apliqua beaucoup plus à l'étude des belles lettres, & à la science (*A*) des medailles, qu'aux disputes des Theologiens. Il étoit Poëte & Orateur. Il fit à Rome un Panegyrique de Clement VIII. avec un si grand succés, qu'on lui donna à choisir ou la garde de la Bibliotheque du Vatican, ou un trés-bon Benefice †. Il se contenta ‡ d'être Chanoine à la Cathedrale d'Anvers. Il avoit eu beaucoup de part à l'estime & à l'amitié de Juste Lipse son Professeur: cela paroît par les lettres ⸸ que Lipse lui a écrites, & par le temoignage qu'il lui donna β l'an 1600. Hemelar se preparoit alors au voyage d'Italie. Il passa γ six ans à Rome chez le Cardinal Cesi. Il fut ami de Grotius, & il publia des vers où il le felicita de la sortie de prison δ. Il étoit frere de la mere de Jaques Golius, ce savant Professeur de Leide qui s'est aquis une si belle reputation, par la conoissance profonde des langues Orientales. Il auroit voulu sans doute gagner ce neveu à la Communion Romaine, comme il y gagna Pierre Golius frere de Jaques; mais il n'auroit pas été capable d'y reüssir. Jaques Golius étoit un bon Protestant, qui conserva toute sa vie beaucoup de ζ rancune contre son oncle, à cause du changement de Religion de son frere. Moreri qui dans l'article de Golius avertit qu'il parle ailleurs de nôtre Jean Hemelar, ne donne qu'un faux avis. Je ne l'imiterai point à l'égard de la promesse que j'ai faite dans le même article, de dire quelque (*B*) chose touchant Pierre GOLIUS.

* *Valere André Biblioth. Belg. pag.* 514.

† *Joh. Fridericus Gronovius in Orat. funebri Jacobi Golii p.* 7.

‡ *Id. ibid.*

⸸ *Id. p.* 8.

β *Il est plein d'éloges. Vous le trouverez dans Swertius,* Athen. Belg. pag. 436.

γ *Idem Swert. ib.*

δ Grotio arcam & angelum custodem luculento carmine gratulatus est. *Gronov. ibid.*

ζ Unum in eo non sine gemitu solebat accusare noster, quod fratrem Petrum revocasset ad religiones parentibus ejuratas. *Id. ibid.*

HENRI VI. Empereur d'Allemagne, fils de Frideric Barberousse, fut couronné par le (*A*) Pape Celestin III. le 15. jour d'Avril 1191. Il ξ alloit avec

ξ *Voyez Maimbourg, Decadence de l'Empire, l. 5. pag. m.* 476.

(*A*) *A la science des medailles.*] Il composa un livre sur cette science, & le donna à publier, mais à condition qu'on n'y mettroit pas son nom. (*a*) *Auctor est* expositionis numismatum Imperatorum Romanorum à Jul. Cæsare ad Heraclium *quam operi suo* Jac. Biæus *adjecit, tacito, ut stipulatus erat nomine, Antverp. apud Verdus.* 1614. 4. Voilà ce qu'on trouve dans Valere André. On va voir quelque chose de plus precis. *In* (*b*) *Nomismata regum & Impp. Romanorum à C. Julio Cæsare usque ad Fl. Justinianum ex Caroli Arschotani reguli & Nic. Rocoxii consularis viri armariis deprompta commentarios edidit bonæ frugis plenos, in quibus quicquid in auro, argento, ære, flato percusso in urbe æterna, exquisitum, elegans, historiæ temporum & genio principum conveniens, per notas, figuras, ambages breves & sirpos verborum significatur, acutissime paucis & planissime explicat, penu quoddam nummariæ antiquitatis: & quo opere aliquis arrogantior superis se misceri posset arbitrari, in eo nomen suum dissimulavit.* Les paroles qui precedent celles-ci dans la harangue de Gronovius sont trop belles pour n'être pas raportées. *Mater* (Golii) *omni sexus laude prædita. . . . . vel unica Johannis Hemelarii fratris imagine sat nobilis est, viri & in veterum literarum tractatione cum primis exercitati, & poëtæ diserti, & probitate ac tranquillitate vitæ fugaque honorum & negotiorum T. aliquem Pomponium Atticum referentis. Panegyricum dixit votis tertiorum quinquennalium Clementis VIII. tam illustri gratia exceptum, ut Vaticanæ bibliothecæ præfecturam, aut opimum sacerdotium (Canonicatum vocant) optare jussus sit: sacerdotio Antwerpiæ contentus fuit.* Monsr. Colomiés (*c*) assûre que le livre d'Hemelar sur les medailles *ne se trouve pas aisément.* Il s'en est fait neanmoins 3. éditions (*d*). Les autres Ouvrages de ce Chanoine d'Anvers sont, *Gratulatio in inaugurationem D. Christiani Michaëlii, D. Michaëlis apud Antverpienses Præmonstratensis Cœnobii Abbatis. Poëmata multa sparsim edita. Oratio in funere Joannis Malderi V. Antverpiensis Episcopi habita.*

(*a*) *Val. Andr. Bibl. Belg. pag.* 514.

(*b*) *Gronovius in Orat. funebri Jac. Golii pag.* 7. & 8.

(*c*) *Mélanges Historiques pag.* 78.

(*d*) *La 2. est de l'an* 1627. in 4. *& la 3. de l'an* 1654. in folio, *toutes deux à Anvers. Voyez le Pere Labbe* Biblioth. nummar. pag. 262.

(*B*) *De dire quelque chose touchant Pierre* GOLIUS.] Il eut la même inclination que son frere pour les voyages du Levant, & pour les langues Orientales. Il se fit Carme dechaussé, & prit le nom de Celestin de Sainte Liduïne. Il sejourna plusieurs années sur le Mont-Liban; & il fut Professeur à Rome aux langues Orientales. Il traduisit en Arabe Thomas à Kempis, & il entreprit à l'âge de 74. ans le voyage des côtes de Malabar, pour y travailler à la conversion des Infidelles. La diversité de religion & de profession n'empêcha pas les deux freres de s'aimer bien tendrement. Pierre écrivit à Jaques qu'il lui étoit redevable du bon traitement qu'il recevoit en Asie (*e*). Cela veut dire que le nom de Golius y étoit si estimé depuis les voyages de Jaques, qu'on lui faisoit beaucoup d'honneur en la personne de Pierre. Au reste il ne faut pas s'imaginer qu'Hemelar ait eu besoin de beaucoup d'esprit & d'industrie, pour faire passer son neveu dans la Religion Romaine, car il le gagna dans l'enfance; Pierre Golius étoit élevé chez lui dès l'âge de 8. ans. Je raporterai les paroles de Gronovius sur lesquelles je me fonde. On y verra que cet enfant eut l'esprit fort avancé. *Unum in eo* (Hemelario) *non sine gemitu solebat accusare noster, quod fratrem Petrum revocasset ad religiones parentibus ejuratas, virum alioquin egregium, & fraterno secum animo, nec minus gnarum rerum & linguarum Orientis, diuque in partibus iisdem versatum & Arabicæ linguæ Romæ Professorem: qui quam præcoqui fuerit indole, testis est oratio, quam Christiano Michaëlio Abbati Præmonstratensi ab Hemelario scriptam gratulandi causa, puer octo annorum constanter, & quasi fecisset, memoriter pronuntiavit.*

(*A*) *Fut couronné par le Pape Celestin III.*] On raporte cette circonstance touchant ce couronnement

(*e*) Frater Ascetes è familia discalceatorum cum per vestigia fratris in Oriente decurreret, scripsit ad nostrum diu jam reducem omnia sibi evenire præter expectationem: parasse se ad vincula, carceres, verbera, cruces, invenire amplexus, gratulationes, studia, gratias potentium ob nomen Golium: eam memoriam id desiderium sui reliquerat: ita gratiam absenti referebant. *Gronov. ubi supra pag.* 19.

avec une puissante armée recueillir la succession de Naples & de Sicile, qui étoit échuë à l'Imperatrice Constance sa femme, après la mort du jeune Guillaume Roi de Sicile. Il trouva tant d'oppositions à cette prise de possession, que peu s'en faut qu'on ne puisse dire qu'il obtint par conquête ces deux Royaumes. Il se * fit tellement craindre, que l'Empereur Alexis l'Ange ne put obtenir la paix qu'en lui payant un tribut. S'il n'avoit fait que cela on loüeroit sa valeur; mais toutes les loüanges qu'il peut avoir meritées de ce côté-là, sont absorbées par la cruauté & par la deloyauté qu'il fit paroître, en exterminant sous de faux pretextes tout ce qui restoit de la race de ces braves Normans, qui avoient conquis cette partie de l'Italie que l'Imperatrice sa femme, leur heritiere, lui donna droit de posseder †. On dit que cette Princesse pour l'en punir, lui fit avaler le poison dont il mourut à Messine l'an 1198. à l'âge de 32. ans ‡. Il laissa un fils qui fut Empereur sous le nom de Frideric II. Constance étoit si âgée quand elle mit au monde ce fils, que pour éloigner les soupçons de suposition elle (B) acoucha publiquement. Ces precautions (C) n'empêcherent pas qu'on ne dît que cet enfant étoit suposé. Il y a des Auteurs qui soutienent que Constance n'étoit ni (D) Religieuse, ni fort âgée lors qu'elle épousa Henri VI.

* *Maimbourg ibid.*

† *Id. ibid. pag. 477.*

‡ *Id. ibid. citant l'Abbé d'Ursperg.*

HENRI II. Roi de France, succeda à François I. son pere le dernier de Mars 1547. L'une des premieres choses qu'il fit, fut de se moquer de l'ordre que son pere lui avoit donné en mourant, je veux dire que dès les premiers jours de son regne il rapella (A) le Connetable de Mommorenci, que François

ronnement. Comme l'Empereur (a) „ étoit „ à ses pieds, *Celestin* qui lui mit la couronne sur „ la tête haussa le pié, & fit tomber la même „ couronne, pour faire voir qu'il pouvoit la lui „ donner & la lui ravir. Baronius louë cette „ action, mais les choses ont à mon avis changé „ de face, & de tous les Princes il n'y en a point „ qui voulût souscrire fort sincerement à l'opi„ nion de ce Cardinal. „ Je cite l'Auteur qui parle ainsi.

(a) *Chevreau, Histoire du monde l. 5. ch. 2. p. g. 75. du 3. tome édit. de Holl.*

(B) *Pour éloigner les soupçons de supposition elle acoucha publiquement.*] Voici un passage de Brantome qui merite d'être lu. (b) *Constance Reine de Sicile qui dès sa jeunesse & toute sa vie n'avoit bougé Vestale du Cloistre en chasteté, venant à s'emanciper au monde en l'âge de cinquante ans, qui n'étoit pas belle pourtant, toute decrepite voulut taster de la douceur de la chair, & se maria & engrossa d'un enfant en l'âge de cinquante deux ans, duquel elle voulut enfanter publiquement dans les plaines & prairies de Palerme, y ayant fait dresser une tente & un pavillon exprès, à fin que le monde n'entrât en doute que son fruit estoit apposté; qui fut un des grands miracles que l'on ait jamais veus du depuis sainte Elisabeth. L'histoire de Naples dit pourtant, qu'on le reputa supposé, & fut il pourtant un grand personnage : mais ce sont la pluspart des braves que les bastards, ainsi que me dit un jour un Grand.*

(b) *Brantome, Dames galantes tome 2. p. g. 207.*

(C) *N'empêcherent pas qu'on ne dît que cet enfant étoit supposé.*] Brantome vient de nous l'aprendre, mais voici un Auteur qui nous indiquera mieux les preuves. *Il a été verifié*, dit-il (c), *que des femmes âgées de cinquante ans & davantage avoient fait des enfans. Nous en avons l'exemple en ceste nonnain renommée, Constance, mere de Frideric II. laquelle tirée du cloistre fut unique heritiere & roine de Sicile. Icelle ayant conceu lignée en l'aage de cinquante deux ans passez, pour lever tout soupçon, fit dresser un pavillon en pleine place de certaine ville de Sicile, & en presence des plus notables dames du pays voulut acoucher en public. Ce nonobstant plusieurs debatirent ceste avanture, entre autres le Marquis d'Ancone nommé Marquard, lequel offrit verifier que cest enfant n'estoit point issu de Henri & de Constance, ains estoit supposé, ce dit (d) Pandolfe Collenuccio.* Si l'on a pu dire que les precautions les plus rafinées sont inutiles contre l'amour, on peut dire aussi qu'elles le sont contre l'ambition. Faites tout ce qu'il vous plaira, pour convaincre le public qu'un tel ou un tel accouchement n'est point chimerique, mais très-réel, on aura toûjours des reponses à vous faire : l'expedient qui guerit l'incredulité de St. Thomas, est presque le seul qui soit à l'épreuve de la chicane, *si je ne mets mon doigt*, &c. vous dira-t-on, comme faisoit cet Apôtre, *je ne le croirai point* (e). Je ne sai même si après l'attouchement on ne diroit pas, *j'ai bien vu & touché comment l'enfant est sorti, mais non pas comment il est entré. Vôtre mari étoit-il capable de le faire ?*

(c) *Camerarius, Meditat. historiques, vol. 2. liv. 4. chap. 7. pag. 296. de la traduction de Simon Goulart.*

(d) *Liv. 4. de l'Hist. de Naples.*

(e) *Evangile de St. Jean chap. 20. v. 25.*

(D) *Que Constance n'étoit ni Religieuse ni fort âgée.*] C'est une opinion commune qu'elle fut tirée d'un Cloître, & qu'elle eut dispense de se marier avec l'Empereur Henri VI. & qu'elle conçut à l'âge d'environ 55. ans. Mais il y a des Historiens qui nient cela. Voyons la suite du passage de Camerarius que j'ai raporté. (f) *Peut-être que Jean Michel Brutus a prins occasion de ce recit, de nier tout à plat que Constance eût onques été nonnain ou abesse, ni que le Pape Celestin l'eust dispensée de se marier, d'autant que selon son calcul elle auroit esté lors aagée de soixante ans. Au contraire, il allegue Hugues Falcand historien, lequel dit qu'alors elle estoit fille en fleur d'aage, qui fut mariee à Henri sous le regne de Guillaume surnommé le Bon, lors que Frideric Barberousse vivoit encor : mais que la confusion des temps a esté cause de cest equivoque. J'estime, dit-il, qu'elle fut emmenee du palais royal en une abbaye de nonnains, lors que le peuple mutine mit en prison le Roy Guillaume surnommé le mauvais, & qu'on ne trouva lieu plus commode pour la garantir durant telles tempestes. Icelles apaisées, ceste Princesse qui estoit en ses droits, & non voilée ni professe, demeura parmi les Nonnains jusques à ce qu'elle espousa Henri.*

(f) *Camerarius ubi supra.*

(A) *Il rapela le Connetable de Mommorenci.*] „ (g) Son pere lui avoit serieusement re„ commandé qu'il se servît d'Annebaut, dans „ lequel

(g) *Mezerai au commencement de l'Histoire de Henri II pag. [illegible] du 2. vol.*

çois I. avoit relegué pour de très-bonnes * raisons. Cette desobeïssance lui coûta (*B*) cher; car on peut dire que les plus fâcheux évenemens qui ayent flêtri son regne, sont l'ouvrage du Connetable. Ce fut le Connetable qui par sa mauvaise conduite perdit la fameuse bataille † de St. Quentin; après quoi il fut la cause d'un Traité de ‡ paix beaucoup (*C*) plus honteux à la Monarchie Françoise,

* *Voyez la remarque B.*

† *Le 10. d'Août 1557.*

‡ *Celui de Cateau en Cambresis conclu l'an 1559.*

,, lequel il avoit trouvé beaucoup d'experience, ,, de sagesse, & de zéle, & nulle tache d'avarice ni d'ambition, mais sur tout qu'il se donnât bien de garde, s'il aimoit le bien de son ,, état, de rapeller le Connetable de Montmorency. . . . . Neanmoins quoi qu'il lui eût ,, toute sa vie porté une très-respectueuse obeïssance, il ne defera rien à ses commandemens ,, après sa mort. Il ôta l'administration de toutes les affaires à Annebaut & au Cardinal de ,, Tournon, pour la donner à Montmorency. ,, Nous allons voir que cette *très-respectueuse obeïssance* eut des exceptions, qui ne souffrent pas que Monsieur de Mezerai en ait pu dire tout le bien qu'il en a dit. (*a*) *La precaution de François s'étendit jusqu'à defendre très-expressément au Dauphin son fils aîné, qui fut depuis Henri II. d'avoir aucune communication avec le Connetable.* . . . . Mais *tout ce qu'il obtint sur son fils, fut de dissimuler durant sept ans entiers l'amitié qu'il avoit pour le Connetable. Il ne la dissimula pas même avec tant d'adresse, que toute la Cour ne sût qu'il ne se passoit aucun jour sans qu'ils reçussent des lettres l'un de l'autre. Mais François Premier ne se mit point en peine d'interrompre ce commerce, soit que le Dauphin & le Connetable eussent également reüssi à le lui cacher; ou que n'ayant plus d'autre fils que le Dauphin, il apprehendât de le choquer.* Ces paroles sont de Monsieur Varillas, & peuvent être fort justement critiquées: car 1. si le Dauphin eût dissimulé durant 7. ans son amitié, il n'auroit pas *tant de fois pressé* son pere *de rapeller le Connetable*, & neanmoins Monsieur Varillas (*b*) assûre ce dernier fait. 2. Comment accorder l'alternative de cet Auteur avec ce que Mezerai debite (*c*), que le Roi se fâchoit beaucoup *de ce que le Dauphin malgré ses defenses entretenoit commerce avec le Connetable de Montmorency?*

(*a*) *Varillas, Hist. de Henri II. liv. 1. pag. 6.*

(*b*) *Hist. de François I. liv. 12. pag. 295.*

(*c*) *Abregé Chronolog. t. 4. p. 635.*

(*B*) *Cette desobeïssance lui coûta cher.*] Mr. Varillas me fournira le commentaire de ce texte; je ne me contenterai pas de le citer quant au regne de Henri II., je reprendrai ses paroles d'un peu plus haut; *Les disgraces du Connetable de Montmorency*, dit-il (*d*), *de l'Amiral Chabot, & du Chancelier Poyet, sont racontées dans le neuviéme Livre de maniere à ne pas surprendre ceux qui auront lu dans la Republique de Bodin, que François Premier devenoit de plus méchante humeur à proportion qu'il approchoit de la vieillesse: Qu'il avoit été convaincu par sa propre experience, de n'avoir pu choisir deux hommes moins propres aux intrigues du cabinet, que l'étoient Montmorenci & Chabot; & qu'encore qu'il ne pût pas attribuer le même defaut à Poyet, ce Chancelier en avoit un autre aussi grand, qui consistoit à pousser les affaires trop loin: Que c'étoit là la source de tous les malheurs arrivés à Sa Majesté; & que si elle continuoit de se servir des mêmes Ministres, elle ne devoit point attendre de plus favorable succés. L'évenement justifia que les trois Ministres qui furent mis en la place des disgraciés, étoient plus capables qu'eux de la remplir; & que si Henri II. n'eût pas depuis rétabli le Connetable de Montmorenci, il n'auroit pas été contraint de rendre pour le recouvrer cent quatre-vingt dix-huit villes ou places fortes, & presque autant d'étenduë de païs qu'en contenoit le tiers de la France.*

(*d*) *Preface de l'Hist. de François I.*

(*C*) *Traité de paix beaucoup plus honteux à la Monarchie Françoise.*] Monsieur de Mezerai qui est celui de tous les Historiens de France qui favorise le plus hautement les sujets contre la Cour, ne laisse pas de blâmer la joye que le peuple temoigna de cette paix. *Le peuple*, dit-il, (*e*) *qui souhaite toûjours la paix à quelque prix que ce soit, en temoigna grande rejouïssance. . . . . Mais le party des Guises, les sages politiques, toute la Noblesse la blamoient hautement, comme une tromperie manifeste qui faisoit perdre à la France 198. places fortes pour trois seulement qu'on lui rendoit, qui étoient Ham, le Catelet & Saint Quentin.* Il parle plus fortement dans sa grande Histoire, (*f*) car en raportant les articles de cette paix, il insere après ces paroles, *que pour unir plus fortement les cœurs des Princes*, cette parenthese (mais plûtôt pour couvrir de quelque honnête pretexte la honte & la perte que la France recevoit de ce malheureux Traité,) & voici ce qu'il dit vers la fin de la même page, ,, Ces articles étant ,, aportez au Roi, & communiquez par sa Majesté aux Princes & aux plus grans de son ,, Etat, il y eut peu de gens qui ne les jugeassent entierement desavantageux & honteux à ,, la France; aussi les condamnoit-elle universellement par ses murmures. Brissac en ayant ,, eu avis, bien qu'on lui en eût dissimulé les ,, articles, depecha en Cour Boyvin-Villars, ,, celui qui nous a laissé les memoires de la ,, guerre de Piemont, avec des instructions ,, pour lui exposer ses très-humbles remontrances, & le detourner de cette paix si desavantageuse. Concluant que si sa Majesté ,, étoit resolué de rendre ce qu'elle possedoit ,, en Italie, qui valoit la meilleure Province ,, de son Royaume, & lui pouvoit raporter ,, tous frais faits 300. mille écus de revenu ,, dans ses coffres, il ne lui demandoit pour ,, toute recompense de ses bons services sinon ,, qu'il lui plût le bannir, lui & toutes les forces qui étoient delà les Monts comme rebelles, & qu'il sauroit bien conserver les places ,, qu'il tenoit aux depens du Milanois & de la ,, Seigneurie de Genes, ou qu'au moins il mourroit glorieusement dans un païs d'où toutes ,, les forces de l'Europe ne lui avoient su faire ,, lâcher un seul pouce, depuis dix ans qu'on lui ,, en avoit commis la defense. . . . . Le Roi ,, temoigna avoir son zéle fort agreable, mais au ,, reste ayant le cœur tout-à-fait porté à la paix, ,, il repondit *que quand il le feroit aux conditions qu'on lui proposoit, il retiendroit encore ,, assez de quoi se faire craindre à ses ennemis* (*g*). Sur quoi Guise poussé ou de son

(*e*) *Abregé Chronolog. t. 4. p. 715.*

(*f*) *Tome 2. p. 1132.*

(*g*) *Cela me fait souvenir de ces paroles de Trebellius Pollion:* Pudet numerare inter hæc tempora quum ista gererentur, quæ sæpe Gallienus malo generis humani quasi per jocum dixerit. Nam quum ei nuntiatum esset, Ægyptum desciviſſe, dixiſſe fertur, *Quid? sine lino Ægyptio esse non possumus?* Quum autem vastatam Asiam & elementorum concursionibus & Scytharum incursionibus comperisset, *Quid*, inquit, *sine aphronitris esse non possumus?* Perdita Gallia arrisisse ac dixisse perhibetur, *Non sine atrebaticis sagis tuta Resp. est?* Sic denique de omnibus partibus mundi, quum eas emitteret, quasi detrimentis vilium ministeriorum videretur affici, jocabatur. *Trebell. Pollio in Gallieni duob. c. 6. p. m. 200.*

çoise, que la perte de cette bataille. Peut-être n'eût-il pas fait si aisément consentir Henri II. à cette paix desavantageuse, sans l'esprit de (*D*) persecution qui s'empara de ce Prince. Il merite aussi un grand blâme pour n'avoir pas donné

„ propre interêt, ou des mouvemens de son „ honneur & de sa conscience, l'interrompant „ hardiment lui dit, vôtre Majesté, SIRE, „ me pardonnera si je lui dis que ce n'est pas en „ bien prendre le chemin, & que quand elle „ éprouveroit 25. ans durant la fortune aussi con- „ traire qu'elle l'eut l'année passée, elle ne sau- „ roit perdre durant tout ce tems-là ce que l'on „ veut qu'elle rende en un seul jour. Il n'en „ coûta au feu Roi vaincu & prisonnier &c. „ Je laisse toutes les raisons du Duc de Guise, mais non pas ce qui les suit dans l'Historien. (*a*) *Il dit beaucoup d'autres choses avec tant de vehemence, qu'il fit plusieurs fois changer de couleur au Roi, mais non pas de resolution: le dé en étoit jetté; & quiconque en fut cause ou ses favoris, ou son propre naturel, il avoit le courage si abatu qu'il ne pouvoit plus suporter la guerre. Il ratifia donc le traité, & la paix fut publiée le 10. jour du mois d'Avril. . . . Tous les Auteurs François qui ont écrit de ce tems-là ont apellé cette paix la malheureuse & la maudite. Brissac ayant apris qu'elle étoit faite s'écria plusieurs fois*, ah miserable France que de maux. . . . . *Il demeura Gouverneur des 5. villes & des 8. chateaux que le Roi retenoit avec 8000. hommes de pied & 450. chevaux, & restitua les autres places, mais il en demolit auparavant la plus grande partie, & vendit les munitions selon le commandement qu'il en reçut du Roi; non sans beaucoup de peine à avoir l'argent & les ordres necessaires de la Cour, parce que le Connetable favorisant le Duc de Savoye, s'efforçoit de lui faire retomber ses places toutes entieres entre les mains, & même celles que le Roi s'étoit reservées.*

(*a*) *Mezerai ibid. pag.* 1134.

Nous verrons ci-dessous (*b*) que la Cour de France fut assez foible pour se laisser persuader sous Charles IX. & sous Henri III. l'évacuation du peu qu'elle s'étoit reservé; & il n'y a point de doute que sous Charles IX. le Connetable n'ait eu bonne part à cette faute. Quand on songe aux biens immenses qu'il amassa, on ne doit pas dire de lui comme de tant d'autres, qu'en faisant bien les affaires de son maître il faisoit très-bien les siennes; il faut dire qu'en faisant très-bien ses affaires, il fit très-mal celles de ses maîtres. Ne s'alla-t-il pas liguer sous Charles IX. avec les Guises, & ne fut-il point cause de la prodigieuse puissance où ils monterent qui fut si funeste à la Monarchie, & qui pensa donner à la France une quatriéme race de Rois? Lors que François I. disgracia le Connetable, (*c*) *il le traita d'ignorant dans les deux principales fonctions de sa charge, qui étoit la guerre & la politique.* Voyez le portrait que les partisans des Guises font de lui dans Mezerai (*d*).

(*b*) *Dans la remarque G & H, où l'on verra encore des murmures contre la paix de l'année* 1559.

(*c*) *Varillas, Hist. de François I. liv.* 9. *p.* 397. *édit. de Hollande* 1690. *ad ann.* 1540.

(*D*) *L'esprit de persecution qui s'empara de ce Prince.*] Henri II. fut extremement severe contre les Reformez: il les faisoit mourir sans remission, mais ils ne laisserent pas de multiplier beaucoup sous son regne. S'ils ne furent pas fâchez de l'extrême consternation qui saisit la Cour de France, & la ville de Paris après la bataille de St. Quentin, ils ne firent que ce que la nature leur inspira; toute secte mal-traitée, & qui ne peut esperer quelque relâche qu'en cas que la Cour se trouve dans l'embarras, se rejouïra des progrés de l'ennemi, sera bien-aise de voir ses persecuteurs si occupez des affaires du dehors, qu'ils ne sachent presque de quel côté se tourner. De toutes les sectes Chretiennes il n'y en a point de plus disposée à se conduire selon cet esprit, que la Communion de Rome. Ainsi on ne devroit pas s'étonner, quand ce que Monsieur Maimbourg assûre (*e*) seroit veritable, savoir que les Protestans se prevalurent *de l'affliction publique où l'on étoit après la bataille de St. Quentin, . . . & se hasarderent de faire* leurs assemblées *en plein jour dans les rues les plus frequentées de Paris, & de paroître même en public, & de s'assembler en plein jour à grosses troupes dans le Pré-aux-Clercs, pour y chanter à haute voix les Pseaumes de Clement Marot.* Cela doit aprendre aux Princes que les Edits de persecution les exposent à de grans inconveniens: cela est cause que leurs feux de joye affligent une partie de leurs sujets, & que les victoires de leurs ennemis la remplissent de consolation. S'ils se plaignent d'avoir de mauvais sujets, on leur doit repondre, c'est vous qui les rendez (*f*) tels; car de pretendre qu'un party persecuté s'affligera des maux publics qui sont la source de son repos, & le fondement d'une esperance très-plausible de prosperité, c'est pretendre le retour des premiers siecles du Christianisme; or ces tems-là ne reviennent pas deux fois. C'est demander des hommes tout semblables à ceux du regne de mille ans, si jamais il vient. Mais retournons à Henri II. Dès qu'il vit que les Protestans (*g*) *pensoient profiter de la perte qu'on avoit faite à la journée de St. Quentin, il fit un nouvel édit portant defense à tous les juges de moderer la peine de mort, & de confiscation de tous les biens contre tous ceux qui seroient non seulement trouvez coupables du crime d'heresie, mais aussi convaincus d'avoir porté en France des livres imprimez à Geneve contre la doctrine de l'Eglise Catholique. Ainsi l'on proceda plus rigoureusement encore qu'on n'avoit fait auparavant contre les Calvinistes.* Mais comme cela n'empêchoit point qu'ils ne se multipliassent, & qu'il n'y eût même des personnes de la premiere qualité qui suivissent leur party, le Roi vit bien que pour l'extirper, il avoit besoin de faire la paix avec la Maison d'Autriche; & ce fut sans doute l'un des motifs qui le porterent à fermer les yeux sur le bon état où il avoit remis ses affaires. Il avoit arrêté les progrés de ses ennemis, & il leur avoit même enlevé de très-fortes places. N'importe; il aima mieux leur accorder tout ce qu'ils voulurent, que de n'avoir pas ses coudées franches pour exterminer les Protestans de son Royaume. C'est ainsi que l'on a vu la même Cour laisser perdre les occasions les plus favorables de s'agrandir l'an 1684. afin de s'occuper uniquement à la suppression de l'Edit de Nantes. Ceux qui se laissent posseder de cet esprit, n'ont qu'à renoncer

(*d*) *Hist. de France, tome* 2. *pag.* 1135.

(*e*) *Histoire du Calvinisme l.* 2. *pag.* 96.

(*f*) *Apliquez ici ce mot de Seneque contre ceux qui se plaignent des ingrats:* Multos experimur ingratos, plures facimus. *Seneca de beneficiis, l.* 1. *c.* 1.

(*g*) *Maimbourg ibid. pag.* 100.

né de bons conseils à son maître par raport à la Duchesse de Valentinois, qui dans un âge disproportionné à celui de Henri II. ne laissoit pas de le tenir dans ses fers, & d'abuser très-injustement de cet esclavage. Le Connetable bien loin de fortifier ce Prince contre les pieges de cette femme, s'intrigua pour elle, & se devoüa à sa faction *. C'est dommage que le regne de Henri II. ait de si mauvais endroits; car il fut d'ailleurs remarquable par des actions glorieuses, & par de très-beaux succés qui mortifierent cruellement Charles-Quint. On ne sauroit contester à Henri II. la gloire d'avoir été brave, & l'on dit qu'Elizabeth Reine d'Angleterre (*E*) avoit de l'admiration pour lui de ce côté-là. Mais après tout ce sera un éternel temoignage de sa foiblesse, & de l'empire que ses Favoris exerçoient sur lui, que contre l'avis des plus sages têtes de son Royaume, il ait signé la honteuse paix de Cateau en Cambresis. Il n'y eut personne qui profitât de cette honte de la France autant que le Duc de Savoye; car outre qu'il fut retabli dans ses Etats, il épousa la (*F*) sœur de Henri II. Princesse de grand merite, & qui sut duper la (*G*) Cour de France fort avantageusement pour son

* *Voyez l'article* Poitiers.

(a) Aussi fut-il pleuré avec des larmes très-veritables, & infiniment regreté de tous ses sujets, excepté des seuls Protestans, qui croyant être delivrez par sa mort de ce qu'ils appelloient la persecution de l'Eglise, firent éclater d'une maniere très-indigne par leurs paroles, par leurs actions & par leurs écrits scandaleux, la joye excessive qu'ils en avoient. Maimb. Hist. du Calvinisme liv. 2. pag. 114.

cer au titre de Conquerant. Si Henri II. avoit survêcu long tems à l'ignominieuse paix qu'il accepta, on ne l'eût vu occupé qu'à des tournois, & à des persecutions: mais il mourut peu après la signature. Mr. Maimbourg est un temoin recusable, sur la joye qu'il dit (*a*) que les heretiques en eurent.

On peut faire à l'égard de Henri II. la même remarque qu'à l'égard de François I. Il attaquoit le party par les girouëttes, il lui enlevoit quelques tuiles, pendant qu'il lui bâtissoit des Forts: il faisoit mourir en France quelques petits particuliers, & en même (*b*) tems il se liguoit avec les Protestans d'Allemagne contre Charles-Quint &c. & vouloit bien être apellé *le protecteur de la liberté Germanique*, c'est-à-dire en ce tems-là le protecteur des Protestans. Les autres Princes Catholiques tenoient la même conduite (*c*). Je trouve memorables ces paroles de Mr. le Laboureur: *Pour arracher la zizanie d'avec le bon grain*, dit-il (*d*), Dieu *ne veut choisir que des Princes innocens & de bonne vie, & il ne se veut point servir des mains politiques, comme étoient celles des Conseillers de toutes les couronnes Catholiques de ce tems-là, qui ne nettoyoient leurs champs que pour en jetter l'yvraye dans ceux de leurs voisins, & qui ne poursuivoient l'Heresie que comme une faction contraire à l'autorité.* Charles-Quint, & les Rois d'Espagne ses successeurs ont favorisé en plusieurs rencontres les Protestans d'Allemagne, & les Protestans de France (*e*). L'Ambassadeur d'Espagne sollicitoit des secours en Angletetre pour Monsr. le Duc de Rohan. Ce que Grotius écrit sur cela est remarquable (*f*). *Validus est rumor, Gonthomerum, & qui in aula Anglica Hispanicæ sunt factionis, apertè profiteri, non debere à Rege Britanniarum deseri religionis consortes in Gallia, ne si quando vetera jura repetere ipsi sit animus, desint, qui partes Anglicas sequantur.* Voyez dans le testament politique du Marquis de Louvois (*g*) quelques reflexions sur les violences exercées en Hongrie contre les Protestans, par les ordres de la même Cour qui peu après a rendu de si grans services aux Protestans de la Grand' Bretagne & de la Hollande, que Louïs XIV. & Jaques II. étoient resolus d'opprimer, dit-on.

(b) Le Roi . . . resolut de s'apliquer de toute sa force à la grande affaire de la Religion, pour laquelle il avoit un très-grand zêle, sans qu'il se soit jamais relâché durant tout son regne sur ce point-là, non pas même quand il fit alliance pour des interêts purement politiques avec les Princes Protestans d'Allemagne contre l'Empereur Charles-Quint. Maimb. ibid. p. 110. *(c) Voyez l'article de la Reine* Elisabeth, *remarques G & P.* *(d) Addit. aux Memoires de Castelnau to. 2. p. 577.* *(e) Voyez-en les preuves dans Mr. Arnauld, Apolog. pour les Catholiques, tome 1. p. 78. & suiv.* *(f) Grotius, epist. 157. 1. part. p. 60.* *(g) Pag. 367. édit. de Cologne 1695.*

(*E*) *Elizabeth Reine d'Angleterre avoit de l'admiration pour lui* du côté de la bravoure.] Brantome nous instruira là-dessus: *J'ai ouï conter à la Reine d'Angleterre qui est aujourdhui*, dit-il, *que c'étoit le Roi & le Prince du monde qu'elle avoit plus desiré de voir pour le beau raport qu'on lui en avoit fait, & pour la grande renommée qui en voloit par tout. . . . Etant à table devisant familierement avec ces Seigneurs, elle dit ces mots (après avoir fort loué le Roi) c'étoit le Prince du monde que j'avois plus desiré de voir, & lui avois déjà mandé que bien-tôt je le verrois, & pour ce j'avois commandé de me faire bien apareiller mes galeres (usant de ces mots) pour passer en France expres pour le voir (h)?* Voyez le même recit dans les Memoires des Dames galantes, où il est expressément marqué que cette Reine desiroit de voir Henri II. à cause qu'il étoit *brave*, *vaillant & genereux*, *& fort martial* *.

(*F*) *Le Duc de Savoye épousa la sœur de Henri II. Princesse de grand merite.*] Elle s'apelloit Marguerite comme sa tante la Reine de Navarre, & avoit comme elle beaucoup d'inclination à l'étude, & à proteger les Savans. Elle fut soupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions, (*i*) & d'en avoir communiqué quelque chose à Catherine de Medicis. Voyez son éloge dans Brantome (*k*), & dans Monsieur le Laboureur. Ce dernier nous aprend un fait qui merite d'être su. *Marguerite de France*, dit-il (*l*), *fut mariée à (m) 46. ans, & comme son âge sembloit trop avancé pour croire qu'elle eût des enfans, on crut que le bruit de sa grossesse étoit une ruse, pour obliger le Roi à lui remettre d'autant plus volontiers les places qu'il detenoit. C'est pourquoi le Sieur Huraut de Boistaillé Ambassadeur à Venise, manda en une lettre du 27. Juillet 1561. à Bernardin Bochetel Evêque de Rennes, Ambassadeur de France en Allemagne*, l'on dit que Madame de Savoye est grosse, mais je croi que cela se fait ad aliquid. *Ce bruit se trouva vrai par la naissance de Charles Emanuel, ayeul du Duc de Savoye qui regne à present (n).*

(*G*) *Duper la Cour de France fort avantageusement pour son mari.*] Le Traité de Cateau portoit (*o*) *que dans 3. ans les droits que le Roi pretendoit sur les terres du Duc de Savoye seroient examinez & reglez, par des Commissaires de part & d'autre.* Le Roi François II. & le Duc avoient

(h) Brantome, Disc. de Henri II au 2. tome de ses Memoires, p. 60. 61.

* *Tome 2. pag. 261.*

(i) Voyez le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau, to. 1. p. 750.

(k) Memoires des Dames illustres.

(l) Le Laboureur ib. pag. 752.

(m) Il se trompe, elle étoit née le 5. Juin 1523.

(n) Mr. le Laboureur publia son livre l'an 1659.

(o) Mezeras, Abregé Chronolog. to. 5. p. 41.

son mari. Elle n'étoit point jeune quand elle se maria; & de là vint que les murmures contre (*H*) la paix s'étendirent jusques sur elle. C'est sans raison qu'un Auteur

avoient nommé pour cela des Deputez l'an 1560. les Deputez du Roi firent six demandes très-considerables, mais au lieu d'obtenir quelque chose, la Cour de France abandonna toutes les villes qu'elle s'étoit reservées. Elle ordonna par lettres patentes du 8. d'Août 1561. qu'on remit au Duc *Turin, Chivas, Quiers, & Ville neuve d'Ast, à la reserve des munitions & de l'artillerie, en eschange de Pignerol, Savillan, & la Perouse, avec leurs finages. Imbert de la Platiere Bourdillon, Lieutenant pour le Roy delà les Monts, forma plusieurs difficultez, envoya de grandes remonstrances au Conseil pour empescher l'execution de cet ordre, & ne voulut obeïr qu'après trois Jussions, & sur des descharges les plus solemnelles qu'il se put imaginer.* La Duchesse joüa bien son rôle dans cette negociation; *Sa prudence fut loüée d'avoir conquis par son adresse les places qui restoient à rendre, & que les Commissaires du Roi ne purent defendre contre sa douce maniere de soulever innocemment les cœurs, & de forcer les places les plus imprenables.* C'est Monsieur le Laboureur (*a*) qui dit cela. Brantome raconte fort au long toute cette affaire: les divers sentimens des Ministres; les oppositions formées par Bourdillon, & les manieres dont il se laissa flechir. Il en coûta bien des presens au Duc & à la Duchesse de Savoye (*b*). Il restoit encore trois places aux François dans le Piemont, savoir Pignerol, Savillan & la Perouse. La Duchesse seconda merveilleusement son mari pour les retirer d'entre leurs mains, lors que Henri III. passa par Turin en revenant de Pologne. Je me servirai des paroles de Monsieur Varillas (*c*). „ Le Duc „ & la Duchesse de Savoye qui se proposoient de „ faire ce que n'avoit pu faire l'Espagne lors „ qu'elle étoit la plus heureuse, c'est à dire de „ renvoyer les François delà les Alpes, mirent „ en usage un artifice tout nouveau, qui fut „ celuy des divertissemens & des festins qui se „ succedoient de si prés les uns aux autres, qu'à „ peine restoit-il du temps pour dormir. Des „ Relations de bonne main parlent d'une Col„ lation superbe qui coûta cent mille écus: le „ Duc & la Duchesse en avoient fait la dépen„ se, & ce fut pour se dedommager qu'ils pres„ serent Henry trois de leur restituer Pignerol, „ Savillan, & la Perouse. „ Henri III. leur promit qu'ils auroient satisfaction, & leur tint parole, car ayant tenu conseil à Lion sur cette affaire, l'évacuation de ces trois places y fut concluë, nonobstant les fortes raisons de celui qui y commandoit. C'étoit le Duc de Nevers. „ Il (*d*) eut la liberté de dire tout „ ce qu'il voulut, & la satisfaction que l'E„ crit qu'il presenta pour apuyer sa harangue, „ quoi que très-ample, fut lu en presence de „ Henry trois: Mais la restitution des trois Pla„ ces n'en fut pas moins resoluë, & Sa Majes„ té luy donna de sa propre bouche l'ordre de les „ évacuër. Il en devoit demeurer là, puisque „ tout le monde luy rendoit la justice de croire „ qu'il avoit satisfait à sa conscience & à son „ honneur; mais il eut recours à d'autres pré„ cautions qui luy attirerent l'aversion de la „ Cour, & l'empêcherent long-temps de ren„ trer dans le Conseil d'Etat. Il s'obstina à „ solliciter que l'ordre qu'il recevoit de la bou„ che du Roy, fût encore écrit de la propre „ main de Sa Majesté: Que la Reine mere, les „ Princes du Sang, & les Officiers de la Cou„ ronne le signassent: Qu'il fût enregistré dans „ les Parlemens en suite de l'Ecrit qu'il avoit fait „ pour s'en dispenser, & que les principales „ Villes du Royaume l'inserassent dans leurs „ Archives. On luy accorda presque tout ce„ la, mais ce ne fut pas sans luy reprocher qu'il „ affectoit de se signaler aux dépens de son Maî„ tre, & qu'il devoit imiter le Maréchal de „ Brissac, qui s'étoit contenté en cas semblable „ de redoubler ses très-humbles remontrances, „ & de demander qu'on luy envoyât un Succes„ seur. „

(*a*) *Ubi supra pag.* 751.

(*b*) *Voyez dans les Additions aux Memoires de Castelnau t.* 1. *p.* 847. *& suiv. ce que Brantome dit sur tout cela dans l'eloge d'Imbert de la Platiere Seigneur de Bourdillon.*

(*c*) *Varillas Hist. de Henri III. l.* 1. *p.* 74.

(*d*) *Id. ib. p.* 84.

(*H*) *Les murmures contre la paix s'étendirent jusques sur elle.*] Brantome qui vivoit en ce tems-là nous va dire cavalierement quelques circonstances de ces murmures (*e*). „ Ce maria„ ge . . . coûta bon à la France, car de tout „ ce qu'on avoit conquis & gardé en Piemont „ & Savoye l'espace de 30. ans, il fallut qu'il „ se rendist en une heure, tant le Roy Henry „ desiroit la paix & aymoit sa Sœur, qu'il ne „ voulut rien espargner pour la bien colloquer, „ mais pourtant la plus grande part de la Fran„ ce & de Piemont en murmuroient, & disoient „ que c'estoit un peu trop. D'autres le trou„ voient fort estrange, & d'autres fort incroya„ ble, jusques à ce qu'ils l'eussent veu, & mes„ me les Estrangers s'en mocquoient de nous, „ & ceux qui aimoient plus la France & son „ bien en pleuroient, lamentoient, & sur tout „ ceux de Piemont qui ne vouloient tourner „ à leur premier Maistre: si les Ducs de Sa„ voye se doivent justement appeller Maistres „ & Seigneurs de Piemont, dautant que les „ Roys de France l'ont esté autrefois, & sont „ encore justes Seigneurs, titulaires & Mais„ tres, legitimement leur appartient. Quant „ aux Soldats & Compagnons de guerre qui „ estoient jà long-temps accoustumez aux gar„ nisons, douceur, & belles nourritures de „ ce pays, ne faut point demander ce qu'ils „ en disoient, comment ils en crioient, s'en „ desesperoient, & ce qu'ils en debagouloient, „ les uns tant Gascons, qu'autres disoient. He „ Cap de Biou; faut-il que pour une petite „ piece de chair qui est entre les jambes de cet„ te femme, qu'on rende tant de belles & gran„ des pieces de terre. D'autres, elle devoit bien „ garder l'espace de (*f*) quarante cinq ans sa „ virginité & son beau pucelage, pour le perdre „ pour la ruine de la France. Que si de ce „ temps ils eussent esté autant dereglez, mu„ tins & seditieux, comme depuis on les a „ veus en nos guerres Civiles, assûrez-vous, „ qu'un chacun en eût pris sa part, & se fus„ sent saisis des places qu'on eust eu bien de „ la peine de les en chasser. „ N'est-il pas étrange que Monsieur le Laboureur qui avoit lu ces paroles tout fraîchement, nous vienne dire neanmoins, *qu'il* (*g*) *n'y eut que certains politiques* qui

(*e*) *Memoires des femmes illustres p. m.* 325.

(*f*) *Mezeray,* Abreg. Chronol. tom. 4. pag. 722. *dit, qu'elle* étoit dans la 37. année de son âge: *il a raison; car elle étoit née le* 5. *Juin* 1523.

(*g*) *Additions à Castelnau. tom.* 1. *pag.* 751.

Auteur moderne a voulu justifier (*I*) la conduite de Henri III. qui paya si cherement l'accueil que lui fit cette Princesse. La paix de Cateau n'est pas le seul monument de la foiblesse trop simple de Henri II. L'impunité de ses Favoris, après tant de biens qu'ils (*K*) aquirent par des voyes si injustes, en est un autre monu-

qui trouverent à redire qu'elle fût si cherement mariée, & TOUS LES AUTRES furent bien-aises qu'elle emportât avec soi une recompense qui fût du prix de son merite, & qu'on lui donnât en dot les Etats qu'on avoit pris sur son mari. Voilà le langage d'un faiseur d'éloge: un tel homme sans procuration se charge pourtant de faire au nom du public toutes les avances necessaires au panegyrique, & ne se met point en peine si le fait est refuté par les Auteurs les mieux instruits. Mezerai qui écrivoit une histoire, & non pas un panegyrique, s'est bien autrement (*a*) conformé que Mr. le Laboureur au temoignage de Brantome.

(*a*) *Ci-dessus remarque C, lettre f.*

Je ne saurois lire ces paroles, (*b*) *& même les Etrangers s'en moquoient de nous*, sans m'écrier *que c'étoit un bon tems pour les Ecrivains du Païs-Bas, & de tout autre païs mal-intentionné pour la France? Quelles insultes n'avoient-ils pas lieu de lui faire? Quelles fanfares n'avoient-ils pas lieu de publier?* Car je suppose qu'ils étoient, ou peu s'en faut, de l'humeur du tems present.

(*b*) *Brantome ubi supra.*

(*I*) *A voulu justifier la conduite de Henri III.*] Ce moderne est l'antagoniste de Costar. Ce dernier trouvoit mauvais (*c*) qu'on eût critiqué Voiture, pour avoir dit quelque part en se joüant, *qu'il estimoit plus un bon potage que le Panegyrique de Pline, & que la plus longue harangue d'Isocrate.* Monsieur de Girac, poursuit-il, croit que Voiture *est aussi fou que ce profane qui ceda son droit d'aînesse pour une soupe de lentille, & que ce Prince des nôtres qui donna Pignerol pour un bon repas.* A quoi ne se porte-t-on point quand on est ému par la chaleur d'une querelle? On convertit en crimes les moindres fautes qui échapent à l'antagoniste. Girac qui par raport à un autre homme se seroit aparemment contenté de representer que le mot de *fou* est trop fort, pour être employé à designer la faute d'un Prince, se rend delateur de crime d'Etat contre Costar son ennemi. Pesons bien toutes ses paroles. „ (*d*) Il a bien osé „ par un attentat punissable des plus severes „ chastimens, porter son venin & sa malice sur „ la sacrée personne de nos Roys. Ne com„ pare-t-il (*e*) pas la liberalité de Henry troi„ siesme à la *sotise* d'Esaü, qui ceda son droit „ d'ainesse pour une souppe de lentilles? n'ap„ pelle-t-il pas *fou* ce grand Prince, pour avoir „ rendu Pignerol au Duc de Savoye, qui avoit „ l'honneur d'estre son Oncle, & de qui il at„ tendoit de grands secours, dans la pressante „ necessité de ses affaires? A-t-on jamais pris „ Louïs XII. pour un *fou*, luy qui fit present „ au Roy de Navarre de la Principauté de Bearn, „ & qui détacha de ses Estats une piece de telle „ importance? Personne a-t-il accusé de folie „ le peuple Romain (*f*), quoi qu'il ait donné „ souvent des Provinces & des Royaumes en„ tiers à divers Roys de ses Amis? Et si Alexan„ dre, comme dit Plutarque, eût payé volon„ tiers de l'isle de Chipre, des vers composez „ à sa loüange; un Roy de France, pour avoir „ rendu une place à son parent, qui l'avoit re„ ceu dans ses Estats, avec beaucoup de frais „ & de magnificence, passera-t-il pour insensé „ parmi des gens, qui auront le moindre rayon „ de sens commun? „ Un peu après il demande si *Mr. Costar n'aprehende point de chatiment sous le regne d'un Prince proche parent de Henri qui vivoit il n'y a pas si long tems*, & il cite ce que Guicciardin & Paul Jove ont dit de l'extrême veneration que les François ont pour leur Monarque. Il revient (*g*) souvent à la même accusation: il faut attribuer cela aux symptômes d'une espece de fievre qui saisit les Ecrivains, quand ils en sont aux repliques & aux dupliques.

(*c*) *Suite de la Defense de Voiture, p.* 172.

(*d*) *Replique à Costar, sect.* 1. *p.* 8.

(*e*) *Pag.* 173.

(*f*) *Voyez Val. Max. liv.* 4. *chap.* 8. *Tite Live liv* 30 *&c. Plut de la fort. d'Alex. dis.* 2.

(*g*) *Voyez la page* 91. *où il insinuë que Costar meritoit d'être mis à la Bastille, pour avoir apellé Henri III. fou. Voyez aussi la page* 190.

Quand il nous auroit nommé tous les Souverains qui depuis le commencement du monde ont donné des villes, ou des Provinces, ou même des Royaumes, il n'eût point persuadé aux Experts, aux Connoisseurs, qu'on ait jamais fait de pareils presens dans des circonstances semblables à celles de Henri troisiéme, sans commettre une folie. Henri trois se dessaisit de Pignerol en faveur d'un Prince qui devoit aux Espagnols son glorieux retablissement, & qui dans le fond de l'ame étoit Espagnol (*h*) à brûler, c'est-à-dire, toûjours prêt à favoriser le plus redoutable ennemi qu'eût alors la France. Ce fut à un tel Duc de Savoye que l'on livra une place qui ouvroit le Royaume à l'ennemi, & qui tenoit en respect ce même Duc, pour l'empêcher de se liguer avec l'Espagne. Mais, dira-t-on, ce Duc avoit fait tant de caresses à Henri III. & tant de depenses pour le regaler à Turin; n'étoit-il pas juste de le regarder comme un bon & constant ami? Non; cela n'étoit point juste. Il n'y a que des ignorans qui puissent compter sur la constance de l'amitié entre Souverains. A voir les presens qu'ils se font, & les lettres qu'ils s'écrivent en tems de paix, on jureroit qu'ils s'aiment de tout leur cœur, & qu'ils s'aimeront ainsi toute leur vie; mais il est vrai très-souvent qu'ils negocient en ce tems-là un engagement à la rupture, & qu'ils n'ont dessein de se rendre du service les uns aux autres, que jusques à ce que l'occasion se presente de profiter d'une hostilité. Jamais cela ne fut aussi veritable, qu'au tems qu'Henri trois recevoit mille caresses à la Cour du Duc de Savoye. Le Duc étoit entierement disposé à profiter des confusions qu'il voyoit en France, & de s'aider pour cela des Espagnols; & il laissa un fils qui fut l'heritier de cette passion, & qui non seulement s'empara du Marquisat de Saluces, mais aussi forma des conspirations qui avoient pour but le demembrement de la France, & la ruine totale de la Monarchie (*i*). Peut-on donc assez blâmer la bevuë de Henri troisiéme?

(*h*) *Tant qu'elle a vécu elle a toûjours persuadé & gagné Monsieur de Savoye son mari à bien entretenir la paix, & ne se debander lui qui étoit Espagnol pour la vie contre la France, ainsi qu'il fit depuis après qu'elle fut morte.* Brantome, Femmes illustres, p. 328.

(*i*) *Voyez l'article* Gontaut, p. 1257. *remarque* D.

(*K*) *Qu'ils aquirent par des voyes si injustes.*] De peur qu'on ne m'accuse d'outrer les choses, je me servirai des termes de Monsr. de Mezerai. „ (*k*) Les depenses que lui firent faire ceux qui „ disposoient de sa faveur & de ses affaires, & „ dont ils convertirent une bonne partie à leur profit

(*k*) *Histoire de France, tome* 2. *p.* 1138.

monument. Il mourut de la blessure qu'il avoit reçuë * dans un tournoi. Il ne parla plus (*L*) depuis sa blessure, & ainsi tous les discours qu'on lui attribuë sont des contes forgez à plaisir. La sincerité avec laquelle les Historiens François ont avoüé les defauts de ce Monarque, & l'ignominie qu'il fit souffrir à la nation, en preferant les conseils du (*M*) Connetable aux remontrances du Duc de Guise, ne se voit guere dans les autres Historiens. Ceux de la Religion s'imaginerent gagner beaucoup à sa mort, mais ils éprouverent encore plus de rigueurs sous François II. & humainement parlant c'étoit fait d'eux (*N*) dans la France, si François II. eût vêcu encore deux ans. On les accuse d'avoir (*O*) temoigné leur joye d'une façon trop insultante sur la fin tragique de Henri; mais on ne peut

* *Il fut blessé le 30. de Juin 1559. & mourut onze jours aprés.*

„ profit furent si excessives, qu'il surchargea le „ Royaume de grans impôts, & s'endetta de „ plus de 40. millions de livres. Avec cela ils „ ruinerent encore quantité de familles par une „ damnable convoitise. C'est que l'invention „ des partis & des monopoles n'étant pas alors „ si en usage, ils se servirent d'une autre non „ moins pernicieuse, savoir de denoncer les plus „ riches sous pretexte d'heresie & autres crimes, „ & de rechercher ou de faire des coupables afin „ d'en avoir les depouilles, ou de les contraindre „ d'acheter leur grace par leur intercession.„ Cet Historien venoit de dire que Henri II. *n'est accusé d'autre defaut que d'avoir eu l'esprit trop facile, & plus capable d'être gouverné que de gouverner lui-même.* C'est un des plus grans defauts d'un Roi, parce qu'ordinairement ceux qui le gouvernent quand il est en cet état, font plus de maux qu'il n'en feroit s'il les gouvernoit.

(*L*) *Il ne parla plus depuis sa blessure.*] Presque tous les Historiens disent qu'un éclat de la lance de Montgommeri sauta dans l'œil de Henri II. & le blessa mortellement, mais ce qu'en dit Mezerai me semble plus vraisemblable. Il arriva, dit-il, (*a*) *que Montgommery lui ayant brisé sa lance dans le plastron ne put retenir son bras, tellement qu'il lui donna dans l'œil droit avec le tronçon qui lui restoit à la main, avec si grande violence qu'il lui en passa un éclat jusqu'au derriere de la tête.* De cette façon Montgommeri pouvoit paroître infiniment plus criminel, quoi qu'au fond il n'eût point agi volontairement. L'Historien ajoûte: *On ne sut pas au vrai même en ce temslà, si* le Roi *parla ou non depuis qu'il eut reçu le coup, la verité ayant été deguisée par ceux qui étoient auprès de lui, ou renduë incertaine par les divers bruits qu'en firent courir ceux qui avoient divers interêts. Il y en a qui nous raportent de belles remontrances qu'il fit à son fils: quelques autres ajoûtent même que quand on l'emporta hors des lices, il regarda vers la Bastille où étoient les prisonniers du Parlement, disant avec un grand soupir qu'il avoit peur d'avoir maltraité des hommes innocens, & que le Cardinal de Lorraine le reprenant aussi-tôt, l'exhorta de rejetter cette pensée qui lui étoit suggerée par l'esprit tentateur. D'autres maintiennent* (*b*) *qu'il perdit la parole & toute connoissance dès le moment qu'il fut frappé, ce qui est confirmé par le raisonnement de plusieurs Medecins, qui enseignent qu'un homme devient necessairement muet lors qu'il a le cerveau blessé, ou ébranlé avec grande violence.* Allez vous fier après cela aux relations que l'on fait courir touchant les dernieres paroles des mourans (*c*).

(*a*) *Ibid. p.* 1138.

(*b*) *Mezerai dans son Abregé Chronolog. t. 4. p. 721. se fixe à ce sentiment.* Le coup fut si grand, *dit-il*, qu'il le renversa par terre, & lui fit perdre la connoissance & la parole. Il ne les recouvra jamais plus. D'où l'on peut convaincre de faux tous les differens discours que les uns & les autres lui mirent à la bouche, selon leurs interêts & leurs passions.

(*c*) *Voyez l'article* Guise, *page* 1342. *col.* 2.

(*M*) *Les conseils du Connetable aux remontrances du Duc de Guise.*] Le Connetable prisonnier depuis la journée de St. Quentin, vouloit recouvrer sa liberté à quelque prix que ce fût. Les Guises profitoient trop de son absence. Voilà pourquoi il negocia un Traité de paix où il accorda aux Espagnols tout ce qu'ils voulurent; & il connoissoit tellement le foible du Roi son maitre, qu'il lui persuada aisément de consentir à ce Traité. Le Duc de Guise eut beau se servir de mille raisons (*d*) demonstratives, pour faire rejetter une paix qui sacrifioit aux Espagnols la gloire du nom François, & plus de places en un jour qu'ils n'eussent pu en conquerir dans un siecle, le Roi fut sourd à tout cela. Il faut raporter ici une observation de Brantome (*e*); il pretend que Henri II. las & degoûté de l'insolence de Messieurs de Guise, les voulut renvoyer chez eux, mais pour cela il eut besoin de recouvrer son Connetable, & de terminer la guerre; il lui manda donc & au (*f*) Marechal de Saint André, *de moyenner une paix; ce qu'ils firent à nôtre desavantage.* N'oublions pas l'autre machine: ces deux prisonniers & la Duchesse de Valentinois s'enrichissoient de la depouille des Heretiques; qui doute que pour obtenir la paix ils n'ayent fait accepter toutes sortes de conditions, afin de vaquer tout à leur aise aux affaires de l'Inquisition?

(*d*) *Mezerai les raporte amplement. Voyez ci-dessus page 54. col. 1. au commencement.*

(*e*) *Eloge de Henri II. tome 2. p. 52.*

(*f*) *Il étoit prisonnier tout comme le Connetable.*

(*N*) *C'étoit fait d'eux dans la France si François II.*] C'est le sentiment de Theodore de Beze; car après avoir étalé toutes les raisons qui leur promettoient un meilleur tems après la mort de Henri, il ajoûte, (*g*) *Mais Dieu en avoit disposé tout autrement, voulant avoir l'honneur qui luy apartient d'avoir redressé son Eglise par son seul bras & effort, d'autant plus admirable que la resistance des plus grands auroit esté plus forcenée. Ce fut doncques durant le regne de François deuxiesme, successeur de Henry, que la rage de Satan se deborda à toute outrance: de sorte qu'il se peult dire de ce regne n'ayant duré que dixsept moys, ce que dict* JESUS-CHRIST *en S. Matthieu, à savoir que si ces jours là n'eussent esté abregés, personne ne seroit eschappé, mais qu'à cause des eslus ils ont esté abregés.* Le detail des mesures que l'on avoit prises pour ruiner entierement le party, se voit en très-peu de pages dans Mr. Maimbourg (*h*). Prenez garde aux (*i*) paroles qu'il met en tête de ce detail.

(*g*) *Hist. Ecclesiast. des Eglises Reformees, l. 3. p. 212.*

(*h*) *Hist. du Calvinisme l. 2. pag. 157. 158. 159.*

(*i*) *Toutes les choses se trouvoient alors* (c'est-à-dire lors que François II. mourut) *tellement disposées pour la ruine entiere du Calvinisme en France, qu'elle sembloit être absolument inévitable.* Ibid. pag. 157.

(*O*) *On les accuse d'avoir temoigné leur joye.*] J'ai dejà cité (*k*) sur cela Mr. Maimbourg; & voici les paroles de Mezerai. „ (*l*) Comme ce „ Prince avoit eu une grande bonté il fut pleu- „ ré de tous ses peuples, horsmis des nouveaux „ Sectaires, qui croyoient que sa mort seroit „ leur liberté & leur accroissement. Ils en eu- „ rent tant de joye qu'ils en firent des chan- „ sons, & des actions de graces à Dieu; ou „ plû-

(*k*) *Dans la remarque D.*

(*l*) *Histoire de France, tome 2. p. 1139.*

peut rien voir de plus modeste là-dessus que * Theodore de Beze. J'ai oublié d'observer que ce Prince n'étant encore que Daufin, vivoit avec le Duc d'Orleans son frere dans une mesintelligence qui coûta (*P*) bon à la France, & qui auroit été beaucoup plus funeste si le Duc n'étoit pas mort; car (*Q*) il avoit resolu de disputer la succession. Plusieurs Auteurs disent qu'un fameux (*R*) tireur d'horoscopes avoit predit que Henri II. seroit tué en duel. Il eut dix enfans

* *Voyez la remarque O, à la fin.*

„ plûtôt des blasphêmes, osant dire que le Tout-„ puissant l'avoit frapé sous les murailles de la „ Bastille, où il tenoit les Innocens en prison.„ Il ne faut pas trouver étrange que dans un grand nombre de gens il se trouve quelques indiscrets; mais c'est une chose très-loüable que l'Historien des Eglises Reformées ait gardé la moderation que l'on va voir. *Ne restoit rien en aparence, sinon un très-horrible spectacle d'extrême desolation, quand le Seigneur y pourveut. Car le Roi Henri au plus fort de ses triomphes de la paix, joints avec le mariage. . . . courant en lice. . . . fut atteint d'un contrecoup d'une lance. . . . & mourut le* 10. *jour de Juillet suivant. Choses étranges furent remarquées en la mort tant inopinée de ce Prince qui de sa nature étoit debonnaire, mais ne voyoit ni oyoit que par les yeux & oreilles de ceux qui le possedoient & gouvernoient à leur appetit* (*a*).

(*a*) *Theodore de Beze, Hist. Ecclesiast. des Eglises Reformées, l.* 2. *p.* 195.

(*P*) *Une mesintelligence qui coûta bon à la France.*] La faction du Dauphin ayant pour chef la fameuse Diane de Poitiers, qui étoit Maîtresse de ce Prince, cela fut cause que la Duchesse d'Etampes embrassa les interêts du Duc d'Orleans. Voyez dans l'article (*b*) de François I. le prejudice qu'aporterent aux affaires de ce Monarque les intrigues de cette Duchesse.

(*b*) *Page* 1192. *remarque P. Voyez aussi l'article de la Duchesse d'*Etampes, *pag.* 1097.

(*Q*) Le Duc d'Orleans *avoit resolu de disputer la succession.*] Tavanes qui étoit à son service, & qui avoit une passion demesurée de se faire grand, esperoit beaucoup de l'ambition de ce Prince, „ (*c*) qui pensoit à se rendre souve-„ rain du vivant du Dauphin son frere aîné. Aus-„ si l'Empereur Charles V. le flatoit-il fort dans „ son honneur, par des esperances qui lui „ avoient bien élevé le courage; c'est pourquoi „ étant à l'extremité à Farenmonstier, où il „ avoit été temerairement defier la mort dans „ une maison pestiferée qu'il choisit exprès, „ Tavannes son confident lui étant venu aporter „ la nouvelle de l'exploit qu'il avoit fait sur la „ garnison de Calais, dont il avoit tué huit cens „ hommes, & fait quatre cens prisonniers, „ il lui dit ces mêmes mots, mon ami je suis „ mort, tous nos desseins sont rompus; mon „ regret est de ne pouvoir recompenser vos me-„ rites.

(*c*) *Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau, to.* 2. *p.* 572.

(*R*) *Qu'un fameux tireur d'horoscopes avoit predit.*] Voyons ce qu'en dit Brantome. „ J'ay „ (*d*) ouï conter & le tiens de bon lieu, que „ quelques années avant qu'il mourust (aucuns „ disent quelques jours) il y eut un devin qui „ composa sa nativité, & la luy fut presenter, „ au dedans il trouva qu'il devoit mourir en un „ duël & combat singulier: Monsieur le Con-„ nestable y estoit present, à qui le Roy dit, „ Voyez, mon compere, quelle mort m'est „ presagée. Ah! Sire, respondit Monsieur le „ Connestable, voulez-vous croire ces marauts, „ qui ne sont que menteurs & bavards? Faites „ jetter cela au feu. Mon compere, repliqua le „ Roy, pourquoy? ils disent quelquefois veri-„ té; je ne me soucie de mourir autant de cet-„ te mort que d'une autre, voire je l'aimerois „ mieux, & mourir de la main de quiconque ce „ soit, pourveu qu'il soit brave & vaillant, & „ que la gloire m'en demeure: & sans avoir „ esgard à ce que luy avoit dit Monsieur le Con-„ nestable, il donna cette prophetie à garder à „ Monsieur de l'Aubespine, & qu'il la serrast „ pour quand il la demanderoit. . . . (*e*) Or „ le Roy ne fut pas plustost blessé, pensé & „ retiré dans sa chambre, que Monsieur le Con-„ nestable se souvenant de cette prophetie, ap-„ pella Monsieur de l'Aubespine, & luy donna „ charge de l'aller querir, ce qu'il fit, & aussi-„ tost qu'il l'eust veuë & leuë les larmes luy fu-„ rent aux yeux. Ah! dit-il, voilà le combat „ & duël singulier où il devoit mourir, cela est „ fait, il est mort: il n'estoit pas possible au „ devin de mieux & plus à clair parler que cela, „ encore que de leur naturel ou par l'inspiration „ de leur esprit familier ils sont toûjours ambi-„ gus & douteux, & ainsi ils parlent toûjours „ ambiguement, mais là il parla fort ouver-„ tement. Que maudit soit le devin qui pro-„ phetisa si au vray & si mal.„ Mr. de Thou ne fait pas comme Brantome, qui ne dit point comment s'apelloit le Devin; il l'apelle Luc Gauric, & il ajoûte que cet horoscope fut dressé à la priere de Catherine de Medicis, & qu'on s'en moqua jusques à ce que le Roi eût reçu cette blessure. Mr. de Thou debite cette prediction comme un fait certain (*f*). Mais ceux qui citent les propres paroles de Luc Gauric tirées de l'horoscope de Henri II. meritent plus de croyance. Or il est certain par ces paroles que le Devin promettoit une longue vie à ce Monarque, & qu'il ne le menaçoit point d'un duël funeste. Gassendi n'a pas manqué de citer ce grand exemple, & d'ajouter que Cardan ne se trompa pas moins que Gauric dans l'horoscope du même Prince. (*g*) *Constat ex historiis Henricum II. Galliæ nostræ Regem obiisse anno ætatis quadragesimo completo, ex oculari vulnere: En autem de eo Gaurici Vaticinium in Prognostico anni* MDLVI. Quoniam in sui natalis penè divini schemate habuit Solem sub gradibus suæ altitudinis Veneri ferè partiliter alligatum; quin & Lunam atque Venerem sub Arietis Asterismo, per Horoscopum progredienteis, vivet fœlicissimus annos LXX. deductis duobus mensibus; si nutu divino superaverit annos insalubreis LXIII. LXIV. & semper vivet in terris pientissimus. *Paria sunt quæ idem Gauricus anteà ediderat, quæque à* (*h*) *Sixto referuntur. En & vaticinium Cardani, cùm de eodem Henrico loquens,* Erit certè, *inquit*, senecta tantò felicior quantò etiam plura fuerit expertus, *&c.* Cette matiere est si importante qu'elle merite que j'allegue un 2. temoin (*i*): ce n'est pas un homme qui se fonde sur un ouï-dire; il raporte ce qu'il a lu dans les écrits même de Gauric; il y a vu les predictions

(*d*) *Disc. de Henri II. au* 2. *tome de ses Memoires, p.* 50.

(*e*) *Ibid. p.* 52.

(*f*) Genus ac tempus mortis à Luca Gaurico Mathematico Paulli tertii perfamiliari prædictum CONSTAT, cum Catharina uxor futuri anxia fœmina eum super viri ac filiorum fato consuleret, fore nimirum ut in duello caderet, vulnere in oculo accepto: quod irrisum à multis & tempore neglectum fuit, quasi regis conditio supra duellum posita esset. *Thuan. lib.* 22. *sub finem.*

(*g*) *Gassendus, sect.* 2. *Physicæ, l.* 6. *p.* 745. *tomi* 1. *Operum.*

(*h*) *Il parle de Sixtus ab Hemminga, qui a montré par l'exemple de* 30. *horoscopes celebres, que l'évenement les a dementis.*

(*i*) *Naudæus in judicio de Cardano.*

fans legitimes, & deux naturels. On conte des choses assez remarquables touchant (S) les meres de ceux-ci.

HENRI III. Roi de France fils de Henri II. & de Catherine de Medicis, s'étoit rendu si celebre avant qu'il fût Roi, & avant l'âge de vingt ans, que les Polonois le jugerent digne de leur couronne; mais ils eurent bien-tôt sujet de se repentir de cette élection. La maniere dont il s'enfuit de Cracovie est la chose du monde la plus honteuse. La raison de cette fuite est qu'il vouloit recueillir en France la succession de Charles IX. Il regna effectivement après lui, & de telle sorte que les Polonois n'eurent pas lieu de le regretter. On peut dire de lui (A) comme de Galba, qu'il eût paru digne de la couronne s'il ne l'eût jamais portée. Sa vie fut tellement partagée entre les debauches & les devotions, qu'on ne vit jamais un mélange plus bizarre. Il se laissoit posseder par ses Mignons avec si peu de menagement, que toute la France en étoit choquée; veu sur tout que les depenses (B) excessives qu'il faisoit pour eux, tournoient à la charge

(g) Henri III. lui donna les Duchez d'Engoulême & de Chatelleraut, le Comté de Ponthieu, & le gouvernement de Limosin. Le Laboureur ibid.

dictions les plus heureuses que l'on pouvoit souhaiter à Henri II. *Et memini in Italia quasdam Ephemerides annuas Lucæ Gaurici vidisse, in quibus cùm pro libertate scribendi quæ tunc vigebat, singulis Principibus Europæis maximas felicitates, aut gravissima damna minaretur, nihil postea perinde cecidit, ac ipse futurum prædixerat: Atque utinam Henricus secundus, quem ille extrema tantum senectute, & morbo placidissimo fatis concessurum dixerat, non ætate potius florenti, & tam acerbo, præcipitique fato nobis ereptus fuisset.*

(S) *Des choses assez remarquables touchant les meres* des deux enfans naturels.] Lisez ce qui suit, c'est Brantome (a) qui parle; *Henri II. qui étoit d'assez amoureuse complexion, quand il alloit voir les Dames, il alloit le plus caché & le plus couvert qu'il pouvoit, afin qu'elles fussent hors de soupçon & d'infamie: & s'il en avoit aucunes qui fussent descouvertes, ce n'estoit pas sa faute, ny de son consentement, mais plustost de la Dame, comme une que j'ay ouy dire de bonne Maison, nommée Madame Flamin d'Escosse, laquelle ayant esté enceinte du fait du Roy, elle n'en faisoit point la petite bouche, mais tout hardiment disoit en son Escossement François, j'ay fait tant que j'ay pû, qu'à la bonne heure je suis enceinte du Roy, dont je me sens très-honorée, & très-heureuse, & si je veux dire que le sang Royal à je ne sçay quoy de plus suave & friande liqueur que l'autre, tant je m'en trouve bien, sans conter les bons brins de presens que l'on en tire. Son fils qu'elle en eut alors fut le feu* (b) *Grand Prieur de France, qui fut tué dernierement à Marseille, ce qui fut un très-grand dommage; car il estoit un très-honeste, brave & vaillant Seigneur.* Ce que j'ai à dire de l'autre Maîtresse est une singularité d'une autre nature. *Le Dauphin depuis Roi Henri II. étant devenu amoureux* d'une (c) Damoiselle de Cony en Piemont, *au voyage qu'il y fit avec le Connetable de Montmorency, ses gens mirent le feu de nuit en sa maison, & le peril en permettant l'accés à tout le monde, ils y accoururent en grand nombre, crians* salva la Donna, *& l'ayans prise la menerent au Dauphin* (d). Il en eut une fille nommée Diane, qui épousa en 1. noces Horace Farnese Duc de Castro, & en 2. François Duc de Montmorency, fils aîné du Connetable. Le 2. mariage commença (e) le 5. de Mai 1557. & finit par la mort du mari le 6. de Mai (f) 1579. Le fils unique qui en sortit deceda avant son pere. La veuve vêcut jusques au 3. de Janvier 1619. Elle avoit alors plus de 80. ans. Elle moyenna un accord entre Henri III. & Henri IV. & eut une amitié tendre pour Charles de Valois son neveu, fils naturel du Roi Charles IX. Elle lui sauva la vie, lors qu'Henri IV. le vouloit enveloper dans la cause du Duc de Biron; elle representa à ce Prince qu'il avoit trop d'interêt à rendre sacrées & inviolables les têtes des enfans naturels des Rois, pour éviter soigneusement d'établir contre eux un funeste exemple. Elle maria ce neveu à Charlote de Montmorency niece de son mari, *& laissa ses enfans heritiers de tous ses biens, & de l'Hôtel* (g) *d'Engoulême qu'elle avoit à Paris* (h).

(a) Memoires des Dames galantes, to. 2. p. 372.

(b) Le Pere Anselme, Histoire Genealog. de la maison de France. pag. 144. dit qu'il étoit né de N... de Leviston Damoiselle Ecossoise, & qu'il fut tué à Aix en Provence par Philippes Altovitti Baron de Castellanes, le 2. jour de Juin 1586.

(c) Le Pere Anselme ibid. dit qu'elle s'apelloit Philippe des Ducs, & qu'elle vivoit encore le 1. Juillet 1572. & ne se fit pas Religieuse, comme a cru P. Matthieu.

(d) Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau, to. 2. p. 447.

(e) Anselme ibid.

(f) Le Laboureur. ibid. pag. 410.

(h) Tiré des Addit. de Mr. le Laboureur ibid.

(A) *On peut dire de lui comme de Galba.*] Tout le monde a remarqué ce mot de Tacite: (i) *Major privato visus* (Galba) *dum privatus fuit, & omnium consensu capax imperii, nisi imperasset.* Suetone dit la même chose en d'autres termes; (k) *Majore adeò & favore & auctoritate adeptus est quam gessit imperium.* On a fait un semblable jugement de l'Empereur Jovien (l): mais on disoit tout le contraire de Marius (m). Nôtre Henri III. verifia à son dam cette judicieuse maxime, *Magistratus virum prodit:* il fit voir en portant une couronne, qu'on s'étoit trompé en le jugeant digne de la porter. Ce n'est point à lui qu'on apliquera raisonnablement ces paroles de Cassiodore: *Hic est probatæ conscientiæ gratissimus fructus, ut quamvis summa potuerit adipisci; judicetur tamen ab omnibus plus mereri* (n). Encore moins pouvoit-on dire de lui le *magna eum præcesserat fama, qua major inventus est* (o).

(B) *Les depenses excessives qu'il faisoit pour eux.*] „ (p) La principale occupation & le plus „ grand plaisir de ce Roi, consistant à plaire à „ deux (q) Favoris, il temoignoit ne pouvoir „ être content, qu'il ne les eût faits aussi grands „ que lui-même, & rendus si puissans, disoit-„ il, qu'il ne fût pas au pouvoir ni de l'envie, „ ni de la fortune de les detruire. Il voulut „ donc, n'ayant point de filles à leur donner „ pour les allier aussi hautement qu'il desiroit, „ les marier avec les sœurs de sa femme, qui „ étoient Marguerite & Christierne, quoi qu'ils „ fussent déjà fiancez avec deux autres heritie-„ res. . . . . Or afin de les honorer de quel-„ que titre qui les élevât à l'honneur d'une si „ haute alliance que la sienne, il voulut leur „ donner à tous deux la qualité de Duc & „ Pair. . . . Cependant le Duc de Lorraine „ amena ses nieces avec autant de suite & de „ magni-

(i) Tacitus Histor. l. 1. cap. 49.

(k) Sueton. in Galba, c. 14.

(l) Decessit susceptto clarior apice quam gesto. Jo. Cluverus, Epit. historiarum mundi, p. m. 308.

(m) Marius in potestatibus eo modo agitavit, ut ampliore quam gerebat, dignus haberetur. Sallust. in bello Jugurth.

(n) Cassiodor. variar. Lect. lib. 1. epist. 4.

(o) Plin. epist. 3. lib. 2.

(p) Mezerai, Hist. de France, vol. 3. pag. 499. 500. ad ann. 1581.

(q) C'étoient les Ducs de Joyeuse & d'Epernon.

charge du pauvre peuple. Il encourut (*C*) la haine des Dames, & cela lui fut fort prejudiciable. La Duchesse de Montpensier se vengea (*D*) terriblement de quelque chose qu'il avoit dit d'elle. Le Duc de Guise devenant par cet amas de circon-

„ magnificences, que s'il les eût voulu marier „ à des Rois. Pour Christierne étant encore „ trop jeune, elle fut seulement fiancée au Duc „ d'Epernon, & pourtant elle ne l'épousa pas, „ mais aima mieux prendre le voile sacré. Pour „ Marguerite, ses fiançailles s'étant faites au „ Louvre dans la chambre de la Reine, les nô- „ ces en furent celebrées 8. jours après dans „ l'Eglise de Saint Germain de l'Auxerrois. Il „ seroit superflu de vous decrire les mascarades, „ les balets, les tournois, les festins, les mu- „ siques, & toutes les autres magnificences que „ le luxe inventa pour cette rejoüissance : en „ un mot elle dura près de 6. semaines, & „ Paris le theatre des merveilles n'avoit jamais „ rien vu de semblable. Le Roi habillé de mê- „ me que son Favori mena la mariée à l'Egli- „ se. . . . En suite des noces il ordonna 17. „ festins, qui se firent de rang par les Princes „ & Seigneurs parens de la mariée : le moin- „ dre revenoit à plus de cent mille livres, à tous „ lesquels les conviez changerent d'habits si ri- „ ches & si precieux, que les draps d'or & „ d'argent n'y avoient point de lustre. Il y „ en avoit qui coûtoient dix mille écus de fa- „ çon. Enfin la depense y fut si prodigieuse, „ que le Roi pour sa part seulement n'en fut pas „ quite à moins de quatre millions de livres, „ outre qu'il promit payer au marié pour la dot „ de sa femme quatre cens mille écus dans deux „ ans : & quand on lui remontroit que l'excés „ de ses profusions le ruïneroit, il repondoit „ qu'il feroit sage après qu'il auroit marié ses „ deux enfans. Il entendoit Joyeuse & d'Eper- „ non. „ Les (*a*) Ambassadeurs Suisses *étant venus à Paris demander de l'argent qu'on leur devoit, & les Thresoriers leur ayant repondu que le Roi n'en avoit point, & qu'ils prissent patience, ils repartirent selon la liberté de la nation, qu'il n'étoit pas croyable qu'un Prince si sage & si avisé eût depensé 12. cens mille écus pour son plaisir aux noces d'un Gentilhomme, sans en avoir bien d'autres dans ses coffres pour subvenir aux affaires de son Royaume.*

Voyez dans le même Historien (*b*) la tendresse extravagante que ce Prince temoigna pour Maugiron & Quelus, quand ils se furent batus en duel (*c*).

(*C*) *Il encourut la haine des Dames, & cela lui fut fort prejudiciable.*] „ (*d*) Les Dames à „ qui les Mignons disoient tout, decouvroient „ au Duc de Guise tous les secrets du cabinet, „ pour se venger du Roi qu'elles haïssoient „ pour certaines raisons qu'on ne dit pas. „ C'est de Mr. Maimbourg que j'emprunte ces paroles : on y voit manifestement combien les Dames nuisoient au Roi ; mais au reste les raisons de leur haine sont assez intelligiblement expliquées par plusieurs Historiens. Voyez en marge (*e*) les paroles de Mezerai. La reflexion raportée par l'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres est une vraye chicane. *Quelques Censeurs*, dit-il (*f*), *ont trouvé mauvais que Mr. Maimbourg ait dit*, que les Dames à qui les Mignons disoient tout, &c. *Ils disent que ces paroles sont tout à fait desobligeantes pour le beau sexe, parce qu'on insinuë par là, que les femmes conçoivent de l'aversion pour les hommes, qui se veulent passer d'elles. Or, disent-ils, si elles sont sages, que leur importe, que l'on s'en veuille passer? Cela leur doit être fort indifferent. S'il ne l'est pas, c'est un signe manifeste qu'elles ne veulent point être sages. Mais je me sens obligé de prendre le party de Mr. Maimbourg contre des Censeurs si iniques. Je dis donc qu'il ne parle que des* * *Dames qui étoient dans les intrigues du Duc de Guise, & qu'il ne faut point douter, que les femmes de ce caractere ne haïssent fortement, quand elles en ont les raisons que l'on sous-entend ici. On en conclura tant que l'on voudra que si elles étoient sages, cela leur seroit indifferent. On dira, si l'on veut, que cette conclusion est desobligeante. Mr. Maimbourg s'est precautionné contre ces sortes de subtilitez dans sa Preface ; il y declare qu'il cherche la verité, & non pas ce qui peut obliger les gens, & que si on n'y trouve pas son conte, il s'en faut prendre aux Legislateurs des Historiens, qui leur ordonnent de dire les choses comme elles sont, & non pas comme elles devroient être.*

C'est trop subtiliser : il est naturel d'être bien aise que les talens qui nous rendent recommandables ne tombent pas dans le mepris ; cela, dis-je, est naturel, encore qu'on ne veuille pas faire un mauvais usage de ses qualitez. On a porté un peu trop loin la raillerie dans le voyage de Mrs. de la Chapelle & de Bachaumont, au sujet de la colere que l'on attribuë aux femmes de Mompellier contre le malheureux Dassoucy.

(*D*) *La Duchesse de* (*g*) *Montpensier se vengea terriblement.*] „ (*h*) On raportoit au Roy „ que la Ligue ne luy vouloit pas un moindre „ mal que de le faire Moine, & que la Du- „ chesse de Montpensier monstroit ses ciseaux „ qu'elle avoit destinez pour le raser. C'estoit „ qu'il avoit offensé cette veuve, tenant des „ discours qui descouvroient quelques defauts „ secrets qu'elle avoit ; outrage bien plus im- „ pardonnable à l'esgard des femmes, que ce- „ lui qu'on fait à leur honneur. „ L'offense tenoit bien au cœur à cette Duchesse, si l'on en juge par les mouvemens qu'elle se donna pour perdre Henri III. Elle porta (*i*) *sa bonne part de matiere, d'inventions de son gentil esprit, & du travail de son corps à bastir ladite Ligue : si qu'après avoir esté bien bastie, joüant aux cartes un jour à la prime ; (car elle aimoit fort le jeu) ainsi qu'on luy disoit qu'elle meslât bien les cartes, elle respondit devant beaucoup de gens : je les ay si bien meslées qu'elles ne se sçauroient mieux mesler ny demesler. Cela eût esté bon si les siens n'eussent esté morts, desquels sans perdre cœur d'une telle perte, elle en entreprit la vengeance ; & en ayant sçeu les nouvelles dans Paris, sans se tenir recluse en sa chambre, à en faire les regrets à la mode d'autres femmes, elle sort de son hostel avec les enfans de Monsieur son frere, les tenant par les mains, les pourmene par la ville, fait sa deploration devant le peuple, l'animant de pleurs, de cris, de pitié & paroles, qu'elle fit à tous,*

(*a*) *Mezerai ibid.*

(*b*) *Ibid. pag.* 451. *ad ann.* 1578.

(*c*) *Maugiron fut tué sur la place: Quelus blessé de 19. coups vêcut encore 33. jours.*

(*d*) *Maimbourg, Hist. de la Ligue.*

(*e*) *Depuis la mort de la Princesse de Condé* Henri III. *avoit eu peu d'attachement pour les femmes, & son avanture de Venise lui avoit donné un autre panchant.* Mezerai Abregé Chronol. tom. 5. pag. 251. ad ann. 1581.

(*f*) *Mois d'Avril* 1684. *art.* 3. *p.* 135.

* *Il est sûr qu'il entend les Dames en general.*

(*g*) *Elle étoit sœur du Duc de Guise tué à Blois.*

(*h*) *Mezerai ibid. pag.* 315. *ad ann.* 1588. *Voyez la Critique generale du Calvinisme de Maimbourg, lettre* 3. *pag.* 44.

(*i*) *Brantome, Dames galantes, tom.* 2. *pag.* 316.

circonstances, & par les troubles de Religion, beaucoup plus hardi qu'il ne l'eût été à se preparer le chemin du trône, éprouva que les Princes les plus foibles sont enfin capables d'une vigoureuse resolution. Il fut massacré par les ordres de Henri III. J'ai parlé ailleurs * des suites de cette affaire; mais je n'ai pas dit que sans le secours des Protestans ce Monarque auroit été oprimé à Tours, où les Ligueux l'attaquerent, † quelques mois après qu'il eut fait tuer le Duc & le Cardinal de Guise. S'étant tiré de cet embarras il alla mettre le siege devant Paris; & sans doute il eût mis bien-tôt à la raison cette ville seditieuse, s'il n'eût été assassiné par le Jacobin Jaques Clement. Il mourut *le 2. jour d'Août* 1589. *qui étoit le lendemain de sa blessure* ‡. J'ai dit ailleurs † qu'on l'a blâmé avec raison d'avoir cedé quelques villes au Duc de Savoye, qui l'avoit accompagné jusqu'au pont de Beauvoisin au mois de (*E*) Septembre 1574.

HENRI IV. Roi de France, a été un des plus grans Princes dont l'Histoire de ces derniers siecles fasse mention; & l'on peut dire que si (*A*) l'amour des femmes lui eût permis de faire agir toutes ses belles qualitez, selon toute l'étenduë de leurs forces, il auroit ou surpassé, ou égalé les Heros que l'on admire le plus. Si la premiere fois qu'il debaucha la fille ou la femme de son prochain, il en eût été (*B*) puni de la maniere que Pierre Abelard, il seroit devenu capable

* *Dans l'article* GUISE Henri).

† *Au mois de Mai* 1589.

‡ *Mezerai, Abregé Chronolog. tome* 5. *p.* 355.

† *Dans l'article de* Henri II. *pag.* 56. *col.* 1.

tous, de prendre les armes, de s'élever en furie, & faire les insolences sur la Maison & le tableau du Roy, comme l'on a veu, & que j'espere dire en sa vie, & à luy denier toute la fidelité, & au contraire de luy jurer toute rebellion; dont puis après aussi son meurtre s'en ensuivit: duquel est à sçavoir qui sont ceux & celles qui en ont donné les conseils, & en sont coupables. Ce fut elle qui poussa le plus Jaques Clement à tuer le Roi. Elle n'y épargna rien, dit-on, non pas même ce qu'on apelle la derniere faveur (*a*).

(E) *Au mois de Septembre* 1574.] Le Roi arriva le cinquiéme de Septembre 1574. au pont de Beauvoisin, & non pas le 21. de Septembre 1575. comme l'ont dit deux ou trois (*b*) Historiens, que Jean Aymes de Chavigny censure dans la premiere face du Janus François (*c*). C'est ainsi qu'il intitule son explication de Nostradamus.

(*A*) *Si l'amour des femmes lui eût permis.*] On ne peut pas dire de lui comme de quelques grans (*d*) Capitaines qui aimoient fort leurs plaisirs, qu'il y renonçoit quand le bien de ses affaires le demandoit; car il laissa perdre tous les avantages de la victoire de Coutras afin de courir vers une Maîtresse. Ecoutons Mezerai. „ La (*e*) vaillance du Roy de Navarre se signala bien plus en „ cette journée, que ne fit sa conduite à en re- „ cueillir les advantages: car bien loin de tirer „ droit vers l'armée estrangere, comme le Prin- „ ce de Condé le vouloit, promettant si on luy „ donnoit des troupes de s'aller saisir du passage „ de Saumur: il laissa separer son armée victo- „ rieuse, s'estant contenté de prendre serment „ des Capitaines, qu'ils se rendroient le 20. de „ Novembre sur les confins de l'Angoumois & „ du Perigord, pour marcher vers les Reistres. „ Il garda seulement 500. chevaux, & emme- „ nant le Comte de Soissons avec luy, perça „ dans la Gascongne, où le violent amour qu'il „ avoit pour la belle Comtesse (*f*) de Guiche „ l'attiroit comme par force. „ L'une des plus grandes affaires qu'Henri IV. ait jamais euës sur les bras, fut sans doute le siege d'Amiens. Cependant il y mena la belle Gabrielle, & il la logea auprès de lui; & il l'eût retenuë pendant toute cette difficile expedition, s'il eût suivi ses desirs: (*g*) *Mais il fut bien-tôt contraint d'éloigner ce scandale de la vuë des soldats, non seulement par leurs murmures qui venoient jusqu'à ses oreilles, mais aussi par les reproches du Marechal de Biron.* . . . . .

(B) *Il en eût été puni de la maniere que Pierre Abelard, il seroit devenu.*] Au contraire, me dira-t-on, il seroit devenu lâche & poltron, car les mêmes esprits qui le portoient à l'amour des femmes, le rendoient vaillant, & on n'a vu guere de grans guerriers qui n'ayent été impudiques. Je repons qu'encore qu'il soit certain que plusieurs grans Capitaines ont été d'une complexion fort amoureuse, il ne s'ensuit pas que leur courage & leur impudicité ayent eu le même principe dans leur temperament. Ces deux qualitez avoient chacune leur cause, & tout ce que l'on peut dire est que ces deux causes concouroient à former le temperament de ces personnes. Mais il est aisé de prouver qu'il n'y a nulle liaison entre ces deux qualitez. Combien y a-t-il de gens poltrons & plus timides que des lievres (*h*), qui sont d'une vigueur prodigieuse dans l'acte venerien? A-t-on jamais vu d'homme plus brave & plus intrepide que le Marechal de Gassion, qui haïssoit (*i*) les femmes mortellement? Le Comte de Tilli qui garda son pucelage (*k*) toute sa vie, n'a-t-il pas été l'un des plus grans Capitaines de ce siecle? Mr. de Turenne qui étoit si éloigné de toute debauche, n'égaloit-il point ces foudres de guerre qui vivoient en même tems que lui, & dont les dereglemens ne faisoient guere moins de bruit que leurs triomphes? Et pour dire quelque chose de plus fort, ne sait-on pas que le brave Sigismond Battori Prince de Transilvanie, surnommé (*l*) l'*Invincible* à cause de ses grans exploits, *étoit aussi lâche dans l'exercice de Venus, qu'il étoit brave dans celui de Mars*, & qu'ayant *avoué son impuissance* (*m*), son mariage avec Marie Christine fille de Charles Archiduc de Grets *fut declaré nul?* Il y a eu des Eunuques qui ont été de très-braves Generaux d'armée;

(*a*) *Voyez Mr. de Thou, cité par l'Auteur de la Critique generale ubi supra p.* 43.

(*b*) *Milles Piguerre, Jean le Frere, & celui qui a fait l'appendice des Annales de France.*

(*c*) *Pag.* 224.

(*d*) Sulla . . . animo ingenti, cupidus voluptatum, sed gloriæ cupidior: otio luxurioso esse, tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata. *Sallust. in bello Jugurth. p. m.* 362. Quum tempus posceret, laboriosus, (*Alcibiades*) patiens, liberalis, splendidus non minus in vita, quam victu: affabilis, blandus, temporibus callidissime inserviens. Idem simul ac se remiserat, nec causa suberat, quare animi laborem perferret, luxuriosus, dissolutus, libidinosus, intemperans reperiebatur, ut omnes admirarentur in uno homine tantam inesse dissimilitudinem, tamque diversam naturam. *Cornel. Nepos in Alcibiad.*

(*e*) *Mezerai, Abregé Chronolog. tome* 5. *page* 308. *ad ann.* 1587.

(*f*) *Voyez les annotat. sur les amours du grand Alcandre n.* 3. *où l'on cite Mr. de Thou Hist. lib.* 101. *Voyez aussi les remarques sur la Confession Catholique de Sancy, pag.* 552.

(*g*) *Mezerai ibid. tom.* 6. *p.* 170. *ad ann.* 1595.

(*h*) *Cette comparaison me fait souvenir, qu'il n'y a point d'animaux plus timides & plus lascifs que les lievres.*

(*i*) *Voyez sa vie au* 4. *tome, p.* 329. *& suiv.*

(*k*) Venerisque expertem tota ætate se fuisse jactaverat. *Puffendorf, Rerum Suecicarum lib.* 4. *p.* 64. *col.* 2. Voyez aussi Blanc Hist. de Baviere. tom. 4. p. 381.

(*l*) *Discours historique & politique sur les causes de la guerre de Hongrie, imprimé à Cologne* 1666. *p.* 264.

(*m*) *Ibid. p.* 266.

ble de conquerir toute l'Europe, & il auroit pu effacer la gloire des Alexandres & des Cesars. Ce fut son (*C*) incontinence prodigieuse qui l'empêcha de s'élever autant qu'il auroit pu faire; mais malgré ce puissant obstacle, il n'a pas laissé de meriter à très-juste titre le surnom * qu'il porte. Pour s'en convaincre il suffit de considerer les difficultez étonnantes qu'il surmonta, avant que d'être affermi sur le trône; & l'état florissant où il remit son Royaume, qu'il avoit trouvé dans la plus affreuse desolation qu'on se puisse imaginer. Il herita de cette couronne dans un degré (*D*) de parenté fort éloigné. Nous conoîtrions apparemment, & nous admirerions beaucoup plus le fond de son grand merite, s'il avoit vêcu cinq ou six ans plus qu'il n'a fait; car il étoit sur le point de commencer l'execution d'un † vaste dessein, lors qu'il fut tué dans son carosse le 14. de Mai 1610. par le nommé Ravaillac. Il y a des Historiens qui disent que cela lui avoit (*E*) été predit le jour precedent: mais ceux qui ont aprofondi cette affaire,

* *On l'apelle* Henri le Grand.

† *Voyez son Histoire* ad annum 1610. *composée par Hardouin de Perefixe.*

mée; car sans remonter au fameux Narses qui vivoit sous l'empire de Justin II. au sixiéme siecle, ne sait-on pas que l'un des plus vaillans Generaux de Soliman étoit Eunuque (*a*)? Il ne fut pas heureux je l'avouë, dans l'expedition de Hongrie l'an 1556. & il mourut même du chagrin de n'avoir pas soutenu sa reputation, ni rempli l'attente publique (*b*): mais il ne laissoit pas d'avoir un grand cœur; son chagrin mortel en est une preuve. Voyez Mr. de Thou qui raporte la plaisanterie dont cet Eunuque se servit, quand on lui vint aporter une fort mauvaise nouvelle, c'étoit celle de la prise de Strigonie. Voilà bien de quoi, repondit-il au messager, c'est peu de chose, ma grande perte là voilà, poursuivit-il, en montrant la region du bas ventre. *Ejus rei cum trepidus nuncius ad eum venisset, ipsa vultus consternatione magnum aliquod malum professus, purpuratus non sine circumstantium risu consternationi nuntii illudens, & Strigonii, quod nullo negotio recuperari posset, amissionem elevans; his verbis eum excepisse dicitur. Quam tu mihi cladem ingentem, fatue, quod tantum incommodum narras? ea demum mihi clades deploranda contigit, cum hinc (genitalium sedem ostentans) ea membra ademta sunt, quibus vir eram* (*c*). Concluons de tout cela que si Henri IV. eût été traité comme Abelard, il n'auroit rien perdu ni de son courage, ni de sa prudence, ni de son esprit. Origene, Photius, Abelard sont une preuve manifeste que la perte du membre viril, n'est d'aucune consequence au prejudice des dons naturels de l'ame.

(C) *Ce fut son incontinence prodigieuse.*] Je puis bien la nommer ainsi après les contes que Daubigné en a publiez, & sur tout après ces paroles d'un très-grave Historien. „ Si (*d*) l'Histoire faisoit des apologies, elle pourroit le „ justifier de la plus grande partie de ces reproches, non pas toutefois de la manie qu'il avoit „ pour le jeu. . . . Encore moins le pourroit-„ elle excuser de son abandonnement aux femmes, qui fut si public & si universel depuis „ sa jeunesse jusqu'au dernier de ses jours, qu'on „ ne sçauroit mesme luy donner le nom d'amour & de galanterie. „ Mr. de Perefixe nous va dire quelque chose de bien étrange. *Il* (*e*) *seroit à souhaiter pour l'honneur de sa memoire qu'il n'eût eu* que le defaut du jeu. *Mais cette fragilité continuelle qu'il avoit pour les belles femmes, en estoit un autre bien plus blasmable dans un Prince Chrestien, dans un homme de son âge, qui estoit marié, à qui Dieu avoit fait tant de graces, & qui rouloit tant de grandes entreprises dans son esprit. Quelquefois il avoit des desirs qui estoient passagers, & qui ne l'attachoient que pour une nuit; mais quand il rencontroit des beautez qui le frapoient au cœur, il aimoit jusqu'à la folie, & dans ces transports il ne paroissoit rien moins que Henry le Grand. La Fable dit qu'Hercule prit la quenouille, & fila pour l'amour de la belle Omphale: Henry fit quelque chose de plus bas pour ses Maistresses. Il se travestit un jour en Païsan, & chargea un fardeau de paille sur son cou, pour pouvoir aborder Madame Gabrielle; & l'on dit que la Marquise de Verneuil l'a veû plus d'une fois à ses pieds essuyer ses dedains & ses injures.* Ce devoit être un cruel chagrin aux bons Huguenots, de voir que leur chef menoit une vie si scandaleuse jusques au milieu de la Rochelle. Il y debaucha la fille d'un Officier de Robe longue, & en eut un fils. (*f*) *L'Eglise lui avoit souvent remontré sa fautè qu'il confessoit assez ingenuëment,* mais il ne se laissa *persuader à la reconoître publiquement* qu'un peu avant la bataille de Coutras. Vous trouverez les circonstances de cela dans la (*g*) vie de Mr. du Plessis Mornai.

(D) *Dans un degré de parenté fort éloigné.*] „ Ce (*h*) fut sans doute un rare bonheur que „ la Couronne de France luy écheût, n'y ayant „ jamais eu de succession plus éloignée que celle-„ là en aucun Estat hereditaire, car il y avoit dix „ à onze degrez de distance de Henry III. à luy; „ & quand il nasquit il y avoit neuf Princes du „ Sang devant luy; sçavoir le Roy Henry II. „ & ses cinq fils, le Roy Antoine de Navar-„ re son pere, & deux fils de cet Antoine, fre-„ res aisnez de nostre Henry. Tous ces Prin-„ ces moururent pour luy faire place à la succes-„ sion. „

(E) *Que cela lui avoit été predit le jour precedent.*] Commençons cette remarque par les paroles de Pierre Matthieu. „ (*i*) Sur cela Brosse sçavant Medécin & Mathematicien dict au „ Duc de Vendosme, en suite d'un plus grand „ discours, que si le Roy pouvoit éviter l'ac-„ cident dont il estoit menacé il vivroit enco-„ res trente ans. On ne veut jamais dire aux „ Roys ce qui leur peut donner de l'ennui: „ le Duc de Vendosme trouvant plus à propos „ que la Brosse fût le porteur de son advis, „ supplia le Roy de l'ouïr, le Roy demanda „ ce qu'il vouloit: A ceste parole le Duc de „ Vendosme se taist, son silence augmente l'en-„ vie de le sçavoir, il le presse, il s'excuse, „ à la fin le commandement du Roy tire de sa „ bouche ce que la Brosse luy avoit dict, Vous „ estes un fou, dict le Roy, vous le croyez? „ Sire,

(*a*) Erat Halis eunuchus, sed corporis defectum animo pensabat: de cetero statura brevi, sufflato corpore, colore buxeo, subtristi vultu, torvis oculis, & inter latos & eminenteis humeros depresso capite, ac prominentibus ex ore duobus veluti aprugnis dentibus deformis. *Thuanus lib.* 17. *p.* 361.

(*b*) Fractus ac inglorius Budam se contulit, ubi dux, qui tantam de se initio exspectationem excitaverat, dolore atque ignominia expeditionis inauspicatæ invisam vitam cum morte commutavit. *Id. ibid.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Mezerai ibid. p.* 392.

(*e*) *Perefixe, Hist. de Henri le Grand, p. m.* 461. 462. *ad ann.* 1609.

(*f*) *Vie de du Plessis Mornai, p.* 108.

(*g*) *Ubi supra.*

(*h*) *Perefixe, Hist. de Henri le Grand, p. m.* 514.

(*i*) *Relation de la mort de Henri IV. p. m.* 24.

affaire, y ont trouvé de la fausseté. Il étoit si genereux, qu'il n'y a point d'aparence qu'il ait jamais conseillé au Duc d'Alençon de se (*F*) defaire de Catherine

„ Sire, respond le Duc de Vendosme, en ces „ choses la creance est deffenduë & non pas la „ crainte, le salut de vostre Majesté oblige tout „ le monde, & moy plus que tous les autres à „ ne rien mespriser, je la supplie très-humble„ ment d'avoir agreable de l'entendre. Le Roy „ ne le voulut, & luy deffendit d'en parler: „ je ne puis de moins dict le Duc, que d'en „ advertir la Royne. Le Roy repliqua par „ deux fois que s'il luy en parloit il ne l'aime„ roit jamais. Ainsi la Brosse est renvoyé. Je „ tiens ce discours mot à mot, du Duc de „ Vendosme. „ Cela est bien positif, mais voici une chose qui ne l'est pas moins, quoi qu'elle renverse de fond en comble le narré de Pierre Matthieu: *Tant il est vrai*, c'est un (*a*) Philosophe qui parle, *que la plusþart des Historiens sont credules & menteurs, & que par là ils confirment toûjours la credulité & le mensonge des Pronostiques, quand ils rapportent ces comptes sans les refuter. Mais sans aller plus loin, pourquoy les Anciens ne l'auroient-ils pas fait, puis que nous le voyons souvent faire de nostre temps? Un de nos Historiens parlant de la mort de nostre Grand Henry IV. n'a-t'il pas dit qu'en ayant esté averty par un Prince encore vivant (qu'il n'est pas necessaire de nommer) la veille que ce malheureux coup arriva, Sa Majesté méprisant cét advis luy avoit repondu que la Brosse estoit un vieil fol d'Astrologue, & le reste. Ce qu'ayant moy-mesme voulu apprendre par la bouche de ce Prince, il y a plus de 30. ans en presence d'une Princesse* (*b*) *de grand merite, il me fit l'honneur de me dire que cela estoit faux. Et depuis deux jours en ça seulement, pour m'en éclaircir d'avantage, & ne rien publier par escrit de cette consequence sans en estre bien asseuré: j'ay eu l'honneur de luy* (*c*) *en reparler en presence de plusieurs personnes de sa Maison, & il m'a confirmé la mesme chose, adjoustant de plus que l'Historien* (*d*) *avoit confondu les tems & les choses: & que la Brosse luy avoit bien dit après ce malheureux accident qu'il l'avoit preveu par l'Horoscope de sa Majesté (comme font toujours les Astrologues quand les choses sont arrivées) mais non pas qu'il l'en eust averty la veille pour le dire à Sa Majesté. Cela est pourtant écrit par un Auteur François & du mesme temps, qui ne le croira donc pas à l'advenir? Pensera-t-on qu'un homme destiné & payé pour faire l'Histoire ose dire une chose de cette consequence? & citer même un Prince vivant qui en pouvoit rendre temoignage, si elle n'estoit pas vraye? Il est pourtant comme je le dis, & si on en doute on s'en peut éclaircir, & je ne suis pas marry que l'occasion se presente icy de le rapporter, tant afin d'en desabuser la Posterité, que pour faire voir qu'il y a beaucoup de choses escrites de cette nature ausquelles on ne doit adjouster aucune creance.*

(*a*) Pierre Petit, Intendant des Fortifications, Dissertation sur les Cometes, p. 89.

(*b*) M. de Vandosme.

(*c*) M. de Chevreuse.

(*d*) Mathieu.

Remarquez que Monsr. Petit ne raporte pas tout ceci avec autant de fidelité qu'il l'eût falu. Il supose que l'Historien a debité que le Roi fit cette reponse, *la Brosse est un vieil fol d'Astrologue*, mais l'Historien ne dit point cela; car selon lui ce fut au Duc de Vendôme que le Roi dit, *vous êtes un fou*.

Produisons un 2. temoin avec sa refutation. „ (*e*) Le soir du même couronnement la Brosse excellent Medecin & Mathematicien dit au „ Duc de Vendosme, que si le Roy pouvoit évi„ ter un dangereux accident bien proche dont il „ étoit menacé, il vivroit encore trente ans: & „ le pria de le faire parler à sa Majesté: mais le „ Roy entendant le sujet dont il le vouloit entre„ tenir, ne voulut point voir ny ouïr la Brosse. „ La refutation de cela est contenuë dans ces paroles du Marechal de Bassompierre. *Il* * *est faux que la Brosse eust demandé à parler au Roi, mais s'il l'eust fait, la reponse qu'il* (*f*) *a inventée eust été vraye, qu'il* (*g*) *eust meprisé de lui parler, car il le tenoit pour un fol.* On trouve dans un discours sur la mort de Henri IV. qui est imprimé à la fin des Memoires du Duc de Nevers, que Mr. le Duc de Vendome a dit à plusieurs personnes, que la Brosse ne lui avoit point parlé de cela.

(*e*) Du-Pleix, Hist. de Henri IV. p. 411.

* Remarques sur Du-Pleix, p. 172.

(*f*) C'est-à-dire Du-Pleix.

(*g*) C'est-à-dire Henri IV.

(F) *De se defaire de Catherine de Medicis.*] Mr. le Laboureur (*h*) raconte que cette Reine voyant Charles IX. proche de sa fin, craignit *que Mr. le Duc d'Alençon ne fût conseillé de pretendre à l'autorité, & même à la couronne au prejudice du Roi de Pologne son frere.* Elle *ourdit sur cela le dessein formé d'une conjuration qui lui donnât sujet de s'asseurer de sa personne, & de celle du Roy de Navarre. Elle les retint sous bonne garde au Bois de Vincennes jusques à la mort du Roy, sans pourtant les declarer Prisonniers; cependant elle répandit par tout le bruit de cette Conspiration, pour laquelle elle fit arrester les Mareschaux de Montmorency & de Cossé, & pour lever tout sujet d'en douter, elle immola à cet interest d'Estat deux Favorys du Duc, la Molle & Coconnaz. . . . Mr. le Duc d'Alençon luy-mesme trahit sa cause & ses Domestiques dans l'apprehension qu'il eut, & celui qui fit mieux le personnage d'un Roy opprimé, mais incapable de dementir son caractere, fut Henry IV. lors Roy de Navarre. Ce n'est pas qu'il ne creût qu'il estoit perdu, & ce fut dans cette pensée qu'il fut accusé, selon que j'ay apris de quelques Memoires, d'avoir conseillé à Monsieur de faire le malade pour obliger la Reine à le venir voir, & sous pretexte de luy vouloir dire tous deux quelque chose en particulier, faire retirer ceux de sa suite & l'estrangler. Sa raison estoit celle de leur salut, l'occasion de la mort du Roy prest à expirer, le credit que le temps donneroit à leurs Amis, & que la mesme Politique, par laquelle elle renonçoit aux Loix de la nature & du sang, pour faire perir son propre fils & son gendre, les dispensoit pour une plus forte consideration que n'estoit celle de regner, d'avoir horreur d'une action qui sauvoit à l'Estat deux Princes qui lui estoient necessaires, par la mort de celle qui en troubloit le repos & qui en causoit la ruine. Il n'en eut pas le courage, non plus que la discretion de le taire quelque temps après, & c'est la cause de cette haine mortelle & implacable de Catherine de Medicis contre le Roy de Navarre; pour laquelle elle ne feignit pas d'estre de la Conspiration contre son propre fils Henry III. & de brouiller l'Estat, quand elle le vid sans enfans, pour empescher que Henry IV. ne luy succedât, & pour mettre en sa place Henry Duc de Lorraine, son petit fils à cause de sa fille.* Selon ces memoires Henri IV. vouloit être l'un des meurtriers de la Reine mere.

(*h*) Le Laboureur, Additions aux Memoires de Castelnau, t. 2. p. 381.

rine de Medicis. Cependant il y a des memoires qui l'assûrent. Il eut la destinée ordinaire des grans hommes, je veux dire qu'il fut malheureux dans son domestique. Les deux femmes qu'il épousa successivement, la derniere pendant la vie de la premiere, lui causerent (*G*) mille chagrins. Il meritoit cela, puis qu'il tenoit si peu de compte des loix sacrées du mariage. Sa seconde femme fut l'une de ces * Princesses contre lesquelles il avoit formé des objections, en examinant avec Roni quelle femme lui conviendroit. Ce qu'il pensoit sur le (*H*) mariage est très-curieux: & il n'y a guere de conversations plus solides & plus agreables

** Voyez la remarque H.*

(*G*) *Lui causerent mille chagrins.*] Il n'est pas necessaire de prouver cela à l'égard de Marguerite de Valois : alleguons donc seulement la preuve qui se raporte à Marie de Medicis. ,, (*a*) La haute estime & l'affection que les ,, François avoient pour luy (*b*), empêchoient ,, que l'on ne s'offensast si fort de ce libertinage ,, scandaleux; mais la Reine sa femme en avoit ,, un extréme chagrin, qui causoit à toute heu- ,, re des piquoteries entre eux , & la portoit ,, à des dédains , & à des humeurs fascheuses. ,, L'ennuy & le déplaisir de ces brouilleries do- ,, mestiques retardoient asseurément l'execution ,, du grand dessein qu'il avoit formé , pour le ,, bien & le repos perpetuel de la Chrestienté , ,, & pour la destruction en suite de la puissance ,, Ottomane. ,,

(a) Perefixe, Hist. de Henri le Grand, p.m. 463. ad ann. 1609.

(b) C'est-à-dire pour Henri IV.

(*H*) *Ce qu'il pensoit sur le mariage est très-curieux.*] J'ai à citer un fort long passage, neanmoins je suis assûré qu'il paroîtra court aux lecteurs curieux, car il contient une espece de critique d'un bon nombre de Princesses, & un raisonnement fort solide de Henri IV. sur le choix d'une femme. Voici ce qu'il disoit à Monsieur de Roni son Favori. ,, (*c*) De sorte ,, qu'il semble qu'il ne reste plus pour l'accom- ,, plissement de ce dessein, sinon de voir s'il y ,, aura moyen de me trouver une autre femme, ,, si bien conditionnée que je ne me jette pas dans ,, le plus grand des malheurs de cette vie, qui est ,, (selon mon opinion) d'avoir une femme lai- ,, de, mauvaise, & despite, au lieu de l'ayse, ,, repos, & contentement que je me serois pro- ,, posé de trouver en cette condition : que si ,, l'on obtenoit les femmes par souhait, afin de ,, ne me repentir point d'un si hazardeux mar- ,, ché, j'en aurois une, laquelle auroit entr'au- ,, tres bonnes parties, sept conditions principa- ,, les, A sçavoir; Beauté en la personne, Pu- ,, dicité en la vie, Complaisance en l'humeur, ,, Habileté en l'esprit, Fecondité en generation, ,, Eminence en extraction, & Grands Estats en ,, possession. Mais je croy (mon amy) que ,, cette femme est morte, voire peut estre n'est ,, pas encor née ny preste à naistre, & partant ,, voyons un peu ensemble quelles filles ou fem- ,, mes dont nous ayons ouy parler, seroient à ,, desirer pour moy, soit dehors soit dedans le ,, Royaume. Et pource que j'y ay déja (selon ,, mon advis) plus pensé que vous: je vous di- ,, ray pour le dehors que l'Infante d'Espagne, ,, quelque vieille & laide qu'elle puisse estre, ,, je m'y accommoderois, pourveu qu'avec elle ,, j'espousasse aussi les Pays-Bas, quand ce de- ,, vroit estre à la charge de vous redonner le ,, Comté de Bethune; je ne refuserois pas non ,, plus la Princesse * Reibelle d'Angleterre, si, ,, comme l'on publie , que l'Estat luy appar- ,, tient , elle en avoit esté seulement declarée ,, presomptive heritiere: mais il ne me faut pas ,, attendre à l'une ny à l'autre , car le Roy d'Es- ,, pagne & la Roine d'Angleterre sont bien ,, esloignez de ce dessein-là. L'on m'a aussi ,, quelquefois parlé de certaines Princesses d'Al- ,, lemagne, desquelles je n'ay pas retenu le nom, ,, mais les femmes de cette region ne me re- ,, viennent nullement , & penserois , si j'en ,, avois espousé une, devoir avoir tousiours un ,, lot de vin couché auprès de moy, outre que ,, j'ay ouy dire qu'il y eut un jour une Reine en ,, France de cette nation, qui la pensa ruyner ; ,, tellement que tout cela m'en dégouste. L'on ,, m'a parlé aussi de quelqu'une des Sœurs du ,, Prince Maurice, mais outre qu'elles sont tou- ,, tes Huguenottes , & que cette alliance me ,, pourroit mettre en soupçon à Rome, & par- ,, my les zêlez Catholiques, qu'elles sont Filles ,, d'une Nonnain; & quelque autre chose que ,, je vous diray une autre fois, m'en aliene la ,, volonté. Le Duc de Florence a aussi une ,, niepce que l'on dit estre assez belle ; mais ,, estant d'une des moindres maisons de la Chre- ,, tienté qui porte titre de Prince , n'y ayant ,, pas plus de soixante ou quatre-vingts ans que ,, ses devanciers n'estoient qu'au rang des plus ,, illustres Bourgeois de leur Ville , & de la ,, mesme race de la Reine Mere Catherine qui ,, a tant fait de maux à la France, & encor plus ,, à moy en particulier , j'apprehende cette al- ,, liance , de crainte d'y rencontrer aussi mal ,, pour moy, les miens & l'Estat. Voila tou- ,, tes les estrangeres dont j'estime avoir esté par- ,, lé. Quant à celles de dedans le Royaume, vous ,, avez ma niepce de Guyse, qui seroit une de ,, celles qui me plairoit le plus, nonobstant ce ,, petit bruit que quelques malins esprits font cou- ,, rir, qu'elle ayme bien autant les poulets en pa- ,, pier qu'en fricassée : car pour mon humeur, ,, outre que je croy cela très-faux , j'aymerois ,, mieux une femme qui fist un peu l'amour , ,, qu'une qui eust mauvaise teste , dequoy elle ,, n'est pas soupçonnée ; mais au contraire ,, d'humeur fort douce & d'agreable & com- ,, plaisante conversation, & pour le surplus de ,, bonne maison , belle , de grande taille & ,, d'apparence d'avoir bien-tost de beaux en- ,, fans, n'y apprehendant rien que la trop gran- ,, de passion qu'elle tesmoigne pour sa maison , ,, & sur tout ses freres, qui luy pourroient faire ,, naistre des desirs de les eslever à mon preju- ,, dice, & plus encor de mes enfans, si jamais ,, la regence de l'Estat luy tomboit entre les ,, mains. Il y a aussi deux filles en la maison ,, du Mayne, dont l'aisnée, quelque noire qu'el- ,, le soit, ne me desplairoit pas estans sages & ,, bien nourries; mais elles sont trop jeunettes. ,, Deux en celle d'Aumalle, & trois en celle de ,, Longueville qui ne sont pas à mespriser pour ,, leurs personnes; mais d'autres raisons m'em- ,, peschent d'y penser. Voilà pour ce qu'il y a

(c) Memoires de Sulli tome 2. pag. 112. édit. de Hollande in 12.

Desirs du Roi touchant une femme.

Propositions de diverses femmes pour le Roi.

** Je donne ce mot comme je le trouve dans mon édition.*

bles que celle qu'il eut sur cette matiere. On conut fort clairement que la Religion n'étoit que le faux pretexte de la Ligue, & du Roi d'Espagne; on le conut, dis-je, par les efforts qui furent faits pour empêcher que le Pape ne lui donnât l'absolution. J'ai raporté en un autre endroit * les plaisanteries de Daubigné, sur les coups de gaule que reçurent les Procureurs de ce Prince quand il fut absous à Rome. J'en dirai (*I*) encore ici quelque chose.

** Dans l'article* Botero, *remarque B.*

HERACLEOTES (DENYS) ainsi nommé parce qu'il étoit † d'Heraclée, ville du Pont, étudia sous divers maîtres, & enfin il s'attacha au fondateur des Stoïques ‡. Il aprit de lui à dire que la douleur n'est point un mal; qu'il n'y a que le vice qui merite ce nom-là; comme il n'y a que la vertu qui merite le nom de bien, & que toutes les autres choses sont indifferentes. Il persevera dans cette doctrine pendant qu'il se porta bien; mais ayant eu à souffrir (*A*) de vives douleurs, il abjura sa creance, & renonça à la secte des Stoïques; & qui pis

† *Diog. Laërt. l.* 7. *n.* 166.

‡ *Id. ibid.*

„ de Princes. Vous avez après une fille en la maison de Luxembourg, une en la maison de Guimené, ma cousine Catherine de Rohan; mais cette-là est Huguenotte & les autres ne me plaisent pas, & puis la fille de ma cousine la Princesse de Conty de la maison de Lucé; qui est une très-belle fille & bien nourrie, aussi seroit-ce celle qui me plairoit le plus, si elle estoit plus aagée; mais quand elle m'agréeroient toutes, pour si peu que j'y recognois, qui est-ce qui m'asseurera que j'y rencontreray conjointement les trois principales conditions que j'y desire, & sans lesquelles je ne voudrois point de Femme? A sçavoir, qu'elles me feront des Fils, qu'elles feront d'humeur douce & complaisante, & d'esprit habile pour me soulager aux affaires sedentaires; & pour bien regir mon Estat & mes enfans, s'il venoit faute de moy avant qu'ils eussent âge, sens, & jugement, pour essayer de m'imiter: comme apparemment cela est pour m'arriver, me mariant si avant en l'âge. Mais quoy donc, Sire (luy respondistes vous) que vous plaist-il entendre par tant d'affirmatives & de negatives, desquelles je ne saurois conclurre autre chose sinon que vous desirez bien estre marié; mais que vous ne trouvez point de Femmes en terre qui vous soient propres, tellement qu'à ce conte il faudroit implorer l'ayde du Ciel, afin qu'il fist rajeunir la Reine d'Angleterre, & ressusciter Marguerite de Flandres, Madamoiselle de Bourgogne, Jeanne la Loca, Anne de Bretagne, & Marie Stuart, toutes riches heritieres, afin de vous en mettre au choix: car selon l'humeur que vous avez temoignée parlant de Clara Eugenie, vous seriez homme pour aggréer quelques-unes de celles-là qui possedoient tant de grands Estats. Mais laissant toutes ces impossibilitez & imaginations vaines à part, voyons un peu ce qu'il faut faire &c. „

Reponse de Monsieur de Roni au discours du Roi.

(*I*) *Je dirai encore ici quelque chose* sur les coups de gaule.] Je me servirai des paroles d'un Ministre Walon. (*a*) *Le Pseaume* Miserere, *fut chanté à la reconciliation de Henry le Grand, ou du Perron & d'Ossat couchés de leur long la face en bas, representans le Roy de France, en la presence du Pontife & du Consistoire receurent pour ce Roy sa penitence decretée par ce St. Siege, qui fit compasser à chacun vers ou couplet, le coup ou revers d'un baston, le long de la teste, des espaules, & du dos jusqu'aux pieds, de la teste de ce Pseaume jusqu'aux veaux. Du Perron en ses lettres fol.* 172. *fait voir le procés verbal de l'absolution de ce Roy par le Pape Clement* VIII. . . . *Dossat son compagnon en la penitence Royale, monstre combien douce elle a esté.* En (*b*) l'instruction de l'Inquisition il y avoit ceste hyperbolique expression. Quand les chantres chantoient Miserere mei, le Pape à chacun verset verberabat & percutiebat humeros Procuratorum cujuslibet ipsorum Virga, quam in manibus tenebat. C'est une ceremonie laquelle nous ne sentions non plus, que si une mouche nous eust passé par dessus les vestemens.

(*a*) *Jeremie de Pours, Divine melodie du St. Psalmiste, pag.* 686.

(*b*) *D'Ossas lettr. fol.* 172.

(*A*) *A souffrir de vives douleurs il abjura sa creance.*] Ce changement lui aquit le titre de (*c*) μεταθέμενος, que nous pourrions traduire par celui de transfuge ou de deserteur. Les uns disent qu'un mal d'yeux le fit changer d'opinion; les autres attribuent cela aux douleurs de la gravelle. Ciceron raporte l'une & * l'autre de ces traditions. (*d*) *Nobis Heracleotes ille Dionysius flagitiose descivisse videtur à Stoïcis propter oculorum dolorem. Quis verò hoc didicisset à Zenone, non dolere quum doleret? Illud audierat, nec tamen didicerat malum illud non esse quia turpe non esset, & esset ferendum viro. Hic si peripateticus fuisset, permansisset, credo, in sententia quoniam dolorem dicunt malum esse, de asperitate autem ejus fortiter ferenda præcipiunt eadem quæ Stoïci.* J'ai raporté plus de paroles qu'il ne m'en faloit pour prouver ce que j'avois avancé, & neanmoins je ne pense pas que ma peine soit inutile; car en chemin faisant je decouvre à mon lecteur, que les controverses des Stoïciens & des Peripateticiens sur la nature de la douleur n'étoient qu'une dispute de mots. Ils convenoient les uns & les autres qu'il faloit la suporter courageusement; mais les uns nioient qu'il falût l'apeller un mal, & les autres soutenoient qu'il le faloit faire. Voilà bien de quoi se tant agiter. Nous disputons aujourd'hui & sur la Theologie, & sur la Philosophie, pour des choses où le mal entendu n'est pas moins visible. Voici un autre passage de Ciceron: je le raporterai tout entier afin qu'on voye pleinement de quelle maniere nôtre Philosophe d'Heraclée raisonnoit. Il presumoit beaucoup des forces de la Philosophie, car il jugea que puis qu'elles étoient inferieures à celles de la douleur, il faloit que la douleur fût un mal. (*e*) *Homo sanè levis Heracleotes Dionysius, cùm à Zenone fortis esse didicisset, à dolore deductus est. Nam cùm ex renibus laboraret, ipso in ejulatu clamitabat, falsa esse illa, quæ antea de dolore ipse sensisset. Quem cum Cleanthes condiscipulus*

(*c*) *Cela signifie proprement* immutatus, *& non pas* transpositor, *comme l'a pretendu le traducteur d'Athenée lib.* 10. *p.* 437. *Voyez Vossius* de Hist. Græc. pag 466. *Casaubon avoit deja marqué cette faute* in Athenæum pag. 733.

** Conferez la citation d, avec la citation e.*

(*d*) *Cicero l.* 5. *de finib. sub fin. Laërce l.* 7. *n.* 166. *ne parle que de la douleur des yeux.*

(*e*) *Id. Cicero Tusculan.* 2. *circa fin. fol. m.* 258. *C.*

pis eſt, il embraſſa celle des Cyrenaïques, qui faiſoit conſiſter le ſouverain bien dans la volupté. Il entroit ſans honte, & ſous les yeux du public dans les lieux de proſtitution, & vouloit bien que les plaiſirs où il ſe plongeoit fuſſent ſus de tout le monde *. Il y en a même qui diſent qu'il fut debauché (*B*) dès ſa plus tendre jeuneſſe; & que s'étant ſouvenu en paſſant auprès d'un bordel, qu'il en étoit ſorti le jour precedent ſans avoir payé ce qui étoit dû aux filles de joye, il mit la main à ſa poche, & paya regulierement ſes dettes en preſence de tout le monde. On lui fit une objection (*C*) embarraſſante, ſur ce qu'il admettoit avec tous

* *Idem n.* 167.

(*a*) Ἦν δὲ ὁ Διονύσιος ἔτι ἐκ νέου, ὥς φησι Νικίας ὁ Νικαεὺς ἐν ταῖς διαδοχαῖς πρὸς τὰ Ἀφροδίσια ἐκμανής, καὶ πρὸς τὰς δημοσίας εἰσῄει παιδίσκας ἀδιαφόρως. καί ποτε πορευόμενος μετὰ τινῶν γνωρίμων, ὡς ἐγένετο κατὰ τὸ παιδισκεῖον εἰς ὃ τῇ προτεραίᾳ παρεληλυθὼς ὤφειλε χαλκοῦς, ἔχων τότε κατὰ τύχην, ἐκτείνας τὴν χεῖρα πάντων ὁρώντων ἀπεδίδου. Fuit autem Dionyſius ille, quod ait Niceas Nicænſis libro de Succeſſionibus, jam ab adoleſcentia, tam immani furioſaque libidine percitus, ut ſine diſcrimine cum plebejis ancillis ac pediſſequis coïret, & aliquando cum familiaribus inambulans, ubi ad ancillarum ædes venit, quas pridie ingreſſus aliquot obolos quos debebat non ſolverat, caſu tum forte in loculis habens, diſtentâ manu coram omnibus numeravit. *Athen. lib.* 10. *p.* 437.

(*b*) *Athen. lib.* 7. *c.* 6. *pag.* 281.

cipulus rogaret, quanam ratio eum de ſententia deduxiſſet, reſpondit, Quia cùm tantum operæ philoſophiæ dediſſem, dolorem tamen ferre non poſſem: ſatis eſſet argumenti, malum eſſe dolorem. Plurimos autem annos in philoſophia conſumpſi, nec ferre poſſum: malum eſt igitur dolor. Tum Cleanthem, cùm pede terram percuſſiſſet, verſum ex Epigonis ferunt dixiſſe.

Audiſne hæc Amphiarae, ſub terram abdite?

Zenonem ſignificabat: à quo illum degenerare dolebat.

(B) *Qu'il fut debauché dès ſa plus tendre jeuneſſe.*] Nous venons d'entendre qu'il avoit philoſophé pluſieurs années, ſelon les maximes auſteres du Portique; c'eſt lui-même qui l'aſſûre, ſi nous en croyons Ciceron. Que faudra-t-il donc penſer du conte qu'on trouve dans Athenée? Dirons-nous que cet Auteur s'eſt diverti à ramaſſer toutes les hiſtoires ſcandaleuſes vrayes ou fauſſes, qu'il rencontroit dans les Ecrivains les plus ſatiriques. J'en laiſſe la deciſion à mes lecteurs. Je leur mets ſeulement en marge le Grec d'Athenée, avec la verſion de (*a*) Dalechamp, que l'on fera bien de rectifier ſelon les notes de Caſaubon. Ceux qui ſe ſouviendront bien du ſeptiéme livre d'Athenée, ſe determineront aiſément à l'avantage de Ciceron; ils croiront que Denys ne ſe revolta contre les Stoïques, qu'après avoir blanchi dans leur communion; car Athenée lui donne le nom de vieillard au tems de cette revolte, & cite le railleur Timon, qui diſoit que ce perſonnage avoit commencé à ſe conſacrer aux plaiſirs lors que la ſaiſon en étoit paſſée. Il vaut mieux raporter l'original: Περὶ δὲ Διονυσίου τοῦ Ἡρακλεώτου τί δεῖ καὶ λέγειν; ὃς ἄντικρυς ἀποδὺς τὸν τῆς ἀρετῆς χιτῶνα ἀνθινὰ μετημφιάσατο, καὶ Μεταθέμενος καλούμενος ἔχαιρε, καίτοι γηραιὸς ἀποστὰς τῶν τῆς στοᾶς λόγων, καὶ ἐπὶ τὸν Ἐπίκουρον μεταπηδήσας· περὶ οὗ οὐκ ἀχαρίτως ὁ Τίμων ἔφη,

Ἡνίκ᾽ ἐχρῆν δύνειν, νῦν ἄρχεται ἡδύνεσθαι.
Ὥρη ἐρᾶν, ὥρη δὲ γαμεῖν, ὥρη δὲ πεπαῦσθαι.

(*b*) *Quid autem de Heracleote Dionyſio attinet dicere? Apertè quidem & palàm virtutis exuta veſte, cùm indumentum mutaſſe & alienum ſumſiſſe criminarentur, gaudebat, quamvis jam natu grandis à Stoïcorum ſchola defeciſſet, & tranſiviſſet ad Epicurum. De illo non invenuſte Timon ſcripſit:*

Ille voluptati ſe tradit, jam moriturus.
Tempus amandi, tempus habendæ conjugis, eſt quod
Rebus ab his tandem moneat deſiſtere tempus.

J'ajoûte que Lucien obſerve que Denys étoit fort ſage (*c*) lors qu'il quita les Stoïques. Je n'oſerois aſſûrer, comme fait Mr. Menage (*d*), qu'il ait été dans l'Aſie à la ſuite d'Alexandre, & qu'il ait danſé au ſon des flûtes aux noces de ce Conquerant. Athenée à la verité dit cela d'un Denys Heracleotes; mais combien de gens de même nom allegue-t-il ſans les diſtinguer par aucune marque?

(*c*) Ἄνδρα τότε σώφρονα. Virum tunc modeſtum. *Lucian. in bis accuſato, pag.* 325. *to.* 2.

(*d*) *In Laert. lib.* 7. *p.* 334.

(C) *Une objection embarraſſante.*] Celui qui lui faiſoit cette objection s'apelloit Antiochus: il avoit embraſſé la ſecte de ceux qui n'admettoient aucune ſcience, c'eſt-à-dire aucune propoſition certainement vraye; & puis il avoit abandonné ce party-là, après avoir ſoutenu long tems l'incomprehenſibilité, & avoir écrit ſubtilement pour cette cauſe. *Scripſit de his rebus acutiſſime, & idem hoc acrius accuſavit in ſenectute quàm antea defenſitaverat. Quamvis igitur fuerit acutus ut fuit, tamen inconſtantia elevatur autoritas. Quis, inquam, etiam iſte dies illuxerit, quæro, qui illi oſtenderit eam quam multos annos eſſe negaviſſet veri & falſi notam* (*e*)? Or pendant qu'il combatoit la ſcience, il harceloit furieuſement nôtre Denys; vous avez cru fort long tems, lui diſoit-il, qu'il n'y avoit point d'autre bien que l'honnêteté: en ſuite vous avez ſoutenu que l'honnêteté n'eſt qu'un vain nom, & que le ſouverain bien conſiſte dans la volupté. Vous devez donc croire que le menſonge ſe preſente à nôtre eſprit, & qu'il s'y imprime ſous le même caractere ſous lequel la verité y prend place, & par conſequent que cette marque caracteriſtique du vrai & du faux, ſur laquelle vous vous fondez pour affirmer ou pour nier, eſt trompeuſe & illuſoire. Toute la force de cette objection conſiſtoit en ce que Denys avoit ſoutenu ſucceſſivement deux propoſitions contradictoires. Antiochus éprouva la force de ſon objection, lors qu'il eut changé de ſentiment; car on le batoit des mêmes armes qu'il avoit employées contre Denys. Voici le Latin de Ciceron: (*f*) *Quoque ſolebat uti argumento tum, cùm ei placebat, nihil poſſe percipi, cùm quæreret, Dionyſius ille Heracleotes, utrùm comprehendiſſet certa illa nota qua aſſentiri dicitis oportere, illudne, quod multos annos tenuiſſet, Zenonique magiſtro crediſſet, honeſtum quod eſſet, id bonum ſolum eſſe; an quod poſteà defenſitaviſſet, honeſti inane nomen eſſe, voluptatem eſſe ſummum bonum: qui ex illius commutata ſententia docere vellet, nihil ita ſignari in animis noſtris à vero poſſe, quod non eodem modo poſſit à falſo, is curavit, quod argumentum ex Dionyſio ipſe ſumpſiſſet, ex eo cæteri ſumerent.* Cette objection peut embarraſſer ceux des Proteſtans modernes, qui ſoutiennent que les veritez de l'Evangile n'entrent point dans nôtre eſprit par la voye de l'évidence, mais par celle de ſentiment; car que diront-ils ſi on leur montre des Chretiens qui changent de religion, & qui à l'exemple de nôtre Denys d'Heraclée embraſſent

(*e*) *Cicero. Academic. quæſtion. lib.* 2. *fol.* 207. *B.*

OBJECTION Pyrrhonienne.

(*f*) *Ibid.* G.

tous les Dogmatiques, qu'il y a une regle pour discerner la verité & la fausseté. Il composa divers Ouvrages de Philosophie, & quelques poëmes aussi †. Il fit donner dans le panneau (*D*) Heraclide par l'un de ses poëmes. Il parvint jusqu'à l'âge de 80. ans, après quoi ne voulant plus vivre, il se donna la mort en ne mangeant rien ‡. Ses desirs lascifs (*E*) l'accompagnerent jusques à l'âge où la nature ne les pouvoit point satisfaire. Mr. Moreri s'est trompé (*F*) assez lourdement.

† *Id. ibid.*

‡ *Id. ibid.*

HERACLIUS, Patriarche de Jerusalem au XII. siecle, fut l'artisan de sa fortune. Il étoit né en Auvergne, sans bien, ni apui, & il ne laissa pas de parvenir à l'Archevêché de Cesarée, & puis au Patriarchat de Jerusalem. Sa bonne mine & son adresse le firent entrer dans la plus étroite confidence de la mere du Roi; de sorte que les oppositions de l'Archevêque de Tyr furent nulles, quoi qu'il les fondât (*A*) sur des propheties. Heraclius menoit une vie fort scandaleuse avec la femme d'un Marchand de Napoli de Syrie, laquelle il fit venir à Jerusalem après la mort de son mari *. On en verra ci-dessous des (*B*) circonstances

* *Voyez l'Histoire de la conquête du Royaume de Jerusalem par Saladin, imprimée à Paris l'an 1679.*

sent pendant long tems avec une ardeur incroyable les mêmes dogmes, qu'ils rejettent dans la suite avec une ardeur pareille? Le sentiment de la fausseté, demandera-t-on, ne s'imprime-t-il point dans l'ame avec tous les mêmes caracteres que le sentiment de la verité?

(*D*) *Il fit donner dans le panneau Heraclide par l'un de ses poëmes.*] Ayant composé un poëme intitulé Παρθενοπαῖον, *Parthenopæum*, il l'attribua à Sophocle en le publiant. Heraclide prit bonnement cet Ouvrage pour une production de Sophocle, & le cita comme tel dans l'un de ses livres. Alors Denys lui decouvrit la supercherie, & Heraclide n'en voulut rien croire: il soutint que l'Ouvrage étoit de Sophocle, & lors même que Denys lui eut envoyé son manuscrit, il persista dans son opinion, & pretendit que le hasard avoit pu faire que 2. Poëtes se rencontrassent (*a*). Tant il est fâcheux à un Auteur d'avoüer qu'il se soit laissé surprendre de cette maniere. Scaliger trompé de la même sorte par Muret ne fit pas tant l'opiniâtre, mais il en fut très-fâché.

(*E*) *Ses desirs lascifs l'accompagnerent.*] Le jour d'une grande fête qu'il celebra le plus agreablement qu'il lui fut possible, il se fit amener une Courtisane, afin qu'il ne manquât rien aux plaisirs de la journée: mais la vieillesse l'avoit tellement abatu, qu'il ne put rien exploiter. Il confessa son infirmité, en se servant (*b*) des paroles qu'Homere met à la bouche de l'un des Galans de Penelope, lequel ne pouvant tendre l'arc d'Ulysse, s'écria, qu'un autre le prenne, je n'en puis venir à bout (*c*). Denys pareillement declara que puis que les forces lui manquoient, un autre devoit s'emparer de la Courtisane (*d*). Antigonus Carystius racontoit cela dans la vie de nôtre Heracleotes.

(*F*) *Mr. Moreri s'est trompé assez lourdement.*] I. Il dit que *Denis d'Heraclée .... ayant quitté l'Ecole de Zenon suivit les Cyniques.* Il faloit dire *les Cyrenaïques*, dont la secte étoit extremement differente de la secte des Cyniques. On en peut juger par l'opposition de caracteres qui se trouvoit entre Aristippe & Diogene. Il n'y a pas dans le fond une grande difference entre Diogene Laërce, qui fait passer nôtre Denys dans le camp des Cyrenaïques, & Athenée qui le fait passer dans la secte d'Epicure; car encore qu'Epicure expliquât plus honnêtement le terme de volupté, il convenoit avec les Cyrenaïques que la fin derniere de l'homme, le souverain bien, le bonheur de l'homme est la volupté. II. Ces paroles, *il ne faisoit point de difficulté .... de faire publiquement ce qui lui pouvoit donner du plaisir*, sont une suite de la premiere faute, & une nouvelle faute. Si Denys avoit embrassé le Cynisme, il n'auroit point eu de honte de se souiller avec une femme au milieu des ruës; mais comme il ne fit que passer dans l'Ecole d'Aristippe, agreable debauché, Libertin poli, & qui savoit admirablement son monde; & que les Cyrenaïques qui donnoient à la nature tout ce qu'elle souhaitoit, n'avoient pas pourtant adopté l'impudence des Cyniques, on a grand tort de pretendre qu'il n'avoit pas plus de respect que Diogene pour les yeux de son prochain. J'avouë qu'il vouloit bien qu'on le vit entrer dans les lieux publics, & qu'on sût qu'il avoit couché avec des prostituées (*e*); mais chacun sait que cela ne signifie point conoître publiquement une femme, & sous les yeux des passans, comme faisoient les Cyniques. III. On ne pouvoit pas representer plus confusément la desertion du Stoïcisme, que Moreri l'a representée. Denys, dit-il, *étant tourmenté d'une excessive douleur dans les yeux, ne voulut jamais dire que la douleur fût indifferente.* Voit-on là une description fidelle du changement de ce Philosophe? N'est-on pas tenté de se figurer un homme que l'on met à la question, pour lui faire dire que la douleur est indifferente, & qui s'obstine à ne le pas avouër? Voyez dans les passages de Ciceron citez ci-dessus l'état naïf de cette avanture. IV. Il ne faloit pas ôter à Denys 10. ans de vie: ce fut à l'âge de 80. ans, & non pas à l'âge de 70. *qu'il se laissa mourir de faim.*

(*A*) *Quoi qu'il les fondât sur des propheties.*] Il dit que les propheties menaçoient que comme la croix fut conquise par un Eracle, elle seroit perduë sous un autre (*f*). Je crois qu'il auroit parlé plus conformément à l'histoire, s'il avoit dit que comme les Infidelles avoient pris la croix sous un Eracle, c'est-à-dire sous l'empire d'Heraclius, ils la reprendroient sous un autre Eracle. Je sai bien que l'Empereur Heraclius recouvra par un Traité de paix la croix que les Perses avoient enlevée; mais peut-on dire que ce fût conquerir la croix?

(*B*) *Des circonstances en vieux Gaulois.*] L'Histoire de la conquête de Jerusalem que j'ai citée, parut à Paris l'an 1679. Celui qui la publia l'avoit

(*a*) *Diog. Laërt. lib.* 5 *n.* 92. 93.

(*b*) *Il les parodia un peu. Voyez Casaubon sur Athenée pag.* 733.

(*c*) *Odyss. lib.* 21. *p. m.* 647.

(*d*) [illegible Greek] Tradit Dionysium cum domesticis, diebus festis congiorum, ferias illas agentem, cum ob senectutem meretrice quam adduxerant uti non posset, ad convivas facie versa, dixisse, Arrigere nequeo, sumat alius. *Athen. lib.* 10. *p.* 437. *ex Antigono Carystio.*

(*e*) Εἴς τε τὰ χαμαιτυπεῖα ἐπιστεύετο καὶ τἄλλα ἀπαρακαλύπτως ἡδυπάθει. Lustra ingrediebatur, cæterisque voluptatibus aperte operam dabat. *Laërtius l.* 7. *n.* 167. La version ordinaire est trop forte, & a trompé aparemment Mr. Moreri: *Palam lustra ingrediebatur, cæteraque sub omnium gerebat oculis quæ ad voluptatem pertinerent.*

(*f*) *Histoire de la conquête de Jerusalem par Saladin. Voyez la remarque B.*

stances en vieux Gaulois. Je ne pense pas qu'il le faille distinguer de ce Patriarche Heraclius dont il est parlé dans l'Histoire des Croisades, & qui temoigna tant d'emportement (*C*) contre Henri II. Roi d'Angleterre, quand il eut vu que ce Prince se dispensoit d'aller en personne au secours de Jerusalem. Il étoit le chef de l'Ambassade que les Princes de la Terre sainte avoient envoyée en Occident pour demander du secours, & *il s'étoit fait fort dans la Palestine d'y amener ou le Roi d'Angleterre, ou quelcun des trois Princes ses enfans.* †

† *Maimbourg, Hist. des Croisades, l. 4. to. 2. pag. 65. édit. de Hollande.*

HERAL-

voit traduite d'un vieux manuscrit, que Monsr. Cabart de Villermont lui avoit donné. Il raporte selon les termes de l'original ce que l'on va lire. *Et celle (a) tenoit li Patriarche tout en apiert, & sans celée de gens ainsi comme un homme fait sa femme, fors tant qu'elle ne manoit pas avec li, & quant li Patriarche alloit au Monstier, elle étoit aussi bien aornée de riches draps, comme se cou fut une Emperées ou une Reine, & ses serians devant li, & quant aucunes gens la veoient qui ne la connoissoient point, si demandoient qui cette Dame étoit, ainsi qu'on fait des gens qu'on ne connoit; & ceux qui la connoissoient disoient que cou étoit la Patriarchesse, la femme le Patriarche, & sachez qu'elle avoit nom Pasque de Riveri, & si avoit assez d'enfans du Patriarche. On conte que ce Prelat assistant à un Conseil d'importance, un fol s'étant fourré dans la chambre, courut droit à lui, & lui dit, Sire Patriarche preparez moi une riche recompense, car je vous aporte de joyeuses nouvelles, vôtre femme Pasque de Riveri est heureusement accouchée d'une belle fille (b).*

(a) C'est-à-dire la veuve du Marchand de Napoli de Syrie.

(b) Je raporte ceci selon la copie que j'en fis il y a long tems. Je crains de n'avoir pas toujours observé l'orthographe du livre imprimé, & je ne l'ai plus pour m'y conformer entierement.

(C) *Et qui temoigna tant d'emportement contre Henri II. Roi d'Angleterre.*] Ce Prince „(c) pour expier le crime qu'il avoit commis, „en donnant lieu aux assassins de Saint Thomas Archevêque de Cantorbery, de le massacrer dans sa propre Eglise, avoit accepté du „Pape la penitence par laquelle il étoit obligé, „de mener lui-même dans trois ans un secours „considerable à la Terre sainte. Plus de dix „s'étoient écoulez depuis ce terme échu, sans „qu'il se fût mis encore en état d'accomplir „sa promesse.„ Cela faisoit esperer à Heraclius un bon succés de sa negociation. Il fit un discours (d) *extremement pathetique* à ce Monarque, *après lui avoir presenté les clefs de Jerusalem & du saint sepulcre.* On lui fit esperer qu'il seroit bien-tôt satisfait, mais on ne lui tint point parole. Henri consulta son Clergé, *pour savoir si dans l'état present de ses affaires, il étoit obligé de s'acquiter de sa promesse, & d'accomplir cette partie de la penitence que le Pape lui avoit imposée, & à laquelle il s'étoit solennellement obligé (e).* Le Patriarche Heraclius assista à l'assemblée où ce cas de conscience fut examiné. (f) *Tous les Evêques & les Abbez .... conclurent d'un commun consentement..... que non seulement le Roi n'estoit point obligé presentement de faire le voyage de la Palestine, mais qu'il feroit beaucoup mieux, pour le salut de son ame, de demeurer dans ses Etats; parce que la promesse qu'il avoit faite en acceptant la penitence, de laquelle on pouvoit, & même l'on devoit le dispenser, ne pouvoit prejudicier à celle qui est absolument indispensable, & qu'il avoit faite à son Sacre, de bien gouverner ses sujets, & de les defendre des insultes des ennemis domestiques, & estrangers: ce qu'il ne pouvoit faire en son absence dans l'état où estoient les choses. Ils ajoûterent tous unanimement avec les Seigneurs, que pour ce qui regarde un des fils du Roy qu'on demandoit à son defaut, l'assemblée ne pouvoit rien determiner sur cela, puis qu'ils étoient absens, & que la resolution qu'ils devoient prendre dependoit absolument d'eux.* Le Patriarche (g) *qui estoit un homme fort violent, fut tellement irrité* de cette resolution, *qu'il pensa tout perdre, en perdant tout-à-fait le respect qu'il devoit au Roy, & en le traitant d'une maniere qu'on ne peut du tout excuser, quelque effort qu'on fasse pour la couvrir du nom & d'une fausse apparence de zêle.* Il repondit au Roi *qui offroit* 50. *mille marcs d'argent pour cette guerre,* (h) Qu'ils n'avoient pas affaire de son „argent, mais de luy-mesme; qu'ils avoient „plus d'or & d'argent qu'ils n'en vouloient, & „qu'ils n'estoient venus de si loin, que pour „chercher un homme qui eût besoin d'argent, „pour faire utilement la guerre contre les Infidelles, & non pas de l'argent qui eût besoin d'un homme qui sceût l'art de s'en bien „servir en cette guerre. Au reste, *ajoûta-t-il, „en luy parlant d'un air très-offensant,* vous „avez regné jusqu'à maintenant avec beaucoup „de gloire; mais sçachez que Dieu dont vous „abandonnez la cause, vous va maintenant „abandonner. Pour en estre persuadé, vous „n'avez qu'à comparer les biens qu'il vous a „faits, avec les crimes énormes dont vous l'avez payé par une extrême ingratitude. Vous „avez violé la foy que vous devez au Roy de „France vôtre Souverain, & vous prenez maintenant pour pretexte de vostre refus, la guerre que vous craignez qu'il ne vous fasse. Vous „avez fait barbarement massacrer le Saint Archevêque de Cantorberi, & vous refusez „maintenant d'aller à la defense de la Terre „Sainte, après vous y estre engagé solennellement dans un Sacrement. *Et comme il vit que „le Roy changeant de couleur, rougissoit de depit „& de colere,* Ne croyez-pas, *poursuivit-il en „luy tendant le col,* que j'apprehende les effets „de cette fureur, que la verité qu'on vous dit, „& que vous ne pouvez souffrir, allume dans „vostre ame. Tenez, voilà ma teste; traitez-moy comme vous avez fait Saint Thomas; „j'aime autant mourir de vostre main en Angleterre, que de celles des Sarasins en Syrie: „aussi-bien ne valez vous gueres mieux qu'un „Sarasin (i).„ Le Roi suporta patiemment tous ces discours, & continua de traiter le Patriarche fort civilement, jusques-là même qu'il le conduisit dans son propre vaisseau à Rouën; *d'où il le mena sur la frontiere, afin qu'il y fût le temoin de la conference qu'il y eut durant trois jours avec le Roy Philippes, sur le sujet de la guerre sainte (k).* Heraclius s'en retourna *sans avoir ce qu'il pretendoit, & mesme sans le secours qu'on luy offroit, & que son depit luy fit sottement mepriser, contre toutes les regles de la prudence & du bon sens, & au grand prejudice des affaires de son*

(c) Maimbourg, Hist. des Croisades, liv. 4. tome 2. pag. 57. édit. de Hollande.

(d) Ibid. pag. 58. ad ann. 1185.

(e) Ibid. p. 59.

(f) Ibid. pag. 61.

(g) Ibid. pag. 62.

(h) Ibid. pag. 63.

(i) Selon Maimbourg pag. 64. le Patriarche dit des choses encore plus fâcheuses au Roi, que je ne veux pas raconter, *ajoûte-t-il.*

(k) Ibid. pag. 65.

HERALDUS (DESIDERIUS) en François *Herault*, Avocat au Parlement de Paris, a donné de bonnes preuves de son érudition par (*A*) divers Ouvrages qu'il a publiez. Il se deguisa sous le nom de *David Leidhresserus*, pour écrire une Dissertation * politique sur l'independance des Rois, quelque tems après la mort d'Henri IV. Il mourut au mois de Juin 1649. & (*B*) laissa des enfans. Mr. de Saumaise & lui écrivirent (*C*) l'un contre l'autre.

* *Le Jesuite Eudamon Joannes la refuta.*

HERCULE. Il y a eu plusieurs (*A*) Heros de ce nom; mais celui de Thebes a été le plus fameux, parce que les Grecs lui ont donné les actions des autres, & se sont fort apliquez à parler de lui, selon le genie fabuleux de leur nation. Je ne pretens parler que de celui-là. Il passoit pour fils de Jupiter & d'Alcmene. J'ai dit ailleurs † comment cette Dame fut trompée par ce Dieu; & je ne repete ni cela, ni ce que l'on peut trouver dans Mr. Moreri. Nôtre Hercule avoit des forces prodigieuses & dans les combats de Mars, & dans (*B*) ceux de

† *Voyez les articles d'Alcmene & d'Amphitryon.*

son Maistre. Tant il importe aux Rois de n'abandonner pas leurs interests à la discretion de ceux qui n'en ont gueres, & à qui bien souvent les violentes passions qui les dominent, font perdre le peu qu'ils en ont.

(*A*) *Par divers Ouvrages qu'il a publiez.*] Ses *Adversaria* parurent l'an 1599. C'est un petit livre qu'il se repentit d'avoir publié, si l'on en croit le Scaligerana. Ses notes sur l'Apologetique de Tertullien, sur Minutius Felix, & sur Arnobe ont été estimées. Il en a fait aussi sur les épigrammes de Martial.

(*B*) *Et laissa des enfans.*] Quand Mr. Daillé (*a*) parle des Ecrivains Protestans qui condamnerent le suplice de Charles I. Roi d'Angleterre, il cite le *pacifique royal en deuil* de Monsieur Heraud. Cet Auteur étoit Ministre, & fils de nôtre *Desiderius Heraldus.* Il exerça son ministere à Londres dans l'Eglise Wallonne sous le Roi Charles I. & fut si bon Royaliste, qu'il ne pouvoit pas se taire contre l'état republicain où l'Angleterre fut reduite après la mort de ce Monarque. Cela fit que pour n'être pas exposé aux violences de l'Usurpateur, il se retira en France. Il y fut Ministre d'Alençon, mais il repassa en Angleterre après le retablissement de la famille Royale, & reprit son ancien poste dans l'Eglise Wallonne de Londres; & quelque tems après obtint ùn Canonicat à Cantorberi, qu'il garda jusques à sa mort. C'est ce que m'a dit depuis peu une personne qui pouvoit le bien savoir.

(*a*) *Replique à Eidar. & à Cottibi, part. 2. chap. 21. pag. 127.*

(*C*) *Mr. de Saumaise & lui écrivirent l'un contre l'autre.*] „Il (*b*) est ici mort un ancien „Avocat fort savant nommé Monsieur Heraut (*Desiderius Heraldus*) qui étoit en querelle avec Monsieur de Saumaise qui avoit „écrit contre lui, *Observationes ad jus Atticum „& Romanum*, il y a environ 4. ans. Monsieur „Heraut qui se trouvoit offensé de ce livre, „y faisoit une reponse *in folio*: mais la mort „l'ayant surpris, je pense qu'il faudra le vendre „tel qu'il est, & faire une fin où l'Auteur a „trouvé la sienne. Il paroissoit âgé de 70. „ans.... Il avoit la reputation d'un hom„me fort savant, tant en Droit que dans les „belles lettres, & écrivoit fort facilement sur „telle matiere qu'il vouloit.„ J'aprens par une lettre (*c*) de Mr. Sarrau qu'après vingt-sept ans de silence, Heraldus ayant épluché ses papiers à l'instance de ses amis, alloit publier le livre *de autoritate rerum judicatarum.* Ce qu'il avoit preparé contre Saumaise fut imprimé l'an 1650. C'est un *in folio* qui a pour titre *Quaestiones quotidianae, & Observationes ad jus Atticum ac Romanum.* Il y a deux livres dans le Catalogue d'Oxford attribuez à *Hier. Herbarius*, qui assûrement furent detachez de leur place par les Imprimeurs. Ils devoient être un peu plus haut sous Desid. Heraldus. En voici le titre, *De rerum judicatarum autoritate Libri II.* à Paris 1640. *Observationum & emendationum liber unus, ibid.*

(*b*) *Patin, lettre 29. pag. 121. du 1. tome, datée du 3. Novembre 1649.*

(*c*) *Elle fut écrite l'an 1639. Voyez Sarravii Epist. pag. 16.*

(*A*) *Il y a eu plusieurs Heros de ce nom.*] Ciceron en compte six. (*d*) *Quamquam quem potissimum Herculem colamus scire sane velim, plures enim tradunt nobis ii qui interiores scrutantur & reconditas literas: antiquissimum Jove natum, sed item Jove antiquissimo; nam Joves quoque plures in priscis Graecorum literis invenimus. Ex eo igitur & Lysito est is Hercules, quem concertavisse cum Apolline de tripode accepimus. Alter traditur Nilo natus Ægyptius, quem aiunt Phrygias literas conscripsisse. Tertius est ex Idaeis Dactylis, cui inferias afferunt. Quartus Jovis est, & Asteriae Latonae sororis, quem Tyrii maximè colunt, cujus Carthaginem filiam ferunt. Quintus in India, qui Belus dicitur. Sextus hic ex Alcumena, quem Jupiter genuit; sed tertius Jupiter: quoniam, ut jam docebo, plures Joves etiam accepimus.* Selon cela l'Hercule d'Egypte ne seroit que le troisiéme, mais les Egyptiens (*e*) lui donnoient le premier rang. Diodore de Sicile (*f*) qui ne parle que de trois Hercules, donne à l'Egyptien le droit d'aînesse, & il avouë que la conformité de nom & d'inclinations a été cause qu'on a donné à celui de Thebes, qui étoit le plus jeune de tous, ce que les autres avoient fait. On dit que Varron a compté jusqu'à 44. Hercules.

(*B*) *Et dans ceux de Venus.*] Quelques-uns (*g*) disent qu'en sept jours il depucela les 50. filles de Thestius; d'autres (*h*) veulent qu'il n'y ait mis qu'une nuit, & ajoûtent qu'il les engrossa toutes d'un garçon, & qu'il y en eut même deux, l'aînée, & la plus jeune, qui lui donnerent deux fils chacune. Selon quelques-uns (*i*) la plus jeune ne voulut jamais consentir à la perte de sa virginité. Pour l'en punir il la condamna à la garder toute sa vie, & voulut qu'elle lui servit de Prêtresse. Voilà pourquoi le temple d'Hercule à Thespis fut desservi par une Prêtresse qui devoit demeurer fille jusques à sa mort (*k*). Pausanias ne sauroit se persuader qu'Hercule ait conçu une si furieuse colere contre la fille de son bon ami (*l*): il regardoit donc comme un suplice bien dur la peine à quoi on disoit qu'Her-

(*d*) *Cicero, de natura Deorum, lib. 3. pag. m. 623.*

(*e*) Inde proximum amnis (*Nili*) os dicatum Herculi quem indigenae ortum apud se antiquissimum perhibent, eosque qui postea pari virtute fuerint in cognomentum ejus adscitos. *Tacit. Annal. lib. 2. cap. 60.*

(*f*) *Lib. 3. sub finem.*

(*g*) *Athenaeus lib. 13. p. 556.*

(*h*) *Pausan. lib. 9. pag. 302.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) E'κεῖνο δὲ ἐκ ἔστιν ὅπως ἡγήσομαι πιστόν, Ἡρακλέα ἐπὶ τοσοῦτον ὀργῆς ἀνδρὸς φίλου θυγατρὶ ἀφικέσθαι. Ego vero adduci nunquam possim ut credam, Herculem in amici hominis filiam ira tam acri incitari potuisse. *Ibid.*

de Venus. C'étoit aussi un grand (*C*) mangeur. J'en raporterai des circonstances fort singulieres; comme aussi de la qualité de grand (*D*) buveur, où il n'excelloit pas moins. Il fit voir sa voracité dans une rencontre qui donna lieu

qu'Hercule l'avoit condamnée. Ce qu'il dit de l'amitié de Thestius pour Hercule, s'accorde fort bien avec ce qu on lit dans Diodore de Sicile (*a*), que Thespius (*b*) souhaitant que ses filles lui donnassent une posterité dont Hercule fût le pere, le pria d'un grand festin, & le regala magnifiquement, après quoi il lui envoya ses 50. filles l'une après l'autre. Vigenere a dit assez agreablement que ce (*c*) *fut le plus fort combat & affaire où* Hercule *se trouva onques en jour de sa vie.* Les anciens n'ont pourtant point mis cela dans le catalogue de ses travaux. On a remarqué qu'à cause qu'il faisoit la guerre tantôt en un païs, tantôt en un autre, & qu'il aimoit fort le sexe, il avoit dispersé des femmes en plusieurs Provinces du monde, afin d'en trouver par tout qui fussent à sa disposition. Lactance n'a pas eu tort de se moquer des Payens, qui avoient mis au nombre des Dieux un homme qui avoit laissé des marques de son impudicité par toute la terre (*d*). *Hercules. . . . . nonne orbem terræ quem peragrasse ac purgasse narratur, stupris, libidinibus, adulteriis inquinavit? nec mirum, cum esset adulterio genitus Alcmenæ. Quid tandem potuit in eo esse divini, qui suis ipse vitiis mancipatus & mares, & fœminas, contra omnes leges infamia, dedecore, flagitio afficit?* Arnobe s'est moqué fort plaisamment des Payens, sur ce qu'il avoit falu neuf nuits à Jupiter pour faire un enfant, & qu'il n'en avoit falu qu'une à Hercule pour engrosser 50. filles. (*e*) *Quis illum* (Jovem) *in Alcmena novem noctibus fecit pervigilasse continuis? non vos? . . . . Et sane adjungitis beneficia non parva: siquidem vobis Deus Hercules natus est, qui in rebus hujusmodi patris sui transiret exuperaretque virtutes. Ille noctibus vix novem unam potuit prolem extundere, concinnare, compingere: at Hercules sanctus Deus natas quinquaginta de Thestio nocte una perdocuit & nomen virginitatis exponere, & genitricum pondera sustinere.*

(C) *Un grand mangeur.*] Il se piquoit de manger plus que les autres, & il fut extremement fâché de trouver un homme qui l'égalât en cela. Il (*f*) disputa le prix de voracité avec un certain Lepreus, & ne le remporta pas; ils immolerent chacun un bœuf, & si Hercule mangea tout le sien dans un seul repas, son antagoniste ne fut pas moins promt ni moins vigoureux sur sa victime. Lepreus auroit dû s'en tenir-là, mais il eut l'audace de provoquer Hercule à une autre sorte de combat, à un vrai duël où il fut tué. Je parlerai plus amplement de cette dispute à la fin de cette remarque. Autre histoire. Hercule (*g*) voyageant avec sa femme, & avec le petit Hyllus son fils, & voyant que le petit garçon avoit grand' faim, s'adressa à un laboureur pour lui demander quelques vivres; & parce qu'il n'obtint rien, il detacha l'un des bœufs de la charruë, il l'immola aux Dieux, & il le mangea. Cette faim canine l'accompagna jusques dans le Ciel; de là vint que Callimaque exhorta Diane à prendre non pas des lievres, mais des sangliers & des taureaux, parce qu'Hercule n'avoit point perdu entre les Dieux la qualité de grand mangeur qu'il avoit euë parmi les hommes (*h*). Athenée cite des vers d'Epicharme qui expriment admirablement la voracité de ce Heros.

> Πρῶτον (*i*) μὲν αἴκ' ἔσθοντ' ἴδης νιν, ἀποθάνοις,
> Βρέμει μὲν ὁ φάρυγξ ἔνδοθ', ἀραβεῖ δ' ἁ γνάθος,
> Ψοφεῖ δ' ὁ γόμφιος, τέτριγ' ὁ κυνόδων,
> Σίζει δὲ ταῖς ῥίνεσσι, κινεῖ δ' οὔατα, τῶν πτεροπόδων οὐδὲν ἧττον.

> *Primùm quidem, eum comedentem si videas, perieris:*
> *Fremunt intus fauces: strepunt buccæ:*
> *Molares dentes sonant: caninus stridet:*
> *Sibilat naribus: aurem utramque movet.*

Il cite quelques autres Poëtes pour prouver sa these, qui est qu'Hercule a été un très-grand mangeur, ὅτι ἦν καὶ ὁ Ἡρακλῆς ἀδδηφάγος, & il n'oublie point la concurrence de Lepreus. Voici tout ce qu'il en dit.

Lepreus defia Hercule à un combat de gloutonie, & fut vaincu. (*k*) Εἰσάγεται δὲ ὁ Ἡρακλῆς καὶ Λεπρεῖ περὶ πολυφαγίας ἐρίζων ἐκείνου προκαλεσαμένου, καὶ νενίκηκε. *Inducitur Hercules de voracitate cum Lepreo certans qui eum provocaverat, in qua contentione Hercules victor evasit.* Zenodote raconte qu'Hercule avoit mis aux fers Leprée petit fils de Neptune, après avoir nettoyé les étables d'Augias; il le mit en liberté après qu'il eut fini ses travaux, & alors il eut avec lui trois disputes. Ils jouërent au Palet, & à qui pomperoit mieux de l'eau, & à qui mangeroit plûtôt un bœuf. Hercule remporta par tout la victoire. Enfin Lepreus étant sou provoqua Hercule tout de nouveau, & en fut tué. D'autres (*l*) disent qu'ils ne disputerent pas à qui mangeroit le plus, mais à qui boiroit le plus, & qu'Hercule surpassa Leprée. D'autres (*m*) pretendent qu'ils disputerent & à qui mangeroit plûtôt un taureau, & à qui boiroit davantage. Je raporterai quelques autres faits dans la remarque H.

(D) *Grand buveur.*] Pous s'en convaincre il suffit de considerer la grandeur énorme de son gobelet. Il faloit deux hommes pour le porter, mais quant à lui il n'avoit besoin que d'une main, pour s'en servir quand il le vuidoit.

> *Huic* (*n*) *pretium palmæ gemini cratera ferebant*
> *Herculeum juvenes. Illum Tyrinthius olim*
> *Ferre manu sola, spumantemque ore supino*
> *Vertere seu monstri victor, seu marte solebat.*

Il paroît par l'histoire d'Alexandre que dans les festins où l'on buvoit extraordinairement, on faisoit vuider à la ronde une grande coupe qui s'apelloit la coupe d'Hercule. On la reservoit pour la fin, comme on le peut inferer de ce qu'Alexandre ne l'avoit pas (*o*) buë encore quand il tomba malade à table, pendant un festin où il avoit deja bu beaucoup. D'autres disent qu'il l'avoit

(*a*) *Lib.* 4. *c.* 29.

(*b*) *Le pere de ces* 50. *filles est nommé Thestius par les uns, & Thespius par les autres.*

(*c*) *Sur Philostrate tom.* 1. *pag.* 98. *édit. in* 4.

(*d*) *Lactant. lib.* 1. *cap.* 9.

(*e*) *Arnobius lib.* 4. *pag.* 145.

(*f*) *Pausanias lib.* 5. *p.* 151.

(*g*) *Voyez Natalis Comes Mythol. lib.* 7. *p. m.* 693. 694. *Apollodore lib.* 2. *pag.* 145. *n'en dit pas tant, & n'a pas les mêmes circonstances; mais il convient qu'Hercule tua & mangea le bœuf. Le Scholiaste d'Apollonius* in lib. 1. v. 1212. *dit ce que Natalis Comes.*

(*h*) Οὐ γὰρ ὅγε Φρυγίῃ περ ὑπὸ δρυῒ γυῖα θεωθεὶς Παύσατ' ἀδηφαγίης. ἔτι οἱ πάρα νηδὺς ἐκείνη Τῇ ποτ' ἀροτριόωντι συνήντετο Θειοδάμαντι. Non hic in Phrygia sub quercu membra levatus Atque Deus factus, fit edax minus: alvus at illi Est eadem, taurum quæ quondam Thiodamantis Edit planitiem cum lati scinderet agri. *Callimachus in hymno Dianæ.*

(*i*) *Athen. lib.* 10. *init.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Matris in Herculis laudatione. Caucalus Rhetor Chius, frater Theopompi Historiographi in Herculis laudatione, apud Athen. ib.*

(*m*) *Ælian. var. Histor. lib.* 1. *cap.* 24.

(*n*) *Statius, Theb. lib.* 6. *v.* 531.

(*o*) Nondum Herculis scypho epoto repente velut telo confixus ingemuit. *Q. Curtius lib.* 10. *c.* 4. *n.* 18. *editionis Freinshem.* Voyez aussi Plutarque *in Alexandro sub fin.*

lieu à une ceremonie fort singuliere, c'est qu'on lui disoit des injures (*E*) pendant les sacrifices que les Lindiens lui offroient. Quelques-uns en considerant son inclination au vin & aux femmes, ont nié qu'il eût (*F*) fait les beaux exploits qu'on lui attribuë. On a dit une chose fort particuliere touchant l'avidité avec

l'avoit buë, & que ce fut son coup mortel. *Alexandrum. . . . intemperantia bibendi atque ille Herculeanus & fatalis scyphus condidit (a).* Diodore de Sicile (*b*) conte qu'Alexandre ayant dejà bu beaucoup, vuida pour la fin la coupe d'Hercule, & tomba tout aussi-tôt en defaillance. Pour concilier ces variations, je croi qu'il faut suposer que ce Prince fut frapé en buvant ce coup, & avant que d'achever de le boire. Cet Historien observe que cette coupe d'Hercule étoit fort grande. Mais que peut-on alleguer là-dessus de plus decisif que ces paroles de Macrobe? (*c*) *Scyphus Herculis poculum est, ita ut Liberi patris cantharus: Herculem vero fictores veteres non sine causa cum poculo fecerunt & nonnunquam casabundum & ebrium, non solum quod is heros bibax fuisse perhibetur, sed etiam quod antiqua historia est Herculem poculo tanquam navigio ventis immensa maria transisse. Sed de utraque re pauca ex Græcis antiquitatibus dicam, & multibibum Heroa istum fuisse, ut taceam quæ vulgo nota sunt, illud non obscurum argumentum est, quod Ephippus in Busiride inducit Herculem sic loquentem* &c. Athenée semble nous marquer la capacité de cette coupe, car il dit (*d*) que celle qui fit mourir Alexandre tenoit deux *congies*. Le Poëte Stesichore nous peut aprendre une insigne particularité. Il dit que Pholus porta une santé à Hercule dans un vase (*e*) qui tenoit vingt-quatre setiers. Il le vuida tout le premier, & fut imité par Hercule tout aussi-tôt.

> Σκυφίον (*f*) δ' ἦ λαϐὼν δέπας ἔμμετρον ὡς τριλάγυνον
> Πῖεν ἐπισχόμενος, τό ῥά οἱ παρέθηκε Φόλος κεράσας.

Hercules (de eo enim loquitur) *acceptum in manus scyphum plenum, trium lagenarum capacem, ori admovens obbibit, quem Pholus ipsi infuderat.* Athenée explique d'une maniere fort vraisemblable, pourquoi les Poëtes ont feint qu'Hercule passa la mer sur une coupe. Cette fiction dit-il, (*g*) est aparemment fondée sur ce que ce Heros se plaisoit à boire dans de grans verres, car il étoit du nombre des meilleurs buveurs, (*h*) Ὅτι δ' εἷς ἦν ὁ Ἡρακλῆς τῶν πλεῖστον πινόντων προείπομεν. *Bibacem inter alios Herculem fuisse antea nos memoravimus.*

(E) *On lui disoit des injures pendant les sacrifices.*] J'ai raporté ci-dessus qu'Hercule mangea un bœuf qu'il avoit ôté à un païsan; mais j'ajoûte ici que pendant qu'il le mangeoit, le païsan vomit mille injures contre lui, ce qui ne servit que de divertissement à Hercule: de sorte que quand on lui eut dressé un autel, il voulut que ce villageois fût son Prêtre, & il lui commanda de renouveller les mêmes maledictions toutes les fois qu'on lui offriroit des sacrifices, car, disoit-il, je n'ai jamais mangé avec un plus grand appetit. Lactance nous va raconter cela amplement: (*i*) *Apud Lindum quod est oppidum Rhodi, Herculis sacra sunt, quorum à cæteris longe diversus est ritus. Si quidem non* εὐφημίᾳ, *ut Græci appellant, sed maledictis, & execratione celebrantur, eaque pro violatis habent, si quando inter solemnes ritus vel imprudenti alicui exciderit bonum verbum. Cujus rei hac ratio redditur, si tamen ulla esse ratio in rebus vanissimis potest. Hercules, cum eo delatus esset, famemque pateretur, aratorem quendam aspexit operantem, ab eoque petere cœpit, ut sibi unum bovem venderet. Ille negavit fieri posse, quia spes sua omnis colendæ terræ duobus illis jumentis niteretur. Hercules solita violentia usus, quia unum accipere non potuit, utrumque sustulit. At ille infelix, cum boves suos mactari videret, injuriam suam maledictis ultus est, quod homini eleganti & urbano gratissimum fuit. Nam dum comitibus suis epulas apparat, dumque alienos boves devorat, illum sibi amarissime convicianrem, cum risu, & cachinnis audiebat. Sed postquam Herculi divinos honores ob admirationem virtutis deferri placuit, à civibus ei ara posita est, quam de facto* Βούζυγον, *id est bovis jugum nominavit; ad quam duo juncti boves immolarentur, sicut illi, quos abstulerat aratori, eumque ipsum sibi constituit Sacerdotem, ac præcepit, ut iisdem maledictis semper in celebrandis sacrificiis uteretur; quòd negaret, se unquam epulatum esse jucundius.*

(F) *Ont nié qu'il eût fait les beaux exploits.*] Megaclide dans Athenée censure les Poëtes posterieurs à Homere & à Hesiode, de ce qu'ils ont dit qu'Hercule avoit commandé des armées, & pris des villes, puis qu'il est constant que (*k*) c'étoit un homme qui mena une vie très-voluptueuse, ayant plusieurs femmes legitimes, & faisant des enfans à la derobée à un très-grand nombre de filles; adonné d'ailleurs à la bonne chere, de sorte qu'à son exemple ceux qui faisoient les libations ne laissoient rien dans le verre; ils buvoient tout.. On aportoit (*l*) d'autres preuves de sa molesse, & on pretendoit que Stesichore étoit le premier qui l'avoit armé d'une massuë, d'un arc, & d'une peau de lion. On voit dans Erasme une chose qui combat extremement cette molesse d'Hercule. C'est dans l'explication du proverbe (*m*) *gardez vous de l'homme aux fesses noires.* Erasme raporte qu'une mere donna cet avis à ses deux garçons qui étoient des garnemens. Ils voulurent attaquer Hercule dormant sous un arbre, mais il se reveilla, & les attacha à sa massuë (*n*), & les mit sur ses épaules la tête en bas. Cette posture leur fit decouvrir qu'Hercule étoit fort velu à son derriere, & que les poils y étoient fort noirs & épais, & cela les fit souvenir de l'avertissement de leur mere, & les fit éclater de rire. Hercule ayant su dequoi ils rioient leur donna la liberté. Les paroles d'Erasme qui j'ai à citer sont celles-ci, *Melampygus Græcis significat eum qui nigro sit podice: quo quidem cognomento notatus est Hercules* quòd

(*a*) *Seneca epist.* 83.

(*b*) *Lib.* 17. *c.* 117.

(*c*) *Macrob. Saturnal. lib.* 5. *cap.* 21. Voyez *Dempsterus in Rosinum lib.* 5. *cap.* 30. *p. m.* 856.

(*d*) *Lib.* 10. *c.* 9. *pag.* 434.

(*e*) Centaurorum & Lapitharum convivium describens (*Stesichorus*) ait Pholum (quem propterea hospitem Alcidæ nuncupat Lucanus) implevisse Herculi craterem trium lagenarum capacem, quem prior ipse obbibisset: amplum autem fuisse oportuit, qui urnam, hoc est, quatuor & viginti sextarios caperet. *Hadrianus Junius Animadvers. lib.* 4 *cap.* 5.

(*f*) *Apud Hadrian. Junium ibid.*

(*g*) Μήποτε μεγάλοις ἔχαιρε ποτηρίοις ὁ ἥρως, διὰ τὸ μέγεθος παίζοντες οἱ ποιηταὶ [καὶ συγγραφεῖς,] πλεῖν αὐτὸν ἐν ποτηρίῳ ἐμυθολόγησαν. Poculis fortasse quia heros amplis gaudebat, per jocum scriptores, ac poëtæ, eum in poculo navigasse fabulati sunt. *Athenæus lib.* 11. *pag.* 469.

(*h*) *Id. ibid.*

(*i*) *Lactant. lib.* 1. *cap.* 21. *p. m.* 70. Voyez *aussi Conon dans la Bibliotheque de Photius, pag.* 429.

(*k*) Ὅς μεθ' ἡδονῆς πλείστης τὸν μετ' ἀνθρώπων βίον διέζησε, πλείστας μὲν γυναῖκας γήμας, ἐκ πλείστων δὲ λάθρα παρθένων παιδοποιησάμενος. Cum maximè voluptariam inter homines vitam egerit, plurimarum uxorum maritus, & puellis clam multis compressis, è quibus suscepit liberos. *Athen. lib.* 12. *cap.* 1. *pag.* 512.

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) Μὴ τῷ μελαμπύγῳ περιτύχοις. Ne in melampygum incidas. *C'est le proverbe* 43. *de la* 1. *centurie de la* 2. *chiliade d'Erasme.*

(*n*) *Voyez Moreri au mot* Achemon.

avec laquelle il mangeoit; car on pretend qu'il faisoit mouvoir ses oreilles*. Ce phenomene (*G*) est des plus rares. Je croi qu'on se trompe quand on debite, qu'il voulut avoir cette attitude (*H*) dans l'un de ses plus fameux portraits. Il n'est pas

* *Voyez la remarque C.*

quòd eam corporis partem, non Lydorum more vulsam, neque candidam (quemadmodum effœminati solent) sed nigris pilis hirsutam ac sylvosam haberet. Nam Græci quemadmodum molles & imbelles, fractosque deliciis, πυγάργους καὶ λευκοπύγους *appellant: itidem è diverso fortes ac strenuos,* μελαμπύγους *vocare consueverunt, ut author est Lycophronis interpres.*

Recueils touchant les hommes qui ont remué leurs oreilles.

(*G*) *Ce phenomene est des plus rares.*] Le Journal des Curieux de la Nature (*a*) parle d'une fille qui remuoit ses oreilles. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres en donnant un extrait de ce Journal, observa (*b*) qu'il n'y avoit point lieu de douter de cette singularité, „ après ce que Monsieur l'Abbé de Marolles atteste du Philosophe Crassot dans la page „ 32. de ses Memoires. *Il avoit beaucoup de raport, dit-il, à ces portraits des Philosophes Cyniques qui se trouvent dans le cabinet des curieux, etant mal propre comme eux avec une barbe longue & touffuë, & les cheveux mal peignez. Il avoit une chose bien particuliere, & que je n'ai jamais vuë qu'en lui seul, qui étoit de plier & de redresser ses oreilles quand il vouloit sans y toucher.* Pierre Messie rapporte „ dans le chap. 24. de sa 1. partie que (*c*) S. Augustin a veu un homme qui non seulement „ remuoit ses oreilles comme il vouloit, mais „ aussi ses cheveux, sans faire aucun mouvement „ ni des mains ni de la tête. „ Qu'il me soit permis de joindre à cela quelques recueils qui s'y raportent. Je commence par un assez long passage de Casaubon (*d*). *Istud planè communi hominum naturæ contrarium est: quibus* [*solis* (*e*) *ex omnibus animantibus* (*nisi forte simias excipias*)] *dedit aureis ἡ πολυποίκιλος τοῦ ΘΕΟΥ σοφία moveri suapte sponte nescias.* [*Nam quod scribit Martialis, Cinnæ cuidam natum filium* auribus longis Quæ sic moventur, ut solent asellorum: *poetica sine dubio licentia est, non rei veritas.*] *Narrat tamen Eustathius sacerdotem fuisse quendam aureis motitantem. Accepimus etiam à viris fide dignis, visas manifesto aures movere viro cuidam eruditissimo* (*f*), *cum per Allobrogum fines transiens, vivicomburii periculum sibi à magistratu imminere intellexisset: quòd diceretur nefandi criminis reus Tolosa in Italiam fugere.* Puis que Casaubon ne doute pas de ce que raporte Eustathius, ni de ce qu'on lui avoit dit touchant l'habile homme qui s'étoit sauvé de Toulouse, pourquoi doute-t-il de ce qui regarde l'enfant de Cinna dans une épigramme (*g*) de Martial? Il en auroit moins douté s'il eût pris garde non seulement à ce que raporte (*h*) St. Augustin, mais aussi à ce qu'atteste Vesalius. Ce grand Anatomiste assûre (*i*) qu'il a vu à Padouë deux hommes dont les oreilles se mouvoient. Il explique ailleurs la cause de cet effet. *Interdum,* dit-il (*k*), *quibusdam raris fibris carnalis membrana quam carnosam vocamus supra aures augetur, & modice auri proximam cutem, & ipsam quoque aurem motu agit arbitrario.* Du Laurent (*l*) assûre qu'il a vu quelques personnes qui faisoient mouvoir leurs oreilles. Valverd (*m*) a vu la même chose dans un Espagnol qui étoit à Rome. Procope compare Justinien (*n*) „ à un âne non seulement „ à cause de la pesanteur d'esprit & bestise, mais „ encore eu égard à ses oreilles mobiles qui le „ firent nommer en plein theatre γαυδανε, c'est-„ à-dire mot pour mot Maître Baudet, par ceux „ de la faction Verte ou Prasine dont il étoit en-„ nemi. „

(*a*) *Dans le volume de l'année* 1685.

(*b*) *Nouvell. de la Republ. des lettres, mois de Septemb.* 1686. *pag.* 1021.

(*c*) *Les paroles de St. Augustin que je raporte ci-dessous lettre h. ne marquent point qu'il eût vu cela. Ainsi le P. Hardouin* in Plin. l. 11. p. 543. *ne devoit pas dire* quæ vidit Augustinus.

(*d*) *Casaubon. in Athen. lib.* 10. *c.* 1. *pag.* 702.

(*e*) *Ceci est tiré d'Aristote,* μόνον ἄνθρωπος οὐ κινεῖ, *dit-il,* lib. 1. hist. animal. c. 9. *Pline pareillement,* Aures homini tantum immobiles. *Lib.* 11. *c.* 37.

(*l*) *Laurent. lib.* 11. *Histor. Anat. cap.* 12. *apud eumd. ib.* J'ai verifié ce passage.

(*m*) *Valverdus lib.* 2. *anatomes corporis humani cap.* 2. apud eumdem ibid. *Je corrige Coquæus qui le nomme* Valvardus.

(*n*) *La Mothe le Vayer tom.* 3. *pag.* 134. *citant la page* 36. *des Anecdotes de Procope.*

(*H*) *Qu'il voulut avoir cette attitude dans l'un de ses plus fameux portraits.*] Costar debite cela dans ses Entretiens. Donnons la suite de ce qu'on y trouve touchant Hercule. „ Dans (*o*) l'*Anthologie* un païsan se louë fort de la moderation „ de Mercure qui se contente de lait & de fruits, „ & se plaint d'Hercule, qui veut qu'on luy sacrifie force bœufs & force moutons. Et sur ce „ qu'on luy répond: *Mais ce Dieu conserve si bien* „ *vos troupeaux.* Et *qu'importe,* replique-t-il, „ *que mes troupeaux soient mangez par les loups,* „ *ou par celuy qui les garde?* „

- - - - Τί τὸ πλέον εἰ τὸ φυλακτὸν
Ὄλλυται ἀπὸ λύκων εἴθ᾽ ἀπὸ τοῦ φυλακός.

Voici ce que Voiture repond à Costar. *Il est vrai qu'Hercule mangeoit volontiers* des moutons *& en grande quantité. Les Argonautes en allant à Colchos le laißerent dans une Ile. On en rend plusieurs raisons toutes assez belles; les uns disent que c'est qu'il rompoit toutes les rames en ramant, les autres qu'il pesoit trop, quelques-uns que les Argonautes eurent peur qu'il remportât seul toute la gloire, & d'autres que* ce fut parce qu'il mangeoit trop. *Il me souvient d'avoir lu dans un Poëte Grec (c'est-à-dire Grec & Latin) qu'il remuoit les oreilles en mangeant* (*p*) &c. Costar (*q*) repondant à son ami lui dit qu'Hercule *mangeoit comme un Diable,* & que *selon Athenée .... il lui faloit un bœuf à chaque repas.* Il lui cite Philostrate *en son tableau de* Theodamas (*r*), & Lactance *au chapitre* (*s*) 21. *de l'Institution Chretienne.* C'est pour lui aprendre la ceremonie des maledictions que les Lindiens employoient en sacrifiant à Hercule. Il lui dit *qu'en ce cas la Hercule étoit de l'humeur de la fortune que l'on n'honore jamais tant que lors qu'on l'injurie, & qu'on l'accuse de tous les changemens & de tous les desordres qui arrivent dans le monde,* cum convitiis colitur, * *c'est un mot de Pline.* Il ajoûte que „ ce *mange bœuf,* „ (c'est ainsi qu'il fut surnommé, βουφάγος & „ βουθοίνης) estoit en telle reputation de voracité, „ que les Anciens luy consacrerent un oiseau „ qu'ils appelloient *gourmand;* c'est celuy que „ nous nommons *la Foulque,* les Latins *Gavia* ou *Furica,* & les Grecs λάρος. „ *On pourvoit dire*

(*o*) *Entretiens de Voiture & de Costar pag.* 32.

(*p*) *Ibid. pag.* 38.

(*q*) *Ibid. pag.* 55.

(*r*) *On y trouve ces paroles selon la version de Vigenere, p. m.* 906. *du* 1. *tome,* Vous l'avez peut-être rencontré dans Pindare, là où s'estant embattu à la Cassine de Coronus il mangea si bien un bœuf tout entier, qu'il ne pensa pas les oz seulement en debvoir demeurer de reste.

(*f*) *Il y a quelque apparence qu'il s'agit ici d'Antoine Muret.* (*g*) *C'est la* 39. *du* 6. *livre.* (*h*) Sunt qui & aures moveant vel singulas vel ambas simul. *August. de civit. Dei lib.* 14. *c.* 24. (*i*) *De humani corporis fabrica lib.* 2. *cap.* 13. *apud Coquæum not. in August. de civit. Dei lib.* 14. *c.* 24. (*k*) *Ibid. cap.* 17. *apud eumdem Coquæum ibid.*

(*s*) *Il faloit ajoûter, du* 1. *livre. D'ailleurs cet Ouvrage de Lactance ne s'apelle pas* institution Chretienne, *mais* divinæ institutiones. *Vigenere a trompé Costar.* * *Ces paroles de Pline sont au chap.* 7. *du* 5. *livre, mais elles ne signifient pas que la fortune n'est* jamais tant *honorée* que lors qu'on l'injurie.

pas vrai que sa (*I*) massuë fût à Rome dans une Chapelle, & qu'elle en éloignât

dire de lui, continuë-t-il, *ce que Martial dit de* Tucca, (*a*) qu'il ne se contentoit pas d'estre gourmand, & qu'il vouloit qu'on le sceust & qu'on en parlast.

(*a*) *Martial lib. 12. epigr. 41.*

> *Non est Tucca satis, quòd es gulosus,*
> *Et dici cupis, & cupis videri.*

En effet, il apparut une fois au Peintre Parrhasius au mesme estat où il estoit, quand les oreilles luy alloient, *& voulut estre peint en cette mesme posture où Theodamas l'avoit vu.* Il cite touchant cette apparition le 12. livre d'Athenée, & il observe que dans Pline *lib.* 35. *cap.* 10. un Peintre d'Athenes nommé Demon, se vante d'avoir fait ce tableau. On ne peut nier qu'Athenée ne raporte que Parrhasius se vantoit d'avoir peint Hercule dans la ville de Linde tout tel qu'il l'avoit vu en songe : il s'en vantoit si hautement, qu'il mit cela dans (*b*) l'inscription du tableau, mais il ne s'ensuit pas de là qu'il ait donné à Hercule cette mobilité d'oreilles dont parle Costar. C'est une étrange hardiesse que d'assûrer 1. que l'on trouve dans Athenée qu'Hercule parut à Parrhasius *au même état où il étoit quand les oreilles lui alloient*. 2. Que Theodamas avoit vu Hercule *en cette même posture*, mais ces deux fautes sont legeres en comparaison de la bevuë que je m'en vais observer. Voici les paroles de Pline. *Pinxit Demon Atheniensium, argumento quoque ingenioso. Volebat namque varium, iracundum, injustum, inconstantem; eundem exorabilem, clementem, misericordem, excelsum, gloriosum, humilem, ferocem fugacemque, & omnia pariter ostendere. Idem pinxit Thesea. . . . & in una tabula quæ est Rhodi, Meleagrum, Herculem, Persea* (*c*). Pline fait là le denombrement des Ouvrages de Parrhasius; le terme *Demon* signifie le peuple d'Athenes, dont Parrhasius avoit ingenieusement répresenté les passions contraires. Voici Costar qui metamorphose en Peintre ce tableau de Parrhasius, & qui pretend que ce Peintre chimerique s'attribuoit le tableau d'Hercule où ce Heros mouvoit ses oreilles. Nouvelle bevuë, car en suposant que Demon étoit un Peintre, on ne lui pourroit attribuer que le tableau qui étoit à Rhodes, le tableau, dis-je, où Meleagre, Hercule, & Persée avoient été peints, & que Pline distingue manifestement de l'Hercule qui étoit à Linde, fait selon les songes du Peintre : (*d*) *& Herculem qui est Lindi talem à se pictum, qualem sæpe in quiete vidisset.* Que si on vouloit attribuer au pretendu Demon l'Hercule de Linde, il faudroit lui attribuer aussi presque tout ce que Parrhasius avoit peint.

(*b*) Οὗτος ὁ ἐννύχιος φαντασθεὶς πολλάκι φοιτῶν Παρρασίῳ δι᾽ ὕπνου, τοῖος ὅδ᾽ ἐστὶν ὁρᾶν. Quem noctu sæpe videndum se obiiciebat dormienti Parrhasio, talem hic videre licet. *Athen. lib.* 12 *pag.* 544.

(*c*) *Plinius lib.* 35. *cap.* 10. *p. m.* 202.

(*d*) *Id. ib. pag.* 204.

(*I*) *Que sa massuë fût à Rome dans une Chapelle.*] Un fameux Theologien Protestant a parlé ainsi. (*e*) *Vous orrez souvent en nos temples l'atheïsme & l'erreur combattus & debellez : ces pestes en sont chassées par l'odeur de la parole de Dieu qui s'y annonce en pureté, comme jadis à Rome la massuë de Hercule éloignoit les chiens & les mouches de la chapelle où elle étoit.* Il cite le 2. chapitre de Solin, où il n'est rien dit de cela, mais voici ce que l'on trouve au 1. chapitre. *Hoc sacellum Herculi in boario foro est in quo argumenta & convivii & majestatis ipsius remanent. Nam divinitus illò neque canibus neque muscis ingressus est. Etenim cum visceratio nem sacricolis daret, Myiagrum deum dicitur imprecatus, clavam vero in aditu reliquisse, cujus olfactum refugerent canes : id usque nunc durat.* Il est visible que Solin n'assûre pas que la massuë d'Hercule fût encore là, il dit seulement qu'Hercule l'avoit laissée à l'entrée du lieu où il donnoit aux Prêtres le repas du sacrifice, & que l'odeur de cette massuë éloigna les chiens. Voilà son effet : quant aux mouches ce ne fut point la massuë qui les chassa, mais les prieres que fit Hercule au Dieu *Myiagrus*. Ce qu'on vit en cette rencontre, savoir que les mouches & les chiens s'éloignerent de ce lieu-là, fut continué dans toute la suite des siecles : c'est ce que Solin debite, mais il n'étoit pas necessaire que la massuë fût conservée dans la Chapelle, & Solin ne le dit pas. Si le Theologien Protestant avoit raporté un fait veritable, on pourroit mettre cette massuë au nombre des talismans, & la comparer à cette mouche qui est gravée, dit-on, sur la porte de la boucherie de Tolede, & qui en empêche l'entrée aux mouches. A propos de tout ceci, je raporterai une chose que j'ai luë dans un (*f*) Ecrivain moderne; c'est qu'à Misitra les chiens n'entrent jamais ni dans les mosquées des Turcs, ni dans les Eglises des Chretiens. Les Turcs expliquent cela par un miracle à leur égard, & par une raison naturelle à l'égard des Grecs. Ecoutons Monsieur Guillet.

(*e*) *Sam. Des-Marets, echantillon des maximes du Clergé Romain és Provinces Unies, pag.* 59.

(*f*) *Guillet, Lacedemone ancienne & nouvelle, p.* 232. *édit. de Hollande.*

CHIENS qui n'entrent pas dans les temples.

„ Les Turcs parlent de la discretion de ces „ chiens comme d'un miracle. Ces animaux „ se glissent quelquefois dans les maisons particulieres, quand ils en trouvent les portes „ ouvertes; mais les Mosquées ont beau n'être pas fermées, les chiens n'y entrent jamais. Les Turcs prennent occasion de s'en „ étonner, & apellent un respect miraculeux ce „ qui n'est qu'une imitation des jeunes chiens, „ qui de race ont toûjours vu les plus vieux „ s'éloigner de l'entrée des Mosquées, ou apparemment les premiers Turcs les avoient „ bien frottez, pour leur faire perdre l'habitude „ d'en approcher. On ne voit point aussi de „ chiens dans les Eglises des Grecs; mais les „ Turcs ne le trouvent pas étrange, & en rendent une raison que j'ai trouvée vraisemblable. „ Je vous ai dit cy-devant, que quand les Grecs „ Schismatiques entrent dans leurs Eglises, ils „ font une reverence si profonde, qu'à force de „ se pancher, ils mettent la main en terre. „ Les Turcs disent que les chiens leur voyant „ porter la main si bas, s'imaginent que c'est „ pour ramasser des pierres, & les leur jetter à la „ tête, & que cette peur les chasse des Eglises. „

Revenant à la massuë d'Hercule, je dis qu'on en contoit un grand miracle, savoir (*g*) qu'ayant été fichée en terre elle avoit pris des racines, & étoit devenuë un arbre. J'ajoûte que c'étoit les Trezeniens qui contoient cela. Ils avoient le simulacre de Mercure Polygius auquel Hercule avoit consacré sa massuë. Chacun sait qu'elle étoit de bois d'olivier. Pausanias dit qu'on montroit encore l'arbre dont elle

(*g*) Πρὸς τούτῳ τῷ ἀγάλματι τὸ ῥόπαλον θεῖναί φασιν Ἡρακλέα. καὶ (ἦν γὰρ κοτίνου) τοῦτο μὲν (ὅτῳ πιστά) ἐνέφυ τῇ γῇ, καὶ ἀνεβλάστησεν αὖθις. Ei clavam ab Hercule dedicatam perhibent, factam ex oleastro. Quod adjiciunt miraculum, haud scio an cuiquam fide dignum videri possit, eam clavam radicibus actis regerminasse. *Pausanias lib.* 2. *pag.* 74.

gnât les chiens & les mouches. Il eſt encore moins vrai qu'il ait dreſſé (*K*) des colomnes au Cap qu'on appelle de *Finiſterre*, & qu'il y ait mis un (*L*) miroir d'une vertu ſurprenante. Quelques-uns diſent qu'il ne vêcut que 50. ans, & qu'il ſe brûla à cet âge, parce qu'il n'avoit plus la force (*M*) de bander ſon arc. Il fut le dernier (*N*) enfant que Jupiter fit à des mortelles. On dit qu'il avoit été trois (*O*) jours dans le ventre d'une baleine, & qu'il en ſortit ſain & ſauf,

elle avoit été priſe. Hercule l'avoit trouvé proche du marais de Saronis (*a*). Voilà un article pour celui qui entreprendra la compilation des paralleles hiſtoriques, par raport à certains contes des Payens & des Chretiens; car nous aprenons des voyageurs (*b*) *qu'à la porte de la vieille forteresse* de Smyrne, *il y a un grand ceriſier ſauvage que les Grecs du païs diſent être le bâton de St. Polycarpe premier Evêque de Smyrne, qui un moment après qu'il fut planté en terre pouſſa des branches.*

(*a*) *Pauſanias ibid.*

(*b*) *Spon, Voyage de Grece, to. 1. p. 232. édit. de Hollande.*

(*K*) *Qu'il ait dreſſé des colomnes.*] La fable touchant la fondation de la Corunna, dont je parlerai dans la remarque ſuivante, a perſuadé à quelques Savans qu'Hercule avoit dreſſé des colomnes en ce lieu-là. Paul Jove a donné dans cette illuſion; & voici de quelle maniere il en a été cenſuré par Louïs Nonnius. (*c*) *Ab hac fabula perſuaſi nonnulli, credidere arcem Herculis fuiſſe, & alteras columnas ab illo hîc fixas, non ſecus ac circa Gades, dictamque urbem hanc* Corunna *tamquam* columnam: *quod egregium etymon apud Paulum Jovium, virum aliàs gravem & doctum, tantùm valuit, ut ab imperito aliquo Hiſpaniæ antiquitatis perſuaſus, huic opinioni etiam ſubſcriberet, cùm in vita Gonſalvi Ferdinandi d'Agnilar, agens de adventu Regis Philippi I. in Hiſpaniam: ita ſcriberet:* Nec diu Philippus amicorum ſuorum ſtudia, votaque fruſtratus, ut ſua regna ex arbitrio adminiſtranda ſuſciperet; in Cantabriam Oceano devectus, pervenit in portum, qui vocatur ad Columnas, fortaſſe quòd ibi quoque alteræ Herculis columnæ, ſicuti Gadibus, poſitæ fuerunt, quum eo externo litore terræ Hiſpanicæ finis. *Sed opinio hæc infirmiori tibicine fulta, quàm ut rationibus convelli mereatur.*

(*c*) *Ludov. Nonnius in Hiſpania cap. 54. p.m. 170.*

(*L*) *Et qu'il y ait mis un miroir d'une vertu ſurprenante.*] Louïs Nonnius après avoir dit que le *Flavium Brigantium* des anciens eſt *la Corunna* d'aujourd'hui, ajoûte que les habitans en attribuent la fondation à Hercule, & qu'ils diſent qu'il y bâtit une tour, où il enchaſſa un miroir qui faiſoit paroître les vaiſſeaux les plus éloignez (*d*). L'origine de cette fable eſt preſque auſſi ridicule que la fable même. *In tam ridiculam opinionem vocum ignorantia & antiquitatis imperitia ita lapſi ſunt, nam cùm turris illa ſpecula dicatur, ſpeculum illud mirandum ſine opifice ullo confinxere* (*e*).

(*d*) Incolæ ab Hercule conditam referunt, turrimque hic eſſe ab eodem exſtructam, in qua ſpeculum arcana arte fabricatum erat, unde naves vel longiſſimo ſpatio diſtantes contemplari liceret. *Id. ib.*

(*e*) *Id. ib.*

(*M*) *Parce qu'il n'avoit plus la force de bander ſon arc.*] Ὡς πυρὶ αὐτὸν ἀνεῖλε μὴ δυνηθεὶς τὸ οἰκεῖον ἐντεῖναι τόξον πεντηκοντούτης γενόμενος. (*f*) *Ut igne vitam ſibi abſtulerit, quod arcum ſuum intendere non poſſet annos jam natus quinquaginta.* Quelques perſonnes qui abuſent de leur loiſir pour chercher des allegories, s'imaginent qu'en paroles couvertes on a voulu deſigner par là, qu'Hercule ne ſe ſentoit plus capable de contenter une femme, & qu'à la vuë de cet énorme changement, il tomba dans une ſi noire melancolie, qu'il ne voulut plus demeurer au monde. Il auroit été plus impatient que l'Athlete Milon (*g*), qui ſe contenta de pleurer en conſiderant lors qu'il fut vieux l'infirmité de ſes bras, ſi robuſtes & ſi vigoureux dans ſa jeuneſſe. Si nous donnons l'article de Penelope, nous parlerons de ces chercheurs d'allegories; car ils expliquent de la même maniere le *nemo meo melius arcum tendebat Ulyſſe.*

(*f*) *Ptol. Hephaſt. apud Photium cod. 190. pag. 472.*

(*g*) *Voyez l'article* Achille, *pag. 77. lettre g.*

(*N*) *Le dernier enfant que Jupiter fit à des mortelles.*] Diodore de Sicile fait cette remarque pour relever la gloire d'Hercule. Il ſuppoſe que Jupiter renonça à tout commerce avec les femmes, parce qu'il ne voulut pas que ſes dernieres productions valuſſent moins que les precedentes (*h*). Il craignit donc que les enfans qu'il feroit après Hercule ne valuſſent pas celui-là. Pline le jeune a dit quelque choſe (*i*) qui me fait ſouvenir de cette penſée. Cela roule ſur ce que Nerva mourut peu après qu'il eut adopté Trajan. J'ai lu dans Lactance une forte raillerie, ſur ce que le plus grand des Dieux ceſſa enfin de produire des enfans; *Cum verò dicantur aliqui* (Dii) *ex aliquibus nati, conſequens eſt, ut ſemper naſcantur, ſiquidem aliquando ſunt nati; vel ſi aliquando naſci deſierunt, ſcire nos convenit, cùr, aut quando deſierint.* Non illepidè *Seneca in libris moralibus Philoſophiæ. QUID ergo eſt* (*inquit*) *quare apud Poëtas ſalaciſſimus Jupiter deſierit liberos tollere? Utrum ſexagenarius factus eſt, & illi lex* Papia *fibulam impoſuit? an impetravit jus trium liberorum? An tandem illi venit in mentem,*

Ab alio expectes alteri quod feceris?

Et timet, ne quis ſibi faciat quod ipſe Saturno? (*k*)

(*h*) In hac ipſa (*Alcmena*) tandem deſiit, nec cum ulla deinceps mortali rem habere ſobolemque procreare voluit, ne præſtantioribus ſcilicet deteriora ſubſtitueret. *Diod. Siculus lib. 4 cap. 14. Voyez l'article* Alcmene, *pag. 187. col. 1.*

(*i*) Hunc (*Nervam*) Dii cœlo vindicaverunt, ne quid poſt illud divinum & immortale factum mortale faceret.

(*k*) *Lactant. lib. 1. cap. 16 p. m. 51. 52.*

(*O*) *Trois jours dans le ventre d'une baleine.*] Je me ſervirai des termes du Commentateur de Philoſtrate pour exprimer cette avanture, & ce qui en fut l'occaſion. (*l*) *Les Dieux ayans une fois conſpiré enſemble d'empriſonner leur ſouverain Juppiter; comme il en eut le vent par Themis, il les prevint, & punit, qui d'une ſorte, qui d'une autre. Quant à Neptune & Apollon il les envoya par deſpit ſervir les maçons aux murailles que l'on baſtiſſoit d'Ilion, là où s'étans loüez à Laomedon, après que l'ouvrage fut parachevé, il recompença de vray Apollon de force ſacrifices & offrandes, mais il ne tint compte de ſatisfaire à Neptune. De quoi le Dieu irrité envoya une Balene horriblement grande; laquelle deſgorgeant de gros torrens de mer ſur la contrée, la noya toute: & fut Laomedon contraint ſuivant l'Oracle pour ſe delivrer de ce mal, d'expoſer en proye à ce monſtre ſa fille Heſione, ornée d'habillemens Royaux, pour eſtre devorée de luy. Hercules paſſant d'aventure par là, meu de pitié offrit au pere de la delivrer; s'il luy vouloit donner les chevaux faez provenus de race immortelle, qu'il avoit euz de Juppiter pour Ganymedes, ravy & enlevé par luy au ciel, afin de luy ſervir d'Eſchançon. Le party accepté, Hercules armé de toutes pieces ſe jette à corps perdu dedans la gueule de ce monſtre, & de là s'avallant juſqu'au*

(*l*) *Vigenere dans le ſommaire du Perſee de Philoſtrate to. 1. p. m. 466.*

sauf, n'y ayant perdu que ses cheveux. Après sa mort il fut adopté par (*P*) Junon; mais on dit qu'il refusa d'être aggregé au college des douze grans Dieux. Il faudra dire quelque chose (*Q*) de l'Hercule Gaulois.

HERLI-

jusqu'au ventre, demeura là enclos par trois jours à charpenter, tant qu'il l'eust du tout achevé de defaire. Laomedon puis après ne voulant satisfaire à ces convenances, Hercules avec six navires chargées de gens de guerre retourna à Troye, & la saccagea; mit Laomedon à mort, & emmena Hesione captive, dont il fit present à Telamon pere d'Ajax, pour avoir le premier monté sur la muraille. Il est fâcheux que Vigenere n'ait cité personne: pour suppléer ce defaut, je raporterai un passage de Tzetzes, que (*a*) Mr. Drelincourt m'a communiqué. Τελεώτερον (*b*) γὰρ τὸν Ἡρακλέα καλεῖ διὰ τὸ ἐν τῷ κήτει τρεῖς ἡμέρας εἶναι ὡς ἑσπέρας καλεῖ Λυκόφρων διὰ τὸ ἀφώτιστον καὶ σκοτεινὴν εἶναι τὴν γαστέρα τοῦ θηρός. Le Scholiaste d'Homere (*c*) raporte la plûpart des choses que j'ai citées du Commentateur de Philostrate, & nous aprend que cette histoire se trouvoit dans Hellanicus. Au reste Hercule ne sortit point par où il étoit entré; il sortit par la breche, je veux dire par le ventre de la baleine. Je n'ai pu verifier si Natalis Comes a bien raporté ce qu'il cite d'Andrœtas de Tenedos, touchant la perte des cheveux d'Hercule; (*d*) *Ubi vero cetus accessisset hians in ejus os Hercules irruit, ubi cùm per triduum fuisset, ceto disrupto exiit omnibus amissis capillis capitis, ut scriptum reliquit Andrœtas Tenedius* (*e*) *in navigatione Propontidis.* Lycophron insinuë clairement que la chaleur du ventre de la baleine fit tomber les cheveux d'Hercule (*f*).

(*P*) *Il fut adopté par Junon, mais on dit qu'il refusa &c.*] Junon qui l'avoit tant persecuté pendant qu'il vivoit, se trouva fort disposée à l'aimer quand il fut mort. Cela verifie ces vers d'Horace (*g*):

Diram qui contudit Hydram,
Notaque fatali portenta labore subegit,
Comperit invidiam supremo fine domari,

Voici ce que conte Diodore de Sicile. Après qu'Hercule eut été mis au nombre des Dieux, il fut adopté par Junon, qui l'aima depuis en bonne mere. La ceremonie de cette adoption fut celle-ci. Junon se mit au lit, & pour imiter un veritable accouchement, elle plaça Hercule de telle sorte, qu'il tomba en terre par dessous ses jupes. Les Barbares observoient encore cette ceremonie dans leurs adoptions au tems de Diodore de Sicile. Hercule fut en suite marié à Hebe; mais il refusa l'honneur que Jupiter lui voulut faire de l'aggreger au college des 12. grans Dieux, & il justifia son refus par la raison, que n'y ayant point de place vacante dans ce college, il ne devoit point y entrer, & qu'il seroit fort deraisonnable de degrader quelque autre Divinité, afin qu'il y fût introduit (*h*). Il y avoit long tems que Junon avoit commencé d'agir en mere à l'égard d'Hercule, mais ç'avoit été sans le conoître. Voici le fait. Alcmene craignant la jalousie de cette Déesse, n'osa s'avoüer la mere d'Hercule, & l'exposa au milieu d'un champ dès qu'il fut né. Minerve & Junon passerent bien-tôt par là, & comme Minerve regardoit cet enfant avec des yeux d'admiration, elle conseilla à Junon de lui donner à teter. Junon le fit, mais l'enfant lui serra de telle sorte le bout du teton, qu'elle en sentit une douleur insuportable, & laissa là cet enfant. Alors Minerve le prit, & le porta chez Alcmene, comme chez une nourrice à qui elle l'auroit recommandé (*i*). Il y a là de quoi faire un parallele entre Moïse & Hercule.

(*Q*) *Dire quelque chose de l'Hercule Gaulois.*] Un Auteur moderne (*k*) s'est rendu l'imitateur des Grecs en les refutant: il a transferé sur cet Hercule presque toutes les actions des autres, & n'a laissé à celui des Grecs que des conquêtes morales, c'est-à-dire, que des triomphes sur ses passions. Selon lui l'Hercule Gaulois bâtit (*l*) en Gaule la cité d'Alise; il fut attaqué *par Albion Roi de la Grande Bretagne, & par Bergiona fils l'un & l'autre de Neptune.* Il les defit en Provence *par le secours que lui donna son pere Jupiter,* qui voyant (*m*) l'armée de son fils depourvuë de fleches, dechargea sur ses ennemis un orage de pierres qui les accabla. (*n*) *In quo* (lapideo campo) *Herculem contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem cum tela defecissent, ab invocato Jove adjutum imbre lapidum ferunt, credas pluisse, adeo multi passim, & latè jacent.* Ce (*o*) fut le premier des Gaulois qui penetra par les Alpes en Italie. *Il y rendit l'Ombrie habitable, ayant formé de ses marêts la riviere d'Arno.* Il conduisit *des Colonies Gauloises au delà des Pyrenées, où fut vaincu Gerion Roy d'Espagne. Il mourut pendant cette expedition en Espagne, & y fut honoré d'un temple superbe que les Tyriens luy dedierent dans la ville de Gades, où reposoient encore ses os du temps de Pomponius Mela qui nous l'assûre* (*p*). „ Sa (*q*) parure estoit un carquois sur „ le dos, une massuë à la main droite, un arc à „ la gauche, ayant le visage d'un vieillard chau- „ ve, ridé, halé, mais venerable, entraînant „ une foule de peuple autour de soy, liée avec de „ petits chaisnons d'or & d'argent, aboutissant „ à sa langue; & bien que les chaisnons fussent „ extremement fragiles, nul de ces captifs ne „ faisoit effort de les rompre, & tous au con- „ traire temoignoient à leur air, qu'ils auroient „ esté bien faschez d'estre delivrez d'un si doux „ esclavage, comme vaincus, bien moins par „ la force des armes de l'Hercule Gaulois, que „ par son éloquence; c'est la description que „ nous en a laissé Lucien. „ Cette description est peu conforme à ce que Mr. Menage a lu quelque part (*r*), c'est que *nos vieux Gaulois avoient beaucoup de veneration pour Hercule, parce qu'il étoit* GRAND ET FORT, *& qu'ayant temoigné lors qu'ils se firent Chretiens, qu'une de leurs plus grandes peines seroit de ne plus voir son Image, on les consola en leur disant que les Chretiens avoient un Saint, qui pour la* GRANDEUR ET LA FORCE *valoit six Hercules.*

Mr. Audigier aplique le mieux qu'il peut à son hypothese ce conte de Diodore de Sicile. La fille d'un Roi des Celtes fiere de sa taille extra-

(*a*) *Avec plusieurs autres choses concernant le texte de cette remarque.*

(*b*) *Tzetzes ad Lycophronem p.* 13.

(*c*) *In Iliad. lib.* 19. *v.* 145.

(*d*) *Natalis Comes, Mytholog. lib.* 8. *c.* 3. *p. m.* 821.

(*e*) *Vossius de Histor. Græcis, p.* 321. *dit que cet Ouvrage d'Andrœtas est cité par le Scholiaste d'Apollonius in lib.* 2.

(*f*) Ἔμπνους δὲ δαιτρὸς ἡπάτων φλεγόμενος, Τιθῶ λέβητος ἀφλόγοις ἐπ' ἐσχάραις Σμήριγγας ἐσκάλευσε κωδείας πέδῳ. Vivus autem dissector intestinorum ambustus, In calido campo, in olla focis non ignitis Jubas capitis destillavit. *Lycophron vers.* 35.

(*g*) *Epist.* 1. *lib.* 2.

(*h*) *Ex Diodoro Siculo lib.* 4. *cap.* 40.

(*i*) *Ex eodem ibid. cap.* 9.

(*k*) *Audigier, Origine des François, & de leur empire,* 1. *part. p.* 225. *& suiv.*

(*l*) *Ibid. p.* 230.

(*m*) *Ibid. p.* 231.

(*n*) *Pomponius Mela lib.* 2. *c.* 5. *p. m.* 38. 39.

(*o*) *Audigier ibid. p.* 230.

(*p*) *Lib.* 3. *c.* 6. *mais Pomponius parle de l'Hercule Egyptien.*

(*q*) *Audigier ibid. p.* 229.

(*r*) *Suite du Menagiana pag.* 285. *édit. de Hollande.*

HERLICIUS (DAVID) Philosophe, Medecin, & Astrologue, nâquit à Ceitz dans la Misnie le 28. de Decembre 1557. Il eut besoin que les parens de sa mere l'aidassent à subsister dans les écoles; car il n'eût pas pu tirer de la bourse de son pere ce qui lui étoit necessaire pour cela. Il aprit à faire des vers, & à chanter, & il gagna (*A*) quelque chose par ce moyen en plusieurs rencontres où l'indigence le talonnoit. Il s'arrêta peu dans l'Academie de Wittemberg, parce que Peucer dont il avoit eu principalement en vuë d'ouïr les leçons, fut emprisonné. Ne pouvant donc profiter sous un si habile Professeur, il s'en alla à Leipsic, & il y fit de bonnes études. En suite il fut à Rostock, où les Professeurs lui permirent de faire des leçons particulières. Il s'en aquitoit si bien, que le Duc de Mecklembourg lui donna la charge de Sousprincipal dans son College de Gustraw. Il l'exerça pendant deux ans, & donna tout le tems qu'il avoit de reste à pratiquer la Medecine *, & à faire des horoscopes. Il passa les deux années suivantes à Primislaw † avec la charge de Physicien; & puis l'an 1583. il accepta un pareil emploi à Anclam, où il pratiqua aussi la Medecine. Il publia l'année suivante un (*B*) Almanach, qui fut extremement aplaudi. Depuis ce tems-là il en fit un toutes les années pendant 52. ans. Il fut apellé l'an 1585. pour enseigner les Mathematiques dans l'Academie de Gripswald, & il exerça cette charge pendant treize ans, & publia divers Ouvrages. Il reçut le Doctorat en Medecine avec beaucoup de solennitez dans cette Université l'an 1597. & au bout d'un an il accepta la charge de Physicien, qui lui fut offerte à Stargard ville de Pomeranie, d'où il se transporta à Lubec l'an 1606. pour y exercer un semblable emploi. Il y pratiqua la Medecine ‡ avec beaucoup de reputation, & neanmoins par je ne sai quelle inconstance il abandonna cette ville l'an 1614. pour se retirer à Stargard, où il passa tout le reste de ses jours. Il mourut le 15. d'Août 1636. Il avoit souffert une perte très-fâcheuse l'année precedente; sa maison

* Quicquid temporis extraordinarii lucrari potuit Astrologiæ studio, constructioni & judicio geniturarum tribuit, & insuper ad Medicinam factitandam se applicuit. *Eichstadius ubi infra.*

† *Dans la Marche de Brandebourg.*

‡ *Voyez la remarque E, à la marge, lettre f.*

extraordinaire, & de sa grande beauté, meprisoit tous ceux qui la recherchoient en mariage; mais quand elle eut vu Hercule, elle se trouva saisie d'un ardent desir d'avoir à faire avec lui du consentement de son pere. Sa passion fut contentée. Hercule l'engrossa d'un fils qui eut nom Galates (*a*). L'Historien ne nomme pas cette fille; mais d'autres pretendent qu'elle s'apelloit (*b*) Galatée. Ce conte est autrement raporté dans les Erotiques de Parthenius. On y voit qu'Hercule amenant de l'Erythie les bœufs de Gerion, traversa la Gaule, & vint chez Bretannus pere de Celtine, laquelle devint si amoureuse de ce Heros, que lui ayant derobé les bœufs de Gerion, elle ne voulut jamais les lui rendre, qu'à condition qu'il coucheroit avec elle. Hercule tant pour recouvrer ses bœufs, qu'à cause de la beauté de Celtine s'aprocha d'elle, & l'engrossa d'un garçon qui fut nommé Celtus, & qui a donné son nom aux Celtes.

Mr. Audigier pretend (*c*) que Jupiter Celtes, le plus ancien des Jupiters, est le père de nôtre Hercule Gaulois, & que toutes les grandes Divinitez de la Grece (*d*) ont été premierement conuës en Gaule. Cette pretension est bien étrange, mais non pas aussi chimerique que celle du savant Rudbeck (*e*).

(*A*) *Et gagna quelque chose par ce moyen en plusieurs rencontres.*] C'est ce qu'avouë ingenûment son ami Eichstadius. *Sponte*, dit-il, (*f*), *ad Poësin & Musicam exercendam se dedit: à quo utroque studio etiam postea in Academiis, quoties aliquâ inopiâ laborabat, fructus non pœnitendos percepit, eoque sibi viros bonos & homines doctos patronos atque amicos conciliavit; sicut & habuit duos alios fratres Stralsundi in Pomerania & Musica Instrumentali & Vocali (quorum unus Cantorem Scholæ, alter Musicum organicum in templo Nicolaitano inibi egit) celebres atque excellentes.*

(*a*) *Audigier ne cite point le livre de Diodôre; c'est au chapitre 24. du 5. livre, edit. Hanov. 1611. in 8.*

(*b*) *Conferez avec Diodore de Sicile ces paroles d'Ammien Marcellin l. 15. c. 9.* Celtas nomine Regis amabilis, & matris ejus vocabulo Galatas dictos.

(*c*) *Pag.* 228.

(*d*) *Pag.* 222.

(*e*) *Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres, Fevrier 1685. pag.* 140.

(*f*) *In Vita Davidis Herlicii, apud Henning. Witte Memor. Medicorum decad.* 1. *p.* 74.

(*B*) *Un Almanach qui fut extremement aplaudi.*] Voici les paroles d'Eichstadius: (*g*) *Anno* 1584. *primum suum Calendarium & prognosticon de mutationibus auræ & tempestatum in hoc physicatu publicavit, quod magno hominum applausu statim exceptum fuit.* Ce bon succés l'anima à continuer, & il eut la joye de voir que ses Almanachs étoient traduits en diverses langues, & qu'ils le firent regarder comme l'ornement de la Pomeranie. (*h*) *Sed & prognostica annua de statu aëris, quæ jam per quatuor ac decem annos conscripserat, maximo labore, summa fide, indefessisque observationibus, in usum Pomeraniæ & regionum regnorumque adjacentium quotannis per* 52. *annos continuavit. Qui labor progressu annorum in tantam lucem venit, ut non tantùm à Germanis in suo idiomate expetitus, verùm etiam ab exteris in Latinam, Bohemicam, Polonicam, Danicam & denique Suecicam linguam translatus, mox hinc inde in vicina climata illatus, atque* HERLICIUS *noster tam utili anniversario opere decus & ornamentum Pomeraniæ factus sit.* Il aimoit tellement ce travail, qu'une des raisons pourquoi il quitta Lubec fut qu'il espera d'avoir à Stargard le loisir qui lui étoit necessaire, afin d'achever un grand Ouvrage dont l'Astrologie devoit faire une partie considerable. (*i*) *Ut defatigatus istic plurimis negotiis, curis, turbis, honestum sibi otium quæreret, & DEO, suis Musis atque affinibus* (*k*) *vacare commodiùs posset, rursus valedicens Lubecæ anno* 1614. *cum universa sua familia rebus compositis Stargardiam Pomeranorum se contulit, ubi majore tranquillitate literariâ ad absolvendum & expoliendum opus illud magnum, quod de* triplici Kalendario Ecclesiastico, Astronomico *&* Astrologico *conscribere inceperat, sed ante* (*l*) *annum, proh dolor, in communi Civitatis Stargardensis flamma unà conflagravit, se frui posse sperabat.* Voyez la remarque suivante.

(*g*) *Apud Witte ibid. p.* 96.

(*h*) *Ibid. p.* 77.

(*i*) *Ibid. p.* 77. 78.

(*k*) *Sa femme étoit de Stargard. Elle étoit veuve quand il l'épousa au commencement de l'année* 1611. ibid. pag. 78.

(*l*) *C'est-à-dire l'an* 1635.

maiſon & tous ſes papiers étoient peris dans l'incendie qui mit en cendres la ville de Stargard le 7. d'Octobre 1635. Sans cela (*C*) le public auroit vu ſans doute un nombre infini d'obſervations aſtrologiques d'Herlicius; car c'étoit une ſcience qu'il avoit fort cultivée *. Il avoit gagné de (*D*) l'argent à faire des horoſcopes; & comme il ne manquoit pas d'eſprit, il ſe menageoit le plus qu'il pouvoit, afin de ne pas trop (*E*) faire reconoître l'incertitude de ſon art. La prediction qu'il publia (*F*) contre les Turcs ne fut point ſuivie de l'évenement. Il ſe

* *Tiré d'une lettre de Laurent Eichſtadius, inſerée dans les* Memoriæ Medicorum *de Henninges Witte, decade* 1. *p.* 73. *& ſeq.*

(C) *Sans cela le public auroit vu … un nombre infini d'obſervations aſtrologiques.*] Afin qu'on voye l'attachement de cet homme aux details les plus menus de l'Aſtrologie, je raporterai l'échantillon que je trouve dans ſa vie. (*a*) *Interea ſuas obſervationes Aſtrologicas publici juris facere decreverat, ſæpe enim ad me ſcripſit, quod ultra mille & ducenta collegerit Themata, quæ ſuo tertio operi Calendariographico & Aſtrologico inſerere, iiſque veritatem aliquot Aphoriſmorum Aſtrologicorum probare nitebatur: e. g.* Quod Planetæ benefici, Jupiter & Venus conjuncti, imprimis in octava domo longam vitam & annos (*ultra* 70.) diuturnos polliceantur. *Item*, quod Fomabant, inſignis ſtella aſteriſmi Aquarii, in octava domo celebrem & glorioſum poſt mortem faciat. *Item*, quod Cauda Draconis in prima domo Cœli vel altero oculo carentem vel gibboſum fore minetur. *Ut complures alios taceam. At hæc cum reliqua ſua inſtructiſſima Bibliotheca (cujus ſimilem vix privatus alius tota noſtra in Pomerania quoad Mathematicos, Hiſtoricos & Medicos libros poſſedit) in communi Stargardienſi excidio flammis conflagrarunt.*

(*a*) *Ibid. p.* 81.

(*b*) *Ibid. p.* 80.

(D) *Il avoit gagné de l'argent à faire des horoſcopes.*] Les Bohemiens & les Polonois étoient ceux qui l'avoient le mieux payé. (*b*) *Diverſæ ſæpe nationes ad eum confluebant, & ob multa experimenta nominiſque celebritatem judicium de ſuis genituris ab eo poſcebant Germani & Exteri, præſertim Bohemi & Poloni, quorum liberalitatem præ reliquis prædicabat.* Et comme il étoit de ceux qui veulent faire vie qui dure, il (*c*) menageoit ſes yeux afin qu'ils lui puſſent être utiles dans ſa vieilleſſe; c'eſt pourquoi il ſe faiſoit ſoulager par ſon ami Eichſtadius qui ſe mêloit d'Aſtrologie: il lui donnoit à faire les calculs des horoſcopes, & lui en demandoit ſon ſentiment.

(*c*) Et quia in ſua ingraveſcente ætate parcere oculis, & ad plures annos eorum uſum reſervare volebat, haud raro à me petiit, ut ſibi ad calculum geniturarum perficiendum, & aliquod breve judicium de iis ferendum ſubvenirem, cui lubens annui. *Ibid.*

(E) *De ne pas trop faire reconoître l'incertitude de ſon art.*] Il ne vouloit jamais travailler pour ceux qui ne pouvoient pas marquer l'heure de leur nativité, & il aimoit mieux être privé de l'argent qu'il eût tiré d'eux, que de s'expoſer au decri (*d*). Ce qu'il écrivoit à Eichſtadius temoigne qu'il y alloit de bonne foi, & qu'il regardoit l'Aſtrologie comme une ſcience venerable, dont il faloit conſerver l'honneur en dût-il coûter quelque choſe. Il n'aimoit point qu'on lui demandât de quelle couleur devoient être les habits & les chevaux qui aportoient bonheur. Il voyoit bien qu'il riſquoit à ſe tromper ſur des queſtions de cette nature. Il étoit fâché contre pluſieurs Aſtrologues qui n'uſant pas de la même diſcretion, expoſent la Judiciaire au mepris & à la cenſure; & au fond il auroit voulu être aſſez riche, pour n'avoir pas beſoin de gagner ſa vie à ce vil metier. Sobrie quoque hanc artem tractari volebat: (*e*) hinc aliquando in ſuis literis ita ad me perſcripſit: *Utinam amicis fortuna me intueretur oculis, ut ſine Aſtrologicis gerris ſenectuti meæ (quæ mihi cæcitatem minatur) proſpicere poſſem, nunquam γενέθλια calculo inquirerem. Interim quando multi plura inquirunt, & ſcire deſiderant, quàm Ars noſtra fert, aut patitur, aut habet, aut explicat, malo juxta conſcientiam agere, quàm Sanctam Uraniam noſtram deturpare & velut ſtuprare, eique nigrum ſalem vel atram notam aſpergere: quum alias tot ſuperſtitionibus Chaldaicis noſtra Ars ſcateat, quas multi ex noſtratibus adhuc mordicus tenent. Multi ex me ſcire laborant, qui colores veſtimentorum & equorum fortunati ſibi ſint futuri? Hæc & alia monſtra quæſtionum ſæpè albis dentibus rideo, ſæpè etiam deteſtor. Amo enim virginitatem noſtræ Artis, nec patiar eam ita nefario ſtupro pollui, ne Miſaſtrologi hoſce abuſus in contemtum Aſtronomiæ nobis objicere poſſint.* Il eſt difficile de comprendre qu'un homme auſſi employé que lui dans la pratique de la Medecine (*f*), & qui n'eut jamais d'enfans, craigne de manquer du neceſſaire ſur ſes vieux jours, à moins qu'il ne faſſe des horoſcopes. Cela pourroit fortifier les mediſances qui coururent contre lui, & faire acroire qu'il faiſoit trop de depenſes en amourettes.

(*d*) Nunquam illis γενεθλιακὸν ſuum adornare volebat, qui ſine cognita nativitatis hora ad eum accedebant; maluitque dignitati artis, quam pecuniæ turpique lucro conſulere. *Ibid.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) In ampla praxi Medica vixit (*Lubecæ*) ita ut mihi aliquoties retulerit, ſe ſæpius ſubobſcuro mane ægros ſuos viſitatum extra ædes pedem extuliſſe, & uſque ad veſperam, ut numerum eorum in chartam abſolveret, contentiùs per plateas ambulaſſe, demumque tenebris obortis domum reverſum eſſe. *Id. ibid. p.* 77.

(F) *La prediction qu'il publia contre les Turcs.*] Le Sieur Thomaſius fit une harangue à Leipſic le 15. d'Octobre 1665. en action de graces de la paix qui avoit été concluë entre l'Empereur, & la Porte. Cette paix avoit fort deplu aux Millenaires, parce qu'ils avoient predit que la fin de l'Empire Turc aprochoit. Ils fondoient leurs predictions ſur quelques textes de l'Ecriture, & ſur des amas de preſages qu'ils tournoient à leur fantaiſie (*g*). C'eſt leur methode, ils la renouvellent tous les jours. Thomaſius s'étonne qu'après tant de fauſſes propheties qui ont été debitées ſur la pretenduë prochaine ruine des Ottomans, on ne ſoit pas plus reſervé à prophetiſer. Il ſemble que plus il y a eu de gens qui s'y ſont trompez, moins on doive craindre de s'y tromper, puis qu'enfin la parole de Dieu qui ne peut mentir, nous a promis le renverſement de cette puiſſante Monarchie. C'eſt donc ce qui enhardit les nouveaux Prophetes. L'Orateur ne s'arrête pas à cette raiſon, il croit que l'envie de ſe trouver ſur la terre dans la poſſeſſion du ſiecle d'or ſeduit ces Meſſieurs. (*h*) *Sed fortaſſe curioſitati huic nihil potentiorem ſtimulum admovet, quàm neſcio cujus aurei ſeculi per mille duraturi annos perſuaſio, ubi profligatis ab omni latere hoſtibus Deo dilecta cohors in otio ſit ſuaviſſimo victura. Trahimur omnes beatæ his in terris vitæ cupiditate. Itaque ſi qua nobis eam fama polliceatur, ei ſitientiſſimas aures adjungimus, inque omnes articulos temporis, qui favere huic affectui videntur, enixè vigilamus.* Après cela il repreſente à ſes auditeurs qu'il n'y a point eu de guerre conſiderable dans le XVII. ſiecle contre les ennemis de la vraye Egliſe, ſans que l'on ait fait courir des predictions qui pro-

(*g*) Non à iis armis instructi prodierunt, qui per hos annos credi à nobis voluere, fore brevi, ut jam deletum Ottomannidarum imperium cerneremus: non levi, opinor, cum ſacræ Scripturæ profanatione, quam & generis diverſiſſimi prædictionibus ſociarent, & ſui cerebri ſomnia cogerent interpretari. *Thomaſius, Orationib. p. m.* 397.

(*h*) *Id. ib. p.* 395.

se maria deux fois, & fut fort (*G*) malheureux dans son premier mariage. Ce fut peut-être sa faute; car on l'accusoit d'être un de ces paillards qui font l'amour hors de leur (*H*) logis. Son ami le justifie mal là-dessus. On a

promettoient l'entiere ruïne ou du Pape, ou du Turc, ou de tous les deux ensemble. On (*a*) a promis la gloire de cette defaite à Frideric Roi de Boheme, puis à Gustave Adolphe, puis à Charles Gustave. En suite il parle de nôtre David Herlicius, qui avoit promis sur la fin du XVI. siecle que le Turc seroit bien-tôt abîmé. (*b*) *Plenus talium in primis est, Davidis Herlicii, in aliis fortasse prædictionibus, quàm in hâc felicioris Astrologi, libellus, quem sub finem ævi superioris, miserè Pannoniam vexante Turcâ, vulgavit. Ibi Danielem, Apocalypsin, dictum Eliæ, præsagia Joannis Hilteni, Antonii Torquati Ferraiensis, Turcarum ipsorum, cursus siderum, conjunctiones planetarum, quasi in exercitum unum conscribi video, quo in animis hominum ultimo prælio cum Turcâ decidatur.*

(G) *Et fut fort malheureux dans son premier mariage.*] Dieu sait pourquoi, dit l'Historien. (*c*) *Anno* 1593. *honestissimam virginem* Reginam Hungers *primarii civis Primislaviensis filiam in matrimonium accepit, cum qua tamen non adeo concorditer (causam novit Deus) vixit, & sine fructu matrimonii per* 17. *annos.* Dix-sept ans pour des personnes mal mariées sont un terme un peu bien long. On ne trouve guere dans ceux qui écrivent la vie des hommes illustres l'ingenuité que l'on voit ici. Depuis que je m'occupe à cet Ouvrage, j'ai parcouru beaucoup d'eloges, & de vies d'hommes savans, mais je n'y ai lu presque jamais qu'ils vêcussent mal avec leurs femmes; on assûre presque toûjours que la plus douce concorde qui puisse être souhaitée a été la benediction de leur Hymen. Les voisins savent très-souvent le contraire. Je me souviens d'une chose qui merite quelque attention. Un savant Romain qui mourut l'an 1640. avoit tenu sa femme dans une si dure captivité, qu'il n'avoit souffert ni que personne la vît, ni qu'elle pût voir personne (*d*). Il ne souffroit pas même que le Curé de la paroisse vint chez lui aux fêtes de Paque, pour prendre le compte des personnes qui étoient dans la maison, & pour faire les aspersions d'eau benite qui se pratiquent à Rome. Il disoit que le Pape passant par là donnoit sa benediction au logis, & que cela suffisoit, & si on vouloit faire instance, on se voyoit menacé de coups de bâton (*e*). Un jour qu'il demanda pour sa femme la permission de n'observer pas le Carême, le Curé de la paroisse repondit qu'il ne l'accorderoit pas, s'il ne voyoit de ses propres yeux en quel état étoit la malade. Le mari repliqua tout haut que le mal étoit situé dans la matrice: voulez-vous, ajoûta-t-il, voir le siege de la maladie? Nicius Erythreus étoit present à cette conversation. *Atque ipsemet adfui, cum in sacrario S. Spiritus in Saxia Parocho, neganti, non aliter se uxori ejus potestatem facturum vescendi carnibus in quadragesima, nisi suis ipse oculis, quo morbo affecta esset, aspexisset, palam multis audientibus, dixit, Uxori meæ morbus in matrice inhæret, placet ne morbi locum aspicere?* Chacun peut juger si un homme d'une telle humeur a pu vivre 45. ans avec sa femme sans aucune sorte de dispute. Cependant on le proteste dans son épitaphe: *Sed quod raro contingit cum Claudia Sebastiani Tiburtina uxore sine querela conjunctissime vixit annis* XLV. (*f*) Il ne faut se fier ni aux épitaphes, ni aux éloges.

(H) *Son ami le justifie mal là-dessus.*] Quelques-uns, dit-il, assûrent qu'Herlicius a aimé les jeunes filles, & son étoile vouloit cela; mais si l'on en vouloit conclure que de là vinrent les troubles de son premier mariage, je repons pour sa justification qu'il n'a eu de ses deux femmes aucun enfant, & qu'il avoit accoutumé de dire qu'il semoit dans un champ sterile; par consequent il ne cherchoit qu'à se faire aimer des jeunes filles, & non pas à joüir d'elles. *Ferunt* (*g*) *nonnulli eum, quum ætas ferret, non abhorruisse à puellarum amoribus, id quod in genesi ejus conjunctio Veneris cum Marte præ se ferre videtur. Quod si quis hinc eum fortè salacem, & hinc multas turbas in priore matrimonio ortas esse dixerit, ille sciat,* D. HERLICIUM *ex utraque sua conjuge nullos liberos vel* Herliciolum *suscepisse, sed illorum exortem fuisse, atque in sterili agro (ut dicere solebat) laborasse, & proinde animo juvencularum mutuo potiùs, quam coitu captum esse.* Pour confirmer cette apologie on allegue Cardan, qui a prouvé par la multitude de ses enfans qu'il étoit lascif (*h*). Jamais il ne s'est vu une apologie plus chetive, car en 1. lieu Herlicius ne se vantoit pas de continence, ou d'aucune moderation, il se plaignoit seulement d'avoir cultivé une terre ingrate. Il avoit donc travaillé, & il l'avoüoit. Quelle conclusion voulez-vous tirer après cela de ce qu'il n'avoit point eu d'enfans? En voulez-vous conclure que s'il tâchoit de se faire aimer des jeunes filles, c'étoit seulement pour le plaisir d'en être aimé, sans pretendre rien davantage? Mais il n'y a point de machines qui puissent servir à tirer cette conclusion. En 2. lieu les mariages steriles ne sont nullement une preuve d'une moindre incontinence: au contraire les Medecins disent que la trop grande lasciveté est un des obstacles de la conception, & que ce qui fait qu'il y a des mariages infeconds la premiere année, c'est que les nouveaux mariez vont trop souvent à l'Offrande; de sorte qu'avant que leurs premiers feux soient passez, la nature interrompuë & detournée ne sauroit bien prendre ses mesures. Lisez Aristote cité par Montagne.
„ (*i*) Il faut (dit Aristote) toucher sa femme
„ prudemment & severement, de peur qu'en la
„ chatouillant trop lascivement, le plaisir ne la
„ fasse sortir hors des gons de raison. Ce
„ qu'il dit pour la conscience, les Medecins le
„ disent pour la santé. Qu'un plaisir excessi-
„ vement chaud, voluptueux & assidu, altere
„ la semence & empesche la conception. Di-
„ sent d'autre part, qu'à une congression lan-
„ guissante, comme celle-là est de sa nature,
„ pour la remplir d'une juste & fertile chaleur,
„ il s'y faut presenter rarement, & à notables in-
„ tervalles;

„ *Quo rapiat sitiens Venerem, interiusque recondat.* „

Lan-

(*a*) Tantæ victoriæ lauream erant qui superioris Germanici belli tempore Friderico Palatino, erant qui Gustavo Adolpho Succorum Regi, erant qui Carolo Gustavo destinarent, cùm is Poloniam ante hos novem annos infestaret. *Id. ibid. pag.* 396.

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Eichstadius ubi supra pag.* 76.

(*d*) Uxorem adeo amplius quadraginta annos quibus cum ea vixit custodiis suis domi subjectam habuit, ut mortalium nemini fas fuerit aspicere. *Nicius Erythræus pinacoth.* 1. *p.* 229.

(*e*) Parochis, quibus mos est quotannis, Paschalibus feriis, suis in parœciis capita hominum recensere, ac singulorum domos aqua lustrali conspergere, verborum contumeliis, ac metu etiam fustis, si ausi essent accedere, domi suæ foribus abigebat, quod diceret, Pontificem Max. cum illac iter faceret, bene domui suæ dicere, proinde nihil opus esse cujusquam ad eam rem operâ. *Id. ibid.*

(*f*) *Prosper Mandosio in Biblioth. Romana.*

(*g*) *Eichstadius ubi supra pag.* 78.

(*h*) Hieron. Cardanus quidem in judicio suæ genituræ se lascivum fuisse multitudine procreatorum liberorum probat. *Id. ibid.*

(*i*) *Montagne, Essais liv.* 3. *chap.* 5. *p. m.* 112.

a beaucoup de livres (*I*) de sa façon. J'ai oublié de dire qu'il étoit bon Lutherien.

HERMESIANAX, Poëte élegiaque, nâtif de Colophon, fut honoré d'une statuë * dans sa patrie. Voyez les remarques de l'article LEONTIUM.

HERMIAS, Philosophe d'Alexandrie au V. siecle, étudia avec Proclus sous Syrianus. Il eut deux fils, Ammonius & Heliodore, qui furent de sa profession, & dont le premier devint beaucoup plus celebre que le dernier. Hermias étoit un fort honnête homme, d'un naturel doux & simple. Il étoit aussi laborieux qu'on le puisse être; mais son genie étoit mediocre, & n'inventoit pas les fortes preuves dont on a besoin en philosophant. Sa memoire étoit admirable; il recitoit à merveilles les leçons de son Professeur, & ce qu'il avoit trouvé dans les livres: c'étoit son fort; car s'il s'agissoit de resoudre les objections, & les doutes d'un disputeur, il faisoit bien-tôt paroître son foible. Sa (*Z*) morale étoit merveilleuse. On dit qu'il n'aprouvoit point que l'on employât auprès des enfans, ces termes diminutifs & de mignardise dont se servent les meres & les nourrices, & qu'il † gronda bien sa femme pour ce sujet ‡.

HERWART (JEAN GEORGE) Chancelier de Baviere vers le commencement du XVII. siecle, se rendit fameux par l'apologie qu'il composa pour l'Empereur Louïs de Baviere, contre les mensonges de Bzovius, dont il critiqua aussi plusieurs autres fautes. Scaliger ⸸ le tenoit pour un mauvais Chronologue.

HESHUSIUS (TILEMANNUS) Theologien de la Confession d'Augsbourg, né à Wesel (*A*) l'an 1526. fit extremement parler de lui par son humeur remuante & impetueuse. Il étoit encore fort jeune lors qu'on lui donna deux β charges considerables dans Heidelberg. Il ne les exerça point sans beaucoup de troubles; car il s'éleva une violente querelle entre lui & Guillaume Clebitius, sur le dogme de l'Eucharistie. L'Electeur Palatin Frideric III. s'étant persuadé que le suffrage de Melanchthon seroit de grand poids pour terminer ce different, le consulta sur cette matiere. Sa reponse irrita Heshusius, qui ne vouloit rien demordre des sentimens de Luther; & comme il n'y avoit (*B*) nulle aparence de voir cesser les injures entre les parties, pendant qu'il demeureroit à Heidel-

Laurent Joubert fameux Medecin a destiné l'un des (*a*) chapitres de ses erreurs populaires, à combatre *ceux qui ne cessent d'embrasser pour avoir des enfans, & ceux qui le font peu souvent afin d'en avoir moins.* Le vulgaire ignorant, dit-il, (*b*) *s'abuse en deux façons contraires, contrevenant totalement à son intention: quand les uns fort desireux d'avoir d'enfans, ne cessent d'embrasser leurs femmes le plus qu'ils peuvent. Les autres les espargnent, craignans d'avoir trop de mesnage. Les premiers se pensent, que s'ils faillent à un coup, les autres le reparent: & il advient tout autrement. Car ce que pourroit estre fait en un bon coup, peut estre defait au retour. Et que plus est, quand on y retourne ainsi souvent, mesmes sans y estre invité de nature, la semence n'a loisir d'estre bien elaborée & parfaite. Dont elle n'est feconde & prolifique, ains inutile comme d'eau.*

On a bien raison de dire qu'il vaut mieux ne point faire plaider sa cause, que de la commettre à un mauvais Avocat. Eichstadius merite d'être comparé à celui (*c*) que le Preteur Scipion recommandoit à un plaideur.

(*I*) *On a beaucoup de livres de sa façon.*] La plûpart sont en Allemand: les Latins sont ou des poëmes, ou des harangues, ou des Traitez philosophiques, & de Medecine: le Sieur Witte (*d*) en donne le catalogue.

(*Z*) *Sa morale étoit merveilleuse.*] On en peut juger par les maximes sur lesquelles il se regloit dans les achats. Il soutenoit qu'il ne faloit point se prevaloir de l'ignorance du vendeur, mais qu'il le faloit avertir du juste prix de sa marchandise, quand il ne le savoit pas. Ceux qui en usoient autrement étoient, selon lui, coupables d'une très-grande injustice. Ils ne deroboient pas à la maniere des voleurs de grands chemins & au peril de leur vie, mais ils fraudoient la loi, & ils corrompoient la justice. Il n'aprouvoit point l'axiôme *volenti non fit injuria.* Il pretendoit qu'outre les injures qui se font par violence, il y en a que l'on fait sans contrevenir à la volonté de ceux à qui l'on fait tort. Il pratiquoit cette belle theorie, car un jour s'étant aperçu qu'un homme qui lui vendoit un livre ne le mettoit pas au juste prix, il l'en avertit, & lui en paya plus que l'on n'en demandoit; il fit la même chose en plusieurs autres rencontres (*e*), & toutes les fois que l'occasion s'en presenta (*f*). Peut-on rien voir de plus digne d'un Philosophe? Les Chretiens qui en font autant sont bien rares. *Rara avis in terris, nigroque simillima cygno.*

(*A*) *Né à Wesel.*] Selon Moreri il nâquit à *Ober Wesel sur le Rhin dans le Diocese de Treve.* Mais Quenstedt (*g*) qui dit que ce fut à Wesel au païs de Cleves, me semble plus digne de foi.

(*B*) *Nulle aparence de voir cesser les injures.*] La reponse de Melanchthon fut composée l'an 1559. on la publia après sa mort sans avoir égard à son intention (*h*). Heshusius s'emporta furieusement contre lui, & oublia tout le respect qu'il devoit à ce grand maître. (*i*) *Heshusius itaque cùm Lutheri de cœnâ sacra sententiam mordicùs retineret ac propugnaret: à principe Electore, ut finis esset conviciorum & insectationum in sua*

* *Pausanias in Eliacis.* (*& non pas* Iliacis, *comme on lit dans Vossius* de Histor. Græc. p. 374) *sive l.* 6 *p.* 194.

† Ὁ δὲ ἀκούσας ἠγανάκτησε, καὶ ἐπετίμησε τὸν παιδικὸν τοῦτον ὑποκορισμόν. Pater audiens conquestus est, & increpuit hanc puerilem diminutionem. *Photius ubi infra.*

‡ *Tiré de Photius dans l'extrait de Damascius p.m.* 1044.

⸸ *Voyez le Scaligerana au mot* Chancelier, *pag. m.* 48.

β *Celle de Professeur en Theologie, & celle de Predicateur dans le Temple du St. Esprit.*

(*a*) *C'est le* 6 *du* 2. *livre.*

(*b*) *Joubert, erreurs populaires, l.* 2 *ch.* 6. *p m.* 74

(*c*) Ille Siculus cui Prætor Scipio patronum causæ dabat hospitem suum, hominem nobilem, sed admodum stultum: Quæso, inquit Prætor, adversario meo da istum patronum, deinde mihi neminem dederis. *Cicero de Orat. l.* 2.

(*d*) *Ubi supra p.* 87.

(*e*) Καὶ οὐχ ἅπαξ τὴν δικαιοσύνην ταύτην, ἧς τοῖς ἄλλοις οὐδέ τις ἐπιστροφή· ἀλλὰ καὶ πολλάκις, ὁσάκις συνέβαινεν ἀγνοεῖν τὸν πιπράσκοντα τὸ δίκαιον τίμημα ἐπιδείκνυτο. Nec semel hanc justitiam, cujus nullam alii rationem habent, verum etiam sæpius quoties venditorem debitum pretium ignorare contigisset ostendit. *Photius ex Damascio, Biblioth. p.* 1044.

(*f*) *Tiré de Photius ibid.*

(*g*) *Quenstedt, de patriis vir. illustr. p.* 208.

(*h*) Publicè post mortem auctoris, contraque voluntatem ejus editum exstat in consil. Th. part. 2. pag. 378. *Melch. Adam in vitis Theol. pag.* 622.

(*i*) *Id. ibid.*

Heidelberg, il reçut ordre d'en ſortir. Il s'en alla en Saxe, & publia quelques écrits contentieux dans l'Academie de Jene. Ayant été appellé en Pruſſe, il enſeigna la Theologie dans Konigsberg, juſques à ce qu'on le chaſſât l'an 1577. avec les Miniſtres de ſa faction. Il s'étoit brouillé (*C*) furieuſement * avec Wigandus, ſur des controverſes de peu d'miportance. Il ſe retira à Lubec avec ſa famille, & puis à Helmſtad, où il fut fait Profeſſeur en Theologie. Il y mourut le 25. de Septembre 1588. Il combatit fortement le dogme (*D*) de l'Ubiquité, dans la conference de Quedlenbourg l'an 1583. Melchior Adam de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, a été fort ſec (*E*) ſur le recit des avantures de ce perſonnage. Je con-

* Ingens inter ipſum & Wigandum diſſidium fuit exortum propter *abſtracti uſum*. *Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 612.

L

ſua urbe, dimiſſus offenſuſque vehementer judicio Melanchthonis de ſe, acerbè reſpondit, ac ne mortuo quidem & benè merito præceptori pepercit. Calvin lui reproche cet emportement contre Melanchthon. *Pauliſper expendant lectores*, dit-il (*a*), *quam atrociter Philippum Melanchthonem ſuum præceptorem cujus memoriam ſancte revereri debuerat ſugillet ac laceret. . . . Probroſis elogiis Philippum ita digito monſtrat, ut videri poſſit data opera materiam ejus traducendi in ſcribendo libro captaſſe.*

(*a*) *Calvin. in dilucida explicat. ſanæ doctrinæ de vera participatione, pag.* 840. *tractat. Theolog.*

(C) *Sur des controverſes de peu d'importance.*] Voici l'origine de cette querelle. Heshuſius dans un livre (*b*) contre Theodore de Beze avança que la chair de JESUS-CHRIST *in abſtracto* eſt adorable; (*c*) *Non ſolum in concreto dici debere, filium Dei eſſe adorandum, omnipotentem & vivificum, ſed etiam in abſtracto carnem Chriſti eſſe adorandam: quia majeſtas adorationis ſit carni communicata.* On s'éleva contre lui, & on pretendit qu'il enſeignoit que la chair de JESUS-CHRIST eſt adorable en elle-même, independemment de l'union hypoſtatique: (*d*) *quod in abſtracto & in ſua eſſentia caro Chriſti, etiam extra unionem conſiderata, ſit adoranda.* Il nia que ce fût ſon ſentiment, & il expliqua ſa penſée; mais ſes antagoniſtes ne s'en contenterent pas. L'Evêque (*e*) Wigandus ſoutint que cette propoſition étoit dangereuſe: *Humanitas Chriſti in abſtracto eſt adoranda, omnipotens, vivifica.* Heshuſius ſoutint qu'il ne l'avoit point avancée, & s'expliqua encore une fois, mais il n'y gagna rien. On convoqua un Synode qui rejetta l'expreſſion d'Heshuſius, & même Wigandus le voulut contraindre à ſe retracter publiquement. Heshuſius n'en voulant rien faire fut chaſſé hors du païs, quoi qu'il promît de corriger les expreſſions incommodes qui pouvoient lui être échapées: tous les Miniſtres qui le voulurent ſoutenir, reçurent le même traitement. L'Adminiſtrateur de Pruſſe conſulta l'an 1578. les Theologiens qui s'aſſemblerent à Hertzberg pour la formule de la Concorde, & ayant reçu une reponſe favorable à Heshuſius, il ordonna à Wigandus de ne plus parler de cette diſpute. Ce fut l'onziéme ſchiſme de l'Egliſe Lutherienne (*f*). Il eſt plus utile que l'on ne penſe de ſavoir ces ſortes d'hiſtoires; on y aprend à conoître l'eſprit factieux qui anime les auteurs de ces diſputes.

(*b*) *Intitulé*, Aſſertio contra Bezianam exegeſin Sacramentorum.

(*c*) *Micrælius, Syntagm. Hiſt. eccleſ. pag. m.* 867.

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) Wigandus Epiſcopus Pomezanienſis. *Id. ibid.*

(*f*) *Tiré de Micrælius ibid.*

(D) *Combatit. . . . le dogme de l'Ubiquité dans la conference.*] Cette conference fut tenuë le 14. & le 16. Janvier (*g*) 1583. entre les Theologiens de S. A. E. de Saxe, & ceux de Brunſwic. Ceux-ci avoient à leur tête Heshuſius. On publia les actes de cette diſpute. *In eo* (colloquio) *præcipuæ partes demandatæ à Theologis Brunſuicenſibus* Heshuſio *fuerunt, qui* διαῤῥήδην *negavit dogma illud generalis Ubiquitatis. . . in ſacræ ſcripturæ canone haberi, neque inde poſſe demonſtrari* †. Quenſtedt pretend qu'Heshuſius ignoroit l'état de la queſtion, imputant à ſes adverſaires une doctrine qu'ils ne tenoient pas, & qui n'étoit qu'un vain fantôme de ſon imagination. Cela eſt aſſez ordinaire dans ce genre de diſputes. Raportons les paroles de Quenſtedt; elles ſont hiſtoriques par raport à nôtre Docteur. (*h*) *Veſalia inferior vulgo* unter Weſel. . . . *urbs Cliviæ clariſſima, . . . excepit in hanc lucem editum. . . . Tilemannum Heshuſium Theologum Lutheranum inſignem, multisque ſcriptis Didacticis & Polemicis contra Calvinianos clarum, qui ante Librum Concordiæ defendit Omnipræſentiam Carnis Chriſti, poſtmodum verò non tam ipſam in Libro Concordiæ de Majeſtate Chriſti hominis doctrinam, quàm præconceptum cerebri ſui idolum impugnavit, talem ſcil. omnipræſentiam, quâ ſubſtantia Carnis Chriſti ſit localiter, extenſivè, diffuſivè & ſubjectivè in omnibus creaturis, cum qua portentoſâ ubiquitate noſtris Eccleſiis nihil quicquam fuit commercii. Vide* Concord. Concord. Hutteri cap. XLVI. Micrælius pretend qu'Heshuſius ne diſputa que par depit contre le dogme de l'Ubiquité. On s'aſſembla pour deliberer ſur l'apologie qu'on vouloit faire du livre de la Concorde, & on prit des meſures qui ne furent pas au goût d'Heshuſius. Il n'en falut pas davantage pour irriter ſon eſprit de contradiction, & pour l'engager à prendre les armes contre les Ubiquitaires. *Contra* (*i*) *Calvinianos ore & calamo omnipræſentiam carnis Chriſti fortiter uſque ad annum Chriſti* 1582. *defendit. Tandem cum nonnulli theologorum ad conſcribendam pro Formula concordiæ apologiam conveniſſent: ille ſuum ad arbitrium non omnia agi indignatus, majeſtatem Chriſti, libro Concordiæ inſertam, quam* ubiquitatem generalem *vocant, oppugnare cœpit, & cum* Dan. Hoffmanno, *collega, orthodoxis eam ſententiam affinxit, ac ſi ſubſtantiam carnis Chriſti extenſivè ac localiter in omnibus creaturis eſſe dicerent. Sic igitur proprii cerebri commentum impugnans, loco omnipræſentiæ introduxit multipræſentiam.* Daniel Hoffman le ſeconda vigoureuſement, & ne voulut (*k*) rien relâcher dans la conference de Quedlenbourg.

(*g*) *Selon Melchior Adam*, ubi ſupra. *Micrælius la met à l'an* 1585. *je le cite ci-deſſous lettre k.*

† *Melch. Adam. ib. pag.* 622.

(*h*) *Quenſtedt ubi ſupra.*

(*i*) *Micrælius ibid. pag.* 758.

(*k*) Nec pertinacia ejus in Quedlenburgenſi colloquio anno 1585. frangi voluit. *Id. ibid. pag.* 759.

(E) *Melchior Adam a été fort ſec. . . . je conſeille.*] Les Journaliſtes de Leipſic ont eu raiſon de le remarquer (*l*). *Tilemanni Heshuſii vitam conciſam admodum & mancam ad nos tranſmiſit Melchior Adamus* vit. Germ. Theolog. p. 621. ſeq. *multo locupletiorem, eamque carmine heroico exaratam, & Heshuſii commentariis in Eſaiam adjectam gener ejus D. Jo. Olearius: ubi & quarti, quod ſuſtinendum illi fuit, mentionem reperies exilii; cujus hiſtoriam illuſtrabunt egregie quæ* (*m*) Parte II. ſub anno 1565. p. 182. ſeqq. *tum in ipſius Heshuſii, tum in aliorum epiſtolis leguntur.*

(*l*) *Acta eruditor. Lipſienſ. menſe Junio* 1684. *pag.* 288.

(*m*) *C'eſt-à-dire dans le livre qui a pour titre*, Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ ſeculi à nato Chriſto ſexti decimi ſupplementum celeberrimorum ex illo ævo Theologorum ad Joannem, Eraſmum, & Philippum Marbachios conſtans. . . editum à Jo. Fechtio.

conseille à ceux qui les voudront voir plus étenduës; de consulter la vie d'Heshusius composée par son gendre. Heshusius fut exilé (*F*) jusqu'à quatre fois, & donna bon ordre, s'il en faut croire Calvin*, que cela ne lui causât aucun dommage. Il est Auteur (*G*) de plusieurs livres. Ceux qui nous parlent de la secte (*H*) des Heshusiens, & qui lui imputent la doctrine d'Arius, meritent le dernier mepris. Mr. Moreri n'a pas laissé de les copier.

HIEROCLES, fils de cet Alypius qui avoit commandé en Angleterre, & que Julien l'Apostat avoit envoyé à Jerusalem pour y faire rebâtir le Temple, fut accusé conjointement avec son pere sous l'empire de Valens, & tant tourmenté qu'on ne savoit plus † à quel membre s'adresser, pour lui faire dire par la force des tortures ce qu'on souhaitoit qu'il declarât. On donna ordre enfin qu'il fût mené au suplice; mais pendant qu'il y alloit, le peuple s'adressa en corps à l'Empereur, & le pria si ardemment pour cet homme, qu'il obtint sa grace. C'est

* *Voyez la remarque F.*

† Omni laniena excruciato ut verba placentia Principi, vel potius arcessitori loqueretur, quo cum pœnis non sufficerent membra vivo exusto *&c. Ammian. Marcellin. l.* 29. *c.* 1. *pag.* 556.

(*F*) *Heshusius fut exilé jusqu'à quatre fois.*] On l'a pu voir dans le passage du Journal de Leipsic que j'ai cité tout à l'heure. Voici un distique qui confirme la même chose, & qui n'est pas avantageux à la memoire de ce Docteur.

(*a*) *Quæritur, Heshusi, quarta cur pulsus ab urbe;*
In promptu causa est, seditiosus eras.

Le portrait que Calvin (*b*) nous donne d'Heshusius confirme merveilleusement ce distique. *Illuc* (*c*) *eum rapit naturæ intemperies, vel quod videt in moderata docendi ratione nullum sibi laudis gradum relinqui, qui tamen ambitione totus ad insaniam usque flagret. Certè in suo libello turbulenti se ingenii hominem, præcipitis etiam audaciæ & temeritatis esse prodit. . . . Concionatur de ingentibus suis periculis, qui semper non minus securè, quàm lautè, delicias suas coluit. Prædicat multiplices ærumnas, qui cùm largos thesauros habeat domi repositos, semper amplis stipendiis suas operas vendiderit, omnia tamen solus ingurgitat. Verum quidem est, quum multis locis tranquillum nidum figere voluerit, sæpius propria inquietudine fuisse excussum. Sic Glosslario, Rostochio, Heidelberga, Brema pulsus, Magdeburgum nuper concessit. Ac laudi quidem danda essent exilia, si pro constanti veritatis confessione solum vertere sæpius coactus esset: sed quum homo inexplebili ambitione plenus, contentionibus & rixis deditus, immani verò ferocia ubique fuerit intolerabilis, non est cur queratur aliorum injuria se fuisse vexatum, qui sua importunitate molestias homini delicato graves exhibuit. Intereà tamen provide sibi cavit, ne damnosæ essent migrationes: quinetiam divitiæ ipsum magis animosum reddunt.* On pourroit recueillir de ce passage qu'Heshusius a été banni plus de 4. fois, car on n'y dit pas qu'il fut chassé d'Iene, & puis de la Prusse; & on ne pouvoit pas le dire, puis que ces évenemens sont posterieurs à ce livre (*d*) de Calvin. On le (*e*) chassa d'Iene l'an 1573. & il s'en alla dans la Prusse, où il fut établi Evêque de Samia en la place de Morlin.

(*G*) *Il est Auteur de plusieurs livres.*] D'un Commentaire sur les Pseaumes, sur Esaie, & sur toutes les Epitres de St. Paul: d'un Traité de la Cene, & de la Justification: d'une *Assertio Testamenti Jesu Christi contra blasphemias Calvinistarum*: d'un *Antidotum contra impium dogma Math. Flacii Illyrici, quo adserit quod peccatum originis sit substantia: de servo hominis arbitrio, & conversione ejus per Dei gratiam contra Synergiæ adsertores: de vera Ecclesia ejusque authoritate*, &c.

(*H*) *Qui nous parlent de la secte des Heshusiens.*] J'ai dejà dit plus (*f*) d'une fois mon sentiment sur ces miserables faiseurs de catalogues d'Heretiques. Ils ont ici pour tout garant un Dialogue de Lindanus, où l'on trouve ces paroles: (*g*) *Heshusii, à Tilmanno Heshusio quem Calvinus Servetianum infamat, Boquinus, Arrianum: Wilhelmus Cleinwitzius vero præter peculatum plurimis de fidei capitibus accusat: quibus hoc* (*h*) *anno sua respondit defensione objecta inficiatus, nisi quod illud Trinitas est unitas negat se meminisse an dixerit in lectionibus: cum ita diserte doceat de præsentia Christi corporis in cœna, objectione quinta.* Il y a 3. choses à critiquer dans ce passage. 1. C'est une injustice impertinente que d'imputer à un homme les heresies, dont ses adversaires l'accusent dans la chaleur de la dispute. Huunius Auteur Lutherien n'a-t-il pas fait un assez gros livre, où il se vante de convaincre Jean Calvin de Judaïsme? Ne faudroit-il pas être fou pour en conclure que Jean Calvin a judaïsé? Ainsi sous pretexte que Calvin, Boquin, & autres tels adversaires d'Heshusius piquez au vif par ses injures, auroient pu lui imputer des doctrines Ariennes, un homme sage ne se croira point fondé à l'apeller Arien. Il jugera que de telles accusations peuvent fort bien être les fruits d'un trop grand loisir, dont on abuse pour éplucher toutes les paroles de son ennemi, & pour les tordre, afin d'y trouver des heresies, par le moyen des consequences tirées à perte de vuë. 2. L'injustice qui ne seroit qu'impertinente, si l'on ignoroit les reponses d'Heshusius, devient tout-à-fait criminelle, quand on sait qu'il a nié publiquement les choses dont ses adversaires l'avoient accusé. Or Lindanus nous aprend lui-même qu'il fait cela. 3. Quand même ce Theologien auroit enseigné quelques heresies, il ne s'ensuivroit pas qu'il y auroit eu en Allemagne la secte des Heshusiens. Un Professeur qui enseigne des doctrines particulieres n'a pas toûjours des disciples, encore moins en a-t-il toûjours qui se separent du gros, comme il le faut faire pour meriter le nom de secte.

Prateolus sur la seule foi de Lindanus a mis les Heshusiens dans le catalogue des Heretiques. Le P. (*i*) Gaultier en a fait autant sur la seule foi de Prateolus.

O imitatores servum pecus, ut mihi sæpe
Bilem, sæpe jocum vestri movere tumultus! (*k*)

(*a*) *Voyez l'article* Acronius, *pag.* 89.

(*b*) *Ubi supra pag.* 842. *col.* 1.

(*c*) *C'est-à-dire*, ad paradoxa & opinionum absurditatem.

(*d*) *Il fut fait l'an* 1561.

(*e*) *Micrælius ubi supra pag.* 750.

(*f*) *Voyez le* 1. *volume pag.* 572.

(*g*) *Lindanus, in Dubitantio, dial.* 2. *pag.* 135.

(*h*) *C'est-à-dire l'an* 1564. *date de l'épitre dedicatoire de Lindanus.*

(*i*) *In tabula Chronographica.*

(*k*) *Horat. epist.* 19. *l.* 1.

C'eſt ce que l'on peut aprendre en comparant un paſſage (*A*) d'Ammien Marcellin, avec un paſſage de St. Chryſoſtôme. Nôtre Hierocles avoit été diſciple de Libanius, & avoit eu (*B*) beaucoup de part à ſon eſtime.

HIEROPHILE, Medecin, dont je ne ſaurois dire autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il enſeigna la Medecine à une certaine fille nommée Agnodice. Elle fut obligée de ſe deguiſer en homme; car il y avoit une loi parmi les Atheniens*, qui defendoit aux femmes & aux eſclaves d'étudier la Medecine. Agnodice s'étant érigée en Sage-femme, donna lieu au changement qui fut fait à cette loi. Cette hiſtoire eſt (*C*) trop curieuſe, pour ne devoir pas être raportée dans une remarque.

* Athenienſes caverant ne quis ſervus aut fœmina artem Medicinam diſceret. *Hygin. cap.* 274.

HIL-

(*A*) *En comparant un paſſage d'Ammien Marcellin.*] C'eſt celui-ci: (*a*) *Ipſe quoque Alypius poſt multationem bonorum exſulare praeceptus, filium miſerabiliter ductum ad mortem, caſu quodam proſpero revocatum excepit.* Le paſſage de St. Chryſoſtome eſt dans la 3. Homilie ſur l'incomprehenſible nature de Dieu. Ce Pere voulant montrer à ſes auditeurs combien a de force la priere de tout un peuple, leur allegua un exemple qu'ils avoient vu depuis dix ans, lors qu'un criminel que l'on menoit baaillonné au lieu du ſuplice, obtint ſa grace à la priere de tout le peuple d'Antioche, qui fut la demander en corps à l'Empereur. Mr. Valois (*b*) ne doute pas que ce criminel ne fût Hierocles fils d'Alypius.

(*a*) *Amm. Marcellin. lib.* 29. *pag.* 557.

(*b*) *In Marcellin. ubi ſupra.*

(*B*) *Avoit eu beaucoup de part à ſon eſtime.*] Libanius (*c*) écrivant à Alypius lui dit, que ſon fils encore enfant paroiſſoit plus ſage que les perſonnes âgées, & qu'il y avoit pluſieurs peres qui en cenſurant leurs fils, les exhortoient à jetter les yeux ſur celui d'Alypius. Le temoignage d'Ammien Marcellin (*d*) eſt conforme en gros à celui de Libanius.

(*c*) *Lib.* 4. *epiſt.* 284. *apud Valeſium in Ammian. Marcellin. l.* 29. *c.* 1.

(*d*) Citatus eſt cum Hierocle filio adoleſcente indolis bonæ. *Pag.* 556.

(*C*) *Cette hiſtoire eſt trop curieuſe pour.*] Hygin raporte „(*e*) que les anciens n'ayant pas „de Sages-femmes, il mourut beaucoup de „femmes en travail d'enfant, parce que la honte les empêchoit de recourir à des Medecins, „& qu'il y avoit une loi parmi les Atheniens „qui defendoit aux femmes de ſe mêler de la „Medecine. Sur cela une jeune fille nommée „Agnodice ſe ſentant une grande inclination „pour cette ſcience, ſe deguiſa en homme, & „l'aprit. Après quoi elle alloit trouver les „femmes qui étoient en travail d'enfant; & „pour leur ôter tout ſcrupule elle leur montroit d'abord ce qu'elle étoit, & en ſuite les „accouchoit. Les Medecins remarquant que „cela leur faiſoit perdre la pratique des femmes, firent un procés à celle-là, & l'accuſerent d'un mauvais commerce avec le ſexe; „ils ſe plaignirent même de je ne ſai quelle colluſion, & de certaines maladies de commande „qu'on avoit pour favoriſer le Galant. En un „mot ils la firent condamner par les Areopagites: mais elle leur montra ſi clairement en „plein Senat les preuves de ſon innocence, „qu'il falut que les Medecins recouruſſent à „une autre batterie, ſavoir à la loi qui defendoit au ſexe la profeſſion de Medecin. Les „Dames Atheniennes intervinrent alors dans la „cauſe, & firent reformer la loi; ainſi il fut „permis aux femmes libres d'apprendre cet „Art.„ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles fait une remarque contre Hygin; *Il y a*, dit-il (*f*), *peu d'exactitude dans ces paroles d'Hyginus: car on pourroit conclure de ſon diſcours, que depuis qu'*Agnodice *accouchoit les femmes, elles n'employoient plus à cela les Medecins, ce qui prouveroit contre la propre remarque de cet Auteur, qu'elles ſe ſervoient de leurs bons offices auparavant. Mais s'il n'a pas eu de l'exactitude, on peut du moins le tirer de contradiction, en ſuppoſant qu'il a voulu dire que les femmes ayant eté ſoulagées dans leurs accouchemens par Agnodice, ne vouloient plus ſe ſervir que d'elle dans les autres incommoditez, où le ſcrupule ne les empêchoit pas d'employer les Medecins.* Cet Auteur fait une autre obſervation au ſujet de ce qu'Hyginus remarque (*g*), qu'avant qu'Agnodice fit le metier d'accoucheuſe, il étoit mort bien des femmes qui n'avoient oſé ſe ſervir d'un Medecin. *Il faut avoüer*, dit (*h*) le Nouvelliſte de la Republique des lettres, *que la honte n'eſt gueres moins ſujette que les autres choſes au caprice de la mode. Un temps a été que la honte de ſe ſervir d'un Accoucheur étoit à la mode, & nous liſons dans Louiſe Bourgeois Sage-femme fort habile, qu'Henri IV. lui recommanda de faire ſi bien ſon devoir auprès de la Reine Marie de Medicis, qu'il ne fût pas neceſſaire de recourir à un homme, car ſa pudeur, ajoûtoit-il, en ſouffriroit trop. Preſentement c'eſt être à la mode que de n'avoir pas cette honte; nôtre ſiecle eſt bien autrement éclairé que les precedens.* Cette raillerie contre nôtre ſiecle n'eſt pas bien fondée; car ſi d'un côté la honte y eſt plus petite à certains égards, l'effronterie de l'autre y eſt plus petite qu'elle ne l'étoit à Athenes. Trouveroit-on aujourd'hui d'honnêtes femmes qui oſaſſent en pleine audience, & chemiſe au vent, faire voir à tous les Juges qu'elles ſont femmes? C'eſt ce que fit Agnodice (*i*) dans l'Areopage, le plus grave & le plus venerable Tribunal qui fût au monde. Peut-on voir une impudence plus outrée? Avant cela n'avoit-elle point donné d'aſſez fortes preuves de ſon peu de honte? Ne pouvoit-elle point faire conoître ſon ſexe par des voyes plus honnêtes, que celle (*k*) qu'elle employoit auprès des femmes? Les Prelats (*l*) qui pour ſe juſtifier d'incontinence ont fait voir leur nudité à des Conciles, n'égalent point l'impudence de l'Athenienne.

(*e*) *Nouvelles de la Republique des lettres, Janvier* 1686. *pag.* 28. & 29.

(*f*) *Ibid. pag.* 30.

(*g*) Antiqui obſtetrices non habuerunt, unde mulieres verecundia ductæ interierant. *Hygin. cap.* 274.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) Quod cum vidiſſent medici, ſe ad fœminas non admitti, Agnodicen accuſare cœperunt, quod dicerent eum glabrum eſſe & corruptorem earum, & illas ſimulare imbecillitatem. Quo cum Areopagitæ conſediſſent, Agnodicen damnare cœperunt. Quibus Agnodice tunicam allevavit, & ſe oſtendit fœminam eſſe. *Hygin. ibid. pag. m.* 329.

J'ai dit ailleurs qu'Albert le Grand ſe mêloit

de

(*k*) Quæ cum credere ſe noluiſſet, æſtimans virum eſſe, illa tunica ſublata oſtendebat ſe fœminam eſſe. *Id. ibid. pag.* 328.

(*l*) *Voyez touchant Denys Patriarche de Conſtantinople les nouvelles lettres contre Maimbourg pag.* 686. *& joignez y ces paroles:* Atteſtantibus Nicephoro & Zonara, quum Macedonius Epiſcopus Conſtantinopolitanus, ſub Anaſtaſio, falſo atque fictionibus Arrianorum & Manichæorum ab adoleſcentulis, impuræ Veneris; & Methodius Patriarcha, ſub Michaële, ſtupri accuſati eſſent: ambos ut convincerent mendacium, tunicâ ſubductâ oſtendiſſe, virilibus ſe carere: & exinde à criminibus illis liberos atque immunes fuiſſe pronunciatos. *Salmuth in Pancirolum part.* 2. *p.* 88.

HILDEBERT, Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours au commencement du XII. siecle, avoit mené une vie fort (*A*) dereglée avant que de parvenir à l'Episcopat. C'est en vain qu'on chicane là-dessus (*B*) l'Annaliste de l'Eglise Romaine, & qu'on lui oppose les decouvertes d'un Critique. Le P. Maimbourg (*C*) se servit heureusement d'une action de ce Prelat, pour insulter

de la profession de Sage-femme, s'il en faut croire la chronique scandaleuse (*a*). Si cela est, il y a long tems que la honte des femmes Atheniennes ne subsiste plus; & comme la reputation d'Albert le Grand étoit très-bien établie, que fait-on s'il n'y avoit pas des femmes qui faisoient gloire d'être accouchées de sa main, à peu près comme les Precieuses de Moliere vouloient que tout jusqu'à leurs chaussetes fût de la bonne faiseuse?

(*a*) *Voyez son article pag.* 164. *remarque A.*

(*A*) *Avoit mené une vie fort dereglée.*] Après même sa promotion à la dignité d'Archidiacre, il se pourvut d'un si grand nombre de concubines, qu'il eut des batards & des batardes à foison. C'est ce qu'Ives Evêques de Chartres lui écrivit: (*b*) *Dicunt quidam de majoribus Cenomanensis Ecclesiæ qui anteactam vitam tuam se nosse testantur, quod ultra modum laxaveris fræna pudicitiæ, in tantum ut post acceptum Archidiaconatum, accubante lateribus tuis plebe mulierculorum multam genueris plebem puerorum & puellularum.*

(*b*) *Cette lettre est la* 277. *Voyez Mr. Menage Histoire de Sablé pag.* 107.

(*B*) *Qu'on chicane là-dessus l'Annaliste.*] Juret (*c*) censure Baronius *d'avoir écrit dans ses Annales, fondé sur cette lettre* d'Ives de Chartres, *qu'Ildebert avant que d'être Evêque, avoit été adonné aux femmes, & il pretant que cette lettre est adressée à un Adelbert, & non pas à Ildebert.* Adelberto, Cenomanensis Ecclesiæ * electo. *C'est ainsi que cette lettre se trouve intitulée à la fin du MS. des lettres d'Ives de Chartres de la Bibliotheque de St. Victor.... Mais le Pere Sirmond* (*d*) a fort bien justifié Baronius: voici ses termes. *Ildebertus vir in Episcopatu eximius, ante illum, vitæ solutioris, ut indicat Ivonis epistola* 277. *Quam quidem, qui de Ildeberto, quo de agimus, scriptam, pertinaciùs neget, is, opinor, clausis oculis sibi credi velit. Ecqua enim alia Ivonis tempore Cenomanensis Episcopi electio fuit, quàm Ildeberti? quem præterea scimus ex Archidiacono; quod Ivo notat, ad Episcopalem Cathedram evectum. Neque tamen hæc ita dissero, ut viri docti, qui contra sensit, nomini obtrectem: sed quia immortalis memoriæ Cardinali Baronio me debere judico, ut quæ rectè & verè ab eo dicta sunt, ea ut pro veris habeantur, enitar quoad possum.* Mr. Menage ajoûte de fort bonnes choses à ces raisons du P. Sirmond. *Ildebertus*, dit-il, (*e*) est le même nom que celui d'*Aldebertus*: & Ildebert Evêque du Mans s'est lui-même appellé *Aldebertus* dans une de ses lettres imprimée dans le 13. volume du Spicilege. *Ranulfo, Dei gratiâ, Dunelmensi Episcopo, omni honore & gratiâ sublimando*, ALDEBERTUS, *humilis Cenomanorum Sacerdos.* Et c'est comme il est appellé dans un Titre de l'Abayie d'Etival, produit par M. Pavillon dans ses Remarques sur la Vie d'Arbrissel. *Aldeberto, Episcopo Cenomanensi*: car c'est ainsi qu'il faut lire en cet endroit; & non pas, *Alberto Episcopo Cenomanensi*: n'y ayant point u (*f*) d'Albert Evesque du Mans. Dans un Titre de Frontevaux, produit par Cosnier, à la p. 131. de ses Notes sur la Vie d'Arbrissel, il est aussi appellé *Audebertus*; qui est la mesme chose qu'*Aldebertus*. Courvaisier dans la Vie d'Ildebert confirme la lettre d'Ives de Chartres par cet endroit du Nécrologe de St. Pierre de la Cour du Mans: *Tertio Idus Augusti, obiit Gervasius, Hildeberti Præsulis filius; matris Ecclesiæ Canonicus: qui vivens, ad hujus Ecclesiæ servitium quandam contulit Bibliothecam: cujus anima quiete fruatur æterna*: prétandant que ce Gervaise estoit fis naturel d'Ildebert. Bondonnet prétant qu'il n'estoit que son fis spirituel. Mais dans les Gestes des Evêques du Mans, publiez par Dom Mabillon dans le 3. volume de ses Analectes, il est parlé des *delicta juventutis* de cet Evesque: ce qui confirme encore la lettre d'Ives de Chartres. Dans ses additions (*g*) Mr. Menage allegue 2. titres produits par le Pere de la Mainferme (*h*) où nôtre Hildebert s'apelle *Audebertus*. Ainsi la critique (*i*) de Juret tombe par terre, avec les loüanges que le P. Maimbourg lui donne. Voyez la remarque suivante.

(*c*) *Notis in epist.* 277. *Ivonis Carnutensis.*

(*d*) *In notis ad Godefridum Vindocinensem apud Menagium, Histoire de Sable pag.* 107. 108.

(*e*) *Ibid. pag.* 108.

(*f*) *Mais peut estre qu'*Alberto *a esté mis en cet endroit, par contraction pour* Aldeberto, *& qu'*Albertus *est le mesme nom.*

(*g*) *Pag.* 310.

(*h*) *In Clypeo nascentis Fontebraldensis Ordinis pag.* 73. *&* 62.

(*i*) *Vossius* de Histor. Latin. pag. 404. *& après lui Mr. Moreri ont adopté cette critique.*

(*C*) *Le Pere Maimbourg se servit heureusement.*] Il fit preceder les loüanges de ce Prelat. Le B. Hildebert, dit-il, (*k*) Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours a été l'un des plus saints & des plus savans Prelats que l'Eglise Gallicane ait jamais eus. „C'est celui de „qui nous avons les Epistres, & quelques au„tres beaux ouvrages dans la Bibliotheque des „Peres; celuy que Saint Bernard appelle l'ex„cellent Pontife, & la grande colomne de „l'Eglise; duquel les Escrivains les plus cele„bres parlent avec de grands éloges, & dont „Dieu mesme voulut declarer & honorer la „sainteté, par des miracles qui se firent à son „tombeau. Et à cette occasion je me sens obli„gé de dire, pour rendre l'honneur que l'on „doit à sa mémoire, que ceux qui ont écrit, „sur la foy d'une Epitre d'Ives de Chartres, „que quand Hildebert fut fait Evesque du „Mans il menoit une vie très-scandaleuse, l'ont „pris pour un autre, estant trompez par l'in„scription de cette Epistre, où ils ont trouvé „*Hildeberto*, au lieu de *Aldeberto*, qui se lit „dans les vieux exemplaires, comme Monsieur „Juret, à qui nous devons cette importante „remarque, l'a fait voir dans ses sçavantes no„tes sur Ives de Chartres.„ Après cela on raconte qu'Hildebert fut transferé de l'Evêché du Mans à l'Archeveché de Tours par le Pape Honorius II. l'an 1125. & qu'ayant trouvé deux Canonicats dans son Eglise ausquels le Roi Loüis le Gros avoit pourvu pendant la vacance de l'Archevêché, *il* (*l*) *fut lui-même à la Cour faire de très-humbles remontrances au Roi.* Il fut oüi, & ne voulut point se contenter de la sentence qui fut prononcée, il demanda un jugement canonique; son obstination fut cause qu'on lui confisqua les revenus de l'Archevêché. Alors il n'eut recours qu'aux prieres les plus soumises; il se recommanda à un Evêque que le Roi consideroit. *Je ne vous écris pas,* lui

(*k*) *Hist. du Lutheranisme l.* 2. *p.m.* 192.

(*l*) *Ibid. pag.* 193.

insulter le peu d'Evêques qui s'oposoient à l'extension de la Regale. La remarque que je ferai sur ce sujet, contiendra certaines choses qui concernent l'histoire de nôtre Hildebert. Il a été mis par Illyricus entre les temoins de la verité, à cause d'une lettre fort piquante (*D*) contre la Cour de Rome. Il n'étoit point de (*E*) grande naissance.

HILTEN (JEAN) Cordelier Allemand, se mêla de fonder des predictions sur le livre de (*A*) Daniel l'an 1485. Melanchthon qui avoit vu l'original de cet Ouvrage, raporte que l'Auteur avoit predit qu'en l'annéc 1516. la puissance

lui dit-il, (*a*) *pour me plaindre du procedé du Roy, pour vous animer par mes plaintes, pour exciter des clameurs, des troubles, des seditions & des tempestes contre l'Oingt du Seigneur, & pour demander qu'on se serve contre luy de la rigueur & des censures de l'Eglise. Bien loin de cela, je vous demande seulement que vous ayiez la bonté d'interceder pour moy, & de faire en sorte par vos bons & charitables offices que Sa Majesté n'employe pas les armes de sa colere & de son indignation contre un pauvre Evesque accablé d'années, qui ne soupire qu'après le repos.* Le P. Maimbourg ne manque pas d'observer que le Roi *demeura le maître, & jouit pleinement de son droit, sans que le Pape Honorius très-saint Pontife, & grand protecteur de cet Archevêque y trouvât à redire.* Voilà comment cet Historien fourroit dans l'Histoire du Lutheranisme (*b*) un épisode sur les affaires de la Regale, afin de faire sa cour au Roi en decriant la conduite de l'Evêque de Pamiers, & celle d'Innocent XI.

(*D*) *D'une lettre fort piquante contre la Cour de Rome.*] La description qu'il a faite des desordres de cette Cour est très-vive, & je ne croi pas qu'elle ait rien perdu de sa force dans la traduction Françoise que Mr. du Plessis Mornai (*c*) en a donnée. Hildebert n'étoit encore qu'Evêque du Mans lors qu'il écrivit cette lettre, mais quand il en écrivit une autre à Honorius II. pour se plaindre de ce que l'on attiroit à Rome toutes les causes par voye d'apel, il étoit Archevêque de Tours. Il fit en vers une description de Rome, & la conclut par ces paroles

Urbs fœlix si vel Dominis urbs illa careret,
Vel Dominis esset turpe carere fide.

Heureuse ville si elle n'avoit point de Maîtres, ou si ces Maîtres avoient honte de n'avoir point de foi. Coeffeteau (*d*) ne nie point que la lettre à Honorius ne soit d'Hildebert, mais il ne juge pas ainsi de l'autre. *Il n'est pas croyable*, dit-il, *que cette epistre soit de lui, veu que non seulement elle ne se trouve point parmi celles qui sont imprimées, ni mesmes parmi celles que nous avons veües écrites à la main, les ayans eües, comme plusieurs autres rares livres de Messieurs Du Puy... Mais aussi parce que hors quelques jeunesses de ce Prelat, nous trouvons qu'il a toûjous été fort modeste, & sur tout grandement respectueux à l'endroit du S. Siege, ainsi que nous montrerons incontinent* (*e*). *Aussi ni Vignier, ni Illiricus, ni du Plessis ne nous disent point sur quel sujet elle a esté écrite. Ils nous en ont baillé seulement un fragment, sans autre titre & sans autres enseignes.* Il est juste d'entendre ce qu'on repliqua. „ Si (*f*) cela tient „ lieu de raison nous y gagnerons au double, „ & alleguerons avec plus de raisons & de te„ moignages la perfidie des siens à forger des „ pieces nouvelles, & falsifier les anciennes. Il„ lyricus l'ayant trouvée entre les autres en a „ publié les propres termes, qui se cognoissent „ assez n'être de sa veine. Si lui & les autres „ après lui la proposent sans tiltre & sans argu„ ment, cela ne doibt estre nouveau à ceux „ qui ont veu celles qu'on a imprimées, entre „ lesquelles s'en trouve bon nombre desquelles „ il est impossible de deviner à qui elles ont esté „ escrites, & de sçavoir particulierement sur „ quel subjet. „ C'est Rivet qui parle ainsi: un peu après il remarque que „ Gretser (*g*) *ne* „ *peut croire que l'epistre 82. en laquelle est parlé* „ *d'oster ou de moderer les apellations, soit sortie* „ *de la boutique de Hildebert*, combien que „ Coeffeteau die, *qu'elle est vrayement de lui.* „ Les curieux pourront consulter le *supplementum patrum* du Pere Hommey, où il y a diverses pieces d'Hildebert, avec des notes sur ses épitres, & l'addition des noms de ceux à qui il les écrivoit (*h*).

(*E*) *Il n'étoit point de grande naissance.*] „ Il „ (*i*) y a dans le Maine prés Montoire, un lieu „ appellé Lavardin, qui a donné son nom à „ une très-illustre famille du Vendômois.... „ La Croix du Maine dans sa Bibliotheque à „ l'article de Jacque de Lavardin, dit qu'Hil„ debert Evêque du Mans, étoit de cette fa„ mille: ce qui n'est pas veritable. Il étoit du „ lieu, mais non pas de la Maison de Lavardin. „ C'étoit un homme de beaucoup de sçavoir, „ de beaucoup de merite, mais de nulle nais„ sance. „ Les paroles de la Croix du Maine sont celles-ci. (*k*) *Cette Maison* (*l*) *de Lavardin est coustumiere de produire des hommes doctes & de toute ancienneté. Car Hildebert Evêque du Mans, & depuis Archevêque de Tours il y a cinq cens ans passez, estoit de cette maison & portoit ce surnom, lequel a esté de son temps estimé le plus docte Poëte & Orateur, comme tesmoignent ses epistres & ses poëmes Latins.*

(*A*) *Sur le livre de Daniel l'an 1485.*] J'ai rencontré cette date dans un passage que Melchior Adam raporte, qui nous aprend aussi en quel lieu ce Cordelier avoit étudié. *Ego olim juvenis*, c'est Hilten qui parle (*m*), *almæ matris Universitatis Erphurdensis alumnus, ardens philosophus: nunc senex exuli solitudini deditus ab anno Christi millesimo quadringentesimo septuagesimo primo, in hunc annum millesimum quadringentesimum octogesimum quintum ejusdem Domini Jesu Christi voluntate: qui & me instigavit ex suo libro cognoscere veritatem, contra vacuos errores de futuro tempore nunc volantes. Quam me solum scire amor Dei & proximi non finit, sed & aliis piis & benevolis impertiri admonet.* Melchior Adam peu

(*a*) Nec tamen hæc loquor tanquam vobis clamorem super Christo Domini deponens, tanquam postulans Ecclesiasticæ rigorem disciplinæ. Subvenire Ecclesiæ & mihi per vestrum deprecor interventum, & Regi ex charitate suggeri, ne sagittas suas in sene compleat sacerdote. *Hildebert. epist. 6. apud Lucam Dacherium, to. 13. Spicilegii. citante Maimburgio ibid. p. 194.*

(*b*) *Il en usoit de même à l'égard de toutes les affaires du tems, comme on le lui reproche dans la Critique generale de son Calvinisme, lettre 4. & 5.*

(*c*) *Dans la p. 280. du Mystere d'iniquité.*

(*d*) *Reponse au Mystere d'iniquité, pag. 757.*

(*e*) *Il dit dans la page suivante, qu'en l'an 1107. Hildebert persecuté par le Roi d'Angleterre, alla implorer le conseil & le secours du Pape Paschal, & qu'ayant tenu un Synode à Nantes sous le Pape Honorius, il en envoya les actes à ce Pape.*

(*f*) *Rivet, Remarques sur la Reponse au Mystere d'iniquité, 2. part. p. 240.*

(*g*) *In Examine Mysterii Plessæani, pag. 376.*

(*h*) *Voyez le Journal de Leipsic 1685. pag. 465.*

(*i*) *Suite du Menagiana, pag. 103. édit. de Holl.*

(*k*) *Bibliotheque Françoise, p. 190.*

(*l*) *Il parle de celle de Lavardin près Montoire en Vandomois,* differente de celle de Lavardin à 6. lieues du Mans, de laquelle les Seigneurs s'apellent en leur surnom de Beaumanoir, issus de Bretagne.

(*m*) *Apud Melchior. Adam. in Vitis Theol. pag. 3.*

ſance du Pape commenceroit à dechoir, & qu'en ſuite elle iroit de plus en plus vers le precipice, & ne ſe retabliroit jamais; & qu'environ l'an 1600. les Turcs regneroient (*B*) dans l'Italie & dans l'Allemagne *. Il y en a qui diſent † qu'il predit pour l'année 1600. un homme tout à fait cruel; & qu'en 1606. Gog & Magog regneroient dans toute l'Europe. Après avoir recherché avec beaucoup de travail ‡ le tems de la fin du monde, il le plaça à ⸸ l'an de grace 1651. Mr. du Pleſſis Mornai n'a pris dans ces (*C*) predictions que ce qui l'accommodoit. Hilten ſe perſuada que la charité ne permettoit point, qu'il ſuprimât les lumieres que Dieu lui avoit communiquées ſur l'avenir β. On dit γ qu'il mourut l'an 1502.

HYPERIUS (André Gerard) celebre Miniſtre, & Profeſſeur en Theologie, nâquit à Ipres en Flandre le 16. Mai 1511. C'eſt du lieu δ de ſa naiſſance qu'il a pris le nom ſous lequel il eſt conu. Son pere qui étoit Avocat, & qui l'avoit déjà fait étudier en divers lieux, ſe ſentant proche de ſa fin en l'année 1525. recommanda à ſa femme de l'envoyer à Paris, pour y continuer ſes études. Cela fut executé en 1528. Hyperius étudia trois ans de ſuite en Philoſophie dans le College de Calvi; & après un petit voyage qu'il fit à Ipres, étant retourné à Paris en 1532. il y étudia en Theologie juſqu'en 1535. Il alla en ſuite à Louvain, & depuis il fit des voyages en diverſes Provinces du Païs-Bas, & en Allemagne, ce qui fut cauſe que la peine que ſes amis s'étoient donnée à ſon inſu, de lui procurer un Benefice, devint inutile; car dès que l'on eut repreſenté à Carondilet, Archevêque de Palerme, & Chancelier de l'Empereur, qu'Hyperius avoit voyagé en Allemagne, on le rendit tellement ſuſpect d'hereſie, que ce fut à lui à ſonger à la retraite. Il paſſa en Angleterre, & vêcut plus de quatre ans chez un (*A*) Gentilhomme Anglois qui aimoit les ſciences. Il repaſſa la mer en 1541. & il fit deſſein de voir l'Univerſité de Strasbourg, & particulierement Bucer qui la rendoit fort celebre: mais ayant pris ſa route par le païs de Heſſe, il vit à Marpourg un Profeſſeur en Theologie nommé Geldenhaur, qui étoit de ſes amis, & qui pour le retenir lui fit eſperer une charge dans l'Academie de cette ville. Il s'arrêta là en effet, & y ſucceda peu après à ſon ami, qui mourut au mois de Janvier 1542. Il exerça cette charge un peu plus de deux ans ſans ſe marier; mais ne croyant pas pouvoir vivre commodément ſans une femme, veu principalement que ſa ſanté n'étoit pas des plus affermies (raiſon qui

* *Tiré d'une lettre de Melanchthon à Matheſius. C'eſt la 65. du 2. livre pag. 259. de l'édit. de Londres 1642.*

† *Voyez le Theatre de Paul Freherus, pag. 97.*

‡ Multus fuit in exquirendo fine mundi. *Melch. Adam. in Vitis Theol. p. 8. 5.*

⸸ *Id. ibid.*

β *Voyez la remarque A.*

γ *Freherus in Theatro, p. 97.*

δ *La ville d'Ipres a été apellée par divers Auteurs* Hyperæ. *Beze in* Iconibus *l'apelle ainſi, & dit qu'Andreas Gerardus à* patria Hyperius *fuit* cognominatus.

peu de lignes auparavant n'avoit pas laiſſé de dire qu'Hilten a vécu dans le XIV. ſiecle. Ce defaut d'attention eſt très-ordinaire aux Ecrivains.

(*B*) *Les Turcs regneroient dans l'Italie.*] Il ſembloit promettre que les Turcs ſeroient l'inſtrument d'une très-grande reformation, par la ruine de la Papauté; mais ceux qui ſe ſeroient reformez devoient en ſuite abolir le Mahometiſme, après quoi l'Empereur Romain reſigneroit ſa couronne à Jesus-Christ, pour ne la recouvrer jamais. *Ita digerit omnia* (*a*) Calchas. Il paroît par l'évenement que Jean Hilten n'en ſavoit guere plus que ce devin de l'armée Greque. Raportons ſes propres paroles. (*b*) *Plures gloriantur Romanum Papam eſſe monarcham, quia Jeſus omnia dedit Petro & ejus ſucceſſoribus. Fateor, verùm quamdiu ſunt ejus vicarii. Sed legantur revelationes S. Brigittæ: & videbitur querela Chriſti de perverſione illius vicariatus. Quapropter Deus dedit gladium Mahometo: quo monarchiam illam à vicario ad ejus Dominum Jeſum Chriſtum compellit, vicarium & omnes Chriſtianos reformando. Qui plenè reformati exurgent: & delebunt ſectam Mahometi. Quo facto, ultimus Imperator Romanus reſignabit cum effectu Jeſu Chriſto coronam regalem; & omne jus Imperiale; non recepturus, ut Conſtantinus.*

(*C*) *Que ce qui l'accommodoit.*] „(*c*) Jean „Hilten Moine de Henac en Turinge, par „deſſus toute prevoyance humaine, mis en „priſon pour avoir repris quelques abus mo„naſtiques, eſtant fort malade appella le Gar„dien, & lui dit, *Je n'ai pas dit grand cas con„tre la Moinerie, mais il en viendra un en l'an* „1516. *qui la renverſera, & auquel ils ne pour„ront aucunement reſiſter.* Et en ceſte propre „année commença Luther à preſcher.„ Il ſe trompe d'un an, car l'Ere du Lutheraniſme ne commence qu'à l'an 1517. Je croi auſſi qu'il raporte mal le lieu, & qu'il faloit dire *Eiſenac* & non pas *Henac*. Il eût falu ajoûter que la choſe ſe paſſa environ l'an 1500. (*d*) ſelon Melanchthon.

(*A*) *Chez un Gentilhomme Anglois qui aimoit les ſciences.*] Il étoit fils de ce Guillaume Montjoye à qui Eraſme avoit tant d'obligations, & qu'il a ſi ſouvent loüé. (*e*) *In Carolum Montjoium, Guilielmi filium, Baronem incidit* (Hyperius) *quem Eraſmus Roterodamus ampliſſimè in ſcriptis ſuis ac ſæpè commendat. Is amicè cum Hyperio multis ac variis de rebus collocutus cùm ingenium ejus perſpexiſſet, oblato liberali ſtipendio, domum ſuam eum invitavit, ubi annos quatuor amplius ſuaviſſimè Hyperius cum Montjoio vixit in otio literario.* Notez qu'on a mis dans le Theatre de Paul (*f*) Freherus, *Monticius* au lieu de *Montjoius*, & qu'encore qu'Eraſme ait dedié ſon T. Live à Montjoius le fils, & qu'il ait dit du bien de lui en quelques autres endroits, ce n'eſt proprement qu'au pere que peut convenir ce qui eſt dit ici de ces grandes & frequentes loüanges. Le fils étoit encore fort jeune quand Eraſme mourut (*g*).

(*a*) *Virgil. Æn. l. 2.*

(*b*) *Apud Melchior. Adam. ubi ſupra p. 4.*

(*c*) *Du-Pleſſis Mornai, Myſtere d'iniquité, pag. 573. Il cite* Philip. Melancton in Apolog. cap. de votis Monaſticis.

(*d*) *Voyez Micrælius, Syntagma Hiſtor. eccleſ. pag. 647.*

(*e*) *Melch. Adam. in vita Hyperii.*

(*f*) *Pag. 193.*

(*g*) *Vide Eraſmi epiſt. 17. lib. 26. & epiſt. 15. lib. 28.*

qui auroit detourné de cette pensée bien d'autres gens) il se maria * en 1544. avec une veuve dont il eut six fils & quatre filles. Il mourut à Marpourg le premier de Fevrier 1564 après y avoir exercé la profession de Theologie plus de 22. ans avec une extrême aplication. Il composa beaucoup (*B*) de livres, dont quelques-uns furent copiez (*C*) par un Docteur de Louvain. Il travailla principalement à enseigner aux Proposans la methode de bien prêcher. Il avoit l'esprit fort net; & outre qu'il savoit bien les langues, l'Histoire, la Philosophie & la Theologie, il avoit le talent de bien enseigner. Il s'y étoit exercé de bonne heure; car lors qu'il étudioit à Paris, il étoit le Repetiteur de plusieurs autres Ecoliers. Il étoit modeste dans les festins, doux & honnête dans la conversation; & autant qu'il (*D*) haïssoit les verres énormes qu'on fait vuider aux conviez, & les vaines plaisanteries qui ne regnent que trop dans nos entretiens, autant se plaisoit-il à se trouver quelquefois à des repas bien reglez, & à des conversations agreables. En un mot c'étoit un homme qui avoit l'esprit bien tourné, & qui avoit joint cette perfection avec la vertu & le zêle. Ceux qui en voudront savoir davantage, n'auront qu'à lire les Ecrivains que je cite †. Il y a quelque difference entre le (*E*) recit de Verheiden & celui de Melchior Adam. J'ai de la peine à croire (*F*) qu'Hyperius ait été Moine. Une partie des livres qu'il avoit

* *Animum ad matrimonium adjecit, quod non putaret se commodè sine uxore, maximè cum non ita firmâ valetudine esset, vitam transigere posse.* *Melchior Adam. ibid.*

† *Wigandus Orthius in Oratione funebri Hyperii. Melchior Adam in vita Hyperii, qui n'est qu'un extrait de l'Oraison funebre. Verheiden Præstant. aliquot Theol. effig. pag. 95.*

(*a*) Quem (*Joachimum Ringelbergium*) & exquisita quæ exstat oratione ad Senatum Parisiensem laudavit Hyperius. *Verheiden pag. 95.*

(*b*) *Mr. Teissier en parle comme si c'étoit la vie de Ringelberg*, p. 14. Catalogi Auctorum, *mais ce n'est point cela.*

(*B*) *Il composa beaucoup de livres.*] Si l'on en croit Verheiden, on feroit 7. volumes *in folio* de tous les Ecrits d'Hyperius qui ont vu le jour. Il y en a quelques-uns qui regardent les sciences humaines, la Rhetorique, la Logique, l'Arithmetique, la Geometrie, la Cosmographie, l'Astronomie, l'Optique, la Physique, &c. les autres sont ou des Commentaires sur l'Ecriture, ou des Traitez de Theologie. Celui *de rectè formando Theologiæ studio*, & celui *de formandis concionibus sacris*, ont été trouvez si bons par un Docteur de Louvain, qu'il les a inserez presque tout entiers dans les livres qu'il publia sur la même matiere, à Anvers l'an 1565. Hyperius n'étoit encore qu'un jeune Ecolier, lors qu'il fit (*a*) une harangue à Paris qui a été depuis imprimée. C'est (*b*) l'éloge d'un de ses amis.

(*C*) *Furent copiez par un Docteur de Louvain.*] Valere (*c*) André en tombe d'accord. Ce Docteur étoit un Moine Espagnol de l'Ordre de St. Augustin, & se nommoit *Laurentius à Villavicentio*. Il est souvent cité comme un fameux Plagiaire Je n'ai point vu d'Auteur qui ait remarqué ce Plagiat avant le docte Raynoldus. Il en (*d*) parle dans son Traité *de Idololatria Romana* imprimé à Oxford l'an 1596. & il observe que ce Moine corrigea tout ce qui choquoit l'Eglise Romaine dans le livre d'Hyperius. Quelque tems après Keckerman (*e*) parla de la même volerie, en reconoissant que Raynoldus l'avoit dejà remarquée. Mr. (*f*) Voet en parla sous la citation de Keckerman dans une These soutenuë en 1655. mais il veut que l'Ouvrage derobé soit la methode de Theologie d'Hyperius. Or cette methode ne contient que 3. livres, au lieu que l'Ouvrage que Raynold, Keckerman & le Bibliothecaire du Païs-Bas pretendent que le Moine Espagnol s'est aproprié, en contient quatre, & est ordinairement cité sous ce titre, *de ratione studii Theologici*. Certainement ce dernier n'est point le même livre que la *Methodus Theologiæ* d'Hyperius. Il faut croire que Mr. Voet n'a pas été tout-à-fait exact. Mr. Colomiés (*g*) parle aussi de cette volerie en citant Raynoldus. Mr. (*h*) Placcius qui en parle ne le fait que sur la foi d'un de ses amis, qui lui avoit écrit que Simon Oomius en faisoit mention dans la seconde preface d'un livre Flamand; & il veut, & Mr. Konig (*i*) aussi, que le vol regarde le livre intitulé *Methode de Theologie*. Un Auteur (*k*) moderne cite sur ce plagiat de Villavicentius non seulement Keckerman & Colomiés, mais aussi Jean Heilfeld *cap.* 25. *Sphingis Theologico-Philosophicæ*. Il est à remarquer qu'aucun de tous ces Auteurs, hormis Valere André, ne parle du double plagiat du Moine Espagnol; ils ne remarquent que celui qui se raporte au livre *de studio Theologico*. Mais d'autre côté Nicolas Antonio ne se contente pas de dire, en joignant ses fautes (*l*) à celles de Valere André, que Villavicentius s'est servi de tout ce qu'il a trouvé de bon dans deux Ouvrages d'Hyperius, pour en faire deux autres sur la même matiere: il lui attribuë de plus la même conduite, à l'égard de deux autres livres publiez par des Protestans; l'un est *de phrasibus sacræ Scripturæ*; l'autre est *Tabulæ compendiosæ in Euangelia & Epistolas*.

(*c*) Quicquid boni habent ejusdem (Hyperii) *de formandis sacris concionibus* libri duo, *deque rectè formando studio Theologico* libri IV. id in suos similis argumenti libros transtulit Laurentius à Villavicentio ex Ord. Augustiniano Doctor Theol. Lovaniensis. *Val. Andr. Bibl. Belg. pag.* 49.

(*d*) *Lib.* 1. *cap.* 4.

(*e*) *In Præcognit. Logic.*

(*f*) *Disp. select. vol.* 3. *p.* 687.

(*g*) *Gall. Oriental. pag.* 10.

(*h*) *De Pseudony. pag.* 273.

(*i*) *Bibl. pag.* 420. *Voyez-le aussi pag.* 846. *où il cite Rivet tom.* 2. *Oper. pag.* 1095. (il faut pag. 1065.) qui vocat Villavicentium Hyperii interpolatorem & expilatorem.

(*k*) *Joh. Albertus Faber Decade Decadum n.* 36. *Lipsiæ* 1689.

(*D*) *Et autant qu'il haïssoit les verres énormes.*] Voici ce que porte son Oraison funebre; (*m*) *In colloquiis & conversationibus humanus & æquus, & quemadmodum immania illa in conviviis hominum pocula, & scurriles in colloquiis nugas ex animo fuit aversatus, ita moderatis conviviis, jucundisque amicorum confabulationibus nonnunquam interfuit.*

(*E*) *Entre le recit de Verheiden, & celui de Melchior Adam.*] Verheiden n'a fait qu'un éloge très-court, mais il y a dans l'autre beaucoup plus de narration & de suite chronologique. Celui-ci ne fait point voyager Hyperius en Espagne: il lui fait voir seulement les Provinces d'Italie qui sont entre les Alpes & Bologne; il les lui fait voir, dis-je, pendant ses études de Paris, & avant le voyage de Louvain. Verheiden veut au contraire qu'Hyperius ait voyagé en Espagne & en Italie, après avoir étudié à Paris & à Louvain. Il le fait d'abord enseigner la Philosophie à Marpourg, & puis la Theologie. Melchior Adam ne dit rien de la profession en Philosophie.

(*F*) *J'ai de la peine à croire qu'Hyperius ait été Moine.*] L'extrait de son Oraison funebre ne parle

(*l*) *Il veut après Val. André qu'Hyperius ait été Jacobin: & il erre de son chef* 1. *en donnant à* Hyperius *le nom de* Hisperius. 2. *En ne mettant que trois livres au Traité* de formando studio Theologico. 3. *En mettant trois livres au Traité* de formandis sacris concionibus, *qui n'en a que deux.* Nic. Anton. Biblioth. Hispan. t. 2. pag. 9. (*m*) *Apud Melchior. Adam. in vitis Theolog. pag.* 397.

avoit faits n'a vu le jour (*G*) qu'après sa mort, par les soins * ou de Laurent Hyperius son fils, ou de Jean Mylius.

* *Verheiden, præstant. aliquot Theol. effig. p. 95.*

HIPPARCHIA, femme du Philosophe Crates, avoit été si charmée des discours de ce Cynique, qu'elle voulut l'épouser à quelque prix que ce fût. Elle se vit recherchée par un bon nombre de soupirans, dont la noblesse, les richesses, la bonne mine étoient d'une grande distinction. On la pressa dans sa famille de se choisir un époux parmi ces rivaux; mais rien ne fut capable de la detacher de Crates. Elle declara que Crates lui tenoit lieu de toutes choses; & que si on ne la marioit point avec lui, elle se poignarderoit. La famille sur cette declaration s'adressa à Crates, & le pria d'employer son éloquence & toute son autorité auprès de la fille, pour la guerir de sa passion. Il y employa tout son savoir-faire, sans rien gagner sur cette opiniâtre. Enfin quand il vit que ses raisons & ses conseils n'avoient nulle force, il étala sa (*A*) pauvreté devant cette fille, il lui decouvrit sa bosse, il mit par terre son bâton, sa besace, & son manteau, & lui

FAUTES de Mr. Moreri & de Valere Andre.

parle point de cela: on peut donc s'assûrer que Wigandus Orthius ne l'a point dit; car ce seroit un fait que le bon Melchior Adam n'eût point passé sous silence, quand même il n'auroit donné qu'un extrait fort court, & non pas un long recit chargé de cent minuties. Je n'ai pas voulu neanmoins me fier à cette raison; j'ai cherché & trouvé enfin la harangue de Wigandus Orthius, & je n'y ai rien vu qui puisse faire soupçonner qu'Hyperius ait jamais été en Religion. J'en conclus qu'il n'a jamais été Moine. Qu'on ne m'aille pas objecter que je raisonne par l'argument negatif; je ne pretens pas plaider la cause de cette (*a*) maniere de raisonner; mais j'ose bien dire qu'elle paroît ici concluante, tant parce que celui qui a fait l'Oraison funebre d'Hyperius, n'a pu ignorer s'il a été Moine ou non, que parce que s'il l'a su, toutes sortes de raisons l'obligeoient à le remarquer. On ne s'est pas avisé de se taire sur ces sortes de veritez à l'égard de Musculus, de Marlorat, de Pierre Martyr, de Zanchius, & de plusieurs autres Piliers de la Reformation naissante qui étoient sortis des Cloîtres, & il n'y a peut-être point d'homme plus incapable qu'Orthius, de se taire sur des choses de cette nature; lui qui s'est cru obligé à debiter dans une Oraison funebre, qu'Hyperius alla attendre ses hardes à Marpourg, parce (*b*) qu'il savoit qu'il y vivroit à meilleur marché, que dans aucun lieu sur les bords du Rhin. Il debite cent particularitez de cette force, que Melchior Adam a fidelement copiées. Ainsi je ne voy pas que Mr. Moreri ait pu dire sans se tromper, qu'Hyperius *se fit Religieux dans l'Ordre de St. Dominique, où il se distingua par sa doctrine, mais que depuis il apostasia lâchement*. Il n'a été en cela que le copiste de Valere André, qui avoit deja debité ce mensonge. Ce Bibliothecaire du Païs-Bas qui s'est trompé d'ailleurs, en mettant la mort d'Hyperius à l'an 1560. n'est point excusable de n'avoir pas dit au moins qu'Hyperius avoit été Ministre à Marpourg; & Moreri qui l'a dit (*c*) doit être blâmé de son silence sur la profession en Theologie. Son peu d'exactitude paroît aussi dans cette expression, *il donna dans les erreurs de Luther qu'il enseigna*. A quoi bon cette derniere remarque exprimée d'une façon vague? Ne suffisoit-il pas d'avoir donné la qualité de Ministre Protestant à Hyperius, dès la premiere ligne de l'article? Cela n'emportoit-il pas assez, qu'Hyperius avoit enseigné les dogmes des Protestans? Mais de plus il n'est pas vrai qu'Hyperius ait suivi la Reformation de Luther. L'*Index* (*d*) des livres defendus pouvoit éclairer sur ce point-là Mr. Moreri.

(*a*) *Mr. de Launoi a fait des livres sur l'autorité de l'argument negatif, & Mr. Thiers entre autres a combatu sa maxime.*

(*b*) Sciebat enim minoris se apud Cattos interea posse vivere, quam uspiam ad Rheni ripas.

(*c*) *Il a mal nommé la ville, l'ayant apellée Marpurge.*

(*G*) *Une partie .... n'a vu le jour qu'après sa mort.*] Consultez l'Epitome de Gesner, vous y verrez que plusieurs Ouvrages d'Hyperius furent imprimez de son vivant: ainsi je ne voy pas que l'on puisse l'alleguer comme un exemple de cette singuliere modestie, qui fait qu'un Auteur renvoye après sa mort la publication de ses Ecrits, afin de n'être pas le temoin auriculaire de ses loüanges. C'est à quoi doivent faire quelque attention, ceux qui lisent dans un (*e*) livre de Mr. Saldenus ce que je m'en vais raporter. *Cujus* (contemptus famæ vel gloriæ propriæ) *illustre exemplum antehac præbuit Theologus sua ætate celeberrimus* Andreas Hyperius, *de quo testis est* (*f*) Justus Vultejus, *quod ideo post mortem demum in lucem prodire sua voluerit, quia gloriam sibi nullam, nec vulgi aplausus iis captabat.* Hos enim (*inquit*) si tanti faciendos esse putasset, utique *vivo* ei frui illis licuisset.

(*A*) *Il étala sa pauvreté devant cette fille.*] Personne n'a decrit ceci avec tant d'exactitude qu'Apulée: il pretend qu'Hipparchia repondit qu'elle avoit assez songé à cette affaire, & qu'elle étoit persuadée qu'il n'étoit pas possible de trouver ni un plus beau, ni un plus riche mari que Crates; & qu'il n'avoit qu'à la mener où il voudroit. Il la mena dans le Portique. C'étoit un des plus superbes bâtimens publics, & l'un des plus frequentez que l'on pût voir dans Athenes, & il consomma là le mariage. Tout le monde l'auroit vu, & l'épouse étoit toute resoluë à regaler de ce spectacle la compagnie; mais un ami de Crates étendit son manteau autour d'eux, & leur fit par ce moyen une espece de rideau, qui arrêta la vuë des assistans. Afin qu'on voye que je ne prête rien à mon Auteur, je raporterai ses paroles. (*g*) *Adeoque is* (Crates) *cupiebatur; ut virgo nobilis, spretis junioribus procis, ultro eum sibi optaverit. Cumque interscapilium Crates retexisset, quod erat aucto gibbere, peramque cum baculo & pallium humi posuisset, eamque supellectilem sibi esse puellæ profiteretur, eamque formam quam viderat: proinde sedulò consuleret, ne post querelæ causam caperet: enimvero Hipparche conditionem accipit. Jamdudum sibi provisum satis, & satis consultum respondit: neque ditiorem maritum, neque formosiorem uspiam gentium posse invenire. Proinde duceret quò liberet. Ducit Cynicus in porticum. Ibidem,*

(*d*) *On y lit à la page 16. de l'édition in folio de 1667.* Andreas Hyperius, seu Hypperius, Theologus Calvino-Zuinglianus, Professor Marpurgensis. *Konig à la page 420. de sa Bibliotheque le nomme* Theologien Reformé: *c'est la même chose selon le style de l'Alemagne Protestante, que Theologien Calviniste.*

(*e*) *De libris, & eorum lectione pag. 47.*

(*f*) *Vultej. in Dedic. Oper. Hyper. præfix.*

(*g*) *Apulejus in Floridis p. m. 350.*

lui dit, *Voilà l'homme que vous aurez, & les meubles que vous trouverez chez lui; songez y bien, vous ne pouvez pas devenir ma femme, sans mener la vie que nôtre Secte prescrit.* A peine eut-il cessé de parler, qu'elle declara que le party lui plaisoit infiniment. Elle prit l'habit de l'Ordre, je veux dire l'équipage des Cyniques, & s'attacha tellement à Crates qu'elle rodoit par tout avec lui, qu'elle alloit en (*B*) festin avec lui, & qu'elle ne faisoit point scrupule de lui rendre le devoir (*C*) conjugal au milieu des ruës. C'étoit un des dogmes de la secte, qu'il ne faloit avoir honte d'aucun (*D*) exercice corporel que la nature exige de nous.

dem, in loco celebri, coram luce clarissimâ accubuit: coramque virginem imminuisset, paratam pari constantiâ; ni Zeno procinctu palliastri, à circumstantis coronæ obtutu magistrum in secreto defendisset. Monsieur Menage (*a*) assûre que Clement d'Alexandrie raporte, que les noces de Crates & d'Hipparchia furent celebrées dans le Portique qu'on surnommoit ποικίλη: mais il est certain que Clement d'Alexandrie ne le dit point: on peut seulement l'inferer de ce qu'il dit. *A cause d'Hipparchia*, dit-il (*b*), *les Cynogamies étoient celebrées dans le Pœcile.* Le mot *Cynogamies* signifioit, selon le même Mr. Menage (*c*), une fête que les Cyniques celebroient à l'honneur & à la memoire des noces de Crates. Il ajoûte que Mr. Petit le Medecin a fait un très-beau poëme sur les amours & sur les noces de Crates. Ce poëme a pour titre *Cynogamia*. Plusieurs se souviendront ici d'un vers François raporté par Furetiere, (*d*) *Voulurent chauds de reins faire noces de chien.*

(*B*) *Alloit en festin avec lui.*] Cela & la coutume de trotter par tout avec Crates, étoient deux choses que les autres femmes Greques ne pratiquoient pas. Elles étoient recluses dans le centre du logis, & n'y étoient abordées que de leurs parens, & n'alloient jamais en festin que chez des parens. Cornelius Nepos qui le raporte, observe que les Romains avoient des manieres toutes contraires à celle-là. Les femmes vivoient alors à Rome, comme presentement à Paris. La mode d'Italie a bien changé: elle ressemble depuis long tems à celle de l'ancienne Grece, *altri tempi, altri costumi.* Voyons les paroles de Cornelius Nepos. (*e*) *Quem Romanorum pudet uxorem ducere in convivium? aut cujus materfamilias non primum locum tenet ædium, atque in celebritate versatur? Quod multo fit aliter in Græcia. Nam neque in convivium adhibetur, nisi propinquorum: neque sedet nisi in interiore parte ædium, quæ γυναικωνῖτις appellatur: quò nemo accedit nisi propinquâ cognatione conjunctus.*

(*C*) *Le devoir conjugal au milieu des ruës.*] On ne s'étonnera point que la Philosophe Hipparchia se soit mise au dessus de la coutume, à l'égard des deux articles dont je viens de faire mention, puis qu'elle fut capable de fouler aux pieds la bienseance à l'égard de ce troisiéme point. Le mepris de la coutume ne sauroit aller plus loin. Ce fut là un grand triomphe de l'amour; on lui sacrifia la vertu la plus naturelle au sexe; cette honte, cette pudeur qui est mille fois plus enracinée dans le cœur des femmes, que la chasteté même. Et ce qui est plus étrange, Hipparchia fut preparée dès la premiere fois à cette impudence; il ne falut point l'y conduire peu-à-peu, & par degrez. Juvenal remarque que quand il s'agit de satisfaire l'amour, rien ne paroît difficile aux femmes.

(*a*) *In Historia mulierum philosopharum, ad calcem Diogen. Laertii, pag. 497.*

(*b*) Ἐφ' ἧ καὶ τὰ κυνογάμια ἐν τῇ ποικίλῃ ἐτελέσθη. Propter quam in Pœcile quoque celebrata fuere Cynogamia. *Clem. Alexand. Stromat. l. 4. pag. 523.*

(*c*) *In Laërt. l. 6. n. 96.*

(*d*) *Au mot* rein. *Ce vers est de Regnier, il regarde le combat des Lapithes.*

(*e*) *In præfat.*

Faut-il aller sur mer avec un mari dont elles sont degoûtées, on ne sauroit s'y resoudre; les incommoditez de la mer sont trop grandes. Faut-il s'embarquer avec un Galant, on a le meilleur estomac du monde; c'est un plaisir que la vie de matelot (*f*). Hipparchia justifie cette observation: elle étoit folle de Crates; il vouloit qu'on mit toute honte bas, *non aliter hæc sacra constant*, disoit-il, aparemment: elle le voulut aussi pour lui complaire. Plusieurs Auteurs raportent le fait: Sextus Empiricus (*g*) & Theodoret (*h*) le temoignent; j'en ai dejà cité d'autres: mais Saint Augustin a eu sur ce sujet une pensée particuliere; il a cru que les Cyniques ne faisoient que des postures & de vains efforts. Le Latin est plus propre que le François à representer son sentiment. *Illum* (Diogenem) *vel illos qui hoc fecisse referuntur, potius arbitror concumbentium motus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gereretur, quàm humano premente conspectu potuisse illam peragi voluptatem. Ibi enim Philosophi non erubescebant videri se velle concumbere, ubi libido ipsa erubesceret surgere* (*i*). Un moderne s'est érigé en Caton contre ce Pere de l'Eglise, & lui a fait un assez rude reprimende au sujet de cette pensée. *Quand il ajoûte*, dit-il, *qu'il ne peut croire que Diogene, ni ceux de sa famille, qui ont eu la reputation de faire toutes choses en public, y prissent neanmoins une veritable & solide volupté, s'imaginant qu'ils ne faisoient qu'imiter sous le manteau Cynique les remuëmens de ceux qui s'accouplent, imposant ainsi aux yeux des spectateurs, bien qu'en effet ils ne pussent pas seulement bander le nerf en leur presence; c'est ce que je suis honteux de raporter, & que je vous prie de considerer dans ses propres (k) termes. . . . Est-il possible qu'un si grand personnage ait permis à son imagination de penetrer jusques dans ses secrets Cyniques, & que la main de saint Augustin n'ait point fait de difficulté de lever le manteau de Diogene, pour nous y faire voir des mouvemens, que la honte (bien que ce Philosophe fit profession de n'en point avoir) lui faisoit à lui-même cacher de son manteau* (*l*).

(*D*) *Qu'il ne faloit avoir honte d'aucun exercice corporel.*] Voyez ce qui a été dit ci-dessus dans l'article de Diogene (*m*). Quelques-uns croyent que les Cyniques eurent ce nom, à cause qu'à l'imitation des chiens ils s'accouploient dans les ruës avec leurs femmes: *Nam quid ego de Cynicis loquar? quibus in propatulo coïre cum conjugibus mos fuit. Quid mirum si à canibus quorum vitam imitantur, etiam vocabulum nomenque traxerunt* (*n*). Les Cyniques pretendoient être fondez en raison, car, disoient-ils, s'il est juste de conoître sa femme, il est juste de la conoître en public: or il est juste de conoître sa femme, donc il est juste de la conoître en public.

(*f*) Fortem animum præstant rebus quas turpiter audent. Si jubeat conjux durum est conscendere navim, Tunc sentina gravis, tunc summus vertitur aër: Quæ mœchum sequitur stomacho valet. Illa maritum Convomit, hæc inter nautas & prandet & errat Per puppem, & duros gaudet tractare rudentes. *Juvenal. Satyr. 7. v. 97.*

(*g*) *Pyrrhoniarum hypotyposeon l. 1. c. 14. pag. m. 31. & l. 3. c. 24. pag. 152.*

(*h*) *Serm. 12. de virtute activa.*

(*i*) *De civitate Dei lib. 14. cap. 20.*

(*k*) *Il met ici le passage de St. Augustin.*

(*l*) *La Mothe le Vayer, dans l'Hexameron rustique pag. 63. 64. 65.*

(*m*) *Remarque L.* (*n*) *Lactantius, lib. 3. cap. 15. divinarum institutionum.*

M

nous. Hipparchia se trouvant un jour à dîner chez Lysimachus, avec l'Athée Theo-

blic (a). J'ai raporté ailleurs (b) un semblable raisonnement de Diogene. C'est le miserable sophisme, *à dicto simpliciter ad dictum secundum quid.* C'est comme qui diroit, *il est bon de boire; donc il est bon de boire quand on a la fievre.* Ces gens-là ne savoient pas qu'il y a plusieurs actions qui ne sont bonnes qu'en certaines circonstances, de sorte que l'omission de ces circonstances peut rendre mauvaise une action qui sans cela eût été bonne. Prêter de l'argent à son ami, afin qu'il paye ses creanciers, est une action très-loüable: lui en prêter afin qu'il s'enivre, ou qu'il jouë, est une mauvaise action. Il y a des actes essentiellement mauvais; ils ne peuvênt jamais être bons dans quelque amas de circonstances qu'on les fasse; mais il y a d'autres choses qui sont tantôt bonnes tantôt mauvaises, selon les tems & les lieux, & les autres circonstances où on les commet. J'avouë que ceci ne suffit pas pour mettre à bout les Cyniques; car ils pourroient tourner ainsi leur raisonnement. Lors qu'une chose est bonne & juste en elle même, il ne faut pas avoir honte de la commettre; or le devoir conjugal est en soi une chose bonne & juste, donc il ne faut pas avoir honte de le rendre: on peut donc le rendre legitimement en public, car si quelque chose pouvoit gâter cette action publique, ce seroit uniquement que l'on manqueroit de honte dans des circonstances où l'on seroit obligé d'en avoir. La difficulté est donc reduite à cette seule question, *faut-il avoir de la honte de rendre le devoir conjugal à la vuë du public?* Belle demande, me dira-t-on, & qui en doute? Moi, repondroit Diogene, & prouvez moi que j'ai tort. On lui repondroit que la honte par raport à ces actions-là est un sentiment naturel, & qu'ainsi c'est violer la nature, que de n'avoir point de honte en ces occurrences: mais, repliquera-t-il, si c'étoit un sentiment naturel, il faudroit que les animaux qui suivent si fidellement les instincts de la nature, cherchassent les tenebres & les cachots pour travailler à la multiplication. Or rien n'est plus faux que cela. Il faudroit du moins que tous les hommes cherchassent en pareils cas la retraite la plus sombre, ce qui est encore faux, car plusieurs peuples dans les Indes travaillent à l'acte de la generation sous les yeux de tout venant. C'est ce que le celebre Pyrrhonien Empiricus (c) observe, afin de montrer que la pratique ordinaire n'a point pour son fondement une loi immuable & éternelle de la nature, mais un simple droit coutumier, & une impression de l'éducation. Un Auteur moderne a observé que certains peuples ont fait l'amour *dans les Temples mêmes,* & ont dit *que si cette action deplaisoit à la divinité, elle ne le souffriroit pas du reste des animaux* (d). Il ajoûte qu'une *Secte Mahometane le pratique encores à present,* & que *le nouveau monde nous a paru en cette innocence.* On repliqueroit à Diogene qu'il suffit que les nations civilisées soient sujettes à la honte, & qu'on ne se doit pas mettre en peine de ce que font les nations barbares: mais à son tour il repliquera, que les peuples qu'on nomme barbares, se sont beaucoup moins écartez de la regle de la nature, que les peuples qui ont tant multiplié selon les subtilitez de leur esprit les loix de la bienseance, & de la civilité; & qu'après tout le droit naturel n'étant point sujet à prescription, il est permis à chacun d'y rentrer en tout tems & en tout lieu, sans avoir égard au joug arbitraire des coutumes, & de l'opinion des compatriotes.

Ceci soit dit pour montrer à combien d'égaremens la raison humaine peut conduire. Elle nous a été donnée pour nous adresser au bon chemin; mais c'est un instrument vague, voltigeant, souple, & qu'on tourne de toutes manieres comme une girouette. Voyez comment les Cyniques s'en servoient, pour justifier leur abominable impudence. Je puis ajoûter pour l'honneur & pour la gloire de la veritable religion, qu'elle seule fournit de très-bonnes armes contre les sophismes de ces gens-là: car quand même on ne pourroit pas montrer dans l'Ecriture un precepte exprés touchant les tenebres dont on doit couvrir les privautez du mariage, il suffit de dire en premier lieu, que l'esprit de l'Ecriture nous engage à éviter tout ce qui pourroit affoiblir les impressions de la pudeur; & en second lieu qu'il y a des textes precis qui nous defendent de rien faire qui choque la bienseance, ou qui scandalise nôtre prochain. Je ne sai si jamais aucun de ces Casuistes qui ont tant abusé de leur loisir, pour examiner des cas de conscience en quelque façon metaphysiques, s'est avisé de rechercher à quel genre de crime il faudroit reduire l'impudence d'un Crates, & d'un Diogene. Ils ne croyoient point qu'il y eût de loi divine sur cela, ni que l'on fût obligé de se conformer aux coutumes municipales. Ils croyoient qu'en ne s'y conformant pas on encouroit tout au plus le blâme de rusticité, & de peu de complaisance pour un usage reçu: être incivil, grossier, & mauvais observateur des modes, n'est pas une action criminelle ou mauvaise moralement parlant. Que pourroit-on donc dire contre les Cyniques, à ne les condamner point par les veritez revelées? Je n'ai jamais lu quoi que ce soit sur ce point, & je ne sai si jamais personne a dit que presentement une action Cynique seroit seulement criminelle: 1. à cause du scandale donné au prochain: 2. à cause du mepris des coutumes municipales: 3. à cause de la negligence qu'on aporteroit à conserver les barrieres de la chasteté. Je suppose un homme persuadé que l'action en elle-même n'a pas été defenduë nommément dans l'Ecriture, & qu'elle n'est point contraire au droit naturel. Si elle y étoit contraire, les sentences qui ordonnent le congrés seroient tout autant de crimes pour le compte des Juges.

Reflexion sur la foiblesse de la raison.

Il y a sans doute des Casuistes qui prendroient pour un plus grand crime la masturbation, ou le peché de molesse que Diogene (e) commettoit en plein marché, que le congrés de Crates & d'Hipparchia. C'est une chose étrange & tout-à-fait scandaleuse, que de voir Chry-

(a) Hoc illi canini Philosophi, hoc est Cynici non viderunt proferentes contra humanam verecundiam, quid aliud quam caninam, hoc est immundam impudentemque sententiam, ut scilicet quoniam justum est quod fit in uxore, palam non pudeat id agere, nec in vico, nec in platea qualibet conjugalem concubitum devitare. *August. de civit. Dei, l. 14. c. 20.*

(b) *Dans l'article de Diogene pag. 977. col. 1.*

(c) Τὸ δημοσίᾳ γυναικὶ μίγνυσθαι καίτοι παρ' ἡμῖν αἰσχρὸν εἶναι δοκοῦν, παρά τισι τῶν Ἰνδῶν οὐκ αἰσχρὸν εἶναι νομίζεται· μίγνυνται γοῦν ἀδιαφόρως δημοσίᾳ, καθάπερ καὶ περὶ τοῦ φιλοσόφου Κράτητος ἀκηκόαμεν. Publice cum uxore congredi quamvis apud nos turpe esse videatur, apud quosdam ex Indis non videtur esse turpe. Congrediuntur enim indifferenter publice, quemadmodum etiam de Cratete Philosopho accepimus. *Sext. Empiricus Pyrrhon. hypot. lib. 3. cap 24. pag. 152.*

(d) *La Mothe le Vayer, Dialog. d'Orasius Tubero, pag. m. 156. Il cite Herodote l. 2.*

(e) *Voyez son article pag. 977.*

Theodore, lui fit une objection (*E*) ſubtile, à laquelle il ne fit aucune reponſe verbale: il n'eut recours qu'à ſes mains; & quoi qu'il pût faire & dire en ſuite, il trouva une femme très-reſoluë, & qui ne s'étonnoit de rien *. Elle (*F*) fit des

* *Tiré de Diogene Laerce*, in Hipparchia, *lib.* 6. *n.* 96. *& ſequent.*

Chryſippe ce celebre & rigide Stoïcien, donner des loüanges à cette action de Diogene (*a*). Ce Cynique n'auroit pas pu s'en juſtifier par ſon ſophiſme, *il eſt juſte de rendre le devoir conjugal, donc il eſt juſte de le rendre dans la ruë*, car ſon action eſt mauvaiſe & en ſecret & en public. Sextus Empiricus convient qu'elle paſſoit pour deteſtable, encore que Zenon le fondateur des Stoïciens l'eût aprouvée, & que bien d'autres y euſſent eu leur recours, comme à une bonne choſe. Τότε αἰσχρουργεῖν ἐπόρατον ὂν παρ' ἡμῖν, ὁ Ζήνων ἐκ ἀποδοκιμάζει καὶ ἄλλες ἢ ὡς ἀγαθῷ τινὶ τέτῳ χρῆσθαι τῷ κακῷ πυνθανόμεθα. *Quum præterea deteſtabile ſit apud nos* αἰσχρεργεῖν. *Zeno approbat & alios quoſdam ut bono quodam hoc uſos malo accepimus* (*b*). Diogene ſe ſervoit d'un autre ſophiſme; il (*c*) prenoit pour une leçon de la nature ce que font certains poiſſons: mais ce ſophiſme n'eſt pas meilleur que celui qu'on tireroit de la pratique des Lydiens. Ces miſerables deſtinoient une heure en plein jour à cette molleſſe (*d*). Je ne ſai point ſi c'étoit à la Cynique, *devant tout le monde*, comme le pretend Oraſius Tubero, c'eſt-à-dire la Mothe le Vayer dans la page 144. du banquet Sceptique. En ce cas-là ils ont merité une infame diſtinction, autrement ſi on les eût diſtinguez, on auroit donné à conoître que les anciens peuples n'étoient pas ſi generalement corrompus, que l'ont été les ſiecles ſuivans, où toutes heures ont été bonnes pour cette brutalité, & où preſque aucune nation n'a eu rien à reprocher aux autres. Toute chair a corrompu ſa voye: c'eſt le pis (*e*) aller continuel des jeunes gens. Les Confeſſeurs en ſauroient que dire; voyez la 7. ſatire de Juvenal (*f*). Le Miniſtre Pierre Cayet (*g*) fut depoſé, parce qu'on le crut Auteur d'un livre où l'on exhortoit les Magiſtrats à tolerer les bordels, afin d'éviter le peché de molleſſe qui regnoit par tout, & qui étoit, ſelon lui, le peché que Dieu defend dans le Decalogue. Au reſte les Cyniques eurent beau chercher des raiſons pour colorer leur effroyable impudence, ils n'oſerent y continuer: l'indignation publique leur ſervit aparemment d'un frein plus rude que les idées de l'honnête. St. Auguſtin remarque que la pudeur naturelle reprit le deſſus dans ces gens-là. *Vicit tamen pudor naturalis opinionem hujus erroris, nam etſi perhibent, hoc aliquando gloriabundum feciſſe Diogenem, ita putantem ſectam ſuam nobiliorem futuram, ſi in hominum memoriam inſignior ejus impudentia figeretur, poſtea tamen à Cynicis fieri ceſſatum eſt: pluſque valuit pudor, ut erubeſcerent homines hominibus, quàm error, ut homines canibus eſſe ſimiles affectarent* (*h*). Mais comme il y a toûjours des exceptions aux regles les plus generales, nous voyons dans Lucien que le Cynique Peregrinus renouvelle publiquement la manœuvre de Diogene. Ἐν πολλῷ ἢ τῶν περιεςώτων δήμῳ ἀναφλῶν τὸ αἰδοῖον, καὶ τὸ ἀδιάφορον δὴ τῦτο καλέμενον ἐπιδεικνύμενος. *Multa autem in corona populi pudenda contrectabat, & hac indifferentia vocans oſtentabat* (*i*).

(*a*) Ἐπαινεῖ τὸν Διογένην τὸ αἰδοῖον ἀποτριβόμενον ἐν φανερῷ, καὶ λέγοντα πρὸς τὸς παρόντας, εἴθε καὶ τὸν λιμὸν ὅτως ἀποτρίψασθαι τῆς γαςρὸς ἠδυνάμην. Diogenem laudat qui in publico maſturbaſſet, dixiſſetque adſtantibus, utinam liceret ſic etiam famem attrito ventre pellere. *Plutarch. de Stoicor. repugnant. pag.* 1044.

(*b*) *Sext. Empiricus ubi ſupra pag.* 153.

(*c*) *Voyez ſon article pag.* 977. *lettre g.*

(*d*) *Eraſme explique le proverbe*, Λυδὸς ἐν μεσημβρίᾳ, Lydus in meridie in hominem inſatiatæ, aut etiam intempeſtivæ libidinis. *Et il ajoûte:* Narrant Lydos adeo libidine perditos fuiſſe, ut non tantum noctu vacarent voluptati Venereæ, verum etiam ipſo meridie laſcivirent, manibus fœdum opus peragentes. *Chil.* 2. *centur.* 6. *n.* 94.

(*i*) *De morte Peregr. p. m.* 767. *t.* 2.

(*E*) *Hipparchia.... fit une objection... à laquelle* l'Athée Theodore *ne fit.*] C'étoit un ſophiſme aiſé à reſoudre & à retorquer. *Si je faiſois*, lui dit-elle, *la même action que vous auriez faite juſtement, on ne me pourroit pas accuſer d'avoir fait une action injuſte: or ſi vous vous battiez vous même vous agiriez juſtement, donc ſi je vous batois, on ne me pourroit pas accuſer d'avoir fait une action injuſte.* Theodore ne s'amuſa point à lui repondre en Logicien, il ſe jetta ſur elle, & lui defit le manteau. Selon la maniere de s'habiller & de parler d'aujourd'hui, nous dirions *qu'il lui leva la jupe*. C'eſt l'explication que Monſieur Menage (*k*) donne à ces paroles de Diogene Laërce, ἀνέσυρε δ' αὐτῆς θοιμάτιον. Voilà une maniere bien gaillarde & bien cavaliere de repondre aux ſophiſmes d'une femme. Hipparchia ne ſe decontenança point, & lors que Theodore lui eut cité le vers d'une tragedie, où l'on repreſentoit une femme qui avoit quitté ſa quenouille & ſes fuſeaux, elle lui repondit, je me reconois là, je ſuis cette femme, mais croyez vous que j'aye pris le mauvais party, en aimant mieux employer mon tems à philoſopher, qu'à filer? Voyons maintenant ce que Theodore auroit pu repondre, s'il avoit voulu s'en donner la peine. Repondant directement, il auroit pu dire que l'action de lui Theodore ſe batant ſoi-même, & l'action d'Hipparchia batant Theodore ſont deux actions differentes, & non pas une action de la même eſpece. Il y avoit donc 4. termes dans le ſyllogiſme d'Hipparchia. Afin que deux actions ſoient ſemblables, il faut que la relation qui eſt dans l'une entre l'agent & le patient, ſoit auſſi dans l'autre. Or cela ne ſe trouvoit pas dans l'hypotheſe d'Hipparchia. Que ſi Theodore avoit voulu repondre par retorſion, & embarraſſer la femme de Crates, il eût pu lui dire, ſi je faiſois la même action que vôtre mari auroit faite juſtement, on ne me pourroit pas accuſer d'une action injuſte. Or vôtre mari agit juſtement quand il vous baiſe, *& cætera*; donc ſi je vous baiſois, *& cætera*, on ne me pourroit pas accuſer d'une action injuſte. On auroit vu ſi Hipparchia qui étoit fort devergondée, eût oſé repondre en preſence de temoins *concedo totum*.

(*k*) *Notis ad Laërt. l.* 6. *n.* 97. *pag.* 266.

COMMENT Theodore auroit pu repondre.

(*F*) *Elle fit des livres qui ne ſont point parvenus juſques à nous.* Suidas dit qu'elle compoſa *Hypotheſes Philoſophicas: epicheremata quædam, & quæſtiones ad Theodorum cognomento atheum.* La conjecture de Mr. Menage eſt fort vraiſemblable, qu'il faut lire dans Diogene Laërce (*l*) non pas Φέρεται ἢ ἐ Κράτητος βιβλίον ἐπιςολαί, mais Φέρεται ἢ πρὸς τὸν Κράτητα βιβλίον ἐπιςολαί. Il faudroit dire ſelon cette conjecture qu'Hipparchia publia des lettres qu'elle avoit écrites

(*l*) *In Hipparchia, l.* 6. *n.* 98.

(*e*) *L'âne ne pouvant pas ſe ſubvenir à ſoi-même, comme font beaucoup. . . de perſonnes, leſquelles dans ces fâcheuſes contraintes ont recours aux armes naturelles*, & quod reſtat in rebus egenis, Sæpe manu liquido diſtendunt nectare cellas. *Oraſius Tubero, Dialog. ſur les ânes. pag.* 299. Notez que ces paroles Latines ſont empruntées de Capilupus qui les aplique aux Moines dans ſon *cento Virgilianus.* (*f*) Non eſt leve tot puerorum Obſervare manus oculosque in fine trementes. *Juven. Sat.* 7. *v.* 240. (*g*) *Voyez ſon article, remarque B.* (*h*) *De civit. Dei l.* 14. *c.* 20.

des livres, qui ne font point parvenus jufques à nous. Mr. Moreri (*G*) a fait quelques fautes dans cet article. Lorenzo Craffo (*H*) en a fait auffi. J'oubliois de dire qu'Hipparchia avoit un frere nommé Metrocles, qui fut difciple de Crates *, & qu'ils étoient nez tous deux à Maronea †. Ils fleuriffoient au tems d'Alexandre. Du mariage d'Hipparchia & de Crates fortit un fils nommé Paficles ‡.

* *Diog. Laërt. ib. n. 94 & 95.*

† *Ville de Thrace qui a été nommée auffi* Hipparchia. *Menag. not. ad Diog. Laert. l. 6. n. 96.*

‡ *Diog. Laërt. in Cratete, l. 6. n. 88.*

HIPPARQUE, en Latin *Hipparchus*, grand Aftronome, nâtif de ⸸ Nicée dans la Bithynie, a fleuri entre (*A*) la 154. & la 163. Olympiade. Il nous refte encore un de fes Ouvrages; c'eft fon (*B*) Commentaire fur les Phenomenes

⸸ *Suidas, pag. 1264.*

écrites à fon mari, où elle philofopha noblement, & d'un ftile qui reffembloit à celui de Platon. Il faudroit dire de plus qu'elle compofa des Tragedies, où elle employa le haut ftile de la Philofophie. Il feroit fort étrange que Diogene Laërce qui a fait la vie de Crates, eût parlé des écrits de ce Philofophe dans la vie d'Hipparchia. C'eft pour lui fauver cette tache & cette incongruité, que Monfieur Menage conjecture ce que l'on a vu ci-deffus.

(*G*) *Monfieur Moreri a fait quelques fautes.*] Il ne devoit pas dire que l'amour d'Hipparchia pour les fciences, la porta à preferer Crates à tous les partis qui fe prefentoient. C'étoit la perfonne de Crates qu'elle aimoit, & ce fut pour l'amour de lui qu'elle fe mit à philofopher. Il eft vrai qu'il l'avoit charmée par fes beaux & doctes difcours; mais cela ne fait pas qu'on puiffe dire que le choix qu'elle fit de ce Philofophe, preferablement à tout autre homme, fût fondé fur ce qu'elle aimoit les fciences. Il y a eu des filles & des femmes qui font devenuës amoureufes de quelques Miniftres en les entendant prêcher, & qui les ont époufez preferablement à d'autres partis plus avantageux. Le favoir & l'éloquence de ces Miniftres étoit bien caufe qu'on étoit devenuë amoureufe d'eux, mais ce n'étoit point l'amour des fciences, ou des livres, qui faifoit qu'on fe marioit avec ces Meffieurs. Si Monfieur Moreri avoit parlé de la correction (*a*) du paffage de Laërce, il auroit pu dire que felon cet Hiftorien le ftile d'Hipparchia étoit femblable à celui de Platon, & qu'elle avoit fait des Tragedies; mais n'en ayant point parlé, il n'a pu dire le refte raifonnablement.

(*a*) *C'eft celle de Mr. Menage, de laquelle j'ai parlé dans la remarque precedente.*

(*H*) *Lorenzo Craffo en a fait auffi.*] Il ne cite que Diogene Laërce; il a donc tort de dire 1. qu'Hipparchia étudia premierement fous Metrocles fon frere. 2. Qu'elle fut recherchée de plufieurs Galans à (*b*) caufe de fa jeuneffe, & de fes richeffes, & de fa beauté. 3. Qu'afin de pouvoir fuivre Crates par tout, elle s'habilla en homme. 4. Qu'ayant difputé avec Theodore qui nioit la providence, elle le convainquit par des preuves très-folides, & par des argumens inconteftables (*c*). Lifez le corps de cet article, vous verrez que Lorenzo Craffo a pris de travers les paroles de Laërce. Les richeffes, la beauté, la nobleffe dont Laërce parle, ne conviennent qu'aux Galans d'Hipparchia. Elle ne s'habilla point en homme afin de pouvoir fuivre Crates; mais parce qu'il lui declara qu'il n'épouferoit qu'une femme qui fe foumît à l'inftitut du Cynifme. Enfin on a vu que dans la difpute qu'elle eut avec Theodore il ne s'agiffoit point de la providence, ni d'aucun point de religion. On ne fauroit comprendre combien les Auteurs trompent les lecteurs.

(*b*) Quantunque come giovane ricca, e bella defiderata veniffe da molti, con tutto ciò ricufar volle ogni altro per Crate vecchio, povero, e mal d'apparenza. *Lor. Craffo Iftoria de Poeti Greci pag. 296.*

(*c*) Riufci cofi dotta che in difputa convinfe con fodiffime prove e incontraftabili ragioni, e con fumma fua gloria Teodoro che negava la divina providenza. *Id. ib.*

(*A*) *Entre la 154. & la 163. Olympiade.*] La preuve qu'on en peut donner ne fauroit être plus forte, puis qu'elle eft tirée des obfervations aftronomiques qu'il fit dans cet intervalle de tems. Ptolomée en a raporté quelques-unes (*d*). Voffius a eu raifon de placer Hipparque fous le regne de Ptolomée Philometor, & fous le regne de Ptolomée Evergetes, & de cenfurer Suidas qui s'eft contenté de dire que cet Aftronome a vêcu au tems des Confuls Romains: il auroit falu marquer un tems moins vague, celui de la 3. guerre Punique, & celui de la guerre de Numance. Jufques-là Voffius eft très-bien fondé; mais quand il dit qu'il s'accorde avec Suidas fur ce tems (*e*) d'Hipparque, il s'oublie lui-même, & il dit une fauffeté: car Suidas n'eft point plus d'accord avec Voffius fur ce point, qu'avec un Auteur qui auroit placé Hipparque au commencement du 4. fiecle de Rome, ou fur la fin du 5. Calvifius (*f*) a eu tort de dire que Suidas a mis Hipparque 130. ans après le premier des Ptolomées. Un Auteur François (*g*) ne s'abufe pas moins vifiblement, lors qu'il affûre *qu'Hipparque a vêcu du tems de Platon*. Monfieur Moreri qui n'a eu que Voffius pour toute reffource dans cet article, ne devoit-il pas y trouver un prefervatif fouverain contre les fautes qu'il a faites? Il a mis Hipparque en l'an 570. & 80. *de Rome, fous le regne de Ptolomée & Philometor Evergetes Rois d'Egypte*. Ne devoit-il pas faire repondre aux (*h*) Olympiades marquées par Voffius le tems qui s'eft écoulé depuis l'an de Rome 589. jufqu'à 625? Outre cela quand on dit tout court *Ptolomée*, c'eft figne qu'on parle du premier Prince de ce nom qui ait regné en Egypte: & il y a même très-peu d'Ecrivains exacts qui ne le defignent plus precifément. C'eft donc une lourde faute que de fe fervir du mot *Ptolomée* fimplement & abfolument, lors qu'on ne veut point parler de celui qui eut l'Egypte en partage après la mort d'Alexandre. Il eft clair que Monfieur Moreri ne parle point de celui-là, ou que s'il en parle il commet une bevuë; car un homme qui a vêcu *en l'an 570. & 80. de Rome*, ne peut pas avoir fleuri fous le premier Ptolomée mort l'an de Rome 468. Il s'eft trompé en une autre chofe; il a fupofé qu'il y a eu un Roi d'Egypte qui s'apelloit Philometor Evergetes.

(*d*) *Huit: la premiere dans le 2. livre, & les 7. autres dans le 3. livre: voyez Voffius* de fcient. Mathemat. pag. 159.

(*e*) Convenit de ætate Suidas. *Voffius ib.*

(*f*) *Ad ann. mundi 3665.*

(*g*) *Coutel, du calcul ecclefiaftique pag. 189.*

(*h*) *La 154. & la 163.*

(*B*) *Son Commentaire fur les Phenomenes d'Aratus.*] C'eft proprement une critique d'Aratus, car Hipparque l'accufe d'avoir pillé les livres d'Eudoxe, & même dans les chofes où Eudoxe s'étoit trompé. Il fait les mêmes reproches au Grammairien Aratus qui avoit fait un Commentaire fur Aratus. Le premier qui ait mis au jour ce Commentaire d'Hipparque eft

nés d'Aratus. Mr. Rohault s'eſt fort (*C*) abuſé lors qu'il a dit, que cet Aſtronome ne conoiſſoit point le mouvement particulier des étoiles fixes de l'Occident à Orient, qui fait varier leur longitude. Pline parle aſſez ſouvent d'Hipparque, & avec de grans éloges. Il le met au nombre de ces genies ſublimes, qui par la (*D*) prediction des eclipſes firent conoître qu'il ne faloit point s'étonner

eſt Pierre Victorius: le Pere Petau en a donné une édition plus correcte, & il y a joint une traduction Latine dont il eſt l'Auteur (*a*). Les autres Ouvrages d'Hipparque étoient *de conſtitutione ſtellarum inerrantium, & ſtatione immota, deque menſtruo lunæ motu ſecundum latitudinem* (*b*) &c.

(*a*) *Voſſius ubi ſupra pag.* 160.

(*b*) *Id. pag.* 159. *ex Suida.*

(C) *Mr. Rohault s'eſt fort abuſé.*] Les grans Mathematiciens comme lui ne ſont pas pour l'ordinaire fort verſez dans la conoiſſance des faits, & il leur échape aſſez ſouvent des bevuës hiſtoriques. Quoi qu'il en ſoit, voyons ce que dit cet habile Carteſien, qui par la ſeule ortographe du mot *Hipparque* fait conoître qu'il n'entendoit point le Grec.

(*c*) *Traité de Phyſique, tome* 2. *ſeconde partie ch.* 8. *pag. m.* 35.

Hyparque, dit-il, (*c*) *a paſſé la plus grande partie de ſa vie ſans remarquer autre choſe touchant les étoiles fixes, ſinon qu'elles avoient un mouvement d'Orient en Occident, dans des cercles qui luy ſembloient exactement paralleles à l'Equateur; ce qui luy fit conclure qu'elles eſtoient toutes enchaſſées dans la ſolidité d'un meſme Ciel (qu'on nomme le Firmament) qu'il plaça au delà de toutes les Planetes; Et parce qu'il n'eſtimoit pas qu'il fût neceſſaire que le Ciel empruntaſt ce mouvement, qui eſt ſimple, de quelque autre Ciel qui fuſt au deſſus de luy, il aſſura que c'eſtoit le dernier de tous les Cieux, & que c'eſtoit luy qui ſervoit à entraîner tous les autres du ſens qu'il tournoit, & ainſi que c'eſtoit le premier Mobile. Hyparque ayant donc cette opinion que les étoiles fixes ne changeoient point de place dans le Ciel, il eſtima qu'elles pouvoient ſervir pour determiner les routes des Planetes: De meſme qu'on pourroit ſe ſervir de pluſieurs rochers qui ſeroient dans la mer, pour marquer le cours des navires, qui ne laiſſent aucuns veſtiges dans les lieux par où ils paſſent. Il employa donc ſon induſtrie à meſurer la diſtance qu'il y a de chaque étoile fixe à l'Eclyptique du Soleil, ce qui s'apelle la latitude d'une étoile; puis à determiner le nombre des degrez & des minutes de l'Eclyptique, que l'on compte d'Occident en Orient, depuis le premier point du ſigne du Belier, juſqu'au point vis-à-vis duquel correſpond chaque étoile, ce qu'on appelle ſa longitude; mais la mort l'ayant prevenu, ce n'a eſté que ſa poſterité qui a pu executer ſes deſſeins. Ptolomée qui vint environ deux cens ans après Hyparque, ſe propoſa d'établir le mouvement des Planetes; Et ayant eu la curioſité d'obſerver ſi ſon prédeceſſeur avoit eſté exact à marquer les longitudes & les latitudes des étoiles fixes, il trouva que leur latitude eſtoit à la verité telle qu'Hyparque l'avoit marquée, mais que leur longitude eſtoit augmentée de deux degrez. Il conclud de là, qu'outre que les étoiles fixes ſe mouvoient d'Orient en Occident en vingt-quatre heures, elles avoient encore un autre mouvement d'Occident en Orient, dans des cercles paralleles à l'Eclyptique, ſuivant lequel, eſtant avancées de deux degrez en deux cens ans, c'eſtoit pour achever leur periode entiere en trente ſix mille ans. Et d'autant que le Firmament ne pouvoit avoir qu'un ſeul mouvement qui luy fuſt propre, il luy attribua le mouvement de trente-ſix mille ans, & aſſura qu'il empruntoit le mouvement journal d'Orient en Occident d'un ciel qui devoit eſtre au delà. Et c'eſt ainſi que l'on a commencé à croire que le premier Mobile eſtoit un Ciel qui ne contenoit aucune étoile, & qui envelopoit le Firmament.*

CE QUE c'eſt que la longitude & la latitude des étoiles.

(*d*) *Syſtême de Philoſophie tome* 3. *pag.* 42. & 43. *édition de Lion in* 12. 1691.

Monſieur Regis (*d*) qui eſt un autre Carteſien fort habile, avance toute la même choſe en moins de termes: mais Monſieur Gadroys autre excellent Carteſien, à fort bien ſu que la decouverte du mouvement particulier des étoiles fixes vers l'Orient, doit être donnée à Hipparque (*e*). Aparemment il avoit fait plus d'attention que les autres à une choſe que Gaſſendi a raportée. La voici. Les Chaldéens, les Egyptiens, & les Grecs avoient cru que toutes les étoiles fixes étoient poſées dans la concavité du dernier ciel, & par conſequent du premier mobile, & qu'ainſi elles n'avoient que le mouvement d'Orient en Occident ſur les poles de l'Equateur. Mais enfin Hipparque 130. ans avant JESUS-CHRIST, trouva que cette hypotheſe ne pouvoit point ſubſiſter; car ayant conſideré que ſelon l'obſervation de Timocharis, faite deux cens ans auparavant, il y avoit 8. degrez entre l'Epi de la Vierge vers l'Occident, & le point de l'équinoxe d'Automne, & que pour lui il ne trouvoit que ſix degrez de diſtance entre cette étoile & ce point du Firmament, il conclut qu'il faloit que les étoiles euſſent un mouvement propre d'Occident en Orient ſur les poles de l'Ecliptique; & qu'en cas que l'obſervation de Timocharis eût été juſte, le progrés des étoiles fixes par ce mouvement particulier étoit d'un degré tous les cent ans. Il fit des (*f*) Traitez ſur cette nouvelle doctrine. Notez que Gaſſendi ne marque pas exactement l'âge de Timocharis, car cet Aſtronome fleuriſſoit environ la 121. Olympiade, 130. ans ſeulement avant les premieres obſervations d'Hipparque deſquelles Ptolomée faſſe mention. Cette faute de Gaſſendi eſt beaucoup plus tolerable que celle de Mr. (*g*) Gadroys.

(*e*) *Gadroys, ſyſtême du monde ch.* 2. *pag.* 27.

(*f*) Quare & intellexit ſi Timocharis quidem ritè obſervaſſet, ac Stellæ moveri ſic perſeverarent, peragi hoc motu unum gradum intra annos proximè centum. Intellexit præterea debere hunc motum fieri ſecundum Zodiacum, ſeu ſuper Eclipticæ Polis; idque prodidit tam in Tractatu, quem inſcripſit *de tranſgreſſu Æquinoctialium, Solſtitialiumque punctorum*, quàm in eo, quem conſcripſit *de Anni magnitudine*, ut apud Ptolemæum habetur. *Gaſſendus, Phyſicæ ſect.* 2. *l.* 3. *p m.* 596. *primi volum. operum ex Ptolemæo* 7. *Almag.* 2. & 3.

(D) *Qui par la prediction des éclipſes firent conoître.*] Thales fut le premier entre les Grecs qui ſut deviner le tems des éclipſes. Sulpitius Gallus entre les Romains commença à reüſſir dans cette eſpece de predictions, & il en donna un eſſai fort à propos la veille de la bataille où Perſée fut vaincu (*h*). Hipparque après ces deux-là étendit beaucoup plus loin cette ſcience, car il fit des éphemerides pour ſix cens ans (*i*). Pline le nomme ſur cela le confident de la nature. Les éloges qu'il repand ſur les Aſtronomes à cette occaſion me ſemblent très-

(*g*) *Il ne met que deux cens ans entre Timocharis & Ptolomée l'Aſtronôme*, Syſt. pag. 30. *& il y en faloit mettre plus de quatre cens. Rohault qui a mis deux ſiecles entre Hipparque & Ptolomée*, ubi ſupra pag. 36. *devoit pour le moins imiter Gaſſendi, qui met* 260. *ans entre ces deux Aſtronomes.* (*h*) *Plinius lib.* 2. *cap.* 12. (*i*) Poſt eos utriuſque ſideris curſum in ſexcentos annos præcinuit Hipparchus, menſes gentium, diesque & horas, ac ſitus locorum & viſus populorum complexus, ævo teſte haud alio modo uam conſiliorum naturæ particeps. *Id. ibid.*

ner de ces phenomenes; & que les Dieux (*E*) mêmes étoient soumis à des loix. Il l'admire d'avoir passé en revuë toutes les étoiles, de les avoir comptées, & d'avoir marqué la situation & la grandeur de chacune; ce qui mit ses descendans en état de decouvrir non seulement si elles naissent & meurent; mais même si elles changent de place, & si elles croissent ou diminuent. Nous aprenons par (*F*) ce passage de Pline, qu'Hipparque attribuoit à nos ames une origine celeste. Strabon* accuse cet Astronome d'avoir trop aimé à critiquer; & de s'être servi assez souvent d'une maniere de censure qui sentoit plus la chicane, que l'esprit exact. Pline n'en juge pas si peu favorablement †.

* *Lib. 1. & 2. passim.*

† Hipparchus & in coarguendo eo (*Eratosthene*) & in reliqua omni diligentia mirus. *Plin. lib. 2. cap.* 108.

HIPPOMANES. Il y a dans le projet de ce Dictionaire un long article sur l'Hippomanes. Je ne le mets pas ici; car j'ai changé le dessein que j'avois de donner indifferemment des articles réels & des articles personnels. Mais je donnerai cet article-là sur le pied de Dissertation à la fin de cet Ouvrage.

HIPPONAX, Poëte Grec, nâtif d'Ephese, vivoit non pas dans la 23. Olympiade, comme (*A*) Eusebe l'a debité, mais dans la 60. comme Pline ‡ le certifie.

‡ *Id. l.* 36. *c.* 5.

très-bien fondez. (*a*) *Viri ingentes supraque mortalium naturam, tantorum numinum lege deprehensa, & misera hominum mente absoluta in defectibus stellarum scelera, aut mortem aliquam siderum pavente .... Macti ingenio este cœli interpretes, rerumque naturæ capaces, argumenti repertores, quo Deos hominesque vicistis. Quis enim hæc cernens, & statos siderum (quoniam ita placuit appellare) labores, non suæ necessitati mortalis genitus ignoscat?* Cet éloge en prose vaut bien celui qu'on va lire en vers.

(*a*) *Id. lib.* 2. *c.* 12.

Felices animos, quibus hæc cognoscere primis,
Inque domos superas scandere cura fuit!
Credibile est illos pariter vitiisque locisque
Altiùs humanis exseruisse caput.
Non Venus & vinum sublimia pectora fregit;
Officiumve fori, militiæve labor.
Nec levis ambitio, perfusaque gloria fuco;
Magnarumve fames sollicitavit opum.
Admovêre oculis distantia sidera nostris;
Ætheraque ingenio supposuêre suo.
Sic petitur cælum: non ut ferat Ossan Olympus;
Summaque Peliacus sidera tangat apex (*b*).

(*b*) *Ovid. Fastor. l.* 1.

Hipparque avoit consideré avec tant de soin ce qui concerne les éclipses, qu'il avoit marqué les proportions de leurs intervalles (*c*). Il remarqua que les éclipses de lune pouvoient revenir au bout de 5. mois, & les éclipses de soleil au bout de 7. mois, & que le soleil peut être éclipsé 2. fois dans l'espace de 30. jours, à l'égard de differentes parties de la terre. *Intra ducentos annos Hipparchi sagacitate compertum est & lunæ defectum aliquando quinto mense à priore fieri, solis vero septimo: eundem bis in triginta diebus supra terras occultari, sed ab aliis atque aliis hoc cerni.* Ces paroles de Pline ont été mal entenduës par quelques-uns. Il y a un très-savant homme qui a cru que par *intra ducentos annos*, il faut entendre que deux siecles sont necessaires afin qu'une éclipse de lune succede à une autre au bout de cinq mois. Ce (*d*) n'est point le sens de Pline: son sens est qu'Hipparque depuis deux cens ans avoit decouvert cette proportion. La chronologie de Pline est juste; il y avoit 2. siecles entre lui & ce fameux Astronome.

(*c*) *Plin. l.* 2. *c.* 13.

(*d*) Neque vero sensus est, ut existimavit vir alioqui extra ingenii aleam positus, expectandos esse annos ducentos ut recurrat lunæ defectus quinto mense, cum vel intra annos decem animadversum fuerit ætate nostra geminam ita recurrere. *Harduinus in Plin. lib.* 2. *cap.* 13. *pag.* 159. 160.

(*E*) *Et que les Dieux mêmes étoient soumis à des loix.*] Il n'y a point d'inconvenient à dire que Dieu aime l'ordre & le bien, par une loi necessaire & indispensable; car au contraire ce seroit une imperfection, que d'être capable de violer cette loi. Mais c'est sans doute un defaut que d'être soumis à un ordre qui retarde ou qui affoiblit nos fonctions; & ainsi ceux qui pretendoient que les astres étoient des Dieux, devoient dire pour raisonner consequemment, que les Astronomes avoient decouvert le foible de la nature divine, & sa dependance d'une loi très-onereuse, qui assujettissoit les Dieux à une espece de mort, ou de pamoison. On me dira que le soleil n'est pas en soi-même moins lumineux pendant l'éclipse, qu'avant & après l'éclipse: mais ne puis-je pas repondre qu'un Courrier que l'on arrête ne perd rien de sa vigueur & de sa santé; c'est neanmoins une preuve de sa soumission à une loi onereuse; c'est en un mot une marque de foiblesse, que de voir qu'il ne peut pas continuer son chemin. Apliquez cela au soleil, vous trouverez que ses éclipses sont une preuve d'imperfection. Elles l'empêchent d'éclairer la terre; c'est un Prince dont on arrête les Courriers, & dont on suspend les fonctions. Si Pline s'étoit proposé de raisonner, il n'eût pas tiré la consequence qu'il a tirée de ce phenomene; il n'eût pas dit que cela nous doit (*e*) consoler de nôtre mortalité, il eût dit que cela prouve que les astres ne sont point une nature divine.

(*e*) *Cette consolation seroit encore plus forte que celle dont se sert Lucrece ci-dessus pag.* 510. *lettre c.*

(*F*) *Nous aprenons par ce passage de Pline.*] Il est si beau qu'en le raportant tout entier je suis sûr de faire plaisir à ceux qui n'aiment pas à changer de livre, pour contenter pleinement leur curiosité. *Idem* (*f*) *Hipparchus nunquam satis laudatus, ut quo nemo magis approbaverit cognationem cum homine siderum, animasque nostras partem esse cœli; novam stellam & aliam in ævo suo genitam deprehendit: ejusque motu, qua die fulsit, ad dubitationem est adductus, anne hoc sæpius fieret, moverenturque & eæ, quas putamus affixas. Idemque ausus, rem etiam Deo improbam, annumerare posteris stellas, ac sidera, ac normam expangere, organis excogitatis, per quæ singularum loca, atque magnitudines signaret: ut facile discerni posset ex eo, non modo, an obirent, nascerenturve, sed an omnino aliquæ transirent, moverenturve; item an crescerent, minuerenturque, cœlo in hæreditate cunctis relicto; si quisquam, qui rationem eam caperet, inventus esset.*

(*f*) *Plinius l.* 2. *c.* 26. *p. m.* 183.

(*A*) *Comme Eusebe l'a debité.*] Scaliger (*g*) le refute par le passage de Pline; il a donc cru que

(*g*) *Pag.* 79.

certifie. Ayant été chassé d'Ephese β par les tyrans Athenagoras & Comas, il alla s'établir à (*B*) Clazomene. Il étoit laid, petit & menu †: mais sa laideur a été par accident la cause de son immortalité; car il n'est gueres conu que par les vers satiriques qu'il composa contre deux (*C*) Sculpteurs, qui avoient fait ‡ sa figure la plus ridicule qu'il leur avoit été possible. Il lança sur eux une legion fulminante de vers ïambiques, qui les desola de telle sorte, que le bruit a couru qu'ils s'étoient pendus de depit. Pline soutient que cela est faux, & il le prouve par un grand nombre de statuës qu'ils firent depuis ce tems-là dans les Iles circonvoisines. Quelques Auteurs ont écrit ⊥, qu'ils ne firent que *quitter Ephese où demeuroit Hipponax.* Quoi qu'il en soit, l'humeur & la veine satirique de ce Poëte, le distinguerent (*D*) & le distinguent encore aujourd'hui fort particulierement. Sa medisance * n'épargna pas même ceux à qui il devoit la vie. Il y en a qui pretendent qu'il (*E*) mourut de faim. On remarque qu'encore

β *Suidas in* Ἱππώναξ.

† *Ælian. div. Hist. l. 10. c. 6.*

‡ *Plinius ibid.*

⊥ *Apud Tanaq. Fabrum vie des Poëtes Grecs.*

* Ὅς καὶ τοκέων ἐσβαύξας. Qui etiam parentes suos allatravit *Anthol. l. 3.*

que Pline ne s'est point trompé. Voilà qui est bien: mais il ajoûte qu'Eusebe a suivi Tatien, & il nous renvoye à ses notes sur le *numero* 908. dans lesquelles on ne trouve rien qui apartienne à Hipponax. Cela n'est pas d'une grande exactitude. Ou peut aussi refuter Eusebe par le temoignage de Proclus (*a*), qui dit qu'Hipponax fleurissoit sous le regne de Darius. Il entend sans doute le fils d'Hystaspes, dont le regne commença dans la 64. Olympiade.

(*B*) *Alla s'établir à Clazomene.*] De là vient que la Poëtesse Sulpitia le designe de cette façon (*b*):

Nec trimetro jambo, nec qui pede fractus eodem
Fortiter irasci discit duce Clazomenio.

Si ce que Mr. le Fevre raporte est vrai, savoir qu'Hipponax demeuroit à Ephese lors qu'il se vangea de ceux qui l'avoient insulté sur sa laideur, il faut qu'il soit retourné dans sa patrie, ou que son bannissement n'ait point precedé cette avanture. Je n'ai rien trouvé dans Pline qui marque qu'Hipponax fût, ou qu'il ne fût point d'Ephese; que lui & les Statuaires qu'il satirisa y demeurassent, ou qu'ils n'y demeurassent point. Cependant (*c*) Mr. Dacier nous assûre que Pline est du sentiment de ceux qui disent, que les vers de nôtre Poëte firent quitter Ephese à ses ennemis. Mrs. Lloyd & Hofman disent que Bupalus demeuroit (*d*) à Clazomene. Je croi que c'est un coup de raisonnement. On aura vu d'un côté qu'Hipponax se retira dans cette ville, & de l'autre que Bupalus le representa grotesquement; & on aura conclu de ces deux faits que Bupalus sejournoit à Clazomene.

(*C*) *Contre deux Sculpteurs.*] C'étoient deux freres dont l'un s'apelloit Bupalus, & l'autre Athenis; ils étoient de l'Ile de Chio, fils d'Anthermus dont le pere s'apelloit Micciade, & le grand-pere s'apelloit Malas. Tous ces gens-là avoient exercé de pere en fils la Sculpture dans cette Ile; de sorte (*e*) qu'elle y pouvoit être aussi ancienne que les Olympiades. Pausanias (*f*) parle de Bupalus avec éloge, à l'occasion de la statuë de la Fortune, & de celle des Graces qui se voyoient à Smyrne de sa façon. Il le fait anterieur à Pindare. Deux temoins comme lui & Pline meritent la preference sur le Scholiaste (*g*) d'Horace, qui a dit que Bupalus étoit Peintre, & qui a été suivi en cela par Mrs. le Fevre (*h*) & Dacier (*i*), & par presque tous les Dictionaires (*k*). Suidas attribuë à ces deux freres la profession de Sculpteur; & parce qu'il a donné au dernier le nom d'Athenis, il a été cause que le P. Hardouin a tenu pour falsifié le passage de Pline, où ce Sculpteur est nommé *Anthermus.* Il a donc substitué à ce mot-là celui d'Athenis. Voyez la remarque E & l'article *Bupalus.*

(*a*) *Apud Photium Biblioth. pag.* 983.

(*b*) *De edicto Domitiani, inter Catalecta Virgilii, edit. Lugd. Bat.* 1617. *pag.* 247.

(*c*) *Remarq. sur Horace, tome* 5. *pag.* 151.

(*d*) *Charles Etienne le dit aussi sous le mot* Bupalus.

(*e*) Si quis horum familiam ad proavum usque retroagat, inveniet artis ejus originem cum Olympiadum origine cœpisse. *Plin. l.* 36. *c.* 5.

(*f*) *Pausan. l.* 4. *pag.* 140. & *l.* 9. *pag.* 309.

(*g*) *In* 6. *epod.*

(*h*) *Vie des Poetes Grecs.*

(*i*) *Ubi supra.*

(*k*) *Voyez la remarque A de l'article* Bupalus.

(*D*) *L'humeur & la veine satirique de ce Poëte le distinguerent.*] Il en est sorti des proverbes que nous trouvons employez dans Ciceron (*l*); *Eum addictum jam tum puto esse Calvi Licinii Hipponacteo præconio.* Horace (*m*) a joint Hipponax à Archilochus, pour avoir les deux plus grands modeles de la medisance. Voici les paroles de Pline; *Hipponacti notabilis vultûs fœditas erat: quamobrem imaginem ejus lascivia jocorum ii proposuere ridentium circulis. Quod Hipponax indignatus amaritudinem carminum distrinxit in tantum ut credatur aliquibus ad laqueum eos impulisse: quod falsum est.* Il y a dans l'Anthologie (*n*) deux ou trois épigrammes, qui representent Hipponax encore terrible après sa mort. On y exhorte les passans à s'éloigner de son tombeau, veu que c'est un lieu d'où il sort une grêle épouvantable: Φεῦγε τὸν χαλαζεπῆ τάφον, τὸν φρικτὸν, *fuge grandinantem tumulum horrendum.*

(*E*) *Qu'il mourut de faim.*] Je ne croi pas qu'on ait d'autre fondement pour dire cela que ces deux vers:

Utque (*o*) *parum stabili qui carmine læsit Athenas*
Invisus pereas, deficiente cibo.

Il y a des Critiques qui pretendent qu'Ovide n'a point dit *Athenas*, mais *Athenin*, d'où il s'ensuivroit qu'il s'agiroit ici d'Hipponax: *Qui primus jambum claudicare fecit, & scazonta in Bupalum & Athenin composuit, ut est apud Suidam, ut recte Ovidius, parum stabile, id est claudum carmen, ei tribuat.* C'est ainsi qu'Alciat a parlé dans le chapitre 18. du 5. livre de ses Parergues. Turnebe ne s'éloigne point de cette pensée: *Videtur*, dit-il (*p*), *de* Hipponacte *hoc intelligi qui claudicante &* parum stabili versu, *id est* scazonte *in Bupalum & Athenin invectus est Athenienses: quo in carmine ne Athenis quidem pepercerat. Quid tamen si pro* Athenas, Athenin *scribamus, quem ab eo probris oneratum accepimus? ne hanc quidem lectionem improbarem, etsi alteram delere non ausim.* Mr. de Boissieu (*q*) qui raporte ces deux passages, remarque que Sanctius & Valerius les approuvent. Pour lui il embrasse de tout son cœur cette conjecture, & trouve fort vraisemblable qu'Ovide a mis l'un auprès

(*l*) *Epist.* 24. *lib.* 7. *ad famil.*

(*m*) In malos asperrimus | Parata tollo cornua. Quales Lycambæ spretus infido gener, Aut acer hostis Bupalo. 6. *epod.* Voyez aussi Ciceron *de nat. Deorum. lib.* 3.

(*n*) *Lib.* 3. *cap.* 26.

(*o*) *Ovid. in Ibin, v.* 525.

(*p*) *Adversar. l.* 9. *c.* 25.

(*q*) *Comment. in Ibin pag.* 100. 101.

core qu'il fût petit & menu, il avoit beaucoup de force *, & qu'il jettoit plus loin un vase vuide que ne faisoient les autres hommes. Il ne seroit ni (*F*) le premier, ni le seul qui auroit fait mourir des gens par des invectives.

HYPSI-

* *Metrodor. Scepsius apud Athenaeum lib. 12. pag. 552.*

près de l'autre les deux inventeurs du vers ïambique. Or il venoit de parler d'Archilochus, & l'on sait par Denys d'Halicarnasse (*a*), par Clement (*b*) Alexandrin, par (*c*) Rufin & par la Poëtesse (*d*) Sulpitia qu'Hipponax a inventé les Scazons. M. de Boissieu pouvoit reprendre Turnebe, de ce qu'il a dit que les deux ennemis d'Hipponax étoient d'Athenes, car Pline dit expressément qu'ils étoient de l'Ile de Chio, & qu'ils le marquoient sur leurs Ouvrages : (*e*) *Quibus subjecerunt carmen non vitibus tantum censeri Chium, sed & operibus Anthermi filiorum.* Ce que dit Turnebe qu'Hipponax n'épargna point la ville d'Athenes, dans les vers qu'il fit contre ces deux Sculpteurs, n'a nul fondement ; c'est un coup en l'air. Un Ministre (*f*) Allemand ayant appliqué à Hipponax les deux vers d'Ovide poursuit ainsi : *Ex Plinio nimirum compertum est Athenim vel Athenam sculptorem in Hipponactis scripta incurrisse, carmina ejus sustulisse maledica, authorem verò lethali inedia fuisse confectum.* Pline ne dit rien de semblable.

(*a*) *Lib. de interpret.*

(*b*) *Stromat. l. 1.*

(*c*) *De metris comicis.*

(*d*) *Ses vers ont eté citez dans la remarque B.*

(*e*) *Plinius ubi supra.*

(*f*) *Spizelius, fel. literat. pag. 718.*

EFFETS mortels de la medisance ou de la censure.

(F) *Ni le premier ni le seul.*] Avant lui Archilochus avoit écrit des satires, qui avoient contraint deux ou trois personnes à se pendre (*g*). Poliagrus (*h*) maltraité dans une Comedie se pendit. Il ne se faut pas étonner qu'une satire jette dans ce desespoir, puis qu'une simple censure a produit quelquefois cet évenement funeste. Pythagore ayant repris un peu rudement l'un de ses disciples en presence de plusieurs personnes, lui causa un si noir chagrin, qu'il l'obligea à s'étrangler, & depuis ce tems-là ce grand Philosophe ne censura plus personne qu'en particulier (*i*). Diodorus Cronus mourut de chagrin, pour avoir été insulté par un Roi d'Egypte, sur ce qu'il n'avoit pu soudre les difficultez de Logique que Stilpon lui avoit proposées à la table de ce Roi (*k*). Il y a eu des censures qui sans faire mourir la personne censurée, ont causé une douleur si perçante, qu'elle a fait attenter à la vie du censeur. L'Architecte Apollodore perdit la vie, pour avoir marqué à l'Empereur Hadrien les defauts d'un temple que ce Prince avoit fait construire (*l*). Les derniers siecles nous fournissent des exemples de tous ces divers effets de la censure. Muret avoit conu un homme qui étoit tombé dans une si profonde tristesse, à cause de quelques vers qu'on avoit faits contre lui, qu'il en mourut. Sur quoi il allegue Platon ; qui conseilloit à tous ceux qui aiment leur reputation de se garder bien de l'inimitié des Poëtes. (*m*) *Lacessiti* (Poëtæ) *ita se ulciscuntur, ut interdum eos à quibus offensi erant, ad mortem adegisse narrentur. Nam præter id quod de Archilocho accepimus, novi ego qui hac ætate tantum versibus suis inimico dolorem inusserit, ut ex eo ille sit mortuus. . . . quocirca Plato in Minoe præcipit iis qui bonæ famæ studiosi sunt, ut diligenter caveant, ne cum poëtis inimicitias suscipiant.* On pretend que George de Trebizonde mourut de chagrin, après avoir vu les fautes de sa traduction de Ptolomée censurées par Regiomontanus, & que les fils du defunt empoisonnerent le censeur (*n*). J'ai dit ailleurs (*o*) qu'on a cru que Jason Denores seroit mort de deplaisir par la lecture de la replique du Guarini, s'il avoit assez vêcu pour voir sortir cet Ouvrage de dessous la presse. *Les zélez Calvinistes. . . . publierent un libelle si sanglant contre Quintin. . . . que ce docteur plus sensible qu'il ne devoit être se mit au lit après avoir lu ce libelle, & n'en releva plus* (*p*). Il avoit harangué pour le Clergé dans l'assemblée des Etats du Royaume l'an 1560. ce fut la critique de sa harangue qui le fit mourir. Gregoire de Valence ayant lu un passage de Saint Augustin autrement qu'il ne faloit (*q*) en presence de Clement VIII. fut convaincu de la falsification, après quoi le Pape lui dît (*r*), *Est-ce ainsi que vous pretendez tromper l'Eglise de Dieu ?* „ Ces paroles furent comme un coup de „ foudre qui abatit Valencia ; & le fit tomber „ évanoui en presence du Pape, il mourut deux „ jours après. „ Monsr. de l'Etoille „ reprenoit „ hardiment, & brusquement, & avec une se„ verité étrange, ce qui ne luy plaisoit pas dans „ les choses qu'on exposoit à son jugement. On „ l'accuse d'avoir fait mourir de regret & de „ douleur un jeune homme qui estoit venu de „ Languedoc, avec une Comedie, qu'il croyoit „ un chef-d'œuvre, & où il luy fit remarquer „ clairement mille defauts. „ C'est de Monsr. Pelisson (*s*) que j'emprunte ces paroles. Philippe II. Roi d'Espagne ne censuroit pas d'une façon moins meurtriere que le Roi d'Egypte dont j'ai parlé. „ Le (*t*) Cardinal Espinosa „ mourut, pour avoir ouï proferer à Philippe „ second ces seules paroles de disgrace, *Cardenal* „ *yo soy el Presidente.* Et le mesme Roi disant „ à un Secretaire qui avoit versé de l'encre sur „ quelque expedition, au lieu d'y mettre de la „ poudre, *Este es el tintero, y estotra la salvade*„ *ra*, le perça si avant avec ces deux ou trois „ mots, qu'il ne se retira de sa presence que pour „ aller au lict de la mort. „ On a des exemples qui prouvent que quelques Auteurs ont assassiné leurs critiques. Le Murtola enrageant de voir que le Cavalier Marin l'avoit ruiné de reputation par une satire, lui tira un coup de pistolet au milieu des ruës de Turin : il le manqua, quoi qu'il eût mis cinq bales dans son pistolet, & qu'il eût tiré de bien près ; mais il avoüa que son dessein n'avoit pas été de blesser, mais de tuer le (*v*) Marin. Voici ce qu'on lit dans Monsr. Baillet (*x*). „ François Robertel ayant censuré quelques Ou„ vrages de Baptiste Egnace Venitien, pensa „ être tué d'un coup de bayonnete que cet Egna„ ce lui donna dans le ventre, pour repondre à la „ critique. „

Si j'avois dispersé ceci en divers endroits de mon Ouvrage, j'aurois évité la censure de ceux qui apelleront cette remarque *un fatras de petits recueils.* Mais comme je cherche la commodité de mes lecteurs plûtôt que la mienne, je veux bien au depens de cette censure, leur épargner la peine de rassembler ce que j'aurois dispersé.

(*g*) *Voyez l'article* Archilochus, *remarque C.*

(*h*) *Ælian. var. Hist. l. 5. c. 8.*

(*i*) Πυθαγόρου δὲ τραχύτερον ἐν πολλοῖς γνωρίμοις προσενεχθέντος, ἀπάγξασθαι τὸ μειράκιον λέγουσιν. ἐκ τούτου δὲ μηδέποτε τὸν Πυθαγόραν αὖθις ἄλλου παρόντος ἄλλον νουθετῆσαι. Ferunt, adolescentulum quendam à Pythagora, cui operam dabat, multis præsentibus compellatum asperius, suspendio vitam finiisse, atque ab eo tempore Pythagoram nunquam alio præsente quenquam corripuisse. *Plutarch. de discrim. adulat. & amici pag. 70. F.* (*k*) *Diog. Laërt. lib. 2. n. 112. Voyez aussi Pline l. 7. c. 57.* (*l*) *Xiphilin in Hadriano p. m. 258.* (*m*) *Muretus, variar. lect. lib. 8. c. 1.*

(*n*) *Naudé, Considerations sur les coups d'Etat. Voyez aussi Mr. de Thou lib. 90.*

(*o*) *Dans l'article du Cavalier Guarini pag. 1320.*

(*p*) *Varillas, Hist. de Charles IX. t. 1. p. m. 18.*

(*q*) *Morale Pratique des Jesuites t. 3. pag. 122. On y corrige une fausseté du 1. tome.*

(*r*) *Morale Pratique t. 1. p. 268.*

(*s*) *Hist. de l'Acad. Françoise p. m. 322.*

(*t*) *La Motne le Vayer, lettre 53. pag. 441. du 10. tome.*

(*v*) *Voyez l'Anti Baillet, to. 1. n. 95.*

(*x*) *Jugement des Savans to. 1. pag. 66. Il cite* Joh. Imperial. Musæi histor. pag. 61. & Theoph. Spizel. de felic. literat. comment. 4. p. 485. *Mr. Teissier dit seulement qu'Egnatius, quoi qu'accablé de vieillesse, tira l'épée contre Robortel qu'il rencontra dans la ruë.* Elog. tirez de Mr. de Thou t. 1. pag. 331. *Voici les paroles d'Imperialis :* Educto senili gladiolo in eum impetum facere non dubitarit.

HYPSIPYLE, fille de Thoas Roi de l'Ile de Lemnos, ſauva la vie à ſon pere lors que les femmes de cette Ile firent un maſſacre general de tous les hommes qui l'habitoient*. Elle ne le ſauva pas ouvertement; il falut qu'elle fit acroire qu'elle s'en étoit defaite; & ſur cette ſupoſition † les autres femmes la choiſirent pour leur Reine. Les Argonautes aborderent quelque tems après dans l'Ile de Lemnos, & y furent reçus avec tous les temoignages de la plus étroite amitié; car les femmes de l'Ile n'avoient point tué les hommes par aucune indifference pour (*A*) le ſexe maſculin, mais plûtôt par un eſprit de vengeance, qui temoignoit qu'elles étoient fort ſenſibles aux doux plaiſirs de l'amour. Les Argonautes ſe delaſſerent des fatigues de la mer entre les bras de ces veuves tout autant qu'ils voulurent; & Hypſipyle ne s'oublia pas: elle s'attacha à leur Chef, & fut bien-tôt groſſe de deux garçons. Si en cela (*B*) ſa deſtinée n'eſt point ſemblable à celle de Didon, elle l'eſt en ce que Jaſon ne (*C*) fut pas moins inconſtant qu'Enée. Voyez dans le Suplément de Moreri ce que devint Hypſipyle, lors que ſes ſujetes eurent apris qu'elle n'avoit pas tué ſon pere.

HIRPINS, peuple d'Italie dans le païs des Samnites. Ils furent ainſi nommez à cauſe qu'un ‡ loup fut leur conducteur, lors qu'ils allerent établir une colonie. Quelques-uns diſent que le jour d'une grande ſolennité (*A*) ils marchoient ſur

* *Apollodorus l. 1.*

† His mihi pro meritis (ut falſi criminis aſtu Parta fides) regno & ſolio conſidere patris Supplicium datur. *Hypſipyle apud Statium, Theb. l. 5. v. 320.*

‡ *Dans la langue des Samnites un loup s'apelloit* hirpus. *Strab. l. 5. p. 173.*

(A) *Par aucune indifference pour le ſexe maſculin.*] Elles ne ſe porterent à ce maſſacre, que parce que les hommes n'avoient plus à faire avec elles, & qu'ils ſe divertiſſoient uniquement avec des eſclaves qu'ils avoient amenées du païs de Thrace (*a*). Ils en uſoient ainſi parce que leurs femmes étoient devenuës ſi puantes, qu'ils n'en pouvoient aprocher ſans un extrême degoût (*b*). Cette puanteur étoit un effet de la colere de Venus; ſoit que cette Déeſſe ſe fâchât de ce qu'elles avoient negligé de lui faire des ſacrifices pendant quelques (*c*) années; ſoit qu'elle eût conçu de l'averſion pour l'Ile de Lemnos (*d*), à cauſe qu'elle y avoit été ſurpriſe en flagrant delit: car ce fut là que les Dieux la virent couchée avec Mars. D'autres (*e*) diſent que Medée jalouſe d'Hypſipyle, jetta dans l'Ile de Lemnos certaines drogues qui cauſerent cette puanteur aux femmes. On ajoûte que dans la ſuite des ſiecles elles ſentoient ſi mauvais tous les ans à certain jour, que leurs maris, & même leurs propres enfans ne pouvoient durer auprès d'elles. On diſpute ſi la puanteur étoit dans leur bouche, ou ſous leurs aiſſelles. Euſtathius (*f*) eſt pour le premier ſentiment, & Dion Chryſoſtome (*g*) pour le ſecond. Voici quelques vers de Stace (*h*), où Hypſipyle repreſente le funeſte état de l'Ile, ſous l'interregne de l'Amour:

Protinus à Lemno teneri fugiſtis amores
Motus Hymen, verſaque faces, & frigida juſti
Cura tori: nullæ redeunt in gaudia noctes,
Nullus in amplexu ſopor eſt: odia aſpera ubique
Et furor, & medio recubat diſcordia lecto.

Cet interregne parut ſi inſuportable, qu'on ſe porta au maſſacre dont j'ai parlé.

(B) *En cela ſa deſtinée n'eſt point ſemblable à celle de Didon.*] Car les amours de la pauvre Didon avec Enée furent ſteriles, & c'eſt ce qui la deſoloit. J'ai marqué ailleurs (*i*) la difference qui ſe trouve entre ſon goût, & le goût des femmes de ces derniers ſiecles. Celles-ci abandonnées par leurs Galans à l'ouverture de la Campagne, ſont ravies que les plaiſirs du quartier d'hyver ſe ſoient paſſez ſans aucune generation. Je me ſers de cet exemple ſans exclure ceux qui concernent les perſonnes d'un autre état; je m'en ſers, dis-je, parce qu'il me ſemble que le ſejour des Argonautes dans l'Ile de Lemnos, peut fort bien être comparé à un long quartier d'hyver. Au reſte, Hypſipyle a proteſté dans l'Ouvrage d'un Poëte Latin (*k*), qu'elle ne ſe maria avec l'aimable Jaſon qu'à ſon corps defendant; mais un Poëte Grec l'en repreſente ſi amoureuſe dès la premiere vuë, qu'elle lui offre ſon Royaume (*l*). Valerius Flaccus tout de même la repreſente atteinte au vif des charmes de ce Heros, & toute prête à l'épouſer la premiere fois qu'elle le voit: *Unius hæret Alloquio, & blandos paullatim colligit ignes, Jam non dura thoris, Veneri nec iniqua reverſa* (*m*).

(C) *Jaſon ne fut pas moins inconſtant qu'Enée.*] Il l'abandonna elle & ſes deux enfans, & continua ſon voyage; de ſorte que c'eſt une des Heroïnes dont Ovide a raporté les triſtes plaintes, & les tendres gemiſſemens ſur le malheur de ſe voir abandonnées, par des Galans à qui elles n'avoient rien refuſé. Ariadne (*n*) l'ayeule d'Hypſipyle avoit éprouvé le même deſtin. Voyez ſes plaintes contre Theſée dans Ovide. Je fais une reflexion ſur cette matiere. Les Auteurs Mythologiques & les Ecrivains des Romans modernes, ont tenu des routes bien differentes: ceux-là s'aprochent trop de l'hiſtoire; ceux-ci s'en éloignent trop: je ne conſidere que la deſcription des mœurs, ou que le portrait qu'ils nous donnent d'un Heros. Dans la Mythologie les Heroïnes ſont non ſeulement trop amoureuſes, mais auſſi trop prodigues de leurs faveurs: les Heros ne ſont pas conſtans; ils engroſſent les Heroïnes, ou font ce qu'il faut pour cela, & puis ils ſe moquent d'elles. Cela reſſent trop l'hiſtoire, & n'eſt point de bon exemple (*o*) ni pour l'un ni pour l'autre ſexe. Il vaut mieux prendre l'extremité oppoſée comme on fait dans nos Romans; il vaut mieux, dis-je, en depit du vraiſemblable, forger des Heros & des Heroïnes qui ne faſſent aucune faute.

(A) *Ils marchoient ſur le feu ſans ſe brûler.*] Varron qui detruiſoit autant qu'il pouvoit les

N

(a) *Apollodor. l. 1.*

(b) *Id. ib.*

(c) In inſula Lemno mulieres Veneri ſacra aliquot annos non fecerant. *Hyginus cap. 15. Voyez auſſi Apollodore* ibid. *Stace* Theb. l. 5. *& le Scholiaſte d'Euripide* in Hecub.

(d) *Lactantius in Statium, lib. 5. Thebaïd.*

(e) *Myrtilus Lesbius lib. 1. Leſbiacorum, apud Scholiaſten Apollonii in lib. 1. Argonaut.*

(f) *In Iliad. l. 1.*

(g) *Oratione 33.*

(h) *Theb. l. 5. v. 70.*

(i) *Dans l'article* Garnache, *p. 1220. remarque B.*

(k) Cinerem furiasque meorum Teſtor, ut externas non ſponte aut crimine tædas Attigerim (ſcit cura Deum) etſi blandus Jaſon Virginibus dare vincla novis. *Statius Theb. l. 5. v. 454.*

(l) Εἰ δέ κεν αὖθι Ναιέμεν ἐθέλοις, καί τοι ἄδοι, ἦτ' ἂν ἔπειτα Πατρὸς ἐμοῖο Θόαντος ἔχοις γέρας. Sin vero hic Sedem figere velis, idque allubeſcat tibi, cauſa nihil erit, quin Augearis præmio Thoantis genitoris mei *Apollonius l. 1. v. 827.*

(m) *Val. Flaccus l. 2. v. 353.*

(n) *Thoas pere d'Hypſipyle étoit fils de Bacchus & d'Ariadne.*

(o) *On peut dire de ces narrations l'*Hiſtorias peccare docentes *d'Horace, ode 7. lib. 3.*

sur le feu sans se brûler : mais il y a quelque aparence que c'est leur attribuer ce qui ne (*B*) convient qu'aux Hirpes, qui demeuroient dans un autre lieu de l'Italie.

les superstitions, ayant parlé d'un onguent, ajoûte tout aussi-tôt cette remarque ; les Hirpins s'en frottent la plante des pieds lors qu'ils doivent marcher sur le feu. (*a*) *Varro ubique expugnator religionis, ait, cùm quoddam medicamentum describeret : eo uti solent Hirpini ambulaturi per ignem, medicamento plantas ungunt.* Ces paroles ne fournissent aucune ouverture sur la situation de ces Hirpins ; de sorte que l'on ne sauroit decider si Varron parle d'un peuple qui fit partie de la nation des Samnites, ou si, comme Servius, il donne le nom d'Hirpins à des gens qui habitoient près du mont Soracte dans l'Etrurie, & qui s'apelloient proprement Hirpes. Beaucoup de gens s'imaginent que Varron a voulu parler du peuple Samnite qu'on nommoit Hirpins ; si ç'a été sa pensée, il y a beaucoup d'aparence que la conformité des noms l'a trompé. Ceux qui marchoient sur le feu étoient distincts des Samnites, & demeuroient assez loin d'eux. Ils s'apelloient Hirpes, & non pas Hirpins ; le Commentateur Servius s'est trompé à l'égard du nom, & cette premiere meprise en a attiré quelques autres, concernant la situation de ceux qui cheminoient sur le feu, le jour de la fête solennelle du mont Soracte : c'est ce que nous allons voir.

(*B*) *Ce qui ne convient qu'aux Hirpes.*] Virgile ne nomme point ceux qui marchoient sur le feu ; il fait seulement entendre qu'ils étoient voisins du mont Soracte (*b*). Mais Servius leur donne le nom d'Hirpins ; *Soractis*, dit-il en commentant ce passage de Virgile, *mons est Hirpinorum in Flaminia collocatus.* Il ajoûte que cette montagne est consacrée aux Dieux infernaux : & qu'un jour pendant que l'on y offroit à Pluton un sacrifice, il survint des loups qui enleverent du feu les entrailles de la victime : les bergers les poursuivirent, & s'engagerent dans un autre d'où il sortoit une mortelle vapeur. Cela fut cause d'une grande peste, dont il y eut un oracle qui leur promit la cessation, pourveu qu'ils imitassent les loups, c'est-à-dire qu'ils vécussent de rapine. Ils le firent, & de là vint que ces peuples furent nommez *Hirpini Sorani*, c'est-à-dire les loups de Pluton ; car *Hirpus* est le nom des loups en la langue des Sabins, & *Soranus* est le nom de Pluton. Quand on consulte Strabon & Pline, on ne peut douter que Servius n'ait bronché ici assez lourdement. Il a confondu les noms & l'histoire de deux peuples differens. Strabon (*c*) raporte que parce qu'un loup en la langue des Samnites se nomme Hirpus, & qu'un loup servit de guide à un peuple qui vint établir une colonie dans le païs des Samnites, ce peuple fut nommé *Hirpini*. Pour ce qui est de Pline, il assûre que dans le païs des Hirpins il y a un lieu où l'on ne sauroit entrer sans mourir. (*d*) *In Hirpinis Amsancti ad Mephitis ædem, locum quem qui intravere moriuntur.* Virgile decrit plus amplement ce maudit lieu, & remarque non seulement qu'il en sortoit une maligne vapeur, mais aussi que c'étoit un soupirail de l'enfer (*e*). Le mont Soracte n'avoit rien de cette nature ; la vapeur qui

(*a*) *Servius in Æneid. lib. 11. v. 787.*

(*b*) Summe Deûm sancti custos Soractis Apollo, Quem primi colimus, cui pineus ardor acervo Pascitur, & medium freti pietate per ignem Cultores multa premimus vestigia pruna. Da, pater, hoc nostris aboleri dedecus armis. *Æneid. lib. 11. v. 785.*

(*c*) *Lib. 5. pag. 173.*

(*d*) *Plin. l. 2. c. 93. p. m. 240.*

(*e*) Est locus Italiæ medio sub montibus altis, Nobilis, & fama multis memoratus in oris, Amsancti valles. . . . . Hic specus horrendum, & sævi spiracula Ditis Monstrantur: ruptoque ingens Acheronte vorago Pestiferas aperit fauces. *Æneid lib. 7. v. 563.*

en sortoit n'étoit funeste qu'aux oiseaux : Pline l'assûre formellement : (*f*) *Alibi volucribus tantum ut Soracte vicino urbi tractu.* Il est donc visible que Servius n'a donné cette montagne pour un lieu consacré à Pluton, & voisin d'une caverne qui tuoit les hommes, que parce qu'il a brouillé pêle-mêle ce qui convenoit aux Hirpins, & ce qui apartenoit aux Hirpes. Voyez Saumaise sur Solin page 85.

Si l'on veut savoir ce que les anciens Auteurs disent des Hirpes, on sera bien-tôt content. Les Hirpes étoient un petit nombre de familles au païs des Falisques proche de Rome, qui marchoient impunément sur le feu. On voyoit ce spectacle tous les ans au mont Soracte, le jour qu'on faisoit un sacrifice solennel à Apollon. Les Hirpes se promenoient sur les bûchers sans se brûler, & pour cela ils obtenoient beaucoup d'exemptions. (*g*) *Haud procul urbe Roma in Faliscorum agro familiæ sunt paucæ quæ vocantur Hirpi : hæ sacrificio annuo quod fit ad montem Soractem Apollini, super ambustam ligni struem ambulantes non aduruntur, & ob id perpetuo Senatus-consulto militiæ omniumque aliorum munerum vacationem habent.* Solin a cru copier fort fidelement, & ne s'est pas aperçu qu'il alteroit une circirconstance notable. Il s'est exprimé d'une maniere à signifier que les Hirpes (*h*) passoient au travers des flammes : cependant Pline n'a point dit cela : il insinuë clairement qu'ils ne marchoient que sur la braise ; & l'on ne peut pas douter qu'ils ne se bornassent à cela, puis que Varron a pretendu qu'ils se frottoient d'un certain onguent la plante des pieds. Considerez aussi le *multa premimus vestigia pruna* de Virgile, & les expressions des Auteurs qu'on va citer, & vous ne douterez pas que Saumaise ne blâme justement Solin (*i*). Un Poëte (*k*) qui a vêcu après Virgile nous aprend, que ceux qui marchoient sur le feu, passoient trois fois à cette épreuve chargez des entrailles des victimes, qu'ils portoient après cela sur les autels d'Apollon :

Tum Soracte satum præstantem corpore & armis
Æquanum noscens, patrio cui ritus in arvo,
Cum pius arcitenens accensis gaudet acervis,
Exta ter innocuos late portare per ignes ;
Sic in Apollinea semper vestigia pruna
Inviolata teras, victorque vaporis ad aras
Dona serenato referas solemnia Phœbo.

Nous avons vu que la fête du mont Soracte où les marcheurs sur le feu joüoient si bien leur partie, étoit consacrée à Apollon ; mais nous l'allons voir consacrée à une autre Divinité. Strabon (*l*) observe qu'au pied de la montagne de Soracte, il y avoit une ville nommée Feronia. C'étoit aussi le nom d'une Déesse que l'on veneroit extremement dans ce canton. On celebroit un sacrifice admirable dans le *lucus* de cette Déesse. Certains hommes que l'esprit de cette Divinité saisissoit, marchoient à pieds nuds sur un tas de braise, & n'en souffroient aucun mal (*m*). Il se faisoit tous les ans une assemblée solennelle en ce lieu-là, où l'on étoit

(*f*) *Ubi supra.*

(*g*) *Plin. lib. 7. c. 2. p. m. 10.*

(*h*) Impune insultant ardentibus lignorum struibus, in honorem divinæ rei flammis parcentibus. *Solin. cap. 2.*

(*i*) Sed is est Solinus: verba tantummodo curat rerum securus quas digerit, miræ ubique ablepsiæ incusandus. *Exercitat. in Plin. p. 86.*

(*k*) *Silius Italicus lib. 5.*

(*l*) *Lib. 5. pag. 156.*

(*m*) Ἧς (Φερωνίας) τέμενός ἐστιν ἐν τῷ τόπῳ θαυμαστὴν ἱεροποιίαν ἔχον· γυμνοῖς γὰρ ποσὶ διεξίασιν ἀνθρακιὰν καὶ σποδιὰν μεγάλην οἱ κατεχόμενοι ὑπὸ τῆς δαίμονος ταύτης ἀπαθεῖς. Ibi est lucus Feroniæ, in quo sacrificium perpetratur mirabile : correpti enim ejus numinis afflatu homines nudis pedibus prunarum ardentium struem illæsi perambulant. *Strabo ib.*

talie. Il y avoit anciennement d'autres fêtes où l'on (*C*) voyoit le même spectacle.

HOBBES (THOMAS) l'un des plus grans esprits du XVII. siecle, nâquit à (*A*) Malmesbury en Angleterre le 5. d'Avril 1588. Ayant (*B*) fait de grans progrés dans les langues il fut envoyé à Oxford à l'âge de 14. ans, où il étudia pendant cinq années la Philosophie d'Aristote. Il entra en suite chez Guillaume Cavendish, qui peu aprês obtint le titre de Comte de Devonshire; il y entra, dis-je, pour être le Gouverneur de son fils aîné. Il voyagea en France & en Italie avec son disciple; & s'étant aperçu qu'il ne se souvenoit guere ni de son Grec ni de son Latin, & que la Philosophie d'Aristote dans laquelle il avoit fait beaucoup de progrés, étoit meprisée des plus sages têtes, il s'apliqua tout entier aux belles lettres, dès qu'il fut de retour en son païs. Thucydide lui ayant paru preferable à tous les Historiens Grecs, il le traduisit en Anglois, & il publia cette traduction l'an 1628. afin de faire voir aux Anglois dans l'histoire des Atheniens, les desordres & les confusions du gouvernement democratique. L'an 1629. il s'engagea à conduire en France un jeune Seigneur* Anglois; & il s'attacha (*C*) à l'étude des Mathematiques pendant ce voyage. L'an 1631. il entra chez la Comtesse † de Devonshire; qui avoit un fils âgé de treize ans qu'elle lui donna à instruire, & qui trois ans après voyagea sous sa conduite en France & en Italie. Pendant le sejour qu'il fit à Paris il s'apliqua à l'étude de la Physique, & sur tout à examiner les causes des operations sensitives des animaux. Il s'entretenoit sur cela avec le Pere Mersenne de jour en jour. Il fut rapellé en Angleterre l'an 1637. mais ayant prevu la guerre civile, dès qu'il eut fait reflexion aux choses qui se passerent dans les premieres seances du Parlement de l'an 1640. il alla chercher à Paris une retraite agreable, pour philosopher tranquillement avec le Pere Mersenne, avec Gassendi, & avec quelques autres grans hommes. Il y composa (*D*) le Traité *de cive*, dont il ne publia que peu d'exemplaires l'an. 1642.

* *Il s'apelloit Gervais Clifton. Le pere de son premier disciple étoit mort l'an 1626. & ce disciple l'an 1628.*

† *Veuve du Comte de Devonshire, pere de son 1. disciple.*

étoit regalé de ce spectacle. Il n'est pas glorieux aux anciens qu'on les voye si peu d'accord, sur des faits qui ne pouvoient être que de notorieté publique.

(C) *D'autres fêtes où l'on voyoit le même spectacle.*] Il y avoit un temple de Diane surnommée Perasia, à Castabala dans la Cappadoce. Les Prêtresses de ce temple marchoient pieds nuds sur la braise sans se brûler. Strabon n'en parle que par oui-dire. Ὅπου φασὶ τὰς ἱερείας γυμνοῖς τοῖς ποσὶ δι' ἀνθρακιᾶς βαδίζειν ἀπαθεῖς. *Ubi ajunt sacrificas mulieres illæsis pedibus per prunas ambulare* (*a*). Il y a eu des Charlatans dans ces derniers siecles, qui (*b*) ont fait des choses bien plus surprenantes, que tout ce qu'on conte des Hirpes & de ces Prêtresses. Mais pour mettre dans une plus grande conformité les anciens abus de Religion & les nouveaux, je dirai ici ce que j'ai ouï raconter à feu Monsr. Fremont d'Ablancourt, qui comme zêlé Huguenot étoit devenu, pendant le sejour qu'il fit à Lisbonne, un très-bon regître des forfanteries des Moines. Il contoit qu'il y a (*c*) en Espagne un certain Couvent, qui fournit toutes les années un Moine qui s'enferme dans un four chaud, & se tient là quelques heures habillé de simple toile. Il en sort à la vuë d'une multitude de gens, qui prennent cela pour un grand miracle. Cette affaire aporte un bon revenu à ce Couvent, & vaut bien la peine d'acoutumer peu à peu un Religieux à suporter la chaleur. Je ne compte pas tous les artifices qui peuvent entrer là dedans.

(*a*) *Strabo lib. 12. pag. 370.*

(*b*) *Voyez le Journal des Savans 1677. pag. 54. & 222. édit. de Hollande.*

(*c*) *Il nommoit l'endroit, je l'ai oublié.*

(*A*) *Nâquit à Malmesburi. . . . le 5. d'Avril 1588.*] Sa mere épouvantée par les bruits qu'on faisoit courir de l'aproche de l'armée navale des Espagnols, accoucha de lui avant terme. C'est donc une chose bien surprenante qu'il ait tant vêcu. Le pere d'Hobbes étoit Ministre (*d*).

(*d*) *Vita Hobbesii pag. 32.*

(*B*) *Ayant fait de grans progrés dans les langues.*] Avant que de sortir de l'Ecole de Malmesburi pour aller dans l'Academie d'Oxford, il avoit traduit en vers Latins la Medée d'Euripide. (*e*) *Tantos autem jam adhuc in ludo literario degens in literatura tam Latina quam Græca progressus fecit, ut* Euripidis Medeam *simili metro Latinis versibus eleganter expresserit.*

(*e*) *Ibid. pag. 33.*

(*C*) *Il s'attacha à l'étude des Mathematiques.*] C'est dommage qu'il ait attendu si long tems (*f*) à s'y apliquer; il avoit plus de 40. ans lors qu'il commença cette étude, & c'est ce qui a été cause qu'il n'a pu s'y perfectionner autant qu'il eût été necessaire, pour ne donner pas de prise à ses Critiques. Sa destinée a été semblable à celle de Scaliger. Au reste il conut parfaitement pourquoi il faut étudier les Mathematiques; ce n'est pas afin de conoître les proprietez des angles, ou des nombres, ou des lignes, ou des superficies; mais afin d'accoutumer son esprit à une solide methode de raisonner, & de prouver. (*g*) *Euclidi operam dare cœpit, non tam demonstrationum materiâ allectus, quam perspicuitate, certitudine & indivisa rationum serie delectatus. Non enim Mathematicas artes admiratus est vir perspicacissimus, ob laterum & angulorum affectiones, aut numerorum, linearum, superficierum, corporumve mutuas inter se proportiones (de homogeneis intelligo quantitatibus) subtiliter indicatas; quippe istiusmodi omnia à communi vita remotiora facilè animadvertit; licet ad praxin relata usus non adeo contemnendi; sed quòd methodo ipsis propriâ intellectus ad rerum cognitionem optimè duceretur, atque difficilia inveniendi, vera asserendi, falsa rearguendi certissimâ ratione imbueretur.*

(*f*) Dolendum nobile hoc ingenium eodem quo & magnum Scaligerum infortunio laborasse, quod Mathematicis studiis . . . serius paulo animum adjecit. *Ib. p. 40.*

(*g*) *Ibid. pag. 39.*

(*D*) *Il y composa le Traité* de Cive.] Il en fit une édition de peu d'exemplaires à Paris l'an 1642. Il la revit peu après, & il l'augmenta de la

1642. Il enseigna les Mathematiques au Prince de Galles, qui avoit été contraint de se retirer en France; & il donna tout le tems qu'il avoit de reste à composer

la maniere que cet Ouvrage a paru dans l'édition d'Amsterdam 1647. Ce fut Sorbiere qui procura cette seconde édition. Il fit plus, car il traduisit ce livre en François, & le publia en cette langue (a). Hobbes se fit beaucoup d'ennemis par cet Ouvrage; mais il fit avoüer aux plus clairvoyans qu'on n'avoit jamais si bien penetré les fondemens de la Politique. Je ne doute point qu'il n'ait outré plusieurs choses; cela est ordinaire à ceux qui écrivent pour combatre un party contre lequel ils ont conçu beaucoup d'aversion. Hobbes étoit indigné contre les principes des Parlementaires (b); leur conduite étoit cause qu'il vivoit hors de sa patrie, & il aprenoit tous les jours dans le lieu de son exil, que leur rebellion triomphoit de l'autorité royale. Il passa dans une autre extremité; il enseigna que l'autorité des Rois ne devoit point avoir de bornes; & qu'en particulier l'exterieur de la Religion, comme la cause la plus feconde des guerres civiles, devoit dependre de leur volonté. Il y a des gens qui croyent qu'à ne considerer que la theorie, son systême est très-bien lié, & très-conforme aux idées qu'on se peut former d'un Etat bien affermi contre les troubles. Mais parce que les plus justes idées sont sujettes à mille inconveniens, quand on les veut reduire en pratique, c'est-à-dire, quand on les veut commettre avec une horrible cohuë de passions qui regne parmi les hommes, il n'a pas été mal aisé d'apercevoir bien des defauts dans le systême politique de cet Auteur. Il pouvoit repondre que le systême opposé enferme, même dans la theorie, un principe necessaire de confusion & de rebellion. Quoi qu'il en soit, on pretend que l'amour de la patrie lui inspira le dessein de cet Ouvrage, & qu'il eut en vuë de desabuser sa nation des faux principes, qui y produisoient un mepris horrible de l'autorité royale. *Grassante interim per Angliam civili bello*, Hobbius *pro summo in patriam amore, quod bonum & fidelem subditum maximè decuit; populares suos sanioribus quam quæ hactenus obtinuerant principiis imbuere, exacerbatos hominum animos ad pacis & concordiæ rationes revocare, & in summæ potestatis obsequium addictiores præstare annisus est. Quare reliquis posthabitis studiis, quantum ipsi suppetiit temporis Politicæ scientiæ impendens, Librum* de Cive *(cujus pauca duntaxat Exemplaria Parisiis 1642. evulgaverat) revisit, & notis utilibus adauxit, in quo subditorum contra summum imperatorem conjurationes rebellionesque, & immanes illas de principe regnis vitaque exuendo opiniones penitus damnavit: potestati Civili Jura ab* Ecclesiasticis *caliginosorum temporum beneficio prærepta restituit, & diram sectariorum hydram, effrœnem nempe conscientiæ libertatem, heroico ausu perdomuit (c).* On ne sera pas fâché, je m'assûre, de trouver ici le jugement de Monsieur Descartes sur cet Ouvrage de Hobbes. *Je juge, dit-il (d), que l'Auteur du livre* De Cive *est le même (e) que celui qui a fait les troisiémes objections contre mes Méditations. Je le trouve beaucoup plus habile en Morale, qu'en Métaphysique, ni en Physique: quoique je ne puisse nullement approuver ses principes ni ses maximes, qui sont très-mauvaises & très-dangereuses, en ce qu'il suppose tous les hommes mechans, ou qu'il leur donne sujet de l'être. Tout son but est d'écrire en faveur de la Monarchie: ce qu'on pourroit faire plus avantageusement qu'il n'a fait, en prenant des maximes plus vertueuses & plus solides. Il écrit aussi fort au desavantage de l'Eglise, & de la Religion Romaine; de sorte que s'il n'est particulierement appuyé de quelque faveur fort puissante, je ne vois pas comment il peut exemter son livre d'être censuré.* Monsieur Descartes a raison de desaprouver qu'on *supose tous les hommes mechans*, & cela me fait souvenir que Montagne, tout éclairé qu'il étoit sur les defauts du genre humain, ne trouve pas bon (f) que Guicciardin attribuë à de mechans motifs toutes les actions qu'il raporte dans son histoire. Il est sûr qu'il y a des gens qui se conduisent par les idées de l'honnêteté, & par le desir de la belle gloire, & que la plûpart des hommes ne sont que mediocrement mechans. Cette mediocrité suffit, je l'avouë, à faire que le train des choses humaines soit rempli d'iniquitez, & imprimé presque par tout des traces de la corruption du cœur; mais ce seroit bien * pis, si le plus grand nombre des hommes n'étoit capable de reprimer en plusieurs rencontres ses mauvaises inclinations, par la crainte du deshonneur, ou par l'esperance des loüanges. Or c'est une preuve que la corruption n'est point montée au plus haut degré. Je ne considere point ici les bons effets de la vraye Religion; je regarde l'homme en general.

Quant aux inconveniens qui pourroient naître des suppositions de Hobbes mises en pratique, je le dis encore un coup, ce n'est pas l'endroit par où il les faut combattre; car le systême opposé n'a-t-il pas dans la pratique plusieurs grans inconveniens? Qu'on fasse ce qu'on voudra, qu'on bâtisse des systêmes mille fois meilleurs que la Republique de Platon, que l'Utopie de Morus, que la Republique du soleil de Campanella &c. toutes ces belles idées se trouveroient courtes & defectueuses, dès qu'on les voudroit reduire en pratique. Les passions des hommes qui naissent les unes des autres dans une varieté prodigieuse, ruineroient bien-tôt les esperances qu'on auroit conçuës de ces beaux systêmes. Voyez ce qui arrive quand les Mathematiciens veulent apliquer à la matiere leurs speculations, touchant les points & les lignes. Ils font tout ce qu'ils veulent de leurs lignes & de leurs superficies; c'est une pure idée de nôtre esprit; elle se laisse depouiller autant qu'il nous plaît de ses dimensions, & c'est pour cela que nous demontrons les plus belles choses du monde sur la nature du cercle, & sur la divisibilité infinie du continu. Mais tout cela se trouve court, quand on l'aplique à la matiere qui existe hors de nôtre esprit; matiere dure & impenetrable. Voilà une image des passions humaines, comparées aux speculations d'un homme qui se forme les idées d'un gouvernement parfait. Vous trouverez une critique bien forte du systême politique de Hobbes dans l'Auteur (g) que je cite.

(a) *A Amsterdam* 1649

(b) Tum pro suo in Regem officio atque obsequio, tum pro decumano quo semper in Democraticos odio laboravit, libellum scripsit juris regii asserendi gratia, qui postea in librum de cive, & tandem in Leviathan excrevit. *Vita Hobbesii p.* 45.

(c) *Ibid.*

(d) *Tome* 3. *des lettr. pag.* 104. *apud Baillet vie de Descartes tom.* 2. *pag.* 174.

(e) *Il ne se trompoit point.*

(f) *Voyez l'article de Guicciardin pag.* 1332. *col.* 1.

* *Ce qui fait en plusieurs rencontres que l'innocence n'est pas opprimée est la mediocrité dont je parle ici.*

LES IDE'ES politiques se trouvent courtes dans la pratique.

(g) *Galeottus Galeatius Karlsbergius apud Deckherum de scriptis adespotis pag.* 318.

poser son (*E*) Leviathan, qu'il fit imprimer en Angleterre l'an 1651. Il se tenoit encore à Paris. Quoi qu'il eût donné des preuves de sa (*F*) foi selon le rite de l'Eglise Anglicane, on ne laissa pas de le decrier auprès des Episcopaux, & avec tant de succés, qu'il reçut ordre de ne se plus trouver chez le Roi*. Cela fut cause qu'il s'en retourna en Angleterre, où pour un homme d'un si grand merite, il se tint d'une façon (*G*) assez obscure chez le Comte de Devonshire. Il retira de son état peu éclatant cet avantage, c'est qu'il eut plus de loisir pour travailler à son (*H*) livre *de corpore*, & à quelques autres. Il reçut de grans temoigna-

* *Voyez la remarque E.*

(*f*) *Ibid. pag.* 20.

(*g*) *Il a été Evêque de Dunelme.*

(*E*) *A composer son Leviathan.*] Il designe le corps politique sous le nom de cette bête. Les Theologiens de l'Eglise Anglicane qui étoient en France auprès de Charles II. crierent beaucoup contre cet Ouvrage, & dirent qu'il contenoit plusieurs impietez, & que l'Auteur n'étoit point du party royal (*a*). Leurs plaintes furent écoutées. Hobbes reçut ordre de ne venir plus à la Cour; & comme il avoit irrité extremement les Papistes, il ne crut point qu'il fit bon pour lui en France, depuis que la protection du Roi d'Angleterre lui manquoit. *Hoc* (*b*) *tanto præsidio orbatus* Hobbius, *Romanæ Ecclesiæ, Spiritualis Monarchiæ satellitum metu correptus est, quorum odium implacabile sese merito incurrisse senserat, ob detectas in* Leviathane *Ecclesiasticorum technas, regni tenebrarum doles*, Pontificis Romani *potestatem malis artibus occupatam, quà in civilis Potestatis jura involando, quà simplici ac imperitæ plebeculæ sanctis præstigiis illudendo; quare* Parisiis *se minus tutum judicans, mediâ Hyemis tempestate aufugiens, in patriam se contulit.* Il traduisit son Leviathan en Latin, & le fit imprimer (*c*) avec un Appendix l'an 1668. Dix ans après on l'a imprimé en Flamand. Le precis de cet Ouvrage est que sans la paix il n'y a point de sûreté dans un Etat, & que la paix ne peut subsister sans le commandement, ni le commandement sans les armes; & que les armes ne valent rien si elles ne sont mises entre les mains d'une personne, & que la crainte des armes ne peut point porter à la paix, ceux qui sont poussez à se batre par un mal plus terrible que la mort, c'est-à-dire par les dissensions sur des choses necessaires au salut. *Ejus* (*d*) *autem summa hæc fuit, sine Pace impossibilem esse incolumitatem, sine Imperio Pacem, sine Armis Imperium, sine opibus in unam manum collatis nihil valere Arma, neque metu Armorum quicquam ad pacem profici posse in illis, quos ad pugnandum concitat malum morte magis formidandum; nempe dum consensum non sit de iis rebus, quæ ad salutem æternam necessaria creduntur, pacem inter cives non posse esse diuturnam.* On a fort écrit contre ce Leviathan, principalement en Angleterre (*e*).

(*a*) Hobbium tanquam partibus regiis minus addictum, tum ut novarum impiarumque in religione opinionum authorem criminabantur. *Vita Hobb. pag.* 61.

(*b*) *Ibid. pag.* 62.

(*c*) *A Amsterdam chez Jean Blaeuw, avec ses autres Oeuvres philosophiques en 2. volumes in 4. Il n'avoit pu obtenir en Angleterre la permission d'imprimer.* Ib. pag. 70.

(*d*) *Ibid. pag.* 45.

(*e*) *La liste des écrits publiez contre le Leviathan, & les autres Oeuvres de Hobbes, se voit à la fin de sa vie.*

(*F*) *Des preuves de sa foi selon le rite de l'Eglise Anglicane.*] Etant fort malade auprès de Paris, il reçut une visite du P. Mersenne, qui avoit été averti de ne pas le laisser mourir hors du giron de l'Eglise. Ce bon Pere s'assit auprès du malade, & après les preambules ordinaires de consolation, il se mit à discourir sur la puissance qu'avoit l'Eglise Romaine de pardonner les pechez; *Mon Pere*, lui repondit Hobbes, *j'ai examiné depuis long tems toutes ces choses, il me fâcheroit d'en disputer presentement, vous me pouvez entretenir d'une maniere plus agreable. Quand avez vous vu Mr. Gassendi?* Le bon Moine comprit bien ce que cela vouloit dire, & detourna la conversation sur d'autres matieres (*f*). Peu de jours après le Docteur (*g*) Cosin s'offrit à prier Dieu avec Hobbes, qui s'y accorda pourveu qu'on fit les prieres de l'Eglise Anglicane (*h*). Après les prieres il reçut le Viatique. *Cum* (*i*) *non amplius cuiquam relictus est fucum faciendi locus, eo momento se Religioni patriis legibus stabilitæ addictissimum ostendit, &* *precibus juxta* Ecclesiæ Anglicanæ *ritus præmissis supremum Viaticum recepit.* Etant retourné en Angleterre l'an 1651. il trouva les temples occupez par des seditieux, disoit-il (*k*), qui n'avoient nulle Liturgie, & il fut trois mois sans savoir avec qui communier. Mais au bout de trois mois on le mena dans une Assemblée où la Cene se celebroit selon l'Eglise Anglicane, & il y communia. L'Auteur de sa vie fait remarquer que c'étoit un signe de l'attachement de Hobbes au party Episcopal, & de la sincerité de son Christianisme, puis qu'alors personne n'étoit contraint de s'aggreger à aucune Communion particuliere. *Alterum* (*l*) *hoc signum erat non modo hominis partium Episcopalium, sed etiam Christiani sinceri; nam illo tempore ad Ecclesiam quamcumque legibus aut metu cogebatur nemo.*

(*h*) Obtulit se illi comprecatorem ad Deum. Cui ille cum gratias reddidisset, *ita* (inquit) *si precibus præiveris juxta ritum Ecclesiæ nostræ.* Ibid.

(*i*) *Ibid. pag.* 59.

(*k*) Concionantes quidem invenit in Ecclesiis, sed seditiosos; etiam preces extemporarias, & illas audaces, & nonnunquam blasphemas, Symbolum autem fidei nullum, Decalogum nullum; adeo ut per tres primos menses non invenerit quibuscum in sacris communicare potuerit. *Ib. p.* 21.

(*l*) *Ibid.*

(*G*) *D'une façon assez obscure.*] Ce n'est pas qu'il n'eût de puissans amis; mais comme il avoit de grands ennemis, tout ce qu'on put faire pour lui fut de l'empêcher d'être opprimé. Ainsi son état fut un effet de l'équilibre (*m*) de l'amitié & de la haine qu'on avoit pour lui. Il passa le reste de ses jours chez le Comte de Devonshire.

(*m*) Stantem inter amicos & inimicos quasi in æquilibrio, fecerunt illi ne ob doctrinam opprimeretur, hi ne augeretur. *Ibid. pag* 22.

(*H*) *A son livre* de corpore *& à quelques autres.*] Ce livre sortit de dessous la presse à Londres l'an 1655. sous le titre de *elementorum Philosophiæ sectio prima de corpore.* L'année suivante Hobbes publia *Prælectiones sex ad Professores Savilianos.* Son livre *de Homine, sive elementorum Philosophiæ sectio secunda*, fut imprimé à Londres l'an 1658. Ses *Quæstiones de libertate, necessitate & casu contra Doctorem Branhallum Episcopum Derriensem*, furent imprimées dans la même ville l'an 1656. Il eut une dispute sur la même matiere avec Benjamin Laney Evêque d'Ely, laquelle il ne publia qu'en (*n*) 1676. Le Docteur Wallis Professeur en Mathematique à Oxford, ayant publié son *Elenchus Geometriæ Hobbianæ* l'an 1655. fit naître une guerre qui a duré jusques à la mort de Hobbes, & où il y a eu bien des injures repanduës. *Diuturni illius belli Mathematici classicum cecinit, quod acerrimo Marte, adhibitis quadra & circino intervolantibus nonnunquam acutissimis convitiorum telis, utrinque gestum, vicennium & amplius perduravit, nec tandem nisi* Hobbiana *morte conquievit* (*o*). Sorbiere (*p*) a parlé de cette dispute.

(*n*) *Ibid. p.* 99.

(*o*) *Ibid. p.* 64. 65.

(*p*) *Sorbiera, Relation d'Anglet. p.* 78. *édit. de Hollande.*

temoignages (*I*) d'estime de Charles II. retabli l'an 1660. Depuis ce tems-là jusques à sa mort il s'apliqua à ses études, & à resister aux attaques de ses adversaires qui étoient en très-grand nombre. Il conserva l'usage de son esprit jusques à sa (*K*) derniere maladie, quoi qu'il ait vêcu plus de 91. ans. Sa longue vie a toûjours été celle d'un parfaitement honnête homme. Il aimoit sa patrie, il étoit fidelle à son Roi, bon ami, charitable, officieux. Il a neanmoins passé pour Athée; mais ceux qui ont fait sa vie soutiennent (*L*) qu'il avoit des opinions très-orthodoxes sur la nature de Dieu. On a dit aussi qu'il avoit peur des fantômes

(*I*) *De grans temoignages d'estime de Charles II.*] Hobbes (*a*) quitta la campagne pour venir à Londres, dès qu'il fut l'arrivée du Roi. Ce Prince passant en carosse devant la maison où Hobbes logeoit, l'aperçut, & le fit venir. Il lui donna sa main à baiser, & lui demanda des nouvelles de son état, & de sa santé. Quelque tems après il lui donna une audience particuliere, l'assûra de son affection, & lui promit un facile accés. Il (*b*) fit faire le portrait de Hobbes par un Peintre fort habile, & le mit dans son cabinet. Ce qu'il y eut de plus réel dans les marques de son affection, c'est qu'il gratifia Hobbes d'une pension annuelle (*c*) de cent Jacobus (*d*).

(*K*) *L'usage de son esprit jusques à sa derniere maladie.*] Non seulement il eut la force de cultiver les Mathematiques, ayant passé l'âge de 86. ans, mais aussi de faire de très-longs (*e*) poëmes. Il traduisit en vers Anglois quelques livres de l'Odyssée l'an 1674. & parce que cet essai eut l'approbation des Savans, il publia peu après une semblable version de l'Iliade & de toute l'Odyssée, avec une dissertation des vertus du poëme heroïque (*f*).

(*L*) *Soutiennent qu'il avoit des opinions très-orthodoxes sur la nature de Dieu.*] De toutes les vertus morales il n'y avoit guere que la Religion qui fût une matiere problematique dans la personne de Hobbes. Il étoit franc (*g*), civil, communicatif de ce qu'il savoit (*h*), bon ami, bon parent, charitable envers les (*i*) pauvres, grand observateur de l'équité (*k*), & il ne se soucioit nullement d'amasser du bien (*l*). Cette derniere qualité est un prejugé favorable pour sa bonne vie, car il n'y a point de source d'où sortent plus de mauvaises actions que de l'avarice. Ainsi quand on conoissoit Hobbes, on n'avoit que faire de lui demander s'il estimoit, & s'il aimoit la vertu; mais on pouvoit être tenté de lui faire cette question:

Heus age, responde, minimum est quod scire laboro,
De Jove quid sentis (m)?

La reponse qu'il auroit pu faire sincerement, si l'on en croit ceux qui ont composé sa vie, auroit été qu'il y a un (*n*) Dieu qui est l'origine de toutes choses, & qu'il ne faut pas enfermer dans la sphere de nôtre petite raison. Il eût ajoûté qu'il embrassoit le (*o*) Christianisme, tel qu'il a été établi en Angleterre selon les loix; mais qu'il avoit de l'aversion pour les disputes des Theologiens; qu'il estimoit principalement ce qui sert à la pratique de la pieté, & aux bonnes mœurs, & qu'il avoit accoutumé de blâmer les Prêtres qui gâtoient la simplicité de la Religion, par le mêlange ou d'un culte superstitieux, ou de plusieurs vaines & profanes speculations. *Quicquid* (*p*) *autem ad pietatis exercitia, aut bonos mores conferret, plurimi fecit.* Sanctius illi, & reverentius *visum*, de Deo credere quam scire. *Sacerdotes interim inculpare solitus est, qui Christianam Religionem absolutam ac simplicem, vel superstitione macularent, vel inanibus interdum profanis speculationibus implicarent.* Ils concluent que ceux qui l'accusent d'Atheïsme sont d'insignes calomniateurs, qui ne pourroient alleguer d'autre pretexte que celui-ci peut-être, c'est qu'il avoit rejetté plusieurs doctrines scholastiques, selon lesquelles on attribuoit à Dieu certains attributs, dont on prenoit le modele sur nôtre petit genie. *Quare* (*q*) *fortiter calumniati sunt, qui ipsum Atheismi reum detulerunt; quod inde forsitan profectum quia Scholasticorum aliorumque isto de grege morem rejecerat, qui otiosi in Musæis suis sedentes, juxta imbecillem ingenioli sui captum, Naturæ Divinæ incomperta affingunt attributa.* Il est indubitable qu'il n'y a point d'accusation qui soit tombée dans un aussi grand abus, que l'accusation d'Atheïsme. Une infinité de petits esprits, ou de gens malins l'intentent à tous ceux qui bornent leurs affirmations aux grandes & aux sublimes veritez d'une solide Metaphysique, & aux doctrines generales de l'Ecriture. On veut de plus les obliger à l'adoption de tous les articles particuliers, que l'on a coutume de proposer mille & mille fois au peuple. Tous ceux qui osent se tirer de cette routine sont des impies, & des esprits forts, si l'on en croit certains Docteurs. C'est ainsi que Monconys encourut ce mauvais blâme. Il disputoit quelquefois fort librement contre ceux qui avilissent la grandeur de Dieu, par la conduite qu'ils lui attribuent, & par les foibles raisons qu'ils alleguent, & on lui fit l'injustice de le traiter de Libertin, lui qui étoit penetré d'une idée de Dieu la plus sublime qui se puisse concevoir. Lisez ce qui suit: „ Cette (*r*) „ maniere agreable avec laquelle on le voyoit „ quelquefois contredire à de certains esprits li„ mitez, qui affoiblissent par leurs preuves les „ veritez qu'ils veulent établir, faisoit prendre à „ ces personnes prevenuës cet effet de sa fran„ chise, & de sa candeur, pour une mauvaise „ liberté. Mais la solidité de sa vertu & sa pie„ té sincere ont éclatté par tout, & il en a don„ né des marques que l'on verra dans ces Voya„ ges. En sa derniere maladie il a avoüé à un „ de ses amis, qu'il a toûjours conservé dans „ son cœur une soumission profonde, & un „ respect infini pour la Divinité, dont il avoit „ une idée plus haute que tout ce que les hom„ mes

(*a*) *Vita Hobbesii pag.* 66.

(*b*) *Ibid. pag.* 28. & 103. *Voyez Sorbiere, Relation d'Angleterre pag.* 79.

(*c*) *Vita Hobb. pag.* 53.

(*d*) *Sorbiere ibid.*

(*e*) Quod autem inter rara fœlicitatis exempla numerandum est, summo ingenii vigore & sensibus integris ad obitum usque in Philosophia & Mathesi se assiduò exercitavit, & quod magis mirum, Poësin exercuit, quâ propriis animi conceptibus exprimendis, quâ aliorum transferendis. *Vita Hobb. p.* 98. 99.

(*f*) *Ibid. pag.* 99.

(*g*) *Ibid. pag.* 30. & 111.

(*h*) *Ibid. pag.* 111.

(*i*) *Ibid. pag.* 108.

(*k*) Justitiæ erat cum scientissimus tum tenacissimus. *Ibid. p.* 30.

(*l*) Cum esset pecuniæ negligentissimus. *Ibid.*

(*m*) *Persius Sat.* 2. *v.* 17.

(*n*) Deum agnovit eumque rerum omnium originem, intra angustos tamen humanæ rationis cancellos nullatenus circumscribendum. *Vita Hobb. p.* 105.

(*o*) Religionem Christianam quatenus in Ecclesia Anglicana, resectis superstitionis ineptiis, regni legibus stabilitur, ex animo amplexus est. *Ibid. pag.* 106.

(*p*) *Ibid. pag.* 107.

(*q*) *Ibid.*

(*r*) *Preface des voyages de Monconys, pag.* 7.

fantômes (*M*) & des Demons. Ils soutiennent que c'est une fable. Ils avouënt de bonne foi, que dans sa jeunesse il aima un peu le vin & les femmes β; & que neanmoins il vécut dans le celibat, pour n'être pas detourné des études de Philosophie. Il avoit beaucoup plus (*N*) medité que lu; & il ne s'étoit jamais soucié d'une grande Bibliotheque. Il mourut le 4. de Decembre 1679. chez le Comte de Devonshire, après une maladie de six semaines †.

β *Ætate* adhuc intra juventutis terminos constante (liceat verum fateri) nec abstemius fuit, nec μισόγυνος. *Vita Hobb. pag.* 104.

† *Tiré de sa Vie imprimée l'an* 1682.

HOCHSTRAT (JAQUES) en Latin *Hochstratus*, ou *Hochstratanus*, portoit le nom du village ‡ où il étoit né. Il fit sa Philosophie à Louvain, & il y reçut le degré de Maître és Arts l'an 1485. Il se fit Moine Dominicain; & il fut Prieur du Monastere de Cologne, Docteur & Professeur en Theologie, & Inquisiteur dans les trois Electorats Ecclesiastiques ⸸. Jamais homme ne fut plus digne que lui d'être honoré de cette derniere charge; car il étoit amplement pourvu de toutes les mauvaises qualitez qui sont necessaires aux Inquisiteurs & aux delateurs. Il étoit violent; il accusoit sous les plus petits pretextes; il vouloit être (*A*) Juge & partie, il produisoit des * extraits fort infidelles; il ne vouloit

‡ *Hochstrat dans le Brabant entre Anvers & Bergopzom.*

⸸ *Valer. Andreas Biblioth. Belg. pag.* 412.

* *Voyez la remarque A.*

„ mes en ont conçu. Lors qu'il étoit à Alexan„ drie, en un tems où il sembloit ne rien refu„ ser à sa curiosité, se trouvant une nuit tout „ seul sur une de ces terrasses qui servent de cou„ vert aux bâtimens du Levant, il se trouva tout„ à-coup si occupé d'une connoissance sensible de „ la Divinité, qu'il passa une partie de céte nuit „ avec une consolation inexplicable, dans des „ adorations continuelles du Principe de tous les „ êtres. „

(*M*) *On a dit aussi qu'il avoit peur des fantômes.*] Ses amis ont traité cela de fable. (*a*) *Nec minus falso à nonnullis insimulatus est, tanquam solitudinem fugeret, spectra metuens & phantasmata, vana stultorum terriculamenta, quæ Philosophiæ suæ lumine dissipaverat.* Mais il semble qu'ils ne nient pas qu'il n'osoit demeurer seul; ils se contentent d'insinuer que c'étoit à cause qu'il craignoit les assassins. Si sa Philosophie l'exemtoit de l'autre crainte, & non pas de celle-ci, elle ne l'empêchoit pas d'être malheureux, & on pouvoit lui apliquer une pensée d'Horace (*b*). Pour dire ceci en passant, ses principes de Philosophie n'étoient point propres à lui ôter la crainte des aparitions d'Esprits; & à raisonner consequemment, il n'y a point de Philosophes qui soient moins en droit de rejetter la magie & la diablerie, que ceux qui nient l'existence de Dieu. Mais, dit-on, Hobbes ne croyoit point l'éxistence des Esprits. Parlez mieux; il croyoit qu'il n'y avoit point de substances distinctes de la matiere. Or comme cela ne l'empêchoit point de croire qu'il n'y eût beaucoup de substances, qui veulent du bien ou du mal aux autres, & qui leur en font, il pouvoit & il devoit croire qu'il y a des êtres dans l'air ou ailleurs tout aussi capables de malice, que les corpuscules qui forment toutes nos pensées dans nôtre cerveau, selon ses principes. Pourquoi ces corpuscules auront-ils plus de connoissance des moyens de nuire, que ces autres êtres? Et quelle raison y a-t-il qui prouve que ces autres êtres ignorent la maniere dont il faut agir sur nôtre cerveau, pour nous faire voir un spectre?

(*N*) *Beaucoup plus medité que lu.*] On avouë ingenûment dans sa vie, que pour un homme qui a tant vécu, sa lecture étoit peu de chose. Il disoit (*c*) même que s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été aussi ignorant qu'ils le sont. Il considera une autre chose qui le porta à ne faire point de cas des grandes bibliotheques; c'est que la plûpart des livres sont des extraits, & des copies des autres. (*d*) *Lectio ejus pro tanto ætatis decursu non magna; Authores versabat paucos, sed tamen optimos.* Homerus, Virgilius, Thucydides, Euclides, *illi in deliciis erant. Ingentem Librorum suppellectilem, quâ superbiunt Bibliothecæ, non magnifecit, cum Mortales plerumque pecorum ritu antecedentium insistentes vestigiis, vix extra tritas calles, & semitas ab ipsis quorum Tutelæ & Regimini subsunt, præstitutas, evagari audeant.*

(*a*) *Vita Hobb. pag.* 106.

(*b*) Somnia, terrores magicos, miracula, sagas, Nocturnos lemures, portentaque Thessala rides? . . . . Quid te exempta juvat spinis de pluribus una. *Horat. epist.* 2. *lib.* 2. *sub fin.*

(*c*) Quin & illud sæpe dicere solitus est, quod si tantum libris incubuisset, quantum alii è Literatis vulgo faciunt, eâdem cum illis ignorantiâ laborasset. *Vit. Hobb. pag.* 112.

(*d*) *Vita Hobb. pag.* 112.

(*A*) *Il vouloit être Juge & partie.*] Cela parut manifestement dans l'affaire de Reuchlin. Un Juif (*e*) converti à la Religion Chretienne l'avoit diffamé dans un livre intitulé, *Manuale Speculum.* Reuchlin se justifia par un livre qui avoit pour titre *Speculum Oculare*, où il fit voir que ses ennemis avoient debité contre lui plus de 34. calomnies (*f*). Hochstrat le principal arcboutant du Juif converti interessa dans cette affaire les Theologiens de Cologne, & leur fit faire des extraits du *Speculum Oculare*, qui furent rendus publics avec des notes artificieuses, pour decrier Reuchlin par toute la terre comme un fauteur du Judaïsme. Il n'y avoit rien de plus infidele que ces extraits. *Has propositiones. . . ubi vidit Reuchlinus pessimè ac non sine crimine falsi ex Oculari speculo excerptas . . . rogat theologos illos &c. . . Erupit tota Theologorum concio suppetias Christi sacris recens initiato Judæo latura duce Tungro,* qui articulos seu propositiones de Judaïco favore nimis suspectas *ex Speculo Oculari extruxit, adjectis annotationibus & animadversionibus: atque hoc omne non vernacula lingua, qua utrinque hactenus certatum fuit, adornat, sed Latinâ; eo haud dubiè consilio, ut apud exteras gentes nationesque nomen Capnionis invisum redderet, & cum perversa interpretatione, cum mutila dictorum citatione securius falleret* (*g*). Reuchlin repondit à cet Ouvrage par une Apologie Latine qu'il adressa à l'Empereur. Là-dessus on lui intenta un procés en forme devant l'Electeur de Mayence. Son âge ne lui permettant pas de comparoître en personne; il y envoya un Procureur qui fournit de très-justes causes de recusation contre nôtre Jaques Hochstrat: neanmoins elles ne furent pas écoutées. *Cum* (*h*) *propter senium & imbecillitatem corporis tantum iter tam brevi temporis spacio conficere non posset, mittebat eò curatorem Petrum Staffelium Nurtingensem,*

DIFFERENS de Reuchlin avec Hochstrat.

(*e*) *Nommé* Johannes Pfefferkornius.

(*f*) Dilucide & quod dicimus ad oculum ibi ostendit, adversarios pluribus quam triginta quatuor mendaciis ad sui contumeliam usos esse. *Jo. Henricus Majus, in Oratione de vita Reuchlini, fol. D* 3. *verso.*

(*g*) *Majus ibid. fol. D* 4.

(*h*) *Id. ib. fol. D* 4. *verso.*

vouloit jamais reconoitre qu'il eût été calomniateur ; & il avançoit impunément des (*B*) heresies dans les écrits où il pretendoit refuter les heretiques. On l'obligea une fois à faire satisfaction à un honnête homme qu'il avoit calomnié ; mais il falut se servir pour l'y contraindre d'un expedient remarquable, ce fut d'ôter à tout son Couvent (*C*) le benefice de la quête. Il n'eut pas tout l'avantage

(*) *Reuchlin. epist. ad Wimphelingum, apud Majum not. in vitam Reuchlini p. 391.*

gensem, qui actorem Hochstratum tanquam inimicum sibi infensissimum & meritò suspectum recusabat, ob eas caussas, quas publice allegabat, . . . Tametsi vero nil obtineret Reuchlinus. Hochstrat ne voulut point être accusé (*a*). Sur cela le Procureur de Reuchlin se pourvut par un apel à la Cour de Rome. Hochstrat ne laissa pas de faire donner une sentence, & sans attendre que les 15. jours avant lesquels elle ne devoit pas être promulguée fussent expirez, il ordonna à tous les Curez de Mayence de faire savoir au peuple, que tous ceux qui auroient le livre de Reuchlin le portassent incessamment aux Commissaires, à peine d'excommunication. *Interea Hochstratus quasi jam acturus triumphum omnibus per Moguntiacum sacerdotibus mandat, ut publicè populum sub proscriptionis pœna monerent, si qui Oculare Speculum haberent, illud quantocyus eam in rem delegatis traderent* (*b*). Reuchlin en apelle au Pape, Hochstrat fait la même chose. L'Evêque de Spire (*c*) commis par le Pape pour juger de cette cause, nomma des Juges qui citerent les parties. Hochstrat ne comparut point, & fut condamné par contumace à payer tous les depens. On lui defendit sous de grosses peines la continuation de ses procedures, & on declara nulle la delation des Theologiens de Cologne. Ceux-ci ne laisserent pas de faire brûler le livre de Jean Reuchlin. (*d*) *Hochstratus licet more consueto per intervalla citatus, tamen non comparuit. Caussa nihilo seciùs discutitur & secundum Reuchlinum pronunciatur : nullum errorem ab Ecclesia damnatum in libro sapiùs commemorato reperiri, nec plus eum favere Judæis, quam religio & jura sinant ; injustè ergò ac præter veritatem eum delatum à Coloniensibus esse. Hochstratus autem contumaciæ criminis reus* &c. Mais je ne dis cela que par occasion : la principale chose que j'ai à prouver est que ce Moine vouloit être Juge & partie. C'est ce qu'on lui reproche plus d'une fois dans un poëme (*e*) qui a pour titre *Triumphus Doctoris Reuchlini.*

> (*f*) *Accusat Capnionem & judicat idem*
> *Acer Hogostratus.* . . . .
> . . . .
> (*g*) *Sed neque perditior neque flagitiosior alter*
> *In Capniona fuit, tunc, cum tu perdite judex*
> *Lectus, & absurdis in litibus arbiter esses*
> *Idem accusator. Dic quo vesane pudorem*
> *Fert omnem tibi livor edax.*

(*B*) *Il avançoit impunément des heresies.*] Nous en verrions le catalogue si nous avions l'Ouvrage dont Agrippa (*h*) menaçoit les Jacobins ; car voici ce qu'il represente aux Magistrats de Cologne. (*i*) *Unum tamen illorum excipio, Jacobum Hostratum, tunc Prædicatorum ordinis hæreticorum Magistrum, vulgo & veraciter dictum, qui taliter scripsit contra Lutheranas hæreses, ut ipse se proderet hæreticorum omnium pestilentissimum. Sed ne quis vestrum, illius olim amicus, aut illius hypocrisi excæcatus, vel aliter deceptus, me non favore veritatis, sed aut invidia, aut alia offensa ista dicere putet, rem ipsam digito monstrabo. Nam in libro suo contra Lutheranos, quem Reverendissimo Cardinali ac Illustri Principi & Episcopo Leodiensi dedicavit, in illius lib. 2. disp. 3. paulo ante finem 1. cap. sic ait : Scimus enim consecratione super debitam materiam ritè facta, Christum esse in Sacramento, non autem quòd sub hac vel illa determinata hostia Christus contineatur. Neque tamen putetis, hunc solum articulum apud illum reperiri hæreticum, sed alii multi : quos cùm hic nimis longum, vobisque tædiosum foret referre, enumerabo alibi, in eo scil. libro, quem de Fratrum Prædicatorum sceleribus* (*k*).

(*C*) *D'ôter à tout son Couvent le benefice de la quête.*] C'est dans les lettres d'Erasme qu'on peut lire cette curieuse particularité. Le Comte de Nevenar Seigneur d'un rare merite, savant & protecteur des Savans, fut fort sensible aux calomnies que Jaques Hochstrat avoit publiées contre lui. Il n'oublia rien pour l'obliger à lui en faire reparation ; il employa les raisons les plus solides ; il recourut aux conseils, aux injures, aux menaces ; tout cela fut inutile : mais enfin lui & ses parens defendirent à tous leurs vassaux de donner des œufs & des fromages aux Jacobins. Ceux-ci crurent que ce seroient de vaines menaces, & continuerent de faire la quête dans les terres de ces Messieurs ; mais on les repoussa d'une terrible maniere, de sorte que pendant un an ils furent privez de la subsistance qu'ils en tiroient. Alors ils obligerent Hochstrat à faire satisfaction au Comte, par une retractation solennelle, dont on distribua des copies. Erasme qui en gardoit une trouvoit quelque chose de comique dans cette retractation, car le Moine raportant en propres termes les injures qu'il avoit dites au Comte de Nevenar, ne laissoit pas de protester qu'il avoit eu de ce Comte une opinion très-avantageuse. On sera bien aise de trouver ici le latin d'Erasme (*l*). *Hermannus Comes à* Nova Aquila *indigne tulerat se notatum ab* Jacobo Hochstrato Dominicano. *Is erat* Rabinus, *Prior Monasterii quod* Coloniæ *sanè quàm magnificum est & opulentum. Non potuit hominem compescere, donec illius cognati denuntiarint* Dominicanis, *nè posthac colligerent caseos in ulla ditione vel Comitis vel cognatorum illius. Illi rati minas esse inanes, clàm tentarunt solito more venire ad ova & caseos. Factus est in illos impetus terribilis. Hoc damno totum annum mulctati sunt ; itaque factum est, ut* Jacobus *à suis coactus pacis leges acceperit. Habeo illius palinodiam, in qua cum recitet verba plena contumeliæ quæ scripserat in Comitem, tamen affirmat ac propemodum deje-*

(*b*) *Majus in vita Reuchlini, fol. D 5.*

(*c*) Caussa ad Leonem X. devoluta, qui eam Spirensi Episcopo, Georgio Palatino Duci penitus committit. *Id. ib. verso.* Dans la Bibliotheque universelle *to. 8. p. 501.* on a cru qu'il y avoit là 2. hommes, l'Evêque de Spire, & l'Electeur Palatin ; mais il n'y a que l'Evêque.

(*d*) Hæc dum aguntur Spiræ, Colonienses nefario ausu librum Reuchlini damnant, citra tamen contumeliam, ut ajebant, & Februario deinde mense anno supra millesimum quingentesimum decimo quarto exurunt, approbantibus factum Lovaniensi, Erphordensi, Moguntina & Parisiensi Universitatibus. *Majus ibid.*

(*e*) *Mr. Majus l'a inferé dans ses notes sur la vie de Reuchlin p. 480. & suiv. L'Auteur prit le titre de* Eleutherius Byzenus. (*f*) *Annot. in vitam Reuchlini p. 485.* (*g*) *Ibid. p. 493.* (*h*) *Voyez l'article* Agrippa *p. 129. remarque* Q. (*i*) *Agrippa epist. 26. l. 7. Oper. t. 2. p. 1037. Cette lettre est datée de l'onziéme Janv. 1533.*

(*k*) *Voyez la suite de ces paroles dans l'article d'Agrippa, pag. 139. col. 2.*

(*l*) *Erasmi epist. 29. lib. 19. p. 841.*

tage qu'il s'étoit promis dans les affaires fâcheuses qu'il suscita à Reuchlin : il fut obligé d'aller à Rome (*D*) pour ce procés ; & malgré les sommes d'argent dont il se munit, il eut bien de la peine à éviter sa condamnation. Il courut même risque (*E*) de sa vie en s'en retournant ; car les partisans de Reuchlin commençoient

dejerat, se semper de Comite (a) præclare sensisse. Bella palinodia, scurrâ quam Theologo dignior. Il dit en un autre endroit, qu'il est inutile de disputer contre ceux qui persecutoient les belles lettres : il parloit principalement des Moines, & de leurs fauteurs ; ces gens-là, ajoûte-t-il, ont des ressources inépuisables dans leurs factions, dans leurs cris, dans leurs fourberies, il n'y a que le bâton & la faim (*b*) qui les puissent vaincre ; & il en donne pour exemple la conduite que le Comte de Nevenar avoit tenuë à l'égard d'Hochstrat. *Isti (c) numero, phalangibus, syncretismo, improbitate, clamoribus, adde si libet fucis ac malis artibus, prorsus invicti sunt : Nec alia re quàm fustibus ac fame domari queunt. Sic vir clarissimus* Hermannus à Novaquila *Comes adegit* Jacobum Hogestratum *ad abjectam & scurrilem palinodiam, cujus exemplar apud me est. Quibus, inquies, præsidiis? Non argumentis, non æquis rationibus, non monitis, non minis, non conviciis ; nihil enim horum non frustra tentatum fuit : Sed quibus præsidiis? Caseis & ovis quorum in ditione Comitis colligendorum jus illis ademptum fuerat.* Erasme a raison de dire que le Comte de Nevenar s'étoit servi des injures, car que peut-on voir de plus fort que ces paroles : (*d*) *Unica, crede mihi, pestis est in Germania Jacobus Hochstratus, quam si restrinxeris ἔσαι πάντα καλῶς. Homo præter ingentem suam audaciam insigniter impudens atque temerarius. Omnes interroga, si libet, per Germaniam doctos viros. Omnes læsit, omnibus æque infestus est.* Voilà ce que le Comte de Nevenar represente à Charles-Quint dans une harangue, où il le felicite au nom des étudians d'Allemagne de son avenement à la couronne des Romains. Il venoit (*e*) de l'exhorter à donner ordre, que les Moines ne se mêlassent que des observances de leur Institut.

(*D*) *D'aller à Rome pour ce procés, & malgré les sommes d'argent.*] J'ai dit ci-dessus (*f*) que les Commissaires du Subdelegué du Pape, rendirent une sentence tout-à-fait desavantageuse à nôtre Dominicain. Les Commissaires que le Pape donna aux parties dans Rome même, où Hochstrat étoit en personne, n'auroient point rendu une sentence moins favorable à Reuchlin, si on leur avoit donné le tems de prononcer un arrêt definitif ; mais lors qu'ils étoient assemblez (*g*) pour finir l'affaire, ils reçurent un ordre du Pape de la sursoir. Chacun des Juges donnoit par écrit son suffrage raisonné ; on sait qu'ils opinerent au desavantage du Dominicain, qui pour parer ce rude coup extorqua un ordre du Pape pour la surseance, & pour faire laisser les suffrages entre les mains du Secretaire (*h*). C'est un exemple authentique du pouvoir immense de cette espece de gens : s'ils ne peuvent pas gagner leur cause, si elle est trop visiblement mauvaise pour obtenir une sentence favorable, ils ont du moins le credit d'éviter la condamnation ; ils obtiennent tous les delais necessaires, & ils font semblant de prendre cela pour un avantage ; car ils ne veulent jamais avouër qu'ils ayent eu du dessous. Le monde ne laisse pas de conoître qu'ils ont tort ; dans cette affaire ici les amis de Jean Reuchlin crurent avoir triomphé, & composerent bien des poësies insultantes (*i*).

Hochstrat fit le voyage de Rome avec un superbe équipage, & muni de bonnes sommes d'argent. *Huic (k) igitur edicto morem gerens* Jacobus *Romam contendit, multis magnisque suarum aliarumque Universitatum, Principum item & aliorum summorum virorum commendationibus, pulchro equitatu, &, qui rerum gerendarum, ut & olim fuerunt, & nunc quam maxime sunt corrupti hominum mores, nervus est, ingenti pecuniæ vi instructus, qua* Capnionis *justam caussam, famam fortunasque omnes facile se subversurum, jactitavit.* Celui qui eut des soupçons que cet argent étoit destiné à l'achat de quelques suffrages, ne connoissoit pas mal l'air du (*l*) bureau : voici ses paroles. *Item (m) Theologistæ, ut etiam comperi,* Jacobo Hochstraten *proximis diebus mille quingentos aureos per Trapezitas Romam miserunt, non ad victum, qui Monachis tenuis esse debet, nec ad necessarias impensas litis, nam minore summula, ut reor, hæc administraretur. Sed quod vehementer suspicor & illis male vortat, ad faciendas largitiones, pro (n) obtinendis auro suffragiis quæ jure non sperat.* Ce qu'il ajoûte est plus surprenant. Ces mêmes Theologiens menaçoient de faire schisme, si l'on ne condamnoit pas Reuchlin ; & ils parloient avec le dernier mepris de Leon X. *Nam modo reverendissimum Cardinalem* Grimanum (*o*) *ut indoctum cavillantur, modo ut semper suspectum infamant. Præterea audent aperte jactare perversissimi homines, nisi secundum se pronunciatum in urbe fuerit, ab Ecclesia & summo ejus Pontifice se defecturos, & schisma novum suscitaturos. Alii ad futurum Concilium provocaturos se minantur. Alii dicunt, quicquid contra se statuerit Papa, nullius momenti esse, neque pro Papa habendum eum, qui ab se suaque sententia dissentiat. Tam cœca, tam præceps est arrogantia istorum, ut non pudeat etiam postulare obnoxium sibi Summum Pontificem esse, se palam omnibus Ecclesiam esse dictitant, sine se in rebus fidei Papam nihil decernere nec posse, nec debere, conclamant. Nihil hercle secius aut honorificentius de summo Pontifice loquuntur, quam de puero sub ferula adhuc vivente, cui nihil nisi ad pædagogi sui nutum integrum sit aut liberum loqui* (*p*).

(*E*) *Il courut même risque de sa vie.*] S'il n'eût pas été averti des embuscades que les Reuchlinistes lui dresserent sur le chemin de Nuremberg à Cologne, il y fût tombé infailliblement ; & après même qu'il en eut été averti, il n'auroit pu éviter le piege, s'il n'avoit été preservé du mal par le saufconduit qu'il obtint du Marquis de Brandebourg. Monsieur Majus convient de toutes ces choses. *Non tantum bonorum odium*, dit-il, (*q*) *sed ingens præterea periculum sibi accersivit, quod vix ac ne vix quidem evasit. Nam cum Roma discedens Noribergam iter fecisset, Coloniam inde perrecturus,*

(*a*) *Ceci est plus expressément decrit dans la 31. lettre du 22. livre, pag.* 1196.

(*b*) *Il ne faut pas dire de ces Demons qu'ils ne sortent que par oraison & par jûne : ôtez en l'oraison, & laissez seulement le jûne.*

(*c*) *Erasm. epist.* 1. *lib.* 20. *p.* 958.

(*d*) *Hermannus Nuenarius dum ann.* 1519. *in Comitiis Francofurtensibus Carolo Austriaco electo Romanorum Regi, nomine studiosorum Germaniæ adgratulatur, apud Valer. Andream, Bibl. Belg. p.* 413.

(*e*) Fraterculos quosdam magnis titulis insanientes, jube suorum Cœnobiorum curam gerere, jube domi Fratribus suis regendis operam impendere, sacris faciendis invigilare. *Apud eumd. Val. Andr. ibid.*

(*f*) *Dans la remarque A.*

(*g*) *Le* 20. *de Juillet* 1516. *not. in vitam Reuchlini, p.* 474.

(*h*) *Majus, notis in vitam Reuchl. p.* 474. 475.

(*i*) *Ibid. p.* 478. *& seq.*

(*k*) *Ibid. p.* 417.

(*l*) *Voyez l'article* Foulques, *p.* 1178. *remarque K.*

(*m*) *Hermannus Buschius Pasiphilus, in epist. ad Reuchlinum, apud Majum ibid. pag.* 464.

(*n*) *Dans le dialogue intitulé* Hochstratus ovans, *on l'introduit parlant ainsi :* Necesse habui vulgatam incedere viam, agere literis commendatitiis, pecuniis niti, & largitionibus immodicis, ut magnæ sunt opes nobis mendicis, atque mendacia struere contra insontem, quæ non insolens, neque imperite confinxi, atque haud difficulter credita sunt Romanensibus. *Apud Majum ib. pag.* 465.

(*o*) *C'étoit le President de la commission.*

(*p*) *Idem Buschius, apud Majum ibid.*

(*q*) *Annotat. in vit. Reuchlini, pag.* 477.

 insidiæ

çoient dejà à se servir des voyes de fait. Il meritoit peut-être le genre de mort qui selon Paul Jove l'ôta du monde; mais il n'est pas vrai qu'il ait eu (*F*) la destinée dont parle cet Historien: il ne mourut pas de chagrin se voyant tourné en ridicule par les satires de ses adversaires. Il fut l'un des premiers (*G*) qui écrivirent contre Luther; & l'un des (*H*) persecuteurs d'Erasme. En un mot pour

insidiæ ipsi à Reuchlinistis *parabantur, quas, si præmonitus non fuisset, certe haud effugisset. Ac ne sic quidem excessisset, evasisset, erupisset, nisi* Marchionis Brandenburgensis *salvo conductu à persequentibus tutus fuisset.*

(F) *Il n'est pas vrai qu'il ait eu la destinée dont* Paul Jove *parle.*] Il pretend que les satires publiées par Reuchlin contre le style barbare des Moines, firent mourir de chagrin Jaques Hochstrat, & obligerent les camarades de cet Inquisiteur à recourir dans leur angoisse à la Cour de Rome, pour obtenir une defense d'imprimer & de vendre ces satires. Paul Jove parle des *obscurorum virorum epistolæ*: il pretend que Reuchlin en est l'auteur, & il en donne une idée qui est fort desobligeante pour les Moines en general, & pour les persecuteurs de Reuchlin en particulier. *Admirabili (a) facetiarum lepore conditæ quibus ad excitandum risum, cucullatorum Theologorum ineptissimè, atque ideo ridiculè Latina lingua scribentium, stylus exprimitur. Ulciscebatur enim infestam nomini suo turbam, jucundissimo satyræ illudentis genere, quum maligna cucullatorum conspiratione tanquam Judæis parum æquus hostis, ac ex animo planè recutitus impietatis accusaretur.* Le moyen de convaincre de fausseté cet Historien, est de dire que Jaques Hochstrat a survêcu à Leon X. & à Reuchlin. On ment donc quand on assûre 1. que les *Obscurorum virorum epistolæ* ayant fait mourir de chagrin cet Inquisiteur, ses amis & ses complices suplierent Leon X. de condamner cet Ouvrage. 2. Que Reuchlin pour éluder les defenses de Leon X. composa sous un autre titre un second volume de lettres plus piquantes que les premieres. Voici donc deux mensonges de Paul Jove. *Hic (b) liber avide coemptus & evulgatus adeò graviter calumniatores ejus ordinis perculit, ut conjurationis princeps Hochstratus letali dolore sauciatus interierit; & reliqui æstuantes à Leone suppliciter impetrarint, ut edicto divendi, atque imprimi vetaretur; sed edicti majestatem Reuchlinus falso ingenio ludificatus, secundum Epistolarum volumen, tanquam ex titulo minimè vetitum, altero quidem aculeatius impressoribus tradidit, ita ut cucullati miserè cum Hydra luctantes, animos in ea lite desponderint.* On me dira peut-être que ces deux fautes chronologiques n'empêchent pas qu'au fond il ne soit très-vrai, que les lettres *Obscurorum virorum* firent mourir Jaques Hochstrat. Je repons qu'absolument parlant il est faux qu'elles ayent produit cet effet, car elles parurent dix ans pour le moins avant la mort de ce Moine. Il ne mourut qu'en l'an 1527. & j'ai lu dans une lettre écrite le 16. d'Août 1517. qu'Erasme desaprouvoit fort ces lettres (*c*). On pourroit pousser plus loin cette critique, car il est fort aparent (*d*) qu'elles sont l'Ouvrage de Hutten, & non pas une production de Reuchlin.

(a) *Jovius in Elogiis, cap. 143. p. m. 285.*

(b) *Id. ib.*

(c) Magnopere mihi displicebant Epistolæ obscurorum virorum. *Erasmus, epist. ad Joann. Cæsarium, inserta lamentationibus obscurorum virorum, citante Majo, not. in vitam Reuchlini, pag. 425.*

(d) Jacob. Thomasius in præfatione ad Pauli Manutii epistolas, certa fide exploratum se habere affirmat, Huttenum esse earum autorem. *Id. Majus ibid.*

Je suis moins surpris de toutes ces fautes de Paul Jove, que de voir que Monsieur Majus les ait inserées comme un fait certain dans la vie de Reuchlin, & qu'il n'ait pas aperçu qu'il se contredit lui-même. Il suppose qu'après que le *speculum oculare* eut été brûlé à Cologne, Reuchlin se voyant attaqué par plusieurs satires, publia pour se venger les *epistolæ obscurorum virorum*, qui firent mourir bien-tôt Jaques Hochstrat. *Hic liber adeo graviter calumniatores Colonienses perculit, ut conjurationis caput Hochstratus* PAULO POST *letali dolore confectus sauciatusque interierit (e).* En suite il raconte que Reuchlin porta son affaire devant le Pape, & que Jaques Hochstrat fit le voyage de Rome pour ce sujet, & pensa tomber dans les embuscades de ses ennemis en revenant à Cologne.

(e) *Majus in vita Reuchlini.*

(G) *Des premiers qui écrivirent contre Luther.*] Il s'y prit mal, si l'on en croit le P. Maimbourg, qui assûre (*f*) que *ce qui rendit la cause* de Luther *encore plus plausible, fut que Jaques Hostraten Inquisiteur Dominicain écrivant contre lui, exhorta le Pape à n'employer plus contre un si mechant homme que le fer & le feu, pour en delivrer au plûtôt le monde.* Je m'en vais raporter un passage de Valere André qui me fournit tout à la fois une preuve de mon texte, & une matiere de critique. *Primos inter in Lutherum calamum strinxit: ob id tum ad hæreticis quos in primis oderat, tum etiam ab aliis vitæ atque ingenii liberioris, ut tunc tempora ferebant, scriptis lacessitus, & nominatim à Joan. Reuchlino sive Capnione epistolis quas* obscuriorum virorum *titulo vulgavit* *. La guerre des Moines contre Reuchlin avoit commencé avant que Luther attaquât les indulgences, & s'assoupit d'elle-même lors que Luther leva l'étendart. Reuchlin demeura uni au gros de l'arbre toute sa vie, & ne se mêla point des disputes Lutheriennes. Il est donc très-faux qu'il ait harcelé Hochstrat par divers écrits satiriques, pour le punir d'avoir été des premiers à écrire contre Luther. Les *Epistolæ obscurorum virorum* precederent la naissance de la Reformation Protestante. Valere André se trouve par là très-duement convaincu d'anachronisme. Au reste le conseil que Jaques Hochstrat donnoit au Pape contre Luther, nous fait clairement conoître combien il étoit violent. Erasme lui écrivit une lettre (*g*) l'an 1519. toute pleine de bons avertissemens, sur l'aigreur inexcusable qu'il avoit trouvée dans ses écrits contre Reuchlin. Voyez touchant les procedures d'Hochstrat à l'égard de Martin Luther les lettres d'Erasme (*h*).

(f) *Maimbourg, Hist. du Lutheran. liv. 1. pag. 30. ad ann. 1518. Il cite* Luth. contra Jac. Hostra. t. 1.

* *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 412.*

(g) *C'est la derniere du 16. livre.*

(h) *La 18. du 26. liv. p. 1249.*

(H) *L'un des persecuteurs d'Erasme.*] C'est ce qu'on aprend par ces paroles. *Aliquot (i) ex hostium numero perierunt: Lovanii Ecmondanus Carmelita vomitu præfocatus. . . . Coloniæ periit Jacobus Hoghestratus coryphæus hujus tragœdiæ, qui tamen in morte dicitur nonnullis verbis prodidisse parum sinceram conscientiam.* Dans la lettre où Erasme donne de si bons avis à l'Inquisiteur, il se plaint d'en avoir été mal traité, au sujet de son sentiment sur la dissolubilité du mariage (*k*).

(i) *Erasm. epist. 13. lib. 19. pag. 829. Elle est datée du mois de Mai 1527.*

(k) *Voyez la page 740. des lettres d'Erasme, édit. de Londres.*

pour s'attirer sa colere, il suffisoit d'être ennemi de la barbarie scholastique. Il mourut * à Cologne l'an 1527. On a plusieurs Ouvrages de sa façon, qui pour la plûpart se raportent à ses disputes contre Reuchlin, & contre Luther. On lui fit (*I*) une sanglante épitaphe.

HOE (MATTHIAS) fameux Ministre Lutherien, nâquit à Vienne l'an 1580. Il fut envoyé de si bonne heure aux Colleges Protestans †, qu'il se sentit Lutherien avant que d'avoir fait reflexion qu'il étoit né dans la Communion Romaine. Il étudia en Theologie à Wittemberg; & dès l'an 1602. il fut apellé à la Cour de Saxe pour prêcher devant l'Electeur. L'année suivante on lui donna la direction de quelques Eglises dans le Voigtland; & après qu'il eut exercé cette charge huit années, on l'envoya à Prague l'an 1611. pour y avoir l'Intendance des Eglises Allemandes. Deux ans après il fut rapellé à la Cour de Saxe, où il fut élevé au grade de Conseiller Ecclesiastique & de premier Predicateur de son Altesse. Il posseda ces emplois tout le reste de sa vie, & il mourut le 4. de Mars 1645. Il s'étoit fait recevoir Docteur en Theologie à Wittemberg l'an 1604. Son mariage qui dura 43. ans, & qui lui donna six fils & quatre filles, le dedommagea (*A*) avec usure de tous les chagrins qui lui pouvoient arriver d'ailleurs. Il étoit né Gentilhomme ‡; & il eut la plume si guerriere, qu'il fit voir qu'il ne degeneroit pas. Il publia un très-grand nombre de livres †, les uns en Latin, & les autres en Allemand. C'étoit un homme qui ne vouloit point entendre parler de la reünion (*B*) des Eglises Protestantes; mais on l'accusa d'avoir travaillé pour de l'argent (*C*) à la reünion de quelques Princes de l'Empire avec l'Empereur, au grand prejudice des Protestans. Ce qu'il (*D*) publia sur l'Apocalypse a tout l'air d'un homme dont l'humeur étoit remuante.

HOELZ-

* *Valer. Andr. ubi supra, pag.* 413. *Voyez le passage d'Erasme remarque H.*

† Postea orthodoxa id sibi vindicavit Ecclesia, siquidem parentum cura frugis bonæ adolescens purioris aëris, hoc est fidei hauriendæ gratia, ad loca euangelica ablegatus. *Spizelius, Templ. honoris reserat. p.* 165.

‡ *Tiré d'Henning. Witte, Memor. Theol. renovat. p.* 1014. *& suiv.*

† *Voyez-en le catalogue apud eumdem p.* 1021.

(*I*) *On lui fit une sanglante épitaphe.*] Paul Jove la raporte, *Hostrati autem tumulo*, dit-il, (*a*) *hoc nobile carmen, Capnionis puer affixit*,

Hic jacet Hostratus, viventem ferre patique
Quem potuere mali, non potuere boni.
Crescite ab hoc taxi, crescant aconita sepulcro:
Ausus erat sub eo, qui jacet, omne nefas.

(*a*) *Ubi supra pag.* 286.

(*A*) *Son mariage le dedommagea avec usure.*] J'ai donné aux paroles Latines du Sieur Witte le sens le plus favorable; car comme elles sont un peu obscures, on pourroit s'imaginer qu'il a voulu dire que le mariage de Matthias Hoe étoit si heureux, que le bien y surpassoit (*b*) le mal. Ce seroit extenuer les douceurs de ce mariage; c'est pourquoi j'adopte l'autre interpretation, qui est qu'étant pesées dans une balance avec tous les maux à quoi le mari étoit exposé, elles prevaloient. Ainsi sa chere épouse le consoloit agreablement de tous les chagrins, & de toutes les fatigues qu'il avoit à essuyer. Il eût donc été bien à plaindre s'il eût vêcu dans le celibat.

(*b*) Illius amore & convictu suavissimo totis usus est noster tribus & quadraginta annis, ut multo plura haberet de quibus gaudium quam dolorem conciperet. *Henn. Witte, Memor. Theol. renovat. p.* 1018.

(*B*) *De la reünion des Eglises Protestantes.*] Gustave un peu avant sa mort avoit convoqué à Leipsic une assemblée de Lutheriens & de Calvinistes, afin de faire travailler à leur accommodement. Son autorité fut cause qu'on se separa en bons amis, & avec de fort bonnes esperances de paix. Sa mort dissipa ces esperances. Neanmoins Duræus ne laissoit pas de travailler à la reünion, & il se rendit à Francfort où les Protestans étoient assemblez. Une lettre de Hoe très-dure contre les Reformez survint là-dessus, & fit un grand mal. C'est Grotius qui nous aprend tout ceci. (*c*) *Rex Sueciæ magnus Gustavus. . . . non multum ante mortem Lipsiæ conventum instituerat utriusque sententiæ protestantium. . . . Effecit sua auctoritate ut amice discederetur cum magna spe restituendæ unitatis. Sed tristis exitus tanti Regis salubre hoc cœptum interscidit. Neque tamen defuit ejusdem negotii commendator ex Anglia Duræus, multorum Angliæ antistitum instructus literis, qui Francofurtum ad Mœnum venerat eo ipso tempore, cùm ibi conventus Ordinum Protestantium haberetur. Sed rem per se difficilem implicatiorem etiam reddidit doctoris Hoii ex Aula Saxonica responsum immite in eos quos Calvinianos vocat.* Les Docteurs de la Confession d'Augsbourg élevent jusques aux nuës la vigilance avec laquelle il s'opposa aux moindres innovations. Ils disent même qu'il s'exposa pour cet effet à de grans dangers. (*d*) *In solis radiis pridem scriptum arbitror quos ille tuendæ fidei gratia pertulerit labores, quibuscum difficultatibus sit conflictatus, quæ subierit pericula, dum quidvis satius censebat, quam ut quicquam in Germania de Euangelicæ Religionis integritate (quam adversarum partium promachi contaminare sunt ausi,) decederet ac minueretur.*

(*c*) *Grotius epist.* 444. *part.* 1. *p.* 165.

(*d*) *Spizelius, in Templo honoris reserato, pag.* 165. 166. *Henning. Witte ubi supra, pag.* 1016.

(*C*) *D'avoir travaillé pour de l'argent.*] L'an 1635. l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse firent un Traité à Prague avec l'Empereur, & s'engagerent dans ses interêts contre la Couronne de Suede. C'étoit le moyen de detruire tout ce que Gustave avoit fait en Allemagne, pour le bien de la Religion Protestante. On crut que l'Empereur faisant toucher une bonne somme au Docteur Hoe, l'engagea à lever tous les scrupules qui auroient pu embarrasser l'Electeur de Saxe. Pufendorf dont je cite les paroles (*e*) est mon garant.

(*e*) Arguebatur quoque Saxonicus Theologus Matthias Hoeus decem uncialium millia à Cæsare accepisse, eximendis Principis sui animo scrupulis, quos alias facile ista pax generare poterat. *Pufendorf. rerum Suecicar. l.* 7. *p.* 193. Voyez la Biblioth. universelle, to. 3. p. 458.

(*D*) *Ce qu'il publia sur l'Apocalypse.*] De l'humeur dont il étoit, il ne faut nullement douter que ses Commentaires sur l'Apocalypse ne tendissent à faire entreprendre une guerre generale contre l'Eglise Romaine, c'est-à-dire à remplir l'Europe des plus affreuses desolations qui la puissent accabler. Quoi qu'il en soit, Mr. l'Evêque de Meaux le compte parmi les Interpretes de l'Apocalypse qui ne songent qu'à corner la guerre. *Les Lutheriens*, dit-il (*f*), *n'étoient pas plus moderez que les Calvinistes; & le Ministre* principal

(*f*) *Dans son explication de l'Apocal. à la p.* 2. *de l'Avertissement, édit. de Holl.*

On l'apelle toûjours Hoeslinus dans son Oraison funebre.

HOELZLIN * (JÉREMIE) Professeur en Grec dans l'Academie de Leide, étoit né à Nuremberg. Il fit si bien ses Humanitez à Augsbourg, qu'il devança tous ses condisciples tant sur la langue Greque, que sur la langue Latine. Après cela il se mit à étudier la Philosophie dans l'Université d'Altorf. Sa methode de l'étudier ne fut pas celle des autres; il s'arrêta peu à ce qu'on dictoit dans l'auditoire; comme il étoit bon Grec, il voulut lire les originaux & les anciens Interpretes d'Aristote, les Themistius, les Alexandres d'Aphrodisée, les Simplicius, les Ammonius. Il ne se contenta point d'Aristote; il étudia Platon aussi, & fut grand admirateur des Stoïciens. Après avoir employé huit ans à cette sorte d'étude, il se fit recevoir Docteur en Philosophie, & s'apliqua aux saintes lettres & à l'Hebreu. Il fut en suite Recteur de College à Amberg dans le haut Palatinat: la guerre l'en chassa, & le contraignit de se retirer à Breme, après avoir été depouillé de la meilleure partie de ses effets. Le Comte de Benthem lui voulut donner la prefecture de son College de Rhede; mais il mourut tout aussi-tôt, & alors la ville de Ham offrit un pareil emploi à nôtre Hoelzlin. Les soldats de l'Empereur faisoient de si étranges ravages dans ce païs-là, qu'il ne voulut pas être exposé à leurs violences. Il chercha donc un bon asyle; & le trouva en Hollande. Il se retira à Leide, & y publia une traduction des Pseaumes, dans laquelle on trouva de l'exactitude. L'Academie lui fit l'honneur de le retenir, lors qu'il se vit apellé à Middelbourg & à la (*A*) Briele. On le jugea digne d'un plus grand theatre, & on lui donna la profession des lettres Greques, que Vossius venoit de quitter. Il entreprit (*B*) de traduire Apollonius Rhodius;

principal de la Cour de l'Electeur de Saxe nommé Mathias Hohe, fit debiter à Francfort un livre dont le titre estoit: Le jugement & l'entiere extermination de la Prostituée, de la Babylone Romaine, ou livre VI. des Commentaires sur l'Apocalypse. *Le livre n'est pas moins outré que le titre, & voilà ce qu'on écrivoit en Allemagne & dans le Nort.* Monsieur de Meaux a tiré cela de la lettre d'un Ministre Arminien dont je raporterai tout le passage, parce qu'il contient quelques autres faits qui conviennent à cet article. „ J'ay „ veu (*a*) le Catalogue de ceste derniere foire „ de Francfort, qui contient force livres polemicqs contre la Papauté, entr'autres un qui „ porte ceste inscription: *Judicium & excidium „ Meretricis Babyloniæ Romanæ, seu Commentariorum in Apocalypsin S. Johannis liber sextus, „ authore Matthia Hohe Doctore Theologo. Lipsiæ „ in 4.* Ce Hohe est le principal Ministre de „ la Court de l'Electeur de Saxe, de noble race „ du pays d'Austriche, & lequel on a de long „ temps soupsonné d'estre couvertement Papiste. Je m'estonne, qu'en ceste constitution „ du temps & des affaires, il trouve bon d'escrire contre la Papauté d'un style si trenchant „ & odieux, d'autant plus, que l'Electeur de „ Saxe a tousjours fort cherché de nourrir entiere „ envers sa maison la bienveillance de l'Empe„ reur. „ Hoe commença son travail sur l'Apocalypse l'an (*b*) 1610. & le finit l'an 1640. Il comprend huit livres qui ont été rimprimez *in folio* à Leipsic l'an 1671. Jamais on n'empêchera les esprits factieux & brouillons d'abuser des obscuritez de l'Apocalypse, pour tâcher de faire prendre les armes. La paix ne leur plaît point: la guerre est ce qu'ils souhaitent: ils n'y courent point de risques, & ils y trouvent le moyen de se rendre necessaires. Il y a quelque apparence que les Souverains ne sont pas fâchez de nourrir de tels brouillons; ils les regardent comme des gens propres à semer la confiance parmi le peuple, en tournant les Propheties tantôt d'un sens, tantôt de l'autre, selon le cours des affaires. De tels brouillons se font craindre; & c'est pour cela que leurs maîtres les menagent.

(*a*) *Charles de Nielles, dans sa lettre à Uytenbogard, datée du Château de Louvestein le 3. Juin 1628. C'est la 638. dans l'édition in fol.* des Epist. eccles. & theolog.

(*b*) *Il publia alors le 1. livre: le dernier fut imprimé l'an 1640. Voyez Spizelius ubi supra, pag. 171.*

(*A*) *Et à la Briele.*] Il a été effectivement Recteur du College de la Briele, si l'on en croit Vossius, dont je raporte les paroles avec d'autant moins de repugnance; qu'elles ont besoin d'être corrigées, veu que le nom propre de nôtre homme y a été miserablement defiguré, non sans un gros solecisme. Vossius venoit de dire qu'Antoine Emilius avoit refusé la profession en langue Greque, que les Curateurs de l'Academie de Leide lui avoient offerte, & puis il dit: (*c*) *Arbitror professionem eam deinceps offerendam Mag. Jeremiæ Hoelellus quondam correctori Ambergensis Gymnasii Electoralis Collegæ Beckmani: nunc Brilanæ est Scholæ Rector. Vir est moribus simplex, sed trium linguarum & Philosophiæ admodum gnarus.*

(*c*) *Vossius epist.* 148. *ad Joann. Meursium, pag.* 181. *edit. Londin.* 1693. *Cette lettre est datée du 30. d'Août* 1631.

(*B*) *De traduire Apollonius Rhodius.*] L'édition de ce Poëte, avec la version & le Commentaire d'Hoelzlin, est de l'an 1641. à Leide *ex officina Elzeviriana.* Monsieur Menage en a parlé fort desavantageusement (*d*). D'abord il raporte ces paroles de Monsieur Baillet: *On a d'anciennes Scholies sur Apollonius .... l'édition nouvelle que Jeremie Hotzlin en a donnée, est estimée de quelques-uns, mais d'autres n'en font gueres plus de cas que de plusieurs de celles qu'on apelle de Va*riorum: & puis ayant repondu à ce qui concerne les scholies, il poursuit ainsi. „ Pour ce qui „ est de Jeremie Hotzlin, c'est un miserable „ Ecrivain. Il est tout entier dans les Ebraismes. Il affecte d'anciens mots qui ne sont plus „ en usage, & il en invente de nouveaux. Je remarquerai ici en passant qu'il parle de Conradus Rittershusius comme de son patron. *Conradus Ritershusius sanctissimus ille juris interpres & vindex, idemque patronus olim meus, insigniter pius & constans amicus* (*e*). C'est à „ la page 115. Il y a à la fin de son édition „ d'Apollonius des notes de Monsieur Holstein „ qui sont fort judicieuses. „ L'Oraison funebre raporte qu'Hoelzlin pendant qu'il fut à Altorf, eut beaucoup de part à l'amitié de Scipion Gentilis

(*d*) *Anti-Baillet, to. 1. pag.* 389. 390.

(*e*) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* animus, *comme dans Mr. Menage, par la faute des Correcteurs d'imprimerie.*

Rhodius; & malgré ses maladies il en vint à bout, & y mit la derniere main six jours avant que de mourir. Il étoit hydropique, & si abbatu qu'enfin il ne put plus tenir la plume; & neanmoins son Ouvrage lui tenoit si fort au cœur, qu'il dicta ce qu'il crut y devoir être ajoûté. Il mourut le 25. de Janvier 1641. Il y avoit long tems qu'il étoit dans le mariage *; mais il n'avoit point eu d'enfans. On l'en felicite dans son Oraison funebre, à cause de l'embarras où il se trouva quand les fureurs de la guerre le contraignirent de s'exiler †.

** Il avoit épousé la fille d'un Ministre de Nuremberg.*

† Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Antoine Thysius.

HOESCHELIUS (David) né à Augsbourg le 14. d'Avril 1556. étoit un fort savant homme. Le public lui est redevable de l'édition de (*A*) plusieurs anciens Auteurs Grecs. Il employa toute sa vie à l'instruction de la jeunesse dans le College de Sainte Anne, dont enfin il fut fait Recteur l'an 1593. par les Magistrats d'Augsbourg. Ils le firent aussi Bibliothecaire; & l'on ne sauroit assez loüer les soins qu'il (*B*) prit d'enrichir leur Bibliotheque. Il conoissoit très-bien les bons manuscrits, & les bonnes éditions; & il faisoit en sorte que les manuscrits que l'on achetoit pour l'ornement de cette Bibliotheque, n'y demeurassent pas ensevelis comme un thresor caché sous la terre, il en publioit les plus rares avec des notes de sa façon. Il fit de bons (*C*) Ecoliers, & en attira un grand nombre dans Augsbourg ‡. Il y mourut l'an 1617. Je raporterai ce (*D*) qu'en disoit Scaliger. Mr. Huet ⊥ a parlé avec éloge non seulement de la diligence qu'il aportoit à deterrer les vieux manuscrits, mais aussi de son habileté à traduire.

‡ Tiré de Spizelius in Templo honoris reserato, pag. 328. & seq. & ex Theatro Freheri. p. 1511. 1512.

⊥ Huetius, De claris Interpretibus, p. 229. Voyez aussi Colomiés, Biblioth. choisie, pag. 194.

HOFFMAN (Daniel) Surintendant & Professeur à Helmstad β, fut le chef d'une (*A*) faction Theologique qui excita quelques troubles vers la fin du

β Il succeda a Tilemannus Heshusius l'an 1588. Melch. Adam. in vit. Theol. p. 622.

lis, à celle de Michel Picart, à celle de Conrad Rittershusius, & à celle de Daniel Swenferus; & que comme ils firent des vers en Grec & en Latin pour lui, il en fit aussi pour eux, & qu'une partie de ces vers a vu le jour: *Cum quibus Græcis Latinisque carminibus certabat quorum non pauca in lucem venerunt.*

(*A*) *De l'édition de plusieurs anciens Auteurs.*] Il publia les huit livres d'Origene contre Celse en Grec & en Latin à Augsbourg 1605. *in* 4. La Sapience de Jesus fils de Sirach, ou l'Ecclesiastique en Grec & en Latin avec des notes, à Anvers l'an 1604. La Bibliotheque de Photius en Grec avec des notes, à Augsbourg l'an 1601. *in folio.* L'Histoire de Procope en Grec avec des notes, dans la même ville l'an 1607. *in folio.* Ces deux derniers livres-là n'avoient jamais vu le jour. *Geographica aliquot excellentissimorum authorum Marciani, Scylacis, Artemidori, Dicæarchi*, à Augsbourg l'an 1600. *in* 4. Trois ou quatre Traitez de Philon. *Ecloga legationum Dexippi Atheniensis, Eunapii, P. Patricii, Prisci Sophistæ, Malchi Philad. Menandri cum excerptorum corollis è libris Diodori Siculi amissis*, à Augsbourg l'an 1603. *in* 8. Quelques Traitez des anciens Peres, &c.

(*B*) *Les soins qu'il prit d'enrichir leur Bibliotheque.*] Le Sieur Spizelius va nous l'aprendre en Latin: on verra dans ses paroles qu'Eparque Evêque de Corfou avoit ramassé de très-excellens manuscrits, qui tomberent entre les mains d'Hoeschelius. (*a*) *Cum insuper celebratissimæ Bibliothecæ Augustanæ administratio ipsi esset demandata, omni virium nisu ejus procuravit incrementum, nec ulli parcens labori, libros excusos pariter ac manuscriptos, maximè Græcos, melioris item notæ authores, ac librorum editiones conquisivit, sicque Bibliothecam Augustanam veluti publicum aliquod Ærarium instruxit ad omnium promiscuè indigentiam sublevandam. Et cum rarissimorum Codicum MSS. Græcorum, magno ære ab Antonio Eparcho Episcopo Corcyrensi coemptorum copiam esset consecutus, maximam curam adhibuit, ne thesaurus iste librarius in arcanis Bibliothecæ hujus recessibus veluti in perpetuo quodam custodiretur carcere, sed in publicam etiam lucem magno cum totius Reipublicæ literariæ bono & commodo prodiret.* Le Catalogue des manuscrits Grecs de cette Bibliotheque composé par Hoeschelius, & publié l'an 1595. est de main de maître (*b*).

(*a*) *Spizelius in Templo honoris reserato, p. 330.*

(*b*) *Voyez Colomiés Biblioth. choisie, pag. 194.*

(*C*) *Il fit de bons Ecoliers, & en attira.*] Je me servirai encore des expressions de Spizelius. *Quam præclare*, dit-il (*c*), *quamque feliciter demandatæ sibi functioni satisfecerit, plurimi testari possunt viri eruditi qui è variis Germaniæ, Italiæ, Belgiique civitatibus Hoeschelii gratia Augustam se contulerunt, quibus viri hujus institutione uti, inque lingua Græca proficere curæ & cordi fuit.* Voyez en marge (*d*) le distique qu'il lui aplique. Le Sieur Colomiés (*e*) nomme quelques Voyageurs qui se loüoient fort d'Hoeschelius.

(*c*) *Ibid. p. 329.*

(*d*) Vere de illo dici potest, quod Mille foro dedit juvenes, bis mille ministrûm Adjecit numero purpureæque togæ.

(*e*) *Ubi supra, p. 195.*

(*D*) *Je raporterai ce qu'en disoit Scaliger.*] „Hoeschelius Lutherien mais docte, si Velser „ne le soutenoit on l'auroit dejà chassé. Il est „bien pedant, mais bon homme. Scaliger „lui a envoyé son Procope, mais il en a eu „un plus ample de la Bibliotheque de Baviere. „Hoeschelius en son Procope a fait imprimer „des fragmens de mes lettres & de celles de „Casaubon. Il fait imprimer Origene. . . . „*Hoeschelius non est magnus Græcus, sed diligentissimus* *. „

** In Scaligeranis secundis, p. m. 112.*

(*A*) *Le chef d'une faction Theologique.*] Ce fut le 13. schisme qui s'éleva dans l'Eglise Lutherienne. (*f*) *Decimi tertii schismatis autores Helmstadienses, interque eos præcipui Heshusius & Hoffmannus, pessimo exemplo extiterunt. Formulæ enim concordiæ cum subscribendum, & apologia conficienda esset, illi, livore dicam an protervia, pium J. Andreæ conatum spernentes, cum Christum exaltatum omnibus rebus ob realem idiomatum communicationem deberent dicere præsentem, multipræsentiam ejus saltem defendebant.* Le Jesuite Adam Contzen remarque (*g*) sous l'an 1584. que l'antagoniste d'Hoffman étoit le Predicateur de Henri Jules Duc de Brunswic, &

(*f*) *Micrælius, Syntagm. Histor. eccles. lib. 3. sect. 2. p. 871. edit. 1679.*

(*g*) Hinc factum ut Daniel Hoffmannus Superintendens & Professor Helmstadiensis, & Basilius Staterus Henrici

Julii Ducis Brunſwicenſis concionator aulicus, graviter inter ſeſe de hoc dogmate contenderent. *Adam. Contzen in Jubilo Jubilorum, p.* 280.

du 16. ſiecle. Il forma des difficultez ſur la Formule de concorde que l'on donnoit à ſouſcrire, & au lieu de concourir avec le Docteur Jean André pour le ſoutien de ce formulaire, il ſe retrancha dans des diſtinctions captieuſes. Il ne voulut point admettre l'Ubiquité, mais ſeulement la preſence de JESUS-CHRIST en pluſieurs lieux. Cette querelle qui ne dura point, laiſſa des (*B*) diſpoſitions à la diviſion dans les eſprits, de ſorte que l'on diſputa quelque tems après ſur d'autres matieres avec beaucoup de chaleur, Hoffman étant toûjours chef de party. Il s'agiſſoit entre autres choſes de l'uſage que l'on devoit faire des principes de la Philoſophie dans les matieres de Theologie; & il eſt à remarquer que les Profeſſeurs (*C*) en Philoſophie ſe rangerent du côté le plus favorable aux Orthodoxes. Daniel Hoffman & Theodore de Beze écrivirent l'un contre l'autre ſur la controverſe de l'Euchariſtie. Voyez la remarque où je donne les titres (*D*) de quelques Ouvrages d'Hoffman.

HOF-

(*a*) *Micrælius ibid.*

(*b*) *Præfat.* 42. *p.* 244.

(*c*) Ad Theologos venio, è diverſo planè affectu idem dogma defenſantes. Non enim amore, ſed odio Ariſtotelis, non veneratione, ſed dedignatione Philoſophorum, in iſtam temeritatem, ne quid gravius dicam, præcipitati ſunt. *Id. ibid.*

(*d*) *Id. ib. p.* 245.

(*e*) Confirmant ſuſpicionem, quæ leguntur in veſtibulo dicti Pervigilii: aperta enim ibi litis, Helmſtadii ab Hofmanno agitatæ, mentio. Faciunt huc & quæ leguntur in controverſia Crameriana Magdeburgenſi, nam & huic aliquid affinitatis cum Hofmanniana conſtat interceſſiſſe.

(*f*) Vide ibi Diſcurſum IV. p. 64. & ſeq.

& que ce Prince en qualité d'Adminiſtrateur de l'Eveché d'Halberſtad impoſa ſilence aux parties.

(B) *Laiſſa des diſpoſitions à la diviſion.*] Le premier Auteur que je cite dans la remarque precedente continuë ainſi. (*a*) *Sed in cineribus ſuffocata eſt controverſia, cui utinam fomes novus poſtea non eſſet quæſitus! Sopita jaceat cum altera illa,* qua de reſurrectione impiorum quærebatur, an virtute meriti Chriſti futura ſit, necne? ut & cum illa, qua quærebatur, an ſemper in forma ſyllogiſtica diſputari debeat: & cum aliis quæſtionibus vexatis, de philoſophiæ uſu & abuſu.

(C) *Les Profeſſeurs en Philoſophie ſe rangerent du côté.*] C'eſt le temoignage que leur rend le Sieur Jaques Thomaſius dans l'une de ſes prefaces. *Celebris eſt,* dit-il (*b*), *qua parentum noſtrorum memoriâ Juliam concuſſit Academiam, Hofmanniana controverſia, finiente ſeculo proximè præterito cœpta, ineunte hoc noſtro ſeculo non ſine Philoſophorum, qui tum ab* ὀρθοδοξίας *partibus ſtabant, laude ſopita. De quâ nihil addam, tùm quòd ob recentiorem memoriam nemini res eſt ignota. . . . tùm maximè, quòd in perſonâ Theologi unius alteriusve inconſiderati, ſanctiſſimæ ſcientiæ parcendum eſſe omninò exiſtimo.* Il examine dans ce diſcours ſi une choſe peut être vraye en Philoſophie, & fauſſe en Theologie, comme quelques-uns l'ont pretendu; & il obſerve qu'entre ceux qui ont oſé affirmer un tel paradoxe, les uns ont été pouſſez par un reſpect exceſſif pour Ariſtote (*c*), & les autres par une haine dereglée pour ce Philoſophe. Afin que l'on puiſſe mieux comprendre quel étoit le ſentiment de nôtre Daniel Hoffinan, je mettrai ici encore un paſſage de Thomaſius: il contient un fait qui merite par lui-même d'être raporté. (*d*) *Niſi enim fallor, infelix illud & ſcandalo plenum certamen, quod noſtrâ memoriâ ſuper Quæſtione: ſitne* DEUS *peccati cauſa per accidens? certatum fuit, è ſepultæ Hofmannianæ controverſiæ cineribus aut propullulavit, aut videri ſaltem voluit propullulaſſe. Non planè abludere à vero quæ dixi, facilè (opinor) perſpiciet, qui CL. Viri, Pauli Slevogti Pervigilium* de diſſidio Theologi & Philoſophi in utriuſque principiis fundato, (*hoc enim libello nomen eſt,*) *pervolutaverit* (*e*). *Enimverò hic inter primos fuit, qui quæſtionem modò dictam in iſthoc ſcripto, quod vigeſimus tertius hujus ſeculi annus produxit in ſcenam, excitaret, hujusque negativam in Scholis Theologorum, affirmativam inter Philoſophos veram eſſe* (*f*) *defenderet. Cui anno ſtatim ſequente Vir non minori eruditionis laude clarus Andreas Keſlerus diſcurſuum Theologicorum quadrigam* (*g*) *oppoſuit.* Thomaſius a raiſon de dire que ce fut une choſe très-ſcandaleuſe, de voir ſoutenir qu'il eſt vrai en Philoſophie que Dieu eſt auteur du peché par accident, mais que cela n'eſt pas vrai en Theologie. Il a raiſon d'aprouver Caſman (*h*), qui a dit qu'un tel partage de la verité eſt un moyen de ſoutenir les erreurs les plus impies: car en effet rien n'eſt plus propre que cela à introduire le Pyrrhoniſme, puis qu'en raiſonnant de la ſorte, on reduit la verité à la condition des qualitez corporelles. De ce que le même corps nous paroît petit ou grand, ſelon que nous le voyons ou ſans lunettes, ou avec des lunettes, on a droit de conclure que nous ignorons s'il eſt grand, ou s'il eſt petit abſolument parlant, & que la petiteſſe ou la grandeur abſoluë des corps nous eſt inconuë. Si donc la même propoſition étoit vraye & fauſſe, ſelon qu'on la confidereroit ou en Theologien ou en Philoſophe, il s'enſuivroit neceſſairement que nous ne conoîtrions pas la verité en elle-même, & qu'elle ne conſiſteroit que dans un raport muable aux diſpoſitions de nôtre eſprit; comme la bonté des viandes ne conſiſte que dans un certain raport aux diſpoſitions de la langue, leſquelles venant à changer, ſont cauſe que les alimens qui étoient bons ne le ſont plus.

DIRE que ce qui eſt vrai en Philoſophie eſt faux en Theologie, eſt une erreur pernicieuſe.

(*g*) *Pro defendenda* (quod ipſum quoque legitur in titulo) *Philoſophi ac Theologi concordia.*

(*h*) Non erubuerim dicere, duplicem illam veritatem eſſe pſeudariſtotelicum figmentum ad omnes errores & atheiſmos excuſandos & defendendos. *Caſmannus Coſmopoeia cap.* 1. *q.* 6. *apud Thomaſium ibid. pag.* 243.

(D) *Le titre de quelques Ouvrages.*] Il publia à Helmſtad en 1583. *Quæſtionum & reſponſionum in graviſſima controverſia de ſacroſancta cœna pars prima in* 8. Theodore de Beze le refuta l'année ſuivante; mais on vit paroître bien-tôt, (*i*) *Danielis Hoffmanni apologia miſſa ad Theodorum Bezam, qua* τὸ ῥητὸν *in verbis cœnæ dominicæ immotum, Bezæ autem demonſtrationes falſiſſimæ demonſtrantur.* Beze publia en 1585. *Reſponſionis pars altera contra Danielem Hoffmannum*; & l'an 1586. *Conſpicillum ad Danielis Hoffmanni demonſtrationes &c.* Voici d'autres livres d'Hoffman, *Reſponſio ad rationes & ſigna Chriſtophori Pezelii &c. quibus docuit veros ſacramentarios agnoſcere: De* 17. *erroribus craſſioribus Jacobi Andreæ.* Ces deux Ouvrages ſont en Alleman. Ceux qui ſuivent ſont en Latin. *De uſu & applicatione notionum Logicarum ad res Theologicas, & de inuſitatarum prædicationum reductione contra Goclenium,* à Francfort 1596. *Liber apologeticus reſpondens chartis Miniſtrorum Eccleſiæ Bremenſis,* à Helmſtad 1585. *Officina locorum Theologicorum. Explicatio ſententiæ in epiſt. Canonica Joh. Apoſtoli,* ſanguis Jeſu Chriſti Filii Dei mundat nos ab omni peccato, *à Helmſtad* 1581.

(*i*) *A Helmſtad l'an* 1585.

HOFMAN (Melchior) de simple * artisan qu'il étoit s'érigea en Predicateur, & se mit à dogmatiser dans la Livonie & ailleurs, sans avoir reçu de personne la moindre sorte de vocation. Il quita la Saxe fort mecontent, & s'en alla dans le Holstein l'an 1527. Il fut établi Ministre à Kiel par le Roi de Dannemarc, & il se maintint dans cette charge près de deux ans, malgré les (*A*) oppositions de Luther. Il prêchoit un je ne sai quel mêlange de Zuinglianisme & de Fanatisme; & il n'expliquoit guere à ses auditeurs que la construction du Tabernacle Mosaïque, les visions de l'Apocalypse, & choses semblables. Il pretendoit que le jour du jugement arriveroit l'an 1534. Ceux qui le refuterent sur ce point-là ou sur d'autres, trouverent à qui parler; car comme il étoit fort en gueule, il leur repondit (*B*) avec le dernier emportement. Il accabla d'injures Marquardus Schuldorpius, & lui reprocha cruellement le crime (*C*) d'inceste. Pour prevenir les desordres qui pouvoient naître de ces disputes, le Roi de Dannemarc ordonna une conference † l'an 1529. dans laquelle Hofman fut confondu; & comme il ne laissa pas de persister dans ses opinions, on le chassa du Holstein. Il s'en alla à Strasbourg, où il publia (*D*) une fausse relation de la conference. Il y fut emprisonné l'an 1532. après une dispute publique où il s'engagea avec les Ministres. Cela lui fit perdre sa reputation auprès de ses sectateurs. Il mourut l'an 1533. ou environ ‡. Il n'étoit pas du (*E*) Holstein, comme quelques-uns l'ont publié.

* Ex pellione in theologastrum transmutatus. *Mollerus ubi infra.*

† *Elle fut tenuë a Flensbourg.*

‡ *Tiré de* l'Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ *de Jean Mollerus, 3. part. pag. 128. & seq.*

HONGRIE (Marie, Reine de) sœur de l'Empereur Charles-Quint, fut mariée l'an 1521. avec Loüis Roi de Hongrie, qui perit malheureusement à la bataille de Mohacs l'an 1526. Sa veuve fut établie Gouvernante des Païs-Bas l'an 1531. & fit paroître beaucoup de (*A*) courage & de prudence dans

(*A*) *Malgré les oppositions de Luther.*] Voici ce que Luther écrivit à un Ministre de Kiel: (*a*) *A Melchiore pellifice velim cavere vos omnes, ac curare apud Magistratus ne ad conciones admittatur, etiamsi literas Regis ostentet. A nobis enim recessit indignabundus, dum non voluimus ejus somnia probare. Ad docendum neque valet, neque vocatus est. Hæc dicito nomine meo omnibus vestris, ut ipsum vitent ac tacere cogant.* Luther veut qu'on n'écoute point ce personnage, qui s'ingeroit de prêcher sans vocation ni capacité. François Burchard Conseiller des Ducs de Saxe avertit (*b*) aussi qu'on se gardât de cet homme.

(*B*) *Il leur repondit avec le dernier emportement.*] Tous ses livres furent écrits en langue vulgaire: son Apologie contre Nicolas Ambsdorf premier Ministre à Magdebourg, fut imprimée l'an 1528. Ce Ministre l'avoit refuté sur le tems de la fin du monde. *Opposuit ei Hofmannus apologiam amarulentissimam . . . . in ista convitiorum plaustra in Adversarium evomit* (*c*).

(*C*) *Et lui reprocha . . . . le crime d'inceste.*] L'accusation étoit fondée sur ce que Schuldorpius avoit épousé sa niece. *Marq.* (*d*) *Schuldorpio, Kiloniensi, Parocho Slesvic. qui suam de S. Cœna sententiam impugnarat, duobus iidem scriptis, Kilonii ann.* 1528. *impressis. . . . respondit, & hominem, cum alias ob causas, tum ob matrimonium cum filia sororis, ope eloquentiæ suæ caninæ, misere exagitavit.* Schuldorpius allegua pour sa defense entre autres raisons l'autorité de Luther, dont il produisit une lettre où l'on avouë qu'on a conseillé ce mariage, & où l'on soutient qu'il est legitime. *Utrique* (*e*) *Schuldorpius mox reposuit* Epistolam ad Fideles civitatis Kiloniensis *Saxonicam, eique adjecit Lutheri ad se literas, in eandem Dialectum transfusas, in quibus ille conjugio huic, cujus se suasorem fuisse fatetur, ingenti cum παῤῥησίᾳ patrocinari, ac Abrahami, Saram ducentis, exemplo defendere istud non dubitat.*

(*a*) *Luther. epist. ad Wilh. Pravest, anno* 1528. Voyez *tomum* 2. *epist. Lutheri à Joh. Aurifabro Francofurti ad Viadrum ann.* 1597. *editarum pag.* 371. Mollerus, Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbricæ, parte 3. p. 129.

(*b*) *In epist. ad Petrum Suavenium Consil. Danicum A.* 1528. *scripta, quam exhibet J. Manlii Farrago epistol. Melanchth. P. III. pag.* 493. 494. Moller. ibid.

(*c*) *Moller. ibid. pag.* 130.

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Id. ib. p.* 131.

(*D*) *Il publia une fausse relation.*] Il soutint qu'il avoit fermé la bouche à Pomeranus (*f*), & que les Secretaires de la conference étoient des faussaires (*g*). Pomeranus pour refuter ces vanteries, publia les actes de la conference revêtus des formalitez les plus authentiques. Il y ajoûta la refutation de l'écrit d'Hofman, & la conversion d'Heggius (*h*). Cette conversion fut un des fruits de la dispute: Heggius y avoit été l'un des seconds de nôtre Hofman, & il y avoit aquis des lumieres qui l'avoient porté à renoncer à sa secte (*i*). L'autre second d'Hofman avoit fait la même chose. Au reste, Pomeranus n'avoit point paru à la conference comme disputant, mais (*k*) comme l'un des Directeurs sous le fils aîné de Sa Majesté Danoise. Il fit la clôture de ce Colloque par une harangue où il refuta les raisons d'Hofman. *Finem Colloquio oratione Bugenhagii adversus argumenta ipsius ἀνασκευαστικῇ impositum* (*l*).

(*E*) *Il n'étoit pas du Holstein comme.*] *Suevus* (*m*) *ortu fuit, non autem Holsatus, uti Conrad. Dietericus* (*n*) *& Sebastianus Schmidius* (*o*) *falso sibi persuadent.*

(*A*) *Beaucoup de courage & de prudence.*] Consultez Brantome, qui vous dira (*p*) que *cette Reine d'Hongrie aida bien à l'Empereur*, & qu'elle l'a si bien servi qu'on ne sait *comment il s'en fut trouvé sans elle. Qu'aussi se fioit-il en elle du tout de ses affaires de son gouvernement, si bien que l'Empereur lui-même estant en Flandres, se remettoit du tout en elle de ses affaires de ces Païs-Bas-là, & le Conseil se tenoit sous elle & chez elle. Il est vrai qu'elle qui estoit très-habile lui deferoit le tout, & lui raportoit tout ce qui s'estoit passé au Conseil quand il n'y estoit, en quoi il prenoit un grand plaisir. Elle y fit de belles guerres, ores par ses Lieutenans, ores en personne tousjours à cheval, comme une genereuse Amazone.* Ce qu'il dit (*q*) de la harangue qu'elle fit le jour de l'abdication, est fort curieux. Nous avons ici une preuve que les femmes sont capables de bien regner.

(*f*) *Son nom est* Joh. Bugenhagius.

(*g*) *Idem Mollerus, p.* 133.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) Parastatæ Hofmanni fuere Johan. à Campen & Jac. Hegge Dantiscanus, ad saniorem in colloquio hoc mentem reducti. *Id. Moller. pag.* 131. 132.

(*k*) *Ibid. pag.* 131.

(*l*) *Id. ibid.*

(*m*) *Idem p.* 127.

(*n*) *In Analysi Pericopæ Euangel. Dom. II. Adventus.*

(*o*) *In Diss. de Chiliasmo Apocalyptico, pag.* 9.

(*p*) *Brantome, Dames galantes, tome* 2, *pag.* 91.

(*q*) *Ibid. p.* 95.

dans cet emploi. Elle l'exerça jusques à l'abdication de Charles-Quint, qu'elle suivit en Espagne, où elle mourut le 18. d'Octobre 1558. Elle avoit fort aimé la (*B*) magnificence, & s'étoit extremement pluë (*C*) à la chasse. On dit qu'elle travailla à faire moderer les peines (*D*) de ceux de la Religion. Elle entendoit * le Latin. Il s'étoit glissé entre elle & Henri II. une haine personnelle qui causa bien des ravages. Ils porterent tour-à-tour le feu jusques dans les maisons de plaisance l'un de l'autre. Marie avoit commencé ces sortes d'hostilitez, pour se venger de (*E*) quelques chansons qu'on avoit faites en France contre son honneur. Henri lui fut (*F*) rendre la pareille. Il souhaitoit passionné-

* *Voyez la remarque H.*

(*B*) *Elle avoit fort aimé la magnificence.*] Brantome (*a*) assûre que quand Philippe II. alla prendre possession des Païs-Bas, on lui fit les plus superbes entrées qui se puissent voir; *mais sur tout*, ajoûte-t-il, *la Reine d'Hongrie en demeura la superieure, & les surpassa toutes en ses maisons de Bains & Marimont.* Il decrit en suite *la feinte d'une place assiegée que cette Reine representa*, pour regaler *l'Empereur & toute sa Cour en sa belle maison de Marimont.* Il dit dans un autre livre (*b*) „qu'elle festoya à Bains l'Empereur „Charles & toute sa Cour, lors que son fils „le Roy Philippes passa d'Espagne en Flan„dres, pour la venir voir, où les magnificen„ces furent veuës & faites en telles excellen„ces & perfections, qu'on n'a jamais parlé de „ce temps-là, que *de las fiestas de Bains*, ainsi „disoient les Espagnols: aussi me souvient-il, „qu'au voyage de Bayonne quelque grande ma„gnificence qui se soit presentée, quelques cour„ses de bague, combats, mascarades, des„penses qu'on y a veuës, n'estoient rien au „prix *de las fiestas de Bains*, ce disoient aucuns „vieux Gentilshommes Espagnols qui les avoient „veus.„

(*a*) *Memoires, tome 2. dans l'eloge de Henri II. p. 23.*

(*b*) *Memoires des Dames galantes, to. 2. p. 92.*

(C) *Extremement pluë à la chasse.*] Elle suivoit (*c*) par tout son mari, „& mesme à la „chasse, à quoy elle avoit une merveilleuse „passion; aussi depuis estant Regente des Païs„Bas pour son frere l'Empereur Charles V. „elle quittoit souvent l'agreable sejour de ses „Palais de Malines & de Brusselle, pour aller „demeurer à la campagne dans Marimont & „ses Maisons voisines des forests, où depuis le „matin jusques au soir elle se divertissoit à la „chasse des bestes. C'est pourquoy les Flamans „l'appelloient la Chasseresse, & la peignoient „en Diane: elle fit venir cette inclination à sa „niece Marguerite d'Austriche Duchesse de Par„me, qui a esté aussi Gouvernante des Païs„Bas. Elle avoit herité de cette passion aux pe„nibles exercices de la chasse, de son ayeule „paternelle Marie Duchesse de Bourgogne, „femme de l'Empereur Maximilien I. qui es„tant à la chasse (où elle se divertissoit presque „tous les jours) tomba de cheval, dont elle „mourut au grand regret des Flamans & de „l'Empereur son mary, qui perdit encore sa „seconde femme Blanche Sforce par le mesme „malheur (*d*).

(*c*) *Hilarion de Coste, Elog. des Dames illustres, tome 2. pag. 561.*

(*d*) *Ceci paroit être la traduction de ces paroles de Famien Strada:* Capiebatur venandi studio summopere Gubernatrix, plane ut Venatricem vulgo appellarent, habituque venatricis expingerent: neptem videlicet Mariæ Burgundæ, quæ ab insectandis feris numquam destitit, donec inter venandum equo excussa vitam amisit, fato non tam suo, quàm Maximiliani mariti, cujus & uxor altera, Blanca Sfortia, in venatione equo decidit, obiitque. Ejusmod. autem studium arripuit tam avide, in eumque laborem duravit adeo membra decennis nondum puella, ut amitam per saltus camposque sequeretur impavida. *De bello Belg. l. 1. p. m. 45.*

(*D*) *A faire moderer les peines de ceux de la Religion.*] Lors que pour apaiser les mecontens du Païs-Bas, la Cour d'Espagne leur fit promettre l'an 1566. qu'on feroit cesser l'exercice de l'Inquisition, on ajoûta que les loix imperiales qui condamnoient à la mort les Heretiques, seroient mitigées, comme elles l'avoient été l'an 1550. à la requête de la Reine de Hongrie. *Immo sic Cæsarem facturum fuisse si viveret, quando ipse ob similes difficultates anno millesimo quingentesimo quinquagesimoque, postulante Mariâ Hungariæ Reginâ ejus sorore, easdem pœnas quas ante statuerat, emendare ac lenire non inutile aut indecorum arbitratus est* (*e*).

(*e*) *Fam. Strada, decad. 1. lib. 5. p. 217.*

(E) *Pour se venger de quelques chansons.*] Voici ce qu'on trouve dans Brantome sur ce sujet; „(*f*) J'ai ouï raconter que la principale occa„sion, qui anima plus la Reine d'Hongrie à „allumer ses beaux feux vers la Picardie, & au„tres parts de France, ce fut à l'appetit de quel„ques insolens bavarts & causeurs, qui parloient „ordinairement de ses amours, & chantoient „tout haut & par tout, au Barbanson de la Reine „d'Hongrie, chanson grossiere pourtant, & „sentant à pleine gorge son avanturier ou villa„geois.„ On voit par là que les peuples sont destinez à porter la peine non seulement des (*g*) folies de leurs Souverains, mais aussi de celles de bien d'autres gens. Je m'en vais raporter un passage qui ne semble pas assez rempli. *Il* (*h*) *y avoit une ardente haine entre* Henri II. *& la Reine de Hongrie, dont je ne sai pas le sujet; mais seulement que les soldats François avoient fait des chansons d'elle, & de Barbanson le plus beau Seigneur de sa Cour.* Il étoit aisé de fournir ce qui manque à ce discours; il n'y avoit qu'à dire que cette Reine fit mettre le feu en divers endroits de Picardie, sans épargner même la maison royale de Folembrai. On tient par là de part & d'autre la raison de la haine personnelle. Marie crut sans doute qu'Henri aplaudissoit aux chansons: elle l'en haït personnellement. Henri de son côté prit pour un affront personnel l'incendie de sa maison de plaisance. Je ne sai ce qu'il faut croire des galanteries de cette Princesse; je me souviens seulement que Brantome dit (*i*), qu'*elle estoit tres-belle & agreable, & fort aimable, encore qu'elle se monstrât un peu hommasse; mais pour l'amour elle n'en estoit pas pire, ni pour la guerre qu'elle prit pour son principal exercice.*

(*f*) *Dames galantes, tome 2. p. 388.*

(*g*) Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi. *Horat. epist. 2. lib. 1.*

(*h*) *Mezerai, Hist. de France, tome 2. p. 1090.*

(*i*) *Dames galantes, to. 2. p. 90*

Si l'on veut savoir quand elle fit ces ravages en Picardie, qu'on jette les yeux sur les paroles suivantes. „Durant (*k*) que l'Empereur son frere „mit le siege devant Mets, elle vint pour divertir „le Roy de secourir les assiegez avec le Comte „de Rœux en Picardie, où elle fit de grands de„gasts, mit (*l*) tout à feu, brusla Noyon, „Nesle, Chauny, Roye, Folembray, Maison „Royale bastie par le Roy François I. ruina plus „de sept ou huit cens villages: elle mit le siege „devant Hédin, qu'elle prit.„

(*k*) *Hilar. de Coste, Eloges des Dames illustres, to. 2. p. 567.*

(*l*) *De là est venu le commun dire,* Elle a fait la folle en Bray, elle a esté Marie en Bourg, *lors que les François brusterent cette ville là.*

(F) *Henri lui fut rendre la pareille.*] Après avoir (*m*) pris Mariembourg & Dinant, & avoir rasé Bouvines, dont les habitans avoient été ou pendus

(*m*) *Mezerai, Hist. de France, tome 2. p. 1090. ad ann. 1554. Voyez aussi Guicciardin, Description des Païs-Bas, p. m. 468.*

sionnément de la faire (*G*) prisonniere. Erasme dedia à cette Princesse un livre, où les Imprimeurs firent malicieusement une faute (*H*) bien étrange. Le P. Hilarion de Coste (*I*) est tombé dans quelques petites erreurs de Chronologie;

pendus, ou passez au fil de l'épée, il passa la Sambre, il ruina tout le Hainaut, *& brûla Mariemont Maison de plaisance bâtie par la Reine de Hongrie; & la jolie ville de Bains (a) avec ce magnifique Palais qu'elle y avoit bâti, orné d'une infinite de peintures, de statues antiques, & d'ouvrages de gravure & cizelure. L'ancienne ville de Bavets, de l'antiquité & grandeur de laquelle les vieux Chroniqueurs ont fait mille contes, souffrit une pareille desolation. Ces incendies & ces destructions étoient fort éloignées de l'humeur de Henri Second, mais il se croyoit obligé d'honneur à prendre ainsi revanche de la ruine de son château de Folembrai, & de ce qu'au même endroit les Flamans avoient deux jours durant exposé à l'insolence des goujats un tableau du grand Roi François son pere.* Joignons à ce temoignage de Mezerai celui de Brantome, qui contient plus de circonstances. „ Ce fut elle qui la „ premiere commença les grands feux à nôtre „ France, & en fit de grands sur de belles mai„ sons & chasteaux, comme sur celuy de Fol„ lembray, belle & agreable maison, que nos „ Roys avoient fait bastir pour le desduit & „ plaisir de la chasse; dont le Roy en prit si „ grand despit & desplaisir, qu'au bout de quel„ que temps il luy rendit son change, & s'en „ revengea sur la belle maison de Bains, qu'on „ tenoit pour un miracle du monde, faisant „ honte (s'il faut dire ainsi à ce que j'ay ouy „ dire à ceux qui l'ont veuë en sa perfection) „ aux sept miracles du monde, tant renommez „ de l'antiquité (*b*). „ Il y avoit dans la chambre (*c*) de cette Reine *une tapisserie de haute lisse toute d'or, d'argent & de soye, où estoient figurées & representées au naturel* toutes les conquêtes, & toutes les expeditions de Charles-Quint. „ (*d*) Bref il n'y avoit rien là dedans „ qui ne fût très-exquis: mais la pauvre mai„ son perdit bien le lustre puis après; car elle „ fut totalement pillée, ruinée & rasée. J'ay „ ouy dire que sa maistresse, quand elle en sceut „ la ruine, tomba en telle destresse, despit & „ rage, qu'elle ne s'en put de long-temps ra„ paiser; & en passant un jour auprès, en vou„ lut voir la ruine, & la regardant fort piteu„ sement, la larme à l'œil, jura que toute la „ France s'en repentiroit; & qu'elle se ressenti„ roit de ces feux, & qu'elle ne seroit jamais „ à son aise, que ce beau Fontaine-bleau, dont „ on faisoit tant de cas, ne fust mis par terre, „ & n'y demeureroit pierre sur pierre. Et de „ fait elle en vomit fort bien sa rage sur la pau„ vre (*e*) Picardie, qui la sentit bien, & ses „ flammes; & croy que si la treve ne fust en„ trevenuë, que sa vengeance eust esté grande: „ car elle avoit le cœur grand & dur, & qui „ mal aisément s'amolissoit; & la tenoit-on tant „ de son costé, que du nostre, un peu trop „ cruelle: mais tel est le naturel des femmes, „ & mesme des Grandes, qui sont très-promp„ tes à la vengeance quand elles sont offensées. „ L'Empereur, à ce qu'on dit, l'en aimoit da„ vantage. „ Il y a des Historiens qui disent que Henri II. fit graver sur une pierre, une inscription qui traitoit de folle cette Reine, & qui la faisoit souvenir de Folembrai (*f*).

(*a*) *Il faloit dire* Brinche.

(*b*) *Brantome, Dames galantes tome 2. pag. 92.*

(*c*) *Id. ibid. p. 93.*

(*d*) *Ibid. p. 94.*

(*e*) *Il semble que Brantome fasse ici un anachronisme: les ravages que cette Reine fit en Picardie avoient precedé la destruction de son beau Palais de Binche. D'ailleurs on ne trouve point de treve sous le gouvernement de Marie depuis l'an 1554.*

(*G*) *De la faire prisonniere.*] C'est Brantome qui me l'aprend. (*g*) *J'ay ouy dire*, ce sont ses termes, *que le feu Roy Henry Second ne desiroit rien tant, que de pouvoir prendre prisonniere la Reyne d'Hongrie, non pour la traiter mal, encor qu'elle luy en eust donné plusieurs sujets par ses bruslements; mais pour avoir cette gloire de tenir cette Reyne prisonniere, & voir quelle mine & constance elle tiendroit en sa prison, & si elle seroit si brave & orgueilleuse qu'en ses armes: car enfin il n'y a rien si superbe & brave qu'une grande Dame, quand elle veut, & qu'elle a du courage comme avoit celle-là, & qui se plaisoit fort au nom que luy avoient donné les soldats Espagnols, qui, comme ils appelloient l'Empereur son frere*, el Padre de los soldados, *eux l'appelloient* la madre: *ainsi que Victoria, ou Victorina, jadis du temps des Romains, fut appellée en ses armées la Mere du Camp* (*h*).

(*H*) *Malicieusement une faute bien étrange.*] Le livre qu'Erasme lui dedia l'an 1529. est intitulé *Vidua Christiana.* L'Auteur temoigne qu'elle se plaisoit extremement à la lecture des livres Latins. *Cæsaris germana* Maria *Latinos codices habebat in deliciis, cui nuper scripsi Viduam Christianam. Id efflagitarat à me quidam Ecclesiastes illi charissimus. Scena rerum humanarum invertitur, monachi literas nesciunt, & fœminæ libris indulgent* (*i*). Elle étoit alors en Autriche, d'où elle se retira peu après dans la Moravie (*k*), ne se croyant pas en sûreté à Vienne à cause de l'irruption de Soliman. Mais pour venir à la faute malicieuse des Imprimeurs, il faut que je dise qu'ils étoient fâchez de n'avoir pas eu les étrenes qu'ils attendoient de l'Auteur. Là-dessus le plus grand buveur de la troupe se chargea de la vengeance, & en trouva un moyen dont Erasme fut fort chagrin, & qu'on ne sauroit traduire en une autre langue. Il faut donc s'arrêter à l'original. (*l*) *Nuper cùm inter imprimendum excusores aliquot conquesti fuissent me sibi xenia nondum persolvisse, exortus est inter eos quidam cæteris vinolentior, qui profiteretur se pœnas à me exacturum, ni darem: atque id profectò veterator tam egregiè effecit, ut aureis nummis trecentis redimere eam ignominiam voluissem. Cùm enim in* Vidua *mea, quam Serenissimæ* Hungariæ *Reginæ dedicaveram, ad laudem cujusdam sanctissimæ fœminæ inter alia liberalitatem illius in pauperes referrem, hæc verba subjunxi: At*que mente illâ usam semper fuisse, quæ talem fœminam deceret. *Unde scelestus ille animadvertens sibi vindictæ occasionem oblatam esse, ex* mente illa mentula *fecit. Itaque volumina mille fuere impressa.*

(*I*) *Le P. Hilarion de Coste est tombé.*] I. Il dit (*m*) que nôtre Reine de Hongrie *nâquit à Bruxelle le 13. de Septembre* 1513. Cela est faux & impossible, veu que l'Archiduc son pere mourut l'an 1506. On a mis 1503. & non pas 1513. dans le Dictionaire de Moreri. II. Les cere-

(*f*) Bincium Mariæ Hungariæ Reginæ olim deliciæ, Henrici secundi Galliarum Regis odium expertæ. Feruntque repertum inibi saxum, quod Henricus villæ suæ à Maria vastatæ ultor inciderat in hæc verba: *Insana Regina, Folembraum memoria repete.* Famian. Strada dec. 1. l. 9. p. 577. ad. ann. 1578.

(*g*) *Dames galantes t. 2. p. 366.*

(*h*) *Brantome a raison.* Hic puerulus à Victoria Cæsar est appellatus, quum illa mater castrorum ab exercitu nuncupata esset. *Treb. Pollio in triginta tyrannis n. 24. Voyez aussi n. 30.*

(*i*) *Erasm. epist. 31. l. 19. pag. 846. Voyez aussi epist. 20. l. 26. p. 1432.*

(*k*) *Id. epist. 21. lib 26. p. 1434.*

(*l*) *Id epist 68. lib. 30 p. 1956. datée de Fribourg le 9. Janvier 1535. Cette lettre fut publiée par Merula avec la vie d'Erasme l'an 1607.*

(*m*) *Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustres tome 2 pag. 559.*

gie; & n'a pas été bien (*K*) copié en tout par Mr. Moreri. Je passe sous silence la chronique scandaleuse, touchant les amours de Charles-Quint pour la Reine de Hongrie, mere, dit-on, de Dom Jean d'Autriche.*

** Voyez le 1 volume de ce Dictionnaire. p. 419. col. 1. a la marge.*

HONGRIE (Isabelle, Reine de) sœur de Sigismond Auguste Roi de Pologne, a été une Princesse de grand merite. Elle épousa en l'année 1539. Jean Zapoliha Vaivode de Transilvanie, qui avoit été élu Roi de Hongrie l'an 1526. & qui disputoit fortement cette Couronne contre Ferdinand d'Autriche, frere de l'Empereur Charles-Quint. Elle accoucha d'un fils le 7. de Juillet 1540. Son mari en fut si aise, qu'il fit des (*A*) excés à table qui le firent mourir le 21. du même mois. Isabelle ne se voyant pas en état de conserver à son fils une couronne que Ferdinand lui vouloit ôter, implora la protection de la Porte, & en reçut de si grans secours, que l'armée de Ferdinand qui assiegeoit Bude fut taillée en pieces. Soliman vint en personne en Hongrie pour mettre Ferdinand à la raison. Il fit des caresses (*B*) au petit enfant d'Isabelle; & s'il refusa

ceremonies du mariage de cette Princesse ne se firent point à Bude l'an 1521. (*a*) *au grand contentement d'Uladislas* Roi de Hongrie; car Uladislas mourut l'an 1516. III. La Reine Marie ne *demeura pas* (*b*) *continuellement à Lintz en Autriche*, durant les années 1527. 1528. 1529. & 1530. J'ai cité (*c*) Erasme qui assûre qu'en 1529. elle se retira dans la Moravie. IV. Elle n'a pas gouverné les Païs-Bas 28. ans (*d*), mais 24 (*e*). savoir depuis l'an 1531. jusqu'à 1555. L'Auteur que je refute se contredisant lui-même, avouë dans la page 569. que ce gouvernement ne dura que 25. ans; mais il fait là plusieurs fautes. V. Il supose que la Reine de Hongrie remit *ce gouvernement és mains de son frere au mois d'Octobre de l'an* 1557. Ce fut le 25. d'Octobre 1555. VI. Il supose que Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas mourut l'an 1532. Ce fut l'an 1530. Dans (*f*) l'éloge de cette Marguerite il la fait naître le 10. de Janvier 1480. & mourir (*g*) le 1. jour de Decembre 1532. âgée de 51. ans. Est-ce savoir compter? VII. Il supose que la Reine de Hongrie commença de gouverner les Païs-Bas l'an 1532. Ce fut l'année precedente. VIII. Il supose que quand elle remit à son frere ce gouvernement, elle *fit une longue harangue au peuple.* Ce n'est pas ainsi que l'on doit nommer l'assemblée devant laquelle Charles V. renonça à ses Royaumes.

(a) Hilar. de Coste, Eloges des Dames illustres tome 2. p. 560.

(b) Id. ib. p. 565.

(c) Dans la remarque H, lettre k.

(d) Hilar. de Coste ib. p. 566.

(e) Brantome, Dames galantes tome 2. p. 91. dit 22. a 23. ans.

(f) Pag. 313. du 2. tome.

(g) Ibid. p. 319.

(K) *Bien copié en tout par Mr. Moreri.*] Hilarion de Coste avoit dit (*h*) que la Reine de Hongrie deceda, *comme elle étoit prête à partir pour revenir en Flandre. . . . où elle avoit envie de finir ses jours, à cause qu'elle étoit grandement cherie & honorée par ces peuples-là.* Mr. Moreri au lieu de se contenir dans ces bornes, assûre qu'elle mourut *dans le même tems qu'elle venoit reprendre le gouvernement des Païs-Bas.* Il a été un plus fidelle copiste à l'égard de l'une des fautes de l'Auteur Minime: il a dit avec lui que cette Reine gouverna les Païs-Bas 25. *ans jusqu'en* 1557. *qu'elle passa en Espagne.* J'ai dejà dit qu'elle ne les gouverna que depuis l'an 1531. jusques au 25. d'Octobre 1555. & j'ajoûte qu'elle passa en Espagne l'an 1556. Mr. Moreri ne devoit pas dire qu'*elle épousa, étant encore fort jeune, Louïs Jagellon Roi d'Hongrie*; car elle avoit 18. ans lors que les noces furent celebrées. On ne lui donneroit point cet âge, si l'on se regloit sur l'expression de Mr. Moreri. On sait que les filles & les sœurs de Rois sont quelquefois mariées avant l'âge de 10. ans.

(h) Ubi supra pag. 570.

(A) *Qu'il fit des excés à table qui le firent mourir.*] Il étoit allé en Transilvanie pour y reprimer une sedition, que les partisans de Ferdinand y avoient formée. Etienne Mailats le plus opiniâtre d'entre eux, s'étoit retiré au (*i*) *Chateau de Fogaras, pour y attendre le secours que Ferdinand luy envoyoit sous la conduite de Nadasdy. Le Roy l'assiegea là dedans, & le prit après un long siege. Cependant voicy venir un courrier, qui luy apporte nouvelles de la naissance d'un fils que Dieu luy avoit donné. Ces nouvelles estant agreables à tous ceux qui n'ont point d'enfans, & sur tout aux personnes avancées en âge, l'on se peut imaginer que Jean receut celle-là avec joye. Aussi fit-il un peu d'excés, beuvant à la Hongroise. Et cet excés ayant augmenté sa maladie, il mourut à Sassebes, peu de jours après la naissance de son fils, la 53. année de son âge.*

(i) Discours historique & politique sur les causes de la guerre d'Hongrie, imprimé avec d'autres pieces curieuses à Cologne 1666. in 12. p. 237. 238. Voyez aussi Hilarion de Coste, élog. des Dames illustres tome 1. p. 629.

(B) *Il fit des caresses au petit enfant d'Isabelle.*] Je me servirai encore ici des paroles de l'Auteur que j'ai cité dans la remarque precedente. Soliman „ (*k*) envoya des presens au „ jeune Roi. . . . & fit prier la Reine de lui „ faire voir son fils, l'assûrant que ce n'étoit „ que pour obliger ses enfans à l'aimer davan„ tage. Au mesme temps les Deputez eurent „ ordre de luy dire, que s'il ne la voyoit pas, „ c'estoit de peur que sa visite ne fist tort à sa „ reputation. La Reyne remercia le Grand „ Seigneur de sa civilité, & chancelant dans le „ doute si elle devoit envoyer son fils, ou ne „ le point envoyer, George Martinusias luy „ dit qu'elle ne le pouvoit pas refuser. Vain„ cuë donc de la necessité, elle le mit dans „ un berceau digne d'un tel enfant; & ayant „ commandé à la nourrice, à quelques autres „ matrones, & à plusieurs Seigneurs Hongrois „ de l'accompagner, elle l'envoya au Camp. „ Soliman le voulant honorer, le fit recevoir „ par une troupe de Cavalerie, le vit, le ca„ ressa, & le fit caresser par ses enfans. „ Hilarion de Coste (*l*) dans l'éloge de nôtre Reine Isabelle, particularise fort au long toutes ces choses. Soliman, dit-il, envoya au jeune Roi *trois chevaux d'une extraordinaire beauté, avecque leurs harnois garnis d'or, de perles, & de pierreries, & aussi de très-riches pennaches & des vestemens de drap d'or. Il envoya aussi pour les principaux Seigneurs & Barons des chaisnes d'or, & des robes precieuses à la Turque. . . La Reine fit mettre son fils dans un carosse doré, & fort riche avec sa nourrice, & quelques Dames qui avoient paré ce petit Prince pour lui être plus agreable.*

(k) Discours historique & politique p. 242.

(l) Ibid. p. 631. & suiv.

refuſa de la voir, il en allegua des (C) excuſes remplies d'honnêteté. Mais il fit éclater bien-tôt ſes mauvais deſſeins; il ſe rendit maître de Bude, & contraignit Iſabelle * de ſe retirer à Lippa. Ce fut un cruel chagrin pour cette Princeſſe, qui aimoit aſſez à regner. L'eſperance de voir rendre le Royaume de Hongrie à ſon fils dès qu'il ſeroit parvenu à l'âge de majorité, cette eſperance, dis-je, fondée ſur les promeſſes de Soliman, n'étoit qu'une foible conſolation. Elle temoigna beaucoup de conſtance dans cette fâcheuſe épreuve, & ſe conſola le mieux qu'elle put par la qualité de Regente de Tranſilvanie, que Soliman lui avoit laiſſée: mais comme il lui donna George Martinuſias pour Coadjuteur, elle trouva mille cauſes de chagrin dans ſa Regence. Ce n'étoit qu'un nom; l'autorité étoit toute entre les mains du Moine George †. Il en falut venir à une rupture ouverte, dont les ſuites acheverent de ruiner l'autorité d'Iſabelle; car ſon adverſaire ſoutenu de Ferdinand, fit venir une belle armée commandée par un ‡ Italien fort ruſé, qui mania les choſes avec tant d'adreſſe, qu'il engagea cette Reine à ceder la Tranſilvanie au Roi Ferdinand en l'année 1551. après quoi elle ſe retira dans Caſſovie. Ce fut en y allant qu'elle écrivit ſur un arbre (D) quelques mots Latins, dont les Hiſtoriens ont parlé. Ce n'étoit pas une femme qui ſe

* *Le 5 de Septembre 1541.*

† *C'eſt ainſi que l'on apelloit George Martinuſias.*

‡ Jean Baptiſte Caſtalde Marquis de Caſſano, qui avoit été nourri chez François d'Avalos Marquis de Peſcaire. *Hilar. de Coſte élog. des Dames t. 1. p. 644.*

agreable. . . . . Le Prince Ottoman envoya quelques troupes de chevaux en fort bel equipage, & des bandes de Janiſſaires au devant, pour luy faire un accueil & une reception honorable. Auſſi-toſt que ces troupes eurent ſalué le Roy de Hongrie, ils le mirent au milieu d'eux pour le mener en cette pompe à leur Empereur, lequel d'abord qu'il vit ce petit Prince, luy temoigna beaucoup d'affection, & le receut fort amiablement, tant comme vaſſal de la Maiſon Ottomane, qu'en qualité de fils de Jean Roy de Pannonie, qu'il avoit grandement chery & honoré; l'ayant protegé contre les efforts de Ferdinand Roy de Boheme, & de l'Empereur Charles V. Il commanda à ſes enfans Bajazet & Selim, qui eſtoient lors en ſon camp, de faire le ſemblable. Ceux-cy eſtoient fils de la belle Roſe ou Roxelane. Cet Auteur pretend (a) que Soliman voulut *decouvrir ſi cet enfant étoit fils ou fille, car on faiſoit courre le bruit dans l'armée Turqueſque que c'étoit une fille, & que cela étoit cauſe qu'Iſabelle Jagellon le faiſoit nourrir ſecretement.*

(C) *Des excuſes remplies d'honnêteté.*] J'ai deja dit qu'il fit aſſûrer cette Princeſſe que *s'il ne la voyoit pas, c'étoit de peur que ſa viſite ne fit tort à ſa reputation.* Voilà un menagement tout-à-fait honnête, & il eſt ſûr qu'il auroit couru bien des mediſances dans le monde, s'il y avoit eu une entrevuë entre Soliman & cette Reine. Hilarion de Coſte fait alleguer d'autres excuſes qui ne ſont point vraiſemblables. „ (b) Ils dirent auſſi à cette Princeſſe que Solyman ne lui portoit pas moins de reſpect „ & d'honneur qu'au Roi ſon fils, tant pour „ ſes merites, que pour eſtre la fille de Sigiſmond Roy de Pologne qu'il appelloit ſon „ pere, & que s'il luy euſt eſté permis par ſa „ loy de la venir viſiter, il n'y euſt pas manqué; c'eſt pourquoy il ne pouvoit point permettre qu'elle vinſt en ſes tentes, & la prioit „ d'envoyer ſeulement ſon fils avec ſa nourrice (c). „ Si la Religion de Soliman lui eût defendu de recevoir Iſabelle dans ſes tentes, luy auroit-elle permis d'y recevoir la Nourrice du jeune Prince & les Dames qui l'accompagnerent (d)?

(D) *Qu'elle écrivit ſur un arbre quelques mots Latins.*] Mr. de Thou obſerve, quand il raporte cela, qu'elle étoit (e) ſavante. (f) *Quæ* (Regina) *ſtatim, ne privata in eo regno, cui ſummo cum imperio præfuiſſet, diutius viveret, convaſatis rebus ſuis per monteis aſperos Caſſoviam verſus iter direxit. Cum propter anguſtias viarum inter ſilvas de carru deſcendere cogeretur, dum auriga currum traduceret, ipſa retro in Daciam reſpiciens, priſtini culminis, è quo deciderat, memor altum corde ſuſpirium duxiſſe dicitur, & cum aliud non poſſet litterata femina, inſcripto arbori nomine, hæc addidiſſe,* SIC FATA VOLUNT, *eoque relicto juſti doloris monumento, rurſus currum conſcendit, inſtitutum iter perſequitur.* Hilarion de Coſte merite d'être copié, à cauſe du detail où il deſcend. „ (g) Comme cette vertueuſe mais infortunée Princeſſe. . . „ alloit à Caſſovie par les fâcheux & difficiles „ chemins de ces contrées-là, elle fut contrainte dans un mauvais paſſage de deſcendre de „ ſon caroſſe, & de mettre pied à terre. Tandis que le cocher eſtoit empeſché de retirer „ le caroſſe de ce mauvais pas voiſin d'une foreſt, cette Heroïne non moins ſavante que „ magnanime tourna les yeux devers la Tranſilvanie qu'elle quittoit, & ſe ſouvenant des „ honneurs qu'elle y avoit receus, & de ſa „ condition qu'elle avoit changée, ne put s'abſtenir de jetter un profond ſouſpir, & de „ laiſſer ſur l'eſcorce d'un arbre ces trois mots, „ pour marque de ſa juſte douleur, & de la „ connoiſſance qu'elle avoit de la langue Latine, SIC FATA VOLUNT. *Ainſi veulent les Deſtins*: c'eſt ainſi que Monſieur le „ Preſident de Thou, & pluſieurs autres Hiſtoriens le raportent (h). Martin Fumée ſieur „ de Genille l'a decrit en cette façon, diſant „ que la Reyne Iſabelle paſſant la montagne „ qui ſepare la Tranſylvanie de la Hongrie, & „ deſcendant par une coſte fort rude & faſcheuſe, par laquelle ſon caroſſe ne pouvoit pas „ paſſer, pour la grande difficulté du chemin, „ de ſorte qu'elle fut contrainte de marcher à „ pied pour deſcendre cette coſte avec ſes Dames, non ſans endurer bien de la peine & „ de l'incommodité; tant pour la rudeſſe des „ chemins, qu'à cauſe d'une groſſe pluye qui „ ſurvint comme elle paſſoit la montagne, dont „ elle fut toute trempée *. La pauvre Reyne de „ Hongrie faiſoit durant ce chemin des plaintes contre ſa mauvaiſe fortune, laquelle ne „ ſe contentant pas de luy eſtre contraire és „ grandes choſes, vouloit encor l'affliger dans „ les

(a) *Hilar. de Coſte ibid. pag. 632.*

(b) *C'eſt-à-dire les Envoyez de Soliman qui avoient porté les preſens au jeune Roi.*

(c) *Ubi ſupra pag. 632.*

(d) *Idem pag. 633.*

(e) *Elle entendoit l'Italien. Hilarion de Coſte,* ubi ſupra pag. 644. *dit qu'elle harangua en cette langue, pour faire renoncer ſon fils au Royaume.*

(f) *Thuanus lib. 9. pag. 182. col. 2. ad ann. 1551.*

Delectus eſt Joan. Baptiſta Caſtaldus Piadenæ Comes, & ob res recenter egregie geſtas (nam in bello Germanico caſtrorum præfecti ſumma cum laude munus obiverat) Caſſani Marchio à Cæſare creatus. *Thuanus lib. 9. pag. 180.*

(g) *Ubi ſupra pag. 648.*

(h) *Natalis Comes, J. A. Thuanus, P. Mathieu, Artus Thomas.*

* *On raporte cette periode dans le miſerable état où le Moine Hilarion de Coſte l'a laiſſée.*

se pût tenir en repos; elle ne s'arrêta guere à Cassovie, elle s'en alla dans la Silesie, & puis en Pologne auprès de Bonne Sforce sa mere, & de Sigismond Auguste son frere. Elle entretint des intelligences avec les Grans de Transilvanie, pour tâcher de regagner ce païs-là. Elle recourut encore à la protection de Soliman, & employa tant de machines qu'elle rentra en Transilvanie l'an 1556. Elle s'y maintint jusques à sa mort; & retint par devers elle l'autorité (*E*) autant qu'elle put, sans en faire part à Jean Sigismond son fils. Les bigots (*F*) tâchent vainement d'excuser cette conduite. Elle mourut à Albe-Jule le 15. de Septembre 1558 *.

* *J'ai tiré les faits que j'allegue d'Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres t. 1. pag. 622. & suiv.*

„ les petites, & attribuant cette disgrace qui lui „ advint durant qu'elle passoit cette haute & „ difficile montagne, à l'opiniastre malice de „ son destin, prit un cousteau, & avec la pointe, „ pour soulager un peu son affliction & „ sa douleur extrême, écrivit en l'escorce d'un „ grand arbre, sous lequel elle s'estoit retirée „ pour un peu se reposer, & éviter la pluye „ qui tomboit en grande abondance, ces mots „ Latins: *Sic fata volunt*, puis dessous, *Isabella* „ *Regina*: Ainsi veulent les destinées, Isabel„ le Reyne. „ Il y a lieu de croire qu'elle ne fit pas cette inscription sans un esprit de murmure, & de reproche contre la divine providence; car dans la harangue qu'elle fit en se depouillant de la Royauté, elle débuta par des plaintes violentes contre le destin. *Encore que l'inconstante Fortune*, dit-elle (*a*), *suivant ses cruelles mutations retranchant & brouillant à son plaisir les choses de ce monde, ait tourné tellement les miennes, que maintenant mon fils & moi soyons contraints de quitter ce Royaume &c*, C'étoit dire des injures à la providence de Dieu, & l'accuser de cruauté, comme faisoient les Payens dans leurs infortunes.

> *Cum* (*b*) *complexa sui corpus miserabile gnati,*
> *Atque Deos atque astra vocat crudelia mater.*

Vraisemblablement nôtre Princesse eut envie de laisser sur l'écorce de cet arbre un monument de l'injustice qu'elle crut avoir reçuë du ciel, & d'aprendre à tous les passans le courage qu'elle avoit eu de s'en plaindre.

(*E*) *L'autorité autant qu'elle put, sans en faire part à son fils.*] On peut prouver cela par la remontrance que Henri II. fit faire à cette Princesse. Jean (*c*) Jaques de Cambrai Doyen de Bourges, Ambassadeur de ce Prince, l'avoit assûrée en allant à Constantinople, qu'elle recevroit de la France tous les secours qu'elle pourroit desirer. *Ce qui l'obligea d'envoyer en France en Ambassade Christofle* (*d*) *Bathori. . . . pour remercier le Roi très-Chretien de sa faveur & de sa bonne affection.* Bathori fut bien reçu par Henri II. *& envoyé avec Pierre François Martinez en Transilvanie, où ils donnerent assûrance à la Reyne Isabelle de la part de sa Majesté Très-Chrestienne, de l'alliance qu'il vouloit faire avec elle par le mariage de l'une de ses filles avec son fils unique le Roy Jean-Sigismond, qui estoit aagé de 17. ans, à condition qu'elle le fist nourrir & élever avec éclat, & ne fist point approcher de sa personne tant de femmes, & des hommes de basse naissance, qui ne sont pas propres pour estre nourris prés des jeunes Princes, & qu'elle luy donnast la connoissance de ses affaires. Petrouvitz, & la pluspart des Seigneurs du Conseil de la Reyne Isabelle approuverent les raisons du Roy Très-Chrestien en presence de sa Majesté, & dirent hautement à l'Ambassadeur de France qu'ils avoient desja remonstré cela à la Reyne leur Maistresse, qui commença lors à avoir cette Ambassade pour suspecte, & crut que ces Seigneurs là avoient donné cet avis au Roy de France.* Elle consulta sa mere qui lui fit cette reponse. „ (*e*) Ma fil„ le, tenez toûjours la puissance devers vous, „ & ne donnez point tant d'authorité à vostre „ fils: laquelle vous perdrez aussi-tost que vous „ luy donnerez pour femme la fille d'un si puis„ sant Monarque que celuy de France. Isabel„ le ayant suivy le malheureux conseil de la „ Reyne Bonne sa mere, ne fit point alliance „ avec le Roy des François, & depuis eut tous„ jours en aversion ceux qui luy persuadoient „ de faire voir les armées au Roy son fils, de „ luy donner la connoissance des affaires du „ Royaume, & de l'envoyer à Varadin. Elle „ donna la charge de toutes ses armées à Mi„ chel Balassa, homme haut à la main. Ce „ qui ne fut pas fort agreable à ses sujets, qui „ eussent bien desiré qu'elle eust fait le choix „ d'un Chef plus traitable & plus humain que „ celuy-là. „

(*F*) *Les bigots tâchent vainement d'excuser cette conduite.*] Comme il n'y a point de passion qu'ils ne justifient aux depens de la Religion, ils se sont servis de cette admirable couverture, pour cacher l'ambition de nôtre Isabelle. Voici les paroles d'un Minime qui cite Florimond de Remond. „ (*f*) Les Autheurs qui „ ont écrit en faveur de cette vertueuse Prin„ cesse, disent qu'elle ne voyoit pas de bon „ œil les grands Seigneurs de Hongrie & de „ Transylvanie: particulierement Petrouvitz „ luy estoit odieux, à cause qu'il faisoit pro„ fession de l'heresie de Luther, & que sous „ pretexte de luy donner connoissance des af„ faires de son Estat, ils le vouloient éloigner „ de la Reyne sa mere, pour luy faire plus „ facilement quitter la vraye & ancienne Re„ ligion, pour embrasser la nouvelle & la „ fausse. Ce qu'il a fait après le decés de „ la Reyne sa mere. „ Le P. Maimbourg (*g*) assûre que Jean Sigismond n'osa point se declarer pour les Heretiques, pendant la vie de sa mere. Mais comment accorderons-nous cela avec cette conference, dont cet Historien s'est plu à donner la description? Je parle de la conference (*h*) qui se fit *publiquement à Varadin l'an 1566. en presence du Prince & de la Cour entre Blandrata & François David, d'une part; & de l'autre Pierre Melvius & Pierre Caroli Calvinistes, & quelques Lutheriens qui soutenoient la même cause.* Les Ariens, si l'on en croit le P. Maimbourg, (*i*) remporterent dans cette dispute une victoire *qui les fit triompher dans toute la Transilvanie.* Puis que la Reine Isa-

(*a*) *Hilar. de Coste ibid. pag. 645. Dans Mr. de Thou l. 9. p. 182. elle parle ainsi à son fils:* Quando tua aut mea potius fortuna non tulit ut regno paterno legibus jure gentium tibi delato uti frui posses, fatorum INIQUITATEM quæ nulla vi nostra aut humana industria corrigi potest, æquo animo feramus necesse est.

(*b*) *Virgil. eclog. 5. v. 23.*

(*c*) *Hilar. de Coste ubi supra. pag. 657.*

(*d*) *Pere du brave & infortuné Sigismond Bathori Prince de Transilvanie.*

(*e*) *Hilar. de Coste ibid. pag. 658.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Maimbourg Hist. de l'Arianisme to. 3. pag. 345. édit. de Holl.*

(*h*) *Ibid. pag. 347.*

(*i*) *Ibid. pag. 349.*

HONORIA, sœur de Valentinien III. ayant encouru par ses impudicitez l'indignation de cet Empereur, s'en voulut venger par un autre crime. Elle fit solliciter Attila d'entreprendre la conquête de l'Empire, & lui promit de l'épouser. Les Auteurs varient un peu là-dessus. Il y en a qui pretendent qu'elle ne se debaucha, qu'après (*A*) avoir vu échouër le dessein qu'elle avoit formé d'épouser ce Roi des Huns : d'autres disent (*B*) qu'avant que d'avoir cette pensée, elle s'étoit mal conduite.

HONORIUS, Empereur Romain, fils de Theodose. Pour ne point repeter ce qu'on trouve dans Moreri, je ne m'arrête qu'à ses mariages. Il épousa successivement les deux filles (*C*) de Stilicon, qui moururent toutes deux, à ce qu'on dit, sans que leur mari les eût conuës. Zosime (*D*) aprend là-dessus

Isabelle ne mourut que deux (*a*) ans après, a-t-on raison de nous dire que pendant qu'elle vêcut, le Roi son fils n'osa point favoriser ouvertement les Heretiques?

(*A*) *Qu'elle ne se debaucha qu'après avoir vu échouër.*] Un Auteur moderne qui cite Sigonius & Marcellin, debite qu'Honoria (*b*) devorée par une flame impudique, envoya un Eunuque vers Attila, pour s'offrir à lui en mariage avec l'Empire : qu'Attila envoya des Ambassadeurs à l'Empereur Valentinien pour lui demander Honoria ; mais qu'avant leur retour il devint si amoureux d'une jeune Demoiselle de sa nation, qu'il l'épousa, & qu'il se tua le jour des noces à force de boire, & de caresser son épouse : & qu'alors Honoria frustrée de ses esperances, s'abandonna à des galans qui l'engrosserent, après quoi on l'envoya à Constantinople. *Honoria igitur cum spe sua frustraretur aliis se substernit : inde gravida facta, Constantinopolim mittitur* (*c*).

(*B*) *Qu'avant que d'avoir cette pensée, elle s'étoit mal conduite.*] „(*d*) Honoria, sœur de „l'Empereur Valentinien, s'étant abandonnée „à l'Intendant de sa maison, avoit été hon„teusement chassée du palais par son frere, & „en suite contrainte de se retirer en Orient vers „Theodose. Elle en conceût un si furieux de„sir de vengeance, que ne pouvant trouver „d'autre moyen de satisfaire cette passion ; el„le envoya secretement à Attila, pour lui per„suader d'entreprendre la conquête de l'Italie, „que la foiblesse de Valentinien, & le desor„dre des affaires de l'Empire lui rendroient „très-facile.„ Selon le narré de Bonfinius, (*e*) elle étoit dans un Couvent lors qu'elle envoya sonder Attila, qui voyant que l'affaire ne s'avançoit point, crut qu'on le jouoit : ce qui le porta à se marier avec la fille du Roi des Bactriens. Si Honoria étoit dans un cloître, c'est une marque qu'elle s'étoit mal conduite.

(*C*) *Les deux filles de Stilicon.*] La premiere s'apelloit Marie, & l'autre Thermantia. Leur mere Serena possedée d'ambition, n'attendit pas que Marie eût atteint l'âge nubile, à la marier avec l'Empereur ; & après la mort de Marie, elle ne se hâta pas moins de donner Thermantia au même Prince. Les paroles que je vais citer temoignent qu'elles moururent pucelles. (*f*) *Stilico Comes, cujus filiæ duæ Maria & Thermantia singulæ uxores Honorii principis fuerant, utraque tamen virgo defuncta.* Cependant le Poëte Claudien assûre qu'Honorius & Marie couchoient ensemble (*g*). Voyez ce que nous va dire Zosime.

(*D*) *Zosime aprend là-dessus quelques circonstances.*] Serena ne se pouvant resoudre ni à differer le mariage de sa fille Marie avec l'Empereur, ni à consentir que la nature fût violentée, par la consommation du mariage de Marie qui n'étoit pas encore dans l'âge de puberté, imagina un milieu : ce fut de faire nouër l'éguillette à Honorius. Elle trouva une femme experte en ces sortes de malefices, qui fit qu'Honorius couché auprès de sa jeune épouse, ne vouloit ni ne pouvoit rendre ce qu'on apelle devoir conjugal. Marie mourut assez tôt, & avec son pucelage. Honorius (*h*) quelque tems après rechercha Thermantia sœur de Marie : le pere n'étoit point porté pour ce mariage, mais Serena le souhaitoit ardemment, afin de maintenir son autorité. Le mariage se fit, mais il dura peu ; & Thermantia mourut bientôt, & avec le même sort que sa sœur. Cela veut dire qu'elle coucha avec un homme qui ne voulut, & qui ne put là conoître : la Sorciere dont Serena s'étoit servie renouvella l'operation de ses charmes. Zosime ne dit point ceci expressément, ce n'est qu'une consequence que je tire de ses paroles. Je m'en vais les raporter un peu au long : elles le meritent, veu qu'elles contiennent un fait singulier. *Τοῦ γάμου πρὸς τὴν Μαρίαν Ὁνωρίου ἐνισταμένου, γάμων ὥραν οὔπω τὴν κόρην ἄγουσαν ἡ μήτηρ ὁρῶσα, καὶ οὔτε ἀναβαλέσθαι τὸν γάμον ἀνεχομένη, καὶ τὸ παρ' ἡλικίαν εἰς μίξιν ἐκδοῦναι, φύσεως ἀδικίαν καὶ οὐδὲν ἕτερον εἶναι νομίζουσα, γυναικὶ τὰ τοιαῦτα θεραπεύειν ἐπισταμένῃ περιτυχοῦσα, πράττει διὰ ταύτης τὸ συνεῖναι μὲν τὴν θυγατέρα τῷ βασιλεῖ καὶ ὁμόλεκτρον εἶναι. Τὸν δὲ μήτε ἐθέλειν μήτε δύνασθαι, τὰ τῷ γάμῳ προσήκοντα πράττειν. Ἐν τούτῳ τῆς κόρης ἀπείρου γάμων ἀποθανούσης, εἰκότως ἡ Σερῆνα βασιλείου γονῆς ἐπιθυμοῦσα δέει τοῦ μὴ τὴν τοσαύτην αὐτῇ δυναστείαν ἐλαττωθῆναι, τῇ δευτέρᾳ θυγατρὶ συνάψαι τὸν Ὁνώριον ἐσπούδαζεν. οὗ δὴ γενομένου τελευτᾷ μὲν ἡ κόρη μετ' οὐ πολὺ ταὐτὰ τῇ προτέρᾳ παθοῦσα.* (*i*) *Quum Honorius matrimonium cum Maria contraheret, mater ejus Serena quæ puellam necdum nubilem ætatem attigisse cerneret, ac neque sibi posset imperare ut nuptiæ differrentur, & immaturam maritali consuetudini tradere nihil esse arbitraretur aliud quam injuriam naturæ facere; nacta mulierem quæ rebus hujusmodi remedium adferre sciret, ejus opera perfecit ut filia cum principe quidem viveret, ac tori consors ejusdem esset, verum ille nec vellet nec posset, ea quæ matrimonium requireret, implere. Interim puella virgine mortua, non abs re Serena quæ sobolis imperatoriæ consequendæ percupida esset, ob metum ne quid sibi de tanta potentia decederet, id operam dabat ut Honorium alteri filiæ*

(*a*) *Hilar. de Coste ubi supra p. 659. dit qu'elle mourut* le 15. de Septembre 1558. comme remarquent la plûpart des Auteurs qui ont parlé d'elle, & non pas l'an 1556. comme écrit Genebrard.

(*b*) Hæc libidine inflammata eunuchum legatum ad Attilam Hunnorum regem misit, conjugium & regnum ei offerens. Misit igitur Attila legatos ad Valentinianum, qui suasionibus minas adjicientes Honoriam petebant, sed priusquam &c. *Christian. Matthiæ, Theatr. histor. p. m.* 733.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Maimbourg Hist. de l'Arian. l. 9. p. 6. & 7. du 3. tome édit. de Holl.*

(*c*) *Histor. Hungar. decad.* 1. *lib.* 7.

(*f*) *Marcellinus Comes in Chronic. apud Barthium in Claudian. p.* 766. *edit. in* 4.

(*g*) Tyrio qua fusus Honorius ostro, Carpebat teneros Maria cum conjuge somnos. *Claudian. de bello Gildonico v.* 327.

(*h*) *Ὁ δὲ βασιλεὺς Ὁνώριος ἀπὸ πολλοῦ Μαρίας αὐτῷ τελευτησάσης τῆς γαμετῆς τὴν ταύτης ἀδελφὴν Θερμαντίαν ᾔτει οἱ δοθῆναι πρὸς γάμον.* Imperator autem Honorius, Maria conjuge jampridem rebus humanis exemta, sororem ejus Thermantiam sibi matrimonio jungi petebat. *Zosimus lib. 5. pag. m.* 333.

(*i*) *Id. ib.*

* *Jean Hoornbeek son ayeul s'y retira avec sa femme. l'an 1548. quittant la Flandre sa patrie à cause de la Religion.*

† *Dans l'Academie d'Utrecht.*

(*a*) Ὁ δὲ βασιλεὺς Ὁνώριος τὴν μὲν γαμετὴν Θερμαντίαν παραλυθεῖσαν τοῦ βασιλείου θρόνου τῇ μητρὶ προσέταξε παραδίδοσθαι μηδὲν διὰ τοῦτο ὑφορώμενος. Imperator autem Honorius uxorem Thermantiam augustali dejectam solio matri suæ reddi jussit, nulla tamen idcirco suspicione gravatam. *Id. ibid. pag.* 346. A la page 350. il parle des recompenses que reçurent les Eunuques qui avoient amené Thermantia à Serena.

(*b*) *Dans la remarque C.*

(*c*) *Ville de Gueldre.*

(*d*) *Tiré de la vie de Jean Hoornbeek, à la tête de son livre* De conversione Indorum.

(*e*) *C'est-à-dire la charge de Professeur, & celle de Pasteur ordinaire.*

(*f*) *Ex vita Jo. Hoornbeeki.*

(*g*) *C'étoit le Professeur Heidanus.*

dessus quelques circonstances; mais on lui reproche une insigne (*E*) contradiction.

HOORNBEEK (JEAN) Professeur en Theologie dans les Universitez d'Utrecht & de Leide, a été un des plus illustres Theologiens qui ayent paru en Hollande au XVII. siecle. Il nâquit à Haerlem * l'an 1617. & il y fit ses études jusqu'à l'âge de quinze à seize ans; après quoi il fut envoyé à Leide, où il aquit de grandes lumieres sous les savans Professeurs dont l'Academie étoit pourvuë. Ayant passé deux années dans cette ville, il fut étudier à Utrecht l'an 1635. d'où il retourna à Leide l'année suivante. Il fut reçu Ministre l'an 1639. & il alla exercer sa charge secretement à Cologne. Il en remplit tous les devoirs avec beaucoup de pieté & de prudence; & il ne s'étonna jamais des perils où il étoit exposé dans une ville aussi Papiste que celle-là. Il revint en Hollande l'an 1643. & fut promu † au Doctorat en Theologie avec beaucoup d'aplaudissemens le 21. de Decembre de la même année. Les preuves qu'il donna de sa grande capacité, furent cause qu'on jetta les yeux sur lui pour la Chaire de Theologie, qui étoit vacante à Utrecht depuis la mort de Schotanus. Il accepta cette vocation preferablement aux emplois (*A*) qu'on lui offroit en d'autres villes. Ce fut au mois de Juillet 1644. qu'il fut installé Professeur en Theologie à Utrecht. Il devint Pasteur ordinaire de la même ville l'année suivante. Quelque penibles que fussent les fonctions de ces deux charges, il s'en aquita avec (*B*) une grande exactitude, qui rendit ses beaux talens si utiles au public, qu'il s'aquit l'amour & l'estime de tout le monde. Mais afin qu'il ne succombât pas à tant de travaux, les Magistrats le dispenserent d'une partie des fonctions du Ministere. Il fut apellé à Leide, pour y exercer les mêmes charges qu'il possedoit à Utrecht; & il accepta cette vocation l'an 1654. Il fut un grand ornement de cette celebre Academie jusques au jour de sa mort, qui fut le premier de Septembre 1666. Il meritoit une vie beaucoup plus longue; mais on doit plus s'étonner qu'un (*C*) homme aussi laborieux qu'il l'étoit ait vêcu environ 49. ans,

liæ copularet. Quo facto, puella non multo post vitam cum morte commutat, quum idem ei quod priori accidisset.

(*E*) *On lui reproche une insigne contradiction.*] On vient de voir qu'il a dit que Thermantia mourut, peu après son mariage; cependant il assûre dans le même livre qu'Honorius (*a*) ayant fait mourir Stilicon, renvoya Thermantia à sa mere. Stilicon fut tué la même année qu'Honorius épousa Thermantia, c'est-à-dire sous le Consulat de Bassus & de Philippe l'an 408. Quant à l'autre fille de Stilicon, elle épousa l'Empereur l'an 398. qui fut l'année de la guerre contre Gildon. Voyez le passage de Claudien. (*b*).

(*A*) *Qu'on lui offrit en d'autres villes.*] Au mois de Fevrier 1644. l'Eglise de Maestricht le voulut avoir pour son Ministre. Celle de Graft dans la Northollande l'apella au mois de Mars de la même année, & on lui offrit la charge de Professeur en Theologie dans l'Ecole Illustre d'Harderwic (*c*) au mois de Mai suivant (*d*). Lors qu'à l'âge de 27. ans on est souhaité de la sorte, c'est une chose bien glorieuse.

(*B*) *Il s'en aquita avec une grande exactitude.*] J'ai reservé le detail de tout cela pour cette remarque, où je me sers des paroles de celui qui a composé la vie de nôtre Hoornbeek. *In* (*e*) *utraque autem Statione per decennium fere perseveravit, tanta eruditionis, eloquentiæ, pietatis & diligentiæ fama, omnibusque ordinibus adeo gratus, ut nullus in majori fuerit existimatione, non Ultrajecti solum, sed in toto Belgio. Nempe assiduus erat in docendo, precando, concionando, legendo, disputando, regendo, præsidendo, catechisationibus habendis, membris Ecclesiæ, imprimis ægris visitandis. Quibus artibus optimis certe, Magistratus* Trajectini *gratiam adeo meruit & inivit, ut Magistratus optimus suo proprio motu, non petentem, nec forte cogitantem, liberaverit dimidia parte oneris Pastoralis, servato tamen integro honore & honorario.* Voulez-vous voir l'idée d'un bon Pasteur, lisez de quelle maniere celui-ci faisoit ses visites: *Membra Ecclesiæ frequenter invisebat, pios animabat, ignaros docebat, malos corrigebat; hæreticos confutabat, afflictos solabatur, ægros recreabat, infirmos roborabat, dejectos erigebat, pauperibus subveniebat, omnes denique juvabat pro eorum statu & conditione, omnibus aderat in omnibus, omnibus se omnia faciebat, gravibus gravem, hilaribus hilarem, afflictis condolentem, doctis doctum & Doctorem, plebi Pastorem, errantibus ducem, ut in viam reduceret veritatis.* Et quant à sa vigilance dans les fonctions de Professeur, voici le temoignage qu'on lui rend. (*f*) *Studiosos vero Theologiæ velut filios omni cura complectebatur, laboresque suas præcipuos iis impendebat; non lectiones solum in eorum gratiam habebat, sed frequentia Collegia omnis generis, atque Disputationes ordinarias & extraordinarias, ex quibus resultarunt tot vasta & egregia volumina ad institutionem juventutis, imo ad usum omnium, sed imprimis ad conversionem Hæreticorum,*

(*C*) *Aussi laborieux qu'il l'étoit.*] On l'a pu conoître par le detail contenu dans la remarque precedente, mais on le conoîtra encore mieux par les paroles qui suivent. Elles se raportent au tems qu'il étoit à Leide Professeur en Theologie, & Pasteur. *Curam Ecclesiæ suo jure poterat in Collegas derivare, quia primario* (*g*) *Pastori ab ea immuni adjunctus, cum eo labores, honores, præmia & privilegia omnia ex decreto sapientissimi Magistratus æqualiter distribuebat. Sed ab Ecclesiæ*

ans, que de voir qu'il n'ait pas vêcu davantage. Le grand nombre de (*D*) livres qu'il a publiez sont une preuve parlante de son extrême aplication, & de la vaste étenduë de son savoir. Il entendoit beaucoup (*E*) de langues; & il eut part à l'amitié des plus excellens * Theologiens de son siecle. Il ne s'écarta jamais de l'orthodoxie la plus rigide: & il ne fut pas moins recommandable par les qualitez du cœur & de l'honnête homme, que par les dons de l'esprit & de docte Professeur. C'est ce qu'on peut voir en detail dans sa vie †. Il a laissé des (*F*) enfans dignes de lui, & c'est beaucoup dire pour leur recommandation.

* *Voyez en la liste dans sa vie.*

† *Elle est à la tête de son Traité* De conversione Indorum & Gentilium, *& a été composée par David Stuart. J'en ai tiré cet article.*

HORTENSIA, sœur de l'Orateur Hortensius C'est ainsi qu'un Auteur moderne ‡ la nomme: mais comme il le reconoît lui-même en un autre ‡ endroit, le nom que Plutarque donne à la sœur d'Hortensius est Valerie. Cherchez donc VALERIE; car rien ne demande que nous donnions deux sœurs de different nom à Hortensius.

‡ *Glandorp. Onom. pag. 406.*

‡ *Id. pag. 865.*

HORTENSIA, fille de l'Orateur Hortensius, se montra digne d'un tel pere par son éloquence, lors qu'elle plaida la cause des Dames Romaines devant les Triumvirs, qui en avoient condamné quatorze cens à declarer les biens qu'elles possedoient, & qui pretendoient les taxer après cela à leur fantaisie pour les frais de la guerre. Ces Triumvirs étoient Marc Antoine, Octavius, & Lepidus. Ils avoient d'abord signifié que celles qui ne feroient point une juste estimation de leurs biens, seroient mises à l'amende; & qu'on recompenseroit ceux qui temoigneroient contre leur mauvaise foi. Elles recoururent à l'intercession des Dames qui pouvoient avoir du credit sur les Triumvirs, & furent reçuës civilement par la sœur d'Octavius, & par la mere de Marc Antoine; mais Fulvie la femme de ce dernier leur ferma la porte au nés; si bien qu'elles prirent le party de se presenter aux Triumvirs. Hortensia porta la parole pour toutes, & fit un très-beau discours. Quintilien β en a parlé avec éloge. Les Triumvirs furent assez durs pour trouver mauvais que les Dames eussent eu la hardiesse qu'elles avoient temoignée: ils commanderent à leurs Huissiers (*A*) de les faire retirer. Cet ordre fit crier toute l'assemblée; le murmure empêcha les Huissiers d'executer ce comman-

β Quinti Hortensii filiæ oratio apud Triumviros habita legitur non tantum in sexus honorem. *Instit. l. 1. c. 1.*

clesiæ cura, membrorumque & ægrorum visitatione dispensari noluit, contra vero, cum dimidias tantum Pastoris vices demandatas haberet, integras voluit implere, zelo & diligentia stupenda in homine alias occupatissimo, imo non tam onerato quam oppresso, & tantum non fatiscente sub multiplici onere, cui plures simul juncti vix essent pares. Concionabatur in Templo, legebat in Academia, præsidebat in Consistorio, Catechisationes instituebat in Choro, Collegia habebat in domo, scribebat in musæo, sæpe in lecto, membra Ecclesiæ visitabat in ædibus, ægros etiam & pestiferos, curam ad omnes & ad omnia extendebat (a).

(a) *Ex eadem vita.*

(D) *Le grand nombre de livres qu'il a publiez.*] On en peut faire cinq classes, *Didactica, Polemica, Practica, Historica, Oratoria.* Ceux de la 1. sont *Institutiones Theologicæ in 8. Irenicum de studio pacis & concordiæ, in 4. De consociatione Euangelica inter Reformatos & Euangelicos, in 4.* Voici ceux de la 2. *Socinianismi confutati tomi tres, in 4. Pro convincendis & convertendis * Judæis, lib. 8. in 4. De conversione Gentilium, libri duo in 4. Examen Bullæ Urbani VIII. de Jesuitissis, Imaginibus & Festis, in 4. Examen Bullæ Innocentii X. de pace Germaniæ, in 4. Epistola ad Duræum de Independentismo, in 8. Commentarius de Paradoxis Weigelianis, in 12. Apologia pro Ecclesia Christiana hodierna, contra Libellum, ad Legem & Testimonium, &c. in 8. De observando à Christianis Præcepto Decalogi quarto, in 12. De episcopatu, in 8.* Ceux de la 3. sont, *Theologiæ practicæ tomi duo, in 4. De peste, in 12.* Ceux de la 4. sont, *Summa controversiarum, in 8. Miscella vetera & nova.* Je raporte à la 5. *Orationes variæ Inaugurales, Valedictoriæ, Rectorales & funebres.* Je ne donne point le titre de ses Oeuvres Flamandes qui contiennent plusieurs Traitez.

* *Ce livre est sans doute celui que Mr. Baillet* tom. 2. des Anti pag. 38. *apelle* disp. Anti-Judaiques, *mais il est sûr qu'il n'a point ce titre. Quelcun qui pour abreger l'a cité ainsi, aura trompé Mr. Baillet.*

(E) *Il entendoit beaucoup de langues.*] Voici les paroles de l'Auteur de sa vie: (b) *Linguas si spectes, novit plurimas doctarum & vulgarium, Latinam, Græcam, Hebraicam, Chaldaicam, Syriacam, Rabinicam, Belgicam, Germanicam, Anglicam, Gallicam, Italicam, Arabicæ & Hispanicæ rudimenta attigit.*

(b) *In vita Hoornbeeki.*

(F) *Il a laißé des enfans dignes de lui.*] Il se maria l'an 1650. à Utrecht avec Anne Bernard. Ce mariage l'allia à des personnes illustres, comme à (c) Constantin l'Empereur Professeur (d) en Theologie, & à Jodocus (e) Hondius Geographe très-celebre, ayeul de Henri Hondius tué en se batant vaillamment pour le service de la patrie sur le vaisseau de l'Amiral Tromp qu'il commandoit. Mr. Hoornbeek laissa deux fils, Isaac HOORNBEEK ci-devant Avocat celebre à la Haye, & presentement Pensionaire de la ville de Rotterdam, & Henri Emilius HOORNBEEK, Commis Fiscal des impôts de la Province de Hollande.

(c) *L'ayeule paternelle d'Anne Bernard s'apelloit Jaqueline l'Empereur, & étoit tante de Constantin l'Empereur, & de Jean l'Empereur Ministre de la Haye.*

(d) *A Harderwic, & puis à Leide.*

(e) *Il étoit ayeul maternel d'Anne Bernard.*

(A) *De les faire retirer.*] Au lieu de cela Jaques Philippe de Bergame, copié par Prosper (f) Mandose, debite que l'éloquence d'Hortensia si admirée des auditeurs qu'ils crurent avoir ouï son pere, obtint des Triumvirs tout ce que les Dames avoient souhaité, & de grandes loüanges par dessus. Il a fait deux autres fautes; 1. qu'Hortensia écrivit beaucoup de choses: 2. que les Dames Romaines furent taxées, à cause que le besoin du public le demandoit. Ce fut plûtôt par l'avarice tyrannique des Triumvirs, Que l'envie de parler des gens avec éloge fait faire de fautes!

(f) *In Biblioth. Rom. cent. 2. n. 88.*

commandement : sur quoi les Triumvirs renvoyerent l'affaire au lendemain. L'issuë fut qu'il n'y auroit que 400. femmes qui seroient obligées de declarer ce qu'elles avoient de biens *. Voilà de quoi se faire une idée beaucoup plus juste de cet évenement que par (*B*) le recit de Moreri, & même que par les paroles de Valere Maxime † qu'on voit à la marge.

HORTENSIUS. Nom d'une famille plebeiënne de Rome, tiré apparemment de l'application à la culture des jardins, comme celui de *Fabius*, de *Lentulus*, &c. est sorti d'une telle source. Antoine Augustin n'a pas eu raison de mettre cette famille (*A*) parmi les Patriciennes, puis que nous trouvons dans les Fastes un Lucius HORTENSIUS, Tribun du peuple l'an 331. de Rome. Il accusa Sempronius Atratinus Consul de l'année precedente, d'avoir temerairement attaqué les Volsques : mais ses quatre Collegues qui avoient assisté à ce combat, le prierent si ardemment de se deporter de l'accusation, qu'après avoit fait de son côté tout ce qu'il put pour les obliger à le laisser faire, enfin il leur accorda cette grace, quand il les vit resolus à quitter les marques de leur dignité tout le tems que le procés dureroit. Il ne ‡ voulut pas souffrir que le peuple vît ses Tribuns en cet équipage, ni pousser à bout un Consul qui pour le moins avoit gagné l'amitié de ses soldats. Plus de cent (*B*) ans après nous trouvons un Quintus HORTENSIUS, Dictateur. Il ramena le peuple qui s'étoit retiré sur le Janicule ; & fit une (*C*) loi que desormais tous les Romains fussent

* *Ex Appiano l. 4. bell. civil.*

† Hortensia Q. Hortensii filia cum ordo Matronarum gravi tributo à Triumviris esset oneratus, nec quisquam virorum patrocinium eis accommodare auderet, caussam fœminarum apud Triumviros constanter & fœliciter egit. Repræsentata enim patris facundia impetravit ut major pars imperatæ pecuniæ his remitteretur. *Val. Max. l.* 8. *c.* 3. Moreri a cité l. 3. Hofman l 2.

‡ Non videbit plebs Romana sordidatos Tribunos suos. C. Sempronium nihil moror quando hoc est in imperio consecutus ut tam carus esset militibus. *Livius l. 4. dec.* 1. Voyez aussi *Val. Max. l.* 6. *c.* 5.

(*B*) *Que par le recit de Moreri.*] Il dit que *le Senat avoit mis un rude impôt sur les femmes de Rome. . . . & qu'Hortensia prit seule le parti de toutes les personnes de son sexe.* 1. Ce furent les Triumvirs & non le Senat qui mirent ce rude impôt, si impôt y a. 2. Ils n'en vouloient pas à toutes les femmes de Rome, mais seulement aux plus riches ; c'étoit une taxe aux Aisez. 3. Hortensia fut bien la seule qui parla, mais elle ne fut point la seule qui agit pour son sexe, ou qui en prit le party, car toutes les interessées allerent en corps solliciter les meres, les sœurs & les femmes des Triumvirs ; & puis elles se rendirent à l'Audience, où comme en toutes sortes de deputations, une parla pour toutes. Je ne parle pas des pechez d'omission, ni d'une faute dans la citation d'Appien Alexandrin, qui a été transferée dans l'édition de Hollande, avec un petit changement propre à imposer. Cette faute est originaire de l'imprimerie : Moreri avoit sans doute écrit *li.* 4. *belli civil.* au lieu de cela les Imprimeurs de Lion ont mis *li.* 4. *b. li civil.* & ceux de Hollande *li.* 4. *b. li. civil.* Il y a eu bien des occasions où il n'en a pas falu davantage, pour faire croire qu'un Auteur avoit fait des livres ausquels il n'avoit jamais pensé. Qui ne croiroit en voyant citer Ovide *in elog.* au bas de l'article d'Hortensius l'Orateur, tant à l'édition de Hollande qu'aux precedentes, qu'Ovide a fait un poëme intitulé *les Eloges* ? Tout le monde ne devine pas qu'au lieu de *in elog.* il faloit dire *in eleg.* citation un peu vague à la verité, n'en deplaise à Vossius (*a*) qui s'en est servi, mais neanmoins veritable dans le fond. Il y a plusieurs autres mauvaises citations dans cet article du Dictionaire de Moreri ; Pline y est cité à deux diverses reprises ; la premiere fois à faux. Le 5. chapitre du 3. livre *de re rustica* de Varron, & le 13. du 3. livre des Saturnales de Macrobe sont de mauvais alloi, & montrent que le bon Mr. Moreri ne verifioit pas si les Imprimeurs de Vossius avoient mis un chiffre pour un autre.

(*a*) *De Hist. Lat. pag.* 48. *de Poët. Lat. pag.* 15.

(*A*) *Parmi les Patriciennes.*] Le Traité d'Antoine Augustin *de Romanorum gentibus & familiis*, dont je me sers, a été imprimé à Lion en 1592. *in* 4. On y trouve mot pour mot sur la famille *Hortensia*, ce que Richard Streinnius en dit dans le livre qu'il publia sur la même matiere l'an 1559. Ils se fondent l'un & l'autre sur une mechante raison, pour mettre cette famille entre les Patriciennes ; c'est, disent-ils, que Ciceron donne la qualité de noble à Hortensius dans ses harangues contre Verres. Qui ne sait que *nobilis* & *plebejus* n'étoient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome ?

(*B*) *Plus de cent ans après.*] Il est difficile de marquer bien precisément l'année de la Dictature de nôtre Quintus Hortensius. Je croi que Sigonius a raison de la placer à l'année 467. Le P. Hardoüin (*b*) aprouvoit sans doute ce sentiment, mais ses Imprimeurs par l'omission d'une lettre, lui ont fait dire que la sedition du peuple appaisée par le Dictateur Hortensius arriva l'an CCCLXVII. St. Augustin veut qu'Hortensius ait été creé Dictateur, à cause de cette retraite du peuple sur le Janicule, & cela est fort apparent. *Post graves* (*c*) *& longas Rom. seditiones quibus ad ultimum plebs in Janiculum hostili diremptione secesserat, cujus mali tam dira calamitas erat, ut ejus rei causa quod in extremis periculis fieri solebat, & Dictator crearetur Hortensius, qui plebe revocata in eodem magistratu expiravit, quod nulli Dictatori ante contigerat.*

(*b*) *In Plin. lib.* 16. *c.* 10. *pag.* 239. *tom.* 3.

(*c*) *De civit. Dei lib.* 3. *c.* 17.

(*C*) *Et fit une loi que desormais.*] Un Auteur cité par Aulugelle nous aprend que les ordonnances faites au raport, ou à la requisition des Tribuns du peuple, n'étoient point proprement apellées loix, mais *plebiscita*, & qu'avant la Dictature d'Hortensius les Patriciens n'étoient pas soumis à cette sorte d'Ordonnances : *Ne leges* (*d*) *quidem proprie sed plebiscita appellantur quæ tribunis plebis ferentibus accepta sunt, quibus rogationibus ante Patricii non tenebantur, donec Q. Hortensius Dictator eam legem tulit ut eo jure quod plebs statuisset, omnes Quirites tenerentur.* Tite Live nous aprend tout le contraire, car il dit que L. Valerius, & Marc Horace, qui furent faits Consuls l'an de Rome 305. commencerent à temoigner leur complaisance pour le peuple par faire une loi, qui ne laissât plus en suspens si les loix établies par le peuple obligeoient

(*d*) *Lælius Felix apud A. Gell. l.* 15. *c.* 27.

fussent obligez d'obeïr aux ordonnances du peuple. Il mourut dans sa * dignité, ce que l'on † n'avoit pas vu encore. Moreri s'est (*D*) étrangement abusé sur ce Dictateur. De tous les Hortensius celui qui s'est rendu le plus illustre est l'Orateur dont je vais parler.

* *Livius in epit. l.* 11.

† *August. de civit. Dei l.* 3. *c.* 17.

HORTENSIUS (QUINTUS) contemporain de Ciceron, & presque aussi grand Orateur que lui, nâquit l'an (*A*) de Rome 639. Il plaida sa premiere cause à l'âge de dix-neuf ans, & y reüssit de telle maniere, qu'il remporta non seulement l'approbation de la compagnie, mais aussi celle des (*B*) deux Consuls, qui étoient les meilleurs conoisseurs de ce tems-là. Un peu après avoir plaidé pour l'Afrique devant le Senat sous ces deux Consuls, il plaida pour le Roi de Bithynie, & fit encore mieux qu'il n'avoit fait. La guerre Sociale s'étant élevée l'an de Rome 663. les procedures de Justice furent tellement interrompuës dans la ville, qu'Hortensius embrassa le party des armes ‡. Dès sa seconde Campagne il fut Tribun de soldats: mais je croi qu'il en demeura là; & que ceux qui lui donnent la qualité de (*C*) Lieutenant General sous Sylla dans la guerre de

‡ Judicia intermissa bello... Erat Hortensius in bello primo anno miles, altero Tribunus militum. *Cicer. in Bruto.*

geoient le Senat. Cette loi decida la chose à l'avantage du peuple. *Omnium* (*a*) *primum cum veluti in controverso jure esset tenerenturne Patres plebiscitis, legem centuriatis comitiis tulere, ut quod tributim plebes jussisset populum teneret, qua lege tribunitiis rogationibus telum acerrimum datum est.* On venoit de casser les Decemvirs, & de rapeller la populace mutine qui s'étoit retirée au mont Aventin; les nouveaux Consuls n'oublierent rien pour se rendre populaires. Le Consul Quintius Capitolinus reconut la force de cette nouvelle loi trois ans après, puis qu'en representant au peuple tous les avantages que le Senat lui avoit cedez, il met en ligne de compte (*b*) *scita plebis injuncta patribus.* On renouvella cette loi l'an 415. de Rome, le Dictateur (*c*) Publius Philon ayant ordonné que les *plebiscites* obligeassent tous les Romains. L'Auteur allegué par Aulugelle n'a donc pas été bien informé. S'il avoit dit que les Senateurs avoient eu l'adresse d'éluder la decision, de sorte qu'il fut necessaire de la renouveller authentiquement sous la Dictature de Quintus Hortensius, il seroit au dessus de nôtre critique; mais c'est ce qu'il n'a point fait. Pline (*d*) parle de ce qui fut établi par ce Dictateur à l'avantage du peuple, sans dire s'il y avoit jamais eu de telle loi auparavant, ou s'il n'y en avoit point eu. Sigonius ne savoit pas ce qui s'étoit fait sous les Consuls Valerius & Horace, car il dit (*e*) que la loi d'Hortensius avoit dejà été faite par le Dictateur Publius Philon l'an de Rome 414.

(*a*) *Livius l.* 3. *dec.* 1.

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) Ut plebiscita omnes Quirites tenerent. *Livius dec.* 1. *l.* 8.

(*d*) *Lib.* 16. *c.* 10.

(*e*) *In fast. ad ann.* 467.

(*D*) *Moreri s'est étrangement abusé.*] Deux grosses bevuës en peu de mots: l'une est de dire que c'étoit un *celebre Jurisconsulte & Legislateur*; l'autre est de dire que l'Orateur Hortensius étoit son petit-fils. S'étoit-on jamais avisé d'apeller Legislateurs les Magistrats de la Republique Romaine qui ont fait passer quelque loi? en ce cas le nombre des Legislateurs Romains seroit bien grand. Ce ne sont point non plus ces gens-là que l'on nomme Jurisconsultes. Or il est bien apparent que Mr. Moreri n'avoit autre conoissance de Q. Hortensius le Dictateur, sinon qu'il avoit fait une loi qui soumettoit le Senat aux *Plebiscites.* D'ailleurs puis que Mr. Moreri remarque que la Dictature de cet Hortensius tombe à l'an de Rome 468. comment a-t-il pu le prendre pour l'ayeul de l'Orateur Hortensius, Tribun militaire, selon lui, l'an de Rome 664? Quel defaut d'attention! Quelle negligence!

(*A*) *Nâquit l'an de Rome* 639.] Voyez la remarque suivante.

(*B*) *Des deux Consuls qui étoient les meilleurs conoisseurs de ce tems-là.*] C'étoient Lucius Crassus & Quintus Scævola, dont (*f*) le premier étoit un des plus grands Orateurs, & le dernier un des plus grands Jurisconsultes qui eussent paru à Rome. Ce Consulat tombe sur l'an 658. de sorte qu'Hortensius n'ayant lors que 19. ans, c'est une consequence necessaire qu'il soit né l'an 639. Ce que l'on recueille encore de ce que Ciceron étoit moins âgé (*g*) que lui de huit ans, Ciceron, dis-je, qui est né l'an 647. Voici la preuve de ce que j'ai dit concernant le premier plaidoyé d'Hortensius: (*h*) *Q. Hortensii admodum adolescentis ingenium, ut Phidiæ signum simul aspectum & probatum est. Is L. Crasso, Q. Scævola Coss. primum in foro dixit, & apud hos ipsos quidem Consules, & cum eorum qui affuerunt, tum ipsorum Consulum qui omnes intelligentia anteibant, judicio discessit probatus; undeviginti annos natus erat eo tempore.* Ciceron (*i*) fait parler ainsi ce L. Crassus: *Ego esse jam judico* (omnibus istis laudibus quas oratione complexus sum, excellentem Hortensium) *& tum judicavi cum me Consule in Senatu causam defendit Africæ, nuperque etiam magis cum pro Bithyniæ rege dixit.*

(*f*) Eloquentium jurisperitissimus Crassus, jurisperitorum eloquentissimus Scævola putaretur. *Id. ibid.*

(*g*) Me adolescentem (*Hortensius*) nactus octo annis minorem quàm erat ipse, *Cicero in Bruto.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *De orat. l.* 3. *sub fin.*

(*C*) *De Lieutenant General sous Sylla.*] Ce qui me fait croire que nôtre Orateur n'est pas l'Hortensius qui a eu cet emploi dans les armées de Sylla, est d'un côté le silence de Ciceron, & de l'autre le caractere que Plutarque donne à ce Lieutenant. Plutarque nous en donne l'idée d'un homme (*k*) qui entendoit parfaitement la guerre, & qui ne cedoit jamais; & il en raporte des actions qui sentent le vieux routier, & qui regardent l'an 667. de Rome. Où est-ce que l'Orateur Hortensius auroit acquis cette experience, lui qui n'avoit commencé à porter les armes qu'en l'année 663.? Et s'il l'avoit aquise, s'il s'étoit signalé sous Sylla, comment est-ce que Ciceron auroit oublié d'en parler, dans les endroits où il s'étend sur les éloges d'Hortensius, & où il remarque qu'il fut Tribun de soldats dès sa seconde Campagne? Ne doutons point que Glandorp (*l*) ne se soit trompé, en le prenant pour le Lieutenant General de Sylla. Mais qu'est-il besoin de se prevaloir du silence de Ciceron? Ce qu'il dit m'est beaucoup plus favorable. Les trois * années où Hortensius tint le haut bout dans le bar-reau,

(*k*) Στρατηγικὸς ἀνὴρ καὶ φιλόνεικος. Vir rei bellicæ peritus & pervicax. *In Sylla pag.* 461.

(*l*) *Onomast. pag.* 404.

* Triennium fere fuit urbs sine armis, sed oratorum aut interitu aut discessu, aut fuga... Primas in causis agebat Hortensius, magisque quotidie probabatur. *Cicero in Bruto.*

Q

de Mithridate, le prenent pour un autre. Il passa successivement par tous les honneurs de la Republique, la Questure, l'Edilité, la Preture, jusqu'au Consulat qu'il obtint avec Q. Cecilius Metellus l'an de Rome 684. Le sort lui échut d'aller en Crete pour y reduire les habitans; mais * comme il triomphoit à Rome par son éloquence, il aima mieux faire éclater son talent dans le Barreau, que d'aller faire la guerre. Il ceda donc cet emploi à son Collegue, qui y gagna l'honneur du triomphe, & le surnom de *Creticus*. Hortensius avoit la memoire (*D*) du monde la plus heureuse. Il gesticuloit (*E*) beaucoup en plaidant, ce qui lui attira une fois devant les Juges une raillerie assez grossiere; car L. Torquatus lui donna le nom de *Dionysia*, qui étoit une celebre danseuse. On peut voir dans Aulugelle ce qu'Hortensius lui repondit. On ne peut nier qu'il n'y eût beaucoup d'afeteries dans ses manieres, ou du moins une (*F*) propreté excessive dans ses habits. Il consultoit soigneusement son miroir en s'habillant; & l'on dit † qu'il intenta un procés à son Collegue, qui en passant par un lieu étroit avoit troublé la symmetrie de sa robe. Il avoit amassé de grans biens, & il s'en servoit largement pour prendre ses aises, soit à la ville, soit à la campagne. Il avoit diverses (*G*) maisons de plaisance; & comme il étoit fort somptueux, il s'opposa ‡ aux loix somptuaires que les Consuls vouloient établir l'an 699. de Rome. Il les loüa si adroitement de la magnificence de leur domestique, qu'ils n'oserent insister sur une chose qui s'accordoit peu avec leur propre conduite. Il fut le premier qui fit aprêter des ‡ paons; ce fut pour en faire un mets dans un repas qu'il donna au College des Augures. Il étoit fort curieux & fort magnifique

* *Xiphilin. ex Dione l. 35. init.*

† *Macrob. Saturn. l. 2. c. 9.* Moreri *aprés Vossius cité l. 3. c. 13. or le 3. livre n'a que 12. chapitres.*

‡ *Dion l. 39.*

‡ *Varro de re rustica l. 3. c. 6. Plinius l. 10. c. 20. Ælian. l. 5. hist. anim. c. 21. Tertull. de pallio sub fin.*

( ) *Cicero in Bruto. Voyez auss. Tuscul. 1. & Academ. 2. init.*

reau, à cause ou de la mort, ou de l'absence des plus celebres Orateurs, ne repondent-elles pas au temps que Sylla avoit l'autre Hortensius dans son armée?

(*D*) *La memoire du monde la plus heureuse.*] Il recitoit un plaidoyer tout comme il le meditoit, sans qu'il en écrivît un seul mot, & il n'oublioit rien de ce qui avoit été avancé par ses adversaires. (*a*) *Primum memoria tanta quantam in viro cognovisse me arbitror, ut quæ secum commentatus esset, ea sine scripto verbis iisdem redderet quibus cogitavisset. Hoc adjumento illo tanto sic utebatur, ut sua & commentata & scripta, & nullo referente omnia adversariorum dicta meminisset.* Ce que nous en dit Seneque est tout autrement remarquable. Sur un defi qu'on avoit fait à Hortensius, il se tint tout un jour à une vente publique, & nomma par ordre tout ce qui avoit été vendu, à qui, & à quel prix. On confronta son recit avec le regître des Contrôleurs, & on trouva que sa memoire l'avoit toûjours servi très-fidellement (*b*).

(*b*) Hortensius à Sisenna provocatus in auctione persedit diem totum, & omnes res, & pretia, & emptores ordine suo argentariis recognoscentibus, ita ut in nullo falleretur, recensuit. *Senec. præf. l. 1. controvers.*

(E) *Il gesticuloit beaucoup en plaidant.*] Quoi que ses gestes fussent assez beaux, pour donner envie aux deux meilleurs Acteurs de ce temslà (*c*) de les imiter sur le theatre, il est certain qu'ils passoient les justes bornes de l'art Oratoire; *Vox canora & suavis*, dit Ciceron dans son Brutus, *motus & gestus etiam plus artis habebat quàm erat Oratori satis.* Mr. Moreri raporte mal la raillerie de Torquatus. *Il se remuoit si fort en haranguant qu'on lui donna le nom de sauterelle*, Dionysia Saltatricula. Qui ne croiroit en vertu de ces paroles qu'Hortensius fut persecuté de ce sobriquet par toute la ville? Et neanmoins il n'y eut qu'un homme qui en une seule rencontre lui donna non pas le nom de sauterelle, mais le nom de *Dionysia* qui étoit une danseuse de reputation. C'est tout-à-fait mal traduire le mot *saltatricula*, que de le rendre par celui de *sauterelle*. Voici le passage d'Aulugelle au chap. 5. du 1. livre. *Cùm L. Torquatus, subagresti homo ingenio & infestivo, gravius acerbiusque apud consilium judicum, cùm de causa Sullæ quæreretur, non jam histrionem eum esse diceret, sed gesticulariam Dionysiamque eum notissimæ Saltatriculæ nomine appellaret; tum voce molli atque demissa Hortensius,* Dionysia, *inquit*, Dionysia malo equidem esse quam quod tu Torquate, ἄμουσος, ἀγροδίαιτος, καὶ ἀπρόσιτος.

(*c*) Nesciares utrum cupidius ad audiendum eum, an ad spectandum concurreretur, sic verbis oratoriis aspectus, & rursus aspectui verba serviebant. Itaque constat Æsopum & Roscium ludicræ artis peritissimos viros illo causas agente in corona frequenter astitisse, ut foro petitos gestus in scenam referrent. *Val. Max. l. 8. c. 10.*

(F) *Une properté excessive dans ses habits.*] Le passage d'Aulugelle que je vais citer, & qui precede les paroles qu'on vient de lire, nous servira à deux mains, à prouver les gesticulations d'Hortensius, & sa trop grande propreté. *Hortensius omnibus fermè Oratoribus ætatis suæ nisi M. Tullio clarior, quod multa mundicia & circumspectè compositèque indutus & amictus esset, manusque ejus inter agendum forent argutæ admodum & gestuosæ, maledictis compellationibusque probrosis jactatus est, multaque in eum quasi in histrionem in ipsis causis atque judiciis dicta sunt.* Quant au procés qu'il intenta pour le derangement des plis de sa robe, en voici la preuve (*d*) ou le temoin; *Hortensius vir alioquin ex professo mollis & in præcinctu ponens omnem decorem; fuit enim vestitu ad munditiem curioso, & ut bene amictus iret, faciem in speculo ponebat: ubi se intuens togam corpori sic applicabat, ut rugas non forte sed industria locatas artifex nodus constringeret, & sinus ex composito defluens nodum lateris ambiret. Is quondam cum incederet elaboratus ad speciem collegæ de injuriis diem dixit; quod sibi in angustiis obvius offensu fortuito structuram togæ destruxerat, & capitale putavit quod in humero suo locum ruga mutasset.*

(*d*) *Macrob. l. 2. Saturnal. c. 9.*

(G) *Diverses maisons de plaisance.*] Pline (*e*) fait mention du *Tusculanum* d'Hortensius, où il plaça les Argonautes du Peintre Cydias, qui lui coûterent 14. mille quatre cens francs de nôtre monnoye, selon la supputation du P. Hardoüin. Il avoit une maison (*f*) à Bauli; une auprès de (*g*) Laurentum, & une auprès (*h*) de la porte Flumentane. Jugez de sa depense par le grand nombre de muids de vin qu'il laissa à son heritier: il lui en laissa plus de dix mille. *Hortensius* (*i*) *super decem millia cadûm hæredi reliquit.*

(*e*) *Plinius l. 35. c. 11.*

(*f*) *Cicer. 2. Acad. quæst. Varro de re rust. l. 3. c. 17.*

(*g*) *Varro ibid.*

(*h*) *Cicer. ad Att. l. 7. ep. 3.*

(*i*) *Varro apud Plin. l. 14. c. 14.*

ſique en * parcs & en viviers; & il n'avoit pas moins de ſoin de la (*H*) ſanté de ſes poiſſons, que de celle de ſes valets. Il faloit qu'il aimât bien les † planes, puis qu'il les arroſoit de vin; de quoi il faiſoit ſi peu de myſtere, qu'il pria un jour Ciceron de changer avec lui l'heure où il devoit plaider; car il faut, lui dit-il, que j'aille verſer moi-même du vin ſur un plane que j'ai à l'une de mes maiſons de campagne. Pour peu qu'on conoiſſe le cœur de l'homme, on admirera beaucoup (*I*) plus que ces deux grans Orateurs ſe ſoient donnez l'un à l'autre en pluſieurs rencontres bien des marques d'amitié, que de voir qu'ils n'ont pas toûjours été veritablement amis; car après tout Ciceron fut cauſe qu'Hortenſius ne

* *Varro de re ruſtica l. 3. c. 13. & 17.*

† Is Hortenſius platanos ſuas vino irrigare conſuevit, adeo ut in actione quadam quam habuit cum Cicerone ſuſceptam, precario à Tullio poſtulaſſet ut locum dicendi permutaret ſecum, abire enim in villam neceſſario ſe velle, ut vinum Platano quam in Tuſculano poſuerat ipſe ſuffunderet. *Macrob. Satur. l. 2. c. 9.*

(*H*) *De la ſanté de ſes poiſſons.*] Varron (*a*) raporte là-deſſus des choſes tout-à-fait ſingulieres. Hortenſius faiſoit à l'égard de ſes poiſſons ce que les avares à l'égard de leur argent; il n'oſoit pas s'en ſervir; il aimoit mieux faire acheter des poiſſons dans quelque ville du voiſinage, que d'en prendre de ſon vivier; il ne ſe contentoit pas de ne vouloir point que ſes poiſſons lui ſerviſſent de nourriture, il les faiſoit nourrir delicatement & largement. *Neque ſatis erat eum non paſci piſcinis, niſi eos ipſe paſceret ultro. . . . Celerius voluntate Hortenſii ex equili educeres rhedarias ut tibi haberes mulas, quàm è piſcina barbatum mullum. . . . Non minor cura ejus erat de ægrotis piſcibus, quàm de minus valentibus ſervis: itaque minus laborabat ne ſervus æger, quàm aquam frigidam biberent ſui piſces.* On dit qu'il aima (*b*) ſi paſſionnément une murene qu'il en pleura la mort, ce que Porphyre (*c*), Macrobe (*d*) & Tzetzes (*e*) ont attribué à l'Orateur Craſſus.

(*I*) *On admirera beaucoup plus.*] Il n'y a rien peut-être ſur quoi la jalouſie ſoit plus capable d'aliener les eſprits, que ſur l'éloquence. Je ne ſai s'il n'en faut point excepter la beauté & la poëſie. Deux fameux Predicateurs s'aiment rarement l'un l'autre, & ſe brouillent aiſément juſqu'à la derniere rupture. C'eſt beaucoup s'ils peuvent cacher leur jalouſie, & ſauver les aparences. Ainſi ce qu'Hortenſius a fait en faveur de Ciceron eſt digne d'étonnement; mais les mauvais offices qu'il peut lui avoir rendus en ſecret, ne doivent pas nous ſurprendre. Il le (*f*) fit entrer au College des Augures; il le loüa magnifiquement (*g*) dans une occaſion où les éloges pouvoient ſervir: il penſa (*h*) être tué pour l'amour de lui; & Ciceron avoüe lui-même qu'il y avoit eu toûjours entre eux un commerce reciproque de bons offices. *Cùm præſertim* (*i*) *non modo nunquam ſit aut illius à me curſus impeditus, aut ab illo meus, ſed contra ſemper alter ab altero adjutus, & communicando, & monendo, & favendo.* Les bons offices de Ciceron envers Hortenſius, ſont moins admirables que ceux d'Hortenſius envers Ciceron; parce qu'encore que naturellement parlant Ciceron ait dû avoir pluſieurs années le cœur rempli du venin de la jalouſie, il dut en jetter plus de la moitié lors qu'il ſe vit ſuperieur. Il fut un tems qu'il n'égaloit point Hortenſius; il en fut un où il l'égala, & puis il le ſurpaſſa. Ce troiſiéme periode eſt un excellent purgatif de l'humeur jalouſe. Mais au contraire quel creve-cœur pour Hortenſius, de voir que celui qui ne faiſoit au commencement que le ſuivre, l'attrapa quelque tems après, & enfin le devança? (*k*) *Hortenſius . . . qui diu princeps Oratorum, aliquando æmulus Ciceronis exiſtimatus eſt, noviſſimè quoad vixit, ſecundus.* Je ſai qu'il ne fut pas inutile à Hortenſius d'avoir un émule tel que Ciceron. Les honneurs du (*l*) Conſulat avoient tellement relâché l'ardente & l'infatigable aplication avec laquelle il avoit cultivé ſon eſprit dès ſa jeuneſſe, que l'on s'apercevoit de jour en jour qu'il ne ſe ſoutenoit pas. Il ſe ranima quand il vit les grands progrés de la gloire de Ciceron; mais en verité on ſe paſſeroit bien d'un tel ſecours, ou d'un tel reveille-matin, quand il en doit coûter la premiere place. Il n'y avoit gueres de grandes cauſes où ces deux celebres Orateurs n'euſſent de l'emploi, quelquefois (*m*) pour les mêmes parties, quelquefois appointez contraires. Le fameux voleur Verrès devoit avoir Hortenſius pour ſon Avocat; ce fut l'une des plus fortes raiſons que Ciceron allegua, pour faire exclure Cœlius de la fonction d'accuſateur. On peut voir dans (*n*) ce plaidoyé combien Hortenſius étoit capable de faire valoir les cauſes qu'il ſoutenoit. Ciceron eut là toutes ſortes d'avantages; il fut l'accuſateur, & on dit qu'il ôta bien-tôt (*o*) à Hortenſius la penſée de plaider pour l'accuſé; tant on avoit de charges & de preuves contre Verres. *Multis diebus* (*p*) *prima actio celebrata eſt, dum teſtes Verris producuntur criminum diverſorum, dum recitantur publicæ privatæque literæ. Quibus rebus adeò ſtupefactus Hortenſius dicitur, ut rationem defenſionis omitteret.* Nous avons vu comment Ciceron a declaré que jamais Hortenſius ne lui avoit voulu rendre de mauvais offices; & nous pouvons voir au même lieu qu'il refute ceux qui croyoient qu'Hortenſius ne lui étoit pas favorable. (*q*) *Dolebam quòd, non ut plerique putabant, adverſarium aut obtrectatorem laudum mearum, ſed ſocium potius & conſortem glorioſi laboris amiſeram.* Cependant ce n'étoit point de ce ſtyle qu'il écrivoit à ſon frere Quintus (*r*), quand il lui diſoit: *Quantum Hortenſio credendum ſit neſcio: me ſumma ſimulatione amoris, ſummaque aſſiduitate quotidiana ſceleratiſſimè inſidioſiſſimèque tractavit, adjuncto quoque Arrio: quorum ego conſiliis, promiſſis, præceptis deſtitutus in hanc calamitatem incidi.* Qu'il y a peu de perſonnes, même parmi ceux qui paſſent pour honnêtes gens, qui n'ayent deux ſortes de langage, l'un pour les livres publics, l'autre pour les lettres qu'ils écrivent à leurs (*ſ*) amis. Pendant qu'on ne publie point ces lettres, la duplicité, ou la nature amphibie du langage ne paroît pas; mais je les attens à la montre de leurs lettres. On feroit bien du chagrin à certains Auteurs, ſi on les obligeoit à repeter en converſation, ou à oüir repeter les mêmes éloges qu'ils ont donnez dans un livre. Prefaces, citations, neceſſité agreable de faire un éloge funebre, que vous trompez bien du monde!

(*a*) *De re ruſt. l. 3. c. 17.*

(*b*) Apud Baulos in parte Baiana Piſcinam habuit Hortenſius Orator, in qua Murænam adeo dilexit ut exanimatam fleſſe credatur. *Plin. l. 9. c. 55.*

(*c*) *De abſtin. l. 3.*

(*d*) *Saturn. l. 2. c. 11.*

(*e*) *Chil. 8. hiſt. 174.*

(*f*) *Cicero in Bruto init.*

(*g*) At Hercule alter tuus familiaris Hortenſius quàm plena manu, quàm ingenue quàm ornate noſtras laudes in aſtra ſuſtulit, quum de Flacci Prætura & de illo tempore Allobrogum diceret. Sic habeto nec amantius, nec honorificentius, nec copioſius potuiſſe dici. *Id. ad Att. ep. ult. l. 2.*

(*h*) Vidi, vidi hunc ipſum Q. Hortenſium lumen & ornamentum Reip. penè interfici ſervorum manu cum mihi adeſſet. *Id. pro Milone.*

(*i*) *Id. in Brut.* (*k*) *Quintil. inſtit. L. 11. c. 3.*

(*l*) *Cicer. in Brut. ſub fin.*

(*m*) Sæpe, in iiſdem ſæpe in contrariis cauſis verſati ſumus. *Cicer. Divinat. in Q. Cæcil.*

(*n*) *Divinatio in Q. Cæcilium.*

(*o*) *Remarquez qu'Hortenſius n'abandonna pas tellement Verres que Quintilien* l. 10. c. 1. *ne parle de ſes plaidoyers pour Verres.*

(*p*) *Aſcon. Pedian in proëmio. act. in Verrem.*

(*q*) *In Bruto init.*

(*r*) *Epiſt. 3. l. 1. Voyez auſſi epiſt. 9. ad Att. l. 3.*

(*ſ*) *Voyez l'article* Grotius, *pag. 1314. col. 1.*

ne conserva pas la gloire dont il avoit joui assez long tems, d'être le premier Orateur de Rome; & Hortensius fut cause que Ciceron ne fut pas sans un rival dangereux, qui le talonnoit de près. Hortensius avoit publié non seulement des Harangues & des Annales, mais aussi des (*K*) Poësies lascives. Il ne s'est rien conservé de tout cela; & il faut avouër que sa langue (*L*) étoit meilleure que sa plume. Quoi qu'il eût gagné la cause de Messala fils de sa sœur, pour lequel il avoit plaidé de son (*M*) mieux, le voyant embarrassé d'une accusation de brigue, cela ne laissa point de lui faire beaucoup de tort, & de β l'exposer sur ses vieux jours à des huées, par où il étoit le seul qui n'avoit jamais passé. Il mourut l'an de Rome 703. à l'âge de 64. ans, dont γ il avoit passé 44. ou 45. avec éclat dans les fonctions du Barreau. Quelcun a dit qu'il ‡ y avoit tellement usé sa voix, qu'il la perdit avant que de perdre la vie. Un autre a si mal entendu cette pensée, qu'il l'a prise comme si on avoit dit † qu'il mourut tout en plaidant, les efforts de voix qu'il fit l'ayant crevé. Tenons cela pour fabuleux, puis qu'il plaida peu de jours * avant sa mort une cause d'importance; & puis que Ciceron bien loin de toucher un genre de mort tel que celui-là, comme il auroit fait sans doute si la chose se fût ainsi passée, nous fournit ┼ de quoi en penser

β *Epist. 2. ..er. ad ..il. l. 8.*

γ ..l au..m L. ..ulo, C. Marcello ..oli. mor..us, ex quo vide..us eum in Patronorum ..umero ..nos ..uatuor & quadraginta fuisse. *Cicer. ..d Brut.*

‡ Sic est Hortensius olim Absumptus, causis etenim confectus agendis, Obticuit, cum vox domino vivente periret, Et nondum extincti moreretur lingua diserti. *Q. Serenus.*

† Clamore in actione causæ diruptus, ut indicat Q. Serenus. *Glandorp. Onom. pag. 406.*

* Perpaucis ante mortem diebus una tecum socerum tuum defendit Appium... Q. Hortensii vox extincta fato suo est, nostra publico. *Cicer. in Bruto.*

┼ *Voyez la citation precedente.*

monde! Quoi qu'il en soit, on a raison de donner pour une adresse merveilleuse de Pomponius Atticus, d'avoir (*a*) pu se conserver l'amitié intime de Ciceron & d'Hortensius, & de les avoir empêchez de se brouiller.

(*K*) *Des Poësies lascives.*] C'est ce qu'Ovide nous aprend au second livre des *Tristes*, où il fait un catalogue de ceux qui ont fait impunément des livres d'amour:

Is quoque Phasiacas Argo qui duxit in undas
Non potuit Veneris furta tacere sua.
Nec minus HORTENSI, *nec sunt minus improba Servi*
Carmina. Quis dubitet nomina tanta sequi?

Aulugelle parle sans doute des mêmes vers d'Hortensius, lors qu'il dit (*b*) qu'ils étoient sans agrément, *invenusta*. Je ne sai pas si le poëme que Varron (*c*) lui attribuë est un autre Ouvrage. Quant aux Annales, elles ont été citées par Velleïus Paterculus. Je croi qu'Hortensius a été savant, car Ciceron lui a donné cet éloge; mais je ne voi pas que son poëme, ses Annales, & l'offre de Lucullus soient d'aussi bonnes preuves de son érudition, que Corradus voudroit bien nous le faire accroire. *Sanè*, dit-il (*d*), *videtur benè doctus fuisse, siquidem poëma scripsit, ut Autor est Varro libro primo de Analogia, & Annales, ut Paterculus affirmat: & certè cum Sisenna & Lucullo de Græce Latineque scribendo venit in eam contentionem quam Plutarchus in Lucullo refert.* Je ne voi pas que Corradus ait pris le sens de Plutarque: il ne s'agit point là d'un defi entre Hortensius, Sisenna & Lucullus; mais d'une petite presomption de ce dernier, qui se fit fort devant les deux autres d'écrire la guerre Sociale ou en Latin ou en Grec, en prose ou en vers, à la decision du sort. Plutarque conjecture que le sort lui donna la prose Greque, puis qu'on voyoit l'Histoire de cette guerre écrite en prose Greque par Lucullus: mais encore un coup cela ne signifie nullement qu'Hortensius & Sisenna se fussent engagez au même travail, si le sort y échéoit. Catanée (*e*) qui le debite ainsi se trompe.

(*L*) *Sa langue étoit meilleure que sa plume.*] C'est ce que nous aprenons de Quintilien (*f*). Il montre que l'action a une force très-particuliere dans l'Orateur; & que comme c'étoit le grand talent d'Hortensius, on ne trouvoit pas en lisant ces plaidoyers, qu'ils fussent dignes de la reputation qu'il avoit aquise. *M. Cicero unam in dicendo actionem dominari putat, hac... Antonium & Crassum multum valuisse, plurimum verò Q. Hortensium, cujus rei fides est quod ejus scripta tantum infra famam sunt .... ut appareat placuisse aliquid eo orante quod legentes non invenimus.* Combien avons-nous de Predicateurs de qui on peut dire la même chose? Monsieur Morus en est un bel exemple.

(*M*) *Il avoit plaidé de son mieux.*] Cette cause fut plaidée l'an de Rome 702. Hortensius avoit alors 63. ans. Cet âge ne l'empêcha pas de faire un excellent plaidoyé. Brutus (*g*) qui l'avoit toûjours trouvé un grand Orateur, ne l'avoit jamais autant aprouvé que ce jour-là; les autres en firent le même jugement, & Ciceron ayant lu la piece publiée mot pour mot telle qu'elle avoit été prononcée, jugea comme les autres. Que si neanmoins Hortensius se vit exposé le lendemain à quelques huées, ce ne fut pas pour avoir plaidé moins éloquemment que de coutume, mais à cause qu'on étoit fâché qu'il eût obtenu l'absolution de son client. Ce chagrin avoit dejà éclaté contre les Juges. (*h*) *Clamoribus scilicet maximis judices corripuerunt, & ostenderunt planè esse quod ferri non posset. . . . Accessit huc quod postridie ejus absolutionem in Theatrum Curionis Hortensius introïit, puto ut suum gaudium gauderemus. Hic tibi* strepitus, fremitus, clamor, tonitruum & rudentum sibilus. *Hoc magis animadversum est quod intactus ab sibilo pervenerat Hortensius ad senectutem. Sed tum ita bene ut in totam vitam cuivis satis esset, & pœniteret eum jam vicisse.* Il plaida peu de jours avant sa mort, comme Ciceron le remarque: ce fut assûrément un de ces habiles hommes dont l'esprit se soutient long tems. Il est vrai qu'il brilla plus dans sa jeunesse, que dans son âge plus avancé, de quoi Ciceron (*i*) aporte deux causes. *Si quærimus cur adolescens magis floruerit dicendo quam senior Hortensius, causas reperiemus verissimas duas.* Il fut heureux même dans la conjoncture de sa mort; car il mourut à la veille des confusions deplorables où la Republique fut plongée (*k*).

(*a*) Utebatur intimè Q. Hortensio qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret, Cicero an Hortensius, & id quod erat difficillimum efficiebat ut inter quos tantæ laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula. *Cornel. Nepos in vita Pomp. Attic.*
(*b*) *Lib. 19. c. 9.* (*c*) *Lib. 1. de Anal. apud Corradum in Cicer. Brutum pag. 428.* (*d*) *Ibid.* (*e*) *In Plin. epist. l. 5. p. m. 283.*

(*f*) *Instit. l. 11. c. 3.*

(*g*) Hortensium magnum Oratorem semper putavi maximeque probavi pro Messala dicentem, cum tu abfuisti. Sic ferunt, inquam, idque declarat totidem quot dixit, ut ajunt, scripta verbis oratio. *Cicer. in Bruto.*

(*h*) *Cælius ad Cicer. epist. 2. l. 8. ad famil.*

(*i*) *In Brut. sub fin.*

(*k*) Perpetua quadam felicitate usus ille cessit è vita suo magis quam suorum civium tempore, & tum occidit cum lugere facilius Rempub. posset si viveret quam juvare. *Ib. init.*

penſer autrement. Hortenſius épouſa dans ſa jeuneſſe une fille de * C. Catulus. Je ne ſaurois bien dire ſi elle étoit fille auſſi de Servilia †, l'une des premieres femmes de Rome. Il étoit ſon gendre durant le procés de Verres. Mais rien ne peut être plus ſingulier que ſon mariage (*N*) avec Marcia femme de Caton d'Utique; & fille de Marcius Philippus. Il la demanda à Caton en forme de prêt, & il l'obtint ſans beaucoup de peine, encore que ſa groſſeſſe temoignât qu'elle n'étoit point trop mal avec ſon mari. Il eut un fils qui lui donna beaucoup de chagrin; de ſorte que quand il plaida pour ſon neveu, il voulut bien faire conoître qu'il l'avoit choiſi pour ſon heritier au prejudice de ſon fils. Cependant ce fut à ce fils indigne qu'il laiſſa ſon bien, ſi nous en croyons Valere Maxime. Voyez l'article ſuivant.

HORTENSIUS (QUINTUS) fils du precedent, ſe rendit ſi peu digne d'un tel pere, qu'il penſa (*A*) en être desherité. Mais ſi c'eſt le même qui fut Pro-

* *Id. de Orat. l.* 3. *ſub fin.*

† Ex ſocru tua, fœmina primaria Servilia. *Id. Verr.* 4.

(N) *Son mariage avec Marcia.*] Voici comment Plutarque raconte la choſe dans la (*a*) vie de Caton. Hortenſius pria Caton de lui donner Porcie ſa fille, qui étoit mariée à Bibulus, & qui avoit dejà accouché deux fois. Donnez-la moi auſſi, lui dit-il, comme un champ fertile où je puiſſe ſemer des enfans: je ſai bien que ſelon l'opinion humaine cela eſt un peu abſurde, mais dans le fond y a-t-il rien de plus beau, & de plus conforme au bien des ſocietez, que de ne laiſſer pas inculte le champ fecond d'une jeune femme; & de ne ſouffrir point d'autre côté qu'elle accable de trop d'enfans une famille qui en a aſſez? Outre que le prêt mutuel des femmes entre les honnêtes gens, repand la vertu parmi un plus grand nombre de familles, & un plus grand nombre d'alliances dans l'Etat; & que ſi Bibulus ne ſe veut pas entierement deſſaiſir de ſa Porcie, je promets de la lui rendre après m'en être ſervi pour en avoir des enfans, qui ſoient un lien plus étroit entre vous & moi & lui. Caton ne trouva pas à-propos de traiter de cette affaire; mais lors qu'Hortenſius lui eut declaré qu'il en vouloit à Marcia, la femme de lui Caton, attendu qu'elle étoit encore fort jeune, & que Caton avoit dejà aſſez d'enfans, on lui promit la choſe, pourveu que Martius pere de la Dame le trouvât bon. Martius y donna les mains, & tout auſſi-tôt Marcia fut tranſportée à Hortenſius. Quand elle en fut veuve & heritiere tout enſemble, elle redevint femme du premier mari. Ce que Ceſar n'oublia pas dans l'Anticaton. *S'il avoit beſoin de femme*, diſoit-il (*b*), *pourquoi la ceder à un autre? Et s'il n'en avoit pas beſoin, pourquoi la reprendre? Cela ne montre-t-il pas qu'on s'eſt ſervi de ce leurre, afin de prêter une jeune femme à Hortenſius, laquelle on recouvreroit riche?* Strabon (*c*) ayant raporté que les (*d*) Tapyres avoient une loi, ſelon laquelle les maris donnoient leurs femmes à d'autres, dès qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans, ajoûte que Caton avoit pratiqué la même choſe, en faveur d'Hortenſius qui lui demandoit ſa Marcia; & il remarque que Caton ne fit que ſuivre l'ancienne coutume des Romains. Il y a lieu de douter que ce fût leur ancienne coutume; car non ſeulement on en trouve ſi peu d'exemples, que Tertullien (*e*) ne cite que celui de Caton; mais on voit auſſi (*f*) qu'Hortenſius reconoît dans ſon deſſein quelque choſe de bien étrange, ou de bien nouveau ſelon l'opinion des hommes. Il n'oppoſe pas à cette opinion les anciennes loix, ou l'ancien uſage des Romains, qu'un auſſi grand Juriſconſulte que lui n'eût pas manqué d'alleguer en cette rencontre; il n'oppoſe que la nature. Bodin (*g*) critique Plutarque mal-à-propos, lui imputant d'avoir dit qu'il étoit licite aux Romains de prêter leur femme; car cet Hiſtorien ne parle point de cela comme d'un uſage fondé ſur les loix, ou comme d'une choſe qui ſe pratiquât: au contraire il introduit Hortenſius, qui avouë que ſa propoſition paroiſſoit étrange ou nouvelle. C'eſt une grande temerité au même Bodin, de ne vouloir pas ajoûter foi au prêt de la femme de Caton; car c'eſt une hiſtoire que Thraſeas (*h*) avoit priſe des Ecrits de Munatius ami de Caton, & que Ceſar n'auroit pas oſé reprocher, ſi elle n'eût été conuë. La raiſon ſur quoi Bodin apuye ſon incredulité eſt une nouvelle faute; c'eſt, dit-il, que par la loi de Romulus, & ſelon la pratique ancienne que Tibere retablit, les parens châtioient à diſcretion les femmes qui commettoient adultere. Mais que fait cela contre la femme de Caton, qui fut cedée à un autre par ſon pere & par ſon mari? Je ne dis rien contre ces paroles: (*i*) *Plutarchus & Strabo Parthos æque ac Lacedæmonios mutuas uxores amicis dare conſueviſſe ajunt*, quoi qu'elles ſoient très-capables de tromper; car qui ne croiroit en liſant cela que Plutarque attribuë cette conduite aux Parthes, & que Strabon l'attribuë aux Lacedemoniens? Ce n'eſt point pourtant ce que Bodin a voulu dire; ſon ſens eſt que Strabon (*k*) l'attribuë aux Parthes, & que Plutarque l'attribuë aux Lacedemoniens. Cette maniere de citer n'eſt que trop frequente, & jette dans l'illuſion; elle ſemble donner pluſieurs temoins d'une même choſe, lors qu'en effet il n'y en a qu'un. J'ai lu dans Monſr. Menage (*l*) que Caſaubon a imputé à Plutarque d'avoir raporté le mariage d'Hortenſius & de Marcia, comme une choſe dont il doutoit. Monſr. Menage a raiſon de dire que cela eſt faux; ce n'eſt point ſur le fait même que Plutarque temoigne des doutes; il dit ſeulement que cet endroit de la vie de Caton eſt comme l'endroit d'une piece de theatre, où l'intrigue n'eſt pas debrouillée, c'eſt-à-dire, ce me ſemble, qu'on en jugeoit fort diverſement.

(*A*) *Qu'il penſa en être desherité.*] Ciceron fait aſſez entendre dans ſes (*m*) lettres que le fils d'Hortenſius ne valoit rien, & (*n*) que ſon mauvais naturel, & un Affranchi (*o*) nommé Salvius l'avoient gâté. Il ſemble dire que (*p*) ſon pere ne l'aimoit pas; mais écoutons Valere Maxime qui eſt là-deſſus d'une clarté ſinguliere.

(*a*) *Pag. m.* 770.

(*b*) *Plut. ibid. pag.* 784.

(*c*) *Strabo l.* 11. *pag.* 355.

(*d*) *Ils étoient voiſins des Parthes.*

(*e*) Ex illa, credo, majorum & ſapientiſſimorum diſciplina, Græci Socratis & Romani Catonis qui uxores ſuas amicis communicaverunt... O ſapientiæ Atticæ! ô Romanæ gravitatis exemplum! lenones Philoſophus & Cenſor. *In Apologet.* L'exemple de Socrate ne regarde point les Romains. Tertullien attribuë à Caton le Cenſeur ce qu'il faloit attribuer à Caton d'Utique.

(*f*) Δόξῃ μὲν γὰρ ἀνθρώπων ἄτοπον εἶναι τὸ τοιοῦτον, φύσει δὲ καλὸν καὶ πολιτικόν. Nam eſſe hominum quidem illud opinione novum (*c'eſt ainſi que traduit Xilander*) natura pulchrum tamen & civile. *Plut. pag.* 771.

(*g*) *Meth. Hiſt. c.* 4. *p. m.* 78.

(*h*) *Plut. in Cat. pag.* 770.

(*i*) *Bodin. ibid.*

(*k*) *Il faloit dire* aux Tapyres, *& non pas* aux Parthes.

(*l*) Ad quem Strabonis locum notat Caſaubonus, Plutarchum de Catone rem ita narrare ut de ea dubitaſſe ſignificet. *Amæn. Juris, c.* 10. Je ne trouve point cela dans les notes de Caſaubon ſur Strabon.

(*m*) *Epiſt.* 3 *l.* 6. *ad Attic.*

(*n*) Natura metuenda eſt: hæc Curionem, hæc Hortenſii filium non patrum culpa corrupit. *Ib. l.* 10. *ep.* 4.

(*o*) Illa Hortenſiana omnia fuere infantia: ita fiet homo nequiſſimus: à Salvio liberto depravatus eſt. *Ibid. ep.* 18.

(*p*) *Ibid. epiſt.* 3. *l.* 6.

Proconsul de la Macedoine après la mort de Jules Cesar, on peut presumer qu'il changea de vie. Il embrassa avec chaleur le party de la liberté, & se * joignit fortement à Brutus, pour lever des armées qui fussent capables de maintenir la Cause. Il fut pris à la bataille de Philippes; & massacré (*B*) en represailles par les ordres de Marc Antoine, sur le tombeau de Caïus Antoine. Quelques-uns croyent que nôtre Hortensius est le même, que celui qui (*C*) avoit été dans le party de Jules Cesar contre Pompée. Or comme ceux qui parlent de lui font assez entendre qu'il étoit fils unique d'Hortensius, nous pouvons le regarder comme le pere de Q. HORTENSIUS *Corbio*, & de Marc HORTENSIUS *Hortalus*, dont celui-là fut un (*D*) monstre d'impuretez & de debauches, celui-ci tomba dans la pauvreté, & eut la discretion de ne se point marier †, jusques à ce qu'Auguste lui eût donné les moyens d'entretenir une famille. Mais la liberalité de cet Empereur n'ayant pas suffi aux besoins de tous les enfans qui nâquirent de ce mariage, Hortalus demanda (*E*) l'assistance du Senat. Tibere rejetta

* *Cicer. Philipp. 10.*

† *Tacite Ann. l. 2. c. 37. 38.*

guliere. *Q. Hortensii (a) qui suis temporibus ornamentum Romanæ eloquentiæ fuit; admirabilis in filio patientia extitit. Cum enim eo usque impietatem ejus suspectam & nequitiam invisam haberet, ut Messallam suæ sororis filium hæredem habiturus ambitus reum defendens judicibus diceret, si illum damnassent nihil sibi præter osculum nepotum in quibus acquiesceret superfuturum. Hac scilicet sententia quam etiam editæ orationi inseruit, filium potius in tormento animi quam in voluptatibus reponens: tamen ne naturæ ordinem confunderet, non nepotes sed filium hæredem reliquit.* Il est assez étrange qu'Hortensius ait fait conoitre qu'il avoit choisi son neveu pour son heritier; car s'il jugeoit son fils digne de l'exheredation, ne pouvoit-il pas transferer son heritage à ses petits-fils, comme il disoit qu'il seroit contraint de faire en cas que l'on condamnât son neveu? Etrange grand-pere qui ne songe à ses petits fils, que lors qu'un fils de sa sœur lui manque! Valere Maxime a peut-être mutilé ce fait, par la suppression de quelques clauses essentielles. Peut-être aussi qu'il ne faut prendre la declaration d'Hortensius, que pour une figure de Rhetorique; il y a des ruses de guerre dans ce metier que nôtre Orateur savoit fort bien mettre en usage. Apparemment il vouloit attendrir les Juges, en paroissant s'interesser à l'absolution de son client, comme à celle d'une personne qui lui devoit tenir lieu de fils. D'autres disent que (*b*) ce fut la femme d'Hortensius qui herita de ses biens, la femme, dis-je, que Caton lui avoit prêtée, & qu'il reprit après le decés d'Hortensius.

(*B*) *Et massacré en represailles.*] Pour entendre ces represailles, il faut se souvenir que Caïus Antoine frere de Marc Antoine tomba entre les mains d'Hortensius, durant les desordres qui suivirent la mort de Jules Cesar. Brutus ayant apris que les fureurs du Triumvirat avoient fait perir entre autres hommes illustres D. Brutus & Ciceron, écrivit à Hortensius d'immoler à leurs Manes son prisonnier (*c*). Cela fut fait. Voilà quelle fut la fin de Caïus Antoine, & qu'elle en fut la vengeance.

(*C*) *Qui avoit été dans le party de Jules Cesar.*] Ce qui fait ici quelque peine, est que le fils d'Hortensius étoit à Laodicée (*d*) l'an de Rome 702. & qu'il y menoit une vie tout-à-fait honteuse. Quelle apparence que deux ans après il se soit poussé de telle sorte auprès de Cesar, que ce soit à lui que Cesar ait donné le commandement de ses troupes, le jour qu'il voulut passer le Rubicon, & se saisir d'Arimini, en quoi consista le debut de la grande affaire qui devoit decider de l'Empire? C'est neanmoins ce que fit Cesar (*e*) à l'Hortensius qu'il avoit dans son party. Quelque tems après il lui donna le (*f*) commandement d'une flotte sur les côtes d'Italie.

Je n'ai point trouvé dans Eutropius ce que (*g*) Glandorp pretend avoir tiré du livre 6. qu'Octavius & Libo Lieutenans de Pompée, defirent cette flotte d'Hortensius. C'est Orosius (*h*) qui le dit. Quoi qu'il en soit, Glandorp veut que le Commandant de cette flotte soit le même fils d'Hortensius l'Orateur, dont Valere Maxime dit tant de mal. Il est assez bien fondé en cela; car Ciceron (*i*) ne nous laisse pas douter que ce fils d'Hortensius ne fût passé dans le party de Cesar. Je n'ai pu trouver quand il en sortit, ni comment il obtint le Proconsulat de la Macedoine, poste où il merita (*k*) les aplaudissemens de Ciceron. Catanée (*l*) confondant le pere & le fils, attribuë à l'Orateur d'avoir été dans le party de Pompée, d'avoir fait mourir Caïus Antoine, & d'avoir été massacré par Marc Antoine.

(*D*) *Un monstre d'impuretez.*] Valere Maxime donnant une liste (*m*) des enfans qui ont verifié le proverbe, *Heroum filii noxæ*, oublie le fils (*n*), mais non pas le petit-fils d'Hortensius. *Q. Hortensii . . . nepos Hortensius Corbio omnibus scortis abjectiorem & obsceniorem vitam exegit, ad ultimumque lingua ejus tam libidini cunctorum inter lupanaria prostitit, quàm avi pro salute civium in foro excubuerat.* Si Lipse s'étoit souvenu que cet Auteur a parlé au nombre pluriel des petits-fils d'Hortensius dans le chapitre 9. du 5. livre, il n'auroit pas cru (*o*) qu'Hortensius Hortalus, & Hortensius Corbio sont une même personne. Le caractere que Tacite donne à celui-là, le distingue visiblement de celui-ci. Moreri & Hofman font la même faute que Lipse, puis qu'ils citent Valere Maxime au chap. 5. du 3. livre; Tacite au 2. livre des Annales; & Suetone dans la vie de Tibere, par raport au petit-fils d'Hortensius *qui étoit extremement debauché*. Vossius est la cause de leur meprise, parce (*p*) qu'il a raporté ces trois citations à un petit-fils d'Hortensius, tout comme si elles eussent concerné la même personne.

(*E*) *Hortalus demanda l'assistance du Senat.*] Tacite (*q*) raporte sa harangue; il avoit amené avec lui ses quatre petits garçons, & en les montrant au Senat, il le pria d'avoir égard à la

(*a*) *Lib. 5. c. 9.*

(*b*) *Plutarch. in Catone min. pag. 774.*

(*c*) *Plutarch. in Bruto t. 2. pag. 996. Voyez aussi Velleius Paterculus l. 2. c. 71. qui temoigne que le fils d'Hortensius perit dans cette guerre.*

(*d*) *Cicer. epist. ad Attic. 3. l. 6.*

(*e*) *Plutarch. in Cæs. pag. 723.*

(*f*) *Appian. l. 2. bell. civil.*

(*g*) *Onomast. pag. 406.*

(*h*) *Lib. 6. c. 15.*

(*i*) *Epist. ad Att. 4. 16. 17. 18. l. 10.*

(*k*) *Philipp. 10.*

(*l*) *In Plin. epist. l. 5.*

(*m*) *Lib. 3. c. 5.*

(*n*) *Il en parle dans une autre occasion, comme on l'a vu dans la remarque A.*

(*o*) *Comm. in Tacit. Ann. l. 2.*

(*p*) *Vossius de Hist. Latin. pag. 48.*

(*q*) *Ann. l. 2. c. 37.*

jetta d'abord cette demande fort durement; & puis s'étant aperçu que sa dureté n'étoit point du goût de la Compagnie, il dit que si le Senat le souhaitoit, il donneroit * une telle somme à chacun (*F*) des enfans mâles d'Hortalus. On l'en remercia: mais Hortalus soit de crainte †, soit par un reste de courage, ne dît mot; & depuis ce tems-là Tibere ne lui faisant aucune liberalité, lui donna le tems & l'occasion de tomber dans la plus honteuse misere.

* Ducena sestertia singulis qui sexus virilis essent. *Tacit. ibid.* Mr. Rijck évalue cela à 5000. Ducatons.

† Egere alii grates; siluit Hortalus, pavore an avitæ nobilitatis etiam inter angustias fortunæ retinens. Neque miseratus est posthac Tiberius, quamvis domus Hortensii pudendam ad inopiam dilaberetur. *Tacit. ibid.*

HORTENSIUS JEAN) en François *Des-Jardins*, Medecin de François I. nâquit au voisinage de Laon en Picardie, de Jean Des-Jardins Capitaine du Chateau de Hamelle dans le Diocese de Laon. Il professa les Humanitez à Paris dans le College du Cardinal le Moine; & puis s'apliquant à l'étude de la Medecine, il fut fait Bachelier en cette science l'an 1514. Licentié l'an 1517. & Docteur l'an 1519. Il paroît par les regîtres de l'Université de Paris qu'il y étoit Docteur Regent l'année 1521. & qu'il fut Doyen de la Faculté en 1524. Comme il entendoit le Grec en perfection, il exhortoit vivement ses Ecoliers à l'étude de cette langue; & afin que chacun fût en état de consulter l'original de Galien, il fit present de l'édition Greque de cet ancien Medecin à la Bibliotheque de la Faculté; car en ce tems-là les ‡ Medecins de Paris avoient une Bibliotheque

‡ *Hemeræus dissert. de Academ. Parisiensi.*

à la posterité de tant de Consuls & de tant de Dictateurs, *en stirps & progenies tot Consulum, tot Dictatorum.* Lipse (*a*) trouve l'hyperbole un peu bien forte, attendu que la famille des Hortensius n'a donné qu'un Consul, & qu'un Dictateur. Il tâche d'excuser Hortalus, en disant qu'il a eu peut-être en vuë ses ancêtres maternels. Mr. Ryck (*b*) n'en parle pas en doutant, il donne la chose pour indubitable, & il croit qu'on eut en vuë principalement les *Marcius Philippus* de la famille desquels étoit sortie, dit-il, Marcia le grand' mere d'Hortalus. Ce dernier fait n'a nulle apparence; car d'un côté nous ne trouvons qu'un fils d'Hortensius l'Orateur; ce fils étoit homme fait lors que Ciceron passa par Laodicée l'an 702. D'autre côté Caton ne pouvoit pas être fort jeune, quand il ceda Marcia à Hortensius, puis que sa fille Porcie (*c*) avoit eu deja deux enfans. Or Caton mourut âgé de (*d*) 48. ans l'an 707. de Rome: si donc on suppose comme il est très-vraisemblable qu'il avoit pour le moins 35. ans, lors qu'il se defit de sa Marcia en faveur d'Hortensius, il faudra dire que ce mariage se fit l'an de Rome 694. Il n'est donc pas possible que le fils d'Hortensius que Ciceron vit dans la ville de Laodicée l'an 702. de Rome, soit venu de Marcia. Mais qu'est-il besoin de conjecturer? Nous avons un fait dans Plutarque qui decide la question: Marcia étoit encore (*e*) la femme de Caton pendant l'expedition de Cypre, c'est-à-dire l'an 696. de Rome. Il ne faut pas dissimuler qu'Hortalus est nommé jeune homme par Tacite, sous l'an de Rome 769. ce qui ne s'accorderoit gueres avec la supposition que le fils unique d'Hortensius, est ce debauché dont Ciceron & Valere Maxime parlent, qui perit peu aprés la bataille de Philippes en 712. Mais il est beaucoup plus juste de s'imaginer que Tacite n'a pas assez pris garde à l'âge de son Hortalus, que de chicaner sur la harangue que Valere Maxime avoit luë, & qu'Hortensius avoit recitée peu avant sa mort. Or cette harangue suppose visiblement qu'il n'avoit qu'un fils; car si outre ce garnement qui salua Ciceron dans la ville de Laodicée, il eût eu quelque fils de Marcia, il ne lui auroit pas été necessaire de choisir ses petits-fils pour heritiers au defaut du fils debauché, & de Messala son neveu.

(*a*) *Comment. in Tacit.*

(*b*) *In Tacit. p.* 41.

(*c*) *Plutarch. in Caton. Min. pag.* 770. 771.

(*d*) *Ibid. pag.* 794.

(*e*) *Plut. in Catone Utic. pag.* 777.

(F) *A chacun des enfans mâles d'Hortalus.*] Cela donne lieu de croire qu'Hortalus n'avoit amené que ses quatre fils, mais qu'il avoit laissé chez lui des filles; de sorte que pour parler exactement, il ne faut point dire avec (*f*) Suetone qu'il avoit eu quatre enfans de son mariage, car s'il n'en avoit point eu plus de quatre, Tacite attribueroit à Tibere une absurdité. Je ne crois point non plus que l'on puisse dire en bonne & parfaite exactitude que (*g*) Tibere ne donna rien à Hortalus. N'offrit-il pas de lui donner une somme, si le Senat le trouvoit bon? n'en fut-il pas remercié? Pouvoit-il douter de l'intention favorable de l'assemblée pour ce pauvre Senateur? Il est donc très-apparent que cette somme fut donnée; mais comme ce fut l'unique liberalité du Prince, elle n'empêcha pas la misere d'Hortalus. Qu'on ne m'allegue point Suetone (*h*), qui pretend que les charitez de Tibere envers les Senateurs pauvres furent attachées à des conditions, qui en exclurent celui-là. Ces conditions dit-il, étoient (*i*) que l'on feroit apparoître de son indigence au Senat: *quo pacto plerosque modestia & pudore deterruit, in quibus Ortalum Q. Hortensii Oratoris nepotem.* Mais il est très-faux que la honte ou la modestie ayent empêché le petit-fils d'Hortensius d'accomplir la condition. N'avoüa-t-il pas sa misere? N'amena-t-il pas ses quatre fils, pour prier la Compagnie d'en avoir pitié? Ne pria-t-il pas l'Empereur de les garantir de la faim? *Nec ad invidiam ista, sed conciliandæ misericordiæ refero: adsequentur florente te, Cæsar, quos dederis honores, interim Q. Hortensii pronepotes, divi Augusti alumnos ab inopia defende* (*k*). Achille Statius (*l*) qui a dit que nôtre Hortalus est peut-être celui de l'Epigramme 67. de Catulle, ne songeoit pas que ce qu'il raporte de Tacite, & qu'on vient de voir, regarde l'an 769. de Rome. Je sai bien que Catulle n'est point mort en 697. Scaliger refute solidement ce mensonge de St. Jerome, mais il n'y a nulle aparence qu'il ait vêcu jusques à l'an 763. Nous refutons sur cela Joseph Scaliger dans l'article de Catulle. A coup sûr l'Hortalus de cet ancien Poëte étoit plûtôt Hortensius que son petit-fils; & je ne saurois assez m'étonner qu'Isaac Vossius dans le même livre (*m*) où il a soutenu contre Scaliger que Catulle est mort l'an 704. de Rome, ou l'an 705. ait voulu que l'Hortalus de ce Poëte soit (*n*) le même que celui de Tacite.

(*f*) *In Tiber. c.* 47.

(*g*) *On le dit dans le Moreri de Hollande au mot* Hortalus.

(*h*) *In Tiber. c.* 47.

(*i*) *Tacite s'accorde à cela.* Ann. l. 1. c. 75.

(*k*) *Tacit. Ann. l.* 2. *c.* 37.

(*l*) *Notis in Catull. epig.* 67.

(*m*) *Observat. ad Catull. pag.* 83.

(*n*) *Pag.* 252.

theque publique dans leurs Ecoles. Il s'aquit une telle reputation, qu'on le croyoit capable de guerir toutes sortes de maladies, pourveu que * l'heure fatale ne fût pas venuë. On (*A*) n'exceptoit que cela; de sorte qu'on lui apliquoit ordinairement ce proverbe, *Contra vim mortis non est medicamen in Hortis* †. On le voit (*B*) loüé dans plusieurs livres: mais pour lui il ne fit jamais rien imprimer; & l'on n'a rien publié de sa façon après sa mort. Il épousa Jeanne Bourdin en 1520. & Marie le Tellier en 1541. Il laissa sept enfans de la premiere, & quatre de la derniere. Les établissemens qu'ils (*C*) ont eus, & les biens immeubles qu'il laissa, sont une preuve qu'il avoit gagné bien de l'argent. Il mourut de mort subite, frapé d'apoplexie, pendant qu'il donnoit à ses parens & à ses amis le repas de son jour natal en 1547. Cela donna lieu à un beau (*D*) sonnet de Des-Portes, que l'on verra tout entier dans les remarques. Mr. Menage qui étoit issu (*E*) de Jean Des-Jardins du côté des femmes, a fait ‡ sa vie. Nous en avons tiré ce morceau.

* *Buleus Historia Academ. Paris.*

† *On l'apelloit en Latin ou* Hortensius, *ou* de Hortis.

‡ *Elle est en Latin, dans le volume qu'il publia à Paris l'an* 1675. in 4. *contenant la vie de Pierre Ayrault, de Guillaume Menage &c. avec un grand nombre de remarques.*

HORTENSIUS (LAMBERT) né à Montfort dans la Province d'Utrecht le premier jour (*F*) d'Avril 1518. a tenu rang parmi les doctes de son siecle. Il

(*A*) *On n'exceptoit que cela.*] Populairement parlant c'étoit beaucoup dire; mais dans le fond c'étoit excepter beaucoup; car si la mort ne s'en mêle pas, il n'est point de maladie qu'un Medecin ne guerisse; la nature toute seule est très-capable alors de les guerir. Neanmoins de la maniere que nous avons accoutumé de juger des choses, nous figurant une infinité de conditions très-possibles qui detourneroient la rouë, & qui changeroient la chaine & le cours des évenemens, c'est donner une grande idée d'un Medecin, que de dire que pourveu qu'une force majeure ne vienne pas l'interrompre, il redonnera la santé à un malade. Cela me fait souvenir de la pensée trop cavaliere qu'on impute à je ne sai quels Amiraux, qui étant prêts de donner bataille dans des circonstances favorables, & après des mesures bien prises, s'assûroient de vaincre pourveu que Dieu se tint neutre, & laissât faire les combatans.

(*B*) *On le voit loüé dans plusieurs livres.*] Mr. Menage (*a*) cite Arnaud d'Ossat dans son exposition contre Jaques Charpentier; René Moreau dans la vie de Jaques Sylvius; du Boulay dans l'Histoire de l'Université de Paris; Louis d'Orleans dans la Plante humaine; Pierre Ayrault dans ses livres *De Ordine judiciario*; Jean (*b*) Vassé dans une Epitre dedicatoire.

(*a*) *Remarques sur la vie de Pierre Ayrault pag.* 150.

(*b*) Ei prætera & Martino Acaciæ & Michaeli Dumontio, Medicis Parisiensibus doctissimis interpretationem librorum Hippocratis & Galeni de victus ratione in morbis acutis nuncupavit Johannes Vassæus Medicus & ipse Parisiensis doctissimus. *Menag. in eodem volumine pag.* 512.

(*C*) *Les établissemens qu'ils ont eus.*] Voici comme parle Mr. Menage. (*c*) *Prædivitem fuisse, ut tum erant tempora, testantur & ejus ædes plurimæ, & prædia multa & liberi undecim qui nido majores pennas, ut Flacci verbis utar, extenderunt.* Par le detail de ces onze enfans il paroît que les filles furent mariées à des gens considerables, à un Guillaume Versoris Conseiller au Chatelet, fils de Jean Versoris celebre Avocat au Parlement de Paris; à un Jean Metayer, Conseiller à la Cour des Monnoyes; à un Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers. L'un des fils fut Conseiller au Chatelet, un autre fut Chanoine de Senlis, un autre fut Conseiller à la Cour des Monnoyes. Le Conseiller au Chatelet laissa un fils qui exerça la même charge, fut Echevin de Paris en 1600. & laissa un fils qui eut entre autres enfans, la femme de Denys Godefroi Historiographe de France. Il ne restoit plus parmi les descendans de Jean Des-Jardins qu'une personne (*d*) qui portât son nom, au tems que Mr. Menage faisoit ce livre.

(*c*) *Ibid. pag.* 514.

(*d*) Petrum Hortensium militem strenuum qui Margaretam de Gravella... uxorem sibi adjunxit. *Ib pag.* 517.

(*D*) *Un beau Sonnet.*] On ne sera pas fâché de le voir ici. Le P. Vavasseur l'a mis en Latin, & Mr. Menage a fait une Epigramme sur la même pensée *.

* *Tout cela se trouve ibid. pag* 514. *le sonnet François est à la page* 510.

Après avoir sauvé par mon art secourable
Tant de corps languissans que la mort menaçoit,
Et chassé la rigueur du mal qui les pressoit,
Gagnant comme Esculape un nom toûjours durable.

Cette fatale sœur, cruelle, inexorable,
Voyant que mon pouvoir le sien amoindrissoit;
Un jour que son courroux contre moi la poussoit,
Finit quant & mes jours mon labeur profitable.

PASSANT, *moi qui pouvois les autres secourir,*
Ne dis point qu'au besoin je ne me pus guerir,
Car la mort qui doutoit l'effort de ma science,

Ainsi que je prenois sobrement mon repas,
Me prit en trahison, sain & sans defiance,
Ne me donant loisir de penser au trepas.

(*E*) *Qui étoit issu de Jean Des-Jardins.*] Pierre Ayrault ayeul maternel de Mr. Menage, épousa Anne des Jardins fille de nôtre Hortensius, & de Marie le Tellier sa seconde femme, qui étoit de la même famille dont Monsieur le Chancelier le Tellier descendoit (*e*).

(*e*) *Ibid. pag.* 515. 517.

(*F*) *Le premier jour d'Avril* 1518.] Je m'écarte en cela de Valere André mon Auteur, qui le fait naître en 1500. Il aura été trompé sans doute par ces paroles de Swert (*f*), *Nascitur anno* CIↃ. IↃ. XVIII. *Kal. Aprilis*: il aura cru que ces lettres numerales XVIII. se raportent au mot Kalendes, faute de s'être souvenu qu'il n'y a point dans le Kalendrier Romain aucun dix-huitiéme jour avant les Kalendes d'Avril. Ce n'est point la seule raison qui m'ait determiné à joindre XVIII. avec les lettres precedentes, j'y ai été porté aussi par cette consideration; Valere André dit qu'Hortensius étoit fort (*g*) jeune lors qu'il vint étudier à Louvain sous Rutgerus Rescius, Professeur en langue Greque, or il dit ailleurs (*h*) que Rescius deceda en 1545. qui étoit la 17. année de sa profession; il ne l'avoit donc commencée qu'en 1528. Comment est-ce donc qu'Hortensius auroit pu venir étudier fort jeune sous ce Professeur,

(*f*) *Athen. Belg. pag.* 508.

(*g*) *Admodum adolescens pag.* 613.

(*h*) *Pag.* 806.

Il étudia à Louvain les langues savantes avec une extrême aplication, sous de fort excellens Maîtres; & il ouït aussi les leçons de Vives sur la Dialectique. Il donna des preuves de ses progrés en la langue Greque, par une version en vers Latins du Plutus d'Aristophane, laquelle il accompagna de notes. On a plusieurs autres livres (G) de sa façon. Il regenta fort long tems à Naerden en Hollande; & peu s'en falut qu'il ne perît lors que cette ville fut saccagée par les Espagnols en 1572. sous la conduite de Frideric de Tolede fils du Duc d'Albe. On lui avoit pillé sa maison; on lui avoit tué sous ses yeux son fils naturel; il alloit lui-même être égorgé nonobstant son caractere de Prêtre; mais par bonheur un Gentilhomme * qui avoit été son Ecolier, & qui alors portoit les armes au service des Espagnols, se trouva là tout à propos afin de lui sauver la vie. On remarqua qu'il n'avoit eu soin que de sauver du naufrage ses notes sur la Pharsale de Lucain. Il fit une description du sac & du massacre de Naerden, de laquelle le manuscrit se voit à Utrecht. Il ne survêquit gueres à cette desolation, car il mourut en † 1573. auprès de Naerden, dans une ‡ maison de campagne ‡.

HORTENSIUS (MARTIN) nâtif de Delf en Hollande, & Professeur en Mathematique à Amsterdam, auroit pu aller loin dans les matieres de sa profession, s'il ne fût pas mort à la fleur de son φ âge (A) l'an 1639. La préface qu'il a mise au devant d'un livre β de Philippe Lansbergius qu'il avoit traduit en Latin, & dans laquelle il fait de puissantes objections au systême de Tycho-Brahe, nous aprend de quelle maniere il cultiva l'étude de l'Astronomie, & y fut aidé par les conversations de Lansbergius, auquel Beekman Recteur de l'Ecole de Dordrecht, personnage fort mêlé dans l'Histoire de Mr. Descartes, le recommanda. Il a traduit outre ce livre l'Institution Astronomique de Guillaume Blaeuw; & a composé de son chef une Dissertation *de Mercurio sub Sole viso & Venere invisa*, adressée à Gassendi; & une reponse à ce que Kepler avoit mis au devant de son Almanach de l'an γ 1624. Les lettres que Gassendi lui écrivoit temoignent une estime singuliere pour lui. On a imprimé dans le volume des lettres de ce fameux Philosophe celles qu'Hortensius lui avoit écrites. J'ai su par là qu'il étoit δ né en 1605. & qu'il avoit été reçu Professeur à Amsterdam l'année ζ 1634. Il ne paroissoit pas content de sa condition; & il parle λ de l'esprit qui regnoit dans cette fameuse ville en homme piqué & outré de ce qu'on ne venoit pas à ses leçons, & qu'on ne favorisoit pas l'execution des machines qu'il meditoit, dont il esperoit un succés superieur ξ à tout ce qu'avoit fait Tycho-Brahe. On a quelques harangues de sa façon; une *de utilitate & dignitate Matheseos*, & une *de oculo ejusque præstantia*. Il temoigne dans une π de ses lettres à Gassendi, que l'impression de sa reponse au livre que Pierre Bartholin avoit publié contre lui, pour la defense de Tycho-Brahe, n'étoit differée qu'à cause de la disette de papier. Aparemment cet Ouvrage tint compagnie à la

R Pleiado-

* *Il s'apelloit Weldam.*

† Anno à laniena quæ soli propter doctrinam singularem parserat altero, à nato Christo MDLXXIII. *Voyez l'épitaphe que ceux de Naerden lui firent faire dans l'Eglise de Saint Vit,* Valere André la raporte.

‡ *Freherus dans son Theatre p. 1473. dit* in præsidio suburbano. *Il faloit dire* prædio.

‡ *Ex Valer. Andrea, Bibl. Belg. p. 613.*

φ *Val. Andr. ibid. p. 652.*

β *Il a pour titre,* Commentationes in motum terræ diurnum & annuum, & in verum aspectabilis cœli typum, *& est imprimé à Middelbourg 1630. in 4.*

γ *Voyez Vossius de scient. Mathem. pag. 201. 202.*

δ *Oper. Gass. p. 418. to. 6.*

ζ *Ibid. p. 422.*

λ *Ibid. p. 429.*

ξ *Ibid. p. 425 Vide etiam pag. 429. & p. 432.*

π *Pag. 129.*

fesseur, s'il étoit né l'an 1500.? Mais s'il étoit né en 1518. rien n'est plus aisé à comprendre que cela. Paul (a) Freherus s'est trompé & dans l'année de la naissance, & dans celle de la mort, puis qu'il a dit que Lambert Hortensius nâquit l'an 1501. & qu'il mourut l'an 1577.

(G) *Plusieurs autres livres de sa façon.*] En voici les titres: *Enarrationes in Virgilii Æneida, in fol. Explanationes in Lucani Pharsaliam*, imprimées à Bâle l'an 1578. *in fol. Satyrarum in ævi sui vitia & mores libri II. Epithalamiorum liber I. Secessionum civilium Ultrajectinarum libri VII. De bello Germanico à Carolo V. Cæsare gesto libri VII. Tumultuum Anabaptistarum* (b) *liber I.*

(A) *L'an 1639.*] J'ai abandonné là-dessus l'Auteur (c) que je cite, car il marque l'an 1640. Ce qui m'a porté à l'abandonner est un passage de Mr. Descartes qui merite d'être copié: je le tire d'une (d) de ses lettres au P. Mersenne, qui pour n'être pas datée, ne laisse pas d'établir solidement la date dont j'ai besoin, puis que dès les premieres lignes l'Auteur nous aprend qu'il l'écrivit en reponse à une lettre du dernier Decembre 1639. Voici ce que j'ai trouvé à propos d'en copier; *Hortensius étant en Italie il y a quelques années se voulut mêler de faire son horoscope, & dit à deux jeunes hommes de ce païs qui étoient avec lui qu'il mourroit en l'an 1639. & que pour eux ils ne vivroient pas long tems après. Or lui étant mort cet Eté comme vous savez, ces deux jeunes hommes en ont eu telle apprehension que l'un d'eux est déja mort, & l'autre qui est le fils de* (e) *Heinsius est si languissant & si triste, qu'il semble faire tout son possible, afin que l'Astrologue n'ait point menti. Voilà une belle science, qui sert à faire mourir des personnes qui n'eussent peut-être pas été malades sans elle.* On auroit tort de m'objecter que Mr. Descartes pourroit avoir écrit cette lettre après l'été de l'an 1640. & qu'ainsi il ne diroit rien de contraire à Valere André: son commerce de lettres avec le P. Mersenne étoit si frequent, que cette objection ne sauroit être que fausse. Mais de plus je vois dans une lettre de (f) Boxhornius datée du 13. Septembre 1639. qu'il regrette la perte qu'on venoit de faire d'Hortensius.

(a) *In Theatro, p. 1473.* Konig *le fait aussi naitre en* 1501.

(b) *J'ai cité ce livre dans l'une des remarques de l'article* Picards. *J'ajoute ici qu'il a été reimprimé a Amsterdam en* 1636. *avec* l'Historia Anabaptistica de factione Monasteriensi *de Conrad Heresbachius, par les soins de Theodore Strackius, Ministre de Burik au pais de Cleves.*

(c) *Val. André.*

(d) *C'est la 35. du 2. vol. dans l'édit. de 1659.*

(e) *C'est sans doute Nicolas Heinsius, qui n'est mort qu'en 1681. Mr. Baillet dit le contraire, pretendant qu'Heinsius avoit deux fils, & que celui dont parle Descartes mourut effectivement, & s'apelloit Daniel.*

(f) *Vide Epistolas Boxhornii pag. 144. edit. Francof. 1679.*

Pleiadographia *, qui fut laissée manuscrite par le même Auteur entre ses papiers quand il mourut. Mr. Descartes n'a point parlé avantageusement de ses lumieres: *Pour les Professeurs de l'Ecole*, dit-il †, *pas un n'entend* ma Geometrie; *je dis ni Golius, ni encore moins Hortensius, qui n'en sait pas assez pour cela.*

* *Val. André ubi supra.*

† *Lettres tome 3. p. 191.*

HOSIUS (STANISLAS) Cardinal & Evêque de Warmie, a été un des plus habiles hommes que la Pologne ait produits. Il nâquit à Cracovie l'an 1504. Vous trouverez dans Moreri ‡ la suite de ses actions, & des honneurs où il monta. On ne trouvoit point pendant qu'il étoit l'un des Presidens du Concile, qu'il eût toute la (*A*) finesse qu'un tel emploi demandoit. Ses Ouvrages de controverse ne cedent guere aux meilleurs qui furent faits en ce siecle-là. Casaubon n'a pas eu (*B*) tort de l'accuser d'avoir fait l'apologie de ce qu'avoit

‡ *Et mieux encore dans le Sieur Bullart, Academie des sciences tom. 1. p. 64. & suiv.*

(*A*) *Qu'il eût toute la finesse qu'un tel emploi demandoit.*] Le Cardinal de Mantouë étant mort le 2. de Mars 1563. ses collegues dans la presidence du Concile écrivirent d'abord au Pape. Celui qui se trouvoit le premier (*a*) demanda qu'on envoyât un Legat qui fût au dessus de lui. Hosius demanda qu'on lui permit de s'en aller en Pologne; mais Simonette conseilla au Pape de n'envoyer point à Trente de nouveau Legat. C'est qu'il esperoit de s'emparer de la direction, tant parce que le Cardinal Seripande étoit las de ce Concile, & n'avoit guere d'envie de le diriger, qu'à cause que le Cardinal Hosius étoit un homme simple, qui se laissoit aisément conduire. (*b*) *Simoneta, desideroso che la somma di guidare il Concilio restasse a lui, & havendo speranza di condurlo bene, con sodisfattione del Pontefice, & honor proprio; considerando che Seripando era satiato di quel negotio, & poco inclinato a volerlo guidare, & che Varmiense era semplice persona, disposta a lasciarsi reggere; mise in consideratione al Pontefice, che, ritrovandosi le cose del Concilio* &c. Mr. Amelot n'a pas bien traduit ces paroles; chacun en pourra juger facilement. Voici ce qu'il dit (*c*); „Simonéte, qui en desiroit ardemment la direction, & espéroit d'en sortir à son honneur, & „à la satisfaction du Pape, lui representa, que „les affaires n'y étant pas en fort bon état, la „moindre nouveauté les feroit encore aller plus „mal, de sorte qu'il ne voyoit pas, qu'il fût besoin d'envoyer un autre Légat: Que puis que „Séripand, ennemi de l'embaras, n'étoit pas „d'humeur à vouloir diriger le Concile; & que „Warmie étoit homme simple, & tout gouverné par autrui; il s'ofroit en leur place, & se „faisoit fort de conduire heureusement la barque.„ 1. L'original ne porte pas qu'Hosius „fût *tout gouverné par autrui.* 2. Il n'est pas vrai que Simonete ait écrit au Pape qu'Hosius *étoit un homme simple.* Il le croyoit bien, & il bâtissoit là-dessus, mais il ne communiqua point au Pape cette pensée. Fra-Paolo distingue très-clairement ce que l'on pensoit d'avec ce qu'on écrivoit. Le Traducteur auroit dû suivre cette distinction.

(*a*) *C'étoit le Cardinal Seripande.*

(*b*) *Fra-Paolo Istoria del Concilio di Trento l. 7. p. m. 693.* Conferez *avec ceci le passage du livre 6. p. 548. c'est la page 517. dans la version d'Amelot.*

(*c*) *Hist. du Concile de Trente, p. 657. 658. édition d'Amsterd. 1686.*

Notez que le Cardinal Palavicin (*d*) pretend prouver par des pieces authentiques, que tout ce que Fra-Paolo avance concernant les artifices ambitieux de Simonette est un mensonge.

(*d*) *Histor. Concil. Trident. l. 20. cap. 6. n. 6.*

(*B*) *Casaubon n'a pas eu tort.*] Suivons le progrés de cette dispute, & commençons par les paroles de ce grand Critique; (*e*) *Verbo Dei viventis scripto minus etiam tribuit* (Scioppius (*f*)) *quam sive Pighius, sive alius qui dixit Patrum memoria:* Scripturam si auctoritate Ecclesiæ destituatur, non plus per se valere quàm fabulas Æsopi. *Quod blasphemum dictum postea defendere ausus est Cardinalis Hosius.* Le Jesuïte Eudemon-Jean soutint que c'étoit une calomnie inventée par Brentius; & voici comment il pretendit le prouver. (*g*) *Jam verò quando non memorat, neque quis Æsopicæ hujus fabulæ auctor sit; neque quo loco eam Hosius defenderit, vel ne convinci impostura posset, vel quod in aliquo alio rem eam legerat, & auctorem, & calumniam ex Hosio detegam: videant deinde lectores, quàm bona fide infideles isti fidei patroni disputent. Is igitur lib. 3. in prolegomena Brentii, ipso ferè initio;* Magna pars, *inquit*, libelli [*prolegomenorum Brentii*] non aliunde constant, quàm è sannis, dicteriis, conviciis; in quo sic etiam ludit Scripturis, sic eas tractat jocular iter; ut verè de ipso dici possit, quod venerabili viro Petro à Soto falso impingit, eum haud aliter Scripturis, quàm Æsopi fabulis uti. *Non est igitur ea Catholici cujusquam Scriptoris vox; sed calumnia Brentii: quam vir illustrissimus falso in virum doctissimum excogitatam, in auctorem ipsum verè convenire defendit.* On voit là 4. choses. 1. Une plainte de ce que Casaubon n'avoit point marqué en quel endroit des Ouvrages d'Hosius se trouva cela. 2. Que Brentius accuse Soto de se servir de l'Ecriture comme des fables d'Esope. 3. Qu'Hosius soutient qu'une telle accusation est calomnieuse à l'égard de Soto, & très-veritable à l'égard de Brentius. 4. Que ces paroles d'Hosius ont donné lieu au reproche raporté par Casaubon. La premiere de ces quatre choses est juste. On ne sauroit trop se plaindre de la negligence de ceux qui ne citent point le chapitre, quand il s'agit d'accusations graves. Les grans Auteurs sont les plus sujets à ce defaut; ils s'imaginent qu'on les en croira sur leur parole; & là-dessus ils se dispensent de citer: il leur suffit de dire, *Plutarque, Ciceron, St. Augûstin disent cela.* Une infinité de lecteurs aiment mieux croire, ou demeurer dans l'incertitude, que de prendre la peine de verifier. Casaubon n'ayant pas effectivement dessein d'empêcher qu'on ne decouvrît qu'il accusoit faussement, a neanmoins donné lieu à ce soupçon. Pourquoi citoit-il d'une maniere si vague? La deuxiéme & la troisiéme de ces quatre choses sont deux faits incontestables (*h*), mais qui ne servent de rien au fond de ce different. La quatriéme est une insigne bevuë du Jesuïte, comme on le verra ci-dessous.

(*e*) *Casaubon. in Baronium, exercit. 1. c. 33. p. m. 134.*

(*f*) *In Ecclesiastico, cap. 135.*

(*g*) *Andr. Eudæmon-Joannes, Castigat. exercitat. Isaaci Casauboni. lib. 2. c. 5. p. 147.*

(*h*) *Les paroles d'Hosius citées par Eudemon Jean, se trouvent au 3. livre contre les Prolegomenes de Brentius pag. 196. edit Colon. 1558. in fol.*

La confiance avec laquelle il accuse Casaubon de calomnie contre le Cardinal Hosius, forme je ne sai quel prejugé au desavantage de ce Critique; mais quand on voit l'Apologiste de

voit dit un Controversiste, que sans l'autorité de l'Eglise la Sainte Ecriture n'a pas plus de force que les Fables d'Esope. Le Jesuïte qui a critiqué là-dessus Casaubon, n'a fait que marquer son ignorance*. Hosius mourut proche de Rome le 5. d'Août 1579. Mr. Moreri (*C*) a fait quelques fautes.

HOSPINIEN (RODOLPHE) en Latin *Hospinianus*, est un des plus grans Auteurs qui soient sortis de la Suisse. Il nâquit à Altorf village du Comté de Kibourg au Canton de Zurich le 7. de Novembre 1547. & dès l'âge de sept ans il fut envoyé à Zurich pour y commencer ses études. Il y fit de grans progrés, sous la direction de Jean † Wolphius son oncle maternel; & ayant perdu son pere ‡ l'an 1563. il trouva un patron très-affectionné dans la personne de Rodolphe ⸸ Gualterus son parrain. Il sortit de Zurich pour aller voir les autres Academies au mois de Mars 1565. & s'arrêta deux ans à Marpourg; où il se distingua par son assiduité à l'étude, & par sa bonne conduite. Il fit la même

R 2 chose

* *Voyez la remarque B.*

† *Il étoit Ministre, & a publié plusieurs livres.*

‡ *Il étoit Ministre à Altorf.*

⸸ *C'étoit un fameux Ministre, dont on a en Latin plusieurs Homilies.*

de Casaubon demeurer court, & nous avouër froidement qu'il n'a aucun livre d'Hosius (*a*), on a du panchant à croire qu'Eudemon-Jean est bien fondé. Croit-on aisément qu'un Ministre qui entreprend de refuter le censeur de Casaubon, ne cherche pas les Ouvrages d'Hosius jusques à ce qu'il les trouve? Est-il si difficile de les trouver? On soupçonne donc que s'il avouë qu'il ne les a pas, c'est un subterfuge inventé afin de ne pas convenir de l'innocence de ce Cardinal. Mais ne soyez pas en peine pour Casaubon: il n'impute rien à Hosius qui ne soit très-veritable. *Fingamus autem nunc verum esse*, ce sont les paroles d'Hosius (*b*) au même livre qu'Eudemon-Jean a cité, *quod tu scripsisse nescio quem narras, nam nomen non exprimis, ac fieri potest ut sit commentum tuum, Scripturas valere quantùm fabulas Æsopi, si destituantur autoritate Ecclesiæ. Cedo Brenti, num hic minùs reverenter de Scripturis loquutus est, quam qui vocat eam librum* (*c*) *Hæreticorum, cùm tamen nullorum sit minùs quàm Hæreticorum: est enim Catholicorum propria, qui tot seculis in ejus possessione præscripserunt. Et potuit illud tamen pio sensu dici, quem homo pius, qui charitatem habet, qua non cogitat malum, ex iis verbis eliceret. Nam revera, nisi nos Ecclesiæ doceret autoritas hanc scripturam esse canonicam, perexiguum apud nos pondus haberet.*

(*C*) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. Ce ne fut pas à Pavie, mais à Padouë *que les parens d'Hosius* l'envoyerent étudier. Monsieur Moreri auroit pu conoître sa faute, s'il avoit su que *Lazare Bonamici* qu'il donne pour *maître* à Hosius, étoit Professeur à Padouë. Du Saussai (*d*) supose qu'Hosius ayant été envoyé en Italie, par le conseil de Pierre Thomicki Evêque de Cracovie, s'arrêta à Boulogne. C'est mal distinguer les choses. Il faloit dire qu'Hosius ayant étudié à Padouë pendant quelque tems, passa à Boulogne, & s'y fit recevoir Docteur en Droit (*e*). Cela montre la II. fausseté de Moreri. Il dit qu'Hosius reçut à Pavie le *bonnet de Docteur*. III. Il eut *l'Evêché de Culmes à l'instance du Roi Sigismond premier.* C'est une autre fausseté: car ce fut Sigismond Auguste qui lui procura cette Prelature. IV. Comment est-ce que Sigismond premier l'auroit *envoyé à Rome vers le Pape Jules troisiéme.* Il mourut l'an 1548. & ce Pape ne fut creé qu'en l'année 1550. V. Il ne faloit pas dire que s'étant retiré en Pologne après la clôture du Concile, *il travailla à ses admirables Ouvrages qui nous restent de lui*; car c'est declarer qu'il n'avoit point fait de livres avant ce tems-là; & neanmoins il est sûr que sa reponse à Brentius fut imprimée à Cologne l'an 1558. C'est un *in folio* de quatre cens pages. Son livre qui a pour titre *Confessio Catholica fidei Christiana* (*f*) avoit dejà paru à Mayence. Son livre *de Communione sub utraque specie*, celui *de Sacerdotum conjugio*, & celui *de Missa vulgari lingua celebranda*, étoient sortis de dessous la presse à Paris (*g*) l'an 1561. Du Saussai (*h*) merite ici un mot de censure, car il met presque tous ces Ouvrages dans le catalogue des livres qu'Hosius fit imprimer après la tenuë du Concile. VI. Il ne faloit pas dire en general que les livres d'Hosius furent imprimez 32. fois durant sa vie: il faloit y aporter quelque exception, comme a fait Monsieur Bullart. *Plusieurs de ses écrits*, dit-il (*i*), *ont été imprimez trente deux fois pendant sa vie dans les principales villes de la Chretienté, & traduits en François, en Italien, en Allemand, en Flamand, en Polonois, en Anglois, en Ecossois & en Armenien.* Mr. de la Rochepozai (*k*) a fait la faute de n'user d'aucune exception.

J'ai laissé passer à Monsieur Moreri ce qu'il dit, touchant les raisons qui obligerent le Cardinal Hosius à n'assister pas à la 24. session. Il pretend que ce fut à cause qu'Hosius n'aprouvoit point ce qui avoit été decidé sur les mariages clandestins. Il est fort vrai qu'il desaprouvoit cette decision, & (*l*) qu'il tâcha trois ou quatre fois de la faire revoquer, ce qui le fit passer pour un opiniâtre; mais il n'est nullement certain que son absence soit fondée sur la raison de Monsieur Moreri: car il ne laissa pas d'assister à la session precedente, encore qu'il desaprouvât une partie des choses qui y furent decidées sur le sacrifice de la Messe. Il ne fit point scrupule de s'y opposer. Pourquoi donc n'auroit-il osé en faire autant sur les mariages clandestins? N'auroit-il pas été secondé par son collegue le Cardinal Simonette, & par quelques autres opinans? N'envoya-t-il point par écrit son opinion qui étoit contraire au Decret? Ne declara-t-il point par écrit qu'il se remettoit de tout cela au jugement du Saint Pere? En un mot sa maladie fut très-réelle, & dura long tems. Voilà presque toutes les raisons que Palavicin (*m*) employe pour refuter un conte adopté par Fra-Paolo, qu'Hosius fit semblant d'être malade afin de n'assister pas à la session, où le Decret pour les mariages clandestins devoit recevoir force de loi. On a quelquefois raison de dire que les maladies des Grans sont de commande, sont des grimaces de Politique; mais les Historiens trop speculatifs se trompent aussi quelquefois en le disant.

(*a*) Si nihil gravius dixit Hosius, erit hæc in Brentium calumnia, non in Spiritum S. blasphemia. Ego Pighii, Hosii nihil habeo, nec Hermanni, cui blasphemam hanc Scripturæ cum Æsopi fabulis comparationem tribuentes viros magnos audivi. *Jacob. Capellus, Vindic. Is. Casaub. l. 3. c. 5. pag. 78.*

(*b*) *Hosius lib. 3. in Prolegom. Brentii, pag. 230. 231.*

(*c*) *Hosius venoit de dire que Luther a apellé l'Ecriture Sainte* le livre des heretiques. *Gretser le remarque aussi* Proleg. Exam. Mysterii Plessæani pag. 90. *& cite les paroles de Luther ex* Postil. eccles. Domin. 8. post. Trinit.

(*d*) *Continuat. de Script. ecclesiast. c. 32. pag. m. 23.*

(*e*) Patavii dein Bononiæ... Jurisprudentiæ industriam primo addixerat, & lauream sub ipso Hugone Boncompagno qui S. S. Gregorii XIII. nomine dein præfuit, postremo adeptus est. *Thuan. l. 68. sub fin. pag. m 927.*

(*f*) *Voyez la preface de sa reponse aux Prolegomenes de Brentius.*

(*g*) *Oldoinus in Athen. Romano pag. 615.*

(*h*) *Ubi supra.*

(*i*) *Bullart Academ. des sciences to. 1. pag. 70.*

(*k*) *In Nomenclatore Cardinalium pag. 151.*

(*l*) *Palavic. Histor. Concil. Trident. lib. 22. cap. 9. n. 6.*

(*m*) *Ibid. lib. 23. cap. 7. n. 17.*

chose à Heidelberg pendant les six mois qu'il y passa, en suite de quoi ses superieurs le rapelerent, & le firent recevoir Ministre l'an 1568. Ce fut pour aller prêcher deux fois la semaine dans une Eglise de la campagne, à quatre ou cinq lieuës de Zurich. Il fit ponctuellement toutes ces fonctions pendant huit années, quoi qu'il eût bien d'autres fardeaux sur les épaules dans la ville; car on lui donna à regenter la troisiéme Classe l'an 1569. On le fit Proviseur de l'Ecole Abbatiale l'an 1571. & cinq après il fut Proviseur de l'Ecole Caroline. Ce fut une pierre de (*A*) Sisyphe, qu'il roula avec une extrême patience pendant dix-neuf années. Il obtint le * droit de bourgeoisie l'an 1569. & il se maria (*B*) heureusement la même année. Ses fatigues pastorales furent un peu diminuées l'an 1576. car on lui donna une Eglise qui n'étoit éloignée de Zurich que d'une lieuë. La poussiere du College ne lui ôta pas le courage de s'engager à une (*C*) entreprise relevée, & d'une vaste étenduë. Comme il donnoit à l'étude de l'Histoire Ecclesiastique tout le tems qu'il avoit de reste, il forma le plan d'un Ouvrage qui pût montrer aux Catholiques Romains, que c'est à tort qu'ils se vantent que leurs doctrines sont conformes à l'antiquité. Il ne put pas achever son entreprise; mais il en fit voir de grans (*D*) morceaux, qui lui aquirent beaucoup de reputation, &

* Jus civitatis Tigurinæ rara felicitate ipsi collatum est. *Heidegger. ubi infra.*

(*a*) *Jo. Henr. Heidegger. in vita Hospiniani p.* 8.

(*b*) Annosque plus quam triginta concorde in matrimonio tenuit. *Heidegger. ibid. p.* 9.

(*A*) *Une pierre de Sisyphe qu'il roula.*] Je me sers de cette pensée après l'Auteur de sa vie. *Hanc quoque Spartam ornavit*, dit-il (*a*), *quantum potuit, saxumque hoc vere Sisyphium volvit revolvitque, & novemdecim annorum orbe circumegit indefessus athleta pari & industria & successu.* Ce qu'il dit un peu après est de bon goût: il s'étonne que l'esprit d'Hospinien ne se soit pas abatardi dans ces penibles occupations. *Ferreum certe adamantinumque dixeris qui tot labores exantlare, & simul ingenium à situ & squalore vindicare posset.*

(*B*) *Il se maria heureusement la même année.*] Ce fut avec Anne Lavatere, fille de Louïs Lavaterus Archidiacre alors de l'Eglise Caroline, & en suite premier Ministre. Il étoit fils de Rodolphe Lavaterus Bourgmaître de Zurich. La mere d'Anne Lavatere étoit fille de Henri Bullinger, l'un des principaux Reformateurs. Nôtre Hospinien vêcut avec cette épouse (*b*) dans une grande concorde plus de 30. années, & en eut 14. enfans, dont Elizabeth la plus jeune de tous vivoit encore l'an 1681. Elle étoit veuve de Rodolphe Stuckius, & âgée de 88. ans; & comme (*c*) elle avoit conservé son jugement & sa memoire, elle fournit des materiaux à l'Historien de son pere. Jean Henri HOSPINIEN son frere fut Ministre de l'Eglise de Bulac, & Doyen du Chapitre de Reinsbourg. Rodolphe HOSPINIEN son frere, Professeur en langue Hebraïque à Zurich, & Diacre de l'Eglise Caroline laissa deux fils, Rodolphe HOSPINIEN qui étoit Prevôt du Chapitre de la même ville, lors que Monsieur Heidegger écrivoit la vie de nôtre Rodolphe, & Jean Henri HOSPINIEN Ministre de l'Eglise de Glattfeld. Vous trouverez dans Monsieur Heidegger bien d'autres personnes issuës de nôtre Rodolphe. Celui-ci ayant perdu sa femme l'an 1612. fit les reflexions que doit faire un bon Chretien (*d*), & chercha sa consolation assez promtement dans un second mariage. Il avoit éprouvé qu'une femme ne le detournoit aucunement de l'étude: *Cujus consortium tantum abest ut, quod Romanenses nostris objiciunt, impedimentum aliquod studiis ejus piis objecerit, ut magno illi contra & dulci ad omne opus bonum incitamento adjumentoque fuerit* (*e*).

(*c*) Quæ annum agens 88. sic satis vegeta etiamnum integro judicio & memoria, ex qua non pauca mihi suggessit historiam hancce locupletantia, pollet. *Id ibid.*

(*d*) Patienter tamen domesticam illam calamitatem, utcunque acerbam, tulit, memor utique, & mortalem se duxisse, & ad æternam beatitudinem præmisisse. Consolabantur etiam mox orbitatem ejus secundæ nuptiæ cum matrona honestissima *Magdalena Wirzia*, nobilis & eximii viri *Conradi Wirzii*, Præfecti quondam Vadivilliani, filia, bonis omnibus contractæ, & d. XIII. Maji An. MDCXII. solenniter celebratæ. *Id. ibid. pag.* 23.

(*e*) *Id. ib.*

(*C*) *Une entreprise relevée & d'une vaste étenduë.*] C'étoit l'Histoire des erreurs de la Papauté. La premiere pensée lui en vint après s'être entretenu dans un cabaret de village avec son hôte, qui croyoit ridiculement que la vie monastique étoit issuë du Paradis. *Fassum* (*f*) *aliquando ferunt, cum illa excursione necessum haberet in hospitio pernoctare, hospitem rusticum non incuriosum crebra secum colloquia miscentem, & de Origine Papatus, vitæ in primis Monasticæ, quam ille pro simplicitate sua ex Paradiso arcessendam ridiculè sustinuerit, anxiè inquirentem, ansam sibi libros de Origine errorum scribendi præbuisse.* Il considera que les Papistes batus par l'Ecriture se retranchoient dans la tradition, & ne parloient que de leur antiquité, & de la nouveauté des Protestans. Pour leur ôter cet asyle il rechercha la naissance & les progrés des ceremonies & des doctrines Romaines, & par quels degrez la verité que J. CHRIST & ses Apôtres avoient annoncée, avoit fait place aux innovations. *Impetum concepit animo suo plane heroicum, & laude nunquam intermoritura dignissimum fictitiæ illius vetustatis spectrum debellandi, Gibeoniticasque artes & fraudes, monstratis genuinis errorum, qui paulatim Ecclesiam inundaverant, originibus detegendi, convellendique. Et magnæ quidem molis, immensique laboris opus aggrediebatur, cùm de cœlesti doctrina, & ceremoniis veræ primitivæ Ecclesiæ, tum de inclinatione & depravatione ejusdem doctrinæ, deque ceremoniarum mutatione, auctione & progressu iis seculis, quæ Christum & Apostolos primum, deinde verò Constantinum Imperatorem, imprimis autem Gregorium M. secutæ sunt.* Il (*h*) se proposa principalement le Batême, l'Eucharistie, les temples, les fêtes, les jûnes, les Ordres, les Moines, la primauté du Pape, & les enterremens. Il commença aussi à composer la vie des Papes, & une critique de Gratien (*i*). Il avoit environ 41. an lors qu'il forma ce grand dessein.

(*f*) *Heidegg. ibid. pag.* 8.

(*g*) *Ibid. pag.* 11.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) Anti-gratianum insuper moliebatur, quo demonstrare instituerat, *Gratianum in suo decreto multa falsa, pugnantia, commentitia & notha recitare, tum vero impudenter, fallaciter, malitiose & impie corrumpere.* Id. ibid.

(*D*) *Il en fit voir de grans morceaux.*] Donnons ici un état des livres qu'il publia. Le premier fut une harangue *de origine & progressu rituum & ceremoniarum Ecclesiasticarum.* Il l'avoit recitée dans une assemblée Academique, & il la fit imprimer l'an 1585. Deux ans après il publia son Traité *de templis, hoc est de origine, progressu, usu & abusu templorum, ac omnino rerum omnium ad templa pertinentium.* Il en

& qui obligerent ſes maîtres à le retirer de la poudre des Ecoles, pour le placer dans un lieu plus éminent. Il fut fait Archidiacre de l'Egliſe Caroline le 25. de Septembre 1588. Six ans après on le fit Miniſtre de l'Egliſe Abbatiale; emploi qui lui fut d'autant plus commode, qu'il ne le detournoit pas tant de ſon grand deſſein. L'Ouvrage qu'il publia ſur l'Euchariſtie, & celui qu'il intitula *Concordia diſcors*, chagrinerent terriblement les Lutheriens. Ils le (*E*) chagrinerent à leur tour par leurs reponſes; à quoi il n'acheva pas ſa replique, parce qu'il ſut que

en fit l'an 1603. une 2. édition qui fut non ſeulement corrigée, mais auſſi fort augmentée, car il y joignit la refutation des argumens que Bellarmin & Baronius avoient produits en faveur de leur party ſur cette matiere depuis la 1. édition. L'an 1588. il publia le Traité *de Monachis, ſeu de origine & progreſſu monachatus ac ordinum Monaſticorum, equitum militarium tam ſacrorum quam ſecularium omnium.* Il en fit une 2. édition l'an 1609. dans laquelle il refuta le livre de Bellarmin *de Monachis*, publié depuis la 1. édition de ſon Ouvrage. Il étoit ſur le point de publier l'an 1589. le Traité *de Origine & progreſſu jejuniorum*, lors qu'un Ouvrage de Bellarmin tout fraîchement imprimé, lui fit conoître que ce Jeſuite promettoit un livre ſur cette matiere. Il differa donc la publication de ſon Ouvrage, juſques à ce qu'il y pût joindre la refutation de ce que Bellarmin allegueroit. Mais comme il s'apliqua à d'autres choſes en attendant, il n'acheva jamais ce Traité-là. Ces autres choſes furent les fêtes, ſur quoi il publia deux volumes, l'un en 1592. l'autre en 1593. Le premier traite *de feſtis Judæorum & Ethnicorum, hoc eſt de origine, progreſſu, ceremoniis & ritibus feſtorum dierum Judæorum, Græcorum, Romanorum, Turcarum, & Indianorum.* Il le fit reimprimer l'an 1611. avec pluſieurs corrections, & additions. Le ſecond traite *de origine, progreſſu, ceremoniis & ritibus feſtorum dierum Chriſtianorum.* Il le fit reimprimer l'an 1612. avec de bons ſuplémens, qui ſervoient à refuter Bellarmin ſur l'idolâtrie Romaine, & Jaques Gretſer ſur la Fête-Dieu. L'an 1598. il publia le premier volume de l'Hiſtoire ſacramentaire: *Hoc eſt libros quinque de Cœna Dominicæ prima inſtitutione, ejuſque vero uſu & abuſu in primitiva eccleſia, nec non de origine, progreſſu, ceremoniis & ritibus Miſſæ, tranſubſtantiationis & aliorum pœne infinitorum errorum, quibus Cœnæ prima inſtitutio horribiliter in Papatu polluta & profanata eſt.* Quatre ans après il publia le ſecond volume de cette Hiſtoire, qui contient les demêlez qui ont regné entre ceux de la Confeſſion d'Augsbourg, & les autres Proteſtans ſur la matiere de l'Euchariſtie. Le titre de l'Ouvrage eſt *de origine & progreſſu controverſiæ ſacramentariæ de Cœna Domini inter Lutheranos & Orthodoxos quos Zwinglianos & Calviniſtas vocant exortæ, ab anno Chriſti Salvatoris 1517. uſque ad annum 1602.* Il publia l'an 1607. un Ouvrage intitulé, *Concordia diſcors, ſeu de origine & progreſſu formulæ Concordiæ Bergenſis.* L'an 1619. il publia un Ouvrage contre les Jeſuites: *Hiſtoria Jeſuitica hoc eſt de origine, regulis, conſtitutionibus, privilegiis, incrementis, progreſſu, & propagatione Ordinis Jeſuitarum, item de eorum dolis, fraudibus, impoſturis, nefariis facinoribus, cruentis conſiliis, falſa quoque ſeditioſa & ſanguinolenta doctrina* (*a*). C'eſt par là qu'il finit ſes compoſitions, reſolu de n'employer deſormais ſa vie qu'à des prieres, qu'à de ſaintes lectures, & qu'à de ſaintes meditations.

(*a*) *Tiré de ſa vie compoſée par Mr. Heidegger.*

(*E*) *Ils le chagrinerent à leur tour par leurs reponſes.*] L'Hiſtoire de la guerre ſacramentaire entre les Lutheriens & les Calviniſtes, & l'Hiſtoire du Formulaire de la concorde font voir tant de confuſions, tant d'emportement, tant de brouilleries, & tant de chicanes dans le party Lutherien, que ce ſeroit un miracle ſi ces deux livres n'avoient furieuſement irrité les Theologiens Saxons. On choiſit en Saxe pour refuter Hoſpinien un homme qui étoit fort propre à éblouïr le public, un homme, dis-je, qui traitoit ſes adverſaires de haut en bas, & qui ſe donnoit des airs de maître. Rien n'eſt auſſi propre que cela à cacher les mauvais endroits d'une cauſe. *Hiſtoriæ ſacramentariæ pars poſterior & concordia illa diſcors vehementer eos, qui Lutheranarum partium aſſeclas ſe profeſſi ſunt, urebant; qui eorum operum vim chryſippeis ſophiſmatis, & tortuoſis argutiis, acribuſque dicteriis convellere maximopere laborabant. Conſtat autem, utriuſque operis refutandi in Saxonicis oris negotium Leonhardo Huttero, Wittebergenſi Profeſſori, homini arroganti & prave facundo, datum eſſe. Et primum quidem An. M. DC. XI. perſonatus ille, uti prudenter conjectabant, prodiit, larva ſcilicet aſſumpta cujuſdam Chriſtophori à Vallo, S. Theologiæ Candidati, ſub qua adverſus ea, quæ Hoſpinianus in Annalibus Sacramentariis ad annum* (*c*) *M. DC. XIX. geſta prodidit, vernacula ſcriptione ingenii ſui libidinem procaciter ſatis exercuit.* Dès que David Pareus eut vu ce premier Ouvrage d'Hutterus (*d*), il en avertit Hoſpinien, & lui conſeilla de repondre en Allemand, ſans attendre que ſon adverſaire continuât à le refuter. *Adverſus Commentarium tuum alterum de re ſacramentaria, nec non Concordiam diſcordem comperimus, mandatum ex aula Saxonica D. Huttero datum, hiſtoriam tuam ut refutaret. Laboraſſe etiam illum ea in re ex domeſticis meis ſtudioſis cognovi. His nundinis Lipſenſibus prodiit Germanica hæc Hiſtoriæ Sacramentariæ conſignatio, uſque ad annum 29. deducta. Credo vobis non eſſe viſam. Author magna pollicetur, & triumphus eſt, ut audio, noſtris vicinis, &c. Percurri librum. Præter magnifica mendacia nihil video novi. Suaſerim ut veſtigia hujus ſcriptoris, qui haud dubiè eſt ille Hutterus, premas ilico, neque exſpectes, dum tota moles te opprimat. Feceris magnum operæ pretium Germanicè reſpondendo.* Hoſpinien (*f*) compoſa tout auſſi-tôt une replique, mais il ne la publia point. L'an 1614. on vit paroître un nouvel Ouvrage d'Hutterus ſous le titre de *Concordia concors, ſeu de origine & progreſſu formulæ concordiæ Eccleſiarum Confeſſionis Auguſtanæ.* On pretendoit y depouiller Hoſpinien de tout ce qu'il pouvoit avoir aquis de reputation, ſoit du côté de la ſcience, ſoit

(*b*) *Heidegg. ubi ſupra pag.* 22.

(*c*) *C'eſt une faute d'impreſſion, il faut lire* M D XXIX.

(*d*) *Notez qu'il y a des gens qui diſent que* Chriſtophorus Wilhelmus à Vallo, *étoit* Chr. Wilh. Walpurgerus, *Theologien de Leipſic. Voyez Mollerus, Iſagoge Hiſt. Cherſoneſi Cimbricæ parte* 3. *pag.* 133.

(*e*) *Heidegg. ib.*

(*f*) Non defuit bonæ cauſæ Hoſpinianus, utpote qui... perſonato larvam egregiè detraxit, adornata ſcriptione vernacula, qua & hiſtoriæ à ſe conſignatæ veritatem in arce collocavit, & adverſantis vanitatem ſolidè detexit. Neque tamen reſponſio iſthac, omnibus numeris abſoluta, lucem vidit. *Id. pag.* 22.

que les ennemis communs des Proteſtans ſe divertiſſoient un peu trop à ce ſpectacle. Il tourna donc ſes armes contre les Jeſuïtes. Je ne doute point que la ſupreſſion de ſa replique ne plût (*F*) beaucoup à quelques Princes. Une cataracte le priva de l'uſage de ſes yeux pendant près d'un an. Il ne laiſſa pas de prêcher

ſoit du côté de la candeur. *Quo quantum de libro ipſo, tantundem de eruditionis, candoris & judicii* Hoſpiniani *fama, ſuæque eccleſiæ infamia ſe detrahere poſſe ſperavit. Opus ipſum haud exiguæ molis, & μετα πολλῆς φαντασίας prodiit, aſt ſi inanem verborum ſtrepitum, & rerum, conviciorum, ſplendidarumque calumniarum tumorem ei demeres, tantùm non ad incitas redigi, atque in nihilum recidere liquebat.* Les amis d'Hoſpinien lui conſeillerent de repliquer inceſſamment, & de (*a*) rabatre l'orgueil de ſon adverſaire. Il prit auſſi-tôt la plume, & travailla à une replique, mais il n'y mit jamais la derniere main. Monſieur Heidegger temoigne que cet Ouvrage eſt admirable. L'Auteur ſe rebuta vraiſemblablement d'avoir à faire à un ennemi ſi injurieux; il craignit auſſi de trop divertir les Jeſuïtes, en faiſant durer la guerre civile, & quoi qu'il en ſoit ſon Ouvrage n'a jamais paru. *Neque* (*b*) *tamen opus iſthoc ad metam perduxit, ſeu tædio victus eſt maledicentiæ adverſarii, qui neſcio quibus agitatus furiis ubique inſultare, quàm cum ratione quadam diſputare maluit; ſeu faſtidium ſubiit ducendi funem moleſtæ adeò contentionis, quâ non tantùm animos veritatis factâ copiâ ſauciatos ægroſque, magis exulceratum iri, ſed etiam capitales religionis hoſtes, Jeſuitas cumprimis, infauſti certaminis illius futuros ſpectatores avidiſſimos, delicias jucundo ejuſmodi ſpectaculo ſibi facturos. . . . metuit.* La victoire ſemble par là être demeurée aux Lutheriens, car on eſt aſſez porté à l'adjuger à celui qui parle le dernier. C'eſt demeurer le maître du champ de bataille. Nous allons parler d'une raiſon qui contribua aparemment au ſilence d'Hoſpinien.

(*a*) Sine mora reprimendam exultantem hominis audaciam. *Heidegger. ibid. p. 24.*

(*b*) *Id. ib.*

(*F*) *Plût beaucoup à quelques Princes.*] Environ le tems qu'Hoſpinien fit imprimer ſon *Concordia diſcors*, Frideric IV. Electeur Palatin écrivit aux Magiſtrats de Zurich, touchant une Conference qu'on negocioit entre les Lutheriens & les Calviniſtes, pour chercher des voyes d'accommodement qui ſerviſſent à une ligue des Princes Proteſtans, contre les deſſeins ſanguinaires des Jeſuïtes. C'eſt pourquoi on trouva qu'Hoſpinien avoit fait paroître ſon livre fort mal à propos. Il ſe juſtifia de ce contretems le mieux qu'il put, dans une lettre qu'il écrivit (*c*) à Maurice Landgrave de Heſſe. Il dit qu'encore que ces conferences ne ſoient propres qu'à irriter la playe, comme l'experience l'a montré diverſes fois, il auroit neanmoins differé l'impreſſion de ſon Ouvrage, ou même condamné ſon livre aux tenebres de ſon cabinet, s'il avoit plûtôt connu l'intention des Princes: „ *Libri* (*d*) *intempeſtive editi culpam. . . .* „ *ſic ſtudioſe amolitur, ut ſimul de inſtitutis ejuſ-* „ *modi Colloquiis ſententiam graviter proferat hunc* „ *ferè in modum:* Etſi ego de hujusmodi col- „ loquio mihi ipſi nihil boni polliceri poſſim, „ & majores animorum diſtractiones & contur- „ bationes, odia item, contentiones ac diſſi- „ dia poſt illud nocentiſſima vehementer me- „ tuam, præſertim ſi mecum reputem, quæ „ Marpurgenſe, Maulbrunnenſe, Mompelgar- „ denſe & Ratisbonenſe colloquia ſecuta ſint; „ & adverſarii palam proteſtentur, ſe non diſ- „ cere, ſed docere, & ne in minimo quidem ar- „ ticulo ſententiam mutare, ſed in ſemel con- „ cepta opinione firmiter permanere velle: ni- „ hilominus editionem hujus libri vel in aliud „ tempus rejeciſſem, ac reſervâſſem; vel, ſi „ ex uſu eccleſiæ fuiſſet, prorſus ſuppreſſiſſem, „ ſi hoc conſilium & inſtitutum Illuſtriſſ. Prin- „ cipum vel ante ſemeſtre mihi cognitum fuiſſet, „ ne illud impediiſſe accuſari meritò poſſem. „ La crainte qu'il eut de deplaire à quelques Princes, & d'expoſer bien des gens à des perils très-fâcheux, l'obligea à ne point inſerer dans ſon Ouvrage tout ce qu'il ſavoit. *Faſſus* (*e*) *eſt ingenuè, operi illi* de Concordia diſcorde, *deeſſe plurima: nullâ equidem ſua culpa, ſed tum quòd ad cognitionem & manus ſuas plura non pervenerint; tum quòd nonnulla dedita opera, omitti conſultiùs viſum ſit, propter admonitionem ex aula potente inſinuatam, ut in ſcribenda ea hiſtoria caute circumſpecteque agat, ſi quid ſecretorum ex cameris Principum, præſertim verò ex oris Saxonicis habeat. Fore alioquin, ut res hæc ingenti periculo non careat, propter orthodoxos iis in locis ſuſpectos, ne cum iis ludus Crellianus vel* (*f*) *Procerianus ludatur.* Il (*g*) eſt donc aſſez probable qu'il renonça à la replique entre autres raiſons, parce qu'il craignit qu'on ne le regardât comme la cauſe d'une guerre Theologique, qui empêchoit que les Etats Proteſtans ne ſongeaſſent de concert à leurs interêts. On peut être très-aſſûré que les Princes de l'Empire tant Lutheriens que Reformez, furent bien aiſes de ſon ſilence; car l'Hiſtoire de ce tems-là nous aprend que les querelles des Theologiens embarraſſoient fort les Princes. Elles ſont encore aujourd'hui de tems en tems la plus grande des inquietudes des Magiſtrats dans pluſieurs villes imperiales. Dans quels troubles ne s'eſt pas vuë la ville de Hambourg depuis peu (*h*), pour les diſputes des Miniſtres qui partageoient le peuple, & qui cauſoient des attroupemens? On n'apaiſe preſque jamais ces diſputes, que par l'exil de celui dont la cabale eſt la plus foible: de ſorte que ſi l'on oſoit ſe ſervir de comparaiſons, on diroit que ces querelles reſſemblent à celle de deux taureaux qui ſe batent pour une geniſſe: le plus foible ne ſe montre plus, & va ſe cacher.

Nec (*i*) *mos bellantes una ſtabulare: ſed alter*
Victus abit, longeque ignotis exulat oris,
Multa gemens ignominiam, plagaſque ſuperbi
Victoris, tum quos amiſit inultus amores:
Et ſtabula aſpectans regnis exceſſit avitis.

La raiſon dont j'ai parlé obligea peut-être Hoſpinien à n'achever pas l'Hiſtoire de la reformation, projettée dans la Saxe ſous l'Electeur Chriſtien. On lui avoit fourni des memoires qui euſſent pu irriter les ſucceſſeurs. Voyez en marge le titre (*k*) qu'on auroit donné à cette hiſtoire: & voici ce que Mr. Heidegger remarque

(*c*) *Le 22. d'Août 1607.*

(*d*) *Id. ib. pag. 21.*

(*e*) *In literis ad Wolphangum Amlingum, Eccleſiæ Serveſtanæ Paſtorem & Superintendentem, die 22. Aug. 1607.*

(*f*) *Je crois que c'eſt une faute d'impreſſion pour* Peucerianus.

(*g*) *Id. Heidegger. ibid.*

(*h*) *Il y a deux ou trois ans que les Gazettes Flamandes ne parloient que de cela. On écrit ceci au mois de Septembre 1695.*

(*i*) *Virgil. Georg. l. 3. v. 224.*

(*k*) Chriſtianus redivivus, *hoc eſt*, de ortu & progreſſu ſuſceptæ à Chriſtiano Electore Saxoniæ Eccleſiarum & Scholarum in Saxonia ſuperiore Reformationis Hiſtoria, ex actis & originalibus, ut ſint optimi Principis defuncti vindiciæ perennes, fideliter congeſta, & tribus libris comprehenſa. *Heidegger. ubi ſupra pag. 22.*

cher comme à l'ordinaire. On la lui abatit heureusement le 18. de Septembre 1613. Quand il eut atteint l'âge de 76. ans il retomba en enfance, & ne sortit de ce miserable état que par la mort l'onziéme de Mars 1626. courant sa 79. année. Ses Ecrits avoient donné une telle idée de son savoir, qu'on l'exhortoit de toutes parts à refuter les Annales de Baronius, & qu'on ne crut pas que personne en fût plus capable *. On fit à Geneve une (G) nouvelle édition de ses Oeuvres l'an 1681. en sept volumes *in folio*.

* *Tiré de sa vie composée par Jean Henri Heidegger, & mise à la tête de l'édition de ses Oeuvres 1681.*

HOTMAN (FRANCOIS) en Latin *Hottomannus*, a été un des plus savans Jurisconsultes du XVI. siecle. Il nâquit le 23. d'Août 1524. à Paris, où sa famille (A) originaire de Silesie florissoit depuis quelque tems. Dès qu'il eut atteint l'âge de quinze ans il fut envoyé à Orleans, pour y étudier en Jurisprudence; & il s'y rendit capable du Doctorat dans trois années. Son pere Conseiller au Parlement, qui lui destinoit dejà sa charge, le fit revenir auprès de lui, & le mit dans le Barreau: mais le jeune homme se degoûta bien-tôt des chicanes du Palais, & s'enfonça dans l'étude du Droit Romain, & dans celle des belles lettres. Il goûta les nouvelles opinions, pour lesquelles on faisoit mourir beaucoup de gens dans le Royaume; & ne voyant pas qu'il en pût faire profession à Paris, il s'en alla à Lion l'an 1547. où il publia un livre. Ce fut (B) le second Ouvrage qu'il mit sous la presse. Voyant qu'il n'avoit rien à esperer de son pere pour subsister, il s'en alla à (C) Lausane, où Messieurs de Berne lui donnerent la

(a) *Heidegg. ubi supra pag.* 22.

(b) Neque contemnenda etiam illa quæ inchoata & affecta, quod nondum justus ordo, lima & colophon iis adhibita, ultimaque manu nec dum perpolita essent, neque ipse superstes prodire passus est, ceu imparia sustinendæ famæ nominis sui; neque præter ejus voluntatem & consilium hæredes, cimeliorum istorum custodes, edere voluerunt. *Id. p.* 11.

marque touchant les Memoires qui avoient été fournis: *Grande scilicet volumen ex Saxonia submissum in hæredum manibus versatur, quo Christiani Electoris illius Principis & pientissimi & fortissimi, dicere crebrò soliti:* Ego nec Calvinianus sum, nec Flaccianus, sed Christianus. Habent Flacciani suum Cœlum in quo etiam ipsum orcum collocant; *Ephemerides accuratissimè texuntur, & instituta ab ipso Ecclesiarum Saxonicarum Reformatio, subita & improvisa ejus morte interrupta, plenissimè exponitur, ex quibus, aliisque etiam irrefragabilibus monumentis Christianum illum redivivum orbi Christiano, non parum certè pia Principis illius meditamenta admiraturo, repræsentare statuerat* (a).

(G) *Une nouvelle édition de ses œuvres.*] On ne l'a pas augmentée d'aucun des Traitez à quoi l'Auteur n'avoit pas mis la derniere main. Ses heritiers ont observé religieusement son intention (b); ils n'ont pas voulu les communiquer au public, ils ont seulement fourni quelques remarques qu'il avoit ajoûtées à ses Ouvrages depuis l'impression. Vous trouverez dans sa vie quels sont les écrits qu'il avoit fort avancez, ou qu'il n'avoit fait qu'ébaucher. Cela sert à nous le representer comme un homme d'une vaste érudition, & d'un grand travail.

(A) *Sa famille originaire de Silesie.*] Il y a plusieurs familles du nom de Hotman à Breslaw capitale de la Silesie, & de celles-là sont descendues plusieurs autres établies dans le Lusace, dans la Misnie, dans le païs de Cleves &c. Lambert HOTMAN (c) alla en France pour porter les armes au service de Louïs VI. & se maria avantageusement à Paris. Jean HOTMAN son fils aîné fut si riche, qu'il fit compter de très-grosses sommes pour (d) la rançon de François I. Pierre HOTMAN le dernier des 18. enfans de Lambert fut Maître des eaux & forêts, & puis Conseiller au Parlement de Paris. Nôtre François Hotman fut son fils aîné (e). Le suplément de Moreri porte que Henri HOTMAN né à Cleves l'an 1466. fut le premier de ce nom qui vint en France, & qu'il y vint à la suite d'Engilbert Duc de Cleves, qui fut le premier Duc de Nevers.

(c) *Né à Emmerick au païs de Cleves, selon Mr. Baillet to. 2. des Anti p.* 161.

(d) Redimendo Francisco Regi ad Ticinum capto, ingentem pecuniæ vim solus fide sua curaverit summo Galliæ bono, summa sua cum laude. *Petrus Neveletus Doschius, in vita Fr. Hottomanni, pag. m.* 208.

(e) *Id. ibid.*

(B) *Ce fut le second Ouvrage qu'il mit sous la presse.*] Car il avoit dejà publié un petit livre *de gradibus cognationis*, qui fut fort estimé. *Pene puer libellum* de gradibus cognationis *adjuncto diagrammate publicavit à doctissimis viris in precio habitum, & mox à quodam haud ignobili Jurisconsulto probatum, ita ut eum suis in Institutiones commentariis vehementer commendatum insereret* (f). Le 2. Ouvrage fut un Commentaire *ad titulum Institutionum de actionibus*. La beauté du stile, & la conoissance des antiquitez Romaines qui éclatoient dans cet Ouvrage le firent fort estimer (g). Mr. Teissier (h) ne devoit pas apliquer ce bel éloge au petit livre des degrez de parenté. S'il avoit consulté avec un peu plus d'attention l'Ouvrage (i) qu'il cite, il n'auroit pas pris l'un pour l'autre.

(C) *Il s'en alla à Lausane.*] Mr. Teissier (k) raporte que François Hotman en sortant de France *se retira à Geneve, & vécut quelque tems dans la maison de Calvin.* Je croi qu'il a raison, encore que la vie d'Hotman qu'il cite ne parle point de cela. Il semble que Nevelet ait supprimé une chose qu'il ne devoit pas omettre. Il n'est pas trop aparent que Mrs. de Berne ayent offert une chaire de Professeur aux belles lettres dans l'Academie de Lausane à un jeune homme de 23. ans qui demeuroit à Lion. Mais il est probable qu'ils l'ont offerte à ce jeune homme, si l'on suppose qu'il demeuroit à Geneve, & qu'il s'y étoit fait aimer de Calvin. Voilà des defauts d'exactitude qui se trouvent dans les meilleurs livres, parce que pour l'ordinaire les bons Auteurs sont ceux qui se piquent de serrer une narration. Ils ne prenent pas toûjours garde qu'à force de la serrer ils l'étranglent. *Brevis esse laboro, obscurus fio.* C'est ce qui pourroit être arrivé ici à Nevelet: ou bien disons que n'ayant pas vu dans les Memoires qu'on lui donna que François Hotman se fût retiré à Geneve en quittant Lion, il a cru qu'il ne sortit de Lion que pour aller professer les belles lettres à Lausane (l). Mais ne decidons point en faveur de ce qui est le plus vraisemblable, car comme il y avoit dejà à Lausane plusieurs illustres refugiez (m) qui conoissoient & qui aimoient le merite &

(f) *Idem Neveletus in vita Hottomanni, p.* 210.

(g) Jurisconsultis etiam magnis gratum ob Latini sermonis elegantiam, & Rom. antiquitatis exquisitam scientiam. *Id. ibid.*

(h) *Addit. aux Eloges, tome 2. p.* 115.

(i) *La vie d'Hotman par Nevelet.*

(k) *Ibid.*

(l) In urbem Equestrium ... ad humaniorum quæ dicuntur literarum professionem honorifice à Senatu Bernensis Reipub. evocatus, cujus in ditione urbs illa se contulit. *Neveletus ubi supra, p.* 211.

(m) *Idem ibid.*

la charge de Professeur aux belles lettres. Il y publia quelques livres; & il s'y maria avec une Demoiselle * Françoise, qui s'y étoit refugiée pour la Religion. Son merite fut si conu de toutes parts, que les Magistrats de Strasbourg lui offrirent une Chaire de Jurisprudence; & pendant qu'il en faisoit les fonctions, il se vit recherché par le Duc de Prusse, & par le Landgrave de Hesse. Il n'écouta point ces vocations; mais il ne refusa pas d'aller à la Cour du Roi de Navarre au commencement des troubles. Il alla deux fois en Allemagne, pour demander du secours à Ferdinand au nom des Princes du Sang; & même au nom de la Reine mere †. On a la harangue qu'il fit à la Diete de Francfort. Etant retourné à Strasbourg, il (*D*) se laissa persuader par Jean de Monluc d'aller enseigner le Droit à Valence; & il le fit si heureusement, qu'il releva la reputation de cette Université. Trois ans après il alla professer à Bourges, attiré par Marguerite de France sœur du Roi Henri II. mais il en sortit au bout de cinq mois, pour se rendre à Orleans auprès des Chefs du party, qui se servirent utilement de ses conseils. La paix qui se fit un mois après ne l'empêcha pas de craindre le retour de la tempête; c'est pourquoi il se retira à Sancerre, & y attendit un meilleur tems. Ce fut là qu'il écrivit un excellent livre ‡ *de consolatione*. Il retourna en suite à sa profession de Bourges, où il pensa perir pendant le massacre de l'an 1572. Ayant eu le bonheur d'en échaper il sortit de France, bien resolu de n'y retourner jamais, & s'en alla à Geneve. Il y fit des leçons en Droit; & y publia des livres si forts (*E*) contre les persecuteurs, qu'on lui fit faire de grandes promesses

* *Elle étoit d'Orleans, & s'apelloit Claude Aubelin.* Petrus Neveletus ubi infra.

† Ab his paullo post, immo & ab ea quæ tum minorem annis Regem regnumque administrabat, in Germaniam bis missus est de Regis regnique rebus legatus, & auxilium à Cæs. Ferdinando ordinibusque Germaniæ rebus ruentibus petere jussus. Exstat dicta tum ab eo in comitiis Imperii Francofordiensibus oratio. *Id. ib.*

‡ *Son fils le fit imprimer après la mort de son pere.*

& la pieté de François Hotman, ils purent aisément obtenir de Mrs. de Berne qu on lui adressât une vocation à Lion. Mr. Teissier remarque que ce fut *par l'entremise de Theodore de Beze*, que la ville de Lausane offrit à Hotman *la charge de Professeur en humanitez*. Je croi qu'il se trompe, & qu'il eût mieux valu faire intervenir Calvin: car Hotman étoit Professeur à Lausane (*a*), avant que Theodore de Beze y allât professer la langue Greque: & il est certain que Theodore de Beze eut besoin des bons offices de Calvin pour obtenir cette profession. Peut-on procurer à un autre une chaire de Professeur dans une ville où l'on n'est pas, & où l'on ne se peut établir soi-même que par le credit d'autrui? Mr. Teissier a cru sans doute que Beze professoit le Grec à Lausane avant qu'Hotman y fût apelé. Jugez combien il est important pour la narration de cette sorte de petits faits de consulter bien les dates, & les rubriques de la chronologie.

(*D*) *Etant retourné à Strasbourg il se laissa persuader par Jean de Monluc.*] Si Mr. de Thou avoit consulté les dates, il n'auroit pas dit que Jean de Monluc tira Hotman de Lausane pour l'établir à Valence; (*b*) *Lausanæ primum docuit*, INDE *à Joanne Monlucio Valentiæ Episcopo, & postea à Margarita Biturigum Duce evocatus repetitis vicibus Valentiæ & Avarici Biturigum ubi eum aliquando audivi, evocatus* &c. Ces paroles *repetitis vicibus* n'ont pas été entenduës par le bon Mr. du Rier: il a cru qu'elles vouloient dire qu'Hotman *enseigna la Jurisprudence tour à tour tantôt à Valence, tantôt à Bourges*. Ce n'est point cela; il n'enseigna plus à Valence depuis qu'il en fut une fois sorti. Il faloit donc dire que la Duchesse de Berri l'attira deux fois à Bourges, comme on l'a pu voir dans le corps de cet article. Ceux qui voyent dans la vie de François Hotman la suite de ses demenagemens d'une ville à l'autre, ne feront guere de cas des memoires qui furent fournis à Mr. de Thou, puis qu'il dit qu'après le massacre de l'an 1572. Hotman s'en alla à Montbelliard & de là à Bâle. Il faloit dire qu'il s'en alla à Geneve, & de là à Bâle, & puis à Montbelliard, en suite à Geneve, & enfin à Bale.

(*a*) Erant Lausannæ tunc temporis doctrina & pietate viri insignes Petrus Viretus Ecclesiæ Pastor . . . Franciscus Hottomannus eloquentiæ Professor. *In vita Theodori Bezæ, apud Melchior. Adam.* p. 205.

(*b*) *Thuan. lib.* 99. *p.* 378. *ad ann.* 1590.

(*E*) *Et publia* à Geneve (*c*) *des livres si forts contre les persecuteurs.*] Voici ce qu'en dit l'Auteur de sa vie. „ (*d*) *Ad Allobroges igitur iterum* „ *tanquam in portum se refert, scriptisque aliquot* „ *eruditis contra fidem, immò per fidem ipsam ca-* „ *sorum innocentiam constanter tuetur: & quidem* „ *adeò efficaciter, ut qui mollem putabant futu-* „ *rum ejus in tanta calamitate animum, prolixis* „ *pollicitationibus hortarentur ab istiusmodi scriptio-* „ *nis genere abstineret: quibus ille hoc tantum repo-* „ *suit*, Nunquam sibi propugnatam caussam quæ „ iniqua esset: nunquam quæ jure & legibus niteretur, desertam præmiorum spe vel metu „ periculi; opprimi enim in bona caussa me- „ lius, quam male cedere. Non modò non „ excusandum parricidium, ultro etiam defen- „ dendam caussam innocentium. „ Un peu après il parle du livre *de regni Galliæ statu*, qu'Hotman mit en lumiere vers ce tems-là sous le titre de *Francogallia*. C'est un Ouvrage recommandable du côté de l'érudition, mais très-indigne d'un Jurisconsulte François, si l'on en croit même plusieurs Protestans. Voici ce qu'en dit Monsr. Teissier: *Son livre intitulé* Franco-Gallia, *lui attira* AVEC RAISON *le blâme des bons François. Car dans cet ouvrage, il tâche de prouver* (*e*) *que ce Royaume le plus florissant de la Chretienté n'est point successif, comme sont les heritages des particuliers, & qu'autre fois on ne venoit à la Couronne que par les suffrages de la Noblesse, & du peuple: si bien que comme anciennement le pouvoir & l'autorité d'élire les Rois appartenoit aux Etats du Royaume, & à toute la Nation assemblée en corps, aussi étoient-ce les Etats qui les deposoient du gouvernement. Et là dessus, il apporte les exemples de Philippe de Valois, de Jean, de Charles cinquiéme, de Charles sixiéme, de Louïs unziéme. Mais sur-quoi il insiste principalement, c'est de montrer que comme de tout tems on a jugé que les femmes étoient incapables de la Royauté, on doit aussi les exclure de toute charge & administration publique* (*f*). Joignons à ce passage de Mr. Teissier ces judicieuses paroles de

(*c*) *Mezerai a tort de dire dans sa grande Histoire tome* 3. *p.* 293. *que François Hotman étoit fugitif au Palatinat lors qu'il publia la* Franco-Gallia.

(*d*) *Pag.* 221.

JUGEMENT du livre intitulé *Franco-Gallia.*

(*e*) *Ceci n'est que la version du Latin de Mr. de Thou lib.* 57 *p.* 49. *ad ann.* 1573.

(*f*) *Teissier ubi supra, pag.* 116.

promesses, pour l'obliger à ne plus écrire sur ce ton-là : mais il n'écouta point ces propositions. Quelque tems après il se transporta à Bâle, & y enseigna le Droit. La peste l'ayant obligé d'en sortir, il se retira à Mombeliard, où il perdit son épouse. Il alla en suite à Geneve, & y fit un livre (*F*) pour les droits du Roi de Navarre; après quoi il s'en retourna à Bâle, & y mourut le 12. de Fevrier 1590. Il avoit refusé d'aller à Leide, où on lui offroit une Chaire de Professeur. Il avoit eu le tems de mettre en ordre ses Ouvrages pour une nouvelle édition *, qui ne parut que long tems après sa mort en trois volumes in *folio* †. On n'y mit pas tout ce (*G*) qu'il avoit publié. Sa *Franco-Gallia* dont

* *Tiré de sa vie composée par Petrus Neveletus Doschius. C'est l'une des dix vies de Jurisconsultes que Leickherus a fait rimprimer à Leipsic l'an 1680. Je me sers de cette édition.*

† *Ils furent imprimez a Geneve par les soins de Jaques Loctius l'an 1599.*

(*a*) *Elle fut écrite de Strasbourg en 1595. au sujet de la vie de François Hotman composée par Nevelet.*

de Bongars, tirées d'une lettre (*a*) à Monsieur de Thou. „ (*b*) Je vous confesserai librement, „ *de Franco Gallia, vellem parciùs*, tant pource „ que le livre n'est pas de saison, que pource „ qu'il me semble, que le bon homme s'est „ grandement abusé en cette dispute-là. La „ doute donnoit quelque couverture à l'Ouvrage, „ lors qu'il fut imprimé la premiere fois : & „ nous laissons eschapper beaucoup de paroles, „ en une fascherie extrême, ausquelles nous „ rougirions si elles nous estoient representées, „ après le cours de la passion: Je vous en escris „ ce que j'en pense, ignorant quel jugement „ vous en faites, je suis marry de ne l'avoir fait „ plustost, je n'aurois pas jetté l'œil sur ce traict „ là : Je sçay bien que le bon homme se plaisoit de cette piece là ; il l'avoit tesmoigné par „ les Impressions reïterées. C'est une maladie, de laquelle beaucoup de nos gens, & „ trop sont entachés, qui eussent volontiers reduit nostre Monarchie à une Anarchie. S'il „ y a du mal en une chose, ce n'est pas à dire, „ qu'il la faille ruiner. „ Bongars, dira-t-on, a mis le doigt sur la playe : Hotman étoit en colere contre sa patrie quand il composa ce livre, & non content de se venger de ceux qui regnoient alors, il tâcha de decharger son ressentiment sur la Monarchie même, & sur tout le corps de la nation; & cela avec si peu de jugement, qu'il fournissoit de très-fortes armes à la Ligue pour l'exclusion d'Henri IV. car selon ses principes les Catholiques de France étoient en plein droit d'élire pour Roi le Duc de Guise, au prejudice des Princes du Sang. Un Ecrivain passionné, poursuivra-t-on, n'est guere capable de songer à l'avenir, il ne songe qu'au present; il ne considere pas que les tems peuvent changer, & que la doctrine qui s'accorde aujourdhui avec l'interêt de nôtre cause, sera un jour favorable à nos ennemis. C'est ce qui parut en France sous Charles IX. & Henri III. chaque party fut obligé de se refuter lui-même, comme Montagne l'a finement dit : voyez la remarque *I*. On est assûré que si Catherine de Medicis s'étoit reformée, & qu'elle eût établi par toute la France la Reformation, Hotman eût fait un beau livre pour prouver que la Regence des femmes est une très-bonne chose, & selon l'esprit de nos loix fondamentales. De quelle force n'auroit-il pas refuté les Papistes qui auroient écrit contre cette Reine * ? Nous verrons ailleurs (*c*) qu'on l'accuse d'avoir usé de mauvaise foi dans sa *Franco-Gallia*, & nous tâcherons de repondre quelque chose en faveur de ce grand homme.

(*b*) *Lettres de Bongars pag. 651. édition de la Haye 1695.*

* *La plus forte raison que les Protestans de France ayent alleguée pour justifier leur premiere prise d'armes, est ce que Catherine de Medicis écrivit au Prince de Condé. Ils reconoissoient donc l'autorité de cette femme. Hotman ne demandoit-il pas du secours en Allemagne au nom de cette Reine? Voyez le corps de cet article.*

(*c*) *Dans la remarque H.*

(*F*) *Et y fit un livre pour les droits du Roi de Navarre.*] Ce fut celui du droit du neveu contre (*d*) l'oncle. La Ligue avoit mis en tête au Cardinal de Bourbon, oncle du Roi de Navarre, de se porter pour le legitime successeur, & on employa un Jurisconsulte Italien qui fit un Traité du droit de l'oncle contre le neveu. François Hotman le refuta doctement. Citons le Pere Maimbourg : *Antoine Hotman*, dit-il (*e*), *Avocat general de la Ligue au Parlement de Paris, écrivit le* Traité du droit de l'oncle contre le neveu pour succeder à la Couronne. *Mais il arriva, par une heureuse & assez plaisante rencontre, que le Jurisconsulte François Hotman frere de l'Avocat, voyant ce Livre qu'on debitoit en Allemagne où il estoit en ce temps-là, soustint avec beaucoup de force & de doctrine le droit du neveu contre l'oncle, & fit voir manifestement dans un savant écrit qu'il publia sur ce sujet, le foible & tous les faux raisonnemens du Traité de son adversaire, sans savoir que ce fust son frere, qui n'y avoit pas mis son nom.* Il y a plusieurs meprises dans ces paroles. 1. Il n'est pas vrai que François Hotman ait écrit contre un Auteur inconu. Il écrivit contre le nommé Mathieu Zampini, de Recanati, Jurisconsulte Italien (*f*). 2. Par consequent il n'est pas vrai qu'il ait écrit contre son frere. 3. Il n'est pas vrai qu'il ait fait ce livre l'an 1589. il le fit environ l'an 1585. comme le remarque Monsieur de Thou : ce qui s'accorde avec Nevelet qui lui donne alors 60. ans. 4. Il étoit en ce tems-là à Geneve, & non pas en Allemagne. 5. Antoine Hotman n'étoit pas l'un des Avocats de la Ligue l'an 1589. il ne le devint que deux ans après (*g*), lors que Jean le Maître qui en faisoit les fonctions avec Louis d'Orleans, eut été promu à la charge de President au Mortier. Le President Brisson étoit déja mort. 6. Ce fut Antoine Hotman qui écrivit contre son frere François Hotman, & non pas celui-ci contre Antoine Hotman. *Postea* (*h*) *& peculiari libro quem consultationi à Francisco fratre pro Navarro editæ.... opposuisse videri voluit,* (Antonius Hotmannus) *rationes amplificatæ.*

(*d*) Vexa tam illam rebus ita postulantibus & magnis viris hortantibus tractavit controversiam, *de successione inter patruum & fratris filium*, atque in universum de jure successionis regiæ in regno Galliæ. *Neveletus ubi supra p. 224.*

(*e*) *Hist. de la Ligue liv. 4. p. m. 367. ad ann. 1589.*

(*f*) Id Matthæus Zampinus Racanatensis de trivio J.C. a fœderatis pecunia subornatus, edita consultatione probare conatus fuerat, quam Fr. Hotomannus magni nominis nostra ætate J. C. contraria consultatione itidem edita confutavit. *Thuan. lib. 81. init. ad ann. 1585.*

(*g*) *Mezerai, Hist. de France t. 3. p. 999.*

(*h*) *Thuan. lib. 92 sub fin. Voyez aussi Mezerai ubi supra, pag. 708.*

(*G*) *On n'y mit pas tout ce qu'il avoit publié.*] On n'y mit point les écrits burlesques qu'il avoit faits contre Matharel, & contre Papyre Masson ; ni le livre qu'il publia sous le nom de François de Villiers, *Ad Remundum Rufum defensorem Rom. Pontificis contra Carolum Molinæum*, ni la *nullitatis protestatio adversus formulam concordiæ* (*i*), qu'il mit au jour sous le nom de *Johannes Palmerius*, ni l'apologie de ce dernier livre dans laquelle il se deguisa sous le nom de *Joannes Franciscus Aspastis Salassi.* On n'y mit point son *Anti-Tribonianus* qui parut en François l'an 1603. & dont la version Latine fut imprimée à Hambourg l'an 1647. Voyez touchant ce livre le curieux Monsieur Baillet (*k*). Enfin on n'y mit pas son *brutum fulmen* qui n'est pas un Ecrit burlesque, comme Monsieur de Thou le debite.

(*i*) *Voyez Placcius de Pseudonymis pag. 253. 153.*

(*k*) *Baillet to. 2. des Anti pag. 156.*

dont il faisoit grand état *, est celui de tous ses Ecrits que l'on aprouve le moins, & persuada à quelques personnes qu'il étoit l'Auteur des (*H*) *Vindiciæ contra tyrannos*. On retorqua contre lui ses (*I*) propres maximes quelque tems après. Il

* *Voyez la remarque E.*

debite. C'est un Ouvrage tout-à-fait curieux, où François Hotman refute la Bulle que Sixte V. publia l'an 1585. contre le Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé. *Postea*, dit Mr. de Thou (*a*), *& in censuram illam scripsit Franciscus Hotmannus J. C. joculari isto stilo, libroque Brutum Fulmen titulum fecit, quo & de B. Francisci & B. Dominici vita ac moribus veteres historiæ, ab obsolete devotis viris scriptæ ridicule discutiuntur.* Il ne s'agit rien moins que de cela dans ce Traité de François Hotman. Le Sieur Deckher y (*b*) a été trompé par Mr. de Thou, mais il y a fait une faute de son chef: il veut que ce docte Jurisconsulte se soit exilé de la France à cause de cet écrit. C'est un mensonge. Hotman quitta la France en l'année 1572. bien resolu de (*c*) n'y remettre jamais le pied. Le *Brutum fulmen* parut l'an 1585. comme le remarque le Sieur Deckher contre Goldast, qui a renvoyé (*d*) l'édition à l'an 15[illegible]6. Voyez la marge †.

(*H*) *Qu'il étoit l'Auteur des* Vindiciæ contra Tyrannos.] Lors que je parla de cet Ouvrage dans le Projet de ce Dictionaire, je dis (*e*) que l'erreur de ceux qui attribuerent à François Hotman l'Ecrit de Junius Brutus étoit petite. Hotman, continuai-je, „ étoit sorti „ de France pour la Religion, & quoi qu'il „ ne fût pas aux termes de ces personnes qui „ fuyent la persecution, aussi *enflammées de menaces* (*f*) *& de tuerie* que les persecuteurs „ mêmes, il ne laissa pas de gronder & de „ murmurer dans sa retraite. Il fit un livre intitulé *Francogallia*, pour montrer que la Monarchie Françoise n'est pas ce qu'on pense, „ & que de droit les peuples y sont les veritables Souverains. Voilà ce qui fit croire qu'il „ avoit aussi composé l'Ouvrage de Junius Brutus, outre que l'on y voit parsemées beaucoup de maximes de la *Francogallia*. Barclai n'attaque que cette derniere raison, qui „ luy paroît assez plausible, & il pretend la renverser par quelque chose de plus plausible encore; c'est, dit-il (*g*), que Brutus se sert „ de diverses preuves qu'Hotman avoit sifflées „ & refutées, & qu'il tombe dans des erreurs „ si pueriles à l'égard du Droit civil, qu'on „ ne voit pas qu'un homme tel qu'Hotman en „ soit capable. Cela est plus obligeant pour ce „ docte Jurisconsulte, que ce qu'en a dit Boeclerus. *Je voudrois*, dit-il, *qu'Hotman n'eût* „ *pas si opiniatrément voulu paroître entre les Auteurs qui sonnent le Tocsin contre les Rois, &* „ *qui de leur autorité privée les convertissent en* „ *Tyrans, par des chicaneries qui depravent non* „ *seulement la bonne Philosophie, mais aussi l'Ecriture Sainte. Je voudrois qu'il n'eût pas* „ *montré ce mauvais exemple aux autres dans sa* „ Francogallia, *& qu'il n'y eût pas falsifié l'Histoire plus d'une fois, pour encenser & pour sacrifier à ses prejugez avec une complaisance trop* „ *servile.* La phrase Greque de Boeclerus a „ beaucoup plus de force que tout cela, Εἰς τὸ „ ἀλλεύειν τῇ ὑποθέσει, *etiam historiam non se-* „ *mel corrumpit* (*h*). . . . . (*i*) Je ne puis „ m'empêcher de dire que Boeclerus maltraite „ beaucoup Hotman, qui encore un coup n'étoit pas un de ces hommes, qui à l'exemple de „ quelques Catholiques Anglois du dernier siecle, sortent de leur patrie pour la Religion „ avec des airs menaçans, en jettant feu & flame, en vomissant mille imprecations, en fulminant des *Maranatha*, en cherchant à y rentrer l'épée à la main, ou à la faveur des armées les plus exterminantes, en un mot en „ souhaitant un retour precedé, comme la sortie d'Egypte, de toutes les playes de Pharao, le passage de l'Ange destructeur inclus. Hotman se contentoit de porter de „ bons coups de plume, & de toucher à certaines choses qui ne plaisoient pas. Il est „ vrai que sans y penser il travailloit pour la „ Ligue (*k*), & qu'il forgeoit des armes pour „ Bellarmin: il est vrai encore que ses coups „ étoient semblables à ceux des Parthes (*l*), je „ veux dire que dans son état de fugitif il frapoit mieux, qu'il n'auroit fait en ne se retirant pas: mais il s'en faut bien que ses Ecrits „ ne meritent la degradation, qui doit tomber „ sur beaucoup d'autres éclos en pareille situation. Par exemple, les Catholiques d'Angleterre ont eu beau faire des satyres & des „ écrits violens (*m*) contre la Reyne Elizabeth, ce sont tous écrits perdus, dont les gens „ sages ne font ni mise ni recepte presentement „ dans aucun party. Quoi qu'il en soit, les apparences étoient un peu contre Hotman, au „ sujet du livre de Junius Brutus, & comme „ je l'ai dêjà dit, c'étoit une erreur fort petite, „ que de le faire l'Auteur des *Vindiciæ contra Tyrannos.* „

(*I*) *On retorqua contre lui ses propres maximes.*] C'est par accident, & par une fatalité assez ordinaire qui change les interêts des partis, que l'Ouvrage d'Hotman fut sujet à l'incommodité dont je parle. Les revolutions de France changerent de telle sorte la scêne, que les maximes des deux partis passerent reciproquement du blanc au noir. Il fait beau entendre comment (*n*) Montagne se moque tout doucement des Catholiques. *Voyez*, dit-il, *l'horrible imprudence de quoi nous pelotons les raisons divines, & combien irreligieusement nous les avons rejettées & reprises, selon que la fortune nous a changez de place en ces orages publics. Cette proposition si solennelle, s'il est permis au sujet de se rebeller & armer contre son Prince pour la defense de la Religion, souvienne-vous en quelles bouches cette année passée l'affirmative d'icelle étoit l'arcboutant d'un party, la negative, de quel autre party c'étoit l'arcboutant: & oyez à present de quel quartier vient la voix & instruction de l'une & de l'autre, & si les armes bruyent moins pour cette cause que pour celle-là. Et nous brûlons les gens qui disent qu'il faut faire souffrir à la verité le joug de nôtre besoin, & de combien fait la France pis que de le dire?* &c. Tant que le monde sera monde, il y aura par tout des doctrines ambulatoires, & dependantes des tems &

(*a*) *Lib.* 82. *p.* 32. *ad ann.* 1585.

(*b*) *De scriptis adespotis p.* 84. *edit.* 1686.

(*c*) Neque unquam postea induci potuit, ut in patria consistendum sibi judicaret: non Andegavensis ipsius Ducis literis inflexus, non promissis, non denique cum ab eo Magister supplicum apud se libellorum dictus esset: hoc sæpe usurpans: *Frustra Neptunum accusat, iterum qui naufragium facit.* Nevelet. ubi supra pag. 221.

(*d*) *Il avoit vu sans doute l'an* 1586. *au titre de quelques exemplaires: c'est un tour de Libraire pour menager à leurs livres un peu plus long tems la grace de la nouveauté.*

† *Je n'ai rien dit du Traité de* regno vulgarum, *que Daubigné* Conf. de Sanci l. 1. c. 3 *attribue à Hotman: je ne sai ce que c'est.*

(*e*) *Pag.* 901.

(*f*) Ἐμπνέων ἀπειλῆς καὶ φόνου, *dit l'Ecriture aux Actes des Apôtres ch.* 9. *v.* 1. *touchant Saul.*

(*g*) *Barclai lib.* 3. *contra Monarchomachos cap.* 1. *pag. m.* 311.

(*h*) *In Grotium de jure belli & pacis lib.* 1. *cap* 4. *p m.* 275.

(*i*) *Dans le projet p.* 92.

(*k*) *Voyez la remarque suivante.*

(*l*) Navita bosphorum Pœnus perhorrescit . . . Miles sagittas & celerem fugam Parthi. *Horat. Od.* 13. *l.* 2.

(*m*) *Voyez l'article de cette Reine p.* 1031. 1032.

(*n*) *Essais, l.* 2. *ch.* 12. *p. m.* 193.

Il eſt difficile d'éviter cet inconvenient, lors qu'on écrit ſur de certaines matieres. Il fut bien payé (*K*) de ſon *Brutum fulmen* par le Roi de Navarre. Il fut de ceux qui n'ont jamais conſenti qu'on les peignît*, mais on le fit peindre pendant qu'il étoit à l'agonie. Il laiſſa deux fils & quatre filles. Jean HOTMAN Sieur de Villiers, ſon aîné, paſſe pour l'Auteur de l'*Anti-Chopinus*, piece burleſque, & de l'*Anti-Colazon*, qui eſt une apologie pour ſon Traité de l'Ambaſſadeur

* *Neveleti ibid. pag.* 229.

& des lieux; vrais oiſeaux de paſſage, qui ſont en un païs pendant l'été, & en un autre pendant l'hiver, & lumieres errantes, qui comme les Cometes des Carteſiens éclairent tour-à-tour divers tourbillons. Quiconque voudra là-deſſus faire le cenſeur, ne paſſera que pour un Critique chagrin, nâtif de la Republique Platonique. Ainſi Hotman ne doit pas être reſponſable, de ce que le fameux (*a*) Avocat de la Sainte Ligue trouva moyen de ſe prevaloir de la *Francogallia*. C'eſt au fond un bel Ouvrage, bien écrit, & bien rempli d'érudition; & d'autant plus incommode au party contraire, que l'Auteur ſe contente de citer des faits, comme il le repreſente lui-même à ſes cenſeurs. *Cur vel Maſſonus*, (*b*) dit-il, *vel Matharellus Francogalliæ ſcriptori & ſimplici hiſtoriarum narratori ita terribiliter iraſcitur? Nam ut dicit Sylva nup. lib.* 1. *num.* 10. *quomodò poteſt aliquis ei ſuccenſere qui eſt tantum relator & narrator facti? Francogalliſta enim tantum narrationi & relationi ſimplici vacat, quod ſi aliena dicta delerentur, charta remaneret alba.* On lui avoit reproché (*c*) que ſon Ecrit paroiſſoit la production d'un homme yvre, furieux & inſenſé: il repond que ce reproche eſt une effronterie puniſſable, puis qu'il a toujours gardé dans ce livre le caractere d'un raporteur moderé & de ſang froid. C'eſt un merveilleux avantage dans ces ſortes de livres. Au reſte quoi que la reponſe ſoit écrite en ſtile burleſque, il ne laiſſe pas d'y avoir mille choſes qu'il faut entendre ſerieuſement. *Ridentem dicere verum quid vetat?* Tel eſt, par exemple, ce qu'il a dit à ſon adverſaire, qu'il ne ſuffit pas qu'il ait preſenté ſon accuſation, & donné caution *de lite proſequenda*; mais qu'il (*d*) faut de plus qu'il s'engage expreſſément à ſubir la peine du talion, en cas qu'il ſoit convaincu de calomnie.

Si nous en croyons un (*e*) Hiſtorien qui avoit été Miniſtre, cet Ouvrage d'Hotman ne plut point à tous ceux de la Religion, & ne deplut pas à tous les Catholiques de France; ni ne fut point compoſé ſans quelque relation à la Cabale du Marechal d'Amville. *Peu après*, dit-il, *Monſieur le Duc d'Alençon frere de ſa Majeſté ſe retira de la Cour avec pluſieurs Seigneurs, pratiquez par ledit Sieur Marechal d'Amville, & prenant le nom de malcontens ſe joignirent avec les Huguenots, aucuns deſquels commencerent lors à écrire autrement qu'ils n'avoient parlé par le paſſé; & Hotman Juriſconſulte dans ſa Gaule Françoiſe entreprit d'ecrire*, que le peuple François avoit eu une ſouveraine autorité, non ſeulement à élire leurs Rois, mais auſſi à repudier les fils des Rois & élire des étrangers, *& dit ſur ce ſujet pluſieurs choſes*, loüant les peuples qui brident la licence de leurs Rois, & les menent à la raiſon. *Il ſe jette après pluſieurs diſcours* contre la Regence des Roynes meres des Rois, *ce qu'il faiſoit à cauſe que la Royne mere avoit été declarée Regente, en attendant le retour du Roy de Pologne ſon fils. Bref il s'eſcrima des hiſtoires anciennes à droit & à revers ſelon ſa paſſion. Ce livre fut agreable à quelques Reformez & à quelques Catholiques unis, leſquels n'aſpiroient qu'à la nouveauté, & non pas à tous.* D'Aubigné (*f*) donne le même plan de ce livre, mais il le fait paroître en 1573. du vivant de Charles IX. Mr. de (*g*) Thou & Mr. de (*h*) Mezerai qui en donnent le même plan, le placent, celui-là ſimplement ſous le regne de Charles IX. celui-ci avant le depart du Roi de Pologne. Cela renverſe l'hypotheſe de Cayet, ſavoir que la Regence conferée à la Reine Catherine après la mort de Charles IX. fut un des griefs de François Hotman. Cet habile Juriſconſulte qui avoit renoncé à une charge de Conſeiller au Parlement de Paris pour ſa Religion, auroit mieux fait de repondre ſerieuſement & modeſtement à ſes adverſaires (*i*), que de ſe ſervir du ſtile Macaronique. Voyez ce qu'en a dit Monſieur Baillet dans la page 336. du 2. tome des *Anti*.

(K) *Il fut bien payé de ſon* Brutum fulmen.] L'Auteur de ſa vie ſemble dire le contraire: *His meritis*, dit-il (*k*), *præmium deberi cum intelligeret Henricus tum Navarræ Rex, ultro codicillos ad eum miſit Senatoriæ in Conſiſtorio ſuo dignitatis: cujus tamen eum fructum non tulit, quem beneficus Princeps voluerat: ac opinor in tantis rerum omnium anguſtiis factum, ut ex annuo quod debebatur ſalario, vix ad eum quidquam, ſicuti audio, pervenerit.* Bongars à qui Nevelet adreſſe la vie d'Hotman, a fait une reflexion ſur ce paſſage. (*l*) „Il y a un autre traict. Après avoir dit que le Roi lui „avoit, ſur le *Brutum fulmen*, donné un état „de Conſeiller d'Etat, *cujus tamen eum fructum non intulit quem beneficus princeps voluerat.* Je vous aſſûre, Monſieur, que le Roi „n'achepta jamais livre ſi cher que ceſtui-là: „il a eſté payé beaucoup par deſſus ſon prix. „On me dira, que je devois dire mon advis „ſur ces traicts de meilleure heure: mais il advient ſouvent, (& à moy plus que trop ſouvent) que nous ne nous aviſons qu'après le „coup. J'eſcris à Monſieur Hotman, ce qu'il „me

(*a*) *Louïs d'Orleans fait dire aux Catholiques Anglois dans leur pretendu Avertiſſement ce qui ſuit:* Ils ne ſe peuvent plaindre qu'on les meſure à l'aune où ils meſurent autrui. Suivez leurs conſeils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'établir, vous établirez vous-mêmes, & les enveloperez de honte & de confuſion. En leur Françoiſe Gaule, qui eſt l'un des plus deteſtables livres qui ait vu le jour, & que l'on a compoſé pour mettre toute la France en combuſtion, ils chantent, qu'il eſt loiſible de choiſir un Roi à ſon appetit. Dites donques aux Heretiques que le Roi de Navarre n'eſt à vôtre appetit, & partant qu'il ſe tienne en ſon Bearn juſques à ce que le goût vous en ſoit revenu. Ainſi les faut-il foüetter des verges qu'ils ont cueillies.

(*b*) Matagonis de Matagonibus Monitoriale adverſus Italogalliam ſive Antifrancogalliam Antonii Matharelli. *C'eſt une piece d'Hotman en ſtile Macaronique.*

(*c*) Quod dicit Francogalliam compoſitam ab auctore bene poto in aliquo œnopolio, & eum evomuiſſe ſcriptum plenum furoris & inſaniæ, video multos auctoris amicos, dictum iſtud appellare meretriciam impudentiam flagris & carcere dignam. . . . Ubi ullum iracundi animi ſignum? Ubi vox ulla perturbati animi in toto libro, ac non potius ſedatæ & moderatæ narrationis? *Idem ibid.*

(*d*) Sed adhuc requiritur tertius ut ſe expreſſe obliget ad pœnam talionis, in caſu quo probetur calumniator; quod probatur per L. ult. C. de calumniat. & omnes Canoniſtas, ſed maxime per Hieronym. de Zanetinis in repetit. cap. 1. Extr. de accuſat. De quo ſi ſumus concordes, & Matharellus ſe ſubjiciat talioni in caſu quòd calumniæ convincatur, totum negotium noſtrum bene vadit, niſi fortè &c. *Idem ibid.*

(*e*) *Pierre Victor Cayet, avant-propos de la Chronologie Novenaire.*

(*f*) *Hiſt. Univerſ. tom.* 2. *pag.* 670. *Simler Epit. de la Biblioth. de Geſner met l'impreſſion de la* Franco-Gallia *en* 1573. *& il a raiſon. Ce livre fut imprimé à Geneve chez* Jacobus Stoerius *l'an* 1573. *L'Epitre dedicatoire à l'Electeur Palatin eſt datée du* 21. *d'Août* 1573.

(*g*) *Hiſtor. l.* 57.

(*h*) *Hiſt. de France, tom.* 1. in fol. *p.* 293.

(*i*) *Antoine Matharel & Papyre Maſſon.*

(*k*) *Pag.* 225.

(*l*) *Lettres de Bongars pag.* 651. *édit. de la Haye* 1695.

fadeur, où il avoit été, disoit-on, le plagiaire de Charles Paschal. Voyez Mr. Baillet *. Mr. Moreri n'a pas fait (*L*) beaucoup de fautes.

** Au 2. tome des Anti p. g. 120. & suiv.*

HOTTINGER (JEAN HENRI) l'un des plus fameux Ecrivains du XVII. siecle, étoit né à Zurich le 10. de Mars 1620. Les progrés qu'il fit pendant ses premieres études donnerent de si belles esperances, que les Curateurs des Ecoles prirent la resolution de l'envoyer étudier dans les païs étrangers aux frais du public. Il commença ses voyages le 26. de Mars 1638. & s'en alla à Geneve, d'où après un sejour de deux mois il passa en France. Il vit en suite la Flandre, & la Hollande, & choisit Groningue pour le siege de ses études: mais l'envie de se perfectionner dans les langues Orientales l'engagea au bout d'un an à se transporter † à Leide, pour y être Precepteur des enfans du Professeur Golius, l'homme du monde qui avoit le plus de conoissance de ces langues. Il profita beaucoup dans l'étude de l'Arabe par les secours de Golius, & par les leçons d'un Turc. Il auroit suivi à Constantinople, en qualité de Ministre, l'Ambassadeur ‡ des Etats l'an 1641. si Mrs. de Zurich y eussent voulu consentir: mais ils aimerent mieux le rapeler, afin de le faire servir à l'avantage & à la gloire de leurs Colleges. Ils lui permirent de voir l'Angleterre avant que de revenir en Suisse: & dès qu'il fut revenu ils le firent ⊥ Professeur en Histoire Ecclesiastique; & un an après ils lui donnerent deux autres professions, celle de la Theologie catechetique, & celle des langues Orientales. Il se maria à l'âge β de 22. ans; & il commença à (*A*) s'ériger en Auteur à l'âge de 24. Il trouva tant

† L'an 1639.

‡ Guillaume Boswel.

⊥ L'an 1642.

β Voyez la remarque F.

„ me semble (*a*) du premier, je ne lui touche pas „ le second, il s'en pourroit offenser, ignorant „ comment le fait s'est passé. „ Notez que Nevelet ne parle pas là du *Brutum fulmen*, comme le supose Bongars, mais de l'Ouvrage contre Zampini *de successione inter patruum & fratris filium.*

(a) C'est-à-dire de ce qui concerne la Franco-Gallia. Voyez ci-dessus les paroles de Bongars remarque E, p. 137.

(*L*) *Mr. Moreri n'a pas fait beaucoup de fautes.*] I. Il supose faussement qu'Hotman fut sauvé par ses Ecoliers à Bourges, en un autre tems qu'au massacre de la Saint Barthelemi, c'est-à-dire que d'un seul évenement il en a fait deux. II. L'année de la mort n'est pas bien marquée; il faloit mettre 1590. & non pas 1591. Et III. il ne faloit pas imputer cette meprise à Mr. de Sponde en le citant sous l'année 1591. n. 22. car c'est sous ce *numero* de l'année precedente qu'il parle de la mort d'Hotman.

(*A*) *Il commença à s'ériger en Auteur à l'âge de* 24. ans.] Et ce ne fut pas pour une petite entreprise, mais pour attaquer sur une matiere très-épineuse l'un des plus savans personnages qui fussent alors dans l'Europe. Car il entreprit de refuter les Dissertations (*b*) du P. Morin sur le Pentateuque Samaritain. On lui peut donc apliquer ces vers du Chapelain decoiffé.

(b) Imprimees l'an 1631. & non pas l'an 1651. comme on le dit dans la vie du P. Morin p. 22. edit. Francof.

Mes pareils avec toi sont dignes de se batre
Et pour des coups d'essai veulent des Henris quatre.

Cet Ouvrage qu'il intitula *Exercitationes Anti-Moriniana* fut fort goûté par les Protestans, soit à cause de l'érudition de l'Auteur, soit à cause de la matiere qui ne pouvoit pas être plus favorable, puis qu'Hottinger se batoit pour le texte Hebreu de la Bible, duquel le P. Morin énervoit l'autorité le plus qu'il pouvoit. Mr. Simon juge que cet Ouvrage est un des meilleurs qu'Hottinger ait publiez, & ainsi on pourroit dire que son coup d'essai fut son chef-d'œuvre. Raportons tout le passage de Mr. Simon, il n'est guere avantageux à la memoire du Docteur Suisse. „ Si (*c*) Hottinger avoit „ gardé quelque moderation dans ses Ouvrages, „ & qu'il ne se fût pas tant arrêté aux minuties, „ on pourroit y trouver quelque chose d'utile „ pour l'intelligence du sens literal de l'Ecriture. Mais comme il prend presque toûjours „ parti, & qu'il composoit ses Livres avec trop „ de précipitation, il est sujet à se tromper souvent. Un de ses meilleurs Ouvrages sur cette matiere, est celui qu'il a écrit contre les „ *Exercitations Samaritaines* du P. Morin, & il „ n'est pas même tout-à-fait exact dans cet Ouvrage. „ Il a critiqué dans un autre livre celui d'Hottinger, mais legerement & sans un veritable dessein de nuire: voici ses paroles. (*d*) *Joannes Henricus Hottingerus, qui statim à Libri sui limine cujus hac est inscriptio*, Exercitationes anti-Morinianæ de Pentateucho Samaritano ejusque udentica authentica; *Morinum appellat Monachum qui communem Monachorum sortem superet. Ille de Samaritanis & eorum codicibus disserit, putatque Samaritanos à Judæis Pentateuchi sui exemplar hausisse; sed conjecturis tantum, non autem firmissimis rationibus, ut ita sentiret adduci potuit; istud minus accuratum esse probat exemplis aliquot pleonasmorum, vocum vel mutatarum in alias vel omissarum, similibusque erroribus quos profert, & ex quibus confici posse arbitratur, non magis credendum esse Samaritanis Pentateuchum suum jactantibus, quàm Ebionitis verum & solum Matthæi Euangelium Hebræum venditantibus, qua in re profecto gravissime hallucinatus est Hottingerus, qui tam venerandæ antiquitatis Pentateuchum Samaritanum cum adulterato Ebionitarum Euangelio comparare audeat. Morinum etiam imperitiæ arguit Hottingerus, quasi Rabbinorum quorundam quos laudaverat mentem haud assecutus fuisset.* Mr. Heidegger a raison de remarquer comme une chose glorieuse à nôtre Hottinger, le silence que le P. Morin garda, mais je doute qu'il ait penetré la pensée du P. Mersenne. (*e*) *Liber toti erudito orbi charus, acceptusque fuit. Constat Morinum diu adhuc superstitem librum accepisse & legisse, neque contra mutire ausum* (*f*). *Et Marsennus, cui Hottingerus librum adjunctis literis misit, id solùm respondit, nec sibi Hottingeri juvenilem ardorem satis probari, nec Hottingerum Morinum penitus nosse. Quasi videlicet*

(c) Simon, Histoire Critique du Vieux Testament liv. 3. ch. 19 pag. m. 474.

(d) In vita Joh. Morini pag. 36. 37.

(e) Jo. Henr. Heideggerus in vita Hottingeri ad annum 1644.

(f) A cela se raporte ce que dit Hottinger; Non displicuerant hæ primitiæ viris eruditis, qui hinc inde novo Morini conatui finem impositum publicis testabantur scriptis. *Hotting. in Biblioth. Tigurina pag. 122.*

tant de goût à ce caractere, que dans la suite il ne cessa de (*B*) produire livre sur livre. Cela ne lui étoit pas malaisé; car il étoit extremement laborieux, & il avoit une memoire prodigieuse. Il y a neanmoins lieu de s'étonner qu'un homme chargé de tant de fonctions Academiques, & detourné par (*C*) tant de visites & par un très-grand commerce de lettres, ait pu composer tant de volumes. On lui donna de nouvelles * professions l'an 1653. & on l'aggregea au College des Chanoines. Deux ans après il fut prêté pour trois années à l'Electeur Palatin, qui vouloit se servir de lui pour remettre en reputation l'Université d'Heidelberg. Avant que d'y aller il fut prendre à Bâle † le Doctorat en Theologie. Il arriva à Heidelberg au mois d'Août 1655. & y fut très-bien reçu. Outre la profession en Theologie du Vieux Testament & aux langues Orientales, on lui donna la direction du College de la Sapience, & la dignité de Conseiller Ecclesiastique. Il fut Recteur de l'Academie l'année suivante; & il composa quelque chose sur la reünion des Lutheriens & des Reformez. Ce fut pour complaire à l'Electeur, qui étoit un peu entêté de cette affaire, à quoi (*D*) il rencontra les obstacles qui avoient arrêté tant d'autres fois un pareil dessein. Hottinger accompagna

* Artium Rhetorologicarum ordinarius, & Theologiæ Vet. Test. atque controversiarum extra ordinem Professor designatus. *Heidegg. ubi infra.*

† *Il le reçut le 26. de Juillet* 1655.

videlicet juveni integrum non fuerit senum deliria taxare, & ipse Morinus interiorem animi sui notam in vulgus edito libro non patefecerit. Le P. Mersenne, ce me semble, ne vouloit dire autre chose sinon qu'Hottinger ne connoissoit pas bien le P. Morin. Je ne doute point que le sens de la reponse qu'il fit ne fût celui-ci; *Le feu de la jeunesse vous a fait aller trop loin, & si vous connoissiez à fond le merite du P. Morin, vous ne le traitteriez pas de la sorte.* Refutez-vous cela en disant que le P. Morin a fait conoître le fond de son cœur par son Ouvrage? Je veux qu'il ait fait conoître qu'il avoit dessein de relever la Vulgate, & d'affoiblir l'autorité des textes originaux: n'est-ce pas l'interêt & le dessein general des Controversistes de Rome? Hottinger ne conoissoit guere le P. Morin, puis qu'il le prenoit pour un Moine.

(*B*) *De produire livre sur livre.*] Si vous voulez voir une liste exacte de tout ce qu'il a donné au public depuis l'an 1644. jusques en l'année 1664. lisez sa (*a*) *Bibliotheca Tigurina.* Vous y trouverez l'histoire, & le catalogue chronologique de ses compositions, & un autre catalogue où il les range selon l'ordre des matieres. On a marqué aussi dans sa vie selon l'ordre des années tout ce qu'il a publié: la quantité y est étonnante.

(*a*) *Pag.* 121. *& seq.*

(*C*) *Par tant de visites, & par un très-grand commerce de lettres.*] Les paroles qu'on va lire expliqueront cela en detail. (*b*) *Non publicis tantùm his, quibus districtus fuit, curationibus vigilantissimè vacavit, & quotidie calamum in exarandis, quos in publicum mitteret, libris exercuit: Verùm etiam amicorum, peregrinorum & hospitum, qui ipsius videndi & audiendi gratiâ huc commeârunt, desideriis satisfecit. Erat enim ipsius domus plena semper & frequens concursu splendidissimorum hominum. Quoties aliquid abditum quærebatur, ille thesaurus, ille delubrum adibatur. Ex omnibus, quæ ei obvenerunt, negotiis miro vigore & industria se explicavit. Neque etiam deficiebat ad subita extemporali facultate. Veniebant omnium Ordinum, omnium ætatum viri: percontabantur de arduis, de dubiis quæstionibus, quarum ille pondus præsenti semper animo excepit. Quid molestiam epistolarum & scribendi ad amicos hîc recenseam; quo nonnunquam solo perire sibi diem sæpè querebatur? Quotidie aut Galli, aut Germani, aut Belgæ, aut Angli, aut Sueci, aut Dani, aut Itali ad ipsum Epistolas misitavêre de literis, de casibus Ecclesiæ, de Civilium rerum momentis, de aliis, quibus ille gnaviter & promtissimè respondit* (*c*). Entre les étrangers qui le visiterent il ne faut pas oublier les Deputez des Jansenistes, car il eut plusieurs conversations avec eux quand ils passerent par Zurich l'an 1653. en retournant de Rome à Paris. On a trouvé parmi ses papiers la relation de ce qu'il leur dit & de ce qu'ils dirent, & on l'a publié (*d*) depuis peu.

(*b*) *Heidegger, in vita Hotting.*

(*c*) *Quelques pages après Mr. Heidegger donne la liste de tous ceux qui avoient commerce de lettre avec Hottinger: leurs noms remplissent plus de deux pages.*

(*d*) *A la fin de* l'Historia Jansenismi, *publiée par Mr. Leydecker à Utrecht l'an* 1695.

(*D*) *Il rencontra les obstacles qui avoient.*] Selon Mr. Heidegger ces obstacles sont l'animosité des parties, & une certaine gale des esprits qui se nourrit de disputes, comme le cameleon se nourrit de vent; (*e*) *Consiliis de pace Reformatos inter & Lutheranos sarcienda, à Serenissimo Principe, tum temporis saxum illud magna contentione volvente, implicitus, aliquot disputationes Irenicas ad ventilandum proposuit; non eo tamen eventu, quem calidis votis boni omnes praceperunt. Obstabant eadem, quæ antebac, impedimenta, odia parum pia partium, & ingeniorum, quæ rixis haud secus quàm Chamæleon vento pascuntur, scabies.* Mr. Spanheim observe que l'entreprise pacifique de l'Electeur Palatin, fut renversée par (*f*) un écrit violent de Danhawerus Professeur Lutherien à Strasbourg. Il est certain que la reünion des Lutheriens & des Calvinistes seroit faite il y a long tems, s'il n'avoit tenu qu'aux Princes; mais comme cette affaire depend des Theologiens, elle n'a pu jamais reüssir, & aparemment elle ne reüssira jamais. Ce n'est pas moi qui juge ainsi de ces Messieurs (*g*) generalement parlant; c'est l'un d'eux, & celui d'entr'eux qui en peut le mieux parler par experience. Il dit que l'affaire de la reünion doit être principalement commise à des personnes d'Etat (*h*), & non pas aux Ecclesiastiques; les Theologiens, ajoûte-t-il, sont très-attachez à leur sens, & peu équitables à l'égard de ceux qui ne sont pas de leur sentiment. . . . Il ne faudroit pas disputer de la verité des dogmes, car la dispute fait plûtôt naître de nouvelles guerres, qu'elle n'apaise les vieilles. Les disputans ne cherchent point la concorde, mais

S 3

(*e*) *Heidegger. ubi supra fol.* D 2.

(*f*) Qualiter etiam hoc sæculo in Colloquio *Lipsiaco*, anno 1631. ubi ad tria capita dissensus omnis rediit; tum sub *Carolo Ludovico*, Electore Palatino, Heidelbergæ quum profiterer, cujus pacificum institutum intervertit præcipuè J. Conr. Danhawerus, A. 1658. scripto virulento Teutonico, *Reformatorum salve, ad lapidem Lydium exactum*, &c. Frid. Spanhem. elencho controvers. pag. 335. edit. 1694. (*g*) *C'est ainsi que toutes ces phrases s'entendent: elles ne tombent sur aucun particulier nommément, & laissent des exceptions.* (*h*) *Voyez les reflexions de Mr. de Meaux sur tout ceci à la fin de l'Histoire des Variations, dans l'addition.*

pagna ce Prince à la Diete Electorale de Francfort l'an 1658. & y (*E*) confera avec Ludolfus sur des matieres importantes. Il ne fut rapelé à Zurich qu'en l'année 1661. car on avoit eu la complaisance de prolonger le terme pour lequel on l'avoit prêté à l'Electeur Palatin. Il fut choisi tout aussi-tôt pour President des Commissaires qui devoient revoir la traduction Allemande de la Bible. La guerre civile qui s'éleva dans la Suisse l'an 1664. fut cause qu'il fut envoyé en Hollande pour des affaires d'Etat. L'Academie de Leide lui adressa une vocation de Professeur en Theologie l'an 1667. mais n'obtenant point congé de ses Superieurs il la refusa. On ne se rebuta point de ce refus: on insista pour l'avoir du moins en forme de prêt; & alors Mrs. de Zurich ayant eu pour les Etats de Hollande qui s'étoient mêlez de cette affaire, la condescendance qu'on leur demandoit, il accepta ce party. Comme il preparoit toutes choses pour son voyage, il perit malheureusement le 5. de Juin 1667. sur (*F*) la riviere qui passe à Zurich*. Il avoit souvent (*G*) refusé les professions qu'on lui offroit. Les plus violens adversaires qui ayent écrit contre lui sont (*H*) Leon Allatius, Abraham Ecchel-

* *Tiré de sa vie composée par Joh. Henric. Heideggerus, & imprimée à la tête du 9. tome de l'Histoire Ecclesiastique d'Hottinger.*

mais la victoire: ceux qui se sentent batus deviennent plus fiers, & plus emportez. Quand on s'assemblera pour traiter de la reünion, il faudra reduire les Theologiens aux simples fonctions (*a*) d'Avocat: on les écoutera, mais ils ne seront point Juges; cette qualité doit être laissée aux gens d'Etat; & il faudra même faire jurer les Theologiens, qu'ils se soumettront à la sentence que les Juges politiques prononceront. *Hoc opus per manus præsertim Virorum Politicorum, non autem Ecclesiasticorum est tractandum & inchoandum. Theologi sunt suorum placitorum tenacissimi, parum placitis alienis æqui* (*b*) . . . . *In colloquiis quæ de pace ineundâ habebuntur, de veritate dogmatum nullo modo erit disputandum. Pugnæ non dirimunt bella, sed faciunt. In illis disputationibus non quæritur pax, sed victoria. Nullum se victum unquam fatebitur, & si sentiat se dejectum & prostratum, tantum abest ut ad concordiam fiat pronior; contra ferocior evadet iratus & indignans, quod res ipsi male cedant* (*c*).

Il ne faut pas oublier qu'en l'année 1666. Tobie Wagnerus Chancelier de l'Université de Tubinge, attaqua (*d*) l'écrit d'Hottinger sur la reünion dans son *Inquisitio Theologica in Acta henotica nostro potissimum tempore inter Theologos Augustanæ Confeßionis & Reformatæ Ecclesiæ à Reformatis resuscitata.* Hottinger se defendit non par un Ouvrage exprès, mais en passant & par occasion. Ce fut dans une dispute Synodale, où il prouva que l'Eglise Reformée n'est pas schismatique (*e*).

(E) *Et y confera avec Ludolfus sur des matieres importantes.*] Tout le monde sait que Jobus Ludolfus s'est aquis une conoissance admirable de l'Ethiopie. Lui & Hottinger prenoient des mesures pour envoyer secretement en Afrique quelques personnes qui entendissent les langues Orientales, & qui pussent s'informer exactement de l'état du Christianisme. (*f*) *Agitata præterea inter eos sunt secretiora consilia de mittendis Principum authoritate & impensis in Africam juvenibus uno vel duobus, in Orientalium idiomatibus & rebus paulò jam provectioribus, qui Africanarum, imprimis Æthiopicarum Ecclesiarum arcana paulò penitiùs indagarent, & novis monumentis ibi collectis copias nostras augerent.* Je croi bien qu'ils traiterent principalement de ceci dans les lettres qu'ils s'écrivirent depuis la Diete de Francfort; mais je ne doute pas qu'ils n'eussent commencé d'en parler dans Francfort même.

(*a*) Theologi sint advocati, loquantur; Politici audiant, & sint judices sub authoritate principum. At ante omnem disputationem Theologi ambarum partium fidem suam juramento obstringant se judicio delegatorum obtemperaturos, nec quidquam adversus pacem molituros. *Petrus Jurius de pace ineunda p.* 263.

(*b*) *Id. ib. p.* 262.

(*c*) *Id. ib. p.* 263.

(*d*) *Heidegg. in vita Hotting.*

(*e*) *Id. ib. fol. F.*

(*f*) *Id. ib. fol. D.* 4.

(F) *Il perit. . . . sur la riviere.*] Il s'étoit mis dans un bateau avec sa femme, trois de ses enfans, son beau-frere, un de ses bons amis & sa servante, pour aller passer le bail d'une terre qu'il avoit à 2. lieuës de Zurich. Le bateau ayant donné sur un pieu, que la cruë de la riviere empêchoit de voir, se renversa. Hottinger, son beau-frere & son ami se tirerent du peril à la nage; mais ils rentrerent dans l'eau, quand ils aperçurent le danger où le reste de la troupe étoit encore. Ce fut alors qu'Hottinger perit: son ami & ses 3. (*g*) enfans eurent la même destinée; sa femme, son beau-frere & sa servante furent sauvez (*h*). Sa femme étoit fille unique de Jean Henri Huldric Ministre de Zurich, homme fort docte (*i*). Il en eut beaucoup d'enfans; car sans compter les 3. qui perirent avec lui, & ceux qui étoient déja morts, il laissa 4. fils & deux filles.

(G) *Il avoit souvent refusé les professions.*] Le Magistrat de Deventer le sollicita fortement en 1661. de venir occuper la place de Henri Diest Professeur en Theologie, qui à cause de sa vieillesse étoit declaré *emeritus* (*k*). Le Landgrave de Hesse le voulut faire venir à Marpourg pour la profession en Theologie, & chargea Felix Platerus Medecin de Bâle de negocier cela. Il fut sondé par les Magistrats d'Amsterdam, & par ceux de Breme (*l*).

(H) *Les plus violens adversaires . . . . sont Leon Allatius, Abraham Ecchellensis.*] Voyons de quelle maniere on a decrit dans sa vie l'emportement du premier. (*m*) *Quorum in numerum refero inprimis Labbeum Lojolitam miserum & rancidum, nec non morosum illum & tristem Senecionem Chium, Allatium, qui vel solo illo libro contra Hottingerum furiis inspirantibus & mentem ac calamum flectentibus scripto, apud bonos omnes cognomen Leonis conturbavit ac decoxit, & Canis plusquam Epirotici jure meritòque obtinuit. Quæ enim, malum, hæc feralis insania est, quis furor, quæ canina rabies, leviter sibi contradicentem, & contradictionem argumentis talibus, quibus si error infuisset, hominis tamen non pecoris eum fuisse apparuerat, munientem, non æquo animo tolerare, non fomentis, malagmatis & lenibus remediis curare, sed probris veluti de plaustro congestis non cumulare sed obruere, & eidem convitia ac maledicta atrocissima non modio nec trimodio, sed toto horreo admetiri? Quæ obscœnitas ad nomen ita alludere, ut castæ aures & purus animus abhorreat? Canem hæc, non Leonem generosum, non hominem*

(*g*) *Un fils & deux filles: l'aînée & la plus jeune de ses filles.*

(*h*) *Heidegger. ubi supra fol. F* 4. *Voyez aussi la lettre qu'il écrivit aux Curateurs de l'Academie de Leide le 9. de Juin 1667. Mr. Crenius l'a publiée dans ses* Animadversiones Philologicæ & Historicæ, *à Rotterdam 1695.*

(*i*) *Voyez Hottinger. Biblioth. Tigur. p.* 138.

(*k*) *Heidegger. in vita Hotting.*

(*l*) *Id. ibid. fol. E.*

(*m*) *Id. ib. fol. C* 2.

Ecchellensis, & le P. Labbe. Le coup de dent que Mr. Arnauld lui porta, fut repoussé (*I*) par Mr. Claude.

HUYBERT (Pierre de) Seigneur de Burgh, Crayestein, &c. s'est rendu celebre par les grans services qu'il a rendus à la Republique des Provinces Unies du Païs-Bas, & particulierement à la Province de Zeelande. Sa famille est fort (*A*) ancienne, & l'on y compte plusieurs personnes fort considerables. Il

hominem, nedum Christianum obolent. Fuerit Allatius, ille Gigantum frater, paulò in Græcorum, inprimis eorum, quæ hactenus inedita nobis fortuna invidet, monumentis versatior. Habuerit senex ingenium (a) ad corrumpendum & detorquendum, ad dolos ac fallacias instruendum, ad parasitandum denique subactius. Hæc enim sola laus ipsi propria & eximia esse potest. Quanquam hominem in Græcia natum, Græcum idioma calluisse paullò exactiùs, mediocri in laude ponendum mihi videtur. Sed fuerint hæc, quæ dixi, in eo summa. Quo pacto ille assurget ad gloriam Hottingeri, qui, præterquam quòd veritatis & Orthodoxiæ studio ductus sub signis Christi militavit, etiam excelluit non in vernaculo sibi idiomate, sed in Hebraico, Chaldaico, Syriaco, Arabico, Coptico, Persico, in quibus singulis Allatius non tantum nihil vidit, sed Talpa Tiresiâ cæcior fuit? Olim Chiis in senatu Attico data est licentia vomendi. Credidi igitur lecto Allatii Chii libro, quod tot convitia in Hottingerum nostrum non jactavit, sed vomuit, gentis suæ antiqua licentia eum uti voluisse. Hottinger se (*b*) defendit en peu de mots; & à l'égard d'Ecchellensis, il le fit un (*c*) peu souvenir des bevuës dont on l'avoit convaincu, & il lui en marqua quelques autres. (*d*) *Præfatus est illi libro de gradibus studii Philologiæ, inserta simul Apologia brevi adversus Abrahamum Echellensem, qui Præfatione in Catalogum librorum Chaldæorum Hebed Jesu Metropolitæ Sobensis, traduxit Seldenum, Hottingerum nostrum, Calixtum, Ludovicum de Dieu, Constantinum L'Empereur, Salmasium, eo potissimùm nomine, quod Orientalibus studiis intenti, germanam tamen verborum significationem, ut plurimum non deprehendant, ambigua & obscura pro certis & luculentissimis statuant, atque interim ea, quæ in clarissima luce versantur, quòd ipsorum commenta radicitus extirpent, omnino prætereant. Verùm non aliam defensionem tum sui, tum virorum horum doctissimorum, quos eâdem accusatione involverat adversarius, Hottingerus paravit, quàm in memoriam revocatis Ecchellensi errorum plaustris, quæ ipsi à contribulibus Flavignio, Gabriele Sionita, Johanne Morino objecta sunt; nec non ex proprio ingenio demonstratis notoriis sphalmatis, quæ ille in tractatu Arabico-Latino,* Synopsis propositorum sapientiæ Arabum Philosophorum *inscripto, adversus genium Arabicæ linguæ admisit.*

(I) *Fut repoussé par Mr. Claude.*] „ Je raporte toute cette (*e*) histoire principalement sur „ la foy d'Allatius, qui a eu un soin particulier „ de s'en informer, & qui estant Grec de nation, est plus croyable que des Ministres Hollandois ou Suisses; & entr'autres que Hottinger, qui est un des plus emportez & des moins „ sinceres écrivains que j'aye jamais lus. „ Ce sont les paroles de Mr. Arnaud (*f*). Voyons la reponse de Mr. Claude. (*g*) *Pourquoi Mr. Arnaud veut-il que nous en croyons plûtôt Allatius qu'Hottinger? Le premier a tous les caracteres d'un homme passionné qui est toûjours dans les déguisemens; ce dernier au contraire, quoy qu'en dise Mr. Arnaud, a toutes les marques d'un homme de bonne foy, qui dit les choses comme il les fait. Le premier a plus de politesse & plus de tour, je l'avouë, mais l'autre a plus de simplicité. Allatius dit de sa teste tout ce qu'il luy plaist, Hottinger allegue ses temoins.*

(a) Voyez les paroles de Mr. Claude dans la remarque suivante.

(b) In Enneade Dissert. Philologico-Theolog. imprimée l'an 1662.

(c) Dans la preface Etymologici Orientalis, sive Lexici Harmonico-Pentaglotti, *publié l'an* 1661.

(d) Heidegg. in vita Hotting.

(e) C'est-à-dire celle de Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople.

(f) Perpetuité defenduë liv. 4. ch. 6. p. 561. édit. de Bruxelles in 12.

(g) Reponse à la perpetuité de la foi l. 3. ch. 12. p. m. 467.

(*A*) *Sa famille est fort ancienne, & l'on y compte.*] Il est descendu de Corneille de Huybert, & de Jeanne de Haemstede. La Maison de Haemstede descendoit de Witte de Haemstede fils naturel de Floris Comte de Hollande & de Zeelande, Seigneur de Frise &c. & d'une fille du Seigneur de Heusden, Maison très-considerable en ce tems-là. Cette fille n'avoit eu trop de complaisance pour le Comte Floris, que sous promesse de mariage. Jacob & Herman de Huybert fils de Corneille, commandoient la flotte qui conduisit en Espagne l'Archiduc Philippe & la Reine son épouse l'an 1506. Ces deux augustes personnes étoient sur le bord de ces deux freres: la flotte qui étoit fort nombreuse, essuya une très-rude tempête dans la Manche; plusieurs vaisseaux perirent à la vuë de l'Archiduc, & neanmoins à cause de quelques affaires qui s'étoient passées entre le Roi d'Angleterre & lui, il ne vouloit point qu'on relachât dans aucun port d'Angleterre: mais quand les deux freres Huybert lui eurent representé l'extrême peril où l'on se trouvoit, & qu'il étoit absolument necessaire de se sauver dans le Havre de Weimuyen, lui & son épouse se soumirent à ce conseil, & à leur bonne conduite. C'est alors qu'il leur donna la devise Waeckt Huyberts, c'est-à-dire Veillez Huyberts. L'Empereur Maximilien & l'Archiduc Charles pour temoigner combien ils étoient satisfaits de ces bons services rendus au Roi de Castille leur fils & pere, honorerent le 13. de Mars 1513. les trois freres Jean, Jacob, & Herman de Huybert, & leurs descendans, du privilege de porter l'épée, avec permission à chacun d'eux, de la faire porter à trois de leurs domestiques, ce qui étoit un honneur très-particulier en ce tems-là. Jean & Herman furent envoyez le 19. de Decembre 1512. à Henri VIII. Roi d'Angleterre, par Marguerite Archiduchesse d'Autriche, alors Gouvernante des Païs-Bas: ce fut pour des negociations qu'elle voulut bien leur confier. L'Empereur Charles-Quint étant allé à la ville de Ziriczée logea chez Livin Jacobsen de Huybert, qui étoit Intendant des digues. Les trois freres s'établirent dans la même ville, & y bâtirent chacun une maison, qui sont encore les plus grans & les plus considerables bâtimens de Ziriczée (*h*).

Juan Christoval Calvete de Estrella fait mention de cette famille avec éloge: *y no poco nombrados,* dit-il (*i*), *eran los Huybertos de Cirixea por su valor y riqueza,* c'est-à-dire, *les Huyberts étoient fort celebres par leur valeur, & par leurs richesses.*

(h) Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.

(i) Dans la description du voyage de Dom Philippe Prince d'Espagne par les Païs-Bas l'an 1548. imprimée à Anvers 1552. in fol. p. 263.

Il nâquit à Middelbourg le premier d'Août 1622. & il fut élu Conseiller de cette ville le 24. de Mars 1646. Il fit tellement conoître sa capacité, que la Province de Zeelande le deputa à l'Assemblée des Etats Generaux, & puis aux premieres * conferences qui se tinrent entre les Deputez du Roi d'Espagne, & ceux des Provinces Unies, après une longue & sanglante guerre de 80. ans, glorieusement terminée à Munster le 30. de Janvier 1648. Il fut envoyé en qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers le Roi de Suede, le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg, pendant la fameuse guerre où les Suedois se rendirent maîtres de la Pologne, & firent tant de conquêtes sur le Roi de Dannemarc, qu'ils le contraignirent à leur ceder trois belles Provinces au delà du Sond. Au mois de Mars 1659. il fut élu Secretaire d'Etat de la Province de Zeelande; & au mois de Mai de la même année il fut nommé Plenipotentiaire pour le Traité de paix † qui fut conclu entre la Suede & le Dannemarc, par la mediation de la France, de l'Angleterre & des Provinces Unies l'an 1660. On étoit si content de l'habileté & de la fidelité qu'il avoit marquées dans ces illustres emplois, qu'au mois de Mars 1664. on l'éleva à la charge de Grand Pensionaire de Zeelande. L'instruction de cette charge porte entre autres choses, qu'on maintiendra en toute occasion & en tout tems les droits & preéminences de l'Etat, & les loix & les privileges du païs, contre tous ceux qui voudroient y donner atteinte. Par là cet emploi devient fort épineux & fort penible; cependant il s'en est aquité 23. ans & demi avec l'aplaudissement de tout le monde, & au grand contentement de ses Maîtres, qui en le deputant le 27. de Septembre 1687. au grand Conseil d'Etat, marquerent expressément dans sa commission, *qu'ils étoient fort satisfaits de ses longs & fidelles services, dont ils conserveroient toûjours une favorable memoire.* Il ne faut pas oublier qu'il fut creé Plenipotentiaire des Provinces Unies l'an ‡ 1667. pour le Traité ⸸ de Breda. Je parlerai de (*B*) ses trois fils dans les remarques.

* *Ce furent les conferences de Malines en 1652. & 1653.*

† *Le Roi de Suede avoit renouvelle la guerre, & avoit conquis tout le Dannemarc à la reserve de Copenhagen.*

‡ *Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.*

⸸ *Ce Traité fait par la mediation de la Suede, termina la guerre du Roi d'Angleterre Charles II. avec les Provinces Unies.*

HUNNIUS (ÆGIDIUS) né dans un village du païs de Wittemberg le 21. de Decembre 1550. a été un des plus fameux Theologiens de la Confession d'Augsbourg. Il fit ses études de Theologie à Tubinge sous Jaques André, sous Brentius le fils, & sous deux autres Professeurs; & il se rendit si habile pendant les huit années qu'il passa dans cette Université, qu'on le crut capable de professer la Theologie à Marpourg à l'âge de 26. ans. Il soutint très-bien l'opinion avantageuse qu'on avoit conçuë de sa science; car ayant fait quelques leçons & quelques β Sermons à Marpourg, le Landgrave resolu à le retenir, le recommanda d'une maniere fort honorable au Duc de Wittemberg, pour la promotion au Doctorat en Theologie. Hunnius s'en retourna à Tubinge, & y fut reçu Docteur peu de mois après ses noces, le 16. de Juillet 1576. Pendant les six premieres années de sa profession, il ne publia point de livres contre les Calvinistes; mais d'ailleurs (*A*) il fut en guerre continuellement avec eux, & il ne les épargna pas dans ses disputes Academiques. Enfin il les (*B*) attaqua par des livres l'an 1584. & il s'aquit une telle reputation, qu'en l'année 1592. il fut appellé dans la Saxe pour y reformer l'Electorat. On le fit premier Professeur en Theologie à Wittemberg, premier Ministre de l'Eglise du Chateau, & membre du Senat Ecclesiastique. Il s'apliqua avec une vigilance extraordinaire à decouvrir (*C*) ceux qui

β *L'an 1576.*

(*B*) *Je parlerai de ses trois fils.*] L'aîné est Antoine de HUYBERT Seigneur de Cruyningen, Conseiller dans la Cour souveraine de Justice. Le second est Jean de HUYBERT Seigneur de Nootgawe. Il a suivi le party des armes, où sa bonne conduite & sa valeur l'ont élevé à la charge de General Major de la Cavalerie. Le troisiéme a été Conseiller dans le Conseil de Flandres, & presentement il est l'un des Directeurs de la Compagnie des (*a*) Indes Orientales.

(*a*) *Tiré du susdit memoire.*

(*A*) *Il fut en guerre continuellement avec les Calvinistes.*] Voici ce qu'on en a dit dans son Oraison funebre. (*b*) *Quas autem & quàm serias, quamque frequentes velitationes in Hassia tàm* Cassellis, *quàm* Marpugi, *jam cum clancularis, jam cum apertis hostibus, quos* Sacramentarios Lutherani *vocant, subire coactus fuerit; quæ & quam gravia certamina, ob sanctissimum religionis Christianæ articulum*, de personâ Christi, ejusque ad dextram Dei sedentis adoranda majestate *sustinuerit: id Deo, rerum omnium inspectori ac judici notum est: neque fugit id multos pios & cordatos homines.*

(*b*) *Apud Melchior. Adam. in vit. Theolog. p. 727.*

(*B*) *Enfin il les attaqua par des livres.*] Ecoutons encore le même Orateur, nous verrons que nôtre Hunnius ne borna pas ses exploits à la guerre Sacramentaire; il attaqua aussi les sectateurs du Lutherien Illyricus. (*c*) *In publicum postea scriptis suis progressus sub annum* octogesimum quartum, Danæum *inprimis*, Ursinum, Pezelium, Grabium *& alios oppugnavit, editis libellis* de personâ Christi, ejusque ad dexteram DEI sedentis divina majestate: *de* altarium abrogatione. *Postea &* Flacianorum *cohorti bellum sacrum indixit, edito libello de* substantiâ peccati originis.

(*c*) *Apud eumd. ibid.*

(*C*) *A decouvrir ceux qui n'étoient pas bons Lutheriens.*] Ce fut une espece d'Inquisition, qui fit perdre à beaucoup d'honnêtes gens leurs charges,

qui n'étoient pas bons Lutheriens ; & comme il reüssissoit fort bien à en purger le païs, on * l'apella pour en faire autant dans la Silesie. Il fut creé Surintendant de l'Eglise de Wittemberg l'an 1595. & la même année il eut un rude combat à soutenir contre Samuel Huberus, (D) touchant l'élection & la predestination. Il fut l'un des principaux tenans contre les Jesuïtes Gretser & Tanner, dans la conference (E) de Ratisbonne l'an † 1602. Il mourut l'année suivante

* Fridericus IV. Lignicensium & Brigensium in Silesia Dux, Hunnii potissimum opera ac studio usus, Ecclesiarum Lignicensium per Silesiam reformationem suscepit atque perfecit; ejecto inde Leonhardo Krentzhemio, Lignicensium tunc Superintendente ; cui Calvinismi crimen impingebatur. *Melch. Adam. ubi infra.*

† *Presque tous les Auteurs marquent l'an 1601.*

(a) In Jubilo Jubilorum ad annum 1592. 1593.

(b) Quin & Ægidius Saxonicam visitationem contra Calviuistas defendit, refutationem enim scripsit Calvinistici libelli, quo visitatio illa exagitata fuit. *Contzen p.* 304.

(c) Historia Sacramentaria parte altera p. 674. & seq.

(d) Entre Theodore de Beze & Jean André.

(e) Tiré de Micralius, Syntagm. Hist. Eccl. p. 871.

(f) Post annum superioris sæculi octogesimum Ægidius Hunnius nisi fallor, primus vel certe inter primos præcipuus priscam & ante Augustinum in primitiva Ecclesia receptam sententiam revocavit, & in Ecclesias Scholasque nostras reduxit ; non tamen sine difficultate, contradictione & insimulatione Pelagianismi. *Calixtus consider. Doct. Reform.*

charges & leur patrie; car dès que l'on refusoit de signer le formulaire qu'Hunnius & ses Collegues proposoient, on passoit pour Calviniste, & on n'éprouvoit aucune misericorde. Le Jesuïte Contzen (a) s'égaye à decrire cette Inquisition, & remarque qu'Hunnius en écrivit une (b) apologie. Les violences exercées alors sur les personnes soupçonnées de Calvinisme font horreur, quand on lit ce qu'Hospinien (c) en a publié.

(D) *Samuel Huberus touchant l'élection.*] Cet homme avoit été Ministre dans un village proche de Berne, & ayant examiné les actes de la conference (d) de Mombeliard, il avoit trouvé 4. articles dans la doctrine de Beze qu'il crut peu conformes à l'Ecriture : 1. que JESUS-CHRIST n'est pas mort pour tous les hommes. 2. Que la plûpart des hommes sont exclus des promesses de la grace. 3. Que la cause de la damnation des reprouvez est le seul bon plaisir de Dieu, qui les a créez afin de montrer en eux le pouvoir de sa colere. 4. Que personne ne peut savoir si le Batême regenere les enfans. Il avoit eu le courage de contredire ces quatre articles, mais il s'étoit fait chasser à cause de cette hardiesse, Musculus & Gryneus avoient travaillé heureusement à son expulsion. Il s'étoit retiré au païs de Wirtemberg, & y avoit obtenu une Eglise après avoir embrassé la Confession d'Augsbourg. Quelques livres qu'il publia l'ayant fait conoître à l'Electeur de Saxe, il fut appellé à Wittemberg pour la profession en Theologie. A force de refuter les Protestans Suisses sur les matieres de la predestination, il se jetta dans une autre extremité, il en vint jusqu'à enseigner publiquement que Dieu a élu tous les hommes à la vie éternelle. Hunnius & ses Collegues l'avertirent de son erreur, & comme il ne s'en corrigea point, il fut chassé. Il s'en alla à Ratisbonne, il eut des conferences avec quelques Theologiens, il s'opiniâtra dans ses erreurs, & publia des livres à Spire pour les soutenir. Ce fut le 14. schisme de l'Eglise Lutherienne (e). Voilà l'homme avec qui nôtre Hunnius eut des affaires. Il fut assez heureux pour triompher de son ennemi, car il le fit destituer ; mais il s'exposa à quelques soupçons d'heterodoxie, & il fut obligé d'écrire pour sa justification. Lisez en marge (f) les paroles de Calixte, & ce qui suit. *Fortem se & fidum purioris doctrinæ hyperaspisten, adversus inanes* Huberi *φλυαρίας eo tempore præstitit* Hunnius, *dum partim monendo, partim scribendo, errantem* Huberum *in viam revocare studuit : quod ipsa res loquitur, & monumenta hac de controversia bene multa edita, cum primis verò ille tractatus* Hunnii *de* providentiâ & prædestinatione filiorum Dei, *satis luculenter testatur. Dißidio autem illo* Huberi *remotione sopito, prodiit anno* nonagesimo septimo *epistola : qua variorum errorum, de* cœnâ Domini, *de* baptismo, *de* libero arbitrio, *de* personâ Christi, *de* æternâ prædestinatione *fuit insimulatus. Hanc igitur* Hunnius *eodem anno* *refutavit : ut & eos qui in* Anhaltinis *ecclesiis altaria, imagines, organa musica, hostias, & alias ceremonias abrogarant* (g). J'ajoûte ces dernieres paroles afin qu'on sache qu'Hunnius ne condamnoit pas les autels, & les images, & plusieurs ceremonies Romaines que d'autres Lutheriens avoient en horreur.

(E) *Dans la conference de Ratisbonne.*] Je suis assûré que la plûpart de mes lecteurs seront bien aises de n'avoir pas la peine de recourir à un autre livre, pour savoir en gros ce que c'est que cette conference ; c'est pourquoi je mets ici ce qu'en a dit Pierre Matthieu. „ (h) Maximilien „ Comte Palatin du Rhin Duc de Baviere,* & „ Philippe Louys aussi Palatin du Rhin Comte „ de Veldents, & Sponhem cousins & con„ joints par le sang, mais separez & fort con„ traires en l'union des esprits qui est la Reli„ gion, resolurent pour se reünir en une mesme „ creance, & ramener avec eux leurs subjects „ à une mesme confession & profession de foy, „ d'assembler à Ratisbonne les plus grands & „ celebres Theologiens d'Allemagne de l'une „ & de l'autre Religion, afin que par un amia„ ble colloque ils fussent esclaircis des difficul„ tez qui causoient ce miserable Schisme. La „ dispute ne fut que ceste These, *Si l'Escriture* „ *Saincte est suffisante pour regler les choses ne*„ *cessaires au salut.* Les disputeurs Catholiques „ estoient quatre Professeurs en Theologie de „ l'Université de Paris (i), entre lesquels y „ avoit un Jesuïte. Pour les Protestans estoyent „ quinze Theologiens tant du Palatinat du Rhin, „ que des Duchez de Saxe, Brandebourg & „ Wittemberg.... Les Presidents, les deux „ Princes ; les Parleurs Gretzerus Jesuïte, & „ Heilbrun Ministre..:. Le (k) Colloque em„ ploya quatorze sessions ; ausquelles on parla „ longuement & opiniastrément du pouvoir du „ Juge, mais non si clairement ni veritablement ; „ que de ceste dispute en paroles on n'ait fait de „ grandes Apologies par escrit (l). „

La pensée de cet Historien est plaisante sur ces disputes verbales. *Quand je considere*, dit-il, (m) *le peu de fruict que ces disputes ont apporté en divers endroicts de l'Europe, & que l'Escriture Saincte est l'arene sur laquelle chacun estime qu'il lui soit permis de combattre, il me prend envie de desirer quelque severe defense de la traicter si vulgairement, & seroit bon qu'elle fust enseignée à la façon des Atomes d'Epicure ; des Nombres de Pythagoras, des Idées de Platon, de l'Entelechie d'Aristote, & des Chiffres des Cabalistes. Afin que personne n'en eust l'intelligence que par ceux qui sont capables de l'entendre. De ce que chacun y veut faire l'entendu, il advient que d'une*

T mesme

(g) Hutterus apud Melchior. Adam. in vit. Theol. p. 729.

(h) Matthieu Hist. de la paix ; liv. 4. ad ann. 1601. *p. m.* 134.

(i) Matthieu se trompe. Cayet Hist. de la paix p. 260. *n'a pas plus de raison quand il dit, que* les Theologiens du Duc de Bavieres furent Maistres Hunguer & Tanner Docteurs en la Faculté de Paris, & Gretser Jesuiste. *Tanner étoit Jesuite depuis l'âge de 18. ans, & par consequent il n'étoit point Docteur en la Faculté de Paris.*

(k) Matthieu ibid. p. 135.

(l) Sur ceste dispute de Ratisbonne on voit outre les actes & registres des seances jour par jour, un livre sous ce titre : Analysis Dialectica Colloquii Ratisbonensis anno 1601. de norma & judice omnium controversiarum fidei Christianæ habiti.

(m) Ibid. p. 136.

te le 4. jour d'Avril*. Il fut fecond (*F*) & en livres, & en enfans. Quelques-uns de fes fils fe font fait conoître (G) par leurs Ouvrages; mais l'un deux (*H*) fe fit Catholique Romain. Il n'y a point de livre où nôtre Hunnius ait plus fait paroître

* *Tiré de Melchior Adam, qui a donne l'abregé de l'Oraison funebre d'Hunnius prononcée par Leonard Hutterus,* in vitis Theolog. p. 723. & seq.

mesme fleur le fidelle comme l'abeille y trouve du miel, le rebelle comme l'aragnée en tire du poison, & plusieurs se sont abestis sur la beste de l'Apocalypse.

Joignons à ce paffage ces paroles de Monfieur Baillet. „ (*a*) Il en fut de ce combat comme des combats où la victoire ne fe regle pas fur le nombre des morts. Chacun pretendit en être forti avec avantage, on en fit des relations de part & d'autre, & des traitez tant en Latin qu'en Allemand jufqu'au nombre de plus de vingt. Parmi ces écrits j'en ai remarqué un en langue vulgaire concernant le triomphe des Jefuïtes, imprimé à Tubingue ville Lutherienne l'an 1603. *in* 4. & un en Latin compofé par Hunnius, & publié à Wittemberg en Saxe la même année en la même forme, fous le titre d'*Epiftola confolatoria cum not.* . . . Hunnius tâcha de vanger fon parti par un *Anti-Tanner*. . . . & par l'*Anti-Gretfer*. „ Il avoit lu la relation hiftorique que le Pere Tanner avoit faite; (*b*) *Mais il n'avoit pas été fatisfait d'un recit trop peu favorable à fon parti. Pour prevenir les effets qu'il craignoit de fa lecture, il fit une contre-Relation, c'eft-à-dire, une hiftoire à fa mode du Colloque de Ratisbonne, qui parut en* 1602. *à Wittemberg en Saxe. Le Pere Tanner ne crut pas devoir laiffer cet écrit fans Reponfe: & non content d'avoir fait reimprimer fa Relation en Latin & en Allemand à Munich en Baviere, il publia encore des Reflexions fur celle de Hunnius fous le titre d'*Examen Narrationis quam hiftoricæ Relationis nomine infignitam de Colloquio Ratisbonenfi edidit Ægidius Hunnius Prædicans, *à Munich* 1602. *in* 4. *C'eft contre ce dernier ouvrage que Hunnius écrivit fon* Anti-Tanner, *qu'il fit imprimer dés la mefme année à Wittemberg.* Le Pere Tanner publia une replique, *dans laquelle il donna une defenfe de fa premiere refutation*. . . *& des remarques fur la mort de fon Auteur.* Elle parut à Munich l'an 1603. *in* 4. intitulée *Apologeticus pro compendiaria relatione de colloquio Ratisbonenfi* 1601. *adverfus Anti-Tannerum cum appendice de morte Ægidii Hunnii.* Monfieur Baillet (*c*) remarque que le P. Gretfer ne put s'empêcher de faire des reflexions fur l'Anti-Gretfer de Hunnius. *Elles furent imprimées à Ingolftad quelque tems après, & inferées depuis parmi quelques autres de fes œuvres, fous le titre d'*Admonitio de Anti-Gretfero. Ce Jefuïte publia quelque autre chofe contre le même antagonifte. (*d*) *Labyrinthus Cretico-Hunnianus, hoc eft, difputatio de Hunnio Prædicante, genioque Lutherano femetipfum contradictionibus implicante & jugulante in aliquot articulis fidei* 1602. *& refponfum ad thefes Hunnianas, de Colloquio Pontificiis jucundo* (*e*), *una cum fex digreffionibus contra ejufdem Hunnii calumnias*, 1602. Notez que les deux Bibliothecaires des Jefuïtes attribuent au Pere Tanner un livre qui a pour titre *Labirinthus* (*f*) *Critico-Hunnianus*, imprimé à Munich l'an 1612. Ne pourroit-on pas s'imaginer qu'il y a ici quelque (*g*) abus? deux Jefuïtes auroient-ils voulu fe fervir du même titre, en écrivant contre le même adverfaire.

(*a*) *Baillet tome* 1. *des Anti*, *p.* 181.

(*b*) *Id. ib. p.* 245.

(*c*) *Ibid. pag.* 182.

(*d*) *Alegambe, Biblioth. Scriptor. Societ. Jefu p.* 200.

(*e*) *Il me femble que c'eft une faute d'impreffion pour* ineundo. *Le P. Sotuel a retenu le mot* jucundo.

(*f*) *Faute d'impreffion fans doute pour* Cretico.

(*g*) *Voyez Mr. Baillet ib. p.* 180.

(F) *Fecond & en livres & en enfans.*] On a fait une édition de fes Oeuvres en 5. volumes. (*h*) *Primus varios tractatus de articulis fidei, alter polemica, tertius & quartus commentaria in Matthæum, Johannem & omnes pene epiftolas Canonicas, quintus difputationes & orationes varias continet. Edidit etiam vernacula lingua poftillam Euangelicam & Epiftolicam. Homilias in VI. Prophetas, Threnos & Catechifmum, confeffionem de perfona Chrifti & id genus alia.* Quant à fa fecondité conjugale, on nous affûre dans fon Oraifon funebre qu'il reçut du ciel la benediction promife aux fidelles par le Pfalmifte (*i*).

Quant à l'heur de ta ligne
Ta femme en ta maifon
Sera comme une vigne
Portant fruit à foifon;
Et autour de ta table
Seront tes enfans beaux,
Comme un rang delectable
D'oliviers tous nouveaux (*k*).

(G) *Se font fait conoître par leurs Ouvrages.*] Nicolas Hunnius Profeffeur à Wittemberg, & puis Surintendant à Lubec a publié, *Epitome credendorum: examen errorum Photinianorum: capiftrum Lancillotto impactum: neceffaria defenfio de Papa Antichrifto: refutatio Weigelianæ Theologiæ: apoftafia Ecclefiæ Romanæ: pellis ovina papiftica: innocentia Lutheranorum: fundamentalis diffenfus Lutheranorum & Calvinianorum: neceffaria admonitio contra* (*l*) *theofophos, novellos Prophetas, nomine minifterii Lubecenfis, Hamburgenfis, & Lunæburgenfis,* & quelques autres Traitez. Il mourut l'an 1643. âgé de 58. ans. Son frere Gilles Hunnius étoit mort l'année precedente Surintendant General d'Altembourg (*m*).

(*H*) *L'un d'eux fe fit Catholique Romain.*] Il étoit Jurifconfulte, & s'apelloit Helfricus Ulricus Hunnius. Il publia à Cologne l'an 1633. un livre où il pretendit faire voir que de l'aveu même de quelques doctes Proteftans, on eft obligé de reftituer à la Communion de Rome les biens d'Eglife qui lui furent enlevez pendant la reformation de Luther. On a reproché à Voetius d'avoir pillé dans ce livre-là fes autoritez, & fes raifons contre les Chanoines d'Utrecht. (*n*) *Iteratò noto, pellucentem illum centonem, magnam partem confarcinatum effe ex duodecim confiliis Lutheranorum. . . . fimul editis per Helfricum Ulricum Hunnium, JC. filium Ægidii Hunnii, celebris quondam Theologiæ Doctoris & Profefforis in Academia Witebergenfi, qui pellectus offa Antichriftiana, cum turpiffime defeciffet ad Pontificios, atque fecundum fatum Apoftatarum, negligeretur ab iis, qui exemplo diaboli Matth.* 4. 9. *plurimos fectatores fibi colligere folent, per myfticam illam vocem:* Hæc tibi dabo: *Coloniæ Agrippinæ anno* 1633. *evulgavit duodecim illa Refponfa, feu, ut ipfe pariter vocat,* Præjudicia, *infcripta Abbati Fuldenfi, eum in finem, ut evinci poffet, Lutheranos (per errorem fummum iis conjungit Calviniftas, quum neque Matthæus Wefenbecius, neque Hieronymus Treutlerus, prout fingit Hunnius, unquam vixerint in communione eorum,* qui

(*h*) *Micrælius ubi fupra p.* 760.

(*i*) Inde divinæ benedictionis veftigia, tum in re familiari, tum in eo potiffimum deprehendit: quod juxta promiffionem Pfalmi, *vidit filios ac filias, ficut plantationes olivarum, in circuitu menfæ fuæ.* Apud Melchior. Adam. p. 730.

(*k*) *Pfeaume* 128. *felon la verfion de Clement Marot.*

(*l*) *Voyez Mollerus, Ifagoge ad Hiftor. Cherfonefi Cimbricæ parte* 3. *p.* 469.

(*m*) *Tiré de Micrælius ubi fupra pag.* 760. 761.

(*n*) *Martinus Schoockius exercitat. variar. p.* 52. *edit. in* 4.

paroitre son entêtement & sa violenee, que dans celui qu'il (*I*) intitula *Calvinus Judaïzans.* On y accusa Calvin (*K*) de tant de crimes en matiere d'heresie, qu'il eût eu sujet de craindre le traitement de Servet, s'il se fût vu à la discretion de Hunnius.

HUT-

qui Calvinistæ audiunt) esse αὐτοκατακρίτους, atque dictante propria conscientia, debere restituere bona Ecclesiastica, à se invasa, occupata, direpta, ac prophanata, *ut loquitur famelicus Apostata in titulo. Verum esse quod dico, quivis cognoscet, si instituerit Consilium Theologicum comparare cum hisce Responsis; ubi aut Hunnius, aut ejus Typographus erravit in citandis authoribus, maxime juris Canonici textibus, pariter (respicio primam editionem) errant Architecti hujus,* Κατ' ἀντίφρασιν, *Consilii Theologici; quod adeo impudens, ut pag.* 25. *speciatim in hunc Hunnii tractatum digitum intendat.* Mr. Baillet à qui rien n'échape n'a pas ignoré le changement de religion de cet homme; mais il n'a point su que c'étoit un fils de l'Auteur de l'*Anti-Gretser.* Voyons ce qu'il dit: „ Lors „ (*a*) que les Protestans qui nous alleguent l'*Anti-* „ *Hunnius* & la *Resolution Anti-Hunnienne* de Va- „ lentin Bullen Lutherien, content encore Hun- „ nius parmi ceux de leur communion, ou ils „ nous donnent lieu de croire qu'ils ont confon- „ du Nicolas Hunnius Lutherien mort dès l'an „ 1643. avec Helfricus Ulricus Hunnius Ju- „ risconsulte Allemand, converti du Luthera- „ nisme à l'Eglise Romaine, qui vivoit en mê- „ me temps que l'autre Hunnius; ou ils ont „ voulu dissimuler sa conversion, soit qu'ils „ ne la crussent pas veritable, soit qu'ils la ju- „ geassent de peu de durée. Quoi qu'il en soit, „ Val. Bullen fit imprimer contre luy son An- „ ti-Hunnius à Leichen l'an 1633. *in* 8. sous le „ titre de *Resolutio Anti-Hunniana* seu *Responsio* „ *ad calumniosam* Resolutionem *tertiam præjudicia-* „ *lium Quæstionum H. Ulr. Hunnii.* Il temoigne „ dans cet Ouvrage estre très-persuadé qu'il n'y „ avoit point de dissimulation dans son renon- „ cement au Lutheranisme, & il fait assez con- „ noistre qu'il avoit lu son Livre des XII. *Ar-* „ *gumens indissolubles de la Religion Catholique*, qui „ avoit paru à Cologne *in* 12. dès l'an 1632. „ Nôtre Ulricus Hunnius publia à Giesse un Traité *de transactione* l'an 1615. quatre livres *variarum resolutionum Juris Civilis*, à Francfort l'an 1620. & une dispute *de homicidio & ejus pœna*, à Marpourg l'an 1625.

(*a*) *Baillet ubi supra p.* 395.

(*b*) *Voici le titre en son entier:* Ægidii Hunnii Calvinus Judaizans, hoc est, Judaicæ glossæ & corruptelæ quibus Joannes Calvinus illustriora Scripturæ Sacræ loca, & testimonia de gloriosa Trinitate, Deitate Christi, & Spiritus Sancti, cum primis autem vaticinia Prophetarum de adventu Messiæ, nativitate ejus, passione, resurrectione, ascensione ad cœlos, & sessione ad dexteram Dei detestandum in modum corrumpere non abhorruit.

(*I*) *Qu'il intitula* (*b*) Calvinus Judaïzans.] Je ne suis pas satisfait des lumieres que j'ai aquises jusques ici sur l'histoire de cet Ouvrage, & sur les suites qu'il a euës; mais je croi pouvoir dire, & j'espere que Monsr. Baillet (*c*) ne m'en saura pas mauvais gré, que ce livre ne parut point l'an 1575. Hunnius n'avoit alors que 25. ans, & s'il se fût signalé à cet âge-là par un tel Ouvrage, l'Auteur de son Oraison funebre n'auroit pas manqué de l'observer, & il n'eût pas dit que ce fut environ l'an 1584. qu'Hunnius commença d'écrire contre les Calvinistes. Le Jesuïte Contzen (*d*) met à l'an 1593. l'impression du *Calvinus Judaïzans*, & je croi qu'il a raison; car l'*Anti-Paræus* de Hunnius, *id est refutatio in defensionem corruptelarum quibus Joannes Calvinus Scripturæ testimonia de Trinitate & Christo corrupit*, fut imprimé à Wittemberg l'an 1594. Cette date donnée par Lipenius ne doit pas être reformée (*e*), comme on l'a cru. Ce qui m'embarrasse est de voir dans la vie de Pareus qu'en l'année 1595. Gilles Hunnius troubla la paix de l'Eglise, en accusant les Reformez, & nommément Jean Calvin de judaïzer. Je raporte un peu au long le passage, parce qu'on y trouvera quelques traits du caractere de nôtre Hunnius selon le jugement de ses adversaires: (*f*) *Repertus est anno deinceps* 1595. *turbulentus quidam Gracchus, qui pacem Ecclesiæ livido calamo inquietare paravit, ægre ferens, Euangelicorum Principum animos à tribunitiis Ecebolorum concionibus abhorrere, unionemque ac concordiam Christianam serio meditari: quam proinde non alia fabrica melius se disrumpere posse speravit, quam si immani isto convitio gravaret Ecclesias Reformatas, criminatus eas* Judaïzare: *ac* CALVINUM *primipilarem Ecclesiarum Reformatarum Doctorem, Judaïcis glossis pleraque oracula Veteris Testamenti detemerare. Accusatio hæc tametsi non communem causam Ecclesiarum Orthodoxarum tangeret, proprieque eam spectaret, cujus Episcopus fuisset* Calvinus, *tamen quia per illius latus cætera omnes in capite* CHRISTO *unita petebantur, propudiosis istis calumniis* CLYPEUM Veritatis Catholicæ de sacrosancta Trinitate *opposuit, Ecclesiasque Orthodoxas, &* CALVINUM *Electum* DEI *organon fortissime asseruit: adeoque in fumos dissipavit* Judaïca & Arianica illa *cymbala.* En lisant cette conclusion, ne croiroit-on pas que la querelle fut entierement amortie par la reponse de Pareus? Cependant cela n'est pas vrai. Hunnius repliqua; son adversaire repliqua aussi. Nous avons vu que selon Lipenius il parut un Anti-Pareus de Hunnius l'an 1594. Hutterus raporte qu'en 1598. Hunnius publia (*g*) deux livres contre Pareus qui avoit écrit pour Calvin. Pareus revint à la charge par un livre „ qu'il (*h*) fit imprimer à Neustadt l'an „ 1599. *in* 8. sous le titre d'*Orthodoxus Calvinus* „ *oppositus Pseudo-Calvino Judaïzanti.* Ouvrage „ qui fut reimprimé quarante deux ans après à „ Geneve. „ C'est Monsieur Baillet qui m'aprend ceci, & qui me jette par là dans un nouvel embarras; car je trouve par la preface du (*i*) *Calvinus Orthodoxus*, que Pareus le composa & le publia l'an 1594. Il dit (*k*) que les manes de Calvin reposent depuis 30. années dans le tombeau, & que cette Apologie auroit paru à Francfort à la foire du printems (*l*), si l'autorité des superieurs n'avoit retardé l'impression. Ils ont changé d'avis, ajoûte-t-il (*m*), & aprouvé que je publiasse ce livre. Cela marque clairement que le *Calvinus Orthodoxus* fut imprimé l'an 1594. & neanmoins l'Auteur nous aprend aux dernieres pages que Samuel Huber avoit été bani de Wittemberg, ce qui n'arriva qu'en l'année 1595. selon Melchior Adam (*n*).

(*K*) *De tant de crimes en matiere d'heresie.*] Voici le sommaire de son *Calvinus Judaïzans*, tel que Pareus le donne: (*o*) *In ipso libri titulo Calvinum ex Ariano Judæum, vel certe ex Arianizante Judaïzantem facit, & amarissimè passim insectatur, quòd mera ambitione, studio perverso,* ludo

(*c*) *Voyez le* 1. *tome des Anti p.* 359.

(*d*) *In Jubilo Jubilorum pag.* 307.

(*e*) *Baillet, ubi supra.*

(*f*) *Philippus Paræus in vita Davidis Parai p. m.* 51.

(*g*) Duobus libris D. Pareo respondit, qui Calvini patrocinium susceperat. *Apud Melchior. Adamum p.* 729.

(*h*) *Baillet ib. p.* 360.

(*i*) *C'est le titre du livre dans l'édition de Geneve* 1641.

(*k*) *Præfat. p.* 4.

(*l*) *Ibid. p.* 14.

(*m*) *Ibid. p.* 15.

(*n*) *In vita Hunnii p.* 729.

(*o*) *Parens in præfat. Calvini orthodoxi p.* 9.

HUTTEN (Ulric de) Gentilhomme de Franconie, nâquit à Steckelberg * l'an 1488. Il étudia premierement à Fulde, puis à Cologne, puis à Francfort sur l'Oder, où il fut reçu Maître és Arts en l'année 1506. à la premiere promotion qui fut faite dans cette Academie que l'on venoit d'ériger. Comme il avoit du talent pour la Poësie, il debuta de ce côte-là pour se donner le titre d'Auteur: ce fut (*A*) l'an 1513. en publiant un Ouvrage qui étoit intitulé *Vir bonus*. L'année suivante le Prince Albert de Brandebourg ayant fait sa premiere entrée à Mayence, dont il étoit Archevêque, donna lieu à la production d'un second Ouvrage. Hutten lui fit un ample panegyrique en vers, dans lequel il enferma avec assez d'industrie celui de toute l'Allemagne. Il avoit un cousin nommé Jean de HUTTEN, qui étoit Marechal de la Cour chez le Duc Ulric de Wirtemberg. Ce Prince mal satisfait de sa femme, & ne lui donnant point sujet d'être contente de lui, (car il avoit des Maîtresses) tua ce Jean de Hutten dans la forêt de Beblingen en l'an 1515. Aparemment il le crut favorisé de la Duchesse. Nôtre Poëte en attendant qu'il pût temoigner son ressentiment à ce Prince les armes à la main, publia divers † écrits contre lui. Il étoit (*B*) alors en Italie, où il avoit

* *C'étoit le château de la famille. Elle* [illegible] *encore & fait figure.*

† *Voyez en la liste dans la remarque B.*

ludo aleatorio, versutia veteratoria, temeritate desultoria, Scripturas sacras à sensu proprio ad peregrinum inflectat, quòd easdem tetris corruptelis, glossis impiis, proditoriis elusionibus & plenis Judaicæ perfidiæ nequitiæque strophis, ad suam & aliorum perniciem horribiliter aliò detorqueat: quòd testimonia de Deo uno & trino stropharum suarum spinis intricet: quòd Scripturæ locis æternam Deitatem Christi confirmantibus caliginem Judaicam offundere non reformidet: quòd illustrissima vaticinia Prophetarum de Messia Judaicis perversionibus involvat; in fraudem Christianæ religionis adulteret; & ad perfidiam Judaicæ infidelitatis, Arianæque impietatis retundenda strophis nefariis hebetet, inutiliaque reddat: quod Euangelistarum, Apostolorumque sacrosanctas explicationes nequiter eludat: ipsos Apostolos sub ferulam censoriam revocet; flagellet: quòd Scriptorum Ecclesiasticorum, veterum & recentium, pias interpretationes altissimè despiciat & irrideat, ipsosque sexagenarios de ponte præcipitet, &c. Passim etiam non acerbis modo sarcasmis surdo illudit, sed & conviciatur virulentissimè, appellitans acutum Diaboli instrumentum, Censorem, Aristarchum, Dictatorem, Apostolo Paulo doctiorem, αὐτοδίδακτον Scripturæ interpretem, Doctorem superciliosum, præstigiarum Judaicarum architectum, colubrum, angelum & Spiritum tenebrarum ex abyssi puteo emergentem, & quæ alia hujus generis infinita sunt maledicentiæ ejus emblemata, vel potius convicia, lectu sanè & auditu horrenda. Notez qu'il declare (*a*) que s'il ne fait voir à l'œil le Judaïsme de Jean Calvin, il veut que jamais on ne le croye sur aucune chose. Il n'est pas possible de s'empêcher de faire cette demande. Ou il étoit persuadé de ce qu'il disoit, ou il ne l'étoit pas? Le party de la charité chretienne est de dire qu'il l'étoit, car sans cela il le faudroit prendre pour le plus mechant homme qui fût sur la terre. Disons donc qu'il parloit selon sa persuasion, & concluons de là que dans les temperamens chauds, comme étoit le sien, le zêle est une sorte d'ivresse qui trouble tellement l'esprit, qu'on voit tout (*b*) double, tout de travers. La Bacchante qui se rua sur son propre fils qu'elle prenoit pour un sanglier, (*c*) pendant qu'il regardoit sans aucune foi, ou plûtôt avec mepris les ceremonies de la fête, est une image des vertiges qui saisissent les Zelateurs. Pareus attribuë au Diable tous ces grans excés d'Hunnius: c'est le Diable, dit-il (*d*), qui s'est servi d'Hunnius comme d'un ouvrier propre à cela, pour composer un livre si calomnieux. *En vero tandem, Christiane Lector, extremæ improbitatis Satanæ exemplum. Quasi enim hactenus Nestorianismis, Arianismis, Turcismis, Paganismis, Atheismis, & id genus impurissimis sputis suis Ecclesias nostras parum conspurcarit: nuper easdem etiam* JUDAISMI *stercoribus petulantissimè conspergere est aggressus, conflato per idoneum artificem libello mendaci juxtà & maledico, qui titulo* CALVINI JUDAIZANTIS *circumfertur.* Le but de l'affaire, selon Pareus, c'étoit d'extirper les Reformez, afin que les Docteurs Ubiquitaires fussent dans une grande consideration. *Hinc* Pseudo-Calvinus Judaizans *cujus hoc est argumentum & scopus.* Calvinus est Judaizans, Arianizans: ergo & Calvinistarum Ecclesiæ (quas vocant) sunt tales: ergo exstirpandæ: ergo cessabunt Ubiquitati facessere negotium: ergo stabit Ubiquitas: ergo in pretio erunt ubiquitarii Doctores. *Hæc est Satanæ Dialectica* (*e*).

(*A*) *Ce fut l'an 1513.*] Il étoit donc âgé de 25. ans lors qu'il commença de s'ériger en Auteur; Moreri s'est donc trompé, & n'a point su copier Melchior Adam, lors qu'il dit *que dès la 18. année de son âge* Hutten *publia divers Ouvrages en vers.*

(*B*) *Il étoit alors en Italie.*] J'ai suivi la chronologie de mon Auteur Melchior Adam, mais je dois avertir ici mon lecteur qu'elle m'est un peu suspecte. Je ne croi pas que tous les Ecrits qui concernent la mort de Jean Hutten ayent été publiez avant le retour d'Ulric Hutten en Allemagne. Je voi dans la Bibliotheque de Gesner que le recueil de tous ces Ecrits fut imprimé dans le château de Steckelberg l'an 1519. in 4. Il comprenoit *Ulrichi Hutteni super interfectione propinqui sui Joannis Hutteni equitis à Wirtenbergiensi Duce Ulricho deploratio, heroicis versibus. Ad Ludovicum Huttenum super interemptione filii consolatoria Oratio. In Ulrichum Wirtenbergiensem orationes quinque invectivæ. In eumdem dialogus, cui titulus Phalarismus. Apologia pro Phalarismo, & aliquot ad amicos epistolæ. Ad Franciscum Galliarum regem epistola, ne causam Wirtenbergiensis tueatur exhortatoria. Inseruntur etiam epistolæ aliquot ad amicos.* Je voi d'ailleurs Melchior Adam citer une harangue d'Ulric Hutten contre le Duc de Wirtemberg, laquelle n'a été composée qu'en

(*a*) Hac lege diserte se adstrinxit (pag. 6.) ut nisi Calvinum judaizantem ad oculum demonstret, nolit sibi ulla unquam in re posthac fidem adhiberi. *Id. ibid. p.* 16.

(*b*) Eumenidum veluti demens vidit agmina Pentheus Et solem geminum, & duplices se ostendere Thebas. *Virgil. Æn. l.* 4. *v.* 469.

(*c*) Ille aper in nostris errat qui maximus agris, Ille mihi feriendus aper. *Ovidius Metam. l.* 3. *sub finem.*

(*d*) *Pareus in præfat. p.* 3.

(*e*) *Id. in Calvino orthod. p.* 344.

avoit donné diverses (C) preuves de courage, dans la guerre que l'Empereur Maximilien soutint neuf ans en ce païs-là. A son retour * en Allemagne il fut tellement recommandé à cet Empereur par Conrad Peutinger, que ce Prince lui confera (D) la couronne poëtique. Depuis ce tems-là Hutten se fit peindre armé, avec une couronne de laurier sur la tête, & se plut infiniment à cet équipage. Il ne tarda gueres à s'en aller à la Cour de l'Electeur de Mayence, où il composa un dialogue intitulé *Aula* en 1518. Un peu après il fut à la Diete d'Augsbourg avec l'Electeur son maître, qui y reçut le Chapeau de Cardinal. On s'étoit plaint dans cette Diete contre le Duc de Wirtemberg; & on n'avoit pas oublié le meurtre du Marechal de sa Cour. Ces plaintes n'avoient pas produit un fort grand effet; mais enfin ce Prince s'étant emparé de la ville Imperiale de Reutlingen au mois de Janvier 1519. on fit une ligue contre lui dans la Suaube, qui ne mit bas les armes qu'après l'avoir chassé de tous ses Etats, où il ne rentra qu'au bout de quinze ans. Nôtre Hutten porta les armes dans cette guerre. La cause de Luther lui ayant paru fort bonne, il l'embrassa avec chaleur, & publia avec des gloses interlineaires & marginales la Bulle de Leon X. contre Luther en l'année 1520. dans lesquelles † gloses il tournoit cruellement en ridicule ce Pape. La liberté avec laquelle il écrivit (E) contre les desordres de la Cour de Rome irrita tellement Leon, qu'il ordonna à l'Electeur de Mayence de le lui envoyer pieds & poings liez. Hutten (F) se retira de cette Cour, & s'en alla au Païs-Bas à celle de Charles-Quint; mais il n'y demeura gueres, étant averti que sa vie n'y seroit point en sûreté. Il y a quelque apparence qu'il se retira alors dans la forteresse d'Ebernburg; car c'est là qu'il écrivit en l'année 1520. sa plainte à l'Empereur, à l'Electeur de Mayence, à celui de Saxe, & à tous les Etats d'Allemagne, contre les entreprises que faisoient sur lui les Emissaires du Pape. Ce fut du même lieu qu'il écrivit à Luther ‡ au mois de Mai 1521. & qu'il fit sortir divers Ecrits en faveur de la Reforme. On ne sait pas bien quand il sortit de ce chateau; mais il est sûr que dès le mois de Janvier (G) 1523. il étoit sorti

* *En 1517.*

† *Elles sont dans le 2. tome des Oeuvres de Luther pag. 53. & suiv.*

‡ *Cette lettre est au 2. tome des Oeuvres de Luther edit. Witt. pag. 102.*

qu'en 1519. c'est-à-dire deux ans après que l'Auteur fut retourné d'Italie en Allemagne; n'ai-je donc pas raison de douter de l'exactitude de mon Melchior Adam? Ce qu'il cite de cette harangue est trop singulier, pour ne devoir pas trouver ici quelque lieu. On y aprend que Jean Hutten fut deterré assez près de la forêt où on le tua, qu'il fut deterré, dis-je, pendant que les Confederez faisoient la guerre au Duc Ulrich de Wirtemberg. Il y avoit dejà quatre ans que le meurtre avoit été fait, & neanmoins le corps n'étoit pas pourri; il saigna quand on le toucha, le visage étoit encore reconoissable. Ulric Hutten en tire une preuve de l'innocence de son cousin (a), qui avoit été apparemment soupçonné d'être trop bien dans les bonnes graces de la Duchesse.

(C) *Diverses preuves de courage.*] Celles qu'il donna à la guerre étoient sans doute inferieures à celle qu'il donna dans une rencontre particuliere. Il étoit allé de Rome à Viterbe, dans le tems qu'un Ambassadeur de France s'étoit arrêté à cette derniere ville. Il s'éleva une querelle où Hutten abandonné de ses camarades eut en tête cinq François, & les mit en fuite lui seul, malgré les blessures qu'il avoit reçuës. Il a fait une épigramme là-dessus, *in quinque Gallos à se profligatos*, que l'on peut lire dans Melchior Adam.

(D) *La couronne poëtique.*] Il se reconoît redevable de cet honneur aux bons offices de Peutinger, & lui en temoigne sa reconnoissance dans (b) un de ses livres. Il dit même que cette couronne avoit été faite dans le logis de Peutinger, par sa fille Constance dont il louë extremement la vertu & la beauté. *Illam ajo coronam, illam lauream quam tu ante domi tuæ, accurate contexente & adornante filia tua Constantia, omnium quæ istic sunt puellarum & forma & moribus præstantissima, apparaveras.* Il y avoit là de quoi debiter bien des pensées pour un Poëte qui aimoit le sexe, comme faisoit Hutten; & ce seroit un grand hasard si la belle Constance Peutinger n'avoit pas été regalée de plusieurs épigrammes.

(a) Rem admirandam, & cujus prope nullius fides capax sit, vidisses. Quartum jam annum defossum corpus non consumtum, non putrefactum, totam adhuc faciem cognoscibilem: quin etiam sanguine commaduit attactum. En igitur innocentiæ testimonium! Deposuimus Esslingæ, inde ad patriam sepulturam devecturi. *Hutten in Orat. contra Wirtemb. apud Melchior. Adam. in vit. Jurisconsult. pag. 17.*

(b) *Præfatione ad Principes German. ut bellum Turcis inferant, apud Melch. Adam. ib. pag. 15.*

(E) *Il écrivit contre les desordres de la Cour de Rome.*] Entre autres Ouvrages il publia un Traité historique en Allemand, sur la desobeïssance continuelle des Papes envers les Empereurs. On y trouve sur la fin que Maximilien I. ayant été trompé par Leon X. tint ce discours: *Ce Pape m'a déjà trompé mechamment, & je puis dire en verité qu'aucun Pape depuis que je suis au monde ne m'a été homme de parole, mais avec la grace de Dieu j'espere que celui-ci sera le dernier.* Cochleus (c) dit qu'avant que Luther eût fait parler de lui, Ulric de Hutten avoit publié plusieurs choses contre les vexations que l'Allemagne souffroit de la part des Papes, & qu'en 1519. il fit un petit Ecrit intitulé *Trias Romana*, d'une invention tout-à-fait jolie, qui rendit extremement odieuse la Cour de Rome.

(F) *Hutten se retira de cette Cour.*] Je ne trouve point dans sa vie que l'Electeur de Mayence l'ait fait jamais arrêter, comme Mr. Moreri l'assûre; je trouve seulement qu'il l'éloigna de sa Cour, *exclusus itaque aula & urbe Moguntina* *; & qu'il defendit la vente & la lecture de ses Ouvrages à toutes personnes, sous peine d'excommunication.

(G) *De Janvier 1523. il étoit sorti de Bâle.*] Cela paroît par ces paroles d'une (d) lettre d'Oecolampade: *Sunt hic ex sacerdotibus & theologis qui de me pessime loqui cupiant, nec desistunt ubi clam conveniunt. Tantum machinati ut Hutteno non fuerit diutius tutum hic agere, unde & nudius tertius hinc discessit, quorsum autem nescio.*

(c) *Act. & Script. Lutheri ad ann. 1519.*

* *Melch. Adam. pag. 19.*

(d) *Datée de Bâle le 21. Janv. 1523. lib. 4. epist. pag. 968. apud Melchior. Adam. pag. 21.*

forti de Bâle, où il avoit cru trouver une retraite assûrée, au lieu de quoi il s'y étoit vu exposé à de grans dangers. Erasme s'étant excusé de recevoir sa visite, de peur d'augmenter les soupçons que l'on formoit contre lui, & de peur de quelque autre chose qu'il (*H*) a depuis avoüée, se vit attaqué peu après par un écrit assez chaud d'Ulric de Hutten. Il y (*I*) repondit. Hutten lui eût repliqué sans doute s'il eût vêcu assez de tems; mais il mourut dans une (*K*) Ile du lac de Zurich le 29. d'Août 1523. C'étoit un petit homme, d'un temperament foible & maladif; mais d'un grand courage, & un peu (*L*) trop emporté. On publia

(*H*) *Qu'il a depuis avouée.*] Ecrivant à Melanchthon (*a*) au mois de Septembre 1524. il lui dit qu'il auroit fort bien reçu sa visite sans se soucier beaucoup du qu'en diroit-on; & que s'il avoit refusé celle de Hutten, ce n'avoit pas été par la seule crainte de se rendre odieux, qu'il en avoit eu une autre raison, c'est qu'il se seroit vu obligé de loger chez lui ce Fanfaron, chargé de misere & de gale, qui ne cherchoit qu'un nid où il se pût arrêter, & qui empruntoit à tout le monde. Ainsi les interêts de la bourse agirent plus sur Erasme en cette occasion, que ceux de la renommée. *Quod* Hutteni *colloquium deprecabar non invidiæ metus tantum in causa fuit: erat aliud quiddam quod tamen in* Spongia *non attigi. Ille egens & omnibus rebus destitutus quærebat nidum aliquem ubi moraretur. Erat mihi gloriosus ille miles cum sua* (*b*) *scabie in ædes recipiendus, simulque recipiendus ille chorus titulo* Evangelicorum, *sed titulo duntaxat.* Sletstadii *mulctavit omnes amicos suos aliqua pecunia.* A Zuinglio *improbè petiit, quod ipse* Zuinglius *mihi suis literis perscripsit. Jam amarulentiam & glorias hominis nemo quamvis patiens ferre poterat.* Vous voyez donc que nôtre Hutten ne fit point peur à Erasme sur le pied d'un bon Lutherien, mais sur le pied d'un Officier devalisé, qui vouloit prendre son quartier d'hyver chez lui. Ne doutez point que ses visites accompagnées d'emprunt d'argent, ne deplussent à plusieurs qui étoient ouvertement Evangeliques.

(*a*) *Cette lettre est la* 113. *du* 19. *livre pag* 949.

(*b*) *Il y a beaucoup d'apparence qu'il entend ici la verole par* scabies.

(*I*) *Il y répondit.*] Cette reponse est adressée à Zuingle, & a pour titre, *Spongia Erasmi adversus aspergines Hutteni.* Erasme y avouë de bonne foi qu'il fit prier Hutten de ne venir point le voir, si quelque raison importante ne l'y engageoit; mais il montre qu'il joignit à cette priere tant d'adoucissemens, & qu'en suite il fit faire tant d'autres propositions à cet ami, que tout homme raisonnable en auroit été content. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il écrivit à Marc Laurinus Doyen de Bruges que si Hutten le fût venu voir, il n'auroit pas refusé de s'entretenir avec lui (*c*). Il ajoûte que la raison qui les empêcha de se voir, fut que Hutten ne se pouvoit passer de poile, & que lui Erasme n'y pouvoit durer. Voyez par cet exemple combien les plus honnêtes gens sont sujets à ne dire pas toûjours dans leurs lettres les choses comme ils les savent. Hutten s'emporta beaucoup contre Erasme, & ramassa une longue Kirielle de reproches desobligeans. Erasme s'en justifia le mieux qu'il pût. Après la mort de Hutten il y eut un Medecin nommé Othon Brunfels, qui repliqua pour lui à Erasme.

(*c*) Fuit hic Huttenus paucorum dierum hospes: interim nec ille me adiit, nec ego illum, & tamen si me convenisset non repulissem hominem à colloquio. *Erasm. epist.* 6. *l.* 23.

(*K*) *Il mourut dans une Ile du Lac de Zurich.*] Il y fut aussi enterré, & au bout de quelques années (*d*) on fit graver sur son sepulcre ce distique, par les soins d'un Gentilhomme de Franconie.

Hic equus auratus jacet, oratorque disertus
Huttenus, vates carmine & ense potens.

(*d*) *Gesner in Biblioth. fol.* 342.

Ce qu'il y a de bien fâcheux est qu'il mourut de la verole. Si Monsieur Varillas (*e*) étoit le premier qui l'eût dit, je ne m'en allarmerois point: mais je voi ce fait dans la Bibliotheque de Gesner, & comment après cela ne deplorer pas la bizarrerie de l'homme? Hutten errant de lieu en lieu pour la Religion, Hutten persecuté pour son zéle ardent, promene par tout sa verole, & en meurt enfin; quelle disparate! Il avoit publié un livre Latin en 1519. touchant le bois de Guaïac & la maladie Venerienne. Il en pouvoit parler dès lors en maître, car selon toutes les apparences il n'avoit point gagné ce mal depuis l'abjuration du Papisme. Au reste Monsieur Varillas supose mal. Il dit que Hutten s'engagea dans le party de Luther cinq ans avant sa mort, & deux ans après la Diete d'Augsbourg, où il s'étoit opposé à la Ligue que la Cour de Rome vouloit former contre les Turcs. Cette Diete se tint l'an 1518. il faudroit donc que Hutten fût devenu Lutherien en 1520. or il ne vêcut que trois ans depuis ce tems-là. La remarque de Mr. Varillas, qu'*il étoit obligé de garder* la continence *puis qu'il avoit reçu les Ordres sacrez*, n'est peut-être pas tout-à-fait fausse. car on lit ces paroles dans la vie de Melanchthon. *Intercesserat Hutteno cum Croto Rubiano singularis usus à prima adolescentia, quo autore vel certe adjutore reliquit ille contubernium Fuldanum, in quod pene puer magis disciplinæ quam religionis caussa datus esset.*

(*e*) *Hist. de l'Heresie, liv.* 4.

(*L*) *Un peu trop emporté.*] Gesner (*f*) remarque qu'au commencement de la Reformation, Hutten dît & écrivit beaucoup de choses hardiment & librement contre les Catholiques Romains, & beaucoup de choses aussi contre les Princes & contre les Magistrats des villes. Il embrassa le party de Capnion contre les Moines (*g*) avec tant de violence, qu'après avoir attaqué cette faction à coups de plume, il l'attaqua à coups d'épée. Il donna des nouvelles à Luther de la double guerre qu'il faisoit au Clergé. *Hutten literas ad* (*h*) *me dedit ingenti spiritu æstuantes in Romanum Pontificem, scribens se jam & literis & armis in tyrannidem sacerdotalem ruere, motus quod pontifex sicas & venenum ei intentarit, ac Episcopo Moguntino mandarit, captum ac vinctum Romam mittere.* Puis que Luther desaprouva (*i*) la violence de cet homme, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait donné de l'inquietude à Melanchthon. Il estimoit la science & l'esprit de Hutten; mais il redoutoit sa fierté, son impetuosité, & son humeur innovatrice. *Ut virum magni-*

(*f*) *Ubi supra.*

(*g*) Litigantes Monachos cum Capnione variè exagitavit, & illam factionem tum quidem vehementissimis scriptis, sed aliquando post armis quoque expeditis adortus est. *Camerar. in vit. Melancht.*

(*h*) *Luther. tom.* 1. *epist. pag.* 282. & 285.

(*i*) Quid Huttenus petat vides, nollem vi & cæde pro Euangelio certari: ita scripsi ad hominem. *Id. tom.* 1. *epist pag.* 332.

publia un recueil de toutes ses Poësies à Francfort en 1538. *. On le croit Auteur (*M*) de divers libelles.

HUTTERUS (LEONARD) Professeur en Theologie à Wittemberg, nâquit l'an 1562. à Ulme où son pere étoit Ministre. Il fut élevé avec tant de soin aux sciences, & il y fit de si grans progrés, qu'à l'âge de 33. ans on lui donna une profession en Theologie dans l'une des plus † illustres Universitez. Il en fit toutes les fonctions d'une maniere qui le fit passer pour un homme laborieux, & très-propre à enseigner ‡. Il temoigna un zêle ardent pour le maintien de l'orthodoxie, selon toute la precision des Lutheriens les moins moderez. Ses Ecrits (*A*) respirent ce zêle par tout; & pour peu qu'on considere ce qu'il a dit sur les martyrs (*B*) de la confession de Geneve, on conviendra qu'il outroit

* *Tiré de sa vie dans Melchior Adam* in vitis Jurisconsultor. Germaniæ pag. 13. & seq.

† *Celle de Wittemberg.*

‡ *Tiré de Spizelius in Templo honoris reserato pag. 32. & seq.*

magnifacere & admirari propter doctrinæ eruditionem & præstantiam ingenii, sic ab illius natura vehemente & excelso animo, & voluntate ad novas res propensa. . . . nonnihil timere Philippum Melanchthonem licuit animadvertere. Camerarius (*a*) qui nous aprend cela ajoûte qu'Ulric Hutten étoit fort mal endurant, & qu'à sa mine & à ses discours on pouvoit conoître le panchant qu'il avoit à la cruauté. Il lui aplique ce qu'on a dit de Demosthene; car il dit que Hutten auroit bouleversé toute l'Europe, si ses forces avoient secondé ses desseins & ses entreprises. Jugez de son humeur par ce petit trait. Ayant (*b*) apris que les Chartreux avoient employé sa taille-douce à des usages de garderobbe, il les condamna à une amende de deux mille pistoles. C'étoit faire payer bien cher le peu de consideration que l'on avoit eu pour le laurier qui couronnoit cette image. Monsieur Varillas (*c*) dit que Luther la faisoit mettre à la tête de ses livres. Il faut avouër que Monsieur Moreri attrapa merveilleusement le caractere de nôtre Hutten, lors qu'il dit *qu'il étoit bon gentilhomme.* J'ai raporté ailleurs (*d*) les menaces qu'il fit au Nonce Aleandre, après quoi je n'ai nulle peine à croire qu'il ait écrit à l'Electeur de Mayence, (*e*) *Si vous brûlez mes livres, je brûlerai vos villes.*

(*M*) *On le croit Auteur de divers libelles.*] De ceux-ci entre autres; *Dialogus Philalethis civis Utopiensis. Oratio ad Christum pro Julio secundo Ligure pontifice* (*f*). *Bullicida* (*g*): *Prædones: Momus: Carolus: Pietatis & superstitionis pugna: Conciliabulum Theologistarum adversus bonarum literarum studiosos. Apophtegmata Vadisci & Pasquilli de depravato Ecclesiæ statu. Huttenus Captivus, Huttenus illustris, authore S. Abydeno Corallo Germano* (*h*). On avoit imputé à Erasme une satyre burlesque, intitulée *Nemo*, mais c'étoit (*i*) Hutten qui l'avoit faite; il s'en declara le pere, & se fâcha qu'on lui derobât cette production. Quelques-uns assûrent (*k*) qu'il est l'Auteur des *Epistolæ obscurorum virorum.* Cette fiction seroit plus souffrable qu'une autre qu'on lui impute; on pretend qu'il forgea lui-même la lettre qu'il publia sous le nom des Universitez de Paris, d'Oxford, & de Prague (*l*). S'il avoit vêcu encore une (*m*) fois 35. ans, de combien de livres & de libelles n'eût-il pas inondé l'Europe?

(*A*) *Ses écrits respirent ce zêle par tout.*] Voyez principalement l'Ouvrage qu'il intitula *Concordia concors, sive de origine & progressu formulæ concordiæ Ecclesiarum Augustanæ confessionis liber unus, Rudolpho Hospiniano oppositus.* C'est un *in folio* imprimé à Wittemberg (*n*). Voyez aussi sa dispute (*o*) *pro formula concordiæ*; son (*p*) *Collegium Theologicum de articulis confessionis Augustanæ, & libro Christianæ concordiæ*; son *Irenicum vere Christianum, sive de Synodo & unione Euangelicorum non fucata concilianda tractatus Theologicus*; son *Sadeel Elenchomenus, hoc est tractatio pro majestate humanæ naturæ Christi.* Il écrivit contre le Papisme avec beaucoup de vigueur. Voyez ses disputes *de sacrificio Romanensium Mißatico, ejusque horrenda abominatione: de transubstantiatione & processionibus Pontificiis, pro aßerendo integro Sacramento Cœnæ Dominicæ contra Jesuitas.* Voyez aussi *Refutatio duorum librorum Rob. Bellarmini de Missa: Triumphus de regno Pontificio: Ilias malorum regni Pontificio-Romani, sive historica dissertatio de injustissimo Pontificis Romani in Ecclesia Dei dominatu: Actio in Jacobum Gretserum de Imperatorum, Regum, ac Principum Christianorum in sedem Apostolico-Romanam munificentia pro Nicolao Clemangis* (*q*). Je laisse le titre de plusieurs autres Ouvrages qu'on a de lui, tant en Allemand qu'en Latin. Son *Calvinista Aulico-Politicus* sera cité dans la remarque suivante. C'est un Ouvrage imprimé à Wittemberg l'an 1615.

(*B*) *Ce qu'il a dit sur les martyrs de la confession de Geneve.*] L'Electeur de Brandebourg avoit allegué entre autres choses dans son Edit de tolerance, les travaux & les suplices que les Calvinistes ont endurez de la part de l'ennemi commun; mais nôtre Hutterus lui opposa que les Ariens, les Anabatistes & les Antitrinitaires se pouvoient servir d'une semblable maxime pour obtenir la tolerance. Il soutint que les Calvinistes n'avoient pas soufert la mort, pour avoir cru que le sang de JESUS-CHRIST les sauveroit, mais pour avoir refusé d'obeïr au Pape qu'ils apelloient l'Antechrist. *Scripserat quondam in Edicto Serenißimus Elector Brandeburgicus*, non excludendos esse à Christiana communione *Reformatos*, qui idem sentiunt in fundamento fidei, in Euangelio cum *Lutheranis* laborant, certant, luctantur, eoque nomine à communi hoste innumeros cruciatus sustinuerunt, sustinentque, quique etiam sanguinem pro confessione illa largissimè profuderunt. *Cornua illi obvertere ausus Hutterus in Aulico-Politico* cap. 2. pag. 176. &c. *ubi regerit*, à Papistis etiam Anabaptistas, Arianos, Antitrinitarios, aliosque supplicio affectos esse: causam supplicii nostrorum non fuisse, quòd crediderint, se per Christum servatum iri, sed quòd Romanum Pontificem non agnoverint Pastorem universalem, sed Antichristum, ejusque jugum detrectaverint ferre (*r*). Le Theologien Suisse dont j'emprunte ces paroles, remar-

(*a*) *Ubi supra.*

(*b*) Huttenus Carthusianos quia imagine sua pro anitergiis usi sunt, in duobus millibus aureorum nummûm multavit. *Nicolaus Gerbelius epist. ad Jo. Schwebelium apud Melchior. Adam.*

(*c*) *Ubi supra.*

(*d*) *Supra tom. 1. pag. 196. col. 2.*

(*e*) *Palavicin. Hist. Concil. Trident. l. 1. c. 25. n. 1.*

(*f*) *Melch. Adam in vitis Jurisconf.*

(*g*) *Epit. Gesner.*

(*h*) *Gesner in Bibl. qui tient cet Abydenus Corallus pour un nom supposé.*

(*i*) *Voyez les lettres d'Erasme pag. 543. & 575.*

(*k*) *Voyez l'article* Hochstrat *pag. 106. col. 1.*

(*l*) *Voyez le P. Labbe de script. Eccles. t. 1. pag. 922.*

(*m*) *Melch. Adam & Moreri marquant sa naissance à l'an 1488. & sa mort à l'an 1523. ne laissent pas de dire qu'il vécut 36. ans.*

(*n*) *L'an 1614. Voyez l'article* Hospinien, *remarque E, p. 133. col. 2.*

(*o*) *Imprimée à Wittemberg l'an 1605.*

(*p*) *Imprimé à Wittemberg l'an 1610.*

(*q*) *Tiré de Spizelius in Templo honoris p. 37. 38.*

(*r*) *Heideggerus Dissertat. selectar. tom. 2. pag. 352.*

troit les choſes. Ce caractere d'eſprit l'expoſa à pluſieurs diſputes fâcheuſes, où il eut à eſſuyer les coups de la (*C*) mediſance. Il mourut l'an 1616. Il ne faut pas le confondre avec celui qui a publié (*D*) une Bible Polyglotte.

I.

* *Valer. Andreas Deſſelius Bibl. Belg. pag.* 154.

† *C'eſt celui qui s'eſt rendu ſi celebre ſous le nom d'Abbé de St. Cyran.*

JANSENIUS (CORNEILLE) Evêque d'Ipre, a été un des plus ſavans Theologiens du XVII. ſiecle. Il nâquit (*A*) proche de Leerdam en Hollande l'an 1585. On lui a ſouvent reproché que ſa famille étoit Proteſtante, & qu'il avoit ſuivi quelque tems cette même (*B*) Religion : mais c'eſt une fauſſeté. Il alla étudier à Louvain l'an 1602. & il s'attacha ſi fortement à l'étude qu'il en tomba malade *, de ſorte qu'on lui conſeilla de changer d'air. Il s'en alla à Paris, où il trouva Jean du Verger † de Hauranne, avec lequel il avoit lié une amitié

(*a*) Gemella his effutivit Dannenhawerus, Argentinenſis Theologus, *Colleg. Decalog. p.* 394. ubi Reformatorum Martyrium *larvatum* vocare, & cum Judæorum, Ethnicorum, Arianorum ſub Athalaricho Gothorum Principe religionis cauſa occiſorum Martyrio comparare non erubuit. Certè μωθοδία talis etiam Lutheranæ Ecclesiæ Martyrii veri palmis laudemque præcideret. *Heideggerus ubi ſupra.*

marque judicieuſement que cette methode d'avilir le martyre des Calviniſtes, peut être employée avec le même ſuccés contre les Martyrs Lutheriens. Il dit cela après avoir obſervé qu'un Theologien de Strasbourg employe la même chicane qu'Hutterus (*a*). Peut-on aſſez admirer les effets de l'entêtement? Et n'eſt-ce pas une choſe deplorable qu'un Miſſionnaire puiſſe objecter à ceux de la Religion, que le martyre de leurs freres eſt regardé comme un faux martyre par quelques Docteurs Lutheriens? Voyez l'une des remarques de l'article *Weſtphale* (Joachim). Notez que Pappus apelle calomniateurs, ceux qui accuſent les Lutheriens de regarder comme des Martyrs du Diable les * Martyrs Calviniſtes.

(C) *Où il eut à eſſuyer les coups de la mediſance.*] On le compare dans ſon éloge aux Prophetes & aux Apôtres perſecutez pour la verité; & on aſſûre qu'il n'opoſa à la calomnie que le ſilence & le mepris. Je ne diſputerai point ſur ces faits-là; ils ne me ſont pas aſſez conus: mais je dirai en general qu'il y a certains Docteurs ſi emportez, ſi chagrins, ſi intolerans, qu'ils ſe font des ennemis non pas à cauſe qu'ils ſoutiennent l'orthodoxie, mais à cauſe des manieres mal-honnêtes dont ils la ſoutiennent. On ſe vange d'eux par des reproches perſonnels; on publie leurs veritez les plus fâcheuſes; on les convainc de pluſieurs choſes flêtriſſantes; ils ne ſauroient s'en juſtifier. Que font-ils alors? Ils ſe font un grand merite de leur patience; ils ſe comparent aux Prophetes & aux Apôtres, & à JESUS-CHRIST même : *Perſecutez comme eux pour la verité*, diſent-ils, *nous n'ouvrons point la bouche quand les ennemis de la verité nous outragent.* Moliere devoit inſerer cela dans quelque ſcêne du Tartuffe; car il faut bien remarquer que ces Meſſieurs ne ſe taiſent point, quand ils ont des mediſances à publier contre leur prochain, ou quand ils peuvent alleguer des choſes plauſibles pour leur juſtification. Quoi qu'il en ſoit, le Panegyriſte de nôtre Hutterus le couronne de ce bel éloge. (*b*) *Sicuti verò ſummis quibuſque Viris non omnia omninò ex animi fluxêre ſententia, ſed cruces, calumniæ & perſecutiones variæ illos exercuerunt, ita Hutterus certiſſimo hoc fidelium Dei Servorum charactere neutiquam caruit, quippe quo ab omnipotente Deo, Prophetæ, Apoſtoli, & ſinceri Eccleſiæ Doctores olim ſunt ſignati.... Idem prorſus noſtro fatum; quod æquo & patienti pertulit animo, magiſque de abſtergendis calumniis, ſuis anteceſſoribus impactis, quam famæ & exiſtimationis propriæ vindicatione fuit ſollicitus, haud ignorans, omnes injurias oblivione melius, quam commemoratione ſanari, & inimicorum calumnias contemptu potius quam lingua eſſe vindicandas.*

* Nullo modo eos habemus pro martyribus Diaboli quemadmodum accuſamur. *Joh. Pappus epit. hiſtor. Eccleſ. pag. m.* 49.

(*b*) *Spizelius ubi ſupra pag.* 35.

(D) *Qui a publié une Bible Polyglotte.*] Il s'apelloit Elie HUTTERUS. D'abord il publia une Bible en 4. langues, l'Hebraïque, la Greque, la Latine & l'Allemande, à Hambourg l'an 1597. en ſuite il y ajoûta l'Italienne, la Françoiſe, la Sclavonne & la Saxonne. Son nouveau Teſtament fut imprimé l'an 1600. en 12. langues qui ſont le Syriaque, l'Hebreu, le Grec, le Latin, l'Allemand, le Bohemien, l'Italien, l'Eſpagnol, le François, l'Anglois, le Danois, le Polonois. Il les reduiſit à quatre dans l'édition de l'année 1603. ſavoir l'Hebreu, le Grec, le Latin & l'Allemand. Cette Polyglotte eſt très-rare. Il y a un recueil de lettres contenant ce que les perſonnes doctes jugerent de cet Ouvrage (*c*).

(*c*) *Tiré d'Hottinger Biblioth. quadripartita lib.* 1. *c.* 2. *pag.* 141. 142.

(A) *Il nâquit proche de Leerdam.*] Dans un village nommé Accoy. C'eſt ce que Mr. Leydecker obſerve. *Fallunt*, dit-il (*d*), *operis poſthumi editores quando referunt* eum natum eſſe Leerdami modico Bataviæ oppidulo, ſed tanti viri natalibus jam magno. *Etenim ſciant ejus Aſſeclæ eum in Comitatu quidem Leerdamenſi natum,* non *tamen in oppido* LEERDAMO (*Lingerdamo alias, quòd ad Lingam fluvium ſit ſitum*) *ſed in quodam Pago, quod Urbeculæ ſubeſt, &* ACCOY *appellatur : ſic Nepotes & Conſanguinei, qui ibi adhuc degunt, teſtantur, ſuperſtite humili Domuncula, in qua primum lucem adſpexit.* Il ne faut point trouver de * myſtere en ce qu'il s'eſt apellé *Leerdamenſis*, car ſelon l'uſage ordinaire on prend le nom de la ville dans le territoire de laquelle on eſt né. Mille exemples prouvent cela.

(*d*) *Leydecker de vita & morte Janſenii pag.* 2.

* Janſenius patria fuit Batavus, atque ut ipſe ſcribit, quaſi in honore id poneret, *Leerdamenſis*, Leydeck. ibid.

(B) *Et qu'il avoit ſuivi quelque tems la Religion* Proteſtante.] Un Jeſuïte de Bourdeaux nommé Moïſe du Bourg, publia un petit livre (*e*) l'an 1658. où il dit (*f*); *Que le P. de Cornelius Janſenius fit profeſſion de l'hereſie des Calviniſtes, quoi que ſon fils étant en âge ſe declara Catholique.* Le P. Labbe avant lui avoit publié la même choſe : (*g*) *Princeps eorum extitit* CORNELIUS JANSENIUS *qui gente Hollandus, patria Leerdamenſis, inter hæreticos educatus à puero, tum Lovanii &c.* Le P. Hazart

(*e*) *Intitulé*, Hiſtoire du Janſeniſme, contenant ſa conception, ſa naiſſance, ſon accroiſſement & ſon agonie.

(*f*) *Voyez les Factums des parens de Janſenius dans le* 8. *tome de la Morale pratique pag.* 317.

(*g*) *In præfatione triumphi Catholicæ veritatis, imprimé à Paris* 1651.

tié très-étroite à Louvain. A la recommandation de ce bon ami * il entra Precepteur dans une bonne famille; & comme il étoit savant, il se fit bien-tôt conoître à des personnes illustres. Quelque tems après il s'en alla à Bayonne, pour rejoindre son bon ami qui s'y étoit retiré. Ils étudierent ensemble (C) avec une aplication extraordinaire; & s'aquirent tellement l'estime de l'Evêque de Bayonne, qu'il procura à Du Verger un Canonicat dans sa Cathedrale, & à Jansenius la principalité d'un College †. Ayant été elevé à (D) l'Archevêché de Tours, il fit en sorte que Du Verger vint à Paris; & alors Jansenius separé de son ami, & n'étant pas assûré de la protection du nouveau Prelat, sortit de Bayonne, & s'en retourna à Louvain, où on le fit Principal du College de Ste. Pulcherie: emploi dont il se degoûta, parce qu'il ne lui permettoit pas de s'apliquer à l'étude selon toute son inclination. Cela même fut cause qu'il ne voulut pas s'engager à regenter la Philosophie ‡. Il fut reçu Docteur en Theologie avec beaucoup d'éclat ⊥ l'an 1617. & aggregé au nombre des Professeurs ordinaires; & il s'aquit une telle estime, que l'Université (E) l'envoya deux fois en

* *Leydecker ubi infra p.* 8.

† *Ibid. pag.* 10.

‡ *Ibid. pag.* 12.

⊥ *Valere André ubi supra.*

zart renouvella cette calomnie dans un Ouvrage Flamand, intitulé *Triomphe des Papes de Rome*, qu'il publia à Anvers l'an 1681. *Son pere*, dit-il, *étoit gueus*, & quant à lui *étant devenu plus grand*, *il fit paroître exterieurement qu'il étoit Catholique* (a). Quand il se vit poursuivi en reparation d'injure, il allegua entre autres choses qu'il n'étoit pas l'inventeur de ce reproche, puis qu'il ne l'avoit publié qu'après Moïse du Bourg (b). On a prouvé invinciblement dans les Factums que je cite que ce reproche est très-faux. Voici un passage de Mr. Leydecker, qui contient des particularitez qui ne sont pas dans les Factums. (c) *Parentes habuit honestos, Pontificiæ Religioni addictos, licet Euangelica lux Belgio affunderetur, quibusque modicæ opes. Ut male Hazardus Jesuita in Historiis Eum Patre Calviniano natum retulerit, illum falsi postulantibus, qui id non ferrent, Nepotibus. Pater appellatus fuit vernaculo nomine* (d) JAN OTTIIE, *fabrili opere victum quaritans, Mater autem* LYNTJE GYSBERTS, *ceu referunt superstites, unde hic Filius* CORNELIS JANSEN *dictus est, antiquo vulgi in Belgio more, at Latina vel erudita terminatione*, CORNELIUS JANSENIUS.

(C) *Ils étudierent ensemble avec une aplication extraordinaire.*] „ Ce (e) fut chez Monsieur d'Hauranne qui fut depuis Abbé de S. Cyran, que Mr. Jansenius passa les 5. ou 6. années qu'il fut à Bayonne, s'appliquant à lire les Saints Peres & S. Augustin avec tant d'assiduité, que Jansenius ne paroissant pas si robuste, la Mere de Mr. d'Hauranne disoit quelquefois à son Fils, qu'il tueroit ce bon Flamand à force de le faire étudier. „

(D) *Ayant été elevé à l'Archevêché de Tours.*] Selon Monsieur Leydecker (f) cet Archevêché étoit devenu vacant par la demission de Sebastien Galigai, frere du Marquis d'Ancre: *Vacante Cathedra per spontaneam Sebastiani Galigaji Florentini, infelicis Marchionis Ancræi fratris* (g), *cessionem.*

(E) *L'Université l'envoya deux fois en Espagne.*] Ses ennemis ont debité bien des mensonges là-dessus. Ils ont dit (h) qu'*il s'enfuit d'Espagne sur le point qu'il alloit être pris par l'Inquisition pour y avoir debité sa nouvelle doctrine.* C'est ce que le Pere Hazart a debité en copiant Moïse du Bourg. Voici ce que les Factums (i) repondent.

„ Son (k) ignorance dans les affaires de „ Monsieur Jansenius fait assez voir que c'est une „ medisance forgée à plaisir. Il parle de son „ voyage d'Espagne comme s'il n'en avoit fait „ qu'un, au lieu qu'il en a fait deux, (l) l'un en „ 1624. & l'autre en 1625. Et c'est ce qui „ auroit embarrassé ce Jesuïte Bordelois: car „ en mettant son conte au premier voyage de „ Jansenius, la fausseté en eût paru visible, „ parce qu'il n'auroit eu garde d'y retourner „ une seconde fois. Et en le mettant au deuxiéme, elle eût paru d'une autre maniere; „ en ce qu'il est infaillible qu'un si fâcheux accident auroit deconcerté toute sa negociation, „ & qu'il s'en seroit retourné tout honteux à „ Louvain; au lieu qu'il est certain qu'il s'y „ en retourna glorieux, ayant obtenu tout ce „ que l'Université de Louvain avoit demandé „ à Sa Majesté Catholique, pour arrêter les entreprises des Jesuïtes. Enfin un Auteur d'ailleurs si peu digne de creance, en est tout-à-fait indigne à l'égard d'un fait peu croyable „ de soy-même, lors que dans le même endroit „ il avance trois autres faussetez manifestes contre la même personne. Et c'est ce qu'a fait „ ce Jesuïte de Bourdeaux. La 1. est. Que „ le Pere de Jansenius étoit Calviniste, &c. „ c'est la premiere calomnie, dont la fausseté „ est prouvée d'une maniere convaincante dans „ le premier & le troisiéme Factum. La „ 2. est: *Que Jansenius étant de retour à Louvain après cette longue course qu'il avoit faite en France, il fit tant par ses intrigues que sous le titre de pauvre Catholique Hollandois, il fut fait Boursier d'un College, où l'on faisoit la distribution de certains deniers pour l'entretien de tels pauvres Ecoliers.* Impudent mensonge, „ refuté par (m) Actes publics, puis qu'aussi-tôt „ qu'il fut retourné à Louvain l'an 1617. il „ prit le bonnet de Docteur en Theologie, & „ fut fait President du College de S. Pulcherie: *Lovanium revocatus novo Collegio D. Pulcheriæ præficitur.* La 3. est une medisance infame, qui est que ce *bon Boursier voloit l'argent du College pour payer la pension de deux Neveux de l'Abbé de S. Cyran.* Toutes faussetez. 1. Monsr. l'Abbé de S. Cyran n'avoit qu'un neveu à Louvain, & non pas deux. „ 2. Si Monsr. Jansenius n'avoit été que Boursier, comment auroit-il pu disposer des biens „ du College? 3. Ce pretendu vol est une „ calomnie atroce repanduë en plusieurs libelles des Jesuïtes, dont ils ont été convaincus dans

(a) *Voyez les Factums des parens de Jansenius pag.* 307.

(b) *Ibid. pag.* 317.

(c) *Ubi supra p.* 3.

(d) *On remarque dès le commencement du* 1. *Factum qu'il s'apelloit* Jean Otto Acquoi.

(e) *Factum pour les parens de Jansenius pag.* 410.

(f) *Ubi supra pag.* 10.

(g) *Ou plutôt beaufrere; car le Marquis d'Ancre s'apelloit* Concini, *& sa femme* Galligai.

(h) *Factum, pag.* 450.

(i) *Pag.* 451.

(k) *C'est-à-dire de Moïse du Bourg.*

(l) *Valer. Andr. in fastis Academicis pag.* 393.

(m) *Fasti Acad. pag.* 138.

en Espagne, pour des affaires de consequence. Le Roi son maître l'établit Professeur aux saintes lettres l'an 1630. dans l'Academie de Louvain; & cinq ans après il l'éleva à l'Evêché d'Ipres. Un Ouvrage que Jansenius publia (*F*) contre la France, contribua puissamment à lui faire avoir cette Prelature. Il n'en jouït guere; car il mourut le 6. de Mai 1638. Il avoit travaillé plus de vingt ans à un Ouvrage où il expliquoit le systême de St. Augustin, sur les matieres de la grace. Ce livre publié après sa mort a excité (*G*) de grans troubles dans la

„ dans la 16. Lettre Provinciale en ces termes : „ *Je vous diray* &c.

On a dit mille & mille fois qu'il n'y a point de Roman qui ne soit fondé sur quelque fait veritable. C'est ce qu'on peut dire de celui de Moïse du Bourg, car il paroît par une lettre de Jansenius que l'Inquisition d'Espagne fit quelques informations contre lui après son depart; voici les paroles de sa lettre (*a*). *On m'a écrit de delà les monts (Pirenées) que l'Inquisition a été suscitée contre un Docteur de Louvain qui a été en Espagne, & s'est addressée à Salamanca au logis de son hôte qui étoit le premier Docteur de delà & de l'Université, appellé Basilius de Leon, pour prendre information contre lui comme contre un Hollandois, & par consequent heretique, qui leur repondit tant à l'avantage de ce Docteur que le nez leur saigna* (*b*). Finissons cette remarque par ces paroles de Valere André. (*c*) *Brevi quoque tempore eam de se opinionem apud Academicos omnes excitavit, ut præ* Jansenio *alius magis idoneus non fuerit judicatus, qui nomine ejusdem Academiæ bis Legatus in Hispanias mitteretur. Ubi quâ prudentiâ ac dexteritate sese gesserit, tum apud Regem Catholicum, tum in Academiis Salmanticensi ac Vallisoletana, felicissimus utriusque Legationis eventus docuit.* Consultez Mr. Leydecker (*d*), touchant le sujet & le succés de ces deux voyages d'Espagne.

(F) *Un Ouvrage que Jansenius publia (e) contre la France.*] C'est un Ouvrage d'une grande force: il a pour titre *Alexandri Patricii Armacani, Theologi, Mars Gallicus, seu de justitia armorum & fœderum Regis Galliæ libri duo.* On y crie de la maniere du monde la plus maligne & la plus odieuse, contre les services continuels que rendoit la France aux Protestans de Hollande & d'Allemagne, au grand prejudice de la Catholicité. Les Hollandois y sont traitez de rebelles, qui ne jouïssoient de la liberté republicaine que par une infame usurpation. Ils ont repondu cent fois à ce reproche, & Monsieur Leydecker en dernier lieu n'a pas oublié d'y bien repondre (*f*). Il nous aprend un bruit qu'on a fait courir, (*g*) c'est que Jansenius ayant été consulté par le Duc d'Arschot, & par l'Archevêque de Malines après la perte de Boisleduc & de Maestricht, conseilla de secouër le joug de l'Espagne, & de se cantonner à la maniere des Suisses. On sut qu'il avoit donné ce conseil, & il en fut bien en peine. Là-dessus le President Rose lui fournit un expedient de sortir d'affaire; il lui proposa d'écrire contre la France, & lui communiqua la tablature du *Mars Gallicus* (*h*). Mr. Leydecker allegue une lettre du Nonce Fabio Chigi : *Et ne mentiri viderentur, literas produxêre Fabii Gighii, Nuntii Apostolici (qui deinde Alexander VII. fuit) ad F. Barberinum, Cardinalem, datas Coloniæ 25. Martii, 1641. ubi hæc scripta*; Cardinalis Richelius admodum stomachatur in Jansenium,

(*a*) Datée du 31. Decembre 1627.

(*b*) Factum pag. 462. 463.

(*c*) Bibl. Belg. pag. 154.

(*d*) Pag. 23. & seq.

(*e*) L'an 1635.

(*f*) Ubi supra pag. 94. & seq.

(*g*) Pag. 92.

(*h*) Opportune suam operam offerebat P. Rosæus, vir eruditissimus, Sanctioris Consilii Præses, cujus ante meminimus, suppeditato voluminis argumento, quo vel pœnitentiam ageret, vel famam falsi accusaret. Istud autem erat *Mars Gallicus*, stylo quidem Jansenii ornandus, cujus tamen materia ipsius opus, eruditionem & ingenium excedebat. *Leydecker ibid. p.* 93.

quod cum Rosæo Martem Gallicum conscripserit. *Nimirum hæ literæ adhuc in Collegio S. Officii Romæ asservantur* (*i*). Les Jesuïtes ne manquerent pas d'irriter la Cour de France contre les sectateurs de Jansenius, par la raison que c'étoit un homme qui avoit dechiré la nation, & ses Monarques, presque depuis le premier jusques au dernier. Mr. Leydecker cite un long passage d'un livre qu'il croit (*k*) être du Pere Annat, & qui selon toutes les aparences est du P. Vavasseur (*l*). Je ne raporterai de ce long passage que ce qui concerne l'ingratitude qu'on reprochoit à Jansenius : (*m*) *Ante omnia Jansenio exprobrat ingratum in Galliam animum, quæ ipsi valetudinem, quam recipere non posset in patria, concreto & pingui cœlo, restituerat puro & salubri; quæ victum, cum egeret, præbuerat, tum domestico Præceptori Lutetiæ Parisiorum, tum ludi publici Magistro Bajonæ, quæ notitiâ Virorum illustrium atque doctorum animum fecerat ad majora, aditumque & viam muniverat. Quin in Galliis, quod beneficii loco sine dubio numeravit, magnam adeptus erat librorum Calvinianorum copiam, quorum de fontibus hausit Augustini interpretationem, & invenerat homines à Calvini disciplina non alienos, quibuscum liberiores de Gratia sermones contulerit.* . . .

Admirons ici la vicissitude des choses humaines. Jansenius fut recompensé d'une mitre, pour avoir confondu la France sur ce qu'elle se liguoit avec les Etats Protestans, & aujourd'hui la Cour d'Espagne donneroit sans doute une bonne Prelature à un Docteur de Louvain, qui feroit un livre aussi fort pour la justifier d'une telle ligue, que celui de Jansenius étoit fort contre la France; tant il est vrai qu'on peut parvenir à la même fin par des routes toutes contraires, & que ce qui est bon en un tems (*n*) est très-mauvais en un autre. La refutation d'un livre peut meriter la recompense que le livre même avoit meritée. Quel plaisir ne seroit-ce pas pour des gens non préoccupez, si l'on voyoit devenir Evêque un Professeur de Louvain, qui auroit solidement refuté le *Mars Gallicus* de nôtre Corneille?

(G) *Ce livre a excité de grans troubles.*] Il a fait produire une infinité d'autres livres, dont quelques-uns contiennent tout ce qui se pouvoit dire de part & d'autre sur cette matiere par des esprits deliez, subtils, savans; mais avec tout cela nous n'en sommes pas plus avancez, ni plus éclairez: & ce sera toûjours la destinée des disputes de cette nature: plus on en parlera, plus on les embrouillera, plus on donnera sujet au Lecteur de dire, *Fecistis probe, incertior sum multo quam dudum* (*o*). Quelcun a dit que les matieres de la Grace sont une mer qui n'a ni rive ni fond. Peut-être auroit-il parlé plus juste s'il les avoit comparées au Far de Messine, où l'on est toûjours en danger de tomber dans un écueil, quand on tâche

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Ibid. pag.* 89.

(*l*) *On la lui donne dans le Catalogue de Sebastien Mabre-Cramoisy imprimé l'an* 1678. *p.* 31. *Le* Jansenius suspectus *fut imprimé l'an* 1650. *par Sebastien & Gabriel Cramoisy.*

(*m*) *Autor libri cui titulus,* Jansenius suspectus, *apud Leydeckerum pag.* 89.

(*n*) *Voyez l'article* Hotman *pag.* 137. *col.* 1. & *pag.* 138. *remarque I.*

(*o*) *Terent. Phorm. act.* 2. *scen.* 3.

la Communion Romaine, & a bien donné de l'occupation aux Papes. Ceux qui ont ſoutenu la même doctrine que Janſenius ont été nommez Janſeniſtes, & ont eu les Jeſuïtes pour principaux adverſaires. Jamais peut-être on n'avoit ſi bien reconu la (*H*) mauvaiſe foi qui ſe mêle dans les combats de cette nature. Ce Docteur s'étoit mêlé de (*I*) controverſe contre ceux de la Religion, & leur

V 2 avoit

che d'en éviter un autre: *Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.* Tout ſe reduit enfin à ceci. Adam a-t-il peché librement? Si vous repondez qu'ouï, donc, vous dira-t-on, ſa chute n'a pas été prevuë: ſi vous repondez que non, donc, vous dira-t-on, il n'eſt point coupable. Vous écrirez cent volumes contre l'une ou l'autre de ces conſequences, & neanmoins vous avouërez ou que la prevision infaillible d'un évenement contingent eſt un myſtere qu'il eſt impoſſible de concevoir, ou que la maniere dont une creature qui agit ſans liberté peche pourtant, eſt tout-à-fait incomprehenſible. Je n'en veux pas davantage: puis qu'il faut avouër l'une ou l'autre de ces incomprehenſibilitez, à quoi vous ſert de tant écrire?

(H) *On n'avoit ſi bien reconu la mauvaiſe foi.*] Tous ceux qui ont un peu de penetration voyent clairement, que ſur la matiere de la liberté il n'y a que ces deux partis à prendre: l'un eſt de dire que toutes les cauſes diſtinctes de l'ame qui concourent avec elle lui laiſſent la force d'agir ou de n'agir pas, l'autre eſt de dire qu'elles la determinent de telle ſorte à agir, qu'elle ne ſauroit s'en defendre. Le premier party eſt celui des Moliniſtes, l'autre eſt celui des Thomiſtes, & des Janſeniſtes, & des Proteſtans de la Confeſſion de Geneve. Voilà trois ſortes de gens qui combatent le Moliniſme, & qui dans le fond ne peuvent avoir là-deſſus que le même dogme. Cependant les Thomiſtes ont ſoutenu à cor & à cri qu'ils n'étoient point Janſeniſtes, & ceux-ci ont ſoutenu avec la même chaleur, que ſur la matiere de la liberté ils n'étoient point Calviniſtes. Il n'y a point d'artifices, ou de diſtinctions mal fondées dont on ne ſe ſoit ſervi, pour colorer cette pretenſion, & tout cela afin d'éviter les fâcheuſes ſuites que l'on prevoyoit, ſi l'on demeuroit d'accord de quelque conformité ou avec les Janſeniſtes, ou avec les Calviniſtes. D'autre côté il n'y a point eu de ſophiſme dont les Moliniſtes ne ſe ſoient ſervis, pour faire voir que St. Auguſtin n'a point enſeigné le Janſeniſme: c'eſt qu'on n'oſoit pas convenir que l'on fût contraire à ce grand Saint. Ainſi les uns ne voulant point avoüer qu'ils fuſſent conformes à des gens qui paſſoient pour heretiques, & les autres ne voulant point avoüer qu'ils fuſſent contraires à un Docteur dont les ſentimens ont toûjours paſſé pour orthodoxes, ont joué cent tours de ſoupleſſe ſi oppoſez à la bonne foi que rien plus.

(I) *S'étoit mêlé de controverſe contre ceux de la Religion.*] Voici le precis qu'on nous (*a*) donne de cette diſpute. Mrs. les Etats Generaux firent un Edit en l'année 1629. par lequel ils defendirent l'exercice public de la Religion Romaine dans Boiſleduc, & deſtinerent les revenus eccleſiaſtiques de la Mairie de cette ville à l'uſage de la Religion Reformée, qu'ils y firent prêcher par 4. Miniſtres. Ceux-ci ayant été avertis que l'on ſemoit en cachete pluſieurs calomnies atroces contre leur doctrine, publierent un manifeſte pour declarer qu'ils n'enſeignoient que l'Evangile tout pur, & pour exhorter leurs adverſaires à propoſer en public tout ce qu'ils auroient à objecter. On ne repondit à cela que par un Ecrit (*b*) dont Janſenius étoit Auteur. Giſbert Voetius l'un des 4. Miniſtres qui prêchoient à Boiſleduc, fit des remarques (*c*) ſur cet Ouvrage, leſquelles furent refutées par un nouveau livre (*d*) de Janſenius. L'Auteur des remarques ne demeura point ſans repartie, il refuta tout de nouveau ſon adverſaire par un gros livre qu'il publia l'an 1635. & qui a pour titre *deſperata cauſa papatus.* Janſenius ne repliqua point, mais un de ſes amis repliqua pour lui, ce fut Libertus Fromondus. Son livre (*e*) fut imprimé à Anvers l'an 1636. & refuté par Martin Schoockius Profeſſeur en Hiſtoire & en Eloquence à Deventer, qui intitula ſa reponſe *deſperatiſſima cauſa papatus.* Elle fut imprimée l'an 1638. Ce fut la fin de cette diſpute, ſi nous en croyons Mr. Leydecker (*f*). Cependant je trouve dans la Bibliotheque de Valere André, parmi les écrits de Fromondus, un écrit intitulé *Sycophanta: epiſtola ad Gisbertum Voetium* imprimée l'an 1640.

Janſenius eut à ſoutenir une autre guerre qu'on peut nommer Proteſtante. Car Theodore Simonis, (*g*) Catholique flotant, & cherchant maître, le fut trouver à Louvain, pour lui demander l'éclairciſſement de quelques doutes ſur l'infaillibilité du Pape, ſur l'adoration de l'Euchariſtie, & ſur quelques autres points. Janſenius embarraſſé des objections de ce perſonnage, lui dit un jour qu'il ne vouloit plus diſputer de vive voix, mais par écrit, & qu'il voyoit bien qu'il avoit à faire à un Catholique qui s'en iroit bien-tôt en Hollande ſe vanter de l'avoir vaincu. Simonis qui avoit beaucoup de peine à ſe reſoudre à diſputer par écrit, s'y determina enfin. Mais après que l'on eut reïteré les écritures deux fois de part & d'autre, il ſe vit aſſiegé dans ſon logis par des ſoldats, & menacé de la peine des heretiques. Le Secretaire du Duc d'Arſchot crioit au fagot, & diſoit qu'il y avoit aſſez de bois dans la forêt de ſon maître pour brûler cet heretique. Mais comme celui qui interrogea Simonis au nom de l'Archevêque de Malines raporta qu'il l'avoit trouvé bon Catholique, & bien reſolu de perſeverer dans la Communion Romaine, la liberté fut renduë au priſonnier, & il falut que Janſenius payât la depenſe des ſoldats &c. Simonis au bout de deux ans ſe fit de la Religion, & publia un livre (*h*) qui a pour titre *de ſtatu & religione propria papatus adverſus Janſenium* (*i*). J'ai lu depuis peu que cet homme étant paſſé du Lutheraniſme au Papiſme, retourna dans le Lutheraniſme, & embraſſa enfin le party des Sociniens. Il fut principal de leur College de Kiſſelin en Lithuanie (*k*). Il entendoit bien le Grec, & c'eſt lui qui a traduit en cette langue le *Janua linguarum* de Comenius

(*a*) *Leydecker pag.* 57. *& ſeq.*

(*b*) *Intitule*, Alexipharmacum, *imprimé l'an* 1630.

(*c*) *Intitulées*, Philonius Romanus correctus.

(*d*) *Intitule*, Notarum ſpongia, *imprimé l'an* 1631.

(*e*) *Intitule*, Cauſæ deſperatæ Gisb. Voetii adverſus Spongiam ... Cornelii Janſenii criſis oſtenſa.

(*f*) *Ubi ſupra, pag.* 64.

(*g*) *Il étoit du pais de Holſtein.*

(*h*) *Imprimé à Leide l'an* 1638.

(*i*) *Voyez l'hiſtoire de tout ceci fort au long dans Mr. Leydecker pag.* 68. *& ſeq.*

(*k*) *Voyez Molerus, Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ part.* 3. *p.* 108.

avoit laiſſé le champ de bataille. On a quelques autres (*K*) livres qui ſont ſortis de ſa plume. Je n'ai pas dit que la Cour de Rome proceda (*L*) contre l'épitaphe de cet Evêque. Conſultez l'Ouvrage que Mr. Leydecker vient de publier. C'eſt un très-bon livre. *

JARRIGE (PIERRE) nâtif de Tulle dans le Limouſin, l'un des plus fameux Predicateurs qui fuſſent parmi les Jeſuïtes, mais (*A*) d'ailleurs un malhonnête homme, conçut un ſi vif reſſentiment de n'obtenir pas dans ſon Ordre les emplois dont il ſe crut digne, qu'il reſolut de ſe faire Proteſtant. Il communiqua ce deſſein à un Miniſtre † de la Rochelle, qui ‡ lui menagea les expediens de ſe retirer en Hollande; & il fit ſon abjuration dans le Conſiſtoire de cette ville le jour de Noel 1647. Etant arrivé à Leide il prêcha devant une très-nombreuſe aſſemblée ſur les motifs de ſa converſion; & dans la ſuite il tâcha de perſuader qu'il ne tenoit plus au Papiſme. Meſſieurs les β Etats lui accorderent une penſion. Mais „ les ⟂ Jeſuites firent informer contre lui avec la derniere fu„reur, & chercherent tous les moyens poſſibles de le diffamer. Ils le firent condamner

* *Il eſt intitulé*, D Hiſtoriæ Janſeniſmi libri VI. quibus de Cornelii Janſenii vita & morte, nec non de ipſius & ſequacium dogmatibus diſſeritur. *A Utrecht 1695. in 8.*

† *A Mr. Vincent.*

‡ *Hiſtoire de l'Edit de Nantes, tome 3. p. 93.*

β *Jarrige, retractation pag. 101.*

⟂ *Hiſt. de l'Edit de Nantes ibid.*

(*K*) *Autres livres qui ſont ſortis de ſa plume.*] Une harangue *de interioris hominis reformatione. Tetrateuchus ſive Commentarius in 4. Evangelia. Pentateuchus ſive Commentarius in v. libros Moyſis.* La reponſe des Theologiens de Louvain, *de vi obligandi conſcientias quam habent edicta regia ſuper re monetaria*, & celle des Theologiens & des Juriſconſultes, *de juramento quod publica auctoritate Magiſtratui deſignato imponi ſolet*, ſont l'Ouvrage de Janſenius (*a*). Mr. Leydecker (*b*) ſe plaint que l'on attribuë dans le Dictionaire de Moreri la Concorde des Evangiles à nôtre Janſenius, au lieu qu'il faut la donner à l'autre Janſenius Evêque de Gand. Je n'ai point trouvé cela dans Moreri. L'erreur que Mr. Arnaud (*c*) a reprochée à George Hornius, d'avoir cru que nôtre Janſenius a été Evêque d'Ipres & puis de Gand, eſt corrigée dans l'édition de Mr. Leydecker (*d*).

(*L*) *La Cour de Rome proceda contre l'épitaphe de* Janſenius.] Le 10. de Decembre 1655. (*e*) „ l'Eveſque d'Ypre François de Robes (*f*) de „ la Maiſon des Comtes d'Annap, fit oſter de „ nuict à petit bruit la pierre du tombeau de ſon „ predeceſſeur Corneille Janſen, où l'on liſoit „ l'éloge de ſa vertu & de ſa doctrine, & par„ticulierement de ſon livre intitulé *Auguſtinus*, „ portant *que ce fidele Interprete des plus ſecretes* „ *penſées de Saint Auguſtin, avoit employé en* „ *cet Ouvrage un eſprit divin, un travail infa*„*tigable, & tout le temps de ſa vie, & que* „ *l'Egliſe en recevroit le fruict ſur la terre, com*„*me luy la recompenſe au Ciel.* Paroles qui „ eſtoient outrageuſes aux Bulles des Papes Ur„bain VIII. & Innocent X. qui avoient cen„ſuré cét ouvrage. Cet Eveſque en vint à cet„te ruïne de Tombeau par ordre exprés du Pape „ Alexandre VII. & du conſentement de l'Ar„chiduc Leopold Gouverneur des Pays-Bas, „ nonobſtant la reſiſtance de ſon Chapitre, juſ„ques-là qu'un des principaux qui en eſtoit, oſa „ bien dire, que ce n'eſtoit pas au pouvoir du „ Pape ny du Roy de faire ſupprimer cét Epi„taphe, tant luy & ſes Collegues eſtoient af„fectionnez à Janſenius. „ Voyez Monſieur Leydecker (*g*) qui raporte tout ceci plus amplement. J'ai de la peine à croire ce qu'il obſerve (*h*), que le Jeſuïte la Chaiſe avoit conſeillé de briſer la pierre où l'épitaphe de Janſenius étoit gravée, mais que l'Evêque d'Ipres ſe contenta de la jetter dans un coin. Je ne penſe pas qu'en l'année 1655. le Pere la Chaiſe fût dans une ſituation à ſe mêler de pareils conſeils. Ajoûtons ce fait curieux. „ La (*i*) derniere fois „ que le Roy Très-Chrêtien fut à Ipres, une „ Religieuſe hoſpitaliere qui l'avoit (*k*) aſſiſté „ dans ſa derniere maladie, & qui parloit de luy „ comme d'un Saint, racontoit en fondant en „ larmes à des Seigneurs de la Cour, qu'elle lui „ tenoit le bras lorſqu'il écrivoit ſon Teſtament, „ & elle les conjuroit en même tems de prier le „ Roi de faire reparer l'injure qu'on avoit faite „ à un ſi ſaint homme, en ôtant la pierre de ſon „ tombeau. „

(*A*) *Mais d'ailleurs un mal-honnête homme.*] Cela eſt inconteſtable par les choſes qu'il avouë lui même dans ſa retractation. Ainſi je n'ai pas beſoin de me ſervir d'un argument, qu'un fort honnête homme fit valoir un jour en preſence de pluſieurs perſonnes de la Religion. Il diſoit qu'un homme d'étude comme Jarrige, perpetuellement employé aux predications, ne ſe ſeroit point ſouvenu à Leyde de tout ce grand nombre de petites avantures qu'il a étalées dans ſes *Jeſuïtes mis ſur l'échaffaut*, & dans ſa reponſe à Jaques Beaufés; qu'il ne s'en ſeroit point ſouvenu, dis-je, ſi à meſure qu'il en entendoit parler il ne les avoit écrites, avec les noms & les ſurnoms des perſonnes, & avec toutes les menues circonſtances des tems & des lieux. Or c'étoit la marque d'un mauvais cœur, c'étoit le caractere d'un mal-honnête homme; car il n'auroit pas pris la peine de tenir un tel regître, s'il n'avoit eu deſſein de ſe preparer des armes pour un jour à venir, en cas qu'il rompît avec les Jeſuïtes. C'étoit donc ſonger à la vengeance, & aux moyens de ſe faire craindre, avant même qu'il ſût ſi jamais cela lui ſeroit neceſſaire. Il y a des gens qui gardent juſques aux moindres billets de leurs amis, & qui ſur tout conſervent precieuſement les billets dont ils ſe pourroient prevaloir en cas de rupture. Ils font reflexion ſur l'inconſtance de nos paſſions, & ils aiment comme ſi un jour ils devoient haïr, & prenent leurs meſures là-deſſus. Il eſt certain que ceux qui conſervent dans cette vuë les lettres de leurs amis, leurs converſations les plus libres, leurs confidences les plus étroites, ſont de mal-honnêtes gens. L'homme dont je parle ſe ſervoit de cette comparaiſon contre le regître de Pierre Jarrige. Je ne garantis pas cette penſée; je la raporte comme un ſimple fait: on en fera tel cas qu'on trouvera bon: j'ai ſans cela de quoi commenter mon texte, comme on le verra dans les remarques ſuivantes.

REFLEXION ſur la conduite de ceux qui gardent tous les billets de leurs amis.

(*a*) *Tiré de Valere André pag. 155.*

(*b*) *Pag. 2.*

(*c*) *Morale pratique tome 3. p. 130.*

(*d*) *In notis ad Hiſt. eccleſiaſt. Hornii pag. 517.*

(*e*) *St. Romuald, Journal chronologique & hiſtorique, tome 2. p. 612.*

(*f*) *Mr. Leydecker p. 133. le nomme* Johannes Robleſius.

(*g*) *Ubi ſupra pag. 132. & ſeq.*

(*h*) *Pag. 135.*

(*i*) *Factum des parens de Janſenius pag. 462.*

(*k*) *C'eſt-à-dire Janſenius.*

„ damner par le Juge de la Rochelle à être pendu, & en ſuite brûlé . . . Mais „ tout ce fracas ne ſervit qu'à rendre public le chagrin qu'ils avoient de cette per„ te, & à donner à Jarrige qui étoit violent & vindicatif, un pretexte de ſe ven„ ger d'eux. Il le fit par un livre qu'il intitula, *les Jeſuïtes mis ſur l'échafaud*, & „ où il les traita d'une maniere ſi ſanglante, que jamais il n'étoit arrivé à leur „ Societé rien de ſi mortifiant. „ Il repondit auſſi en particulier au Pere Beaufés, qui l'avoit extremement diffamé *. La maniere dont il traita les Jeſuïtes dans ces deux Ouvrages, pouvoit faire croire que la rupture ſeroit éternelle. Cependant le Jeſuïte Ponthelier † qui étoit alors à la Haye à la ſuite d'un Ambaſſadeur, ne deſeſpera point de ramener cet eſprit; & il le menagea de telle ſorte, qu'il lui fit prendre la reſolution de rentrer dans la Communion de Rome. La choſe fut executée l'an 1650. Jarrige ſortit de Leide, & s'en alla chez les Jeſuïtes d'Anvers, & publia (*B*) promtement ſa retractation: mais depuis ce tems-là on

* *Dans un livre qui avoit pour titre*, Les impietez & ſacrileges de Pierre Jarrige. *Retractat. de Jarrige pag.* 70.

† *Voyez la remarque* C.

(B) *Il publia promtement ſa retractation.*] Il avoüa (a) qu'*une venimeuſe paſſion de colere* l'avoit fait ſortir de chez les Jeſuites, & qu'il n'y (b) *eut partie dans le maudit & ſcandaleux* Sermon qu'il fit à Leide, *qui ne fut à veritablement parler un blaſphême d'autant plus puniſſable au jugement de Dieu, que le ſentiment de ſon eſprit refutoit ſes paroles.* Il s'accuſa (c) d'avoir revêtu *ſon premier & impudent menſonge, de circonſtances auſſi fauſſes que criminelles, à ſavoir qu'il y avoit 16. ans que Dieu avoit jetté dans ſon eſprit les premiers fondemens de l'œuvre qu'il avoit commencé dans ſon païs les mois paſſez, & qu'il achevoit heureuſement & avec ſatisfaction dans les terres d'Hollande.* Il confeſſa (d) que *par un ſurcroit de malice il avoit diffamé pluſieurs innocens, pour ſe vanger de deux qu'il croyoit coupables; qu'à la lecture de la ſentence (e) par laquelle il étoit condamné de mourir pour une religion qu'il deteſtoit en ſon cœur. . . . la colere lui ôta le jugement, & que ſans ſavoir ce qu'il faiſoit, il fit comme les chiens enragez, qui mordent leurs maîtres même ſans les conoître. Deſtitué doncques de raiſon,* dit-il (f), *& ſaiſi d'un eſprit de vengeance, j'écrivis un livre venimeux & cruel contre la Province de Guyenne dont j'étois ſorti. . . . J'employay toutes les ſoupleſſes de mon eſprit pour dechirer leur reputation. La Rhetorique a les qualités de ces lunetes d'aproche, qui font paroiſtre les choſes petites grandes, & repreſentent une grenouille auſſi groſſe qu'un bœuf. Ce m'eſtoit aſſez d'avoir quelque leger fondement pour baſtir un grand crime; je ne me mettois pas en peine de dire la verité, pourveu que j'euſſe quelque judicieux eſchapatoire pour colorer mon menſonge. Je travaillois ſur un petit fonds avec induſtrie, & par les circonſtances que j'adjouſtois, je faiſois d'une petite mouche un grand elephant. Ceux qui ſavent les petits accidens, & de peu de conſequence qui ſont arrivez dans cette ſaincte Province, voyent plus clairement que les autres que le deſir de vengeance m'a fourny beaucoup de ſouppleſſe pour aggrandir des petites choſes, & trop d'invention pour les rendre probables. Le Reverend Pere Ponthelier m'a reproché avec vigueur, & modeſtie neanmoins ce deguiſement, lors que j'eſtois dans le plus grand feu de ma colere, & n'a receu d'autre reſponſe de moy, ſinon que* puis que le P. Rouſſeau & le P. Beaufais avoient uſé de mille ſupercheries, mille inventions pour me faire condamner au feu, il eſtoit bien raiſonnable que je trouvaſſe des inventions pour me vanger, & que je baſtiſſe ſur un petit fondement de griefves accuſations, comme ils avoient baſty les leurs ſur des apparances. *J'adjouſtois*, qu'ils n'avoient pas ſimplement eſcrit comme je faiſois, mais qu'effectivement ils m'avoient faict pendre, & puis bruſler en effigie. . . *J'ay* (g) *pris en homme vindicatif le mauvais endroit pour faire couler mon venin avec eſclat. . . . Si j'ay rencontré quelque legere occaſion de gloſer, je n'ay pas manqué de faire paſſer mes conjectures pour des preuves; & s'il eſt arrivé que quelques uns ayent eſté ſoubçonnez, ou à vray, ou à faux des domeſtiques, ou des eſtrangers, j'ay pris ces ſoubçons pour des verités, & ay taché de faire paſſer ordinairement pour des grands criminels des honeſtes gens, qui dans une ſerieuſe perquiſition ſeroient ſeulement coupables de quelque ſimplicité, ou pour le plus d'une faute legere. Qui examinera ſerieuſement, & avec un eſprit desintereſſé mon diſcours, trouvera, que j'ay faict des preludes ſpecieux, & artificieux tout enſemble pour faire gliſſer agreablement, & avec beaucoup d'apparence mes fourbes. J'en ay trop dit pour eſtre cru, & les heretiques meſmes, quoy qu'à l'advenir ils facent bouclier de mes diffamations, les ont improuvées dans le Sinode de Middelbourg: & faut avoir l'eſprit auſſi paſſionné qu'eſtoit le mien quand j'eſcrivois ce livre, pour donner conſentement & adjouſter foy à mes contumelies, Certes ſi quelque choſe s'eſt paſſé, les coupables ont eſté renvoyez de la Compagnie, qui pour avoir les qualités du grand Ocean, ne peut retenir dans ſon ſein les cadavres: mes accuſations donc ſont injuſtes, d'avoir chargé une illuſtre Religion de fautes de ceux qu'elle a vomis, comme indignes de vivre parmy les ſaincts, & nourrir un eſprit de Demon parmy des Anges. Ma fureur m'a faict dire le mal, & cacher les remedes. J'ay bien dict en quelques endroits ce que quelques uns avoient commis, mais je n'ay pas adjouſté qu'ils avoient eſté chaſſez ſoudain, & ſans delay comme peſtes. Je faiſois une ſatyre pour me vanger, & non pas un panegyre pour les loüer. Qui cognoiſt les Jeſuites jugera que les crimes de Regicide, d'Infanticide, de Sodomie & tels autres forfaicts abominables ſont controuvés. . . . .* Combien (h) *de fois me ſuis je ſervy contre le principe de tout bon raiſonement de reflexions captieuſes, pour du particulier conclure contre le general, & attribuer à toute la Societé ce que je n'euſſe pas pu verifier d'un ſeul, ſi on m'euſt reduit à une preuve juridique. Quelles Hiſtoires n'ay je pas forgé, alteré & corrompu en mille façons, affin de picquer plus ſenſiblement, & faire des playes plus larges & dangereuſes? Si je voulois ici rapporter en detail, & refuter chaſque choſe en particulier, ou rendre raiſon de mes accuſations, je t'accablerois, mon cher lecteur, de mille circon-*

(a) *Pag.* 8.

(b) *Pag.* 11.

(c) *Pag.* 22.

(d) *Pag.* 69.

(e) *Le Provincial des Jeſuites obtint au Preſidial de la Rochelle une ſentence qui condamnoit Jarrige à être pendu & puis brûlé.* Il me porta, *dit Jarrige p.* 72. *de ſa retractation*, ſur la potance, & de la potance ſur un buſcher, fit imprimer la ſentence du Preſidial, la fit dilater, expliquer les cauſes de mon ſupplice, porter dans toutes les Provinces, & euſt faict executer ſur mon corps, ce qu'il faiſoit en mon effigie, ſi Dieu ne m'euſt protegé dans un Eſtat, où je n'eſtois lors que pour l'offenſer.

(f) *Pag.* 73.

(g) *Pag.* 77.

(h) *Pag.* 79.

 ſtances

on ne ſait point ce qu'il devint. Bien des gens croyent que les Jeſuïtes l'enfermerent (*C*) entre quatre murailles. Cela pourroit être ; mais on peut donner d'autres raiſons pourquoi un tel homme (*D*) auroit entierement diſparu. L'Hiſtorien que j'ai cité ne trouvera pas mauvais, je m'aſſûre, que pour l'inſtruction du public je rectifie (*E*) un peu ſon narré. On reprocha à Jarrige dans les

ſtances, qui rendroient ma retractation pleine d'eſpines, & peu religieuſe ? Suffit doncques de dire que je retracte ce livre pernicieux dans ſon tout & dans ſes parties, ſans y comprendre les choſes que j'ay dit du P. Rouſeau, & du P. Beaufais pour ma juſtification & defenſe. Je ſupplie l'équitable lecteur de mettre au rang de ma declaration ce livre, & le conjure par les amoureuſes entrailles de JESUS-CHRIST *de ne lire plus celle-là, parce qu'elle eſt heretique, & ne jetter jamais les yeux ſur celuy-cy, parce que c'eſt un avorton que la mauvaiſe conſcience a conceu, la melancholie a formé, & la vangeance a produit.*

Je laiſſe à juger à mon lecteur ſi Mrs. de Port-Royal ſont bien fondez à ſoutenir, que Pierre Jarrige publia une retractation inſuffiſante, & *qu'il s'accuſe bien lui-même d'avoir aporté trop de chaleur dans ſon livre contre les Jeſuites, mais qu'il ne deſavouë en particulier aucune des hiſtoires ſcandaleuſes qu'il avoit raportées.* Ceux qui repondirent au Calviniſme de Monſieur Maimbourg, ne manquerent pas (*a*) de ſe prevaloir de cette remarque de Mrs. de Port-Royal.

(*a*) *Voyez l'Apologie pour les Reformateurs &c. livre 1. ch. 9 pag. 154 édit. in 4. & la Critique generale lettre 9. pag. 147. de la 3. édition.*

(C) *Que les Jeſuïtes l'enfermerent entre quatre murailles.*] Comme il avoit prevu qu'on diroit cela, ou pis encore, il affecta de faire ſavoir que les Jeſuïtes lui avoient fait un très-bon accueil, & que ceux qui ne le voudroient point croire, n'avoient qu'à le venir voir. Voici ce qu'il écrivit à un Marchand. „ Je ſçai bien „ que les Miniſtres & Meſſieurs que j'ay quitté, „ diront que je ſuis mort ou empriſonné, mais „ faitez moy cette grace, de dire à ceux qui „ viendront en Anvers, de me venir voir en- „ dans le College, & je vous promets que non „ ſeulement je leur parleray libre & à mon aiſe, „ mais, s'ils veulent, je les accompagneray par „ la ville, & feray voyage avec eux dans les „ terres Catholiques (*b*). „ Joignez à cela ce paſſage de ſa retractation. „ Je (*c*) ſçay bien „ que les heretiques reglant les actions d'au- „ truy à la meſure des leurs, feiront courir des „ faux bruits, qu'un poiſon preparé m'a faict „ ſortir du monde, ou que je ſuis enfoncé dans „ un cachot d'où je ne vois la lumiere que par „ un trou ; que le R. Pere Jean Ponthelier, „ qui a eſté le principal inſtrument, duquel „ Dieu s'eſt ſervy pour me tirer de l'abyſme, „ m'a ſeduict, & arraché finement du milieu „ des Provinces Unies, & d'un aſyle aſſuré, „ pour me livrer entre les mains de mes ennemis, ou à la mort. Mais il y va de la con- „ verſion de tous les Apoſtats de divers Ordres, „ qui ſont encore dans la fange de l'erreur, & „ n'y ſont retenus que par la crainte des peines, „ de ſçavoir que ces bruits ſont faux, & que „ je ſuis ſorty de la griffe des loups, pour en- „ trer dans le ſein d'un Paſteur miſericordieux, „ qui faict gloire de porter ſa brebis eſgarée „ ſur ſes eſpaules. Certes ſi j'eſtois traicté à „ l'eſgal de mes crimes, une priſon de dix ans „ ne ſuffiroit pas pour les expier. Mais puis que „ je me retire dans le ſein de mon Pere volontairement, & ſans eſtre contrainct, là où le „ peché a excedé deux ans, la grace aujourd'huy „ ſurabonde. „ Il affecta de faire ſavoir toutes les ſûretez qu'on lui avoit accordées. *J'ay obtenu de ſa Majeſté*, dit-il (*d*), *une des plus belles patentes de grace & d'abſolution qui fut jamais, ſi bien que je ne crains plus ni Bourdeaux pour le livre, ni la Rochelle pour la ſentence de mort. J'ay reçeu en* 2. lieu *Lettres d'aſſecuration, ou bien Lettres d'aſſeurance de noſtre Sainct Pere le Pape, avec pouvoir de me retirer en quelque ville Catholique que je voudrois, & eſt faict commandement par icelles à tous les Magiſtrats ſeculiers & Eccleſiaſtiques, de me proteger, eſtant content que je ſois ſeulement en habit de Preſtre. J'ay reçeu* troiſiémement *de l'Archiduc Leopoldus paſſeport par toutes ſes terres.* Quatriémement *le General de la Compagnie de Jeſus, François Picolomini, m'a envoyé patentes pour entrer derechef parmy les Jeſuites, où je ſuis avec une entiere abolition de ma faute, ſans me donner aucune penitence, ni impoſer ſatisfaction, que celle que je prendray moy meſme en particulier : le meſme m'a donné d'autres patentes, pour aller en quel Royaume ou Province du monde je voudrois ; ſi bien que j'ay eu le choix de tous les Colleges de la Compagnie : tout cela eſt ſigné des grands ſçeaux de ſon Office, & rien n'eſt de plus authenticque.* Et pour *comble de mon bonheur*, le Pere Ponthelier *qui a eſté le procureur & promoteur de toutes ces graces & merveilles, a congé de vivre tant qu'il plaira avecq moy, & celuy là ne me quittera point, que je ne ſois entierement ſatisfaict, je vous l'aſſeure ; & outre ce (qui eſt une choſe qu'on ne donne à perſonne) j'ay le choix d'eſtre Preſtre ſeculier, ou de demeurer dans la Compagnie des Jeſuites ; & j'attens nouvelles de Rome diffinitives.*

(*b*) *Lettre de Jarrige au Sieur G. M. Marchand à Leide, datée d'Anvers le 8. Mai 1650. Elle fut imprimée à Leide la même année avec une reponſe dont je parlerai ci deſſous.*

(*c*) *Pag.* 4.

(*d*) *Lettre au Marchand de Leide.*

(D) *Pourquoi un tel homme auroit entierement diſparu.*] Sa retractation le convainquoit d'être le plus grand fripon qui fût ſur la terre ; car il y reconoiſſoit que pour ſe vanger de deux Jeſuïtes, il avoit noirci tout le Corps par de fauſſes accuſations, (*e*) *de regicide, d'infanticide, de ſodomie & de tels autres forfaits abominables.* Quand on ſe reconoît calomniateur public ſur de tels crimes, il n'y a point de meilleur party à prendre que de ſe cacher pour le reſte de ſes jours. Si l'on a de la conſcience, il ſe faut confiner dans un lieu de penitence tout le reſte de ſa vie ; ſi l'on n'en a pas, & ſi l'on a quelque reſte de point d'honneur, il faut fuir toute compagnie, & à l'exemple de (*f*) Bellerophon, la piſte même des hommes. C'eſt alors qu'il faut pratiquer ce que Balzac diſoit qu'il feroit pour une bien plus petite raiſon. J'irois, diſoit-il (*g*), manger mon cœur dans les deſerts de la Thebaïde, *Ipſe meum cor edens, hominum veſtigia vitans.*

(*e*) *Retractat. p.* 79.

(*f*) Ἀλλ' ὅτε δὴ κἀκεῖνος ἀπήχθετο πᾶσι θεοῖσιν, Ἤτοι ὁ καππεδίον τὸ Ἀλήιον οἶος ἀλᾶτο, Ὃν θυμὸν κατέδων, πάτον ἀνθρώπων ἀλεείνων. Sed quando jam & ille inviſus fuit omnibus diis, Ille quidem per campum Aleium ſolus errabat, Suum animum exedens, veſtigia hominum vitans. *Homer. Iliad. l. 6. v.* 200.

(*g*) *Lettre* 34 *à Chapelain liv.* 5.

(E) *Je rectifie un peu ſon narré.*] Jarrige „ (*h*) étoit turbulent & ambitieux : & il entra „ peut-être dans ſa converſion plus de depit de „ ſe voir traverſé dans le deſſein qu'il avoit d'ar- „ river

(*h*) *Hiſt. de l'Edit de Nantes to.* 3. *p.* 93.

les reponſes qui furent faites à ſa retractation, que ſes mœurs n'avoient pas été

» river aux dignitez de ſon Ordre, que de ve- » ritable zêle pour la verité. Il fit abjuration » de la Religion Romaine au Conſiſtoire de » la Rochelle le jour de Noël, après quoi il » ſe ritira en Hollande. Ce fut la premiere » breche faite à leur Societé, dont on n'avoit » vu perſonne avant lui abandonner la Reli- » gion Catholique. Au moins ſi d'autres l'a- » voient quittée, on n'en avoit point fait de » bruit, ſoit que la prudence des Jeſuïtes eût » trouvé bon de ne faire point d'éclat, ſoit que » les ſujets ne meritaſſent pas qu'on en fît des » plaintes. . . . (*a*) Quelque temps après que ſon » livre eut vu le jour, Jarrige diſparut; & les Je- » ſuïtes ſe vanterent que n'étant ſorti de leur Or- » dre que par chagrin, il y étoit revenu par re- » pentance; & qu'il s'étoit enfermé dans quel- » qu'une de leurs maiſons, pour ſe detacher dé » tout commerce avec le monde, & pour faire » penitence toute ſa vie. Mais comme on ne » l'a jamais vu paroître depuis, on a crû au » contraire que les Jeſuïtes l'avoient fait enlever, » & qu'ils avoient tiré de lui une ſecrette ven- » geance, du deplaiſir qu'il leur avoit donné par » ſon changement. En effet il n'eſt pas imagi- » nable qu'après avoir tant fait d'éclat de ſa perte, » ils n'euſſent pas voulu tirer quelque avantage de » ſon retour, & le produire au moins quelque- » fois dans les Provinces où ſa deſertion étoit » connuë, pour y rabattre la joye que les Refor- » mez avoient de cette conquête. D'ailleurs on » a fait depuis cela bien d'autres experiences de ce » qu'ils ſavent faire, contre ceux qui les aban- » donnent; & on n'ignore plus qu'ils ſavent les » enlever dans les retraites les plus aſſûrées; » & qu'ils leur font expier après cela par de » longs ſupplices, le crime d'avoir violé leurs » vœux. » Je n'ai que 3. notes à faire ſur ce recit.

La I. ſera fort courte: c'eſt qu'il ne faloit pas s'exprimer par un *peut-être*, ſur les motifs du changement de Jarrige. Il eſt évident qu'il n'y entra que du depit. Mr. Spanheim en fut convaincu dès (*b*) la premiere converſation qu'il eut avec lui, & tout ſent cela dans la retractation de Jarrige.

Ma II. obſervation eſt que *ce ne fut pas la premiere breche faite* à la Societé avec des ſuites de grand éclat. Dans le XVI. ſiecle un Jeſuïte nommé Elie Haſenmullerus abandonna l'Ordre pour ſe faire Lutherien. C'étoit un homme qui avoit curieuſement obſervé le fort & le foible de cette Societé; de ſorte que dans la crainte qu'il n'en publiât une hiſtoire, les Jeſuïtes firent tout ce qu'ils purent pour ſe ſaiſir de ſa perſonne. Il eut le bonheur d'éviter leurs pieges, en ſe cachant tantôt en un lieu, tantôt en un autre: mais enfin pour être mieux à couvert de tout attentat, il ſe retira à Wittemberg l'an 1587. (*c*) où il s'occupa à mettre la derniere main à une Hiſtoire des Jeſuïtes, qu'il avoit deſſein de mettre au jour: Il mourut avant que de le faire: ſon manuſcrit fut publié quelque tems après par Polycarpe Lyſerus. C'eſt une piece (*d*) très-forte contre les Jeſuïtes, & à tout prendre plus choquante que les livres de Jarrige, quoi que peut-être on n'y voye pas tant d'avantures particulieres. Cet Ouvrage fut reçu avec de grands aplaudiſſemens. Les Jeſuïtes le firent refuter par Jaques Gretſerus, ce qui donna lieu à pluſieurs Ouvrages pour & contre.

(*a*) *Ibid. pag.* 94.

(*b*) *Jarrige, retractation p.* 7.

(*c*) *Tiré de la preface que Polycarpus Lyſerus a miſe au devant de l'Ouvrage d'Haſenmullerus.*

(*d*) Haſenmullerus qui fuit Jeſuïta, & ſcripſit triumphum Papalem, habet multa bona. *Scaliger in Scaligeranis poſterioribus p. m.* 105. Il n'eſt pas vrai qu'il ſoit l'Auteur du *Triumphus Papalis*, qui eſt imprimé au devant de ſon *Hiſtoria Jeſuitici Ordinis*: c'eſt Maximilien Philon qui en eſt l'Auteur. On a fait dans le Catalogue d'Oxford la faute de Scaliger.

D'HASENMULLERUS Ex-Jeſuïte, & de ſon *Hiſtoria Ordinis Jeſuitici.*

J'ai dit que peut-être Haſenmullerus ne debite pas autant d'avantures que Jarrige; mais il eſt certain que dans le chapitre du vœu de chaſteté il en debite de fort honteuſes; & ſans doute afin de faire condamner davantage les impuretez dont il accuſe les Jeſuïtes, il a étalé pluſieurs precautions dont il dit qu'ils ſe fortifient contre ce vice. Il dit qu'ils ſe ſervent d'alimens qui mortifient & qui énervent la chair, & qu'ils ordonnent les veilles, les jûnes, les coups de foüet, les cilices à ceux qui confeſſent leurs tentations. (*e*) *In cibis & potu variis utuntur herbis & pharmacis, quibus naturæ vim enervant, & ſobolem, ut ita dicam, intra viſcera propria occidunt* μισάνθρωποι, & *à Deo ordinatæ humanæ propagationis hoſtes. Si qui fratres in confeſſionibus conqueruntur de carnis infirmitate, flammis atque uſtione, eam ut extinguant ordinant illis vigilias, jejunia, cilicia & flagella quibus carnem ſuam doment, caſtigent, & in ſervitutem, ut loquuntur, ſpiritus redigant.* Il ajoûte qu'il y en a qui s'étudient à exciter, & à fomenter dans leur ame une grande haine pour le ſexe. (*f*) *Nonnullos vidi qui nihil voluerunt edere, quòd à muliere coctum ſciebant. Alios dicentes audivi, quoties de fœmina cogito, toties ſtomachus meus & bilis commoventur & conturbantur. Alius dicebat, tædet pudetque me quod à muliere ſum in hanc lucem editus; dignus certe cui vacca fuiſſet genitrix. Alii nihil prorſus boni in tota mulieris ſubſtantia eſſe dicunt, ſique ex illis quidam cæteros in harum calumniarum palæſtra vincere conantur, illi ad mentionem mulieris expuunt, & in tabula maledicos, & in ſexum fœmineum contumelioſos Mantuani verſus (quos tamen is non niſi de malis cecinit) deſcriptos ob oculos ponunt, ut ſic in ſeipſis majus in mulieres odium excitent.* On voit par là que toutes ſortes d'extravagances peuvent ſe fourrer dans l'ame, ſous les auſpices de la fauſſe devotion; car que peut-on voir de plus abſurde, & de plus digne d'un lunatique, que les diſcours de ces gens-là? *Mon eſtomach ſe ſouleve*, diſent-ils, *& ma bile s'emeut toutes les fois que je penſe à une femme; je ſuis fâché, & j'ai honte de devoir ma naiſſance à une femme; je crache quand j'entens parler d'une femme.* Je n'ai point trouvé dans Haſenmullerus le paſſage qu'un (*g*) Auteur moderne en a cité: il pretend y avoir lu qu'un Ouvrier qui travailloit chez les Jeſuïtes, encore qu'on lui donnât bien à manger & à boire, ne pouvoit neanmoins careſſer ſa femme; & cependant lors qu'il travailloit chez d'autres gens, il faiſoit très-bien ſon devoir nocturne, n'eût-il bu que de l'eau; c'eſt pourquoi ſa femme ne voulut plus qu'il travaillât chez les Jeſuïtes; & en ſuite les Magiſtrats de Lansberg dans la Baviere, defendirent d'acheter de la biere des Jeſuïtes. Si elle avoit cette mauvaiſe qualité, les Magiſtrats furent loüables de l'interdire aux ſeculiers; car le devoir conjugal eſt un cas tellement privilegié, qu'il y a pluſieurs Caſuiſtes qui lui ſoumettent les loix de l'Egliſe. Ils pretendent que quand le jûne empêche un homme de rendre à

(*e*) *Haſenmullerus, Hiſtoria Ordinis Jeſuitici pag.* 127. *edit. Francof.* 1605.

(*f*) *Ibid. pag.* 131.

(*g*) *L'Auteur du* Polygamia triumphatrix *Voici ce qu'on trouve pag.* 130. Haſenm. Hiſt. Jeſ. c. 6. p. 99. *ubi jocoſam, ſed tamen veram hiſtoriam narrat de* opifice *quodam, qui apud Jeſuïtas laborans, comedens & bibens,* uxori benevolentiam debitam non potuit reddere *ſed apud alios vel aquam bibens virum ſe valuit præſtare, eamque ob cauſam non voluit, ut amplius Jeſuitis inſerviret, uti & poſtea Landsbergenſes prohibuerint in Bavaria, ne amplius* cereviſiam *apud Jeſuitas emerent.* Id. ibid.

été (*F*) édifiantes pendant qu'il avoit paru Proteſtant. Le Sieur Konig * l'apelle *Jarrichiüs*, & veut qu'il ait publié l'an 1665. le Jeſuïte † ſur l'échafaud. Ce ſont trois fautes.

JAVRESAC (N) fut un des Auteurs qui ſe mirent ſur les rangs lors de la grande querelle de Balzac avec le P. Goulu. Il étoit *nâtif* ‡ *d'une ville aſſez proche* d'Angoulême, & il ſe tranſporta à Paris *avec un livre contre* ┼ *Phyllarque & β Narciſſe tout enſemble, ſous le nom* d'Ariſtarque à Nicandre. Sa critique ne valoit rien en certains endroits; car par exemple il ſoutenoit, *qu'il faut dire une* Ruette, *& non pas une Ruelle; un* Livraire, *& non pas un Libraire, puis qu'on dit* un livre, *& non pas* un libre. Ce nouvel Auteur ſe vit attaqué dans ſon auberge, & juſques dans ſon lit, avec l'épée & le piſtolet; mais comme il étoit jeune & vaillant, il prit ſon épée, & pourſuivit ſon ennemi juſques dans la ruë. Cela n'empêcha pas qu'il *n'y eût quelcun qui fit dès le lendemain retentir le Pont Neuf du recit de cette avanture, tout* (*A*) *autrement qu'elle ne s'étoit paſſée.* On publia un libelle intitulé, *La defaite du Paladin Javerſac par les alliez & confederez du Prince des feuilles.* J'ai oui dire à un homme de beaucoup d'eſprit, que Balzac étoit l'Auteur de cette piece, & que c'eſt la meilleure qui ait paru concernant cette diſpute. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'on a publié que γ Balzac malade à la mort, *s'étant ſouvenu que dans ſes premieres années il s'étoit paſſé quelque choſe entre Monſieur de Javrezac & lui, envoya un de ſes amis en ſa maiſon éloignée de* 7. *ou* 8. *lieuës* d'Angoulême, *le prier de lui donner une viſite, pour avoir la joye de l'embraſſer avant que de mourir. Qu'il l'embraſſa*

* *Biblioth. vetus & nova pag.* 424.

† Jeſuitam . . . ferali pegmate conſtitutum. *Il faloit dire* Jeſuitas.

‡ *Sorel, Biblioth. Françoiſe, p.* 132.

┼ *C'eſt le nom que le* P. Goulu *ſe donna.*

β *C'eſt le nom que le P. Goulu donna à Balzac.*

γ *Moriſcet, dans la Relation de la mort de Balzac. Elle eſt dans l'édition des Oeuvres de Balzac in fol.*

à ſa femme ce qu'il lui doit, il eſt diſpenſé *ipſo facto* de jûner.

Si la converſion du Jeſuïte Haſenmullerus fit beaucoup de bruit, celle du Jeſuïte Reihing en fit encore davantage (*a*). C'eſt celui qui paſſe pour avoir contribué à faire paſſer dans la Communion Romaine le Duc de Neubourg. Voyez l'article *Reihing*. Ainſi voilà deux converſions éclatantes de Jeſuïtes anterieures à celle de Pierre Jarrige.

Ma III. obſervation eſt que Jarrige ne fut point enlevé: il ſe retira volontairement, engagé à ce retour par les ſuggeſtions du Jeſuïte Ponthelier. Cela paroît par des pieces authentiques qui ont été imprimées. Telle eſt la lettre qu'il écrivit au Marchand de Leyde, & plus encore ſa retractation (*b*).

(*a*) *Il ſe fit Lutherien environ l'an* 1621.

(*b*) *Voyez la remarque C. pag.* 158.

(F) *Que ſes mœurs n'avoient pas été édifiantes.*] J'ai vu deux reponſes à ſa retractation. L'une fut faite par Ezechiel Daunois, Compiegnois, Miniſtre du St. Evangile: l'autre fut faite par Jean Nicolai, Luxembourgeois, membre de l'Egliſe Françoiſe d'Amſterdam. C'eſt dans la preface de cette 2. reponſe que j'ai lu que Pierre Jarrige travailla inutilement à être reçu Miniſtre, avant que les 4. années d'épreuve que les Synodes établiſſent pour ceux qui ſortent de l'idolatrie fuſſent expirées. Cette touche, lui dit-on, *vous a fait crever de deſpit après voſtre derniere rebutte au Synode de Haerlem, où vous fuſtes auſſi accuſé, voſtre conſcience ſçait ſi ce fut à tort, d'une action auſſi infame que ces vilanies, deſquelles vous accuſés les Jeſuiſtes de voſtre Province pour les mettre ſur l'eſchaffaut. Or encore qu'elle ne fuſt pas pour lors recherchée plus à fonds, d'autant que les teſmoins n'eſtoyent point preſens, ſi eſt ce que le ſoupçon n'en fuſt point oſté de la penſée: veu la grande connoiſſance & experience, que vous temoigniés ſur voſtre Eſchaffaut de ſemblables impudicités.* La lettre que le Marchand de Leide lui repondit, éclaircira tout ceci. On y trouve ces paroles: *Vous vous ſouviendrez de quel eſprit vous eſtiez mené, lors que retournant du Synode de Middelburg, auquel en vain vous aviez faict de ſi grandes inſtances, pour obtenir une exception de l'ordonnance faicte de n'admettre au St. Miniſtere (que vous vouliez entreprendre pour faire un plus grand ſcandale) ceux qui viennent de la Papauté, qu'après une eſpreuve de quatre ans; ayant eſté refuſé vous fiſtes eſclatter voſtre preſomption, orgueil & vanité: & retournant vous vous rencontraſtes la nuict dans la chambrette du batteau où y avoit pluſieurs femmes, auſquelles ne pouvant parler que par ſignes, vous exhibaſtes à la chandele vos infames pieces, & leurs fiſtes exciter un cri contre* ce vilain & abominable Preſtre, *qu'elles apelloient, qui eſveilla non ſeulement un bon ſerviteur de Dieu qui eſtoit là, mais tout le reſte du batteau, lequel courant à l'alarme, après avoir ouy ces femmes, on n'y parloit que de vous jetter en l'eau, ſans ce bon perſonnage qui les adoucit; mais avec proteſtation du battelier qu'il en feroit le raport au lieu d'où vous eſtiez party.*

(A.) *Tout autrement qu'elle ne s'étoit paſſée.*] Jamais deux choſes ne furent plus differentes, que la maniere dont cette avanture eſt racontée par Sorel, & celle dont on la raconte, dans *la* (*c*) *defaite du Paladin Javerſac.* Cet imprimé dit que le Paladin étoit de Cognac où il avoit plaidé des cauſes; qu'après la publication de ſon livre il ſe fit un mauvais complot pour le charger en pleine ruë, mais qu'on fut contraint de l'attaquer dans ſa chambre, parce qu'il s'y tenoit enfermé tout le long du jour; qu'on le ſurprit endormi entre les bras de la femme de ſon hôte, le Jeudi onziéme d'Août 1628. à neuf heures du matin, & que l'on interrompit ſon ſommeil par une ſalve de baſtonnades qui ne ceſſa que quand il plut à l'aggreſſeur, veu que le Paladin ne fit que ſe reſigner parfaitement à la providence. La concluſion du libelle eſt que les amis de Phylarque, *joints en ceci avec ceux du party contraire, ont juré d'exterminer autant de Javerſacs qu'il s'en preſentera, & de faire voir aux mauvais Poëtes qu'outre le ſiecle d'or, le ſiecle d'airain, & celui de fer qui ſont ſi celebres dans les fables, il y a encore à venir un ſiecle de bois dont l'ancienne poëſie n'a point parlé, & aux miſeres & calamitez duquel ils auront beaucoup plus de part que les autres hommes.*

(*c*) *Ce n'eſt qu'une feuille volante. On l'a r'imprimée dans l'édition* in folio *de Balzac, avec d'autres pieces faites pour lui.*

l'embrassa en effet avec un transport de joye incroyable, & versa dans son sein une effusion d'amour qui étouffa agreablement dans leur esprit le souvenir de leur ancienne querelle. Que Monsieur *de Javrezac en fut si touché, que sur l'heure les yeux tout trempez de larmes, il fit un Sonnet pour pleurer à jamais la perte de son ami.*

St. JEAN l'Evangeliste. Pour n'employer pas ce que l'on trouve dans Moreri, ou dans Mr. de Tillemont *, je me contente de dire 1. que du tems de St. Augustin, on debitoit une tradition *(A)* pitoyable touchant l'état où étoit Saint Jean. 2. Qu'il n'y a rien de plus absurde que la chicane *(B)* qui a été faite à l'Auteur de la traduction de Mons, sous le faux pretexte que la bienséance ne souffroit pas, que ce saint Apôtre & la Vierge Marie logeassent ensemble 3. Que les choses qu'on a repondués là-dessus à Mr. Mallet *(C)* meritent d'être

* *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique to. 1. p. 910. & suiv. édit. de Bruxelles in 12.*

(*A*) *Une tradition pitoyable touchant l'état où étoit St. Jean.*] „ Il (*a*) n'y eut jamais de Païs „ si credule pour les traditions que les Asiati„ ques, & en particulier les Epheliens. St. Au„ gustin raconte sur le sujet dont nous parlons „ une chose fort particuliere, qui fait bien voir „ l'excés de la credulité de ce peuple, & la sot„ tise de leurs traditions. Il dit que des Ephe„ siens (*b*) ou gens qui venoient d'Ephese, & „ qui avoient beaucoup d'esprit & de merite, „ & qui ne croyoient pas à la legere, *non levibus hominibus*, luy avoient assuré que Saint „ Jean n'estoit pas mort, & qu'à la verité il „ étoit enterré à Ephese, mais qu'il étoit dans „ son lit; & que comme on voit lever & tom„ ber les draps & la couverte, à mesure qu'un „ homme qui dort respire, aussi que l'on voyoit „ lever & baisser par intervalles la terre de la „ fosse où Saint Jean étoit enterré. Y a-t'il „ rien de si impertinent qu'un pareil conte. „ Je viens d'aprendre (*c*) que le critique de Mr. de Tillemont le blâme d'avoir raporté ce conte, & plusieurs autres de cette nature. On auroit raison de le blâmer, s'il le raportoit comme une chose veritable, mais c'est ce qu'il ne fait (*d*) pas: on a donc tort de le censurer, car la compilation des erreurs est une partie très-utile de l'histoire. J'avouë qu'il paroît croire (*e*) ce qu'on conte de la manne du tombeau de nôtre Apôtre.

(*a*) *L'Abbé Faydit, extrait d'un Sermon prêché le jour de S. Polycarpe pag. 30.*

(*b*) *August. Comment. in Joan. in hæc verba, Discipulus ille non moritur.*

(*c*) *Hist. des Ouvrages des Savans, mois de Mai 1695. pag. 427.*

(*d*) *Voyez pag. 947.*

(*e*) *Pag. 945.*

(*B*) *La chicane qui a été faite.*] Commençons par raporter le texte Grec (*f*): Καὶ ἀπ' ἐκείνης τῆς ὥρας ἔλαβεν αὐτὴν ὁ μαθητὴς εἰς τὰ ἴδια, c'est-à-dire selon la version de Mons, *& depuis cette heure le disciple la prit chez lui.* Voici comment on a critiqué cette traduction: „ Il (*g*) „ est certain que St. Jean qui avoit embrassé „ l'état de la pauvreté Evangelique, n'avoit „ point de maison pour y recevoir la Mere de „ Dieu, & que quand bien même il en auroit „ eu, il y a beaucoup de raisons de bien-seance, „ & d'honnesteté, qui nous persuadent facile„ ment, que la Vierge n'auroit pas jugé à pro„ pos de s'y retirer: cette conduite même pour„ roit avoir de mauvaises consequences dans la „ suite des temps; car les Ecclesiastiques scan„ daleux seroient bien-aises de se justifier par „ un exemple si illustre, de la demeure du plus „ jeune & du plus chaste de tous les Apôtres, „ avec la plus prudente, & la plus innocente „ de toutes les Vierges. Et cette apprehension „ n'est pas sans fondement; car St. Epiphane, „ qui semble approuver la pensée des Traduc„ teurs de Mons, a eu la même crainte, & il „ nous assure que quelques libertins avoient dejà „ voulu couvrir leur conduite scandaleuse sur „ l'exemple de la demeure de la Vierge chez St. „ Jean, *Vereor*, dit-il en l'heresie 78. où il parle „ de la demeure de la Vierge chez S. Jean, *ne „ hoc ipsum, quod dicimus, fraudi sit aliquibus, „ ut ad contubernales & dilectas, quas vocant fœ„ minas, retinendas, quod genus pessimo sibi er„ rore animi, machinati sunt, fucum indè aliquem, „ & colorem arcessisse videatur.* „

(*f*) *Evangile de St. Jean chap. 19. v. 27.*

(*g*) *Mallet examen de quelques passages pag. 121. de la 3. édition.*

(C) *Qu'on a repondues. . . . meritent d'être raportées.*] Car on y verra des principes generaux très-instructifs, pour ceux qui veulent juger des choses selon leurs veritables differences. Je ne m'arrête point à la reponse qui concerne l'objection de la pauvreté évangelique; je copie seulement la refutation de l'autre point. *Il est bien étrange*, dit Mr. Arnaud (*h*), *que Mr. Mallet n'ait pas vû ce qui est remarqué par les Interpretes de l'Ecriture, sur un sujet qui auroit dû paroistre bien plus scandaleux.* C'est *celuy des Apostres qui menoient par tout avec eux une femme Chretienne pour avoir soin de leur subsistance. Et cependant Saint Paul* (*i*) *dit qu'ils en avoient le pouvoir & qu'ils le faisoient: Surquoy Estius fait cette reflexion très-judicieuse, & qui marque les vrays principes sur lesquels on doit juger de ces sortes de choses, que M. Mall. devoit avoir sceus, avant que d'entreprendre d'assujettir la Vierge à ses fausses regles de bienseance.* „ *Si vous demandez, dit „ ce Sçavant Theologien, comment les Apostres „ pouvoient sans scandale mener avec eux des fem„ mes qui n'estoient point leurs Epouses, je reponds „ que cette coûtume estoit tellement receüe parmi „ les Juifs, que le Sauveur mesme n'a pas trouvé „ mauvais que cela se fist envers luy. Aussi cela ne „ se pratiquoit que par des femmes dont la chasteté „ jointe à la pieté estoit tellement connuë & éprou„ vée, qu'elle ne laissoit point de lieu à aucun mau„ vais soupçon. A quoy on peut ajouster que les Apos„ tres menoient une vie si édifiante, & s'étoient ac„ quis une telle reputation de sainteté, que, quoy „ que ces femmes les accompagnassent, nul n'eust osé „ former d'eux un mauvais jugement, comme les „ Juifs n'ont jamais rien soupçonné de cette nature „ au regard de* Jesus-Christ, *quelque „ disposez qu'ils fussent à en dire du mal, & à le „ calomnier.* „

(*h*) *Nouvelle defense de la traduction pag. 430.*

(*i*) *I. aux Corinth. chap. 15. v. 5.*

Rien n'est plus raisonnable, & c'est en effet par-là que l'on doit juger qu'une chose qui pourroit malédifier, lors qu'elle n'est point accompagnée de circonstances favorables qui ostent tout lieu aux mauvais soupçons, n'a rien que d'édifiant quand elle est accompagnée de ces circonstances. Or quand est-ce que la consideration d'une Sainteté éprouvée sera capable de fermer la bouche à la calomnie, & d'em-

d'être raportées. 4. Que la maniere dont on pretend que St. Jean (*D*) justifia les caresses qu'il faisoit à une perdris, est fort simple. 5. Qu'il y a des gens qui veulent que les noces de Cana (*E*) où l'eau fut changée en vin, soient les siennes; & qu'à la vuë de ce miracle il ait renoncé au mariage, pour demeurer vierge toute sa vie.

JEANNE, Reine de Naples. Voyez NAPLES.

IGNACE,

d'empêcher mesme qu'il ne s'éleve des soupçons dans les esprits les plus legers, & les plus portez à se laisser prevenir par les moindres apparences, si la veneration qu'ont toûjours eu les fidelles pour la Mere de JESUS-CHRIST, *& pour son plus cher Disciple, n'avoit pas eu le pouvoir de faire regarder comme très-sainte, & très-innocente la conduite qu'ils ont tenuë en demeurant ensemble, ensuite des ordres qu'ils en avoient receus du Sauveur mourant sur la Croix. . . . .* Mr. Mallet (*a*) *est le premier & le seul qui ait eu une assez basse idée de la sainteté de la Vierge, & de l'opinion qu'on en avoit dans l'Eglise, pour s'imaginer, qu'à l'âge de plus de 50. ans elle n'auroit pu demeurer avec un Apostre sans que sa reputation en souffrît, & que ce fust un exemple de dangereuse consequence, comme estant capable d'autoriser les demeures suspectes, & defenduës par les Canons, des Ecclesiastiques avec des femmes. Car il pousse jusques là ses imaginations outrées contre l'honneur de la Vierge. Mais si les Auteurs de ces Canons avoient esté aussi excessifs dans leurs soupçons que ce Censeur de la Vierge & de Saint Jean, pourquoy auroient-ils excepté de leurs défenses de certaines personnes, comme la mere, les sœurs, les nieces. Est-ce qu'ils ont cru que les incestes fussent absolument impossibles? Non certainement. Mais c'est qu'estant conduits par l'Esprit de Dieu, & sçachant qu'en matiere de loix generales on doit éviter les excés, & demeurer dans une sage moderation qui oblige de n'avoir point égard à ce qui n'arrive presque jamais, ils ont jugé d'une part qu'il ne falloit que peu de vertu pour n'estre pas tenté par la veüe de ces personnes, parce que la pudeur naturelle suffit d'ordinaire pour étouffer à leur égard les mouvemens d'une affection impure. Et de l'autre que la pente des hommes à juger mal du prochain, ne va pas ordinairement jusqu'à lui imputer des crimes si noirs sans des preuves bien claires; de sorte qu'ils n'ont pas cru que dans ces rencontres, il y eust lieu ny d'apprehender un mal effectif, ny d'en craindre les soupçons.*

(*a*) *Voyez l'Abbé Faydit ubi supra pag. 37. Il prouve ibid. p. 36. que la Ste. Vierge n'alla point avec St. Jean à Ephese, il le prouve, dis-je, parce que Celse qui a tant medit d'elle, eût glosé sur ce voyage, dont pourtant il n'a point fait de railleries.*

(*D*) *Les caresses qu'il faisoit à une perdris.*] Un chasseur parut étonné de voir que ce grand Apôtre, si venerable par son âge & par sa vertu, s'abaissât à un tel amusement. L'Apôtre lui demanda, s'il tenoit toûjours bandé l'arc qu'il portoit. On repondit que ce seroit le moyen de le rendre très-inutile. *Si vous le relâchez*, reprit St. Jean, *afin d'éviter cela, j'en use de même à l'égard de mon esprit par une semblable raison.* Je ne croi pas que cette histoire soit fort certaine, mais je ne pense pas que ceux qui n'en ont point ouï parler, soient fâchez d'aprendre qu'on la raconte. L'Auteur du Traité *de ludicra dictione* l'a inserée dans son Ouvrage. Ses phrases étant nerveuses ne deplairont pas aux habiles gens: il faut donc les en regaler. (*b*) *Nec malus, ut opinor, interpres Christi consiliorum & voluntatum Joannes discipulus, qui ad leves lusus atque oblectamenta puerorum descendit ipse jam senior, atque exemplo praivit, quatenus interjungere, & ex quotidianis occupationibus reficere ac recreare mentem liceret. Hunc, mansuefactæ perdici blande & suaviter alludentem, quidam cum arcu & sagittis venator offendit. Quod eum facere cum vehementer miraretur, hominem id ætatis, spectatum & cognitum diuturna virtute: sensit Joannes, & interrogavit, an illum ipsum, quem gereret, arcum haberet semper intentum. Cui ille, Nequaquam vero, inquit: flaccescat enim arcus, & molliatur intentione perpetua, inutilisque fiat. Tum Joannes, Tu, mi homo, arcum remittis ac relaxas, ne inutilis sit: ego animum, ne sit inutilis.*

(*b*) *Vavassor de ludicra dictione pag. 285.*

(*E*) *Les noces de Cana. . . . soient les siennes.*] Le curieux & docte Thomasius me fournira toute la matiere de cette remarque. Je voudrois avoir la These qu'il fit soutenir (*c*) touchant le verre de St. Jean, mais je n'en ai que la (*d*) preface, où j'aprens une coutume qui m'étoit inconuë; c'est que dans les bons repas on fait vuider aux conviez un verre de vin, que l'on nomme le verre ou la coupe de St. Jean. Ce n'est pas sans quelque mélange de superstition, qui a tiré son origine d'une legende, où l'on trouve que St. Jean ayant avalé du poison par l'ordre d'Aristodeme, n'en sentit aucune incommodité. Voilà sans doute la raison pourquoi les Peintres le representent tenant une coupe. Passons aux noces de Cana.

Les Legendaires supposent 1. que St. Jean l'Evangeliste y étoit le fiancé, & que Marie Magdelaine y étoit la fiancée (*e*). 2. Que l'un & l'autre convinrent de ne point consommer le mariage, mais de s'engager à une perpetuelle virginité. 3. Qu'aussi-tôt que St. Jean eut vu le miracle de l'eau convertie en vin, il se consacra au service de J. CHRIST, & laissa sa fiancée (*f*). 4. Que J. CHRIST alla tout exprès à ces noces, afin d'empêcher l'accomplissement du mariage (*g*). Une chose les embarrasse, c'est que la virginité de St. Jean ne sera point parvenuë au plus haut degré de la perfection, s'il a eu dessein de se marier; car la parfaite virginité demande que l'on ait été toûjours resolu à se contenir. *Videbatur ejus* (virginitatis) *laudem hæc fabula non tollere quidem, labefactare tamen, aut in gradum inferiorem detrudere, cùm ea demùm numeris omnibus absoluta perhibeatur virginitas, quam perpetua incorruptionis nunquam corrupta meditatio pariat* (*h*). Pour repondre à cette difficulté, ils disent entre autres choses que la providence divine a usé de cette dispensation, afin de mettre à un haut prix la virginité de St. Jean, veu que par là elle est devenuë tout-à-fait semblable à celle de la Sainte Vierge, & qu'elle a été consacrée, ayant été jointe au mariage qui est l'un des sept Sacremens. *Quin* (*i*) *ergò potiùs ita cogitemus, decuisse, ut eodem virginitatis gradu collocaretur Apostolus, quo Virgo mater, quæ ipsi erat à Christo morituro commendanda? Quid, quod ita demùm consecrari virginitas censenda est, si cum ceremoniâ matrimoniali conjungatur? Neque enim virginitas,*

(*c*) *Le 30. de Janvier 1675.*

(*d*) *Imprimée avec plusieurs autres à Leipsic l'an 1681. Voyez le Journal de Leipsic 1682. pag. 51.*

(*e*) *Molanus l. 4. de histor. sacrar. imaginum cap. 20. pag. 428. apud Thomasium præfat. 78. pag. 511.*

(*f*) *Haymo part. hiemal. homil. pag. 207. Baronius to. 1. Annal. ad ann. 31. n. 30. apud Thomas. ib. p. 512.*

(*g*) *Meffret de sanctis serm. 30. fol. 53. apud eumdem ibid.*

(*h*) *Thomasius ib. citant Pelbartus de Temeswar de Sanctis serm. 30.*

(*i*) *Thomasius ibid. pag. 513. citant le même Pelbart ibid. & Franc. Maro serm. de Sanctis pag. 30.*

IGNACE, fondateur des Jesuïtes. Cherchez Loyola.

ILLYRICUS (Matthias Flacius) l'un des plus savans Theologiens de la Confession d'Augsbourg, nâquit à Albona dans l'Istrie * le 3. de Mars 1520. Il étudia les belles lettres à Venise sous Egnatius; & s'étant trouvé dès l'âge de dix-sept ans une forte inclination pour l'étude de la Theologie, il resolut de se faire Moine, parce qu'il n'avoit pas le moyen de s'entretenir dans les Universitez, & qu'ainsi le seul moyen de satisfaire son inclination étoit d'étudier dans un Monastere. Il communiqua son dessein à un Provincial des Cordeliers parent de sa mere; mais ce Provincial (*A*) qui sentoit dejà le fagot, lui conseilla de s'en aller en Allemagne, & non pas de s'enfermer dans un Couvent. Flacius suivit ce conseil, & arriva à Bâle (*B*) l'an 1539. S'y étant arrêté quelques mois il passa à Tubinge, d'où il alla à Wittemberg l'an 1541. & y fut disciple de Luther & de Melanchton. Il gagnoit sa vie à enseigner le Grec & l'Hebreu. Ayant communiqué à Pomeranus, & puis à Luther, les tentations qui le tourmentoient sur le peché, sur la colere de Dieu, & sur la predestination, on fit des prieres publiques pour lui, & on lui administra les consolations de l'Ecriture, de sorte que cela se passa. Il reçut de Melanchthon mille marques de bonté & de liberalité. On lui trouva une femme, & on lui donna un emploi public dans l'Academie † l'an 1544. La guerre ayant dissipé les Ecoles dans la Saxe, il s'en alla à Brunswic, & s'y aquit beaucoup de reputation par ses leçons. Il alla reprendre son premier emploi à Wittemberg l'an 1547. & peu après il s'opposa d'une grande force à l'*Interim*, & à tous les menagemens que Melanchthon insinuoit; & afin d'avoir plus de liberté de declamer contre le Papisme, sans garder aucune mesure, il se retira ‡ à Magdebourg, qui étoit alors au ban de l'Empire. Il y publia divers Ouvrages: mais le plus considerable de ses travaux fut sans doute cette Histoire Ecclesiastique qui fut apellée les Centuries de Magdebourg, dont il eut la principale direction. Il accepta la charge qui lui fut offerte l'an 1557. dans la nouvelle Academie de Jene, & y professa cinq ans; après quoi comme il ne pouvoit s'accorder avec (*C*) Victorin Strigelius

* *Partie du païs qu'on nommoit anciennement* Illyrium, *ou* Illyris: *de là vient que Matthias Flacius fut surnommé* Illyricus. *Il n'est pas vrai comme Melchior Adam & plusieurs autres l'assurent, qu'il soit né dans l'Esclavonie.*

† *Micralius se trompe donc, qui le fait Professeur à Wittemberg dès l'an 1540.* Syntagm. Histor. eccles. p. m. 751.

‡ *Au mois d'Avril 1549.* Bucholc. p. m. 564.

(*a*) *Tirées des endroits citez ci-dessus.*

(*b*) Quas conjunctas exhibet quarta pars Glossæ in Biblia ordinariæ. *Thomas. ibid. pag.* 516.

nitas, sed conjugium est in numero sacramentorum. N'oublions pas de dire que Baronius & Molanus rejettent ces traditions des Legendaires. Thomasius raporte leurs paroles (*a*), & dit avec assez de vraisemblance que le livre d'Abdias a été la premiere source de ces beaux contes. Ce faux Abdias assûre que J. Christ detourna trois fois Saint Jean de se marier. On s'est contenté dans deux prefaces sur l'Evangile de cet Apôtre, d'avancer en general que J. Christ lui avoit ôté la pensée du mariage. Ces deux prefaces (*b*) sont faussement attribuées l'une à St. Jerôme, & l'autre à Saint Augustin. Comme il n'y a jamais eu d'Auteurs plus hardis que ceux qui ont compilé les vies des Saints, ils ont voulu être plus decisifs que les Auteurs de ces deux prefaces, & pour cela ils ont suposé un tems & un lieu, c'est-à-dire les noces de Cana, où J. Christ ait degagé son disciple du lien conjugal. Thomasius ne conteste nullement la virginité de cet Apôtre; elle est fondée sur une assez bonne tradition, testifiée par St. Jerôme, par St. Augustin, par St. Epiphane &c. mais Baronius a eu tort de citer aussi St. Ignace, qui ne parle (*c*) que de Jean Baptiste.

(*A*) *Ce Provincial qui sentoit dejà le fagot.*] Il merite une place dans le Martyrologe des Protestans, puis qu'après avoir souffert pendant 20. années les rigueurs de sa prison, à cause qu'on le soupçonnoit d'heresie, il fut jetté dans la mer. Il s'apelloit Baldus Lupatinus. Voyez la marge (*d*).

(*B*) *Et arriva à Bâle l'an* 1539.] Il avoit donc 19. ans: Verheiden (*e*) se trompe donc, lors qu'il dit qu'Illyricus fit le voyage de Bâle à l'âge de 17. ans. Mr. Teissier (*f*) a suivi Verheiden.

(*c*) *Voyez en la preuve apud Thomas. ib. p.* 518.

(*d*) Baldus autem iste, ut hoc in παρόδῳ addamus, paulo post in suspicionem hæreseos venit: ac Venitiis viginti ipsos annos situm squaloremque carceris, tandem in mari summersus supplicium fortiter pertulit. *Melchior Adam. in vit. Theol. pag.* 472. Voyez aussi Verheiden *in effigiebus p.* 157.

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) *Addit. aux Elog. t.* 1. *p.* 471.

(*C*) *Il ne pouvoit s'accorder avec Victorin Strigelius.*] Ils étoient en different sur la conversion de l'homme, & sur les forces du franc arbitre. Ils disputerent là-dessus en presence des Ducs de Saxe l'an 1560. à Weimar. Ils alloient dans les 2. extremitez: Strigelius inclinoit du côté de ceux qu'on nommoit Adiaphoristes & Synergistes, qui donnoient beaucoup au franc arbitre, & pretendoient que le peché originel ne (*g*) faisoit qu'effleurer l'ame. Flacius au contraire soutenoit que ce peché étoit la substance même de l'ame. La dispute dura treize seances: on en publia les actes accompagnez d'une preface de Musæus qui étoit l'un des sectateurs de Flacius (*h*). Nous avons ici un effet visible de l'envie de contredire: c'est une passion qui entraîne ordinairement au delà des bornes les personnes qui ont l'esprit vif. Flacius ne se pouvant contenter d'une mediocre opposition, s'éloigna de son rival le plus qu'il lui fut possible, & le voyant soutenir que l'ame n'étoit blessée par le peché originel, que par raport à des facultez accidentelles, il prit le party de soutenir que la substance même de l'ame étoit corrompuë, d'où il s'ensuivoit que le peché étoit la substance même de l'ame. Jamais Flacius n'auroit songé à ce dogme, si son collegue n'avoit enseigné le contraire. Mais si la dispute qui s'éleva entre ces 2. Professeurs, nous montre ce que peut faire l'esprit de contradiction, & l'*ἀμετρία τῆς ἀνθολκῆς*, elle nous montre aussi combien la Philosophie Peripateticienne est propre à fomenter les divisions des Theologiens: car le dogme d'Illyricus n'auroit gendarmé personne, si l'on avoit cru avec les nouveaux

(*g*) *Spondanus ad ann.* 1560. *n.* 32.

(*h*) *Voyez Micralius. Syntagm. Historiar. eccles. p. m.* 827. 828.

Reflexion sur la doctrine de Flacius touchant la nature du peché.

 veaux

lius son collegue, il se retira à Ratisbonne, où il continua de publier quantité de livres. On l'apella dans le Brabant avec quelques autres l'an 1567. pour y dresser des Eglises selon la Confession d'Augsbourg : mais la persecution dissipa toutes ces Eglises bien-tôt après, de sorte qu'il s'en alla à Strasbourg, puis à Francfort, où il sentit une grande decadence de sa gloire; car il se vit abandonné de la plûpart de ses partisans, à cause qu'on l'accusoit de Manicheïsme, sous pretexte qu'il enseignoit que le peché n'étoit pas un accident, mais l'essence même * de nôtre ame. Il mourut à Francfort l'onziéme de Mars 1575. †. C'étoit un homme qui avoit d'excellens dons, l'esprit vaste, beaucoup de savoir, un grand zèle contre le Papisme; mais son humeur turbulente, impetueuse, querelleuse, gâtoit toutes ses bonnes qualitez, & causoit mille desordres dans l'Eglise Protestante. Il ne faisoit pas difficulté de declarer qu'il faloit tenir en respect les Princes, par la crainte des seditions ‡. On n'eut pas sujet d'avoir regret à sa mort; car les divisions toûjours scandaleuses de droit, étoient alors plus pernicieuses qu'à l'ordinaire, à cause des avantages que la Communion de Rome en tiroit, pour insulter la Reformation naissante. Quelques-uns ont dit que la seule bonne action ‡ qu'il eût faite, étoit de mourir. C'est outrer les choses. Il publia un très-grand nombre de β livres; & personne de son tems ne savoit fouiller avec plus de fruit dans les vieilles Bibliotheques. Il en tira une ancienne (D) Messe, qu'il fit imprimer l'an 1557. Nous aurons là une occasion de

* *Voyez la remarque* C.

† *Tiré de Melchior Adam in vitis Germanorum Theologorum pag.* 472. *& seq.*

‡ Metu seditionum terrendos esse Principes. *Melancht. epist.* 107. *p.* 134.

‡ Nequidquam recti fecisse nisi cum moreretur. *Guil. Budaus, Centur.* 16. *Θεολογίας ad ann.* 1575. *apud Quenstedt de patr. p.* 263.

β. *Simlerus dans l'abregé de Gesner. & Teissier addit. aux éloges to.* 1. *p.* 472. *en donnent la liste.*

veaux Philosophes qu'il n'y a point d'accidens distincts des substances, mais que par exemple la douleur n'est autre chose que l'ame même, entant que modifiée d'une certaine façon. Cela posé il est évident que la doctrine d'Illyricus est très-veritable; le peché n'est point un être distinct de l'ame qui peche, & la vertu n'est point un être distinct de l'ame vertueuse. Je ne comprens pas comment les Theologiens qui supposent une distinction réelle entre l'ame, & les modifications de l'ame, osent dire qu'il se fait un changement dans l'homme, lors qu'il passe de l'état de l'innocence à celui du crime, & de l'état de peché à celui de grace. Selon ces Theologiens, quand l'homme peche il se produit une entité distincte de l'ame, laquelle entité se joint avec l'ame, & compose avec elle un tout, qui contient deux êtres réellement distincts l'un de l'autre, dont l'un s'apelle substance, & l'autre accident. Je soutiens que cette jonction ne change point l'ame, & que l'ame continuë d'être precisément ce qu'elle étoit avant la jonction. Mêlez tant qu'il vous plaira des grains de blé avec des grains d'orge, vous ne ferez pas qu'ils cessent d'être du blé, & dans toutes les mixtions naturelles & artificielles, il est vrai de dire que les composez deviennent capables d'une nouvelle action; mais chaque partie de ces composez, entant que distincte de toute autre, retient precisément la même nature qu'elle avoit auparavant. Disons de même que si l'ame étoit réellement distincte de son peché, c'est-à-dire du peché avec lequel elle seroit jointe, elle ne passeroit point à un autre état. Une ame une fois innocente le seroit toûjours. Voyez ce que disent les (a) Nominaux, contre ceux qui enseignent que les modes sont réellement distincts des substances.

(D) *Il en tira une ancienne Messe.*] Voici le titre de cet Ouvrage, imprimé à Strasbourg chez Christophle Mylius l'an 1557. *Missa latina quæ olim ante Romanam circa septingentesimum Domini annum in usu fuit bona fide ex vetusto authenticoque Codice descripta à Matthia Flacio Illyrico.* C'est ainsi que Mr. Colomiés (b) le donne; & peut-être l'a-t-il copié dans (c) l'Ouvrage du Sieur du Peyrat. Il ajoûte bien des curiositez touchant cette Messe. Il dit que les Lutheriens la croyant *contraire à la creance & à la pratique des Catholiques, en triomfoient en toutes rencontres; que les Catholiques de leur côté sans examiner ce Missel fort particulierement le defendirent (d) dans leurs Indices; . . . que les Lutheriens venant à examiner ce Missel avec plus de soin, & voyant qu'il ne leur étoit pas favorable, suprimerent tous les exemplaires qu'ils purent trouver, si bien qu'il est devenu extremement rare; & que les Catholiques (e) se prevalant de cette retractation ont fait reimprimer depuis ce Missel, nonobstant la defense du Pape & du Roi d'Espagne.* Je ne doute point qu'il ne doive au Sieur du Peyrat tout ce qu'il impute aux Lutheriens sur la supression des exemplaires; en quoi je ne voudrois pas repondre qu'il n'ait eu un peu trop de credulité : car du Peyrat ne donne point d'autre raison de ce qu'il impute aux Lutheriens, que la rareté des exemplaires de cette Messe. J'avouë qu'il cite un passage de Wicelius, où l'on reproche à Illyricus d'avoir été assez étourdi, pour fournir des armes aux Catholiques contre sa secte par l'impression de ce Missel; mais cela est plus contraire que favorable à la pretension de du Peyrat. En effet Wicelius ne reproche point aux Lutheriens d'avoir reparé leur faute par la supression des exemplaires; & neanmoins si du Peyrat avoit raison, ils les eussent dejà suprimez, lors que Wicelius publia son livre. Il le publia l'an 1564. Or la preuve de du Peyrat est tirée, de ce que Cassander & *Pamelius son contemporain* ne font aucune mention de la Messe d'Illyricus dans leurs livres Liturgiques. Neanmoins, dit-il (f), *ils ont curieusement recherché tout ce qui* se raportoit à cette matiere, *& ils avoient grand credit dans l'Allemagne . . . pour recouvrer tous les livres qui leur pouvoient être necessaires.* Voici donc son raisonnement. Si les Lutheriens n'avoient pas exterminé les exemplaires de la Messe qu'Illyricus avoit publiée, Cassander auroit fait mention de cette Messe; car il en auroit vu sans doute un exemplaire. Or il n'en a fait aucune mention, il est donc cer-

(a) *Casimirus Tholosas in Atomis Peripateticis t.* 3. *p.* 249. *& sep.*

(b) *Bibliotheque choisie pag.* 12.

(c) *Antiquitez de la Chapelle du Roi p.* 561.

(d) *Philippe II. par le conseil & a la requête du Duc d'Albe. & en suite Sixte V.* Colomiés ibid.

(e) *Le P. le Comte l'a inseré au* 2. *tome de ses Annales ecclesiastiques de France, & le Cardinal Bona a la fin de ses Liturgiques.* Id. ibid.

(f) *Ubi supra pag.* 618.

de discuter plusieurs choses. Il tira des mêmes sources une infinité de recueils qui

certain que les Lutheriens les avoient exterminez. Notez que le livre de Cassander sur les Liturgies, fut imprimé (a) quelques années avant celui de Wicelius. Nous verrons ci-dessous que le silence de Cassander est une très-mauvaise preuve de la rareté des exemplaires, & que ce n'est point un signe que cette Messe lui fût inconuë. Presentement je me contente d'observer que le reproche de Wicelius est une preuve contre le Sieur du Peyrat. Mais voyons ce qu'il allegue (b).

(a) *L'an* 1558. *Voyez Valere André Bibl. Belg. pag.* 261.

(b) *Du Peyrat, ubi supra pag.* 617.

„(c) Flavius Illyricus l'ayant fait imprimer „en l'année 1557. à Strasbourg par mesgarde, ne jugeant pas ce qu'il faisoit, & les „Lutheriens & autres heretiques d'Allemagne, „recognoissans le prejudice que cette ancienne Messe faisoit à leurs nouvelles opinions, „en ramasserent deçà delà tous les exemplaires qu'ils purent recouvrer, lesquels ils supprimerent, afin qu'elle n'en vint point à la „cognoissance des Catholiques, & qu'on ne „s'en servît contre eux, comme estant entierement contraire aux sectes de Luther & de „Calvin. Georgius Wicellius (d) ancien Disciple de Luther, qui enfin se desbanda „d'avecques luy, se jettant au giron de l'Eglise, parlant de Flavius Illyricus en sa defense „de la Liturgie Ecclesiastique, imprimée l'an „1564. sept ans après que cette Messe Gauloise eut veu le jour, attaque rudement Flavius „Illyricus sur le sujet de cette Messe Latine, „disant que les aveugles mesme voyent clairement, que la faisant imprimer, il a par ignorance & par imprudence entrepris contre les „sectes de Luther & Calvin, & grandement „obligé les Catholiques : les paroles de Wicellius sont telles : *Mathias Flavius Illyricus „edidit repertam Missam Latinam, non triumphans tamen de Thesauro tanto adversus Catholicos, quàm vel cæcutienti homini appareat totum „illud quod edidit, contra Lutheri, Calvinique „sectas edidisse, sed & Catholicis nobis rem longe „gratissimam fecisse; quid enim ibi nisi Missam Latinam, quæ hodie in usu generali est, insciens, „imprudensque defendit? Tantùm abest, ut suo, „sectæque more oppugnet; locupletior est illa quidem, plusque precum continet, sed omninò tamen eadem cùm usitatâ, cujus etiam dicta, „factaque omnia passim sequitur, ut diversam esse „confirmare nemo audeat.* Cela fut cause indubitablement que Flavius Illyricus, & ses adherans d'Allemagne recognoissans la faute par „eux faicte, bruslerent, ou autrement supprimerent cette Messe Latine ou Gauloise, „craignans de servir de risée à toute la terre „habitable. Ce qui me confirme en cette opinion, est, que quoy qu'elle fust imprimée „à Strasbourg en l'année 1557. George Cassander qui n'est mort qu'au mois de Fevrier „1566. (e) & Pamelius son contemporain; „. . . . n'en font point mention. „ Il repete la même chose dans la page 623. *Je soutiens,* dit-il, *puis que Cassander & Pamelius, qui ont été très-curieux de rechercher toutes sortes de Liturgies, n'ont jamais veu celle-cy, durant la vie desquels elle a toutesfois esté imprimée, huit ou neuf ans (f) avant la mort de l'un & de l'autre, & qu'à peine mesmes aujourdhui elle se trouve en France, & en Allemagne, que les Lutheriens, & les Calvinistes l'ont consacrée à Vulcain, aussi-tost qu'elle a veu le jour, pour en faire perdre la cognoissance aux Catholiques, & les empescher de s'en servir contre eux, comme d'un cousteau bien tranchant, sorty de leur boutique, & de leurs mains, pour leur couper la gorge, & justifier leur aveugle opiniastreté, contre l'ancienne & veritable doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine.* Voyons à cette heure si le silence de Cassander prouve quelque chose.

(c) *C'est ainsi qu'il le nomme toûjours.*

(d) *Vide Georgium Wicellium in defensione Liturgiæ Ecclesiasticæ.*

(e) *L'épitaphe de Cassander fait par Cornelius Galterus de la ville de Gand, & mis en l'Eglise de S. François de Pologne, en fait foi: il se trouve au devant des Liturgiès de Cassander.*

(f) *Ceci est faux à l'égard de Pamelius qui est mort au mois de Septembre 1587. dans sa 52. année. Son livre des Liturgies fut imprimé l'an 1571. Voyez Valere André ubi supra pag.* 425.

Monsieur Colomiés qui refute le Cardinal Bona, devoit savoir que du Peyrat avoit trompé ce Cardinal. C'est donc contre du Peyrat que la censure devoit premierement être lancée: quoi qu'il en soit, voici les paroles de Colomiés. „ Le (g) Cardinal Bona s'est trompé, „croyant que Cassander n'avoit jamais vu l'Ordre de la Messe publié par Illyric; Outre que „dans un Recueil d'anciennes Prieres fait par „Cassander, il s'en trouve quelques-unes qui „sont aussi dans le Missel d'Illyric, voici comme parle Fr. Baudouin, fameux Jurisconsulte, écrivant à Cassander, de Francfort l'an „1557. c'est-à-dire la même année que ce Missel fut imprimé: *Francofordiam reversus, reperi Illyrici ad me literas cum libello de Missa „ad Palatinum nostrum.* (Il entend Othon „Electeur Palatin à qui le livre est dedié.) *Rogat ille meum judicium de suis Missæ antiquitatibus. Ego id ad te nunc refero, & libellum „ipsum mitto, de quo quid sentire debeamus familiariter nos moneas, ut de qua re tam multi „multa confusè balbutiunt, rectè & distinctè respondere aliquando possimus.* „ J'ai une raison encore plus forte que celle-là, pour prouver que la Messe d'Illyric avoit passé par les mains de George Cassander; & ce qui est bien remarquable, c'est du Peyrat qui me fournit cette raison. Il y a une note (h) marginale à la page 622. de son livre, qui m'aprend qu'il est fait mention de cette Messe à la fin d'un livre, imprimé l'an 1561. & intitulé, *De officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri &c.* Or il est sûr que Cassander composa le livre qui porte ce titre. Si du Peyrat avoit su cela: il n'auroit pas assûré que cet Auteur n'avoit jamais vu le Missel de Flacius. On voit par là qu'il s'est servi d'une fort mauvaise raison en ce qui concerne Cassander, pour prouver que les exemplaires de ce Missel étoient devenus fort rares. Mais enfin, dira-t-on, il est sûr qu'ils le devinrent, & que Cassander ne fit point mention de cette Messe dans son livre des Liturgies. Je repons quant au dernier chef, que peut-être cet Ouvrage de Cassander étoit achevé d'imprimer quand l'Auteur reçut le livre d'Illyricus. La Bibliotheque de Valere André marque que ce livre de Cassander fut imprimé l'an 1558. rien n'empêche que le titre ne porte cela, quoi que le livre eût été en vente dès l'automne de 1557. tems où Cassander pouvoit bien n'avoir pas reçu le livre qu'Illyricus avoit publié l'an 1557. Sur l'autre point je me contente de dire, qu'il y a plusieurs Ouvrages d'Illyricus aussi difficiles à trouver que sa Messe Gallicane, & neanmoins personne n'a travaillé à les suprimer. Il y a bien d'autres causes

(g) *Ubi supra, p.* 14.

(h) *La voici:* Ad calcem libelli de officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc Religionis dissidio typis excussi, anno 1561. referuntur doctorum aliquot ac piorum virorum libri, ex quibus videri potest quam non sit difficilis controversiarum in Religione conciliatio, si controvertendi studium vitetur, inter quos fit mentio ejusmodi Missæ his verbis, Missa Latina vetus, quæ ante 700. annos in usu fuit in Ecclesia Gallicana, & Germanica. Argentorati apud Christ. Mylium 1557.

qui ont servi à bien des gens. Je parle des memoires (*E*) qu'il ramassa pour compiler son *Catalogus testium veritatis.* On pretend qu'il a (*F*) quelquefois deguisé son nom. Mr. Moreri a eu grand tort de (*G*) le renvoyer à la lettre T sous *Trancowitz.*

INCHOFER (MELCHIOR) Jesuïte Allemand, né à Vienne l'an 1584. entra dans la Societé à Rome l'an 1607. Il s'étoit dejà signalé dans l'étude de la Jurisprudence. Il enseigna long tems à Messine la Philosophie, les Mathematiques, & la Theologie; & il y publia en l'année 1630. un livre (*A*) qui lui attira

causes de la rareté d'un livre, que le soin qu'on prend d'en jetter au feu tous les exemplaires que l'on en peut ramasser.

(E) *Memoires qu'il ramassa pour compiler.*] Le mal est qu'on l'accuse d'avoir derobé des manuscrits. Voyons ce que Melchior Adam raporte. (*a*) *Tertium locum facile obtinet* Martyrologium *illud, quod hac occasione compilatum ferunt. Contexuit abbas* Joannes Trithemius *catalogum auctorum. Hunc cum vidisset Flacius, temperare sibi non potuit: quin dissimulatâ personâ & habitu, aliquot in Germaniâ monasteriorum bibliothecas perlustraret: quos commode posset historicos clam auferret: atque isto adminiculo librum, qui* Catalogus testium veritatis *indigitatur, conscriberet.* Les Ecrivains Catholiques n'ont pas manqué de se prevaloir de cette remarque. *Egregium scilicet opus*, c'est Sponde (*b*) qui parle après l'avoir raportée, & avoir cité Melchior Adam, *quod ex furto & sacrilegio impii transfugæ confectum est, ut mirum videri non debeat si tot mendaciis & falsiloquiis scateat à patre omnis nequitiæ & immunditiæ eructatis.* Voyez ce que Colomiés (*c*) raporte touchant Lindenbroch. Mais au fond c'est aller trop vite, que de conclure de ce qu'un homme derobe des manuscrits, qu'il les falsifie en suite, & qu'il les publie avec mille changemens. Monsieur de Sponde n'est pas bien fondé dans une semblable consequence. Il se trompe d'ailleurs, quand il supose qu'Illyricus ne publia son *Catalogus testium veritatis*, que pour l'opposer au livre *de Guillaume Eisengreinius*: c'est tout le contraire; Eisengreinius ne publia son *Catalogus testium veritatis*, que pour l'opposer à celui d'Illyricus. Cela paroît par les dates des impressions. Le Catalogue d'Illyricus imprimé à Bâle l'an 1556. fut reimprimé à Strasbourg l'an 1562. Celui d'Eisengreinius fut imprimé à Dillingen l'an 1565. Cela renverse le passage que l'on va lire. (*d*) *Nec vero tam illud æmulatione Trithemii, cujus opus omninò diversum est, suum concinnasse putamus; quàm turpiori flagitio ad obscurandum illud, quod* Guillelmus Eisingrenius *itidem Germanus Catholicus ediderit eodem titulo* Catalogi Testium veritatis, *quo Patrum & Ecclesiasticorum omnium qui ad eam usque diem hæreses expugnaverant, non parvo labore testimonia pro veritate fidei Catholicæ protulerat. In cujus invidiam, simul & ut fucum faceret imperitis, Flacius commentarium suum eodem titulo edidit, sed absque nomine auctoris, fabulis & mendaciis refertum.* Notez que cet Ouvrage d'Illyricus a été fort augmenté par Simon Goulart de Senlis dans les éditions de 1597. & de 1608.

(*a*) *Melch. Adam. in vit. Theol. pag. 475. citant. Keckerman. in method. histor.*

(*b*) *Spond. Annal. Eccles. ad ann.* 1560. *n.* 32.

(*c*) *Opuscul. pag.* 120.

(*d*) *Spondanus ubi supra pag. m* 602. *Possevin.* apparat. sacr. tom. 1. & alii passim, *comme le dit Mr. Baillet dans ses citations, disent la même chose. Il la dit aussi* Jugem. des Savans to. 1. pag. 537. 538.

(F) *Qu'il a quelquefois deguisé son nom.*] On pretend que l'Achilles Gassarus, qui publia un Ouvrage d'Otfridus Moine (*e*) de Weissembourg, n'est autre que Flacius Illyricus. L'Ouvrage de ce Moine est une harmonie des 4. Evangiles en vers Allemans; il fut dedié à Salomon & à Luitbert Archevêques de Mayence, & à Louïs Roi de la France Orientale (*f*). Mr. Wharton qui pretend (*g*) qu'Illyricus le publia sous le nom d'Achilles Gassarus, me permettra s'il lui plaît d'avertir tous mes lecteurs, qu'il y a eu au XVI. siecle un Medecin Allemand nommé Achilles Gassarus, qui a publié des livres (*h*) avant qu'Illyricus fût sorti des basses classes.

(*e*) *Il vivoit au 9. siecle.*

(*f*) *Voyez le Journal de Leipsic* 1691. *pag.* 295. *dans l'extrait d'un livre d'Usserius intitulé,* Historia dogmatica controversiæ de scripturis & sacris vernaculis.

(*g*) *Apud act. Lipsiens. ib. d.*

(*h*) *Son* Epitome Chronicorum mundi *fut imprimé à Bâle l'an* 1532. *Voyez la Bibliotheque de Gesner.*

(G) *Mr. Moreri a eu grand tort de le renvoyer à la lettre* T.] Mr. Teissier en a été cause par ces paroles de la page 471. de son 1. volume. *Le nom de* MATTHIAS FLACCIUS *étoit Trancowitz.* Il cite *Verheiden effigies*: mais Verheiden ne dit point cela. Voyons ce que le curieux Colomiés a deterré sur ce sujet. „ Ajoûtons (*i*) ici pour la fin le veritable nom d'Illyric qui est *Francowitz*, comme le decouvre „ Bucholcer le fils à la page 831. de sa Chronologie, ou plûtôt de la continuation de celle de „ son pere, imprimée à Gorlitz l'an 1599. „ *Verum & integrum*, dit-il, *Flacii nomen ego* „ *ex certis authoribus cognovi esse tale: Matthias* „ *Francowitzius, cognomento Flacius, gente Illyricus, patriâ Albonensis.* „ Konig * le nomme aussi *Francowitzius*, mais Quenstedt † le nomme *Trancowitzium.*

(*i*) *Bibliotheque choisie pag.* 15.

* *Biblioth. vet. & nova p.* 306.

† *De patriis illustr. pag.* 262.

(A) *Un livre qui lui attira des affaires.*] En voici le titre: *Epistola B. Mariæ virginis ad Messanenses veritas vindicata*, in fol. La Congregation de l'Indice ayant ouï les raisons du Pere Inchofer, lui permit de faire reïmprimer l'Ouvrage sous ce titre, *Conjectatio ad epistolam beatissimæ Mariæ virginis ad Messanenses.* Cette 2. édition fut faite à Viterbe l'an 1633. Il obtint la permission d'y ôter, & d'y ajoûter ce qu'il trouveroit à propos. (*k*) *S. Congregatio non solum permisit eidem dictum opus de novo edere, mutato tamen justis de causis titulo in hunc modum,* Conjectatio &c. *& quibusdam magis explicatis . . . sed etiam demendi & addendi si qua viderentur, liberam & amplam facultatem permisit.* Cela veut dire que pourveu qu'on n'affirme pas d'une maniere trop decisive, que la Sainte Vierge a écrit aux habitans de Messine la lettre qu'on fait courir sous son nom, il est permis de le croire, & de le persuader aux autres. Un Ecrivain Allemand (*l*) observe que Baronius & Theophile Raynaud ne sont pas du sentiment d'Inchofer, à l'égard de cette lettre. Je ne lui conteste rien pour ce qui concerne Baronius; car encore que cet Annaliste ne parle point nommément de la pretenduë lettre reçuë par les Messinois, il declare en general que toutes les lettres qu'on pretend que la Sainte Vierge écrivit à quelques villes, doivent être reputées apocryphes: *Traduntur & aliæ ab ipsa ad alias scriptæ civitates, quas cunctas cum careant Ecclesiæ auctoritate, nonnisi in apocryphorum classem rejiciendas esse omnes facile judicabunt.* Mais pour

(*k*) *Nath. Sotwel Biblioth. Script. Societat. pag.* 608.

(*l*) *Placcius de Pseudonymis Jo. Rhodii n.* 59. *pag.* 44.

(*m*) *Baronius ad ann.* 48. *n.* 25.

attira des affaires. Il fut obligé d'aller à Rome, pour repondre aux plaintes qu'on avoit portées contre lui dans la Congregation de l'Indice. Ses Juges furent fort contens des raisons qu'il allegua pour sa justification, & lui enjoignirent seulement de changer le titre du livre, & d'y expliquer plus amplement certaines choses. C'est ce qu'il executa dans une seconde édition. Il passa plusieurs années à Rome, & enfin il mourut à Milan le 28. de Septembre 1648 *. Outre les Ouvrages (*B*) qu'on a de lui, qui temoignent qu'il avoit beaucoup de science; il en preparoit plusieurs autres †, qui eussent fait voir l'étenduë de son érudition, si la mort ne l'eût empêché de les achever. On le croit Auteur d'une Satire contre les Jesuïtes, intitulée (*C*) *Monarchia Solipsorum.* Il n'étoit pas content ‡ d'eux.

* *Tiré de Natanael Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. pag.* 608.

† *Voyez en les titres dans Natanael Sotuel ib.*

‡ *Ces paroles de la preface le temoignent:* Illud constat nisi inter solipsos rubiginasset, & copia & splendore inter summates literarum viros fuisse radiaturum.

INNOCENT XI. creé Pape le 21. de Septembre 1676. étoit de Como dans la Lombardie, & se nommoit Benoît Odescalchi, comme on le peut voir dans Moreri, avec plusieurs autres choses que je passe sous silence pour cette raison. Sa premiere profession fut celle (*A*) des armes. Il la quitta pour se vouër à

ce qui est de Theophile Raynaud, il ne doit point être cité sur cette matiere, puis qu'il ne parle que de la lettre qu'on pretend que la Sainte Vierge écrivit à St. Ignace. & des pretenduës reponses de St. Ignace (*a*). L'Auteur Allemand n'est pas plus heureux à citer Rivet (*b*), qui sans faire aucune mention de la lettre de Messine, se contente de rejetter ce qu'on a dit du commerce épistolaire de la Sainte Vierge avec St. Ignace.

(*B*) *Les Ouvrages qu'on a de lui.*] Je ne repete point ce qui concerne son volume sur la pretenduë lettre de la Sainte Vierge aux Messinois. Ses autres Ecrits sont, *Tractatus Syllepticus in quo quid de terra solisque motu vel statione secundum sacram Scripturam & SS. Patres sentiendum, quave certitudine alterutra sententia tenenda sit, ostenditur*, à Rome 1633. *in* 4. *De sacra Latinitate, hoc est de variis lingua Latinæ mysteriis, ex origine, progressu, fine, cæteraque instituti sui ratione ad Euangelii prædicationem, Latinæ Ecclesiæ exaltationem, Romanique Imperii majestatem spectantibus*, à Messine 1635. *in* 4. & à Munich 1638. *in* 8. *Historia trium Magorum*, à Rome 1639. *Annalium Ecclesiasticorum Regni Hungariæ Tomus* I. à Rome 1644. *in folio*. L'Oraison funebre de Nicolas Richardi Dominicain, Maître du sacré Palais. Il (*c*) publia quelques autres livres où il ne mit point son nom.

(*C*) *Qui est intitulée* Monarchia Solipsorum.] L'Auteur de cette Satire se donne le nom de *Lucius Cornelius Europæus.* Elle fut imprimée en Hollande l'an 1648. *juxta exemplar Venetum*, à ce que porte le titre: on y joignit une clef des noms deguisez. L'édition de Venise 1651. donne (*d*) cet Ouvrage à Melchior Inchofer. Le Sieur Christophle Pellerus en raportant cette conjecture, dit aussi que ce Jesuïte Allemand alla à Rome après avoir fait ce livre, & ne revint plus. *Monarchia* (*e*) *Solipsorum quam perhibent scripsisse quempiam patrem ex Societate N. Inckhoferum Germanum, postea Romam profectum nunquam reversum.* Il se trompe à l'égard de ce voyage de Rome, car il y avoit long tems qu'Inchofer avoit quitté l'Allemagne, lors qu'il écrivit cette Satire. Il ne l'écrivit qu'après avoir devoré plusieurs mecontentemens dans l'Ordre, dont il avoit pris l'habit à Rome à l'âge de 23. ans. Ce passage de Pellerus a été cause que le Sieur Konig (*f*) nous a donné deux Auteurs pour un. Il nous parle de *Melchior Inchofer*, & de *Nicolas Inckhoffer*; il dit du premier une partie de ce qu'Alegambe en raporte, & il donne à l'autre la *Monarchia Solipsorum.* Il cite Christophle Pellerus, mais il lui fait dire plus qu'il ne faut; c'est que cette piece fut composée l'an 1648. Pellerus ne dit point cela. Si le Sieur Konig avoit pris garde que quand on ignore le nom de batême d'un homme, on met une N. à la place de ce nom, il ne nous eût point forgé sur le temoignage de Christophle Peller un pretendu *Nicolas Inckhofferus.* Il observe que d'autres attribuent cet Ouvrage à Scioppius. Il est certain qu'Otton Tabor Jurisconsulte Allemand, a cru que Scioppius en pouvoit être l'Auteur, mais il ne l'a point affirmé. *Lucius Cornelius Europæus*, dit-il (*g*), *sive is sit* Gaspar Scioppius, *sive quis alius ex genere Scriptorum satyricorum, in Monarchia quam dicit Solipsorum Leoni Allatio dedicata*, &c. Deckher (*h*) ne rejettant point ni la conjecture de Peller (*i*), ni celle de Tabor, en propose une autre qui n'a aucun fondement. Il croit que *Gabriel Bariacus Lermæus* Gentilhomme du Languedoc, pourroit avoir composé cette Monarchie des *Solipses.* Nous allons citer deux passages de Monsr. Arnaud, dont l'un fixera nos incertitudes, & l'autre nous aprendra le but d'Inchofer, & le sens du mot *Solipsi.* *Il faudroit*, dit Mr. Arnaud (*k*), *que* Monarchia Solipsorum *fût de Scioppius, parce qu'elle se trouve imprimée en Allemagne, avec quelques livres qu'on ne doute point qui ne soient de cet Auteur. Et cependant* IL EST CERTAIN *que cette* Monarchie des Solipses *est d'un Jesuïte Allemand, nommé Melchior Inchofer. Et on sait où est l'original de la lettre d'un Jesuïte Espagnol qui le reconoît, & en fait de grandes plaintes.* Voici l'autre passage. *On* (*l*) *sait assez que c'est vôtre caractere*, Mr. Arnaud parle aux Jesuïtes, *de vous porter avec ardeur à faire le bien, pourveu que vous le fassiez* seuls, *& que personne n'en partage la gloire avec vous. Et si vous voulez être sinceres, vous avoüerez que l'un de vos Peres Auteur du livre intitulé* Monarchia Solipsorum *vous conoissoit bien.* Voyez les Theses de Gisbert Voetius (*m*).

(*A*) *Sa premiere profession fut celle des armes.*] Voici ce qu'on trouve dans (*n*) l'Ecrit de 16. pages. „ *Benoit* donc prit envie en ses jeunes „ années de s'exercer au metier de la guerre, „ étant plus grand de courage & de valeur que „ de corps; & comme prevoyant de loin les „ guerres qu'il auroit à soutenir dans sa vieil- „ lesse, & souhaitant principalement d'avoir „ conoissance des armes, pour les introduire avan-

(*a*) *Theophil. Raynaudus de malis & bonis libris n.* 235. *p.m.* 148.

(*b*) *In Critico Sacro l.* 2. *capp. primis.*

(*c*) Alia quædam ipsius prodierunt sub alienis nominibus R. P. E. L. &c. & sub nomine Academici Vertumnii, adjectum prælectionibus Joannis Baptistæ Cortesii poëma in laudem medicinæ, & contra malos medicos. *Sotuel ib.*

(*d*) *Vide Placcium in Rhodianis n.* 59. *pag.* 43.

(*e*) *Christoph. Pellerus in Politico scelerato impugnato p.* 9. *edit.* 1665.

(*f*) *Bibl. vet. & nova p.* 417.

(*g*) *Otto Tabor in præfat. ad disputationes de confrontatione apud Placcium in Rhodianis pag.* 34.

(*h*) *De scriptis adespotis p.* 95. *edit.* 1685.

(*i*) *Il y a* Peeler *dans l'édition de Deckher* 1685.

(*k*) *Morale pratique tome* 3. *pag.* 686.

(*l*) *Ibid. pag.* 86.

(*m*) *Vol.* 3. *pag.* 685. 686.

(*n*) *Voyez en le titre à la marge du corps de cet article, page* 168.

à l'état ecclesiastique, & s'en alla étudier à Naples, où il reçut le Doctorat; après quoi il se retira à Rome sous le Pontificat d'Urbain VIII. qui le fit premier Secretaire Apostolique. Il exerça si bien cette charge, qu'il fut élevé à celle de President de la Chambre, & puis à celle de Commissaire Apostolique, & de Gouverneur de *Marca di Roma*. Il obtint le chapeau de Cardinal le 6. de Mars 1645. & la legation de Ferrare quelque tems après, & puis l'Evêché de Novare*. Les François debitent que ses liberalitez (*B*) & ses souplesses de Cour lui procurerent le chapeau de Cardinal, par le credit de la Dona Olympia: mais ils ne sauroient nier qu'il n'ait fait paroître un fort grand éloignement de la vie voluptueuse. Sa morale étoit rigide, & il passa pour devot. Il fut bien plus favorable aux Jansenistes que ne l'avoient été ses predecesseurs; ce qui fit aussi que les Jansenistes (*C*) s'attacherent à la cause des Papes avec plus de zêle qu'ils n'avoient fait. Il scandalisa une infinité de gens par la supression d'un Office de la Conception immaculée; & par celle de plusieurs Indulgences. Il n'y eut en France que les Jansenistes qui fussent édifiez de cela. Ils repandirent (*D*) ces deux Decrets,

* *Tiré d'un Ecrit de 16. pages in 4. intitulé*, La vie d'Innocent XI. Pape de Rome écrite par D.G.B.P. à l'illustre Seigneur le Baron Giovanelli cousin de sa Sainteté.

„ avantageusement dans l'Eglise militante. Et „ parce qu'il savoit qu'elles sont les suites de la „ guerre, & que la conoissance des armes ne „ pouvoient s'aquerir que par une exercice conti- „ nuelle, il alla à Poulogne pour s'y apliquer dans „ la guerre qu'elle avoit avec les Turcs, & pour „ y montrer des preuves de sa bravoure. „ Le raisonnement n'est guere meilleur que le langage dans ces paroles; mais ce n'est pas de quoi il s'agit: disons seulement que cet Auteur nous fait entendre que son *Benoît* ne porta les armes qu'en Pologne. Cependant d'autres Ecrivains assûrent (*a*) qu'il les porta en Flandres au service des Espagnols contre la France, & qu'il y reçut à l'épaule droite un coup de mousquet, dont il a été incommodé toute sa vie. J'ai lu dans je ne sai quel Nouvelliste que la haine d'Innocent XI. contre la France, venoit d'un affront qu'un François lui avoit fait à la guerre; affront que Benoît Odescalchi laissa impuni, & dont il ne se vengea que sur toute la nation, quand il fut Pape.

(*a*) *Mercure galant du mois d'Août* 1689.

(*B*) *Ses liberalitez & ses souplesses de Cour.*] Voyez le Mercure Galant (*b*); vous y trouverez que nôtre Benoît Odescalchi fils d'un riche Banquier de Come, joüoit avec la Dona Olympia, & perdoit exprès son argent par complaisance pour cette femme. A propos de Banquier, je me souviens de cet endroit du *Menagiana*. „ Le (*c*) Pape Innocent XI. étoit fils d'un Ban- „ quier. Il fut élu le jour de St. Mathieu, & dès „ le même jour le Pasquin dit, *Invenerunt homi-* „ *nem sedentem in telonio.* „

(*b*) *Ubi supra.*

(*c*) *Pag.* 185. *de la* 1. *édit. de Hollande.*

(*C*) *Que les Jansenistes s'attacherent à la cause des Papes.*] C'est ce que Mr. Talon leur reproche dans le fameux plaidoyé qu'il prononça contre Innocent XI. le 23. de Janvier 1688. *Chose* (*d*) *étrange! dit-il, que le Pape, dont le principal soin doit estre de conserver la pureté de la foy, & d'empescher le progrés des opinions nouvelles, n'a pas cessé depuis qu'il est assis sur la Chaire de St. Pierre, d'entretenir commerce avec tous ceux qui s'estoient declarez publiquement disciples de Jansenius, dont ses Predecesseurs ont condamné la doctrine: il les a comblez de ses graces; il a fait leurs éloges; il s'est declaré leur protecteur: & cette faction dangereuse, qui n'a rien oublié pendant trente ans, pour diminuer l'autorité de toutes les Puissances Ecclesiastiques & Seculieres qui ne luy estoient pas favorables, érige aujourd'huy des Autels au Pape, parce qu'il appuye & fomente leur cabale, qui auroit de nouveau troublé la paix de l'Eglise, si la prévoyance & les soins infatigables d'un Prince, que le Ciel a fait naistre pour estre le bouclier & le defenseur de la Foi, n'en avoit arresté le cours.* Je ne croi point qu'aucun Janseniste se soit avisé d'écrire en faveur des quatre propositions decidées par le Clergé de France l'an 1682. contre lesquelles les partisans des doctrines Ultramontaines ont tant crié, & tant publié de livres. Si la même chose fût arrivée sous le Pontificat d'Innocent X. ou sous celui d'Alexandre VII. il est sûr que les Jansenistes auroient composé cent volumes, pour soutenir les decisions du Clergé, & pour refuter les Ecrits des Ultramontains. Il y a de l'homme par tout: la regle de nôtre conduite change selon les tems, & selon la disposition où nous nous trouvons envers les personnes. Par reconoissance pour un bienfaiteur on épargne les mêmes doctrines, que l'on avoit foudroyées par ressentiment contre un oppresseur.

(*d*) *Talon, Plaidoyer, pag.* 42. *édit. de Hollande.*

(*D*) *Ils repandirent ces deux Decrets.*] L'un fut donné à Rome le 17. de Fevrier 1678. & porte que l'on condamne le livre intitulé, *Officio dell' immacolata concettione della Santissima Vergine nostra Signora, approvato dal sommo Pontefice Paolo V. il quale à chi devotamente lo recitarà concede indulgenza di cento giorni, come apparisce nel suo breve dato in Roma li x. Juglio M DC XV. in Milano per Francesco Vigone.* L'autre fut donné à Rome le 17. de Mars 1678. & suprime un grand nombre d'Indulgences. Les Jansenistes firent imprimer en France secretement ces 2. Decrets, & y joignirent des regles par lesquelles on en peut conoître l'utilité. Elles consistent en un ramas de passages. Il ne sera pas inutile de voir ici la reflexion d'un Jesuite, sur l'empressement des Jansenistes à l'égard de ces Decrets, & sur le peu de compte qu'ils tiennent des constitutions des Papes contre Jansenius. „ Il (*e*) y a quelques „ années qu'on mit dans l'*Index* à Rome un „ livret Italien imprimé à Milan, dans lequel „ se trouvoit l'office de l'immaculée Concep- „ tion de la Mere de Dieu. La defense ne „ tomboit pas sur l'office mesme de la Con- „ ception, qui est connu & autorisé dans „ l'Eglise il y a long-temps, & qui a encore „ esté approuvé depuis peu par Innocent XI. „ Mais ce decret regardoit d'autres choses faus- „ ses ou temeraires, qui se trouvoient impri- „ mées dans le mesme livre: & d'ailleurs c'es- „ toit uniquement pour l'Italie, & nullement „ pour

(*e*) *Le P. le Tellier, Observations sur la nouvelle defense de la version de Mons pag.* 422.

Decrets, & y joignirent quelques notes. Innocent XI. a temoigné une roideur inflexible dans ses demêlez avec la France, & convaincu toute la terre que quand il s'agit (*E*) de se venger, les personnes qui se piquent de l'austerité des mœurs sont

„ pour le reste du monde, où ce livret n'avoit „ garde de paroistre. Cependant l'on vit aussi-„ tost ce decret-là imprimé en Latin & en Fran-„ çois par les soins de quelques-uns du party, „ avec une rapsodie de passages inutiles, pour en „ faire un libelle considerable: on le vit, dis-„ je, repandu par toute la France & dans les „ Pays-Bas, avec autant d'empressement que si „ ç'eust esté un Canon de quelque Concile gene-„ ral sur un point capital de la Religion: & l'on „ sçait à quels excés alla le zêle indiscret de cer-„ tains d'entre leurs Directeurs. Voilà jusques „ où ces Messieurs sçavent porter, quand il leur „ plaist, la soûmission aux Ordres de l'Egli-„ se. Ne croiroit-on pas après cela que le „ Pape (*a*) n'avoit qu'à interdire la version de „ Mons, pour les empecher de la debiter ou de „ la vanter dans le monde? Et n'avoit-on pas „ lieu d'attendre qu'ils ne feroient pas moins „ pour son nouveau Decret en faveur de l'offi-„ ce de la Conception, qu'ils avoient fait pour „ le premier dont je viens de parler? Mais on „ se feroit bien trompé de l'esperer: ils ont d'au-„ tres principes pour leur conduite en ce qui les „ touche. „

(*a*) *Il parle d'Innocent XI. qui avoit condamné la version de Mons. Voyez les Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Mai* 1685. *p.* 495.

(*E*) *Que quand il s'agit de se venger.*] La Cour de France sous Louis XIV. & la Cour de Rome sous Innocent XI. étoient animées du même esprit de fierté, & d'inflexibilité, & par là elles ont fourni à toute l'Europe un long spectacle d'assaut de reputation par raport à cet esprit. C'étoit à qui se vengeroit le plus hautement, mais enfin il a falu que le monde cedât à l'Eglise; le Pape a fait voir que ce n'est pas sans raison qu'il se qualifie Lieutenant de Dieu en terre, de Dieu, dis-je, qui s'est reservé la vengeance, & qui a declaré (*b*) que c'est à lui qu'elle apartenoit, & qu'il la rendroit. Le Pape comme Lieutenant du Dieu des vengeances, a soutenu admirablement les droits de ce beau Vicariat. Je n'adopte point les pensées de ces esprits satiriques, qui pretendent que sur le chapitre de la vengeance les gens du monde sont des novices en comparaison des gens d'Eglise; mais on n'a vu guere de demêlez entre l'Eglise & le monde où les Papes n'ayent eu enfin le dessus, & où l'avantage de se mieux venger ne leur soit enfin demeuré. Ils sont les Vicaires, & les Procureurs de Dieu qui s'est reservé la vengeance, c'est tout dire. Si je m'en souviens bien la protection qui fut accordée par Innocent XI. à quelques Evêques de France, persecutez pour n'avoir pas consenti à l'extension de la Regale, fut la premiere (*c*) demarche qui irrita la Cour de France, parce que les Brefs (*d*) d'Innocent XI. en faveur de ces Evêques contenoient des termes bien forts, & bien vigoureux. Quand on vit cette hauteur, on chercha les voyes les plus efficaces pour le chagriner. Le Clergé de France declara (*e*) ses sentimens sur l'autorité de l'Eglise, & forma 4. propositions là-dessus qui reduisent le pouvoir du Pape à des bornes très-odieuses à la Cour de Rome. Ce n'étoit point au fond une nouvelle doctrine, le Clergé ne decidoit rien qui ne fût conforme aux maximes de l'Eglise Gallicane, & que la Sorbonne n'eût enseigné cent & cent fois. Ainsi on auroit pu croire qu'un autre Pape ne s'en feroit pas formalisé, & que peut-être Innocent XI. dissimuleroit son chagrin: mais pour le mettre dans la necessité d'avoüer qu'il avoit reçu un très-grand affront, les decisions du Clergé furent proposées par l'autorité royale, comme une doctrine que personne n'auroit la permission de combatre, & qu'il faudroit faire soutenir à tous ceux qui voudroient prendre leurs licences en Theologie & en Droit Canon, & être promus au Doctorat. On étudia toutes les formalitez qui pouvoient donner le plus d'éclat aux Declarations du Roi sur cette affaire. Ces doctrines furent soutenues par le Recteur de l'Université de Paris, dans une These presidée par l'Archevêque de Paris, & dans laquelle le Soutenant fut revêtu de toutes les marques de son Rectorat, afin qu'il parût que c'étoit le Corps entier de l'Academie, representé par son Chef, qui soutenoit ces decisions. La These fut affichée à la porte du logis du Nonce, en depit des oppositions qu'il temoigna vouloir faire. Le Pape fit éclater son ressentiment contre le Clergé; il repondit durement à la lettre qu'il en avoit reçuë, & ne voulut jamais accorder des Bulles à ceux qui assisterent à l'assemblée de l'an 1682. Il abolit les franchises de l'Ambassadeur de France, tout comme celles des autres, & ne voulut jamais recevoir le Marquis de Lavardin qu'on lui envoyoit en (*f*) Ambassade. La France fit alors un coup d'éclat. Cet Ambassadeur (*g*) entra dans Rome presque à main armée, & ayant pris possession de son quartier de franchise, il le fit garder comme une ville de guerre. Le Pape sans s'étonner se vengea avec un éclat surprenant: il jetta un interdit sur l'Eglise de St. Louis, parce qu'on y avoit reçu le Marquis de Lavardin, & il excommunia cet Ambassadeur, & s'obstina à ne le point reconoître.

(*b*) *Deuteronome ch.* 32. *v.* 35.

(*c*) *Voyez la liste de plusieurs autres mecontentemens de la France posterieurs à celui-là, dans la reponse à la protestation du Marquis de Lavardin p. m.* 97. *& suiv.*

(*d*) *Ecrits au Roi de France l'an* 1678. *& l'an* 1679.

(*e*) *L'an* 1682.

(*f*) *L'an* 1687.

(*g*) *Voyez Mr. Leti, Monarchie universelle* 2. *partie., p.* 346. *& suiv.*

Les choses en étoient-là, lors que Sa Majesté très-Chretienne s'étant aperçuë que la continuation de ces differens lui feroit prejudiciable, (*h*) *depêcha secrettement un homme de confiance auquel elle avoit donné une lettre de sa main en creance pour sa Sainteté.* Cet homme devoit decouvrir au Pape *les intentions les plus secrettes du Roi*, mais on ne voulut ni recevoir sa lettre, ni lui donner aucune audience. Là-dessus le Roi écrivit une lettre au Cardinal d'Etrée, qui fut communiquée aux Cardinaux. Il s'y plaignoit de cette conduite du Pape, & il marquoit en particulier le prejudice que l'Europe & l'Eglise pouvoient souffrir, de ce que le Pape avoit déja fait contre le Cardinal de Furstemberg. Il attribuoit à cette partialité les mouvemens qui se formoient contre le Roi Jaques en faveur de la Religion Protestante &c. Cette lettre semée dans Rome fut peut-être un nouveau motif qui porta le Pape à favoriser de plus en plus le Prince Clement de Baviere, au prejudice du Cardinal de Furstemberg. Or par l'exclusion de cette Eminence, il se vengea au centuple de tous les

(*h*) *Lettre du Roi de France au Cardinal d'Etrée du* 6. *Septemb.* 1688. *Elle est dans Mr. Leti ubi supra. p.* 447. *& suiv.*

sont incomparables. On pretend qu'un Pape voluptueux, mais qui auroit pu mieux que lui sacrifier ses passions particulieres aux interêts politiques, auroit été (*F*) plus utile à la Catholicité. Les François sont fort en colere contre lui, & on dit que cela l'aidera beaucoup pour parvenir (*G*) à la canonisation. Il n'étoit (*H*) point savant. Il mourut le 12. d'Août 1689. La lettre du Roi de

les affrons qu'il pouvoit avoir reçus. Il ôta au Roi de France l'avantage d'être l'arbitre de la paix & de la guerre, & il l'engagea à être en guerre necessairement avec presque toute l'Europe. Il vit bien-tôt l'effet de cette conduite, & s'il ne vêcut pas beaucoup après une si terrible vengeance, il vêcut assez pour avoir la joye de voir la France attaquée par tant d'ennemis, que selon les conjectures generales elle devoit succomber, & fondre comme un abîme dès la premiere campagne. Dites après cela que l'Eglise ne remporta pas la victoire sur le monde, dans une longue dispute à qui sauroit mieux se venger. Si Alexandre le Grand avoit été Catholique, il auroit eu bien de la peine en contestant avec le Pape à lui faire dire ce qu'il arracha (*a*) de la bouche de la Prêtresse de Delphes, *mon fils vous êtes invincible.*

(a) Delphos invisit, Apollinem de eventu belli, quod moliebatur, consulturus. Sed virgo fatidica negabat *per eos dies adiri deum fas esse*: donec ipse eo profectus, vi conripuit virginem, & ad templum traxit. Sed quum inter eundum illa patrium morem pertinacia regis victum reputans, exclamasset, *invictus es, fili; accipere omen*, dixit: *nec alio oraculo sibi opus esse.* Freinshemius, suplem. in Q. Curtium lib. 1. c. 11. n. 16. ex Plutarcho.

(*F*) *Auroit été plus utile à la Catholicité.*] Ceux qui n'aiment pas ce Pape disent qu'il étoit assez instruit des affaires generales, pour savoir qu'en l'état où elles étoient lors que le Cardinal de Furstemberg postula l'Electorat de Cologne, il ne tenoit qu'à lui de sauver le Roi d'Angleterre, & de fournir à la France les moyens d'executer tout ce qu'elle entreprendroit: car avec le secours d'un tel Cardinal qui eût recueilli la succession toute entiere de son predecesseur, elle eût engourdi les bras à tous les Princes d'Allemagne mal-intentionnez contre elle. On en avoit fait l'épreuve l'an 1684. lors qu'elle demandoit une treve. Or il est bien sûr que les victoires de cette Couronne eussent amplifié la Religion Catholique, & affoibli d'une étrange sorte la Protestante. D'où vient donc que le Pape fut si contraire à ce Cardinal? C'est, dit-on, qu'il haïssoit le Roi de France, & qu'il aima mieux renoncer aux avantages de la Religion Romaine qu'au plaisir de traverser son ennemi, & qu'à la douceur de la vengeance. Ces mêmes personnes disent qu'il savoit fort bien qu'il se formoit une ligue, dont les Protestans seroient les principaux directeurs, & qui pourroit devenir capable d'oprimer à son tour presque par toute l'Europe la Religion Catholique; & que le moyen le plus efficace dont on se pût aviser pour prevenir cette ligue, étoit de mettre toute la succession du feu Electeur de Cologne, entre les mains d'un Cardinal qui ne se ligueroit jamais avec les Princes Heretiques. D'où vient donc qu'Innocent XI. fut si opposé aux interêts de ce Cardinal? C'est, dit-on, qu'il étoit ravi d'exposer la Monarchie Françoise aux plus grans perils; & pourveu qu'il se pût venger de la Cour de France, il se mettoit peu en peine des pertes de la Papauté. Voilà le langage de ses ennemis; il ne faut pas trop s'y fier; leur passion doit rendre suspectes leurs conjectures. Il est peut-être beaucoup plus raisonnable de dire que s'apliquant beaucoup à la reforme des mœurs, & aux exercices de pieté, il n'étoit capable ni de bien conoître ce qui étoit plus utile à sa Religion, ni de preferer l'utile à l'honnête. Or il crut que la justice demandoit qu'il preferât le frere du Duc de Baviere au Cardinal postulant. Quelques-uns apliquent à Innocent XI. ce qu'on disoit d'Hadrien VI. il étoit homme de bien, mais il n'entendoit pas le manege de la Politique. La bonne fortune des Protestans a voulu qu'en 1688. le siege de Rome fût occupé par un Pape ou peu éclairé sur ses interêts, ou trop roide pour profiter des conjonctures, au prejudice de ses passions particulieres.

Mais au fond qui pourra nous assûrer qu'Innocent XI. n'a pas eu à certains égards une bonne politique? La Cour de Rome n'a-t-elle rien à craindre de la trop grande puissance des Princes, les plus passionnez contre les sectes séparées de sa Communion? Sixte V. dont les lumieres politiques étoient si grandes, n'aima-t-il pas mieux favoriser Henri IV. & la Reine Elisabeth, que de laisser aquerir un trop grand Empire au Roi d'Espagne (*b*)? Qui nous assûrera qu'Innocent XI. n'a point été remué par un semblable ressort, quand il a pris des mesures si contraires aux interêts de la France, & si utiles aux Protestans? Une chose semble bien certaine, c'est que l'Auteur anonyme d'un petit écrit (*c*) intitulé *le reproche extravagant, qu'on fait voir qu'on ne peut sans folie reprocher au Pape la ruine de la Religion Catholique en Angleterre*, n'a point raison de qualifier ainsi ce reproche.

(b) *Voyez la remarque P. de l'article* Elisabeth.

(c) *Imprimé à Cologne chez Pierre Marteau l'an* 1689.

(*G*) *L'aidera beaucoup pour parvenir à la canonisation.*] Il n'y a pas (*d*) long tems que les Nouvellistes de Hollande ont publié dans les petits livres qu'ils font tous les mois, qu'il se fait beaucoup de miracles au tombeau de ce Pontife, & que c'est une grande mortification pour la Cour de France; & qu'aparemment les ennemis de cette Couronne, pour lui faire depit, travailleront à faire canoniser ce Pape. Ce sera donc un Saint fait par depit. Ordinairement la prudence veut que l'on se range au party le plus fort, mais cette maxime est quelquefois fausse. Il y a des Princes qui ne doivent leur élevation qu'à la fine politique qu'ils pratiquent, de se declarer de bonne heure ennemis irreconciliables d'un puissant Etat qui se fait craindre à tous ses voisins; car tous ceux qui craignent cette Puissance, favorisent cet ennemi declaré, & lui fournissent tout ce qu'il souhaite autant qu'ils le peuvent: & il ne faudroit pas remonter jusqu'aux siecles du Paganisme, afin de trouver des Princes qui se sont perdus sans ressource, pour avoir preferé l'alliance du plus puissant de leurs voisins à celle des autres. Il est sûr qu'Innocent XI. s'est fait une infinité d'amis & d'admirateurs, par la seule raison qu'il a traversé le plus qu'il a pu les desseins de la Cour de France. Cela mettra sa memoire en bonne odeur, & fera que ses pretendus miracles seront plus aisez à croire.

(d) *On écrit ceci au commencement de Septembre* 1695.

(*H*) *Il n'étoit point savant.*] Il avoit besoin, dit-on, que ses Secretaires lui expliquassent en Italien ce qu'ils écrivoient pour lui en Latin. Voyez là-dessus le *Menagiana*, vous y trouverez ces

de France au Conclave signifie beaucoup (*I*) en peu de mots contre la memoire du defunt.

JOACHIM, mari (*A*) de Sainte Anne, & pere de la Sainte Vierge. Son mariage fut long tems sterile, & à cause de cela ses oblations furent rejettées par le grand Pontife Issachar, qui lui fit de cruels reproches de son infecondité. Joachim fut si confus de se voir traiter de la sorte par le grand Pontife, qu'il n'osa retourner chez lui. Il s'alla cacher à la campagne parmi ses bergers. Il y fut consolé par un Ange, qui lui alla dire qu'il auroit d'Anne sa femme une fille nommée Marie. Cet Ange fut annoncer tout aussi-tôt la même chose à Anne qui pleuroit à chaudes larmes, ne sachant ce que son mari étoit devenu. Cette nouvelle angelique lui fut sans doute très-agreable; car elle (*B*) étoit très-fâchée de n'avoir point eu d'enfans. Plusieurs croyent qu'un simple baiser de son mari la rendit enceinte: mais d'autres assûrent (*C*) qu'il y falut employer la voye ordinaire; car autrement, disent-ils, la naissance de JESUS-CHRIST ne seroit pas

Y 2

ces paroles. „ (*a*) Favoriti Secretaire du Pape desunt lisant au Pape les Brefs qu'il avoit dressez, „ & les lui expliquant en Italien, le Pape pleuroit de joye, & disoit, *cosa diranno di noi nella posterita, quando vederanno cosi bella latinita nostra.* „

(*a*) *A la page 52. de la 1. édit. de Hollande.* Il semble que les Imprimeurs ayent sauté quelque mot dans l'Italien.

(I) *Signifie beaucoup en peu de mots.*] En voici le commencement: (*b*) *Nous avons apris par vôtre lettre du* 13. *de ce mois la mort de nôtre Saint Pere Innocent* XI. *& nous avons juste sujet de croire qu'il a plu à sa divine Majesté de le retirer du monde en un tems où toutes les forces de l'heresie reünies semblent tramer la ruine de nôtre Religion, à quoi ne contribue pas peu la division des Princes Catholiques.* C'est dire en paroles qui ont un grand air de moderation, que les besoins de l'Eglise demandant un Pape qui en prit à cœur les interêts, Dieu avoit ôté du monde Innocent XI. mal-intentionné pour l'Eglise, ou incapable de travailler à son bien.

(*b*) *La lettre est datée de Versailles le 24. d'Août 1689. Elle est toute entiere dans le Mercure Historique & Politique du mois d'Octobre* 1689. *pag.* 1026.

(*A*) *Joachim mari de Sainte Anne.*] Voici sa genealogie. Levi de la tribu de David fut pere de Panther; celui-ci fut pere de Barpanther qui fut pere de Joachim (*c*). Quelques-uns ont dit que Joachim n'étoit pas issu de David, mais de la tribu de Levi, & que même il étoit Prêtre. Les Manichéens fondoient sur cela une objection que St. Augustin (*d*) a examinée.

(*c*) *Joannes Damascenus de fide orthod. l. 4. c. 15. apud Baronium apparatu n. 42.*

(*d*) *Contra Faust. Manich. l. 23. c. 9. Voyez la remarque D, lettre c.*

(*B*) *Elle étoit très-fâchée de n'avoir point eu d'enfans.*] Elle se voyoit privée d'un certain honneur qui étoit rendu aux meres selon les loix; c'est pourquoi elle recourut à des prieres extraordinaires, afin de joüir de cet honneur; elle entra dans le Saint des Saints, & fit à Dieu des suplications ardentes, representant qu'elle n'avoit rien commis contre la loi, & qu'ainsi elle ne devoit pas être excluë des privileges que la loi donnoit aux femmes qui avoient eu des enfans. Sa priere fut exaucée, Dieu lui fit conoître qu'elle enfanteroit (*e*). St. Gregoire de Nysse raporte ce conte qu'il avoit lu dans un Ouvrage apocryphe. Ceux qui savent qu'il n'y avoit que le grand Sacrificateur qui entrât dans le Saint des Saints, & que même il ne pouvoit y entrer qu'une fois l'an, n'ont pas besoin qu'on leur represente la fausseté de ce conte. Si Ste. Anne se preparoit d'un côté, son mari se preparoit de l'autre, car il jûna 40. jours sur une montagne, afin d'obtenir de Dieu la posterité qu'il souhaitoit (*f*). Voyez dans la remarque suivante les paroles de Saint Epiphane.

(*e*) *Gregorius Nyssenus Orat. in natal. Domini, apud Baronium ibid. n.* 44.

(*f*) *Sophronius, apud Rivetum Apolog. pro sanctiss. virg. Mariâ c. 3. oper. t. 3. pag. 606. col. 2.*

(*C*) *D'autres assûrent qu'il y falut employer la voye ordinaire.*] St. Bernard soutient que c'est là le sentiment de l'Eglise. *Si licet*, dit-il (*g*), *loqui quod Ecclesia sentit, (& verum ipsa sentit) dico gloriosam de spiritu sancto concepisse, non autem conceptam fuisse: dico peperisse virginem, non tamen partam à virgine. Alioquin ubi erit prærogativa matris Domini quâ singulariter dicitur exultare & munere prolis & integritate carnis, si tantundem dederis & matri ipsius? Non est hoc Virginem honorare, sed honori detrahere.* Pelbart de Temeswar avec toute sa credulité bigote ne laisse pas d'embrasser le sentiment de St. Bernard. *Simplicibus quibusdam tribuit hanc opinionem quod* Anna conceperit per solum osculum Joacim. *Agnoscit tamen eam de* viro concepisse concubitu matrimoniali (*h*). L'erreur de la pretenduë virginité de Sainte Anne est fort ancienne, car Saint Epiphane fut obligé de la refuter. (*i*) Εἰ γὰρ Ἀγγέλους προσκυνεῖσθαι οὐ θέλει, πόσῳ μᾶλλον τὴν ἀπὸ Ἄννης γεγεννημένην, τὴν ἐκ τοῦ Ἰωακεὶμ τῇ Ἄννᾳ δεδωρημένην, τὴν δι' εὐχῆς, καὶ πάσης ἐπιμελείας κατ' ἐπαγγελίαν πατρὶ, καὶ μητρὶ δοθεῖσαν, οὐ μὴν ἑτέρως γεγεννημένην παρὰ τὴν τῶν ἀνθρώπων φύσιν, ἀλλὰ καθὼς πάντες ἐκ σπέρματος ἀνδρὸς, καὶ μήτρας γυναικὸς; εἰ γὰρ καὶ ἡ τῆς Μαρίας ἱστορία. καὶ παραδόσεις ἔχουσιν, ὅτι ἐρρέθη τῷ πατρὶ αὐτῆς Ἰωακεὶμ ἐν τῇ ἐρήμῳ, ὅτι ἡ γυνή σου συνειληφυῖα, οὐχ ὅτι ἄνευ συζυγίας τοῦτο ἐγένετο, οὐδὲ ὅτι ἄνευ σπέρματος ἀνδρός: *Nam si ne Angelos quidem adorari permittit, quanto minus id Annæ filiæ tribui concesserit; quam illi è Joacimo DEI bonitas indulsit? quam precibus, omnique animi studio, ac contentione, parens uterque promeruit? ita tamen ut non aliam quàm cæteri mortales nascendi conditionem habuerit; sed, ut illi, è virili satu, ac matris utero prodierit. Quamvis autem ex Mariæ historia, ac Traditione illud habeatur: Joacimo ejus Patri divinitùs hoc in deserto nunciatum fuisse, uxor tua concepit; non ita tamen accipiendum est, quasi hoc citra nuptialem consociationem, ac virilem satum acciderit.* Le Cavalier Borri avoit une étrange pensée sur la conception de la Vierge. Il croyoit que St. Joachim étoit impuissant, & que le St. Esprit s'incarna avec la Vierge Marie dans le sein de sa mere, qui par ce moyen demeura vierge après son accouchement. (*k*) *Cadde in proposizioni più ridicole, insegnando che la Vergine non era stata concetta con seme umano, mà per opra divina, avendo lo Spirito Santo pigliato carne nel ventre di S. Anna, e partorita dalla medesima, che asseriva che nel parto era rimasta Vergine, e tale essere stata avanti il parto, e assicurando che S. Gioachino fosse stato impotente alla consumazione del matrimonio.*

(*g*) *Bernard. epist. 174. ad Canon. Lugdun. apud Rivetum ib. pag.* 608.

(*h*) *Stellarii corona lib. 4. part. 2. artic. 1. apud Rivetum ibid.*

(*i*) *Epiphanius advers. Collyridianos pag. m.* 1062.

(*k*) *Relazione della vita del Cavogl. Borri pag.* 351.

pas aussi merveilleuse que nous la tenons. Ce qu'il y a d'admirable, est qu'encore qu'on ne sache rien de certain ni (*D*) du nom, ni des qualitez, ni de l'histoire du pere & de la mere de la Sainte Vierge, on n'a pas laissé d'assûrer tout ce que je viens de dire, & de consacrer des fêtes à (*E*) St. Joachim, & à son épouse. Quelques-uns * ont cru qu'il sortit trois filles de son mariage: d'autres que Sainte Anne fut mariée trois fois; & qu'elle eut de chaque mari une fille.

* *Voyez Baronius in apparatu n. 41.*

JOB,

(D) *On ne sache rien de certain ni du nom, ni des qualitez.* St. Epiphane qui florissoit l'an 370. est le plus ancien Auteur qui nous dise comment s'apelloient le pere & la mere de la Sainte Vierge. Il est vrai qu'il pretend tirer de la tradition & de l'histoire de la Vierge Marie ce qu'il dit touchant les prieres de Joachim & de Sainte Anne, & touchant la revelation de l'Ange (*a*); mais n'avouë-t-il pas lui-même qu'il couroit des traditions très-absurdes, concernant la naissance de Marie? Ne cite-t-il pas un livre sur cette matiere, dans lequel il y avoit des choses abominables (*b*)? Ne dit-il pas que l'on y trouvoit que Zacharie perdit l'usage de la parole dans le temple, parce qu'il y avoit vu un homme fait comme un âne. Il se preparoit à sortir, & à dire *malheur à vous, quelle Divinité adorez-vous?* Mais cette Divinité pour l'en empêcher le rendit muet, & lors qu'il eut recouvré l'usage de la parole, & qu'il revela ce qu'il avoit vu, on le tua. St. Epiphane ajoûte qu'on trouvoit dans le même livre, que la raison pour laquelle le legislateur avoit ordonné au grand Pontife de porter de petites cloches, étoit celle-ci. On vouloit donner le tems à cette Divinité de se cacher, pour ne pas faire paroître sa figure d'âne; & ainsi afin qu'elle ne fût pas surprise, on voulut que le son des petites cloches lui annonçât que le grand Pontife venoit. Je sai bien que toutes les traditions ne meritent pas d'être rebutées comme celles-là, mais enfin nous n'avons aucune raison solide qui nous aprenne, que celles que St. Epiphane a adoptées eussent un bon fondement. Cela est si vrai, que St. Augustin ne fait point scrupule de prendre pour des traditions incertaines & apocryphes, celles qui portoient que le pere de la Sainte Vierge nommé Joachim étoit un Prêtre. (*c*) *Quod de generatione Mariæ Faustus posuit quod patrem habuerit ex tribu Levi sacerdotem quendam nomine Joachim, quia Canonicum non est non me constringit.* Il ajoûte qu'il est possible qu'une même personne descende de deux tribus, & il conclut que s'il étoit obligé de deferer à des écrits apocryphes, il resoudroit ainsi l'objection du Manichéen. *Hoc ego potius vel tale aliquid crederem, si illius apocryphæ scripturæ ubi Joachim pater Mariæ legitur, autoritate detinerer, quam mentiri Euangelium in quo scriptum est* &c.

(*a*) *Voyez ses paroles dans la remarque precedente.*

(*b*) Γέμειν μὲν γὰρ Μαρίας βιβλίον τί φασιν εἶναι, ἐν ᾧ δεινά τε καὶ ὀλέθρια ὑποβάλλοντες τινα ἐκεῖσε λέγουσιν. Cujusmodi est qui de progenie Mariæ liber inscribitur, in quo horribilia quædam ac detestanda illorum dicta continentur. *Epiphan. adv. hæres. pag. 94.*

(*c*) *Augustin. contra Faustum Manich. lib 23. cap. 9. apud Rivetum ubi supra pag. 604. 605.*

Voulez vous d'autres preuves de l'incertitude de ces traditions, considerez seulement la conduite de Baronius: il a rejetté une partie des choses qui se disent touchant le pere & la mere de la Sainte Vierge; il a dit expressément que le livre attribué à St. Jerôme est l'Ouvrage d'un inconu, & d'un ignorant qui n'a pas été capable d'éviter les mensonges manifestes. (*d*) *Non tantum eam Hieronymi non esse diximus, sed auctoris plane ut ignoti, sic prorsus imperiti qui in ea condenda & conscribenda non novit aperta vitare mendacia, dum ait illis temporibus quibus ea acciderunt fuisse Isachar summum pontificem.* Il a declaré qu'encore que cet Ouvrage contienne plusieurs veritez, il ne s'y veut point fonder (*e*). Il renverse donc une partie du fondement. Allez voir comment Casaubon a renversé l'autre: il a fait voir que le livre *de nativitate S. Mariæ* faussement attribué à S. Jerôme, est l'Ouvrage d'un Manichéen, & un Ecrit tout plein d'impietez & d'impertinences: (*f*) *à pestilentissimo hæretico profectum, postremo nugarum & impietatum esse plenum.* Il s'étonne que le Jesuïte Christophle de Castro ait osé se declarer pour un tel livre, dont la supposition a été si bien conuë à Erasme, à Melchior Canus, à Sixte de Sienne, à Baronius. Il en cite un passage qui me fournit une forte preuve: (*g*) *Illud libere dico quod fidelium neminem negaturum puto; sive hæc vera sunt, sive ab aliquo conficta sacrosancta S. Mariæ miracula præcessisse; maxima consecuta fuisse; & idcirco salva fide, ab iis qui Deum facere ista posse credunt, sine periculo animæ suæ credi & legi posse.* Ces paroles ne sont pas du Manichéen (*h*) Seleucus, Auteur de l'Ouvrage, mais de celui qui l'a traduit en Latin; & il est bon d'observer que ce Traducteur avouë qu'il y a bien des faussetez dans le livre qu'il traduit. (*i*) *Impietas istius Pseudohieronymi, excusari salvo pudore non potest: nam quum fateatur, Seleucum, sive Leucium de doctrina Apostolorum multa esse mentitum; ea tamen defendit, quæ sunt ab eodem hæretico scripta de virtutibus & miraculis eorum. Poterat-ne hic planus apertiùs ostendere, nullam sibi esse curam veritatis, neque ullum se inter falsum & verum statuere discrimen? Addit de eo ipso libro quem vertebat:* ita & his multa non vera de corde suo confingit. En faut-il davantage, pour se convaincre legitimement de l'incertitude de toutes ces traditions? Celle que St. Gregoire de Nysse allegue est manifestement fausse (*k*). Quant à Nicephore Calliste, Germain Patriarche de Constantinople, Jean Damascene &c. ils ne sont dignes d'aucune creance, parce qu'ils ont vêcu dans un siecle trop éloigné de la source, pour avoir des traditions non alterées. Chacun sait d'ailleurs que Nicephore est un Ecrivain fabuleux & sans (*l*) jugement. On n'est pas obligé de croire qu'il ait bien cité Hippolyte Evêque de Porto, & en tout cas ce qu'il en cite contient quelques faussetez. Casaubon le montre. Voyez la Bibliotheque (*m*) Universelle. Rivet a raison de trouver étrange, que Richard Montaigu ait donné les mains à la plupart des narrations que les Bernardins de Busti, les Pelvarts de Temiswar, les Costerus & semblables Ecrivains ont adoptées touchant nôtre St. Joachim (*n*).

(*d*) *Baronius ubi supra n. 44.*

(*e*) Nec innitimur scriptioni illi quæ hactenus Hieronymi nomine ad Cromatium & Heliodorum scripta vulgata est, nam licet in ea complura veritate constantia conscripta reperiantur, quæ à dictis auctoribus sibi vendicent auctoritatem & fidem, tamen &c. *Id. ibid.*

(*f*) *Casaub. exercit. Baron. 1. n. 15. p. m. 90.*

(*g*) *Id. ib. pag. 91.*

(*h*) *D'autres le nomment* Leucius, *ou* Leontius. *Id. ib.*

(*i*) *Id. ibid.*

(*k*) *Voyez ci-dessus remarque B.*

(*l*) Nicephorum hunc fabulosissimum esse scriptorem, & judicii in literis nullius, satis notum est eruditis. *Casaub. ib.*

(*m*) *Pag. 143. & suiv. du XI. tome.*

(*n*) *Rivet ubi supra c. 3. p. 607.*

(*E*) *De consacrer des fêtes.*] Le mari est parvenu à cet honneur plus tard que la femme: il n'en jouït que depuis le 2. de Decembre 1622. le jour qu'on lui a destiné est le 20. de (*o*) Mars. Mais la fête de Sainte Anne fut instituée l'an

(*o*) *Spondanus, Annal. ad ann. 1622. n. 1.*

JOB, dont la patience a été representée dans l'un des livres Canoniques du Vieux Testament. Pour ne pas repeter ce qu'on trouve dans Moreri, je me contente de relever quelques erreurs. On se trompe lors qu'on assûre que les Turcs ont (*A*) beaucoup de veneration pour le sepulcre de ce saint personnage, le premier (B) Juge de la Cour de Salomon. C'est une impudence scandaleuse que de dire, que la maladie de Job étoit la (*C*) grosse verole. J'avouë que dans l'Eglise Romaine il est le (*D*) Patron des verolez; mais cela ne conclut rien pour l'autre supposition. Il étoit veneré dans cette Eglise avant que la (*E*) verole fût conuë dans l'Europe. Tertullien a eu tort de dire que Job ne laissa aucune posterité. Voyez là-dessus Mr. Spanheim * dans son Histoire de Job, qui est un fort bon Ouvrage.

* *Frideric. Spanhemius F. Historia Jobi c. 15. p.* 481.

JODEL-

l'an 1584. D'abord il ne fut pas necessaire de necessité de precepte de la chommer: ce (*a*) n'est que depuis l'an 1622. qu'elle est montée à cette prerogative. Dans tout le reste le culte de St. Joachim est très-inferieur à celui de son épouse. Elle est la Patronne d'un Ordre de Religieuses apellées les filles de Saint Joseph (*b*), & l'on parle fort de ses miracles. Le village de Ker-Anne dans le Diocese de Vannes en Bretagne est merveilleusement celebre par cet endroit-là, & sur tout depuis qu'on a deterré une vieille image de cette Sainte qui avoit été cachée bien avant sous la terre. Il fut revelé à un Laboureur l'an 1625. où l'on trouveroit cette image. Dès qu'elle eut été deterrée, elle fit quantité de grans miracles. On fut bientôt en état de lui bâtir une belle Eglise; les aumônes des ames devotes qui accouroient là de toutes parts, fournirent de quoi soutenir cette depense, L'Evêque de Vannes obtint de Rome les indulgences necessaires pour ceux qui visiteroient cette image, & il remit la direction de cette nouvelle Eglise aux Carmes Reformez, & permit à Frere Hugues de Saint François, l'un d'eux, de publier les miracles qui s'étoient faits depuis peu en ces quartiers-là (*c*).

(*a*) *Spondanus ubi supra.*

(*b*) *Voyez le livre intitulé,* Les grandeurs de Sainte Anne. *La Bibliotheque universelle en parle t.* XI. *p.* 141.

(*c*) *Tiré de Sponde ad ann.* 1625. *n.* 3.

(*A*) *Que les Turcs ont beaucoup de veneration pour le sepulcre* de Job.] Raportons ce passage de Mr. Ricaut. (*d*) „ C'est la coutume „ des Turcs, toutes les fois qu'il y a un nouvel „ Empereur, de le conduire avec toute la pom„ pe imaginable à un endroit des fauxbourgs „ de Constantinople que l'on apelle Job. Là „ se voit un sepulcre ancien d'un certain Pro„ phete ou saint Homme, que les Turcs, qui „ n'ont aucune connoissance de l'Antiquité ni „ de l'Histoire, font passer pour ce Job qui a „ servi depuis tant de siecles de modele de con„ stance & de patience.„ Le Traducteur de Mr. Ricaut fait une note sur ces paroles qui merite d'être raportée: *Je croi bien*, dit-il (*e*), *que quelques Turcs grossiers & mal instruits dans l'Histoire & dans la Chronologie, peuvent prendre le sepulchre de* Job, *qui est à Constantinople au pied des murailles de cette Ville, pour celuy de ce saint homme, dont l'Histoire nous est rapportée dans le Vieux Testament; mais les Historiens des Mahometans nous aprennent eux-mêmes, que ce sepulchre a été bâty pour un autre* Job, *qui étoit Mahometan, & qui avoit été un des compagnons de* Mahomet. *Il fut tué au siege de Constantinople, qui étoit attaquée par* Jezid *fils du* Calife Moavias, *l'an* 52. *de l'Hegire, ou* 672. *de Jesus-Christ. C'est ce que remarque* Elmacin *dans son Histoire des Sarrasins, Chapitre* 7. *Livre* 1. *& quoy qu'*Elmacin *ait été Chrêtien, neanmoins il ne fait que rapporter ce qu'il a trouvé dans les Historiens Mahometans, dont il avouë luymême qu'il fait l'abbregé.* Un des plus Savans Rabins du XVII. siecle a été dans la même erreur que ces Turcs grossiers, car il assûre (*f*), *Que les Mahometans ont encore aujourdhui beaucoup de veneration pour le sepulchre de* Job *qui est à Constantinople.* . . . (*g*) *il ignoroit sans doute que ce sepulchre fût d'un autre* Job *que de celuy de l'Ancien Testament, & a cru mal à propos que les Mahometans le prenoient tous pour le sepulchre de ce saint homme.*

(*d*) *Ricaut Etat present de l'Empire Ottoman traduit par Bespier, liv.* 1. *pag.* 16.

(*e*) *Bespier remarques curieuses p.* 4.

(*f*) *Menasseh Ben Israël de resurrect. mortuor. l.* 1. *c.* 16. *apud Bespier ibid. p.* 5.

(*g*) *Bespier ibid.*

(*B*) *Le premier Juge de la Cour de Salomon.*] Continuons de citer Mr. Ricaut; Les Turcs, dit-il (*h*), *confondent tellement toutes les histoires faute de savoir la Chronologie, qu'ils disent que Job étoit le premier Juge de la Cour de Salomon, & qu'Alexandre le Grand étoit General de ses armées.* Voici une assez bonne critique de ces paroles. „ (*i*) L'Auteur Anglois a pris cela de *Busbeque*, mais il n'a pas bien compris le sens de „ ce qu'il dit. Car *Busbeque* ne dit pas que les „ Turcs croyent que *Job* étoit le premier Juge „ de la Cour de *Salomon*, ni qu'*Alexandre* étoit „ General de ses armées. Il dit seulement, que „ les Turcs sçavent si peu la Chronologie & „ l'Histoire, que s'il leur venoit dans la pensée, „ ils ne feroient nulle difficulté d'assûrer que *Job* „ étoit le premier Juge de la Cour de *Salomon*, „ & *Alexandre* le General de son armée. Il y a „ bien de la difference entre ces deux choses. „ Voyez Busbeque, *Epist.* I. „ L'erreur de Mr. Ricaut a dejà passé dans quelques livres (*k*).

(*h*) *Ubi supra.*

(*i*) *Bespier ubi supra p.* 6.

(*k*) *Le Sr. Borremans l'a copiée dans ses* Variæ lectiones *p.* 260.

(*C*) *Que la maladie de Job étoit la grosse verole.*] Guy Patin nomme deux Auteurs celebres qui ont dit cela. Voici ses paroles. (*l*) *Pour repondre à ce que vous me mandez, je vous dirai que Bolduc Capucin a écrit aussi bien que Pineda Jesuite Espagnol que Job avoit la verole. Je croirois volontiers que David & Salomon l'avoient aussi.* Notez que l'on peut pretendre que Job auroit eu cette vilaine maladie, sans avoir commis aucun acte d'impureté qui la lui eût attirée.

(*l*) *Patin, lettre* 368. *p.* 102. *du* 3. *tome.*

(*D*) *Il est le Patron des verolez.*] Consultez le *Diarium Medicorum Ecclesiasticum* de Molanus, vous y trouverez ces paroles (*m*) sous le 10. de Mai fête de Saint Job: *Volunt nonnulli Sanctum Job peculiarem patronum esse eorum qui lue venerea laborant aut eam curant.*

(*m*) *A la page* 68.

(*E*) *Veneré.* . . . *avant que la verole fût conuë.*] Le même Molanus nous avertit de ne point admettre l'erreur d'Agrippa, qui ose dire que la verole a été cause de la canonisation de Job. Avant cela, dit Molanus, il y avoit à Venise un temple & un jour de fête pour ce saint homme,

JODELLE (Etienne) Poëte François & Latin au XVI. siecle, étoit de * Paris. Il fut de la Pleïade † inventée par Ronsard. Quelques-uns lui attribuent l'invention des vers François composez à la maniere des vers Latins, selon la quantité des syllabes; mais d'autres veulent que Baïf soit le premier qui ait produit de cette sorte de vers François ‡. Il importe peu à leur gloire qu'on établisse la verité de ce fait; car cette invention tomba bien-tôt dans le mepris. On a plus de raison de pretendre, que Jodelle, fut ⸸ *le premier de tous les François qui donna en sa langue la Tragedie & la Comedie en la forme ancienne.* Il avoit une facilité (*A*) incroyable à faire des vers; & il possedoit plusieurs autres conoissances. Il étoit β Orateur; il entendoit l'Architecture, la Peinture, & la Sculpture, & manioit fort bien les armes. Il faisoit profession d'être homme d'épée γ: sa naissance (*B*) lui donnoit cette autorité. Il mourut au mois de Juillet 1573. à l'âge de 41. an. Ses amis publierent un recueil de ses Ouvrages l'année suivante δ. On a eu tort de dire qu'il mourut de (*C*) faim en punition

* *La Croix du Maine, & du Verdier Bibl. Françoise.*

† *Baillet. jugem. sur les Poëtes t. 3. p. 426. Menage t. 2. de l'Anti-Baillet p. 27.*

‡ *Voyez l'Anti-Baillet t. 2. n. 111.*

⸸ *Du Verdier, Bibliotheque Françoise pag. 285. Voyez aussi Paquier, recherches, l. 7. ch. 7.*

β *Du Verdier ibid.*

γ *Id. ibid.*

δ *Id. pag. 284. 285.*

me, qui dès le tems de Charlemagne fut inseré au Martyrologe. (*a*) *Cavendus est H. Cornelius Agrippa, qui vane scripsit luem Veneream Job in divos retulisse. Quasi non multo ante Veneti memoriam ejus & templo & festo die celebrarint, constet quoque Usuardum Caroli Magni ætate, & Wandelbertum non multo post, Martyrologiis suis eum inseruisse. Et à Græcis ad sextum diem Maii notatur sanctus & justus Job qui multa contra Satanam certamina sustinuit.* Un fameux Theologien Protestant, qui a pris ici en quelque maniere le party d'Agrippa, observe qu'il y a dans la ville d'Utrecht un hopital où l'on pense les verolez, lequel porte le nom de Job. (*b*) *Dici potest ad defensionem* Agrippæ, *Jobum inter divos tutelares & quidem fœdi istius morbi, post ejusdem morbi exortum, demum fuisse relatum. Quidquid sit, tanquàm divus alexicacus ab hujus morbi mystis, annuente Romana Ecclesia salutatur. Hinc in hac urbe Xenodochium S. Jobi olim dominante papatu constitutum, ubi illo morbo laborantes curari solent.* Il n'y a pas long tems que l'on agita à Rome la question, si Job & les autres Saints du Vieux Testament meritent le culte que l'on rend aux Canonisez, & si on leur doit bâtir des autels. Voyez là-dessus les (*c*) *Acta Sanctorum Maii.*

(*A*) *Une facilité incroyable à faire des vers.*] C'est du Verdier Vau-Privas (*d*) qui me l'aprend en ces propres termes. „Il étoit admi„rable en une chose quasi incroyable, c'est que „tout ce que l'on verra composé par Jodelle „n'a jamais été fait que promptement, sans „estude & sans labeur: & pouvons avecque „plusieurs personnages de ce tems tesmoigner „que la plus longue & difficile Tragedie ou „Comedie, ne l'a jamais occupé à la composer „& escrire plus de dix matinées: mêmes la Co„medie d'Eugene fut faicte en quatre traittes. „On lui a veu en sa premiere adolescence com„poser & escrire en une seule nuict par gageu„re cinq cens bons vers Latins, sur le sujet que „promptement on lui bailloit. Tous les son„nets, mesmes ceux qui sont par rencontres, „il les a tous faits en se promenant & s'amu„sant par fois à autres choses, si soudainement „que quand il les prononceoit, on pensoit qu'il „ne les eust encore commencez.„ Il ne faut donc pas s'étonner qu'il en ait produit un si grand nombre. On dit qu'il en composa environ (*e*) dix mille sur le passage du Rubicon. Si ses amis avoient publié toutes ses pieces, à combien de milliers monteroient-elles? Il se mêloit de tout (*f*), d'élegies, d'odes, de sonnets, de chansons, d'inscriptions, de cantiques. Il fit un *poeme* (*g*) *contre l'arriere-Venus ou peché de Sodomie.*

(B) *Sa naissance lui donnoit cette autorité.*] Il étoit Gentilhomme à Seigneurie, car il prenoit qualité de *Seigneur du Lymodin* (*h*).

(C) *Qu'il mourut de faim en punition de ses impietez.*] Voetius (*i*) raconte qu'ayant lu dans le theatre d'Honsdorf qu'Etienne Jodelle Poëte François, Epicurien & Athée mangea tout son bien, & mourut de faim (*k*); il s'informa diligemment si la chose étoit veritable, mais qu'il ne trouva aucun éclaircissement dans ses livres, ce qui l'obligea à consulter Mr. Rivet. Il aprit par ce moyen qu'on ne trouvoit nulle trace d'Atheïsme dans les Oeuvres de Jodelle, & qu'au contraire on y trouvoit plusieurs marques d'orthodoxie, & que peut-être l'accusation d'impieté qui lui étoit intentée, n'avoit point d'autre fondement que le sacrifice d'un bouc (*l*) qui fut offert à Jodelle comme au chef des Poëtes tragiques; ce qui ne fut qu'un pur jeu d'esprit, si l'on en veut croire l'Auteur de la vie de Ronsard. Neanmoins Rivet n'osa decider, si pour cette seule action Jodelle ne merite point de passer pour un Athée. Voetius aquiesce à ce jugement: il veut comme son ami que si l'on n'a pas de preuves plus authentiques de l'Atheïsme de Jodelle, on ne l'en declare pas convaincu, mais en attendant il se garde bien de l'absoudre; il permet que cela soit mis en question. *In medio relinquit* (Rivetus) *an ob idem factum Atheus sit dicendus, nisi aliunde alia authentica testimonia suppetant. In cujus sententia & nos acquiescimus* (*m*). Il n'y a nulle aparence que le compilateur Honsdorf se soit fondé sur le pretendu sacrifice; il donne à Jodelle le caractere d'un debauché qui dissipa tout son bien: c'est donc sur un peché d'habitude qu'il se fonde, & non pas sur la mommerie d'un pretendu sacrifice; action où l'on ne se porta qu'une fois, & qui n'est pas moins à la charge de plusieurs autres beaux esprits, dont Honsdorf ne dit pas un mot, qu'à la charge de Jodelle. Disons donc que ce bon Compilateur d'exemples de la justice divine s'est lourdement abusé: & cependant voilà deux fameux Theologiens qui lui font l'honneur d'égaler son accusation destituée de toutes sortes de preuve, aux temoignages d'orthodoxie qui paroissent dans les livres de l'accusé: ils se croyent assez équi-

(*a*) *Molanus ibid. p. 69.*

(*b*) *Gisb. Voetius disputat. Theolog. to. 3. pag. 435. 436.*

(*c*) *Il y a dans les Appendix du 6. & 7. volume une dissertation sur cela.*

(*d*) *Bibliotheque Françoise p. 286.*

(*e*) *La Croix du Maine Biblioth. pag. 78.*

(*f*) *Du Verdier ibid.*

(*g*) *La Croix du Maine ib.*

(*h*) *Du Verdier ib. p. 285. Voyez aussi la Croix du Maine ibid.*

(*i*) *Disput. tom. 1. p. 137.*

(*k*) Meminit *Honsdorf* Dicto *libro exemplorum ad Decalogum*, Lipsiæ in fol. ann. 1570. edit. . . . . . Stephani Jodelli Gallici Poëtæ, quem Epicureum & Atheum dilapidatis bonis inedia confectum dicit. *Voetius ibid.*

(*l*) *Voyez la remarque suivante.*

(*m*) *Voetius ibid.*

tion de ses impietez; & de crier au Paganisme, sous pretexte d'un divertissement de Carnaval où ses (D) amis lui consacrerent un bouc. Je n'oserois ajoûter foi à

équitables, pourveu qu'ils ne prononcent ni pour ni contre. Est-ce se conduire par les maximes, *Quilibet præsumitur bonus donec probetur malus. Actore non probante absolvitur reus?* Il faut prendre garde que les copistes d'Honsdorf, ou ceux qu'il a copiez en quelque nombre qu'ils puissent être, ne valent pas tous ensemble l autorité d'un temoin pendant qu'ils ne citent personne, ou qu'ils se citent l'un l'autre (a). Au reste je ne pretens pas nier que Jodelle ne soit mort (b) pauvre.

(D) *Lui consacrerent un bouc.*] Claude Binet (c) nous va raconter comment cette farce fut jouëe. *Ils (d) le blasmoient entre autres choses d'avoir sacrifié un bouc à Jodelle au village d'Hercueil (e), mais il respond assez luy mesme à ce chef d'accusation, & voicy ce qui en est: Jodelle avoit fait representer devant le Roy la Tragedie de Cleopatre qui eut tel applaudissement d'un chacun; que quelques jours après, s'estant toute la brigade des Poëtes trouvée en ce village, pour passer le temps & s'esjoüir aux jours licentieux de Caresme-prenant, il n'y eut aucun deux qui ne fist quelques vers à l'imitation des Bacchanales des anciens, il vint à propos de rencontrer un Bouc par les ruës, qui leur donna occasion de follastrer sur ce sujet, tant pour estre victime de Bacchus, que pour faire contenance de le presenter à Jodelle, & representer le loyer de sa Tragedie à la mode ancienne, à laquelle les Chrestiens mesmes, & principalement les Poëtes recourent par fois, non par creance aucune mais par allusion permise: & ce qui en fit croire quelque chose furent les vers & folastreries de ces Poëtes qui furent mises au jour, & mesmement les Dythirambes de Bertrand Berger Poëte Dythirambique, où se lisent ces vers.... Tout cela ne fut qu'une feinte & mascarade.* Peut-être ne sera-t-on pas fâché de voir ici la reponse même que fit Ronsard, & que Binet a indiquée sans la raporter. La voici:

Tu (f) dis en vomissant dessur moy ta malice,
Que j'ay fait d'un grand Bouc à Bacchus sacrifice:
Tu ments impudemment: cinquante gens de bien
Qui estoient au banquet diront qu'il n'en est rien.
Muses qui habitez de Parnasse la crope,
Filles de Jupiter, qui allez neuf en trope,
Venez & repoussez par vos belles chansons,
L'injure faite à vous & à vos nourrissons.
Jodelle ayant gaigné par une voix hardie
L'honneur que l'homme Grec donne à la Tragedie,
Pour avoir en haussant le bas stile François,
Contenté doctement les oreilles des Rois:
La brigade qui lors au ciel levoit la teste
(Quand le temps permettoit une licence honneste)
Honorant son esprit gaillard & bien appris,
Luy fit present d'un Bouc, des Tragiques le prix.
Jà la nappe estoit mise, & la table garnie,
Se bordoit d'une saincte & docte compagnie,
Quand deux ou trois ensemble en riant ont poussé
Le pere du troupeau à long poil herissé:
Il venoit à grands pas ayant la barbe peinte,
D'un chapelet de fleurs la teste il avoit ceinte,
Le bouquet sur l'oreille, & bien fier se sentoit
Dequoy telle jeunesse ainsi le presentoit:
Puis il fut rejetté pour chose mesprisée
Après qu'il eut servy d'une longue risée,
Et non sacrifié, comme tu dis menteur,
De telle faulse bourde impudent inventeur.

De quelque party qu'on soit on outre les choses, & on n'est que trop souvent la dupe des bruits populaires. Les Ministres ajoûterent foi trop legerement aux bruits qui coururent touchant le bouc de Jodelle, & comme Ronsard s'étoit érigé en persecuteur de robe longue & de robe courte, car il écrivoit contre ceux de la religion, & il leur couroit sus à la tête des milices, ils lui reprocherent la ceremonie de ce bouc, selon le tour le plus criminel que l'on y avoit donné. Ils l'objecterent sur le pied d'un sacrifice payen, ils soutinrent que le bouc fut immolé à un faux Dieu. C'étoit une calomnie, mais ils n'en étoient pas les inventeurs. Nous allons entendre Scaliger qui accuse un Prêtre d'avoir donné la naissance à cette imposture, & remarquez bien qu'il a rejetté comme une fable ce pretendu sacrifice. Je ne sai pas s'il se souvenoit que quelques Ministres en avoient accusé Ronsard, mais je sai bien qu'il croyoit que son adversaire Scioppius se mêloit lui Scaliger dans cette scêne. Voyons ses paroles.

„ Ast (g) illud, quod adjiciemus; omnia „ portenta amphitheatrica superat. *Parisienses* „ *illos amicos tuos imitatis, quos Dionysia agitasse,* „ *& hircum immolasse, fama est.* Dionysia agi- „ tare, dicit esse hircum immolare. Hujus „ enim insimulati sunt illi, de quibus nunc agi- „ tur. Vespillonis filius, qui nunquam Lute- „ tiæ fuit, in media Suburra habitans Romæ, „ unde hoc mendacium expiscari potuit, nisi à „ quibus reliqua portenta didicit? Quos putat „ Dionysia agitasse, vel hircum immolasse, ut „ illi persuaserunt qui verum dicere, etiam si ve- „ lint, non possint, ii sunt, Petrus Ronsardus, „ M. Anton. Muretus, Janus Baïfius, Remi- „ gius Bellaqueus, Stephanus Jodellus, Nicol. „ Denisottus, Joan. Auratus, alii, omnes poë- „ tæ, præter Patoletum, qui in historiis con- „ scribendis omne studium suum collocarat. „ Quos tam falsum est adeo execrandum, ne- „ fandum, impium facinus fecisse, quam cer- „ tum est, impune illis futurum non fuisse, „ siquidem tam Christianæ pietatis, quam exi- „ stimationis suæ obliti tam detestabile scelus „ in se admisissent. Si illi docti viri vive- „ rent, fur non inultum tulisset. Porro tam „ impudentis calumniæ auctor fuit sacrificulus „ Gentiliaci vici, in quo illi doctissimi viri de „ constituto toierant, ut de symbolis essent. „ Totum drama exponerem, si opus esset, ut Jo- „ sephus me docuit, qui illud ad unguem tenet. „ Tout va bien jusques-là; je voudrois que ce qui suit fût aussi juste, (h) *Sed ponamus verum esse. Quid hæc ad Josephum, qui tunc puer Burdigalæ primis rudimentis Latini sermonis initiabatur? An quia sexto post, septimo, & octavo anno omnes, præter Jodellum, illos vidit, & familiariter novit, ideo ejusdem criminis postulandus erit? Hoc modo oporteret omnes, qui Muretum norant, Dionysia agitasse, hoc est majorem partem eorum, qui hodie Romæ agunt. Quanta invidia Josephum premerent, si verum crimen haberent, quod illi objicerent, quum aliorum facta, eaque falsa*

(a) *Vous trouverez dans la Bibliotheque de Konig au mot* Jodellius *ce qui suit:* Georgius Richterus Gorlicensis in Axiom. Eccles. numero 108. seqq. habet: *Memoria nostra Jodellius, tragœdiarum scriptor, tragicum exitum invenit: nam luxu, ganea, stupris, ex Epicureorum disciplina, patrimonium cum consumpsisset, miserrimo genere mortis fame periit.*

(b) *Voyez l'article* Finé, *pag.* 1158. *col.* 2.

(c) *Dans la vie de Ronsard p. m.* 139.

(d) *Il parle de deux Ministres qui avoient écrit contre Ronsard.*

(e) *Je croi qu'il faut* Arcueil.

(f) *Ronsard dans la reponse à quelque Ministre p.* 92. *du* 9. *tome de ses Oeuvres édit. de Paris* 1604. *in* 12.

(g) *Scaliger in Confutat. fabula Burdonum p. m.* 338. *& seq.*

(h) *Id. ib. p.* 340.

à ce que j'ai lu dans la vie (*E*) de Theodore de Beze. Vous trouverez bien des choses concernant ce Poëte dans l'endroit que j'ai cité d'Etienne Pâquier.

JONAS (Arngrimus) Islandois de nation, s'est fait estimer dans le XVI. & dans le XVII. siecles par les Ouvrages qu'il a publiez. Il étoit encore en * vie l'an 1644. & il avoit plus de 90. ans. Il n'y avoit que quatre ans qu'il s'étoit remarié avec une jeune fille. Il étoit savant, & homme de bien, & en grande estime parmi tous les doctes. Il avoit été † Coadjuteur de Gundebrand de Torlac, Evêque de Hole en Islande. Ce Gundebrand étoit ‡ Islandois, homme de grand savoir, & de grande probité. Il avoit été disciple de Tycho-Brahe, & entendoit bien l'Astrologie. Après sa mort Arngrimus refusa l'Evêché de Hole, que le Roi de Dannemarc lui vouloit donner ⸸: il pria ce Prince *de l'en dispenser, tant pour se retirer de l'envie, que pour vaquer à ses études avec plus de repos.* Les livres (*A*) qu'il a publiez sont pour la plûpart ou des Histoires & des descriptions de l'Islande, ou des Apologies pour sa nation. Blefkenius en avoit dit bien des choses desavantageuses, soit touchant (*B*) les sortileges, soit touchant (*C*) l'impudicité. Arngrimus le refuta.

* *La Peyrere, Relation de l'Islande p. 55. 56.*

† *Id. ibid. pag. 55.*

‡ *Id. pag. 5. & 55.*

⸸ *Id. pag. 55.*

JOU-

falsa illi exprobrentur? La chaleur de la dispute troubloit un peu Scaliger; il se justifie d'une chose dont on ne l'accusoit pas, il se plaint d'être calomnié lors qu'il ne l'est point, & par là il devient lui-même (*a*) calomniateur. Quand on dit qu'un homme imite les fautes de ses bons amis, on ne pretend pas assûrer qu'ils s'est trouvé avec eux en tel ou tel lieu où ils ont commis quelque crime; au contraire on suppose qu'il n'y étoit pas, car s'il y eût été, on l'appelleroit complice & non pas imitateur. Il n'est donç (*b*) point vrai que Scioppius ait enveloppé Scaliger dans l'affaire de Jodelle. Il ne faloit donc pas que Scaliger s'en plaignît, & qu'il alleguât son *alibi*.

(*E*) *Que j'ai lu dans la vie de Theodore de Beze.*] J'y ai vu qu'Etienne Jodelle l'un des Poëtes de la Pleïade Françoise fit un quatrain, sur ce que Beze travaillant à la traduction des Pseaumes fut attaqué de la peste. Voici ce quatrain:

Beze fut lors de la peste accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle.
Mais pourquoi fut Beze d'elle assailli?
Beze assailloit la peste à tous mortelle.

Antoine la Faïe qui a fait (*c*) la vie de ce Ministre, donne à Jodelle le surnom de Modilin. *Stephanus Jodellus Modilinus*, dit-il, *non postremus inter poëtas Pleiadis Gallicæ* &c. On comprend facilement que *Modilinus* a pu être mis pour *Limodinus*, titre qui convenoit à Jodelle à cause de sa (*d*) Seigneurie; mais comme ce quatrain est attribué à un Etienne de Modelin dans plusieurs éditions des Pseaumes, où on le met avec l'épitaphe de Clement Marot composée par le même de Modelin, je doute qu'il soit de Jodelle; car ce n'est pas un Poëte qu'on ait dû nommer Etienne de Modelin. J'ai une autre raison plus forte. Beze étoit à Lausanne quand la peste le saisit: on le regardoit donc en France comme un Apostat. La persecution étoit terrible contre les Reformez; & nous croirions qu'un Poëte qui faisoit profession de Catholicisme, auroit composé à la loüange de Theodore de Beze un quatrain obligeant, si conforme au goût & au stile des Reformateurs? Ce qu'il y a de certain est que l'opinion d'Antoine la Faïe a été suivie par (*e*) André Rivet, & par Jeremie de Pours (*f*).

(*A*) *Les livres qu'il a publiez.* Les voici apparemment tous. *Idea veri Magistratus*, à Copenhagen 1589. *in* 8. *Brevis Commentarius de Islandia*, à la même ville 1593. *in* 8. *Anatome Blefkeniana*, à Hole en Islande 1612. *in* 8. & à Hambourg 1618. *in* 4. *Epistola pro patria defensoria*, là même 1618. Ἀποτριβὴ *Calumniæ*, la même 1622. *in* 4. *Chrymogæa seu rerum Islandicarum libri tres*, là même 1630. *in* 4. *Vita Gudbrandi Thorlacii*, là même 1630. *in* 4. *Specimen Islandiæ Historicum, & magna ex parte Chorographicum*, à Amsterdam 1643. *in* 4. (*g*).

(*B*) *Soit touchant les sortileges.*] Blefkenius dit (*h*) que les Islandois vendent le vent, & qu'il l'a experimenté. Arngrimus se moque de cela; car il dit „ que le Matelot Islandois co„noît le soir par la disposition de l'air, quel „tems & quel vent il fera le lendemain; & que „quand il conjecture qu'il doit faire le vent „que l'étranger attend pour partir, il le va „trouver, & s'engage de lui vendre ce vent; „ce qu'il fait de cette sorte. Il demande à „l'étranger son mouchoir, dans lequel il fait „semblant de murmurer quelques paroles, & „nouë (*i*) promtement le mouchoir, comme „de peur que les paroles qu'il a prononçées „ne s'envolent. Il lui rend après cela le mou„choir noüé, & lui recommande de le garder „tel qu'il le reçoit avec grand soin, l'assûrant „qu'il aura le vent bon durant tout son voyage. „Or il arrive quelquefois que ce vent souffle „le lendemain; mais le plus souvent ce même „vent change après que l'étranger est parti, & „qu'il est engagé en pleine mer.... Que s'il est „arrivé de cent fois une, que le vent ait conduit „l'étranger là où il devoit aller, cette seule fois „autorise l'erreur contre cent autres experiences, „& l'erreur se repand par celui qui dit haute„ment, parce qu'il le croit ainsi, qu'il a acheté „le vent en Islande, & que ce vent l'a mené à „bon port chez lui. „ Le même Blefkenius raconte (*k*) *qu'il y a des Magiciens en Islande qui ont le pouvoir d'arrêter en pleine mer des vaisseaux qui vont à pleines voiles; il narre aussi que ceux qui sont arrêtez, se servent pour contre-charme de certaines sufumigations* (*l*) *puantes dont il fait les descriptions, avec lesquelles, dit-il, ceux qui sont retenus chassent les Demons qui les retiennent, & les vaisseaux desenchantez reprenent leur cours.*

(*C*) *Soit touchant l'impudicité.*] „ Blefkenius „dit (*m*) que les Allemans qui trafiquent en „ Islande,

(*a*) *Voyez le 8. tome de la Morale pratique des Jesuites chap.* 18.

(*b*) Parisienses illos amicos tuos imitaris.

(*c*) *Melch. Adam l'a inserée presque toute entiere dans le volume des Theologiens non Allemans.*

(*d*) *Il étoit Seigneur du Lymodin.*

(*e*) *Il écrivit à Voetius qu'Etienne Jodelle avoit loüé la version des Pseaumes, & lui communiqua même le quatrain.* Voet. ubi supra.

(*f*) *Au livre 2. de la Divine melodie p. 586. il raporte le quatrain, & le donne à Etienne Jodelle Modelin.*

(*g*) *Tiré du Traité d'Albert bartholin* de scriptis Danorum.

(*h*) *La Peyrere, Relation de l'Islande. pag.* 28.

(*i*) *Voyez le conte que fait Charles Ogier dans la page 433. de son* Iter Polonicum.

(*k*) *La Peyrere ibid. p.* 31.

(*l*) *Voyez Nouvelles de la Rep. des lettres, Fevrier 1685. pag.* 135.

(*m*) *La Peyrere ib. p.* 23. 24.

JOUBERT (LAURENT) Conseiller & Medecin ordinaire du Roi, & du Roi de Navarre, premier Docteur Regent, Chancelier & Juge de l'Université de Montpellier, nâquit à Valence en Dauphiné le 6. jour du mois de Decembre * 1529. Il fut disciple de Silvius à Paris, & de l'Argentier au delà des Alpes †; & il se rendit celebre par les leçons qu'il faisoit à Montpellier en qualité de Professeur, & plus encore par les livres qu'il publia. On étoit si prevenu de ses lumieres, qu'Henri III. souhaitant avec passion d'avoir des enfans le fit venir à Paris; tant il esperoit que l'habileté de ce Medecin leveroit tous les obstacles qui rendoient sterile son mariage ‡. Son esperance fut trompée. Joubert mourut à (*A*) Lombez le vingt-neuviéme d'Octobre 1582. Il publia un très-

* *La Croix du Maine pag.* 285.

† *Sammarthanus Elog. pag. m.* 75.

‡ Eum in aula vidimus à Rege Henrico III. evocatum, cum pius ille Princeps prolis in publicam utilitatem suscipiendæ cupidus, maximam voti sui spem in ejus industria nequidquam collocasset. *Id. ib. pag.* 76.

„ Islande, dressent des tentes près des havres „ où ils ont abordé, & qu'ils y étalent leurs „ marchandises, qui sont manteaux, souliers, „ miroirs, couteaux, & quantité de bagatelles „ qu'ils échangent avec ce que les Islandois leur „ aportent. Des filles qui sont fort belles dans „ cette Ile, mais fort mal vêtuës, vont voir ces „ Allemans, & offrent à ceux qui n'ont point „ de femme, de coucher avec eux pour du „ pain, du biscuit, & pour quelque autre cho- „ se de peu de valeur. Les peres mêmes presen- „ tent leurs filles aux étrangers; & si leurs fil- „ les deviennent grosses, ce leur est un grand „ honneur, car elles sont plus considerées & plus „ recherchées par les Islandois que les autres, „ & il y a de la presse à les avoir. Quand les „ Islandois ont acheté (c'est-à-dire changé) „ du vin ou de la biere des Marchans étrangers, „ ils convient leurs parens, leurs amis & leurs „ voisins à boire l'un & l'autre, & ne se quit- „ tent point que tout ne soit bu. Ils chantent „ en beuvant les faits heroïques de leurs Capi- „ taines. . . . C'est une incivilité parmi eux „ que de sortir de table quand ils boivent, pour „ aller faire de l'eau. Des filles qui ne sont pas „ laides en ce païs-là, comme j'ai dit, coulent „ sous les treteaux, & presentent des pots de „ chambre aux beuveurs. Arngrimus Jonas „ traitte cette raillerie d'imposture, & s'em- „ porte avec colere contre Blefkenius, pour „ l'outrage qu'il dit avoir fait à l'honneur des „ filles Islandoises. Le bonhomme ne peut „ souffrir qu'on parle avec mepris de ses com- „ patriotes, & qu'on les traite de barbares. „ Si jamais l'emportement fut permis à un faiseur d'Apologie, celui d'Arngrimus ne sauroit être blâmé; car il n'y a point d'aparence que l'Evangile qui est conu en Islande depuis tant de siecles, y ait laissé les peuples dans une si criminelle brutalité: ni qu'au cas que la Religion eût fait si peu de progrés sur les Insulaires, le Roi de Dannemarc endurât qu'ils se moquassent impunément de ce qui est dû à la bienseance publique. La coutume des festins ne me paroît pas raportée fidelement; on a grossi la chose pour faire rire les lecteurs. Ouït-on jamais parler d'un tel ministere, ou d'une paresse si extravagante? Voici des gens qui non seulement ne veulent pas prendre la peine de se lever de table pour pisser, mais qui ne veulent pas même qu'il leur en coûte le moindre mouvement de la main. C'est à quoi nous conduit le conte; autrement pourquoi diroit-on que *les filles coulent sous les treteaux?* On donneroit bien le pot de chambre sans cela aux conviez, s'il ne faloit que leur épargner la peine de se lever. Si tout ce que Blefkenius vient de nous dire étoit veritable, il faudroit demeurer d'accord que la jalousie (*a*) n'est pas inutile dans le monde.

S'il étoit permis de mentir en faveur de la verité, il faudroit nier tout ce que l'on conte de l'impudence de certains peuples: car les Libertins tirent un grand avantage de ce qu'il y a, dit-on, certaines nations qui n'attachent aucune infamie à la prostitution des femmes. Les Islandois seroient dans le cas, selon le recit de Blefkenius; & ils iroient même plus loin, car ils regarderoient comme une gloire la grossesse d'une fille qui se seroit abandonnée à des étrangers, & les peres s'estimeroient très-heureux que l'on acceptât l'offre qu'ils feroient du pucelage de leurs filles à des gens d'un autre païs. Où est donc, demanderoit-on, cette impression naturelle, qui fait discerner à tous les hommes le bien & le mal? Voilà des nations Chretiennes qui non seulement ne font aucun compte de la chasteté dans la pratique, mais qui en ont même perdu la theorie: d'où il s'ensuit qu'à cet égard leur conscience est destituée du sentiment du droit naturel. N'est-ce pas une marque que les idées de la vertu dependent de l'éducation & de la coutume, & non pas d'une impression naturelle? Et comment guerir ces gens-là, puis que leur conscience est morte? Car s'il est possible, qu'avec les notions du bien & du mal la conscience jouïsse d'une malheureuse securité, cela n'est-il pas immanquable où ces notions sont éteintes? Il n'est pas necessaire de repondre à cette objection, puis qu'Arngrimus Jonas nie le fait. Il faut lui renvoyer tous ceux qui se voudroient prevaloir du recit de son adversaire. Et s'ils alleguoient des faits certains, alors on ne manqueroit pas de reponse.

OBJECTION tirée de l'impudence de certains peuples.

(*a*) *Voyez les Nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg pag.* 542. & *suiv.*

(*A*) *Mourut à Lombez.*] C'est la Croix du Maine qui m'aprend cela. Il ajoûte que Lombez est à 7. lieuës de Toulouse; & comme c'est non du côté du Languedoc, mais du côté de la Guyenne, il est clair que Sainte Marthe * se trompe, lors qu'il dit que Joubert mourut en retournant de Toulouse à Montpellier. La ville de Lombez est bien éloignée de cette route. Moreri est encore plus blâmable que Sainte Marthe: voici comment. Il a dit, comme il avoit lu dans la Croix du Maine, que ce Medecin mourut à Lombez, & il a joint à cela ce qu'il avoit lu dans Sainte Marthe, que Joubert mourut en *retournant de Tolose à Montpellier*. La jonction de ces deux choses le convainc d'une ignorance geographique, que l'on ne peut pas reprocher à Sainte Marthe qui n'a rien dit de Lombez. On s'expose à beaucoup d'erreurs, lors qu'on mêle ensemble les extraits de differens Ecrivains, sans y corriger ce qui les rend incompatibles. Je ne parle point de la bevuë

* *In elog. p. m.* 76.

FAUTES de Moreri.

très-grand (*B*) nombre de livres en Latin & en François. Celui qu'il intitula *Erreurs populaires* fit fort crier contre lui, parce qu'il y parla (*C*) trop librement de plusieurs matieres chatouilleuses. On trouva étrange en particulier qu'il eût dedié ce livre à la Reine de Navarre femme d'Henri IV. Mais tous ces vacarmes bien loin d'empêcher le debit du livre, contribuerent notablement au grand (*D*) cours qu'il eut.

JOVE

bevuë chronologique qui se trouve dans Moreri : il est visible ou que c'est une faute d'impression, ou un defaut d'attention. Vous trouverez dans Moreri que Joubert est né l'an 1629. qu'il se rendit celebre dans le XVI. siecle; qu'il mourut l'an 1682. & que Du Verdier Vau-Privas & la Croix du Maine parlent de lui dans des Ouvrages * qu'ils publierent l'an 1584. & qui n'ont jamais été reïmprimez.

* *Intitulez* Bibliotheque Françoise.

(B) *Il publia un très-grand nombre de livres.*] Ses Traitez Latins sont 2. volumes *in folio*, dans les éditions de Francfort 1582. 1599. & 1645. L'un des plus considerables est un recueil de paradoxes, contre lequel plusieurs (*a*) Medecins écrivirent ; ausquels il ne manqua pas de repliquer. Je remarque que son Traité du Ris fut fait en François, encore que quand il le publia il fit mettre au titre, que Jean Paul Zangmaître, Gentilhomme nâtif d'Augsbourg, disciple de Monsieur Laurent Joubert, l'avoit traduit en François *sur le Latin dudit Joubert* (*b*).

(*a*) *Thomas Jourdain, François Valleriola, Brunon Seidelius.*

(*b*) *Voyez la Croix du Maine pag. 255.*

(C) *Il y parla trop librement de plusieurs matieres chatouilleuses.*] Jamais peut-être on n'avoit écrit en François sur les questions du pucelage, & sur celles de la generation en termes si naturels. Il égaya tellement cette matiere, qu'il produisit trois formulaires d'attestations faites par des Matrones jurées, qui par ordre de la Justice avoient recherché si des filles qui se plaignoient d'avoir été violées, s'en plaignoient à tort. La 1. de ces 3. attestations fut renduë dans le Bearn; la 2. à Paris ; la 3. à Carcassonne. La 1. porte que la fille complaignante étoit pucelle; les 2. autres qu'elle avoit été deflorée. Joubert compare curieusement ensemble les termes dont se servent ces Matrones. On imprima en Hollande l'an 1686. un livre qui a pour titre, (*c*) *Tableau de l'amour consideré dans l'état du mariage.* L'Auteur s'y donne le nom de Salccini Medecin Venitien, mais on sait qu'il se nomme Nicolas Venette, & qu'il est Medecin à la Rochelle (*d*). Il raporte de semblables attestations; & c'est de lui que Furetiere a emprunté ce qu'il a dit là-dessus sous le terme *pucelage*. Pour revenir à Joubert, on l'accusa d'avoir inventé lui-même ces attestations. „ Il „ (*e*) refute bien cela en l'Epistre, *à ses amis* „ *& bien disans*, nommant celuy qui luy a fourni „ celles de Paris & de Bearn. Quant à celle „ de Carcassonne, je sçay bien qu'il l'a euë „ d'un qui estoit principal Secretaire de Mon„ seigneur le Mareschal Dampville, qui la re„ citoit souvent pour plaisir. Et Monsr. Jou„ BERT est bien empesché d'entendre seule„ ment les termes, desquels usent ces sages„ femmes, pour les sçavoir accommoder aux „ diverses parties du membre qui distingue le „ sexe. Car il n'est pas en peine d'y trouver „ autant de pieces, qu'en mettent les matrones. „ Nous en demonstrons és publiques Anato„ mies seize, ou dix-sept : que je reciteray de „ l'ordre qu'elles se presentent, &c. „ La Croix du Maine observe *que quelques-uns alleguent que* Joubert *a parlé trop librement, & allegué quelques passages trop lubriques en aucun de ses œuvres, & principalement en ses doctes livres des erreurs populaires*; mais s'il a usé, poursuit-il, *de termes assez chatouilleux pour les delicates oreilles, il lui a esté de besoin de parler ainsi, s'il vouloit estre entendu, & si on desiroit faire profit de ses livres.* Scevole de Sainte Marthe a raison de dire que cela fit tort à l'Auteur (*f*). Joubert le comprit lui-même, car il discontinua son travail; & à l'égard de ce qui en avoit déjà paru, il tâcha de satisfaire à quelques plaintes. On avoit trouvé mauvais qu'il eût dedié son livre *à la Roine de Navarre, très-vertueuse* (*g*) *& genereuse Princesse, vray miroir & patron d'honneur, veu qu'il avoit à traiter au commencement de son œuvre des matieres grasses (comme on dit) & parties honteuses, escrivant de la conception, generation, groisse & enfantement* (*h*). Il satisfit à cette plainte dans la 2. édition; car outre les excuses que lui & Louïs Bertravan allegerent : (*i*) *Il changea d'adresse, & presenta tout le procez à Monseigneur de Pibrac, Chancelier de ladite Dame, pour choisir & trier les propos desquels sa Majesté peut avoir cognoissance, & en juger sans nul scrupule : ledit Seigneur se reservant le reste, comme estant plus propre à sa condition.* On faisoit une autre plainte. *Tout cela*, disoit-on (*k*), *eust mieux esté en Latin que en François*, veu *que ces propos ne sonnent tant mal en langue estrangiere qu'en vulgaire : & que les femmes & filles qui en sont plus honteuses, n'en eussent eu la cognoissance.* Cabrol repond (*l*) ce qui suit. Il a été suffisamment satisfait à cela par le Sieur Joubert, en son Epitre *à ses amis & bien disans*, „ où „ il remonstre pertinemment, que les plus chas„ tes femmes du monde le peuvent bien lire, „ & qu'elles n'y apprendront que choses ver„ tueuses, & de leur devoir en mariage; & leurs „ maris aussi. Quant aux filles, elles n'y peuvent „ rien entendre de ce qui concerne les œuvres „ de la chair, si elles sont bien pucelles de corps „ & d'ame, par maniere de dire. Mais d'a„ bondant, pour contenter chacun, ainsi qu'en „ tout le reste, il a depuis retrenché tout ce „ qui pouvoit tant soit peu offenser les plus „ scrupuleuses consciences; sçachant, qu'il ne se „ faut pas seulement abstenir du mal, ains aussi „ de l'apparence d'iceluy. „ Toutes ces raisons ne sont pas bonnes; & il y en a qui sont pitoyables.

(*c*) *Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois d'Octob.* 1686. *pag.* 1221. *Il a été traduit en Flaman. Voyez le* Boekzaal *du mois d'Aout* 1695.

(*d*) *Le Journal des Savans du* 13. *Mai* 1686. *p. m.* 188. *fait mention de lui.*

(*e*) *B. Cabrol Epitre apologetique au devant de la* 2. *partie des Erreurs populaires de Laurent Joubert.*

(*f*) Futurus tamen cautior, si contentus iis, quæ in usum eruditorum sermone Latino componebat, à scriptionibus Gallicis abstinere maluisset. Naturam enim pro concessa Medicis facultate liberius evolvens, temere se in plebis imperitæ censuram atque risum objecit. *Sammarthan. ubi supra.*

(*g*) *Cabrol ubi supra.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les satires de d'Aubigné.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Ibid.*

(D) *Au grand cours qu'il eut.*] Servons nous du vieux Gaulois de l'Apologiste de Joubert. Le Traité des erreurs populaires, dit-il (*m*), *a esté imprimé dans six mois en quatre divers lieux : sçavoir est, à Bourdeaux, Paris, Lyon & Avignon; & en chasque lieu on n'en a tiré moins de seize cens. Ce livre a eu si grande reputation, que n'estant au commencement qu'à dix ou douze sols, il s'est depuis vendu jusques à un escu, voire à quatre*

(*m*) *Cabrol. ibid.*

JOVE (Paul) en Latin *Jovius*, né à Come en Italie l'an 1483. s'aquit un grand nom par ses Ouvrages, & l'Evêché de * Nocere : mais il passa pour une plume venale, de sorte qu'on n'ajoûte pas beaucoup de foi (*A*) à ses Histoires. On dit qu'il ne se defendoit pas trop de cette mauvaise (*B*) qualité, & qu'il avouoit assez franchement qu'il loüoit ou qu'il blâmoit, selon qu'on avoit eu soin ou qu'on avoit negligé d'aquerir ses bonnes graces. Jamais homme ne deman-

* *Le Pape Clement VII le lui donna.*

tre francs ; tout ainsi qu'en la cherté (espece de famine) le pris du ble se hausse tous les jours. Que plus est, chacun demande aux Libraires & Imprimeurs la suitte de cest œuvre : & mesmes son Auteur est journellement importuné de mettre le surplus en lumiere, au moins de cinq en cinq livres (s'il ne veut tout à un coup) suivant le departement qu'il en a fait, outre ce qu'il promet d'avantage. Mais il est si despité, & se ressent tellement des susdites piqueures, comme il est homme de grand cœur, extremement jaloux de son honneur, qu'il a souvent pensé, je le sçay bien, de brusler tout ce qu'il en a fait. O quel dommage !

(*A*) *On n'ajoûte pas beaucoup de foi à ses histoires.*] Jaques Gohorri n'a pas fait difficulté de dire, que les avantures d'Amadis paroîtroient aussi veritables que les Histoires de Paul Jove. (*a*) *Illud certe ad sempiternam memoriam testatum reliquit Gorræus Parisiensis, qui quas finxit* (*b*) *Amadisi fabulas non minus veras ac probabiles quam Jovii scripta fore confidit.* Mr. de Thou n'a pas usé de cette hyperbole, mais il en a dit assez pour nous aprendre l'estime qu'on a de cet Ecrivain. (*c*) *Cum alioqui homo gratiosus se passim obnoxium prodat, eoque nomine ipsi in plerisque rebus fides derogetur, quod ad gratiam & in odium scripsisse, & venalem calamum habuisse fere omnibus persuasum sit.* Ajoûtez ce passage de Vossius qui temoigne que Paul Jove avoit en quelque façon dressé une banque : il promettoit une ancienne genealogie & une gloire immortelle à tous les faquins qui payeroient bien son travail, & il dechiroit tous ceux qui n'achetoient pas ses mensonges. (*d*) *Quam fluxæ etiam fidei patrum ævo fuit Paullus Jovius? quem constat in aula Henrici secundi quibusque terræ filiis bene de se merentibus generis claritatem ac perpetuum nomen pollicitum : contraque maledice eos traduxisse qui venali historico morem non gererent.* Il avoit offert sa plume à Dom Juan III. Roi de Portugal ; & parce qu'on n'accepta point ses offres, il passa sous silence une victoire que les Portugais remporterent. S'il avoit eu de bons gages pour écrire l'histoire de Portugal, il auroit forgé des victoires imaginaires, tant s'en faut qu'il eût suprimé les veritables. C'est donc avec justice qu'on l'a decrié. Voici le coup que lui porte l'Historien d'Emanuel. (*e*) *Victoria fuit præclara : quam tamen Paulus Jovius cum de Sultani classe hac in Indiam contra Lusitanos delata narraret, silentio suppressit, iratus videlicet, quod cum Lusitanæ historiæ scribendæ munus Joanni, hujus nominis tertio, Lusitaniæ regi venale proponeret, rex optimus non illum muneribus Indicis ad res Lusitanorum virtute gestas monimentis illustrandas invitavit.* Il a eu le sort de tous les menteurs, c'est qu'on a de la peine à le croire lors même qu'il raporte la verité. Le mal est que ses mensonges lui ont été plus utiles, que ne l'est l'amour de la verité aux Historiens sinceres. Cette plainte de Bodin est très-bien fondée. *Non* (*f*) *quod multa non sint verè & eleganter ab eo scripta : sed hunc mendacii fructum tulit, ut etiam cùm vera scribit, suspectus habeatur. Hoc tamen acerbius est ac indignius, quòd cum historiam venalem prostituisset, uberiores tulit mendacii fructus, quàm quis alius vera scribendo.* Cet homme n'a pas été en état d'écrire une bonne histoire, car lors qu'il pouvoit dire la verité, il ne la vouloit pas dire, & lors qu'il eût voulu la dire il ne pouvoit pas : il n'avoit de bons memoires que pour les choses qui se passoient en Italie. C'est la pretension de Bodin (*g*) : il l'apuye sur ce que Paul Jove n'a point voyagé, n'a point assisté aux évenemens, mais s'est attaché à la Cour des Papes pendant 37. années. Il me semble que ce n'est pas une chose qui empêche de recueillir de bons memoires touchant les autres païs. Outre que Paul Jove se vante d'avoir vu des sieges, & des batailles (*h*) &c. Voyez dans la remarque F un autre passage de Bodin, & le jugement de Juste Lipse sur nôtre Auteur, qu'il accuse d'une extrême partialité.

(*a*) *Bodinus, in methodo historiar. c. 4. p. m. 71.*

(*b*) *Bodin s'exprime mal, Gohorri n'a été que le Traducteur d'Amadis.*

(*c*) *Thuan. lib. 11. sub fin. p. m. 235.*

(*d*) *Vossius de arte histor. c. 9. pag. 48.*

(*e*) *Osorius de rebus Emmanuëlis lib. 6. fol. m. 179.*

(*f*) *Bodin. ubi supra pag. 73.*

(*g*) Cum rumoribus fidem habuerit, nec consilia principum, nec conciones, nec epistolas, nec res gestas, nec ulla publica monumenta viderit : sic tamen scribit quasi rebus interfuisset, nec ullum dubitationi locum relinquit. Quæ igitur verissime scribere potuit, noluit ; puta res in Italia gestas : quæ voluit, non potuit ; scilicet externa. *Id. ibid.*

(*B*) *Qu'il ne se defendoit pas trop de cette mauvaise qualité.*] Bodin assûre que Paul Jove interrogé, pourquoi il debitoit des mensonges, & pourquoi il suprimoit les veritables évenemens, repondit qu'il faisoit cela en faveur de ses amis ; qu'il savoit bien que ceux qui vivoient alors n'ajoûteroient point de foi à ses histoires, mais qu'il savoit aussi que les siecles à venir ne douteroient point des choses qu'il avoit dites. (*i*) *Cum autem rogaretur cur simularet falsa, vera dissimularet, amicorum gratia id à se factum respondit : ac tametsi superstites intelligeret suis scriptis fidem derogaturos, attamen intelligebat infinitæ posteritati credibilia fore quæ sibi suisque popularibus laudem essent allatura.* Il y a des gens qui supposent qu'il repondit : *Dans* (*k*) *cent ans il ne restera aucune preuve qui puisse me convaincre de fausseté, il faudra donc necessairement qu'on prenne pour des choses veritables ce qu'on lira dans mes histoires.* Quelques-uns disent qu'il se vantoit (*l*) d'avoir une plume d'or, & une plume de fer ; celle-là en faveur des Princes dont il recevroit des faveurs, celle-ci contre les Princes dont il n'en recevroit pas. On veut aussi qu'il ait avoué que la raison pour laquelle il suprima les trois livres où il parloit d'Antoine de Leve, étoit que ce fameux Capitaine ne lui avoit rien donné, & qu'il ne vouloit point qu'un ingrat fût inseré dans son Ouvrage. (*m*) *Quis nescit quanta fuerit virtus Antonii Levæ Hispani ducis, ut solus dici, aut cum paucis Imperator appellari nostri temporis possit : tamen nequissimus* (*n*) *historicus, seu potius fabulator, quod pecunias non dedisset, maluit totam corrumpere historiam, tresque libros qui*

(*h*) *Voyez l'épitre dedicatoire de son Histoire.*

(*i*) *Bodin. ibid.*

(*k*) Anzi mi vien detto, che essendo biasimato il Giovio della infedeltà della sua historia, egli la confessò, soggiungendo però, che si riconfortava, sapendo, che dopò lo spatio di cento anni, non vi sarà più alcuna memoria in contrario ; onde veranno i posteri necessariamente à dare indubitata fede à suoi scritti. *Stefano Guazzo della civil conversatione lib. 2. pag. m. 242.* (*l*) *Teissier, addit. aux éloges t. 1. p. 67.* (*m*) *Cardanus in apologia Neronis.* (*n*) *Paulus Jovius.*

demanda des presens (*C*) avec moins de retenuë que lui. On trouvera dans Moreri ce que Mr. de Thou raporte, touchant le chagrin de cet Auteur contre Anne (*D*) de Montmorency. Brantôme en parle plus amplement. On pretend que Paul Jove ne se plaignit d'avoir perdu quelques livres de son Histoire au saccagement de Rome, qu'à cause que des raisons d'interêt ne souffroient pas qu'il les publiât. Il n'étoit pas estimé par raport (*E*) aux bonnes mœurs; & on l'accusoit d'une grande negligence à reciter son Breviaire. Son stile (*F*) est assez brillant, mais non pas assez historique, ni assez pur. La mauvaise foi n'est pas

qui illi debebantur intermittere, ne (ut ajebat) ingratum insereret historiæ. Pour moi j'ai bien de la peine à croire qu'il ait jamais avoué les choses que je viens de raporter. Je voy qu'il dit hardiment qu'il fait imprimer son Ouvrage, pendant la vie de la plûpart des (*a*) acteurs, parce qu'il n'aprehende pas qu'ils le convainquent de mensonge, comme il leur seroit facile s'il n'avoit pas été fidelle.

(*C*) *Ne demanda des presens avec moins de retenuë.*] „ (*b*) Sa gueuserie me fait souvenir „ de celle de Paul Jove, qui demandoit encore plus ouvertement, & plus laschement „ que luy. J'ay leu certaines lettres de sa façon, qui sont admirables en ce genre. Dans „ quelques-unes il proteste, que si le Cardinal „ de Lorraine ne le fait payer de sa pension, „ il dira qu'il n'est plus de la race de Godefroy, „ qui donna l'Archevesché de Tyr à un Pedant. En d'autres, il demande deux chevaux au Marquis de Pescaire, & le prie, pour „ cet effet, de frapper la terre un peu plus fort „ que ne fit Neptune. En d'autres, il voudroit bien qu'une Dame de ses amies, luy envoyast des confitures de Naples, parce qu'il „ commence à s'ennuyer de l'usage des œufs „ frais (*c*), &c. „

(*D*) *Contre Anne de Montmorenci. Brantome en parle.*] Quoi que le passage de Brantome soit un peu long, je n'y retrancherai rien. „ (*d*) J'ai ouï dire à un grand personnage d'avoir veu dans la premiere impression Latine „ de Paul Jove (je ne sai s'il est vrai) un petit „ trait, qui dit, qu'en mesme temps que le „ Grand Seigneur Sultan Soliman disgracia & „ fit mourir son grand favory Hibrahim Bascha; qu'en mesme temps le grand Roy François disgracia son grand favory le Connestable Anne de Montmorency: mais pourquoy, „ dit-il, ne le fit-il pas mourir, comme l'autre Hibrahim, ou Hibraun Bascha? Ce ne „ fut, ce dit-il, qu'il ne l'eust aussi-bien merité. Et sur ce specifie quelques ravauderies „ qui ne valent rien à dire, lesquelles sont fausses: mais que ce fut parce que ce grand Roy „ estoit bon & misericordieux, & l'autre estoit „ un tyran & cruel. Je ne say si cette édition „ Latine porte cela, mais ce personnage me „ l'a asseuré. En la version Françoise cela n'y „ est point; à quoy ne faut nullement ajouster „ foy, car le dit Paul Jove en parloit, s'il l'a „ dit, comme passionné & mal content dudit „ Monsieur le Connestable, lequel quand il „ fut rappellé du Roy Henry, & qu'il voulut „ faire le reglement de la maison du Roy ainsi qu'il en avoit toute la charge, il trouva „ parmy les pensionaires du feu Roy, cinq „ cens escus de pension ordinaire qu'il donnoit „ audit Paul Jove, lesquels il trancha aussi-tost, „ faisant entendre au Roy que c'estoit un argent mal employé, pour estre plus Imperial „ passionné que François, & pour estre un grand „ menteur. Ledit Paul ayant sceu sa rayeure „ de pension, se mit ainsi à desbagouler contre mondit Sieur le Connestable, & en dire „ pis que pendre. Que c'est d'avoir affaire à „ une langue & plume venimeuse, qui quand „ elle est picquée n'espargne rien. Aucuns disent, que ce Monsieur le Connestable avoit „ veu du temps de sa disgrace ce trait de plume, que ce galant avoit fait plus pour complaire au Roy que pour aucun sujet, comme ordinairement tels Escrivains sont adulateurs & complaisans, pour tirer tousjours „ quelque lippée, & pour ce ledit Monsieur „ le Connestable, quand il vint avec son Roy „ Henry, la luy rendit bonne, & pis luy eust „ fait s'il eust peu, car il fasche fort à un valeureux & genereux Chevalier comme celuy-là, „ d'estre ainsi piqué & blasonné d'un Ecrivain „ sans raison. „ Je dirai en passant que François I. n'eut pas lieu de se repentir de la pension qu'il accordoit à Paul Jove, car il se trouva dans les écrits de son pensionaire sous la forme d'un vainqueur, plûtôt que sous celle d'un vaincu. On pretend que Charles-Quint fit (*e*) cette plainte.

(*E*) *Il n'étoit pas estimé par raport aux bonnes mœurs.*] Cardan l'accuse d'impudicité. *Hic* (*f*) *noster historicus*, dit-il, *admirandus profecto magus (g) alius qui tametsi senex, parum absfuit, quin (h) pepererit. Sed & id detestabilius quod cum esset etiam Antistes, gaudebat numerari (i) procos adolescentulos.* La note marginale de Cardan contient un fait bien étrange, c'est que Paul Jove étoit un hermaphrodite. Imperialis (*k*) avouë que cet Auteur fut accusé d'avoir mené une vie licentieuse, & d'être fort negligent dans l'oraison & dans le recit du Breviaire.

(*F*) *Son stile est assez brillant; mais non pas assez historique, ni assez pur.*] Scaliger en disoit ce que l'on va lire. (*l*) *Paulus Jovius mendacissimus & Guicciardino inferior, nimis affectato & luxuriante stylo, potius quam castigato utens.* Roland Des-Marets en parla avec le dernier mepris, jusqu'à le trouver plein de barbarismes. *Quantum sentio*, dit-il (*m*), *non bonus est historiæ scriptor* (Paulus Jovius) *nec judicio satis valet: qui si vernaculè scripsisset, nullo in numero haberetur. Latinus enim sermo quasi fucus quidam labes illius multas contegit: qui prima specie elegans videtur, nam belle sonat, & quibusdam imponit, mihi non item. Vix enim Latinus est, certè minime purus, totusque idiotismis scatet; nihil fere proprie effert, sed plerumque περιφραστικῶς loquitur, nec pene ulla vox est sine epitheto,* Voilà deux juges fort competens: qui ne s'étonneroit après cela de voir que Lipse parle si avantageusement du stile de nôtre Paul Jove? N'en faut-

(*a*) Absoluto tandem opere id in publicum edere non dubitem, magno hercle incorruptæ veritatis argumento: quandoquidem plerique eorum, qui hæc bello paceque gesserunt, adhuc vivant, ac idcirco gravi existimationis meæ cum periculo mentientem refellere possint. *Jovius præfat. Historia ad Cosmum Medicen.*

(*b*) *C'est-à-dire d'un homme que Balzac apelle* Jean Jaques. *Il entend celui qui fit l'Oraison funebre de Mr. de Peiresc à Rome.*

(*c*) *Balzac lettre 9. à Chapelain liv. 3. pag. m. 114.*

(*d*) *Brantome, éloge de François I. au 1. tome de ses Memoires pag. 228.*

(*e*) Cum aliquando Cæsar noster legeret victoriam quam de Gallis habuerat, dixit, profecto non meam, sed Gallorum Regis victoriam hic scripsit, indicans, ex pecuniis acceptis à Rege quanta mendacia inseruisset Historiæ. *Cardanus in Apologia Neronis.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *C'est-à-dire que les Historiens que Cardan venoit de nommer, & d'accuser de plusieurs vices.*

(*h*) *Quippe Hermaphroditus.*

(*i*) *C'est ainsi qu'il y a dans mon édition: je croi qu'on a oublié le mot* inter.

(*k*) *In Museo historico.*

(*l*) *Scaligerana prima pag. m. 95.*

(*m*) *Rolandus Maresius epist. 41. l. 1. p. m. 184.*

pas l'unique defaut * que l'on critique dans ses Histoires, qui est de tous ses Ouvrages (*G*) celui qu'il a le plus travaillé. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que cet Ecrivain n'eût de l'esprit; & qu'on ne trouve dans ses livres beaucoup de

* *Voyez la remarque F.*

faut-il pas conclure que le goût des plus excellens Critiques n'est pas uniforme, sur une matiere qui ne devroit point partager les jugemens? Quand on sait les regles de l'éloquence, & celles de l'art historique, ne devroit-on pas s'accorder ou à louër, ou à condamner le stile d'un Ecrivain? Mais voyons ce que Lipse dit de Paul Jove. (*a*) *Paulus Jovius multorum judicia magis acerba quam libera experitur. Acriter valde in virum eunt. Ego de eo sic censeo, stilo bonum gravemque esse & plane ad historiam: judicio ac fide ambiguum. Ubi affectus non distrahunt, rectum, ubi illi adsunt, obnoxium. Ad gratiam scilicet se dat & auram. Laudationum nec caussam sæpe habet, nec modum. Genti suæ, Vastio, Medicæis nimis ex professo addictus. His quidem ita ut Laurentium Medicen parricidii reum velut apud judices agat. Orationibus quoque aut frigidus interdum, aut ineptus. Laudandus tamen legendusque ob multiplicem & variam rerum seriem, quas redegit composite & dilucide in unum historiæ corpus* (*b*). L'observation de Lipse touchant les harangues froides & impertinentes que Paul Jove a inserées dans son Histoire, me fait souvenir de Bodin qui se moque d'y voir parler des soldats en Ecoliers de Rhetorique: (*c*) *Præsertim in concionibus, epistolis, fœderibus, decretis quæ Jovius pro arbitratu fingit, in quo tamen decorum ita confudit, ut imperiti milites ipsius Alciati sui laudatoris judicio, declamatores scholastici esse videantur.* Je m'assûre que mon Lecteur sera bien aise de trouver ici les propres termes d'Alciat, sur quoi Bodin s'est fondé. (*d*) *Id à te præcipuè desiderabam, ut ad illud quod Græci πρέπον vocant, non absurdè responderes. Sicuti in ea oratione animadvertebam, quæ à Marconio gregario milite, ad legiones jam planè consternatas & ad seditionem spectantes habebantur, quum Solymano Pannoniæ finibus excedente, Carolus Cæsar Vienna profectus in Italiam rediret. In ea siquidem concione omnes artis nervos numerosque ita expressisti, ut ille Marconius nequaquam ab aratro Volaterrani agri ad signa vocatus: sed ex scola Ciceronis & Hermogenis ad suggestum raptus esse videatur, quum passim exactæ eloquentiæ schemata interniteant, quæ peroranti turbam parêre coëgerint.*

Notez que ces paroles de Lipse, *Laurentium Medicen parricidii reum velut apud judices agat*, ont été ainsi traduites par Mr. Teissier (*e*), *Il defend Laurent de Medicis du crime de parricide comme s'il plaidoit pour lui devant ses Juges.* Paul Jove fait tout le contraire, il agit comme feroit l'Avocat de l'accusateur (*f*) de ce Laurent. On a cru sans doute qu'il s'agissoit là du grand Laurent de Medicis le fauteur des gens de lettres dans le X V. siecle, mais il s'agit d'un autre Laurent qui assassina Alexandre de Medicis l'an 1537.

(*G*) *De tous ses Ouvrages celui qu'il a le plus travaillé.*] Ce fut le premier qu'il composa, & le dernier qu'il publia. Il en forma le dessein l'an 1515. & il en continua l'execution toute sa vie. Il prit pour son sujet ce qui se passa de son tems par toute la terre à commencer à l'année 1494. qui fut celle où les François conquirent Naples sous Charles VIII. Cette histoire comprend 45. livres, & s'étend jusques à l'année 1544. mais il y a une lacune considerable depuis le 19. livre jusques au 24. inclusivement. Ces six livres qui s'étendoient depuis la mort de Leon X. jusques à la prise de Rome l'an 1527. ne contiennent qu'un petit sommaire des évenemens. Il perdit (*g*) au Sac de Rome ce qu'il avoit dejà composé sur cette partie de son histoire, & il ne voulut ni le refaire, ni achever ce qui y manquoit. Deux raisons principales l'en detournerent; l'une qu'il auroit falu encourir la terrible indignation de certaines gens, l'autre qu'il ne vouloit pas exercer sa plume sur une matiere ignominieuse à l'Italie. (*h*) *Peritos medicos imitatus, carcinomata desperatæ curationis, quæ si attrectes, & acri medicamine lacessas, in immensum furere, & pestifera edacique serpigine mortem afferre solent, naturæ relinquenda, neque his ullo pacto manum admovendam judicavi. Quamobrem existimationi salutique meæ consulens, diræ tempestatis materiam, tanquam abominabilis impiique operis, minimè attingendam arbitratus sum, quando hac adversæ fortunæ accepta vulnera, insaniæque nostræ detrimenta, non modo non prodenda posteris, sed pro virili occultanda esse videantur: Ea siquidem, quæ Italicum nomen dedecorent, neque memoria recoli sine dolore, neque sine uberrimis lachrymis scribi, nec sine flagitio pudoreque posteris enarrari queunt.* Nous avons vu ci-dessus (*i*) qu'on a fort glosé à son deshonneur sur cette lacune. C'est une chose remarquable, qu'encore qu'il eût allegué ces deux raisons comme une très-bonne apologie, il ne laissa pas (*k*) de s'engager envers le public dans la page suivante à donner bien-tôt la partie qui manquoit à son histoire. Outre qu'il aprend qu'il a suppleé à cette lacune par des vies particulieres qu'il a publiées. La preface d'où j'ai emprunté ces faits fut écrite à Pise le 1. de Mai 1552. C'est l'épitre dedicatoire du 2. volume de son Histoire. L'Auteur mourut au mois de Decembre suivant, & n'eut pas la satisfaction de voir sortir de dessous la presse le 3. volume qui est le dernier. Il fit imprimer son Ouvrage à Florence. Au reste celui qui m'aprend que ce fut le premier livre que Paul Jove composa, s'est brouillé pitoyablement dans ses calculs. Il dit que l'Auteur commença d'y travailler l'an 1515. âgé d'environ 30. ans, & qu'il mourut en y travaillant âgé de près de 75. ans, & que pendant les 37. années qu'il y travailla sa fortune fut fort agitée. (*l*) *Cum enim anno à nato* CHRISTO *qui numerabatur M. D. XV. ætatis autem suæ circa trigesimum, ea quæ post annum M. CD. XC. IV. per totum orbem terrarum gesta essent, atque se vivo gererentur, animo complexus fuisset, illud Historiæ opus, omnium suorum primùm exorsus fuit, licet omnium postremum illud ediderit, eique quinque fermè annis septuagenario major immortuus est. Triginta itaque illis ac septem annis quibus historiam concinnavit, varia & ipse fortuna* (*uti fieri*

(*a*) *Lipsius not. ad* 1. *lib. Politic. c.* 9. *p. m.* 218.

(*b*) *La Popeliniere sans parler de Lipse, n'a fait que traduire ceci en donnant son jugement sur Paul Jove*, Hist. des Histoires liv. 7. p. 403. *Il n'a pas même entendu* laudationum nec caussam sæpe habet, nec modum: *paroles qu'il traduit par celles-ci;* il n'observe les causes ni moyens en ses loüanges.

(*c*) *Bodin. ubi supra p.* 72.

(*d*) *Alciatus, epistola ad Paulum Jovium in limine Historiarum Jovii.*

(*e*) *Addit. aux éloges tirez de Mr. de Thou to.* 1. *p.* 65.

(*f*) *Voyez le* 38. *livre de l'Histoire de P. Jove.*

(*g*) Fatali illa sub Clemente VII. urbis æternæ clade nonnulli libri in schedis tantum descripti ibi deperiere, haud sine suo dolore maximo. *Basilius Joannes Heroldus epist. dedicatoria Operum Jovii.*

(*h*) *Jovius præfat.* 2. *tomi Historiarum.*

(*i*) *Dans la remarque B.*

(*k*) Quod si mihi quanquam pedibus capto, atque adeo graviter senescenti, Deus magnus fatalis horæ spatium extendat, perpetua procul dubio lucubratione enitar, ut totum id quod in clade urbis ereptum, vel à me postea contumaci quadam indignatione prætermissum fuit, non diu à bonis mortalibus desideretur. *Jovius ibid. sub finem.*

(*l*) *Basil. Joh. Heroldus ubi supra.*

de choses curieuses. Vous verrez dans Moreri qu'il mourut à Florence l'an 1552. Il s'étoit retiré dans cette ville fort mecontent de la Cour de Rome, à cause qu'il n'avoit pu obtenir (*H*) l'Evêché de Come. Il avoit un frere nommé Benedictus (*I*) JOVIUS, qui composa quelque chose. Il y a un Paul JOVE, qui dans le Concile de Trente opina d'une (*K*) maniere curieuse sur la question de la residence.

JOUR.

fieri solet) *jactatus* JOVIUS. On peut compter là 3. fautes. 1. Un homme qui travaille à une chose depuis sa 30. année jusques à sa 74. y travaille 44. ans, & non pas seulement 37. 2. Paul Jove étant mort l'an 1552. n'a point vêcu plus de 74. ans, s'il est vrai qu'en 1515. il n'en avoit qu'environ trente. Il n'auroit vêcu qu'environ 67. ans. 3. L'épitaphe (*a*) de Paul Jove lui donne 69. ans 7. mois & 22. jours de vie, il n'est donc point vrai qu'il ait vêcu près de 75. ans, & c'est parler sans exactitude, que de dire qu'il avoit environ 30. ans l'an 1515.

Par occasion je dirai que le livre *de piscibus Romanis*, est le (*b*) premier Ouvrage que Paul Jove ait publié. Il le dedia au Cardinal Louïs de Bourbon. L'épitre dedicatoire est datée du Vatican le 29. de Mars 1524. Il se proposoit alors une chose qu'il n'executa pas; c'étoit de mettre bien-tôt sous la presse la premiere decade de son histoire. (*c*) *Exibit in publicum propediem hujusmodi laboriosissimi operis prima decas, non sine aliqua spe immortalitatis.*

(H) *Qu'il n'avoit pu obtenir l'Evêché de Come.*] Cela paroît par une lettre (*d*) qu'André Alciat lui écrivit. Elle est datée de Pavie le 7. d'Octobre 1549. & sert de reponse à une lettre que Paul Jove lui avoit écrite pour lui faire part de son mecontentement, & du dessein qu'il avoit formé de sortir de Rome, & de s'en aller à Florence. *Scribis te gravi injuria permotum, Urbe (quod nunquam fieri posse putaram) propediem excessurum, ne diutius acceptæ contumeliæ deformis testis in ea aula specteris, in qua par multos annos (uti mihi videtur) cum aureæ mediocritatis bonis planè beatus, tum studiorum tuorum authoritate clarus hactenus fuisti. Mirum profectò videri potest, quòd tibi doctrinæ ac ætatis honore majora promerito, in petitione Pontificatus patriæ tuæ Paulus Pontifex quendam prætulerit. At quem hominem? qui Comi neque natus, neque unquam visus sit, & qui (sicut à multis audio) ex arcanis cubiculi sordibus in lucem repente sit productus.* Voilà qui ne va pas mal; c'est parler assez cavalierement du Saint Pere: on ne le traite guere mieux dans la suite: *Quis in hoc Pontificem ἀμουσότερον non judicet: non enim hostis bonarum literarum & plane ferreus esse non potest qui te gravissimarum rerum scriptorem intempestive contempserit... Dices te indigne deceptum ab inveterati astus sene principe, qui blandis promissis vota tua honeste concepta inique fefellerit.* Je crains bien que Mr. de Thou n'ait fait ici une faute: il pretend que ce fut Clement VII. qui refusa à Paul Jove l'Evêché de Come, & que ce refus lui attira des duretez dans les livres du postulant. (*e*).

(I) *Nommé Benedictus* JOVIUS, *qui composa quelque chose.*] Il étoit l'aîné de Paul, & il lui tint lieu de pere: ce fut lui qui l'éleva, & qui l'instruisit, & qui l'anima à être Auteur: car lui ayant montré deux de ses Ouvrages, savoir l'Histoire de Come, & un traitté sur les actions & sur les mœurs de la nation Suisse, il lui fit naître l'envie de composer une histoire generale. Il mena une vie fort tranquille & fort retirée dans le lieu de sa naissance, duquel il ne sortit jamais que pour aller entendre à Milan les leçons d'un Professeur Grec. Il avoit apris cette langue de lui-même, mais il souhaita d'aprendre à la prononcer; ce fut le sujet de son unique voyage. Il vêcut 73. ans toûjours sain & vigoureux de corps & d'esprit. Il avoit destiné au public une centaine de lettres remplies d'érudition: ses fils devoient (*f*) avoir soin de les publier avec quelques autres compositions qu'il leur laissa, quelques traductions du Grec, & quelques pieces de poësie. Leur oncle attendoit cela de leur diligence (*g*), mais je ne pense pas qu'il y ait rien d'imprimé de cet Auteur que des poësies Latines. *Paulus* JOVIUS *Junior*, dont on voit plusieurs vers Latins dans les éloges que nôtre Paul Jove a composez, étoit neveu de *Julius Jovius* * qui avoit succedé à son oncle Paul dans l'Evêché de Nocere. J'ai dit ailleurs (*h*) que Paul Jove n'étoit point Poëte.

(K) *Opina d'une maniere curieuse sur la question de la residence.*] Un de mes amis qui m'avoit entendu dire tout ce dont je me souvenois de nôtre Paul Jove, me representa que j'oubliois le meilleur. Il fut, me dit-il, l'un des Peres du Concile de Trente; & comme il n'étoit nullement Theologien, car il avoit été Medecin avant que de parvenir à la Mitre, & il ne discontinua jamais l'étude des belles lettres, je ne pense pas qu'il se signalât beaucoup dans cette assemblée, quand il faloit opiner sur quelque point de doctrine. Il avoit un grand interêt à ne pas souffrir que l'on decidât que la residence des Evêques est de Droit divin. Cette These si ardemment soutenuë par quelques-uns des Deputez ne pouvoit point l'accommoder: c'étoit *aux Evêques de Cour prêcher la residence.* Il la combatit par des raisons de pratique: il fit voir que les Dioceses où la residence étoit observée n'étoient pas moins (*i*) dans le desordre que les autres, & il cita nommément la ville de Rome. Mais il vaut mieux l'entendre lui-même. Cet ami me montra tout aussi-tôt la page 470. de Fra-Paolo où je trouvai ce qui suit. *Si l'absence des Prelats étoit la vraye cause des abus, l'on verroit moins de corruption dans les Eglises, où les Evêques ont residé de nôtre tems. Depuis cent ans, les Papes se sont tenus assidûment à Rome, & ont aporté tous leurs soins à faire instruire le peuple, & avec tout cela nous ne voyons pas que céte ville en soit mieux policée. Les Villes Capitales des Royaumes, où les Evêques n'ont pas manqué de resider, sont plus gâtées que de miserables villes, qui n'ont point vû leurs Evêques depuis un siecle. Et pas-un des anciens Prelats, qui sont ici, & qui ont toûjours residé (car il y en a quelques-uns) ne nous pourra montrer, que son Diocese soit mieux reglé, que ceux de ses voisins, qui n'ont jamais residé. Ceux qui disent,* que

(*a*) *Apud Paulum Freherum theatr. p. 1454. & apud Pope Blount. censf. Author. pag. 449. ou au lieu de 22 jours on met 12. jours. Mr. de Thou a 22.*

(*b*) *Heroldus ubi supra, qui nous aprend l'ordre des Ecrits que cet Auteur publia.*

(*c*) *Jovius epist. dedic. libri de piscibus.*

(*d*) *Elle est imprimée à la tête de de l'Histoire de Paul Jove.*

(*e*) Cum ad Novocomensem Episcopatum omnibus votis anhelaret, suæque erga Mediceam familiam, in cujus laudes profusus fuerat, observantiæ deberi id meritorum fiducia putaret, tamen ab eo obtinere non potuit: quod in causa fuisse plerique credunt, cur Clementem in Historiis avaritiæ tenacitatis insimulet. *Thuan. l. xi. pag. 235.*

(*f*) Sed hæc & Græcæ traductionis non ignobilia opera cum lepidis poematibus eruditorum liberorum diligentia publicabit. *P. Jovius elog. cap. 106.*

(*g*) *Tiré de Paul Jove au chap. 106. des eloges des Savans.*

* *Voyez Ughelli, Ital. sacr. to. 7. p. 746.*

(*h*) *Dans l'article d'Hadrien VI. remarque C.*

(*i*) *Conferez avec ceci ce que dit Brantome dans l'endroit que je cite, article de François I. remarque L, & joignez-y ces paroles de Mezerai Abregé Chronolog. tom. 6. pag. 434.* Le Parlement leur enjoignit par Arrêt, d'aller dans leurs Evêchez faire leur devoir, autrement qu'ils y seroient contraints par la saisie de leurs meubles & de leur équipage. Mais peut-être que de la façon que la plûpart d'eux vivoient, leur absence causoit moins de scandale à leur troupeau, que n'eût fait leur residence.

JOUR. Cet article qui a paru dans nôtre Projet, sera à la fin de ce Dictionaire comme une Dissertation. Voyez HIPPOMANES.

IRNERIUS*, Jurisconsulte Allemand, vivoit au XII. siecle. Il passe pour le premier qui ait renouvellé la profession du Droit Romain, interrompuë depuis l'invasion des Barbares. Il avoit eu beaucoup de credit en Italie auprès de la Princesse Mathilde, & ayant porté l'Empereur Lothaire à ordonner que le Code & le Digeste fussent lus dans les Ecoles, il fut le premier qui exerça en Italie cette profession. Sa methode fut de concilier les reponses des Jurisconsultes & les loix, qui paroissent contraires les unes aux autres. Il mourut environ l'an (*A*) 1190. & fut enterré à Boulogne†, où il avoit été Professeur. On pousse la chose plus loin; car on dit que Lothaire abrogeant toutes autres loix, ordonna que le Droit (*B*) de Justinien reprit son ancienne autorité dans le Barreau. Le celebre Calixte, Professeur en Theologie à Helmstad, a soutenu‡que c'est un mensonge; & il a été suivi en cela par le docte Conringius ⸸ son Collegue. Mais Bertold Nihusius écrivit pour l'opinion β contraire, & mena rudement le Docteur Calixte. Il est certain que la tradition n'est point favorable à celui-ci, & qu'elle a donné à Irnerius la qualité de premier (*C*) restaurateur du Droit Romain. C'est encore lui, dit-on, qui porta l'Empereur Lothaire, dont il étoit Chancelier, à introduire dans les Academies la creation des Docteurs, & qui en dressa la formule: d'où vint que dès ce tems-là on promut solennellement au Doctorat Bulgarus, Hugolin, Martin, Pileus; & quelques autres qui commencerent à interpreter les loix Romaines. Ce fut à Boulogne que ces belles ceremonies eurent leur commencement; elles se repandirent de là dans les autres Universitez, & passerent de la Faculté de Droit en celle de Theologie. On

* *On le nomme aussi* Wernerus, *ou* Guarnerius.

† *Ex Forstero Hist. Juris Civil. Rom. l.* 3. *c.* 6.

‡ *In libello de morali Theologia.*

⸸ *Consultez la preface de son* Origo Juris Germanici, *imprimée en* 1643.

β *Voyez le livre qu'il intitula* Irnerius.

(a) *Il pre[t]end que le Decret de la residence de Droit Divin se[r]oit que les Evêques se soustrai[r]oient aux Papes, & [l]es Curez [a]ux Evê[q]ues.*

que ces Eglises sont des troupeaux sans Pasteurs, devroient considerer, que les Curés ont charge d'ames aussi bien que les Evêques, & neanmoins l'on ne parle que de ceux-ci, comme s'il n'y pouvoit avoir des Chrêtiens fidéles, où il n'y a point d'Evêques. Il y a dans les montagnes des peuples, qui n'en ont jamais vû, & qui pourtant peuvent servir d'exemple aux Villes Episcopales. Nous devons loüer & imiter le zéle & la conduite des Peres de ce Concile sous Paul, qui ont ordonné des peines contre les Prelats, pour les obliger à la Residence, & ont commencé de lever les empêchemens qui les éloignoient de leurs Eglises. Plûtôt que de nous flater d'une vaine esperance, que la residence produira la reformation de l'Eglise, nous devons craindre, que comme nous cherchons maintenant des moyens pour la residence, les (a) *inconveniens, qui en naîtront, n'obligent nos successeurs d'y apliquer le remede de l'absence* (b). Je n'eus pas beaucoup de peine à desabuser mon ami: il ne falut que lui faire prendre garde que l'Historien du Concile parle d'un Paul * Jove Evêque de Nocere l'an 1562. dix ans après la mort du Paul Jove dont il s'agit dans cet article.

(*A*) *Environ l'an* 1190.] J'ai de la peine à croire qu'il ait vécu jusqu'à ce tems-là, car en premier lieu Lothaire II. ne vécut que jusqu'en 1138. pour le plus; & c'est une preuve visible que Forsterus n'y a gueres regardé de près, car il a dit (c) que ce retablissement du Droit Romain arriva environ l'an 1190. Pourquoi croiroit-on qu'à l'égard de la mort d'Irnerius, il ait calculé plus exactement? En 2. lieu on aplique (d) cette affaire à l'an 1133. Or qui croira qu'une chose de cette importance ait été executée par les conseils d'un jeune homme? Il est cent fois plus probable qu'Irnerius ne fit reüssir ses conseils, qu'à cause de la grande autorité qu'il s'étoit aquise par sa science & par sa prudence, & des là il ne faut plus gueres se l'imaginer au dessous de 40. bonnes années. S'il avoit donc vécu jusques en 1190. Il auroit vécu près de 100. ans, & en ce cas-là Forsterus seroit inexcusable de n'avoir point marqué cette vieillesse si peu commune. Ajoûtez qu'un Chancelier d'Empereur est presque toûjours assez âgé. Ce qui accableroit Forsterus, seroit de lui soutenir que la Mathilde auprès de laquelle il donne tant de credit à Irnerius, a été cette Comtesse qui fut si liberale envers les Papes, & qui mourut l'an 1115. où cette Reine d'Italie qui fut femme de Conrad (e) fils de l'Empereur Henri IV. & fille de Roger Roi de Sicile.

(*B*) *Ordonna que le Droit de Justinien.*] Voici ce qu'en dit Monsr. Heifs dans son Histoire de l'Empire sous l'an 1133. *Cette solennité finie l'Empereur reprit le chemin d'Allemagne où par le conseil d'un certain nommé Werner Ursperg, autrement Irnerius* (f) *qui étoit fort savant dans le Droit ancien de Justinien, il ordonna que la justice se rendroit dans l'Empire selon le Digeste ou le Code dont l'usage avoit cessé depuis* 5. *ou* 6. *cens ans. De sorte que ces loix furent introduites en Italie, en Allemagne, & en suite en France & en Espagne, où les peuples auparavant se servoient du Droit qu'ils avoient en propre, & des coutumes qu'ils suivoient en particulier* (g). Calvisius sans parler de nôtre Werner, dit sous l'an 1137. que Lothaire trouva dans la Pouille les loix Romaines, qu'il les donna aux Pisans, & qu'il ordonna qu'elles fussent expliquées, & qu'on s'y conformât dans les Tribunaux de l'Empire. Il ajoûte que ce livre fut porté depuis dans la Bibliotheque de Florence. Un autre Historien (h) aplique cela au tems que cet Empereur marcha contre Roger Roi de Sicile, environ l'an 1135. & remarque que le manuscrit des loix Romaines trouvé dans la Pouille ayant besoin d'un interprete, cette commission fut donnée à Irnerius.

(*C*) *Restaurateur du Droit Romain.*] Voici comment un Auteur (i) que j'ai deja cité en parle. *Irnerius primus legibus glossas apposuit, & suo exemplo cæteris illuminandi juris exemplum dedit: unde* LUCERNA JURIS *dictus fuit, & instaurator legum Romanarum cognominatus.*

(b) *Fra[-] [P]aolo Hist. [d]u Concile [d]e Trente [l.] 6. p. 470. [a]d ann. 1562. de [l]a traduction d'Amelot, [V]oyez la [p.] 499. de [l']édition [I]talienne [in] 4.*

* *C'est [P]aulus Jovius Ju[n]ior: il [fu]t fait [c]oadju[te]ur de son [on]cle Paulus Jo[vi]us à l'E[v]êché de Nocere le [..] de [..]. 1560. Il [m]ourut [e]n 1585. [U]ghell. ubi [su]pra.*

(c) Incidit [h]ec revo[ca]tio & [re]stitutio [J]uris Civi[li]s in an[nu]m Christi 1150. *Forsterus, Hist. Juris Civil. l.* 3. *c.* 6.

(d) *Voyez [l]a remar[q]ue sui[v]ante.*

(e) *Qui mourut l'an* 1101. Mathias, Theatr., p. m. 902.

(f) *L'édition de Hollande dit* Irnervis.

(g) Antea homines Jure incerto utebantur, Jure nempe Romanorum corrupto, Jure item Longobardico & lege Salica. *Christ. Mathiæ Theatr. histor. pag.* 921.

(h) *Christ. Mathiæ ib. p.* 920. *citant Chytræus in Chronol. p.* 309.

(i) *Mathias ubi supra.*

On pretend que l'Université de Paris ayant adopté ces usages, s'en servit la premiere fois à l'égard de Pierre Lombard, qu'elle crea Docteur en Theologie*.

ISLEBIENS. C'est ainsi qu'on nomme ceux qui embrasserent les sentimens d'un Theologien Saxon nommé Jean Agricola, nâtif d'Islebe, disciple & compatriote de Martin Luther. J'ai parlé fort amplement de ce † Jean Agricola. Il enseigna quelque tems une très-fausse doctrine touchant l'usage de l'ancienne Loi. Il avoit pris de travers les disputes de Saint Paul contre les Juifs; & l'opposition que ce grand Apôtre de la Grace a si souvent faite entre l'œconomie des œuvres, & l'œconomie de la Foi. Luther s'opposa si vivement aux erreurs d'Agricola, qu'il le contraignit à s'en dedire. Chacun peut conoître pourquoi on donna le nom d'*Antinomiens* aux sectateurs de ce personnage. Leurs sentimens n'ont pas été fidelement representez par leurs adversaires; & il ne faut point douter qu'il n'y ait beaucoup d'exaggeration (*A*) dans ce que Prateolus en a dit. Mais ce n'est rien en comparaison des bouffonneries (*B*) dont Garasse s'est servi, en raportant les pretenduës heresies des Islebiens.

* *Mathias, Theatr. historic. in vita Lotharii II.*

† *Voyez son article à la lettre A, p. 125.*

JUBA.

(*A*) *Beaucoup d'exaggeration dans ce que Prateolus en a dit.*] Il n'a point été aux sources; il a seulement copié Staphylus, Hosius & Lindanus. Ce qu'il copie de Staphylus doit être reduit à ceci (*a*), que selon Jean Agricola la loi de Dieu est tout-à-fait inutile; qu'elle n'est necessaire ni avant ni après nôtre justification, & que l'homme sous l'Evangile n'est point obligé à faire de bonnes œuvres. Ce qu'il copie de Lindanus est beaucoup plus dur: c'est que selon Jean Agricola, les hommes peuvent être justes contre leur conscience, & qu'un adultere, un usurier, un fornicateur, ou tel autre grand pecheur sera sauvé pourveu qu'il croye. (*b*) *Antinomi à Joanne Islebio Lutheri cive ac discipulo exorti. Hi dogma sequuntur legibus divinis contrarium, (ait Querela Lutheri) legem operum rejicientes, finguntque homines contra conscientiam justos esse. Ajunt enim, teste Luthero lib. de Conciliis: Si es adulter, scortator, usurarius, avarus, aut aliis pollutus peccatis, si tantùm credis, salvus es. Hactenus Lindanus.* Je ne saurois croire que ce soit raporter fidelement les opinions d'Agricola.

(*a*) *Prateolus, in Elencho hereticorum, voce* Antinomi, *p. m. 41. Il dit que Staphylus tire cela des notes d'Agricola sur l'Evangile de St. Jean, & des disputes Antinomiques de Luther.*

(*b*) *Prateolus ibid.*

(*B*) *Les bouffonneries dont Garasse s'est servi.*] Il est utile de representer aux lecteurs les grans exemples de la hardiesse de certaines gens à calomnier; c'est pourquoi la longueur de ce passage n'empêchera pas que je ne l'insere ici. „ (*c*) Les Islebiens ou Antinomiens, qui sont „ autrement apellez les *Nomomaches*, d'autant „ qu'ils se sont opposez à la loy de Moyse, di„ sant par leurs articles de Foy, que c'est une „ gesne de nos ames, sont disciples d'un certain „ laboureur nommé Joannes Islebius, lequel „ sortant du cul de la charruë, *Triduo se Theolo*„ *gum professus est*, comme parle Melanchthon „ escrivant contre luy. Les principales resveries „ de ces gueux sont couchées ponctuellement „ au livre, *De libertate Christianâ*, composé par „ le Docteur Paulus Crellius qui estoit l'un „ des principaux advocats de cette maudite sec„ te. Je n'en mets que trois des plus signalées, „ prises mot à mot de leurs articles de foy. La „ premiere porte que tout l'Evangile & tout le „ vieux Testament, s'il n'est presché de vifve „ voix, *sunt veteres calcei in angulo derelicti*, sont „ comme des vieilles savates qu'on laisse dans „ un coing, lors qu'elles ne peuvent plus ser„ vir: mais quand on presche l'Evangile, lors „ il se faict comme une paire de souliers, du„ quel il est parlé dans les Cantiques: *Quàm* „ *pulchri sunt gressus tui in calceamentis tuis filia* „ *principis.* Et dans le Pseaume CVII. *In Idu*„ *maam extendam calceamentum meum*: c'est „ à dire, suivant l'exposition de Beze:

„ *Contre Edom peuple glorieux*
„ *Je jetteray mes souliers vieux.*

„ De façon qu'à leur dire les Predicateurs sont „ des savetiers, les Escritures sainctes sont des „ vieilles savates; la chaire c'est la Saveterie, „ le Quaresme & les Advens sont la foire aux „ savates. La seconde proposition des Antino„ miens est encore plus horrible, & je suis bien „ marry de ce que les paroles me manquent „ pour exprimer la pesanteur de mes pensées: „ elle est conçuë en ces termes par le Docteur „ Crellius: *Qui quærit salutem in veteri lege,* „ *quærit* PEDICULUM IN SCABIE, qui „ cherche son salut dans la loy de Moyse, & „ dans le vieux Testament, cherche DES POUX „ dans de la GALE, c'est à dire que le salut „ de nos ames est semblable à DES POUX, & „ Dieu est semblable à de la TEIGNE. Je „ n'ay point de parole pour exprimer mon es„ tonnement. . . . La troisiesme maxime des „ Nomomaches est quottée par le Docteur Crel„ lius en ces termes, *Moses ad corvos habeat cum* „ *lege suâ, nam si non resipuit, est damnatus ad* „ *omnes Diabolos.* Pour moy j'appelle de la sen„ tence des Antinomiens, comme ayant pro„ curation de Moyse, & je trouve que l'estour„ dissement des Nomomaches est beaucoup plus „ grand que celuy des Manicheans; car lors „ qu'ils renvoyoient Moyse, ils pretendoient „ avoir des pretextes plus honorables au rap„ port de St. Augustin au livre xv. contre Fau„ ste; & enquis pourquoy ils rejettoient le „ vieux Testament, & toute la loy de Moyse, „ ils respondoient avec des paroles specieuses & „ des phrases bien adjancées, que pour eux ils „ pratiquoient en cela le commandement de „ JESUS-CHRIST, qui defendit à ses A„ postres de mettre du vin nouveau dans de „ vieux outres: & que leur Eglise estoit com„ me une jeune Damoyselle, qui ne reçoit point „ de lettres ni de poulets de ses vieux amou„ reux, lesquels taschent de la suborner par „ promesse: c'est à dire, que leur Eglise ne re„ çoit ny ne recognoist le vieux Testament qui „ est un vieux vin poussé, un vieux lambeau „ de bureau tout dechiré, un vieux amoureux „ cassé aux gages; & puis ils adjoustoient com„ me en triomphant, & insultant à nostre Egli„ se;

(*c*) *Garasse, Doctrine curieuse liv. 5. section 16. p. 557.*

JUBA. L'Histoire fait mention de deux Princes qui ont eu ce nom, & dont l'un étoit le pere de l'autre. Mr. Moreri en a parlé; mais il a fait (*A*) quelques fautes qu'il est bon de remarquer. Nous ne releverons que très-peu de fautes (*B*) des autres Auteurs.

JUDITH, femme Juïve qui delivra sa patrie assiegée par Holoferne. Vous trouverez cette histoire dans Moreri, avec quelques observations sur les embarras où elle jette les Commentateurs. De tous les livres que les Protestans ont rejettez comme apocryphes, il n'y en a point qui meritât mieux que celui-là cette flêtrissure; car le party le plus raisonnable que l'on puisse prendre est de dire que (*A*) c'est un Roman pieux. Il n'y a que peu d'années qu'un savant Benedictin

„ se: *Vos quidem pergite agere ut cœpistis, rudem „ pannum veteri vestimento committite, novum vi- „ num veternosis utribus credite, duobus maritis „ nulli placituri servite, Christianam fidem Hippo- „ centaurum facite, nec equum perfectum nec ho- „ minem: nobis soli Christo servire permittite.* A „ ces effronteries delitieuses, à ces paroles char- „ meresses, diroit-on pas que voylà de sainctes „ ames? Mais au bout de l'affaire il se void que „ les Manichéens sont des belistres. Il est vray „ que tous belistres qu'ils estoient, ils n'avoient „ pas tant de poux que les Antinomiens. „

(*A*) *Moreri. . . a fait quelques fautes.*] I. Il dit que Juba le pere étoit Roi de Mauritanie. Cela est faux. Du tems de ce Juba la Mauritanie Cesarienne apartenoit à Bocchus, & la Tingitane à Bogud. Quelque tems après, c'est-à-dire l'an 716. Bocchus s'empara de la Tingitane. Après sa mort son Royaume fut reduit en Province l'an 721. comme la Numidie l'avoit été sous Jules Cesar (*a*). II. Il dit que Juba le fils fut retabli par Auguste dans le Royaume de son pere, c'est-à-dire dans la Numidie. Il faloit dire avec Dion (*b*) qu'Auguste lui donna quelques parties de la Getulie, & les 2. Mauritanies, & que la meilleure partie de la Numidie fut laissée dans son état de Province Romaine. Il est vrai que Strabon (*c*) assûre qu'Auguste retablit Juba dans le Royaume de son pere, & que de plus il lui accorda la Mauritanie; mais de la maniere que ce Geographe pose les limites de la Province Romaine, & du Royaume de ce Juba, il (*d*) paroît que la Numidie apartenoit aux Romains. III. Moreri impute à Pline d'avoir dit que Juba le fils *trouva une herbe, que son Medecin Euphorbe apella de son nom Euphorbie.* Ce n'est point ce que Pline dit: voyons ses paroles, (*e*) *Invenit & patrum nostrorum ætate rex Juba, quam appellavit Euphorbiam Medici sui nomine.* Cela veut dire que Juba decouvrit une herbe qu'il apélla Euphorbie du nom de son Medecin. Il seroit un peu étrange que le Medecin d'un Monarque eût été assez mauvais Courtisan, pour donner son nom à une herbe que le Roi son maître auroit trouvée. C'est neanmoins ce que Pline auroit assûré, si l'on s'en raportoit à Moreri. Il seroit beaucoup moins étrange qu'un Roi inventeur d'une herbe, aimât mieux lui faire porter le nom de son Medecin, que le sien propre. C'est ce que Juba auroit fait, si nous nous en raportions au temoignage de Pline que j'ai cité; mais il y a lieu de croire que Pline n'a pas eu ici l'exactitude qu'il devoit avoir. Ce qu'il avoit dit dans un autre livre est plus croyable. C'est que l'Euphorbie avoit été ainsi nommée à cause de son inventeur, qui étoit le Medecin du Roi Juba. Il ajoûte une chose qui meritoit bien que Moreri la raportât. Il dit que Juba fit un Traité particulier de cette herbe, où il donna beaucoup de loüanges aux vertus très-singulieres dont elle étoit douée. (*f*) *Juba Ptolemæi pater; qui prius utrique Mauritaniæ imperavit, studiorum claritate memorabilior etiam, quam regno, similia prodidit de Atlante: præterque gigni ibi herbam Euphorbiam nomine ab inventore medico suo appellatam. Cujus lacteum succum miris laudibus celebrat in claritate visus, contraque serpentes, & venena omnia, privatim dicato volumine.* IV. Je pourrois marquer pour une faute les mauvaises (*g*) citations de Moreri.

(*a*) *Voyez les preuves de tout ceci dans le Pere Noris* Cenotaph. Pisana pag. 235.

(*b*) *Lib.* 53. *ad ann.* 729.

(*c*) *Lib.* 17. *p.* 570.

(*d*) *Voyez le P. Noris ubi supra.*

(*e*) *Plin. lib.* 25. *c.* 7. *p. m.* 400.

(*f*) *Plin. lib.* 5. *c.* 1. *sub fin. p. m.* 527.

(*g*) *Il cite Dion au livre* 41. & seq. *il faloit citer nommément le* 43. *Il cite Pline au chap.* 1 *du* 25. *livre: il faloit citer le chap.* 7. *Il cite le* 8. *livre d'Athenée, où il n'est parlé que d'une épigramme Greque de Juba: il faloit citer le* 3. & 4. *livre. Il faloit citer le livre* 17. *de Strabon, & le* 2. *livre de Vossius.*

(*B*) *Que très-peu de fautes des autres Auteurs.*] Il semble que Josephe ait assûré que Juba le fils eut pour femme Glaphyra, veuve d'un des fils d'Herode. Voyez l'article de cette femme (*h*) où nous refutons cela. Le P. Salian a cru que Juba mourut l'an 759. de Rome. Le P. Noris l'a (*i*) refuté invinciblement par cette remarque: Strabon écrivoit son 13. livre peu après l'an 771. Or dans son 17. livre il parle de Juba comme d'un Prince mort depuis peu; il faut donc que Juba ne soit point mort avant l'an 772. ou environ. Le même Strabon dit ailleurs (*k*) que Juba vivoit sous l'Empire de Tibere. Or Tibere n'a commencé de regner qu'en l'année 767. Il semble qu'on peut recueillir d'un passage de Tacite, que Juba vivoit encore (*l*) l'an 776. Noldius se trompe lors qu'il suppose que Dion assûre qu'Auguste donna l'Egypte à Juba outre le Royaume de son pere (*m*). Il n'y a rien dans les paroles de Dion qui nous engage à raporter ταύτην à l'Egypte, & il est sûr qu'il faut raporter ce mot à Cleopatre. Le Traducteur de Dion a bronché là (*n*) pitoyablement. Noldius ayant cité le passage où Dion assûre (*o*) que Juba, au lieu du Royaume de son pere, reçut d'Auguste quelques parties de la Getulie, les Etats de Bocchus & ceux de Bogud, observe que Pline a justement substitué à ces Etats l'une & l'autre Mauritanie. *Pro quibus rectè Plinius* hist. nat. V. c. I. *utramque Mauritaniam substituit, hoc est Cæsariensem & Tingitanam.* C'est insinuer clairement cette fausseté, que ces deux Mauritanies, & les Etats dont parle Dion n'étoient pas la même chose.

(*A*) *Que c'est un Roman pieux.*] Dom Bernard de Montfaucon (*p*) observe *que les Protestans pour se tirer de toutes les difficultez, ont dit que ce livre n'est qu'une fiction ou une parabole, & que quelques-uns d'entre eux ont assûré que c'est*

A a *une*

(*h*) *Dans la remarque B.*

(*i*) *Ubi supra p.* 238.

(*k*) *Lib.* 6. *circa fin.*

(*l*) *Voyez l'article* Glaphyra *pag.* 1242. *col.* 1.

(*m*) *Noldius de vita & gestis Herodum, pag.* 176.

(*n*) Ἥ τε Κλεοπάτρα Ἰόβᾳ τῷ τοῦ Ἰόβου παιδὶ συνῴκησε. τούτῳ γὰρ ὁ Καῖσαρ τραφέντι τε ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, καὶ συστρατευσαμένῳ οἱ ταύτην τε καὶ τὴν βασιλείαν τὴν πατρῴαν ἔδωκε. Cleopatra autem Jubæ Jubæ filio in matrimonium tradita est. Hunc Jubam Cæsar in Italia educatum, ac suam militiam secutum, hoc regno (lisez *ea, Cleopatra scilicet*) & paterno etiam donavit. *Dio, lib.* 51. *p.* 520. Leunclavius dans son édition de Dion a remarqué cette faute de Xylander. (*o*) *Id. lib.* 54. *pag.* 589. *ad ann.* 729. (*p*) *Preface de la verité de l'Histoire de Judith, à Paris* 1690. *in* 12. *La* 2. *édition est de l'an* 1692.

nedictin (*B*) a fait un livre pour resoudre les difficultez qu'on propose contre cette histoire. S'il ne les a pas levées, il a du moins fourni divers éclaircissemens utiles. Je me souviens d'avoir vu une Dissertation, où entre autres argumens on fait valoir celui-ci, c'est qu'il ne faut point regarder comme un livre Canonique un Ouvrage qui autorise l'assassinat. Cela me fait souvenir d'une chose qui (*C*) concerne l'assassin de Guillaume I. du nom Prince d'Orange. Quelcun a remarqué qu'on donne à Judith un éloge de grande signification, quand on assûre que la medisance ne l'avoit (*D*) jamais attaquée.

JULES

une tragedie. Il me semble que les Protestans se soucient peu de lever ces difficultez, car c'est leur interêt qu'elles subsistent, & qu'elles se multiplient d'une façon très-embarrassante. Ils montrent par là qu'ils ont eu raison de rejetter cet Ouvrage, & que l'Eglise Romaine prend pour un livre canonique ce qui ne l'est point. Je croi donc que quand cet Auteur a dit cela, il ne songeoit point au systême des Protestans; il se les representoit interessez, non moins que les Catholiques, à maintenir dans cet Ouvrage la gloire du Saint Esprit. Quand on ne peut pas la sauver en accordant une chose avec les veritez historiques, on a recours aux allegories, aux paraboles, au sens mystique &c. C'est ce que feroient les Protestans, s'ils croyoient que l'Historien de Judith a été divinement inspiré; mais comme ils ne le croyent point, peu leur importe de dire que c'est une parabole.

(*B*) *Qu'un savant Benedictin a fait un livre.*] Vous verrez son nom & le titre de son Ouvrage dans la remarque precedente. La methode qu'il a suivie pour conserver à l'histoire de Judith le rang qui lui est donné dans la Communion de Rome, est plus instructive, & en même tems plus édifiante que celle dont se servent les Controversistes Romains. Ceux-ci pour l'ordinaire ne s'amusent qu'à retorquer les objections. Ils tâchent de faire voir que les reproches des Protestans contre les livres apocryphes, peuvent être alleguez contre les livres canoniques. Mais Dom Bernard de Montfauçon passe fort legerement là-dessus, & s'aplique tout entier à repondre directement. Toute sa recrimination est contenuë dans ces paroles. (*a*) *N'y a-t-il pas plusieurs Histoires dans le Texte sacré, où l'on trouve ces difficultez, & même de plus grandes, sans que pour cela on se soit jamais avisé de nier qu'elles sont veritables dans le sens litteral? L'histoire d'Esther n'est-elle pas pleine d'embarras & de difficultez, dont il est presque impossible de se tirer? A-t-on jamais pu dire certainement qui est l'Assuerus dont il est parlé dans ce livre, & en quel tems l'histoire doit être placée? N'a-t-on pas la même peine à fixer le temps des histoires de Ruth & de la ruine de la Tribu de Benjamin, sans que pour cela on ose dire qu'elles ne sont que des histoires paraboliques ou énigmatiques?* Je ne sai s'il avoit lu les objections de Rainoldus, qui est celui de tous les Auteurs Protestans qui a traité avec plus de force la controverse des livres apocryphes.

(a) Pag. 283.

(*C*) *Qui concerne l'assassin de Guillaume.... Prince d'Orange.*] Je parle du scelerat Balthazar Gerard qui le tua, car il y eut d'autres assassins qui ne firent que le blesser. (*b*) *Quoi qu'il fût franc Catholique il contrefaisoit finement le gueux. Il se trouvoit au Prêche. Il assistoit aux prieres du soir. Il avoit toûjours les Pseaumes de Marot dans les mains, ou quelque autre livre Huguenot. Il lisoit aussi la semaine poëtique de Bartas, & l'on trouva que l'endroit le plus usé étoit l'histoire de Judith egorgeant Holoferne.* Il n'y a point de doute que l'exemple de cette femme ne puisse persuader à bien des gens, que c'est faire une sainte action que de se glisser à la faveur de mille mensonges chez un Prince qui opprime la liberté & la religion; de s'y glisser, dis-je, afin de le poignarder, aussi-tôt que l'on en aura l'occasion. En un mot cette histoire une fois prise pour canonique, encourage les assassins à tout entreprendre contre la vie des Rois ennemis, & fournit aux Orateurs une couronne de gloire, pour la mettre sur la tête des Clemens & des Ravaillacs. Voici un passage du Sieur Maimbourg. Les Ligueurs „ (*c*) publierent même dans leurs „ écrits imprimez à Paris & à Lyon, qu'un „ Ange avoit declaré à Jaques Clement, que „ la Couronne de Martyr luy estoit preparée, „ quand il auroit delivré la France de Henry de „ Valois, & qu'ayant communiqué sa vision à „ un sçavant Religieux, celuy-cy l'avoit approuvée, l'asseûrant qu'en faisant ce coup, il seroit aussi agreable à Dieu que le fut Judith en „ tuant Holopherne. Et parce que son Prieur, „ nommé le Pere Edme Bourgoing, fut accusé „ d'être celuy de tous les Predicateurs de la Ligue qui s'emporta le plus à loüer cet abominable parricide son sujet, l'apostrophant en pleine chaire, & l'apellant bienheureux enfant „ de son Patriarche & Saint Martyr de Jesus-„ Christ, & le comparant à Judith, on „ ne douta point que ce ne fust luy auquel ce jeune homme qui estoit sous sa conduite s'estoit „ conseillé, & qu'il ne l'eust ensuite confirmé „ dans son execrable dessein. „ Voyez la marge *.

(b) *Hist. d'Alexandre Farnese Duc de Parme liv. 3. p. 205. imprimée l'an 1692.*

(c) *Maimbourg, Histoire de la Ligue pag. 358.*

* *J'ai lu un livre intitulé* Ficta Juditha &c. *imprimé à Verone l'an 1614. & composé par* Mirabilis de Bonacasa, *où l'on prouve 1. que le livre de Judith est apocryphe, 2. que l'action de Judith est mauvaise, & que Rossæus, Mariana & autres Monarchomaques ont tort de s'en prevaloir.*

(*D*) *Que la medisance ne l'avoit jamais attaquée.*] La pensée dont je parle se trouve dans l'extrait (*d*) d'un panegyrique. Monsieur l'Abbé de la Chambre faisant l'Oraison funebre de la feuë Reine (*e*) de France, prit „ son texte dans „ ces paroles du livre de Judith, *elle s'est renduë* „ *recommandable*, famosissima, *en toutes cho-* „ *ses, parce qu'elle craignoit grandement le Sei-* „ *gneur, & personne n'en disoit le moindre mal.* „ C'est peut-être le plus bel éloge qui ait jamais „ été donné à une femme, car quoy qu'en dépit de cet énorme déchaînement de medisance „ qui regne depuis si long-temps dans le monde, il y ait des femmes à qui cet implacable „ & insatiable monstre ne touche point, il est „ très-rare que ce grand bonheur arrive à celles „ qui ont d'ailleurs une réputation éclatante, „ & qui sont, comme dit le texte, *famosissimæ*; „ de sorte qu'on peut défier hardiment tous les „ Grecs & tous les Romains, de nous montrer „ un passage dans leurs livres, où l'on donne „ en très-peu de mots une aussi grande idée, „ que celle que le Livre de Judith nous donne „ dans

(*d*) *Dans les Nouvelles de la Repub. des lettres, mois de Decembre 1684. art. 8. pag. 1041.*

(*e*) *On écrit ceci le 20. d'Août 1695.*

JULES II. créé Pape la nuit du 31. d'Octobre au 1. de Novembre 1503. étoit neveu de Sixte IV. & s'apelloit Julien de la Rouëre. Le bruit qui courut qu'il (*A*) avoit été Batelier, a tout l'air d'une calomnie. Il y eut quelque chose de (*B*) fort singulier dans son élection; car à proprement parler elle preceda l'entrée des Cardinaux dans le Conclave. Il avoit gagné la faction du Duc de Valentinois, en faisant (*C*) entendre à ce Duc qu'il étoit son pere, & en lui promettant de le traiter selon cette qualité. Il fit en suite tout le contraire. Jamais

„ dans les paroles qu'on vient de citer. L'adresse „ dont Homere s'est servi pour faire concevoir à „ son Lecteur une grande idée de la beauté d'Helene, est assûrément inferieure à la naïveté, „ & à la simplicité de l'Auteur Juif; & ce qu'il „ y a de plus beau dans sa maniére de loüer, c'est „ qu'il a renfermé dans son Eloge la veritable „ cause, & la source de la vertu qu'il a decrite, „ *elle a eu*, dit-il, *une grande réputation en tou-* „ *tes choses, & à couvert de toute sorte de médi-* „ *sance, parce qu'elle étoit fort touchée de la crain-* „ *te du Seigneur.* C'est sur cette heureuse ex- „ pression du Panegyriste de Judith, que Mr. „ l'Abbé de la Chambre a bâti l'Oraison funebre „ de la Reyne. „

(*A*) *Qu'il avoit été Batelier.*] Erasme a inseré cette tradition dans ses Adages. *A remo ad tribunal*, dit-il (*a*), *Dici solitum ubi quis repente ab infima conditione provehitur ad honesti muneris administrationem. Id quod haud scio an ulli contigerit fœlicius quàm Julio secundo. Nam fama est, hunc juvenem ad stipem scalmum remo subigere solitum, & tamen à remulco non solùm ad tribunal, verumetiam ad summum illud rerum humanarum culmen evectus est. Nec contentus hoc fastigio, pontificiæ ditionis pomeria multum protulit: longius etiam producturus, si per mortis inclementiam vitam illi producere licuisset.* Le P. Theophile Rainaud se trompe, lors qu'il dit (*b*) qu'Erasme fait mention de la même chose dans l'explication du proverbe, *à scapha in triumphalem quadrigam:* ce n'est pas lui, mais Hadrien Junius (*c*) qui a expliqué cet Adage, & qui a dit: *Efferri potest de quovis è face hominum ad magnas opes dignitatesque provecto, quemadmodum Julius Ligur post sedentariam operam in ducendo scalmo diu navatam, Sixti Pontificis beneficio insignibus Ecclesiasticorum honorum ornatus, tandem ad Pontificatum maximum emersit.* Anastase Germonius Archevêque de Tarentaise, a fait voir que tout ce qu'on a conté touchant la naissance de Sixte IV. & de Jule II. est faux. Il a prouvé que Leonard de la Rouëre pere de Sixte étoit un très-noble Chevalier, & qu'avant l'élevation de ce Pape la famille de la Rouëre étoit dans un grand éclat. (*d*) *Sixtus IV. falso jactatus est è plebeiis & piscatoribus editus cùm patrem haberet Leonardum de Ruvere, Equitem nobilissimum, ut observavit Anastasius Germonius, exponens indultum Hieronymi Cardinalis de Ruvere* §. Sixtus *num.* 28. *qui etiam* §. Magnis, *de gentis Ruvereæ antiquo, (etiam ante Sixtum) splendore, agit diffusissimè.*

(*a*) *Adag. Chil.* 3. *centur.* 4. *n.* 86. *p. m.* 725.

(*b*) *Theophil. Rainaud. Hoplotheca, sect.* 2. *serie* 3. *cap.* 1. *p. m.* 303.

(*c*) *Adag. centur.* 6. *n.* 43.

(*d*) *Theophil. Rainaud. ibid. p.* 304.

(*B*) *Quelque chose de fort singulier dans son élection.*] Elle fut certaine avant que les Cardinaux entrassent dans le Conclave, & ainsi Julien de la Rouëre y entra Pape. Il évita le coup de ce proverbe assez commun (*e*), que qui entre Pape au Conclave en sort Cardinal, *Chi entra Papa, esce Cardinale.* C'est qu'il avoit assûré sa brigue par tant de promesses, & qu'il avoit en main tant de moyens d'enrichir ceux qui lui seroient favorables, qu'il n'étoit pas possible que la dignité Papale lui manquât. Outre les richesses qu'il avoit deja aquises, il eut en main celles d'autrui: chacun s'empressa de lui offrir son argent, & même ses Benefices; de sorte qu'il se vit en état de promettre plus qu'on ne lui demandoit. Voilà les voyes iniques par où il monta au Pontificat. Ce n'est pas un Protestant qui le dit, c'est un Auteur Italien. (*f*) *Ma molto più ve lo promossono le promissioni immoderate, & infinite fatte da lui a' Cardinali, a' Principi, a' Baroni, & a ciascuno, che gli potesse essere utile a questo negotio, di quanto seppono dimandare: & hebbe oltra ciò facultà di distribuir danari, e molti beneficii, e dignità Ecclesiastiche, così delle sue proprie, come di quelle d'altri: perche alla fama della sua liberalità molti concorrevano spontaneamente ad offerirgli, che usasse a proposito suo i danari, il nome, gli ufficii, & i beneficii loro: ne fu considerato per alcuno essere molto maggiore le sue promesse di quello, che poi Pontefice potesse, ò dovesse osservare: perche haveva lungamente havuto nome tale d'huomo libero, & veridico, che Alessandro Sesto, nimico suo tanto acerbo, mordendolo nell' altre cose; confessava lui essere huomo verace; laqual laude, egli sapendo, che* NIUNO *più facilmente inganna gli altri, che chi è solito, & ha fama di mai non gl'ingannare; non tenne conto, per conseguire il Ponteficato, di maculare.* S'il n'eût pas employé cette simonie, comment eût-il pu porter les Cardinaux à lui donner leurs suffrages, lui qui (*g*) avoit toûjours fait paroître un naturel si inquiet, & si terrible, & qui s'étoit fait beaucoup d'ennemis? L'argent vient à bout de tout; il fit un Pape avant qu'on se fût assemblé pour l'élection; chose qui ne s'étoit jamais vuë. *Il Cardinale di San Pietro in Vincola potente d'amici, di riputatione, e di ricchezze, haveva tirati a se i voti di tanti Cardinali, che non havendo ardire di opporsegli quegli, che erano di contraria sentenza, entrando in Conclave gia Papa certo, e stabilito; fu con essempio incognito prima alla memoria de gli huomini, senza che altrimenti si chiudesse il Conclave, la notte medesima, che fu la notte dell' ultimo giorno d'Ottobre, assunto al Pontefica- to* (*h*).

(*e*) *Memoires des intrigues de la Cour de Rome, imprimez à Paris* 1677. *pag.* 20.

(*f*) *Guicciardin, lib.* 6. *fol. m* 165. *verso.*

(*g*) Il quale era notissimo essere di natura molto difficile, e formidabile a ciascuno; & il quale inquietissimo in ogni tempo, e che haveva consumato l'eta in continui travagli; haveva per necessità offeso molti, & essercitato odii, e inimicitie con molti huomini grandi. *Id. ibid.*

(*h*) *Id. ib. fol.* 165.

(*C*) *En faisant accroire* au Duc de Valentinois *qu'il étoit son pere.*] Je n'ai lu cela que dans un Ouvrage de Mr. Varillas. Cet (*i*) Historien raporte que les François accuserent Jules II. *d'être monté sur le trône de St. Pierre par deux voyes irregûlieres, qui étoient celles de la simonie* (*k*), *& de la fourberie. Pour justifier la Simonie, ils marquérent les bénéfices, & les legations promises dans le Conclave, & données aprés l'élection aux Cardinaux, qui étoient chefs de faction, & spécifiérent les sommes d'argent, que d'autres Cardinaux avoient touchées pour prix de leurs sufrages. Pour demontrer la fourberie, on remontra au même Pape, que les Cardinaux Espagnols s'étant engagés* par

(*i*) *Anecdotes de Florence, p.* 229. 230.

(*k*) *Quant à la simonie, voyez ce qui a été cité de Guicciardin ci-dessus remarque B.*

mais homme n'eut l'ame plus (*D*) guerriere que celui-là. Il se trouvoit en personne au siege des (*E*) villes, & il étoit plus ardent que ceux qui commandoient ses armées. Une infinité d'Ecrivains assûrent qu'il jetta un jour dans le (*F*) Tibre les clefs de Saint Pierre, afin de ne se servir que de l'épée de Saint Paul:

par serment à ne donner leurs voix, qu'à celui, qui leur seroit proposé par le Duc de Valentinois, le Cardinal de St. Pierre aux liens, qui étoit énemi juré de ce Duc, lui fit persuader par des personnes apostées, qu'il étoit son pere; qu'il avoit entretenu sa mere dans le temps qu'elle sembloit ne s'abandoner qu'au Cardinal Borgia, qui fut depuis Alexandre VI. que la jalousie que le même Borgia en avoit conçuë, avoit été la seule cause de la persecution qu'il lui avoit faite durant plus de dix ans; mais que maintenant qu'il s'agissoit de faire un autre Pape, s'il le vouloit favoriser, il le traiteroit en fils. Le Duc de Valentinois avoit ajoûté foi à ce qu'on lui disoit en confidence, & s'étoit relâché jusqu'à consentir que les Cardinaux de sa faction élussent St. Pierre aux liens, qui n'avoit pas manqué incontinent après de le dépouiller de toute la Romagne, & de l'Umbrie, au lieu de l'avoüer pour son fils.

(D) *L'ame plus guerriere que celui-là.*] Voici ce qu'en a dit Jean le Maire Historiographe de Louïs XII. (a) *Encore declarerons nous une autre merveilleuse difference en la fin de ceste œuvre, c'est de la gratieuseté & tractabilité du Souldan envers le Roy tres-Chretien, au regard de la rigueur & obstination du Pape moderne, lequel tout martial & tout rebarbatif en son harnois, comme s'il deust faire parler de ses armes terribles & belliqueuses, comme du grand Tamburlan Empereur & Souldan des Tartres, veut tousjours perseverer à la guerre, laquelle luy est aussi bien seante comme à un Moine housé de danser: si ne fera-t'il pas un nouveau monde tout monstrueux comme il cuide. Car tousjours pourceaux paistront glands*, &c. Guillaume Budée l'a nommé un chef (b) sanguinaire de gladiateurs, & a touché d'une grande force le scandale que formoit un Pape, qui à l'âge de 70. ans se faisoit voir en habit de guerre, pendant que le peuple demandoit à Dieu la paix processionellement. (c) *Cùm sacerdos septuagenarius Christi, Pacis conditoris & parentis Legatus, Bellonæ sacris operaretur: cui cum generis humani luculento dispendio litare contendebat. Idque tum, cùm profanum vulgus ad delubra pacis & concordiæ miserabili specie supplicationes inibat. Enimverò visendum spectaculum, Patrem non modo sanctissimum, sed etiam senio & canitie spectabilem, quasi ad tumultum Gallicum Bellona fama suos evocatos cientem: non trabea, non augustis insignibus venerandum, non Pontificiis gestaminibus sacrosanctum, sed paludamento & cultu barbarico conspicuum; sed furiali, ut ita dicam, confidentia succinctum, fulminibus illis brutis & inanibus lucidum, eminente in truci vultu cultûque spirituum atrocitate.*

(a) *Prologue sur le Traité des schismes imprimé à Lyon l'an 1511.*

(b) Cum interim sub ipso lanista sanguinario. *Budeus de asse*, apud Hotting. Hist. Eccles. to. 5. p. 545.

(c) *Id. ibid. apud eumdem Hottinger. ib. p. 546.*

(E) *En personne au siege des villes, & il y étoit plus ardent.*] Du Plessis Mornai n'ajoûte rien aux expressions de Guicciardin, quand il dit. „ (d) Resolu d'attaquer Ferrare est conseillé de prendre premierement la Mirandole, & „ ennuyé de ce que le siege ne s'advançoit pas à „ son gré (*chose non attendue & non jamais advenuë*) s'y trouve en personne, *contre une ville Chrestienne le Vicaire de Christ en terre*, dit „ Guicciardin, *vieil & malade, en une guerre* „ *par lui suscitée contre les Princes Chrestiens*, si „ aheurté, si impetueux, que rien ne se fait assez tost, tousjours à crier après les Capitaines, „ tousjours en furie, logé prés de la batterie, „ jusques là, que deux hommes lui sont tuez „ dans sa Cuisine, quelque remonstrance que ses „ Cardinaux lui fissent, du scandale dont il chargeoit & la personne & son siege. „ Guicciardin represente tout cela encore plus fortement, car il observe que ce Pape n'avoit nul égard au froid horrible de la saison, qui retardoit les travaux des assiegeans. (e) *Partì il secondo dì di (f) Gennaio da Bologna accompagnato da tre Cardinali, e giunto nel campo, alloggiò in una casetta d'un villano, sottoposta a' colpi dell' artiglierie de' nimici; perche non era più lontana dalle mura della Mirandola che tiri in due volte una balestra commune: quivi affatiticandosi, & essercitando non meno il corpo, che la mente, e che l'Imperio, cavalcava quasi continuamente hora quà, hora là per il campo, sollecitando che si desse perfettione al piantare dell' artiglierie, delle quali insino a quel giorno era piantata la minor parte, essendo impedite quasi tutte l'opere militari da' tempi asprissimi, e dalla neve quasi continua.* En se plaignant de ses Capitaines, il encourageoit les soldats par l'esperance du pillage; car il leur promettoit de ne point capituler avec la ville, mais de la leur laisser saccager. (g) *Stette alla Concordia pochi giorni riconducendolo all' essercito la medesima impatientia, & ardore; il quale non raffredò punto nel camino la neve grossissima, che tuttavia cadeva del Cielo, nè i freddi così smisurati che a pena i soldati potevano tollerargli: & alloggiato in una Chiesetta propinqua alle sue artiglierie, e più vicina alle mura, che non era l'alloggiamento primo, nè gli satisfacendo cosa alcuna di quelle, che si erano fatte, e che si facevano; con impetuosissime parole si lamentava di tutti i Capitani, eccetto che di Marc' Antonio Colonna, il quale di nuovo haveva fatto venire da Modena; nè procedendo con minore impeto per l'essercito, hora questi sgridando, hora quelli altri confortando, e facendo con le parole, e con i fatti l'officio del Capitano. Prometteva, che i soldati procedevano virilmente, che non accetterebbe la Mirandola con alcuno patto; ma lascierebbe in potestà loro il saccheggiarla.* Les paroles de Monstrelet que Mr. du Plessis (h) a citées sont notables. „ (i) Il delaissa la chaire de S. Pierre, pour prendre le tiltre de Mars Dieu des batailles, desployer aux champs les trois couronnes & dormir en eschauguete; Et Dieu sçait comme ces „ Mitres, Croix & Crosses estoient belles à voir „ voltiger parmi les champs: le Diable n'avoit „ garde d'y estre, car on faisoit trop bon marché de benedictions. „ Mezerai (k) raporte que *la ville ayant été prise à composition le 19. (l) de Mars, le Pape se fit porter dedans par la breche.*

(d) *Mystere d'iniquité pag. 578.*

(e) *Guicciard. lib. 9 fol. 262. verso.*

(f) *De l'an 1511.*

(g) *Guicciard ibid. fol. 263.*

(h) *Ubi supra.*

(i) *Monstrelet aux nouvelles additions.*

(k) *Abregé Chronolog. to. 4. pag. 455. ad ann. 1511.*

(l) *Il faloit dire le 20. de Janvier.*

(F) *Qu'il jetta un jour dans le Tibre les clefs de St. Pierre.*] Jusqu'ici je n'ai point trouvé d'autre garant de ce fait-là qu'une épigramme Latine d'un certain (m) *Gilbertus Ducherius Vulto*, Aqua-

(m) *Du-Plessis pag. 580. ne cite que cet Auteur, & le nomme* Gilbertus Ducterius. *Il étoit d'Aigueperse en Auvergne. Ses Epigrammes furent imprimées à Lyon en 1538.*

Paul: mais comme ces Ecrivains se copient les uns les autres, sans citer un bon Auteur original, je ne conseillerois à personne de garantir ce fait-là. Quoi qu'il en soit, on peut dire que si ce Pape n'avoit pas les qualitez d'un bon Evêque, il avoit du moins celles d'un Prince conquerant. Il avoit un grand courage, & une habileté politique par laquelle il formoit des ligues, & les dissipoit selon l'exigence de ses interêts. Il en bâtit une très-formidable contre la Republique de Venise, & y paya entre autres choses du foudre de ses excommunications: mais quand il vit que la victoire que le Roi de France, l'un des Chefs de cette ligue, avoit remportée sur les Venitiens, affoiblissoit trop cette Republique, il abandonna ses alliez, & se reünit avec elle. L'Empereur & le Roi de France également mecontens de lui, tâcherent de le mettre à la raison par une voye qui a été toûjours formidable aux Papes; ce fut par la convocation d'un Concile *. Mais il ne s'étonna point de cela; il proceda severement contre ce Concile; & il en convoqua un autre qui eut le dessus, & auquel enfin le Roi de France se soumit d'une maniere (G) assez rampante. Il est vrai qu'alors Jules II. n'étoit pas en

* *Il fut convoqué à Pise, & puis transferé à Milan, & enfin à Lion.*

Aquapersanus. Je la mets en marge (a). Or on m'avouëra qu'un tel fondement est bien fragile, car quand un Poëte a une jolie pensée, & qu'il ne trouve point un sujet propre à quoi il la puisse apliquer, il ne se fait guere un cas de conscience de remedier à cela par ses amplifications, & par ses fictions: il aime mieux épargner la verité que perdre un bon mot: (b) *Poëtæ modo aliquid argutè vel acutè dicere videantur, pleramque verumne sit an falsum, propemodum non curant.* Quoi qu'il en soit, cette action de Jules II. vraye ou fausse se trouve dans beaucoup d'Auteurs. Un des plus modernes où je l'aye vuë la raporte ainsi. *Percusso* (c) *cum ipsis* (Venetis) *fœdere exercitum suum adversus Imperatoris confœderatos Ferrariensem & Ludovicum XII. Regem Francorum, iniquissimus & perfidissimus* (d) *bellator eduxit, cum ea voce, quâ ipsum non S. Petri, sed perditissimi & sceleratissimi latronis successorem esse commonstravit. Cum exercitu enim Roma egressus, Petri clavem furibundus in Tiberim jactavit, adeoque, uti ingeniose Bibliander conclusit, omne, quod à Sancto Petro se habere finxit jus, Tiberino flumini resignavit; additis hisce verbis:* Quia clavis S. Petri ampliùs nil juvat, (*evaginato gladio*) valeat gladius S. Pauli. Je ne dois pas omettre qu'Hotman raporte la même chose sur la foi d'Arnoul Ferron Historien Catholique, *Is est Julius secundus*, dit-il (e), *de quo & Arnoldus Ferronus, vir imprimis doctus, & Galliæ nostræ historicus, & Burdegalensis quondam Parlamenti Senator, itemque alii complures memoriæ prodiderunt: quòd cùm exercitu comparato Roma in Galliam, infesto in Regem nostrum animo, contenderet, suasque armatas copias ipse loricatus ex urbe per Tiberis pontem educeret, multis hominum millibus audientibus hæc pronuntiavit: Quando nobis claves Petri nihil prosunt, age, gladium Pauli distringamus: simul claves, quas secum attulerat, in Tiberim projecit, gladiumque vagina eduxit. Quâ de re notum illud vetus carmen est* (f).

Je n'aurois jamais cru qu'Hotman eût été capable de la mauvaise foi dont je m'en vais le convaincre. J'ai consulté Arnoul Ferron, & je n'ai point trouvé qu'il raporte l'épigramme de Ducheri, comme Hotman le lui impute. Les vers qu'il raporte sont d'une toute autre nature, & il y joint la reponse qu'y fit Jean Lascaris en faveur de Jules II. Je ne nie point qu'il ne raporte le conte des clefs de St. Pierre jettées dans le Tibre; mais il doute si ce n'est pas une fiction. *Quin vulgatum est*, dit-il (g), JOCONE CONFICTO *an vero, quando Romani pictores Petro Claves, Paulo ensem tribuunt, illum in Gallos emissurum copias ense accinctum & clavibus ad Tybrim profectum in aquas amnemque projecisse claves, hæc inferentem, quandoquidem nihil Petri claves prodessent, Pauli ensem (quem mox eduxerat) auxilio futurum.* La sincerité souffre-t-elle que l'on apuye un tel conte sur l'autorité d'un grand Magistrat Catholique, en suprimant la declaration qu'il a faite qu'il ne sait si ce n'est pas une imposture? La plûpart des livres sont pleins de semblables citations, & l'on ne sauroit prendre la peine de verifier souvent si ceux qui citent les Auteurs y procedent de bonne foi, on ne sauroit, dis-je, prendre souvent cette peine, sans contracter un esprit de defiance qui oblige à ne croire que ses propres yeux. Si un Auteur aussi illustre que François Hotman se donne tant de licence, que ne feront pas de petits Auteurs qui n'ont rien à perdre?

(G) *Se soumit d'une maniere assez rampante.*] Cela confirme ce que j'ai dit quelque part, (h) que les Princes ne sont presque jamais sortis de leurs demêlez avec le Pape qu'à leur confusion. Louïs XII. avoit convoqué une assemblée de l'Eglise Gallicane à Tours l'an 1510. pour savoir s'il pouvoit en conscience faire la guerre à Jules II. Il avoit apris de cette assemblée *que ses armes étoient justes*, (i) *que celles du Pape ne l'étoient pas, & qu'il pouvoit aller jusqu'à l'offensive pour se defendre.* A sa requête & à celle de l'Empereur, & (k) *en execution du decret du Concile de Constance*, quelques Cardinaux avoient convoqué un Concile general à Pise: lui & l'Empereur avoient aprouvé par leurs lettres (l) patentes l'indiction de ce Concile. Il avoit protegé les Peres qui composoient ce Concile, & qui avoient declaré Jules (m) *suspens de l'administration du pontificat, & fait defense de lui obeïr*; il les avoit protegez, dis-je, contre ce Pape qui les excommunia & les degrada dans son Concile de Latran, & neanmoins ce même Roi quelque tems après declara qu'il tenoit l'assemblée de Pise pour un pretendu Concile. Ses Procureurs, ce sont les paroles de l'Acte, (n) *Ayans en main lettres patentes dudit Roy Tres-Chrestien, scellées de son sceau & par luy signées & expediées de son mandement, se sont après la reverence & humilité, en tel cas requis, renduë, departis entiere-*

(a) In Gallum, ut fama est, bellum gesturus acerbum, Armatam educit Julius urbe manum: Accinctus gladio, claves in Tibridis amnem Projicit, & sævus, talia verba facit: Quum Petri nihil efficiant ad prælia claves, Auxilio Pauli forsitan ensis erit.

(b) *Papyr. Masso in vita Leonis X.*

(c) *Joan. Henricus Heideggerus, Historia Papatus pag.* 192. 193.

(d) *Du Plessis pag.* 580. *ne devoit pas mettre cette expedition peu après son élection au Papat.*

(e) *In Bruto fulmine p. m.* 110. 111.

(f) *C'est l'épigramme de Ducheri raportée ci-dessus. Hotman la met tout du long.*

(g) *Arn. Ferronus in Ludovico XII. fol. m.* 52. *verso.*

(h) *Dans l'article de Gregoire VII. pag.* 1294.

(i) *Mezerai, Abr. Chronolog. tome* 4. *pag.* 453.

(k) *Id. ib. pag.* 457.

(l) *Au mois de Juillet* 1511.

(m) *Ibid. pag.* 462.

(n) *Il est tout entier dans la reponse de Coeffeteau au Mystere d'iniquité pag.* 1221. *& suiv.*

 tiere-

en vie. La ligue ſacrée qu'il forma en Italie reçut un terrible échec par la bataille de Ravenne; & ſi l'on avoit ſu ou pu profiter de cet avantage, on ſeroit ſans doute venu à bout de ce fier Pontife; au lieu qu'on lui permit de ſe relever (*H*) de ce rude coup, par le peu d'uſage que l'on fit de cette victoire: à quoi contribuerent notablement les puiſſantes diverſions qui furent faites en ſa faveur. Il obtint de grans ſecours de la Suiſſe, & fut fort liberal (*I*) de titres, & de pluſieurs marques d'honneur envers les Cantons. Il mourut (*K*) de maladie, rempli de vaſtes deſſeins, le vingt-deuxiéme de Fevrier 1513. Il avoit aimé

* L'onziéme d'Avril jour de Paques 1512.

tierement du pretendu Concile de Piſe, & pleinement renoncé à iceluy: Et ſe ſont purement, librement & ſimplement arreſtez au tres-ſainct Concile de Latran, comme au vray, unique, & legitime. En outre, ſuivant leur procuration ſuſdicte; ils ont promis, que deſormais ledit Roy Tres-Chreſtien ne donnera aucune faveur ny aſſiſtance en quelque maniere que ce ſoit audit pretendu Concile de Piſe: ains plutoſt que tous ceux qui ſe trouveront en ſa ville de Lyon, ou autre part en ſon Royaume, terres & ſeigneuries qui luy appartiennent, perſiſtans ſous le nom dudit pretendu Concile de Piſe, il les en fera vuider dans un mois prochain; & ceux qui y contreviendront opiniaſtrement de quelque eſtat, grade, dignité ou condition qu'ils ſoient, ſeculiers ou Eccleſiaſtiques, il les en chaſſera, & les reputera pour Schiſmatiques, & comme tels à tout mandement dudit ſainct Pere, il les pourſuivra par main armée, s'il en eſt de beſoin. En outre, ont promis leſdicts Procureurs au nom que deſſus, que le ſuſdit Roy Tres-Chreſtien effectuera que ſix Prelats, & quatre Docteurs ou Graduez des plus apparens du nombre de ceux qui ſe ſont trouvez audit pretendu Concile de Piſe, ſeront deputez vers noſtredit ſainct Pere le Pape, pour & au nom dudit pretendu Concile de Piſe, & repreſentans le corps de tous ceux qui ont adheré à iceluy, comparoiſtre entre icy & le premier de Janvier en perſonne devant ſa Saincteté, afin de renoncer audit Concile de Piſe, purement, & ſimplement, & iceluy abjurer, apres avoir requis, & receu la remiſſion & l'abſolution de ſa Saincteté, humblement & en forme convenable. Et qu'au ſurplus ils adhereront, & s'incorporeront audit Concile de Latran, comme au vray, unique & indubitable, tant en leur nom que des autres leurs adherans. Que s'ils ſe rendent reffuſans de ce faire, le ſuſdit Roy ne donnera aucun ſecours, aſſiſtance, ou faveur contre l'authorité du ſainct Siege Apoſtolique, à aucun de ceux qui ſe ſont trouvez, ou qui ont favoriſé audit pretendu Concile de Piſe: au contraire il fera de tout ſon poſſible executer les ſentences, decrets, & cenſure de nôtre ſainct Pere, voire à main armée, ſi beſoin eſt, ſans diſſimulation, ny fraude aucune. Voilà ce que gagnent les Prelats qui s'attachent au party de leur Prince dans ſes demêlez avec Rome: on les ſacrifie au Pape quand on s'accommode. Il y a lieu de s'étonner qu'il s'en trouve tant, qui preferent leur Prince temporel à leur Prince ſpirituel.

(H) *On lui permit de ſe relever de ce rude coup.*] Il s'en releva ſi bien, que la même année les François furent contraints d'abandonner le Milanois. Rien ne fut auſſi prejudiciable à Louïs XII. que la ſuperſtition d'Anne de Bretagne ſon épouſe. Elle ſe remplit la tête de tant de ſcrupules, ſur la guerre que la France faiſoit au Pape, qu'elle retardoit tous les bons deſſeins de ſon mari (*a*).

(*a*) *Voyez Mezerai ubi ſupra pag.* 457. 460.

(I) *Fort liberal de titres envers les Cantons.*] „ (*b*) Au lieu que ſes predeceſſeurs donnoient des „ privileges aux Mandians, ceſtui-ci aux Cantons „ de Suiſſe, lors principaux executeurs de ſes „ hautes entrepriſes, auſquels il donna le titre „ perpetuel de defenſeurs de la liberté eccleſiaſtique, avec pluſieurs Bulles, Eſtendarts, Epée „ & Bonnet d'or. „

(*b*) *Du Pleſſis Mornai ubi ſupra pag.* 580. *Voyez auſſi Heidegger. ubi ſupra.*

(K) *Il mourut de maladie rempli de vaſtes* (*c*) *deſſeins.*] C'eſt ce que temoigne Guicciardin. *In* (*d*) *queſti tali e tanti penſieri* c'eſt-à-dire d'engager le Roi d'Angleterre à faire la guerre à la France, & de depoſer Louïs XII. & de donner le Royaume au premier qui le pourroit conquerir) *e forſe ancora in altri più occulti, e maggiori (perche in un' animo tanto feroce non era incredibile concetto alcuno, quantunque vaſto, e ſmiſurato) l'oppreſſe dopò infermità di molti giorni la morte. . . . Principe d'animo, e di coſtanza ineſtimabile, ma impetuoſo, e di concetti ſmiſurati, per i quali che non precipitaſſe, lo ſoſtenne più la riverenza della Chieſa, la diſcordia de' Principi, e la conditione de' tempi, che la moderatione, e la prudenza: degno certamente di ſomma gloria, ſe fuſſe ſtato Principe ſeculare, ò ſe quella cura, & intentione, che hebbe ad eſaltare con l'arti della guerra, la Chieſa nella grandezza temporale, haveſſe havuta ad eſaltarla con l'arti della pace nelle coſe ſpirituali: e nondimeno ſopra tutti ſuoi anteceſſori, di chiariſſima, & honoratiſſima memoria, maſſimamente appreſſo a coloro, i quali, eſſendo perduti i veri vocaboli delle coſe, e confuſa la diſtintione del peſarle rettamente, giudicano che ſia più ufficio de' Pontefici, aggiugnere con l'armi, e col ſangue de Chriſtiani, imperio alla Sedia Apoſtolica, che l'affaticarſi con l'eſſempio buono della vita, e col correggere, e medicare i coſtumi traſcorſi per la ſalute di quelle anime, per laquale ſi magnificano che Chriſto gli habbia conſtituiti in terra ſuoi Vicarii* (*e*). Que cela eſt judicieux, & que voilà une cenſure admirable de ces Docteurs impatiens qui croyent que tout eſt juſte, pourveu que la grandeur temporelle de l'Egliſe s'y rencontre! En particulier cela porte contre le Cardinal Palavicin, qui parle ſi mollement des defauts de Jules II. & qui les excuſe ſur l'avantage temporel qui en revint au Patrimoine de St. Pierre. *Fu dotato*, dit-il (*f*), *di ſpiriti eccelſi, à tal che foſſe ſtato principe di dominio ſol temporale, meriterebbe d'eſſer contato frà gli Eroi. . . . Certamente ſenza una tal ferocia non havrebbe ricuperato egli alla Chieſa il piu e'l meglio del ſuo dominio.*

(*c*) *Varillas en ſpecifie ſept de bon compte,* Hiſt. de Louïs XII. liv. 10. pag. m. 217. & ſuiv.

(*d*) *Guicciard. lib.* 11. *fol.* 325.

(*e*) *Voyez dans la remarque O un paſſage de Mezerai.*

(*f*) *Iſtoria del Concilio lib.* 1. *c.* 1. *n.* 5.

Paul Jove (*g*) temoigne que Jules II. mourut ayant un vaſte deſſein ſur le Royaume de Naples. *Hæc* (*h*) *ingenti animo verum ægro corpore cogitantem, diuturnus fluentis alvi morbus intercepit.* On trouvoit que le titre de liberateur de l'Italie, dont il ſe laiſſoit cajoler, étoit un

(*g*) *In vita Alfonſi Ferrariæ Ducis pag. m* 353. 354.

(*h*) *Jovius ibid. pag.* 354.

aimé (*L*) le vin & les femmes ; & on l'accuse même d'avoir été (*M*) *Non-conformiste* : & il n'y a sorte de crime dont on ne le charge, dans un dialogue que (*N*) l'on feint qu'il eut à la porte du Paradis avec Saint Pierre. La haine qu'il conçut contre la France, où il avoit trouvé un si bon asyle sous le Pontificat d'Alexandre VI. fut si énorme, qu'il commanda de tuer (*O*) tous les François qu'on rencontreroit, & qu'il promit recompense à quiconque executeroit cet

(*k*) *Joan. Zuinger, de festo corporis Christi pag.* 140.

(*a*) Ad quod Pontifex quassato scipione quo innixus pavimentum infrendendo pertundebat, respondit brevi futurum, ut Neapolitani non iratis superis externum jugum excuterent. *Jovius ib.*

un nom vuide, pendant que les Espagnols dominoient à Naples : *Si Dieu nous laisse faire*, repondit-il (*a*) en frapant de son bâton le plancher, *cela ne durera pas long tems.*

(*L*) *Il avoit aimé le vin & les femmes*] On raporte une exclamation de l'Empereur Maximilien : *Bon* (*b*) *Dieu que deviendroit le monde, si vous n'en preniez un soin tout particulier, sous un Empereur comme moi, qui ne suis qu'un pauvre chasseur, & sous un Pape aussi mechant & yvrogne que Jules II.* Il y a des Historiens qui remarquent que ce Pontife inventa un nouveau nom pour accuser les François de boire beaucoup de vin, & de s'en decharger tout aussi-tôt par les urines, & ils ajoûtent que c'étoit là son grand defaut (*c*). Passons à son impudicité. Il avoit une fille qu'il maria avec Jean Jourdain des Ursins, & on lui fait dire dans un Dialogue (*d*) avec Saint Pierre qu'il avoit eu la verole.

(*b*) Deus æterne nisi vigilares quam male esset mundo ! quem regimus nos, ego miser venator, & ebriosus ille ac sceleratus Julius. *Du Plessis pag.* 580. citant Joachim Curæus Freistadiensis, *in Annalibus gentis Silesiæ.*

(*M*) *D'avoir été* Non-conformiste.] On me passera ce mot, quand on saura que le peché contre nature s'apelle le peché de *non conformité.* Monsieur Menage s'est servi de cette expression dans l'Anti-Baillet. Or il est certain que l'on accuse Jules II. de ce mechant vice. *Se* (*e*) *lit en un Escrit de nos Theologiens de Paris de deux jeunes Gentilshommes par lui forcez, que la Roine Anne femme du Roi Louïs XII. avoit recommandez au Cardinal de Nantes pour les amener en Italie.* Apparemment Monsieur du Plessis nous donne là une traduction de ces paroles de Wolfius. *Legitur* (*f*) *in Commentario Magistrorum Parisiensium de Julio secundo Papa, quòd duobus nobilissimi generis adolescentibus, quos Anna Galliarum Regina Nanetensi Cardinali informandos commiserat, & aliis multis diabolicâ rabie* (*proh facinus*) *stuprum intulerit.* Cette citation me paroît trop vague ; il faudroit marquer où & en quel tems l'Ecrit de ces Docteurs de Paris fut imprimé. Jean Crepin s'étant mêlé de raporter cette avanture est tombé dans l'anachronisme : *On lit*, dit-il (*g*), *en un certain commentaire des Docteurs de Paris contre les Lutheriens, que ce Julles, estant poussé d'une rage diabolique, eut par force la compagnie charnelle de deux jeunes enfans de noble maison, que la Royne Anne de France avoit envoyez à Robert Cardinal de Nantes, pour les instruire.* Les Docteurs de Paris n'avoient garde d'inserer une telle chose dans un écrit de controverse contre les Lutheriens : s'ils l'ont inserée quelque part, c'est dans les écrits qui furent faits contre Jules sous Louïs XII.

(*c*) Gallos in universum novo nomine augens Romanam supellectilem, Micturivinos vocarat, quasi immodicos vini potores quod mox emittendum esset, quo vitio ipse maxime laborabat. *Arnoldus Ferronus in Ludov. XII. fol.* 52. *verso.*

(*N*) *Dialogue que l'on feint qu'il eut.*] C'est une piece très-satirique. Wolfius l'a inseré dans ses (*h*) *lectiones memorabiles.* Rivet (*i*) assûre qu'on l'imprima à Paris avec privilege du Roi l'an 1612. à la fin des actes du Concile de Pise.

(*d*) *Je parle de ce Dialogue dans la remarque N.*

(*e*) *Du Plessis, Mystere d'iniquité p.* 581. (*f*) *Wolfius Lection. memorab. to.* 2. *p.* 21. (*g*) *Dans l'Etat de l'Eglise, ad annum* 1513. *p. m.* 512. (*h*) *A la pag.* 61. *du* 2. *volume.* (*i*) *Remarques sur la Reponse au Mystere d'iniquité,* 2 *part. p.* 634.

Voici le precis de cette satire. „ *Paulo post ipsius* „ *mortem Vir quidam doctus in lucem emisit Dia-* „ *logum, quem inscripsit*, Julius, *in quo Ponti-* „ *ficem hunc horrendorum criminum insimulat,* „ *nim. quod fuerit homo* palam scelerosus, te- „ mulentus, homicida, Simoniacus, venefi- „ cus, perjurus, rapax, portentosis libidinum „ generibus undique conspurcatus, denique sca- „ bie, quam vocant Gallicam, totus cooper- „ tus (*k*). „ Faustus Andrelinus (*l*) pourroit bien être l'Auteur de cette sanglante piece. Quelques-uns l'attribuerent à Erasme ; Monsr. Placcius assûre que plusieurs Auteurs temoignent cela dans (*m*) les deux endroits qu'il indique de Melchior Adam. J'ai consulté ces deux endroits, & je n'y ai point trouvé d'autre temoignage que celui de Leon Juda. Ainsi Monsieur Placcius nous trompe. Erasme fut fort fâché qu'on lui donnât cet écrit ; il s'en justifie bien serieusement dans une lettre. *Dialogi cujusdam suspicionem mihi moliuntur impingere. Is ut ex argumento satis constat, scriptus est in odium divi Julii Pontificis maximi schismatis tempore, sed à quo incertum, ante quinque annos degustavi veriùs quàm legi. Post reperi in* Germania *apud quosdam descriptum, sed variis titulis. Quidam testabantur* Hispani *cujuspiam esse, sed suppresso nomine, rursus alii* Fausto *Poëtæ tribuebant, alii* Hieronymo Balbo. *Ego quid de his conjectem non habeo, subodoratus sum quod licuit, verum nondum pervestigavi, quod animo meo faceret satis. Ineptiit quisquis scripsit, at majore supplicio dignus, quisquis evulgavit. Ac miror esse qui solo styli argumento mihi obtrudere parent, quum nec mea sit phrasis, nisi prorsus ipse mihi sum ignotus, nec mirum sit futurum, etiam si qui in oratione nonnihil referrent* Erasmicum, *quum verser in manibus omnium, & referimus ferè, in quorum assidua lectione versamur* (*n*).

(*l*) *Dans l'édition de Wolfius on met au titre F. A. F.* Poëtæ Regii libellus de obitu Julii secundi.

(*m*) A Desiderio Erasmo Roterodamo conscriptus esse diversorum testimoniis confirmatur apud Melch. Adam. in vitis Theologor. Germ. p. m. 96. ... & pag. 167. (*il faloit* 197.) in vitis Medicor. Germ. *Placcius de anonymis n.* 269.

(*n*) *Erasm. epist.* 1. *lib.* 12. *p.* 575. 576.

(*O*) *Sa haine.... contre la France.... fut si énorme, qu'il commanda de tuer.*] „ (*o*) La colere de Jules n'avoit point de bornes : il avoit „ composé un Decret (*p*) au nom du Concile „ pour transferer le Royaume de France, & le „ titre de Très-Chretien, au Roy d'Angleter- „ re. Comme il estoit sur le point de le faire „ publier, le Ciel prenant pitié de luy & de la „ Chrestienté, l'appella hors du monde le 23. „ de Fevrier. Il mourut d'une fiévre lente cau- „ sée, disoit-on, par un chagrin qu'il eut de „ n'avoir pu porter les Venitiens à s'accommo- „ der avec l'Empereur ; tant ses passions estoient „ furieuses, & plus convenables à un Sultan des „ Turcs, qu'au Pere commun des Chrestiens. „ Quant à l'ordre de massacrer, je ne l'ai lu que dans la page 109 & 110. du *Brutum Fulmen* de François Hotman. *Si quæ patrum memoria*, dit-il, *in hoc regno contigerunt recordari volumus, primùm hoc reperiemus : Ludovicum* XII.

(*o*) *Mezerai, Abr. Chronolog. to.* 4. *pag.* 464. *ad ann.* 1513.

(*p*) Concitava il Re d'Inghilterra alla guerra : alquale haveva ordinato che per decreto del Concilio Lateranense se trasferisse, il nome del Re Christianissimo : sopra laqual cosa era già scritta una Bolla, contenendosi in essa medesimamente la privatione della dignità, e del titolo di Re di Francia, concedendo quel Regno a qualunque lo occupasse. *Guicciard. lib.* 11. *fol.* 325.

cet ordre. Il ne faut pas croire que le vin & les jambons qu'il envoya au Roi d'Angleterre, ayent (*P*) été la vraye cause de la guerre des Anglois contre la France. Je ne sai s'il est possible de trouver une certaine harangue où il fut fort mal-traité. Mr. Varillas qui (*Q*) en parle, s'est exposé à la critique. L'Historie de Venise composée par le Cardinal Bembus, suffit pour montrer l'emportement, la mauvaise foi, & l'ambition prodigieuse de Jules II. quoi que cet Historien soit là-dessus moins prolixe que Guicciardin.

JULES

X I I. (*at, quem Regem? qui Patris patriæ nomen summo bonorum omnium consensu adeptus est*) *urbes aliquot Italiæ, bello captas, Papæ Julii secundi ditioni adjunxisse. Papam intermissis aliquot mensibus hanc Regi pro accepto beneficio gratiam retulisse, ut non modò eum schismaticum & hæreticum pronuntiaret, proscriberet, diris suis excommunicationum fulminibus insectaretur: verumetiam Gallos omnes hostilem in modum cruciandos, interficiendosque curaret: præmium etiam percussoribus polliceretur, peccatorum omnium veniam, & impunitatem, si quis vel unicum Gallum quoquo modo trucidaret.... Quo nuntio* (*a*) *Julius accepto, tanto dolore atque iracundia exarsit, ut non modò Gallis omnibus aqua & igne interdiceret, verumetiam obvium quemque mactari, trucidarique imperaret: præmiis etiam, ut dixi, sicarios ac percussores invitaret.*

(a) *C'est-à-dire que le Concile de Pise transferé à Milan l'avoit suspendu.*

(*P*) *Le vin & les jambons. . . . ayent été la vraye cause de la guerre.*] Monsieur de Sponde a été assez injuste pour insinuer cela, & pour y fonder des railleries; & il pretend que Polydore Virgile n'a suprimé ce fait-là, que pour menager tout à la fois & l'honneur de l'Italie, & celui de l'Angleterre. Ce Polydore étoit Italien, & il demeuroit en Angleterre; il s'interessoit donc à la gloire de ces deux nations. Or il trouvoit indigne de l'Italie d'attirer les gens par un tel leurre, & indigne de l'Angleterre de se laisser attirer par cette amorce. Voici les paroles de l'Annaliste. (*b*) *Festivum est quod refert Guicciardinus, appulisse hoc tempore in Angliam Pontificiam longam navem Falerno vino, caseis, suminibusque onustam; quæ nomine Pontificis Regi ac Principibus, Antistibusque donata, ab omnibus miro applausu accepta sunt: & plebem, quam plerumque non minùs levia quàm gravia movent, ad eam navem videndam summâ cum voluptate accurrisse, gloriantem anteà numquam in eâ insulâ navim ullam cum Pontificiis vexillis conspectam. Quibus bellam gentem nobis depingit Guicciardinus, & vini acutique gustûs appetentem, quibus sciret Pontifex eam facilè in partes suas trahi posse; sicuti olim Narses fecisse dicitur* (*c*), *ut Longobardos in Italiam alliceret; omnis generis poma, aliarumque deliciarum irritamenta, quorum Italia ferax esset, mittens, ut pauperrima sua rura deserentes ad occupandam regionem cunctis refertam divitiis venirent. Eam verò rem adeò insignem, & Regi, principibusque, & antitistibus, ac populo maximè acceptam gratamque, cùm Polydorus Virgilius suæ Historiæ Anglicanæ non inseruerit; existimamus, eum ut Italum & in Angliâ commorantem, utriusque nationis gravitati parcere voluisse.* Mezerai s'aproche beaucoup plus de la raison, car il observe que le Pape piqua Henri V I I I. de l'ambition de proteger la vraye Eglise. Les Anglois, dit-il (*d*), „ estoient „ sur le point de rompre avec le Roy. Car le „ Pape les avoit enyvrez de la vaine gloire de def„ fendre le Sainct Siege, & du fumet des vins „ delicieux de toutes sortes, dont il leur avoit „ envoyé un grand navire tout chargé, avec des „ jambons, des saucissons, & des épiceries „ pour les leur faire trouver meilleurs. „ Selon Monsieur Varillas (*e*) ce fut par des motifs de Religion, qu'un Evêque Anglois corna la guerre le jour d'après le festin (*f*), où les principaux du Parlement furent regalez des bons vins & des excellens fromages que la galere du Pape avoit aportez à Londres. Ce Prelat representa que Louis XII. étoit un persecuteur de l'Eglise, & qu'il *seroit éternellement honteux à la nation Angloise de vivre en paix avec les persecuteurs du Saint Siege.* Mr. Varillas devoit un peu mieux developer toutes les raisons de ce Prelat, & ne se pas contenter de faire entrevoir qu'on mêla aux motifs de Religion les motifs de Politique. Le Prelat Anglois representa, n'en doutons point, que Louïs XII. ne vouloit deposer le Pape, que pour en créer un autre qui lui permit de conquérir l'Italie. Voilà sûrement le vrai ressort qui remua Henri VIII. il s'aperçut clairement que si l'on ne s'y opposoit, Louïs XII. alloit recueillir la gloire, de deposer Jules II. le fleau de la Chretienté, & de faire créer un Pape à sa devotion, & de subjuguer toute l'Italie. La politique humaine ni la jalousie ne permettent pas, que l'on consente à un tel aggrandissement de la gloire & de la puissance de ses voisins; & c'est pourquoi Louïs XII. se vit sur les bras les forces de l'Angleterre, celles des Suisses, & celles d'Espagne.

(b) *Spondanus ad ann.* 1512. *n.* 3. *p. m.* 289. *où il met pour sommaire,* Quibus illiciis Pontifex sibi Anglos benevolos reddiderit.

(c) *Paul. Diacon. de gest. Longob. lib.* 1. *cap.* 5.

(d) *Abregé Chronolog. to.* 4. *pag.* 459. *ad ann.* 1512.

(e) *Henri VIII. donna ce festin.*

(f) *Histoire de Louis XII. liv.* 8. *pag.* 81.

(*Q*) *Mr. Varillas.... s'est exposé à la critique.*] Il dit (*g*) que Pompée Colonne & Antoine Savelli ayant apris que le Pape étoit tombé *dans une espece de syncope qui dura* 4. *heures, & donna lieu de croire qu'il étoit mort. . . assemblerent* (*h*) *leurs amis, coururent par les ruës, exciterent à sedition les bourgeois, & les menerent à l'Hôtel de Ville, où Colonne le plus éloquent des deux prononça la harangue la plus satyrique qui se soit conservée contre les Papes en general, & contre Jules en particulier. Il pretendit qu'ils avoient presque tous abusé de l'autorité Souveraine depuis qu'ils l'avoient usurpée; & faisant le denombrement des Villes qui avoient autrefois esté tyrannisées, il conclut qu'aucune d'elles n'avoit esté si mal traittée que celle de Rome. Il descendit dans le detail de la conduite des derniers Papes, & il luy échappa là-dessus des choses qu'il n'est pas bien-seant de rapporter.* Monsr. Varillas ajoûte (*i*) que *Guichiardin avoit écrit cette harangue sur les memoires de deux ou trois personnes qui l'avoient ouïe, mais on l'a retranchée du corps de son Histoire. Elle se trouve neanmoins imprimée à part en Italien; & son Traducteur François qui l'avoit recouvrée, l'a remise en la place d'où elle avoit esté ôtée.* J'ai besoin d'un autre passage de cet Auteur avant que de faire le critique: voyons donc le commencement de sa (*k*) preface. *Lors que j'ay fait imprimer*, dit-il, *le*

huitiéme

(g) *Varillas, Hist. de Louis XII. l.* 8. *p.* 8. *ad ann.* 1511.

(h) *Ibid. p.* 10.

(i) *Ibid. p.* 13.

(k) *Du* 3. *tome de l'Histoire de Louis XII.*

JULES III. creé Pape le 7. de Fevrier 1550. s'apelloit Jean Marie du Mont. Il étoit de basse naissance, & un vrai soldat de fortune ecclesiastique. Il avoit (*A*) passé de degré en degré jusques à la Presidence du Concile de Trente. C'étoit un homme (*B*) fort voluptueux, & qui aimoit passionnément un jeune (*C*) garçon fort laid, & de très-petite condition. Dès qu'il fut Pape il lui

huitiéme Livre de cette Histoire, je croyois que la Harangue de Pompée Colonne aux principaux Citoyens de Rome pour les obliger à secoüer le joug des Papes, estoit une piece très-rare. Et de fait je ne l'avois veuë en aucun autre lieu, que dans la Bibliotheque du Roy. Mais j'ay sceu depuis qu'elle avoit esté reimprimée par les soins de feu Monsieur de Viquefort au commencement du Livre qu'il a donné au public sous le titre de Thuanus Restitutus, *& que par consequent il n'est plus difficile de la recouvrer. Il est pourtant vray que le même Monsieur de Viquefort, ne s'est acquitté à cet égard que d'une partie de ce qu'il devoit au public, puisqu'il n'a pas marqué les motifs pour lesquels cette Harangue, la plus insolente que l'on puisse lire, fut prononcée; & comme Guichardin ne s'est pas non plus mis en peine de les rapporter, les Curieux ne seront peut-estre pas fâchez que je supplée au manquement de ces deux Historiens. Le premier motif &c.*

Je ne puis ni affirmer ni nier que cette harangue se trouve dans la Bibliotheque du Roi, mais je puis bien dire que Guicciardin ne l'a jamais inserée dans son histoire. Il ne parle (*a*) qu'en passant de l'émotion que ces deux personnes tâcherent d'exciter, & il ne dit point que ce fut Pompée Colonne qui comme plus éloquent fit la harangue. Il n'est point vrai que son Traducteur François ait remis cette harangue *en la place d'où elle avoit été tirée*. Si cela étoit elle ne seroit pas une piece rare, car la Traduction Françoise de Guicciardin est un livre assez commun. Il n'est point vrai qu'elle ait été reimprimée par les soins de Monsr. de Wicquefort au commencement du *Thuanus restitutus*, mais voici sans doute ce qui a trompé Mr. Varillas. On a retranché du 4. livre de Guicciardin un long discours, sur la maniere dont les Papes sont devenus Seigneurs temporels d'une partie de l'Italie. Les Protestans (*b*) ont conservé ce discours, & l'ont publié à part une infinité de fois. On le trouve en Latin, en Italien, & en François à la fin du *Thuanus restitutus* imprimé à Amsterdam en 1663. & il est à la place où il doit être dans la Traduction Françoise de Guicciardin composée par Hierôme Chomedey, & imprimée à Geneve l'an 1593. avec des sommaires, & avec des notes marginales (*c*) qui sentent à pleine bouche le bon Protestant. Mr. Varillas ayant oüi dire quelque chose de l'histoire de ce discours, & quelque chose de la harangue de ceux qui tâcherent de soulever les Romains l'an 1511. a confondu l'un avec l'autre.

(*a*) *Guicciardin liv. 10. fol. 280.*

(*b*) *Voyez l'article Guicciardin pag. 1330. col. 2.*

(*c*) *Elles sont du Sieur de la Noüe.*

(*A*) *Il avoit passé de degré en degré.*] Pour ne rien dire de ses premiers avancemens, je remarquerai d'abord qu'il assista au Concile de Latran, & qu'il y fit la harangue solennelle de la clôture. Il fut Archevêque de Siponte, Auditeur de la Chambre Apostolique, & deux fois Gouverneur de Rome. Il fut donné en ôtage lors que Rome fut saccagée par les troupes de Charles-Quint, & depuis sa promotion au Cardinalat il exerça plusieurs legations dans les principales Provinces de l'Etat Ecclesiastique, comme à Plaisance, & à Boulogne (*d*). „ Il prit „ le nom de Jules en memoire de Jules II. qui „ avoit élevé sa Maison par la promotion d'An„ toine *del Monte* son oncle au Cardinalat, & „ de qui il avoit obtenu l'Archevêché de Sipon„ te. Il étoit né à Rome au Quartier *del Pario„ ne*, mais sa famille étoit originaire de *Mon„ te-San-Savino* en Toscane, d'où il prit le nom „ de *Monte*, au lieu de celui de *Giocchi* qu'il por„ toit auparavant (*e*). „ Il obtint du Duc de Toscane l'investiture du Mont Saint Savin pour son frere: il ne put se priver de la joye de voir dominer sa famille dans ce lieu-là; (*f*) *Impotens sibi temperandi ab ea voluptate qua suos adspiceret in illis dominantes inter quos educati fuerant æquales.*

(*B*) *C'étoit un homme fort voluptueux.*] Voici ce que Mr. de Thou en a dit. (*g*) *Sub id tempus Julius III. intemperantia vitæ magis quam senio effœtus fato concessit, qui Joanne Baptista Balduini fratris F. mortuo, cum non ita à Fabiano juniore Baptistæ fratre sollicitaretur, totum se voluptatibus mancipaverat, parato ad delicias nobili illo secessu, structura & operibus antiquis admirando, in quo fere reliquam vitam à negotiis vacuus cum amicis sui similibus inter ludos, aleam, comœdias, & quæ talia comitari amant, sacro fastigio indigna oblectamenta, continuatis nocti diebus transegit.*

(*C*) *Un jeune garçon fort laid, & de très-petite condition.*] Quelques-uns disoient que c'étoit son fils, d'autres le nioient, & contoient que le Cardinal du Mont ayant trouvé ce garçon badinant avec un singe dans les ruës le prit à son service, parce qu'il n'y avoit que lui qui ôsât joüer avec cette bête. Voilà le fondement d'une amitié qui devint en suite une passion dereglée. Ce garçon n'avoit rien que de degoûtant, excepté qu'il avoit aquis l'habitude de bouffonner. C'est Thomas Erastus qui conte ces choses, voici ses propres termes. (*h*) *Habet puerum quendam, nigram, turpem, arrogantißimam bestiam, ineptam, ignorantem, & planè inertem, nisi quòd nonnihil eorum, quæ scurræ, dicteriorum in ore habet. In summa, corpore & animo monstrum. Quis, unde, aut cujus ille puer sit, tam sunt variæ hominum sententiæ & opiniones, ut nemo exploratum habere videatur. Animadverti ego quosdam, qui filium arbitrabantur; & qui filium negabant, ingeniosè aliorum dicta refutare, atque in plateis repertum eduxisse è parvulo, propter simiam, cum qua, præter illum nemo hominum ludere auderet. Ea re Cardinalem (aut Episcopum tum) ita delectatum, ut pro suo habuerit. Hunc puerum, miser, ita amat perditè, ita deperit (dicitur autem alios omnes vincere ἐν τῇ παιδεραςίᾳ) ut nihil possit dici vehementius.* Mr. de Thou dit une chose qui confirme une partie de ceci: c'est premierement que ce garçon s'apelloit *le singe*, lors même qu'il eut obtenu le chapeau de Cardinal. En second lieu qu'il portoit

(*d*) *Tiré de Palavicin Histor. Concil. Trident. lib. 13. c. 10. n. 8.*

(*e*) *Amelot de la Houssaye à la marge de sa traduction du Pere Paul p. 280. ex* Onufrio.

(*f*) *Palavicin. ibid.*

(*g*) *Thuan. lib. 15. 306.*

(*h*) *Thomas Luberus (qui* Erastus *postea voce Græca appellari amavit) in epistola ad Pellicanum, apud Hottingerum Hist. Ecclesiast. tom. 5. p. 572.*

lui donna (*D*) son chapeau de Cardinal ; & se servit d'une plaisante (*E*) reponse quand on lui representa l'indignité du sujet. Ses discours étoient peu graves, & cela paroît par la reflexion qu'il fit un jour sur (*F*) la reponse que lui firent

(*d*) Romæ fama erat, & libellis quoque perscriptum fuit, a Jove Ganymedem toveri, licet deformem : sed nec ipse Pontifex hoc ad reliquos Cardinales dissimulare, & per jocum fertur aliquando commemorare, quàm sit lascivus adolescens & importunus. *Sleidanus, Histor. lib.* 21. *fol. m.* 609. *verso.*

toit ce nom, à cause que son emploi chez le Cardinal son maître étoit d'avoir soin d'un singe. (*a*) *Soluti ad omnem licentiam animi homo*, ce sont les paroles de ce grand Historien, elles rendent un fort mauvais temoignage au Pape Jules III. *statim adepta dignitate qualis esset, omnibus manifestum fecit. Nam cum antiquæ consuetudinis sit, ut novus Pontifex galerum, cui velit, suum largiatur, eum juveni cuidam, cui Innocentio nomen, quique, quod in familia simiæ curam gereret, Simiæ etiam post adeptam dignitatem nomen retinuit, cognomine etiam suo atque insignibus attributis donavit.*

(*a*) *Thuanus lib.* 6. *p.* 121. *col.* 1.

(*D*) *Il lui donna son chapeau de Cardinal.*] Nous venons d'aprendre de Mr. de Thou que le Cardinal du Mont se voyant Pape, se hâta de conferer son chapeau, son nom, (*b*) & ses armes à un jeune homme qui s'apelloit Innocent, & qui avoit soin du singe. Erastus que j'ai deja cité nous regalera d'un detail plus étendu. Ce garçon étoit demeuré à Boulogne, de sorte que Jules III. qui ne vouloit point le faire venir à Rome avant que de l'avoir élevé au Cardinalat, & qui avoit besoin d'un peu de tems pour faire agréer cette promotion, souffroit toutes les rigueurs de l'absence, & y cherchoit les meilleurs remedes qu'il pouvoit trouver. Il n'étoit gai que quand il aprenoit des nouvelles de son Innocent, & il en demandoit à tous ceux qui lui en pouvoient donner. Il le fit venir proche de Rome, afin d'avoir la commodité de l'aller voir ; & l'ayant fait venir une fois secretement dans la ville, il l'attendit aux fenêtres avec toute l'impatience d'un homme à qui sa Maîtresse a promis une nuit. On lui entendit dire que la principale raison pourquoi il se rejouïssoit d'être Pape, étoit que cela lui donnoit lieu de faire du bien à Innocent ; & qu'il s'estimoit moins redevable aux Cardinaux de ce qu'ils l'avoient fait Pape *, que de ce qu'ils avoient agréé la promotion d'Innocent au Chapeau de Cardinal. Il l'établit pour son principal Ministre, & pour l'intercesseur de tous ceux qui voudroient obtenir des graces. Afin qu'on voye si j'ai mal traduit le Latin d'Erastus, je le raporte tout du long. (*c*) *Dum Romæ post electionem commoraretur (manserat autem Innocentius, id ei nomen, Bononiæ) dicitur nunquam lætus fuisse, nisi dum aliquid de Innocentio intelligeret. Et audivi ego à gravibus viris, inter tam multos Bononienses, qui Romam sint profecti, neminem esse repertum, quem sciret cum Innocentio, aut suspicaretur fuisse, qui non interrogatus ab eo esset, quid, & quomodo Innocentius ageret. Post aliquot menses propius Romam accedere jussit, ut ad eum deambulatum aliquando Roma exire posset. Non enim potuit adduci, ut pateretur eum ingredi Romam, nisi galero rubeo esset ornatum turpe caput. Ab hac re plurimi Cardinales videbantur abhorrere, minimeque passuri, ut in Cardinalium numerum cooptaretur, quem ne hominem quidem esse cognovissent. Accersivit igitur noctu aliquando in urbem clam, atque ita in fenestris expectabat, ut ii solent, quibus amica, qua nihil habent in vita charius, pollicita est noctem. Dicitur dixisse, se lætari, quòd in amplissimam illam potestatem esset collocatus non tam sua causa, quàm quòd posset bene de Innocentio mereri. Et tandem factus Cardinalis dixit, se pro beneficio magis Cardinalibus obstrictum esse, quàm quòd se Pontificem esse voluerint. Præterea, ut qui aliquid à se velint, id per Innocentium esse impetrandum. Quamobrem Legati Civitatum, Principum & Regum ad puerum concurrunt, illi sua negotia exponunt, ut is de rebus suis gravissimis etiam ad Papam referat.* On (*d*) publia à Rome quelques satires, où l'on disoit que ce Favori, quelque laid qu'il fût, étoit un nouveau Ganymede. Le Pape n'en faisoit pas un mystere ; il contoit quelquefois aux Cardinaux les tours de lasciveté de ce garçon. Nous parlerons encore de la fortune de ce personnage dans la remarque *M*.

(*b*) *Voyez la remarque M à la marge lettre a.*

* *Conferez ce qui est dit ci-dessous remarque M lettre e.*

(*c*) *Erastus apud Hottingerum ubi supra.*

(*E*) *Une plaisante reponse quand on lui representa.*] Servons nous des termes de Jean Bodin. (*e*) *Le Prince qui surhausse un homme du tout indigne par dessus les gens de bien, ou qui le met au rang des plus grands personnages, faisant bien à l'un il fait injure à tous les autres : comme il fut remonstré par le Consistoire des Cardinaux au Pape Jules du Mont, lors qu'il donna son chappeau de Cardinal à un jeune garçon qu'il aimoit, que c'estoit un grand deshonneur, de recevoir celui qui n'avoit en soy ni vertu, ni sçavoir, ni noblesse, ni biens, ni marque aucune qui meritast, comme ils disoyent, d'approcher d'un tel degré. Mais le Pape qui estoit facetieux, s'adressant aux autres Cardinaux, Quelle vertu, dit-il, quelle noblesse, quel savoir, quel honneur avez vous trouvé en moy pour me faire Pape ?* N'étoit-ce pas se moquer du sacré College ? Et ne pouvoit-on pas apliquer à ce Pontife l'exclamation de (*f*) Caton, *Que nous avons un plaisant Consul !* Quelques-uns raportent ainsi la reponse de Jules III. *Je vous prie, qu'avez vous trouvé en moi, pourquoi vous m'avez fait cet honneur de me faire Pape, sans que je l'eusse merité ? Avançons donc ce jeune homme, & il le meritera* (*g*). Ces dernieres paroles sont une assez fine moquerie, & reprenent un defaut qui regne par tout. Dès qu'on possede une charge, on trouve mille flateurs qui publient qu'on l'a très-bien meritée. Montagne dit quelque part qu'Antisthene fit sentir un jour aux Atheniens, l'abus qui se commettoit dans les promotions aux charges publiques ; il leur conseilla qu'ils commandassent qu'on fit aussi bien labourer leurs ânes que leurs chevaux. Il lui fut repondu que cet animal n'étoit pas né pour cela : *C'est tout un*, repliqua-t-il, *il n'y va que de vôtre ordonnance, car les plus ignorans & incapables hommes que vous employez aux commandemens de vos guerres, ne laissent pas d'en devenir incontinent très-dignes, parce que vous les y employez.*

(*e*) *Bodin, de la Republique l.* 5. *ch.* 4. *p. m.* 748.

(*f*) Adjungit Plutarchus eum (*Ciceronem*) cum Murænam Consul defenderet quem accusasset Cato, scire exagitasse sententias & præcepta Stoicorum in Catone, unde risus ingens à corona pervenerit ad subsellia, subrisisse porro ipsum Catonem leviter atque ad consessum dixisse, quam ridiculum, Judices, habemus Consulem. *Vavassor de ludicra dictione p.* 329.

(*F*) *Sur la reponse que lui firent deux Cardinaux.*] Ils le trouverent à la cour de son palais dans une posture fort indecente ; car à cause de la chaleur il avoit quitté ses habits, & se promenoit en caleçon. Il les obligea d'en faire autant, & puis il leur demanda ce que le peuple diroit d'eux, s'ils s'alloient montrer en cet état au

(*g*) *Paul Eber de l'Etat de l'Eglise, ad ann.* 1550. *p. m.* 551. *ex Paulo Vergerio.*

firent deux Cardinaux. Le manque de gravité n'étoit pas son principal vice: on pretend que ses discours alloient quelquefois jusqu'à la profanation, & au blasphême; comme quand il excusa ses emportemens (*G*) sur la colere où Dieu se mit contre Adam pour une pomme. Pendant le Conclave où il fut élu il y eut des lettres interceptées, qui firent conjecturer que le Pape qu'on alloit faire seroit impudique; car ces lettres (*H*) étoient remplies des saletez les plus énormes.

au champ de Flore, & dans les rues de Rome? On nous prendroit, repondirent-ils, pour des garnemens, & on nous jetteroit des pierres. Donc, reprit-il, c'est à nos habits que nous avons l'obligation de ne point passer pour des garnemens: ne sommes-nous pas bien redevables à nos habits? (*a*) *Cum aliquando exutis vestibus, diploide & caligis tantùm indutus, in aulà, quòd ferveret tempestas, obambularet, venerunt Cardinales duo, collocuturi cum ipso. Quos ipse ad exuendas vestes suas, & deambulandum secum urgebat, mox autem nudos interrogabat: Quid si in Campo Floræ, aut per plateas nudi sic deambularemus, quid oro populum existimatis de nobis judicaturum? Responderunt: Judicarent nos esse nebulones, & conjicerent in nos rudera atque lapides. Excepit Pontifex: Ergo quòd non habemur pro nebulonibus, id acceptum ferre debemus nostris vestibus. Quantum igitur, ô fratres, debemus illis nostris vestibus?*

(a) *Bullinger in vita MS. Julii III. apud Heideggerum Hist. Papatus p.* 235.

(*G*) *Il excusa ses emportemens sur la colere où Dieu se mit.*] Voici comment cette affaire est raportée dans le livre de Paul Eber. „ (*b*) Il „ se delectoit, entre autres viandes, à manger „ de la chair de porc & de paons. Mais comme „ son Medecin l'eust adverti qu'il se gardast de „ manger de la chair de porc, pource qu'elle est „ contraire à la goutte, de laquelle il estoit sou„ vent tourmenté: & toutesfois ne s'en vouloit „ point abstenir; le Medecin advertit secrette„ ment le maistre d'hostel, qu'il n'ordonnast „ point qu'on servist de chair de porc. Comme „ donc quelque-fois on n'en eust point servi; & „ le Pape l'eust apperceu, il demanda au Maistre „ d'hostel ou estoit son plat de chair de porc. Le „ Maistre d'hostel respond que le Medecin avoit „ ordonné qu'on n'en servist point. Adonc il „ s'escria en ceste sorte, apporte moy mon plat, „ (*al dispetto di Dio*) c'est à dire en despit de „ Dieu. . . . Ayant un jour veu un paon à son „ disner, auquel on n'avoit point touché, Gar„ de moy, dit-il, ce paon froid pour le soup„ per, & me fay dresser la table au jardin, car „ je veux aujourd'huy avoir compagnie. Com„ me donc en souppant il eust veu d'autres paons „ chauds servis sur la table, ne voyant point son „ paon froid lequel il avoit commandé qu'on luy „ gardast, se courrouçant amerement, il des„ gorgea un blaspheme execrable à l'encontre de „ Dieu. Alors quelcun des Cardinaux qui „ estoyent assis à table avec luy, dit, que vostre „ Sainctete ne se cholere point tant pour si peu de „ chose. Et ce Julles lui dit, Si Dieu se voulut „ si fort courroucer pour une pomme, qu'il jetta „ nostre premier pere Adam hors de Paradis, „ pourquoy ne me sera-il licite, à moy qui suis „ son Vicaire, de me courroucer pour un paon, „ veu qu'un paon est beaucoup plus qu'une „ pomme? „ Ceux qui voudront lire ce conte en deux langues, pourront contenter leur envie, s'ils jettent la vuë sur ce qui suit, (*c*) *Sæpissimè nequissimus iste homo blasphemiis illis usus fuit, quæ impurissimis lenonibus aliisque desperatæ malitiæ hominibus tunc temporis frequenter in ore fuerunt, ad quas animus totus quantus exhorrescit, vid.* Al dispetto di Dio, in (*d*) contemptum Dei, & Potta di Dio, i. e. ad vulvam Dei *&c. exemplum hujus rei proponit Auctor libri cui titulus*, Lectura super Canone de consecr. dist. 3. *ajens*: „ Intellexi, portatam fuisse „ in Civitatem Paduæ quandam historiam, im„ pressam Latinè, Italicè, Germanicè & Gal„ licè, in qua narratur, quòd sanctissimus Do„ minus noster Papa Julius III. proximis diebus „ valdè fuit iratus cum Episcopo Ariminense, „ ejus Magistro domus, propter certum pavo„ nem, & quum sua prælibata Sanctitas bis „ blasphemasset, primò dicendo, Potta di Dio, „ deinde, Al dispetto di Dio, quod fecit tan„ quam Johannes Maria de Monte, & sic tan„ quam homo, non tanquam Julius III. Pa„ pa, & Vicarius Christi, de quo suprà di„ xi. Et quùm unus Cardinalis illi dixisset, „ quòd non deberet irasci propter unam tàm par„ vam rem, id est, propter unum pavonem, „ tunc sanctissimus D. Papa respondit; Si Deus „ fuit totus turbatus, & in magna ira & colera, „ propter unum pomum, & tanta mala fecit „ omnibus hominibus; quare non possum ego, „ qui sum suus Vicarius in terris, irasci cum „ meo Magistro domus propter unum pavo„ nem? „

(b) *Ubi supra pag.* 553.

(c) *Joann. Zuingerus, in tractatu Historico-Theologico de festo Corporis Christi pag.* 146.

(d) *Le mot* contemptus, *c'est-à-dire* mepris, *n'exprime point la force de l'Italien* dispetto: *il faloit dire* invito Deo.

(*H*) *Ces lettres étoient remplies des saletez.*] Elles furent écrites le 26. de Janvier 1550. à un certain Annibal Contin, par Camille Olive Conclaviste du Cardinal de Mantouë, & accompagnées d'un petit poëme où l'Auteur decrivoit vilainement sa passion, & l'ardeur extrême qui lui faisoit souhaiter de rejoindre son ami. C'est Jean Sleidan qui conte cela. (*e*) *Dum in Conclavi res agitur, interceptæ fuerunt literæ, quas ex Cardinalis Mantuani familiaribus quidam, Camillus Olivus, ad quendam suum Annibalem Continum, Januarii die XXVI. scripsisse ferebatur, & simul carmen lingua populari scriptum, ubi de sua locutus affectione, & absentis desiderio, tàm pudendis utitur verbis, ut sine flagitio vix ea recitare liceat. Hinc jocus illorum, qui Pontificem dicebant aliquem obscœnum prænunciari, qui proditurus esset ex eo Conclavi, quod ejusmodi literas daret.* Un Auteur cité ci-dessus ne raporte ce passage qu'après avoir dit ce que l'on va lire. (*f*) *Vir doctus anonymus* in Epist. ad amicum *narrat, ex eo Conclavi, in quo creatus est Julius, interceptas fuisse literas alicujus ex Conclavistis, i. e. ex illis, qui solent assidere Cardinalibus, Papam electuris, quibus quidem literis non putet ullâ memoriâ unquam scriptas fuisse ullas obscœniores, sceleratioresque. Nudis enim nefandissimisque verbis illic agi cum cinædo, salvo honore. Has, fateri, ad se primùm in Germaniam fuisse missas, sed dare typis excudendas (ut multi voluissent) nunquam quidem se voluisse.* Paulo pôst addit, *Julium III. valdè*

(e) *Sleidanus, Hist. lib.* 21. *fol. m.* 609. *verso. Cela est aussi dans Mr. de Thou à l'édition de Francfort* 1625. *lib.* 6. *p.* 121.

(f) *Joan. Zuingerus ubi supra.*

mes. On pretend * que ses pistoles rendirent nulle l'élection du Cardinal Polus qui avoit été concluë, & dont la publication n'avoit été differée, qu'à cause qu'on craignit qu'il ne fût de mauvais augure de la notifier pendant la nuit. La medaille qu'il fit fraper après la mort d'Edouard Roi d'Angleterre, avoit pour mot un passage de l'Ecriture (*I*) dont l'aplication se trouva fausse dans peu de tems. Ce Pape mourut le 20. de Fevrier 1555. âgé d'environ † 68. ans. Il avoit feint d'être (*K*) malade, & pour mieux tromper le monde il s'étoit reduit à une diete, qui lui procura une veritable maladie dont il mourut. Il y avoit eu, dit-on, une liaison si étroite entre lui & le Cardinal Crescence, qu'ils aimoient (*L*) en même lieu; & qu'ils nourrissoient à communs frais les enfans de leurs Maîtresses, faute de savoir qui étoit le veritable pere. Chacun d'eux aussi payoit son écot pour l'entretien des Maîtresses. Le Cardinal Palavicin extenuë autant qu'il peut (*M*) les defauts de ce Pontife; mais il ne refute point ce

* Post longam Cardinalium in conclavi disceptationem, cùm, teste in Musæo Historico Johanne Imperiali, ὁμοψήφως Papa jam electus esset Reginaldus Polus, eamque electionem promulgare nocte appetente inauspicatum duxissent iidem; nocte transacta & mutatis rationibus aureis Julius Papa subitò emersit. *Heidegg. Histor. Papatus p.* 233.

† *Spondanus ad an.* 1555. *n.* 4. Palavicin *lui donne* 70. *ans*, Hist. Concil. lib. 13. c. 10. n. 7.

valdè malè audire in hoc obscœnissimo genere, (Sodomitici nim. criminis) *ita ut neque à Cardinalibus abstineat.*

(*I*) *Un passage de l'Ecriture dont l'aplication se trouva fausse.*] On temoigna dans Rome une joye extraordinaire de la mort du jeune Edoüard, à cause que la Princesse Marie qui lui succeda remit l'Angleterre sous l'obeissance du Pape; mais les raisons de cette joye cesserent en peu de tems. Elizabeth retablit la Reformation, & rendit cette Ile l'un des plus florissans Royaumes de la Chretienté: de sorte que la prediction de la medaille (*a*) fut une chimere.

(*K*) *Il avoit feint d'être malade.*] La raison de cette feinte fut qu'il decouvrit, que les Cardinaux refuseroient de consentir à la demande que son frere le pressoit de leur faire. Son frere desiroit passionnément la possession d'une ville, & importunoit pour cela le Pape incessamment. Afin donc d'avoir un pretexte de ne point tenir Consistoire, Jules fit semblant d'être malade. Pour couvrir ce jeu il falut ne manger guere, & choisir des alimens propres aux malades. Ce changement de nourriture lui causa, dit-on, la maladie dont il mourut (*b*). Cela me fait souvenir du Cœlius de Martial:

(*c*) *Discursus varios, vagumque mane,*
Et fastus, & ave potentiorum,
Cum perferre patique jam negaret;
Cœpit fingere Cælius podagram.
Quam dum vult nimis approbare veram,
Et sanas linit obligatque plantas,
Inceditque gradu laborioso;
(Quantum cura potest, & ars doloris!)
Desit fingere Cælius podagram.

Il y en a qui disent que le changement de nourriture fut bien la cause de sa maladie, mais non pas qu'il se fût reduit à la diete afin de tromper le monde: ils disent qu'il espèroit de se delivrer par là des douleurs insuportables de la goute. D'autres pretendent qu'un vieux mal fut la cause de sa mort, & ils avoüent que c'étoit un homme adonné à ses plaisirs, qui songeoit beaucoup plus à joüir du Pontificat qu'à l'exercer. (*d*) *Sunt etiam qui dicant, eum veterano interiisse: cùm, ut idem etiam auctor narrat, externa quaque parum curans, fruendo potiùs quàm regendo Pontificatui incumberet, totusque esset in extruendâ elegantissimâ ad voluptarios secessus extra portam Flaminiam Villâ Juliâ, cujus insanire studio videbatur; in quâ conviviis potiùs quàm publicæ procurationi vacabat.*

(*L*) *Qu'ils aimoient en même lieu, & qu'ils nourrissoient.*] Thomas Erastus est celui qui m'aprend cela. *Julius III. Pontifex*, dit-il (*e*), *& Crescentius fere omnes meretrices communes habuerunt, propriisque sumtibus neuter, sed communibus aluerunt, atque ut breviter dicam, omnium scelerum socii extiterunt. Susceperunt ex quadam muliere, honesti viri Viterbiensis filiam, quam, quod neuter suam esse dicere credereque posset, ut matrem, ita filiam quoque communibus sumtibus educandam tradiderunt, nuptuique dederunt Nobilissimo hujus urbis adolescenti, & inter Principes hujus urbis, qui sunt 40. constitutum voluerunt.* Voilà une grande exemption de jalousie, & bien rare en ce païs-là.

(*M*) *Le Cardinal Palavicin extenuë.... les defauts.... mais il ne refute point.*] On avouë que ce Pape aimoit à se divertir, (*f*) mais on ajoûte qu'il n'aimoit pas moins l'aplication aux affaires. On convient qu'il mourut sans être ni fort estimé, ni fort aimé (*g*), mais on pretend que sa maniere d'agir un peu trop libre & familiere en fut cause; parce que ne s'attirant pas la veneration publique, il fit juger qu'il n'étoit pas un bon Pape. On ajoûte (*h*) que ce jugement fut inique, & que si les defauts de Jules III. sautoient plus aux yeux que ses bonnes qualitez, ils étoient peut-être de moindre consequence que ses vertus. Quant à la promotion du jeune garçon, on se contente de dire (*i*) qu'elle deshonora les premiers jours de ce Papat. On reconoît que la naissance de ce personnage étoit si obscure, qu'elle est encore ignorée: mais on pretend que l'amitié que le Cardinal du Mont eut pour lui, fut fondée sur ce qu'il le regarda comme le fils de son jugement. Voici ce que cela veut dire. Pendant que le Cardinal étoit Legat à Plaisance, il fut touché des gentillesses d'un petit garçon, qui s'aprochoit souvent de sa table. Il prit cela pour une marque d'esprit, & resolut de faire élever à ses depens cette jeune plante: & voyant que ce garçon faisoit des progrés il l'aima de plus en plus; il s'aplaudit d'avoir fait une si heureuse conjecture, il le regarda comme un fils de son jugement, espece de creature dont nous faisons plus de cas que d'un enfant corporel. (*k*) *Oblectatus ex eo herus, sibique plaudens, quòd suâ quasi perspicaciâ plantam eximiam, adhuc minutulam & in luto, discrevisset, majori in puerum benevolentia incaluit, quâ illum prosequebatur veluti sui judicii prolem,*

(*a*) Eo insaniæ Julius pervenit, ut in perpetuam rei memoriam excudi curaverit monetam, cujus altera pars ejus imaginem tricorniferam ostentavit, altera inscriptionem ejusmodi habuit: *Gens & Regnum, quod non servierit tibi, peribit.* Sibi stolidè vendicans, quod Christo Esaias. Sed diuturnum & stabile gaudium neutiquam fuit. *Heidegger. Hist. Papatus p.* 238. (*b*) *Spondan. ad ann.* 1555. *n.* 4. *p.* 556. *ex Onuphrio Panvinio.* Mr. de Thou raporte la même chose *lib.* 15. *p. m.* 306. (*c*) *Mart. epigr.* 39. *l.* 7. (*d*) *Spond. ib. ex eod.*

(*e*) *Apud Hottinger. ubi supra p.* 574.

(*f*) Pronus ad laxamenta, sed æque etiam ad negotia. *Palavic. Hist. Concil. Trid. lib.* 13. *c.* 10. *n.* 8.

(*g*) Æstimatione tenui, nec majore benevolentia mortuus est. *Id. ib.*

(*h*) Nihilominus ut mea fert opinio, hæc de illo existimatio fuit iniqua: ipsius quippe vitia majora quidem ad speciem erant quam virtutes, sed non fortasse ad pondus. *Id. ibid.*

(*i*) *Id lib.* 11. *cap.* 7. *n.* 4.

(*k*) *Id. lib.* 11. *cap.* 7. *n.* 4.

ce que Fra-Paolo en dit. J'ai oublié d'obſerver que la Cour de France offrit au neveu de ce Pape (*N*) une Princeſſe du Sang, & que cette alliance fut refuſée.

JULIE, femme de Septimius Severe Empereur Romain, & fille de Baſſianus (*A*) Prêtre du Soleil, étoit née dans la Syrie. Les Aſtrologues (*B*) lui avoient predit qu'elle épouſeroit un Souverain; c'eſt pour cela que Severus avant que

(e) *Onufre raporte, que Jules diſoit qu'il étoit parvenu au Pontificat pour le bien qu'il avoit fait à cet enfant.* Affirmans ſe ad tanti honoris decus evectum, ob ea beneficia quibus illum puerum affeciſſet.

prolem, cujus filii pluris quàm corporis ſoboles æſtimantur. Il voulut que ſon frere l'adoptât, & dès qu'il fut Pape il l'éleva à la dignité de Cardinal, le 30. de Mai 1550. Il l'avoit fait ſejourner juſqu'à ce jour-là dans un village à une journée de Rome. Il lui donna douze mille écus de revenu, mais il ne lui commit point alors l'adminiſtration des affaires. Ce nouveau Cardinal avoit à peine 17. ans; il ſe montra tout-à fait indigne de cet honneur, & il falut que ſous les Pontificats ſuivans on le chatiât de ſes debauches. C'eſt tout ce que Palavicin obſerve. Il s'eſt bien gardé de critiquer le Pere Paul, qui a très-clairement fait conoître que le public regarda cette creature de Jules comme ſon mignon de couchete: la prudence ne permettoit pas que l'on reveillât ces idées. C'eſt pourquoi on n'accuſe point le Pere Paul d'avoir ramaſſé malignement les mediſances; on ſe contente de lui dire qu'il s'eſt trompé ſur le tems (*a*) de l'adoption, & quant au lieu (*b*) où ce jeune homme commença de ſe faire aimer. Voyons ce qu'a dit le P. Paul. „ *Jules* (*c*) donna d'abord des échantillons de „ ſon gouvernement futur, en paſſant les jours „ entiers à ſe promener dans ſes jardins; & meditant de bâtir des maiſons-de-plaiſance; & „ en montrant un grand penchant pour les plaiſirs de la vie, & peu d'inclination pour les „ affaires (*d*), ſur tout celles, qu'il trouvoit „ dificiles à manier. L'Ambaſſadeur Mendoze ayant bien remarqué cette humeur, écrivit à ſon Maître, qu'il ſeroit aiſé de reüſſir „ dans toutes les negociations que l'on auroit „ avec ce Pape, qui ne reſpirant que la joye „ & les delices, ſe tourneroit comme l'on „ voudroit, en lui faiſant peur. L'opinion, „ que l'on avoit, qu'il prefereroit ſes interêts „ & ſes affections particulieres au bien public, „ ſe confirma bien tôt par la promotion qu'il „ fit le 31. de Mai d'un Cardinal, à qui il „ donna ſon Chapeau, ſelon la coutume des „ Papes. Lors qu'il n'étoit encore qu'Archevêque de Siponte, & qu'il gouvernoit la „ Ville de Bologne, il reçut dans ſa maiſon „ un jeune-enfant, nâtif de Plaiſance, dont la „ naiſſance n'eſt jamais venuë à la connoiſſance du monde. Il le prit en affection, comme ſi c'euſt été le ſien propre, & le mena „ à Trente, où il faillit de le perdre par une „ grande maladie. Mais l'ayant envoyé, par „ l'avis des Medecins, à Verone, pour changer d'air, Innocent (c'étoit le nom de ce „ mignon) y recouvra la ſanté, & quelque „ tems après retourna à Trente. Le jour qu'il „ devoit arriver, le Legat ſortit de la ville, „ par forme de promenade, accompagné de „ quantité de Prelats, & l'ayant rencontré, le „ reçut avec des temoignages exceſſifs de joye „ & de tendreſſe, Ce qui donna bien à parler, ſoit que ce fuſt une rencontre fortuite; „ ou une choſe faite à deſſein, pour le prendre „ en chemin. Le Legat avoit coutume de dire, „ qu'il l'aimoit, comme l'ouvrier de ſa fortune „ (*e*), dautant que les Aſtrologues avoient predit de grandes richeſſes & de hautes dignitez à „ cet enfant, qui n'y pouvoit pas arriver, que „ par ſon exaltation au Pontificat. A peine „ fut-il Pape, qu'Innocent fut adopté pour fils „ par Baudouïn *Del Monte*, ſon frere: & puis „ lui ayant conferé pluſieurs Benefices, il le fit „ Cardinal, comme j'ai dit. Ce qui ſervit de „ matiere aux Paſquinades, & à la demangeaiſon „ de parler des gens-de-Cour, qui s'éforçoient „ à l'envi de dire la vraye cauſe d'une action ſi „ ſurprenante, ſur diverſes conjectures tirées des „ accidens paſſés. „

(a) *Palavicin* lib. 11. c. 7. n. 4. *dit que par le Journal de Maſſarellus Secretaire du Concile, il paroît que le jeune garçon étoit adopté lors qu'il fut l'un des perſonnages d'une Paſtorale le 2. de Mars 1549.*

(b) *Palavicin* ibid. *dit que ce ne fut pas à Bonlogne, comme veut le P. Paul, mais à Plaiſance.*

(c) *Fra-Paolo lib.* 3. *ad ann.* 1550. *pag.* 281. *de la traduction d'Amelot.*

(d) Qui occupationibus totus intentus Cardinalis, veluti furtim, voluptates ſequebatur, Pontifex factus, votorum jam omnium compos, abdicata rerum cura, hilaritati & genio ſuo nimium indulſit. *Onuphr. in Vita.*

(*N*) *La Cour de France offrit. . . . . une Princeſſe du ſang.*] Le Pape repondit que les mariages entre des perſonnes d'une condition ſi differente ne pouvoient pas être heureux, & que comme il reconoiſſoit la Maiſon royale de France pour la plus noble qui fût au monde, il reconoiſſoit la ſienne pour la plus vile qui fût ſur la terre. Cependant il ne donnoit pas la vraye raiſon de ſon refus, car ce qui le portoit à refuſer une ſi glorieuſe alliance, étoit l'envie de marier (*f*) ſon neveu avec la fille du grand Duc: ce qui lui étoit plus utile, pour executer ce qu'il projettoit en faveur de ſa famille. C'eſt Monſieur de Thou qui nous aprend ce manege. *Julius*, dit-il (*g*), *ad ſcurrilitatem uſque feſtivus, & alienam ab innata deceſſoribus Pontificibus ambitione mentem præ ſe ferens, cum tamen interea Coſmi, ut proximi & ſuorum rebus utiliſſimi principis adfinitatem ultrà modum expeteret, & Camertium principatum Fabiano deſtinaret, ut conditionem tam amplam eluderet, ſic Lanſacum urgentem dimiſit, ut diceret, quam ex nobiliſſima omnium, quæ uſquam fuiſſent, familia rex prognatus eſſet, tam ſe ac ſuos omnium, qui viverent, mortalium ignobiliſſimos agnoſcere; proinde nuptias, quæ inter pares melius coirent, inter inæqualeis adeo perſonas commode contrahi non poſſe.*

(*A*) *Fille de Baſſianus Prêtre du Soleil.*] C'eſt ce qu'on peut recueillir de ces paroles d'Aurelius Victor. (*h*) *Caracalla Severi filius. . . . . Baſſianus ex avi materni nomine dictus. . . .* (*i*) *Hujus* (Heliogabali) *matris Semeæ avus Baſſianus nomine, fuerat ſolis ſacerdos, quem Phœnices unde erat, Heliogabalum nominabant.* Semea (*k*) étoit fille de Mæſa: or Mæſa étoit ſœur de Julie (*l*), il faut donc que Baſſianus Prêtre du Soleil ſoit le pere de Julie. On ne ſauroit établir poſitivement ſi Emeſe, ou Apamée étoit la patrie de Julie; car ſelon quelques Auteurs (*m*) ſa ſœur Mæſa étoit d'Emeſe, mais ſelon d'autres (*n*) elle étoit d'Apamée. Lampridius (*o*) nomme Julie *nobilem Orientis mulierem*, mais Dion (*p*) la fait roturiere ἐκ δημοτικȣ γένȣς, *è genere plebeio.*

(*B*) *Les Aſtrologues lui avoient predit.*] Raportons les paroles de Spartien, afin qu'on conoiſſe

(f) *Les fiançailles furent faites entre l'une des filles de Coſme Duc de Florence, & Fabien de Monte fils de Baudouin, lequel Fabien n'avoit pas encore l'âge de puberté.* Thuan. ubi infra. lib. 13. *Palavicin* ubi ſupra *dit que Fabien étoit bâtard de Baudouin.*

(g) *Thuan. lib.* 14. *circa init. p.m.* 280. *ad ann.* 1554.

(h) *Aurel. Victor in Epitome p.m.* 211.

(i) *Id. ibid. pag.* 212.

(k) *Ou plûtôt* Soæmis, *ſelon Herodien lib.* 5. *c.* 3.

(l) *Herodian. ibid.*

(m) *Herodian. ibid. Julius Capitolinus in Macrino c.* 9. *p.m.* 759.

(n) *Dio lib.* 78. *pag.* 902.

(o) *Lampridius in Alexandro Severo cap.* 5. *p.* 890.

(p) *Dio lib.* 78. *pag.* 899. *edit.* 1606

que de parvenir à l'Empire la rechercha en mariage, & l'épousa. Il deferoit beaucoup à l'Astrologie; il crut donc qu'un tel mariage lui seroit une caution qu'il monteroit un jour sur le trône. C'étoit une femme de beaucoup * d'esprit, & capable des grandes affaires. Quelques-uns disent que son (*C*) mari lui donna beaucoup de part au gouvernement, quoi qu'il ne l'aimât guere. Elle cultiva la (*D*) Philosophie, & donna beaucoup de tems à ouïr les beaux esprits qui alloient

** Voyez la remarque I à la fin.*

noisse de quoi Severe s'informoit principalement lors qu'il se vouloit remarier; il ne s'informoit point du merite de la personne, mais des promesses de l'horoscope. (*a*) *Quum amissa uxore aliam vellet ducere, genituras sponsarum requirebat, ipse quoque matheseos peritissimus: & quum audisset esse in Syria quandam quæ id genituræ haberet ut regi jungeretur, eandem uxorem petiit, Juliam scilicet: & accepit interventu amicorum: ex qua statim pater factus est.*

(a) Spartian. in Septim. Severo cap. 3. pag. m. 594. to. 1. Voyez aussi Lampridius ubi supra.

(C) *Que son mari lui donna beaucoup de part au gouvernement.*] „ (*b*) Elle avoit la charge „ de ses memoires, lettres, & requêtes de „ quelque consequence qu'ils fussent, ce dit „ Dion en la vie de Caracalla. Ce qui fait „ voir de quelle capacité elle étoit. Car elle „ donnoit son avis sur toutes les affaires d'im„ portance; & neanmoins il ne l'aimoit gueres, „ ni elle lui. Comme il se voit dans Dion & „ Herodian. Bien qu'elle eût accoutumé de „ recevoir cet honneur de sa part, qu'il la nom„ moit toûjours en ses missives avec éloges & „ loüanges; & lors même qu'il écrivoit au „ Senat, inserant son nom avec le sien propre, „ & celui de ses armées, selon le stile de ce tems„ là. Aussi tenoit-elle bien son rang, car elle „ ne faisoit pas plus d'honneur, & ne saluoit „ pas avec plus de respect les plus grands per„ sonnages de l'Empire, que Severe ni Caracal„ la ne faisoient. Toutes fois Caracalla étant „ parvenu à l'Empire rabatit cela de son auto„ rité, qu'il ne suivoit rien moins que ses con„ seils, lors principalement qu'il lui prenoit la „ fantaisie de faire mourir quelqu'un. Mais „ quant à Severus son mari, il deferoit beau„ coup à ses avis & à son bon sens. „ Voilà ce que dit le Sieur Tristan, mais il est sûr qu'il se trompe prenant le pere pour le fils, car ce qu'il raporte ne regarde point l'état où Julie se trouva sous le regne de son mari: cela ne se doit entendre que de son état sous l'empire de Caracalla. La chose ne souffre point de difficulté, pour peu que l'on considere les paroles de Xiphilin. (*c*) Οὐδὲ ἐπείθετο ὅτι περὶ τούτων ὅτι περὶ τῶν ἄλλων τῇ μητρὶ πολλὰ καὶ χρηστὰ παραινούσῃ. καίτοι καὶ τὴν τῶν βιβλίων τῶν τε ἐπιστολῶν ἑκατέρων, πλὴν τῶν πάνυ ἀναγκαίων, διοίκησιν αὐτῇ ἐπιτρέψας, καὶ τὸ ὄνομα αὐτῆς ἐν ταῖς πρὸς τὴν βουλὴν ἐπιστολαῖς ὁμοίως τῷ τε ἰδίῳ καὶ τῷ τῶν στρατευμάτων, ὅτι σώζοιτο, μετ' ἐπαίνων πολλῶν ἐγγράφων. Τί γὰρ δεῖ λέγειν, ὅτι καὶ ἠσπάζετο δημοσίᾳ πάντας τοὺς πρώτους, καθάπερ καὶ ἐκεῖνος. *Qua in re cæterisque omnibus minimè obtemperabat matri justa & utilia monenti, licet ei curam libellorum atque epistolarum utriusque generis, (d) præter admodum necessarias, commisisset, ejusque nomen pariter cum suo & exercitus nomine poneret cum maximis laudibus in epistolis quas mittebat ad senatum, dum omnes valere scriberet: nec opus est referre ab hac omnes primarios viros salutari non secus quam ab illo consuevisse.* Je remarquerai que ce fut à la priere de nôtre

(b) Tristan Comment. Histor. to. 2. p. 110.

(c) Xiphilin. in epitome Dionis, in Caracalla p. m. 353.

(d) Tristan n'a donc pas raison de dire qu'elle avoit la charge des requêtes de quelque consequence qu'elles fussent: il faloit user comme a fait Mr. de Tillemont, Hist. des Empereurs to. 3. p. m. 189. *de cette exception,* à moins qu'il n'y eût quelque chose de très-important.

Julie que son mari entreprit la guerre contre Pescennius Niger, & contre Clodius Albinus (*e*).

(e) Capitolinus in Clodio Albino c. 3. pag. 689.

(D) *Elle cultiva la Philosophie.*] Immediatement après les paroles qu'on vient de lire, Xiphilin assûre que Julie au milieu de tant d'affaires ne laissoit pas de philosopher. Ἀλλ' ἡ μὲν καὶ μετὰ τούτων ἔτι μᾶλλον ἐφιλοσόφει. *Sed ea nihilo minus philosophabatur.* Il avoit dit en un autre lieu (*f*) que se voyant persecutée par Plautianus, dont le credit n'avoit point de bornes, elle commença à cultiver la Philosophie, & à passer les journées toutes entieres avec les Sophistes: Καὶ ἡ μὲν αὐτή τε φιλοσοφεῖν διὰ ταῦτ' ἤρξατο, καὶ σοφισταῖς συνημέρευεν, *Quæ dum ob eam causam philosopharetur, & tempus cum Sophistis transigeret.* Philostrate l'a nommée *la Philosophe,* Ἀντωνῖνος, dit-il (*g*), en parlant de Caracalla, ἦν ὁ τῆς φιλοσόφου παῖς Ἰουλίας. *Antoninus vero filius erat Juliæ Philosophæ.* C'est ainsi qu'il faut lire, selon l'heureuse conjecture du savant Saumaise (*h*). Il a corrigé un autre passage de Philostrate, où l'on aprend que le Sophiste Philiscus obtint une chaire de Professeur à Athenes par le credit de Julie. Ce fut elle qui donna ordre à Philostrate de faire la vie d'Apollonius. Philostrate (*i*) le dit lui-même, & remarque en même tems que cette Dame aimoit fort la Rhetorique. Tzetzes fait mention de la bande des Savans hommes qui étoit auprès de Julie: voyez la marge (*k*).

(f) In Sept. Severo p. 330.

(g) Philostratus in vitis Sophistarum, in Philisco.

(h) Salmas. ad Spartian. in vita Severi c. 18. p. m. 625.

(i) Philostrat. in vita Apollonii lib. 1, cap. 3.

Monsieur le Moyne a fait deux remarques qui meritent d'être raportées: 1. il s'est étonné que Scaliger dont les conjectures étoient si hardies, n'ait osé rien hasarder touchant l'Antonin fils de Julie, duquel Philostrate fait mention. 2. Il a confirmé par les paroles de Tzetzes la correction de Saumaise, de laquelle neanmoins il ne paroît pas qu'il eût entendu parler. Voici ce qu'il dit à l'égard de Scaliger. „ *Sic Philostratus in vitis Sophistarum, in Philisco,* Ἀντωνῖνος ἦν ὁ τοῦ φιλοσόφου παῖς Ἰουλίας. Anto„ ninus erat Filius Philosophi Juliæ. *Ad quæ* „ *verba hærens & attonitus Scaliger,* Antonino „ Philosopho alius filius quam Commodus, „ alia uxor præter Faustinam? Nisi legamus „ ὁ τοῦ Σεβήρου παῖς καὶ Ἰουλίας. Hoc etiam te„ nuit ancipitem Tletlem, nec mihi minorem „ movit admirationem. Quæ nos proponimus „ Chronologis eruditis, & Antiquitatis investi„ gatoribus, ut quærant, & nos doceant, quæ „ ingenue nos nescire profitemur. *Sed mirum* „ *hic retusum Scaligeri acumen, & moratam istam* „ *felicem audaciam, quæ loca, hoc multo diffici„ liora; tam strenue & alacriter superaverat* (*l*). „ Quant au passage de Tzetzes, il s'en sert pour faire voir que Philostrate n'a point dit τοῦ φιλοσόφου; car si Tzetzes avoit lu cela dans Philostrate, il n'auroit pas dit que cet Auteur ne marque point avec qui l'Imperatrice Julie étoit mariée. (*m*) Σύζυγος δ' αὐτὴ οὐ φησὶ τίνος ἦν βασιλέως. *Non dicit vero cujus Imperatoris illa fuerit*

(k) Κἂν τῷ χορῷ ῥητόρων τε καὶ Γραμματικῶν τῇ Ἰουλίᾳ τῇ κρατίστῃ τελοῦσι Βασιλίδι. Unus illorum Rhetorum & Grammaticorum, qui Juliæ Imperatrici frequentes adesse solebant. *Tzetzes Chil. 6. hist. 45.*

*(l) Stephanus le Moyne in Prolegomenis Variorum sacrorum fol. * 25.*

(m) Tzetzes ubi supra.

alloient lui faire leur Cour. C'eſt dommage qu'on ne puiſſe pas ſe glorifier à l'honneur & à l'avantage des ſciences, qu'elle eut autant de vertu que d'habileté. On n'oſeroit le dire, puis que les Hiſtoriens temoignent que ſes (*E*) adulteres furent une tache à la vie de ſon mari. Quelques Hiſtoriens diſent qu'après la mort de Severe elle s'engagea dans un mariage inceſtueux, c'eſt-à-dire qu'elle épouſa

(a) Amore Marci quem fuiſſe vel fratrem ſuum dicebat, & cujus Philoſophiam literarumque inſtitutionem ſemper imitatus eſt. *Spartian. in Geta cap.* 2.

rit conjux. Il auroit compris facilement que le mari de cette Julie étoit ou Marc Aurele ſurnommé le Philoſophe, ou Septimius Severe qui s'étoit fort adonné aux études de (*a*) Philoſophie, à l'imitation de Marc Aurele. (*b*) *Philoſophiæ, declamandi, cunctis poſtremo liberalium deditus ſtudiis.* (*c*) *Philoſophiæ ac dicendi ſtudiis ſatis deditus; doctrinæ quoque nimis avidus.* Au reſte Mr. le Moyne donne preſque toûjours à nôtre Julie le ſurnom *Severa.* Ce n'eſt pas ſans être fondé ſur des inſcriptions (*d*).

(*b*) *Aurelius Victor in Cæſarib.*

(*c*) *Spartianus in Severo cap.* 18. *pag.* 625. 626.

(*E*) *Ses adulteres furent une tache à la vie de ſon mari.*] Severe s'étoit aquis une grande reputation tant par ſes actions militaires, que par ſes actions politiques, mais il la ternit par l'indulgence qu'il eut pour les debauches de ſon épouſe. On dit même qu'il n'ignoroit pas qu'elle entra dans une conſpiration qui ſe tramoit contre lui. (*e*) *Huic tanto domi, foriſque uxoris probra ſummam gloriæ dempſere: quam adeo famoſe amplexus eſt, ut cognita libidine ac ream conjurationis retentarit.* Voilà ce qu'Aurelius Victor en raporte: Spartien (*f*) n'en dit pas moins. Triſtan (*g*) ne trouve pas vraiſemblable qu'elle ait jamais conſpiré contre ſon mari: ſa raiſon eſt qu'elle avoit trop de bon ſens, pour ne pas conoître qu'une entrepriſe de cette nature ne pouvoit lui être que funeſte tant à elle qu'à ſes deux fils. Mais on peut reponpondre 1. que nous agiſſons très-ſouvent contre nos veritables interêts, quand il s'agit de ſatisfaire une paſſion importune, comme pouvoit être ou l'envie de ſe venger de quelque affront fait à Julie par ſon mari, ou l'envie de ſe delivrer d'une oppreſſion inſuportable. 2. Que Julie eût pu tellement menager les choſes, que ceux qui auroient tué Severe, auroient donné l'Empire à ſon fils. Cela n'eſt pas ſans exemple. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier qu'elle ne ſe ſoit trouvée dans l'oppreſſion. Severe conçut une amitié ſi ardente pour Plautien, que le credit de ce Favori fut viſiblement ſuperieur à celui du Maître (*h*). Or Plautien ſe dechaina d'une maniere très-violente contre Julie: il ne ceſſoit de la noircir auprès de Severe, il faiſoit informer contre-elle, & il cherchoit des depoſitions qui la chargeaſſent, il en cherchoit dis-je, dans la queſtion à quoi il faiſoit apliquer pluſieurs femmes de qualité. (*i*) Ὥστε καὶ τὴν Ἰουλίαν τὴν Αὐγοῦσταν πρὸς τὸν Σεβῆρον ἀεὶ διέβαλλεν, ἐξετάσεις τε κατ' αὐτῆς, καὶ βασάνους κατ' εὐγενῶν γυναικῶν ποιούμενος. *Ut etiam apud eum Juliam Auguſtam ſemper calumniatus ſit, & in eam ac de matronis nobilibus tormentis quæſiverit* (*k*). L'Hiſtorien qui m'aprend cela, ne dit point que l'Imperatrice ait cherché ſa delivrance dans quelque conſpiration contre ſon mari, il dit ſeulement que cela fut cauſe

(*d*) *Voyez Triſtan to.* 2. *p.* 121.

(*e*) *Aurel. Victor in Cæſaribus.* Triſtan pag. 110. *n'a pas bien traduit ce paſſage; il a cru qu'il ſignifie que les debauches de Julie* ternirent extremement dedans & dehors la gloire de Severus.

(*f*) Domi tamen minus cautus, qui uxorem Juliam famoſam adulteriis tenuit, etiam conjurationis conſciam. *Spartian. in Severo pag.* 626. 627.

(*g*) *Ubi ſupra p.* 100.

(*h*) *Xiphilin. in Severo p. m.* 329. 330.

(*i*) *Id. ibid. pag.* 330.

(*k*) *Caſeneuve dans ſes remarques ſur les lettres de Philoſtrate pag.* 19. *raporte ceci en François, tiré de Suidas; mais il y fait une faute très-groſſiere:* Plautianus . . . . *dit-il,* tâcha de l'arguer de pluſieurs crimes auprès de Severus, & fiſt à ceſt effect des enqueſtes à l'encontre d'elle. Il ſouloit auſſi propoſer diverſes queſtions à des Dames.

qu'elle étudia la Philoſophie. On ne peut que la louër de ce qu'elle recourut à cette conſolation. Le mal eſt que pendant que le Favori abuſoit trop inſolemment de ſon pouvoir, elle ne lui fourniſſoit peut-être que trop de raiſons de la deferer pour ſes adulteres. Raportons ici la reponſe qui lui fut faite dans la Grand' Bretagne. Elle y avoit ſuivi ſon (*l*) mari, & remarquant que les femmes de cette Ile communiquoient leurs faveurs à pluſieurs hommes ſans aucune honte, elle en fit des railleries piquantes à la femme d'Argentocoxus, laquelle lui repondit, *Nous contentons les beſoins de la nature mieux que vous ne faites vous autres Romaines, car nous avons à faire ſans nous en cacher avec les plus honnêtes gens, mais vous autres vous commettez ſecretement adultere avec les plus ſcelerats.* Μάλα ἀστείως Ἀργεντοκόξου τινὸς γυνὴ Καληδονίου πρὸς τὴν Ἰουλίαν τὴν Αὐγοῦσταν ἀποσκώψασάν τι πρὸς αὐτὴν μετὰ τὰς σπονδὰς ἐπὶ τῇ ἀνέδην σφῶν πρὸς τοὺς ἄρρενας συνουσίᾳ, εἰπεῖν λέγεται, ὅτι πολλῷ ἄμεινον ἡμεῖς τὰ τῆς φύσεως ἀναγκαῖα ἀποπληροῦμεν ὑμῶν τῶν Ῥωμαΐκῶν. ἡμεῖς γὰρ φανερῶς τοῖς ἀρίστοις ὁμιλοῦμεν, ὑμεῖς δὲ λάθρα ὑπὸ τῶν κακίστων μοιχεύεσθε (*m*). *Urbane imprimis Argentocoxi Caledonii uxor, Juliæ Auguſtæ quæ ipſam mordebat, initis fœderibus, quòd ipſa impudenter cum maribus verſarentur, dixiſſe fertur, Nos (inquit) multo melius explemus ea quæ natura poſtulat neceſſitas, quàm vos Romanæ. Nam apertè cum optimis viris habemus conſuetudinem: vos autem occultè peſſimi homines conſtuprant.* Si l'on me demande à quel propos l'Hiſtorien fait mention de cette reponſe, je dirai que c'eſt à l'occaſion d'une loi que l'Empereur avoit établie contre l'adultere, & dont il fut obligé de negliger l'execution, parce que la multitude (*n*) des accuſez fut cauſe que les Tribunaux ne voulurent plus s'amuſer à ces procedures. Avoüons que cette femme barbare repondit malignement aux railleries de l'Imperatrice; mais gardons nous bien de croire que l'impudence de ces Inſulaires fût moins blamable, que les adulteres ſecrets de Rome. Ceux qui font le mal en cachette retienent les idées de la vertu, & leur rendent quelque hommage; mais ceux qui pechent ſans honte, ne reſpectent la juſtice ni en theorie, ni en pratique (*o*).

(*l*) *L'an* 208.

(*m*) *Xiphilin. in Severo pag.* 343.

(*n*) *On avoit deferé* 3000. *perſonnes pour crime d'adultere.*

(*o*) *Voyez l'article* Jonas *pag.* 176.

Brantome raporte une circonſtance que je n'ai point luë dans les anciens Hiſtoriens. Elle contient la raiſon pourquoi Severe ſuportoit ſi patiemment l'impudicité de ſa femme. Voici ce que dit Brantome. „ (*p*) L'Empereur Severus non plus ſe ſoucia de l'honneur de ſa „ femme, laquelle eſtoit putain publique, ſans „ qu'il s'en ſouciaſt jamais de l'en corriger, di„ ſant qu'elle ſe nommoit Julia, & pource qu'il „ la falloit excuſer, dautant que toutes celles „ qui portoient ce nom, de toute ancienneté „ eſtoient ſujettes d'eſtre très-grandes putains, „ & faire leurs marys cocus; ainſi que je con„ nois beaucoup de Dames, portant (*q*) certains „ noms de noſtre Chriſtianiſme, que je ne veux „ dire,

(*p*) *Brantome Dames Galantes to.* 1. *p.* 33.

(*q*) *Apliquez ici ces deux vers de Rutilius Numatianus:* Nominibus certos credam decurrere mores, Moribus an potius nomina certa dari?

épousa (*F*) Caracalla fils de son mari; mais c'est une (*G*) fausseté. Elle n'étoit pas moins la propre mere de Caracalla, que de Geta. Elle eut le * malheur de

* *Herodianus lib. 4. cap. 3.*

„ dire, pour la reverence que je dois à nostre „ sainte Relig on, qui sont coustumierement „ sujettes à estre puttes, & à hausser le devant „ plus que d'autres portant autre nom, & n'en „ a-t-on veu gueres, qui s'en soient eschap- „ pées. „

(F) *Qu'elle épousa Caracalla.*] Cette fausseté n'est pas un conte forgé depuis peu, on la trouve dans Spartien, & dans Aurelius Victor. Voici comment Brantome l'a raportée. „ Il (*a*) „ se lit encor de Julia, marastre de l'Empereur „ Caracalla, estant un jour quasi par negligen- „ ce nuë de la moitié de son corps, & Cara- „ calla la voyant, il ne dit que ces mots: ha „ que j'en voudrois bien, s'il m'estoit permis. „ Elle soudain respondit, il vous est permis, „ s'il vous plaist; ne sçavez vous pas que vous „ estes Empereur, & que vous donnez les loix, „ & non pas recevez. Sur ce bon mot & bon- „ ne volonté, il l'espousa, & se coupla avec „ elle.... (*b*) Il faloit bien qu'elle fust putain, „ d'aimer & prendre à mary celuy, sur le sein „ de laquelle quelque temps avant il avoit tué „ son propre fils. Elle estoit bien putain & d un „ cœur bien bas celle-là, toute-fois c'est une „ grande chose que d'estre Imperat.ice, & pour „ tel honneur tout s'oublie. Cette Julia fut „ fort aimée de son mary, encor qu'elle fust „ bien fort en âge, n'ayant pourtant rien ab- „ batu de sa beauté; car elle estoit tres-belle & „ très-accorte; temoin ses paroles, qui luy „ haussérent bien le chevet de sa grandeur. „ Afin qu'on voye s'il y a là un peu de brodure, je raporterai les termes des Auteurs Latins qui ont parlé de cela. *Interest scire*, dit Spartien, (*c*) *quemadmodum novercam suam Juliam uxorem duxisse dicatur. Quæ quum esset pulcherrima, & quasi per negligentiam se maxima corporis parte nudasset, dixissetque Antoninus*, Vellem, si liceret: *respondisse fertur*, Si libet, licet. An nescis te imperatorem esse, & leges dare, non accipere? *Quo audito, furor inconditus ad effectum criminis roboratus est: nuptiasque eas celebravit quas si sciret se leges dare, vere solus prohibere debuisset. Matrem enim (non alio dicenda erat nomine) duxit uxorem, ad parricidium junxit incestum: siquidem eam matrimonio sociavit cujus filium nuper occiderat.* Aurelius Victor represente un peu plus clairement l'artifice qu'elle employa. Elle ne fut point assez mal adroite pour se depouiller de but en blanc devant Caracalla; cette impudence eût pu rebuter le jeune homme; elle fit en sorte que cela passât pour une surprise, elle fit semblant de ne savoir pas que Caracalla pût la voir en cet état; elle feignit d'ignorer qu'il fût où elle paroissoit nuë. (*d*) *Pari fortuna, & eodem matrimonio, quo pater; namque Juliam novercam ... forma captus, conjugem affectavit: cum illa factiosior, aspectui adolescentis, præsentia quasi ignara, semet dedisset, intecto corpore, asserentique, Vellem si liceret, uti: petulantius multo (quippe quæ pudorem velamento exuerat) respondisset: Libet? plane licet.* Je ne sai où Vigenere trouva ce qu'il specifie sur la circonstance du lieu, *L'Imperatrice Julia*, dit-il, (*e*) *estoit femme sans doubte de Severus: car Antonin Caracalla l'espousa depuis, combien qu'elle fust sa belle mere: & vint cest inceste, de ce que l'ayant veuë un jour toute nuë aux estuves, par une fenestre qui respondoit secrettement là-dessus, il se manifesta; & elle luy ayant demandé ce qui luy en sembloit, il fit response; Si bien que je vous desirerois sur toute autre, s'il m'estoit permis. Comment doncques (repliqua-elle soudain) estes vous encore si simple que vous ne sçachiez bien, qu'à vous qui estes Seigneur du rond de la terre, il n'y a rien qui ne soit loisible? Et là-dessus ils passerent outre à leur forfaicture.*

(*a*) *Brantome Dames Galantes to. 2. p. 205.*

(*b*) *Id. ib. pag. 206.*

(*c*) *Spartianus in Caracalla c. 10. pag. m. 730.*

(*d*) *Aurel. Victor in Cæsaribus p. m. 144.* Voyez aussi *Eutrope lib. 8. & Orose l. 7. c. 18. qui parlent de cet inceste.*

(*e*) *Vigenere, Preface sur les Tableaux de Philostrate.*

(G) *Mais c'est une fausseté.*] On l'a fait voir si clairement, que Mr. Moreri n'est point excusable d'avoir debité ce conte comme un fait certain. S'il avoit lu les Commentaires du Sieur Tristan, il y auroit vu de bonnes preuves contre ce mensonge; quoi qu'il faille convenir que tous les raisonnemens de cet Auteur ne sont pas demonstratifs.

Sa (*f*) 1. preuve est tirée du silence des Auteurs Grecs qui ont decrit exactement les actions de Caracalla, sans user de la moindre flaterie. Dion Cassius vivoit en ce tems-là, & avoit exercé de grandes charges: il ne pouvoit donc pas ignorer si Caracalla avoit épousé, ou n'avoit pas épousé Julie; & ayant conoissance d'un tel mariage il en eût parlé infailliblement, pour mieux diffamer cet Empereur, qu'il ne paroît point avoir eu envie d'épargner en aucune chose. Puis donc qu'il n'en parle pas, c'est une preuve certaine de la fausseté de ce mariage. Le silence d'Herodien confirme la même chose, d'Herodien, dis-je, qui raconte bien des choses particulieres & infamantes, & qui est beaucoup plus voisin de ce tems-là, que ceux qui affirment ce pretendu mariage.

(*f*) *Tristan, Comment. historiques to. 2. pag. 113. & suiv.*

Le 2. preuve est tirée de l'âge de nôtre Julie. Le Sieur Tristan (*g*) supose qu'*au tems auquel ils la font voir avoir attiré par sa beauté Caracalla à la desirer espouser*, elle étoit déja âgée *au moins de 45. ans, car elle devoit avoir eu 17. ou 15.* (*h*) *ans*, lors qu'elle épousa Severe: & comme elle eut Caracalla la premiere année de son mariage, & que Caracalla étoit âgé de 27. ans, lors qu'on suppose qu'il la vit nuë, il s'ensuit qu'elle étoit âgée de 44 ou 45. ans. Cet Auteur a raison de suposer que Julie n'étoit point la belle-mere, mais la propre mere de Caracalla. Il n'a point à craindre de bonne objection là-dessus; celles qu'on pourroit lui faire pour diminuer l'âge de Julie, & contre les consequences qu'il tire de l'âge de 45. ans, le pourroient plus embarrasser. Rien n'empêche, dira-t-on, que Julie n'ait eu que 15. ans lors qu'elle épousa Severe, & il est probable que Caracalla l'épousa un an après (*i*) avoir tué Geta. Or Caracalla a regné six (*k*) ans depuis la mort de son frere, & il n'a vêcu que (*l*) 29. ans: il a donc pu épouser Julie lors qu'il n'avoit que 24. ans, qui joints aux 16. dont sa mere étoit âgée lors qu'il nâquit ne font que 40. Tristan (*m*) veut que 44. ou 45. ans *ne soient pas un âge auquel il put y avoir eu en elle tant d'éclat, vigueur & graces, qu'elles eussent pu l'attirer si puissamment*

(*g*) *Ibid. pag. 114.*

(*h*) *Faute d'impression, apparemment pour 18.*

(*i*) *Il fit mourir sa femme, fille de Plautien, après s'être defait de Geta.* Herodian. lib. 4. c. 6.

(*k*) *Herodian. lib. 4. c. 13. in fine.*

(*l*) *Tristan ibid. pag. 119. 148.*

(*m*) *Ibid. pag. 114.*

a

de ne pouvoir entretenir la concorde entre ses deux fils. Son industrie quelque grande qu'elle fût, se trouva trop courte pour un tel ouvrage. Geta fut tué par Caracalla

à l'aimer, qu'il lui eust été necessaire de l'espouser pour la posseder. On lui alleguera l'exemple de quelques femmes, qui à un tel âge ou même plus vieilles se sont fait aimer ardemment des Princes; mais il pourroit repondre que ces femmes ne faisoient point de telles conquêtes tout-à-coup en montrant leur nudité. Les charmes de la conversation, les ruses d'amour, cent sortes de gentillesses étoient leurs plus fortes armes pour conquerir; & puis je ne sai quelle routine de corps & d'esprit leur donnoit lieu de conserver leurs conquêtes. La seule montre d'un corps qui a essuyé les influences de plus de 40. ans, n'est pas une bonne baterie; ce n'est point se faire voir par son bel endroit. Il n'y a donc nulle aparence qu'une femme aussi rusée que Julie ait pris la route qu'on lui fait tenir pour se faire aimer de Caracalla, ou que si elle s'en est servie elle y ait trouvé son compte. J'en demeure là: je croi que l'on pourroit repliquer; les raisons ne sont pas ici de nature à ne laisser aucun doute.

Voyons la 3. preuve. Dion (*a*) remarque que lors que Julie *sceut la mort de son fils elle se donna un coup de poing sur le sein* (*b*), *pour se faire mourir en reveillant & irritant un cancer qu'elle y avoit de longue main, & qu'en effet cela aida fort à la faire mourir depuis. Ce qui fait voir combien se sont rendus ridicules ceux qui ont forgé cette pretenduë histoire, que Julie s'étoit monstrée nuë à Caracalla, & que sa nudité l'avoit rendu si esperdument amoureux. Car quelle apparence y a-t-il que cette femme se fust fait voir nuë estant ulcerée de la sorte, & que Caracalla jeune Prince Monarque du monde, qui avoit à choisir tout ce qu'il y avoit de plus beau dans un si vaste Empire, eust esté prenable par cet objet de la sorte qu'ils le representent?* Comme il n'y a rien dont un Sophiste ne soit capable, il se pourroit trouver quelque chicaneur qui diroit au Sieur Tristan, que Julie ne montra (*c*) point tout son corps: Spartien temoigne qu'elle en fit voir à nu seulement plus de la moitié. On peut donc supposer que la partie qu'elle tint cachée étoit la gorge, & qu'ainsi son cancer ne parut point. Ce ne seroit pas Monsr. Chevreau qui pourroit faire cette objection, car il a dit (*d*) que Julie *avoit paru devant* Caracalla *assez negligée, & la gorge decouverte.* Il ne serviroit de rien d'examiner s'il est probable qu'une femme qui se voudroit montrer toute nuë, excepté quelque partie, choisiroit la gorge preferablement à toutes les autres pour la couvrir; cela, dis-je, seroit inutile, puis qu'en supposant le cancer, il y auroit eu des raisons particulieres qui auroient engagé necessairement Julie à ne pas montrer son sein. Passons donc à une remarque qui énerve la 3. preuve de Tristan: disons que le cancer se forma depuis que Julie fut mariée avec Caracalla. S'il se forma un an après le mariage, il pouvoit y avoir 4. ans qu'elle l'avoit lors que Caracalla fut tué, & ainsi Dion aura pu dire qu'elle l'avoit depuis (*e*) fort long tems.

La 4. preuve du Sieur Tristan est celle-ci. Dion (*f*) qui *cognoissoit parfaitement* Caracalla *dedans & dehors, remarque qu'il étoit extremement*

(*a*) *Tristan p.* 114.

(*b*) *Voyez la remarque I.*

(*c*) Se maxima corporis parte nudasset. *Spartian. ubi supra.*

(*d*) *Chevreau, Histoire du monde to. 2. p. 306. édit. de Hollande.*

(*e*) Ἐκ πάνυ πολλοῦ χρόνου. Jam multo tempore. *Dio in Macrino p.* 362.

(*f*) *Tristan ubi supra p.* 114.

énervé de longue main, & très-mal propre pour cette sorte d'exercice: s'estant rendu tel par ses debauches, ὕστερον γὰρ (*g*) ἐξησθένησαν αὐτῷ πᾶσα ἡ περὶ τὰ ἀφροδίσια ἰσχύς, *car, ce dit-il, la vigueur naturelle necessaire pour fournir au service des Dames estoit esteinte en lui sur les dernieres années de sa vie.* Il n'est pas vrai que Dion remarque que Caracalla étoit énervé à cet égard *de longue main*, & ainsi la 4. preuve est exposée au même inconvenient que la precedente, car on peut repondre que cet Empereur épuisa ses forces par ses debauches depuis qu'il eut épousé Julie. On sera peut-être bien aise de savoir à quel propos Dion fait cette remarque. Il venoit de dire que Caracalla fit mourir 4. Vestales, & qu'il jouït de l'une d'elles autant que ses forces le lui permirent. L'Historien dit en suite ce que Tristan a cité, & ajoûte que cette Vestale s'écria lors qu'on la menoit au suplice, *l'Empereur lui-même sait bien que j'ai conservé ma virginité.* (*h*) Τέσσαρας δὲ τῶν ἀεὶ παρθένων ἀπέκτεινεν, ὧν μίαν αὐτὸς, ὅσα γε καὶ ἠδύνατο, ᾔσχυνε. ὕστερον γὰρ ἐξησθένησεν αὐτῷ πᾶσα ἡ περὶ τὰ ἀφροδίσια ἰσχύς. ἀφ' οὗπερ καὶ ἑτέρῳ τινὶ τρόπῳ ἀσχημονεῖν ἐλέγετο. ἡ δ' δὴ κόρη αὕτη περὶ ἧς λέγω, Κλωδία Λαῖτα ὠνομάζετο. ἥ τις καὶ μέγα βοῶσα, Οἶδεν αὐτὸς Ἀντωνῖνος ὅτι παρθένος εἰμὶ, ζῶσα κατωρύγη. *Vestales occidit quatuor, ex quibus unam quantum in ipso fuit, vitiavit: nam eum ad extremum vis in rebus Venereis defecerat. qua ex re dicebatur flagitia obscœna alterius generis facere. Huic virgini Clodia Læta nomen fuit, eaque viva sepulta est. quum tamen exclamaret scire ipsum Antoninum se virginem esse.*

Passons à la 5. preuve. *Il* (*i*) *est certain si* Julie eût été sa femme, *que lors qu'elle fut decedée son corps n'eust pas premierement esté enseveli dans le monument des deux freres Lucius & Caïus les Cæsars, & depuis dans celui des Antonins avec les os de Geta, mais avec lui.* Cette preuve est très-mauvaise, & montre que l'on n'a point su que Caracalla & Geta étoient dans le même monument. Geta (*k*) fut mis au sepulcre de Severe, c'est-à-dire (*l*) à celui des Antonins, & Caracalla y fut mis aussi: (*m*) *Corpus ejus Antoninorum sepulchro illatum est, ut ea sedes reliquias ejus acciperet quæ nomen addiderat.* Son corps avoit été envoyé à Rome par l'ordre même de son meurtrier (*n*). D'autres disent que Macrin le fit brûler, & qu'il mit les cendres dans une urne qu'il envoya à Julie (*o*).

La 6. preuve est très-bonne: elle est fondée sur ce que Julie étoit la mere, & non pas la belle-mere de Caracalla. Cela est clair par le temoignage de Dion, homme d'importance dans l'Empire, & qui avoit vu cent & cent fois Severe, Julie, Caracalla, Geta, &c. Herodien temoigne la même chose: & que peut-on dire de plus convainquant là-dessus que ces paroles d'Oppien, τὸν μεγάλη μεγάλῳ φυτήσατο Δόμνα Σεβήρῳ. Puis qu'Oppien dans un livre qu'il dedie à Caracalla assûre que Julie a enfanté Caracalla, peut-il rester le moindre doute? Un Auteur contemporain se peut-il tromper sur un tel fait? & oseroit-il mentir à la vuë de toute

(*g*) *Il falloit dire* ἐξησθένησεν.

(*h*) *Xiphilin. in Caracalla p.* 352.

(*i*) *Tristan ubi supra p.* 115. *Il ne cite personne. Ce fait se trouve dans les Fragmens de Dion à la p.* 899. *de l'édition de* 1606.

(*k*) Funus Getæ accuratius fuisse dicitur quam ejus qui à fratre videretur occisus. Illatusque est majorum sepulcro, hoc est Severi. *Spartianus in Geta cap. 7. pag.* 744.

(l) Urnulam auream . . . Severi reliquias continentem eamdemque Antoninorum sepulcro illatam. *Id. in Severo c. ult. pag.* 640.

(*m*) *Id. in Caracalla cap.* 10. *p.* 730.

(*n*) *Capitolin. in Macrino cap.* 5. *p.* 753.

(*o*) *Herodian. lib.* 4. *cap.* 13.

Caracalla entre les bras de Julie, qui fut blessée elle-même, & qui n'osa dans la suite temoigner la moindre douleur *. Si je ne me trompe le meilleur moyen dont Caracalla se servit pour donner quelque consolation à sa mere, fut de lui laisser prendre (*H*) beaucoup de part au gouvernement. C'étoit un grand charme pour cette Dame: & si elle se voulut donner la mort quand elle eut apris que Caracalla avoit été assassiné, ce ne fut pas tant parce qu'elle regretoit la mort de son fils, que parce qu'elle craignoit de se voir bien-tôt reduite à la condition d'une personne privée †. Aussi ne songea-t-elle plus à la mort, dès qu'elle eut pris garde que Macrin, successeur de Caracalla, en usoit bien avec elle. Mais dès qu'elle eut (*I*) su qu'il vouloit se ressentir des injures qu'elle avoit vomies contre lui en aprenant l'assassinat de Caracalla, elle se laissa mourir de faim. Le titre de *Domna* (*K*) qu'on lui donne étoit un surnom de famille. Il y a quelques

* *Xiphilin. in Caracalla pag.* 345. 346.

† *Id. in Macrino pag.* 362.

(*a*) *Voyez Saumaise in Spartianum c.* 20. *pag.* 633. *& Mr. Spanheim de præst. numismat. pag.* 626.

(*b*) *Spartian. in Geta c.* 5. *p.m.*740.

(*c*) *Voyez la remarque L.*

(*d*) *Aurel. Victor in Epitome pag.*212.

(*e*) Heliogabalus dictus Caracallæ ex Semea CONSOBRINA occulte stuprata filius. *Id. ibid.*

(*f*) *Ulpian. lege ultima de Senator. apud Tristan p.* 117.

(*g*) Ἐπεκέκλειστο αὐτῇ πάντα τὰ ἀφικνέμενα διαλέγειν, ἵνα μὴ μάτην αὐτῷ ὄχλος γραμμάτων ἐν τῇ πολεμίᾳ ὄντι πέμπηται. Cui mandatum erat, cuncta quæ mitterentur, discernere, ne ad Antoninum occupatum in terra hostili frustra multitudo literarum mitteretur. *Xiphilin. in Caracalla pag.* 357.

(*h*) *Herodian. lib.* 4. *c.* 13.

(*i*) *Xiphil. in Macrino pag.* 362.

(*k*) *Id. ib.*

la Cour, sur une chose qui n'est ignorée de personne? Peut-on ignorer à la Cour d'un Prince, si sa femme est la mere ou la belle-mere des fils de ce Prince? Je ne parle point des inscriptions (*a*) où Julie porte le nom de mere de Caracalla. Or comme tous ceux qui parlent du pretendu mariage de Julie & de Caracalla supposent qu'elle étoit la belle-mere, ils ne meritent aucune croyance, ils bâtissent sur un mensonge. Remarquez même qu'ils sont tombez en contradiction: Spartien ne dit-il pas quelque part que Geta étoit plus aimé de sa mere que Caracalla? (*b*) *fratri semper invisus, matri amabilior quam frater.* Un homme qui feroit cette remarque, persuadé que Julie étoit la mere de Geta, & la marâtre de Caracalla, auroit il le sens commun? Ce n'est pas la seule (*c*) preuve que Spartien a fournie contre lui-même. Aurelius Victor (*d*) assûre que Caracalla mourut à l'âge de près de 30. ans. Cela ne peut être vrai, si cet Empereur n'étoit pas fils de Julie. Voyez la remarque *L*. Le même Historien observe que Caracalla ayant eu à faire secretement avec Semea sa cousine, en eut un fils qui fut l'Empereur Heliogabale (*e*). Si Caracalla étoit cousin de Semea, il étoit fils de Julie. Je dirai en passant que Mammea sœur de Semea, & mere d'Alexandre Severe, est apellée par Ulpien (*f*) cousine de Caracalla. Voici donc un Auteur contemporain qui temoigne que Julie étoit la mere de Caracalla.

(*H*) *De lui laisser prendre beaucoup de part au gouvernement.*] Voyez ce qu'on a cité de Dion dans la remarque C; & joignez y ce que le même Historien nous aprend lors qu'il raconte la fin tragique de Caracalla. Il dit (*g*) que pendant l'expedition de Caracalla contre les Parthes, Julie se tenoit à Antioche, & recevoit toutes les depêches, & ne communiquoit à l'Empereur que celles qui en valoient la peine. Ainsi toutes les affaires d'Etat passoient par ses mains, & c'étoit elle qui discernoit si telles ou telles lettres écrites à l'Empereur lui devoient être envoyées, ou s'il faloit menager le tems qu'il lui eût falu donner à les lire. C'est en même tems une preuve de la confiance que Caracalla prenoit en elle, & de la capacité dont il la croyoit pourvue.

(*I*) *Elle eut su qu'il vouloit se ressentir des injures.*] Macrin (*h*) lui envoya les cendres de Caracalla, & (*i*) lui écrivit une lettre remplie d'honnêtetez: il voulut qu'elle conservât tout son train, & qu'elle eût des Gardes comme auparavant; cela fit qu'elle ne songea plus à se tuër. (*k*) Ἐπειδὴ ὡς οὔτε τι τῆς βασιλικῆς θεραπείας καὶ τῶν δορυφόρων περὶ αὐτῇ φρουρᾶς ἠλλοιώθη, καὶ ἐκεῖνος χρηστά τινα αὐτῇ ἐπέστειλε, θαρσήσασα, τὴν τοῦ θανάτου ἐπιθυμίαν κατέθετο. *Sed postquam ille non modò nihil de regio famulatu ejus, aut de stipatoribus quos secum habebat custodiæ causa immutavit, verùm etiam multa ad eam percommode scripsit, cœpit bona spe injecta desiderium mortis deponere.* Mais lors qu'il eut su qu'elle s'étoit terriblement emportée contre lui, & qu'elle faisoit des cabales pour se rendre souveraine en ce païs-là, à l'exemple de Semiramis & de Nitocris, il lui donna ordre de sortir incessamment d'Antioche, & il lui permit de se retirer où elle voudroit. Alors Julie ne voulut plus vivre: elle craignit plus que la mort la condition d'une femme sans autorité. Il y en a (*l*) qui doutent si sa mort fut volontaire, mais Dion n'en parle pas sur ce pied-là: il assûre (*m*) qu'elle se laissa mourir de faim, & qu'elle en vint à bout d'autant plus facilement, qu'elle avoit irrité son cancer en se frapant la poitrine. Le Sieur Tristan s'est imaginé qu'*elle se donna un coup de poing sur le sein, pour se faire mourir en irritant* son cancer; mais je doute fort que ce soit le sens de l'Historien. Je croi que Dion (*n*) n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que cette Dame en se frapant la poitrine, pendant les lamentations qu'elle faisoit de l'assassinat de son fils, irrita le cancer. La coutume generale des femmes, à la nouvelle d'une perte comme celle-là, étoit non seulement de pleurer, mais aussi de se fraper la poitrine. Julie fit comme les autres, mais aparemment ce ne fut point par de tels coups qu'elle se voulut directement faire mourir. Puis qu'on la compare à Semiramis, il faut qu'on l'ait regardée comme une femme très-ambitieuse, & très-rusée. Cette derniere qualité ne lui manquoit pas, si nous en croyons Dion (*o*).

(*K*) *Le titre de* Domna . . . *étoit un surnom de famille.*] Tristan (*p*) le prouve très-doctement, & censure Rittershusius (*q*), qui a cru que dans ce vers d'Oppien, Τὸν μεγάλη μεγάλῳ φυτήσατο Δόμνα Σεβήρῳ, le mot Δόμνα est *un épithete emprunté du Latin de* Domina, *& que le grecanisant* le Poëte l'avoit inseré *avec la licence de l'elision de l'iota.* Il critique une autre faute du même Rittershusius; c'est d'avoir cru qu'Oppien parle de Martia premiere femme de Severe. Voyez Mr. (*r*) Menage qui censure (*s*) Gentilis complice de la 1. faute de Rittershusius. Voyez aussi Monsr. de Spanheim (*t*) qui trouve la même faute dans les notes sur Nicephore de Brienne.

(*l*) *Herodian. ubi supra.*

(*m*) *Xiphilin. ibid.*

(*n*) *Voyez les fragmens à la page* 899. *de l'edition de Dion* 1606.

(*o*) Πρὸς δὲ τούτοις εἶχε καὶ τὸ πανοῦργον τῆς μητρὸς, καὶ τῶν Σύρων ὅθεν ἐκείνη ἦν. Inerat ei fraus & malitia matris, Syriorumque ex quibus illa orta fuerat. *Xiphilin. in Caracalla pag.* 349.

(*p*) *Ubi supra pag.* 119. 120.

(*q*) *Not. in Oppiani Cynegetica.*

(*r*) *Amœnit. juris cap.* 25. *p.m.*139.

(*s*) *Lib.* 2. *Parergorum juris cap.* 22.

(*t*) *Spanhem. de præstant. numismat. pag.* 626.

ques difficultez (*L*) ſur le tems de ſon mariage avec Severe. On a des inſcriptions * où elle eſt nommée la mere des Camps, la mere de la Patrie, & la mere du Senat.

* *Triſtan les raporte Comment. Hiſtor. to. 2. pag. 117. 118.*

JULIS,

(*L*) *Quelques difficultez ſur le tems de ſon mariage.*] Dion (*a*) aſſûre que Fauſtine femme de Marc Aurele prepara la chambre nuptiale de Severe & de Julie, au temple de Venus qui étoit dans le Palais. *Or Fauſtine* (*b*) *mourut en Orient ſur la fin de l'an* 175. Il faut donc que le mariage de Severe & de Julie ne ſoit point poſterieur à l'an 175. Julie fut bien-tôt mere; on ne ſait pas ſi Caracalla fut l'aîné de tous ſes enfans, mais cela pourroit bien être. Selon Spartien qui le fait vivre 43. années, Caracalla fut tué l'an 217. Il faudroit donc qu'il fût né l'an 174. s'il avoit vêcu autant que dit Spartien. Si vous objectez à cet Auteur que le mariage de Caracalla & de Julie doit tomber vers l'an 212. puis qu'il eſt poſterieur au commencement du regne de Caracalla, regne qui n'a duré que 6. ans; & ſi vous concluez de là que ce mariage n'eſt qu'une chimere, puis que Julie avoit alors plus de 50. ans; il vous repondra que Julie n'étoit point la mere de Caracalla; il vous ſoutiendra qu'elle ne fut mariée à Severe que long tems après l'année 174. Cependant Dion nous fournit une forte preuve, que Julie devoit avoir pour le moins cinquante bonnes années, lors qu'on veut que ſa nudité ait eu tant de charmes pour Caracalla. Il nous engage à la ſupoſer mariée avant la mort de Fauſtine, & par conſequent à lui donner 12. ou 13. ans pour le moins l'an 175. Nous allons voir qu'il n'eſt pas poſſible que Caracalla ſoit venu au monde la premiere année du mariage de Julie, s'il eſt vrai que ce mariage ait été fait avant la mort de Fauſtine.

(*a*) *Xiphilin. in Severo p.* 310.

(*b*) *Tillemont, Hiſt. des Emper. to.* 3. *pag* 389.

Spartien dit (*c*) *que Caracalla n'avoit que cinq ans, lors que ſon pere eut le gouvernement de l'Illyrie* (*ce qu'on ne peut mettre avant* 190.) *& qu'il reçut la robe virile lors qu'il fut deſigné Conſul* (*c'eſt-à-dire à la fin de* 201. *ainſi il n'étoit alors au plus que dans le commencement de ſa* 15. *année.*) *Il reconoît par tout que Caracalla étoit fort jeune, lors que Severe vint à l'Empire. Il le repreſente comme un enfant de deux ou trois ans au plus à la naiſſance de Gete, c'eſt-à-dire le* 27. *Mai* 189. Tout cela eſt incompatible avec les 43. ans de vie qu'il donne à cet Empereur tué l'an 217. Il s'eſt donc contredit lui-même. Dion (*d*) aſſûre que Geta ne vêcut que 22. ans & 9. mois, & que (*e*) Caracalla ne vêcut que 29. ans. Or Caracalla depuis la mort de Geta ne vêcut que (*f*) ſix années, & il fut tué l'an 217. Il faut donc que Geta ſoit né l'an 189. & que Caracalla ſoit né l'an 188. Il ſe ſeroit donc paſſé bien des années depuis le mariage de Julie, juſques à la naiſſance de Caracalla, ſi Fauſtine avoit preparé le lit nuptial, comme Dion le debite; & neanmoins ſelon Spartien le mariage de Julie fut bien-tôt fecond, & donna un ſecond fils à Severe peu d'années après la naiſſance du premier. *Ex* (*g*) *qua* (Julia) *ſtatim pater factus eſt. A Gallis ob ſeveritatem & honorificentiam & abſtinentiam, tantum quantum nemo dilectus eſt. Deinde Pannonias proconſulari imperio rexit. Poſt hoc Siciliam proconſularem ſorte meruit, ſuſcepitque Romæ alterum filium.* Il y a bien des brouilleries dans tout ceci. Je ne ſai ſi on goûtera une conjecture que j'avance à tout haſard. Il me ſemble que Dion ne pretend pas que Fauſtine prepara effectivement la chambre des noces, mais que Severe crut voir en ſonge qu'elle l'avoit preparée. Cet Hiſtorien raconte là ſept preſages de l'élevation de Severe; & après avoir parlé des ſix premiers, il ajoûte qu'ils lui aparurent en dormant (*b*); & puis il parle du ſeptiéme comme d'une action fortuite faite en veillant. Quand il raconte les ſix premiers, il ne marque pas toûjours ſur chacun en particulier que ce fut un ſonge; mais il le fait trois ou quatre fois. C'eſt ce qui aura trompé les Interpretes; car il ne le marque point à l'égard de cette fonction de Fauſtine, qui eſt l'un de ces ſix preſages: il la raporte comme quelque choſe de réel, je veux dire ſans avertir que ce fût un ſonge. Or puis qu'il en uſe ainſi à l'égard de quelques-uns des autres preſages, qui manifeſtement n'ont été qu'un ſonge, & puis qu'avant que de raporter le preſage qui conſiſta dans une action effective, il avertit que tous les preſages precedens aparurent en dormant, on peut conclure, ce me ſemble, qu'il donne pour la viſion d'un homme qui dort ce preparatif du lit nuptial par Fauſtine au temple de Venus. Je ne ſai point ſi jamais la chambre nuptiale d'un particulier lui a été preparée dans un temple. Il eſt donc plus facile d'aller au ſecours de Dion, que de tirer d'affaire l'autre Hiſtorien; & neanmoins on objecte à celui-ci certaines contradictions ſans beaucoup de fondement. C'eſt ce que l'on va examiner, après avoir dit que Mr. de Tillemont ne devoit pas ſe fonder ſur ce paſſage de Dion, preferablement à l'hypotheſe à quoi nous conduit Spartien (*i*). Cette hypotheſe eſt de dire que Severe épouſa Julie, pendant qu'il commandoit dans la Gaule Lionnoiſe l'an 186. On trouve dans quelques Hiſtoriens (*k*) que Caracalla nâquit à Lion.

(*c*) *Tillemont ubi ſupra pag.* 389. 390.

(*d*) *Xiphil. in Caracalla pag.* 346.

(*e*) *Id. ib. p.* 358.

(*f*) *Herodian. lib.* 4. *cap.* 13. *Voyez auſſi Xiphilin ibid. pag.* 358. *qui dit que Caracalla regna ſix ans, deux mois & quelques jours. Deux jours ſelon l'édition de Dion* 1606.

(*g*) *Spart. in Severo cap.* 4. *p.* 594.

(*b*) Ταῦτα μὲν ἐκ τῶν ὀνειράτων ἔμαθεν. ὅπερ δὲ ἔς τε τὸν βασιλικὸν δίφρον ἔφη-δρος ὢν ἔτι ἀγνοίᾳ ἐνιδρύνθη. Quæ omnia quum ex ſomniis intellexerit Severus, tum id revera evenit, quod quum adhuc ephebus eſſet, conſedit in ſella principis per imprudentiam. *Xiphilin. in Severo pag.* 310.

(*i*) *Voyez Tillemont. to.* 3. *pag.* 389. *& Spartien in Severo pag.* 3. *&* 4. *p.* 594.

(*k*) *Aurel. Victor in Cæſaribus p.* 211.

EXAMEN de quelques contradictions objectées à Spartien.

Le Sieur Triſtan (*l*) raporte comme une preuve des contradictions de Spartien, ces paroles de la vie de Caracalla. *Hic* (*m*) *tamen omnium duriſſimus, & ut uno complectar verbo, parricida, inceſtorum reus, patris, matris & fratris inimicus.* Mais il ne me ſemble point qu'on puiſſe par là le convaincre de ſe contredire, & d'oublier ſon hypotheſe: il pourroit ſoutenir qu'il prend le mot *mater*, ſelon la notion qu'il explique 2. pages auparavant, *Matrem enim* (*non alio dicenda erat nomine*) *duxit uxorem.* Et nous voyons qu'il n'oublie pas l'inceſte dans les paroles raportées par Triſtan. „ Le (*n*) même „ Spartian donne pour ſujet legitime que Caracalla diſoit avoir de faire tuer ſon frere, ſçavoir qu'il meſpriſoit leur mere, & ne luy portoit le reſpect qui lui eſtoit deu. Ce qui manifeſte que Spartian, ou celuy de qui il l'a „ pris, avoit reconnu qu'elle eſtoit leur mere „ commune. Car il n'euſt pas eu ſujet de ſe cabrer de cette irreverence de ſon frere envers „ Julia, ſi elle n'euſt eſté ſa mere, & le pretexte en euſt eſté autant ridicule qu'il fut trouvé

(*l*) *Triſtan ubi ſupra p.* 119.

(*m*) *Spart. in Caracalla ſub fin. p.* 732.

(*n*) *Triſtan. ibid.*

JULIS, ville de l'Ile de Ceá dans la mer Egée. C'est dans cette ville * que nâquirent le Poëte Simonide, le Poëte Bacchylide son neveu, le Sophiste Prodicus, le Medecin Erasistrate, & un Philosophe (*A*) nommé Ariston. Valere Maxime † raconte une chose fort singuliere dont il fut temoin, lors qu'il passa par Julis à la suite de Sextus Pompée, qui alloit en Asie pour y exercer le Proconsulat. J'en parle ‡ ailleurs. Lors que les quatre villes de cette Ile furent reduites à deux ⸸, Julis fut l'une de ces deux-là. Elle étoit bâtie sur une montagne à trois milles de la mer. La patrie de tant de grans hommes ne devoit pas être omise par Mr. Moreri; ni chassée du Dictionaire de Charles Etienne par Mr. Lloyd, qui auroit mieux fait de rectifier cet (*B*) article, que de le retrancher entierement.

* *Strabo lib.* 10. *Suidas, Stephanus.*

† *Lib.* 2. *cap.* 6.

‡ *Dans l'article* Zia.

⸸ *Strabo ubi supra.*

JUNGERMAN (GODEFROI) s'est fait conoître par son érudition au commencement du XVII. siecle Il étoit né à Leipsic, où son pere (*A*) Gaspar JUNGERMAN étoit Professeur en Droit. Sa mere étoit fille du celebre Joachim Camerarius de β Bamberg, Professeur aussi à Leipsic. Godefroi Jungerman entendoit la langue Greque en perfection. Le public lui est redevable de la premiere publication des Commentaires de (*B*) Jules Cesar en Grec. Il avoit dejà publié sa version Latine des Pastorales de γ Longus, avec des notes. Il fit imprimer en mil six cens neuf des (*C*) remarques sur le Traité *de Equuleo*, que Magius avoit composé en prison. Nous avons aussi de ses lettres imprimées. Il mourut δ le seiziéme d'Août l'an mil six cens dix à Hanaw, où

β Bapenbergensis. *J'ajoute ce titre pour distinguer ce Camerarius d'avec son fils Joachim Camerarius, qu'on surnomme* Norimbergensis.

γ *On verra dans l'article* Longus *une faute de Moreri touchant Jungerman.*

δ *Diarium Biograph. Henningi Witten.*

„ vé barbare, nonobstant toutes les autres rai„ sons qu'il controuva pour en publier (*a*) la „ violence & le crime. „ Voilà une objection qui ne vaut rien; car en 1. lieu ces paroles, (*b*) *matri eum irreverentem fuisse*, signifient seulement que Geta ne respectoit point sa mere; & il ne faut pas les traduire comme si dans la bouche de Caracalla elles vouloient dire, *Geta ne respecte point nôtre mere.* C'est pourtant ainsi que Tristan les a entenduës, & c'est sa faute. En 2. lieu c'est un pretexte fort specieux pour extenuer un meurtre, que de dire que l'homme qu'on a tué maltraitoit sa mere. Un Usurpateur qui auroit chassé du trône un Prince insolent envers sa mere, ne manqueroit point de le charger de ce crime, quand même il ne seroit point parent de la famille detrônée. Cromwel & ses partisans eussent épuisé tous les lieux communs de la Rhetorique, s'ils avoient pu reprocher à Charles I. une telle irreverence. A plus forte raison allegueroit-on ce pretexte, si l'on étoit beau-fils de la Dame maltraitée par son propre fils. On se croiroit obligé, diroit-on, à defendre les droits de la veuve de son pere envers tous, & contre tous. En un mot on allegueroit cent belles raisons très-plausibles, & très-capables de faire impression; & je ne sai point à quoi songeoit le Sieur Tristan, lors qu'il traitoit de ridicule un pareil pretexte.

(*a*) *Faute d'impression sans doute pour* pallier.

(*b*) *Spart. in Geta cap.* 2. *p.* 709.

Voici une objection plus réelle contre Spartien. Il dit (*c*) que Caracalla courant sa 13. année fut proclamé par les soldats participant de l'Empire, à cause de la prise de Ctesiphonte. Il ajoûte que Severe étant retourné dans la Syrie, donna la robe virile à Caracalla, & le nomma pour son collegue au Consulat, dont ils prirent possession tout aussi-tôt. Ce Consulat tombe à l'an 202. & la prise de Ctesiphonte à l'an 198. Il n'est donc pas possible que Caracalla tué l'an 217. ait vêcu autant que l'assûre cet Historien, c'est-à-dire 43. ans.

(*c*) *In Severo cap.* 16. *p.* 616. 617.

(*A*) *Un Philosophe nommé Ariston.*] C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas comme Mr. Moreri, (*d*) *le Philosophe Ariston*, car cette maniere de s'exprimer porte à croire ou qu'il n'y a eu qu'un Philosophe qui eût ce nom-là, ou du moins que celui qui étoit nâtif de Julis, étoit incomparablement plus celebre que tous les autres Aristons. Or l'une & l'autre de ces deux choses sont fausses.

(*d*) *Au mot Cée.*

(*B*) *Rectifier cet article.*] Charles Etienne eût bien fait de ne pas dire si absolument, que l'Ile de Cea s'apelloit indifferemment Cia ou Cos, & de mieux examiner ce qu'il raporte, qu'il y avoit une loi à Julis qui condamnoit à la mort les personnes âgées de plus de 60. ans, & que cette loi avoit pour but de faire en sorte que les vivres ne manquassent pas aux autres personnes. Voyez ce que nous avons dit là-dessus dans les remarques de l'article *Zia*.

(*A*) *Son pere Gaspar* JUNGERMAN.] C'est lui apparemment qui est l'Auteur de quelques Disputes sur des matieres de Droit, dont Draudius (*e*) fait mention, & d'un poëme *de custodia Angelica*, mentionné par le même Draudius (*f*), & par Simler (*g*).

(*B*) *Des Commentaires de Jules Cesar en Grec.*] Il accompagna cette version attribuée par quelques-uns à Planude, & dont le manuscrit, qui étoit dans la Bibliotheque de Mr. Petau, lui avoit été communiqué (*h*) par Bongars, il l'accompagna, dis-je, non seulement de ses remarques sur le Traducteur Grec, mais aussi de celles de plusieurs doctes Critiques sur les Commentaires de Jules Cesar. Cette édition faite à Francfort l'an 1606. in 4. est fort recherchée.

(*C*) *Des remarques sur le Traité* de Equuleo.] Le Journal des Savans a (*i*) parlé de ces remarques avec mepris; comme si *elles étoient presque toutes employées à des minuties*, par exemple, *à savoir s'il faut dire* equuleus, *ou* eculeus: mais on pourroit assûrer qu'il y a eu de la precipitation dans cette censure; car encore que ce petit point d'orthographe ait été un peu bien au long aprofondi par Jungerman, il ne faloit pas juger de toutes les remarques par celle-là, qui d'ailleurs n'est pas inutile au sujet, ni peu propre à plaire à plusieurs personnes.

(*e*) *Bibliotheca classica pag.* 716.

(*f*) *Ibid. p.* 1507.

(*g*) *Epitome Bibl. Gesneri p.* 258.

(*h*) *Voyez les Epitres Françoises écrites à Scaliger p.* 368.

(*i*) *Du* 2. *Mars* 1665. *pag. m.* 182. *édit. de Hollande.*

où il avoit été long tems Correcteur d'imprimerie (*D*) chez les heritiers de Wechel.

JUNGERMAN (Louïs) né à Leipsic le 4. Juillet 1572. & frere du precedent, a été un excellent Botaniste. Il s'attacha de bonne heure à la conoissance des plantes; & il y aquit une telle reputation, qu'on lui offroit en Angleterre la place du fameux Matthias Lobelius, qui mourut à Londres l'an 1616. mais il aima mieux demeurer en Allemagne. Il s'étoit dejà signalé en contribuant beaucoup à l'Ouvrage intitulé *Hortus Eystettensis*, qui contient la figure & la description de toutes les plantes du jardin de l'Evêque d'Eichstet; & il avoit fait un Catalogue de toutes celles qui naissent aux environs de Nuremberg, lequel fut imprimé par les soins de Gaspar Hofman en l'annéee 1615. Il fut fait Professeur (*A*) en Medecine à Giessen l'an 1622. après y avoir dressé un jardin qui avoit beaucoup contribué au profit des Ecoliers. Il passa trois ans dans cette profession; & puis il en eut une semblable avec celle de Botanique à Altdorf l'an 1625. Il les exerça jusques à sa mort, qui arriva le 7. de Juin 1653. & pendant les 28. ans qu'elles durerent il prit un tel soin du jardin de Medecine, qu'il le rendit celebre jusques dans les païs étrangers. Il eut d'autant plus de tems à donner à cette fonction, qu'il passa toute sa vie non seulement sans se marier, mais aussi sans aucune distraction amoureuse: ce qui a fait dire * qu'on ne pouvoit point louër sa continence, puis qu'il n'en avoit point eu de besoin; car la continence est une vertu qui, selon le sentiment d'Aristote, doit livrer un combat, dont il n'a paru aucunes marques dans la vie de Jungerman. Un Panegyriste de Moine auroit fait valoir la chose bien d'un autre air. Ce Professeur legua sa Bibliotheque à l'Université d'Altdorf. N'oublions pas qu'il se plut extremement à faire des (*B*) Anagrammes. Je ne sai s'il donnoit dans l'Astrologie judiciaire; mais dans le programme d'où je tire cet article on remarque fort serieusement, que les humeurs d'une éresipele † s'étant arrêtées tout d'un coup lors que Mars étoit retrograde, produisirent à l'extremité des pieds une gangrene scorbutique. Godefroi & Louïs Jungerman avoient un frere nommé Gaspar, qui étoit homme ‡ de lettres.

* In quo (*cœlibatu*) non est necesse continentiam prædicari, qua nulla in ipso opus erat, virtus enim est cum lucta, Aristotele censore, juncta, cujus indicium nulla quæ unquam in hoc genere emicaret flamma, præbere animadversa est. *Abdias Trew Mathes. & Phys. Prof. & Rector Universitatis Altdorfinæ, in Programmate apud Henning. Witten Memor. Medicorum.*

† Cujus (*eresipelatis*) fluxus consueti subito subsistentes, gangrænam scorbuticam ante trimestre (circa motum Martis in loco Lunæ natalitio opposito tardum & retrogradum) in extremitate pedum pepererunt. *Id. ibid.*

‡ *Voyez les notes de Godefr. Jungerman in* Tractat. de equul. *cap.* 4.

JUNIUS (Hadrien) né à Horn (*A*) en Hollande le premier de Juillet

(*D*) *Correcteur d'imprimerie chez les heritiers de Wechel.*] C'est ce qu'on aprend par des lettres (*a*) qu'il écrivoit à Goldast. On y voit aussi qu'il travailloit sur Julius Pollux, mais on le savoit dejà par la preface de son édition d'Herodote. Il enrichit de plusieurs pieces cette édition, & entre autres de plusieurs fragmens de Ctesias. Mr. Chevillier auroit pu le mettre dans sa liste (*b*) des Savans hommes qui ont été Correcteurs d'imprimerie.

(*a*) *Voyez le recueil des lettres à Goldast imprimé à Francfort en* 1688.

(*b*) *Origine de l'Imprimerie de Paris pag.* 195. 196.

(*A*) *Il fut fait Professeur en Medecine à Giessen l'an* 1622.] Le Recteur de l'Université d'Altdorf a un peu brouillé la chronologie dans son Programme. Il veut que Jungerman ait aquis une si grande reputation, pendant qu'il étoit Professeur à Giessen, qu'on tâcha de l'attirer en Angleterre, afin qu'il y succedât au très-celebre Botaniste Lobelius. C'est confondre les tems, car Lobelius mourut l'an 1616. & Jungerman ne fut Professeur à Giessen que depuis l'an 1622. jusqu'en 1625. Quelle apparence que les Anglois ayent laissé vuide la place de Lobelius six ou sept ans? Ils la destinerent sans doute à Jungerman peu après qu'elle eut été vacante: il avoit donc aquis avant que d'être Professeur à Giessen, la reputation qui lui procura cette grande marque de l'estime que les Anglois avoient conçue pour lui. Paul Freherus (*c*) qui a donné le precis de ce Programme, a d'un côté mieux specifié les dates qu'elles n'y étoient specifiées, mais de l'autre cela ne sert qu'à faire conoître plus clairement l'abus de calcul où il tombe. Voici son arrangement. *Doctor Med. creatus, & ad Professionem Med. publicam promotus est A.* 1622. *Hinc* (*d*) *per triennium ea nominis celebritate præfuit, ut in* Angliam *quo celeberrimi Botanici* Matthiæ Lobelii *successor fieret invitaretur A. C.* 1616. *sed ille* Germaniæ *conditiones prætulit. Ad descriptionem etiam* Horti Eichstettensis *tota* Germania *celebris laudabilem nec vulgarem operam contulit.* Ce jardin d'Eichstet fut imprimé l'an 1613. jugez si les choses sont ici placées selon leur tems. Le *Diarium Biographicum* de Mr. Witten suppose que nôtre Jungerman a été Professeur à Leipsic, & puis à Altdorf. Corrigez y cela à coup sûr en mettant *Giessensi*, au lieu de *Lipsiensi*.

(*c*) *Theatr. pag.* 138.

(*d*) *Il semble que ce mot* Hinc, *qui répond au mot* cui *du Programme, a été mis par une faute d'impression pour* Huic. *Mais cette faute des Imprimeurs n'a pas mis en plus mauvais état l'ordre de l'Auteur.*

(*B*) *A faire des Anagrammes.*] Il en publia un Recueil à Giessen l'an 1624. intitulé *Aulæum Academicum* in 4. On a deux autres Ouvrages de lui, savoir le Catalogue dont j'ai dejà parlé, & un autre Catalogue semblable sous le titre de *Cornu-copiæ Floræ Giessensis &c. Giessæ* 1624. *in* 4.

(*A*) *Junius. . . . né à Horn en Hollande.*] Moreri dans l'article d'Hadrien Junius dit, que vulgairement son nom étoit *Jonghe* ou *Du Jon*; & puis quand il parle de François Junius Professeur à Leide, il ne lui donne pour nom vulgaire que *Jonghe*. Il n'y a rien d'exact là dedans; car en premier lieu il faloit dire *de Jonghe*, & ne le dire qu'à l'égard d'Hadrien Junius, puis qu'il est faux qu'en langue Flamande, son nom ait pu être indifferemment ou *de Jonghe*, ou *du Jon*. En second lieu il est faux que le nom vulgaire de Fran-

Fautes de Moreri & de du Rier.

Juillet (*B*) 1511. a été un des plus savans hommes de son siecle. Il étoit fils d'un (*C*) Bourgmaître de grand merite; & il étudia premierement à Haerlem, puis à Louvain & à Paris, & enfin à Boulogne en Italie, où il se fit recevoir Docteur en Medecine. Etant de retour en son païs, il passa en Angleterre l'an * 1543. & y fut Medecin du Duc de Nortfolk, & puis d'une grande Dame. Il y composa quelques livres, & entre autres un Dictionaire Grec & Latin, où il avoit ajoûté plus de 6500. mots. Il le dedia au jeune Roi Edoüard en 1548. & parce qu'il lui donna le titre de Roi, on lui en fit des affaires long tems après à la Cour de Rome. Il fut fort sensible à cette persecution; car on voit de ses lettres † à Lindanus Evêque de Ruremonde, & au Cardinal de Granvelle, dans lesquelles il temoigne souhaiter passionnément, qu'on levât la flêtrissure dont il se voyoit noté, depuis que les Censures avoient mis ses livres dans le catalogue des Ouvrages defendus. Il écrivit pour cela au Pape, par le conseil d'Arias Montanus; & il prepara une Apologie, où en protestant qu'il avoit été toûjours bon Catholique, il faisoit voir qu'il n'avoit pu se defendre de donner le titre de Roi à Edoüard ‡. Comme il étoit fort bon Poëte, il publia en 1554. un ⊥ Epithalame sur le mariage de Philippe II. avec la Reine Marie; qui lui auroit peut-être valu une fortune considerable, si l'Angleterre fût demeurée tranquille. Il s'en retira (*D*) durant les troubles, & s'en alla confiner à Horn; mais le Roi de Dane-

* *Voyez son Apologie parmi ses lettres p. 392. où il dit qu'il y passa lors que Charles-Quint étoit devant Landreci.*

† *Pag.* 388. 469.

‡ *Voyez sa lettre à Vulcanius pag. 124. où il se vante d'avoir meprisé cette flêtrissure.*

⊥ *Ibid. pag.* 214.

François Junius ait été autre que *Du Jon.* Du Ryer dans sa traduction de Mr. de Thou dit (*a*) que Horn, la patrie d'Hadrien Junius, est un *village de Gueldres.* C'est une insigne bevuë que je ne trouve point dans l'édition de Mr. de Thou de Francfort 1625. si le Traducteur a travaillé sur une édition qui eût cette faute, on peut l'excuser; mais voici une autre chose à reprendre. Il dit que Junius étant sorti de Haerlem à cause du siege, *s'en alla à Armuyde près de Mildebourg, où ayant employé inutilement toute sa diligence & tous ses soins, pour donner quelque remede aux maux de cette ville assiegée, il fut si incommodé du changement d'air* &c. On voit assez clairement que *cette ville assiegée* ne se raporte ni à Middelbourg, ni à Armuyden, mais à Haerlem. Or il est très-faux que Junius ait songé au soulagement de *cette ville assiegée*, lors qu'il étoit à Armuyden, car il n'y alla qu'après la prise de Haerlem. Mr. de Thou (*b*) ne sauroit être bien justifié de cette meprise, car quoi qu'en écrivant en Latin on ne soit pas obligé à debarrasser une periode selon la rigueur de la Grammaire Françoise, il ne se seroit jamais exprimé comme il a fait, s'il avoit cru que Junius n'étoit passé en Zelande qu'après la prise de Haerlem. On ne peut pas dire qu'il s'agit là ou du siege de Middelbourg, ou du siege d'Armuyden, veu que ces deux places ne furent point assiegées, pendant que Junius vêcut en Zelande. Melchior Adam a copié la faute de Monsieur de Thou. Ils devoient savoir que ce Medecin s'arrêta quelque tems à Delph, depuis la prise de Haerlem, avant que de passer en Zelande.

(*a*) *Apud Teissier Addit. aux Eloges tom.* 1. *pag.* 479.

(*b*) Ad Armuydam juxta Mildeburgum in Mattiacis se contulerat, ubi cum frustra consilio & diligentia sua concivibus laborantibus opem ferre conatus esset, ex cœli mutatione... in letalem morbum incidit. *Thuan. lib.* 62.

(*B*) *Le premier de Juillet* 1511.] C'est ce que porte la vie de Junius à la tête de ses épitres, *vitam hanc orditur Kalendis Julii, anni* 1511. Quelques pages après on y lit qu'il mourut *die* 16. *Junii anno* 1575. *cum* EXPLEVISSET *annum ætatis* 63. *qui magnus climactericus annus Medicis vocatur.* Par là on refute Mr. de Thou, & Melchior Adam qui le font mourir dans son année climacterique. Mais comme cette vie de Junius n'est gueres exacte, & que l'édition (*c*) des Epitres dont elle est en tête porte sur le front l'an 1552. quoi qu'elle contienne l'Epitaphe de l'Auteur decedé en 1575. & quelques-unes de ses lettres datées de l'an 1574. je ne voudrois pas trop condamner la chronologie de Meursius, qui met la nativité de (*d*) ce savant homme à l'an 1512. Ce qui me fait dire que sa vie (*e*) n'est point exacte, c'est qu'outre les deux dates que j'en ai citées, j'y trouve son épitaphe qui porte qu'il vêcut 63. ans. Si l'Auteur de cette vie a cru que l'Epitaphe alloit bien, il a eu tort de placer le jour natal de Junius au 1. Juillet 1511. & de dire qu'au 16. Juin 1575. il avoit achevé l'année 63. de son âge. D'autre côté, lors qu'un homme a 64. ans accomplis à 15. jours près, c'est une grande negligence que de dire qu'il a 63. ans, ou qu'il a passé sa 63. année. Mais qu'il y ait là ou peu ou beaucoup de negligence, toûjours est-il bien certain qu'on y trouve la refutation de Moreri, de Freherus, de Melchior Adam, de Pope Blount, & de ceux qui mettent la naissance de Junius à l'année 1513. L'édition de ses lettres n'est pas fort correcte; & d'ailleurs on ne les a point rangées selon le tems qu'elles ont été écrites, & l'on n'a pris aucun soin d'en deterrer & d'y supléer la date quand elle y manque, ce qui arrive très-souvent. Ces deux defauts ne sont que trop ordinaires dans de semblables recueils.

(*c*) *Je me sers d'une édition de Dordrecht* apud Vincentium Caimax in 12.

(*d*) *Valere André,* Bibl. Belg. *& Bullart,* Academ. des Savans, *l'ont suivie.*

(*e*) *Je ne sai point si c'est celle que Beverwijck promet dans une lettre à Vossius datée le 12. Juin 1626. Voyez les lettres écrites à Vossius n. 78. p. m.* 47.

(*C*) *Fils d'un Bourgmaître de grand merite.*] Le pere de nôtre Junius avoit été non seulement Secretaire, & puis cinq fois Bourgmaître de Horn, mais aussi deux fois Deputé à la Cour de Dannemarc, & une fois en Suede & en d'autres lieux. Il étoit homme de lettres, & il (*f*) composa un livre Latin qui n'a point été imprimé, contenant l'origine & l'accroissement de Horn.

(*f*) *Boxhornius Theatr. Holland. pag.* 373.

(*D*) *Il s'en retira durant les troubles.*] Faute de meilleur guide j'ai suivi la vie de Junius qui est au devant de ses épitres, quoi que je n'ignorasse pas que l'exactitude ne peut point souffrir qu'on fasse vivre cet Auteur en Angleterre, depuis la premiere fois qu'il y passa, jusqu'à des troubles posterieurs au mariage de Marie avec Philippe II. car je vois quelques-unes de ses lettres datées (*g*) de Haerlem, ou de Horn en l'année 1552. & au commencement de 1554. qui sentent un homme assez sedentaire. Plusieurs de ceux qui ont composé des vies avoient bon besoin d'avis.

(*g*) *Pag.* 339. 345. 348.

Danemarc l'en tira bien-tôt, pour le faire Precepteur du Prince * son fils. Junius ne pouvant (*E*) s'accommoder ni du païs, ni du genie des habitans, se retira d'une maniere si brusque, qu'il ne prit pas même congé du Roi. Il y a de l'aparence que ce fut en 1564. † Il s'établit à (*F*) Haerlem; il y pratiqua la Medecine; il s'y maria; & y fut Principal du College. Les Etats de Hollande lui donnerent la commission d'écrire l'Histoire de la Province; de quoi il se seroit aquitté dignement, & avec plus d'exactitude qu'il n'a fait, s'il avoit pu mettre la derniere main à l'Ouvrage, qui parut après sa mort sous le titre de ‡ *Batavia.* Lors que les Espagnols eurent assiegé la ville de Haerlem, il trouva le moyen d'en sortir, pour aller voir le Prince d'Orange, qui avoit souhaité de se servir de ses remedes. La ville ayant été prise en 1573. sa Bibliotheque fut pillée, où il avoit laissé plusieurs Ouvrages qui lui avoient coûté une infinité de veilles, & par où il esperoit de s'immortaliser. Il auroit pu les mettre bien-tôt en état de voir le jour, & c'est ce qui augmentoit son chagrin. Il passa en Zeelande, où la recommandation du Prince lui fit avoir des apointemens publics, pour pratiquer la Medecine dans Middelbourg : mais l'air du païs lui fut fort contraire. Il y gagna des maladies qui jointes au regret d'avoir perdu sa Bibliotheque, le firent mourir le 16. de Juin 1575. âgé de 64. ans, moins quelques jours. Son corps fut porté d'Armuyden à Middelbourg, où son fils aîné le fit enterrer honorablement, & lui composa (*G*) une épitaphe. On a plusieurs (*H*) livres de sa façon. On avoit

* *Voyez la remarque E.*

† *Voyez ses lettres pag. 385.*

‡ *Vossius de scient. Mathem. pag. 159. Pontus Heuter. lib. 1. de vet. Belgio cap. 25.*

(E) *Ne pouvant s'acoommoder.*] C'est ce qui paroît par la page 385. de ses lettres où il parle ainsi à Sambucus : *Liberet mihi Polydori exemplo erumpere in hac verba, adsum profectus Danica è caligine, nisi longinqui ac molesti itineris ceu partus recordationem obliterasset jucundus amicorum reduci quotidie gratulantium . . . occursus.* Il ajoûte diverses raisons pourquoi il renonce à l'appointement, d'ailleurs fort honnête (*a*), duquel il pouvoit joüir à Coppenhague. Dans une autre lettre (*b*) il dit que lui & sa femme abhorroient ce païs-là. Dans une autre il demande augmentation de gages. Je voi bien là qu'il avoit été apellé pour être Medecin du Roi, mais non pas pour être Precepteur du jeune Prince.

(*a*) *Il étoit de quatre cens Ryksdalers,* pag. 409.

(*b*) *Ibid.*

(F) *Il s'établit à Haerlem.*] L'Auteur de sa vie n'a pas bien distingué les tems. Il ne le fixe à Haerlem, & ne le marie qu'après son retour de Copenhague. Or j'ai prouvé qu'il en revint en 1564. & l'on voit par une lettre (*c*) qu'il écrivit l'an 1559. qu'il avoit deja planté le piquet à Haerlem depuis assez long tems, & qu'il s'y étoit marié avec une belle fille qui lui avoit aporté du bien. L'Epitre dedicatoire de son Traité *de anno*; celle du Traité *de coma*, celle des *Animadversorum* sont datées de cette ville en 1556.

(*c*) *Pag.* 179. *Voyez touchant sa Maitresse p.* 109.

(G) *Et lui composa une épitaphe.*] Boxhornius ayant ajoûté un *Appendix* à son Theatre de Hollande, pour les omissions qu'il crut devoir supléer, y mit entre autres choses cette épitaphe en grans caracteres; mais il y laissa glisser trois fautes, *velint* au lieu de *meruit*, 67. au lieu de 63. & 15. au lieu de 16. *Vixit ann. L X I I I X. obiit die X V. &c.*

(H) *On a plusieurs livres de sa façon.*] Ses principaux Ouvrages outre ceux dont j'ai déja parlé sont *Animadversorum libri sex. Commentarius de Coma. Adagiorum* (*d*) *ab Erasmo omissorum centuriæ octo cum dimidia. Appendix ad Epitheta Textoris. Copiæ cornu, sive Oceanus enarrationum Homericarum ex Eustathii commentariis collectus in unum volumen.* Un *Nomenclator. Commentarius de anno & mensibus.* Plusieurs sortes de vers Latins. La traduction d'Eunapius *de vitis Sophistarum.* Celle d'Hesychius Milesius, celle des propos de table de Plutarque (*e*), celle des questions medecinales de Cassius *Iatrosophista*, faite & imprimée à Paris en 1541. (c'est, je croi, le premier de ses Ouvrages.) Je ne parle point d'un fort grand nombre d'Auteurs qu'il a illustrez de notes, comme Nonius Marcellus, Plaute, Seneque, Pline (*f*). Il avoit fort travaillé sur Suidas, & il avoit même dessein de le dedier au fils du Prince d'Orange, comme il le temoigne à un (*g*) Seigneur Anglois, dont il implore les bons offices auprès du Prince, afin d'en être gratifié par avance de quelque present; car il s'entendoit aussi bien qu'un autre à profiter d'une Epitre Dedicatoire.

(*d*) *Le Catalogue d'Oxford met ce livre parmi ceux de François Junius, Professeur en Theologie à Leide.*

(*e*) *Mr. Huet* de claris Interpretib. *parle avec beaucoup de mepris de cês versions.*

(*f*) *Voyez sa vie à la tête de ses Epitres, & dans Melch. Adam.*

J'ai quelque chose à remarquer touchant trois de ses Ouvrages. I. L'Auteur de sa vie dit que les *Animadversorum libri sex* perirent lors que Haerlem fut pris : on n'entend pas trop ce qu'il veut dire, ils furent publiez par l'Auteur même, & dediez à Antoine Perenot Evêque d'Arras en l'année mil cinq cens cinquante six. Gruterus les a inserez dans le 4. volume de son Thresor Critique. II. Quant à *l'Appendix ad Epitheta Textoris*, on peut dire que Junius manioit cette matiere avec une toute autre érudition que Textor, qui y faisoit des fautes tout-à-fait grossieres. Voyez-en quelques-unes dans les lettres (*h*) de Junius. Il regardoit ce travail comme très-utile & très-penible (*i*). III. Son *Nomenclator* est en son genre fort excellent. Le choix des termes en 8. langues n'y est pas moins une preuve de l'érudition, que de la patience infatigable de Junius. On dit (*k*) qu'il entendoit bien 8. langues; la Greque, la Latine, l'Italienne, la Françoise, l'Espagnole, l'Allemande, l'Angloise, & la Flamande. Ses voyages lui avoient rendu beaucoup de services pour cela : je trouve qu'il avoit été en France, en Italie, en Allemagne, & en Angleterre; mais non pas en Espagne, comme l'assûrent (*l*) Valere André, Moreri, & Freherus. Mr. Colomiés a publié (*m*) un petit conte qu'il tenoit d'Isâc Vossius, qui prouveroit que Junius ne negligeoit rien pour

(*g*) *Epist. pag.* 173. *Voyez aussi pag.* 116.

(*h*) *Pag.* 406.

(*i*) *Ibid. pag.* 116.

(*k*) *Meursius Athen. Batav.*

(*l*) *Bibl. Belg. pag.* 12.

(*m*) *Opusc. p. m.* 132.

avoit jetté les yeux sur lui pour (*I*) une Chaire de Professeur à Leide, où l'Université ne faisoit quasi que de naître lors qu'il mourut. Je n'ai pas eu encore le tems de bien averer s'il se fit enfin (*K*) de la Religion.

JUNIUS* (François) Professeur en Theologie † à Leide, nâquit à Bourges le 1. de Mai 1545. Sa famille (*A*) étoit noble. Son pere qui étoit un homme de robe se trouva exposé à bien des persecutions, pour avoir été soupçonné (*B*) de Lutheranisme. Il exposa sa femme à de terribles medisances,

* *Son nom vulgaire etoit* Du Jon, *&* *non pas* Jonghe, *comme le supose Mr. Moreri.*

† *Et non pas Jurisconsulte, comme dit le Pere Jacob Bibliotheca Pontif. p.* 460.

pour perfectionner son *Nomenclator*, & qu'il s'abaissoit à boire avec des Chartiers pour aprendre les termes propres de leur metier. Il me semble d'ailleurs qu'on remarque dans quelcune (*a*) de ses lettres qu'il n'auroit pas cru faire un grand crime, s'il avoit bien bu sans s'enivrer.

(*a*) *Elle est ecrite à un Evêque, pag.* 460.

(I) *On avoit jetté les yeux sur lui.*] C'est Meursius qui me l'aprend; *Sub mortis tempus*, dit-il (*b*), *Academiæ nascenti inter primos professores destinatus, sed inter ipsa initia morte abreptus inchoare munus non potuit.* Freherus (*c*) copiant cela sans ajoûter de quelle Academie il s'agit, jette ses lecteurs dans les tenebres, ou dans l'illusion; il ne tient pas à lui que, comme il vient de parler de Middelbourg, on ne s'imagine que c'est là qu'une Academie vient de naître. Je remarquerai à cette occasion que rien ne cause plus d'obscuritez dans les livres, que de ne pas prendre la peine d'ajoûter les suplémens à ce que l'on a copié d'un autre. Mille choses sont claires dans l'original; qui ne sont qu'un galimatias impenetrable, si on les transporte toutes nuës dans un autre lieu.

(*b*) *Athen. Batav. p.* 93.

(*c*) *Theatr. p.* 1270.

(K) *S'il se fit de la Religion.*] Ce qui me tient en suspens est une lettre (*d*) qu'il écrivit à l'Evêque de Haerlem en 1573. pour lui rendre compte des efforts qu'il avoit faits, afin d'empêcher que la maison de ce Prelat ne fût pillée. Il lui aprend qu'il conserva ce depôt autant qu'il put, & qu'il ne l'abandonna aux pillards que par une force majeure; s'étant vu menacé d'une mort prochaine, le pistolet à la gorge. Il ajoûte que l'impunité de ces attentats l'obligea à demander la liberté de se retirer hors de la ville, ce qu'il obtint. Il est sûr qu'il se plaignit aux Magistrats, & cela bien vertement, (*e*) de la violence qui lui avoit été faite, & qu'il leur dit que les Espagnols commettroient à peine les mêmes excés, s'ils étoient les maîtres de la ville. Ce qu'il y a que je n'entens gueres, c'est qu'il dit à son Prelat que pour conserver sa maison, il avoit falu en faire sortir les François qui profanoient tout avec une cruelle rage, *excludendo barbaram & crudelem Gallorum omnia profanantium rabiem.* Je ne regarde pas comme une preuve convaincante, *l'index librorum prohibitorum & expurgandorum*, où il (*f*) est traité de Calviniste & d'Auteur *damnatæ memoriæ*.

(*d*) *Pag.* 497.

(*e*) *Pag.* 381.

(*f*) *Pag.* 476.

(*A*) *Sa famille étoit noble.*] Guillaume du Jon son ayeul, Seigneur de la Bossardiniere proche d'Issoudun, fut annobli pour les bons services qu'il avoit rendus dans l'expedition de Navarre, lors qu'on tâcha de retablir Jean d'Albret, depouillé injustement de son Royaume par Ferdinand d'Aragon. Il avoit aussi servi (*g*) chez le Roi. Il laissa trois fils, dont le dernier nommé Denys étudia en Jurisprudence, & prit ses licences à Toulouse. Il fit fort mal ses études (*h*), car comme il avoit beaucoup de cœur, il étoit toûjours mêlé dans les querelles des Ecoliers. En un mot ce fut un grand Duelliste. Il obtint la charge de Conseiller du Roi à Bourges, en recompense d'une action hardie qu'il avoit faite. On la verra dans la remarque suivante. Il eut neuf enfans, dont nôtre François Junius fut l'un (*i*).

(*g*) In custodia & equili ... Ludovici XII. ministravit. *Franciscus Junius in vita sua, to.* 1. *Oper. p.* 6. *col.* 1.

(*h*) Hinc ab avo solennis literarum quas Dionysio filio mittebat, & falsa inscriptio, *Dionysio dilecto filio misso ad studendum*, pro eo quod alii vulgo inscribunt, *studenti*. Id. ibid.

(*i*) *Tiré de la vie de Junius.*

(*B*) *Avoir été soupçonné de Lutheranisme.*] Le Gardien des Cordeliers d'Issoudun prêcha si effrontément contre Marguerite Reine de Navarre, Duchesse de Berri, & sœur de François I. qu'il osa dire qu'à cause qu'elle étoit Lutherienne, elle meritoit qu'on l'envelopât dans un sac, & qu'on la jettât dans l'eau. Les Magistrats du lieu l'exhorterent à ne pas perdre ainsi le respect qui étoit dû à cette Princesse; mais il se moqua de leur avis, & continua de prêcher sur ce ton-là. On fit informer contre lui, & on envoya au Roi les informations. Le Roi resolu de le punir du même suplice dont il avoit jugé digne la Princesse, ordonna qu'on lui amenât ce Moine. La Reine de Navarre intercedant pour le coupable, obtint que la peine seroit moderée. La difficulté étoit de se saisir du personnage, car il avoit la populace dans ses interêts; de sorte que les Magistrats d'Issoudun n'osoient entreprendre d'executer l'ordre de sa Majesté. Denys du Jon qui revenoit des Ecoles où il s'étoit tant batu, declara que si le Roi lui adressoit la commission de prendre le Moine, il l'executeroit ponctuellement. Cette commission lui ayant été expediée, il se mit à la tête des Archers, & malgré les oppositions de la populace, il tira du cloître le Predicateur, qui fut envoyé aux galeres pour deux ans. Du Jon à la verité se mit par là dans les bonnes graces de François I. & de la Duchesse de Berri, mais il encourut la haine du peuple & celle des Cordeliers, & s'attira une persecution de calomnies, & de menaces, & de procés, laquelle aboutit enfin au cruel massacre qui fut commis en sa personne. *Hæc* (*k*) *prima fuit actio, quæ in gratiam Regis, sororisque Reginæ insinuavit patrem: sed apud illam inconsultam plebeculam & Franciscanorum ordinem odia perpetua conciliavit: indignissimasque calumnias, minas, criminationes, persecutiones, damna, cruentam denique cædem patri apportavit.* On (*l*) l'accusa de Lutheranisme, & on suborna sa servante pour attester qu'il n'observoit point les jours de jûne. Il prit la fuite, ne voulant point se commettre avec des gens si passionnez: on se saisit de ses biens, & il falut que la Reine de Navarre lui fournît pendant près d'un an de quoi subsister. Enfin par l'autorité du Roi les accusations furent mises à neant, & alors Du Jon obtint une charge de Conseiller &c. *Liberatus* (*m*) *ab accusatione pater auctoritate Regis, patrium solum repetit, atque immigrat in Biturigum metropolim, ubi cum laude ad exitum usque vitæ Consiliarii Regii & pro Tribuno militum honoribus*

(*k*) *Id. ib. col.* 2.

(*l*) Et Franciscanorum arte, & plebis imprudentia odioque maximo pressus est sub religionis specie & Lutheranismi ... accusatus, subornata ad eam rem ancilla quæ domi serviverat. Ea patrem à se visum, quum diebus vetitis carnes ederet, pro testimonio dicebat falsò, ut matrem sæpe audivi confirmantem. *Id. ibid.*

(*m*) *Id. ib. p.* 7. *col.* 1.

ces, parce qu'elle (*C*) devint grosse pendant qu'on croyoit qu'il étoit en fuite ; & on ne savoit pas qu'il étoit venu la voir une fois secretement. Nôtre François Junius fut élevé avec soin, & devint un très-habile homme, à quoi sa honte (*D*) naturelle, jointe avec beaucoup d'ambition, ne contribua pas peu. Il com-

noribus à Rege collatis defunctus est : præter alia commoda honoraria, quæ à Regina sorore illius & Biturigum Duce acceperat. Voici comment il fut tué. Le jour de la fête-Dieu les Catholiques d'Issoudun, sans avoir égard au Traité de paix qui venoit d'être conclu, commirent mille violences contre les Reformez. Le Roi expedia une commission à Denys du Jon pour informer de cette émeute, & pour en punir les auteurs. Du Jon se rendit à Issoudun accompagné seulement de trois Archers ; il dispersa les autres en divers lieux avant que d'entrer dans la ville, car il faloit user de prudence dans une affaire si delicate. Ses precautions ne lui servirent de rien : on devina pourquoi il venoit, le peuple se saisit des portes, & assiegea le logis du Commissaire. On y entra, on tua du Jon, on le jetta par les fenêtres, on le traîna par les ruës, on l'exposa aux chiens, on defendit (*a*) publiquement de l'enterrer (*b*). Le Conseil du Roi conçut contre cette audace l'indignation qu'elle meritoit, & ordonna que les murailles d'Issoudun fussent demolies ; mais Cipierre & quelques autres Seigneurs firent changer cet arrêt, & cela principalement à cause que le Commissaire massacré étoit suspect de Lutheranisme depuis plus de 24. ans. La veuve du defunt voulant poursuivre la vengeance de ce meurtre, s'attira la haine de beaucoup de gens, & se consuma en frais. *Hæc* (*c*) *cædes consilium Regis commovit plurimùm : & decretum de labefactandis muris totius oppidi in eo factum propter atrocitatem sceleris, & periculosissimum exemplum illius. Sed postea conversa est factionibus tota ratio consilii : tum propter Sipierrii Gubernatoris & nonnullorum ex nobilitate procerum inveterata odia, tum propter religionis Pontificiæ Zelum, cujus odio indesinenter flagravisse inde ab annis amplius viginti quatuor criminabantur patrem. Itaque cædem illam necesse habuit mater in Regis consilio persequi ex eo tempore : quo facto, cùm ipsa in se multorum concitavit odia, tum omnia fermè commoda quæ ex bellica licentia, furtis, rapinis, grassationibusque restabant ipsi, in hac persecutione occupavit.*

(*a*) *Il y eut neanmoins une femme qui l'enterra nuitamment.* Id. ibid.

(*b*) *Tiré de la vie de Franciscus Junius pag. 14.*

(*c*) *Id. ib.*

REFLEXION importante sur les effets du faux zèle.

Je n'exhorte ici personne à admirer les mauvais effets du zèle de religion. Il fait que l'on aprouve les meurtres, & qu'on desaprouve la conduite d'une femme qui demande la punition des meurtriers de son mari. Mais je prie mon lecteur de faire attention à une chose. La Religion qui est regardée par tout le monde comme le plus ferme apui de l'autorité souveraine, & qui le seroit effectivement si elle étoit bien entenduë & bien pratiquée, est ordinairement ce qui énerve le plus cette même autorité. Il n'y avoit rien de plus juste que l'arrêt de François I. contre le Predicateur d'Issoudun ; homme qui avoit eu l'audace de traiter si indignement en chaire la propre sœur de son Roi. Cependant aucun Magistrat n'ose executer les ordres de son Monarque contre ce mutin ; & lors qu'un Gentilhomme a le courage de les executer, il s'expose à mille persecutions, & il devient si odieux, que l'on protege hautement ceux qui le massacrent. La Reine de Navarre (*d*) fut la premiere à conseiller à ce Gentilhomme de sortir de son païs, puis que l'execution des ordres très-justes de son Prince l'exposeroit à la haine des bigots. Preuve évidente que la Cour ne se sent pas assez forte, pour proteger ses bons serviteurs persecutez par les gens d'Eglise. On dit ordinairement que le ministere evangelique *est ipsis Angelis tremendum* ; ajoûtons y & *ipsis quoque Regibus*. Lisez bien l'Histoire de l'Eglise Romaine, vous trouverez que les plus grans Princes du monde ont eu plus à craindre les passions que les Zelateurs excitent, que les armes des Infideles : ainsi ce qui devroit être l'affermissement de la republique, & de la majesté de l'Etat, est bien souvent l'obstacle le plus invincible que les Souverains rencontrent à l'execution de leurs ordres (*e*).

(*C*) *Parce qu'elle devint grosse.*] C'est une imprudence que de se mettre en état de le devenir quand le mari est fugitif ; car s'il mouroit avant que de revenir, & avant les couches, & sans reconoître qu'il est l'auteur de cette grossesse, trois choses extremement possibles, comment pourroit-on se justifier envers le public ? Mais de plus n'est-ce rien que de donner prise à la medisance, comme fit la femme de Du Jon ? On me repondra que ceci est aisé à dire quand on en traite de sang froid, & qu'on ne se met pas à la place des personnes amoureuses. Après quelques mois d'absence leurs feux sont si ardens, qu'aucune consideration ne les sauroit retenir : la passion entraîne, on n'écoute rien : *Fertur* (*f*) *equis auriga, neque audit currus habenas.* Quoi qu'il en soit, (*g*) la mere de nôtre du Jon se vit diffamée, & cela lui perçoit le cœur.

(*D*) *Sa honte naturelle jointe avec beaucoup d'ambition.*] Ces deux passions ne semblent pas être faites l'une pour l'autre, & cependant elles s'allient quelquefois ensemble. Junius en est un exemple. Il avouë que dès son bas âge il souhaitoit plus qu'il ne faloit d'être honoré & d'être loué, & qu'il ne pouvoit souffrir les loüanges qu'il voyoit donner à d'autres. *Natura me puerum ad honoris & laudis appetentiam plus satis accendente. Sic enim mala radix illa τῆς φιλοτιμίας in me germinabat, ut nec alienam laudem ista ætate æquo animo ferre possem miser, nec in mea existimatione illa conquiescere quam mihi conciliabam pertinacissima diligentia.* D'ailleurs il avouë qu'il étoit d'un naturel si timide, & si sujet à la honte, qu'à l'âge même de près de 40. ans il ne pouvoit parler à sa propre femme sans rougir, & qu'il n'osoit presque rien commander à ses domestiques. *Pudor summus qui me ad hanc usque ætatem sic pressit, ut rusticus magis ad omnia quam urbanus merito haberi possim. . . . Quid dicam nisi impudentem fermè pudorem esse qui me tantopere impeditum distinet, ut vix sine pudore uxori res vulgareis enunciem, vix jam domi servitio imperem.* Il pretend avoir tiré de grans avantages de cette honte ; parce que se defiant de

(*d*) Felicius certe utiliusque politicos honores gesturo, & Remp. administraturo, si post tam forte ausum honesta & cauta migratione, quam sæpe fieri Navarrena Regina & nonnulli Proceres cupiverunt, ut alibi Reip. inserviret pater, sibi prospexisset. *Id. ib. p. 6. col. 2.*

(*e*) *Conferez ce qui a été dit dans l'article* Abdas, *remarque B.*

(*f*) *Virgil. Georg. l. 1. v. 514.*

(*g*) Profugus pater clam ad matrem semel redierat, hinc gravida facta mater proscindebatur à vulgo, tanquam si prostituta fuisset pudicitia illius. Utroque hoc incommodo sanctæ illius fœminæ animus oppugnabatur, objicientibus maligne quam plurimis tum Franciscani illius reversionem, tum graviditatem, ut ajebant, impudicam. *Ibid p. 7. col. 1.*

commença d'étudier en Droit ſous Hugo Donellus à l'âge de treize ans. Quelques années après il fut envoyé à Lion, afin d'y joindre l'Ambaſſadeur que le Roi de France envoyoit à Conſtantinople : mais comme il n'arriva qu'après le depart de l'Ambaſſadeur, il s'arrêta à Lion, & s'y apliqua à l'étude avec un travail incroyable. Barthelemi (*E*) Aneau qui étoit le Principal du College de cette ville, lui donna de très-bons conſeils touchant la bonne methode d'étudier. Le jeune homme ſe vit expoſé à deux tentations bien differentes, à celle de l'amour, & à celle de l'impieté. Il reſiſta vigoureuſement à la premiere; car il donna un bon ſoufflet à (*F*) une fille qui lui vint faire des careſſes: mais il ſuccomba de telle ſorte aux ſophiſmes d'un libertin, qu'il ſe trouva (*G*) pleinement Athée, après lui avoir prêté l'oreille pendant quelques jours. Il ne demeura pas long tems dans ce malheureux état; un tumulte de Religion qui l'obligea à prendre la fuite afin de ſauver ſa vie, lui fournit une occaſion de reprendre ſa premiere foi. Son pere le rapella à Bourges, & decouvrit quelque choſe des ſentimens dont ſon fils étoit imbu. Il lui fit de bonnes leçons; & ſans faire ſemblant de rien il l'attira à la

(*a*) Ex pudore hæc conſequuta ſunt inde à puero quod mihi ſemper ſim diffiſus, quod aliorum factis audiendis, ſermonibus obſervandis & advertendis in uſum meum ſtuduerim. *Id. ibid. col. 2.*

de ſoi-même (*a*), il s'apliquoit beaucoup plus à profiter de ce qu'il entendoit dire, & de ce qu'il voyoit faire; & il declare qu'il n'aprendroit point à ſes lecteurs ſon infirmité, s'il ne croyoit qu'elle ſeroit pour la jeuneſſe une leçon très-utile de modeſtie. *Hoc eo libentiùs prædico de infirmitate mea, ut juventus ab exemplo meo præceptum hauriat* ταπεινοφροσύνης *atque modeſtiæ, ut certum fructum peritiæ certo judicio aſſequatur. Id enim teſtor, nihil mihi ſecundum benedictionem Dei tam commodaviſſe in rebus omnibus, quàm illam de me ipſo diffidentiam ex conſcientia infirmitatis & pudoris mei, & ſtudioſam aliorum, quibuſcunque adſui, obſervantiam.* On ne ſauroit trop louër la modeſtie, & cette humilité rare qui fait que l'on ſe defie de ſes forces: mais il eſt ſûr qu'elle ne vaut rien pour faire fortune dans le monde; & ſi un pere a deſſein que ſes enfans parviennent aux dignitez, je lui conſeillerois de leur inſpirer plûtôt la vanité & la preſomption, que la defiance de leur merite. Junius eſt peut-être le ſeul qui, par raport aux avantages mondains, ſe ſoit bien trouvé de ſa modeſtie. Je ne pretens pas établir que l'arrogance ſoit toûjours utile : elle perd quelquefois les jeunes gens, & les empêche de s'élever; je ne parle de ceci qu'en general; je ne m'arrête pas aux exceptions.

(*b*) *Dans l'article d'Alciat, pag. 178. col. 1.*

(E) *Barthelemi Aneau.*] J'ai parlé ailleurs (*b*) de ſon Commentaire ſur les Emblêmes d'Alciat. Il s'apelloit en Latin *Annulus*, ou *Anulus*: il étoit nâtif de Bourges, (*c*) & il publia pluſieurs livres. Il fut tué miſerablement dans le tumulte de Religion où Junius penſa perir: ſa femme auroit eu le même ſort, ſi le Prevôt de Lion ne l'eût ſauvée en l'empriſonnant (*d*).

(*c*) *Voyez la Croix du Maine pag. 32.*

(*d*) *Voyez la vie de Junius pag. 10. col. 2.*

(F) *Un bon ſouflet à une fille qui lui vint faire des careſſes.*] Voici une choſe tout autrement admirable que l'action de Theagene (*e*), car elle eſt hiſtorique, au lieu que celle de Theagene n'eſt qu'une fiction de Roman. Junius apliqué à ſes études ne ſongeoit à rien moins qu'à faire l'amour. Cependant on le grondoit de ſon peu de galanterie, & on lui repreſentoit qu'il n'aprendroit jamais la civilité, s'il ne devenoit amoureux. Ces diſcours ne le faiſant pas changer de conduite, on l'expoſa aux careſſes de 3. ou 4. filles qui l'obſederent effrontément. Elles ſe jettoient ſur lui à corps perdu, & n'oublioient rien pour triompher de ſa pudeur. Enfin la patience lui échapa, il ſouffleta l'une d'entr'elles; ce ſoufflet cauſa un grand bruit dans le logis. La fille qui l'avoit reçu ayant compris à l'air du jeune homme que ce n'étoit point pour rire, mais en ſe fâchant qu'on l'avoit ainſi traitée, ſe mit à crier & à pleurer. On ſe moqua d'elle, & de Junius auſſi: mais cela le rendit odieux à pluſieurs perſonnes. Il faut l'entendre lui-même. *Dies* (*f*) *& noctes appetebant canes illæ promiſcuè, neſcium quid ſibi vellent, & gravitatis honeſtatiſque illius, quam in domo paterna videram, ſubinde recordantem. Neque id ſeorſim tentabant ſingulæ, verumetiam ternæ aut quaternæ ſimul conſertis manibus in me irruebant immodeſtiſſimè, ut perducto ad ſuam impuritatem animo meo de ſpoliis pudoris mei triumpharent. Tandem verò adeò me puduit illarum impudentiæ, ut quum una multis ſpectantibus me amatoriè eſſet adorſa palpo, ego contrà colaphum gravem ei impegerim: quem illa addubitans utram in partem acciperet, defixis oculis attenta reſpexit ad me, aliquantiſper obſervans aliquam mei animi ſignificationem: ut autem rem ſeriam à me eſſe vidit, tum illa vociferationibus & ejulatibus implevit domum, omniumque riſum imprudens in ſeſe, ſtultorum odia in me concitavit.* Il ſe trouva ſi fatigué de ces tentations, qu'il eut mille fois envie de s'en retourner chez ſon pere ſans dire adieu à ſes hôtes, chez qui ſa chaſteté ſouffroit tant d'attaques; mais il craignit leur reſſentiment, & les calomnies dont ils ſe pourroient ſervir pour le decrier dans ſa famille.

(*e*) *Voyez l'article* Heliodore, *remarque* C.

(*f*) *Junius ibid. pag. 9. col. 2.*

(G) *Qu'il ſe trouva pleinement Athée.*] Par le conſeil de Barthelemi Aneau il avoit lu Ciceron *de legibus*, & en avoit fait des recueils. Dans ces entrefaites il reçut une viſite d'un homme, & il l'entendit apuyer ſur tant de raiſons ce que Ciceron allegue qu'Epicure rejettoit la providence, qu'il ſe laiſſa perſuader cette impieté d'autant plus facilement, qu'on en (*g*) parloit tous les jours à table, & que tout le logis en retentiſſoit. *Memini, quum libros M. Tullii de legibus per illud tempus, auctore & ſuaſore Anulo (de quo ante dixi) expenderem, & notas quaſdam in eos animadverſioneſque colligerem, venire hominem ad me, & illa Epicuri verba quæ libro primo exſtant* (*h*), *nihil curare Deum nec ſui, nec alieni, multis quàm diligentiſſimè confirmare : ad quæ ego non ratione judicioque certe reſpondebam: ſed aſſenſionem paulatim adhibens, ſentiebam venenum ſerpens, quod imbiberam, confirmari in me : & cum auctoritate hominis, tum argutiis dictorum ejus præceps eò deferebar, ut meus animus in iſto malo hærens occalleſceret, totuſque fieret* ἀναισθητός (*i*).

(*g*) Iſta horribili impietate conſtrata erat quotidie menſa, perſonabat domus, circumſtrepebant omnia aureis meas, adeo ut jamque ad alia omnia obſurdeſcerem. Nam quum omnibus horis aliquid atrociter fieri videmus, aut audimus, inquit Tullius, etiam qui natura mitiſſimi ſumus, aſſiduitate moleſtiarum ſenſum omnem humanitatis ex animis amittimus: quum impie fieri aut dici, pietatis ſenſum. *Id. ibid. pag. 10. col. 1.*

(*h*) *Voici un peché de memoire: Junius a pris le 1. livre* de legibus, *pour le 1. livre* de natura Deorum.

(*i*) *Junius ibid.*

la lecture du Nouveau Testament. Les premieres * paroles que Junius (*H*) y rencontra le toucherent de telle sorte, qu'il se degoûta bien-tôt de tout ce qui ne se raportoit pas à la pieté. Au commencement des guerres civiles il s'en alla à Geneve, pour y étudier les langues. Comme il n'y porta que peu d'argent, & qu'on ne lui en envoyoit point; il se vit reduit à une (*I*) extrême necessité. Enfin il reçut de quoi se tirer de la misere, & s'aquiter de ses dettes: & ayant apris la mort † tragique de son pere, il se resolut à gagner sa vie en instruisant de jeunes gens. Il fit ce metier à Geneve, jusques à ce qu'il fut envoyé ‡ dans le Païs-Bas, pour être Ministre de l'Eglise Wallonne d'Anvers. Il exerça cette charge au milieu de plusieurs perils; car quoi qu'il s'oposât au zêle indiscret de ceux qui sans nulle autorité legitime brisoient les Images, & pilloient les Temples, il passa pour leur instigateur; ce qui fut cause qu'on tâcha plusieurs fois de l'emprisonner. Il eut le bonheur d'en être toûjours averti assez à tems, pour éviter d'être pris. Il fut trouvé à propos qu'il passât dans le païs de Limbourg, & il y continua les fonctions du ministere avec un grand fruit; jusques à ce que les dangers où il étoit exposé, firent prendre la resolution aux Magistrats de lui conseiller de se retirer en Allemagne. La curiosité (*K*) qu'eut un bon vieillard merite d'être conuë, tant elle est propre à faire voir la mauvaise foi des persecuteurs, & la sottise des peuples. Junius fut reçu à Heidelberg par l'Electeur Frederic III. avec beaucoup de bonté, & fut voir sa mere à Bourges: d'où étant retourné au Palatinat, il y fut Ministre d'une petite ⫲ Eglise. Quelque tems après il fut envoyé par l'Electeur à l'armée du Prince d'Orange, pendant la malheureuse expedition de l'année 1568. Il fut Ministre de ce Prince jusques à ce que les troupes eurent regagné l'Allemagne: alors il retourna à son Eglise du Palatinat, & y exerça le ministere jusques à l'année 1573. après quoi il fut mandé

* *Le commencement de l'Evangile de St. Jean.*

† *Voyez la remarque B.*

‡ *L'an 1565.*

⫲ *Scænoviensis Ecclesia.*

Dd 2

(*H*) *Les premieres paroles qu'il rencontra* dans le Nouveau Testament *le toucherent.*] La chose est si édifiante, & si capable de faire songer à l'efficace de la parole de Dieu, qu'il ne faut rien retrancher de ce recit. *Hîc (a) ergo novum illud testamentum divinitus oblatum aperio: aliud agenti exhibet se mihi aspectu primo augustissimum illud caput Joannis Euangelistæ & Apostoli. In principio erat Verbum &c. Lego partem capitis, & ita commoveor legens, ut repente divinitatem argumenti, & scripti majestatem auctoritatemque senserim longo intervallo omnibus eloquentiæ humanæ fluminibus praeuntem. Horrebat corpus, stupebat animus, & totum illum diem sic afficiebat, ut qui essem, ipse mihi incertus viderer esse. Recordatus es mei, Domine Deus mi, pro immensa misericordia tua, ovemque perditam in gregem tuum recepisti. Ex eo tempore, quum in me Deus tam potenter Spiritus sui virtute irruisset alia frigidiùs & negligentiùs legere & tractare cœpi: de his verò quæ ad pietatem pertinent cogitare ampliùs, & ardentiùs in eis versari.*

(a) *Junius ibid. p. 11. col. 2.*

(*I*) *Reduit à une extrême necessité.*] Il en donne un fort long detail, dont je ne marquerai que ces deux parties. N'ayant à l'aproche de l'hyver qu'un pourpoint de toile avec un petit manteau, il resolut d'imiter Cleanthe (*b*), c'est-à-dire de gagner quelque chose par le travail de ses mains. Il vouloit travailler à la journée, & faire le pionnier aux fossez de la Republique de Geneve. Mais il trouva un jeune homme de son païs qui le secourut. Ayant eu besoin de ce secours plus long tems qu'il n'auroit voulu, il craignit d'être importun, & dans cette crainte il se reduisit à ne faire qu'un petit repas chaque jour. Cette diete dura 4. mois, & le reduisit à une telle maigreur, qu'il n'avoit presque pas la force de soutenir sa chemise. Il seroit mort dans peu de tems, si ses amis ne l'eussent pressé de se nourrir un peu mieux. *Ultro ad menses quatuor jejunium ipse indixi mihi, & horam prandii in ambulatione, legens & memoriam colens, meditans, orans occupavi: vespere autem cœna frugali usus sum, plurimùm sorbens bina ova, & mediocrem vini cyathum hauriens. Sed ex diuturna ista & pervicace inedia paulatim me invasit tabes, & ita exedit graviter, ut vires omnes exhaustum corpus deficerent. Quod malum tum demum sensi, quum instantibus amicis & tabem meam ex vultu recognoscentibus, ad majorem cibi copiam sumendam veni, & vivere institui liberalius: nam vel indusii solius onere prægravati mihi esse humeri videbantur (c).*

(b) Certum deliberatumque erat hebdomade proxime sequutura ... alternos dies in egerenda terra ad fossam urbis, & in studiis consumere, Cleanthis exemplo, ut levarem inopiam meam. *Id. ibid.*

(c) *Ibid. pag. 13. col. 2.*

(*K*) *La curiosité qu'eut un bon vieillard merite d'être conuë.*] On lui avoit fait accroire que Junius Predicant heretique avoit les pieds fourchus, & il ne fut desabusé de cette pensée, qu'après l'avoir consideré depuis la tête jusques aux pieds. Ce fut en presence d'une nombreuse compagnie, qui avoit esperé d'assister à une dispute entre Junius & un Cordelier. Le lieu & l'heure de la conference avoient été reglez, mais le Cordelier avoit rebroussé chemin, sous pretexte d'avoir oublié quelque chose. J'avois oui faire cent fois de semblables contes, mais je ne les avois jamais vus apuyez sur un temoignage imprimé & si authentique. Cela m'engage à raporter les propres paroles de Junius. *Ridiculum (d) est quod dicam, sed tamen indicium horum simplicitatis, & mendacissimæ illorum impudentiæ. Quum in campo essemus, Franciscani illius adventum exspectantes, vir quidam senex frequentiam illam maximam quæ tum aderat perrumpens, copiam sibi fieri videndi mei postulavit. Audito strepitu rogabam quid rei esset. Cognito hominem esse mei videndi cupientem, monui ut daretur homini ad veniendum locus. Tum ille demisso vultu inde à pedibus ad verticem usque observans diligentissimè constitutionem meam, erupit in hæc verba: eho, jamjam video non esse id verum, quod mihi de te fuerat enunciatum. Me autem dicente, quid ergo illud est? tibi, inquit, pedes fissos esse.*

(d) *Ubi supra pag. 20. col. 1.*

dé à Heidelberg par l'Electeur Palatin, pour travailler * à la version du Vieux Testament. Il fut envoyé à Neustad l'an 1578. & au bout de quatorze mois à Otterbourg, où il s'arrêta dix-huit mois: en suite de quoi il retourna à Neustad, & y fit des leçons publiques; jusques à ce que le Prince Casimir, Administrateur de l'Electorat, le fit venir à Heidelberg, pour la profession en Theologie. Il retourna en France avec le Duc de Bouillon, & salua le Roi Henri IV. qui le renvoya en Allemagne pour quelques affaires. Il trouva bon de passer par la Hollande, avant que d'aller rendre compte de sa commission à Henri IV: & se voyant prié d'exercer à Leide la profession en Theologie, il accepta ce party, aprés en avoir eu l'agrément de l'Ambassadeur de France †. Il s'aquita des fonctions de cette charge avec beaucoup de capacité, jusques à l'année 1602. qu'il mourut de peste. Il avoit eu de l'aversion pour les femmes; mais comme il l'avouë lui-même, (*L*) il en fut puni de Dieu par les quatre mariages qu'il contracta. Il laissa (*M*) quelques enfans; & il publia (*N*) beaucoup de livres. Mr.

* *Tremellius étoit son associé dans ce travail.*

† *Tiré de sa vie composée par lui-même, & publiée par Merula l'an 1595. & puis mise à la tête de ses Oeuvres. Melchior Adam en a donné un grand abregé. Moreri se trompe quand il cite,* Merula in descript. vitæ Junii.

(*L*) *Il en fut puni de Dieu par les 4. mariages qu'il contracta.*] Je craindrois de mal traduire ces paroles; c'est pourquoi je me contente de les raporter. *In (a) conjugiis varie me duriterque exercuit Dominus. Nam quatuor uxores duxi hactenus: adeò me (qui prius propter canum impiarum scelera à fœminis abhorrebam, & functionis meæ studio conjugium refugiebam pervicacissimè) castigavit Dominus, præposterum judicium meum tacitè exprobravit, & perjucunda optimarum fidelissimarumque conjugum consuetudine evicit peccatum, indignamque de sexu fœmineo toto opinionem meam.* Il observe qu'il perdit sa premiere épouse par l'ignorance d'une Sage-femme, qui lui gâta l'*uterus* (*b*) en l'accouchant de deux jumeaux. Les (*c*) suites de cette affaire furent très-fâcheuses, non seulement pour la femme, mais aussi pour le mari, savoir une perte de sang continuelle pendant plus de 7. années. Sa 2. femme mourut grosse le cinquiéme jour d'une fievre continuë. La 3. mourut hydropique. La 4. étoit en vie lors qu'il écrivoit ceci, environ l'an 1592. Depuis elle mourut de la peste.

(*a*) *Junius ibid. p. 21. col. 2.*

(*b*) Harum primam injuria obstetricis è vita sustulit, quum ita corruptus in obstetricatu fuisset illius uterus, ut annos amplius septem indesinente sanguinis fluvio afflicta sit atque exhausta, incredibili cruciatu ipsius, & labore meo *Ibid. pag* 22. *col.* 1.

(*c*) *Qu'ne vêcurent pas.* Ex prima, *dit il*, gemelli vix viderunt lucem.

(*M*) *Il laissa quelques enfans.*] De sa 2. femme fille de Jean Cornput, Secretaire & Bourgmaître de Breda, il eut entre autres enfans une fille qui fut mariée au docte Jean Gerard Vossius, & un fils nommé (*d*) Jean Casimir JUNIUS, qui étudia en Theologie, & fut destiné par son pere à la profession de l'Hebreu, mais cela ne reüssit point. Il quitta la profession des lettres, & embrassa celle des armes, à la sollicitation de son oncle Jean Cornput (*e*), qui le fit Lieutenant de sa Compagnie. Il mourut à Gertrudenberg. Il avoit publié en Flamand l'Apologie de la harangue de Dudlei Carleton Ambassadeur du Roi Jaques. Un (*f*) Arminien avoit refuté cette harangue, & il fut refuté par Jean Casimir Junius. Celui-ci laissa un fils nommé François JUNIUS, né à Embden le 20. de Septembre 1624. qui a été Professeur en Droit dans l'Academie de Groningue (*g*). Dans l'article suivant je parlerai d'un autre François JUNIUS, né du troisiéme mariage du Professeur de Leide.

(*d*) *Filleul du Prince Jean Casimir, Administrateur du Palatinat.*

(*e*) *Il a été Gouverneur de la Citadelle de Groningue: Meteren parle de lui.* Vitæ Professf. Groning. pag 224

(*f*) *Il s'apelloit Jaques Taurinus, & étoit Ministre à Utrecht. Son écrit est intitulé:* Statera Orationis Carletoni *&c.*

(*g*) *Voyez la vie des Professeurs de Groningue p. 224. 225.*

(*N*) *Il publia beaucoup de livres.*] Ses Oeuvres Theologiques rassemblées en un corps font 2. volumes *in folio*, & contiennent entre autres choses; 1. un Commentaire sur les trois premiers chapitres de la Genese, avec la reponse à 22. objections de (*h*) Simplicius contre ce saint livre. 2. L'analyse du Pentateuque, l'explication des Propheties d'Ezechiel & de Daniel, & de Jonas. 3. Des paralleles sacrez, & des notes sur l'Apocalypse, & sur l'Epître de St. Jude. 4. Des observations contre Bellarmin, & sur l'anathême dont Gebhard Truchses Archevêque de Cologne fut frapé par Gregoire XIII. Il s'exerça sur la Critique profane, car il publia des notes sur Manilius, & sur les Epîtres de Ciceron: il en publia aussi sur Tertullien, & sur un Ouvrage de George Codinus Curopalates. Il fit quelques traductions Latines; celle de la Demonomanie de Bodin, celle de Jean du Tillet, celle du plaidoyé d'Antoine Arnauld contre les Jesuïtes, &c. Il fit une reponse (*i*) en François aux trois veritez de Pierre Charron. Il ne faut pas oublier qu'il entendoit la langue Greque, & les langues Orientales. Il fut le premier qui mit au jour le livre de George Codinus, *de Officialibus Palatii Constantinopolitani, & officiis magnæ Ecclesiæ.* Il y ajoûta une traduction Latine avec des notes. Il fit deux éditions de cet Ouvrage; la 1. l'an 1588. où il mit son nom en Hebreu, car il s'y nomma *Nadabus* (*k*) *Agmonius.* Il la dedia aux Magistrats de Francfort. Il dedia la 2. à Marquard Freher, qui lui avoit procuré des manuscrits par le moyen desquels il remplit plusieurs lacunes de l'édition precedente. Il en preparoit une 3. qui auroit été exemte d'une partie des fautes qui lui étoient échapées dans les deux premieres, & qui ont été critiquées par le Jesuïte Gretserus (*l*). Ce que Vossius observe contre ce Critique est très-judicieux: il ne nie point que l'Ouvrage de Gretserus ne soit docte, mais il trouve qu'on n'a pas assez consideré le bon service que Junius avoit rendu à la Republique des lettres: on ne s'est attaché qu'à relever ses defauts; & c'est-là, dit-il, la maladie épidemique des Savans. *Multa (m) in iis sunt, quibus etiam doctissimos doceat* (Gretserus.) *Nec pauca tamen, quæ pro Junio possim reponere. Sed hic eruditorum morbus est epidemicus: ut non tam cogitent, quantum boni aliquis præstiterit: quale est hîc, quòd primus eum scriptorem Junius suâ linguâ ediderit, Latinè verterit, etiam illustravit Notis; in quibus humani aliquid subinde, in tam arduo negotio, perpessum fuisse, nec ipsi negamus. Sed, ut dici solet, inventis aliquid superaddere; vel, quando omnes sumus homines, etiam errores obser-*

(*h*) *Et non pas* Symmachus, *comme le dit Melch. Adam in vita Junii p.* 201.

(*i*) *Elle fut imprimée à Leide in 4. l'an* 1599.

(*k*) *Et non pas* Aymonius, *comme dit Placcius* de pseudonymis p. 229. *qui peu après met* Cornelius *au lieu de* Codinus, *&* apprehendit *au lieu de* reprehendit.

(*l*) *Voyez Vossius de Historicis Græcis pag.* 368.

(*m*) *Vossius ibid.*

Mr. de Thou s'eſt (*O*) fort trompé en parlant de lui. Les memoires (*P*) de Scaliger qui haïſſoit Junius, preoccuperent aparemment ce fameux Hiſtorien. Junius n'étoit point digne du mepris que Scaliger avoit pour lui. Il étoit ſavant, &

D d 3

obſervare, non eſt uſque adeò difficile. Junius avoit traduit les trois livres de Gelaze de Cyzique touchant le Concile de Nicée, & y avoit joint des notes (*a*). Voſſius (*b*) promettoit de faire imprimer cela. Je ne dis point que Junius a traduit du Grec en Latin les livres qu'on nomme Apocryphes; & de l'Arabe, les Actes des Apôtres, & les Epitres de St. Paul aux Corinthiens. Il traduiſit de l'Hebreu tous les livres du Vieux Teſtament, non pas ſeul, mais avec Tremellius.

(*a*) *Voſſius ubi ſupra pag.* 264.

(*b*) *Ibid.*

(O) *Mr. de Thou s'eſt fort trompé en parlant de lui.*] Voyons ſes paroles. *Vir* (*c*) *deſultorio ingenio qui multa conatus, an adſecutus ſit quod moliebatur; doctorum erit judicium. Lugduno Batavorum ubi diu profeſſus eſt, ob rerum novarum ſuſpicionem ab Ordinibus Belgii exactus, ſicuti ſuo loco diximus, & Altorfii ubi defecit, à Normbergenſi Rep. honorifico ſtipendio invitatus.* Je n'examine point ſi l'on a raiſon de dire que Junius étoit un eſprit volage, & qu'il ſe mêla de trop de choſes. Voſſius (*d*) ſon gendre l'a juſtifié ſolidement là-deſſus; mais je remarquerai après lui (*e*) que Mr. de Thou s'eſt étrangement abuſé, en ſupoſant 1. que Junius fut chaſſé par les Etats de Hollande, pour quelques ſoupçons de cabale politique. 2. Qu'il fut attiré par les Magiſtrats de Nuremberg, & qu'il mourut à Altorf. 3. Que lui Mr. de Thou a parlé de cet exil ſous l'année convenable. Pour commencer par cette derniere faute, je dis que Mr. de Thou n'a point parlé de Junius, mais de Donellus, lors qu'il a decrit (*f*) la cabale qui fut decouverte l'an 1587. Junius étoit alors au Palatinat, & ne vint à Leide que 5. ans après. Perſonne n'ignore que depuis l'an 1592. juſques à ſa mort il exerça à Leide la profeſſion en Theologie. Ce fut Donellus (*g*) qui ſe retira à Altorf, & qui y mourut.

(*c*) *Thuan. lib.* 127. *ſub fin. ad ann.* 1602.

(*d*) *Voſſius in præfat. de Hiſtoricis Latinis.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Thuanus, Hiſt. lib.* 88. *pag.* 147.

(*g*) *Idem lib.* 100. *pag.* 405.

(P) *Les memoires de Scaliger..... preoccuperent..... Mr. de Thou.*] C'eſt la conjecture de Voſſius (*h*), & elle eſt très-vraiſemblable. La haine & l'emportement de Scaliger contre Junius éclatoient & dans ſes (*i*) converſations, & dans ſes lettres. Cela n'eſt pas ſi viſible à tout le monde dans ſes lettres, parce (*k*) qu'Heinſius qui les publia l'an 1627. mit des étoiles aux endroits où Junius étoit maltraité, & en retrancha les noms propres, mais les injures n'en ſont pas moins réelles. *Hocce anno Heinſius noſter in lucem edidit Epiſtolas Scaligeri, in quibus non urbanatim ſed ruſticatim Junium tanquam Cumanum aſinum tangit homo cætera magnus, ſed nimis malignus* (*l*). C'eſt Voſſius qui parle ainſi: il venoit de dire qu'on avoit trouvé ſur des livres faits par Junius, beaucoup d'injures groſſieres écrites de la propre main de Scaliger. Quand on en vient là, de quoi n'eſt-on pas capable? *Memor* (*m*) *eram, qualia ſuperſtes evomuerit adverſus Junium, cùm totus in fermento jaceret. Et meminiſſe ipſe potes. Adhuc in noſtris, & aliorum manibus verſantur codices Juniani, Scaligeri manu oppleti bellis illis elogiis, ſimia, aſinus, cojone, & aliis id genus convitiis, βωμολόχῳ,* (ſcurra) *non Scaligero dignis.* Notez en paſſant que Scaliger ne laiſſa pas de ſemer de très-grandes loüanges ſur le tombeau (*n*) de Junius. Tant il eſt vrai que les vers qu'on fait ſur la mort des gens, ſont un morceau de la grande comedie qui ſe jouë dans le monde! Notez auſſi en paſſant que Junius s'étoit attiré la haine de ce grand homme, par la liberté qu'il s'étoit donnée de le contredire quelquefois ſur des points de chronologie &c. Il y eut de jeunes gens qui verſerent beaucoup d'huile ſur ce feu, en raportant d'une maniere maligne ce que Junius diſoit de l'autre ou dans ſes leçons, ou dans ſes converſations. *Scis* (*o*) *quale fuerit illud maximi Scaligeri ingenium. Non ferebat diſſentientem. Itaque ſemper eo nomine offenſior Junio fuit, quod in quibuſdam ad ſacram* χρονολογίαν *pertinentibus, ac credo in aliis etiam nonnullis à ſe diſcreparet. Offenſam eam unus & alter diſcipulorum alebant, malignè interpretantes apud Scaligerum, quæ vel publicè docuiſſet Junius, vel privatim dixiſſet.* Quoi qu'il en ſoit, voilà ſur quel fondement Voſſius (*p*) jugea que Mr. de Thou avoit été preoccupé, au deſavantage de Junius, par des lettres de Scaliger.

(*h*) *Ubi ſupra.*

(*i*) *Voyez le Scaligerana.*

(*k*) *Voyez la lettre de Voſſius à Grotius, parmi celles des Arminiens n.* 448. *pag.* 726.

(*l*) *Voſſius in eadem epiſtola.*

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Voyez dans la preface de Voſſius de* Hiſtoricis Latinis *les vers Latins de Scaliger ſur la mort de Junius.*

(*o*) *Voſſius, epiſtola* 65. *pag.* 105. *edit. Londin.* 1693.

(*p*) *Voyez ſa lettre à Gomarus. C'eſt la* 65.

Cette penſée le tint d'abord en ſuſpens, s'il feroit l'apologie de ſon beau-pere contre Mr. de Thou, ou non; car il prevoyoit que le fils de ce grand Hiſtorien juſtifieroit ſon pere, en produiſant les lettres de Scaliger injurieuſes à Junius; & en ce cas-là Voſſius ſe feroit vu engagé à écrire contre Scaliger: or il trouvoit plus à propos de couvrir les fautes de ce grand homme, que de les faire conoitre. Enfin il prit le party que l'on peut voir dans la preface (*q*) que j'ai citée. *Si* (*r*) *calamum adverſus Thuanum ſtringam, periculum video, ne filius Thuani, juvenis eruditus, & ut genere, atque opibus pollens, ita multis in Galliis carus, & maximis honoribus deſtinatus, quæ de imperitia Junii modeſtè Parens ſcripſerit, ea apertè, & ſine circuitione prodita, oſtendat à Magno Scaligero, Reip. literariæ dictatore, cui doctior orbis lubens eruditionis faſces ſubmittit. Hinc mihi nova cura, etiam tuendi eum adverſus Scaligeri calumnias, incumbet. Quem ego virum laudavi ſemper, ac porro laudare decrevi: non quia ejus impotentiam animi, aut maledicentiam ignorem; aut quaſi neſciam, quàm multis in locis aliquid humanitus patiatur: ſed quia ejus tantæ virtutes, præclaraque adeo merita ſunt, erga hiſtoriam, ac bonas literas, ut propterea, quæ peccavit, cenſeam ei condonari, & æterna oblivione ſepeliri oportere.* Il épargne le nom de Scaliger dans cette preface, mais non pas ſa perſonne; il eſt vrai qu'il lui enfonce le poignard avec reſpect. Voici ſes paroles. *Acerbè adeo ut ſummus vir* (Thuanus) *pronuntiaret, fecit amicus ejus, vir cætera egregius; ſed, quod in aliis damnat, præſidens, planeque* ἰδιογνώμων, καὶ αὐθέκαστος, *ſæpe etiam turgens loliginis ſucco, ac ſi quis non per omnia aſſentiret, vehemens alieni nominis obtrectator: quo vitio non mediocriter fœdabat egregias, imò admirandas animi dotes. Non me ariolari hîc, ſed certiſſima promere, multis poſſim indiciis comprobare: ſed ea ſunt viri illius merita, ut quædam ſatiùs ſit honoris cauſſa taceri* (*ſ*).

(*q*) *Operis de Hiſtoricis Latinis.*

(*r*) *Voſſius, epiſtola* 65. *pag.* 106.

(*ſ*) *Voſſius præfat. de Hiſtoricis Latinis. Voyez auſſi ſa lettre à Gomarus. c'eſt la* 65.

& honnête homme ; au reste si éloigné d'outrer les choses, qu'il croyoit qu'on se (*Q*) peut sauver dans la Communion Romaine.

JUNIUS (FRANCOIS) fils du * precedent, nâquit à Heidelberg l'an 1589. Son premier dessein fut de devenir homme de guerre: mais la treve qui fut concluë l'an 1609. pour douze ans lui fit prendre une autre resolution ; ce fut celle de s'apliquer à l'étude. Il fit un voyage en France : d'où il passa en Angleterre l'an 1620. Il entra chez le Comte d'Arondell, & s'y arrêta pendant trente ans ; après quoi il s'en retourna en Hollande, & y continua une étude à quoi il s'étoit fort apliqué en Angleterre, je veux dire celle des (*A*) langues Septentrionales. Il y fit des progrés extraordinaires. Il se passionna tellement pour cette étude, qu'ayant su qu'il y avoit en Frise quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conservée, il y alla demeurer deux ans. Il repassa en Angleterre l'an 1675. & après avoir sejourné deux années à Oxford, il se retira à Windsor chez Isaac Vossius son neveu, & y mourut au bout d'un an. L'Université d'Oxford à laquelle il legua ses manuscrits, lui a dressé un monument très-honorable †. Nous parlerons des (*B*) livres qu'il a publiez. C'étoit

* *Du troisiéme mariage contracté avec Jeanne l'Ermite, fille de Simon l'Ermite Seigneur de Be..., &c, Echevin d'Anvers, & parente de Daniel l'Ermite,* de quo suo loco.

† *Tiré de sa vie composée par Mr. Grævius, & mise à la téte du livre* de Pictura Veterum *in folio.*

(*Q*) *Qu'on se peut sauver dans la Communion Romaine.*] Il ne laissoit pas de l'apeller avec les autres Ministres la Paillarde de l'Apocalypse ; mais il disoit qu'elle étoit toûjours l'épouse du fils de Dieu; une épouse dont JESUS-CHRIST suporte l'infidelité, & qu'il n'a point repudiée. Cela ne plaisoit point à Theodore de Beze, grand partisan de la Monarchie *des Solipses*. Qu'il me soit permis d'apeller ainsi les Communions qui se croyent seules dans la voye du salut. Junius donnoit assez d'étenduë à la vraye Eglise. Mr. Nicole (*a*) ne le savoit pas peut-être. *Doctissimus* (*b*) *socer Junius cum nollet ab iis discedere, qui Romanam Ecclesiam censent esse meretricem Babyloniam, & tamen statueret salvari in ea innumera millia, ajebat esse vivum corpus, sed ulceribus obsitum : meretricem esse, sed adhuc sponsam Christi, vel conjugem, quia Christus necdum ei miserit libellum repudii. Sed non eo satisfecit Genevensibus : qui illam dicerent idololatricam, ac proinde neminem in ea salvari. Narravit mihi aliquando doct. Anthonius Thysius, cum primum Genevam venisset, & soceri mei nomine multam salutem diceret D. Bezæ, illum continuo subjecisse*; Et quomodo valet carissimus frater Junius : vir est egregie de Ecclesiis nostris meritus : quamquam in uno capite dissentiat à nobis. *Id caput erat de Ecclesia : quam Junius negabat tam arctis limitibus concludi, ac multi volunt.*

(*A*) *Ce fut celle des langues septentrionales.*] Ayant rencontré en Angleterre plusieurs livres Anglosaxons, il resolut d'en profiter ; & comme il conut par l'intelligence qu'il aquit du langage Anglosaxon, que cela lui donneroit lieu de deterrer beaucoup d'étymologies pour l'illustration du Flamand, de l'Anglois, & de l'Allemand, il s'apliqua tout entier à cette étude, & aprit en suite l'ancienne langue des Goths, des François, des Cimbres, & des Frisons, par où il conut l'étymologie de plusieurs termes Italiens, François, & Espagnols : car les Goths, les Vandales, les François, les Bourguignons, & les Allemans repandirent leur langue dans les Provinces qu'ils conquirent : il en reste encore des traces (*c*). Il s'apliqua (*d*) tout entier à composer des Glossaires, & voici la filiation qu'il decouvrit. *His* (*e*) *omnibus linguis imbivendis cum satis diu insudasset, vidit, quod & privatim apud omnes, quibus cum agebat de hac doctrina, tum publice testatus est, Gothicam esse matrem omnium ceterarum Teutonicarum linguarum, ex qua profluxerit vetus Cimbrica, monumentis Runarum posteris tradita, nec non Suecica, Danica, Norwegica, Islandica, quibus illius plagæ homines isto tempore suas animi cogitationes explicant. Ex Anglosaxonica, quæ & ipsa aut propago est Gothicæ, aut illius soror germana, & ejusdem matris filia, manavit Anglica, Scotica, Belgica, Frisica vetus. Ex Gothica & Saxonica orta est Francica, quæ Germanicæ superioris parens est. Harum veterrimarum linguarum, & dialectorum, quæ ex illis ductæ sunt, cognitionem invicto studio, & incredibili assiduitate non primus tantum assecutus est, sed & solus, viam secutus nullius ante tritam vestigiis.*

(*B*) *Nous parlerons des livres qu'il a publiez.*] L'an 1637. il mit au jour un Traité *de Pictura Veterum*, qui est tout rempli d'une très-belle literature. Dans la suite il l'augmenta de telle sorte, que la 2. édition qu'on (*f*) en a faite est un assez gros *in folio*, au lieu que la premiere n'étoit qu'un *in quarto* de 318. pages. Il y a très-peu de chose dans les Auteurs Grecs & Latins, touchant la Peinture & les Anciens Peintres, qui ait échapé à la diligence de cet Auteur. L'an 1655. il publia des remarques sur la paraphrase du Cantique des Cantiques, composée en langue Franque (*g*) par l'Abbé Willeram, & mise au jour la premiere fois par Paul Merula. Etant revenu en Hollande après les deux ans qu'il passa en Frise, il rencontra l'ancien manuscrit Gothique qu'on surnomme d'Argent (*h*) : il s'apliqua uniquement à l'expliquer, & il en vint à bout en peu de tems. Il publia donc cette paraphrase Gothique des 4. Evangiles, avec un Glossaire Gothique, à quoi il joignit l'ancienne version Anglosaxonne de ces mêmes Evangiles, corrigée sur de bons manuscrits, & éclaircie par les notes de Thomas Mareschal. Ce n'est-là qu'une très-petite partie de ses travaux, ce qui en reste à imprimer est tout autrement considerable. Son Glossaire en 5. langues, où il recherche & où il explique les origines des langues septentrionales contient (*i*) XI. volumes manuscrits, que Jean Fell Evêque d'Oxford fit mettre au net pour les donner à l'Imprimeur. Son Commentaire sur l'Harmonie des 4. Evangiles, sur l'Harmonie, dis-je, de Tatien est fort ample. Je ne dis rien de tant d'autres livres, sur quoi il a fait des notes (*k*). Consultez le catalogue des manuscrits qu'il legua à l'Academie d'Oxford. Il est à la fin de sa vie.

(*a*) *Voyez la preface de son Traité de l'unité de l'Eglise, où il parle de quelques Ministres qui ont cru que la vraye Eglise est repanduë dans diverses Communions.*

(*b*) *Vossius epistola ad Hugon. Grotium. C'est la* 571. *dans les* Epist. Eccles. & Theolog. *de l'édition in fol. pag.* 818.

(*c*) *Tiré de sa vie composée par Mr. Grævius, à la téte de l'édition in folio du livre* de Pictura Veterum

(*d*) Totus erat in contexendis Anglosaxonicis, Francicis, & Cimbricis Lexicis ac Glossariis, & explanandis antiquissimis harum gentium scriptoribus. *Grævius ibid.*

(*e*) *Id. ibid.*

(*f*) *A Roterdam chez Reinier Leers* 1694.

(*g*) *Francica paraphrasis.*

(*h*) Qui argenteus dicitur, quoniam quatuor Euangelia litteris argenteis Gothicis in illo fuerant descripta. *Grævius ubi supra.*

(*i*) *Dans la vie de Junius on dit* XI. *mais dans le catalogue des manuscrits leguez à l'Academie d'Oxford par Junius, on dit* IX.

(*k*) *Tiré de sa vie.*

toit non seulement un homme de très-grande érudition, mais aussi de très-bonne vie. On ne remarquoit en lui aucune passion vicieuse. Il ne songeoit ni aux biens, ni aux dignitez de la terre; ses livres étoient son unique soin: & jamais homme peut-être n'a plus étudié (*C*) que lui, sans faire aucun prejudice à sa santé. Je raporterai un passage (*D*) du Sieur Colomiés.

JUNON, sœur & femme de Jupiter, étoit fille de Saturne & de Rhée. Son pere bien resolu à devorer ses enfans, de peur qu'un jour ils ne le chassassent du trône, ne lui fit pas plus de quartier qu'aux * deux filles qu'il avoit dejà avalées: mais il lui falut rendre gorge quelques années après. On lui donna un bruvage, qui lui fit vomir tous les enfans qu'il avoit eu l'inhumanité de devorer †. C'est ainsi que Junon revint au monde. On raconte diversement les circonstances de son mariage avec Jupiter. Il y a une tradition qui porte qu'ils s'aimerent, & qu'ils coucherent ensemble à l'insu (*A*) de leur pere & mere, & cela sans qu'il paroisse qu'on ait fait long tems attendre le soupirant. Mais d'autres

* *A Vesta & à Ceres, sœurs aînées de Junon.* Apollodor. lib. 1. pag. 4.

† *Apollodor. ibid.*

(*C*) *N'a plus étudié que lui sans faire aucun prejudice à sa santé.*] Il se levoit à 4. heures aussi bien l'hyver que l'été, & étudioit jusqu'à l'heure du dîner. Il dînoit à une heure; après dîner il faisoit (*a*) quelque exercice corporel jusqu'à trois heures; il reprenoit ses études à trois heures, & ne les quitoit qu'à 8. pour aller souper, & ensuite il se couchoit. Il ne sortoit presque jamais de son logis, & jamais il n'en sortoit que pour quelque affaire. Tout cela n'empêchoit point qu'il ne jouït d'une parfaite santé. Il ne fut jamais malade. *Firma* (*b*) *fuit valetudine, ut prosperrima per omnem ætatem sine ulla corporis offensione uteretur, quamvis totos dies à summo mane usque ad noctem incumberet litteris, & rarissime, nec unquam nisi negotiorum ratio id ei quasi imperaret, prodiret in publicum.* Cette vie solitaire occupée pendant tant d'années sur des livres barbares, sur des mots sauvages, à faire cinq Lexicons Gothiques ou Tudesques, ne diminua rien de sa gayeté, non pas même dans sa grande vieillesse: il fut toûjours exemt des atteintes de l'humeur chagrine, & toûjours affable à ceux qui le visitoient, quoi qu'il n'aimât pas qu'on le detournât. Monsieur Grævius nous va decrire cela en beaux termes. *In* (*c*) *assiduitate tanta licet invitus admodum avocaretur ab his, quibus insudabat, curis, tam longe tamen aberat omnis morositas ingeniique tristitia, quæ solet esse propria iis, qui à luce hominum & celebritate alieniores omne tempus & operam domi suæ in doctrinæ & litterarum studiis consumunt, præcipue senes, ut nihil sene nostro fieri posset suavius & facilius.* Les gens du monde ne sauroient se persuader qu'il n'ait pas été malheureux; ils aimeroient autant être condamnez aux galeres, qu'à passer leur vie, comme il faisoit, à l'entour de ses pulpitres sans goûter le plaisir du jeu, ni celui des femmes, ni celui de la bonne chere, ni celui des conversations. *Et comment faire.* demanderoit-ils, *sans vin le jour, & la nuit sans faire l'amour?* Mais ils se trompent, s'ils croyent que leur bonheur surpasse le sien. Il étoit sans doute l'un des hommes du monde les plus heureux, à moins qu'il n'eût la foiblesse que d'autres ont euë de se chagriner pour des vetilles: car comme il y a des gens qui n'ayant nulle raison de se rejouïr, se font des (*d*) plaisirs chimeriques qui les amusent; il y en a au contraire qui étant inébranlables aux plus legitimes causes du chagrin, s'inquietent pour des sujets ridicules, dont ils auroient honte de se plaindre.

(*a*) Hora prima prandebat, sequente corpus exercebat vel in area subdivali ambulando contentius, aut etiam subsultim non nunquam currendo, aut, si id non ferret asperior tempestas, per omnes scalas in cœnaculum ascendendo valetudinis tuendæ caussa. *Grævius ibid.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Ibid.*

(*d*) Dum areo veris, gaudia falsa juvant.

(*D*) *Un passage du Sieur Colomiés.*] „ J'ai „ (*e*) conu à la Haye le savant Mr. Junius, fils de „ ce celebre François Junius, qui a esté Professeur en Theologie à Leyde. C'est un Vieillard „ qui a prés de 80. ans, mais qui est encore fort „ vigoureux. Il étudie tous les jours treize ou „ quatorze heures, & a publié depuis peu les quatre Evangiles en langue Gottique avec un Glossaire fort travaillé. Il m'a fait present de ce bel „ ouvrage, & m'a dit qu'il feroit bien-tost r'imprimer son livre *de Pictura Veterum*, avec les „ noms & les Ouvrages de tous les Peintres de „ l'Antiquité. Il sera dedié au Comte d'Arundel „ d'aujourd'hui, qui a esté son Disciple, lors qu'il „ estoit en Angleterre Bibliothécaire de son pere. „ Je ne dois pas oublier, pour la gloire de Mr. „ Junius, que Grotius louë fort son livre de la „ Peinture dans une Lettre que voici.„ Cette lettre a été mise à la tête de la nouvelle édition de l'Ouvrage de nôtre Junius.

(*e*) *Colomiés dans ses opuscules p. 116. édit. d'Utrecht* 1669.

(*A*) *A l'insu de leur pere & mere.*] Ceux qui voudront une bonne preuve de ce fait, la trouveront dans ces paroles de l'Iliade (*f*).

Ὡς δ' ἴδεν, ὥς μιν ἔρως πυκινὰς φρένας ἀμφεκάλυψεν,
Οἷον ὅτε πρώτιστον ἐμισγέσθην φιλότητι,
Εἰς εὐνὴν φοιτῶντε, φίλους λήθοντε τοκῆας.

Ut vero vidit, continuò illum amor prudentia præcordia cooperuit,
Perinde ac quando primùm misti sunt amore,
Ad cubile consuetudinis gratiâ euntes, suis clam parentibus.

(*f*) *Lib.* 14. *v.* 294.

Homere parle d'une occasion où Jupiter marié depuis plusieurs siecles avec Junon, sentit en la voyant par hasard les mêmes ardeurs, que lors qu'il jouït d'elle furtivement la premiere fois. Joignons au temoignage d'un Poëte Grec, celui d'un Poëte Latin. C'est un amant qui parle, un amant, dis-je, qui avoit trouvé l'heure du Berger (*g*), & qui se fâche de ce qu'avant lui, plusieurs autres avoient reçu à la derobée de semblables gratifications.

Istius (*h*) *atque utinam facti mea culpa magistra*
Prima foret: lethum vita mihi dulcius esset.
Non mea, non ullo moreretur tempore fama,
Dulcia cum Veneris furatus gaudia primus
Dicerer, atque ex me dulcis foret orta voluptas.
Nam mihi non tantum tribuerunt impia vota,
Auctor ut occulti noster foret error amoris.
Jupiter ante sui semper mendacia furti,
Cum Junone prius conjux quam dictus uterque est,
Gaudia libavit dulcem furatus amorem.

(*g*) Et mecum tenera gavisa est ludere in herba Purpureos flores, quos insuper accumbebat Candida formoso supponens brachia collo. *Valerius Cato in Diris, pag.* 61. *Catalectorum veterum Poëtarum.*

(*h*) *Valer. Cato ibid.*

tres disent qu'elle resista (*B*) en fille de bien & d'honneur aux demandes de Jupiter, & que pour n'en être plus importunée elle s'enfuit dans un antre. Ils ajoûtent qu'elle y rencontra un homme dont les discours l'attendrirent de telle sorte en faveur de Jupiter, qu'elle consentit à le rendre heureux sur le champ *. D'autres avouëroient peut-être que ce fut la premiere fois que Jupiter jouït d'elle; mais non pas la premiere fois qu'elle sentit ce plaisir; car ils pretendent qu'avant que Jupiter lui fit l'amour, elle passa par les mains d'Eurymedon, Geant felon & paillard, à telles enseignes qu'il la rendit (*C*) enceinte d'un fils qui s'apella Promethée. Jupiter ne le sut qu'après ses nôces, & dechargea son chagrin sur ce batard sous d'autres pretextes. Il y eut d'autres rencontres où la chasteté de sa femme (*D*) fut pour lui une chose très-douteuse. Il meritoit bien cela, lui dont les galanteries étoient si frequentes. Il n'y a guere d'animaux dont il n'empruntât la forme pour conquerir des pucelages. Tout le monde a ouï dire qu'il se metamorphosa en (*E*) coucou, afin de pouvoir jouïr de Junon. Cette Deesse

* *Voyez l'article d'Achille pag. 67.*

(B) *Qu'elle resista en fille de bien & d'honneur.*] Sa vertu fut telle, selon quelques-uns, que si Jupiter n'avoit pas trouvé un remede à la place de celui qu'elle ne lui vouloit pas accorder, il n'auroit su que devenir. Mais il alloit s'asseoir sur une montagne (*a*) toutes les fois qu'il n'en pouvoit plus, & il apaisoit ainsi les transports de sa passion (*b*). L'Auteur qui me fournit cette historiette, ne marque point si Jupiter étoit deja marié avec Junon. Aussi n'étoit-il pas necessaire de rien marquer sur ce sujet: les lecteurs les plus stupides comprennent de reste qu'il n'étoit point marié, & qu'il soupiroit pour une cruelle.

(C) *Enceinte d'un fils qui s'apella Promethée.*] Vous trouverez ce conte dans le Scholiaste d'Homere (*c*). Le ressentiment de Jupiter ne fut pas moindre contre le pere du batard, que contre le batard même, car si Promethée fut mis à la chaine, Eurymedon fut precipité dans les enfers. Je ne sai point sous quel pretexte Jupiter traita ainsi Eurymedon, mais il ne faut point douter qu'il ne cachât la vraye cause de sa colere: il avoit trop d'esprit pour se diffamer lui-même par sa vengeance. Il pretexta contre le batard le larcin du feu celeste. Le Scholiaste (*d*) que je cite emprunte cela d'Euphorion.

(D) *La chasteté* de Junon. . . . . *fut une chose très-douteuse.*] Je commenterai ce texte par les paroles d'un Auteur moderne, qui voulant prouver que *Jupiter étoit un insigne Cocu*, s'exprime ainsi. „ (*e*) Le Geant Eurymedon „ avoit obtenu les premieres faveurs de sa femme „ Junon (*f*), & sans parler de l'Isle de Samos, „ qui fut celebre par les impudiques amours de „ cette Déesse, ne sçavons-nous pas, que Jupiter, ayant reconnu peu de jours après son „ mariage, qu'elle seroit bien-tost mere d'un „ enfant qui ne seroit pas à luy, elle sçut toutefois luy dire de si belles paroles, qu'il fut persuadé facilement, qu'elle avoit conceu d'elle-„ mesme, & qu'elle avoit conservé fidelement „ sa virginité toute entiere. Elle luy fit accroire une autrefois, qu'elle estoit devenuë „ grosse en mangeant des laituës sauvages. „ Ainsi, quand les cornes qu'on avoit plantées sur la statuë de Lybie, n'auroient pas „ signifié qu'il estoit Cocu; ne meritoit-il pas „ qu'elles le signifiassent, & qu'il donnast lieu „ à ces façons de parler qui sont en usage depuis „ si long-temps, du consentement de tous les „ peuples? „

(*a*) *Celle de Leucade.*

(*b*) Ο' Ζεὺς ἀεὶ ἐρῶν Η'ρας, ἐρχόμενος ἐπὶ τῇ πέτρᾳ ἐκαθίζετο, καὶ ἀνεπαύετο τοῦ ἔρωτος. Jovem semper Junonis amore captum id saxum hoc accessisse, atque ei insidendo amoris impotentiam sedasse. *Ptol. Hephæst. apud Photium cod.* 190. *p.m.* 492.

(*c*) Η'ραν τρεφομένην παρὰ τοῖς γονεῦσιν εἷς τῶν γιγάντων Εὐρυμέδων βιασάμενος ἔγκυον ἐποίησεν. ἡ δὲ Προμηθέα ἐγέννησε. *Schol. in Iliad. lib.* 14. *v.* 295.

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Girac, replique à Costar, sect.* 64. *p.m.* 545.

(*f*) *Didy. in Homer. Iliad.* 14. *Eustath. ibid.*

(E) *Se metamorphosa en coucou, afin de . . . . jouïr de Junon.*] Pour raporter ce qui se peut dire de plus curieux sur cette matiere, je n'aurai qu'à suivre la dispute de Costar & de Girac. En voici le fondement. Jupiter (*g*) *ne fut pas moins oublieux en plusieurs autres occasions importantes. Pallas se plaint dans Homere qu'il ne songe pas au sage Ulysse. Un autre lui reproche que dans l'Etat de sa maison, il n'avoit point pensé au cocuage, dont il avoit reçu tant de services signalez.* Ces paroles sont de Costar. Son adversaire lui repondit que ce reproche étoit très-injuste: *Car le bon Jupiter, dit-il* (*h*), *pour temoigner l'estime qu'il faisoit du Cocuage, & le desir qu'il avoit d'être cocu, se transforma en l'oiseau qui porte ce nom, lors qu'il rechercha en mariage sa femme Junon. Et depuis, pour montrer sa gratitude, il ordonna à ceux d'Argos, de faire un beau Cocu d'or, & de le poser sur le sceptre de la statuë de Junon, dont cette grande Deesse ne fut point offencée, ayant tiré pour le moins autant de bons services du Cocuage, que pouvoit avoir fait son mary. Et mesme proche la ville d'Hermione, il y a deux petites montagnes, dont l'une s'appelle la montagne du Cocu, sur laquelle on voyoit au tems de* (*i*) *Pausanias le Temple de Jupiter, & vis à vis sur l'autre montagne, celuy de Junon. Dans la Lybie, la statuë de Jupiter Hammon avoit de grandes cornes sur la teste. Ce qui fut si agreable à ce Dieu, que bien que par tout le monde on luy eust erigé des statuës, il ne rendoit neanmoins* (*k*) *des Oracles que par celle-là. Il se trouva si bien avec des cornes, qu'il obligea ses plus chers amis d'en prendre à son exemple. Bacchus* (*l*) *& Pan, les Satyres, les Dieux des rivieres, & plusieurs autres, ne manquerent pas de l'imiter. Junon mesme fut de la partie, pour tesmoigner qu'elle avoit quelquesfois de la complaisance pour son mary, & on voit encore aujourd'huy plusieurs medailles de cette Deesse aveque des cornes. Diane & Venus en prirent aussi, comme un ornement qui accompagnoit merveilleusement un beau visage.* Cette reponse contient beaucoup d'érudition, mais elle est fausse, car on n'y voit rien qui prouve le fait dont il s'agit. L'état de la question est celui-ci; Jupiter a-t-il honoré la condition des maris dont les femmes ont des galans? Prouvez tant qu'il vous plaira qu'il a fait beaucoup d'honneur à l'oiseau que nous apelons *Cocu*: ajoûtez qu'il a voulu que ses statuës portassent des cornes; n'oubliez point celles que les autres Dieux voulurent porter, vous ne touchez point au fait, parce qu'en ce tems-là le mot

(*g*) *Costar, Defense des Ouvrages de Voiture p.m.* 116.

(*h*) *Reponse à la Defense de Voiture, sect.* 26. *pag.* 194.

(*i*) *In Corinth.*

(*k*) *Costar,* Suite de la Defense pag. 382. *refute ceci par ces paroles:* Aristote raporte quelque part dans sa Rhetorique, qu'Hegesippus au retour d'Elide où il étoit allé à l'Oracle de Jupiter, voulut encore prendre l'avis de celui de Delphe, où il interrogea familierement Apollon de cette sorte, *Serez-vous pas de même sentiment que vôtre pere? Oserez-vous le contredire?* Mais Girac dans sa Replique pag. 551. se plaint qu'on a falsifié ses paroles: il prouve qu'il savoit très-bien que Jupiter rendoit ailleurs des reponses, mais qu'il n'en rendoit par sa statuë qu'en Egypte.

(*l*) *Cic.* 1. *de nat. Deor.*

Déesse presidoit sur les mariages, & ne devoit pas avoir cet emploi. Cela étoit de mauvais augure, car elle faisoit un mauvais menage avec son mari; & malgré les fortes

mot de Cocu, le mot de cornes ne se prenoient point au sens qu'on leur a donné depuis, & qu'on leur donne aujourd'hui. De plus se deguiser en Cocu pour reüssir dans ses entreprises, ne seroit pas même dans nôtre siecle une marque que l'on souhaitât d'être marié à une femme galante. Mon lecteur s'imagine facilement que Costar ne manqua pas d'apercevoir la nullité des reponses qui lui furent faites : mais si quelcun en doutoit, je le tirerai bien-tôt d'erreur en raportant les paroles de Costar. On y verra que l'affectation d'étaler trop de lecture, l'engage à mêler dans ses repliques certaines choses qui gâtent sa cause. Il commence par la metamorphose de Jupiter *en l'oiseau qui porte le nom* de Cocu ; & voici ce qu'il en dit.

(a) *Costar, Suite de la Defense, pag.* 380.

„ (a) Ce petit conte de vieille, & cette ridicule invention d'un Grammairien abusant de son loisir (c'est ainsi qu'Erasme (b) en a parlé) est tiré d'un Scholiaste de Theocrite, qui raporte que Junon s'estant esloignée de ses Compagnes pour s'entretenir toute seule & en liberté, après une longue promenade, se coucha sur l'herbe en un bel endroit de la montagne de Thronax. Jupiter qui la vit en cet estat, la trouva si bien faite qu'il prit feu pour elle, & n'en pouvant supporter l'ardeur, se revestit du plumage & de la figure d'un Cocu, & suscitant un froid extréme dans l'air, tout tremblant & tout gelé s'alla jetter entre les bras de la Deesse ; ou retournant en sa forme ordinaire & luy promettant mariage, il receut d'elle la satisfaction qu'il desiroit. Ce froid que Jupiter suscita dans cette occasion, n'estoit pas plus grand que celuy de la mauvaise raillerie de nostre Savant. En effet il paroist que ce ne fut pas l'amour du Cocuage qui fit Jupiter Cocu, puis que ny parmi les Dieux ny parmi les hommes le nom de cet oiseau ne signifioit point alors un mari à qui sa femme faisoit des infidelitez. Au moins il ne s'en voit aucune marque chez les Anciens. Au contraire il y a des femmes dans Plaute, qui appellent *Cocus* leurs maris qu'elles surprennent en adultere : Et Juvenal (c) a nommé *Fauvette* un pauvre homme à qui l'on faisoit cette injure : sans doute parce que la fauvette nourrit les petits du Cocu qui les va pondre dans son nid.„ En suite il passe à la consideration des cornes, & s'exprime de cette façon. (d) *Monsieur de Girac a-t-il quelque vieux manuscrit, qui prouve bien clairement que dés ce temps-là les cornes estoient des marques de Cocuage?* (e) *Et vous,* MONSIEUR, *qui savez tout, pourriez-vous bien me monstrer que ces façons de parler,* porter des cornes, *&* planter des cornes, *au sens que nous nous en servons, fussent beaucoup plus anciennes qu'Artemidore qui florissoit sous Adrien? Les cornes de Jupiter Hammon n'estoient point celles d'un Cornard, c'estoient celles d'un beau Belier prophetisant sur les arénes de Libye, comme parle nostre Ronsard.* Il examine en detail les cornes de certaines Divinitez que Girac avoit alleguées, & il fait voir avec évidence qu'elles n'avoient nul raport à la condition des maris que nous appellons cornards, & qu'elles ne furent point prises par complaisance pour Jupiter, & voici ses conclusions. (f) *Si de tout cela Monsieur de Girac peut faire quelque chose qui serve à son dessein, je ne suis pas resolu de m'y opposer : Mais je suis bien trompé s'il y reüssit, & s'il nous contraint de reconnoistre que Jupiter lors qu'il fist l'estat de sa Maison, n'oublia pas le Cocuage qui l'avoit toûjours servi si utilement.* C'est bien conclure, car c'est ramener les choses à l'état de la question, & c'est le centre auquel doivent aboutir toutes les lignes.

(b) Equidem vix credo hanc fabulam apud veteres inveniri, sed suspicor ab otioso quopiam Grammatico fuisse confictam: adeo sapit anile quiddam.

(c) Tu tibi nunc curruca places, fletumque labellis Exorbes: *Sat.* 6.

(d) *Ibid. p.* 381.

(e) *Il parle à Mr. Menage.*

(f) *Ibid. p.* 386.

Considerons la replique. Girac (g) trouve fort étrange que *Costar traite cette matiere à la rigueur de l'école, & dans le serieux. Il veut,* dit-il, *que je lui prouve par demonstration & par autorité,* que ce fut l'amour du cocuage qui fit Jupiter Cocu. *Il n'est point satisfait si je ne lui montre* des manuscrits qui prouvent bien clairement que de ce temps-là, les cornes étoient des marques du cocuage. *Cet homme n'est-il pas injuste? Il ne fait dans tous ses écrits que badiner, il avoüe lui-même qu'il ne sauroit dire un mot sans le secours de sa chere ironie. Cependant il ne peut souffrir que je raille une seule fois. . . .* Encore que ma raillerie *naisse de mon sujet, & qu'elle soit apuyée sur de très-belles antiquitez; car n'est-il pas vrai que Jupiter étoit un insigne Cocu, puis que le geant Eurymedon avoit obtenu les premieres faveurs de sa femme Junon?* Vous trouverez ci-dessus (h) la suite de ce passage : il seroit inutile de la raporter ici; le papier qu'elle rempliroit sera destiné plus utilement à ces 2. remarques. L'une est qu'encore qu'il soit permis de plaisanter dans une critique, il n'est pourtant point permis d'y mal raisonner. Raillez si vous le voulez, employez selon l'occasion ou le serieux ou le ridicule; mais gardez vous bien de vous servir d'une fausseté, & ne pretendez jamais qu'en plaisantant sur une fausse supposition, ou en apuyant des railleries sur une ignorance, vous ferez ou de bonnes objections, ou des reponses solides à une objection. Ma seconde remarque est que l'avanture du Geant, & les infidelitez de Junon viennent après-coup. L'Auteur n'en avoit rien dit dans sa reponse, ainsi elles ne peuvent rien faire contre Costar, qui n'étoit pas obligé de se regler sur ce que son Antagoniste diroit un jour. Elles ne peuvent point tirer d'affaire Mr. de Girac; car non seulement il ne s'en étoit pas servi pour soutenir sa critique, mais elles sont même très-incapables de prouver ce dont il étoit question. Que Junon ait eu cent galanteries, cela prouve-t-il que Jupiter se souvint du cocuage, lors qu'il fit l'état de sa maison? Chacun voit que ma premiere remarque ruine la cause de Girac, puis que tout ce qu'il allegue est fondé sur une fausse suposition. On le pourroit mettre dans cette fâcheuse alternative. Si vous avez ignoré qu'au tems que Jupiter se transforma en coucou, les maris deshonorez par l'infidelité de leurs femmes n'étoient point nommez cocus & cornards, vous avez très-mal plaisanté; car selon vos propres regles (i) *les railleries sont mauvaises, quand elles sont fondées sur l'ignorance des choses qu'on est*

(g) *Replique à Costar, sect.* 64. *p.* 544.

(h) *Dans la remarque D.*

(i) *Girac, Reponse à la Defense de Voiture, sect.* 26. *p.* 190. *Voyez Costar, Suite de la Defense, pag.* 381.

fortes raisons qui l'engageoient à la suporter, après tant de justes sujets de jalousie qu'il lui donnoit, leurs (*F*) querelles furent poussées jusqu'au divorce: & je croi qu'avant

est obligé de savoir. Si vous avez su qu'en ce tems-là on n'attachoit point à ces mots les idées qu'on y attache aujourd'hui, vous êtes extremement blâmable d'avoir employé des preuves dont vous conoissiez la fausseté. Voyons la suite de sa replique.

Nonobstant tout cela, dit-il (*a*), *nostre Sophiste me presse de luy faire voir, que lors que le Pere des Dieux se revestit du plumage & de la figure d'un Cocu, le nom de cet oyseau signifioit un mari à qui sa femme faisoit des infidelitez. Je luy promets, & luy engage ma parole de le satisfaire, quand il m'aura verifié, par de bonnes authoritez,* qu'on reprocha autrefois à Jupiter que dans l'estat de sa maison, il n'avoit point pensé au cocuage. *Pour ce qui est des cornes, ce terme, en la signification que je luy ay donnée, est plus ancien qu'on ne pense. Nous aprenons de Nicétas, que l'Empereur Andronic, pour se moquer des habitans de Constantinople, & leur reprocher l'impudicité de leurs femmes, avoit accoustumé de faire dresser dans les lieux publics de cette grande ville, les plus beaux & les plus grans bois de cerf qu'on pouvoit rencontrer; & Artémidore, qui vivoit il y a plus de quinze cens ans,* (*b*) *se sert du mot*, planter des cornes, *comme d'un proverbe qui est commun, & qui n'avoit pas commencé de son temps* (*c*). *Ce seroit bien abuser de son loisir que d'en rechercher l'origine, & de se mettre en peine, s'il estoit en usage du temps de Jupiter Hammon. Quoy qu'il en soit, mon Adversaire, qui fait tant le subtil, ne s'est pas apperceu, à cette fois, que je me moquois de luy.* On voit manifestement par ce passage que Mr. de Girac a perdu sa cause: il ne se sent pas en état de prouver ce qu'on lui conteste, & sans quoi sa critique est nulle, & il se vante de s'être voulu moquer de son adversaire. Il n'y a point d'Ecrivain qui ne puisse recourir à ce subterfuge, quand il ne sait plus où il en est. Nous allons voir Mr. Costar à son tour dans quelque embarras. Ses lumieres l'abandonnerent lors qu'il se servit de l'autorité d'Erasme, pour une chose où Erasme (*d*) n'avoit aucune raison. Que lui importoit-il que Jupiter ne se soit pas metamorphosé en coucou? Comment n'a-t-il point vu que cette metamorphose n'est en rien moins recevable, que tant d'autres que nous lisons dans Ovide? Ne temoigne-t-il pas en se chagrinant contre ceux qui l'ont debitée, qu'il la regarde comme un fait avantageux à son adverse partie; & n'est-ce point s'abuser fort lourdement à l'avantage de son ennemi? On ne manqua point de s'en prevaloir. Pesez bien tout ce qui suit. C'est un passage de Girac. „ (*e*) Ne pouvant nier que je „ n'eusse allegué très-à-propos la metamorpho„se de Jupiter en Cocu, il s'est avisé de traiter „ cette fable *de petit conte de vieille, & de ridicule invention*; comme si le changement du „ mesme Dieu en cygne, en taureau & en ai„gle, avoit quelque chose de plus ingénieux, „ & de meilleur; comme si généralement tou„tes les fables n'estoient point également fri„voles; & que celle-ci n'eût pas, aussi-bien „ que les autres, son allégorie, & son explica„tion mythologique. Mais lors que Mr. Cos„tar soutient *que c'est l'invention d'un Gram„mairien abusant de son loisir; qu'elle est tirée „ d'un Scholiaste de Théocrite*, & qu'il prouve „ par l'autorité d'Erasme, *qu'elle ne se trouve „ dans aucun Auteur qui soit tant soit peu ancien*; „ que fait-il autre chose que montrer qu'il est „ ignorant en compagnie, & qu'il ne lit les Au„theurs que pour apprendre leurs fautes? En „ effet, je ne trouve point de fable, dont un „ plus grand nombre d'Escrivains célébres ayent „ fait mention, que de celle-cy. Et mesme le „ Scholiaste qu'allegue Mr. Costar (tant la stu„pidité de cet homme est grande!) asseure, „ qu'il la prise d'un Traité (*f*) qu'Aristote „ avoit fait du temple d'Hermione. Plutarque „ en faisoit mention pareillement dans son li„vre des riviéres. Pausanias en parle en divers „ lieux dans les Corinthiaques; & Didymus sur „ le quatorziéme de l'Iliade le raporte d'Eupho„rion Autheur fort ancien, pour ne point ci„ter le Scholiaste des Epigrammes Greques, „ ni une infinité d'autres, dont la liste seroit „ trop ennuyeuse. „ Je laisse les autres choses sur quoi Girac le critique doctement & raisonnablement, dans la matiere des cornes, & du cocu. Le grand nombre de bons Auteurs qui ont parlé de cette metamorphose de Jupiter, me fait de la peine pour l'amour d'Erasme. Il seroit à souhaiter pour les interêts de sa gloire, qu'il eût laissé en repos le vieux Scholiaste. Il auroit mieux valu dormir qu'avoir la plume à la main, puis qu'on avoit à écrire une telle chose. N'avoit-il point lu ce que dit Pausanias (*g*) touchant le mont Thornax (*h*), qui fut nommé *Coccygius* ou *Coccyx*, depuis que Jupiter metamorphosé en coucou, y eut baisé Junon? C'est une montagne de la Laconie. Le même Auteur dit que la raison pour laquelle la Junon (*i*) d'Argos portoit un sceptre sur lequel il y avoit un coucou, étoit que l'amoureux Jupiter avoit pris la forme de cet oiseau pour jouïr de Junon. Je ne croy pas cela, ajoûte Pausanias; mais neanmoins, dit-il, je n'ai pas cru le devoir omettre (*k*).

(F) *Leurs querelles furent poussées jusqu'au divorce.*] Pausanias (*l*) conte qu'il y avoit 3. temples de Junon à Stymphale ville d'Arcadie. Le premier étoit appellé le temple de Junon fille; le second, le temple de Junon mariée; & le troisiéme, le temple de Junon veuve. Ces trois temples lui furent bâtis par Temenus, auprès de qui elle avoit été élevée. Le dernier fut fait au tems qu'elle demeura à Stymphale, où elle s'étoit retirée après son divorce. Vous trouverez dans le Dictionaire de Charles Etienne augmenté par (*m*) Lloyd, la maniere dont Jupiter fit revenir Junon qui l'avoit quitté. Il fit courir le bruit qu'il alloit se marier avec la fille d'Asopus. Cette nouvelle fit plus d'impression sur le cœur de la Déesse irritée, que toutes les prieres de Jupiter. Voyez la remarque P, à l'endroit où je raporte la generation de Typhon.

(*a*) *Girac, Replique, pag.* 545.

(*b*) *Liv.* 2. *ch.* 11.

(*c*) *Il faut consulter Mr. Menage dans ses Origines Françoises in folio, au mot* cornes *&* cocu.

(*d*) *Le passage d'Erasme cité par Costar, est dans l'explication de l'adage* Scit quomodo Jupiter duxerit uxorem. *C'est le* 23. *de la* 4. *centurie de la* 4. *chiliade p. m.* 914. *Il observe que le Scholiaste de Theocrite raporte cela sur la foi d'un certain Aristote:* Adjungit fabulam quam retulerit Aristoteles nescio quis. *D'où paroit qu'il n'a point cru, comme a fait Girac, qu'Aristote le Precepteur d'Alexandre ait raporté cette historiete. Il y a eu plusieurs Aristotes qui ont fait des livres. Voyez Jonsius de* Hist. Phil. p. 61.

(*e*) *Girac, Replique, p.* 546.

(*f*) Ἀριστοτέλης δὲ ἱστορεῖ ἐν τῷ περὶ Ἑρμιονέων ἱερῶν ἰδίᾳ τινὶ περὶ τοῦ Διὸς καὶ τῆς Ἥρας γάμου &c. *Schol. Theocr. in illum versum Eid.* 15. Πάντα γυναῖκες ἴσαντι, καὶ ὡς Ζεὺς ἀγάγεθ' Ἥραν.

(*g*) *Lib.* 2. *p.* 78.

(*h*) *C'est ainsi qu'il faut la nommer, & non pas* Θρόναξ, Thronax, *comme il y a dans le Scholiaste de Theocrite. C'est Meursius qui a fait cette correction.* Miscell. Lacon. p. 310. *Costar a suivi de point en point Erasme, qui avoit dit* Thronax.

(*i*) *C'étoit un Ouvrage de Polyclete. Pausan. lib.* 2. *p.* 59.

(*k*) Κόκκυγα δὲ ἐπὶ τῷ σκήπτρῳ καθῆσθαί φασι, λέγοντες τὸν Δία, ὅτε ἤρα παρθένου τῆς Ἥρας, ἐς τοῦτον τὸν ὄρνιθα ἀλλαγῆναι· τὴν δὲ ἅτε παίγνιον θηρᾶσαι. τοῦτον τὸν λόγον, καὶ ὅσα ἐοικότα εἴρηται περὶ θεῶν, οὐκ ἀποδεχόμενος γράφω, γράφω δὲ οὐδὲν ἧσσον. Cuculum vero avem idcirco sceptro ajunt impositum, quod virginis Junonis amore captus Jupiter, in eam se avem verterit, quam puella tanquam ludicrum captarit. Hæc ego, & quæ *his* sunt similia de dîs vulgata, etsi vera neutiquam existimo, non putavi tamen negligenda. *Pausan. ibid.* (*l*) *Id. lib.* 8. *p.* 253. (*m*) *Il cite* Phylarchus lib. 19. *Mais Natalis Comes* Mythol. lib 2. c 4. p. m. 133. *cite* Dorotheus in lib. 2. narrationum fabulosarum.

qu'avant que d'en venir là, il avoit essayé si en la batant il la pourroit mettre à la raison. Il la tint une fois (*G*) penduë entre ciel & terre pendant quelque tems. Michel de Montagne n'a pas bien su l'origine d'une avanture qu'il tire de Platon, & qu'il (*H*) exprime un peu trop gaillardement. On ne s'accorde pas touchant

(*G*) *Il la tint une fois penduë entre ciel & terre.*] Ce fut à cause qu'elle avoit excité une tempête contre Hercule. Jupiter la fit souvenir de ce tems-là, lors qu'il eut su le tour qu'elle lui avoit joüé pendant le siege de Troye. Elle sut si bien le charmer, & l'endormir entre ses bras, que Neptune eut tout le loisir necessaire pour mettre en mauvais état les affaires des Troyens. Je parle amplement de cette ruse de Junon dans la remarque suivante. Jupiter qui lui avoit dit, & qui lui avoit fait sentir tant de douceurs, n'eut pas plûtôt su le prejudice que les Troyens avoient souffert, pendant qu'il avoit été couché avec elle, qu'il lui parla des grosses dents. Il la menaca (*a*) du foüet, & lui demanda si elle avoit oublié le tems où il lui attacha une enclume à chaque pied, & la laissa pendre entre le ciel & la terre à la vuë de tous les Dieux, qui s'efforcerent en vain de la delier; car il en faisoit sauter de ciel en terre tout autant qu'il en prenoit.

(*a*) Καὶ σε πληγῇσιν ἱμάσσω. Et te verberibus cædam. *Homer. Il. l. 15. v. 17.*

Ἦ οὐ μέμνῃ ὅτε τ' ἐκρέμω ὑψόθεν, ἐκ δὲ ποδοῖϊν
Ἄκμονας ἧκα δύω, περὶ χερσὶ δὲ δεσμὸν ἴηλα
Χρύσεον, ἄρρηκτον; σὺ δ' ἐν αἰθέρι καὶ νεφέλῃσιν
Ἐκρέμω, ἠλάστεον δὲ θεοὶ κατὰ μακρὸν Ὄλυμπον.
Λῦσαι δ' οὐκ ἐδύναντο παρασταδόν; ὃν δὲ λάβοιμι,
Ῥίπτασκον τεταγὼν ἀπὸ βηλοῦ, ὄφρ' ἂν ἵκηται
Γῆν ὀλιγηπελέων (*b*).

An non meministi quando pependisti ab alto, à pedibus autem
Incudes demisi duas, circum manus autem vinculum misi
Aureum, infrangibilem? tu autem in athere & nubibus
Pependisti, indignabantur autem dii per excelsum Olympum:
Solvere autem non poterant circumstantes: quemcumque apprehenderem;
Projiciebam correptum de limine-divino, *donec perveniret*
In terram vix spirans.

(*b*) *Ibid. v. 18.*

Ce fut à Junon à faire la canne: elle se disculpa par de faux sermens, & promit de se conformer aux desirs de son mari. La querelle n'alla pas plus loin cette fois-là. Je ne dois pas oublier que Junon fut cause de la guerre des Titans. Elle les poussa à detrôner son mari (*c*), & à rétablir Saturne que Jupiter avoit detrôné. La jalousie fut alors plus forte que l'ambition: car le depit de voir (*d*) Epaphe gratifié d'un Royaume, fit que Junon aimoit mieux être une Déesse detrônée, pourveu que son mari fût detrôné, que de regner avec lui. Mais peut-être se proposoit-elle une vengeance où son ambition ne perdroit rien. Elle pouvoit esperer qu'en preferant les interêts de son pere injustement detrôné, aux interêts d'un mari usurpateur, elle auroit part au gouvernement sous son pere retabli, & romproit pour toûjours avec Jupiter.

(*c*) *Hygin. cap.* 150.

(*d*) *C'étoit un batard de Jupiter.* Hyginus ibid.

Je ne puis penser à Junon penduë entre le ciel & la terre, sans proposer à mes lecteurs un passage que je n'entens pas. Hygin (*e*) raporte que Vulcain ayant forgé des souliers d'or à Jupiter & aux autres Dieux, Junon ne se fut pas plûtôt assise, qu'elle se trouva penduë au milieu de l'air. Vulcain en fut averti, afin qu'il vint delier sa mere qu'il avoit liée; mais il repondit, je n'ai point de mere. On l'avoit precipité du ciel, & il étoit encore indigné de ce traitement. Raportons le texte Latin. *Vulcanus Jovi caterisque Diis soleas ex adamante cùm fecisset, Juno cum sedisset subitò in aëre pendere cœpit. Quod cùm ad Vulcanum missum esset ut matrem quam ligaverat solveret, iratus quod de cœlo præcipitatus erat, negat se matrem ullam habere.* Je louë les Critiques qui ont fait de si doctes observations sur les (*f*) premieres paroles d'Hygin; mais je voudrois bien qu'ils m'eussent apris comment des souliers peuvent faire qu'une femme, dès qu'elle est assise, se trouve penduë en l'air. Je ne voy pas même comment une chaise ou un trône peuvent produire cela, & sur tout à l'égard d'une personne liée. Il me semble qu'on pouvoit se plaindre du peu de jugement de l'Historien. A-t-il bien pu croire qu'un lecteur se contenteroit d'une narration si tronquée, si falsifiée? Servius conte mieux la chose: il dit que Vulcain fit une chaise sur laquelle Junon s'étant assise, ne se put jamais lever (*g*), jusques à ce qu'elle eût accordé à Vulcain ce qu'il demandoit. Il vouloit qu'on lui montrât ceux à qui il devoit la vie. (*h*) *Alii dicunt quod cum Vulcanus parentes suos diu quæreret, nec inveniret; sedile fecit tale, ut cum eo qui sedisset surgere non posset; in quo cum adsedisset Juno, nec posset exsurgere; Vulcanus negavit se soluturum omnino, nisi prius parentes suos sibi monstrasset, atque ita factum est ut in Deorum numerum reciperetur.* Consultez Pausanias qui vous aprendra que Vulcain se voulant venger de Junon, lui envoya un trône d'or où elle se trouva liée dès qu'elle s'y fut assise (*i*). Il n'y eut que Bacchus qui pût resoudre Vulcain à retourner dans le ciel (*k*); encore falut-il qu'il l'enivrât pour l'engager à ce voyage. Les Atheniens avoient un tableau qui representoit Bacchus remenant au ciel Vulcain (*l*): & on voyoit à Lacedemone un ouvrage de sculpture, qui representoit le même Vulcain deliant sa mere (*m*).

(*e*) *Cap.* 166.

(*f*) *Pour savoir s'il faut lire* folia, *ou* soleas. *Si l'on peut dire* aureas ex adamante; *& s'il ne vaudroit pas mieux dire* folia aurea nexa adamante, *ou* folia ex auro & ex adamante. *Voyez l'edition d'Amsterdam* 1681.

(*g*) *Conferez ce qui est dit de Thesée au* 6. *livre de l'Eneide*, Sedet æternumque sedebit Infelix Theseus; *& ce que disent les Interpretes sur le siege où il fut mis. Consultez Mr. du Rondel sur le Chenix de Pythagore p.* 95. *& suiv.*

(*h*) *Servius in Eclog.* 4. *Virgil. v.* 62.

(*i*) *Pausan. lib.* 1. *p.* 18.

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Id. lib.* 3. *pag.* 99.

(*H*) *Et qu'il exprime un peu trop gaillardement.*] „ (*n*) C'est de quelque Poëte diseteux & affamé „ de ce deduit que Platon emprunta cette narration: Que Jupiter fit à sa femme une si chaleureuse charge un jour, que ne pouvant avoir „ patience qu'elle eust gagné son lit, il la versa „ sur un plancher, & par la vehemence du plaisir oublia les resolutions grandes & importantes qu'il venoit de prendre avec les autres „ Dieux en sa Cour celeste, se vantant qu'il „ avoit trouvé aussi bon ce coup-là, que lors que „ premierement il la depucella à cachette de leurs „ parens. „ Voilà ce que dit Montagne. Il a eu tort d'attribuer cette idée à quelque Poëte affamé d'embrassemens, puis qu'Homere l'auteur

(*n*) *Montagne Essais liv.* 1. *chap.* 29. *p. m.* 309.

* Voyez la remarque I.

touchant le lieu où elle fut élevée: les uns disent que ce fut à * Samos; d'autres disent que ce fut (*I*) dans l'Ocean, &c. Mais il n'y eut point de ville où elle fût

teur de ce conte a clairement temoigné qu'il ne trouvoit pas vraisemblable, qu'un mari conçût de pareils transports pour sa femme. C'est dans cette vuë qu'il (*a*) supose que Junon ne se contenta pas de prendre ses plus beaux atours, mais qu'outre cela elle eut l'adresse de se faire prêter le *ceste* de Venus, charme inévitable, philtre d'un effet certain. C'est à ce secours d'emprunt qu'il attribue la force qu'eut Junon, d'inspirer à son mari un si violent accés de tendresse. Il y auroit bien d'autres choses (*b*) à critiquer dans ce recit de Montagne, s'il n'avoit pas eu la prudence de citer Platon. Dès là on ne doit point le prendre à partie sur les fautes de ce Philosophe; c'est à Platon qu'il faut s'adresser.

(*a*) Iliad. l. 14.

(*b*) Voyez ci dessous lettre f & g.

Il est sûr qu'il raporte infidelement le recit d'Homere, Voici comme il parle. (*c*) Ἢ Δία καθευδόντων τῶν ἄλλων θεῶν τε καὶ ἀνθρώπων, ὡς μόνος ἐγρηγορὼς, ἃ ἐβουλεύσατο, τούτων πάντων ῥᾳδίως ἐπιλανθανόμενον, διὰ τὴν τῶν ἀφροδισίων ἐπιθυμίαν; καὶ οὕτως ἐκπλαγέντα, ἰδόντα τὴν Ἥραν, ὥστε μηδ' εἰς τὸ δωμάτιον ἐθέλειν ἐλθεῖν, ἀλλ' αὐτοῦ βουλόμενον χαμαὶ ξυγγίγνεσθαι, καὶ λέγοντα ὡς οὕτως ὑπὸ ἐπιθυμίας ἔχεται, ὡς οὐδ' ὅτε τὸ πρῶτον ἐφοίτων πρὸς ἀλλήλους -- φίλους λήθοντε τοκῆας. *Jovem cateris tum Diis, tum hominibus dormientibus omnium qua vigilando tractaverat rerum venereaum cupiditate oblitum, & usque adeò visa Junone perculsum esse, ut nec domum venire sustinuerit, sed ibidem humi congredi statim valuerit, dicens vehementiori se cupidine inflammari, quàm olim cùm primum clam parentibus invicem congressi fuerunt?* Platon veut dire que l'une des choses pour lesquelles ont doit interdire les poësies d'Homere, est que l'on y trouve que pendant que les autres Dieux, & que les hommes reposent, Jupiter en tentation impudique ne peut dormir, & oublie toutes les resolutions qu'il avoit prises; & qu'à la vuë de sa femme il est transporté d'une passion si ardente, qu'il veut joüir d'elle tout à l'heure, sans lui donner le tems de gagner son lit &c. Je le dis encore un coup, Platon altere le conte; car Homere ne dit point que les autres Dieux dormissent, ni que les hommes se reposassent. Il dit au contraire que les Grecs & les Troyens se battoient vigoureusement, & que Neptune agissoit contre les Troyens. Il ne dit point non plus que Jupiter oublia ses resolutions: Il suppose que Jupiter s'étoit posté sur le sommet du mont Ida, & que Junon l'y ayant vu forma le dessein de lui inspirer l'envie de se coucher avec elle. Il suppose qu'afin d'executer ce projet elle s'alla bien laver le corps, elle s'ajusta & s'atiffa le mieux qu'il lui fut possible, & se munit du *ceste* de Venus. Par là il s'engage à decrire Jupiter fort amoureux, puis que les charmes les plus puissans étoient enfermez dans ce (*d*) *ceste*. Je ne pretens point l'excuser; je conviens que Platon le condamne très-justement; car enfin c'est une chose très-scandaleuse que de se jouër ainsi du principal de ses Dieux. Au reste l'empressement de Jupiter ne fut pas si grand, qu'il ne lui donnât le loisir de reciter une longue liste de ses Maîtresses. Quelques-uns trouvent qu'Homere ne place pas bien ce recit; il n'est pas, disent-ils, de la prudence d'un mari galant, de representer à sa femme les infidelitez qu'il lui a faites; ce n'est pas un bon moyen de la cajoler. D'autres justifient Homere, par la raison qu'il doit être doux à une femme d'entendre dire à son mari, qu'il sent plus d'ardeur pour elle, qu'il n'en sentoit lors qu'il obtint de telles & de telles Maîtresses la premiere jouïssance. Voilà à quoi se reduisoit la declaration de Jupiter (*e*). J'ajoûte qu'Homere a gardé les bienseances pour Junon. Il la fait representer à son mari l'inconvenient qui arriveroit, si quelque Dieu les voyoit coucher ensemble sur le mont Ida, & en alloit avertir les autres; mais, lui representa-t-elle, puis que le cœur vous en dit, montons dans vôtre chambre. Jupiter ne s'accommoda pas de l'expedient qu'on lui proposoit; il en trouva un autre, ce fut de former autour de sa femme une nuë si épaisse, que le soleil même n'y voyoit goutte, & ce fut sous cette nuë qu'il apaisa son ardeur. Il ne versa point sa femme *sur le plancher*, comme dit Montagne, mais par terre, sur la dure, à la belle étoile. Il est vrai que la terre fit pousser d'abord des (*f*) fleurs & de l'herbe, qui leur tinrent lieu d'un bon matelas. Homere ni Platon ne font point dire à Jupiter, comme fait Montagne, *qu'il l'avoit trouvé si bon ce coup-la, que lors que premierement il la depucela à cachette de leurs parens.* Homere dit seulement (*g*) que Jupiter apercevant Junon, sentit la même passion qu'il avoit sentie lors qu'il alla joüir d'elle la premiere fois. Je consens que pour excuser Montagne, on dise qu'il n'a pas cru qu'il y eût une grande difference entre ces deux choses.

(*c*) De Republica lib. 3. pag. m. 612. A.

(*d*) Ἔνθα δ' οἱ θελκτήρια πάντα τέτυκτο. Ἔνθ' ἔνι μὲν φιλότης, ἐν δ' ἵμερος, ἐν δ' ὀαριστύς, Πάρφασις, ἥ τ' ἔκλεψε νόον πύκα περ φρονεόντων. In eo autem delinimenta omnia inclusa erant: Ibi inerat quidem amor, inerat desiderium, inerat & amantium colloquium, Blandiloquentia quæ furtim surripit mentem prudentium licet. *Homerus Iliad. l. 14. v. 215.*

(*e*) Νῶϊ δ' ἄγ' ἐν φιλότητι τραπείομεν εὐνηθέντε. Οὐ γάρ πώ ποτέ μ' ὧδε θεᾶς ἔρος οὐδὲ γυναικὸς Θυμὸν ἐνὶ στήθεσσι περιπροχυθεὶς ἐδάμασσεν, Οὐδ' ὁπότ' ἠρασάμην Ἰξιονίης ἀλόχοιο. &c. Nos autem age in amore convertamur in lecto dormientes. Non enim unquam mihi sic deæ amor neque mulieris Animum in pectoribus circumfusus domuit, Neque quando captus fui amore Ixioniæ uxoris &c. *Homer. ib. v. 314.*

(*f*) *Id. ib. v.* 347.

(*g*) *J'ai raporté ses paroles dans la remarque A. lettre f.*

(*I*) *D'autres disent que ce fut dans l'Ocean.*] Elle l'assûre elle-même, dans le discours qu'elle tient à Venus en lui empruntant le *ceste* (*h*). Elle lui dit qu'elle en a besoin pour remettre la concorde entre l'Ocean & sa femme Tetys, qui ne couchoient point ensemble depuis long tems. Sa reconnoissance pour la bonne éducation qu'elle avoit reçuë chez eux, l'engageoit à faire un voyage afin de les reünir.

(*h*) *Voyez aussi ce qu'elle dit à l'Ocean & à Tetys dans* Ovide Metam. l. 2. *pour leur demander d'exclure la constellation de l'ourse.*

Δὸς (*i*) νῦν μοι φιλότητα καὶ ἵμερον, ᾧ τε σὺ πάντας
Δαμνᾷ ἀθανάτους ἠδὲ θνητοὺς ἀνθρώπους·
Εἶμι γὰρ ὀψομένη πολυφόρβου πείρατα γαίης,
Ὠκεανόν τε θεῶν γένεσιν, καὶ μητέρα Τηθύν,
Οἵ μ' ἐν σφοῖσι δόμοισιν ἐΰ τρέφον ἠδ' ἀτίταλλον,
. . . . . .
Τοὺς εἶμ' ὀψομένη, καί σφ' ἄκριτα νείκεα λύσω.
Ἤδη γὰρ δηρὸν χρόνον ἀλλήλων ἀπέχονται
Εὐνῆς καὶ φιλότητος, ἐπεὶ χόλος ἔμπεσε θυμῷ.
Da nunc mihi amorem & desiderium, quo tu omnes
Domas immortales atque mortales homines:
Vado enim visura almæ fines terræ,
Oceanumque deorum parentem, & matrem Tethyn,
Qui me in suis ædibus magna curâ nutrierunt & educarunt,
. . . . . .
Hos vado visura, ipsis ut difficiles compositu lites dirimam.
Jam enim diuturno tempore inter se abstinent
Cubili & amore, ira enim invasit animum.

(*i*) *Homer. Iliad. l. 14. v. 198. Junon repete la même chose sur le mont Ida, quand Jupiter lui demande où elle va.* Ibid. v. 301.

Si-

fût plus (*K*) honorée que dans Argos. Elle le fut aussi (*L*) beaucoup à Carthage. Au reste les infidelitez conjugales de Jupiter étoient d'autant plus inexcusables,

Si elle avoit eu en partage le *ceste* de Venus, cette amorce si efficace pour faire changer de conduite aux gens mariez qui font lit à part, on lui auroit conferé avec beaucoup de raison la presidence des mariages; mais elle a besoin d'emprunter la methode pacifique, & le puissant instrument des reconciliations : pourquoi ne donnoit-on pas sa charge à la Déesse dont il faloit emprunter le *ceste?* J'en laisserai chercher les raisons aux personnes de loisir.

Quant à son éducation à Samos consultez Pausanias, qui dit que les habitans de cette Ile soutenoient que Junon y étoit née sous un arbrisseau qu'on montroit encore (*a*). Le temple de cette Déesse étoit fort ancien (*b*). Chacun se souvient de ces paroles de l'Eneïde (*c*). *Quam Juno fertur terris magis omnibus una Posthabita coluisse Samo.* L'Ile fut nommée Parthenia (*d*), à cause que Junon y avoit été élevée pendant son état de fille. Ce fut aussi là que ses noces avec Jupiter furent celebrées, d'où vint qu'elle fut representée dans son temple comme une fille qu'on épouse, & que l'anniversaire de sa fête se celebroit à la maniere des noces. *Insulam Samum scribit Varro prius Partheniam nominatam, quòd ibi Juno adoleverit, ibique etiam Jovi nupserit : Itaque nobilissimum, & antiquissimum Templum ejus est Sami, & simulachrum in habitu nubentis figuratum, & sacra ejus anniversaria nuptiarum ritu celebrantur* (*e*).

(K) *Où elle fût plus honorée qu'à Argos.*] Les Argiens pretendoient que les trois filles de la riviere Asterion avoient nourri Junon. L'une d'elles s'apelloit Eubée : son nom fut donné à la montagne sur laquelle le temple de Junon étoit bâti. Eupoleme nâtif d'Argos fut l'architecte de ce temple. On voyoit au vestibule les statuës de toutes les Prêtresses de la Déesse (*f*); leur charge étoit fort considerable, comme je l'ai remarqué en parlant de la malheureuse (*g*) Prêtresse qui fut cause que le temple fut brûlé. Pausanias dit (*h*) qu'elle se sauva à Tegée auprès de l'autel de Pallas, & que l'indignation des Argiens n'empêcha pas qu'ils ne laissassent sa statuë où elle étoit. Il dit que le plus ancien simulacre de la Déesse étoit de poirier sauvage. On le conservoit soigneusement. Pirase fils d'Argus l'avoit transporté à Tyrinthe; mais les Argiens ayant demoli cette ville le raporterent au temple de Junon (*i*). Voyez Benoît sur Pindare (*k*), touchant les jeux que l'on celebroit à Argos en l'honneur de cette Déesse. Voyez aussi les Commentateurs d'Horace sur l'ode 7. du 1. livre (*l*). Silius Italicus voulant parler de l'attachement de Junon pour la ville de Carthage, dit qu'elle la prefere à Argos & à Mycene.

Hic Juno ante Argos (sic credidit alta vetustas)
Ante Agamemnoniam gratissima tecta Mycenem,
Optavit profugis æternam condere sedem (*m*).

Selon Homere (*n*) les 3. villes que Junon aimoit le mieux étoient Argos, Lacedemone & Mycene. On s'étonne qu'il ne dise rien de Samos, le seul endroit dont Virgile ait fait mention, lors qu'il a parlé de la preference de Carthage.

(*L*) *Elle le fut aussi beaucoup à Carthage.*] J'ai cru fort long tems que Virgile se servit des privileges poëtiques, sans aucun égard à l'histoire, lors qu'il representa Carthage (*o*) comme la ville favorite de Junon : & je ne me croyois pas obligé à changer de sentiment, pour voir dans Ovide & dans Silius Italicus la confirmation de ce que Virgile assûre; car on ne sauroit raisonnablement douter qu'il ne soit cause qu'Ovide (*p*) fait parler ainsi Junon,

Pœniteat quod non fovi Carthaginis arces,
Cum mea sint illo currus & arma loco,

& que Silius Italicus a debité la pensée qu'on a vuë (*q*) ci-dessus. Mais ayant consideré d'autres passages de divers Auteurs, j'ai commencé à m'imaginer que l'hypothese de Virgile étoit fondée sur la tradition. La priere de Psyché n'est pas ce qui me frappe le moins : *Magni Jovis germana*, dit-elle, (*r*) *& conjuga : sive tu Sami, quæ querulo partu vagituque & alimonia tua gloriatur, tenes vetusta delubra? sive celsæ Carthaginis, quæ te virginem vectura leonis cælo commeantem percolit, beatas sedes frequentas : sive prope ripas Inachi, qui te jam nuptam Tonantis, & reginam dearum memorat, inclytis Argivorum præsides mœnibus : quam cunctus oriens Zygiam veneratur, & omnis occidens Lucinam appellat : sis meis extremis casibus Juno Sospita, meque in tantis exantlatis laboribus defessam, imminentis periculi metu libera.* Cela regarde directement Junon & sans équivoque. Le passage d'Herodien touchant l'Uranie (*f*) de Carthage ne me paroît pas de la même force, car il nous porte à croire que cette Uranie n'étoit point Junon, mais la Lune. Or je ne considere point ici la Theologie de ceux qui reduisent plusieurs Divinitez Payennes à une, je m'attache aux idées du public, selon lesquelles Junon a été adorée comme la sœur & la femme de Jupiter, & comme un objet distinct de Minerve, de Diane, de la Lune, de Proserpine &c. Au reste je ne saurois faire attention au culte qui étoit rendu à cette Déesse en tant de lieux, (*t*) & avec tant d'appareil, je ne saurois, dis-je, y faire attention, sans croire qu'il se méloit là-dedans je ne sai quelles impressions de la coutume qui s'observe à l'égard des femmes. Lors qu'une femme a part au gouvernement, elle est beaucoup plus servie, honorée, respectée, que ne l'est un homme de pareille autorité. Considerez la maniere dont on fait la cour aux femmes des Gouverneurs de Province, quand on sait qu'elles ont un grand credit. Les honneurs qui leur sont rendus surpassent ceux que l'on rend à leurs maris. C'est l'usage de la terre, & on le transporte dans le ciel. Jupiter étoit servi comme un Roi, & Junon comme une Reine ambitieuse, fiere, vindicative, qui partageoit avec lui le gouvernement du monde, & (*v*) qui assistoit à tous ses conseils. J'oserois dire que les excés où les Chretiens se sont portez envers la Vierge Marie, excés qui surpassent

(*a*) *Pausanias lib. 7. pag. 209.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Lib. 1. v. 15.*

(*d*) *Scholiast. Apollonii in lib. 4. Il dit sur le vers 187. du 1. livre que l'Imbrese, riviere de Samos, fut nommée Παρθένιος, parce que Junon étant fille y avoit été élevée.*

(*e*) *Lactant. lib. 1. c. 17. p. m. 54. Voyez aussi St. Augustin* de Civit. Dei lib. 6. c. 7.

(*f*) *Ex Pausania lib. 2. pag. 59.*

(*g*) *Voyez l'article* Chrysis.

(*h*) *Pausan. ibid. Voyez aussi l. 3. p. 86.*

(*i*) *Id. ibid.*

(*k*) *Pag. 142. 628.*

(*l*) Plurimus in Junonis honorem Aptum dicit equis Argos.

(*m*) *Silius Italicus lib. 1. vers. 26.*

(*n*) *Iliad. l. 4. v. 51.*

(*o*) *Æneïd. l. 1. circa init.*

(*p*) *Fastor. lib. 6.*

(*q*) *Dans la remarque precedente, lettre m.*

(*r*) *Apulejus lib. 6. Metam. circa init.*

(*f*) *On pretendoit que son simulacre avoit été consacré par Didon quand elle bâtit Carthage. Voyez Herodien l. 5. c. 6.*

(*t*) *Nous dirons dans la remarque V. quelque chose touchant les Temples qu'elle avoit dans l'Italie.*

(*v*) *Voyez Homere dans l'Hymne d'Apollon, quand il dit que Junon à cause de la naissance de Minerve, se separa de son mari pendant un an* Οὔτέ ποτ' εἰς εὐνὴν Διὸς ἤλυθε μητιόεντος, Οὔτέ ποτ' εἰς θῶκον πολυδαίδαλον, ὡς τὸ πάρος περ, Αὐτῷ ἐφεζομένη πυκινὰς φραζέσκετο βουλάς. Nunquam ad cubile Jovis venit consiliarii, Nunquam ad thronum varium, sicuti antea Cum ipso sedens, sapientia consultans consilia.

passent

cusables, que Junon avoit le secret de (*M*) redevenir tous les ans pucelle. Ses amours pour Jason (*N*) n'ont pas fait beaucoup de bruit. Elle se tira honorablement des pieges (*O*) qu'Ixion lui avoit tendus. Si l'on en croit quelques Auteurs elle n'eut de son mari aucun enfant; & toutes les fois qu'elle conçut elle le fit d'une (*P*) façon tout-à-fait extraordinaire : mais elle eut du lait selon la coutume;

passent tout ce que le Payens ont pu inventer en l'honneur de Junon, sont sortis de la même source, je veux dire de l'habitude que l'on a d'honorer les femmes, & de leur faire la cour avec beaucoup plus d'attachement & de respect qu'à l'autre sexe. On ne sauroit se passer de femmes ni dans la vie civile, ni dans la vie religieuse. Qui auroit ôté à la Communion de Rome ses devotions pour les Saintes, & sur tout pour celle qu'on y qualifie la Reine du Ciel, la Reine des Anges, on y verroit des vuides affreux; le reste s'en iroit en pieces, & seroit *arena sine calce*, *scopæ dissolutæ*. Erasme blâmant la coutume de saluer la Sainte Vierge en chaire après l'exorde du Sermon dit (*a*), *Qu'elle va contre l'exemple de tous les anciens, qu'il faloit plûtôt imiter que je ne sai quelles gens, qui peut-être pour plaire aux femmes ont en cela suivi les Payens.*

(*M*) *De redevenir tous les ans pucelle.*] Pour cela elle n'avoit qu'à se laver dans une fontaine (*b*). *Junon prenoit un grand soin* (c'est un Auteur (*c*) de Dictionaire qui parle) *de se laver tous les ans dans la fontaine de Canathe auprès de Nauplie, que l'on apelle aujourd'huy Napoli de Romanie, où elle recouvroit toûjours son pucellage, & cela la faisoit cherir de Jupiter*, *Pausan.* lib. 8. Il n'est pas vrai que Pausanias observe que par là elle se faisoit cherir de son mari. Il dit seulement que les Argiens parloient de cette reparation du pucelage de Junon, & qu'ils fondoient ce discours sur la pratique de leurs ceremonies occultes dans les mysteres de cette Déesse. Il y a bien des Ecrivains qui en citant un Auteur, ont le defaut de lui faire dire tout ce qu'ils pretendent qu'il devoit dire. Voilà pourquoi on impute à Pausanias ce qu'il n'a point dit. L'Auteur de cette fausse imputation étoit apparemment plein de ce qu'il venoit de raporter: „ L'histoire des „ Cherifs de Diego de Torrez dit que parmi les „ felicitez que les Turcs esperent trouver en l'au„ tre vie, ils croyent que leurs femmes s'y pre„ senteront avec des nouveaux pucellages, *cap.* „ 74. „ La fontaine de Jouvence si chantée par nos vieux Poëtes & par nos vieux Romanciers, n'avoit point autant de vertu que celle de Canathus.

(*N*) *Ses amours pour Jason.*] Quelques Auteurs disent que Jason ne se procura l'amitié & la protection de cette Déesse, que parce qu'il lui avoit rendu un bon service sans savoir qui elle étoit. Junon deguisée en vieille le pria de la passer au delà d'une riviere: il le fit, & il perdit même l'un de ses souliers en lui rendant cet office. Mais d'autres pretendent qu'il ne devoit qu'à sa beauté la faveur où il étoit. Junon ne put se defendre contre tant de charmes; elle devint passionnément amoureuse de ce beau garçon (*d*). Voici les Auteurs qui parlent de l'autre histoire. (*e*) *Pelias. . . . forte vidit Jasonem nudo pede venisse, qui dum Junonem transmutatam in anus speciem credens mortalem petentem per vadum fluminis transferret, alteram ex caligis in limo amiserat.* Vous trouverez dans Hygin (*f*) ce même fait plus amplement exposé, avec les marques de reconoissance qu'en donna Junon. Valerius Flaccus supose qu'il faisoit un très-vilain tems lors qu'elle reçut ce service; & il ajoûte que Jason la reconut pour une Déesse à l'effroi qui la saisit, parce qu'elle reconut que ce tonnerre étoit la voix de Jupiter qui la rapelloit. C'étoit donc un tems de fuite; elle étoit sortie de chez son mari, & n'avoit pas trop d'envie d'y retourner.

Omnipotens regina inquit, quam turbidus atro
Æthere cæruleum quateret cum Jupiter imbrem
Ipse ego præcipiti tumidum per Enipea nimbo
In campos & tuta tuli, nec credere quivi
Ante deam, quam te tonitru nutuque reposci
Conjugis, & subita raptam formidine vidi (*g*).

(*O*) *Des pieges qu'Ixion lui avoit tendus.*] Ixion coupable d'un (*h*) parricide dont il ne trouvoit personne qui lui pût donner l'absolution, reçut enfin ce bon office de Jupiter même. Il en fut si meconoissant, qu'il tâcha de faire porter des cornes à son bienfaiteur: il aima Junon & la pressa vivement de lui être complaisante. Elle n'en voulut rien faire, & se plaignit de cette injure à Jupiter. Celui-ci voulant se convaincre de l'attentat forma une nuë toute semblable à sa femme, & la laissa à la discretion d'Ixion, qui ne manqua pas de faire tout ce de quoi les personnes les plus amoureuses sont capables. De là nâquirent les Centaures. Il se vanta en suite d'avoir eu à faire avec Junon, & ce fut, dit-on, alors que Jupiter perdant patience le precipita dans les enfers, & le condamna au suplice de la rouë (*i*). Il n'agit point en mari jaloux, car où trouveroit-on un Italien qui voulût souffrir que les galans de sa femme assouvissent leur passion sur sa figure? Il empêcheroit, s'il le pouvoit, qu'ils ne se divertissent avec elle par imagination & en songe.

(*P*) Elle conçut toûjours *d'une façon extraordinaire.*] Selon l'opinion la plus commune elle ne fut mere que de trois enfans, qui sont Mars, Vulcain, & Hebé. Pour ce qui est de Mars, elle le conçut par l'attouchement d'une fleur que Flore lui indiqua. Elle cherchoit à se venger de son mari qui avoit produit Minerve tout seul; & à lui montrer qu'elle en pouvoit faire autant sans le secours d'aucun mâle.

Protinus (*k*) *hærentem decerpsi pollice florem,*
Tangitur, & tacto concipit illa sinu.
Jamque gravis Thracen & læva Propontidos intrat,
Fitque potens voti, Marsque creatus erat.

Pour Vulcain elle le conçut de vent (*l*), par une vertu toute semblable à celle des jumens (*m*) d'Espagne. Ce fut pour avoir mangé des laitues avec beaucoup d'apetit qu'elle devint grosse d'Hebé. Cette fille fut la Déesse de la jeunesse, & servit d'échanson aux Dieux jusques

(*a*) *Erasmus in Ecclesiaste, apud Colomiés, Rome Protestante, pag.* 25.

(*b*) *Qui s'apelloit Canathus. Elle étoit dans le Peloponnese. Voyez Pausanias l.* 2. *sub fin. p.* 80.

(*c*) *Cesar de Rochefort, Diction. general & curieux, pag.* 612. 613.

(*d*) Ὅτι δὲ εὐπρεπὴς ἦν ὁ Ἰάσων δῆλον ἐκ τοῦ καὶ τὴν Ἥραν κατά τινας αὐτῷ ἐπιμανῆναι. Jasonem fuisse perpulchrum hinc patet, quod juxta quosdam ipsa Juno insano amore eum prosecuta fuerit. *Schol. Pindari in Pyth. Od.* 4. *apud Meziriacum not. in epist. Ovidii pag.* 540.

(*e*) *Servius in Eclog.* 4. *Virgil. v.* 34.

(*f*) *Hygin. cap.* 22. *Voyez aussi c.* 13. *Apollonius Rhodius l.* 3. *v.* 66.

(*g*) *Valer. Flaccus Argon.* 1, *v.* 81.

(*h*) *Il avoit tué traitreusement le pere de son épouse.*

(*i*) *Tiré de Natalis Comes Mytholog. l.* 6. *c.* 16. *à quelques circonstances près tout ceci se trouve dans Diodore de Sicile l.* 4. *c.* 71.

(*k*) *Ovid. Fastor. lib.* 5.

(*l*) Ὅμοια δὲ τούτοις καὶ περὶ τῆς Ἥρας ᾄδουσιν ἄνευ τῆς πρὸς τὸν ἄνδρα ὁμιλίας ὑπηνέμιον αὐτὴν παῖδα γεννῆσαι τὸν Ἥφαιστον. His autem similia etiam de Junone canunt, nempe hanc citra virilem congressum subventaneo conceptu gravidam puerum edidisse Vulcanum. *Lucianus de sacrificiis p.* 352. *tom.* 1.

(*m*) *Voyez l'article* Hippomanes.

au

coutume; & il faut bien qu'on le ſupoſe, puis qu'on veut qu'elle ait donné à teter à l'un des batars de ſon mari. Il falut uſer de ruſe pour l'y engager; & ce fut alors, dit-on, que ſe forma (*Q*) dans le ciel ce que nos peuples apellent le chemin de St. Jaques. Quelques-uns de ceux qui mettent au nombre des épithetes de Junon le mot *Regina*, (*R*) s'abuſent puerilement; quoi que ſous ce nom elle ait été la protectrice des Veiëntins *, & placée à Rome ſur l'une des ſept montagnes. Je doute que ceux qui diſent, qu'elle ne commença de favoriſer les Romains que dans la ſeconde (*S*) guere Punique, ayent raiſon. Elle fut

* *Voyez la remarque T.*

au malheur qui lui arriva dans un grand feſtin. Elle tomba, & fit voir aux Dieux tout ce qui étoit caché ſous ſes jupes. Elle perdit ſon emploi par cet accident (*a*). Je n'ignore point que ſelon d'autres, elle fut fille de Jupiter & de Junon par les voyes ordinaires.

Il faut refuter ici Natalis Comes, qui a été aparemment le mauvais guide de quelques Lexicographes. Il dit que Junon indignée de la naiſſance de Minerve pria le ciel & la terre, les Dieux celeſtes, les Dieux infernaux, de faire en ſorte qu'elle devint mere ſans aucune intervention de mâle. Elle frapa de ſa main la terre, & au bout d'un certain tems la terre produiſit Typhon (*b*). Pour prouver cela il cite quelques vers Grecs, qui ſignifient manifeſtement que Junon enfanta Typhon. N'eſt-ce pas bien entendre ce que l'on allegue?

Ὅν ποτ' ἄρ' Ἥρη ἔτικτε χολωσαμένη Διὶ πατρὶ
Εὖτ' ἄρα δὴ Κρονίδης ἐρικυδέα γείνατ' Ἀθήνην.
Hunc (Typhona) *irata Jovi patri Juno edidit olim*
Quum fuit illius de vertice nata Minerva.

Homere dans l'hymne d'Apollon raconte ſi clairement cette hiſtoire, que l'on à lieu de s'étonner que tant d'Auteurs y ayent pris l'un pour l'autre. Il dit que Junon ayant invoqué le ciel & la terre, & tous les Dieux infernaux, pour avoir un fils ſans l'aide de Jupiter, frapa la terre & la fit trembler, & prit ce tremblement pour un bon augure, & ſe tint ſeparée de ſon mari un an durant, au bout duquel elle eut un fils qui ne reſſembloit ni aux hommes ni aux Dieux (*c*): ce fut Typhon.

(*Q*) *Que ſe forma.... le chemin de St. Jaques.*] Ce fut à Hercule qu'elle donna à teter: mais cet enfant dont la force étoit deja prodigieuſe lui preſſoit & lui tiroit ſi rudement le bout du teton, qu'elle ne le put ſouffrir; & comme elle retira ſa mammelle avec effort, il ſe repandit de ſon lait; & voilà de quelle matiere fut formé (*d*) ce cercle que les Grecs nommerent γαλαξία, & les Latins *orbis lacteus*, *via lactea* &c. Le Poëte Manile a touché à cette fable:

Nec (*e*) *mihi celanda eſt fama vulgata vetuſtas*
Mollior: è niveo lactis fluxiſſe liquorem
Pectore Reginæ Divum, cœlumque colore
Infeciſſe ſuo. Quapropter lacteus orbis
Dicitur, & nomen cauſſa deſcendit ab ipſa.

Il y en a qui diſent que le lait qui forma ce cercle, tomba de la bouche d'Hercule qui avoit teté Junon trop goulûment (*f*). Ces contes ſuppoſent que Junon étoit alors dans le ciel: mais les Thebains ne pretendoient pas cela: ils montroient le lieu où cette Déeſſe trompée par Jupiter alaitta Hercule (*g*).

(*a*) *Servius apud Lloyd voce Hebe.*

(*b*) Quæ cum manu humum percuſſiſſet, ſequenti poſtea tempore natus eſt ex ea terra Typhon, *&c. Nat. Comes Mytholog. l. 6. c. 22. p. m 644. Vous trouverez la même choſe dans le Dictionaire de Lloyd.*

(*c*) Ἡ δ' ἔτεκ' οὔτε θεοῖς ἐναλίγκιον οὔτε βροτοῖσι, Δεινόν τ' ἀργαλέον τε Τυφάονα, πῆμα βροτοῖσιν. Hæc autem peperit neque diis ſimilem, neque mortalibus, Gravemque difficilemque Typhaona, damnum mortalibus. *Homer. Hymn. in Apollin. p.m.790.*

(*d*) *Achilles Tatius in Iſagoge ex Eratoſthene in Catameriſmo, apud Lloyd voce* Juno.

(*e*) *Manilius lib. 1. p.m.24.*

(*f*) *Voyez Philoponus in 1. Meteor. apud Philippum Cæſium in Cœlo Aſtronomico-Poëtico p. 15.*

(*g*) *Pauſanias lib. 9. pag. 300.*

(*R*) *Le mot* Regina *s'abuſent puerilement.*] Car ils (*h*) aportent pour preuve un (*i*) paſſage de Virgile, où il n'y a point d'épithete particuliere. Le Pere du peuple, le Magnifique, le Grand, le Juſte, le Sage &c. ſont des epithetes ou des titres de diſtinction que l'on affecte à certains Princes, mais on ne peut pas dire cela du titre de Roi de France. On ne peut point non plus le dire de celui de Reine de France. Or Junon dans ces paroles de Virgile eſt apellée la Reine des Dieux, tout comme Anne d'Autriche femme de Louïs de Juſte étoit apellée Reine de France. Junon étoit femme de Jupiter le Roi des Dieux & des hommes, *Divum* (*k*) *pater atque hominum Rex*, comme elle le qualifie (*l*) elle-même dans l'Eneïde. Ailleurs (*m*) elle lui dit qu'il regne ſur tous les Dieux, σὺ δὲ πᾶσι μετ' ἀθανάτοισιν ἀνάσσεις. Si l'on avoit cherché des preuves dans Tite Live, on en eût trouvé de bonnes. Voyez la remarque ſuivante, où je raporte ce qu'il raconte de Camille touchant la priſe de Veiës. Ces paroles de Juvenal (*n*) *niveam Reginæ cædimus agnam*, euſſent pu fournir une preuve beaucoup meilleure, que celle qu'on a pretendu trouver au 1. livre de l'Eneïde.

(*S*) *Favoriſer les Romains que dans la 2. guerre Punique.*] Camille ſe preparant à donner l'aſſaut aux Veiëntins, offrit la 10. partie du butin à Apollon, & pria Junon la protectrice des aſſiegez de les quitter, pour ſe rendre à Rome où on lui feroit un temple digne d'elle. (*o*) *Tuo ductu, inquit,* (Dictator) *Pythice Apollo, tuoque numine inſtinctus pergo ad delendam urbem Vejos: tibique hinc decimam partem prædæ voveo. Te ſimul Juno Regina quæ nunc Vejos colis precor ut nos victores in noſtram tuamque mox futuram urbem ſequare: ubi te dignum amplitudine tua templum accipiat.* Après le pillage de la ville, on travailla à la tranſlation des Dieux, & on s'y porta avec beaucoup de reſpect. Quelcun demanda à la ſtatuë de Junon ſi elle vouloit venir à Rome, elle fit ſigne qu'ouï, & l'on pretendit même qu'elle prononça cet ouï. On n'eut aucune peine à la tranſporter; on eût dit qu'elle ſe donnoit du mouvement pour ſuivre les victorieux. Camille (*p*) lui dreſſa un temple ſur le mont Aventin, ſelon la promeſſe qu'il en avoit faite. Les paroles de Tite Live ſont ſi belles & ſi memorables, que tous ceux qui entendent le Latin ſeront bien-aiſes de les lire ſans avoir la peine de ſe remuer: (*q*) *Cum jam humanæ opes egeſtæ à Veiis eſſent, amoliri tum Deûm dona ipſoſque Deos, ſed colentium magis quam rapientium modo, cepere. Namque delecti ex omni exercitu juvenes, purè lotis corporibus, candida veſte, quibus deportanda Romam Regina Juno aſſignata erat, venerabundi templum iniere, primo religioſe admoventes manus: quod id ſignum more Etruſco niſi certæ gentis ſacerdos attrectare non*

(*h*) *Franciſc. Pomey in Pantheo Mythico p. m. 92.*

(*i*) Aſt ego quæ divum incedo regina, Joviſque & ſoror & conjux. *Virgil. Æneïd. l. 1. v. 46.*

(*k*) *Ariſtote* lib. de morib. Θ, *montre qu'Homere par ces paroles,* πατὴρ ἀνδρῶν τε θεῶν τε, *qui deſignent Jupiter, le declare Roi des Dieux & des hommes. Voyez le Virgile* Variorum *de Leide* 1680. *Æn. l. 1. v. 65.*

(*l*) *Æneid. l. 1. v. 65*

(*m*) *Iliad. lib. 4. v. 61.*

(*n*) *Sat. 12. v. 13.*

(*o*) *T. Livius dec. 1. lib. 5. p. m. 148.*

(*p*) Tum Junoni reginæ templum in Aventino locavit dedicavitque matutæ matri. *Id. ibid. pag. 149.*

(*q*) *Id. ib.*

fut honorée (*T*) à Rome sous un autre titre, savoir sous celui de *Moneta*. Les honneurs

non esset solitus. Deinde quum quidam, seu spiritu divino tactus, seu juvenili joco, Visne Romam ire Juno? *dixisset, annuisse cæteri Deam conclamaverunt : inde fabulæ adjectum est, vocem quoque dicentis*, Velle *auditam. Motam certè sede sua parvi molimenti adminiculis, sequentis modo accepimus levem ac facilem translatu fuisse : integramque in Aventinum æternam sedem suam, quò vota Romani dictatoris vocaverant, perlatam ; ubi templum ei postea idem, qui voverat, Camillus dedicavit.* Plutarque (*a*) impute à Tite Live de raporter que Camille en priant Junon de venir à Rome toucha la statuë de cette Déesse, & que quelques-uns repondirent qu'elle y consentoit, & qu'elle suivoit de bon cœur. Comparez cela avec les paroles de Tite Live, vous verrez très-clairement que Plutarque n'y a rien compris ; ou plûtôt qu'il a cité de memoire, & qu'il a defiguré les circonstances : & comme vraisemblablement il s'est fié à sa memoire en une infinité de rencontres, je crains bien qu'à l'égard de beaucoup de faits nous ne trouvions dans ses livres non pas ce qu'il avoit lu, mais la forme que les histoires qu'il avoit luës prenoient dans son imagination. Tite Live n'attribue des prieres à Camille par raport à Junon qu'avant la prise de Veiës. Comment donc le feroit-il prier les mains apliquées sur la statuë? Ce que je vais dire se raporte mieux à mon texte.

(*a*) Λιβίος φησὶν εὔχεσθαι μὲν τὸν Κάμιλλον ἁπτόμενον τῆς θεοῦ καὶ παρακαλεῖν, ἀποκρίνασθαι δέ τινας τῶν παρόντων ὅτι καὶ βούλεται καὶ συγκαταινεῖ, καὶ συνακολουθεῖ προθύμως. Livius tradit inter precandum attrectasse Camillum Deam & invitasse: inde velle & annuere ac sequi libentem respondisse ex adstantibus nonnullos. *Plutarch. in Camillo p.* 132. *A.*

Plutarque ajoûte que ceux qui soutiennent que la statuë de Junon repondit ou par signes, ou en parlant, qu'elle aquiesçoit aux prieres de Camille, ont un très-puissant argument à alleguer, c'est-à-dire la prosperité de Rome ; car cette ville, dit-il, de petite qu'elle étoit n'auroit pas pu s'élever à un si haut faite de puissance, sans la faveur continuelle d'un Dieu present (*b*). Il croit donc que Junon s'étant transportée de Veiës à Rome favorisa les Romains, & leur procura cette suite de victoires qui les rendit si formidables. Il faudroit donc mettre à l'an (*c*) de Rome 359. l'accomplissement de la prediction de Jupiter, que Junon favoriseroit enfin la nation Romaine.

(*b*) Οἱ δ' ἰσχυριζόμενοι καὶ τῷ παραδόξῳ βοηθοῦντες, μεγίστην μὲν ἔχουσι συνήγορον τὴν τύχην τῆς πόλεως, ἣν ἀπὸ σμικρᾶς καὶ καταφρονουμένης ἀρχῆς ἐπὶ μέγα δόξης καὶ δυνάμεως προελθεῖν, δίχα θεοῦ πολλαῖς καὶ μεγάλαις ἐπιφανείαις ἑκάστοτε συμπαρόντος, ἀμήχανον. Cæterum hoc miraculum adstruentibus & defendentibus fortuna magnopere suffragatur urbis, quæ ex parvo & humili exordio, sine numinis perpetuo ex multis & magnis signis præsentis favore, evadere ad eam gloriam & potentiam haudquaquam potuisset. *Idem ibid.*

(*d*) *Quin aspera Juno*
Quæ mare nunc terrasque metu cælumque fatigat
Consilia in melius referet, mecumque fovebit
Romanos rerum Dominos gentemque togatam.

Et neanmoins parce qu'il a plu à quelques Poëtes de reculer cette époque jusqu'à la (*e*) 2. guerre Punique (*f*), les Commentateurs s'arrêtent plus à cette fiction qu'à la foi des Historiens. J'observe ici qu'outre le temple que Junon avoit à Rome sur le mont Aventin, elle possedoit le temple du Capitole en commun avec son mari, & avec Minerve (*g*). Le temple de Juno *Moneta*, dont je parle dans la remarque suivante, me fournit une bonne preuve.

(*c*) *C'est celui du sac de Veiës.* (*d*) *Virgil. Æneid. lib.* 1. *v.* 279. (*e*) *Qui commença l'an de Rome* 535. (*f*) Quia bello Punico secundo, ut ait Ennius, placata Juno cœperit favere Romanis. *Servius in hunc locum Virgilii.* Voyez Silius Italicus lib. 12. pag. m. 520. Horace lib. 2. Ode 1. (*g*) *Voyez Dausqueius sur Silius Italicus lib.* 10. *pag.* 435.

(T) *Honorée à Rome sous . . . le titre de* Moneta.] Il paroît par divers passages des Anciens (*h*), que l'épithete de *Regina* étoit affectée à la Junon que Camille transfera de Veiës, & à laquelle il bâtit un temple sur le Mont-Aventin. Quant à la Junon *Moneta*, elle avoit son siege au Capitole. Valere Maxime est le seul peut-être qui l'ait confonduë, avec celle dont le Dictateur Camille bâtit le temple sur le Mont-Aventin. Je ne doute point que ce ne soit l'une des meprises que l'on trouve en si grand nombre dans Valere Maxime. *Nec minus voluntarius*, dit-il (*i*), *in urbem nostram transitus. Captis à Furio Camillo Vejis, milites jussu Imperatoris simulacrum Junonis Monetæ, quod ibi præcipua religione cultum erat, in Urbem tralaturi, sede sua movere conabantur. Quorum ab uno per jocum interrogata Dea, an Romam migrare vellet, Velle se respondit. Hac voce audita, lusus in admirationem versus est. Jamque non simulacrum, sed ipsam cœlo Junonem petitam, portare se credentes, læti in ea parte montis Aventini, in qua nunc templum ejus cernimus, collocaverunt.* On n'a besoin que de lui-même pour le convaincre de ses brouilleries, car dans un autre livre (*k*) il raporte que le temple de la Deesse *Moneta* étoit sur le Capitole, à l'endroit où avoit été la maison de Manlius. Or selon Tite Live le Temple que l'on bâtit où cette maison avoit été, fut voué à Junon *Moneta* durant la guerre des Aurunces. (*l*) Il fut consacré l'année d'après, c'est-à-dire l'an de Rome 413. Ovide (*m*) s'accorde parfaitement en cela avec Tite Live. Les vers où il en parle nous aprenent que ce fut Camille qui voüa ce temple : là-dessus un Critique observe (*n*) que neanmoins Plutarque ne dit nullement que Camille ait fait ce vœu, & qu'il se contente de dire que la maison de Manlius fut rasée, & que le temple de la Déesse Moneta fut bâti au même lieu où cette maison avoit été. Ce Critique a cru sans doute que le Camille dont parle Ovide, est celui dont Plutarque a écrit la vie, celui, dis-je, qui travailla si fortement à faire punir Manlius. Je ne croi point qu'Ovide se soit trompé si lourdement. Celui qui voüa le temple de Junon *Moneta* étoit Camille le fils. Il ne faut donc pas trouver étrange que l'Historien du pere ne dise rien de ce vœu ; jamais on le pourroit blâmer de la negligence, avec laquelle il raconte la destinée de la maison de ce Manlius. Il dit (*o*) que les Romains l'ayant demolie, firent bâtir à la place le temple de la Déesse Moneta, & ordonnerent que desormais nul Patricien ne demeureroit sur le Capitole. Où sont les lecteurs qu'un tel narré ne porte à croire que ces 3. choses se firent en même tems? Qui se pourroit imaginer que ce temple ne fut voüé que plus de 40. ans après le suplice de Manlius? Il y a dans Ciceron une chose qui produit ici un peu d'embarras, c'est que la Junon qui avoit un temple sur le Capitole, fut surnommée *Moneta*, à cause qu'elle avoit averti le peuple Romain qu'il faloit sacrifier une truye pleine. *Scriptum à multis cum terræ motus factus esset ut sue plena procuratio fieret, vocem ab æde Junonis ex arca exiisse, quocirca Junonem illam appellatam Monetam* (*p*). Suivant

(*h*) Decretum est Junoni Reginæ in Aventino Junonique sospitæ Lanuvii majoribus hostiis sacrificaretur. *Livius lib.* 22. *init.* Voyez aussi l. 25. p. m. 432. où il decrit les ceremonies qu'on observa en l'honneur de *Junon regina in Aventino.* On chanta une hymne composée par le Poëte Livius. *Carmen in Junonem reginam . . . illa tempestate forsitan laudabile rudibus ingeniis, nunc abhorrens & inconditum si referatur.*

(*i*) *Valer. Maxim. l.* 1. *c.* 8. *n.* 3.

(*k*) *Lib.* 6. *c.* 3. *n.* 1.

(*l*) *Livius l.* 7. *p. m.* 206.

(*m*) *Fastor. l.* 6.

(*n*) *Voyez le Valere Maxime* Variorum *de Thysius l.* 1. *c.* 8. *n.* 3. *pag.* 105.

(*o*) *Plutarch. in Camillo p.* 148. *C.*

(*p*) *Cicero de divinat. lib.* 1.

honneurs qu'on lui rendoit dans d'autres (*V*) villes d'Italie étoient fort considerables. Elle y faisoit beaucoup de miracles.

nibus exornabat. *Lud. Nonnus in Goltzii Græc.*

JUPITER,

Suivant cela il faudroit dire qu'il y avoit un temple de Junon sur le Capitole, avant que le Dictateur Camille le fils vouât le temple de Junon *Moneta* : ou bien il faudroit dire qu'il voüa seulement un temple à Junon, mais que dans la suite des tems cette Déesse aquit le surnom *Moneta*, à cause de l'avis qu'elle donna dans ce temple. La premiere de ces deux hypotheses n'a nul fondement dans les Auteurs, & la seconde convaincroit d'une extrême negligence les Historiens, veu qu'ils remarquent expressément que le Dictateur Camille voüa un temple à Junon *Moneta*, qui fut bâti au même lieu où Manlius avoit logé. Peut-être dissiperoit-on cette nuë, si l'on supposoit que le lieu d'où Junon donna l'avertissement, étoit la chapelle qui lui avoit été construite dans le temple de Jupiter sur le Capitole (*a*). Dès lors elle eût pu être (*b*) surnommée *Moneta*, sans avoir un temple particulier sous cette épithete; mais dans la guerre des Aurunces Camille auroit voulu lui bâtir un temple, entant qu'elle avoit deja ce surnom. Ce seroit une preuve qu'elle auroit averti le peuple Romain avant l'année 413. & par consequent que son amitié pour Rome preceda la 2. guerre Punique. Rosin (*c*) attribuë à Ciceron d'avoir dit que le tremblement de terre, au sujet duquel Junon indiqua le sacrifice d'une truye pleine, arriva avant que les Gaulois prissent Rome. Ciceron ne dit point cela ; Rosin s'est abusé.

(*V*) *Les honneurs qu'on lui rendoit dans d'autres villes d'Italie.*] Elle étoit servie sous le titre de *Sospita* avec une grande devotion à Lanuvium, proche de Rome sur le chemin d'Appius. Les Romains adopterent tellement ce culte, qu'il faloit que leurs Consuls à l'entrée de leur Consulat allassent rendre leurs hommages à cette Junon (*d*). Lors qu'on donna la bourgeoisie Romaine aux habitans de Lanuvium, il fut établi que ce culte leur seroit commun avec le peuple Romain : (*e*) *Lanuvinis civitas data, sacraque sua reddita cum eo ut ædes lucusque Sospitæ Junonis communis Lanuvinis Municipibus cum populo Romano esset.* Il y avoit un tresor dans le temple de cette Déesse : Auguste en tira de bonnes sommes, & promit d'en payer (*f*) l'interêt. On croit que ce temple fut fondé par les Pelasges originaires du Peloponnese, & l'on apuye cette opinion sur ce que la Junon de Lanuvium est nommée par (*g*) Elien *Juno Argolica*. Voici l'équipage de cette Déesse. *Nostram Sospitam . . . tu nunquam ne in somnis quidem vides nisi cum pelle caprina, cum hasta, cum scutulo, cum calceolis repandis* (*h*). On ne marque point dans ce passage si la peau de chevre étoit garnie de cornes, mais des gens fort savans n'en doutent pas. „ Il est certain que cette Junon Lanuvienne avoit la tête voilée d'une peau „ de chevre avec de veritables cornes, & il ne „ faut qu'avoir des yeux pour les reconoître bien „ clairement dans les medailles Romaines de „ Goltzius, & dans celle que raporte Vigenaire dans ses annotations sur Tite Live (*i*). „ Notez bien ceci : le serpent du Temple de Lanuvium étoit quelque chose de miraculeux ; il conoissoit si les filles avoient laissé prendre leur pucelage, ou non. Voyez Elien (*k*).

(*a*) *Voyez Denys d'Halicarnasse l. 4. ch. 69. Dausquejus in Silium Ital. l. 10. pag. 435. cite plusieurs autoritez.*

(*b*) *Il paroit par Tite Live l. 3. p. m. 79. que la Junon du Temple de Jupiter Capitolin étoit surnommée* Regina.

(*c*) *Antiquitat. Roman. l. 2. c. 6.*

(*d*) Nolite à sacris propriis Junonis Sospitæ, cui omnes Consules facere necesse est, domesticum & suum Consulem potissimum avellere. *Cicero orat. pro Murena sub fin.*

(*e*) *Livius, lib. 8. p. m. 224.*

(*f*) *Appian. l. 5. de bello civil. pag. m. 399.*

(*g*) *Histor. animal. l. 11. c. 16. apud Cluver. Ital. Antiqua l. 3. c. 4.*

(*h*) *Cicero de natura Deorum lib. 1. p. m. 116.*

(*i*) *Girac, Replique à Costar, sect. 65. pag. 556. Vous trouverez à la marge de son livre ce qui suit :* Romani Junonem Sospitam colebant, cujus caput pellis caprina cum cor-

La Junon LACINIA dont le temple étoit à six milles de Crotone, étoit merveilleusement celebre. Ce temple étoit (*l*) une fois plus grand que le plus grand temple qui fût à Rome. Il étoit couvert de tuiles de marbre, dont une partie fut portée à Rome, pour servir de couverture au temple de la Fortune Equestre, que le Censeur Quintus Fulvius Flaccus faisoit bâtir : mais comme il perit miserablement, le Senat fit porter les tuiles au même lieu d'où on les avoit ôtées (*m*). Annibal n'executa pas le dessein d'enlever la colomne d'or, que l'on voyoit dans le temple de cette Junon (*n*). Pline raporte que les cendres que l'on laissoit sur l'autel de cette Déesse, exposées à toutes les injures de l'air, ne bougeoient jamais de leur place (*o*). Servius raconte un autre miracle ; c'est que si quelcun gravoit son nom sur les tuiles de ce temple, la gravure s'effaçoit dès que cet homme mouroit. *In hoc templo illud miraculi fuisse dicitur, ut si quis ferro in tegula templi, ipsius nomen incideret, tamdiu illa scriptura maneret, quamdiu is homo viveret qui illud scripsisset* (*p*). Tite Live conte aussi un miracle, c'est que les bestiaux de toute espece consacrez à la Déesse paissoient dans les prairies du temple, sans que personne les gardât, & se retiroient le soir d'eux-mêmes, sans que jamais les bêtes sauvages ou les voleurs les inquietassent. (*q*) *Lata in medio pascua habuit* (Lucus) *ubi omnis generis sacrum deæ pascebatur pecus sine ullo pastore : separatimque egressi cujusque generis greges, nocte remeabant ad stabula, nunquam insidiis ferarum non fraude violati hominum.* Il fait assez conoître qu'il ne voudroit point jurer que cela fût vrai, & que le conte des cendres immobiles eût une plus grande certitude. On attribuë, dit-il (*r*), presque toûjours quelques miracles à cette sorte de lieux. Personne ne sait mieux cela que les Moines du Christianisme. Il ajoûte que ce temple étoit celebre non seulement par sa sainteté, mais aussi par ses (*s*) richesses.

Il n'est pas étrange qu'il y ait eu diversité d'opinions touchant le fondateur de ce temple, & touchant l'occasion de la fondation, (*t*) car tous les peuples sont enclins à inventer mille belles choses sur de semblables matieres : mais on ne sauroit assez admirer, que les Auteurs soient si peu d'accord touchant la situation de cet édifice. Tite Live le met à 6. milles de Crotone. *Sex millia aberat ab* (*v*) *urbe nobile templum ipsa urbe nobilius, Laciniæ Junonis, sanctum omnibus circa populis* (*x*). Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le seul point en quoi il differe de Tite Live.

(*k*) *Ubi supra. Voyez aussi Properce eleg. 8. l. 4.*

(*l*) *Voyez la page suivante lettre b.*

(*m*) *Valer. Maximus lib. 1. c. 1.*

(*n*) *Cicero lib. 1. de divinat.*

(*o*) In Laciniæ Junonis ara sub dio sita, cinerem immobilem esse perflantibus undique procellis. *Plin. l. 2. c. 107.* Valere Maxime dit la même chose lib. 1. c. 8. in exempl. extern. n. 18. Voyez ci-dessous Tite Live.

(*p*) *Servius in Æneid. l. 3. v. 552.*

(*q*) *Livius lib. 24. circa init. p. m. 380.*

(*r*) Miracula aliqua affinguntur plerumque tam insignibus locis. Fama est aram esse in vestibulo templi, cujus cinerem nullus unquam moveat ventus. *Id. ibid.*

(*s*) Inclytum templum divitiis etiam, non tantum sanctitate fuit. *Id. ibid.* Voyez aussi Strabon l. 6. p. m. 180.

(*t*) *Voyez Servius ibid. qui raporte entre autres opinions, que le Roi Lacinius bâtit ce Temple en l'honneur de Junon à cause qu'elle haïssoit Hercule, lequel il n'avoit pas voulu loger.* (*v*) *Dans le Valere Maxime de Thysius p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville,* In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobilius. (*x*) *Livius ubi supra.*

JUPITER, le plus grand de tous les Dieux du Paganisme, étoit fils de Saturne & de Cybele. Il n'y a point de crime dont il ne se fût souillé; car outre qu'il detrôna son propre (*A*) pere, qu'il le châtra, & qu'il le chargea de chaines

Raportons ses paroles. *Q. Fulvius Flaccus impune non tulit quod in censura tegulas marmoreas ex Junonis Laciniæ templo in ædem Fortunæ Equestris, quam Romæ faciebat, transtulit. Negatur enim, post hoc factum, mente constitisse: quin etiam per summam ægritudinem animi expiravit, cum ex duobus filiis in Illyrico militantibus, alterum decessisse, alterum graviter audisset affectum. Cujus casu motus senatus tegulas illico Locros reportandas curavit: decretique circumspectissima sanctione impium opus censoris retexuit* (*a*). Je me suis reglé ci-dessus à ce narré, quant au motif qui engagea le Senat à restituer des tuiles; mais je me reservois le droit de rectifier les choses selon le besoin par la relation de Tite Live. Sachez donc que ce grave Historien observe que le Censeur Fulvius Flaccus s'apliquoit avec ardeur à faire en sorte que le temple qu'il construisoit ne cedât ni en magnificence, ni en grandeur à aucun temple de Rome. Il crut qu'un toit de marbre donneroit beaucoup de relief à cet édifice, c'est pourquoi il fit decouvrir la moitié du temple de Junon *Lacinia* (*b*). C'étoit assez pour son dessein. Ayant fait porter à Rome ces tuiles de marbre, il se garda bien de dire d'où il les avoit tirées; mais on ne laissa pas de l'aprendre, & de là sortirent tant de murmures, que les Consuls furent obligez de consulter le Senat sur cette affaire. Le Senat fit venir Flaccus, & après l'avoir laissé exposé pendant quelque tems à toutes sortes de cruels reproches, il resolut d'un consentement unanime que les tuiles seroient raportées au temple de Junon, & qu'on feroit pour apaiser la Déesse ce que les ceremonies préscrivoient. Les paroles de Tite Live m'ont tellement enchanté, que je m'imagine qu'elles seront très-agreables à la plûpart de mes lecteurs: ce sont de belles paroles remplies de grandes pensées. (*c*) *Postquam censor rediit tegulæ expositæ de navibus ad templum portabantur: quanquam unde essent silebatur, non tamen celari potuit. Fremitus igitur in curia ortus est: ex omnibus partibus postulabatur, ut consules eam rem ad senatum referrent. Ut vero accersitus in curiam censor venit, multo infestius singuli universique præsentem lacerare*: Templum augustissimum regionis ejus: quod non Pyrrhus, non Annibal violassent, violare parum habuisse, nisi detexisset fœde ac prope diruisset. Detractum culmen templo, nudatum tectum patere imbribus putrefaciendum. Censorem moribus regendis creatum, cui sarta tecta exigere sacris publicis & loca tuenda more majorum traditum esset; eum per sociorum urbes diruentem templa, nudantemque tecta ædium sacrarum, vagari, & quod, si in privatis sociorum ædificiis faceret, indignum videri posset, id Deum immortalium templa demolientem facere, & obstringere religione populum Romanum, ruinis templorum templa ædificantem: tamquam non iidem ubique Dii immortales sint, sed spoliis aliorum alii colendi exornandique. *Quum, priusquam referretur, appareret quid sentirent Patres: relatione facta in unam omnes sententiam ierunt, ut hæ tegulæ reportandæ in templum locarentur, piaculariaque Junoni fierent.* L'arrêt du Senat ne fut point executé dans tous ses points, car ceux à qui on donna la charge de faire retablir le toit, raporterent qu'aucun Ouvrier n'avoit su remettre les tuiles à leur place (*d*), & qu'ainsi elles avoient été laissées à la cour du temple. Flaccus ne discontinua point son édifice: il l'acheva, & le consacra, & donna les jeux Sceniques pendant quatre jours, & les Circenses un jour (*e*). Voilà donc une insigne difference entre Tite Live & Valere Maxime, & qui montre que le dernier de ces deux Auteurs a fait un grand tort au Senat Romain: il a suposé qu'on ne s'avisa de reparer le dommage, qu'après avoir vu la punition prodigieuse que le ciel avoit infligée au Censeur Flaccus. Mais Tite Live nous aprend que le Senat se determina à cette action de pieté & de justice, par la seule consideration du fait, & sans avoir vu aucune marque de l'irritation celeste. Il ne nie point la triste fin de ce Censeur, il la represente même plus funeste que n'a fait Valere Maxime, car il dit que Fulvius Flaccus se pendit, & il ajoûte qu'on disoit parmi le peuple que Junon lui avoit ôté le jugement. (*f*) *Q. Fulvius Flaccus pontifex qui priore anno fuerat censor . . . fœda morte periit. Ex duobus filiis ejus qui tum in Illyrico militabant, nunciatum alterum decessisse, alterum gravi & periculoso morbo ægrum esse. Obruit animum simul luctus, metusque: mane ingressi cubiculum servi, laqueo dependentem invenere. Erat opinio, post censuram minus compotem fuisse sui: vulgo Junonis Laciniæ iram ob spoliatum templum alienasse mentem ferebant.* On met à l'an de Rome 579. ce qui concerne les tuiles de marbre ôtées du temple de Junon.

(*A*) *Qu'il detrôna son propre pere*, &c.] Saturne souffrit en cela la peine du talion, puis qu'il avoit usurpé (*g*) l'empire du monde que le Ciel son pere possedoit; mais Jupiter ne laissoit pas d'être coupable d'une usurpation horrible: il n'est pas permis de punir un crime par un autre crime; on ne se disculpe pas en imitant les scelerats. Il est remarquable que le Ciel fut trahi par sa propre femme; car ce fut la Terre (*h*) femme du Ciel qui excita ses enfans à la revolte, & qui mit entre les mains du plus jeune (*i*) une faucille, dont il se servit pour couper le membre viril à son pere. Saturne qui fit cet exploit fut traité à la pareille si exactement, que Jupiter employa pour lui couper le membre viril (*k*), le même instrument qui avoit servi à la castration du Ciel. Notez que le party de Saturne fit une assez longue resistance: il ne succomba qu'après une guerre de (*l*) dix ans. Saturne vaincu fut chargé de chaînes, & precipité dans le Tartare (*m*). Les chaînes n'étoient pas pesantes, car elles étoient de (*n*) laine.

(*a*) *Val. Maximus l. 1. c. 1. n. 20.*

(*b*) Profectus in Brutios, ædem Junonis Laciniæ ad partem dimidiam detegit, id satis fore ratus ad tegendum quod ædificaretur. *Tit. Livius l. 42. init. p.m.* 809. C'est ce qui m'a fait dire ci-dessus après Cluvier, *Ital. Antiq. l. 4. c. 15.* que le Temple de Junon *Lacinia* étoit une fois plus grand que le plus grand Temple de Rome.

(*c*) *Livius ibid.*

(*d*) Quæ ad religionem pertinent cum cura facta: tegulas relictas in area templi, quia reponendarum nemo artifex inire rationem potuerit, redemptores nuntiarunt. *Id. ib. p.* 810.

(*e*) Fulvius ædem Fortunæ equestris, quam Proconsul in Hispania dimicans cum Celtiberorum legionibus voverat, annos sex postquam voverat, dedicavit, & scenicos ludos per quatriduum, unum diem in circo fecit. *Id. ib. pag.* 812.

(*f*) *Id. ib. pag.* 819.

(*g*) *Apollodorus lib. 1. init.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *C'étoit Saturne.*

(*k*) *Natalis Comes, Mythol. l. 2. pag. m.* 86.

(*l*) *Apollodor. ibid.*

(*m*) *C'étoit comme le plus profond cachot des enfers.* Τόπος δὲ οὗτος ἐρεβώδης ἐστὶν ἐν ᾅδου, τοσοῦτον ἀπὸ γῆς ἔχων διάστημα, ὅσον ἀπ' οὐρανοῦ γῆ. Is locus est ad Inferos tenebrosissimus, qui tantum à terra distat, quantum à cœlo terram abesse ferunt. *Apollodorus ibid.*

(*n*) *Agathonymus in Perside, apud Natal. Comitem pag.* 85.

chaînes au plus profond des enfers, il commit inceste avec (*B*) ses sœurs, avec ses filles, & avec ses tantes; & il tâcha même de violer sa mere. Il debaucha une infinité de filles & de femmes; & pour en venir à bout, il prenoit la figure de toutes sortes de bêtes. Il donna dans le peché contre nature; car il enleva le beau Ganymede *, & il le pourvut de l'office de grand Echanson des Dieux, afin

* Catamitus rapitur delicium futurus & poculorum custos, & ut Jovis dicatur pullus in partibus Fabius aduritur mollibus, obsignaturque posticis. *Arnob. lib. 4. pag. 145.*

F f 2

ne. On lui donnoit tous les ans quelques jours de liberté pendant les fêtes des Saturnales; tems auquel on permettoit aux esclaves d'agir librement (*a*). Quelques-uns disent que Saturne se sauva de la prison, & se retira en Italie chez le Roi Janus. D'autres veulent que son fils se soit contenté de le chasser. Virgile est de ce dernier sentiment:

(*a*) Age libertate Decembri, Quando ita majores voluerunt, utere. *Horat. Sat. 7. l. 2.*

Primus (b) ab ætherio venit Saturnus Olympo
Arma Jovis fugiens, & regnis exul ademptis.

(*b*) *Virgil. Æneid. lib.* 8. *vers.* 319.

Mais Stace n'en étoit point, puis qu'il parle de la liberté qu'on accordoit à Saturne une fois l'an:

Saturnus (c) mihi compede exoluta
Et multo gravidus mero December,
Et ridens jocus, & sales protervi
Adsint.

(*c*) *Statius Silva 6. lib. 1.*

Joignez à cela ces paroles d'Arnobe. (*d*) *Numquid parricidii causa vinctum esse Saturnum, & ablui diebus statis, vinculorum ponderibus & levari.* J'ai oublié de dire qu'après la victoire complete que le party de Jupiter avoit remportée, Apollon chanta sur sa lire un poëme qu'il avoit fait à la loüange des vainqueurs. Tibulle nous aprend cette circonstance dans une (*e*) élegie qu'il adresse à Apollon:

(*d*) *Lib. 4. p. m.* 143.

(*e*) *C'est la 5. du 2. livre.*

Sed nitidus pulcerque veni, nunc indue vestem
Sepositam, longas nunc bene pecte comas,
Qualem te memorant, Saturno rege fugato
Victori laudes concinuisse Jovi.

Les meilleures allegories qu'on puisse trouver sous ces fables, est de dire que les Anciens ont voulu signifier que (*f*) l'ambition étouffe tous les sentimens de la nature, tous les droits de l'amitié & des alliances, & que les Poëtes & les Orateurs sont toûjoure prêts à se declarer pour le party qui triomphe.

(*f*) *Natalis Comes grand chercheur d'allegories parle ainsi pag.* 85. Nulla sunt enim vel naturæ; vel amicitiæ, vel benificentiæ satis firma vincula, ubi majestatis & imperandi furiosum desiderium invaserit: illa omnia siquidem facillime conculcantur & prosternuntur.

(*B*) *Il commit inceste avec ses sœurs*, &c.] Il jouït de sa sœur Junon sans attendre qu'elle fût sa femme, & puis il l'épousa. J'en parle (*g*) ailleurs. Il viola son autre sœur Ceres, & en eut Proserpine. Il coucha avec trois de ses tantes, savoir avec Themis, avec Dione, & avec Mnemosyne. De son inceste avec la premiere sortirent les Heures & les Parques: de la seconde il engendra Venus; & il eut de la troisiéme les neuf Muses (*h*). Ayant vu (*i*) un jour sa mere endormie, il tâcha de jouïr d'elle par surprise; mais comme elle s'éveilla, & se mit en état de lui resister, il employa la force, & auroit aparemment accompli son abominable dessein, si l'ardeur de sa passion ne se fût évaporée, dans les efforts qu'il employa pour surmonter la resistance de sa mere. Arnobe s'écrie là-dessus très-justement. (*k*) *O rerum imaginatio indecora! ô habitus fœdus Jovis ad obscœni certaminis expeditionem parati! Ergone ille rex mundi, cum incautus & properus obreptionis esset rejectus à furto, in impetum se vertit: & quum rapere voluptatem insidiosa fraude non quivit, vi matrem aggressus est, & apertissimè cœpit venerabilem subruere castitatem? Colluctatus ergo diutissimè cum invita est, victus, fractus, superatusque defecit: & quem pietas dijugare ab infando matris non valuit appetitu, effusa libido dijunxit?* Il observe que les Payens mirent à profit ces vains efforts de Jupiter: car ils dirent qu'une pierre en devint grosse, & en accoucha d'un fils au bout de 10. mois. (*l*) *Et sanè hoc loco frugalitatis magnæ viri, & circa res etiam flagitiosi operis parciores, ne sancta illa seminia frustra videantur effusa, silex, inquit, ebibit Jovialis incontinentiæ fœditatem. Quid deinde, quæso, consecutum est, dicite? In sinu medio lapidis, atque in illa cotis duritie informatus atque animatus est infans, Jovis magni futura progenies*, &c. On a observé une semblable generation, touchant les efforts que fit Jupiter pour jouïr de sa fille Venus. Cette fille, d'ailleurs de si bonne volonté quand il s'agissoit d'admettre le mâle, resista vigoureusement à Jupiter. Je m'explique en marge (*m*) par les termes un peu grossiers d'un Auteur moderne. Arnobe fait mention d'un autre attentat de Jupiter qui lui reüssit. Mais c'est selon l'opinion de ceux qui disoient que Ceres étoit mere de ce Dieu. *Quondam (n) Diespiter, inquiunt, cùm in Cererem suam matrem libidinibus improbis atque inconcessis cupiditatibus æstuaret, nam genitrix hæc Jovis regionis ejus ab accolis traditur, neque tamen auderet id, quod procaci appetitione conceperat, apertissima vi petere, ingeniosas comminiscitur captiones, quibus nihil tale metuentem castitate immiminueret genitricem: fit ex Deo taurus, & sub pecoris specie subsessoris animum atque audaciam celans; in securam & nesciam repentina immittitur vi furens, agit incestius res suas, & prodita per libidinem fraude, intellectus, & cognitus evolat.* Ceres eut beau se fâcher; cette action la rendit grosse de Proserpine, qui étant en âge de donner de l'amour, passa par les mêmes épreuves que sa mere: Jupiter eut le pucelage de Proserpine sa fille. (*o*) *Quam* (Proserpinam) *cùm verveceus Jupiter bene validam, floridam, & succi esse conspiceret plenioris, oblitus paulo ante quid malorum & sceleris esset aggressus, & temeritatis quantum, redit ad priores actus: & quia nefarium videbatur satis, patrem cum filia comminus uxoria conjugatione misceri, in draconis terribilem formam migrat: ingentibus spiris pavefactam colligat virginem, & sub obtentu fero, mollissimis ludit atque adulatur amplexibus.* Meziriac (*p*) allegue plusieurs Auteurs, qui ont dit que Jupiter changé en serpent eut le pucellage de sa fille Proserpine, dont il engendra le premier Bacchus surnommé Zagræus. Finissons cette remarque par un passage d'Arnobe. (*q*) *Quid tantum quæso*, demande-t-il aux Payens, *de vobis Jupiter iste, quicunque est, meruit, quod genus est nullum probri infame, adulterium nullum, quod in ejus non caput, velut in aliquam congeratis vilem luteamque personam?* C'est pousser à bout le Paganisme.

(*g*) *Dans l'article* Junon.

(*h*) *Hesiodus in Theogonia. Apollodor. lib.* 1. *p.* 9.

(*i*) *Arnob. lib.* 5. *p.* 161.

(*k*) *Ibid. p.* 162.

(*l*) *Id. ibid.*

(*m*) *Nonnus l. 14. dit que les autres Centaures furent engendrez de la semence de Juppiter qui tomba en terre lors qu'il vouloit s'accoupler avec Venus, qui lui faisoit resistance.* Meziriac sur Ovide p. 173.

(*n*) *Arnob. ibid. pag.* 170.

(*o*) *Ibid. p.* 171.

(*p*) *Ubi supra pag. 419. Il cite Nonnus lib. 5. & 6. Arnobe l. 5. Clem. d'Alexandrie in Protreptico. Tzetzes sur Lycophron. Le Scholiaste de Pindare in 7. Isthm. L'Auteur du grand Etymologicon au mot* Ζαγρεύς. *Le Scholiaste d'Aristophane* in ran. *Diod. de Sicile l. 3. Arrien l. 2. des faits d'Alexandre. Hyginus chap. 155. & 157. Ciceron. l.* 3. de nat. Deor.

(*q*) *Arnob. lib. 5. pag.* 171.

afin de l'avoir à sa main toutes les fois que le cœur lui en diroit. Les fourberies & les parjures, † & en general toutes les actions punissables par les loix, lui étoient fort familieres. On est allé jusques à dire qu'il devora (*C*) l'une de ses femmes. On ne peut donc rien voir de plus monstrueux que le Paganisme, qui regardoit un tel Dieu comme le souverain maître de toutes choses; & qui proportionnoit à cette idée le culte de Religion qu'il lui rendoit. Les Peres de l'Eglise ont fortement pressé cette preuve de la fausseté de la Religion Payenne; & on peut dire que ce systême étoit fort propre (*D*) à corrompre les bonnes mœurs. Je ne dirai rien touchant les fables qui concernent ou la naissance, ou l'éducation de Jupiter. Mr. Moreri en a touché quelque chose; & on trouve cela dans un grand nombre de livres, que les Ecoliers ont tous les jours entre les mains. Je ne parlerai que de l'aigle (*E*) qui lui portoit du nectar. Ce fait n'est pas si commun. Mr. Charpentier ne raporte pas (*F*) fidelement une chose pour laquelle il cite Homere.

† *Voyez les preuves que Natalis Comes en aporte, Mythol. l. 1. c. 18. & Arnobe cité dans la remarque B.*

KECKER-

(C) *Qu'il devora l'une de ses femmes.*] Hesiode observe que la premiere femme que Jupiter épousa, s'apelloit Metis (*a*). La voyant grosse il la devora, & devint lui-même gros d'enfant par ce moyen, & puis accoucha de Minerve. *Grauidam factam deglutivit, ut scripsit, Joannes Diaconus his verbis*, Καὶ ἔγκυον ταύτην ποιησάμενος, καταπίνει αὐτὴν, ἵνα μὴ ἄλλος τις τῶν θεῶν ἀποκυηθείη παρ' αὐτῆς ἀναιδὴς καὶ ἀπαίδευτος: quam cùm gravidam fecisset, deglutivit, ne quis alius Deorum nasceretur ex ea impudens ac fatuus. *Ex eo cibo mox ipse Jupiter pro uxore gravidus factus Palladem armatam è capite peperit* (*b*).

(a) Ζεὺς δὲ θεῶν βασιλεὺς πρώτην ἄλοχον θέτο Μῆτιν. Uxorem primam Metim sibi Jupiter adscit. *Hesiod. in Theog.*

(b) *Natal. Comes Mytholog. lib. 2. p.m. 90.*

(D) *Ce systême étoit fort propre à * corrompre les bonnes mœurs.*] „ (*c*) De ces actions infames de Juppiter les Auteurs Chretiens ont tiré „ de puissans argumens, pour convaincre les „ Payens touchant la fausseté de leurs Dieux, „ comme on peut voir en plusieurs endroits de „ Lactance, de Tertullien, de Clement Alexandrin, d'Arnobe, & de plusieurs autres. „ Car outre que de si horribles crimes ne peuvent „ compatir avec la divinité, les Gentils pouvoient prendre de là un juste pretexte pour s'adonner à toutes sortes de meschancetez. . . . „ ne croyant pas de faillir en imitant leurs Dieux. „ C'est aussi ce que veut dire Ion dans Euripide en la tragedie portant son nom :

„ - - - Οὐκ ἔτ' ἀνθρώπους κακοὺς
„ Λέγειν δίκαιον, εἰ τὰ τῶν θεῶν κακὰ
„ Μιμούμεθ', ἀλλὰ τοὺς διδάσκοντας τάδε.
„ *Il ne faut point blasmer les hommes malfaisans*
„ *S'ils imitent les Dieux, mais rejetter le blasme*
„ *Sur ceux dont les forfaits leur servent de patron.*„

* *Voyez Mr Arnauld dans la 5. denonciation du peché Philosophique p. 32.*

(c) *Meziriac sur Ovide pag. 419 420.*

Meziriac fait cette note sur un passage d'Ovide, où Phedre (*d*) remarque que le scrupule de l'inceste étoit bon au tems grossier de Saturne, mais que sous le regne de son successeur il devoit être permis à une femme de coucher avec son beau-fils. Jupiter, dit-elle, marié avec sa sœur, autorise tout :

Nec quia privigno videar coïtura noverca
Terruerint animos nomina vana tuos.
Ista vetus pietas, ævo moritura futuro
Rustica Saturno regna tenente, fuit.
Jupiter esse pium statuit quodcunque juvaret,
Et fas omne facit fratre marita soror.

(d) *In epist. ad Hippolytum.*

Ovide (*e*) tombe là dans une faute bien grossiere, puis qu'il est certain que Saturne fut marié avec sa sœur, tout comme Jupiter avec la sienne. On pourroit joindre au passage d'Euripide que Meziriac a cité cent autres passages de la même force. Rien n'est plus ordinaire dans les anciens Poëtes, que de voir des gens qui pour excuser leurs crimes, soutiennent ou qu'ils n'ont fait qu'imiter les Deux, ou que les Dieux les ont poussez à faire du mal *. Mais pour ne rien dissimuler, il faut dire à la gloire des Payens, qu'ils n'ont point vêcu selon leurs principes. Il est vrai que la corruption des mœurs a été extrême dans le Paganisme, mais il s'y est trouvé beaucoup de gens qui n'ont point suivi l'exemple de leurs faux Dieux, & qui ont preferé les idées de l'honnêteté à une si grande autorité. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les Chretiens dont le systême est si pur, ne cedent presque en rien aux Gentils par raport au vice. C'est un abus que de croire que les mœurs d'une Religion repondent aux dogmes de la confession de foi.

(e) *Meziriac pag. 419 fait cette remarque.*

* *Voyez l'article d'Helene, remarque B.*

(E) *Que de l'aigle qui lui portoit du nectar.*] Une femme nommée Moero, Auteur d'un poëme (*f*) qui avoit pour titre la *Memoire*, dit que Jupiter à l'insu de tous les Dieux étoit nourri dans une caverne de l'Ile de Crete, par des colombes qui lui aportoient de l'ambrosie, & par un aigle qui lui aportoit du nectar. L'ambrosie venoit de l'Ocean, & le nectar étoit tiré d'une pierre. Jupiter ayant detrôné Saturne immortalisa cet aigle, & le transporta dans les cieux :

(f) *Athen. lib. 15. p. 490.*

Νέκταρ δ' ἐκ πέτρης μέγας αἰετὸς αἰὲν ἀφύσσων,
Γαμφηλῇ φορέεσκε [πιὼν] Διὶ μητιόεντι.
Τὸν καὶ νικήσας πατέρα Κρόνον εὐρύοπα Ζεὺς,
Ἀθάνατον ποίησε καὶ οὐρανῷ ἐγκατένασσεν (g).
Nectar verò ex saxo ingens aquila semper hauriens,
Advolans portabat consulto prudentique Jovi.
Eam victo patre Saturno Juppiter altisonus,
Immortalitate donatam, in cœlo habitare voluit.

(g) *Id. ib. p. 491.*

(F) *Mr. Charpentier ne raporte pas fidelement.*] Je parle de M. Charpentier de l'Academie Françoise. Il croyoit haranguer le Roi à la tête de l'Academie après la prise de Mons; mais ce Prince ne voulut point de harangues ce coup-là. Celle de Mr. Charpentier fut inserée dans le Mercure Galant du mois de Mai 1691. On y trouve que le Roi est comme le Jupiter d'Homere, contre qui tous les autres Dieux sont unis, & qui après leur avoir reproché la

vanité

K.

KECKERMAN (BARTHELEMI) nâtif de Dantsic, y fut Professeur en Philosophie vers le commencement du XVII. siecle. Il avoit été auparavant Professeur en langue Hebraïque à Heidelberg. Il a composé un très-grand nombre d'Ouvrages, où il fait paroître (*A*) plus de methode que d'esprit. Il étoit Calviniste. Il mourut l'an 1609. à l'âge de 38. ans *. Ses livres sont pleins (*B*) de pillage, & ont été bien pillez.

* *Konig met sa naissance à l'an 1571. & sa mort à l'an 1609. Vossius lui donne 42. ans de vie.* De scient. Mathem. pag. 262.

KELLER (JAQUES) l'une des bonnes plumes qui fussent parmi les Jesuites d'Allemagne vers le commencement du XVII. siecle, nâquit à † Seckingen l'an 1568. Il se fit Jesuite l'an 1588. & après qu'il eut regenté les belles lettres, la Philosophie, la Theologie Morale & la Theologie Scholastique, il fut apellé au gouvernement; car on lui donna le Rectorat du College de Ratisbonne, & puis celui du College de Munich. La premiere de ces deux charges dura deux ans, mais la seconde lui fut laissée pendant seize années de suite. Il fut long tems Confesseur du Prince Albert de Baviere, & de la Princesse son épouse, & il fut souvent consulté & employé par l'Electeur Maximilien dans des affaires d'importance. Il disputa publiquement avec le plus celebre ‡ Ministre du Duc de Neubourg, & s'il en faut croire ses (*A*) confreres, il le vainquit. Il publia quelques livres (*B*) de controverse, & divers Ouvrages de Politique sur les affaires du tems. Il prit un nom deguisé à la (*C*) tête de ses Ecrits politiques. Il mourut à Munich le 23. de Fevrier 1631. ┼

† *C'est une des quatre villes Forêtieres.*

‡ *Nommé Jaques Hailbrunner.*

┼ *Tiré de Nathanael Sotuel in Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu pag. 373 374.*

KEPLER

vanité de leur dessein, leur fait voir par experience que sa force est inébranlable; & tandis qu'ils tirent contre lui, il les enleve tous avec le globe de la terre & de la mer. Ne lui en deplaise, Jupiter dans Homere (*a*) ne met point cela en experience; il ne fait que s'en vanter; il ne fait que menacer.

(*a*) *Voyez le* 8. *livre de l'Iliade au commencement.*

(*A*) *Plus de methode que d'esprit.*] Il a fait des systêmes de presque toutes les sciences. Voici le jugement que Vossius fait de lui. *Parum idoneè judicat de eo* (Diogene Laërtio) *vir cæteroquin eruditus, sed novellorum scriptorum quam antiquitatis studiosior Bartholomæus Keckermannus. Ait ille libro suo de historia, scripsisse Laërtium* languidè & frigidè, sæpè tamen non inutiliter. *Quæ frigida profectò laus est operis utilissimi & auro contra non cari. Quippe ex quo discere sit cum alia tam multa ad historiam temporum pertinentia, tum præclara tot veterum apophthegmata quorum Keckermannus, malo sanè exemplo, Erasmum laudare mavult autorem quàm Plutarchum, Laërtium & similes* (*b*).

(*b*) *Vossius de Histor. Græcis pag.* 223.

(*B*) *Ses livres sont pleins de pillage, & ont.*] J'ai raporté ci-dessus (*c*) la plainte d'un Ecrivain Ecossois, qui avoit été volé par Keckerman. Un autre Ecossois (*d*) fit tout le contraire; il vola Keckerman: c'est ce que Thomasius (*e*) remarque dans son recueil des Plagiaires. Il accuse (*f*) de ce même crime quelques autres Ecrivains par raport à Keckerman.

(*c*) *Au* 1. *vol. p.* 987. *col.* 2.

(*d*) *Nommé* Andreas Aidius.

(*e*) *Numero* 349. *pag.* 153.

(*f*) *Ibid. n.* 351.

(*A*) *S'il en faut croire ses confreres, il le vainquit.*] Alegambe & Sotuel disent que Jaques Hailbrunner fut tellement pressé dans cette dispute, qu'il fut presque reduit à ne dire mot, & qu'il en tomba malade la nuit suivante, ou qu'il fit semblant d'être malade, afin de n'être pas obligé de rentrer en lice le lendemain. *Tam fortiter pressus est, ut tantum non obmutuerit, morbumque reipsa nocte illa contraxerit, vel ne cogeretur iterum in arenam descendere, callide simularit* (*g*).

(*g*) *Alegambe & Sotuel in Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu.*

(*B*) *Il publia quelques livres de controverse.*] En voici les titres. *Tyrannicidium, seu scitum Catholicorum de tyranni internecione adversus inimicas Calviniani Ministri Calumnias in Societatem Jesu jactatas*, à Munich 1601. *in* 4. en Latin & en Allemand. *Papatus Catholicus, seu demonstratio fundamentalis veritatis Ecclesiæ Catholicæ Romanæ contra Jacobum Hailbrunner*, à Munich 1616. 2. vol. *in fol.* en Allemand. *Compendium ejusdem operis*, là même au même tems *in* 4. *Agonia seu sudor mortualis Jacobi Hailbrunneri, hoc est refutatio Hailbrunneri qui extremam unctionem insectatus fuerat scripto libro*, la même 1618. *in* 4. en Allemand. *Fasciculus olidus* 50. *flosculorum, id est absurditas prædicantium in* (*h*) *Collo-quio Ratisbonensi.* Il se donna le nom de *Jacobus Silvanus* à la tête de cet Ouvrage imprimé l'an (*i*) 1604. *in* 4. Il se donna le même nom dans un Ouvrage imprimé à Ingolstad l'an 1607. & intitulé *Philippica in anonymum quendam Prædicantem qui Societatem Jesu mendaciis oneravit.* Les Bibliothecaires des Jesuites n'ont point fait mention de ce livre de Jaques Keller. Le Sieur Placcius (*k*) nous aprend que c'étoit une reponse à un écrit Allemand, où l'on avoit recueilli plusieurs passages tirez des Ouvrages seditieux de quelques Jesuites. L'Auteur du recueil refuta la Philippique de Keller l'an 1608. sa reponse est intitulée *Antiphilippica*: c'est un Ouvrage Allemand, où l'on acheva de recueillir ce qui se trouve de seditieux dans les écrits de Jesuites (*l*). L'Auteur de ces deux recueils étoit Conseiller de l'Electeur Palatin, & se nommoit *Michael Loeffenius* (*m*).

(*h*) *Et non pas* Collegio, *comme dit* Placcius de Pseudonymis pag. 261.

(*i*) *Tiré d'Alegambe & de Sotuel ubi supra.*

(*k*) *Placcius ibid.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Deckher. de Scriptis adespotis pag.* 153.

(*C*) *Un nom deguisé à la tête de ses Ecrits politiques.*] La sanglante guerre qui a desolé l'Allemagne depuis l'an 1618. jusques à la paix de Munster, a été sans doute une guerre de religion; car la ligue que les Protestans formerent, & à laquelle ceux de l'autre religion oppose-

tent

KEPLER (Jean) l'un des plus grans Aſtronômes de ſon ſiecle, nâquit à Wiel au païs de Wirtemberg le 27. de Decembre 1571. Il commença ſes études de Philoſophie à Tubinge l'an 1589. & deux ans après il étudia les Mathematiques dans la même Univerſité ſous le fameux Michel Mœſtlin. Il y fit tant de progrés que dès l'an 1595. il compoſa un très-beau livre *, qui fut imprimé à Tubinge l'année ſuivante. Il avoit été dejà apellé à Grats dans la Styrie, pour y enſeigner les Mathematiques †. Tycho Brahé s'étant établi dans la Boheme, & y ayant obtenu de l'Empereur toutes ſortes de commoditez pour perfectionner l'Aſtronomie, ſouhaita paſſionnément d'avoir Kepler auprès de lui ; & il lui écrivit tant de lettres ſur ce ſujet, qu'il l'engagea à quitter l'Academie de Grats, & à ſe tranſporter en Boheme avec ſa famille & avec ſa Bibliotheque l'an 1600. ‡. Kepler gagna pendant le voyage une fievre quarte qui dura ſept ou huit mois, de ſorte qu'il ne put pas rendre à Tycho Brahé tous les ſervices qu'il étoit capable de lui rendre. Il fut même un peu mecontent des reſerves qu'on avoit pour lui ‡; car Tycho Brahé ne lui communiquoit pas tout ce qu'il ſavoit : & comme il mourut l'an 1601. il ne donna pas le tems à nôtre Kepler de lui être fort utile,

* *Intitulé*, Prodromus Diſſertationum de proportione orbium cœleſtium, deque cauſis cœlorum numeri, magnitudinis, motuumque periodicorum genuinis & propriis &c.

† *Tiré de Gaſſendi in vita Tychonis Brahei lib. 5. pag m. 451.*

‡ *Id. Gaſſend. pag. 456. & 459.*

‡ *Ibid. pag. 460.*

rent une ligue Catholique dont l'Electeur de Baviere fut le chef, devoit ſa naiſſance aux ſoupçons qu'on eut que la Cour Imperiale animée par les Jeſuïtes vouloit caſſer la paix de Paſſau. L'Electeur de Baviere Prince très-habile, ne ſouffrit point que l'on accuſât impunément les Catholiques d'un tel deſſein. Il fit publier des livres où l'on accuſoit les Proteſtans de s'être liguez pour des deſſeins pernicieux, & nommément pour oprimer l'Egliſe Romaine. Cette accuſation parut l'an 1621. dans un Ouvrage intitulé *Cancellaria ſecreta Anhaltina, id eſt, Occulta Conſilia, Inaudita Propoſita, Periculoſæ adinventiones, & prodigioſæ Machinationes Capitum ac Directorum unionis correſpondentium in Germania, occaſione Rebellionis Bohemicæ ad ejuſdem Coronæ, & Imp. Rom. perniciem agitata. Poſt nuperam illam, omnibus poſteris memorabilem Victoriam Pragenſem*, 8. Novemb. 1620. *in Originalibus Scripturis ac documentis Cancellariæ Anhaltinæ, Divinâ Providentiâ deprehenſa.* Les Princes Proteſtans firent refuter ce livre, que l'on pretendoit (*a*) avoir été compilé par Guillaume Jocher Conſeiller de l'Electeur de Baviere, & par le Docteur Leickard. On a cru que ces Princes ſe ſervirent (*b*) de la plume de Volrad Pleſs, Conſeiller de l'Electeur Palatin. Nôtre Jaques Keller le crut, car il refuta leur refutation par un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1624. ſous ce titre : *Volradi* (*c*) *Pleſſii Heidelbergenſis olim Conſiliarii Ajax poſt oppugnatam fruſtra Cancellariam Anhaltinam in ſpongiam incumbens, ſive Appendix Cancellariæ Anhaltinæ, auctore Fabio Hercyniano J. C.* Alegambe & ſon Continuateur ont ignoré que leur confrere ait pris à la tête de cet Ouvrage le nom de *Fabius Hercynianus.* Il l'avoit pris dès l'année precedente, en repondant à un livre que Louïs Camerarius avoit publié l'an 1622. ſous le titre de *Cancellaria Hiſpanica : adjecta ſunt Acta publica, hoc eſt : Scripta & Epiſtolæ authenticæ, è quibus partim infelicis belli in Germania, partim Proſcriptionis in Electorem Palatinum ſcopus præcipuus apparet. Adjecti ſunt ſub finem Flores Scoppiani, ex Claſſico belli Sacri.* Cet Ouvrage a un autre titre apres la table des matieres, ſavoir *viva demonſtratio cauſſarum præſentis in Germania belli religionis ergo ſuſcepti.* La reponſe du Jeſuïte Keller à ce livre de Camerarius eſt intitulée *Litura, ſeu Caſtigatio Cancellariæ Hiſpanicæ, à Ludovico Camerario Excancellario Bohemico, Exconſiliario Heidelbergenſi &c. inſtructæ. Auctore Fabio Hercyniano J. C.* On en fit une nouvelle édition l'an 1624. à laquelle on mit ce titre : *Cancellariæ Anhaltinæ, pars ſecunda. In qua non ita pridem à quibuſdam edita Cancellaria Hiſpanica nervosè ſimul & lepidè refutatur : tum ex quibuſdam interceptis ad Gaborem litteris, Hungaricorum qui ſequuti ſunt & adhuc durant motuum incentores ſeu auctores demonſtrantur. Auctore Fabio Hercyniano J. C.* Alegambe & ſon Continuateur ont ignoré que Jaques Keller prenne ce faux nom dans le titre de cet Ouvrage. Ils ne l'ont pas ignoré à l'égard des deux écrits dont je vais donner le titre, *Rhabarbarum domandæ bili quam in Apologia ſua procritavit Ludovicus Camerarius propinatum a Fabio Hercyniano J. C. anno* 1625. *Tubus Galilæanus, hebeſcentibus Ludovici Camerarii oculis, in litura Hiſpanicæ Cancellariæ male advertentibus, ad clariùs videndum tornatus, à Fabio Hercyniano. Additis in fine teſtimonii cauſâ, & pro Tubo, & pro Rhabarbaro, ipſius Camerarii epiſtolis anno* 1625. Nicolas Harſtein repondant à l'Ajax ou à l'*appendix Cancellariæ Anhaltinæ*, obſerve que le Jeſuite qui en étoit l'Auteur étoit fort accoutumé à ſe deguiſer. *Nihil* (*d*) *huic homini inſolens eſſe, ut veritatem, ita nomen ſuum pervertere & modò ſub Aurimontii* (*à matre ſua Goltbergera*) *modò ſub Didaci Tamiæ, modò ſub Fabii Hercyniani* (*à ſylva Hercynia, ſive Nigra, prope quam ſupra Baſileam in oppido Seckingen natus eſt*) *nomine fallere, & his literis, J. C. quæ non Juriſconſultum, ut alias, ſed Jacobum Cellarium denotant, lectori imponere.* Voilà des deguiſemens qui n'ont pas été conus aux deux Jeſuites qui ont compilé la Bibliotheque des Ecrivains de leur Ordre. Le même Nicolas Harſtein nous aprend que Jaques Keller étoit l'Auteur des *Myſteria politica* (*e*), Ouvrage qui fit grand bruit (*f*), & qui étoit fort injurieux à la Cour de France : mais il attribuë à un autre (*g*) Jeſuite l'Ouvrage qui étoit intitulé *ſecreta ſecretorum Calvino-Turcica*, dont l'Auteur avoit pris pour maſque le nom d'*Honeſtus Cogmandolus.* Celui qui lui repondit par un Ouvrage intitulé *Secreta ſecretorum Turco-Papiſtica*, prit le faux nom de *Juſtinus Juſtinopolitanus*, au lieu de *Ludovicus Camerarius* qui étoit ſon nom veritable. Les combats des Ecrivains ſur les matieres du tems étoient alors beaucoup plus graves qu'ils ne le ſont dans cette (*h*) guerre, & auſſi ardens en leur eſpece que ceux des guerriers. Aujourd'hui on ne fait preſque que des ſatires bouffonnes.

(*a*) *Keller dans l'*Appendix Cancellariæ Anhaltinæ, *dit que cette pretenſion eſt fauſſe.*

(*b*) *Nicolas Harſtein le nie dans la preface de ſa* Reſponſio apologetica *à l'Ajax de Fabius Hercynianus.*

(*c*) *Alegambe s'eſt trompé a ce nom ; il a dit* Bleſſii, *& que cet homme étoit Chancelier. Le P. Sotuel n'a point corrigé ces deux fautes : il a mis* Belſſii *&c. Le Sr. Placcius* de anonymis n. 256. p. 71. *ne les a point corrigées, & a mis fauſſement cet Ouvrage au nombre des anonymes, ne ſachant pas que l'Auteur s'y donne le nom de* Fabius Hercynianus.

(*d*) *Nicolaus Harſteinius, Sicamber in præfat. reſponſionis apologeticæ imprimée l'an* 1625.

(*e*) Legat myſteria politica nuper à vobis, & quidem à te Jacobe Kellere (ut multorum fuit opinio) edita. *Nicol. Harſteinius Apolog. pag.* 8. dans le Mercure François tom. 12. on donne ce livre à un Italien.

(*f*) *Voyez le Mercure François tom.* 11. *pag.* 1062. *& ſeq.*

(*g*) *Harſteinius ib. pag.* 10.

(*h*) *On écrit ceci au mois d'Octobre* 1695.

utile, ni de profiter beaucoup auprés de lui. Depuis ce tems-là Kepler eut le titre de Mathematicien * de l'Empereur toute sa vie, & s'aquit de plus en plus une belle reputation (*A*) par ses Ouvrages. L'Empereur Rodolphe † le chargea de mettre la derniere main aux tables de Tycho, qui devoient être nommées Rodolphines ‡. Kepler s'y apliqua soigneusement; mais les Thresoriers (*B*) de l'Epargne furent si mal intentionnez contre lui, qu'il ne put les publier qu'en l'année 1627. Il mourut au mois de Novembre 1630. à Ratisbonne, où il sollicitoit le payement des arrerages de sa pension ⊥. Louïs KEPLER son fils, Medecin à Konisberg dans la Prusse, acheva de faire imprimer le *Somnium, Lunarisve Astronomia* de son pere; & il eut bien peur (*C*) que ce soin ne le fit mourir.

* *Voyez la remarque des fautes de Moreri.*

† *Gassendi ibid. lib. 6. pag. 471.*

‡ *Elles ont paru sous ce titre.*

⊥ *Gassendi ibid. pag. 472.*

(*A*) *Une belle reputation par ses Ouvrages.*] Je me contente de marquer le titre de quelques-uns de ses livres. *Harmonices mundi libri V. Apologia pro sua harmonica mundi contra demonstrationem analyticam Roberti de Fluctibus. De Cometis libri tres. Ad Vitellionem Paralipomena, quibus Astronomiæ pars optica traditur. Epitome Astronomiæ Copernicanæ. Astronomia nova, seu physica cælestis tradita commentariis de motibus stellæ Martis ex observationibus Tychonis Brahei. Chilias logarithmorum in totidem numeros rotundos. Supplementum Chiliadis logarithmorum. Nova stereometria doliorum vinariorum & stereometriæ Archimedeæ supplementum. Dioptrice. De vero natali anno Christi. Ecloga Chronica de tempore Herodis Herodiadumque, baptismi, ministerii, passionis, mortis & resurrectionis Christi, deque tempore belli Judaici. Tychonis Brahei Hyperaspistes adversus Scipionis Claramonti Anti-Tychonem in aciem productus.* Cela suffit pour montrer que Jean Kepler n'étoit pas un de ces genies qui ont de la force dans une petite sphere, il étendoit son activité sur un grand nombre d'objets. Voyez à la marge du texte de cet article le titre du premier livre qu'il publia. C'est le même que son *mysterium cosmographicum*, & c'est celui de tous ses Ouvrages qu'il estimoit le plus. Il en fut tellement charmé pendant quelque tems, qu'il avoüa qu'il ne renonceroit pas pour l'Electorat de Saxe, à la gloire d'avoir inventé ce qu'il debitoit dans ce livre. (*a*) *Thomas Lansius in Mantissa orat. pag. 792. memorat, Keplerum aliquando à se rogatum, quem ex editis à se libris loco dignaretur præcipuo, primatum dedisse Mysterio cosmographico, testatum in illo scripto quinque corporum regularium sublime secretum tot seculis absconditum pandi: inventum autem illud, cum adhuc recens esset, tanti se fecisse, ut, si eodem tempore Saxoniæ electoratus sibi dono oblatus fuisset, addita conditione, alterutrum, aut donum aut inventionem repudiandi: amplissima & tot metallorum copiis fœta provincia excidere, quàm invidenda & perpetuam gloriam secum ductura inventione carere maluerit.*

(*a*) *Konig. Biblioth. pag. 444. in voce* Keplerus.

(*B*) *Les Thresoriers de l'Epargne furent si mal intentionnez.*] Malheur aux savans qui dependent de ces Messieurs, & qui ne peuvent perfectionner un Ouvrage sans la bonne humeur des Intendans des Finances, gens qui pour bien servir le Prince, doivent fatiguer par mille difficultez ceux à qui il fait des pensions. Ils lui laissent par ce moyen, sans qu'il lui en coûte beaucoup, la gloire de la liberalité. Je me sers des expressions de Gassendi pour marquer le mecontentement de Kepler. (*b*) *Alacriter quidem ille se accinxit; verùm illæ brevi, ac aliæ deinceps, partim ex operis natura, partim ex tergiversatione Præfectorum ærarii, subortæ fuere difficultates, ut priusquàm Tabulæ perfectæ, evulgatæque fuerint, annus sæculi* XXVII. *adventârit. Conquestus est certè ab annis* XI. *ac* III. *configi se limis Præfectorum oculis; & cùm anno* IX. *specimen laboris insigne, Commentaria de motibus Stellæ Martis edidisset, ac Rudolphus præter editionis impensas, persolvi illi confestim mandasset, tum stipendiorum residua, quæ, inquit,* ad duo millia monetæ argenteæ majoris excreverant, *tum alia insuper duo millia; expostulabat tamen adhùc biennio pòst, decreta Rudolphi in se munificentissima nullum eventum consequi, ac se incassum facere sumptus, pulsareque jam Cameræ Silesiacæ, jam Imperialis ærarii fores.* Kepler ne fut pas moins rebuté par les Financiers sous l'Empereur (*c*) Matthias, que sous Rodolphe. Il eut besoin de continuer sa patience sous l'Empire de Ferdinand, mais enfin il toucha ses arrerages. (*d*) *Perseverarunt adhuc querelæ post exactum* XIX. *quo Ferdinandus Matthiæ successit, etiamque post* XXI. *quo edidit partem doctrinæ Copernicanæ theoricam juxta quam deductio tabularum foret: quousque optimus Imperator rebus licet nondum penitus compositis etiam vetera quæ Antecessores debebant stipendia persolvit, ac ut necessarii ad maturationem editionemque operis sumptus suppeditarentur mandavit.* La ponctualité à lui payer sa pension fut interrompuë, car la raison pour laquelle il alla à Ratisbonne l'an 1630. fut qu'il avoit à solliciter le payement de ses arrerages (*e*).

(*b*) *Gassendus in vita Tychonis Brahei, lib 6. p. m. 471.*

(*c*) Licet anno insequente Matthias Rudolphi successor & continuari stipendia, & exsolvi residua jussisset, querebatùr tamen anno XVI. exspectare se adhuc mandatorum exoptatissimum effectum. *Id. ibid.*

(*d*) *Id. ib.*

(*C*) *Il eut bien peur que ce soin ne le fit mourir.*] Le dernier Ouvrage que Jean Kepler composa fut la description de la Lune: il n'eut pas la joye de le publier, car il mourut pendant le cours de l'impression. Jaques Bartschius son gendre, & son fidelle sectateur dans les opinions astronomiques prit soin de ce livre, & continua de le mettre sous la presse; mais la mort vint interrompre cette occupation. Louïs Kepler fils de l'Auteur fut si étonné de ces accidens, qu'on eut mille peines à lui faire prendre la resolution de se mêler de cet Ouvrage. Il craignoit d'y perdre la vie, comme son pere & son beau-frere l'y avoient perduë, & il falut que sa belle-mere, veuve de Jean Kepler, femme qui dans les difficultez de la pauvreté se trouvoit chargée d'enfans, employât bien des prieres, & bien des raisons pour l'engager à cette entreprise. Enfin elle en vint à bout. Un savant Professeur d'Utrecht s'est servi de ces circonstances, pour decrier la doctrine de Jean Kepler touchant le monde de la Lune. *Unum*, dit-il, *præterire nequeo, quod spectat Selenographiæ Keplerianæ natalet, unde jure merito male ominor Levaniæ, ejusquè incolis.* Il raconte la mort de l'Auteur, & celle de Bartschius, & puis il ajoûte,

(*e*) Cum ... anno XXX. ... ad Comitia Ratisbonensia, ut stipendiorum residua postularet, se contulisset, incidit in ardentem febrim, ex eaque obiisse initio Decembris, ut certe ad Deodatum scripsit Beneggerus, cum & eximius Eichstadius ad me scripserit, fuisse eum catharro exstinctum, quem apostemata quædam cerebri ob nimiam equitationem præcesserant. *Id. p. 472.*

mourir. Les opinions de Jean Kepler sont quelquefois assez singulieres: on diroit qu'il a donné à la Terre (*D*) une ame doüée de sentiment. On veut qu'il ait fourni de très-belles (*E*) ouvertures à Mr. Descartes. On peut le mettre au rang

ajoûte: *Ista vero ut intellexit Ludovicus Keplerus, Johannis filius, novercæ viduæ inopis ac liberis onustæ precibus atque erga patrium nomen affectu, vix vinci potuit ut libelli inchoatæ editioni absolvendæ manum admoveret, territus (quod ipse fatetur) improviso & patris & affinis obitu, metuensque ne cum illis in Levaniam relegaretur* (*a*).

(D) *Qu'il a donné à la Terre une ame.*] Vossius (*b*) ayant remarqué combien il étoit absurde de mettre la terre au nombre des Dieux, la terre, dis-je, que tout le monde prenoit pour un corps, & que l'on fouloit aux pieds, & que l'on couvroit de toutes sortes de vilainies, ajoûte que les plus sages virent bien cette absurdité, & qu'ils dirent que la terre étoit ou un animal, ou une partie du grand animal que l'on apelle le monde. Kepler n'a pas été éloigné de ce sentiment, continuë-t-il, car non seulement il a dit que le mouvement diurne de la terre vient de l'ame de la terre, mais aussi qu'elle s'aperçoit de l'aparition des Cometes, qu'elle en tremble, qu'elle en suë de frayeur, & que de là viennent de grandes pluyes. „ Audiamus (*c*) eum loquentem libro de cometis anni post millesimum & sexcentesimum „ septimi, atque item duodevigesimi: *Facultas mundi sublunaris cometam* PERSENTISCIT, ET OBSTUPESCIT, *unaque facultates cæteræ omnium rerum sublunarium*, Ac postea: *Facultas telluris, insolenti Cometæ apparitione* CONSTERNATA, *uno terrestris superficiei loco multum exsudat vaporum, pro qualitate illius partis sui corporis, hinc diuturnæ pluviæ, & eluviones.* „ Gassendi observe que selon Kepler toutes les étoiles sont animées, & que comme les animaux se meuvent par le moyen de leurs muscles, la terre & les planetes ont aussi des muscles proportionnez à leur masse; & qui sont l'instrument par lequel elles se meuvent. Il donnoit au Soleil une ame très-noble & très-active, & il veut que les rayons du Soleil mettent en action l'ame des planetes. (*d*) *Adnoto dumtaxat Keplerum ita sidera fecisse animata, ac ut instrumenta motus in Animalibus sunt fibræ digestæ per musculos; sic censuisse illum esse & in Terra, & in Planetis cæteris ingenteis fibras aliquas pro ratione molis cujusque, per quas Anima vim suam motricem exerceat. Censuit verò etiam, præter specialeis Animas, & vireis, quæ insunt in cæteris, esse in ipso Sole Animam nobilissimam, potentissimamque, quæ dum Solem circa proprium axem (à centro Mundi propterea non discedentem) circumagit, immateriatas species (sic enim appellat) irradiando circumfundit, quibus Planetæ velut correpti, ipsi Soli circumducantur.* Voyez ce que je cite de Monsieur Leibnitz (*e*), & remarquez bien qu'il seroit assez difficile de refuter la supposition de Kepler; car nous ne sommes guere plus en état de bien savoir si la terre est animée, que l'est un pou de savoir si nous sommes animez. Un pou se contente de se nourrir de ce qu'il succe à la surface de nos corps, il ne sait point si nous pensons, il ne peut pas même decouvrir les ressorts internes qui nous meuvent. Pouvons-nous faire plus de decouvertes sur la question si la terre pense, & si elle a des sentimens, qui comme les nôtres determinent certains ressorts interieurs à se mouvoir d'une certaine façon?

(*a*) *Gerardus de Vries in Dissertatione de Lunicolis pag. 253. 254. Elle est imprimee avec la Physiologie de Daniel Voet à Utrecht 1688.*

(*b*) *Vossius de origine & progressu idololatriæ lib. 2. c. 62. sub fin. pag. m. 641.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Gassend. Physica sect. 2. lib. 3. c. 6. Oper. to. 1. p. m. 635.*

(*e*) Tantarum tamque constantium veritatum causas dare nondum potuit (*Keplerus*) tum quod Intelligentiis aut sympathiarum radiationibus inexplicatis haberet præpeditam mentem, tum quod nondum illius tempore Geometria interior & scientia motuum eo quo nunc profecissent. *Act. Erudit. Lips.* 1689. *pag.* 82. 83.

(E) *De très belles ouvertures à Monsieur Descartes.*] Voici ce que Monsieur Baillet en confesse. Kepler, dit-il (*f*), *avoit particulierement cultivé l'Astronomie & l'Optique, & quoi qu'il ait laissé apres lui beaucoup de choses à decouvrir ou à perfectionner, il faut avouër neanmoins que la lecture de ses écrits n'avoit pas été inutile à Monsieur Descartes.* En un autre (*g*) endroit il marque trois choses qui semblent avoir été communes à Mr. Descartes avec Jean Kepler. „ La premiere est la connoissance des tourbillons celestes, „ dont on pretend que Kepler a eu l'idée au moins „ confuse, aussi bien que Jordanus Brunus. La „ seconde est l'explication de la pesanteur que Kepler a donnée le premier par la comparaison des brins de paille, qui par le mouvement „ d'une eau qu'on fait tournoyer dans un vase, „ se rassemblent dans le centre. La troisiéme „ est la connoissance de l'Optique, dans laquelle le Monsieur Descartes a reconnu Kepler pour „ son maître dès l'an 1638. Voicy le temoignage qu'il en rendit au Pere Mersenne. Celuy, dit-il (*h*), qui m'accuse d'avoir emprunté de Kepler les *ellipses* & les *hyperboles* de ma „ Dioptrique, doit être ignorant, ou malicieux. Car pour l'*ellipse*, je ne me souviens „ pas que Kepler en parle; ou, s'il en parle, „ c'est assûrément pour dire qu'elle n'est pas „ l'*anaclastique* qu'il cherche. Et pour l'*hyperbole*, je me souviens fort bien qu'il pretend demontrer expressément que ce n'est pas „ elle non plus, quoy qu'il dise qu'elle n'est „ pas beaucoup differente. Or je vous laisse „ à penser, si je dois avoir appris qu'une chose „ fût vraye, d'un homme qui a tâché de prouver qu'elle étoit fausse. Ce qui n'empêche „ pas que je n'avouë que Kepler a été mon premier Maître en Optique, & qu'il est celuy „ de tous les hommes qui en a sçû le plus d'entre ceux qui l'avoient devancé. „ Monsieur Leibnitz dont j'ai raporté les paroles concernant les tourbillons, touche en un autre lieu ce qui concerne la pesanteur. Il pretend que c'est à Kepler que nous sommes redevables de la cause de ce phenomene, & il accuse Monsr. Descartes de s'être servi de cette excellente decouverte, sans en attribuer l'invention à celui à qui elle apartenoit. (*i*) *Ipsi (Keplero) primum indicium debetur veræ causæ gravitatis, & hujus naturæ legis, à qua gravitas pendet, quod corpora rotata conantur à centro recedere per tangentem, & ideo si in aqua festucæ vel paleæ innatent, rotato vase, aqua in vorticem acta, festucis densior, atque ideo fortius quam ipsæ, excussa à medio, festucas versus centrum compellit; quemadmodum ipse diserte duobus & amplius locis, in Epitome Astronomiæ exposuit; quanquam adhuc subdubitandus, & suas ipse opes ignorans, nec satis conscius quanta inde sequerentur; tum in Physica, tum speciatim in Astronomia. Sed his deinde egregie usus est Cartesius, etsi more suo autorem dissimu-*

(*f*) *Vie de Descartes tome 1. pag. 226.*

(*g*) *Au 2. tome pag. 542. Il cite Mr. Leibnitz* tom. 1. Act. Erudit. Lips. *qui en effet parle ainsi pag. 187.* Cl. Speissius . . . notat solemne fuisse *Cartesio* præterire nomina autorum, & exemplum affert mundanorum vorticum, ad quos Jordanus Brunus & Johannes Keplerus ita digitum intenderint, ut tantum istud vocabulum ipsis defuisse videatur.

(*h*) *Tom. 3. des lettr. pag. 397.*

(*i*) *Acta Erudit. Lips. 1689. pag. 83.*

rang des Auteurs * qui ont dit qu'ils estimoient plus une production d'esprit, qu'une Souveraineté. Mr. Moreri a fait (*F*) plus de fautes d'omission, que de commission.

* Voyez la remarque *A* à la fin.

KERMATIENS, Secte en Arabie. Voyez la remarque *A* de l'article ABUDHAHER.

KILIANUS (CORNEILLE) nâtif du Brabant, se rendit recommandable dans les fonctions de Correcteur d'Imprimerie, qu'il exerça pendant 50. ans chez Plantin avec beaucoup de capacité. Il ne se contenta pas de bien corriger les Ecrits des autres; il fit aussi des livres qui (*A*) meriterent d'être estimez. Il ne reüssissoit pas mal à faire des vers Latins: son Apologie (*B*) des Correcteurs contre les Auteurs le temoigne. Il mourut fort âgé le jour de Pâque 1607. La plûpart des choses que je viens de dire seront prouvées dans la remarque, où je raporte (*C*) son épitaphe.

KIRCH-

dissimularit. Voyez Mr. l'Evêque d'Avranches (*a*) qui cite quelques passages de Kepler, en reprochant à Mr. Descartes d'avoir derobé plusieurs choses à cet Allemand.

(*F*) *Mr. Moreri a fait plus de fautes d'omission que de commission.*] Les fautes de la premiere espece paroîtront facilement, à tous ceux qui prendront la peine de comparer son article avec celui-ci. Que seroit-ce si on le comparoit avec un article, où l'on auroit mis ce que je n'ai pas observé? Voici les fautes de commission. I. L'Empereur qui succeda à Rodolphe ne s'apelloit point Matthieu, mais Matthias. Ces deux noms sont très-differens, & personne ne le devoit mieux savoir que Monsieur Moreri, qui en qualité de Prêtre lisoit tous les jours dans le Breviaire. La fête de St. Matthieu, & celle de Saint Matthias n'y sont-elles pas distinctes? II. Il ne faloit pas dire que Kepler mourut *vers l'an 1620.* il faloit dire l'an 1630. une erreur de dix ans n'est point pardonnable, quand il s'agit d'un grand homme de nôtre siecle. III. Il ne faloit pas dire que Jean Kepler est diferent de Louïs Kepler, il faloit dire que Louïs Kepler étoit fils de Jean. Monsieur Moreri pouvoit éviter très-facilement la premiere faute, puis que Vossius qu'il copioit parle ainsi: (*b*) *Primum Rodolphi imperatoris, exinde* MATTHIÆ, *tandem & Ferdinandi Cæs. Mathematicus fuit.* Par occasion je dirai ici qu'avant que Kepler eût ce titre, il avoit été Professeur à Grats dans la Stirie. Son engagement avec Tycho Brahé pensa se rompre, à cause que les Etats de Stirie ne l'aprouvoient pas. (*c*) Tycho fit savoir à Kepler qu'il lui avoit procuré de plus gros gages à la Cour de l'Empereur, avec le caractere de Mathematicien de sa Majesté Imperiale, & qu'ainsi la perte des gages qu'on lui donnoit dans la Stirie ne devoit pas l'arrêter (*d*). Là-dessus Kepler se detacha de l'Academie de Grats. L'Empereur Rodolphe le fit son Mathematicien, mais il l'engagea à servir d'Arithmeticien à Tycho. Je (*e*) trouve que l'Empereur Matthias donna à Kepler un établissement fixe à Lints, & qu'il lui fit donner des gages par les Etats de la haute Autriche, qui furent payez pendant 16. ans. (*f*) *Neque enim sibi satis esse, quòd Cæsar etiam ante Imperium decrevisset idoneam, fixamque sedem Lincii; ac adjecisset exhibenda à Proceribus Austriæ supr-Anisanæ stipendia, quibus, donec res pacatiores evaderent, sustentaretur; uti & fuit illis reipsâ per annos sexdecim sustentatus.* Voilà pourquoi Vossius en parlant de la Stereometrie qui fut imprimée l'an 1617. apelle Kepler: (*g*) *Cæsaris Matthiæ & illustrium Ordinum Archiducalis Austriæ supra Onasum Mathematicus.* Je trouve aussi que Walstein établit Kepler à Sagan dans la Silesie, & ce fut là que cet Astronome fit imprimer la suite de ses Ephemerides l'an 1630. (*h*) *Deinceps autem anno* XXX. *post editas Sagani Silesiorum (ubi Dux Meckelburgi Wulstemius* (*i*) *sedem illi tribuerat) Ephemeridas* (*k*) *ad Comitia Ratisbonensia . . . se contulisset.*

(*a*) In censura Philosoph. Cartesianæ cap. 8. p. m. 216.

(*b*) Vossius de scient. Mathem. pag. 198.

(*c*) Ex inopinato literas accepit quibus Keplerus insinuavit non esse sibi integrum pactis conditionibus stare, quod à Styriæ proceribus quorum in ære erat, undequaque non probarentur. Gassend. in vita Tychon. Brahei lib. 5. pag. 459. ad ann. 1600.

(*d*) Id. ib.

(*e*) Deducto ad Cæsarem Keplero, lætatus est Cæsar ipsum convaluisse, ac testatus est velle se eum quidem Mathematicum sibi habere, sed addictum tamen Tychoni, quasi ministrum à calculis. Id. ibid. pag. 460. col. 1.

(*f*) Id. lib. 6. p. 471. col. 2.

(*g*) Vossius ubi supra pag. 340.

(*h*) Gassend. ibid. pag. 472. col. 2.

(*i*) C'est ainsi qu'il y a dans mon édition de Gassendi. Il faloit Walsteinius.

(*k*) Cela ne se doit entendre que de la 2. partie des Ephemerides; car la 1. fut imprimée à Lintz l'an 1617.

(*A*) *Il fit aussi des livres.*] Swertius (*l*) en a commencé la liste par ses paroles. *Scripsit* Etymologeticon Teutonicæ linguæ, *sive* Dictionarium Teutonico-Latinum à Justo Lipsio *laudatum. Typis Moreti* 1599. *in* 8. Ses autres Ouvrages sont des vers Latins, & la traduction Flamande de Philippe de Comines, & de (*m*) Louïs Guicciardin.

(*B*) *Son Apologie des Correcteurs contre les Auteurs.*] C'est une épigramme de 18. vers que l'on trouve dans le *Theatrum vitæ humanæ* (*n*) de Beyerlinch. Monsr. Chevillier l'a inserée dans son (*o*) Origine de l'Imprimerie de Paris; après avoir dit une chose qui merite d'être raportée. „ Nous ne chargerons pas neanmoins „ les Imprimeurs, ni les Correcteurs, de toutes les fautes qui sont dans les Imprimez. Ils „ ont leur excuse sur les Auteurs. Elles restent „ quelquefois dans une Edition par l'ignorance, ou par la negligence de celui qui a composé l'Ouvrage, ou qui a entrepris de le faire „ imprimer. Il a donné une Copie peu correcte, qui a été imprimée fidellement, par „ consequent avec les fautes du Manuscrit: „ mais il arrive que les Doctes, qui jugent sans „ flatter, venant à censurer ce qui merite de „ l'être; alors on accuse celui qui n'est point „ coupable, tout le mal ayant été fait uniquement par l'Auteur. Un fort habile Correcteur dans l'Imprimerie de Plantin appellé „ Corneille Kilian, a fait l'Apologie des Correcteurs contre les Auteurs, qui après s'être „ trompez, faute de science & de lumiere, & „ après avoir donné des Copies peu correctes „ ne laissent pas de s'en prendre aux Innocens. „

ON NE doit pas toûjours mettre les fautes des livres sur le compte des Imprimeurs.

(*C*) *Où je raporte son épitaphe.*] Elle fut faite par (*p*) François Swertius son ami, & consiste en ces paroles: *D. O. M.* CORNELIO KILIANO *Dufflæo, constantis laboris, & perennis industriæ laude ornato & amato viro. L. ann. Plantin. typographiæ correctorem gessit. Quam fideliter, perite, docte, ipsos rogate libros* elegan-

(*l*) Athen. Belg. pag. 190.

(*m*) Description du Païs-Bas.

(*n*) Tom. 7. pag. 327.

(*o*) A la page 203.

(*p*) Mr. Chevillier pag. 196. le nomme Pierre.

KIRCHMAN (Jean) celebre par ses Ouvrages, nâquit à Lubec le 18. de Janvier 1575. Il étudia dans sa patrie jusques à l'âge de 18. ans, après quoi il s'en alla à Francfort sur l'Oder, où il passa quatre années fort assidu aux leçons, & très-éloigné des amusemens & des debauches, à quoi la plûpart (*A*) des Ecoliers perdent leur tems. Il étudia en suite dans l'Academie d'Iene, & puis dans celle de Strasbourg. Il souhaitoit de voyager dans les païs étrangers, mais n'ayant pas assez de bien pour cela, il faloit qu'il refrenât son envie. Il ne fut pas long tems dans cette contrainte; car on lui donna à mener en France & en Italie le fils d'un Bourgmaître de Lunebourg. Il fut de retour en Allemagne l'an 1602. & s'étant arrêté à Rostoch il y fit tellement conoître sa capacité, que dès l'année suivante on lui donna la charge de Professeur en Poëtique. L'Ouvrage qu'il publia l'an 1604. *de funeribus Romanorum*, lui aquit la reputation d'un très-savant homme, & contribua peut-être à lui faire rencontrer un bon mariage aussi promtement qu'il le souhaitoit; car il n'avoit pas moins à cœur d'augmenter (*B*) le nombre des habitans de la terre, que celui des livres. Ce fut donc un bonheur tout particulier pour lui, que de trouver une femme la même année qu'il s'érigea en Auteur, veu sur tout que la femme qu'il rencontra lui fit atteindre * le but à quoi il visoit; car elle lui donna des enfans, outre qu'elle vêcut avec lui dans une (*C*) très-bonne intelligence. Comme il passoit pour un homme qui élevoit

* Quoniam vero præcipuus conjugii scopus quo Kirchmannus collimavit est procreatio liberorum, ... etiam hunc scopum attigit, & conjugium ex benedictione divina uti jucundum, ita & fœcundum habuit. Ex uxore quippe sua, illi ma, nunc proh dolor! vidua mœstissima, quinque liberos suscepit, filios tres & filias duas. *Orat. funebr. pag.* 531. *apud Witten, Memor. Philosoph. pag.* 531.

elegantia, nitore, fama æterna artis primos. Nec semper alienos tractavit, cum & suos reliquerit, latina oratione disertus, versificatu felix, patriam quoque eloquentiam excoluit, cultumque ejus & proprietatem revocavit. Obiit ætate operibusque gravis M. DC. VII. ipso paschatis festo (*a*).

(*A*) *A quoi la plûpart des Ecoliers perdent leur tems.*] On dispute depuis plusieurs siecles (*b*) s'il vaut mieux faire étudier ses enfans chez soi, que les envoyer aux Academies. Il y a des raisons pour & contre; mais ce que l'on peut dire de plus specieux contre l'envoi aux Academies, est que le peril d'être entrainé dans la debauche est fort grand. Les Ecoliers studieux sont rares, mais ceux qui detournent les autres ou par leur mauvais exemple, ou par leurs sollicitations, ou même par des railleries sont en grand nombre. Voici ce qu'on dit de nôtre Kirchmannus, & de la plûpart de ses camarades. (*c*) *Ibidem per quadriennium fere substitit; non cibos & potiones tantum percolando, non Churadrii vitam agendo, non ludicris aliorum exagitationibus, aut lascivis Gynacei lustrationibus se oblectando, non scurrilibus Turconum nugis optimum juventutis florem pessime corrumpendo, quibus egregiis, scilicet! exercitiis, deplorato & exulcerato hoc seculo, maxima,* (*d*) *proh dolor! Academicorum pars dedita est, sed lectiones & disputationes publicas diligenter visitando, cum viris doctis familiariter conversando, & interdiu noctuque bonis literis, quibus animum totum applicuerat, strenuè incumbendo.*

(*B*) *D'augmenter le nombre des habitans de la terre.*] Il est ici necessaire, plus qu'en d'autres lieux, de raporter les propres paroles de mon Auteur. Les voici. (*e*) *Quemadmodum prole animi bonas litteras promovere studuit Kirchmannus, ita etiam prole corporis humanum genus augere apud se constituit. Quamobrem eodem anno, quo Funera Romanorum publici juris fecit, iisque nominis sui funera planè exterminavit, vitæ sociam sibi elegit Virginem castissimam & pudicissimam.* Emerentiam, Joachimi Schelii, *Senatoris Rostochiensis prudentissimi, filiam.* Voilà un homme qui avoit à cœur le bien public; il ne bornoit pas son zêle au bien de la Republique des lettres, il vouloit aussi travailler à l'avantage de l'Etat en procreant des enfans: il consacroit & son esprit & son corps à l'utilité du genre humain. La savante Helene Piscopia Cornara ne lui ressembloit pas, car pour faire voir qu'elle marchoit sur les traces de Minerve la Déesse des sciences, qui garda toûjours sa virginité, elle se fit aggreger à l'Academie de *gli infecondi*. Mais d'ailleurs le très-docte Tiraqueau servoit d'exemple à nôtre Kirchman, car on dit que tous les ans il faisoit un livre, & un enfant. Voyèz les Nouvelles de la Republique des lettres (*f*) au sujet de Mademoiselle le Fevre.

(*C*) *Ils vêcurent dans une très-bonne intelligence.*] L'Oraison funebre assûre que pendant les 37. ans que leur mariage dura, ils n'eurent jamais besoin de se reconcilier. (*g*) *Quod conjugium felicibus auspiciis cœptum felici etiam successu non caruit. Tanto enim amore hi conjuges se mutuò sunt complexi, tantâ concordiâ septem & triginta annos transegerunt, ut nunquam in gratiam redire, aut ad aram Bonæ Deæ litare necesse ipsis fuerit.* Pomponius Atticus eut un semblable bonheur avec sa sœur & avec sa mere (*h*), mais non pas avec sa femme. L'Auteur de l'Oraison funebre pretend que cette concorde conjugale de nôtre Kirchmannus, proceda de ce que tant le mari que la femme avoient bien compris, qu'elle est agreable à Dieu & aux hommes, & que les incommoditez du mariage assez grandes d'elles mêmes, ne doivent pas être aggravées par des contestations fâcheuses; mais qu'il faut plûtôt les adoucir par un agreable commerce. (*i*) Nimirum *uterque ipsorum probe intellexit, Deo hominibusque gratum; si bene inter maritum & uxorem conveniat, nec conjugii molestias, alias sat graves, odiosis rixis & acerbis concertationibus cumulandas, sed suavissimâ potius oblectatione, & jucundissimâ conversatione leniendas esse.* Là-dessus il pousse un souhait pathetique (*k*), que tous ceux qui font un mauvais menage, examinent bien cette grande verité. Je ne croi pas que cet Auteur donne dans la veritable cause. Il n'y a presque personne qui ne sache cette grande verité; on en est très-convaincu dans les familles où la discorde est la plus furieuse: mais on ne se regle

(*a*) *Franc. Swertius Athen. Belg. pag.* 189. 190.

(*b*) *Voyez Quintilien instit. Orator. lib.* 1. *c.* 2. & *Mr. Dacier remarques sur la vie de Numa à la fin.*

(*c*) *Jacob. Stoltershotus Orat. funebri Johannis Kirchmanni, apud Witten Memor. Philosoph. Orator. &c. pag.* 525.

(*d*) *Voyez ci-dessous la remarque D, lettre b. Consultez aussi l'article* Erfort, *pag.* 1074. *col.* 1.

(*e*) *Idem Stolterfhotus p.* 530.

(*f*) *Mois de Novembre* 1684. *art.* XII. *pag.* 977.

(*g*) *Orat. funebr. pag.* 530.

(*h*) *Voyez son article pag.* 402. *col.* 2.

(*i*) *Orat. funebr. ibid.*

(*k*) Utinam id secum probe volverent illi, qui conjugium, quod debebat esse caritatis vinculum, faciunt certamen rixosum, quo seipsos excarnificant, & quotidiana quasi morte mulctant! Satius istis esset nunquam matrimonium contraxisse, quam contractum tam fœde deturpasse. *Id. ibid. pag.* 531.

élevoit très-bien la jeunesse, & qui ne permettoit pas que ses (*D*) pensionaires fissent la debauche dans sa maison, on lui envoyoit beaucoup d'Ecoliers des autres villes d'Allemagne; & enfin lors que les Magistrats de Lubec virent que leur Ecole avoit besoin d'un nouveau Recteur, ils le prierent de se charger de cet emploi. L'une des raisons qui l'engagerent à l'accepter, fut qu'il (*E*) craigni d'offenser Dieu s'il refusoit une vocation aussi legitime que celle-là. Il fut installé dans cette charge l'an 1613. & il l'exerça tout le reste de sa vie avec une extrême aplication, quoi qu'il eût le deplaisir d'être exposé à beaucoup de (*F*) medisances, sous pretexte que l'Ecole decheoit visiblement. On pretend que ce n'étoit point sa faute. Il mourut le 20. de Mars 1643 *. Je donnerai la liste de (*G*) ses Ouvrages.

* *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jaques Stolterfhotus son gendre. Witte l'a inserée dans les* Memoriæ Philosophorum *p.* 516.

KYRIANDER (Guillaume) Jurisconsulte Allemand, ayant commencé ses études de Jurisprudence en Allemagne, les continua en France, & à Padouë; & alla en suite à Venise, afin de joindre la pratique à la theorie en frequentant le Barreau †. Il y entreprit la traduction d'un Ouvrage ‡ de Leandre Alberti, qui fut imprimée à Cologne l'an 1567. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut Syndic de Treves, & qu'il publia les (*A*) Annales de cette ville: mais

† *Kyriander præfat. descript. Italiæ.*

‡ *La description de l'Italie, qu'il a traduite d'Italien en Latin.*

regle point sur cette persuasion, & je ne sai même si l'on n'y prend pas le party de se quereller, comme le moins incommode que l'on puisse prendre. On seroit plus tourmenté & plus bourrellé par le chagrin de l'antipathie, si l'on ne le faisoit exhaler par mille plaintes, & par mille contestations. Les criailleries sont comme les larmes (*a*); elles soulagent la douleur dont on se sent opprimé.

(*a*) Expletur lacrymis, egeriturque dolor.

(*D*) *Qui ne permettoit pas que ses pensionaires fissent la debauche.*] Il se trouve des Professeurs si avares, que de peur que l'on ne decrie leur pension, ils se gardent bien de traverser les plaisirs de leurs pensionaires. Ces jeunes gens pour se venger de la contrainte où on les tiendroit, feroient accroire cent mensonges à leurs parens, afin d'aller loger ailleurs. Kirchman ne se regloit pas sur une semblable crainte. (*b*) *Non enim Bacchanalia cum convictoribus suis Kirchmannus vivebat, non scyphos ad ordinem evacuabat, non ad mensuras sine mensura vivebat, non noctem Baccho ut pervigilem ducerent domesticis suis permittebat, quemadmodum nunc non nullos in Academiis Professores & Juventutis censores, egregios scilicet! facere audimus; sed ita in omnibus se gerebat, ut studiis mores convenienter irent; ipsiusque domestici, adeoque omnes litteris humanioribus addicti vivum haberent exemplum, ad quod vitam, mores, & res suas omnes examussim componerent.*

(*b*) *Orat. funebr. p.* 533.

(*E*) *Il craignit d'offenser Dieu.*] Voilà sans doute une conscience fort delicate. Plusieurs raisons le detournoient de quitter Rostoch, mais voici la premiere chose qu'il opposa à ces raisons. (*c*) *Contra vero ab hac parte non minus sollicite secum perpendebat divinam & legitimam vocationem, quam si contemptim repudiaret, in gravissimam Dei iram & certissimam ejus vindictam incurreret.* Je croi qu'il étoit trop scrupuleux: sa vocation n'étoit pas comme celle d'Abraham; on auroit pu la refuser sans crainte d'irriter le Ciel.

(*c*) *Ibid. p.* 535.

(*F*) *A beaucoup de medisances sous pretexte.*] Quand les Ecoliers faisoient des folies, on s'en prenoit au Recteur, & on medisoit de lui publiquement. (*d*) *Statim bonus Kirchmannus cum suis Collegis vapulabat, & neglecti officii ac disciplinæ reus agebatur. Neque hæc cantilena in conviviis, transitris, & privatis congressibus tantùm à vulgo, cui neque judicium, neque veritas, identidem canebatur; verum etiam in publico sæpius Vir optimus acerbè perstringebatur, ab iis, quorum officium potius fuisset, Kirchmanni & Scholæ nostræ causam agere, ipsiusque authoritatem & existimationem, si qua à malevolis arroderetur, defendere.* Il prenoit patience, & meprisoit même (*e*) courageusement ces injures. Son beau-fils s'étend beaucoup sur cela, & sans nier (*f*) que Kirchman n'eût des defauts, il soutient que la decadence du College vint de ce que l'on introduisit dans la ville l'usage des Precepteurs domestiques. (*g*) *Qui primum clancularios Præceptores in nostram civitatem introduxit, quisquis etiam fuerit, & quot domos tot ferè scholas in nostra urbe aperuit, hunc violentas huic Lyceo manus intulisse, & ad prosternendum primo ictu petiisse, tam confidenter assevero, ut nihil confidentius. Quid præterea accesserit, & scholæ nostræ fundamenta pene everterit, unusquisque ipse secum reputet, in animo enim mihi non est omnia refricare, & Camarinam, quod ajunt, movere.*

(*d*) *Ibid. p.* 540.

(*e*) Ut magni & nobilis erat animi, more magnæ feræ latratus minutorum canum securus excudiebat, & ut culicem, aut muscam moleste circumstrepentem levi manu, & citra iracundiam abigimus: sic ipse perversè judicantium calumnias sine ulla tristitia eludebat, probe intelligens, sapientis virtutem per ea, quibus petitur, illustrari. *Ibid.*

(*f*) *Ibid. p.* 542.

(*g*) *Ibid.*

(*G*) *La liste de ses Ouvrages.*] Elle est à la fin (*h*) de son Oraison funebre. *Oratio funebris Amplissimo Viro, Jacobo Bordingo, Consuli Reipublicæ Lubecensis, scripta:* Rostochii 1616. *in* 4. *De Funeribus Romanorum libri quatuor:* Hamburgi 1605. *in* 8. Lubecæ 1623. 1637. Brunsvigæ 1661. Francof. 1672. *in* 8. Lugd. Bat. 1672. *in* 12. *De ira cohibenda Disputatio:* Rostoch. 1611. *in* 4. *Oratio de vita & obitu Pauli Merulæ:* ibid. 1607. *in* 4. & Lugd. Bat. 1672. *in* 12. Εὐχαριστήριον, *de Pacificatione Boitzenburgensi ad Legatos Ordinum Unitarum Belgii Provinciarum:* Lubecæ 1620. *in* 4. *Oratio de vita & obitu Georgii Stampelii, Ecclesiæ Lubecensis Superintendentis, habita:* ibid. 1622. *in* 4. *De Annulis liber singularis:* ibid. 1623. Slesvigæ 1657. Francof. 1672. *in* 8. Lugd. Bat. 1672. *in* 12. *Rudimenta Rhetorica:* Bremæ 1652. *in* 12. *Rudimenta Logicæ Peripateticæ:* Lub. 1669. & *sæpius in* 8. *Tabulæ Logicæ & Rhetoricæ:* ibid. *in fol. Genethliacon Illustrissimi Principis, Adolphi Friderici, Ducis Megapolitani, Primogenito Filio scriptum:* ibid. 1624. *in* 4. Il avoit dessein de publier avec des notes un manuscrit qui n'a paru qu'en l'année 1684. par les soins de son petit-fils (*i*).

(*h*) *Apud Witten p.* 553.

(*i*) *Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres, Fevrier* 1685. *art.* 2.

(*A*) *Les Annales de cette ville.*] C'est un in *folio* qui fut imprimé à Deuxponts l'an 1603. Le Sieur Michel Hertzius ne parle point de cette

mais vous n'y trouverez pas qu'il changea de Religion; & que son Ouvrage à été fort decrié à cause (*B*) de cela par les Jesuïtes.

KIRSTENIUS (PIERRE) Professeur en Medecine à Upsale, & Medecin extraordinaire de la Reine de Suede, étoit né à Breslaw, capitale de la Silesie, le 25. de Decembre 1577. Il aprit dans sa patrie le Latin, le Grec, un peu d'Hebreu & de Syriaque, la Physique, l'Anatomie, & la Botanique, après quoi il s'en alla voir les Academies de Leipsic, de Wittemberg & d'Iene; & ayant profité beaucoup pendant quatre ans sous les Professeurs de ces trois Universitez, il fit un voyage dans les Païs-Bas & en France. Il avoit oui dire qu'afin de se distinguer dans la pratique de la Medecine, il faloit entendre Avicenne; c'est pourquoi il conçut une forte envie d'aprendre l'Arabe, car il savoit que la traduction des Oeuvres de ce Medecin étoit fort mauvaise. Il s'apliqua donc fortement à l'étude de l'Arabe, & se proposa de lire non seulement Avicenne, mais aussi Mesue, Rhasis, Abenzoar, Abukasis, & Averroës. Il fut confirmé dans cette pensée par Scaliger & par Casaubon *, qui le jugerent capable de se perfectionner dans cette langue, au grand bien de la Republique des lettres. Cette passion ne retarda point celle qu'il avoit de voyager. Il vit l'Italie, l'Espagne, (*A*) l'Angleterre, & ne fut de retour chez lui qu'au bout de sept ans. Il reçut à Bâle le Doctorat en Medecine à l'âge de 24. ans. Un peu après son retour dans la Silesie il alla à Iene, & s'y maria; en suite il se vit apellé par les Magistrats de Breslaw, pour avoir la direction de leur College & de leurs Ecoles. Une maladie l'ayant contraint de renoncer à cette penible charge, dont il étoit d'ailleurs assez degoûté, il s'apliqua tout entier à la Medecine, & à l'étude de l'Arabe. Il donna même la (*B*) preference à cette langue, & fit paroître qu'il étoit né pour y reüssir. Il mêla beaucoup de pieté (*C* dans la pratique de la

* Qui cum indolem hominis viderent, animum verbis & exemplis addiderunt, ut pertenderet, atque istas literas, quæ nondum inter Christianos debitum cultum & nitorem accepissent, à barbarie vindicaret ac liberali manu assereret. Istud magno fore Reipubl. literariæ bono, & sibi ornamento illustriori. *Orat. funebr. Kirstenii, apud Witten p.* 114.

In publicandis ingenii monumentis sumptus facere, rem sterilem esse credunt, & quæ nihil hæredem juvet. *Ibid.*

cette édition; il ne marque que celle de 1625. & il pretend que ces Annales commencent à l'an du monde (*a*) 966. C'est les faire remonter plus de sept cens ans avant le deluge. Zeiller (*b*) eût pu lui aprendre qu'il faloit dire 1966. & non pas 966. Dans la 2. édition du Moreri de Hollande on a mis 1066. C'est remonter près de six cens ans au dessus de Noë.

(B) *Decrié à cause de cela par les Jesuïtes*] Voici ce qu'en dit Masenius. (*c*) *Kyriander res Trevirensium, ut fidem Deo Principiquè suo violarát, perversè persecutus est.*

(A) *Il vit l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre,*&c.] L'Oraison funebre s'arrete là, & ne parle point du voyage que Kirstenius fit en Grece & en Asie. C'est dans son épitaphe qu'on en parle. (*d*) *Neve huic satis fuit tot vidisse populos Europæ celeberrimos. Ni matrem olim artium permearet Græciam. Et Alcurani sedem permigraret Asiam. Vinosamque per Hungariam reverteret.*

(B) *Il donna même la preference* à l'Arabe.] Car non seulement il donnoit à cette étude tout le tems qu'il deroboit à la pratique de la Medecine, mais aussi il consacroit à l'impression des livres Arabes toutes les épargnes de son gain. (*e*) *Quicquid succisivi temporis laboriosæ praxi Medicæ suffurari potuit, hoc excolendæ Arabicæ linguæ totum destinavit; adeo ut cum lingua isthæc, velut cæteræ, superiorum facultatum, ut vocant, & imprimis Medicinæ ministra esse debuisset, contra praxis Medica isti linguæ sæpe serviret: dum quicquid herus inde lucri redundantis abradere potuit, illud Arabicæ typographiæ adornandæ, & monumentis in illa edendis impendit.* Son Panegyriste à raison de dire qu'on voit peu d'exemples d'un tel usage du gain. Ceux à qui leur profession est lucrative, sont infiniment plus ardens ou à acheter des terres, ou à placer leur argent à l'interet, qu'à faire de la depense pour des impressions de livres (*f*). A la honte des lettres la plûpart de ceux qui les professent, s'efforcent de devenir riches en terres & en argent: (*g*) *Divis agris, dives positis in fœnore nummis*; & ils suivent cette mauvaise maxime:

Vos (h) sapere & solos aio bene vivere quorum
Conspicitur nitidis fundata pecunia villis.

(C) *Il mêla beaucoup de pieté dans la pratique de la Medecine.*] Ceci ne seroit pas moins rare que son disinteressement, si l'on suivoit les bruits vuglaires sur la religion des Medecins. On assûre que Kirstenius ne comptoit pour rien l'efficace des remedes sans l'assistance de Dieu, & qu'il faisoit dependre de la benediction celeste le succés de la Medecine. (*i*) *Auspicium suorum laborum à pietate Christiana fecit, quam Æscalapius ignorabat. Noster autem senex sciebat, virtutem herbarum & usum medendi inutilem esse sine virtute divina: itaque à* DEO, *cui soli est potestas summa in omnia à se creata, in ipsam vitam & mortem hominum, Medicinæ felicitatem & successum petendum esse.* Il semble même qu'on dise qu'ordinairement il n'entreprenoit la cure de ses malades, qu'après qu'ils s'étoient reconciliez avec le bon Dieu (*k*). Il avoit aussi de coutume de donner courage à ses malades, en les exhortant à se confier en Dieu, qui dans un moment peut guerir les maladies les plus desesperées, à moins qu'il ne juge plus à propos de retirer ses enfans de cette valée de larmes, pour les transporter au ciel. (*l*) *Ægroti malo ex lege humanitatis indolebat, eumque bono animo esse Deoque fidere jubebat, etiam in morbo dubiæ salutis: quod cum Comico sciret, bonum animum in re mala dimidium esse mali. Ægrotum jam à Medico desertum, vel solo* DEI *nutu facile ad sanitatem reduci posse, si* DEO *volenti, ipsi saluti esset. Aut ex hac calamitosa vita ad meliorem transferri.* Il étoit fort assidu aux exercices de pieté; il commençoit, & il finissoit sa journée par la lecture de la Bible; & il avoit lu

(*a*) *Hertzius, Bibliotheca Germanica n.* 464.

(*b*) *De Histor.* 2. *part. p.* 81.

(*c*) *Masenius in dedicat. compend. Histor. Trevir. apud Magirum, eponymol. p.* 498.

(*d*) *Apud Witten Memoria Medicorum pag.* 122.

(*e*) *Orat. funebr. Kirstenii apud Witten ibid. p.* 115.

(*f*) Raro sine & laudando exemplo. Quales sunt hujus ævi mores, plerique si rem faciant, aut fœnori eam locant, aut fundis emendis, aut gulæ deputant.

(*g*) *Horat. Sat.* 2. *l.* 1.

(*h*) *Idem, epist.* 15. *l.* 1.

(*i*) *Orat. funebr. Kirstenii p.* 117.

(*k*) Ita ægroti non minus DEO reconciliati curationem aggrediebatur. Ab ægrotis tamen invaletudine adhuc recenti quam ingravescente advocari malebat, præsertim in gravibus & acutis morbis. *Ibid.*

(*l*) *Ibid. p.* 118.

la Medecine. On ne dit point la raison pourquoi il se transporta en Prusse avec sa famille, mais il eut sujet de se louër de cette transplantation; car elle lui donna lieu d'entrer chez le Chancelier Oxenstiern, qui le mena en Suede, où on l'honora d'une charge de Professeur en Medecine dans l'Université d'Upsale l'an 1636. avec le caractere de Medecin de la Reine. Il se seroit encore mieux aquitté qu'il ne fit des fonctions professorales, si les forces de son corps eussent secondé la vigueur de son esprit: mais il étoit fort cassé, & il ne vécut que jusqu'au 8. d'Avril 1640 *. Il avoit publié divers (*D*) Ouvrages. On assûre dans son épitaphe qu'il entendoit 26. langues.

* *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jean Loccenius son Collegue, Professeur en Droit. Le Sieur Witte l'a inserée dans ses* Memoriæ Medicorum.

KNOT † (Edoüard) né dans le Northumberlant en Angleterre, se fit Jesuïte à l'âge de 26. ans: ce fut l'an 1606. étant deja Prêtre. Il enseigna long tems à Rome dans le College des Anglois; ensuite on le fit Sous-Provincial de la Province d'Angleterre, & après qu'il eut exercé cette charge hors du Royaume, on l'y envoya pour y faire les fonctions de Provincial. On lui confera deux fois cet emploi. Il assista en qualité de Provincial à l'Assemblée generale de l'Ordre tenuë à Rome l'an 1646. & il fut élu Definiteur. Il mourut à Londres le 14. de Janvier 1656 ‡. Alegambe avoit mis entre les Oeuvres de ce Jesuïte un Ecrit qui concerne (*A*) la Hierarchie, & qui ne plut pas aux Evêques. Sotuel l'en a

† Vero nomine Matthias Wilsonus. *Sotuel ubi infra.*

‡ *Sotuel, in Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu pag. 185.*

lu seize fois ce divin livre d'un bout à l'autre. (*a*) *A Bibliorum lectione diem ordiens & claudens, multoties illa pervolutavit. Sedecies ab illo perlecta libri ferunt.* Il mourut fort pieusement (*b*).

(*H*) *Il avoit publié divers Ouvrages.*] On en trouve cette liste à la fin de son Oraison funebre. (*c*) *Decas Sacra Canticorum & Carminum Arabicorum ex aliquot MSS. cum Latina interpretatione.* Breslæ 1609. *Euangelistarum quatuor ex antiquissimo Codice MSS. Arabico Cæsareo erutæ.* Francof. 1609. *in fol. Tria specimina Characterum Arabicorum; nempe Oratio Domini nostri Jesu Christi, Psalm. L. &c.* Ibid. 1609. *in fol. Grammatica Arabica.* Ibid. 1609. *in fol. Liber Secundus, de Canone Canonis à filio Sina studio, sumptibus ac typis Arabicis, quâ potuit fieri fide, ex Asiatico & Africano exemplari MSS. Cæsareo Arabicè per partes editus, & ad verbum in Latin. translatus, notisque textum concernentibus illustratus.* Ibid. 1610. *in fol. Epistola S. Judæ ex MSS. Heidelbergensi Arabico ad verbum translata, additis notis ex textuum Græcorum & versionis Latinæ vulgaris collatione.* Breslæ 1611. *in fol. Liber de vero usu & abusu Medecinæ.* Francof. 1610. & *Germanicè*, ibid 1611. *in* 8. *Oratio Introductoria in Gymnasio Uratislaviensium habita.* Ibid. 1611. *in* 4. *Notæ in Euangelium S. Matthæi, ex collatione textuum Arabicorum, Syriacorum, Ægyptiacorum, Græcorum & Latinorum.* Breslæ 1612. *in fol.* Ὑποτύπωσις *sive informatio Medicæ artis studioso perutilis, aliquandiu in Pharmacopolio versaturo Caspari Peuceri, edita è MSS. Petri Kirstenii.* Upsaliæ 1638. *in* 8.

(*a*) *Orat. funebr. pag. 119. 120.*

(*b*) *Ibid. pag. 121.*

(*c*) *Apud Witten ubi supra. pag. 124.*

(*A*) *Un écrit qui concerne la Hierarchie.*] Voici les paroles d'Alegambe. (*d*) *Scripsit doctissimum libellum qui sub nomine Nicolai Smithei est editus hac epigraphe*, Modesta & brevis discussio aliquarum assertionum D. Doctoris Kellisoni, quas in suo de Ecclesiastica Hierarchia tractatu probare conatur, *ex Anglico in Latinum à Georgio Wrighto conversa, & plurimis Doctorum atque adeo Catholicarum Universitatum suffragiis approbata.* Ce livre fut imprimé à Anvers l'an 1631. *in* 12. Je suis assûré que la plûpart de mes lecteurs seront bien aises de trouver ici le sujet & le progrés de cette dispute hierarchique. Vous saurez donc que Richard Smith Evêque de Chalcedoine, ayant reçu l'autorité d'Ordinaire sur les Catholiques d'Angleterre l'an 1626. se transporta dans cette Ile peu de tems après. Il voulut étendre sa jurisdiction sur les Jesuïtes, & sur les autres Reguliers; mais il y trouva tant d'obstacles, qu'il fut obligé de leur quitter la partie; & de s'en retourner en France. Ils avoient senti que les charitez se repandant sur ce Prelat, afin qu'il pût soutenir la dignité de son caractere, ne venoient plus de leur côté: cette diversion ne leur plut pas; ils formerent donc un party avec tant d'habileté, qu'ils contraignirent cet Evêque à se retirer. Cette retraite fut bientôt suivie d'un furieux combat de plume. Le premier qui entra en lice fut le Docteur Kellison Professeur à Doüai; il écrivit pour soutenir l'autorité de l'Evêque. Knot Provincial des Jesuïtes lui repondit sous le nom de Nicolas (*e*) Smith. Un peu après on vit paroître un Ouvrage (*f*) sur cette matiere, duquel l'Auteur prit le nom de Daniel à Jesu, quoi qu'il s'apellât Jean Floyd. C'étoit un Jesuïte, Professeur à St. Omer. L'Archevêque de Paris censura les livres de ces deux Jesuïtes: la Sorbonne & l'Assemblée generale du Clergé de France firent la même chose. (*g*) *Ce qui bien loin de fermer la bouche aux Jesuïtes*, les engagea à reimprimer leurs livres en langue Latine, avec de grandes aprobations. Ils publierent aussi une remontrance contre l'Evêque de Chalcedoine, au nom des Catholiques d'Angleterre. Le Clergé seculier publia dans la même année 1631. trois Ecrits en Angleterre (*h*) *contre les Jesuïtes, qui bien loin de quitter le champ à cause du grand nombre de leurs ennemis, recommencerent tout de nouveau la charge contre les Docteurs de Sorbonne & le Clergé de France, sous le nom pretendu d'*Hermanus Loemelius, *dont le principal Autheur estoit le Jesuïte* Floyd *ci-dessus nommé. . . . Il parut aussi un autre livre contre la Faculté de Paris, avec beaucoup d'approbations d'Evesques, d'Universitez, & de Docteurs particuliers, qui n'estoit qu'une Apologie pour Knot ou* Nicolas Smith, *& pour les propositions d'Irlande, qu'on avoit censurées à Paris. Il parut peu après un livre sous le nom d'*Edmondus Ursulanus, *dont le nom veritable estoit Macmahone, Prieur du convent des Franciscains à Louvain. Environ le même tems les Jesuïtes imprimerent leur censure du Symbole Apostolique, à l'imitation des censures du Paris contre leur doctrine. . . . en quoy ils chargerent les Evesques*

(*d*) *Alegambe Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu pag. 99.*

Dispute sur la jurisdiction episcopale entre les Jesuïtes & les autres Catholiques.

(*e*) *Jesuïte qui étoit mort depuis peu.*

(*f*) *Intitulé*, Apologia S. Sedis Apostolicæ quoad modum procedendi circa regimen Catholicorum in Anglia 1631. in 8. *Alegambe p. 242. en parle, mais Sotuel n'en a rien dit.*

(*g*) *Stillingfleet ubi infra pag. 394.*

(*h*) *Id. ibid. pag. 394. 395. 396.*

a effacé. On verra dans une remarque la liste qu'il (*B*) a donnée des Ecrits d'Edoüard Knot.

KNOX (JEAN) Ministre Ecossois, a été l'un des principaux instrumens de l'œuvre de la Reformation dans sa patrie au XVI. siecle. Il avoit été disciple de Jean Major, l'un des plus subtils Scholastiques de ce tems-là; & il suivit si heureusement ses traces en enseignant la Theologie Scholastique, qu'en certaines choses il subtilisa mieux que lui: mais ayant examiné les livres de St. Jerôme, & ceux de St. Augustin, il se fit un goût tout nouveau, il s'attacha à une Theologie simple & solide, il decouvrit quantité d'erreurs; & il publia une Confession de foi qui le fit passer pour heretique. Il fut enfermé dans une (*A*) prison; & s'il n'avoit eu le bonheur de se sauver, il auroit laissé la vie sur un échafaut. Il se retira en Angleterre, & il s'y fit tellement considerer par le Roi Edoüard, qu'il ne tint qu'à lui d'être (*B*) élevé à l'Episcopat: mais il se mit fort en colere

ques leurs ennemis, de renouveller de vieilles heresies, & d'en faire de nouvelles. Les Jesuïtes ayant ainsi fait de grandes choses, triomphoient en tous lieux fort injustement, comme s'ils eussent parfaitement destruits leurs ennemis, & les eussent forcez de leur ceder le champ, lors que deux Docteurs de Sorbonne Hallier & le Maistre, entreprirent la dispute avec un certain Docteur, qui n'a paru que sous le nom de Petrus Aurelius, *& à qui le Clergé de France donna hautement le prix, avec autant de loüange & d'applaudissemens, qu'on en ayt donné aux prouesses de la pucelle d'Orleans: & pour faire voir le merite de son Ouvrage, ils l'imprimerent à leurs depens, & firent un bel éloge de l'Auteur qu'ils y mirent à la teste. Le Clergé même seculier d'Angleterre luy écrivit une lettre de congratulation, signée par* Jean *Colleton Doyen du Chapitre, & par* Edmond *Dutton Secretaire, dans laquelle ils deplorent fort tristement les desordres qui ont esté ici parmi eux, & les heresies que cela a donné occasion à leurs adversaires de renouveller. Le principal de cette dispute regardoit la dignité, la necessité, & la jurisdiction de l'Ordre Episcopal, comme il paroist par les censures des Evesques de France, & par* Aurelius *qui dit (a), „ que quoy que „ l'Evesque de Chalcedone eust occasionné la dispute „ avec le Clergé d'Angleterre, cependant on l'a- „ voit poussé plus loing, sçavoir si l'Ordre Episcopal „ estoit necessaire pour faire qu'une Eglise fust tel- „ le? Sçavoir si il estoit de droit divin ou non? „ Sçavoir si la confirmation se pouvoit donner sans „ Evesques? Sçavoir si l'Ordre Episcopal estoit plus „ parfait que le Monastique? Sçavoir si les Regu- „ liers estoient sous la jurisdiction des (b) Eves- „ ques? „*

(*H*) *La liste qu'il a donnée des Ecrits d'Edoüard Knot.*] *Misericordia, & veritas, seu charitas propugnata à Catholicis.* C'est un livre imprimé à St. Omer l'an 1634. *in* 4. contre le Docteur Potter, qui avoit accusé l'Eglise Romaine de manquer de charité, en soutenant que l'on ne peut pas se sauver dans la Communion Protestante. *Christianitas propugnata, de eodem fere argumento adversus replicam cujusdam Hæretici Chillingworthii*, à St. Omer 1638. *in* 4. *Directio prævia ad eundem Chillingworthium*, à Londres 1636. *in* 8. *Infidelitas detecta adversus librum ejusdem, quo docuerat religionem Protestantium esse securam viam ad salutem*, à Gand 1652. *in* 4. Quant aux *Monita utilissima pro patribus Missionis Anglicanæ* (*c*), ils n'ont pas été imprimez. On peut aisément deviner que des raisons de Politique ont empêché la publication de ce dernier livre.

(*a*) *Petri Aurelii Opera to.* 1. *p.* 62.

(*b*) *Tiré d'un livre du Docteur Stillingfleet intitulé,* Traité où est examinée à fond la question agitée en ce tems, savoir si un Protestant, laissant la Religion Protestante, pour embrasser celle de Rome, peut se sauver dans la Communion Romaine, *traduit en François par Louis Champion, & imprimé à Londres l'an* 1673. *in* 8. *Voyez aussi les lettres intitulées* les Imaginaires, *lettre* 3. *p. m.* 49. *& seq.*

(*c*) *Tiré de Natanael Sotuel pag.* 185.

(*A*) *Il fut enfermé dans une prison.*] Melchior Adam nous donne ici un recit un peu estropié, & contraire en certaines choses à celui de Theodore de Beze. Rectifions-le, & disons que Jean Knox ne s'étant pas contenté de renoncer à la Scholastique, mais ayant même censuré fort librement plusieurs autres choses, fut contraint d'abandonner Edimbourg, & de se sauver à Hameston (*d*) l'unique asyle des fidelles en ce tems-là. Il y (*e*) publia une confession de foi, dont la suite fut que David Beton Archevêque de St. André le fit condamner par contumace comme heretique, & le degrada du sacerdoce (*f*), & qu'il auroit été tué par des assassins, si un Gentilhomme Ecossois ne l'eût garanti de leurs embûches. Il arriva depuis de grandes revolutions. Cet Archevêque qui étoit aussi Cardinal fut tué: les François se rendirent maîtres de la forteresse de St. André: Knox tomba entre leurs mains, & obtint sa delivrance, & s'en alla à Barwick ville d'Angleterre sur les confins de l'Ecosse. Il y disputa, selon Theodore de Beze, avec l'Evêque du lieu (*g*), *illius civitatis Pseud-Episcopo*: leur different fut renvoyé au Parlement d'Angleterre qui adjugea la victoire à Knox. *Utroque ad supremum Angliæ senatum rejecto, (tum autem Eduardus regnare cœperat) tantum effecit ut victoria penes veritatem stante, damnaretur quidem falsæ religionis pseudepiscopus, ipsum verò tum pietas, tum diligentia magnopere commendaret* (*h*). Je ne sai si cette dispute ne seroit point la même chose que ce qui fut fait par Jean Knox dans le Diocese de Durham. On le contraignit de dire ce qu'il pensoit touchant la Messe, & il fit voir dans un Sermon avec tant de force les blasphêmes, & l'idolatrie de ce sacrifice, que l'Evêque Tonstal, ni ses Docteurs ne purent repondre rien de bon. Je crains que d'un seul évenement on n'en fasse deux. Quoi qu'il en soit, voici la preuve de ce que je viens de dire de ce Sermon. *Specimen* (*i*) *ejus illustre deposuit tum alias, tum anno* 1550. *in terra Dunelmensi: quando coactus coram Episcopo* Tonstallo *& ejus doctoribus super Missa Pontificia opinionem suam exponere: pro concione illius idololatrias & horrendas blasphemias tam solidis argumentis demonstravit, ut adversarii, quod vere opponerent, non haberent.* On éclaircira peut-être ceci en consultant la vie (*k*) de nôtre Jean Knox que je n'ai pas. Nous allons voir ce que le Roi fit pour lui.

(*B*) *Il ne tint qu'à lui d'être élevé à l'Episcopat.*] Le refus qu'il fit d'une telle charge est fort loüé par Theodore de Beze, qui sans doute,

(*d*) Hamestonum unicum tunc piorum asylum perfugere cogeretur. *Beza in Iconibus.*

(*e*) *Et non pas à Edimbourg, comme l'assûre Melchior Adam,* in vitis Theolog. exteror. pag. 137.

(*f*) *Melchior Adam commet un peché d'omission notable en ne disant point que Knox étoit Prêtre.*

(*g*) *Barwick n'est point une ville episcopale: Beze s'est mal exprimé.*

(*h*) *Beza ibid.*

(*i*) *Melch. Adam pag.* 142.

(*k*) *Composée par Thomas Smeton.*

lere quand on lui offrit un Evêché: il le rejetta β comme une chose qui ressentoit trop l'Antichristianisme. Après la mort de ce Prince il sortit de l'Angleterre, pour ne pas tomber entre les mains des persecuteurs, & se retira à Francfort, & puis à Geneve, où il prêcha aux Refugiez de son païs, & où il lia une amitié fort étroite avec Jean Calvin. Il retourna en Ecosse l'an 1559. & y travailla à l'établissement des doctrines Protestantes avec un zêle extraordinaire, tant de vive voix que par des écrits. Ses ennemis l'ayant fait sortir d'Edimbourg, il se retira à St. André, où γ le Demon lui suscita beaucoup d'adversaires, & principalement lors qu'il se fut opposé à des gens qui conspirerent contre la Majesté royale. La nouvelle du massacre de la St. Barthelemi le plongea dans une cruelle douleur; dont il se sentit bien-tôt soulagé par le bon train que les choses prirent en Ecosse. On rapella à Edimbourg ceux qui en avoient été banis. Il * y fut rapellé aussi, & il y reprit les fonctions du ministere. On lui accorda le collegue qu'il demanda; il l'installa le 9. de Novembre 1572. & ce fut le dernier Sermon qu'il prononça. Il tomba malade peu après, & ne fit autre chose jusques au 24. de Novembre suivant, qui fut le jour de sa mort, que tenir des discours pieux à sa femme, à son valet, & à ceux qui l'allerent voir †. Il vêcut 57. ans ‡. On ne peut pas dire plus d'outrages à un homme, que Moreri ⟊ en a dit à nôtre Jean Knox en copiant Mr. de Sponde. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les Episcopaux d'Angleterre s'accordent avec les Auteurs Papistes, à le decrier comme un Apôtre qui établit sa reformation (C) par le fer & par le feu, &

β *Cum Episcopatus de Regis voluntate Cnoxo esset oblatus: indignabundus Cnoxus non solum honorem recusavit, sed etiam oratione gravi titulos illos improbavit, quasi regni Antichristiani quiddam redolentes.* Melch. Adam. in vitis Theol. exteror. p. 137.

γ Quo ut primum venit multos illi Satanas excitavit hostes, præsertim cum se illis qui contra regiam majestatem conspirarant opposuisset. *Id ib.* p. 138.

* *Il ne paroît point que Beze ait su qu'on l'eût chassé.*

† *Tiré de sa vie dans Melchior Adam ubi supra.*

‡ *Beza in Iconibus.*

⟊ *On a châtré dans les éditions de Hollande l'article de Knox.*

te quoi qu'en veuillent dire quelques Ministres modernes, étoit fortement persuadé avec ses Collegues que l'égalité des Pasteurs est de droit divin; & qu'ainsi la hierarchie ecclesiastique est un abus fondamental. Voici des coups de foudre lancez sur l'Episcopat par Theodore de Beze. (a) *Inde Novocastrum ac deinceps Londinum ad Regem accito* (Knoxo) *quum Episcopatus quidam offerretur, tantum abest ut illum receperit, ut etiam in totam illam verè Satanicam potestatem graviter sit invectus, ut quæ divino jure nullo nitatur, ac ne ex veteribus quidem canonibus administretur: qua in re, etsi non obtinuit (quod si in Anglia & alibi factum esset, id est si causa illa Tyrannidis omnis Ecclesiastica præcipua & primaria esset sublata, longè alia facies Ecclesiarum esset) conscientiam tamen suam singulari cum christianæ modestiæ exemplo liberavit.*

(C) *Sa reformation par le fer & par le feu.*] Mr. de Sponde ayant dit que Knox Prêtre & Moine Apostat, corrupteur de plusieurs femmes, & même de sa marâtre, & Magicien, étoit retourné en Ecosse bien muni des instructions de Calvin l'an 1559. ajoûte ce que l'on va lire. *Adeò prædicationibus suis & invectivis rem auxit, ut non solùm passim templa & monasteria destructa fuerint, sacra conculcata, Imagines confractæ, ornamenta & bona expilata, exturbati monachi, sacerdotes pulsi, Episcopi ejecti; verùm etiam omnis obedientia Regenti renunciata, omnisque auctoritas abrogata, & in quorundam, quos tanquam consiliarios eligebant, translata* (b). Il dit ailleurs (c) en raportant les divers avis de ceux qui deliberoient sur la destinée de la Reine Marie Stuart, que quelques-uns par le conseil de Jean Knox opinerent qu'on la fit mourir incessamment. Enfin il dit que le Roi Jaques recommanda à son fils de ne point lire les libelles de Buchanan, ni la chronique de Knox, mais au contraire de punir severement ceux qui garderoient ces mauvais livres, & de supposer, selon la doctrine de Pythagore, que l'ame de ces Auteurs seditieux étoit passée dans le corps de ceux qui lisoient leurs livres, ou qui soutenoient leurs sentimens, & qu'ainsi ils étoient dignes de la même peine que l'on infligeroit justement à ces Auteurs s'ils étoient ressuscitez. (d) *Haud tamen famosos libros Buchanani, aut Knoxii Chronica evolveret: sed si quod ejusmodi scriptum inveniret, cum ejus depositariis ex legis severitate ageret. In eo Pythagoræ discipulum se profiteretur: ut existimaret ipsos manes istorum seditionum flabellorum metempsychosi quâdam in eorum corpora transisse, qui eorum vel libros retinerent, vel dogmata defenderent: eosque non minori supplicio plectendos, quàm si ipsi auctores jam à mortuis essent resuscitati.* Il cite le 2. livre du present royal: je l'ai consulté sans y trouver autre chose que ceci. „Je (e) n'enten pas de ces histoires pleines de fiel & d'invectives, ces libelles diffamatoires, qui ne se doivent lire ni garder par vos sujets, sous grosses peines que vous y mettrez. Car en ce point je veux que, comme disciple de Pythagore, vous croyez que les ames de ces soufflets de sedition sont passées en ceux qui gardent leurs écrits, & soustiennent leurs opinions; lesquels il faut chastier ne plus ne moins que les auteurs mesmes.„ Mr. de Sponde sort des bornes de l'Historien, lors qu'il impute au Roi Jaques d'avoir cotté nommément ces deux Auteurs: il se devoit contenter de dire par conjecture que ce Prince vouloit parler d'eux. Voyons ce que disent les Episcopaux citez par Brerleius, car n'ayant pu trouver leurs livres, j'ai été contraint de m'en raporter à lui, & de me reduire à copier fidelement ce qu'il raporte, soit dans le corps de la page, soit dans la marge, „(f) *Et primo quidem de Joanne Knoxio ... notum atque ipsorum Protestantium testimonio confirmatum est, eum postquam Geneva in Scotiam rediisset, Religionem vi & armis ad phantasiam suam ibi reformare aggressum esse,* Cumque Castrum Sancti Andreæ clanculariis insidiis (g) occupasset, & Cardinalem horrendo assassinatu in cubiculo suo occidisset,„

(a) *Beza in Iconib.* Peu après il parle ainsi: *Non veram tantum doctrinam, sed etiam veram & ad divini verbi normam exactam disciplinam passim tum verbis, tum reipsa statuerit. . . . Sibi non in ulla gradus pseud-Episcopatus tyrannide cui merito fuit inimicissimus, sed in Euangelico ministerio una cum reliquis Collegis & Presbyteris æquo prorsus jure administrando, Joannem Lausonium . . . successorem designatum amplexus.*

(b) *Spondanus ad ann.* 1559. *n.* 30. *pag.* 587.

(c) *Ad ann.* 1567. *n.* 3 *pag.* 69.

(d) *Id. Spond. ad ann.* 1539. *n.* 7. *pag.* 456.

(e) *Present royal, traduit par le Sr. de Villiers Hotman* 2. *part. feuil.* 57. *édit. de Paris* 1604.

(f) *Joannes Brerleius Sacerdos Anglus in Apologia Protestantum pro Romana Ecclesia, tract.* 3. *sect.* 2. *p.* 623. 624. (g) *Vide Holinshedi magnum Chron ultimæ editionis pag.* 304. *initio & fine; & Bancroft. in lib. Propositiones, &c. pag.* 15. *ante medium, ubi ait:* Horrenda illa Card. & Archiepiscopi Sancti Andreæ, quippe qui & ante fuerat & tunc erat præfractus (novi scilicet Euangelii) adversarius, & ejus cædes anno 1545 perpetrata, nuper scripto defenditur, tanquam facinus pium, aliique ad paria facinora audendum excitantur per Knoxium in Historia Scotiæ pag. 187.

& qui enseigna les (*D*) doctrines les plus seditieuses. Je n'ai pu verifier par la lecture de ses Ouvrages, si tout ce qu'on lui impute est certain : mais quand je considere ce que l'on (*E*) repond pour lui, je ne saurois point douter qu'il n'ait

„ set, & ob id scelus à Regina Stryulingam ad „ jus dicendum (*a*) vocatus fuisset, nec com- „ pareret, perduelleus declaratum esse. Ille ve- „ ro audaciam non deponens, sed confirmans, „ mox Perthæ turbas ciere. Magistratum San- „ cti Joannis & Dundeæ cum plebe ibidem tu- „ multuante ut imagines, & Altaria, par omnes „ Ecclesias, & Monasteria, aliaque Religio- „ sorum domicilia undique per circuitum di- „ ruerent, hortari : Ipse autem post concionem „ qua talia auditoribus suasit, habitam, Car- „ thusianorum, Prædicatorum, & Carmelita- „ rum Domos subvertere, Imagines & Altaria „ Fifæ, Angusæ, Mernæ, & aliis in locis de- „ struere, & sic omnes Religionis illius Eccle- „ sias (novo scilicet modo) reformare pergebat. „ *Post hæc inquit Bancroftus (qui & ipsius Knoxii* „ *Chronicon citatis ipsis foliis ubi singula facta nar-* „ *rantur, in testimonium adducit.*) (*b*) Alia vice „ coierunt reformatores ad Sancti Andreæ, ubi „ ex instigatione Knoxii pro concione tam fra- „ trum Religiosorum domos, quam reliqua „ illius oppidi Monasteria spoliarunt, dejece- „ runt, vastarunt. Idem Sconi, Stryulingæ, „ Lithquo, & Edenburgi patrarunt : Regina „ ob metum fugam capescente, duobus men- „ sibus in campo castra metati sunt, & mone- „ tæ cudendæ instrumenta diripuerunt, & fa- „ ctum defenderunt, &c. Reginam mentitam „ esse sæpe conviciati sunt, eamque indignissimis „ lædoriis oneraunt, eique obedientiam præ- „ stare renuerunt, Immo eam (*c*) omni autho- „ ritate regali exuerunt, expresso instrumento „ ad id à Knoxio exarato. „

(D) *Qui enseigna les doctrines les plus seditieuses.*] Continuons d'entendre Brerleius, pag. 625. „ *Summa autem opinionis ejus, ut ex scrip-* „ *tis suis colligitur, & ex ipso folio pro qualibet* „ *harum assertionum citato patet, his propositioni-* „ *bus (quas citat (d) Bancroftus) continetur,* (*e*) „ Proceres tenentur si modo Rex nolit, Religio- „ nem reformare. Plebis (*f*) est Religionem „ reformare. (*g*) Deus constituit Proceres „ ad effrænes Principum appetitus coercendos. „ (*h*) Principes ob justas causas deponi possunt. „ (*i*) Si Principes adversus Deum ac veritatem „ ejus tyrannicè se gerant, subditi eorum à jura- „ mento fidelitatis absolvuntur. Cum plerisque „ aliis id genus dogmatibus. „ Conferez ceci avec les paroles de Petra Sancta qui seront citées dans la remarque suivante.

(E) *Quand je considere ce que l'on repond pour lui.*] Avant toutes choses il faut que je dise que ceux qui diffament les actions & les opinions de nôtre Jean Knox, presupposent malignement qu'il agissoit (*k*) de concert avec Calvin, & qu'il avoit apris à Geneve les sentimens qu'il étala en Ecosse. Dans cette vuë ils affectent de produire les éloges que Calvin & Beze lui ont donnez. Il faut entendre Brerleius page 619. „ *Hinc Joan. Knoxius scolæ* (*l*) „ *Genevæ discipulus (quem Calvinus* (*m*) Virum „ insignem vocat & fratrem suum reverendum) „ *doctrinæ Calvini probe conscius, ex opinione Cal-* „ *vini & aliorum quorundam Ministrorum Genevæ* „ *commorantium (teste* (*n*) *Sutcliffo & Bancrofto)* „ *docuit :* Licere subditis si Principes nollent, „ immo si id opus esset, vi & armis Religio- „ nem reformare. *Hinc est quod licet doctrina* „ *& facta Goodmanni & Knoxii sic conjurationi* „ *faveant, ut id nulla tergiversatione celari pos-* „ *sit, eos tamen ambos Calvinus* (*o* fratres suos „ venerandos nominet, *& audacem Knoxii in* „ *eo genere temeritatem laudet,* (*p*) quem egre- „ giam Christo & Ecclesiæ operam navasse ait, „ (*q*) & se vehementer lætari dicit, quod tam „ felices & lætos progressus fecerit. „ Ils n'oublient (*r*) pas que Beze dans ses *Icones* le nomme l'Apôtre de l'Ecosse. *A quibus* (Anglis) *ad Scotos transeuntibus primus occurrit magnus ille* JOANNES KNOXUS *quem si Scotorum in vero Dei cultu instaurando velut Apostolum quendam dixero, dixisse me quod res est existimabo, & sequens vera ipsius vitæ narratio testabitur.* Le Cardinal de Richelieu n'étant encore qu'Evêque de Lusson, publia un livre de controverse où il se servit beaucoup des recueils de Jean Brerleius, & nommément pour ce qui regarde les opinons seditieuses de Jean Knox. J'ai consulté les reponses qui furent faites à cet Ouvrage de l'Evêque de Lusson, mais j'avouë que je n'y ai rien trouve qui me puisse rendre suspectes les citations de Brerleius.

Un Ministre (*s*) de Fontenai le Comte qui repondit à cet Evêque raporte en propres termes cette objection. *Je pourrois*, c'est l'Evêque qui parle, *verifier par un grand nombre d'Autheurs, quel est vostre sentiment en ceste matiere, & je le ferois volontiers, si ce que vous enseignez en ce subject, vous estoit aussi advantageux qu'il vous est prejudicable. Je me contente de prier le lecteur de voir un livre intitulé Apologia Protestantium, un des plus utiles qui se soit imprimé de long temps, ou il trouvera beaucoup plus grand nombre de passages sur ce subject, & entre autres quelques-uns qui verifient que des vostres ont escrit que par droict divin & humain, il est permis de tuer les Roys impies, que c'est chose conforme à la parole de Dieu, qu'un homme privé par special instinct peut tuer un tyran, doctrine detestable en tout poinct, qui n'entrera jamais en la pensée de l'Eglise Catholique.* Voici la reponse (*t*) à cette objection. „ Il n'estoit besoin ici, où il s'agit „ de la recherche de la verité, de telles fleurs „ de Rhetorique, qui ne sont que fictions & „ mensonges ; car comment seroit-il possible „ qu'il

(*l*) *Sic Bancroftus in Assertionibus seditiosis pag.* 10. *initio* (*m*) *Calvin. in epist. & respons epist.* 305 *fine : & pag.* 565. *in conclusione illius epistolæ quæ ad Knoxium scribitur, ubi sic habet :* Vale eximie vir, & ex animo colende frater. *Et Beza in epist. Theologicis epist.* 74. *sic habet :* Joanni Knoxio Euangelii apud Scotos restauratori, fratri, & sinmistæ observando.

(*a*) *Holinshedus ubi supra, p.* 366. *b. lin* 1, 15 *&c.*

(*b*) *Bancroftus in libro cui titulus,* Assertiones scandalosæ, &c. *p.* 12.

(*c*) *Ibid. pag.* 13. *initio, & Sutcliffus in responsione ad libellum cui nomen supplicem, pag.* 193. *prope finem quærit à Puritanis,* Num rationes à Knoxio & Wolocko allatæ satis probarent, nempe Principem, seu Gubernatricem legitime constitutam, à subditis deponi posse, quemadmodum ipsi de facto Reginam Scotiæ gubernatricem regno abdicarunt?

(*d*) *In lib. cui titulus* Assertiones scandalosæ, *p.* 14. 15.

(*e*) *Knoxius appellat. fol.* 25.

(*f*) *Idem ad plebem. fol.* 49. 50.

(*g*) *Idem Hist. pag.* 343.

(*h*) *Idem Hist. pag.* 371.

(*i*) *Idem ad Angliam & Scotiam, folio* 76.

(*k*) *Voyez Spondan. ad ann* 1559. *n.* 30.

(*n*) *Vide hoc in Hist Ecclesiæ Scoticæ per Vantreuellerum pag.* 213. *& citatur à Sutcliffo in respons. ad libellum supplicem pag.* 192. *&* 71. *In Assertionibus, &c. pag.* 10.

(*o*) *Calvinus ut supra ad m: & vide Calvini epist.* 306. *ubi eum* virum eximium *vocat*, fratrem colendum, *&* Knoxio coadjutorem fidelem.

(*p*) *Calvinus epist. ubi supra pag.* 566. *circa med. ait,* Strenuè operam suam Christo & Ecclesiæ impendit.

(*q*) *Calvinus ubi supra epist.* 305. *Joanni Knoxio pag.* 565. *ait :* Euangelium apud vos tam fœlices lætosque progressus facere vehementer, ut par est, lætor: certamina vobis moveri non novum est, sed eo clarius refulget Dei virtus, &c. quando ad resistendum pares nunquam fuissetis, nisi à cœlo vobis opem tulisset, qui superior est toto mundo.

(*r*) *Spondan. ib.*

(*s*) *Nomme Pierre de la Vallade. Son livre imprimé à la Rochelle l'an* 1619 *in* 4. *est intitulé :* Apologie pour l'Epistre de Messieurs les Ministres du S. Evangile de Paris, adressee au Roi : opposée au livre qu'a produit contre eux Armand Jean du Plessis de Richelieu, Evêque de Luçon : contenant la decision sommaire des principales controverses de ce tems touchant la Religion, par l'authorité de l'Escriture, le tesmoignage des anciens Docteurs de l'Eglise. Avec une briefve defense des reproches qui sont faites à ceux de la Religion, à l'occasion des troubles & guerres arrivées en France, en Allemagne, Angleterre, Escosse & Dannemark. Extraicte pour la plusspart de l'Histoire de Jacques Auguste de Thou, President en la Cour de Parlement de Paris ; ou bien des propres Historiens alleguez & receus par le Sieur Evesque de Luçon.

(*t*) *La Vallade Apologie p.* 544.

n'ait eu à l'égard de l'autorité royale les ſentimens dont les Epiſcopaux & les Catho-

,, qu'il euſt en main pluſieurs autheurs pour nous ,, rendre coulpables d'une ſi deteſtable doctrine, ,, & que cependant il n'en ait produit un ſeul qui ,, en die un ſeul mot? Que meſme pour pro- ,, duire la foible preuve qu'il a mis en advant, il ,, luy a fallu quaſi tracaſſer toute la terre; aller ,, en l'autre monde parmi les ſauvages, & faire ,, revivre Buccanan, qui y avoit pris naiſſan- ,, ce? & qui cependant ne fit jamais profeſ- ,, ſion de la Theologie? Comment ſeroit-il ,, croyable que l'Eveſque ſe ſoit retenu de ceſte ,, production d'un grand nombre d'autheurs, ,, parce que cela ne nous eſt pas advantageux, ,, mais prejudiciable, puis qu'il a entrepris d'eſ- ,, crire contre nous? Cela ne ſe peut faire ſans ,, eſtre prevaricateur, de taire ce qui nuit à ſon ,, Antagoniſte & partie adverſaire, & alleguer ,, ce qui luy eſt profitable. Telles diſſimulations ,, ne ſont bien ſeantes à un Eveſque, qui fait ,, profeſſion d'avoir la verité en ſa bouche: il ,, ne faloit point nous eſpargner, puis qu'il s'a- ,, giſſoit de nous faire recognoiſtre noſtre faute, ,, & un poinct ſi important; il ne faloit point ,, nous renvoyer à voſtre *Apologia Proteſtantium*, ,, lequel livre je n'ay point veu, ni ſceu trou- ,, ver, mais ſcay je bien que l'Auteur de ce ,, livre, s'il eſt des noſtres, ne tient point le ,, langage que luy fait tenir l'Eveſque, que s'il ,, eſt des leurs, qu'il advance cela de ſoy meſ- ,, me, ſi tant eſt qu'il le die, & qu'il n'en a ,, aucune preuve valable.,, Il eſt viſible que cette reponſe ne ſert de rien à la decharge de Jean Knox. Un autre Miniſtre (a) bien plus habile que celui de Fontenai le Comte repondit à l'Evêque de Luſſon: il avoit (b) lu l'Ouvrage de Jean Brerley, & il ſatisfait fort bien aux objections qu'on avoit fondées ſur quelques paſſages de Calvin: mais il abandonne Jean Knox, & ſoutient que les éloges que Calvin & Beze lui donnent ne concernent nullement les ſentimens ſur l'autorité royale, ni les actions particulieres où il ſe pourroit trouver quelque trace de rebellion. Voici les paroles de ce Miniſtre. *Quant (c) à Knox, Goodman, & Bucanan; l'occaſion & le temps auquel ils ont eſcrit diminue en quelque ſorte l'envie de la doctrine qu'ils ont ſemée en Eſcoſſe inconſiderement & contre la verité, que la cholere naturelle à la nation, & l'esbranlement general de l'Eſtat dans lequel ils eſtoient violemment emportez, les empeſchoit de reconoiſtre diſtinctement, ſelon l'ordinaire des hommes, qui choiſiſſent de defendre (meſme avec aigreur ou opiniaſtreté) un mal auquel ils ſe ſeroient portez par paſſion ſans mauvaiſe volonté, pluſtoſt que de confeſſer ce qui a eſté mal fait, ou mal pris, ou par eux, ou par les leurs.*

Ces excés n'empeſchent pas qu'ils n'ayent tous trois eſté grands perſonnages, & qu'en autre choſe ils n'ayent bien ſervi; Bucanan nommément en l'inſtitution du Roy de la Grand' Bretagne, & les autres en l'œuvre du miniſtere, auquel ils devoient eſtre entierement & ſolidairement dediez. Je veux donc que Calvin (d) ait (és lettres qu'il leur a eſcrites) appellé les deux premiers ſes freres *&* hommes excellens; *& que Beze ait attribué . . . . au premier . . . . le titre de Reſtaurateur de l'Evangile entre les Eſcoſſois. Cela fait-il qu'ils ayent ſouſcrit à leurs opinions touchant l'autorité ſouveraine des Rois, ou qu'elles leur ayent eſté communiquées, ou qu'ils ayent ſceu ſeulement ce qui s'eſt paſſé en Eſcoſſe en ſuite du changement de religion; ou que nos contrediſans ſoient bien fondez en ce qu'ils afferment, contre la verité, que* les livres de Knox & Goodman ont eſté imprimez à Geneve, & ſous l'approbation de Beze & Calvin? *S'il plait à ces Meſſieurs de prouver tout ce qu'ils certifient ſur leur credit, & averer que les Miniſtres de Geneve ayent communiqué avec les ſuſnommés d'affaires autres qu'eccleſiaſtiques, ou qu'ils ayent eſté informez de leurs opinions particulieres touchant le droit des Rois; ou qu'ils ayent entendu au vray, & depuis approuvé, ce qu'ils ont traité en faict de police: alors il leur ſera permis de ſe plaindre. Mais au contraire, il appert par les lettres citées au livret du Sieur Eveſque de Luſſon, que les Miniſtres de Geneve n'ont jamais donné ni receu avis des eſtrangers, qu'en faicts purement eccleſiaſtics, & particulierement (par celles que de Beze a eſcrit à Knox)* qu'à Geneve l'on n'avoit aucunes nouvelles aſſeurées de ce qui ſe paſſoit entre les Eſcoſſois. . . . *Si donc Calvin, ſi Beze, ſi Witaker, ſi quelque autre des noſtres a appellé Knox & Goodman ſes freres; il n'a point pourtant eſpouſé leurs opinions, mais ſeulement a regardé à l'office eccleſiaſtic auquel ils ont eſté appellez. S'ils les ont louez, ils ne les ont louez que ſelon leur conoiſſance, & non pas qu'ils les ayent eſtimez impeccables: car rien n'empeſche qu'*entre ceux qui preſchent Chriſt *(comme diſoit St. Paul aux Philippiens)* il s'en trouve qui le preſchent par envie & contention, *& qui meſlent la ferveur de leur zéle de la contagion de leurs infirmitez, parmi leſquelles ſi le Seigneur fait ſouvent ſon œuvre, & tire ſa lumiere de nos tenebres, & ſon ordre de noſtre confuſion; c'eſt afin que la gloire de ce qui eſt bien fait appartienne à ſa conduite, & le mal aux imperfections de ſes inſtrumens.* N'eſt-ce pas convenir que Brerleius & ceux qu'il cite n'ont point calomnié Jean Knox, à l'égard des opinions qu'ils lui imputent?

(a) *David Blondel. Sa reponſe imprimée à Sedan 1619. in 8. eſt intitulée:* Modeſte declaration de la ſincerité & verité des Egliſes Reformees de France.

(b) *Voyez ſa reponſe pag.* 287.

(c) Blondel *pag.* 294.

(d) *Il ne ſe trouve que 5. lettres à Knox, 3. de Calvin, & 2. de Beze: une de Calvin à Goodman, & une de Beze à Bucanan: en pas une il ne ſe trouve un ſeul mot de conſeil touchant les affaires d'Etat.*

Tout comme l'Evêque de Luſſon s'étoit ſervi des recueils de Jean Brerleius, le Jeſuïte Petra-Sancta ſe ſervit quelque tems après de l'Ouvrage de cet Evêque, pour objecter à du Moulin ce que divers Proteſtans ont dit ſur l'obeïſſance des ſujets. Voici ce qu'il allegua (e) de Knox: *Si principes*, inquit (*f*), *adverſus Deum & veritatem ejus tyrannicè ſe gerant, ſubditi eorum à juramento fidelitatis abſolventur.* Idem præter alia multa, *Illud*, inquit, *audacter affirmaverim, debuiſſe Nobiles, Rectores, Judices, Populumque Anglicanum, non ſolùm reſiſtere & repugnare Mariæ illi Jezabel, quam vocant Reginam ſuam; verùm etiam de eâ & Sacerdotibus ejus, & aliis omnibus, quotquot ei auxilium tulerunt, mortis ſupplicium ſumere, ut primùm cœperunt Euangelium Chriſti ſupprimere.* Qu'eſt-ce que repliqua Monſieur du Moulin? Il ne fit aucune mention de Jean Knox, il ſe contenta de dire que Buchanan (*g*) dont le Jeſuïte parla auſſi n'avoit traité que du Droit des Ecoſſois, & que ſi d'autres Auteurs étoient tombez dans l'excés, cela devoit être mis ſur le compte de leur genie particulier, & non ſur le compte de l'eſprit de leur religion. Monſieur Rivet repondant au même Jeſuïte le renvoya aux deux Ouvrages contre l'Evê-

(e) *Silveſter Petra Sancta not. in epiſtol. Molinæi ad Balzacum, pag.* 104. *Ce livre fut imprimé à Anvers l'an* 1634. *in* 8.

(*f*) *In Admonit. ad Nobil. & Pop. Scot. atque Angliæ.*

(*g*) Buchananus ſcripſit de jure regni apud Scotos, ſed hoc nihil ad Galliam, Angliam, Germaniam, Hiſpaniam Nec ſi quis aliquid ſcripſit quod modum excedat, debet continuo adſcribi ejus religioni, potius quam ejus genio. Nam ejuſmodi libri quos citat Jeſuïta, ſive veri ſive falſi, nullam præferunt fronte approbationem Doctorum. *Petrus Molinæus in Hyperaſpiſte lib.* 2. *cap.* 11. *pag.* 492.

Catholiques l'ont accusé. Quelques-uns lui attribuent (*F*) un esprit prophetique.

KNUZEN (MATHIAS) nâtif du païs * de Holstein, se porta à un tel degré d'extravagance qu'il soutint l'Atheïsme publiquement, & qu'il entreprit de grans voyages pour gagner des sectateurs. C'étoit un esprit inquiet, qui fit paroître le commencement de ses impietez à Konigsberg dans la Prusse †. Il se vantoit d'avoir un grand nombre de camarades dans les principales villes de l'Europe ‡, jusqu'à 700. dans la seule ville d'Iene. On nomma sa secte les *Conscientiaires*, parce qu'il disoit qu'il n'y avoit point d'autre Dieu, d'autre Religion, d'autre Magistrature legitime que la conscience, qui aprend à tous les hommes les trois preceptes du Droit, *ne faire tort à personne*, *vivre honnêtement*, *& rendre à chacun ce qui lui est dû*. Il enferma le precis de son systême dans une lettre assez (*A*) courte, dont il courut plusieurs copies. Elle est datée de Rome. Vous la trouverez toute entiere dans la derniere édition de Micrælius. Il fit courir aussi quelques écrits ⊥ Allemans. Tout cela fut refuté en la même langue par un (*B*) Professeur Lutherien nommé Jean Musæus. Cette Secte commença environ l'an 1673.

* Oldenfwortt Lidenfadiensis. *Meller. Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbr. parte 3. pag. 164.*

† *Tobias Pfannerus systema Theologiæ gentilis pag. 35.*

‡ Nemo homo mihi vitio vertet, si una cum meis gregalibus (quorum innumerus mihi numerus Lutetiæ, Amstelodami, Lugduni, in Anglia, Hamburgi, Hafniæ, nec non Holmiæ, imo Romæ & in contiguis locis adstipulatur) *universa Biblia bellæ fabellæ loco habeam*, qua belluæ, id est, Christiani, rationem captivantes, & cum ratione infitiantes delectantur. *Apud Micrælium Syntagm. Histor. Eccles. pag. ult. edit. 1679.*

⊥ *Mollerus ibid. pag. 165.*

KONIG

l'Evêque de Lusson que j'ai citez, & declara expressément que ceux de la religion desaprouvoient les doctrines de Jean Knox, & de ses semblables qui avoient plûtôt agi selon l'esprit de leur nation, que selon l'esprit de leur religion. Sur quoi il remarque (*a*) que de 105. Rois qui avoient regné en Ecosse avant Marie Stuart, il y en a eu trois de deposez, cinq de chassez, & trente deux de tuez. *Nemini* (*b*) *nostrum probantur quæ vel ex* Goodmanno, *vel ex* Knoxo, *vel ex* Buchanano *in eam sententiam describuntur, quamvis eò usque non procedant, quo Jesuitæ processerunt, vel alii qui in Gallia scripserunt de* Justa Henrici tertii abdicatione, *& etiamnum in Belgio foventur, ubi scribit Jesuita Romanus. Id præterea observandum est, si quæ durissimis persecutionum temporibus à Scotis & Anglis nonnullis temerè scripta fuerunt, ea posse imputari non tam Religioni, quam nationum illarum, Scoticanæ præsertim, fervido ingenio, & ad audendum prompto: quod tamen valdè mitigatum fuisse accensa veritatis Euangelicæ luce, ex eo constat, quod ex centum quinque regibus suis, usque ad Mariam, très exautorarunt, quinque expulerunt, & triginta duos necarunt: quod ne Religioni imputetur magis vestra interest, quam nostra.* Après cela je m'assure qu'on me permettra de croire, que les livres de Jean Knox contiennent les propositions que Brerleius en a citées sur la foi des Episcopaux.

(F) *Un esprit prophetique.*] Petra Sancta ayant raporté les loüanges que Calvin & Beze ont données à nôtre Jean Knox ajoûte (*c*), *à Witakero ex omnium Scotorum sententia*, spiritu Prophetico & Apostolico præditus *appellatur*. David Blondel (*d*) a raporté quelque chose de plus precis, *doüé de l'esprit prophetique par lequel il a, au raport de ceux de sa nation, predit plusieurs choses avenuës depuis, comme le remarque Witaker en ses escrits.*

(*A*) *Dans une lettre assez courte dont il courut* (*e*) *plusieurs copies.*] Le Continuateur de Micrælius a reduit à ces six articles la teneur de cette lettre. 1. *Non esse Deum neque Diabolum.* 2. *Magistratum nihil æstimandum, templa contemnenda, Sacerdotes rejiciendos.* 3. *Loco Magistratus & loco Sacerdotum esse scientiam & rationem cum conscientia conjunctam, quæ doceat honeste vivere, neminem lædere, & suum cuique tribuere.* 4. *Conjugium à scortatione nihil differre.* 5. *Unicam esse vitam: post hanc nec præmium nec pœnam dari.* 6. *Scripturam sacram secum ipsam* (*f*) *pugnare.* Ce systême outre l'impieté la plus horrible, enferme visiblement l'extravagance; car il faut être fou à lier, pour croire que le genre humain puisse subsister sans les Magistrats. Il est vrai qu'ils ne seroient pas necessaires, si tous les hommes suivoient les preceptes de la conscience que cet impie nous articule; mais les suivent-ils, dans les païs mêmes où les Juges punissent avec le plus de severité le tort que l'on fait à son prochain? Je ne sai si l'on ne pourroit pas dire qu'il n'y a point d'impertinence, quelque insensée qu'elle soit, qui ne nous aprenne quelque verité. Les folies de cet Allemand nous montrent que les idées de la religion naturelle, les idées de l'honnêteté, les impressions de la raison; en un mot les lumieres de la conscience peuvent subsister dans l'esprit de l'homme, après même que les idées de l'existence de Dieu, & la foi d'une vie à venir en ont été effacées.

(*B*) *Par un Professeur Lutherien nommé Jean Musæus.*] L'Auteur qui m'aprend cela observe que Musæus s'engagea à ce travail, afin de lever tous les soupçons qu'on eût pu former au desavantage de l'Academie d'Iene; car ce miserable Knuzen s'étoit vanté d'y avoir (*g*) beaucoup de complices. On voit dans cet écrit de Musæus plusieurs choses ridicules, qui concernent la vie du Pelerin; mais si l'on veut y trouver une apologie solide de l'Ecriture contre les blasphemes du personnage, il faut recourir à la 2. édition. Recourez aussi par le conseil de Mr. Mollerus (*h*), si vous entendez l'Allemand, à l'écrit (*i*) qu'il vous indique, & prenez garde à sa reflexion. Il dit que si l'on continuë à rendre suspects d'Atheïsme ses ennemis, comme a fait l'Auteur de cet Ecrit par un zêle precipité, & confondu avec ses passions, on fournit une ample matiere au Sieur Christien Thomasius, qui travaille à l'apologie de ceux qui ont été exposez sans cause à de semblables accusations. L'Auteur des Pensées sur les Cometes a insinué (*k*) le dessein d'un pareil Ouvrage,

(*a*) *David Blondel l'avoit dejà remarqué, ubi supra pag. 213.*

(*b*) *Rivet. in Castigation. notarum in epistol. ad Balzacum c. 13. n. 14. Oper. to. 3. pag. 539.*

(*c*) *Petra Sancta ubi supra p. 105. Il cite* Witak. Contr. 2. q. 5. c. 13. (*d*) *Bondel ubi supra p. 295. Il cite* Witaker de Eccle. qu. 5. cap. 13. (*e*) Hæc epistola plus millies descripta est. *Micræl. ubi infra.*

(*f*) *Micrælius, Syntagm. Histor. Ecclesiast. pag. 1261. edit. 1679.*

(*g*) Blasphemis suis . . . in solo oppido Jenensi 700. cives atque studiosos falso jactabat adstipulari. *Mollerus, Isagoge ad Histor. Cherson. Cimbr. parte 3. pag. 166.*

(*h*) *Ibid. pag. 167.*

(*i*) *Atheïsmus devictus. Il fut imprimé l'an 1672. L'Auteur s'apelle Jo. Mullerus, Antistes Hamburgensis.*

(*k*) *Dans la Preface de l'Addition imprimée à Rotterdam 1694.*

KONIG (George Matthias) en Latin *Konigius*, Professeur en Poësie & en langue Greque, & Bibliothecaire dans l'Academie d'Altorf, merite d'une façon particuliere d'avoir ici une place; car je serois un ingrat si je ne reconoissois que le livre * qu'il publia l'an 1678. me rend des services considerables. Je ne doute point qu'il ne soit utile à un très-grand nombre de gens de lettres, nonobstant la censure (*A*) qui lui est tombée sur le dos. Nôtre Konig étoit fils de George Konig †, natif d'Amberg, mort l'an 1654 après avoir enseigné 38. ans la Theologie dans l'Université d'Altorf.

* *Intitulé*, Bibliotheca vetus & nova, *in fol. Je le cite souvent, & je le critique quelquefois.*

KORNMANNUS (Henri) Jurisconsulte Allemand, Auteur de quelques Traitez (*B*) assez curieux, dont on a plusieurs éditions. Il vivoit au commencement du XVII. siecle.

† *Konig, Biblioth. pag.* 448. *Voyez son éloge dans les* Memoriæ Theologorum renovatæ *du Sieur Witten, decade* 8. *pag.* 1100. *& seq.*

KOTTERUS (Christophle) est l'un des trois Fanatiques dont on publia les visions à Amsterdam en l'année 1657. sous le titre de (*A*) *Lux in tenebris.*

vrage, & en a donné une idée assez curieuse. Mais voyons dans les paroles de Mr. Mollerus la malignité de cette espece d'accusateurs. *Quo* (*a*) *in opere optandum esset ut Theol. celeberrimus* (Jo. Mullerus, Antistes Hamb.) *suo in Antagonistas odio minus indulsisset, nec per insignem animi impotentiam, Schuppii & μυχαρίτα Demegorias, piis omnibus commendatissimas & Christ. Hoburgii, ad extremum Atheismo contrarium, superstitionem sc. & Enthusiasmum, proclivioris, scripta collo obtorto iis, quæ Atheismum vel occultant, vel quadamtenus promovent, aggregasset. Certe, si zelo hujusmodi præcipiti, privatisque affectibus obnoxio, Theologi Atheomastiges sibi invisos in suspicionem impietatis Atheismo affinis pergent adducere, vereor ne calamo Christ. Thomasii παῤῥησιαστικῷ, Gabr. Naudæi (qui magiæ reis est patrocinatus) exemplo apologiam pro Atheismi falso insimulatis parturienti; campus se pandat amplissimus innocentiam illorum, cum hominum cordatorum applausu, vindicandi.*

(*a*) *Mollerus ibid.*

(*A*) *La censure qui lui est tombée sur le dos.*] Un fort savant homme nommé Jean Mollerus, qui publia à Hambourg l'an 1691. une *Isagoge ad historiam Chersonesi Cimbricæ*, avoit mis au jour quatre années auparavant *Cimbriæ literatæ prodromus*, où selon la liberté qui doit regner dans la Republique des lettres, il s'expliqua franchement sur les defauts qu'il trouvoit dans l'Ouvrage du Sieur Konig. Tout aussi-tôt Daniel Guillaume Mollerus Hongrois de nation, & Professeur en Metaphysique & en Histoire dans l'Academie d'Altorf, s'éleva contre le Censeur, & ne put neanmoins disconvenir qu'une partie des fautes qu'on avoit marquées ne fussent réelles. Or voici à quoi se reduit en gros la pretension du Critique, comme il s'en est expliqué dans une (*b*) preface. *Innumeros in* opere Konigiano *autores esse omissos, de Antiquis paucissima satisque confuse, in medium allata, è Recentiorum, etiam Polygraphorum, Scriptis quamplurimis plerumque vix unius aut alterius factam mentionem, ac raro Synopticam aliquam de Autoris patria, ætate ac vita, librique editi loco ac tempore, narrationem adjectam, manifestius est, quam ut latere lectorem eruditum, aut negari ab homine candido possit. Nomina etiam sæpius, uti in Prodromo monui, & scripta falsa auctoribus esse attributa, circa patriam atque vitam illorum erratum, inedita pro editis venditata, & ex uno scriptore duos aut tres inepte procusos, exemplis plurimis ὀφθαλμοφανερῶς possem ostendere, si in expurgando hoc augiæ stabulo tempus pariter atque operam vellem perdere, aut sordes illius in præfatio*-

(*b*) *Dans la preface de l'*Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ.

nem hanc convectare. Il ajoûte que son jugement est en cela très-conforme à celui de plusieurs Savans. *Agnoverunt eandem, quotquot ex chori literarii primiceriis, de Opere Konigiano, aut eadem mecum, aut his etiam asperiora judicarunt. Petrus scil. Lambecius, non alio, quam Rhapsodi, titulo Autorem dignatus,* (*c*) *Dan. Georg. Morhofius* (*d*), *&* (*qui meum de eodem judicium suo verbotenus adjecit.*) [illegible] *Wilh. Ern. Tenzelius* (*e*), *alii item complures, quorum verba allegare supersedeo, cum rerum testimonia ipsi adversario, nolenti volenti, veritatis confessionem extorserint. Non audet enim is* Bibliothecam *hanc, cui patrocinatur,* veterem ac novam *pro accurata, aut tali, quæ Seculi applausum mereatur, venditare; sed fatetur* nomen *in ista* interdum cum nomine esse confusum, errata nonnulla commissa, & Autores aliquot omissos, *in qua ipsius confessione acquiesco.* Remarquez qu'il n'ôte point au Sieur Konig l'éloge (*f*) d'un vieux Professeur, qui a rendu de bons services à la Republique des lettres.

(*c*) *V. locum celeberr. Tenzelii mox allegandum.*

(*d*) *P. I. Polyhist. Litterarii, cap.* 18. *pag.* 202.

(*e*) *In Colloquiis menstruis vernaculis, M. Martio A.* 1689. *pag.* 316. 317.

(*B*) *Auteur de quelques Traitez assez curieux.*] Celui qui a pour titre *de virginitatis jure tractatus novus & jucundus, ex jure civili, canonico, patribus, historicis, poëtis, &c. confectus,* & celui qui l'accompagne ordinairement sous le titre de *linea amoris, sive commentarius in versiculum Gl. visus, colloquium, convictus, oscula, factum,* ont été reimprimez plusieurs fois. La plus ancienne édition que j'en conoisse est de Francfort 1610. La matiere est grande & fertile; mais cet Auteur ne fait que courir; il n'approfondit rien, & ne debite que des choses très-communes: il est fort propre pour ceux qui aiment la brieveté. Ses autres Ouvrages sont *Templum naturæ historicum, seu de natura & miraculis quatuor elementorum. De miraculis vivorum, seu de natura, proprietatibus &c. hominum vivorum,* à Francfort 1614. *De miraculis mortuorum,* &c. Quelcun (*g*) a dit que Kirchmannus dans son livre *de funeribus Romanorum* emprunte beaucoup de choses de ce dernier Ouvrage de nôtre Kornmannus. Cependant je ne trouve pas que le livre *de miraculis mortuorum* ait precedé l'an 1610. Or le livre *de funeribus Romanorum* fut imprimé l'an 1604. Il est vrai que l'Auteur en donna une nouvelle édition l'an 1625. & il pourroit avoir profité de l'Ouvrage de Kornmannus pour ses additions. C'est ce qu'on pourra examiner une autre fois, si l'on en a le loisir.

(*f*) Senis de re literaria bene meriti, *elogium Konigio ob alios ejus Philologici argumenti libellos non invideo.* Mollerus ibid.

(*g*) *Anton. Borremans variar. lection. c.* 4. *p.* 32.

(*A*) *Sous le titre de* Lux in tenebris.] J'ai remarqué ailleurs (*b*) la raison pourquoi on se

(*h*) *Dans l'article de Drabicius, pag.* 991.

servit

nebris. Il demeuroit à Sprottaw dans la Silesie. Ses visions commencerent au mois de Juin 1616. Il crut voir un Ange sous la forme d'homme, qui lui ordonna d'aller declarer aux Magistrats, que si l'on ne faisoit penitence la colere de

servit de ce titre; je ne la repete point. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1657. aux depens d'un riche (*a*) patron que Comenius avoit rencontré à Amsterdam. Il contient les revelations de nôtre Christophle Kotterus, celles de Christine Poniatovia, & celles de Nicolas Drabicius. Comenius en publia l'abregé l'an 1660. sous le titre de *Revelationum divinarum in usum seculi nostri factarum Epitome.* Il redonna au public l'Ouvrage entier avec des augmentations, sous le titre de *Lux è Tenebris novis radiis aucta* &c. Cette derniere édition contient la suite des revelations de Drabicius jusques en l'année 1666. Un Professeur en Theologie à Franeker, Polonois de nation, nommé Nicolas Arnoldus, écrivit publiquement & promtement contre cet Ouvrage, & repliqua à l'Apologie de Comenius. Des-Marets Professeur en Theologie à Groeningue attaqua ce même Ouvrage, dans ses Theses *de tribus Videntibus* l'an 1659. & lors que dix ans aprés il publia une reponse (*b*) à un écrit de Comenius touchant le regne de mille ans, il lui reprocha plus d'une fois, & avec beaucoup de force l'impression de ces trois pretendus Prophetes. Cet Ouvrage au bout de quelques années tomba dans l'oubli & dans le mepris; mais lors que les Turcs assiegerent Vienne l'an 1683. il fut extremement recherché. Ceux qui en avoient mis les exemplaires dans un galetas, où ils croupissoient depuis long tems, les en tirerent; en vendirent plusieurs un gros prix, & si les Turcs avoient pris Vienne, je ne doute point qu'il n'eût falu travailler à une nouvelle édition, quelque chers qu'eussent été les exemplaires. On en demandoit beaucoup en France; Monsieur d'Avaux y en envoya. C'est ce qui fait que l'on est surpris que Mr. Jurieu ait supposé l'an 1691. que Drabicius n'étoit point conu à Paris. Cette supposition n'est point pardonnable, puis qu'il n'y avoit pas long tems qu'il avoit lui-même fort contribué à faire voler par toute la terre le nom de ce Fanatique. Outre qu'il alleguoit cette mauvaise supposition comme une preuve d'un crime d'Etat; car il pretendit que l'Avis aux Refugiez faisant mention de Drabicius, ne pouvoit pas avoir été fait en France. Ce sont là des choses que mes lecteurs auroient de la peine à croire, c'est pourquoi il est necessaire que je les prouve en raportant ce qui lui fut repondu. Voici donc ce que l'Auteur qu'il accusoit lui repondit (*c*).

(*a*) *Il s'appelloit Laurent de Geer.*

(*b*) *Intitulée*, Antirrheticus, sive defensio pii zeli &c. contra J. A. Comenium.

SI LE NOM de Drabicius étoit inconu en France l'an 1690.

„ La premiere de ses preuves est que l'Avis „ aux Refugiez n'a pas été fait à Paris. Or voici „ comment il le demontre.

„ Celuy (*d*) qui a fait cet Avis fait le de„ tail des Propheties de Drabicius; il l'a vu, „ il l'a lu, & il en fait toutes les particulari„ tez.

„ Or les Savans de Paris savent à peine le nom „ de Drabicius.

„ Donc l'Auteur de l'Avis n'est pas à Paris.

„ Si je luy niois la premiere proposition, je „ suis bien sûr qu'il ne la prouveroit de sa vie, „ parce qu'il ne paroît point par l'Avis aux Refu„ giez, que celuy qui en est l'Auteur sache autre „ chose de Drabicius, sinon qu'il a tâché d'ex„ citer à la guerre contre la Maison d'Autriche „ tout ce qu'il a pu. Où est l'homme de lettres „ qui n'en puisse savoir autant, sans avoir jamais „ lu le livre de ce Prophete?

(*c*) *Dans la Cabale chimerique pag. 130. & suiv. de la 2. edition.*

(*d*) *Pag. 15.*

„ Mais la seconde proposition est encore plus „ visiblement fausse. Car pour ne pas dire que „ durant le siege de Vienne on parloit fort en „ France du livre de Drabicius, & qu'on en „ manda d'ici plusieurs exemplaires? (moy„ même je fus prié par un de mes amis de „ Roüen de luy en envoyer un) qui ne sait „ que les grands éloges que Mr. Jurieu a don„ nez au Triumvirat Prophetique, je veux di„ re à Christina Poniatovia, à Cotterus, & à „ Drabicius, dans un (*e*) ouvrage *plus com„ mun & plus repandu que les Almanachs de l'an„ née*, comme il s'en glorifie (*f*) luy même, „ se servant de la plus juste comparaison que „ l'on vit jamais; qui ne sait, dis-je, que ces „ grands éloges donnez à Drabicius, & si ca„ pables de faire parler de ce Prophete, ont „ valu au Panegyriste certaines censures bien „ mortifiantes de la part de Mr. (*g*) l'Evêque „ de Meaux & de Mr. (*h*) Pelisson, dans des „ livres publiez à Paris avant l'impression de „ l'Avis aux Refugiez? Qui peut douter que „ la satyre qui a tant couru le monde depuis „ l'an 1684. sous le titre d'*Esprit de Mr. Ar„ nauld*, n'ait excité dans l'ame d'une infinité „ de François la curiosité de connoître les Pro„ pheties de Drabicius, dont Monsieur Jurieu „ trace là le (*i*) plan de telle sorte, qu'il pro„ met d'un côté de la part de Drabicius au pu„ blic la ruïne de la Maison d'Autriche, au „ Roy de France la Couronne Imperiale, aux „ Turcs la prise de Vienne, de la Carinthie, „ de la Stirie, & la destruction de la Repu„ blique de Venise & de la ville de Rome; & „ qu'il promet d'autre côté au public au nom „ de ceux de la Religion, *tout ce qu'ils pourront „ pour accomplir ces Propheties?* „ Il faudroit que les Savans de Paris fussent bien stupides, s'ils ne s'étoient pas informez d'un Ouvrage dont Mr. Jurieu a donné l'idée que l'on va voir. *Je trouvois*, dit-il (*k*), *dans les propheties de Cotterus, de Christine & de Drabitius, que Comenius a publiées, quelque chose de grand & de surprenant. Cotterus qui est le premier de ces trois Prophetes, est grand & magnifique, les images de ses visions ont tant de majesté & tant de noblesse, que celles des anciens Prophetes n'en ont pas d'avantage. Elles sont aussi admirablement concertées, tout s'y soutient, & rien ne se dement. Il m'est inconcevable comment un simple artisan peut avoir imaginé d'aussi grandes choses, sans le secours de Dieu. Les deux années de la Prophetie de Christine sont, à mon sens, une suite de miracles aussi grands qu'il en soit arrivé depuis les Apôtres. Et même je ne trouve rien dans la vie des plus grands Prophetes, de plus miraculeux que ce qui est arrivé à cette fille. Drabitius a aussi ses grandeurs. Mais il a beaucoup plus d'obscuri-*

tez

(*e*) *Accompliss. des Prophet. imprimé en 1686.*

(*f*) 21. *Lettre Pastorale de 1689.*

(*g*) *Mr. de Meaux, Hist. des Variations, l. 13. n. 41. imprimée en 1688.*

(*h*) *Reflex. sur les differens de la Relig. 2. partie, imprimée en 1687.*

(*i*) *Tom. 2. pag. 291.*

(*k*) *Preface de l'Accomplissement des Propheties, imprimé l'an 1686.*

colere de Dieu feroit de terribles executions. Quoi qu'il eût reçu cet ordre six fois de suite, il ne l'executa point; son Pasteur & ses amis l'en dissuaderent. Mais au mois d'Avril 1619. ayant cru voir le même Esprit, qui le menaçoit de la damnation éternelle s'il demeuroit dans le silence, il s'aquita de sa commission en pleine assemblée des Magistrats le 29. d'Août 1619. On se moqua de lui. Les apparitions continuerent, & furent suivies d'extases, & de songes prophetiques. L'Electeur Palatin declaré Roi de Boheme par les Protestans, fut mêlé dans ces visions. Kotterus l'alla trouver à Breslaw au mois de Decembre 1620. & lui exposa ses commissions. Il fut dans quelques autres lieux, & enfin l'an 1625. à la Cour (*B*) de Brandebourg *. Il fit conoissance la même année (*C*) avec Jean Amos Comenius, qui se rendit le promoteur † de ses propheties. Or comme

* *Tiré de ses revelations publiées par Comenius.*

† *Comenius, Hist. revelation, pag. 16. & seq.*

tez & de difficultez. Ces trois Prophetes s'accordent à predire la chute de l'Empire Antichrêtien, comme devant arriver bien-tôt. Mais on y trouve d'autre part tant de choses qui achoppent, qu'on ne sçauroit affermir son cœur là-dessus. Si cela n'eût point excité l'envie de conoître la compilation prophetique de Comenius, pour le moins la curiosité en feroit venuë à ceux qui virent les reflexions sur les differens de religion. Car il est impossible quand on a remarqué beaucoup de fierté dans un Ecrivain, de ne sentir pas quelque joye de le voir mortifié de la maniere que Mr. Pellisson mortifia Mr. Jurieu par ces paroles; (*a*) *Prophete & plus que Prophete, precurseur sans doute du regne de mille ans qu'il nous annonce, au moins qui se donne l'autorité de reformer, corriger & chatier; quand il lui plait ceux qu'il a formellement reconus pour (b) inspirez & pour Prophetes, gens du reste que les evenemens ont déja convaincus de cent impostures, & que le ciel vient de confondre aux yeux de toute la terre par la prise de Bude, quoi qu'ils nous eussent assûrez de la part de Dieu, qu'elle ne reviendroit jamais aux Chretiens par la force des armes, mais par un traité avec les Turcs.* Il donna (*c*) les preuves formelles de tout ceci en citant les propres (*d*) paroles de Mr. Jurieu, & les endroits où Drabicius a dit si precisément que Bude ne sortiroit des mains du Turc qu'à l'amiable. Quand on est disposé envers un Auteur comme on l'étoit à Paris à l'égard de Mr. Jurieu, on est si aise de le voir convaincu ou d'imposture, ou de fanatisme, qu'on cherche cette conviction dans sa source; *Mais est-il bien vrai*, se demande-t-on, *que Drabicius ait dit cela, ne pourroit-on pas le voir de ses propres yeux, afin qu'il ne restât aucun scrupule, qui fût capable de diminuer le ridicule d'une telle scêne?* On cherche alors un exemplaire de Drabicius, par tout où l'on s'imagine qu'on le trouvera; & si on n'en peut rencontrer, on ne laisse pas d'être imprimé de ce nom, & de le garder comme un jouët.

(*a*) *Reflexions sur les differens de Religion 2. partie, sect. 17. p. 435. edit. d'Amst. 1689.*

(*b*) *Christophle Kotterus de Silesie; Christine Poniatouski, de Boheme; Nicolas Drabicius, de Moravie.*

(*c*) *Ibid. p. 501. & seq. Voyez aussi les Chimeres de Mr. Jurieu, 4. partie, p. 141.*

(*d*) *Celles que j'ai raportées ci-dessus de la preface de l'Accomplissem. des Propheties.*

Personne ne pourra dire que je m'écarte de mon sujet, car puis que c'est une fausseté de fait que de dire que le nom de Drabicius étoit à peine conu en France l'an 1690. elle est du ressort de ce Dictionaire, & j'ai dû me servir de toutes les preuves qui refutoient cette fausseté.

Si l'on s'étoit contenté de dire, qu'en comparaison du bruit que le nom de Drabicius auroit fait en France, au cas que les Turcs eussent pris Vienne, il n'étoit presque pas conu à Paris, quand l'Avis aux Refugiez fut composé, je ne pense pas qu'on eût eu tort; car la prise de Vienne auroit plus fait parler de Drabicius que du grand Vizir. Le livre que Mr. Jurieu avoit composé pendant le siege de cette ville, pour faire l'éloge & l'apologie des 3. Prophetes de Comenius, par de beaux éclaircissemens, & de doctes commentaires, auroit été traduit en diverses langues, & auroit rendu Drabicius, pendant long tems, l'entretien des compagnies. Tout cela fut perdu pour la memoire de Drabicius par la levée du siege: le grand Sobieski, de deux ou trois cens lieues loin, detruisit un livre qui étoit tout prêt à être donné à l'Imprimeur. Je commençai à conoître pendant le siege de Vienne, combien je m'étois trompé, en croyant que l'on étoit enfin revenu de ces esperances chimeriques, qu'on avoit tant de fois fondées sur des visions. Je trouvois par tout des gens qui ne me parloient que des Propheties de Drabicius, avec mille marques de persuasion, & qui bâtissoient en l'air châteaux sur châteaux, de telle sorte que dans un moment, ils en étoient à detruire Babylone. Ils ne pouvoient assez admirer que Drabicius eût rencontré si heureusement à l'égard de Tekeli. C'est là où je les voulois, car je leur faisois voir que Tekeli qui étoit alors le grand Acteur de cet Opera, ne fait aucune figure dans le livre de Drabicius, ce qui est une nullité visible. Je ne doute point que les François n'eussent bien levé l'oreille, si l'entreprise du grand Vizir avoit reüssi. Ils auroient volontiers prêté la main aux credules touchant les visions de Drabicius, veu qu'elles promettent l'Empire au Roi de France. Il est donc certain que le nom de ce faux Prophete feroit devenu à Paris incomparablement plus fameux, si les Turcs avoient pris Vienne.

DISPOSITIONS des esprits pendant le siege de Vienne en 1683.

(*B*) *L'an 1625. à la Cour de Brandebourg.*] L'Electeur George Guillaume ayant ouï le grand bruit que l'on faisoit des revelations de Kotterus, voulut voir cet homme. Il le donna à examiner aux Theologiens de Francfort sur l'Oder, après quoi il le fit venir deux fois à Berlin, premierement en l'année 1625. & puis l'an 1626. La renommée de cet homme parvenuë jusqu'à Strasbourg y frapa tellement un des Bourgmaîtres, qu'il envoya un messager en Silesie pour prier Kotterus de lui éclaircir 62. points; & de s'en venir à Strasbourg où il prophetiseroit plus sûrement. Kotterus repondit aux 62. questions, s'excusa d'aller à Strasbourg sur ce que l'Esprit ne lui en donnoit point l'ordre, & souffrit que son portrait fût envoyé au Bourgmaître (*e*).

(*e*) *Comenius in epitome revelationum append. 3. p. m. 209.*

(*C*) *Il fit conoissance. . . . avec Jean Amos Comenius qui se rendit le promoteur.*] Après les

 Edits

me la plûpart de ces choses rouloient sur des presages de bonheur pour l'Electeur Palatin, & de malheur pour sa Majesté Imperiale, il arriva que David Wachsman,

FAITS concernant l'histoire des revelations de KOTTERUS.

Edits de l'Empereur, qui ordonnerent aux Ministres de Bôheme & de Moravie l'an 1624. de sortir hors du païs, il fut resolu dans une assemblée secrete au mois de Mars 1625. que les Ministres de Boheme se retireroient dans la Pologne, & ceux de Moravie dans la Hongrie, & qu'on en deputeroit quelques-uns avec des lettres, tant en Pologne qu'en Hongrie, pour y preparer la reception. Comenius fut deputé en Pologne. En passant par Gorlitz dans la Lusace, le Gouverneur du jeune Comte de Zerotin lui aprit comme une nouvelle fort consolante que la ruïne de l'Antechrist étoit prochaine, veu ce que le Saint Esprit en reveloit à un bon homme de Silesie nommé Christophle Kotterus. Il en raconta & en lut divers morceaux, & parce que Comenius faisoit trop le difficile, il l'exhorta à se porter sur les lieux pour y conferer avec le Prophete. Comenius passant par Sprottaw demanda à voir Kotterus: sa femme lui repondit qu'il avoit été mandé par l'Electeur de Brandebourg; le Pasteur (a) du lieu lui confirma la même chose; il l'assûra que Kotterus étoit un veritable Voyant, & lui donna à lire ses revelations. Comenius en attendant que Kotterus fût revenu medita ce manuscrit, & en fut étonné. Peu après il vit Kotterus, il fit son voyage, il revint bien-tôt à Sprottaw, il traduisit en langage Bohemien le manuscrit des revelations, & se convainquit pleinement qu'elles ne venoient que de Dieu. Il retourna en Pologne, & y mena le Prophete qui lui aprit en chemin, qu'il savoit par revelation qu'il se tiendroit un Concile de toute la Chretienté, où l'on deposeroit le Pape, & où l'on feroit un Canon qui defendroit à toutes personnes d'usurper jamais le titre d'Evêque Universel. Comenius lui representa qu'il n'avoit point lu cet article dans le manuscrit. Kotterus lui fit reponse, *je n'ai point eu ordre de l'écrire, mais je l'ai apris pourtant.* Au retour de Pologne Comenius se separa de Kotterus, & s'en alla à Berlin, où il trouva que même parmi les Refugiez de Boheme & de Moravie, on faisoit des jugemens bien differens de cet homme; les uns le tenoient pour un veritable Prophete, & principalement lors qu'ils aprenoient par les nouvelles de la poste que le Roi de Dannemarc levoit des troupes; les autres disoient que Kotterus étoit un fourbe, qui ayant mangé tout son bien, & ne sachant que faire pour vivre (b), s'étoit érigé en Prophete. Cela inquietoit Comenius, mais Christophle Pelargus Sur-Intendant General des Eglises de Brandebourg, qui avoit examiné Kotterus par l'ordre de l'Electeur, le rassûra en lui disant qu'il ne faloit point douter de la mission extraordinaire de cet homme (c), ni se repentir d'avoir traduit en langage Bohemien ses revelations. Cette traduction ne fut point tenuë secrete, comme l'Auteur dit qu'il l'avoit recommandé; on la fit voir à des gens qui en voulurent retenir copie, & ainsi les copies s'en multiplierent prodigieusement dans la Boheme: il ne s'en faut pas étonner; c'étoit un livre qui promettoit cent triomphes au Roi Frideric. Quelque tems après le livre fut imprimé en Bohemien à Perna dans la Misnie avec des éloges & des notes marginales. Mais tous les Ministres ne donnerent pas dans le panneau. Il y en eut deux qui avec quelques Anciens trouverent mauvais que l'on copiât ce livre; l'interêt de la vraye foi, & le peril humain où l'on s'exposoit furent les deux causes qui les firent opiner à la supression de ces chimeres; soit qu'elles ne fussent qu'un jeu d'esprit, soit qu'elles fussent les songes creux d'un Fanatique. *Scriptum (d) illud (sive id ab aliquo ingenioso confictum, sive ab ipso fanatico homine conscriptum esset) supprimi petierunt. Duplex enim subesse periculum: & Conscientiarum, si se homines à certo Dei Verbo ad incerta id genus figmenta abduci paterentur: & Corporis atque vitæ, si hæc in adversariorum veniant manus.* L'an 1626. l'Electrice Juliene mere du Roi Frideric ayant fait savoir à un grand Seigneur de Moravie, qui aussi bien qu'elle étoit alors en refuge à Berlin, qu'elle avoit reçu une lettre du Roi son fils, par laquelle il demandoit si l'on pourroit avoir par écrit les Propheties de l'homme de Silesie, ce grand Seigneur en fit copier un exemplaire, & ne pouvant pas le donner lui-même à cause qu'il étoit malade, il en chargea Comenius qui étoit alors à Berlin. Comenius ne s'amusa point à le remettre à l'Electrice, il alla tout droit au Roi qui étoit alors à la Haye, demanda audience, le harangua, & lui dit entre autres choses que puis que sa Majesté & ses enfans étoient le principal personnage dans cette divine Comedie, ceux qui avoient ce Manuscrit auroient cru se rendre absurdes, s'ils ne l'avoient pas communiqué à sa Majesté. *Cujus* (Cotteri) *omnia cum sint in scriptum relata; ibidemque Majestas Vestra, cùm Progenie suâ, tanquam primaria in hac Dei Comœdia introducitur Persona; absurdum visum est illis, qui ea suis hactenus custodierunt manibus, ad notitiam Majestatis Vestræ hæc non deduci. Non quidem ut Majestati Vestræ ista præcisè credendi imponatur necessitas: sed, Primùm, ut hæc apud Majestatem Vestram tanquam in archivo sacro asserventur, in futurum testimonium: nè, si demùm post completa prædicta hæc palam fiant, ex eventu sic esse collecta, suspicari quis, aut calumniari, possit. Deinde, ut occasio sit attendendi, num fortè divina providentia tales in eventus res disponat. (Nam si de imminente rerum mutatione Politicos discursus, vel Astrologicas prædictiones, aut similes Prudentiorum conjecturas, cognoscere non aspernamur, cur hæc ab altiori venientia principio, aspernari libeat?) Curarunt itaque ex authentico describi exemplar, quod Majestati Vestræ per me humili cùm observantia exhibent: simulque exhibui (e).* Ce n'est pas, ajoûta-t-il, que l'on

(a) *Il se nommoit Abraham Mencelius*

(b) Alii rursum ex iisdem meis scabiosissima de Cottero effutiebant: helluonem, rei suæ decoctorem, desperationeque ad prophetandum adictum dictitantes, miraque de prophetiis ipsius mendacia inter se spargentes, mihique referentes. *Comenius, Histor. revelat. p. 21.*

(c) Vides hanc Bibliothecam meam (*instructissimum habebat, celeberrimus ob eam totam per Germaniam, quo me secretius hoc colloquium expetentem introduxerat*) omnes Authores, antiquos & recentes consului, ut quid de quæstione illa, Utrum post Christum & Apostolos, obsignatumque Novi Fœderis Canonem, ullæ novæ admittendæ sint, divinæ vel angelicæ, revelationes, sentiendum sit cognoscerem? Sed nemo me scrupulis liberare potuit. Ego igitur ad preces conversus, ardentissime invocabam Deum (sæpe etiam noctu surgens & me in faciem provolvens) ut ne pateretur illudi Ecclesiæ suæ orans. Post omnia vero tandem pensitata, divinitusque suggesta, *non aliud habeo quod dicam, nisi DEUM MISISSE ANGELUM SUUM*, qui nuntiaret nobis servis suis ea, quæ oportet fieri cito: (*quæ sunt Angeli verba* Apoc. 22. 6.) *Ibid.*

(d) *Ibid. p. 23.*

(e) *Ibid. p. 26.*

man, Procureur Fiscal de l'Empereur dans la basse Silesie & dans la Lusace, employa toutes sortes de moyens pour se saisir de Kotterus, qu'il regardoit comme un imposteur seditieux. Kotterus lui tomba entre les mains le 2. de Janvier 1627. On l'interrogea, on le mit dans un cachot, on attendoit de Prague la sentence de la Chambre des apellations: le Fiscal la reçut le 25. d'Avril; mais comme il mourut peu après, on n'a point su ce qu'elle portoit. Kotterus fut tiré du cachot, & eut permission d'être visité de sa femme & de ses amis, & enfin on le mit (*D*) au pilori, & on le banit des Etats de l'Empereur à peine de la vie s'il y rentroit. Il s'en alla dans la Lusace, qui apartenoit alors à son Altesse Electorale de Saxe, & y vêcut tranquillement jusques à sa mort, qui arriva l'an 1647 *. C'est par une faute d'impression que le Dictionaire (*E*) de Moreri lui donne 92. ans de vie. On ne peut disculper (*F*) Comenius touchant l'impression de ces

* *Tiré de l'Abregé de ses revelations, append.* 3. *& de* l'Historia revelationum pag. 21. 22.

l'on veuille lui imposer la necessité de croire ces choses, mais on souhaitte qu'elle les garde dans ses Archives, afin que si l'évenement les confirme, personne ne puisse chicaner que les predictions sont venuës après coup, & afin aussi qu'elle ait là une occasion de prendre garde si la providence prepare les voyes à ces grandes revolutions.

C'est ici le fin du mystere: on veut que les Princes capables d'executer & interessez à l'execution, en forment le dessein & l'envie, avec l'esperance d'y reüssir. Voilà très-souvent le premier ressort de nos Devins, & de nos Commentateurs apocalyptiques, & de ceux qui les soutiennent. Mais revenons au fil historique.

Comenius fut reçu & congedié honnêtement du Roi Frideric, & s'en alla en Boheme, où Kotterus se rendit aussi au mois d'Octobre 1626. & confera avec des Ministres & avec des Gentilshommes (*a*).

(*D*) *On le mit au pilori.*] Voici les paroles de Comenius. *Post* (*b*) *aliquot adhuc mensium deliberationem ignominiæ pœna affecerunt tali. Eductum carcere collocarunt ad cippum fori, ferreo adstrictum collari, affixaque supra caput scheda, cui inscriptum fuit*: Hic est Pseudo-propheta ille, qui prædixit quæ non evenerunt. *Horæ spatio sic spectaculo relictus, per Lictorem urbe fuit eductus, exireque patriâ, nec in Cæsaris ditiones redire sub capitis pœna, jussus.*

(*a*) *Tiré de* l'Historia revelationum *publiée par Comenius l'an* 1659. *pag.* 15. *& seq.*

(*b*) *Ibid. pag.* 28.

(*E*) *Que le Dictionaire de Moreri.*] On le fait naître l'an 1585. & mourir l'an 1647. il a donc vêcu 62. ans: & non pas 92. mais les Imprimeurs prennent souvent l'un pour l'autre, le chiffre 6. & le chiffre 9.

(*F*) *On ne peut disculper Comenius touchant l'impression de ces sortes de propheties.*] Dieu me garde de prononcer jugement sur ce qui se passe dans le cœur de mon prochain: c'est de Dieu seul que ces mysteres relevent; mais il y a des occasions où l'on peut dire ce que l'on pense sur les apparences. A plus forte raison m'est-il permis de raporter historiquement ce que d'autres ont pensé sur la conduite de Comenius. Pendant qu'il demeuroit en Prusse, on delibera sur son chapitre dans la Cour de quelques Princes, & on mit en cas de conscience à examiner, s'il ne meritoit point la peine que la loi de Dieu ordonne contre les faux Prophetes. On l'a soupçonné d'avoir servi de conseil & de Secretaire à ceux qui machinoient une irruption dans la Boheme, & qui l'auroient executée, si les Anglois (*c*) leur avoient fourni les secours qui leur avoient été demandez. Lui & ses semblables passerent pour les instigateurs de la guerre que Ragotski & les Princes Radzivil entreprirent contre la Pologne. L'Eglise de Dieu à delivrer de la tyrannie Papale, étoit l'objet qu'on leur mit devant les yeux pour leur faire prendre les armes. Je ne dis rien là dont je n'aye un bon garant; car voici ce qu'Arnoldus écrit à Comenius. (*d*) *Prævaricatio illa, quam dicis, tanti tamen non fuit, ut super ea in aulis Principum deliberaretur, casus conscientiæ formati viris doctis decidendi mitterentur, an sim falsus Propheta, & consequenter, an in me pœna divinitus in falsos Prophetas statuta animadvertendum non esset, quod de te in Borussia cum adhuc morarer perscriptum memini, & forte autographum illarum literarum adhuc possideo. Tanti, inquam, non fuit illa prævaricatio, ut propter eam πολυπεάγμων audirem, ac desertâ statione mea Professoria, Magnatibus pro flabello in concitandis motibus bellicis essem, uti de te rumor est, qui à manu & consiliis intimis fuisse, illis diceris, qui in Bohemiam irruptionem ante annos moliebantur, si modo annuissent illorum votis Angli sollicitati. Ego id non dico, quanquam stylus literarum tuo non sit absimilis. Jam per rumores in Borussia (uti nisi me omnino fallat memoria illinc ad te perscripsi,) audiveram, Principes Radzivilios & Rakocium à vobis fuisse inductos, qui arma contra Polonos capesserent, spe liberandæ Ecclesiæ à tyrannide Pontificia, cujus rei haud exigua passim in volumine illo triuno extant argumenta. Ego tamen non definio.* Je ne suis pas étonné que Comenius ait été suspect de machinations politiques, & d'intrigues de guerre; car un Theologien voyageur autant que lui, & qui a si souvent des affaires à la Cour des Princes, est un homme en qui l'on ne doit pas trop se fier. L'Electrice mere du Roi Frideric demande si l'on peut trouver un recueil des propheties de Kotterus: celui à qui elle s'adresse en fait faire une copie, & ne pouvant la donner lui-même, il en charge Comenius. Celui-ci qui est à Berlin, & qui n'a que deux pas à faire pour la donner à l'Electrice, aime mieux venir à la Haye, afin de la donner en main propre au Roi Frideric, & de le haranguer sur le contenu du livre, dont le pis aller, disoit-il, étoit de faire faire attention aux occurrences (*e*). Cela sent fort le manege d'une prophetie de faction. On predit ce que l'on souhaitte de faire entreprendre, & puis on remuë ciel & terre, pour engager à l'entreprise ceux qu'on y croit propres. Il y a beaucoup d'apparence que la forte application, avec laquelle Comenius travailla à la reünion des Protestans (*f*), venoit de l'envie

(*c*) *C'étoit au tems de Cromwel. Voyez l'article de Comenius, p.* 885. *col.* 2.

(*d*) *In Discursu Theologico contra Comenium pag.* 10.

(*e*) *Voyez ci-dessus pag.* 246. *col.* 2.

(*f*) *Il avouë dans son livre de* uno necessario, *que l'un des trois labyrinthes où il s'étoit embarrassé, étoit le* pseudo-irenicum, sive varie, noxie, prorsusque exitiose circa fidem dissidentes Christianos reconciliandi desiderium. *Voyez Spizelius in* infelice literato *p.* 1025.

ces sortes de propheties. Il en avoit vu une partie manifestement convaincuë de fausseté par l'évenement. Depuis sa mort elles ont été de plus en plus refutées par le cours des affaires de l'Europe : les Turcs qui (G) selon lui devoient ruiner la Maison d'Autriche, l'ont remise sur le pinacle par leurs pertes continuelles Il s'est rendu fort suspect d'avoir eu en vuë d'exciter des guerres. On a les mêmes soupçons contre un Ministre (H) dont les propheties sont plus recentes; &

vie de former un puissant party, qui par les armes charnelles accomplit les propheties. Une autre chose a fait tort à Comenius. Il étoit docte & habile, il raisonnoit de bon sens dans d'autres matieres, il payoit d'esprit dans celles-ci, on ne voyoit rien en sa personne qui sentît l'Enthousiaste. Cela portoit à croire qu'il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit. Il peut y avoir, & il y a quelquefois de l'imposture dans les grimaces extatiques; mais ceux qui se vantent d'inspiration, sans marquer d'ailleurs ou sur leur visage, ou dans leurs paroles que leur cerveau est detraqué, & sans sortir jamais de leur état naturel, sont incomparablement plus suspects de fourberie, que ceux qui de tems en tems souffrent quelques convulsions, comme la Sibylle plus ou moins.

Deus (a) ecce, Deus: cui talia fanti,
Ante fores subito non vultus, non color unus,
Non comtæ mansere comæ: sed pectus anhelum,
Et rabie fera corda tument: majorque videri,
Nec mortale sonans, adflata est numine quando
Jam propiore Dei. . . . .
. . . .
(b) At Phœbi nondum patiens immanis in antro
Bacchatur vates, magnum si pectore possit
Excussisse deum: tanto magis ille fatigat
Os rabidum, fera corda domans, fingitque premendo.

Je consens qu'on ne soupçonne de Comenius rien de sinistre. Mais que dira-t-on contre ceux qui trouvent mauvais qu'il ait debité pour divines les revelations de Kotterus; lors même que l'évenement en avoit montré la fausseté (c)? J'avouë que cela me paroît inexcusable. Et quant à Drabicius, se pouvoit-on imaginer, que ce fût Dieu qui l'inspirât? Si Dieu l'avoit inspiré, il auroit fortement voulu que Ragotski detruisît la Maison d'Autriche, & su que Dieu le destinoit à ce grand ouvrage. Mais si Dieu avoit voulu cela fortement, n'eût-il pas inspiré à ce Prince l'envie de faire la guerre à l'Empereur, ou du moins un peu de credulité pour Drabicius? Voici un fait qui temoigne l'entêtement de Comenius. Son gendre (d) pria Arnoldus Professeur en Theologie à Franeker, d'assister de ses bons avis son beau-pere qui sembloit hesiter sur l'impression des trois Prophetes. Arnoldus conseilla qu'on ne les imprimât point (e), le beau-fils (f) conseilloit la même chose, & se fondoit sur de très-fortes raisons. Mais Comenius n'avoit garde de deferer à l'avis de deux personnes, puis qu'il n'avoit nul égard au decret des Eglises Polonoises, qui après avoir examiné les revelations pretenduës de Kotterus & de Christine Poniatovia, les condamnerent pour jamais à la supression (g).

(G) *Les Turcs qui selon lui devoient ruiner la Maison d'Autriche, l'ont remise.*] Voyez sur cela les insultes mal-honnêtes de l'Auteur de l'Avis aux Refugiez. *Il est certain*, dit-il (h), *que la gloire & le bonheur de Sa Majesté Imperiale dans cette guerre contre les Turcs sont admirables, & qu'à l'éternelle confusion des Propheties de vôtre* DRABICIUS, *Dieu a fait obtenir à ce Prince plus de grands succez qu'à l'Empereur Charles-Quint. Ce faux Prophete plus empressé à maudire que Balaam, qui même lors qu'un Roi voisin l'en sollicitoit avec de grandes promesses, ne voulut rien precipiter, a lancé pendant plusieurs années sur la Maison d'Autriche les plus effroyables maledictions qui lui montoient dans l'esprit, & il l'avoit, pour ainsi dire, devoüée aux Furies, & aux Dieux infernaux*, Diris & numinibus infernis, *à cause qu'elle avoit persecuté vôtre Religion. Mais l'evenement a fait voir qu'il n'entendoit pas ce metier là, & qu'il n'avoit pas fort bonne main à maudire. Jamais homme ne merita moins que lui l'éloge qui fut donné à Balaam*, celui que tu beniras sera benit, & celui que tu maudiras, sera maudit, *& si toutes vos imprecations Prophetiques ressemblent à celles de Drabicius, il y aura presse desormais à souhaiter vos maledictions, & on vous enverra chercher avec plus d'importunité pour les recevoir, que le Roi des Moabites n'en employa pour tâcher de jetter sur ses ennemis celles du faux Prophete Balaam.* Depuis l'impression de cet Avis la prosperité des armes de l'Empereur a été interrompuë quelquefois (i), mais ce n'a été pour les Turcs qu'un petit repit : leur mauvaise fortune a recommencé bien-tôt à déployer toute sa fureur. Elle pensa les accabler l'année derniere (k), elle leur fit sentir par tout son indignation, en Dalmatie, en Hongrie, en Pologne, sur l'Archipel, & s'il en faut croire nos Nouvellistes, ils perdirent deux batailles navales en très-peu de tems, l'hiver dernier, quoi que les vainqueurs n'ayent pas trouvé à-propos de poursuivre leur victoire, mais plûtôt d'abandonner l'Ile de Chio. Le nouveau Sultan releve en quelque façon les esperances de la Porte. On lui aplique ce que Florus a dit de (l) Trajan; mais jusques ici il ne paroît point par les relations de nos Nouvellistes qu'il ait eu beaucoup de succés. Et pour ce qui est de Tekeli, que l'on nous donnoit pendant le siege de Vienne pour le principal Heros de Drabicius, nous venons d'aprendre par les Gazettes que les Turcs las de la malignité opiniâtre de son étoile, l'ont enfermé dans les sept Tours.

(H) *Les mêmes soupçons contre un Ministre dont les propheties sont plus recentes,*] Ce que j'ai dit de Comenius, je le dis aussi d'un fameux Theologien de Roterdam, qui a expliqué les propheties de l'Ecriture avec une très-hardie pretension d'avoir été inspiré. Je ne pretens point juger de son interieur, & je consens que l'on croye qu'il n'a point agi contre sa conscience : mais personne ne doit trouver mauvais que je dise qu'on l'a soupçonné de n'avoir eu

(a) *Virgil. Æn. l.* 6. *v.* 46.

(b) *Ibid. v.* 77.

(c) *On lui a prouvé par ses propres paroles qu'il croyoit fausses quelques unes des predictions de Drabicius, celle par exemple qui portoit que Comenius assisteroit à Presbourg au couronnement du Roi de Hongrie.* Arnoldus pag. 42.

(d) *Il s'apelloit Figulus.*

(e) *In Discursu Theologico, pag.* 5.

(f) *Ibid. p.* 56.

(g) Cotteriana & Poniatoviana visiones ut vanæ ad silentium & tenebras fuerunt ab illis condemnatæ. *Arnoldus ibid. p.* 28.

(h) *Pag* 357.

(i) *Par exemple lors que les Turcs reprirent Belgrade l'an* 1690.

(k) *On écrit ceci au mois d'Octobre* 1695: *lors que nos Gazetes ont déjà reduit à peu de chose la perte que les Imperiaux ont faite au combat de Lugos.*

(l) Quibus inertia Cæsarum quasi consenuit atque decoxit, nisi quod sub Trajano principe movet lacertos, & præter spem omnium, senectus imperii, quasi reddita juventute, revirescit. *Florus in proœmio.*

On s'est prevalu de quelques paroles qu'on a trouvées à l'écart dans son Ouvrage, & par lesquelles on a pretendu qu'il a decouvert le secret de son dessein. On

eu autre dessein que de soulever les peuples, & de mettre l'Europe en feu. On se fonde sur ce qu'il n'a paru en lui aucun signe de confusion, après que l'évenement a dementi ses propheties de la maniere du monde la plus incontestable. *Il avoit*, dit-on, *une si haute opinion de ses lumieres & de son esprit, qu'il seroit tombé dans un chagrin & dans un abatement mortel, par une épreuve d'illusion & d'ignorance aussi terrible que le seroit celle-ci; mais étant convaincu interieurement qu'il n'a point été trompé, il a conservé pour son esprit toute la même bonne opinion qu'il en avoit auparavant, & ainsi le mauvais succés d'une Prophetie qui n'étoit qu'un jeu de passe-passe à son égard ne l'a point humilié.* On apuye aussi sur ce qu'à l'exemple de Comenius, il a fait une tentative pour la reünion des Lutheriens & des Reformez (a), dans l'esperance, dit-on, de grossir le nombre des troupes qui attaqueroient l'Antechrist. Encore un coup je confesse qu'on ne regarde ceci, que comme un recit fidelle de ce que plusieurs disent & pensent. Passons plus avant: voyons ce que l'un de ses adversaires a publié. „ Il faut „ (b) être stupide pour ne pas decouvrir un „ artifice si grossier; sur tout quand il semble „ vous en avertir luy-mesme, & laisser par cy „ par là dans ses Ecrits, comme des pierres „ d'attente pour vous decouvrir un jour son „ secret, & se mettre à couvert de vos repro- „ ches. *Il est certain*, vous dit-il en un en- „ droit, *que souvent les propheties supposées ou* „ *veritables ont inspiré à ceux pour qui elles ont* „ *esté faites, les desseins d'entreprendre les choses* „ *qui leur estoient promises.* Il n'en faut pas da- „ vantage aux gens de bon esprit, pour leur „ faire entendre son intention, & connoistre „ ses vuës. Et ailleurs: *Peut-estre sçaura-t-on* „ *quelque jour la principale raison qui m'a fait par-* „ *ler d'une maniere si decisive, & d'un air si per-* „ *suadé sur l'explication des Propheties.* On le „ sçaura, nos très-chers Freres, de la maniere „ dont il luy plaira alors. S'il s'est mecomp- „ té, comme il est aisé de le croire: *Je n'a-* „ *vois*, vous dira-t-il, *que des conjectures; mais* „ *il faloit soustenir la bonne cause, comme on le* „ *pouvoit, & animer nos peuples par un peu d'es-* „ *perance. Je sçavois que les propheties, mesme* „ *supposées, ont accoûtumé de produire un effet* „ *semblable.* Si au contraire les conjonctures „ presentes, la jalousie des nations, l'indigna- „ tion des Etats Protestans pour leur Religion „ attaquée, les demeslez des François avec la „ Cour de Rome, produisoient quelque effet „ important, qui pust vous donner de nouvel- „ les esperances: *Je sçavois bien*, s'écrieroit-il, „ *ce que je disois dés l'année 1686. un Ange* „ *m'avoit parlé, mais si je l'avois dit alors, on* „ *m'auroit pris pour un imposteur, l'Ange luy-* „ *mesme m'avoit defendu d'en parler. Il me parle* „ *encore, & me donne la liberté de vous le de-* „ *clarer. Suivez-moy, nous allons commencer ce* „ *regne de Dieu dont vous doutiez, & que vous* „ *luy demandiez pourtant tous les jours dans vos* „ *prieres.* „ S'il étoit vrai que Mr. Jurieu fût coupable de l'imposture dont on l'accuse, il auroit eu peur que le public ne fût pas capable de penetrer son secret; aimant donc mieux courir risque pour son cœur que pour son esprit, il auroit glissé quelques (c) paroles qui decouvrissent le mystere aux clairvoyans.

(a) *Voyez Mr. de Meaux, Addition à l'Histoire des Variations.*

(b) *Pellisson, Chimeres de Mr. Jurieu, 4. partie, pag. 184. 185. édit. d'Amsterdam.*

(c) *Les deux passages par exemple que Mr. Pellisson raporte de l'Accomplissement des Propheties.*

Les fourberies qu'on a decouvertes parmi les petits Prophetes de Dauphiné, ont donné lieu à des commentaires bien amples sur le passage de feu Mr. Pelisson que je viens de raporter. On n'a qu'à lire un Ouvrage intitulé, *Histoire du Fanatisme de nôtre tems, & le dessein que l'on avoit de soulever en France les mecontens des Calvinistes.* Il fut imprimé à Paris l'an 1692. Mr. Brueys qui en est l'Auteur, ayant ramassé divers endroits du livre de Mr. Jurieu, pour prouver que ce Ministre s'est érigé en Prophete, ajoûte tout aussi-tôt: (d) *On ne doit pourtant pas s'imaginer que ce Ministre fût veritablement persuadé luy-mesme de ce qu'il vouloit persuader aux autres; c'estoit avec dessein qu'il affectoit de prendre ces airs de Prophete; il sçavoit bien qu'il ne l'estoit point; mais il vouloit imposer aux peuples, pour les soulever, & allumer une guerre civile dans le cœur de cet Estat, afin de favoriser les complots de nos Ennemis. Il estoit si plein de ce detestable projet lors qu'il composa son livre de Propheties, qu'il ne peut s'empescher de decouvrir luy-mesme son dessein à un Lecteur qui a tant soit peu de penetration. Le temps auquel il l'écrivit, les motifs qui l'y porterent, & les traits qui échappent à sa plume, où il a laissé repandre sans y penser quelques goutes du venin dont son cœur estoit remply, tout decouvre le dessein de ce Faux-Prophete.* Je ne raporterai point les preuves qu'il a données de chacune de ces remarques, je dirai seulement ce qu'il observe à l'égard de la derniere. *Voici*, dit-il (e), *ce qui lui a échappé en quelques endroits de son livre, & qui decouvre manifestement qu'il n'avoit autre but que de soulever les peuples.*

(d) *Brueys Histoire du Fanatisme pag. 44.*

(e) *Ibid. pag. 51.*

„ Les Propheties qui sont dans cet écrit, „ avoient d'abord scandalisé les plus éclairez de „ son party: il nous le dit luy-mesme dans la „ seconde édition de son livre. *Il* (f) *y a des* „ *gens*, dit-il, *qui croyent que l'esperance que je* „ *donne de retablissement dans peu d'années peut* „ *beaucoup nuire.* Il s'attache d'abord à faire „ voir que cela n'est pas à craindre, & voicy „ ce qu'il ajoûte: *Il est certain*, dit-il, *que* „ *souvent les Propheties supposées ou veritables ont* „ *inspiré à ceux pour qui elles avoient esté faites,* „ *les desseins d'entreprendre les choses qui leur* „ *estoient promises.* Pouvoit-il declarer plus „ expressément le but qu'il avoit de risquer de „ fausses Propheties pour soulever les mecon- „ tens de France, & leur inspirer les desseins „ d'entreprendre de se procurer eux-mesmes par „ la force cette prompte delivrance qu'il leur „ promettoit? Non seulement on avoit esté „ scandalisé dans son party qu'il eût osé publier „ ses Propheties; mais on l'estoit encore da- „ vantage, de ce qu'il avoit parlé d'un ton trop „ affirmatif. C'est toûjours luy-mesme qui „ nous l'apprend: *A l'égard de la remarque*, „ dit-il (g), *laquelle tant de gens ont faite: c'est* „ *qu'on parle icy d'un ton trop ferme, & trop*

(f) *Tom. 1. addition à l'avis, sec. édit.*

(g) *Tom. 2. pag. 184.*

 „ *affirmatif*

On exaggere un peu trop ce (*I*) qu'on lui impute : mon Lecteur en pourra juger

„ *affirmatif de choses qu'on ne devoit tout au plus* „ *proposer que comme de fortes conjectures*; *peut-* „ *être sçaura-t-on quelque jour la principale rai-* „ *son qui m'a fait parler d'une maniere si decisive*, „ *& d'un air si persuadé.* Quelle est donc cette „ raison principale qu'il n'ose dire, & qu'on „ sçaura peut-estre quelque jour? Est-ce qu'il „ est veritablement persuadé des choses qu'il „ dit? C'est la seule raison qui doit obliger un „ honneste homme à parler d'un ton ferme & „ affirmatif. Mais si c'est là la sienne, que ne „ la dit-il? Craint-il de dire la verité? Ne le „ pressons pas davantage là-dessus : il est de „ meilleure foy qu'on ne pense; il l'a déjà di- „ te luy-mesme cette principale raison; ne vient- „ il pas de nous dire, *qu'il est certain que sou-* „ *vent les Propheties supposées ou veritables, ont* „ *inspiré à ceux pour qui elles avoient esté faites*, „ *les desseins d'entreprendre les choses qui leur* „ *étoient promises?* Voilà sa principale raison : il „ n'en faut point chercher d'autre. Ce faux Pro- „ phete ne s'attendoit pas qu'on (*a*) joindroit „ quelque jour ces deux passages : il les avoit „ écartez à dessein en deux tomes separez : les „ voilà presentement ensemble, & ils s'expli- „ quent si naturellement l'un l'autre, qu'il fau- „ droit estre aveugle pour ne pas voir, que si „ Monsieur Jurieu a parlé d'une maniere si de- „ cisive, & d'un air si persuadé de la prochaine „ delivrance qu'il promettoit aux Protestans de „ France; c'estoit à cause, que, selon luy, „ souvent les Propheties supposées ou veritables, „ inspirent à ceux pour qui elles sont faites les „ desseins d'entreprendre les choses qui leur sont „ promises. „

(*a*) *Mr. Brueys repete souvent les consequences qu'il tire de la jonction de ces deux passages. Voyez sur tout pag. 227. 230. 241.*

Monsieur Brueys paroît tellement persuadé d'avoir decouvert tout le mystere, qu'il ne se lasse point de repeter cette observation : il a eu même la malignité de faire faire attention sur les artifices du Paganisme : raportons encore cela. *Ce* (*b*) *Ministre promettoit aux Calvinistes la chute du Papisme, & la prochaine delivrance de leur Eglise : il leur promettoit ces choses de la part de Dieu, en leur disant, qu'elles étoient contenuës dans les Oracles de l'Apocalypse. Il n'estoit donc pas possible que ces Propheties n'inspirassent à ceux pour qui elles estoient faites, les desseins d'entreprendre les choses qui leur estoient promises; parce qu'il n'est rien de plus fort sur l'esprit des hommes que la Religion, & que tout paroist permis, quand on croit fermement que Dieu est de la partie, & qu'on ne fait qu'executer ses ordres. Ceux qui sçavent à quel usage les habiles Grecs & Romains mettoient leurs Oracles, leurs Devins, leurs Augures, & ceux de leurs Prestres, qu'ils appelloient Haruspices, Feciales, Prapetes* (*c*) *& Oscines, dont les fonctions consistoient à predire la volonté des Dieux, lors qu'on deliberoit de quelque affaire importante; les uns, en observant les entrailles des victimes; les autres, le chant, le vol, ou les divers mouvemens de certains oyseaux. Ceux, dis-je, qui sçavent de quel usage estoient autrefois ces choses, n'ignorent point que les gens de bon sens n'y ajoûtoient aucune foy, & ne s'en servoient que pour inspirer aux peuples & aux soldats, les desseins d'entreprendre ce qu'ils leur promettoient de la part de leurs Dieux; mais qui dans le fonds n'estoit que ce qu'ils avoient euxmesmes resolu de faire, avant que de consulter leurs Oracles. Voilà justement les Propheties supposées, & l'air persuadé de Monsieur Jurieu.*

(*b*) *Id. ib. pag.* 230. 231.

(*c*) *Ces deux noms* præpetes *&* oscines *n'étoient pas donnez à des Prêtres, mais à des oiseaux qui servoient à deviner.*

Je renouvelle ici la protestation que j'ai déja faite; c'est que je ne fais point ici les fonctions de Juge, je raporte seulement ce que d'autres disent. Il est vrai que je ne finirai point cette remarque, sans dire que de tout tems, & en tout païs on a suposé des propheties pour porter les peuples à la revolte. J'en pourrois citer cent exemples, mais un me suffit ici. Les Espagnols qui se souleverent contre Charles-Quint firent courir une prophetie malicieuse, qui portoit qu'il regneroit dans la Castille un Prince qui auroit nom Charles, qui ruïneroit & brûleroit le païs; mais qu'un fils du Roi de Portugal s'empareroit de la Castille, & remettroit le Royaume en très-bon état. Les chefs de la sedition firent imprimer cette prophetie, & ordonnerent que chacun de leurs fauteurs en gardât un exemplaire (*d*).

(*d*) *Voyez parmi les Epitres dorées d'Antoine de Guevara, celle que l'Amirante de Castille écrivit aux habitans de Seville l'an 1520. C'est la 13. du 3. livre. Ce que je raporte est p. m. 65.*

(I) *On exaggere un peu trop ce qu'on lui impute.*] Examinez bien les paroles de Monsieur Brueys, vous y trouverez une Rhetorique artificieuse qui vous doit être suspecte. „ Il (*e*) n'est „ pas possible, que les meilleurs amis de Monsr. „ Jurieu n'avoüent eux-mesmes, qu'il n'a publié „ ses prédictions sur l'Apocalypse, que dans le „ dessein de soûlever en France les Calvinistes „ mécontens, afin que la Ligue qui se formoit „ alors, trouvant ce Royaume divisé contre „ luy-mesme, le renversast plus facilement de „ fonds en comble, & que les Calvinistes vissent rétablir leur Religion sur les ruines de „ leur patrie.

(*e*) *Brueys ubi supra pag.* 241.

„ Qu'on compte maintenant, si on le peut, „ tous les crimes, & tous les attentats qui se „ rencontrent dans un si exécrable projet : arti- „ fices, suppositions & impostures pour séduire „ les simples; prophanation de l'Ecriture Sain- „ te, & de ses sacrez Oracles; impietez & blasphêmes contre le Saint-Esprit; violement des „ plus saintes loix du Christianisme; renverse- „ ment des principes de la morale de Jesus- „ Christ; mépris de la pratique constante „ de l'Eglise, & des exemples des Martyrs; „ oubly de ses propres maximes; préceptes de „ révolte contre les Puissances que Dieu a éta- „ blies; exhortations à des Sujets, à des Chre- „ tiens, à des François, de prendre les armes, „ & de se joindre à ceux qui ont conjuré la rui- „ ne de leur patrie : souhaits horribles qu'il les „ porte à faire pour la défaite de nos armées, le „ saccagement de ce Royaume, la desolation de „ nos Provinces, l'embrasement de nos Villes; „ l'effusion du sang, & les meurtres de leurs „ Concitoyens, de leurs amis, & de leurs pa- „ rens. Enfin, pour toutes les inhumanitez & „ les barbaries, qu'une guerre civile & intesti- „ ne auroit pu ajoûter à la plus furieuse, & à la „ plus sanglante guerre étrangere qu'on eût ja- „ mais veuë.

„ *Tantum Religio potuit suadere malorum.*

„ Voilà, à dire les choses comme elles sont, „ ce que renferment les fausses Propheties de „ Mr.

ger par l'examen des paſſages que j'ai raportez. L'Auteur des Penſées ſur les

„ Mr. Jurieu, & à quoy aboutiſſent les Ecrits ſé-„ ditieux de ce célébre deffenſeur du Calviniſme, „ qui pour faire rétablir en France l'exercice pu-„ blic de ſa Religion, inſpire aux ſiens plus „ de fureurs, & leur conſeille plus de cruautez, „ que le barbare Mahomet n'en fit commettre „ autrefois, pour l'établiſſement de ſon Alco-„ ran.„

C'eſt ici que je dois quitter le perſonnage de ſimple Copiſte, afin d'agir en Critique. Il eſt faux qu'il ſe formât aucune ligue contre la France lors que Mr. Jurieu publia ſes predictions, car elles étoient en vente dès le mois de Mars 1686. plus de deux ans avant qu'il eût le moindre ſoupçon des affaires qui éclaterent l'an 1688. Ainſi l'anachroniſme (*a*) de ſon adverſaire eſt ici une lourde faute. Si Mr. Brueys avoit conſulté Mr. Nicole, il auroit éte plus équitable, il n'auroit pas ignoré que Mr. Jurieu en publiant ſon explication de l'Apocalypſe, croyoit que les armes n'auroient point de part aux évenemens qu'il prediſoit. Voici la juſtice que Mr. Nicole lui a renduë. „ Qui (*b*) „ ne prendroit, par exemple, pour une me-„ nace d'une guerre bien ſanglante, ces derniéres „ lignes de la preface de ſon ſyſtême de l'Egli-„ ſe (*c*): *Nous irons bien-tôt porter la verité juſ-„ ques ſur le trône du menſonge, & le relévement „ de ce qu'on vient d'abatre ſe fera d'une maniére „ ſi glorieuſe, que ce ſera l'étonnement de toute „ la terre.* Quel Auteur a jamais écrit de cet „ air? Et qui ne croiroit qu'un tel diſcours ne „ dût être ſuivi d'une armée de cent mille Pro-„ teſtans conjurez, pour retablir en France les „ P. R.? On en pourroit même faire un crime „ d'Etat à Mr. Jurieu, & le faire paſſer pour „ un ſéditieux. Ainſi il eſt bon de raſſûrer le „ monde ſur ce point, & de l'avertir que ce „ diſcours n'eſt nullement fondé ſur aucune „ conſpiration formée contre la France. . . . „ (*d*) Tout ce qu'il dit ici en paſſant d'une ma-„ niére à faire peur, eſt beaucoup moins terri-„ ble étant expliqué tout au long par ſon *ac-„ compliſſement des prophéties.* Car c'eſt là qu'on „ voit que ce rétabliſſement glorieux des P. R. „ ſe fera (*e*) *ſans effuſion de ſang ou avec peu de „ ſang répandu*; que ce ne ſera pas même ni „ par des ſoldats étrangers, ni par une trouppe „ de Miniſtres qui ſe répandront ſur la face de „ la France; mais par l'effuſion de l'Eſprit de „ Dieu, qui ranimera les corps étendus d'Enoch, „ & d'Elie, c'eſt-à-dire, ſelon Mr. Jurieu (*f*), „ des Religionnaires autrefois témoins de la ve-„ rité, & qui l'ayant lâchement abandonnée „ ſont maintenant privez de vie, & étendus dans „ la place de la cité de l'Antechriſt; c'eſt-à-dire „ par toute la France, principale partie, ſelon „ lui, de l'Empire antichretien.„ Il y a une autre choſe en quoi Mr. Brueys me paroît blâmable. Il inſinuë (*g*) que Mr. Jurieu eſt l'oracle que l'on conſulta, pour l'érection d'une école (*h*) où l'on aprendroit à des enfans à faire les inſpirez. Voici la deſcription de cet infame college. *Le* (*i*) *pourroit-on croire ſi on ne l'avoit veu? ce fut alors que pour la premiere fois, on vit dreſſer une Ecole, dans laquelle on enſeignoit l'art de prophetiſer, où l'on alloit apprendre à prédire l'avenir, & où, après avoir paſſé par les épreuves qu'il y falloit faire; on croyoit recevoir le Saint Eſprit de la bouche impure d'un maître ſacrilege, qui ſe vantoit de le ſouffler avec un baiſer, dans celle de ces malheureux écoliers.* Un tel deſſein eſt ſi horrible, qu'il ne faut jamais ni declarer ni inſinuer ſans de bonnes preuves, qu'un Miniſtre ait l'ame aſſez noire pour en ſuggerer le plan. Mr. Brueys a donné trop d'étenduë aux conſequences qu'il tire, de ce que Mr. Jurieu n'a rien oublié pour ſauver l'honneur des petits Prophetes. *Il* (*k*) *ne fut jamais poſſible de le faire revenir de ce qu'il publia d'abord de cette Prophéteſſe* (*l*), *& il le ſoûtint dans toutes ſes lettres avec tant d'opiniâtreté, qu'aprés meſme que Dieu eut retiré cette fille de ſes égaremens, qu'elle fut devenuë bonne & devote Catholique, & qu'elle eût avoüé à ſes Juges de quelle maniere Du Serre l'avoit ſéduite, ce Miniſtre ne démordit point pour cela de ce qu'il avoit avancé, fut conſtant pour ſa Bergere, toute infidelle qu'elle eſtoit devenuë, & il eût meſme l'imprudence de dire, en parlant d'elle & des autres petits Prophétes dormans,* qu'ils pouvoient eſtre devenus des fripons, mais qu'ils ne laiſſoient pas d'avoir eſté Prophétes. . . . *Ce* (*m*) *Miniſtre ſe declara hautement en faveur des petits Prophetes, contre tout ce que luy purent dirent les honneſtes gens de ſon party, & ſoûtint que leur inſpiration eſtoit veritable, avec une opiniaſtreté invincible, mais affectée, ainſi que j'ay déjà remarqué; parce qu'il avoit ſes vuës, & qu'il vouloit ſe donner des ſucceſſeurs en Prophétie, comme il s'eſtoit déjà donné des précurſeurs* (*n*).... *Faut-il* (*o*) *s'étonner aprés cela, que Mr. Jurieu n'ait pû ſe reſoudre à abandonner des gens qui avoient ſi bien profité de ſes Leçons, & qu'en pere aveugle ſur les défauts de ſes enfans, il n'ait jamais voulu avoüer la folie de ceux à qui il avoit donné la naiſſance.* Les conſequences qu'on tire de là ne ſont pas trop juſtes, car combien y a-t-il de choſes que l'on s'opiniâtre à ſoutenir quand on les trouve toutes faites, ſans ſavoir tout le crime de leur production, que l'on ne conſeilleroit pas de produire d'une maniere criminelle, ſi elles étoient à naître? Voilà comment la charité veut que l'on extenuë autant qu'il eſt poſſible les fautes de ſon prochain, & que l'on ſuſpende ſon jugement malgré les plus fortes probabilitez, ſi elles ne ſont pas capables de former une bonne preuve.

On comprendra mieux la temerité de Mr. Brueys, ſi l'on prend garde que non content d'inſinuer ſon accuſation, il l'a propoſée en termes clairs & affirmatifs non ſeulement contre le Miniſtre Jurieu, mois auſſi contre pluſieurs autres. *Les plus factieux des Miniſtres fugitifs*, dit-il, (*p*) *qui brûloient d'impatience de revoir ce qu'ils avoient quitté en France, conſiderant que le ſtratagême dont Mr. Jurieu s'étoit aviſé pouvoit avancer leurs affaires, apprenant avec quelle avidité les mécontens de ce Royaume recevoient des Propheties qui les aſſuroient d'une délivrance prochaine, & ſe perſuadant qu'il n'y avoit pas de meilleur expedient pour les porter à la revolte, crurent qu'il ne falloit pas laiſſer échaper une ſi belle occaſion d'exciter dans le cœur de l'Eſtat cette Guerre civile qui devoit luy porter le coup mortel, dans la penſée de voir relever leur Religion ſur les ruines d'une Monarchie qu'ils croyoient à deux* doigts

(*a*) *Cet anachroniſme n'eſt pas le ſeul que l'on trouve dans le livre de Mr. Brueys. On y trouve p. 17. que Mr. Jurieu laſſé de compoſer des livres de controverſe, & rebuté d'écrire des lettres Paſtorales, reſolut de changer de baterie, & s'aviſa de s'ériger en Prophete. Il ne commença ſes Paſtorales qu'après la publication de ſes Propheties. Mr. Brueys p. 14. parle d'une paix concluë l'an 1682. Il faloit dire l'an* 1684.

(*b*) *Nicole, preface de l'unité de l'Egliſe, p.* 24.

(*c*) *Ce livre de Mr. Jurieu fut imprimé la même année que ſon Accompliſſement des Propheties.*

(*d*) *Nicole ibid. p.* 25.

(*e*) *Accompliſſ. des Proph. p. 206. &* 207. *Voi l'Accompliſſement des Propheties 2. partie, pag.* 188. 189. 206. 222.

(*f*) *Mr. Jurieu, 2. part. p.* 175.

(*g*) *Brueys ibid. p.* 79.

(*h*) *Dans une Verrerie qui eſt ſituée ſur une montagne du Dauphiné apellée de Peyra.* Brueys ib. p. 76. 77.

(*i*) *Id. ib. p.* 75. 76.

(*k*) *Brueys ibid. p.* 98.

(*l*) *C'eſt-à-dire la Bergere de Cret.*

(*m*) *Ibid. p.* 106.

(*n*) *Mr. Brueys p. 39. avoit dit, que Mr. Jurieu* comme un grand Prophete a voulu avoir des precurſeurs, *ſavoir Kotterus, Chriſtine Poniatovia, & Drabicius.*

(*o*) *Id. ib. p.* 145.

(*p*) *Pag.* 73.

les (*K*) Cometes a soutenu que les propheties de Drabicius avoient trouvé peu de creance.

KRANTZ (Albert) Historien celebre, nâtif de (*A*) Hambourg, n'eut pas plûtôt fait ses Humanitez dans sa patrie, qu'il se mit à voyager. Il vit les principales parties de l'Europe; & il cultiva si soigneusement les sciences pendant ses voyages, qu'il devint un très-habile homme. Il fut Docteur en Theologie & en Droit Canon, & Professeur en Philosophie & en Theologie dans l'Academie de Rostoch. Il y étoit * Recteur l'an 1482. Ceux qui disent qu'il a été (*B*) Chanoine de Naumbourg, se trompent. Il passa de Rostoch à Hambourg, & y obtint un Canonicat dans la Cathedrale. Il ne jouit pas de ce Benefice en faineant comme tant d'autres; il s'occupoit à prêcher, & à donner des leçons en Theologie. Il fut élu Doyen du Chapitre l'an 1508. & il fit la visite du Diocese avec les dispositions d'un homme qui vouloit ôter les desordres qu'il y trouveroit. Il s'occupa aux mêmes fonctions l'an 1514. Il rendit plusieurs bons (*C*) services à la ville de Hambourg, & aux autres villes Hanseatiques; &

* *Chytr. part. 1. Chronici Saxonici p. 496. & Petr. Lindebergius l. 5. Chron. Rostoch. c. 11. apud Mollerum ubi infra.*

doigts de sa perte. C'estoient pourtant ces mesmes Ministres qui avoient d'abord murmuré fort haut contre ses prédictions, menacé de s'en plaindre, & trouvé mauvais qu'il eust parlé d'un ton trop affirmatif; *mais le Faux-Prophete leur ayant fait confidence de son secret, leur ayant fait entendre*, que souvent les Propheties supposées ou veritables inspirent à ceux en faveur de qui elles sont faites, les desseins d'entreprendre les choses qui leur sont promises; *& leur ayant dit à l'oreille* cette principale & secrette raison qu'on devoit sçavoir quelque jour, & qui l'avoit fait parler d'un air si persuadé, *ils furent bien-tost d'accord; son stratagême fut approuvé dans leur conseil secret, & il fut resolu de prophetiser pour soulever les peuples.* Il y a là deux choses à critiquer; car en 1. lieu on ne sauroit donner nulle preuve que des Ministres François ayent eu part au noir complot de ces seducteurs qui aprirent à des petits enfans à faire les inspirez, & en 2. lieu il n'est pas vrai que les Ministres François ayent murmuré fort haut contre les predictions de Mr. Jurieu, & qu'ils ayent menacé de s'en plaindre. Mr. Brueys amene (*a*) cent fois cette fausse supposition, quoi qu'il ait cité dans la page 216. un passage qui le devoit très-facilement tirer d'erreur. Voici ce passage: *L'autre scandale que j'ai seu qu'on a pris*, c'est Mr. Jurieu qui parle, c'est sur LE REGNE DE MILLE ANS. *Plusieurs Theologiens de* CE PAÏS ICI *en ont murmuré fort haut, jusqu'à menacer de s'en plaindre.* Il est visible que ces hauts murmures & ces menaces de plainte venoient des Theologiens Flamans, & non des Ministres François, & ne regardoient point les promesses d'une delivrance prochaine, &c. mais le dogme du regne de mille ans, dogme très-odieux aux Eglises de Hollande, & pour lequel Mr. Jurieu eût couru risque, s'il n'eût pas eu des apuis humains. Malgré ces apuis on porta plainte contre lui dans le Synode Wallon qui glissa quelque petit mot dans un acte, de quoi on peut dire ce que le Cardinal d'Ossat disoit des coups (*b*) de baguette que reçurent les Procureurs d'Henri IV.

(*a*) *Voyez la page 30. 219. 220. 223.*

(*b*) *Nous ne les sentions non plus que si une mou[illegible] eut [illegible] par dessus les vêtemens. Voyez l'article d'Henri IV. p. 66. col. 2.*

(K) *L'Auteur des Pensées sur les Cometes a soutenu.*] Il a été plus équitable que celui qu'on cite dans la remarque G: il a reconu que les Protestans n'ont pas fait grand cas de Drabicius. *Les Protestans eux-mêmes*; dit-il, (*c*) *ne sont pas trop persuadez que Drabicius ait été Prophete. Il y en a bien qui se persuadent que c'étoit un fanatique, à qui la lecture des Commentaires sur les Propheties du Vieux Testament & sur celles de l'Apocalypse, avoit bouleversé l'imagination; qu'après s'être rempli de ces idées, il ne concevoit les Empereurs d'Allemagne que comme des Pharaons, des Sennacheribs, des Nabuchodonozors, & des Emissaires de la grande Paillarde*, enyvrez du vin de l'ire de sa paillardise; *& qu'il vint enfin jusques à se persuader, que Dieu le destinoit à faire commandement à plusieurs Princes d'exterminer ces Persecuteurs. Ceux qui avoient souffert ces persecutions, & qui s'imaginoient que la Providence divine chatieroit tôt ou tard les auteurs d'une conduite si barbare, devoient apparemment se fier aux visions de de Drabicius. Neanmoins ils en ont fait peu de conte pour la plus-part, sur tout après avoir éprouvé qu'il s'abusoit, & qu'il se contredisoit assez souvent d'une maniere toute visible & quon ne peut excuser, qu'en recourant à un grand nombre de gloses, qui font plus rire les incredules, que l'aveu sincere que l'on feroit des erreurs de cet homme-là; car avec cette sorte de gloses multipliées selon le besoin, il n'y a point de faux Prophete, dont on ne puisse faire l'Apologie.*

(*c*) *Pag. [illegible]*

(*A*) *Nâtif de Hambourg.*] Et non pas de Bamberg, comme (*d*) Bellarmin, Jean (*e*) Gerard, Christien (*f*) Matthias, David (*g*) Blondel, & Hottinger (*h*) l'assûrent. Il n'y a point à balancer là-dessus, encore qu'un Auteur moderne ait affecté de demeurer en suspens. *Res* (*i*) *in aprico est posita, ac proinde risu digna ἐποχὴ Mart. Disenbachii* (*k*) *nupera qui litem de loco ejus natali fovere quam decidere putavit consultius.*

(*B*) *Qu'il a été Chanoine de Naumbourg.*] Deux Auteurs fort doctes l'ont assûré, mais Mr. Sperlingius qui travaille à la vie d'Albert Krantz doit faire voir qu'ils se trompent. *Sunt qui in Collegio etiam Canonicorum Numburgensium aliquamdiu vixisse, ac Diaconi partes obiisse perhibent, & hos inter Duumviri Celeberrimi, Henr. Meibomius Jun.* (*l*), *ac Conr.* (*m*) *Schurtzfleischius. Sed falli eos, ac Krantzium Numburgum forte nunquam vidisse, satis sibi esse exploratum, Dn. Sperlingius nobis significavit, in ipsa Krantzii Biographia prolixius sententiam hanc impugnaturus* (*n*).

(*C*) *Plusieurs bons services à la ville de Hambourg &c.*] Sous pretexte que cette ville n'a commencé qu'en l'année 1546. d'avoir des Syndics ordinaires, on ne pourroit pas nier ce que l'on trouve dans la remontrance Danoise opposée à l'apologie des Hambourgeois l'an 1642.

(*d*) *De Script. eccles.*

(*e*) *In Patrol. pag. 673. apud Mollerum Isagoge ad Histor. Chersos. Cimbricæ p. 95.*

(*f*) *In Theatro Histor.*

(*g*) *De Johanne Papissa.*

(*h*) *Histor. Eccles. tom. 4. p. 148.*

(*i*) *Mollerus ibid.*

(*k*) *In Dissertat. de morte Henrici VII. p. 71.*

(*l*) *In Introd. ad Histor. Saxon. infer. p. 72.*

(*m*) *In Diss. de rebus Meclenburgicis § 17.*

(*n*) *Mollerus ibid. p. 96.*

& il s'étoit mis dans une telle reputation d'habileté & de prudence, que le Roi même de Dannemarc (*D*) le voulut avoir pour arbitre dans un demêlé considerable. Il mourut le septiéme de (*E*) Decembre l'an 1517. ayant bien connu le besoin (*F*) que l'Eglise avoit d'être reformée *. On a de lui plusieurs bons

* *Tiré de Mollerus, Isagoge ad Histor. Chersonesi Cimbricæ part. I. pag. 95. & seq.*

1642. savoir qu'Albert Krantz a été Syndic de Hambourg, car on donnoit de son tems le nom de Syndic à ceux que la ville deputoit pour une affaire particuliere. Or il est sûr qu'Albert Krantz fut chargé de deputations 2. ou 3. fois. Il se trouva (*a*) de la part des villes Hanseatiques à l'assemblée de Wismar l'an 1489. & il (*b*) alla en France l'an 1497. pour demander une treve, & en Angleterre l'an 1499. pour demander des privileges contre les pirates. C'est ce que nous aprend Mr. Mollerus dans le livre que j'ai cité, je mets ses preuves en marge.

(D) *Le Roi même de Dannemarc le voulut avoir pour arbitre.*] Ce fut l'an 1500. lisez ce qui suit. (*c*) *Quantam vero, in reliqua etiam Cimbria, Prudentia & Integritate singulari sibi conciliarit Autoritatem, vel inde perspicies, quod A.* 1500. *Johannes, Rex Daniæ, & Fridericus, Duc Holsatiæ, Arbitri ipsi Honorarii Partes, in Controversiis, quæ cum Dithmarsis sibi intercedebant, decidendis, deferre non dubitaverint* (*d*).

(E) *Le 7. de Decembre 1517.*] Son épitaphe le temoigne: Ainsi c'est une faute que de dire avec les Continuateurs de Gesner, & avec Theodore Zwinger qu'il florissoit l'an 1520. Gesner n'a pas dû être regardé comme complice de cette faute par le Sieur Mollerus (*e*). L'erreur du Pere Fournier Jesuïte, & de Jean André Bosius est bien plus grande. Le Jesuïte (*f*) le fait mourir l'an 1569. & l'autre (*g*) l'an 1570. Ces fautes n'aprochent point de la bevuë d'un celebre Professeur (*h*) d'Oxford, qui a cru qu'Albert Krantz n'est autre qu'Albert le grand Evêque de Ratisbonne.

(F) *Le besoin que l'Eglise avoit d'être reformée.*] Il reconut ce besoin tant à l'égard de la doctrine qu'à l'égard des mœurs, s'il en faut croire Melchior Adam. „ *Animadvertit in doctrina ejus temporis multum fuisse errorum & superstitionum: & mores Canonicorum ac monachorum acerrime reprehendit; eosque in ordinem redigere conatus est. Sed cum id frustra se tentare videret: quod perversitas illorum hominum munita esset auctoritate Pontificis, dixisse fertur:* nunquam posse eos reduci ad meliorem frugem, nisi prius à viris doctis expugnata arce. *Interrogatus cur sese ipse non opponeret tam crassis erroribus, respondit:* se neque eruditione neque ætate parem esse tantis negotiis (*i*). „ On voit là une chose qui me fait souvenir du Telesinus de Velleius Paterculus. Ce Telesinus étoit General des Samnites, & un très-brave Capitaine; il haïssoit mortellement les Romains, & il s'aprocha de Rome avec une armée de 40. mille hommes, bien resolu de n'en faire pas à deux fois, & pour cela il ne cessoit d'animer ses gens par ces paroles, *il faut ruïner cette ville, car jamais les loups, ravisseurs de la liberté de l'Italie ne manqueront, pendant que la forêt où ils se retirent subsistera.* Le Latin de Paterculus merite d'être raporté. (*k*) *Circumvolans ordines exercitus sui Telesinus, dictansque adesse Romanis ultimum diem, vociferabatur eruendam delendamque urbem, adjiciens nunquam defuturos raptores Italicæ libertatis lupos, nisi silva in quam refugere solerent, esset excisa.* Il ne raisonnoit pas mal. Albert Krantz jugeoit de même que pendant que la Cour de Rome seroit laissée dans sa force, on ne viendroit jamais à bout de la corruption des Moines, & du Clergé. Il faut relever ici une insigne mauvaise foi de Monsr. Moreri, car c'est ainsi que sa faute doit être qualifiée. Il avoit lu ce que Melchior Adam raporte, qu'Albert Krantz voyant les theses de Martin Luther contre la doctrine des Indulgences s'écria, *il a de trop puissans adversaires, il ne reüssira pas, je lui conseille de desister de son entreprise, & de s'enfermer dans sa cellule pour dire, Seigneur ayez pitié de moi* (*l*). Qu'a fait Monsr. Moreri? il a tronqué ce passage, il n'en a pris que les dernieres paroles, & il les a detournées en un sens de condamnation de ce que faisoit Luther. *Crantz*, dit-il, *deplora à l'heure de la mort ce* (*m*) *malheur qu'il avoit predit durant sa vie. On assûre qu'à ce moment il repeta souvent ces paroles, en parlant contre le même Luther, Frater abi in cellam & dic, miserere mei Deus.* Quand on ne feroit pas attention à plusieurs endroits des Ouvrages d'Albert Krantz, qui temoignent ce qu'il pensoit du mauvais état de l'Eglise, les paroles seules qu'il prononça à la vuë des premieres theses de Luther nous feroient assez conoître la mauvaise foi de Monsr. Moreri. Considerez ce qui suit. (*n*) *Vitia quæ doctrinam & cultum Ecclesiæ Romanæ publicum deformabant, agnovit, &, quanto Emendationis eorundem desiderio teneretur, cum locis Scriptorum suorum plurimis, tum Vocibus hisce Cygnæis est testatus, quibus suum de Thesibus Lutheri Anti-Tezelianis, in Lectulo sibi Emortuali oblatis, judicium exposuit* (*o*): Vera quidem dicis, Bone Frater, sed nihil efficies: Vade igitur in Cellam tuam, & dic: Miserere mei Deus. Concluons cette remarque par un passage qui nous aprendra, que si Flacius Illyricus ne s'est point servi de l'autorité d'Albert Krantz contre l'Eglise Romaine dans son Catalogue des temoins de la verité, les Compilateurs qui l'ont suivi ont reparé cette faute; car ils ont donné de bons recueils des choses qu'ils avoient lues dans Albert Krantz qui pouvoient les favoriser. On a pris même la peine de marquer ces choses dans des notes marginales aux éditions de Francfort. Voici le passage que j'ai promis. (*p*) *Ipsi Theologi Protestantium Cordatiores scriptoris hujus, licet Pontificii, atque adeo ἀλλοφύλȣ, Lectionem sibi habent commendatissimam, & Arma ex illo depromunt, quibus adversus Ecclesiæ Romanæ Hyperaspistas haud infeliciter κατ' ἄνθρωπον depugnatur, Invectivas scilicet in Vitia non Monachorum solum ac Canonicorum, sed & Episcoporum atque Pontificum, παῤῥησιαςικὰς, crebrasque de statu Ecclesiæ & Aulæ Pontificiæ corruptissimo querelas. Quas uti à Matth. Flacio in* Catalogo Testium Veritatis *miror omissas, ita à Joh. Wolfio* (*q*), *Joh. Conr. Dieterico* (*r*), *aliisque Recentioribus, satis diligenter video esse congestas. Observationes etiam, quas Wechelianis Operum Krantzii Editionibus accessisse*

(*a*) *Petr. Lindeberg. Chron. Rostoch. lib. 4. pag. 401. apud Mollerum ibid. p. 97.*

(*b*) *Haraldus Huitfeldius, Chronic. Danic. part. 6. pag. 1021. & 1022. & Ad. Tratsigerus Chron. Hamb. MSto, apud Mollerum ibid.*

(*c*) *Moller. ibid. pag. 97. 98.*

(*d*) *Vide Huitfeldium l. c. pag. 1035. & Ant. Hemreichii Chronicon Dithmarsiæ, lib. 2. c. 5. pag. 126. 127.*

(*e*) *Moller. ibid. p. 99.*

(*f*) *Lib. 4. notitiæ orbis geographicæ cap. 14. p. 132. apud Moller. ibid.*

(*g*) *In Dissertat. de comparan. prud. & eloq. civilis n. 37.*

(*h*) *Degoreus Whear in Relectionibus hiemalibus de methodo legendi Historias pag. 252. 253. apud Mollerum ibid. p. 94.*

(*i*) *Melch. Adam. in vitis Philosophorum pag. 34.*

(*k*) *Paterculus lib. 2. cap. 27.*

(*l*) Nihil effecturum esse contra tam potentes adversarios: suum esse consilium ut ab incepto desisteret. Frater, frater, inquit, abi in cellam tuam, & dic miserere mei Deus. *Melch. Adam. ib.*

(*m*) *C'est-à-dire l'entreprise de Luther.*

(*n*) *Moller. ubi supra pag. 98.*

(*o*) *V. J. Balth. Schuppii* Speculum pœnitentiæ Ninivitcæ p. m. 18. *aliosque Theologos complures.*

(*p*) *Mollerus ibid. pag. 110.*

(*q*) *Centenario XV. Lect. memorabil. p. 963. 977.*

(*r*) *In Breviario Pontificum.*

bons (*G*) Ouvrages; mais tous ceux qu'on lui (*H*) attribuë ne viennent pas de sa plume. Sa reputation a été fort maltraitée (*I*) par quelques censeurs.

KUCHLIN (JEAN) Ministre & Professeur en Theologie, nâquit en 1546. dans une petite ville du païs de Hesse nommée *Wettera*. Son pere bon & honnête artisan, chargé de dix fils & de trois filles, qu'il ne faisoit subsister que par le travail de ses mains, ne laissa pas de destiner à l'étude celui-ci; mais la mort ne lui permit pas de l'y voir fort avancé. Le Pasteur * du lieu prit soin de l'enfant, avec d'autant plus de joye qu'il lui vit faire de bons progrés & en Latin & en Grec, sous Justus Wulteius Recteur de l'Ecole de Wettera. Mais quand il fut question d'aller aux Academies, Kuchlin n'eut pas de petites difficultez à essuyer à cause de sa pauvreté. Il ne perdit pas neanmoins courage, il se resolut à busquer fortune, & pour cet effet il se mit à voyager comme un jeune avanturier de College. Il ne trouva rien à Francfort. L'hôte qu'il eut à Mayence le mena chez les Jesuïtes, qui ne le garderent que jusques à ce qu'ils eurent

* *Jean Pincier, beau frere du Professeur Hyperius, Professeur, dis-je, en Theologie a Marpourg.*

cessisse diximus, Marginales loca ejusmodi studiose notarunt; obelo vicissim hanc ob causam notata, & Impietatis insimulata, à Rob. Bellarmino (a), Joh. Bona (b) & Aub. Miræo (c), qui Textum etiam ipsum ab Hæreticis esse vitiatum affirmare non erubescit.

(*a*) *In lib. de Script. Eccles. pag.* 304.

(*b*) *In Catalogo Autorum, Operi de Psalmodia Divina præfixo.*

(*c*) *P. I. Biblioth. Eccl. pag.* 278.

(*G*) *On a de lui plusieurs bons Ouvrages.*] I. Une Chronique *regnorum Aquilonarium, Daniæ, Sueciæ, & Norwegiæ*. Henri d'Eppendorf la traduisit en Allemand sur le manuscrit qu'il en trouva à (*d*) Cologne, & publia sa version à Strasbourg l'an 1545. Il publia le texte Latin l'année suivante dans la même ville. Il s'en fit une 2. édition l'an 1562. Jean Wolfius Conseiller du Marquis de Bade en fit faire une 3. & une 4. à Francfort l'an 1575. & l'an (*e*) 1583. II. Le livre intitulé *Saxonia, sive de Saxonica gentis vetusta origine, longinquis expeditionibus susceptis, & bellis domi pro libertate diu fortiterque gestis historia; libris 13. comprehensa & ad A. C. 1501. deducta.* La 1. édition est de Cologne 1520. Jean Soter ou Heylius la procura, & la dedia à Charles-Quint. L'Ouvrage fut imprimé dans la même ville l'an 1574. & l'an 1595. L'Imprimerie des Wechels en a fourni 3. éditions de Francfort l'an 1575. l'an 1580. & l'an 1621. qui sont preferables aux éditions de Cologne. Cet Ouvrage traduit en Alleman par Basile Faber fut imprimé à Leipsic l'an 1563. & l'an (*f*) 1582. III. Le livre intitulé *Vandalia, sive Historia de Vandalorum vera Origine, variis Gentibus, Crebris è patria Migrationibus, Regnis item, quorum vel Autores fuerunt, vel Eversores, Libris XIV. à prima eorum Origine, ad A. C. 1500. deducta.* La 1. édition qui est de Cologne 1519. a été suivie de 3. autres (*g*) à Francfort, & d'une à Hanaw (*h*). La version Allemande imprimée à Lubec l'an 1600. a pour Auteur Marc Etienne Macropus (*i*). IV. L'Ouvrage intitulé *Metropolis*: il contient en 12. livres l'histoire ecclesiastique de la Saxe, de la Westphalie, & du Jutland, avec la vie des Prelats qui depuis l'an 780. jusques à l'an 1504. ont occupé les 12. Evêchez de ce païs-là. Joachim Mollerus le jeune nâtif de Hambourg, Conseiller des Ducs de Brunswic, est le premier qui ait publié cet Ouvrage. Il le publia à la priere de Melanchthon sur l'original de l'Auteur; c'étoit l'unique manuscrit que l'on eût de cet Ouvrage: Henri Bucholz Evêque de Lubec l'avoit donné au pere de ce Mollerus. La 1. édition est de Bâle chez Oporin l'an 1548. elle fut suivie de celle de l'an 1568. chez le même, & de deux (*k*) autres à Cologne (*l*), & encore de trois autres à Francfort (*m*). V. L'Ouvrage intitulé (*n*) *Spirantissimum opusculum in officium Missæ in optimum Ordinem pro sancta & suavi Sacerdotum Ecclesiæ institutione digestum*, celui qui a pour titre *Ordo Missæ secundum ritum Ecclesiæ Hamburgensis*, à Strasbourg 1509. *in fol. Consilium de ordine & privilegiis creditorum in bonis suorum debitorum.* Il est inseré dans le 4. volume des *responsorum juris* imprimé à Francfort l'an 1572. *Institutiones logicæ, compendiosæ admodum, pariterque absolutissimæ nec minus latinæ*, à Leipsic l'an 1517. *Grammatica culta & succincta*, à Rostoch 1506. Il y a dans la Bibliotheque de Leipsic quelques Traitez de Philosophie d'Albert Krantz qui n'ont jamais été imprimez (*o*).

(*d*) *Dans la Bibliotheque de Reinhard Comte de Westerbourg, Doyen de Cologne.*

(*e*) *Tiré de Mollerus ubi supra pag.* 35.

(*f*) *Tiré du même pag.* 100.

(*g*) *Les années* 1575. 1580. & 1601.

(*h*) *L'an* 1619.

(*i*) *Tiré du même pag.* 102.

(*k*) *Tiré du même pag.* 103.

(*l*) *Les années* 1574. & 1596.

(*m*) *Les années* 1575. 1590. & 1627.

(*n*) *Il fut imprimé à Rostoch l'an* 1506.

(*o*) *Tiré du même pag.* 105. 106.

(*H*) *Tous ceux qu'on lui attribuë ne viennent pas.*] Il n'est point l'Auteur du *Tractatus de Romanis Pontificibus, & præsertim de Victore II. alias Episcopo Eystettensi*, que le P. Jacob (*p*) lui attribuë, ni de la vie d'Ansgarius que les Continuateurs de Gesner lui donnent, ni du *scriptum de Imperii Romani interitu* qui lui est attribué par Scherzerus (*q*).

(*p*) *Bibliotheca Pontific. pag.* 243.

(*q*) *Apud Mollerum pag.* 107.

(*I*) *Sa reputation a été fort maltraitée.*] On lui pourroit donner pour devise, aussi bien qu'à plusieurs autres grans hommes, *per convicia & laudes*. Plusieurs savans (*r*) personnages lui donnent de beaux éloges, mais il y a des censeurs qui courent sur lui d'une grande force. On l'accuse de debiter beaucoup de mensonges sur l'origine des peuples, de citer fort mal les anciens, de copier des pages entieres d'autres Auteurs sans citer personne, & de falsifier les monumens de l'histoire en faveur de ses passions. Mr. Mollerus (*s*) vous nommera les Auteurs de ces diverses censures, & vous fournira quelques traits d'apologie; mais il ne nie point qu'Albert Krantz n'ait commis la faute des Plagiaires, il tâche seulement de l'en excuser sur la coutume du siecle: (*t*) *Solenne præterea ei esse fatemur, Eginhardum, Witekindum, Herm. Contractum, Adamum, Helmoldum, Arnoldum Saxonem, Albertum Stadensem, Gobelinum, Blondum, Cornerum, aliosque veteres, de verbo ad verbum exscribere, ac non Periodos solum, sed & paginas atque Capita integra, in sua inde scripta, nulla plerumque Autoris mentione adjecta, transferre. Observatum id nobis in Accuratiori Narrationum de iisdem Rebus Collatione: Observatum & ante nos Vellejo, Reineccio, Meibomiorum Trigæ, Vossio, Malincrotio, Conringio, Bangerto, Sagittario; Schurtzfleischio, Madero, quorum Testimoniis Lectores meos nolo obruere.*

(*r*) *Voyez en la liste dans Mollerus pag.* 107. & *seq.*

(*s*) *Ubi supra pag.* 111. & *seq.*

(*t*) *Ibid. pag.* 112.

eurent vu qu'il ne vouloit point abjurer le Protestantisme. Tout ce qu'il trouva à Strasbourg fut une lettre de recommandation de Jean Sturmius à Brentius, qui * professoit à Tubinge. Celui-ci ne le garda pas long tems; il ne le crut pas assez prevenu du sentiment des Ubiquitaires. Kuchlin s'étant fait rendre la lettre de Sturmius, s'en alla à Heidelberg, où enfin il trouva ce qu'il cherchoit; car Ursin lui fit obtenir de quoi vivre pour continuer ses études en repos. L'Academie d'Heidelberg étoit alors très-florissante. Le jeune homme y fit beaucoup de progrés pendant six ans; après quoi il fut envoyé regenter dans (*A*) l'Ecole de Neustad, où il eut entre autres Collegues Fortunatus Crellius, & Frederic Sylburgius *. En suite il fut reçu Ministre, & donné à l'Eglise de Tackenheim, qu'il servit fidelement, jusques à ce qu'après la mort de l'Electeur Frideric en 1576. Louïs son successeur chassa les Ministres qui ne voulurent pas être Lutheriens. Kuchlin s'étant retiré au païs de Hesse sa patrie, & n'y ayant trouvé que du rebut, se tourna † par le conseil de sa femme du côté de la grande arche des fugitifs, je veux dire du côté de la Hollande. Il passa par Embden en 1577. & s'y arrêta quelque tems, d'où (*B*) ceux d'Amsterdam l'apellerent pour la charge de Ministre. Il l'accepta, & l'exerça dix-huit ans: après quoi il s'engagea tout de bon à la Principalité d'un College de Theologie, que Messieurs les Etats de Hollande avoient érigé à Leide en 1591. & dont il avoit eu dès lors la conduite pendant quelques mois. Ce fut en 1595. qu'il se detacha tout-à-fait de son Eglise d'Amsterdam, pour s'attacher à ce College. Il y enseigna la Theologie jusques à sa mort, qui arriva le 2. Juillet 1606. Il avoit marié ses deux filles à deux Savans, l'une à Pierre Bertius, & l'autre à Festus Hommius ‡. On recueillit en un volume *in* 4. à Geneve l'an 1613. toutes les Theses de Theologie qu'il avoit fait soutenir en divers tems.

* *Il étoit son compatriote & son parent.*

† *Meursius, dont les paroles sont citées dans la remarque B.*

‡ *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Luc Trelcatius. Voyez auss. Meursius Athen. Batav. p. 182.*

KUHLMAN (QUIRINUS) a été un des Visionaires du XVII. siecle. Il nâquit à Breslaw dans la Silese le 25. de Fevrier ⊥ 1651. & donna de grandes esperances β par la prematurité de ses progrés. Ils se derouterent à cause d'une maladie qu'il eut à l'âge de dix-huit ans γ. On le tint pour mort dès le troisiéme jour de sa maladie. Ce jour-là il eut une vision terrible. Il se crut environné de tous les Diables d'enfer, & cela en plein midi, & ne dormant pas. Cette vision fut suivie de celle de Dieu même environné de ses Saints, & de JESUS-CHRIST au milieu. Il vit & sentit alors des choses inenarrables. Deux jours après δ il eut encore de ces sortes de visions: & lors qu'il fut gueri de sa maladie, il sentit à la verité un grand changement à l'égard de ces spectacles; mais il se vit toûjours ζ accompagné d'un rond de lumieres qui se tenoit à son côté gauche. Il n'eut plus de goût pour les belles lettres. Il θ avoit quelquefois des distractions si extatiques, qu'elles l'empêchoient de voir & d'entendre ceux qui étoient avec lui; & il forma le dessein d'une infinité de livres qui étoient autant de methodes de tout aprendre sans beaucoup de peine & en perfection. A l'âge de dix-neuf ans il sortit de sa patrie, où on ne lui rendoit pas assez de justice, & s'en alla voir les Universitez. Il fit une λ seconde édition de ses Epitaphes, Ouvrage qu'il avoit conçu à quinze ans; & il publia quelque ξ Traité de Morale,

⊥ *Epist. Theosophicæ Leidenses p. 11.*

β *Voyez son* Prodromus quinquennii mirabilis *p. 10. 12. & les fragmens de lettre qu'il y a mis au devant.*

γ *Prodrom. quinquenn. mirabilis pag. 3.*

δ *Ibid. pag. 6.*

ζ *Ibid. pag. 11.*

θ *Ibid. p. 13. 14.*

λ *Ibid. pag. 25.*

ξ *Je croi que ce livre s'intituloit,* Moralis Heraldus Historicus.

(*A*) *Regenter dans l'Ecole de Neustad.*] L'Auteur (*a*) du *Diarium Biographicum* dit que Kuchlin fut Recteur de cette Ecole; mais son Oraison funebre où l'on n'auroit pas tû cette dignité, marque expressément qu'il enseigna à Neustad lors que Basile Pithopœus y étoit Recteur. Il y a une autre faute dans le même *Diarium*: on y donne comme deux Ouvrages differens les *Disputationes Theologicæ ad Catecheseos Ecclesiarum Belgicarum explicationem*, & les *Disputationes de Religionis Christianæ præcipuis capitibus*. Ce n'est qu'un seul & même livre.

(*a*) *Henningus Witte ad ann. 1606.*

(*B*) *D'où ceux d'Amsterdam l'appellerent.*] Mr. Moreri examinoit si peu les Auteurs qu'il consultoit, qu'il n'a consideré que la premiere partie d'une periode de Meursius. S'il avoit eu la patience de lire toute la periode, il auroit vû tout le contraire de ce qu'il affirme. Il dit que Kuchlin *fut Ministre à Emden & à Groningue dans le Païs-Bas*; mais il est certain qu'il ne le fut pas à Groningue. Il avoit à choisir entre cette ville-là & Amsterdam, & il panchoit plus vers la premiere que vers la derniere: cependant il se laissa persuader la preference de celle-ci. Ecoutons Meursius (*b*). *Instinctu uxoris quæ Belgica erat in Belgium abiit, Emdamque venit anno CIↃ IↃ LXXXVII. ubi cum operam aliquamdiu tam in schola quam in Ecclesia navasset, eodem tempore ab Amstelodamensibus & à Groeningensibus evocatus fuit. Ille, cum propter Germanici idiomatis vicinitatem Groeningenses præferendos judicaret, à clarissimo viro* D. MENSONE ALTINGIO *gravissimis rationibus permotus fuit, ut operam suam Amstelodamensi Ecclesiæ addiceret.* C'est une grande negligence au même Moreri, d'avoir dit en general que Kuchlin enseigna la Theologie à Leyde. Il faloit specifier si ce fut en qualité de Professeur de l'Academie, ou en qualité de Principal du College Theologique.

(*b*) *Athen. Batav. pag. 182.*

rale: mais comme il faisoit des progrés extraordinaires de jour en jour, il trouvoit * indignes de lui les feuilles que l'Imprimeur lui envoyoit, tant ses lumieres étoient cruës pendant le cours de l'impression. Il ne fit aucun cas des leçons ni des disputes publiques de l'Academie d'Iene; & il † ne voulut point d'autre maître que le Saint Esprit. Le desir de voir la Hollande fut assez fort, pour ne lui permettre pas de differer ce voyage, jusques à ce que l'on vît plus clair dans l'issuë de la guerre, qui avoit été si malheureuse à ce païs-là en 1672. Il debarqua à Amsterdam ‡ trois jours avant que l'on eût repris la ville de Naerden ⅃. Il alla à Leide peu de jours après; & il n'y fut pas long tems sans tomber sur les Ouvrages de Behme, dont il n'avoit point oui parler. Cette lecture fut de l'huile jettée dans le feu; il admira que Behme eût prophetisé des choses, dont il n'y avoit β que lui Kuhlman qui eût connoissance. Il y avoit en ce tems-là dans la Hollande un certain (A) Jean ROTHE, qui se mêloit de prophetiser. Kuhlman

* Prodrom pag. 26.

† Pag. 30.

‡ Le 2. Septembre 1673.

⅃ Pag. 38.

β Pag. 40.

(A) *Jean* ROTHE *qui se mêloit de prophetiser.*] Il étoit nâtif d'Amsterdam, & avoit toûjours mené une vie assez reglée; mais il fit paroître (a) de très-bonne heure qu'il étoit fort melancholique; & qu'il aimoit le change en matiere de Religion. Il fut si charmé du Sieur Labadie, qu'il se devoua à sa secte, & qu'il travailla de toutes ses forces à lui procurer de nouveaux disciples; mais quelque tems après il devint son schismatique, & s'érigea en chef de party. Il disoit que le regne glorieux de JESUS-CHRIST alloit venir, & il ne se contentoit pas des fonctions de St. Jean Baptiste, je veux dire de celles de precurseur & de celles d'annonciateur, il pretendoit être le directeur de ce grand ouvrage, & plus que Gonfalonnier de ce nouveau monde. (b) *Hic* à Johanne Labadæo, *novo, ut videri volebat, Ecclesiarum Reformatore, morumque rigidiore castigatore, sub intensioris devotionis specie, ita primum dementatus fuit, ut totus ei adhæserit non tantum, sed quoscunque posset, ad familiam ejus novam pertrahere totis viribus allaborarit. Verum postea, eo quod parem forsan non ferret, nedum superiorem, quo loco* Labadæum *novæ devotionis artificem* & *præconem habere tamen tenebatur, quamdiu civitati ejus adscriptus esset, secessionem ab eo molitus est, gloriosum in Christo Regnum infando strepitu in terris, magno illo vexillifero, multo felicius erecturus.* Il vanta ses revelations, il promit monts & merveilles à ceux qui se viendroient ranger sous ses étendars; il troubla l'Eglise & l'Etat par ses libelles; il ne vit rien arriver de ce qu'il avoit predit; & pour comble d'infortune il fut enfermé dans les prisons d'Amsterdam. Voyes tout ceci plus en detail dans ce narré de Mr. Saldenus. (c) *Hinc numerosas vacillantium animarum copias colligere, sociennis suis aureos montes promittere, Ecclesiam Rempublicamque libellorum famosissimorum plaustris conturbare*, Servum Dei Johannem *Prophetamque eximium se ipsum indigitare*, Revelationum *tandem extraordinariarum universa volumina in vulgus spargere, neque erubuit neque destitit. At quis tandem omnium horum exitus?*

Mons parturivit natusque est ridiculus mus.

Eorum, quæ prædixerat, nihil evenit, evenêre è contra multa, quæ nec prædixerat nec præsagierat. Misso enim, quod erecturum se esse gloriatus erat, vexillo, & cum De Raatiis, Someris, Richarsoniis, *novi Regni designatis Assessoribus, redux in Patriam factus, solutâ societate tribunitiâ & schismaticâ, patriæ urbis δεσμωτηρίῳ inclusus est: impetratâ simul plenissimâ facultate & potestate*, Prophetias *suas ludicras & ridiculas resumendi & retractandi, periculumque faciendi, num prædicere certiuscule forsan possit, quo tempore & modo ex illo suo ergasterio liberandus tandem sit, quam multa alia prænunciavit.* La Demoiselle Bourignon ne se laissa point seduire par les chimeres de Jean Rothe: elle avoit un preservatif souverain contre de tels charmes; c'est qu'elle vouloit que sa prophetie fût semblable aux privileges de ces Gentilshommes d'Allemagne qui sont *immediats de l'Empire*; elle vouloit être Prophetesse en chef, & ne relever que de Dieu, sans aucune subordination, sans collateraux. Quoi qu'il en soit, voyons ce qu'elle jugea de Jean Rothe, & de Kuhlman. „ (d) Ce qui parut alors „ particulierement dans l'occasion d'un celebre „ & pretendu Profete de Hollande, qui faisoit „ dresser des étendarts pour y ranger les douze „ tribus d'Israël qu'il devoit retablir, & que „ quelques gens de bien suivoient effectivement, „ outre ceux qui sans le suivre ajoûtoient foy à „ ses relevations chymeriques. Dans quelques „ visites qu'il alla luy rendre elle decouvrit sans „ peine son illusion, quoi qu'il l'assûrast d'avoir des commerces ordinaires avec les Anges & avec Dieu, & qu'il dit à Mademoiselle „ Bourignon qu'il seroit doresenavant son Dieu, „ parce que Dieu ne se decouvriroit plus à elle „ que par son moyen. Elle en fut si lasse que „ de ne plus vouloir le voir, ni ouvrir ses lettres profetiques, qui sont à present encore „ cachetées entre ses papiers. Elle avertit ses „ amis de se garder de luy, parce qu'indubitablement il n'estoit pas de Dieu; car elle l'avoit offert à Dieu expressément pour sçavoir „ ce qui en étoit; & Dieu sur la demande qu'elle luy fit, *Seigneur, cet homme est-il vôtre „ Profete?* luy avoit repondu, *Non*: & sur une „ seconde instance, *Qu'est-il donc, Seigneur?* „ il luy avoit repondu, *C'est un homme presomptueux sur qui le* Diable *a beaucoup de puissance.* Dieu luy avoit donné les mêmes sentimens de ceux de sa cabale, & particulierement d'un certain Quirin Kuhlman, qui depuis peu a fait imprimer une lettre qu'il adressa à cette Demoiselle, pour éprouver s'il pourroit faire un mélange de l'esprit de Dieu avec „ les rêveries de Satan, desquelles ce faux Prophete a la tête toute pleine, rodant d'un costé & d'autre pour seduire ceux qui meritent de „ l'être, par le peu d'estime qu'ils font de la „ verité que Dieu envoye (e). „

(a) Ut à prima lanugine summe melancholicus ita in eligendis quas quoad religionem sequeretur partibus inconstans plane ac desultorius. Saldenus in otiis Theolog. pag. 194.

(b) *Idem Saldenus ibid.*

(c) *Ibid. pag. 195.*

(d) *C'est-à-dire, que Dieu lui* faisoit conoître par l'experience, jusqu'où pouvoit aller la presomption & la folie de l'esprit humain, jointe avec les illusions du Diable; n'ayant au reste jamais permis qu'elle en fût trompée, car il lui decouvroit tout interieurement. *Vie continuée d'Antoinette Bourignon pag. 293.*

(e) *Vie continuée d'Antoinette Bourignon ib.*

man fit mentir le (*B*) proverbe‡, que les gens de même metier se portent envie; car il * écrivit le plus humblement du monde à ce Jean Rothe. Il le traita de l'homme de Dieu, & de Jean III. fils de Zacharie. Il lui demanda le secours de ses lumieres, & prononça (*C*) malheur sur ceux qui ne l'avoient point écouté. Ce fut à lui qu'il dedia son *Prodromus quinquennii mirabilis*, imprimé à Leide l'an 1674. Cela devoit être suivi de deux volumes. Il avoit dessein de mettre dans le premier les études & les decouvertes qu'il avoit faites depuis sa premiere vision, jusques en l'année 1674. On y eût trouvé † cent mille inventions qui auroient étonné tous les siecles. Le dernier eût été la clef *de l'éternité*, *de l'éviternité & du tems*. Il communiqua son dessein au Pere Kircher; & en loüant les beaux Ouvrages que ce Jesuïte avoit donnez au public, & nommément l'*ars combinatoria*, *sive ars magna sciendi*, on lui fit entendre qu'il n'avoit (*D*) fait qu'ebaucher, ce que l'on avoit dessein de pousser plus loin. Ce Jesuïte repondit civilement & donna (*E*) de bons avis. Il en donna en particulier sur le

‡ Figulus figulo invidet, faber fabro.

* *Les lettres qu'il lui écrivit, & les reponses qu'il en reçut, sont imprimées sous le titre de* Theosophicæ Epistolæ Leidenses.

† Multa millena millia inventa omnem ætatem ad stuporem provocantia. *Pag.* 33.

(B) *Fit mentir le proverbe.*] Cela étoit plus édifiant à tout prendre, que ce que l'on a vu depuis. On a vu deux Explicateurs de l'Apocalypse écrire l'un contre l'autre, quoi qu'ils se fussent accordez sur les pretendus mysteres de l'an 1689. Mais parce qu'ils étoient venus à ce point de reünion par des routes differentes, chacun voulut soutenir son hypothese au prejudice de son confrere. Cela n'étoit pas bien, & le public auroit pu être moins indulgent qu'il ne l'a été, sans qu'on eût dû le trouver étrange.

(C) *Et prononça malheur.*] Il entonna d'une maniere foudroyante & redoublée, *Væ! væ! si (a) prophetias servorum Dei spreveritis, seu Batavia, olim mirabilis nunc miserabilis sprevit & moriens spernit. Hoc anno*, poursuivit-il, *& hujus anni una die veniet & mors & luctus & fames Babylonis Belgicæ, & igne exuretur cœlesti, quia validus est Dominus Deus damnans eam.* Tout cela parce qu'on avoit bien crié contre Jean Rothe, & parce qu'on se moqua de ses visions. Kuhlman soutint que le Ciel s'étoit declaré pour ce Prophete, (*b*) par le grand orage du 24. de Mars 1674. & par les ruines arrivées en divers lieux le 21. de Mai suivant. Il renvoyoit aux Gazettes qui en avoient parlé; & il apliqua (*c*) à son ami les celebres paroles d'un ancien Poëte. Il apostropha en particulier Amsterdam (*d*), où le vent avoit arraché plusieurs arbres; & il n'oublia point la foudre qui étoit tombée sur la principale Eglise d'Utrecht: mais principalement il cria miracle (*e*) sur ce qu'il avoit tonné le 24. de Mars, la veille du jour que Jean Rothe sortit de Hollande, & lors qu'il y avoit encore de la neige dans les ruës, & de la glace dans les canaux. Ces tempêtes, ces tonnerres, ces foudres étoient selon lui les avantcoureurs de la ruine du païs. Cependant les affaires des Provinces Unies allerent toûjours de mieux en mieux depuis ce tems-là. Il est bon de remarquer toutes ces choses, afin de faire conoître l'esprit qui domine ces sortes de gens; ils abusent de tout; ils trouvent leurs pretendus mysteres par tout. Nous en avons des exemples de plus fraîche datte.

(D) *Qu'il n'avoit fait (f) qu'ébaucher.*] Le P. Kircher ne s'amusa point à defendre ses Ouvrages, ni à faire assaut de lumieres avec cet homme. Il mit pavillon bas devant lui, & declara que n'ayant écrit qu'en homme, il ne pretendoit pas s'égaler à ceux qui écrivoient par inspiration. *Quod porro de* arte combinatoria, *cæterisque* paradoxis meis, tum in polygraphia, tum in musurgia, *jam publicæ luci traditis meliori modo fieri potuisse contendis, nil moror, cum* SCIENTIÆ TUÆ TAM SUBLIMIS ET θεοδίδακτος *prorsus incapacem ineptumque me esse humili mentis obsequio fatear. Quæ scripsi ego, divina aspirante gratia* humano more, *id est studio & labore adquisita scientia scripsi, non divinitus inspirata aut infusa, cujusmodi puram inter mortales dari non existimo.... Non dubitem quin tu pro* INCOMPARABILI INGENII TUI VASTITATE *meis magis & majora & admiratione digniora sis proditurus.* Nôtre homme prit cela pour argent comptant, & ne vit pas que le Jesuïte se moquoit de lui: il eut grand soin de publier les reponses du P. Kircher, & de se servir de lettres capitales pour les endroits où il se croyoit loüé.

(E) *Et donna de bons avis.*] La seconde lettre de Kircher fait aisément voir qu'il avoit conu l'égarement du personnage, & qu'il se moque de lui en lui disant d'un air si serieux, *Magna sanè* ἄπιστα καὶ ἀνεκφώνητα *promittis*, QUÆ UTI SUPRA OMNEM HUMANI INGENII CAPTUM LONGE CONSTITUTA SUNT, ITA EA QUOQUE A NEMINE HUC USQUE NON DICAM TENTATA, SED NEC COGITATA QUIDEM FUISSE AUDACTER AFFIRMO; *atque adeo aliud mihi suspicari non liceat, nisi talem te divino munere scientiam adeptum esse qualem sacra pagina de* PROTOPLASTO *&* SALOMONE *testatur: explico*, Adamæam, Salomonicam, *verbo* INFUSAM, *nulli mortalium nisi Tibi soli notam, cæteris inexplicabilem scientiam.* Mais ce qui suit est un avis charitable. Tout bien consideré le P. Kircher lui conseilla de garder pour soi cette science infuse, & de ne se pas commettre aux railleries d'un siecle aussi moqueur que le nôtre. Il semble en effet que nôtre siecle soit plus terrible aux Visionaires que les precedens: Mr. de Meaux en a touché quelque chose dans l'un de ses livres; mais je ne sai pas si au fond (*g*) les aparences ne sont pas ici trompeuses. *Quicquid sit*, c'est Kircher qui parle, *ego sane considerato rei non parvi momenti negotio, pro singulari quo Te prosequor affectu etiam atque etiam quam obnixissimè contenderim, ne hanc tuam noviter obtentam scientiam Centralisque abyssi profunditatem ulli vana quadam jactantia ostenderes, ne Tertii post Adamum Salomonis dicam & cum risu nomen incurras. Potissimum hoc sæculo sarcastico, quo Criticastrorum*,

(*a*) *Ad calcem epist. Kirchero scriptæ p.* 51.

(*b*) *Præfat. Prodromi.*

(*c*) O miselli Theosophistæ & Diabologi! nullis verbis, calumniis, invectionibus eluditis Prophetam, nimium Deo dilectum, Cui militat æther, Et conjurati veniunt ad classica venti. *Ibid.*

(*d*) *In calce epist. ad Kircher. pag.* 52.

(*e*) *Theosoph. Epist. pag.* 36.

(*f*) Innumera ex arte combinatoria inveniri posse in Medicina Chymiaque, recte *paradoxis* tuis subjunxisti; sed hoc optarem (moneam liberè) *ut magis interna quam externa, nucleum quam corticem quæreres.*

(*g*) *Voyez l'article* Abaris, *p.* 5. *col.* 1.

le dessein (*F*) qu'on avoit d'écrire au Pape. Au reste l'esprit prophetique n'avoit point fait renoncer nôtre Kuhlman au plaisir d'être loüé ; car il n'y eut point d'éloge qui lui eût été écrit ou par ceux ausquels il avoit donné des exemplaires de ses Ouvrages, ou par d'autres gens, qu'il ne prit la peine de publier à la tête de son *Prodrome*. Quant aux loüanges qu'il donne lui-même à ses écrits, elles sont sans β doute bien fortes ; mais comme il declare que tout ce qu'il fait vient de † la Sagesse Incarnée, je ne veux pas decider que c'est ‡ une preuve d'orgueil. Je ne sais pas bien quand il sortit de Hollande : mais je viens de voir un livre où l'on ⸸ dit qu'il erra long tems en (*G*) Angleterre, en France, & dans l'Orient, & qu'enfin il fut brûlé en Moscovie le 3. jour d'Octobre 1689. pour quelques predictions * actuellement seditieuses. Je ne sai point s'il avoit fait frapper sa medaille, comme d'autres nouveaux Prophetes ont fait ; mais le même livre m'aprend

β In quibus majora in omni sensibili eruuntur, quam à nobis vel ullo homine expectantur. *Monit. ad lector. in limine epistol. ad Kircher.*

† Omnia quæ possideo sapientiæ incarnatæ non mihi veniunt adscribenda. *Ibid.*

‡ *Voyez les Entretiens sur la Cabale chimerique imprimez en* 1691. *p.* 109.

⸸ *Diarium Biographicum Henningi Witte, tom.* 2. *p.* 168.

* Ob vaticinia quædam & seditionis motum concrematus *Id. ibid.*

rum, Trasonum & Sycophantarum non parvus est numerus, qui aliud non moliuntur quàm ut gloriosos aliorum labores canino dente rodere, sannis ludibriisque exponere non cessent. Et pour faire plus d'impression par ses remontrances, il voulut bien lui avouër ce qui lui étoit arrivé à lui-même. Il lui confessa donc qu'il savoit par experience qu'on s'expose à une infinité de maux, lors qu'on s'érige en Auteur temerairement & inconsiderément. *Quanta malorum Ilias ex inconsiderata scriptione resultet, ego jam* 40. annorum spacio *quo in hoc* omnium gentium & nationum theatro, *meam utut possum personam ago, frequenti experientia comperi.*

(*F*) *D'écrire au Pape.*] Encore que Kuhlman s'imaginât qu'il étoit l'homme que Drabicius avoit promis, & qu'il sût que les promesses de Drabicius concernoient la ruine de l'Antechrist Romain, il ne laissa pas d'avoir envie d'écrire au Pape. Il consulta là-dessus le P. Kircher, & lui temoigna (*a*) qu'il souhaitoit passionnément de communiquer au souverain Pontife, ses grands secrets pour le bien de la Chretienté. Je ne sai pas le detail des bons avis qu'il reçut de ce Jesuïte sur ce sujet ; il les éclipsa de la reponse qu'il avoit reçuë, car voici comment il fit imprimer cet endroit-là. *Quod denique de litteris ad summum Pontificem dandis, eidemque propriis manibus à me consignandis Te cogitare scribis . . . quæ scribo ut quanta cautela & circumspectione Romæ procedendum sit cognoscas.* Mais il n'éclipsa point l'endroit où on l'assûra, que son grand Ouvrage dedié au Pape seroit aplaudi & admiré, pourveu qu'il n'y laissât rien qui pût offenser les Censeurs des livres, & qu'il se gardât bien de s'attribuer une science d'inspiration, *silentio quoque suppressa divinitus Tibi inspirata scientia.* Ce dernier conseil bon en lui-même, étoit le moins propre de tous à être goûté ; car c'est en se vantant d'une celeste illumination, que l'on frape le grand (*b*) coup parmi les peuples. Disons un mot des fourberies ou de l'aveuglement des faux Prophetes. Environ le tems que celui-ci étoit prêt d'écrire fort respectueusement au Pape pour le bien du Christianisme, il écrivoit à d'autres son esperance de la destruction prochaine de la Papauté. C'est ce que signifient clairement, selon le stile de nos Visionnaires, ces paroles de Kuhlman : *O Pontifex* Clemens X. ! *an sigilli mei* duplicatum Quinarium X. *excedes, mox orbis aspiciet universus ? In* Clemente I. *Petro & Lino jure præterito Episcopatus Romanus incepit : in* Clemente X. *quid futurum sit tempus evolvet.* Je pourrois nommer un (*c*) homme à qui on a fait un depit extrême, en faisant savoir au public que pendant qu'il declamoit furieusement contre Louis XIV. il écrivoit des lettres à un Duc & Pair toutes pleines de flateries pour ce Monarque.

(*G*) *Erra long tems en Angleterre, en France & dans l'Orient.*] Je viens de trouver plusieurs opuscules de ce Fanatique, imprimez à Londres à ses depens, les uns l'an 1681. & les autres l'an 1682. Le premier de ces opuscules daté de Londres le 24. de Juin 1681. est dedié à Louïs XIV. avec cette inscription familiere, *Salve Ludovice XIV. Rex Liligere, salve.* L'Auteur exhorte ce Prince à faire valoir la Regale dont on parloit en ce tems-là, & l'avertit que (*d*) Drabicius lui a promis la ville de Rome. On trouve dans ce recueil une lettre qu'il écrivit de Lubec au Pere Kircher au mois de Fevrier 1676. *de sapientia infusa Adamæa, Salomonæaque* ; & un écrit qu'il adressa à Mahomet IV. *de conversione Turcarum.* Il est daté de Constantinople le 1. d'Août 1678. L'Auteur y aposa son seau mystique à Londres le 1. de Mai 1681. & signifia au Sultan que la comete qui avoit paru l'hiver precedent, presageoit la conversion de tous les peuples, & il felicita Sa Hautesse de ce qu'Elle avoit ordonné un jour de jûne par tout son Empire. *Aspexisti ante aliquot menses,* O Capitanee grandis ab Oriente Solis, *Cometam in-audite-ingentem,* NUNTIUM REALEM REGNI JESUELITARUM, *hoc est, Restitutionis Populorum omnium ad Deum Unicum & Triunum ! Bene Te, quod cor tuum coram Deo flexeris, & Proclamatione Diei pœnitentialis Catholici in Regnis tuis, inceperis adimplere Verba Dei ad Prophetam Drabicium :* Si Christiani voluntatem meam in destruendo Antichristianismo, Doctrinâque pravâ & Idololatriâ exequi renuent, facient id Christianis in opprobrium Turcæ & Tartari : quod horrori erit angelis meis & hominibus. *Macte istâ indole.* Il écrivit à l'Aga de Smyrne le 28. de Juin (*e*) 1678. Quelques mois après il dedia au Sieur van Dam le mystere des 21. semaines de Kotterus, où il declare que la Maison d'Autriche alloit perdre la Couronne Imperiale. Par l'écrit *de magnalibus naturæ ultimo ævo reservatis,* qu'il adressa *ad adeptos magosque orbis terrarum,* à Geneve le 30. de Janvier 1682. il paroît qu'il s'en alloit en la Terre Sainte. Son *Arcanum microcosmicum* est daté de Paris le 1. Novembre 1681.

(*a*) A Te, *Reverendissime Pater*, peterem ne denegares mihi occasionem præbere, qua *Pontificis Maximi* manibus propriis quædam Epistola à me in signum observantiæ transmittenda traderetur. . . . Vellem enim *arcana ponderosissima* ad Christianæ Ecclesiæ commodum singulariter proficua, *candido ore styloque candido*, tam admirabili tempestate Pontifici communicare, *amore Reip. Christianæ impulsus.*

(*b*) *Voyez Mr. de Meaux sur l'Apocalypse, pag.* 429. *édition de Hollande.*

(*c*) Quem versu dicere non est, Signis perfacile est. *Horat. satyra* 5. *lib.* 1.

(*d*) A Deo data scientia ROMAM nunc cribrans à DRABICIO Tibi olim promissâ.

(*e*) *Kuhlman étoit alors au port de Smyrne à bord d'un vaisseau François. Il étoit encore à Smyrne le* 27. *d'Octobre* 1678. *comme il paroît par la lettre qu'il écrivit à Jaquès van Dam, Consul Hollandois.*

prend qu'on a vu ſon effigie, ſous laquelle on lui donne (*H*) tant de titres, que je ne croy pas que les Monarques de l'Orient s'en donnent un plus grand nombre. Si l'on trouve que je parle de lui trop ſerieuſement, & trop au long, je ſouhaite que l'on ſache qu'il y a un ſerieux qui ſur ces ſortes de choſes eſt pire que la raillerie; & qu'il eſt bon que le monde ſoit inſtruit de la varieté prodigieuſe du Fanatiſme. C'eſt un mal plus contagieux que l'on ne penſe. La lecture de (*I*) Drabicius acheva de perdre Kuhlman. Ceux qui n'auront pas le Prodrome de ce dernier, n'ont qu'à lire trois ou quatre pages * du *Polyhiſtor* de Morhofius, où l'on voit les magnifiques promeſſes, & les vaſtes projets de ce Fanatique.

* *Depuis pag.* 357. *juſqu'à* 361.

L.

LABE (LOYSE) Courtiſane Lyonnoiſe, a été miſe entre les Auteurs François par la Croix du Maine, & par Du Verdier Vau-Privas. Elle † floriſſoit à Lyon ſous Henri II. l'an 1555. Ses Oeuvres furent (*A*) imprimées dans cette ville la même année. Elle ne reſſembloit pas en toutes choſes aux Courtiſanes; car ſi d'un côté elle étoit de leur humeur, en ce qu'elle vouloit être bien payée de ſes faveurs, elle avoit de l'autre des égards qu'elles n'ont pas pour les Savans, car elle leur donnoit la paſſade gratuitement. On conoîtra mieux ſon caractere par (*B*) le paſſage que je citerai.

† *La Croix du Maine p.* 291.

LABE-

(H) *On lui donne tant de titres.*] Voici cè que je trouve dans l'Ouvrage que j'ai cité (*a*). *In effigie quam Andreas Lippius edidit, ita celebratur :*

Alter Scaligerum, Taubmannus, Grotius, Opitz, Barthius, Iſcanus, Gryphius, Muretus, Eraſmus! Henoch, Joſephus, Davides, Joſua, Moſes, Elias, Daniel, Salomon, Eliſa, Johannes! Cyrus, Alexander, Conſtantin, Karl, Fridericus! Liligerus, Juvenis, Frigerans, Artiſta, Sophata. O Pater hæc tua ſunt! Hæc ad te cuncta reflexit.

Peu auparavant on avoit dit qu'il s'eſt quelquefois apellé LUDOVICUS LUDOVICI. Le catalogue de ſes Ecrits, tel que Mr. Witte le donne, ne comprend pas les *Epiſtolæ Theoſophicæ Leidenſes*; mais en recompenſe il en comprend neuf écrites au Pere Kircher; plus *Epiſtolarum Londinenſium Catholica ad Wickleſio-Waldenſes, Huſſitas, Zwinglianos, Lutheranos, Calvinianos*; plus en Alleman, *de cœleſti oſculo amoris, ſive cogitationes poëticæ ex Cantico Canticorum. Diſcurſus ſacri & profani de pulcerrimis virtutum floſculis. Mortalitas immortalis, ſive centum epitaphia. Caduceator Hiſtoricus. Neo-Behmius illuſtratus*, &c.

(I) *La lecture de Drabicius acheva.*] Kuhlman avoit trouvé dans les Propheties de Drabicius 2. paſſages dont il ſe fit l'aplication (*b*). Le premier contient ces paroles: *Qui legit* (*c*), *intelligat! cum numerabitur* QUINQUE *finem accipient filii contumaciæ, conſpecto me poteſtatem habere in cœlos, terram, mare.* Voici l'autre. *Abundantia* (*d*) *benedictionis Te* (Drabicium) *jam parata expectat Wratiſlavia, ac ſi oculis videas tuis.* Joignons à ces deux paſſages celui qu'il tira du *Prognoſtic Aſtrologico-Prophetique* composé par Paul Felgenhaver l'an 1647. & publié l'an 1655. *Quantus error ſit pacis ſpes illud nobis duplicatus* QUINARIUS *demonſtrabit, cum venerit poſt paucos dies.* Il (*e*) s'imagina qu'il étoit ce double *Quinarius* que Felgenhaver avoit annoncé: deux raiſons l'en convainquirent; l'une qu'il s'apelloit Quirinus; l'autre qu'en 1674. il y avoit cinq ans qu'il avoit reçu une ſcience infuſe. Il crut donc qu'alors le tems promis par Drabicius, *cum numerabitur quinque, finem accipient filii contumaciæ*, étoit venu; de ſorte qu'il eſperoit de faire tomber dans peu avec ſa plume l'Antechriſt & Babylon. Ecoutons les *Alleluiah* qu'il entonnoit par avance. *Corruet Antichriſtus proprio ſuo judicio, & Babylon excidium ſuum properabit cum admiratione populorum. Hallel. Quem Cæſares armis potentibus non debellavere, juvenis inermis debellavit in virtute Jeſu Chriſti prælians. Hall. Stant Mercatores Antichriſti horrore procul trementes deflent interitum ſuum inſperatum ab inſperato timore futurorum. Hall.* (*f*). Si je n'avois vu de mes propres yeux tout ce que je viens de copier, j'aurois de la peine à croire que l'extravagance du Fanatiſme fût allée juſques-là.

(A) *Ses œuvres furent imprimées.*] Elles (*g*) comprennent un Dialogue en proſe Françoiſe intitulé: *Le Debat de Folie & d'honneur*, & pluſieurs poëſies de ſon invention; (*h*) plus les *eſcrits de divers Poëtes* à ſa loüange, *tant en vers Grecs, Latins, Italiens que François.*

(B) *On conoîtra mieux ſon caractere par le paſſage que je citerai.*] Je ne change rien aux paroles de Du Verdier. *Loyſe Labe*, dit-il (*i*), *courtiſane Lyonnoiſe (autrement nommée la belle Cordiere pour être mariée à un bon homme de Cordier) piquoit fort bien un cheval, à raiſon de quoy les gentilshommes qui avoient accez à elle l'appelloient le Capitaine Loys: femme au demeurant, de bon & gaillard eſprit & de mediocre beauté: recevoit gracieuſement en ſa maiſon Seigneurs, gentilshommes & autres perſonnes de merite avec entretien de devis & diſcours, Muſique tant à la voix qu'aux inſtrumens où elle eſtoit fort duicte, lecture de bons livres latins, & vulgaires Italiens & Eſpagnols dont ſon cabinet eſtoit copieuſement* garni,

(*a*) *Diarium Biographicum Henningi Witte, part.* 2. *p.* 168.

(*b*) *Epiſt. Theoſoph. p.* 2.

(*c*) *Revelat.* 594. *Febr.* 7. *ann.* 1664.

(*d*) *Revelat.* 608. 24. *Mai.* 1664.

(*e*) *Epiſt. Theoſoph. ibid.*

(*f*) *C'eſt ce qu'il écrivit à ſon confrere Jean Rhote le* 24. *Avril* 1674. *à Leide. Voyez* Epiſt. Theoſophi pag. ult.

(*g*) *La Croix du Maine pag.* 291.

(*h*) *Du Verdier Vau-Privas Bibl. Françoiſe pag.* 822.

(*i*) *Id. ibid.*

LABERIUS (DECIMUS) Chevalier Romain, & Poëte, reüssit admirablement à faire des *Mimes.* Il n'osa refuser à Jules Cesar de monter sur le theatre pour jouër une de ces pieces, quoi que cela fût fort messéant à sa condition, & à son âge. Il s'en excusa le (*A*) mieux qu'il put dans le prologue; & malignement il fit couler quelques (*B*) traits contre Cesar, qui determinerent ce Prince à le mortifier un peu, en donnant (*C*) la preference sur lui à un autre Poëte. Laberius fut raillé (*D*) par Ciceron ce jour-là *, & lui rendit bien le change.

* *C'est-à-dire le jour qu'il joüa pour complaire à Jules Cesar.*

garni, collation d'exquises confitures, en fin leur communiquoit privement les pieces plus secretes qu'elle eust, & pour dire en un mot faisoit part de son corps à ceux qui fonçoient: non toutes fois à tous, & nullement à gens mechaniques & de vile condition, quelque argent que ceux là luy eussent voulu donner. Elle ayma les sçavans hommes sur tous, les favorisant de telle sorte que ceux de sa cognoissance avoient la meilleure part en sa bonne grace, & les eust preferé à quelconque grand Seigneur, & fait courtoisie à l'un plustost gratis, qu'à l'autre pour grand nombre d'escus: qui est contre la coustume de celles de son mestier & qualité. Ce passage a été cité dans la suite (*a*) de la Critique generale du Calvinisme de Maimbourg, & l'on y a joint cette remarque. „ Demosthene (*b*) eût été bien aise que la Courtisane Laïs eût ressemblé à cette autre; il n'auroit „ pas fait le voyage de Corinthe inutilement, „ ni éprouvé.

(*a*) *Lettre 18. pag. 595.*

(*b*) *Ibid. p. 596.*

„ *Qu'à tels festins un Auteur comme un sot,*
„ *A prix d'argent doit payer son ecot.* „

Cette femme faisoit en même tems deshonneur aux lettres & honneur: elle les deshonoroit, puis qu'étant Auteur elle menoit une vie de Courtisane; & elle les honoroit, puis que les Savans étoient mieux reçus chez elle sans rien payer, que les ignorans prêts à lui compter une bonne somme.

(*A*) *Il s'en excusa le mieux qu'il put dans le prologue.*] Macrobe nous l'a conservé, & a dit fort sensément qu'un maître, lors même qu'il suplie (*c*), use d'une espece d'autorité à laquelle on ne sauroit resister. *Laberium (d) asperæ libertatis equitem Romanum Cæsar quingentis millibus invitavit, ut prodiret in scenam, & ipse ageret mimos quos scriptitabat. Sed potestas non solum si invitet, sed etsi supplicet cogit. Unde se & Laberius à Cæsare coactum in prologo testatur his versibus:*

(*c*) *Ausone dit plus:* Quod est potentissimum imperandi genus rogabat qui jubere poterat. *Præfat. centon. nupt.*

Necessitas, cujus cursus transversi impetum,
Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt,
Quo me detrusit pæne extremis sensibus?
Quem nulla ambitio, nulla umquam largitio,
Nullus timor, vis nulla, nulla auctoritas
Movere potuit in juventa de statu:
Ecce in senecta ut facile labefecit loco
Viri Excellentis mente clemente edita
Submissa placide blandiloquens oratio?
Etenim ipsi Di negare cui nihil potuerunt,
Hominem me denegare quis posset pati? &c.

(*d*) *Macrobius, Saturnal. lib. 2. c. 7. p. m. 342.*

(*B*) *Il fit couler quelques traits contre Cesar.*] C'est Macrobe qui nous l'aprend. *In (e) ipsa quoque actione subinde se qua poterat ulciscebatur inducto habitu Syri, qui velut flagris cæsus præripientique se similis exclamabat:*

(*e*) *Macrob. ibid. pag. 343.*

Porro Quirites! libertatem perdimus.

& paulo post adjecit:

Necesse est multos timeat quem multi timent.

Quo dicto universitas populi ad solum Cæsarem oculos & ora convertit, notantes impotentiam ejus hac dicacitate lapidatam. Le P. Briet n'a pas bien pris garde à ce passage, car il supose que Laberius ne piqua Cesar que long tems après. *Procedente (f) tempore ipsum Cæsarem offendit, & maximè hoc versu*

(*f*) *De Poët. Lat. p. 12.*

Porro Quirites libertatem perdimus,

Item & isto

(*g*) *Macrob. ibid.*

Necesse est multos timeat, quem multi timent.

(*C*) *En donnant la preference sur lui à un autre Poëte.*] Voici encore un passage de Macrobe. *Ob (g) hac in Publium vertit favorem. Is . . . productus Romæ per Cæsaris ludos omnes qui tunc scripta & operas suas in scenam locaverant provocavit, ut singuli secum posita invicem materia pro tempore contenderent. Nec ullo recusante superavit omnes; in quis & Laberium: unde Cæsar arridens hoc modo pronuntiavit:*

Favente tibi me victus es Laberi à Syro:

Statimque Publio palmam & Laberio annulum aureum cum quingentis sestertiis dedit. Tunc Publius ad Laberium recedentem dit: Qui cum contendisti scriptor hunc spectator subleva. Laberius quelque tems après composa un Mime, où il declara que les armes sont journalieres sur le theatre comme ailleurs, & que s'il étoit dechu du premier rang, la même disgrace arriveroit à celui qui lui succedoit (*h*). Mettons ici ces paroles d'Aulugelle. C. *autem * Cæsarem ita Laberii maledicentia & arrogantia offendebat, ut acceptiores & probatiores sibi esse Publii quam Laberii mimos prædicaret.*

(*h*) Sequenti statim commissione, mimo novo interjecit hos versus: *Non possunt primi esse omnes omni in tempore. Summum ad gradum cum claritatis veneris, Consistes ægre; & quam descendas, decides. Cecidi ego, cadet qui sequitur. laus est publica.* Macrob. ibid. pag. 345.

* *A. Gellius lib. 17. c. 14.*

(*D*) *Fut raillé par Ciceron ce jour-là, & lui rendit.*] Après (*i*) que Laberius eut joüé sa piece, Cesar lui fit present d'une bague, & lui donna permission de se retirer. Laberius s'en alla chercher une place au quartier des Chevaliers, mais ils firent en sorte qu'il n'y en trouvât aucune. Ciceron le voyant dans l'embarras, lui dit *recepissem te nisi anguste sederem. Mirum* lui repondit l'autre, *si anguste sedes qui soles duabus sellis sedere.* Ciceron faisoit d'une pierre deux coups, il se moquoit de Laberius, & du grand nombre des Senateurs de nouvelle creation, *simul & illum respuens, & in novum senatum jocatus, cujus numerum Cæsar supra fas auxerat* (*k*). Mais la reponse qu'on lui fit (*l*) le taxoit de patelinage, c'est-à-dire de n'avoir été bon ami ni de Cesar, ni de Pompée: *Cicero male audiebat tanquam nec Pompejo certus amicus, nec Cæsari, sed utriusque adulator* (*m*). Je remarquerai en passant que Macrobe a confondu les places des Chevaliers avec celles des Sena-

(*i*) *Macrob. ibid. cap. 3. p. 329.*

(*k*) *Id. ib. & lib. 7. c. 3. pag. 582. Voyez aussi Seneque controvers. 18.*

(*l*) Exprobrata levitate Ciceroni. *Macrob. ibid.* Objiciens tanto viro lubricum fidei. *Id. lib. 7. c. 3. p. 582.*

(*m*) *Senec. ibid.*

change. Il mourut * dix mois après Jules Cesar. Ses vers n'ont pas été meprisez par Horace (*E*) autant que l'on s'imagine. Mr. Moreri (*F*) a fait quelques fautes.

* Eusebius in Chronico.

LABOURLOTE (CLAUDE) l'un des plus braves Capitaines de son siecle, ne fut redevable de sa fortune qu'à son courage; car il étoit de si basse condition, qu'on † dispute encore s'il étoit Lorrain ou Francomtois. On dit qu'il avoit été Barbier (*A*) du Comte Charles de Mansfeld, & qu'il lui rendit un (*B*) service signalé. Il passa par tous les degrez de la Milice, jusques à celui

† *Voyez la remarque A.*

nateurs; il a (*a*) cru que les Senateurs s'asseoient sur ce qu'on nommoit les 14. bancs, & il s'est trompé. C'étoit la place des Chevaliers depuis la loi de Roscius Othon. *Sit libitum vano qui nos distinxit Othoni* (*b*).

(E) *Par Horace autant que l'on s'imagine.*] Raportons ce que dit Horace (*c*).

Nec tamen hoc tribuens, dederim quoque cætera, nam sic
Et Laberi mimos, ut pulcra poëmata mirer.

Et joignons y la note de Mr. Dacier. „Horace (*d*) ne condamne pas icy Laberius absolument, il ne censure pas mesme ses Ouvrages; il n'en parle que par comparaison. „Les Mimes de Laberius estoient agreables; „mais ce n'estoient pas de beaux Poëmes, des „Poëmes parfaits. Aussi n'estoient-ils pas „faits pour cela. Car les Mimes n'avoient „que des plaisanteries obscenes. C'est pourquoy Ovide les appelle *Mimos obscœna jocantes*, & leur seul but estoit de faire rire le „peuple. Si Jule Scaliger avoit bien compris „la pensée d'Horace, il n'auroit pas condamné le jugement qu'il fait icy des Mimes de „Laberius.„

(F) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. Le prenom de Laberius n'est pas Decius, mais Decimus. II. Il survêcut si peu à Jules Cesar, qu'il n'étoit pas necessaire de dire qu'*il vivoit du tems d'Auguste*. III. Il n'est pas vrai qu'il ait reçu des presens d'Auguste. IV. Et que Macrobe le dise. V. Il est faux que Cesar l'ait fait Chevalier Romain. Voici comme parle Laberius dans le prologue de la Farce, qu'il joüa par complaisance pour cet Empereur,

(*e*) *Ergo bis tricenis annis actis sine nota,*
Eques Romanus Lare egressus meo
Domum revertar mimus.

C'est une preuve invincible qu'il étoit Chevalier Romain independemment de Cesar. Ce qui a trompé Moreri avec plusieurs (*f*) autres, est que Cesar à la fin des jeux donna une bague à ce Farceur, comme nous l'aprend Macrobe; mais il est aisé de trouver là même une preuve de la justice de ma censure: voici le passage tout entier: *Deinde* (*g*) *cum Laberius in fine ludorum anulo honoratus à Cæsare evestigio in quatuordecim ad spectandum transiit, violato ordine, & cum detrectatus est* EQUES *Romanus, & cam minus remissus, ait Cicero prætereunti Laberio & sedile quærenti, recepissem te nisi anguste sederem.* Il est évident que Macrobe dit que l'ordre des Chevaliers fut deshonoré en deux manieres. 1. Parce qu'on refusa une place à un Chevalier Romain; 2. parce qu'un Farceur fut renvoyé du theatre vers l'endroit où les Chevaliers Romains s'asseoient. Concluez de là necessairement que Laberius ne devoit point sa chevalerie à un bienfait de Jules Cesar. Tout ce qu'on peut dire est qu'il derogea par la complaisance qu'il eut d'actionner une piece de theatre, & qu'il fut rehabilité par Jules Cesar: l'aneau qu'il en reçut pouvant être regardé comme de nouvelles lettres de Noblesse; mais cela ne disculpe point Moreri. Seneque (*h*) confirme ce qu'on vient de lire.

(*a*) Quod Cicero dixit, *nisi anguste federem*, scomma fuit in C. Cæsarem, qui in senatum passim tam multos admittebat, ut eos quatuordecim gradus capere non possent. *Macrobius Saturnal. lib. 7. c. 3. pag. 582.*

(*b*) *Juvenal. Sat. 3. v. 159.*

(*c*) *Horat. Sat. 10. lib. 1. v. 5.*

(*d*) *Dacier remarques sur Horace to. 6. pag. m. 607.*

(*e*) *Macrobius Saturn. l. 2. c. 7. pag. 343.*

(*f*) *Jules Cesar l'avoit si fort goûté qu'il le fit Chevalier.* Dacier ubi supra.

(*g*) *Macrob. ibid. cap. 3. pag. 329.*

(*h*) Divus Julius ludis suis mimum produxit (*Laberium*) deinde equestri illum ordini redditum jussit ire sessum in equestrio: omnes ita se coarctaverunt ut venientem non reciperent. *Seneca controvers. 18. sub finem.*

(A) *Barbier du Comte Charles de Mansfeld.*] Bongars l'assure dans une lettre écrite à Camerarius le 6. d'Aout 1596. en lui mandant des nouvelles du siege de Hulst. *Quelques-uns*, dit-il (*i*), *écrivent qu'on y a* (*k*) *tué Labourlotte, cet homme si celebre par sa hardiesse & par son courage. Il avoit été autrefois Barbier de ce Comte Charles de Mansfeld qui mourut en Hongrie. Le Cardinal se servoit principalement de la hardiesse de ce Labourlotte, & du Conseil de Rone* (*l*). Celui qui a publié depuis peu l'histoire de l'Archiduc Albert, n'avoue pas que Labourlotte ait été Barbier, mais il ne dit rien qui puisse prouver le contraire. *Sa naissance*, dit-il (*m*), *tient de celle des grans hommes, qui sont souvent douteuses; la Loraine se l'attribue, la Bourgogne la lui dispute. Le nom de Claude favorise les Bourguignons. D'où qu'il soit, il est certain qu'il nous est venu de bon lieu. Le grand nombre d'ennemis qu'il a eus, sont des convictions de son merite extraordinaire: la foudre de l'envie passe les buissons, & elle s'attache aux hauteurs. Ils disent qu'il étoit de basse extraction, & qu'il avoit manié le rasoir & la lancette avant de manier l'épée, & la pique; mais ceux qui sont exemts de passion, en parlent autrement. Ils disent qu'en effet il savoit de bons remedes pour les blessures, mais que c'étoit une étude que la curiosité & la charité, & non pas la necessité lui avoient inspirée.* Lors que d'Aubigné (*n*) raporte que *La Burlotte* fut tué à une escarmouche *aux contrescarpes du fort d'Isabelle, qu'il avoit rafraichi & envitaillé*, il ajoûte, *regretté de l'Archiduc & de ses superieurs, non de ses compagnons, qui outrez d'envie, ne pouvoient supporter que la vertu eût fait d'un Barbier de village un Colonel.*

(B) *Et qu'il lui rendit un service signalé.*] Il le tira de l'embarras d'un très-fâcheux mariage. Un Auteur que j'ai cité n'en veut rien croire; voici ses paroles. „On (*o*) dit qu'il „gagna les bonnes graces de Mansfeld par le „delivrer de sa femme incommode; mais je „n'en crois rien: il étoit trop honnête hom„me pour faire un coup si vilain.„ L'action seroit effectivement très-vilaine, quelque plaisir qu'elle eût pu causer au Comte. Ce qui me fait dire que l'incredulité de cet Ecrivain pourroit être mal fondée, est que Grotius a

(*i*) *Lettres de Bongars pag. 493 édit. de la Haye 1695.*

(*k*) *Cela n'étoit pas vrai. Voyez ci-dessous la remarque E.*

(*l*) *C'est ainsi qu'il faut traduire le* Rosnii consilio *de Bongars, & non pas* du Rosni, *comme on a fait dans la version de ses lettres.*

(*m*) *Hist. de l'Archiduc Albert, imprimée l'an 1693. liv. 4. pag. 263.*

(*n*) *Hist. universelle to. 3. l. 5. chap. 19. pag. 729.*

(*o*) *Hist. de l'Archiduc Albert liv. 4. pag. 264.*

lui de Commandant des troupes Walonnes * au ſervice du Roi d'Eſpagne. Il y avoit plus de bonheur que (*C*) de conduite dans ſon fait; car jamais il ne s'engageoit plus volontiers à une entrepriſe, que lors qu'elle étoit fort perilleuſe. Il fut bleſſé en diverſes (*D*) occaſions, & enfin il fut (*E*) tué d'un coup de mouſquet le 24. de Juillet 1600. pendant qu'il faiſoit travailler à un retranchement entre Bruges & le Fort Iſabelle. Il † laiſſa un fils (*F*) qui ſe fit Dominicain, & une fille qui épouſa Robert de Celles Baron de Foi, au païs de Liege proche de Dinant.

* Patria Lotharingus, virtutis ſuæ ſuffragiis ex gregario milite per omnes militarium honorum gradus ad Tribunatum evectus. Vallones aliquot annos magna cum laude gubernavit. *Angelus Galluccius de bello Belgico lib. 13. p. m. 35.*

† *L'Hiſt. de l'Archiduc Albert, imprimée l'an 1693. pag. 264.*

LAIS, fameuſe Courtiſane, étoit d'Hyccara (*A*) ville de Sicile. Elle fut tranſportée en Grece lors que ſa patrie eut été pillée par Nicias General des Atheniens

a deſigné cette action; marque évidente qu'il ne jugeoit pas que le bruit qui en couroit fût vain. Raportons ſes paroles, elles en valent la peine, on y aprend le merite du defunt avec quelques circonſtances bien exprimées. *Huc (a) quoque ſe Claudius Barlota tranſtulerat, bonamque & extremam navavit operam, trajectus globo vir nobilis audaciæ, Lotharingus ortu, curandis olim vulneribus vitam toleraverat: mox per facinus haud honeſtum conciliatus Mansfeldio ferebatur, dictus uxorem ejus ſuſtuliſſe: ſed nactus honores, ita ſe geſſerat, ut mereri majora ſemper judicaretur, quo mors ejus nec luctu apud ducem, nec apud ipſius novitati invidentes gaudio caruit (b).*

(C) *Plus de bonheur que de conduite.*] Voici ce qu'en dit le Pere Gallucci. *Animoſus (c) magis quam cautus, accerſere ſæpe non expectare mortem viſus eſt.* C'étoit (*d*) „ un homme à tout entre„ prendre, nul danger ne l'épouvantoit; il en„ troit au combat comme s'il eût été aſſuré de la „ victoire. C'étoit à lui qu'on confioit les coups „ de main. Ceux qui n'aimoient pas qu'on les „ haſardaſt tant, ou qui ſe voyoient éclipſez de „ ſes ſuccez, le traitoient de temeraire heu„ reux. „

(D) *Il fut bleſſé en diverſes occaſions.*] Au Siege de Noyon l'an 1593. à celui d'Ardres l'an 1596. à celui de Hulſt la même année, à la bataille de Nieuport l'an 1600. Voyez le Pere Gallucci (*e*): je croi qu'il ſe trompe à l'égard de la derniere bleſſure: je n'ai point vu d'autre Hiſtorien qui en parle, & d'ailleurs ils diſent tous que Labourlotte peu de jours après la bataille conduiſit à Nieuport un ſecours conſiderable, qui contribua beaucoup à faire lever le ſiege que le Prince Maurice avoit mis devant cette place. Quant à la bleſſure de Hulſt elle ne fut pas mortelle, comme Bongars l'a pretendu. Ce que j'ai cité de lui dans la 1. remarque fut écrit le 6. d'Août 1596. il n'étoit point deſabuſé 20. jours après, car il aſſûre dans ſa lettre du 27. d'Août de la même année, que Labourlotte (*f*) étoit mort de ſes bleſſures. Voilà comment les Miniſtres mêmes des Princes ſont ſujets à debiter de fauſſes nouvelles, & a n'en ſavoir pas promtement la fauſſeté. Ils devroient être plus circonſpects là-deſſus que ne l'étoit celui dont je parle, de qui d'ailleurs la capacité merite beaucoup d'éloges. Mais quand on le ſuit de près, on ne ſauroit s'empêcher de dire qu'il croyoit trop legerement les nouvelles agreables, & qu'il les communiquoit trop à la hâte à ſes amis. En voici une preuve tirée de la même lettre où il aſſûra que Labourlotte étoit mort. *Vous * aurez aparemment de la joye quand vous aprendrez que le Roi d'Eſpagne eſt mort, & que les Eſpagnols ne veulent point recevoir ſon fils pour Roi, comme étant né d'un mariage inceſtueux.*

(*a*) *C'eſt-à-dire au Fort d'Iſabelle.*

(*b*) *Grotius, Hiſtoriarum de rebus Belgicis lib. 9. ad ann. 1600. p. m. 572.*

(*c*) *De bello Belgico l. 13. p. m. 35.*

(*d*) *Hiſt. de l'Archiduc Albert p. 264.*

(*e*) *In Hiſtoria belli Belgici.*

BONGARS un peu credule.

(*f*) Burlotta poſt Roſinum ex vulneribus obiit. *Bongarſ. epiſt. pag. 500, édit. de la Haye 1695.*

* Rideas etiam cum intelliges Regem Hiſp. mortuum & filium repudiari ab Hiſpanis natum nuptiis inceſtis. *Id. ibid. pag. 491.*

C'eſt ce qu'il écrivoit à ſon ami le 6. d'Août 1596. En ce tems-là toutes les nouvelles deſavantageuſes à l'Eſpagne étoient cruës auſſi aiſément, qu'aujourdhui celles qui ſont deſavantageuſes à la France.

(E) *Il fut tué . . . le 24. de Juillet* 1600.] L'Auteur de l'hiſtoire de l'Archiduc Albert marque le 25. de Juillet à la p. 138. mais à la p. 264. il raporte l'épitaphe de Labourlotte qui marque le 24. de Juillet. Cette épitaphe ſert à l'hiſtoire de ce brave homme, elle merite donc d'être copiée ici. „ Il (*g*) eſt enterré à Lo„ pogne dans une tombe relevée ſous cette épi„ taphe: Ici git noble & illuſtre Seigneur Meſ„ ſire Claude la Bourlotte Chevalier & du Con„ ſeil de guerre du Roi, Colonel de douze „ compagnies Luxembourgeoiſes, Seigneur de „ Bernſtein de Boncour, de la Vallée, de Lo„ pogne & de Baſi. Il fut tué au Fort Iſabelle „ prez d'Oſtende le 24. Juillet de l'an 1600. „ Je ne penſe pas que cet Auteur ait été un bon copiſte, car pour raporter fidelement une épitaphe, il ne faut pas y changer la moindre lettre: il en faut retenir les barbariſmes & les ſoleciſmes ſi l'on y en trouve, ou bien il faut avertir que l'on n'en raporte que la ſubſtance. Voici l'épitaphe telle que Mr. le Baron le Roi (*h*) la donne, je croi qu'elle ne differe preſqu'en rien de l'original. *Jcy giſt noble & illuſtre Seigneur Meſſire Glaude de Labourlotte, Chevalier & du Conſeille de guerre, Colonel de douze compagnies Luxembourgoiſes, Seigneur de Berleſtein, Seigneur de Boncourt. La Vallée, Loppoigne, Baſy: lequel a eſté tué lez Oſtende pour le ſervice de ſa Majeſté le 24. de Julette 1600. Prié Dieu pour ſon ame.*

(F) *Il laiſſa un fils.*] Je redreſſe ici mon Auteur, il devoit dire que Labourlotte laiſſa deux fils, Erneſt & François. Celui-là fut Seigneur de Loppoigne, & mourut ſans poſterité: celui-ci fut Moine; ainſi la ſucceſſion de leur pere fut pour leur ſœur. Voyez la Topographie du Brabant (*i*) Wallon.

(A) *Etoit d'Hyccara ville de Sicile.*] C'eſt Plutarque (*k*) qui nous l'aprend, lors qu'il parle de la priſe de cette ville. On en vendit les habitans, & Laïs fut venduë comme les autres: on la tranſporta au Peloponneſe; elle étoit encore (*l*) fille. Quelques modernes aſſûrent (*m*) qu'elle fut venduë à Corinthe; mais ils n'ont point conſulté Pauſanias, ni ſon Traducteur, qui leur euſſent apris clairement qu'elle fut venduë à Hyccara, & puis tranſportée à Corinthe. Pauſanias s'accorde en tout avec Plutarque, il dit comme lui qu'elle étoit encore une jeune (*n*) fille. Solin (*o*) s'eſt contenté de la faire Sicilienne, ſans marquer en particulier la ville d'où elle étoit: mais Athenée (*p*) cite trois

(*g*) *Hiſt. de l'Archiduc Albert p. 264.*

(*h*) *In Topographia Gallo-Brabantia, imprimée à Amſterdam 1693. in fol. pag. 74.*

(*i*) *Ubi ſupra.*

(*k*) *Plutarch. in Nicia pag. 533. Voyez-le auſſi in Alcibiade ſub finem.*

(*l*) Ἔτι κόρην. Virginem etiamnum. *Id. in Nicia, p. 533. C.*

(*m*) *Thomas* de varia Hiſtor. l. 1. c. 81. *L'un des Commentateurs des emblêmes d'Alciat. p. m. 330. Du Verdier Vau-Privas, diverſes leçons liv. 3. ch. 6. p. m. 184*

(*n*) Παῖδα οὖσαν. Adhuc puellam. *Pauſanias lib. 2. p. 45.*

(*o*) *Solin. cap. 5.*

(*p*) *Il cite Polemon, Nymphodore, & Timée.* Lib. 13. p. 588.

tiens. Elle s'établit à Corinthe, qui étoit la ville du monde la (*B*) plus propre aux femmes de son metier; & elle y fit un si grand fracas, qu'on ne vit jamais de Courtisane qui attirât plus (*C*) de monde. Les Orateurs les plus illustres, & même les Philosophes les plus sauvages devinrent amoureux d'elle. Personne n'ignore que Demosthene (*D*) alla tout exprés à Corinthe pour avoir une de ses nuits,

(*a*) Α'φ' ἧς αἰχμάλωτος γενομένη ἧκεν εἰς Κόρινθον. Ex quo (*oppido Hyccaris*) captiva Corinthum venit. *Polemon apud Athen. ib.*

trois Auteurs qui disent expressément qu'elle étoit d'Hyccara dans la Sicile. L'un de ces trois Ecrivains remarque (*a*) qu'elle alla esclave à Corinthe, ce qui condamne les modernes dont j'ai parlé. Etienne de Byzance (*b*) dit aussi qu'elle étoit d'Hyccara, & il (*c*) cite Synesius qui l'a nommée ὑκκαρικὸν ἀνδράποδον, *Hyccaricum mancipium.* Mais d'autre coté il (*d*) cite Neanthes, Auteur d'un livre des hommes illustres, qui a dit qu'elle étoit née à Crastus, ville de Sicile. Il cite même Timée, comme ayant dit qu'elle étoit d'Eucarpia dans la même Ile. Cependant nous venons de voir que Timée la fait nâtive d'Hyccara, & comme d'ailleurs personne ne fait mention d'un lieu de Sicile nommé *Eucarpia*, je trouve très-vraisemblable la conjecture de Berkelius (*e*), savoir qu'Etienne de Byzance se servit d'un exemplaire de Timée, où les Copistes avoient mis εὐκαρπία pour ὕκκαρα. Casaubon (*f*) observe que la patrie de Lais, tout de même que celle d'Homere, & celle de quelques autres hommes illustres, n'a pas été bien conuë, & il cite Solin qui a dit (*g*), *Lais eligere patriam maluit quam fateri.* Casaubon ajoûte que quelques-uns la font naître à Pancarpia dans la Phrygie, mais aparemment sa memoire (*h*) le trompa; il se souvint confusément d'avoir lu qu'on la faisoit naître à Eucarpia dans la Sicile, lieu dont Etienne de Byzance fait mention dans l'article d'Eucarpia de Phrygie: ses idées se brouillerent là-dessus, il s'imagina qu'il avoit lu que Pancarpia dans la Phrygie étoit la patrie de Lais, selon quelques Ecrivains. Le Sieur Pinedo va infiniment plus loin que Casaubon, sur le paralelle d'Homere avec cette Courtisane: il pretend que plusieurs villes se disputerent la gloire d'avoir produit Lais (*i*).

(*B*) *Corinthe.... la ville du monde la plus propre aux femmes de son metier.*] Ne croyez pas pourtant tout ce qu'en debite Lotichius. Il (*k*) assûre que les Corinthiens dans leurs prieres solennelles demandoient aux Dieux d'augmenter le nombre des Courtisanes. Il cite Athenée qui ne dit nullement cela. Mais voici aparemment ce qui a trompé Lotichius; il s'est reposé trop bonnement sur ces paroles d'Erasme (*l*). *Tantus Corinthi honos habebatur meretricibus, ut quemadmodum ex autoribus docet Athenæus, illic in templo Veneris prostarent, atque in solemnibus precibus illud addi soleat, ut Dii augerent meretricum numerum. Quin & illud refert meretrices facto sacro Veneri, civitatem extremo periculo laborantem servasse placata Venere.* Erasme outre les choses. Athenée dit seulement qu'il y avoit à Corinthe une ancienne loi, qui ordonnoit que lors que la ville feroit faire des suplications à Venus pour quelque affaire d'importance, on assembleroit le plus grand nombre de Courtisanes que l'on pourroit, afin qu'elles assistassent à la pompe de la procession, & qu'elles priassent cette Déesse, & demeurassent les dernieres dans son temple (*m*). Dans le reste Erasme a été un fidelle raporteur, car il est vrai qu'Athenée dit que l'on croyoit que les Putains de Corinthe avoient fort contribué au salut de toute la Grece, par les prieres qu'elles firent à Venus lors de l'irruption de Xerxes. Il ajoûte que les bourgeois de Corinthe promettoient à Venus un certain nombre de prostituées, s'ils obtenoient les faveurs qu'ils lui demandoient, & que Xenophon le Corinthien lui fit un semblable vœu, en cas qu'il vainquît aux jeux Olympiques. Ayant obtenu la victoire, il s'aquitta de son vœu fort exactement, il consacra 25. filles au service de Venus, & les presenta à cette Déesse pendant la ceremonie du sacrifice qu'il lui offrit, après son retour des jeux Olympiques. Ces 25. filles entonnerent même le cantique que l'on chanta pendant que l'on immoloit la victime. Voyez touchant le Putanisme de Corinthe les Adages d'Erasme (*n*), où il cite un endroit notable de Strabon (*o*).

(*b*) *In voce* Ὕκκαρον.

(*c*) *In voce* Εὐκαρπία.

(*d*) *In voce* Κραστὸς.

(*e*) *In Stephan. voce* Εὐκαρπία.

(*f*) *In Athen. pag.* 869.

(*g*) *Solin. ubi supra.*

(*h*) *Voyez Pinedo in Stephanum, voce* Εὐκαρπία.

(*i*) Celebres meretrices urbes etiam si Diis placet illustrant: de qua (*Laide*) decertabant quædam civitates haud secus ac de Homero. *Pinedo in voce* Κραστὸς. Voyez-le aussi sur le mot Ὕκκαρον.

(*k*) *Lotichius in Petronium, pag.* 232.

(*l*) *Erasm. in proverb.* Κορινθιάζεσθαι, *id est scortationibus ac lustris indulgere, lenocinium-ve exercere.* C'est le proverbe 68. *centur.* 3. *chiliad.* 4. *pag. m.* 904.

(*m*) *Athenæus lib.* 13. *p.* 573. *ex Chamæleonte Heracleote in libro de Pindaro.*

Cela suffit pour justifier mon texte, & en même tems pour faire voir que les Payens ne pouvoient pas dire, que les abominations qu'ils publioient de leurs Dieux n'étoient que des contes poëtiques: car voici une ville très-florissante qui temoigne par ses loix & par son culte public, qu'elle croit que les Courtisanes faisoient un service agreable à Venus en se prostituant, & que leur intercession auprès d'elle étoit souverainement efficace pour detourner les malheurs publics. C'est une marque qu'ils ajoûtoient foi aux contes que l'on faisoit des adulteres de cette Déesse.

(*C*) *De Courtisane qui attirât plus de monde.*] C'est de quoi Properce (*p*) rend un temoignage bien formel.

> *Non ita complebant Ephyrææ (q) Laidos ædes,*
> *Ad cujus jacuit Græcia tota fores.*

Les expressions de Plutarque sont aussi fortes qu'elles pouvoient être: il dit (*r*) que la Grece brûloit de l'amour de Lais, & que deux mers se batirent pour cette femme, & qu'elle avoit une armée de galans (*s*). Ἴστε δήπουθεν ἀκοῇ Λαΐδα τὴν ἀοίδιμον ἐκείνην καὶ πολυήρατον ὡς ἐπέφλεγε πόθῳ τὴν Ἑλλάδα, μᾶλλον δὲ ταῖν δυοῖν ἦν περιμάχητος θαλάσσαις. *Inaudivistis haud dubie quid Laidi obtigerit. Nobilis illa & tam multis amata viris quæ sui desiderio Græciam inflammavit, atque adeo de qua duo maria certaverant.* Voyez son epitaphe dans la remarque I.

(*D*) *Que Demosthene alla tout exprès.*] Cette historiete a été habillée fort joliment à la Françoise par Mr. le Pays (*t*). Voici comment Aulugelle la raporte. (*v*) *Lais Corinthia ob elegantiam venustatemque formæ grandem pecuniam demerebat: conventusque ad eam ditiorum hominum ex omni Græcia celebres erant: neque admittebatur, nisi qui dabat, quod poposcerat. Poscebat autem illa nimium quantum. Hinc ait natum esse illud frequens apud Græcos adagium, οὐ παντὸς ἀνδρὸς ἐς Κόρινθον ἔσθ' ὁ πλοῦς. Quòd frustra iret Corinthum ad Laidem qui non quiret dare quod poscere-*

(*n*) *Erasm. in proverbium,* Non est cujuslibet Corinthum appellere. *C'est le 1. de la 4. centurie de la 1. chiliade, pag. m.* 132.

(*o*) *Strabo lib.* 7. *pag.* 261.

(*p*) *Propert. lib.* 2. *eleg.* 6.

(*q*) *C'est-à-dire* Corinthiæ; *car l'ancien nom de la ville de Corinthe étoit* Ephyra. *Plin. lib.* 4. *cap.* 4.

(*r*) *Plutarch. in amatorio, pag.* 767.

(*s*) Ἀποδράσασα τῶν ἄλλων ἐραστῶν κρύφα μέγαν στρατόν. Magnum aliorum amatorum clam subterfugiens exercitum. *Id. ibid.*

(*t*) *Dans ses Amitiez, amours & amourettes.*

(*v*) *Aul. Gell. noct. Att. lib.* 1. *cap.* 8. *ex Sotionis libro cui titulus,* Κέρας ἀμαλθείας.

nuits; mais la taxe qu'elle y mettoit le rebuta. On n'ignore point non plus l'attachement qu'eut pour (*E*) elle Diogene le Cynique. Il la trouva tout-à-fait traitable, quelque pauvre, & quelque malpropre qu'il fût; & cela est beaucoup plus étonnant que de voir que le Philosophe Aristippe, qui étoit la propreté & la politesse même, ait eu tant d'accés chez elle. On pretend qu'il n'en étoit pas aimé, & on l'en railla même. La reponse qu'il (*F*) fit là-dessus est fort cavaliere. Il y en a qui disent * que l'envie qu'elle portoit à une autre † Courtisane, l'engagea à donner accés aux pauvres aussi bien qu'aux riches, afin de se signaler par la multitude de ses soupirans. Mais d'autres soutienent qu'elle ne se (*G*) donna pour peu de chose que quand elle fut âgée: quelques-uns pretendent qu'elle ne

* *Athen. lib.* 13. *pag.* 588.

† *C'étoit Phryne.*

posceretur. Ad hanc ille Demosthenes clanculum adit; & , ut sibi sui copiam faceret, petit: at Lais μυρίας δραχμὰς ἢ τάλαντον *poposcit. Hoc facit nummûm nostratium denariûm decem millia. Tali petulantia mulieris atque pecuniæ magnitudine ictus expavidusque Demosthenes avertit; & discedens, Ego, inquit, pœnitere tanti non emo. Sed Græca ipsa, quæ fertur dixisse, lepidiora sunt,* οὐκ ὠνοῦμαι, *inquit,* μυρίων δραχμῶν μεταμέλειαν.

(E) *L'attachement qu'eut pour elle Diogene le Cynique.*] Elle lui faisoit la courtoisie toute entiere; il la baisoit *gratis*. C'est ce que le valet d'Aristippe representoit à son maître, en le voyant se consumer en depenses pour cette Putain: mais Aristippe lui repondit, je la paye bien non pas afin que d'autres n'en jouïssent point, mais afin d'en jouïr moi même. Ὀνειδιζόμενος (a) ὑπὸ οἰκέτου, ὅτι σὺ μὲν αὐτῇ τοσοῦτον ἀργύριον δίδως, ἡ δὲ προῖκα Διογένει τῷ κυνὶ συγκαθεύδει· ἀπεκρίνατο· ἐγὼ Λαΐδι χορηγῶ πολλὰ, ἵνα αὐτῆς αὐτὸς ἀπολαύω, οὐχ ἵνα μὴ ἄλλος. Aristippe étoit l'homme du monde le plus commode pour ses Maîtresses; il n'en étoit point jaloux, & peu lui importoit qu'elles prodiguassent à d'autres les mêmes faveurs qu'il en retiroit. C'est ce qu'il declara à Diogene, qui lui avoit dit, (b) *Vous couchez avec une femme publique, ou quittez-la, ou soyez Cynique comme moi. Trouvez vous absurde, lui repondit* Aristippe, d'habiter dans *une maison qui a servi de logis à plusieurs autres, ou de s'embarquer sur un vaisseau qui a porté plusieurs passagers : non* repondit Diogene: *tout de même,* reprit Aristippe, *il n'est nullement absurde d'avoir à faire avec une femme que plusieurs autres ont deja connuë* (c). Voici une description divertissante de l'équippage sous lequel ces deux Philosophes rodoient autour du logis de Lais; si nous en croyons le Tassoni; (d) *Ma che bel vedere Diogene Cinico col Mantello di romagnuolo squarciato, e rapezzato, la barba squalida, senza camicia, e lordo, e pidocchioso far dell' innamorato, passeggiando lungo la porta della famosa Laide, e dall' altra parte comparire il suo rivale Aristippo, tutto profummato, e attilato, sputando zibetto, e mirarlo di torto, e levargli il muro; e la Signora starsi alla gelosia, pigliandosi gusto di vederli passeggiare al sereno.*

(F) *La reponse qu'il fit là-dessus est fort cavaliere.*] *Je ne pense pas,* repondit-il quand on lui dit que Lais ne l'aimoit point, *que le vin & les poissons m'aiment, cependant je m'en nourris avec beaucoup de plaisir* (e). Dans une autre rencontre il repondit une chose dont plusieurs Auteurs ont parlé, & qui temoigne qu'encore qu'il allât souvent chez Lais, il n'étoit nullement l'esclave de sa passion: (f) *Cum esset objectum habere eum Laida, habeo, inquit, non habeor à Laide.* La reponse est plus courte dans Athenée (g) ἔχω καὶ οὐκ ἔχομαι, *habeo & non habeor.* Plusieurs Auteurs font mention de cette reponse. Diogene Laërce ne l'oublie pas dans la vie d'Aristippe, & voici de qu'elle maniere Lactance la raporte: (h) *Aristippo Cyrenaicorum magistro cum Laide nobili scorto fuit consuetudo, quod flagitium gravis ille philosophiæ doctor sic defendebat, ut diceret, multum inter se, & cæteros Laidis amatores interesse, quòd ipse haberet Laidem, alii verò à Laide haberentur. O præclara, & imitanda bonis sapientia: hinc verò liberos in disciplinam dares, ut discerent habere meretricem. Aliquid inter se, ac perditos interesse dicebat, scilicet, quod illi bona sua perderent, ipse gratis luxuriaretur. In quo tamen sapientior meretrix fuit, quæ philosophum habuit pro lenone, ut ad se omnis juventus doctoris exemplo, & authoritate corrupta, sine ullo pudore concurreret.* Il y a bien du faux dans la reflexion de ce Pere de l'Eglise; il ne paroit pas avoir entendu la pensée du Philosophe. Le sens d'Aristippe étoit, *je vais chez Laïs, je suis en possession de ce droit* (i), *mais elle ne me tient pas sous sa loi, je demeure toûjours le maître de ce commerce, je le puis quitter à toute heure si je le veux.* Il ne vouloit point dire, comme le suppose Lactance, que ce commerce ne lui coûtoit rien. Nous avons vu ci-dessus la plainte de son valet sur les depenses d'Aristippe à cet égard. Je ne dois pas oublier que ce Philosophe (k) dedia à Laïs quelques Ouvrages.

(G) *Qu'elle ne se donna pour peu de chose que quand elle fut âgée.*] Epicrate (l) fit des vers où il la traita cruellement. Lors qu'elle étoit jeune, dit-il, elle étoit si fiere à cause de ses richesses, qu'on avoit plus de peine à la voir qu'à voir Pharnabaze. Mais presentement qu'elle est vieille, il est très-facile de lui faire tout ce qu'on veut; elle va boire par tout, elle admet indifferemment les vieillards & les jeunes hommes; elle est devenuë si humble & si debonnaire, qu'elle tend la main pour demander la passade. C'est Athenée qui raporte ces vers d'Epicrate: il les tire d'un Ouvrage intitulé *Anti-Laïs.* Mr. Baillet l'a oublié dans sa collection des *Anti.* Il est impossible d'accorder ensemble les Auteurs qui parlent de Laïs. Elle étoit presque inaccessible selon Epicrate; quand elle étoit jeune. Un autre Auteur dit qu'elle fut nommée (m) Axine à cause de son humeur

(a) *Athen. lib.* 13. *pag.* 588.

(b) *Id. ib.*

(c) *Voyez les nouvelles lettres de la Critique du Calvinisme p.* 550. *Il y a dans la Bibliotheque Françoise de du Verdier pag.* 909. *un fort joli poëme sur cela, composé par Pierre de Brach, Bourdelois.*

(d) *Tassoni, Pensieri diversi, lib.* 7. *cap.* 11. *p.* 228.

(e) Ἀρίστιππος τῷ κατηγοροῦντι Λαΐδος πρὸς αὐτὸν ὡς οὐ φιλούσης, ἀποκρινάμενος ὅτι καὶ τὸν οἶνον οἴεται καὶ τὸν ἰχθὺν μὴ φιλεῖν αὐτὸν, ἀλλ' ἡδέως ἑκατέρῳ χρῆται. Aristippus qui Laidem apud se vituperanti quod non amaret, respondit: A vino quoque & pisce non puto amari me, tamen utroque libenter vescor. *Plutarch. in Amatorio, pag.* 750. *D.* Amiot n'a pas entendu ce passage: il supose qu'Aristippe repondit qu'il n'aimoit ni les poissons, ni le vin, quoi qu'il en usât avec plaisir.

(f) *Cicero epist.* 26. *l.* 9. *ad familiares.*

(g) *Lib.* 12. *pag.* 544.

(h) *Lactant. lib.* 3. *c.* 15. *p. m.* 184.

(i) Ἔχειν γυναῖκα Græci dixerunt, ut Latini *habere mulierem*, de eo qui ad eam pro suo jure cum volebat, ventitabat. Latinæ dictionis exemplum habes apud Terentium in Andria I. 1. *Quis Chrysidem habuit?* Qua de re Muretus variar. lect. VI. 7. *Menag. ad Diog. Laërt. lib.* 2. *n.* 75.

(k) *Diog. Laërt. l.* 1. *n.* 84. 85.

(l) *Epicrates in Anti-Laide, apud Athen. l.* 13. *p.* 570.

(m) Ὅτι Λαῒς καὶ Ἀξίνη ἐκαλεῖτο. ἤλεγχε δὲ αὐτῆς τὸ ἐπώνυμον τοῦτο τὸ ἦθος ἀγριότητα, καὶ ὅτι πολὺ ἐπράττετο, καὶ ἔτι μᾶλλον παρὰ τῶν ξένων, ἅτε ἀπαλλαττομένων θᾶττον. Lais etiam Axine nuncupata est. Quod ejus cognomen ingenii sævitiam redarguebat, quodque nimium quæstum exigeret, præsertim à peregrinis, eo quod statim essent discessuri. *Ælian. var. Hist lib.* 14. *c* 35. Voyez aussi le chap. 5. du livre 12. où l'on cite pour cela Aristophane de Byzance.

ne servoit alors (*H*) qu'au maquerellage. D'autres disent que le plaisir qu'elle trouvoit à se distinguer par le grand nombre de personnes qui recherchoient ses faveurs, ne l'empêcha point de quitter Corinthe, où elle avoit toûjours une foule de galans, & de s'en aller dans la (*I*) Thessalie, pour y chercher un jeune homme dont elle étoit passionnée. Les femmes de ce païs-là conçurent tant de jalousie

humeur farouche, & à cause qu'elle rançonnoit ses amans, elle vouloit trop gagner, (*a*) & ne faisoit point quartier là-dessus. En particulier elle usoit d'une avarice demesurée à l'égard des étrangers, car comme ils devoient partir bientôt, elle voyoit qu'ils n'auroient pas le loisir de marchander, & que si elle ne prenoit pas d'eux tout à la fois une grosse somme, elle n'auroit point l'occasion de recouvrer ce qu'elle leur eût rabatu. Voyez le Grec d'Elien que je cite * en marge. Athenée la depeint beaucoup plus accommodante. Il dit qu'elle ne faisoit point de difference entre les pauvres & les riches, *ὁ διακρίνουσα πλούσιον ἢ πένητα* (*b*). Elle ne prenoit rien de Diogene. Apparemment elle imitoit les Medecins charitables qui traitent les pauvres pour rien; mais elle se dedommageoit sur les riches, comme font plusieurs Medecins qui ne prenent rien des pauvres.

(*a*) Neque admittebatur nisi qui dabat quod poposcerat: poscebat autem illa nimium quantum. *A. Gellius lib. 1. c. 8.*

* *Ci-dessus page 264. lettre m.*

(*b*) *Athen. lib. 13. p. 588.*

(*H*) *Qu'elle ne servoit alors qu'au maquerellage.*] Il n'y avoit point de Divinité dans le Paganisme qui fût plus fidelement servie par ses ministres que la Déesse Venus, car pour l'ordinaire les femmes qui se prostituoient, faisoient durer leur prostitution autant qu'il leur étoit possible; & quand les rides de la vieillesse les privoient de tout second, elles n'abandonnoient pas le service; elles se mettoient à faire des écolieres, & à menager des entrevuës. C'est ce que Claudien a dit de Laïs.

Haud (c) aliter juvenum flammis Ephyreïa Lais
E gemino ditata mari, dum serta refundit
Canities, dum turba procax, noctisque recedit
Ambitus, & raro pulsatur janua tactu,
Seque reformidat speculo damnante senectus,
Stat tamen, atque alias succingit lena ministras,
Dilectumque diu quamvis longæva lupanar
Circuit & retinet mores, quos perdidit ætas.

(*c*) *Claudian. lib. 1. in Eutropium v. 90.*

Cela me fait souvenir de ces Invalides dont nos Gazettes nous ont parlé quelquefois. Ne pouvant plus porter les armes ils sont envoyez sur les côtes, pour y faire faire l'exercice aux Milices. Si vous voulez une autre comparaison, considerez cette mule dont un Historien Grec (*d*) nous parle. Ayant rendu de longs services au peuple d'Athenes elle fut exemtée du travail, avec permission d'aller paître où elle voudroit; mais pour n'être pas inutile, elle s'alloit mettre au devant des chariots, & encourageoit en quelque façon les bêtes de somme qui les tiroient. Ce qui fut cause qu'on ordonna qu'elle fut nourrie toute sa vie aux depens du public.

(*d*) *Plutarch. in vita M. Catonis.*

Je ne dois pas oublier une bevuë du très-docte Barthius. Il a (*e*) cru que Synesius nous donne l'histoire de Laïs, dans la lettre où il est parlé d'une Courtisane qui fut d'abord la Concubine d'un Maître de navire; & puis celle d'un Rhetoricien, & puis d'un valet; & puis Putain publique, & enfin Maquerelle. Il est sûr qu'il ne s'agit point là de Laïs, mais de la mere d'un Rhetoricien nouveau marié avec la niece de Synesius: mesalliance qui deplaisoit extremement à cet Auteur. Voici le passage tout entier. *Πλὴν εἰ μή τι λέγουσιν ὅσοι καὶ τὸν νυμφίον ἡμῖν μητρόθεν ἀποσεμνύνουσι γενεαλογοῦντες αὐτὸν ἀπὸ τῆς ἐν φήμῃ Λαΐδος. ἡ γὰρ Λαῒς ἔφη τις ἤδη λογογράφος, ἀνδράποδον ἦν ὑκκαρικόν. ἐκ Σικελίας ἐωνημένον, ὅθεν ἡ καλλίπαις ἡ τεκοῦσα τὸν περιβόητον. καὶ αὐτὴ πάλαι μὲν ἐπαλλακεύετο ναυκλήρῳ δεσπότῃ. ἔπειτα μέντοι ῥήτορι, καὶ τούτῳ δεσπότῃ. τρίτῳ μετ' ἐκείνους ὁμοδούλῳ καὶ λάθρᾳ τῇ πόλει. ἔπειτα λαμπρῶς τῇ πόλει, καὶ προέστη τῆς τέχνης, ἧς ἐπειδὴ τὴν ἐργασίαν ὑπὸ χαλαρᾶς ῥυτίδι κατέλυσε, τὰς ἐν ἡλικίᾳ παιδοτριβεῖ, καὶ τοῖς ξένοις ἀντικαθίστησιν.* *Nisi (f) forte aliquid dicunt qui & sponsum nobis à matris genere verbis efferunt, genus ejus à famosa illa Laide ducentes. Nam Lais (dixit jam quidam historiarum scriptor) mancipium fuit Hypparicum; emptum ex Sicilia, unde nobis venit illa pulchrorum filiorum mater quæ celebrem illum peperit. Et ipsa quidem olim scortum fuit Naucleri heri, deinde Rhetoris similiter heri, tertii deinde post illos conservi, & clam civitatis, deinde palam civitatis artique præfuit meretriciæ, à cujus opera postquam ob maturas rugas destitit, adultas jam puellas in ea instituit, hospitibusque pro se substituit.*

(*e*) *Barthius, Animadvers. ad lib. 1. Claudiani in Eutropium vers. 95. pag. 1291. edit. in 4.*

(*f*) *Synesius epist. 3. p. m. 21. Je me sers de la traduction de Thomas Naogeorgus, & de l'édition de Bâle 1558. in 8.*

(*I*) *Dans la Thessalie pour y chercher un jeune homme.*] Ce qu'on vient de voir (*g*) sur la pauvreté, & sur les maquerellages de Laïs, ne s'accorde point avec ce que dit Plutarque; car il assûre que quand cette Courtisane sortit de Corinthe, elle y avoit une grande armée de Galans; & que les femmes de Thessalie ne la tuerent, qu'à cause qu'elles portoient envie à l'éclat de sa beauté (*h*). Le Thessalien dont elle devint amoureuse s'apelloit Hippolochus, si nous en croyons Plutarque; mais Athenée (*i*) le nomme Pausanias. Ils conviennent l'un & l'autre que le temple de Venus, dans lequel elle fut tuée, aquit un surnom qui marqua ce crime: il fut surnommé selon Plutarque le temple de Venus homicide, *ἀφροδίτης ἀνδροφόνου*, & selon Athenée, le temple de Venus prophanée, *ἀνοσίας ἀφροδίτης*. On bâtit un tombeau à Laïs sur la riviere de Penée, avec cette épitaphe (*k*):

Τῆς δή ποθ' ἡ μεγάλαυχος ἀνίκητός τε πρὸς ἀλκὴν
Ἑλλὰς ἐδουλώθη κάλλεος ἰσοθέου,
Λαΐδος, ἣν ἐτέκνωσεν Ἔρως, θρέψεν δὲ Κόρινθος,
Κεῖται δ' ἐν κλεινοῖς Θετταλικοῖς πεδίοις.
Hujus aliquando, magnanima, & fortitudine invicta
Græcia, forma deabus æquiparanda, victa & in servitutem redacta est
Laïdis, Amoris filiæ, alumnæ Corinthi,
Quæ in nobilibus Thessaliæ campis sita jacet.

Athenée refute par là ceux qui disoient qu'elle avoit été enterrée dans le fauxbourg de Corinthe nommé Cranion. Il est pourtant vrai qu'on voyoit son monument dans ce (*l*) fauxbourg;

(*g*) *Dans les deux remarques precedentes.*

(*h*) *Ἐκεῖ δὲ αὐτὴν αἱ γυναῖκες ὑπὸ φθόνου καὶ ζήλου διὰ τὸ κάλλος εἰς ἱερὸν Ἀφροδίτης προαγαγοῦσαι κατέλευσαν καὶ διέφθειραν.* Ibi vero eam mulieres, INVIDIA PULCRITUDINIS & æmulatione impulsæ, in templum Veneris adductam lapidibus obruerunt. *Plutarch. in Amatorio, p. 768. A.*

(*i*) *Athen. lib. 13. pag. 589.*

(*k*) *Athen. ibid.*

(*l*) *Pausan lib. 2 pag. 45.*

jaloufie contre cette belle creature, qu'elles s'en defirent cruellement. Elles l'attirerent dans un Temple de Venus, & l'y affommerent à coups de pierre *, ou felon d'autres, en lui jettant fur la tête les chaifes qu'elles trouverent fous leur main. Tous les Auteurs ne conviennent pas qu'elle foit morte (K) de cette façon. J'ai dit en un autre endroit †, qu'elle fit fon aprentiffage fous le Peintre Apelles. Il femble en effet que ce fut lui qui enleva fon pucelage. Voyez ‡ de quelle maniere il repondit à ceux qui fe moquerent de lui, fous pretexte qu'il avoit choifi une novice. La conjecture de ceux qui difent qu'il y a eu deux Courtifanes (L) nommées Laïs, eft fondée fur ce que la chronologie ne fouffre pas que l'on aplique à la même femme tout ce qui fe dit de Laïs. Il n'y a point d'aparence qu'elle fût fille d'Alcibiade ‡. Nous avons une épigramme d'Aufone qui eft fort jolie, touchant le (M) miroir de cette impudique. J'ai oublié

* Voyez la remarque I.

† Dans l'article d'Apelles, pag. 300. remarque E.

‡ Ibid.

‡ Voyez la remarque des fautes de Moreri.

bourg; & rien n'empêche qu'on ne le vît là; & auffi dans la Theffalie; car encore que les Corinthiens n'euffent point fon corps, ils voulurent fans doute lui ériger un monument. Ils y firent graver une lionne dont les pieds de devant étoient apuyez fur un belier (a). Voyez les emblêmes d'Alciat (b). Selon Paufanias le galant que Laïs alla chercher dans la Theffalie fe nommoit Hippostratus.

(K) *Qu'elle foit morte de cette façon.*] Il y en a qui (c) difent qu'un noyau d'olive l'étrangla; ainfi fa mort fut affez femblable à celle d'Anacreon. D'autres pretendent qu'elle mourut dans (d) l'acte Venerien. Pour une perfonne qui s'étoit voüée au fervice de la Déeffe Venus, c'étoit une mort glorieufe, c'étoit mourir au lit d'honneur, & en fignalant fa fidelité. C'eft comme quand un guerrier eft tué dans une bataille. Quelcun a dit (e) qu'il faloit qu'un Empereur mourût debout: mais felon les principes des Payens il faloit qu'une Courtifane, pour mourir glorieufement, fût dans une toute autre pofture; & Laïs en fon efpece fit ce que Vefpafien prefcrivoit aux Empereurs.

(L) *Qu'il y a eu deux Courtifanes nommées Laïs.*] Celle dont je parle fut transportée à Corinthe, lors que Nicias commandoit l'armée des Atheniens dans la Sicile, c'eft-à-dire l'an 2. de l'Olympiade 91. Elle avoit alors 7. ans, fi nous en croyons le Scholiafte (f) d'Ariftophane. Or puis que Demofthene n'ofa aller à Corinthe qu'en cachette afin de joüir de Laïs, il faloit qu'il ne fût pas un jeune Ecolier, mais un homme qui avoit aquis beaucoup de reputation. On doit donc fupofer que pour le moins il avoit 30. ans; ainfi Laïs auroit eu alors 67. ans (g). Il n'y a donc nulle aparence, ni que Demofthene fe fût foucié de la voir, ni qu'elle lui eût demandé une groffe fomme. Ce fut donc une autre Laïs qui la demanda à Demofthene. Il y a donc eu deux Courtifanes nommées Laïs. La difficulté fera très-grande, quand même on fupofera que Demofthene fit ce voyage de Corinthe à l'âge d'environ 20. ans; car nôtre Laïs eût été prefque fexagenaire. Je voy que plufieurs Auteurs fe fondent fur un paffage d'Athenée, où il eft dit qu'Alcibiade menoit toûjours avec lui deux Concubines, favoir Damafandra (h) mere de la jeune Laïs, & Theodote qui eut foin de fes funerailles, quand il eut été tué dans un bourg de la Phrygie. Ce paffage d'Athenée a quelque force, car il fupofe qu'il y avoit eu une Laïs avant celle qui étoit fille de Damafandra; mais il refte neanmoins beaucoup de difficultez. En 1. lieu Athenée qui raporte tant de chofes concernant Laïs, n'ufe jamais de diftinction; tout va comme s'il n'y avoit jamais eu qu'une Laïs. S'exprime-t-on ainfi, quand on eft perfuadé qu'il y en a deux, & quand on veut l'aprendre au lecteur? 2. Plutarque parlant de Laïs fille de la Concubine d'Alcibiade, dit expreffément qu'elle étoit native d'Hyccara en Sicile (i), & qu'elle en fut tranfportée efclave. Ainfi felon Plutarque la même Laïs qu'Athenée nomme la jeune, eft celle qui étoit née en Sicile avant la 91. Olympiade; de forte que fi celle qui demanda une groffe fomme à Demofthene, eft differente de celle-ci, il faudra qu'il y ait eu trois Laïs; car celle qui feroit la premiere felon Athenée, auroit precedé la Sicilienne qui fut venduë dans Hyccara l'an 2. de la 91. Olympiade, & feroit encore plus incapable que la feconde d'Athenée, d'avoir reçu une vifite de Demofthene. En 3. lieu, la groffe fomme demandée à cet Orateur, fupofe manifeftement que la Courtifane étoit encore bien jeune. On ne fait pas tant la rencherie au delà de 35. ans. Or comme il y a beaucoup d'aparence que la Concubine d'Alcibiade étoit déjà mere de Laïs, lors qu'Alcibiade mourut la 1. année de la 94. Olympiade, il faudroit dire que Laïs étoit pour le moins plus âgée de 20. ans que Demofthene; & fur ce pied-là, fi cet Orateur âgé de 30. ans eût fait le voyage de Corinthe, afin de coucher avec cette Courtifane, il auroit aimé une femme de 50. ans, qui taxoit à près de (k) 4000. francs l'une de fes nuits. Pour moi, au lieu d'admettre deux Laïs, j'aimerois mieux dire que les Auteurs Grecs qui obfervoient (l) mal la chronologie, ont apliqué à la Courtifane de ce nom une avanture de Demofthene, qui concernoit une autre Putain. Notez qu'en un autre lieu Athenée dit qu'Alcibiade étant General d'armée, avoit avec lui 2. Concubines, Timandra mere de Laïs la Corinthienne, & Theodote l'Athenienne (m). Cela infinuë clairement que Timandra étoit déjà mere de Laïs; & il eft fûr que la même Laïs qui étoit née en Sicile, a été nommée la Corinthienne. (n) Plutarque le dit formellement. Notez auffi qu'Athenée donne à la mere de Laïs tantôt le nom de Damafandra, tantôt celui de Timandra, & qu'il attribuë à Theodote le foin des funerailles d'Alcibiade; mais Plutarque (o) attribuë à Timandra & d'avoir été la mere de Laïs, & d'avoir enterré Alcibiade.

(M) *Touchant le miroir de cette impudique.*] Aufone n'a fait que traduire une épigramme de Platon,

(a) Paufanias ibid.

(b) Le 174. p. m. 329.

(c) Ptolem. Hep ... apud Photium p. m. 472.

(d) Οὐχὶ Λαῒς μὲν τελευτῶσ' ἀπέθανε βινουμένη. Ac ne Lais quidem: obierat jam: cum fubigeretur mortua eft. Philetærus in Venatrice, apud Athen lib. 13. p. 587.

(e) Imperatorem ait ftantem mori oportere. Vefpafianus, apud Sueton in Vefpaf. cap. 24.

(f) Ad Plutum.

(g) Demofthene nâquit l'an 4. de la 98. Olympiade. Voyez Exercitationes Palmerii, apud Lloyd voce Lais, & apud Menagium in Diogen. Laërt. l. 2. n. 75.

(h) Τῆς Λαΐδος τῆς νεωτέρας μητέρα. Junioris Laidis matrem. Athen. lib. 13. p. 574.

(i) Ταύτης λέγουσι θυγατέρα γενέσθαι Λαΐδα, τὴν Κορινθίαν μὲν προσαγορευθεῖσαν, ἐκ δὲ Ὑκκάρων Σικελικοῦ πολίσματος αἰχμάλωτον γενομένην. Hujus ferunt filiam fuiffe Laidem, quæ dicta fuit Corinthia, quum Hyccaris Siciliæ oppidulo fuerit captiva abducta. Plutarch. in Alcib. fub fin. p. 213. D.

(k) Laïs μυρίας δραχμὰς ἢ τάλαντον popofcit, hoc facit numi noftratis denarium decem millia. A. Gellius lib. 1. c. 8. Denarium decem millia font felon Gaffendi 3722. livres monnoye de France.

(l) Voyez Scaliger in Eufebium n. 786. p. m. 49.

(m) Athenæus lib. 12. p. 535.

(n) Plut. in Alcibia. de fub fin. p. m. 213.

(o) Ibid.

oublié de dire qu'elle fut si amoureuse (*N*) d'Eubates, qu'elle l'obligea à lui promettre qu'il l'épouseroit; mais il trouva les moyens d'éluder cette promesse. De quelques charmes qu'elle fût pourvuë, il ne lui fut pas possible de vaincre (*O*) la continence du Philosophe Xenocrate. Elle se defendit un jour fort (*P*) adroitement contre Euripide, qui la censuroit avec raison. Je ne ferai qu'une remarque

Platon qui est dans l'Anthologie. Il y a bien reüssi:

Laïs (a) anus Veneri speculum dico: dignum habeat se
Æterna æternum forma ministerium,
At mihi nullus in hoc usus, quia cernere talem
Qualis sum nolo; qualis eram nequeo.

C'est suposer que Laïs survécut à sa beauté, & que le miroir lui devint un meuble inutile, & même desagreable. Cela s'accorde avec les Auteurs dont j'ai parlé dans les remarques G & H, mais non pas avec Plutarque. Voyez la remarque I.

Vous trouverez dans les commentaires sur les emblêmes d'Alciat quelques vers Latins, où l'on represente fort joliment les doleances de Laïs. Elles étoient fondées sur deux raisons; la premiere c'est qu'elle se voyoit toute delabrée quand elle consultoit son miroir; la seconde c'est qu'elle sentoit encore les flammes de l'impureté; elle se plaignoit d'avoir toutes les envies lascives de la jeunesse dans un corps presque decrepit. Cela étoit fort fâcheux.

Et (b) tamen idem animus stimulos sub pectore eosdem,
Et noto sensit fervida corda Deo;
Sic secum: Facie nimium vivacior, ô mens,
Cur dudum hac anus est, tuque puella manes.

La verité est que sous son nom on (*c*) representoit l'état d'une vieille Courtisane de Venise. Horace a fourni la tablature de cette pensée (*d*).

(N) *Si amoureuse d'Eubates.*] Il faloit que sa passion fût bien violente (*e*), puis qu'elle voulut s'engager sous les loix de l'Hymenée, qui ne lui eussent pas permis de continuer librement sa prostitution. Elle s'ouvrit à Eubates de l'envie qu'elle avoit de l'épouser. Il fit semblant d'y donner les mains, car il craignoit ses mauvais offices; mais il ne coucha point avec elle; il renvoya cette affaire après les jeux où il devoit disputer le prix. Il y fut vainqueur, & ne songea point à sa promesse de mariage. Il s'en retourna à Cyrene sa patrie, & se contenta de prendre avec soi le portrait de Laïs. Il crut moyennant cela qu'il seroit homme de parole. La femme qu'il avoit à Cyrene se crut obligée à recompenser une si belle continence; c'est pourquoi elle fit ériger une statuë à son mari. J'ai bien peur qu'Elien (*f*) qui raporte cette histoire, n'en ait ôté tout le sel. Clement d'Alexandrie la raporte en moins de (*g*) mots,

(a) *Ausonius, epigram.* 55.

(b) *Emblem. Alciati. pag.* 330. *edit. Patav.* 1661. *in* 4.

(c) Accepi pridem à viris Italici soli, id scriptum fuisse in quandam meretricem Venetam, quæ ætatis lapso, seu decusso flore, quoties se in speculo conspiceret, fronte jam rugis obsita, misere contabescebat, & nihilo segnius ardore tentiginis premebatur. *Ibid.*

(d) Dices, heu (quoties te speculo videris alterum) Quæ mens est hodie cur eadem non puero fuit? Aut cur his animis incolumes non redeunt genæ? *Horat. Ode* 10. *lib.* 4.

(e) Ἠράσθη αὐτοῦ θερμότατα καὶ περὶ γάμου λόγους προσήνεγκεν. Ardentissime amavit, & de matrimonio sermonem intulit. *Ælian. var. Hist. l.* 10. *c.* 2.

(f) *Ibid.*

(g) Ὅτι Κυρηναῖος Ἀριστοτέλης, Λαΐδα ἐρῶσαν ὑπερεώρα μόνος, ὀμωμοκὼς ἐν τῇ ἑταίρᾳ, ἦ μὴν ἀπάξειν αὐτὴν εἰς τὴν πατρίδα, εἰ συμπράξειεν αὐτῷ τινα πρὸς τοὺς ἀνταγωνιστάς, ἐπειδὴ διεπράξατο, χαριέντως ἐκτελῶν τὸν ὅρκον, γραψάμενος αὐτῆς ὡς ὅτι μάλιστα ὁμοιοτάτην εἰκόνα, ἀνέστησεν εἰς Κυρήνην. Et Cyrenæus Aristoteles amantem Laïdem solus despexit. Cum meretrici itaque jurasset, se eam esse in patriam abducturum, si ei adversus decertantes adversarios in aliquibus opem tulisset, postquam id perf cit, lepide à se scriptum jusjurandum exequens, ejus quam simillimam Cyrenæ statuit imaginem. *Clem. Alexandrin. Stromat. lib.* 3. *p.* 447.

mais il nomme Aristote, celui qu'Elien nomme Eubates; & il cite le livre d'Ister περὶ ἰδιότητος ἄθλων, *de proprietate certaminum.* Il ne s'accorde pas avec Elien sur toutes les circonstances.

(O) *Vaincre la continence de Xenocrate.*] Laïs fit une gageure, qu'elle obligeroit ce Philosophe à se divertir avec elle au jeu d'amour. Elle fit semblant d'être effrayée, & sous ce pretexte elle se refugia chez lui, & y passa la nuit, mais sans qu'il la touchât. Quand on la somma de payer cette gageure, elle repondit qu'elle n'avoit point parié par raport à une statuë, mais par raport à un homme. C'est ainsi qu'un vieux Interprete d'Horace (*h*) raconte le fait. Diogene Laërce attribuë cela à la Courtisane Phryné, & ne parle point de gageure. Il dit (*i*) qu'elle se retira chez Xenocrate sous pretexte qu'on la poursuivoit; & comme il n'y avoit qu'un lit dans la maison, elle pria le Philosophe d'agréer qu'elle en occupât une partie. Il y consentit. Après cela elle lui fit d'autres demandes qui n'aboutirent à rien. De là vint que quand on lui demanda comment les choses s'étoient passées, elle repondit qu'elle se levoit d'auprès d'une statuë, & non pas d'auprès d'un homme. Quelques-uns disoient que les disciples de Xenocrate mirent une fois Laïs dans son lit, & qu'il étoit si resolu à garder la continence, qu'il souffrit diverses fois qu'on lui fit des incisions au membre viril, & qu'on y apliquât le feu. Ἔνιοι δὲ Λαΐδα φασὶ παρακατακλῖναι αὐτῷ τοὺς μαθητάς, τὸν δὲ οὕτως εἶναι ἐγκρατῆ, ὥστε καὶ τομὰς καὶ καύσεις πολλάκις ὑπομεῖναι περὶ τὸ αἰδοῖον. La version Latine porte, (*k*) *Quidam verò discipulos Laidem illi injecisse in lectulum tradunt, illumque adeò fuisse continentem, ut cùm se ad libidinem incitari præsensisset, & secare & urere verenda sæpè pateretur.* On ne doit être content ici ni de l'Auteur Grec, ni du Traducteur. Celui-ci ajoûte de son chef que Xenocrate (*l*) sentit venir la rebellion de la convoitise; & pour ce qui est de Diogene Laërce, il ne nous dit point ce que devint Laïs, il la met au lit du Philosophe, sans dire ce qu'elle y fit, ni comment elle en sortit; & au lieu d'achever la narration de cette avanture particuliere, il se jette sur un fait general, c'est-à-dire sur les remedes que Xenocrate avoit employez en divers tems pour être à l'épreuve de l'amour.

(P) *Fort adroitement contre Euripide qui la censuroit.*] Laïs ayant vu Euripide dans un jardin, où la plume à la main il se preparoit à composer quelque chose, l'aborda, & lui demanda ce qu'il entendoit par certains (*m*) termes dont il s'étoit servi dans l'une (*n*) de ses Tragedies, pour designer en general un homme qui commet des actions sales. Euripide étonné de l'impudence de cette question, lui repondit, *Vous êtes* (*o*) *vous-même du nombre des gens que je designe.* Elle se mit à rire, & lui allegua un vers (*p*) où il disoit qu'une action n'étoit point sale, à moins que celui qui la faisoit ne la crût sale,

(h) *In Horat. Satyr.* 3. *lib.* 2.

(i) *Diog. Laërt. lib.* 4. *n.* 7.

(k) *Id ib.*

(l) Cum se ad libidinem incitari præsensisset.

(m) Τί βουλόμενος ἔγραψας ἐν τραγῳδίᾳ Ἔρρ' αἰσχροποιέ. Quidnam Poëta cogitasti cum scriberes in tragœdia, Abi in malam rem αἰσχροποιέ. *Machon. apud Athen. lib.* 13. *p.* 582.

(n) *Dans la Medée. On y trouve ce vers.* Ἔρρ' αἰσχροποιὲ καὶ τέκνων μιαιφόνε.

(o) Σὺ γὰρ εἶναι τίς ἔφη δοκεῖς Αἰσχροποιός. Et tu porro, inquit, videris agere turpia. *Apud Athen. ib.*

(p) *C'est le* 5. *vers de l'Eole d'Euripide dans l'édition de Barnes.*

que pour les fautes de Mr. Moreri, (*Q*) & pour celles de quelques autres Dictionaires. Jamais il n'y eut de hardiesse plus extravagante que celle d'Antoine (*R*) de Guevarra. Il a debité touchant Laïs mille faussetez ridicules, comme

sale, Τί δ' αἰσχρὸν εἰ μὴ τοῖσι χρωμένοις δοκεῖ, *Ecquid (a) vero turpe est nisi qui utuntur sic putent?* On ne nous a point apris si Euripide fut terrassé par cet argument *ad hominem*, ou s'il repliqua quelque chose; mais il est sûr que Laïs ne pouvoit pas se tirer d'affaire plus finement, ni embarrasser plus subtilement son censeur. Cette maxime étendroit le peché philosophique aussi loin qu'il le peut être; & seroit d'une dangereuse consequence; c'est pourquoi le Philosophe Antisthene (*b*) la corrigea de cette façon, Αἰσχρὸν τό γ' αἰσχρὸν κἂν δοκῇ κἂν μὴ δοκῇ. *Ce qui est sale est sale, soit qu'il le paroisse, soit qu'il ne le paroisse pas à ceux qui le font.* Stobée attribuë cette correction à Diogene le Cynique (*c*), & non pas à Antisthene; comme a fait Plutarque.

(a) *Machon ibid.*

(b) *Voyez Brodæus, Miscellan. lib. 6. c. 19.*

(c) *Voyez Leopardus, Emendat. lib. 1. c. 7.*

Il y a lieu de douter de cette conversation; car puis qu'Euripide mourut (*d*) la 93. Olympiade, lors que Laïs ne pouvoit avoir qu'environ 15. ou 16. ans, on ne voit aucune aparence que ce Poëte soit entré en matiere avec cette Courtisane, ni sur ce point, ni sur aucun autre. On s'en convaincra plus aisément, si l'on considere qu'il passa les dernieres années de sa vie à la Cour d'Archelaus, où aucun Auteur ne dit que Laïs ait jamais été. Suposez tant qu'il vous plaira deux Courtisanes de ce nom, vous n'éclaircirez pas la chose; car la premiere doit être celle qui fut venduë quand Hyccara fut pillée par Nicias. Or selon le Scholiaste d'Aristophane elle n'avoit alors que sept ans. Par cette chronologie ce Scholiaste propose une fort bonne (*e*) difficulté, sur ce qu'il est fait mention de Laïs dans le Plutus d'Aristophane, Comedie qui fut jouée dans un tems où Laïs ne pouvoit pas être encore fameuse. La difficulté s'évanouira, si l'on supose qu'il faut lire Naïs au lieu de Laïs dans le Plutus de ce Poëte. Vous trouverez cette correction dans Athenée (*f*). Il est sûr qu'il y a eu une Courtisane nommée Naïs, & aparemment plusieurs Auteurs l'ont confonduë avec Laïs. C'est peut-être avec Naïs qu'Euripide entra en conversation.

(d) *Voyez son article pag. 1120 col. 1. au commencement.*

(e) Docte & recte dubium movet, atque Aristophanem dicere ea quæ ratio ni temporum nequeunt convenire, quippe cum eo tempore quo Plutum fabulam dabat non potuerit Laïs esse valde celebris, quippe quæ à Nicia imperatore capta sit in Sicilia septennis. *Valesius, not. in notas Maussaci ad Harpocrat. p. 124.*

(*Q*) *Pour les fautes de Mr. Moreri, & . . . autres Dictionaires.*] La I. faute de Mr. Moreri est de dire que Laïs vivoit l'an 420. de Rome. Ce seroit avoir vécu vers la fin de la 111. Olympiade: jugez si cela peut convenir à une personne qui fut transportée de la Sicile à Corinthe l'an 2. de la 91. Olympiade. On ne peut pas recourir à l'hypothese de deux Laïs, puis qu'outre que Mr. Moreri ne parle que d'une, il marque expressément qu'il parle de Laïs, *native d'une petite ville de Sicile nommée Hicare.* Cette Laïs est manifestement celle qui avoit sept ans, lors qu'Hyccara sa patrie fut prise l'an 2. de la 91. Olympiade. II. Il n'est pas vrai que Plutarque dise *qu'on croyoit qu'elle fût fille d'Alcibiade.* On ne doit pas s'excuser de ce mensonge sur Amiot, car il est visible que dans cette phrase (*g*) *l'on dit que Laïs. . . . étoit sa fille*; le mot *sa* se doit raporter à Timandra Concubine d'Alcibiade, & non pas à Alcibiade. Le Grec (*h*) ne laisse ici aucune ombre d'équivoque. Comment est-ce qu'Alcibiade seroit le pere de Laïs, lui qui n'alla en Sicile qu'avec Nicias? Laïs n'avoit-elle pas déja 6. ou 7. ans? III. Il n'est pas vrai que Laïs *soit allée au camp d'Alexandre*; elle étoit morte depuis long tems lors qu'Alexandre naquit. Pour cette faute c'est Amiot qui l'a causée, car n'ayant point entendu un passage de Plutarque (*i*) où il manque quelque mot, il s'est avisé de traduire que Laïs *atteinte de l'amour d'Hippolochus. . . . quitta le mont d'Acrocorinthe. . . . & s'en alla honnêtement au grand camp d'Alexandre.*

(f) *Athenæus l. 13. pag. 592. Voyez aussi Harpocration voce* Ναΐς.

(g) *Amiot, traduction de la vie d'Alcibiade, à la fin.*

(h) Ταύτης λέγουσι θυγατέρα γενέσθαι Λαΐδα.

(i) *Dans le Traité de l'amour, p. m. 796. edit. in 8. 1621.*

Charles Etienne se trompe, quand il dit que Laïs se transporta de la Sicile à Corinthe, afin que sa prostitution fût plus lucrative. Elle n'avoit que sept ans lors qu'elle passa à Corinthe, & ce ne fut point de son bon gré qu'elle y passa; elle avoit été achetée dans Hyccara par un homme qui l'amena avec lui en Grece sur le pied d'esclave. Cette faute n'a été corrigée ni par Mr. Lloyd, ni par Mr. Hofman. J'ai de la peine à croire que Charles Etienne ait pris dans de bons Auteurs ce qu'il conte: 1. que Laïs s'en étant allée dans la Thessalie, s'y fit tellement aimer par les jeunes hommes du païs, qu'ils versoient du vin devant sa porte. 2. Que les femmes Thessaliennes muës d'envie la poignarderent, pendant qu'on faisoit des devotions au temple de Venus ausquelles les hommes ne pouvoient pas assister. 3. Que cette action attira sur la Thessalie une peste, qui ne finit qu'après que l'on eut bâti le temple de Venus ἀλλοσία (*k*). Lloyd & Hofman ont retenu ces trois faits.

(k) *L'édition de Paris 1620. a le mot qu'il faut* ἀνοσία.

(*R*) *Antoine de Guevarra. . . . a debité touchant Laïs mille faussetez ridicules.*] Je ne m'amuserai point à les refuter; je n'en veux même raporter qu'une petite partie. Il dit (*l*) qu'elle étoit de l'Ile Bithrite aux confins de la Grece, *& selon que d'elle ont écrit les croniqueurs elle étoit fille d'un grand sacrificateur du temple d'Apollon, qui demeuroit en Delphos; homme grandement experimenté en l'art de Magie, par laquelle science il prophetisa la perdition de sa fille. Or cette amoureuse Laïs fut en triomphe du tems du renommé Roi Pyrrhus. . . . lequel étant jeune de seize à dix-sept ans vint en Italie pour faire la guerre aux Romains. . . . Cette amoureuse Laïs demeura un long tems au camp du Roy Pyrrhus, & avec lui vint en Italie & si retourna avec lui de la guerre. . . . & se retira en la ville de Corinthe pour illec faire sa demeurance, auquel lieu elle fut servie & poursuivie par maincts Rois, Seigneurs & Princes.* Il raporte en suite l'avanture de Demosthene, & il conclut par dire que Laïs mourut à Corinthe âgée de 72. ans. Comment a-t-on la hardiesse de publier des mensonges si grossiers? Il y a plus de 150. ans entre la naissance de Laïs, & l'expedition de Pyrrhus contre les Romains, & plus de 40. entre la mort de Demosthene & cette même expedition. Cependant cet imposteur n'a pas laissé d'imposer à des gens d'esprit; car c'est après lui que Brantome a debité beaucoup de

(l) *Ant. de Guevarra, Epîtres dorées, liv. 1. pag. m. 262. de la traduction Françoise de Guterry.*

comme s'il les avoit trouvées dans les livres des anciens. Peu s'en est falu que je n'aye passé sous silence l'avanture (*S*) du Sculpteur Myron.

LAMBECIUS (Pierre) l'un des plus savans hommes de son siecle, nâquit à Hambourg l'an 1628. Il alla étudier de bonne heure dans les païs étrangers, aux frais du docte Luc Holstenius son oncle; & il fit de si grans progrés, qu'à l'âge de dix-neuf ans il publia un Ouvrage * qui fut extremement aplaudi. Il s'arrêta huit mois à Toulouse chez l'Archevêque Charles de Montchal, & deux ans à Rome chez le Cardinal Barberin. Il fut fait Professeur en Histoire à Hambourg le 13. de Janvier 1652. & on lui donna le Rectorat du College de cette ville le 12. de Janvier 1660. Il avoit pris en France le degré de Docteur en Droit quelques années auparavant. Il eut mille chagrins à essuyer dans sa patrie, tant parce que les Ecoliers ne vouloient pas lui obeïr, qu'à cause que ses ennemis l'accuserent d'éterodoxie, & même d'Atheïsme, & critiquerent aigrement ses études & ses Ouvrages. Un malheureux (*A*) mariage qu'il contracta l'an 1662

* *Intitulé*, Lucubrationum Gellianarum prodromus.

de fables concernant Flora (*a*). Je ne dis rien de Du Verdier Vau-Privas, qui a debité (*b*) que Laïs demeura long tems au camp du Roi Pyrrhe en Italie. Il avoit lu cela dans Guevara, & l'avoit pris pour une monnoye de bon aloi.

(*a*) *Voyez l'article de Flora, pag.* 1165. *remarque F.*

(*b*) *Du Verdier, Diverses leçons, liv.* 3. *ch.* 6. *p.* 185.

(*S*) *L'avanture du Sculpteur Myron.*] C'est une *des ridicules avantures d'un amoureux en cheveux gris.* Myron venerable par sa tête blanche, fut trouver Laïs pour lui demander une nuit; on le renvoya sans presque le vouloir écouter. Il crut deviner la cause d'un si grand dedain, & il espera que pourveu qu'il se presentât avec des cheveux brunis, il seroit admis à la jouïssance. Il fit donc changer de couleur à sa chevelure, & retourna vers Laïs: *Sot que vous êtes*, lui dit-elle, *vous venez me demander une chose que j'ai refusée à vôtre pere.* Ausone recite cela fort joliment:

Canus (*c*) *rogabat Laïdis noctem Myron:*
Tulit repulsam protinus.
Causamque sensit: & caput fuligine
Fucavit atra candidum.
Idemque vultu, crine non idem Myron,
Orabat oratum prius.
Sed illa formam cum capillo comparans,
Similemque non ipsum rata,
Fortasse & ipsum, sed volens ludo frui,
Sic est adorta callidum:
Inepte, quid me, quod recusavi, rogas?
Patri negavi jam tuo.

(*c*) *Ausonius, epigram.* 17. *p.m.* 17.

Costar a fait une liste de quelques bons mots qu'on attribuë à differentes personnes; il y a mis cette reponse de Laïs. *Spartien*, dit-il (*d*), *raconte qu'un vieillard qui avoit la teste toute blanche, ayant esté refusé de quelque grace de l'Empereur Adrien, la luy vint redemander peu de jours après, s'estant peint les cheveux du plus beau noir qu'il put rencontrer. Ce Prince ayant reconnu sa fourbe, luy repondit avec esprit*, Ce que vous desirez de moy, je l'ay déja refusé à vostre pere. *Cependant dans Ausone, c'est la Courtisane Laïs qui fait une reponse si ingenieuse, quoi qu'Athenée n'en parle point, luy qui nous a conservé si soigneusement tous les beaux mots de cette belle Dame.* Si la conjecture de quelques modernes étoit juste, il ne faudroit pas s'étonner qu'Athenée ne dise rien de ce trait d'esprit de Laïs, car ils pretendent (*e*) qu'Ausone en est l'inventeur, je veux dire qu'ayant su la reponse de l'Empereur Hadrien, il feignit que Laïs s'en étoit servie, & il bâtit là-dessus une épigramme. Je croi que cette reponse vient d'une femme plûtôt que de l'Empereur Hadrien, car on ne devine pas aisément de bonnes raisons, pourquoi un vieillard après un refus se seroit imaginé, que sous l'aparence d'un jeune homme il obtiendroit de ce Prince ce qu'il avoit à lui demander. On comprend facilement pourquoi il auroit formé cette esperance, s'il avoit sollicité un placet d'amour auprès d'une Dame. Il me semble donc qu'on pourroit dire que les Historiens d'Hadrien, personnages de peu de goût & de peu d'exactitude, ont confondu avec ses bons mots ceux qu'il ne faisoit que raconter. Il avoit lu quelque part ce que l'on supose que Laïs repondit à Myron: peut-être avoit-il lu que cette reponse fut faite à quelque autre vieux galant par quelque autre Courtisane: il en fit le conte devant ses amis: la chose allant de bouche en bouche perdit ses principales circonstances, de sorte qu'enfin ce fut Hadrien qui passa pour l'inventeur (*f*).

(*d*) *Costar, suite de la Defense de Voiture, pag.* 55.

(*e*) *Scaliger in hunc locum Ausonii. Baptista Pius in annotationibus posterioribus, apud Vinetum in Ausonium ibid.*

(*f*) Joca ejus plurima extant. Nam fuit etiam dicaculus. Unde illud quoque innotuit, quod quum cuidam canescenti quiddam negasset, eidem iterum petenti, sed infecto capite, respondit, Jam hoc patri tuo negavi. *Spartian. in Hadriano.*

Je ne finirai point cette remarque, sans dire que Mr. Costar louë trop ce bon mot de Laïs; j'avouë que cette reponse ne manque pas de vivacité, & qu'elle étoit propre à mortifier le galant, & à donner à la Courtisane le plaisir de se moquer du bonhomme; mais enfin elle raisonnoit très-mal, & contre les regles de son art. *Je l'ai refusé au fils, à plus forte raison le refuserai-je au pere*: voilà le principe d'une Courtisane, c'est sur ce pivot qu'elle fait rouler ses raisonnemens; mais celle-ci au contraire supose, que puis qu'on ferme la porte au pere vieillard cassé, on la doit fermer au fils jeune homme plein de vigueur. C'est abandonner son principe, & ses loix fondamentales.

Il faloit au reste que Myron ne fût point jeune, lors que Laïs étoit dans sa pompe: il fleurissoit (*g*) dans la 87. Olympiade, 7. ou 8. ans avant qu'elle vint au monde.

(*g*) *Plin. l.* 34. *c.* 8. *p.m.* 108.

(*A*) *Un malheureux mariage qu'il contracta.*] On peut dire de plusieurs Savans qu'ils se comportent à l'égard du mariage, comme Pomponius Atticus à l'égard de la poësie, *Attigit quoque* (*h*) *poëticen: credimus ne ejus expers esset suavitatis.* Ils en veulent tâter, pour n'ignorer pas quel plaisir c'est. Mais je ne pense pas que Lambecius se proposât une telle fin, car il épousa une vieille femme; & comme elle étoit fort riche, il est vraisemblable qu'il n'espera de son mariage que le plaisir de posseder beaucoup de bien. Cette esperance fut bien-tôt trompée. La Dame étoit si avare, qu'elle ne per-

(*h*) *Cornel. Nepos in vita Attici cap.* 18.

1662. ayant mis le comble à ses infortunes, il écouta volontiers les propositions de la Reine de Suede, qui lui conseilla de se retirer ailleurs. Il quitta donc & sa femme, & sa patrie, & fit un voyage à Vienne; d'où après avoir eu l'honneur de saluer sa Majesté Imperiale, il passa à Rome, & y fit profession publique du Catholicisme. Il avoit abjuré depuis (*B*) long tems la Religion Lutherienne; mais il n'avoit pas laissé de la professer. Il retourna à Vienne vers la fin de l'an 1662. & y fut très-bien reçu de l'Empereur, qui le fit d'abord son Sous-bibliothecaire*, & en suite son Bibliothecaire en chef, avec le titre de son Conseiller & de son Historiographe. Il conserva cet emploi jusques à sa mort, & s'y aquit une très-belle reputation par les (*C*) Ouvrages qu'il publia. Il travailloit à plusieurs autres, qu'il n'eut pas le tems d'achever, étant mort (*D*) au mois d'Avril 1680. †

* D. 27. Novemb. 1662. Præfectura Bibiioth. Augustæ vicaria, A. autem sequenti 1663 d. 26. Maji, suprema ejusdem, qua Matth. Mauchterus Th. D. se abdicaverat, Ephoria, cum Consiliarii atque Historiographi Cæsarei titulo, est collata. *Mollerus ubi infra pag. 539. citant une lettre de Lambecius*, qui sera citée dans la remarque *B*.

† *Tiré de Mollerus, Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, parte 3. pag. 537. & seq.*

LAMBERT,

permettoit point que ses richesses fussent à l'usage de son mari. Elle se declara si promtement sur ce chapitre, qu'il n'y avoit pas quinze jours que les noces étoient celebrées, lors que Lambecius plein de degoût & de lassitude de sa condition sortit du logis, & de sa patrie pour n'y retourner jamais. Voici mon temoin. *Ad* (*a*) *hac adversa postquam tædium Conjugii, inauspicato A. 1662. cum Vetula Divite, sed parca, atque avara* (*A. 1690. Hamburgi defuncta,*) *contracti, accessit, haud difficulter a Christina, Suecorum Regina, Hamburgum delata, persuaderi sibi est passus, ut, duabus post nuptias Hebdomadibus vix elapsis, patriam & Uxorem d. 14. Apr. A. 1662. desereret, ac Vindobonam commigraret.*

(*B*) *Il avoit abjuré depuis long tems la Religion Lutherienne.*] Nihusius fameux converti étoit en Hollande le directeur des études de Lambecius; il commença d'être son Convertisseur; après quoi le Jesuïte Jaques Sirmond acheva l'œuvre à Paris. Il vouloit engager son Neophyte à prendre l'habit de St. Ignace; mais il n'en vint point à bout. Voyons les preuves que l'on donne de ces faits. *Cœtui* (*b*) *Ecclesiæ Romanæ publice se aggregavit. Sacris enim ejus diu ante jam erat initiatus, cum in Batavia a Barth. Nihusio, Apostata celebri, ac Studiorum ipsius Academicorum Ephoro, tum in Gallia a Jac. Sirmondo, Jesuitarum doctissimo; sed externa Lutheranismi Professione Cives incautos hactenus fefellerat. Constat id mihi ex Illustris Gudii, quo familiariter ille apud Exteros est usus, Narratione, & Gallica, quam Idem asservabat, Claud. Sarravii, Senatoris Parisiensis, ad Salmasium Epistola. Huic enim ille jam A. 1647. significat, Lambecium, Holstenii ex Sorore Nepotem, a Sirmondo, in Jesuitarum eum Societatem pertrahere conato, & Milleterio persuasum, ad Pontificios defecisse* (*c*).

(*a*) *Moller. Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, parte 3. pag. 538.*

(*b*) *V. Epist. ad Ren. Franc. Slusium, libro 1. Operis de Biblioth. Vindob. insertam.*

(*c*) *Moller. ibid.*

(*C*) *Par les Ouvrages qu'il publia.*] Disons quelque chose de ceux qu'il avoit donnez au public, avant que d'être Bibliothecaire de l'Empereur. Le premier fut son prodrome *Lucubrationum Gellianarum*, imprimé à Paris l'an 1647. Le second fut, si je ne me trompe, *Origines* (*d*) *Hamburgenses, sive liber rerum Hamburgensium primus ab V. C. & A. C. 808. ad A. 1225. Adjecta est tum duplex vita Ansgarii à Remberto, & Gualdone scripta, ac notis Lambecii illustrata, tum diplomatum libri hujus historiam illustrantium Enneas.* Il avoit dessein de continuer cette Histoire jusques à son tems, mais il n'a donné que le 2. livre. *Liber* (*e*) *secundus rerum Hamburgensium ab A. C. 1225. ad A. 1292. una cum diplomatum vetustorum, lucem ei afferentium, Mantissa Chronologia & Auctario Libri I. ab A. 808. ad A. 1072. Dissertatione de Asino ad Lyram, Monumento Ædis Cathedralis Sepulchrali insculpto, Scriptorum Autoris Catalogo, & Epistolis tandem Job. Christiani, L. Baronis à Boineburg, & H. Conringii ad eundem encomiasticis.* Voici le jugement qu'a fait de ces deux Ouvrages l'Auteur que je cite si souvent dans cet article. (*f*) *Ambo libri* (*in quibus, præter nimii in patriam Affectus vestigia, passim obvia, & ab eodem subinde profluxerunt, παραρραμαλα, nihil facile reprehendas*) *summa diligentia & fide sunt congesti, & Narrationum singularum Veritas Locis Scriptorum ac Diplomatum Antiquissimorum, cum judicio selectis, confirmata.* Lambecius fit imprimer à Paris un *in folio* l'an 1655. où il deploya une grande érudition. Je parle de ses *Animadversiones ad Codini Origines Constantinopolitanas, & ad Anonymi excerpta & ad Leonis Imp. Oracula.* Je ne dis rien des harangues qu'il publia l'an 1660. ni de quelques autres livres qu'on a de lui: je passe à ce vaste Ouvrage qu'il a compilé à Vienne, & dont mon lecteur se pourra former une juste idée par ces paroles de Monsieur Baillet. „(*g*) Quoi que „le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothe- „que de l'Empereur à Vienne soit divisé en „huit volumes in folio, il n'est pourtant pas „encore achevé, & c'est la mort de l'Auteur „qui nous a envié un ouvrage si curieux & si „important. Monsieur Lambecius avoit entre- „pris dans ce grand ouvrage l'explication des „Manuscrits de cette Bibliotheque, & c'est ce „qu'il a fait d'une maniere critique & histori- „que; ayant eu dessein d'y faire entrer tout ce „qu'il avoit d'érudition & d'industrie; en „quoy il s'est fort distingué de tous les fai- „seurs de Catalogues dont nous venons de par- „ler. On ne peut pas disconvenir qu'il n'y „ait quantité de choses très-particulieres & „très-curieuses dans ce Commentaire si dif- „fus, & si splendide. Mais l'Auteur auroit „pu renfermer la substance de tous ces grands „discours de tant de volumes dans un espace „beaucoup plus étroit, s'il eût voulu avoir plus „d'égard aux finances & au loisir des particu- „liers, qu'à la magnificence & à la Majesté „de ce Prince.„

(*d*) *Imprimé à Hambourg l'an 1652. in 4.*

(*e*) *Imprimé à Hambourg l'an 1661. in 4.*

(*f*) *Mollerus, ubi supra pag. 541.*

(*g*) *Baillet, Jugement des Savans to. 2. pag. 250.*

(*D*) *Etant mort au mois d'Avril 1680.*] Je me fixe à cette date, parce qu'en cela je trouve plus digne de foi (*h*) Nesselius, que ceux qui (*i*) mettent la mort de Lambecius au mois de Septembre 1679. On pourroit peut-être accorder facilement Meibomius & Nesselius quant au jour, car le 24. de Mars selon le vieux

(*h*) *Il a succedé à Lambecius dans la charge de Bibliothecaire.*

(*i*) *Henningus Witte le fait in Diario Biographico.*

LAMBERT, Evêque de Liege, ou pour mieux dire, de Maestricht. C'est une opinion assez generale, comme on l'a dit ailleurs*, qu'il fut tué par les ordres de Pepin, à la suggestion d'Alpaïde: mais la chose n'est pas fort certaine. C'est ce qu'on (*A*) va discuter. Tant de gens ont écrit sa vie, qu'elle (*B*) en est defigurée.

* *Dans l'article d'Alpaïde.*

LA-

(*a*) *Mollerus ubi supra pag.* 540.

(*b*) *In Introd. ad Hist. Sax. inf. p.* 62.

(*c*) *In Supplemento Operis de Biblioth. Cæsarea, A.* 1690. *edito.* V. Tenzelii *Colloqu. menstr. M. Oct. A.* 1690. *pag.* 946.

vieux stile, apartient au mois d'Avril selon le nouveau. Mais ces deux Auteurs different beaucoup sur la maladie dont Lambecius mourut; l'un dit que ce fut la peste, l'autre que ce fut l'hydropisie. *Henr.* (*a*) *Meibomius Jun.* (*b*) *Peste illum Viennensi Epidemia obiisse perhibens, ad d.* 24. *Mart. A.* 1680. *Successor autem ipsius, Dan. Nesselius, qui Hydropem mortem ejus accelerasse testatur* (*c*), *ad M. Aprilem ejusdem A.* 1680.

(*A*) *C'est ce qu'on va discuter.*] On se servira des preuves que Monsr. le Baron le Roi a étalées dans l'un de (*d*) ses livres. Son sentiment est que Pepin ni Alpaïde n'eurent point de part au meurtre de Saint Lambert, & il se fonde (*e*) 1. sur le silence de Godescalc Ecrivain contemporain. Voici donc une machine empruntée de l'argument negatif, que le Docteur Jean de Launoi faisoit tant valoir. Ce Godescalc ne donne point d'autre cause du massacre qui fut commis en la personne de St. Lambert, que le meurtre de deux freres parens de Dodon. Ces deux freres avoient maltraité Lambert, & à cause de cela ils furent tuez par deux parens de ce Prelat. Dodon Seigneur puissant, & de beaucoup de credit auprès de Pepin, ne voulut ni laisser ce meurtre impuni, ni s'en venger sur des personnes peu considerables: il resolut donc de se defaire de St. Lambert, pour l'amour duquel ses deux cousins avoient été massacrez. Voilà selon Godescalc l'unique raison de la mort de cet Evêque: il ne dit rien de Pepin ni d'Alpaïde. 2. Mr. le Roi (*f*) observe que le premier qui a imputé le meurtre de St. Lambert à Pepin, est un Chanoine de Liege nommé Anselme qui vivoit dans l'onziéme siecle. Ce Chanoine ne laissa pas de dire avec ceux qui l'avoient precedé, que Dodon fit massacrer St. Lambert, afin de venger la mort de ses deux parens; mais il raporta aussi comme une autre tradition ce qui concerne le ressentiment d'Alpaïde contre ce Prelat. 3. L'on (*g*) observe que Sigebert (*h*) suprima l'ancienne cause dont tous les Auteurs avoient parlé, & ne fit mention que de la nouvelle cause dont Anselme avoit commencé d'enrichir le monde. Voyons de quelle maniere les erreurs s'augmentent successivement & peu-à-peu. Les Auteurs qui sont venus après Sigebert n'ont rien dit de l'ancienne cause, ou bien ils l'ont confonduë avec la nouvelle, & ont ajoûté à celle-ci cent circonstances inconuës aux premiers (*i*) Historiens. Monsr. le Baron le Roi cite des Auteurs très-graves qui rejettent la nouvelle tradition, & qui repondent à l'instance que l'on forme contre le silence de Godescalc. On veut que pour ne pas irriter les successeurs de Pepin, il ait suprimé la vraye cause du martyre de Saint Lambert. Le P. Mabillon a repondu qu'on a bien osé publier que Charles Martel étoit damné: pourquoi donc n'auroit-on pas eu la hardiesse de dire que son pere avoit fait mourir un Evêque? (*k*) *Ut hæc ratio valuerit in Godescalco, inquit Mabillon, cur eam causam dissimulavit Stephanus qui sub extremis Carolinæ stirpis regibus vivebat? Sane longe atrocior erat fabula de Caroli Martelli damnatione, quam tamen Hincmarus Remorum Archiepiscopus, Adrevaldus aliique Auctores imperante Carolo Calvo Martelli abnepote in vulgus jactare non dubitarunt. Unde omnino incertum videtur an Landebertus ob increpitum de pellicatu Pipinum cæsus sit, at vero alienum omnino videtur à tanti principis bonitate & clementia ut cædis illius fuerit auctor.* Le Pere Jourdan cité par Monsr. le Roi ne doute point que Pepin n'ait épousé Alpaïde dans toutes les formes, après avoir renvoyé Plectrude. *La* (*l*) *loi Chretienne,* il est vrai, *defendoit ces sortes de divorces, & ces mariages,* mais neanmoins *les loix humaines le permettoient encore en ce tems-là, même parmi les Chretiens. Ces seconds mariages n'avoient rien de honteux ni d'infame dans le monde.* Cet Historien observe (*m*) *que Pepin & Alpaïde étoient separez il y avoit long tems, lors que Lambert fut assassiné l'an* 708. Alpaïde, ajoûte-t-il, *n'y eut point de part, puis qu'elle étoit separée de Pepin dès le commencement du siecle, & retirée dans un Monastere.... Adon a été le premier qui après* 180. *ans a imputé la mort du Saint à Pepin & à Alpaïde.* Hadrien Valois cité par le même Monsr. le Roi, observe que nonobstant les Canons on se marioit en ce tems-là avec une 2. femme, pendant la vie de celle qu'on avoit repudiée, & que Pepin se servit de cette coutume. Il dit pourtant que d'autres soutiennent que jamais Pepin ne repudia Plectrude, ni n'épousa Alpaïde, & que Beda favorise ce sentiment. Il a raison d'ajoûter (*n*) qu'il est vraisemblable, que par flaterie pour les descendans de Pepin qui regnoient en France, les Historiens suposerent qu'Alpaïde fut épousée.

On voit dans le suplément de Moreri les raisons de Mr. Godeau, contre ceux qui dans ce fait-ci se conforment à la chronique de Sigebert; mais ces raisons ne font que produire des brouilleries. Une chose me paroît certaine, c'est qu'il ne sert de rien par raport à la vraye cause du meurtre de St. Lambert, de savoir si Alpaïde fut épousée selon les formes, ou si elle demeura Concubine: car puis que l'Eglise condamnoit severement les mariages qui se contractoient après un divorce, l'Evêque Lambert n'auroit pas laissé d'apeller concubinage le commerce de Pepin avec Alpaïde, quand même Pepin l'auroit épousée. Ainsi en suposant le mariage, on n'ôte point la vraisemblance à l'opinion de ceux qui assûrent que Pepin fut censuré. Et comme une Maîtresse de Prince a presque toûjours plus de credit qu'une femme legitime, il n'est nullement necessaire afin de comprendre qu'Alpaïde a pu obtenir de Pepin qu'on fit mourir l'Evêque censeur, que Pepin l'eût épousée selon les formes. La raison chronologique du Pere Jourdan est ce me semble ce qui se peut dire de plus fort contre Sigebert.

(*B*) *Qu'elle en est defigurée.*] Cette remarque est du Pere Mabillon: Mr. le Baron le Roi me

(*d*) *Dans la* Topographia Historica Gallo-Brabantiæ, *imprimée à Amsterdam* 1693. *in fol.*

(*e*) *Jacobus le Roi in Topogr. Histor. Gallo-Brabant. lib.* 7. *c.* 2. *p.* 250.

(*f*) *Ibid. pag.* 251. *ex Carolo le Comte Annal. Ecclesiast. Francorum to.* 4. *pag.* 476.

(*g*) *Idem le Roi ibid.*

(*h*) Sanctus Lambertus Pipinum Principem increpare ausus, quod pellicem Alpaidem Plectrudi legitimæ uxori suæ superduxerit, à Dodone fratre ipsius Alpaïdis Leodii martyrizatur. *Sigebertus ad ann. Christi* 698. Quo mortem Sancti Lamberti male consignat. *Jacobus le Roi ubi supra p.* 251.

(*i*) *Id. le Roi ibid. pag.* 252.

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Jourdan Hist. de France & de la Maison Royale to.* 3. *p.* 569. *& suiv. apud le Roi ibid.*

(*m*) *Apud le Roi ibid. pag.* 253.

(*n*) Certe haud parum simile veri est finxisse hoc in Principum suorum gratiam auctores, qui dominantibus Pippini posteris scripsere. & Alpaidem quæ viva Plectrude justa & legitima Pippini conjux esse non poterat, uxorem Pippini posteriorem vocavisse, ne Carolus ex pellice susceptus crederetur, ceu regio generi aliqua inde nota inureret. *Hadr. Valesius rerum Francicarum to.* 3. *lib.* 23. *pag.* 379. *apud le Roi ibid.*

LAMECH, fils de Mathusalem, & pere de Noé, étoit le neuviéme homme depuis Adam inclus*. Il vêcut 777. ans. Isaac Vossius † se plaint de ce que Sigismond Gelenius a fourré dans la version de Josephe un fait qui n'est pas dans le texte Grec de cet Historien Juif, savoir qu'Adam étoit encore en vie du tems de Lamech. Ce Critique en censurant cette faute en a fait une autre: il a confondu Lamech pere de Noé, avec Lamech issu de Caïn, comme nous le montrerons dans la derniere remarque de l'article suivant.

* *Genes. chap. 5.*

† *De vera ætate mundi p. 13. & 14.*

LAMECH, issu en droite ligne de Caïn, étoit de la septiéme generation à compter depuis Adam. L'Ecriture Sainte ‡ remarque qu'il eut deux femmes, dont l'une s'apelloit *Hada*, & l'autre *Tsilla*; & l'on croit que cette remarque n'est pas sans mystere, puis qu'elle sert à nous faire voir de quelle source est premierement venuë la polygamie. Elle n'a pas commencé dans les descendans de Seth qui craignoient Dieu, mais dans la posterité corrompuë & depravée de Caïn, & par un Lamech (*A*), qui dit lui-même à ses deux femmes qu'il tueroit un homme. Une telle origine, dit-on, ne sauroit être que flêtrissante. Quoi qu'il en soit, le mariage de ce premier transgresseur de la loi monogamique établie dans le Paradis terrestre, ne porteroit point la marque de reprobation, si l'on en jugeoit par les benedictions temporelles; car il en sortit des enfans qui eurent l'adresse d'inventer (*B*) plusieurs bonnes choses. Or les inventeurs des arts ont été si estimez, qu'on les a presque tous mis au nombre des Dieux. C'étoit donc une grande gloire, & par consequent un bien temporel insigne en ce tems-là, que d'avoir l'esprit qui est necessaire pour inventer: mais ce n'est nullement une marque que Dieu ait aprouvé la polygamie de Lamech. Josephe dit ⊥ que cet homme eut de ses deux femmes 77. enfans. Il n'est fait mention dans la Genese que de β quatre de ses enfans. Le discours que Lamech tint à ses deux femmes est une (*C*) énigme pour moi, j'avouë ingenûment que cela me passe. *Je y tuerai*,

‡ *Genes. chap. 4.*

⊥ *Antiq. l. 1. c. 2.*

β *Voyez la remarque B.*

γ *Genes. ch. 4. Je raporte la version de Geneve.*

me l'a fournie. *Sanctus* (*a*) *Landebertus . . . plures habuit vitæ suæ scriptores. Godescalcum Diaconum Leodiensem supparem. Stephanum Episcopum Leodiensem ineunte sæculo* x. *Anselmum ejusdem Ecclesiæ Canonicum medio sæculo* XI. *Nicolaum itidem Canonicum, & Reinerum Monachum sæculo* XII. *Denique Ægidium Aureæ Vallis Cœnobitam medio sæculo* XIII. *Felicior certe futurus si vel unicum eumque diligentem habuisset. At S. Landeberto, id quod pluribus sanctis, accidit, ut dum auctores alius post alium ipsius res gestas illustrare exornando amplificandove moliti sunt, eas è contrario incertis ac fabulosis narrationibus inepte obscurarint atrocibusque mendis fœdarint.* C'est être au fait, c'est mettre la main sur la playe; voilà l'origine de tant de mensonges impertinens. La multitude de panegyriques & de vies produira toûjours cet effet; personne ne se contente des merveilles que les precedens Auteurs ont debitées; on en invente donc de nouvelles; & cela bien plus en faveur du livre, & de son Autéur, qu'en faveur du Heros du livre.

(*A*) *Et par un Lamech.*] C'est un plaisant homme que l'Auteur de *Polygamia triumphatrix*, qui usa ses biens & sa vie à travailler pour le dogme de la pluralité des femmes (*b*), lui qui en auroit eu trop d'une. Il traite d'action (*c*) heroïque la resolution que prit Lamech d'en épouser deux, & il le louë extraordinairement d'avoir été le premier (*d*) qui examina avec beaucoup d'attention cet ordre de Dieu, *croissez & multipliez*, & qui l'ayant bien examiné se mit en devoir d'y obeïr selon toute l'étenduë de ses forces, en se mariant à deux femmes. Personne n'avoit osé l'entreprendre avant lui; le souvenir de la faute d'Eve, & la consideration du bannissement d'Adam, avoient rendu les gens trop timides là-dessus. Lamech fut le premier qui osa franchir le pas avec un courage heroique, sans avoir égard aux difficultez qu'il avoit envisagées: il (*e*) commenta non pas en paroles, mais en actions le texte de la loi universelle, *croissez & multipliez*, loi qui est un veritable commandement, & non pas une simple benediction. Par ce moyen il rompit la glace, & donna un bon exemple à ceux qui vinrent après lui. Voilà comment ce pauvre Auteur s'étoit entêté de polygamie; il en avoit fait sa marotte; il croyoit que l'Ecriture n'avoit parlé du double mariage de Lamech, que comme d'un excellent exploit, au lieu que les Theologiens soutiennent avec raison, qu'elle a eu dessein de flêtrir la polygamie dans sa naissance.

(*B*) *L'adresse d'inventer plusieurs bonnes choses.*] Jabel & Jubal fils de Hada, Tubal-Cain & Nahama (*f*) sa sœur qui avoient Tsilla pour mere, sont les 4. enfans de Lamech mentionnez dans l'Ecriture. Jabel inventa les tentes; Jubal inventa quelques instrumens de Musique; Tubal-Caïn inventa divers instrumens d'airain & de fer. L'Ecriture Sainte qui nous aprend ces choses n'attribuë aucune invention à Nahama, mais si l'on en croit les Rabins, (*g*) elle inventa l'art de travailler la laine, & de faire de la toile.

(*C*) *Est une énigme pour moi.*] Ce n'est pas une petite affaire, que de savoir comment l'original du discours de Lamech doit être traduit. La version de Geneve que j'ai raportée se sert du futur, *je tuerai*, & represente Lamech comme un homme qui aura reçu une blessure avant que de tuer: mais la version vulgate a traduit par le tems passé, *j'ai tué*; & pour la blessure on ne sait à qui elle en veut, car cette phrase *occidi virum in vulnus meum*, est un barbarisme qui ne signifie rien en Latin, & qui signifiera tout ce qu'on voudra, dès qu'on se fera

(*a*) *Mabillonius in commentario ad vitam S. Lamberti, apud Baronem le Roi ubi supra pag. 251.*

(*b*) *Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres, Avril 1685. art. 1. & 2.*

(*c*) *Pag. 188.*

(*d*) *Pag. 191.*

(*e*) Ipse autem insuper habitis omnibus imminentibus & præconceptis difficultatibus heroico animo hoc primus ausus, & proprio facto verba legis catholicæ (crescite & multiplicamini) non benedictoria tantum, sed simul imperatoria, explanare, & bono exemplo omnibus suis posteris præire voluit. *Ibid.*

(*f*) *Josephe la fait fille de Tubal-Caïn.*

(*g*) *Apud Genebrard. in Chron. & in margine versionis Gallica Josephi.*

rai, leur dit-il, *un homme moi étant navré, voire un jeune homme moi étant meurtri; car si Caïn est vengé sept fois au double, Lamech le sera septante sept fois.* Un grand nombre de gens pretendent qu'il (*D*) veut dire qu'il avoit tué Caïn, & Tubal-Caïn; car c'est une tradition assez * repanduë que Lamech, qui avoit fort aimé la chasse, continua à s'y occuper lors même qu'à cause de son grand âge il ne voyoit presque goute. Il menoit alors avec lui † son fils Tubal-Caïn, qui non seulement lui servoit de guide, mais qui aussi l'avertissoit où & quand il faloit tirer sur la bête. Un jour donc que Caïn étoit couché entre des broussailles, le guide de Lamech voyant remuer quelque chose en cet endroit-là, l'en avertit, & là-dessus Lamech ne manqua point de tirer sa fleche, & de tuer Caïn. Il en fut extremement fâché; & il batit tant son guide qu'il le laissa mort sur la place. Voilà, dit-on, le moyen de donner un sens à son discours, qui est tel selon la Vulgate, *Occidi virum in vulnus meum, & adolescentulum in livorem meum;* où il distingue entre la maniere dont il tua l'homme (ce fut par une blessûre) & la maniere dont il tua le jeune garçon, ce fut par des contusions qui lui rendirent le corps tout livide. Il y a mille (*E*) absurditez dans ce conte, & dans les circonstances dont on l'accompagne. Suidas veut que Lamech ait tué deux freres d'Enoch, & qu'il ait épousé leurs femmes.

* *Vide Perer. in Genes. cap. 4. v. 23. & 24. Heidegg. Hist. Patriarch. tom. 1. pag. 211.*

† *D'autres disent que son guide étoit un de ses valets.*

LAMIA,

sera delivré du joug des regles de la Grammaire. Quelques Interpretes (*a*) fort savans dans la langue de l'original ne traduisent ni par le preterit, ni par le futur, ils reduisent le tout à une proposition conditionnelle, *je tuerois un homme par blessure, & même un jeune homme à coups de bâton ou à coups de poing, s'ils me vouloient attaquer.* Or quel moyen d'attraper la veritable construction d'une periode qui est tout aussi-tôt au futur qu'au preterit, & aussi-tôt à l'optatif qu'à l'indicatif. Mais quand on pourroit vuider d'affaire avec le sens grammatical, on ne seroit pas fort avancé; il resteroit à examiner ce que Lamech a voulu dire à ses deux épouses; or ce n'est pas une petite difficulté. Rien ne me paroît moins éloigné de la vraisemblance, que la pensée de ceux qui prennent tout (*b*) ceci pour une fanfaronnerie de Lamech: d'autres le prenent pour une menace qu'il fait à ses femmes de les tuer, si elles continuent à lui rompre la tête par leurs criailleries, & par leurs disputes (*c*). Mais d'autres au contraire le prenent pour une interrogation destinée à les consoler de leurs allarmes; elles craignoient que quelcun ne le tuât; il les rassûre par ces paroles, *ai-je tué un homme?* &c.

(*a*) *Apud Rivetum, Oper. t. 1. pag. 186.*

(*b*) *Vide Rivetum ibid. pag. 187.*

(*c*) *Vide Heidegg. Histor. Patriarch. tom. 1. pag. 212.*

(D) *Qu'il veut dire qu'il avoit tué Caïn.*] Un (*d*) Commentateur qui est d'ailleurs bien judicieux & savant a donné ici à gauche, car il trouve que c'est la plus vraisemblable interpretation du discours de Lamech. Il en aporte deux preuves. Premierement, dit-il, la posterité de Caïn s'est étenduë jusques au deluge, & cependant Moïse la borne à Lamech & à ses fils; de quoi sans doute il n'y a point d'autre raison que celle-ci, c'est que la vie de Caïn a fini dans la generation de Lamech qui le tua. En second lieu, dit-il, la seule raison pourquoi Moïse a voulu raconter le meurtre commis par Lamech, est afin d'indiquer la mort miserable de Caïn. Je pourrois refuter ces preuves en plusieurs manieres, mais je me contente de dire que Pererius suppose un fait qui n'a aucune apparence, savoir que l'intention de Moïse a été de faire conoître au monde que Lamech avoit tué Caïn. S'il avoit eu cette intention, auroit-il laissé à cet égard tant de tenebres impenetrables dans le chapitre quatriéme de la Genese? La mort de Caïn avoit-elle rien de mysterieux, qui dût être enveloppé de tant d'expressions énigmatiques? En verité si l'on prouvoit que Moïse a eu une semblable intention, il faudroit lui appliquer ce verset de l'Evangile, *jamais homme ne parla comme fait cet homme*, & s'écrier, *tacui Domine quia fecisti*, je me suis tû, Seigneur, parce que c'est vous qui l'avez fait. On ne pardonneroit jamais cela à un Auteur non inspiré. Au reste je ne pretens pas combattre generalement parlant, la pensée de ceux qui prenent pour des (*e*) marques d'inspiration dans les recits de Moïse certaines singularitez qui sont de telle nature, qu'il ne semble pas qu'un Auteur les eût jamais employées, s'il avoit été le directeur de son Ouvrage.

(*d*) *Pererius in Genes. c. 4. v. 23. 24.*

(*e*) *Nouv. de la Rep. des lettres, Juillet 1686. art. 2. au commencement.*

(E) *Il y a mille absurditez dans ce conte.*] I. C'est une supposition assez mal bâtie que de dire, que Lamech étoit presque (*f*) aveugle de vieillesse, pendant que Caïn son quatriéme ayeul vivoit encore. II. Il est absurde de le faire aller à la chasse, dans un tems où son âge decrepit l'empêchoit de voir le gibier, & lui faisoit avoir besoin d'un guide qui l'avertît quand il faloit decocher la fleche. III. Il est absurde de supposer que la raison qui porta cet homme à tenir à ses deux femmes le discours en question, fut qu'elles le maltraitoient dans cette grande vieillesse, soit (*g*) qu'elles ne pussent resister à son excessive lasciveté, soit à cause de la ferocité de ses enfans. Quelle apparence qu'à cet âge il ait pu donner sujet à deux femmes, de se plaindre de ses trop frequentes caresses? IV. Il est absurde de dire (*h*) que quand Lamech eut commis ce double meurtre, ses femmes refuserent de coucher avec lui, parce qu'elles crurent que la race de Caïn devoit perir selon l'oracle après la septiéme generation, cela, dis-je, est absurde; car bien loin que Dieu eût menacé Caïn de faire perir ses descendans après la septiéme generation, il l'avoit assûré que quiconque le tueroit seroit puni sept fois au double. V. Il est encore plus absurde de (*i*) dire que Lamech mena ses deux femmes à Adam, & qu'il le pria de vouloir les catechiser, sur le refus qu'elles lui faisoient de leur lit, & qu'Adam ayant commencé la mercuriale, fut interrompu d'une maniere qui lui

(*f*) *Il y en a qui le font tout-à-fait aveugle. Voyez* Polygamia triumph. pag. 185.

(*g*) Hanc tradunt historiam, Lamechum in senectute male tractatum esse ab uxoribus, vel propter nimiam ejus libidinem atque lasciviam, vel propter truculenta filiorum ejus ingenia. *Pererius ubi supra.*

(*h*) *Gedalia in Caten. Fab. & Hotting. Hist. Orient. apud Lyserum Polyg. triumph. pag. 192.*

(*i*) *Aben Ezra apud eumd.*

LAMIA, famille Romaine. C'étoit une branche de la Maison (*A*) des Æliens, & aparemment elle n'y étoit entrée que par adoption; car on la fait descendre de LAMUS * fils de Neptune, & Roi des Lestrigons, qui demeuroit dans une ville qu'on nomma depuis *Formiæ*. C'est le (*B*) sentiment d'Horace. Une aussi ancienne genealogie que celle dont ce Poëte flate Ælius LAMIA son ami, est sans doute cause que Juvenal voulant designer une Dame de la premiere qualité, l'a designée par ces paroles; *quædam de numero* LAMIARUM †. Il y a beaucoup d'aparence que celui à qui Horace adresse l'Ode 17. du 3. livre, (*c*) & dont il parle en divers autres endroits avec des marques d'estime, étoit ‡ pere de Lucius Ælius LAMIA, qui mourut vers la fin de l'empire de Tibere, l'an 786. de Rome, après avoir (*C*) été Gouverneur de la Syrie, d'où on l'avoit tiré pour le faire Gouverneur de Rome. Il fut honoré de funerailles de Censeur ⨧. De lui descendoit peut-être Ælius LAMIA, mari de Domitia Longina, laquelle Domitien lui ôta. Il le fit (*D*) mourir quelque tems après. Il y a eu aussi Lucius Ælius LAMIA, qui pour avoir embrassé avec trop de zéle le party de Ciceron contre Pison, fut relegué. En suite il fut Edile, & puis Preteur après la mort de Cesar, l'an de Rome 711. On croit que c'est lui qui ayant (*E*) passé pour mort, de telle sorte qu'on avoit déja mis le feu au bûcher, recouvra le sentiment par l'action du feu. Consultez Streinnius β, & Glandorp γ.

* *Homere Odyssex lib.* 10. *fait mention de ce Lamus, qui habitoit, dit-il, une grande ville.*

† *Juven. Satyr.* 6. *v.* 383.

‡ *Glandorp, Onomast. pag.* 14. *le fait le même qui mourut l'an* 786. *C'est le faire trop vieux.*

⨧ *Voyez la remarque C, lettre g.*

β *Streinn. de famil. Romanis.*

γ *Glandorp, Onomastic. pag.* 14. *& seq.*

(*c*) *Voyez Glandorp Onomast. p.* 10. *& seq.*

(*d*) *Ode* 17. *lib.* 3.

(*e*) Et regnata Lamo Cajeta. *Sil. Ital. lib.* 8. Voyez les notes de Dausqueius.

(*f*) *Lib.* 1. *cap.* 33.

LAMIA, ville de Thessalie. Elle est principalement memorable par la bataille qui se donna dans son territoire, entre les Atheniens secourus des autres Grecs, & Antipater Gouverneur de la Macedoine. Ce fut après la mort d'Alexandre. Le succés de cette journée fut très-funeste aux Atheniens, & à plusieurs autres villes de la Grece δ. Suidas ζ se trompe quand il dit qu'Antipater perdit la bataille.

δ *Diodor. Siculus lib.* 18: *Pausanias lib.* 7. *pag.* 215.

ζ *Suidas in* [illegible]

LAMIE,

donna de la confusion. *C'est bien à vous*, lui dirent-elles, *à nous prêcher nôtre devoir, faites premierement tomber vos censures sur vous mêmes, vous qui depuis tant d'années vivez separé de vôtre femme quant au lit.* Je laisse le peu d'accord qu'il y a entre l'âge qu'on donne à Lamech, & son empressement à faire entendre raison à ses deux femmes sur le chapitre de la jouïssance: je ne dis point que la pretenduë recrimination auroit été imaginée avec un peu plus de justesse, si c'eût été Lamech qu'Adam auroit censuré à la requête & sur les plaintes de ses deux épouses; mais je dis que la separation de lit entre Adam & Eve après la mort d'Abel n'ayant duré, selon les rêveries des Rabins, que 130. ans, il est absurde de supposer qu'on en fit reproche à Adam, comme d'une chose qui duroit encore quand Caïn fut tué. Vossius le jeune a confondu sur cette matiere Lamech le bigame avec Lamech pere de Noé. *Judæorum est fabella*, dit-il, (*a*) *Lamechum de uxoribus conquestum esse apud Adamum, illum his jussisse ut ad maritum reverterentur ac sui facerent copiam. Istas respondisse Adamo ut ipse prius suæ satisfaceret conjugi, à qua jam per centum & triginta annos propter scelus Caini esset separatus. Verum quis adeo sit hebes ut non videat narratiunculam hanc esse ineptissimam? Ex ea sequeretur Lamechum qui à Setho septimus fuit diu fuisse antequam Sethus nasceretur.* VI. Il est absurde de supposer que Tubal-Caïn jeune garçon encore fut tué par son propre pere: comment auroit-il été l'inventeur de divers instrumens d'airain, comme l'Ecriture dit qu'il l'a été? Au reste Josephe n'a rien dit de ce pretendu meurtre de Lamech, ainsi (*b*) Tostat qui le cite pour cette vieille tradition n'a pas été bien servi de sa memoire.

(*a*) *Differt. de ætate mundi cap.* 4. *p.* 14.

(*b*) *Vide Pererium ubi supra.*

(*A*) *De la Maison des Æliens.*] Les Antonins, Empereurs de Rome, étoient sortis de cette Maison: elle contenoit 7. ou 8. branches toutes Plebeiënnes, celle des Catus, celle des Euberons, celle des Gallus, celle des Stilons, celle des Præconins, celle des Sejans, & celle des Lamia (*c*). Personne ne dit que les Æliens descendissent de Lamus Roi des Lestrigons, & on le disoit des Lamia: il faut donc que ceux-ci soient entrez par adoption dans la famille des autres.

(*B*) *C'est le sentiment d'Horace.*] Voici comme il parle (*d*).

Æli vetusto nobilis ab Lamo,
Quando & priores hinc Lamias ferunt
Denominatos, & nepotum
Per memores genus omne fastos:
Autore ab illo ducis originem
Qui Formiarum mœnia dicitur
Princeps, & innantem Maricæ
Littoribus tenuisse Lyrin
Late tyrannus.

Les anciens Romains étoient aussi fous, qu'on l'est aujourd'hui sur le chapitre des genealogies. De combien de familles ne disoient-ils pas qu'elles descendoient, ou d'un compagnon d'Hercule, ou de quelque autre personnage des tems fabuleux? Silius Italicus a cru que Lamus avoit regné dans (*e*) Caiete. Voyez la Geographie sacrée de Bochart (*f*).

(*C*) *Gouverneur de la Syrie.*] Il n'en avoit eu que le titre; & ne l'avoit pas même gardé long temps; l'injustice qu'on fit là-dessus le rendit recommandable (*g*). Il avoit commandé dans l'Afrique (*h*).

(*D*) *Il le fit mourir quelque tems après.*] J'en parle dans l'article de Domitia Longina, & j'y cite les autoritez necessaires. Juvenal fait allusion (*i*) à la mort de ce Lamia dans la 4. satire.

(*E*) *Ayant passé pour mort. . . recouvra le sentiment.*] Voici ce qu'en dit Valere Maxime (*k*). *L. quoque Lamiæ prætorio viro æque vocem fuisse super rogum constitit.* Pline * en fait aussi mention.

(*g*) Extremo anni mors Ælii Lamiæ funere censorio celebrata, qui administrandæ Suriæ imagine tandem exsolutus urbi præfuerat. Genus illi decorum, vivida senectus, & non permissa provincia dignationem addiderat. *Tacit. Annal. lib.* 6. *cap.* 27. *ad ann.* 786.

(*h*) *Idem lib.* 4. *cap.* 13.

(*i*) Sed periit postquam Cerdonibus esse timendus Cœperat, hoc nocuit Lamiarum cæde madenti. *Juven. Satyr* 4. *in fine.*

(*k*) *Valer. Maxim. lib.* 1. *c.* 8. *p. m.* 118.

* *Plinius lib.* 7. *cap.* 52.

LAMIE, fille de Neptune. Les Grecs disoient que les Africains l'avoient nommée Sibylle; que c'étoit la premiere femme qui eût prophetisé; & que Jupiter eut d'elle une fille qui fut nommée Herophyle, & qui fut l'une des Sibylles*. D'autres disent que Lamie fut une belle (A) femme Africaine, à qui Jupiter fit des enfans, que la jalouse Junon fit tous perir; ce qui plongea leur mere dans une douleur si furieuse, que non seulement elle devint laide, mais aussi d'une cruauté qui la portoit à enlever les enfans d'autrui, & à les tuer †. De là vint sans doute la tradition populaire, à quoi les Poëtes (B) se conformerent sur le theatre. On parloit de Lamie, ou des LAMIES, sous une autre idée; car on disoit qu'elles pouvoient se defaire de leurs yeux, & les reprendre quand bon leur sembloit. Elles s'en depouilloient dans leur logis, & les prenoient quand elles sortoient. C'est l'emblême (C) de la curiosité, & de l'amour propre. Philostrate les represente (D) fort lascives. Je ne sai si le poisson (E) LAMIA n'a pas eu ce nom, à cause de ce que les fables disoient des Lamies, ou si celles-ci doivent leur nom à celui de ce poisson. Les fautes de Mr. Moreri (F) ne sont pas considerables.

* *Pausan. lib. 10. p. 327.*

† *Suidas in Λάμια.*

LAMIE, Courtisane celebre, fille d'un Athenien nommé ‡ Cleanor. De joueuse de flûte qu'elle étoit de son metier, elle devint concubine de Ptolomée I. du

‡ *Polemon. apud Athenæum lib. 13. p. 577.*

Mm 2

(A) *Une belle femme Africaine.*] Il y a bien des Auteurs qui s'accordent à faire naître Lamie dans l'Afrique. Doris, ou (a) Duris le fait: Hesychius le fait aussi: le Scholiaste (b) d'Aristophane assûre qu'elle étoit fille de Belus & de Libye. Considerez ce passage d'Euripide,

> Τὶς (c) τοὔνομα τὸ ἐπονείδιστον βροτοῖς
> Οὐκ οἶδε Λαμίας τῆς Λιβυστικῆς γένος;
> *Quis Africanæ nesciat Lamiæ genus*
> *Infame nomen & tetrum mortalibus?*

Diodore de Sicile raconte qu'Ophellas Roi de Cyrene allant trouver Agathocles qui faisoit la guerre aux Carthaginois, rencontra un (d) antre où la Reine Lamie étoit née, disoit-on. Bochart (e) s'imagine que le nom Lamia derive du mot Punique *laham*, ou *lahama*, qui signifie encore aujourdui chez les Arabes *devorer*.

(B) *A quoi les Poëtes se conformerent sur le Theatre.*] C'est sur cela qu'Horace leur donne ses bons avis.

> *Ficta (f) voluptatis causa sint proxima veris*
> *Nec quodcunque volet, poscat sibi fabula credi,*
> *Neu pransæ Lamiæ vivum puerum extrahat alvo.*

Philostrate dit que les Lamies aimoient fort (g) la chair humaine. Parmi les contes de vieille en certains païs il y en a quantité où l'on introduit des Fées, grandes mangeuses d'enfans.

(C) *C'est l'emblême de la curiosité.*] Consultez Plutarque (h), qui vous dira qu'à l'exemple de Lamie qui étoit aveugle dans sa maison, & qui quand elle vouloit sortir tiroit ses yeux d'une boite destinée à les garder, chacun de nous aplique curieusement ses regars aux defauts de son prochain, & ne se sert point de sa vuë pour conoître ses propres vices.

(D) *Philostrate les represente fort lascives.*] Il dit (i) que par un principe de lubricité elles attiroient les hommes qu'elles souhaitoient de devorer en tems & lieu, & qu'elles se plaisoient sur tout à manger les beaux garçons, quand ils étoient devenus gras à pleine peau. Il n'étoit pas trop facile, ce me semble, de s'engraisser au service de ces impudiques creatures. Philostrate devoit songer à cette difficulté. On pourroit peut-être apliquer ici l'explication que quelques-uns ont donnée à la fable de ce Diomede Roi de Thrace, qui faisoit manger à ses cavalles la chair de ses hôtes. Cela veut dire, selon quelques-uns, qu'il les contraignoit d'assouvir la lubricité de ses filles, jusques à ce qu'ils n'eussent que les os & la peau. *Diomedes (k) Thraciæ Rex cùm aliquot haberet filias salacissimas, cogebat hospites ut earum libidinem satiarent; dictus ob id equas humanis carnibus pascere: equa enim & mulier solæ animalium appetunt marem etiam prægnantes, unde equiendi vocabulum, ut ait Aristoteles (l), trahitur maledicto in fœminas procaces: comedunt verò carnes humanas, cùm viros exsugunt, & coïtu emaciatos ad tabem perducunt; ut rectè Solomon (m) à mulierum consuetudine revocet adolescentes, ne frustrà gemere incipiant, posteaquàm carnes suas consumpserint.*

(E) *Si le poisson* LAMIA.] Il est d'une grandeur énorme, & d'une voracité prodigieuse. On lui a trouvé quelquefois au ventre un corps d'homme tout entier (n). Voyez la remarque suivante à l'endroit où je censure Calepin.

(F) *Les fautes de Mr. Moreri ne sont pas considerables.*] I. Phavorin qui est un Auteur * moderne ne devoit pas être cité. II. Encore moins le devoit-il être avant Suidas. III. Au lieu de dire que les anciens ont donné aux Lamies le nom de *Lares*, il faloit dire de *Larves*. IV. Il ne faloit point citer Rhodiginus, mais Philostrate d'où il a tiré (o) tout ce qu'il dit des Lamies. V. En tout cas il faloit citer son 29. livre, & non pas le 49. car ses leçons antiques ne contiennent que 30. livres. VI. Il ne faloit point citer Pline, puis qu'il n'a rien dit du poisson qu'il apelle (p) Lamia, & neanmoins Mr. Moreri avoit besoin d'un Auteur, qui eût consideré les Lamies *comme des poissons extraordinaires.* Cela me fait souvenir d'une fausse citation que j'ai observée dans Calepin: on y cite Pline *lib. 29. cap. 24.* immediatement après ces paroles, *Lamia item piscis est (unde & Lamiarum strigum nomen, quod ut Lamiæ sint voracissimæ, ἀπὸ λαιμὸς guttur) tanto oris rictu tantaque voracitatis ut & loricatum hominem devorasse compertus sit. Itaque de hoc intelligunt qui Jonam deglutierit.* Pline ne dit rien de tout cela en nulle façon, & en tout cas il faloit citer le livre 9. & non pas le 29.

(a) *Dans Suidas in voce Λάμια.*

(b) *In pacem.*

(c) *Euripides apud Bochart. Geograph. sacr. lib. 1. cap. 33.*

(d) Ἄντρον εὐμεγέθες, κιττῷ καὶ σμίλακι συνηρεφὲς, ἐν ᾧ μυθεύουσι γεγονέναι βασίλισσαν Λαμίαν. Vastum antrum hedera & taxo consitum, in quo Reginam Lamiam natam esse fabulantur. *Diod. Sicul. l. 20. apud Bochart. ibid.*

(e) *Ibid.*

(f) *Horat. de arte poët.*

(g) Σαρκῶν καὶ μάλιστα ἀνθρωπείων ἐρᾶν. Carnes appetere humanas imprimis. *Philostrat. in vita Apollon. lib. 4.*

(h) *Plut. de curiositate, init. p. m. 515. 516.*

(i) *Ubi supra.*

(k) *Balthasar Bonifacius Historia ludicra lib. 5. c. 2.*

(l) *Arist. de gener. animal. l. 4. c. 5. Idem Hist. animal. l. 6. c. 18.*

(m) *Prov. 5. v. 11.*

(n) *Voyez Jo. Raius, Historia piscium.*

* *Il fit imprimer son Dictionaire l'an 1523.*

(o) *C'est ce que Lloyd & Hofman paroissent avoir ignoré.*

(p) *Le Pere Hardouin* in hunc locum Plinii lib. 9. cap. 24. *croit que c'est une espece de raye.*

du nom Roi d'Egypte : mais avant cela elle s'etoit renduë fameuſe dans les fonctions de fille de joye*. Elle fut priſe avec pluſieurs de ſes compagnes †, dans la bataille navale que Demetrius Poliorcetes gagna ſur ce Prince auprès de l'Ile de Chypre. Ayant été amenée à Demetrius elle lui parut ſi aimable, quoi qu'elle commençat (*A*) à être ſur le retour, qu'elle fut depuis la plus cherie de ſes Maîtreſſes. C'eſt pourquoi on diſoit qu'il étoit aimé des autres, mais qu'il aimoit celle-là. Il eut à eſſuyer quelques (*B*) railleries ſur ce ſujet. Il la combla de tant de biens, qu'elle ſe vit en état de (*C*) faire de grandes depenſes. Elle excelloit

(*A*) *Quoi qu'elle commençât à être ſur le retour.*] J'aurois employé des termes plus propres à la repreſenter vieille, ſi je n'euſſe conſulté que Plutarque; mais ayant lu dans Athenée (*a*) qu'elle eut de Demetrius une fille, j'ai cru qu'il faloit adoucir les expreſſions. Voici ce que dit Plutarque. (*b*) Τότε γοῦν ἤδη λήγουσα τῆς ὥρας, καὶ πολὺ νεώτερον ἑαυτῆς λαβοῦσα τὸν Δημήτριον, ἐκράτησε τῇ χάριτι καὶ κατέσχεν· ὥστε ἐκείνης εἶναι μόνης ἐραστὴν τῶν δ' ἄλλων γυναικῶν ἐρώμενον. *Tunc verò etiam exoleſcente forma multo ſe minorem pellexit Demetrium, adeoque lepore devinxit & cepit eum, ut ab aliis mulieribus amaretur, unius illius eſſet amator.* Je raporterai cideſſous (*c*) un autre paſſage qui n'eſt pas moins fort. On dit ordinairement que dans les familles l'amitié deſcend beaucoup plus qu'elle ne monte : les peres aiment beaucoup plus leurs enfans, que les enfans n'aiment leurs peres. On peut dire la même choſe de l'amour des hommes pour les femmes; ils ſont ordinairement plus âgez que celles qu'ils aiment. Mais cette regle ſouffre beaucoup d'exceptions : elle en ſouffre même dans les familles royales; temoin le Dauphin amoureux d'une vieille veuve, ſous le regne de François I. J'en parle dans l'article de Diane de Poitiers. Nous voyons ici un jeune Roi qui ſe laiſſe captiver par une femme beaucoup plus âgée que lui. Il ne s'en faut pas tant étonner; car de vieilles Courtiſanes avec quelques reſtes de beauté, ſoutenuës de leur routine & de leurs fineſſes, peuvent mener loin un jeune homme. Quoi qu'il en ſoit, ſi Demetrius trouva de grans charmes dans Lamie la premiere fois qu'il la vit, il ne lui en trouva pas moins dans les privautez qu'ils eurent enſemble. (*d*) Φησὶ δὲ τὴν Λαμίαν τὸν βασιλέα εὐμελῶς κελητίσαι ὑπερεπαινεθῆναι δ'. *Idem ait Demetrium ab incubante Lamia concinne ſuaviterque ſubagitatum fuiſſe, & idcirco eam laudaſſe.* Ce n'étoit point ſeulement l'agilité qui la faiſoit trouver ſi charmante à Demetrius; elle lui donnoit des morſures (*e*) amoureuſes, qui aparemment plaiſoient à ce Prince, autant que ſa paſſion pour cette femme deplaiſoit à ſes amis. Ils ne s'en pouvoient cacher, car lors que ſes Ambaſſadeurs eurent vu les cicatrices que Lyſimachus leur montroit & ſur ſes cuiſſes & ſur ſes bras, ils lui repondirent que le Roi leur maître en avoit auſſi ſur le cou, qui étoient l'effet des morſures de la furieuſe bête Lamia. Il faut ſavoir que Lyſimachus s'étoit batu contre un Lion, & qu'il leur montroit les marques des playes qu'il avoit reçuës dans ce combat, Les termes de l'original ont plus de grace que le precis que j'en donne. (*f*) Ἀφίκοντο γοῦν τινες παρ' αὐτοῦ κατὰ πρεσβείαν πρὸς Λυσίμαχον, οἷς ἐκεῖνος ἄγων σχολὴν ἐπέδειξεν ἔν τε τοῖς μηροῖς καὶ τοῖς βραχίοσιν ὠτειλὰς βαθείας ὀνύχων λεοντείων. καὶ διηγεῖτο τὴν γενομένην αὐτῷ μάχην πρὸς τὸ θηρίον, ὑπὸ Ἀλεξάνδρου συγκαθειρχθέντι τοῦ βασιλέως. οἱ δὲ, γελῶντες ἔφασαν, καὶ τὸν αὐτῶν βασιλέα δεινοῦ θηρίου δήγματα φέρειν ἐν τῷ τραχήλῳ, Λαμίας. *Venerunt ad Lyſimachum aliqui ab Demetrio legati, quibus ille per otium altas in cruribus & brachiis ſuis leoninorum unguium cicatrices oſtendit, expoſuitque ſuam cum leone pugnam, quam ab Alexandro rege cum illo concluſus conſeruerat. Illi in riſum effuſi ſuum quoque regem prædicaverunt immanis feræ in collo ferre morſus Lamiæ.*

(*B*) *Il eut à eſſuyer quelques railleries.*] On s'étonna (*g*) de voir que Demetrius qui s'étoit d'abord degouté de Phila ſa femme, à cauſe qu'elle commençoit à decliner, ſe fût tellement aſſujetti à Lamie qui étoit dejà en decadence. Il demanda un jour à Demo (*h*) ce qu'elle penſoit de Lamie, qui joüoit de la flute pendant un repas. *C'eſt une vieille*, repondit Demo. Quand on eut porté le deſſert, *Voyez vous*, dit-il à Demo, *combien de choſes Lamie m'envoye. Ma mere*, repondit Demo, *vous en enverra bien davantage, ſi vous voulez auſſi coucher avec* (*i*) *elle.* Il ſe gliſſa une forte hainè entre Lyſimachus & Demetrius, & cela fut cauſe que Lyſimachus fit des railleries ſanglantes ſur l'attachement de Demetrius pour Lamie. Voilà, diſoit-il, la premiere Courtiſane que j'aye vu ſortir du theatre. Demetrius repondit, je veux qu'il ſache que ma Putain eſt plus honnête que ſa Penelope (*k*). Jaques Amiot n'a pas entendu ceci; il fait dire à Lyſimachus, *Je n'avois juſqu'à maintenant jamais vu qu'une putain joüât en tragedie.* Les paroles de Plutarque ne ſignifient point cela. Λυσίμαχος λοιδορῶν εἰς τὸν ἔρωτα τῆς Λαμίας ἔλεγε νῦν πρῶτον ἑωρακέναι πόρνην προερχομένην ἐκ τραγικῆς σκηνῆς. *Lyſimachus inſectans eum ob Lamiæ amores, dictitabat nunc primum ſcortum ſe ex tragica prodiens* (*l*) *ſcena vidiſſe.* La meilleure verſion du monde n'éclairciroit pas cette penſée de Lyſimachus, ſi l'on ignoroit une choſe raportée par Athenée (*m*); c'eſt que Demetrius avoit dit que la Cour de Lyſimachus reſſembloit à un theatre comique, il n'en ſort que des gens dont le nom eſt de deux ſyllabes. C'eſt ainſi qu'il ſe moquoit d'un Bithes, d'un Paris, & de quelques autres dont le nom n'étoit pas plus long, & qui étoient les principaux Favoris de Lyſimachus. Quand Lyſimachus eut ſu cette raillerie, il ſe contenta de repondre, qu'il n'avoit jamais vu chez ſoi de putain qui fût ſortie du theatre tragique. Il faiſoit alluſion (*n*) à Lamie qui étoit une joüeuſe de flute, & par conſequent d'un metier que l'on exerçoit dans la repreſentation des tragedies.

(*C*) *Qu'elle ſe vit en état de faire de grandes depenſes.*] C'eſt l'ordinaire que les Maîtreſſes des

* Ἐν δὲ ταύταις ἡ περιβόητος ἦν Λάμια, τὴν μὲν ἀρχὴν σπουδασθεῖσα διὰ τὴν τέχνην, (ἐδόκει γὰρ αὐλεῖν οὐκ εὐκαταφρονήτως) ὕστερον δὲ καὶ τοῖς ἐρωτικοῖς λαμπρὰ γενομένη. *In his nobilis illa fuit Lamia, quæ initio propter artem fuit in pretio habita. Siquidem ſcienter tibia canebat. Poſt extitit commercio meretricio celebris.* Plutarch. in Demetrio, p. 895. E.

† Id. ibid.

(*a*) Δημήτριος δ' ὁ Πολιορκητὴς οὐ δεύτερος Λαμίας τῆς αὐλητρίδος, ἐξ ἧς ἔσχε καὶ θυγατέρα Φίλαν. *Demetrius Poliorcetes (& non pas Phalereus, comme il y a dans la verſion d'Athenée) Lamiam tibicinem amavit perditiſſime, ex eaque gnatam Philam ſuſcepit.* Athen. lib. 13. p. 577.

(*b*) Plut. in Demetr. p. 895. F.

(*c*) Dans la remarque B.

(*d*) Machon, apud Athen. ubi ſupra.

(*e*) Voyez les remarques de l'article Flora la Courtiſane p. 1163.

(*f*) Plut. in Demetr. p. 901.

(*g*) Ἦν δὲ θαυμαστὸν ὅτι τῆς Φίλας ἐν ἀρχῇ τὸ μὴ καθ' ἡλικίαν δυσχεραίνων, ἡττᾶτο τῆς Λαμίας, καὶ τοσοῦτον ἤρα χρόνον ἤδη παρηκμακυίας. *Mirum fuit eum qui Philæ deflorescente ætate offenſus fuerat initio, ſuccubuiſſe Lamiæ, & tandiu jam vergentem annis dilexiſſe.* Plutarch. in Demetrio pag. 901. C.

(*h*) *C'étoit une Courtiſane qui avoit ſervi de concubine à Antigonus pere de Demetrius, & qui fut en ſuite aimée de Demetrius.* Athen. lib. 13. p. 578. *Plutarque dit qu'elle fut ſurnommée Mania; mais Athenée* ibid. *parle de Demo & de Mania comme de deux Courtiſanes.*

(*i*) *Plut. ibid.*

(*k*) Σωφρονεστέραν εἶναι τὴν ἑαυτοῦ πόρνην τῆς ἐκείνου Πηνελόπης. *Caſtius jactavit illius Penelope ſuum eſſe ſcortum.* Ibid. pag. 900. D.

(*l*) *Il y a* prodeuntem *dans la verſion de Plutarque, ce qui eſt ou un ſolecisme, ou une fauſſeté.* (*m*) *Athen. l.* 14. p. 61[illegible]

(*n*) Τὴν αὐλητρίδα Λαμίαν λέγων. Innuens Lamiam tibicinam. *Id. i*[illegible]

excelloit (*D*) en bons mots & en reparties; & comme les Atheniens poussérent la flaterie à l'égard de Demetrius jusqu'aux impietez les plus folles, ils dresserent un (*E*) Temple à cette concubine sous le nom de VENUS LAMIE, quoi que dans une certaine rencontre ils eussent eu beaucoup de chagrin de voir leur argent (*F*) destiné à cette femme. Les Thebains * commirent la même impieté Le conte qui se lit dans Athenée concernant Demetrius & Lamie, est d'une telle nature que le papier (*G*) ne le peut souffrir en François. Je ne sai si Elien (*H*) a raporté exactement ce qu'il dit de ces deux personnes. Plutarque

* *Polemon. apud Athen. lib. 6. p. 253.*

des Rois se plaisent à immortaliser leur nom par des bâtimens superbes. Lamie fut de cette humeur; elle fit bâtir dans Sicyone un très-beau portique, dont il y eut un Auteur (*a*) qui publia une description. Le festin qu'elle donna un jour à Demetrius fut d'une grande magnificence. Il y eut un (*b*) livre sur ce sujet. (*c*) Χωρὶς δὲ τούτων αὐτὴ καθ' ἑαυτὴν ἡ Λαμία τῷ βασιλεῖ παρασκευάζουσα δεῖπνον, ἠργυρολόγησε πολλούς. καὶ τὸ δεῖπνον οὕτως ἴσχυσε τῇ δόξῃ διὰ τὴν πολυτέλειαν, ὥστε ὑπὸ Λυγκέως, τοῦ Σαμίου συγγεγράφθαι. δι' ὃ καὶ τῶν κωμικῶν τις οὐ φαύλως τὴν Λαμίαν Ἑλέπολιν ἀληθῶς προσεῖπε. *Præter hæc ipsa seorsum Lamia cœnam regi parans, à multis pecuniam conciliavit, atque ob immensos sumptus usque adeo fuit illa celebrata cœna, ut eam Lynceus Samius mandaverit literis. Quemobrem Lamiam comicus quidam apposite veram Helepolim vocavit.* Plutarque venoit de parler des grandes sommes que Demetrius (*d*) avoit obligé les Atheniens à donner à Lamia; & il ajoûte que cette femme de son côté, & outre cela, se fit donner de l'argent par plusieurs personnes, pour le festin qu'elle preparoit à Demetrius.

(*a*) *Il s'apelloit Polemon. Voyez Athenée lib. 13. pag. 577.*

(*b*) *Composé par un Auteur nommé Lynceus. Voyez Athenée au commencement du 4. livre.*

(*c*) *Plutarch. in Demetrio pag. 901.*

(*d*) *Voyez la remarque E.*

(D) *Elle excelloit en bons mots & en reparties.*] C'est Athenée qui le temoigne. Ἦν δὲ, dit-il (*e*), Λαμία σφόδρα εὐθικτος καὶ ἀστεία πρὸς τὰς ἀποκρίσεις. *Fuit quidem certe Lamia dicteriis salsa & acuta, prorsusque in respondendo Atheniensis.*

(*e*) *Athen. lib. 13. pag. 577.*

(E) *Ils dresserent un temple à cette concubine.*] Ils en dresserent un autre à Leæna Concubine du même Demetrius (*f*), & ils firent le même honneur aux Favoris de ce Prince. Les autels, & les libations, & les cantiques n'y manquerent point. Demetrius en fut si surpris, qu'il dît hautement qu'il n'y avoit alors dans Athenes aucun bourgeois qui eût du courage. Sa pensée a été miserablement defigurée par le Traducteur d'Athenée: il lui fait dire que jamais il n'y auroit dans les Enfers un Athenien de grand cœur: *Admirante ipso Demetrio quæ tum fierent, palamque dicente apud inferos nullum unquam futurum magni excelsique animi civem Atheniensem.* Une lettre (*g*) mise à la place de deux autres, a causé le prodigieux changement de cette pensée. Voici le Grec d'Athenée. Ὥστε καὶ αὐτὸν τὸν Δημήτριον θαυμάζειν ἐπὶ τοῖς γινομένοις, καὶ λέγειν ὅτι οὐδεὶς ἐπ' αὐτοῦ Ἀθηναίων γέγονε μέγας καὶ ἁδρὸς τὴν ψυχήν. Cette reflexion de Demetrius me fait souvenir d'une exclamation de Tibere (*h*). *Memoriæ proditur Tiberium, quotiens curia egrederetur, Græcis verbis in hunc modum eloqui solitum*, ô homines ad servitutem paratos! *scilicet etiam illum, qui libertatem publicam nollet, tam projectæ servientium patientiæ tædebat.*

(*f*) *Idem lib. 6. cap. 14. p. 253.*

(*g*) Ἐπ' ᾅδου, in inferis, *pour* ἐπ' αὐτοῦ, sua ætate.

(*h*) *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 65.*

(F) *De voir leur argent destiné à cette femme.*] Entre plusieurs violences que ceux d'Athenes eurent à souffrir de Demetrius, rien ne les fâcha davantage, que l'ordre qu'il leur donna de lui compter incessamment deux cens cinquante talens. Il en fit faire la levée avec beaucoup de rigueur & de precipitation, & lors que l'argent fut prêt il leur commanda de le remettre à Lamie, & aux autres Courtisanes qu'elle avoit à sa suite, c'est dit-il, pour leur savon. Ces paroles & cet usage firent plus de peine aux Atheniens, que la perte de leur argent. (*i*) Ἰδὼν ἠθροισμένον τὸ ἀργύριον, ἐκέλευσε Λαμίᾳ καὶ ταῖς περὶ αὐτὴν ἑταίραις εἰς σμῆγμα δοθῆναι. ἡ γὰρ αἰσχύνη, τῆς ζημίας, καὶ τὸ ῥῆμα τοῦ πράγματος μᾶλλον ἠνώχλησε τοὺς ἀνθρώπους. *Ubi coactum argentum vidit, Lamiæ jussit id, cæterisque meretricibus quæ circa eam erant, ad smegma præberi. Pupugit enim cives pudor magis quàm jactura, & verba, quibus est usus, quam exactio.* On se serviroit aujourd'hui du terme de *paraguante*, ou *d'épingles de la Reine*, plûtôt que du terme de savon (*k*). Voyez la marge.

(*i*) *Plut. in Demetrio. p. 901. A.*

(*k*) *On trouve dans le Plutarque d'Amiot cette note marginale:* Et quand aux Lamies, tout le savon & toute l'eau du monde ne sauroient nettoyer ni laver ceux qui ont donné les talens familiers exigez sur les peuples, pour avoir les terres & Seigneuries tesmoins de l'impudicité de telles putains, pestes execrables des Estats publics, & l'oprobre éternelle de ceux qui s'y sont amusez, & vrais engins à crocheter les coffres des grands & des petits.

(G) *Le papier ne le peut souffrir en François.*] Jugez en par ce Latin. (*l*) *De Lamia rursum Machon hæc scribit, Demetrium aliquando inter pocula, varia genera unguentorum ostentantem Lamiæ tibicinæ, ut illa non ita jucundè olere dixit, non nihil commotum & tanquam vellicatum, quòd improbans omnia petulantiùs illuderet, innuisse ut Nardinum quoddam afferretur, & cùm pudendum manu confricuisset, ac digitis contrectasset, dixisse, hoc Lamia olfacito, quantum à reliquis distet, cognosces: illam verò subridentem respondisse, atqui, ô miser, omnium longè putidissimum hoc esse mihi videtur: regemque mox subiecisse, è regia tamen glande per Jovem est, ô Lamia.*

(*l*) *Athen. lib. 13. pag. 577.*

(H) *Si Elien a raporté exactement.*] Demetrius, dit-il (*m*), qui regnoit sur tant de peuples, alloit souvent avec ses armes, & le diadême sur la tête chez la Courtisane Lamie. Il se seroit fort deshonoré s'il l'avoit mandée, mais il alloit la trouver chez elle avec un grand soin. Je fais moins de cas de ce Prince que de Theodore le flûteur, qui rejetta les prieres que Lamie lui fit de la venir voir. Voilà l'historiette de cet Auteur. Elle m'est suspecte, car Demetrius ne vit point Lamie avant qu'on la lui eût presentée, après la bataille navale qu'il gagna sur le Roi d'Egypte. Lamie ne faisoit plus le metier de fille de joye, elle apartenoit à un Roi. Si on dit que depuis même qu'elle apartint à Demetrius elle eut sa maison à part, & qu'ainsi il est très-possible qu'on ait vu aller chez elle Demetrius, je repons qu'il n'y seroit pas allé comme chez une Courtisane publique, mais comme chez une Maîtresse dont il auroit cru être le seul qui jouît, & à qui il auroit donné les moyens d'être logée magnifiquement. Sur ce pied-là les censures d'Elien sont nulles; car dès qu'un Prince s'est engagé dans le crime du concubinage public, c'est la même chose soit qu'il aille chez sa Maîtresse, soit qu'il la fasse venir chez lui: & il est

(*m*) *Ælian. var. Histor. lib. 12. cap. 17.*

que raporte la maniere (*I*) dont Lamie critiqua un jugement rendu sur des matieres d'amour. Ce que j'ai dit contre Antoine de Guevarra à l'occasion de Laïs, je le repete à l'occasion de Lamie. Il a debité autant de mensonges sur l'une que sur l'autre. Brantome (*K*) s'y est laissé attraper. Comme Mr. Moreri n'a donné que trois lignes, je n'ai pas beaucoup (*L*) de fautes de commission à lui reprocher. Je suis surpris d'un doute (*M*) de Mr. Menage.

LAMPONIANO (André) fut l'un des trois domestiques de Galeas Sforce, Duc de Milan, qui conspirerent contre ce Prince, & qui lui ôterent la vie dans l'Eglise de Saint Etienne le 26. de Decembre 1476. Ce fut Lamponiano qui lui donna les deux premiers coups. Il faisoit semblant d'écarter la foule, & d'avoir des lettres à presenter à ce Duc. Il etoit fâché contre lui (*A*) pour un procés, où il n'avoit pu faire intervenir les offices de ce Prince contre sa partie. Ses deux complices étoient Charles Visconti, & Jerôme Olgiati. Ce dernier fut engagé à ce noir complot, par la gloire qu'un (*B*) Maître d'Ecole, ennemi

(*e*) *Menag. in Diogen. Laërt. lib. 5. n. 76. pag. 221.*

est même plus scandaleux de la voir logée dans son Palais, que de lui voir un logis à part. Je suis fort persuadé que Lamie logeoit chez Demetrius, & qu'en tout cas Demetrius n'alloit point la voir sur le pied d'une Courtisane qui ouvroit sa porte à tout venant. C'est neanmoins la suposition d'Elien: c'est sur cela qu'il apuye la morale de son chapitre.

(*I*) *Lamie critiqua un jugement.*] Voici le fait. Thonis Courtisane Egyptienne avoit demandé une grosse somme à un jeune homme qui l'aimoit: là-dessus le marché rompit; l'amant se retira sans rien faire. Il lui sembla la nuit en dormant qu'il jouissoit de cette femme, cela le gueri de sa passion. Thonis ayant su tout ce mystere pretendit que le jeune homme la devoit payer, & l'assigna devant les Juges. Bocchoris condamna le defendeur à mettre dans une bourse l'argent qu'on lui avoit demandé, & à la remuer de part & d'autre, & de telle maniere que l'ombre en tombât sur Thonis. Ce Juge marquoit par là que l'opinion n'est qu'une ombre de la verité, & que cette jouissance en songe n'étoit qu'une ombre de la veritable jouïssance. Lamie juge competent en ces matieres dît un jour que ce jugement étoit inique, parce que l'ombre de la bourse n'avoit point gueri la Courtisane de l'envie qu'elle avoit de posseder cet argent, au lieu que le songe avoit gueri la passion de ce jeune homme (*a*).

(*a*) *Ex Plutarcho in Demetrio p. 901.*

(*K*) *Brantome s'y est laissé attraper.*] Il (*b*) debite quelques maximes comme si elles étoient de Lamie, & ce ne sont que des fictions de Guevarra (*c*). *S'il faut prendre avis pour ce sujet*, dit-il, *d'une Courtisane qui a été des plus fameuses du tems passé, & grande Clergesse en son metier, qui étoit Lamia (faire le peut-on) qui disoit* &c.

(*b*) *Memoires des Dames galantes to. 2. sur la fin.*

(*c*) *Epitres dorées liv. 1. pag. m. 260. & suiv.*

(*L*) *Comme Mr. Moreri . . . je n'ai pas beaucoup.*] I. Cette expression, *les Thebains lui consacrerent le Temple de Venus Lamie*, est trompeuse: elle porte à croire que les Thebains avoient un temple de Venus Lamie, lequel ils consacrerent à la Maîtresse de Demetrius. Il faloit donc dire pour ôter les équivoques, que les Thebains bâtirent un temple en l'honneur de cette Maîtresse, & qu'ils le nommerent le temple de Venus Lamie. II. Il n'est pas vrai que Plutarque fasse mention de cela. C'étoit Athenée qu'il faloit citer. Charles Etienne (*d*) a prêté à Mr. Moreri cette fausse citation.

(*d*) *Lloyd lui a ôté la citation de Plutarque. Hofman a fait la même chose.*

(*M*) *Je suis surpris d'un doute de Mr. Menage.*] Il ne sait si la Courtisane Lamie est la même Dame Athenienne que Demetrius Phalereus entretenoit. (*e*) *An eadem est ac illa nobilis femina quam amabat Phalereus?* Il la nomme noble en vertu de ces paroles de Diogene Laërce; Ἀλλὰ ἀστῇ καὶ εὐγενεῖ συνῴκει Λαμείᾳ τῇ ἐρωμένῃ. *Verum urbana ac nobili amica Lamia utebatur quam amabat.* En ponctuant ainsi, on doit nier sans la moindre repugnance que Lamie Maîtresse de Demetrius Poliorcetes ait été aimée de Demetrius Phalereus, car la Maîtresse de Demetrius Poliorcetes n'étoit qu'une joueuse de flûte, & par consequent elle n'étoit point de famille noble. Monsieur Menage a eu raison de censurer Dalechamp, qui a traduit ces mots d'Athenée, Δημήτριος δ' ὁ Πολιορκητὴς οὐ δαιμονίως ἤρα Λαμίας τῆς αὐλητρίδος, par *Demetrius Phalerus Lamiam tibicinem amavit perditissime*; mais il devoit aussi censurer Aldobrandin, qui a dit (*f*) que les Thebains par complaisance pour Demetrius Phalereus, bâtirent un temple de Venus Lamia, afin d'honorer la memoire de sa Maîtresse Lamie. Aldobrandin cite Cœlius Rhodiginus *lib.* 29. *cap.* 5. Il y a 3. choses à reprendre là-dedans. 1. ce ne fut point par complaisance pour Demetrius Phalereus, mais pour Demetrius Poliorcetes que les Thebains bâtirent ce temple. 2. Il faloit citer Athenée, & non pas Cœlius Rhodiginus. 3. Il faloit dire que les Atheniens eurent la même complaisance que les Thebains.

(*f*) Thebanos autem Demetrio blandientes, Veneris Lamiæ templum excitavisse, ut Lamiæ ab eo amatæ memoriam colerent, scribit Cœlius Rhodig. lib. 29. cap. 5. *Aldobrandin. in Diogen. Laërtium lib. 5. n.* 76. Il ne peut entendre que Demetrius Phalereus dont il venoit de parler.

(*A*) *Il étoit fâché contre lui pour un procés.*] Voici l'état de l'affaire selon Paul Jove. *Ad* (*g*) *audendum immane usque adeo & periculosum facinus vehementer incitabat illata sibi injuria à Castellioneo Comensium antistite, à quo sacri latifundii possessione contra jus interrupta locatione, se perinique spoliatum querebatur. Totum autem ejus injuriæ odiique venenum vertebat in principem, qui à se suppliciter deprecante eam contumeliam, sæpe rogatus adversarium in extrahenda lite præpotentem, neque avertere, neque mollire voluisset.* Cela me fait souvenir de Philippe Roi de Macedoine, qui fut tué par un (*h*) homme qui n'avoit pu obtenir de lui la vengeance qu'il lui avoit dêmandée d'un sanglant (*i*) affront. Il ne songea plus à se vanger de l'auteur de cet affront, mais du Prince qui ne lui en faisoit pas justice (*k*).

(*g*) *Paulus Jovius in elogio Galeacii Sfortiæ, pag. m.* 244.

(*h*) *Nomme Pausanias.*

(*i*) Pausaniam Attalus mero onustum nefariis conviviarum ludibriis exposuerat. *Freinshem. Supplem. in Quint. Curt. l. 1. c. 9.*

(*k*) Adolescens ... odium ab auctore injuriæ in negligentem ejus vindicem convertit. *Id. ibid.*

(*B*) *Par la gloire qu'un Maître d'Ecole ennemi du Duc.*] Il s'apelloit Cola Montanus, & avoit été Precepteur de Galeas Sforce, qui con-

nemi du Duc, lui faisoit voir dans le meurtre d'un tyran. Quant à Charles Visconti, deux raisons puissantes (C) l'y engagerent. Lamponiano se voulant sauver au travers des femmes fut tué par un More. Son cadavre (D) mordant la poussiere fut * livré à la populace, qui en fit son jouët pendant quelque tems †. Pierre Crinitus a fait (E) des vers à la louange de cet assassin. On dit que ce Duc de Milan avoit de belles qualitez ‡, & qu'il gouvernoit en bon Prince, sans autre defaut notable qu'une extrême impudicité; qu'il lui étoit d'autant plus facile de satisfaire, que les Dames de sa (F) Cour faisoient gloire de leurs galanteries.

* Lamponianus insultantis plebis & puerorum turbæ ad ludibrium concessus, injecto laqueo per cunctas urbis regiones raptatus est. Jovius ubi infra.

† Tiré de Paul Jove in elogio Galeacii Sfortiæ.

‡ Jovius ibid.

LANDO

conservant plus qu'il n'eût été necessaire le souvenir des coups de foüet qu'il avoit reçus de son Pedagogue, lui fit donner un jour publiquement les étrivieres sur les fesses nuës. *Hic* (a) *Cola quondam Galeacii pædagogus dirum in principem odium conceperat impotenti ejus contumelia percitus, quòd ille puerilium verberum nimis memor, postquam adolevit, imperiumque suscepit, ipsi Colæ tanquam inmiti subagrestique præceptori, acceptas olim plagas nudatis clunibus loro palam rependi jussisset.* Cola indigné de cet affront piqua d'un ardent desir de gloire le jeune Olgiati, d'une gloire, dis-je, à aquerir en redonnant à sa patrie la liberté par le meurtre du Tyran: il lui releva jusqu'aux nuës le merite de Brutus & de Cassius. En un mot ce fut lui (b) qui par ses furieuses exhortations fit concevoir & executer cet attentat. *Olgiatum* (c) *penè imberbem, levissimumque adolescentem inani spe parandæ gloriæ inflaverat Cola Montanus litterarii ludi magister; si occiso tyranno patriam in libertatem assereret; sæpe Cassios & Brutos in scholæ magnis extollens laudibus, qui gloria dućti pulcherrimi facti consilium olim suscepissent.* Tant il est vrai qu'une mauvaise leçon est capable de faire du mal, & que les Princes mêmes doivent tâcher de ne se point faire de petits ennemis. Il y en a peu de tels. Cola (d) ayant été pris quelque tems après, tomba au pouvoir de Laurent de Medicis qui le fit pendre. Le courage qu'il avoit inspiré à Olgiati par l'esperance d'une renommée éternelle, ne se dementit point à la vuë du dernier suplice. Olgiati & son camarade eurent le tems de se sauver, à la faveur de la confusion que l'assassinat du Duc causa dans l'Eglise: mais comme il n'y avoit personne qui osât leur donner retraite, ils furent pris deux jours après. Leur suplice fut proportionné à leur crime, & voici la fermeté d'Olgiati. *Olgiatus* (e) *ipse mirum visu auditúque vesana constantia obstinatum animum in conspectu carnificis gerens, seseque in ipsa morte confirmans hæc contumaci ore protulit verba; Collige te Hieronyme, stabit vetus memoria facti; mors quidem erit acerba, sed tormentum breve, atque ejus fama perpetua.*

(a) Jovius ubi supra p. 245.

(b) Hujus Colæ diris cohortationibus conjurationem inchoatam ad exitumque perductam fuisse, Olgiatus ipse ex quæstione perscripsit. Id. ibid.

(c) Idem pag. 244.

(d) Idem p. 247.

(e) Idem p. 246.

(C) *Deux raisons puissantes l'y engagerent.*] En 1. lieu il étoit fâché de voir que les Sforces eussent usurpé la domination, au prejudice de sa famille. 2. Il avoit une sœur que Galeas avoit debauchée, & dont il avoit fait part à un beau jeune homme son mignon. *Germanæ sororis probro quam Galeacius adamaret, atque subigeret, permovebatur: tanto indignantius quod eam decoro adolescenti, qui ætatis florem principi fruendum dedisset, conciliasse & communicasse suspicaretur.* Ce (f) Prince passoit pour si impudique, qu'on parloit non seulement de ses amours, mais aussi de ses maquerelages. Nous avons ici un exemple de la docilité feminine: la sœur de François Visconti non contente de gratifier de l'usage de son corps le Duc de Milan, se prêtoit aussi à ses Bardaches quand il le vouloit. Aparemment elle n'avoit pas beaucoup de peine à donner cette marque de complaisance à ce Duc, puis que c'étoit en faveur d'un beau jeune homme.

(f) Principem enim in amore improbum atque adeo impudentem plerique vel falso existimabant, ut alienæ libidini lenocinii obsequium lubens præbere crederetur. Id. p. 244.

(D) *Son cadavre mordant la poussiere.*] J'ai pu me servir de cette phrase au sens literal, puis que Paul Jove s'exprime ainsi. *Ipsius* (g) *Lamponiani cadaver solum lingua & dentibus commordens jacebat.*

(g) Ubi supra pag. 246.

(E) *Pierre Crinitus a fait des vers à la loüange de cet assassin.*] Ils sont au 2. livre (h) de ses poësies, & ont pour titre *de virtute Joannis Andreæ Lamponiani Tyrannicidæ.* En voici les 6. premiers.

(h) Pag. m. 833.

Parabat olim sacra Bruti manibus
Antiqua virtus Italum.
Ac forte lectam dum rependit hostiam
Marti dicatam vindici,
Frontem retorsit illico ad acres Insubres,
Mirata fortem dexteram.

Il ne faut pas s'étonner que Pierre Crinitus ait loüé cet assassin, car nous voyons une hymne (i) à la loüange de (k) Balthazar Gerard, parmi les poësies sacrées de Levinus Torrentius Evêque d'Anvers. On y trouve entre autres éloges;

(i) Hymnus in laudem Baltasaris Gerardi fortissimi tyrannicidæ.

(k) Il tua le Prince d'Orange l'an 1584.

Morte inferendus cælicolum choris
Æterno ab omni labe puram
Reddis ovans animam parenti.

(F) *Les Dames de sa Cour faisoient gloire de leurs galanteries.*] La description que Paul Jove nous a donnée de la corruption des femmes de ce païs-là est horrible. Elles regardoient la chasteté comme un obstacle à la politesse: elles croyoient que s'attacher à cette vertu, c'étoit ne savoir pas vivre, c'étoit retenir l'air sauvage d'une campagnarde. Enfin elles ne croyoient pas que coucher avec un Prince fût une action opposée à l'honnêteté; elles pretendoient que le moyen de relever la condition de leurs maris par dessus les autres, étoit de leur faire porter des cornes d'or. Galeas qui étoit bel homme, jeune, vigoureux & impudique de temperament trouvoit là son compte. Les paroles de Paul Jove surpassent infiniment les miennes, c'est pourquoi je les mets ici. *His* (l) *artibus quum boni, splendidissimique principis nomen tueretur, premebant ejus famam intemperantes vagæque libidines. Nam ita tum erat ex multo otio luxuriantis seculi conditio; in ipsis præcipuè nobilioribus matronis, ut totum pudicitiæ*

(l) Jovius ubi supra p. 243.

LANDO (Hortensio) Medecin nâtif de Milan, vivoit au XVI. siecle. Il est Auteur de plusieurs Ouvrages; & il se plaisoit à les publier sous de faux noms. On le croit Auteur d'un Dialogue publié sous le nom de *Philalethes*, contre la memoire d'Erasme. Cette (*Z*) conjecture me paroît très-bien fondée.

LANGIUS (Paul) Moine Allemand, ne seroit guere conu par la Chronique qu'il composa, s'il n'y eût inseré * des plaintes contre la mauvaise vie des Ecclesiastiques, & s'il n'y eût donné des éloges à Martin Luther. C'est ce qui a été cause que les Protestans l'ont cité mille & mille fois. Il étoit né à Zwicka dans le Voigtland, & il se fit Moine Benedictin l'an 1487. dans le Monastere de Bozau proche de Zeits dans la Misnie †. L'Abbé Tritheme l'envoya l'an 1515. fouiller dans tous les Couvens d'Allemagne, afin de ramasser tous les manuscrits qui pourroient servir à l'illustration de l'Histoire, ou à l'augmentation du Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques ‡. Langius travailla aussi pour soi en parcourant les Bibliotheques; car cela lui fut d'un grand usage lors qu'il (*A*) composa sa Chronique ┼. Elle commence selon Vossius à l'an 1468. mais il (*B*) se trompe.

* *Voyez Welsii Lect. memorabiles to. 2. p. 169. & seq.*

† *Vossius, de Histor. Latin. pag. 644.*

‡ *Id. ibid.*

┼ *Vignier, Theatre de l'Antechrist, à l'indice des Auteurs citez,*

pudicitiæ decus ab humanitate aulæ alienum prorsus & subagreste putaretur, ideoque princeps ad licentiam libidinis proclinatus, & juventæ vigore venustateque oris supra omnes spectatu dignissimus, procacibus fœminarum oculis & desideriis cupidissimè deserviret. Erat enim tum vulgatum inter fœminas, nullam ex principis concubitu fieri impudicam, earumque maritos qui ineptis hirci videri possent, ita excellere aureis cornibus, ut dignitate cunctos anteirent. Voilà sans doute le souverain degré de la corruption, car si quelque chose empêche que la chasteté ne soit banie du monde, c'est que l'on attache à l'égard des femmes une idée de deshonneur au vice opposé (*a*). C'est la principale barriere dont la providence de Dieu s'est servie, pour arrêter un peu les progrés de l'impureté, & les empêcher d'inonder tout le genre humain, à la maniere des eaux du deluge, qui n'épargnerent que très-peu de gens.

(*a*) *Conferez ce qui se trouve ci-dessus dans l'article* Jonas, *p. 177. col. 2.*

(Z) *Cette conjecture me paroît très-bien fondée.*] Je m'aquitte ici d'une promesse que j'ai faite dans les remarques (*b*) sur mon Erasme. Voici donc ce que porte le memoire que j'ai cité en cet endroit-là. *Herold a cru que c'étoit un Medecin nâtif de Plaisance, nommé Bassiano Landi ou Lando, qui s'étoit caché sous le nom de* Philalethes. *Pour moi je croi que c'est plustôt Hortensio Lando Milanois, aussi Medecin, homme d'esprit, Auteur de plusieurs Ouvrages Latins & Italiens où il a toûjours affecté de se masquer. Il s'est donné ce même nom de* Philalethes *dans un dialogue qu'il a intitulé* Forcianæ quæstiones, *où il examine les mœurs & l'esprit des divers peuples d'Italie. Il est vrai que dans ce dernier dialogue il s'appelle* Philalethes Polytopiensis, *au lieu que dans celui contre Erasme c'est* Philalethes Utopiensis, *ou* ex Utopiâ civis. *Ce qui bien loin de marquer une veritable difference, fait voir au contraire que c'est le même genie qui a produit l'un & l'autre Ouvrage. Il s'est aussi quelquefois nommé Hortensius Tranquillus, à quoi Simler abbreviateur, & continuateur de Gesner n'a pas pris garde, parlant d'Hortensius Tranquillus, & d'Hortensius Landus comme de deux differens Ecrivains. Nous avons de ce Lando* Un commentario delle più notabili e mostruose cose d'Italia, *in 8. Ouvrage divertissant, au devant duquel n'ayant pas mis son nom, il suplée à cela par un petit avertissement qui est à la fin où il dit:* Godi, lettore, il presente commentario nato del costantissimo cervello di M. O. L. detto per la sua natural mansuetudine il Tranq. *Qui ne voit que ces trois lettres M. O. L. signifient* Messer Ortensio Lando, *&* Tranq. Tranquillo. *En suite de cela il y a* un catalogo de gli inventori delle cose che si mangiano, e delle bevande c'hoggidi s'usano, *à la fin duquel sont ces lettres capitales* SUISNETROH SUDNAL ROTUA TSE. *Qui luës à rebours suivant l'ordre des mots font:* HORTENSIUS LANDUS AUTOR EST. *De même à la fin de ses* paradossi *imprimez à Venise in 8.* 1544. SUISNETROH TABEDUL, *c'est-à-dire* HORTENSIUS LUDEBAT. *Il y a donc bien de l'apparence que ce n'est pas Bassiano, mais Hortensio Lando qui étoit Auteur du Dialogue auquel Herold a repondu: & ce qui me confirme dans cette pensée, est qu'Hortensio voulant prouver dans l'un de ses paradoxes que ce n'est pas un deshonneur d'estre bâtard, allegue l'exemple de plusieurs hommes de lettres, de Pierre Lombard, de Giason Maino, de Longueüil, de Celio Calcagnini, & d'Erasme, parlant de ce dernier en ces termes:* O quanti letterati hannoci ancora dato i furtivi abbracciamenti &c. hannoci dato un Erasmo di Roterodamo, e per opra d'un valente Abbate ce lo dettero.

(*b*) *Pag. 1060. col. 1. lettre a.*

(A) *Lors qu'il composa sa Chronique.*] Elle a pour titre *Chronicon Citicense.* Mais ce n'est pas à dire que Du Plessis en ait dû nommer l'Auteur *Moine de Citique.* Coeffeteau au lieu de le corriger s'est servi des mêmes mots. Ceux de Rivet ne sont pas meilleurs, *le Moine Citique.* Voyez leurs passages dans la remarque C. Les étrangers ont grande raison de se plaindre que les François defigurent de telle sorte les noms propres, qu'on n'y reconoît plus rien. Vossius (*c*) fait cette remarque contre l'illustre Mr. de Thou. Mais ici le mal ne consiste pas seulement à defigurer un nom de ville, c'est quelque chose de pis, car sous pretexte que Langius a composé la Chronique d'une Cathedrale, on lui donne un nom derivé de cette Eglise. Or ce nom ne lui convient point.

(B) Vossius *se trompe.*] Cet Ouvrage de Langius est une Chronique de l'Eglise Episcopale de Zeits. L'Empereur Othon I. fonda cette Cathedrale l'an 968. le Pape Jean XIII. la confirma (*d*). Langius étend sa Chronique depuis cette fondation jusques en l'année 1515. il ne se contente pas de donner l'histoire des Evêques de Zeits, il parle aussi des autres Evêques de ces quartiers-là.

(*c*) *Vossius de arte historica, c. 12. pag. 69.*

(*d*) Teste Paulo Langio in Chronico Citizensi quod à dicto anno (968.) usque ad annum 1515. deduxit Episcoporum Citizensium & aliorum in vicinia antistitum res gestas commemorans. *Aub. Miraus in Geographia Ecclesiastica p. 124.*

pe. Coeffeteau ne ſe (C) ſervit pas d'une fort bonne defaite quand il repondit au Myſtere d'iniquité, où quelques paroles de Langius furent alleguées. Une

(C) *Coeffeteau ne ſe ſervit pas d'une fort bonne defaite.*] Du Pleſſis Mornai (a) n'oublia point les éloges que Langius donne à Martin Luther. „Paul Langius Moine de Citique, diſciple de „l'Abbé Trithemius ſur le point que Luther „vint à paroître, bien qu'il ne laiſſaſt pas ſon „Monaſtere s'en trouve tout eſmeu, & lui rend „un teſmoignage non croyable. *Ce Martin*, „dit-il, *eſtoit un Theologien conſumé, profond,* „*incomparable, qui taſchoit de r'appeler la ſaincte* „*Theologie à la dignité de ſa ſource, & à ſa* „*premiere pureté, & à l'innocence, ſincerité & ſim-* „*plicité Evangelique, bafoüant du tout toute Phi-* „*loſophie ſeculiere.*... En un autre lieu ſur l'an „1503. lui baillant pour compagnons Carloſta- „de & Melancthon, *ils traitent & enſeignent la* „*ſacrée Theologie, baillans le fourment de la pa-* „*role de Dieu ſans aucune paille; c'eſt à dire,* „*ſans y meſler la Philoſophie & les Syllogiſmes ſur* „*tout ſe tiennent à l'Evangile de Chriſt & à l'A-* „*poſtre St. Paul, qu'ils prennent pour patron &* „*fondement, & avec l'eſtude des lettres conjoi-* „*gnent la crainte de Dieu & les ſemences de tou-* „*tes vertus qu'ils ſement és cœurs de leurs Diſciples* „*par paroles, par exemples & par la plume.* „Et afin qu'on ne nous replique pas que c'eſ- „toit devant que Luther euſt fait la guerre au „Pape. Voici comme il en parle ſur l'an 1520. „aprés avoir diſcouru des abus & excez des In- „dulgences; *Icelui*, dit-il, *par ſa doctrine &* „*predication admirable, mit à neant la valeur de* „*toutes les Indulgences. Et les tourna du tout en* „*doute, deſtournant le peuple de les acheter;* „*ſçavoir qu'il affermoit n'eſtre aucunement neceſ-* „*ſaires à ſalut, non une remiſſion des pechez,* „*mais une nonchalance à ſe repentir & une laſche-* „*té à toutes bonnes œuvres, meſmes un achoppe-* „*ment & un vice; Que les merites auſſi de Chriſt* „*& des ſaincts, n'eſtoient pas le fonds & l'eſpar-* „*gne de ſes Indulgences; veu qu'en la primitive* „*Egliſe ny plus de 1000. ans aprés, il ne s'en* „*trouvoit rien d'eſcrit par les ſaincts & Docteurs* „*de l'Egliſe orthodoxe. Auſſi peu qu'ils les euſſent* „*en telle eſtime, & en creuſſent ſi magnifiquement,* „*qu'aujourd'hui à l'appetit de l'argent qui leur en* „*revient; Affermant de plus, & prouvant que l'E-* „*gliſe Romaine de droict Divin n'eſt point la pre-* „*miere ni le chef des autres*, &c. Et pource, „dit-il derechef, *Juſques à preſent ils le perſe-* „*cutent comme un autre Athanaſe, principalement* „*pour avoir diſputé ceſte Theſe, & quelques au-* „*tres points de doctrine rares & hauts que non ſeu-* „*lement les Romains continuent à impugner, mais* „*auſſi pluſieurs hommes très-doctes ſur tout les* „*Thomiſtes; Toutesfois ce Martin, qui eſt ſans* „*conteſtation le premier & le plus ſage Theologien* „*de noſtre aage, n'a peu eſtre vaincu juſques ici,* „*fortifiant & approuvant ſa doctrine par les teſmoi-* „*gnages de l'Evangile, de l'Apoſtre Saint Paul,* „*meſmes des lieux originaux des anciens Peres or-* „*thodoxes.*„ Du Pleſſis n'oublie pas le correctif appoſé par Langius à tant de propoſitions hardies, *& ainſi nous en parle ce Moine*, dit-il, non aſſertivè ſed admirativè, *non pour rien affermer, mais par admiration ſuſpendant ſon jugement à la façon de pluſieurs juſques à ce que par un Concile Oecumenique il en ait été defini.* Je mets en marge les paroles de Langius (b), elles temoignent plus fortement pour ſa catholicité.

(a) *Du-Pleſſis Mornai, Myſtere d'iniquité, pag.* 573.

Voici ce que repond Coeffeteau. „Ce que „le Sieur du Pleſſis nous oppoſe de Paul Lan- „gius Moyne de Citique diſciple de l'Abbé „Trithemius, nous aprend quelle eſt la ſin- „cerité des Proteſtans, & la bonne foy dont „ils uſent en la publication des autheurs. Car „ils font dire à Langius des choſes touchant „Luther, qui ſont entierement contraires non „ſeulement à la doctrine, dont Langius a tous- „jours fait profeſſion juſques à la mort, mais „auſſi à ce qu'il a eſcrit en la meſme Chroni- „que où ſont couchées ces loüanges de Lu- „ther. Peut eſtre que les Proteſtans ſe figu- „rent qu'ils nous feront croire que cet autheur „a eſté tout enſemble Lutherien & Papiſte, „heretique & Catholique, autrement certes „ne peuvent ils concilier ce qu'ils luy font dire „avec ſes premiers eſcrits. Et qu'on ne ſe „trompe pas au nom de Piſtorius qui l'a mis „en lumiere, car encor qu'il ſe ſoit fait Ca- „tholique, ç'a eſté quelque temps depuis, & „il eſtoit encor Proteſtant quand il publia ceſte „Chronique avec quelques autres œuvres des „eſcrivains Allemans. Et meſme il dit qu'il „l'avoit eue de Henry Petreus qui demeuroit „à Baſle parmi les Heretiques. Au ſurplus „ceux qui ont fait la fourbe, ſe ſont bien per- „ſuadez qu'on auroit peine de croire de Lan- „gius, qu'il eût parlé ſi avantageuſement, & „de la perſonne, & de la doctrine de Luther; „c'eſt pourquoy ils y ont adjouſté une maigre „& inſipide defaite, luy faiſant dire que ce „qu'il en a eſcrit, ç'a eſté non *aſſertivè*, mais „*admirativè, non pour rien affermer, mais par* „*admiration ſuſpendant ſon jugement, &c.* Vous „diriez que ce Langius cherchoit maiſtre, & „eſtoit encor irreſolu quelle Religion il devoit „embraſſer (c).„ C'eſt une pauvre reponſe, il vaudroit mieux demeurer muet, que de s'en ſervir. Le P. Gretſer y a renoncé, & a trouvé mieux ſon compte à ſuppoſer que le bon Paul Langius mourant d'envie de colleter une femme, regardoit Luther comme un Heros qui ſeroit l'exterminateur du celibat. Voyons ce que l'Apologiſte du Sieur du Pleſſis repondit à cette plaiſanterie, & au ſubterfuge de Coeffeteau.

„Paul (d) Langius Moine Citique donne de „ſi beaux & grands teſmoignages à la doctri- „ne de Luther, que nôtre Moine ne les peut „ſouffrir, ſans accuſer ceux qui ont publié ſon „œuvre, d'y avoir adjouſté du leur, tout ce „qu'on en produit à ce propos, les meſurant „à l'aulne des Papiſtes qui corrompent par ad- „ditions & mutilations tous les eſcrits qui paſ- „ſent par leurs mains. Cependant Dieu a vou- „lu pour leur oſter cette objection, qu'il ait „eſté mis en lumiere par un homme qui dés „lors couvoit l'Apoſtaſie, qu'il a enfin eſclo- „ſe, à ſçavoir Piſtorius, qui n'auroit depuis ou- „blié

(b) Porro quæ de Martini Lutheri doctrina diſſerui, non ſicuti diſcipulus illius aſſertive, quod abſit, ſed potius admirative poſui, utpote nullius adhuc juratus in verba magiſtri. Sed cum ſim & ego more ſuſpenſus multorum, quouſque per Oecumenicum univerſale & generale Concilium, quid in tam ardua re tenendum ſit, decretum fuerit, paratus nihilo tamen minus, & modo & ſemper à recte ſapientibus doceri, quorum etiam, & potiſſimum Romanæ Eccleſiæ judicio hæc præſentia, & alia qualiacunque mea ſcripta, & corrigenda & examinanda ſubjicio: tametſi ego ſupra narrata non de Romanis, ſed Romanenſibus, id eſt, non indigenis, ſed aliunde ad eam confluentibus, deſcripſerim. *Langius, apud Wolfium, Lect. memorab. tom.* 2. *p.* 175.

(c) *Coeffeteau, Reponſe au Myſtere d'iniquité, pag.* 1218. 1219.

(d) *Rivet, Remarques ſur la Reponſe au Myſtere d'iniquité,* 2. *partie, pag.* 633.

Une reflexion d'André Rivet (*D*) par raport à Pistorius, qui publia la Chronique de ce Moine l'an 1583. ne me paroît pas solide. Les fautes de (*E*) Moreri ne sont pas considerables.

LANGIUS (JOSEPH) nâtif de Kaisersberg * dans la haute Alsace, & Professeur en Mathematique & en langue Greque à Fribourg dans le Brisgaw, travailloit l'an 1612. à son *elementale Mathematicum* †, qui selon Vossius ne fut imprimé ‡ que cinq ans après ⊥. Isâc Habrecht Philosophe & Medecin l'augmenta, & l'orna de notes & de figures, & le fit ainsi imprimer β l'an 1625. Langius avoit publié à Strasbourg en 1598. un (*A*) *Florilegium* in 8. qui fut suivi quelque tems après d'un *in folio* intitulé (*B*) *Polyanthea nova*. Il vêcut plusieurs années dans la Communion des Protestans, après γ quoi il embrassa la foi Romaine. Je donne le (*C*) titre de ses livres.

* *Cæsaremontanus.*

† *Vossius, de scient. Mathem. pag. 388.*

‡ *Cependant le Catalogue d'Oxford marque l'édition de 1612.*

⊥ *A Fribourg.*

β *A Strasbourg.*

γ *Voyez la preface de son Polyanthea.*

„ blié à descouvrir ce tour de souplesse, s'il l'a„ voit fait, ou quelque autre à son sçeu. Gretser „ qui l'a peu interroguer sur cela, n'a pas eu „ l'impudence, quoi qu'en lui elle soit au plus „ haut poinct, d'accuser l'infidelité de ceux qui „ l'ont donné au public. Il a mieux aimé mal „ traicter ce pauvre Moine en ces mots: „ *C'est ce Langius auquel dés le premier petit bruit* „ *de l'Evangile Lutherien, les pieds demangeoient* „ *desja, pour sauter hors du Monastere, estimant* „ *arrivé ce temps acceptable, auquel il seroit loisi-* „ *ble aux Moines de quitter le froq, & espouser* „ *des Nonnains.* En ce temps-là, les Moines „ trouvoient bien moien de coucher avec elles „ sans les espouser, & si autre demangeaison ne „ les eust tenus, Coëffeteau sçait assez, qu'ils „ trouvent bien moyen de se frotter ailleurs. „ Ces dernieres paroles font voir manifestement que les lieux communs dont les Missionaires se servent au sujet du mariage des Reformateurs, & des Moines qui embrasserent la Religion Protestante, ne sont pas aussi favorables qu'ils se l'imaginent. Ils trouvent-là un beau champ de declamation; les images les plus odieuses de la sensualité sortent en foule de leur plume: mais on les rembarre facilement, parce qu'il n'est que trop vrai que ceux qui font vœu de celibat ne l'observent pas toûjours, & que le sens commun dicte que si les Ministres de l'Eglise n'ont pas la force de s'abstenir du commerce feminin, il vaut mieux qu'ils passent leur fougue avec leurs femmes, qu'avec les femmes d'autrui.

(D) *Une reflexion d'André Rivet.... ne me paroît pas solide.*] Nous venons de voir qu'il pretend que Pistorius auroit fait savoir sa fraude, aprés être devenu bon Papiste. Je croy qu'il se trompe. Si Pistorius avoit alteré le manuscrit de Langius, il ne s'en seroit jamais vanté. Le bien que l'Eglise Romaine eût pu tirer de cet aveu n'auroit pas été considerable. Que Langius ait loüé Luther l'an 1520. ou qu'il en ait dit du mal, ou qu'il n'en ait point parlé, c'est au fond une très-petite affaire. Mais Pistorius n'auroit pu decouvrir sa friponnerie, sans se rendre meprisable à ceux de l'Eglise Romaine, & sans s'exposer aux insultes des Protestans, qui eussent trouvé dans son propre aveu de quoi le convaincre qu'il étoit un malhonnête homme. De telles fautes ne s'avouënt point: elles tirent trop à consequence.

(E) *Les fautes de Moreri ne sont pas considerables.*] Il faloit nommer la patrie de Langius *Zwicka*, & non pas (*a*) *Zwickau*. Son monastere s'apelloit *Bozau*, & non pas *Bozan*. La faute de *Pastorius*, au lieu de *Pistorius*, est corrigée dans les éditions de Hollande. Il ne faloit pas dire que sa Chronique commence à l'an 1468. c'est une faute de Vossius que j'ai dejà relevée, & que Zeillerus (*b*) a copiée.

(*a*) *Dans le Moreri de Hollande on la nomme* Zurickau.

(A) *Un Florilegium.*] C'est un recueil alphabetique de sentences, d'apophthegmes, de comparaisons, d'exemples, & d'hieroglyphes. Les Ecoliers se servent utilement d'un pareil Ouvrage quand ils ont des chreies, ou des amplifications à composer. Les hommes doctes s'en pourroient aussi servir avec avantage, si tout ce que l'on y cite avoit été bien collationné aux Originaux, mais on n'a rien moins fait que cela. Nôtre Langius se contenta de copier les Compilateurs modernes, & entre autres Thomas Hibernicus (*c*), dont l'Ouvrage intitulé *Flores doctorum*, est tout plein de fautes.

(B) *Polyanthea nova.*] L'Auteur a suivi dans cet Ouvrage la même methode que dans le *Florilegium*. L'Index d'Espagne y corrige quelques endroits, & donne une histoire des livres intitulez *Polyanthea*. Je ne pense pas être blâmable si je raporte le precis de cette histoire. Le premier *Polyanthea* fut imprimé (*d*) l'an 1512. c'est l'Ouvrage du Moine Dominicus Nanus Mirabellius, Auteur du *Monotessaron Euangeliorum*. Le second fut compilé par un Libraire de Cologne nommé Maternus Cholinus, & publié (*e*) l'an 1585. On ajoûta au travail de Mirabellius tout ce que l'on trouva à propos de copier de trois Ouvrages qui avoient paru, je veux dire du recueil de *Bartholomæus Amantius*, & du *sententiarum opus absolutissimum ex probatissimis auctoribus excerptum* (*f*), & d'un Ouvrage anonyme imprimé à Lyon. Cholin outre cela fournit ses propres recueils. Le troisiéme sous le titre de *Polyanthea nova*, est l'Ouvrage de nôtre Joseph Langius, & fut imprimé à Geneve l'an 1600. à Lyon l'an 1604. à Francfort l'an 1607. & diverses fois depuis. Le quatriéme sous le titre de *Polyanthea novissima* est divisé en 20. livres, & ne differe du troisiéme qu'en quelques augmentations. Le cinquiéme sous le titre de *Florilegium magnum seu Polyanthea floribus novissimus sparsa*, fut publié à Francfort l'an 1621. Ce qu'il y a de nouveau dans cet Ouvrage est dû aux veilles de *Franciscus Sylvius Insulanus*. Nous avons parlé ailleurs (*g*) des suplémens de Gruterus: ils contiennent 2. volumes, de sorte que le *Florilegium magnum* en comprend trois: le 1. est de Sylvius Insulanus; le 2. & le 3. imprimez à Francfort l'an 1624. sont de Gruterus.

(C) *Le titre de ses autres livres.*] Une édition

(*b*) *Zeillerus de Historicis, part. 1. pag. 85.*

(*c*) Dietericus nihil aliud in Langio reprehendit quam credulitatem, qua se ab Hibernico decipi passus est. *Thomasius de plagio, n. 482.*

(*d*) *A Bâle, & puis à Sarne l'an 1514. & à Cologne l'an 1539.*

(*e*) *Il fut rimprimé à Venise l'an 1592.*

(*f*) *Par* Franciscus Tortius, seu de Tort, *Angevin. L'Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1560. & l'an 1580.*

(*g*) *Dans l'article de Gruterus, pag. 1318. col. 2.*

LANGLE (Jean Maximilien de) Ministre de l'Evangile, nâquit à Evreux en 1590. Il fut apellé à l'Eglise Reformée de Rouën en 1615. n'étant alors âgé que de 25. ans. Il y fit toutes les fonctions de son ministere pendant 52. ans, toûjours avec beaucoup de reputation, de pieté & d'éloquence. On a de lui deux volumes de Sermons, l'un sur le huitiéme aux Romains, l'autre sur divers textes de l'Ecriture; & une Dissertation en forme de lettre, pour la defense de Charles I. Roi d'Angleterre. Sept ans avant sa mort il tomba dans une paralysie, qui lui tenoit la langue empêchée; mais il ne laissoit pas de plaire, & d'édifier par des conversations pieuses & ingenieuses tout ensemble. Il mourut en 1674. en la 84. année de son âge, laissant plusieurs enfans (Z) qui heriterent de son merite & de sa vertu*.

* On publie cet article tout tel qu'il a été communiqué.

LANGUET (Hubert) nâtif de Viteaux † en Bourgogne, se rendit illustre par son habileté & par sa vertu au XVI. siecle. Ayant lu en Italie un livre de Melanchthon, il conçut un si grand desir de conoître ce grand Docteur, qu'il s'en alla le trouver en Allemagne. Il eut (A) avec lui les liaisons les plus étroites. Il le charmoit par ses belles conversations; car il avoit reüni la force de la memoire avec la finesse du jugement ‡. Il fut long tems ⊥ l'un des premiers Conseillers d'Auguste Electeur de Saxe; & il ne quitta cette Cour que lors qu'on le soupçonna d'avoir été l'un de ceux qui conseillerent à Gaspar Peucer de publier une exposition de la doctrine de l'Eucharistie, conformément à la Confession de Geneve. Il se retira à la Cour du Prince d'Orange β; & il mourut à Anvers l'an mil cinq cens quatre-vingt un à l'âge de soixante-trois ans. Il avoit eu

† Thuanus lib. 74. circa fin. ad ann. 1581.

‡ Voyez la remarque A.

⊥ Thuanus ibid.

β Id. ibid.

Nn 2 beaucoup

tion de Juvenal & de Perse à Fribourg 1608. *Tyrocinium Græcarum literarum ib.* 1607. *Adagia sive sententiæ proverbiales.*

(Z) *Laissant plusieurs enfans.*] Samuel de Langle son fils aîné nâquit à Londres, & fut porté en France à l'âge d'un an, & y a toûjours demeuré, jusques à ce que la derniere persecution l'obligea à se retirer en Angleterre. Il fut Ministre à-peu-près dès la même année de son âge que son pere, & servit avec lui l'Eglise de Rouën pendant 23. ans. Il fut apellé ensuite à Paris en 1671. pour l'Eglise qui s'assembloit à Charenton, fort honoré dans l'une & dans l'autre pour ses mœurs graves, son savoir solide, & une prudence consommée; lié d'une amitié particuliere avec Mr. Claude. Les persecutions de France, & en particulier celle qui ôtoit aux peres leurs enfans, l'obligerent à chercher une retraite en Angleterre. L'Université d'Oxford se fit un honneur de lui donner le degré de Docteur en Theologie, sans qu'il l'eût demandé; & le Roi Charles II. lui marqua aussi son estime, en lui donnant un Canonicat à Londres dans l'Abbaye d'Westmunster. Il étoit né en 1622. Il tomba malade en la 71. année de son âge en Juin 1693. d'une maladie violente qui dura 8. jours, mais qui n'empêcha point qu'il ne conservât toute la force de son esprit, faisant à toute heure d'excellens discours à ses proches & à ses amis, & sur tout à ses enfans, à qui il avoit donné la même éducation qu'il avoit reçuë de son pere. Le public n'a eu encore d'autre Ecrit de lui, qu'une lettre sur les differens d'entre ceux qu'on apelle *Episcopaux* & *Presbyteriens* en Angleterre. C'est Monsieur le Docteur Stillingfleet à present Evêque d'Worcester, qui la fit imprimer à la fin d'un de ses livres sur le même sujet: mais on a trouvé parmi ses manuscrits un Traité de la verité Chretienne qu'il avoit commencé il y a quelques années, & qu'il acheva peu avant sa mort. On espere que Mr. de Langle son fils aîné, & Ministre comme lui, donnera cet Ouvrage en peu de tems. L'illustre defunt avoit fait aussi plusieurs remarques critiques sur divers endroits de l'Ecriture, & en particulier sur les Pseaumes, qu'on croit qu'il eût donné lui-même, s'il eut vécu encore assez de tems pour les mettre dans l'ordre, & dans l'état qu'il sembloit s'être proposé (a).

Quant aux autres enfans de Jean Maximilien de Langle, le memoire que je cite n'en dit rien.

(A) *Il eut avec* Melanchthon *les liaisons les plus étroites.*] Tout ce que j'ai dit là-dessus m'est fourni par Joachim Camerarius dans la vie de Melanchthon. (b) *Hunc* (Languetum) *lectio libri cujusdam in Italia ubi tunc ipse degeret, à Philippo Melanchthone compositi cupiditate incenderat videndi autorem illius, & ea stimulos perpetuo admovens perpulerat tandem ut in Germaniam veniret, & Wittembergam se conferret.* Languet arriva à Wittemberg l'an 1549. (c), & s'atacha de telle sorte à Melanchthon, qu'excepté pour faire de tems en tems quelques voyages, il ne le quitta jamais. (d) *Neque ab ipso discessit, nisi interdum per intervalla quædam peregrinationum quibus mirifice delectabatur, donec Philippi Melanchthonis vita in terris duravit.* La conversation de Languet étoit admirable. Il parloit savamment sur les interêts des Princes, & il savoit à fond l'histoire des hommes illustres (e). Sa memoire ne bronchoit jamais sur les circonstances du tems, ni sur les noms propres, & il avoit une sagacité extraordinaire à discerner les inclinations des gens, & à prevoir l'issuë des choses. Celui qui lui rend ce temoignage l'avoit conu particulierement. *Neque ego*, (f) dit-il, *audivi ullum alterum, qui tam prudenter & certò, & planè, dilucidè, disertè exponeret, quicquid narrare instituisset. Non ille in hominum nominibus falli, non indiciis temporum errare, non confundere rerum negotiorumque seriem. Erat autem in eo singularis sagacitas in notandis naturis hominum, & conjiciendo, quo quisque suopte ingenio deferretur, & quæ esset voluntatis inclinatio. Consiliorum etiam solertissimus æstimator, & eventuum futurorum provisione admirabilis.*

(a) *Memoire communiqué, qu'on imprime tout tel qu'il a été envoyé.*

(b) *Joach. Camerar. in vita Melancht. p. m.* 333.

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid.*

(e) Erat autem Philippo grata atque jucunda multarum magnarumque rerum, quas ille tenebat, commemoratio, & oratio de Regibus Principibusque gubernationum, & aliis sapientia, virtute, doctrina præstantibus viris horum temporum. *Ibid.*

(f) *Ibid.*

beaucoup (*B*) de part à l'estime de Mr. du Plessis Mornai. On le croit Auteur de la (*C*) harangue qui fut faite à Charles IX. le 23. de Decembre 1570. au nom de plusieurs Princes d'Allemagne. C'est à lui que l'on attribuë le fameux Traité qui a pour (*D*) titre, VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS. Les lettres Latines qu'il avoit écrites à Philippe Sidney furent imprimées à Francfort l'an 1633. Celles qu'il avoit écrites en la même langue aux Camerarius pere & fils, parurent l'an 1646. & ont été rimprimées β avec quelques autres l'an 1685.

β *Qu'il avoit écrites à Auguste Elector de Saxe.*

LANSBERGIUS (PHILIPPE) a tenu rang parmi les Mathematiciens du XVII. siecle. Il étoit né * en Zeelande l'an † 1561. Il fut Ministre de la parole de Dieu à Anvers en 1586. Depuis il le fut pendant (*E*) plusieurs années à Ter-Goes en Zeelande: & enfin ayant été declaré *emeritus*, il se retira à Middelbourg ‡, où il mourut environ l'an 1632. On verra ci-dessous le titre (*F*) de ses Ouvrages.

* *Vossius de scient. Mathem. p.* 341.

† *Ipse epistola dedic. Uranometria.*

LATINUS (JEAN) More de naissance, fut transporté en Espagne petit garçon, & servit chez (*A*) le Duc de Suesse ⟊. L'esprit que l'on remarqua en lui fut cause qu'on lui laissa prendre part aux leçons qui étoient faites à son jeune maitre, & par ce moyen il devint si docte, qu'ayant été afranchi il obtint de l'Archevê-

⟊ *Gonzales de Cordouë, petit-fils du grand Capitaine.*

(*B*) *Beaucoup de part à l'estime de Monsr. du Plessis Mornai.*] Cela paroît par ce passage (*a*). „A son arrivée à Anvers Mr. du Plessis trouve femme & enfans malades; un fils même „que Dieu luy avoit donné, en son absence „aussitost retiré à luy; mais outre cela Mr. „Languet son singulier ami decedé, lequel Madame du Plessis, bien que malade elle-mesme, „avoit assisté jusques aux derniers soupirs. Ses „derniers propos furent; *Qu'il n'avoit regret, que* „*de n'avoir peu revoir Mr. du Plessis premier que* „*mourir, auquel il eust laissé son cœur s'il eust* „*peu. Qu'il avoit desiré de vivre pour voir le siecle* „*amender; mais puis qu'il alloit tousjours s'empirant, il n'y avoit plus que faire; que les Princes de ce temps estoyent d'estranges gens; que* „*la vertu y avoit beaucoup à souffrir, & peu à* „*gagner; qu'il plaignoit bien Mr. du Plessis, qui* „*auroit à en sentir sa bonne part, & de mauvais temps à passer; mais qu'il prist courage que* „*Dieu l'assisteroit. Au reste l'adjura de requerir* „*de luy, en luy disant adieu de sa part, une chose; qu'au premier livre qu'il mettroit en lumiere il* „*fit mention de leur amitié.* Cela fit Mr. du „Plessis non long temps après par une petite „Preface, à l'entrée de la version Latine de „son livre, *de la Verité de la Religion Chrestienne.*„ Ce qu'il dit à la loüange d'Hubert Languet dans cette Preface, & ce que d'autres ont publié sur le même sujet, a été diligemment recueilli par Voetius (*b*). L'épitaphe seule vaut un panegyrique. Vous la trouverez dans le même Voetius.

(*a*) *Vie de Du Plessis Mornai pag.* 56. *ad ann.* 1581.

(*b*) *Disputat. Theologic. vol.* 4. *p.* 238. *& seq.*

(*C*) *On le croit Auteur de la harangue.*] Mr. Colomiés en donne une très-solide preuve dans ses Melanges Historiques (*c*). Il la tire d'une lettre de Languet à Sidnei, écrite de Vienne le 1. de Janvier 1574.

(*c*) *Pag.* 13. *&* 14.

(*D*) *Le fameux Traité qui a pour titre* VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS.] Ce que j'ai dit là-dessus dans le Projet de ce Dictionnaire au mot *Brutus*, est trop long pour être commodément inseré ici. J'ai trouvé plus à propos de le renvoyer à la fin de cet Ouvrage, sous la forme de dissertation.

(*E*) *Pendant plusieurs années.*] Vossius (*d*) dans la page 237. dit qu'il fut Ministre à Ter-Goes XXXIX. ans plus ou moins; mais dans la page 341. il ne met que XXIX. ans. Sans doute la faute est de l'Imprimeur; mais j'avouë que je ne sai pas si elle consiste dans la soustraction, ou dans l'addition d'une x. C'est l'un des deux.

(*d*) *De scient. Mathemat.*

(*E*) *Le titre de ses Ouvrages.*] *Chronologiæ sacræ libri VI.* imprimez en 1626. *Progymnasmata Astronomiæ restitutæ*, imprimez à Middelbourg en 1629. *Triangulorum Geometricorum libri IV.* imprimez au même lieu en 1631. *Uranometriæ libri III.* imprimez au même lieu la même année. *Commentationes in motum terræ diurnum & annuum, & in verum aspectabilis cœli typum*, où il se declare hautement pour l'opinion de Copernic, & pretend même la perfectionner. Il composa cet Ouvrage en Flamand, mais il fut traduit en Latin par Martin Hortensius, & imprimé à Middelbourg en 1630. Fromond Docteur de Louvain le refuta dans son *Ant-Aristarchus, sive orbis terræ immobilis.* Lansbergius qui ne vêcut pas assez pour repliquer, laissa un fils qui repondit à Fromond, & en même tems à Morin Professeur Royal à Paris, & à un Danois nommé Pierre Bartholin. Cette reponse intitulée *Jacobi Lansbergii Medicinæ Doctoris Apologia pro commentationibus &c.* imprimée à Middelbourg en 1633. fut refutée par un nouveau livre de Fromond imprimé l'an 1634. sous le titre de *Vesta*, ou d'*Ant-Aristarchi Vindex.* Je pense que la chose en demeura là.

(*A*) *Et servit chez le Duc de Suesse.*] Il le temoigna lui-même dans une Inscription que Dom Nicolas Antonio (*e*) raporte. *Hæc Joannes Æthiops Christicola ex Æthiopia usque infans advectus excellentissimi & invictissimi Gonsali Fernandi à Corduba Ducis Suessæ, Gonsalvi Magni Hispaniarum Ducis nepotis servus, ab ipso infantiæ lacte simul nutritus, cum ipso à rudibus annis liberalibus artibus institutus & doctus, & tandem libertate donatus, Granatæ ab illustrissimo pariter & reverendissimo Petro Guerrero Granatensi Archiepiscopo extra omnem aleam doctissimo, S. Ecclesiæ Granatæ cathedram Grammaticæ & Latini sermonis accepit moderandam, quam per viginti annos fæliciter moderatus est.* Par là nous convaincons de fausseté le Jesuïte Schottus, qui a dit que nôtre More aprit le Latin en suivant Mendoza au College (*f*). Le maître de nôtre Latinus ne s'apelloit point Mendoza. Vous trouverez dans Aubert le Mire (*g*) presque mot à mot tout ce que Scottus a dit de ce docte Ethiopien.

(*e*) *Nicol. Anton. Biblioth. Hisp. to.* 1. *p.* 547.

(*f*) Hic dum Mendozium Heroa (*je croi que c'est une faute d'impression, au lieu de* Herum) Granatæ in ludum literarium comitaretur, linguam Latinam eadem opera arripuit. *Schottus, Biblioth. Hispan. p.* 450.

(*g*) *De Scriptorib. sæculi* XVI. *p.* 92.

l'Archevêque de Grenade la Regence de la langue Latine dans l'Ecole de l'Eglise de Grenade. Il s'aquita dignement de cette charge pendant vingt ans; & comme ses mœurs n'étoient pas moins dignes d'estime que son esprit, il trouva en mariage (*B*) un party fort avantageux. Il publia divers (*C*) Poëmes *. Quelques-uns disent que Clenard l'amena (*D*) d'Ethiopie en Espagne, & qu'il l'instruisit aux belles lettres. Cela n'est pas vrai. Les fautes (*E*) de Mr. Moreri sont en petit nombre, mais très-grossieres.

* *Tiré de Dom Nicolas Antonio, Bibl. Hispan. tom. 1. pag. 547.*

LAU-

(B) *Il trouva en mariage un party fort avantageux.*] Il épousa (a) Donna Anna de Carleval: *Charus omnibus propter ingenii ac morum dotes, matrimonio insuper honestæ nec ignobilis fœmina supra conditionem ornatus* (b). On dit qu'il étoit bel homme; ce qui est peut-être aussi rare, selon le goût des Européens, que de voir un More (c) enseigner la langue Latine. *Ludum hîc* (Granatæ) *parentum memoria aperuit* (*quis credat?*) Joannes *Æthiops genere*, Latinus *hinc dictus*, *at præstanti forma & Musica ac Poëtica in paucis peritus* (d).

(a) *Nicol. Anton. ubi supra.*

(b) *Id. ib.*

(c) Granatæ linguam Latinam publice profiteri cœpit, stupendo exemplo in cathedra nigrum hominem Latine loqui. *Schottus ubi supra.*

(C) *Il publia divers poëmes.*] Un sur la bataille de Lepanthe: un autre sur la mort de Pie V. & un bon nombre d'Epitaphes. Donnons les titres. *Austriados libri II. sive de victoria navali Joannis Austriaci ad Echinadas Insulas. De obitu Pii V. ejusque in Philippum regem studia. De augusta regalium corporum ex variis tumulis in unum regale templum Escurialis translatione, atque illinc in Granatense Reginæ Joannæ, epigrammatum, sive epitaphiorum libri II.* à Grenade 1576. L'Inscription que j'ai raportée dans la 1. remarque est tirée de ce dernier livre; & comme l'Auteur observe qu'il avoit 58. ans (e), nous pouvons conoître, dira-t-on, l'année de sa naissance. Un homme qui est dans sa 58. année l'an 1576. doit être né l'an 1518. Mais donnons nous garde de raisonner de la sorte; car encore que les épitaphes & les épigrammes de Latinus ayent été publiées à Grenade l'an 1576. il ne s'ensuit pas que l'inscription dont nous parlons ait été faite cette année-là. Cette consequence seroit mauvaise, quand même on seroit certain qu'il étoit alors en vie: combien plus sera-t-elle fausse, si l'on supose qu'il mourut l'an 1573. comme le porte son (f) épitaphe. Voici ce que l'on peut dire de certain: puis qu'il est mort l'an 1573. cette inscription n'a pas été faite après cette année, & ainsi l'Auteur avoit pour le moins 58. ans cette année-là, & sa naissance ne peut être posterieure à l'an 1515. Nicolas Antonio seroit blâmable, au cas qu'il eût pu marquer l'année où Latinus se donnoit 58. ans, car il ne la marqua point. Je voudrois pour la rareté du fait que nôtre Latinus eût trouvé place parmi les Poëtes de Mr. Baillet.

(d) *Ludov. Nonius in Hispania illustrata, pag 83.*

(e) *Tiré de Nicol. Antonio ibid.*

(f) *Elle est dans Nicolas Antonio ubi supra, & dans Moreri.*

(D) *Que Clenard l'amena d'Ethiopie en Espagne.*] L'Auteur (g) de l'Academie des Sciences nous dit que Clenard sortant de la Cour de Fèz, *fut seulement suivi d'un disciple Ethiopien, avec lequel étant arrivé à Grenade l'an 1542. il écrivit à l'Empereur Charles V. une lettre élegante,* & mourut *en cette même année,* & *laissa son disciple Ethiopien* (*conu sous le nom de Jean Latin*) *si bien instruit aux bonnes lettres, qu'il a composé un beau poëme Latin sur la victoire. . . . de Lepanthe.* Plusieurs raisons me persuadent qu'il y a là quelques faussetez. 1. Latinus (h) temoigne qu'il étoit encore enfant, lors qu'il fut transporté d'Ethiopie en Europe. Cela ne seroit pas vrai, s'il étoit passé d'Afrique en Espagne avec Clenard l'an 1542. Il avoit alors pour le moins 27. ans. 2. Il dit que dès son enfance (i) il a été élevé & instruit avec Gonsales Fernand de Cordouë son maître, qui enfin (k) lui donna la liberté. Auroit-il parlé de la sorte, s'il avoit été redevable de toute son érudition à Jaques Clenard, comme Mr. Bullart le supose? 3. Il ne dit rien qui ait le moindre raport à la narration de Mr. Bullart. Ma troisiéme observation me persuade qu'Aubert le Mire s'est trompé lors qu'il a dit (l), *Discipulum reliquit* (Clenardus) *Joannem Latinum Æthiopem* (*quod prodigii simile est*) *Rhetorem Illiberitanum; cujus poëma exstat panegyricum de navali Jo. Austriaci ad Echinadas Insulas victoria.* Sans doute Mr. Bullart a été trompé par ce passage d'Aubert le Mire; mais il y a joint une faute qui vient de son cru; il a supposé que Latinus fut amené en Europe par Jaques Clenard l'an 1542. Voici aparemment l'origine de l'erreur. Clenard raconte (m) qu'ayant été envoyé à Braga pour y dresser une Ecole, il produisoit ses 3. valets Mores devant ses Ecoliers, & leur commandoit en Latin de faire certaines postures. Ces Mores avoient apris chez lui assez de Latin par l'usage, pour entendre ce qu'il leur commandoit en cette langue. *Erant mihi Servuli tres, quos* (n) *supra nominavi, non sane periti Grammatici, verum domestica consuetudine tantum consecuti, ut me perciperent, quicquid dicerem, & contra Latine responderent, licet identidem peccantes in Priscianum. Hos in ludum productos, dialogos agere jussi, spectantibus discipulis, & cum eis multis de rebus sermonem miscebam, attentissimo auditorio, adeo miraculi loco fuit, quod Æthiopes loquerentur Latine.* Heus Dento, *inquam*, salta, &c. Sur ce narré on a pu bâtir facilement que Jean Latinus étoit un Eleve de ce docte Grammairien.

(g) *Bullart, to. 1. pag. 287.*

(h) *Voyez la remarque A.*

(i) A rudibus annis.

(k) Et tandem libertate donatus.

(l) *Aub. Miræus in elog. Belg*

(m) *Epist. lib. 2. pag. 303.*

(n) *Ce mot se raporte à ces paroles de pag. 295.* Præter Gulielmum ministrum tres servos adduxeram Æthiopes, Dentonem, Nigrinum & Carbonem, nam sic eos nominavit R fendius.

(E) *Les fautes de Mr. Moreri.*] I. Il n'est pas vrai que Gonzales Fernand de Cordouë ait fait esclave nôtre Latinus, *lors qu'il n'étoit encore qu'au berceau.* L'inscription (o) que j'ai raportée insinuë clairement, que lui & Latinus étoient à-peu-près de même âge: il faudroit donc que Gonzales couché encore dans le berceau, eût fait des expeditions en Afrique ou sur mer, s'il étoit vrai qu'il eût fait esclave Latinus. Je voudrois bien savoir pourquoi Moreri ne s'atachoit pas à traduire fidelement ses originaux. Il avoit le livre de Dom Nicolas Antonio sous les yeux, que ne se contentoit-il de dire que Latinus étoit esclave de Gonzales Fernand de Cordouë? Cela signifie-t-il que Gonzales avoit pris lui-même cet Ethiopien, & qu'en suite (p) il l'avoit mené en Espagne? II. L'emploi de Latinus à Grenade n'étoit point uniquement d'enseigner les jeunes Clercs de la Metropolitaine. Il enseignoit publiquement le Latin à

(o) *Dans la remarque A.*

(p) *La narration de Moreri nous conduit à cette suite.*

tous

LAUNOI (MATTHIEU DE) l'un des plus ardens Ligueux qui fussent en France, avoit exercé plusieurs années la charge de Ministre de l'Eglise Reformée ; mais ayant commis adultere dans la ville de Sedan, & n'esperant point qu'on relâchât en sa faveur les loix de la discipline, il rentra dans la Communion Romaine. Je n'oserois assûrer ce que j'ai lu dans de grans Auteurs, qu'il étoit Prêtre (*A*) lors qu'il se fit Protestant ; mais s'il ne l'étoit pas alors, il le devint après qu'il eut renoncé à la Communion des Reformez. Quoi qu'on l'eût flêtri à Sedan d'une maniere (*B*) tout-à-fait ignominieuse, à cause de son adultere, il ne laissa pas d'être reçu à bras ouverts par les Catholiques. Ils firent * des quêtes pour lui ; on lui donna un Canonicat dans la Cathedrale de Soissons, & la Cure de Saint Mederic à Paris †. Il employa sa langue, sa plume, & tout ce qu'il eut d'industrie ‡ à fomenter la rebellion des Parisiens ; & il se rendit si considerable dans l'horrible faction des Seize, qu'il (*C*) presida à toutes les assemblées qui furent tenuës pour faire mourir Barnabé Brisson, premier President au Parlement de Paris. S'il ne se fût sauvé promtement, il eût tenu compagnie à ceux que le Duc de Mayenne fit pendre, pour avoir été les promoteurs du suplice de ce grand personage ⊥. Il se retira en Flandres β ; & je croi qu'il y passa le reste de ses jours. Il publia quelques livres de controverse, un (*D*) entre autres sur les motifs de son changement, & une reponse aux calomnies qu'il pretendoit

* *Memoires de la Ligue to. 6. p. 349. Les autres Historiens ne disent pas qu'on lui ait donné cette Cure.*

† *Memoires de la Ligue ibid.*

‡ *Thuanus lib. 95. pag. 280.*

⊥ *Cayet, Chronologie Novenaire, ad ann. 1591.*

β *Id. ibid.*

(a) *Cette faute a été corrigée dans les éditions de Hollande.*

tous venans ; c'étoit l'usage des Ecoles des Eglises cathedrales, comme Monsr. Joli l'a montré dans l'un de ses livres. III. C'est une grande ignorance (*a*) que de nous parler d'un poëme intitulé *Austriados*. C'est en vain qu'on se voudroit excuser sur l'original, puis que Nicolas Antonio ne se sert du genitif *Austriados*, qu'en y joignant *libros duos*.

(*A*) *Qu'il étoit Prêtre lors qu'il se fit Protestant.*] Mr. de Thou l'assûre. *Matthæus Launæus*, dit-il (*b*), *sacri Suessionum collegii Sodalis, olim sacerdos, & postea ejerata majorum religione doctrinam protestantium amplexus pastorisque officio diu inter eos functus, uxore etiam ducta, cujus cum propter egestatem ætate jam inclinata taderet, errore recantato ad nos redierat, sed incerta fide, quam mox ut se vere Catholicum approbaret, factiosis addixit.* On repete la même chose dans le livre (*c*) 95. avec une addition très-considerable ; car dans le denombrement des raisons qui avoient porté ce personnage à quitter les Reformez, on n'oublie point le châtiment qu'il avoit à craindre ayant été convaincu d'adultere. Il rentra dans le giron de l'Eglise, dit Mr. de Thou (*d*), soit qu'il se repentît de ses erreurs, soit qu'il fût las de sa femme, soit qu'il craignît la peine que les Protestans infligent à ceux qui sont convaincus d'avoir violé la foi conjugale. Je raporterai ci-dessous un autre passage, où Mr. de Thou répete une partie de ces choses. Je n'allegue point ces paroles de Du Verdier Vau-Privas. *Mathieu* (*e*) *de Launoy premierement Prêtre, puis Ministre de la pretenduë Religion Reformée & à present retourné au giron de l'Eglise Chretienne & Catholique.* L'autorité de Mr. de Thou suffit à prouver ce que j'avance. Voyons s'il y a lieu de douter qu'il ait eu raison de dire, que Matthieu de Launoi étoit Prêtre quand il se fit Huguenot. Si j'en doute je suis fondé sur le silence que cet Ex-Ministre garda dans une occasion, où il semble qu'il eût dû faire mention de sa prêtrise : *Je laisse derriere*, dit-il (*f*), *ce qu'ils disent de ma vocation auparavant qu'ils m'eussent distrait du sein de l'Eglise Chrestienne & Catholique, & de la desertion que je fis de la charge que j'avoy. Car j'ay tousjours eu charge & authorité publique, depuis que je suis sorty des études : & nonobstant ma jeunesse, qui lors étoit bien verde, & loin de maturité, m'y suis comporté avec louange & honneur, au contentement de ceux ausquels j'avoy à faire, jusques à ce qu'aucuns Ministres & autres de leur secte m'embrouillerent l'esprit de leurs illusions & reveries. Et l estime en laquelle ils m'avoient, étoit telle, que si tôt que je me rangeay de leur party, qui fut l'an 1560. ils me contraignirent prendre charge entr'eux me hâtans, en telle sorte qu'ils ne me donnerent aucun temps pour respirer, & adviser à ce qu'avoy à faire, tant ils avoient crainte que je leur echappasse : même ils ne me firent proposer qu'une seule foys : & encores si tôt qu'ils me veirent entré en matiere se contentans du commencement que j'avoy fait, ils me feirent cesser, & m'adjoignirent à leur nombre, pour m'envoyer en Champagne.*

(*B*) *D'une maniere tout-à-fait ignominieuse.*] Les memoires de la Ligue (*g*) portent qu'ayant été convaincu *d'avoir engrossé une sienne cousine* à Sedan, où il exerçoit le saint ministere, *il y fut pendu en effigie.*

(*C*) *Qu'il presida à toutes les assemblées.*] Voyez la Chronologie novenaire (*h*) de Pierre Victor Cayet, vous y trouverez un plus grand detail que dans ces paroles de Mr. de Thou : *Matthæus* (*i*) *Launæus qui olim Presbyter, postea ejerata majorum religione Minister uxorem duxerat, ejusque pertæsus ad sacra redierat. . . . principem locum in iis conciliabulis semper tenuit.* Cette preuve me suffit.

(*D*) *Un entre autres sur les motifs de sa conversion.*] Il a pour titre, *La Declaration & refutation des fausses suppositions, & perverses applications d'aucunes sentences des sainctes Ecritures, desquelles les Ministres se sont servis en ce dernier temps, à diviser la Chrêtienté : avec une exhortation auxdits Ministres d'eux reünir, & r'amener leurs auditeurs à l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, de laquelle ils ne se devoient pas separer. . . . Par Matthieu de Launoy, & Henry Pennetier n'agueres Ministres de la Religion pretenduë Reformee : & à present retournez au gyron de l'Eglise Chrêtienne & Catholique : le tout mis en ordre, & disposé en trois livres, par ledict*

(*b*) *Thuan. Histor. lib. 86. p. 112. ad ann. 1587. Voyez aussi Maimbourg, Hist. de la Ligue, l. 1. pag. 55.*

(*c*) *Pag. 280 ad ann. 1589.*

(*d*) Rursus seu pœnitentia ductus, sive uxoris pertæsus, & adulterii pœnam, cujus convictus fuerat, metuens, ad sacerdotium relicta uxore redierat. *Thuan. ib.*

(*e*) *Bibliotheque Françoise, pag. 860.*

(*f*) *Defense de Matthieu de Launoi & d'Henri Pennetier . . . contre les fausses accusations & perverses calomnies des Ministres de Paris, Sedan & autres pag. 43. 44. Ce livre fut imprimé à Paris chez Jean du Carroi l'an 1577. in 8.*

(*g*) *Tome 6. p. 351.*

(*h*) *Tom. 1. fol. 508. & suiv. ad ann. 1591.*

(*i*) *Thuan. lib. 102. p. 443. ad ann. 1591.*

pretendoit que les Ministres avoient semées contre lui. Il est bien foible dans la reponse (*E*) à l'accusation d'adultere; & comme sa conduite au tems de la Ligue

ledict de Launoy. L'épitre dedicatoire (*a*) au Roi Henri III. nous aprend que ces deux Ministres se rencontrerent au bourg de Guines au païs reconquis, le premier de Juin 1576. Pennetier *y étant repassé d'Angleterre quelque temps auparavant, & l'autre retournant tout recentement de Hollande.* Ce fut là, disent-ils, qu'ils dresserent cet Ouvrage, & qu'ils resolurent d'abjurer ouvertement leurs heresies.

(a) *Elle est datée de Paris le 29. de Septembre 1577.*

(*E*) *Bien foible dans la reponse à l'accusation d'adultere.*] Il se reconoît (*b*) *homme fragile & subjet à tomber en ce peché.* Il n'avouë point la faute dont on l'accuse, mais il n'allegue pour sa justification que de petites chicanes. Mes accusateurs, dit-il (*c*), *se sont abusez au tems faute d'avoir bonne memoire, car l'an* 1574. *j'étoy en Hollande.* Ils s'enveloppent en plusieurs variations, ajoûte-t-il, ils disent *que c'étoit une fille laquelle m'avoit esté baillée en depost, c'est à dire en garde, par gens de bien & craignant Dieu: & puis apres ils disent que c'étoit une chambriere. Or il y a grande difference entre l'une & l'autre. Car quand une fille est baillée en depost, cela presuppose qu'elle est de bonne maison, & a dequoy vivre; tellement qu'on n'en faict pas une chambriere de six ou sept livres tournois par an. Mais quoy? Ils vouloient d'avantage agraver ce fait supposé. Car le crime seroit plus grief de corrompre une fille de maison baillée en garde, que si c'étoit une simple chambriere, qui se louë à gaiges pour servir & demeurer autant qu'on se trouve bien servi d'elle, ou qu'autre occasion la retire.* C'est mal se defendre; j'ai cité (*d*) ci-dessus un Ecrivain qui dit que Launoi engrossa sa propre cousine. C'étoit aparemment une fille qu'on avoit envoyée chez lui, pendant les persecutions de France, car alors plusieurs personnes de la Religion se refugioient à Sedan. Or comme Launoi n'avoit pas beaucoup de bien, & que sa refugiée n'avoit pas peut-être de quoi payer une pension, il est assez aparent que par des services domestiques elle le mettoit en état de se passer de servante, & ainsi sans nulle contradiction les uns pouvoient dire qu'il avoit couché avec sa *chambriere*; & les autres qu'il avoit couché avec une fille qui lui avoit été confiée comme un depôt.

(b) *Defense de Matthieu de Launoi p.* 45.

(c) *Ibid. p.* 47.

(d) *Dans la remarque B.*

Voici une autre pretenduë contradiction. *Ils disent qu'ayant été convaincu du fait. . . . je l'ai confessé à trois ou à quatre d'entr'eux ils sont incertains du nombre. Mais ils ne disent point comment j'ai été convaincu*, ce n'a point été poursuit-il (*e*), *étant surpris sur le delict par le Juge même accompagné de ses sergents, & autres gens de son siege.* Ce n'a pas été *par temoignage irrefragable, car on n'apelle pas des temoins en telles besognes.* Ce n'a pas été par *presumption violente, car s'il y en avoit eu aucune, ils auroient grandement failli selon leur discipline même. La presumption se prend ou par la trop grande familiarité des parties, ou par la grossesse de la femme. S'ils ont pris presumption pour familiarité, ils nous en devoient advertir & l'un & l'autre, afin de nous garder par bonnes remontrances de tomber au mal: tellement qu'ils seroient grandement à reprendre, d'avoir laissé couler le mal, sans s'y opposer par une fraternelle charité, ou par censures à ce requises. S'ils ont tiré leur presomption de la grossesse d'icelle, elle n'est suffisante pour m'accuser, & encores moins condamner. Ce seroit une belle Loy, que si une chambriere fait la folle en la maison de son maître, & se fait faire un enfant, que le maître en fut coupable. Quelle raison y auroit-il? Les peres & les meres sont souvent bien empêchez à garder leurs propres filles, quoy qu'ils les tiennent de près. Comment donc pourroit un maître redre conte du faict d'une chambriere, qu'on ne peut pas tousjours avoir soubz l'œil & soubz la main? Il vaudroit beaucoup mieux se servir soy-même. Telle presomption donc n'a aucune vertu. Mais voyant leur fille de bonne maison supposée être grosse, ils la devoient appeller, & sçavoir d'elle comment luy étoit advenu cela, & qui l'avoit faite grosse, lors ils eussent cognu la verité. Mais ils ont oublié à le faire, pourtant ils ne peuvent alleguer presomption sans se condamner eux mêmes; & encores seroit-elle nulle.* Il seroit aisé de montrer la foiblesse de cette defense, si l'on s'en vouloit donner la peine: mais la chose ne le meritant pas, je dis seulement que quand même il auroit fait disparoître cette fille, on eût pu avoir des preuves très-convaincantes de la grossesse, de sorte qu'il ne pouvoit point se prevaloir du defaut de confrontation, ou de celui d'interrogation.

(e) *Ibid. p.* 48.

La pretenduë contradiction que l'on va lire ne vaut pas mieux que les precedentes. *Ils* (*f*) *disent que j'ai été convaincu devant leur Consistoire, lequel selon leur dire étoit composé de dix-sept Ministres & treize Anciens qui sont trente personnes. Or ils me maintiennent convaincu par cette confession, laquelle, disent-ils, j'ai faite devant trois ou quatre, ce n'étoit donc pas leur Consistoire, car il s'en falloit vingt-six ou vingt-sept personnes.* Vaine & puerile chicane. On ne pretendoit pas qu'il eût avoüé sa faute devant tout le Consistoire; on pretendoit que sans l'avoir avoüée devant cette Compagnie, il en avoit été convaincu; & on ajoûtoit qu'en particulier il avoit avoüé la dette à 3. ou 4. personnes.

(f) *Ibid. p.* 49. 50.

Il se plaint qu'ils (*g*) *condamnerent l'un & l'autre également d'adultere, & à mêmes peines & amendes. Or adultere selon les distinctions qu'on fait de la paillardise, se commet entre gens ou par gens mariez. Cependant ils disent que c'étoit une fille, elle n'a pas donc commis adultere en cette signification.* Cela fait pitié, car pour commettre un adultere proprement dit, il n'est pas besoin que les deux parties soient mariées; il suffit que l'une ou l'autre le soit.

(g) *Ibid. p.* 50.

La derniere chose qu'il objecte est l'acception de personnes (*h*): il pretend qu'ils avoient eu beaucoup d'indulgence pour des fautes toutes semblables: il nomme les gens, & les lieux; & soit qu'il cherchât une plus grande conformité entre le crime dont on l'accusoit, & celui dont il accusoit quelques confreres, soit qu'il eût d'autres raisons, il se trouve des servantes mêlées presque toûjours dans ses recriminations. Il nomme un Ministre qui a paru à la tête de quelques beaux livres, & que l'on apelloit en Hollande le *schoon* (*i*) *Predicant:*

(h) *Pag.* 51. & *suiv.*

(i) *C'est-à-dire le beau Ministre.*

gue a fait voir que c'étoit un scelerat, il ne faut point ajoûter foi aux (*F*) contes qu'il a publiez contre ceux de la Religion. Celui qui regarde deux pretendus (*G*) demoniaques, est le plus ridicule.

LAU-

cant : si nous l'en voulions croire, ce beau Ministre se seroit rendu redoutable aux hôtesses par ses exploits sur les servantes, & auroit très-bien profité de la maxime d'un (*a*) Poëte Romain. Je dirai dans la remarque suivante que Launoi n'étoit pas assez honnête homme, pour pouvoir faire du tort aux gens dont il medisoit.

(a) Ne sit ancillæ tibi amor pudori. *Horat. Od.* 4 *lib.* 2. *Voyez l'article* Brisecis, *pag.* 666. *remarque E.*

Faisons une petite digression. Il faudroit ou permettre le mariage aux Ecclesiastiques, ou leur defendre d'avoir de jeunes servantes : car tout cet énorme concubinage des Prêtres qui a scandalisé le public pendant plusieurs siecles, doit son origine à la permission qu'on leur donnoit d'avoir des femmes chez eux qui eussent soin de leur menage. L'intention des superieurs étoit qu'elles se bornassent aux simples fonctions de servante, mais elles se laissoient facilement persuader de servir à tout : la fonction de concubine leur paroissoit si commode à tous égards, que leurs maîtres n'avoient pas beaucoup de peine à les y reduire. Depuis la reformation de Luther les Prêtres ont peu-à-peu diminué ce grand scandale, mais encore aujourdhui leurs servantes, à moins que d'être fort vieilles, sont fort suspectes de leur servir à deux mains. Tout le monde fait la chanson, dont le refrain est, *de necessité necessitante. Il faut que je baise ma servante.* C'est un Prêtre qui parle. En general dans toutes les religions, s'il arrive quelque desordre d'impureté qui fasse porter des plaintes contre les Ecclesiastiques non mariez, c'est presque toûjours par raport à leurs servantes. On comprend sans peine pourquoi c'est plûtôt à leur égard; les tentations de part & d'autre, & les occasions de pecher se combinent plus aisément, plus commodément : & de là vient sans doute que les Casuistes relâchez extenuent fort le peché d'une servante engrossée par son maître. La basse latinité nous fournit un terme qui est ici de grand poids. Au commencement le titre de *focaria* étoit honnête; il servoit à designer une femme ou une fille qui servoit dans une maison, qui aprêtoit à manger au maître; mais dans la suite il n'a servi (*b*) qu'à signifier les concubines des Clercs : c'est parce que la plûpart de leurs servantes continuoient à la verité d'être cuisinieres, mais de plus elles couchoient avec leurs maîtres. Concluons que la discipline ne devroit point tolerer en aucun païs du monde, que les jeunes Ecclesiastiques qui n'ont point de femmes prissent de jeunes servantes.

(b) *Voyez le Glossaire de Mr. du Cange au mot* focaria. *pag.* 469. 470. *edit. Paris.*

(F) *Aux contes qu'il publioit contre ceux de la Religion.*] Quand même on ne feroit pas attention aux crimes horribles qu'il commit pendant la ligue, on auroit lieu de le regarder comme un imposteur, à l'égard de plusieurs choses qu'il raconte des Ministres, car elles sont très-éloignées de la vraisemblance. Il (*c*) dit que les Ministres refugiez à Neufchatel en Suisse ayant resolu de perdre un jeune homme, qui avoit preferé l'étude de la Medecine à celle de la Theologie, l'accuserent de plusieurs fausses doctrines, mais que l'un des plus celebres s'opposa à leur complot; qu'ils ne laisserent pas de poursuivre ce Medecin, *Les* (*d*) *uns l'appellant sorcier, les autres Anabaptiste, les autres Atheiste. D'autres luy disoient. Comment? osez-vous bien dire que vous ne croyez pas toute la doctrine de Monsieur Calvin, par la bouche duquel nous parlons tous? Luy repondant que Calvin étoit un homme subjet à faillir comme les autres : incontinent ils s'escrierent. O maudite Philosophie! O blasphème execrable! Car parler contre la doctrine de Calvin, & contre l'intention & volonté de ces venerables, c'est, selon leur dire, parler contre Dieu, & mentir au Saint Esprit : & ne font conscience aucune de poursuyvre là dessus un homme jusques à la mort, s'ils le peuvent attendre.* Ce qu'il fait dire à ces Ministres touchant Calvin (*e*), est si éloigné de l'esprit & des maximes de l'Eglise Reformée, & si peu conforme au stile des Reformez, qu'il n'en faut pas davantage pour être persuadé qu'il forgeoit lui-même, & cela très-grossierement, les medisances qu'il publioit. Ainsi on ne sauroit faire tort à la memoire des interessez, si l'on se donnoit la liberté d'inserer ici ce mauvais conte. „ L'ayné „ (*f*) Capel peu auparavant avoit demandé un „ cercle lunaire de son cerveau presques de même qualité, à une Dame de bonne maison : „ laquelle venuë à Sedan pour occasion ne vouloit se manifester, ni être cognuë d'aucun. „ Cependant luy même d'une trop grande curiosité fut si temeraire que d'abuser du Nom & „ authorité de Monsieur & Madame de Bouillon, pour entrer en la chambre de ladicte „ Dame, & la voir. En même temps il jetta „ un autre traict, lequel ressentoit bien autant „ la quinte essence de son esprit, qu'une mauvaise & impudique affection. Car sortant du „ préche meu de je ne sçay quelle devotion, prit „ par le bras une jeune Demoyselle fille belle, „ bien honnête, & de maison fort honnorable, „ & la pria luy pouvoir dire un mot. Ce que „ luy étant accordé, il luy dit à l'oreille, Madamoyselle meu de bonnes parties que je voy „ en vous, tant de beauté que de toutes sortes „ d'honnêtetez, & principalement de gentillesse „ d'esprit, je pren la hardiesse vous faire une requête : mais je voudroy bien n'être point „ econduit. Luy étant répondu par la Damoyselle, qu'elle ne luy pouvoit rien accorder „ qu'elle ne sçeût au prealable ce qu'il vouloit „ demander, il luy dit. Je vous voudroy bien „ prier me donner une heure de passetemps de „ vôtre corps : nous nous trouverons bien en „ lieu, ou il n'y aura que vous & moy. La povre fille toute honteuse & étonnée de l'instruction que luy donnoit ce Philosophe reformé „ sortant du préche, se retira de vitesse vers sa „ mere, à laquelle elle declara le faict : ce que „ par la mere en forme de complaincte me fut le „ même jour recité. „

(c) *Defense de Matthieu de Launoi, p.* 38. *& suiv.*

(d) *Ibid. p.* 42.

(e) *Voyez aussi ce qu'il raconte dans le* 2. *livre de sa declaration & refutation fol.* 636. *verso.*

(f) *Defense, pag.* 35. 36.

(G) *Deux pretendus demoniaques est le plus ridicule.*] Voici l'abregé de ce conte. Matthieu de Launoi étoit un celebre Ministre l'an 1562. Quelques Marchands du Païs-Bas l'ouïrent prêcher avec tant de satisfaction dans Aï en Champagne,

LAUNOI (JEAN DE) en *Latin Launoius*, Docteur en Theologie dans l'Université de Paris, étoit d'un petit village de Normandie auprès de Coutances. Il fit ses études de Philosophie & de Theologie à Paris, avec un si grand succés qu'il se rendit un terrible disputeur. Il fut fait Prêtre & Docteur en Theologie (*A*) l'an 1636. & il ne fit nullement valoir ces deux caracteres à gagner du (*B*) bien, & à demander des Benefices; il ne songea qu'à devenir habile homme;

pagne, qu'ils le retinrent chez eux comme il étoit prêt de passer en Angleterre. Ils aimoient & son langage & sa diligence, il prêchoit souvent six fois en divers lieux dans l'espace de 24. heures. Ils l'établirent pour leur Ministre à Tournai. Pendant qu'il y étoit on aprit que les exorcismes de l'Eglise Catholique avoient delivré plusieurs Possedez. Cela deplaisoit aux Calvinistes: ils craignirent que leur secte ne se decriât, si leurs Ministres n'avoient pas le don de chasser les Diables qui avoit paru dans les Apôtres, & qui paroissoit encore parmi les Papistes. Ils subornerent donc deux personnes, un homme & une femme, & les engagerent à contrefaire les Demoniaques moyennant une certaine somme, & une rente viagere. Ces deux personnes jouërent très-bien leur rôle, & là-dessus on pria Matthieu de Launoi qui ne savoit rien de cette trame, d'aller secourir ces deux Possedez. Il y alla, il fit des prieres & des sermons, qui eurent tant d'efficace que ces 2. Demoniaques, après plusieurs tours de souplesse dirigez par les leçons qu'on leur avoit faites, declarerent que le Demon étoit sorti de leur corps. Le miracle fut repandu de toutes parts, & concilia à De Launoi une très-grande veneration. La fourberie fut decouverte quelque tems après, parce que les deux personnes qui avoient joüé la farce ne touchant pas la recompense promise, intenterent un procés aux seducteurs. Un Tisseran & un Cordier aprirent cela (*a*) à de Launoi en Hollande l'an 1574. Ce fut le motif de son changement, si l'on en croit le Cordelier Sedulius, qui a inseré au long toute cette histoire dans sa (*b*) reponse à l'Alcoran des Cordeliers, imprimée l'an 1607. Il dit que Matthieu de Launoi (*c*) plein de vie & demeurant à Bruxelles, & écrivant plusieurs livres contre les Calvinistes, pouvoit rendre temoignage sur ce fait-là. Mr. de Sponde a inseré le precis de ce beau narré dans ses Annales (*d*). Il n'est pas necessaire de montrer l'impertinence de ce recit: tout le monde sait que les Protestans faisoient profession de decrier tous les miracles des derniers siecles, & de soutenir qu'ils n'étoient aucunement necessaires pour la justification de la Reforme. Apliquez ici ce que j'ai dit en un autre (*e*) lieu.

(*a*) Non ante sunt eæ technæ à Matthæo intellectæ, quam pecuniis non præstitis litem movere debitoribus dæmoniaci cœperunt: totaque est ea fabula in Hollandia ad annum M. D. LXXIIII. Matthæo à duobus, Christiano de la Quennoillerie textore lini, & Joanne Walle, qui chordis nectendis vitam ducere consuesset, commemorata. *Sedulius ubi infra pag.* 283.

(*b*) *Henr. Sedulius, Apologetic. adversus Alcoranum Franciscanorum p.* 280. *& seq. Il cite* Florentius vander Haer de initiis tumultuum Belgicorum.

(*c*) Vivit hodièque Matthæus Bruxellæ Principum urbe Brabantiæ, & multa adversus illos scribit, quibus mendacio pallente non possunt rescribere. *Idem Sedulius ibid. p.* 283.

(*d*) *Ad annum* 1562. *n.* 50.

(*e*) *Dans la remarque R. de l'article de Calvin.*

(*A*) *Prêtre & Docteur en Theologie l'an* 1636. Je n'ai point suivi Mr. Moreri, qui assûre que Jean de Launoi *prit les Ordres sacrez en* 1634. *& le bonnet de Docteur au mois de Juin de la même année.* Voici ma raison. On assûre dans l'éloge (*f*) de ce Docteur qu'il commença son cours de Theologie l'an 1633. & qu'il s'y avança de telle sorte dans deux ans, que personne ne le surpassoit, & qu'il surpassa des gens qui avoient beaucoup d'esprit & beaucoup d'érudition. On ajoûte qu'il fut promu l'année suivante au Sacerdoce, & au Doctorat en Theologie. J'ai cru que je devois mettre *cette année suivante*, après les deux ans de l'étude de Theologie; car si je l'eusse mise immediatement après l'an 1633. il eût falu reconoître que ce Docteur auroit étudié en Theologie comme un Ecolier un an durant, depuis qu'il auroit reçu le bonnet. Je ne veux pas neanmoins qu'on me prefere à Mr. Moreri; car l'Auteur de l'éloge ne s'est pas piqué peut-être de beaucoup d'exactitude sur ces minuties de chronologie. N'a-t-il pas dit (*g*) qu'après que Jean de Launoi eût employé 5. ou 6. ans à étudier la Philosophie & la Theologie scholastique, il commença son cours de Theologie, & y mit deux ans? Est-ce s'exprimer selon la rigueur de l'exactitude? Mais quelque negligent qu'il ait pu être, j'ai preferé son autorité à celle de Mr. Moreri.

(*f*) Studium Theologicum ingressus est anno trigesimo tertio supra millesimum & sexcentemsium, illudque biennio integro ita percurrit, ut multos ingenio & eruditione præstantes vinceret, & à nemine vinceretur. Ad ordinem sacerdotalem anno insequenti, & ad Theologiæ Magisterium evectus. *Elog. Launoii p.* 2.

(*g*) *Elog. Launoii p.* 2.

(*B*) *A gagner du bien, & à demander des Benefices.*] Ceci demande une remarque, car il est si rare de trouver même parmi les Docteurs en Theologie, quelques personnes gueries de l'avarice & de l'ambition, que lors que l'on en peut rencontrer quelqu'une, il en faut avertir soigneusement le public. De tels exemples doivent être consacrez; on doit s'empresser à leur faire rendre la justice qui leur est duë; cela sert à l'édification publique; car cela fait voir que la providence n'abandonne pas entierement le genre humain à la corruption. Je dis donc que Jean de Launoi (*h*) temoigna dès sa premiere jeunesse une grande indifference pour les biens du monde, & que ces belles dispositions ne changerent point quand il fut d'un âge plus avancé; car alors il ceda à ses freres & à ses neveux tout ce qu'il pouvoit pretendre aux biens de son pere, & il ne voulut jamais écouter les conseils de ses amis, qui l'exhortoient à postuler des Prebendes & des Cures. Pour faire cesser leurs exhortations officieuses, il leur declara qu'il ne se sentoit propre ni à chanter, ni à prêcher, & qu'il ne vouloit pas s'enrichir des biens de l'Eglise, pendant qu'il ne pourroit pas lui rendre de grans services par les fonctions de son ministere. (*i*) *Monitus aliquando ab amicis, ut parœciam prabendamve vacantem, eo nomine peteret ab eo, cui conferendæ illius munus incumbebat, respondit, se huic utrique officio parum aptum esse à natura, cùm per latera parum firma, perque vocem minimè canoram, neque verba apud populum facere, neque psalmos hymnosque decantare posset. Ingerentibus nonnullis inde provenire non modicam copiam, quâ quis commodiùs ageret, continuò regerebat, se si jure illo uteretur, prospicere, rem ita comparatam iri, ut Ecclesia sibi opibus suis fructum magnum, ipse nullum Ecclesiæ, aut certè exiguum, Ministerio suo afferret, quod factum minimè sane vellet, tanquam iniquum nimis & invidiosum.* Il ne faut pas s'étonner qu'il soit devenu si savant, puis qu'il apliquoit à l'étude

(*h*) Omnem ab ineunte adolescentia exuerat opum cupiditatem, quam divina vox flagitiorum fontem appellat. Sed ad firmam ætatem cum pervenisset paternam hæreditatem, parvam illam quidem, fratribus nepotibusque reliquit. *Ibid. p.* 3.

(*i*) *Ibid.*

homme; & pour cet effet il continua à s'apliquer à l'étude avec une extrême aſſiduité. Il ne ſe contentoit pas de la lecture de toutes ſortes de livres, il frequentoit les plus (C) doctes Theologiens, afin de les conſulter ſur tout ce qui lui faiſoit de la peine*. Il profita principalement des doctes converſations du Pere (D) Sirmond. Ce ne fut pas pour ſa propre ſatisfaction, mais pour l'utilité du public qu'il ramaſſa un ſi grand treſor de ſcience; car il y a très-peu de Theologiens qui ayent mis ſous la preſſe un plus (E) grand nombre de livres que lui. Il attaqua intrepidement (F) pluſieurs fauſſes traditions; & il fut un des

tude un eſprit vuide de l'envie d'amaſſer du bien, & de parvenir aux charges. Combien y a-t-il de gens qui deviendroient fort habiles, ſi le ſoin ſongeant de faire fortune ne les tiroit ſans ceſſe de leur cabinet? Voyez ce que dit un Poëte (a), en conſiderant les obſtacles de ſon metier.

Je n'oublie pas le teſtament de Jean de Launoi. La preface en étoit conſiderable. Après les (b) paroles ordinaires, *au nom du Pere* &c. il y avoit, *J'aurai bien-tôt fait, car je n'ai pas beaucoup de biens*. Mr. Menage ne diſoit pas tout; il y avoit auſſi la raiſon pourquoi le teſtateur ne laiſſoit pas beaucoup de biens; c'eſt que Dieu lui avoit fait comprendre qu'un Chretien a bien plus de peine à ſe bien ſervir des richeſſes, qu'à s'en paſſer (c). Ceci eſt remarquable; Mr. de Launoi laiſſa plus d'argent qu'il n'avoit cru qu'on en trouveroit chez lui; marque évidente de ſon peu d'attachement aux biens de la terre. Il ne prenoit pas la peine de compter ſon argent, & il oublioit quelquefois qu'il en eût mis en tel ou tel lieu. (d) *Certum illum (e) fecit Launoius, plus penes ſe poſt obitum ſignatæ pecuniæ repertum iri, quàm præſtandis legatis requireretur; & revera longè plus repertum eſt, pluſque quàm Launoius ipſe repertum iri crederet. Sed id tantum abeſt ut ei vitio verti poſſit; quin potiùs laudi duci debet, cum illud omne quantumcunque fuerit, non avara manus aſſervaſſet uſquam, ſed contemptor opum animus domi projectum oblivioni penè dediſſet.* Nous avons là une preuve que l'indifference pour les richeſſes, & l'extrême envie de s'enrichir peuvent produire le même effet; car il y a des avares qui amaſſent tant de biens, qu'ils n'en ſavent pas tout le detail (f).

(C) *Il frequentoit les plus doctes Theologiens.*] Il ne ſe contentoit pas de cela: il conſultoit par lettres les Savans qui demeuroient dans les Provinces de France, ou dans les païs étrangers (g); & quand il alla à Rome ce ne fut pas pour y voir les antiquitez, ce fut pour y faire conoiſſance avec les habiles gens. Ceux qu'il y (h) frequenta le plus furent Luc d'Holſtein, & Leon d'Allazzi. (i) *Iter etiam ſuſcepit in Italiam, non quidem ut fluvios inſpiceret & maria, non ut urbes luſtraret, non ut vetera artium monumenta, novaſve ædificiorum moles mirabundus intueretur, ſed ut conſuetudine frueretur eruditorum.*

(D) *Des doctes converſations du Pere Sirmond.*] Il lui alloit propoſer ſes doutes: on lui repondoit ſans criailler & ſans s'échauffer. Cette maniere contentieuſe de s'entretenir ſur les ſciences trop ordinaire parmi les Savans, n'entroit point dans le caractere (k) de ce Jeſuïte. Il marquoit doucement à ſon ami les autoritez des Peres & des Conciles, ſur leſquelles il fondoit ſes ſentimens. Mr. de Launoi les examinoit avec une grande exactitude, & alloit revoir le Pere Sirmond, qui l'ayant ouï diſcourir ſur ces matieres lui repondoit, au commencement j'y étois plus éclairé que vous, mais à cette heure vous les poſſedez beaucoup mieux que moi (l). Il n'y avoit aucun Jeſuïte qui eût plus de part que de Launoi à la confidence de celui-là, & cette conduite ne plaiſoit point aux Confreres. *Cum nullum haberet inter ſodales ſuos Sirmondus quocum fidentius loqueretur, de quo & ipſi nonnunquam conqueſti ſunt, crebrius inviſi vehementer optabat à Launoio, cui nihil erat quod minus crederet quam (m) ſibi.* Ajoûtons ce trait du *Menagiana* (n). „Le Pere Sirmond diſoit de Mr. „de Launoy, que dès qu'il lui avoit entendu di- „re quelque choſe de bon il alloit faire un li- „vre.„

(E) *Un plus grand nombre de livres que lui.*] Voyez en le catalogue dans l'hiſtoire qu'il publia du College de Navarre l'an 1677. Son Libraire l'avoit ſouvent publié à part. Voici un trait de fine critique qui me ſemble meriter ici quelque place. „C'eſtoit là * celuy de ſes Livres qu'il „aimoit le plus, ſoit qu'il prît plaiſir dans ce té- „moignage glorieux qu'il avoit rendu au Public, „de la reconnoiſſance qu'il avoit pour cette Mai- „ſon de la Faculté qu'il conſideroit comme ſa „mere; ſoit qu'il ne fût pas entierement inſenſi- „ble à la complaiſance de voir tous ſes propres „ouvrages étalez dans ſon livre. Car il y a inſe- „ré le Catalogue de tous ſes écrits qu'il avoit „bien voulu faire luy même, tant afin de le ren- „dre plus exact, que pour expliquer avec plus de „facilité les titres & les matieres mêmes de ſes „plus petits Livres, & de toutes ſes Lettres en „particulier, jugeant ſagement que tout autre „que luy ſe feroit aiſément rebuté de leur grand „nombre & de l'amplification ſi étenduë de leurs „titres (o).„

(F) *Il attaqua intrepidement pluſieurs fauſſes traditions.*] Comme l'arrivée de Lazare & de Magdeleine en Provence; l'Apoſtolat des Gaules de Denys l'Areopagite; la cauſe de la retraite de St. Bruno fondateur des Chartreux; la viſion de Simon Stoch; les privileges de la Bulle Sabbatine. Ceux qui avoient interêt à maintenir ces ſortes de ſentimens (p) jetterent les plus hauts cris contre lui; à leur dire c'étoit un deſtructeur de la religion. Il ne s'étonna point de leurs vacarmes, il pouſſa toûjours ſa pointe, & il deſabuſa non ſeulement les veritables Savans, mais auſſi quelques perſonnes de

* *Ex Elogio Joannis Launoii typis vulgato Londini 1685. in 8.*

(a) Ad hæc animos ærugo & cura peculi Cum ſemel imbuerit, ſperamus carmina fingi Poſſe linenda cedro, & levi ſervanda cupreſſo. *Horat. de arte poet.*

(b) *Menagiana pag. 216.*

(c) Præfatur ideo teſtaturum ſe de re tenui, quoniam à quo admotus fuerat ſtudiis ſublimioribus, ſingulari Dei beneficio intellexerat facilius eſſe homini Chriſtiano bonis carere, quam iis recte uti. *Elog. Launoii p. 35.*

(d) *Ibid. p. 36.*

(e) *C'eſt-à-dire l'executeur du teſtament.*

(f) Exilis domus eſt ubi non & multa ſuperſunt, Et dominum fallunt, & proſunt furibus. *Horatius, epiſt. 6. lib. 1.* Voyez ce qu'Horace dit de Luculle peu auparavant.

(g) *Elog. p. 7.*

(h) *Ibid.*

(i) *Ibid.*

(k) Suam ſeu percunctationem, ſeu ſententiam, de maximi momenti capitibus proponentem benigne audiebat perſpicaciſſimus & cordatiſſimus ſenex, mentem ei ſuam candide aperiebat, & cum eſſet ab omni quæ in ſcholis viget rixandi conſuetudine alienus, abſtinebat à contentione & pugna verborum, locoſque indicabat conciliorum aut patrum, quibus innixus ita ſentiret *Ibid. p. 8.*

(l) Tunc ejus ſolertiam & ſagacitatem ſuſpiciens Sirmondus, dicere ſolebat, Cum primum loqui hac de re cœpimus, erat in ea forſitan aliquid quod paulo melius perſpexiſſem quam tu: nunc vero cum eam accurate pertractaſti, nihil ſupereſt quod te fugerit, quodque plenius perfectiuſque non teneas, quam ego unquam tenuerim. *Ibid.*

(m) *Ibid.*

(n) *Pag. 223. de la 1. édit. de Hollande.*

* *C'eſt-à-dire l'Hiſtoire du College de Navarre.*

(o) *Baillet, Jugemens des Savans to. 2. n. 139. pag. 171.*

(p) Credi vix poteſt quantam initio invidiam his ſcriptis in ſe conflaverit: licet enim antiquam atque adeo genuinam traditionem propugnaret, ejuſque fidem, ut ipſe ſæpe ad locum Tertulliani alludens dicere ſolebat, ex temporibus afferet, tamen qui hiſtorias quas expungebat à teneris annis imbiberant, quive illas credulæ plebi non ſine aliquo commodo ſuo ingerebant, eas ſibi eripi ægre patiebantur, nec qui id tentaſſet mitius incuſabant, quam ſi firmiſſima religionis fundamenta convellere decreviſſet. *Elog. Laun. pag. 10.*

des plus fermes apuis des privileges de l'Eglise Gallicane. Il étendit sa critique jusques sur les devotions ; & il en coûta quelques Saints au Kalendrier. Il est bon de voir ce que Gui Patin (G) disoit là-dessus. Il étoit difficile que ce doc te

de la populace. *Vicit tamen inexpugnabili constantiâ Launoius hominum imperitorum, & malè feriatorum importunas inofficiosasque querelas, & aniles eorum fabellas ita revicit, ut nullum jam patronum inveniant inter eos, qui aliquâ curâ veritatem indagant, multò pauciores quàm antea apud vulgum, & apud eos qui ne literas quidem* (a) *norunt.* Il attaqua vigoureusement les Moines par deux autres endroits, (b) car il montra la fausseté des pretendus privileges en vertu desquels ils ne vouloient pas reconnoître la jurisdiction des Evêques, & il fit voir la nullité des raisons qu'ils alleguoient pour s'attribuer l'administration du Sacrement de penitence. Raportons ce que l'Abbé de Marolles a dit de lui. „ Il a trouvé l'art „ de decouvrir les veritez les plus cachées : & „ ceux qui les aiment, luy en sçavent autant de „ gré, que les gens qui sont incapables de les re„ connoistre & de les honorer, ont crû avoir „ de sujets de se plaindre de luy, pour avoir fait „ de si glorieuses conquestes. Ils ne luy sçau„ roient pourtant rien reprocher : & il n'a pas „ esté possible jusques icy à ses Adversaires de le „ convaincre de la moindre fausseté, ni d'avoir „ fait une mauvaise induction sur les tesmoigna„ ges des Escrivains touchant les points qu'il a „ examinés. Il est vray que tout ce que nous „ avons vû de luy, est peu de chose en compa„ raison de ce que nous en devons esperer, s'ap„ pliquant, comme il fait, à des estudes très„ serieuses sur des sujets importants ; mais les „ plus habiles y trouveront tousiours beaucoup à „ profiter, soit en sa methode, soit en la con„ noissance certaine des choses ; dont l'Eglise pu„ re ne trouvera pas moins de sujet de se glorifier, „ que la superstition infame en aura de s'affli„ ger (c). „

(a) *Ibid.*

(b) *Voyez son Eloge à pag.* 10. *usque ad pag.* 18.

(c) *L'Abbé de Marolles, Memoires, pag.* 160.

(G) *Ce que Guy Patin disoit là-dessus.*] „ Je „ (d) vous donne avis que j'ai delivré un petit pa„ quet à un jeune homme de Lyon. . . . Vous y „ trouverez entr'autres le livre de Monsieur de „ Launoy, où il veut prouver, qu'il n'y eut ja„ mais de St. René, ni aucun Evêque d'Angers „ de ce nom-là. C'est le même qui a écrit con„ tre St. Denis Areopagite, disant qu'il n'est ja„ mais venu en France : contre le Scapulaire des „ Carmes, & contre la Madeleine, pretendant „ qu'elle n'est pas aussi venuë en Provence. C'est „ un Docteur en Theologie, Normand, hom„ me de mauvaise mine, mais savant, & prin„ cipalement dans l'Histoire Ecclesiastique. Il y „ en a ici qui l'apellent esprit ferré & ame dam„ née, disant qu'il se faut garder de lui, qu'il „ ôte tous les ans un Saint du Paradis, & qu'il „ y a du danger qu'il n'en ôte à la fin Dieu mê„ me. Neanmoins jusques ici personne ne lui „ a repondu. Un de ses amis m'a dit qu'il avoit „ été long-tems pensionaire des Jesuites (e), „ qui se servoient de lui pour aprouver leurs „ livres : mais qu'enfin ils l'ont cassé aux gages, „ pour n'avoir point voulu donner quelque „ aprobation à une nouvelle Doctrine qu'ils „ vouloient publier. „ Ce que je vais dire est curieux : je l'emprunte de Monsieur Menage, & c'est lui qui parle (f). *Monsieur de Launoi, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris a pretandu que plusieurs de nos Saints n'avoient point existé : ce qui a fait dire de lui à Monsieur Feramus* (g).

(d) *Patin, lettre* 49. *pag.* 207. *du* 1. *tome. Elle est datée du* 18. *de Novembre* 1650. *Voyez aussi la lettre* 151. *pag.* 594 *du même tome.*

(e) *Cela est aparemment très-faux.*

(f) *Menage, Anti-Baillet, tome* 2. *p.* 216.

Tu quoque, Launoi, veri indagator & index,
Addita qui fastis Numina falsa doces.

(g) *Dans son Elegie sur la mort de Mr. Du Puy.*

De mon côté, j'ay fait là dessus cette épigramme Grecque,

Τὸν Λαυνοῖον ὁρᾷς, ὃς σύρφετον Οὐρανιώνων
Ῥίψε, ποδὸς τεταγὼν ἀπὸ βηλοῦ θεσπεσίοιο.

On dit que ce dernier vers est pris tout entier d'Homere : lequel l'a employé dans son Iliade en parlant de Juppiter, qui precipita Vulcain du Ciel d'un coup de pied. Mais c'est ce qui fait la beauté de mon épigramme. Elle seroit ridicule, si ce vers étoit de moy : & j'ose dire qu'elle est fort belle, acause de cette application, pour laquelle Mr. Daillé le pere, homme très-versé dans la lecture d'Homere, m'a souvent felicité. Monsr. l'Abbé Faydit n'a pas pris garde, qu'il n'y a que le dernier vers de Mr. Menage qu'il faille donner à Homere : il a cité une partie du premier comme si elle se trouvoit dans l'Iliade, & qui pis est, il a pretendu que Jupiter chassa toute la racaille des Dieux. Voici ses paroles „ (h) Rome „ n'a pû supporter qu'avec indignation que „ Monsieur de Launoy quelque sçavant qu'il „ fût ait ôté du nombre des Saints 5. ou 6. in„ connus, qui dans les temps d'ignorance s'é„ toient introduits dans le Breviaire, & qu'à „ l'exemple du Juppiter d'Homere, qui chassa „ toute la racaille des Dieux, & d'un coup de „ pied au cû les fit tomber du ciel en terre, „ aussi ce Docteur d'un coup de plume ait „ deniché du Throne de la gloire quelques „ saints que Rome y avoit placé avec trop de „ facilité.

„ (i) Ο" πέργυτον ὀ' ρανιώνων
„ Ρίψε ποδὸς τε ταγὼν ἀπο Βηλȣ Θεσπεσίοιο.

„ Elle a crié contre cette entreprise ; comme „ contre le plus horrible de touts les sacrileges. „ Elle a mis ses livres à l'inquisition ne pouvant „ y faire trainer l'Auteur. Elle l'a decrié com„ me un homme suspect dans la foy, & com„ me un ennemy des saints. „ Il est sûr qu'Homere (k) ne dit autre chose, sinon que Jupiter prenant Vulcain par le pied le jetta en bas du ciel. Si Monsieur Menage disoit en conversation la même chose que l'Abbé Faydit, il en faut conclure ou qu'il n'y regardoit pas d'aussi près que quand il avoit la plume à la main pour le public, ou qu'il brodoit l'aventure afin de la faire trouver plus agreable, & plus susceptible du parallele. Quoi qu'il en soit voici un passage de la suite du *Menagiana*, où l'on impute à Homere ce qu'il n'a point dit. „ (l) Mr. Godefroi „ l'Historiographe étant sorti de son logis de „ grand matin le premier jour de l'an, rencontra „ dans la ruë de la Harpe Mr. de Launoi qui s'en „ alloit

(h) *Extrait d'un Sermon prêché le jour de St. Polycarpe pag.* 296.

(i) *Toutes les fautes qui sont dans ce Grec sont aparemment d'impression.*

(k) *Homer. Iliad. lib.* 1. *v* 591. *Il y a dans le* 15. *livre de l'Iliade un passage qui sembleroit plus favorable à Mr. Faydit. Voyez le dans l'article* Junon, *p.* 219. *lettre b ; mais au fond il ne lui est point favorable.*

(l) *Suite du Menagiana pag.* 293 294. *édition de Hollande.*

te Theologien écrivît tant de volumes contre les maximes (*H*) des flateurs du Pape, & contre les superstitions, & les pretenduës exemptions des Moines, sans se faire beaucoup d'ennemis. Il éprouva sur ses vieux jours qu'il avoit choqué un party fort redoutable. On * lui defendit de (*I*) tenir des assemblées dans sa chambre, comme il faisoit depuis long tems un jour de chaque semaine; & on fit (*K*) des affaires à son Imprimeur. Il suporta très-patiemment ces avanies,

* *Ex eodem Elogio p. 30.*

„ alloit en Sorbonne. Il l'aborda & lui dit en „ l'embrassant: Bon jour & bon an, Monsieur, „ Quel Saint denicherez-vous du Ciel cette an- „ née? Mr. de Launoi surpris de la demande, „ lui repondit: Je ne deniche point du Ciel les „ veritables Saints que Dieu & leur merite y ont „ placé, mais bien ceux que l'ignorance & la „ superstition des peuples y ont fait glisser sans „ qu'ils le meritassent, & sans l'aveu de Dieu & „ des Savans. Cette reponse a été cause de l'E- „ pigramme que j'ay faite sur Mr. de Launoi, où „ je le compare au Jupiter d'Homere, qui chassa „ du ciel toute la racaille des faux Dieux qui s'y „ étoit glissée parmi les veritables, & qui „ leur donnant du pied au cu les fit tom- „ ber du haut de son trône & des étoiles en „ terre (*a*). „

Si je ne craignois d'être trop prodigue de digressions, je dirois qu'il seroit à souhaiter qu'on laissât faire à plusieurs habiles gens ce que faisoit Mr. de Launoi. Les faux Saints ne se sont pas moins multipliez que les faux Nobles: de sorte que comme les Princes font travailler de tems en tems à la recherche des faux Nobles, afin de remettre à la condition roturiere les usurpateurs de la qualité de Gentilhomme, il faudroit que le Clergé nommât quelques Commissaires aussi rigides que (*b*) Boisseau, qui examinassent les titres & les lettres de sainteté. Si les troupes de l'Eglise triomphante passoient en revuë devant de bons Commissaires, on y trouveroit beaucoup de passevolans, non pas parmi les soldats, mais parmi les hauts Officiers, je veux dire parmi les Saints qu'on invoque. Le Kalendrier a plus de besoin de reforme à cet égard, que par raport à la precession des équinoxes, & au lieu qu'un simple retranchement de dix jours a suffi pour cette derniere reformation, il faudroit pour faire l'autre retrancher par centaines & par milliers. Il y a long tems que l'année ne peut plus fournir un jour à chaque canonisé; il faut entasser plusieurs Saints les uns sur les autres dans les mêmes places, & c'est à present qu'on peut dire avec Juvenal, *Nec turba deorum Talis ut est hodie, contentaque sidera paucis Numinibus miserum urgebant Atlanta minori Pondere* (*c*). Combien trouveroit-on de Senateurs *vitio creati*, * dans la Cour celeste, si l'on y procedoit rigoureusement? Voyez à combien de volumes montent déja les *Acta sanctorum?* On leur pourroit apliquer ce distique si conu

Scripta gigantea quorum sub pondere molis
Tristior Encelado bibliopola gemit.

Ce qui soit dit sans prejudice de l'estime que l'on a pour leurs doctes Compilateurs.

(*H*) *Contre les maximes des flateurs du Pape.*] Pour aller à la racine du mal, en refutant les exemptions que les Moines s'attribuoient, il crut qu'il faloit établir cette importante verité, c'est que le Pape ne peut rien contre les Canons des Conciles. Il composa plusieurs lettres sur cette matiere qui ont été trouvées si bonnes en Angleterre, & si propres à mortifier les Ultramontains, qu'on les a reimprimées à (*d*) Cambrige. Il s'acharna principalement sur Bellarmin, & voici l'état où l'on veut qu'il ait reduit ce grand defenseur des Papes. *In* (*e*) *eo verò adversarium inter alios nactus est Cardinalem Robertum Bellarminum, qui absurdissima quæque Romanæ curiæ placita defendenda susceperat. Si qua porro in eorum confirmationem desumpta ex sacris libris testimonia adduxit, clarissime demonstravit Launoius, fuisse ea in pravum detorta sensum, & aliter intellecta quàm ea sanctissimi quique patres intellexerint, à quorum sensu in exponendis Scripturis recedere, nihil aliud est quàm fidelissimos duces, & à Tridentina Synodo datos aspernari, & in errores omnes seipsum conjicere. Si quos etiam canones aut patrum textus laudat Bellarminus, eos plerumque interpolatos ostendit Launoius, & malâ fide relatos. Sicque hominem armis Scripturæ & traditionis nudatum exponit, velut nutritum in philosophica palæstra tyronem, qui adversùs invictam castrorum aciem irrito ridendoque conatu digladiatur; & tela ab Aristotele desumpta juveniliter vibrat.* Un Ministre (*f*) Lutherien publia un livre l'an 1685. qui à proprement parler n'est qu'un abregé des lettres de nôtre Docteur. Il y mit deux titres qui servent à nôtre sujet. Sur le haut des pages dans tout le livre vous lisez ceci, *Joh. Launoii Theol. Paris. Anti-Bellarminus.* Mais au frontispice de l'Ouvrage vous lisez, *Johannes Launoius Theologus & Sorbonista Parisiensis testis & confessor veritatis Evangelico-Catholicæ in potioribus fidei capitibus controversis adversus* Robertum Bellarminum *& alios quosdam sedis Romanæ defensores egregius & luculentus, nunc post obitum contra* Christianum Lupum *Lovaniensem*, Immanuelem à Schelstrate *Antverpiensem*, Natalem Alexandrum *Parisiensem*, Dominicum Galesium, & Franciscum Marchesium *Romanos vindicatus.* L'Auteur de ce livre pretend, que Jean de Launoi est un sujet propre à être mis dans l'appendix du *Catalogus testium veritatis* d'Illyr cus.

(*I*) *On lui defendit de tenir des assemblées.*] Il n'y avoit rien de plus innocent que ces assemblées: on ne s'y entretenoit que de sciences, neanmoins on lui fit dire que le Roi souhaitoit qu'elles cessassent (*g*). On crut que l'Archevêque de Paris fut l'auteur de cette affaire, & il y eut des gens qui en prirent occasion de dire du mal de lui. Mr. de Launoi (*h*) ne se donna pas cette licence, & ne souffroit pas même qu'où il étoit on attribuât cette action à cet Archevêque; mais il ne laissoit pas de dire que si on l'en accusoit avec raison, on lui imputoit justement une extrême ingratitude.

(*K*) *On fit des affaires à son Imprimeur.*] Ce fut en l'année 1675. il faisoit imprimer son livre

(*a*) *Le distique Grec se trouve ici dans la suite du* Menagiana, *avec quelques fautes aparemment d'impression.*

(*b*) *Chacun se souvient de la chanson:* Depuis long tems on ne voit que Noblesse Sur tous les grans chemins, Chargez de sacs, & remuant sans cesse Tous leurs vieux parchemins, Disant, voilà pour vous faire voir comme Je suis Gentilhomme moi, je suis Gentilhomme. Mais ils n'ont pas achevé de produire, Qu'un Commis de Boisseau Dit & redit, ne cherchant qu'à leur nuire, Je veux m'inscrire en faux; De ce contrat la grosse je rebute, J'en veux la minute, moi, j'en veux la minute.

(*c*) *Juven. Sat.* 13. *v.* 46.

* *Voyez le* Valesiana *pag.* 48. 49. *edit. de Holl.*

(*d*) *L'an* 1689. *in fol.*

(*e*) *Elog. Launoii pag.* 21.

(*f*) *Antonius Reiserus, natif d'Ausbourg, & Pasteur de la Paroisse de St. Jaques à Hambourg. Son Ouvrage est un* in quarto *de* 862. *pages.*

(*g*) *Elog. Launoii p.* 30.

(*h*) Hos animorum motus utcunque sedabat Launoius, reique acerbitatem, benigna ut poterat interpretatione leniebat. Abstinebat ipse semper ab omni atrocitate verborum, Archiepiscopum nec incusabat ipse, nec incusari ab aliis, carpive coram se patiebatur. Sed tamen cum vir esset candidissimi pectoris, diffiteri non poterat, quin si id præstitisset Parisiensis præsul, laboraret vehementer ingrati animi vitio, quo cætera omnia facile continentur. *Ibid. p.* 32.

nies, & ne laiſſa pas de travailler pour le public. On peut dire qu'il eſt * mort la plume à la main; car non ſeulement il avoit un livre (*L*) ſous la preſſe pendant ſa derniere maladie, mais auſſi il en corrigea les épreuves un jour avant qu'il mourût. Il fut enterré aux Minimes, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament; mais on n'eut pas la liberté de mettre ſur ſon tombeau (*M*) l'épitaphe

* *Voyez le Mercure Galant, mois de Mars* 1678.

livre de la Simonie, où entre autres choſes il attaque les Annates, & refute le Jeſuïte Azorius, qui fit un livre vers la fin du XVI. ſiecle pour les purger de Simonie. On fit ſaiſir chez l'Imprimeur les exemplaires de cet Ouvrage de Mr. de Launoi: on emporta ceux qu'il livra, & on lui defendit de vendre les autres; mais moyennant une amende de 50. livres cette defenſe fut (*a*) levée.

(*a*) *Elog. pag.* 28. *& ſeq.*

(*L*) *Il avoit un livre ſous la preſſe pendant ſa derniere maladie.*] Raportons ce que Mr. de Vizé (*b*) a dit de lui. „L'on peut dire qu'il „eſt mort en quelque façon la plume à la main, „puis qu'un jour auparavant il corrigeoit les „Epreuves d'un Livre qu'il a fait pour defendre les Intereſts du Roy. C'eſt une reponſe „à un Ecrivain d'Italie, qui depuis quelque „temps a fait imprimer un Traité contre le „Droit des Princes Seculiers touchant les empeſchemens de mariage. Mr. de Launoy avoit „déja ſoutenu une Doctrine toute contraire dans „un Livre publié en 1674. où les Droits du „Roy, & en meſme temps de tous les Princes Seculiers, ſont ſi ſolidement établis, que „cet Ouvrage peut eſtre regardé comme un „des plus utiles à l'Etat. On y avoit repondu „en Italie, & comme cette Reponſe oſtoit „aux Princes Seculiers le droit eſſentiel qu'ils „ont ſur le Mariage pour rendre leurs Sujets „habiles ou inhabiles à contracter, ce grand „homme ne s'eſtoit pas tû, & donnoit ſes „ſoins, quand il eſt mort, à l'impreſſion de „ce qu'il a écrit pour refuter les erreurs de „l'Auteur Italien. Ainſi tout ſon temps a „toûjours eſté employé ou pour l'Egliſe, ou „pour ſon Prince, & on peut l'appeller non „ſeulement *Docteur des Droits du Roy*, mais encor *Defenſeur de la juſte Autorité des Eveſques, Deſtructeur des faux Privileges, & Docteur des Libertez de l'Egliſe Gallicane.*„ L'Auteur de l'éloge de Mr. de Launoi ne s'accorde pas avec le Mercure Galant, par raport au livre qui étoit alors ſous la preſſe. Ce n'étoit point ſelon lui une Apologie du droit des Princes ſur les mariages, mais une reponſe au Pere Alexandre. Il nous dit à l'égard du Traité ſur ce droit des Princes, que Mr. de Launoi le commença à la priere du Cardinal Bentivoglio. Mr. de Launoi étant à Rome, lors qu'on examinoit en France ſi le mariage du Duc d'Orleans frere de Louïs XIII. avec la Princeſſe de Lorraine étoit valide, rencontra dans la Bibliotheque des Dominicains le Cardinal Bentivoglio, & lui propoſa cet argument. Si les Princes ont eu le pouvoir de faire des loix ſur les obſtacles du mariage, ils l'ont encore au cas qu'on ne leur ait pas ôté. Or ils l'ont eu, & l'on ne ſauroit prouver qu'il leur ait été ôté. Donc. Le Cardinal pria Mr. de Launoi d'écrire ſur cette matiere, & d'expoſer cette preuve. L'Ouvrage étoit petit au commencement, mais avant qu'on le publiât l'an 1674. il étoit devenu fort gros. Dominique Galeſius Evêque de Ruvo au Royaume de Naples écrivit contre ce livre. Mr. de Launoi n'eut pas plûtôt vu l'Ouvrage de ce Prelat, qu'il prit la plume pour le refuter; à peine eut-il achevé la (*c*) refutation, qu'il entreprit de repondre au P. Alexandre (*d*). Il s'en faloit peu que ſa reponſe ne fût achevée, lors qu'il fut ſaiſi de la maladie dont il mourut en peu de jours. On avoit déjà commencé à imprimer ce dernier Ouvrage. Cela montre que Mr. de Vizé & l'Elogiſte ne s'accordent pas ſur le livre, que de Launoi avoit ſous la preſſe en mourant.

(*b*) *Mercure galant, mois de Mars* 1678. *pag.* 116. 117. *édit. de Hollande.*

(*c*) Huic titulum eſſe voluit: *Indicis locupletiſſimi erratorum in libro ſcriptoris Itali contentorum.* Elog. pag. 33.

(*M*) *L'épitaphe qu'on lui avoit preparée.*] Mr. de Launoi avoit fait ſon teſtament onze ans avant que de mourir, & il avoit prié Mr. le Camus premier Preſident à la Cour des Aides, ſon ancien & intime ami d'en être l'executeur. Mr. le Camus s'aquitta fidelement de cet emploi, & fit faire par Monſieur Clement, ancien Conſeiller de la Cour des Aides, une épitaphe (*e*) pour le defunt. Les Minimes l'ayant luë & examinée montrerent une lettre de leur General, qui declaroit qu'on ne pouvoit point admettre cette épitaphe, puis qu'elle attribuoit à de Launoi la loüange d'avoir toûjours ſoutenu l'orthodoxie: & quelque tems après, ils declarerent que les deux Puiſſances, la Royale & l'Eccleſiaſtique, leur avoient enjoint de ne ſouffrir aucune inſcription qui loüât Monſieur de Launoi. * *Ubi illam* (inſcriptionem) *expenderunt, attulerunt præpoſiti ſui generalis literas, quibus renunciabatur, nec probari nec recipi à ſe poſſe inſcriptionem, quâ Launoio laus defenſæ perpetuo veritatis, & optimæ famæ, maximæque venerationis apud probos quæſitæ tribuatur. Poſtea vetitum ſibi prædicarunt regiâ ſimul & ſacrâ auctoritate, ne ullum apicem in capella ſua extare ſinerent, quo Launoii nomen commendaretur.* Voyez les Nouvelles de la Republique des Lettres (*f*), & encore plus la lettre à un Prelat de la Cour de Rome ſur le decret de l'Inquiſition du 7. Decembre 1690. j'en vais tirer un paſſage qui ſert à l'hiſtoire de nôtre Docteur. L'Abbé qui a écrit cette lettre, remarque que la Cour de Rome maintient ſes droits avec plus de politique, que la Cour de France ne maintient les ſiens: il obſerve que la Cour de Rome recompenſe magnifiquement ceux qui écrivent en ſa faveur, mais qu'on neglige en France ceux qui écrivent pour les privileges de l'Egliſe Gallicane. *Au moins* dit l'Auteur de cette lettre, *ſi j'en étois cru, on feroit connoître à la poſterité par quelque marque d'honneur l'eſtime qu'on fait de leur merite, & la reconnoiſſance qu'on a de leurs travaux. Mais vous ſçavez comment on le fit à l'égard d'un de vos amis. Nous n'avons point eu d'homme plus zélé pour la doctrine du Clergé de France, ni plus infatigablement appliqué à l'éclaircir & à la defendre que le bon Mr. de Launoy, qui outre cela étoit d'un deſintereſſement achevé. Qu'a-t-on fait pour honorer ſa memoire? Vous le ſçavez. On n'a* pas

(*d*) Qui Annatas à Simoniæ labe liberandas ſuſceperat, & Summam Theologicam Thomæ Aquinati tanquam vero ejus auctori aſſerendam. *Ibid. p.* 34. Voyez touchant cet Ouvrage du Pere Alexandre le Journal des Savans du 18. Novembre 1675.

(*e*) *Elle eſt dans l'Eloge p.* 37.

* *Elog. Laun. pag.* 38.

(*f*) *Mois de Septembre* 1686. *pag.* 1033.

phe qu'on lui avoit preparée. J'ai oublié de marquer qu'il mourut (*N*) à l'hôtel d'Étrée le 10. de Mars 1678. * âgé de plus de 77. ans. C'est un homme à qui le public a de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre *de auroritate negantis argumenti*, il auroit fait un très-grand bien à la Republique des lettres; car il a donné mille belles ouvertures par cet Ouvrage, pour discerner le vrai & le faux dans les matieres historiques. Il a eu des demêlez avec bien des gens, & entre autres avec le Pere (*O*) Nicolaï Dominicain, & avec Mr. Thiers. †

* *Elog. pag. 37. Il n'etoit donc pas né le 21. Decembre 1603. comme Moreri l'assûre.*

† *Voyez ce que dit Mr. Sallo touchant l'Ouvrage de Mr. Thiers contre Mr. de Launoi*, Journal des Savans du 16. Mars 1665.

LAURENTIO (NICOLAS) vulgairement apellé *Cola di Rienzo*, a été dans le XIV. siecle l'un de ces hommes que la providence de Dieu employe de tems en tems, comme un theatre où l'on puisse voir les (*A*) vicissitudes & les bizarreries de la condition humaine. Il étoit fils d'un petit Cabaretier & d'une Lavandiere. L'attachement qu'il eut à l'étude dans sa jeunesse, & la force naturelle de son esprit, le rendirent fort habile. Il devint très-éloquent, & il savoit par cœur les plus beaux endroits de Ciceron, de Tite Live, de Jules Cesar, de Valere Maxime & de Seneque. Il aimoit extremement les anciennes inscriptions, & les savoit fort bien dechiffrer. Il obtint une charge de Notaire, qui en ce tems-là étoit assez éstimée, pour que des Gentilshommes ne dedaignassent pas de l'exercer. Les Commissaires des Quartiers de Rome l'ayant deputé au Pape Clement VI. qui siegeoit à Avignon, il harangua si éloquemment, qu'il s'attira l'estime & la bienveuillance de ce Pontife, & l'admiration de cette Cour. Cela lui donna le courage de declamer fortement contre les grands Seigneurs de Rome, qui opprimoient la bourgeoisie. Le Cardinal Jean Colonna lui en voulut du mal; mais ayant mieux consideré cette affaire, il cessa de le rendre odieux au Pape. Laurentio s'échauffa de plus en plus contre ces petits Tyrans de Rome; & il harangua un jour dans le Capitole avec tant de liberté contre eux, qu'on lui donna deux soufflets lors qu'il eut fini. Un Seigneur de la Maison Colonna, qui étoit alors Camerier de Rome, & Thomas Fortifiocca, Secretaire du Senat, furent ceux qui le souffleterent. Il dissimula, & ne laissa pas de haranguer dans le Capitole & dans diverses Eglises, & de faire des emblêmes, le tout afin de marquer la mauvaise administration de la Justice. Les interessez prirent cela pour un jeu, & principalement lors qu'ils virent que ses harangues étoient mêlées de plaisanteries, & qu'il menaçoit du dernier supplice quelques-uns d'entre eux. Apparemment ils crurent alors que par ses extravagances il se mettoit

pas seulement voulu souffrir sur son tombean le petit temoignage que ses amis rendoient à son merite & aux services qu'il avoit rendus à l'Eglise de France; & on luy avoit même comme fermé la bouche quelques années avant sa mort, en luy defendant de continuer certaines Conferences qu'il faisoit chez luy sur ces matieres, & où l'on peut dire qu'il se formoit plus de defenseurs de nos Libertez que par tout ailleurs. C'est même comme un miracle que nous ayons ce qu'il a fait imprimer durant sa vie pour la superiorité des Conciles, & contre l'infaillibilité des Papes, & sur d'autres sujets de cette nature, & nous le devons à l'invention dont il s'avisa, qui fut de le donner par morceaux dans des Lettres qu'il adressoit aux uns & aux autres, se delivrant par ce moyen de la servitude insupportable de la Censure de certains Docteurs de son tems, sans l'aggrément desquels nul Privilege n'étoit expedié, & qui paroissoient gagez pour arrêter tous les bons Livres, & faire desesperer les Auteurs.

(N) *Il mourut à l'Hôtel d'Etrée.*] Mr. le Cardinal d'Etrée n'étant encore qu'Evêque de Laon s'étoit en quelque maniere aproprié Mr. de Launoi. Voyez Mr. de Marolles (*a*).

(O) *Avec le Pere Nicolaï Dominicain.*] Le Journal des Savans a fait mention de trois Ouvrages de cet Auteur. 1. De (*b*) ses deux dissertations *de concilio plenario quod contra Donatistas baptismi quæstionem definivit*. 2. De (*c*) ses deux dissertations *de baptismi antiquo usu*. 3. De (*d*) son livre *de jejunii Christiani & Christianorum abstinentiæ vero ac legitimo ritu juxta veterem Ecclesiæ universalis usum*. Le premier de ces trois Ecrits est uniquement contre Monsr. de Launoi, qui pretendoit que St. Augustin a entendu le Concile d'Arles, en disant que l'erreur des Donatistes sur la nullité du batême des heretiques fut condamnée dans un Concile general. Mr. de Launoi tiroit de cela un bon nombre de consequences desavantageuses aux Ultramontains. Il ne s'agit point de lui dans le second livre du Dominicain, Ouvrage dont les Protestans de France se sont prevalus, parce qu'on y trouve la condamnation formelle de ceux qui contraignent les Infidelles à se faire batiser. Le troisiéme Ouvrage du Jacobin est contre Mr. de Launoi. Voici un petit extrait de la suite du Menagiana. „ Je (*e*) disois un jour à „ Monsieur de Launoy qu'il avoit choqué tous „ les Jacobins, dans les écrits qu'il avoit fait „ contre le Pere Nicolaï, & qu'ils écriroient „ tous contre lui. Il me repondit malicieuse- „ ment: Je crains bien plus leur canif que leur „ plume. „

(*A*) *Comme un theatre où l'on puisse voir les vicissitudes.*] Les Payens appelloient cela les momens (*f*) de la belle humeur de la Fortune, mais ils auroient pu ajoûter que ce jeu finit ordinairement à la maniere des Tragedies. C'est sur ce pied-là que fut denoüée la piece que nôtre Laurentio joüa sur le grand theatre du monde. *Tolluntur in altum Ut lapsu graviore ruant* (*g*).

(*a*) *Vous trouverez dans la page 159. de ses Memoires imprimez l'an 1656. ces paroles:* L'estime qu'il fait de Mr. de Launoy Docteur en Theologie, l'un des premiers hommes du siecle en science & en probite, est une marque de son jugement. Et certes ayant un tel personnage auprès de lui, il ne le peut conserver avec trop de soin: c'est un tresor qui ne se peut assez cherir.

(*b*) *Journal des Savans du 9. Avril* 1668.

(*c*) *Journ. des Savans du* 10. *Decembre* 1668.

(*d*) *Journ. des Savans du* 17. *Juin* 1675.

(*e*) *Suite du Menagiana pag. 173. édit. de Holl.*

(*f*) Quales ex humili magna ad fastigia rerum Extollit, quoties voluit fortuna jocari. *Juven. Sat.* 3. *v.* 39. Dii nos quasi pilas homines habent. *Plautus.* Ludit in humanis divina potentia rebus *Ovid. de Ponto l.4 eleg.* 3.

(*g*) *Claudian. in Ruffin. lib. 1. circa initium.*

mettoit hors d'état de nuire; mais ils ſe tromperent: car ſe prevalant de l'abſence d'Etienne Colonna, qui étoit ſorti de Rome avec des ſoldats pour faire venir des vivres, il aſſembla le peuple, il harangua, il fit des loix, il chaſſa de la ville tous les Grands, il s'empara des fonctions de judicature, & fut declaré Tribun Auguſte & liberateur du peuple en 1346. La faction des Exilez fut incapable de lui reſiſter, à cauſe du peu d'union qui étoit entre eux; ainſi il diſpoſa des choſes à ſa fantaiſie, & ſe vit le Chef d'une nouvelle Republique Romaine, au nom de laquelle il écrivit aux autres Etats, à l'Empereur, & au Pape même. Pour mieux affermir ſon autorité il condamna bien des gens au dernier ſupplice, & entre autres il fit pendre Martin de Porto, l'un des petits tyrans de Rome. Il reçut des Ambaſſades de la part de pluſieurs Princes & de pluſieurs Republiques, & cita hardiment le Pape à venir ſejourner à Rome avec le College des Cardinaux. Il fut ſi heureux dans la guerre qu'il ſoutint contre la faction des Nobles, qu'il la diſſipa entierement. Mais alors il fit comme la plûpart de ceux qui ſe ſoulevent ſous le beau pretexte de la liberté: ce n'eſt point la tyrannie qu'ils haïſſent, mais les tyrans; ils ſont fâchez que d'autres qu'eux exercent la ſouveraine puiſſance. Laurentio n'eut pas plûtôt abatu la tyrannie des autres, qu'il devint lui-même tyran. On le traita alors comme il avoit traité les autres. Il fut contraint de s'enfuir, & on le pendit en effigie dans Rome comme un traître. Après s'être tenu caché quelque tems il ſe preſenta à l'Empereur, qui lui permit, ſans neanmoins le lui conſeiller, d'aller faire la reverence au Pape. Il en fut d'abord mal reçu; mais après quelques mois de priſon, il ſuivit à Rome le Legat du Pape. Il y releva ſon party juſques au point de pouvoir rentrer en guerre avec les Colonnes: mais ſa rigueur envers le peuple, & ſes exactions le rendirent ſi odieux, qu'on ſe ſouleva. Il crut que ſon éloquence calmeroit cette tempête, comme en tant d'autres rencontres. Il ſe trompa, & eut beau ſe montrer au peuple & le haranguer à ſes fenêtres, on ne laiſſa pas de mettre le feu à ſon Palais. Il tâcha de ſe ſauver en habit de gueux; & il étoit preſque hors de peril, lors qu'un certain petit homme le reconut. Un autre lui donna un coup d'épée à travers le ventre. On le perça de mille coups; on le traîna par les ruës, & on le pendit par les pieds *. Il fut deux jours en cet état, après quoi les Juifs brûlerent ſon corps à la campagne †. Quelques-uns (*B*) de ſes Ecrits ſubſiſtent encore.

* *Tiré de la Bibliotheque Romaine de Proſper Mandoſio, centuria 2. num. 55.*

† *Ceci ſe fit le 8. de Septembre 1353.*

LELAND (JEAN) natif de Londres, s'apliqua avec tant de ſoin à la recherche des antiquitez de l'Angleterre, & parut ſi propre à y reüſſir, que le Roi Henri VIII. l'honora d'une très-bonne penſion, & du titre d'Antiquaire. Cette charge commença & finit en lui. Pour en bien remplir les devoirs il parcourut toutes les Provinces de l'Angleterre, il examina tous les debris des vieux monumens, il feuilleta les manuſcrits des Couvens & des Colleges, & ayant employé ſix ans à ce voyage, & recueilli autant de memoires qu'il lui fut poſſible, il entreprit pluſieurs (*A*) Ouvrages conſiderables: mais il n'eut pas le tems de les achever, ni même de les avancer. La Cour ne lui fournit point les apointemens qui lui étoient dus; & ſoit à cauſe de cela, ſoit pour quelques autres raiſons, il tomba dans une (*B*) noire melancolie qui lui fit perdre l'eſprit. Il mourut

(B) *Quelques-uns de ſes Ecrits ſubſiſtent encore.*] La lettre qu'il écrivit à ceux de Viterbe ſe trouve dans un livre intitulé *Proſe antiche di Dante, Petrarcha, Boccaccio & altri nobili & virtuoſi ingegni.* On y trouve auſſi les harangues que Pandolphe Francus & François Baroncelli ſes Envoyez à la Republique de Florence firent au Senat Florentin: quelques lettres qu'il écrivit à Charles Roi des Romains, & à l'Empereur Loüis de Baviere ſe trouvent dans le XIV. tome des (*a*) Annales de Bzovius. Petrarque fit un beau poëme Italien à la loüange de Laurentio (*b*).

(*a*) *Ad ann. 1347.*

(*b*) *Ex Bibliotheca Romana Proſp. Mandoſii cent. 2. v. 55.*

(*A*) *Il entreprit pluſieurs Ouvrages conſiderables.*] Un livre *de Topographia Britanniæ prima, in quo vetuſtas etiam locorum quorum meminiſſent ſcriptores Romani, appellationes ſpiſſa caligine obſitas in lucem eſſet revocaturus.* Cinquante livres *de antiquitate Britannica, ſive de civili hiſtoria juxta comitatuum Angliæ & Walliæ, quæ tunc temporis obtinuerat, partitionem.* Six livres *de inſulis Britanniæ adjacentibus.* Trois livres *de nobilitate Britannica.* Voilà ce qu'il promettoit dans une requête qu'il preſenta au Roi Henri VIII. la 37. année de ſon regne. Cette requête intitulée *Strena* fut miſe au jour par Balæus (*c*).

(*B*) *Il tomba dans une noire melancolie.*] Servons nous des expreſſions nerveuſes de Mr. Smith. (*d*) *Proh triſtes rerum humanarum vices! proh viri optimi deplorandam infeliciſſimamque ſortem! Non enim multo poſtquam fidem quod ſuſceperat præſtandi quaſi ſignatis tabellis obſtrinxiſſet, ſive operis promiſſi difficultatibus deterritus, ſive immenſis laboribus fatigatus fractusque, ſive dolore nimio & melancholiâ, quod fructum induſtriæ juſtæque exſpectationi parem nondum percepiſſet, fortè oppreſſus, ſive quacunque aliâ de cauſâ, abalienatæ mentis,*

(*c*) *Tiré de la vie de Camden composée par le Docteur Thomas Smith, pag. 29.*

(*d*) *Thom. Smith ibid.*

mourut dans ce triste état. On trouve ses manuscrits dans la Bibliotheque d'Oxford. Ce sont des (*C*) masses informes, qui temoignent neanmoins sa grande capacité. On la conoît encore plus clairement par un (*D*) Ouvrage auquel il mit la derniere main, & qui seroit digne d'être imprimé *. On accusa Camden de s'être fort prevalu des manuscrits de Jean Leland. Mr. Smith † a refuté cette accusation.

* *Tiré de la vie de Camden, composée par le Docteur Thomas Smith, pag. 28. & suiv.*

† *Ibid.*

LEON I. surnommé le Grand, prit possession du Papat le 10. de Mai 440. C'étoit un fort habile homme, qui avoit beaucoup d'éloquence & de courage, & qui entendoit les affaires. Les occasions de faire paroître son grand merite ne lui manquerent pas: il trouva de quoi s'exercer dans les heresies qu'il eut à combatre, & dans les ravages que souffrit l'Empire Romain. Son zêle contre les Manichéens, contre les Priscillianistes, contre les Pelagiens, contre les Nestoriens, & contre les Eutychéens, fut merveilleusement secondé par les loix penales des Empereurs severement executées. Il ne desaprouvoit point qu'on en vint jusqu'à (*A*) l'effusion du sang. Sa deputation vers Attila (*B*) produisit un

mentis, nullis è Religione & Philosophiâ, nullis è Medicinâ petitis remediis ad pristinum sanumque statum revocandæ, ægritudinem perpessus est; vastâ interim observationum, quas in Adversaria sine ordine & properante calamo, prout ipsi occurrissent, congesserat, mole relicta.

(C) *Ce sont des masses informes.*] C'est ce qu'on a pu dejà conoître par les dernieres paroles du passage que je viens de raporter: en voici la suite; on y verra un temoignage plus exprès, & beaucoup plus circonstancié. (a) *Harum* (observationum) *quatuor libros, ut loquuntur, in folio, & septem minoris formæ, manu Lelandi pleraque ex parte descriptos, in perpetuam ipsius memoriam Bibliothecæ Bodl. Oxon. dono dedit V. Cl. Gulielmus Burtonus, famæ ob editam* Agri Leicestriensis descriptionem, *apud Antiquarios nostros notissimæ. Reperitur quoque aliud volumen Collectionum Lelandi* (b) *in Bibliothecâ Cottonianâ. Non irritabo Lelandi manes, si dixero, totum opus, quod sæpè tractavi, mirè confusum, distractum, nulloque ordine digestum, limam ubique desiderare, & tanquam corpus exsuccum, exsangue, animâque destitutum prostare.* Voyez en marge (c) le jugement que cet Auteur porte du vaste dessein de Leland.

(a) *Thom. Smith ibid. p.* 30.

(b) *Sub Julio C.* 6.

(c) Vir minime vanus & omni procul ostentatione profitetur, se multa & magna . . . quæ infinitam illius industriam, solertiamque, & excelsæ mentis, ad maxima quæque aspirantis, præclarissimas cogitationes conatusque abunde testantur, moliri. *Id. ib. pag.* 29.

(D) *Un Ouvrage auquel il mit la derniere main.*] Monsr. Smith nous en dira la matiere & le merite. *Quantus verò fuerit Lelandus, si non ex editis opusculis Collectaneis, saltem ex eximio opere (quod perfectum reliquit) de* Scriptoribus illustribus Britannicis, *quod in publicam lucem exeat, dignissimo, colligere licet* (d). Et afin que par l'échantillon on puisse juger de la piece, il nous donne ce que Leland a recueilli touchant Simon Stoch. Monsr. Smith copia cet article, pour l'envoyer au Jesuïte Papebroch qui compile les *Acta Sanctorum*. Le catalogue d'Oxford donne le titre de quelques Ecrits imprimez de Jean Leland. Mr. Teissier (e) devoit avertir le monde, que l'Ouvrage *de illustribus Britanniæ Scriptoribus, de Academiis Britannicis; de Typographia* &c. qu'il attribuë à Jean Leland, n'est pas imprimé. Je crains qu'il n'ait mis *typographia*, au lieu de *topographia*, ce qui sera cause qu'on mettra Leland parmi les Auteurs qui ont écrit de l'Imprimerie.

(d) *Id. ib. pag.* 31.

(e) *In Bibliotheca Bibliothecar. p.* 187.

(A) *Qu'on en vint jusqu'à l'effusion du sang.*] Vous en trouverez bien-tôt la preuve dans un passage de Mr. Maimbourg. Il regarde le dernier suplice que l'on fit souffrir à Priscilien, & à plusieurs de ses Sectateurs, & l'exil à quoi plusieurs autres furent condamnez; ce que Sulpice Severe desaprouva hautement, comme une chose *d'un très-pernicieux exemple.* „(f) C'est „qu'il croyoit qu'on n'avoit encore rien veu de „pareil. Pour ce qui regarde l'exil on ne peut „nier qu'il n'ait tort. Car tout le monde sçait „que Constantin bannit les Evesques qui refu„serent de souscrire la condamnation d'Arius, „qu'il punit aussi de l'exil, ce que les autres „Empereurs ont fait aprés luy. Pour la peine „de mort il est vray qu'on ne l'avoit pas en„core imposée jusqu'alors aux Heretiques; mais „ce n'est pas qu'on ne puisse très-justement „user contre eux de cette rigueur, comme on „a depuis souvent fait. Et sans parler de ceux „qui ont prouvé dans leurs Ecrits qu'il estoit „non seulement permis, mais aussi très-bon „d'en user ainsi, il ne faut que voir ce qu'a „écrit sur cela saint Leon, lorsque donnant, „comme nous le dirons bientost, les ordres „necessaires pour agir en Espagne contre l'he„resie de Priscillien, il louë Maxime de cette „action, & dit: (g) *Que la rigueur & la seve„rité de sa justice contre cet Heresiarque & ses dis„ciples que ce Prince fit mourir, a esté d'un fort „grand secours à la clemence de l'Eglise. Car bien „qu'elle se contente de la douceur du jugement que „les Evesques portent selon les Canons contre les „Heretiques obstinez, & qu'elle ne veuille point „de sanglantes executions, elle ne laisse pas d'es„tre beaucoup aidée & bien soutenuë par les seve„res constitutions des Empereurs, puisque la crainte „d'un si rigoureux supplice fait quelquefois que les „Heretiques recourent au remede spirituel, pour „guerir la maladie mortelle de leur heresie par „une vraye conversion.* „

(f) *Maimbourg, Hist. du Pontificat de St. Leon, liv. 1. p. 55. 56. édit. de Holl.*

(g) Profuit diu ista districtio Ecclesiasticæ lenitati, quæ etsi sacerdotali contenta judicio cruentas refugit ultiones: severis tamen Christianorum Principum constitutionibus adjuvatur, dum ad spiritale nonnunquam recurrunt remedium, qui timent corporale supplicium. *S. Leo epist. 95. ad Turib.*

(B) *Sa deputation vers Attila produisit un très-bon effet.*] Comme c'est un des plus beaux endroits de la vie de ce Pape, il est juste de l'exposer ici avec un peu d'étenduë. Attila s'étoit rendu maître d'Aquilée, & l'avoit reduite presque en cendres: (h) *Il avoit tout ruiné sur son passage depuis Aquilée jusqu'à Pavie, & à Milan:* il s'étoit rendu *maître de ces deux grandes villes,* & il les avoit traitées *comme il avoit fait toutes les autres, en y renversant tout de fond en comble....* (i) *Tant de fâcheuses nouvelles arrivant coup sur coup à Rome, y causerent une grande consternation.* Le Senat fut assemblé pour deliberer si l'Empereur abandonneroit l'Italie, comme Aëtius le lui conseilloit: on ne savoit quel party prendre. „(k) De defendre Rome en

(h) *Maimbourg ibid. liv. 3. pag. 219. ad ann. 451.*

(i) *Idem pag. 220.*

(k) *Ibid. pag. 221.*

un trés-bon effet; mais le miracle (C) qu'on y ajoûte n'est qu'une fable. Son élo-

Pp

„ en l'état où elle étoit contre cette innombrable „ multitude de Barbares, c'est ce qui sembloit „ impossible; de l'abandonner & s'enfuir, pour „ chercher ailleurs un azile, c'estoit la derniere „ honte à un Empereur, qui devoit plûtost pe- „ rir honorablement, que de vivre après une si „ honteuse lâcheté. Quoy faire donc? On prit „ le milieu entre ces deux extremitez, qui fut „ d'envoyer une celebre Ambassade à Attila, „ pour obtenir de luy la paix à quelque condi- „ tion supportable. Cela résolu de la sorte, on „ jugea qu'il n'y avoit personne qui pût mieux „ s'acquitter de cette charge que le saint Pape „ Leon, à qui la force de son esprit, sa pru- „ dence consommée, son adresse à manier les „ esprits, sa vertu, sa science & son éloquence, „ jointes à sa dignité de Souverain Pontife, qui „ le rendoient venerable à toute la terre, avoient „ aquis dans tout le monde la reputation d'estre „ sans contredit le plus grand homme de son „ tems. L'Empereur le conjura donc de vou- „ loir accepter cet employ, ce qu'il fit très-vo- „ lontiers pour sauver la Capitale de l'Empire, „ & le saint Siege, de l'invasion des Barbares. „ Pour honorer l'Ambassade & le Pape qui en „ estoit le chef, on luy donna pour Ajoints „ deux des plus grands de l'Empire, Avienus „ & Trigetius, dont l'un avoit esté Consul, „ & l'autre Prefet de Rome. On y ajoûta quel- „ ques Senateurs, entre lesquels étoit le Pere de „ Cassiodore, qui se laissant emporter à l'affec- „ tion filiale dans une de ses Epitres, où il „ parle en Orateur, en faisant l'éloge de son „ pere, luy attribue tout l'honneur & l'effet „ de cette importante Ambassade. Mais dans „ sa Chronique où il parle en veritable Histo- „ rien, il s'en dédit, & donne tout unique- „ ment à saint Leon, comme font tous les au- „ tres Autheurs. „ Attila reçut (a) favorable- ment cette Ambassade (b) *près de Mantouë, peu loin de l'endroit où le fleuve Mincius se va decharger dans le Po*; & quelque feroce que fût ce Prin- ce (c), il *fit toute sorte d'honneur* au Pape; *il écouta favorablement sa harangue, qu'il se fit in- terpreter, & la trouva si belle, si judicieuse, si forte & si touchante; que cet Attila, ce fleau de Dieu, cet ennemy du genre humain, dont la veuë seule jettoit la terreur dans l'ame des plus intrepi- des, & le seul nom faisoit trembler toute la terre, s'amollit tout à coup, devint doux comme un agneau, de loup ravissant qu'il estoit auparavant, & luy octroya sur le champ la paix qu'il luy demandoit; & il la donna sans exiger aucune fâcheuse condi- tion, luy promettant de la garder inviolablement de son costé, après quoy rebroussant chemin il s'en retourna au de-là du Danube, d'où il ne revint plus.*

(a) Tota legatione dignanter accepta, ita summi Sacerdotis præsentia Rex gavisus est, ut bello abstineri præcipe- ret. *Prosper in Chron. à Duchenio vulgato, apud Maimb. ib. p.* 223.

(b) *Maimbourg ibid.*

(c) *Ibid. pag.* 224.

(C) *Le miracle qu'on y ajoûte n'est qu'une fa- ble.*] Si j'alleguois un Protestant, j'effaroucherois les esprits tendres de la Communion Ro- maine; c'est pourquoi j'aime mieux citer un homme qui a vêcu long tems parmi les Jesuï- tes, & qui n'est rien moins que disposé à fa- voriser les non-Catholiques. Voici ses paroles.

(d) *Idem ibid.*

„ (d) Je sçay ce qu'on dit ordinairement pour „ rendre la chose plus merveilleuse, que les Ca- „ pitaines d'Attila luy ayant demandé pourquoy „ il avoit tant honoré ce Pontife, jusqu'à luy „ obeïr en tout ce qu'il luy avoit commandé, „ ce Prince leur avoit repondu en tremblant „ que tandis que Leon le haranguoit, il avoit „ veu auprès de luy un venerable vieillard, qui „ tenant l'épée nuë le menaçoit de le tuer, s'il „ ne faisoit tout ce que ce Pape vouloit. Mais „ je suis obligé de dire que sans estre incredule, „ on peut n'en rien croire; aussi ne trouve-t- „ on pas cette vision dans le Breviaire de Paris, „ depuis que nôtre sçavant Archevêque Mon- „ seigneur François de Harlay l'a retably dans „ l'état où il doit estre; ayant pris grand soin „ d'en ôter tout ce qui est apocriphe, ou fort „ incertain, & d'y mettre pour les Leçons les „ plus beaux endroits des Ouvrages des Saints „ Peres, & les plus conformes au sujet qui se „ presente, & à la Feste qu'on celebre. Je di- „ rai donc hardiment qu'on peut sans scrupule „ n'estre pas de l'avis de ceux qui croyent cette „ apparition: car les anciens Auteurs comme „ Jornandes, Theophane, Suidas, le Comte „ Marcellin, Cassiodore, Anastase, & les au- „ tres qui ont écrit cette legation de saint Leon; „ que dis-je, saint Prosper qui estoit alors à Ro- „ me, & nous en a appris toutes les circonstan- „ ces, & saint Leon même qui en parle dans „ un de ses (e) Sermons, ne disent rien de cet- „ te vision, qu'ils n'auroient pas supprimée si „ elle estoit vraye. Bien loin de cela, au lieu „ d'attribuer cette condescendance d'Attila à la „ crainte qu'il eut de cette apparition & de cette „ épée menaçante, ils disent tous d'un commun „ accord, que ce fut un effet de la presence ma- „ jestueuse, & de la forte éloquence de saint „ Leon, qui amollit & adoucit le cœur de ce „ Barbare; & le saint Pape qui n'avoit garde de „ s'en glorifier, dit qu'il le faut attribuer, non „ pas à l'influence des étoiles, comme quelques „ profanes le vouloient, mais uniquement à „ l'infinie misericorde de Dieu (f), qui s'est lais- „ sé flechir par l'intercession de ses Saints, & „ en suite a daigné adoucir & changer le cœur „ des Barbares. Il n'y a rien en tout cela qui „ marque cette vision. Ce qui lui a donné cours „ dans les derniers temps, est qu'on l'a trouvée „ dans l'Histoire apellée *Miscella*, qu'on attri- „ buë faussement à Paul le Diacre. Mais outre „ que les anciennes éditions de ce Compilateur „ ne l'ont pas, ce qui fait voir qu'on l'y a ajoû- „ tée comme on a voulu sans preuve, & sans „ autorité, outre que cette Histoire contient „ bien d'autres faussetez toutes visibles; cette „ apparition n'y est rapportée que sur un bruit „ incertain en ces termes, *Ferunt post discessum* „ *Pontificis interrogatum esse Attilam à suis, &c.* „ On dit qu'après le départ du Pape les gens „ d'Attila lui demanderent, &c. Ainsi j'ai „ raison de dire qu'on peut ne pas croire cette „ vision, & qu'il ne faut point chercher icy „ de plus grand miracle, que celui que fit saint „ Leon, en adoucissant & changeant tellement „ par son éloquence le cœur du plus feroce, „ & du plus formidable de tous les hommes; „ qu'il en obtint sur le champ sans condition la „ paix, & lui fit quitter l'Italie. Ce qu'il y a „ en ceci de très-remarquable, est que ce grand „ homme, qui eut le pouvoir de flechir si fa- „ cilement les cœurs de ces Barbares infidelles, „ n'en put faire autant par ses lettres à l'égard „ des Heretiques. „ Ces dernieres paroles four- nissent à l'Historien une transition heureuse.

(e) *Serm. in Octa. Apostol.*

(f) Quorum precibus divinæ censuræ flexa sententia est. Non sicut opinantur impii stellarum affectibus, sed ineffabili Dei omnipotentis misericordiæ deputantes, qui corda furentium Barbarorum mitigare dignatus est. *Miscell. l.* 15.

éloquence n'eut pas le même succés auprès du (*D*) Roi Giseric, & neanmoins elle ne fut pas entierement infructueuse. Ceux qui disent qu'il se (*E*) coupa lui-même la main, pour avoir senti quelques mouvemens irreguliers pendant qu'une femme la lui baisoit, & qui ajoûtent qu'il la recouvra par ses prieres ardentes, debitent deux faussetez. La meilleure édition de ses Ouvrages est celle du * P. Quesnel. Quelques-uns des livres qu'on lui donne dans cette édition, sont attribuez par (*F*) d'autres Auteurs à St. Prosper. De là est sortie une savante

* *Imprimée à Paris l'an 1675. Voyez le Journal des Savans du 17. Fevrier 1676. & la Bibliotheque de du Pin t. 3. 2. partie, pag. 164. édit. de Hollande.*

(*D*) *N'eut pas le même succés auprès du Roi Giseric, & neanmoins.*] L'Imperatrice Eudoxia veuve de Valentinien, avoit été obligée d'épouser Maxime, qui s'étoit emparé du trône après avoir fait assassiner Valentinien. Ce Maxime eut l'imprudence de dire à Eudoxia, que la passion qu'il avoit de la posseder étoit l'unique motif qui l'avoit poussé à faire perir l'Empereur. Eudoxia furieusement (*a*) *irritée d'une si horrible declaration. . . . envoya secretement un de ses plus affidez à Carthage, vers Giseric Roy des Vandales qui s'estoit rendu maistre de l'Afrique, le conjurant par tous les plus puissans motifs qu'elle luy pût representer, sur tout de la facilité de l'entreprise, tout estant sans defense à Rome, comme en pleine paix, de venir au plûtost venger la mort de Valentinien son allié, & de la tirer de l'oppression où elle estoit sous la tyrannie du plus cruel & du plus scelerat de tous les hommes. Ce Roy Barbare qui avoit alors au Port de Carthage une bonne Armee Navale*, ne manqua pas de se servir de cette occasion: il monta sur ses vaisseaux; il debarqua en Italie sans trouver nulle resistance; il s'avança vers Rome, & (*b*) *sans tirer l'épée il trouva que cette ville se rendoit à sa discretion, luy laissant ouvertes toutes les portes.* „ Ce fut alors „ que saint Leon voyant son pauvre troupeau „ exposé à la fureur de ces bestes feroces, s'alla „ luy-même, comme le bon Pasteur qui met „ sa vie pour sauver ses brebis, presenter au Roy „ Vandale & Arien, qu'il sçavoit estre ennemy „ mortel des Catholiques, & principalement „ des Evêques, sur lesquels il avoit déchargé sa „ rage en Afrique, en les traitant avec une bar„ bare cruauté plus inhumainement que tous „ les autres. Cependant ce cruel qui estoit „ prest d'entrer à Rome, en resolution d'y met„ tre tout à feu & à sang, s'arrêta tout à coup „ à la veuë de cet admirable Pontife; & com„ me si cette auguste & sainte majesté qui écla„ toit sur son visage, eût changé tout à coup „ ce cœur de Tigre qu'il avoit, en celuy d'un „ homme raisonnable, il luy rendit tout l'hon„ neur qu'on devoit au Chef de l'Eglise. Il „ écouta paisiblement tout ce qu'il voulut dire, „ & si son éloquence ne fit pas alors le même „ miracle qu'elle avoit fait en la personne d'At„ tila, le faisant retourner sur ses pas, d'où il „ étoit venu; elle en fit trois autres très-signa„ lés. Car elle fut si persuasive, qu'il luy pro„ mit qu'on ne mettroit point ni la main au „ sang, ni le feu aux maisons, & que l'on ne „ toucheroit pas aux trois principales Basiliques; „ qui sont la Constantienne, celle de saint Pier„ re au Vatican, & la troisiéme de saint Paul „ hors des murs. Il tint parole: & après avoir „ permis durant quatorze jours le pillage de Ro„ me, il s'en retourna sur ses vaisseaux chargez „ de butin, & de riches prisonniers, pour en „ tirer rançon, entre lesquels estoit l'Impera„ trice Eudoxia, & les Princesses Eudocia & „ Placidia ses deux filles, qu'il traita tout-à-fait „ en galant homme. „

(*a*) *Id. Maimb. ibid. liv. 4. pag. 246. ad ann. 455.*

(*b*) *Id. ib. pag. 247.*

(*E*) *Qu'il se coupa lui-même la main.*] Une femme devote & belle fut admise, dit-on, le jour de Pâques, selon la coutume, à baiser la main de ce Pontife: il sentit je ne sai quoi qui tenoit trop de l'humanité (*c*), & il crut qu'il faloit suivre à la lettre le precepte de J. CHRIST, *Si ta main te fait chopper, coupe-la.* Mais comme depuis cette mutilation il ne disoit plus la Messe, il s'éleva des murmures parmi le peuple, qui firent qu'il demanda instamment à Dieu la restitution de sa main: il l'obtint. Depuis ce tems-là, dit-on, la coutume de baiser les mains du Pape fut changée en celle de lui baiser les pieds. D'autres disent que St. Leon se coupa la main, à cause que sa conscience lui reprochoit d'avoir conferé les Ordres à un homme indigne. *Cùm tamen sanctus Leo eam ob causam sacrificare desiisset, idque in populo Romano murmur non leve excitaret, impetravit à Deo ardentissimis precibus, ut manus abscissa sibi restitueretur. Ex eo tamen tempore, abolito usu manibus Pontificis oscula figendi, inductus est usus figendi osculum pedibus. Scribunt hæc de sancto Leone varii; ac nominatim Sabellicus lib. 5. Andreas Eborensis tit. de Castitate, ac Majolus lib. 1. de irregularit. cap. 14. n. 4. qui addit, aliquos asserere, contigisse ut sanctus Leo manum sibi absinderet, actus sancto erga se odio, ob male impositas alicui manus, & præcipitem indigni hominis initiationem* (*d*). L'Auteur dont j'emprunte ces paroles renvoye cela au païs des fables, & observe que la coutume de baiser la main du Pape le jour de Pâques n'a pas été interrompuë, de quelque sexe que l'on soit; & quant au scrupule de l'ordination mal conferée, il en raporte cette origine. *Quod* (*e*) *ad eos attinet qui hanc narrationem referunt ad manus indigno appositas, videntur adducti ad hanc fabellam de sancto Leone confingendam, ex lectione revelationis ex Moscho descriptæ capite 149. Prati spiritualis. Quod scilicet sancto Leone pro peccatis suis ferventer precato, apparuerit ei B. Petrus, dicens exorasse se ei omnium erratorum veniam, salva discussione peccatorum, si quæ fuissent ab eo admissa ob indignorum ordinationem. At aliud est quod hac revelatione continetur, aliud quod habet fabulosa calumnia quam retulimus.*

(*c*) Fuerunt qui scriberent eum piæ mulieris specie præstantis, osculo manui Pontificiæ religiosè admoto perculsum, muliere neque participe, neque conscia, cœni aliquid contraxisse. *Theoph. Raynaud. Hoplothec. sect. 2. serie 3. c. 10. p. m. 361.* Cum ipso die Paschatis, pro more recepto, mulierculam ad figendum manui suæ osculum admisisset, humanum quippiam passus, manus illius abscissione se multavit: secutus illam Christi vocem: *Si manus tua scandalisat te, abscinde eam.* Id. ibid. serie 3. c. 20. pag. 409.

(*d*) *Id. ib. pag. 409.*

(*e*) *Ibid.*

(*F*) *Sont attribuez par d'autres Auteurs à St. Prosper.*] Le P. Quesnel pretend que les deux livres de la vocation des Gentils; la lettre à Demetriade, & les Capitules sur la grace & le libre arbitre ne sont point de St. Prosper, comme on le croit communément, mais de Saint Leon (*f*). Mr. l'Abbé Anthelmi a fortement com-

(*f*) *Voyez le livre intitulé,* De veris Operibus SS. Patrum Leonis Magni & Prosperi Aquitani, Dissertationes criticæ, quibus Capitula de Gratia, &c. Epistolam ad Demetriadem, necnon duos de Vocatione omnium Gentium libros Leoni nuper adscriptos abjudicat, & Prospero postliminio restituit Josephus Antelmius, Presbyter & Canonicus Ecclesiæ Forojuliensis. *In 4. à Paris 1689.*

vante dispute. Un fameux Ministre s'est un peu (*G*) embarassé, en mettant l'époque de l'Antechrist sous le Pape Saint Leon. Ce Pape mourut l'an 461.

LEON X. creé Pape l'onziéme de Mars 1513. s'apelloit Jean de Medicis. Il avoit été honoré du chapeau de Cardinal à l'âge de 14. ans par le Pape Innocent VIII. & long tems après de la dignité de Legat par le Pape Jules II. Il exerçoit cette dignité dans l'armée qui fut batuë par les François proche de Ravenne l'an 1512. Il y fut fait prisonnier; & durant sa detention il fit une épreuve merveilleuse (*A*) de la force des superstitions sur l'esprit même des soldats. On

combatu cette pretension : il a même soutenu que St. Prosper est le veritable Auteur des Sermons qui passent pour un Ouvrage de St. Leon. Ce qu'il y a de remarquable dans cette dispute, est que l'un & l'autre des combatans allegue la conformité du stile; l'un pour prouver que ces Ouvrages sont de St. Leon; l'autre pour prouver qu'ils ne le sont point, mais qu'ils sont de St. Prosper (*a*). La peine que Mr. l'Abbé Anthelmi s'est donnée là-dessus est singuliere: il a fait des tables à 2. colonnes, où il met en parallele plusieurs passages de St. Prosper, tirez des livres qui lui apartiennent incontestablement, & des livres qu'on lui conteste, & il fait voir une grande conformité entre les uns & les autres de ces passages. Ces paralleles à l'égard des Sermons de St. Leon, nous montrent (*b*) *des façons de parler specifiques, des expressions & des tours si étudiez & si concertez, qu'il semble qu'ils ne peuvent avoir été conçus que par un même esprit.* Tout cela n'empêche point que Mr. Du Pin (*c*) ne dise, que *le systême de Mr. l'Abbé Anthelmi sur les Sermons qui portent le nom de Saint Leon* lui *paroît chimerique, & que les preuves qu'il en aporte sont extremement foibles.* Bien plus Mr. Du Pin nie la conformité du stile alleguée par Mr. Anthelmi, & la consequence qu'on veut tirer de cette conformité. „Si (*d*) l'on se donne mesme la peine de conferer les passages qu'il allegue, on verra qu'il „n'y a aucune conformité de style entre les „passages d'un Auteur & ceux de l'autre, quoi „que les mesmes mots s'y rencontrent. Et d'ailleurs, quand il y auroit quelque legere conformité de style entre les Ecrits de St. Prosper & ceux de St. Leon, n'auroit-on pas plus „de raison de dire que Saint Prosper auroit imité son maître qu'il entendoit souvent parler & „prescher, dont il lisoit les Sermons, & dont „il faisoit peut-être des copies pour les garder *in* „*scrinio Romanæ Ecclesiæ*, supposé qu'il ait été „Notaire de l'Eglise de Rome.„ Voici un fait qui confirme les reflexions que l'on a pu lire dans les Entretiens (*e*) sur la cabale chimerique. Voyez l'article (*f*) d'Erasme, & celui de (*g*) Jules II.

(*G*) *Un fameux Ministre s'est un peu embarassé.*] „Il (*h*) va estre poussé bien plus avant. „Selon luy, du temps de Saint Leon l'idolatrie estoit assez grande dans l'Eglise pour en „faire une Eglise Antichrétienne, & faire de St. „Leon l'Antechrist même; & neanmoins le „Ministre écrit ces paroles dans la treiziéme „Lettre de cette année. *Pendant que l'Antechrist* „*fut petit, il ne ruina pas l'essence de l'Eglise.* „*Leon. . . . & quelques-uns de ses successeurs* „*furent d'honnestes gens, autant que l'honnesteté* „*& la pieté sont compatibles avec une ambition* „*excessive. Il est certain aussi que de son temps* „*l'Eglise se trouva engagée* FORT AVANT „DANS L'IDOLATRIE *du culte des créatures, qui est un des caractéres de l'Antichristianisme: & bien que ces maux ne fussent pas encore extrêmes, & ne fussent pas tels qu'ils* DAMNASSENT *la personne de Leon, qui d'ailleurs* „*avoit de bonnes qualitez; c'estoit pourtant assez* „*pour faire les commencemens de l'Antichristianisme.* Vous voyez donc qu'on n'est pas damné, quoy qu'on soit non seulement idolatre, „mais encore *fort avant engagé dans l'idolatrie du* „*culte des créatures.* Si on n'est pas du nombre „des Saints, & qu'il faille rayer Saint Leon de „ce catalogue, on est au moins du nombre des „honnestes gens, & le mal de l'idolatrie n'est „pas si extrême qu'on en perde le salut. Poussons encore. On a demontré dans le livre „des Variations & ailleurs, par les paroles expresses de Saint Jean, que la Beste & l'Antechrist ont blasphemé & idolatré dés leur „naissance, & pendant toute l'étenduë des „1260. jours de leur durée. Le Ministre a „voulu le dissimuler, pour n'estre point obligé de reconnoistre ces attentats, du temps & „dans la personne de Saint Leon, de Saint Simplice, de Saint Gélase, & des autres Saints „Pontifes du cinquiéme siécle; mais à la fin il „a fallu trancher le mot. *Il est certain que dés* „*ce temps commencérent tous les caractéres de la* „*Beste. Dés le temps de Leon les Gentils ou Payens* „*commencérent à fouler l'Eglise aux pieds; car le* „*Paganisme, qui est le culte des créatures, y entra. Déslors on commença à blasphemer contre* „*Dieu & ses Saints; car oster à Dieu son veritable culte pour en faire part aux Saints, c'est* „*blasphémer contre Dieu.* Voilà donc le blasphême & l'idolatrie antichrétienne établie sous „Saint Leon. Il n'en estoit pas exempt, puis „qu'il estoit luy-mesme l'antechrist; & en „effet, il est constant qu'il n'honora pas moins „les reliques, & ne demanda pas moins le secours de la priére des Saints que tous les autres. Voilà donc non seulement un idolâtre, mais encore le chef de l'idolatrie antichrétienne dans le nombre des éleûs, & l'idolatrie n'empesche pas le salut.„ Comme c'est une dispute d'homme à homme, & non pas une controverse sur les dogmes generaux des deux Communions, il me sera permis de dire que l'Auteur embarassé a pris le meilleur party qu'il pouvoit prendre selon la prudence humaine: il s'est tû; il n'a pas fait semblant de savoir qu'on eût montré son desordre aux yeux du public.

(*a*) *Voyez le Journal des Savans* 1689. *pag.* 290. 294. 301. 321. *édit. de Holl.*

(*b*) *Ibid. p.* 321.

(*c*) *Du Pin Biblioth. ubi supra p.* 157.

(*d*) *Id. ib. p.* 158.

(*e*) *Pag.* 150. *& suiv.*

(*f*) *Pag.* 1071. *remarque Y.*

(*g*) *Pag.* 191. *remarque N.*

(*h*) *Mr. de Meaux,* 3. *Avertissement aux Protestans sur les lettres du Ministre Jurieu contre l'Histoire des variations p.* 86. *édition de Hollande.*

Apoc. XI. XII. 6. 14. *XIII.* 5. 6. *Var. XIII. n.* 21. *Apocal. Avertiss. aux Prot. n.* 27. 28. *p.* 612. 613. *Lett. XIII. p.* 99. 2. 6.

(*A*) *Une épreuve merveilleuse de la force des superstitions.*] Les soldats qui l'avoient vaincu lui temoignerent une si grande veneration, qu'ils lui demanderent humblement pardon de leur victoire, qu'ils le suplierent de leur en donner l'absolution, & qu'ils lui promirent de ne plus porter les armes contre le Pape. C'est le Cardinal

On pretend qu'il n'y eut rien qui contribuât davantage à l'élever à la Papauté, que les blessures qu'il (*B*) avoit reçuës dans les combats veneriens. Il fit des depenses (*C*) excessives le jour de son couronnement; & il mena une vie peu convenable aux successeurs des Apôtres, & tout-à-fait (*D*) voluptueuse. Il se plaisoit

(*d*) Propter innatum ab ima sede abicessum Romam modicis itineribus ad comitia contendit. *Jovius in vita Leonis X. lib. 3. p. 126.* Fuere qui existimarent vel ob id seniores ad ferenda suffragia facilius accessisse, quod pridie disrupto eo abscessu qui sedem occuparat, tanto fœtore ex profluente sanie totum comitium implevisset, ut tanquam à mortifera tabe infectus, non diu superviёturus esse vel medicorum testimonio crederetur. *Id. ib. p. 128.*

dinal Palavicin qui m'aprend cela, après avoir observé qu'au mepris de l'autorité royale, les Milanois regarderent avec horreur les Cardinaux de l'Assemblée de Pise. *In (a) Milano con vilipensione dell' autorità Reale furon ricevuti non come Cardinali, Grado riveritissimo nella Christianità, mà come huomini pestiferi e scelerati, e comete di sciagura ne' paesi dove giugnessero. Anzi, non ostante che i Francesi ripartassono la memorabil vittoria di Ravenna, e conducessero prigione à Milano il Cardinal Giovanni de' Medici Legato dell' Esercito pontificio, che poi assunto al Pontificato prese il nome di Leon Decimo; non si tennero i soldati vincitori dall' andare con incredibil frequenza à venerar come Legato del Vicario di Cristo il lor prigioniero; ricevendone l'assoluzione ch'egli havea podestà di dar loro per haver combattuto contro alla Chiesa, con promessione d'astenersene per innanzi.*

(*a*) *Palavic. Istoria del Concilio di Trento lib. 1. c. 1. n. 2. p. m. 45. Voyez aussi Paul Jove in vita Leonis X. lib. 2. p. m. 110.*

(B) *Blessures qu'il avoit reçues dans les combats veneriens.*] J'ai tant de fois dit pourquoi j'aime mieux citer sur de telles choses les Ecrivains Catholiques que les Auteurs Protestans, que sans aucun preambule je raporterai ici les paroles d'un Historien François, fort passionné contre ceux de la religion. ,, Il (*b*) n'y avoit point ,, encore trois mois que le Cardinal de Medicis ,, étoit rentré dans Florence, lors que la mort ,, du Pape Jules II. l'obligea d'en sortir, pour ,, aler à Rome. Il se fit porter dans une litiere, ,, à cause d'un abcés qu'il avoit aux parties que ,, la pudeur défend de nommer, & voyagea si ,, lentement, que les obseques du Pape étoient ,, déja faites, & le Conclave commencé quand ,, il y arriva. . . . Le (*c*) Conclave n'eût pas ,, si-tôt fini, parce que les jeunes & les vieux ,, Cardinaux persistoient dans une égale obstination, sans une avanture bizarre qui les ,, mit d'accord. Le Cardinal de Medicis s'étant agité extraordinairement par le nombre de ,, visites, qu'il faisoit chaque nuit à tous les ,, Cardinaux de sa faction, son abcés s'ouvrit, ,, & le pus qui en sortit exhala une telle puanteur, que toutes les cellules, qui n'étoient ,, separées que par de legeres cloisons, furent ,, empestées. Les vieux Cardinaux dont le temperament étoit moins capable de resister aux ,, malignes impressions d'un air si corrompu, ,, consulterent les Medecins du Conclave sur ,, ce qu'il y avoit à faire pour eux, & les Medecins qui voyoient le Cardinal de Medicis, ,, & jugeoient de sa constitution plûtôt par les ,, mauvaises humeurs qui sortoient de son corps, ,, que par la vigueur de la nature à les pousser dehors, repondirent après qu'ils eurent ,, été gagnés par les promesses de Bibiana, que ,, le Cardinal de Medicis n'avoit pas encore un ,, mois à vivre. Cette condannation le fit Pape, ,, en ce que les vieux Cardinaux pensans être ,, plus fins que les jeunes leur voulurent donner une satisfaction, qu'ils presumoient ne ,, devoir pas être de longue durée. Ils les ,, alerent trouver, & leur dirent qu'ils cedoient enfin à leur opiniâtreté, à condition qu'on leur rendroit la pareille une autre ,, fois. Ainsi le Cardinal de Medicis fut élû ,, Pape sous un faux donné à entendre, n'ayant ,, pas encore trente-six ans acomplis; & comme la joye est le plus souverain des remedes, ,, il recouvra bien-tôt après une santé si parfaite, que les vieux Cardinaux eurent sujet ,, de se repentir d'avoir été trop credules. ,, Pour ne rien dissimuler je dois avertir mon lecteur, que Paul Jove ne met point l'abcés aux mêmes parties que Varillas; il le met au fondement (*d*), ce qui ne marqueroit pas une origine honteuse. Par la même bonne foi j'ajoûte que ce Pape monta sur le trône avec une grande reputation de chasteté, si nous en croyons Guicciardin (*e*): & que depuis son adolescence il passoit pour fort continent, si nous en croyons Paul Jove (*f*). Il en faudroit conclure que la dignité Papale fut ce qui perdit les bonnes mœurs de Leon X. il se gâta où il auroit dû se corriger. Quoi qu'il en soit, j'ai donné aux paroles de Varillas le même sens que Mr. de Seckendorf (*g*).

(*b*) *Varillas, Anecdotes de Florence, liv. 6. p. 253.*

(*c*) *Id ib. p. 257.*

(*e*) *Voyez la remarque N.*

(*f*) Constat tamen eum, quod à prima adolescentia opinione omnium summam continentiæ laudem fuisset adeptus, non importuna quædam pudicitiæ castitatique præsidia quæsivisse: quando nequaquam pristinæ vitæ more tam multis delicatisque obsoniis uteretur. *Jovius ibid. pag. 193.*

(C) *Des depenses excessives le jour de son couronnement.*] Il voulut être couronné le même jour qu'il avoit perdu la bataille de Ravenne & la liberté l'année d'auparavant, & il monta (*h*) le cheval Turc qu'il avoit eu le jour de cette bataille; car l'ayant retiré des mains des François à rançon, il l'aima d'une façon particuliere, & le fit nourrir jusqu'à une extrême vieillesse avec un grand soin: & comme il avoit la tête toute remplie des magnificences de l'ancienne Rome, & des journées triomphales des anciens Consuls, il tâcha de renouveller ces beaux spectacles, & il fut si bien servi dans ce dessein, qu'on n'avoit point vu à Rome depuis l'irruption des Goths une pompe plus magnifique que la sienne. Voyez en la description dans Paul Jove (*i*). Il convient avec Guicciardin (*k*) que cette pompe coûta cent mille ducats. Le Pere Gretser accuse Monsieur du Plessis de dire qu'elle en coûta un million, (*l*) *nec mitius agit Plessæus cum Leone X. quem die coronationis suæ decies centena aureorum millia, hoc est ut vulgo loquimur millionem consumpsisse scribit.* Cela se trouve dans l'édition Latine dont le Pere Gretser se servoit, mais dans l'édition Françoise dont je me sers, Monsieur du Plessis Mornai ne cite que les cent mille ducats de Guicciardin.

(D) *Une vie . . . tout-à-fait voluptueuse.*] On ne peut pas accuser Paul Jove d'avoir épargné l'encens à Leon dixiéme, mais d'autre côté on doit convenir qu'il s'explique assez nettement sur les vices de ce Pape, pour ne laisser pas

(*g*) *Histor. Lutheran. lib. 1. p. 190. col. 1. n. 3. & col. 2. litera e.* (*h*) Vectus est etiam in pompa illo eodem equo Thracio in quo ad Ravennam captus fuerat, quem ab hostibus pecunia redemptum ita adamavit, ut postea usque ad extremam senectutem summa cum indulgentia alendum curarit. *Jovius ibid. pag. 129. 130.* (*i*) *Ubi supra.* (*k*) *Guicciard. lib 11. fol. m. 326. verso.* (*l*) *Gretser. in Exam. Myster. Plessæani pag. 561. citans la page 618. du Mystere.*

plaisoit trop à la chasse. On dit que sa vuë y étoit d'une (*E*) portée surprenante. Comme il avoit eu des Precepteurs qui l'avoient parfaitement bien instruit aux

pas en peine un lecteur intelligent. Les plaisirs, dit-il, où il se plongeoit trop souvent, & les impudicitez qu'on lui objectoit, ternirent l'éclat de ses vertus. Il ajoûte qu'un naturel plus facile & plus complaisant que corrompu le fit tomber dans ce precipice, n'ayant eu auprès de lui que des gens qui au lieu de l'avertir de son devoir, ne lui parloient que de parties de plaisir. L'original est plus nerveux que l'abregé que j'en donne, c'est pourquoi j'ajoûte ici les paroles de Paul Jove. (*a*) *Has præclaras liberalis excelsique animi virtutes, cum nimia sæpe vitæ luxuria, tum objectæ libidines obscurabant: ita tamen, ut jucunditate blandæ facilisque naturæ potius, ac regia quadam licentia, quàm certo depravati animi judicio in ea vitia prolabi videretur, quum frequenti blandientium turba cubiculi fores obsessæ paucos admitterent, qui alioqui docilis verecundique hominis solutos mores cohiberent, amicorum optimis ad ea conniventibus, ac libenter sese illecebrarum ministris immiscentibus, ne gratiam apud summos principes in lubrico positam in discrimen adducerent, si ingratum auribus potentium reprehensionis officium honestatis atque benevolentiæ specie suscepissent. Verùm hominem hilaritati humanisque sensibus facile servientem mirum in modum incitabant plerique Cardinales opibus ætateque florentes, qui illustri loco nati, ac liberaliter educati, regio luxu vitam in venationibus, conviviis, atque spectaculis libentissimè traducebant.* Un peu après il avouë que ce Pape fut diffamé pour le crime de sodomie: (*b*) *Non caruit etiam infamia, quòd parum honestè nonnullos è cubiculariis (erant enim è tota Italia nobilissimi) adamare, & cum his tenerius atque liberè jocari videretur. Sed quis, vel optimus atque sanctissimus princeps in hac maledicentissima aula lividorum aculeos vitavit? & quis ex adverso tam malignè improbus ac invidiæ tabe consumptus, ut vera demum posset objectare, noctium secreta scrutatus est?* Je laisse ce qu'on nous raconte (*c*) sur le luxe de sa table, & sur les bouffonneries qui s'y faisoient. J'en ai touché quelque chose dans l'article (*d*) d'Hadrien VI. successeur de Leon dixiéme, & reformateur de son luxe, comme on va le voir. *L'autre jour les palefreniers (e) du deffunct Pape Leon, deputerent un Embassadeur d'entr'eux, & l'envoyerent à ce Pape pour luy porter parole pour tous les autres: le Pape s'enquit combien ils estoient à la suite de Leon, cestuy respond, qu'ils estoient cent. Adrian faisant le signe de la croix, comme estonné de telle superfluité, dit, que quatre luy suffiroient bien, mais qu'il estoit content que douze fussent mis en estat, puis qu'il en failloit avoir, afin qu'il surmontast le nombre de ceux que tiennent les Cardinaux. En somme l'opinion commune est, que ce Pape doit estre un bon mesnager & encoffre-deniers pour l'eglise, ce qui est à vray parler très-necessaire, eu esgard à la prodigalité de son predecesseur.* Voilà ce qu'on trouve dans une lettre de Jerôme Niger écrite de Rome le premier de Septembre 1522. Elle est dans le recueil de Ruscelli traduit par Belleforêt. Je me suis servi de la traduction, & de la note marginale que j'y ai vuë.

(*a*) *Jovius ubi supra pag.* 188.

(*b*) *Id. ib. pag.* 192.

(*c*) Mire quoque favit Pogio seni, Pogii historici filio, itemque Moro nobili à gulæ intemperantia, articularibus doloribus distorto, & Brandino equiti, Marianoque fannioni cucullato facetissimis helluonibus, & in omni genere popinalium delitiarum eruditissimis. . . . Verum festivissimis eorum facetiis, falsisque & perurbanis scommatibus magis quam ullis palati lenociniis oblectabatur. *Id. ib. pag.* 191.

(*d*) *Pag.* 14. *col.* 1. *à la marge.*

(*e*) *Ce mot palefrenier ne signifie point valet d'estable, ains sont des serviteurs plus honorables, qui assistent au Pape, vestus de robes longues, & l'espée au costé, lors que il marche par Rome.*

(E) *Sa vuë étoit* à la chasse *d'une portée surprenante.*] C'est de quoi l'on parlera après avoir remarqué la passion extrême de Leon X. pour la chasse. Il s'y plaisoit extraordinairement, il en conoissoit & il en observoit les loix bien mieux que celles de l'Ecriture, & il ne pouvoit souffrir que l'on y troublât ses plaisirs; il n'y avoit point de quartier pour ceux qui, par imprudence ou autrement, étoient cause qu'on ne prenoit pas la bête. Il les accabloit d'injures. Il étoit de si mauvaise humeur quand la chasse ne lui reüssissoit pas, qu'on se gardoit bien alors de lui demander des graces; mais si elle étoit heureuse, il en sentoit tant de joye, que c'étoient les momens (*f*) les plus favorables pour obtenir tout ce qu'on lui demandoit. Paul Jove narre cela fort élegamment. (*g*) *Venationibus & aucupiis nobilioribus adeò perdite studebat, ut spurcissimas sæpe tempestates insalubresque ventos, & frequentia mansionum ac itinerum incommoda obstinatè contemneret. . . . In (h) venando autem sicuti præcepta artis ad normam exactioris disciplinæ patientissimè observare erat solitus, ita severitatem asperè admodum vir alioqui lenissimus semper exercuit; in eos præsertim, qui petulanti discursu aut vocibus temerè editis improvisa feris effugia præbuissent: ita ut claros sæpe viros acerbissimis contumeliis oneraret. At si quando imperitia, vel fortuito errore hominum, aut feris subtiliore aliquo insperatæ fugæ compendio servatis, vel iis denso in nemore contumacius latentibus infeliciter venaretur, incredibile est quali vultus animique habitu dolorem iracundiamque præferret. Propterea amici familiares ea temporis momenta provocandæ liberalitati maximè adversa sedulo devitabant: quando aliàs secundum opimam venationem, ac præsertim vario ac insigni labore aliquo nobilem, maxima beneficia incredibili benignitate collocaret.*

(*f*) Molles aditus, & quæ mollissima fandi Tempora. *Virgil. Æn. lib.* 4. *vers.* 423. & 293.

(*g*) *Jovius ubi supra pag.* 196.

(*h*) *Ibid. pag.* 197.

A l'égard de sa vuë voici un passage que je tire des Bigarrures du Sieur des Accords. „ Le „ (*i*) Pape Leon ayant faict poser ces lettres „ Numerales en une table d'attente, pour signi„fier l'an de son Pontificat, furent ainsi inter„pretées. M. CCCC. LX. *Multi Cardinales* „ *cæci crearunt cæcum Leonem decimum.* Or di„ray je ce mot en passant, je ne sçay comme „ on l'appelle borgne, veu qu'il voyoit fort „ bien en l'air haut eslevez les Esperviers, Vau„tours, & Aigles, avec les lunettes, allant à „ la chasse fort souvent: mais en recompense, „ il lisoit mettant la lettre auprès du nez, en„cor n'y pouvoit il voir goutte, comme tes„moigne Lucas Gauricus *in schematibus celesti*„*bus.* Qui m'a fait resouvenir d'un bon Curé: „ qui ne peut lire és grosses lettres des livres „ d'Eglise sans lunettes, & neantmoins voit „ fort bien és plus petits dez qu'on sçauroit „ choisir, & ne le pourroit-on abuser. „ Paul Jove ne confirme cela qu'en partie, car il assûre que Leon dix lisoit les plus petits caracteres fort aisément, lors qu'il mettoit le papier proche de son œil. (*k*) *Subtrahebant magna ex parte oris suavitatem, obesa malæ & oculi extantes convolutique & hebetes, verùm si ad pupillam inspicienda propius admoveret, supra fidem acutissimi: supplices enim libellos, vel minutissimis literis, & crebris syllabarum compendiis properanter exaratos*

(*i*) *Des Accords, Bigarrures chap.* 12. *fol. m* 105. *verso.*

(*k*) *Jovius ubi supra pag.* 211.

aux belles lettres, il aima & il protegea les Savans & les beaux esprits. Il favorisa principalement les Poëtes, & cela sans garder toûjours les (*F*) mesures de gravité que son caractere demandoit. Cela parut en plusieurs rencontres, & même dans les privileges qu'il accorda aux poësies de l'Arioste *. Il n'eut pas le même goût pour (*G*) les études de Theologie. Je ne voudrois pas garantir le conte

* *Voyez la remarque F vers la fin.*

ratos celerrimè & distinctissimè lectitabat: admota autem cristallo concava, oculorum aciem in venationibus & aucupiis adeo latè extendere erat solitus, ut non modò spaciis & finibus, sed ipsa etiam discernendi felicitate cunctos anteiret.

(F) *Il favorisa... les Poëtes... sans garder.... les mesures de gravité.*] Les plaisirs qu'il se donnoit avec eux degeneroient quelquefois en bouffonnerie. Quernus qui avoit été couronné solennellement, & promu à la dignité d'*Archipoëte*, (*a*) pouvoit passer pour un Farceur. Il se trouvoit aux repas de Leon dix, & mangeoit à la fenêtre les morceaux qu'on lui envoyoit de main en main. On lui donnoit largement à boire du vin du Pape, mais c'étoit à condition qu'il feroit des *impromptu* sur les sujets qu'on lui marqueroit. Il faloit que pour le moins il fournît deux vers, & s'il y manquoit, ou si ses vers ne valoient rien, on lui imposoit la peine de boire son vin fort trempé. *Fuit* (*b*) *diu inter instrumenta eruditæ voluptatis longè gratissimus, quum cœnante Leone porrectis de manu semesis obsoniis, stans in fenestra vesceretur, & de principis lagena perpotando, subitaria carmina factitaret; ea demum lege, ut perscripto argumento bina saltem carmina ad mensam, tributi nomine solverentur, & in pœnam sterili vel inepto longe dilutissimè foret perbibendum.* Quelquefois le Pape se mettoit aussi à faire des *impromptu* avec son Archipoëte, ce qui faisoit éclater de rire la compagnie: quel manque de gravité! *Ab* (*c*) *hac autem opulentia hilarique sagina, vehementem incidit in podagram; sic ut bellissimè ad risum evenerit, quum de se canere jussus, in hunc hexametrum erupisset;*

Archipoëta facit versus pro mille poëtis,

Et demum hæsitaret, inexpectatus Princeps hoc pentametro perargute responderit;

Et pro mille aliis Archipoëta bibit.

Tum verò astantibus obortus est risus: & demum multò maximus, quum Quernus stupens & interritus, hoc tertium non inepte carmen induxisset.

Porrige, quod faciat mihi carmina docta Falernum.

Idque Leo repente mutuatus à Virgilio, subdiderit,

Hoc etiam enervat, debilitatque pedes.

Un jour un Poëte lui presenta quelques vers Latins rimez; le Pape pour se divertir ne lui donna point d'autre recompense qu'un *impromptu*, qui contenoit pareil nombre de vers sur les mêmes rimes. Le Poëte indigné de voir que Leon ne lui donnoit rien lui decocha ce distique.

Si tibi pro numeris numeros fortuna dedisset,
Non esset capiti tanta corona tuo.

Alors le Pape usa envers lui de sa liberalité accoutumée (*d*). On peut conoître par là qu'il employoit tout pour se divertir. Mais voici un fait qui témoigne clairement l'esprit farceur qui regnoit alors au Palais du Pape. Un homme ayant quelque chose à demander à Leon dixiéme & se voyant amusé depuis plusieurs jours par des delais incommodes qui lui faisoient perdre toute esperance d'être introduit, s'avisa de cette ruse. Il fit entendre au grand Camerier de Leon, qu'il vouloit montrer au Pape les plus admirables vers qu'on eût jamais vus. Le Camerier part de la main, & tout transporté de joye va dire au Pape qu'il y avoit là un archifou qui seroit très-propre à le divertir. C'étoit la methode des Courtisans de Leon dixiéme, ils cherchoient des gens à demi fous, & (*e*) ils achevoient de les demonter pour le divertissement du Chef de l'Eglise. Mais ils furent la dupe du pretendu Poëte dont je parle ici; car dès qu'il fut auprès du Pape, il lui avoüa la veritable raison qui l'avoit porté à faire semblant d'être un fou de Poëte, & lui exposa ce qu'il avoit à lui dire. Ceux qui entendent le Latin liront cela avec plus de satisfaction dans ces paroles de Nicius Erythreus. *Hoc* (*f*) *hominum ridicule insanientium, genere non minimum delectabatur Leo X. Pontifex Max. cujus Gnathones, quos circa se habebat, dabant operam, ut eos, quibus levis mens esset, ad insaniam adigerent, seque eos esse, qui non essent, arbitrarentur. In quo mirabiliter lusus est à quodam, cui petenti aditum conveniendi non dabat: qui cùm multos dies expectasset, atque omnes ad Pontificem allegationes difficiles, omnes aditus arduos interclusosque videret, seducto Pontificii cubiculi præfecto in aurem dixit, se esse poëtam, solum præter cæteros, qui sua vellet carmina Pontifici tradere, quibus lectis obstupesceret, horreret, ad incredibilem admirationem efferretur. Quo ille audito, ventis atque avibus ocius advolavit in Leonis cubiculum, atque hilaritate lætitiaque redundans, Invenimus, inquit, perfecta insania hominem, qui tibi voluptati maxima erit. At ille sine mora intromissus, ex illis se integumentis simulationis evolvit, causam, cur insaniam simulasset, aperuit, negocium, quod volebat, exposuit. Itaque ille deridiculo eos habuit, quibus ludendus tradebatur.* Etoit-ce garder le *decorum* de la Papauté, que d'expedier une Bulle si favorable aux poësies de l'Arioste? Le Cardinal Hippolyte d'Est à qui l'Orlando Furioso de ce Poëte fut dedié en jugea très-bien, lors qu'il demanda à l'Auteur, *Messer Lodoïco dove Diavolo havete pigliato tante coyonerie*, d'où Diable avez-vous pris tant de fadaises? Leon X. fut infiniment plus debonnaire pour cet Auteur. „ Presque (*g*) „ au même tems qu'il foudroya ses anathêmes „ contre Marthin Luther, il n'eut point de honte „ de publier une Bulle en faveur des poësies pro- „ fanes de Loüis Arioste, menaçant d'excom- „ munication ceux qui les blâmeroient, ou „ empescheroient le profit de l'Imprimeur. „ Nous verrons ailleurs (*h*) qu'il faisoit grand cas des pieces comiques.

(G) *Il n'eut pas le même goût pour les études de Theologie.*] Le Cardinal Palavicin n'en a pu disconvenir; il avouë de bonne foi que Leon X. fit

(*a*) *Jovius in Elog. c. 82.*

(*b*) *Id. ib. p. 191.*

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Tiré d'un livre intitulé*, La sage folie, *traduit de l'Italien d'Antoine Marie Spelte, Historiographe du Roi d'Espagne, & imprimé à Rouen 1635. 1. partie, p. 103. 104.*

(*e*) *Voyez Paul Jove in vita Leonis X. lib. 4. pag. 189. 190. lors qu'il parle du Musicien Evangeliste Tarascon, & du Poëte Baraballus.*

(*f*) *Janus Nicius Erythræus Pinacoth. 2. cap. 33. p. 110.*

(*g*) *David Blondel, examen de la Bulle d'Innocent X. p. 3.*

(*h*) *Dans les remarques de l'article* Machiavel.

conte qu'on fait, qu'il traita un jour de pure fable *(H)* toute la doctrine Chrétienne. Il eut l'industrie de mettre en poudre le Concile que l'Empereur & le Roi

fit plus de cas de ceux qui savoient la fable, les anciens Poëtes, & l'érudition profane, que de ceux qui entendoient la Theologie, & l'histoire ecclesiastique. Voici ses paroles, elles sont plus franches, & n'ont pas autant de biais qu'à l'ordinaire. (*a*) *Gli oppone il Soave, ch'egli havesse maggior notizia di lettere profane che sacre ed appartenenti alla religione: nel che io non gli contradico. Havendo Leone ricevuto da Dio un ingegno capacissimo e singolarmente studioso; ed appena uscito dalla fanciullezza veggendosi posto nel supremo Senato della Chiesa; mancò al suo debito con trascurar nella letteratura una parte non solamente la più nobile, mà la più proporzionata al suo Grado. E s'accrebbe tal mancamento quando in età di trentasett' anni costituito Presidente e Maestro della religione, non solo continuò di donarsi tutto alle curiosità degli studii profani; mà nella Reggia della medesima religione con maggior cura chiamò coloro à cui fosser note le favole della Grecia e le delizie de' Poeti, che l'Istorie della Chiesa, e la dottrina de' Padri. Non lasciò ei veramente di rimunerar la Scolastica Theologia, onorandola con la Porpora in Tommaso di Vio, in Egidio da Viterbo, e in Adriano Florenzio suo Successore, e coll' ufficio di Maestro del Sacro Palazzo in Silvestro da Prierio; le cui penne illustrarono immortalmente quella sacra disciplina. Mà nè co' Teologi usò di conversare come co' Poeti; ne promosse l'erudizione sacra come la profana; lasciando la Chiesa in quella scarsezza in cui la trovò di persone che dopo l'infelice ignoranza di molti secoli ravvivassero la prima; come si ravvivava già la seconda.*

(*a*) *Palavic. ubi supra cap. 2. n. 2. p. 50.*

(H) *Qu'il traita . . . de pure fable toute la doctrine Chretienne.*] On veut qu'ayant oüi alleguer à son Secretaire Bembus quelque chose de l'Evangile il lui repondit, On sait de tems immemorial combien cette fable de JESUS-CHRIST nous a été profitable, *quantum nobis nostrisque ea de Christo fabula profuerit satis est omnibus seculis notum.* On voit ce conte dans le Mystere d'iniquité (*b*), & dans une infinité d'autres livres, toûjours sans être muni de citation, ou n'ayant pour toute preuve que l'autorité de Baleus: de sorte que trois ou quatre cens Auteurs plus ou moins, qui ont debité cela en se copiant les uns les autres, doivent être reduits à un seul temoin qui est Baleus, temoin manifestement recusable, puis qu'il écrivoit en guerre ouverte contre le Pape, & contre toute l'Eglise Romaine. Il n'y a point de tribunaux dans le monde qui reçussent les depositions d'un pareil témoin jurant qu'il a vu, ou qu'il a oüi, car dès qu'il apaïtroit de la guerre ouverte où il vivroit avec celui contre lequel il deposeroit, on declareroit valables les recusations de l'accusé. Puis donc que les livres de controverse sont les pieces que les parties produisent dans un procés que se plaide devant le public, il est sûr que le temoignage d'un Controversiste Protestant sur un fait qui flêtrit les Papes, ni le temoignage d'un Controversiste Papiste sur un fait qui flêtrit les Reformateurs, ne doivent être comptez pour rien. Le public Juge choisi du procés doit mettre à neant tous ces temoignages, & n'y avoir pas plus d'égard qu'aux choses non avenuës. Il est permis aux particuliers, s'ils sont une fois bien persuadez de la probité de Baleus, de croire ce qu'il affirme; mais il faut garder sa persuasion pour soi-même, il ne la faut point produire aux yeux du public, comme une piece justificative de ses pretensions contre sa partie. C'est à quoi on ne prend pas assez garde ce me semble.

(*b*) *Le Cardinal Bembo son Secretaire* (ces deux qualitez ne s'accordent pas, Bembo n'étoit point Cardinal sous Leon X.) *lui alleguant un jour quelque mot de l'Evangile, il fut si osé de lui dire, que ceste fable de Christ nous a fait de bien, & à tout nôtre College.* Du Plessis, Mystere d'iniquité, p. 584.

On raporte un autre conte qui est exposé à la même baterie que le premier. On dit que Leon ayant oüi disputer deux hommes, dont l'un nioit & l'autre affirmoit l'immortalité de l'ame, prononça que l'affirmative lui sembloit vraye, mais que la negative étoit plus propre à donner de l'embonpoint. *Leonis X. Papæ dictum refert* (Lutherus) *qui audita disputatione in qua unus immortalitatem animæ defendebat, alter oppugnabat, dixerit,* tu quidem vera videris dicere, sed adversarii tui oratio facit bonum vultum, *id est lætiorem mentem* (*Ital.* buona cera) *ex Epicuri scilicet sententia.* C'est Luther (*c*) qui dit cela. Si l'on veut, on pourra croire qu'il a raison, mais on ne doit point alleguer son temoignage: c'est un homme en guerre ouverte avec le Pape, c'est un ennemi persecuté, & foudroyé d'anathêmes; la pratique judiciaire demande qu'il soit recusé, & que son serment même ne soit point reçu, il doit ou prouver ou ne rien dire. Un celebre Professeur en Theologie à Zurich raporte ce conte, sur la foi d'un homme qui est aussi recusable que Luther même. (*d*) *Qualis fuerit Leo. . . . constabit. . . . si de ejus . . . . impietate & atheismo nonnihil attexuerimus. Ille scilicet ὁμόψηφος Johannis XXIV. animam in corporis domicilio sic insinuatam statuentis, ut extra illum carcerem non duret; jussit aliquando* (*uti* Recusat. Synod. Trid. par. 2. caus. 8. pag. 266. *comprobatum videre est*) *personatos Philosophos duos, ceu moriones ex adverso ad mensam assistere; quos animi gratia de immortalitate animæ disputantes audiret; alterum qui affirmaret, & qui impugnaret, alterum. Cumque finita disputatione judicium in arbitrium Pontificis hi rejicerent: ille sic definita sententia controversiam diremit:* Etsi tu, *inquit ad affirmantem,* pulchras & bonas rationes habeas; tamen ego sententiam hujus, *negantis,* probo, ceu firmiorem, & quæ faciat bonum vultum. Il raporte en suite la reponse qu'on pretend avoir été faite à Bembus; & comme il a bien senti que toutes les choses de cette nature ont besoin d'être prouvées par le temoignage d'Auteurs Catholiques, voici ce qu'il fait; il allegue le neveu du fameux Comte de la Mirandole. *Et* (*e*) *ab hæreticis hæc conficta clamitent οἱ ἐξ ἐναντίας, ejus rei αὐτόπτην & αὐτήκοον* (*f*) *testem damus, qui & scire debebat, & causam cur mentiretur non habebat, Johannis Pici, Mirandulani Comitis nepotem ex fratre minimè degenerem, qui in illo Pisani & Lateranensis Consilii conflictu, quæstionem tractans,* utrùm Concilia vel Pontifices errare possint, *inter alia de Leone hoc loquens:* Meminimus, *inquit,* Pontificem creditum & ado-

(*c*) *Comment. in caput 19. Geneseos vers. 13. fol. 132. apud Seckendorf. Historia Lutheran. lib. 3. pag. 676. col. 1.*

(*d*) *Heidegger. Histor. Papatus, pag. 204. 205.*

(*e*) *Id. ib. p. 205.*

(*f*) *Cependant ce que Mr. Heidegger raporte n'est allegué par le neveu de Jean Pic que comme une chose qu'on disoit qu'un Pape avoit confessée. Il ne dit pas qu'il l'eût ouïe du Pape même.*

Roi de France avoient opposé à Jules II. & il fit triompher le Concile de Latran; car il obtint de Louis XII. tout * autant de soumissions qu'il en pouvoit souhaiter. Il obtint de François I. un avantage beaucoup plus solide, par le Concordat qu'ils conclurent l'an 1515. Cela ne le rendit point mieux intentionné pour la France. Il fit des ligues contre elle; & il prit tellement à cœur cette affaire-là, qu'ayant reçu les nouvelles de la mauvaise fortune des François, il en mourut (I) de plaisir †, dit-on. Ce n'est pas qu'il n'y ait des Ecrivains qui assûrent

* *Voyez l'article de Jules I. remarque G.*

† *Au commencement de Decembre 1521.*

adoratum, qui nullum Deum credens, omne infidelitatis (ἀθεότητος) culmen excederet: pessimaque ejus opera in coemendo Pontificatu, in omnigenis sceleribus exercendis, id ipsum testabatur: sed & pessima quoque dicta confirmabant. Namque fassum eum affirmabatur domesticis quibusdam, nullum se Deum aliquando, etiam dum Pontificiam Sedem teneret, credidisse, *quæ ejus verba libro* de fide & ordine credendi, theorem. 4. pag. 259. 260. *legere est.* On sera bien aise de voir ici plus au long, & en François, le raport de Jean François Pic. „(a) Traitant aussi la question *si les* „*Conciles, ou les Papes peuvent errer*, aisée à „decider par lui mesmes, puis qu'il presup„pose qu'ils peuvent se desvoier des saînctes „Ecritures, il nous discourt que plusieurs Con„ciles ont erré, plusieurs Papes tombez en he„resie; souvent advenu, que celui qu'on tenoit „pour President de l'Eglise, ou n'y presidoit pas „de droit, ou du tout n'y pouvoit presider; „Car, dit-il, *I. L'Histoire nous enseigne qu'u*„*ne femme a esté creüe Pape; & je me sou*„*viens qu'en nostre siecle, un homme docte ap*„*prouve en ses mœurs, & qui avoit aquis des hon*„*neurs en sa religion, prononçoit, bien que non* „*du tout publiquement, que celui qui estoit te*„*nu pour Pape ne l'estoit point, parce qu'il avoit* „*exercé l'office du Pape, premier que d'estre esleu* „*par les deux parts des Cardinaux, contre les* „*Loix de l'Eglise, qui decernent, que tel homme,* „*non seulement n'est point Pape, mais mesmes* „*est du tout inhabile & incapable pour l'estre, en*„*tant qu'il est soubs Anatheme.* II. *Nous nous* „*souvenons aussi d'un autre, creu & adoré pour* „*Pape, que toutesfois plusieurs grands hommes* „*croyoient ne l'estre point, & ne le pouvoir estre,* „*sçavoir, qui ne croyoit aucun Dieu, & estoit au* „*dessus de tout comble d'infidelité, ce qu'il testifioit* „*par ses œuvres tres-mechantes, ayant achete la* „*Papauté & y exerceant toutes sortes de vices;* „*confirmoit mesmes par ses tres-detestables propos;* „*Car on affermoit qu'il avoit confessé à quelques* „*siens domestiques, que tenant mesme le Siege* „*Pontifical, il ne croyoit point en Dieu.* III. *Nous* „*avons ouy parler d'un autre, qui vivant avoit* „*declaré à un sien familier, qu'il ne croyoit point* „*l'Immortalité des ames, mais mourant lui appa*„*rut, qu'il veilloit, & lui manifestoit, qu'il en* „*esprouvoit l'immortalité, damné au feu éternel* „*par un juste jugement de Dieu,*„ Mr. du Plessis a cru que la 1. de ces trois choses regardoit Jules second, & que la 2. regardoit Leon dixiéme. Coeffeteau (b) se contenta de repondre que *Du Plessis entrant en la conscience de tout le monde*, avoit fait cette application *sans preuve & sans raison*, mais Gretser repondit mieux: il (c) fit voir qu'aucune de ces trois choses ne concernoit Leon X. puis que le livre de Jean François Pic fut imprimé pendant le Pontificat de Jules II. Monsr. Rivet aquiesça à cette censure, voici ses paroles. *Quant (d) à l'application que faisoit nostre auteur à Jules II. & à Leon X. de ce qu'il disoit de quelques Papes, que plusieurs grands hommes ne tenoient point pour tels, pour les raisons qu'il en apporte, il n'importe au fonds à qui le pacquet s'addresse, pourveu qu'il conste que c'est à des Papes, de l'un desquels il dit qu'on tenoit* qu'il ne croyoit aucun Dieu, qu'il estoit au dessus de tout comble d'infidelité, & disoit qu'il ne croyoit point en Dieu, *par ses detestables propos. Si on en veut purger Leon X. (duquel possible il ne parloit pas, pour ce qu'il dedie ses livres à Jules, sinon qu'il les ait amplifiez depuis, comme on faict) on ne le peut nier d'Alexandre VI.* Il n'y avoit en luy (*dit (e) Guischardin*) point de verité, point de foy, point de Religion. Voilà ce que dit Mr. Rivet. Notez que la Simonie ou l'achat de la Papauté ne convient pas à Leon X. si nous en croyons Guicciardin (f).

(a) *Du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité, pag. 590.*

(b) *Reponse au Mystere d'iniquité, pag. 1233.*

(c) Intolerabilis porro & plane diabolica calumnia est, cum scribit Plessæus, ea quæ Theoremate quarto Joannis Francisci continentur, de quodam Pontifice, qui domesticis contessus fuerit, *nullum se Deum aliquando, etiam cum cathedram Pontificiam teneret, credidisse*, ad Leonem X. pertinere; nam Joannes Franciscus Picus edidit Commentarium *de Fide & ordine credendi* ante Leonis Pontificatum; inscripsit enim Julio II. Quomodo igitur relatione illa seu historiæ seu fabellæ Leonem X. denotare potuit? *Gretser. in Examine Myster. Pless. pag.* 573.

(d) *Rivet Remarques sur la reponse au Mystere d'iniquité, 2. partie, pag. 646.*

(e) *Hist. d'Italie livre 1.*

(f) *Voyez la remarque N.*

Si Mr. Heidegger qui a une si belle memoire se fût souvenu de ceci, il n'auroit pas cru que Jean François Pic étoit un temoin des impietez de Leon dixiéme. Concluons que le devoir d'un bon Juge ne permet pas de prononcer contre ce Pape, pendant qu'on n'aura pas de plus sûres depositions. On verra dans d'autres remarques * si ses apologistes raisonnent bien.

* *Dans les remarques O & P.*

(I) *Il en mourut de plaisir, dit-on.*] „Ayant „r'allumé la guerre entre l'Empereur Charles „& le Roi de France pour chasser les Fran„çois d'Italie, on lui raporte en un sien lieu „de plaisir nommé Maliagno les nouvelles de „la prise de Milan & de Parme sur iceux, dont „il entra en tel excés de joye, que la nuict mê„mes il lui survint une petite fiebvre dont peu de „jours après il mourut (g).„ C'est de Mr. Du Plessis que j'emprunte ces paroles. Tous les Historiens convienent que Leon dix reçut ces bonnes nouvelles avec une merveilleuse satisfaction; mais je n'en trouve pas beaucoup qui disent que cette joye lui causa la mort: & quand même plusieurs le diroient je n'en croirois rien; car ceux qui meurent de joye, meurent tout à coup, opprimez selon toutes les aparences par une trop grande effusion de sang dans les ventricules du cœur. Si l'on resiste aux premieres impressions d'une grande joye, comme fit ce Pape, on s'en porte mieux dans la suite, bien loin qu'on se trouve saisi quelque tems aprés d'une fievre dangereuse, lors que d'autres raisons ne la causent pas. La narration de Jean Crespin seroit beaucoup plus vraisemblable que celle de Du Plessis, car cet Auteur Protestant supose que la mort de Leon dixiéme fut subite. *Ayant (h) entendu que les François avoient esté vaincus à Milan par les gens de l'Empereur, & chassez hors de tout l'Italie: ce qui aussi ne s'estoit point fait sans son moyen: comme en beuvant & faisant grand chere, il se resiouissoit merveilleusement de telles nouvelles, on* dit

(g) *Du Plessis ubi supra.*

(h) *Jean Crespin, Etat de l'Eglise, ad ann.* 1521. *pag. m.* 516.

aſſûrent qu'on l'empoiſonna. Il ne tint pas toûjours une conduite (*K*) agreable à l'Empereur Maximilien. Le trafic ſordide où il reduiſit la (*L*) diſtribution des Indulgences, donna lieu à la reformation de Luther, comme tout le monde ſait. Quelques-uns diſent qu'au commencement il parla avec (*M*) éloge de ce grand Reformateur. Je n'ai point trouvé que Guicciardin ait maltraité ce Pontife (*N*) autant que Mr. Varillas l'inſinuë; mais l'apologie de Paul Jove me

(*a*) Sacra ſub extrema ſi forte requiritis hora Cur Leo non poterat ſumere? vendiderat.

dit qu'il rendit ſubitement l'eſprit: luy qui n'avoit jamais creu qu'il y euſt enfer ne paradis apres ceſte vie preſente. Le diſtique (*a*) de Sannnazar allegué par cet Auteur favoriſe la ſuppoſition de la mort ſubite, mais neanmoins il eſt certain que la maladie dont Leon dixiéme mourut dura quelques jours (*b*). Famien Strada a fait deux recits (*c*) de la mort de ce Pontife, l'un ſelon le ſtile de Tite Live, l'autre ſelon les manieres de Tacite. Ils ſont beaux & bien travaillez.

(*b*) *Voyez Paul Jove ubi ſupra pag.* 209.

(*c*) *Proluc. Academiſ.* 2. *lib.* 2. *p. m.* 247. *& ſeq.*

Il faut que je marque ici une bevuë du Traducteur de Guicciardin. *Les nouvelles vindrent*, dit-il, *comme le Pape Leon eſtoit mort le premier jour de Decembre de mort ſoudaine. Car lui ayant receu au village de Magliane, où il alloit ſouvent ſe recréer, les nouvelles de la priſe de Milan, il entra en tel excés de joye, que la nuict meſme lui ſurvint une petite fievre, pour raiſon de laquelle s'eſtant faict le jour d'apres porter à Rome, encores que les medecins du commencement ne fiſſent pas cas de ſa maladie, il mourut dans treſpeu de jours, non ſans un grand ſoupçon d'avoir eſté empoiſonné (ainſi qu'on diſoit) par Barnabé Maleſpine ſon Chambrier, qu'on avoit deputé pour lui donner à boire* (*d*). Quelle abſurdité de dire preſque dans la même periode qu'un homme meurt *de mort ſoudaine*, & qu'il meurt d'une petite fievre mepriſée par les Medecins au commencement. Guicciardin n'étoit point capable de cette bevuë, il n'a point dit (*e*) que cette mort fut ſubite, & il n'a point lié la (*f*) grande joye du Pape avec la fievre, comme la cauſe avec ſon effet. Cette liaiſon eſt une licence plus que poëtique de Traducteur. Notez en paſſant combien il faut prendre garde de prés aux termes de l'original, quand on veut traduire fidelement.

(*d*) *Homodey. traduction de Guicciardin liv.* 14. *chap.* 14. *fol.* 143. *ad ann.* 1521.

(*e*) Mori di morte inaſpettata. *Guicc. lib.* 14. *fol. m.* 415. *verſo.*

(*f*) Ricevutone incredibile piacere; ſopraпreſo la notte medeſima di picciola febbre, e fattoſi il giorno ſequente portare à Roma &c. *Id. ibid.*

(*K*) *Une conduite agreable à l'Empereur Maximilien.*] Il avoit conçu bonne eſperance de Leon X. mais quand il eut ſu les liaiſons que ce Pape prit avec les François, il s'ecria, *Si ce* (*g*) *Pape ne m'eût pas trompé lui auſſi, il auroit été le ſeul Pape dont j'aurois eu lieu de louër la bonne foi.*

(*g*) Niſi me hic quoque Papa feſelliſſet, ille unicus eſſet cujus bonam fidem laudare poſſem. *Voyez Seckendorf,* Hiſt. Lutheran. l. 1. p. 43. col. 1. *Voyez auſſi Heidegger.* Hiſt. Papatus, pag. 201.

(*L*) *Où il reduiſit la diſtribution des Indulgences.*] On faiſoit de cela une eſpece de monopole, on mettoit en party les Indulgences; les Commiſſairas propoſez au recouvremenr des ſommes achétoient du Pape leur commiſſion, en ſuite de quoi ils ſe ſervoient d'une exaction rigoureuſe, & gardoient ſi peu le *decorum*, qu'ils joüoient dans les cabarets la faculté de tirer les ames du Purgatoire. C'eſt Guicciardin qui l'aſſûre. (*h*) *Haveva ſparſo per tutto il mondo ſenza diſtintione di tempi e di luoghi, indulgentie ampliſſime, non ſolo per poter giovare conſe quelli, che ancora ſono nella vita preſente; ma con facultà di potere oltra queſto liberare l'anime de' defunti dalla pene del Purgatorio: lequali, perche era notorio che ſi concedevano ſolamente per eſtorquere danari da gli huomini, & eſſendo eſſercitate imprudentemente da Commiſſarij deputati a queſta eſattione, la più parte de' quali comperava dalla Corte la facultà di eſſercitare; haveva concitato in molti luoghi indignatione, e ſcandalo aſſai, e ſpecialmente nella Germania, dove a molti de' miniſtri era veduto vendere per poco prezzo, ò giocarſi ſu le taverne la faculta del liberare l'anime de' morti dal Purgatorio.* Le mecontentement des peuples devint plus grand, lors qu'on ſut l'uſage à quoi ces ſommes étoient dêſtinées: preſque tout l'argent qui ſe levoit en Allemagne, tournoit au profit de la ſœur du Pape.

(*h*) *Guicc. lib.* 13. *fol.* 395. *verſo. Voyez auſſi Fra-Paolo liv.* 1.

(*M*) *Il parla avec éloge de ce grand Reformateur.*] Cette particularité ne ſeroit guere conuë, ſi Colomiés n'en eût fait mention: c'eſt de lui que Mr. de Seckendorf (*i*) l'a ſuë, ayant été averti par un Conſeiller de Spire qu'elle ſe trouvoit dans les opuſcules de Colomiés. Voici ce que c'eſt. „Mr. Voſſius (*k*) m'ayant dit „qu'il ſe ſouvenoit d'avoir lu dans les Hiſtoi„res Tragiques du Bandel, un éloge donné „à Luther par le Pape Leon dixiéme; j'allay „auſſi-toſt dans ſa Bibliotheque, ou feüille„tant les Hiſtoires de cet Autheur, voici ce „que je trouvay dans la Preface ſur la vingt„cinquiéme Nouvelle de la troiſiéme Partie: „*Nel principio che la Setta Lutherana comincio à* „*germogliare, eſſendo di brigata molti Gentilhuo*„*mini, ne l'hora del meriggio, in caſa del noſtro* „*virtuoſo Signor L. Scipione Attellano, è di va*„*rie coſe raggionandoſi, furono alcuni che non po*„*co biaſimarono Leone X. Ponteſice, che ne i* „*principii non ſi metteſſe remedio, à l'hora che* „*Frate Silveſtro Prierio, Maeſtro del ſacro Pa*„*lazzo, gli moſtrò alcuni punti d'hereſia che* „*Fra Martino Lutero haveva ſparſo per l'opera,* „*la quale de le Indulgentie haveva intitolata; per*„*cioche imprudentemente riſpoſe, che Fra Marti*„*no haveva un belliſſimo ingegno, e che coteſte* „*erano invidie Frateſche.* Paroles que Sleidan „n'auroit pas manqué de mettre à la teſte de „ſon Hiſtoire, s'il les avoit ſeuës.„

(*i*) *Hiſtor. Lutheran. lib.* 1. *pag.* 40. *col.* 2. *littera b.*

(*k*) *Colomiés, Recueil de particularitez, p. m.* 111.

(*N*) *Autant que Mr. Varillas l'inſinuë.*] Cet Auteur a compoſé quantité de livres contre la Maiſon d'Autriche, qui auroient été imprimez peut-être, ſi Mr. Colbert n'eût repreſenté aprés la paix des Pirenées, qu'il ſeroit de mauvaiſe grace de mecontenter les Eſpagnols par l'impreſſion de tant de volumes injurieux. On a vu le plan de ce gros Ouvrage dans un écrit intitulé, *La politique de la Maiſon d'Autriche.* L'Auteur y prend les devans, par raport à la liberté qu'il s'eſt donnée de toucher aux vices des Princes. *Je ne fais*, dit-il (*l*), *qu'imiter le ſtile & copier l'envers du tableau que Tite Live a fait* (*m*) *d'Hannibal, & je me ſuis même retranché ſi fort au deça, qu'on ne verra perſonne de quelque condition qu'elle puiſſe être, ſi maltraitée dans mon livre que le Pape Leon X. l'eſt dans l'éloge que Guichardin* (*n*) *lui dreſſe, & dont je n'ai lû nulle part* (*o*) *qu'il ait été repris.* Vi-

(*l*) *Varillas, Politique de la Maiſon d'Autriche p.* 73. 74. *édition de la Haye* 1688.

(*m*) *Dans le* 21. *livre.*

(*n*) *Dans le* 12. *livre de ſon Hiſtoire.*

(*o*) *Non pas même par le Beny.*

me (*O*) paroit très-foible: elle a fait mettre en question * s'il doit passer pour Athée.

* *Voetius, Disputat. tom. 1. pag. 204.*

siblement on nous donne là cet éloge de Leon X. comme une piece bien satirique, car autrement il seroit absurde de proposer cet exemple. Or il est certain qu'on ne trouve pas dans Guicciardin de quoi remplir cette idée. Le 12. livre cité par Mr. de Varillas est moins propre que les deux suivans à être cité. C'est dans le 13. livre que se trouve la description du trafic des indulgences, comme on l'a vu ci-dessus. On trouve dans le 14. la censure des grandes depenses du Pape, & de son inclination aux plaisirs de la musique, & des farces. (*a*) *Egli per natura dedito all'ocio, & a' piaceri, & hora per la troppa licenza, e grandezza alieno sopra modo dalle facende, immerso ad udire tutto'l giorno musiche*, (*b*) *facetie, e buffoni, inclinato ancora troppo più che l'honesta a piaceri; pareva dovesse essere totalmente alieno dalle guerre.* Enfin on voit dans le même livre un jugement general sur la conduite de ce Pape; cela est mêlé de loüanges & de blâmes, & ne peut nullement passer pour une satire, ni même pour quelque chose de trop peu respectueux. Voici les paroles de Guicciardin. *Principe* (*c*) *nel quale erano degne di laude, e di vituperio molte cose, e che inganno assai l'espettatione, che quando fu assunto al Pontesicato s'haveva di lui: conciosia ch'e' riuscisse di maggior prudenza, ma di molto minore bonta di quello ch'era giudicato da tutti.* Lors que cet Historien parle de l'élection de Leon dix, il le fait d'une maniere très-glorieuse à ce Pape. Il avouë qu'elle fut exemte de simonie, & de tout autre mauvais soupçon, & que la reputation du Cardinal qui avoit été choisi, étoit très-belle du côté des mœurs. *Senti* (*d*) *di questa elettione quasi tutta la Christianità, grandissimo piacere, persuadendosi universalmente gli huomini che havesse a essere rarissimo Pontefice, per la chiara memoria del valore paterno, e per la fama che risonava per tutto della sua liberalità, e benignità, stimato casto e di perfetti costumi, e sperandosi che a essempio del padre havesse a essere amatore de' letterati, e di tutti gli ingegni illustri: laquale espettatione accresceva l'essere stata fatta l'elettione candidamente senza simonia, ò sospetto di macula alcuna.* Voyez dans la remarque Q la contradiction où Varillas est tombé.

(O) *L'apologie de Paul Jove me paroît très-foible.*] Les moyens de cet Auteur pour justifier Leon dixiéme se peuvent reduire à quatre. I. Il pretend (*e*) que ce ne fut point par un mauvais naturel, mais par une humeur douce, facile, magnifique que ce Pape obsedé de personnes voluptueuses s'engagea un peu trop avant dans les plaisirs. C'est une pauvre excuse; il y a beaucoup de filles de joye qu'on pourroit justifier par ce principe. Elles ne sont point naturellement mechantes, brutales, cruelles; un grand fond de facilité, de douceur, & de complaisance les fait tomber dans le piege du tentateur. Je remarquerai en passant que Politien a dit des merveilles de Leon dix. C'est dans une lettre qu'il écrivit au Pape Innocent huitiéme, lors que ce jeune garçon fut fait Cardinal. Voyez la marge (*f*). Paul Jove dit en II. lieu que si l'on compare Leon X. avec ses predecesseurs, on le trouvera fort sage.

(*a*) *Lib. 14. fol. 398. verso.*

(*b*) Quali sorte di buffonerie, e di facetie piacessero a Papa Leone; si può raccoglier dal lib. 4. della vita di lui del Giouio: dove pone, che furon recitate Comedie, si fece professione di fare impazzire huomini, & altre piacevolezze tali: onde il Tarascone si persuase d'essere gran Musico, il Baraballo fu laureato Poeta, e mandato su l'Elefante, & i Parassiti furon sommamente favoriti.

(*c*) *Guicc. ibid. fol. 416.*

(*d*) *Idem lib. 11. fol. 326.*

(*e*) *Voyez ci dessus les paroles de Paul Jove, remarque D.*

(*f*) Ita natus & factus, ita altus atque educatus, ita denique eruditus atque institutus hic est, ut nemini secundus ingenio, nec æqualibus industria, nec præceptoribus literatura, neque gravitate senibus concesserit. Nativa in eo probitas, & genuina: diligentia quoque parentis ita impensè culta est, ut ex illius ore non modo non verbum dictu fœdius, sed ne levius quidem unquam aut etiam licentius exciderit. Non actio, non gestus, non incessus in illo notatus: non aliud postremo quod in deteriorem partem conspiceretur. Sic in viridi ætate cana maturitas, ut qui loquentem senes audiant, proavitam in eo, nos paternam certe indolem agnoscamus. Cultum pietatis & religionis pene etiam cum lacte nutricis exsuxit: etiam tum ab incunabulis sacra meditatus officia. *Politian. epist. 5. lib. 8.*

Si aliqua ex parte eo nomine sugillari inclytavirtus potuit, Leo certè cum superiorum principum fama comparatus æstimatione rectissima continentiæ laudem feret (*g*). Cette excuse ne vaut guere mieux que l'autre. III. Il dit que ce Pape ayant eu une belle renommée par raport à la continence, se precautionna enfin contre les attaques de l'impureté, en renonçant à la bonne chere, & par des junes reglez. (*h*) *Constat tamen eum, quod à prima adolescentia opinione omnium summam continentiæ laudem fuisset adeptus, non importuna quadam pudicitiæ castitatique præsidia quæsivisse: quando nequaquam pristinæ vitæ more tam multis delicatisque obsoniis uteretur: Itemque animo verè pudico die mercurii carnes non edere, die autem Veneris nihil gustare præter legumen & olera, ac die demum Saturni cœna penitus abstinere, incorrupta lege instituisset.* Ceci vaut mieux que tout le reste. IV. Enfin il dit qu'on doit faire une grande difference, entre les vices qui conviennent à un Souverain entant que tel, & les vices qui lui conviennent entant qu'homme. Et il nous allegue l'Empereur Trajan si aimé du peuple Romain, que le comble des souhaits qu'on faisoit pour les Empereurs, étoit qu'ils regnassent aussi bien que lui, & neanmoins on n'ignoroit pas la pederastie & l'ivrognerie de Trajan. Cela veut dire que les vices de Leon dix n'étoient pas contraires aux qualitez d'un bon Souverain, mais seulement à celles d'un bon Chretien, & qu'ainsi on doit pardonner les dereglemens de sa jeunesse, puis qu'ils ne l'ont pas empêché d'être un bon Prince. (*i*) *Alia principis, alia hominis esse vitia quis nescit? hæc uni privata conditione quum noceant, etiam aliquibus fortasse prosunt: illa verò ab dira potestate, & luctum & calamitatem universis mortalibus apportant: idque verissimum esse constat præclaro quondam populi Romani testimonio, qui neminem sibi principem Trajano meliorem exoptavit, quanquam eum illicitæ libidinis ac ebrietatis censura notasset. Sed demus aliquid humanitati Leonis, uti in summa licentia fervidæ ætatis ac prosperæ valetudinis æstum ægerrimè sustinenti, postquam in magnis salutaribusque virtutibus optimi atque benefici cognomentum facile meruerit.*

Generalement parlant il faut convenir de la maxime de cet Auteur: il est très-possible qu'un Prince soit homme de bien, & en même tems un pauvre Roi, c'est-à-dire un Roi qui ne sache point maintenir la vigueur des loix, ni remedier aux maux de l'Etat. D'ailleurs il est très-possible qu'un Prince observe très-mal les regles des mœurs, qui prescrivent aux particuliers ce qu'ils doivent faire, & que neanmoins il soit un bon Roi, c'est-à-dire un Roi qui maintient l'ordre dans son Etat, & qui distribuë sagement les peines & les recompenses, sans être à charge à son peuple par des impôts, & par des Edits bursaux. Mais il est très-rare qu'un Prince voluptueux, & prodigue comme l'étoit Leon X. soit un bon Prince: il faut qu'afin de fournir à ses depenses il surcharge ses sujets, & pour l'ordinaire il distribuë ses graces selon le caprice des ministres de ses plaisirs, & par consequent à des personnes indignes, dont il n'a pas le tems de punir

(*g*) *Jovius ubi supra pag. 192.*

(*h*) *Ibid. pag. 193.*

(*i*) *Ibid. pag. 192. 193.*

Athée. Les autres Apologistes n'ont (*P*) guere mieux reüssi. On n'a besoin pour refuter Mr. Varillas que de lui-même. Je lui alleguerai un long passage de

(a) In his vero quæ rem divinam respicerent nequaquam secunda fama prævaricari est visus. Nam indulgentias vetera Pontificum ad parandam pecuniam instrumenta adeo plene atque affluenter provinciis dedit, ut fidem sacrosanctæ potestatis elevare videretur. *Jovius ib. p.* 193.

nir les malversations, trop occupé de ses voluptez, pour pouvoir donner aux fonctions de la Royauté l'aplication qu'elles demandent. Il seroit facile de prouver que les sujets de Leon X. avoient sur le dos beaucoup de charges. De plus ne songe-t-on pas que la principale dignité de Leon étoit une dignité sacrée, une dignité ecclesiastique ? Ainsi pour conoître s'il a rempli ses devoirs, il ne faut pas examiner principalement s'il a fait ce que demandoit sa dignité temporelle, on ne le sauroit justifier à moins qu'on ne montre qu'il s'est aquité soigneusement de ce qu'exige l'autre dignité, c'est-à-dire à moins qu'on ne montre qu'il a observé les preceptes de l'Evangile, & qu'il n'a rien oublié pour les faire pratiquer aux autres. Voilà ses principales fonctions, & là-dessus son Apologiste est (*a*) contraint de l'abandonner.

REFLEXION sur le mélange de l'autorité temporelle & spirituelle.

Je dirai par occasion que ce mélange d'autorité temporelle, & d'autorité ecclesiastique dans une même personne, est ordinairement la ruine de l'esprit évangelique. Cette combinaison avoit lieu parmi les Payens (*b*), & n'étoit pas inutile au bien temporel de la Religion : elle a servi notablement aux mêmes fins dans le Christianisme ; mais elle y a produit une extrême corruption des mœurs. Le caractere ecclesiastique devroit prevaloir, & tenir lieu de principal, puis que l'autre dignité n'est qu'un accessoire ; cependant il est presque toûjours absorbé par son compagnon. Joindre ces deux choses ensemble, c'est joindre un cadavre (*c*) à un corps vivant ; jonction funeste, où le cadavre communique sa pourriture au corps vivant, & ne reçoit de lui aucune influence vitale. Le monde, la chair, la partie foible attire à soi les resolutions & les conclusions, tout de même que dans le syllogisme la plus foible des premisses est la regle de la consequence (*d*). L'Auteur de la Critique generale (*e*) en parlant de la distinction qu'on a forgée entre un Pape qui prononce *ex Cathedra*, & le même Pape qui prononce d'une autre maniere, a raporté le bon mot d'un païsan de l'Electorat de Cologne. J'ai cru pendant fort long tems que ce bon mot ne se conservoit que par tradition, mais je me trompois : il est imprimé depuis plus d'un siecle dans des livres graves. Duarein l'a inseré dans l'un (*f*) de ses livres, & l'a copié de Fulgose. Voici en vieux Gaulois toute l'histoire : il est vrai qu'on n'y parle pas nommément d'un Electeur de Cologne. *Le conte est fort plaisant d'un villageois Allemand, qui travaillant en son champ, vid passer son Evesque, accompagné de train plus digne d'un Satrape, que de celui qui se dit successeur ou Lieutenant d'un Apostre : dont estant scandalisé, fut contrainct de rire, & s'escrier si haut que le reverend fut emeu lui en demander la raison. Il respond en son naturel, comme villageois, c'est à dire comme personne veritable & simple ; Je ri quand je pense en St. Pierre & St. Paul, & que je te voi en tel équipage. Comment cela ? dit l'Evesque. Et demandés vous comment ; dit le Pitaut, ils estoient fort mal-advisés d'aller ainsi seuls par tout le monde, & à pied, veu qu'ils estoient les chefs de l'Eglise Chrestienne, & Lieutenans de Jesus-Christ Roi des Rois. Et toi qui n'és que nostre Evesque, tu vas si bien monté, & as si grande suite de spadassins, que tu ressembles plustost à un Satrape, qu'un Pasteur d'Eglise. A cela replique le reverend : Mais mon ami, tu ne consideres pas que je suis aussi bien Comte & Baron, que ton Evesque. A quoi le rustique rit plus qu'auparavant ; & lui demandant l'Evesque, pourquoi ? Il respond, deà Monsieur, quand ce Comte & Baron, que vous dites estre, sera en enfer, où sera lors Monsieur l'Evesque ? Ainsi confus, le reverend sans mot respondre poursuit son chemin* (*g*).

(*b*) Rex Anius Rex idem hominum Phœbique sacerdos. *Virgil. Æn. l.* 3. *v.* 80.

(*c*) Mortua quin etiam jungebat corpora vivis, Componens manibusque manus, atque oribus ora, (Tormenti genus) & sanie, tabeque fluentes Complexu in misero, longa sic morte necabat. *Id. lib.* 8. *v.* 485.

(*d*) Conclusio sequitur deteriorem partem.

(*e*) *Tom.* 2. *pag.* 161. *de la* 3. *édition.*

(*f*) *De sacris Eccles. minister. l.* 1. *c.* 4.

(*P*) *Les autres Apologistes n'ont guere mieux reüssi.*] Disons un mot sur la maniere dont quelques Auteurs ont voulu justifier Leon X. par raport à l'impieté. Coeffereau (*h*) n'allegue point d'autre apologie que ces paroles d'Onuphre Panvinius (*i*). *Erat rerum divinarum diligens observator.* Rivet (*k*) lui replique : *Il y a assez de profanes & Athées qui observent exactement les ceremonies, pour cacher leur impieté sous ces feuilles, qui entre amis disent qu'elles sont* ad morem, non ad rem, legibus justæ, non Diis gratæ. *Sannazarius qui le fait mourir sans prendre les Sacremens, pource qu'il les avoit vendus auparavant, ne nous le donne pas tel qu'Onuphre le veut peindre.* Remarquez bien que Sannazar ne pretend pas que Leon ait refusé les Sacremens. Si ce Pape ne communia pas, &c. au lit de la mort, ce fut à cause de son delire. Jaques Gretser outre les paroles de Panvinius, allegue la Bulle de Leon X. contre Luther. (*l*) *Bulla qua Leo Lutheri errores damnat, immanem hanc pseudologiam perspicuè redarguit.* Cela est pitoyable, car quand ce Pape n'auroit eu nulle Religion, il auroit pourtant suivi le stile ordinaire dans sa Bulle, & fait éclater beaucoup de zêle contre un Heretique, qui lui disputoit une autorité d'où dependoit tout son bonheur temporel. Palavicin (*m*) voulant repondre au reproche que le P. Paul a fait à ce Pape, d'avoir eu (*n*) très-peu de soin de la pieté, fait trois choses ; il allegue 1. le temoignage de Politien (*o*) ; 2. les jûnes du Pape ; 3. la majesté & la bonne grace avec quoi Leon celebroit la Messe. La 2. de ces trois choses, si elle est telle que Paul Jove (*p*) l'a raportée, est, ce me semble, une bonne preuve de Religion, quand on pese bien les circonstances. La 1. ne signifie rien, car les enfans jusques à un certain âge sont toûjours persuadez des leçons de leur Catechiste ; ils n'y opposent aucune objection. S'ils deviennent impies, c'est quand ils sont hors de Page, & qu'ils se gâtent ou par un mauvais commerce, ou bien en philosophant de travers. La derniere chose est plûtôt un talent du corps, qu'un signe des persuasions de l'ame. Voyons ce que dit Paul Jove. *Sacra confecit, singulaque ceremoniarum obivit munia singulari cum majestate, ut non falsò nemo superiorum Pontificum eo augustius & decentius sacrificasse diceretur* (*q*). Il y a beaucoup d'aparence qu'Onuphre n'entend que cela, lors qu'il debite que *fuit rerum divinarum diligens observator, & sacris ceremoniis deditus.* Preuve tout-à-fait équivoque de pieté.

(*g*) *Pierre Viel Docteur de Sorbonne, au Traité de la Simonie, chap.* 6.

(*h*) *Reponse au Mystere d'iniquité p.* 1227.

(*i*) *In vita Leonis X.*

(*k*) *Remarques sur la Rep. au Mystere d'iniquité 2. partie, p.* 640.

(*l*) *In Examine Mysterii Plessæan. p.* 563.

(*m*) *Istor. del Concilio l.* 1. *c.* 2.

(*n*) Sarebbe stato un perfetto Pontefice, se con queste havesse congiunto qualche cognitione delle cose della religione, & alquanto piu d'inclinatione alla pietà : dell' una & dell' altra delle quali non mostrava haver gran cura. *Fra-Paolo Istor. del Concilio lib.* 1. *p.* 5.

(*o*) *Voyez la remarque O, lettre f.*

(*p*) *Voyez la remarque O, lettre h.*

(*q*) *Paulus Jovius in vita Leonis X. lib.* 4. *p. m.* 212.

ses (*Q*) Anecdotes, qui contient un abregé assez juste du caractere de Leon X. & où je prie mon Lecteur d'aller chercher ce qui manque au corps de l'article. Mr. Varillas s'est aussi trompé (*R*) touchant Paul Jove.

LEONCE, en Latin *Leontius*, Philosophe Athenien vers la fin du IV. siecle, eut une fille qu'il éleva aux sciences, & qu'il rendit très-habile. Voyant d'ailleurs qu'elle ne se distinguoit pas moins par les avantages du corps, que par les dons de l'esprit, il crut que le savoir & la beauté lui tiendroient lieu de patrimoine. C'est pourquoi il ne lui laissa rien par son testament: il donna tous ses biens à ses deux fils. Cette injustice de Leonce fit naître à sa fille l'occasion de parvenir à l'Empire; car ce fut elle qui sous le nom d'Athenaïs parut si aimable à l'Empereur Theodose, & à la Princesse Pulcherie, qu'elle devint l'épouse de cet Empereur. Le procés qu'elle intenta à ses freres à cause du testament de son pere, la contraignit d'implorer la protection de Pulcherie; & de là vint son bonheur *. Le Pere Garasse (*A*) a mal raporté ceci.

LEON-

* *Voyez dans Mr. Menage,* Historia mulierum philosopharum in calce Diogenis Laertii *pag.* 490. *les passages entiers de* l'Auctor Chronici Paschalis, *de Socrate, d'Evagrius, de Nicephore, touchant les suites du testament de Leonce.*

(*a*) *Dans les 12. premiers art. de son Histoire.*

(*Q*) *Un long passage de ses Anecdotes.*] On le trouve dans la preface de cet Ouvrage, & il contient ce qu'on va lire. „ Guichardin. . . . „ nous (*a*) donne ce Pape pour un modele ache- „ vé de la politique moderne, & pour le plus „ grand homme de cabinet de son siécle: il le „ met au dessus du Roi Ferdinand le Catholi- „ que, & le fait triompher en sa jeunesse des ru- „ ses de ce vieil usurpateur. C'est à lui qu'il „ attribuë le secret de faire bon gré malgré se- „ conder tous ses desseins par le Conseil d'Espa- „ gne. Aprés avoir établi ces merveilleux prin- „ cipes, il n'est point de vertus éclatantes qui „ ne relevent la peinture de Leon X. Il forme „ dés l'age de douze ans, qu'il fut fait Cardinal, „ ces vastes projets qu'il exécuta depuis lors qu'il „ fut élevé sur la Chaire de Saint Pierre. Il „ négocie avec les Etats de Venise pour sauver „ les débris de sa Maison, qui avoit échoüé „ contre la fortune de nôtre Charles VIII. Il „ ne change point de résolution pour avoir vû „ périr son frere au passage d'une riviere. Il n'a „ de pensées que pour élever le fils unique que ce „ frere avoit laissé dans le berceau, & là-dessus il „ retourne à Rome où ses intrigues lui donnent „ accés à la faveur du Pape Jules II. & le font „ élire Legat dans l'armee destinée pour chasser „ les François d'Italie. Il est fait prisonnier à la „ bataille de Ravenne, mais il se sauva dans une „ conjoncture fatale pour lui, puis que Jules ve- „ noit d'expirer; il entre dans le Conclave où il „ profite si bien du caprice des jeunes Cardinaux, „ qui s'étoient mis en tête de faire un Pape de „ leur âge, qu'il fait pancher leurs sufrages en „ sa faveur. Il se joint aux Espagnols, & mena- „ ge leur amitié tant qu'elle lui est utile pour ré- „ tablir sa Maison dans les principales fonctions „ de la Magistrature à Florence; mais dés que „ la fortune leur tourne le dos, & qu'il découvre „ que leur Conseil n'est pas d'humeur à soufrir „ qu'il usurpe le Duché d'Urbin pour en investir „ son neveu; il traite avec les François à cette „ condition; il dresse le fameux Concordat, „ dans lequel il se joüe des stratagêmes & de la „ longue experience du Chancelier du Prat; il „ caresse François premier tant que ce Roi est en „ état de lui faire du bien; mais il n'en a pas „ plûtôt tiré tout ce qu'il pretendoit, qu'il le „ quitte pour se reconcilier avec Charles-Quint. „ Il projette avec celui-ci une ligue pour rétablir „ les Sforces dans le Duché de Milan. Il réüssit „ plûtôt qu'il ne pensoit, & reçoit de la nouvelle „ qui lui en est aportée, une joye qui lui donne „ la mort.

(*R*) *S'est aussi trompé touchant Paul Jove.*] Cet Historien, si l'on en croit Mr. Varillas, n'a pas tant fait une histoire qu'une satire à l'égard de Leon X. *Paul Jove*, dit-il (*b*), *le fait passer pour un homme haut à la main, & qui vouloit toûjours emporter les choses de vive force. Il lui impute la même humeur guerriere dont avoit été agité Jules II. son prédécesseur; il lui fait concevoir avant même son exaltation, un mépris dédaigneux de tout le reste du sacré Collége, fondé sur une préseance imaginaire de la Maison de Medicis sur les autres d'Italie; il fait intervenir ce mépris dans toutes les actions d'eclat, & même dans les plus augustes cérémonies, il le prend pour la source & le fondement de la guerre obstinée contre le Duc d'Urbin, & des autres querelles qui survinrent dans toute l'étendue de son Pontificat: en un mot il veut que la vanité, mais une vanité fiere & choquante ait été sa plus forte inclination. Si vous étiez en peine de savoir comment Paul Jove a pénétré si avant dans l'esprit de Leon, pour en prononcer un jugement si decisif, il vous repond lui-même par avance qu'il a été la créature de ce Pape; que ce fut lui qui lui fit quitter la profession de Médecine, & la prétention d'une Chaire à Padoüe, pour s'engager dans l'Etat Ecclesiastique, qui le fit Evêque de Cosme, qui le choisit pour être son confident, & pour assister aux Conseils où se prenoient les résolutions les plus importantes & les plus secretes; qu'il l'engagea à écrire l'histoire de son temps, qui fit faire des ofices pour lui en France & en Espagne, afin qu'on lui communiquât les pieces autentiques dont il croyoit avoir besoin, pour la perfection de son Ouvrage: & qui se decouvroit à lui tout entier dans les entretiens frequens & familiers.* Nos remarques precedentes montrent que Paul Jove ne cache pas les defauts de Leon X. mais il est sûr que le vice dont parle Mr. Varillas, est celui de tous que Paul Jove lui donne le moins: il est même vrai qu'il lui donne la vertu contraire. *Pontifex*, dit-il (*c*) *cujus mite ingenium facilemque naturam in specimen cæterarum virtutum omnes illo tempore laudabant, clementius agendum sibi. . . . existimavit.* Cet Auteur ne fut jamais Evêque de Côme; & il n'obtint point de Leon X. mais de Clement VII. la dignité Episcopale *. Cette confidence intime, cette admission aux conseils les plus secrets me paroissent une fiction de Roman: je n'en ai trouvé nulle trace dans les Ecrits de Paul Jove.

(*A*) *Le Pere Garasse a mal raporté ceci.*] Dieu me semble faire, dit-il (*d*), *comme fit jâdis le Philosophe Leontius, lequel ayant trois filles, l'une* de

(*b*) *Preface des Anecdotes de Florence. Il cite Paul Jove* dans son livre & dans l'éloge particulier de Leon X. *Deux mauvaises citations; car l'Histoire generale de Paul Jove comprend plusieurs livres; & il n'a pas fait un eloge particulier de ce Pape, mais sa vie.*

(*c*) *Jovius Historiar. lib.* 11. *sub fin. Voyez le aussi in vita Leonis X. p. m.* 109.

* *Le* 13. *de Janvier* 1528 *selon Ughelli,* Ital. sacra tom. 7. pag. 744.

(*d*) *Somme Theologique liv.* 1. p. 181.

LEONCLAVIUS (JEAN) l'un des plus doctes personnages du XVI. siecle, étoit né dans la Westphalie, & bien Gentilhomme. Il passa près de deux ans à la Cour du Duc de Savoye, pour les affaires de Lazare Suendius *; & puis il voyagea long tems à la suite du Baron Zerotini. Il vêcut aussi quelques années chez le Baron de Kiltz. On l'avoit apellé à Heidelberg pour la profession en Grec; mais la mort du Prince Casimir rendit cette vocation inutile †. Pendant le sejour qu'il fit en Turquie, il ramassa de très-bons materiaux pour composer l'Histoire Ottomanne; & c'est à lui que le public est redevable de la meilleure connoissance (*A*) que l'on ait de cette Histoire. Il avoit joint à l'intelligence des langues savantes celle du Droit; ce qui le rendit très-propre à bien reüssir dans la (*B*) traduction des Basiliques. Ses autres versions (*C*) furent estimées, quoi que les Critiques ayent pretendu y trouver bien des defauts. Ce qu'il

* *C'étoit un General d'armée.*

† *Tiré de Melchior Adam in vitis Philosophorum pag. 379.*

de rare beauté, & les autres grandement difformes, n'assigna pour mariage à la premiere que sa beauté seulement, disant qu'elle étoit la mieux pourvuë, comme en effet sa beauté la fit Emperiere, & donna tous ses biens aux autres deux, disant qu'avec tout cela elles auroient bien de la peine à trouver party; car pour les terres qui d'elles-mêmes sont belles, bonnes & fertiles, Dieu ne leur donne autre douaire que celui-là &c. Tous les Auteurs qui parlent d'Athenaïs lui donnent deux freres, & non pas deux sœurs; ainsi on ne sauroit assez condamner la licence d'un moderne, qui non content de convertir des freres en sœurs, donne à celles-ci une laideur effroyable, & prête à leur pere des discours désobligeans qu'il ne tint jamais.

(*A*) *De la meilleure conoissance que l'on ait de l'Histoire* Ottomanne.] Voici ce que Mr. de Thou dit de lui. *Juris* (a) *Romani Græcique consultissimo, & rerum Turcicarum apprime perito, ad quas lingua ipsius Byzantina peregrinatione comparatam cognitionem, exactam ultimæ historiæ Græcæ lectionem, & acre ac admirandum judicium attulit, quod non solum scriptis ab ipso dum viveret publicatis, sed in iis quæ post mortem ejus edita sunt, elucet.* Leonclavius a composé *Historiæ Muslimanicæ Turcarum libri 18. Apologetici duo, prior est libitinarius index Osmanidarum, posterior continet epistolas de rebus Turcicis. Commonefactio de præsenti rerum Turcicarum statu. Annales Turcici cum supplemento, & pandectis historiæ Turcicæ.* Ce dernier Ouvrage n'est proprement qu'une traduction d'un livre composé par les Turcs mêmes; je veux dire des Annales Turques, que Jerôme Beck de Leopoldsdorff Ambassadeur de Ferdinand, aporta de Constantinople l'an 1551. Ferdinand les fit traduire en Allemand par Jean Spiegel (*b*); & puis Leonclavius les traduisit en Latin (*c*).

(a) *Thuan. lib. 104. sub fin.*

(b) *Interprete de la langue Turque auprès de Ferdinand.*

(c) Annales etiam *Sultanorum Othmanidarum*, à Turcis sua lingua scriptos, & studio Hieronymi Beck à Leopoldsdorff Constantinopoli advectos, jussuque Ferdinandi Cæsaris interprete Turcico J. Spiegel Germanice translatos, Leonclavius Latine redditos illustravit, & ad annum 1588. usque auxit. *Melch. Adam. in vitis Philosophor. pag. 380.*

(*B*) *Dans la traduction des Basiliques.*] Je veux dire de l'abregé des Basiliques: son Ouvrage a pour titre *Versio & notæ ad synopsim 60. librorum Basilicon, seu universi juris Romani, & ad novellas Imperatorum.* Il fut imprimé à Bâle l'an 1575. Melchior Adam (*d*) en parle ainsi. *Evulgavit cum annotationibus sexaginta librorum* Βασιλικῶν, *hoc est universi juris Romani auctoritate principum Romanorum in Græcam linguam traducti, Eclogam sive Synopsin ante non visam: item Novellarum antea non publicatarum librum.* Mr. Teissier voudra bien que je remarque, que la maniere dont il raporte ce titre peut abuser les lecteurs: *il a aussi donné au public*, dit-il (*e*), *sexaginta libros* Βασιλικῶν, *Eclogam sive Synopsim, & Novellas cum notis.* C'est marquer les Basiliques toutes entieres, & un second livre intitulé *Ecloga sive Synopsis*, & par consequent c'est amplifier & brouiller la chose. Le même Auteur assûre en citant Melchior Adam, que (*f*) Scaliger apelle *Leonclavius le plus docte Jurisconsulte de son tems, & le met même au dessus du grand Cujas.* C'est de quoi Melchior Adam ne dit rien; & d'ailleurs ce que l'on trouve à la louange de Leonclavius dans le second Scaligerana, est fort au dessous de cet éloge. „ Leunclavius * est le meilleur qui ait escrit des Turcs. „ Leunclavius fuit Westphalus, sed non Barbarus: bene intellexit Græca Constantinopolitana & inferioris ævi; omnia ejus scripta sunt „ utilia, imo necessaria; Græca Jurisconsultorum intellexit, sed Autorum Veterum non „ intellexit, ut H. Stephanus, qui paulo ante „ obitum multa scripsit ad me contra Leunclavii editionem Xenophontis. Leunclavius habebat scorta secum. Clusius enim novit familiarissimè. „ Voila ce qu'on trouve dans le second Scaligerana. Le savoir de Leonclavius y est plus loüé que ses mœurs, puis qu'on y assûre qu'il avoit des putains chez lui. N'oublions pas son *Jus Græco-Romanum* (*g*) en deux volumes *in folio*, & ses *notæ ad paratitla seu ad collectionem constitutionum Ecclesiasticarum* (*h*) *in* 8.

(d) *Ibid.*

(e) *Teissier, addit. aux Eloges, to. 2. p. 187.*

(f) *Teissier ibid. pag. 186.*

* *Scaligerana pag. m. 139.*

(g) *Græcè & Latinè, à Francfort. 1596.*

(*C*) *Ses autres versions furent estimées, quoi que les Critiques.*] „ Il (*i*) est un des plus celebres Traducteurs que l'Allemagne ait jamais „ portez. Il nous a donné la version de *Xenophon* retouchée par trois fois; celle de *Zosime*; des Annales de *Constantin Manasses*; de „ celles de *Michel Glycas*; de l'abregé des soixante livres des *Basiliques*; divers Ouvrages de „ saint Gregoire de *Nazianze*. . . . Il a encore „ corrigé les versions de *Dion* par Xylander, & „ de *Chalcondyle* par Clauser. „ Monsr. Baillet dont j'emprunte ces paroles les accompagne des loüanges que Mr. Huet a données à ce Traducteur. Elles sont très-avantageuses. Les notes sur Zosime dans l'édition d'Angleterre 1679. ne donnent pas une telle idée de la capacité de nôtre homme. Henri Etienne le critiqua vigoureusement (*k*) sur la traduction de Xenophon, & eut des plaintes fâcheuses à essuyer de la part de son adversaire. Mr. Baillet parle de cette dispute: voici ce que Melchior Adam nous en aprend. *Litem* (*l*) *tamen ei super ista interpretatione Xenophontea criticam & Grammaticam movit* Henricus Stephanus, *vir & typographus clarissimus, edita in ejus errores insignes inquisitione autoschediastica. Contra & Leonclavius de Stephano conqueritur, quod contra fidem datam,*

(h) *A Francfort 1593.*

(i) *Baillet, Jugemens des Savans tom. 4. n. 833. pag. 457.*

(k) *Voyez ci-dessus le passage du* Scaligerana.

(l) *Melch. Adam. ubi supra.*

qu'il publia de Cæſarius, mit (*D*) fort en colere Jaques de Billi. Il * mourut à Vienne en Autriche au mois de Juin 1593. âgé de près de ſoixante ans †.

* *Melch. Adam. ubi ſupra.*

† *Thuan. Hiſt. lib. 104. ſub fin.*

LEONICENUS (Nicolas) né à Vicenze en Italie l'an 1428. enſeigna la Medecine dans l'Univerſité de Ferrare pendant plus de ſoixante ans ‡. Il étoit non ſeulement très-habile dans ſa profeſſion; mais auſſi très-bien verſé dans les belles lettres. Il fut le premier ⊥ qui traduiſit en Latin les Oeuvres de Galien. Quelque admirable que fût ſon érudition, ſa vertu l'étoit encore davantage. On ne peut pas être plus degagé que lui des plaiſirs des ſens. La ſobrieté, la chaſteté, l'éloignement de l'avarice, (*A*) parurent en lui d'une façon éminente; & ce fut à cette grande pureté de mœurs qu'il (*B*) attribua la vigoureuſe ſanté dont il jouit juſques à une extrême vieilleſſe; car il vêcut 96. ans. Il faut bien que ſon merite ſoit éclatant, puis que les deux (*C*) Scaligers en ont parlé avec éloge. Je ne ſais s'il faut croire ce que l'un d'eux dit, que Leonicenus perſecuté du (*D*) haut mal dans ſa jeuneſſe, s'ennuyoit de vivre, & ſe porta preſque à ſe tuer. Cet habile Medecin compoſa pluſieurs (*E*) beaux Ouvrages,

‡ *Mercklinus in Lindenio renovato, pag. 837.*

⊥ Primus Græca Galeni volumina Latinè interpretando ſtudioſis perdiſcenda demonſtravit. *Jovius Elog. c. 70.*

& præter officium viri boni, Xenophontis à ſe Latine redditi exemplar, ſicut & Zoſimi, detinuerit. Et faſſus eſt Stephanus, accepiſſe ſe illam Xenophontis verſionem ab annis circiter octodecim: poſt tredecim aut quatuordecim amplius annis ſibi non viſam, ſed cum è ſua ſuppellectile libraria, militum incuria, belli tempore aliquot libri incendio periiſſent: neſciviſſe, an in illorum numero Xenophon à Leonclavio verſus, fuiſſet. Tandem, interjecto anni amplius ſpacio, librum inventum fuiſſe, ſitu obſitum, & membrana craſſa, qua involutus erat, conſervatum.

(D) *De Cæſarius mit fort en colere Jaques de Billy.*] Leonclavius publia 4. Dialogues (*a*) de Cæſarius frere de Saint Gregoire de Nazianze, leſquels il avoit traduits en Latin. On diſpute ſi cet Ouvrage doit être attribué à Cæſarius. Le P. Labbe a renvoyé cet examen à une autre fois. *Plura*, dit-il (*b*), *adverſus Leunclavium primum eorum* (dialogorum) *editorem declamavit Jacobus Billius Prunæus præfatione in decimam orationem ſancti Nazianzeni, quæ alias expendemus accuratius.* Lambecius (*c*) prend hautement le party de Leonclavius contre les invectives de Jaques de Billi.

(*a*) *De quæſtionibus & reſponſis Philoſophicis, præcipue vero Theologicis.*

(*b*) *De Scriptor. Eccleſ. to. 1. p. 217.*

(*c*) *Lambecius. Biblioth. Cæſar. lib. 4. pag. 31. & ſequent.*

(A) *La ſobrieté, la chaſteté, l'éloignement de l'avarice parurent en lui.*] S'il n'eût pas été d'une humeur gaye, & d'un viſage riant, on l'auroit pris pour un vrai Stoïque. Il mangeoit peu, il dormoit peu, il s'abſtenoit du vin & des femmes; il ne lui importoit point qu'on lui donnât à manger une choſe plûtôt qu'une autre; il prenoit ſans choix la nourriture qu'on lui preſentoit, & il ne ſavoit pas même diſcerner une piece de monnoye d'avec une autre. *Cibi* (*d*) *& vini maxime abſtinens, ſomnique minimi, præſertim verò Veneris continentiſſimus, uſque adeò mollioris vitæ voluptates abdicavit, ut pecunias, luxuriæ inſtrumenta, nec agnita quidem monetæ nota contemneret; oblatum, & nulla delectum cura cibum caperet; nec unquam de fortuna quereretur. . . . Eum hercle perfectum Stoicum putaſſes, niſi honeſto ori liberalis hilaritas affuiſſet.*

(*d*) *Jovius Elog. c. 70. p. m. 162.*

(B) *Qu'il attribua la vigoureuſe ſanté.*] Paul Jove (*e*) en parle comme le lui ayant oui dire. *Quum ego aliquando comiter ab eo peterem, ut ingenuè proferret, quonam arcano artis uteretur, ut tanto corporis atque animi vigore vitia ſenectutis eluderet: Vividum, inquit, ingenium, perpetua, Jovi vitæ innocentia, ſalubre verò corpus, hilari frugalitatis præſidio facilè tuemur.* Il venoit de dire (*f*) que Leonicenus à l'âge de 90. ans avoit les ſens tout-à-fait bons, & la memoire très-vigoureuſe; qu'il marchoit ſans bâton, & qu'il n'étoit nullement courbé, quoi qu'il eût la taille haute. Prenez bien garde que la bonne vie ne produit pas toûjours l'effet que Leonicenus lui attribuë. Il y a des gens qui euſſent pu lui diſputer la couronne de la chaſteté & de la ſobrieté, & dont la conſcience n'étoit pas moins nette que la ſienne, dont neanmoins les jours ont été courts & mauvais: ils n'ont guere vêcu, & ils ont été ſouvent malades.

(*e*) *Ibid. pag. 163.*

(*f*) Pervenit ad nonageſimum annum integerrimis ſenſibus, vegetaque memoria, nec incurva quidem cervice, quum eſſet ſtaturæ celſioris & ſine ſcipione venerabilis. *Id. ibid.*

(C) *Les deux Scaligers en ont parlé avec éloge.*] Voici en quels termes. *Leonicenus* (*g*) *à patre ſemper imprimis commendatus, & Medicorum ſui temporis facile princeps judicatus.* Voilà pour le pere. Voici pour le fils. *De eo viro non niſi honorificè prædicare debemus, vel eo nomine quod primus Philoſophiam & Medicinam ipſam cum humanioribus literis conjunxit. Primus enim ille nos docuit, homines qui ſine bonis literis Medicinam tractant, eſſe ſimiles iis qui in alieno foro litigant* (*h*).

(*g*) *Scaligerana prima, p. m. 97.*

(*h*) *Joſeph. Scaliger epiſt. 19. p. 104.*

(D) *Perſecuté du haut mal dans ſa jeuneſſe s'ennuyoit de vivre.*] *Mirum præterea*, continuë-t-il, *accepi de viro. A pueritia, imo à cunabulis ipſis ad 30. annum morbo comitiali adeo tentabatur, ut cum ad ſe redierat, pertæſus vitæ pene ſibi manus afferret. Sed poſt trigeſimum annum plane eo malo defunctus, omnibus membrorum ac ſenſuum officiis integer, nulla morbi ſuſpicione ad 94. annum pervenit. Et ſi bene memini, triduo antequam decederet è vita, operam dederat lectioni.* Voilà un fort bien digne d'envie, non pas à cauſe que Leonicenus vêcut 96. ans; ce ſeroit très-peu de choſe ſans le reſte, & un grand mal plûtôt qu'un bien; mais à cauſe qu'il conſerva dans cette grande vieilleſſe l'uſage de ſon eſprit, & de ſa memoire, & de ſes ſens, & que ſa derniere maladie fut très-courte.

(E) Leonicenus *compoſa pluſieurs beaux Ouvrages.*] La traduction de pluſieurs Traitez de Galien, celle des Aphoriſmes d'Hippocrate, & celle du 1. livre d'Ariſtote *de partibus animalium. De Plinii & plurium aliorum Medicorum in medicina erroribus. De tribus doctrinis ordinatis ſecundum Galeni ſententiam. De formativa virtute. De Dipſade & pluribus aliis ſerpentibus. Quædam de herbis & fructibus, animalibus, metallis. De morbo Gallico, ſive Neapolitano. Contra ſuarum tranſlationum obtrectatores apologia.* Un livre intitulé *Antiſophiſta*, qui a fait dire à Paul Jove que

vrages, & faisoit fort bien (*F*) des vers. Il mourut l'an 1524. Il s'étoit érigé en grand Critique de Pline, ce qui ne plaisoit pas trop à son disciple Calcagninus, dont (*G*) je raporterai les paroles. Elles font beaucoup d'honneur à Leonicenus.

LEONTIUM, Courtisane Athenienne, se rendit fameuse premierement par ses impudicitez, & en second lieu par l'aplication à l'étude de la Philosophie. La seconde profession auroit reparé la honte de la premiere, si Leontium avoit renoncé au commerce de l'amour dès qu'elle se fut avisée de philosopher; mais on pretend qu'elle ne rabatit rien de ses desordres; & qu'en devenant l'écoliere d'Epicure, elle se prostitua à tous les disciples de ce Philosophe. On dit même qu'il en prit sa part, & qu'il ne s'en cachoit à personne *. Ceux qui pretendent que les medisances qui ont couru contre ses mœurs, sont des impostures malignes de ses ennemis, n'avouënt point qu'il se soit passé rien de malhonnête entre lui & Leontium; mais ils ne sauroient disconvenir qu'il n'ait marqué dans ses lettres, qu'il † avoit pour elle beaucoup d'amitié. Elle fut ou la femme, ou la concubine de Metrodore, l'un des principaux disciples d'Epicure; & elle eut un fils de lui, qu'Epicure recommanda aux executeurs de son testament. Cela fournit une preuve contre la lettre ‡ où l'on suppose, qu'elle se plaignit de l'humeur bourruë & degoûtante de ce vieux galant. Quelques-uns croyent qu'elle est la (*A*) même Leontium qui fut Maîtresse du Poëte Hermesianax. Il est plus certain qu'elle (*B*) s'apliqua tout de bon à philosopher; & que même elle s'érigea

* *Tiré d'Athenée lib. 13. pag. 588. J'ai raporté ses paroles dans l'article d'Epicure, pag. 1049. lettre d.*

† *Voyez Diogene Laërce lib. 10. n. 5.*

‡ *Voyez l'article d'Epicure, p. 1049. col. 2.*

que (*a*) *nemo errores Sophistarum importuna garrulitate cuncta fœdantiam eloquentius atque validius* (*b*) *confutavit* (quàm Leonicenus.) Il traduisit en langue Italienne (*c*) l'Histoire de Dion, & les Dialogues de Lucien, pour faire plaisir à Hercule Duc de Ferrare qui n'entendoit pas le Latin. J'ai oublié de parler de son Traité *de vipera*, contre lequel il y eut un savant homme qui écrivit, comme nous l'aprend Rhodiginus. *Nec* (*d*) *me fallit ex eruditioribus quemdam edito etiam libello Marassum à vipera disparasse, quo Nicolai Leoniceni viri undecunque scientissimi* (*e*) *placita uberius de hujus animalis natura convellat.*

(*F*) *Et faisoit fort bien des vers.*] Le Gyraldi l'assûre. *Erat & Leonicenus merito inter poëtas collocandus, nam cùm senex optimos versus faceret, & interdum è Græco in Latinum transferret, tum in juvenili sua ætate non modo meditatos argutè & doctè composuit, sed etiam ut sapè mihi memorare solitus fuit, ex tempore & impræmeditata carmina cecinit* (*f*).

(*G*) *Je raporterai les paroles* de Calcagninus.] Elles se trouvent dans une lettre qu'il écrivit à Erasme le 6. de Juillet 1525. *Leonicenus medicus*, dit-il (*g*), *jam menses aliquot hunc vitæ mimum absolvit, vir ad æternitatem natus, quem ego ultimum heroum & aurei seculi reliquias appellabam. Ex illa enim ætate quæ magnum habuit ingeniorum proventum, &* Hermolaos, Politianos, Picos, Merulas, Domitios *nobis tulit, hic ultimus decessit jam propè centenarius, integris, quod mirum videri possit, adhuc sensibus. Multa scripsit, multa vertit è* Græcis, *multa in* Sylva *medica jam conclamata nobis restituit. Adversus barbaros medicos perpetuas inimicitias exercuit: quin &* Plinium, *à quo proposito frustra hominem sæpe deterrui, inclementer nimis semper insectatus est. Denique quod paucis contigit, vivens posteritatem suam vidit: ejus obitum acerbè tuli, tum privato nomine, fuerat enim mihi præceptor, tum publico: videbam enim rem* Latinam *ejus morte insignem plagam accepisse.*

(*A*) *La même Leontium qui fut Maîtresse. . . . d'Hermesianax.*] Athenée (*h*) parle de cette Maîtresse, & il raporte même une assez longue tirade de vers prise du 3. livre des élegies qu'Hermesianax composa en faveur de Leontium. Mr. Menage (*i*) est persuadé que cette femme ne differe point de la bonne amie d'Epicure; & par là il censure Vossius qui a mis (*k*) Hermesianax au nombre des Poëtes dont le tems est inconu. Les vers de ce Poëte raportez par Athenée contiennent une longue liste de personnes amoureuses, & il est fort aparent que tout l'Ouvrage rouloit là-dessus, car Antonin Liberalis (*l*) a tiré du 2. livre de ces élegies une histoire d'amour. Parthenius a tiré de ce même Poëte la 5. & la 22. de ses histoires. A l'égard de la 22. il cite Hermesianax en general; mais à l'égard de la 5. il le cite ainsi Ἑρμησιάναξ Λέοντι. Il est évident qu'il faut lire (*m*) Λεοντίῳ, & non pas Λέοντι. Mr. Menage ajoûte qu'Hermesianax composa sur la ville de Colophon sa patrie un excellent poëme, dont Pausanias a parlé (*n*). Vossius a trompé sans doute Mr. Menage par ces paroles. *Hermesianax* (*o*) *Colophonius, poëta Elegiacus de patria Colophone egregium carmen condidit, ut ex Pausania cognoscere est.* Pausanias ne donne point lieu à lui imputer cela. Il se contente de dire qu'il ne croit pas qu'Hermesianax fût en vie, lors que Lysimachus detruisit la ville de Colophon; car, ajoûte-t-il, Hermesianax auroit sans doute deploré dans quelque endroit de ses poësies la ruïne de cette ville (*p*). Il venoit de parler du Poëte Phenix nâtif de Colophon, qui avoit fait pleurer ses Muses sur ce sujet. Nous pouvons recueillir de ce passage de Pausanias qu'Hermesianax a été contemporain d'Epicure, & qu'ainsi la chronologie peut fort bien souffrir qu'ils ayent aimé la même Leontium. Pausanias ne se seroit pas exprimé comme il a fait, si ce Poëte élegiaque avoit precedé de beaucoup d'années le tems d'Epicure. Prenez garde que Lysimachus qui ruina la ville de Colophon, est l'un de ceux qui partagerent les conquêtes d'Alexandre.

(*B*) *Qu'elle s'apliqua tout de bon à philosopher.*] De là vient que le Peintre Theodore la peignit comme meditante. *Leontium* (*q*) *Epicuri cogitantem.*

(*a*) *Jovius ubi supra p. 162.*

(*b*) *Il dit aussi que* imperitorum latratibus publicatis summa eloquentia commentariis occurrerat. *Ibid.*

(*c*) *Id. ib. p. 163.*

(*d*) *Cœlius Rhodigin. Antiq. lect. l. 6. c. 26. p. m. 298.*

(*e*) *Il l'apelle* nostri temporis plane coryphæus, *au liv. 26. chap. 30.*

(*f*) *Lilius Gregor. Gyraldus, apud Pope Blount Censſ. Author. pag. 342.*

(*g*) *Apud Erasm. in epistol. 54. lib. 20. p. 1019. Mr. Pope Blount attribuë ceci à Erasme.*

(*h*) *Lib. 13. p. 597.*

(*i*) *Histor. mulierum philosopharum, ad calcem Diogenis Laërtii, p. 498. n. 70.*

(*k*) *In Tractatu de Poët. Græcis.*

(*l*) *Metamorph. cap. 39.*

(*m*) *Voyez Vossius de Hist. Græc. p. 374.*

(*n*) Est autem Hermesianax ille, idem qui de patria Colophone egregium carmen condidit Pausaniæ memoratum. *Menagius ubi supra.*

(*o*) *Vossius de Poëtis Græcis pag. 90.*

(*p*) Ὡς Φοίνικα ἰαμβῶν ποιητὴν Κολοφώνιον, θρηνῆσαι τὴν ἅλωσιν. Ἑρμησιάναξ δὲ ὁ τὰ ἐλεγεῖα γράψας οὐκ ἔτι (ἐμοὶ δοκεῖν) περιῆν· πάντα γάρ πη καὶ αὐτὸς ἂν ἐπὶ ἁλούσῃ Κολοφῶνι ὠδύρατο. Phœnix Colophonius Iamborum scriptor eam excisionem deploravit; nam Hermesianacta qui elegos scripsit, ad illud usque tempus superstitem fuisse non crediderim, neque enim is in aliqua carminum suorum parte excisam Colophonem non deflesset. *Pausanias lib. 1. pag. 8.*

(*q*) *Plinius lib. 35. cap. 11. pag. m. 236.*

rigea (*C*) en Auteur. Elle eut une fille qui se gouverna très-mal, & qui perit (*D*) de mort violente, comme on le verra ci-dessous.

LEOVITIUS CYPRIEN) fameux Astronôme, étoit né dans la Boheme. Il se mêla de predictions astrologiques, & n'y reüssit nullement. Bodin l'a (*A*) fort censuré. Louïs Guyon (*B*) copiant Bodin en vrai plagiaire, n'a su

(C) *Elle s'érigea en Auteur.*] Elle écrivit contre Theophraste qui étoit le plus ferme apui de la secte d'Aristote, & l'ornement de son siecle. Ciceron temoigne qu'elle écrivit cet Ouvrage fort poliment. *Non modo Epicurus*, dit-il, (*a*) *& Metrodorus, & Hermachus contra Pythagoram, Platonem, Empedoclemque dixerunt, sed meretricula etiam Leontium contra Theophrastum scribere ausa est, scito quidem illa sermone & Attico, sed tamen tantum Epicuri hortus habuerit licentiæ, & soletis queri.* Ces dernieres paroles ont exercé les Critiques; on les arrange en plusieurs façons, & je doute que l'on sache la veritable: on ne laisse pas de conoître le but de l'Auteur. Il veut exaggerer la licence que l'on se donnoit dans l'école d'Epicure: afin de mieux reüssir il allegue la hardiesse de Leontium, femme debauchée qui osa prendre la plume contre Theophraste. Mais quelque habile Rhetoricien que fût Ciceron, il a beaucoup moins reüssi que Pline à donner une forte idée de l'indignité qu'il trouvoit dans l'entreprise de Leontium. Nous aprenons de Pline (*b*) que l'audace de cette femme fit naître un proverbe dont le sens étoit, qu'il ne restoit plus qu'à s'aller pendre, puis que les habiles gens étoient exposez à de tels affronts.

(D) *Une fille qui... perit de mort violente comme on le verra.*] Cette fille s'apelloit DANAE. En fait de galanterie elle suivit le train de sa mere: je ne sai point si elle se mela tôt ou tard de philosopher. Athenée n'en dit rien, & il est l'unique Auteur qui m'ait apris quelque chose touchant cette femme. Il dit (*c*) qu'elle se jetta dans la profession de Courtisane, & qu'elle devint concubine de Sophron Gouverneur d'Ephese. Elle s'insinua aussi dans les bonnes graces de Laodice, jusques à être sa conseillere & la confidente de tous ses secrets. Ayant su que Laodice vouloit faire mourir Sophron, elle lui fit signe de se retirer. Il comprit le peril dont elle l'avertissoit, & il fit semblant d'avoir oublié quelque chose, sans quoi il ne pouvoit pas repondre sur la matiere qu'on donnoit à examiner. Il obtint du tems pour rapeler ses idées, mais il ne comparut plus, il se sauva de nuit à Corinthe. Laodice n'eut pas plûtôt decouvert que Danaé avoit été cause de cette évasion, qu'elle la condamna à être precipitée. Danaé sachant le peril qu'elle couroit, fut assez fiere pour ne vouloir rien repondre aux questions de Laodice; mais elle ne fut pas muette en allant au lieu du suplice; il lui échapa un murmure très-insolent contre la divinité, *C'est avec raison*, dit-elle, *que plusieurs personnes meprisent les Dieux, car toute la recompense qu'ils m'accordent pour avoir sauvé la vie de mon mari, c'est que je vais être precipitée, pendant que Laodice qui a fait mourir le sien jouït d'une grande dignité* (*d*).

(A) *Bodin l'a fort censuré.*] Voici ses paroles. *Leovice* (*e*) *avoit predit pour chose asseurée, que Maximilien Empereur seroit Monarque de l'Europe, pour chastier la tyrannie des autres Princes.... ce qui n'est point encores advenu, & n'y a pas grande apparence qu'il puisse advenir: mais il n'avoit pas predit ce qui advint un an après sa prophetie, que Sultan Suleyman devoit assieger, & forcer la plus forte place* (*f*) *de l'Empire, voire de l'Europe, à la veuë de l'Empereur, & de l'armée de l'Empire, sans aucun empeschement... Mais c'est merveille, que Leovice n'avoit rien veu au changement estrange de trois Royaumes de ses proches voisins: comment pourroit-il avoir cognu la fin du monde, qui ne fut onques revelée aux Anges? Car pour toute raison, il ne dit autre chose, sinon qu'il faut que la religion de* JESUS-CHRIST *& le monde prenne fin sous la triplicité aquatique, puis que* J. CHRIST *nasquit sous la triplicité aquatique: voulant inferer un autre deluge: en quoy il n'y a pas moins d'impieté que d'ignorance: soit qu'on tienne la maxime des Astrologues, qui disent que jamais planette ne ruïna sa maison. Or il est certain que Jupiter est aux poissons, en la grande conjonction de l'an* M. D. LXXXIII. *&* LXXXIIII. *& que la conjonction de ces deux planettes est tousiours amiable: soit qu'on prenne l'autorité de Platon au Timée, & des Hebreux, qui disent que la corruption du monde se faict successivement par eau, puis par feu.* Joignez à ce passage celui (*g*) de la page 554. où l'on voit precisément que cet Astrologue avoit mis la fin du monde à l'an 1584. *Puis qu'il l'asseure si fort, qu'on n'en doit aucunement douter, pourquoi a il taillé des éphemerides pour trente ans après la fin du monde?* C'est ce que Bodin (*h*) demande avec beaucoup de raison. Mais cela suppose que les Ephemerides de Leovice s'étendoient jusques à l'année 1614. Cependant l'Epitome de Gesner, Mr. de Thou (*i*) & plusieurs autres temoignent qu'elles n'alloient que jusqu'à l'an 1606. Elles furent imprimées à Augsbourg l'an 1557. Quant à son *prognosticon in* 20. *annos* il fut imprimé l'an 1564. & traduit en François l'année suivante. C'est à celui-là que Bodin raporte l'ignorance de Leovicius sur la prise de Sigeth.

(B) *Louïs Guyon copiant Bodin en vrai plagiaire n'a su se servir.*] Le chapitre 23. du 3. livre de Guyon (*k*) ne contient presque rien qui ne soit tiré de Bodin, tant pour les faits que pour les paroles, & cependant Bodin n'y est pas cité une seule fois. D'ailleurs Louïs Guyon se sert très-mal des remarques de Bodin; je n'en donnerai qu'une preuve. *Leonice* (*l*) *avoit predit*, dit-il, (*m*) *pour chose assûrée que Maximilien Empereur seroit Monarque de l'Europe pour châtier la tyrannie des autres Princes.... ce qui n'est point encor advenu & n'y a pas grande apparence qu'il puisse advenir.* Ce sont les propres termes de Bodin: ils étoient de fort bon sens dans l'original, mais ils sont absurdes dans le copiste, car lors que Guyon les employa, il y avoit (*n*) fort long tems que l'Empereur Maximilien étoit mort. N'avoit-on donc pas bonne grace de dire, *qu'il n'y avoit pas grande apparence* qu'il devint

(*a*) *De natura Deorum lib.* 1. *p. m.* 135.

(*b*) Ceu vero nesciam adversus Theophrastum, hominem in eloquentia tantum ut nomen divinum inde invenerit, scripsisse etiam feminam, & proverbium inde natum, suspendio arborem eligendi. *Plin. in præfat.*

(*c*) *Athen. lib.* 13. *p.* 593.

(*d*) Ἀπαγομένην δὲ ἐπὶ τὸν κρημνὸν εἰπεῖν, ὡς δικαίως οἱ πολλοὶ καταφρονοῦσι τοῦ θείου, ὅτι ἐγὼ τὸν γενόμενόν μοι ἄνδρα σώσασα, τοιαύτην χάριτα παρὰ τοῦ δαιμονίου λαμβάνω, Λαοδίκη δὲ τὸν ἴδιον ἀποκτείνασα, τηλικαύτης τιμῆς ἀξιοῦται. Cum ad præcipitium duceretur, dixisse, à multis non injuria Deos contemni. Nam quod, inquit, virum meum servavi, hanc mihi gratiam Dii rependunt: quod autem Laodice maritum suum interfecerit, in maximo honore est. *Id. ibid. ex Phylarcho.*

(*e*) *Bodin de la Republique, liv.* 4 *p. m.* 559. *Voyez la p.* 638. *de l'édition Latine* 1601. *in* 8.

(*f*) *C'est-à-dire Sigeth. Voyez l'édition Latine de Bodin ibid.*

(*g*) *Cyprian Leovice assûre par ses Ecrits, que la fin de ce monde viendra l'an mil cinq cens octante & quatre.* Procul dubio, *dit-il,* alterum adventum filii Dei & hominis in majestate gloriæ suæ prænuntiat. *Bodin ibid. pag.* 554.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Thuan. lib.* 59. *p.* 109.

(*k*) *Au* 2. *volume de ses diverses leçons.*

(*l*) *C'est ainsi qu'il le nomme toûjours*

(*m*) *Ubi supra pag.* 583.

(*n*) *Louïs Guyon date l'Epitre dedicatoire du* 2. *volume, le* 1. *Juin* 1613. *Maximilien mourut l'an* 1576.

ſu ſe ſervir de cè qu'il lui deroboit: mais il nous aprend une choſe très-curieuſe, touchant les (*C*) allarmes où Leovitius jetta les gens par ſa fauſſe prediction de la fin du monde. Ce grand Aſtrologue mourut *. à (*D*) Lawingen en l'année 1574.

* Bucholcer in Ind. Chronolog. p.m. 639.

LESLIE †, Maiſon illuſtre d'Ecoſſe, iſſuë d'un des (*A*) principaux Gentilshommes qui allerent de Hongrie en Angleterre, & puis d'Angleterre en Ecoſſe, avec la Reine Marguerite ‡ environ l'an ⟊ 1067. Il s'apelloit Barthelemi, & il épouſa l'une des filles d'honneur de cette Reine, & en eut un fils nommé Malcolme. Quelques-uns diſent que ſa femme étoit propre ſœur de la Reine. Il ſe fit tellement eſtimer du Roi d'Ecoſſe, entre autres actions pour avoir conſtruit & courageuſement defendu la forteresſe d'Edimbourg, qu'il (*B*) en obtint des recompenſes très-honorables. Il mourut chargé d'années, & couvert de gloire l'an 1120. Ses ſucceſſeurs en droite ligne parurent avec éclat, tant par les nouveaux bienfaits qu'ils obtinrent de leurs Princes, que par les mariages qui les allierent aux plus illuſtres familles, jusques à David de LESLIE, qui étoit le huitiéme depuis Barthelemi. Ce David après avoir fait la guerre dans la Paleſtine

† *Les François ecrivent & prononcent* Leſlé. *En Latin on dit* Leſlæus.

‡ *Elle a été canoniſée: c'eſt celle qu'on nomme Ste. Marguerite. Voyez l'article* Drummond, *pag.* 998.

⟊ *Malcolme III. du nom regnoit alors en Ecoſſe.*

R r

devint le Monarque de l'Europe? Bodin qui s'étoit ſervi de ces termes dans ſon édition Françoiſe, parce que Maximilien vivoit encore, n'eut garde de les laiſſer dans ſon édition Latine, à laquelle (*a*) il travailloit après la mort de cet Empereur.

(*C*) *Touchant les allarmes où Leovicius jetta les gens.*] Servons nous des paroles de Loüis Guyon. „(*b*) L'an 1584. il courut un bruit preſques „par toute la Chreſtienté, que ſans doute la „fin du monde aviendroit ceſte année. Et tous „les Mathematiciens Aſtrologues l'avoyent aſ„ſeuré dans leurs almanachs, meſmes pluſieurs „Curez, & Predicateurs le diſoyent aux Egli„ſes à leurs parroiſſiens. Dont il print telle „frayeur à pluſieurs qu'ils prindrent le ſainct „Sacrement, ayant jeuſné & s'eſtants confeſſez „avant. Meſmes en aucuns Bourgs de ce pays, „& de la Marche, que je ne veux nommer, „ils firent leur teſtament, & m'eſtant trouvé „là, je leur remonſtroy que ſi toutes perſon„nes periſſoyent, qu'ils ne pourroyent trou„ver d'heritiers, meſmes auſſi que tous les biens „periroyent... Or le pauvre peuple ignorant, „de mois en mois faiſoit jeuſnes & force biens „aux Eccleſiaſtiques, à fin d'allonger le temps „du grand & dernier Jugement. Ceſte opi„nion eſtoit procedée de Cyprian Leonice Alle„mand.„ Voilà un Auteur qui inſinuë que les gens d'Egliſe fomentoient adroitement cette terreur, afin de s'attirer des offrandes. Ils pêchoient en eau trouble. Ils ſavent profiter de tout. Je lui ſais bon gré de ſa remarque, ſur la contradiction où l'on tomboit. On croyoit fermement la fin du monde, & on faiſoit ſon teſtament; qu'elle abſurdité! Je m'etonne que Mr. Petit (*c*) ſe ſoit ſouvenu de deux ou trois predictions de cette nature faites par Stoffler & par Regiomontanus, & qu'il n'ait rien dit de celle de nôtre Leovicius.

(*a*) *L'an* 1583. *Voyez ſa Republique en Latin lib.* 4. *p.m.* 625. *édit.* 1601. *in* 8.

(*b*) *Guyon ubi ſupra pag.* 577. 578.

(*c*) *Petit, Intendant des fortifications, Diſſertat. ſur la nature des Cometes, pag.* 337. 338.

(*D*) *Mourut à Lawingen.*] C'eſt une ville de Suaube ſur le Danube. Leovicius y faiſoit ſa reſidence ordinaire. Ce fut là que Tycho Brahé l'alla voir l'an 1569. & qu'il s'entretint à table avec lui de pluſieurs choſes concernant l'Aſtronomie (*d*). Mr. de Thou s'eſt trompé quant à la ville où Leovicius mourut: il dit que (*e*) ce fut à Augsbourg.

(*d*) *Gaſſendus in vita Tychon. Brahei lib.* 1. *pag.* 391. *volum.* 5. *Operum. Il nomme cette ville* Lauginga.

(*e*) *Ubi ſupra.*

(*A*) *D'un des principaux Gentilshommes.*] Il deſcendoit, dit-on, d'une très-ancienne famille Hongroiſe, & nommément d'un Leſlie qui étoit gendre d'un Empereur. *Originem* (*f*) *ſuam duxiſſe aſſeritur ex pervetuſto ſanguine Hungarico, & ſpecialiter à Leſlæo quodam, qui, ut antiquiſſima referunt Familiæ monumenta, perhibetur exſtitiſſe magnus Imperatoris Locumtenens, cujus etiam filia ei in thori conſortem eſt conceſſa. Ab hoc porro vetuſtò Leslæorum cognomine varia ad hæc uſque tempora loca in Hungaria ſuum nomen derivarunt, quæ inter* LESLINIA, LESSILIA, LELES *ac alia temporum viciſſitudine denominationem immutantia poſſunt recenſeri.*

(*f*) *Laurus Leſlæana pag.* 1. *Voyez tout le titre de cet Ouvrage au corps de cet article à la marge.*

(*B*) *Qu'il en obtint des recompenſes très-honorables.*] La maniere dont le Roi Malcolme ſe ſervit pour ſavoir les terres qu'il lui donneroit, á quelque choſe de ſingulier. Il voulut que nôtre Barthelemi allât tout un jour à cheval vers les Provinces du Nord, & il lui donna un mille à la ronde toutes les terres (*g*) par tout où le cheval auroit repû. Voici du Latin où l'on verra cette recompenſe & toutes les autres. (*h*) *Fuit Bartholomæus tantæ æſtimationis apud Regem Malcolmum, præſertim ob arcem Edinburgenſem validè à ſe munitam, & ſtrenuè dein propugnatam; ut eum non ſolum Equitem Auratum crearit, & toto vitæ tempore dictæ arci præfecerit; ſed præterea in præſtitorum obſequiorum mercedem ei conceſſerit; ut, ubi* DUMFERMILINGO *ſeptentrionem verſus ſuper eodem equo unà die iter ageret; intra quamcunque Provinciam ad pabulandum ſemel deſcenderet; eum totum circumcirca agrum ad mille paſſus hæreditario jure ſuum faceret. Primò itaque deſcendit ad* FECHIL, *nunc dictum* LESLIE *in Fifa; alterâ vice apud* INNERLEPAD *in Anguſia; tertiò apud* FESKIE, *ſeu* ESKIE *in Mernia; quartò apud* CUSHNIE *in Marria; & ultimatim demùm ad locum dein* LESLIE *nuncupatum in Gariotha, ubi equus defecit: reducem cum Rex interrogaret ubi equum reliquiſſet, reſpondiſſe ei dicitur,* At the Leſſe Ley beſide the mair. *Latine:* In campo minori prope majorem, *tunc Rex advertens locum cognomini convenire:* Lord LESLEY Shall thou be, and thy heirs after the. *Latine:* Dynaſta de LESLEY eris tu, & hæredes tui poſt te: *ſimulque donationem omnium illarum poſſeſſionum illi confirmavit; quam & ratam habuit Alexander primus, ejus filius; uti hac ſuper re adhuc tempore Joannis* LESLÆI *Epiſcopi Roſſenſis exſtabat diploma Regium apud Baronem de* LESLIE; *multique ex his fundis etiamnum à Comite de* ROTHES LESLIE, *ceu ſuperiore ſuo dependent.*

(*g*) *Conferez ce qui a été dit dans l'article* Hay, *pag.* 16. *remarque A.*

(*h*) *Laurus Leſlæana fol.* 4.

Palestine contre les Sarrazins pendant sept ans, revint en Ecosse, & quoi qu'il eût 80. ans il se maria, & fit un fils qui fut le premier qui s'apella Baron de Leslie. Ses descendans finirent à la septiéme generation, en la personne de George Baron de Leslie qui mourut fort endetté. Sa veuve épousa Jean Forbes, qui payant les creanciers devint possesseur de la * Baronie de Leslie. Tous les LESLIES qui subsistent aujourdhui descendent de deux branches collaterales, savoir de celle de ROTHES, & de celle de BALQUHANE. La branche de Rothes commença à Normand Leslie, frere de David, & s'acrut merveilleusement en biens & en dignitez. George arriere-petit-fils de Normand, fut le premier qui s'apela † Comte de Rothes. La droite ligne masculine de ses descendans a fini l'an 1681. par la mort de Jean de Rothes, que le Roi (*C*) Charles II. avoit creé Duc, & élevé aux plus grandes charges. Les branches (*D*) collaterales sont en grand nombre, & de l'une d'elles descendoit Jaques de Leslie, qui se signala dans les armées du Grand Duc de Moscovie, où il étoit Colonel. Pour ce qui est de la branche de Balquhane, elle commença en la personne de George second fils d'André, lequel André, étoit le sixiéme Seigneur de Leslie depuis Barthelemi fondateur de la famille. George premier Baron de Balquhane obtint du Roi David Bruse plusieurs Seigneuries, & mourut l'an 1351. Sa posterité divisée en (*E*) diverses branches, a produit plusieurs personnes de grand merite. On y comptoit tout à la fois trois Generaux, un (*F*) en Ecosse, un en (*G*) Allemagne,

* *Elle apartient encore à la famille* Forbes.

† *Ses predecesseurs ne portoient que le titre de Baron.*

(C) *Que le Roi Charles II. avoit creé Duc, & élevé.*] Ce Jean de Rothes avoit épousé Anne Lindsay fille du Comte de Crauford: il n'en eut que deux filles, dont l'aînée fut mariée au (*a*) Comte de Haddington, & la cadete au Marquis de Montrose, & puis à Jean Bruce Baron de Kinlosse. Le fils de l'aînée a pris le nom & les armes de Leslie, & sera Comte de Rothes après la mort de sa mere (*b*). Voici les charges dont Jean de Rothes fut honoré par Charles II. *Hic Joannes post infelicem pugnam ad* WORCESTER *diu in Anglia captivus detinebatur; Rege dein Carolo secundo ad Regna reverso, factus est primò Regiarum excubiarum Præfectus, mox thesaurarius, & omnium Scoticarum copiarum Generalis, paulò post supremus Commissarius, ac demum usque ad mortem magnus Regni Cancellarius; creatus fuit ab eodem Rege Dux de* ROTHES, *& Marchio de* BAMBRIGH, *&c. quæ dignitas etiam ad mares posteros devoluta fuisset, nisi eis caruisset.*

(*a*) *Il est de la famille Hamilton.*

(*b*) *Laurus Lesleana.*

(D) *Les branches collaterales* de Rhotes *sont en grand nombre.*] Il y a celle des Seigneurs de Lindors, celles des Seigneurs de Newwarke, celle des Barons de Newtoune, celle des Sieurs de Finrassie, celles des Sieurs de Burdsbank, celle des Sieurs de Aikenway, & celle des Sieurs de Pitnamon (*c*).

(*c*) *Ibid.*

(E) La *posterité* du Baron de Balquhane *divisée en diverses branches.*] Outre la ligne directe il y a la branche des Sieurs de Kincragie, celle des Barons de Wardes, celle des Sieurs de Bucharne, celle des Sieurs de Clisson, celle des Sieurs de Newleslie, celles des Sieurs de Kininvie, celle des Barons de Pitcaple, celle des Sieurs de Crichie, celle des Comtes de Rossie (*d*).

(*d*) *Ibid.*

(F) *Un en Ecosse.*] Il étoit de la branche de Kininvie, fils de George Sieur de Drumvir. Il aprit le metier des armes en Allemagne, & eut de très-grands emplois dans les armées du Roi de Suede. Quand il fut de retour en son païs, il eut le Generalat de toute l'armée d'Ecosse. Il fut fait Comte de Levin par le Roi Charles I. & mourut l'an 1650. âgé de 70. ans. Son petit fils lui succeda, & ne laissa que des filles (*e*).

(*e*) *Ibid.*

(G) *Un en Allemagne.*] Il s'apelloit Walter, & étoit fils de Jean dixiéme Baron de Balquhane. Il alla jeune en Allemagne, & porta les armes au service de l'Empereur. Le service qu'il rendit à S. M. Imperiale quand Walstein fut tué lui valut un Regiment, & plusieurs autres recompenses. Ferdinand III. le fit Comte de l'Empire, Marechal de Camp general, Conseiller du Conseil privé, & Gouverneur (*f*) d'une Province. Il fut Ambassadeur de S. M. Imperiale à Rome, & ailleurs, & on l'envoya à la Porte pour la ratification de la paix concluë l'an 1664. Il étoit déja Chevalier de la toison d'or. Le Jesuite Paul Tafferner son Confesseur a publié une relation de cette Ambassade de Constantinople. Le Comte Walter Leslé mourut à Vienne le 4. de Mars 1667. âgé de 61. ans; il s'étoit marié avec Anne Françoise de Dietrichstein, fille du Prince Maximilien de Dietrichstein grand Maître de la Cour de l'Empereur; & n'en ayant point eu d'enfans, il institua son heritier Jaques son neveu, fils d'Alexandre 14. Baron de Balquhane. Il l'avoit apellé auprès de lui en Allemagne depuis long tems, & lui avoit servi d'un très-bon patron. Ce neveu monta du plus bas degré de la milice à la charge de Marechal de camp general. Il épousa Marie Therese de Liechtenstein, fille du Prince Charles de Liechtenstein Duc de Troppau, de laquelle il n'a point d'enfans. Il laissera tous ses biens à deux neveux (*g*). Voici les titres qu'on lui donne dans une Epitre (*h*) Dedicatoire. *Jacobo S. R. J. Comiti de Leslie, Libero Baroni de Balquhane, Domino Neostadii ad Mettoviam; Pettovii, Pernegg, &c. S. C. M. Camerario, & Consiliario Actuali Intimo, Consilii aulæ Bellici Int. Aust. Præsidi, Generali Campi Mareschallo, Pedestris Regiminis Colonello, &c.* Les éloges qu'on lui donne dans la même épitre sont en partie ceux-ci. *Tu ex viginti; quibus per Germaniam, Hungariam, Belgium interfuisti præliis, nunquam victus, plerumque victor discessisti: Intra ultimum tantùm biennium, quo ante graviorem ægritudinem* Tuam *castra frequentare licuit, Viennam introducto opportunè præsidio immi-*

(*f*) Supremus confinium Sclavoniæ ac Petriniæ Præfectus.

(*g*) *Ibid.*

(*h*) *Celle du* Laurus Leslæana, *faite l'an* 1692.

lemagne, un en (*H*) Moſcovie *. J'en parle dans les remarques. Le fameux Evêque de (*I*) Roſſe, ſous le regne de Marie Stuart, étoit de cette Maiſon. Moreri en parle ſous le mot *Leſlei*.

LESSEVILLE (EUSTACHE LECLERC DE) Evêque de Coutance, étoit fils de Nicolas Leclerc de Leſſeville, Seigneur de Thun & d'Eucquemont, mort Doyen de la Chambre des Comptes, & de Caterine le Boulanger, ſœur du Preſident le Boulanger, qui avoit été Prevôt des Marchans, & qui mourut dans la Grand' Chambre en opinant. Comme Nicolas Leclerc de Leſſeville avoit pluſieurs enfans, & qu'Euſtache n'étoit que le troiſiéme, ayant avant lui Antoine Seigneur d'Eucquemont, mort jeune, & Charles, mort Doyen du Grand Conſeil, il ſe deſtina de lui-même à l'Egliſe, & prit le party d'étudier en Sorbonne, ce qui pour lors n'étoit pas ordinaire aux gens de naiſſance. Il n'avoit pas encore vingt ans lors qu'on le nomma Recteur de l'Univerſité; & ce fut lui qui le premier fit aller l'Univerſité en caroſſe, au lieu qu'auparavant elle alloit toûjours à pied. Ce qui avoit fait dire à Henri IV. que ſa fille aînée, parlant de l'Univerſité, étoit bien crottée. Euſtache eut tant de vocation pour l'Egliſe, qu'on remarque qu'il ſe fit Prêtre ſans avoir encore aucun Benefice. Il fut Docteur de la Maiſon & Societé de Sorbonne, & bien-tôt après le Roi Louïs XIII. le choiſit pour un de ſes Aumôniers ordinaires. Il traita dans la ſuite d'une charge de Conſeiller au Parlement, & fut pourvu de la Cure de St. Gervais à Paris, dans le tems des troubles, ce qui lui ſauva la vie: car étant dans l'Hôtel de ville avec pluſieurs Deputez tant du Parlement, que des autres Compagnies, & le peuple comme tout le monde ſait, s'étant ému, & ayant maſſacré pluſieurs des Deputez, & entre autres le Sr. le Gras Maître des Requêtes, qui avoit épouſé la ſœur de celui dont nous parlons, quelques Bateliers & autres gens de cette eſpece crurent qu'il étoit de leur devoir de ſauver leur Curé. C'eſt pourquoi ils le furent enlever du milieu de l'aſſemblée, & le conduiſirent chez lui en toute ſûreté. Quelque tems après il eut l'Abbaye de St. Creſpin proche de Soiſſons, & la Baronie de St. Ange, & fut Chanoine d'honneur du Chapitre de Brioude, qui donne le titre de Comte. Enfin le Roi lui donna l'Evêché de Coutances, vacant par la demiſſion de Claude Auvri, Treſorier de la Ste. Chapelle à Paris. Quoi qu'il n'ait pas vêcu long tems après, il n'a pas laiſſé de s'attirer l'eſtime & l'amitié de tout ſon Dioceſe, où ſon nom eſt encore en veneration. Il étoit particulierement recommandable par une grande capacité, & par une connoiſſance profonde de la Theologie. & de la Juriſprudence. Comme il étoit Docteur de Sorbonne, & qu'il avoit été quatorze ans Conſeiller au Parlement, il étoit également verſé dans l'une & l'autre de ces ſciences, ce qui le rendoit l'arbitre des affaires les plus importantes de la Province. Il mourut à Paris le quatriéme Decembre 1665. pendant l'aſſemblée du Clergé, à laquelle il étoit deputé, & fut enterré aux Auguſtins dans la ſepulture de ſes ancêtres. Leclerc de Leſſeville porte d'azur à trois croiſſans d'or. †

* *Tiré d'un livre imprimé à Grats l'an* 1692. apud Hæredes Widmanſtadii, & *intitulé*, Laurus Leſlæana explicata, ſive clarior enumeratio perſonarum utriuſque ſexus cognominis Leſlie, una cum affinibus, titulis, officiis, dominiis, geſtisque celebrioribus breviter indicatis, quibus à ſexcentis & amplius annis propagatio illa floret, ex variis autoribus, manuſcriptis, & teſtimoniis fide dignis in unum collecta.

† *Memoire publié tout tel qu'il a été communiqué.*

imminentem contra hoſtem providè muniviſti, & allatis poſtmodùm à Te *ipſo inter primos, ſuppetiis ejus eliberationem inſigniter promoviſti, Tartaros à ſuperiore Auſtria non ſemel fortiter rejeciſti; Virouitizam, Breſovizam, Slatinam, aliaque propugnacula, barbaris cæſis, & Cæſareis finibus longè, lateque in Sclavonia propagatis feliciter expugnaſti; pauca* Tuorum *millia ad Ternavizam contra Ottomanici exercitus robur rarâ induſtriâ, & fortitudine ſervaſti; ac demum ad Gloriæ* Tuæ *cumulum Pontes Eſſeckianos, & civitatem inter hoſtes cum exigua militum manu plurium dierum confecto itinere flammis injectis audacter incineraſti, feſtiviſque quaſi ignibus* Tuos *Triumphos adornaſti: Quòd ſi biennio ſolùm tot, & tantas Laureas meſſuiſti; quot hactenus, & quantas meſſuiſſes, ſi infirma* Tua *valetudo permiſiſſet?*

(H) *Un en Moſcovie.*] Il s'apelloit Alexandre, & il étoit de la branche de Crichie. Il parvint au Generalat, après une longue ſuite de grans ſervices qu'il rendit aux Ducs de Moſcovie dans leurs armées, & il fut Gouverneur de Smolensko. Il mourut l'an 1661. à l'âge de 95. ans. Il y avoit alors en Moſcovie 7. Colonels, pluſieurs Capitaines & autres bas Officiers du nom de Leſlie (*a*)

(*a*) *Laurus Leſlæana ibid.*

(I) *Le fameux Evêque de Roſſe.*] Il étoit iſſu de Malcolme, fils d'André troiſiéme Baron de Balquhane. Son pere étoit un habile Juriſconſulte, qui après avoir voyagé en Italie, en France, aux Païs-Bas, & en Angleterre, mourut le 16. de Mars 1554. Le Prelat dont nous parlons eut beaucoup de part à l'eſtime de la Reine Marie, qui lui donna une charge de Conſeiller à la Cour ſouveraine d'Ecoſſe, & à ſon Conſeil privé, & l'employa dans les affaires d'Etat. Il fut en ſuite Coadjuteur de l'Abbaye de Lindors, & enfin Evêque de Roſſe. Il rendit de grans ſervices à cette Princeſſe, & fut empriſonné en Angleterre pour l'amour d'elle, quoi qu'il fût Ambaſſadeur du Roi ſon fils. Il negocia pout ſa liberté à Rome, à Vienne & dans pluſieurs autres Cours; & puis il mourut à Bruxelles l'an 1595. Il a compoſé pluſieurs livres, & entre autres une Hiſtoire d'Ecoſſe (*b*).

(*b*) *Ibid. fol. T. On la cite ſous le nom de* Joannes Leſlæus.

LEUCADE, en Latin *Leucas*, étoit * au commencement une peninsule attachée à la terre ferme de l'Acarnanie, mais elle devint une Ile par le travail des Corinthiens †. Ils couperent l'Isthme, & bâtirent auprès du canal une ville qu'ils apellerent Leucade, où ils transporterent les habitans de la ville de Neritus. Ce travail ‡ ne facilita pas beaucoup la navigation; & si nous en (*A*) croyons Pline, les sables que les vents accumulerent refirent un Isthme. Nous dirons dans l'article de Sainte ⊥ Maure ce qui concerne son état present. Quant à son état ancien, il me semble que si quelque chose merite d'en être raportée, c'est la ceremonie de la (*B*) precipitation. Il semble qu'il y ait eu des personnes qui

* *Strabon l. 1. p. 40. & l. 10. pag. 311.*

† *Cypselus les avoit envoyez pour fonder des colonies sur cette côte.*

‡ *Voyez Casaubon sur Strabon ad pag. 311.*

⊥ *C'est le nom que l'Ile de Leucade porte aujourdui.*

(*A*) *Si nous en croyons Pline.*] Il ne semble pas être exemt ici de contradiction, car dans le chapitre 90. du 2. livre il met Leucade entre les païs qui ont été detachez de la terre ferme par un coup de mer; ailleurs (*a*) il attribuë cela au travail des habitans, *Leucadia ipsa peninsula quondam Neritu apellata, opere accolarum abscissa à continenti, ac reddita ventorum flatu congeriem arenæ accumulantium.* Strabon aux deux endroits que j'ai cotez (*b*) le favorise à l'égard du dernier passage, mais non pas quant au premier. Ovide (*c*) semble lui être plus favorable à l'égard du premier, qu'à l'égard de l'autre, quand on songe qu'il fait parler Pythagore sur les changemens de la nature.

Leucada continuum veteres habuere coloni,
Nunc freta circumeunt. Zancle quoque juncta fuisse
Dicitur Italiæ, donec confinia pontus
Abstulit, & media tellurem reppulit unda.

Mais aprés tout on ne sauroit entierement disculper Pline, non pas même par l'expedient officieux du P. Hardoüin, qui veut que l'on reconnoisse que Leucade a été rejointe deux fois à la terre ferme; ce qu'il prouve parce qu'au tems de la guerre des Romains contre Philippe Roi de Macedoine, Leucade étoit une presqu'isle (*d*), & que du tems de Tite Live & de Strabon, c'étoit une Isle. Selon cela ce païs avoit été isolé, dans le tems qui s'écoula depuis cette guerre des Romains jusques à l'Empire d'Auguste, & il étoit redevenu peninsule dans le tems qui s'écoula depuis Auguste jusques à Pline. S'il avoit été isolé par l'effort d'une tempête, il ne faloit pas marquer une (*e*) opposition entre le travail des habitans, & celui des vents. Il faut donc dire que les habitans isolerent leur païs. Mais en ce cas-là où trouverons nous la verité de ce que Pline avoit dit dans le chapitre 90. du 2. livre *perrupit mare Leucada*. Cet évenement auroit precedé sans doute la guerre contre Philippe; mais dans ces tems anterieurs nous trouvons que ce furent les Corinthiens, & non pas la mer qui couperent l'isthme de Leucade.

(*B*) *La ceremonie de la precipitation.*] Il y avoit sur le promontoire de Leucade un temple d'Apollon, & il faloit selon l'ancienne coutume (*f*) que tous les ans au jour de la fête de ce Dieu, on precipitât du haut de ce promontoire quelque criminel, afin de detourner les maux dont on pouvoit être menacé; mais on attachoit à ce criminel beaucoup de plumes & beaucoup d'oiseaux, dont on esperoit que le vol rendroit moins rude la chute de ce miserable. On tâchoit de le recevoir au bas de ce precipice sur de petites barques rangées en rond, & si on le pouvoit sauver on le bannissoit. Voilà ce que l'on faisoit par l'autorité publique, & pour le bien de la patrie; mais il y avoit des particuliers qui de leur propre mouvement, & dans l'esperance de faire cesser les peines que l'amour leur faisoit souffrir, se precipitoient du haut de cette montagne. De là vint que ce lieu-là fut nommé *le* (*g*) *saut des amoureux*. Strabon nous aprend que Menandre avoit debité, que Sappho éperdument amoureuse de Phaon qui la meprisoit, fut la premiere qui se precipita de Leucade: il cite des vers de Menandre, mais apparemment il n'a point cité tout le passage, car on ne voit point dans ce qu'il cite, que Sappho ait fait la premiere ce saut perilleux. D'ailleurs Strabon ne se range pas à l'opinion de ce Poëte; il dit que ceux qui ont aprofondi plus exactement l'antiquité, temoignent que ce fut Cephale qui fit le premier essai de ce violent remede, lors qu'il étoit amoureux de Ptaola. Un Auteur (*h*) dont Photius nous a donné des extraits, remonte jusqu'à l'origine de cette pratique. Il dit que Venus aprés la mort d'Adonis le chercha partout, & le trouva enfin à Argos dans l'Isle de Cypre au temple d'Apollon Erithien. Comme elle ne fit point un mystere de sa passion pour Adonis à ce Dieu, il la mena sur le rocher de Leucade, & lui dit de se precipiter de ce lieu-là. Elle le fit, & se trouvant delivrée de son amour, elle en voulut savoir la cause. Apollon lui fit reponse qu'il savoit entant que Prophete, que Jupiter se sentant saisi d'amour pour Junon venoit regulierement s'assoir sur ce roc, & appaisoit ainsi la violence de sa flamme. Il ajoûta qu'un fort grand nombre de gens de l'un & de l'autre sexe s'étoient gueris du mal d'amour, en sautant du haut de cette montagne. On trouve dans cet endroit de Photius le nom de plusieurs personnes qui recoururent à ce remede; les uns s'en trouverent bien, les autres en perdirent la vie. Je n'y ai pas trouvé Calyce, & j'en ai été moins surpris que de n'y pas voir l'infortunée Sappho. Elle nous aprend dans la lettre où Ovide lui a servi de secretaire, que Deucalion (*i*) amoureux de l'indifferente Pyrrha fit le saut de Leucade, sans se faire de mal, aprés quoi il cessa d'être amoureux, & Pyrrha commença de l'aimer. Divers Auteurs (*k*) ont parlé de cet étrange remede d'amour, & il y en a même qui ont dit qu'on faisoit aussi ce saut pour une autre chose, savoir pour aprendre des nouvelles de ses parens.

J'ai dit qu'on ne trouve pas Calyce dans le catalogue de nos sauteurs de Leucade. Elle étoit devenuë amoureuse d'un jeune homme nommé Evathlus, & avoit inutilement prié la Déesse

(*a*) *Lib. 4. cap. 1.*

(*b*) *A la marge du texte, au commencement.*

(*c*) *Metamorph. lib. 15.*

(*d*) *Ex Livio l. 43.*

(*e*) Opera accolarum abscissa continenti ac reddita ventorum flatu. *Plin. ubi supra.*

(*f*) *Strab. lib. 10. pag. 311.*

(*g*) Propterea dicebatur locus ille ἅλμα τῶν ἐρώντων. *Scalig. in Auson. cupid. crucif.* Τὸ ἅλμα τὸ τοὺς ἔρωτας παύειν πεπιστευμένον. Saltus quo finiri amores creditum est. *Strab. ubi supra.*

(*h*) *Ptolomée fils d'Hephestion, apud Phot. Bibl. n. 191. pag. 491.*

(*i*) Hinc se Deucalion Pyrrhæ succensus amore
Misit, & illæso corpore pressit aquas.
Nec mora: versus amor tetigit lentissima Pyrrhæ
Pectora; Deucalion igne levatus erat.

(*k*) *Ampelius in libro memoriali c. 8. Athenæus l. 14. c. 3. Servius in Eclog. 8. v. 59. & in Æn. 3. v. 274. & 279.* Voyez *Scaliger & Vinet* in Auson. Cupid. crucif.

qui s'engageoient (*C*) tous les ans comme à prix fait, à donner un tel spectacle.

LEUCIPPE, Philosophe Grec. On n'est point d'accord sur le lieu de sa naissance, mais presque tous les Auteurs conviennent qu'il a inventé le systême des atômes, & qu'il ne faut point s'arrêter au temoignage du (*A*) Philosophe Posidonius. On ne sauroit nier qu'en certaines choses (*B*) le systême Cartesien ne soit semblable aux hypotheses de Leucippe; & l'on doit (*C*) blâmer Epicure

Déesse Venus de faire en sorte qu'il voulut bien l'épouser. Evathlus persista dans ses rigoureuses froideurs, & Calyce s'alla precipiter à Leucade (*a*). Je croi que si on comptoit bien, l'on trouveroit un peu plus de femmes que d'hommes qui firent ce saut perilleux.

(C) *Qui s'engageoient tous les ans.*] Un passage de Servius a inspiré cette conjecture à Elie Vinet (*b*). Voici les paroles de Servius (*c*). *Fœminas in sui amorem trahebat* (Phaon) *in queis fuit una quæ de monte Leucate cum potiri ejus nequiret, abjecisse se dicitur; unde nunc auctorare se quotannis solent qui de eo monte jactunt in pelagus.* Vinet pense qu'on pourroit retablir ce passage en cette maniere, *unde nunc auctorare se quotannis solent qui se de eo monte jaciunt in pelagus*, & que cela peut signifier qu'il se trouvoit des personnes qui pour de l'argent entreprenoient de faire ce saut, comme d'autres s'engageoient pour une certaine somme à s'entretuer dans l'Amphiteatre. Les curieux feroient bien d'aprofondir cette particularité par leurs recherches. Il est certain que l'on s'engageoit par vœu à faire ce saut: cela paroît par la reponse d'un Lacedemonien qui fut insulté, à cause qu'il reculoit à la vuë de ce precipice. *Je ne* (*d*) *savois pas*, dit-il, *que mon vœu auroit besoin d'un autre vœu encore plus grand.* Les vers de Menandre raportez par Strabon (*e*) temoignent que Sappho fit un vœu à Apollon avant que de se precipiter, c'est-à-dire apparemment qu'elle consacra cette action à cette Divinité. J'ai oublié de dire qu'il y a deux vers d'Anacreon touchant ce saut des amoureux. Scaliger (*f*) les raporte; mais je pense que ceux (*g*) qui disent qu'Hephestion les a conservez, se trompent.

(*A*) *Au temoignage du Philosophe Posidonius.*] Selon ce temoignage il faudroit croire qu'un Philosophe Phenicien nommé Moschus, qui vivoit avant le siege de Troye, a inventé les atômes; car voici ce que Strabon nous aprend. (*h*) Εἰ δὲ δεῖ Ποσειδωνίῳ πιστεῦσαι, καὶ τὸ περὶ τῶν ἀτόμων δόγμα παλαιόν ἐστιν ἀνδρὸς Σιδονίου Μώχου πρὸ τῶν τρωϊκῶν χρόνων γεγονότος. *Imo si Posidonio credimus, antiquum de atomis dogma Moschi est, hominis Sidonii qui ante Trojani belli tempus vixit.* Sextus Empiricus remarque la même chose, & de la même maniere que Strabon, c'est-à-dire en citant Posidonius avec je ne sai quelle marque de defiance (*i*), qui ne paroît pas dans Strabon à l'égard des autres dogmes originaires de Phenicie. Si vous joignez à cela l'esprit fabuleux que Ciceron a reconu dans les manieres de son maître, vous ferez comme le docte Thomas Burnet, qui ne croit point qu'il faille donner à Moschus l'invention des hypotheses que Leucippe & Democrite ont soutenuës. *Vides* (*k*) *rem totam in unius Posidonii fidem referri, & de hujus fide utrumque authorem subdubitare; cum itaque* Atomorum *hypothesin invexisse* Leucippum *aut* Democritum *multo plures, & probatiores fidei testes affirment: & inter alios hujus ipsius Posidonii discipulus* Cicero: *his ego libentius assentior; maxime, cum idem* Cicero *huic philosopho* falsidici *notam adjicere non vereatur:* Quædam etiam Posidonius, pace magistri dixerim comminisci videtur. Aparemment Posidonius tenoit un peu de la maladie qui regne dans tous les siecles: on ôte autant que l'on peut la gloire de l'invention à ceux qui s'en glorifient, ou qui ne sont pas de nôtre party; & on aime mieux chercher dans les tems & dans les païs les plus éloignez un autre inventeur.

(*B*) *Le systême Cartesien ne soit semblable.*] La maladie dont je viens de faire mention a paru dans nôtre siecle par raport à Monsieur Descartes; on tâche de le depouiller de toute la gloire de l'invention, pour la partager entre plusieurs autres Philosophes anciens & modernes. Je n'entre point dans cet examen; je me contente de dire qu'en certaines choses on a raison de pretendre qu'il n'a fait que renouveller de vieilles idées; car par exemple, l'hypothese des tourbillons n'est-elle pas de Leucippe? Le savant Mr. Huet le prouve très-clairement. *In varios vortices*, dit-il (*l*), *sive mundos primam rerum materiam distribuerunt Leucippus, Democritus & Epicurus: unde existimemus meritone in vorticum horum inventione tantum se jactet Cartesiana Schola. Ac de his quidem manifesta res est apud Diogenem Laërtium & Hesychium Illustrium. Ajebant* (*m*) *enim corpuscula ex infinitate simul collecta*, Δίνην ἀπεργάζεσθαι; *verticem efficere; &* κατὰ τὴν τοῦ μέσου ἀντέρεισιν περιδινεῖσθαι, εἰλεῖσθαι, συστρέφεσθαι, retinente medio circumvolvi: *ex hac vertigine particularum secessiones & conjunctiones oriri; ex conjunctionibus enasci* globosum acervum, σύστημα σφαιροειδές. On trouve de plus dans le systême de Leucippe, les semences de ce grand principe de Mechanique que Mr. Descartes employe si efficacement, savoir *que les corps qui tournent s'éloignent du centre autant qu'il leur est possible.* L'ancien Philosophe enseigne que les atômes les plus subtils (*n*) tendent vers l'espace vuide comme en s'élançant. C'est le manege que Mr. Descartes auroit donné à sa matiere subtile, s'il avoit suivi son principe; mais par une consequence qu'on ne peut assez admirer, il chasse au centre des tourbillons cette matiere subtile, & à la circonference les globules les plus massifs (*o*). J'ai parlé ailleurs (*p*) de ceux qui disent qu'à l'égard des tourbillons, & des causes de la pesanteur, Descartes est le Copiste de Kepler. Ils devoient ajoûter que Kepler est le Copiste de Leucippe.

(*C*) *Blâmer Epicure de ce qu'il n'avoit pas.*] C'est la maladie des grans esprits; ils avoüent diffi-

(*a*) Stesichorus, apud Athen. lib. 14. c. 3. pag. 619.

(*b*) In Auson. Cupidin. crucif.

(*c*) In Æn. lib. 3. v. 279.

(*d*) Plutarch. in Apophth. Lacon.

(*e*) Liv. 10. pag. 311.

(*f*) In Cirin Virg. pag. 69.

(*g*) Mr. de Longepierre, vie de Sappho.

(*h*) Strabo, lib. 16. pag. 512.

(*i*) Δημόκριτος δὲ καὶ Ἐπίκουρος ἀτόμους (*subaudi* ἔλεξαν εἶναι τὰ τῶν ὄντων στοιχεῖα) εἰ μή τι ἀρχαιοτέραν ταύτην θετέον τὴν δόξαν, καὶ ὡς ἔλεγεν ὁ Στωϊκὸς Ποσειδώνιος, ἀπὸ Μώχου τινὸς ἀνδρὸς Φοίνικος καταγομένην. Democritus vero & Epicurus atomos (*dixerunt esse rerum omnium elementa*) nisi si antiquiorem esse hanc doctrinam sit statuendum, & ut ait Stoicus Posidonius, à Moscho viro quodam Phœnice adductam. *Sext. Empiricus advers. Mathem. pag. 367.*

(*k*) T. Burnetius, Archæol. philosoph. lib. 1. cap. 6. p. 314. edit. Amstel. 1694.

(*l*) Petrus Daniel Huetius, Censura Philosophiæ Cartesianæ cap. 8. p. m. 213. 214.

(*m*) Laërt. & Hesych. in Leucippo, Democr. & Epicur.

(*n*) Τὰ μὲν λεπτὰ χωρεῖν εἰς τὸ ἔξω κενὸν ὥσπερ διαττόμενα. τὰ δὲ λοιπὰ συμμένειν. Exilia quidem ad exterius vacuum contendere velut dissultantia: cætera consistere. *Diogen. Laërt. in Leucippo, lib. 9. n. 31.*

(*o*) Voyez le Journal de Leipsic 1689. pag. 187. 188.

(*p*) Dans l'article Kepler, pag. 232. col. 1.

cure, de ce qu'il * n'avoüoit pas qu'il eût profité des inventions de ce Philosophe. Ceux qui se sont tant moquez de l'invention des atômes, n'ont pas usé du (*D*) *distinguo* avec tout le soin qu'il l'auroit falu.

* *Bien loin de l'avouër il nioit que Leucippe eût existé.* Voyez *Gassendi* in vita Epicuri l. 5. c. 1.

LÆVIUS.

difficilement qu'ils soient redevables de leur science aux lumieres de leur prochain; ils veulent qu'on sache qu'ils ont tiré tout de leur propre fond, & qu'ils n'ont point eu d'autre maître que leur genie. On a fait ce reproche à Epicure, lui qui n'avoit fait que reformer en certains endroits le systême de Democrite, dont Leucippe étoit le premier Auteur. Ciceron nous va temoigner toutes ces choses. (*a*) *Ista enim à vobis quasi dictata redduntur: quæ Epicurus oscitans hallucinatus est, cum quidem gloriaretur, ut videmus in scriptis, se magistrum habuisse nullum: quod & non prædicanti, tamen facile crederem: sicut mali ædificii domino glorianti, se architectum non habuisse. . . . . Xenocratem audire potuit: quem virum? dii immortales! & sunt qui putent audivisse, ipse non vult. Credo plus nemini. Pamphilum quendam, Platonis auditorem, ait à se Sami auditum. . . . Sed hunc Platonicum mirificè contemnit Epicurus: ita metuit, ne quid unquam didicisse videatur. In Nausiphane Democriteo tenetur: quem cùm à se non neget auditum, vexat tamen omnibus contumeliis. Atqui si hæc Democritea non audisset, quid audierat? Quid est in physicis Epicuri non à Democrito? Nam etsi quædam commutavit, ut, quod paullo antè de inclinatione atomorum dixi; tamen pleraque dicit eadem; atomos, inane, imagines, infinitatem locorum, innumerabilitatemque mundorum, eorum ortus & interitus, omnia ferè, quibus naturæ ratio continetur.* Le P. Lescalopier remarque qu'Heraclite aussi s'est vanté (*b*) de ne devoir à personne ce qu'il savoit, & que par là il temoigne qu'il ne tenoit point à honte d'être frapé de la maladie sacrée, c'est-à-dire de l'arrogance. Voilà un étrange nom donné à l'orgueil. On pardonneroit cela à ceux qui auroient connu la fierté des Ecclesiastiques sous les Papes de Rome. Si quelque sorte de vanité meritoit ce nom, ce seroit en quelques rencontres celle des personnes qui se glorifient de ne devoir leurs lumieres ni à leur lecture, ni aux leçons des Professeurs. Vous pretendez donc, leur peut-on dire, avoir été inspirez.

(*a*) *Cicero de natura Deorum lib. 1. p. m.* 101. *D'autres font le même reproche à Epicure;* Voyez *Gassendi* in ejus vita lib. 1. c. 4. & lib. 5. c. 1. & 2.

(*b*) Heraclitus, apud Laertium lib. 9. de vitis Philosophorum . . . . per ironicè jactat neminem se audivisse, per se quæsivisse omnia, & à se didicisse: ut qui nihil sciret adolescens, vir nihil ignoraret: cum tamen Xenophanem audivisset. Nimirum sibi dedecori non duxit, sacro morbo teneri; sic enim arrogantiam Heraclitus ipse vocitabat, *ἱερὰν νόσον*. *Lescalopier Comment. in Cicer. de natura Deorum, p.* 101.

(*D*) *N'ont pas usé du* distinguo *avec tout le soin qu'il l'auroit falu.*] Lactance employe toutes ses forces à refuter l'hypothese de Leucippe, tant sur l'origine & la direction des atomes, que sur leurs qualitez. Il a très-bien reüssi sur le premier point, mais il est pitoyable sur le second. Les épithetes de fou, de rêveur, de visionnaire sont duës à quiconque veut que la rencontre fortuite d'une infinité de corpuscules ait produit le monde, & soit la cause continuelle des generations: mais si l'on donne les mêmes titres à ceux qui pretendent que la diverse combinaison des atomes forme tous les corps que nous voyons, on fait voir manifestement que l'on n'a nul goût ni aucune idée de la veritable Physique. Avoüons donc que dans les paroles de Lactance que l'on va lire, il y a & de bonnes & de mauvaises objections. Ce qui procede de ce qu'il confond des choses qu'il auroit falu distinguer. (*c*) *Non est, inquit, providentiæ opus, sunt enim semina per inane volitantia, quibus inter se temerè conglobatis universa gignuntur, atque concrescunt. Cur igitur illa non sentimus, aut cernimus? Quia nec colorem habent (inquit) nec calorem ullum, nec odorem: saporis quoque & humoris expertia sunt, & tam minuta, ut secari, ac dividi nequeant. Sic eum, quia in principio falsum susceperat, consequentium rerum necessitas ad deliramenta perduxit. Ubi enim sunt, aut unde ista corpuscula? Cur illa nemo præter unum Leucippum somniavit? A quo Democritus eruditus hæreditatem stultitiæ reliquit Epicuro. Quæ si sint corpuscula, & quidem solida, ut dicunt, sub oculos certe venire possunt.* Il dilate ces objections dans un autre livre. (*d*) *Primum minuta illa semina, quorum concursu fortuito totum cohæsisse mundum loquuntur, ubi, aut unde sint quæro. Quis illa vidit unquam? quis sensit? quis audivit? An solus Leucippus oculos habuit, solus mentem? qui profecto solus omnium cæcus, & excors fuit, qui ea loqueretur, quæ nec æger quisquam delirare, nec dormiens possit somniare. Quatuor elementis constare omnia Philosophi veteres disserebant. Ille noluit, ne alienis vestigiis videretur insistere; sed ipsorum elementorum alia voluit esse primordia, quæ nec videri possint, nec tangi, nec ulla corporis parte sentiri. Tam minuta sunt (inquit) ut nulla sit acies ferri tam subtilis, qua secari, ac dividi possint: unde illis nomen imposuit atomorum. Sed occurrebat ei, quòd si una esset omnibus, eademque natura, non possent res efficere diversas, tanta varietate, quantam videmus inesse mundo. Dixit ergo levia esse, & aspera, & rotunda, & angulata, & hamata. Quanto melius fuerat tacere, quam in usus tam miserabiles, tam inanes, habere linguam. Et quidem vereor, ne non minus delirare videatur, qui hæc putet refellenda. Respondeamus tamen velut aliquid dicenti. Si levia sunt, & rotunda, utique non possunt invicem se apprehendere, ut aliquod corpus efficiant; ut si quis milium velit in unam coagmentationem constringere, levitudo ipsa granorum in massam coire non sinat. Si aspera, & angulata sunt, & hamata, ut possint cohærere, dividua ergo, & secabilia sunt; hamis enim necesse est, & angulis eminere, ut possint amputari. Itaque quod amputari, ac divelli potest, & videri poterit, & teneri.*

(*c*) *Lactantius, Divinar. Institut. lib. 3. cap.* 17. *p. m.* 190.

(*d*) *Id. lib. de ira Dei, cap.* 10. *pag.* 533.

On se moqueroit aujourd'hui d'un homme qui feroit de semblables objections; car depuis qu'on a banni les qualitez chimeriques que les Scholastiques avoient inventées, le seul party que l'on prend est d'admettre des parties insensibles dans la matiere, dont la figure, les angles, les crochets, le mouvement, la situation fassent l'essence particuliere des corps qui frapent nos sens. Ciceron (*e*) a introduit un personnage qui a montré à Lactance la fausse methode de n'user pas du *distinguo*; car il fait tomber la même qualification sur la figure des atômes, & sur leur rencontre fortuite. Les modernes ont mieux distingué; ils rejettent l'éternité des atômes, & leur mouvement fortuit; mais en retenant à cela près l'hypothese de Leucippe, ils en font un très-beau systême. C'est ce qu'a fait Gassendi, qui ne differe de Descartes quant

(*e*) Ista enim flagitia Democriti, sive etiam ante Leucippi, esse corpuscula quædam levia, alia aspera, rotunda alia, partim angulata, curvata quædam & quasi adunca: ex his effectum esse cœlum atque terram, nulla cogente natura, sed concursu quodam fortuito. *Cicero de nat. Deor. lib.* 1. *pag.* 91.

aux

LÆVIUS, Poëte Latin. On ne fait pas bien quand il a vêcu; mais il y a beaucoup d'aparence que ç'a été avant Ciceron. Il avoit fait un poëme intitulé *Erotopægnia*, c'est-à-dire *jeux d'amour*. Aulugelle * en cite deux vers. Apulée † raporte six vers de ce même Poëte; mais il ne dit pas de quel Ouvrage il les emprunte. Lævius avoit fait un poëme intitulé *les Centaures*. Festus le cite au mot *Petrarum*. Je (*A*) remarquerai quelques fautes.

* *Noct. Attic. lib. 2. c. 24.*

† *In Apologia.*

LEUWENTZ, ville de Hongrie. Je n'en parle que pour relever deux grosses fautes (*B*) du Suplément de Moreri.

LICINIA, vierge Vestale, punie pour ses impudicitez environ l'an 640. de Rome. Il y eut tout à la fois trois Vestales qui se gouvernerent mal. L. Metellus Grand Pontife n'ayant point puni assez rigoureusement ce desordre, fut tiré en cause là-dessus à la requête de Sextus Peduceus Tribun du peuple. Le Grand Pontife n'avoit condamné que l'une ‡ des trois Vestales, & avoit absous les deux autres ‡. Licinia étoit l'une de ces deux dernieres; cependant elle n'étoit pas moins coupable que celle qui fut condamnée. Elles étoient toutes deux fort decriées à cause de la multitude de leurs galans, & elles se dechiroient l'une l'autre. D'abord elles n'avoient eu à faire qu'à un petit nombre de bons amis, & cela sous le voile d'un grand secret, & en declarant à chacun qu'il étoit le seul à

‡ *Elle s'apelloit Emilia.*

‡ *Asconius Pedianus in Orat. pro Milone.*

aux principes des corps, qu'en ce qu'il a retenu le vuide. Les objections de Lactance contre l'indivisibilité des atômes sont les plus foibles qu'on puisse faire aux Atomistes: les Sectateurs d'Aristote & ceux de Mr. Descartes en proposent de bien plus nerveuses; mais aprés tout ils ne peuvent parvenir qu'à la division possible de toute sorte d'étenduë; car pour la division actuelle, toutes les sectes sont obligées de la fixer quelque part. Il est trop visible qu'il y a necessairement une infinité de corpuscules qui ne sont jamais divisez, & cela suffit à rendre nulles les objections de Lactance par la voye de la retorsion. Pour juger bien sainement du systême de Leucippe, il en faut juger comme le Docteur Thomas Burnet. Voici ce qu'il en a dit. (*a*) *Ad hanc sectam Eleaticam aggregari solent* Leucippus *&* Democritus, *viri celebres & eximii, qui hypothesin* Atomorum *invexerunt: quæ licet, mea sententia, falsa sit & male fundata, dedit tamen occasionem philosophandi strictius & accuratius. Hi enim non quærunt corporum principia, aut agendi vires inter* numeros, proportiones, harmonias, ideas, qualitates, *aut* formas elementares, *ut ab aliis factum est: sed ipsa adeunt corpora, eorumque conditiones Physicas & Mechanicas examinant, motum, figuram, partium situm, tenuitatem aut magnitudinem, & similia: & ex his cujusque virtutes æstimant, actiones definiunt, effecta explicant, idque recte solideque, ut mihi videtur, hucusque. Quod vero has minutias indivisibiles esse vellent, aut innatum impetum habere, aut inclinationes ad certa loca, aut denique inanibus spatiis disjungi, hæc & hujusmodi, non tantum gratis dicta sunt, sed etiam claræ rationi refragantur. Utcunque, cum viam aperuerint ad saniorem disserendi methodum circa res physicas, & in hac parte de republica literaria non male meruerint, illos laude sua ne fraudemus.*

(*a*) *Archæolog. philosoph. l. 1. c. 12. p. m. 378.*

(*A*) *Je remarquerai quelques fautes.*] Puis que Vossius (*b*) a reconu les deux dernieres citations que je marque, il est bien étrange qu'il ait mis Lævius parmi les Poëtes dont on sait seulement qu'ils ont vêcu avant Charlemagne. Mais cette meprise est legere en comparaison de la faute d'un Auteur (*c*), qui a corrigé dans Aulugelle *Livius*, au lieu de *Lævius*, & pretendu qu'Aulugelle a cité Livius Andronicus. Comment auroit-on cité de ce Livius un passage où il s'agit d'une loi (*d*) faite l'an de Rome 656. comment dis-je, auroit-on pu citer sur cela Livius Andronicus, qui étoit dejà homme fait l'an de Rome 514. car on joüa (*e*) l'une de ses Comedies cette année-là? L'Auteur que je refute pretend que Nævius & Pacuvius ont fleuri aprés Livius Andronicus: mais n'avoit-il point vu dans Aulugelle une chose qui prouve manifestement, que ce Livius n'a pu avoir conoissance de la loi Licinia? Aulugelle nous aprend (*f*) que Nævius fit jouër des Comedies l'an 519. de Rome, & qu'il avoit porté les armes à la premiere guerre Punique.

(*b*) *De Poët. Lat.*

(*c*) *Philippus Carolus, Animadvers. in A. Gellium pag. 162.*

(*d*) *C'est la loi sumptuaire de Licinius.*

(*e*) *C'est la premiere qui ait été jouée à Rome. Voyez Ciceron* in Bruto.

(*f*) *Lib. 17. c. 21.*

(*B*) *Deux grosses fautes du Suplément de Moreri.*] I. Assurer que *cette ville depend de l'Archiduc d'Austriche*, c'est tromper son lecteur, car c'est declarer ou que cette ville est annexée à l'Archiduché d'Autriche, ou qu'elle apartient à un Prince distinct de sa Majesté Imperiale, & conu sous le titre d'Archiduc d'Autriche. L'une & l'autre de ces deux choses sont fausses. Il n'y avoit rien de plus facile que de bien entendre cette phrase de Mr. Baudrand que l'on n'a pas entenduë, *sub dominio Austriacorum etiamnum*. Monsr. Baudrand écrivoit son Dictionaire (*g*) avant que les Turcs eussent fait des pertes dans la Hongrie, & pendant qu'ils jouïssoient de leurs dernieres conquêtes, & nommément de Neuhausel dont il venoit de parler. C'est pour cela qu'il crut devoir dire que la Maison d'Autriche possedoit encore Leuwentz: car ayant dit que cette ville dependoit du gouvernement de Neuhausel, il portoit tous les lecteurs à juger qu'elle apartenoit aux Turcs, puis qu'on leur avoit cedé la possession de Neuhausel par le traité de l'an 1664. La II. faute est très-absurde. Mr. de Souches qui batit les Turcs à Leuwents l'an 1664. n'étoit point *General des François*, quoi qu'il fût François de nation. Il faloit distinguer ici ces deux choses d'autant plus soigneusement, qu'il étoit facile de faire illusion au lecteur, à cause que les François ont extremement prôné la part qu'ils eurent l'an 1664. à la defaite des Turcs au passage du Raab. Mr. Baudrand est à couvert de cette critique, quoi que sa phrase *grandi clade affecti fuere à Souchio Duce Gallo*, soit un peu trop équivoque.

(*g*) *Il fut imprimé à Paris l'an 1682.*

à qui on fit cette grace: mais en suite le nombre des participans multiplia d'une étrange sorte, parce que plus elles perseveroient dans le desordre, plus étoit-il facile de les en convaincre. Elles avoient donc à craindre les delateurs; & ne trouverent point de meilleur moyen de les obliger au silence, que de les admettre à la derniere faveur. Cela ne plaisoit guere aux premiers Galans: mais ils n'osoient en faire de bruit; car ils se seroient decouverts par des plaintes éclatantes. Le mal alla si avant, que les deux Vestales ne firent plus difficulté de se livrer à plusieurs Galans, au su & au vu les uns des autres*. Je croi qu'elles furent quelque tems en fort bonne intelligence, & qu'alors Emilia fut l'introductrice de son frere auprès de Licinia, & celle-ci l'introductrice de son frere auprès d'Emilia. Quoi qu'il en soit, il est sûr que chacune † d'elles avoit pour Galant le frere de l'autre. Plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, libres, esclaves, savoient la mauvaise vie de ces Vestales; & neanmoins leur crime demeura caché pendant fort long tems, eu égard à ce qu'on appelle le public. Enfin un certain Manius qui avoit été le premier instrument, ou le premier marquereau de cette debauche, se porta pour delateur. Il n'avoit point été affranchi, ni recompensé selon l'étenduë de ses esperances, & d'ailleurs c'étoit un homme qui se plaisoit à faire du mal ‡. J'ai dejà dit que le Grand Pontife, Juge né de ces sortes de pechez, n'eut point la severité necessaire. Le mecontentement que l'on eut de sa mollesse, fut cause que l'on donna (*A*) commission à Lucius Cassius d'examiner tout de nouveau ce procés. C'étoit un Juge rigoureux & inflexible, comme je l'ai dit en parlant de lui. Licinia n'eut garde de lui échaper: comment auroit-elle pu éviter le dernier suplice, puis que (*B*) Martia sa compagne, qui ne s'étoit divertie qu'avec un seul Chevalier Romain, ne l'évita pas? La severité de Cassius à rechercher & à punir les complices fut si grande, qu'on crut qu'elle avoit passé les justes bornes ⊥.

* *Voyez les Excerpta de Dion traduits par Henri Valois p.* 627. 628.

† *Dio, ibid.*

‡ *Ibid.*

⊥ *Voyez dans la remarque A les paroles d'Asconius Pedianus.*

LYCOPHRON, fils de Periander Roi de Corinthe, eut une destinée fort singuliere. Il étoit âgé de dix-sept ans lors que Melisse sa mere fut tuée par Periander, & il avoit un frere β qui avoit dix-huit ans. Procles leur ayeul maternel, Roi d'Epidaure, les fit venir auprès de lui; & lors qu'il les renvoya à leur pere il leur dit, qu'il faloit qu'ils se souvinssent qui avoit tué leur mere. Cette parole toucha tellement Lycophron, qu'étant de retour à Corinthe il s'obstina à ne point parler à son pere, ni pour l'interroger, ni pour lui repondre. Periander outré de cette conduite, le chassa de son logis; & ayant su de son fils aîné ce que Procles leur avoit dit, il envoya defendre à ceux qui donnoient retraite à Lycophron, de le garder davantage chez eux. Le jeune homme contraint de sortir trouva pour quelques jours d'autres hôtes: mais dès qu'on savoit où il logeoit, on envoyoit ordre au maître de la maison de le chasser; & enfin on

β *Diogene Laërce le nomme Cypsele, in vita* Periandri.

(*A*) *L'on donna* (*a*) *commission à Lucius Cassius d'examiner tout de nouveau.*] Asconius Pedianus nous l'aprend en cette maniere. *Ob quam severitatem quo tempore Sixtus Peduceus Tribunus plebis criminatus est L. Metellum Pontif. Max. totumque collegium Pontificum male judicasse de incestu Virginum Vestalium, quod unam modo Æmiliam damnaverat, absolverat autem duas, Martiam & Liciniam, populus hunc Caßium creavit qui de eisdem virginibus quæreret, isque & utrasque eas & præterea complures alias nimia etiam, ut existimatio est, asperitate usus damnavit.* Au lieu d'*alias*, je voudrois lire *alios*; car le nombre des Vestales étoit trop petit, pour qu'on puisse dire après la condamnation de deux, qu'on en condamna plusieurs autres. Il faut donc que *ces plusieurs autres* d'Asconius soient les galans, les maquerelles &c. des Vestales. Dion remarque que les Vestales criminelles envelopperent dans leur malheur quantité de gens: Αἱ ἱέρειαι τὸ πλεῖστον αὐταὶ τοῦ τε ὀλέθρου καὶ τῆς αἰσχύνης ὦφλον, συχνοῖς δὲ δὴ καὶ ἄλλοις μεγάλων κακῶν αἴτιαι ἐγένοντο· ἥ τε πόλις ἅπασα ἀπ' αὐτῶν ἐταράχθη. *Virgines Vestales ipsæ quidem maximam mali ac dedecoris partem tulere; sed tamen alios quoque plurimos in gravissima mala conjecere, & universam civitatem suo scelere perturbavere* (*b*).

(*a*) *Voyez ci-dessus l'article* Cassius, *pag.* 777. *col.* 1.

(*b*) *Excerpta ex Dione pag.* 626.

(*B*) *Martia sa compagne qui ne s'étoit divertie.*] Si ses compagnes avoient gardé les mêmes mesures qu'elle, il y a quelque apparence qu'elles auroient violé leur regle impunément. Peut-être même que Martia n'auroit perdu ni sa bonne renommée ni sa vie, si l'on n'eût commis pour reparer la mollesse des premiers Juges le trop rigide L. Cassius. Μαρκία μὲν τῇ τε καθ' αὑτὴν καὶ πρὸς ἕνα τινὰ ἱππέα ᾐσχύνθη· κἂν διέλαθεν εἰ μή περ ἡ ζήτησις ἐπὶ τῶν ἄλλων ἐπὶ πλεῖον ἀρθεῖσα καὶ ἐκείνην προσκατέλαβεν... διὰ τοῦτο καὶ τὰς κολάσεις οὐ μόνων τῶν ἐλεγχθέντων ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων πάντων τῶν αἰτιαθέντων μίσει τοῦ συμβεβηκότος ἐποιήσαντο. (*c*) *Marcia quidem seorsim cum uno equite Rom. rem habuerat, ac fortassis latere potuisset, nisi latius porrecta quæstio eam quoque involvisset... Itaque odio admißi tanti sceleris non modo de convictis, sed de omnibus qui delati erant supplicium sumptum.* C'est une chose remarquable, & qui fait bien voir l'empire du temperament, que tant de Vestales ayent succombé à l'incontinence, malgré le suplice affreux & l'infamie prodigieuse à quoi elles s'exposoient (*d*), & malgré la punition actuelle de leurs compagnes. Minucius Felix a touché cela (*e*).

(*c*) *Dio, ibid.*

(*d*) *Voyez les Pensées diverses sur les Cometes pag.* 508.

(*e*) Cum pæne in pluribus virginibus, & quæ inconsultius se viris miscuissent, Vesta sane nesciente, sit incestum vindicatum: in residuis impunitatem fecerit, non castitas tutior, sed impudicicia felicior. *Minut. Felix p. m.* 236.

on publia une ordonnance par laquelle on condamnoit à une amende aplicable à Apollon, & telle qu'on jugeroit à propos, quiconque le logeroit, ou daigneroit lui parler. Chacun ayant obeï à cet ordre, Lycophron fut quatre jours sur le pavé sans manger ni boire. Periander touché de compassion, se mit alors à lui parler, & lui representa debonnairement qu'il valoit bien mieux succeder à ses richesses, & à sa couronne, que de se rendre miserable par un ressentiment mal entendu. Toute la reponse qu'il en tira fut un avis de payer l'amende, puis qu'il avoit parlé lui-même à son fils. Periander conoissant que le mal étoit sans remede, envoya Lycophron à Corfou, & l'y laissa sans songer à lui, jusques à ce qu'il eût pris garde que sa vieillesse ne lui permettoit plus de bien remplir les fonctions de la royauté. Alors l'incapacité de son autre fils l'obligea d'envoyer offrir à Lycophron le gouvernement. Cette proposition fut tellement meprisée, qu'on dedaigna même de parler au messager. La sœur de Lycophron lui fut depêchée, & lui representa vainement tous les avantages de l'autorité souveraine. Enfin on lui envoya proposer de venir regner à Corinthe, & que son pere iroit regner à Corfou. Il accepta ces conditions; mais les habitans de Corfou le tuerent, pour prevenir cet échange qui ne leur revenoit pas. Voilà ce me semble comment il faloit faire (*X*) l'abregé de la narration d'Herodote*.

* *Tiré d'Herodote lib. 3. cap. 50. & seq.*

LYCOPHRON, Poëte Grec. Vous trouverez dans Moreri d'où il étoit, & quand il vivoit. Le poëme (*Y*) que nous avons de lui est un Ouvrage très-obscur: mais il me semble qu'il faloit avoir non seulement une grande érudition, mais aussi beaucoup d'esprit pour composer un tel livre. Voyez dans Mr. le Fevre † une infinité de pensées savantes & ingenieuses sur les tenebres de cet Ouvrage. Je ne sai pourquoi Mr. le Fevre debite que Suidas nous a conservé les noms des douze ou treize Tragedies que Lycophron avoit composées; car on trouve dans Suidas le titre de vingt Tragedies de Lycophron Ce Poëte fut tué d'un coup de fleche; & il n'y a qu'Ovide (*Z*) qui nous aprenne cette particularité.

† *Vie des Poëtes Grecs, p. m. 136. & suiv.*

LYCORIS. C'est le nom que Virgile donne à une celebre Courtisane, que d'autres Auteurs nomment Cytheris. Il en parle dans sa 10. Eclogue, & cela pour (*A*) consoler un ami, qui étoit au desespoir de ce qu'elle lui preferoit Marc Antoine. Nous avons parlé amplement ailleurs ‡ de l'attachement de Marc Antoine pour Cytheris; mais nous n'avons pas assez fait conoître l'histoire de cette femme. Disons donc ici que c'étoit une fameuse Comedienne que

‡ *Dans l'article de Fulvie, remarque L.*

(X) *Voilà... comment il faloit faire l'abregé.*] Diogene Laërce (*a*) a estropié cette narration: Mr. Moreri ne s'est pas contenté de la mutiler, & de la falsifier, il l'a de plus embarrassée d'un tenebreux galimatias. Car ce qu'il dit que Lycophron *ne voulut jamais retourner à Corinthe*, & qu'*il refusa toûjours d'y revenir*, est dementi formellement par Herodote. Mr. Hofman dit la même fausseté.

(Y) *Le poëme que nous avons de lui.*] Il est intitulé *Alexandra*, & contient une longue suite de predictions. L'Auteur supose que Cassandre fille de Priam est l'oracle qui predit toutes ces choses: ce n'est pas neanmoins elle qui parle; celui qui porte la parole est un homme qui rend un fidele compte à Priam de ce que Cassandre prophetisoit (*b*). Dection, Orus, & Theon avoient fait des notes sur ce poëme qui se sont perduës (*c*). Le Commentaire de Tzetzes subsiste encore. Entre les Critiques modernes Guillaume Canterus, & Jean Meursius se sont doctement exercez sur l'Alexandra de Lycophron. L'édition de Meursius est accompagnée d'une traduction Latine composée par Joseph Scaliger, & accommodée au caractere de l'original, car elle est fort difficile à entendre, & toute herissée de termes barbares.

(Z) *Il n'y a qu'Ovide* (*d*) *qui nous aprenne cette particularité.*] Valere André Dessellus (*e*) qui pretend que Theodoret en parle s'est trompé, comme le savant Mr. de Boissieu (*f*) l'observe. Il fait voir que Theodoret ne parle point de la mort de Lycophron, ni même du lieu de sa sepulture, car au lieu de *Lycophrone* il faut lire *Leucophryne*; cela paroît par ce passage d'Arnobe (*g*): *Leucophrynæ monumentum in fano apud Magnesiam Dianæ esse Myndius profitetur ac memorat Zeno.* Voici les paroles de Mr. de Boissieu: *De obitu Lycophronis ne verbum quidem apud illum* (Theodoretum) *reperitur: deinde Theodoreti locus* (*h*)... *ubi ex Zenone, Lycophronem in Dianæ Magnesiæ templo conditum esse refert plane depravatus est, & pro* Lycophrone, *reponendum est* Leucophryne, *cujus monumentum erat apud Magnetes in Dianæ templo, ut ex eodem Zenone tradit Arnobius.* Je m'étonne que Mr. le Fevre n'ait point parlé de ce passage d'Ovide.

(A) *Et cela pour consoler un ami.*] Cet ami, si l'on en croit Servius (*i*), étoit l'Orateur Caïus Asinius Gallus, fils d'Asinius Pollion. Mais comme Servius ajoûte que ce Gallus est le premier qui ait été Gouverneur d'Egypte, on se defie de son Commentaire; car on voit manifestement qu'il a confondu le Poëte Cornelius Gallus avec l'Orateur Asinius Gallus (*k*). Celui qui obtint d'Auguste le gouvernement d'Egypte immediatement après la conquête de ce Royaume, est le Poëte Cornelius Gallus. C'est aparemment à lui que Virgile adresse son Eclogue de consolation, sur les infidelitez cruelles de la Courtisane Cytheris. Celui à qui ce Poëte parle composa 4. livres de poësies sur ses amours (*l*). Il nous en reste quelque chose, si l'on en croit quelques Critiques.

(*a*) *Diog. Laërt. in vita Periandri.*

(*b*) *Voyez Canterus, not. in Lycophron. init.*

(*c*) *Voyez Vossius de Poët. Græcis p. 64.*

(*d*) Utque cothurnatum periisse Lycophrona narrant, Hæreat in fibris missa sagitta tuis. *Ovid. in Ibim v. 533.*

(*e*) *Not. in Ibim Ovidii apud Boissieu pag. 107.*

(*f*) *Comment. in Ibim pag. 107.*

(*g*) *Arnob. lib. 6 pag. m. 192.*

(*h*) *Theodoret. lib. 8. de Græc. affect. curat.*

(*i*) *In Eclogam 10 Virgilii.*

(*k*) *Voyez Scaliger in Eusebii Coron. n. 1990. pag. 167.*

(*l*) Amorum suorum de Cytheride libros scripsit quatuor. *Servius ibid.*

Volumnius (*B*) aima, & qu'il affranchit. Ce fut la raison pourquoi elle prit le nom de Volumnia, dans les voyages qu'elle faisoit avec Marc Antoine par les villes

(*B*) *Que Volumnius aima & qu'il affranchit.*] Servius temoigne que la Lycoris de Virgile étoit la Courtisane Cytheris, que Volumnius avoit affranchie: *Hic* (*a*) *autem Gallus amavit Cytheridem meretricem libertam Volumnii.* Il ne dit pas que ce fût une Comedienne, mais nous l'aprenons d'ailleurs. On sait que la Courtisane Cytheris maîtresse de Marc Antoine se faisoit apeller Volumnia (*b*). Pourquoi, si ce n'est à cause que Volumnius l'avoit affranchie? Or la Cytheris de Marc Antoine etoit une Comedienne, il faut donc que celle dont Servius parle l'ait été aussi. Il ne reste qu'à prouver qu'elle fut aimée de Volumnius. En voici la preuve tirée d'une lettre de Ciceron. *Accubueram hora nona . . . . apud Volumnium Eutrapelum, & quidem supra me Atticus, infra Verrius. . . . . infra Eutrapelum Cytheris accubuit. In eo igitur, inquis, convivio Cicero ille quem adspectabant, cujus ob os Graji ora obvertebant sua? non me-Hercule suspicatus sum illam affore: sed tamen ne Aristippus quidem ille Socraticus erubuit cum esset objectum habere eum Laida: habeo, inquit, non habeor à Laide* (*c*). Il est visible que Cytheris est ici une Courtisane que Volumnius entretenoit à pot & à feu. On veut que cette lettre de Ciceron ait été écrite l'an de Rome 703. Il en écrivit une autre (*d*) à Volumnius la même année, sans rien dire qui se raportât à la Courtisane. Le P. Abram qui s'imagine le contraire n'y avoit pas regardé de près; „ *ad hunc amorem* „ *lib. 7. ep. 32. alludit scribens ad eundem Vo-* „ *lumnium*, Ut nihil sit tam ἀκύθηρον quod non „ alicui venustum esse videatur (*e*). „ Cela se raporte uniquement au mauvais goût touchant les bons mots. Ciceron veut dire qu'il n'y en a point de si plat ni de si fade, qui ne paroisse beau à quelcun. Au reste on ne trouve pas de quelle maniere Cytheris passa des mains de Volumnius en celles de Marc Antoine, si ce fut par la cession de Volumnius, ou par l'inconstance & l'ingratitude de la maîtresse. Je croirois plûtôt le premier que le dernier, parce qu'il est sûr que Volumnius a été l'un des bons amis de Marc Antoine.

FAITS concernant Volumnius.

Cela paroît par ce passage de Ciceron *. *Scripsi ad Antonium de legatione, ne si ad Dolabellam solum scripsissem iracundus homo commoveretur: quod autem aditus ad eum difficilior esse dicitur, scripsi ad Eutrapelum, ut is ei meas litteras redderet, legatione mihi opus esse.* Cela fut écrit à Atticus peu de mois aprés la mort de Jules Cesar. C'est du même Volumnius, si je ne me trompe, que Ciceron a parlé dans la 13. Philippique, en donnant la liste des camarades de jeu de Marc Antoine (*f*). Nous allons entendre Cornelius Nepos, qui nous aprendra que Volumnius ami intime de Marc Antoine, avoit une charge considerable dans les troupes de cet ami. (*g*) *Familiares ejus* (M. Antonii) *ex urbe profugientes quantum potuit texit* (Atticus) *quibus rebus indiguerunt adjuvit: P. vero Volumnio ea tribuit ut plura à parente proficisci non potuerint. . . (h) L. Julium Calidium. . . propter magnas ejus Africanas possessiones in proscriptorum numerum à P. Volumnio præfecto fabrum Antonii, absentem relatum, expedivit.* La maison de ce Volumnius fut l'asyle de Pomponius Atticus (*i*) pendant les fureurs de la proscription Triumvirale. Il est impossible ce me semble de decider, si nôtre Volumnius est le même que celui qui fut tué de sang froid par les gens de Brutus (*k*). Les raisons d'en douter sont 1. que Plutarque (*l*) traite manifestement de Comedien celui que les gens de Brutus tuerent. 2. Qu'il l'associe avec un boufon. 3. Qu'il remarque que Brutus ne faisoit nul cas de ces deux personnes. Cela ne convient point au Volumnius dont parle Cornelius Nepos. Mais d'autre côté l'humeur railleuse lui convient parfaitement, la demangeaison, dis-je, des bons mots qui dominoit tellement le Volumnius de Plutarque, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en dire contre ceux mêmes qui le tenoient en prison. Une lettre (*m*) de Ciceron que j'ai citée, temoigne que Volumnius Eutrapelus (*n*) étoit grand diseur de bons mots. Ciceron ne craignoit que lui en ce genre de perfection, & il lui recommande deux choses, l'une de ne point souffrir qu'on attribuë à lui Ciceron les mauvaises pointes, les sots quolibets, & les mechantes turlupinades que l'on debitoit à Rome sous son nom, pendant son absence; l'autre de proteger le plus qu'il pourroit l'empire de l'urbanité, contre les funestes irruptions de la mauvaise plaisanterie. N'est-ce pas nous representer Volumnius comme un bel Esprit? *Quibus* (*o*) *in litteris omnia mihi perjucunda fuerunt, præter illud, quòd parum diligenter possessio salinarum mearum à te procuratore defenditur. Ais enim, ut ego discesserim, omnia omnium dicta, in his etiam Sestiana, in me conferri. Quid? tu id pateris? nonne defendis? non resistis? equidem sperabam, ita notata me reliquisse genera dictorum meorum, ut cognosci sua sponte possent.* Aprés ces paroles Ciceron explique à quoi il veut que l'on reconnoisse si un bon mot est de lui, & prie Volumnius de garantir même avec serment (*p*), que tout ce qui n'est pas marqué à ce coin vient d'ailleurs que de Ciceron. *Urbanitatis* (*q*) *possessionem amabo, quibusvis interdictis defendamus: in qua te unum metuo, contemno ceteros.* Voici un autre éloge bien fort. *Opus* (*r*) *est huic limatulo & polito tuo judicio, & illis interioribus litteris meis quibus sæpe verecundiorem me in loquendo facis.* Un homme de ce merite & de cette qualité peut-il être le Comedien dont Plutarque fait mention? & n'est-il pas plus vraisemblable que ce Comedien étoit un homme que Volumnius avoit affranchi, & qui à l'exemple de Cytheris se donnoit le nom du maître à qui il devoit sa liberté? Je ne decide rien. Je croi que Plutarque auroit pu se tromper facilement, par la raison que je m'en vais dire. Volumnius selon toutes les aparences lâcha tellement la bride à son genie railleur & goguenard, qu'il ne garda pas plus de mesures, & qu'il n'eut pas plus d'égard aux bienseances & à sa qualité, qu'un Comedien de profession. Cela étoit presque inevitable à un homme qui comme lui avoit le talent des bons mots, & une liaison intime avec Marc Antoine, le plus liberal de tous les hommes envers ceux

(*a*) *Ubi supra.*

(*b*) Vehebatur in essedo Trib. plebis: lictores laureati antecedebant, inter quos apertâ lecticâ MIMA portabatur, quam ex oppidis municipales homines honesti obviam necessario prodeuntes, non vero illo & mimico nomine, sed VOLUMNIAM consalutabant. *Cicer. Philipp.* 2. *p. m.* 736. Dans l'onziéme lettre du 10. livre à Atticus, il nomme *Cytheris* cette *Mima* que Marc Antoine menoit avec lui. Plutarque *in Antonio pag.* 920. la nomme *Cytheris*.

(*c*) *Epist.* 26. *lib.* 9. *ad famil.*

(*d*) *La* 32. *du l.* 7. *ad famil.*

(*e*) *Abram in Cicer. Orat. t.* 2. *p.* 645.

* *Epist.* 8. *lib.* 15. *ad Attic.*

(*f*) Addite Antonii collusores & sodales Eutrapelum, Mellam, Cœlium. &c. *Philipp.* 13. *circa init.*

(*g*) *Invita Attici c.* 9.

(*h*) *Ibid. c.* 12.

(*i*) *Ibid. cap.* 10.

(*k*) *Plutarch. in Bruto, p.* 1005.

(*l*) Ἦν δέ τις Βολούμνιος μῖμος καὶ Σακκυλίων γελωτοποιὸς ἡλωκότες, οὓς ἐν οὐδενὶ λόγῳ τιθεμένου τοῦ Βρούτου, προσάγοντες οἱ φίλοι κατηγόρουν, ὡς οὐδὲ νῦν τοῦ λέγειν καὶ σκώπτειν πρὸς ὕβριν αὐτῶν ἀπεχομένους. Erat quidam Volumnius mimus & Sacculio sannio capti. Hos Brutus quum contemneret, adductos ad eum accusaverunt amici ejus ne tunc quidem à dicteriis & contumeliis in ipsos jaciendis temperare. *Id. ib.*

(*m*) *La* 32. *du* 7. *livre ad familiares.*

(*n*) *Il fut aparemment ainsi surnommé à cause de son humeur facetieuse. Voyez l'article d'Erasme pag.* 1059. *col.* 1. *lettre e.*

(*o*) *Cicero ibid.*

(*p*) Ut sacramento contendas mea non esse. *Ibid.*

(*q*) *Ibid.*

(*r*) *Cicero ad Volumnium epist.* 33. *lib.* 7. *ad famil.*

villes d'Italie. Marc Antoine lui faisoit rendre beaucoup d'honneur, & la mettoit dans une litiere ouverte, & faisoit suivre l'équipage de sa propre mere, qui ne servoit qu'au cortege de la Courtisane *. Ce fut dans cette rencontre que des (C) lions furent attelez au carrosse de Marc Antoine. Un autre Auteur dit seulement que le train de Cytheris (*D*) n'étoit pas moindre que celui de la mere de son Galant. Il auroit dit une chose encore plus vraisemblable, s'il avoit dit que ceux qui demandoient des graces à Marc Antoine sollicitoient plus humblement auprès de sa maîtresse, qu'auprès de sa mere. Servius nous eût fait bien du plaisir, s'il nous eût marqué avec plus de precision en quel (*E*) tems cette Cour-

ceux qui le savoient divertir (*a*), & envers les Comediens dont sa maison étoit toute pleine. Nous avons vu ci-dessus que Volumnius étoit l'un de ses joüeurs : le passage que je viens de mettre en marge donne la même qualité aux Comediens & aux Comediennes. Il arriva donc peut-être que Volumnius mêlé tous les jours avec cette sorte de gens chez Marc Antoine, & plaisantant & bouffonnant autant qu'eux, se fit traiter de Comedien, & que Plutarque le prit bonnement pour un homme de ce metier. Un (*b*) savant Critique assûre que le Volumnius de Plutarque, ne differe point de celui de Ciceron. Je n'ose assûrer la même chose, j'aime mieux dire *non liquet* : j'avouë seulement que l'opinion de ce Critique me paroît beaucoup plus probable, que celle qui affirmeroit le contraire. Il me reste à remarquer touchant nôtre Volumnius, qu'on croit que c'est de lui qu'Horace a parlé, lors qu'il a dit qu'Eutrapelus faisoit habiller magnifiquement ceux à qui il vouloit rendre de mauvais offices. Cela sans doute étoit fondé sur quelcun de ses lieux communs, où il expliquoit par quels degrez la vanité fait rouler les hommes jusques aux plus viles occupations.

Eutrapelus (c), cuicunque nocere volebat,
Vestimenta dabat pretiosa : beatus enim jam
Cum pulchris tunicis sumet nova consilia & spes :
Dormiet in lucem : scorto postponet honestum
Officium : nummos alienos pascet : ad imum
Thrax erit, aut olitoris aget mercede caballum.

(C) *Que des lions furent attelez au carrosse de Marc Antoine.*] Il fut le premier qui les fit servir à cet usage parmi les Romains. (*d*) *Jugo subdidit eos primusque Romæ ad currum junxit M. Antonius, & quidem civili bello cum dimicatum esset in Pharsaliæ campis, non sine quodam ostento temporum generosos spiritus jugum subire illo prodigio significante : nam quod ita vectus est cum Mima Cytheride supra monstra etiam illarum calamitatum fuit.* Selon ces paroles de Pline ce nouveau spectacle ne parut en Italie qu'après la bataille de Pharsale ; il semble pourtant que Ciceron dise le contraire dans une (*e*) lettre qu'il écrivit à Atticus avant cette fameuse journée, *Tu Antonii leones pertimescas cave : nihil est illo homine jucundius.* Il veut dire, ce me semble, qu'Atticus ne devoit pas s'effrayer de ce que le Lieutenant de Cesar faisoit traîner son carrosse par des lions. Il assûreroit cela plus clairement, si la conjecture de Victorius étoit certaine. Ce docte Critique (*f*) veut qu'on lise *leonibus* au lieu de *lenonibus* dans le passage de la 2. Philippique que je mets en marge (*g*). Ses raisons sont specieuses, & je croirois sans peine qu'il a raison, comme l'a cru le P. Abram (*h*). En ce cas-là (*i*) Plutarque & Pline n'auroient point agi en fideles Historiens ; car il est indubitable que les paroles de la 2. Philippique concernent les promenades que Marc Antoine fit faire par les villes d'Italie à la Comedienne Cytheris, pendant que Cesar faisoit la guerre en Espagne aux Lieutenans de Pompée, un an avant la bataille de Pharsale. Au pis aller, je veux dire posant le cas qu'il ne falût point avoir égard aux paroles de Ciceron, nous ne laisserions pas de convaincre André Alciat d'un gros mensonge, car il a supposé que Marc Antoine ne se servit d'un attelage de lions, qu'après avoir fait mourir le pere de l'éloquence.

Romanum postquam eloquium, Cicerone perempto
Perdiderat patriæ pestis acerba suæ,
Inscendit currus victor, junxitque leones,
Compulit & durum colla subire jugum :
Magnanimos cessisse suis Antonius armis
Ambage hac cupiens significare duces (k).

Ce (*l*) mensonge est d'autant plus inexcusable, que l'Auteur y a fondé un éloge de Ciceron, & quelques moralitez.

(*D*) *Le train de Cytheris n'étoit pas moindre.*] Plutarque en mettant de l'égalité entre ces deux équipages, affoiblit extremement les idées de Ciceron, (*m*) *Rejecta mater amicam impuri filii tamquam nurum sequebatur.* Voilà les idées que Ciceron nous communique, & voici celles de Plutarque (*n*). Ὁ δὲ καὶ τὰς πόλεις ἐπιὼν ἐν φορείῳ περιήγετο, καὶ τὸ φορεῖον οὐκ ἐλάττους ἢ τὸ τῆς μητρὸς αὐτοῦ περιέποντες ἠκολούθουν. *Hanc urbes peragrans circumducebat lectica ; lecticam ejus non minor comitatus quam matris ipsius sequebatur.* Ni lui ni Ciceron ne parlent pas de la femme de Marc Antoine, c'est une marque qu'il n'étoit point alors marié. Voyez l'article de Fulvie (*o*).

(*E*) *En quel tems cette Courtisane suivit Marc Antoine.*] Nous savons qu'elle le suivit au delà des Alpes.

Galle (p) quid insanis ? inquit : tua cura Lycoris
Perque nives alium, perque horrida castra secuta est.

. . . .

Nunc (q) insanus amor duri me Martis in armis
Tela inter media atque adversos detinet hostes.
Tu procul à patria (ne sit mihi credere) tantum,
Alpinas ah dura nives, & frigora Rheni
Me sine sola vides : ah te ne frigora lædant :
Ah tibi ne teneras glacies secet aspera plantas.

Mais auroit-elle suivi Marc Antoine lors qu'il alloit servir dans (*r*) les Gaules sous Jules Cesar, ou lors qu'il s'y retira après avoir été batu à Modene ? J'aimerois mieux prendre ce dernier party, parce qu'autrement il faudroit dire que Virgile mettroit l'appareil à une fort vieille playe ; il

(*a*) Agrum Campanum, qui cum de vectigalibus eximebatur ut militibus daretur, tamen infligi magnum Reip. vulnus putabamus : hunc tu compransoribus tuis & collusoribus dividebas : mimos dico & mimas P. C. in agro Campano collocatos. *Id. Philipp. 2. p. 761.*

(*b*) *Petrus Victorius, dans le Ciceron de Grævius, epist. ad familiar. t. 1. p. 434.*

(*c*) *Horat. epist.* 18. *lib.* 1.

(*d*) *Plinius l. 8. c. 16. p. m. 161.*

(*e*) *La 13. du 10. livre.*

(*f*) *Voyez le Ciceron de Grævius epist. ad Atticum t. 2. p. 181.*

(*g*) Vehebatur in essedo tribunus plebis : lictores laureati antecedebant, inter quos apertâ lecticâ mima portabatur. . . . Sequebatur rheda cum lenonibus comites nequissimi.

(*h*) *Abram in Cicer. Orat. t. 2. pag. 645.*

(*i*) *Il raporte au tems d'après la bataille de Pharsale les* λέοντες ἅρμασιν ὑποζευγνύμενοι, leonibus juncti currus, *in Antonio p. 920. B.*

* *Voyez sur tout ceci l'article Fulvie remarque L.*

(*k*) *Alciat. emblem.* 29.

(*l*) *Il a été remarqué par les Commentateurs des Emblêmes, & par le P. Abram ubi supra.*

(*m*) *Philipp. 2. p. 736.*

(*n*) *In Antonio, pag. 920. A.*

(*o*) *Pag. 1209.*

(*p*) *Virgil. eclog. 10. v. 22*

(*q*) *Ibid. v. 44.*

(*r*) *Il y alla deux fois, 1. après le retour d'Egypte, où il avoit servi en 698 sous Gabinius : 2. après avoir été fait Questeur. Voyez Ciceron* Phil. 2. p. 730. 731. *Il fut Questeur dans les Gaules sous Cesar l'an 703. à ce que dit Hirtius.*

Courtisane suivit Marc Antoine à l'armée. Je ne (F) pense pas qu'elle l'ait suivi en Asie après la bataille de Philippes. Lors qu'Ovide remarque * que le nom de Lycoris est conu depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, je ne doute point qu'il n'ait en vuë les vers de Gallus concernant cette Courtisane. Ciceron raporte une raillerie où Fulvie avoit peut-être moins de part (G) que Lycoris.

* Vesper & Eoæ novere Lycorida terræ. *Ovid. lib. 3. de arte amandi.*

LYCUR-

il consoleroit un homme 10. ans après que sa Lycoris lui auroit été infidelle. Les Bucoliques de Virgile sont posterieures à la mort de Jules Cesar, & par consequent si Lycoris avoit abandonné Gallus pour s'en aller dans les Gaules avec Marc Antoine, pendant que Cesar y faisoit la guerre, Virgile auroit exercé sa Muse sur une amourette, ou sur une infidelité surannée. Mais en suposant l'autre partie de l'alternative, la playe de Gallus étoit toute fraîche, & ainsi les vers de Virgile pouvoient venir fort à propos. Selon cette derniere suposition Marc Antoine se souvint peu de sa parole. Il avoit promis à Fulvie (a) l'an 709. de renoncer pour jamais à sa Comedienne. Il la quitta aparemment pour un tems, & ce fut dans cet intervalle que Gallus s'empara de Cytheris. S'il n'eut pas le tems de versifier ses 4. livres, avant que la guerre de Modene lui debauchât sa Cytheris, il y employa les années suivantes; car il n'est pas necessaire de suposer qu'il n'y avoit pas parmi tant de vers beaucoup de reproches de perfidie. J'ai remarqué ci-dessus que la lettre où Ciceron se justifie de s'être trouvé à un repas avec Cytheris, passe pour avoir été écrite l'an 703. C'est une difficulté contre ceux qui voudroient dire que Cytheris alla dans les Gaules avec Marc Antoine, avant la rupture de Cesar & de Pompée. Voyez la note marginale: mais j'avouë que je ne voy rien qui me porte à croire, que l'on ait bien deviné la date de cette lettre. Quoi qu'il en soit le party que j'ai suivi m'a été marqué par Servius (b) même, quoi qu'avec moins d'exactitude que je n'eusse souhaité. Joignez aux paroles de la marge celles-ci: *Hic (c) Gallus amavit Cytheridem meretricem libertam Volumnii, quæ, eo spreto, euntem Antonium ad Gallias est secuta: propter quod dolorem Galli nunc videtur consolari Virgilius. Nec nos debet movere, quod cum mutaverit partem quarti Georgicorum, hanc eclogam sic reliquit. Nam licet consoletur in ea Gallum, tamen altius intuenti vituperatio est. Nam & in Gallo impatientia turpis amoris ostenditur: & aperte hic Antonius carpitur inimicus Augusti, quem contra Romanum morem, Cytheris est in castra comitata.* Finissons par cette remarque du même Commentateur. Il y eut en même tems 3. fameuses filles de joye, savoir Cytheris, Origo, & Arbuscula. Les deux dernieres se trouvent dans les vers d'Horace (d) sur le pied de Comediennes, elles l'étoient donc toutes trois.

(a) *Voyez l'article* Fulvie, *p.* 1210. *lettre b.*

(b) *Sur ces paroles de Virgile,* Perque horrida castra secuta est, *il dit,* Horrida semper, nunc propter bella civilia, & subtiliter hic tangit Antonium, ut supra dictum est. *Voilà qui prouve que Lycoris s'en alla dans les Gaules avec Marc Antoine, pendant la guerre civile qui s'éleva entre Octave & Marc Antoine, sous le Consulat d'Hirtius & de Pansa.*

(c) *Servius in eclog. 10. init.*

(d) *Sat. 2. & ultima lib. 1.*

(F) *Je ne pense pas qu'elle l'ait suivi en Asie.*] Un bel Esprit est neanmoins de ce sentiment. (e) *Marc Antoine étoit fou de la Comedienne Citheride* (c'est la reponse qu'il suppose avoir été faite par Fulvie à Helene sur la question si elle excita Marc Antoine son mari à faire la guerre à Auguste) *& j'eusse bien voulu me venger de lui en me faisant aimer d'Auguste, mais Auguste étoit difficile en maîtresses. Il ne me trouva ni assez jeune, ni assez belle, & quoi que je lui fisse entendre qu'il s'embarquoit dans la guerre civile faute d'avoir quelques soins pour moi, il me fut impossible d'en tirer aucune complaisance. Je vous dirai même, si vous voulez, des vers qu'il fit sur ce sujet, & qui ne sont pas trop à mon honneur. Les voici* (f).

(e) *Nouveaux dialogues des morts 2. part. p. m.* 28.

Parce qu'Antoine est charmé de Glaphire (g)
Fulvie à ses beaux yeux me veut assujettir.
Antoine est infidele. Hé bien donc? est-ce à dire
Que des fautes d'Antoine on me fera patir?
Qui? moi? que je serve Fulvie?
Suffit-il qu'elle en ait envie?
A ce compte on verroit se retirer vers moi,
Mille épouses mal satisfaites.
Aime moi, me dit-elle, ou combatons. Mais quoi?
Elle est bien laide! Allons sonnez trompettes.

(f) *Vous trouverez ces vers Latins dans Martial. lib. 11. Epigr. 21. Consultez aussi l'article de Glaphyra, p. 1240. col. 2.*

(g) *C'est ainsi que cet Auteur nomme Citheride.*

Prenez garde que ces vers concernent l'année d'après la bataille de Philippes, où Brutus & Cassius perirent. Auguste étoit alors en Italie, & Marc Antoine en Asie. Nous avons vu dans l'article de Glaphyra qu'elle passoit en Italie pour une Dame galante, qui avoit gagné les bonnes graces de Marc Antoine, & l'on ne voit point qu'en ce tems-là Cytheris fût avec lui. Je croi donc qu'il n'y a nul deguisement de nom dans l'épigramme d'Auguste. Ce n'étoit point au sujet de Cytheris, mais au sujet de Glaphyra que Fulvie le prioit de la venger. De plus ses menaces n'étoient point qu'en cas de refus elle exciteroit Marc Antoine à faire la guerre à Auguste: elle menaçoit de prendre les armes; & nous avons vu dans son article qu'elle les prit en effet, & que sans l'intervention de son mari, elle mit en combustion toute l'Italie; de quoi Marc Antoine la querella rudement lors qu'il la revit.

(G) *Fulvie avoit peut-être moins de part que Lycoris.*] On reproche dans la 2. Philippique à Marc Antoine le tour qu'il avoit joué à sa femme. Il étoit entré de nuit dans la ville comme un Courier depêché par Marc Antoine, & il (h) avoit donné à Fulvie une lettre où son mari lui parloit le plus amoureusement du monde. Il s'étoit couvert le visage, afin de n'être pas reconu en donnant la lettre à Fulvie; mais pendant qu'elle la lisoit il se fit conoître, & lui sauta au cou. On voulut savoir pourquoi il avoit tenu cette conduite qui avoit allarmé toute la ville, il repondit qu'il étoit venu pour son affaire. Cela fit courir une raillerie contre lui. Citons les paroles de Ciceron. (i) *O hominem nequam! . . . Ergo ut te catamitum nec opinato cum ostendisses, præter spem mulier adspiceret, iccirco urbem terrore nocturno, Italiam multorum dierum metu perturbasti? Et domi quidem caussam amoris habuit, foris etiam turpiorem, ne L. Plancus prædes suos venderet. Productus in concionem à Trib. Pleb. cum respondisses, te rei tuæ caussa venisse, populum etiam dicacem in te reddidisti.* Manuce a fait une note là-dessus, qui est

(h) *Voyez l'article* Fulvie, *p.* 1210. *col. 1. lettre b.*

(i) *Cicero Philipp. 2. p. m.* 744.

LYCURGUE, Legiſlateur de Lacedemone, vivoit je ne ſai quand. La diverſité* des opinions eſt trop grande & trop embrouillée là-deſſus, pour en tirer quelque choſe de bien certain. Il donna des preuves extraordinaires de ſa generoſité, par le ſoin qu'il prit de conſerver la couronne à celui à qui elle apartenoit, lors qu'il eût pu s'en emparer très-facilement, s'il avoit voulu ſe prevaloir des occaſions qui lui en étoient offertes †. Vous trouverez cela dans le Dictionaire de Moreri, avec pluſieurs autres faits que je ne repeterai point. Je m'arrêterai à une choſe que cet Auteur n'a point touchée. Les reglemens de Lycurgue contre le luxe ſont très-beaux. Il avoit fort bien compris que pour empêcher que le courage des Lacedemoniens ne s'amolît, il faloit les éloigner de la volupté, & que pour les en éloigner, il faloit leur faire perdre la penſée de s'enrichir, & leur en ôter les moyens. La maniere dont il voulut que les enfans fuſſent élevez, étoit fort propre à les rendre de bons ſoldats; mais il étendit trop loin la methode de les rendre forts & courageux, puis qu'il voulut que les jeunes filles fiſſent (*A*) les mêmes exercices que faiſoient les jeunes garçons; & qu'elles

* *Voyez Scaliger Animadverſ. in Euſebium, n.* 1132. *pag.* 63.

† *Voyez Plutarque en la vie de Lycurgue.*

eſt plus vague que celle de Mr. de Valois le jeune. *Ex ambiguo ſenſu*, dit Manuce, *illorum verborum, rei tuæ cauſſa: quod referri etiam ad concubitum poteſt.* Mais voici l'autre note: elle eſt dans la page (*a*) 121. du *Valeſiana.*

Cuſtodes, (b) lectica, Ciniflones, Paraſitæ,
Ad talos ſtola demiſſa, & circumdata palla
Plurima, quæ invideant pure apparere tibi rem.

id eſt cunnum. *Quod noto primus, ut apud Ciceronem Philippica* 2. . . . *O hominem nequam! ergo ut te catamitum (c) &c. cum reſpondiſſes te rei tuæ* cauſa *veniſſe populum in te dicacem etiam reddidiſti. Scil. populus luſit in nomine rei, & quod Antonius dixerat ſe rei ſuæ, id eſt* rerum ſuarum *cauſa in urbem veniſſe, populus, ut eſt dicax, eum* cunni uxoris *cauſa veniſſe dixit, & dicacitatis materiam invenit in eo verbo.* Dans la page 71. du même livre vous trouvez ceci. *Probavi alibi ex Cicerone in Philippica* 2. *de Marco Antonio, qui rei ſuæ cauſâ ſe veniſſe dicebat, populumque his verbis dicacem reddidit; & ex Horatio, Plurima quæ impediunt purè apparere tibi* rem, *& ex aliis,* rem *aliquando* cunnum *ſignificare. Sic Martialis:*

Parce tuis igitur dare maſcula nomina rebus.

id eſt, podici *tuo &* cunno, *ô uxor.* Monſr. de Valois (*d*) cenſure indirectement Scaliger, qui *in Priapeia ex Arnobii neſcio quibus locis & ex verſione carminum Orphei ait* mentulam rem *vocari.* Je ne croi point que Scaliger ſe ſoit abuſé: le mot *res* avoit ſans doute une ſignification auſſi étenduë parmi les Latins, que le mot *affaire* parmi les François: or il eſt ſûr que le mot *affaire* ſe prend quelquefois pour les parties naturelles de l'un & de l'autre ſexe. Cela eſt ſi vrai, que des gens mêmes qui ne ſavent que peu de François, ſont inſtruits de cette ſignification. J'ai ouï faire cent plaiſanteries à des jeunes Hollandois, qui avoient ouï prêcher un Moine à Spa. Le Predicateur avoit pour thême l'importance du ſalut. Il faiſoit voir que c'étoit la grande affaire de l'homme, l'affaire par excellence, & en parcourant toutes les occupations criminelles; il repreſentoit qu'elles ruinoient nôtre affaire. *Meſſieurs & Dames,* diſoit-il, *prenez garde à vous, ſi vous faites ceci ou cela vous gâterez vôtre affaire.* La repetition trop frequente de cette expreſſion amena pluſieurs auditeurs au ſens groſſier & burleſque du mot *affaire*, de ſorte qu'il y en eut qui en plaiſanterent long tems. J'ai une autre choſe à remarquer contre Monſieur de Valois: dans les vers d'Horace qu'il raporte le mot *res* doit ſignifier en general *marchandiſe*: le Poëte ne ſe borne pas à la partie que Monſr. de Valois nomme en Latin: il ſe repand ſur tout le reſte que l'habit couvre. Les paroles qui precedent & celles qui ſuivent manifeſtent ce ſens-là. Voici celles qui ſuivent.

Altera nil obſtat: Cois tibi pœne videre eſt
Ut nudam: ne crure malo, ne ſit pede turpi:
Metiri poſſis oculo latus: an tibi mavis
Inſidias fieri pretiumque avellier, ante
Quam MERCEM *oſtendi?*

Je croi donc que ceux qui tournerent malignement les paroles de Marc Antoine, avoient pour le moins autant d'égard au ſens qui a été adopté par Scaliger, qu'à celui que Monſieur de Valois explique: & comme d'ailleurs c'eſt l'eſprit de la mediſance de s'attacher à ce qui eſt plus criminel, je ne doute pas que l'on n'en voulût à Marc Antoine par raport à ſa maîtreſſe la Comedienne Cytheris, plûtôt que par raport à ſa femme legitime: car puis qu'il proteſte dans ſa lettre qu'il renonceroit deſormais à la Comedienne, c'eſt un ſigne que le peuple Romain étoit encore perſuadé qu'il la voyoit. Et voilà enfin le commentaire du texte de cette remarque.

(*A*) *Fiſſent les mêmes exercices . . . & qu'elles danſaſſent toutes nuës.*] Je m'en vais raporter les paroles de (*e*) Plutarque. „Il (*f*) regardoit l'éducation des enfans comme la plus „grande & la plus importante affaire d'un Legiſlateur. C'eſt pourquoy il y pourvut de „loin, en reglant tout ce qui regardoit les mariages & les naiſſances; car il ne faut pas „croire ce que dit Ariſtote, qu'ayant tenté de „regler & de reformer les femmes, il y renonça ne pouvant venir à bout de leur licence effrenée, & de la trop grande autorité „qu'elles avoient priſe ſur leurs maris, qui à „cauſe des frequentes expeditions de guerre „où ils alloient, étoient obligez de les abandonner à leur conduite, & pour les empêcher d'abuſer de cette liberté, ſe voyoient „reduits à les flatter, à les adoucir, & à les „appeller leurs dames & leurs maîtreſſes. Au „con-

(*a*) *Edit. de Hollande.*

(*b*) *Horat. Sat.* 2. *lib.* 1.

(*c*) *Voyez ci-deſſus pag.* 324. *lettre i, ce qui manque ici.*

(*d*) *Ibid. pag.* 121.

(*e*) *In Lycurgo, pag.* 47. *Je me ſers de la traduction de Mr. Dacier.*

(*f*) *C'eſt-à-dire Lycurgue.*

qu'elles dansassent toutes nuës devant eux, & se moquassent d'eux; ou les loüassent, selon qu'ils s'aquitoient mal ou bien de ce qu'ils avoient à faire. Notez qu'ils étoient tout nuds devant elles. N'étoit-ce pas le moyen de les rendre devergondées? Et se faut-il étonner après cela, que les filles de (B) Lacedemone ayent été en si mauvaise reputation? Je ne sai pas s'il raisonnoit juste, lors qu'il

(c) *Plut. in parall. Lycurgi & Numæ Pompilii, pag. 76.*

„ contraire il prit d'elles tout le soin qu'il étoit „ possible d'en prendre. En effet, pendant „ qu'elles étoient filles, il endurcissoit leur „ corps, en les exerçant à la course, à la lutte, à jetter le palet, & à lancer le javelot, „ afin que le fruit qu'elles concevroient dans „ la suite, trouvant un corps robuste & vigoureux, y prît de plus fortes racines, & qu'elles mêmes fortifiées par ces exercices, en „ eussent plus de facilité, de force & de courage pour resister aux douleurs de l'enfantement. Pour leur retrancher toute sorte de „ delicatesse, & de molesse, il les accoutuma „ à paroître en public toutes nuës, de même que les jeunes garçons, & à danser en „ cet état devant eux à certaines fêtes solemnelles, en chantant de belles chansons où elles „ lançoient à propos des traits de raillerie, qui „ piquoient jusqu'au vif ceux qui avoient mal „ fait leur devoir, & où elles donnoient au „ contraire de grands éloges à ceux qui avoient „ fait des actions dignes de memoire. Par ce „ moyen elles embrasoient le cœur des jeunes „ gens de l'amour de la gloire & de la vertu, „ & excitoient entre eux une noble jalousie. „ Car celuy dont on avoit tant vanté les belles „ actions, & qui voyoit son nom celebre parmy ces jeunes filles, s'en retournoit tout fier „ des loüanges qu'il avoit reçuës, & les brocards & les railleries, dont les autres se sentoient atteints, leur étoient plus sensibles, „ que n'auroient été les plus severes remontrances & les plus rudes corrections; d'autant „ plus que tout cela se passoit en presence de „ tous les Citoyens, des Senateurs & des Rois „ mêmes. „

(B) *Que les filles de Lacedemone ayent été en si mauvaise reputation.*] On les apelloit *montreuses de cuisses*, & enragées de joüir du mâle: medisances qui de l'aveu même de Plutarque étoient fondées sur la trop grande liberté que Lycurgue donnoit aux filles. Je parle ainsi de Plutarque, à cause qu'il a fait l'apologie de ce grand Legislateur sur ce point-là. Ἡ δὲ γύμνωσις, dit-il (a), τῶν παρθένων οὐδὲν αἰσχρὸν εἶχεν αἰδοῦς μὲν παρούσης, ἀκρασίας δὲ ἀπούσης. ἀλλ' ἐθισμὸν ἀφελῆ καὶ ζῆλον εὐεξίας ἐνειργάζετο, καὶ φρονήματος τὸ θῆλυ παρέγευεν οὐκ ἀγεννοῦς, ὡς μηδὲν ἧττον αὐτῷ καὶ ἀρετῆς καὶ φιλοτιμίας μετουσίαν οὖσαν. C'est-à-dire selon la version de Mr. Dacier. *Et quant à ces filles qui se montroient ainsi nuës, il n'y avoit là rien de honteux, Sparte étant le (b) trône de la pudeur, & l'intemperance n'y étant pas même connuë. Cela les accoûtumoit seulement à des mœurs simples, leur donnoit une merveilleuse émulation à qui auroit le corps plus robuste & plus dispos, & leur élevoit en même temps le courage, en leur faisant connoître qu'elles devoient participer à la gloire des hommes, & aspirer à la même generosité & à la même vertu.* Plutarque oubliant cette apologie trente pages après, avouë que Numa Pompilius reduisit les filles beaucoup mieux que ne fit Lycurgue à la bienseance de leur sexe, & que la licence que Lycurgue leur accorda, les exposoit aux satires poëtiques. (c) Ἔτι δὲ μᾶλλον ἡ περὶ τὰς παρθένους φυλακὴ κατέσταλται τῷ Νουμᾷ πρὸς τὸ θῆλυ καὶ κόσμιον. ἡ δὲ τοῦ Λυκούργου παντάπασιν ἀναπεπταμένη καὶ θῆλυς οὖσα, τοῖς ποιηταῖς λόγον παρέσχηκε. Φαινομηρίδας τε γὰρ αὐτὰς ἀποκαλοῦσιν, ὡς Ἴβυκος. καὶ ἀνδρομανεῖς λοιδοροῦσιν, ὡς Εὐριπίδης. *Præterea curam puellarum restrinxit ad pudorem muliebrem & verecundiam Numa arctius: Lycurgi soluta prorsus & fluxa in jocos incurrit poëtarum.* Φαινομηρίδας *enim vocant eas, velut Ibycus*, quòd incessu coxas retegerent: & ἀνδρομανεῖς, quasi virosas & in viros insano ardentes amore, ut *Euripides*. Les deux vers d'Euripide citez par Plutarque, ne prouvent pas assez pleinement ce que j'ai ici à prouver, de là vient que je raporte tout le passage de ce Poëte: on y verra que la nudité, & la coutume de faire ses exercices pêle-mêle avec les garçons passoient pour la veritable cause de l'impudicité des filles de Lacedemone.

Οὐδ' (d) ἂν, εἰ βούλοιτό τις,
Σώφρων γένοιτο Σπαρτιατίδων κόρη,
Αἳ ξὺν νέοισιν (e) ἐξερημοῦσαι δόμους,
Γυμνοῖσι μηροῖς, καὶ πέπλοις ἀνειμένοις,
Δρόμους παλαίστρας τ' οὐκ ἀνασχετὰς ἐμοὶ,
Κοινὰς ἔχουσι. κᾆτα θαυμάζειν χρεὼν,
Εἰ μὴ γυναῖκας σώφρονας παιδεύετε.

Neque si velit aliqua,
Puella Spartana, possit esse casta:
Quæ relinquentes domos, cum juvenibus
Nudis femoribus, & tunicis laxatis,
Cursus, & palæstras non tolerandas mihi,
Communes habent, deinde an mirari oportet,
Si non educatis mulieres castas.

Ceux qui aiment le vieux Gaulois seront bien aises de trouver ici la traduction qu'Amiot nous a donnée des deux vers d'Euripide citez par Plutarque.

„ *Filles qui hors leurs maisons paternelles*
„ *Sortent ayans des garçons avec elles,*
„ *Monstrans à nud les cuisses decouvertes,*
„ *Aux deux côtez de leurs cottes ouvertes.*

„ (f) Aussi à la verité, *ajoûte Plutarque*; les „ flancs de leurs cottes n'étoient point cousus „ par embas, de sorte qu'en marchant elles „ monstroyent à nud la cuisse decouverte, ce „ que Sophocles donne bien clairement à entendre par ces vers:

„ *Vous chanterez la robuste pucelle*
„ *Hermioné, la cotte de laquelle*
„ *Sans rien cacher à l'entour de la cuisse,*
„ *Qui sort dehors toute nue, se plisse.*

„ Pour-

(a) *In Lycurgo, pag. 48.*

(b) *Je ne crois pas que Plutarque ait voulu dire autre chose si ce n'est que la nudité de ces filles n'excluoit point la pudeur, & n'etoit point jointe avec des passions lascives.*

(d) *Euripides in Andromacha. v. 595. p.m. 519.*

(e) *Il y a dans Plutarque* ib. ἐξερημοῦσιν, *ce que le Traducteur a très-mal rendu par* vastant; *car le Poëte ne veut pas dire qu'elles pillent la maison, mais qu'elles en sortent, qu'elles la desertent.*

(f) Τῷ γὰρ ὄντι τοῦ παρθενικοῦ χιτῶνος αἱ πτέρυγες οὐκ ἦσαν συνερραμμέναι κάτωθεν, ἀλλ' ἀνεπτύσσοντο καὶ συνανεγύμνουν ὅλον ἐν τῷ βαδίζειν τὸν μηρόν. καὶ σαφέστατα τὸ γινόμενον εἴρηκεν Σοφοκλῆς ἐν τούτοις, Καὶ τὰν νέορτον, ἇς ἔτ' ἄστολος χιτὼν θυραῖον ἀμφὶ μηρὸν πτύσσεται Ἑρμιόναν. διὸ καὶ θρασύτεραι λέγονται γίνεσθαι, καὶ πρὸς αὐτοὺς πρῶτον ἀνδρώδεις τοὺς ἄνδρας. Sane virginum tunicæ imæ non habebant pinnas consutas, sed explicabantur, & totum incessu aperiebant femur: id quod clarissime hisce versibus ostendit Sophocles: *Stola caret, tunicam induens Hermione Dilabidam retegit femur juvencula.* Unde procaciores dicuntur fuisse, & primum adversus ipsos viriles viros. *Plutarch. ubi supra pag. 77.*

qu'il pretendoit que ces usages exciteroient (C) les jeunes gens à se marier. La forte envie qu'il eut que les Spartiates fussent robustes, lui fit faire des reglemens

„ Pourtant dit-on qu'elles estoyent audacieuses, „ viriles & magnanimes contre leurs maris mesmes les premiers (a). „ Il ne faut plus s'étonner de ce qu'Euripide assûre, qu'il étoit impossible qu'avec une telle éducation les femmes de Lacedemone fussent honnêtes. Des filles ainsi habillées qui s'en alloient promener avec des garçons, avoient bien-tôt les oreilles accoutumées à toutes sortes de vilains mots. La conversation ne pouvoit être qu'une école d'impudence; je vous laisse à penser si les garçons, qui à peine de passer pour des (b) benêts s'imaginent qu'il faut entreprendre beaucoup plus que ne permet la coutume, laissoient en repos leurs mains & leur langue auprès de semblables filles: joint qu'elles n'avoient la permission de montrer ainsi leurs parties, qu'afin de trouver un homme, car dès qu'elles étoient mariées elles disoient adieu aux nuditez. C'est Plutarque qui nous l'aprend. (c) Πυνθανομένου δέ τινος διὰ τί τὰς μὲν κόρας ἀκαλύπτους, τὰς δὲ γυναῖκας ἐγκεκαλυμμένας εἰς τοὐμφανὲς ἄγουσιν, Ὅτι (ἔφη) τὰς μὲν κόρας, ἄνδρας εὑρεῖν δεῖ. τὰς δὲ γυναῖκας, σώζειν τοὺς ἔχοντας. *Quærenti cur Spartani virgines detectas, mulieres velatas in publicum emitterent: Quia, inquit, virginibus quærendi sunt viri, mulieribus opera danda ut servent maritos.* Je laisse ce trait de Martial (d) *aut libidinosæ Ledæas Lacedæmonis palæstras.* J'ai un fait plus fort que les medisances des Poëtes. Les Lacedemoniens occupez depuis 10. ans à un siege, & rapellez par les plaintes de leurs femmes qui ne s'accommodoient nullement d'une si longue viduité (e), renvoyerent à Lacedemone les plus jeunes de leurs soldats, & leur permirent de coucher indifferemment avec tout autant de femmes qu'ils voudroient. Cette jeunesse fut très-bien reçuë; marque évidente que les femmes de Lacedemone n'avoient aucune vertu. Les enfans qui nâquirent de ce commerce fonderent une Colonie à Tarente. Aucun d'eux ne savoit qui étoit son pere. *Itaque legunt juvenes ex eo genere militum, qui post jusjurandum in supplementum venerant, quibus Spartam remissis promiscuos omnium feminarum concubitus permisere; maturiorem futuram conceptionem rati, si eam singulæ per plures viros experirentur. Ex his nati, ob notam materni pudoris, Partheniæ vocati. Qui cum ad annos xxx pervenissent, metu inopiæ (nulli enim pater existebat* (f) &c. Je n'ai rien dit de l'impudence lascive que les jeunes filles pouvoient contracter, en voyant les jeunes garçons tout nuds; j'en parlerai dans la remarque suivante.

(C) *Exciteroient les jeunes gens à se marier.*] Nous aprenons de Plutarque (g) que Lycurgue prescrivit cette éducation & ces nuditez aux filles, afin qu'elles donnassent de l'amour aux jeunes garçons. *C'étoit encore une amorce*, dit-il (h), *pour le mariage, je parle de ces danses & de ces combats que ces jeunes filles ainsi nuës faisoient devant les jeunes gens qui étoient attirez, comme dit Platon, non par une necessité geometrique, mais par une necessité plus forte encore, & qui vient d'un attrait d'amour.* Lycurgue considera peut-être que le nombre des belles femmes étant par tout fort petit, en comparaison de celles qui ne le sont point, & que n'étant pas une chose rare que celles qui ne sont point belles reçoivent de la nature un notable dedommagement dans les parties que les habits cachent, il faloit donner lieu à toutes les filles de faire agir toutes leurs forces. Apparemment il espera que celles qui ne pourroient pas donner de l'amour par les charmes du visage, étaleroient d'autres attraits qui leur gagneroient le cœur de quelque jeune homme. Voyez dans Athenée le bonheur de deux païsanes qui firent bâtir un temple (i). D'autre côté les jeunes garçons mal adroits sur qui les filles decochoient des railleries insultantes, pouvoient à la faveur de leur nudité se faire valoir, & conquerir le cœur d'une belle sans que l'étoile s'en mêlât, n'en deplaise à Juvenal (k). C'étoit donc se precautionner contre la laideur, & faire en sorte que personne n'échapât aux traits de l'amour, & ne pût se plaindre d'être lezé dans son marché, pour n'avoir pas eu la montre de la marchandise. Mais n'étoit-ce point introduire dans un commerce où l'honnêteté doit regner, les pretenduës commoditez des lieux de prostitution qu'Horace a tant celebrées?

Regibus (l) hic mos est; ubi equos mercantur, apertos
Inspiciunt: ne, si facies (ut sæpè) decora
Molli fulta pede est, emtorem inducat hiantem,
Quòd pulchræ clunes, breve quòd caput, ardua cervix.
Hoc illi rectè, ne corporis optima Lynceis
Contemplêre oculis: Hypseâ cæcior, illa,
Quæ mala sunt, spectes: ô crus, ô brachia: verùm
Depygis, nasuta, brevi latere, ac pede longo est.
Matronæ præter faciem nil cernere possis,
Cætera, ni Cacia est, demissâ veste tegentis.
Si interdicta petes, vallo circumdata (nam te
Hoc facit insanum) multæ tibi tùm officient res:
Custodes, lectica, Ciniflones, parasitæ,
Ad talos stola demissa, & circumdata palla,
Plurima, quæ invideant purè apparere tibi rem.
Altera nil obstat: Coïs tibi penè videre est
Ut nudam: ne crure malo, ne sit pede turpi:
Metiri possis oculo latus: an tibi mavis
Insidias fieri, pretiumque avellier antè,
Quàm mercem ostendi?

N'étoit-ce point inspirer aux filles l'effronterie des yeux, qui est pire que l'effronterie des oreilles? C'étoit le moyen, dira-t-on, d'émousser la pointe d'une curiosité qui est fort rongeante? Mais cette pretenduë raison n'a pas empêché les nations civilisées d'inspirer au sexe beaucoup d'horreur pour les nuditez en peinture; & voici un Legislateur de Lacedemone qui laissoit voir aux jeunes filles les nuditez en original. Il faut l'envoyer à l'école des Romains (m). La curiosité dont je parle a été delicatement touchée par Mr. de la Bruyere. „ Tout (n) le „ monde

(a) *Je me sers ici de la version d'Amiot.*

(b) *M. M. . . . alloit en Bretagne avec Mad. la Marquise de Lavardin, pour voir Mad. de Sevigny. Il étoit dans le carosse de la Marquise, & dans le chemin,* per non parer troppo coglione, *lui contoit des douceurs, & lui prenoit les mains pour les baiser. Mad. de Lavardin lui dit en riant, Monsieur vous recordez donc pour Mad. de S. . . . ?* Suite du Menagiana, p. 378. édit. de Hollande.

(c) *Plutarch. in Apophth. Lacon. pag.* 232.

(d) *Epigr.* 55. *lib.* 4.

(e) Cum . . . querelis uxorum post tam longam viduitatem revocarentur. *Justin. lib.* 3. *c.* 4.

(f) *Id. ib.*

(g) Ἦν μὲν οὖν καὶ ταῦτα παρορμητικὰ πρὸς γάμον. λέγω δὲ τὰς πομπὰς τῶν παρθένων, καὶ τὰς ἀποδύσεις, καὶ τοὺς ἀγῶνας ἐν ὄψει τῶν νέων, ἀγομένων οὐ γεωμετρικαῖς, ἀλλ' ἐρωτικαῖς (ὥς φησιν ὁ Πλάτων) ἀνάγκαις. Et quanquam hi quoque ad nuptias erant stimuli, pompas dico virginum, vestium detractionem, certamina quæ inspectantibus adolescentibus peragebant, non geometricis sed amatoriis (ut ait Plato) coactibus. *Plutarch. in Lycurgo, pag.* 48. (h) *Selon la version de Mr. Dacier, pag.* 246.

(i) *A Venus aux belles fesses.* Καλλιπύγῳ Ἀφροδίτῃ. Athen. lib. 12. sub finem. *Costar a raporté cette histoire avec plusieurs alterations, comme on le fera voir peut-être dans quelque article.*

(k) Fatum est & partibus illis Quas sinus abscondit, nam si tibi sidera cessent Nil faciet, *&c. Juven. Sat.* 9. *v.* 32.

(l) *Horat. Sat.* 2. *l.* 1. *v.* 85.

(m) Nil dictu fœdum visuque hæc limina tangat, Intra quæ puer est. *Juvenal. Sat.* 14. *v.* 44.

(n) *La Bruyere, Caracteres ou mœurs de ce siecle, pag.* 268. 269. *de la* 8. *édition, à Paris* 1694.

mens sur le mariage qui meritent d'être condamnez. Il voulut que les maris ne s'aprochassent (*D*) de leurs femmes qu'à la derobée, & qu'ils se levassent de cette table avec une bonne partie de leur appetit. Passe pour cela; mais il permettoit aux (*E*) vieillards qui avoient une jeune femme de la communiquer à un

„ monde connoît cette longue levée qui borne & „ qui resserre le lit de la Seine; du côté où elle „ entre à Paris avec la Marne qu'elle vient de recevoir, les hommes s'y baignent au pied pendant les chaleurs de la canicule, on les voit de „ fort prés se jetter dans l'eau, on les en voit „ sortir, c'est un amusement: quand cette saison „ n'est pas venuë, les femmes de la ville ne s'y „ promenent pas encore; & quand elle est passée, „ elles ne s'y promenent plus. „

(D) *Ne s'aprochassent de leurs femmes qu'à la derobée.*] Je me servirai encore de la traduction de Mr. Dacier. „ Ceux (*a*) qui se marioient étoient obligez d'enlever leurs maîtresses, & il ne faloit pas les choisir trop petites ni trop jeunes, mais dans la vigueur de „ l'âge & en état d'avoir des enfans. Quand „ il y en avoit quelqu'une d'enlevée, celle qui „ faisoit le mariage la prenoit, luy rasoit les „ cheveux, la vêtoit d'un habit d'homme avec „ la chaussure de même, & après l'avoir couchée sur une paillasse, elle la laissoit là toute seule sans lumiere. Le marié, qui n'étoit ni yvre ni enervé par les voluptez, mais „ sobre à son ordinaire, comme ayant toûjours mangé à la table commune, entroit, „ delioit la ceinture à son épousée, & la prenant entre ses bras, la portoit dans un autre „ lit. Il demeuroit là un peu de temps avec „ elle, & s'en retournoit en suite modestement „ dans la chambre où il avoit accoutumé de „ coucher avec les autres jeunes gens, & continuoit toûjours de même, passant les jours „ & les nuits avec ses camarades, & n'allant „ voir sa femme qu'à la derobée, & avec toutes les precautions possibles, pour n'avoir pas „ la honte d'être apperceu. La jeune mariée „ de son côté, ne s'épargnoit pas à chercher „ des ruses & des stratagêmes qui leur donnassent le moyen de se trouver ensemble sans „ qu'on les vist. Ce commerce secret duroit „ quelquefois si long temps, que très-souvent „ des maris avoient des enfans, avant que d'avoir vu en public leurs femmes. Toutes ces „ difficultez ne les accoutumoient pas seulement „ à la temperance & à la sagesse, mais elles „ leur rendoient le corps vigoureux & fecond, „ & entretenoient toûjours nouvelle l'ardeur de „ leurs premiers feux; de maniere qu'ils étoient „ toûjours aussi amoureux que le premier jour, „ & nullement rassasiez ni languissans, comme „ ceux qui sont toûjours près de leurs femmes „ avec une entiere liberté, & sans aucune contrainte. Car en se quittant, ils se laissoient „ l'un à l'autre un reste de flamme très-vive, & „ un merveilleux desir de se revoir. „ Les Auteurs modernes ont raisonné sur ce reglement, & voici ce qu'en a dit Louïs Guyon. *Licurgue* (*b*) *Legislateur de Lacedemone, voulant & desirant que les mariez receussent beaucoup de plaisir & volupté en leur mariage, & qui durassent fort longuement, & qu'engendrassent des enfans fort robustes: pour ce faire defendit, que les mariez ne couchassent ensemble: mais s'ils se rencontroient de jour en quelque lieu secret, qu'ils se frequentassent: car la volupté brieve & en petite quantité se trouve de meilleur goust; aussi qu'en usant de ceste façon, l'on ne s'affoiblissoit pas tant, ains les personnes en estoyent plus gaillards. Il y a une autre raison aussi, que le coucher ensemble journellement, fait mespriser la femme, & en desirer d'autres: & la femme de mesme de rechercher un autre homme, & cela se void ordinairement: aussi que donnans tresves à leurs frequentations souvent, leur faisoit renouveller leur amitié. Et pour ceste cause les enfans & filles que produiroyent ces mariages, seroyent plus robustes & valides: aussi que l'on void communément, que ceux qui* (*c*) *abusent du coït, font souvent des enfans mutilez ou imbecilles. Et cependant commanda, que les enfans desobeïssans aux peres & meres, fussent mis dans un sac, & jettez dans la mer* (*d*).

(E) *Aux vieillards qui avoient une jeune femme de la communiquer.*] Plutarque continuë son recit en cette maniere. „ Après (*e*) avoir établi une si grande pudeur & un si bon ordre „ dans le mariage, il travailla à en bannir toute vaine jalousie, qui n'est qu'une maladie de „ femme, en faisant passer pour honnête & „ raisonnable non seulement de chasser de son „ menage les desordres & les violences, mais „ encore de permettre à ceux qui en étoient „ dignes d'avoir des enfans en commun, & se „ mocquant de ceux qui poursuivent & vantent par des meurtres & des guerres sanglantes le commerce qu'on a avec leurs femmes. „ Un vieillard donc qui avoit une jeune femme, & qui connoissoit quelque jeune homme bien fait & bien né, pouvoit sans blesser les loix ni la bienseance, le mener coucher avec elle, & l'enfant qui naissoit d'une „ race si noble & si genereuse, il pouvoit le „ recevoir & l'avoüer comme s'il étoit à luy. „ D'un autre côté un homme bien fait & bien „ né, qui voyoit à un autre une femme fort „ belle, fort sage & d'une taille à porter de „ beaux enfans, pouvoit de même demander „ au mary la permission de coucher avec elle, „ pour avoir des enfans bien faits & bien formez, qui des deux côtez viendroient de ce „ qu'il y avoit de meilleur & de plus honnête. Car premierement Lycurgue pretendoit „ que les enfans n'appartenoient pas en particulier aux peres, mais à l'Etat. C'est pourquoy il vouloit que ses Citoyens eussent pour „ leurs peres les plus gens de bien, & non pas „ les premiers venus & des hommes ordinaires. „ D'ailleurs il trouvoit beaucoup de sottise & „ de vanité dans les ordonnances qu'avoient fait „ sur les mariages les autres Legislateurs, qui „ cherchoient pour leurs chiennes les meilleurs „ chiens, & pour leurs jumens les meilleurs „ étalons, n'épargnant ni soin ni argent pour „ les avoir de leurs maîtres, & qui renfermoient „ leurs femmes dans leurs maisons & les tenoient là captives, afin qu'elles n'eussent des „ enfans que d'eux, quoy qu'ils fussent souvent insensez, dans un âge caduque, ou va- „ letu-

(*a*) *Vie de Lycurgue, pag.* 147. *C'est dans Plutarque pag.* 48.

(*b*) *Louïs Guyon, diverses leçons to.* 2. *p.* 551.

(*c*) *Confere, ce que dit Joubert ci-dessus, article d'Herlicius, remarque H.*

(*d*) *Je ne me souviens point d'avoir lu cette ordonnance de Lycurgue.*

(*e*) *Plutarch. ibid. p.* 48. 49. *suivant la version de Mr. Dacier.*

un jeune homme bien fait: & d'autre côté il permettoit à un tel homme d'aller faire des enfans chez son prochain, d'accord de partie avec le mari. Cela ne valoit rien; c'étoit autoriser l'adultere, & même le maquerelage des maris. De la même source vint le reglement barbare contre les enfans, qui ne sembloient pas promettre en venant au monde, qu'ils seroient un jour bien faits & bien vigoureux. Lycurgue (*F*) voulut que l'on s'en defit: n'étoit-ce pas une injustice criante? L'impie Vanini * n'en tomberoit pas d'accord. Il seroit facile de critiquer en † d'autres choses les loix de Lycurgue. Mais il y a un point en quoi il est plus loüable que Numa Pompilius, c'est qu'il ne permettoit point que l'on mariât les filles dans une (*G*) trop grande jeunesse. J'ai quelque chose à observer

* *Voyez l'article* Dejotarus, *pag.* 939. *col.* 1.

† *Voyez les remarques de Mr. Dacier sur la vie de Lycurgue, qu'il a traduite du Grec de Plutarque.*

„ letudinaires. Comme si ce n'étoit pas le malheur & le dommage des peres & des meres, „ que les enfans naissent ainsi vitieux & defectueux pour avoir été engendrez de personnes tarées, & au contraire leur bonheur & leur avantage, quand ils naissent bien faits & bien conditionnez, pour être sortis de parens bien sains „ & bien robustes. „

Bannir la jalousie est sans doute delivrer d'une grande & affreuse peste les gens mariez: cependant Lycurgue étoit bien blâmable de la chasser par un remede qui étoit pire que le mal; Elle n'est au fond qu'un mal physique qui a ses usages dans le monde, (*a*) car elle contribuë plus qu'on ne pense à y conserver la pudeur, & à prevenir mille infamies, mais le maquerelage & l'adultere sont un mal moral. Or selon la bonne Morale, il ne faut jamais guerir par un crime ce qui n'est qu'un mal physique. Mr. Dacier (*b*) blâme justement Lycurgue d'*avoir sacrifié toute sorte d'honnêteté & de bienseance à des vuës chimeriques sur l'utilité du public, comme si ce qui est honteux pouvoit jamais être utile.* On peut même dire que ce grand Legislateur bannissoit toute sorte de politesse, en donnant lieu aux femmes de devenir impudentes; car il est sûr que si le beau sexe ne conservoit pas la modestie, & l'honnêteté qu'il conserve parmi tous les peuples civilisez, le genre humain tomberoit par tout dans une sale & brutale grossiereté.

(*a*) *Voyez les nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, pag.* 557. *& suiv.*

(*b*) *Remarques sur la vie de Lycurgue, pag.* 289.

Au reste Plutarque pretend que Numa Pompilius imita en quelque façon Lycurgue. *Par la communauté des femmes & des enfans*, dit-il (*c*), *ils voulurent l'un & l'autre bannir du mariage toute sorte de jalousie, mais ils ne prirent pas le même chemin, car le mari Romain, qui avoit assez d'enfans, & qui n'en desiroit pas davantage, donnoit sa Femme à celuy qui n'en avoit point, & qui venoit la demander, & il dependoit de lui de la laisser avec ce second mari, ou de la reprendre. Au lieu que le Lacedemonien quand quelqu'un lui demandoit sa Femme pour en avoir des Enfans, il la prestoit sans la quitter, & son mariage subsistoit toûjours de même; encore bien souvent, comme nous l'avons dit, s'il voyoit un homme bien fait dont on pust esperer une bonne & belle race, il le prioit de luy donner des Enfans, & le menoit à sa Femme.* La note marginale de Mr. Dacier merite d'être raportée, *Cela est vrai de Lycurgue*, dit-il, *mais il ne paroît nulle part que Numa ait eu le même dessein: il seroit même aisé de prouver que cette communauté des femmes ne commença pas à Rome sous Numa, mais beaucoup plus tard, & qu'elle n'étoit pas generale.* Pour en être convaincu, il ne faut point recourir à d'autre temoin qu'à Plutarque même. Voyez le discours qu'il met en la bouche d'Hortensius; j'en parle (*d*) ailleurs. Bodin que j'ai refuté en ce même endroit, ignore ce que Plutarque impute à Numa; s'il l'avoit su, sa critique n'auroit pas tant merité d'être critiquée. Il est difficile qu'un Auteur qui a écrit autant de livres que Plutarque ne se contredise souvent.

(*c*) *In parall. Lycurgi & Numæ, pag.* 76. *selon la version de Mr. Dacier pag.* 362.

(*d*) *Dans l'article* Hortensius, *pag.* 125.

(*F*) *Lycurgue vouloit que l'on s'en defit.* „ Les „ (*e*) peres n'étoient pas les maîtres d'élever „ leurs enfans à leur fantaisie; mais sitôt qu'un „ enfant étoit né, il faloit que le pere le portât „ luy-même dans un lieu appellé *Lesché*, où les „ plus anciens de chaque tribu, qui y étoient „ assemblez, le visitoient, & s'ils le trouvoient „ bien formé, vigoureux & fort, ils ordonnoient qu'il fût nourri, & luy assignoient une „ des neuf mille portions pour son heritage; & „ si au contraire ils le trouvoient mal fait, delicat & foible, ils l'envoyoient jetter dans „ un lieu apellé les *Apothetes*, qui étoit une „ fondriere près du mont Taigete; car ils estimoient qu'il n'étoit expedient, ni pour luy, „ ni pour la Republique qu'il vécût, puis que „ dès sa naissance il se trouvoit composé de „ maniere, que de sa vie il ne pouvoit avoir ni „ force, ni santé. C'est pourquoy aussi les „ Sages-femmes ne lavoient pas dans l'eau les „ enfans naissans, comme par tout ailleurs, „ mais elles les lavoient avec du vin, pour éprouver s'ils étoient de bonne constitution & de „ bonne trempe; car on dit que ceux qui sont épileptiques & maladifs, ne pouvant resister à la „ force du vin qui les penetre, meurent de langueur; & que ceux qui sont bien sains, deviennent d'une complexion plus dure & plus „ forte. „

(*e*) *Plut. ibid. p.* 49. *selon la version de Mr. Dacier, qui dans ses remarques sur cet endroit raporte un passage d'Aristote au livre* 8. *des Politiques, où cette* detestable ordonnance *de Lycurgue est aprouvée.*

(*G*) *Dans une trop grande jeunesse.*] Ecoutons Plutarque selon la version de Mr. Dacier. „ Le tems auquel l'un (*f*) & l'autre vouloient „ que l'on mariât les filles, repond aussi à la „ maniere dont ils les élevoient. Car Lycurgue „ ne les marioit que lors qu'elles étoient en (*g*) „ état d'avoir des enfans, & qu'elles souhaitoient un mari, afin que la compagnie de „ l'homme leur étant donnée lors que la nature „ la demandoit, fût plûtôt pour elles un commencement d'amour & de plaisir, qu'un principe de haine & de crainte, si on les contraignoit avant le temps; & encore afin que leurs „ corps fussent plus forts & plus robustes pour „ supporter les grossesses, & resister aux douleurs de l'enfantement, les enfans étant la seule fin qu'on se propose dans le mariage. Les „ Ro-

(*f*) *C'est-à-dire Lycurgue & Numa.*

(*g*) Τοῦ μὲν Λυκούργου πεπείρους καὶ ὀργώσας νυμφεύοντος, ὅπως ἥτε ὁμιλία δεομένης ἤδη τῆς φύσεως, χάριτος ᾖ καὶ φιλίας ἀρχὴ μᾶλλον ἢ μίσους καὶ φόβου παρὰ φύσιν βιαζομένων· καὶ τὰ σώματα ῥώμην ἔχῃ πρὸς τὸ τὰς κυήσεις ἀναφέρειν καὶ τὰς ὠδῖνας, ὡς ἐπ' οὐδὲν ἄλλο γαμουμένων ἢ τὸ τῆς τεκνώσεως ἔργον. Lycurgus maturas & viri appetentes elocat, quo ea consociatio impellente jam natura, benevolentiæ & amoris potius quàm odii & timoris contra naturam coactarum esset ingressio, corporaque firmiora essent ad uterum ferendum atque enitendum, velut ad nihil aliud nuberent, quam ad pariendum. *Plutarch. in Numa, pag.* 77. *C.*

ſerver contre l'Auteur (*H*) de Lacedemone ancienne & nouvelle. Il eſt trop galant homme pour s'en fâcher.

LYCUR-

„ Romains au contraire les marioient à douze „ ans, & au deſſous, pretendant que par ce „ moyen la femme plus pure & plus chaſte, non „ ſeulement pour le corps, mais auſſi pour les „ mœurs, s'accoutume mieux aux manieres de „ ſon mary. Ainſi l'un eſt plus ſelon la nature „ pour avoir des enfans, & l'autre plus ſelon „ la Morale, pour bien vivre enſemble en bon- „ ne intelligence, & dans une parfaite union. „ Le partage que fait ici Plutarque entre ces deux Legiſlateurs ne paroît pas juſte, & n'eſt gueres obligeant au ſexe. Il trouve dans les reglemens de Lycurgue le bien phyſique, & dans ceux de Numa le bien moral. N'eſt-ce pas dire (*a*) qu'après l'âge de 12. ans un homme a ſujet de craindre de ne plus trouver dans ſa compagne ni la pureté du cœur, ni celle du corps? N'eſt-ce point s'ériger en ſatirique? Il faloit donner tout l'avantage aux loix de Lacedemone; car celles des Romains étoient d'un côté fort propres à gâter les mœurs, & de l'autre prejudiciables à la force des enfans, & à la vie des meres. Ariſtote donne ſur cela quelques preceptes fort bien raiſonnez. Il veut (*b*) que l'on ne marie les filles qu'à l'âge de 18. ans, & les garçons qu'à l'âge de 37. Il remarque que les habitans de toutes les villes où les mariages ſe contractent entre de trop jeunes gens, ſont infirmes & petits, & que cela fait mourir en couche un plus grand nombre de femmes. Il raporte (*c*) *l'oracle celebre qui fut donné aux Trezeniens, dont le ſens étoit qu'ils mouroient parce qu'ils mangeoient leurs fruits trop verts*, & qui *fut expliqué comme ſi l'oracle eût dit, qu'ils mouroient parce qu'ils prenoient des femmes trop jeunes, & non pas parce qu'ils cueilloient leurs fruits avant qu'ils fuſſent meurs.* Ariſtote obſerve que les enfans qui ne ſont guere plus jeunes que ceux à qui ils doivent la vie, n'ont point de reſpect pour eux, & que de là naiſſent cent deſordres domeſtiques. Voilà un inconvenient de Morale; il en touche un autre de même eſpece, puis qu'il concerne la chaſteté. Ἔτι δὲ καὶ πρὸς σωφροσύνην συμφέρει τὰς ἐκδόσεις ποιεῖσθαι πρεσβυτέραις. ἀκολαστότεραι γὰρ εἶναι δοκοῦσι νέαι χρησάμεναι τῶν συνουσίαις. *Præterea vero & ad temperantiam adjuvat elocare paulo ætate grandiores, videntur enim eſſe intemperantiores ac libidinoſiores eæ quæ valde puellæ rebus venereis uſæ ſunt.* C'eſt aux Medecins à raiſonner ſur ces paroles; mais il n'y a perſonne qui ſans aller ſi avant, & ſans ſortir de ce qui paroît aux converſations, ne ſoit en droit d'aſſûrer qu'un mariage precoce ne permet point à la pudeur de prendre d'aſſez profondes racines. Le reſpect qu'on a pour le ſexe, & le ſoin qu'on prend de ne point tenir de diſcours trop libres en ſa preſence, diminuë de la moitié envers celles qui ont, ou qui ont eu un mari. On les regarde comme des perſonnes initiées, à qui l'on ne doit point cacher les myſteres; de ſorte que des filles qui ſe marient fort jeunes, n'ont pas le tems de s'accoutumer à un exterieur ſevere, qui a plus d'influence qu'on ne s'imagine ſur l'interieur. Les Romains étoient ſi perſuadez du mauvais effet des diſcours libres, qu'ils ne ſouffroient pas que les jeunes (*d*) filles aſſiſtaſſent à des feſtins (*e*). Ils ſupoſoient qu'elles avoient l'oreille bouchée aux mots ſales, juſques à ce que de petits garçons la leur debouchaſſent à cet égard le jour des noces. *Pueri obſcœnis verbis novæ nuptæ aures returant* (*f*). Le conſeil d'Horace devroit être une loi par tout, comme dans Lacedemone. Voici ce conſeil.

Nondum (*g*) *ſubacta ferre jugum valet*
Cervice : nondum munia comparis
Æquare, nec tauri ruentis
In venerem tolerare pondus.
. . . . .
. . . . *Tolle cupidinem*
Immitis uvæ : jam tibi lividos
Diſtinguet autumnus racemos
Purpureo varius colore.

Les raiſons d'Etat obligent les Princes à negliger cette loi: temoin la conduite de Charles-Quint envers Marguerite ſa fille naturelle. *Elle n'avoit* (*h*) *que dix ans lors qu'il la promit à Alexandre de Medicis, afin de détacher le Pape Clement VII. des interêts des François; & le mariage fut achevé avant qu'elle en eût douze.* Pour le dire ici en paſſant, cet Empereur violenta la nature d'une maniere toute opposée dans le 2. mariage de Marguerite. „ (*i*) La jeune veu- „ ve ne fut de long temps remariée, parce que „ Charles qui avoit trouvé ſon conte dans les „ premieres noces de cette Princeſſe, le cher- „ choit encore dans les ſecondes. Elle ſouhaita „ en vain qu'on la donnât pour femme à Coſme „ de Medicis ſucceſſeur d'Alexandre, qui la de- „ mandoit avec d'autant plus d'inſtance, qu'il „ n'auroit eu par ce moyen ni doüaire à payer, „ ni dot à reſtituer. Le party étoit convenable; „ mais Charles pretendoit acheter par les ſecon- „ des nôces de ſa fille l'amitié du Paul Pape III. „ comme il avoit acheté par les premieres celle „ de Clement VII. Et de fait, il l'accorda à „ Octavien Farneſe qui n'avoit que douze ans, „ ce qui donna lieu à un Poëte (*k*) Angevin de „ faire une des plus belles épigrammes qui pa- „ rurent dans le ſiecle paſſé. „ Il ne faudroit pas faire de grans changemens à l'épigramme du *Menagiana*, pour faire croire que c'eſt celle dont Mr. Varillas a voulu parler, „ (*l*) Je ne ſai de „ qui eſt cette belle épigramme; mais elle eſt „ très-nette, & le ſujet en eſt bien traité:

„ *Impubes nupſi valido, nunc firmior annis,*
„ *Exſucco & molli ſum ſatiata viro.*
„ *Ille fatigavit teneram, hic ætate valentem*
„ *Intactam tota nocte jacere ſinit.*
„ *Dum licuit, nolui; nunc dum volo non licet uti.*
„ *O Hymen! aut annos, aut mihi redde virum.*

(*H*) *Contre l'Auteur de Lacedemone ancienne & nouvelle.*] Je n'ai que trois choſes à lui objecter.

En I. lieu je voudrois qu'il n'eût point tâché de faire l'apologie de la nudité des filles de Lacedemone. Mr. Dacier a eu le goût bien meilleur: il s'eſt hautement declaré pour le bon party,

(*a*) Οὕτω γὰρ ἂν μάλιστα καὶ τὸ σῶμα, καὶ τὸ ἦθος καθαρὸν καὶ ἄθικτον ἐπὶ τῷ γαμοῦντι γενέσθαι. Ita potiſſimum corpus & mores puros illibatosque in manum viri cenſentes perventuros. Plut. ibid.

(*b*) *Ariſtotel. lib. 7. de Republica, c. 16.*

(*c*) *Je me ſers des paroles de Mr. Dacier, Remarques ſur Numa, pag. 411.*

(*d*) Virgo de convivio abdicatur ideo quod majores noſtri virginis acerbæ aures venereis vocabulis imbui noluerunt. *Varro in Agathone, apud Nonium Marcellum voce acerbum pag. m. 247.*

(*e*) *Conferez ce que dit St. Cyprien ci-deſſus à l'article* Guarini, *pag. 1321. col. 2.*

(*f*) *Varro ibid. apud eumdem, voce returare, pag. m. 167.*

(*g*) *Horat. Od. 5. lib. 2.*

(*h*) *Varillas, Hiſt. de François I. liv. 3. p. m. 387.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Du Bois.*

(*l*) *Suite du Menagiana pag. 197. édit. de Holl.*

LYCURGUE, Orateur Athenien, fils de Lycophron, & petit-fils d'un autre Lycurgue que les trente tyrans firent mourir, florissoit en même tems que Demosthene.

party; il a trouvé que Lycurgue sacrifia les loix de la bienseance, & les impressions de la pudeur à de fausses vuës de Politique.

En II. lieu je ne voy pas que l'apologie soit fondée sur d'assez bonnes raisons. C'est ce qu'on va examiner: voici les paroles de Mr. Guillet. *Les (a) filles de Sparte dansoient toutes nues en public; & peu de gens sont persuadez qu'il y eût de la modestie à ce spectacle. Je m'imagine que les Lacedemoniens avoient pourtant leur raison, & que la chose étant toute commune parmy eux, elle ne faisoit pas dans leur ame une impression dangereuse & criminelle. Il se fait une habitude de l'œil & de l'objet, qui dispose à l'insensibilité, & qui bannit les sales desirs de l'imagination. L'émotion ne vient que de la nouveauté du spectacle. Une coutume perpetuelle rebute plus les yeux qu'elle ne les tente; & si vous vous mettez une fois dans l'esprit l'integrité des mœurs de la nation, vous demeurerez persuadé de ce bon mot.* Les filles de Sparte n'étoient point nuës, l'honnesteté publique les couvroit. *Generalement parlant, je ne vous diray pas que leur excuse fût une excuse pour nous: mais enfin il y a encore aujourdhuy quantité de lieux dans l'Amerique Septentrionale, où les femmes paroissent toûjours dans l'état de celles qui dansoient à Sparte, & cependant tous nos Voyageurs asseurent que le crime en est entierement banny. Mais je serois bien ici dix ans entiers à plaider la cause des filles de Sparte; je voy bien que je ne vous donnerois jamais bonne opinion de leur modestie. Vous en croirez bien plûtôt les Satyres piquantes des Atheniens, & même celle d'Aristote, qui tout Macedonien qu'il étoit, avoit demeuré trop long tems à Athenes, pour n'y avoir pas contracté la haine contagieuse qui y regnoit contre les Spartiates. Voici ce qu'il a dit des Lacedemoniens dans le second livre de ses Politiques. Quand Lycurgue a entrepris d'introduire à Sparte la fermeté & la patience, c'est une chose évidente qu'à l'égard des hommes il y a reüssi: mais il s'y est pris plus negligemment du côté des femmes; car elles y vivent dans une mollesse & un déreglement general. Il ajoûte que Lycurgue essaya vainement de les reformer; en quoy il est dementy par Plutarque.* Ce qu'on nous dit de cette habitude de l'œil, & de l'objet qui dispose à l'insensibilité, est bon & solide generalement parlant, & c'est une des remarques de Balzac contre le fameux Sonnet de Job. L'Auteur (b) du Sonnet fut accusé de se contredire (c); & voici comment on pretendit l'en convaincre. „Il (d) a peur que „sa Dame ne soit pas esmeuë d'un objet digne „de compassion; & immediatement après, il „desire qu'elle s'accoustume à voir cet objet. „Par consequent il desire ce qu'il craint. Cette „accoustumance à voir, devant oster à sa Da„me l'émotion qu'il voudroit qu'elle eust, il „la prie d'une chose qu'il a tesmoigné de ne „vouloir pas. Il prendra la peine, s'il luy plaist, „d'accorder cela, & se souviendra, cependant, „de ce vieux mot, dont l'Université retentit, „depuis saint Yves jusqu'à sainte Geneviéve, „*Ab assuetis non fit passio.* L'ame ne recevant „l'émotion que par le passage des yeux, quand „ils sont une fois bien asseurez, elle ne sau„roit estre surprise. Quand les yeux ont con„tracté habitude & familiarité avec les plus es„tranges objets, ces objets, de farouches qu'ils „estoient, devenant apprivoisez, & entrant „dans l'ame comme amis, ils n'y excitent plus „de tumulte, & rien ne s'émeut à leur veuë. „A force de voir des monstres, ce ne sont „plus monstres aux yeux qui les voyent. Les „spectres mesmes & les Furies, armées de leurs „torches & de leurs serpens, perdroient leur „force & leur horreur dans nostre imagination, „par l'accoustumance de les voir. A plus forte „raison, &c. „ Mais quelque solide que puisse être cette doctrine, je ne sai si on la peut apliquer à nôtre sujet, puis que les filles de Lacedemone ne paroissoient nuës qu'en certains jours de ceremonie, & que le reste du tems elles portoient un habit qui ne laissoit voir que leurs cuisses. C'étoit le moyen d'irriter la corruption, sans disposer à l'insensibilité par une coutume perpetuelle. De plus il y a une grande difference entre Lycurgue, & tant de nations sauvages où la nudité se pratique. Celles-ci sont de tout tems en possession de cet usage, mais Lycurgue introduisit la nudité dans une ville où elle n'étoit pas connuë, & pendant que tous les peuples voisins observoient la bienseance. On ne sauroit donc l'excuser. Enfin la vertu des Americaines, si ce que les voyageurs en disent est veritable, ne sert de rien pour justifier ce Legislateur; car l'évenement a fait voir que Lacedemone n'étoit pas un lieu où de telles nouveautez pussent être innocemment introduites. C'est en vain que l'on s'efforce d'affoiblir le temoignage d'Aristote. Il n'y a rien de plus grave ni de plus sensé, que le livre où ce Philosophe parle si mal (e) des Lacedemoniennes: l'esprit de partialité ne paroît point dans cet Ouvrage; & ainsi au lieu de dire que les medisances des Poëtes ont fait impression sur l'esprit de ce Philosophe, il faloit dire que l'autorité de ce Philosophe justifie les medisances des Poëtes. Au reste il n'est pas vrai que Plutarque ait dementi Aristote dans le fait dont il s'agit. Il est clair, quand on lit avec attention, que ce Philosophe ne parle que de la coutume qu'avoient les Lacedemoniennes de maîtriser leurs maris. Lycurgue voulut reformer cela, en ôtant aux femmes l'empire qu'elles exerçoient; mais n'ayant vu aucune apparence d'y reüssir, il desista de son (f) entreprise, sans negliger neanmoins de faire plusieurs reglemens qui se raportoient au sexe, & qui le rendoient très-propre à produire des enfans robustes. C'est en vertu de ces reglemens que Plutarque a dementi Aristote; mais il est tombé dans le sophisme que l'on nomme *ignoratio Elenchi*: il n'a point su de quoi il étoit question. Lycurgue, dit-il (g), regla d'abord *tout ce qui regardoit les mariages & les naissances; car il ne faut pas croire ce que dit Aristote, qu'ayant tenté de regler & de reformer les femmes, il y renonça, ne pouvant venir à bout de leur licence effrenée, & de la trop grande autorité qu'elles avoient prise sur leurs maris.* Il est visible que Plutarque raisonne mal: un Legislateur qui aban-

(a) *Lacedemone ancienne & nouvelle pag.* 167. *édit. de Holl.*

(b) *C'étoit Benserade.*

(c) *A cause de ces paroles:* Il craint Que vous n'en soyez pas émuë . . . . Accoutumez-vous à la vuë D'un homme qui souffre & se plaint.

(d) *Balzac, à la fin du Socrate Chretien, p. m.* 142.

(e) Ὅλην γὰρ τὴν πόλιν ὁ νομοθέτης εἶναι βουλόμενος καρτερικὴν, κατὰ μὲν τοὺς ἄνδρας φανερός ἐστι τοιοῦτος ὤν, ἐπὶ δὲ τῶν γυναικῶν ἐξημέληκε. ζῶσι γὰρ ἀκολάστως πρὸς ἅπασαν ἀκολασίαν, καὶ τρυφερῶς. Nam cum totam civitatem lator legum vellet ad tolerandos & perferendos labores esse fortem ac robustam, in viris quidem perspicue quod volebat assecutus est: in mulieribus vero negligentem se præbuit. Vivunt enim intemperanter & luxuriose, ad omne scilicet intemperantiæ genus solutæ atque effusæ. *Aristoteles, lib. 2. de Republ. cap. 9. pag. m.* 246.

(f) Τὰς δὲ γυναῖκας, φασὶ μὲν ἄγειν ἐπιχειρῆσαι τὸν Λυκοῦργον ἐπὶ τοὺς νόμους· ὡς δ' ἀντέκρουον, ἀποστῆναι πάλιν. Fœmias autemn ajunt Lycurgum sub legum jugum adducere conatum, cum illæ reclamarent, & contra niterentur, ab incepto destitisse. *Id. ibid. pag.* 247.

(g) *Plut. in Lycurgo, p.* 47.

Demosthene. Il philosopha d'abord sous Platon; mais en suite il s'attacha à l'art oratoire sous Isocrate, & s'avança aux emplois publics *. Ce fut un Juge tout-à-fait

* Plutarchus in vitis decem Rhetorum, pag. 841.

abandonne l'entreprise de soumettre les femmes à leurs maris, n'abandonne pas pour cela tous les soins qui se raportent à l'éducation des filles, à leur mariage &c. & neanmoins voici Plutarque qui pour montrer qu'Aristote n'a pas eu raison de dire, que Lycurgue renonça à l'entreprise de reformer la domination des femmes, allegue des reglemens de Lycurgue qui ne tendent qu'à exciter les garçons à se marier, & qu'à faire en sorte que les enfans soient robustes. On trouveroit un million de pareils sophismes dans Plutarque, si on prenoit la peine de les bien chercher. Il raporte dans la page suivante une reponse qui supose manifestement cette verité de fait, que les maris à Lacedemone étoient dominez par leurs femmes. C'est une marque que Lycurgue ne reforma point cet abus. Remarquez bien qu'Aristote reconoît dans le même lieu, que Lycurgue fit des loix pour la multiplication des enfans (*a*).

Ma III. remarque est sur ces paroles de Mr. Guillet. *Je n'oserois vous décrire*, dit-il (*b*), *l'habit des filles de l'ancienne Lacedemone. Sophocle vous l'apprendra, si vous voulez voir comment il a decrit celui d'Hermione, dans un fragment que Plutarque raporte; il étoit si court, que le Poëte Ibycus en s'en moquant les appelloit* Phænomerides. Il est sûr 1. qu'on ne trouve point dans ce fragment de Sophocle la description d'un habit, car ce Poëte dit seulement que la tunique d'Hermione étoit entrouverte, & qu'elle laissoit paroître les cuisses. 2. Ibycus apellant les filles de Lacedemone *Phænomerides*, ne se fondoit point sur ce qu'elles portoient un habit fort court, mais sur ce que leur habit fendu de chaque côté laissoit voir leurs cuisses. C'est Plutarque qui nous donne très-clairement (*c*) cette raison de la raillerie d'Ibycus. Je m'étonne que Cragius ait pu commettre la faute que l'on va lire. *Eæ (mulieres) instituto veteri vestes supra genua decurtatas ferebant. Unde* Φαινομηρίδες *dictæ sunt ab Ibyco Poëta, ut testatur Plutarchus, tanquam quæ femora nuda ostenderint* (*d*). Peut-on dire qu'un habit qui ne va que jusqu'au genou laisse voir les cuisses? Le haut de chausses que les hommes portent depuis tant de siecles ne prouve-t-il pas le contraire, dans toutes les variations par où la mode le fait passer? 3. Il n'est pas vrai, generalement parlant, que l'habit des Lacedemoniennes fût court. L'autorité de Clement Alexandrin est mal alleguée. Cragius ne l'a pas prise du bon côté. Οὐδὲ γὰρ, dit ce Pere (*e*), ὑπὲρ γόνυ καθάπερ τὰς Λακαίνας φασὶ παρθένους ἐστολίσθαι καλόν· οὐδὲν γὰρ μέρος ὁπωσοῦν ἀπογυμνοῦσθαι γυναικὸς εὐπρεπές. C'est-à-dire, *Il n'est pas beau de porter des robes qui n'aillent que jusqu'au dessus du genou, comme on le dit de celles des filles de Lacedemone; car la bienseance ne souffre pas qu'une femme fasse voir à nud aucune partie de son corps quelle qu'elle soit.* D'abord on voit là que Clement Alexandrin ne pretend pas que cette vêture Lacedemonienne laissât voir les cuisses, mais qu'il la blâme de ce qu'elle laissoit voir les pieds & les jambes. Cragius devoit pour le moins s'en tenir là, & ne monter point plus haut. J'ajoûte que l'on peut conserver à ce passage toute la verité necessaire, sans supposer que Clement Alexandrin ait pretendu que les filles de Lacedemone alloient toûjours ainsi vêtuës: il suffit qu'elles parussent en cet état, quand elles alloient à la chasse, quand elles lutoient, ou quand elles faisoient quelque autre exercice. Or cela ne prouve point que leur habit fût fort court; cela prouve seulement qu'elles le troussoient jusqu'au dessus du genou, afin de n'en être pas embarrassées. C'est ce qu'il faut supposer necessairement, à moins qu'on ne veuille accuser Virgile d'une grossiere ignorance; car il a donné aux filles de Lacedemone une longue & large robe, mais retroussée sur le genou quand elles chassoient:

Cui (*f*) *mater media sese tulit obvia silva*
Virginis os habitumque gerens, & virginis arma
SPARTANÆ . . . . .
. . . . .
Namque humeris de more habilem suspenderat arcum
Venatrix, dederatque comam diffundere ventis
NUDA GENU, NODOQUE SINUS COLLECTA FLUENTES.

La description que Pollux nous a laissée de l'habit des filles de Lacedemone, ne nous permet pas de douter qu'il ne fût long; car cet Auteur dit que quand elles se delaçoient jusques à un certain point, elles laissoient paroître leurs cuisses depuis leurs pieds. C'est ainsi qu'il s'exprime (*g*). On peut donc compter pour une chose certaine, qu'à l'égard du fait Cragius & ceux qui le suivent se trompent: mais on pourroit dire quelque chose en leur faveur, à l'égard du raisonnement qu'ils ont fondé sur le fait. Un habit pourroit être si court qu'il laisseroit voir les cuisses. Voyez ces paroles de Martial (*h*), *Dimidiasque nates Gallica palla tegit*; & ce que Dubravius observe des modes qu'un Roi (*i*) de Boheme aporta de France. *Il laissoit croître ses cheveux fort longs, se chaussoit de souliers pointus, & ne s'habilloit que de petits manteaux courts, qui ne couvroient que le haut des cuisses: Inerat ei peregrinus habitus in nutriendis comis, in calceandis pedibus rostratis calceis, in vestiendo corpore palliolis vix dimidias nates tegentibus* (*k*). Mais je persiste à maintenir que la nudité des cuisses que l'on reprochoit aux Lacedemoniennes, ne venoit point de ce que leur juppe étoit trop courte; car si elle eût ressemblé à nos culotes de Page, ou aux habits dont parlent Martial & Dubravius, on ne se fût pas contenté de les apeller *Phænomerides*. Il n'y a personne qui ne comprenne fort aisément, que si leur juppe qui étoit fenduë des deux côtez, sans être cousuë au bas des fentes, ne fût descenduë qu'un peu au dessous des fesses, elles eussent fait beaucoup pis que montrer la cuisse, quand elles eussent marché; de sorte que les Poëtes qui avoient en ce tems-là plus de liberté qu'aujourd'hui de s'exprimer grossierement, leur eussent donné une épithete beaucoup plus forte que n'est celle de *phænomerides, montreuses de cuisse*. Il n'est pas necessaire d'éclaircir plus amplement cette pensée.

(*a*) Βουλόμενος γὰρ ὁ νομοθέτης ὡς πλείστους εἶναι τοὺς Σπαρτιάτας, προάγεσθαι τοὺς πολίτας ὅτι πλείστους ποιεῖσθαι παῖδας. Nam cum vellet lator legis quam plurimos esse Spartiatas, invitavit atque allexit civeis ad quamplurimos liberos pro creandos. *Aristot. ubi supra, p.* 247. *G.*

(*b*) *Ubi supra pag.* 172.

(*c*) *Voyez ci-dessus les paroles de Plutarque, remarque B, lettre f.*

(*d*) *Cragius, de Republ. Lacedæm. lib.* 3. *c.* 9. *p m.* 155.

(*e*) *Clem. Alexandr. in Pædagogo, lib.* 2. *cap.* 10. *pag.* 204.

(*f*) *Virgil. Æneid. lib.* 1. *v.* 314.

(*g*) Ἐκαλεῖτο δὲ καὶ ὁ τῶν παρθένων οὗτος χιτωνίσκος, οὗ παραλύσαντες ἄχρι τινὸς τὰς πτέρυγας, ἐκ τῆς κάτω πέζης παρέφαινον τοὺς μηρούς. μάλιστα αἱ Σπαρτιάτιδες, ἃς διὰ τοῦτο φαινομηρίδας ὀνομάζειν. Ita autem dicebatur etiam virginum tunicula: cujus postquam aliquo usque pinnas solvissent, à malleolo inferiore pedis femora ostendebant, maxime Spartianæ, quas idcirco phænomeridas appellabant. *Jul. Pollux, apud Meursium Miscell. Laconic. lib.* 1. *cap.* 19. *p.* 85.

(*h*) *Martial. Epigramm.* 93. *lib.* 1.

(*i*) *Jean, de la Maison de Luxembourg.*

(*k*) *Dubravius, Histor. Bohem. lib.* 20. *apud Vaslesiana p. m.* 61.

à-fait severe, & qui va (*Y*) de pair avec le Preteur Caſſius. On parle aſſez amplement de lui dans le Suplément de Moreri, mais non pas ſans commettre quelques (*Z*) fautes. On le confond * quelquefois avec Lycurgue le Legiſlateur de Lacedemone.

LYDIUS (Martin) Miniſtre de l'Evangile, ayant quitté le Palatinat ſa patrie à cauſe des perſecutions, ſe retira en Hollande, & fut Profeſſeur à Franeker. Il laiſſa deux fils qui furent Miniſtres. Balthaſar Lydius l'aîné commença d'exercer ſon miniſtere à Dordrecht vers l'an 1603. & mourut l'an † 1629. Il compoſa quelques (*A*) livres, & eut quatre fils qui furent Miniſtres. L'aîné s'apelloit Iſaac, & mourut Miniſtre de Dordrecht, laiſſant un fils nommé Matthieu, qui eſt mort Miniſtre environ l'an 1685. & qui avoit une belle Bibliotheque. Jaques Lydius, ſecond fils de Balthaſar, a été Miniſtre de Dordrecht, & a compoſé (*B*) divers livres. L'autre fils de Martin Lydius s'apelloit Jean. Il

* *Lindenbroch* in Ammian. Marcellin. lib. 22. cap. 9. & *Corradus* in Cicer. ad Atticum l. 1. epiſt. 13. *prennent pour Lycurgue de Lacedemone, celui qu'il faloit prendre pour l'Orateur Athenien.*

† *Henn. Witte*, *Diar. Biograph. parte* 2. *pag.* 36.

(*Y*) *Severe, & qui va de pair avec le Preteur Caſſius.*] Cela paroît par ces paroles d'Ammien Marcellin. (*a*) *Verum ille*, il parle de l'Empereur Julien, *judicibus Caſſiis triſtior & Lycurgis cauſarum momenta æquo jure perpendens, ſuum cuique tribuebat, nuſquam à vero abductus, acrius in calumniatores exſurgens quos oderat multorum hujuſmodi petulantem ſæpe dementiam aduſque diſcrimen expertus, dum eſſet adhuc humilis & privatus.* Plutarque obſerve qu'on diſoit de ce Lycurgue qu'il trempoit ſa plume dans la mort, penſée qui ne s'accorde pas mal avec le reproche (*b*) qu'on faiſoit à Dracon, d'avoir mis ſes loix par écrit non avec de l'encre, mais avec du ſang. (*c*) Εἶχε δὲ καὶ τὴν τοῦ ἄστεος φυλακὴν, καὶ τῶν κακούργων τὴν σύλληψιν, οὓς ἐξήλασεν ἅπαντας, ὡς καὶ τῶν σοφιστῶν ἐνίους λέγειν, Λυκοῦργον οὐ μέλανι ἀλλὰ θανάτῳ χρίοντα τὸν κάλαμον κατὰ τῶν πονηρῶν, οὕτω συγγράφειν. *Urbis etiam cuſtodia ei mandata fuit, & maleficorum comprehenſio. Quos quidem omnes expulit: adeò ut ſophiſtarum quidam dicerent, Lycurgum ita contra malos ſcribere, ut qui calamum non atramento ſed morte imbueret.* Diodore de Sicile le repreſente comme (*d*) un accuſateur très-piquant. Joignez à cela ces paroles de Ciceron. (*e*) *Noſmetipſi qui Lycurgei à principio fuiſſemus, quotidie demitigamur.* Voyez la remarque ſuivante à l'endroit qui concerne *Ibis*.

(*Z*) *Non pas ſans commettre quelques fautes.*] I. Il faloit dire en general qu'il chaſſa tous les (*f*) malfaiteurs, & non ſimplement *tous les faineans & tous les vagabons.* II. Je ne trouve point qu'il ait *excellé* dans les exercices, ni qu'il ait été *très-ſouvent vainqueur dans les Jeux qui ſe celebroient en preſence du peuple.* III. Il ne faloit pas dire que quand il *ſe fit porter au Senat pour y rendre lui-même publiquement un compte exact de toutes ſes actions*, elles furent *loüées de tout le monde*, il ne faloit pas, dis-je, debiter cela, ſans obſerver qu'il s'éleva (*g*) un accuſateur dont il refuta les calomnies, & il ne faloit point paſſer ſous ſilence qu'il fut (*h*) accuſé diverſes fois. IV. *Les Atheniens*, s'il en faut croire le Suplément, *le regardant comme un perſonnage qui avoit en lui quelque choſe de divin, lui conſacrerent après ſa mort un Ibis (oiſeau d'Egypte ſemblable à peu près à une cigogne) de même que le hibou avoit été conſacré à Xenophon.* C'eſt n'entendre rien dans les paroles de Plutarque ſur quoi l'on ſe fonde; voici comment Amiot les a traduites. *On ſurnommoit Lycurgus, Ibis qui eſt une cigoigne noire, & diſoit on communement à Lycurgus l'Ibis, à Xenophon le Chathuan.* Ce paſſage de Plutarque (*i*) eſt en fort mauvais état, mais il eſt pourtant aiſé de voir qu'il ne ſignifie pas ce que l'on debite dans le ſuplément. Le docte Henri Valois nous aidera à l'entendre: (*k*) *Unde*, dit-il, *etiam Ibis cognominatus eſſe videtur, quòd ſcilicet ut Ibis angues, ſic ipſe noxios cives & peregrinos expelleret. Ariſtophanes in Avibus:*

Ἶβις Λυκούργῳ, Χαιρεφῶντι νυκτερίς.

Quanquam ſcio Scholiaſtem ejus cognominis aliam afferre cauſam, quòd ſcilicet Ægypto oriundus, aut quòd longis cruribus eſſet Lycurgus. Sed noſtram ſententiam confirmare videtur Plutarchus in Lycurgi Rhetoris vita: ubi & verſum illum Ariſtophanis adducit, ſed mendoſum (*l*). Il me vient un petit doute. Cette Comedie d'Ariſtophane fut joüée (*m*) l'an 2. de la 91. Olympiade, & Lycurgue non ſeulement étoit en vie l'an 2. de la 111. Olympiade, mais il étoit l'un des plus fameux Orateurs (*n*) que ceux d'Athenes refuſerent de livrer à Alexandre. Quel âge ne faudroit-il pas lui donner quand il mourut, ſi c'étoit de lui qu'Ariſtophane a parlé dans ſa Comedie? Ce Poëte faiſoit-il mention de gens obſcurs? V. Quand on dit que *ſur le temoignage de Demoſthene* les fils de Lycurgue *furent bien-tôt remis en liberté*, on declare manifeſtement que Demoſthene temoigna de leur innocence, mais cela eſt faux. Il étoit alors en exil, & il écrivit aux Atheniens (*o*) qu'on les blâmoit du traitement qu'ils faiſoient aux fils de Lycurgue. Là-deſſus on les relâcha. Ce ne fut point parce que ſur le temoignage de Demoſthene on les crut injuſtement accuſez. VI. Il ne faloit point citer Herodote, qui étant mort avant que Lycurgue fût au monde n'a pu rien dire de lui. La citation de Pauſanias eſt ſouffrable, quoi qu'il n'ait dit (*p*) qu'une petite partie de ce qu'on raporte; mais n'avoir pas cité Plutarque c'eſt une omiſſion qui ne ſe peut pardonner.

(*A*) Balthaſar Lydius *compoſa quelques livres.*] Il publia deux volumes *in* 8. intitulez *Waldenſia, id eſt, conſervatio veræ Eccleſiæ demonſtrata ex confeſſionibus Taboritarum & Bohemorum.* Le 1. tome fut imprimé à Rotterdam l'an 1616. & l'autre à Dordrecht l'année ſuivante. Les autres Ouvrages de cet Auteur ſont *Facula* (*q*) *accenſa hiſtoriæ Waldenſium. Novus orbis ſeu navigationes primæ in Americam.*

(*B*) Jaques Lydius *a compoſé divers livres.*] Je ne parle point de pluſieurs poëmes qu'il publia en Flamand, ni de ſon (*r*) *Roomſchen Uylenſpiegel*

(*a*) *Amm. Marcellin. lib.* 22. *c.* 19. *p. m.* 321.

(*b*) Δημάδης ὕστερον εὐδοκίμησεν, εἰπὼν ὅτι δι' αἵματος οὐ διὰ μέλανος τοὺς νόμους ὁ Δράκων ἔγραψεν. Poſtmodum lepide ait Demades ſanguine Draconem non atramento ſcripſiſſe leges. *Plutarch. in Solone, p.* 87. *E.*

(*c*) *Plut. in vitis decem Rhetorum, p.* 841.

(*d*) Ἦν δὲ πικρότατος ἐν τοῖς λόγοις κατήγορος. *Diodor. Siculus lib.* 16. *Voyez auſſi Denys d'Halicarnaſſe* in Cenſura vet. ſcriptor. p. m. 192. 193.

(*e*) *Cicero ad Attic. epiſt.* 13. *lib.* 1.

(*f*) *Plutarque ubi ſupra ſe ſert du mot* κακούργος, maleficus.

(*g*) *Plut. ibid. pag.* 842. *E.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Ibid. p.* 843. *D.*

(*k*) *C'eſt-à-dire, parce qu'il accuſoit aigrement & ardemment.*

(*l*) *Henric. Valeſius in Ammian. Marcellin. lib.* 22. *cap.* 9. *p. m.* 321.

(*m*) *Vide Sam. Petiti Miſcellanea lib.* 1. *cap.* 10.

(*n*) *Diod. Sicul. lib.* 17. *c.* 15.

(*o*) *Plut. ubi ſupra, p.* 842. *D.*

(*p*) *Pauſan. lib.* 1. *p.* 29.

(*q*) *Witte, Diar. Biograph. parte* 2. *pag.* 36.

(*r*) *C'eſt-à-dire,* les abſurditez des Papiſtes.

Il exerça ſon miniſtere à Oudewater en Hollande, & publia (*C*) pluſieurs Ouvrages. Ses deux fils ont été Miniſtres. Il n'y a peut-être point de famille qui ait fourni plus de Miniſtres que celle-là.

LIEBAUT (JEAN) nâtif de Dijon, pratiqua la Medecine à Paris au XVI. ſiecle avec quelque ſorte de ſuccés. Il y épouſa Nicole Etienne (*A*) qui étoit ſavante, & fille de Charles Etienne. Il publia pluſieurs (*B*) livres, dont quelques-uns furent traduits en diverſes langues, & reimprimez ſouvent. Il quitta Paris je ne ſai pourquoi, & s'en retourna (*C*) dans ſa patrie, où il mourut je ne ſai quand.

LIMEUIL (*ISABELLE DE LA TOUR DE TURENNE, DEMOISELLE DE) fille d'honneur de Catherine de Medecis, verifia par ſa conduite le bon mot qu'on trouve dans *Menagiana*, que la charge de fille d'honneur d'une Reine eſt très-mal aiſée à exercer. Elle ſuccomba ſous le poids de ſa dignité

**Varillas, Hiſtoire de Charles IX. liv. 5. p. 612. édit. de Paris in 12.* 1684.

ſpiegel, imprimé à Dort l'an 1671. *in* 8. mais voici deux ou trois livres qui temoignent qu'il étoit verſé dans les belles lettres. I. *Sermonum convivalium libri duo, quibus variarum gentium mores ac ritus in uxore expetenda, ſponſalibus contrahendis, nuptiiſque faciendis ac perficiendis enarrantur.* Ils furent imprimez à Dort l'an 1643. *in* 4. On les a imprimez en ſuite *in* 12. II. *Agoniſtica ſacra.* III. *Florum ſparſio ad hiſtoriam paßionis Jeſu Chriſti.* Outre cela il a fait un livre intitulé *Belgium glorioſum.*

(C) Jean LYDIUS *publia pluſieurs Ouvrages.*] Il fit imprimer à Leide l'an 1610. un livre de Prateolus intitulé *Concilia Eccleſiæ Chriſtianæ*, & y joignit ſa critique. Cinq ans après il publia dans la même ville la vie des Papes compoſée par Robert Barnes, & par Jean Baleus, & continuée juſques à ſon tems. Il étoit l'Auteur de cette continuation. Il avoit donné une édition de Nicolas de Clemangis l'an 1613. avec des notes & un gloſſaire.

(*A*) *Nicole Etienne qui étoit ſavante.*] La Croix du Maine (*a*) fait mention de 3. Ouvrages qu'elle avoit faits, mais qui n'étoient pas imprimez. 1. *Reponſe aux Stances du mariage écrites par* (*b*) *Ph. des P.* 2. *Le mepris d'amour.* 3. *Apologie pour les femmes contre ceux qui les mepriſent.* Jaques Grevin (*c*) fut amoureux d'elle, & la rechercha en mariage, & comme il étoit Poëte il compoſa une infinité de vers ſur ſes amours, & à la loüange de ſa Nicolle qu'il nommoit Olympe. Le volume de ſes vers d'amour eut à cauſe de cela le titre d'Olympe. C'eſt-ce qu'on aprend de la Croix du Maine (*d*). Un autre emporta la proye, car cette fille ne fut point femme de Jaques Grevin, mais de nôtre Jean Liebaut.

(*B*) *Il publia pluſieurs livres.*] La Bibliotheque des Medecins augmentée par Mercklinus ne fait mention que de 3. Ouvrages de Jean Liebaut. *Theſaurus ſanitatis paratu facilis*, à Paris chez Jaques du Puy 1577. *De præcavendis curandiſque venenis Commentarius. Scholia in Jacobi Hollerii commentaria in lib.* VII. *aphoriſmorum Hippocratis.* On a oublié les plus curieux de ſes livres, ce ſont ceux qui traitent des maladies des femmes, & ceux qui concernent *l'ornement & beautez des femmes.* Il les compoſa en Latin. Il furent en ſuite mis en François, mais le Traducteur ſe vit obligé en quelques rencontres à ſauter (*e*) l'original, parce qu'il auroit falu decrire des choſes qui euſſent choqué la pudeur. Nous verrons ci-deſſous qu'on ne peut pas dire que Liebaut n'ait été que le Traducteur d'un Medecin Italien. Il ne fut que cela à l'égard d'un Medecin Allemand nommé Gaſpar Wolfius, dont il traduiſit en François les 4. livres (*f*) des ſecrets de Medecine, & de Chymie. Il eut bonne part à un livre d'Agriculture que l'on eſtima beaucoup, & dont on a pluſieurs éditions (*g*). Cet Ouvrage eſt intitulé *la Maiſon ruſtique.* Charles Etienne en fut le premier Auteur; Liebaut ſon gendre le retoucha & l'augmenta notablement. Il fut traduit (*h*) en Anglois, en Flamand, & en Allemand.

(C) *Et s'en retourna dans ſa patrie.*] Voici un paſſage de Patin. „(*i*) Pour ce qui eſt de „Jean Liebaud, c'étoit un Medecin Bourguignon, qui ne fit jamais icy fortune. Il étoit „Gendre de Charles Eſtienne, qui mourut acablé de dettes dans le Chatelet. Après cette „mort, Liebaud s'en alla mourir à Dijon ſon païs. Sa femme s'apelloit Nicole Eſtienne: „elle étoit niéce du grand Robert Eſtienne, „lequel quitta Paris après la mort de François I. „ſe voyant privé de ſon bon maître & perſecuté par les Sorboniſtes, pour ſe retirer à Geneve. Ce livre *de la maladie des femmes*, de „Liebaud, n'eſt qu'une traduction de *Marinellus* qui l'avoit fait en Italien ſous le titre de la „*Comara.*„ Je ne ſai comment accorder cela avec ces paroles de la Croix du Maine, *Liebaud floriſt à Paris cette année* 1584. car s'il demeuroit alors à Paris, il n'en étoit point ſorti peu après la mort de Charles Etienne, & c'eſt pourtant ce que ſignifient les termes de Guy Patin. Notez que Charles Etienne mourut l'an 1566. Il n'eſt pas vrai que le livre de Liebaut ſur *la maladie des femmes* ne ſoit qu'une traduction de Marinellus. Je n'ai point la premiere édition de l'Ouvrage de cet Italien, je n'ai que celle de Veniſe *appreſſo Giovanni Valgriſio* 1574. *in* 8. C'eſt une (*k*) édition augmentée & corrigée, & qui a pour titre non pas *la Comara*, mais *le medecine partenenti alle infermita delle donne.* Je l'ai comparée avec l'Ouvrage de Jean Liebaut, & je l'en ai trouvée très-differente. Il eſt vrai que l'Auteur François dit beaucoup de choſes que l'Italien avoit dites, mais après tout on ne peut pas l'accuſer de n'être qu'un Traducteur. Marinello n'eut point les mêmes ſcrupules que celui qui mit en François le livre de Jean Liebaut: il expliqua en langue vulgaire cent choſes (*l*) qu'il auroit mieux fait ou de ſuprimer, ou de ne decrire qu'en Latin. Mercklinus ne conoiſſoit point cet Ouvrage de Jean Marinello, ni celui *de gli ornamenti delle donne*, publié pour la ſeconde fois par le même Auteur l'an 1574.

(*a*) *Bibliotheque Françoiſe*, p. 358.

(*b*) *C'eſt-à-dire aparemment* Philippe des Portes.

(*c*) *Medecin de la Ducheſſe de Ferrare.*

(*d*) *Ubi ſupra pag.* 187.

(*e*) *Par exemple dans le chap.* 11. *du* 2. *livre p. m.* 243. *ayant raporté deux precautions qu'on doit obſerver pour lever. la ſterilité, il ajoûte,* La troiſieme que *l'acte venerien* ne ſoit attente ſans ſtimules de meſme amour & concupiſcence, apres s'eſtre quelque temps contenus: & que tous deux ſe conduiſent en iceluy ſelon la forme qu'il eſt deſcry en ce livre Latin, qui eſt au vray dire aſſez peu honneſte a declaré en François pour l'effrenée petulance des hommes, neceſſaire toutesfois pour la generation: voyez le Latin.

(*f*) *Cet Ouvrage de Wolphius eſt en Latin. Voyez la Croix du Maine p.* 237.

(*g*) *Celle dont je me ſers eſt de Rouën chez David Berthelin en* 1666.

(*h*) *Voyez l'avertiſſement au Lecteur. F. Anth. Languier Theologal de Ries en eſt l'Auteur.*

(*i*) *Patin, lettre* 296. *p.* 572. *du* 2. *tome.*

(*k*) *C'eſt la* 2. *édition: la premiere eſt de l'an* 1563. *& a pour titre dans le Catalogue d'Oxford,* Trattato di tutte l'infirmita delle donne, come curarſi debbono que' mali che poſſono ſciogliere il legame del matrimonio.

(*l*) *Voyez par exemple le feuillet* 79. *verſo, où il donne des conſeils à un mari qui n'a point d'enfans, & qui ſouhaite d'en avoir.*

dignité à la vuë de toute la Cour ; car elle accoucha chez la Reine sans avoir été mariée. Le Prince de Condé lui avoit fait cet enfant. Il s'est élevé là-dessus une dispute (*A*) de Chronologie. Et d'ailleurs les Ecrivains sont partagez sur

(*A*) *Il s'est élevé là-dessus une dispute de Chronologie.*] C'est à quoi sans doute les deux amans ne s'attendoient pas : ils ne s'imaginoient point que leurs caresses produiroient une matiere de dispute entre les Auteurs à cent ans de là. Voici le fait. Commençons par ces paroles de la Critique generale de l'Histoire du Calvinisme. „ (*a*) Le Prince de Condé étant devenu amoureux d'une des filles de la Reine, nommée Mademoiselle de Limeuil, luy en conta si bien, „ qu'ils en vinrent à ce qu'on apelle la conclusion du Roman. Elle en eut un fils dont „ elle accoucha sous le regne de Charles IX. „ le 25. de May 1561. dans le Louvre même ; „ mais la Reine qui en ce temps-là avoit besoin „ du Prince, pour balancer la puissance de la „ Maison de Guise qui s'élevoit trop, eut compassion de la fragilité humaine. C'est ainsi „ qu'en parle un bel Esprit, dans une maniere „ de Roman qu'il intitule *le Prince de Condé*, „ où l'on voit plusieurs traits historiques très- „ curieux, & très-fidellement raportez. Même „ aventure arriva à une autre fille de la Reine „ au bout de deux ou trois ans : Catherine de „ Medicis s'estant aperçeuë que le Prince aimoit „ cette jeune Demoiselle, se voulut servir de „ l'occasion pour penetrer ses desseins ; c'est „ pourquoy elle excita la jeune fille, qui apa- „ remment n'avoit pas besoin de solliciteur pour „ cela, à ne point faire la prude. Monsieur de „ Mezeray vous le dira mieux que moy, (*b*) *La* „ *Reine tascha d'enchaîner le Prince de Condé à la* „ *Cour par les charmes de la volupté, & par les* „ *appas de l'une de ses filles d'honneur, qui n'ayant* „ *rien épargné pour servir sa maîtresse, s'en trouva* „ *incommodée pour neuf mois, & fut quelque* „ *temps l'entretien de la Cour, à qui de semblables* „ *accidens donnent plûtost du divertissement que* „ *du scandale.* Le Prince eut une autre galanterie de grand éclat avec la veuve du Maréchal de St. André, & l'eust épousée, si l'Admiral n'eust paré ce coup en l'engageant dans „ un autre mariage. . . . . . (*c*) Il lui fit de si „ fortes (*d*) remontrances, qu'il l'obligea de „ rompre par le lien conjugal toutes ses pernicieuses attaches avec la Maréchale de St. André, qui en tâchant de donner de l'amour au „ Prince, en prit tant pour luy, qu'elle acheta „ son contentement au prix de sa terre de Valery, „ qu'elle luy donna. „

(*a*) *Critique generale, lettre 3. p. 45. de la 3. édition.*

(*b*) *Abreg. Chron. ad ann. 1563. Mr. de Thou l. 35.*

(*c*) *Critique generale ibid. pag. 47.*

(*d*) *Mezerai ubi supra.*

Plusieurs personnes se sont aperçuës qu'il y a deux insignes faussetez dans ce recit ; car il n'est point vrai que la Demoiselle de Limeuil ait accouché en l'année 1561. & qu'une autre fille d'honneur de la Reine soit tombée dans la faute de celle-là avec le Prince de Condé quelques années après. Il y a neanmoins des opiniâtres qui persistent à soutenir, que la date qui se trouve dans le Roman, que le Critique de Mr. Maimbourg a cité, est juste, & par consequent que le Prince de Condé debaucha en peu de tems deux filles d'honneur de Catherine de Medicis. Cette consequence est très-certaine, si l'Auteur de ce Roman ne s'est point trompé ; car on ne sauroit nier que l'une des filles d'honneur de cette Reine n'ait accouché l'an 1564. en suite de son commerce avec le Prince : mais encore un coup, l'Auteur du Roman a debité un mensonge. Ce n'est ni une faute d'impression, ni une fiction poëtique ; c'est une fausseté d'histoire. Toute la suite du livre fait voir manifestement que l'Auteur parle d'une amourette qui preceda l'emprisonnement du Prince, & l'arrêt de mort donné contre lui au mois de Novembre 1560. C'est donc de l'Auteur, & non pas des Imprimeurs que vient le chiffre 1561. On ne peut pas dire qu'il s'est servi volontairement d'une antidate, selon les privileges du poëme épique, & du Roman ; car comme son livre est tout parsemé de dates aussi exactes que celles de Mezerai, soit touchant la mort de François II. & celle du Roi de Navarre, soit touchant l'absolution du Prince, &c. il faut croire qu'il a pretendu donner la vraye date des couches de la Demoiselle. Les circonstances du jour, & du mois, & du lieu qu'il a si soigneusement marquées, confirment ce sentiment, veu qu'elles ne servent de rien pour l'œconomie de la piece ; il ne les touche qu'en passant, afin de piquer l'attention de son lecteur, par une particularité qui est assez rare dans cette sorte de livres. A quoi bon auroit-il anticipé de deux ans la grossesse d'une fille de la Reine ? Le Roman n'y gagne rien : cela eût été tout aussi bon à deux ans de là, afin d'amener l'intrigue où on la vouloit. La lecture de la piece le fait voir évidemment. Il faut donc que cet Auteur ait été trompé par des memoires où l'an 1561. avoit été mis pour l'an 1564. J'ai vu des gens qui après quelques reflexions sur cette matiere, s'imaginoient que la Demoiselle de Limeuil avoit fait deux fois le saut avec le Prince, & que l'Auteur du Roman parle de la premiere grossesse, & Monsr. de Mezerai de la seconde. Je ne saurois me persuader qu'ils ayent raison ; car encore que la Cour de France fût en ce tems-là fort dereglée, il n'entre pas dans l'esprit qu'une fille de la Reine ait pu accoucher au Louvre l'an 1561. & tomber en rechute trois ans après, sous la même qualité de fille d'honneur de cette Reine. On gardoit encore quelques mesures ; on avoit encore quelques égards pour la voix publique. Brantôme qui le savoit d'original nous le dit en termes (*e*) exprés. La signification la plus naturelle de ses paroles, est que les filles de Catherine de Medicis n'ont jamais eu de meilleur tems, que celui qu'elles ont passé auprès d'elle, parce qu'elles avoient une aussi grande liberté de goûter les joyes du mariage, que de s'en abstenir, pourveu qu'elles eussent l'habileté & l'industrie de ne pas devenir grosses. Il faloit donc qu'il y eût à craindre quelque disgrace, quand on n'avoit pas cette industrie : il faloit que cette Reine fit à-peu-près comme les Lacedemoniens, qui châtioient non pas le vol, mais le peu d'adresse à le cacher. Nous verrons bien-tôt que la Limeuil fut disgraciée. Ceux qui en demandent des preuves, se font une horrible idée de Catherine de Medicis.

(*e*) *Voyez l'article* Garnache, *pag. 1220. lettre d.*

sur les (*B*) suites de cette avanture. Il y en a qui pretendent que (*C*) la Demoiselle

(*B*) *Sur les suites de cette avanture.*] Les meilleurs Historiens conviennent que la Reine mere prêta la main aux amours du Prince, & de la Limeuil. Voyez dans la remarque (*a*) precedente un passage de Mezerai : il est tiré de son abregé chronologique. En voici un qui est pris de sa grande Histoire. (*b*) *La Reine n'ayant rien avancé par cette* (*c*) *voye.... s'avisa d'un autre moyen plus subtil, qui étoit de gagner le Prince par les apasts des caresses & des voluptez, ausquelles les ames les plus fieres se laissent enchaîner sans contrainte. Elle le traita avec des demonstrations d'une amitié cordiale, & d'une parfaite confiance; elle lui fit donner le gouvernement de Picardie, premier sujet de son mecontentement, & rendre tous les respects qu'on doit à un premier Prince du sang. Outre cela elle avoit des gens apostez pour l'entretenir dans toute sorte de jeux & de passetems, & les charmes de la belle Limeuil une de ses filles, la servirent si bien dans ses intentions, qu'il oublia pour un tems toutes autres pensées, dont Eleonore de Roye son épouse, femme d'une austere chasteté, mourut de deplaisir, lequel accident causa beaucoup de joye à la Reine, parce que cette Dame étant d'un naturel imperieux, & fort affectionné à la Religion Huguenote, étoit le plus piquant aiguillon qui reveillât le courage du Prince. Mais d'autre part la Maison Royale, & elle même souffrirent un grand scandale de ces amourettes, parce que la Limeuil s'étant abandonnée à la passion du Prince plus qu'elle ne devoit, fut si imprudente, & prit si mal ses mesures, qu'elle accoucha dans sa garderobe au sceu de tout le monde; à raison de quoi elle la chassa avec ignominie, mais non sans qu'elle parlât bien hautement.* Mr. Varillas n'a point oublié cette intrigue. Voyons un peu ce qu'il en dit. „ (*d*) L'amour se mit „ de la partie, & seconda les artifices de la Rei- „ ne. La Demoiselle de Limeuil étoit la plus „ belle de ses filles d'honneur, & le Prince en „ devint si passionné, que la Princesse sa fem- „ me s'en étant aperçuë, en mourut de jalousie. „ La Regente attentive aux moindres occasions „ d'affermir sa puissance, regarda cette conjonc- „ ture comme l'une des plus favorables qui lui „ pouvoit arriver. Elle s'imagina que comme „ les Châtillons avoient engagé le Prince dans „ l'hérésie, en lui faisant épouser leur niéce, „ elle pourroit aussi le ramener à la communion „ de l'Eglise, en lui donnant pour femme une „ fille qui avoit l'honneur d'être sa parente, „ dont les charmes arrêteroient son inconstan- „ ce, & lui tireroient les secrets du Calvinis- „ me. Elle commanda sur cette présupposition „ à la Demoiselle de ne rien oublier de ce qui „ pourroit contribuer à retenir le Prince dans „ ses chaînes. Mais c'étoit exposer à trop de „ risques une vertu médiocre, que de la com- „ mettre avec un amant qui se servoit des moin- „ dres avantages en amour, comme en guerre, „ pour porter d'abord les choses à l'extremité. „ La Demoiselle en feignant de l'affection pour „ le Prince, en prit tout de bon, & pour son „ malheur ne fut pas la seule de la Cour, dont „ le cœur se trouva insensiblement engagé. „ Il raconte en suite les amours de la Marechale de St. André pour ce Prince, & les liberalitez extraordinaires qu'elle lui fit; & puis il ajoûte.

(*a*) Lettre 6.

(*b*) C'est-à-dire en tâchant de mettre la desunion entre le Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon.

(*c*) Mezerai, Hist. de France, to. 2. pag. 133. ad ann. 1564.

(*d*) Varillas, Hist. de Charles IX. liv. 5. pag. 345. edit. de Holl. ad ann. 1563.

„ (*e*) La Demoiselle de Limeüil fit des reflexions „ fort éloignées de la verité sur une avanture si „ peu commune. Elle supposa le Prince moins „ amoureux, ou plus interessé qu'il n'étoit, & „ s'imagina que puis qu'il avoit accepté la terre „ de St. Valeri, il vouloit tout de bon épou- „ ser la Marechale. Sa jalousie en augmenta de „ sorte, que n'ayant point assez de biens pour „ égaler la liberalité de sa rivale, il lui prit en- „ vie de la surpasser, en accordant au Prince ce „ qu'elle avoit de plus cher. La grossesse qui sui- „ vit de bien près sa faute, la rendit publique, „ & la Demoiselle fut honteusement chassée de „ la Cour. „

(*C*) *Qui pretendent que la Demoiselle fut chassée.*] Mezerai & Varillas viennent de nous l'assurer, & il n'y a point de doute que cela ne soit veritable. Un Auteur satirique en tombe d'accord, dans un écrit très-injurieux à la Reine mere : il avouë que la Demoiselle fut envoyée dans un Couvent (*f*). Mr. le Laboureur raporte un fragment de cette satire, qui ne sera point mal placé ici. J'y joindrai le preambule de Mr. le Laboureur, parce qu'on y trouvera une autre cause des amourettes du Prince, & le tems auquel la Demoiselle se delivra de son fardeau. „ (*g*) Parmy ces nouvel- „ les, il est parlé de l'accouchement de la belle „ de L... l'une des filles de la Reine, à propos „ de quoy il sera bon de remarquer, que depuis „ la paix d'Orleans, le Prince de Condé estant „ demeuré à la Cour, il ne crut pas pouvoir „ mieux faire pour lever tous les soupçons qu'on „ pourroit avoir de luy, que de se jetter dans „ les plaisirs du temps, & d'y faire une mais- „ tresse. La Reine qui crut que ce seroit un lien „ pour le retenir, ne fut pas faschée que cette „ Demoiselle d'une des premieres Maisons du „ Royaume, souffrist ses vœux & ses services, „ ne croyant peut-estre pas que cette amitié deût „ passer la galanterie; mais soit que la fille ne „ pût resister à la qualité & à la raison d'Estat „ jointes ensemble, ou bien à l'estime de ce „ Prince, ou qu'elle esperât de l'épouser un jour, „ comme l'on dit qu'il luy avoit promis, au cas „ que Leonor de Roye sa femme qui estoit d'une „ santé desesperée, vint à mourir, comme il „ arriva l'année mesme : elle ne put long-temps „ tenir contre l'ambition & contre l'amour, & „ tout fut revelé par la naissance de ce fils pen- „ dant le voyage de Lyon. C'est ainsi qu'en „ parle ce libelle (*h*).

„ *Puella illa nobilis*
„ *Quæ erat tam amabilis*,
„ *Commisit adulterium*
„ *Et nuper fecit filium.*
„ *Sed dicunt matrem Reginam*
„ *Illi fuisse. . . .*
„ *Et quod hoc patiebatur*
„ *Ut Principem lucraretur.*
„ *At multi dicunt quod pater*
„ *Non est Princeps, sed est alter*,
„ *Qui Regi est à Secretis*
„ *Omnibus est notus satis.*

„ *Contra hanc tamen Regina*
„ *Se ostendit tantum plena*
„ *Cholera, ac si nescisset*

„ *Hoc*

(*e*) Id. ibi, pag. 348. 349.

(*f*) Les notes marginales du Charles IX. de Varillas à l'édition de Paris in 12. liv. 5. pag. 604. portent, que la Reine la fit conduire par un de ses valets de chambre nommé Gentil, au Convent des Cordelieres de la ville d'Auxonne. Je croi que Mr. d'Hozier a fait ces notes.

(*g*) Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau to. 2. p. 371.

(*h*) C'étoient des nouvelles en rime prosaique, adressées sous le nom de Jean Philoglutius Docteur de Sorbonne, à Maître Pandolphe Verunculius Bachelier, du 9. Juillet 1564. Le Laboureur ib. p. 369.

moiselle fut chassée: & d'autres qu'elle ne perdit (*D*) point les bonnes graces de la Reine. En un mot, il y a ici (*E*) beaucoup de variations. Quoi qu'il en soit, elle étoit fille * de Gilles de la Tour, Seigneur de Limeuil; & se maria en suite avec Scipion de Sardini, Baron de Chaumont † sur Loire, &c. noble Luquois. Elle rabroüa (*F*) un jour extremement l'homme du monde le plus terrible,

* *Le Laboureur, Addit aux Memoires de Castelnau, to. 1. pag. 327. comparé avec to. 2. p. 371.*

† *Varillas ubi supra.*

„ *Hoc quod Puella fecisset,*
„ *Et dedit illi custodes*
„ *Superbos nimis & rudes,*
„ *Mittens in Monasterium*
„ *Quærere refrigerium.*
„ *Sed certè pro tam levi re*
„ *Sic non debebat tractare,*
„ *At excusare modicum,*
„ *Tempus, personam & locum.*
„ *Alius non fit taliter*
„ *Quæ faciunt similiter.*

„ *Pridie venit nuncium*
„ *Puellum esse mortuum,*
„ *Et fuit magna jactura*
„ *De tam pulchra creatura,*
„ *Quæ nunc est cum cœlitibus*
„ *Rogans Deum pro patribus,*
„ *Et ut Patri sit melius.*

„ La Reine s'offensa d'autant plus de ce desordre „ arrivé dans sa Maison, qu'il fut si public qu'on „ ne le put celer; mais le temps appaisa tout, & „ puis la Demoiselle se maria. „ La Cour arriva à Lyon vers la mi-Juin 1564. Puis donc que la Demoiselle accoucha pendant ce voyage, on peut raisonnablement suposer que son enfant vint au monde le 25. de Mai de la même année; de sorte que l'Auteur du Roman aura bien marqué le jour, mais non pas l'année.

(D) *Qu'elle ne perdit point les bonnes graces.*] C'est l'opinion de celui qui composa le Roman dont j'ai parlé. *La Reine*, dit-il (*a*), *qui en ce tems-là avoit besoin du Prince de Condé, pour balancer la puissance de la Maison de Guise qui s'élevoit trop, eut compassion de la fragilité humaine.* Il supose que la Demoiselle continua ses fonctions de fille d'honneur auprès de la Reine, & qu'elle tâcha de porter le Prince à ne point prendre les armes. *Mademoiselle de Limeuil*, dit-il (*b*), *compagne de* Mademoiselle du Rouet (*c*), *& fille d'honneur comme elle, que le Prince de Condé avoit autrefois aimée, jusqu'à en venir à une familiarité dont elle avoit esté quelque temps incommodée, fit tout ce qui luy fut possible pour convertir la passion qu'il avoit de combattre, en une autre où elle trouvoit que le combat avoit quelque chose de plus agreable. Elle sçavoit son penchant, & tout vaillant qu'il estoit, elle ne doutoit point qu'il ne fust aussi sensible à l'amour qu'à la gloire. Elle lui écrivit, & le pria de considerer qu'il alloit faire la guerre à une personne à qui il ne l'avoit pas toûjours faite, puis que sa Religion la mettoit au nombre de ses ennemis.* Cet Auteur s'abuse, car il est sûr que la Reine fit mettre cette fille dans un Couvent, & qu'elle ordonna (*d*) qu'on l'y tint de court. Il ne faloit pas suprimer cela dans le *Discours merveilleux de la vie de Catherine de Medicis.* Voyons tout ce que l'Auteur de cette satire observe touchant la Limeuil. Il dit (*e*) que le Prince de Condé commença d'en être amoureux pendant sa prison, & que cette Demoiselle *étoit l'une des filles que la Reine mere lui avoit baillées pour le debaucher, comme l'ambition trouve tout loisible pourveu qu'elle atteigne à ses desseins.* Après avoir parlé de la paix qui fut concluë le 18. de Mars 1563. il dit (*f*) que la Reine *pour mettre le Prince de Condé en mauvaise reputation envers les siens, l'entretenoit toûjours aux despens de l'honneur de Limeuil qui devint grosse. Et la Reine pour faire bonne mine, l'en voulant tancer, Limeuil eut bien la hardiesse de luy dire, qu'elle avoit en cela suivy l'exemple de sa Maistresse, & accomply son commandement.* Voilà tout ce qu'il dit: la bonne foi exigeoit qu'il avoüât que la Limeuil fut chassée & enclotrée.

(*a*) *Pag. 70. édit. de Hollande 1681.*

(*b*) *Pag. 132.*

(*c*) *Maitresse du Roi de Navarre.*

(*d*) *Voyez la prose Latine rimée de la remarque precedente.*

(*e*) *Discours merveilleux de la vie de Cather. de Medicis p. m. 42.*

(*f*) *Ibid. pag. 46.*

(E) *Il y a ici beaucoup de variations.*] Dans le Discours merveilleux on assûre que le Prince aimoit la Limeuil dès le tems de sa prison, après la journée de Dreux; mais Mr. de Mezerai & Mr. Varillas assûrent qu'il ne l'aima qu'après la premiere paix. Varillas assûre que la Regente se proposa de marier cette Demoiselle avec le Prince, & que la Demoiselle se flatant de cet honneur, n'épargna rien pour y parvenir: mais l'autre Historien n'attribuë qu'à la Marechale de St. André l'esperance d'épouser le Prince. Varillas assûre que le Prince fut aimé tout à la fois de ces deux Dames, & qu'elles lui donnerent à l'envi l'une la plus belle de ses terres, & l'autre son pucelage. Mezerai ne dit rien touchant cette émulation: il (*g*) supose que le Prince étoit veuf, lors que la Reine essaya de l'engager à épouser la Marechale: si cela est, que deviendra l'émulation dont parle Mr. Varillas: cette émulation qui faisoit que ces deux Dames combatoient à qui seroit plus prodigue de ses faveurs envers le Prince? Ce n'est qu'une chimere selon le systême de Mezerai; car Eleonor de Roye (*h*) vivoit encore lors que la Limeuil accoucha; & ainsi avant que le Prince fût veuf, cette Demoiselle étoit sortie ignominieusement de la Cour, & avoit été enfermée dans un Monastere. Elle ne disputoit donc pas le terrain à la Marechale; elle n'opposoit pas le present de son pucelage, à la donation de la terre de Valeri en Gatinois.

(*g*) *Mezerai, Hist. de France, tome 2. pag. 133.*

(*h*) *Elle mourut le 23. de Juillet 1564. La Limeuil accoucha pendant le voyage de Lion; la Cour entra dans Lion à la mi-Juin 1564.*

(F) *Elle rabroüa . . . le Connêtable de Montmorenci.*] Donnons ce recit tout tel qu'on le trouve dans Brantome. „ Un (*i*) jour au siege de (*k*) Rouën ainsi que la Reine alloit au „ fort de Sainte Catherine de Rouën, accom„ pagnée de ses filles, Monsieur le Connestable „ luy ayant dit un mot, & pris congé d'elle, „ vint à rencontrer Mademoiselle de Limeuil, „ l'une des belles & spirituelles filles de la Cour, „ & qui disoit aussi bien le mot, & vint tout à „ cheval la saluer pour causer avec elle, & l'ap„ pelloit sa maitresse, & tousjours la vouloit „ accoster, car le bon homme n'estoit pas en„ nemy de la beauté ny de l'amour, fût ou par „ effets ou par paroles; car il avoit eu de bon„ nes pratiques en son jeune temps que je ne „ diray point. Mademoiselle de Limeuil qui „ n'estoit pas ce jour-là en ses bonnes humeurs, „ ne

(*i*) *Brantome, eloge de ce Connetable, au 2. tome de ses Memoires, p. m. 71. 72.*

(*k*) *Rouën fut assiegé pendant l'automne de 1562.*

terrible, je veux dire le Connetable de Mommorenci. Je raporterai un passage de (*G*) Brantome qui la concerne, & qui est assez curieux. Sa sœur aînée, fille d'honneur de Catherine de Medicis, mourut à la Cour. Brantome (*H*) en parle.

LINGELS-

„ ne fit pas grand cas de luy, car elle estoit altie-„ re quand elle vouloit, & commença à le ra-„ broüer fort, & renvoyer Monsieur le Connes-„ table, qui luy dit, Et bien ma maistresse, je „ m'en vais, vous me rabroüez fort. Elle luy „ respondit, C'est bien raison que vous rencon-„ triez quelque personne qui vous rabrouë, puis „ que vous estes coustumier de rabroüer aussi tout „ le monde. Adieu donc, dit-il, ma maistres-„ se, je m'en vais, car vous m'avez donné la „ mienne. „

(G) *Un passage de Brantome qui la concerne.*] Je ne crains pas que les conoisseurs se declarent contre ma conjecture, quand ils auront bien examiné les circonstances du recit que l'on va lire. Il est difficile de n'y pas trouver la Limeuil & le Prince de Condé.

„ J'ay (*a*) connu un autre Prince, mais non „ pas si grand (*b*), lequel durant ses premieres „ nopces & sa viduité (*c*), vint à aimer une fort „ belle & honneste Demoiselle de par le mon-„ de, à qui il fit, durant leurs amours & sou-„ las, de fort beaux presens de carcans, de „ bagues, pierreries, & force autres belles har-„ des, dont entr'autres il y avoit un fort beau „ & riche miroir où estoit sa peinture. Or le „ Prince vint à épouser une fort belle & hon-„ neste Princesse de par le monde, qui luy fit „ perdre le goût de sa premiere Maistresse, en-„ cor qu'elles ne deussent rien l'une à l'autre de „ la beauté. Cette Princesse sollicita & persuada „ tant Monsieur son mary, qu'il envoya de-„ mander à sa premiere Maistresse tout ce qu'il „ luy avoit jamais donné de plus exquis & de „ plus beau. Cette Dame en eut un grand cre-„ ve-cœur, mais pourtant elle avoit le cœur si „ grand & si haut, encor qu'elle ne fust point „ Princesse, mais pourtant d'une des meilleu-„ res Maisons de France, qu'elle luy renvoya „ tout le plus beau & le plus exquis, où estoit „ un beau miroir avec la peinture dudit Prince: „ mais avant pour le mieux decorer, elle prit „ une plume & de l'encre, & luy ficha dedans „ des cornes au beau mitan du front, & deli-„ vrant le tout au Gentilhomme, luy dit: Te-„ nez mon amy, portez cela à vostre Maistre, „ & que je luy envoye tout ainsi qu'il me le „ donna, & que je ne luy ay rien osté ny ad-„ jousté, si ce n'est que de luy-mesme il y ait „ adjousté quelque chose du depuis: & dites à „ cette belle Princesse sa femme, qui l'a tant „ sollicité à me demander ce qu'il m'a donné, „ que si un Seigneur de par le monde (le nom-„ mant par son nom, comme je sçay) en eust „ fait de mesme à sa mere, & luy eust repeté, „ & osté ce qu'il luy avoit donné pour cou-„ cher souvent avec elle par son pardon d'a-„ mourettes & jouyssance, qu'elle seroit aussi „ pauvre d'affiquets & pierreries que Dame de „ la Cour: & que sa teste qui en est si fort „ chargée aux depens d'un tel Seigneur, & du „ devant de sa mere, que maintenant elle seroit „ dans les jardins à cueillir des fleurs pour s'en „ accommoder, au lieu de ces pierreries: or „ qu'elle en fasse des pastez & des chevilles, je „ les luy quitte. Qui a connu cette Demoiselle-„ là, jugeroit bien qu'elle avoit fait ce coup, & „ ainsi elle-mesme me l'a raconté, car elle estoit „ tres-libre en paroles; mais pourtant elle s'en „ cuida trouver mal, tant du mary que de la fem-„ me, pour se sentir ainsi descriée: à quoy on „ luy donna blasme, disant que c'estoit sa faute, „ pour avoir ainsi depité & desesperé cette pau-„ vre Dame, qui avoit fort bien gagné tels pre-„ sens par la sueur de son corps. Cette Demoi-„ selle, pour estre l'une des belles & agreables de „ son temps, nonobstant l'abandon qu'elle avoit „ fait de son corps à ce Prince, ne laissa à trou-„ ver un party d'un tres-riche homme, mais non „ de semblable Maison, si bien que se venant à „ reprocher l'un à l'autre les honneurs qu'ils s'es-„ toient faits de s'estre entre-mariez: elle qui „ estoit d'un si grand lieu de l'avoir espousé, il „ luy fit reponse; & moy j'ay fait plus pour vous „ que vous pour moy; car je me suis deshonoré „ pour vous remettre vostre honneur; voulant „ inferer par là, que puis qu'elle l'avoit perdu „ estant fille, il le luy avoit remis l'ayant prise „ pour femme. „

(*a*) *Brantome, Memoires des Dames galantes, tome 2. pag. 392.*

(*b*) *Il venoit de parler de l'avanture* d'un très-grand Prince souverain.

(*c*) *J'ai de la peine à croire que la Limeuil ait continué sa galanterie avec le Prince depuis qu'il fut veuf; car il le devint pendant qu'elle étoit dans un Monastere.*

(H) *Sa sœur aînée. . . . Brantome en parle.*] Voici en quels termes. *Il* (*d*) *eschent à l'aisnée Limeuil, à son commencement qu'elle vint à la Cour, de faire un pasquin (car elle disoit & escrivoit bien) de toute la Cour, mais non point scandaleux pourtant, si non plaisant; mais asseurez-vous* (*e*) *qu'elle la repassa par le foüet à bon escient, avec deux de ses compagnes, qui en estoient du consentement, & sans qu'elle avoit cet honneur de luy appartenir à cause de la Maison de Touraine, alliée de celle de Boulogne, elle l'eust chastiée ignominieusement par le commandement exprés* (*f*) *du Roy, qui detestoit tels escrits.* Dans l'éloge de Catherine de Medicis il remarque que cette fille mourut à la Cour. Il nous aprend ailleurs un fait singulier touchant cette fille. *Durant sa maladie*, dit-il (*g*), *dont elle trespassa, jamais elle ne cessa, ains causa tousjours; car elle estoit fort grande parleuse, brocardeuse & tres-bien & fort à propos, & tres-belle avec cela: quand l'heure de sa fin fut venue, elle fit venir à soy son valet (ainsi que les filles de la Cour en ont chacune un) qui s'apelloit Julien, & sçavoit tres-bien jouer du violon: Julien, luy dit-elle, prenez vostre violon, & sonnez-moy tousjours jusques à ce que me voyez morte, (car je m'y en vais) la defaite des Suisses, & le mieux que vous pourrez; & quand vous serez sur le mot, tout est perdu, sonnez-le par quatre ou cinq fois le plus piteusement que vous pourrez: ce que fit l'autre, & elle-même luy aidoit de la voix, & quand ce vint, tout est perdu, elle reïtera par deux fois; & se tournant de l'autre costé du chevet, elle dit à ses compagnes, tout est perdu à ce coup, & à bon escient, & ainsi deceda. Voilà une mort joyeuse & plaisante: je tiens ce conte de deux de ses compagnes, dignes de foy, qui virent jouër le mystere.* Ceux qui feront une liste des personnes qui sont mortes en plaisantant, ne devront pas oublier cette Demoiselle,

(*d*) *Brantome, Dames galantes, tom. 2. p. 366.*

(*e*) *C'est-à dire Catherine de Medicis.*

(*f*) *C'est-à-dire de Henri II.*

(*g*) *Ibid. pag. 341.*

LINGELSHEIM (George Michel) Precepteur *, & puis Conseiller de l'Electeur Palatin, florissoit au commencement du XVII. siecle. Il étoit né à Strasbourg †. Il a passé pour (A) l'Auteur d'un livre intitulé, *Idolum Hallense*, où Lipse est fort maltraité. Il entretenoit commerce de lettres avec Bongars; mais on se trompe quand on (B) assûre qu'il avoit été son Secretaire, & qu'il a publié les lettres qu'ils s'étoient écrites. J'ai dit ailleurs ‡ qu'il fut le depositaire du manuscrit de Mr. de Thou.

* *Scaligerana, pag. m.* 141.

† *Ibid. p.* 162.

‡ *Dans l'article de Camden, p.* 746. *col.* 2.

LINGEN-

(A) *Il a passé pour l'Auteur d'un livre. . . . où Lipse est fort maltraité.*] Il en envoya des exemplaires (a) à ses amis, & il leur en demandoit leur pensée, avec je ne sai quel empressement qui sentoit l'Auteur. On fut donc assez excusable de s'imaginer qu'il avoit fait l'*Idolum Hallense*. Scaliger ce grand Critique se fonda sur d'autres raisons; il crut trouver dans cet Ouvrage le genie de Lingelsheim. *Autor de Idolo Hallensi est Lingelsheim* . . . disoit-il, (b), *C'est lui qui m'en a envoyé un exemplaire. . . . Je reconois en de Idolo Hallensi les traits de l'esprit de Lingelsheim; je le conois fort bien: il m'a envoyé le livre, & prié de lui en écrire mon jugement.* Voilà de ses discours de conversation: sa plume les confirma dans une lettre (c) qu'il écrivit à Lingelsheim touchant l'*Idolum Hallense*, où il lui attribua cet Ouvrage, & lui en dit beaucoup de bien; mais il sut en suite que Denaisius l'avoit composé. *Lingelsheim*, dit-il, *m'a écrit que l'Auteur de Idolo Hallensi est Denaisius Assesseur de la Chambre Imperiale; & parce qu'il vit entre des Jesuites il ne desire être nommé* (d). Mr. Placcius a fort bien fait d'observer, que le jugement de ce souverain Critique n'étoit pas toûjours bien sûr. (e) *Hac sane vice erravit, & infeliciter crisin suam quam ipsemet tantopere prædicare solebat, exercuit Heros ille Criticorum Hypercriticus.* Il cite Melchior Adam (f) qui a donné cet Ouvrage à son veritable Auteur Pierre Denaisius: il remarque que Colomiés ignoroit la verité sur cette affaire, ayant dit en deux endroits (g) que Lingelsheim étoit l'Auteur de ce livre. Baudius conjectura comme Scaliger, & assûra que la voix publique étoit conforme à sa conjecture; tant il est vrai que l'on est sujet à se tromper dans ces sortes d'attributions. (h) *Viro gravi & sapienti Johanni Lingelshemio officiosam salutem nunciari cupio. Consentiens fama est eum esse auctorem libelli de Idolo Hallensi adversus Lipsium, & id ipse conjeceram cum primum in manus meas venit. Non est quod patrem pudeat suæ prolis, cum non puduerit tantum virum tales nugas effutire in dedecus antepartæ famæ.* Monsieur Teissier (i) a suivi la foule. Selon toutes les aparences Lingelsheim aprit à Bongars que Denaisius étoit l'Auteur de cette Idole de Hal: voyez sa lettre 157. Ce livre au reste fut imprimé l'an 1605. in 4. sous ce titre, *Dissertatio de Idolo Hallensi Justi Lipsii mangonio & phaleris exornato atque producto.* J'ai lu dans une lettre (k) de Lingelsheim que Goldast passa pour l'Auteur de cet Ouvrage, & que l'*Amphitheatrum honoris* le donnoit à Scaliger. Une autre lettre de Lingelsheim nous aprend que Goldast avoit eu soin de l'impression, & que cela lui fit beaucoup d'ennemis; car ce livre irrita furieusement les Jesuites. *Quam gaudeo* (l) *probari tibi scriptum de Idolo, certe omnium bonorum cum magno applausu acceptum est, sed facetiæ illæ scholasticæ commoverunt nostros Academicos, adeo ut Rector distractionem libelli edicto inhibuerit, & jam vindictam spirant magistri, eo quod nimis contumeliosus sit interpres in totum ordinem, & quia Goldastum editorem hujus ludi ex typographo cognoverunt, & stilis & telis in illum insurgunt, atque etiam aulicos in partes trahunt, quos nimis rusticatim ille tetigerit.* Dans une autre lettre il observe que le Carme (m) qui repondit pour Juste Lipse, vomit mille injures contre Bongars, & le regarda comme l'Auteur de l'Idole. Lingelsheim auroit voulu que Bongars en eût demandé justice par le moyen de l'Ambassadeur de France. (n) *Indignatus sum quum reperi anagramma sus obnigra, ubi monastico acumine suspicionem suam prodit quasi tu autor esses. Cogitavi, anne per Oratorem Regium qui Bruxellæ est, si est tibi amicus, negotium bestiæ illi creari posset ob atroces injurias quas in te effundit, cùm tamen author libri non sis, & quam voluptatem in maledicendo cepit, eandem in lite molesta & infamia quæ condemnatos injuriarum manet, perdat.* Lipse ne repondit rien; c'étoit le meilleur party qu'il pût prendre, ses amis lui font honneur de ce silence; ils disent qu'il meprisa genereusement cet adversaire, & qu'à l'exemple d'un dogue qui passe son chemin, sans se detourner pour aller mordre un petit chien qui aboye contre lui, il ne daigna s'abaisser à combatre l'anonyme. C'est ainsi qu'on parle presque toûjours lors qu'on ne sait que repondre. *Exinde maledicta acerbiora nescio quis terræ filius,* Idoli Hallensis *(ô Lucianeam blasphemiam igne Tartareo expiandam!) titulo ementito, sparsit in vulgus. Sed prudentioribus amicis suadentibus,* Lipsius *siluit, & judicio contemsit, atque adeò contemtu solo novum istum Porphyrium vincendum esse censuit. Sic ferè generosior molossus importunum catulum stolidè adlatrantem præterit, nec dente aut pugna dignatur* (o).

(B) *On se trompe quand on assûre qu'il avoit été son Secretaire, & qu'il.*] J'en veux ici au savant Mr. Morof: voici ses paroles. (p) *Bongarsii & (q) Lingelheimii epistolæ editæ sunt Argentor. (r) an. 1660. in 12. Erat Bongarsius vir suo tempore magni nominis sub Henrico IV. negotiis publicis sæpe admotus. . . Lingelheimius itidem vir in publica dignitate constitutus, & ad Helvetios legatus, olim Bongarsio ab epistolis literas Bongarsianas una cum suis publicavit: fuit enim inter illos commercium literarum mutuum.* Comparez cela avec la preface du Libraire, vous serez épouvanté que d'habiles gens soient sujets à prendre le change d'une façon si énorme. La destinée des Auteurs est deplorable; car lors même qu'ils croyent apliquer le plus fortement leur attention, ils prenent mal le sens d'un passage très-facile; je crains extremement que cela ne me soit arrivé une infinité de fois. Voici ce que le Libraire de Strasbourg expose à la tête de son édition. *Leges hic Bongarsii & Lingelshemii Epistolas multa eruditione & variis prudentiæ documentis*

(a) *Voyez Scaligerana, voce* Lingelshemius, *& les lettres de Lingelsheim pag.* 194.

(b) *Scaligerana ib.*

(c) *Voyez ses lettres lib.* 4. *epist.* 315.

(d) *Scaligerana, voce* Denaisius.

(e) *Placcius de anonymis, n.* 51. *pag.* 18.

(f) *In vitis Jurisconsult. p.* 447.

(g) *Dans la clef des lettres pag.* 153. *&* 185. *opusculorum edit. Ultraj.* 1669.

(h) *Baudius, epist.* 10. *centur.* [illegible] *pag. m.* [illegible]7.

(i) *Elog. addit. to.* 2. *p.* 383.

(k) *Elle est dans le recueil des lettres écrites à Goldast, imprimé l'an* 1688. *pag.* 167.

(l) *Lingelsheim epist.* 57. *ad Bongarsium.*

(m) *Il s'apelloit* Anastasius Cochletius. *Son livre est intitulé,* Palæstra honoris D. Virginis Hallensis pro Justo Lipsio, contra Dissertationem mentiti Idoli Hallensis 1607.

(n) *Lingelshem. epist.* 76. *ad Bongarsium pag.* 228.

(o) *Auber. Miræus in vita Lipsii, ad ann.* 1605. *pag. m.* 24.

(p) *Morhofius, Polyhist. lib.* 1. *cap* 24. *p.* 306.

(q) *Il faloit dire* Lingelshemii.

(r) *Voyez l'article* Bongars, *remarque* H.

LINGENDES (CLAUDE DE) l'un des plus celebres Predicateurs du XVII. siecle, nâquit à Moulins l'an 1591. & se fit Jesuite à Lion l'an 1607. Il enseigna quelque tems la Rhetorique & les belles lettres; mais comme il avoit une merveilleuse naissance pour la Chaire, on l'apliqua presque toute sa vie à prêcher: & il s'aquit de ce côté-là une telle reputation *, qu'il y eut très-peu de Predicateurs qui l'égalassent, & qu'aucun ne le surpassa. Il fut Recteur du College de Moulins pendant onze années, & en suite il fut Provincial de la Province de France. Il fut deputé trois fois à Rome aux assemblées generales de la Societé; & mourut à Paris Superieur de la Maison Professe le 12. d'Avril 1660. † & non pas en l'année 1666. comme l'assûre Moreri. On a publié ses Sermons après sa mort: j'en dirai (T) quelque chose de très-remarquable. Il n'avoit publié (Z) que deux Ouvrages.

LINGENDES (JEAN DE) nâtif de Moulins, & cousin du precedent, fut un celebre Predicateur, & parvint par cette voye à l'Evêché de Sarlat, & puis à l'Evêché de Mâcon. Il prononça l'Oraison funebre de Louïs XIII. à St. Denys. Elle fut imprimée peu après ‡. Il fut donné pour Precepteur à Mr. le Comte (A) de Moret, fils naturel d'Henri IV. l'an mil six cent dix-neuf. Le Poëte

* *Ea nominis celebritate per Galliam annis 36. ut qui cum illo in munere superavit inventus sit nostra ætate nemo, & vix ullus qui æquaverit. Nat. Sotuel Biblioth. Script. Societat. pag. 153.*

† *Tiré de Natanael Sotuel ib.*

‡ *Voyez l'Abbé de Marolles, dans le denombrement des Auteurs qui lui ont donné des livres.*

mentis plenas, beneficio Nobilissimi Amplissimæque dignitatis viri qui Inclytæ Reip. ad Helvetios legatus à clarissimo viro Dn. Francisco Veyrazio eas ut lucem viderent, accepit. Has venerandus hic senex qui in contubernio illustris Bongarsii duodecim annos, eidem ab epistolis vixerat, descripsit integras. Le Libraire parle là de deux personnes; de la premiere sans la nommer, & de la seconde en la nommant *François Veyraz*. Celui-ci avoit fourni les lettres à l'autre, qui avoit été deputé de la ville de Strasbourg en Suisse. C'est sans doute de Veyraz qu'il faut entendre ce que le Libraire expose dans la derniere partie du passage que j'ai raporté; c'est Veyraz qui a été Secretaire de Bongars pendant 12. ans; c'est lui qui a copié les lettres que ce Libraire a publiées. Il y avoit long tems que Lingelsheim étoit parti de ce monde, lors qu'elles virent le jour. Ainsi Mr. Morhof (a) s'est trompé en plusieurs manieres.

(T) *Je dirai de ses Sermons quelque chose de très-remarquable.*] Je ne fais que raporter ce que dît Mr. Gallois, quand il parla des *Sermons sur tous les Evangiles du Caresme par le R. P. de Lingendes*, imprimez à Paris en 2. volumes in 8. l'an 1666. „ C'est (b) une chose „ assez surprenante que le Pere de Lingendes „ dont toute la France a admiré l'éloquence, „ n'étudiast point les termes dont il se servoit, „ & s'en mist si peu en peine, qu'il composoit en Latin les Sermons qu'il devoit prononcer en François. Mais ce grand homme ne „ pensoit qu'à la force du raisonnement, à la „ vehemence des passions, & à la grandeur des „ figures; & il estoit de l'advis de cet Ancien „ qui tenoit qu'un discours estoit fait, lors „ qu'il n'y avoit plus que les paroles à trouver. „ Après la mort de ce Pere on publia en Latin plusieurs de ses Sermons qu'on trouva „ écrits de sa main; & on en a desia (d) fait „ deux éditions. Mais cette langue n'estant „ pas entendue de tout le monde, plusieurs personnes ont souhaitté qu'on les donnast en „ François. Il sembloit que la chose estoit „ d'autant plus facile, qu'on n'auroit pas mesme la peine de les traduire. Car comme tous „ les Sermons de ce Pere avoient esté écrits par „ plusieurs Copistes lors qu'il preschoit, on „ croyoit qu'il n'y avoit qu'à les ramasser, & „ à les mettre en lumiere tels qu'on les trouvoit. Cependant la diversité qui s'est trouvée entre les differentes copies des mesmes „ Sermons, a fait connoistre qu'elles estoient „ peu fideles. C'est pourquoy on a jugé à „ propos de traduire ces Sermons sur l'original „ Latin, sans neantmoins negliger ces manuscrits François, dont on a retenu les expressions autant qu'il a esté possible. On a aussi „ adjousté des transitions, des expositions, & „ quelques ornemens qui ne sont point dans „ le texte Latin de l'Auteur, mais qui se trouvent dans tous les Recueils des Ecrivains, „ & que la chaleur du discours luy fournissoit „ sur le champ: De maniere que cette édition „ Françoise n'est pas une simple traduction de „ la Latine. Mais la difference qu'il y a entre „ ces deux éditions, c'est que la Latine donne les „ Sermons tels que l'Auteur les écrivoit; la Françoise les donne à peu près tels qu'il les prononçoit: La premiere fait voir l'analyse du discours; La seconde en montre les parties jointes ensemble: L'une est plus utile à ceux qui „ veulent faire des Sermons; & l'autre est plus „ propre pour ceux qui ne veulent que les lire. „ L'édition Latine est aussi beaucoup plus ample „ que la Françoise. Car de tous les Sermons „ qui sont dans l'édition Latine, on n'a choisi „ que les pieces les plus achevées, & seulement „ autant qu'il en faut pour composer un Caresme. „

(Z) *Il n'avoit publié que deux Ouvrages.*] L'un en Latin, l'autre en François: *Votivum monumentum ab Urbe Molinensi Delphino oblatum anno 1639. in 4.* Conseils pour la conduite de la vie.

(A) *Pour Precepteur à Mr. le Comte de Moret.*] „ Il (d) n'y demeura pas long tems pour „ la premiere fois, car par je ne sai quelle intrigue secrette, contre l'intention mêmes de „ Madame la Comtesse de Moret, & de ses „ freres le Chevalier de Bueil & de la Perriere, „ on substitua Crosilles en sa place qui leur „ étoit auparavant le plus agreable du monde. „ Le Comte souffrit ce changement quoi qu'il „ aimât de Lingendes, mais il ne haïssoit pas „ Crosilles, & voulut obeïr de bonne grace „ au Roi. . . . Mais enfin De Lingendes fut retabli. „

(a) *Voyez l'article Bongars, p. 626. lettre d.*

(b) *Journal des Savans du 4. d'Avril 1667.*

(c) *La premiere est de l'an 1661. in 4. Deux ans apres on publia dix Sermons de ce Jesuite, sur le St. Sacrement, qui furent en suite imprimez en François, de la même maniere que les Sermons du Careme.*

(d) *Memoires de l'Abbé de Marolles, p. 42. 43. ad ann. 1619.*

Poëte (*B*) de LINGENDES étoit son cousin. Cette famille (*C*) subsiste encore.

LIPPOMAN (ALOÏSIO) natif de (*A*) Venise, fut un des savans Prelats du XVI. siecle. Il exerça habilement plusieurs Nonciatures. La premiere fut, ce me semble, celle de Portugal. Il étoit Evêque de Modon, & Coadjuteur de Verone, lors qu'il fut envoyé de Bologne à Rome avec quelques autres Prelats *, pour plaider la cause de (*B*) la translation du Concile l'an 1548. Il avoit opiné fortement dans cette assemblée contre la pluralité des Benefices, comme l'observe le P. Paul †, qui d'ailleurs lui donne l'éloge d'avoir vécu exemplairement ‡. Après l'interruption du Concile ⸸, il fut envoyé Nonce en Allemagne l'an 1548. d'où le Pape Jules III. le rapella deux ans après β. Il le fit l'année suivante l'un des trois Presidens du Concile γ. Paul IV. l'envoya en Pologne l'an 1556. pour y reprimer les progrés des Protestans δ. Il l'éleva à l'Evêché de Bergame l'an 1558. & le fit son Secretaire ζ. Lippoman mourut le 15. d'Août 1559. λ. Il publia (*C*) beaucoup de livres. On dit qu'il fit paroître une grande cruauté (*D*) contre les Sectaires, pendant sa Nonciature de Pologne.

* *Palavic. Hist. Concil. Trid. lib.* 10. *c.* 15. *n.* 2.

† *Hist. du Concile de Trente, l.* 2. *p. m.* 234. *ad ann.* 1547.

‡ *Id. l.* 3. *sub fin. p.* 292. *ad ann.* 1551.

⸸ *Palavic. ibid. l.* 11. *c.* 2. *n.* 6.

β *Id. ibid. c.* 8. *n.* 6.

γ *Id. ibid. c.* 13. *n.* 1.

δ *Id. lib.* 13. *c.* 13. *n.* 2.

ζ *Id. lib.* 14. *c.* 7. *n.* 4.

λ *Id. ibid. c.* 9. *n.* 4.

LIPSE

(*B*) *Le Poëte de* LINGENDES.] Voici ce qu'en dit le même Abbé de Marolles (*a*). „Il écrivoit avec reputation dés les années „1607, & 1610. & il se voit de lui un poë„me pour la naissance de Monsr. le Duc de „Retelois, & cet autre si fameux au sujet du „bannissement d'Ovide, qui se lit devant les „Metamorphoses de la traduction de Nicolas „Renouard. „ *A force d'imiter Politien, si* nous en croyons Colletet (*b*), *il se rendit enfin plus poli que Politien même dans quelques unes de ses pieces.*

(*C*) *Cette famille subsiste encore.*] Nicolas de LINGENDES frere de l'Evêque de Sarlat, fut Maître ordinaire de l'hôtel du Roi. On l'envoya en Espagne pour la negociation du mariage de Louis XIII. avec Anne d'Autriche. Il épousa en premieres noces Marie d'Abra de Raconis, tante de Charles de Raconis Evêque de Lavaur, & en eut Charles de LINGENDES Maître d'hôtel du Roi, sous-Doyen des Chevaliers de St. Michel, & pere de Jean Augustin de LINGENDES Capitaine de Cavalerie (*c*).

(*A*) *Natif de Venise.*] Les uns disent qu'il étoit (*d*) d'une famille très-noble: d'autres soutiennent qu'on n'a jamais su qui étoit son pere. Voyez la remarque D.

(*B*) *Pour plaider la cause de la translation.*] Les Legats du Pape ne voulant point continuer le Concile à Trente, l'avoient transporté à Boulogne, & il y avoit des Evêques qui n'aprouvant point cette translation étoient demeurez à Trente. C'est pour cela que les Legats deputerent un certain nombre d'Evêques au Pape, pour rendre raison de leur conduite. Lippoman fut un de ces deputez (*e*).

(*C*) *Il publia beaucoup de livres.*] Les plus considerables, si je ne me trompe, sont *Catena sanctorum patrum in Genesim, & in Exodum.* Il fit imprimer la *Catena in Genesim* à Paris in *fol.* „par (*f*) Charlotte Guillard l'année 1546. „C'est une très-bonne impression. Il vint à „Paris trouver la veuve, & l'obligea à faire ces„ser un grand Ouvrage (*g*) que l'Université at„tendoit avec impatience, pour travailler à „l'impression du second volume, *Catena in* „*Exodum*, qui fut achevée l'année 1555. Elle „est en la même forme & de la même beauté „que la precedente. Ces éditions sont mêlées „d'Hebreu, de Grec & de toute sorte de bons „caracteres.„ Je ne sai comment accorder ceci avec plusieurs bons Catalogues qui marquent que la *Catena in Exodum* est imprimée à Paris l'an 1550. Les autres Ouvrages de Lippoman sont *Catena in aliquot Psalmos.* Une compilation des vies des Saints en 8. volumes. *Confirmatione di tutti gli dogmi Catholique, con la subversione di tutti i fondamenti delli moderni heretici*, à Venise 1553. *Espositioni volgari sopra il simbolo apostolico, il pater nostro* &c.

(*D*) *Une grande cruauté contre les Sectaires ... en Pologne.*] Selon l'Auteur que je citerai, Lippoman fut le premier Nonce Apostolique que l'on eût vu en ce païs-là. Il se servit du suplice de quelques Juifs pour intimider les heretiques. A force d'argent il suborna des accusateurs, qui dirent qu'une femme avoit vendu une hostie à quelques Juifs, & que ces impies en avoient tiré à coups d'aiguilles une phiole de sang, pour guerir la playe de la circoncision. On surprit un ordre de Roi pour les faire brûler. Ils protesterent de leur innocence sur le bûcher. Le Roy ayant su comment la chose s'étoit passée, en conçut une grande indignation contre Lippoman. Neanmoins on fit une relation de tout cela sous le nom du Roi; laquelle fut envoyée à Rome, pour y grossir les documens des miracles dans les Archives. Je m'en vais raporter les paroles de l'Ecrivain Polonois qui narre ceci. Il commence par un reproche de basse naissance à Lippoman. (*h*) *Primus id officii apud nos gessit* Aloysius Lipomanus *Venetus, homo ut facta testantur, pervicax & crudelis. Quod tanto minus mirandum, quanto* Asperius nihil est humili cum surgit in altum. *Dicebatur enim eum incerto patre fuisse natum. Hunc quamprimum Nuncii Terrarum in Comitio viderent, extemplo eum compellarunt:* Salve progenies viperarum. *Talem se reipsa fuisse Lipomanus probavit. Videns enim dogma eorum de Sanctissimo, ut vocant, Sacramento in magno versari discrimine, coacto Loviciam Pontificum omnis generis conventu, è re sua judicarunt exemplum severitatis, vel potius feritatis, ad incutiendum populo sibi parenti metum, & dissentientibus horrorem in aliquo ex infima vulgi fece ideoque impunius statui. . . . Hinc impetu in Judæos quàm odio publico laborantes, tam innocentiæ præsidiis defectos, facto, tres è grege eorum*

(*a*) *Denombrement des Auteurs.*

(*b*) *Art poetique, Discours de l'eloquence pag.* 33. *à la fin du vol. apud Baillet, Jugemens sur les Poëtes, n.* 1448. *p.* 134.

(*c*) *Tiré du Mercure galant du mois de Juin* 1689.

(*d*) Hic sane illustri prosapia ortus, Patricius erat Venetus. *Saussaius in continuat. Bellarm. de Scriptor. Eccles. n.* 47.

(*e*) *Palav. Hist. Concil. Trid. l.* 10. *c.* 15.

(*f*) *Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, pag.* 149. 150.

(*g*) *Le Lexicon Grec de Jaques Tusanus.*

(*h*) *Stanislaus Lubienecius, Hist. reformationis Polonicæ pag.* 76.

LIPSE (Juste) en Latin *Lipsius*, a été un des plus savans Critiques qui ayent fleuri au XVI. siecle. Je pourrois raporter beaucoup de choses curieuses sur son chapitre ; mais comme d'autres* les ont dejà ramassées, & n'ont pas même oublié ce qui concerne son éducation, & la † prematurité de sa science, je me vois reduit à ne parler que de ce qu'ils ont negligé. Un des plus grans defauts qu'on reproche à Lipse, est l'inconstance en matiere de Religion. On fonde ce blâme sur ce qu'étant né Catholique, il professa la Religion Protestante pendant qu'il ‡ fit des leçons publiques à Iene. En suite étant retourné dans le Brabant, il y vêcut à la Catholique : & puis ayant accepté une profession à Leide, il y vêcut à la Protestante. Enfin il sortit de Leide, & s'en retourna dans le Brabant, où non seulement il rentra dans la Communion Romaine, mais aussi il se jetta dans une bigoterie de femme ; ce (*A*) qu'il temoigna par des

* *Mr. Teissier, Addit. aux éloges de Mr. de Thou, to. 2. p. 381. & 432. Bulart, Academie des Sciences, to. 2. p. 193.*

† *Baillet, enfans celebres, p. 184.*

‡ *Cette profession dura un peu plus d'un an.* Lipsius epist. 87. cent. 3. miscell. p. m. 313. *Il sortit d'Iene le 1. de Mars* 1574. Id. epist. 68. centur. ad German. & Gallos, p. 702.

(h) Lipsius epist. 59. centur. 5. miscellan.

(i) Auber. Miraus in vita Lipsii, p. m. 23.

rum & fœminam quandam Dorotheam Laziciam in vincula conjecerunt. Capita accusationis hac fuerunt : Laziciam cum de more solenni ante Paschatos festum ad Sacram communionem accederet, occultatam in ore hostiam Judæis vendidisse : hos acubus eam confixisse : inde ampullam sanguinis, quo ad sanandum infantium circumcisorum vulnus opus habeant, collegisse. ... Mandata (a) nomine Regio ad (b) Borcum per dispositos equites misere, ut Judæos ex mente Legati Apostolici & Spiritus S. (scilicet) concilium Lovicense regentis ad rogum damnaret. Lata in Judæos sententia. „ Hi „ ad rogum deducti palam liberè dicere : Nunquam „ nos hostiam emimus vel acubus confiximus : Nos „ enim nequaquam credimus hostiæ inesse Dei cor- „ pus : Imò scimus Deo nullum corpus, sanguinemve „ esse : & more Majorum credimus, Messiam non „ futurum fuisse ipsum Deum, sed ejus unctum & „ Legatum : Compertum quoque habemus farinæ „ nil inesse sanguinis. Testamur ad ultimum nos „ nullo sanguine opus habere. „ His auditis crudelitatis Lipomanianæ & Pontificiæ administri picem ardentem ori miserorum infuderunt. Tam horrendum omni ex parte facinus monumentis Romanis insertum & pro miraculo vulgatum, Regis nomine, ad conciliandam rei fictæ fidem, adposito. Id scripti à Myscovio traditum Regi, indignationem & iram ejus excivit, animumque à Lipomano avertit. Huic Rex in os dicere non erubuit : se facinus illud immane detestari : & nequaquam adeò mente captum esse, ut hostiæ isti sanguinem inesse credat. Du Saussai (*c*) assûre que Lippoman fut si haï des Sectaires, qu'il pensa perir plusieurs fois par leurs attentats. Monsieur de Sponde (*d*) pretend que le miracle qui parut alors sur l'hostie, entre les mains de ces miserables Juifs, fut fondé sur trois raisons : la derniere fut que le Nonce Lippoman dechiré par les libelles des heretiques, & courant risque de la vie, avoit besoin que la providence lui conciliât une grande autorité. Stanislaus Hosius Evêque de Varmie, temoigna une extrême indignation de ce que Pierre Paul Vergier dediant un livre au Roi de Pologne, avoit defié Lippoman Nonce Apostolique à une dispute publique dont le Roi seroit le Juge (*e*).

(*A*) *Il temoigna* sa bigoterie *par des livres imprimez.*] L'un de ces livres a pour titre, *Justi Lipsii Diva Virgo Hallensis : beneficia ejus & miracula fide atque ordine descripta* (*f*). Un autre est intitulé, *Justi Lipsii Diva Sichemiensis sive Aspricollis : nova ejus beneficia & admiranda* (*g*). Il y adopte les plus petits contes, & les traditions les plus incertaines qui se puissent ramasser sur ce sujet. Quelques-uns de ses amis l'avoient voulu detourner de ce travail, & lui avoient allegué l'incertitude de ces traditions, & le tort qu'il se feroit, mais leurs conseils ne le purent detourner de son entreprise. *At* (*h*) *mali aut morosi quidam & pravè sapientes non occultè deterrent aut improbant, tanquam à narrationibus parum certis, ut ajunt, & opinione sæpe mixis. Non debere talibus obsolefieri auctoritatem nostram si quam habemus, dissentio.* Les vers qu'il fit lors qu'il consacra à nôtre Dame de Hal une plume d'argent, sont tout-à-fait singuliers, tant à cause des éloges qu'il s'y donne, qu'à cause des hommages excessifs qu'il y rend à la Sainte Vierge. *Ipse* (*i*) *pennam argenteam (nec potuit pretiosius quidpiam) in templo ante aram Virginis suspendit ; & pios hosce versus subscripsit :*

Hanc, DIVA, PENNAM interpretem mentis meæ,
Per alta spatia quæ volavit ætheris,
Per ima quæ volavit & terræ, & maris :
Scientiæ, Prudentiæ, Sapientiæ
Operata semper, ausa quæ CONSTANTIAM
Describere, & vulgare ; quæ CIVILIA,
Quæ MILITARIA, atque POLIORCETICA :
Quæ ROMA MAGNITUDINEM adstruxit tuam :
Variaque luce scripta prisci sæculi
Affecit, & perfudit : hanc PENNAM tibi
Nunc DIVA, meritò consecravi LIPSIUS.
Nam numine istæc inchoata sunt tuo,
Et numine istæc absoluta sunt tuo.
Porrò ô benignitatis aura perpetim
Hæc spiret ! & famæ fugacis in vicem,
Quam PENNA peperit, tu perenne gaudium
Vitamque DIVA, LIPSIO pares tuo.

Il legua (*k*) par son testament sa robe fourrée à la même Nôtre-Dame ; ce qui fit dire qu'il en usoit de la sorte, parce que les miracles qu'il avoit tant celebrez mouroient de froid. Quelques Protestans écrivirent contre lui d'une grande force ; il les laissa dire, & ne repondit qu'en très-peu de mots à l'un d'eux : voyez sa *rejectiuncula* à la fin de la *Virgo Aspricollis.* On souhaitoit qu'il se defendît contre (*l*) l'Auteur du Traité *de Idolo Hallensi*, & contre Thomson (*m*) qui le refuta entre autres matieres sur la *Virgo Sichemiensis* : mais (*n*) il refusa de s'engager dans ces disputes, & fit sagement. Voyez dans la remarque D ce que Baudius disoit des livres de devotion de ce Critique.

(*a*) *Id. Lubienieius ibid. p. 78.*

(*b*) *C'étoit le Gouverneur du lieu.*

(*c*) Tantum in odium sectatoriorum incurrit, ut ab eis de vita sit periclitatus frequenter, sed Deo protegente incolumis reversus. *Saussaius ubi supra.*

(*d*) *Ad ann. 1566. n. 7. p. m. 564.*

(*e*) *Voyez l'Epitre dedicatoire de l'Ouvrage d'Hosius contre les Prolegomenes de Brentius.*

(*f*) *Il le composa l'an 1603.*

(*g*) *Il le composa l'an 1604.*

(*k*) Cui Virgini Hallensi moriens lacernam suam pelliceam testamento legavit : in quo, non potuit, quin facetorum hominum urbanitatem incurreret ; qui quidem ridicule, sed non admodum religiose, ideo lacernam pelliceam Virgini illi relictam ajebant, quod ejus miracula, quæ tantopere in cœlum laudibus efferebat, frigerent ad populum. *Nicius Erythraus, Pinacoth. 3. pag. 6.*

(*l*) *Mr. Teissier, Elog. to. 2. p. 383. le nomme* Lingelmius, *il faloit dire* Lingelshemius, *qui n'est pourtant point l'Auteur. Voyez l'article* Lingelsheim *remarque A.*

(*m*) *Mr. Teissier ib. le nomme* Thomason.

(*n*) *Miraus ubi supra pag. 24. 25.*

des livres imprimez. Ce qu'il y eut d'étrange dans sa conduite, & qui ne lui a pas été pardonné, fut qu'étant à Leide dans la profession exterieure de l'Eglise Reformée, il aprouva publiquement les principes de persecution qui se pratiquoient par toute l'Europe contre cette Eglise. On l'embarrassa (*B*) étrangement lors qu'on lui fit voir les consequences de son dogme; & ce fut sans doute l'une

(*b*) Prodiit etiam recentissime dum hæc scribo, calumnia eadem de Societate nostra in libello quem Auctor inscribit, *Stricturas politicas*, & in quo inprimis acerbissime invehitur in Justum Lipsium. *Petra Sancta, not. in epistol. Molinæi ad Balzacum, p.* 96. Le livre de Petra Sancta fut imprimé l'an 1634.

(B) *On l'embarrassa étrangement lors qu'on lui fit voir les consequences.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le Commentaire Philosophique sur *contrain les d'entrer.* „J'ai vu „un autre embarras qui a du raport à ces matieres dans un Traité de Juste Lipse. Cet „homme ayant été ruiné par les guerres du „Païs-Bas trouva une retraite fort honorable „à Leide où on le fit Professeur, & il ne fit „point scrupule d'abjurer exterieurement son „Papisme. Pendant ce tems-là il fit imprimer quelques livres de Politique, où il avança entre autres maximes qu'il ne faut soufrir „qu'une Religion dans un Etat, ni user d'aucune clemence envers ceux qui troublent la „Religion, mais les poursuivre par le fer & „le feu, afin qu'un membre perisse plûtôt que „tout le corps. Clementiæ non hîc locus. „*Ure, seca, ut membrorum potius aliquod quàm* „*totum corpus intereat.* Cela étoit fort-malhonnéte à lui, entretenu comme il étoit par „une Republique Protestante qui venoit de „reformer la Religion, car c'étoit aprouver „hautement toutes les rigueurs de Philippe II. „& du Duc d'Albe. Et c'étoit d'ailleurs une „imprudence terrible & une execrable impieté, puis que d'une part on pouvoit conclure de son livre qu'il ne faloit soufrir en Hollande que la Religion Reformée, & de l'autre que les Payens ont fort-bien fait de faire „pendre les Predicateurs de l'Evangile. Il fut „entrepris sur cela par le nommé Theodore „(*a*) Cornhert, & poussé dans l'embarras, car „il fut obligé de repondre en louvoyant, & en „declarant que ces deux mots *Ure, seca*, n'étoient qu'une phrase empruntée de la Medecine, pour signifier non pas literalement le „fer & le feu, mais un remede un peu fort. „C'est dans son Traité *de una Religione* que „l'on voit toutes ces tergiversations. C'est bien „le plus-méchant livre qu'il ait jamais fait, excepté les impertinentes Histoires & les fades „Poësies qu'il fit sur ses vieux jours sur quelques Chapelles de la Vierge, son esprit commençant à baisser comme celui de Pericles, lors „qu'il se laissa entourer le cou & les bras *d'amuletes*, & de remedes de femme, & étant „tout infatué des Jesuïtes, entre les bras desquels il se jetta lors qu'il vit que le petit méchant livre en question seroit regardé de travers en Hollande; cela fit qu'il s'évada furtivement de Leide. Pour revenir au petit livre, c'est une méchante Rapsodie de passages qui autorisent toutes les impietez païennes sur quoi on fondoit la persecution horrible des premiers Chretiens, & d'autres passages qui disent tout le contraire. Et comme l'Auteur n'osoit avoüer la force de ces „2. mots *Ure, seca*, il se servit de méchantes „distinctions qui revenoient à ceci, qu'il ne „faloit faire mourir les Heretiques que rarement, & secretement, mais que pour les „amandes, les exils, & les notes d'infamie, „les degradations il ne faloit pas les leur épargner. Tout cela tombe par terre par les reflexions ci-dessus faites.„ Coornhert n'est pas le seul qui ait maltraité Juste Lipse sur cette matiere, car le Jesuïte Petra Sancta ayant fait des plaintes contre l'Auteur anonyme des *Strictura Politica* (*b*), voici ce qui lui fut repondu: (*c*) *Conquereris de autore* notarum *sive* stricturarum *in proditoriam* Justi Lipsii *epistolam qui quum in Belgio fœderato vixisset, & Illustrissimorum Ordinum stipendiarius fuisset, postquam insalutatis hospitibus bene meritis abiisset, stylum in eos convertit, & adversus* Rempublicam *eorum, consilia subministravit. Quis fuerit autor* stricturarum *illarum, seu* notarum *fateor me ignorare: sed quisquis ille fuerit, patriæ fuit amantissimus, & Lipsii fraudium callentissimus. . . . Nescio an cui Lipsiana tantoperè placent, & qui versibus delectari videris, libenter lecturus sis eos quos anno* 1579. *præfixit ad Zelandos libro adversus tenebrionem quendam. Editi fuerunt tum Leydæ apud* Andream Schoutenum, *& quo animo fuerit, aut esse finxerit, indicant. Audi illum,*

Duplicia Hesperii rupistis vincla tyranni,
Mattiaci: atque armis asseritis patriam:
Asseritisque fidem, patriam sed turbat Iberus.
Ecce iterum, ecce fidem turbat hic ardelio.
Verum alii patriam: sed tu Feugræe, tueri
Perge fidem, & fidei qui faciunt tenebras,
Scriptis illucere tuis: sunt vera Ministri
Hæc munia, ingenio digna tuo & genio.

Vides quo loco tum fuerit apud Lipsium Hispaniæ Rex, quo Romana fides & Religio: qui postea factus est Religionis transfuga, infide & constantiam ἀλλοπρόσαλλος, *ut loquitur* Montacutus (*d*). Ces vers de Lipse deshonorent sa memoire, quand on les compare avec l'aveu qu'il a fait, qu'il n'étoit à Leyde Protestant qu'en aparence, & que son cœur étoit Catholique. Voici cet aveu. *Sed altera calumnia*, in religione mutavi. *Nego, in sede vestra, non in sensu fui, & ut in peregrinatione corporis non animi requiem illic elegi. In tempore, ut meum ingenium est, quiete modesteque me habui; an in sacra aut ritus vestros transivi? nec impudentia hoc dicet* (*e*). Il avoit beau faire & beau dire; lui & tous ses apologistes étoient incapables d'éluder les preuves qu'on allcguoit, pour faire voir que son stile avoit repondu à sa profession exterieure, pendant qu'il avoit paru Protestant. L'Auteur de l'*Idolum Hallense* prouve que Lipse ayant protesté à Iëne devant Tilemannus Heshusius, qui étoit alors (*f*) Recteur de l'Academie, qu'il embrassoit sincerement la Religion Lutherienne, communia (*g*) publiquement, & que dans une oraison funebre qui fut imprimée, il declara que Dieu avoit donné à son Eglise la Maison de Saxe, pour ruiner

(*a*) *Voyez touchant cet Auteur, Colomiés* Melang. histor. p. 63. *Son Ouvrage a pour titre*, Processus de non occidendis hæreticis, contra tria capita libri 4. Politicorum J. Lipsii. *La reponse de Lipse intitulée*, de una religione, adversus dialogistam, *fut refutée par le même Coornhert peu après qu'elle eut paru.*

(*c*) *Rivet. Castigat. notarum in epist. ad Balzacum, cap.* 12. *n.* 14. *Operum to.* 3. *p.* 535.

(*d*) *Rivet peu auparavant avoit dit.* Vide si placet *Expostulationem* Richardi Montacutii cum tuo *Rosmedo*, in *Antidiatribis*: ibi Lipsii habebis latinitatem & eruditionem expensam, & de ea judicium quod tibi non arridebit.

(*e*) *Lipsius, in rejectiuncula, ad calcem Virginis Asspricollis.*

(*f*) *C'est-à-dire vers la fête de St. Michel.* 1572.

(*g*) Eamque professionem sacræ cœnæ ibidem usu & communicatione publice obsignavit. *Differt. de Idolo Hallensi pag.* 17.

l une des raisons qui l'obligerent à sortir de la Hollande. On lui avoit offert une profession à Pise, avec promesse (C) qu'il y joüiroit de la liberté de conscience; mais il refusa cette vocation. Il se fixa à Louvain, où il enseigna les belles lettres d'une maniere qui lui fut glorieuse; & il y mourut le 23. de Mars 1606. dans sa 59. année. Il se trouva des Protestans (D) qui ne seconderent pas la passion

ner la peste de la Papauté. *De bello Smalcaldico locutus causæ bonitatem à Saxone, fortunam & martem ab Imperatore stetisse dicit & . . . Saxonicam (a) generosam stirpem ad Dei hostes extirpandos, errores evertendos,* PESTEM PONTIFICIAM *excindendam donatam divinitus & concessam* ECCLESIÆ *esse.* On avouë qu'il ne communia point à Leide; mais on prouve (b) par plusieurs extraits de ses lettres que pendant qu'il y sejourna, il regardoit la cause des Espagnols comme le mauvais party, dont il souhaitoit la ruine, & qu'il lui échapoit plusieurs expressions (c) qui sentoient le Protestant.

(a) *Differtat. de Idol. Hall. pag.* 16.

(b) *Ibid. pag.* 22. *& seq.*

(c) *Ibid. p.* 17. 18.

(C) *Avec promesse qu'il y joüiroit de la liberté de conscience.*] Acidalius raconte (d) que Mercurial negociateur de l'affaire, lui avoit dit que le grand Duc avoit fait offrir à Lipse une chaire de Professeur dans l'Academie de Pise, avec le privilege de croire tout ce qu'il voudroit sur la religion, & que ce Prince avoit obtenu à Rome cette tolerance pour ce savant homme. En même tems Acidalius ajoûte que le bruit couroit que ce Professeur avoit embrassé la foi Romaine en Allemagne, & il assûre que Lipse en refusant la chaire de Pise, n'avoit allegué pour raison que l'infirmité de sa santé, & la distance des lieux, *viæ longinquitatem, & valetudinis imbecillitatem.* Il n'avoit garde d'alleguer son Protestantisme, car il étoit assez disposé à la profession publique de la Religion Romaine. Mais neanmoins nous voyons ici qu'on le prenoit en Italie pour un très-bon Calviniste, puis qu'on lui negocia à Rome la liberté de conscience. Il y a 2. lettres (e) de Lipse d'où nous pouvons inferer qu'Acidalius étoit bien instruit de ce qu'il disoit, mais elles ne parlent pas de l'offre de la liberté de conscience.

(d) *Dans sa 2. lettre écrite de Bologne le mois de Janvier* 1592.

(e) *La* 1. *de la centurie* ad Italos & Hispanos, *& la* 3. *de la* 3. *centurie* ad Belgas. *Dans celle-ci il dit que le Pape l'exhortoit de venir à Rome.* Ipse Pontifex caput nostrum recenter nunc me Romam invitavit.

(D) *Des Protestans qui ne seconderent pas.*] Un Ministre nommé Lydius voulant publier les lettres que son pere avoit reçuës de Juste Lipse, fut instamment suplié par Baudius de ne le pas faire, par Baudius, dis-je, qui sachant que Lydius persistoit dans son dessein, se prepara à écrire contre lui en faveur de Lipse. (f) *Perstat in incœpto, ut sermonem tuum audio. Sed quia sibi sumit eam licentiam ut faciat quæ sunt contra morem bonorum, contra fas gentium, contra jus humanitatis: faxo dicat se nactum, qui hac in parte causam amici & quondam doctoris indefensam esse non patiatur.* Ce n'est pas que Baudius aprouvât les deux Ouvrages de Lipse sur les miracles de la Sainte Vierge, au contraire il en parloit avec le dernier mepris, mais il croyoit que les lettres que les amis s'entr'écrivent doivent être un secret inviolable. *Non (g) quod ejus Divas ullo colore defendi posse censeam, sed interim non est tollenda è vita vitæ societas, quod faciunt qui literas, hoc est amicorum colloquia absentium, foras eliminant. . . . . (h) Deest scilicet hostis, & seges ac materies metendæ gloriæ non suppetit, nisi ex labe & ruina celebratissimi in literis viri, & honorifice à bonis nominandi, tametsi famam suam misere decoxerit duplici illa publicatione Virginum, quibus sæpe incolumi authore (i) lumbifragium exoptavi.* Encore que Lydius fût un grand Predicateur, Baudius ne laissoit pas d'esperer d'en avoir fort bon marché. *Etiamsi (k) multum in concionibus valeat, vereor tamen ut hic stare possit. Fervida ingenia plerumque violentiam naturæ & profundam ambitionem velare solent præclaro schemate zeli, quod est everriculum & mantile multarum fraudum. Sed non desunt nobis rationes quibus sæculo planum & perspicuum fiet,* Quod solidum crepet & pictæ tectoria linguæ. Il nous aprend dans la même lettre (l) que Scaliger avoit trouvé fort mauvais, que Thomson eût fait un livre si violent contre Lipse. Il dit aussi que c'est ignorer les loix de l'humanité, & les droits des belles lettres, que de pretendre que les Savans doivent épouser les uns contre les autres les guerres d'Etat, & les querelles de religion, & que pour lui il ne suivra jamais ces maximes, pendant qu'il lui restera une goute de bon sens: *Non (m) dissimulo, nec unquam dissimulabo, intercedere mihi cum Lipsio, extra caussam religionis & libertatis, ob quam publice bello decertamus, omnia jura summæ necessitudinis, quæ cum ullo mortali esse possunt. Nunquam litarunt Gratiis, & ignorant quid humaniores literæ, quid humanitas ipsa flagitet, qui ob eam rem testatas inimicitias promiscue omnibus indicendas esse arbitrantur. In eo censu non erit Baudius, quamdiu sanam animi mentem obtinebit.* Gruterus qui avoit des lettres de Lipse, ne voulut jamais les communiquer à ceux qui les lui demanderent, pour en faire part au public. Il (n) ne voulut pas fournir des armes contre l'honneur de ce savant homme. Mais (o) Lingelsheim ne fut pas si delicat, veu qu'après s'être servi de quelques lettres de Lipse (p), il les offrit à Goldast pour (q) être imprimées. Goldast avoit dejà fait à Lipse la supercherie dont j'ai parlé en un autre (r) lieu.

(f) *Baudius, epist.* 56. *centur.* 2. *p. m.* 241.

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib. pag.* 242.

(i) *Voyez Patin, lettre* 27. *p.* 114. *du* 1. *vol. où il cite aussi du Moulin & Keckerman.*

(k) *Baudius ibid. p.* 241.

(l) Opus est sane non ineruditum, & quod arguat scriptorem multæ lectionis: nisi quod supra modum modestiæ effervescit, quo nomine etiam serio reprehensus est ab heroe Scaligero. *Id. ibid. p.* 242.

(m) *Ibid.*

(n) Lipsii epistolas amici multi à me petierunt, quibus semper negavi quod nollem quidquam ex iis depromi unde ei aliquid inureretur infamiæ *Gruter. apud Quirinum Reuterum epist.* 393. *inter eas quæ ad Goldastum scriptæ prodierunt anno* 1688.

Il faut convenir, comme Baudius l'assûre, que les loix de la generosité ne permettent pas, que l'on se prevaille de ce qu'un homme peut avoir écrit confidemment à ceux avec qui il entretient commerce de lettres. Les Payens n'ignoroient pas cette verité, car voici comment on relança Marc Antoine, qui avoit recité devant le Senat quelques lettres qu'il avoit reçuës de Ciceron. *At (s) etiam literas, quas me sibi misisse diceret, recitavit: homo & humanitatis expers, & vitæ communis ignarus. Quis enim unquam qui paulum modo bonorum consuetudinem nosset, litteras ad se ab amico missas, offensione aliqua interposita in medium protulit, palamque recitavit? Quid est aliud tollere è vita vitæ societatem*

(o) *Voyez le recueil des lettres écrites à Goldast, publié l'an* 1688. *pag.* 391.

(p) *Goldast publia quelques lettres anecdotes de Lipse, sous le titre de* Lipsii λείψανα.

(q) *Il les avoit écrites d'Iëne à Camerarius.*

(r) *A l'article de Goldast, pag.* 1246.

(s) *Cicero, Philipp.* 2.

passion de quelques-uns de leurs confreres, pour diffamer ce savant homme. Il s'étoit marié à Cologne avec une veuve environ l'an 1575. Il n'en eut point d'enfans. Quelques-uns disent que c'étoit une (*E*) très-mechante femme; mais il assûre qu'il vêcut en paix avec elle. Je ne sai si je dois dire que son (*F*) écriture étoit très-mauvaise; & que sa conversation & sa mine (*G*) ne repondoient point à l'idée qu'on s'étoit faite de lui. Ses amis ne (*H*) l'abandonnerent point après sa mort à la critique de ses adversaires; mais il étoit difficile en bien des choses de faire son apologie. On a mis entre les plus grans perils à quoi il ait été exposé, la maladie qu'il gagna (*I*) dans un repas. C'est une chose étrange qu'un

X x

tem, tollere amicorum colloquia absentium? Quam multa joca solent esse in epistolis, quæ prolata si sint inepta videantur? quam multa seria neque tamen ullo modo divulganda? Sit hoc inhumanitatis tuæ. Bien des gens croyent qu'en faveur de la religion il est permis de violer cette belle loi, c'est-à-dire lors qu'on peut decrier un homme qui a écrit contre nôtre religion, ou qui par sa revolte pourroit ébranler la foi des simples; & ainsi (*a*) ils ne font point de scrupule de publier jusqu'à des billets de cet homme-là, s'il leur en tombe des copies entre les mains. Ils seroient peut-être plus scrupuleux, s'ils étoient eux-mêmes la personne à qui l'on auroit écrit ces billets, car il n'est pas aussi contraire à la loi dont nous parlons de publier une lettre qu'un autre a reçuë, que de publier une lettre que l'on a reçuë soi-même.

(*E*) *Que c'étoit une très-mechante femme*] „ Le „ (*b*) bonhomme *Lipse* qui avoit une mechante „ femme a dit quelque part en *ses Epitres*, qu'il „ y a quelque secret du destin dans les mariages. „ Voici le passage dont Patin entend parler: *Uxorem duxi*, dit Lipse (*c*), *mei magis animi quam amicorum impulsu. Sed, ut ille* (*d*) *ait*, τὸ μὲν ἄρ πυ ἐπέκλωσαν θεοὶ αὐτοί, à Diis fataliter hoc decretum, *& concorditer sane viximus, fructus tamen matrimonii, id est liberorum exsortes.* On a cru que Lipse ne changea de religion qu'à cause de son ambition, *& de l'importunité de sa femme qui étoit extraordinairement superstitieuse.* Mr. Teissier (*e*) assûre cela sur la foi de Scaliger, dont il cite la 120. lettre du 2. livre. J'ai parlé à des gens qui m'ont fait des contes de l'humeur bourruë de cette femme. Ils les avoient oui faire à des vieillars qui avoient vu Lipse.

(*F*) *Son écriture étoit très-mauvaise.*] Il l'avouë lui-même, & il refute par là ceux qui pretendoient avoir imprimé sur l'original la harangue *de duplici concordia*, sur un original, dis-je, très-bien écrit. *Ego belle & mundule scribo?* dit-il (*f*), *Vellem, sed totam Europam testem* κακογραφίας *hujus habeo, & querelas quod autographa mea ægre vel non legant.* Confirmons cela par ce passage de Gabriel Naudé. „ Ce (*g*) digne écolier de nôtre Muret *M. Antonius Bonciarius* de Perouse se plaignoit un jour, qu'il „ ne pouvoit lire que les deux ou trois premieres „ lignes des lettres que Lipse lui écrivoit, parce „ que tout le reste étoit griffonné d'une étrange „ sorte. Nancelius en disoit autant de l'écriture „ de Ramus. „

(*G*) *Sa conversation & sa mine ne repondoient point.*] Voici l'aveu d'Aubert le Mire (*h*) sur ce fait-là. *In gestu, cultu, sermone modicus fuit:* adeo ut plerique, quibus magnos viros per ambitionem æstimare mos est, viso aspectoque LIPSIO quærerent famam, pauci interpretarentur (*i*). *Constat certè exteros, quos ab ultimâ etiam Sarmatiâ, ejus videndi audiendique gratiâ (ut olim magni illius Livii) frequenter venisse scimus, cùm* LIPSIUM *viderent, eumdem sæpe requisivisse.*

(*H*) *Ses amis ne l'abandonnerent point. . . . à la critique de ses adversaires.*] Le Jesuite Scribanius, selon l'esperance (*k*) de Lipse, se porta pour son defenseur. Voyez son *Orthodoxa fidei controversa*, sa *defensio Lipsii postuma* &c. Claude Dausqueius Chanoine de Tournai publia l'an 1616. un livre qu'il intitula D. MARIÆ ASPRICOLLIS ΘΑΥΜΑΤΟΥΡΓΟΥ *scutum. . . . alterum item J. Lipsii scutum: utrumque adversus Agricolæ Thracii satyricas petitiones.* Il veut dire qu'il repond à un Ouvrage que George Thomson, Ecossois, publia à Londres l'an 1606. sous ce titre: *Vindex veritatis adversus Justum Lipsium libri duo. Prior insanam ejus religionem politicam, fatuam nefariamque de Fato, sceleratissimam de fraude doctrinam refellit. Posterior* ψευδοπαρθένυ *Sichemiensis, id est Idoli Aspricollis, & Deæ ligneæ miracula convellit. Uterque Lipsium ab orco Gentilismum revocasse docet.* Voyez la remarque A de l'article Lingelsheim lettre *m*. Je ne parle pas de ceux qui l'ont attaqué ou defendu sur des matieres de literature. Vincent Contarini successeur de Sigonius dans la chaire de Padouë, critiqua (*l*) assez doctement Juste Lipse l'an 1609. *circa frumentariam Romanorum largitionem & militare Romanorum stipendium.*

(*I*) *La maladie qu'il gagna dans un repas.*] Voici les paroles de Nicius Erythreus. *Sæpius* (*m*) *in vita manifestum vitæ discrimen adiit; ter in puerili ætate . . . . deinde lethali morbo pene sublatus est Dolæ, quæ Sequanorum est Academia, ubi quum luculenta oratione Victorem Giselinum, inter medicos allectum, laudasset, ac statim deinde, opiparo convivio exceptus esset, in quo, ut mos est illarum regionum, convivæ invitare se plusculum solent, & in sese largius merum invergere, repente, insolito horrore correptus, cum febri domum rediit.* Lipse ayant fait une harangue dans la promotion de ce Medecin, fut sans doute regardé comme l'un des principaux heros du repas; on le fit boire d'autant, & on le pensa tuer. S'il eût été Italien ou Espagnol, cette avanture ne feroit pas surprenante, car il est vrai qu'à de telles gens un repas academique, un repas de promotion dans des Universitez septentrionales, est une occasion aussi perilleuse qu'une bataille rangée à un Colonel, à moins qu'ils n'obtiennent dispense de faire raison à chaque santé. Mais Lipse étoit un Flamand; n'importe, il succomba, il fut vaincu dans une joûte bacchique par des Francs-Comtois: il lui en coûta presque la vie. Les regles les plus generales souffrent exception.

(*a*) Voyez l'Avertissement des considerations generales sur le livre de M. Brueys, imprimées à Rotterdam 1684. On y divulgue un secret que Mr. Brueys avoit écrit à un ami. Voyez aussi les Nouvelles de la Republique des lettres, Dec. 1685. p. 1337. dans l'extrait des Dialogues de Photin & d'Irenée, où l'on insera une lettre de Mr. Ranchin. Le Jurisconsulte Baudouin, Respons. altera ad Jo. Calvinum, pag. 56. reproche à Calvin d'avoir imprimé plusieurs lettres qu'il lui avoit écrites.

(*b*) Patin, lettre 294. p. 565. du 2. tome.

(*c*) Epist. 87. centur. 3. miscell. p. m. 313.

(*d*) Voici ce que dit Aubert le Mire dans la vie de Lipse p. 12. Sed, ut ille ait, *sic erat in fatis, & fatalem viro fœminæque torum esse* Euripides olim monuit, Lipsius usu didicit.

(*e*) Addit. aux Eloges t. 2. p. 383.

(*f*) Lipsius epist. 68. centur. ad Germanos & Gallos, p. m. 701.

(*g*) Dialog. de Mascurat, p. 363.

(*h*) In vita Lipsii pag. 32.

(*i*) Tacitus in vita Agricolæ.

(*k*) Heus importune qui jam abeuntem & majora magisque seria meditantem, supervacuo laceslis: si opus & usui fuerit non decrit amica aliqua manus (& Carolum Scribanium . . . designabat) quæ Lipsium non patietur inultum. *Miræus in vita Lipsii, p. 25.*

(*l*) Son livre fut reimprimé à Wesel l'an 1669. in 12.

(*m*) Pinacoth. 3. p. 6.

qu'un ſtile Latin auſſi mauvais que le ſien, ait pu (*K*) créer une ſecte dans la Republique des lettres. Voyez en marge β une faute de Mr. Teiſſier.

β *Lipſe apres avoir vécu juſqu'a ſa 45. année dans la Religion des Proteſtans embraſſa la Catholique* Teiſſier addit. aux elog. t. 2. pag. 385. edit. d'Utrecht 1696. *Il avoit 25. ans lors qu'il ſe fit Proteſtant la 1. fois.*

LYSERUS (POLYCARPE) celebre Theologien de la Confeſſion d'Augsbourg, nâquit à Winenden au païs de Wirtemberg le 18. de Mars 1552. Il n'avoit que deux ans lors que ſon pere * mourut; mais ſa mere ſe remariant † lui procura un beau-pere qui eut un grand ſoin de lui. Les progrés qu'il fit dans ſon enfance le firent juger digne d'être élevé aux depens du Prince de Wirtemberg, dans le College de Tubinge. Il employa ſi bien ſon tems qu'il fut inſtallé au miniſtere l'an 1573. & au Doctorat en Theologie l'an 1576. Sa reputation ſe repandit de toutes parts, de ſorte qu'Auguſte Electeur de Saxe l'apella pour être Miniſtre de l'Egliſe de Wittemberg l'an 1577. A peine eut-il fait paroître ſes talens dans cette Egliſe, qu'il fut aggregé au nombre des Profeſſeurs en Theologie. Il fut un des principaux directeurs du livre de la Concorde; & il exerça vigoureuſement (*A*) la charge de Miſſionaire, pour le donner à ſigner à ceux qui étoient dans les emplois. Il aſſiſta à toutes les aſſemblées qui furent tenuës touchant ce livre, ou touchant la reünion des Calviniſtes & des Lutheriens, qui étoit negociée par les Agens du Roi de Navarre. Chriſtien Electeur de Saxe ayant ſuccedé ‡ à la dignité de ſon pere, mais non pas à ſon Lutheraniſme rigide, fut ravi de voir que Lyſerus lui communiquât (*B*) les conditions avantageuſes

* *Paſteur & Surintendant de Winenden.*

† *Avec Luc Oſiander fameux Theologien.*

‡ *L'an 1586.*

(K) *Un ſtile Latin auſſi mauvais que le ſien ait pu créer une ſecte.*] „ Lipſius (*a*) eſt cauſe qu'on „ ne fait gueres état de Ciceron: lors qu'on en „ faiſoit état, il y avoit de plus grans hommes „ en éloquence que maintenant. „ C'eſt Scaliger qui parle ainſi, preuve évidente que la ſecte des Lipſiens s'étoit fort acruë. Mais c'eſt ici qu'on doit s'écrier (*b*), *O imitatores ſervum pecus, ut mihi ſæpe Bilem, ſæpe jocum veſtri movere tumultus!* Il faut bien aimer les mauvais modeles, quand on eſt capable de preferer le ſtile de Lipſe à celui de Paul Manuce, ou à celui de Muret; un ſtile qui va par ſauts, & par bons, heriſſé de pointes, & d'ellipſes, à un ſtile bien lié & coulant, & qui develope toute la penſée. Lipſe eſt d'autant moins excuſable, qu'il étoit paſſé du bon goût au mechant goût. Il écrivoit bien dans ſa jeuneſſe, cela paroît dans le livre * qu'il dedia au Cardinal de Granvelle, & dans l'Oraiſon funebre du Duc de Saxe. Il ſe gâta en vieilliſſant: *ſa troiſieme centurie d'Epitres*, diſoit (*c*) Scaliger, *ne vaut rien du tout: il a deſapris à parler, je ne ſai quel Latin c'eſt.* Un ſavant Humaniſte a cru faire honneur à ſon pere qui étoit un Theologien illuſtre, il a cru, dis-je, lui faire honneur en publiant ſon mepris pour le langage que Juſte Lipſe mit à la mode: *Imprimis (d) vero faſtidiebat ſcribendi illam novam formam quam magnus cæteroquin vir Juſtus Lipſius ſæculo noſtro obſtruſit, quemque ſervum pecus imitatores plurimi arripuerunt, quamvis impari felicitate.* Il raporte le jugement que faiſoit du même ſtile Jaques Pontanus & Marc Velſerus. (*e*) *Nos Juſti Lipſii excellens ingenium, ſummamque doctrinam ſuſpicimus, & prædicamus, nec de ſtudiis noſtris quemquam melius meritum ſtatuimus. Ab ejus autem idiotiſmo, & excogitata hæreſi in ſcribendo, pluribus, & opinor juſtis de cauſis refugimus, & horremus. Marcum Velſerum ipſi Lipſio amiciſſimum profitentem meis auribus audivi: malle ſe in ſcribendo Muretum, quam Lipſium poſſe exprimere. Adeo, cujus probabat ingenium, & ſcientiam ſummopere, ejus novitiam, & plus æquo exquiſitam & affectatam dictionem non probabat.* Enfin il raporte que Scaliger prêt à rendre l'ame, temoigna qu'il abhorroit cette affectation de ſtile. Il faloit que la choſe lui tint au cœur, puis que même dans cet état-là, où des objets infiniment plus importans devoient attirer ſon attention, il voulut aprendre à la compagnie ce qu'il en penſoit. „ *Jam (f) in agone mortis* „ *conſtitutus (ut refert Clariſſimus Daniel Heyn*„ *ſius, in Epiſtola ad Iſaacum Caſaubonum) hoc* „ *κακόνθες novi ſtili admodum execratus eſt. Sic* „ *enim de eo ſcribit Heynſius:* Juſti Lipſii affe„ ctationem in ſtilo vehementer faſtidire ſole„ bat: in iis præſertim, quæ ſenex ſcripſiſſet, „ & nonnunquam literas ejus cum indignatione „ legebat, eodem modo te quoque judicare, „ certo ſcio. „ Henri Etienne publia un livre de 560. pages l'an 1595. (*g*) contre la latinité de Lipſe. Mais cet Ouvrage eſt ſi rempli de digreſſions, que l'Auteur n'y vient à ſon but preſque jamais. On ne laiſſe pas de conoître qu'il deſaprouvoit extremement le ſtile de Lipſe. Voyez dans un (*h*) livre de Balzac le *Viri magni judicium de imitatione Lipſianæ latinitatis.* Il ne faut pas craindre qu'une affectation ſemblable faſſe ſecte dans nôtre langue, quand même le feu premier Preſident de Novion (*i*) reviendroit au monde.

(*a*) Scaligerana voce Lipſius, *pag. m.* 143.

(*b*) *Horat. epiſt.* 19. *lib.* 1.

* *Ses* Variæ lectiones *l'an* 1566.

(*c*) *In Scaligeranis ubi ſupra.*

(*d*) *Philippus Pareus in vita Davidis Parei, p. m.* 18.

(*e*) *Jacob. Pontanus e Soc. Jeſu Variarum rerum quæſt.* 31. *apud Philippum Pareum ib. p.* 19.

(*f*) *Philippus Pareus, ibid.*

(*g*) De Lipſii latinitate (ut ipſi met Antiquarii Antiquarium Lipſii ſtylum indigitant) palæſtra prima.

(*h*) *A la fin du Socrate Chretien p. m.* 228.

(*i*) *Il avoit un ſtile Laconique, ſententieux, & tout coupé.*

(*A*) *Il exerça vigoureuſement la charge de Miſſionaire.*] Je me ſers de ce mot en conſiderant les courſes qu'il falut faire de ville en ville pour exiger les ſignatures, & pour degrader les Non-conformiſtes. Voyez la remarque C de l'article *Hunnius*, & conſiderez ces paroles d'un Theologien Allemand. (*k*) *Inciderant Miniſterii ipſius Wittebergenſis primitiæ in illud ipſum tempus, quo ingenti cura maximisque impenſis Electoris Saxon.* AUGUSTI *Liber Chriſtianæ Concordiæ Collectus, conſcriptus & plurimarum Eccleſiarum calculo approbatus fuerat. In hoc ergo opere feliciter promovendo partes minimè poſtremas ſuſtinuit Polycarpus, dum de mandato ac voluntate Electoris, unà cum reliquis ad hanc rem deputatis Nobilibus & Theologis, non Witteberga modo, ſed & Torgæ, Lipſiæ, Miſenæ & alibi ſubſcriptiones ab illis expoſcere neceſſe habuit, qui publicis docendi muneribus vel in Eccleſiis vel in Scholis tum erant præfecti. Tanto autem tamque arduo labore ſuperato, &c.*

(*k*) Spizelius in Templo honoris reſerate p. 12.

(*B*) *Que Lyſerus luy communiquât les conditions avantageuſes.*] Il ne ſongeoit à rien moins

geuſes qu'on lui offrit à Brunſwic. Il le congedia de bon cœur, & au grand regret de ſes ſujets. Lyſerus ne fut d'abord que Coadjuteur à Brunſwic, mais il y fut en ſuite Intendant. On le rapella à Wittemberg après la mort de Chriſtien; & il fut fait Miniſtre de Cour à Dreſde l'an 1594. Il s'arrêta là toute ſa vie, & employa ſon tems non ſeulement aux fonctions du miniſtere, mais auſſi à l'éducation des jeunes Princes, & à compoſer (C) des livres. Il mourut le 22. de Fevrier 1601. pere de (D) treize enfans, & grand-pere de trois petits-fils & d'une petite-fille. Son teſtament fut une preuve de ſa charité envers les pauvres, & (E) envers les Etudians neceſſiteux. Il avoit eu à (F) ſoutenir beaucoup de querelles.

* *Tiré de ſa vie compoſée par Melch. Adam, qui la tira preſque toute de ſon Oraiſon funebre prononcée par Leonard Hutter.*

LYSERUS (JEAN) Auteur de pluſieurs Ecrits touchant la polygamie. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres †; & joignez-y ce qui ſuit. Il avoit

† *Mois d'Avril 1685. art. 1. p. 370. & ſuiv. Voyez auſſi l'article* Lamech, *remarque A.*

qu'à les accepter, & il croyoit ſans doute que cela ne ſerviroit qu'à lui procurer l'avantage d'être retenu, avec des temoignages utiles de la haute eſtime qu'on avoit pour lui. Qui fut étonné ce fut Lyſerus, quand il vit la reponſe de l'Electeur, car il n'y eut plus moyen de remercier Mrs. de Brunſwic; il faloit accepter ce qu'ils offroient. Ce fut un coup de foudre pour les zêlez; on fit en vain cent remontrances à la Cour. Voici les paroles de Melchior Adam. *Cum* (a) *aliud agens* Lyſerus, *conditionis opimæ occaſionem apud* Brunſuicenſes *ſibi obtingere, datis ad aulam literis, oſtendiſſet: reſponſum planè ἀπροσδόκητον tulit:* ut frueretur, quam ſibi oblatam putaret, felicitate: eccleſiæ Wittembergenſi de alio paſtore proſpectum iri. *Hoc reſponſo ordines conſternati non literis modò, ſed & legatis ad aulam Electoralem miſſis, cauſas plane ſonticas, expoſuerunt, ob quas de retinendo* Lyſero *ſint ſolliciti: verum irrito plane conatu.*

(C) *Et à compoſer des livres.*] Les principaux ſont, *Hiſtoria paſſionis Dominicæ ſecundum IV. Euangelia*, à Leipſic 1605. *in 4. Hiſtoria reſurrectionis & adſcenſionis Dominicæ, & miſſionis Spiritus ſancti homiliis aliquot explicata*, à Leipſic 1610. *in 4. Schola Babylonica ex cap. 1. Danielis, quam ſubſequuntur Coloſſus Babylonicus, Fornax Babylonica, Cedrus Babylonica, Epulum Babylonicum & Aula Perſica. Commentariorum in Geneſim tomi VI.* le 1. ſur Adam; le 2. ſur Noé; le 3. ſur Abraham; le 4. ſur Iſaac; le 5. ſur Jacob; le 6. ſur Joſeph. *Harmonia Euangelicæ, à Martino Chemnitio incboatæ, continuatio, ſeu vitæ Jeſu Chriſti ſecundum quatuor Euangeliſtas expoſitæ libri tres.* J'ai dit ailleurs (b) qu'il publia un Ouvrage d'Haſenmullerus. Cela fit naître une diſpute entre lui & le Jeſuïte Jaques Gretſer, laquelle il abandonna après la 2. (c) replique: il ne prevoyoit point de fin, s'il avoit voulu toûjours repliquer; il aima donc mieux ſonner la retraite. Mais à l'égard d'un (d) Miniſtre Suiſſe qui enſeignoit que Dieu a élu tous les hommes à la vie éternelle, le combat fut beaucoup plus opiniâtre, car il dura 17. ans. *Cum iſto, inquam, totis annis ſeptendecim pugnavit* (e). Je ne parle point de pluſieurs livres que nôtre Lyſerus publia en Allemand (f).

(D) *Pere de 13. enfans.*] Entre autres de Polycarpe & de Guillaume, qui ont eu divers emplois Eccleſiaſtiques & Academiques, & ont publié pluſieurs livres. Polycarpe LYSERUS né à Wittemberg le 10. de Novembre 1586. fut Miniſtre & Profeſſeur à Leipſic &c. Il mourut le 15. de Janvier 1633. laiſſant pluſieurs (g) fils. Guillaume LYSERUS ſon frere nâquit à Dreſde le 26. d'Octobre 1592. Il fut Profeſſeur en Theologie à Wittemberg &c. & mourut le 8. de Fevrier 1649. laiſſant pluſieurs enfans de l'un & de l'autre ſexe (h).

(E) *De ſa charité envers les pauvres, & envers les Etudians neceſſiteux.*] Voici les paroles de Melchior Adam. *Teſtamento* (i) *cavit, ut quotannis in die* Polycarpi & Eliſabethæ, *certa quadam pecuniæ ſumma impenderetur, in lautiorem victum eorum, qui communi menſa uterentur.* Cet Auteur nous aprend là ‡ une choſe qui meriteroit peut-être un peu de reformation. Les Miniſtres ſeroient plus conſiderez qu'ils ne le ſont dans l'Allemagne, ſi les Etudians en Theologie étoient moins ſouvent de la condition dont il nous parle.

(F) *Il avoit eu à ſoutenir beaucoup de querelles.*] Raportez ici ce que j'ai dit ci-deſſus (k), & ajoûtez ici une choſe que Melchior Adam n'a point dite. Il y eut un Poëte nommé Jean Major, qui fit des vers contre la conduite qu'on avoit tenuë à l'occaſion des ſignatures du formulaire, & qui maltraita ſur tout les Theologiens de Wittemberg. Lyſerus prit à partie ce Jean Major avec tant de force, qu'il ne ſe donna point de repos, juſques à ce qu'il l'eût fait chaſſer de l'Academie. Il ſe fit beaucoup d'ennemis par cette victoire; & à ſon tour il ſuccomba ſous leurs efforts; il perdit tous les établiſſemens qu'il avoit à Wittemberg. Tant il eſt vrai qu'en certaines occaſions, il eſt plus utile de ſe contenter d'un mediocre avantage ſur ſes adverſaires, que de les pouſſer à bout. Mais où ſont les gens qui ſe puiſſent moderer, lors qu'ils ont le vent en pouppe, & que leur faction dominante leur permet de ſe venger? *Sub* (l) *initium anni 86. ſupra ſeſquimilleſimum turbas Collegio Theologico Wittebergenſi dare cœpit Joannes Major Poëta, homo deſperatæ levitatis, qui editis in publicum carminibus, Religionis ſinceritatem & bonorum Virorum, Theologorum cumprimis famam vellicare haud dubitaverat, cujus improbis conatibus cum Polycarpus tum publicè tum privatim magno ſpiritu ſe oppoſuiſſet, tandemque effeciſſet, ut Poëta Wittebergenſi Academia ſit proſcriptus; dici non poteſt quos quantosque crabrones tunc excitaverit tam in Aula quam in Academia, quantamque invidiam ſibi apud multos attraxerit; quæ poſtea non ſine gravi Eccleſiæ ſcandalo in nervum ita erupit, ut Polycarpus tota Eccleſia & Academia reclamante functione ſua exciderit.* Sa retraite (m) ne le mit pas à couvert de la morſure. Si nous avions un grand detail ſur tout ceci, nous trouverions aparemment que nôtre Lyſerus avoit la moitié du tort.

(a) *Melch. Adam. in vitis Theolog. p. 800. Voyez auſſi Spizelius ubi ſupra p. 13.*

(b) *Dans l'article* Jarrige, *pag. 159. col. 1.*

(c) Cum Jeſuita Ingolſtadienſi Jacobo Gretſero, ob publicatam hiſtoriam Haſenmullerianam, publicum eum intercessit certamen: in quo poſt unam atque alteram velitationem illud Poëtæ uſurpandum ſibi ſtatuit: *Cede repugnanti: cedendo victor abibis.* Melch. Adam. ubi ſupra, p. 801.

(d) *Samuel Huberus. Voyez l'article de Hunnius, remarque D.*

(e) *Melch. Adam. ib.*

(f) *Spizelius en donne la liſte p. 16.*

(g) *Voyez le Theatre de Paul Freher, pag. 452. 453. vous y trouverez le catalogue des livres de ce Polycarpe Lyſerus.*

(h) *Voyez le même Theatre p. 542. 543. vous y trouverez le catalogue des livres de Guillaume Lyſerus.*

(i) *Melch. Adam. ubi ſupra, p. 802.*

‡ *Il venoit de dire,* Cum ſingulari quodam amoris affectu *Wittembergam &* tenuioris cum primis fortunæ ſtudioſos, quales plerumque eſſe ſolent, ſtudiis Theologicis qui ſe mancipant, proſequeretur; teſtamento cavit &c.

(k) *Dans la remarque C.*

(l) *Spizelius ubi ſupra, pag. 12.*

(m) Neque vero in hac quantumvis ſplendida ſtatione conſtitutus, falſorum fratrum venenatos morſus effugere potuit. *Id. p. 13.*

avoit un frere aîné Surintendant de l'Eglise de Magdebourg. Il étoit dans la derniere misere à Amsterdam lors qu'il y faisoit imprimer son dernier livre *, dont le Libraire ne lui donna que vingt ducatons : & pendant même sa maladie il étoit logé dans un galetas † immediatement sous le toit. Je tiens cela d'un de ses amis qui le visitoit souvent.

* *Il fut imprimé l'an* 1682. *sous le titre de* Polygamia triumphatrix, *in* 4.

† Quem tegula sola tuetur A pluvia, molles ubi reddunt ova columbæ. *Juvenal. Sat* 3. *v.* 201.

LIZET (Pierre) premier President au Parlement de Paris. Je n'en parle que pour éclaircir certaines choses que Mr. Moreri n'a pas assez étenduës. Cela regarde la (*A*) disgrace de Pierre Lizet, & ses (*B*) livres de controverse. Il mourut ‡ le 7. de Juin 1554. âgé de 72. ans. Il avoit ⸸ reçu l'Ordre de Prêtrise l'an 1553. J'ai parlé de lui au β sujet de la repudiation de la Reine d'Angleterre.

‡ *Voyez son épitaphe dans les Antiquitez de Paris du P. du Breul p.m.* 322.

⸸ *Du Breul ib.*

β *Dans l'article* Beda, *pag.* 522. 523.

LISMA-

(*A*) *La disgrace de Pierre Lizet.*] On en parle de telle sorte dans le Dictionaire de Moreri, que l'on fait juger que la Duchesse de Valentinois & le Cardinal de Lorraine en furent les promoteurs, comme deux causes differentes. Or c'est tromper le lecteur, car le Cardinal & la Duchesse ne doivent passer ici que pour une seule cause. Le Cardinal interessa (*a*) l'ambition & l'avarice de cette Dame, au dessein qu'il avoit formé d'éloigner des charges ceux qui ne lui plaisoient pas; après quoi il fit une querelle d'Allemand à Pierre Lizet, de laquelle les suites furent, que ce premier President quita sa charge. Les Guises étoient fâchez contre lui, à cause qu'il avoit empêché qu'on ne leur donnât dans le Parlement le titre de Prince (*b*); & d'ailleurs le Cardinal de Lorraine vouloit avoir dans ce poste un homme qui ne lui refusât rien. Voici la querelle qu'il fit à Lizet : il l'accusa d'avoir parlé insolemment dans le Conseil de sa Majesté; le fondement de l'accusation fut que Lizet ne voulut pas opiner debout, & la tête nuë, dans un Conseil où le Cardinal presidoit. Il dit hardiment qu'il ne voyoit là aucune personne qui meritât de lui une telle soumission. Mais il ne soutint point cette premiere fermeté; il ceda lâchement sa charge, & s'alla même jetter aux pieds de ce Cardinal pour lui exposer sa misere, & pour le prier qu'on en eût pitié (*c*). Cette misere lui étoit glorieuse; & s'il n'eût pas terni cette gloire par la soumission rampante où il s'abaissa, on le pourroit regarder comme un des hommes illustres qui ont paru à la tête du premier Parlement de France. Il n'avoit pas un pouce de terre, après avoir été 20. ans premier President; la maison même où il logeoit n'étoit pas à lui. La compassion que l'on eut de sa pauvreté, fit qu'on lui donna l'Abaye de Saint Victor, par la (*d*) demission de Louïs de Lorraine Cardinal de Guise. Le Pere du Breul en citant Mr. de Thou, raconte la chose comme si tout s'étoit fait le même jour, & dans la même seance; mais Mr. de Thou ne dit point cela, & il insinuë même le contraire. Quoi qu'il en soit, raportons les termes du Pere du Breul. „ Monsieur (*e*) le President Jaques de Thou. . . . „ descrit élegamment en termes exquis la cause „ pour laquelle ce bon Justicier se demit de son „ estat de premier President, & accepta l'Abbaye de St. Victor, soit qu'il la demanda, „ ou qu'on luy offrit (car on ne le pouvoit deposer, sinon pour crime punissable de mort) „ iceluy, dit-il, appellé au Conseil privé (où „ le Cardinal de Lorraine presidoit, non moindre en autorité qu'un Vice-Roy) & requis „ de dire son opinion, respondit franschement, „ *Je ne cognois personne en la compagnie devant lequel je doive dire mon opinion debout & teste nuë.* De quoy se sentant picqué ledict Cardinal, proceda à injures, l'appellant arrogant, „ & le menaçant du Roi. Ce qui esbranla ce „ bon vieillard aagé de 68. ans, & trop timide, „ qui ne persevera en sa constante reponse, ains „ au contraire se jette aux genoux dudict Cardinal, & luy demande pardon, *ex viro congressu primo, mulier posteriore factus.* Il ne „ laissa pourtant à declarer son innocence & integrité, & protester que pour avoir esté trois „ ans Conseiller au Parlement, douze ans Advocat du Roy, & vingt ans premier President, il n'avoit pas acquis autant de terre „ qu'il y en avoit sous la plante de ses pieds: „ & mesme qu'il tenoit son logis à loüage de „ Monsieur l'Abbé de Sainct Jean des Vignes „ de Soissons, siz à Paris en la ruë St. Jaques, „ près l'Eglise St. Yves. Lequel logis retenoit „ le nom de ladite Abbaye, jusques au temps „ des alienations des biens d'Eglise, que Mr. „ Jaques Legier, Thresorier de Monseigneur le „ Cardinal Charles de Bourbon, l'aisné, l'achepta. „ Il y a là plusieurs choses qui ne sont point dans Mr. de Thou, & dont quelques-unes sont certaines; car il est certain que Lizet fut Conseiller au Parlement de Paris pendant 3. ans &c. Son épitaphe le temoigne. *Qui* (*f*) *olim ob heroicas animi sui dotes, vir singulari memoria, & summa juris prudentia in supremum Parrhisiensis centuriæ Senatum à Rege Lodoico XII. adscitus, Senatoris munere triennio functus est. Deinde Triumviratus Regii Advocati munus XII. annis Duce Francisco I. feliciter obivit. Ac demum ob sua vitæ integritatem, in summum Curiæ Magistratum evectus, Justitiæ habenas XX. annorum curriculo ita moderatus est, ut qui Religiosæ domus Abbas, volente Henrico secundo, fieret, dignus omnium calculo videretur.* Par cette épitaphe on convainc Mr. Moreri de deux mensonges contenus dans ces paroles, *On le nomma Conseiller de la Cour en* (*g*) 1515. *& deux ans après il fut honoré de la charge d'Avocat General du Roi.*

(*B*) *Et ses livres de controverse.*] L'indulgence de Mr. Moreri n'a pu tenir contre l'arrêt de Mr. de Thou; il a avoüé que ces livres étoient *peu dignes de la reputation* de Pierre Lizet. Voyons ce qu'en dit Mr. de Thou. *In* (*h*) *quo* (Sanvictoriano cœnobio) *reliquum ætatis exegit extrema clausula minime priori vitæ & famæ respondente, dum litterarum sacrarum homo rudis, Theologicis libris in illo otio scriptis se deridendum propinavit; quibus contrario scripto artificiose ridiculo sub Benedicti Passavantii nomine à Theodoro Beza,* ut

(*a*) *Thuanus, Hist. lib.* 6. *p.* 122. *ad ann.* 1550.

(*b*) *Voyez l'article* Guise, *pag.* 1336. *col.* 2. *lettre d & e. J'ai oublié de marquer que l'Imprimeur du Sieur de la Planche a mis apparemment* sans autre pretexte toutesfois, *au lieu de* sous autre pretexte toutesfois.

(*c*) Lizetus qui se initio virum præbuerat, in constantia minime perseveravit, verum se ad Lotaringi pedes humiliter abjecit, & ignavo metu perculsus turpiter magistratu cessit. *Thuan. ib.*

(*d*) *Du Breul, Antiquitez de Paris, pag.* 323. *de l'édition* 1639. *in* 4.

(*e*) *Ibid. p.* 322.

(*f*) *Idem ibid.*

(*g*) *Louis XII. mourut le* 1. *Janvier* 1515. *à commencer l'année au mois de Janvier.*

(*h*) *Thuanus ubi supra.*

LISMANIN (François) nâtif de Corfou, Docteur en Theologie, & Cordelier celebre*, entra dans l'Eglise Protestante, mais il ne s'arrêta pas où il devoit; car il poussa jusques dans l'Arianisme. Cela se fit par degrez. Il étoit Confesseur † de Bonne Sforce Reine de Pologne, & son Predicateur en langue (*A*) Italienne, &c. lors que Jean Tricessius ‡, homme docte & de qualité,

* *Biblioth. Antitrinitariorum p.* 34.

† *Ibid.*

‡ *Historia Reformat. Polonica p.* 18.

ut creditur, responsum est. Le Pere du Breul pretend que Pierre Lizet fit une partie de ces livres de controverse, avant sa retraite de Saint Victor. *Ledit Lizet*, dit-il (*a*), *n'estant encore qu'Advocat du Roy, composa un livre où il demonstre que la Bible ne doit estre traduite en François. Et quand il fut President, il composa six livres de* mobilibus Ecclesiæ perceptionibus (*b*). *Depuis il composa trois livres: le premier, de la Confession auriculaire: le second, que la profession monastique ne repugne à la liberté Evangelique: le troisiesme est intitulé, De l'aveuglement de nostre siecle.* Si le Pere du Breul ne se trompe pas, Mr. de Thou est coupable d'une faute considerable. Ce qu'il y a de certain, est que tous les cinq Ouvrages dont ce Pere donne le titre, furent publiez (*c*) ensemble en 2. volumes, depuis que Lizet se fut enfermé dans l'Abbaye de St. Victor; car on en fit une édition à Paris l'an 1551. & une autre à Lyon l'an 1552. Le catalogue d'Oxford fait mention de celle-ci en ces termes, *De S. Scripturis in linguas vulgares non vertendis per modum dialogi. De auriculari confessione. De monastico instituto. De hujus sæculi cæcitatione & circumventione. De mobilibus Ecclesiæ præceptionibus.* Ce que je vais copier augmente les brouilleries. (*d*) *Petri Lizetii Jurisconsulti, dum sequentem componeret librum in supremo Francorum consistorio regii Advocati, & postea Abbatis commendatarii Sancti Victoris, summique Senatus Parisiensis Protopræsidis, de mobilibus Ecclesiæ præceptionibus tractatus sex libros continens. Ejusdem de sacris utriusque instrumenti libris in vulgare eloquium minime vertendis, rudique plebi haudquaquam invulgandis, Dialogus inter Pantarcheum & Neoterum. Ejusdem de auriculari confessione lib. 1. De monastico instituto lib. 1. De hujusce sæculi cæcitate ac circumventione dialogus inter spiritalem & mundanum. Quæ omnia excudit Lugduni in 4. Sebastianus Griphius* 1552. Un peu après que ces livres eurent paru, Beze qui étoit encore un jeune homme, s'avisa de les tourner en ridicules, par un écrit macaronique tout-à-fait plaisant, où il supose que *Magister Benedictus Passavantius*, envoyé à Geneve par Pierre Lizet pour savoir ce qu'on y disoit de ses Ouvrages, lui rend compte de la commission. Il faut mettre cette piece entre les *Juvenilia Theodori Bezæ.* Voyez les nouvelles lettres (*e*) contre le Calvinisme de Mr. Maimbourg.

Je pense qu'on ne sera pas fâché de trouver ici le jugement de Mr. Arnaud sur l'Ouvrage de Pierre Lizet, touchant les versions de l'Ecriture en langue vulgaire. *Il n'y a qu'un point*, dit-il (*f*), *où ils pourront peut-être se plaindre avec quelque fondement, que j'ai traité Mr. Mallet avec injustice. C'est en ce que je puis en avoir parlé en divers endroits, comme s'il estoit le premier Auteur de plusieurs choses fort impertinentes, que j'ay reconnu depuis qu'il peut avoir prises d'un pitoyable livre que je n'avois pas vu. Mais je veux bien aussi leur donner l'exemple de ce que l'on doit faire quand on est tombé dans quelque faute. Je reconnois donc celle-là. J'ay eu tort d'avoir regardé Mr. Mallet comme le premier Auteur de toutes les extravagances dont son livre est plein. Il y en a quelques unes qui luy sont propres; & ce sont les plus grossieres. Mais j'ay découvert par le livre dont je viens de parler, que souvent il n'a fait que suivre aveuglément cinq ou six Auteurs du siécle passé, dont il est honteux au nostre d'avoir conservé les Ouvrages, tant ils sont indignes du soin qu'on a pris de les tirer de l'oubly, où nos ancestres plus sages que nous les avoient laissé ensevelir.* Monsieur Arnaud parle là d'un certain recueil de divers Traitez, dont le premier est celui de Pierre Lizet. Il explique cela dans un autre livre (*g*), où il nous aprend (*h*) que l'Assemblée du Clergé de France ordonna l'an 1660. *sur la requisition de Mr. d'Atticby Evêque d'Autun. . . . que l'on feroit imprimer aux depens du Clergé, un Recueil d'Auteurs du dernier siecle qui ont condamné les versions en langue vulgaire, tant de l'Ecriture que des Offices divins. Et en effet*, ajoûte-t-il, (*i*) *ce livre a esté imprimé sous ce titre scandaleux*, Collectio quorundam gravium authorum, qui ex professo, vel ex occasione sacræ Scripturæ, aut divinorum officiorum, in vulgarem linguam translationes damnarunt. *Et pour titre courant dans tout le livre*, Collectio autorum versiones vulgares damnantium. *C'est un fatras des plus impertinens Auteurs qui ayent écrit sur cette matiere, mêlez avec quelques bons, mais qui ne disent rien de ce que porte le titre de cette Collection, ou qui disent tout le contraire. C'est un livre d'un President Liset, qui roule tout entier sur cette folle pensée, que quand la Bible a esté traduite en Latin au commencement de l'Eglise, il y avoit deux sortes de Latin, l'un conforme aux regles de la Grammaire qui n'estoit entendu que des Sçavans, & l'autre qui n'estoit pas astreint à ces regles, qui estoit le seul que le peuple entendist, & qu'ainsi la version Latine de l'Ecriture ayant esté faite en ce premier Latin, ce n'avoit pas esté proprement une version en langue vulgaire: ce que ce President devenu Abbé étend à toutes les autres langues*,

L'Epitome de Gesner fait mention de deux autres livres de Pierre Lizet; l'un *de autoritate Ecclesiæ, & potestate Papæ*; l'autre *de Hæreticis, & eorum pœnis.* On imprima (*k*) après sa mort son Traité *de la maniere de proceder, tant à l'institution & decision des causes criminelles que civiles, ensemble la forme & maniere d'informer esdites causes civiles & criminelles.* La Croix du Maine qui m'aprend cela, ne savoit pas que Lizet mourut l'an 1554. Il (*l*) le fait fleurir l'an 1557.

(*A*) *Et son Predicateur en langue Italienne &c.*] Pour expliquer ici cet *Etcetera*, je raporte la liste entiere des charges de Lismanin: (*m*) *Theologiæ Doctor, monachus Franciscanus. Circiter anno* 1546. *jam erat Bonæ Reginæ (matri Sigismundi Augusti Regis) à concionibus Italicis & confessionibus sacris: nec non Franciscanorum seu Minoritarum in Polonia Provincialis, & omnium cœnobiorum*

(*a*) *Du Breul ubi supra pag.* 323.

(*b*) *Il faloit dire* præceptionibus.

(*c*) *Vous trouvez dans la Bibliotheque de Du Verdier Vau-Privas, p.* 1018. Petri Lizetii Alverni Montigenæ, utroque jure consulti, primi Præsidis in supremo regio Francorum Consistorio, Abbatisque commendatarii S. Victoris, adversus Pseudo-euangelicam hæresim libri seu commentarii IX. duobus excusi voluminibus. Lutetiæ 4. apud Poncetum le Preux 1551.

(*d*) *Ceci est copié du* Supplementum epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ, autore Antonio Verderio, p. 44.

(*e*) *Lettre* 6. *p.* 144.

(*f*) *Arnaud, preface de la lecture de l'Ecriture Sainte. C'est le* 3. *tome de sa nouvelle defense du Nouveau Testament de Mons.*

(*g*) *Intitulé*, Defense des versions. . . contre la sentence de l'Official de Paris du 10. Avril 1688.

(*h*) *Pag.* 160.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *A Lion l'an* 1567. *par la diligence de Loys le Charon Parisien.* La Croix du Maine p. 403. *Du Verdier Vau-Privas ne parle point de cette édition, mais de celle de Paris* 1555. *Le Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou* 1. *part. p.* 248. *fait mention de l'édition de Lion* 1577. *in* 12. *Le Catalogue d'Oxford ne marque que l'édition de Paris* 1584. *in* 8. *& donne ce livre à M. P. Lisset, comme à un Auteur different de Petrus Lizetius. C'est une faute.*

(*l*) *Ibid.*

(*m*) *Biblioth. Antitrinitar. p.* 34.

té, repandoit clandestinement à Cracovie les semences de la reformation. Lismanin fort ébranlé par la lecture d'un livre dont la Reine lui avoit fait present *, se confirma dans ses soupçons contre l'Eglise Romaine en † conferant avec Jean Tricessius, qui outre cela ‡ lui prêtoit les livres des Reformateurs. Il devint bien-tôt suspect d'heresie; mais il joüa de tant d'adresse, que l'Evêque de Cracovie ne put jamais le convaincre d'avoir les livres de Luther & de Calvin. Il évita les pieges que ce Prelat lui tendit à Rome. Lismanin ⸸ y étoit allé l'an 1550. pour feliciter de la part de la Reine Bonne le nouveau Pape Jules III. L'Evêque écrivit à Rome que c'étoit un heretique caché, & qu'il faloit le mettre en prison, & l'empêcher de revoir jamais la Pologne. Cet avis arriva un peu trop tard, Lismanin s'en retournoit dejà auprès de la Reine sa maîtresse. Dès qu'il fut arrivé à Varsovie où elle faisoit sa residence, il reçut des lettres du Roi de Pologne Sigismond Auguste, fils de cette Reine, qui le chargeoient de travailler à la faire revenir de sa colere, car elle étoit fort irritée de ce que ce Prince s'étoit marié (B) avec Barbe Radzivil. Il fit trois voyages pour (C) mettre la paix entre les deux Reines: le Roi en fut si content, qu'il lui fit promettre le premier Evêché qui vaqueroit. Sur ces entrefaites Lelius Socin, qui arriva en Pologne l'an 1551. β conseilla à Lismanin de jetter le froc, & de s'en aller dans les païs reformez, & en Suisse principalement. Lismanin auroit suivi ce conseil, s'il n'eût vu dans l'esprit du Roi une forte disposition à la reforme. Il l'entretint dans ce goût, & il reçut même de lui une commission de (D) voyager γ pour aquerir

* *Historia reformat. Polonica pag.* 23.

† Ex lectione concionum Bernardini Ochini Itali . . . à Regina Bona sibi oblatarum, totam religionem Romanam in suspicionem traxerat. *Ibid.*

‡ *Ibid. p.* 21.

⸸ *Ibid. p.* 24.

β *Ibid. p.* 40.

γ *Ibid. p.* 41.

biorum monialium regula Claræ Ephorus, qui vulgò Commissarius dicitur: atque Parochus Chovitensis.

(B) *De ce que ce Prince s'étoit marié avec Barbe Radzivil.*] L'Auteur que je cite observe que ceux qui commencerent dans la Pologne le grand Ouvrage de la Reformation, firent une grande faute: ils s'opposerent à ce mariage de Sigismond, pendant que les Evêques leurs plus grans persecuteurs y donnoient les mains. En s'opposant aux inclinations du Prince, & à sa passion favorite, ils le disposerent à rejetter la reformation; mais ceux qui aplaudissoient à son mariage gagnoient son cœur, & se mettoient en état d'obtenir de lui la liberté toute entiere de persecuter les Lutheriens. (a) *Impediebat veritatis in Regio corde progressum industria & vigilantia astutiaque Pontificum Romanorum, latera Regia semper claudentium, aures ejus occupantium, insignia Regni & cor Regis, custodiam legum tenentium, oracula Regia edentium. . . . & quod tam ferè maximè tempori & rebus eorum accommodum erat, matrimonium Regium cum Barbara Radzivillia, Stanislai Gaosoldi Palatini Trocensis relicta vidua, fœmina ad invidiam pulcherrimâ initum, approbantium & defendentium. Nam cum multi etiam ex illis qui veritati & reformationi favere cœperant, connubium illud, utpote cum privata & privatim, inconsulto Senatu, contractum destruerent, è contra Maciejovius ille, tùm Andreas Lebridovius. . . . Episcopi, aliique Primores Pontificii illud adstruerent, factum est, ut Rex aversum ab illis animum ac favorem in hos converterit . . . Itaque boni illi Viri, Veritatis fautores graviter in eo, quòd in hoc negotio Regi tanto conatu se opposuerint, erraverant: osores verò ejus & adversarii eorum contrariæ parti se applicantes Regis gratiam in se derivarunt. Adeò & hîc verum apparuit illud Christi oraculum:* filios tenebrarum prudentiores esse in generatione sua quàm filios lucis. S'il ne fut pas plus utile, il fut du moins plus glorieux aux reformateurs de la Pologne d'avoir été si peu politiques.

(a) *Stanislaus Lubieniecius, Historia reformat. Polonica, p.* 21.

(C) *Il fit trois voyages pour mettre la paix entre les deux Reines.*] Sa negociation eut plus d'éclat que de succés, & si elle fut agreable au Roi, elle fut fort desagreable à la Reine mere, qui n'étoit rien moins que ce que son nom (b) signifioit. *Quo officio postquam susceptis anno 1551. m. Januar. Febr. & Martio Cracoviam tribus itineribus majori cum Regis quam Reginæ Bonæ gratia (publice enim in templo arcis, & in magna Aulæ frequentia, imprudens tamen, Rege scil. id procurante, Legationem conciliationis Reginarum socrûs & nurûs peregit) perfunctus est, Rex ab eo tempore eum carum sibi habuit* (c). Un Panegyriste de Bonne Sforce remarque qu'elle (d) *se rendit partizane des Seigneurs & des Palatins de Pologne qui n'avoient pas aprouvé ce mariage là, ne voulant pas voir ni le Roi son fils ni sa femme qui ne porta pas long tems la couronne Polonnoise estant morte assez soudainement à Cracovie non sans soupçon de poison. . . . Par la mort de la Reine Barbe les dissensions & les troubles du Royaume de Pologne furent appaisez, & le Roi & la Reine Bonne sa mere se reconcilierent*; mais les reproches qu'elle lui fit sur cette mesalliance, repoussez par des reproches de même nature, rompirent bien-tôt la paix. La Reine „ (e) après leur premiere „ reconciliation ayant souvent reproché au Roy „ son fils, qu'il avoit épousé en secondes noces „ une simple Demoiselle veuve d'un simple Gentilhomme, qui n'estoit pas de si bonne Maison, „ que celle de Radzivil dont cette Dame estoit „ issuë: Sigismond Auguste repartit trop brusquement à la Reyne sa mere, qu'il n'avoit pas „ fait tant de deshonneur à la Royale Maison „ des Iagellons & à la Couronne de Pologne, „ épousant publiquement & en la face de l'Eglise cette très-belle veuve, en laquelle les „ graces du corps & de l'esprit recompensoient „ avantageusement ce qui manquoit à sa naissance, ou plustost à celle de son premier mary „ Gastold, que non pas elle qui s'estoit mariée „ secretement après la mort du feu Roy Sigismond le Grand, de sainte & de loüable memoire, à un homme de basse condition nommé Pappacoda. „

(D) *Une commission de voyager pour aquerir les lumieres.*] N'allez pas vous imaginer que ses lettres

(b) Literas à Rege . . accepit, quibus ei mandavit ut Reginæ consorti suæ conciliaret favorem matris suæ Reginæ Bonæ, cui comprimis nuptiæ illæ filii Regis erant ingratæ, & animum exasperarant satis naturâ malignum. Nam non temere in eam quispiam lusit: *Qui tibi cunque Bona sacris dum tingeris undis Imposuit nomen, omnibus imposuit.* Id. ibid. p. 36.

(c) *Id. ib. p.* 37.

(d) *Hilar. de Coste, Eloges des Dames illustres, tome 1. p.* 201.

(e) *Id. ib. p.* 204. *Voyez les paroles de Mr. de Thou dans l'article Aragon, p.* 329.

aquerir les lumieres qui leur étoient necessaires afin de dresser un meilleur gouvernement ecclesiastique. Il vit l'Italie, la Suisse, Geneve, Paris, & s'aquita fidelement de sa commission; mais étant retourné à Geneve il s'y maria, par le conseil de Calvin & de Socin, & malgré les remontrances (*E*) très-judicieuses de Budzinius son Secretaire. Le Roi de Pologne * en fut si fâché, qu'il abandonna

* *Id. Hist. reformat. Polon. pag.* 43.

lettres de creance portassent, qu'il avoit ordre de s'instruire des bonnes manieres de reformer la religion. Il n'avoit reçu cet ordre que verbalement, & le Roi n'avoit point voulu qu'on lui rendît compte de cette affaire par écrit, mais seulement de vive voix. Lismanin ne laissa pas de lui en écrire. Le pretexte de son voyage fut celui-ci. On le chargea de voyager, afin d'acheter plusieurs bons livres pour la bibliotheque du Roi. Ce n'étoit pas uniquement un pretexte, car il fut effectivement chargé d'acheter des livres, & il en acheta même beaucoup qu'il (*a*) envoya en Pologne. De (*b*) *negotio religionis amplius colloquentes, decreverunt. ut Lismaninus, Ministri Regii (factorem vulgo vocamus) nomine, Bibliothecam Regiam sumptibus ejus omni librorum genere instrueret, nec non viros doctos & pios adiret, Ecclesias varias, earum instituta & ritus ac regendi formas perlustraret, deque omnibus his à reditu suo Regem instrueret... Lismaninus* (*c*) *Regi per Literas postea totum negotium exposuit, contra ejus tamen mentem, qui reditum ejus & narrationem viva vocis, non literas & mutam narrationem, expectabat.* Lismanin fit paroître peu de discretion & de conduite dans l'execution d'un dessein aussi important que celui-là. Il ne faut point qu'on objecte que jamais le Roi de Pologne Sigismond Auguste ne le chargea d'une telle commission, car il est facile de faire voir le contraire. Les originaux des lettres que plusieurs Ministres avoient remises à Lismanin, & qu'il avoit envoyées au Roi de Pologne tomberent entre les mains du Secretaire de Lismanin 30. ans après la mort de ce Prince, & on les rendit publiques (*d*). Il est certain que Gesner, Bullinger, & Calvin écrivirent à ce Monarque, & que leurs lettres, avec plusieurs autres qui furent écrites à des Seigneurs Polonois sur l'affaire de la reformation, coururent par tout le Royaume, & chagrinerent extremement les bons Catholiques. *Urebat malevolos Lismanini exemplum, sed & missæ virorum Præstantium Conradi Gesneri, Henrici Bullingeri, tùm Joan. Calvini ad Regem litteræ, quæ & ad Proceres Regni ac Equites veritatis Evangelicæ sectatores scriptæ per ora & manus plurium* (*e*) *ferebantur.* Il est sûr aussi que sa Majesté Polonoise fit reponse aux lettres des trois Docteurs que j'ai nommez. (*f*) *Literæ illæ ad Lismaninum per Budzinium Ministrum ejus missæ fuere, qui & litteras Regias quibus Gesnero, Calvino & Bullingero respondit, ad eos pertulit* (*g*). Mon Auteur se plaint de celui qui a publié les lettres de Jean Calvin. Il l'accuse d'avoir suprimé les loüanges que Calvin avoit données à Lismanin dans ses lettres au Roi de Pologne. (*h*) *Moneo amantes veri ex officio viri Christiani & fidelis scriptoris, ut qua ratione in legendis celebrium Auctorum scriptis, circumspectos eos esse oporteat, videant, non bona fide in edendis illis epistolarum gravium apographis ab infectis veritati hominibus actum esse. Nam ne quid dissimulem: Epistola, quam ad Regem Augustum Calvinus Nonis Decembr.* CIↃ IↃ LIV. *dederat, satis cordate contra Pontificiam arrogantiam scripta, extat quidem inter epistolas Calvini pag. 139. sed Lismanini nomen initio epistolæ parum candidè agens editor ejus omisit.* Il raporte une lettre de Calvin selon la teneur de l'original: si vous la comparez avec celle qu'on a imprimée, vous trouverez bien des omissions dans celle-ci; on en retrancha (*i*). tout ce passage. (*k*) *Equidem optimo viro & fideli servo Christi Franc. Lismanino, quum à me consilium peteret, auctor esse non dubitavi, ut isthùc statim concederet, si quis fortè opera ejus usus fuerit, saltem pio ejus desiderio libenter subscripsi: nec veritus sum ne ejus profectio quasi intempestiva Majestati Vestræ displiceat, cujus præsentiam multis modis utilem experientia ipsa ostendet. Quòd si palam à Rege ipsum proferri mox à primo ingressu nondum commodum videbitur, mihi tamen per sacrum Christi nomen roganda suppliciter & obtestanda est V. M. ut rectè currenti saltem aliunde patefactam viam curet.* Voila une preuve convaincante de la mission de Lismanin: ou plûtôt de la commission que le Roi son maître lui avoit donnée de prendre langue avec les Reformateurs, & de s'instruire des meilleurs moyens de reformer la Pologne. En même tems voici une preuve deplorable des supercheries qui se commettent dans l'impression des livres postumes. On en retranche tout ce qui deplaît; & qui nous assûrera que l'on n'y fait point d'additions & de changemens?

(*E*) *Malgré les remontrances très-judicieuses de... son* (*l*) *Secretaire.*] Je veux que nôtre homme fût fortement persuadé de la nullité de ses vœux, & que son esprit non moins que sa chair conçût de la repugnance pour la loi du celibat, il faloit neanmoins qu'il attendît à se marier, qu'il eût rendu compte de sa commission au Roi de Pologne. Tout ce qui est permis n'est pas pour cela faisable: l'importance est de prendre toûjours bien son tems. Budzinius le representa à son maître avec beaucoup de solidité, mais il le trouva inflexible, il ne put jamais l'induire à differer son mariage. Le Socinien que je vais citer blâme judicieusement cette precipitation, & trouve mauvais que les conseils de Calvin & ceux de Socin, ayent eu plus de credit que ceux de Budzini. (*m*) *Quod tamen* (mandatum regis) *paulò post neglexit, postquàm Genevam reversus, ne cum horrido cucullo in Poloniam rediret, uxorem duxisset, auctore Calvino & Lælio Socino (qui paulò postquam Cracovio sementem veritatis jecisset, Genevam eodem anno redierat, quâ tamen mox, Calvini ingenium vel non ferens vel metuens, relictâ, Tiguri sedem fixerat) sed contradicente Budzinio, ministro suo, & ob oculos ponente Regis indignationem, qui eum sumtibus suis in exteras regiones ad omnia perlustranda & exploranda ablegarit, & tantorum conatuum altum eventum quàm Ablegati sui, ejusque Monachi, nuptias expectet, fide etiam promissi sibi data, tum & successum ejusmodi matrimonii, quod magis ædificata subruere, quam aliquid*

(*a*) Libros jussu & impensis regiis coemtos, biennio postquam duxerat uxorem ad eum subinde misit. *Lubieniecius ubi supra p.* 43. 44.

(*b*) *Id. ib. p.* 41.

(*c*) *Ibid. p.* 42.

(*d*) Nec non literas quas celeberrimi in Helvetia viri ad eum scripsere: quarum autographa 30. annis à morte Regis in manus Budzinii pervenerunt, ita ut ejus industriæ conservationem illorum debeamus. Horum apographa hìc omitto cum hæc jam dudum lucem viderint. *Id. ibid. p.* 44.

(*e*) *Ibid. p.* 55.

(*f*) *C'est-à-dire celles que le Synode de Pintzovie écrivit à Lismanin.*

(*g*) *Lubieniecius ib. p.* 58.

(*i*) *Ibid. p.* 44.

(*i*) Impressum exemplar cuncta ista quæ videbis de Lismanino omiserit. *Ibid.*

(*k*) *Ibid. pag.* 45. *Cette lettre de Calvin est datée du* 24. *de Decembre* 1555.

(*l*) *On donne cette qualité à Budzinius dans la Bibliotheque des Antitrinitaires pag.* 55.

(*m*) *Lubieniecius ubi supra p.* 42. 43.

donna son projet de reformation, quoi que Lismanin lui eût fait tenir les lettres de plusieurs Ministres touchant cette affaire. Le premier Synode qui fut * tenu en Pologne par les Reformez écrivit à Lismanin, qui † étoit alors en Suisse, une lettre fort obligeante pour le prier de revenir. Il partit de Suisse l'an 1556. & s'en alla en Pologne, où il se tint caché quelque tems; car ‡ il n'ignoroit pas qu'il y avoit contre lui une sentence de proscription. Plusieurs grans Seigneurs intercederent pour lui de sorte qu'il lui fut permis de se montrer. Il n'adhera point d'abord à deux novateurs, dont l'un ⟊ soutenoit que JESUS-CHRIST n'étoit point Mediateur selon la nature divine; l'autre β soutenoit la preéminence de Dieu le Pere. Mais lors qu'il eut eu quelques (*F*) conferences avec Blandrata l'an 1558. il commença de douter du mystere de la Trinité; & il se rendit si suspect d'Arianisme, qu'il γ fut deferé au Consistoire de Cracovie. Il se justifia mal, & comme Blandrata eut des fauteurs, & que d'autres disputes avoient divisé dejà les esprits, on ne vit que confusions dans tous les Synodes. Lismanin chercha un milieu pour accorder les parties; il vouloit que l'on s'en tint à l'autorité de δ quatre Peres de l'Eglise, & pour cet effet il fit un centon de divers passages de ces quatre Peres, qui auroit servi d'asyle à plusieurs sortes d'interpretations. Ce projet fut rejetté. Alors Lismanin se retira à Konigsberg dans la Prusse, & y mourut (*G*) miserablement ζ environ l'an 1563. La plûpart de ceux qui parlent de lui ignorent son (*H*) nom. Il n'écrivit (*I*) presque rien.

LISOLA

* *A Pinczovie l'an 1555.* Id. Hist. reformat. Polon. p. 55.

† *Ibid. p. 57.*

‡ *Ibid. p. 65.*

⟊ *Il se nommoit François Stancarus.*

β *Il s'apelloit Paul Gonesius.*

γ *Ibid. p. 118.*

δ *St. Ambroise, St. Jerôme, St. Augustin, St. Chrysostôme.* Ibid. pag. 168. *Voyez la remarque I.*

ζ *Ibid. p. 172.*

aliquid ædificare possit, infaustum; quod etiam reipsa evenisse suo loco videbimus. Sed surdo cecinit. Namque Monachus cælibatum, & spiritu & carne meritò illum damnante, perosus, & ad castas, intempestivas tamen, nuptias properans, quod instituit, effectum dedit, & accepta uxore, Genevæ mansit. Quod ejus factum Rex moleste ferens ab incepto de explorandâ religione resiluit. Corrigez une faute qui se trouve dans l'histoire universelle de Jean Lætus. Il dit que Lismanin (*a*) sortit du cloître de Cracovie avec quelques autres Moines pour se faire Protestant. Qui ne croiroit en lisant cela, que cet homme suivi de quelques confreres abjura dans la Pologne sa religion? Ce n'est pas neanmoins ainsi que la chose se passa: les Cordeliers de Cracovie qui se firent Protestans (*b*) precederent Lismanin. Celui-ci dissimuloit, & ne jetta bas le masque qu'à Geneve, pendant le voyage que le Roi lui faisoit faire, & qui avoit pour pretexte l'emplete de plusieurs livres pour la Bibliotheque de sa Majesté.

(*F*) *Qu'il eut eu quelques conferences avec Blandrata.*] Je ne sai pas si avant que Lismanin eût fait le voyage dont j'ai parlé, il avoit servi de patron à ce Blandrata, & l'avoit introduit auprès de la Reine de Pologne sur le pied d'un bon Medecin; mais du moins est-il bien sûr qu'il l'introduisit auprès d'un grand Prince après son retour (*c*). Je remarquerai ici un anchronisme du P. Maimbourg. Il assûre que (*d*) Gentilis étant allé *en Pologne où Blandrata l'avoit mandé, Lelio Socini Sienois, & Matthieu Gribaldus* allerent l'y joindre, & que *Pierre Stator... Lismaninus, ... Gomesius (e) ... & Okin y accoururent, pour y combatre ouvertement la divinité de* J. CHRIST. Il met en marge l'an 1561. mais il est certain que Lismanin s'en retourna en Pologne 5. ans avant que l'on y mandât Gentilis. Il est encore certain que ce ne fut pas afin de combatre la divinité de J. CHRIST, car il ne parut adopter cette heresie qu'après avoir vu les disputes de Stancarus, & qu'après avoir conferé avec Blandrata, qui étoit retourné en Pologne deux ans après lui. Quant à Paul Gonesius il n'alla point joindre Gentilis, car il étoit en Pologne dès (*f*) l'an 1556.

(*G*) *Et y mourut miserablement.*] Il tomba en frenesie, & se jetta dans un puits où il se noya. Quelques-uns disent que sa femme, fort suspecte de lui avoir fait porter des cornes, fut la cause de cet accident funeste. (*g*) *Regiomonti ubi apud Ducem Borussiæ degebat, in phrenesin lapsus, (cui à juventute obnoxius erat) in puteum decidit, atque ita submersus est, circa annum ut colligo 1563. Budzinius cap. 29. hunc casum narrans, dicit, cùm ea de re scrutaretur, relatum sibi esse, uxorem ejus (quæ jam antea adulterio suspecta erat) hujus interitus causam fuisse.* Je ne sai que croire d'un conte qu'on lit dans Florimond de Remond, que Lismanin ne travailla à établir les nouveautez Lutheriennes, que pour l'amour d'une femme avec laquelle il couchoit. (*h*) *Franciscus Lisinanus Monachus Apostata (qui postea ad Alcoranum doctrinam suam conformavit) mutationibus illis & novitatibus non levem caussam dedit, non tam novi Evangelii studio, quam feminæ cujusdam amore cujus consuetudine utebatur.*

(*H*) *Ignorent son nom.*] Nous venons de citer un homme qui l'apelle *Lisinanus*. D'autres (*i*) le nomment *Lismannus*, ou (*k*) *Lismanius*.

(*I*) *Il n'écrivit presque rien.* Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le recueil (*l*) des Ecrivains Antitrinitaires. *Literæ (m) ad generosum Dominum Stanislaum Ivanum Karninscium, datæ Pinczoviæ die 10. Septembris an. 1561. MS. in quibus sententiam Stancari oppugnat, ac multis testimoniis Patrum, probat, Patrem esse causam ac originem Filii, eoque majorem: porrò se ipsum ab Arianismo sibi objecto purgat: Stancaro autem Sabellianismum imputat. Ab hoc tempore ansa ex hac epistola arrepta, cœpit Gregorius Pauli, in ecclesia Cracoviensi, fortius urgere eminentiam Dei Patris: prout refert Budzinius, qui dictam epistolam operi*

sua

(*a*) Quibus adjunxit se Franciscus Lysmaninus Corcyræus, qui paulo ante relictis Franciscanis Cracoviæ, eductis secum aliquot Monachis in societatem Euangelii transiverat. *Jo. Lætus, Compend. Histor. universalis p. m.* 390.

(*b*) *Lubieniecius ubi supra pag.* 23.

(*c*) Ita fors tulit ut Blandrata, qui Medicinam diu in Polonia primum, deinde in Transsylvania apud Reginas fecerat eò reverteretur: ubi nimium facilè illi aditus ad nostros patuit, quantumvis à D. Joanne Calvino diligenter præmonitos: illum præsertim in illustriss. & præstantiss. alioqui Principis cujusdam gratiam insinuante Lismanino quodam Corcyrensi, magnæ tum apud Polonicas omnes Ecclesias auctoritatis viro. *Beza epist.* 81.

(*d*) *Histoire de l'Arianisme liv.* 12. *p.* 351. 352. *du* 3. *tome édit. de Hollande. Voyez un semblable anachronisme dans l'article* Blandrata, *p.* 594. *col.* 2.

(*e*) *Il faloit dire* Gonesius.

(*f*) *Lubieniecius ubi supra pag.* 111.

(*g*) *Bibl. Antitrinit. p.* 35.

(*h*) *Florim. Ramundus Histor. & progress. hæres. l* 4. *c* 8. Je cite la version Latine, n'ayant pas l'édit Françoise.

(*i*) *Hoornbeek, Apparat. pag.* 31.

(*k*) *Spondanus ad ann.* 1561. *n.* 33.

(*l*) *Bibl. Antitrinit. p.* 35.

(*m*) *Cette lettre est imprimée dans l'*Historia reformationis Polonicæ pag. 119. & seq.

LISOLA (FRANÇOIS DE) s'est rendu illustre par ses Ambassades en plusieurs Cours de l'Europe. Il étoit de Bezançon, & il entra au service de l'Empereur environ * l'an 1639. Depuis ce tems-là jusques à sa mort il fut attaché aux interêts de la Cour Imperiale avec un zêle très-ardent, & il employa au bien & à l'avantage de la Maison d'Autriche tous les talens de sa plume, & toute la vigilance d'un habile negociateur. Il † n'avoit pas plus de trente ans lors qu'il exerçoit en Angleterre la charge de Resident de l'Empereur Ferdinand III. Il s'en aquitta si bien, qu'on lui continua cet emploi plus de quatre ans. Le livre qu'il intitula *Bouclier* (*A*) *d'Etat & de Justice*, est un excellent Ouvrage. Il y refuta solidement ce que la France avoit publié touchant les *droits de la Reine sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne* l'an 1667. Je ne doute point qu'il ne soit l'Auteur de plusieurs petits Ouvrages contre la France qui lui sont attribuez; mais je crois aussi qu'on lui en donnoit plusieurs qu'il ne faisoit pas. Artifice de Libraire, pour donner cours à une mechante piece. Il se rendit odieux à la France par cette maniere d'écrire; & il y eut des François qui le maltraiterent beaucoup dans quelques livrets. Ils se plaignirent de son humeur emportée & satirique, qui n'épargnoit pas même la personne du Roi Très-Chrêtien. Il se justifia là-dessus d'une (*B*) maniere très-serieuse. Je pense qu'il n'y a personne

* *Dans la preface du denouëment des intrigues du tems imprimé l'an 1672. on observe, qu'il a* servi 33. ans sans reproche sous deux Empereurs.

† *Richard, Description de la Franche-Comté, dans l'Atlas de Blaeuw.*

sui historici cap. 20. inseruit. Brevis explicatio Doctrinæ de sanctissima Trinitate, quam Stancaro & aliis quibusdam opposuit, præmissa ad Regem Sigismundum Augustum epistola apologetica Kal. Junii 1563. Cracoviæ scripta. Subscripserunt ei cum ipso, Felix Cruciger Superintendens ecclesiarum in minori Polonia, aliique circiter triginta Seniores & Ministri: inter quos erat, Gregorius Pauli Senior in ditione Cracoviensi. Apologia hæc excusa est typis, anno 1565. Le centon dont j'ai parlé dans le corps de cet article fut imprimé; neanmoins Lubieniecius ne l'avoit point vu. Pour la singularité du fait, je raporterai les paroles qui temoignent que Lismanin vouloit terminer par l'autorité des Peres les differens des Ministres. *Lismaninus tamen studia redintegrandæ concordiæ vel stabiliendæ rei resumere: media ad hanc rem obtinendam idonea quærere: ad ultimum quatuor illorum Ecclesiæ quarti Seculi Doctorum, Ambrosii, Hieronymi, Augustini, & Chrysostomi auctoritatem quasi partibus dissidentibus conciliandis commodum medium proponere: hinc centonem ex illis consuere. Id scripti, licet lucem viderit, videre mihi non contigit* (*a*).

(*a*) *Lubieniecius ubi supra pag.* 168.

(*A*) *Le livre qu'il intitula* Bouclier d'Etat & de Justice, *est un excellent Ouvrage.*] Voici ce que Monsieur de Lyonne en écrivit au Roi son maître. „(*b*) J'avois oublié de dire touchant le „livre que les Espagnols ont publié pour re„ponse au Traité des Droits de la Reyne, le„quel est intitulé Bouclier d'Estat & de Justi„ce, (qui doit estre de la composition de „l'Isola) que le sentiment de van Beuningen, „est que ce Livre-là a pleinement & convain„quamment detruit toutes les pretentions du „Roy sur la Franche-Comté, Namur, Lim„bourg, Haynau, Artois, &c. sans que l'on „y puisse faire une bonne replique de nostre „part, en sorte qu'il ne peut rester au Roy, „à ce qu'il dit avec quelque apparence de jus„tice, que sa pretention sur le Brabant pour „le Droit de Devolution, d'où il conclud „qu'il ne doit demander qu'une satisfaction „proportionnée à cette pretention-là, & „qu'ayant promis qu'elle seroit moderée, il „en tire maintenant la consequence que la Fran„che-Comté, & quelques autres places de„vroient suffir à Sa Majesté. „ L'Apostille que Monsr. le Tellier mit au bas de cet endroit de la depêche de Mr. de Lyonne par ordre du Roi contient ces paroles, *On peut esperer avec fondement que le sentiment de van Beuningen touchant ce livre-là ne sera pas suivi.*

(*b*) *Memoires de Mr. de Lyonne, interceptez par ceux de la garnison de Lille, le Sr. Heron Courier du Cabinet les portant de l'armée à Paris l'an 1667. pag. 18. de l'impression de Hollande 1668. Patin lettre 463. p. 357. du 3. tome parle de cette interception.*

(*B*) *Il se justifia là-dessus d'une maniere très-serieuse.*] Voici ses paroles; il y parle de lui-même en tierce personne. (*c*) *Il fait paroître dans toutes ses actions une estime toute particuliere pour la Nation Françoise; il la reconnoist comme l'une des nourrices des sciences & des Arts, polie dans ses discours & dans ses écrits, agreable dans la conversation, fertile en grands hommes, abondante en bons Soldats, industrieuse, hardie, & appliquée au travail. Il a des sentimens pour sa M. T. C. qui passent jusques à l'admiration, il en parle en toute sorte de rencontres avec autant de respect que ses propres sujets; il louë avec tous les éloges possibles les beaux reglemens qu'il a mis dans son Royaume, & s'il luy voyoit appliquer son grand genie & sa puissance à des conquestes moins dangereuses, & plus esloignées, il accompagneroit ses desseins du plus ardent de ses vœux.* Voyons comment-il se justifie sur le chapitre des libelles. „(*d*) Cet Ecrivain l'accuse d'une demangeai„son demesurée de se produire en public par „ses écrits, & je puis dire avec tous ceux qui „le connoissent, que c'est l'une de ses plus „grandes aversions, quoy que dans tout le „cours de sa vie, il ait employé ses heures de „loisir à la composition de plusieurs ouvra„ges, dont il auroit pû attendre autant d'ap„probation que de ceux qu'il a esté obligé de „mettre en lumiere, jamais les sollicitations de „ses amis n'ont pû vaincre la repugnance, „qu'il a toûjours euë à les exposer en public, „& hors du Bouclier d'Estat qu'un comman„dement absolu & une necessité indispensable „l'obligerent de mettre au jour, avec une pre„cipitation qui ne luy permit pas de le polir, „comme il auroit souhaitté, jamais aucune „piece de sa façon n'a paru de son sçeu & de „son consentement. Il est vray que l'avidité „des Libraires leur a fait ramasser quelques „fragmens mal-agencés de deux ou trois au„tres de ses ouvrages, qu'ils ont mis sous la „Presse avec tant de defauts, que l'Autheur „mesme a de la peine à les reconnoistre, mais

(*c*) *Denouëment des intrigues du tems, p.* 16. *de la deduction du fait.*

(*d*) *Ibid. p.* 12.

sonne qui ait écrit contre lui avec plus d'aigreur (*C*) que Monsieur Verjus *: c'étoit pour repousser des injures bien sanglantes. N'oublions pas que Monsieur de Lisola fut honoré de la qualité de Baron. Il mourut avant l'ouverture des conferences de Nimegue. Il y auroit été sans doute Plenipotentiaire de sa Majesté Imperiale : & peut-être auroit-il mieux reüssi que ne firent ses successeurs à reculer le Traité de paix. Il étoit, dit-on, plus propre à faire (*D*) continuer une guerre, qu'à la terminer: & il savoit tellement jetter l'allarme dans les esprits, qu'il

* *Il s'apelle presentement Comte de Crecy.*

„ il a sujet de se plaindre de ce que la malice „ de quelques uns, & l'ignorance de quelques „ autres, luy attribuent souvent des fruits, (*a*) „ qu'il n'a pas produits, & qui ont des caracte„ res si contraires aux siens, que pour peu qu'on „ veüille luy faire justice, on demeurera fa„ cilement d'accord que ce sont des Enfans „ supposés. „

Pour n'en faire pas à deux fois, raportons ici ce qu'il repond aux reproches d'avarice & de violence: „ (*b*) Il l'attaque par son fort lors „ qu'il le taxe en termes couverts d'estre gagné „ par les Estats, & d'agir par un principe d'in„ terest & d'ambition, c'est mal connoistre son „ genie & celuy des Provinces Unies. Il est „ aussi peu d'humeur à recevoir qu'elles le „ sont à donner; ce n'est pas la methode des „ Republiques populaires de faire de sem„ blables profusions. . . . . (*c*) Au fond cha„ cun sçait le peu d'application, que le Baron „ de l'Isola a pour sa fortune, & qu'il a „ tous les jours à essuyer des reproches de ses „ plus intimes amis, de l'extreme negligen„ ce qu'il fait paroistre dans ses propres inte„ rests. L'estat où il se trouve après les bel„ les occasions qu'il a euës de s'enrichir, fait „ connoistre évidemment qu'il a jusques icy plus „ travaillé pour le public que pour soy-même: „ quelques Ministres de France pourroient ren„ dre un tesmoignage authentique de la manie„ re dont il reçoit des offres de cette façon, „ toute la Cour Imperiale deposera en sa faveur „ qu'il y a plus de trois ans qu'il sollicite ardem„ ment son Maistre, de luy accorder pour prix „ de tous ses services une petite retraitte, où „ il puisse passer en repos le reste de ses jours „ hors du tracas des affaires. Si les offices de „ ses ennemis luy pouvoient procurer auprès de „ son Maistre ce bonheur, auquel il aspire uni„ quement, ils se deferoient de luy de bien „ meilleure grace, & avec plus de repos de „ conscience, que par la lasche, & par l'indigne „ voye des injures & des calomnies; je sçais „ qu'il se tiendroit redevable à leur hayne; & „ diroit de bon cœur *salutem ex inimicis.* „ Voilà pour ce qui concerne l'accusation d'avarice: passons à l'autre. *Quant à* (*d*) *sa conduite dans les affaires publiques, tous les Ministres de l'Empereur peuvent donner fidelle tesmoignage, qu'il n'a jamais rien proposé de violent, ny d'injuste, qu'il a toûjours porté les choses à l'union & à la douceur, à mesme temps que la France marchoit à grands pas sur l'ancienne maxime de* Divide & Impera, *dans tous les demeslés qui se sont presentés, il a mis ses soins & son estude à chercher les voyes d'accommodement, il a reüni Monsr. l'Electeur de Brandebourg à la Pologne, & ne trouva point d'obstacle à sa negociation, que ceux que les Ministres de France y avoient mis. Tout le monde sçait quelle facilité il apporta à la Paix d'Olive, avec quel empressement il a travaillé à celles de Portugal & d'Aix la Chapelle, & les soins qu'il a employés pour l'affermir par une solide guarantie; il a souvent sollicite des Ligues deffensives qui sont les fondemens de la Paix & de la seureté des Estats, il a toûjours desconseillé autant qu'il a pu les offensives qui peuvent donner de la jalousie, & inciter de nouveaux troubles, il demeure mesme d'accord qu'il souhaitte la subsistance, & la conservation des Provinces Unies, parce qu'il les considere comme les Boulevards de l'Empire, & les plus fermes appuys des Pays-Bas, les Mediateurs & les guarands de la Paix.*

LISOLA justifié d'avarice & d'emportement.

(*a*) *Conferez avec ceci ces paroles de la page 234.* Il montre qu'il se connoit fort mal en stile, lors qu'il impute la lettre des Etats Generaux à la plume du Baron de l'Isola. Les bons connoisseurs n'en feront pas le mesme jugement; & je ne m'estonneray plus desormais, si les ignorans luy attribuent tant de fausses pieces, comm'ils ont fait du passé.

(*b*) *Ibid. pag. 9.*

(*c*) *Ibid. pag. 11.*

(*d*) *Ibid. pag. 14.*

(C) *Avec plus d'aigreur que Monsieur Verjus.*] On attribuë au Baron de Lisola le livret qui a pour titre *la Sauce au Verjus* (*e*), Piece tout-à-fait sanglante contre celui dont le nom est designé. Cette allusion, & le titre tout entier de ce libelle ont fort deplu au Pere Bouhours; je raporterai un peu au long ce qu'il a dit là-dessus: on y trouvera la preuve de ce que j'avance, c'est que l'on attribuoit cet Ecrit à Monsr. de Lisola. „ (*f*) Un homme à quolibet ne manquera pas de joüer sur un nom „ dans des écrits injurieux. Il intitulera un li„ belle, *la Sauce au Verjus*; & dira en suite, „ *les raisins qui ne peuvent jamais meûrir, sont* „ *bons à faire du verjus. La France approuve ces* „ *desseins par son Ministre à la Cour de Brande*„ *bourg, & la sausse court risque de n'estre pas* „ *des meilleures, puis qu'on y met trop de verjus.* „ Il faut avoir le goust bien méchant, pour „ trouver bon un mot de cuisine. Rien ne „ fait plus mal au cœur que ces allusions fades, „ qui n'ont ni sel ni grace; & je ne sçay si je „ n'aimerois point autant la plaisanterie de ce „ Predicateur si fameux, qui preschant devant „ un grand Prince, & ayant pris pour son tex„ te, *omnis caro fœnum*, commença par dire, „ *Monsieur, foin de vous, foin de moy, foin de* „ *tous les hommes, omnis caro fœnum.* Mais à „ parler serieusement, la turlupinade du Mi„ nistre de Vienne, & celle du Prédicateur de „ Paris, se valent bien; l'un offense la majes„ té de l'Empire par un mot grossier & ridi„ cule, en voulant la soutenir; l'autre desho„ nore la sainteté de la parole divine par une „ expression basse & bouffonne. L'un & l'au„ tre blesse la dignité de nostre Langue, qui „ ne peut souffrir qu'on plaisante mal à propos & „ grossierement. „

(*e*) *Imprimé l'an 1674.*

(*f*) *Bouhours, Remarques sur la langue Françoise, p. m. 428.*

(D) *A faire continuer une guerre qu'à la terminer.*] Ce fut donc pour lui un emploi très-agreable que celui dont l'Empereur le chargea, pendant la guerre de Charles Gustave Roi de Suede contre la Pologne, car voici ce que Monsr. de Wicquefort nous conte. *En* (*g*) *l'an* 1655. *pendant la rupture entre les Couronnes de Pologne & de Suede, l'Empereur envoya offrir sa mediation à celle-cy par le Comte de Pottinguen, Vicechancelier de Boheme. Elles avoient desja commencé à traiter sans Mediateur : les Suedois estoient*

(*g*) *Wicquefort, Traité de l'Ambassadeur. tome 2. p. 239.*

qu'il animoit à se liguer ceux mêmes qui avoient le plus de passion de demeurer neutres. Je me garde bien d'affirmer ce que bien des gens ont dit, qu'il ne faisoit point scrupule de semer dans plusieurs Cours comme des lettres interceptées, je ne sai combien de plans & de projets d'alliance, & d'instructions d'Ambassadeurs, qui faisoient voir que la France vouloit devorer toute l'Europe; toutes pieces qu'il forgeoit lui-même dans son cabinet, dit-on. Je demanderois de fortes preuves de cela, avant que d'y ajoûter foi: & d'ailleurs ces fraudes sont bien bonnes pour le peuple, *ad populum phaleras*; mais les Princes pacifiques s'y laisseroient-ils tromper? Il eut le malheur de se rendre desagreable (*E*) au Roi de Pologne, comme je le dirai ci-dessous en citant Mr. de Wicquefort. On a cru qu'il fut le premier auteur, & le principal directeur du dessein qu'on (*F*) executa dans Cologne sur la personne du Prince Guillaume de Furstemberg, durant

estoient persuadés, que l'intention de l'Empereur estoit d'aigrir les choses plustost que de les accommoder. Ils sçavoient que si la negociation se devoit faire par des Mediateurs, on ne se pouvoit passer de ceux qui y avoient desjà travaillé à Lubec: que l'Empereur avoit tasché d'obliger le Moscovite à declarer la guerre à la Suede, & mesmes que Lessinsky, que le Roy de Pologne avoit envoyé à Vienne, en avoit remporté quelque asseurance de secours. Le Comte arriva à Thorn au mois de Decembre; mais parce que le Roy estoit en des mouvements continuels, il ne luy pût parler que le 5. Avril de l'année suivante, & il ne le vit plus depuis ce temps là, & s'estant rendu avec Lisola dans l'armée de Pologne, il renonça luy mesme à la qualité de Mediateur.

(E) *De se rendre desagreable au Roi de Pologne.*] Mr. de Wicquefort nous va reciter ceci d'une maniere qui fournira quelques traits pour le tableau de notre Baron. „ Je (*a*) joindrai à „ l'exemple d'*Appelboom* (*b*) celuy de *François* „ *Baron de Lisola*, Ambassadeur de la part de „ l'Empereur à Warsovie. Ce Ministre, qui „ avoit de l'esprit, s'estoit rendu d'abord fort „ agréable au Roy & à la Reine de Pologne, „ qui en tiroient d'assés importants services; „ jusques à ce que voyant en l'an 1661, que „ la Reine entreprenoit de faire élire un Successeur du vivant du Roy, & qu'elle travailloit à faire reüssir l'élection en faveur d'un Prince François, il s'opposa assés ouvertement „ aux intrigues, qui se faisoient pour cela parmy les Senateurs. La Reine, qui ne le pouvoit pas ignorer, & qui estoit pour le moins „ aussi capable de regner que le Roy, fit resoudre, que l'Evesque de Warmie & le Palatin de Pomeranie iroient dire à *Lisola*, que „ *les cabales qu'il faisoit dans le Royaume, empeschoient leurs Majestés de le plus admettre à l'audiance. Lisola*, pour s'asseurer de leur intention, & pour sçavoir si en cela il y avoit „ quelque chose au delà du personnel, & si „ les defenses s'estendroient jusques à la negociation, qu'il avoit à faire de la part de l'Empereur son Maistre, demanda à voir le Roy, „ qui luy fit dire, que s'il avoit quelque proposition à faire, il le pouvoit faire par escrit. „ *Lisola* refusa de le faire, & en donna advis à „ la Cour de Vienne, d'où on luy fit réponse: Que l'Empereur estoit d'autant plus étonné du procedé du Roy de Pologne, *que* „ *devant que d'en user d'une maniere si opposée* „ *à la bonne intelligence, qui devroit estre entre* „ *des Princes voisins, & si proches parents, & au* „ Droit des Gens *mesme, il en devroit avoir fait* „ *ses plaintes.* Le Roy de Pologne escrivit depuis sur ce sujet à l'Empereur, & son Resident Vespasien Landscoronsky, seconda de „ ses offices les raisons du Roy son Maistre: „ mais l'Empereur, à qui il importoit d'empescher l'élection d'un Prince François, approuva la conduite de son Ambassadeur. Toutefois considerant, qu'il ne luy pourroit plus „ rendre service dans une Cour, à laquelle il „ s'estoit rendu desagréable, il le revoqua à son „ instance mesme, & sous un autre pretexte. „ *Lisola* en partit, sans prendre congé du Roy „ & de la Reine, & l'Empereur l'a tousjours „ employé depuis dans les negociations de la „ derniere importance: à quoy il s'est appliqué „ avec beaucoup de suffisance, quoy que souvent avec peu de succés. „ L'Auteur du *Traité* (*c*) *curieux sur l'enlevement du Prince de Furstemberg*, avouë que Lisola étoit malheureux: il lui donne d'ailleurs de grans éloges, & comme tout ce qu'il dit sert à l'Histoire de ce Baron, j'en raporterai un long fragment. „ Lisola (*d*) a cru ces choses, mais nous avons „ (*e*) nos defaites; il est vray que comme on „ le craignoit, étant vif, on se contente de „ l'attaquer aprés sa mort; ce qui n'est ny genereux, ny honnête, & marque nostre foiblesse, ou nostre timidité. . . . . Je vous „ en donneray cent (*f*) exemples, s'il faut, „ pour montrer que l'on accuse à faux un homme que l'on n'oseroit regarder en face, s'il „ vivoit, (*g*) Mr. d'Ambrun parle plus modestement, & tout ce qu'il luy objecte, est „ qu'il l'appelle un Autheur connu *par ses escrits* „ *envenimez contre la France*, sans les censurer: tant ce genie estoit fort, & admiré de „ tous ceux qui jugent sainement des choses. „ Il avoit une force d'esprit qu'on ne peut concevoir, beaucoup de facilité, une penetration „ grande, voyoit loin, paroit ou portoit adroitement ses coups, possedoit la Politique, n'ignoroit aucun de ses ressors, avoit du zêle, „ écrivoit merveilleusement & sans peine, & „ enfin il publioit des pieces excellentes quand „ on ne croyoit pas même qu'il les avoit commencées. . . . . Or (*h*) avec ces qualitez „ essentielles Lisola avoit du malheur, & est „ mort perpetuellement traversé, quand l'Empereur touché de ses services, & pour luy „ en donner le prix juste, l'avoit appellé à „ Vienne le flatant de cent esperances. C'est „ briller sur sa fin, & un reste d'éclat d'un „ Astre qui expire, après avoir éclairé toute „ la terre. „

(F) *Qu'on executa. . . . sur la personne du Prince Guillaume de Furstemberg.*] Les François suposerent toûjours comme un fait incontestable,

(*a*) *Wicquefort ib. tome* I. *pag.* 301. 302.

(*b*) *Resident de Suede à la Haye, que le Roi son maitre ne voulut point rapeller, quoi que Messieurs les Etats en* 1657. *eussent declaré qu'ils ne vouloient plus traiter avec lui.*

(*c*) *Imprimé l'an* 1676.

(*d*) *Traité curieux, p.* 13.

(*e*) *L'Auteur parle comme s'il étoit François.*

(*f*) *C'est-à-dire d'Ambassadeurs punis.*

(*g*) *Il parle de Mr. d'Aubusson Evêque de Mets, qui publia un livre sur les droits du Roi à la succession d'Espagne l'an* 1674. *Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regardoit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an* 1674. *intitulé* l'Orateur François. *C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi à Mets le* 30. *de Juillet* 1673.

(*h*) *Traité curieux, p.* 16.

rant les conferences de la paix le quatorziéme de Fevrier mil six cens soixante-quatorze.

LOGES (MARIE BRUNEAU*, DAME DES-) a été une des plus illustres femmes du XVII. siecle. Elle fut mariée l'an 1599. avec Charles de Rechignevoisin, Ecuyer, Seigneur Des-Loges, qui quatre ans après fut Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roi. Elle mourut le 7. Juin 1641. & fut enterrée en un lieu qu'elle avoit choisi elle-même, à deux cens pas de la maison de La Pleau en Limousin. Son zêle pour la Religion Reformée, dont elle fit toute sa vie une constante profession, sa pieté, & la grandeur de son ame parurent avec un nouvel éclat sur la fin de sa vie, dont les dernieres années, & quelques autres aussi avoient été traversées de plusieurs (*A*) chagrins domestiques. Elle avoit eu (*B*) neuf enfans, & une sœur qui fut mariée avec (*C*) Monsieur de Beringhen. Les remarques aprendront combien elle étoit estimée non seulement des plus grans esprits, tels que (*D*) Malherbe & Balzac; mais aussi des plus

* *Et non pas Blaineau, comme dit Hilarion de Coste, Eloge des Dames, tome 2. p. 669.*

(a) *Deckherus, de scriptis adespotis, p. 160. édit. 1686.*

ble, que le Baron de Lisola fut le promoteur de l'enlevement. On croit qu'il fit un livre pour justifier cette action. Le Sieur Deckherus en parle ainsi. *Gulielmi (a) Principis Furstenbergii detentio, ad Cæsaris authoritatem, tranquillitatem Imperii, Pacis promotionem, justa, perutilis, necessaria: authore* Christophoro WOLTFANGO, *Anno MDCLXXIV. publicata, illustri stylo, experientia profunda, consummata eruditione prorsus excellens, ab orbe erudito adscribi meruit Præ-Illustri* Antonio PERIANDRO, Rhæto; *qui susceptam modestam nominis detectionem gratiose interpretari non dedignabitur: Causa enim ibi pro honore Imperatoris & Salute Imperii magnifice defensa; neque styli Mars Venusque* PORTNERUM *serio dissimulare visi; quamvis hodie Illustrem Dom.* Franciscum Baronem DE ISOLA, *negotiatoribus irrita pacis immixtum, authorem videre & eligere maluerint.* Par occasion je dirai qu'il attribuë au même Auteur un livre anonyme contre la France imprimé environ l'an 1673. Voici ses paroles. *Eodem (b) tempore prodiit* Consilium status secretius Regis Galliarum, *Gallice & Germanice manifestatum:* die Franzosische Rathstube; *non sine veri conjectura, suæque rei, inde spe, hinc metu, à Germanis arreptum,. à Gallis cum indignatione rejectum: ut ex libello nuper in contrarium edito,* Dominum Franciscum Baronem de ISOLA *authorem incusante, curioso nostræ Reipublicæ Vindici patescit.*

(*A*) *De plusieurs chagrins domestiques.*] C'est le sort ordinaire des personnes de son sexe, qui se distinguent par un grand esprit fortifié des lumieres de l'étude; c'est, dis-je, leur sort assez souvent, si elles s'engagent dans les liens du mariage. Elles ne devroient pas le faire: assez d'antres auroient soin que le monde ne perît pas. C'est beaucoup quand leur patrie ne leur fait point l'injustice dont parle (c) Seneque au sujet de Caton, de ne pas comprendre le prix du thresor qu'elle possede. Ce que la patrie ne fait pas toûjours, un mari le fait encore moins.

(*B*) *Elle avoit eu neuf enfans.*] Il n'en restoit que cinq de vivans, 3. fils & 2. filles, lors qu'elle mourut. L'un des fils porta les armes en Hollande, (d) & s'y maria avec une Demoiselle de la famille Vander Myle. Il ne reste que des filles de ce mariage.

(*C*) *Qui fut mariée avec Monsieur de Beringhen.*] De ce mariage étoit sorti Monsieur le Marquis de Beringhen, mort à l'âge de 89. ans au mois de Mars 1692. après avoir été pendant fort long tems premier Ecuyer du Roi. Cette alliance a donné de petites nieces fort illustres à nôtre Madame Des-Loges, par les sœurs de Mr. le Marquis de Beringhen. L'Auteur de plusieurs livres qui ont paru depuis peu sous le titre de *Voyage d'Espagne*, &c. est une de ces petites nieces. Il y en a deux autres (e) qui par zêle pour la Religion Reformée ont quitté tous les avantages de leur patrie, & qui relevent par leur pieté toutes les autres belles qualitez dont elles sont ornées.

(*D*) *Estimée. . . . de Malherbe &* de *Balzac.*] Pour se faire une juste idée de l'habileté & de l'esprit de Madame Des-Loges, il suffiroit de considerer que Malherbe (f) *étoit un de ses plus assidus Courtisans, & qu'il la visitoit reglément de deux jours l'un.* Qui dit Malherbe dit un homme qui ne loüoit, & qui n'estimoit presque personne, & l'un des premiers & des plus grands maîtres qui ayent formé le goût, & le jugement de nôtre nation en matiere d'Ouvrages d'esprit. Balzac valoit bien Malherbe pour le moins, & a peut-être plus contribué que lui à la politesse qui s'est repanduë dans le Royaume; en tout cas il n'a pas été moins l'admirateur de la Dame dont nous parlons. Les lettres qu'il lui a écrites en sont un temoignage public; & l'on ne s'aperçoit pas moins de son estime pour elle en considerant ce qu'il en dit à ses amis, qu'en considerant ce qu'il lui écrit à elle-même. Il avouë dans un endroit de ses Ouvrages, que s'il est devenu meilleur menager de son encens, il en a principalement l'obligation aux bons avis qu'elle lui donna. „ *La bonne* „ *Madame Des-Loges*, dit-il (g), *me fit de ter-* „ *ribles reprimendes sur ce sujet quelque tems avant* „ *sa mort. Elle me reprocha* que j'étois la dupe „ de tous les regnes, (*ce sont ses propres termes*) „ que je me laissois excroquer mes loüanges à „ tous ceux qui faisoient semblant de valoir „ quelque chose; que je croyois trop au ra- „ port d'autrui, à la premiere couleur du bien, „ à l'apparence de la vertu, *& ce qui s'ensuit.* „ En un autre endroit où (h) il fulmine contre le stile burlesque, qui devenoit trop à la mode, au grand regret principalement de ceux qui s'étoient aquis de la gloire par le stile grave, il ne croit pas avoir assez foudroyé cette heresie fondamentale dans son empire, s'il ne

(b) *Id. ib. p. 134.*

(c) Quam diu Catonem civitas ignoravit? respuit nec intellexit nisi cum perdidit. *Seneca, epist. 79.* Ordinairement on cite cela comme si Seneque avoit dit, *Catonem suum sæculum parum intellexit.* Voyez Costar, Lettres, vol. 1. p. 621.

(d) *C'est celui dont Mr. le Laboureur parle dans le voyage de la Reine de Pologne, lors qu'il dit p. 68. qu'entre les* Gentilshommes François employez en l'armée des Etats, *qui accompagnerent le Prince Guillaume, fils unique du Prince d'Orange Frideric Henri, lors qu'il eut audience de cette Reine à Amsterdam, étoient* les Sieurs de Beringhen, frere de Monsieur le premier Ecuyer de nôtre Roi Très-Chrêtien, & Des-Loges Maistre de Camp. *Voyez aussi pag. 74.*

(e) *Ce sont Mesdemoiselles de La Luzerne, refugiées en Hollande.*

(f) *Entretien 37. de Balzac.*

(g) *Dissertat. à la fin du Socrate Chrêtien, pag. 176.*

(h) *Entret. 38.*

plus grans (*E*) Princes. Nous raporterons un conte curieux, (*F*) que Mr. Menage a rectifié.

LOYER

ne la condamne par un arrêt de cette Dame. *Cette sorte de raillerie*, dit-il, *sent plus la Comedie que la conversation, & plus la farce que la Comedie. Ce n'est pas railler en honnête homme. Madame Des-Loges disoit, qu'elle aimeroit autant voir faire l'yvrogne ou le Gascon... mais elle disoit bien davantage, elle n'estimoit pas plus un pareil jargon qu'une épée de bois au côté, & de la farine sur le visage.* Mr. de Bautru (*a*) *qui n'étoit pas naturellement grand admirateur*, admiroit sans doute cette Dame, puis que pour marquer le peu d'adresse d'un homme, qui ne savoit point profiter de la conversation des beaux esprits, en les mettant sur des choses dignes d'eux, il se (*b*) servit de ces quatre exemples :

Il mene aux Allobroges
Balzac, Boissac, Conac, & Madame Des-Loges.

Je ne croy pas que ceux qui se conoissent en preuves, puissent douter du rare merite de cette Dame, aprés avoir fait reflexion sur ce que je viens de dire.

(*E*) *Mais aussi des plus grans Princes.*] Balzac sera mon temoin. *Si vous ne conoissez pas*, dit-il (*c*), URANIE *cette Nymphe que j'ay tant loüée, & que je pleure si amerement, je vous avertis que c'est feue ma bonne amie Madame Des-Loges, qui durant sa vie a été apellée plus d'une fois, & par plus d'un Academicien* la Celeste, la Divine, la dixiéme Muse, &c. *qui a été estimée dedans & dehors le Royaume par les têtes couronnées, par les demi-Dieux de nôtre siecle, par Monseigneur le Duc d'Orleans, par le Roi de Suede, le Duc de Weimar, &c. J'ai quelque opinion que les vers qui celebrent sa memoire (je parle de l'éloquente* URANIE) *valent bien ceux qu'un certain Antipater Sidonien a faits sur la mort de la savante Sapho.*

(*F*) *Un conte curieux que Mr. Menage a rectifié.*] C'est une aventure qui a été publiée en deux façons. Voici comment Mr. de Balzac la debite dans son Entretien 27.

„ Malherbe étoit un des plus assidus Courtisans de Madame Des-Loges, & la visitoit reglément de deux jours l'un. Un de ces jours-là, ayant trouvé sur la table de son Cabinet le (*d*) gros livre du Ministre Du Moulin contre le Cardinal du Perron, & l'enthousiasme l'ayant pris à la seule lecture du titre, il demanda une plume & du papier, sur lequel il écrivit ces dix vers :

„ *Quoy que l'Auteur de ce gros livre*
„ *Semble n'avoir rien ignoré,*
„ *Le meilleur est toûjours de suivre*
„ *Le Prône de nôtre Curé.*
„ *Toutes ces doctrines nouvelles*
„ *Ne plaisent qu'aux folles cervelles;*
„ *Pour moi comme une humble brebis,*
„ *Sous la houlette je me range,*
„ *Il n'est permis d'aimer le change,*
„ *Que des femmes & des habits.*

„ Madame Des-Loges ayant lu les vers de Malherbe, piquée d'honneur & de zêle, prit la même plume, & de l'autre côté du papier écrivit ces autres vers :

„ *C'est vous dont l'audace nouvelle*
„ *A rejetté l'antiquité,*
„ *Et du Moulin ne vous rapelle*
„ *Qu'à ce que vous avez quitté :*
„ *Vous aimez mieux croire à la mode,*
„ *C'est bien la foy la plus commode,*
„ *Pour ceux que le monde a charmez :*
„ *Les femmes y sont vos idoles :*
„ *Mais à grand tort vous les aimez,*
„ *Vous qui n'avez que des paroles.*

„ La conclusion des deux Epigrammes plaira sans doute aux profanes, & à ceux qui font les galans. Pour moi je tiens que sur les matieres de religion, il faut toûjours s'éloigner du genre comique. La premiere n'est pas assez grave pour un homme qui parle tout de bon, & l'autre est trop gaillarde pour une femme qui parle à un homme. „

Monsieur Menage croyant que la chose s'étoit ainsi passée, fit imprimer ce recit dans ses Observations sur les poësies de Malherbe, tout tel que Mr. de Balzac l'a debité. Mais voici ce qu'il a mis à la fin du livre.

„ Depuis cette note écrite & imprimée j'ai sçu de Mr. de Racan, que c'étoit lui qui avoit fait ces vers, que Mr. de Balzac attribuë à Malherbe, & que Mr. de Gombaud avoit fait ceux qu'il donne à Madame Des-Loges, & que la chose s'étoit passée de la sorte. Madame Des-Loges qui étoit de la Religon pretenduë Reformée, avoit prêté à Mr. de Racan le livre de Du Moulin le Ministre, intitulé *le Bouclier de la foy*, & l'avoit obligé de le lire. Mr. de Racan aprés l'avoir lu fit sur ce livre cette épigramme, que Mr. de Balzac a alterée en plusieurs endroits :

„ *Bien que Du Moulin en son livre*
„ *Semble n'avoir rien ignoré;*
„ *Le meilleur est toûjours de suivre*
„ *Le Prône de nôtre Curé.*
„ *Toutes ces doctrines nouvelles*
„ *Ne plaisent qu'aux folles cervelles,*
„ *Pour moi, comme une humble brebis*
„ *Je vais où mon Pasteur me range,*
„ *Et n'ai jamais aimé le change*
„ *Que des femmes & des habits,*

„ L'ayant communiquée à Malherbe qui l'étoit venu voir dans ce tems-là, Malherbe l'écrivit de sa main dans le livre de Du Moulin, qu'il renvoya au même tems à Madame Des-Loges de la part de Mr. de Racan. Madame des-Loges voyant ces vers écrits de la main de Malherbe, crut qu'ils étoient de lui; & comme elle étoit extraordinairement zélée pour sa Religion, elle ne voulut pas qu'ils demeurassent sans repartie. Elle pria donc Mr. de Gombaud qui étoit de la même Religion, & qui avoit le même zêle d'y repondre. Mr. Gombaud (je le sai de lui-même) qui croyoit comme Madame Des-Loges, que

(*a*) *Costar, Lettres, vol.* 1. *p.* 137.

(*b*) *Id. ib. p.* 125.

(*c*) *Dans la* 13. *lettre du* 2. *livre des lettres choisies : il l'écrit à Mr. Menage, en lui envoyant les vers qu'il avoit faits sur la mort de Mad. Des-Loges. Ils sont imprimez parmi ses poësies Latines. En voici quelques-uns :*
Vidi ego progeniem Regum, capita ardua mundi Uranies haustis obstupuisse sonis Borbonium genus & cognata è stirpe Navarræ Reliquias, & cui Mantua sceptra dedit. Hanc coluit, lectæ captus dulcedine chartæ Ille tui victor magnus, Ibere, Getes, Et dudum, patriâ dum præparat arma sub ursâ, Miserat huic cultus nuncia signa sui. Hujus & Ambrosios avida bibit aure lepores Wymarius, magno non minor ipse Gete.

(*d*) *C'est celui qui est intitulé* Nouveauté du Papisme, *imprimé la* 1. *fois à Sedan in fol. en* 1627. *Voyez la Biblioth. choisie de Colomiés, p.* 38. 39.

LOYER (PIERRE LE) Conseiller au Presidial d'Angers, nâquit au village d'Huillé dans l'Anjou le 24. Novembre 1540 *. C'étoit un des plus savans (*A*) hommes de son siecle, & tout ensemble un des plus grans visionaires que l'on vit jamais. Il entendoit parfaitement les langues Orientales, mais il s'infatua tellement (*B*) d'étymologies amenées de l'Hebreu, qu'il se rendit ridicule. Il pretendoit aussi trouver dans (*C*) Homere tout ce qu'il vouloit. Il y

** Menage, [illegible] r la vie .. Ayrault, p. 168.*

„ Malherbe étoit l'Auteur de ces vers, y re-„ pondit par l'Epigramme que Monsr. de Balzac „ attribuë à Madame Des-Loges, & qu'il trou-„ ve trop gaillarde pour une femme qui parle „ à un homme. Ce n'est pas au reste la pre-„ miere fois, que Monsr. de Balzac a attribué à „ cette Dame des vers où elle n'avoit aucune „ part; car dans une de ses lettres il lui attri-„ buë la chanson de l'Amant qui meurt, dont le „ refrain est,

„ *Ah c'en est fait, je cede à la rigueur du sort;*
„ *Je vais mourir; je me meurs; je suis mort;*

„ qui est de feu Mr. Habert Cerisi, l'un des plus „ beaux esprits de nôtre tems. „

PETITES reflexions sur ce que dessus.

Qui ne voit là un exemple de l'incertitude historique? Mr. de Balzac croyoit communiquer à son ami un fait très-certain, un morceau incomparable d'anecdotes, & infiniment precieux à quiconque souhaite de bien savoir ce qu'on apelle *personalitez*. Il l'avoit persuadé à tous ses lecteurs; Mr. Menage l'ayant transferé dans l'un de ses livres, étoit prêt à le repandre encore de toutes parts; le hasard voulut que Mrs. de Racan & de Gombaut vécussent encore, & desabusassent Mr. Menage avant que ses Observations sur Malherbe se vendissent. Voilà d'où vient que le public n'est plus dans l'erreur. Si ces deux Messieurs fussent morts sans avoir parlé de cela à Mr. Menage, ou s'ils lui en eussent parlé en un autre tems, la premiere narration auroit peut-être encore tout son credit. Combien y a-t-il d'autres faits, & beaucoup plus importans, qui passent d'âge en âge, & de generation en generation, sans que personne en conoisse la fausseté, faute de ces rencontres fortuites, qui ressemblent à la conversation de Mr. Menage avec Mr. de Racan, & avec Mr. de Gombaut? Quoi qu'il en soit, voilà Madame Des-Loges dechargée du blâme d'avoir composé des vers un peu trop gaillards. On ne peut nier que Balzac n'ait eu raison, de trouver que la fin de l'Epigramme est peu conforme à la modestie, & à la pureté qui doit regner dans tous les écrits du beau sexe. Ce n'est pas qu'il faille adopter la temeraire & la trop rigide maxime de ceux qui pretendent, qu'une femme qui reprocheroit à un homme qu'il n'a que des paroles, declareroit en même tems qu'elle est bien fâchée de n'en avoir point tiré, & de n'en tirer point journellement quelque chose de plus réel. Cette maxime est outrée & fausse; mais qui n'admireroit Mr. de Racan, s'il étoit vrai qu'il (*a*) fût l'Auteur de la vie de Malherbe, imprimée avec quelques petits Traitez en 1672. qui ne l'admireroit, dis-je, de ce qu'il auroit apris à Mr. Menage les meprises de Balzac, & qu'il n'auroit pas laissé d'inserer tout ce recit (*b*) de Balzac dans la vie de Malherbe, sans le rectifier le moins du monde?

(a) Mr. Menage dans ses Observations sur Malherbe cite souvent cette vie, comme faite par Mr. de Racan. Moreri ne l'a point su; il s'est contenté de dire dans l'article de Malherbe, qu'on attribuoit cette vie à Balzac.

(b) J'ai oui dire que ce recit a été joint par une licence de Libraire a la vie de Malherbe dans l'édition de 1672. Les licences des Libraires [illegible] être citées en exemple [illegible] que celles des Poetes, car elles les surpassent.

(*A*) *Un des plus savans hommes de son siecle.*] Voici ce qu'en dit Mr. Menage. *Erat* (*c*) *quidem Loerius Græcè & Latine, Ebraïcè, Arabicè, Chaldaïcè doctissimus, sed juris in quo versabatur plane ignarus.* Il y a beaucoup de gens de ce caractere: ils n'ignorent rien que ce qu'ils devroient le mieux savoir. Un Conseiller comme lui devoit entendre la Jurisprudence, & n'avoit que faire ni de l'Hebreu, ni de l'Arabe; cependant il ne savoit rien en Droit, & il étoit profond dans les langues Orientales. Continuons d'entendre les éloges que Mr. Menage lui a donnez. *A* (*d*) *la reserve de ces visions, Pierre le Loyer étoit un grand personnage. C'étoit un des hommes du monde qui avoit le plus lu, comme le temoignent ses Ouvrages; ses Colonies, ses Spectres, sa Paraphrase sur le Magnificat. Il avoit outre cela de belles lettres. Il a écrit des vers Grecs, Latins & François. Etudiant en Droit à Toulouse il remporta aux jeux Floraux le prix de l'Eglantine. Il a fait une Comedie en vers François, intitulée la* Nephelococugie, *sur laquelle Ronsard a fait ce* (*e*) *quadrain.* Voyez la Croix du Maine & Du Verdier Vauprivas dans leurs Bibliotheques Françoises.

(c) Menag. in vita Petri Ærodii p. 20.

(d) Remarques sur la vie de Pierre Ayrault, p. 168.

(e) Loyer ta docte Muse n'erre
De bâtir une ville en l'air,
Où les Cocus puissent voler:
Pour eux trop petite est la terre.

(*B*) *Il s'infatua tellement d'étymologies amenées de l'Hebreu.*] „ (*f*) Dans ses livres (*g*) des „ Colonies Iduméanes. . . . . il fait venir de la „ langue Ebraïque ou Caldaïque, non seule-„ ment les noms des villes de France, mais ceux „ des villages d'Anjou; des hameaux; des mai-„ sons; des bordages; des pieces de terre; des „ morceaux de pré. *Je dirai donc premierement*, „ dit-il à la page 217. *que le village d'Huillé* (c'est „ le lieu de sa naissance) *est d'*Ahalé ou Oholé „ *d'Ezechiel, qui est* Ada ou Bada *femme d'Esaü*, „ *& mere d'Eliphaz. Près d'Huillé & à demi mille* „ *sur la riviere de Loir, se voit en un costau un pe-* „ *tit hameau de maisons appellé* Bassetas, *que je* „ *derive de* Bassemath *&* de Bassemtis, *autre* „ *femme d'Esaü & mere de Raguel, ayeule de Je-* „ *rabh & bisayeule de Job.* „ Mr. Menage ayant raporté 3. ou 4. autres exemples de même force, ajoûte (*h*), *Tout le livre est rempli de semblables observations: ce qui me fait dire hardiment que nous n'avons pas fait une grande perte, dans la perte de dix ou douze volumes d'autres livres de colonies du même Auteur.*

(f) Menage, ibid. p. 166.

(g) Imprimez à Paris l'an 1620. in 8.

(h) Menage ibid. p. 167.

(*C*) *Trouver dans Homere tout ce qu'il vouloit.*] „ (*i*) Ce Pierre le Loyer trouvoit de mes-„ me toutes choses dans Homere. Il y a trouvé „ dans un seul vers son nom de batesme, son „ nom de famille, le nom du village où il avoit „ pris naissance, le nom de la Province où est „ situé ce village, & le nom du Royaume où „ est située cette Province. Dans une cho-„ se aussi peu croyable qu'est celle dont je par-„ le, je me sens obligé de rapporter icy ses pro-„ pres termes. C'est dans ses Colonies Iduméa-„ nes. *Après cette grande prophetie qu'on me de-* „ *vra toute, Homere vient à dire ce vers* (*k*), *adres-* „ *sé, en parlant à Ulysse*,

„ Σὸν δ' ὔπω τις ἔχει καλὸν γέρας. ἀλλὰ ἕκηλος.

„ Et

(i) Id. ibid.

(k) Vers 183. de l'Odyssée Λ

y trouva le village de sa naissance, & son propre nom : & de peur qu'on ne l'accusât de se vanter d'une connoissance extraordinaire, il declara que c'étoit la grace de Dieu qui operoit dans son esprit tous ces merveilleux effets. On voit dans son livre des spectres une lecture prodigieuse ; mais quelque savant qu'il fût, & cela avec un si grand mêlange de folie, il a été entierement inconu (*D*) à Vossius, & à Colomiés. Ce dernier ne l'a point mis dans sa *Gallia Orientalis*. Pierre le Loyer mourut à Angers l'an 1634. âgé de 84. ans.

LOYOLA (IGNACE DE) Fondateur des Jesuïtes, nâquit l'an 1491. dans la Province de Guipuscoa en Espagne. Il fut élevé à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & dès que son âge lui permit de porter les armes il chercha les occasions de se signaler. Il donna des preuves d'un grand courage au siege * de Pampelonne, & il y fut même blessé d'un coup de canon qui lui fracassa la jambe droite. Pendant qu'il guerissoit de cette blessûre, il forma la resolution de renoncer aux vanitez de la terre, & d'aller à Jerusalem, & puis de mener un genre de vie fort distingué. Dès qu'il fut gueri il prit le chemin de Nôtre-Dame de Monserrat †; & lors qu'il y fut arrivé il fit appendre ses armes sur l'autel de la Sainte Vierge, & se consacra à son service la nuit du 24. de Mars 1522. Il imita autant qu'il put les ceremonies de (*A*) l'ancienne Chevalerie ‡, & en se rangeant

* *C'est le siege que les François y mirent l'an 1521. & qui fut suivi de la reddition de la place.*

† *En Catalogne à une journée de Barcelone.*

‡ Cum autem in profanis libris legisset ritum quo novi milites olim inaugurabantur, ut ejus ritus imaginem quamdam spiritualiter in se repræsentaret, novis contra diabolum armis accinctus, &c. *Ribadeneira in vita Ignatii lib. 1. c. 4. p. m. 32.*

„ Et personne, *ce dit l'Ombre d'Anticlée à son fils* „ *Ulysse*, n'a encore ton loyer, & toutefois bien „ reposé : *& ce qui s'ensuit, qui touche un autre* „ *sens. En tout ce long vers vous y lisez entie-* „ *rement*,

„ Πέτρος Λωέρος, Ἀνδένκαος, Γάλλος, Ὑλείη.

„ *C'est-à-dire*, Pierre le Loyer, Angevin, Gau- „ lois, d'Huillé. *Il n'y a ny plus ny moins : con-* „ *cédant à qui voudra, d'en faire l'essay. Cela* „ *j'offre à ceux qui me liront pour tout garentage :* „ *combien que je ne sois tenu garentir ce qui est* „ *notoirement mien dans Homére. Il n'y a point* „ *de sattisdation que d'une chose qui n'est sienne,* „ *ou doubtée d'estre sienne. Et Homére m'attribue* „ *ce vers, qui, ce faisant, est mien, & non d'au-* „ *tre. En quelque façon qu'on tourne le vers d'Ho-* „ *mére, il sera toûjours mien : & le puis vendiquer* „ *pour mien. Il y a trois lettres qui restent de tout* „ *ce vers, qu'on pourroit à l'aventure dire super-* „ *flues, & ne le seroient pourtant. Ce sont les* „ *lettres numerales Grecques de*, α, χ, κ, *qui* „ *dénotent le temps que seroit révélé le nom qui est* „ *porté en ce vers d'Homére, qui est l'an de Christ* „ 1620. *Et qu'est ce qu'il y a moins icy de super-* „ *flu ? Or ce sera assez parlé de ce qui me touchoit :* „ *que je ne rapporte point pour gloire que j'en es-* „ *pére ; ains parce que je ne pouvois & devois tai-* „ *re ce qui avoit esté révélé à Homére de moy. Ce-* „ *ci servira davantage pour valider mon Oeuvre des* „ *Origines, migrations & colonies des peuples, qui* „ *m'estoient reservées. Homére a eu beau cacher* „ *l'origine de beaucoup de nations sous l'écorce de* „ *ses Fables ; si est-ce qu'il y en devoit avoir un ez* „ *siécles à venir, qui découvriroit ce qu'il avoit* „ *pensé si bien cacher. Je ne me vante point pour* „ *cela sçavoir plus que les autres. Mais qui vou-* „ *dra impugner la grace de Dieu coopérante en* „ *moy ? C'est ce qu'a découvert Homére, jusques* „ *à nommer le petit village où je prendrois ma* „ *naissance, afin que je ne me glorifiasse point en* „ *mon imbécilité & bassesse, ains en Dieu qui me* „ *fait ce que je suis, & qui me rend assez puis-* „ *sant & vigoureux en ce qu'il me conforte* *. „ Il n'y avoit rien à retrancher dans ce long passage, où tout marque une folie si docte & si singuliere.

* *Conferez avec ceci ce que Montagne,* Essais l. 3. chap. 10. *raporte d'un Conseiller de sa conoissance. Ses paroles ont été apliquées dans les Nouvelles de la République des lettres, Novemb.* 1686. *pag.* 1286. *Voyez aussi* Gonçalez *de Salas* de duplici viventium terra.

(*D*) *Inconu à Vossius.*] J'ai lu dans quelcune de ses lettres † une conjecture qui fait foi de cette ignorance. Il croit que *Loerius de spectris* a été dit pour *Lavaterus*.

† *C'est la* 530.

(*A*) *Il imita autant qu'il put les loix de l'ancienne Chevalerie.*] Un des plus savans hommes de ce siecle a plaisanté sur ceci d'une maniere qui merite d'être raportée. *La premiere chose qu'il faut remarquer en lui* (*a*), dit-il, (*b*) *est qu'il fut converti en lisant les legendes des Saints, comme Dom Quixot le fut à la vie Romanesque, par la lecture des vieils Romans. . . . Son Compatriote ne fut jamais plus touché des Avantures des premiers Chevaliers, qu'Ignace le fut des Histoires de St.* Dominique *& de St.* François (*c*), *car ce sont celles qui le toucherent particulierement, & devant que prendre une ferme resolution de courir comme un Religieux Errant par le monde, il se representa les difficiles Avantures de ces deux illustres heros, & trouva qu'il avoit assés de courage pour en entreprendre autant. Ainsi dans un accés* (*d*) *de zêle, il se jetta une nuit de son lit, se mit à genoux devant l'Image de la bienheureuse Vierge, & dans cette posture voüa d'estre son Chevalier, ce qui est une si considerable circonstance que je m'estonne que* Maffée *l'ayt omise, aussi bien que l'estrange bruit qui se fit dans la maison, le tremblement de la Chambre, & le fracassement de toutes les vitres des fenestres qui arriva pour lors, marque dit* Orlandin *que le diable luy dit adieu. Apres ceci la Vierge luy apparut avec beaucoup de gloire tenant son fils en son giron, ce qui l'encouragea de sorte dans son premier dessain, qu'un peu après il prit le chemin de Montserrat, qui est un lieu de grande devotion à la Vierge. En y allant il pensa commencer sa premiere avanture par se battre contre un More, qui avoüant que la B. V. ayant esté Vierge jusqu'à son enfantement, nioit qu'elle l'eust esté après. Car St.* Ignace *considerant de qui il estoit Chevalier, devint si enragé, qu'il se creut absolument obligé, de vanger sur le More l'affront qu'il avoit fait à sa Maistresse, mais consultant un peu ce qu'il feroit, le More prit une autre route, & luy, laissa l'affaire au jugemant de sa mule luy mettant la bride sur le col, resolu de luy ôter la vie si au premier carrefour elle prenoit le chemin qu'il avoit pris. La bonne mule sçachant assés bien l'intention de son Maistre laissa le grand chemin, & prit celuy de Monserrat, où estant arrivé il s'y acquitta d'une ceremonie remarcable*

(*a*) *C'est-à-dire Ignace de Loyola.*

(*b*) *Stillingfleet, du Fanatisme de l'Eglise Romaine, p. m. 288. Je me sers de la traduction Françoise imprimée à Londres l'an 1673. en y changeant quelques barbarismes. Ceux qui souhaiteront une traduction plus élegante, n'ont qu'à lire Mr. Jurieu Apologie de la Reformation, 1. partie, ch. 1. p. 51.*

(*c*) *Ribadeneir. vit. Ignat. c. 1.*

(*d*) *Ribadeneir. c. 1. Orlandin. Hist. l. 1. n. 12.*

rangeant sous les étendars de cette milice spirituelle. Il partit avant le jour, & s'habilla en Pelerin, & s'en alla à Manresa, où il sejourna environ un an parmi les pauvres de l'Hôpital, & dans toutes sortes de macerations. Ce fut là qu'il écrivit son livre des (*B*) exercices spirituels. S'étant embarqué à Barcelone pour

Orlandin. Hist l. 1. n. 18. Maffæus, l. 1. c. 4.

marcable que voicy. Ignace, comme Orlandin *&* Maffée *le disent expressément, ayant leu dans les livres de chevalerie que les anciens chevaliers prenant sur eux cet honnorable employ, avoyent toûjours eu de coutume de veiller toute la nuit dans leurs Armes, il se creut obligé de commencer de même: Il vous pendit donc son Espée & sa bayonnette devant l'autel de la V. se revestit de ses habillements, & au lieu d'armes eclatantes, prit une longue* Robe *de fort gros drap qu'il ceignit d'une grosse corde, à quoy il attacha une bouteille pour mettre de l'eau; au lieu de lance il prit un simple Baston, marchant un soullier d'ozier dans un pie & l'autre nu, sans prendre de morrion en teste pour l'exposer aux injures du tems. Devant qu'entrer en ville il attacha tous ces vestements, qu'il s'estoit procurés par le chemin, au pommeau de sa celle,* dit Maffée, *de peur que le peuple ne le creût en son bon sens, & ne les vestit point qu'il ne fust au lieu où par les lois de Chevalerie il devoit veiller ainsi enharnaché à sa guise. Estant venu au dit lieu il les mit, & veilla, disent-ils, tantôt en se tenant debout, tantôt en s'agenouillant, & se consacrant ainsi de tout son pouvoir au service de la B. V. ce-cy fait, il s'en alla de grand Matin, ce qui est une circonstance necessaire aux Avanturiers, à Monresa, où il se logea dans l'Hospital de la ville laissant croistre ses cheveux & ses ongles, mendiant de porte en porte, jeunant tousjours six jours de la semaine, se donnant la Discipline trois fois le jour, demeurant sept heures tous les jours en prieres vocales, & ne se couchant que sur la terre simplement, afin de se mieux preparer pour ses avantures vers Jerusalem.*

Maffæus, l. 1. c. 3.

(B) *Son livre des exercices spirituels.*] Il le composa en Espagnol l'an 1522. & le publia à Rome l'an 1548. traduit en Latin par André Frusius, & muni de l'aprobation de Paul III. Ceux qui s'étonnent qu'il ait pu lire les vies des Saints pendant la cure de sa jambe fracassée, attendu qu'il (*a*) n'*avoit presque pas apris son A. B. C.* auroient raison de s'étonner qu'il ait pu faire le livre des exercices dans le tems de son ignorance, ils auroient, dis-je, raison de s'en étonner, s'ils ne savoient pas ce que Louis du Pont assûre, que Dieu revela ces exercices à St. Ignace, & que la Sainte Vierge l'aida à les composer. „ (*b*) *Refert Ludovicus de Ponte,* „ *vir omni exceptione major, in vitâ P. Balthasa-* „ *ris Alvarez c. 43. fidâ traditione inde usque à* „ *P. Jacobo Lainio, altero Societatis Jesu Præpo-* „ *sito Generali,, acceptum haberi,* Deum hæc „ exercitia Sancto Patri Nostro revelasse: imò „ per Gabrielem Archangelum non nemini „ fuisse à Deiparâ Virgine significatum, se pa- „ tronam eorum, fundatricem, atque adjutri- „ cem fuisse, docuisseque Ignatium, ut ea sic „ conciperet; quo nomine se huic operi dedis- „ se initium. „ Au bout d'un siecle on intenta publiquement un procés de vol (*c*) au fondateur des Jesuïtes touchant cet Ouvrage: on soutint qu'il ne l'avoit pas composé. C'étoit faire injure à Paul III. & à la Congregation des Rites, car ce Pape assûre formellement le contraire dans l'aprobation du livre, & lors que le Cardinal François Marie *del Monte* raporta devant Gregoire XV. les procedures de cette Congregation à l'égard de la canonisation de St. Ignace, il exposa que le livre des exercices spirituels étoit un Ouvrage de celui qu'on alloit canoniser. Les (*d*) Benedictins de la Congregation du Mont Cassin condamnerent dans une assemblée (*e*) generale le livre où St. Ignace étoit accusé d'être plagiaire. Innocent dix met la chose hors de doute, à ce que pretend le Pere Sotuel, car ce Pape a fait inserer dans le Breviaire Romain un temoignage precis que St. Ignace est l'Auteur des exercices. (*f*) *Nunc extra omnem controversiam Catholicis certa esse debet* (ea res) *postquam in Breviarium Romanum est relata, atque in lectionibus toti Ecclesiæ propositis auctoritate Innocentii X. Pont. Max. in festo S. Ignatii diserte tradita his verbis,* quo tempore homo literarum plane rudis admirabilem illum composuit Exercitiorum librum, S. Apostolicæ sedis judicio & omnium utilitate comprobatum. Alexandre VII. confirma la même chose par un Bref du 12. d'Octobre 1657. où il accorde indulgence (*g*) pleniere à tous ceux qui pratiqueront les exercices spirituels de St. Ignace.

(a) *Stillingfleet ibid. pag. 289. ex Maffeio in vita Ignat. lib. 1. c. 1.*

(b) *Alegambe, Biblioth. Societatis Jesu p. 1.*

(c) *Voyez Alegambe & Sotuel Bibl. Societ. init.*

(d) *Sotuel ibid. p. 1. col. 2.*

(e) *Tenuë a Ravenne l'an* 1644.

(f) *Sotuel ibid.*

(g) Concessa indulgentia peccatorum plenaria omnibus Christi fidelibus, exercitia spiritualia à S. Ignatio instituta peragentibus octidui spatio in domibus Societatis. *Sotuel ib.*

Les 2. Bibliothecaires de la Compagnie n'ont point fait l'honneur au Benedictin de le nommer, mais on sait d'ailleurs qu'il s'apelloit *Constantinus Caetanus.* Il debita qu'un Benedictin nommé *Garcias Cisneros*, est le vrai Auteur des exercices spirituels qui ont couru sous le nom du fondateur des Jesuïtes, & que trois Moines du Mont Cassin donnerent au même Ignace le livre des constitutions de la Compagnie de Jesus, lors qu'il alla faire un tour chez eux pendant qu'il rouloit dans sa tête le dessein d'un nouvel Ordre. Ce Benedictin qui met ainsi St. Ignace au nombre des Plagiaires, se fortifie du temoignage d'un fameux Jesuïte, dont il a mal pris la pensée, car ce Jesuïte n'a dit autre chose sinon que le fondateur des Benedictins assista de ses divines lumieres St. Ignace, pour former les constitutions de la Compagnie. Cela veut-il dire que trois Moines de St. Benoît dicterent ces Constitutions à Ignace comme à un Copiste? (*h*) *Dixi Societatem* Jesu *videri charam S. Benedicto, in cujus sinu Lutetiæ primùm delineata sit; & postmodùm Caßini sancto fundatori illuc digresso, Sanctißimus Patriarcha illius loci præses, multa lumina & cœlestes afflatus exorasse visus est. Hoc Caëtanus ad exceptas inibi per S. Ignatium à tribus Monachis Constitutiones Societatis* Jesu *traxit; quasi quod dixi, S. Benedictum, (ut pium est arbitrari,) cœlestem lucem, hærenti in æde sua S. Ignatio esse apprecatum, idem sonet, quòd tres Monachos nigros, dictasse S. Ignatio velut amanuensi, suas Constitutiones.* Notez en passant (*i*) que ce même Benedictin soutient, que le Jesuïte qu'il cite commit un peché mortel, en mettant un autre nom que le sien à la tête de son Ouvrage (*k*). Un Jesuïte nommé Jean Rho a fort mal traité cet accusateur d'Ignace. Il me reste à dire une chose touchant le

(h) *Theophilus Raynaudus, Hoploth. sect. 2. serie 2. cap. 12. p. m. 256.*

(i) *Ibid.*

(k) *C'est le Traité* de æquivocatione, *contre Jean Barnes.*

pour son voyage de Jerusalem, il arriva à Caiëte dans cinq jours, & ne voulant point continuer son entreprise sans avoir reçu la benediction du Pape, il vint à Rome*, d'où après avoit fait la reverence à Hadrien VI. il s'en alla à Venise. Il s'y embarqua le quatorziéme de Juillet 1523. & arriva à Joppe le dernier d'Août, & à Jerusalem le 4. de Septembre de la même année. Ayant satisfait en ce païs-là sa devote curiosité, il s'en revint à Venise, d'où il fut s'embarquer à Genes, pour retourner à Barcelone, où il s'arrêta, comme à un lieu très-commode au dessein qu'il avoit fait d'étudier la langue Latine. Je ne parle point des avantures (*C*) miraculeuses de son voyage; je n'aurois jamais fait si je voulois copier là-dessus son Historien. Il se mit aux rudimens de la Grammaire l'an 1524. & trouvant que la lecture d'un (*D*) livre d'Erasme ralentissoit sa devotion, il ne voulut plus ouir parler de cet Ecrivain, & s'attacha à Thomas à Kempis.

* *Il y arriva le jour de Pâques fleuries 1523.*

le livre des exercices. On tâcha de le faire condamner en Espagne l'an 1553. Melchior Canus s'y employa vivement, & l'Archevêque de Tolede n'auroit pas été fâché que cela eût reüssi, mais le Docteur qu'il consulta fut d'un autre sentiment. C'est ce que les Jesuïtes racontent: qui sait s'ils disent vrai? (*a*) *Inventi sunt qui... anno 1553. eum librum non allatrarent modò, sed & morderent, Thomas quidem Pedrovius, alienæ ea in re voluntatis administer, & Melchior Canus, cujus suggillationes, & obelos, cum Paschali Mantio Ord. Prædicatorum, Complutensi Theologo primario, exhibuisset Joannes Siliceus Præsul Toletanus, qui librum illum cupiebat ab eo improbari, responsum retulit, nihil esse in sic dispuncto libro damnatione dignum, præter Cani dispunctiones, & suggillationes, ut ad illum annum recitat Orlandinus, addito pergravi Bartholomæi Torres, postea Canariensis Præsulis elogio eorumdem exercitiorum.*

On attribuë quelques autres livres à ce même Auteur, une lettre *de religiosa obedientia ad Lusitaniæ socios ac filios*, écrite de Rome le 26. de Mars 1553. elle a été inserée dans la Bibliotheque des Peres. Une lettre *de religiosa perfectione ad Hispaniæ socios*, écrite le 4. de Mars 1547. elle est imprimée en Latin dans le Recueil des lettres des Generaux des Jesuïtes. Il y en a une autre version Latine (*b*) imprimée à Cracovie l'an 1607. dans le recueil qui a pour titre, *Thesaurus spiritualium rerum ad Societatem Jesu pertinentium.* Une lettre à Claude Roi d'Ethiopie en date du 22. de Fevrier 1555. on la trouve dans l'Histoire des Jesuïtes composée par Orlandin & ailleurs. Il avoit fait un Ouvrage sur la Trinité, avant que de s'être mis à l'étude. On ne sait comment ce livre s'est perdu. Personne ne doute qu'il ne soit l'Auteur du livre qui a pour titre *Constitutiones Societatis Jesu decem in partes distributus*, mais quelques-uns croyent que Jaques Lainez est l'Auteur des declarations qui y sont jointes. Le P. Sotuel refute cette (*c*) opinion. Ce livre des Constitutions &c. fut imprimé la premiere fois à Rome chez les Jesuïtes l'an 1558. *in* 8. Depuis on le publia dans la même ville en Latin, & en Espagnol *in folio* l'an 1606. La version Latine fut faite par Jean Polancus Secretaire de l'Auteur (*d*).

(C) *Des aventures miraculeuses de son voyage.*] Le seul recit de ses visions extatiques rempliroit une fort longue remarque, si je m'amusois à raporter toutes celles qui se trouvent dans son histoire. Voyez le Docteur Stillingfleet (*e*), qui tire de là une bonne preuve que les Jesuïtes, aussi bien que les autres Moines, ont un Institut fondé sur le Fanatisme. Il cite Melchior Canus qui dit que Loyola s'enfuit d'Espagne, de crainte que l'Inquisition qui le soupçonnoit de l'heresie des Illuminez ne l'emprisonnât (*f*). Melchior Canus ajoûte que Loyola lui conta hors de propos mille choses touchant ses vertus, & touchant ses revelations, & qu'il parla de l'un de ses camarades comme d'un grand Saint. Ce pretendu Saint interrogé par Melchior Canus debita plusieurs heresies par ignorance. Loyola pour l'excuser allegua que ce n'étoit pas un heretique, mais un fou qui avoit de bons intervalles, & qui alors à cause de la nouvelle lune n'étoit pas bon Catholique: (*g*) *Cum aliquando Romæ essem, Innicum istum videre mihi libuit: qui in sermone sine ulla occasione cœpit suam commemorare justitiam, & persecutionem, quam passus esset in Hispania nullo suo merito. Multa etiam & magna prædicabat de revelationibus, quas divinitus habuisset, idque nulla ejus rei necessitate: quæ fuit occasio, cur eum pro homine vano haberem, nec de revelationibus suis quicquam ei crederem.... (h) Quendam sociorum pro sancto prædicare cœpit, qui cum accitus venisset, illico hominis non satis incolumi capite mihi suspicionem movit: cumque de rebus divinis eum percunctatus essem, multa hæretica respondit, quippe qui idiota, planeque rudis & indoctus esset. Innicus ejus causa confusus, iste, inquit, non est hæreticus, sed fatuus, credoque eum lucida habere intervalla, jamque adeo propter conjunctionem Lunæ non esse usquequaque Catholicum.*

(D) *Que la lecture d'un livre d'Erasme ralentissoit sa devotion.*] Ce livre d'Erasme a pour titre *Enchiridion militis Christiani.* Tout le monde le regarde comme un écrit, où la pureté du stile est jointe avec les plus sages regles de la Morale Chretienne. Cependant Loyola ne s'en accommoda point; c'étoit une glace qui amortissoit en lui le feu de l'amour divin: c'est pourquoi il le prit en aversion, & ne voulut jamais lire les écrits de cet Auteur; il voulut même que ses disciples ne les lussent point. Ribadeneira nous va raconter ce fait. (*i*) *In hac studiorum palæstra versanti, pii quidam ac docti viri consilium dederunt, ut Erasmi Roterodami, qui eo tempore bonæ Latinitatis auctor habebatur, libellum de milite Christiano legeret, ut sermonis scilicet elegantiam cum pietate conjungeret. Cujus consilii Confessarius etiam ad reliquos auctor accessit. Quod cùm Ignatius simpliciter fecisset, observavit illius libelli lectione refrigescere in se spiritum Dei, & devotionis sensim ardorem restingui. Qua re animadversa, librum de manibus omnino abjecit, &*

(*a*) *Theophil. Raynaud. de malis & bonis libris n.* 514. *p. m.* 293.

(*b*) *Intitulée*, De fervore spiritus rite in nobis excitando.

(*c*) *C'est celle de Theophile Raynaud tomo* 18. *tractatu contra Clementem Scotum.*

(*d*) *Tiré du même Sotuel pag.* 1. *&* 2.

(*e*) *Ubi supra, depuis la page* 286. *jusqu'à la page* 303.

(*f*) *Melchior Canus in judicio de Societate Innici Loyolæ anno* 1548. *literis consignato. Scioppius le cite* in fam. Famiani Stradæ pag. 62. *Alphonse de Vargas le cite aussi* Relat. c. 1. *Voyez les Factums des parens de Jansenius pag.* 327. *du* 8. *tome de la Morale pratique.*

(*g*) *Melch. Canus, apud Scioppium ibid.*

(*h*) *Idem apud eumdem p.* 63.

(*i*) *Ribadeneira, in vita Ignatii lib.* 1. *cap.* 13. *pag.* 69.

Kempis. Au bout de deux ans on jugea qu'il avoit fait assez de progrés, pour être admis aux leçons de Philosophie ; il s'en alla donc à Complute l'an 1526. Sa vie de mendiant, son équipage, & celui des quatre compagnons qui s'étoient dejà attachez à sa fortune, & les instructions qu'il donnoit à plusieurs personnes qui s'attroupoient autour de lui, obligerent l'Inquisition à examiner ce que c'étoit. La chose alla si avant qu'on le (*E*) fit mettre en prison, d'où il ne sortit qu'à condition qu'il * s'abstiendroit de dogmatiser pendant quatre ans. Cette loi ne s'accommodoit nullement à son dessein ; ne voulant donc pas s'y soumettre il se retira à Salamanque, où il continua de discourir sur des matieres de devotion. On l'emprisonna tout de nouveau, & on ne le mit en liberté qu'aux conditions de Complute. Ce fut alors qu'il resolut d'aller à Paris. Il y arriva au commencement de Fevrier 1528 avec une ferme resolution de bien étudier ; mais la misere où il se trouva reduit, qui l'obligea à mendier par les ruës, & à se mettre dans l'Hôpital de Saint Jaques, traversa extremement son dessein. Il se servit de plusieurs expediens pour lever tous ces obstacles ; mais à mesure qu'il se delivroit d'une fâcheuse difficulté, il s'élevoit d'autres embarras ; parce que l'on s'aperçut que l'empressement avec lequel il exhortoit les jeunes gens à la spiritualité, les portoit à une maniere de vie très-particuliere. On le defera à l'Inquisiteur de la Foi ; & peu s'en falut qu'on ne lui donnât le fouët (*F*) au College

* *Ribaden. ubi supra, c.* 14. *p.* 73.

(*g*) *Stillingfleet ubi supra, p.* 293.

(*h*) *Il faloit dire à* 33. *ans.*

(*i*) *Maff. l.* 1. *c.* 16.

(*k*) *Orlandin. Hist. l.* 1. *n.* 47.

(*l*) *Il s'apelloit Jaques Govea.*

(*m*) *Voyez Ribadeneira lib.* 2. *c.* 3.

ita est aversatus, ut nec ipse amplius legerit illius auctoris libros, & passim in Societate nostra legi vetuerit.

(E) *La chose alla si avant qu'on le fit mettre en prison.*] Avant que d'en venir là on avoit fait des enquêtes sur sa vie, & sur sa doctrine, & on lui avoit seulement enjoint de se chausser, & de ne pas faire porter à ses compagnons le même habit. Mais quand on eut remarqué qu'une veuve accompagnée de sa fille avoit entrepris un pelerinage à pié & en mendiant, on cria beaucoup contre Ignace qui étoit leur Directeur. Ce fut alors qu'on le fit emprisonner. Je ne m'étonne pas que l'on s'allarmât à la vuë du grand ascendant que prenoit cet homme sur le beau sexe. On continua de s'atrouper autour de lui dans sa prison, pour l'entendre discourir, & il y eut bien des personnes de qualité hommes & femmes (*a*) qui lui offrirent leurs bons offices, mais il les en remercia. Interrogé s'il étoit l'auteur du pelerinage de la veuve, il repondit qu'au contraire il l'avoit deconseillé, craignant que la jeune fille qui étoit très-belle, ne s'exposât pendant cette course à quelque inconvenient (*b*). La sentence lui fut prononcée le 42. jour de sa prison, & il fut mis en liberté (*c*). On le traita plus durement à Salamanque (*d*).

(F) *Qu'on ne lui donnât le fouët au College de Ste. Barbe.*] Considerez bien ce narré de Mr. Jurieu. *Il* (*e*) *vint à Paris l'an* 1528. *& estant bien convaincu de son ignorance, il entra dans le college de Montaigu ; il y recommença ses classes, se mit dans la sixiesme pour y apprendre une seconde fois la Grammaire, & pria son Regent de luy regler ses leçons, & de luy donner le fouet comme aux autres escoliers, quand il manqueroit à les apprendre. Il avoit alors* 37. *ans, c'étoit un fort plaisant spectacle, de voir trousser la chemise de ce venerable saint, au milieu d'une troupe de petits garçons spectateurs de la comedie.* . . . *Nous* (*f*) *avons dejà vu comment après cela, à l'âge de* 37. *ans il se faisoit donner le fouet dans le college de Montaigu en presence des petits escoliers.* On affirme-là deux choses, l'une que non seulement Ignace pria son Regent de le foüetter, mais aussi qu'il fut foüetté ; l'autre que ce fut à Paris dans le College de Montaigu. Je pense que l'on se trompe dans l'un & dans l'autre de ces deux faits, & qu'il vaut mieux s'en tenir à la narration suivante. „ (*g*) Estant „ de retour à Barcelone il commença sa gram„ maire à (*h*) 30. ans, mais comme dit Maffée, „ (*i*) à peine pouvoit-il dire *amo* sans que son „ esprit s'égarât je ne sai où, & il avoit tou„ jours tant de visions, qu'il ne pouvoit se re„ souvenir d'un seul mot de ce qu'il aprenoit. „ Ceci l'obligea de prier son maître à genoux „ avec beaucoup d'humilité. . . . qu'il lui „ (*k*) plût de l'attacher ponctuellement à une „ lesson comme il faisoit les autres Ecoliers, & „ de le foüetter après cela bien serré s'il man„ quoit. „ Vous voyez que tout se reduit à la simple resolution de souffrir d'être foüetté, en cas que l'on n'aprit point sa leçon, & que ce fut à Barcelone à l'âge de 33. ans, & non à Paris à l'âge de 37. que l'on se voulut soumettre à ce châtiment. Je sai bien qu'à Paris même Ignace voulut se soumettre au foüet, mais ce fut après qu'on lui eut apris que le Principal (*l*) du College avoit resolu de le lui faire donner, & il sentit plusieurs combats entre la chair & l'esprit, avant que de se determiner à souffrir cette ignominie (*m*). Ce ne fut point au College de Montaigu, mais à celui de Sainte Barbe où l'on eut dessein de le foüetter, & la raison n'étoit pas qu'il n'aprît pas bien sa leçon, c'étoit à cause qu'il y avoit des Ecoliers qui manquoient à leurs exercices, pour pratiquer les conseils de spiritualité dont il les infatuoit. Or bien loin que le Principal du College executât sa resolution, qu'au contraire quand il eut ouï Ignace (*n*), il se jetta à ses pieds pour lui demander pardon. Notez qu'Ignace étudia dans le College de Montaigu (*o*) la langue Latine, mais je n'ai point lu qu'il y ait fait toutes ses classes à commencer par la sixiéme, comme l'assûre Mr. Jurieu. Il est vrai que l'on seroit excusable de l'inferer de ces paroles de Maffée. (*p*) *Igitur ad montis acuti Collegium itare quotidie, atque inter procacium puerorum greges matura jam ætate vir Grammatica rudimenta repetere non dedignatus est.* Voyez Paquier (*q*) qui se moque bien plaisamment des études & de l'ignorance de Loyola. Il ne savoit pas alors que cet homme seroit bien-tôt invoqué.

(*a*) *Entre autres Terese de Cardenas & Eleonor Mascarena, qui fut en suite Gouvernante de Philippe II.* Ribaden. ubi supra cap. 14. p. 73.

(*b*) Nihil certe minus, immo hoc tibi affirmo persuasitiones ejusmodi in universum illis dissuasisse me, ne filia ea ætate ac forma in cujusquam petulantiam incurreret. *Id. ib. p.* 74.

(*c*) *Ex Ribadeneira lib.* 1. *cap.* 14.

(*d*) *Id. ib. c.* 15.

(*e*) *Apolog. pour la Reformation* 1. *partie, chap.* 1. *p.* 50.

(*f*) *Ibid. p.* 51. 52.

(*n*) Quid multa? prehensa manu Goveanus, ad cœnationem Ignatium adducit, hic repente se, omnibus inspectantibus, illi ad pedes abjicit: lachrymis veniam petit: se nimis credulum, illum virum sanctum clamat, qui non intentati cruciatus terrore, sed Dei tantum honore tangatur. *Ribaden. ib. p.* 98.

(*o*) Lutetiæ primum in Montis Acuti Gymnasio se bonis Latinitatis præceptoribus reformandum tradidit, in eoque studio biennium fere consumpsit. *Id. ib. c.* 1. *p.* 87.

(*p*) *Maff. in vita Ignatii, l.* 1. *c.* 18.

(*q*) *Pâquier, Catechisme des Jesuites, liv.* 1. *chap.* 11.

lege de Sainte Barbe. Tous ces embarras n'empêcherent point qu'il ne fit son cours de Philosophie & son cours de Theologie, & qu'il n'attirât un certain nombre de compagnons qui s'engagerent par vœu à une nouvelle vie. Ils firent cela dans l'Eglise de Montmartre le 15. d'Août 1534. & ils renouvelerent deux fois de suite au même lieu, & à pareil jour, & avec les mêmes ceremonies leur engagement. D'abord ils n'étoient que sept, en y comptant Loyola même; mais enfin ils furent dix. Il fut arrêté entre eux qu'Ignace s'en retourneroit en Espagne pour y regler quelques affaires, & qu'en suite il s'en iroit à Venise, & qu'ils partiroient de Paris le 25. de Janvier 1537. pour l'aller rejoindre. Il s'en alla en Espagne l'an 1535. il y prêcha (*G*) la repentance, & s'y fit suivre par une foule prodigieuse d'auditeurs. Il se souvint des affaires que ses compagnons lui avoient recommandées, après quoi il passa par mer à Genes, & s'en alla à Venise, où ils le rejoignirent * le 8. de Janvier 1537. En les attendant il ne se tint pas oisif: il gagna des ames, & il fit connoissance avec (*H*) Jean Pierre Caraffa, qui a été Pape. Comme ils s'étoient engagez par vœu au voyage de Jerusalem, ils se preparerent à cette course; mais ils voulurent avant toutes choses saluer le Pape, obtenir sa benediction & sa permission. Ils allerent donc à Rome, & y obtinrent ce qu'ils souhaitoient. Etant retournez à Venise pour s'y embarquer, ils n'en trouverent aucune occasion: la guerre qu'on avoit avec la Porte fit cesser entierement le transport des Pelerins. Là-dessus pour n'être pas sans rien faire, ils resolurent de se repandre dans les villes des Venitiens. Ils y prêcherent dans les ruës, & puis ils allerent dans les villes d'Academie pour gagner des Ecoliers, & enfin ils retournerent à Rome. Ce fut là qu'Ignace forma le plan d'une nouvelle Societé, que le Pape Paul III. confirma l'an 1540. avec quelques limitations, & l'an 1543. sans limitations. Ignace fut creé General de ce nouvel Ordre l'an 1541. Il se tint à Rome pendant que ses compagnons se repandoient par toute la terre, & s'occupa à diverses choses, soit pour la (*I*) conversion des Juifs,

* *Ils étoient partis de Paris le 5. de Novembre 1536. & n'avoient pas attendu le terme dont ils étoient convenus.*

(*a*) *Ribadeneira ib. cap. 5. p. 105.*

(*G*) *Y prêcha la repentance.*] Il cria entre autres choses contre le concubinage des Prêtres, qui ne passoit presque plus pour malhonnête; car leurs servantes prenoient hardiment la coeffure d'une femme mariée, & en usoient avec eux comme s'ils eussent été maris legitimes. Ignace fut cause que l'on fit des loix severes contre cet abus. (*a*) *Quibus quidem operibus & vitæ exemplo, prudentiaque tantum apud illos homines profecit, ut errores multos corrigeret; vitia, quæ in sacerdotum etiam mores irrepserant, & longa jam consuetudine honestatis nomen obsederant, emendare non destitit: multaque constituit, quæ ad hominum mores conformandos, pietatemque augendam pertinerent. In his severæ leges fuerunt ejus opera latæ à magistratibus, de alea, de concubinatu sacerdotum. Nam cum patrio more Virgines, quoad viro traderentur, capite aperto essent, pessimo exemplo multæ, cum apud clericos turpiter viverent, perinde caput obnubebant, ac si legitimo eis matrimonio junctæ fuissent: quibus fidem, quasi maritis, præstabant. Quod nefarium institutum, ac sacrilegum, funditus tollendum curavit.*

(*H*) *Il fit conoissance avec Jean Pierre Caraffa.*] Qui fut Pape sous le nom de Paul IV. & qui alors s'étoit joint (*b*) avec quelques autres devots, pour former la Congregation qu'on nomma les Theatins. Ceux-ci ont eu dans ce siecle une fort grosse querelle avec les Jesuïtes. Voyons l'usage que Monsr. Arnaud en fait. *On peut juger*, dit-il (*c*), en s'adressant aux Jesuïtes, *de vôtre peu de sensibilité, par la maniere si aigre & si dure dont vos* (*d*) *Ecrivains ont traité les Theatins, pour avoir dit dans la vie du bienheureux Cajetan*: Que St. Ignace quatre ou cinq ans avant l'établissement de vôtre Societé, demeurant chez les Theatins à Venise, lors qu'il y passa au sortir d'Espagne l'an 1536. avoit été si édifié & si touché de la sainteté de ses hôtes, qu'il demanda à être reçu parmi eux: mais que le bienheureux Cajetan ne voulut pas lui accorder ce qu'il demandoit, parce que Dieu lui avoit fait conoître qu'il fonderoit un autre Institut plus appliqué à l'action. *Que cela soit vrai ou non, auroit-ce été un sujet de vous mettre si fort en colere, & de continuer une guerre si échauffée pendant prés de 30. ans, s'il étoit vrai que vous fussiez aussi peu sensibles, que vous dites, à ce qui ne touche que la reputation de vôtre Societé.* Mr. de Sponde (*e*) remarque que Jean Sleidan & quelques autres à sa suite, ont dit faussement que les Jesuïtes furent fondez par ce Jean Pierre Caraffa. Ce qu'il y a de certain, ajoûte-t-il, est que comme les Jesuïtes vinrent au monde peu après les Theatins, & presque sous le même habit, on les nomma Theatins, & on leur donne encore ce nom en Espagne & en Italie. Si en revanche on donna celui de Jesuïtes aux Theatins, il faudra moins s'étonner du mensonge de Sleidan. L'auteur que j'ai tant cité avouë que ces deux Ordres de Clercs Reguliers se suivirent de si près, & furent semblables en tant de choses, qu'on donna aux Jesuïtes le titre de Theatins. (*f*) *A quibus vulgi errore falsa Theatinorum in nos est appellatio, cognomenque transfusum. Nam cùm ordo uterque, noster & illorum, clericorum Regularium sint, eodemque fermè tempore nati, neque habitu valde dissimiles, populus rudis externa specie deceptus, alienum nomen nostris imposuit, Romæ primùm; unde in alias deinde urbes influxit, & in remotas etiam provincias penetravit.*

(*I*) *Soit pour la conversion des Juifs.*] Il nourrit dans la maison des Jesuïtes quelques Juifs qui s'étoient fait batiser, & à force de sollicitations il obtint qu'on entretiendroit dans une certaine

(*b*) *Idem lib. 2. cap. 6. p. 109.*

(*c*) *Morale pratique des Jesuïtes, to 3. p. 275.*

(*d*) *Joannes Rho. Mr. Arnaud eût pu ajoûter Franciscus Sacchinus, qui a joint à la 1. partie de l'Histoire des Jesuïtes composée par Orlandin, une prefase, & un Traité* cujus sit auctoritatis quod in B. Cajetani Thienæi vita de S. Ignatio traditur à Joanne Baptista Castaldo, instititisse ipsum ut in Theatinorum Ordinem admitteretur. *Sotuel in Biblioth. p. 251.*

(*e*) *Spondanus ad ann. 1555. n. 8. Il cite Sleidan. lib. 26.*

(*f*) *Ribadeneira ib. p. 109.*

Juifs, ſoit pour la converſion des femmes de (*K*) mauvaiſe vie, ſoit en faveur des orfelins. Il ſe vit expoſé aux plus furieuſes (*L*) mediſances, ce qui ne l'empêcha

certaine maiſon deſtinée à cet uſage, tous les Juifs qui embraſſeroient la vraye foi. A ſa priere le Pape Paul III. ordonna qu'ils conſerveroient tous leurs biens, & que (*a*) s'ils étoient enfans de famille, & que malgré leurs peres & meres ils ſe convertiſſent, tout le patrimoine ſeroit pour eux. Et quant aux biens aquis par uſure, & dont le veritable maître ſeroit inconnu, on ordonna qu'ils ſeroient donnez aux Juifs convertis. Jules III. & Paul IV. ajoûterent une nouvelle ordonnance; c'eſt que toutes les Synagogues d'Italie ſeroient taxées tous les ans à une certaine ſomme aplicable à l'entretien de ces proſelytes (*b*). Les Convertiſſeurs de France ont imité de nos jours une partie de ces reglemens.

(*a*) Imo vero Judæorum liberis ad Chriſtum contra parentum voluntatem venientibus, bona ipſorum omnia integra omnino eſſent. *Ribaden. lib.* 3. *c.* 9. *p.* 213.

(*b*) *Tiré de Ribadeneira ibid.*

(K) *La converſion des femmes de mauvaiſe vie.*] En ce tems-là (*c*) leur nombre étoit prodigieux: celles qui ſe vouloient retirer de cette infamie étoient reçuës au Couvent des Magdelonnetes, pourveu qu'elles s'engageaſſent à une éternelle clôture, & à tous les vœux de l'Ordre. Cette condition un peu dure retardoit le fruit que l'on avoit attendu de l'inſtitution de ce Couvent: elle excluoit toutes les femmes mariées, & toutes les filles & veuves qui vouloient bien ſe retirer de la corruption, mais non pas s'aſſujetir aux loix d'une longue penitence. Il y avoit donc deux ſortes de debauchées pour qui il faloit travailler. Celles qui craignoient le reſſentiment de leurs maris avoient beſoin d'un lieu d'entrepos où elles fuſſent en ſûreté, juſques à ce qu'elles euſſent fait leur paix avec eux. Celles qui vouloient quitter le crime, ſans renoncer d'ailleurs aux plaiſirs honnêtes, avoient beſoin auſſi d'un lieu qui ne fût pas un Couvent, & qui leur fournît de quoi ſubſiſter, pendant qu'elles ne gagneroient rien au metier de Courtiſane. C'eſt pourquoi Ignace fit bâtir des apartemens dans l'Egliſe de Ste. Marthe, dans leſquels on fonda une nouvelle (*d*) Communauté pour cette eſpece de repenties. (*e*) *Permultæ ex iis nuptæ ſunt, quæ hoc perfugio excluduntur: quibus tamen locus aliquis dandus eſt, quo ſe recipiant, dum maritis reconciliantur, ut à vitæ honeſtate, quam petunt, abſit periculum. Porro aliæ emergere quidem ex fæcibus illis vellent, ſed non continuò ſe diuturnæ pœnitentiæ dedere: neque ſi ut peſſima fugiant paratæ ſunt, ſectari idcirco optima concupiſcunt: quibus receptum ad tempus dari* (*f*) *Cœnobii illius leges non ſinunt. Ignatius igitur, ut omnium ſaluti conſuleret: & ne qua eſſet, quæ victus quærendi difficultatem ſuæ turpitudini prætexeret, locum peropportunum inſtituendum curavit, quod omnium eſſet commune perfugium.* Il fut le premier qui conſacra à cet édifice une bonne ſomme d'argent: ſon exemple fut ſuivi par pluſieurs perſonnes, & principalement par Leonora Oſoria, femme de Jean Vega Ambaſſadeur de Charles-Quint. C'étoit un ſpectacle bien curieux, que de voir le General des Jeſuïtes à la tête de pluſieurs filles de joye, qu'il amenoit ou à l'Egliſe de Ste. Marthe, ou chez des femmes de qualité qui ſe chargeoient de les inſtruire. (*g*) *In hoc autem divæ Marthæ Cœnobium, mulierculas à turpi quæſtu abductas ipſemet ſæpenumero, ne perirent, vel in matronæ alicujus honeſtæ domum, inſtituendas ad virtutis ſtudium, id ætatis vir, & Generalis Præpoſitus deducebat.* Quand on ſe mettoit à lui dire, que les ſoins qu'il ſe donnoit pour la converſion de ces debauchées étoient une peine perduë, veu qu'elles étoient endurcies au peché, & qu'elles ſe replongeroient bien-tôt au vomiſſement, il repondoit qu'il croiroit tous les travaux de ſa vie bien employez, s'il pouvoit faire que ces Creatures s'abſtinſſent ſeulement une nuit d'offenſer Dieu, & qu'étant même perſuadé que le lendemain elles ſe replongeroient dans leur infame commerce, il ne laiſſeroit pas de travailler de toutes ſes forces à ſauver ce petit eſpace de tems. (*h*) *Cum autem Ignatio objiceretur, in curandis hujuſmodi mulierculis malè operam poni, quippe quæ in vitiis jam occalluiſſent, facileque reverterentur ad vomitum: Minimè ſanè, inquit Ignatius: ſed ſi omnibus meæ vitæ curis, atque laboribus id poſſim efficere, ut vel unam noctem, peccato vacuam præterire iſtarum aliqua velit: omnes ego quidem nervos contendam, ut vel illo tam exiguo tempore Deus ac Dominus noſter non offendatur: etiam ſi ſciam illam ſtatim ad ingenium redituram* (*i*). S'il eut ſoin de reparer le paſſé, il n'oublia point le mal à venir. Il ſavoit que l'honneur de pluſieurs filles eſt en peril ſoit à cauſe qu'elles ſont pauvres, ſoit à cauſe que leurs meres n'en prenent pas aſſez de ſoin, ou même qu'elles en deviennent les maquerelles: il fit donc en ſorte que l'on bâtît un Couvent, où l'on transferât les filles qui ſeroient dans un tel danger. (*k*) *Illud etiam excogitavit, in lubrico verſanti virginum pudicitiæ qua ratione ſuccurreret: ne videlicet puellaris caſtitas, aut matrum turpitudine incuriave defloreſceret, aut paupertate. Quamobrem præclarum, omnique laude dignum Cœnobium conſtructum eſt, Sanctæ Catherinæ, ut vulgo vocant, de funariis: in quod, tanquam in aſylum arcemque transferuntur adoleſcentulæ, quæ in periculo pudicitiæ verſantur.*

(*c*) Magna Romæ mulierculaurum earum viſebatur multitudo, quæ ex proſtituta pudicitia quæſtum faciebant (major enim per id tempus, morum in urbe licentia, quæ ſanctiſſimorum Pontificum vigilantia, ſeveris poſtea legibus compreſſa eſt) & urbs ipſa meretriciis ſordibus obſoleſcebat. *Id. ibid.*

(*d*) *On la nomma la Communauté de la grace de la Sainte Vierge.*

(*e*) *id. ib. p.* 214.

(*f*) *C'eſt-à dire le Couvent des Magdelonnetes.*

(*g*) *Ribad. ib. p.* 215.

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Le Pere de la Mainferme, in* Clypeo naſcent. Fontebrald. *Ordinis diſſert.* 4. p. 219. *s'eſt ſervi de cet exemple pour juſtifier Robert d'Arbriſſel du grand ſoin qu'il prit des filles de joye. Voyez l'article* Fontevraud, *p.* 1168. *col.* 2.

(*k*) *Ribaden. ibid. p.* 216.

(*L*) *Il ſe vit expoſé aux plus furieuſes mediſances.*] Ribadeneira n'eſt point entré dans le detail, & je ne crois point avoir aucun livre où les particularitez de ces mediſances ſoient expoſées. Je dirai donc ſeulement après cet Hiſtorien, qu'Ignace ayant fait mettre dans l'hôtel de Sainte Marthe une femme mariée qui s'étoit laiſſée enlever par ſon galant, s'expoſa à l'indignation de ce raviſſeur, qui étant un homme fort emporté, ne ſe contenta pas de jetter des pierres pendant la nuit ſur la maiſon où ſa Maîtreſſe étoit enfermée, mais de plus il diffama les Jeſuïtes par toute la ville, & ſema contre eux cent paſquinades. Il les accuſoit de toute ſorte de dereglemens; & des crimes les plus impies, & les plus ſales. Il preoccupa de telle ſorte contre eux la ville de Rome, qu'ils n'oſoient preſque ſe montrer, car ils rencontroient par tout des gens qui les inſultoient & les maudiſſoient. Je raporte les paroles de Ribadeneira, afin qu'on ne croye pas que j'amplifie. (*l*) *Ut erat vir acer, ac ferox, & in ipſum Sanctæ Marthæ Cœnobium furere nocturnis lapidationibus cœpit, & in noſtros iniquis criminationibus*

(*l*) *Idem lib.* 3. *cap.* 13. *p.* 228.

pêcha point de travailler à tout ce qui pouvoit ſervir à la gloire, & à l'affermiſſement de ſon Ordre. Il y eut des perſonnes (*M*) de l'autre ſexe qui voulurent ſe ſoumettre à ſa diſcipline ; mais la peine que la direction de trois femmes lui avoit donnée, l'obligea à delivrer pour toûjours de cette fatigue ſa Societé. Ayant fait confirmer ſon Ordre par le Pape Jules III l'an 1550. il voulut ſe demettre de ſon Generalat ; mais les Jeſuïtes n'y voulurent point aquieſcer. Il garda donc cette charge juſques à ſa mort, c'eſt-à-dire juſques au dernier de Juillet 1556*. L'Auteur que je cite ayant reconu de bonne foi, que ſon Saint Ignace n'avoit pas eu le don des miracles, & ayant même prevenu les objections qu'on pouvoit craindre de ce côté-là, fut averti ſans doute qu'il s'étoit trop avancé, & qu'il n'étoit pas de la prudence de faire de tels aveux devant le public. Quoi qu'il en ſoit il ſe retracta (*N*) dans un nouveau livre, & raconta je ne ſai combien

* *Tiré de la vie d'Ignace de Loyola, composée par Ribadeneira.*

(*d*) *Horat. Ode* 1. *lib.* 2.

(*e*) *Voyez les remarques de l'article* Hirpins.

bus debacchari : multaque in vulgus ſpargere, quæ non ſolùm falſa eſſent, ſed dictu etiam turpiſſima. Eoque proceſſit (gratia fortaſſè, qua valebat plurimum, & autoritate fretus) ut Ignatii nomen publicè inſectaretur, & laceraret : & ea noſtris per ſe, & ſuos coram objiceret, quæ honeſtè audire non poſſent. Famoſos præterea libellos confecit, & vulgo jactavit, quibus multa nefaria, & impura, multa impia, & ſcelerata continebantur : ut noſtris vix in publicum prodire, vix cum hominibus de ipſorum ſalute agere liceret : ita aut conviciis ab improbiſſimo quoque, aut maledictis excipiebantur. Ignace ſuplia le Pape de nommer des Commiſſaires qui examinaſſent ces accuſations. Elles furent examinées par le Gouverneur & par le Vicaire de Rome qui declarerent dans leur ſentence renduë le 10. d'Août 1543. que c'étoient des calomnies. Il y eut un Prêtre à Rome qui noircit terriblement la reputation des Jeſuïtes. Il les accuſa d'hereſie, & de reveler le ſecret des confeſſions, & de commettre des choſes que la pudeur defend de nommer, & qui rendoient Ignace digne du feu. Voyez en marge les paroles de Ribadeneira (*a*), qui obſerve que ce Prêtre fut ſuſpendu, & privé de ſes Benefices, & condamné à une priſon perpetuelle pour des crimes que le tems revela enfin. Car quant aux accuſations que je viens de raporter, les Jeſuïtes ne s'en plaignirent point : ils les laiſſerent tomber ſans rien dire.

(*M*) *Il y eut des perſonnes de l'autre ſexe.*] Vous ne voyez guere de Religion parmi les Moines qui n'ait des Couvens de filles, & je ne ſai ſi l'on pourroit nommer pluſieurs Fondateurs, qui pendant leur vie n'ayent pas eu des devotes qui ne pouvoient les quitter. Ignace eut les ſiennes, mais il ne conſentit point qu'il ſe formât des Couvens de filles qui embraſſaſſent ſa regle. Iſabelle (*b*) Roſella ſa bienfaitrice eut tant de paſſion de le revoir, qu'elle alla d'Eſpagne à Rome pour ſe mettre ſous ſa diſcipline. Elle & quelques autres obtinrent du Pape la permiſſion de faire les mêmes vœux que les Jeſuïtes. Ignace ne s'y opoſa qu'après qu'il eut éprouvé la peine extrême qu'elles lui donnoient. Voyant donc que cela incommoderoit ſa Compagnie, il repreſenta ſi fortement ſes raiſons au Pape, qu'il impetra la decharge de ce fardeau. *Mirum (c) eſt trium muliercularum gubernatio, quantum illi moleſtiæ & occupationis paucis diebus attulerit. Ergo Pontificem Maximum docet, quanto ea res impedimento Societati ſit futura : orat, obſecratque Pontificem, ut ſe præſenti moleſtiæ, Societatem metu perpetuo liberet : neque permittat noſtros homines, aliis in rebus magnis, utilibus, neceſſariis occupatos, hac mulierum cura minus neceſſaria implicari. Quod utique Pontifex, rationes Ignatii probans, Societati dedit : literaſque Apoſtolicas ſcribi juſſit, quibus noſtri in perpetuum ab onere Monialium eximuntur, & quarumcunque mulierum cura ſub obedientia noſtrorum in communi, vel alias vivere volentium, anno* 1547. 13. *Kalend. Junii. Quo non contentus Ignatius, ut locum hunc maxime periculoſum communiret, omneſque aditus obſtrueret, illud etiam anno* 1549. *ab eodem Paulo III. impetravit, ne curam Monialium, ſeu Religioſarum quamlibet perſonarum recipere teneamur, per literas Apoſtolicas impetratas, vel in poſterum impetrandas : niſi de indulto illo, & ordine noſtro, expreſſam facientes mentionem.*

Au reſte ce ne fut point par precaution pour ſa chaſteté qu'il ſe voulut delivrer de cette ſorte d'affaires, car ſi l'on en croit ſes hiſtoriens, la Sainte Vierge lui accorda un tel don de continence, que depuis qu'il fut ſon Chevalier juſques à ſa mort, il ne ſentit pas même les commencemens d'une tentation par raport aux femmes. Il pouvoit donc les frequenter impunément, & ſe conſerver au milieu de toutes ces flammes, auſſi entier que les trois Juifs dans la fournaiſe de Babylone. Les plus grandes liaiſons avec le ſexe n'auroient pas été pour lui une occupation qui eût merité qu'on lui eût dit. *Periculoſæ (d) plenum opus aleæ tractas, & incedis per ignes ſuppoſitos cineri doloſo.* A cet égard il avoit le don des (*e*) Hirpes. Ce que l'on dit de certains ſoldats charmez, qu'ils n'ont rien à craindre, quoi qu'ils s'expoſent à une furieuſe grêle de mouſquetades, eſt l'image de la continence de Loyola : les œillades les plus laſcives, les careſſes les plus tendres, & en general tout ce que les femmes auroient voulu mettre en œuvre contre ſa vertu, l'auroit trouvé impenetrable. Bien entendu que l'on s'en raportera aux paroles de (*f*) Maffée. J'ai lu un parallele (*g*) de Luther & de Loyola, où l'on obſerve que Luther ſans aucune grace extraordinaire, vécut dans un chaſte celibat juſqu'à l'âge de 42. ans, & que s'étant marié enſuite, il ne bleſſa point la pudeur & la pieté : & qu'après tout la chaſteté de Loyola ne meriteroit aucune loüange (*h*), puis qu'il n'y a point de vertu ſans une victoire diſputée contre les paſſions.

(*N*) *Il ſe retracta . . . & raconta je ne ſai combien de miracles.*] Le 13. chapitre du 5. livre de la vie de St. Ignace compoſée par le Jeſuïte Ribadeneira eſt fort remarquable. Il commence par cette objection ; (*i*) *Si tout ce que vous venez de dire eſt vrai, d'où vient que la ſainteté de Loyola n'a point été certifiée par des miracles, comme*

(*a*) Invidiæ ſtimulis incitatus ita exarſit, ut falſis illum odioſisque criminationibus in invidiam vocare, noſtrosque infamiæ labe aſpergere conaretur. Nam & hæreſis calumniam, & auditarum confeſſionum ſacratiſſima jura violata, & alia, quæ honeſte dici non poſſunt, non eſt verecundatus objicere : & Ignatium ipſum vivum flammis cremandum jactare. *Ribaden. ib. p.* 229.

(*b*) *Id. ib. cap.* 14. *p.* 230.

(*c*) *Id. ib. p.* 231.

(*f*) *Virginis beneficio* impetravit, ut ab illo die uſque ad ultimum vitæ omnis libidinis ſenſu caruerit. *Seckendorf. Hiſt. Lutheran. lib.* 3. *pag.* 315. *ex Maffeio in vita Ignat. Loyolæ.*

(*g*) *Apud Seckendorf. ibid.*

(*h*) Hac quidem aſſertione caſtitatis laus deſtruitur, quæ non eſt virtus quando cupiditatibus non exercetur quas vincat. *Id. ib.* Voyez l'article *Jungerman*, pag. 205.

(*i*) Sed dicat aliquis, ſi hæc vera ſunt, ut profecto ſunt, quid cauſæ eſt quamobrem illius ſanctitas minus eſt teſtata miraculis ? &, ut multorum ſanctorum vita, ſignis declarata, virtutumque operationibus inſignita ? *Rib[illegible]en. li[illegible]. cap.* 13. *p.* 539.

combien de miracles du Fondateur de son Ordre. Vous trouverez dans Moreri que le Pape Paul V. beatifia Ignace l'an * 1609. & que Gregoire XV. le mit au catalogue

* *Et non pas l'an 1605. comme l'assure Sotuel* Biblioth. Societ. Jesu, pag. 2.

me celle de tant d'autres Saints? L'Auteur repond, *Qui a connu l'intention de Dieu, ou qui a été son Conseiller? Dieu seul fait des choses merveilleuses, & comme c'est lui seul qui les peut faire, c'est aussi lui seul qui connoit les tems & les lieux où les miracles doivent être faits, & par les prieres de qui,* (a) *Ut solus ille hæc potest efficere, ita ille solus novit quo loco, quo tempore miracula & quorum precibus facienda sunt.* Il ajoûte que tous les Saints n'ont pas eu le don des miracles, & que les Saints les plus distinguez par la grandeur, ou par le nombre de leurs miracles, n'ont pas pour cela surpassé les autres en sainteté. Car ce n'est point par les actions miraculeuses, mais par les actions de charité qu'il faut juger de la sainteté des personnes. Il prouve cela par l'autorité de St. Gregoire, par des raisons tirées de l'Ecriture & par des exemples. *Neque* (b) *omnes sancti viri miraculis excelluerunt: neque qui illorum aut magnitudine præstiterunt, aut copia, idcirco reliquos sanctitate superarunt. Non enim sanctitas cujusque signis, sed charitate æstimanda est.* Il fait voir par l'Ecriture que le don des miracles est accordé quelquefois aux faux Docteurs, & en très-peu de paroles il étale tout ce que les Protestans peuvent dire de plus fort, contre ceux qui leur reprochent que Luther & que Calvin n'ont pas eu ce don. Je ne dis pas cela, continuë-t-il, pour extenuër cette vertu, mais afin de faire entendre au lecteur prudent qu'il faut se remettre de tout cela à la providence du bon Dieu, qui distribuë ses dons comme bon lui semble. Il raporte en suite quelques raisons pour lesquelles Dieu a pu permettre, & cela en faveur même des Jesuïtes, que leur Fondateur fût privé du don des miracles. Il faut l'entendre lui-même. (c) *Hæc dixerim non ut miraculorum vim elevem, sed ut prudens lector intelligat, rem totam Deo committendam: qui dona sua unicuique distribuit, prout vult. Potuit ille, pro sua occulta sapientia, nostræ hoc imbecillitati dare, ne miracula unquam jactare possemus. Potuit utilitati, ut authore instituti nostri minus illustri, à* JESU *potius, quàm ab illo, nomen traheremus: & nostra nos appellatio sacra moneret, ne ab illo oculos unquam dimoveremus: quem non solum, ut communem humani generis liberatorem ac Principem, sed etiam, ut præcipuum Ducem colere, atque imitari debemus, minimam hanc Societatem sui nominis glorioso titulo decorantem. Potuit hoc etiam tribuere temporibus, quibus hæc miracula necessaria non sunt.* Enfin il dit (d) que la maniere dont la Compagnie des Jesuïtes a été instituée, son agrandissement, & les miracles qui ont été faits par quelques-uns de ses membres, sont une assez forte preuve que c'est l'ouvrage de Dieu, & fournissent assez de moyens de donner l'éclat des miracles à la vie de son Fondateur. C'est ainsi que les anciens Peres ont observé que la promte propagation de l'Evangile par toute la terre, encore que les instrumens dont Dieu se servoit n'eussent rien de considerable selon le monde, & qu'ils trouvassent de fortes oppositions, est un miracle si éclatant, qu'il suffiroit seul à prouver la divinité du Christianisme. Les Protestans alleguent la même chose, quand on leur demande quels miracles Luther & Calvin ont faits pour soutenir leur mission. Citons encore Ribadeneira. *Quid admirabilius,* dit-il (e), *quam militarem hominem, ferro & castris assuetum, à spiritu Dei alienum, ita immutatum, ut non solum ipse Christo militaret, sed sacræ militiæ antesignanus esset, & princeps? Quid inusitatius, quam tot homines ingenio, studio, ætate florentes, ab Ignatio egeno ac despicato, nulla magna vel literarum scientia, vel sermonis elegantia & copia, huc adduci potuisse, institutum ut vitæ cursum abrumperent, spes suas prodigerent, paupertatis, dedecoris, atque ignominiæ sese telis objicerent, & tot laborum, periculorumque offerrent incursibus?* Il a oublié une circonstance qui rend ici plus sensible à certains égards le merveilleux; c'est qu'il a paru dans la vie de Loyola depuis son voyage de Monserrat, jusques à ce qu'il se fût fixé à Rome tant de marques d'égarement, & tant de signes d'un esprit demonté, insensé, ruiné par le fanatisme, qu'il est étonnant que des personnes d'un savoir solide, comme Lainez & Salmeron, se soient attachez à lui, & que son Ordre ait si tôt passé par dessus la tête de tous les autres. Mais en tournant la medaille de l'autre côté, on comprend que cela même diminuë le merveilleux; car rien n'est plus propre à tromper le monde que tout ce qui paroît surnaturel en folie, en extravagance, & en sottise. Quoi qu'il en soit, nous avons ici un fameux Jesuite (f) contemporain, qui avouë clairement que son Fondateur ne fit jamais de miracles; mais il ne mourut pas dans la profession de cette foi: il changea bien de langage dans un (g) autre livre. Il est vrai que la plûpart des miracles qu'il raporte furent faits par St. Ignace dejà mort. Voici comme il parle. (h) *Quia vero postremo quinti libri capite de miraculis breviter egimus quasi nulla fecisset, aut ad demonstrandam ejus sanctitatem necessaria non essent, statui nunc ea paullo fusius exponere, non omnia quidem (res enim nimis in longum excurreret) sed partem duntaxat eorum quæ Deus efficere per servum suum dignatus est. Quamvis enim cum anno* 1572. *primum vitam ejus latine scriberem alia nonnulla miracula ab eo facta novissem, tamen adeo mihi certa & explorata non erant ut in vulgus edenda mihi persuaderem; postea vero quæstionibus de ejus in divos relatione publice habitis gravibus & idoneis testibus fuerunt comprobata. Enimvero Deus ut servum suum extollat in terris tam frequentibus eum in dies miraculis dignatur, ut mearum patrium esse ducam litteris hic mandare nonnulla è publicis actionibus sumta.* Remarquez bien qu'il ne parle que de la premiere édition qui fut celle de l'an 1572. il ne dit rien de la seconde qui fut celle de l'an 1587. & qu'il augmenta beaucoup. Il y ajoûta plusieurs choses ou qu'il avoit aprises depuis par le temoignage de quelques personnes de très-grand poids, amis intimes d'Ignace, ou dont un examen fort severe lui avoit montré la certitude, quoi qu'il les eût regardées comme douteuses auparavant. *Multa* (i) *mihi necessario addenda judicavi. Primùm nova quædam, quæ post libellum excusum, gravissimi viri, & Ignatio valde familiares,*

(a) *Ribadeн. ibid. p.* 540.

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid. pag.* 542. 543.

(d) Tantum abest ut ad vitam Ignatii illustrandam miracula deesse videantur, ut multa, eaque præstantissima, judicem in media luce versari. . . . Nam sive initia hujus Societatis, sive institutum spectemus, sive propagationem, consecutasque ex ea utilitates, miracula certe nulla desiderabimus: cum tam multa iis rebus miracula inesse deprehendamus, per quæ Deus, & hoc opus suum esse, & radicis naturam, ex trunco ostendit, ex fructu. *Ibid. pag.* 543.

(e) *Ibid.*

(f) Cujus ego viri historiam, quoniam à puero sanctissimæ ipsius vitæ SPECTATOR atque admirator fui, pleniorem ac majori rerum fide scribere potero. *Ribaden. in præfat.*

(g) *Dans l'abregé de la vie de St. Ignace, qu'il publia lors qu'on faisoit des informations pour sa canonisation.*

(h) *Ribadeneira in vita Ignatii in compendium redacta, cap* 18. *pag.* 121. *edit. Iprensis* 1612.

(i) *Id. in præfatione editionis* 1587.

catalogue des Saints l'an 1622. Innocent X. & Clement IX. ont (O) augmenté les honneurs de ce nouveau Saint. Mais quelque chose qu'on fasse pour lui, il n'y aura rien de plus surprenant à dire sur son sujet, que la puissance prodigieuse que son Ordre s'est aquise en si peu d'années, dans le vieux Monde & dans le nouveau, malgré les fortes oppositions de ses adversaires. Je ne pense pas que jamais aucune Communauté ait eu autant d'ennemis & au dehors, & au dedans, que les Jesuïtes en ont eu, & en ont encore: cependant leur autorité qui est montée si promtement à un si haut point, semble plûtôt croître tous les jours que diminuer. Les seuls livres qu'on a publiez contre eux, formeroient une nombreuse Bibliotheque. Ils peuvent dire que bien des gens les (P) condamnent

familiares, & ante Societatem conditam intimi necessarii, quasi testes oculati de ipso Ignatio nobis retulerunt. Tum alia, quæ dubia antea mihi erant, & diligenti postea inquisitione investigata, certa esse comperi. Concluons de là que les miracles de St. Ignace ne sont point des choses que ses amis ayent aprises à Ribadeneira pendant les 15. ans qui separent les 2. éditions, ni que cet Auteur ait pu tirer de l'incertitude dans cet intervalle de tems. Et neanmoins il nous assûre qu'en l'année 1572. il savoit quelques miracles de son Fondateur, mais non pas avec toute la certitude necessaire pour les publier. Il n'y eut rien sans doute parmi les choses dont il n'étoit pas alors parfaitement assûré, dont il recherchât plus soigneusement la certitude que des miracles de son Apôtre: puis donc qu'il continua de dire dans l'édition de 1587. que le bienheureux Ignace n'avoit point fait de miracles, il resulte necessairement que ses enquêtes les plus exactes ne lui avoient rien apris de certain sur ce chapitre; car si elles lui avoient decouvert quelque certitude, il auroit joint à sa 2. édition ce grand article avec plus d'empressement, que les autres choses qu'il n'y ajoûta que parce que d'incertaines, elles lui étoient devenuës certaines, par la diligence exacte avec laquelle il s'en étoit informé. De plus un Jesuïte qui auroit su l'an 1572. que son fondateur a fait des miracles, & qui ne se seroit abstenu de les inserer dans un Ouvrage public, que parce que ses lumieres là-dessus n'étoient pas telles qu'elles doivent être lors qu'on imprime des faits semblables, avoüeroit-il que son fondateur n'a fait nuls miracles? raisonneroit-il sur cela avec tant d'étude? repondroit-il si exactement aux objections? Son devoir sans doute seroit de se taire, jusques à ce qu'il fût parfaitement éclairé, & il y a bien de l'aparence que Ribadeneira eût pris ce party, & que tout ce qu'il a dit après coup est peu sincere, & rempli d'obliquitez. N'oublions pas de dire que si quelque chose étoit capable d'être amenée à la pleine certitude durant l'intervalle des deux éditions, c'étoient les miracles de Loyola, faits surprenans, qui s'impriment dans la memoire plus que tous les autres, & qui se repandent de lieu en lieu avec plus de bruit que tous les autres. Les amis intimes, les compagnons inseparables d'Ignace n'auroient-ils rien dit là-dessus à Ribadeneira, eux qui lui aprirent tant d'autres choses dont il n'étoit pas informé l'an 1572. & qu'il ajoûta à son livre l'an 1587.? Cela rend suspect, pour ne rien dire de pis, tout ce qu'on publie des miracles que l'on pretend avoir été faits par Ignace, avant la 2. édition de Ribadeneira. Les autres miracles du même Saint sont en très-grand nombre, si l'on en veut croire ses bons amis. Voyez la remarque suivante.

(O) *Ont augmenté les honneurs de ce nouveau Saint.*] Je me servirai des paroles du Pere Nathanaël Sotuel. *Eundem* (Ignatium) *Officio Ecclesiastico ubique terrarum coli jussit Innocentius X. P. M. sub ritu semiduplice die 29. Octobris anno 1644. Auxit cultum Clemens IX. P. M. & ad ritum duplicem evexit die 11. Octobris* (a) *1667.* Cet Auteur ajoûte (b) que l'on a dejà consacré à St. Ignace plus de 50. Eglises en divers païs du monde; & que les miracles faits par ce Saint pendant sa vie & après sa mort, sont si nombreux & si illustres, qu'ils peuvent remplir tout un livre; car outre ceux dont il est parlé dans sa vie, & dans la Bulle de sa canonisation, le Pere Bartoli en raporte cent (c) bien certifiez. Alphonse de Andrada en raporte plusieurs autres, qui ont été faits à Munebrega dans l'Aragon, où l'on venere une Image miraculeuse de St. Ignace. Tout fraichement une Image de papier du même Saint, a jetté du sang par le doigt dans une ville de Sicile. On voit là-dessus un livre qui fut imprimé à Palerme l'an 1668. *His* (d) *consimilia narrantur contigisse in Sicilia Regalbuti Diœces. Catanensis, ubi Imago papyracea S. Ignatii anno Dom. 1666. è digito fudit prodigiose sanguinem, & hæc omnia examinata accurate, atque ab Episcopo loci illustrissimo D. Fr. Michaele Angelo Bonadies, olim Generali Seraph. Ordinis S. Francisci de observantia approbata, & mandata typis Panormi 1668.* Voyez la remarque où je parlerai des 3. Sermons.

(P) *Ils peuvent dire que bien des gens les condamnent par prevention.*] Il est certain que tout ce qu'on a publié contre eux, est cru avec une égale certitude à-peu-près par leurs ennemis, tant Catholiques que Protestans. Il est même vrai qu'on en renouvelle l'accusation, toutes les fois que l'occasion s'en presente dans quelque livre nouveau. Cependant ceux qui examinent avec quelque sorte d'équité les Apologies innombrables que les Jesuïtes ont publiées, y trouvent à l'égard de certains faits d'assez bonnes justifications, pour faire qu'un ennemi raisonnable abandonne l'accusation. J'en vais donner un exemple.

L'an 1610. il parut un livre (e) sanglant contre les Jesuïtes, où l'on assûra (f) que l'Abbé du Bois avoit soutenu, & soutiendroit au Pere Coton, que *sentence avoit été donnée contre lui à Avignon, pour avoir engrossé une Nonnain.* Le Pere Coton repondant à ce libelle, produisit (g) la lettre que l'on va lire. *Je soubsigné certifie d'avoir esté en Avignon tout le temps que le R. Pere Coton de la compagnie de* JESUS *y a demeuré, & n'avoir jamais ouï dire à aucun qu'il ait commis chose qui contrariast à la dignité & qualité de sa profession, & en particulier ce de quoy l'Anticoton* le

(a) *Sotuel in Biblioth. Societ. Jesu pag. 2.*

(b) Amplius quinquaginta templa in variis orbis regionibus modo numerantur in illius honorem dedicata. *Id. ibid.* Ce livre de Sotuel fut imprimé l'an 1675.

(c) Refert centum ex authenticis desumpta documentis noster Daniel Bartolus de vita S. Ignatii lib. 5. & permulta recenset noster Alphonsus de Andrada, opere de miraculis patratis Munebregæ in Aragonia, ubi pie colitur Imago admirabilis Sancti Ignatii. *Id. ibid.*

(d) *Idem p. 2. & 3.*

(e) *Intitulé* Anticoton.

(f) *Anticoton, p. m. 63.*

(g) *Reponse apologetique a l'Anticoton pag. 199.*

nent pas prevention; & ils ne manquent pas de s'en prevaloir, afin que sans prendre

le charge : dans lequel Anticoton, pour ce que je suis fait autheur d'une calomnie manifeste, dont on charge ledit R. Pere Coton : je dis franchement que je ne sçay ce que c'est, & que tousjours j'ay cogneu ledit R. Pere Coton pour venerable, & bon Religieux. En tesmoignage de quoy j'ay escrit & signe ceste mienne presente deposition. A Paris, en mon estude, ceste veille Sainct Denys Martyr, 1610. L'ABBÉ DU BOIS OLIVIER. *Et l'ay cachettée de mon cachet.* Outre cela il produisit 4. attestations (*a*), *vuës & reconuës pour authentiques, vrayes & legitimes par des Notaires royaux de la ville de Paris.* La 1. étoit signée *Louys Beau Protonotaire du St. Siege Apostolique*, & *seellée de son cachet, & de ceux de deux Archevêques subsecutifs en la Metropolitaine d'Avignon*, desquels il avoit été *Vicaire General durant tout le tems du sejour du Pere Coton en Avignon.* La 2. fut signée par quinze personnes, qui *faisoient & representoient tout le Clergé d'Avignon.* La 3. fut signée par les deux Consuls d'Avignon & leur Assesseur, & seellée du *seel* de la maison Consulaire. La 4. fut donnée par l'Evêque d'Orange. Ces quatre attestations s'accordent non seulement à dementir l'Auteur de l'Anticoton, comme un calomniateur infame, mais aussi à combler d'éloges de bonne & de pieuse conduite le Pere Coton. *Outre ces* (*b*) *attestations Messieurs d'Avignon escrivirent* à ce Jesuïte *en ces termes.* „Si ces attestations des Prelats & des „Consuls ne bastent, nous ferons signer la plus „grand' partie des Gentilshommes, Docteurs, „Bourgeois, Marchands, & autres de la ville.„ Je ne sai si l'on peut produire rien de plus fort pour justifier un accusé. Cependant il y a eu une infinité de gens qui n'ont pas laissé de croire que la Nonnain fut engrossée, & que l'on rendit sentence contre le P. Coton à ce sujet-là. Ils ont ajoûté plus de foi à l'Anticoton qui n'alleguoit aucune preuve, ni aucune attestation authentique, qu'au Pere Coton, qui alleguoit tout ce que les procedures juridiques les plus exactes pouvoient demander. Ce ne peut être que l'effet d'une prevention outrée.

(a) *Reponse à l'Anticoton*, p. 200.

(b) *Ibid.* p. 206.

Il est arrivé aux Jesuïtes la même chose qu'à Catilina : on fit courir contre lui des accusations dont on n'avoit nulle preuve ; mais on se fondoit sur ce raisonnement general, *puis qu'il a fait telle chose, il est bien capable d'avoir fait celle-ci & celle-là, & il est très-aparent qu'il a fait le reste.* L'Historien Salluste (*c*) a solidement marqué cette illusion, qui n'est pas un sophisme de l'Ecole, mais un sophisme de ville. Il y a 6. ans que l'on publia à la Haye un livre intitulé *la Religion des Jesuïtes.* L'Auteur avouë que la prevention contre ces Messieurs est si generale, que de quelques attestations d'innocence qu'ils se fortifient, il ne leur est pas possible de desabuser le monde. *Il faut savoir*, dit-il, (*d*), *qu'on ne peut rien dire de si terrible contre les Jesuïtes, bien que douteux, qui ne devienne vray-semblable à cause de leur caractére, & de ce qu'on sçait qu'ils sont capables de faire.* Il en donne 2. exemples : l'un est le *bruit qui se repandit non seulement à Heydelberg, mais par toute l'Europe, qu'ils avoyent apposté un faux esprit revenant de l'autre monde, qui toutes les nuits crioit aux oreilles du vieu Duc qu'il n'y avoit point de salut pour luy, à moins qu'il n'exterminât l'heresie & les heretiques de ses nouveaux Etats, suivant le conseil des Peres Jesuites. Le Duc las de ces visions voulut s'en éclaircir. Il s'en ouvrit à l'un de ses Officiers, qui luy promit de conjurer l'esprit tres-efficacement sans oraisons ni eau benite. L'Officier se cacha sous le lict du Prince, & quand l'esprit vint, il le sabra de maniere qu'il en demeura fort blessé ; & l'on dit qu'il en est mort. Cet Officier qui avoit fait le coup eut l'indiscretion de le dire à sa femme, contre les defenses expresses que le Duc luy en avoit faites. La femme ne fut pas plus secrette que le mary. Ainsi la chose se divulgua. Il n'est rien que les Jesuites n'ayent tenté pour se justifier de ce fait. Le Duc a fait de rigoureuses defences dans ses Etats de parler de cela. Les Jésuites ont tiré des attestations & des signatures des Protestans mêmes de la fausseté de cette histoire. Mais ils auront beau faire. Jamais ils ne detruiront les soupçons que ces bruits faux ou vrais ont imprimé dans l'esprit des peuples ; parce qu'on les connoit capables de cette friponnerie pas d'autres qui ne valent pas mieux.* Il en raporte quelques-unes en general, je veux dire sans circonstances de tems, & de lieux, & de personnes ; & après avoir enseigné à rejetter leurs attestations du Palatinat, il conclut ainsi. (*e*) *Quoy qu'il en soit, que l'historiette soit une histoire ou une fable, on sçait ce qu'ils sçavent faire, & c'est assez pour rendre la chose vray-semblable.* L'autre exemple est que depuis peu les Jesuïtes avoient (*f*) comploté *d'empoisonner l'Empereur en luy donnant la Communion.* Le Prince en fût averti, & *ne communia pas le lendemain*, & *même il trouva moyen de faire prendre au Jésuite l'hostie empoisonnée, & le Jésuite ne manqua pas d'en mourir. L'Empereur & la Cour de Vienne selon sa devotion ordonna le secret sous de terribles peines, au peu de personnes qui en étoient. Il ne fut pas pourtant bien gardé ; il se repandit au moins un peu. Et ce Gentilhomme* (*g*) *d'honneur juroit que la chose passoit pour certaine dans Vienne. . . . On* (*h*) *ne la donne pas pour vraye*, poursuit l'Auteur, *& même pour dire tout, on n'a pas grande disposition à la croire ; mais quelque fausse qu'elle puisse être, jamais les Jesuïtes n'empêcheront qu'elle ne paroisse vray-semblable, à cause du caractére de la Societé qui est connu de toute la terre.* Il ajoûte plusieurs remarques qui tendent à persuader à ses lecteurs, que cette histoire de Vienne est certaine ; & puis il dit : (*i*) *Cela peut donc être faux ; mais jamais on ne cessera de le regarder comme probable, veu la conduite ordinaire des bons Peres. . . .* (*k*) *Ceux qui croiront que l'histoire de Vienne est fausse, la croiront pourtant vray-semblable. Si elle est fausse, au moins elle servira à justifier ce que je disois tout à l'heure, que la haine contre la Societé est extrême, dans l'Eglise Romaine même.*

(c) Scio tuisse nonnullos qui ita existimarent, juventutem quæ domum Catilinæ frequentabat parum honeste pudicitiam habuisse : sed ex aliis rebus magis, quam quod cuiquam id compertum foret, hæc fama valebat. *Sallust. in bello Catilin.* p.m. 33.

(d) *Religion des Jesuites*, pag. 77. édit. de la Haye 1689.

(e) *Ibid.* p. 79.

(f) *Ibid.* p. 80.

(g) *C'est celui dont l'Auteur parle en ces termes* p. 79. Un Gentilhomme parfaitement homme d'honneur, qui est au service d'un grand Prince d'Allemagne, revint de Vienne il y a quelques mois, & raporta comme une chose sûre & vraye l'histoire qui suit, *savoir qu'on avoit voulu empoisonner l'Empereur dans l'acte de la Communion.*

Sans tout ce grand nombre de repetitions on auroit fort bien compris sa pensée. Il veut dire qu'on n'a qu'à publier hardiment tout ce qu'on voudra contre les Jesuïtes, on peut s'assûrer qu'on en persuadera une infinité de gens. Je croy qu'il a raison, & que pour le moins en ceci il sera un bon Prophete. C'est sans doute dans cette assûrance qu'il a publié l'historiette de Vienne, quoi qu'il la crût fausse. Mais si d'autres

(h) *Ibid.* p. 81.

(i) *Ibid.* p. 82.

(k) *Ibid.* p. 83

tres

prendre la peine de repondre aux plumes qui les maltraitent, ils ayent (Q) un lieu commun general qui affoiblisse les accusations. Mais il est certain que plusieurs

tres Auteurs en ont usé comme lui, que deviendront tant de faits que les ennemis des Jesuites ont publiez ? N'auroit-on pas lieu de croire qu'ils en ont divulgué plusieurs dont ils conoissoient la fausseté, ou qu'ils regardoient comme très-douteux, & qui neanmoins à leur compte paroitroient certains, & seroient reçus du public comme une chose très-veritable ? Je ne saurois m'imaginer que les regles de la Morale soufrent qu'on abuse ainsi d'une prevention publique : elles nous ordonnent d'être équitables envers tout le monde, & de ne representer jamais les gens plus perdus qu'ils ne le sont. J'avouë sans peine à cet Auteur, que cette facilité avec laquelle le public se persuade tout le mal qu'on dit des Jesuïtes, est (a) *une marque d'une aversion affreuse contre la Societé*; & je ne nie point que cette aversion ne fournisse des consequences très-raisonnables qui les flêtrissent (b), & même des convictions mortifiantes au dernier point. Il a raison d'ajoûter (c) que *les bons Peres ne feront pas mal de nous expliquer cet énigme : comment étant si bons, si officieux, & si aimables, ils sont pourtant si terriblement haïs*, pendant que *les (d) Jansenistes & les Jacopins ne sont pas decriez dans le monde comme les Jesuïtes.* Mais on l'embarrasseroit peut-être, si on lui demandoit l'explication d'une autre énigme ; d'où vient qu'il y a des Ministres pleins de toutes sortes de vertus, à ce qu'ils pretendent, qui sont haïs comme la peste dans toutes les Communions differentes de la leur, & qui ont un nombre infini d'ennemis dans la leur propre ; & de qui on ne sauroit rien publier qui ne parût vraisemblable, pendant que Mr. Daillé & Mr. Claude conservent par tout une belle reputation ? Quoi qu'il en soit, je doute que cet Ecrivain ait eu toute la prudence d'un fin disputeur, lors qu'il a tant insisté sur cette grande disposition du public, à croire tout ce qui s'imprime contre les Jesuïtes. Cela est plus propre qu'il ne pense à leur conserver leurs amis, qui croiront sans peine que l'on s'est trop prevalu de cette preoccupation, pour publier les histoires les plus mal fondées. Et comme dans le fond c'est un grand defaut, que d'être tout prêt à croire ce qui se publie au desavantage de ses ennemis, vrai ou faux, douteux ou certain, il y a plus d'indiscretion que de bonne foi à reveler cette prevention. Un ennemi bien rusé decouvriroit-il ce foible ? Mais en matiere d'indiscretion cet Auteur est incomparable. Ne dit-il pas dans le même livre que l'Esprit de Mr. Arnaud ne fut interdit en Hollande, qu'à cause (e) *de* LA FRAYEUR *où le païs étoit alors de se brouiller avec les Anglois ?* N'aprend-il pas au public que (f) *cette interdiction n'empêcha pas que le livre ne fût vendu sans peril, & sans autre precaution que celle de ne le pas mettre sur la table d'une boutique. Les amendes*, ajoûte-t-il (g), *auxquelles l'Imprimeur avoit été condamné, ne furent ni exigées, ni payées, ce fut une piece par forme pour fermer la bouche à la Cour d'Angleterre ; & ceux-là même qui l'avoient defendu, auroient été bien fâchez qu'on ne l'eût pas debité. Cela n'a pas empêché non plus qu'il n'ait été imprimé dans ce païs. Celuy qui passoit pour être l'Auteur du livre, n'en fut pas moins bien receu à la Cour & par tout ailleurs.* N'est-ce point parler avec le dernier mepris de son Souverain, que de representer la Hollande si timide & si peureuse à l'égard de l'Angleterre ? Quand cette pretenduë frayeur seroit veritable, un bon sujet ne la cacheroit-il pas ? La reveleroit-il au public ? Avoüeroit-il que les ordonnances de l'Etat contre un livre, ne sont qu'une vaine formalité dont les Libraires se moquent ? Je laisse le reste ; c'est un abîme au bord duquel la prudence veut que je m'arrête. Mon indiscretion seroit cent fois plus blâmable que celle de cet Auteur, si je ne jettois un voile sur ce dont il a eu la temerité de se vanter, & si je ne m'écriois, *procul hinc, procul este profani.* Il a sacrifié à la tendresse paternelle les choses qu'il devoit le plus respecter ; car personne ne doute que l'Auteur de l'Esprit de Monsieur Arnaud, & l'Auteur de la Religion des Jesuites ne soient la même personne. Il n'est pas mal aisé de le reconoitre ; car les éloges qu'on donne au premier de ces deux Ouvrages dans le dernier, ne peuvent venir que d'un pere idolâtre de ses enfans, & frapé d'une singuliere predilection pour l'Esprit de Monsieur Arnaud, fondée sur ce que c'est un Ouvrage qui à double titre est l'enfant de son esprit, car il l'a fait *à son image & semblance ; & il s'est lui-même ici depeint* (h).

(Q) *De s'en prevaloir afin . . . . qu'ils ayent un lieu commun general.*] Autrefois ils repondoient à tous les livres que l'on publioit contre eux ; mais enfin ils se sont lassez de ce travail. La raison qu'ils alleguent de leur silence, est qu'ils ne sont pas plus obligez de refuter les satires de leurs ennemis, que le Roi de France de faire repondre aux Gazettes d'Amsterdam. *Pourquoi ne voudroit-il pas*, c'est le Pere le Tellier (i) qui parle, *que les Jesuites eussent pû negliger de répondre à des libelles qui ne sont à leur avis ny moins fabuleux, ny moins méprisables que les Gazettes d'Amsterdam, & que les systêmes historiques ou prophetiques de Mr. Jurieu ? Doivent-ils estre plus delicats sur le fait de leur reputation, que ne le sont ceux que Dieu a mis sur nos têtes ? Ne doivent-ils pas, ou du moins ne leur est-il pas permis après ces grands exemples, de mépriser ce qui ne touche que leur honneur particulier ?* Voici d'autres raisons : elles sont prises de l'inutilité des reponses, & de la disposition d'un certain public, à prendre pour vrai tout ce qu'on lui donne contre eux. „ On „ (k) n'a pas si-tost repondu à quelqu'une de „ leurs satyres, qu'ils en ont six autres toutes „ prestes à publier. Ils en tiennent des maga„ zins tout pleins : on leur en envoye de toutes „ les parties de la terre. Celles qui furent refu„ tées il y a cent ans, ou dont le monde se mo„ qua sans qu'on les refutast, ils les rappellent „ aujourd'huy, avec la mesme hardiesse que si „ c'estoient des pieces nouvelles, ou qui fussent „ demeurées sans replique : & ceux qui les sui„ vront à 40. ou 50. ans d'icy, feront la mes„ me chose de celles qu'on invente de nos jours, „ toutes méprisables & toutes méprisées qu'el„ les sont. Que servira-t-il, par exemple, aux „ Jesuites de la Chine, d'avoir esté les premiers &

(a) *Relig. des Jesuites p.* 84.

(b) *Voyez la Dissertation de Fortunius Galindus Cantaber* de caussis publici erga Jesuitas odii. *Elle est dans un recueil de pieces qui fut imprimé à Geneve l'an* 1630. *sous le titre de* Arcana Societatis Jesu.

(c) *Relig. des Jesuit. p.* 84.

(d) *Ibid. p.* 76.

(e) *Ibid. p.* 44.

(f) *Ibid. p.* 46.

(g) *Ibid.*

(h) *Dans la page* 72. *de la Religion des Jesuites vous trouverez ces paroles :* Pour juger équitablement, disent-ils, de l'esprit de Mr. Arnaud tel que l'Auteur satyrique le depeint, & de l'esprit de cet Auteur tel qu'il s'est decouvert dans son livre, il faut avouër que rien n'est si semblable que ces deux esprits, & qu'on peut sans se tromper prendre le portrait de l'un pour le portrait de l'autre. *On cite* lettre apologetique pour Mr. Arnaud.

(i) *Defense des nouveaux Chrêtiens* 1. *partie p.* 25. *imprimée à Paris l'an* 1687. J'ai dejà cité une partie de ce passage dans l'article de Bellarmin pag. 533.

(k) *Ibid. p.* 28.

sieurs choses ont rendu justement odieuse leur Societé. On n'aquiert pas une si grande puissance, & on ne la conserve pas si long tems, sans le secours d'une politique humaine très-rafinée. Or n'est-ce point l'encyclopedie de la mauvaise Morale quant aux pechez spirituels? D'ailleurs ce sont les Jesuïtes qui ont poussé le plus ardemment & le plus loin les consequences de plusieurs doctrines qui étoient nées avant eux, & (R) qui exposent les Souverains à de continuelles revolu-

„ & presque les seuls qui se soient soûmis, & sans „ la moindre resistance, aux Vicaires Apostoliques, dés qu'ils y ont paru en 1684. puis que „ cela n'a pas empesché leurs ennemis de publier „ encore l'esté passé par la plume de leur Secretaire le Gazetier de Hollande, que le saint Pere „ estoit extremement irrité contre les Jesuites, „ de ce qu'ils ne vouloient pas reconnoistre les „ Evesques qu'il envoyoit à la Chine. Peut-on „ douter que dans quelques années ce mensonge „ ne revienne à son tour sur la scene? De mesme „ que servira-t-il aux Jesuites d'Allemagne, d'avoir une attestation signée par quatre des principaux Conseillers de Monsieur l'Electeur Palatin, tous Protestans, dans laquelle ils témoignent que l'histoire du Jesuite contrefaisant une „ voix du ciel, pour tromper ce Prince, & l'animer à la destruction de l'heresie, n'est qu'une „ pure fable? Cet acte empeschera-t-il qu'un „ jour sur la foy du Gazetier de Hollande, quelque bon Protestant qui continuëra l'histoire „ Jesuitique, ne fasse un chapitre de cette chimerique avanture? Pourquoy ne s'y attendroit-on pas, lors qu'on voit les plus graves „ Auteurs de ce party-là, nous debiter serieusement le conte des *Emballeurs* d'Amiens, avec „ toutes les circonstances capables d'en faire une „ histoire ridicule. . . . . Après (a) cela que le „ Gazetier Hollandois ne se repente point d'avoir „ publié, par exemple, que ce sont les Jesuites „ qui par leur avarice & par leurs méchans conseils ont engagé l'Empereur dans la derniere „ guerre de Hongrie: que le peuple de Vienne „ irrité contre eux pour ce sujet, en massacra „ plusieurs lors qu'ils vouloient se sauver à l'approche de l'armée Othomane: que c'est eux „ qui brûlerent Stokolm l'année derniere, (c'estoient un peu auparavant quatre Turcs déguisez „ qui l'avoient fait) &c. Qu'il ne se repente „ point d'avoir publié toutes ces sotises-là, ny „ cent autres de la mesme force, & qu'il ne „ change pas de stile à l'avenir. Si on les méprise dans ce temps, du moins il peut s'assûrer „ qu'un jour ce seront de fort bons memoires „ pour celuy qui fera le vingtiéme ou le trentiéme „ tome de la Morale pratique. „ Vous voyez avec combien d'artifice ils se prevalent de la preoccupation de leurs ennemis; & ils verifient la maxime *à quelque chose malheur est bon*: ils profitent de la haine que l'on a contre eux, *fruuntur Diis iratis*. Il est certain que leurs ennemis leur feroient beaucoup plus de mal, s'ils mesuroient mieux les coups qu'ils leur portent; car dès qu'on entasse pêle-mêle les accusations bien fondées, avec celles qui ne le sont point, on favorise l'accusé; on lui donne lieu de rendre suspectes de faux celles qui sont veritables. Il faut être bien aveugle, pour ne prevoir pas que plusieurs libelles (b) qui paroissent tous les jours contre la Societé, lui fourniront de bonnes armes. Si elle payoit les Auteurs pour publier de telles histoires, on pourroit dire qu'elle employeroit bien son argent. Voyez la remarque (c) que j'ai faite sur l'art de medire. Notez que les * Jansenistes se glorifient finement de n'avoir pas contre les Jesuïtes la credulité de ceux de la Religion.

(a) *Defense des nouveaux Chrêtiens, 1. partie, pag. 31. Voyez sur tout ceci les reponses de Mr. Arnaud dans le 3. volume de la Morale pratique, chap. 11. & 12.*

(b) *Par exemple celui qui a pour titre,* Les Jesuites de la Maison professe de Paris en belle humeur, *imprimé l'an 1695. Conferez ce qu'on a dit dans l'article* Annat, *remarque B.*

(c) *Dans la remarque B de l'article* Annat, *& dans la remarque E de l'article* Bellarmin. *Voyez aussi l'article* Gregoire VII. *pag.* 1301. *col.* 1.

* *Arnaud, Morale pratique to. 3. p. derniere.*

(R) *De plusieurs doctrines qui étoient nées avant eux, & qui exposent.*] L'opinion que l'autorité des Rois est inferieure à celle du peuple, & qu'ils peuvent être punis par le peuple en certains cas, a été enseignée & mise en pratique dans tous les païs du monde, dans tous les siecles, & dans toutes les Communions Chretiennes qui ont fait quelque figure. L'histoire nous montre par tout des Rois deposez à l'instigation, ou avec l'aprobation du Clergé. L'opinion que les Souverains ont reçu de Dieu le glaive pour punir les heretiques, est encore plus universelle que la precedente, & a été reduite en pratique parmi les Chretiens depuis Constantin jusques à present, dans toutes les Communions Chretiennes qui ont dominé sur les autres, & à peine ose-t-on écrire en Hollande contre une telle opinion. Ce ne sont donc pas les Jesuïtes qui ont inventé ces deux sentimens; mais ce sont eux qui en ont tiré les consequences les plus odieuses, & les plus prejudiciables au repos public: car de la jonction de ces deux principes ils ont conclu, & cela en croyant raisonner très-consequemment, qu'il faut deposer un Prince heretique, & extirper l'heresie par le fer & par le feu, si on ne la peut exterminer autrement. Si les Souverains ont reçu le glaive afin de punir les heretiques, il est évident que le peuple, le veritable souverain de ses Monarques, selon le premier principe, les doit punir dès qu'ils s'opiniâtrent dans l'heresie. Or la plus douce punition qu'on puisse infliger à un heretique est sans doute la prison, l'exil, la confiscation des biens; & par consequent un Roi heretique doit pour le moins être detrôné par le peuple son souverain, & son Commettant, s'il m'est permis de me servir de ce mot Wallon dans une matiere où il est fort propre, puis que selon le premier principe, les Monarques ne sont que des Commissaires à qui le peuple, ne pouvant exercer par lui-même sa souveraineté, en recommande les fonctions & l'exercice, avec la reserve, & le droit inalienable de les leur ôter, quand ils s'en aquitent mal. Or il n'y a point de cas où il faille plus soigneusement les en depouiller, que lors qu'ils meritent les peines que les Souverains, selon le second principe, ont ordre de Dieu d'infliger aux heretiques. Mais comme le plus souvent il n'est pas possible d'ôter aux Monarques par les formes judiciaires les biens dont ils sont dechus de droit, en vertu des loix que Dieu veut que l'on établisse contre l'heresie, comme, dis-je, le plus souvent ils ont en main assez de forces pour se maintenir dans l'exercice de la royauté, exercice qui ne peut être qu'une usurpation depuis qu'ils sont heretiques, il s'ensuit qu'on peut recourir à l'artifice, afin de leur faire subir les

revolutions, les Proteſtans au carnage, & la Morale Chretienne au plus deplorable (*S*) relâchement que l'on puiſſe aprehender. Pour revenir à Loyola, je dois

les peines qu'ils ont encourues de droit, c'eſt-à-dire qu'on peut former des conſpirations contre leur perſonne, puis qu'autrement ce glaive que Dieu a donné au peuple comme au veritable Souverain, pour la punition des heretiques, demeureroit inutile. D'autre côté ſi les Souverains ont reçu le glaive pour punir les infracteurs des deux tables du Decalogue, il s'enſuit qu'ils doivent punir avec plus de vigilance les heretiques qui violent la premiere table, que les meurtriers & les larrons qui violent la ſeconde; car les infractions de la premiere ſont des crimes de leze-majeſté divine au premier chef, & attaquent Dieu directement; au lieu que les infractions de la ſeconde l'attaquent d'une maniere plus indirecte. C'eſt donc le devoir des Eccleſiaſtiques d'animer les Souverains à la punition des heretiques, violateurs du Decalogue quant à la premiere table; & ſi les Princes ſe relâchent à cet égard, il faut crier beaucoup plus contre cette negligence, que contre celle qu'ils pourroient avoir de punir les homicides, & les voleurs. Il faut même leur repreſenter, que ſi le danger inévitable de perdre l'Etat les oblige à accorder des Edits de tolerance aux heretiques, ils ne ſont tenus à leur parole qu'autant de tems que ce peril dure, & qu'ainſi ce peril ceſſant, ils doivent remettre l'épée à la main pour l'extirpation de l'hereſie, tout de même qu'ils l'y remettroient contre les voleurs & les meurtriers, dès que le peril qui auroit contraint de faire treve avec eux ſeroit paſſé. En un mot ſi Dieu a mis le glaive en main aux Souverains pour la punition de l'hereſie, ils ne peuvent lui accorder l'impunité ſans ſe rendre auſſi criminels devant Dieu que s'ils l'accordoient au vol, à l'adultere, & à l'homicide; & la ſeule choſe qui pourroit les diſculper, ſeroit de dire que pour éviter un plus grand mal, la ruine infaillible de l'Etat & de l'Egliſe, il a falu promettre de ſuſpendre l'execution des loix penales: d'où il reſulte qu'ils ſont obligez de reprendre leur premier engagement, dès que le peril eſt ceſſé, car tout ſerment qui engage à deſobeïr aux loix de Dieu eſt nul eſſentiellement. Voilà ſur quels fondemens on a bâti le ſyſtême qui a rendu les Jeſuïtes ſi odieux, & qui a fait avoir une horreur ſi juſte des maximes que pluſieurs d'entr'eux ont debitées. Ils ont bâti ſur un fondement qu'ils avoient trouvé tout fait; ils ont élevé conſequence ſur conſequence à perte de vuë, ſans s'étonner de la laideur des objets, ils ont cru que d'une part cela ſerviroit au bien de l'Egliſe, & de l'autre qu'ils ne feroient rien contre l'art de raiſonner. Je n'examinerai point ſi en effet la Dialectique les a pu mener par toutes ces conſequences: la matiere ſeroit trop odieuſe. Je me contente de dire que la France ayant vu perir tout de ſuite deux de ſes Rois, ſous le pernicieux pretexte qu'ils étoient fauteurs d'heretiques, ne crut point pouvoir mieux ruiner cette malheureuſe gradation de conſequences, qu'en renverſant le principe primitif d'où on la faiſoit couler. C'eſt pour cela que la Chambre (*a*) du tiers Etat voulut faire condamner comme un dogme pernicieux, l'opinion qui fait dependre d'ailleurs que de Dieu l'autorité des Monarques. J'ajoûte à ceci une obſervation de Mr. Jurieu: il ne peut pas être ſuſpect de partialité pour les Jeſuïtes, & neanmoins il eſt ſûr qu'il a loüé ce raiſonnement, *les Princes peuvent faire mourir les heretiques, donc ils doivent les faire mourir*, & qu'il s'eſt moqué d'un homme qui ne blâmoit ni ceux qui les font mourir, ni ceux qui ne les font point mourir. Voyons les paroles de Monſieur Jurieu (*b*).

„ *J'explique* (*c*) *ma penſée, & je dis que je ſuis* „ *pour ceux qui ne font pas mourir les heretiques,* „ *& j'opine qu'on ſuive leur exemple. Mais com-* „ *me je crois d'une autre part qu'il eſt permis de* „ *punir les heretiques du dernier ſupplice, je ne* „ *condamne pas ceux qui les y livrent. Les uns &* „ *les autres font bien ſelon mon ſentiment.* Mr. Fer- „ rand ajoûte cette derniere periode pour expli- „ quer ſa penſée à ce qu'il dit. Il n'eût pas mal „ fait d'en ajoûter encore deux ou trois autres „ pour l'expliquer davantage. Car tous les gens „ qui ont un peu de penetration auront peine à „ demeſler les ſentiments de l'autheur. Ils juge- „ ront qu'il a pris là un plaiſant milieu. Il trou- „ ve qu'il eſt tres permis & par conſequent tres „ juſte de faire brûler les Calviniſtes, mais „ pourtant que le meilleur eſt de ne le faire pas: „ quelque diſcoureur incommode raiſonnera „ ainſi. Il n'eſt jamais permis de faire ſouffrir „ la mort qu'à ceux qui la meritent. S'il eſt „ permis de faire mourir les Calviniſtes, ils mé- „ ritent aſſurément la mort. Or comment „ la raiſon, la juſtice, & l'équité peuvent-elles „ permettre qu'on laiſſe vivre dans la ſocieté pu- „ blique des gens qui meritent la mort? Je ſçay „ bien qu'un ſouverain peut ſans crime donner „ la vie à un meurtrier, à un larron, à des re- „ belles qui meritent la mort: mais on ſuppoſe „ que ce ſont des gens repentants qui ſont tom- „ bés une fois dans le crime, qui y ont renon- „ cé, & qui s'engagent à n'y retourner jamais; „ à tout peché miſericorde. Mais il n'y a rien „ là dedans de ſemblable, à laiſſer vivre des „ heretiques qui meritent la mort par leur here- „ ſie, & qui perſeverent pourtant & declarent „ vouloir perſeverer dans leur hereſie. J'aimerois „ tout autant dire qu'il eſt juſte de faire mourir „ les larrons, les homicides, & les ſorciers qui „ proteſtent qu'ils voleront, qu'ils tuëront, & „ qu'ils empoiſonneront autant de gens qu'ils „ pourront, tout autant qu'on les laiſſera „ vivre. „

Mr. Jurieu raiſonne auſſi bien dans ce paſſage, qu'il raiſonne mal dans un autre livre (*d*) où il ſoutient que les Magiſtrats ſont obligez de punir les idolâtres, & où neanmoins il ne blâme pas l'impunité dont les Etats de Hollande les laiſſent joüir pendant des ſiecles entiers.

(*S*) *Au plus deplorable relâchement.*] Ce ne ſont point les Jeſuïtes qui ont inventé les reſervations mentales, ni les autres opinions que Mr. Paſcal (*e*) leur a reprochées, ni même le peché (*f*) philoſophique. Ils ont trouvé tout cela dans d'autres Auteurs ou formellement, ou de la maniere qu'un dogme eſt dans le princi-pe

(*a*) L'an 1615.

(*b*) *Vrai ſyſtême de l'Egliſe, p.* 638.

(*c*) *Les paroles de ce paſſage imprimees en Italique, ſont tirées d'un livre de Mr. Ferrand intitulé, Reponſe à l'Apologie pour la Reformation.*

(*d*) *Dans la* 8. *lettre du Tableau du Socinianiſme.*

(*e*) *Dans les lettres Provinciales.*

(*f*) *Ce dogme eſt une ſuite preſque inevitable de la definition de la liberté, par laquelle definition on établit qu'afin qu'une action ſoit libre, il faut que l'agent ſe puiſſe determiner lui-même à droit ou à gauche, ſans être neceſſité d'ailleurs. Or cette definition eſt la plus commune dans l'Egliſe Romaine.*

dois dire que la maison où il nâquit s'apelle presentement la *Santa Casa*, & que la Reine Doüairiere d'Espagne en a fait cession (*T*) aux Jesuïtes; & qu'on pro- nonça

pe qui le produit par des consequences. Mais comme on a vu dans leur Compagnie un plus grand nombre de partisans de ces opinions, que dans les autres Communautez, & qu'entre leurs mains les maximes relâchées devenoient fecondes de jour en jour, par l'aplication avec laquelle ils disputoient sur ces choses, on les a pris à partie nommément & formellement. Malheureux fruits de la dispute : la methode d'étudier y a eu pour le moins autant de part que la corruption du cœur. Avant que de regenter la Theologie Morale, on a enseigné un ou plusieurs cours de Philosophie; on s'est fait une habitude de pointiller sur toutes choses, on a ergotisé mille fois sur des êtres de raison, on a ouï soutenir autant de fois le pour & le contre sur les questions des Universaux, & sur plusieurs autres de même nature: on a tellement tourné son esprit du côté des objections, & des distinctions, que lors qu'on manie les matieres de Morale, on se trouve tout disposé à les embrouiller. Les distinctions viennent en foule, les argumens *ad hominem* vous obligent à vous retrancher de toutes parts, & à relâcher aujourdui une chose, demain une autre. Tout cela est fort dangereux: disputez tant qu'il vous plaira sur des questions de Logique, mais dans la Morale contentez-vous du bon sens, & de la lumiere que la lecture de l'Evangile repand dans l'esprit: car si vous entreprenez de disputer à la façon des Scholastiques, vous ne saurez bien-tôt par où sortir du labyrinthe. Celui qui a dit (*a*) que les livres des Casuistes sont l'art de chicaner avec Dieu, a eu raison : ces Avocats du barreau de la conscience trouvent plus de distinctions, & plus de subtilitez que les Avocats du barreau civil. Ils font du barreau de la conscience un laboratoire de Morale, où les veritez les plus solides s'en vont en fumée, en sels volatils, en vapeur. Ce que Ciceron (*b*) a dit touchant les subtilitez de Logique, convient admirablement à celles des Casuistes : on s'y prend dans ses propres filets, on s'y perd, on ne sait de quel côté se tourner, & on ne se sauve qu'en se relâchant presque sur tout. Ceux qui ont lu (*c*) le livre du Pere Pirot m'avouëront qu'il est plus aisé de le censurer, & de sentir qu'il contient une mauvaise doctrine, que de resoudre ses objections.

Au reste quoi que les Jesuïtes ne soient pas les inventeurs des opinions relâchées, & qu'elles soient soutenuës tous les jours par d'autres gens, ils ne doivent pas trouver mauvais qu'on s'en prene à eux; car on se regle sur un principe dont ils se servent eux-mêmes par raport à la traduction de Mons (*d*).

(T) *La Reine. . . d'Espagne a fait cession* de la maison où nâquit Ignace *aux Jesuïtes.*] Vous trouverez le detail de cette affaire dans un livre imprimé à Salamanque l'an 1689. Il a pour titre (*e*) *Averiguaciones de las Antiguedades de Cantabria.* L'Auteur s'apelle Gabriel de Henao, nom qui a paru à la tête de plusieurs *in folio*, & entre autres au devant d'un livre qu'on pourroit intituler *relation curieuse du Paradis.* Gabriel de Henao est un Jesuïte, Professeur en Theologie dans le College royal de sa Compagnie à Salamanque. Il n'a entrepris de deterrer les antiquitez de la Cantabrie, que parce que c'est le païs où Ignace de Loyola est né. Il dit qu'aujourd'hui cette Province comprend le Guipuscoa, la Biscaye, & le païs d'Alava. Ces deux dernieres contrées ont produit les ancêtres de St. Ignace : la premiere lui a donné la naissance dans le territoire d'Azpeytia, car le chateau de Loyola est situé dans ce territoire. Les fons baptismaux de l'Eglise de St. Sebastien d'Azpeytia, dans lesquels Ignace reçut le batême, sont tous les jours un objet de devotion. Les femmes grosses y accourent, & desirent passionnément que leurs enfans y soient batisez, & qu'on leur donne le nom d'Ignace, ou d'Ignacia, afin que cela leur porte bonheur. Le chateau de Loyola où il nâquit subsiste encore, & s'apelle *la Santa Casa.* Louïs Henri de Cabrera & Terese Henriette Velasca de Loyola, Marquis & Marquise d'Alcanizas & d'Oropesa, derniers possesseurs de ce chateau, en firent une cession solennelle l'an 1681. à Marianne d'Autriche, mere du Roi d'Espagne à present (*f*) regnant. Cette Princesse le donna l'année suivante aux Peres Jesuïtes, afin qu'ils y fondassent un College de leur Societé, & ne se reserva que le droit de patronage tant pour soi pendant sa vie, qu'après sa mort pour le Roi son fils, & pour les Rois d'Espagne qui succederont à son fils. Mais elle imposa aux donataires la même charge qui avoit été annexée à la cession qui lui en fut faite, c'est (*g*) qu'il ne seroit permis de demolir aucune muraille du chateau, & qu'on se contenteroit de bâtir auprès.

PENSÉES temeraires sur le bonheur du paradis.

Si après avoir indiqué un livre curieux de Gabriel Henao, je n'en disois pas quelque chose, on se pourroit plaindre que je n'aurois fait qu'irriter mal à propos la curiosité du lecteur. Je dirai donc que ce Jesuïte publia un volume *in folio* l'an 1652. intitulé *Empyreologia, seu philosophia Christiana de Empyreo cœlo*, où il étale si distinctement le bonheur du paradis, qu'il dit (*h*) *qu'il y aura une musique dans le ciel avec des instrumens materiels comme sur la terre.* Mais son detail, si je ne me trompe, n'est pas comparable à celui de Louïs Henriqués son confrere qui assûre : (*i*) *Qu'il y aura un souverain plaisir à baiser & embrasser le corps des bienheureux; qu'ils se baigneront à la vuë les uns des autres, qu'il y aura pour cela des bains très-agreables, qu'ils y nageront comme des poissons; qu'ils chanteront aussi agreablement que les calandres & les rossignols. Que les Anges s'habilleront en femmes, & qu'ils paroîtront aux saints avec des habits de dames, les cheveux frisez, des jupes à vertugadins & du linge du plus riche. Que les hommes & les femmes se rejouïront avec des mascarades, des festins, des ballets. Que les femmes chanteront plus agreablement que les hommes, afin que le plaisir soit plus grand; qu'elles ressusciteront avec les cheveux plus longs; & qu'elles se pareront avec des rubans & des coeffures, comme on fait dans le monde. Que les gens mariez se baiseront comme en cette vie, & leurs petits mignons d'enfans, ce qui sera avec un grand plaisir.*

(*a*) *Voyez le Journal des Savans du 30. Mars 1665. p. m. 249. & ce que Mr. Bernier raporte du premier President de Lamoignon*, Abregé de Gassendi to. 7. l. 2. ch. 8. pag. m. 529.

(*b*) Dialectici ad extremum ipsi se compungunt suis acuminibus, & multa quærendo reperiunt non modo ea quæ jam non possint ipsi dissolvere, sed etiam quibus ante exorsa & potius detexta prope retexantur. *Cicero de Oratore lib. 2. cap.* 38.

(*c*) *Intitulé*, l'Apologie des Casuistes.

(*d*) *Voyez les Observations du P. le Tellier sur la defense de la version Françoise du Nouveau Testament imprimé à Mons, p. 377. & suiv.*

(*e*) *Voyez le Journal de Leipsic aux suplemens, sect. 10. p. 525. 526.*

(*f*) *On écrit ceci le 23. de Novembre 1695.*

(*g*) Ne scilicet ullum pro futuri collegii fabrica parietem demoliri fas esset, sed antiquis hujusce domus muris ob vetustatis venerationem illibatis, contigua modo ædificia adjungere & excitare liceret. *Acta Eruditor. Lips. ubi supra p. 527.*

(*h*) *Voyez le 1. volume de la Morale pratique p. 273.*

(*i*) *Dans son livre intitulé*, Occupation des Saints dans le ciel. *Voyez la Morale pratique ibid. pag. 274.*

nonça trois Sermons sur sa beatification, qui furent très-fortement (*V*) censurez

(*a*) *Mercure François, to. 2. p. m. 264. ad ann.* 1611.

(*V*) *Trois Sermons sur sa beatification . . . censurez par la Sorbonne.*] Paul V. ayant beatifié Ignace l'an 1609. les Jesuïtes (*a*) *en firent fête solennelle par toutes leurs Maisons, Colleges, & Novitiats, où ils choisirent & prierent les plus grands Theologiens & qui n'éstoient de leur Ordre, de faire* le Panegyrique. Valderrame Prieur des Augustins de Seville fit le Sermon le 31. de Juillet 1610. Pierre Deza Dominicain de Valence le fit le 26. de Janvier 1610. Jaques Rebullosa Dominicain de Barcelonne, le fit le quatriéme Dimanche de l'Avent 1609. Un Jesuïte Limousin nommé François Solier, traduisit d'Espagnol en François ces trois Sermons, & les publia à Poitiers l'an 1611. On y trouva 4. articles que la Faculté de Theologie de Paris assemblée dans la sale de Sorbonne le 1. d'Octobre 1611. foudroya d'une terrible maniere.

(*b*) *Mercure François ibid. p. 265. Voyez aussi le 1. tome de la Morale pratique pag.* 22.

„ (*b*) *Le premier est en la premiere predication* „ *de Frere P. de Valderame page* 54. & 55. Nous „ sçavons bien que Moyse portant sa baguette en „ main, faisoit de très-grands miracles en l'air, „ & en la terre, en l'eau, és pierres, & en tout ce „ que bon lui sembloit, jusques à submerger Pha- „ raon avec son armée dans la mer rouge, mais „ c'estoit l'ineffable nom de Dieu, que le doc- „ te Tostat Evesque d'Avilla dit avoir esté gra- „ vé en ceste verge ou baguette, lequel ope- „ roit ces merveilles. Ce n'estoit pas si grand „ cas que les creatures voyant les ordonnan- „ ces de Dieu leur souverain Roy & Seigneur „ souscrites de son nom, lui rendissent obeis- „ sance. Ce n'estoit pas aussi grande merveille „ que les Apostres feissent tant de miracles, puis „ que c'estoit au nom de Dieu par la vertu & „ pouvoir qu'il leur en avoit donné, le mar- „ quant de son cachet, *In nomine meo dæmonia* „ *ejicient, linguis loquentur novis &c.* Mais qu'I- „ gnace avec son nom escrit en papier, face plus „ de miracles que Moyse, & autant que les Apô- „ tres: que son signet aye tant d'authorité sur „ les creatures qu'elles lui obeïssent soudain, „ c'est ce qui le nous rend grandement admi- „ rable. *Le second, pag.* 91. *de la mesme pre-* „ *dication*, Tandis qu'Ignace vivoit, sa vie & „ ses mœurs estoyent si graves, si sainctes, „ & si relevées, mesme en l'opinion du ciel, „ qu'il n'y avoit que les Papes, comme sainct „ Pierre, les Imperatrices comme la mere de „ Dieu, quelque souverain Monarque comme „ Dieu le pere & son sainct Fils, qui eussent „ le bien de la voir (*c*). *Le troisiesme est en la* „ *predication de Frere Pierre Deza, page* 111. & „ 112. Sans doute les autres fondateurs des or- „ dres Religieux furent envoyez en faveur de „ l'Eglise &c. *Novissime autem diebus istis loqu-* „ *tus est nobis in filio suo Ignatio, quem constituit* „ *hæredem universorum*, & auquel il ne manque „ autre poinct de loüange que, *per quem fecit* „ & *sæcula. Le quatriesme est en la predication de* „ *frere Jacques Rebullosa, page* 207. Le Martyr „ Ignace portoit une tant particuliere affection „ au sainct Pere & Pape de Rome, comme au „ legitime successeur de JESUS-CHRIST, „ & son Vicaire en terre. „

(*c*) *Hospinien à la page* 11. *de son* Historia Jesuïtica, *donne à ces paroles un ridicule tout particulier: il les traduit ainsi;* Denique Monarchæ supremo, Deo Patri, ejusque sanctissimo Filio, eos intueri & videre tanquam ex singulari gratia fuerit concessum.

(*d*) *Mercure François ibid. pag.* 266.

La Faculté (*d*) *opina & decreta sur le premier article, que ceste forme de parler par laquelle le nom de la creature est esgalé au nom de Dieu tout-puissant; les miracles faicts au nom de Dieu, amoindris; & finalement que les miracles qui n'estoyent pas encores certains estoyent preferez à ceux que l'on devoit tenir d'une foy Catholique, indubitable, estoit scandaleuse, erronée, blaspemante & impie. Quand au second, que ceste assertion, laquelle feint que Dieu reçoit quelque bien de la vision de la creature, est de soi detestable, fausse, & manifeste heresie. Quant au troisiesme, où on a approprié le texte de sainct Paul*, Novissime autem &c. *à autre qu'à* JESUS-CHRIST; *il est execrable, & retient du blaspheme & de l'impieté. Quant au dernier article, il a deux parties contraires, l'une desquelles destruit l'autre: la derniere à la verité est Catholique & approuvée, sçavoir que le Pape est le Vicaire de* J. CHRIST *en terre: mais la premiere, sçavoir que le Pape est legitime successeur de* J. CHRIST, *est une proposition manifestement fausse & du tout heretique. Signé C. Petit Jan Curé de S. Pierre.*

Le P. Sollier publia une (*e*) apologie très-hardie & menaçante, où il dit entre autres choses qu'il faloit se souvenir que l'on parle populairement és (*f*) *sermons & declamations, sur tout au genre qu'ils apellent* demonstratif *&* encomiastique, *qui reçoit plus facilement les amplifications que le* deliberatif *ou* judiciaire, & qu'il est aisé de conoître quand le Predicateur avance une *conception* (*g*) *plûtost pour delecter l'oreille, que pour enseigner serieusement ses auditeurs.* Il fit voir que Louïs de Grenade, Saint Antonin, & Saint Bernard ont fait des aplications de l'Ecriture aussi fortes, ou même plus fortes que celles dont on se plaignoit. Il cita plusieurs (*h*) passages de l'Ecriture, pour justifier cette pensée de Valderrame. *Tandis qu'Ignace vivoit, sa vie & ses mœurs n'étoient conues de tous, & n'y avoit que Dieu le Pere & son fils qui eussent le bien de la voir, mais soudain qu'il fut mort tous les courtisans du Roi éternel accoururent pour le voir.* Il demanda si *quand le St. Esprit dit és Cantiques à une ame choisie*, ostende mihi faciem tuam, sonet vox tua in auribus meis, vox enim tua dulcis & facies tua decora, *ce seroit mal traduire, ce seroit blaspemer ou paraphraser le passage, que de dire*, Ma colombe fais que j'aye le bien de voir ta face & d'entendre ta voix, d'autant que ta voix est douce & ton regard de bonne grace. Il ne repond rien sur la 4. proposition qui fut censurée, & il paroît ignorer qu'elle l'eût été. Ce n'est pas qu'il n'entreprenne de justifier 4. articles, mais il supose que le quatriéme étoit celui-ci. „ (*i*) *Il n'y a que l'ordre* „ *de S. François qui face des miracles en matiere* „ *de pauvreté volontaire.* Car un Frere-lai de son „ Ordre, *dit-il*, avec le cordon qui lui sert de „ ceinture, en sa main, fait plus de miracles „ que ne fit jamais la verge de Moyse, parce „ que celle-la ne tira que de l'eau d'une pierre, „ & cestui-ci tire pain, vin, chair, & tout ce „ qui lui fait besoin des poictrines plus dures „ que les rochers. „ Il justifie cela en deux manieres. 1. En disant que c'est une de ces pensées qu'un Predicateur avance non pas pour dogmatiser serieusement, mais pour chatouiller l'oreille de ses auditeurs. 2. En soutenant qu'au pied de la lettre la proposition est veritable: *Mais, dit-il, quand on voudroit la prendre à l'estroit du garrot,*

(*e*) *Les Bibliothecaires des Jesuïtes n'en parlent point, non plus que de la version des trois Sermons.*

(*f*) *Mercure François ibid. p.* 267.

(*g*) *Ibid. p.* 271.

(*h*) *Entre autres celui des Proverbes chap.* 8. *v.* 31. Delitiæ meæ esse cum filiis hominum.

(*i*) *Merc. François ibid. pag.* 271. *C'est Deza qui se servit de cette pensée p.* 151.

rez par la Sorbonne. Il s'éleva quelques differens en France (*X*) touchant le jour de sa fête, après que le Pape Urbain VIII. eut publié la Bulle de sa Canonisation.

LOLLIUS

garrot, & avec toutes les rigueurs de l'eschole, n'est-il pas vrai que c'est une plus grande œuvre de fleschir un cœur aceré en malice, & endurci en impieté, que de faire jaillir l'eau claire des rochers? S. Bernard n'a-il pas dit en ce sens, que JESUS-CHRIST *a esté plus miraculeux en la conversion de Marie Magdelaine, qu'en la resurrection de son frere Lazare?* Il auroit bien fait de s'en tenir à la premiere raison, c'est-à-dire de representer uniquement qu'il faut faire grace aux saillies d'un Orateur, & que l'éloquence de la chaire principalement parmi les Moines, & le jour d'un Panegyrique, est en possession d'une licence presque sans bornes. Mais cela n'empêche point qu'on ne doive censurer quelquefois les enthousiasmes de cette licence, comme Monsieur l'Archevêque de Reims (*a*) l'a pratiqué depuis peu. Je n'oublie point que Scioppius (*b*) a fort plaisanté sur un endroit de ce Sermon de Pierre Deza. C'est celui où le Predicateur fait valoir comme un grand miracle le bonheur qu'avoient les Jesuïtes d'obtenir universellement ce qu'ils demandoient, dans un siecle avare, dur & sourd à la charité.

Hospinien en parlant de cette affaire a dit une chose qu'il a sans doute persuadée à bien des gens, & qui neanmoins semble très-fausse. Il dit que les Jesuïtes composerent eux-mêmes ces trois sermons, mais que pour faire plus d'honneur à leur Saint Ignace, ils firent acroire que des Dominicains Espagnols les avoient prêchez. Il ajoûte (*c*) que cette fraude fut decouverte. Le sens commun se souleve contre cette accusation; car prenez que les Jesuites soient aussi mechans qu'il vous plaira, vous ne tenez rien; il faut de plus que vous suposiez qu'ils sont stupides, & sots comme des enfans; puis qu'il n'y a que des benets qui soient capables d'ignorer, que dans deux mois pour le plus tard ils seront couverts de honte aux yeux du public, s'ils se hasardent de faire imprimer faussement que tels & tels Moines, designez par le lieu de leur residence, par leur dignité, par leur nom, ont prêché telles & telles choses un tel jour dans une telle ville. De pareils mensonges ne peuvent manquer d'être bien-tôt refutez par un dementi public & juridique, qui rend le menteur éternellement l'objet de la risée de ses ennemis. S'il n'y a que des benets qui soient capables de ne pas prevoir comme très-prochaine cette rude mortification, il n'y a que des brutaux & des stupides qui l'ayant prevuë soient capables de s'y exposer. Ainsi toutes les aparences veulent que nous croyions, que les Jesuïtes fort jaloux de la gloire de leur Ordre, fort éclairez sur leurs interêts, & fort observez par des ennemis alertes, n'ont point suposé les trois Sermons que François Solier fit imprimer à Poitiers: & puis que les Jansenistes (*d*) n'en attribuent aux Jesuites que la traduction Françoise, c'est une preuve évidente qu'Hospinien s'est trompé. Ceci me fait souvenir d'une certaine inscription en faux qui fut malheureuse aux Capucins de Paris. Ils pretendirent que l'aprobation d'un de leurs Peres mise au devant du livre d'Amadæus Guimenius étoit suposée. *Nous declarons, disent-ils, qu'aucun des nôtres n'a aprouvé ce livre, & bien plus qu'il n'y a eu & qu'il n'y a dans nôtre congregation aucun Religieux Provincial*, qui s'apelle Luisius de Valence, qui a été deux fois Ministre Provincial de l'Ordre des Fr. Mineurs de St. François Capucins de la Province du sang de J. CHRIST dans les Royaumes de Valence & de Meurcie, Maître és Arts, premier Professeur & Lecteur Jubilé de la Sacrée Theologie, & Conseiller Qualificateur de l'Inquisition de l'un & l'autre Royaume, *& que nous n'avons en Espagne aucune Province qui soit ainsi apellée. Nous protestons aussi que ces pompeuses qualitez dont on revestit l'Auteur de cette approbation empruntée, sont très-éloignées de la simplicité dont nous faisons profession. Nous declarons ces choses sur le temoignage de nôtre très R. P. General, qui ayant apris que ce livre paroissoit avec cette approbation a temoigné ce que nous venons de dire.* Cette inscription en faux fut refutée dans tous ses chefs (*e*) par des actes authentiques, & revêtus de tout ce que la procedure juridique la plus exacte peut demander de formalitez. A quoi songeoient les bons Capucins de Paris? Pouvoient-ils bien se persuader que d'habiles imposteurs marqueroient tant de caracteres, nom propre, nom de dignité, nom de residence &c. s'ils avoient à produire une fausse aprobation? Ne seroit-ce point marquer à ses ennemis la route qu'il faudroit prendre pour trouver la bête au gîte? Ne seroit-ce pas les conduire comme par la main à la decouverte de l'imposture? Les Jansenistes ont reconu publiquement que l'attestation des Capucins de Paris contient un faux exposé (*f*).

Notez en passant que les noms propres sont vilainement defigurez dans le recit d'Hospinien; c'est aparemment par la negligence des Correcteurs. Vous y trouvez *Valderama*, & *Vualderama*, au lieu de *Valderrama*; *Doza* au lieu de *Deza*: *testatus* au lieu de *Tostatus*: *Tilesac* au lieu de (*g*) *Filesac*: *Ducal* au lieu de (*b*) *Du Val*.

(*X*) *Quelques differens en France touchant le jour de sa fête.*] Mr. Heidegger raconte que le Pape ayant assigné à Saint Ignace le même (*i*) jour de fête qui apartenoit depuis long tems à Saint Germain, les Jesuïtes effacerent des fastes ecclesiastiques le nom de Saint Germain, pour mettre à la place le nom de leur Fondateur (*k*). Les François s'en scandaliserent à cause de leur grande veneration pour Saint Germain: le Prince de Condé fauteur des Jesuïtes assûra que St. Ignace lui aparut, le jour que l'on celebroit sa fête à Rome. La cause portée à Rome fut decidée de la maniere que l'on va voir. Le Pape ordonna que la fête de Saint Germain & celle de Saint Ignace seroient celebrées le même jour, mais que s'ils ne pouvoient pas s'accorder ensemble, Ignace comme le plus jeune seroit obligé d'attendre l'année bissextile, où il auroit pour lui seul la journée intercalaire (*l*). Je voudrois que Mr. Heidegger eût cité quelque bon Auteur, car je n'ai pas trouvé tout cela

(*a*) *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois d'Août* 1695. *pag.* 555.

(*b*) *Scioppius, infam. Famiani Strada p.* 159.

(*c*) Fraus suboluit tandem & deprehensum est tres has conciones à Jesuitis conscriptas, habitas & publicatas fuisse. *Hospinianus, Historia Jesuitica, lib.* 1. *pag.* 11. *edit.* 1681.

(*d*) *Au* 1. *tome de la Morale pratique des Jesuites p.* 22.

(*e*) *Voyez le livre intitulé*, Mala fides & calumniæ auctoris anonymi &c. per Danielem Campfordum, *imprimée à Cologne l'an* 1682.

(*f*) *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Janvier* 1688. *pag.* 140.

(*g*) *Il demanda la censure des* 4 *articles extraits des trois Sermons.*

(*h*) *Il s'oposa à la censure, & on n'eut point d'égard à ses remontrances.*

(*i*) *Savoir le* 31. *de Juillet.*

(*k*) Eo impudentiæ . . . provecti sunt, ut ex fastis & Calendario ipso Romano, eraso nomine S. Germani qui eum sibi diem hactenus vendicaverat, Ignatium suum substituerent. *Heidegg. Hist. Papatus p.* 357.

(*l*) Lis ad Pontificem delata ridicule ita decisa est, *ut eodem die simul Germanus & Ignatius celebretur: quòd si simul stare nolle viderentur, expectaret Ignatius, ceu recentior, annum bissextilem, & diem, qui tum intercalatur, sibi eximium haberet.* Id. ibid.

LOLLIUS (Marc) Conful de Rome l'an 733. L'Empereur Augufte lui donna de grandes marques de fon eftime ; car non feulement il l'honora du gouvernement d'une très-belle Province * l'an 729. mais il le fit auffi Gouverneur de Caïus Cefar fon petit-fils, lors qu'il envoya ce jeune Prince dans l'Orient, pour y mettre ordre aux affaires de l'Empire. La conduite de Lollius fit éclater dans ce voyage les mauvaifes qualitez qu'il avoit finement cachées, fous les fauffes aparences de la vertu. Sa diffimulation avoit été fi heureufe, qu'encore que l'avarice fût fon foible il avoit paffé pour (A) imprenable à l'argent. Les prefens immenfes † qu'il extorqua pendant qu'il fut auprès du jeune Cefar, lui firent perdre cette fauffe reputation. Il fit paroître d'autres defauts dans ce même emploi ; car afin de fe rendre plus neceffaire, il (B) entretenoit la difcorde entre Tibere & Caïus Cefar ; & on croit même qu'il fervoit d'efpion au Roi des Parthes, pour éloigner la conclufion de la paix. Caïus aprit (C) cette trahifon, lors qu'il s'aboucha avec ce Monarque dans une Ifle ‡ de l'Euphrate, & il conçut une telle haine pour fon Gouverneur, que celui-ci s'en defefpera : il fe fit mourir (D) lui-même. Il avoit vaincu les Beffes l'an ⸸ 738. & ayant porté tout de fuite la guerre dans l'Allemagne, il y avoit reçu (E) un affront ; mais il avoit eu fa revanche, & reduit les Allemans à faire la paix. Marc LOLLIUS

* *Celle qu'on fit de la Galatie, de la Lycaonie, de l'Ifaurie, & de la Pifidie, aprés la mort du Roi Amintas Voyez le Pere Noris*, Cenot. Pifan.

† *Voyez la remarque D & G.*

‡ *Patercu-lus lib. 2. c. 101.*

⸸ *Dio, lib. 54. p. m. 612.*

cela dans la (a) lettre à un Confeiller du Parlement fur un Ecrit du Pere Annat : je n'y ai trouvé que ces paroles. „ Qui ne (b) fait qu'auffi-tôt „ que Saint Ignace fut canonifé, les Jefuïtes le „ mirent dans la place de Saint Germain Evêque „ d'Auxerre qu'ils effacerent infolemment du Calendrier ; où l'on n'auroit plus veu ce grand „ nom fi venerable à toute la France, s'il n'y euft „ efté remis par un Arreft du Parlement de Paris, rendu fur un excellent difcours de Mr. l'Avocat General. „ Mr. Heidegger auroit pu citer Jean Lætus (c), ou plûtôt Jaques Rævius (d) cité par Jean Lætus, mais de quoi ferviroit cela ?

(A) *Pour imprenable à l'argent.*] Entre plufieurs autres éloges Horace lui donne celui-là.

Non (e) ego te meis
Chartis inornatum fileri,
Totve tuos patiar labores
Impune, Lolli, carpere lividas
Obliviones, eft animus tibi
Rerumque prudens, & fecundis
Temporibus dubiifque rectus,
Vindex avaræ fraudis, & ABSTINENS
DUCENTIS AD SE CUNCTA PECUNIÆ,
Confulque non unius anni,
Sed quoties bonus atque fidus
Judex honeftum prætulit utili, ET
REJECIT ALTO DONA NOCENTIUM
VULTU: *& per obftantes catervas*
Explicuit fua victor arma.

Quoi qu'un Poëte de Cour ne faffe guere confcience de donner aux gens les éloges dont ils font reconus indignes, il faut croire qu'Horace fe regle ici fur les aparences, c'eft-à-dire qu'il proportionne fes éloges à l'eftime où celui qu'il louë étoit alors ; car nous aprenons d'un celebre Hiftorien que ce (f) Lollius cachoit admirablement fes mauvaifes qualitez.

(B) *Il entretenoit la difcorde entre Tibere.*] C'eft ce qu'on peut inferer de ces paroles de Suetone. (g) *Namque privignum Cajum orienti præpofitum cum vifendi gratia trajeciffet Samum* (Tiberius) *alieniorem fibi fenfit ex criminationibus M. Lollii comitis & rectoris ejus.* Cela paroît encore plus clairement par le temoignage que Tibere rendit à Quirinus Gouverneur de Caïus Cefar. *Datufque* (h) *rector C. Cæfari Armeniam obtinenti Tiberium quoque Rhodi agentem coluerat, quod tunc patefecit in fenatu, laudatis in fe officiis, & incufato M. Lollio, quem autorem C. Cæfari pravitatis & difcordiarum arguebat.*

(C) *Caïus aprit cette trahifon.*] Confiderez ces paroles de Paterculus. *Quo tempore M. Lollii quem veluti moderatorem juventæ filii fui Auguftus effe voluerat, perfidia & plena fubdoli ac verfuti animi confilia per Parthum indicata Cæfari* (i), *fama vulgavit.*

(D) Lollius *fe fit mourir lui-même.*] C'eft Pline qui nous l'aprend. (k) *M. Lollius infamatus regum muneribus in toto Oriente interdicta amicitia à C. Cæfare Augufti filio venenum biberet.* Solin (l) temoigne la même chofe ; Paterculus plus voifin de ce tems-là doute fi Lollius fe fit mourir : (m) *Cujus mors intra paucos dies fortuita an voluntaria fuerit ignoro* ; mais il affûre que Lollius ne vêcut guere depuis l'entrevuë de Caïus Cefar, & du Roi des Parthes. Il femble que Suetone (n) faffe vivre quelque tems Lollius depuis fa difgrace, car il dit que Caïus Cefar fâché contre Lollius s'apaifa envers Tibere, & confentit qu'on le rapelât à Rome.

(E) *Il y avoit reçu un affront, mais il avoit eu fa revanche.*] La honte fut plus grande (o) que la perte dans l'échec de nôtre Marc Lollius. On (p) y perdit l'aigle de la 5. legion. Eufebe fans parler d'aucune difgrace de Lollius, affûre que les Germains furent batus par ce General l'an 4. de la 190. Olympiade. Scaliger (q) pretend qu'Eufebe fe trompe, & quant au fait, & quant à l'année ; mais puis que Dion (r) affûre que les Germains ayant fu les preparatifs de guerre de Lollius, & le voyage qu'Augufte faifoit en Gaule avec une armée, fe retirerent dans leur païs, & firent la paix, & donnerent des ôtages, il eft aparent qu'ils avoient été batus en quelque rencontre, comme Eufebe le fupofe.

(a) *Elle eft dans le Recueil des pieces concernant le N. Teftament de Mons, 1. partie, p. 584.*

(b) *Pag. 593.*

(c) *In Compendio Hiftoriæ univerfalis p. m. 524.*

(d) *In Hiftoria Pontificum Romanor. p. m. 313.*

(e) *Horat.* Ode 9. *lib. 4.*

(f) Sub Legato M. Lollio homine in omnia pecuniæ quam recte faciendi cupidiore, & inter fummam vitiorum diffimulationem vitiofiffimo. *Paterculus l. 2. c. 97.*

(g) *Sueton. in Tiberio, c. 12.*

(h) *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 48.*

(i) *Je mets la virgule aprè* Cæfari, *& non pas devant, comme Boeclerus : mais j'aimerois mieux encore lire, comme font plufieurs,* indicata, Cæfaris ira vulgavit.

(k) *Plin. l. 9. c. 35.*

(l) *Solin. cap. 53. p. m. 85.*

(m) *Paterculus lib. 2. c. 102.*

(n) Is (*Cajus Cæfar*) forte tunc M. Lollio offenfior, facilis exorabilisque in vitricum fuit. *Sueton. in Tiberio c. 13.*

(o) Lollianam (*cladem*) majoris infamiæ, quam detrimenti. *Id. in Augufto c. 23.*

(p) *Paterculus lib. 2. cap. 97.* (q) *Scalig. Animadv. in Eufeb. p. m. 171.* (r) *Dio, ubi fupra.*

LIUS (*F*) son fils fut Consul on ne sait en quelle année, & laissa une fille qui fut femme de Caligula, comme je le dis dans (*G*) les remarques.

LONGVIC

(F) *Son fils fut Consul* (a) . . . *& laissa une fille . . . femme de Caligula.*] Il y a bien des Auteurs (b) qui disent que Lollius Gouverneur de Caïus Cesar, étoit le pere de cette fille; c'est un mensonge; Lollia Paullina étoit la petite fille de ce Lollius: nous trouvons cela dans Pline (c) en propres termes, & d'ailleurs nous le pouvons inferer solidement de la concurrence où elle fut avec Agrippine, quand il fut question de remarier l'Empereur Claude. Tout ce (d) qu'il y eut de Dames recommandables par leur naissance, par leur beauté, par leurs richesses, entrerent en lice pour disputer ce mariage, mais enfin toute la dispute fut reduite à la question si Agrippine seroit preferée à Paulline, ou à Elia Petina. Jugez si cela peut convenir à une femme d'environ 50. ans. Paulline ne pouvoit pas être de beaucoup plus jeune, si elle étoit fille de nôtre Marc Lollius, qui sortit de Rome avec son éleve environ l'an 751. & mourut deux ans après: or la dispute dont je parle éclata l'an de Rome 801. Il n'est pas aisé de bien decider si celui à qui Horace adresse la 2. & la 18. lettre du premier livre, est le même que celui à qui il adresse l'ode 9. du 4. livre. Mr. Dacier qui l'affirme, croit par consequent que ces trois pieces sont adressées à Marc Lollius Gouverneur de Caïus Cesar. Il croit même que Lollius avoit cette charge lors qu'Horace lui écrivit la 18. lettre, qu'il supose (e) que l'on peut dater de l'an de Rome 742. Il y a deux choses à observer contre cela. 1. Aucun Historien ne fait mention que Lollius ait eu cette charge avant que ce jeune Prince fût envoyé dans l'Orient. 2. Il n'est nullement vraisemblable que si Horace avoit écrit cette lettre au Gouverneur de Caïus Cesar, il n'eût rien marqué qui se raportât à cet honneur. Or il est certain qu'on ne trouve dans cette lettre aucune chose qui fasse conjecturer, que Lollius avoit été jugé digne d'être preposé à l'éducation du petit-fils de l'Empereur. Où est le Poëte qui s'aviseroit de donner mille conseils au Gouverneur de l'heritier presomptif d'un grand Empire, sans insinuer pour le moins qu'il parle à un homme très-capable de faire leçon aux autres sur la *vertu* (f) *civile*, & qui instruisoit actuellement un jeune Prince par le choix d'un grand Monarque? La même raison me persuade que Lollius n'étoit pas encore Gouverneur du jeune Cesar (g), lors qu'Horace lui adressa l'ode 9. du 4. livre. Le Poëte se fût-il dispensé de le louër de ce côté-là? De plus Horace s'adresse à un homme qui avoit porté les armes au commencement de sa jeunesse, dans l'expedition d'Auguste (h) contre les Cantabres. Ce peuple fut subjugué en l'année 729. lors que nôtre Lollius gouvernoit la Galatie. Par cette remarque le Pere Noris (i) fait voir qu'Horace n'a point écrit à Marc Lollius Gouverneur de Caïus Cesar la lettre dont nous parlons. Mr. Dacier (k) a beau dire qu'Auguste fit son premier voyage contre les Cantabres l'an de Rome 726. & que ce voyage dura 4. ans, & que *puer* signifioit souvent un homme fait; & que Lollius avoit eu dispense d'âge pour être Consul l'an 732. il n'affoiblit point la preuve du Pere Noris (l). Disons donc avec ce savant Auteur, qu'Horace a écrit la 2. & la 18. lettre du premier livre au fils de ce Lollius.

(G) *Comme je le dis dans les remarques.*] C'est ici que l'on trouvera l'article de LOLLIA PAULLINA petite fille de nôtre Marc Lollius. Son premier mari s'apelloit Caius Memmius Regulus: il étoit Consul lors que Sejan fut tué: quelque tems après étant à (m) la tête d'une armée, il reçut ordre d'amener sa femme à Rome, pour la marier avec l'Empereur Caligula. Je dis *pour la marier*, car ce Prince ayant oui dire que l'ayeule de Lollia Pallina avoit eu une très-grande beauté, commanda tout aussi-tôt que Memmius lui donnât en mariage sa femme, agissant dans le contrat de mariage comme un pere qui marie sa fille. *Lolliam* (n) *Paullinam C. Memmio Consulari exercitus regenti nuptam facta mentione aviæ ejus, ut quondam pulcherrimæ, subito ex provincia evocavit ac perductam à marito conjunxit sibi.* Voilà ce que dit Suetone, & voici ce que dit Eusebe. *Cajus* (o) *Memmii Reguli uxorem duxit, impellens eum ut uxoris suæ patrem esse se scriberet* (p). Ceci arriva l'an de Rome 791. Caligula degoûté bien-tôt de Paulline la repudia sous pretexte de sterilité, (q) & lui ordonna de n'avoir jamais à faire avec aucun homme. *Missam* (r) *fecit interdicto cujusquam in perpetuum coitu.* Neuf ans après ce divorce, Paulline étala tous ses avantages pour suplanter ses rivales auprès de l'Empereur Claude qu'elle vouloit épouser, mais sa faction fut moins forte que la brigue d'Agrippine. *Cæde Messallinæ convulsa principis domus orto apud libertos certamine quis deligeret uxorem Claudio cælibis vitæ intoleranti, & conjugum imperiis obnoxio. Nec minore ambitu feminæ exarserant, suam quæque nobilitatem, formam, opes contendere, ac digna tanto matrimonio ostentare. Sed maxime ambigebatur inter Lolliam Paullinam, M. Lollii consularis filiam, & Juliam Agrippinam Germanico genitam: huic Pallas, illi Callistus, fautores aderant: at Ælia Petina è familia Tuberonum, Narcisso fovebatur* (s). Le Favori qui portoit Paulline alleguoit que comme elle n'avoit point d'enfans, elle seroit une bonne belle-mere aux enfans de Claude, *Callistus* (t) . . . *longe rectius Lolliam induci quando nullos liberos genuisset, vacuam æmulatione, & privignis parentis loco futuram.* Mais le Favori qui agissoit pour Agrippine, allegua des raisons plus fortes, si bien que ce fut en sa faveur que Claude se declara. Ce triomfe devoit effacer la haine que la concurrence de Paullina avoit excitée dans le cœur d'Agrippine, cependant la rivale heureuse n'oublia rien pour perdre la malheureuse; elle la fit accuser d'avoir consulté les devins, & l'oracle d'Apollon sur le mariage

(a) *Tacite dit* Annal. l. 12. c. 1. *que Lollia Paullina étoit fille* M. Lollii Consularis.

(b) *Solin* ubi supra *le dit.*

(c) *Lib.* 9. *cap.* 35. *p. m.* 335.

(d) *Voyez Tacite cité dans la remarque suivante.*

(e) *Mr. Dacier sur Horace to.* 10. *p.* 428. *édit. de Hollande.*

(f) *C'est sur cela que roule la* 18. *lettre du* 1. *livre d'Horace Voyez les notes de Mr. Dacier* ibid. *to.* 9. *p.* 146.

(g) *Mr. Dacier sur Horace to.* 4. *pag. m.* 242. *croit que Lollius avoit déja cette charge.*

(h) Militiam puer, & Cantabrica bella tulisti Sub duce, qui templis Parthorum signa refixit, Et nunc, si quid abest, Italis adjudicat armis. *Horatius epist.* 18. *l.* 1. *v.* 55.

(i) *Noris, Cenotaph. Pisan. pag.* 255.

(k) *Remarques sur Horace tome* 9. *p.* 177.

(l) *Ce Pere refute Glanderp, qui a cru* Onomast. *p.* 547. *qu'Horace adresse la lettre* 2. *&* 18. *du* 1. *livre au Gouverneur de Caius Cesar.*

(m) *Selon Dion. l.* 58. *p.* 731. *il etoit Gouverneur de Mysie & de Macedoine.*

(n) *Suetonius in Caligula c.* 25.

(o) *In Chronico n.* 2056.

(p) *Voici la remarque de Casaubon:* Ait Eusebius, *scriberet*, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia solennia sunt servata. Maritus igitur pro patre fuit, qui eam Cajo desponsavit, dotem dixit, & ad novum maritum perduxit. Auctor Dio. Hinc intelligimus Suetonii sequentia verba, *perductam à marito conjunxit sibi.* Casaubonus in Sueton. Calig. cap. 25. *Le passage de Dion est l.* 59. *p. m.* 745. *ad ann.* 791.

(q) Τότε δὲ ἐξέβαλε τὴν Παυλῖναν προφάσει μὲν ὡς μὴ τίκτουσαν, τὸ δ' ἀληθὲς ὅτι διακορὴς αὐτῆς ἐγεγόνει. Ad præsens vero exturbata Paulina ut sterili, sed revera quia satietas ejus ipsum ceperat. *Dio l.* 59. *p.* 757. *ad ann.* 792.

(r) *Sueton. in Calig. c.* 25.

(s) *Tacit. Annal. l.* 12. *c.* 1. *ad ann.* 801.

(t) *Id. ibid.*

LONVIC (*JAQUELINE DE) Ducheſſe de Mompenſier, a été une Dame de grand (*A*) merite & de grand credit vers le (*B*) milieu du XVI. ſiecle.

* Jacoba Lonviana *dans Mr. de Thou.*

mariage de l'Empereur : le procés ſe termina par un arrêt qui condamna Lollia Paullina au banniſſement, & à la confiſcation de la principale partie de ſes biens. On ne lui laiſſa qu'environ 130. mille écus. Les paroles de Tacite que je vais citer nous aprendront quelque choſe du parentage de Paulline. *Atrox (a) odii Agrippina, ac Lolliæ infenſa, quod ſecum de matrimonio principis certaviſſet; molitur crimina, & accuſatorem, qui objiceret* Chaldæos, magos, interrogatumque Apollinis Clarii ſimulachrum ſuper nuptiis imperatoris. *Exin Claudius inaudita rea, multa de claritudine ejus apud ſenatum præfatus,* ſorore L. Voluſii genitam, majorem ei patruum Cottam Meſſallinum eſſe, Memmio quondam Regulo nuptam (*nam de C. Cæſaris nuptiis conſulto reticebat*) *addidit* perniciosa in Rempub. conſilia, & materiem ſceleri detrahendam. Proin publicatis bonis, cederet Italia. *Ita quinquagies ſeſtertium ex opibus immenſis exuli relictum.* Agrippine ne pouvant contenter ſa haine ſans la mort de ſa rivale, la fit (*b*) tuër dans le lieu de ſon exil, & pour être bien aſſûrée que c'étoit la tête de Paulline qu'on lui aportoit, ce qu'elle ne pouvoit pas bien conoître au viſage, elle lui ouvrit la bouche, car elle ſavoit que les dens de cette Dame avoient quelque choſe de ſingulier (*c*). *Ἤδη δέ τινας καὶ τῶν ἐπιφανῶν γυναικῶν ζηλοτυπήσασα ἔφθειρε, καὶ τήν τε Παυλῖναν τὴν Λολλίαν, ἐπειδ' ἐλπίδα τινὰ εἰς τὴν τοῦ Κλαυδίου συνοίκησιν ἔσχηκεν, ἀπέκτεινε. τὴν τε κεφαλὴν αὐτῆς κομισθεῖσαν αὐτῇ μὴ γνωρίσασα, τό τε στόμα αὐτῆς αὐτοχειρίᾳ ἀνέῳξε, καὶ τοὺς ὀδόντας ἐπεσκέψατο, ἰδίως πως ἔχοντας. Multas illuſtres & nobiles fœminas nonnulla invidia perdidit : in quarum numero fuit Lollia Paulina : quæ ab ea propterea necata eſt, quòd ſe Claudio nupturam eſſe aliquando ſperaverat : cujus caput ad ſe perlatum quum non agnoſceret, os ejus manu ſua aperuit, ut dentes inſpiceret, quos illa non perinde ut cætera ſolent habuerat.* Par la ſomme qui fut laiſſée à Paulline, on peut conoître qu'elle étoit extremement riche, mais on le conoîtra mieux ſi l'on conſidere la ſomptuoſité prodigieuſe de ſes vêtemens. Pline qui l'avoit vuë nous aprend que même dans des occaſions qui n'étoient pas des plus pompeuſes, elle portoit ſur ſes habits & à ſa coiffure pour 4. millions de pierreries. *Lolliam (d) Paulinam, quæ fuit Caji principis matrona, ne ſerio quidem ac ſolenni cærimoniarum aliquo apparatu, ſed mediocrium etiam ſponſalium cœna, vidi ſmaragdis margaritiſque opertam, alterno textu fulgentibus, toto capite, crinibus, ſpiris, auribus, collo, manibus, digitiſque : quæ ſumma quadringenties H-S. colligebat : ipſam confeſtim paratam nuncupationem tabulis probare. Nec dona prodigi principis fuerant, ſed avitæ opes, provinciarum ſcilicet ſpoliis partæ. Hic eſt rapinarum exitus : hoc fuit quare M. Lollius infamatus regum muneribus in toto Oriente, interdicta amicitia à Cajo Cæſare Auguſti filio venenum biberet, ut neptis ejus quadringenties H-S. operta ſpectaretur ad lucernas.* J'ai dit ailleurs (*e*) qu'Uſſerius s'eſt trompé, en pretendant que cette femme fut mariée à Caïus Ceſar petit-fils d'Auguſte.

(*a*) *Tacit. Annal. l. 12. c. 22. ad ann.* 802.

(*b*) In Lolliam mittitur tribunus, à quo ad mortem adigeretur. *Id. ibid.*

(*c*) *Xiphil. in Claudio p. m.* 153.

(*d*) *Plinius l. 9. c. 35. p. m.* 335.

(*e*) *Dans l'article de Caligula, p. 726. Le P. Noris* Cenotaph. Piſan. *pag.* 189. *a relevé cette mepriſe d'Uſſerius.*

(*A*) *De grand merite.*] Monſieur de Thou (*f*) en parle fort honorablement. *Sub id tempus Jacoba Lonviana Mompenſerii uxor V. Kal. Sept. ex tabe deceſſit, virili animo & prudentia ſupra ſexum inſignis, quæ ſemper publicæ tranquillitati ſtuduerat, & ſi diutius vixiſſet, motus qui poſtea ſecuti ſunt impeditura credebatur.* Le Preſident de la Place ne lui rend point un temoignage moins glorieux. *Si elle eût plus longuement vêcu,* dit-il (*g*), *l'on eſtime que les troubles ne fuſſent tels ſurvenus que depuis ils ſurvindrent, pour ce quelle étoit d'une part fort aimée & creuë de la Royne, & d'autre le Roy de Navarre ſe ſentoit fort obligé à elle, qui ſervit d'un lien pour les unir & entretenir en paix & amitié. Elle étoit femme de bon entendement, & clairvoyante aux affaires même d'Etat.* Ce fut à elle que l'Archevêque de (*h*) Vienne eut recours comme à la derniere reſſource, lors qu'il vit qu'on alloit opprimer les Princes du ſang ſous le regne de François II. Il lui (*i*) depêcha un Exprés, pour lui dire que ſi elle ne tenoit pas la promeſſe qu'elle avoit donnée de traverſer la Maiſon de Guiſe, tout étoit perdu. Le Preſident de la Place qui raporte ce fait au long, donne un petit coup en paſſant à la Ducheſſe ; mais il inſinuë qu'il tint plus au Connêtable de Mommorenci qu'à elle, qu'on ne remediât au mal. *Ladite Dame de Montpenſier,* dit-il (*k*), *ayant entendu ce propos, encores qu'elle fuſt timide, fit donner congé audit perſonnage, qui avoit parlé à elle pour aller aux bains (l) d'Aſpac au Liege; lequel paſſant à Meru le jour Saint Martin ſuivant, parla audit Conneſtable, & peu y profita.* Nous verrons ci-deſſous (*m*) qu'on l'a blâmée d'avoir tout gâté, par le conſeil qu'elle donna au Roi de Navarre.

(*B*) *Et de grand credit.*] On croit (*n*) que ſans elle le Duc de Bouillon n'auroit pas pu conſerver le gouvernement de Normandie après la mort de Henri II. comme il le conſerva. Mais écoutons Brantome, qui nous dira bien d'autres nouvelles du credit de cette Dame. Après avoir dit pourquoi ſous le regne de François I. le Duc de Mompenſier ne reüſſit gueres, par raport à ſes pretenſions ſur les biens du Connêtable Charles de Bourbon, il ajoûte : „ Du (*o*) „ temps du Roy Henry il en eut quelques lippées, par le moyen de Madame Jaquette de „ Long-Vic, de la Maiſon ancienne de Givry, „ iſſuë de celle de Chalon & des Palatins de „ Bourgogne. Cette Dame Madame la Ducheſſe de Montpenſier, du tems du Roy „ François, par un moyen que l'on diſoit „ alors, Monſieur d'Orleans la ſervant, quel „ mal pour cela? (Monſieur de Roſtain, qui „ vit encore, le ſçayt bien) eut grande faveur „ à la Cour, mais elle n'y put rien faire à cette „ ſucceſſion, pour la raiſon que j'ay dite ; auſſi „ qu'elle eſtoit jeune, & non ſi ſpirituelle comme elle le fut depuis. Du temps du Roy Henry „ elle eut beaucoup de faveur, car elle devint „ plus habile & gouvernoit fort la Reyne. Le „ Roy François ſecond vint à ſon regne, où elle „ put beaucoup, car je l'ay veu gouverner ſi bien „ Le Roy & la Reyne, que j'ay veu auſſi deux „ fois de mes yeux, que le Roy faiſoit recom-

(*f*) *Lib.* 28. *ad ann.* 1561.

(*g*) *De l'etat de la Relig & Rep. l. 6. fol.* 215. verſo.

(*h*) *Charles de Marillac.*

(*i*) *Voyez Mr de Thou au commencement du* 26 *livre, & le Preſident de la Place* ubi ſupra fol. 160. verſo. *D'Aubigné ſe trompe en diſant que Marillac vint lui-même trouver la Ducheſſe,* l. 2. ch. 21.

(*k*) *La Place ubi ſupra. fol.* 100.

(*l*) *Il eût falu dire* de Spa.

(*m*) *Dans la remarque I.*

(*n*) *La Place fol.* 215.

(*o*) *Brantome, Memoires, tome* 3. *p.* 276.

siecle. Elle étoit fille (C) puînée † de Jean de Longvic, Seigneur de Givri, & fut mariée en 1538. à Louïs de Bourbon II. du nom, Duc de Mompensier. Elle fut la favorite de Catherine de Medicis; & si elle ‡ avoit vêcu dans le tems que cette Reine lia les intrigues qui penserent perdre le Royaume, elle lui auroit peut-être fait prendre de meilleures resolutions. Peut-être aussi que ses bons conseils & son adresse n'eussent rien pu operer contre une ame de cette trempe, dont l'ambition étoit un feu devorant. Quoi qu'il en soit, elle mourut à la veille des grands troubles de Religion le 28. d'Août 1561. Elle avoit nettement fait paroitre pendant sa longue maladie, ce de quoi son mari l'avoit soupçonnée depuis long tems, savoir qu'elle (D) étoit de la Religion; & ce fut sans doute par ses catechismes particuliers, qu'elle jetta dans l'ame de quelques-unes de ses filles les semences de Reforme qui fructifierent quelque tems après; car Françoise de Bourbon sa fille aînée, mariée l'an 1558 avec Henri Robert de la Marc, Duc de Bouillon, professa ouvertement la Religion Reformée, sans que les soins incroyables que son pere se donna (E) pour la faire revenir, produisissent aucun

† *Le P. Anselme Hist. de la Maison Royale, p. 306.*

‡ *Voyez la remarque A.*

„ mander la cause de madite Dame, qui faisoit „ tout, & son mary peu, & solliciter contre „ la sienne propre. Cela estoit fort commun à „ la Cour; & si vis une fois Monsieur le Cardinal de Lorraine, de la part du Roy, en parler à Messieurs de la Cour, qui l'avoit aussi „ envoyé querir à son Hostel de Cluny, lors „ que le Roy alla à Orleans, & leur recommanda le droit de ladite Dame, (elle y estoit „ presente) jusques à dire que le Roy la vouloit gratifier en cela; qu'il renonçoit pour sa „ part, & son droit à cette succession, & qu'il „ n'en vouloit nulle portion ny part, & qu'ils „ passassent & coulassent cela le plus legerement „ pour luy qu'ils pourroient. Pour fin cette „ Princesse & ce Prince, & les leurs les uns après „ les autres ont tant travaillé, sollicité & plaidoyé, qu'ils en ont eu pied ou aisle, fors la „ Duché de Chastelleraut, que les Roys par „ cy-devant n'avoient voulu desmordre, & l'avoient mise à leur propre, laquelle depuis „ donnerent pour appennage à Madame leur „ sœur naturelle legitimée, que nous avons „ veu long-temps appeller Madame de Chastelleraut, aujourd'huy Madame d'Angouleſme. „

Sur ce temoignage je me crois en droit de m'inscrire en faux contre ce que dit le P. Anselme (a), *que le Roi François I. restitua* au Duc de Mompensier *une bonne partie de la succession de la Maison de Bourbon, comme le Duché de Chatelleraud, le Comté de Forets & la Baronnie de Beaujelois & de Dombes, & même le Comté de Montpensier, qui fut érigé en Duché & Pairie l'an* 1538. *auquel fut joint le Dauphiné d'Auvergne, avec la Seigneurie de Combraille l'an* 1543. Mr. de Thou s'accorde incomparablement mieux avec Brantome qu'avec ce Pere; car il fait representer à la Duchesse par Jaques de Marillac (b) en 1560. que le tems étoit venu où elle étoit obligée d'agir contre la Maison de Guise, puis qu'elle avoit recouvré le païs de Beaujolois & celui de Dombes, & qu'elle avoit promis d'agir, pourveu que l'on fit raison à son mari sur la succession du Connetable. Il eût été absurde de lui parler de la sorte, si la restitution avoit été faite sous François I. Je ne sai ce qu'il faut croire de ce que dit Mr. Varillas (c), que la Duchesse attacha son mari aux interêts de Mrs. de Guise, qui ne se defierent point de ce Duc, mais le souffrirent à la Cour pendant qu'ils en écarterent les autres Princes du sang; tant parce qu'ils le conoissoient plein de haine pour les Calvinistes, que parce que *tout le monde savoit* (d) *que Jaqueline de Longwi sa femme le gouvernoit absolument, & que cette Princesse avoit une si étroite liaison avec la Reine mere, qu'elle ne feroit jamais que ce qu'il plairoit à sa Majesté.* C'étoit là le lieu de debiter ce que cet Auteur a debité dans la vie de Charles IX. touchant le Huguenotisme de cette Duchesse; mais on ne sait pas toûjours, quand on fait un livre, ce que l'on fait lors qu'on en compose un autre; & de là viennent tant de differentes hypotheses de Mr. Varillas.

(C) *Fille puînée.*] Françoise de Longvic sa sœur aînée fut femme de l'Amiral Chabot, & (e) laissa posterité. Le P. Anselme a donc dit fort improprement que Jaqueline fut heritiere de Jean de Longvic. Il donne la même qualité à Françoise. L'expression ne seroit pas juste, quand même on auroit donné à chacune la moitié des biens paternels.

(D) *Savoir qu'elle étoit de la Religion.*] Voyons ce qu'en dit le President de la Place. „ Elle „ desiroit que le Duc de Longueville épousât la „ (f) troisiéme, destinée par le pere à être Religieuse à Frontevault, au grand regret de ladite Dame, ainsi qu'elle fit entendre à son „ mari par ses derniers propos, ne lui celant ce „ dont il l'avoit auparavant soupçonnée, qu'elle „ étoit de la Religion dite Reformée, ce qu'elle „ avoit bien fait paroître durant sadite maladie „ (qui fut longue) étant à Fontainebleau, & „ le Roi à Reims pour son sacre, où elle demanda un Ministre de ladite Religion, pour „ conferer avec lui du fait de sa conscience. „ Malo lui ayant été envoyé, qui lui refusa de „ lui administrer le Sacrement de la Cene, qu'elle demandoit, pour autant qu'elle étoit seule, „ & n'y avoit autre pour communier avec elle, „ remontrant ledit Malo qu'icelui Sacrement „ n'étoit institué pour être particulierement administré, comme étoit bien le Baptême, ains „ pour être communié à plusieurs fidelles ensemblement: dont toutes-fois elle ne se „ pouvoit contenter, voulant en toutes sortes „ faire declaration de la Religion en laquelle „ elle vouloit mourir. „ Mr. de Thou (g) raporte en substance la même chose, & depuis peu Mr. Varillas (h) l'a adoptée; marque évidente qu'il n'a point cru que ce fût un conte à la Huguenote.

(E) *Pour la faire revenir.*] Entre autres choses

(a) *Hist. de la Maison Royale, p. 306.*

(b) Mandatorum summa hæc erat ut ipsa fidei datæ recordaretur, quamprimum bona mariti ex Caroli avunculi hæreditate à rege possessa recuperasset, daturam operam ut Guisianorum conatus impedirentur, tempus ventilé Belloiocentibus ac Dumbaribus receptis quo fidem liberaret. *Thuanus l. 26. init.* La Place dit la même chose fol. 100.

(c) *Dans l'argument du 23. liv. de l'Hist. de l'Heresie.*

(d) *Varillas liv. 23. de l'Hist. de l'Heresie, p. m. 134.*

(e) *Le P. Anselme Hist. des Offic. pag. 313.*

(f) *Cet Auteur ne savoit pas qu'ils avoient 5. filles.*

(g) *Lib. 28. p. m. 562.*

(h) *Hist. de Charles IX. to. 1. pag. 61. Voyez les remarques de l'article Soubise.*

cun effet. Charlotte la quatriéme fille de ce Duc avoit été mise dans un Couvent, (*F*) contre l'avis de sa mere, qui souhaitoit de la marier avec le Duc de Longueville. Elle fut Abbesse de Joüare; mais comme ce genre de vie ne s'accordoit pas avec les lumieres que sa mere lui avoit données, ni peut-être aussi avec son inclination, elle se sauva en Allemagne l'an 1572. y abjura le Papisme, & fut mariée deux ans aprés au Prince d'Orange. Des trois autres filles de Jaqueline de Longvic & du Duc de Mompensier, il y en eut deux qui perseverent dans la vie monastique à laquelle on les avoit sacrifiées, & une qui épousa le * fils du (*G*) Duc de Nevers. Elle avoit suivi en Espagne † la Reine Elisabeth, qui (*H*) l'aima beaucoup. Si Jaqueline avoit converti son époux, elle auroit

* *Le P. Anselme ibid.*

† *Thuanus lib. 29. La Place Etat de la Relig. & Republ. liv. 6.*

ses il fit disputer devant elle deux Docteurs de Sorbonne & deux Ministres, aux mois de Juillet & d'Août 1566. Cette conference ne put se tenir dans l'hôtel de Mompensier, parce que ce Prince voulut exiger que les Ministres ne priassent point Dieu avant l'action, à quoi ils ne voulurent point consentir. La partie fut donc rompuë, mais on la renoüa quelque tems aprés, & on l'executa dans l'hôtel du Duc de Nevers. J'en parle ailleurs (*a*). Les deux Docteurs étoient Simon Vigor & Claude de Xainctes; les deux Ministres étoient Spina & Sureau. Il y eut bien des paroles en repliques, dupliques &c. & puis des imprimez où chaque party s'attribuoit la victoire; mais le bon fut pour les Ministres que la Duchesse leur demeura, & c'étoit le prix de la course. Il arriva le contraire dans la dispute de Mr. l'Evêque de Meaux & de Mr. Claude: Mademoiselle de Duras adjugea le prix au Champion Catholique.

(*a*) *Sous le mot Rosiers.*

(*F*) *Contre l'avis de sa mere.*] Ceci me donne lieu de toucher à une contradiction de Mr. de Thou. Il dit dans le livre 28. que Jaqueline de Longvic étoit (*b*) indignée de la clôture de sa Charlote pour deux raisons; l'une qu'elle l'avoit destinée au Duc de Longueville; l'autre qu'elle lui avoit dejà remarqué de la repugnance pour la vie religieuse. Dans le 51. livre il dit qu'elle l'éleva à la Religion Protestante, mais en secret par la crainte de son mari; & qu'en suite cette Charlote n'ayant à peine qu'un an, fut jettée dans le Couvent de Joüare: *Vix annicula in Jovariense Monasterium conjecta.* Si elle n'avoit qu'un an, tout ce qu'on a dit de son instruction & des marques de sa repugnance est faux & impossible. Il faut sans doute ou que ce grand Historien ait été dans des distractions d'esprit peu ordinaires, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il ait entendu par *anniculus* un âge plus avancé que celui d'un an. Mais se trouve-t-il de bonnes autoritez pour ce sens-là?

(*b*) Fremente matre quæ Carlottam Longavillano duci uxorem destinaverat, & jam tum animadvertere sibi videbatur ægre filiam in monasticam vitam consentire.

(*G*) *Le fils du Duc de Nevers.*] On l'apelloit le Comte d'Eu. Je ne trouve point en quel tems il se maria; mais je me defie du P. Anselme, qui (*c*) dit qu'*Anne de Bourbon fut mariée par contract du 6. de Septembre 1561. avec François* (*d*) *de Cleves II. du nom Duc de Nevers, & qu'elle mourut sans enfans l'an* 1572. Car quelle aparence qu'on ait marié cette Princesse huit ou neuf jours après la mort de sa mere? Je n'insiste point sur ce qu'a dit le (*e*) President de la Place, que *le Duc de Nivernois mourut peu* après le mariage de Henri de Cleves son fils avec Anne de Bourbon; d'où il faudroit conclure que ce mariage preceda la mort de la Duchesse de Mompensier, si l'on ne prenoit point garde que ceux qui mettent la mort du Duc de Nevers au 13. de Fevrier 1561. (*f*) se reglent sur la coutume qui duroit encore de commencer l'année à Pâques. Or sur ce pied-là il est clair que ce Duc mourut après Jaqueline de Longvic, & qu'ainsi ce qui a été cité du President de la Place, ne refute point le Pere Anselme. J'aimerois mieux me prevaloir de Brantôme, qui dit que le Comte d'Eu alla épouser en Espagne la Princesse Anne. *C'étoit*, dit-il (*g*), *le plus beau Prince à mon avis que j'aye jamais veu, & le plus doux & le plus aimable; nous le tenions tel parmi nous, & lors qu'il s'en alla* (*h*) *épouser Madame sa femme en Espagne, fille à Mr. de Montpensier, il y fut aussi tout tel estimé & admiré autant de ceux de la Cour, que de tout le païs.* A qui croirons nous, ou à Brantome qui dit que la Princesse fut épousée en Espagne, ou à Mr. de Thou & au President de la Place, qui disent celui-là qu'après son retour d'Espagne elle épousa Henri de Cleves, celui-ci, que la Duchesse sa mere la rapella d'Espagne, afin de la marier à ce Henri? Mr. de Thou qui remarque qu'elle mourut peu après ses noces, auroit pu en dire autant de son mari tué à la bataille de Dreux, par la faute d'un Enseigne du Duc de Guise, qui laissa debander son pistolet. Voilà ce qu'en dit Brantome: mais d'Aubigné (*i*) le conte tout autrement, & nous fait savoir que ce jeune Duc de Nevers avoit eu conoissance de la verité. C'est aparemment pour cela que Jaqueline de Longvic avoit voulu être sa belle-mere. Beze raporte assez au long la mort & la Religion de ce Duc (*k*); & comme il remarque (*l*) que le Marquis d'Isles son frere, & la Marquise sa femme assistoient aux exercices de pieté avec lui, & qu'ils firent même la Cene tous ensemble le jour de Pâques 29. de Mars 1562. comme, dis-je, il remarque cela sans dire jamais un seul mot de la Duchesse, il faudroit conclure qu'elle mourut peu après son mariage, ainsi que Mr. de Thou l'a avancé, si l'on ne voyoit deux Auteurs qui s'y opposent; l'un est le P. Anselme assûrant que cette Dame deceda l'an 1572. l'autre est Brantome qui en (*m*) parle comme de la *venue du Comte d'Eu, depuis Monsieur de Nevers*, lors qu'il donne la liste des Dames de la Cour de Catherine de Medicis.

(*c*) *Ubi supra.*

(*d*) *Le President de la Place & Mr. de Thou le nomment Henri.*

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) *Mr. le Laboureur est de ceux-là, tome 2. p. 106. Mais Theodore de Beze l. 5. pag. 749. remarque expressément que ce Duc mourut le 14. de Fevrier 1562.* commençant l'annee en Janvier.

(*g*) *Apud le Laboureur ibid.*

(*h*) *En 1561. Id. ib. p. 107.*

(*i*) *Tome 1. p. 237.*

(*k*) *Hist. Eccl. l. 6. p. 241.*

(*l*) *Lib. 5. p. 748. 749.*

(*m*) *Brantome, Discours de Catherine de Medicis, dans le tome des Dames illustres.*

(*H*) *La Reine Elisabeth qui l'aima beaucoup.*] Brantome m'aprend (*n*) que cette fille de Monsieur de Mompensier, *très-sage, très-vertueuse & belle Princesse, & pour telle tenuë en France & en Espagne*, avoit été *nourrie quelque tems en Espagne avec la Reine Elizabeth de France, étant sa Coupiere, lui donnant à boire, d'autant que la Reine étoit servie de ses Dames & filles, & chacune avoit son état.* Cette Reine lui donna un diamant de 15. cens à deux mil écus. Une Mai-

(*n*) *Dames Galantes, tome 2. p. 396.*

auroit épargné bien du ſang à ceux de la Religion, & bien des angoiſſes aux perſonnes de ſon ſexe; car il en uſoit avec la derniere dureté, comme on le peut lire dans * Brantome. Leur fils quoi que bon Catholique, ne ſuivit point les Ligueux. Quand cette Dame n'auroit fait que procurer (*I*) à la France un Chancelier d'autant de merite que Michel de l'Hoſpital, on devroit benir ſa memoire; car il n'étoit point poſſible de choiſir un meilleur ſujet que celui-là; & perſonne ne pouvoit être autant que lui le ſoutien de la Monarchie dans une conjoncture ſi perilleuſe. La ſageſſe & la fermeté de ſes conſeils auroient été le bras d'Hector †, qui eût maintenu le repos public, ſi les deſtinées plus puiſſantes que toute l'induſtrie des hommes, n'euſſent permis que les mal-intentionnez l'éloignaſſent de ſon emploi.

LONGUS, Sophiſte Grec, Auteur d'un livre intitulé Ποιμενικά, c'eſt-à-dire *Paſtorales*, qui (*A*) eſt un Roman ſur les amours de Daphnis & de Chloé. Mr. Huet ‡ Evêque d'Avranches, qui eſt un grand juge en toutes matieres, dit aſſez de bien de cet Ouvrage; mais il y remarque auſſi beaucoup de defauts, entre leſquels le plus grand ſans doute conſiſte dans les (*B*) obſcenitez qui s'y trouvent.

Maîtreſſe du Comte d'Eu temoignant beaucoup d'envie d'avoir cette bague qu'elle vit au doigt du Comte, l'obtint ſans peine, & la porta toûjours pour l'amour de lui. La Comteſſe à qui ſon mari avoit fait accroire qu'il avoit perdu ou engagé ce diamant, le vit *entre les mains de la Demoiſelle qu'elle ſavoit bien être maitreſſe de ſon mari, & tourna la tête de l'autre côté, & jamais n'en ſonna mot* à l'un ni à l'autre. Brantome a raiſon de l'en loüer: mais quel deſordre! Ce Comte vêcut peu de tems depuis ſes noces, & il ne laiſſa pas d'être infidelle à ſa femme.

(*I*) *Procurer à la France un Chancelier.*] Mr. de Thou (*a*) nous aprend ce fait en cette maniere: *Id autem factum Jacobæ Lonvianæ Monpenſerii uxoris commendatione quæ in Catharinæ amicitia præcipuè florebat, excelſo ingenio mulier, & quæ creſcentem Guiſianorum potentiam ſuſpectam habebat. Illa Catharinam Guiſianorum violentiam jam expertam proprio metu incendebat, & ad imperium anhelanti certiſſimam viam oſtendebat, ſi aliquem deligeret cujus ſalutaribus monitis eorum pernicioſa conſilia revinceret.* Voyez une ample paraphraſe de ce Latin dans Varillas (*b*) à la vie de François II. où l'on trouve auſſi comment la Ducheſſe de Mompenſier (*c*) contribua à ſauver le Prince de Condé ſous le même regne. Cet Hiſtorien ne lui eſt pas ſi favorable dans la vie de Charles IX. Il veut qu'elle ait été cauſe de ce que le Roi de Navarre renonça à la Regence en faveur de la Reine mere. *Les perſuaſions*, dit-il (*d*), *de la Ducheſſe de Montpenſier, que l'on appelloit la Sirenne, l'emporterent ſur les remontrances des Montmorencis, des Chatillons, des Calviniſtes & des plus zélez Catholiques. . . . La facilité de ce Prince fut la cauſe ou l'occaſion de tous les maux qui affligerent la France durant ſi long tems.* Mais puis qu'il avouë que le Connétable & l'Amiral, *au lieu de le detourner d'un ſi honteux deſiſtement, l'y confirmerent par cette ſeule raiſon* (*e*), *que ſon inconſtance les embarraſſoit trop, & qu'ils diſpoſeroient plus aiſément de la Reine, après l'avoir obligée par un bienfait auſſi conſiderable qu'étoit celui de porter le premier Prince du ſang à lui ceder la Regence*, il n'y a pas tant à crier contre la negociation de cette Ducheſſe. Mr. de Thou (*f*) ne la blâme point.

(*A*) *C'eſt-à-dire Paſtorales.*] Le mot *Paſtoralia* lu dans Voſſius par Mr. Moreri lui a fait juger que cet Ouvrage eſt en vers; Longus, dit-il, *laiſſa quatre livres de vers Paſtoraux ou Eglogues que Gaudefroi Jangerman nous a donnez en Latin avec des remarques de ſa façon, & il a dedié cet Ouvrage à ſon couſin Louis Camerarius.* Les Paſtorales de Longus ſont en proſe; le Traducteur Latin s'apelle Godefroi Jungerman; & il étoit inutile de remarquer qu'il dedia cette verſion à Louïs Camerarius ſon couſin. Voſſius de qui Moreri a tiré cette particularité, a eu des raiſons de la fourrer dans ſon livre, tirées du tems & du païs où il écrivoit; car ce Mr. Camerarius étoit fort conu en Hollande, où il avoit été Ambaſſadeur du Roi de Suede: c'eſt ce que Voſſius ne manqua pas d'ajoûter (*g*). Moreri qui n'avoit point les mêmes raiſons devoit negliger cette queuë, ou en tout cas il devoit dire tout ce que Voſſius avoit dit; par là il eût donné lieu à ſes lecteurs de ſe faire quelque idée de celui auquel on avoit dedié la verſion de Longus. De plus habiles gens que Mr. Moreri ont cru que les Paſtorales dont je parle étoient en vers. Malincrot a été dans (*h*) cette erreur, comme le remarque le Sieur Konig (*i*), qui de ſon côté ignore qu'avant l'édition de Jungerman (il le homme Jugerman) ces Paſtorales euſſent paru en Latin.

(*B*) *Dans les obſcenitez qui s'y trouvent.*] Je croi que ce fut à cauſe de cela que Mr. Huet n'acheva pas de le traduire en Latin, car il nous aprend (*k*) qu'il entreprit cette traduction dans ſa jeuneſſe, avant qu'il conût parfaitement le caractere de cet Ouvrage, & combien cette lecture pouvoit nuire aux jeunes gens, & convenoit peu à des perſonnes âgées. Cette raiſon n'empêcha pas un Profeſſeur de Franeker de traduire ce Roman, & de le donner au public avec de ſavantes notes l'an 1660. Il craignit la cenſure de certaines gens, dont l'humeur auſtere & chagrine ne peut ſouffrir que l'on publie des avantures de mauvais exemple. Voici les devans qu'il prit contre eux; ſes paroles meritent d'être raportées, parce qu'il y a bien des Auteurs dont la vertu & la ſageſſe pourroient être chicanées, ſi on n'oppoſoit à la critique farouche & maligne des faux Catons le bouclier de ce Traducteur de Longus. *Dicam hic quod ſentio*, dit-il: (*l*) *Non feram judices noſtra in cauſâ*, Caperatâ fronte *Catones, qui ſine dubio me altum ſtertere, aut cucurbitas pingere mallent, quàm tanto conatu, tam immanes nugas agere, vitioque fortaſſe mihi vertent, quod logos hoſce amatorios*

* *Diſcours du Duc de Mompenſier, au tome 3. de ſes Memoires. Voyez l'article* Babelot, *remarque C.*

† Si Pergama dextra Defendi poſſent, etiam hac defenſa fuiſſent. *Virg. Æn. lib. 2. v. 291.*

‡ *De l'origine des Romans, p. 65. 66. edit. Latine.*

(*a*) *Lib. 24. ſub fin.*

(*b*) *Pag. 195. & ſuiv. édit. de Holl. Voyez auſſi p. 264.*

(*c*) *Pag. 295.*

(*d*) *Tome 1. p. 9. ad ann. 1560. Il cite la negociation de la Ducheſſe de Montpenſier avec le Roi de Navarre.*

(*e*) *Derobée à Theod. de Beze Hiſt. Eccleſ. lib. 4. p. 406.*

(*f*) *Lib. 25. p. 525.*

(*g*) Operam ſuam dicavit conſobrino ſuo Ludovico Camerario tum Electori Palatino à Conſiliis, poſtea ſereniſſimi Suediæ Regis Legato ad Fœderatos Belgas. *Voſſius de Hiſtoricis Græcis p. 517.*

(*h*) Longus Sophiſta ſcripſit Heroico carmine de amoribus Daphnidis & Chloes libris quatuor. *Malincr. Paralipomen. de Hiſt. Græc. pag. 39.*

(*i*) *Bibliothec. pag. 480.*

(*k*) Quum puer eſſem, hunc autorem Latine interpretandum ſuſcepi, cum nondum ſatis haberem exploratum, quid in eo laudabile eſſet, quid vitioſum; & quantum ejus lectio pueritiæ damnoſa ſit, quam parum etiam ætati provectiori decora. *Petrus Daniel Huetius, de origine fabularum Romanenſium, interprete Gulielmo Pyrrhone, pag. 67.*

(*l*) *Petrus Moll. Snecanus, J. U. D & Gr. linguæ Profeſſor ordinarius in Acad. Franekerana, epiſtola dedicator. Longi Paſtoralium.*

trouvent. Cela est encore plus éloigné de la politesse de nos Romans, que la conduite de la Bergere de Longus: elle aime trop tôt, & accorde (*C*) des baisers trop promtement. On croit que Longus a fourni l'idée d'une galanterie fort platte qui regne dans quelques Romans: la Bergere verse à boire, & boit un peu la premiere, & puis elle presente de telle sorte le verre au Berger, qu'il faut

amatoris (quid enim quæso est, quod non vellicare malignitas possit?) haud tamen illepidos, nec inficetos, latine conversos, grandior ætate, ϗ γεγονὼς μετ᾽ ἡλικίας ἤδη πόῤῥω, *in lucem edere sategerim. O formidabilem censorum severitatem! Quorum censura actum erit de Homero, homine ab ipsis gratiis ficto, venereos amores, adulteria, incesta, scelera prolixè describente: quem tamen Alexander tanti fecit, ut suo pulvillo noctibus singulis subdiderit: Actum de Aristophane, quem nihilominus Johannes ille Antiochenus, summorum Theologorum lumen, qui propter aureum eloquentiæ flumen, Chrysostomi cognomen obtinuit, nocturna diurnaque versasse manu, à viris fide dignis memoriæ proditum est. Nullum equidem Poëtarum invenias, quin multa multorum scelera nefaria narret, non quidem ad bonos labefactandos, corrumpendosque mores; sed potius ad eosdem emendandos, atque flagitia illa detestanda, abominanda. Multo minus vitilitigatores, (quorum seges in hoc seculo densa est) homines, ut Plinius ait, ad venena natos, qui nullum aliud abominati spiritus præmium novere, quam odisse omnia: At potius rerum humanarum æquos mihi æstimatores exopto.* Ce Professeur de Franeker s'est vu indispensablement obligé dans son commentaire à toucher les impuretez de Longus, mais il l'a fait en y apposant sa detestation. Que pouvoit-il faire davantage? *Opus alioqui tam obscenum est,* ces paroles sont de Mr. Huet, (*a*) *ut qui sine rubore legat eum Cynicum esse necesse sit.* Cet *alioqui* se raporte à un grand defaut qu'il venoit de remarquer. C'est que Longus commence son livre à la naissance de son Berger & de sa Bergere, & le continuë jusques à leur mariage, & à leurs enfans, & à leur vieillesse (*b*). C'est sortir entierement du vrai caractere de cette espece d'écrits. Il les faut finir au jour des noces, & se taire sur les suites du mariage. Une Heroïne de Roman grosse & accouchée est un étrange personnage.

(*a*) *Ubi supra.*

(*b*) Pejus etiam vitium est perversa & præpostera operis œconomia. A pastorum cunabulis inepte orditur, & vix in eorum nuptiis definit: ad eorum usque liberos, imo & senectutem sua narratione progreditur. *Huet. ibid.*

(E) *Elle accorde des baisers trop promtement.*] Vous n'avez pas lu cinq ou six pages que vous trouvez Daphnis extasié du plaisir qu'un baiser de sa Bergere lui cause. (*c*) Τοῦτο φίλημα καινὸν, s'écrie-t-il. ἐκπηδᾷ μου τὸ πνεῦμα ἐξάλλεται ἡ καρδία, τήκεται ἡ ψυχὴ, καὶ ὅμως πάλιν φιλῆσαι θέλω, *Hocce osculum admirabile est, quippe spiritus meus exultat, cor exilit, anima liquescit: attamen iterum suaviari cupio.* Une lacune qui est dans la même page nous empêche de savoir les circonstances de ce baiser. Peu après on trouve qu'il manie les tetons (*d*) de sa Bergere sans qu'elle s'en fâche. Cette pauvre fille l'ayant vu tout nud fondit d'amour, elle ne vit rien en lui que de très-aimable, elle fut si peu effrayée de cet objet qu'elle s'en aprocha hardiment, & qu'après avoir baisé son Berger, elle l'aida à reprendre ses habits. (*e*) Ἡ μὲν γὰρ γυμνὸν ὁρῶσα Δάφνιν, ἐπαθοῦν ἐνέπιπτε τὸ κάλλος, ϗ ἐτήκετο, μηδὲν αὐτοῦ μέρος μέμψασθαι δυναμένη... (*f*) ἡ δὲ, τὴν ἐσθῆτα αὐτοῦ λουομένου ϗ γυμνωθέντος ἐνέδυε, πρότερον ϗ αὐτὴ φιλήσασα. *Illa enim nudum conspicata Daphnidem, efflorescentem in ejus pulchritudinem incidit, atque contabuit, cum nullam ejus partem vilipendere posset. . . . At illa vicissim, dato osculo, vestem illius, jam loti atque denudati, induebat.* Toutes ces choses seroient des monstres dans les Romans d'aujourd'hui. On ne pardonne point au Marquis d'Urfé les faveurs legeres qu'il fait obtenir à Celadon: on lui fait un crime du plaisir qu'il lui procure de voir Astrée toute nuë. Voici les termes de l'accusation; c'est Astrée qui parle. *C'est vous*, dit-elle (*g*), *en jettant les yeux sur Durfé, c'est vous qui êtes l'auteur de l'injure dont je me plains, & vôtre plume temeraire a jetté des traits dans mon Histoire qui me blessent dans la partie de l'ame la plus sensible. Je ne suis pas plus delicate qu'une autre, poursuivit-elle, j'excuse les emportemens amoureux, lors qu'une passion toute pure les produit: un baiser surpris galamment n'éfaroucha jamais ma pudeur, & je sçay qu'il y a de petites privautez que l'amour inspire, & que la raison ne condamne pas. Mais quand je considere que je suis une des trois Bergeres que vous presentez à Celadon toutes nuës, de quel œil puis-je regarder une avanture si injurieuse à ma vie? Et ne dois-je pas croire, ou que vous avez eu mauvaise opinion de ma pudeur, ou que vous m'avez prise pour une esclave que vous vouliez vendre à ce Berger. Si je ne me flatte point dans ma beauté, je croy que mon visage tout seul pouvoit bien faire une conqueste; Il y avoit assez de feu dans mes yeux pour brûler un cœur, & je puis dire sans presumer trop, que ma nudité n'estoit point de l'essence de ma victoire.* C'est un defaut trop ordinaire aux Auteurs des Romans (*h*) Grecs: les femmes y font les premieres avances; les hommes y sont trop sages. Mr. Huet ne disconvient pas que cette conduite des hommes ne soit fort loüable selon les regles de la Morale; mais il soutient avec raison qu'elle est absurde selon les loix du Roman. *Prior amat Hysmina*, dit-il (*i*) en parlant du livre d'Eustathius, où le Heros ne repond rien à une declaration d'amour que lui fait son Heroïne, *prior amorem & fatetur & offert sine modestiâ, sine pudore, sine arte: Atque his blanditiis neque monetur Hysminias, neque respondet. Laudabile id quidem est, si ad leges Moralis Philosophiæ; ineptum si ad Romanensia præcepta exigatur.* Voyez ci-dessus (*k*) Theagene qui donne un soufflet à Chariclée parce qu'elle le vouloit baiser. On diroit que Mademoiselle de Scuderi est la premiere qui ait bani du Roman une œconomie qui faisoit tort à son sexe, & en general à la bienseance: elle crut introduire des nouveautez en donnant aux Heroïnes beaucoup de pudeur, & aux Heros beaucoup de tendresse, c'est pourquoi elle se crut engagée d'en proposer ses raisons dans la preface de son Ibrahim qui est le premier de ses Romans. Voici ses paroles. *Vous y* (*l*) *verrez, Lecteur, (si je ne me trompe) la bien-seance des choses & des conditions assez exactement observée: & je n'ay rien mis en mon livre,* que

(*c*) *Longus lib. 1. pag. 12. edit. Franeker. in 4.*

(*d*) Καθῆκεν αὐτῆς εἰς τὰ στέρνα τὰς χεῖρας. Manu sua pectori illius admota. *Ibid. p. 21.*

(*e*) *Ibid. p. 18.*

(*f*) *Ibid. p. 19.*

(*g*) *Parnasse reformé pag. 136. édit. de Hollande. Voyez là même pag. 187. l'article 18. de l'Edit d'Apollon.*

(*h*) *Conferez ce qui a été dit dans l'article d'Hipsipyle. pag. 97. col. 2.*

(*i*) *Huet. ubi supra p. 62.*

(*k*) *Dans l'article* Heliodore, *pag. 39. remarque C.*

(*l*) *Preface d'Ibrahim Bassa, fol. ĩ i i j.*

faut qu'il aplique ses (*D*) levres precisément à l'endroit où elle avoit apliqué les siennes. Personne parmi les anciens ne parle de Longus, ce qui fait qu'on ne sauroit bien dire en quel tems il a vêcu. On a plusieurs éditions (*E*) & plusieurs versions de son Ouvrage.

LORRAINE (CHARLES DE) Cardinal & Archevêque de Rheims, fils de Claude premier Duc de Guise, nâquit au mois de Fevrier † 1525. C'étoit un homme (*A*) qui avoit de très-grandes qualitez; mais il en abusa au grand prejudice de la France, pour satisfaire son avidité insatiable d'aquerir des biens & des dignitez. Il recueillit une succession (*B*) très-ample de Benefices l'an

† *A commencer l'année au mois de Janvier. Mareri que le fait naitre l'an 1519. se trompe. Son épitaphe porte qu'il mourut* VII. Kal Jan. 1574. *&* *qu'il vécut* annos 49. menses 10. dies 8. horas quatuor. *Voyez le* Nomenclator Cardinalium pag. 141.

que les Dames ne puissent lire sans baisser les yeux & sans rougir. Que si vous ne voyez pas mon Heros persecuté d'amour par des femmes, ce n'est pas qu'il ne fust aimable, & qu'il ne peust estre aimé: mais c'est pour ne choquer point la bienseance en la personne des Dames, & la vray-semblance en celle des hommes, qui rarement font les cruels, & qui n'y ont pas bonne grace. Enfin, soit que les choses doivent être ainsi, soit que j'aye jugé de mon Heros par ma foiblesse; je n'ay point voulu mettre sa fidelité à cette dangereuse espreuve, & je me suis contenté de n'en faire pas un Hilas, sans en vouloir faire un Hipolite.

(*D*) *Aplique ses levres precisément à l'endroit où* la Bergere.] Le Traducteur de Mr. Huet explique cela de cette façon. (*a*) *Ab hoc* (Longo *) *Eustathius sumsisse videtur hoc elegans urbanitatis genus, qua Hysminam pocula ministrantem induxit, & qua parte poculi labra delibans labris suis ipsa tetigerat, eadem Hysmine bibituro tangenda leniter offerentem.* Eustathius pourroit avoir tiré de plus haut cette belle galanterie, car nous la trouvons dans Lucien. Ce railleur introduit Junon qui reproche à Jupiter de boire les restes de Ganymede, & d'apliquer sa bouche precisément au même endroit de la tasse que Ganymede. (*b*) Ἐνίοτε δὲ καὶ ἀπογευσάμενος μόνον, ἔδωκας ἐκείνῳ. καὶ πιόντος ἀπολαβὼν τὴν κύλικα, ὅσον ὑπόλοιπον ἐν αὐτῇ, πίνεις, ὅθεν καὶ αὐτὸς ἔπιε, καὶ ἔνθα προσήρμοσε τὰ χείλη, ἵνα καὶ πίνῃς ἅμα, καὶ φιλῇς. *Interdum autem ubi solum degustasti, porrigis ipsi: deinde ipso bibente calicem arripis, & quantum in ipso restat, ebibis, qua parte ipse bibit, & ubi labia applicuit, ut & bibas simul, & osculeris.* Du tems d'Ovide les Dames ne presentoient point le verre où elles avoient bu, mais le galant tâchoit de le leur ôter, afin d'apliquer ses levres au même endroit où les leurs avoient été apliquées. C'est un precepte d'Ovide. (*c*). Je croi que cela est encore en usage dans plusieurs païs du monde.

(*a*) *Huet. ubi supra p.* 64.

* *Vide Longi Pastoralia lib.* 3. *pag.* 75. *edit. Franeker.*

(*b*) *Lucianus in Dialogo Deorum, p. m.* 129. *tomi* 1.

(*c*) Fac primus rapias illius tacta labellis Pocula, quaque bibit parte puella bibas.

(*E*) *Plusieurs éditions & plusieurs versions.*] Ce Roman traduit en François par Amiot fut imprimé à Paris en 1559. Laurent Gambara en a fait une version, ou plûtôt une paraphrase en vers Latins, qui est fort blâmée (*d*) par Vossius. Il trouve que non seulement Gambara y change, y ajoûte, y retranche plusieurs choses, mais aussi qu'il ignore souvent ce que Longus a voulu dire. La version en prose de Godefroi Jungerman est sans comparaison meilleure. Elle fut imprimée à Henaw avec le texte Grec & des notes l'an 1605. Il en avoit deja paru une autre version (*e*) à Heidelberg l'an 1601. & avant cela l'Ouvrage avoit été imprimé seulement en Grec, à Florence chez Philippe Juncta l'an 1598. sur le manuscrit de la Bibliotheque de Louïs Alamanni, avec des notes de Raphael Columbanius. On parle d'une édition in 8. en Grec & Latin par les Commelins l'an 1606. J'ai dit quelque chose (*f*) ci-dessus de l'édition de Franeker. Au reste je ne saurois comprendre ce qui a porté Vossius à dire, qu'il y avoit 170. ans que Gambara avoit fait la version de Longus; car il s'ensuivroit de là qu'il y auroit presentement (*g*) plus de deux cens ans qu'elle a été faite, & neanmoins Monsieur de Thou ne place (*h*) la mort de Gambara qu'en l'année 1586. Il est vrai qu'il lui donne l'âge de 90. ans, mais il est d'autant plus impossible de trouver là de quoi ajuster le compte de Vossius, qu'il est certain que Gombara fit cet Ouvrage dans sa vieillesse (*i*), & pendant que le Cardinal de Granvelle auquel il l'a dedié étoit Viceroi de Naples. Mr. Teissier (*k*) ne parle point de la traduction de Longus dans le denombrement des Oeuvres de Gambara.

(*d*) *Vossius de Histor. Græcis, pag.* 517.

(*e*) *Je n'avance cela que sur la foi du Catalogue d'Oxford, où vous trouvez à la fin de la p.* 307. & Gr. Lat. Heid. 1601. 8.

(*f*) *Dans la remarque B.*

(*g*) *On écrit ceci l'an* 1694.

(*h*) *Thuanus lib.* 84. *p.* 76.

(*i*) Obstat Ingenium tenue, & jam fesso in corpore vires, Ob longam ætatem invalidæ.

(*A*) *Qui avoit de très-grandes qualitez, mais il en abusa.*] Voici son portrait selon Monsr. de Mezerai. „ Le (*l*) Cardinal étoit un homme „ tout de feu, toûjours agissant, & remuant „ sans cesse des intrigues & des factions pour „ agrandir sa maison; aussi capable de les in- „ venter avec vivacité, comme son aîné de „ les executer avec prudence: extremement as- „ pre à amasser du bien, haut en paroles & vin- „ dicatif, neanmoins couvert, craintif & dis- „ simulé hormis pour le ressentiment des in- „ jures; au reste qui par l'aide des belles let- „ tres qu'il avoit aquises, & par les charmes de „ l'éloquence qui lui étoit naturelle, avoit cet „ avantage de se faire écouter de tout le mon- „ de. „ Si vous voulez voir une copie de ce portrait, lisez seulement ce qui suit. (*m*) *Ce Prince, dont le nom est si celebre dans l'Histoire, & qui avoit l'esprit extremement vif & penetrant, le naturel ardent, impetueux & violent, une rare éloquence naturelle, beaucoup plus de doctrine qu'on n'en doit attendre des personnes de sa qualité, & que son éloquence faisoit paroistre bien plus grande encore qu'elle n'estoit en effet, estoit le plus hardi de tous les hommes dans le cabinet à imaginer & à vouloir entreprendre de grandes choses & de vastes desseins; mais aussi le plus timide & le plus foible, quand il s'agissoit d'en venir à l'execution, & qu'il y voyoit du peril: & sur tout, on ne peut nier qu'il n'ait eu toute sa vie une passion demesurée pour l'agrandissement de sa Maison.* Ces paroles de Monsieur Maimbourg precedent l'endroit où il raconte, que ce Cardinal forma dans le Concile de Trente le premier plan de la Ligue.

(*k*) *Eloges tirez de Mr. de Thou. to.* 2. *p.* 45.

(*l*) *Mezerai, Hist. de France, tome* 3. *p.* 2.

(*m*) *Maimbourg, Hist. de la Ligue, liv.* 1. *pag.* 12. *édit. de Hollande.*

(*B*) *Une succession très-ample de Benefices.*] Le Cardinal Jean de Lorraine (*n*) *avoit cherché son établissement en France, à l'imitation du Duc de Guise son frere, & l'avoit fait au mepris des Canons sacrés & des plus anciennes Loix de l'Eglise,*

(*n*) *Varillas, Hist. de François I. liv.* 7. *p.* 264. *ad ann.* 1536.

l'an 1550. par la mort du Cardinal Jean de Lorraine son oncle; dont il ne paya point les dettes, (C) quoi qu'il l'eût promis aux creanciers. En même tems il s'insinua par de basses complaisances dans les bonnes * graces de la Duchesse de Valentinois, & s'aquit une autorité extrême, faisant elever aux plus belles charges du Royaume les personnes qui lui étoient devoüées. Il n'attendoit pas toûjours que ces charges fussent vacantes, il savoit fort bien les ôter à ceux qui les occupoient. Le premier President du Parlement de Paris † en fit une triste épreuve. Ce Cardinal qui avoit eu sous le regne de Henri II. un credit presque sans bornes, se vit encore beaucoup plus puissant sous le regne de François II. car lui & le Duc de Guise son frere gouvernoient tout le Royaume à leur fantaisie, sous pretexte qu'ils étoient oncles de la jeune Reine Marie Stuart. Il parut beaucoup dans le colloque de Poissi par son éloquence, & par son érudition; & il est fort vraisemblable qu'il ne (D) consentit à la tenuë de cette assemblée, qu'afin

* *Voyez la remarque C.*

† *Voyez l'article* Lizet, *à la 1. remarque.*

se. Il étoit en même temps Archevêque de Lyon, de Reims, & de Narbonne, Evêque de Mets, de Toul, de Verdun, de Teroüane, de Luçon, d'Alby, & de Valence, & Abbé de Gorze, de Fécamp, de Cluny, & de Marmoutier. Son neveu ne recueillit point toute cette succession, mais seulement une très-bonne (a) partie. L'Evêché de Mets fut donné à Robert de Lenoncourt qui contribua beaucoup à faire tomber cette ville sous le pouvoir de la France (b) peu de tems après.

(C) *Dont il ne paya point les dettes.*] Il faut entendre Mr. de Thou. (c) *At Carolus Guisianus, qui demum Lotaringus dici cepit, cum patruo mortuo opulentissimorum sacerdotiorum possessionem adeptus esset, nequaquam grande æs alienum exsolvit sicuti receperat, quo ille mersus plerosque creditores secum una mersit. Is in arctiorem Pictaviensis familiaritatem, quæ totum regis animum occupaverat, turpibus obsequiis cum se insinuavisset, auctor illi fuit quo regni negotiorum administrationem penes se haberet, ut* &c.

(D) *Qu'il ne consentit à la tenuë de cette assemblée qu'afin de faire paroître qu'il parloit bien.*] Mr. Varillas avouë que ce Cardinal la souhaita, (d) *par la trop bonne opinion qu'il avoit de son éloquence, & par le desir de disputer contre des personnes qui avoient employé tout leur tems à l'étude de la controverse.* Mr. Maimbourg soutient que *c'est* (e) *une de ces malignes conjectures qu'on a faites assez souvent, au desavantage de ce grand Prelat, qu'on a voulu en cette occasion taxer de vanité. S'il eût eu autant de pouvoir,* ajoûte-t-il, *qu'il en avoit sous le Regne precedent, il eût sans doute empêché* la tenuë de ce Colloque. Je le croi aussi, car sous le regne precedent il n'eût pas souffert que les Calvinistes eussent eu la liberté de se plaindre; mais quelque changement qui fût arrivé à son credit, il avoit encore assez de pouvoir pour rompre la conference, si elle lui eût deplu. N'avoit-il pas été cause (f) par la remontrance qu'il fit à leurs Majestez à la tête du Clergé, qu'elles n'oserent maintenir le premier (g) Edit de Janvier favorable aux Huguenots, & qu'elles allerent tenir leur lit de Justice au Parlement de Paris pour prendre de nouveaux expediens? N'avoit-il pas été cause que les resolutions qui furent prises dans cette Assemblée, produisirent l'Edit de Juillet si terrible & si accablant pour ceux de la religion? N'avoit-il point par là triomphé de la Regente fortifiée du Prince de Condé, & de l'Amiral de Coligni, & du Chancelier de l'Hôpital? Quand on peut tout cela, il ne doit pas être fort mal-aisé, ce me semble, d'empêcher le Colloque de Poissi. Il est donc probable que le Cardinal de Lorraine, ravi d'une si belle occasion de faire briller son savoir & son éloquence, contribua puissamment à la tenuë de ce Colloque. Outre qu'il étoit assûré que la doctrine des Calvinistes y seroit condamnée par les Evêques, ce qui fourniroit de nouvelles armes aux Catholiques zêlez & persecuteurs.

Ceux qui connoissent la vanité de ce Cardinal, par les marques qu'il en donna dans le Concile de Trente, blâmeront sans doute Mr. Maimbourg. On voulut imiter à la clôture de ce Concile l'usage des acclamations & des prieres, qui s'étoit pratiqué dans l'Eglise Orientale, & ce fut *le* (h) *Cardinal de Lorraine qui prit non seulement le soin de composer ces acclamations, mais encore la peine de les entonner, ce qui le fit blâmer universellement de* (i) *vanité, cette fonction qui eût été bonne pour un Diacre* (& qui autrefois étoit toûjours faite par des Diacres) *paroissant peu decente pour un Cardinal Prince.* Ayant été capable de donner dans une si puerile ostentation, il est tout-à-fait apparent qu'il Souhaitta d'entrer en lice avec les Ministres en presence de toute la Cour, afin de faire paroître son esprit & son éloquence. Il s'étoit si fort attaché au gouvernement de l'Etat, & aux intrigues de la Politique, qu'il avoit lieu de craindre qu'on ne le crût un mechant Theologien. A la verité il pouvoit croire qu'on l'excuseroit d'avoir oublié les idées qu'il avoit aprises dans les Ecoles, mais plus il étoit aparent que sa profonde habileté dans les affaires politiques feroit croire qu'il n'étoit pas fort versé dans les matieres de controverse, plus se persuadoit-il qu'il aquerroit de la gloire en faisant voir qu'il les entendoit à fond, & qu'il en pouvoit discourir éloquemment & savamment. Voilà l'écueil où sa vanité échoüa, & on peut dire qu'une vanité le guerit d'une autre: car s'il n'eût pas eu l'ambition de faire dire qu'il excelloit jusques dans les choses les plus éloignées de ses continuelles occupations, il eût trop meprisé le rang & la naissance des Ministres, pour vouloir entrer dans une dispute reglée avec eux. Je voudrois que Montagne eût parlé de lui dans le chapitre de ses (k) Essais où il remarque, qu'il *advient le plus souvent que chacun choisit plûtôt à discourir du metier d'un autre que du sien, estimant que c'est autant de nouvelle reputation aquise. . . . Voyez combien Cesar se deploye largement à nous faire entendre ses inventions*

(a) *Voyez dans la remarque suivante les paroles de Mr. de Thou.*

(b) *Thuan. lib. 6. pag. 122. ad ann. 1550.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Varillas, Hist. de Charles IX. to. 1. p. 55.*

(e) *Maimbourg, Histoire du Calvin. p. 212.*

(f) *Varillas ibid. p. 52.*

(g) *Il ne faut pas confondre cet Edit du 28. Janvier 1561. avec celui qui fut donné le mois de Janvier 1562. pour suprimer l'Edit de Juillet.*

(h) *Voyez Fra Paolo traduit par Amelot, livre 8. pag. 789. Voyez aussi Mezerai, Abregé Chronolog. to. 5. p. 83.*

(i) *Dans la même Histoire de Fra-Paolo pag. 794. parmi les choses dont ce Cardinal fut blâmé en France, vous trouvez qu'on lui disoit,* qu'il pouvoit bien se passer de composer les acclamations, encore plus de les entonner. Et c'est ainsi, *ajoûte l'Historien,* que souvent les gens vains pour un peu de gloire qu'ils pensent gagner, perdent tout à la fois celle qu'ils ont aquise.

(k) *C'est le 16. du 1. livre.*

qu'afin d'avoir lieu de faire paroître qu'il parloit bien, & qu'il avoit de l'esprit. Il parut aussi beaucoup dans le Concile de Trente; mais il n'y soutint pas les libertez de l'Eglise Gallicane *avec toute la vigueur (*E*) que la Cour de Rome avoit redoutée. Il trouva plus à propos pour les interêts de sa Maison, de s'humaniser avec le Pape. Son credit qui avoit souffert un peu de diminution par la mort du Duc de Guise son frere, se releva (*F*) quelque tems après. On l'a regardé comme le principal auteur de la guerre d'Italie, où ce Duc de Guise pensa perdre toute sa reputation. On citera sur ce sujet un passage (*G*) de Brantome qui merite d'être lu. On en citera un autre qui temoigne la vanité de ce Cardinal,

* *Voyez Fra-Paolo traduit par Amelot liv.* 8. *p.* 794. *& la marge de page* 789.

tions à bâtir ponts & engins, & combien au prix il va se serrant, où il parle des offices de sa profession, de sa vaillance, & conduite de sa milice. Ses exploits le verifient assez Capitaine excellent, il se veut faire conoître excellent Ingenieur, qualité aucunement étrangere. La Theologie, me dira-t-on, est le metier d'un Cardinal: je repondrai que cela souffre trop d'exceptions, & que si c'est un Cardinal Prince, ou premier Ministre d'Etat, la Theologie n'est pas plus de sa profession, que de celle d'un General d'Armée.

(E) *Toute la vigueur que la Cour de Rome avoit redoutée.*] „Le (*a*) Cardinal de Lorraine „arriva à Trente accompagné d'un grand nom„bre d'Evesques, & y prit telle autorité, que „le Pape en ayant conceu jalousie, l'appelloit „entre ses familiers, *le petit Pape d'au delà des „monts.* Il sçavoit qu'il venoit avec intention „d'agir de concert avec les Imperiaux, pour „faire donner quelque contentement aux Lu„theriens (lesquels il desiroit detacher des Hu„guenots, s'estant pour cét effet abouché luy „& son frere avec le Duc de Virtemberg, „& autres Princes de cette croyance, à Saver„ne:) C'est pourquoy il avoit bien pourveu „à se fortifier contre luy par un grand nombre „d'Evesques Italiens, que de tous costez il en„voya à Trente avant que ce Cardinal y fust ar„rivé.

(*a*) *Mezerai, Abregé Chronologique, to.* 6. *pag.* 420. *C'est dans le discours de l'Eglise du* XVI. *siecle, ad ann.* 1562. 1563. *Voyez aussi la page* 67. *du* 5. *tome.*

„Quelques mois aprés sa venuë, on receut „deux grandes nouvelles au Concile, l'une de la „mort du Roy de Navarre, l'autre à quelques „mois de là du gain de la bataille de Dreux. „Toutes deux firent croire au Cardinal que son „frere alloit devenir maistre de la France, & cet„te consideration augmenta fort son pouvoir dans „le Concile; & par consequent celuy des Am„bassadeurs avec lesquels il estoit bien uny du „commencement.

„Ils proposerent donc, selon la charge qu'ils „en avoient, trente-quatre articles de refor„mation. . . . Le Cardinal de Lorraine les „eust sans doute appuyez fortement, si la mort „du Duc de Guise ne fust pas survenuë, mais „comme la bonne fortune de ce frere luy avoit „fort élevé le courage, sa perte le rabaissa in„finiment; il ne songea plus qu'à s'accommo„der avec le Pape, & relaschant de ses grands „desseins, obligea aussi tous les Evesques de sa „brigue à relascher: Ainsi les Legats, & autres „gens dependans de la Cour de Rome, demeu„rerent les maistres du Concile, & y firent „passer beaucoup de choses selon leurs inten„tions.„

(F) *Son credit . . . se releva quelque tems après.*] En voici une marque. (*b*) *Les gardes destinez pour la sûreté* du Cardinal de Lorraine *eurent ordre de ne l'accompagner pas seulement jusques dans le Louvre: mais même de ne le pas quitter à l'Autel, & de mêler ainsi l'odeur de la poudre à canon & de la mêche, parmi l'odeur de l'encens & des autres parfums sacrez.* Ce fut Charles IX. qui lui accorda cette faveur, comme le remarque Mr. Auberi (*c*), en parlant d'un privilege presque semblable accordé au Cardinal de Richelieu.

(*b*) *Auberi, Histoire du Cardinal de Richelieu, livre* 2. *pag.* 87. *du* 1. *tome, édit. de Hollande.* 1666.

(*c*) *Ibid.*

(G) *On citera un passage de Brantome* sur la guerre d'Italie.] „Tant (*d*) y a que telles deux „fautes sont arrivées par telles gens, qui veu„lent manier les armes, & n'en sçavent le mê„tier. Et c'est pourquoy ce grand Duc de „Guise, aprés qu'il fut grandement trompé en „son voyage d'Italie, il disoit souvent, j'ai„me bien l'Eglise de Dieu; mais je ne feray „jamais entreprise de conquestes sur la parole „& la foy d'un Prestre. Voulant par là taxer „le Pape Caraffe, dit Paul quatriéme, qui ne „luy avoit tenu ce qu'il avoit promis par de „grandes & solemnisées paroles; ou bien Mr. „le Cardinal son frere, qui en estoit allé pren„dre langue, & sonder le gué jusqu'à Rome, „& puis tout legerement avoit poussé Mr. son „frere à cela. Il se peut entendre que mon dit „Seigneur de Guise l'entendoit & de l'un & „de l'autre; car comme j'ay ouy dire, qu'ain„si mon dit Seigneur repetoit souvent telles „paroles devant Mr. le Cardinal, lequel pen„sant que ce fust une pierre tirée dans son jar„din, il en enrageoit, & se faschoit fort sous „bride.„ Les deux fautes dont Brantome parle, sont celle de Louïs Roi de Hongrie, & celle de Dom Sebastien Roi de Portugal. Louïs (*e*) *mourut en une bataille qu'il donna contre les Turcs, non tant pour raison, que par la persuasion & opiniâtreté d'un Cardinal, qui le gouvernoit fort, luy alleguant qu'il ne se faloit messier de la puissance de Dieu, ny de sa juste cause; que quand il n'auroit, que par maniere de dire, dix mille Hongres, estant si bons Chrestiens, & combattant pour la querelle de Dieu, il defairoit cent mille Turcs; & le poussa & le precipita tellement à ce point, qu'il perdit la bataille; & se voulant retirer, tomba dans un marais, où il se suffoqua. De mesme arriva au Roy dernier de Portugal, Sebastien, lequel se perdit miserablement, quand estant par trop foible de force, il se hazarda à donner la bataille contre les Mores, qui estoient trois fois plus forts que luy; & ce sur la persuasion, les preschemens & les opiniastretez d'aucuns Jesuites, qui luy mettoient en avant les puissances de Dieu, qui de son seul regard pouvoit foudroyer tout le monde, mesme quand il se banderoit contre luy; comme certes c'est une maxime tres-veritable. Mais pourtant il ne le faut tenter, ny abuser de sa grandeur; car il a des secrets que nous ne sçavons pas. Aucuns ont dit, que les dits Jesuites le faisoient, & disoient en bonne intention,*

REFLEXION sur les guerres conseillées par des gens d'Eglise.

(*d*) *Brantome, Dames galantes, to.* 2. *p.* 88.

(*e*) *Id. ib. p.* 87.

nal, c'est-à-dire la fierté avec laquelle il parla à la Duchesse de Savoye, (*H*) en la baisant par force. Remarquez bien que c'étoit un baiser de ceremonie. Il aimoit assez les autres (*I*) baisers, comme Brantome nous l'aprendra. J'ai parlé ailleurs * de sa haine contre la Religion Protestante, & des écrits satiriques à quoi il fut exposé pour cette raison. J'aurois pu marquer qu'il fut comparé à Seneque (*K*) dans l'une de ces satires. On se moqua un peu de lui lors qu'il reçut dans

* *Dans les remarques de l'article* Guise (*François.*)

tion, comme il se peut croire; autres, qu'ils avoient esté apostez & gagnez du Roy d'Espagne, pour faire ainsi perdre ce jeune & courageux Roy, & tout plein de feu; afin qu'après il pût plus aisément empieter ce qu'il a empieté depuis. Pour un lecteur qui me blâmera d'avoir alongé cette remarque par le recit de ces deux faits, il y en aura plus de cent qui m'en remercieront dans leur cœur. C'est pour faire plaisir à de telles gens, que je donne quelquefois plus d'étenduë à mes remarques que le texte ne le demande. Ils éprouvent avec plaisir qu'en chemin faisant ils rencontrent plus de choses qu'ils n'en cherchoient.

(H) *A la Duchesse de Savoye en la baisant.*] Il portoit *de son naturel* (*a*) beaucoup de respect aux Dames. „ Mais il l'oublia & non „ sans suject à l'endroit de Madame la Du- „ chesse de Savoye, Donne Beatrix de Portu- „ gal. Luy passant une fois par le Piedmont, „ allant à Rome pour le service du Roy son „ Maistre, visita le Duc & la Duchesse; aprés „ avoir assez entretenu Monsieur le Duc, il s'en „ alla trouver Madame la Duchesse en sa cham- „ bre pour la saluër, & s'approchant d'elle, „ elle, qui étoit la même arrogance du mon- „ de, luy presenta la main pour la baiser: Mon- „ sieur le Cardinal impatient de cet affront s'ap- „ procha pour la baiser à la bouche, & elle „ de se reculer: luy perdant patience, & s'ap- „ prochant de plus prés encor d'elle, la prend „ par la teste, & en dépit d'elle la baisa deux „ ou trois fois, & quoy qu'elle en fist ses cris „ & exclamations à la Portugaise & Espagno- „ le, si falut-il qu'elle passast par là. Comment, „ dit-il, est-ce à moy à qui il faut user de cet- „ te mine & façon? je baise bien la Reine ma „ Maîtresse, qui est la plus grande Reyne du „ monde: & vous, je ne vous baiserois pas, „ qui n'estes qu'une petite Duchesse crottée? „ & si veux que vous sçachiez, que j'ay cou- „ ché avec des Dames aussi belles, & d'aussi „ ou plus grande Maison que vous. Possible „ pouvoit-il dire vray. Cette Princesse eut tort „ de tenir cette grandeur à l'endroit d'un tel „ Prince de si grande Maison, & mesme Car- „ dinal, veu ce grand rang d'Eglise qu'il tient; „ qui ne s'accompare qu'aux plus grands Prin- „ ces de la Chrestienté. Mr. le Cardinal aus- „ si eut tort d'user de revenche si dure: mais „ il est bien facheux à un noble & genereux „ cœur, de quelque profession qu'il soit, d'en- „ durer un affront. „

(a) *Brantome ibid. p.* 364.

(I) *Il aimoit assez les autres baisers.*] Ce que l'on va lire est un morceau de la Comedie que les gens du monde jouënt. Par les gens du monde j'entens aussi bien plusieurs Princes de l'Eglise, que les Laïques les plus attachez à la terre. Laissons parler Brantome, il nous aprendra que le Cardinal de Lorraine n'étoit pas moins liberal en matiere de charité, qu'en matiere de galanterie. Très-liberal, dit-il (*b*), puis je l'apeller, *puis qu'il n'eût son pareil de son temps: ses despenses, ses dons, ses gracieusetez en ont fait foy, & sur tout sa charité envers les pauvres. Il portoit ordinairement une grande gibeciere, que son valet de chambre, qui luy manioit son argent des menus plaisirs, ne failloit d'emplir tous les matins de trois ou quatre cents escus: & tant de pauvres qu'il rencontroit, il mettoit la main à la gibeciere, & ce qu'il en tiroit sans consideration, le donnoit, sans y rien trier. Ce fut de luy que dit un pauvre aveugle, ainsi qu'il passoit dans Rome & que l'aumône luy fut demandée de luy, il jetta à son accoustumée une grande poignée d'or, & s'escriant tout haut,* O tu sei Christo, ò veramente el Cardinal di Lorrenna; *c'est-à-dire: ou tu es Christ, ou le Cardinal de Lorraine. S'il étoit aumonier & charitable en cela, il estoit bien autant liberal és autres personnes, & principalement à l'endroit des Dames lesquelles il attrapoit aisément par ces appas: car l'argent n'estoit en si grande abondance de ce temps, comme il est aujourd'huy: & pour ce en estoient elles plus friandes, & des bombances aussi & parures. J'ay ouy conter que, quand il arrivoit à la Cour quelque fille ou Dame nouvelle, qui fust belle, il la venoit aussi-tost accoster, & l'arraisonnant, il luy disoit qu'il la vouloit dresser de sa main: quel dresseur! Je croi que la peine n'y estoit pas si grande, comme à dresser quelque poulain sauvage: aussi pour lors disoit-on qu'il n'y avoit gueres de Dames ou filles residentes à la Cour, ou fraischement venuës, qui ne fussent desbauchées ou attrappées par la largesse dudit Monsieur le Cardinal; & peu ou nulles sont elles sorties de cette Cour femmes & filles de bien. Aussi voyoit-on pour lors leurs coffres & grandes garderobbes plus pleines de robbes, de cottes, & d'or & d'argent, & de soye, que ne sont aujourd'huy celles de nos Reynes, & grandes Princesses de ce temps. J'en ay fait l'experience pour l'avoir veu en deux ou trois, qui avoient gagné tout cela par leur devant: car leurs peres, meres & marys ne leur eussent pu donner en si grande quantité.*

(b *Ibid. pag.* 361. *& suiv.*

(K) *Fut comparé à Seneque.*] On ne s'en étonnera pas, quand on saura que l'auteur de ce parallele prenoit ce Philosophe pour un méchant homme. Servons nous des paroles de Montagne: elles sont dignes de son bon goût. *Parmy une milliasse de petits livres,* dit-il (*c*), *que ceux de la Religion pretenduë Reformée font courir pour la defense de leur cause, qui partent par fois de bonne main, & qu'il est grand dommage n'estre occupée à meilleur sujet, j'en ay veu autrefois un, qui pour alonger & remplir la similitude qu'il veut trouver, du gouvernement de nostre pauvre feu Roy Charles IX. avec celuy de Neron, apparie feu Monsieur le Cardinal de Lorraine avec Seneque: leurs fortunes d'avoir esté tous deux les premiers au gouvernement de leurs Princes, & quant & quant leurs mœurs, leurs conditions & leurs déportemens. En quoy à mon opinion il fait bien de l'honneur audit Seigneur Cardinal; car encore*

(c) *Montagne, Essais, liv.* 2. *ch.* 32. *p. m.* 702. 703.

dans Paris un affront sanglant du Marechal (L) de Mommorency. Il mourut le 26. de Decembre 1574. Vous trouverez des choses curieuses * sur cette mort dans

* Journal d'Henri III. ad ann. 1574.

core que je sois de ceux qui estiment autant son esprit, son éloquence, son Zéle envers sa Religion, le service de son Roy, & sa bonne fortune, d'estre nay en un siecle ou il fust si nouveau & si rare, & quant & quant si necessaire pour le bien publique, d'avoir un personnage Ecclesiastique de telle noblesse & dignité, suffisant & capable de sa charge: si est-ce qu'à confesser la verité, je n'estime sa capacité de beaucoup près telle, ny sa vertu si nette & entiere, ny si ferme que celle de Seneque. Or ce livre de quoy je parle, pour venir à son but, fait une description de Seneque très-injurieuse, ayant emprunté ces reproches de Dion l'Historien, duquel je ne crois nullement le temoignage.

(L) *Il reçut un affront sanglant du Marechal de Mommorency.*] Quoi que Charles IX. eût defendu le port des armes, ce Cardinal ne laissa pas de s'aprocher de Paris avec une troupe de gens armez, & de pretendre d'entrer dans la ville avec cette escorte. (a) *Il avoit une permission seellée du grand seau, d'avoir des gardes qui* fussent armez. Le Marechal de Mommorency Gouverneur de Paris *le savoit bien*; *mais il vouloit que* le Cardinal *lui envoyât faire compliment sur cela*, & il lui *envoya commander par un Prevôt des Marechaux de faire poser les armes à ses gens. Le Cardinal ne laissa de passer outre. Le Marechal bien accompagné alla à la rencontre, le chargea dans la rue St. Denys. .... Les gens du Cardinal s'écarterent ça & là, & lui se sauva dans une boutique avec son neveu* (b). *Le soir ils se rendirent tous à l'Hôtel de Clugni qui étoit le logis du Cardinal. Le lendemain le Marechal passa & repassa avec bravade devant sa porte. . . . Le Prevôt des Marchands de la part du Parlement* accommoda cette affaire: *il obtint du Cardinal qu'il sortit de la ville*; *& du Marechal qu'il laissât les armes aux Gardes de ce Prince, suivant la permission du Roi dont il lui montra la copie* (c). On lira plus agreablement le recit de Monsr. le Laboureur. „ (d) Il luy fit dire civilement qu'il „ ne le recevroit point avec cet équipage guerrier, & le mepris qu'il en fit l'obligea d'autant plus de se commettre à l'extremité, qui „ fut de repousser la force par la force, & de „ se mettre en devoir de faire main basse sur „ ses gens, s'ils n'eussent souffert qu'on les desarmast: comme il fut fait sans autre perte, „ que l'un des siens qui se voulut mettre en „ deffense, & dont le Cardinal qui n'estoit pas „ si vaillant, quoy que plus violent que ses „ freres, fut si épouvanté, qu'il s'alla cacher „ dans une boutique de la ruë aux Fers, auprès „ de laquelle l'affaire se passa. On le mena en „ suite à sa maison de l'Hostel de Cluny où il „ fut quelques jours sans se montrer, & enfin il se retira de nuit en son Archevesché de „ Rheims, pour mediter plus en seureté des desseins de vangeance, non publique comme esperoient ses amis, mais secrette & de cabinet, „ telles que sont celles de ceux de sa condition, „ quand ils peuvent faire une affaire d'Estat de „ leur querelle particuliere. Cette adventure fut „ publiée par toute l'Europe, & les Huguenots „ ne l'oublierent pas dans leurs libelles, & principalement dans une plainte qu'ils font faire „ au Cardinal, du peu de secours qu'on luy „ prestoit pour l'execution de ses desseins, où „ il parle ainsi:

(a) Mezerai, Abregé Chronolog. to. 5. pag. 86.

(b) Le Duc de Guise.

(c) Ceci arriva au mois de Janvier 1565. Voyez Mr. de Thou lib. 36. p. 743.

(d) Le Laboureur, Additions aux Memoires de Castelnau, tome 2. pag. 377.

„ *Mesmes Paris entier, duquel le Comperage*
„ *Envers mon frere & moy obligeoit le courage,*
„ *Me delaisse du tout. Je le puis voir ainsi*
„ *Quand près St. Innocent me fit Montmorency*
„ *Descendre de vistesse, & gagner une porte,*
„ *Ma garde desarma, & mit à pied; de sorte*
„ *Qu'elle ainsi mise en blanc grand des-honneur en a*
„ *Et. . . . .*
„ *Ah! que j'ay de dépit qu'en abaissant ma corne*
„ *Il me fit en public recevoir telle escorne,*
„ *Sans que de se mouvoir nul homme fit semblant*
„ *En toute la Cité, & que d'un cœur tremblant*
„ *A luy le lendemain j'envoyay me soumettre,*
„ *Le requerant vouloir octroyer & permettre*
„ *Me retirer armé, de crainte des Mutins.*
„ *Ce que de luy encor tant brave je n'obtins,*
„ *Ains m'en allay de nuit, emmenant un bon nombre*
„ *Des miens; si qu'en fuyant avois peur de mon*
„ *ombre.*
„ *Oh! quel estois-je lors, ô combien different*
„ *Estoit Charles nouveau, de ce Charles Parent,*
„ *De l'épouse à François! Oh que cette nuit coye*
„ *Differoit du plein jour auquel remply de joye,*
„ *Je condamnay en Roy, inique & déloyal,*
„ *A la cruelle mort le juste Sang Royal.* „

Il parut d'abord une lettre (e) qui fut promtement refutée. Cette lettre étoit destinée à justifier le Cardinal, & contenoit plusieurs medisances contre la Maison de Mommorenci, & contre l'Amiral de Coligny. La reponse fut très-vigoureuse; elle venoit d'une plume mieux taillée que celle de l'Apologiste du Cardinal. Monsr. de Thou fait mention de plusieurs écrits qu'on publia pour & contre sur cette affaire, & qui eussent été multipliez à l'infini, si le Parlement de Paris n'eût fait defendre le debit de pareils Ouvrages. Ce même Historien observe que Louïs Reynier Sieur de la Planche passa pour l'Auteur du premier écrit que l'on vit paroître; c'étoit une relation du fait en faveur du Marechal. Il remarque aussi que le sentiment le plus commun fut, que ce Marechal n'avoit point agi en habile homme, puis qu'il aima mieux irriter par un grand affront, mais peu dommageable, un ennemi très-puissant, que de le ruiner tout-à-fait. *Momorantii prudentiam plerique tunc requirebant, qui potentes inimicos levissimo damno irritare, quàm perdere cùm posset, maluerit.* Le Prince de Condé le blâma de cette conduite (f), & disoit souvent que si Mommorenci ne vouloit que se divertir, il en fit trop; & que s'il y alloit tout de bon, il n'en fit pas assez (g). Peut-être ce Prince n'eût-il pas été fâché que sans qu'il y eût nulle part, on l'eût defait tout d'un coup d'une famille si redoutable.

La même année le Cardinal de Lorraine s'embarrassa dans un demêlé qui ne lui reüssit point. La scéne de cette querelle fut le païs Messin, où Salcede qui en étoit Baillif s'opposa vigoureusement aux entreprises du Cardinal. Cela fut nommé *guerre Cardinale*, dont on imprima tout aussi-tôt une relation.

(e) *Cet ecrit est intitulé,* Lettre d'un Seigneur du pays de Hailnaut envoyée à un sien voisin & ami suivant la Cour d'Espagne.

(f) Certe Condæus . . . . . factum improbavit, subinde dictitans Momorantium si quidem joco ageret plus quam debuerit, si serio minus quam oportuit fecisse. *Thuanus ubi supra p. 744.*

(g) *Un Turc disoit cela des tournois. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, Novembre 1684. art. 9. p. 957.*

dans le Journal de Henri III. La Reine d'Ecosse sa niece fut assez fine, pour éluder le dessein qu'il eut (*M*) de lui retenir ses pierreries. J'ai oublié de marquer qu'il fut le principal promoteur d'un Edit du Roi, qui rendit (*N*) semestre le Parlement de Paris. Cela ne dura guere.

LOTICHIUS (PIERRE) Abbé du Couvent de Solitaire en Allemagne dans le Comté * de Hanaw, nâquit l'an 1501. Il fut retiré des Ecoles de Leipsic à l'âge de seize ans, afin d'etre consacré à la vie monastique dans le Couvent de Solitaire. Il reçut l'Ordre de Prêtrise en 1523. & en fit paisiblement les fonctions jusqu'en 1525. c'est-à-dire jusques à ce que la guerre des païsans l'eût contraint de se refugier avec son Abbé & ses confreres auprès des Comtes de Hanaw. Cet Abbé ayant ramené son monde dans le Monastere, après que ces furieux troubles eurent été appaisez, commit la † conduite de son Eglise à Lotichius; qui ayant lu les livres de Luther & de Melanchthon se trouva capable de prêcher, & de faire toutes les autres fonctions de sa charge mieux qu'auparavant. L'Abbé mourut l'an 1534. & Lotichius qui lui succeda pensant tout de bon à reformer cette Abbaye, y ouvrit une Ecole où un grand nombre de jeunes gens furent instruits, dont plusieurs devinrent Ministres de la parole de Dieu, après avoir continué leurs études à Wittemberg & à Marpourg. Il établit hautement la Religion Protestante dans son Monastere, & dans tous les lieux qui en dependoient l'an 1543. & il écrivit une belle lettre en Latin à l'Abbé de Fulde, pour lui prouver la justice de sa conduite. Il fut la principale cause de la courageuse resolution que les Ministres du voisinage prirent de rejetter l'*Interim* en 1549. Le reste de sa vie repondit à ce grand zêle, par des actes de pieté & de charité. Son Eglise, son Ecole, & plusieurs Savans éprouverent les effets de son humeur liberale. Il mourut chez le Comte de Hanaw le 23. de Juin 1567. Son corps fut enseveli deux jours après dans l'Abbaye de Solitaire ‡.

LOTICHIUS (PIERRE) neveu du precedent, prit le surnom de *Secundus*, afin de n'être pas confondu avec son oncle. Il nâquit à Solitaire le 2. de Novembre 1528. Son pere ⸸ quoi qu'il ne fut qu'un bon paisan, ne laissa pas de le destiner aux études; & il ne s'en faut pas étonner, veu ce qui vient d'être dit de l'Abbé Lotichius. Cet oncle ayant remarqué par les progrés que son neveu fit à l'Ecole de Solitaire, qu'il étoit très-propre aux sciences, resolut d'en prendre un soin tout particulier, & l'envoya à Francfort, où Micyllus enseignoit les belles lettres avec beaucoup de reputation. Ayant apris là beaucoup de Latin & de Grec, & mieux encore les regles de l'art poëtique, à quoi son inclination le portoit extraordinairement, il fut envoyé à Marpourg l'an 1544. & puis à Wittemberg, où Melanchthon & Camerarius attiroient une infinité de monde. Le jeune Lotichius aquit bien-tôt l'amitié de ces deux illustres Professeurs, celle de George Sabinus qui étoit un fameux Poëte, & celle de plusieurs autres Savans. La guerre qui s'éleva dans la Saxe l'an 1546. obligea Melanchthon & ses collegues à sortir de Wittemberg. Le premier se retira à Magdebourg β, & y fut suivi par nôtre Lotichius; mais lors qu'il en sortit afin de chercher une meilleure retraite, Lotichius au lieu de le suivre prit party dans les armées. Ce genre de vie n'interrompit point entierement son (*A*) commerce avec les Muses, & ne dura pas beaucoup; car on sait que dès l'an 1548. il vivoit paisiblement parmi ses livres à Erfort. Peu après il retourna à Wittemberg, où la paix avoit permis à Melanchthon d'aller continuer sa charge. Il y acheva ses

(a) Discedenti Reginæ consilium dederat Lotaringus Cardinalis, ut supellectilem, mundumque muliebrem magni pretii, quem in Gallia lucrifecerat, velut in alium orbem transitura, apud se deponeret, donec de sui itineris eventu fortuna statuisset: verum illa quæ avunculi ingenium probe nosset, argute respondit, cum se maris periculo committeret, non videre, cur mundo magis quam sibi caveret. *Thuan. lib.* 29. *circa init. p. m.* 580. *ad ann.* 1561.

(b) In eam rem Joan. Auratus, tunc aulicorum puerorum præceptor & mox professor regius, vir divini ingenii, carmen elegantissimum, sed petulanti libertate, in gratiam Cardinalis Lotaringi, qui negotium illud urgebat, conscripsit, quo ampliss. ordinem androgyno Platonico comparat. *Id. lib.* 13. *sub fin. p. m.* 278.

* *Par une faute d'impression aparemment il y a dans les Jugemens des Savans sur les Poëtes tom.* 3. *pag.* 272. Nassau *pour* Hanaw.

† Ecclesiæ Solitariensi ut inspectorem præfecit. *Paul Freher. Theatro, pag.* 213.

‡ *Tiré du Theatre de Paul Freherus pag.* 213. *Freherus cite la Bibliotheque poëtique de Jean Pierre Lotichius.*

⸸ *Il s'apelloit Louis Loticius. Melanchthon changea ce mot en celui de Lotichius (qui lui sembla plus emphatique) pour Pierre Lotichius Secundus son Ecolier.*

β *Le Theatre de Freherus pag.* 1249. *dit* à Marpourg.

(*M*) *De lui retenir ses pierreries.*] Marie Stuart après la mort de François II. son mari passa en Ecosse. Le Cardinal de Lorraine son oncle étoit d'avis qu'elle lui laissât en depôt ses pierreries, jusques à ce que la fortune eût decidé du succés de son voyage; mais elle sachant fort bien de quel esprit il étoit mené, lui repondit que se hasardant elle-même à tous les perils de la mer, elle auroit tort d'avoir plus de peur pour ses bijoux, que pour sa personne. Voyez en marge les paroles de Mr. de Thou (*a*).

(*N*) *Qui rendit semestre le Parlement de Paris.*] Mr. de Thou en parle sous l'an 1554. & il observe que Jean Daurat Precepteur alors des Pages du Roi, fit des vers (*b*) un peu trop hardis, afin de flater le Cardinal de Lorraine. Il compara le Parlement à l'Androgyne de Platon.

(*A*) *N'interrompit point entierement son commerce avec les Muses.*] Ecoutons ce qu'il en dit lui-même en leur adressant la parole:

Vos (c) quoque sum lituos inter veneratus & enses,
Quodque fuit vacuum tempus ab hoste dedi.
Deque tot amißis etiam nunc pauca supersunt
Carmina, militiæ tempore facta meæ.

(c) *Eleg.* 11. *lib.* 1.

Au reste il ne fit gueres plus d'une campagne; ainsi les Auteurs citez par Mr. Baillet n'auroient pas raison de dire (*d*) en general, *que ce qu'il y a de remarquable c'est que* Lotichius *composoit ses vers parmi le tumulte du camp, & sous les armes.*

(d) *Jugemens sur les Poëtes, tome* 3. *p.* 273.

ses études de Philosophie, & puis il s'en alla en France, étant Gouverneur des neveux de Daniel Stibar, Doyen du Chapitre de Wirtzbourg, homme de grand merite, & intime ami de Joachim Camerarius. Ce fut en 1550. qu'il commença ce voyage, qui dura (*B*) près de quatre ans. Il s'arrêta beaucoup à Montpellier; & apparemment lui & ses éleves y auroient souffert bien des avanies *, pour avoir mangé de la viande pendant le Carême, si Clusius qui étoit logé chez Rondelet, n'eût intercedé auprès du Dominicain qui faisoit l'office d'Inquisiteur. On en fut quitte pour de l'argent. A peine fut-il de retour en Allemagne, qu'il songea au voyage d'Italie. Il le fit comme celui de France aux depens de Daniel Stibar; mais il eut le malheur de lier societé avec un trop grand nombre de personnes. Il logea à Boulogne avec un jeune Chanoine de Munich, qui pouvant † trouver au logis une hôtesse fort commode, alla faire l'amour dehors. L'hôtesse aussi éperdument amoureuse que jalouse, lui prepara un philtre; mais par malheur Lotichius trouvant sa soupe trop grasse, l'échangea contre (*C*) celle du Chanoine, & devint furieux tout à coup. Il fut soulagé en vomissant une partie de ce philtre, neanmoins il eut une fievre maligne qui lui fit tomber les ongles, & dont il pensa mourir. Hubert Languet son bon ami voyageant en Italie, le trouva en ce pitoyable état à Boulogne. La malignité de la drogue opera tellement sur Lotichius, qu'il ne se passa point d'année sans qu'il eût quelques accés de cette premiere maladie, jusques à ce qu'enfin il en mourut. Avant que de quitter l'Italie, il reçut à Padoue le degré de Docteur en Medecine. Quelque tems après son retour en Allemagne il fut apellé à Heidelberg, pour y être Professeur en cette science. Il accepta cette vocation, & s'en alla à Heidelberg l'an 1557. Il y gagna l'estime & les bonnes graces de l'Electeur Palatin Othon Henri, & de tout le monde: & comme il avoit toutes sortes de raisons d'être content de son emploi, il n'accepta pas les offres qui lui furent faites à Marpourg, ou de la charge de Professeur en Medecine, ou de celle de Professeur en Poësie. Il ne jouit pas long tems de cette douce condition. Il fut attaqué de son mal au commencement de Novembre 1560. & en mourut le 7. du même mois. C'étoit un homme d'un fort bon commerce, la candeur & la sincerité (*D*) même ‡. On publia un recueil de ses Poësies (*E*) l'an 1561. Il contient

* *On les menaçoit de les obliger à faire amende honorable.*

† Tum forte (ut fit) amare foris, quod domi habebat, ut ait Terentius. Id impatientius ferens hospita juvenis formosissimi amore capta *&c. Hagius in vita Lotichii p. 63.*

‡ *Tiré de sa vie composée par Jean Hagius son bon ami, & publiée 25. ans après la mort de Lotichius. Melchior Adam a donné un abregé fort étendu de cette vie*, in vitis Medicorum p. 112.

(*B*) *Qui dura près de quatre ans.*] Ce fut la durée (*a*) de tout le voyage. Or comme ils virent d'abord Paris, Rouën, Dieppe, Lion, & qu'ils (*b*) alloient à pied presque toûjours, n'ayant qu'un cheval à eux onze pour porter leurs hardes, il est sur qu'ils ne demeurerent pas à Mompellier *l'espace de quatre années*, comme l'a dit (*c*) un habile homme. Ils y demeurerent de suite plus de deux ans: *Cum biennio jam atque eo amplius forte in Academia Mompeliana vixissent*, dit Hagius dans la page 47.

(*C*) *Contre celle du Chanoine.*] De la maniere que Hagius raconte la chose, ce fut dans la soupe que le philtre fut donné: mais il se trompe étrangement, s'il s'imagine, comme il semble le faire, que les Italiens donnent le nom de *Minestra* à ces bruvages enchantez que les Grecs apellent *Philtron*. *Jus parare*, dit-il (*d*), *nescio quod male temperatum ac conciliatum Circæum, Itali minestram illud, hoc philtron Græci vocant.* Les Italiens entendent simplement par *minestra*, ou *menestra*, du potage, de la soupe.

(*D*) *La candeur & la sincerité même.*] Son Historien en donne une preuve très-remarquable. Il ne tenoit qu'à lui de se marier fort avantageusement; mais parce qu'il croyoit mourir bientôt, il ne pouvoit se resoudre à tromper la femme qu'on lui eût donnée; & ainsi il refusa tous les partis qui lui furent proposez. (*e*) *Quod se sciret supremi diei sui nec vitæ longioris conscium fallere puellam ingenuam ullam, fœmineumve genus, aut lactare spe connubii fortunæque stabilioris nolle.*

(*E*) *On publia un recueil des poësies* de Lotichius *l'an* 1561.] Joachim Camerarius en fit l'Epitre dedicatoire: il y donne à Lotichius l'éloge du meilleur Poëte que son siecle & l'Allemagne eussent vu. Depuis cette premiere édition on en a fait plusieurs autres, augmentées de diverses pieces. Mr. de Thou (*f*) qui a mis trois ans entre la mort de Lotichius, & la publication de ses poësies par Camerarius, s'est trompé de deux années. Moreri a copié cette faute, & y a joint de son cru un petit anachronisme sur le jour mortuaire, qui ne fut pas, comme il dit, le 24. Octobre, mais le 7. de Novembre: Mr. de Thou qui a mis cette même mort au premier jour de Novembre, n'est pas exemt d'anachronisme. Freherus (*g*) met aussi trois ans entre la mort de Lotichius, & l'édition de ses vers. Mr. de Thou (*h*) a mis ce Poëte au dessous d'Eobanus Hessus. Camerarius pretend que si celui-ci étoit en vie, il se reconoîtroit inferieur à Lotichius. (*i*) *Sed & Eobanus & Sabinus, si viverent, cum omnia in Lotichii scriptis magnopere probarent, tum elegantia & suavitate atque exprimendi vetustatis similitudinem contentione, se ab hoc alicubi superari non negarent.* Hagius assûre que les plus grands Poëtes d'Allemagne ont temoigné publiquement l'estime particuliere qu'ils avoient pour les vers de Lotichius; & il pretend que selon l'opinion commune, Lotichius égaloit les plus excellens Poëtes anciens & modernes, & qu'il étoit preferable peut-être à quelques-uns des anciens. Il cite des vers de Paul Melissus, où l'on donne la superiorité sur tous les Poëtes Allemans à Lotichius en matiere d'Elegie. Melchior (*k*) Adam

(*a*) Revertentes tandem igitur post exactum jam ferme quadriennium ex Gallis. *Hagius in vita Lotichii p. 56.*

(*b*) *Idem p. 42. 44.*

(*c*) *Teissier, Addit. aux Eloges, to. 1. p. 207.*

(*d*) *Hagius ibid. pag. 63.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Thuanus lib. 26. sub fin.*

(*g*) *Theatr. p. 1250.*

(*h*) *Thuan. ubi supra.*

(*i*) *Camerarius, in epist. dedicatoria Operum Petri Lotichii.*

(*k*) *In vita Philosoph. p. 210.*

contient tant de vers d'amour, qu'on crut que l'Auteur avoit beſoin là-deſſus d'un morceau d'apologie. Hagius y (*F*) travailla. La quatriéme élegie du ſecond livre a quelque choſe de ſurprenant: elle roule ſur un ſonge qui ſemble être une

Adam s'écarte un peu de l'exactitude en abregeant cet endroit, puis qu'il fait dire à Hagius que les plus grands hommes, & nommément George Sabin, Jean Stigelius, George Fabrice, Poſthius & Meliſſus ont donné la palme à Lotichius en fait de vers élegiaques. Hagius à tout rompre ne fait donner cette palme nommément que par Poſthius & par Meliſſus, & il ne dit rien des trois autres, ni expreſſément ni obſcurément, qui ſe puiſſe raporter à cela.

(*F*) *Hagius travailla* à l'apologie des vers d'amour.] Il (*a*) avouë qu'étant fort jeune il faiſoit ſouvent reflexion avec quelque ſorte d'étonnement, ſur les plaintes perpetuelles dont les Poëtes rempliſſent leurs vers; qu'ils brûlent d'amour, qu'ils ſont tout percez des fleches de Cupidon, & qu'ils ne trouvent aucun remede aux flames qui les conſument.

(*a*) *In vita Lotichii.*

Mille fatigatus rerum diſcrimina vici,
Sæpe graves æſtus, frigora ſæpe tuli:
Unius haud poſſum ſuperare Cupidinis ignes,
Nec deſideriis fortior eſſe meis.

Après ces vers de Lotichius il en cite trois de Virgile.

Aſpice aratra jugo referunt ſuſpenſa juvenci,
Et ſol creſcentes decedens duplicat umbras.
Me tamen urit amor, quis enim modus adſit amori.

Il ajoûte qu'ayant demandé à des Poëtes l'explication de ces choſes, Lotichius lui repondit que c'eſt le feu de l'amour divin, & non pas l'amour venerien qui brûle les Poëtes.

Cur vatum pars magna ſuos decantet amores
Miraris, Hagi candide, & cauſſam rogas.
Accipe, non illos Veneris fax improba, verum
Æterni amor generoſus urit numinis.

Cette réponſe eſt ridicule; c'étoit prendre Hagius pour un enfant. Il n'en parle pas comme il devoit; car il ſe contente de dire que Meliſſus lui expliqua beaucoup mieux tout le (*b*) myſtere. Meliſſus lui repreſenta que ſi quelque choſe eſt très-capable d'attirer les cœurs, & de verſer juſqu'au fond des mouëlles ſes charmes inſurmontables, c'eſt l'amour qu'un objet modeſte & pudique allume. Le ciel (*c*) le plus pur, ajoûte-t-il, forma cet amour, & lui aſſigna pour trône les cœurs embraſez. Les aſtres ont ſoin de nourrir ce feu; & comme les Poëtes reçoivent du ciel les influences qui ſont la cauſe de la poëſie, il ne faut pas s'étonner qu'ils ſentent ſi vivement le feu de l'amour; car ces influences ayant la même origine que (*d*) l'amour, l'excitent & l'entretiennent.

(*b*) Quam rem non paulo & copioſius, & luculentius nobis enucleavit Meliſſus.

(*c*) Purior hanc æther olim generavit & intra Succenſas juſſit regna tenere fibras.

(*d*) Habent alimenta calores Vivida ſidereis fota perenne focis.

Sic propagare laborat
Indita naturæ ſemina quiſque ſuæ.

Pour reduire cette explication au langage humain, & à ſa juſte ſimplicité, il faut ſupoſer que Meliſſus a voulu dire, que le même temperament qui diſpoſe un homme à être Poëte, le rend ſuſceptible d'amour. On ne prouveroit pas facilement cette theſe, car outre qu'il y a pluſieurs perſonnes qui ont le talent de la poëſie ſans être d'un temperament amoureux, il eſt certain qu'une infinité de gens qui ne ſavent point faire de vers, ſont plus furieuſement tourmentez du feu de l'amour, que ceux dont les poëſies ſont les plus tendres. Combien a-t-on imprimé de vers d'amour qui ne ſont qu'un jeu d'eſprit? Un Poëte mediocrement touché s'aplique tout ce qu'il trouve dans les élegies les plus paſſionnées; il tâche même de rencherir ſur ce qu'il a lu, il invente de nouveaux tours, il étudie les caracteres les plus lugubres. C'eſt afin de faire admirer ſes vers; c'eſt afin d'exercer ſa veine ſur des penſées qui faſſent honneur à ſon eſprit, & qui puiſſent en même têms flater l'objet qu'il adore. Il y en a même qui ne ſont point amoureux quand ils compoſent de ſemblables vers. Theodore de Beze étoit de ceux-là. (*e*) *Iſtos bonos viros non pudet quicquid de poëticæ Candidæ amoribus luſi, (luſi autem certè pleraque, veteres illos imitatus, priuſquam etiam per ætatem, quid iſtud rei eſſet, intelligerem) ad caſtiſſimam & lectiſſimam fœminam accommodare. Id autem non aliter ſe habere quàm dico, non ii tantùm teſtari poſſunt quibuſcum per id tempus vixi, verùm etiam res ipſa declarat: quum nullos unquam liberos ex uxore ſuſceperim, in meis autem illis carminibus, Candidam prægnantem ſuperis commendem: quòd tum mihi nimirum illud fictitium argumentum, ut alia ſubinde multa, occurreret.* Voyez dans ces dernieres paroles un exemple de la conduite des Poëtes: ils ſe donnent des ſujets imaginaires, afin d'avoir occaſion de debiter quelques traits d'eſprit. Mais venons à l'apologie de Lotichius.

(*e*) *Beza in epiſtola dedicatoriâ Poëmat.*

Il eut 4. Maîtreſſes (*f*) ſucceſſivement, & il fit pour elles beaucoup de vers; il ne ſe propoſa jamais, dit-on, d'en obtenir aucune faveur criminelle, & ce n'eſt que de lui-même, temoin en ſa propre cauſe, que l'on ſait cela. *Non fecit id non honeſtè, quia & caſte amavit Lotichius & ſine crimine ac ſcelere: ſi modo caſtiſſimi Poëtæ verbis verſibuſque dignamur aliquam habere non dubiam fidem, ſic etenim ipſemet de amoribus ſuis canit, & Claudia ſua (g).*

(*f*) Puellas quoque facile amavit bellas ac bonas formas mortales, ac Claudiam quidem primum ſuam multo carmine celebratam, mihi vero non incognitam, ſubfuſcam, non informem nec inamabilem puellam: deinde Callirhoen, alteram Celtiberam tunicatam, formoſam: hinc pecoris cuſtodem, religioſam nimis Italam Panaridem: ac poſtremum non vero nomine dictam Phyllida pulchram Nicrogenam. *Hagius ubi ſupra.*

Feliciter arſi
Inque meo nullum crimen amore fuit.

. . . . .

Non ego te, mea lux, deceptam fraude reliqui
Non ſpolium rapto turpe pudore tuli.
Dii mihi ſunt teſtes, ſi mentior, æquore vaſto
Obruar, & mutis piſcibus eſca natem.

L'apologiſte remarque que les privileges de la poëſie permettoient à Lotichius d'exercer ſa Muſe ſur les beautez de la terre, car c'eſt un art qui embraſſe la contemplation, & l'explication de tout ce que l'Univers a de beau. *Fecit Lotichius, id primum jure poëtices optimo, ad quam ſcilicet rerum omnium pulcherrimarum quæ magna hac uni-*

(*g*) *Id. ib.*

 ver-

une prediction (*G*) du saccagement de Magdebourg. On n'a point dû trouver étrange que Jules Cesar Scaliger n'ait (*H*) pas loüé Lotichius.

LOTI-

versitate orbis continentur, cœlestium terrestriumque spectabilium formarum contemplatio, commentatioque rite pertinet. De plus comme il étoit civil & poli, il s'apliqua à faire des vers d'amour, & ne voulut point se priver de cette galanterie, qui lui fut d'ailleurs avantageuse pour polir ses Muses. *Ex quo illud saltem consecutus est commodi, ut molles amores cantando mollius carmen deduceret.* Enfin il avoit besoin de cette agreable occupation, (*a*) afin de chasser les pensées chagrinantes dont il se trouvoit persecuté.

(*G*) *Un songe qui semble être une prediction du saccagement de Magdebourg.*] C'est-à-dire du saccagement affreux que cette ville souffrit l'an 1631. ayant été prise par les troupes Imperiales. Voici la remarque de Mr. Morhof. (*b*) *Illud singulare in hoc viro & propemodum divinum est, ac plus quam Poëticum ἐνθουσιασμὸν arguit, quod in* Elegia 4. lib. 2. *ad Joachimum Camerarium scriptâ tristissima obsidionis & expugnationis Magdeburgensis fata integro seculo prædixerit. Res omnino notatu digna, ac elegia illa pulcherrima est. Hæc ille aurea carmina, quod mireris, inter armorum strepitus ipse miles scribebat.* Lotichius vit en songe une grande ville assiegée, & une fille qui se disoit la Protectrice du lieu, & qui se plaignoit des malheurs qui desoleroient cette ville, & qui en feroient un monceau de cendres. Il ne nomme point la ville, & il ne sait même si elle étoit sur le Rhin ou sur le Danube, ou sur l'Elbe, mais il croit que c'étoit sur l'Elbe. Il faut pourtant qu'il ait caracterisé Magdebourg, puis qu'on a donné à son élegie ce titre, *de Obsidione urbis Magdeburgensis.* Il y a sans doute ici quelque chose de surprenant, quoi qu'il faille convenir que l'état où étoit alors le Poëte diminue le merveilleux. Il (*c*) étoit dans l'armée de la ligue de Smalchalde, plus assûré aparemment des bons succés de Charles-Quint, que de ceux de cette ligue. Son imagination se repandoit (*d*) sur les suites que pourroient avoir les victoires de Charles-Quint. Peut-être en songeant il tomba sur cette supposition, c'est que l'Empereur châtieroit severement Magdebourg, si l'armée des Alliez étoit batuë. Un Poëte se prepare tout aussitôt à deplorer les malheurs d'une ville saccagée : l'une de ses fictions est que la Déesse tutelaire (*e*) fait ses plaintes &c. Quand on se reveille on brouille aisément les especes, parce qu'on ne se souvient pas de leur ordre : on oublie celles qui servent de liaison, & de là vient que l'on s'imagine que les idées que l'on a enchaînées soi-même les unes avec les autres, nous sont venuës tout à coup par inspiration. Il est presque aussi facile de se faire des systêmes sur les affaires generales en dormant qu'en veillant : une infinité de personnes après avoir lu de grandes nouvelles dans la Gazete, se font un plan admirable des suites qu'elles pourront avoir. Dans un quart d'heure ils menent le victorieux à la ville capitale du vaincu ; ils se representent des trônes renversez, ils font changer de face à toute l'Europe : & s'ils sont Poëtes ou Orateurs, ils joignent à tout cela le plan d'un beau poëme, ou d'une belle harangue. Ils en tienent les figures toutes prêtes : ils se representent même l'air & les paroles des Deputez qui viendront porter les clefs des villes. On peut assûrer que toutes les heures du jour il se passe de telles choses dans la tête de plusieurs personnes. Leur ame quand ils dorment, n'est pas moins active à l'égard de ces chimeres. Elle fait des plans à perte de vuë. C'est peut-être ce que fit Lotichius cette nuit-là. J'ai dit la raison pourquoi il n'auroit point dû s'apercevoir en se reveillant qu'il étoit l'auteur de cette suite de visions, comme ceux qui bâtissent des chateaux en l'air pendant qu'ils veillent, savent & sentent qu'ils en sont les vrais auteurs, sans qu'aucune intelligence étrangere se fourre-là pour leur reveler l'avenir ; ce qui fait aussi qu'ils n'y trouvent aucun presage.

Voilà une observation que l'on pourroit faire en admettant la suposition de Morhof, savoir que Lotichius fit ce songe avant la bataille de Mulberg, où l'armée de la Ligue fut vaincuë par Charles-Quint. Mais cette suposition n'ayant aucun fondement, j'aimerois mieux dire que Lotichius fit ce songe durant le siege de Magdebourg l'an 1551. Il étoit facile de s'imaginer, que Maurice Electeur de Saxe qui commandoit à ce siege de la part de l'Empereur prendroit la ville, & la traiteroit cruellement. Lotichius agité de cette crainte se representa en songe le sac de la ville, & se jetta sur les fictions poëtiques. Il ne manqua pas d'introduire la Déesse tutelaire qui protestoit de son innocence, & de sa fidelité, encore que l'Empereur la chassât de sa demeure, &c. Le lendemain il trouva cette matiere si propre à être traitée en vers, qu'il en fit une élegie, à laquelle il donna lui-même le titre *de obsidione urbis Magdeburgensis.* Je croy bien qu'il s'imagina qu'il y avoit quelque chose de prophetique dans ce songe : c'est qu'il ne se souvenoit point du commencement de sa réverie, c'est qu'il ignoroit qu'il eût enfilé lui-même toutes ces visions, comme les Nouvellistes enfilent eux-mêmes (*f*) en veillant toutes les suites qu'il leur plaît de suposer aux sieges & aux batailles. Or comme le siege de Magdebourg fut terminé non par la prise de la ville, mais par un traité de paix, Lotichius se desabusa sans doute lui-même : il conut la fausseté de ses songes ; mais ses vers se conserverent, & virent le jour après sa mort. Que fait-on même s'il ne feignit pas qu'il songea cela ? Les poëtes ne se donnent-ils pas tous les jours cette licence ?

(*H*) *Que Jules Cesar Scaliger n'ait pas loüé Lotichius.*] Nous avons vu que Lotichius mourut l'an 1560. & que ses poësies furent imprimées après sa mort. D'ailleurs il est très-certain que Jules Cesar Scaliger deceda l'an 1558. il ne faut donc pas s'étonner qu'il n'ait pas donné des loüanges à ce bon Poëte Allemand, & ainsi la plainte de Monsr. Morhof est un peu injuste. (*g*) *Fuit Phœnix Poëtarum Germaniæ Lotichius, omnibus exteris si non superior, certe æqualis. Hujus tamen vel ipsis Germanis pene ignotum nomen est : exteri nullam ejus mentionem faciunt. J. C. Scaliger cum censuram Poëtarum Germanorum instituit in Hypercritico suo ne verbulum quidem de hoc nostro, qui tamen omnibus cæteris erat anteferendus.* Monsr. Teissier (*h*) craignant peut-être de deso-

(*a*) Oblectationem eam animi honestam ad leniendas animi curas, molestias, ægritudines duceret maximam. Quod poeta ipse de sese noster profitetur, *Mollia sæpe quidem deducere carmina tento, Non tamen ut puris auribus illa probem. Sat mihi sit rigidas [illegible] fallere curas, Solamenque mali præmia magna voco.*

(*b*) *Morhofius, Polyhist. lib. 1. c. 19. p. 226.*

(*c*) *Je parle selon la suposition de Mr. Morhof, qui n'est pas certaine. Voyez la fin de cette remarque.*

(*d*) *Notez bien son 5. vers,* Somnia sunt CURAS hæc imitata meas.

(*e*) *Voyez ce qui sera cité de Balzac dans l'article* Thomas *(Paul) à l'occasion d'un bois coupé.*

(*f*) *Voyez la description que Mr. de la Bruyere nous a donnée du caractere de ces Messieurs, soit qu'ils ayent trop d'esperance, soit qu'ils ayent trop de defiance.* Caracteres de ce siecle, au titre *du Souverain,* p. m. 378. & suiv.

(*g*) *Morhof. ubi supra pag. 225.*

(*h*) *Addit. aux Eloges tirez de Mr. de Thou, to. 1. pag. 197. édit. d'Utrecht* 1696.

LOTICHIUS (Chretien) frere cadet du precedent, ne fit point paroître dès l'enfance moins de dispositions que lui pour les études. Ainsi son oncle l'Abbé l'ayant fait d'abord instruire soigneusement dans son Ecole de Solitaire, l'envoya en suite à Wittemberg, pour y étudier en Philosophie, & principalement en Theologie. Ce ne fut point dans cette Université, mais dans celle d'Heidelberg, qu'il reçut le degré de Maître és Arts en 1549. après quoi son oncle lui donna la conduite de son Eglise & de son College. Pendant qu'il étoit ainsi le Vicaire de l'Abbaye, il se vit exhorté par plusieurs Savans à recueillir toutes les poësies de Lotichius Secundus, & à les donner au public, avec une histoire exacte de la vie & des études de cet illustre frere. Il y travailloit encore, lors que la mort de l'Abbé Lotichius son oncle vint interrompre ce travail l'an 1567. Il ne tint qu'à lui de succeder à la dignité abbatiale; car les suffrages de ceux à qui l'élection apartenoit se declarerent pour lui: mais il aima mieux ceder son droit à son beaufrere Sigefroi Hettenus, Ministre de l'Eglise de Groningue. Il n'eût pas joui long tems de la qualité d'Abbé s'il l'eût acceptée, car il mourut en 1568. Il s'étoit assez heureusement mêlé de faire des vers. On en imprima un recueil * en l'année 1602. par les soins de Jean Pierre Lotichius son petit-fils, qui le joignit avec ses vers propres. Je n'ai point trouvé dans Freherus, qui m'a fourni cet article, que l'on ait jamais imprimé † ensemble les poësies de Lotichius Secundus, & celles de Chretien Lotichius.

* Draudius, Biblioth. p. 1573. édit. 1625.

† Le Dictionaire de Moreri imprimé en Hollande l'assure pourtant sous la citation de Freherus.

LOTICHIUS (Jean Pierre) petit-fils du precedent, s'est fait conoître par un grand nombre de livres qu'il a publiez, tant en vers qu'en prose. Il étoit Medecin de profession; & fort versé dans l'étude des belles lettres. Le Commentaire qu'il publia sur Petrone à Francfort l'an 1629. repond (Y) à ces deux qualitez. La recompense de la (Z) dedicace de ses Epigrammes fut tout-à-fait mince. Il fut apellé ‡ à Rintel pour y être Professeur en Medecine.

‡ Voyez l'epitre dedicatoire de son Petrone.

LOUDUN, dans le haut (A) Poitou, aux confins de l'Anjou & de la Touraine, & au Diocese de Poitiers, est une ville assez ancienne, quoi qu'il ne faille pas trop ajoûter foi au sentiment du peuple ⊥, qui en attribuë la fondation à Jules Cesar. Elle se fit considerer dans les guerres (B) civiles du XVI. siecle,

⊥ Voyez Sainte Marthe in Elog. Macrini.

desobliger les amis de Morhofius n'a pas marqué cette faute qu'il lui a été très-facile d'observer, puis qu'il a dressé une table Chronologique des années mortuaires de ses hommes illustres, dans laquelle il a placé Jules Cesar Scaliger sous l'an 1558. & Lotichius sous l'an 1560. D'autre côté le texte de son commentaire porte que les poësies de Lotichius furent imprimées *trois ans après sa mort*. Quoi qu'il en soit il raporte cette plainte de Morhofius contre Scaliger, sans avertir son lecteur qu'elle est malfondée.

(Y) *Repond à ces deux qualitez.*] Car il y explique à part tout ce qu'il y a dans Petrone qui a du raport à la Medecine; & puis dans une autre partie il donne des notes critiques & philosophiques sur ce même Auteur. Il paroît avoir plus de lecture & de memoire, que de penetration & de jugement. Voici l'estime que Goldast faisoit de ce commentaire: *Mitto* (a) *tibi Lotichii commentaria in Petronium cum aliorum notis .... vides quantum abs tuo instituto ac judicio Lotichius dissideat. Volebam hominem amicum hac occasione ad lectionem veterum Medicorum deducere, quorum illum prorsus expertem & negligentem esse advertebam. Sed judicio destitutus nec in bonis auctoribus versatus, nobis undiquaque compilavit quæ ad grandiendum librum convasare ex Cornucopia, Calepino, Textoris Officina, Erasmi Chiliadibus & consimilibus scriptis poterat, ut tandem monstrosum, horrendum, & insanum magnum istud commentum pareret. ... Adeo sibi philautia placet, ut etiam sordes suas putet mera olere cinnama.*

(a) Goldastus, epistola ad Hofmannum, inter Richterianas p. 555.

(Z) *La recompense de la dedicace de ses epigrammes.*] Non seulement il les dedia à Maurice Landgrave de Hesse, mais aussi il lui en donna de sa propre main un exemplaire. Ce Prince l'en remercia par une épigramme (b): & ce fut là tout le present qu'il lui fit. C'étoit imiter un grand Empereur (c). Celui qui m'aprend cette particularité dit aussi qu'il a dedié un très-grand nombre de livres aux Princes & aux Republiques, sans que cela lui ait jamais procuré un sou.

(b) Nuper Doctor Lotichius sua epigrammata Illustrissimo Mauritio Hassiæ Landgravio inscripsit, & in præsentiarum obtulit, qui ei epigramma eucharisticon honorarii loco redonavit. Goldastus ib. p. 561.

(c) Voyez ce que Macrobe dit d'Auguste, Saturnal. lib. 2. c. 4. sub fin.

(A) *Dans le haut Poictou.*] Coulon a mis dans la table de son livre des Rivieres de France que Loudun est en Touraine. Mr. de Marolles a été dans la même erreur, car il a dit (d) que Loudun *fait partie de la Touraine, bien que le Loudunois soit du Diocese de Poitiers.* Il devoit dire que Loudun est aussi dans ce Diocese. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'Election de Loudun depend de la Generalité de Tours.

(d) Dans le denombrement de ceux qui lui ont fait present de leurs livres, au mot Chevreau.

(B) *Durant les guerres civiles.*] Voiçi une historiette qui fait honneur à cette ville. D'Aubigné (e) raconte qu'en 1569. Pluviaut avec 60. lances de coureurs étant à vuë d'Anville, où le Duc d'Anjou étoit logé, *vit sortir* 80. *Cavalliers qui étoient les galans de la Cour, comme ceux de Guise, Brissac, Pompadour, Fervaques, Lanssac, Jerssai, Fontaine & autres.* Il les attendit de pied ferme, le combat fut rude, & renouvellé deux fois; mais nul des gens de Pluviaut ne quitta sa place. D'Andelot paroissant avec 12. Cornettes obligea les Courtisans à se retirer, avec deux des leurs morts & plusieurs blessez. Ils voulurent savoir *à quels gens ils avoient eu affaire. La Curée-Jersaut qui avec Clermond, la Barbée & autres chercheurs de coups* de

(e) Histoire universelle tome 1. p. 392.

cle, tant à cauſe de ſon château, que le Roi Louïs XIII. fit demolir * en 1633. qu'à cauſe de ſa ſituation. Le Duc d'Anjou † tâcha en vain de s'en rendre maître l'an 1569. mais le Roi de Navarre ‡ la ſoumit très-facilement vingt ans après. On y voit pluſieurs Couvens; celui des Carmes eſt le rendez-vous de pluſieurs perſonnes devotes, qui y vont ⁑ en pelerinage à Nôtre-Dame de *recouvrance.* Celui des Urſulines ſe rendit extremement celebre, lors qu'en 1633. & 1634. on parla tant de la poſſeſſion de pluſieurs de (*C*) ces Religieuſes. Ceux de la Religion perdirent en ce tems-là le College (D) qu'ils y avoient. Leur dernier Synode National fut tenu dans cette ville, depuis le 10. de Novembre 1659. juſques au 10. de Janvier 1660. Loudun a été la patrie de pluſieurs hommes de lettres, comme de Salmon Macrin, de Scevole de Sainte Marthe, de Jules Ceſar Bulenger, d'Iſmaël Bouillaud, d'Urbain Chevreau &c. Quelques-uns la nomment en Latin *Juliodunum*, mais (*E*) ce n'eſt pas ſon vrai nom. Le Geographe du Val β a eu tort de dire qu'elle a titre de Duché; s'il avoit conſulté Moreri il ne ſe fût point exprimé par le tems preſent. Cette Dame de la Maiſon de Rohan, en faveur de laquelle Moreri dit que l'érection s'étoit faite, eſt la Dame de la Garnache, dont j'ai parlé en ſon lieu.

* *Mercure François tome 20. p. 768.*

† *D'Aubigné to. 3. p. 123.*

‡ *Du Chesne Antiq. des villes.*

⁑ *Id. ibid.*

β *Dans ſon Traité de la France p. 144.*

LOUIS VII. Roi de France, fut ſacré à Reims γ le 25. d'Octobre 1131. & regna avec ſon pere juſques au 1. d'Août 1137. & puis tout ſeul juſques au mois de Septembre 1180. Il épouſa Eleonor fille & heritiere de Guillaume IX. du nom Duc de Guyenne l'an 1136 δ. Cette Princeſſe étoit un très-grand parti, ſoit à cauſe de ſa beauté, ſoit à cauſe des belles Provinces que ſon pere lui avoit laiſſées; mais on pretend qu'elle fut très-impudique, & que ſon mari auroit eu de juſtes raiſons de faire caſſer ſon mariage, ſi la prudence humaine avoit pu permettre qu'il renonçât par ce divorce à la poſſeſſion des grans biens d'Eleonor. Tous les Hiſtoriens le blâment d'avoir été plus jaloux que politique; car enfin ne pouvant plus ſoutenir le poids de ſa jalouſie, & du deshonneur qu'il pretendoit que la vie dereglée de ſon épouſe faiſoit rejallir ſur lui, il ζ *pourſuivit chaudement ſa ſeparation d'avec ſa femme, & l'obtint par la ſentence des Prelats du Royaume, qu'il avoit aſſemblez à Baugency l'an* 1152. Il fit ce que Marc

γ *Mezerai, Abregé Chronolog. tome 2. p. m. 554.*

δ *Id. ibid. p 557.*

ζ *Id. ibid. p. 570.*

de piſtolets tenoit à gloire de ſuivre ce Capitaine aux occaſions ſeulement, en lieu de nommer ces galans, repondit que c'étoit la Compagnie de Pluviaud, & Lauſſac ayant repliqué, comment les Sires de Loudun? *Comme la plûpart étoient de ce lieu & de cette qualité, le Duc de Guiſe cria*, laiſſons ce diſcours, ils ſont tous bien Gentilshommes.

(C) *La poſſeſſion de pluſieurs Religieuſes de* Loudun.] J'en ai parlé amplement dans un (*a*) autre lieu, mais je ne ſavois pas alors une choſe que j'ai trouvée depuis peu dans le Journal des Savans, à l'endroit où il eſt parlé de la vie du Pere Seurin Jeſuïte, l'un des Exorciſtes de ces Religieuſes. (*b*) *A l'occaſion des combats donnez par ce Pere aux demons*, l'Auteur (*c*) de ſa vie, *prouve fort au long la verité de la poſſeſſion des Religieuſes de Loudun, ſur tout par le temoignage de deux des plus grans eſprits de ce ſiecle. L'un eſt le Cardinal de Richelieu qui envoya à Loudun des Exorciſtes entretenus aux depens du Roi, & l'autre le Milord de Montaigu, qui ayant vu ſortir les demons du corps de la Mere des Anges, en fut parfaitement convaincu, & en entretint Urbain VIII. lors qu'il abjura l'hereſie, & fit profeſſion de la Foi Catholique entre ſes mains.* Par occaſion je remarquerai une faute du P. Labbe. Il dit (*d*) qu'en 1566. *la poſſedée de Loudun ſi celebre fut delivrée par la ſainte Euchariſtie en preſence de plus de 10. mille hommes, & entre autres de Florimond de Remond, qui ſe fit en ſuite Catholique de Huguenot qu'il étoit.* Au lieu de *Loudun*, il faloit dire *Laon*, qui eſt une ville Epiſcopale dans la Picardie; ce fut là que Florimond de Remond vit cette fameuſe poſſedée, comme il le raconte en deux (*e*) endroits de ſes Ouvrages. Mr. de Sponde (*f*) raporte ce fait, & ſe ſert du mot *Laudunum*. C'eſt peut-être ce qui a perſuadé au Pere Labbe que cette avanture s'étoit paſſée à Loudun.

(*a*) *Dans l'article* Grandier.

(*b*) *Journal des Savans du 9. Mai 1689. pag. 311. édit. de Holl.*

(*c*) *Il s'appelle Henri Marie Boudon, Docteur en Theologie, & grand Archidiacre d'Evreux.*

(*d*) *Labbe, Chronolog. Françoiſe, tome 5. p 783.*

(*e*) *Dans ſon livre de l'Antechriſt, & dans l'Ouvrage de la naiſſance & progrés de l'hereſie livre 2. chap 12.*

(*f*) *Spondanus, Annal. Eccleſ. ad ann. 1566. n. 31.*

(D) *Le College qu'ils y avoient.*] L'Hiſtorien de l'Edit de Nantes raconte (*g*) *que les Reformez de Loudun avoient perdu leur College dès l'année 1635. & que Laubardemont y avoit logé les pretendues poſſedées. Depuis cela ils n'avoient pu trouver de moyen ni de ſe faire rendre leur bien, ni de ſe faire indemniſer de ce qu'il leur avoit coûté. Mais la Cour paſſant à Loudun* l'an 1650. *ils s'adreſſerent au Preſident Molé qui étoit alors Garde des Seaux.* La concluſion fut qu'à la priere de la Reine, *ils ſe contenterent d'une ſomme fort au deſſous du prix de leur College, qui leur étoit offerte au nom* des Urſulines. *Cette ſomme égaloit à peu près le quart de la valeur des bâtimens*, & n'étoit pas la moitié des intérets. Voyez dans le même Auteur (*h*) la perfidie dont on ſe ſervit, pour tâcher de faire perdre l'exercice à ceux de la Religion.

(*g*) *Hiſt. de l'Edit de Nantes to. 3. liv. 3. p. 145.*

(*h*) *Tome 3. part. 2. p. 758. & ſuiv. ad ann. 1684. 1685.*

(*E*) Juliodunum, *mais ce n'eſt pas ſon vrai nom.*] Mr. Valois le jeune dit (*i*) que Macrin, & Scevole de Sainte Marthe ont été les premiers, ou des premiers qui par une licence poëtique ont appellé Loudun *Juliodunum*, afin de faire participer leur patrie à la gloire de Jules Ceſar. Selon lui ſon plus ancien nom eſt *Caſtrum Lauſdunum*; celui de *Loſdunum* eſt plus nouveau. On lui a donné auſſi le nom de *Laucidunum*, de *Laudunum*, & de *Lodunum*, Guillaume le Breton lui a donné ce dernier au livre 8. de ſa Philippeide.

(*i*) *Notit. Galliar. p. 265. & 450.*

Marc Aurele auroit fait en pareil cas; mais il auroit été plus (*A*) habile s'il eût imité cet Empereur, je veux dire si pour l'amour de la dot il avoit rejetté toute pensée de divorce. Il restitua à la Princesse repudiée tout ce qui lui apartenoit; & par là il mit en état son plus dangereux voisin d'oprimer la France: car le Roi d'Angleterre * preferant les interêts de sa grandeur à la honte (*B*) d'épouser une Princesse repudiée & decriée, alla pour ainsi dire en poste à † Bourdeaux pour

* *C'étoit Henri II. Il ne regnoit pas encore.*

† *Larrey, Heritiere de Guyenne, p. 61.*

(*A*) *Il auroit été plus habile s'il eût imité* Marc Aurele.] Quand on representa à cet Empereur, que puis qu'il ne vouloit point tuer sa femme dont les impudicitez étoient portées au comble de l'infamie, il la devoit repudier, il repondit, mais si je la repudie il faudra que je lui restituë sa dot, c'est-à-dire que je me depouille de l'Empire. (*a*) *Faustinam satis constat apud Cajetam conditiones sibi & nauticas & gladiatorias elegisse: de qua quum diceretur Antonino Marco, ut repudiaret, si non occideret, dixisse fertur*, Si uxorem dimittimus, reddamus & dotem. *Dos autem quid erat, nisi imperium quod ille ab socero, volente Adriano adoptatus, acceperat?* Cette reponse est très-digne d'un Empereur Philosophe: on y voit que Marc Aurele savoit accorder ensemble les devoirs de ces deux titres. S'il eût retenu l'Empire après le divorce, il eût fait une action injuste, il eût donc mal soutenu sa qualité de Philosophe. S'il eût mieux aimé se reduire à une vie privée, que d'être cocu, il n'eût point aimé la grandeur & l'autorité, il eût donc mal soutenu sa qualité d'Empereur. La justice de sa maxime n'avoit pas été inconuë à Burrhus Gouverneur de Neron: car lors que ce Prince voulut repudier Octavie fille de l'Empereur Claude, Burrhus (*b*) tâcha de l'en detourner, en lui disant que s'il la repudioit, il faudroit lui rendre l'Empire. Nous avons ici un Roi de France qui pratiqua si exactement ce principe, qu'on peut assûrer qu'il fut scrupuleux non seulement au delà de ce qu'un Prince le devoit être, mais aussi plus qu'un particulier ne l'auroit été. Pour prouver cela je me servirai des paroles d'un Historien moderne grand partisan d'Eleonor. Elle *se retira*, dit-il (*c*), *sur le champ dans ses Etats de Guyenne, dont le Roy fit sortir ses garnisons, sans retenir aucune place: quoy qu'ayant deux filles de ce mariage qu'il garda auprès de luy, il semble qu'il eût pu sous pretexte d'assûrer leurs pretentions en la succession de leur mere, se saisir des fortereßes de la Duché. Peut-être qu'il en usa ainsi par politique, pour ne point soulever la Guyenne, dont les peuples remuans & jaloux de leurs droits n'auroient pas souffert qu'il se fût rendu maître au prejudice de leur legitime Souveraine: de sorte qu'il aimoit mieux attendre que la mort de cette Princeße en mît ses filles en poßeßion. Peut-être außi que ce fut une delicateße de conscience; ne croyant pas qu'il pût avec justice retenir les Etats d'une Princeße qu'il avoit repudiée. D'ailleurs, il avoit perdu depuis peu les deux plus habiles hommes de son Etat, l'Abbé Suger, & le Comte de Vermandois, qui moururent la même année: & comme ils avoient eu toute la direction du Royaume, sans qu'il s'en mêlât, il se trouvoit par leur mort außi étonné, qu'un homme que ses guides abandonnent au milieu d'une forêt. Tant il importe à un Souverain de s'instruire de bonne heure des intereßs de son Etat, & de le gouverner par ses lumieres, & non par celles de ses Ministres. Cependant la Reine Eleonor fut alors bien-heureuse que Louis VII. plus Moine que Roy, écoutât plûtôt les scrupules de sa conscience, que les mouvemens de son ambition.* Je n'ai rien voulu retrancher de ce passage: tout m'y a paru bien pensé, & propre à instruire le lecteur. Un autre Ecrivain moderne raisonne sur les motifs de Louis VII. sans y mêler du scrupule de conscience. Voici ce qu'il dit. „ Louis (*d*) étant retourné des Saints lieux avoit „ fait casser son mariage avec Eleonor d'Aquitaine, sous pretexte qu'ils estoient parens, „ mais en effet pour punir cette Reine d'un „ commerce suspect qu'elle avoit eu en Orient „ avec un Turc nommé Saladin, & d'autres debauches trop publiques pour pouvoir estre „ tenuës secretes. Le chagrin luy fit faire ce „ divorce avec si peu de précaution, que contre toutes les regles de la politique il renvoya „ Eleonor dans son pays, qu'il luy rendit: ne „ croyant peut-estre pas, qu'il y eust ou un homme assez hardi pour épouser une Princesse qu'il „ auroit repudiée, ou un Prince assez peu delicat pour prendre une femme decriée, & dont „ il avoit eu deux filles. L'évenement fit voir „ qu'il s'estoit trompé. Henri, alors Duc „ de Normandie, passa par dessus cette delicatesse pour faire dépit à Louïs, & encore „ plus pour joindre la Guyenne à tant d'autres „ belles terres qu'il possedoit en France, par „ lesquelles il se voyoit en passe d'y estre un jour „ aussi puissant que le Roy. „ Joignez à ceci le passage de Mezerai que je cite dans la remarque suivante.

(*a*) *Capitolinus in Marco Aurelio cap. 19. p.m. 362. tom. 1.*

(*b*) Καί τοι τοῦ Βούῤῥου ἐναντιουμένου αὐτῷ, καὶ κωλύοντος ἀποπέμψασθαι, καί ποτε εἰπόντος: οὐκοῦν καὶ τὴν προῖκα αὐτῇ, τουτέστι τὴν ἡγεμονίαν ἀπόδος. Burrho illi quidem resistente, & prohibente illam repudiari, & illi dicente: dotem igitur ei, hoc est, principatum redde. *Xiphilin. in Nerone.*

(*c*) *Mr. de Larrey, dans son Heritiere de Guyenne p. 60. ad ann. 1152.*

(*d*) *Le Pere d'Orleans, Histoire des revolutions d'Angleterre, to. 1. pag. 153. 154.*

Au reste je ne pretens pas établir un parallele entre Faustine & la Reine Eleonor. Les plus medisans ne disent pas de celle-ci, ce que l'histoire dit de Faustine. Elle alloit elle-même choisir des galans au bord de la mer (*e*), parmi des bateliers & des matelots, & cela parce que pour l'ordinaire ils alloient nuds. On entend bien ce que je veux dire.

(*B*) *A la honte d'épouser une Princeße repudiée & decriée.*] Un passage de Mezerai va nous aprendre deux choses, qui étonnerent les gens de bien & les gens d'honneur: les uns s'étonnerent que le Roi de France deferât trop aux loix severes de l'Evangile, & les autres qu'un heritier presomptif de l'Angleterre ne deferât pas assez aux loix de l'honneur humain. „ Louïs „ VII. étant de retour de la Terre Sainte (*f*) „ songea à se defaire de sa méchante femme, bien „ qu'il en eût deux filles, Marie & Alix. Pour „ cet effet ayant declaré au Pape qu'elle étoit „ sa parente au degré defendu, il fit assembler „ un Concile à Baugency, où les Evêques secretement avertis du vrai sujet de ce divorce prononcerent la nullité de ce mariage. „ Eleonor l'ayant aussi passionnément souhaitée que lui, parce, disoit-elle, qu'il étoit „ plûtôt Moine que Roi. Et veritablement „ bien lui en prit; car s'il n'eût été un peu „ Moine,

(*e*) Cujus (*M. Aurelii Antonini*) divina omnia domi militiæque facta consultaque: quæ imprudentia regendæ conjugis attaminavit: quæ in tantum petulantiæ proruperat, ut in Campania sedens amœna littorum obsideret ad legendos ex nauticis, quia plerumque nudi agunt, aptiores. *Aurel. Victor in Cæsaribus, p.m. 131.*

(*f*) *Mezerai, Hist. de France, vol. 2. p. 103.*

pour l'épouser, dès qu'elle se fut offerte à lui après le divorce. Il sacrifia sans peine, & avec beaucoup de joye, à l'ambition la delicatesse du point d'honneur. Comme si les galanteries d'Eleonor n'avoient pas eu un theatre assez spacieux dans l'Europe, le Roi de France l'avoit amenée avec lui dans (C) l'Asie, où l'on

„ Moine, il l'eût châtiée d'une autre façon, „ & n'eût pas été si consientieux que de lui „ rendre la Guyenne & le Poitou; mais il les „ eût confisquées pour son crime, lui faisant au „ reste grace de la vie, s'il l'avoit jugé à propos. „ Mais il ne faut pas s'étonner s'il commit une „ si lourde faute en matiere d'Etat, où il avoit „ peu d'experience, en ayant toûjours confié „ les negociations, en un mot tout le gouverne- „ ment & la direction à son Ministre l'Abbé Su- „ ger, lequel mourant l'année d'auparavant l'a- „ voit laissé aussi étonné, que le seroit un hom- „ me qui auroit perdu son guide en un païs desert „ & inconu. Les plus gens de bien trouverent „ étrange cette scrupuleuse restitution, & les „ gens d'honneur s'étonnerent encore de voir „ que Henri, à qui Estienne n'ayant point d'en- „ fans avoit aprés sa mort cedé le Royaume „ d'Angleterre, épousât cette Princesse dont le „ libertinage étoit si public, que le Roi n'eût „ jamais pensé qu'un simple Gentilhomme eût „ eu la lâcheté de mettre ce deshonneur dans sa „ maison. „

(C) *Dans l'Asie où l'on pretend qu'elle acheva de se perdre.*] Le P. d'Orleans vient de nous dire qu'elle y eut un commerce suspect avec un Turc nommé Saladin. Cela merite d'être ici developé, de la maniere qu'un Historien Apologiste de cette Reine le develope. Pendant le sejour de Louïs VII. à Antioche, la (a) Reine écrivit à Saladin pour la liberté d'un de ses parens qu'elle aimoit beaucoup, & *accompagna sa lettre d'une somme considerable pour sa rançon. . . . Il* (b) *accorda a la Reine la liberté de son parent sans en prendre de rançon, & fit à sa lettre une reponse fort spirituelle & fort civile.* Le prisonnier en fut le porteur, & la rendit à la Reine *sans en rien dire au Roi.* Il parloit souvent de la generosité de Saladin *avec la Reine, & il contoit par tout sa bonne mine & son merite, avec cette exaggeration qui est naturelle à ceux qui parlent de leur bienfaicteur. Le Roy en fut averti, & voulut sçavoir le détail de cette avanture. Le mystere que la Reine luy avoit fait de ce qu'elle avoit negocié avec Saladin luy parut suspect, & le procede du Sultan luy sembla si extraordinaire pour un Turc, qu'il ne put croire que sa generosité fût desinteressée. Il pensoit qu'un Avanturier comme Saladin, un Chef de voleurs, tels qu'étoient alors les Turcs, n'auroit pas esté capable d'une action aussi noble que celle qu'il venoit de faire, s'il n'avoit eu le dessein de se dédommager par quelque chose de plus avantageux que la rançon qu'il avoit refusée. Il ne chercha pas longtemps quel pouvoit être ce dessein. Ce qu'on luy dit de la bonne mine & de la galanterie de Saladin, de la lettre que la Reine luy avoit écrite, & de la réponse qu'il luy avoit faite, luy fit regarder la Reine comme une femme qui le trahissoit, & qui avoit avec Saladin un commerce criminel. Il ne fit point reflexion sur l'éloignement des lieux, ni sur la qualité des personnes, qui rendoient ce commerce impossible; & s'imagina que ce Sultan venoit déguisé à Antioche, & que la Reine le voyoit chez son oncle. Ajoûtez à cela, que cette Princesse irritee de ses soupçons, ne prit pas soin de l'en guerir; mais qu'etant poussée par son oncle, qui vouloit se vanger du refus du Roy, au lieu d'avoir de la douceur, & de la complaisance, elle luy témoigna un grand mépris, & luy proposa la dissolution de leur mariage, que la parenté, disoit-elle, qui étoit entr'eux rendoit illegitime. Ce fut alors que le Roy craignit qu'elle ne le quittât au premier jour pour suivre son amant: & ce fut la peur qu'il en eut qui l'obligea à la faire partir d'Antioche à une heure extraordinaire, ne doutant point après une telle proposition, qu'elle n'en eust formé le dessein. Voila ce que l'Histoire nous aprend de cette avanture, qui pouvoit donner lieu aux défiances d'un Prince aussi foible & aussi soupçonneux que l'étoit Louïs VII. mais qui ne devoit pas servir de sujet aux calomnies dont la pluspart des Historiens ont noirci l'innocence de cette Reine.*

(a) *Larrey ubi supra, p. 45.*

(b) *Id. ib. p. 46.*

Je tombe d'accord avec Mr. de Larrey, que les medisances qu'on a fondées sur cette avanture, comme si actuellement * Saladin avoit couché avec la Reine Eleonor, sont frivoles; mais je ne crois pas avec lui que Louïs VII. ait donné des marques d'un Prince très-foible & très-soupçonneux, lors qu'il crut trouver là-dedans un mystere d'iniquité: le Prince le plus ferme & le plus grand auroit eu un juste sujet de s'en allarmer. Les Historiens les plus reservez avoüent que la Princesse étoit (c) *coquéte*, & que (d) *brûlant d'amour & d'ambition*, elle épousa quelques mois après son divorce, *Henri Duc de Normandie & Roi presomptif d'Angleterre, Prince jeune, ardent & rousseau, bien capable de contenter tous ses desirs.* Elle étoit amoureuse avant qu'elle fût repudiée, & ce fut cette passion qui l'engagea à presser la dissolution de son mariage, comme Mr. de Larrey (e) l'avouë. Elle étoit fort capable par un motif tout pareil de courir après (f) Saladin. J'ai lu dans un livre de la Dame de Villedieu une chose qui me paroît singuliere; & que je raporterai sans la garantir pour veritable. „ (g) L'Histoire a rendu la beauté de cette Princesse si fameuse, qu'il seroit inutile de la dépeindre. Ce „ fut elle qui charma le courage du brave Saladin „ Chef de l'armée des † Sarrasins; & qui luy „ ayant fait connoître qu'elle ne croyoit les protestations d'Amour que dans sa langue, força „ ce grand Capitaine à cet effet d'Amour surprenant, d'apprendre la langue Françoise dans „ quinze jours. „

Mr. de Larrey voudra bien sans doute, qu'après être convenu avec lui qu'il n'y a nulle aparence qu'Eleonor ait eu à faire avec le grand Saladin, j'avertisse mon lecteur que les bons Historiens qui parlent du dereglement de cette Reine, ne suposent pas que son amant fût le même Saladin qui s'est rendu si illustre par ses conquêtes. Ils disent qu'elle avoit commerce dans Antioche *avec un nommé* (h) *Saladin Turc batisé.* D'autres sans specifier la conversion de ce personnage, disent simplement que c'étoit un *Turc nommé Saladin*, & il y en a même

* *C'est-à-dire le conquerant Saladin.*

(c) *Mezerai, Abregé Chronologique, tome 2. p.m. 566.*

(d) *Id. ib. p. 571.*

(e) *Ubi supra pag. 59.*

(f) *Suposé qu'en ce tems-là il fut Soudan, ou à la tête d'une grande armée, ce que je refute ci-dessous.*

(g) *Annales galantes, 1. partie, pag. 31. édit. de Hollande 1677.*

† *Saladin a été chef des Turcs, & non pas des Sarrazins.*

(h) *Mezerai, Hist. de France, tome 2. pag. 102.*

l'on pretend qu'elle acheva de se perdre. Je raporterai ce (*D*) qu'en dit Brantome. Les chagrins qu'elle causa à son mari dans cette croisade, ne furent pas les moins sensibles disgraces à quoi cette expedition l'exposa. St. Bernard n'avoit point (*E*) promis ces mauvais succés: au contraire il avoit fait esperer de grandes victoires; & s'étonna si peu des murmures qu'on fit éclater contre lui, qu'il falut que des personnes moins zélées, & par consequent plus capables de raisonner sur les suites, l'empêchassent * de s'engager à une seconde croisade. Louïs eut lieu toute sa vie de se repentir de la faute qu'il avoit faite, en permettant que l'heritage du Duc de Guyenne passât entre les mains des Anglois. Il fut obligé pour resister au Roi d'Angleterre, de tenir une conduite très-injuste en elle-même, & d'un pernicieux exemple à tous les Rois; c'est qu'il excita les fils de ce Prince à se rebeller contre leur pere, & qu'il les protegea dans leur rebellion: mais il le fit foiblement, & avec si peu de bonheur, qu'il contribua beau-

Ddd 2

(*a*) *Larrey dans l'Avertissement au Lecteur.*

(*b*) *Pag. 44. 45.*

(*c*) *Voyez Maimbourg Hist. des Croisades liv. 5. to. 2. pag. 177. édit. de Holl. ad ann. 1190.*

(*d*) *Brantome, Memoires des Dames galantes, to. 2. pag. 311. 312.*

* *Voyez la remarque C.*

même qui suposent qu'il n'étoit pas batisé: ils *nous (a) la depeignent courant après un soldat Turc dont elle avoit fait l'objet de sa passion au mepris de sa religion & de sa dignité.* C'est Mr. de Larrey qui parle ainsi. Tout cela insinuë manifestement qu'il ne s'agit point ici du grand Saladin, car un bon Historien n'est point capable en parlant d'un si grand homme de se servir de la phrase *un nommé Saladin*; *un Turc nommé Saladin.* Au reste quand cette Reine se gouvernoit mal dans la ville d'Antioche, Saladin n'étoit point Sultan d'Iconie, comme Monsieur de Larrey (*b*) le supose, & je ne pense pas que ce païs-là ait jamais été sa conquête. Il maria l'une de ses filles long tems après (*c*) avec Melich fils du Sultan d'Iconie. Ceci donne quelque atteinte à l'apologie d'Eleonor.

(*D*) *Je raporterai ce qu'en dit Brantome.*] Il parle d'Eleonor sur un mechant pied: il blâme Edoüard III. d'avoir confiné sa mere dans un chateau pour des amourettes. *Petit forfait*, dit-il (*d*), *puis qu'il est naturel; & que malaisément, ayant pratiqué les gens de guerre, & qu'elle s'estoit tant accoustumée à garçonner avec eux parmy les armés, tentes, & pavillons, elle se pouvoit contenir, qu'elle ne garçonnast aussi entre les courtines; comme cela se voit souvent. Je m'en rapporte à nostre Reyne Leonor, Duchesse de Guyenne, qui accompagna le Roy son mary outre mer & en la guerre sainte, pour pratiquer si souvent la gendarmerie & la soldatesque, elle se laissa fort aller à son honneur; jusques là qu'elle eut affaire avec les Sarazins, dont pour ce le Roy la repudia;* ce qui nous *cousta bon. Pensez qu'elle voulut esprouver si ces bons compagnons estoient aussi braves champions à couvert comme en pleine campagne; & que possible son humeur estoit d'aimer les gens vaillants, & qu'une vaillance attire l'autre, ainsi que la vertu: car jamais celuy ne dit mal, qui dit, que la vertu ressembloit le foudre, qui perce tout.* Voyez la suite à la marge *.

(*E*) *St. Bernard n'avoit point promis ces mauvais succés.*] Ayant ordre de prêcher la croisade de par toute la Chretienté (*e*), il commença par la France. „ Il fit assembler un Concile „ national à Chartres, dans lequel il fut choisi „ pour Chef Generalissime de cette expedition: „ mais il le refusa, & se contenta d'en estre la „ trompete. Il la publia par tout avec tant „ de ferveur, avec tant d'assurance de bon suc„ cés, &, comme on le croyoit, avec tant de „ miracles, que les villes & les bourgs demeu„ roient deserts, tout le monde s'enroollant „ pour cette guerre. „ L'Empereur (*f*) Conrad partit avec une armée de 60. mille chevaux, & arriva à Constantinople sur la fin de Mars 1147. Louïs se mit en marche la 2. semaine d'après la Pentecôte de la même année, & arriva en Syrie pendant le Carême de l'an 1148. Manuel Empereur de Constantinople fit mêler du plâtre & de la chaux dans les farines qu'il fournissoit à Conrad, & (*g*) lui donna *des guides qui après avoir promené* l'armée *par de longs detours où elle consuma toutes ces munitions, la livrerent demi morte & languissante entre les mains des Turcs, qui la taillerent toute en pieces, en sorte qu'il n'en resta pas la dixiéme partie.* Louïs courut les mêmes risques que Conrad; neanmoins il s'en sauva avec plus de bonheur que de prudence. *Il gagna une bataille au passage du fleuve Meandre: mais il n'en tira aucun fruit: car après cela ne se tenant pas sur ses gardes, il reçut un notable eschec à un destroit de montagne. Enfin il parvint à Antioche, dont Raimond oncle paternel de la Reyne sa femme tenoit alors la Principauté.* Ce fut là qu'il decouvrit le commerce de sa femme avec Saladin, & qu'il se vit sollicité à la rupture de son mariage. *Il ne trouva point d'autre remede pour éviter ce scandale, que de tirer son épouse la nuit d'Antioche, & de l'envoyer toûjours devant en Jerusalem.* Lui & Conrad assiegerent Damas, & (*h*) reüssirent dans cette entreprise aussi mal que dans tout le reste, *par l'énorme trahison des Chrêtiens même de ce païs-là. Ainsi ces deux Princes detestant leur mechanceté. . . . ne songerent plus qu'à leur retour.* Louïs *étant monté sur ses vaisseaux (i) rencontra sur sa route l'armée navale de ces perfides, qui le guetoient pour l'enlever. Comme ils en estoient aux mains, ou mesme, selon quelques Auteurs, qu'ils l'emmenoient prisonnier, arriva par bonheur l'armée de Roger Roy de Sicile leur ennemy capital, conduite par son Lieutenant, qui leur fit bien lascher prise, ayant bruslé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaisseaux.* Le mauvais succés de cette croisade (*k*) *qui avoit tant fait de veuves & d'orphelins, tant ruiné de bonnes Maisons, & tant dépeuplé de pays, excita des murmures & des reproches contre la reputation de (l) Sainct Bernard, qui sembloit avoir promis tout un autre evenement que celuy-là. De sorte que lors que le Pape voulut à deux ans de là, luy faire prescher une autre Croisade, & l'obliger à passer luymême en la Terre Saincte, afin que plus grand nombre de gens le suivissent: les Moines de Cisteaux en rompirent toutes les mesures, de crainte d'un second malheur, qui eust pû estre plus grand que le premier.*

* *Cette Reyne Leonor ne fut pas la seule qui accompagna en cette guerre sainte le Roy son mary, mais avant elle, & avec elle, & après, plusieurs grandes Princesses & Dames avec leurs marys se croiserent, mais non leurs jambes, qu'elles ouvrirent & eslargirent à bon escient, si qu'aucunes y demeurerent, & les autres en retournerent de très-bonnes vesses; & sous la couverture de visiter le S. Sepulchre parmy tant d'armes, faisoient à bon escient l'amour: aussi comme j'ay dit, les armes & l'amour conviennent bien ensemble, tant la sympathie en est bonne & bien conjointe.* Id. p. 312.

(*e*) *Mezerai ubi supra p. 564. ad ann. 1146.*

(*f*) *Id. ib. p. 565.*

(*g*) *Ibid. p. 566.*

(*h*) *Ibid. p. 567.*

(*i*) *Id. ib. ad ann. 1149.*

(*k*) *Id. ib. p. 568.*

(*l*) *Voyez l'article* Bernard. *remarque E.*

beaucoup plus à la gloire de ſon ennemi, qu'il ne lui cauſa de prejudice. Eleonor ſe trouva très-mal de ſon ſecond mariage. Elle fut pour le moins auſſi jalouſe (*F*) du ſecond mari, que le premier l'avoit été d'elle. Mais le ſecond mari lui fut bien plus rude que le premier, il la fit mettre en priſon, & l'y tint étroitement enfermée (*G*) toute ſa vie, comme on le verra dans nos remarques, avec

(F) *Eleonor fut . . . jalouſe du ſecond mari.*] Servons nous des expreſſions d'un Hiſtorien moderne que nous avons dejà cité. „ La (*a*) Reine Eleonor la perſonne du monde à qui il convenoit le moins d'eſtre jalouſe d'un mari, l'eſtoit à outrance, & en avoit ſujet. Henri eſtoit décrié pour les femmes, & le monument qui nous eſt reſté de la fameuſe Roſemonde, eſt un témoignage à la poſterité du déreglement de ce Prince. Celle qui au temps dont je parle cauſoit la jalouſie de la Reine, eſtoit Alix de France, accordée avec le Prince Richard, & donnée comme ſa ſœur Marguerite à élever à ſon beau-pere, qui en eſtoit devenu amoureux. Piquée de cette paſſion, & en meſme temps de la crainte, que ſi le fils eſtoit vaincu, le pere irrité ne ſe portaſt à quelque extremité contre luy, Eleonor ſceut ſi bien perſuader à Richard & à Geoffroy, qu'il eſtoit de leur intereſt de ne point ſe ſeparer de leur aiſné, qu'elle les engagea à entrer dans la ligue des mécontens. „ Afin que tous mes lecteurs entendent ceci, je dois dire que le fils aîné du Roi d'Angleterre, & de la Reine Eleonor s'étoit rebellé contre ſon pere. Il avoit enlevé la Princeſſe Marguerite de France fille de Louïs VII. qui devoit être ſa femme, & que le Roi d'Angleterre élevoit dans ſon Palais. Selon quelques Hiſtoriens (*b*) c'étoit elle qui cauſoit la jalouſie d'Eleonor, & c'étoit Eleonor (*c*) qui pouſſa ſon fils aîné à la rebellion, comme dans la ſuite elle engagea ſes deux cadets à ſe joindre à leur aîné. Cette affaire fut tramée pendant que le Roi étoit en Irlande. Dès qu'il fut repaſſé en Angleterre, *la* (*d*) *premiere choſe qu'il fit, ce fut de faire mettre* Eleonor *dans une priſon fort etroite, où elle demeura tout le temps que ſon mari vécut depuis, & paya bien cherement la ſatisfaction qu'elle avoit cherchée dans une vangeance qui n'avoit reſpecté ni les droits du Trône, ni ceux du lien conjugal.*

(*a*) *Le Pere d'Orleans, Revolut. d'Angleterre to. 1. p. 186. ad ann. 1172.*

(*b*) *Larrey ubi ſupra p. 86.*

(*c*) *Idem p. 87.*

(*d*) *Id. ib. p. 90. ad ann. 1173.*

(G) En priſon *toute ſa vie, comme on le verra. . . . avec la ſuite.*] Pour ôter le ſens équivoque de cette phraſe, je dois dire qu'Eleonor fut priſonniere juſqu'après la mort du Roi ſon époux. Ce Prince mourut l'an 1188. Richard ſon troiſiéme fils lui ſucceda. Il étoit alors en France, où il avoit fait la guerre à ſon pere à toute outrance. La premiere choſe qu'il fit après ſon retour en Angleterre, (*e*) *ce fut de delivrer la Reine Eleonor ſa mere, qui étoit priſonniere depuis 16. ans.* Il la fit Regente du Royaume (*f*) lors qu'il s'en alla dans la Terre Sainte. La jalouſie qui duroit encore dans ſon ame, la porta à faire un voyage en Navarre, pour y chercher une femme au Roi ſon fils. Pour entendre ceci il faut ſavoir, qu'*on* (*g*) *raporta* à cette Reine *dans ſa priſon que Henri avoit deſſein de la repudier. . . . afin d'épouſer en ſuite la Princeſſe* (*h*) *Alix. La crainte qu'elle en eut luy fit haïr mortellement cette Princeſſe; & lors qu'elle fut en état de s'en vanger, elle porta les choſes à l'extremité. Comme elle avoit tout pouvoir ſur l'eſprit de Richard, elle tâcha de le dégouter de ce mariage, en luy donnant des ſoupçons de la conduite que ſon pere avoit tenuë avec cette jeune Princeſſe; & voyant que ſes ſoupçons ne ſuffiſoient pas, elle ajoûta que Henri l'avoit violée, & qu'il en avoit eu un fils. Enfin craignant que les charmes d'une ſi belle Princeſſe ne prevaluſſent dans le cœur de Richard ſur ſes paroles, elle ſe hâta de le marier avec une autre. C'eſt pour cela qu'elle étoit allée à la Cour du Roy de Navarre, voulant faire le mariage de la Princeſſe Berengere avec Richard, dont elle avoit obtenu la permiſſion, avant qu'il partiſt d'Angleterre, de negocier ce Traité. Il ne luy fut pas difficile d'en venir à bout, ayant autant d'habileté qu'elle en avoit, & le party paroiſſant d'ailleurs au Navarrois auſſi avantageux qu'il l'étoit effectivement.* Elle amena en ſuite la Princeſſe de Navarre en Sicile à ſon fils, qui conſomma le mariage avant que de faire voile vers la Terre Sainte. Eleonor retourna en Angleterre, d'où elle paſſa en Allemagne (*i*) l'an 1194. pour delivrer Richard priſonnier du Duc d'Autriche. Richard étant mort l'an 1199. elle cabala pour faire tomber la couronne ſur la tête de Jean ſon fils, Comte de Mortaing, à l'excluſion d'Artus ſon petit-fils, quoi qu'elle eût plus (*k*) de tendreſſe pour Artus que pour Jean, & qu'elle fût perſuadée que les pretenſions de Jean étoient injuſtes. Mais ſon ambition fut la ſeule regle de ſa conduite. *Elle* (*l*) *apprehenda que ſi Artus regnoit, il ne ſe laiſſaſt gouverner par la Ducheſſe Conſtance ſa mere, femme d'un eſprit ſolide & d'un courage ferme, qui ne luy feroit aucune part de l'autorité. Ainſi elle luy prefera le Comte de Mortaing, Prince ſans foy & ſans honneur, parce qu'elle crut qu'ayant beſoin d'elle, il la feroit regner avec luy.* Ce Comte eſt le même que celui qui eſt nommé Jean ſans terre. Par la paix qu'il fit avec Philippe Auguſte Roi de France l'an 1201. il fut dit que l'Infante de Caſtille ſa niece épouſeroit Louïs fils unique de Philippe. *La* (*m*) *Reine Eleonor nonobſtant ſon grand âge alla querir* cette Infante ſa petite-fille, *à la Cour de Tolede, & l'amena en Normandie.* Elle fut aſſiegée dans Mirebeau par le Prince Artus ſon petit-fils l'an 1202. Mais Jean ſans terre la ſecourut, & fit priſonnier ce Prince, & le maſſacra quelque tems après. Il n'oſa le faire, dit-on, pendant la vie d'Eleonor. Cette Reine mourut environ l'an 1202. chargée d'années & de pechez. Servons nous des phraſes de Mr. de Mezerai. „ Cette femme conſommée en toutes ſortes de mechancetez, vêcut plus de 80. ans; entretint la guerre durant plus de 60. & laiſſa entre la France & l'Angleterre une haine qui a duré plus de trois ſiecles; de ſorte qu'avec raiſon on pourroit dire d'elle ce que le Poëte Grec a dit de la femme de Menelas, *qu'on a ſouffert* non pas *dix ans*, mais quatre cens, *pour une telle femme & le fer & la flame.* (*n*) „ Sa fecondité ne merite qu'une partie des épithetes que l'on a données à la fecondité de (*o*) Julie fille

(*e*) *Idem p. 137. ad ann. 1189.*

(*f*) *Idem p. 141. ad ann. 1189.*

(*g*) *Idem p. 155.*

(*h*) *Fille de Louis VII. qui n'étant encore qu'enfant avoit été fiancée à Richard, & miſe en la garde du Roi Henri juſques à ce qu'elle fût nubile.*

(*i*) *Idem p. 210.*

(*k*) *Idem p. 240.*

(*l*) *Ibid. Voyez auſſi le P. d'Orleans ubi ſupra pag. 281.*

(*m*) *Larrey ibid. pag. 241.*

(*n*) *Mezerai, Hiſt. de France, tome 2. pag. 139.*

(*o*) Reverſus inde filiam Cæſaris Juliam quam in matrimonio Marcellus habuerat duxit uxorem, feminam neque ſibi neque reipublicæ felicis uteri. *Paterculus lib. 2. cap. 93.*

avec la ſuite de l'hiſtoire de cette Reine. Louïs * mourut *le* 18. *ou* 20. *de Septembre* 1180. deux ans après avoir fait un (*H*) voyage de devotion en Angleterre. Il en avoit fait un ſemblable à St. Jaques de Galice l'an 1152. Il fit ſacrer à Reims ſon fils Philippe, le premier de Novembre 1179. Il l'avoit eu d'Alix de Champagne ſa troiſiéme femme. Je ne me ſuis pas arrêté ſur le detail chronologique de ſes actions; parce qu'on le peut trouver dans Moreri.

* *Mezerai ubi ſupra p.* 583.

LOUIS

fille d'Auguſte; car les fils d'Eleonor eurent une grande complaiſance pour les paſſions de leur mere: ils ſe revolterent contre leur pere quand elle le ſouhaita; & ceux qui regnerent la laiſſerent jouïr de la regence; mais d'ailleurs ils cauſerent mille maux à leur patrie. Ils eurent du cœur comme des lions, mais c'étoit moins un veritable courage, qu'une hardieſſe determinée à mepriſer les maledictions de la renommée, & à regarder d'un œil froid l'atrocité des plus grans crimes. En un mot ils ne firent honneur, ni à la France d'où ils étoient originaires, tant du côté paternel que du côté maternel, ni à l'Angleterre l'heritage de leur pere. La mort d'Eleonor eſt miſe au 31. de Mars 1204. par Monſieur Moreri, qui ajoûte qu'étant ſortie de priſon l'an 1194. *elle ſe retira dans un Monaſtere, & mourut à celui de Fontevraud.* Il ſe trompe de cinq ans à l'égard du tems où elle ſortit de priſon: il ſe trompe beaucoup plus à l'égard de la retraite qu'il lui attribuë; car depuis ſa liberté elle fit paroître autant que jamais ſon ambition, ſon eſprit d'intrigue, ſon humeur jalouſe & vindicative. Mais il eſt vrai qu'elle (*a*) voulut être enterrée à Frontevaux, & qu'elle prit le voile de l'Ordre. Elle avoit fait beaucoup de bien (*b*) à cette Maiſon; c'eſt pourquoi on la repreſente dans le Necrologue de Frontevaux, comme une des plus vertueuſes Princeſſes du monde; tant il eſt ſûr que pour obtenir de Meſſieurs les Moines une atteſtation de bonne vie, au milieu d'une conduite ſi ſcandaleuſe que l'hiſtoire la plus flateuſe n'oſe s'en taire, il ſuffit (*c*) de les enrichir. *Migravit à ſeculo domina Alienoris Regina Franciæ & Angliæ, Duciſſa Aquitaniæ, quæ nitore Regiæ ſobolis ſuæ mundum illuſtravit. Nobilitatem generis, vitæ decoravit honeſtate, morum ditavit gratiâ, virtutum floribus picturavit, & incomparabilis probitatis honore, ferè cunctis præſtitit Reginis mundanis* (*d*). Je ſuis fâché que le P. de la Mainferme n'ait point marqué le jour & l'année de la mort d'Eleonor; car ſi c'eſt le 31. de Mars 1204. comme l'aſſûre Mr. Moreri, il s'enſuit que Mrs. de Mezerai & de Larrey ſe ſont trompez, quand ils ont dit que Jean ſans terre n'oſa tuer ſon neveu Artus pendant la vie de ſa mere.

(*H*) *Un voyage de devotion en Angleterre.*] Servons nous des paroles de Mezerai. „ (*e*) Comme la devotion envers les Reliques de St. Thomas de Cantorbery croiſſoit par l'exemple meſme du Roy Henry, qui de ſon perſecuteur eſtoit devenu ſon adorateur, le Roy Louïs paſſa en Angleterre, fit ſes prieres ſur ſon tombeau, & y laiſſa de riches marques de ſa pieté. „ Ce Prince avoit dejà fait un voyage de devotion. Voici ce qu'en dit Mezerai. „ (*f*) Il n'eſtoit point permis aux Rois de France, ce dit Yves de Chartres, d'eſpouſer des baſtardes. Or il courut un bruit que Conſtance (*g*) l'eſtoit. Voilà pourquoy Louis deux ans après ſon mariage s'en voulut eſclaircir luy-meſme; & ſous pretexte d'aller en pelerinage à St. Jacques en Galice, paſſa par la Cour de ſon beau-pere, le plus magnifique Prince de ſon temps, qui le reçut & le traita royalement à Burgos, & luy oſta le doute qu'il avoit dans l'eſprit. „ Cela nous montre que la devotion a été l'une des qualitez principales de Louïs VII. *Il fut peu heureux en ſes grandes entrepriſes*, c'eſt (*h*) Mezerai qui parle, *& trop mol dans les affaires qui deſiroient de la vigueur; mais auſſi pieux, charitable, bon, équitable, liberal & vaillant qu'aucun Prince de ſon ſiécle. On ne luy peut reprocher que deux fautes; l'une contre la prudence, d'avoir repudié ſa femme; l'autre contre les droits de la nature, d'avoir ſouſtenu la rebellion des enfans du Roy Henry contre leur pere.* La devotion & la pieté ſont inconteſtablement les plus grandes de toutes les vertus. Un Prince n'eſt pas moins obligé qu'un particulier à les poſſeder; & s'il aime mieux en obſerver les devoirs, que de conſerver ſes Etats, il eſt devant Dieu l'un des plus grans hommes du monde; mais il eſt ſûr que ſelon le train des choſes humaines, il n'y a rien de plus capable de ruiner une nation, que la conſcience ſcrupuleuſe de celui qui la gouverne. Si ſes voiſins faiſoient comme lui, on auroit à eſperer de ſa pieté le plus grand bonheur dont les peuples puiſſent jouïr; mais ſi pendant qu'ils pratiquent toutes les ruſes de la Politique, il ſe roidit à ne s'écarter jamais des regles ſeveres de la Morale de l'Evangile, lui & ſes ſujets ſeront infailliblement la proye des autres nations, & tout le monde dira qu'il eſt plus propre à la vie monaſtique, qu'à porter une couronne, & qu'il feroit bien de ceder ſa place à un Prince moins ſcrupuleux. *Exeat aula qui volet eſſe pius.* Cette maxime regarde principalement le chef d'une Cour. Je ne parle point de cette pieté qui conſiſte à faire bâtir de magnifiques Egliſes: à étendre par la voye des armes les limites de ſa Religion, & à extirper les ſectes. Cette eſpece de pieté ſert (*i*) quelquefois au bien temporel d'un Prince, à ſon agrandiſſement, à ſes conquêtes: je parle d'une pieté qui empêche de ſe ſervir des obliquitez de la Politique; je parle d'une conſcience qui prefere toûjours l'honnête à l'utile, & qui rejette toutes les maximes de l'art de regner qui ſont contraires à l'exacte probité. Cette vertu eſt ſans doute prejudiciable, par raport au bien temporel, à cauſe qu'elle ne permet pas que l'on reſiſte aux attaques & aux cabales de l'ennemi. Louïs VII. en eſt un exemple (*k*), quoi qu'il faille avouër que ſes ſcrupules étoient d'un tour fort particulier, car ils ne l'empêchoient point d'exciter à la revolte les enfans contre leurs peres, ni de proteger cette rebellion; mais ils ne lui permettoient pas d'être marié à une batarde; ils le contraignirent à faire un voyage, pour ſavoir ſi ſon épouſe étoit fille legitime du Roi Alfonſe; il craignoit d'offenſer les loix du Royaume. Pour-

REFLEXION ſur les Princes ſcrupuleux.

(*a*) Ad ultimum tanto nobis effecta eſt vinculo ſinceriſſimæ dilectionis, quæ Religiones alias quaſi reſpuens, velamen noſtri Ordinis ſuſcipere, & in noſtra præ elegit Eccleſia ſepeliri. *Ex Necrologio Fontis-Ebraldi apud Patrem de la Mainferme, Clypeo naſcentis Ordinis differtat.* 3. *p.* 159.

(*b*) *Voyez le livre du P. de la Mainferme ibid.*

(*c*) *Voyez l'article* Gregoire I. *p.* 1291. *col.* 2.

(*d*) *Ex Necrologio Fontis-Ebraldi, apud la Mainferme ibid. p.* 158.

(*e*) *Mezerai, Abregé Chronolog. to.* 2. *p. m.* 582. *ad ann.* 1178.

(*f*) *Ibid. p.* 571. *ad ann.* 1152. *mais il faloit marquer l'an* 1154.

(*g*) *Fille d'Alfonſe VII. Roi de Caſtille, mariée à Louis l'an* 1152.

(*h*) *Mezerai ibid. p.* 583.

(*i*) *Il a falu mettre cette reſtriction; car quelquefois auſſi cette pieté aporte un grand prejudice aux plus puiſſans Princes. La Maiſon d'Autriche l'a ſenti: la France le ſent.*

(*k*) *Voyez le Pere Maimbourg,* Hiſtoire des Croiſades liv. 3. pag. m. 357. & ſuiv. *où il montre que les ſcrupules de ce Monarque furent la cauſe de la ruine de ſes affaires à l'expedition de la Terre Sainte.*

LOUIS XII. Roi de France, arriere-petit-fils (*A*) de Charles V. succeda à Charles VIII. le 7. d'Avril 1498. Il avoit porté le titre de Duc d'Orleans, & avoit essuyé plusieurs disgraces sous le regne de son predecesseur. Aussi n'avoit-il pas eu la soumission qu'il devoit à son Souverain; il avoit porté les armes contre lui, & on l'avoit même fait prisonnier dans une bataille gagnée * sur les Bretons par l'armée de Charles VIII. Il aimoit l'heritiere de Bretagne, & il esperoit de l'épouser; mais il n'eut ce contentement qu'après que le Roi son predecesseur fut mort: & il lui en coûta une action tout-à-fait odieuse & injuste; car il falut qu'il fit casser (*B*) son mariage avec la Princesse Jeanne de France. Son

* *C'est la bataille de St. Aubin du Cormier, gagnée le 28. de Juillet 1488.*

Pourquoi ne craignoit-il pas d'offenser la loi de Dieu, qui ordonne que les enfans honorent leurs peres?

Je finis par un passage de Mr. Amelot de la Houssaye, où il cite Machiavel. „(a) L'homme, *dit-il dans le chapitre 15. de son Prince*, „qui voudra faire profession d'être parfaitement „bon, parmi tant d'autres qui ne le sont pas, „ne manquera jamais de perir. C'est donc une „necessité, que le Prince qui veut se maintenir, aprenne à pouvoir n'être pas bon, quand „il ne le faut pas être (b). *Et dans son chapitre* „18. *après avoir dit que le Prince ne doit pas tenir sa parole, lors qu'elle fait tort à son interest,* „*il avoue franchement, que* ce precepte ne seroit „pas bon à donner, si tous les hommes étoient „bons; mais qu'étant tous mechans & trompeurs, il est de la sûreté du Prince de le savoir „être aussi. *Sans quoi il perdroit son Etat, & par* „*consequent sa reputation, étant impossible que* „*le Prince qui a perdu l'un, conserve l'autre.*„ Quelques pages après il parle ainsi: *Il faut interpreter plus équitablement qu'on ne fait de certaines maximes d'Etat, dont la pratique est devenuë presque absolument necessaire, à cause de la mechanceté & de la perfidie des hommes. Joint que les Princes se sont tellement rafinés, que celui qui voudroit aujourdhui procéder rondement envers ses voisins, en seroit bien-tôt la dupe.*

(a) *Amelot, Preface de la traduction Françoise du Prince de Machiavel.*

(b) *Plutarque dit que s'il faloit absolument remplir tous les devoirs, & observer toutes les regles de la justice pour bien regner, Jupiter même n'en seroit pas capable.*

(*A*) *Arriere petit-fils de Charles V.*] Il étoit fils de Charles Duc d'Orleans, qui étoit fils de Louïs de France Duc d'Orleans, assassiné dans Paris par son oncle le Duc de Bourgogne le 23. de Novembre (c) 1407. Ce Louïs fils de Charles V. avoit épousé Valentine de Milan; de sorte que Louïs XII. petit-fils de Valentine avoit les plus legitimes pretensions du monde sur le Duché de Milan, & neanmoins il ne put jamais se maintenir dans ce païs-là.

(c) *Le P. Anselme, Histoire genealogique p. 178.*

(*B*) *Il falut qu'il fit casser son mariage avec la Princesse Jeanne de France.*] Elle étoit fille de Louïs XI. & sœur de Charles VIII. On la maria à l'âge de 22. ans avec nôtre Louïs l'an 1476. Elle en usa bien avec lui pendant qu'il étoit disgracié; & ce fut elle qui (d) par ses prieres le fit sortir de prison l'an 1491. mais cela ne fut point capable de balancer dans le cœur de son mari, l'inclination violente qu'il avoit pour la veuve de Charles VIII. C'étoit Anne de Bretagne; il l'avoit aimée, & en avoit été aimé avant qu'elle épousât Charles. Afin donc de contenter son envie, il fit rompre son mariage, & il promit tant de recompenses au Pape Alexandre VI. qu'il en obtint tout ce qu'il voulut. Il y a peu de gens qui ne soient persuadez qu'il se parjura, en soutenant qu'il ne l'avoit point connuë. (e) *Il protesta de l'avoir épousée par force, craignant l'indignation du Roi Louïs XI. son pere, qui étoit un maître-homme; & qu'il ne l'avoit jamais connuë ni touchée.* C'est Brantome qui dit cela; mais il ajoûte: (f) *Je croy que son mary, comme j'ay ouy dire, l'avoit fort bien connuë & vivement touchée, encore qu'elle fust un peu gastée du corps. Car il n'estoit pas si chaste de s'en abstenir, l'ayant si près de soy & autour de ses costez, veu son naturel qui estoit un peu convoiteux & beaucoup du plaisir de Venus, comme ses predecesseurs; mais il vouloit rattrapper ses premiers amours, qui estoit la Reyne Anne, & cette belle Duché, qui luy donnoient de grandes tentations dans l'ame, & pour ce il repudia cette belle Princesse, & son serment fut creu & receu du Pape qui en donna la dispense, receuë en la Sorbonne & Cour de Parlement de Paris.* Monsr. Varillas nous va donner le detail des injustices qui furent commises dans cette affaire (g). Louïs XII. „avoit sollicité la (h) dissolution de son mariage „avec Jeanne de France fille & sœur des deux „derniers Rois, quoi qu'il lui eût obligation „de la liberté & de la vie: il avoit juré devant „les Commissaires du Saint Siege que le mariage n'avoit point été consommé, quoi que „cette Princesse eût juré le contraire; & les „miracles qu'elle fit depuis semblerent confirmer ce qu'elle avoit dit: il avoit soutenu par „écrit d'autres faits sur ce sujet qui n'étoient „pas plus vrai-semblables: il avoit corrompu „par argent le Secretaire du Legat (i); & ayant „sçu de lui que la permission de se remarier „étoit expediée, il avoit épousé la Reine, sans „attendre que cette premission lui eût été mise „en main, ce qui fut cause que le Legat empoisonna son Secretaire.„ Ceux mêmes qui voudront nier que cette Princesse ait fait des miracles, seront obligez de reconoître qu'elle vêcut exemplairement depuis son divorce, & que sa moderation dans une injure si sensible fut admirable. Ainsi la raison veut qu'on ajoûte plus de foi à sa parole, qu'aux sermens de son mari. Or il est certain qu'elle declara aux Commissaires, avec toute la modestie que sa vertu & son sexe demandoient, que le mariage avoit été consommé. „(k) Jeanne de France interrogée à „son tour sur les mêmes articles, repondit.... „que l'honnêteté ne lui permettoit pas de s'expliquer nettement sur le (l) troisiéme article, & que neanmoins sa conscience l'empêchoit d'en demeurer d'accord.„ S'il étoit vrai, comme un Jesuïte l'assûre, qu'il parut de grans prodiges lors que ce mariage fut declaré nul, il ne faudroit point douter des injustices, & du parjure de Louïs XII. La declaration de la rupture (m) *fut suivie, ou du moins accompagnée de prodiges furieux, comme de tremblement de terre, d'orage, de tempeste, de tonnerre, & sur tout d'une obscurité si grande, qu'en plein jour on fut obligé, dit cet Auteur (n), de se servir de flambeaux pour pouvoir lire la sentence de* sepa-

(d) *Id. ib. p. 129.*

(e) *Brantome, Memoires des Dames illustres, p. m. 277.*

(f) *Id. ib. p. 288.*

(g) *Varillas, Hist. de François I. liv. 1. p. 8. édit. de la Haye 1690.*

(h) *Dans le volume manuscrit de la Bibliotheque du Roi qui contient le procés pour la dissolution du mariage de Louis XII. avec Jeanne de France.*

(i) *Cesar Borgia.*

(k) *Varillas, Hist. de Louis XII. liv. 1. p. 21.*

(l) *Qui etoit que Louis XII.* s'étoit abstenu de consommer le mariage. *Id. ibid.*

(m) *Journal des Savans du 7. Août 1684. dans l'extrait de la vie de la Reine Jeanne de France faite par Louis de Bony, Jesuite.*

(n) *Louis de Bony.*

Son regne fut remarquable par de grans évenemens, les uns heureux, & les autres (*C*) malheureux ; mais à tout prendre il fut un des plus illustres que l'on eût vus depuis quelques siecles. La Republique de Venise étant devenuë fort puissante, & la fierté qui accompagne le grand pouvoir ayant trop paru dans sa conduite, plusieurs Etats (*E*) se liguerent pour la mettre à la raison. Louïs XII. qui entra dans cette ligue, eut presque lui seul toute (*E*) la gloire d'avoir humilié

(*a*) *Nouvelles de la Repub. des lettres, mois de Septembre* 1684. *p.* 755.

(*b*) *Mezerai Abregé Chronolog. tome* 4. *p.* 418.

(*c*) *Hilarion de Coste,* Eloges des Dames illustres, tome 2. p. 20. *dit que Louïs XII. ayant su que Dieu fait de continuels miracles au sepulcre de la Reine Jeanne, écrivit plusieurs fois au Pape pour la declarer bienheureuse, & que ce Pape nomma des Commissaires pour informer de ces miracles.*

separation, & de cette nullité de mariage. Voilà des faits surprenans, & dont les Auteurs contemporains n'ont point dû se taire : leur silence general seroit un prodige plus étrange que ceux-là. Il faut pourtant qu'ils n'ayent rien dit là-dessus ; car s'ils en avoient parlé, la conoissance d'une telle chose ne se feroit pas si mal conservée, qu'il n'y a presque personne qui ne la regarde comme une nouvelle decouverte dans le livre du Jesuite. Raportons ici la reflexion d'un Auteur moderne. *Comment se peut-il faire*, dit-il (*a*), *qu'un événement de cette nature n'ait pas été connu à Brantome, ni à Mr. Varillas qui ont sçu, ou lu tant de Memoires secrets? On doit remarquer cette petite difference entre eux deux, que le dernier dit nettement que la Reine Jeanne a fait des miracles, au lieu que le premier s'est contenté de ces paroles*, on la tenoit pour Sainte, & quasi faisant miracles. *En ces matieres plus on est éloigné de la source, plus on en sçait.* Notez que (*b*) *le peuple de Paris murmura hautement de ce que le Roi avoit repudié* la fille de Louïs XI. & qu'*il y eut des Docteurs scrupuleux qui l'en blâmerent dans les chaises.* Jugez par là si l'on se fût tû sur les prodiges. On pourroit dire que depuis la mort de Brantome il s'est fait plusieurs (*c*) miracles au tombeau de cette Reine, & qu'ainsi Mr. Varillas a pu être plus positif que Brantome ne l'avoit été. Quoi qu'il en soit, la sentence qui declara nul ce mariage ayant été prononcée (*d*) le 22. de Decembre 1498. le Roi épousa Anne de Bretagne (*e*) le 8. de Janvier suivant.

(*d*) *Anselme ubi supra p.* 126.

(*e*) *Id. ib. p.* 128. *Mezerai ubi supra dit le* 18.

(*f*) *A Trivulce.*

(*g*) *Mezerai ubi supra p.* 420. *ad ann.* 1500.

(*h*) *Ils firent tomber Ludovic Sforce entre les mains des François, quoi qu'ils fussent à ses gages. Voyez Mezerai ibid. p.* 421. *ad ann.* 1500.

(*C*) *Et les autres malheureux.*] Il faut mettre entre les plus grans malheurs de Louïs XII. la perte du Royaume de Naples, & celle du Milanez. Il fut la dupe du Roi d'Aragon à l'égard de la premiere de ces deux pertes ; mais on ne la pouvoit pas attribuer toute entiere aux fourberies de la Cour d'Espagne. Les François furent batus en plusieurs rencontres ; ainsi l'on peut dire que la Cour de France se laissa jouër vilainement par celle d'Espagne, & que les soldats François se laisserent battre par les soldats Espagnols. La mauvaise conduite des Generaux de Louïs XII. cause manifeste de ces disgraces, n'est pas un sujet de consolation & d'apologie ; c'est plûtôt une autre mortification pour ce Prince : cela temoigne qu'il choisissoit mal ceux qu'il employoit à ses affaires. L'autre perte, je veux dire celle du Milanez, temoigna visiblement ce defaut. Il en donna le gouvernement à un (*f*) homme fort haï, & qui dans ce poste se rendit plus odieux qu'il ne l'étoit ; & qui entre autres fautes commit celle de souffrir que les François provoquassent la jalousie des habitans, (*g*) par les libertez qu'ils se donnoient auprés des femmes. Encore cette fois-là on eut la consolation de recouvrer promtement le Milanez, de quoi l'on fut redevable à un coup de perfidie qui est trés-rare parmi les Suisses (*h*) : mais jamais Louïs XII. ne put reparer les autres pertes de ce païs-là. Ce fut en vain qu'il mit sur pied de grandes armées pour se venger du Roi d'Aragon ; il échoüa par tout, & en Italie, & dans la Biscaye, & dans le Roussillon. Le deplaisir qu'il eut *de tant* (*i*) *de mauvais succés, de la perte de sa reputation, & de ne pouvoir developper toutes ces fourbes Espagnoles, fut si grand qu'il lui causa une maladie qui le mit à l'extremité.*

(*i*) *Mezerai ibid. p.* 439. *ad ann.* 1504.

(*D*) *Plusieurs Etats se liguerent pour la mettre à la raison.*] Louïs étoit fort en colere contre les Venitiens, à cause d'une (*k*) vintaine d'offenses qu'ils lui avoient faites. Le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Espagne (*l*) *ne les haïssoient pas moins pour differentes causes, & particulierement parce qu'ils avoient empieté des terres sur chacun d'eux.* Tous ces Princes firent une ligue à Cambrai l'an 1508. pour la ruine des Venitiens (*m*) : qui tout habiles qu'ils étoient, n'en aprirent la conclusion que quand elle commença d'être executée (*n*). L'Ambassadeur (*o*) de France declama contre eux d'une terrible maniere, dans une harangue qu'il prononça devant l'Empereur Maximilien l'an 1510. Il raconta (*p*) *l'origine, les progrés, les desseins, les artifices & les moyens de regner de cette Republique.* Mais il faut se souvenir qu'un Orateur qui veut animer à la guerre ceux à qui il parle, ne se pique pas trop de l'exactitude d'un Historien. Quoi qu'il en soit, cette Republique avoit été deja maltraitée autrement que par des paroles. C'est ce qu'on va voir.

(*k*) *Id. ib. p.* 446.

(*l*) *Id. ib. ad ann.* 1507.

(*m*) *Ibid. ad ann.* 1508.

(*n*) *Ibid. p.* 447.

(*o*) *Louïs Helian.*

(*p*) *Voyez la preface de cette harangue dans la traduction Françoise qu'on en publia l'an* 1677. *& qu'on joignit à la traduction Françoise du* Squittinio della liberta Veneta. *Tout cela fut reimprimé en Hollande, avec l'Histoire du gouvernement de Venise, composée par Amelot de la Houssaye.*

(*E*) *Presque lui seul toute la gloire d'avoir humilié.*] Les Venitiens le virent en même tems „ (*q*) delà les Monts avec 40000. combatants „ leur commencer la guerre, & le Pape les foudroyer de ses excommunications, qui font „ grande impression sur les peuples, quand elles „ sont fortifiées par la terreur des armes. Le „ Roy ayant passé la riviere d'Adde, poursuivit de si prés leur armée qu'il la combatit le „ 14. jour de May ; & gagna cette memorable journée de la Giera-d'Adde, prés du village d'Aignadel à quatre milles de Caravaz. „ Toute leur Infanterie y demeura, & leur „ General Alviane ayant perdu un œil fut fait „ prisonnier. En quinze jours de temps le Roy, „ presque sans coup ferir, conquit toutes les „ places qu'ils lui detenoient. Il eust bien pû „ prendre encore Vicenze, Padouë, Veronne, „ Trevis, & toutes celles qui appartenoient à „ l'Empire ou à la Maison d'Austriche, s'il eust „ moins eu de justice que d'ambition. Il renvoya les Deputez de toutes ces villes qui luy „ apportoient les Clefs, à l'Empereur, qui les „ receut sous son obeïssance, & y mit quelques garnisons. Le Pape avoit fait entrer une „ armée de 10. à 12. mille hommes dans la Romagne. . . Le Roy Ferdinand n'avoit qu'une „ petite armée navale dans le Golfe, & s'attendoit à profiter, comme il fit, du travail & „ de la depense des François. (*r*) Or la seule „ perte

(*q*) *Mezerai ibid. ad ann.* 1509.

(*r*) *Id. ib. p.* 448.

humilité cette puissance, qui s'étoit renduë formidable & odieuse à tous ses voisins. Après un si beau succés ce fut contre ce Monarque que l'on se ligua, par les intrigues d'un Pape * qui étoit non seulement un grand guerrier, mais aussi un fin politique. Louïs terrassa de telle sorte cette ligue, que si le Duc de Nemours n'avoit pas été tué à la journée de Ravenne, on auroit vu ce Pape fier & belliqueux (*F*) chercher un asyle hors de Rome. La France l'auroit même fait deposer,

* *Jules II. Voyez son Article.*

„ perte de la bataille d'Aignadel mit la Seigneurie de Venise dans une telle consternation, „ que desesperant de pouvoir rien garder dans „ la terre ferme, elle resolut de se resserrer dans „ les Isles de son Golfe; Et dans ce desespoir „ elle commanda à tous les Gouverneurs des „ places qui avoient esté au Pape ou à Ferdinand de leur ouvrir les portes, & rappella ses „ Magistrats de Veronne, Padouë, Vicenze & „ autres sur qui l'Empereur avoit pretention. „ Voilà comme ces trois Potentats par la valeur „ des François, plustost que par leurs forces, „ recouvrerent tout ce qui avoit été empieté sur „ eux; Et comme l'ambition des Venitiens, „ pour n'avoir point eu de bornes, vit restrecir „ en moins de rien celles de leur Seigneurie jusqu'au bord de leur Canal. „ C'est un Historien François qui parle, me dira-t-on; il est suspect de flaterie en attribuant à Louïs XII. tous les effets de la Ligue de Cambrai. Citons donc Paul Jove qui reconoît que l'Empereur n'avoit presque fourni que des Envoyez, lors que l'armée de France avoit dejà confiné toutes les forces des Venitiens dans leurs canaux. Citons, disje, Paul Jove, qui pour excuser le Pape de ce qu'il abandonna la Ligue, & se reünit avec eux, represente que c'étoit le seul moyen de conserver l'Italie. Il ne dit pas qu'elle eût à craindre l'Empereur ou le Roi d'Espagne, il ne parle que de Louïs XII. ses paroles sont très-fortes. (*a*) *In præaltis animi recessibus graviores causæ pontificem cunctis sensibus peracrem, strenuum, indomitum vehementer excitabant, ut saluti Italiæ maturè prospiceret, diligentissimeque caveret, ne deletis Venetis, impotenti demum barbaro foret serviendum. Namque Ludovicus ubi uno secundo prælio Venetas opes contrivit, ac ademptis tot urbibus continentis, gentem adverso rerum successu conterritam intra paludes, ipsasque Venetias circumflui maris beneficio permunitas compulit, cunctis formidandus evaserat: præsertim quum ad id bellum Maximilianus Cæsar nihil ferè præter legatos & Augusti nomen attulisset. Noverat Julius Galli regis ingenium proferendi imperii maximè avidum: noverat inexhaustas Gallorum opes: videbat florentissimum Mediolanensium imperium exactis Sfortianis Galliæ attributum; Ligures verò suos, armis planè domitos, ac arce cervicibus imposita in servitutem redactos. Porrò Venetos, quorum toto orbe terrarum paulò antè summa & inveterata fuisset auctoritas, unius horæ momento, copiis, imperio, ac dignitate penitus esse spoliatos. Quibus rebus adductus (uti pium æquissimumque & verè Italum pontificem decebat) Venetos, ne se tantis fluctibus obrutos, planè demersos, ac penitus extinctos vellet, suppliciter deprecantes, sublevandos censuit.*

(*a*) *Paulus Jovius in vita Leonis X. lib. 2. p. m. 73. 74.*

(F) *Chercher un asyle hors de Rome.*] Avant même que Gaston * de Foix, ce foudre de guerre qui auroit aparemment surpassé les deux Scipions s'il avoit vêcu autant qu'eux, avant, dis-je, qu'il eût remporté la victoire de Ravenne, Jules II. fut sur le point d'abandonner Rome, pour ne pas tomber entre les mains des François, & il l'eût abandonnée, si Louïs XII. ne se fût laissé enchanter par les charmes de la superstition. C'est Mezerai qui me l'aprend. (*b*) *Dans cette consternation, ne voyant pas mesme de seureté pour luy à Rome, si l'armée du Roy victorieuse le poursuivoit, il rechercha les voyes d'accommodement: mais dés qu'il sceut que le Roy fatigué des scrupules importuns de sa femme, avoit mandé à Trivulce de ne point attenter sur les terres de l'Eglise, il se monstra plus dur & plus implacable que jamais.* La victoire de Ravenne causa dans Rome une semblable consternation, quoi que le chef qu'on avoit le plus à craindre eût peri dans la bataille. On alla (*c*) suplier le Pape de s'embarquer au plûtôt, & de s'ensuir. Les charmes de la méme superstition rassûrerent encore le Pape, & le tirerent d'affaire. *L'épouvante fut si grande à Rome, que les Cardinaux en corps furent supplier le Pape de faire la paix avec le Roy. Ferdinand & les Venitiens luy ayant un peu remis le cœur, il eut recours à ses artifices ordinaires, qui estoient d'amuser le Roy par des propositions d'accommodement, & de faire agir la Reyne, qui par des motifs de conscience, par des caresses, intrigues, importunitez, le desarmoit souvent & le ralentissoit.* Qui ne plaindroit la destinée de Louïs XII. qui avoit un ennemi domestique si dangereux dans la personne qui lui étoit la plus chere? Cela confirme puissamment ce que j'ai dit ci-dessus (*d*) touchant les scrupules de Louïs VII. Il n'est rien de plus capable d'arrêter un bras prêt à terrasser son ennemi, ou à recueillir les fruits d'une importante victoire, que les artifices ou que la bigoterie d'un Confesseur. On dit bien que le bon Louïs XII. imposa une fois silence à sa femme qui ne cessoit de l'importuner, (*e*) *Hé quoi Madame*, lui dit-il, *pensez-vous être plus savante que tant de celebres Universitez qui ont aprouvé le Concile de Pise? Vos Confesseurs ne vous ont-ils point dit que les femmes n'ont point de voix dans l'Eglise?* Mais de quoi pouvoit servir de dire cela une fois? Une femme aussi aimée de son mari que l'étoit Anne de Bretagne, ne se rebute point pour trois ou quatre refus. Elle revient à la charge, jusques à ce qu'on lui acorde ses demandes. Ce sont des oiseaux de lit ou de nuict dont le ramage est fort à craindre, il persuade tôt ou tard. L'Historien (*f*) que j'ai cité observe que *de certains Religieux* qui dirigeoient la conscience de cette Reine, *lui remplissoient l'ame de scrupules si bien qu'elle ne cessoit d'en importuner son mari.* Si Juvenal avoit su de pareilles choses, il auroit fait plus de peur des superstitions que de la (*g*) pedanterie d'une femme. La Reine dont nous parlons s'opiniâtra tellement à pousser sa pointe, qu'il falut enfin que son mari lui accordât tout ce qu'elle souhaitoit, c'est-à-dire, qu'il se soumît bassement à la Cour de Rome. Voici encore un passage de

* *C'est le même que le Duc de Nemours.*

(*b*) *Mezerai ubi supra p. 475. ad ann.* 1510.

(*c*) Erant plerique adeo mente consternati, ut Julio velut desperatis rebus ab Ostia triremibus fugiendum esse trepide suaderent. *Jovius in vita Leonis X. lib. 2. p. 107.*

(*d*) *Dans l'article de Louïs VII. pag. 393. & 395.*

(*e*) *Mezerai, Hist. de France, tome 2. pag. 890. 891.*

(*f*) *Mezerai ibid. p. 891.*

(*g*) Non habeat matrona tibi quæ juncta recumbit, Dicendi genus; aut curtum sermone rotato Torqueat enthymema, nec historias sciat omnes. *Juvenal. Satyra 6. v. 446.*

deposer, nonobstant la mort du Duc de Nemours, si presque toute l'Europe n'avoit conjuré contre elle. On n'avoit jamais vu contre un seul Royaume un tel (*G*) concours d'ennemis. Aussi doit-on avouër que la France se vit reduite à de grandes extremitez*. Mais outre qu'il est fort glorieux à Louïs XII. que ses voisins l'ayent assez redouté, pour croire qu'à moins que d'agir tous de concert ils ne l'arrêteroient pas, il eut encore la gloire de dissiper cette formidable ligue par la voye (*H*) de la negociation. La paix qu'il fit avec les Anglois fut un grand coup de partie. Il est vrai que par accident elle lui devint funeste, l'ayant attiré dans un mariage qui lui causa plus de mal, que n'auroit fait une armée de cent mille hommes; car ce Prince ayant épousé la sœur d'Henri VIII. jeune Princesse fort aimable, s'abandonna un peu (*I*) trop aux plaisirs du mariage. Il ne proportionna point à ses forces, ni à son âge, mais à la jeunesse de son épouse les devoirs qu'il lui rendoit. Comme il n'avoit que des filles, il souhaitoit ardemment qu'elle lui donnât un successeur. Il usa bien-tôt à cet exercice la delicatesse de son temperament. Il † consomma le mariage le 10. d'Octobre 1514. & il mourut d'un flux de ventre le premier jour de Janvier ‡ 1515. à l'âge de 53. ans ⊥, sans avoir pu avec tant d'efforts si prejudiciables à sa vie, venir à bout d'engrosser la Reine. Ce fut un bonheur pour la France; car si la Reine avoit accouché d'un fils, on auroit eu à la place de François I. un Roi en-

Eee

* *Voyez la remarque H.*

† *Mezerai Abregé Chronolog. tome 4. p. m. 470.*

‡ *A commencer l'année au 1. jour de Janvier.*

⊥ *Mezerai ibid. pag. 471.*

de Mezerai. (*a*) *L'esprit du Roy se soustenoit contre toutes ces adversitez: mais il avoit une peine domestique plus grande que celle que luy faisoient tous ses ennemis. C'estoit sa propre femme qui touchée des scrupules ordinaires à son sexe, ne pouvoit souffrir qu'il fust mal avec le Pape, & qu'il entretint un Concile contre luy. Comme elle luy rompoit perpetuellement la teste sur ces deux poincts, il estoit souvent contraint pour paix avoir, d'arrester ses armes, lors que ses affaires alloient le mieux, & qu'il estoit sur le poinct d'amener Jules à la raison. Enfin estant tout-à-fait vaincu par ses importunitez, & par les remonstrances de ses sujets qu'elle suscitoit de tous costez, il renonça à son Concile de Pise, & adhera à celuy de Latran par ses Procureurs; qui firent lire son mandement dans la huitiesme Session le 14. de Decembre, le Pape y presidant *.*

(*G*) *Contre un seul Royaume un tel concours d'ennemis.*] Louïs XII. eut à soutenir la guerre tout à la fois contre le Pape, contre la Republique de Venise, contre l'Espagne, contre l'Angleterre: ou contre le Pape, contre l'Angleterre, contre l'Empereur & contre les Suisses: & pour surcroît il lui falut soutenir un miserable Roi (*b*) depouillé, qui ne l'aidoit que de la justice de sa cause, ce qui ne servit de rien: & c'est assez l'ordinaire.

(*H*) *Par la voye de la negociation.*] „ La (*c*) „ France se trouva dans le plus grand danger „ où elle eust esté de longtems. Car d'un costé „ les Suisses extrémement enflez de la victoire „ de Novarre y entrerent par la Duché de Bourgogne, & luy † avec l'Anglois l'attaqua du „ costé de la Picardie. Les Suisses assiegerent „ Dijon avec 2500. hommes, ausquels l'Empereur avoit joint la Noblesse de la Franche-„ Comté, & quelque Cavalerie Allemande com-„ mandée par Ulric Duc de Virtemberg. La „ Tremouille l'ayant defendu six semaines, ju-„ gea qu'il estoit meilleur de destourner ce tor-„ rent, qui après la prise de cette place, eust „ tout inondé jusqu'à Paris, que de le rendre „ plus violent en l'arrestant. Il entra en nego-„ ciation avec eux, & la conduisit si bien qu'il „ les renvoya en leur pays, s'obligeant de faire „ en sorte que la Roy leur fourniroit 600000. „ escus, & qu'il renonceroit au Concile de Pise „ & à la Duché de Milan. Il n'avoit point „ d'ordre exprès de leur accorder ces condi-„ tions: mais il creut le devoir faire pour sau-„ ver la France, & leur donna six ostages, deux „ Seigneurs, & quatre Bourgeois (*d*) . . . . „ Au mesme temps & vers la my-Juillet l'Em-„ pereur & le Roy d'Angleterre avoient assiegé „ Terouënne avec plus de 50000. hommes. „ L'armée Françoise jetta assez heureusement „ un convoy de vivres & de munitions dans les „ fossez: mais au retour ne se tenant point sur „ ses gardes, elle fut chargée & mise en desrou-„ te. Le combat se donna le 18. Aoust prés „ de Guinegaste, on le nomma *la journée des* „ *esperons*, parce qu'en cette occasion les Fran-„ çois s'en servirent mieux que de leurs espées. „ Terouënne (*e*) capitula 15. jours après. Tournai se rendit de bonne heure. La paix vint donc à propos: elle fut concluë (*f*) à Londres le 2. d'Août 1514.

(*I*) *S'abandonna un peu trop aux plaisirs du mariage.*] Guicciardin & Paul Jove font cette remarque. *Cælibi Ludovico*, dit (*g*) ce dernier, *supra solenne pacis ac amicitiæ fœdus, Maria Henrici regis soror eximiæ venustatis virgo despondetur. Qua in Galliam perducta, Ludovicus incredibili sumptu & mira ludorum varietate nuptias celebravit. Sed dum ætatis & valetudinis quæ ei tum erat tenuissima, penè oblitus, intemperantius (ut ferunt) procreandis liberis operam daret, concepta edaci febricula non multos post dies interiit.* Voici les paroles de Guicciardin. (*h*) *Il re di Francia, mentre che dando cupidamente opera alla bellezza eccellente & alla età della nuovà moglie, giovane di diciotto anni, non si ricorda dell' età sua, e debilità della complessione, oppresso da febbre, e sopravenendogli accidenti di flusso, partì quasi repentinamente della vita presente, havendo fatto memorabile il primo giorno dell' Anno M. D. XV. con la sua morte.* Mezerai s'accorde avec ces deux Italiens: *Plusieurs crurent*, dit-il (*i*), *que les trop grandes caresses qu'il avoit faites à la jeune Reine avoient causé sa mort.* Mr. Varillas (*k*) observe *que les Medecins & les Courtisans en le voyant remarier, s'étoient accordez à predire qu'il ne survivroit pas long tems à ses deuxiémes nopces.*

(*a*) *Mezerai, Abregé Chronolog. tom. 4. p. 469. ad ann. 1513.*

* *Voyez l'article* Jules II. *remarque* G.

(*b*) *Jean d'Albret Roi de Navarre.*

(*c*) *Mezerai ibid. p. 467. ad ann. 1513.*

† *C'est-à-dire l'Empereur.*

(*d*) *Mezerai dit ici, que* le Roi ayant refusé de ratifier ce Traité, leurs têtes coururent un extrême danger. La seule crainte qu'eurent les Suisses de perdre les grandes sommes d'argent qu'il leur offroit, sauva la vie de ces innocens.

(*e*) *Id. ib. p. 468.*

(*f*) *Ibid. p. 470.*

(*g*) *Paulus Jovius in vita Leonis X. lib. 3. pag. 146.* Dans le 14. livre de son Histoire il parle ainsi: *Sed Rex ætate provecta . . . quum intemperantius puellaribus complexibus indulsisset, in febrim incidit, nec multo post invalescente etiam profluvio ventris extinctus est.*

(*h*) *Guicciardin lib. 12. fol. 351. verso.*

(*i*) *Mezerai, Histoire de France, to. 2. p. 872.*

(*k*) *Varillas Histoire de Louis XII. livre 11. p. m. 387.*

enfant, qui auroit été (*K*) fort foible toute sa vie. Louïs XII. fut si porté à soulager ses sujets, qu'il merita le surnom de pere du peuple, éloge mille fois plus glorieux que celui de grand, d'auguste, de magnifique, de hardi, &c. Il souffrit patiemment les satires (*L*) contre sa personne, mais non pas contre la Reine. Il aimoit tendrement cette Princesse, & il eut des égards pour elle qui furent prejudiciables à son Etat. Elle le remplit de scrupules * qui furent contagieux, & qui fortifierent Jules II. le plus mortel ennemi que la France ait jamais eu dans l'Italie. A cela près c'étoit une grande Reine, & (*M*) d'une rare chasteté. On

* *Voyez la remarque F.*

(*K*) *Qui auroit été fort foible toute sa vie.*] On ne donne point ceci comme trés-certain, mais seulement comme vraisemblable, & on se fonde sur la raison que de bons Auteurs ont donnée des infirmitez de Charles VIII. „ (*a*) Que Charles VIII. fust doué d'une nature si foible que nous avons dict, il n'y a lieu d'en douter, puisque Comines asseure „ que ce Prince (*b*) *ne fut jamais que petit homme de corps & d'entendement*, & que Gaguin „ (*c*) l'a bien encore enchery par dessus, lors „ qu'il dit, *Teneris atque imbecillibus membris adeo Carolus fuit, ut sedulo duci illum & gestari molliter priusquam solide incederet oportuerit.* „ Ce que l'on pourroit raisonnablement croire „ estre arrivé à cause de la vieillesse de son pere, „ veu que suivant la remarque de Dominicus „ Mencinus,

„ *Pronus* (*d*) *in canos Ludovicus annos*
„ *Cum daret vires animo senectus*
„ *Corpori auferret, meruit decoram*
„ *Gignere prolem.*

„ Or est-il qu'entre les incommoditez de cet „ aage celle-cy a tousiours esté mise pour l'une „ des principales

„ *Coïtus* (*e*) *jam longa oblivio, vel si*
„ *Coneris, jacet exiguus cum ramice nervus.*

„ Et si tant est qu'aprés l'usage des medicamens, „ appellez par les Medecins *Entatica*, & mille „ carresses amoureuses,

„ *Incendi jam frigidus ævo*
„ *Laomedontiades, vel Nestoris hernia possit.*

„ On ne peut toutesfois esperer une bonne issuë „ de leur combat, parce que, comme asseure „ Galien, (*f*) *Quæ florentem ætatem vel præcedunt ætates, vel sequuntur, aut plane semen non effundunt, aut certe infœcundum, aut male fœcundum emittunt.* Ce qui en effect se trouva veritable en Charles VIII. qui eut toutes „ les incommoditez mentionnées cy-dessus de la „ vieillesse de son pere.

(*L*) *Les satires contre sa personne, mais non pas contre la Reine.*] Citons là-dessus les memoires de Brantome: *Le Roy*, dit-il (*g*), *honoroit de telle sorte* Anne de Bretagne *son épouse, que luy estant rapporté un jour que les Clercs de la Basoche du Palais, & les Escoliers aussi avoient joüé des jeux où ils parloient du Roy & de sa Cour, & de tous les grands, il n'en fit autre semblant, sinon de dire qu'il falloit qu'ils passassent leur tems, & qu'il permettoit qu'ils parlassent de luy & de sa Cour, mais non pourtant dereglément, & sur tout qu'ils ne parlassent de la Reyne sa femme en façon quelconque, autrement qu'il les feroit tous pendre: voilà l'honneur qu'il luy portoit.* Je joins à ce passage ces paroles de Costar. „ (*h*) Nostre Louis „ douziéme, qui merita le titre de *Pere du peu-* „ *ple*, ne fut-il pas joüé en plein theatre dans „ sa bonne ville de Paris, & representé comme „ un avare insatiable qui buvoit dans un grand „ vase d'or, sans pouvoir estancher une soif si „ deshonneste? Il en loüa l'invention, & s'en „ rejouït comme les autres, & peut-estre mesme fut-il bien aise que l'amour qu'il avoit „ pour les richesses, n'ayant jamais fait pleurer „ le moindre de ses Sujets, leur donnât matiere de rire & de se divertir agreablement. „ En general ce Monarque avoit le naturel si doux & si debonnaire, qu'on prit pour un coup d'en-haut la rigueur qu'il exerça contre le Duc de Milan. (*i*) *Il le fit traduire* de Lion *à Loches où il fut enfermé jusqu'à sa mort dix ans durant, avec une rigueur si contraire à la misericorde de ce bon Prince, qu'on crut que c'estoit un visible chastiment de Dieu.* Ce miserable Duc de Milan fut enfermé dans une cage de fer, où il n'eut pas même la consolation de pouvoir lire ni écrire. Cette seule action de severité fit juger à bien des gens que Louïs XII. étoit cruel. (*k*) *Eum tamen pervicacis obstinatæque naturæ, & proinde sævum & inexorabilem plerique existimarunt, vel ob id præcipuè, quod Ludovicum Sfortiam erepto omni scribendi, & quæ cuperet legendi solatio, ferrata in cavea omnium miserrimum mori coëgisset.*

(*M*) *Une grande Reine, & d'une rare chasteté.*] Voyez son éloge dans (*l*) Brantome, & dans (*m*) Hilarion de Coste; je me contente de vous indiquer ces sources: mais je n'en userai pas ainsi à l'égard de Pierre de St. Julien, je le copie touchant un fait bien curieux. *La Reine Anne Duchesse de Bretagne*, dit-il (*n*), *& Madame Anne de France Duchesse de Bourbonnois, (cette-là deux fois Reine de France, & cette-cy fille du Roy Louis XI. & Regente en France pendant la minorité du Roy Charles VIII. son frere) avoient si vertueusement extirpé l'impudicité, & planté l'honneur au cœur des Dames, Damoiselles, femmes de villes, & toutes autres sortes de femmes Françoises, que celles qu'on pouvoit sçavoir avoir offensé leur honneur, estoient si abonties & mises hors des rangs, que les femmes de bien eussent pensé faire tort à leur reputation, si elles les eussent souffertes en leur compagnie.* Je ne croi point qu'il y ait de meilleur moyen de faire fleurir la pudicité que celui-là. Si l'on mettoit en coutume que toutes les femmes de bonne reputation refusassent de se trouver où il y auroit des femmes suspectes de galanterie, verroit-on des Dames qui osassent se decrier? Il seroit très-facile aux Reines, ce me semble, de mettre leur sexe sur un bon pied: elles n'auroient qu'à mettre hors des rangs les Dames dont on causeroit sur de bonnes aparences. En un mot elles n'auroient qu'à imiter Anne de Bretagne. Un Auteur moderne (*o*) indique la source la plus feconde du dereglement de nôtre siecle, quand

(*a*) *Naudé, Addition à l'Histoire de Louis XI. p.* 41.

(*b*) *Livre* 8. *ch.* 13.

(*c*) *Initio lib.* 11.

(*d*) *In Carmine de prima ætate Caroli VIII.*

(*e*) *Juvenalis satyra* 10.

(*f*) *Initio* 2. *de sanit. tuenda.*

(*g*) *Brantome, Memoires des Dames illustres, p.* 11.

(*h*) *Costar, Lettres, tome* 1. *p.* 728.

(*i*) *Mezerai ubi supra pag.* 421. *ad ann.* 1500.

(*k*) *Paulus Jovius Histor. lib.* 14. *sub fin.*

(*l*) *Ubi supra à pag.* 1. *usque ad* 31.

(*m*) *Vies des Dames illustres tome* 1. *au commencement.*

(*n*) *Pierre de St. Julien, Antiquitez de Mascon, apud Hilarion de Coste ubi supra pag.* 54. 55.

(*o*) *La Chetardye. Instruction pour une jeune Princesse. Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres, Octobre* 1685. *art.* 1. *p.* 1075.

On raporte * plusieurs bons mots de Louïs XII. Je n'en toucherai (*N*) qu'un. Je donnerai aussi la description de son corps, telle (*O*) qu'on la trouve dans un livre de Barthelemi Cocles.

* *Voyez Mezerai, Histoire de France, tom. 2. p. 873. 874. & Varillas Histoire de Louis XII. livre 11. p. 395. & suiv.*

LOUIS XIII. Roi de France, fils & successeur de Henri le Grand, nâquit à Fontainebleau le 17. de Septembre 1601. & commença de regner le 14. de Mai 1610. Si les dix premieres années de son regne furent troublées (*A*) par plusieurs factions, qui degenererent quelquefois en guerres civiles, les vingt & trois

quand il dit qu'au lieu qu'autrefois une femme qui auroit été jalouse de sa reputation, se feroit fait un scrupule de se trouver avec une autre dont on auroit seulement douté de la vertu, on fait à present le même visage à celles qui tiennent une conduite reguliere, & à celles qui ne la tiennent point. C'est (*a*) degoûter de la vertu que de lui ôter ses recompenses temporelles: or c'est les lui ôter que d'avoir les mêmes égards, & les mêmes civilitez pour une femme dont la reputation est delabrée, que pour une femme de bien & d'honneur: & voilà presque l'état où sont les choses. *En (b) effet que pourroit-on alleguer qui s'obtienne plus aisément par celles qui sont continuellement sur leurs gardes, que par celles qui sont dans quelque decri? Les unes vont-elles plus hardiment que les autres aux grandes Fêtes, & aux assemblées de ceremonie, ou y reçoivent-elles de plus grandes civilitez? Est-ce un obstacle pour les grands établissemens, que d'avoir été l'entretien de tout un Peuple? En est-on moins loüé dans une Epître Dedicatoire, ou dans une Oraison funebre? Nullement, & l'on peut dire avec Salomon sur tout ceci, qu'un même accident arrive à celui qui sacrifie, & à celui qui ne sacrifie point.*

(*a*) *Nouvelles de la Republique des lettres ibid. pag.* 1076.

(*b*) *Ibid.*

Revenons à la Reine Anne de Bretagne: sa chasteté ne lui fut pas inutile pour soutenir son humeur altiere: voici les paroles d'un de ses Panegyristes. „ (*c*) Je n'ignore pas que quel„ques-uns (*d*) ont écrit que ce bon Roy voyant „ que cette Princesse avoit une extrême passion „ de dominer, lui laissa gouverner paisiblement „ son Duché de Bretagne; & qu'ayant sceu „ qu'elle tramoit quelque chose contre sa volonté „ & son service, neantmoins il ne s'en voulut „ jamais vanger, disant à ceux qui l'en pres„soient: *Il faut donner quelque chose à la fem„me pudique.* „ Il y a des gens qui aimeroient mieux que leurs femmes fussent galantes, & soumises, que (*e*) chastes & imperieuses. Louïs XII. n'étoit pas de cette humeur. Voyez la satire X. de Mr. Despreaux, à l'endroit où il raporte le prix à quoi une épouse vertueuse fait taxer sa pudicité.

(*c*) *Hilar. de Coste ubi supra to. 1. p. 6.*

(*d*) *A. Ferron & autres Historiens.*

(*e*) Malo Venusinam quam te Cornelia, mater Gracchorum, si cum magnis virtutibus affers Grande supercilium. *Juvenal. sat. 6. v. 166.*

(*N*) *Je ne toucherai qu'un de ses bons mots.*] „ (*f*) Après la Ligue de Cambray les Venitiens „ deputerent vers luy, pour essayer de l'en de„tacher. Le Senateur qui estoit Chef de l'Am„bassade, luy fit une Harangue toute remplie „ de la sagesse de leur Republique; & Louïs „ qui ne vouloit ni le contredire, ni luy ac„corder ce qu'il demandoit, repondit agrea„blement, J'opposerai un si grand nombre de „ Foux à vos Sages, que toute leur sagesse sera „ incapable de leur resister: car nos Foux sont „ des gens qui frappent par tout sans regarder „ où, & sans entendre aucune raison. „ Il pouvoit bien dire qu'il opposeroit des foux aux Venitiens, car tout ce que les François firent en Italie sous Charles VIII. & sous Louïs XII. fut l'ouvrage de cette fureur martiale, que les étrangers mêmes reconoissent dans le temperament des soldats François au commencement des combats. Leur ardeur & leur promtitude produisoient les bons succés; mais comme leurs Generaux n'étoient pas des gens de tête, & qu'alors il y avoit très-peu de conduite dans les affaires de France, la perte des conquêtes n'étoit guere moins subite que les conquêtes mêmes. Il n'y avoit guere alors de prudence ni dans le chef, ni dans les membres du Conseil. Ce fut ce qui sauva l'Italie, comme l'a reconu depuis peu un (*g*) celebre Professeur de Frise.

(*f*) *Varillas, Hist. de Louis XII. livre 11. p. 397.*

(*g*) Si Carolus VIII. & Galli tum temporis ita fuissent animati, sicut est *Ludovicus* XIV. & ejus consilium, cujus instituta rationesque fere sunt mathematicæ, actum fuisset de Italia, cujus nulla amplius erat vis militaris. Sed ut Galli hanc expeditionem impetu magis quam co. silio, fati non prudentiæ ductu susceperant & executi erant, ita mirum non est, idem fatum, deficiente constantia, illos destituisse. *Ulricus Huber Historiæ civilis tomo 2. pag. 112. 113. editionis Franeker. 1692.*

(*O*) *La description de son corps.*] Naudé l'a inserée dans ses additions (*h*) à l'histoire de Louïs XI. & il remarque qu'il l'a trouvée *dans un livre fort rare, & imprimé il y a six vingt ans (i).* On le verra à la marge. *Caput (k) non magnum, acutum, frons angusta, oculi grossi eminentes, facies macra, capilli curti, nares amplæ & elevatæ, labra grossa, & mentum acutum; collum curtum & subtile, humeri angusti, manus & brachia subtilia & longa, epiglottis eminens, furcula pectoris stricta, pectus angustum, statura potius curva quàm erecta, corpus colericum, & motus oculorum velox & sursum revolventes se, & crura subtilia.*

(*h*) *Pag.* 44.

(*i*) *Ce livre de Naudé fut imprimé l'an* 1630.

(*k*) *Bartholomæus Cocles lib. 2. Physiog. quæstio* 15.

(*A*) *Plusieurs factions qui degenererent quelquefois en gueres civiles.*] Quand on lit l'Histoire du regne de Louïs XIII. depuis le commencement jusques à la fin, on est mille fois tenté de se demander à soi-même, *Mais est-il vrai que je lis des choses faites en France? N'aurois-je point sous mes yeux un livre où par des fictions romanesques, quelques Ecrivains se plaisent de peindre le caractere d'un peuple mutin; & d'une Noblesse encline à la rebellion, caractere que ces Auteurs se sont avisez de publier sous le nom de France, afin de cacher le nom d'une autre nation?* On est sur tout tenté de se faire ces demandes, lors qu'on s'est laissé preoccuper par les railleries des étrangers, qui accusent les François d'être idolâtres de la Monarchie, & de leurs Monarques, ou par les éloges que plusieurs Auteurs François repandent sur leur nation, comme si elle étoit naturellement soumise à ses Rois avec un zêle, & avec une fidelité incomparables. Il n'y a rien de plus faux que ces railleries des étrangers, & que ces éloges de plusieurs plumes Françoises. L'Auteur du Testament politique de Mr. de Louvois a bien mieux conu le genie de la nation. Il pose en fait que le seul & le vrai moyen d'éviter en France les guerres civiles, est la puissance absoluë du Souverain soutenuë avec vigueur, & armée de toutes les forces necessaires à la faire craindre. *Pour des brouillons & des rebelles*, dit-il (*l*), *il est constant qu'on en a veu en France sous les Regnes precedens, & au commencement de celui de V.M. autant qu'en aucun autre endroit de l'Univers.* Il établit la même maxime lors qu'il fait cette remarque

(*l*) *Testament politique de Mr. de Louvois, p.* 388.

trois autres ne furent pas moins agitées ou par des guerres de Religion, ou par des guerres étrangeres; de sorte que c'est à ce Prince que convient d'une façon particuliere, ce que Job * dit en general de tous les hommes. Ce regne si peu pacifique fut extremement glorieux; & il y avoit long tems que la France n'avoit remporté tant de victoires éclatantes. On peut neanmoins dire qu'au milieu de tant de triomphes & de tant de gloire, ce Monarque a été (*B*) fort malheureux;

* *Il y a comme un train de guerre ordonné aux mortels sur la terre.* Chap. VII. v. 1.

marque touchant les Anglois. *On (a) sait assez quelle est dans le fond leur disposition. Ils sont aussi legers & aussi remuans que les autres Nations, mais quoi qu'on en dise ils ne le sont pas plus. C'est l'occasion, c'est la forme du Gouvernement, c'est l'impunité, ce sont les moyens qu'on leur laisse qui les rendent remuans. On verroit dans les autres Etats les Sujets qui sont les plus soumis devenir aussi broüillons & aussi mutins, si la prudence, l'autorité, & la vigueur de leurs Souverains ne les retenoit, & ne leur en retranchoit toutes les occasions.* Considerez comment il raisonne sur la difference qu'il y a en France entre ce regne & les regnes precedens. *Où (b) est-elle aujourd'hui cette multitude d'esprits remuans & enclins à la revolte? N'ont-ils pas tous les pretextes qu'ils ont jamais eu? Les guerres & les autres dépenses que V. M. est obligée de faire pour soutenir l'éclat de sa gloire, ne l'obligent-elles pas d'imposer sur le Peuple des tributs plus excessifs qu'il n'en fut jamais levé mesme sous Loüis XI. Les P. Reformez n'ont-ils pas esté poussez plus loin que sous Charles IX. & sous Loüis XIII? La Noblesse n'est-elle pas plus chargée qu'elle n'a jamais esté? Le Clergé ne contribuë-t-il pas aux besoins de l'Etat plus qu'il n'a jamais fait, & dans ce siecle & dans tous les siecles passez? Et V. M. n'a-t-elle pas autant de démeslez avec le Siege de Rome qu'aucun Roi de France en ait eu? Cependant tout est tranquille, tout est soumis. Point de revolte, point de trahison. La guerre & les troubles ne sont qu'au dehors, au lieu qu'autrefois ils estoient au dedans. . . . . D'où (c) vient donc cette difference? . . . D'où vient ce changement? De la difference avec laquelle V. M. manie l'autorité Royale; de son discernement à en faire le veritable usage, de son adresse à conduire cette beste brute qui s'apelle le Peuple, & qui demeurant sans frein court à l'abandon de tous les costez où son instinct la pousse; mais qui s'accoutume insensiblement à se laisser regir par le mors qu'on lui donne, & à marcher mieux à proportion de ce qu'on lui tient la bride plus serrée. C'est le pouvoir absolu qui seul est le veritable frein capable de domter la fougue d'une multitude aveugle & capricieuse.* Il dit en un autre endroit. „ (*d*) Que l'autorité limitée du Souverain & celle des Republiques ont plus de mauvais costez, & sont „ sujettes à plus de fâcheuses suites pour l'Etat „ & pour le peuple, que n'est le pouvoir arbitraire. Les factions, les séditions, les tumultes, les guerres civiles, font souvent plus „ de mal en un an, que tout le déreglement d'un „ Monarque absolu n'en pourroit causer en „ toute sa vie. „ Il se pourroit tromper par raport à certains païs, mais il n'y a point d'aparence qu'il se trompe à l'égard de sa nation: elle est d'un tel genie, que le plus fâcheux état où elle se puisse trouver est de vivre sous un gouvernement moû & foible. Alors chaque Gentilhomme est le tyran de son village, chaque grand Seigneur le tyran de son canton:

(a) *Testament politique de Mr. de Louvois*, p. 343.

(b) *Ibid.* pag. 388. 389.

(c) *Ibid.* p. 392. 393.

(d) *Ibid.* p. 383. 384.

alors on ne voit que seditions & (*e*) soulevemens. Lisez l'Histoire de France, remarquez principalement les minoritez, vous serez convaincu de ce que je viens de dire. Vous trouverez le caractere de cette nation dans celui que Monsr. de la Bruyere donne aux enfans. Voyez la marge (*f*).

(*B*) *Au milieu . . . de tant de gloire ce Monarque a été fort malheureux.*] Un Auteur moderne voulant prouver le neant des prosperitez humaines se sert de deux grands exemples: il parcourt la vie d'Auguste, & puis il continuë de cette maniere. „ (*g*) Venons au second exemple, & regardons d'abord le plus glorieux „ Potentat de ce siecle, dans une continuation „ de benedictions du Ciel, telles que toute la „ Terre a eu sujet de s'en étonner. On peut „ bien juger que je veux parler de Loüis Treiziéme, dont ceux qui viendront après nous, „ admireront sans doute les prosperitez, s'ils en „ jugent par l'éclat de ses actions heroïques, „ par le nombre de ses trophées, par l'étenduë „ de ses conquêtes, & par la grandeur de ses „ triomphes. En effet, soit que vous consideriez les monstres qu'il a domptez au dedans, soit que vous jettiez les yeux sur les „ avantages qu'il a eus par tout au dehors, vous „ serez contraint d'avoüer que la France n'a jamais eu de Roy plus fortuné que luy. Elle „ n'a point de frontiere qu'il n'ait avancée de „ beaucoup dans le païs ennemi. Elle n'a „ point d'envieux dont il n'ait dompté l'orgueil, „ & confondu les desseins. Et si vous prenez garde à ce qui s'est passé tant sur l'Ocean „ que sur la Mediterranée, vous jugerez que „ tous les Elemens combattoient pour nous sous „ la domination de ce Prince. Or les marques „ de son bonheur n'estoient pas moindres dans „ son domestique; & c'est sans doute qu'il „ avoit de grands avantages sur Auguste de ce „ costé-là. Dieu luy donna pour compagne de „ sa couche une Princesse, que la bonté singuliere, jointe à plusieurs autres vertus extraordinaires & vraiment heroïques, luy „ eussent pu faire aimer, quand elle n'eust point „ esté une des plus parfaites au reste, & des „ plus agreables de son temps. Il se voyoit „ pere de deux fils tres-dignes de son affection, „ pour estre si beaux, & si bien formez de Nature, qu'il n'eust pas pu les souhaiter plus „ accomplis, outre que le temps auquel il les „ avoit eus les luy devoit rendre encore plus „ chers. Tout le monde le respectoit, & de „ quelque costé qu'il se tournast dans son Louvre, il n'y voyoit que des témoignages d'amour & de reverence. Pouvoit-il donc rester quelque chose à sa felicité pour estre plus „ entiere, si nous en jugeons par les apparences? Avec tout cela neanmoins, que dirons „ nous si par sa propre confession il n'a jamais „ passé un jour sans quelque mortification, ni „ gousté en sa vie la douceur d'une joye, qui

(*e*) *Voyez le passage de Cotter dans la derniere remarque.*

(*f*) *L'unique soin des enfans est de trouver l'endroit foible de leurs maitres, comme de tous ceux à qui ils sont soumis: dès qu'ils ont pu les entamer ils gagnent le dessus, & prennent sur eux un ascendant qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait decheoir une premiere fois de cette superiorité à leur égard, est toujours ce qui nous empéche de la recouvrer.* La Bruyere, Caracteres de ce siecle, pag. 438. 439. édit. de Paris 1694.

(*g*) *La Mothe le Vayer, Discours de la prosperité, au tome 8. de ses Oeuvres, pag. 328. & suiv. édit. de Paris* 1633. [illegible]

reux; car l'interieur de sa maison le plongeoit éternellement dans le chagrin. Il ne se pouvoit fier ni à sa (C) mere, ni à sa femme, ni à son frere, trois personnes

„ ne fust détrempée dans l'amertume du déplaisir. Je m'empescherai bien ici de commettre la faute de celuy que les Atheniens traiterent si mal, pour les avoir obligez à pleurer une seconde fois les infortunes de leurs alliez, en les representant sur un Theatre. „ Et de vrai, mon imprudence seroit plus „ grande que la sienne, si je voulois aujourd'huy m'étendre sur un sujet si ennuyeux que „ nous seroit celuy des soucis cuisans, & des „ inquietudes continuelles de ce Monarque. „ Mais tant y a que puis qu'en mourant ses „ dernieres paroles, que les Jurisconsultes nomment sacrées, & qui passent pour des Oracles dans des bouches moins veritables que la „ sienne, nous ont assuré que ses contentemens „ n'ont jamais esté purs, ni ses plaisirs exempts „ de tristesse & d'afflictions, ne pouvons-nous „ pas bien conclure que tout son bonheur, non „ plus que celuy d'Auguste, n'avoit rien d'essentiel, & qu'il estoit seulement de la nature „ de ces choses qui ne subsistent que dans l'opinion? „ Je ne fais point de remarques sur ce long passage, quoi qu'il soit peut-être facile d'y trouver quelque sujet de critique: je me contenterai d'observer que l'on y voit une preuve de mon texte la plus convaincante qui se puisse. Louïs XIII. avouë qu'il a été malheureux; personne ne le pouvoit savoir aussi bien que lui, & rien ne l'engageoit à dissimuler dans l'état où il étoit. Voyez dans la remarque E ce que je cite de Monsieur le Laboureur.

La Mothe le Vayer dit une chose qui m'engage à un petit suplément. Auguste, dit-il (a), *eut la disgrace de laisser pour heritier de la plus grande partie de ses biens, & pour successeur à l'Empire le fils de son ennemi mortel.* Cela est faux (b): mais il très-vrai que Louïs XIII. laissa la Regence de son Royaume à une personne qu'il haïssoit de tout son cœur, & qu'ainsi sa disgrace fut plus fâcheuse que ne l'eût été celle d'Auguste. On devine aisément pourquoi cet Auteur ne compara pas à cet égard les malheurs de l'Empereur Romain avec ceux du Roi de France. La remarque suivante nous aprendra le peu d'affection qu'avoit Louïs XIII. pour son épouse, qu'il declara neanmoins Regente.

(a) La Mothe le Vayer ibid.

(b) Tibere successeur d'Auguste étoit fils d'un homme qui à la verité se declara contre Auguste pendant la guerre de Perouse, & puis tâcha de faire un party en faveur du fils de Pompée, & enfin s'attacha à Marc Antoine, mais peu après il fit sa paix avec Auguste, & lui ceda même sa femme. Sueton. in Tiberio, cap. 4.

(C) *Il ne se pouvoit fier ni à sa mere, ni à sa femme, ni à son frere.*] Voici de quoi diviser cette remarque en trois articles.

I. Il falut que pour le bien de son Royaume, c'est-à-dire pour ôter aux esprits factieux les moyens de cabaler dangereusement, Louïs XIII. donnât ordre à sa mere de sortir de France: & il ne se porta à ces dures extremitez, qu'après avoir essuyé une longue suite de brouilleries, où l'autorité Royale étoit fort mal menagée. Il fut necessaire plus d'une fois de subjuguer par les armes les partisans de Marie de Medicis.

II. Quant à sa femme, je vous renvoye aux Memoires de Mr. de la Rochefoucaud. *J'ai (c) sceu de Mr. de Chavigny mesme, dit ce Duc, qu'estant allé trouver le Roy de la part de la Reyne, pour luy demander pardon de tout ce qu'elle avoit jamais fait; & mesme de ce qui luy avoit dépleu dans sa conduite, le suppliant particulierement de ne point croire qu'elle eust eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ny qu'elle eust trempé dans le dessein d'espouser Monsieur, apres que Chalais auroit fait mourir le Roy, il respondit sur cela à Monsieur de Chavigny sans s'émouvoir, en l'estat où je suis je luy dois pardonner, mais je ne la dois pas croire.* Notez que le Roi s'en alloit mourir lors qu'il parla de la sorte. C'est un tems où pour l'ordinaire on dit ce qu'on pense, & principalement par raport aux choses où le mensonge ne sert de rien. Il faut donc conclure qu'il mourut très-persuadé que son épouse étoit complice d'une énorme conspiration, où l'on avoit resolu de se defaire de lui, & de la faire épouser au Duc d'Orleans son successeur. Or comme l'affaire de Chalais s'étoit passée l'an 1626. jugez si ce Prince avoit vêcu peu d'années dans la defiance par raport à cette Reine, & dans les degoûts d'un triste ressentiment. Il ne faut plus trouver étrange qu'elle ait été si long tems sterile: les maris les plus incontinens pourroient-ils bien se resoudre à s'aprocher de leurs femmes, s'ils les croyoient coupables d'une si noire trahison? Il faut bien du tems à un Prince pour digerer ce morceau: il faut que son (d) Confesseur revienne souvent à la charge, lors même que plusieurs années ont passé sur cette playe. Que Louïs XIII. eût raison, ou qu'il n'en eût pas, c'étoit toute la même chose. Son cœur n'en souffroit pas moins. Monsieur de la Rochefoucaut dit (e) que le Roi, quand il fit cette reponse à Monsieur de Chavigny, croyoit que la Reine avoit encore des liaisons *avec les Espagnols par le moyen de Madame de Chevreuse qui étoit alors à Bruxelles.* Il observe aussi qu'il falut faire joüer mille machines, afin d'obtenir du Roi que la Reine fût Regente; *Elle (f) croyoit le Roi très-éloigné de cette pensée, par le peu d'inclination qu'il avoit toûjours eu pour elle . . . Elle (g) & Monsieur qui avoient eu trop de marques de l'aversion du Roi, & qui le soupçonnoient presque également de les vouloir exclure du maniment des affaires, cherchoient toutes sortes de voyes pour y parvenir.* Elle n'y seroit jamais parvenuë, s'il avoit falu que le Roi la laissât pleinement maîtresse; mais dans l'esperance qu'il eut de ne lui laisser qu'une ombre d'autorité, il passa la declaration. *Il (h) ne pouvoit consentir à la declarer Regente, & ne se pouvoit resoudre aussi à partager l'autorité entre elle & Monsieur. Les intelligences dont il l'avoit soupçonnée, & le pardon qu'il venoit d'accorder à Monsieur pour le traitté d'Espagne, le tenoient dans une irresolution qu'il n'eust peut-estre pas surmontée, si les conditions de la declaration, que le Cardinal Mazarin & Monsieur de Chavigny luy proposerent, ne luy eussent fourny l'expedient qu'il souhaittoit pour diminuer la puissance de la Reyne; & pour la rendre en quelque façon dépendante du Conseil qu'il vouloit establir.*

(c) Memoires de Mr. de la Rochefoucaut p. 5.

(d) Voyez l'article Caussin, remarque B, p. 817. col. 2.

(e) Dans ses Memoires p. 3.

(f) Memoires de la Rochef. ibid.

(g) Ibid. p. 4. & 5.

(h) Ibid. p. 4.

III. Quant à son frere, tout le monde sait ses chutes & ses rechutes; on l'engageoit dans toutes sortes de complots: il y avoit des Provinces

nes qui ſe faiſſoient gouverner par des eſprits brouillons & factieux, & très-mal-intentionnez. Ses ſœurs mêmes lui étoient contraires, & ſur tout celle qu'il avoit mariée avec le Roi d'Angleterre ; car elle recevoit à bras ouverts tous les mecontens, & fortifioit le panchant de ſon mari pour les interêts de l'Eſpagne. Louïs XIII. n'ayant pas la tête aſſez forte pour pouvoir regner par lui-même, & ſe laiſſant toûjours mener par des Favoris, ne fourniſſoit que trop de pretextes aux eſprits inquiets ; & ſi dans la neceſſité où il ſe trouvoit de dependre de ſes Miniſtres, il ne fût pas tombé enfin ſous le pouvoir du grand Cardinal de Richelieu, il eût couru (*D*) riſque pour le moins de ſa couronne : mais cet habile Miniſtre engagé par ſes propres interêts à ſoutenir l'autorité de ſon maître, s'apliqua avec tant de vigilance à diſſiper tous les complots, qu'il les fit aller en fumée. Il falut faire ſauter quelques têtes d'importance ; mais (*E*) cette ſeverité étoit alors abſolument neceſſaire : la clemence ſi utile en tant d'autres occaſions, eût

(d) L'an 1626.

(e) Encore que le Roi trouvât ſon compte dans cette perte, & qu'apparemment il en dût être le moins fâché par raiſon de la jalouſie qu'il avoit euë de ce mariage, que la groſſeſſe de Madame lui avoit depuis donné beaucoup plus grande, ſe trouvant libre de toutes ces craintes, ſa Majeſté ne laiſſa pas de temoigner un extrême deplaiſir, pour avoir eu toûjours en grande eſtime la vertu de cette Princeſſe : mais il ne fut pas marri qu'elle n'eût laiſſé qu'une fille. Ibid. p. 59.

vinces qui ſe ſoulevoient pour lui : il avoit des intelligences en Eſpagne. En un mot puis que le Roi le croyoit complice de l'affaire de Chalais, il ne pouvoit le regarder que de mauvais œil. Cet objet le faiſoit reſouvenir qu'on avoit voulu lui ôter la vie, pour faire épouſer ſa veuve au Duc d'Orleans qui lui auroit ſuccedé. Je ne ſai point ſi la jalouſie de mari ſe mêla dans les chagrins de Louïs XIII. mais on aſſûre que la Reine careſſoit beaucoup le Duc d'Orleans. Voici ce que nous aprenent des Memoires publiez l'an 1685. „ Monſieur (*a*) „ faiſoit tous les jours ſa cour aux Reines, qui „ étoient demeurées à Paris durant le Siege de „ la Rochelle ; & c'étoit avec beaucoup de franchiſe, même avec la Reine regnante, avec „ laquelle il avoit toûjours été en bonne intelligence, & n'obſervoit pas trop de ceremonie. Dès qu'elle vint en France elle le traita de Monſieur, en parlant à lui & de lui, „ & a toûjours continué. A quoi quelques-uns „ ont trouvé à redire, attendu qu'en lui écrivant „ elle ne le traite que de mon Frere. Pendant „ le petit voyage que le Roi vint faire à Paris, „ Monſieur ayant rencontré la Reine une fois „ qu'elle venoit de faire une Neufvaine pour „ avoir des enfans, il lui dit en raillant, *Madame, vous venez de ſolliciter vos Juges contre moi : Je conſens que vous gagniez le procés, ſi le Roi a aſſez de credit pour cela.* „ Tel qu'on nous le repreſente dans ces Memoires, il avoit un peu beſoin de l'avis qui (*b*) fut donné au Duc de Valois. Le même livre nous aprend que le Roi étoit pour le moins auſſi chagrin de ce que ſon frere avoit des enfans, que de la ſterilité de la Reine. Voici les allarmes qu'on lui donna ſur le mariage du Duc d'Orleans avec l'heritiere de Montpenſier. *Tronſon (c) Secretaire du Cabinet, & quelques autres ſerviteurs particuliers du Roi, qui regardoient ſeulement l'interêt de ſa perſonne Royale, & non celui de l'Etat, ayant repreſenté au Roi de quelle importance il lui étoit de marier Monſieur ſon Frere à une riche heritiere, alliée comme celle-là à la Maiſon de Guiſe, qui avoit autrefois voulu envahir la Couronne ; & avec un tel appanage qu'on lui donnoit, que ſa Majeſté n'ayant point d'enfans, il ne ſeroit plus conſideré que comme un Roi languiſſant, & que toute la Cour qui ne ſe conduit que par interêt, l'abandonneroit pour aller à Monſieur, comme à un Prince vigoureux, qui promettoit bien-tôt lignée, ſur laquelle chacun fonderoit ſes eſperances, & feroit des deſſeins qui ne pourroient être qu'au prejudice de ſa Royale perſonne. Sa Majeſté en fut tellement touchée de jalouſie, que le Pere Souffran ſon Confeſſeur, l'étant venu trouver un matin dans ſon Cabinet, Sa Majeſté ne faiſant que ſortir du lit, elle ſe jetta à ſon col tout éplorée, dit qu'il connoiſſoit par effet que la Reine ſa Mere ſe ſouviendroit toute ſa vie de ce qui s'étoit paſſé à la mort du Maréchal d'Ancre, & que les avantages qu'elle procuroit à Monſieur ne permettoient pas de douter qu'elle ne l'aimât plus que lui. Le Pere bien étonné de ce diſcours, eſſaye d'efacer doucement ces défiances de l'eſprit du Roi, l'aſſure au contraire,* &c. On remit le calme dans ſon eſprit ; le mariage fut (*d*) conclu ; il en vint bien-tôt une fille, tout cela chagrinoit le Roi, & ce fut un bonheur pour lui que ſa belle-ſœur mourut peu après les couches : il ne laiſſa pas d'en paroître fort affligé. Voyez la marge (*e*). Il ſe garda bien depuis (*f*) de conſentir à un ſecond mariage de ſon frere.

(a) Memoires de feu Mr. le Duc d'Orleans, contenant ce qui s'eſt paſſé en France de plus conſiderable depuis l'an 1608. juſqu'en l'année 1636. A Amſterdam chez Pierre Mortier 1685. in 12.

(b) Voyez l'article d'François I. remarque B.

(c) Memoires du Duc d'Orleans pag. 41.

(D) *Il eût couru riſque pour le moins de ſa couronne.*] Ceux qui obſedoient les deux Reines & Monſieur, n'eſperoient rien ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu, & eſperoient tout pourveu que S. A. R. montât ſur le trône. Il y avoit deux moyens de lui mettre la couronne ſur la tête ; l'un étoit de ſe defaire du Roi, l'autre étoit de le traiter comme on a traité depuis Dom Alfonſe Roi de Portugal. Le ſecond moyen n'étoit pas facile à executer, dans une Nation qui eſt jalouſe (*g*) de ſes loix fondamentales, & ſous un Miniſtre auſſi vigilant, & auſſi habile que l'étoit le Cardinal. Voilà pourquoi on avoit choiſi l'autre expedient, s'il eſt vrai que Chalais eût eu le deſſein que nous avons vu ci-deſſus *, dans le paſſage de Mr. de la Rochefoucaut. On ne ſauroit ôter à bien des gens la penſée qu'il ſe formoit un infame myſtere d'iniquité, pour donner tout à la fois au Duc d'Orleans la couronne & la femme de ſon frere (*h*). Je ne ſai ce qui en eſt.

(E) *Quelques têtes d'importance ; mais cette ſeverité étoit . . . . neceſſaire.*] De tous ceux qu'on decapita pour crime de rebellion ſous le regne de Louïs XIII. il n'y eut perſonne que l'on regretât autant que le Duc de (*i*) Montmorency. Auſſi étoit-ce un Seigneur d'un grand merite, adoré dans le Languedoc ſon gouvernement, & admiré de toute la France, comme

(f) Ibid. p. 72.

(g) Notez qu'encore que cette nation ſoit auſſi ſujette qu'une autre à ſe ſoulever ; il reſte toûjours un puiſſant party qui s'attache au gros de l'arbre dans les guerres civiles.

** Pag. 403. lettre c.*

(h) Voyez la vie du Cardinal de Richelieu imprimée à Amſterd. 1694. to. 1. p. 204.

(i) Il fut decapité à Toulouſe l'an 1632. Voyez ſon éloge, & les regrets de ſa mort, dans les Memoires du Sieur de Pontis, tome 2. p. 44. & ſuiv. édit. d'Amſterdam 1694.

eût été très-pernicieuse dans celle-ci. Nonobstant les machinations interieures que ce Cardinal eut à combatre, il ne laissa pas de travailler utilement aux affaires de dehors. Il aquit au Roi son maître la gloire d'avoir abaissé la Maison d'Autriche,

comme il parut par l'empressement avec lequel on sollicita sa grace. Mais c'étoit cela même qui en bonne politique devoit porter le Monarque, à ne lui point pardonner le crime de felonnie. Il étoit dangereux de laisser vivre une personne si generalement admirée, & qui pouvoit facilement entraîner dans une seconde rebellion tout le Languedoc. S'il l'avoit fait dans
(a) L'an 1637. le tems (a) que les Espagnols assiegeoient Leucate, que seroit devenuë la France? Et qu'on ne me dise pas que la gratitude l'auroit attaché au service de son Prince, ou que la foiblesse qu'il avoit reconuë au Duc d'Orleans, l'auroit gueri de l'envie de se soulever pour lui. Ce sont de pauvres raisons. Le Duc de Mommorency remis en grace n'auroit jamais pu soufrir le credit du Cardinal, & il auroit mieux pris ses mesures une seconde fois pour le perdre. Il se seroit prevalu des temoignages que les Grans & les Provinces lui avoient donnez de leur estime extraordinaire pendant sa prison, &c. Il faloit de grands exemples de severité, sous un regne où la Noblesse Françoise s'aprivoisoit de telle sorte aux conspirations, aux soulevemens, aux intelligences avec l'Espagne, qu'on auroit dit que l'idée d'infamie, ni même l'idée de faute n'étoit plus jointe avec ces sortes de crime. Autant vaudroit-il changer le gouvernement monarchique en anarchie, que de laisser prendre cours à de tels abus. Monsr. le Laboureur raconte une chose qui est très-curieuse; c'est que le Roi ne consentit à la mort de Monsieur de Mommorency, que par un esprit de servitude. Je raporterai tout le passage : il fait voir que Louïs XIII. le sceptre en main, & la couronne sur la tête, étoit plus gêné & plus malheureux, que s'il avoit eu les fers aux pieds.
(b) Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castelnau to. 2. p. 152. *(b) Cette reflexion doit eternellement renouveller les larmes de la France, sur le destin de Henry Duc de Montmorency & de Damville, Admiral & Mareschal de France, fils unique de ce Connestable, qui se precipita plûtost par malheur que par inclination dans une moindre faute, & qui fut accablée de toute la rigueur des loix; quoy qu'elle fût sans aucune perilleuse consequence, & sans danger d'aucune suite : je diray encore quoy que le Roy y deût perdre l'ornement & la gloire de sa Cour, l'honneur de sa noblesse, les delices de son Royaume, & ce qui doit estre encore plus cher à un grand Prince, le plus auguste & le plus digne sujet de clemence qui se presentera jamais. Je tiens de la bouche de feu Mr. le Prince, que Louis XIII. luy en temoigna ses regrets au lit de la mort, non pas avec des pleurs, mais avec des sanglots, & qu'il le conjura de croire qu'on luy avoit fait violence en ce malheureux voyage de Thoulouse, qu'il fit contre son cœur, & où malgré sa resolution il se laissa emporter à une foule de pretextes, ou plûtost de prestiges d'Estat, qui disparurent après cette funeste tragedie, & luy laisserent un deplaisir cuisant qu'il avoit jusques-là tenu caché dans son sein. Ah! mon Cousin, luy dit-il en suite, ce n'est pas regner, c'est plûtost estre esclave de la tyrannie, ou du moins est-ce en sentir toutes les peines dans une Royauté legitime, que de n'entendre que des sinistres rapports, & d'estre toujours en defiance de nos plus proches, de nos principaux Officiers, & de ceux que nous affectionnons, & de soûmettre & de regler toute nostre conduite sur des phantosmes de Politique, qui ne sont bien souvent que l'interest d'autruy.*

Il y a plusieurs veritez dans ce discours, je n'en doute point. Je suis persuadé que le Cardinal de Richelieu representa plus d'une fois au Roi son maître, les desseins des sujets rebelles avec beaucoup d'exaggeration; car dans le grand nombre de complots qui se formerent sous ce regne, il y en eut plusieurs qui n'eurent pour but que la ruine du Cardinal : on n'en vouloit ni à la personne, ni à l'autorité du Prince; & neanmoins cette Eminence avoit (c) l'adresse d'insinuer, & même de persuader qu'on machinoit une translation de la couronne en faveur du Duc d'Orleans. C'est par là qu'on fit consentir le Prince à faire sauter tant de têtes. Il conoissoit dans la suite ces illusions, & en gemissoit secretement. Il étoit à plaindre; mais il y a beaucoup d'aparence qu'il sentoit bien qu'il ne pouvoit sortir de sa servitude, qu'en passant sous un autre joug encore plus incommode, & que ce fut la raison qui l'empêcha de chasser le Cardinal, quoi qu'il le haït. L'éloignement de ce Ministre eût mis Louïs XIII. pieds & poings liez sous la puissance du Duc d'Orleans. On lui eût peut-être laissé le titre de Roi; on eût gouverné sous son nom; mais toutes les affaires se seroient passées selon le caprice des Favoris de ce Duc. On auroit vu un étrange regne. Les deux Reines & leurs Creatures, le Duc d'Orleans & les siennes auroient tout brouillé & tout confondu, & l'on n'eût formé aucun grand dessein pour la gloire de la Monarchie, & contre les interêts de l'Espagne; & si quelques évenemens avoient été glorieux, le Roi auroit vu que le Duc son frere en eût remporté la loüange; cruel sujet de jalousie, mille fois plus dur que ne l'étoit l'ascendant du Cardinal. On n'ignore pas combien de fois la jalousie d'autorité mit martel en tête à Louïs XIII. Il tomba malade lors qu'on eut apris que les Anglois étoient descendus dans l'Ile de Rhé, & ne put aller en personne sur les côtes du Poitou. *(d) Il fut conseillé d'y envoyer Monsieur pour son Lieutenant General.* La premiere entreprise de Monsieur n'ayant pas trop bien reüssi, le Roi lui en écrivit *(e) une lettre pleine de ressentiment, de ce qu'il avoit si legerement exposé les troupes sans qu'il en fût besoin, & contre les ordres exprès de Sa Majesté, qui étoient de tenir seulement les choses en état, & de ne rien basarder jusqu'à son arrivée. Peut-être auroit-on trouvé encore plus mauvais que Monsieur eût reüssi à ses premieres armes; & l'on croit que cette crainte fut ce qui fit devancer au Roi le temps de sa parfaite convalescence, afin de pouvoir au plûtôt se rendre à son Camp.* Voici un effet encore plus grand de la même jalousie. *(f) Le Roi ayant declaré le Duc d'Orleans General (g) de l'armée d'Italie, à la sollicitation de la Reine sa mere, se repentit ensuite de lui avoir donné cet emploi, dans la pensée que son frere alloit*

(c) Le Connetable de Luines s'étoit dejà servi de cette ruse: il avoit mis dans l'esprit du Roi, que Marie de Medicis le vouloit traiter comme Catherine de Medicis avoit traité Charles IX. Voyez l'Hist. de l'Edit de Nantes to. 2. liv. 6. p. 288.

(d) Memoires du Duc d'Orleans imprimez l'an 1685. p. 81.

(e) Ibid. p. 83.

(f) Hist. du Cardinal de Richelieu, imprimée à Amsterdam 1694. tome 1. p. 436. ad ann. 1629.

(g) Bassomp. tom. II. p. 521.

triche, qui faisoit trembler tout le reste de l'Europe. Pour le porter à faire la guerre à l'Espagne, il lui leva les scrupules de (*F*) conscience qui l'en empêchoient; car comme Louïs XIII. haïssoit les Protestans, il ne pouvoit se resoudre à traverser la Maison d'Autriche qui les avoit sur les bras. Le Cardinal le tira de ces vuës de Religion, & l'engagea dans une ligue avec la Hollande. Ce fut l'an 1635. qu'elle fut concluë, & qu'on declara la guerre à l'Espagne. On n'avouë pas aux François que les sollicitations pressantes des Provinces-Unies ayent surmonté la repugnance qu'ils y avoient. On pretend que ce furent eux qui en dernier (*G*) lieu temoignerent le plus de hâte. Quelques-uns disent que le Cardinal

loit aquerir beaucoup de gloire en Italie, & que cela terniroit la sienne. Il se mit si violemment cette opinion dans la tête, que le chagrin l'empêchoit de dormir. Etant allé à (*a*) *Chaliot où étoit le Cardinal, il lui dit qu'il ne pouvoit souffrir que Monsieur allât commander en Chef l'armée d'Italie, & qu'il fit en sorte qu'on lui pût ôter cet emploi. Le Cardinal répondit, „ qu'il ne sçavoit qu'un seul „ moyen d'ôter cet emploi au Duc d'Orleans, qui „ étoit que le Roi allât lui-même en Italie; mais „ que s'il prenoit cette résolution, il falloit qu'il „ partit dans huit jours au plus tard. „ Le Roi dit qu'il le feroit, & se disposa des-lors à cela.* Il faut peu conoître les Princes; pour nier que la jalousie qu'ils conçoivent contre leurs fils ou contre leurs freres, & en general contre ceux qui leur doivent succeder, est un mal beaucoup plus fâcheux, que le chagrin de trop dependre d'un premier Ministre. Voyez dans Brantome * la furieuse jalousie de Charles IX. contre son frere le Duc d'Anjou, General des troupes qui batoient les Protestans à Jarnac & à Montcontour. Ne doutez point que ce ne fût un moindre mal pour Louïs XIII. d'être dominé par le Cardinal de Richelieu, que ne l'eût été de voir son frere, sa mere, sa femme trop acreditez à la Cour. Les Creatures de ces trois têtes n'étoient capables que de petites intrigues de Cour, qui eussent ruiné les affaires generales. Ainsi le bien du Royaume (*b*) demandoit que l'on usât de severité contre les Chefs des rebelles, qui vouloient mettre le gouvernement en de telles mains trop Espagnoles.

(*a*) *Le 3. de Janvier.*

* *Memoires tome 4. pag. m. 3. dans l'éloge de Charles IX.*

(*b*) *Voyez dans la derniere remarque les paroles de Costar.*

(F) *Les scrupules de conscience qui l'empêchoient* d'attaquer l'Espagne.] Mr. Silhon nous aprend cela. *Quelque juste*, dit-il (*c*), *que fût le sujet de cette rupture* (*d*), *on eût encore balancé de la faire sans les violentes poursuites des Hollandois, & les ardens offices de quelques amis qu'ils eurent auprès du Roi & du Cardinal de Richelieu. Le Roy y avoit de la repugnance par scrupule de religion, qui lui fut levé par une assemblée de Docteurs qu'on convoqua sur ce sujet.* On conoîtra mieux les dispositions de ce Prince dans ses alliances avec les Protestans, si l'on consulte le *Museum Italicum* de deux celebres Benedictins. „ (*e*) On leur montra dans la Bibliotheque du „ Cardinal François Barberin, une lettre du feu „ Roi Louïs XIII. Le Pape Urbain huitiéme s'estoit plaint à sa Majesté de son alliance „ avec les Suedois, dont les armes victorieuses „ ravageoient alors l'Allemagne. Le Roi re„ pondit secretement au Pape de sa main, & „ offrit de se departir de l'alliance des Sue„ dois, pourvu que le Roi Catholique ces„ sast de donner sa protection à feu Monsieur, „ retiré alors à Brusselles, & qu'il voulust join„ dre ses forces à celles de France, pour les tour„ ner toutes contre les Protestans d'Allemagne,

(*c*) *Silhon, Eclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin, liv. 1. pag. 127. édit. de Holl. in 12.*

(*d*) *C'est-à-dire la declaration de guerre faite à l'Espagne l'an 1635.*

(*e*) *Journal des Savans, du 26. Janvier 1688. pag. 249. 250. édit. de Holl.*

„ & contre les Huguenots de France. Sa Sain„ teté communiqua la lettre du Roi à l'Am„ bassadeur d'Espagne qui en écrivit à Madrid, „ & n'en reçut point de reponse. Sans cette let„ tre originale, le public n'auroit point eu de „ connoissance de ce trait curieux de nôtre his„ toire. „ Ce passage est tiré du Journal de Mr. Cousin. Joignons-y ce que l'on trouve dans l'un des Journaux de Monsr. Gallois. On y aprendra que si Louïs XIII. avoit suivi son genie, il auroit laissé ruiner la Religion Protestante en Allemagne par l'Empereur, puis qu'avant le ministere du Cardinal de Richelieu, il rendit de très-grans services à la cause Catholique dans l'Empire. Voici les paroles de Mr. Gallois dans l'extrait qu'il donne de *l'Ambassade de Meßieurs les Ducs d'Angoulesme, Comte de Bethune, & de Chateauneuf* envoyez par le Roi Louïs XIII. en Allemagne l'an 1620. „ (*f*) Le motif de „ cette Ambassade fut aussi glorieux à la France, „ que le succez en fut avantageux à la Maison „ d'Austriche. Ferdinand II. à son advenement „ à l'Empire, se vit dépouillé de la Couronne de „ Boheme par le Prince Palatin, & de celle de „ Hongrie par Bethlen Gabor. Il vit en même „ temps la haute Austriche revoltée, & la plus„ part des Princes Protestans en armes contre „ luy. Le Roy pouvoit attendre en repos la „ ruine d'un Prince dont les desseins ne pouvoyent „ que luy estre suspects. Mais parce que la Re„ ligion Catholique eust pu souffrir quelque dimi„ nution en Allemagne par la perte de ce Prin„ ce, il aima mieux le soutenir dans sa cheute, „ que de souffrir que la Religion tombast avec „ luy. Il luy fit offrir un puissant secours; & ce„ pendant pour l'aider de ses conseils & de l'au„ torité de son nom, il envoya Mrs. d'Angou„ lesme, de Bethune & de Chasteauneuf Am„ bassadeurs en Allemagne. A leur arrivée ils „ firent le Traité d'Ulme, par lequel fut arrestée „ une surseance d'armes entre les Princes Catho„ liques & les Protestans; ce qui fut cause du „ gain de la bataille de Prague, & en suite du „ restablissement des affaires de l'Empereur. „ N'allez pas vous imaginer que ce langage soit un artifice du Journaliste, car les Protestans conviennent (*g*) que cette Ambassade servit de beaucoup à l'Empereur, & qu'elle fut prejudiciable aux Princes qui s'étoient liguez contre la Maison d'Autriche.

(G) *Que ce furent* les François *qui en dernier lieu temoignerent le plus de hâte.*] Mr. Huber qui est mort depuis quelque tems (*h*), Professeur en Droit dans l'Academie de Frise, pretend (*i*) que la Cour de France bien resoluë à la guerre, cacha finement ce dessein tandis que le Duc d'Orleans étoit à Bruxelles. Elle se faisoit prier par la Hollande: ce jeu dura plus d'un an; mais après le retour du Duc, & la defaite des Suedois

(*f*) *Journal des Savans, du 7. Mars 1667. p. m. 95.*

(*g*) *Voyez Wicquefort Traité de l'Ambassadeur liv. 1. p. 448. & liv. 2. p. 426.*

(*h*) *On écrit ceci le 7. de Decembre 1695.*

(*i*) Quanquam Gallis erat fixum animo, rebus *Hispanorum* labefactatis, spe certa magnorum progressuum, *in bellum adversus illos erumpere*, tam callide tamen hoc consilium dissimularunt, utà *Fœderatis*, quos interim modicis fovebant subsidiis, per *integrum annum sequentem* se rogari & observari sustinuerint. Priusquam animum & arma detegerent, facto opus esse judicarunt, ut *Regis fratrem* cum matre *Bruxellis agentem*, sibi reconciliarent, eumque in Gallia complecterentur. *Ulric. Huber Hist. civilis tomo 3. pag. 180.*

dinal precipita * trop cette affaire, & ils se fondent sur l'embarras où il se trouva dès la seconde campagne; mais ils ne songent pas que la plus sublime des intelligences humaines n'auroit jamais pu prevoir, que la premiére campagne se passeroit de la maniere qu'elle se passa. Elle avoit commencé par une victoire complete sur l'armée des Espagnols, & selon toutes les aparences elle devoit les deconcerter pour plusieurs années: cependant ce fut la plus pitoyable campagne que l'on (*H*) vit jamais. Il y a long tems que les François en ont imputé la faute

* *Voyez les Memoires de Montresor liv. 1. pag. 74. & suiv. où l'on blâme fort le Cardinal.*

dois à Nortlingen, le Cardinal de Richelieu temoigna un empressemement extrême pour se liguer avec la Hollande. *Neque tamen aliter se commisere, quam ubi præter* Suecos, *etiam* Belgas fœderatos *stabili & fidenti fœdere sibi conjunxissent, à quo multi in* Hollandia *imprimis, adhuc erant alieni. Mirum est, quanto studio & fervore* Richelius *extremo tempore*, cum prius se rogari passus esset, *in hoc fœdere fabricando versatus sit, quod tandem confectum die* VIII. Februar. MDCXXXV. (*a*). Si l'on en veut croire les François, le Cardinal ne sortit de son irresolution que par la force des machines que les Hollandois firent jouër. Nous avons déjà ouï (*b*) là-dessus Monsieur Silhon; mais il nous va bien dire d'autres choses. „(*c*) Ce qui „fit prendre party en cet estat d'incertitude, & „tomber la balance dans les contrepois que fai- „soient diverses considerations dans l'ame du „Roy & du Cardinal, fut la Tréve que les „Hollandois se laisserent clairement entendre „qu'ils feroient, si nous ne nous resolvions à „la guerre. Les conséquences de cette Treve „(s'ils l'eussent faite) estoient sans doute fort à „craindre pour nous, & pour nos autres Al- „liez) mais non pas au poinct qu'on se le re- „presentoit à la Cour, & que le Pere Joseph „& Charnassé, qui poussoient fortement à cet- „te roüe, le figurerent.... Les presens qui „ne furent point espargnez de la part de Mes- „sieurs les Estats, durant cette poursuite & de- „puis, acheverent d'applanir toutes les difficul- „tez qui s'y rencontrerent. Outre cela, com- „me la crainte des inconveniens dont la Treve „nous menaçoit, avoit esté le plus puissant mo- „tif qui nous avoit fait entendre à la guerre, l'es- „perance des fruits que nous en devions recueil- „lir, ne fut pas un petit charme pour nous y en- „gager. C'estoit à peu près la moitié de tout „ce que l'Espagne possede aux Païs-Bas, qui „nous en devoit revenir par les conditions du „Traité, & le partage entre les Hollandois & „nous en estoit fait sur le papier avec une telle „bienseance, que chacun avoit pour soy ce qui „l'accommodoit le mieux, en cette pretenduë „despouille. Avec ces machines ils nous pous- „serent où ils voulurent; & l'ardeur que nous „fimes paroistre à suivre tous leurs mouvemens „fut si grande, qu'au lieu qu'ils nous eussent „donné de l'argent pour nous obliger à rom- „pre, si nous leur eussions tenu le marché „haut, ils en obtindrent de nous en une quan- „tité notable, & ne voulurent pas mesme le „recevoir qu'en quarts d'escus de poids, afin „de les pouvoir convertir avec plus de profit „aux especes de leur païs. Ce qui fut le meil- „leur pour eux fut, que nous consentimes que „le Prince d'Orange auroit toute la direction „de la guerre, & que nos Generaux luy se- „roient subalternes, & recevroient la loy de „luy.„

(*a*) *Ulric. Huber ib.* p. 182.

(*b*) *Dans la remarque F, lettre c.*

(*c*) *Silhon, ubi supra, p.* 127. 128.

(*H*) *Ce fut la plus pitoyable campagne que l'on vit jamais.*]. Laissons parler un Historien qui n'est ni François, ni Hollandois, ni Espagnol: *Comme les François*, dit-il (*d*), *marchoient vers Maëstricht avec plus de trente mille hommes de guerre, & quarante canons, le Prince Thomas avec des troupes qui n'étoient pas extremement fortes, essaya de leur disputer le passage à Avesnes* (*e*), *où il fut battu, & perdit beaucoup de gens. En suite les victorieux s'étant avancez sans trouver d'opposition, se joignirent au Prince d'Orange, qui les attendoit avec vingt mille hommes de pied, six mille chevaux, & quatre-vingt pieces de canon. Cette armée paroissoit épouventable, tant par son nombre que par sa valeur, & déja le monde s'attendoit à des succez qui repondroient à la grandeur de ses forces.* Mais quels furent ses exploits? Elle força (*f*) une bicoque où il fut commis des barbaries (*g*) épouvantables: elle (*h*) *fit semblant d'aller à Bruxelles; mais le Prince d'Orange ayant retardé la marche, donna le tems aux Espagnols de s'en aprocher.* Elle mit le siege devant Louvain avec le succés que l'on va lire. „La hardiesse des attaquans ayant été d'abord „un peu arrestée, l'armée Françoise commen- „ça à se dissiper; car les Hollandois faisant ve- „nir ponctuellement des lieux voisins des vivres „pour leurs troupes, n'en laissoient pas suffi- „samment pour les François, qui bien que par „leur hardiesse & par leur force ils eussent pu „surmonter toutes sortes de perils, éprouvoient „que la faim estoit un ennemi invincible. Une „grande partie perissoit de misere; une plus „grande partie desertoit, qui estoient tuez en- „suite par les paysans; de sorte que les forces „estant extremement affoiblies, & les vivres „ayant manqué, les Generaux tomberent d'ac- „cord qu'il falloit lever le siege, & permettre à „chacun de se sauver où il pourroit. Les Chefs „& ceux qui resterent de l'armée de France, „furent reduits à s'aller embarquer en Hollan- „de, où le peuple se moquoit d'eux, voyant „qu'il ne restoit plus d'une si grande armée qui „aspiroit à de si importantes conquêtes, qu'un „petit nombre de gens abbatus, dans le desor- „dre, & contraints de se refugier chez leurs Al- „liez.... (*i*) L'armée Françoise ne fut pas si- „tost dissipée, que la crainte qui troubloit au- „paravant les Provinces qui dependent de l'Es- „pagne, vint troubler les Hollandois à leur „tour, & les penetra jusques dans le cœur. Le „Comte d'Embden surprit le Fort de Skin.... „qui ouvre l'entrée dans le cœur de la Hollan- „de. Le Prince d'Orange sans perdre tems al- „la y mettre le siege.„ Le Cavalier Nani fait ici une lourde faute: il supose d'un côté que les Espagnols ne prirent le Fort de Schenck qu'après la dissipation des troupes Françoises; & de l'autre que les François n'eurent point de part à la reprise de ce Fort. Ce sont tous (*k*) mensonges. Silhon en parle bien autrement. *C'est bien*

(*d*) *Baptiste Nani, Histoire de la Republique de Venise, tome 4. liv. 10. p. 7. de l'édition de Hollande 1682. Je me sers de la traduction de Mr. de Tallemant.*

(*e*) *Il faloit dire* Avein.

(*f*) *Tillemont.*

(*g*) *Le pillage, le meurtre, le violement des femmes & même des Religieuses, la profanation des choses saintes y furent horribles. De Pontis attribuë tout cela aux troupes de Hollande. Les Ecrivains Espagnols declamerent d'une grande force là-dessus, pour rendre odieux les François. Voyez le discours que Dom Francisco de Quevedo adressa au Roi de France.*

(*h*) *Nani ibid. p.* 8.

(*i*) *Idem p.* 10.

(*k*) *Lisez de Pontis & Puysegur qui servoient dans l'armée Françoise, vous y verrez que les François furent employez au siege du Fort de Schenck.*

faute au (*I*) Prince d'Orange, le Generaliſſime de toute l'armée, & qu'ils ont dit même que le Cardinal de Richelieu, avec toutes ſes lumieres, s'étoit laiſſé tromper (*K*) par les Hollandois. Le celebre Cavalier Nani a trop deferé à ces

(*a*) *Silhon ubi ſupra p.* 133. 134.

plus, dit-il (*a*), après avoir raporté la mauvaiſe foi dont il accuſe les Hollandois, *comme ſi la fortune nous eût voulu donner moyen de nous venger genereuſement des Hollandois, & de leur rendre du bien pour le mal qu'ils nous avoient fait; elle permit que les Eſpagnols ſurpriſſent le fort de Schink dans le Betau; c'eſt-à-dire, qu'ils euſſent l'entrée dans les propres entrailles de la Hollande....* (*b*) *En ce dur & triſte acceſſoire la France ne manqua point à ceux-cy; & ſans ſe ſouvenir de ce qui s'eſtoit paſſé de leur part en noſtre armée, elle envoya ordre au Mareſchal de Brezé, qui eſtoit demeure ſeul à la commander, de ne ſe ſeparer point du Prince d'Orange, juſqu'à la reduction du fort de Schink, qui ſe fit pluſieurs mois après ſon attaque.*

(*b*) *Ibid. p.* 134. 135.

Mais voici des reflexions plus myſterieuſes. J'ai lu dans un livre (*c*) imprimé l'an 1664. que les François ſe ſont plaints que les Hollandois avoient laiſſé prendre le Fort de Schenck, afin d'avoir un pretexte de ſeparer les armées, dont la jonction leur étoit ſuſpecte. Voici les paroles de ce livre. *Si* (*d*) *l'on en vouloit croire les François, ils nous donneroient d'une autre tablature; car ils diſent que cette perte fut faite du conſentement des Etats, qui jaloux de voir les forces d'un ſi puiſſant Roy entrer trop proche de leurs limites, laiſſerent perdre exprés ledit Fort, pour avoir occaſion de ſe ſeparer d'avec l'armee de France, pour reprendre la clef de leur païs; & pour maintenir leur dire ils alleguent deux raiſons: la premiere eſt que l'on n'y laiſſa point de garniſon conſiderable, & que les deux vaiſſeaux de guerre s'en étoient retirez le jour de la priſe; & pour la deuxiéme raiſon, ils diſent que l'on fit perir leur armée de neceſſité; ſi bien que de quarante mille hommes, il n'en retourna pas plus que cinq mille en France, leſquelles paroles il ne faut pas prendre pour article de foy.*

(*c*) *Intitulé*, Apologie pour la Maiſon de Naſſau, ou refutation des calomnies contenuës au livre intitulé, *De Stadhouderlijcke Regeeringe*, par P. L. J.

(*d*) *Pag.* 295.

(*I*) *En ont imputé la faute au Prince d'Orange.*] Je ne cite point les Auteurs qui ont écrit depuis l'an 1672. Un De Pontis (*e*) qui nous repreſente ce Prince tout-à-fait chagrin de la victoire d'Avein; un Abbé Bizot (*f*) qui accuſe la Hollande d'avoir agi de mauvaiſe foi dans le ſiege de Louvain, & en quelques autres rencontres. Je citerai un Ouvrage imprimé l'an 1651. Voici ce que l'on y trouve. Les (*g*) Hollandois „ne mirent pas long temps à „nous faire reſſentir les effets de cette jalou„ſie. Le gain de la bataille d'Avein, dont le „premier mouvement de nos armes fut ſuivy, „contre l'attente de tout le monde, ne leur „donna guere moins l'allarme, qu'aux Eſpa„gnols qui la perdirent; & de peur que cet „avantage n'en tirât d'autres après luy, comme „c'eſt la couſtume, & que nos Generaux qui „eſtoient le Mareſchal de Chaſtillon & le Ma„rechal de Brezé, ne pouſſaſſent plus avant la „victoire, le Prince d'Orange leur envoya or„dre de le venir joindre. Si neantmoins Chaſ„tillon, qui ne ſçavoit qu'aller droit aux cho„ſes dont il ſe meſloit, en eût eſté cru, on „fût allé aſſieger Namur, & faire là un bon eſ„tabliſſement, nonobſtant les ordres du Prin„ce d'Orange. Mais Brezé qui avoit la confi„dence du Cabinet, & le ſecret des affaires, „s'y oppoſa, & fit reſoudre ſon compagnon „à obeir à leur Generaliſſime, ſuivant l'inten„tion de la Cour. Et ce fut là le premier ger„me de la diviſion, qui vint depuis ſi forte„ment à s'eſclorre entre ces deux Generaux, „qu'ils furent une fois à en mettre l'épée à la „main l'un contre l'autre.... (*h*) Le Prince „d'Orange fit promener ſi long temps noſtre „armée ſans rien faire, au ſiege de Tirlemont „près, & la laiſſa tellement denuée de ſubſiſ„tance, quoy qu'il ſe fût (*i*) obligé de luy en „fournir, qu'elle ſe defit d'elle-meſme: ou „pluſtoſt l'on peut dire que les Hollandois la „defirent ſans combattre, à faute de la ſecou„rir, & qu'ils en eurent la depouille, qui eſ„toit ample & riche, preſque pour rien. Ou„tre cela ce procedé du Prince d'Orange, & „les longueurs & tournoyemens des marches „de ſon armée & de la noſtre, ſans rien entre„prendre, donnerent loiſir aux Eſpagnols de re„venir de la conſternation, où la bataille d'A„vein les avoit jettez, & d'évoquer un puiſſant „ſecours d'Allemagne, qui nous mit preſque „ſur la deffenſive.„

(*e*) *De Pontis, Memoires, tome* 2. *p.* 76. 77.

(*f*) *Hollande metallique. Voyez le Journal des Savans du* 19. *Janvier* 1688. *pag.* 237. *édit. de Holl.*

(*g*) *Silhon, ubi ſupra, p.* 131.

(*h*) *Ibid. p.* 133.

(*i*) *Mr. Huber nie cela: voyez la remarque L, lettre d.*

(*K*) *Le Cardinal de Richelieu .... s'étoit laiſſé tromper par les Hollandois.*] Ceux-ci „de„voient (*k*) attaquer avec 50. mille hommes „de pied, & 10. mille chevaux les Provinces „qui obeïſſoient à l'Eſpagne..... L'on avoit „ainſi partagé les conqueſtes: le Luxembourg, „Namur, le Hainaut, l'Artois, & le Cam„breſis devoient eſtre pour la France, avec une „partie de la Flandre en deçà de la ligne que „l'on devoit tirer de Blachembergt entre Bru„ges & Dam, en y comprenant Ruremonde. „Le reſte devoit appartenir aux Eſtats de Hol„lande, qui promettoient de laiſſer l'exercice „de la Religion Catholique en tous les lieux „où elle ſe trouveroit. On convenoit auſſi „de ne faire ni paix ni tréve, que d'un com„mun conſentement, & de n'entrer en aucun „accommodement ni traité, que les Eſpagnols „n'euſſent eſté entierement chaſſez des Pays„Bas. On devoit aſſieger les places alternati„vement, à ſçavoir une de celles qui ſeroient „deſtinées à la France, & enſuite une de cel„les qui ſeroient aſſignées à la Hollande, & „laiſſer aux Generaux d'armée le choix d'atta„quer celles qu'ils jugeroient à propos. On „devoit outre cela mettre conjointement une ar„mée navale en mer. La France devoit decla„rer la guerre à l'Empereur, & à tout autre „Prince qui ſur ce ſujet entreprendroit d'ap„porter quelques troubles aux Eſtats des Pro„vinces Unies.„ Sur cela on fait ce dilemme; ou le Cardinal de Richelieu a été perſuadé que les Hollandois obſerveroient ce Traité, ou il n'en a pas été perſuadé. S'il l'a été, qu'avoit-il fait de ſes lumieres? Le plus petit ſens commun ne dicte-t-il pas qu'il étoit incomparablement plus de l'interêt de la Hollande, que l'Eſpagne conſervât une partie du Païs-Bas, que de ſouffrir qu'il fût entierement partagé entre la France

(*k*) *Nani, ubi ſupra, pag.* 5.

ces pensées Françoises, comme un (*L*) Jurisconsulte Frison le lui a fait voir. Louïs XIII. mourut le 14. de Mai 1643. après une longue maladie, & si las de sa

France & les Provinces Unies? Si le Cardinal de Richelieu ne croyoit pas que la Hollande fût assez simple, pour consentir que l'Espagne perdît tout ce païs-là, il étoit bien simple lui-même de faire un Traité qu'il savoit bien que la Hollande n'executeroit jamais, & que le bien public, la loi souveraine des Etats, ne lui permettroit jamais d'executer. J'avouë qu'il est difficile de tirer de ce labyrinthe le Cardinal, & de ne voir point qu'il fit un grand pas de Clerc; à moins qu'on ne dise que le pitoyable état où étoient les Suedois, & l'affront sanglant que la France avoit reçu par la detention de l'Archevêque de Treves, ne permettoient point à cette Couronne de laisser l'Espagne en repos, & l'engageoient à se liguer avec la Hollande à des conditions qu'on savoit bien qu'elle n'executeroit jamais entierement. Le mal present exigeoit qu'on se contentât de l'execution d'une partie, & qu'on laissât faire le tems. Voici les reflexions de Mr. Silhon.

Les (*a*) Hollandois „ par ce (*b*) moyen faisoient deux choses fort considerables pour eux. „ L'une de nous embarquer dans la mesme guerre qui les occupoit, d'où il leur estoit apparemment infaillible, de ne sortir jamais que „ par une paix, qui les feroit reconnoistre pour „ Souverains, par ceux qui les traitoient de „ sujets: ce qu'ils s'estoient proposez en traitant avec nous. L'autre, qu'encore que le „ partage concerté s'il venoit à s'accomplir, „ leur deust estre un principe immortel de jalousie, & qu'ils creussent que nous avoir pour „ voisins au lieu des Espagnols, n'estoit que „ changer de crainte, & peut-estre qu'empirer de condition, ils jugerent qu'il valoit „ mieux s'exposer à un mal certain, & contre lequel il y avoit plusieurs remedes, pour „ obtenir un bien present & d'une telle importance, que celuy de nous rendre compagnons „ de leur fortune; c'est-à-dire, de luy donner „ par cette societé une base plus seure & plus „ ferme qu'elle n'avoit. Qu'à la verité ils souffriroient bien, que nous nous rendissions „ maistres des places de la mer, qui estoient si „ fatales à leur commerce entre les mains des „ Espagnols, & mesme de quelques autres de „ leurs places qui estoient frontieres des nostres. „ Mais que de nous establir dans le cœur de la „ Flandre, & aux lieux qui leur estoient proches, ce qui leur faisoit de la peine: ou que „ le cours de la guerre l'empescheroit de luy-mesme, ou qu'ils trouveroient moyen de le „ divertir, soit en cessant d'agir contre les Espagnols, & d'occuper, comme ils faisoient, „ une partie de leurs forces; ou prenant le tems „ de s'accorder avec eux, sous quelque pretexte plausible, que l'estat des choses leur „ fourniroit. „

(*a*) *Silhon, ubi supra, p.* 130. 131.

(*b*) *C'est-à-dire par le Traité conclu avec la France.*

(*L*) *Un Jurisconsulte Frison le fait voir au* Cavalier Nani.] Ce Cavalier s'est imaginé que le Prince Frederic Henri laissa perir l'armée de France, pour se venger d'une injure qu'il avoit reçuë du Cardinal de Richelieu, & qu'il chercha l'occasion de faire voir à toute l'Europe, qu'il avoit plus de genie que ce Cardinal. *Il n'y a point de doute*, dit-il (*c*), *que de mesme que les Provinces-Unies avoient consenti à tous les partis qui pouvoient obliger les François à rompre ouvertement avec l'Espagne, elles ne craignissent rien tant, après avoir obtenu ce qu'elles souhaitoient, que de les avoir sous ombre d'amitié pour voisins. Aux interests generaux de la Hollande, venoient se joindre les ressentimens particuliers du Prince d'Orange contre Richelieu; car celuy-cy, quoy qu'il fist profession d'estre ami de ce Prince, & luy témoignast de la confiance, avoit peu d'années auparavant, par quelques pratiques secrettes, taché de se rendre maistre d'Orange, ville dont les aînez de la Maison de Nassau portent le nom, & qui est située vers le Dauphiné: mais comme ce dessein ne reüssit pas, le Cardinal cacha la chose tout autant qu'il put, & empescha qu'on n'en parlast. Frederic-Henry de son costé dissimula cette injure avec autant d'artifice qu'on en avoit apporté pour la supprimer, & attendit une occasion favorable pour s'en vanger. Enfin ce Prince trouva le moyen de pouvoir faire dire de lui, que si par la prise de plusieurs places d'importance il avoit aquis la reputation d'un grand courage, & d'une grande valeur, en surpassant Richelieu par son esprit, on ne luy pouvoit refuser dans le monde la loüange d'une grande Politique & d'une grande prudence. Richelieu neantmoins voyant qu'il avoit besoin de l'alliance des Hollandois, & de l'amitié de ce Prince dans la guerre qui avoit esté entreprise, meprisa les moindres vengeances pour s'apliquer aux plus grandes.* Voyons la reponse de Mr. Huber.

Il dit 1. que si les François manquerent de vivres, ce fut leur faute; que n'établissoient-ils des magasins? Le Traité ne (*d*) portoit pas que la Hollande leur fourniroit les provisions necessaires; que si les Vivandiers aimoient mieux vendre leurs denrées aux Hollandois qu'aux François, c'étoit parce que ceux-ci n'avoient point d'argent, & n'observoient point de discipline (*e*). 2. Qu'il ne tenoit qu'aux Hollandois d'éloigner de leurs frontieres les Etats du Roi de France, en s'accordant avec l'Espagne, & que la haine (*f*) qu'ils avoient pour la nation Espagnole, ne leur donnoit pas le tems de reflechir sur le mal que c'est d'être voisin de la France; & qu'après tout le Cavalier Nani juge de leurs mœurs selon les ruses mysterieuses d'Italie. *Non est dubium quin* Nanius *Belgarum ingenia moresque secundum* Italos *eorumque profundas artes æstimet* (*g*). 3. Que le Prince d'Orange étant le Generalissime des deux armées, & ayant travaillé avec ardeur à la conclusion de cette ligue, il n'y a point d'apparence que pour se venger de quelques pratiques du Cardinal, il eût voulu se priver de la belle gloire d'une très-heureuse campagne, ni exposer la Republique au ressentiment d'un Allié si necessaire & si redoutable. 4. Enfin que l'alliance ayant subsisté pendant douze ans, les François ne se sont pas plaints de la pretenduë perfidie. (*h*) *Arausionensis summo studio belli societatem procuraverat, Imperium in ipsum Gallorum exercitum suo conjunctum acceperat, ut omnis gloria in ipsum redundaret: hoc unice in eam gratiam, ut propter evanidas in arcem* Arausionensem

(*c*) *Nani, ubi supra p.* 9.

(*d*) In fœdere non erat comprehensum, ut *Belgæ* in hostili solo *Gallis* de commeatu prospicerent; id ipsis incumbebat pro se, uti *Belgæ* pro suis id satagerunt. *Ulricus Huber Historiæ civilis tomo 3. pag.* 188.

(*e*) Si negotiatores *Belgis* quam *Gallis* vendere maluerint, ac inde *Gallorum* inopia sit orta, id horum rapinis & stipendiorum defectui imputandum. Si hac fiducia *Brabantiam* ingressi sunt, quod *Batavi* illos alerent, male rationem putaverunt. *Id. ibid.*

(*f*) Nihil est certius, quam odium *Hispanicæ gentis* plerisque *Belgis* tum nequedum permisisse, ut *quantum à Gallorum vicinia periculum immineret*, ad animum revocarent. *Id. ibid. p.* 189.

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Id. ib. p.* 189. 190.

sa condition, qu'il ne cessoit de repeter ces paroles du saint homme Job, *Tædet animam meam vitæ meæ**. Il avoit aimé la guerre, & s'étoit trouvé en personne à plusieurs belles expeditions. Il porta le surnom de *Juste*, titre qui selon la maxime des anciens † renferme toutes les vertus morales. Il n'avoit jamais aimé la lecture, depuis qu'on l'en eut (*M*) degoûté, en lui faisant lire un Ouvrage qui lui deplaisoit. Je copierai le caractere qu'on a (*N*) donné à ce Prince dans l'Histoire de l'Edit de Nantes. La même raison qui m'empêche dans plusieurs autres articles de raporter un detail d'actions selon la suite du tems, m'en a detourné ici, c'est que je ne veux pas repeter ce qu'on trouve dans Mr. Moreri. Je suis surpris qu'il ait oublié l'acte solennel ‡, par lequel Louïs XIII. mit sa personne & son Royaume sous la protection de la Ste Vierge. Mr. Godeau exerça sa muse sur ce sujet avec peu de jugement. Un savant (*O*) Critique le poussa d'une grande force. J'ai oublié de dire que l'autorité royale se fit sentir

* *Mon ame est ennuyée de ma vie.* Chap. x. v. 1.

† Ἐν δὲ δικαιοσύνῃ συλλήβδην πᾶσ' ἀρετή ἐστιν. In justitia autem comprehensim omnis virtus inest. *Theognis v.* 147.

‡ *Voyez la remarque* O.

sem *insidias à Richelio propositas, Regem potentissimum deformi proditione lethaliter offenderet? Remque publicam tunc ejus amicitiæ indignam daret præcipitem, & Societatem tanta Principis ipsius cura studioque contractam incontinenti abrumperet? Quid enim aliud ab immani proditione perfidiâque poterat expectari? Cum tamen eadem Societas per duodecim annos continuata sit, nec quicquam ejusmodi tunc temporis vel unquam postea Galli de fœderatis Belgis, etiam cùm irati essent, conquesti fuerint.*

(*M*) *En lui faisant lire un Ouvrage qui lui deplaisoit.*] „ Le Roi Louïs XIII. pour n'avoir „ pas été conduit selon ses inclinations, ni par „ le chemin que son esprit vouloit prendre, se „ lassa tellement dans la lecture utile mais desagreable des Antiquitez de Fauchet, qu'il eut „ une aversion si generale pour toutes sortes de „ livres, & si longue, qu'elle n'a pu être bornée que par la fin de sa vie. „ L'Auteur (*a*) dont j'emprunte ces paroles cite *Gomberville dans la doctrine des mœurs*, & met ce fait sous le 24. de Mars. Je ne sai pas pourquoi il choisit ce jour. Voyez le *Menagiana*, vous y trouverez ceci. (*b*) *Mr. de Gomberville de l'Academie Françoise étoit fils d'un Buvetier de la Chambre des Comptes. Il a écrit dans son livre* de la Doctrine des mœurs, *que ce qui detourna le Roi Louïs XIII, de l'étude, fut qu'on lui donna à lire* l'Histoire de France par Fauchet. *Le mauvais langage de cet Auteur lui donna ce degoust, quoi que d'ailleurs il y ait de bonnes choses.*

(*a*) *Le Pere David l'Enfant, Dominicain, Hist. generale de tous les siecles de la nouvelle loi, mois de Mars pag.* 160.

(*b*) *Menagiana, pag.* 219. *de la* 1. *édition de Holl.*

(N) *Le caractere qu'on a donné à ce Prince dans l'Histoire de l'Edit de Nantes.*] (*c*) Il étoit .... „ jaloux de sa puissance jusqu'à l'excés, quoy „ qu'il ne sût ni la connoître, ni en jouïr. „ Jamais dans tout le cours de sa vie il ne put „ ni l'exercer par luy-même, ni la souffrir dans „ les mains d'un autre. Il luy étoit également „ impossible de n'élever pas ses Favoris à une „ extrême puissance, & de les supporter dans „ cette grandeur que luy-même leur avoit donnée. A force de les enrichir, il les mettoit „ en état de luy deplaire. L'excés de sa complaisance pour eux étoit comme le premier „ degré de sa haine : & je ne say si on trouveroit dans son histoire l'exemple d'un Favori, „ dont il ait plaint la mort ou la decadence. „ Mais ses sentimens demeuroient cachez dans „ son cœur : & parce qu'il les communiquoit „ à peu de personnes, ceux qui veulent qu'il y „ ait toûjours du mystere dans la conduite des „ Princes l'accusoient d'une noire & profonde „ dissimulation. A dire le vray au fond, la „ raison de son silence étoit qu'il ne se fioit ni „ à luy-même, ni à personne; & qu'il avoit „ beaucoup de timidité & de foiblesse. Presque „ tous ceux qui ont parlé de luy reconnoissent „ qu'il avoit du courage, que dans le danger il ne „ perdoit pas le jugement; qu'il aimoit & entendoit la guerre; qu'il possedoit plusieurs belles connoissances : mais qu'il n'avoit pas la force de regner. „ Ce portrait semble assez bien tiré d'aprés nature.

(*c*) *Histoire de l'Edit de Nantes, tome* 2. *livre* 5. *p.* 220.

(O) *Un savant critique poussa* Mr. Godeau.] La Declaration du Roi touchant cet acte de devotion pour la Sainte Vierge est datée du 10. de Fevrier 1638. Vous la trouverez toute entiere dans le Mercure François (*d*); je me contente d'en detacher cette partie. „ A CES CAUSES nous avons declaré & declarons, que „ prenant la très-sainte & très-glorieuse Vierge, „ pour Protectrice speciale de nostre Royaume, „ Nous luy consacrons particulierement nostre „ Personne, nostre Estat, nostre Couronne, „ & nos Sujects, la supliant de nous vouloir „ inspirer une sainte conduite, & defendre avec „ tant de soin ce Royaume contre l'effort de „ tous ses ennemis; que soit qu'il souffre le „ fleau de la guerre, ou jouïsse de la douceur „ de la paix, que nous demandons à Dieu „ de tout nostre cœur, il ne sorte point des „ voyes de la grace qui conduisent à celles de „ la gloire. Et afin que la posterité ne puisse „ manquer à suivre nos volontez en ce sujet, „ pour monument & marque immortelle de la „ consecration presente que nous faisons, nous „ ferons construire de nouveau le grand Autel „ de l'Eglise Cathedrale de Paris, avec une „ Image de la Vierge, qui tienne entre ses bras „ celle de son precieux Fils, descendu de la „ Croix; nous serons representez aux pieds, & „ du fils & de la Mere, comme leur offrant „ nostre Couronne & nostre Sceptre. Nous „ admonestons le Sieur Archevesque de Paris, „ & neantmoins luy enjoignons, que tous les „ ans, le jour & feste de l'Assomption il fasse „ faire commemoration de nostre presente Declaration à la grande Messe, qui se dira en „ son Eglise Cathedrale, & qu'aprés les Vespres „ dudit jour, il soit fait une Procession en ladite Eglise, à laquelle assisteront toutes les „ Compagnies Souveraines, & le Corps de Ville, avec pareille ceremonie que celle qui s'observe aux Processions generales plus solennelles. Ce que nous voulons aussi être fait en „ toutes les Eglises, tant parochiales, que celles des Monasteres de ladite Ville & Fauxbourgs; & en toutes les villes, bourgs & „ villages

(*d*) *Tome* 22. *p.* 284. *& suiv. Voyez l'Histoire de l'Edit de Nantes, tome* 2. *p.* 578.

ſentir ſous le regne de Louïs XIII. plus (*P*) fortement, qu'elle n'avoit jamais fait en France. J'examinerai peut-être ailleurs * l'horoſcope qui ſe trouve dans les Memoires de Sulli.

* *Dans l'article* Riviere.

LUBIE-

„ villages dudit Dioceſe de Paris. Exhortons pa-„ reillement tous les Archeveſques & Eveſques „ de noſtre Royaume, & neantmoins leur en-„ joignons de faire celebrer la meſme ſolennité „ en leurs Egliſes Epiſcopales, & autres Egliſes „ de leurs Dioceſes. „

Mr. Godeau fit une hymne ſur ce ſujet, dans laquelle le Roi s'adreſſant à la Sainte Vierge, lui étale le merite extraordinaire du Cardinal de Richelieu, & le reconoît non ſeulement pour ſon collegue, mais auſſi pour un collegue qui veilloit afin de laiſſer dormir ſon aſſocié. Le Jeſuïte (*a*) qui critiqua Monſr. Godeau ſortit des termes de la modeſtie, & s'emporta; mais au fond il avoit raiſon de cenſurer cette conduite. Je raporterai un peu au long ſa cenſure, & n'aurai pas peur d'en être blâmé, comme à l'égard de pluſieurs autres citations empruntées de certains livres qui ne ſont rien moins que rares, car le livre de ce Jeſuïte n'eſt guere conu, & ne ſe trouve preſque plus. Citons en donc hardiment un bon morceau, qui nous aprendra que Louïs XIII. n'aimoit point qu'on loüât à ſes depens le premier Miniſtre. Il ſentoit ſa dependance, mais il étoit fâché qu'on s'en aperçût; & il eſt même certain que le Cardinal menageoit adroitement dans ſes paroles, & dans ſa conduite exterieure la delicateſſe de ſon maître. Ainſi Mr. Godeau ſe ſervoit de flateries qui n'étoient ni conformes au *decorum*, ni à la prudence. (*b*) *Cùm Ludovicum* XIII. *offerentem ſe ac regnum Mariæ Virgini, induceret, huic de iſto ſermonem affinxit, qui totus abhorreat à regis ſenſu & conſuetudine, Cardinalis prudentia, ac voluntate, rei natura. Quid attinuit à rege, ſanctis ac religioſis ſuis ad Dei matrem precibus, cujuſquam mortalis laudes admiſceri? quid neceſſe fuit, minutè atque enucleatè exaggerari? quid convenit tam multis in tam exiguo carmine? .... Verùm remitto peſſimi poëtæ errata, atque condono. Quis hoc, Antoni, tibi ignoſcat, vel civis bonus, vel vir non excors, quòd regi ſocium & conſortem regni invidioſiſſimè addidiſti?*

(*a*) *François Vavaſſeur deguiſé ſous le nom de* Candidus Heſychius.

(*b*) *Anton. Godellus, Epiſcopus Graſſenſis, utrum Poëta, pag. 82. & ſeq.*

Tandis qu'un ſi ſage Miniſtre
Avec moy tiendra le timon.

Quid ais, perduellis? Tenir le timon avec le Roy, *tenere clavum & principatum cum rege pariter? neque eſt enim iſtuc proregem agere, ſed unà cum rege regem eſſe. Quod ſi de filio regis unico, herede proximo & vero, patre vivo, dicas, crimen imminutæ majeſtatis incurras: cùm de alieno, de cive, de adminiſtro, de eo, qui hoc ſine ſcelere cogitare non auſit, dixeris; omni culpa, reprehenſione, pœna liber ſis? Neſcis quam retinens Ludovicus auctoritatis? quàm nihil hujus perferens, unde peti vel tantulum majeſtas videretur? quàm gnarus iſtorum cardinalis, neque quidquam tam verens, quàm ne quis iſtiuſmodi parum conſideratus ſermo & improbus ac ſeditioſus ad aures regis accederet, aut in vulgus ſerperet? ut mirum ſit, ni apud utrumque, ſi modò legere ſcriptiunculam iſtam tuam curavit, graviter offenderis. Præſertim cùm nihil excuſare poſſes, neque hoc tibi imprudenti excidiſſe, neque ullis verſus anguſtiis, ac neceſſitate coactum feciſſe; cui tam facile fuerit tam apertum nefas advertere, & invidiam verbis atque aſperitatem vel tollere omnino, vel ſic mitigare:* Tandis qu'un ſi ſage Miniſtre Deſſous moy tiendra le timon.... *Quod ſequitur, ſatis ridiculum, eumdem Cardinalem unum opponi inferis ac dæmonibus cunctis:* Les enfers n'ont point de demon, dont je craigne rien de ſiniſtre. *Et hoc arrogans ac propè impium:* C'eſt par luy que tout m'eſt poſſible. *Nempe ſi Cardinalis affuiſſet, non eſſet rex mortuus. Vitandum ſanè fuit, ut ne id uſurpares, in quo aperta aſſentatio minimum eſt, quod reprehendatur, illum ipſum regem futurum fuiſſe, niſi regi adjutor & comes adjunctus eſſet:* Et vous en euſſiez fait un Roy, &c. *Non poſſum verò tibi, Godelle, non ſuccenſere, quòd in tam effuſis adminiſtri regii laudibus, regem deprimis, & nobis exhibes ſomniculoſum, ac nihil agentem, qui hoc etiam confiteatur de ſe:*

P. 136.

P. 137.

Ibid.

Je gouſte en repos le ſommeil, *&c.* *Ibid.*

*Quem porrò regem? vigilantiſſimum, laborioſiſſimum, patientia injuriarum cæli ac terræ inſignem, qui multiplici & diverſa in ultimas regni oras expeditione, valetudinem & corpus amiſit, neque vitam longiùs, quàm in quartum * & quadrageſimum annum produxit.*

* *Le P. Vavaſſeur ſe trompe: Louis XIII. ne vécut que 41. ans & pres de 8. mois.*

(*P*) *L'Autorité royale ſe fit ſentir... plus fortement.*] Choſe remarquable; ſous un Prince qui ne joüiſſoit pas lui-même de l'autorité, ni d'une pleine liberté, la puiſſance royale s'eſt plus fortement établie qu'elle n'avoit fait ſous les Monarques les moins dependans de leurs Miniſtres, & les plus habiles dans l'art de regner. C'eſt proprement ſous Louïs XIII. que les Rois de France ont été mis hors de Page, & non pas ſous le regne de Louïs XI. C'eſt au Cardinal de Richelieu qu'on doit imputer cela: c'eſt lui qui commença l'œuvre de la puiſſance arbitraire, & qui l'amena bien près de la perfection; mais non pas auſſi près que l'on s'en plaignoit alors: la ſuite a montré qu'il manquoit beaucoup de choſes à cet ouvrage; on les y a jointes depuis, ou on les y joint encore. Les peuples & les Magiſtrats ſentirent cette nouveauté, & en murmurerent (*c*). Ce fut le ſujet de mille converſations. Coſtar raiſonna une fois contre un Politique qui lui ſoutenoit, „ qu'il n'y a point de Princes plus dangereux „ que ceux qu'un Poëte Latin (*d*) apelle *nimium* „ *reges: des Souverains qui ſont trop ſouverains,* „ *& des Rois qui ſont trop Rois.* „ Ceux qui voudront voir les raiſons de Mr. Coſtar n'ont qu'à lire la derniere lettre de ſes Entretiens. *Sous les regnes foibles*, dit-il (*e*), *les guerres eſtrangeres & domeſtiques ſont inévitables. Si un Roy n'eſt bien abſolu chez ſoy, il eſt impoſſible qu'il ſoit redouté chez ſes voiſins, & le mepris que les ennemis feront de ſes forces, excitera neceſſairement leur ambition, & leur avarice.... Pourveu qu'on laiſſe faire Monſieur le Cardinal, pourveu que Dieu ne ſe contente pas de l'avoir monſtré aux hommes, & qu'il nous laiſſe joüir longues années du beau preſent qu'il nous a fait en le donnant à la terre; tous ces petits tiercelets de Rois, qui partageoient en*

(*c*) *Voyez les Memoires de Marolles p. 143.*

(*d*) *Manilius.*

(*e*) *Coſtar, Entretiens avec Voiture, pag. 563.*

LUBIENIETZKI (Stanislas) en Latin *Lubieniecius*, Gentilhomme Polonois, a été un des plus celebres Miniſtres qu'ayent eu les Sociniens au XVII. ſiecle. Il nâquit à Racovie le 23. d'Août 1623. Il fut élevé avec un ſoin tout particulier par ſon pere, qui étoit Miniſtre de Racovie, & qui non content de l'envoyer dans les Ecoles, lui fit voir auſſi les Dietes de la Pologne, afin de le faire conoître aux Grands, & de l'inſtruire de toutes les choſes qui convenoient (*A*) à ſa naiſſance. Il l'envoya en ſuite à Torn, où le jeune homme s'arrêta pendant deux années, & ſe joignit * aux deux Deputez Sociniens pendant le Colloque qui ſe tint dans cette ville l'an 1644. pour la reünion des Religions. Il dreſſa un procés verbal de ce Colloque. Ayant été donné pour Gouverneur au jeune Comte de Niemirycz, il luy fit voir la Hollande, & puis la France, & ſe fit eſtimer de pluſieurs perſonnes doctes avec qui il confera ſur les matieres de Religion, ſans jamais diſſimuler la ſienne, ni perdre les occaſions de la ſoutenir. Il perdit ſon pere l'an 1648. & s'en retourna dans la Pologne. Il ſe maria l'an 1652. avec la fille d'un Socinien zêlé, & fut fait Coadjuteur de Jean Ciachovius Miniſtre de Siedliski; & comme il donna bien-tôt de bonnes preuves de ſa prudence, & de ſon érudition, le Synode de Czarkovie le reçut Miniſtre, & le donna pour Paſteur à l'Egliſe de ce nom. L'irruption des Suedois l'en fit ſortir l'an 1655. & l'obligea de ſe retirer à Cracovie avec ſa famille le 6. d'Avril 1656. Il y employa ſon tems en † jûnes & en oraiſons, & à prêcher. La ville étant retombée au pouvoir des Polonois l'an 1657. Il ſuivit la garniſon Suedoiſe avec deux autres Sociniens, afin de ſuplier le Roi de Suede de faire en ſorte que les Unitaires qui s'étoient mis ſous ſa protection, fuſſent compris dans l'amniſtie, par la paix qui ſeroit concluë avec la Pologne. Il arriva à Volgaſt le 7. d'Octobre 1657. & y fut très-bien reçu du Roi de Suede. Il mangea à la table de ſa Majeſté: c'étoit un honneur que ce Prince lui avoit dejà fait à Cracovie. Il s'inſinua dans la conoiſſance de quelques Seigneurs Suedois, malgré (*B*) les traverſes des Theologiens, & diſcourut de ſa Religion en pluſieurs rencontres. On

* Jonæ Slichtingio & Martino Ruaro, qui eò Eccleſiæ nomine venerant, adfuit. *Vita Staniſlai Lubieniecii in limine Hiſtoriæ reformat. Polonicæ, fol. 2. verſo.*

† Totum tempus Cracovianæ commorationis noſter, cum reliquis Miniſtris prædicatione verbi divini, frequentibus jejuniis, precibusque tranſigebat, ipſeque præterea in gratiam Unitariorum Ungarorum, qui cum Principe Rakoci Cracoviam venerant, Latinè concionabatur, ſacramque Euchariſtiam adminiſtrabat. *Ibid. fol.* 3.

en quelque ſorte le Royaume, verront leur tyrannie detruite; & s'ils ſont encore conſiderables, ce ne ſera plus par la puiſſance de mal faire, mais ſeulement par le merite de leur perſonne, & l'utilité de leurs ſervices.... Il y a long-temps qu'on a comparé le peuple à la mer, qui eſt naturellement tranquille & qui joüit d'une bonace continuelle, ſi elle n'eſt troublée par la violence des vens. Mais noſtre ſage Pilote a trouvé l'invention de les lier, de les enfermer, & de s'en rendre le maiſtre: De façon qu'en l'eſtat où il nous a mis, s'il ſe pouvoit élever encore quelque trouble ou quelque ſedition, manquant de chefs pour la conduire & la ſouſtenir, les remedes en ſeroient auſſi aiſez que les cauſes en ſeroient legeres: Car cette multitude dont nous parlons, eſt un monſtre qui a ſon cœur dans la teſte, auſſi-bien que ſon eſprit: Et Tacite a dit de la populace, que n'ayant point de conducteur *elle eſt toute tremblante, toute effrayée & toute eſtourdie*: Vulgus ſine rectore, pavidum, ſocors. Voilà comment il faiſoit l'apologie des arrêts de banniſſement & de mort (*a*), à quoi il avoit falu recourir pour diſſiper les factions.

(*a*) *Dans les maladies inteſtines dont la France etoit travaillee, il a falu pour la ſauver lui reiterer les ſaignées.* Coſtar ubi ſupra pag. 565.

(*A*) *Qui convenoient à ſa naiſſance.*] La famille *Lubienietzki* eſt fort noble: celui dont nous parlons étoit parent au 4. degré de la Maiſon *Sobieski* (*b*) qui regne aujourdhui glorieuſement dans la Pologne. André Lubienietzki paroiſſoit beaucoup à la Cour, lors qu'ayant goûté la doctrine des Unitaires, il reſolut de ſacrifier ſa fortune à la profeſſion de cette ſecte. Il s'y engagea de telle ſorte, qu'après y avoir exercé la charge de Diacre, il y endoſſa celle de Miniſtre, & l'exerça en divers lieux à ſes depens. Il mourut l'an 1623. âgé d'environ 72. ans (*c*). Il avoit deux freres qui ſuivirent ſon exemple; ils renoncerent à la faveur de leur Prince pour être Miniſtres Sociniens. L'un s'apelloit Staniſlas, & l'autre Chriſtophle. Celui-là mourut l'an 1633. ayant vêcu environ 75. ans (*d*); l'autre mourut à Racovie l'an 1624. (*e*) & laiſſa un fils nommé Chriſtophle qui fut Miniſtre Socinien à Racovie, & à Lublin, & mourut l'an 1648. (*f*) c'eſt le pere de celui dont il s'agit dans cet article.

(*b*) Secum ſolebat ad Comitia alioſque conventus Regni Nobilium ducere, vel mittere; notitiæque virorum in patria inſignium tradere, omnibus iis imbuere quæ & Chriſtianum & Poloniæ regni indigenam decebat Nobilem, quippe qui ad Sereniſſimi Regis Poloniæ, qui hodie tanta cum gloria regnat, familiam quarto conſanguinitatis gradu remotus, p nuerit. *Vita Staniſl. Lubienieciì pag.* 1.

(*c*) *Bibliotheca Antitrinitar. p.* 89.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid. p.* 90.

(*f*) *Ibid. p.* 142.

(*B*) *Malgré les traverſes des Theologiens.*] Il ne faut pas s'étonner que les Seigneurs Suedois ayent eu plus de complaiſance pour nôtre Miniſtre Socinien, que les Miniſtres de la Confeſſion d'Augsbourg, car c'eſt l'affaire des Miniſtres, & non pas celle des Courtiſans de prendre garde que l'hereſie ne repande ſon poiſon, *ne quid religio detrimenti capiat.* Il étoit donc du train naturel que Lubienietzki fût traverſé par les Miniſtres de la Confeſſion d'Augsbourg, pendant que les perſonnes de qualité lui faiſoient des honnêtetez. *Cum in Pomeraniâ commoraretur Tractatus pacis expectans, in Magnatum Sueciæ familiaritatem facile venit, aliorum antea contractam amiciticiam renovavit, confirmavit, commercium cum iis litterarum habuit, ubique teſtimonium veritati, Rege Principibusque ultrò laceſſentibus, perhibuit. Non defuerunt præſertim Stetini Lubieniecio adverſarii, quorum odia Theologica expertus eſt, illaque Concionatores, etiam ad rudem plebeculam, propagare conabantur, inter quos primarius fuit Johannes Micrælius vir Stetini celebris. Similia quoque Stralſundi expertus eſt noſter, ſimilia tamen ubique veritati dare teſtimonia non neglexit.*

(*g*) *Vita Lubieniecii fol. 3. verſo.*

On dit même qu'il fut honoré d'une *(C)* insigne revelation pendant le siege de Stetin. Il fut à Oliva lors que l'on y faisoit le Traité de paix; & il eut le deplaisir de voir que les Unitaires furent exclus de l'amnistie que l'on accorda aux autres non Catholiques. Se voyant ainsi exclus de l'esperance de retourner dans la Pologne, il fit voile vers Coppenhagen. Il arriva le 28. de Novembre 1660. & tâcha d'obtenir du Roi un lieu de retraite pour ses freres banis de Pologne. Ce Prince lui temoigna *(D)* une grande consideration; mais comme cela ne pouvoit pas aboutir à un établissement pour la secte, nôtre homme retourna en Pomeranie*, & se donna tous les mouvemens qu'il put en faveur de son party. Ses adversaires ne le laissant point en repos, il fut obligé de quitter Stetin, & de s'en aller à Hambourg, où il fit venir sa famille l'année † suivante. Il y confera souvent avec la Reine Christine sur des matieres de Religion, en presence de quelques Princes. Le second voyage qu'il fit à la Cour de Dannemarc, lui fut assez favorable: les Magistrats de Frideriksbourg consentirent que les Unitaires demeurassent dans leur ville, & y eussent l'exercice domestique de leur Religion. Mais par les soins du Surintendant Lutherien, le Duc de Holstein leur donna ordre quelque tems après de sortir de cette ville. Lubienietzki chicana long tems le *(E)* terrain contre les Ministres de Hambourg: enfin les Magistrats

* *Il arriva à Stetin le 11. de Juin 1661.*

† *L'an 1662.*

(*C*) *Honoré d'une insigne revelation.*] Il n'y a point de secte qui ne s'attribuë quelque part aux graces extraordinaires, & miraculeuses. En voici un exemple. Nôtre Lubienietzki étoit à Elbing, pendant que les troupes de l'Empereur & celles de Brandebourg assiegeoient Stetin. Deux grandes raisons l'animerent à prier Dieu de faire lever le siege, car sa femme & ses enfans étoient dans Stetin, & un Comte Suedois avoit promis de se faire Socinien, si Lubienietzki pouvoit obtenir par ses prieres que cette ville ne fût point prise. Ce Ministre excité par les interêts de sa famille, & par l'esperance de conquerir un illustre proselyte, passa 3. semaines en jûnes & en oraisons, après quoi il alla trouver le Comte, & l'assûra que la ville ne seroit point prise. Le Comte & ceux qui étoient avec lui prirent cela pour un trait de rêverie, d'autant plus que Lubienietzki ne fut pas plûtôt sorti qu'il tomba malade; mais lors qu'au bout de six jours on eut su que le siege étoit levé, ce Comte fut fort surpris, car personne n'avoit pu aprendre à Lubienietzki la bonne nouvelle qu'il avoit annoncée. On somma le Comte de tenir promesse, mais il repondit qu'ayant demandé à Dieu s'il feroit bien d'embrasser la religion de ce Ministre, Dieu l'avoit confirmé dans la Confession d'Augsbourg. Afin qu'on voye si j'ai été un fidelle traducteur, ou si j'ai brodé le conte, je raporterai les termes de l'original, (*a*) *Accidit . . . . ut Comes Slippenbachius polliceretur Stanislai nostri Religionem amplecti, modò id à Deo precibus obtineret, ut Stetinum urbs non satis munita nec rebus ad obsidionem tolerandam necessariis instructa, de cujus liberatione propterea desperabant, liberaretur ab hostibus. Lubieniecius imprimis suorum miseriâ motus, tribus hebdomadibus & precibus ad Deum ardentibus & jejunio frequenti consumptis, veniens ad Comitem, urbem extra periculum esse affirmavit, bonoque eos esse animo jussit. Comes adstantesque insanire eum putabant, præsertim quod ab iis reversus, in morbum inciderit. Ejus vero assertio post sex dies litteris Stetino liberato datis confirmata, graviter perterrefecit Comitem. Id enim temporis Lubieniecius à nemine certus hac de re fieri potuit. Promissum cum Lubieniecius, pro sua cum Comite familiaritate, aliquando reposceret, dixit ille, sese in genua procubuisse, Deumque orasse patefaceret sibi num Religio Lubieniecii suscipienda esset, nec ne, sed à Deo in confessione Augustanâ confirmatum esse.*

(*a*) *Vita Lubieniecii fol.* 4.

(*D*) *Le Roi de Dannemarc lui temoigna une grande consideration.*] Lubienietzki entretenoit un grand commerce de lettres, & cela lui fut fort utile pour s'insinuer dans les bonnes graces des Grans, parce qu'ils étoient bien aises d'aprendre par son moyen plusieurs nouvelles particulieres des autres païs. Le Roi de Dannemarc à qui on (*b*) lut de ces nouvelles, en fut si content qu'il confera une charge à Lubienietzki. Ce fut celle de copier pour sa Majesté les lettres qu'il recevoit. On lui promit pour cela une pension annuelle (*c*). Voilà sur quoi on se fonde, quand on dit que ce Ministre Socinien fut (*d*) Secretaire de sa Majesté Danoise. Ce Prince lui declara en particulier qu'il ne pouvoit que lui accorder par connivence, que les Unitaires s'établissent à Altena. Il ne le voyoit jamais à la Cour sans l'apeller, afin de l'entendre discourir sur des matieres de religion; ce qui exposa à l'envie le Ministre Polonois, car on craignit que le Roi de Dannemarc n'embrassât l'Arianisme. *Solebat Rex, quotiescunque Lubieniecium in Aulâ conspexit, relictis cæteris, eum propius ut accederet compellare, & de Religionis capitibus imprimis colloqui. Quæ res invidiam etiam creavit Lubieniecio, timentibus Theologis, ne Rex fieret Arianus* (*e*): Ce Prince mit aux prises son Confesseur avec nôtre Lubienietzki, & assista à cette dispute. *Cum M. Eryco Gravio Aulico concionatore & confessionario suo Rex eum commisit, ipseque disputationi adfuit* (*f*). Il tâcha d'obtenir des Magistrats de Hambourg qu'ils le laissassent en paix, mais son intercession ne fut pas assez puissante. (*g*) *Cum iterum iterumque instaret, ut antea fecerat, Magistratus, urbeque per nuntios Lubieniecio interdiceret, frustra Secretariatum Regis Poloniæ* (*h*) *obtendenti, nihilque proficientibus ejusdem Regis intercessoriis, in lethalem incidit morbum.*

(*E*) *Il chicana long tems le terrain contre les Ministres de Hambourg.*] Ils solliciterent si souvent & si instamment les Magistrats à faire sortir Lubienietzki, qu'il reçut plusieurs fois ordre de se retirer; & il eut beau dire que sa Majesté Danoise l'honoroit de sa protection, & qu'il étoit inno-

(*b*) Quæ etiam (*relationes rariores*) Regi non semel lectæ, officium illas Regi perscribendi ipsi pepererunt. *Ibid. fol.* 4. *verso.*

(*c*) Oblatum est à Rege honorarium, rogatusque ut quæ in Europa geruntur per litteras aulæ regiæ referret, certus de annuo Regis salario. *Ibid.*

(*d*) *Dans la Biblioteque des Antitrinitaires pag.* 165. *il y a qu'il mourut* agens Secretarium Regis Poloniæ. *Par inadvertence on a mis* Poloniæ *pour* Daniæ. *On a fait la même faute dans la vie de Lubienietzki,* Frustra secretariatum Regis Poloniæ obtendenti. *Voyez ci-dessous lettre h.*

(*e*) *Vita Lubieniecii ibid.*

(*f*) *Ibid. fol.* 5.

(*g*) *Ibid. fol. penult.*

(*h*) *Il faloit dire* Daniæ.

trats lui firent ſignifier un ordre precis de ſe retirer. Il étoit alors malade, & il promit d'obeïr; mais il mourut quelques jours après (*F*) fort devotement. On l'avoit empoiſonné. Ses deux filles perirent du même poiſon le 16. de Mai 1675. Il eut le tems de les plaindre en vers, car il ne mourut que le dix-huit du

innocent, il falut ceder à l'orage (*a*). Il ne laiſſa pas quelques années après de retourner à Hambourg, il crut que l'on ne ſongeroit plus à lui, mais il ſe trompa: un Licentié en Theologie fut ſi vigilant & ſi ardent, qu'il fit renouveler les inſtances auprès des Magiſtrats, & on avoit tellement animé le peuple, en repreſentant ſur la chaire que Lubienietzki étoit une peſte publique, qu'il n'oſoit preſque ſortir du logis. (*b*) *Poſt annos aliquot conſilio amicorum, credentium jam de furore remiſiſſe adverſarios, ob commoditatem dirigendarum litterarum Hamburgum ſe contulit cum familia, ſed nimis vigilantem expertus eſt Dominum Edſardii Licentiatum Theologiæ, qui indefeſſo ſtudio id egit, ut cum collegis ſuis magiſtratum incitaret ut Lubieniecius urbe ejiceretur. Dignus qui hic nominetur, gloriatur enim, ſe authore Lubieniecium cum familia urbe exactum. Imo propter Miniſtrorum zelum, qui etiam ex cathedrâ in templo cum abſente Lubieniecio diſputabant, eumque hæreticum, teterrimamque civitatis peſtem proclamabant; ut ex Lubieniecii manuſcripto colligi poteſt, quod jam fecerant cùm primâ vice per Hamburgum Haſniam tranſiret anno* 1667. *Lubieniecio ante migrationem, domo exire non ſemper tutum fuit.* Ce que le Sieur Edſardius fit dans cette ville, fut pratiqué à Fridericsbourg par le Sieur Reinboht, qui pouſſa le Duc de Holſtein à faire ſortir les refugiez Sociniens. (*c*) *His pactis diſceſſit Hafniâ, venitque Fridericopolim, ibique à Magiſtratus urbis obtinuit ut exules in communionem & ſacram & civilem reciperentur, privatumque in ædibus more Polono exercitium Religionis perageretur; quod etiam per literas Fratribus ſignificavit. Lubieniecius in id laboravit, nec ſumptibus pepercit & damnum rei familiaris ſubiit, quo poſſet eò fratres deducere, deductis ſuccurrere, donec ex urbe ſecedere juſſi ſunt à Principe Holſatiæ, quod debent partim Domino Superintendenti Lutherano Joanni Rembotto.* Monſieur Mollerus temoigne la même choſe. *Socinianis*, dit-il, (*d*) *ab oppidi Fridrichſtadienſis Magiſtratu, & incolendi iſtud poteſtatem, & ſacrorum exercitii libertatem, a.* 1662. *obtinuit Staniſl. Lubienitzius, promachus ſectæ iſtius non incelebris, ſed incaſſum. Sereniſſ. enim Dux Holſato-Gottorpienſis, quo ignaro hæc erant geſta, edicto publico, ſuaſu Johan. Reinbohtii, Theologi aulici, promulgato, & civitate iſta, & ditionibus ſuis univerſis, non multo poſt iiſdem interdixit* (*e*). *Lubienitzius ipſe, quem ſingulari Rex Daniæ, Frid.* III. *favore dignabatur, urbe, quam per aliquot luſtra, connivente Magiſtratu, incoluerat, Hamburgenſi a.* 1675. *Edzardi & Paſtorum ordinariorum inſtinctu, juſſus excedere, antequam obſequi Senatui poſſet, veneno, cibis ipſius immixto, cum biga filiarum d.* 18. *Maji periit.* Il n'y a preſque perſonne ni parmi les Catholiques, ni parmi les Proteſtans, qui ne louë cette conduite des Miniſtres Lutheriens. Si vous leur alleguez que c'eſt temoigner un peu trop qu'ils ſe defient de leur cauſe, ils ne manqueront pas de bonnes reponſes: ils diront que la mefiance eſt la mere de la ſûreté, & que quand J. CHRIST a promis à ſon Egliſe que les portes de l'Enfer ne prevaudront point contre elle, il n'a point voulu exclure les moyens humains qui ſont très-propres à conſerver l'orthodoxie: je veux dire les édits des Princes qui ferment la bouche aux heterodoxes, & qui étoufent la conoiſſance des objections que l'on peut faire contre la ſaine doctrine. Si vous repliquez qu'après tout ils ſe comportent comme s'ils n'avoient jamais lu le livre (*f*) d'Eſdras, où la force de la verité eſt repreſentée ſuperieure à toute autre force, à celle du vin, à celle du Roi, à celle des femmes; & qu'au contraire, ils ne croyent pas qu'elle ſoit capable de ſe ſoutenir dans les lieux où elle domine †, ſi on l'y laiſſe expoſée aux attaques de 3. ou 4. fugitifs: ils vous repondront que le cœur de l'homme eſt plus porté vers le mal que vers le bien, & qu'ainſi le menſonge eſt plus capable de le ſeduire, que la verité n'eſt capable de le detromper, de ſorte que la prudence Chretienne ne ſouffre pas que l'on permette aux heretiques de propoſer leurs raiſons. Je ne ſai s'il y eut jamais de matiere plus feconde que celle-ci en repliques & en dupliques; on la peut tourner plusieurs fois de chaque ſens, & de là vient qu'un même Auteur vous ſoutiendra aujourdhui que la verité n'a qu'à ſe montrer pour confondre l'hereſie, & demain que ſi l'on ſouffroit à l'hereſie d'étaler ſes ſubtilitez, elle corromproit bien-tôt tous les habitans. Un jour on vous repreſentera la verité comme un roc inebranlable, un autre jour on vous dira qu'il ne faut point la commettre au haſard de la diſpute, & que c'eſt un choc où elle ſe briſeroit par raport aux auditeurs. Comment faire * dans cette volubilité de raiſonnemens? Il y a des gens qui conſervent la verité comme un vaſe de porcelaine, & qui ſemblent être convaincus que *comme elle a l'éclat du verre, elle en a la fragilité* (*g*).

(*F*) *Il mourut fort devotement.* [Voici les paroles de ſon Hiſtorien. (*h*) *Commendato ſpiritu in manus Jeſu ſalvatoris ſui, cui fideliter ſervierat, exceſſit è vita: toto tempore ægrotationis ad extremum ferè halitum, ſermones habuit plenos in Deum fiduciæ & interni gaudii, domeſticorum benedictionis, admonitionis, nominis Divini invocationis.* On n'explique point comment il fut empoiſonné, mais on nie que ſes domeſtiques ſoient coupables de cette action, & on ſe plaint d'un Theologien qui les a noircis, & qui a imputé cet accident aux hereſies de Lubienietzki. (*i*) *Cauſa morbi fuit venenum, ignotum* (*k*) *ubi infuſum; non ut confidenter affirmat ad denigrandos Lubieniecii domeſticos adverſarius ejus Edſardius, (qui hujus infortunii ſeriem occaſione datâ enarrare voluit,) quod vitio religionis Lubieniecii adſcribit, non cogitans multos tam ex Lutheranis Reformatiſque quam Pontificiis pejori, non tantum ſimili, fato animam exhalaſſe, quaſi hujus cladis ipſa conjux filiæque occaſionem per imprudentiam dediſſent. Sed nimis injurius eſt veritati. Venenum enim ambas filias confecit. Uxor etiam quod tantillum de cibo ſumſiſſet, vix à limine mortis revocata.* Notez qu'un Auteur Socinien avouë que Lubienietzki fut (*l*) empoiſonné par ſa ſervante.

(*a*) Magiſtratus Hamburgenſis ad importunam Sacerdotum inſtantiam ut urbe excederet denunciavit, idque Magiſtratu ſæpius repetente, Lubieniecio fruſtra innocentiam ſuam & Regis protectionem opponente, ad Regem profectus eſt Hafniam. *Ib. fol.* 6.

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Ibid. fol.* 5. *verſo.*

(*d*) *Mollerus, Iſagoge ad Hiſtoriam Cherſoneſi Cimbricæ, parte* 3. *p.* 105.

(*e*) *V. Vitam Lubienitzii, ejus Hiſtoriæ Reformationis Polonicæ, Freiſtadii A.* 1685. *excuſæ, præfixam, & Ant. Heimreichii Hiſt. Eccl. Sleſv. l.* 4. *c.* 3. *p.* 227. 228.

(*f*) *III. livre d'Eſdras chap.* 3. *&* 4.

† *Voyez l'article* Hadrien *page* 7. *col.* 1.

* Quo teneam vultus mutantem Protea nodo. *Horat. epiſt.* 1. *lib.* 1.

(*g*) *Voyez le Commentaire Philoſophique ſur* Contrainles d'entrer, *au ſuplément, pag.* 303. 304.

(*h*) *Vita Lubieniecii fol.* 6. *verſo.*

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Un peu plus bas le même Auteur dit,* Quis autor mortis fuerit non facile divinare, imo ne cui fiat injuria, nec divinare licet.

(*l*) Veneno ab ancilla ſubornata à nefariis hominibus è medio ſublatus. *Hiſt. reformat. Polonicæ lib.* 3. *c.* 17. *p.* 278.

du même mois. Il fut enterré à Altena, nonobstant (*G*) l'oppoſition des Miniſtres *. Je parlerai de ſes (*H*) Ecrits. Il avoit un grand commerce de lettres † par toute l'Europe. J'ai oublié de dire qu'il avoit obtenu une ‡ retraite pour ſes freres à Manheim, ville de l'Electeur Palatin, le Prince du monde le plus *latitudinaire*.

* *Tiré de ſa vie, miſe à la tête de ſon* Hiſtoria Reformationis Polonicæ, *imprimée l'an* 1685.

† *Voyez la remarque* D.

‡ *Dans la même vie fol.* 5. *verſo.*

LUCILIUS (Caïus) Chevalier Romain, & Poëte Latin, nâquit à Sueſſa (*A*) au païs des Auronces, dans l'Italie, l'an de Rome 605. Il porta les armes (*B*) ſous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beaucoup

(*G*) *Il fut enterré à Altena nonobſtant l'oppoſition des Miniſtres.*] Nous venons de voir l'exercice d'une maxime des religions dominantes, car auſſi bien que les Princes de la terre elles ont leurs coups d'Etat. L'un des aphoriſmes de la politique (*a*) eccleſiaſtique, eſt de trouver toûjours quelque marque de la colere de Dieu dans la mort des Heretiques. Qu'il ſoit très-vrai que le même genre de mort qui les a ôtez du monde a fini les jours de quelque Orthodoxe, cela n'y fait rien; il ne faut pas laiſſer de dire qu'un jugement très-particulier de Dieu s'eſt fait remarquer dans la cataſtrophe (*b*) de leur vie. Les reflexions qu'on établit ſur ce fondement fortifient la perſuaſion des Orthodoxes, & leur donnent une plus grande averſion pour l'hereſie. Cela vaut bien la peine que l'on ſe donne. Un autre aphoriſme, ou un autre coup d'Etat, c'eſt de noter de quelque infamie le cadavre de l'heretique. Les Theologiens de Hambourg n'oublierent point cela: n'ayant pu empêcher que ce Miniſtre Unitaire ne fût enterré dans le temple d'Altena, ils empêcherent pour le moins que les Regens de l'Ecole, ſuivis de leurs Ecoliers, n'aſſiſtaſſent ſelon la coutume aux fenerailles. (*c*) *Funus Altenaviam Hamburgo deductum legitimo prohibuiſſent Concionatores ſepulcro, niſi jam in templo Altenavienſi emptum fuiſſet; nihil tamen omiſerunt quo impedire poſſent, quod potuerunt effecerunt, ne, ut ibi moris eſt, in exſequiis Scholarum Rectores cum diſcipulis funus comitarentur. Sit ipſis benignior Deus quam illi fuerint proximo ſuo, ob Religionem duntaxat & Conſcientiam graviſſimè vexato.* Les deux aphoriſmes dont on vient de faire mention, & quelques autres qu'on y pourroit joindre, ſont d'un ſi grand uſage, qu'il faut louër la prudence de ceux qui s'en ſervent. Ce ſont des moyens ſi propres à nourrir la foi des peuples, & à les empêcher de ſe detacher du gros de l'arbre, que les argumens les mieux pouſſez, & les livres de controverſe les plus ſubtils n'ont pas autant de vertu. Il faut s'accommoder au goût & à la portée du vulgaire, & cela veut dire qu'il faut recourir aux impreſſions machinales qui excitent les paſſions. Si tous les hommes étoient Philoſophes, on ne ſe ſerviroit que de bons raiſonnemens; mais dans l'état où ſont les ſocietez, il faut quelque autre choſe que la raiſon pour les maintenir, & pour conſerver la préeminence quand on l'a une fois aquiſe.

(*a*) *Ce n'eſt pas toujours par politique: pluſieurs ſont perſuadez de ce qu'ils publient ſur ce ſujet.*

(*b*) *C'eſt ce qu'on a publié de Luther, & de Calvin &c.*

(*c*) *Vita Lubieniecii ſub finem.*

(*H*) *Je parlerai de ſes écrits.*] Il compoſa beaucoup de livres, mais la plûpart n'ont jamais été imprimez. Vous en trouverez les titres dans la (*d*) Bibliotheque des Unitaires: le plus conſiderable de ceux qui ont vu le jour eſt ſon (*e*) *Theatrum Cometicum* diviſé en trois parties, *quarum prima continet communicationes de cometis anno* 1664. *&* 1665. *cum viris per Europam clariſſimis habitas, eorumque obſervationes tabulis æneis expreſſas. Secunda eſt hiſtoria Cometarum à diluvio ad annum Chriſti* 1665. *Hiſtoriæ Univerſalis ſynopſim quandam continens. Tertia agit de ſignificationibus Cometarum ſcitis quorundam amicorum objectionibus, reſponſionibus autoris, & judiciis virorum clariſſimorum.* Ceux qui eurent ſoin de l'impreſſion firent quelques friponneries, qui obligerent (*f*) l'Auteur à faire un voyage en Hollande. Il travailloit à l'Hiſtoire de la Reformation de Pologne, mais il mourut avant que de l'avoir achevée. Ce qui en a été trouvé parmi ſes papiers fut imprimé en Hollande l'an 1685. *in* 8. Les Imprimeurs y ont fait beaucoup de fautes; & on n'y trouve guere de choſes qui ſentent la derniere main de ſon Auteur.

(*d*) *Bibliotheca Antitrinitar.* p. 165. *& ſeq.*

(*e*) *Imprimé à Amſterdam* 1667. *in fol.*

(*f*) Eodem anno Hollandiam abire coactus eſt, ob iniquitatem & verſutiam eorum per quos Theatrum Cometicum imprimi curavit. *Ib. fol.* 6

(*A*) *Nâquit à Sueſſa au païs des Auronces. . . . l'an de Rome* 605.] La Chronique d'Euſebe met la naiſſance de Lucilius à la 1. année de la 158. Olympiade: c'eſt l'an 605. de Rome. Auſone parle de ce Poëte, quand il dit (*g*) *rudes Camœnas qui Sueſſæ prævenis*: Juvenal parle auſſi de lui quand il dit, *Per* (*h*) *quem magnus equos Auruncæ flexit alumnus.* Il faut donc donner à Lucilius la patrie que je lui donne, & non pas *Sueſſa Pometia*, comme fait le P. Briet. *C. Lucilius*, dit-il (*i*), *Romanus Eques ex Sueſſa Pometia urbe Aruncorum non procul à Pomptina palude ortus fuit.* S'il avoit conſulté Cluvier il auroit apris que *Sueſſa Pometia* étoit au païs des Volſques, & non pas au païs des Auronces. Cluvier diſtingue deux villes nommées *Sueſſa*; l'une (*k*) que l'on ſurnommoit *Pometia* étoit au païs des Volſques, l'autre que l'on ſurnommoit *Aurunca* étoit dans la Campanie au delà du Liris. Il y a (*l*) des Commentateurs de Juvenal qui par une inſigne bevuë, diſent que Lucilius nâquit à Arunca, ou Aurunca ville des Rutules. Le tems a été encore plus mal raporté que le lieu de la naiſſance par le Pere Briet. *Natus*, dit-il, *Olymp.* CXXXVIII. *obiit Olymp.* CXLIX. *ætatis* 46. *Neapoli publico elatus funere, ut ſcribit Hieronymus.* St. Jerôme ne dit point cela, & s'il l'avoit dit, ce Jeſuite auroit dû le refuter ou l'abandonner, puis que ſelon lui (*m*), le Poëte Lucilius porta les armes à la guerre de Numance, poſterieure de 50. ans à l'Olympiade 149.

(*g*) *Auſon. epiſt* 15. *v.* 9. *p.m.* 626.

(*h*) *Juvenal. ſat.* 1. *v.* 20.

(*i*) *Briet. de Poëtis Latin. p.* 6. *Il a été trompé par Voſſius* de Poët. Lat. p. 12.

(*k*) *Cluver. Ital. Antiq. l.* 3. *c.* 8. *p.* 589. *epitomes Bunonis.*

(*l*) *Britannicus Farnabius.*

(*m*) Militavit ſub juniore Africano bello Numantino. *Briet. ibid.*

(*B*) *Il porta les armes. . . . à la guerre de Numance.*] C'eſt Velleius Paterculus qui nous l'aprend. *Celebre*, dit-il (*n*), *& Lucilii nomen fuit, qui ſub P. Africano Numantino bello eques militaverat. Quo quidem tempore juvenis adhuc Jugurtha ac Marius ſub eodem Africano militantes in iiſdem caſtris didicere quæ poſtea in contrariis facerent.* Avoüons que ceci ne s'accorde guere avec la Chronique d'Euſebe, car lors que Scipion fit la guerre aux Numantins, Lucilius par cette Chronique n'avoit que 15 ans. Etoit-on enrôllé dans les troupes de Cavalerie

(*n*) *Vell. Patercul. lib.* 2. *cap.* 9.

coup de part à (*C*) l'amitié de ce fameux General, & à celle de Lelius. Il composa trente livres de satires, où il censuroit (*D*) avec un sel bien piquant plusieurs personnes qualifiées, en les nommant par leur nom. On veut qu'il soit le premier Auteur de cette espece (*E*) de poësie; mais quelques Savans n'en conviennent pas. Il avoit acoutumé de dire qu'il ne souhaitoit ni des (*F*) lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans. Il n'y a point d'aparence qu'il soit mort

(*a*) *Scalig. Animadverſ. in Euſebium, n. 1914. p. m. 149.*

avant que de prendre la robe virile ? Scaliger (*a*) observe que les peres menoient quelquefois leurs fils à l'armée avant la prise de cette robe, mais ce n'est point ce qu'on apelloit *militare equitem ?* Or c'est ce que Paterculus assûre de nôtre Lucilius.

(C) *Beaucoup de part à l'amitié de* Scipion & de Lelius.] Ils l'honoroient d'une telle familiarité, qu'ils badinoient & qu'ils folâtroient avec lui. Voyez le Scholiaste d'Horace (*b*) sur ces paroles de la 1. satire du 2. livre.

(*b*) Scipio Africanus & Lælius feruntur tam fuiſſe familiares & amici Lucilio, ut quodam tempore Lælio circum lectos triclinii fugienti, Lucilius superveniens eum obtorta mappa quaſi feriturus ſequeretur. *Vetus Commentator Horatii.*

Quin, ubi ſe à vulgo, & ſcena, in ſecreta remorant
Virtus Scipiadæ, & mitis ſapientia Læli:
Nugari cum illo, & diſcincti ludere, donec
Decoqueretur olus, ſoliti. . . .

(D) *Où il censuroit . . . plusieurs personnes qualifiées en les nommant.*] Raportons ce qu'Horace venoit de dire.

(*c*) *Horat. Satyra 1. lib. 2. v. 62.*

(*c*) *Quid cum eſt Lucilius auſus*
Primus in hunc operis componere carmina morem,
Detrahere & pellem, nitidus qua quiſque per ora
Cederet, introrſum turpis ? num Lælius, aut, qui
Duxit ab oppreſſa meritum Carthagine nomen,
Ingenio offenſi ? aut læſo doluere Metello ?
Famoſiſque Lupo cooperto verſibus ? atqui
Primores populi arripuit, populumque tributim,
Scilicet uni æquus virtuti, atque ejus amicis.

(*d*) Secuit Lucilius urbem Te Lupe, te Muti, & genuinum fregit in illis. *Perſ. Sat. 1. v. 115.*

Perse (*d*) temoigne la même chose en moins de paroles. Voyez Juvenal qui raporte que Lucilius faisoit trembler les coupables avec sa plume, ni plus ni moins que s'il les eût poursuivis l'épée à la main.

(*e*) *Juven. Satyra 1. v. 165.*

Enſe (e) velut ſtricto, quoties Lucilius ardens
Infremuit, rubet auditor cui frigida mens eſt
Criminibus, tacita ſudant præcordia culpa.

(E) *Le premier Auteur de* la Satire, *mais quelques Savans n'en conviennent pas.*] Ceux qui lui en donnent l'invention se fondent sur ces paroles d'Horace: (*f*) *Quid cum eſt Lucilius auſus* PRIMUS *in hunc operis componere carmina morem ?* Ils alleguent aussi un passage de Quintilien, & ces paroles de Pline (*g*): *Si hoc Lucilius qui* PRIMUS *condidit ſtyli naſum, dicendum ſibi putavit.* Voici le temoignage de Quintilien (*h*): *Satira quidem tota noſtra eſt, in qua* PRIMUS *inſignem laudem adeptus eſt Lucilius.* Mais nonobstant ces autoritez, Mr. Dacier a soutenu avec beaucoup de vraisemblance que Lucilius n'a fait que donner à ce genre de poësie une forme mieux entenduë, & qu'y repandre plus de sel que n'avoient fait ses predecesseurs Ennius & Pacuvius (*i*).

(*f*) *Horat. ubi ſupra, v. 48.*

(*g*) *Plinius in præfat.*

(*h*) *Quintil. inſtit. Orat. lib. 10. c. 1.*

(*i*) *Voyez la preface du 6. tome de l'Horace de Mr. Dacier.*

(F) *Ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans.*] Il y a dans ce souhait un je ne sai quoi qui marque beaucoup de bon sens. Ces 2. sortes de lecteurs sont quelquefois également redoutables; les uns ne voyent pas assez, & les autres voyent trop: les uns ne connoissent pas ce qu'on leur presente de bon, on n'a aucune justice à attendre d'eux, & l'on ne sauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. L'un des interlocuteurs de Ciceron dans le 2. livre de l'Orateur raporte cette pensée de Lucilius & l'aprouve, & s'en fait à lui-même l'application, je veux dire qu'il souhaite la même chose. Voici ce qu'il dit. *Quod (k) addidiſti tertium vos eos eſſe qui vitam inſuavem ſine his ſtudiis putaretis; id me non modo non hortatur ad diſputandum, ſed etiam deterret. Nam ut Cajus Lucilius homo doctus, & perurbanus dicere ſolebat, ea quæ ſcriberet, neque ab indoctiſſimis, neque ab doctiſſimis legi velle, quod alteri nihil intelligerent, alteri plus fortaſſe quàm ipſe de ſe, quo etiam ſcripſit: Perſium non curo legere. Hic enim fuit, ut noramus, omnium ferè noſtrorum hominum doctiſſimus. Lælium Decimum volo, quem cognovimus virum bonum & non illiteratum, ſed nihil ad Perſium. Sic ego, ſi jam mihi diſputandum ſit de his noſtris ſtudiis, nolim equidem apud ruſticos, ſed multo minus apud vos. Malo enim non intelligi orationem meam, quàm reprehendi.* Ciceron dans un autre livre où il parle en son propre nom, se declare fort éloigné du souhait de Lucilius; il demande les lecteurs les plus habiles, il ne craint personne. *Nec enim,* dit-il (*l*), *ut noſter Lucilius recuſabo quo minus omnes mea legant. Utinam eſſet ille Perſius, Scipio vero, & Rutilius multo etiam magis, quorum ille judicium reformidans, Tarentinis ait ſe, & Conſentinis, & Siculis ſcribere: facete is quidem ſicut alias, ſed neque tam docti tunc erant ad quorum judicium elaboraret, & ſunt illius ſcripta leviora, ut urbanitas ſumma appareat, doctrina mediocris. Ego autem quem timeam lectorem, quum (m) ad te ne Græcis quidem cedentem, in philoſophia audeam ſcribere ?* Il avoit raporté dans un autre livre cette pensée de Lucilius, en l'aprouvant & en l'adoptant, comme il paroît par la preface de Pline, qui après un si grand exemple se fait honneur de l'adopter. *Praterea eſt quædam publica etiam eruditorum rejectio. Utitur illa & M. Tullius, extra omnem ingenii aleam poſitus, & (quod miremur) per advocatum defenditur.* Nec doctiſſimis: Manium Perſium hæc legere nolo, Junium Congum volo. *Quod ſi hoc Lucilius, qui primus condidit ſtyli naſum, dicendum ſibi putavit: ſi Cicero mutuandum, præſertim cum de Republica ſcriberet: quanto nos cauſatius ab aliquo Judice defendimus ?* Le P. Hardoüin a chassé *Lælium Decimum* de ce passage de Pline, pour y mettre *Junium Congum*, conformément aux manuscrits. Il observe que Lucilius employa plus d'une fois cette pensée, & nomma tantôt certaines personnes, & tantôt d'autres, & qu'ainsi on a eu tort de pretendre qu'il y a dans Pline *Lælius Decimus*, sous pretexte qu'on trouve ce nom dans Ciceron au 2. livre *de Oratore.*

(*k*) *Cicero de Oratore, lib. 2. fol. m. 72. B.*

(*l*) *Id. lib. 1. de finib. circa init.*

(*m*) *Il parle à Brutus.*

mort à l'âge (*G*) de 46. ans, comme quelques-uns l'assûrent. De tous ses Ouvrages il ne nous reste que des (*H*) fragmens de ses Satires. C'est dommage; car si on avoit toutes ses Oeuvres on y aprendroit bien des choses. Ciceron s'est (*I*) contredit sur le savoir de Lucilius. Je ne pense pas que l'on eût raison de blâmer Horace (*K*) du jugement qu'il faisoit de ce Satirique. Pompée

Oratore. Pline n'a point eu en vuë cet endroit de Ciceron, mais un passage des livres *de Republica.* Voyez la marge (*a*).

(G) *Qu'il soit mort à l'âge de 46. ans.*] La Chronique d'Eusebe ne lui donne que cet âge-là : elle met sa naissance au premier an de la 158. Olympiade, & sa mort (*b*) à la 2. année de la 169. Olympiade, qui est l'an 651. de Rome. On ne doit pas accuser Glandorp de le faire vivre 64. ans; c'est une faute des Imprimeurs, qui ayant transposé les chiffres nous ont donné 64. pour 46. de telles fautes leur sont ordinaires. Pour prouver qu'Eusebe se trompe, il faut seulement considerer que Lucilius a fait mention (*c*) de la loi *Licinia*, établie contre la depense des festins l'an de Rome 656. ou environ. Il a donc vêcu 5. ou 6. ans depuis l'année où l'on pretend qu'il mourut à Naples : & si d'autre côté nous considerons qu'il doit être né avant l'année 605. de Rome, puis qu'il portoit les armes devant Numance l'an 620. nous trouverons que sans figure Horace l'aura pu traiter de vieillard. C'est lors qu'il dit que Lucilius repandoit tous ses secrets dans ses livres, de sorte que l'on y trouve sa vie comme dans un tableau *ex voto.*

. . . (*d*) *Me pedibus delectat claudere verba*
Lucili ritu, nostrum melioris utroque.
Ille velut fidis arcana sodalibus, olim
Credebat libris : neque, si malè gesserat usquam
Decurrens aliò, neque si bene, quo fit, ut omnis
Votiva pateat veluti descripta tabella
Vita SENIS.

(H) *De tous ses Ouvrages il ne nous reste que des fragmens de ses satires.*] Car cinq ou six mots qui nous restent de ses autres (*e*) pieces ne meritent pas qu'on y ait égard, & même on ne demeure pas d'accord que ces pieces soient de (*f*) lui. Quelques-uns disent qu'il fit la vie du même Scipion l'Africain dont Ennius chanta les victoires. Douza le nie par une raison qui me paroît très-infirme; il l'emprunte de ce que Lucilius & ce Scipion ne vêcurent pas en même tems. C'est une mauvaise preuve : un Poëte qui vivra d'ici à cent ans ne pourra-t-il pas faire la vie privée ou du Prince de Condé, ou de Mr. de Turenne? Je croi neanmoins avec Douza que Lucilius fit la vie de ce Scipion l'Africain avec qui il vêcut familierement. *Ejusdem Scipionis,* c'est Douza (*g*) le fils qui parle, *vitam privatam postea descripsit, in quo Pseudoporphyrionem manifesti erroris convincit Parens meus, qui* Lucilium vitam privatam Scipionis, Ennium verò bella descripsisse *annotat : ubi malè nomina Scipionum inter se confusa. Ennium enim Scipionis majoris res gestas cecinisse constat. Lucilius autem ut ejusdem vitam privatam descripserit, ratio temporum planè vetat.* Il faut que Mr. Dacier ait cru que cette raison étoit bonne puis qu'il parle ainsi. „ (*h*) Lucilius outre ses satires avoit fait un Ouvrage particulier de la Vie „ du jeune Scipion l'Affriquain, fils de Paulus „ Æmilius, où il parloit de sa justice & de sa „ valeur. Ceux qui ont cru que Lucilius avoit „ parlé du Grand Scipion, & que c'est celuy „ dont Horace parle icy, confondent les „ temps. Le Grand Scipion estoit mort plus „ de trente-cinq ans avant la naissance de Lucilius. „ Si Lucilius étoit avant la naissance de Scipion, cela refuteroit invinciblement ceux qui lui attribueroient l'Histoire de ce General Romain : mais les vouloir refuter par la raison qu'il est né 35. ans après la mort de ce Heros, c'est être en distraction d'esprit. Il est non seulement possible que ce Poëte ait fait l'Histoire de Scipion l'Africain l'ancien, mais aussi il est vraisemblable qu'il l'a faite : & cela à la priere de Scipion l'Africain le jeune son bon ami, qui pouvoit lui mettre en main cent bons memoires. Je ne me dedis pas pourtant de ce que j'ai avancé; combien de choses y a-t-il qui ne sont pas vrayes, encore qu'elles soient très-vraisemblables? Au reste les fragmens de Lucilius furent recueillis avec un grand soin par François Douza, & (*i*) publiez à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient bon besoin d'être encore mieux éclaircis par quelque savant Critique.

(I) *Ciceron s'est contredit sur le savoir.*] Dans le 1. livre de l'Orateur il reconoît que Lucilius étoit un homme savant. Ses paroles meritent d'être raportées. *Sed ut solebat* C. *Lucilius sæpe dicere homo* (*k*) *tibi subiratus, mihi propter eam ipsam causam minus quam volebat familiaris, sed tamen & doctus & perurbanus, sic sentio neminem esse in oratorum numero habendum, qui non sit omnibus iis artibus quæ sunt libero homine dignæ perpolitus* (*l*). Il lui donne le même éloge de docte au 2. livre (*m*) du même Ouvrage, mais il le lui ôte au 1. livre (*n*) *de Finibus.* Quintilien le lui donne sans retractation : je le citerai dans la remarque suivante.

(K) *Blâmer Horace du jugement qu'il faisoit de Lucilius.*] On en murmura, & il s'en justifia. Voyons ses paroles, en commençant par la critique, & en finissant par l'apologie.

Eupolis, (*o*) *atque Cratinus, Aristophanesque poëtæ,*
Atque alii, quorum comœdia prisca virorum est :
Si quis erat dignus describi, quòd malus, aut fur;
Quòd mœchus foret, aut sicarius, aut alioqui
Famosus : multa cum libertate notabant.
Hinc omnis pendet Lucilius, hosce secutus :
Mutatis tantùm pedibus, numerisque facetus :
Emunctæ naris, durus componere versus.
Nam fuit hoc vitiosus : in hora sæpe ducentos,
Ut magnum, versus dictabat stans pede in uno :
Cùm flueret lutulentus, erat quod tollere velles :

(*a*) Videntur porro hæc afferri ex præfatione Ciceronis in libros suos de Republica, quos Plinius respicere se plane mox significat. Inde Luciliani versus, qui trochaicus est, finis citatur, *Nec doctissimis,* ut subintelligatur, hæc scribo : quem alter trochaicus integer mox sequatur, *Manium Persium hæc legere nolo, Junium Congum volo.* Ubi metri causa in Manio Persioque iota coit. *Harduinus not. in libr. 1. Plinii, n. 4. p. 14.*

(*b*) Cajus Lucilius satyrarum scriptor Neapoli moritur, ac publico funere effertur, anno ætatis 46. *Euseb. in Chron. ad ann. 2. Olymp. 169.*

(*c*) Lex deinde Licinia rogata est. . . . . Hujus legis Lævius poëta meminit. . . . Lucilius quoque legis istius meminit in his verbis. *Legem citemus Licini.* A. Gellius lib. 2. c. 24.

(*d*) *Horat. Sat. 1. lib. 2. v. 28.* (*e*) *Nonius voce* Eugium *cite* epodos hymnos *de Lucilius. On cite aussi sa Comedie intitulée* Nummularia. *Voyez Vossius* de poët. Latin. pag. 12. (*f*) *Voyez Douza le fils in Fragm. Lucilii p. m. 99.* (*g*) *Franciscus Jani filius Douza in Lucilii reliquias pag. 98.*

(*h*) *Dacier to. 7. p. 27. commentant ces paroles d'Horace Sat. 1. l. 2.* Attamen & justum poteras & scribere fortem Scipiadem ut sapiens Lucilius.

(*i*) *Avec l'Horace de Cruquius.*

(*k*) *C'est-à-dire a Mutius Scevola. La raison qu'un Scholiaste Dauphin donne de cette colere, se voit dans l'article d'Albutius pag. 179. lettre c.*

(*l*) *Cicero de Orator. lib. 1. fol. 61. A.*

(*m*) *Voyez la remarque F, lettre k.*

(*n*) *Voyez la remarque F, lettre l.*

(*o*) *Horat. Sat. 4. l. 1.*

pée du côté maternel etoit (*L*) petit-fils, ou plûtôt petit neveu de Lucilius. Je remarquerai les fautes (*M*) de Mr. Moreri, & celles de (*N*) quelques autres Ecrivains, & nommément un (*O*) anachronisme d'Etienne Pâquier. Il y a

Garrulus, atque piger scribendi ferre laborem :
Scribendi rectè : nam ut multum, nil moror.

Nous allons voir de quelle maniere Horace se justifie.

(a) Horat. Sat. 10. lib. 1.

Nempe (a) incomposito dixi pede currere versus
Lucili : quis tam Lucili fautor ineptè est,
Ut non hoc fateatur ? at idem, quòd sale multo
Urbem defricuit, charta laudatur eadem.
Nec tamen hoc tribuens, dederim quoque cætera, nam sic
Et Laberi mimos, ut pulchra poëmata, mirer.

Il repond en suite aux admirateurs de Lucilius sur le mêlange des mots Grecs avec les Latins, & proteste qu'il ne pretend pas lui arracher la couronne qui lui est si justement duë.

(b) Ibid. v. 46.

Hoc (b) erat, experto frustrà Varrone Atacino,
Atque quibusdam aliis, melius quod scribere possem,
Inventore minor : neque ego illi detrahere ausim
Hærentem capiti multa cum laude coronam.

Il demande la même liberté à l'égard de Lucilius que chacun se donne à l'égard des plus grans Poëtes, & que Lucilius a prise par raport à Ennius ; & il soutient que si l'Auteur qu'il a censuré vivoit encore, on le verroit reformer ses propres Ouvrages ; & travailler avec plus de peine.

(c) Ibid. v. 56.

At dixi (c) fluere hunc lutulentum, sæpe ferentem
Plura quidem tollenda relinquendis, age, quæso,
Tu nihil in magno doctus reprehendis Homero ?
Nil comis Tragici mutat Lucilius Atti ?
Non ridet versus Enni gravitate minores,
Cùm de se loquitur, non ut majore reprensis ?
Quid vetat, & nosmet Lucili scripta legenteis
Quærere, num illius, num rerum dura negarit
Versiculos natura magis factos, & eunteis
Mollius ? . . . .

(d) Ibid. v. 64.

Fuerit (d) Lucilius, inquam,
Comis & urbanus : fuerit limatior idem,
Quàm rudis, & Græcis intacti carminis auctor,
Quamque Poëtarum seniorum turba : sed ille,
Si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum :
Detereret sibi multa : recideret omne, quod ultra
Perfectum traheretur : & in versu faciendo
Sæpe caput scaberet : vivos & roderet ungueis.

J'ai cru devoir raporter tous ces longs passages, parce qu'ils feront conoître à mon lecteur le caractere de Lucilius, & qu'on est bien aise de ne se pas detourner pour courir après des renvois, quand on lit la vie d'un homme illustre. Mr. Dacier n'a jamais donné de meilleures preuves de son bon goût, que quand il s'est (e) declaré pour Horace contre Quintilien ; car il est étrange que cet habile Rheteur n'ait pas aplaudi au jugement de ce Poëte. Nous verrons dans ses paroles la prevention prodigieuse où plusieurs étoient en faveur de Lucilius. *Satira (f) quidem tota nostra est, in qua primus insignem laudem adeptus est Lucilius, qui quosdam ita deditos sibi adhuc habet amatores, ut eum non ejusdem modò operis autoribus, sed omnibus poëtis præferre non dubitent. Ego quantum ab illis, tantum ab Horatio dissentio, qui Lucilium fluere lutulentum, & esse aliquid quod tollere possis, putat. Nam & eruditio in eo mira, & libertas, atque inde acerbitas, & abundè salis.*

(e) Sur Horace Sat. 4. l. 1. p. 311. du 7. tome.

(f) Quintil. lib. 10. cap. 1. p. m. 472.

(*L*) *Pompée . . . étoit petit-fils ou plûtôt petit neveu de Lucilius.*] Porphyrion sur ces paroles d'Horace, (g) *quidquid sum ego, quamvis infra Lucili censum ingeniumque*, observe que Lucilius étoit frere de l'ayeule de Pompée, & par consequent grand oncle maternel de Pompée. Acron (h) autre vieux Interprete d'Horace, dit que Lucilius étoit ayeul de Pompée. Ce dernier sentiment est moins vraisemblable que le premier, car si (i) Lucilia mere de Pompée avoit été fille de Lucilius, je ne pense pas que Velleïus Paterculus eût oublié de le dire. Il faut donc croire qu'elle étoit fille d'un frere de Lucilius, & qu'ainsi Porphyrion ne marque pas bien le fondement de la parenté. C'est ainsi que le savant Antonius (k) Augustinus, & François Douza raisonnent & conjecturent.

(g) Horat. Sat. 1. lib. 2.

(h) Apud Franciscum Douzam in reliquias Lucilii p. 97. col. 2.

(i) Fuit hic (Pompejus) genitus matre Lucilia stirpis senatoriæ. Paterculus lib. 2. cap. 29.

(k) In libro de familiis Romanor. apud Douzam ibid.

(*M*) *Je remarquerai les fautes de Mr. Moreri.*] I. Lucilius n'étoit point natif de Suessa Pometia. II. Cette ville n'étoit point *au païs des Auronques.* III. Il n'est pas certain que *ce fut lui qui composa le premier des satyres en vers Latins.* Mr. Dacier fait voir le contraire : voyez ci-dessus la remarque E. IV. Et en tout cas il ne faloit pas pretendre, qu'outre cela il fut l'*Auteur d'une espece de ces vers inconus aux Grecs*, Græcis intacti carminis auctor, car si ces termes d'Horace (l) concernoient Lucilius, ils ne feroient que lui donner l'invention de la Satire. V. Mais il y a long tems que les bons (m) Critiques ont vu que ces paroles se raportent à Ennius, & non pas à Lucilius. VI. Il n'est pas vrai que la 169. Olympiade tombe en la 651. année de Rome : une Olympiade enferme 4. ans.

(l) Satyra 10. lib. 1. v. 66.

(m) Casaubon & Theodore Marsile, apud Dacier sur Horace to. 6. p. 649.

(*N*) Les fautes *de quelques autres Auteurs.*] Voyez ci-dessus (n) celles du P. Briet. L'Abreviateur de Gesner s'est trompé grossierement sur l'âge de Lucilius, ou *Lucilius* comme il l'apelle, *floruit*, dit-il (o), *secundi belli Punici temporibus.* Glandorp (p) a cru que celui dont Ciceron parle, comme d'un Auteur qui ne vouloit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans, n'est point le même Lucilius qui a composé des satires. C'est une erreur. Charles Etienne a commis la même faute : Lloyd, & Hofman l'ont gardée, & ont d'ailleurs pretendu que nôtre Lucilius nâquit en la 53. Olympiade, & qu'il mourut en la 69. à l'âge de 46. ans ; absurdité qui saute aux yeux. Ils citent Quintilien 17. 21. qui est une citation chimerique.

(n) Dans la remarque A.

(o) Epit. Biblioth. Gesneri p. 550. edit. 1583.

(p) Onomast. pag. 552.

(*O*) *Un anachronisme d'Etienne Paquier.*] Voici ses paroles. *C'estoit (q) ce en quoy les Advocats de Rome se joüoient plus de leurs esprits, quand ils vouloient reveiller leurs Juges. Voyez* cette

(q) C'est-à-dire l'ὁμοιοτέλευτα. similiter desinentia.

a des vers assez anciens qui temoignent, que l'on s'exposoit à un grand peril quand on (P) medisoit des poësies de nôtre Lucilius.

LUCRECE,

cette piece de Ciceron en son plaidoyé pour Milon, Est enim hæc Judices, non scripta, sed nata lex, *&c. Vous la trouverez venir au parangon des plus beaux vers de toute l'ancienneté. Ce qui se tourna depuis en telle affectation, & abus, que Lucilius Poëte Satyrique s'en mocqua fort bravement en l'une de ses satyres, dont Aulegelle rapporte les vers au treiziesme Livre de ses Veilles* *. Garasse ne lui pardonna point cette meprise; il faut l'entendre. „ En (a) quoi je dis que „ Maistre Pasquier s'est *fort bravement* exposé „ à la risée des hommes mediocrement versés en „ Chronologie : Car Lucilius qui fut environ „ cent ans devant Ciceron, comment se pouvoit-il moquer depuis de ce qui se faisoit „ cent ans après sa mort? C'est comme si je „ disois parlant de ceste scrupuleuse poësie, li„ mée & tenduë, qui est maintenant en usa„ ge depuis Berthaud & Malherbe, que Ma„ rot & Saint Gelais la trouverent si desplai„ sante, qu'ils s'en moquerent par escrit & en „ firent des Satyres. Telle fut la suffisance „ de ce vieux Galoche rapportée par Severinus „ Boetius au livre *De disciplina Scolarium*, qui „ demandoit si Æneas n'estoit pas la femme „ de Jules Cæsar, telle fut l'impertinence de „ ce Ministre notée par Horace Dolabella au „ chap. 6. de son Apologie, lequel estant en„ quis *Uter fuerit prior secundum Annales Ecclesia Constantinus an Nero?* se deffit fort in„ genieusement de ceste demande par les paro„ les de Nostre Seigneur qui disoit, *Non est vestrum nosse tempora vel monumenta. Actor.* 1. „ *vers.* 7. Et encores pense-je que ces hom„ mes, quoy que fort ignorans, s'ils eussent „ veu la difference du style qui est entre Luci„ lius & Ciceron, n'eussent jamais revoqué en „ doute, si Lucilius avoit esté devant Ciceron, „ comme il ne faudra pas estre fort versé en „ Chronologie, pour sçavoir dire d'icy à cent „ ans, si Alain Charretier, Froissard & Mon„ strelet ont esté devant Monsieur du Vair; „ & seroit une ignorance bien grossiere si je „ disois, qu'Alain Charretier ou Monstrelet „ ont improuvé le style, la diction & les fi„ gures d'Amiot ou de du Vair. „ Il étoit difficile de bien repondre à cette censure; aussi voyons nous que les fils du docte Paquier le defendirent fort mal sur ce point-là: voici ce qu'ils repondirent. *Garasse (b) dit, que Lucilius estoit cent ans devant Ciceron, cela est très-faux, car Ciceron & Pompée estoient en mesme temps: Or Lucilius estoit l'oncle de Pompée: de façon qu'il est aisé de juger que nostre Calomniateur s'est grandement abusé en son calcul. En second lieu il dit*, qu'on le pouvoit reconnoitre par la difference du style. *Ceste ignorance est plus insupportable que la premiere; car Pline remarque nommément*, que primus fuit Lucilius qui stylum acuisse dicitur, *Horace l'appelle* emunctæ naris, *& dit qu'il faisoit deux cens vers en une heure, & Quintilian le nomme* principem Satyricorum, *jusques là mesmes, qu'Adrian l'Empereur le preferoit à Virgile. Regardez, je vous prie, en quelles absurditez on se met quelquesfois, pour vouloir critiquer un Autheur.* Il n'y a rien de bon dans cette replique que la remarque sur les cent ans que Garasse met entre Ciceron & Lucilius. Ce Jesuite se mêlant de critiquer un anachronisme en fit un autre; car il n'est point vrai que *Lucilius fut environ cent ans devant Ciceron*; il mourut quelques années après la naissance de Ciceron: il étoit facile aux Apologistes de Paquier d'averer cela, mais au lieu de bonnes preuves, ils se contenterent d'alleguer que Lucilius étoit oncle de Pompée contemporain de Ciceron. Ils se trompent; Lucilius (c) passe ou pour l'ayeul ou pour le grand oncle de Pompée. Ils ont grand tort de pretendre qu'on ne peut pas reconoître que le stile de Lucilius differe de celui de Ciceron. Il y a plus de difference entre le stile de Ciceron & celui de Lucilius, qu'entre le stile de Monsieur Flechier & celui de Clement Marot. Pour en être bien-tôt convaincu, on n'a qu'à jetter les yeux avec quelque goût sur les fragmens du satirique Latin, & sur Ciceron à l'ouverture du livre. Opposer au Pere Garasse les termes de Pline (d) mal raportez, & ceux de Quintilien (e) mal raportez tout de même, c'est pretendre qu'à cause que Regnier est le premier qui ait écrit de bonnes satires Françoises, son stile ne differe point de celui de Monsieur Patru, ou de celui de Monsieur Despreaux. L'*emunctæ naris* d'Horace ne prouve rien; on le diroit de Clement Marot, & de Regnier avec beaucoup de justice, & neanmoins quelle difference n'y a-t-il pas entre leur langage, & celui de Messieurs Patru & Despreaux? Voyez tout le vers d'Horace, *Emunctæ naris* DURUS *componere versus*. N'a-t-il pas falu tronquer pitoyablement son temoignage, afin d'oser s'en servir? Si on l'avoit donné tout entier, n'auroit-on pas fourni des armes à son adversaire? Mais cette preuve tirée d'Horace est beaucoup moins ridicule que celle qui suit, & qui est tirée du même Auteur. Lucilius au raport d'Horace *faisoit deux cens vers en une heure*, donc il écrivoit aussi bien que Ciceron. Quel monstre de consequence! Et qui n'en seroit étonné, quand on considere qu'Horace raporte cela comme un defaut de Lucilius (f), & qu'aussi-tôt il compare les poësies de cet Auteur à des eaux bourbeuses. La derniere preuve des Apologistes d'Etienne Paquier ne vaut pas mieux que les autres. Elle est fondée sur un fait faux, dont la consequence porteroit contre eux, s'il étoit vrai. Ce n'est pas à Lucilius, mais à Ennius qu'Hadrien donnoit la preference sur Virgile, & tout ce que cela prouve c'est que le stile d'Ennius étoit plus rance & plus moisi, car c'est ce qu'Hadrien cherchoit, comme le remarque son Historien. *Amavit (g) præterea genus dicendi vetustum. . . . Ciceroni, Catonem, Virgilio Ennium, Sallustio Cælium prætulit.*

(P) *S'exposoit à un grand peril quand on medisoit des poësies de Lucilius.*] Il y a long tems que j'ai lu ce que je vais copier. „ Nôtre pe„ tit Docteur en (h) fait à peu près autant. „ Sans mentir un homme de cette humeur est „ bien sujet à se faire battre, (j'entens à coups „ de langue & à coups de plume) car nous ne „ vivons

* Pâquier, Recherche de la France liv. 7. chap. 1. p.m. 595.

(a) Garasse Recherche des Recherches p. 565.

(b) Defense pour Etienne Pasquier contre les impostures & calomnies de François Garasse, pag. 791. 792.

(c) Voyez la remarque L.

(d) Pline a dit, primus condidit styli nasum, & non pas, primus fuit Lucilius qui stylum acuisse dicitur.

(e) Quintilien dit, in satyra primus insignem laudem adeptus est Lucilius, & non pas, fuit princeps satyricorum.

(f) Nam fuit hoc vitiosus in hora sæpe ducentos, Ut magnum versus dictabat, stans pede in uno. Quum flueret LUTULENTUS. Horatius Sat. 4. l. 1. v. 9

(g) Spartian. in Hadriano, cap. 16. p. m. 158. tom. 1.

(h) C'est-à-dire Girac comme Diogene fait tout le contraire de ce que le peuple fait.

LUCRECE, en Latin *Titus Lucretius* (*A*) *Carus*, a été un des plus grans Poëtes de son siecle. Il nâquit selon la Chronique d'Eusebe (*B*) l'an 2. de la 171. Olympiade, & il se tua lui-même à l'âge de 44. ans. Cela veut dire qu'il

„ vivons pas en un siecle si licentieux que l'estoit „ celuy de ces jeunes Romains de condition, „ qui se promenoient par les ruës tout le long „ du jour, cachant sous leur robe de longs „ fouëts, pour châtier l'insolence de ceux qui „ n'approuvoient pas le Poëte Lucilius, s'ils „ estoient si malheureux que de se rencontrer en „ leur chemin (*a*). „ Je crus en lisant cela que puis que Costar ne citoit personne, il n'en savoit pas la source, & je me mis en devoir de la chercher. Je la trouvai dans quelques vers qui ont passé pour être d'Horace, & qui ont paru à la tête de (*b*) l'une de ses satires dans de certaines éditions. Mr. Dacier les a inserez dans ses remarques sur ce Poëte; je copierai tout ce qu'il dit là-dessus: on y verra que Mr. Costar grossit les objets, & que sa broderie est trop relevée.

(*a*) *Costar, Suite de la defense de Voiture, p.* 40.

(*b*) *La* 10 *du* 1. *livre.*

„ On (*c*) peut dire de Lucilius, qu'il a eu „ le bonheur de certaines femmes, qui avec „ très-peu de beauté, n'ont pas laissé de causer „ de violentes passions. Parmi ses Partisans il y „ en avoit de si outrez, qu'ils couroient les ruës „ avec des foüets sous leurs robes, pour fraper „ tous ceux qui oseroient dire du mal des vers de „ Lucilius:

(*c*) *Dacier sur la* 10. *satire du* 1. *livre d'Horace p.* 603. *du* 6. *tome.*

„ *Lucili, quam sis mendosus, teste Catone*
„ *Defensore tuo pervincam, qui male factos*
„ *Emendare parat versus. Hoc lenius ille*
„ *Est quo vir melior. Longe subtilior ille*
„ *Qui multum puer & loris & funibus udis*
„ *Exornatus ut esset opem qui ferre Poëtis*
„ *Antiquis posset contra fastidia nostra,*
„ *Grammaticorum Equitum doctissimus.*

„ *Lucilius; je vai vous prouver, que vous estes* „ *plein de fautes, par le témoignage mesme de Caton, vostre plus grand Partisan. Il se prepare* „ *à corriger vos vers mal tournez. Comme il est* „ *plus homme de bien qu'un autre, il a pris en cela le parti le plus honneste & le plus doux. Mais* „ *il n'est pas si fin & si subtil que ce savant Chevalier, qui a soin de se munir de bonnes estrivieres & de bonnes cordes mouillées, pour vanger de* „ *nos degousts les Poëtes Anciens.* On avoit mis „ ces vers à la tête de cette Satire, comme s'ils „ estoient d'Horace, & que ce fust le commencement de cette piece. Canterus & Lilius „ Gyraldus s'y sont trompez. Mais quoy qu'ils „ ne soient pas d'Horace, ils ne sont pourtant pas „ mauvais: & ils servent à faire voir, que les „ vers de Lucilius n'avoient pas esté toûjours estimez de tout le monde. „

(*A*) *Titus Lucretius Carus.*] Lambin conjecture que nôtre Poëte étoit ou de la famille des Lucreces surnommez *Vespillo*, ou de la famille des Lucreces surnommez *Ofella*, & que le surnom de *Carus* fut en lui un quatriéme titre, qui marquoit (*d*) ou son grand genie, ou la douceur de son naturel, ou quelque chose de cette nature. Il produit quelques exemples de gens qui avoient deux surnoms. Mr. le Baron des Coutures (*e*) passe plus avant; il affirme comme un fait certain que Lucrece *fut surnommé Vespillon ou Ofelle, parce qu'il tiroit aparemment son origine d'une de ces deux Maisons.* Le même Lambin conjecture que Lucrece étoit ou frere, ou cousin germain des deux Orateurs dont Ciceron parle, l'un surnommé Vespillo, & l'autre Ofella, ou bien de Lucretius Vespillo dont parle Jules Cesar. Ce dernier Lucrece étoit Senateur, mais cela n'empêche point qu'il ne pût être proche parent de nôtre Poëte; car il y avoit des familles où quelques-uns s'élevoient à la dignité de Senateur, pendant que les autres demeuroient dans le rang des Chevaliers. Pour le prouver Lambin se sert d'une fausse supposition. Il dit que si le frere de Ciceron n'eût point aspiré aux grandes charges, on auroit veu deux freres l'un Senateur, l'autre simple Chevalier; mais il reconoît que le frere de Ciceron ne fit point cela. *Finge* (*f*) *ex his duobus fratribus alterum se ad honores petendos, & Remp. gerendam contulisse: alterum luce populari carere, suum negotium agere, intra pelliculam se continere voluisse (quod tamen secus factum est) sed finge ita evenisse, procul dubio is qui ædilitatem majorem, præturam, consulatum adeptus esset, ut Marcus, Senatorii ordinis factus esset: ille alter qui nullum Magistrum gessisset, in equestri ordine mansisset.* Mr. le Baron des Coutures passe encore ici plus avant; il affirme que nôtre Lucrece *resta toûjours dans l'Ordre des Chevaliers, & que Ciceron qui posseda toutes les plus considerables charges de la Republique, eut toûjours Quintus Tullius son frere dans l'Ordre des Chevaliers.*

(*d*) Cum ad commune totius familiæ cognomen aut Vespillonis, aut Ofellæ, cognomen Cari accessisset, vel propter ingenii magnitudinem ac præstantiam, vel propter morum suavitatem & comitatem, vel propter aliquid tale. *Lambinus in vita Lucretii.*

(*e*) *Dans la vie de Lucrece, au devant de sa traduction Françoise.*

(*f*) *Lambinus ubi supra.*

(*B*) *L'an 2. de la 171. Olympiade.*] C'est une opinion assez commune (*g*) que Lucrece vint au monde 12. ans après Ciceron, sous le Consulat de L. Licinius Crassus, & de Q. Mutius Scevola l'an de Rome 658. Monsieur le Baron des Coutures (*h*) est le premier que je sache, qui ait mis la naissance de Ciceron 12. ans après celle de Lucrece. Il marque d'ailleurs pour la naissance de l'un & de l'autre, les Consulats qui sont marquez par les autres Ecrivains. Lambin fait ici trois fautes. Il dit qu'Eusebe a mis la naissance de Lucrece à l'Olympiade 171. c'est-à-dire sous le Consulat de Cn. Domitius Enobarbe, & de Caïus Cassius Longinus l'an de Rome 657. & que d'autres la mettent à l'Olympiade 172. c'est-à-dire sous le Consulat de L. Licinius Crassus, & de Q. Mutius Scævola l'an 658. d'où il paroît, ajoûte-t-il, que ce Poëte étoit plus jeune de douze ou onze ans que Ciceron, qui nâquit sous le Consulat de Q. Servilius Cepion, & de C. Attilius Saranus. 1. Eusebe met la naissance de Lucrece à l'an 2. de la 171. Olympiade. Or Domitius Enobarbe & Cassius Longinus furent Consuls l'année d'auparavant. 2. Leur Consulat & celui de Licinius Crassus, & de Mutius Scævola n'apartient pas à l'Olympiade 172. mais à l'Olympiade precedente. Il est un peu étrange que Lambin nous distingue si froidement l'Olympiade 171. & l'Olympiade 172. par les années 657. & 658. de Rome. 3. Puis que le Consulat sous lequel Ciceron nâquit tombe à l'an de

(*g*) *Lambin, Gifanius, Daniel Pareus,* in vita Lucretii, *l'aprouvent.*

(*h*) *Dans la vie de Lucrece.*

qu'il se tua l'an de Rome 702. On lui avoit donné un philtre, qui le fit tomber en fureur. Cette manie lui laissoit des (C) intervalles lucides, pendant lesquels il composa les six livres *de rerum natura*, où il explique savamment la Physique d'Epicure.

de Rome 647. il faloit dire que Lucrece étoit plus jeune que Ciceron de 10. ou 11. ans, & non pas de 12. ou de 11. Gifanius & son copiste (a) Daniel Pareus en mettant la naissance de Lucrece à l'an 658. ont tort de le faire naître 12. ans avant Ciceron. Je ne croy point que Velleïus Paterculus parle d'un Lucrece different du Poëte, comme Lambin le supose.

J'ai compté jusqu'à 8. fautes dans 8. lignes du Pere Briet (b). Il veut que Lucrece soit né l'an 2. de la 175. Olympiade, & que cette année-là soit la 543. de Rome. Il veut que Lucrece soit mort l'an de Rome 584. à l'âge de 36. ans, ou plûtôt à l'age de 40. sous le Consulat de Pompée & de Crassus; & que cette année-là soit celle où Virgile prit la robe virile. Enfin il impute à St. Jerôme d'avoir dit que Lucrece s'ôta la vie à l'âge de 40. ans. Comptons bien ses fautes. En I. lieu il devoit mettre la naissance de Lucrece sous la 171. Olympiade, & non pas sous la 175. En II. lieu l'année Olympique qu'il marque repond à l'an de Rome 674. & non pas à l'an 543. En III. lieu il est absurde de dire qu'un homme né l'an 543. & mort l'an 584. est mort à l'âge de 36. ans; cela, dis-je, est absurde, encore qu'on le corrige par ces paroles, *ou plûtôt à l'âge de* 40. car outre qu'il faloit dire 41. & non pas 40. on ne doit jamais se servir d'une telle disjonctive, *à* 36. *ans, ou à* 40. lors qu'il est constant que la premiere partie de cette proposition est fausse. Le P. Briet est dans le cas: il pose sans balancer la naissance de Lucrece à l'an de Rome 543. & sa mort à l'an 584. il n'a donc point dû avancer 2. opinions sur la durée de la vie. IV. Comme Crassus & Pompée ont été Consuls deux fois ensemble, c'est une faute que de marquer simplement qu'une telle chose est arrivée sous le Consulat de ces deux hommes. Il faut specifier sous quel Consulat. V. Crassus & Pompée furent Consuls la premiere fois l'an de Rome 683. & non pas l'an 584. En VI. lieu ou il ne faloit point parler de Virgile, ou il en faloit parler comme Donat, qui marque que ce Poëte prit la robe virile le même jour que Lucrece deceda. La plus grande force de la singularité consiste dans la rencontre du jour; le P. Briet l'énerve en se contentant d'observer que Virgile prit la robe virile l'année de la mort de Lucrece. VII. Ce fut (c) sous le 2. Consulat de Crassus & de Pompée, que Virgile prit cette robe l'an de Rome 698. il ne faloit donc pas mettre à l'an de Rome 584. la mort de Lucrece. VIII. St. (d) Jerôme a dit clairement que Lucrece se tua à l'âge de 44. ans (e). Gassendi s'est étrangement abusé sur ce passage de St. Jerôme; il a cru que l'année de la mort y avoit été marquée, & non pas celle de la naissance, ce (f) qui lui a fait conclure que Lucrece étoit plus âgé que ce Zenon l'Epicurien, dont Ciceron & Atticus avoient été auditeurs. Monsieur Screech a mis la naissance de Lucrece à l'an 659. & la mort à l'an 702. & il pretend que Virgile vint au monde le jour que mourut Lucrece; ce qui pourroit faire croire à un sectateur de Pythagore, que l'ame de Lucrece passa dans le corps de Virgile. *Vix* (g) *absoluto opere moritur, eo ipso die quo natus est* Virgilius, *& aliquis* Pythagoreus *credat* Lucretii *animam in* Maronis *corpus transiisse, ibique longo usu & multo studio exercitatam Poëtam evasisse.* Cette faute est considerable; car il en faudroit conclure que Virgile fit ses Eclogues à l'age de 8. ou 9. ans. Voilà comment les plus doctes brouillent leurs idées. Ils convertissent le jour que Virgile prit la robe virile en celui de sa naissance. Lambin * avoit fait le même faux pas.

(a) *Le Scholiaste Dauphin ayant mis à la tête de son Lucrece la vie de ce Poëte faite par Daniel Pareus, devoit savoir qu'à quelques retranchemens près c'est mot à mot celle que Gifanius a composée.*

(b) *De Poëtis Latinis p. 9.*

(c) Decimo septimo anno ætatis virilem togam cepit illis Consulibus iterum quibus natus erat. Evenitque ut eo ipso die Lucretius poëta discederet. *Donatus in vita Virgilii.*

(d) *Joignez à ces 8. fautes celle que le P. Briet a faite un peu après, disant qu'Ovide a donné à Lucrece l'épithete de divin,* Carmina divini tunc sunt peritura Lucreti, Exitio terras cum dabit una dies. *Il y a* sublimis, *& non* divini, *dans Ovide* de amor. lib. 1.

(e) Propria se manu interfecit anno ætatis quadragesimo quarto. *In Chronic. Eusebii.*

(f) Aliquanto vetustior, sed Romæ, fuit T. Lucretius Carus (obiit enim juxta Eusebium Olympiade 171. cum ageret annum ætatis quadragesimum tertium. *Gassend. de vita Epicuri l. 1. c. 6.*

(g) *Thom. Creech in præfat. Lucretii.*

* *Voyez la fin de cete remarque.*

Si l'on en jugeoit par le stile, on s'imagineroit aisément que Lucrece a été plus vieux que Ciceron; mais cette regle seroit trompeuse. Combien avons-nous d'Auteurs bien plus jeunes que Balzac, qui écrivoient en vieux Gaulois pendant que Balzac écrivoit éloquemment & poliment? Quoi qu'il en soit, j'ai lu dans quelques modernes que Lucrece a precedé Ciceron. *Paulo antiquior fuit Terentio Varrone, & M. Tullio, ut quidam scripserunt.* C'est Crinitus (h) qui dit cela. Charles Etienne, Lloyd & Hofman l'ont bien copié; mais Decimator le copiant sans bien poser les virgules, a debité un gros mensonge. *Lucretius*, dit-il (i), *Poëta Latinus paulo antiquior Terentio, Varrone & M. Tullio.* Dans un autre livre (k) il avoit dit tout simplement que Lucrece est plus ancien que Terence & que Ciceron. Un illustre Anglois (l) que je cite assez souvent veut que Lucrece ait été contemporain de Ciceron, & de Varron; mais un peu plus âgé qu'eux. Il met en marge que Lucrece florissoit 105. avant JESUS-CHRIST. Or selon lui la naissance de JESUS-CHRIST tombe (m) sur l'an de Rome 751. il croit donc que nôtre Lucrece florissoit l'an de Rome 646. Il faut donc qu'il le fasse naître environ l'an 620. C'est bien s'écarter de l'opinion ordinaire, & de l'opinion de St. Jerôme. La vie de Lucrece par Lambin dans l'édition dont je me sers (n), porte qu'il mourut à l'âge de 43. ans sous le 3. Consulat de Pompée, l'an de Rome 751. le jour que Virgile nâquit. Des deux fautes qu'il y a là l'une (o) est sans doute une faute d'impression, l'autre est une faute d'Auteur. Lambin au lieu de mettre le jour que Virgile prit la robe virile, a mis le jour de la naissance; & quand on le rectifieroit ainsi, on ne l'exemteroit point d'erreur, car ce fut sous le deuxiéme Consulat de Pompée que Virgile prit la robe (p) virile l'an 698.

(C) *Cette manie lui laissoit des intervalles lucides pendant lesquels il composa.*] Ceux qui liront dans Monsieur de Thou (q) que le Tasse étoit sujèt à de grans accés de folie, qui ne l'empêcherent pas de faire d'excellens vers, ne trouveront pas incroyable ce qu'on nous dit ici de Lucrece; (r) *Amatorio poculo in furorem versus, quum aliquot libros per intervalla insaniæ conscripsisset.* Quelques-uns croyent que Stace a voulu parler de cette fureur quand il a dit (s) *& docti furor arduus Lucreti*; mais d'autres estiment qu'il n'a voulu designer que l'enthousiasme poëtique, & qu'il a fait allusion à ces termes de Lucrece: (t) *sed acri Percussit thyrso laudis spes magna meum cor.* Voyez Barthius (v).

(h) *De Poëtis Latinis, l. 2. p. m. 657.*

(i) *In Thesauro linguarum voce* Lucretius.

(k) *In 2. parte sylvæ vocabulorum, imprimée à Francfort in 8. l'an 1591.*

(l) *Pope Blount, Censura Authorum p. 39.*

(m) *Voyez ce qu'il dit de la mort de Ciceron p. 40.*

(n) *C'est celle du Scholiaste Dauphin de Lucrece.*

(o) *751. au lieu de 701.*

(p) *Donatus in vita Virgilii.*

(q) *Thuan. Hist. lib. 113. pag. 686. ad ann. 1595.*

(r) *Chron. Eusebii.*

(s) *Stat. Silv. 7. l. 2. v. 76.*

(t) *Lucret. l. 1.*

(v) *In hunc locum Statii.*

d'Epicure. La même Chronique nous aprend, que cet Ouvrage fut corrigé par (*D*) Ciceron après la mort de l'Auteur. Jamais homme ne nia plus hardiment que ce Poëte la (*E*) providence divine; & cependant il a reconu un je ne sai quoi (*F*) qui se plaît à renverser les grandeurs humaines. Et l'on ne sauroit nier

(D) *Fut corrigé par* Ciceron.] Il semble que le Pere Briet le croye puis qu'il se sert de ces paroles; *In suis versibus, duris quidem, sed valde latinis, & Tullii lima dignissimis.* Quelques-uns (*a*) croyent qu'il a voulu dire que les poësies de Lucrece *avoient besoin de passer par la lime de Ciceron*, mais d'autres jugent qu'il a voulu dire qu'elles font honneur à Ciceron par qui elles ont été corrigées, ou qu'il paroît bien qu'elles ont passé par la lime de ce grand homme.

(*a*) Voyez Baillet, Jugemens sur les Poëtes, to. 2. p. 89.

(E) *Ne nia plus hardiment la providence.*] Car il entre en matiere par cet impie debut.

Omnis (b) enim per se Divûm natura necesse est
Immortali ævo summa cum pace fruatur,
Semota à nostris rebus, sejunctaque longè.
Nam privata dolore omni, privata periclis,
Ipsa suis pollens opibus; nihil indiga nostri,
Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira.

(*b*) Lucret. lib. 1. v. 59.

Il continuë par donner des loüanges infinies à Epicure qui avoit eu le courage d'attaquer la religion, & qui en avoit triomphé.

Humana (c) ante oculos fœdè cum vita jaceret
In terris oppressa gravi sub religione:
Quæ caput à cœli regionibus ostendebat,
Horribili super adspectu mortalibus instans:
Primum Grajus homo mortaleis tollere contrà
Est oculos ausus, primusque obsistere contrà:
Quem nec fama Deum, nec fulmina, nec minitanti
Murmure compressit cœlum: sed eo magis acrem
Virtutem irritat animi, confringere ut arcta
Naturæ primus portarum claustra cupiret.
. . . .
Quare religio pedibus subjecta vicissim
Obteritur; nos exæquat victoria cœlo.

(*c*) Ibid. v. 64.

Il dit dans le même livre qu'une des choses qui l'encouragent le plus, est la loüange qu'il espere de meriter en traitant d'une matiere toute neuve, & en rompant les liens de la religion (*d*).

(*d*) Primum quod magnis doceo de rebus, & arctis Relligionum animos nodis exsolvere pergo. Ibid. p. m. 30. v. 930.

(F) *Un je ne sai quoi qui se plaît à renverser les grandeurs humaines.*] Ayant parlé de la peur qui saisit les Amiraux à la vuë d'une tempête, il ajoûte que c'est en vain qu'ils font des vœux, tant il est vrai qu'une force occulte semble se jouër des dignitez de la terre.

Summa (e) etiam cùm vis violenti per mare venti
Induperatorem classis super æquora verrit,
Cum validis pariter Legionibus, atque Elephantis:
Non Divûm pacem votis adit? ac prece quæsit
Ventorum pavidus paces, animasque secundas?
Nequicquam: quoniam violento turbine sæpe
Correptus nihilo fertur minùs ad vada lethi:
Usque adeo res humanas VIS ABDITA *quædam*
Obterit, & pulchros Fasceis, sævasque Secureis
Proculcare, ac LUDIBRIO SIBI HABERE
videtur.

(*e*) Idem lib. 5. v. 1225.

Voilà un Philosophe qui a beau nier opiniâtrément la providence, & la force de la fortune, & attribuer toutes choses au mouvement necessaire des atômes, cause qui ne sait où elle va, ni ce qu'elle fait, l'experience le contraint de reconoître dans le cours des évenemens, une affectation particuliere de renverser les dignitez éminentes qui paroissent parmi les hommes. Il n'est presque pas possible de meconoître cette affectation, quand on étudie attentivement l'histoire, ou seulement ce qui se passe dans les païs de sa conoissance. Une vie mediocrement longue suffit pour nous faire voir des hommes, qui étant montez par une suite precipitée de bons succés à une haute fortune, retombent dans le neant par une suite semblable de mauvais succés. Tout leur reüssissoit auparavant, rien ne leur reüssit aujourd'hui; ils ont part à mille infortunes qui épargnent les conditions mediocres, posées pour ainsi dire au même chemin. C'est contre eux que la fortune paroît irritée, c'est leur ruine qu'il semble qu'elle ait conspiré, pendant qu'elle laisse en repos les autres hommes. Je ne m'étonne donc point que Lucrece se soit aperçu d'une telle affectation, inexplicable selon ses principes, & très-mal aisée à expliquer selon les autres systêmes: car il faut demeurer d'accord que les phenomenes de l'histoire humaine ne jettent pas les Philosophes dans de moindres embarras, que les phenomenes de l'histoire naturelle. Ce qu'il y a de plus sensible dans l'histoire humaine, est (*f*) l'alternative d'élevation & d'abaissement dont je parle (*g*) ailleurs, & qui au dire d'Esope est l'occupation ordinaire de la providence. Comment accorder cela avec les idées d'un Dieu infiniment bon, infiniment sage, & directeur de toutes choses. L'être infiniment parfait se peut-il plaire à élever une creature au plus haut faîte de la gloire, pour la precipiter en suite au plus bas degré de l'ignominie? Ne seroit-ce pas se conduire comme les enfans, qui n'ont pas plûtôt bâti un chateau de cartes qu'ils le defont, & qu'ils le renversent? Cela, dira-t-on, est necessaire parce que les hommes abusant de leur prosperité, en deviennent si insolens, qu'il faut que leur chute soit la punition du mauvais usage qu'ils ont fait des faveurs du ciel, & la consolation des malheureux, & une leçon pour ceux à qui Dieu fera des graces à l'avenir. Mais ne vaudroit-il pas mieux, repondra quelque autre, mêler à tant de faveurs celle de n'en point abuser? Au lieu de six grans succés n'en donnez que quatre, & ajoûtez y pour compenser les deux autres la force de bien employer les quatre. Il ne sera plus necessaire ni de punir l'insolent, ni de consoler le malheureux, ni d'instruire celui qui est destiné à l'élevation. La premiere chose que feroit un pere, s'il le pouvoit, seroit de fournir à ses enfans le don de se bien servir de tous les biens qu'il voudroit leur communiquer; car sans cela les autres presens sont plûtôt un piege qu'une faveur, quand on sait qu'ils inspireront une conduite dont il faudra que la punition serve d'exemple. Outre que l'on ne remarque point les utilitez de ces exemples; toutes les generations jusques ici ont eu

(*f*) Quidquid in altum Fortuna tulit ruitura levat modicis rebus longius ævum est. Seneca in Agam. Le Polyanthea au mot Fortuna est tout plein de telles sentences.

(*g*) Dans l'article d'Esope, p. 1090. remarque I.

nier que son Ouvrage ne soit parsemé de plusieurs (*G*) belles maximes contre les

eu besoin de cette leçon, & il n'y a nulle aparence que les siecles à venir soient moins exemts de cette vicissitude dont parloit Esope, que ceux qui ont precedé. Ainsi cette alternative ne porte point le caractere d'un être infiniment bon, infiniment sage, infiniment immuable. Je sai bien qu'on peut inventer mille raisons contre ces difficultez, mais on peut aussi inventer mille repliques: l'esprit de l'homme est encore plus fecond en objections qu'en solutions; de sorte qu'il faut avouër que sans les lumieres de la revelation, la Philosophie ne se peut debarrasser des doutes qui se tirent de l'histoire humaine. C'est aux Theologiens, & non pas aux Philosophes qu'il apartient d'aplanir cela. Les Poëtes du Paganisme recoururent à une hypothese qui fut fort goûtée des peuples: ils pretendirent que dans ce grand nombre de Divinitez qui se mêlent du gouvernement du monde, il y en a qui portent envie aux hommes heureux, & qui pour apaiser le chagrin que cette envie leur cause, mettent tout en œuvre afin de perdre ces hommes-là. D'où vint que le Paganisme eut un soin tout particulier d'apaiser ces Dieux jaloux: la Déesse Nemesis qu'on se figuroit à leur tête, avoit autant de part qu'aucune autre Divinité aux cultes & aux honneurs de la religion, & lors même que l'on croyoit avoir été abatu, autant que ces êtres envieux eussent pu le souhaiter, on (*a*) les suplioit très-humblement de cesser leur persecution. Si on admettoit une fois cette hypothese, on expliqueroit pourquoi les grandeurs humaines sont plus exposées aux revers de la fortune que les conditions mediocres; chacun comprendroit la cause de l'affectation que Lucrece même n'a pu nier. Or de tous les systêmes de Philosophie, il n'y en a point qui succombe sans ressource, autant que celui d'Epicure, aux difficultez dont je parle. Lucrece ne savoit à quoi se prendre, il ne pouvoit se servir ni de l'hypothese des Poëtes, ni d'aucune sorte de moralité, car il ne donnoit aux Dieux aucune part au gouvernement de l'Univers, & il ne reconoissoit dans nôtre monde aucun composé invisible, qui connût ou qui voulût quelque chose, & par consequent son *vis abdita quædam* est une preuve convaincante contre lui-même. Il renversoit par là ses principes.

(*a*) Vos quoque Pergameæ jam fas est parcere genti, Dique Deæque omnes, quibus obstitit Ilium & ingens Gloria Dardaniæ. *Virgil. Æn. l. 6. v. 63.*

EPICURE a du reconoître des Esprits en raisonnant consequemment.

Je dirai en passant qu'il lui eût été très-facile, de concilier avec son systême l'existence de ce qu'on nommoit Fortune, Nemesis, bons Genies, mauvais Genies. Il pouvoit laisser les Dieux dans l'état où il se les figuroit, contens de leur propre condition, & jouïssans d'une souveraine felicité, sans se mêler de nos affaires, sans punir le mal, sans recompenser le bien &c. mais il pouvoit suposer que certains amas d'atômes, qu'il auroit nommez tout comme il auroit voulu, étoient capables de jalousie par raport à l'homme, & capables de travailler invisiblement à la destruction des hautes fortunes. Il y a long tems que je suis surpris que ni Epicure, ni aucun de ses sectateurs n'ayent pas consideré que les atômes qui forment un nés, deux yeux, plusieurs nerfs, un cerveau, n'ont rien de plus excellent que ceux qui forment une pierre (*b*), & qu'ainsi il est très-absurde de suposer que tout assemblage d'atômes, qui n'est ni un homme ni une bête, est destitué de conoissance. Dès qu'on nie que l'ame de l'homme soit une substance distincte de la matiere, on raisonne puerilement, si l'on ne supose pas que tout l'Univers est animé, & qu'il y a par tout des êtres particuliers qui pensent; & que comme il y en a qui n'égalent point les hommes, il y en a aussi qui les surpassent. Dans cette suposition les plantes, les pierres sont des substances pensantes. Il n'est pas necessaire qu'elles sentent les couleurs, les sons, les odeurs &c. mais il est necessaire qu'elles ayent d'autres conoissances: & comme elles seroient ridicules de nier qu'il y ait des hommes qui leur font beaucoup de mal, qui les deracinent, qui les coupent, qui les brisent, comme, dis-je, elles seroient ridicules de le nier, sous pretexte qu'elles ne voyent pas le bras & la hache qui les mal-traitent, les Epicuriens sont de même très-ridicules de nier qu'il y ait des êtres dans l'air ou ailleurs qui nous conoissent, qui nous font tantôt du mal, tantôt du bien, ou dont les uns ne sont enclins qu'à nous perdre, & les autres ne sont enclins qu'à nous proteger: les Epicuriens, dis-je, sont très-ridicules de nier cela, sous pretexte que nous ne voyons pas de tels êtres. Ils n'ont aucune bonne raison de nier les sortileges, la magie, les *larves*, les spectres, les *lemures*, les farfadets, les lutins, & autres choses de cette nature. Il est plus permis de nier cela à ceux qui croyent que l'ame de l'homme est distincte de la matiere; & neanmoins par je ne sai quel travers d'esprit, l'existence des Demons n'est rejettée que par ceux qui tiennent que l'ame des hommes est corporelle.

(*b*) *Conferez avec ceci ce qui a été dit dans l'article d'Hobbes, p. 103. remarque M.*

(G) *Belles maximes contre les mauvaises mœurs.*] Un savant Critique qui a travaillé sur ce poëme autant que qui que ce soit, en porte ce temoignage: (*c*) *Ambitionem etiam suæ ætatis gravissimis versibus libro tertio & quinto reprehendit* (Lucretius). *Quam sanctis denique fuerit moribus Poëta testis est locupletissimus opus gravissimum, multisque præclaris ad bonos mores conformandos adhortationibus illuminatum.* Ainsi on ne sait que penser du Pere Jesuïte, qui a osé soutenir (*d*) que tout le monde convient des mauvaises mœurs de Lucrece, lesquelles ajoûte-t-il, on ne voit que trop étalées dans son Ouvrage. C'est sur le temoignage de ce Jesuïte que Mr. Baillet (*e*) a raison de debiter, que *les uns ont trouvé mauvais que* Lucrece *n'ait point dissimulé plus qu'il n'a fait la corruption de ses propres mœurs, d'autant plus qu'il avoit moins d'occasion de la faire paroître.* Mais il est certain que ce Jesuïte s'abuse, & qu'il n'y a rien dans le poëme *de rerum natura*, d'où l'on puisse raisonnablement inferer que l'Auteur étoit debauché; tant s'en faut que l'on puisse dire qu'il y étale la corruption de ses propres mœurs. J'avouë qu'il y explique en termes fort sales certaines choses qui concernent la generation, mais nos Medecins les plus estimez & les plus honnêtes n'en disent-ils pas pour le moins autant, dans les livres où ils traitent de ces matieres, & de plusieurs autres. Lisez les dissertations de Mr. Menjot, qui étoit de la religion, & un parfaitement honnête homme, lisez, dis-je,

(*c*) *Gifanius in vita Lucretii.*

(*d*) Sed de vitæ hujus amnis scriptores minus conveniunt, de insania omnes & turpissimis moribus, quos nimis prodidit in suis versibus. *Philippus Brietius de Poët. Latinis p. 10.*

(*e*) *Jugemens sur les Poëtes to. 2. p. 95.*

les mauvaises mœurs. Ceux qui ont écrit sa vie assûrent * qu'il étoit parfaitement honnête homme. Quelques-uns veulent que l'invocation qui se trouve à la

* *Voyez la remarque G.*

je, sa dissertation *de sterilitate*, vous y trouverez des vers de Lucrece precedez d'une explication qui pour ne rien dire de pis, ne cede point aux vers mêmes. (a) *Causis etiam sterilitatis annumeratur incompositus inter coeundum motus, dùm scilicet clunibus & coxendicibus sublevatis lumborum crispitudine fluctuat, sivè, ut dixit Martialis,* * vibrat sinè fine pruriens lascivos docili tremore lumbos *fœmina* οἰφόλις (*Latini crissare, Græci πτερυγίζειν appellant*) *unde belluæ à naturâ edoctæ in congressu citrà σόβησιν quietæ perstant. Lucretius,* † *quem nescias utrumne inter Poetas an inter Philosophos numeres, hanc rationem reddit*

(a) *Antonius Menjotius, Dissertat. Pathologicarum. parte 3. p. 41. Voyez aussi sa dissertation de furore uterino.*

* *5. Epigr. 79.*

† *L. 4.*

Nec molles opu' sunt motus uxoribus hilum,
Nam mulier prohibet se concipere atquè repugnat,
Clunibus ipsa viri Venerem si læta retractet
Atquè exossatò ciet omni pectore fluctus.
Ejicit enim sulci rectâ regione viâque
Vomerem, atque locis avertit seminis ictum.
Idque suâ causâ consuerunt scorta moveri
Nè complerentur crebrò, gravidæque jacerent.

Il y a une grande difference entre les Poëtes qui publient des saletez à la maniere de Catulle & d'Ovide, & les Poëtes qui pour expliquer les effets de la nature sont obligez de se servir de mots obscènes. Lucrece doit être mis dans cette derniere classe, & par consequent son stile ne peut point tirer à consequence contre ses mœurs. Il n'en va pas de même de Catulle & de ses semblables, qui ne publient des ordures que pour faire l'histoire de leurs amours, ou qu'afin d'exciter le monde à la debauche la plus impure. En un mot Lucrece est un Poëte Physicien, & les autres font des vers galans; il lui est permis de se servir du stile des Medecins, mais l'obscenité n'est point suportable dans des vers de galanterie. Je ne parle point du poëme où l'Abbé Quillet (b) *aprend aux hommes à faire de beaux enfans*; je n'ignore point les coups que Monsieur Baillet (c) lui porte; ainsi je m'abstiens de dire que si un Poëte Chretien, ne s'est point bani du nombre des honnêtes gens par les descriptions qu'il a données *sur le sujet de la generation* (d), Lucrece n'en doit point être bani.

(b) *Voyez Mr. Baillet Jugem. sur les Poëtes, to. 5. p. 61. Ce poëme de l'Abbé Quillet a pour titre* Callipædia.

(c) *Ibid. & p. 62.*

(d) *Ibid.*

Je ne me veux point prevaloir du temoignage de Denys Lambin. C'est un Auteur qui voulant prouver par des exemples (e) la pudeur avec laquelle les anciens Poëtes decrivoient ce qui concerne l'exercice Venerien, allegue entre autres passages celui de Lucrece que j'ai cité ci-dessus *. *Ad genera verecundiora redeo. Pindarus Apollinis cum Cyrena concubitum narrans, ita tectis verbis utitur, ut ne virginales quidem aures eis offendi posse videantur hoc modo,* ἦρα καὶ ἐκ λεχέων κεῖρεν μελιηδέα ποίαν, *&c. id est, licet ne ex ejus cubili suavem herbam tondêre? & ibid. de Antei filia, quam pater optimè currenti præmium proposuerat.* χρυσοστεφάνου δέ οἱ ἥβας καρπὸν ἀνθήσαντ' ἀποδρέψαι ἔθελον, *id est, cursores autem florentem ei pubertatis aureæ fructum decerpere volebant. in extr. Lucret. libr. 4. de muliere motum adhibente in concubitu.* Ejicit enim sulci rectâ regione, viaque Vomerem, atque locis avertit seminis ictum. Ce qui m'empêche de me prevaloir de ce temoignage, est que Lambin se conoissoit peu en delicatesse sur ce chapitre; car nous regarderions aujourd'hui comme quelque chose de très-grossier, les expressions qui seroient semblables à celles qu'il cite. L'un des exemples de Pindare contenus dans les paroles que j'ai copiées repond à cette expression Françoise, *ils vouloient lui ôter la fleur de sa virginité.* Les exemples qu'il cite d'Homere (f) sont pour la plûpart aussi forts que les expressions de *copulation charnelle*, & *de cohabitation*, que les Notaires de village n'oseroient presque plus inserer dans les contrats de mariage, comme on faisoit autrefois. Il nous allegue encore ces mots d'Horace. *Inachiam ter nocte potes*, où dit-il, *verbum in quo turpitudo & obscœnitas inest tacetur:* mais encore que deux (g) Poëtes natifs de Vire en Normandie ayent usé de la même supression qu'Horace en traduisant ces paroles, leur traduction ne laisse pas d'être sale. Je laisse à dire que l'ode dont Lambin a pris cet exemple d'une si honnête conduite, fournit un exemple tout contraire peu après.

(e) Libet hæc annotare quam verecunde, quam lectis verbis soleant poetæ rei venereæ turpitudidem significare. *Lambinus in Horat. Ode 5. lib. 2.*

* *Lettre a de cette page: il est dans le 4. livr. v. 1263.*

(f) Εὐνῇ δ' οὔποτ' ἐμίσγετο. Lecto cum ea nunquam commiscebatur. Μίγη φιλότητι καὶ εὐνῇ. Cum eo lectum habuit communem. *Lambin. ibid.*

(g) *Robert & Antoine le Chevallier d'Agneaux, freres.*

Inachiâ (h) langues minùs, ac me.
Inachiam ter nocte potes: mihi semper ad unum
Mollis opus: pereat malè, quæ te
Lesbia, quærenti taurum, monstravit inertem!
Cùm mihi Cous adesset Amyntas,
Cujus in indomito constantior inguine nervus,
Quàm nova collibus arbor inhæret.

(h) *Horat. epod. 12. Les freres le Chevallier d'Agneaux ont ainsi traduit:* Plus qu'Inachie au choc je te sens vain. Tu peus trois coups le faire à Inachie, Un seul toûjours moi tu me vas touchant *&c. Le reste de la version est trop sale pour pouvoir être mis ici.*

Ne nous fions donc point à Lambin; il n'est point juge competent: ce qu'il apelle expressions chastes & honnêtes, ne se souffre point aujourd'hui dans les pieces de poësie galante, dans un Ouvrage de bel esprit, dans un sermon, dans une harangue. Il n'y a que des Physiciens, ou des Avocats, ou ceux qui font des relations historiques, ou un Dictionaire &c. qui les puissent loüablement employer.

Finissons par le bel éloge qu'un excellent Commentateur de Lucrece vient de lui donner. Rien ne prouve mieux ce que je viens d'affirmer dans le texte de cette remarque. *Huic calumniæ ita profligatæ succedit alia elatior aspectu, & voce truculentior; clamitans vesanum esse, immodestum, impium, voluptatis magistrum omni denique spurcitie, quæ decet porcum ex Epicuri grege, inquinatum: Ego verò nunquam animum meum inducere potui ut credam,* Pomponii Attici, *castissimi viri familiarem, utriusque Ciceronis delicias, & eximium suæ ætatis ornamentum tot vitiis (de impietate aptior erit dicendi locus) fædatum: Testes igitur quæro, sed nullibi inveniam, scripta evolvo, at in illis omnia longe dissimilia; multa adversus metum fortiter, intemperantiam severè, libidinem castè disputantur, quæ hortari ad virtutes, ab avaritia, ambitione, luxuria possint deterrêre plurima: & qui ad illius præcepta vitam moresque componit, illum privati habebunt integerrimum amicum, civem (i) Respublica.*

(i) *Thomas Creech in præfatione Lucretii, Oxonii editi è Theatro Sheldoniano 1695. in 8.*

la tête (*H*) de son poëme soit propre à montrer qu'il s'est contredit, & que dès la premiere ligne il a quitté son systême. Ils auroient (*I*) raison, s'il étoit vrai que

(H) *Que l'invention qui se trouve à la tête de son poëme.*] Mr. le Baron des Coutures (*a*) observe que *cette invocation a surpris beaucoup de savans, comme contraire à la doctrine d'Epicure. Lambin*, ajoûte-t-il, *cite un Florentin qui pretend en avoir trouvé la raison, parce que ce Philosophe ayant soutenu que nos crimes n'attiroient point la colere des Dieux, non plus que nos bonnes actions leurs bienfaits, il admettoit neanmoins les prieres, & vouloit qu'ils écoutassent celles des hommes.* Je n'examine point si sous pretexte qu'Epicure a fait profession d honorer les Dieux, il est permis de conclure qu'il a fait aussi profession de les invoquer, & d'attendre qu'ils exauceroient ses prieres. Il n'y a nulle consequence de l'une de ces deux choses à l'autre. On peut estimer, respecter, venerer un être à cause des perfections de sa nature, sans pourtant lui adresser des prieres; car on pourroit être persuadé qu'il ne se mêle de rien, & qu'il ne dispense ni les biens ni les maux. Je n'examine point non plus si Epicure n'a fait semblant d'honorer la Divinité, que pour s'exemter des peines établies contre l'atheïsme. Je renvoye mon lecteur au (*b*) Traité du Savant M. du Rondel. Mais j'ose bien assûrer que Lucrece n'a point invoqué la Déesse Venus, pour se conformer aux principes que ce Florentin attribuë à Epicure, que les Dieux sont dignes de nos prieres encore qu'ils ne gouvernent pas le monde. *Je ne suis pas du sentiment* de Lambin, (c'est Mr. le Baron des Coutures (*c*) qui parle) *qui aplaudit à ce Florentin; luymême n'explique pas mieux la chose, en adjoûtant que Lucrece ne s'est peut-estre adressé à Venus que suivant la coûtume des Poëtes, & que ce n'est point en qualité de Philosophe qu'il pretendoit que ses charmes obtiendroient de Mars la paix, que les Romains souhaittoient, ou peut-estre qu'Epicure mettant le souverain bien dans la fuite de la douleur, s'estoit adressé à la maîtresse des plaisirs, ou parce qu'enfin elle estoit mere d'Enée, d'où sortoit le fondateur de Rome; pour moy je soûtiens que Lucrece ne s'est point éloigné du sentiment d'Epicure, en invoquant Venus, ce n'est point une saillie de Poëte ny une reconnoissance Romaine, c'est une reflection de Philosophe: Il n'a point regardé la Maitresse de Mars comme une Deesse, puisque luymême dans son second livre dit, que Baccus & le vin, Cerés & le bled sont les mêmes choses: Il ne s'est pas non plus imaginé que Mars fût un Dieu; mais comme il écrivoit un poëme de la nature des choses, pouvoit-il mieux s'adresser qu'à la generation qu'il entend par la mere des Amours, & que tous les Naturalistes ont connu pour cet appetit secret qui a esté donné à chaque espece pour sa propagation.* Cela n'ôte point la difficulté, car il est sûr que Lucrece considere Venus selon les idées de ceux qui la prenoient pour une Deesse. Il ne la regarde point comme la passion naturelle qui porte les sexes à s'unir, car selon cette notion Venus n'est pas plus la mere d'Enée, que la mere d'Epicure, & neanmoins il la designe d'abord par l'épithete d'*Æneadum genitrix.* Ce qu'il y a de plus raisonnable, ce me semble, est de dire que tout ceci n'est qu'un jeu d'esprit. Lucrece voyant que tous les Poëtes invoquoient les Muses au commencement d'un grand Ouvrage, ne voulut pas que son poëme fût privé d'un ornement de cette espece: il debuta donc par invoquer Venus, comme la divinité la plus convenable à un Physicien. Mais il ne pretendit nullement que ce fût un acte de religion, ni que la Venus qu'il combloit de tant d'éloges fût un être qui entendît rien. C'est ainsi qu'il invoque (*d*) dans un autre endroit la Muse Calliope, sans pretendre s'adresser à aucun être intelligent. Il n'a donc rien fait contre ses principes. J'aimerois autant accuser Lipse d'avoir fait un acte d'idolatrie payenne, par les vers (*e*) qu'il adressa à la Planete de Venus en faveur de son jardin; que d'imputer à nôtre Lucrece d'avoir fait un acte de religion, par la priere qu'il adresse à la mere d'Enée. Notez qu une infinité de Poëtes Chretiens, mille fois plus ennemis de tous les Dieux du Paganisme que Lucrece ne l'étoit, invoquent souvent les Muses ou Bacchus dans leurs poësies. C'est pour imiter les anciens, & non pas pour faire aucun acte de religion, car ils ne songent point alors à invoquer Dieu.

(*a*) Remarques sur le 1. livre de Lucrece, au commencement, pag. 340.

(*b*) *Jacob. Rondellus, de vita & moribus Epicuri. Amstelod.* 1693. *in* 12. *Voyez l'article* Epicure *remarque* K.

(*c*) *Ubi supra pag.* 343.

(*d*) Tu mihi supremæ præscripta ad candida calcis Currenti spatium præmonstra callida musa, Calliope, requies hominum, divûmque voluptas; Te duce ut insigni capiam cum laude coronam. *Lucret. lib.* 6. *v.* 91.

(*e*) *Vous les trouverez à la fin de la* 27. *lettre de la* 1. *centurie miscellan.*

Au reste le Florentin dont parle Mr. des Coutures est le docte Pierre Victorius. Mr. Minutoli me l'écrivit l'an 1693. Voici ses paroles plus amplement que je ne les ai raportées dans (*f*) l'article d'Epicure. „Il y a dans le même (*g*) „recueil à la page 19. une lettre de Petrus Vic„torius à Jean della Casa Archevêque de Bene„vent, qui roule sur la question si le Poëte Lu„crece, qui dans le commencement de son poë„me invoque Venus, ne peche pas en cela con„tre la doctrine d'Epicure son patron, & si ce„la est compatible avec cette inaction qui est „attribuée aux Dieux par ce Philosophe. Mr. „du Rondel dont je n'ai pas lu l'Ouvrage qui „fait l'apologie d'Epicure à cet égard, fait-il „mention de cette difficulté, & cite-t-il cet„te lettre?„ Tycho Brahé fut consulté sur cette question par Isâc Pontanus l'an 1596. & repondit pertinemment. *Ad quæstionem illam jocosam*, dit-il, (*h*) *& nonnihil Criticam antiqui Lucretii, cum is sectam Philosophorum Deos eorumque providentiam inficiantium profiteretur, Venerem nihilominus, Æneadum genitricem, primordio sui operis, ejusque opem imploret, non habeo serio dicere, quomodo hac resolvenda sit, siquidem non ad Veneris sidus cœleste, quod nos una cum ceteris subinde scrutamur, sed ad terrestrem illam Venerem, Æneadum, uti fingebant Poëtæ, matrem, & aliorum quoque hominum genitricem pertineat.* . . . (*i*) *Si quid tamen in his nostri valent lusus, crediderim Lucretium ad imitationem aliorum Poëtarum sic exorsum esse, non quod revera aliquam Deam, quæ Venus appellaretur, aut ulla alia numina statueret. Ideoque sub hoc nomine voluptatem corpoream, quam etiam Deum subinde nuncupare non veretur, intellexisse arbitror.*

(*f*) *Pag.* 1050. *col.* 2.

(*g*) *C'est le volume des lettres recueillies par Jean Michel Brutus.*

(*h*) *Voyez les lettres publiées par Mr. Matthæus à Leide l'an* 1695. *in* 8. *pag.* 162.

(*i*) *Ibid. p.* 163.

(I) *Ils auroient raison si . . . cette priere fût autre chose qu'un jeu d'esprit.*] Avant que d'abandonner cette matiere, il faut que je dise que si Lucrece avoit invoqué ou Venus ou Calliope,

que cette priere fût autre chose qu'un jeu d'esprit. On pretend qu'il a été disciple (K) de Zenon. Ceux qui ont critiqué cela n'ont pas trop bien reüssi. Nous

Si Epicure a pu accorder son systême avec le culte public, & tromper les Atheniens.

pe, avec la persuasion que sa priere lui procureroit quelque bien, il se seroit contredit d'une maniere tout à fait indigne non seulement d'un Philosophe, mais même d'un homme mediocrement capable de raisonnement. Car à peine a-t-il fini cette pretendue invocation de la Maîtresse de Mars (a), qu'il établit pour principe que les Dieux ne se soucient, & ne se melênt de rien (b), & dans tout son livre il prend à tâche d'expliquer les phenomenes de la nature par le mouvement des atômes, & de refuter ceux qui y font intervenir le ministere des Dieux. On ne peut point inferer de là ni qu'il n'ait point cru leur existence, ni qu'il n'ait point eu du respect & de la veneration pour eux; car selon ses principes il n'est point absurde qu'il se soit formé des êtres beaucoup plus parfaits que l'homme, & contens de leur condition, & nullement curieux ou de savoir, ou de reformer les actions & les affaires d'autrui : & comme il est très-certain que nous admirons avec beaucoup de veneration le merite de quelques grans hommes, sans avoir jamais reçu d'eux aucun bienfait, ni sans en attendre aucune faveur, ou en craindre nul mauvais office, rien n'empêche que les sectateurs d'Epicure n'ayent effectivement veneré les Dieux. Mais on peut très-bien inferer du systême de Lucrece, que cet homme n'a point dû les invoquer, & qu'il a dû regarder comme une chose très-inutile tout le culte de religion qui se pratiquoit dans Rome, les vœux, les sacrifices, les fêtes &c. Il se presente ici une reflexion à faire sur la conduite des Prêtres Atheniens par raport à Epicure. Ils ont fait punir en divers tems les Philosophes qu'ils accusoient d'Atheïsme, & ils firent un grand procés à Aristote pour un simple acte de profanation*. D'où vient donc qu'ils ne harcelerent point Epicure? Fut-ce à cause qu'il ne se brouilla jamais avec eux par quelque interêt personel, par quelque offense personelle, comme avoient fait peut-être ceux qu'ils poursuivirent, & que peut-être ils n'accuserent d'irreligion que pour contenter leurs passions particulieres, sous le manteau de la pieté? Fut-ce à cause qu'Epicure eut la politique de se conformer au culte public, & de l'aprouver hautement? Je croi bien qu'ils étoient capables de se contenter de l'exterieur, comme l'on fait aujourd'hui, sans vouloir fouiller dans les pensées : mais ne faloit-il pas comme aujourd'hui que cet exterieur fût conservé jusques dans les livres, & dans les leçons? Souffroient-ils qu'on dogmatisât dans son Ecole, le contraire de ce qu'on disoit dans les rues & dans les temples? Il est difficile de s'imaginer cela. Cependant le systême d'Epicure combatoit formellement & clairement le culte des Dieux, tel que les Atheniens le pratiquoient : il ne pouvoit compatir qu'avec l'estime, le respect, les loüanges des Dieux, & nullement avec les prieres, les sacrifices, & les actes de penitence. Ainsi tous les inconveniens que l'on pouvoit craindre de l'Atheïsme; l'aneantissement de la confiance en la protection du ciel, la destruction de l'esperance d'être heureux en bien vivant, & de la peur d'être malheureux en vivant mal; tous ces inconveniens, dis-je, sans en excepter un seul, couloient aussi naturellement & aussi necessairement de la doctrine d'Epicure, que de la doctrine des Athées. Les esprits les moins penetrans comprennent très-bien, que tous les usages de la religion sont fondez non pas sur le dogme de l'existence de Dieu, mais sur le dogme de sa providence : puis donc qu'Epicure a été soufert dans une ville où l'on punissoit les Athées, il s'ensuit que l'acception de personnes y avoit lieu, & quon y avoit double poids, & double mesure, ou que les Atheniens si fins & si deliez dans le reste, étoient fort stupides sur le chapitre de la religion. Ils se laissoient joüer comme des enfans; ils ne s'apercevoient pas qu'en dogmatisant comme Epicure, on se moquoit d'eux, si l'on protestoit que l'on aprouvoit l'usage des sacrifices, & des prieres, & toutes les autres parties du culte public. Cette raison là me paroîtroit forte, pour prouver que ce Philosophe a dogmatisé la providence de Dieu, comme le pretend Mr. du Rondel, elle me paroîtroit, dis-je, bien forte, si je ne voyois que Lucrece combatant manifestement le providence, sans detour ni équivoque, & sans qu'on puisse former pour lui les apologies que l'on forme pour Epicure, a vêcu dans une entiere tranquillité à Rome, ville qui n'étoit pas moins jalouse de la religion, ni moins severe contre les impies, que le peuple Athenien. Notez en passant que les bonnes mœurs de tout homme qui reconoît comme Lucrece l'existence, la sainteté, le bonheur, l'immortalité de Dieu, sans reconoître sa providence, sont une aussi bonne preuve de cette these, *l'Atheïsme n'est pas necessairement conjoint avec les mauvaises mœurs*, que la preuve que l'on tireroit de la bonne vie de ceux qui nieroient tout à la fois la providence de Dieu & son existence : car il est visible que la foi de l'existence, sans la foi de la providence ne peut pas être un motif à la vertu, ou un frein contre le vice.

(K) *Disciple de Zenon. Ceux qui ont critiqué cela.*] Si l'on admet une fois le sentiment de ceux qui disent que Lucrece fut envoyé à Athenes pour y étudier, on ne pourra guere revoquer en doute qu'il n'ait été l'un des disciples de Zenon, le chef de l'école d'Epicure en ce tems-là. Aussi voyons nous que Lambin & Gifanius joignent ensemble ces deux opinions : (c) *Credibile est Lucretium . . . sese Athenas contulisse ibique Zenonem illum Epicuræorum Coryphæum audivisse.* Voilà ce que dit Lambin, & voici les paroles de Gifanius : (d) *Præerant hortis eo tempore Zeno acriculus ille senex & Phædrus homo, ut Cicero ait, humanissimus, itaque his videtur usus præceptoribus Titus, quos etiam Atticus paulo licet hoc poëta grandior audivit.* Mr. le Baron des Coutures a suivi les mêmes traces : *Il est vraisemblable*, dit-il (e), *que Lucrece . . . alla à Athenes, où Zenon qui étoit l'honneur de la secte Epicurienne s'étoit aquis une estime generale.* On a inseré dans la Bibliotheque universelle (f) une lettre qui contient quelques remarques contre

(a) Nam tu sola potes tranquilla pace juvare Mortalis: quoniam belli fera mœnera Mavors Armipotens regit: in gremium qui sæpe tuum se Reficit, æterno devinctus vulnere amoris. *Lucret. lib.* 1. *v.* 32.

(b) *Voyez la remarque E, lettre.*

* Miror cur Anaxagoras reus factus sit quia solem esse dixit lapidem ardentem, negans utique Deum, cum in eadem civitate gloria floruerit Epicurus, vixeritque securus non solum solem vel ullum syderum Deum esse non credens, sed nec Jovem nec ullum deorum omnino in mundo habitare contendens, ad quem preces hominum supplicationesque perveniant. *August. de civit Dei lib.* 18. *c.* 41.

(c) *Lambinus in vita Epicuri.*

(d) *In vita Epicuri.*

(e) *Dans la vie de Lucrece.*

(f) *Tome* 22. *p.* 185. 186.

Nous dirons en refutant (*L*) Mr. Moreri, & quelques autres (*M*) Ecrivains, pluſieurs choſes qui concernent Lucrece. Ceux qui deſirent de ſavoir les éloges qu'on lui a donnez, n'ont qu'à conſulter les Auteurs que Barthius * nous indique. Mr. Creech vient de nous donner une édition † de ce Poëte, accompagnée d'une excellente paraphraſe & de belles notes.

* *Comment. in Statium t. 1. pag.* 261.

† *Imprimée à Oxford* 1695. *in* 8.

tre ce Baron. La derniere eſt celle-ci. *Enfin la* 5. *bevuë eſt que* Zenon *eſt dit avoir été l'honneur de la ſecte* Epicurienne, *au lieu qu'il eſt reconnu pour le chef des* Stoïciens. Le cenſeur n'a pas pris garde qu'il y a eu plus d'un Zenon : il a cru qu'on avoit voulu parler du fondateur des Stoïques, & ſur ce pied-là il devoit trouver dans les paroles qu'il critiquoit une inſigne faute de chronologie dont il ne parle pas. Zenon le Chef des Stoïciens mourut la 1. année de la 129. Olympiade; il faut donc dire que ſa mort a precedé de plus de 160. ans la naiſſance de Lucrece. On devoit donc ſoupçonner que l'Auteur que l'on cenſuroit avoit eu en vuë un Zenon different du fondateur des Stoïques, & ſi ce ſoupçon avoit engagé à quelques recherches, on auroit trouvé un fameux Epicurien nommé Zenon (*a*), qui enſeignoit dans Athenes au tems de Lucrece.

(*a*) *Il étoit de Sidon. Voyez Jonſius de Scriptor. Hiſtor. Philoſoph. p.* 112.

(*L*) *En refutant Mr. Moreri.*] I. Il ne devoit pas dire que nôtre Poëte s'apelloit *T. Carus Lucrece.* Carus n'étoit point ſon nom, mais ſon ſurnom, *cognomen.* II. Par ces mots *Romain de nation*, Moreri a voulu dire ſans doute que Lucrece étoit né à Rome. C'eſt mal exprimer ſa penſée ; car où eſt l'Auteur exact qui feroit difficulté de ſoutenir que Ciceron & Tite Live ſont Romains de nation, comme Demoſthene & Thucydide ſont Grecs de nation? III. On n'a nulle preuve que Lucrece ſoit né à Rome; il ne faloit donc pas lui donner affirmativement cette patrie, comme a fait Moreri. IV. Encore moins faloit-il dire, que Lucrece temoigne lui-méme qu'il étoit nâtif de Rome. Je n'ai trouvé dans Lucrece qu'un paſſage ſur quoi l'on ſe puiſſe fonder, pour dire qu'il ſe donne cette patrie, mais ce paſſage n'eſt d'aucune force. Le voici,

Funde, (b) petens placidam Romanis incluta pacem,
Nam neque nos agere hoc patriaï tempore iniquo
Poſſumus æquo animo.

Ciceron, Tite Live, Florus, Seneque n'euſſent point parlé autrement, eux qui étoient nez hors de Rome. Tous les habitans d'un païs pourroient dire dans un tems de guerre civile que leur patrie eſt affligée, encore que le lieu particulier de leur naiſſance fût exemt du malheur public. De plus (*c*) ſavans hommes que Moreri ont affirmé ce qu'il affirme : Mr. Morhof plus ſage qu'eux, me dira-t-on, s'eſt ſervi de la particule *peut-être* ; mais il eſt ſûr que ſon *forte* ſe raporte à un autre doute; nous le pouvons donc compter entre ceux qui diſent poſitivement que Lucrece vint au monde dans Rome (*d*) même. V. Il ne faloit pas affirmer que *les parens* de Lucrece *l'envoyerent étudier à Athenes.* Il y a, je l'avouë, beaucoup d'aparence à cela, mais enfin puis qu'on n'en a nulle preuve, il n'en faloit parler qu'en conjecturant, ou tout au plus il ſe faloit contenter de dire qu'on n'en doutoit point. C'eſt ce qu'a fait Giſanius (*e*). *Adoleſcentulus autem*, dit-il, *quin à parentibus, ſeu propinquis, conſiderata ejus ad bonas artes nata penè divina indole, Athenas more patrio ſit miſſus, Athenas non ita pridem à P. Sulla crudeliter vaſtatas, non dubito, poſtulat hoc Romanorum conſuetudo, ac doctrinæ ratio.* VI. Il n'eſt pas vrai que Velleïus Paterculus & Ciceron ayent dit, que l'éloquence de Lucrece le *rendoit le plus ſublime des Poëtes de ſon tems.* Ciceron ne parle qu'une fois de lui, & on ne ſait pas encore certainement ſi les loüanges qu'il lui donne ſont grandes ou mediocres, car on eſt fort partagé ſur la leçon de ſon paſſage (*f*); les uns (*g*) y trouvent qu'il n'y avoit pas beaucoup d'eſprit dans le poëme de Lucrece ; mais que neanmoins il y avoit beaucoup d'art; les autres (*h*) y trouvent que cet Ouvrage brilloit de grands traits d'eſprit, & que neanmoins l'art y paroiſſoit beaucoup. Se rangeant tant qu'on voudra à la leçon la plus favorable, on ne trouve point que Ciceron diſe ce que Moreri lui attribuë. Quant à Velleïus Paterculus il s'eſt contenté de mettre Lucrece dans la liſte des grans eſprits, (*i*) *eminentium ingeniorum notare tempora* : il n'en a rien dit de particulier. VII. Ce n'eſt pas une petite faute que de dire qu'*une femme nommée Lucilia*, fit avaler à Lucrece un philtre amoureux qui le fit tomber dans une étrange freneſie. C'eſt avoir omis une circonſtance capitale, ſavoir qu'on dit que (*k*) Lucilia étoit femme de Lucrece. VIII. Il n'eſt pas vrai que Ciceron diſe, que Lucretius Offella *étoit plus propre à faire des harangues qu'à prononcer des jugemens* : il l'a fait plus propre à haranguer (*l*) qu'à plaider des cauſes, (*m*) *aptior concionibus quam judiciis.* IX. Ciceron, Velleïus Paterculus, & Ceſar ne *parlent point d'un autre qui étoit aparemment frere ou oncle du Poëte.* Il eſt bien vrai que celui dont Ciceron & Ceſar parlent, celui-là dans ſes lettres (*n*) à Atticus, celui-ci dans la guerre civile, eſt le même homme; mais celui dont Velleïus Paterculus parle eſt different de celui-là, au ſentiment de Lambin, qui en ſe ſervant d'un peut-être le confond avec Lucretius Offella, homme plus propre à haranguer qu'à plaider des cauſes. J'ai déja dit (*o*) mon ſentiment ſur cette penſée de Lambin.

(*M*) *Et quelques autres Ecrivains.*] Voyez ci-deſſus la remarque B. Mr. le Baron des Coutures fait dire à Lambin, que l'élocution de Lucrece eſt preferable à celle de Ceſar & de Ciceron. Il faut qu'il ſe ſoit ſervi d'une édition differente de celle que j'ai conſultée, où j'ai trouvé ces paroles, (*p*) *Hoc non dubitanter affirmabo nullum in tota lingua latina ſcriptorem Lu-*

(*b*) *Lucret. lib.* 1. *circa init.*

(*c*) *Lambinus & Giſanius in vita Lucretii. Thomas Creech Præfat. Lucretii Oxonii editi* 1695.

(*d*) Ecquos ergo in tota hac aureæ ætatis claſſe qua potiſſimum hæc cenſeri debebat urbanitas, Romanos habebimus præter duos forte Lucretium & J. Cæſarem. *Morhofius de Patavinitate Liviana p.* 156.

(*e*) *Ubi ſupra.*

(*f*) Lucretii poëmata, ut ſcribis, ita ſunt multis luminibus ingenii, multæ tamen artis. *Cicero ad Quinctum fratrem l* 2. *fol. m.* 105. *A.* Quelques-uns pretendent qu'il faut mettre *non ita* & non pas *lita.*

(*g*) *Charles Etienne, Glandorp, Lloyd, Hofman, Baillet, Pope Blount &c.*

(*h*) *Tanaquillus Faber, le Baron des Coutures &c.*

(*i*) *Lib.* 2. *c.* 36.

(*k*) *C'eſt à elle qu'on aplique ces paroles* Livia virum ſuum occidit quem nimis oderat, Lucilia ſuum, quem nimis amaverat. *Lloyd les attribuë à Seneque, mais elles n'en ſont point.*

(*l*) *Mr. le Baron des Coutures dans la vie de Lucrece dit*, plus propre à être Juge que grand Orateur. (*m*) *Cicero in Bruto, pag. m.* 191. (*n*) *Epiſt.* 4. *lib.* 8. (*o*) *Dans la remarque A.* (*p*) *Lambinus in vita Lucretii ſub fin. Voyez auſſi ſes notes ſur Horace Od.* 5. *lib.* 2.

LUGO (François de) frere aîné du Cardinal de ce nom, duquel je parle ci-dessous, nâquit à Madrid l'an 1580. & se fit Jesuite à Salamanque l'an 1600. Il se plaisoit tant à s'humilier, qu'aprés avoir enseigné la Philosophie, il demanda à ses Superieurs l'emploi d'expliquer les rudimens de la Grammaire, ce qu'il obtint. Ayant en suite enseigné la Theologie, il demanda d'être envoyé dans les Indes, afin d'enseigner le Cathechisme & la Grammaire aux Infideles. Mais on l'employa à des choses plus relevées; on lui donna une chaire de Theologie dans la ville de Mexique, & dans celle de Sainte Foi. Comme il vit que les charges qu'on lui donneroit en ce païs-là ne repondroient point à l'humilité où il vouloit vivre, il demanda qu'on le renvoyât en Espagne. Il perdit en y retournant la plus notable (Y) partie de ses Commentaires sur la Somme de Thomas d'Aquin. Il fut deputé à Rome par la Province de Castille, pour assister à la huitiéme Assemblée generale des Jesuites, & il s'arrêta là après la clôture de cette Assemblée pour y exercer deux charges, celle de Censeur des livres que les Jesuites publioient, & celle de Theologien du General. Mais voyant que l'on faisoit de jour en jour plus de cas de lui, depuis que son frere étoit Cardinal, il s'en retourna en Espagne, où il fut Recteur de deux Colleges. Il mourut le 17. de Decembre 1652 *. Il est Auteur de plusieurs (Z) Ouvrages. Si l'on ne veut pas croire ce qu'on vient de lire de l'humilité de ce Jesuite, je n'en ferai point de procés aux incredules.

* *Tiré de Natanael Sotuel, Societ. Jesu p. 255.*

LUGO (Jean de) Jesuite Espagnol & Cardinal, nâquit à Madrid le 25. de Novembre 1583. Il se disoit pourtant de Seville, parce que son (A) pere y faisoit sa residence ordinaire. Dès l'âge de trois ans il fit paroître son esprit, car il savoit lire les imprimez & les manuscrits. Il soutint des theses à quatorze ans, & il fut envoyé à Salamanque aussi-tôt après pour y étudier en Jurisprudence. A l'imitation de son frere aîné, & nonobstant les oppositions de son pere, il se fit Jesuite le 6. de Juillet 1603. Il acheva son cours de Philosophie chez les Jesuites à Pampelonne, & il étudia en Theologie à Salamanque. Après la mort de son pere il fut envoyé à Seville par ses Superieurs, pour se mettre en possession de son patrimoine qui étoit fort considerable. Il le partagea du consentement de son frere entre les Jesuites de Seville, & les Jesuites de Salamanque. Il regenta

(a) Passant par Florence j'avois rencontré un Commentaire de Victorius sur un livre d'Aristote, dans lequel ce Commentateur chagrin accuse Virgile, quelle entreprise, bon Dieu! & quels attentats! de prendre des mots les uns pour les autres, & d'être moins pur & moins Latin que Lucrece. Balzac 3. defense à Menandre p.m. 405. des œuvres diverses.

cretio latine melius esse locutum : non M. Tullii, non C. Cæsaris orationem esse puriorem. C'est à Pierre Victorius que l'on pourroit imputer quelque chose de semblable, car il preferoit hautement (a) Lucrece à Virgile. Il est surprenant après le passage qu'on vient de voir, que l'on accuse Lambin de dire qu'il trouve mechante la latinité de Lucrece. (b) *Quo respexit forte Dionysius Lambinus cum Lucretium malum latinitatis auctorem vocat, qua tamen cum sententia ille minime audiendus est.* Borrichius suppose que Ciceron, Aulugelle, & Scaliger ont loüé Lucrece de s'être servi d'une très-pure latinité, (c) *Certe purissimæ latinitatis esse omnia in confesso est . . . laudaturque hoc nomine* Ciceroni, Gellio, Scaligero, *aliis.* Nous avons vu ci-dessus que l'éloge de Ciceron n'a nul raport à la pureté du stile. Glandorp (d) se trompe, quand il supose que Lucrece a suivi les sentimens d'Empedocle: s'il avoit pris garde au 1. livre *de Rerum natura* où Empedocle est refuté, il n'auroit point dit cela.

(Y) *La plus notable partie de ses Commentaires.*] Il pensa être pris lui-même par les Hollandois. *Dum renavigat in Hispaniam classe ab Hollandis intercepta, ipse quidem in terram evasit in Insula Cuba, sed maximæ partis commentariorum suorum in totam summam Theologicam Sancti Thomæ jacturam fecit (e).*

(Z) *Il est Auteur de plusieurs Ouvrages.*] On en va voir les titres, & on conoîtra par là qu'il a écrit sur les mêmes choses que son frere. *Commentarii in primam partem S. Thomæ de Deo, Trinitate, & Angelis,* à Lion 1647. deux volumes *in folio. De Sacramentis in genere, baptismo, confirmatione, & Sacra Eucharistia,* à Venise 1652. *in 4. Discursus pravius ad Theologiam moralem, sive de principiis moralibus actuum humanorum,* à Madrid 1643. *in 4. Quæstiones morales de Sacramentis,* à Grenade 1644. *in 4. (f).*

(A) *Parce que son pere faisoit sa residence ordinaire* à Seville.] Il exerçoit une charge assez honorable; je la nommerois si je savois comment elle a nom en (g) Espagnol; mais ne le sachant pas je me servirai des termes Latins de Dom Nicolas Antonio; (h) *Joannes de Lugo, Joannis filius civis & Jurati (quomodo secundi subsellii decuriones vocant) Hispalensis.* Les Etats du Royaume ayant été convoquez à Madrid, il y assista comme (i) Deputé de sa patrie: il se maria dans la même ville avec Therese de Quiroga, & il y eut (k) le fils qui fait le sujet de cet article. Ce fils eut raison de se surnommer *Hispalensis*, plûtôt que *Madritensis*, car lors qu'une femme accouche pendant le cours d'un voyage, on ne donne point pour patrie à son enfant le lieu où il naît, mais le lieu où son pere & sa mere sont établis. On en use de même envers les enfans d'un Ambassadeur, nez dans le lieu où il exerce son ambassade. Ils sont censez nâtifs du lieu où leur pere resideroit, s'il n'étoit pas Ambassadeur; & parce qu'il est absent pour des affaires publiques, *reipublicæ causa*, ils ont part aux privileges de ceux qui naissent dans la patrie. Le pere du Cardinal de Lugo étoit dans le cas; il sejournoit à Madrid comme Deputé de Seville à l'assemblée des Etats du Royaume.

(b) Morhof. de Patavin. Liviana pag. 156.

(c) Borrichius de Poëtis Latinis p. 45.

(d) Onomast. pag. 557.

(e) Nathanael Sotuel Biblioth. Societ. Jesu pag. 255.

(f) Tiré de Sotuel ibid.

(g) Je croi que ceux qui ont cette charge se nomment Jurados, *comme les Consuls de Bourdeaux s'apellent* Jurats; *mais ces Consuls se renouvellent tous les ans.*

(h) Bibliotheca Scriptor. Hispan. to. 1. p. 556.

(i) Id. ib.

(k) Nath. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. p. 471.

regenta la Philoſophie * pendant cinq ans, après quoi on lui fit profeſſer la Theologie à Vailladolid. Le ſuccés avec lequel il rempliſſoit cet emploi, le fit juger digne d'une chaire plus éminente; ainſi la cinquiéme année de cette profeſſion il reçut ordre d'aller à Rome, pour y enſeigner la Theologie. Il partit au mois de Mars 1621. & après avoir eſſuyé pluſieurs dangers dans les Provinces de France qu'il traverſa, il ſe rendit à Rome au commencement de Juin de la même année. Il y profeſſa la Theologie pendant vingt ans avec une extrême reputation; car il entendoit à fond la Scholaſtique, il choiſiſſoit † bien les opinions qu'il ſoutenoit, & il ſavoit joindre admirablement la brieveté avec la clarté. Il s'attachoit uniquement à ſon emploi, ſans s'amuſer à faire la Cour aux Cardinaux, & à frequenter les Ambaſſadeurs. Il ne ſongeoit point à publier quelque choſe; mais on lui ordonna de le faire, & ſon vœu d'obedience ne lui permit pas de reſiſter. Il fit imprimer ſept gros (*B*) volumes *in folio*, dont il dedia le quatriéme à Urbain VIII. Ce Pape le fit Cardinal le 14. de Decembre 1643. On raporte des choſes fort ſingulieres ſur le (*C*) peu d'ambition de ce Jeſuïte. Pendant qu'il fut Cardinal il ſe montra fort charitable envers les pauvres: il diſtribuoit liberalement du (*D*) Quinquina à ceux d'entr'eux qui avoient la fievre. Il mourut le 20. d'Août 1660. laiſſant ſes biens aux Jeſuïtes de la Maiſon profeſſe de Rome, &

* *Nicolas Antonio* Biblioth. Scriptor. Hiſpan. to. 1. pag. 556. *dit que de Lugo enſeigna la Philoſophie à Medina del Campo.*

† Erat quippe in ſeligendis melioribus ſententiis præſtantis judicii, in explicandis iiſdem eximiæ claritatis, & cum perſpicuitate, quod rarum eſt, conjungebat congruam brevitatem. *Nat. Sotuel Bibliotheca Scriptor. Societ. Jeſu pag.* 471. 472.

(*B*) *Sept gros volumes* in folio.] Le I. traite *de incarnatione dominica*, & a été imprimé à Lion l'an 1633. & l'an 1653. Le II. traite *de Sacramentis in genere & de ven. Euchariſtiæ ſacramento & ſacrificio*, à Lion 1636. Le III. traite *de virtute & ſacramento pœnitentiæ*, à Lion 1638. 1644. & 1651. Le IV. & le V. traitent *de juſtitia & jure*, à Lion 1642. & 1652. Le VI. traite *de virtute divinæ fidei*, à Lion 1646. & 1656. Le VII. eſt un recueil *reſponſorum moralium*, à Lion 1651. & 1660. Outre cela il a fait des notes, *in privilegia vivæ vocis oraculo conceſſa ſocietati*, imprimées à Rome l'an 1645. *in* 12. & il a traduit d'Italien en Eſpagnol la vie du bienheureux Louïs de Gonzague (*a*). Le 4. de ces volumes fut dedié au Pape Urbain huitiéme: l'Auteur fut obligé alors (*b*) d'aller faire la reverence à ce Pape à qui il n'avoit jamais parlé. Il en fut fort bien reçu, & depuis ce tems-là Urbain ſe ſervit de lui en pluſieurs rencontres, & lui temoigna une affection particuliere. De Lugo ſe voyant contraint d'être Auteur ne ſe ſervit du ſecours d'aucun Copiſte, ni d'aucune autre perſonne pour mettre ſes manuſcrits en l'état où ils devoient être, quand ils étoient envoyez à l'Imprimerie. Il ſoutint tout ſeul le poids de ce grand travail (*c*). Le P. Maimbourg s'eſt ſervi d'une penſée de ce Cardinal qu'on ſera peut-être bien aiſe de trouver ici, & qui peut aider à faire conoître les principes de ce Docteur Eſpagnol. *L'Egliſe*, ce ſont les paroles du Pere Maimbourg (*d*), *n'a pas encore jugé qu'il falût rien determiner d'eſſentiel ſur la* conception immaculée de la Sainte Vierge. *Elle n'en a pas uſé de la ſorte ſur le chapitre de l'exemption du peché veniel, car elle a decidé ce point-là comme étant des apartenances de la foi. . . . . Elle a conſulté l'Ecriture, & la Tradition Apoſtolique, & le ſentiment des ſaints Peres ſur la qualité de Mere de Dieu, pour en découvrir toute l'étenduë. Et* (*e*) *comme en ſuite elle a trouvé que l'exemption du peché veniel eſtoit compriſe dans cette dignité ſuprême, comme une conſequence neceſſaire dans ſon principe, elle l'a definie comme un point de Foy* (*f*), *revelé dans la parole de Dieu qui l'enferme. C'eſt la remarque du ſçavant & du ſubtil Cardinal de Lugo* (*g*), *dans ſon excellent Traité de la Foy, que j'ay eû l'honneur de prendre de luy à Rome, lors que j'y eſtois ſon diſciple.*

(*a*) *Tiré de Nathanael Sotuel ubi ſupra.*

(*b*) Ea occaſione neceſſe habuit adire ſuam Sanctitatem, quam nunquam antea fuerat allocutus. *Idem ibid. pag.* 472.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Maimbourg, Methode pacifique pag.* 60. *de la* 3. *édition, qui eſt de l'année* 1682.

(*e*) *Aug. lib. de nat. & grat. c.* 36.

(*f*) *Conc. Trid.*

(*g*) *Diſp.* 3. *ſect.* 5. *n.* 73.

(*C*) *Sur le peu d'ambition de ce Jeſuïte.*] Il fut creé Cardinal ſans avoir été averti, ni ſans avoir eu le moindre ſoupçon que le Pape eût ce deſſein. Ayant ſu la nouvelle de ſa creation il en fut preſque conſterné, & il ne fit point au porteur de la nouvelle le preſent qui lui étoit dû ſelon la coutume: il allegua pour raiſon que cette nouvelle lui étoit deſagreable, & il ne voulut point que le College des Jeſuïtes donnât des marques de joye, ni des vacances aux Ecoliers. Il regarda comme ſon cercueil le carroſſe que le Cardinal François Barberin lui envoya, & lors qu'il fut au Palais du Pape, il declara aux Officiers qui ſe preparoient à l'habiller à la Cardinale, qu'il vouloit avant toutes choſes repreſenter à ſa Sainteté, que les vœux qu'il avoit faits entant que Jeſuïte lui defendoient d'accepter le chapeau de Cardinal. On lui repondit que le Pape l'avoit diſpenſé de ces vœux; *Les diſpenſes*, repliqua-t-il, *laiſſent un homme dans ſa liberte naturelle, & ſi l'on me laiſſe jouir de ma liberté, je refuſerai toûjours le Cardinalat.* Il falut donc qu'on l'introduisît auprès du Pape: il lui expoſa ſes raiſons, & lui demanda ſi ſa Sainteté lui commandoit en vertu de ſainte obedience d'accepter cette dignité: le Pape lui repondit qu'oui, & alors de Lugo aquieſça humblement, & baiſſa la tête pour recevoir le chapeau. La pourpre ne l'empêcha point de retenir toûjours auprès de lui un Jeſuïte, comme un temoin perpetuel de ſes actions: il continua de s'habiller & de ſe deshabiller lui-même, ſans ſouffrir qu'aucun de ſes domeſtiques l'aidât en cela. Il ne fit point tendre des tapiſſeries dans ſon hôtel, & il y mit un tel ordre que ce fut une eſpece de Seminaire. Voilà une bonne partie de ce que conte le P. Sotuel (*h*): chacun en croira ce qu'il voudra.

(*D*) *Il diſtribuoit liberalement du Quinquina.*] Ce febrifuge vient du Perou. Il fut porté à Rome l'an 1650. par les Jeſuïtes: de là vient qu'en certains lieux on le nomma *poudre des Jeſuïtes*. On tâcha de le decrier, & cela fut cauſe que le Pere (*i*) Fabri publia un livre à Rome l'an 1655. intitulé *Pulvis Peruvinus febrifugus*

(*h*) *Ubi ſupra. Nicolas Antonio* ubi ſupra *dit en general les mêmes choſes.*

(*i*) *Il ſe deguiſa à la tête de ce livre ſous le nom* d'Antimus Coningius. *Sotuel ubi ſupra pag.* 350. Je croi qu'au lieu de *Coningius* il faloit dire *Conygius*, nom formé du Grec pour ſignifier une poudre de ſanté.

& voulut être enterré aux pieds d'Ignace de Loyola, fondateur de l'Ordre*. Il inventa l'hypothese des (*E*) points enflez, pour se tirer des objections accablantes que l'on fait, tant contre les parties divisibles à l'infini, que contre les points mathematiques. Un fragment d'une de ses (*F*) lettres nous a decouvert un mystere assez curieux; c'est qu'il y a quelquefois une fine politique dans la devotion pour la Sainte Vierge.

*Tiré de *Nathanael Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu pag.* 471. 472.

LUPERCALES, fête que les Romains celebroient le 15. de Fevrier. Romulus † n'en a pas été l'inventeur. Ce fut Evander qui l'établit en Italie ‡, où il se retira soixante ans avant la guerre de Troye. Comme Pan étoit la grande Divinité de l'Arcadie, Evander natif de ce païs-là établit la fête des Lupercales ⸸ en l'honneur de cette Divinité, dans l'endroit où il bâtit des maisons pour la colonie qu'il avoit menée, c'est-à-dire sur le mont Palatin. Il bâtit là un β Temple au Dieu Pan, & il ordonna une fête solennelle, qui se celebroit par des sacrifices offerts à ce Dieu, & par des courses de gens nus & des portans des fouëts à la main, dont ils frapoient ceux qu'ils rencontroient. Denys d'Halicarnasse cite Ælius Tubero, dont il louë l'exactitude, il le cite, dis-je, pour montrer que cette fête se celebroit selon l'institution d'Evander, avant que Romulus & Remus songeassent à bâtir Rome. Mais comme on pretendoit qu'une louve les avoit nourris, dans l'endroit même qu'Evander avoit consacré au Dieu Pan, il ne faut pas douter que cela n'ait determiné Romulus à continuer la fête des Lupercales, & à la rendre plus celebre. Les LUPERQUES (c'étoit ainsi qu'on nommoit les Prêtres preposez à cette religion particuliere de Pan) étoient divisez en deux Communautez, dont l'une γ portoit le nom de Quintiliens, & l'autre celui de Fabiens, pour perpetuer, dit-on, la memoire d'un Quintilius, & d'un Fabius, qui avoient été les chefs l'un du party de Romulus, & l'autre du party de Remus. Long tems après on y ajoûta le College ou la Communauté δ des Juliens, en l'honneur des Jules Cesar. Marc Antoine s'y (*A*) fit aggreger. Quoique la celebration des Lupercales ne fût propre qu'à deshonorer la religion, Auguste ζ s'étant aperçu que depuis quelques années on la discontinuoit, ne laissa

† *Valere Maxime l.* 2. *c.* 2. *ne remonte pas plus haut qu'à Romulus.*

‡ *Denys d'Halicarnasse l.* 1.

⸸ In hujus (*montis Palatini*) radicibus templum Lyceo quem Græci Pana, Romani Lupercum appellant, constituit (*Evander*) Ipsum Dei simulacrum nudum caprina pelle amictum est, quo habitu nunc Romæ Lupercalibus decurritur. *Justinus l.* 43. *c.* 1.

β *Nommé Lupercal.*

γ *Voyez Ovide Fastor. l.* 2.

δ *Dion lib.* 44. (*Hofman cite* 21.) *Sueton. in Cæsar. c.* 76.

ζ *Sueton. in Aug. c.* 31.

brifugus vindicatus. Cette poudre coûtoit beaucoup en ce tems-là, comme le remarque le Bibliothecaire Sotuel. Il releve par ce moyen la charité de son Cardinal. On a remarqué dans le Dictionaire de Furetiere (*a*), que ce febrifuge fut nommé *au commencement la poudre du Cardinal de Lugo.*

(*E*) *Il inventa l'hypothese des points enflez.*] Pour parler plus exactement je pense qu'il faudroit dire, que trouvant cette hypothese presque abandonnée il l'adopta, & la fit valoir. Elle ne remedie point aux difficultez que l'on propose contre les points mathematiques, & d'ailleurs elle enferme manifestement une absurdité incomprehensible, c'est qu'un corpuscule qui en lui-même n'a ni parties ni étenduë peut se gonfler de telle sorte, qu'il remplit plusieurs parties d'espace. La doctrine ordinaire des Scholastiques touchant la (*b*) rarefaction, donnoit lieu à Jean de Lugo d'éluder les grans inconveniens de cette étrange absurdité: mais comme cette doctrine est absolument incomprehensible & contradictoire, elle ne pouvoit fournir à ce Jesuïte qu'un très-petit avantage. Voyez de quelle maniere Arriaga (*c*) le refute sans le nommer.

(*F*) *Un fragment d'une de ses lettres.*] Les Jesuïtes „ n'enseignent (*d*) pas la conception im„maculée par pieté, mais par haine contre les „ Dominicains, & pour les rendre odieux à „ tout le peuple. Le Cardinal de Lugo Jesuïte „ écrivit cette lettre à un de leurs Peres de Ma„drid. *Que vostre Reverence fasse en sorte que „ les vostres s'appliquent avec soin dans vos quar„tiers à reveiller la devotion de la Conception, à „ laquelle on est fort affectionné en Espagne, pour „ voir si par ce moyen nous pourrons détourner ail„leurs les Dominicains, qui nous pressent fort icy „ en defendant S. Augustin: & je crois que si on ne „ les oblige de s'employer sur quelque autre matiere, „ ils nous surmonteront dans les principaux points de „ Auxiliis.* „

(*A*) *Marc Antoine s'y fit aggreger.*] Ciceron dans la 2. Philippique lui dit, *Ita eras Lupercus ut te Consulem esse meminisse deberes*; d'où l'on peut raisonnablement conclure qu'il étoit Luperque Julien; car un aussi grand flateur de Jules Cesar que lui, n'avoit garde de s'aggreger aux deux anciennes societez, pendant qu'il y en avoit une nouvelle établie en l'honneur de Jules Cesar. Mais sans avoir besoin de tirer des conclusions, on trouve clairement le fait dans la harangue de Ciceron contre M. Antoine, comme Dion (*f*) Cassius la raporte. Τὰ γὰρ λυκαῖα ἦν καὶ ἐπὶ τῆς ἑταιρικῆς τῆς Ἰουλίου ἐτέτακτο. c'est-à-dire selon la traduction de Xilander, *Nimirum agenda ei erant Lupercalia uni ex Collegio Julio.* Le P. Abram (*g*) a traduit plus exactement le Grec par ces paroles, *Lupercalia enim erant, & ipse in sodalitate Julia erat constitutus.* Après la mort de Jules Cesar on ôta aux Luperques les revenus qu'il leur avoit attribuez. M. Antoine s'en plaint dans la lettre à Hirtius & à Octavius, qui est si exactement refutée par Ciceron dans la 13. Philippique. Manuce lisant ainsi le passage, *Vectigalia Juliana Lupercis ademistis*, est en (*h*) peine de savoir si la liberalité de Cesar

(*a*) Quibusque (*pauperibus*) corticem Peruanum non levis pretii contra febres benigne & liberaliter distribuebat. *Ibid. p.* 472.

(*b*) *Au mot* Quinquina.

(*c*) *Ils enseignent qu'un corps qui se rarefie occupe un plus grand espace qu'auparavant, sans aquerir de nouvelles parties de matiere: le même corps, disent-ils, occupe tantôt un plus grand espace, tantôt un plus petit.* (*d*) *Roder. de Arriaga disputat.* XVI. *physica sect.* 9. *pag.* 421. *& seq. edit. Parif.* 1639. (*e*) *Morale Pratique des Jesuites tom.* 1. *p.* 270.

(*f*) *Lib.* 45.

(*g*) *Commentar. in* 2. *Philipp. p.* 704.

(*h*) *In Philipp.* 13.

laissa pas d'ordonner qu'elle fût remise (*B*) à la mode. Cela est infiniment moins étrange, que de voir qu'elle ait continué sous les Empereurs Chretiens, & que lors qu'enfin le Pape Gelase ne voulut plus la tolerer * l'an 496. il se trouva des Chretiens parmi les Senateurs mêmes qui tâcherent de la maintenir, comme il paroît par † l'Apologie que ce Pape écrivit contre eux. Non seulement les Luperques couroient comme des fous dans les ruës pendant les Lupercales, n'ayant qu'une petite ceinture pour couvrir les parties qu'on ne nomme pas; mais il y avoit aussi plusieurs jeunes gens de qualité, & quelques-uns même (*C*) des principaux Magistrats, qui ‡ couroient comme eux en même posture,

* *Voyez Baronius tome 6. ad ann. 496. n. 28. & seq.*

† *Baronius la raporte toute entiere ubi supra.*

‡ *Plutarque dans la vie de Cesar, & dans celle de M. Antoine. Voyez aussi Festus in voce Crepi.*

Cesar s'étoit étenduë sur tous les Colleges des Luperques, ou seulement sur celui qu'on lui avoit consacré; mais le Pere Abram (*a*) n'est pas dans ce doute, puis qu'il fait cette leçon, *Vectigalia Julianis Lupercis ademisti.* Voyez ce que Nonius (*b*) cite d'une lettre de Ciceron au jeune Cesar.

(*a*) *In Philipp. 13. p. 703.*

(*b*) *Voce* Constat. *La lettre citée est du 2. livre.*

(*B*) *Qu'elle fût remise à la mode.*] Moreri fait dire à Suetone qu'Auguste retablit les trois societez de Luperques. Cela suppose qu'elles avoient été supprimées; mais Suetone ne dit point cela: il se contente de dire qu'Auguste retablit ces ceremonies Lupercales, *Sacrum Lupercale*, qui avoient été abolies peu-à-peu. Combien y a-t-il de coutumes ecclesiastiques ou civiles, qui tombent peu-à-peu dans le non-usage, quoi que les Corps ou Communautez qui les devoient pratiquer subsistent avec tous leurs biens? Ciceron ne dit-il pas en quelque (*c*) lieu qu'on n'observoit presque plus l'ancienne coutume des auspices? Cependant les Colleges des Augures, des Pontifes &c. subsistoient comme auparavant.

(*c*) *De Divinat. lib. 2. fol. m. 318. verso.*

(*C*) *Quelques-uns mêmes des principaux Magistrats.*] C'est Plutarque qui nous l'aprend. Διαθέουσι δὲ, dit-il (*d*), τῶν εὐγενῶν νέοι πολλοὶ καὶ τῶν ἀρχόντων, *Discurrunt autem & ex nobilibus juvenes multi & ex Magistratibus.* Il dit la même chose en un autre endroit (*e*), & se sert du même terme d'ἀρχόντων. Amiot qui le traduit *ceux qui ont les plus grands Magistrats de cette année-là*, ou *ceux qui lors sont en Magistrat*, ne rencontre pas mal, ce me semble; car une parenthese dont Plurarque se sert en un autre lieu (*f*), montre clairement qu'il croyoit que ceux qui étoient actuellement Consuls, étoient obligez de courir avec les Luperques. Ἀντώνιος δὲ τῶν θεόντων τὸν ἱερὸν δρόμον εἷς ἦν (καὶ γὰρ ὑπάτευεν·) *Antonius autem unus eorum erat qui sacrum cursum peragebant (gerebat enim Consulatum.)* Mais il y a bien de l'aparence que Plutarque en donne à garder à ses lecteurs; car si *la coutume étoit telle* (je raporte ses propres paroles (*g*) selon la traduction d'Amiot) *qu'à ce jour il y eut plusieurs jeunes hommes de noble maison, & même ceux qui avoient les plus grands Magistrats de cette année-là, qui courussent tous nus par la ville oings d'huile d'olif &c.* si (*h*) *Antonius étoit l'un de ceux qui couroient cette course sacrée* (des Lupercales) *pource qu'il étoit lors Consul*, comment est-ce que Ciceron auroit osé dire en plein Senat (*i*), que depuis la fondation de Rome non seulement aucun Consul, mais non pas même aucun Preteur, ou Tribun du peuple, ou Edile, n'avoit jamais fait ce que Marc Antoine avoit osé faire? Or quelle étoit cette action? c'est qu'étant Consul il étoit allé nu & graissé d'onguens à la place publique, sous pretexte des Lupercales, il étoit monté sur la Tribune, il avoit harangué le peuple. Marc Antoine tâcha de justifier cette conduite par sa qualité de Luperque; mais on lui repondit que la qualité de Consul qu'il avoit alors, devoit l'emporter sur celle de Luperque, & que personne n'ignoroit que le Consulat ne fût une dignité de tout le peuple, dont il faloit conserver par tout la majesté, sans la mettre à nud, & sans la deshonorer en aucune maniere. Qu'on ne m'aille pas dire que Ciceron ne blâme ce Consul que d'avoir harangué nud; car outre que le contraire paroît par les citations que l'on vient de voir, il faut que l'on sache que Ciceron s'est servi d'une figure qui contient manifestement cette maxime; *Les Lupercales pouvoient être celebrées selon toutes les ceremonies qui leur conviennent, sans que le Consul deshonorât toute la ville par sa nudité & par ses postures.* Il est donc vrai que Plutarque s'est trompé; car Ciceron plus digne de foi que lui dans ce qui concerne les dependances du Consulat, pose en fait que les courses des Luperques sont incompatibles avec cette dignité, & que jamais aucun Consul, ni aucun des autres principaux Magistrats de Rome n'avoient eu part à ces courses avant M. Antoine: mais pour Plutarque, il pretend que le Consulat & les autres Magistratures y engageoient.

(*d*) *In vita Antonii.*

(*e*) *In vita Cæsar.*

(*f*) *In vita Cæsar.*

(*g*) *In vita Anton.*

(*h*) *In vita Cæsar.*

(*i*) *Apud Dion. lib. 45.*

Qui ne seroit surpris que le Pere Abram (*k*) ait tiré des principes & du raisonnement de Ciceron cette consequence, *qu'il faloit qu'une seule & même personne fût tout-à-la-fois Consul & Luperque: unum & eundem & Consulem & Lupercum fieri debuisse.* Il ne lui est pas mal aisé de refuter cette consequence par les paroles de Plutarque, qui assûrent, comme nous l'avons dejà vu, que la jeune Noblesse Romaine, & les Magistrats faisoient les courses des Lupercales. Il ajoûte en confirmation le passage du même Historien, où il est dit qu'à cause que Marc Antoine étoit Consul, il fut l'un de ces coureurs, & il en conclut que Plutarque a voulu nous insinuer, que ceux qui n'étoient pas Magistrats étoient exclus de ces courses. Peu s'en faut qu'on ne conseille de renoncer à l'étude, quand on voit d'habiles gens s'embarrasser dans de telles absurditez, sur des choses tout-à-fait claires. Au moins devoit-il refuter Plutarque, par le long passage de Dion qu'il a en partie cité, & en partie indiqué.

Britannicus (*l*) assûre qu'il étoit permis à tout le monde, tant aux hommes qu'aux femmes, de celebrer cette fête; d'où vient que Plutarque écrit que Marc Antoine en la celebrant, fut porté nud en carosse dans les ruës, par des femmes & des filles tout-à-fait nuës (*m*). Ce Commentateur a mal exprimé ce qu'il vouloit dire; car un homme porté par des femmes comment se promeneroit-il en carosse par la ville?

(*k*) *In Philipp 2. pag. 704.*

(*l*) *In Juvenal. Satyr. 2. v. 142. p. 83 edit. Paris. 1613. in 4.*

(*m*) Præter Sacerdotes licebat omnibus tam viris quam mulieribus ludos celebrare, unde scribit Plut. M. Antonium nudum in Lupercalibus curru per urbem fuisse vectum à matronis & virginibus omnia membra nudatis. *Britannic. ibid.*

Mais

ture, & oints (*D*) d'huile d'olive, & qui comme eux donnoient le fouët aux personnes qui leur tomboient sous la main. Sous Auguste β ceux qui n'avoient point encore de barbe, n'eurent point la permission de courir avec les Luperques. Bien loin que les femmes craignissent ces coups de fouët, elles s'y exposoient au contraire volontairement *, dans l'esperance d'en devenir fecondes, si elles étoient steriles, ou d'enfanter plus aisément si elles étoient grosses; mais je doute fort de ce que dit le Pape Gelase, que † les Dames Romaines se faisoient fouëtter toutes nuës publiquement dans ces occasions : je croi qu'elles tendoient seulement (*E*) la main, comme un Ecolier ‡ à qui on donne la ⸸ ferule. Quant aux ceremonies que les Luperques devoient observer en sacrifiant, qui étoient sans doute assez singulieres, veu qu'entre autres choses il faloit deux garçons qui rissent, voyez Plutarque en la vie de Romulus. Et quant aux raisons pourquoi ces Prêtres étoient nuds pendant le service divin, & en courant par les ruës, voyez Ovide qui en raporte un grand nombre au second livre des Fastes. Il y en a une tirée d'un mauvais succés des amours de Pan qui est plaisante, (*F*) & qui a été très-mal racontée par Du Boulai.

β Lupercalibus vetuit currere imberbes. *Sueton. ubi supra.*

* *Plut. in Cæsare & in Romulo.*

† Apud illos nobiles ipsi currebant & matronæ, nudato publice corpore vapulabant. *Apud Baronium ubi supra n.* 38.

‡ *Plut. in Cæsare.*

⸸ *De là vient cette expression de Juvenal*, Nil prodest agili palmas præbere Luperco. *Satyra* 2. *v.* 142.

LUTHER

Mais ce n'est pas le pis : on ne peut gueres douter qu'il n'impute faussement à Plutarque d'avoir écrit une telle chose, & qu'au fond elle ne soit fausse. Si le fait étoit vrai, les Philippiques de Ciceron qui n'en disent rien en feroient un bruit horrible.

(D) *Oints d'huile d'olive.*] J'ai suivi la traduction de Xilander & celle d'Amiot. D'autres traduisent le Grec de Plutarque ἀληλιμμένοι λίπα par *unguento delibuti.* La difference est petite. Ciceron (*a*) parlant des Lupercales de Marc Antoine se sert du terme *unguentis oblitus.* Dion raportant la harangue de Ciceron contre Marc Antoine, employe deux fois sur le même sujet des Lupercales le terme μεμυρισμένος, *unguentis delibutus.* Mr. Lloyd (*b*) pretend dire une chose peu conuë, quand il dit qu'un passage d'Appien lui a fait conoître que les Luperques s'oignoient le corps. Il ne cite ni Plutarque, ni Dion, ni Ciceron; il se borne à la citation d'Appien qui n'a fait que copier Plutarque, (*c*) hormis la parenthese que l'on peut voir à la marge, où il est marqué nommément que l'onction étoit une chose de coutume.

(E) *Je croi qu'elles tendoient seulement la main.*] Je ne pretens pas m'inscrire en faux contre ce que disent Charles Etienne, & plusieurs de ses copistes ou de ses originaux, savoir que les (*d*) Luperques en courant nuds par la ville, donnoient des coups de fouët aux femmes sur les mains & sur le ventre; mais je soutiens que cela ne justifie pas le Pape Gelase; car il faut supposer sans doute que ces coups sur le ventre ne se donnoient que par dessus les habits. Pour ce qui est de l'historiette qu'Ovide raconte, & qui semble faire contre moi, je repons 1. qu'elle ne se raporte qu'au tems particulier où l'oracle fut rendu, & qu'il ne faut point croire que d'autres femmes que celles qui étoient alors mariées, & en âge d'avoir des enfans, ayent subi l'execution de l'oracle. Je dis en 2. lieu qu'Ovide n'explique point comment ni par qui elles furent fouëttées; si ce fut à nud ou par dessus les habits; si ce fût par leurs maris ou par les Luperques. De quelque façon que l'on y ait procedé, nous n'y voyons point la preuve de ce que le Pape Gelase a dit; car les maris n'avoient garde de les fouëtter publiquement, puis que l'oracle ne l'ordonnoit pas; ni de consentir que les Luperques les fouëtassent autrement que sous la custode, & de la maniere que le grand (*e*) Pontife fouëttoit les Vestales qui avoient laissé éteindre le feu sacré. Cette maniere de l'execution remplissoit le sens de l'Oracle; il faut croire que les maris s'y bornoient, & peut-être même se tenoient-ils à portée de prevenir que les Luperques n'employassent une sorte de verges pour une autre.

Voici l'historiette d'Ovide. Il dit (*f*) que du tems de Romulus les femmes devinrent si dures à concevoir, que ce Prince s'écrioit qu'il lui eût beaucoup mieux (*g*) valu de n'en enlever aucune. On recourut aux prieres; maris & femmes allerent flechir le genou dans un bois consacré à Junon. La reponse de cette Déesse les jetta dans une extrême perplexité; car on ouït distinctement ces paroles, *qu'un vilain bouc saille les femmes de Rome, Italidas matres, inquit, caper hirtus inito.* Par bonheur un Augure qui se trouva là, les mit hors de peine; il immola (*h*) un bouc dont il ordonna que la peau fût employée à fesser les femmes. A quoi ayant consenti, elles ne manquerent pas d'accoucher au 10. mois. Thomas Bartholin (*i*) qui a fait venir à son sujet la coutume generale de se faire fouëtter par les Luperques, de laquelle Meibomius (*k*) ne s'étoit pas souvenu, auroit trouvé mieux son compte dans l'aventure particuliere que je viens de raporter.

(F) *Qui est plaisante, & .... racontée par Du Boulai.*] Comme Du Boulai (*l*) l'a raportée avec une infinité d'alterations, je me trouve obligé d'en faire ici le recit fidelle, afin d'inspirer à mes lecteurs une juste defiance des Ecrivains, qui se copient les uns les autres sans recourir à la source. Voici la chose selon l'original *. Hercule voyageant un jour avec Omphale fut aperçu de Faunus (*m*), qui devint tout aussi-tôt amoureux de cette belle, & chercha sans perdre tems les occasions d'en jouïr. Hercule & Omphale logerent cette nuit-là dans une caverne, où pendant qu'on leur aprêtoit à souper, Omphale s'amusa à faire échange d'habits avec Hercule, à le parer de ses jupes & de ses bijoux, & à prendre à la place la peau de lion, la massuë & le carquois. Ils souperent en cet équipage, & ne le quiterent point en se couchant. Il falut faire lit à part cette nuit-là, parce que dès le matin ils devoient sacrifier à Bacchus, acte de Religion qui demandoit

qu'on

(*a*) *Philipp.* 13.

(*b*) Nudum etiam corpus tunc illis unctum nescio an vulgo notum sit, sed eruo ex Appian. lib. 2. bell. civil.

(*c*) Ἀντώνιος ὑπατεύων σὺν αὐτῷ καίσαρι καὶ διαθέων τότε γυμνὸς ἀληλιμμένος (ὥσπερ εἰώθασιν οἱ τῆς ἑορτῆς ἱερεῖς) ἐπὶ τὰ ἔμβολα ἀναδραμὼν ἐστεφάνωσε διαδήματι. *Lloyd voce Lupercalia.* Ce passage d'Appien veut dire, *Antonius ipsius in Consulatu Collega discurrens nudus & unctus (ut mos est per id solemne Lupercis) conscendensque rostra diadema capiti ejus imposuit.*

(*d*) Nudi per urbem cursitabant mulierum palmas uterosque caprina pelle ferientes.

(*e*) *Notez que cette maniere de fouetter les Vestales n'avoit point alors lieu à Rome, puis que ce fut Numa qui les y établit.*

(*f*) *Fastor. lib.* 2.

(*g*) Utilius fuerat non habuisse nurus.

(*h*) Ille caprum mactat : jussæ sua terga maritæ Pellibus exsectis percutienda dabant.

(*i*) *Dans son Traité* De flagrorum usu medico, *pag.* 22. *où il cite un passage tout-à-fait inintelligible du Scholiaste de Juvenal.*

(*k*) *Dans le Traité de flagrorum usu in re veneria.*

(*l*) *Thresor des Antiquitez Romaines p.* 237.

* *C'est-à-dire Ovide Fastor. lib.* 2.

(*m*) *Ici Faunus est la même Divinité que Pan.*

LUTHER (MARTIN)

LUTHER (MARTIN) Reformateur de l'Eglise au XVI. siecle. Son histoire est si conuë, & se trouve dans un si grand nombre de livres, & nommément dans Moreri *, que je ne m'amuserai point à la raporter. Je m'arrête principalement aux mensonges qu'on a publiez contre lui. On n'a eu égard en cela ni au vraisemblable, ni aux regles de l'art de medire; & on s'est donné toute la hardiesse de ceux qui sont très-persuadez que le public adoptera aveuglément tout ce qu'ils debiteront, quelque absurde qu'il puisse être. On a osé publier qu'il étoit né du commerce de sa mere avec un (*A*) Esprit incube; & on a falsifié même le jour de sa naissance, afin d'avoir lieu de lui dresser (*B*) un horoscope desa-

** Il est facile à tout le monde d'y separer le bon grain d'avec la paille: c'est pourquoi je n'examine point les fautes que cet Auteur peut avoir commises dans l'article de Luther.*

qu'on passât la nuit dans la continence. Faunus qui avoit suivi l'objet aimé, entra dans la caverne à la faveur des tenebres, & du profond sommeil des domestiques, non sans esperer que les maîtres ne seroient pas moins endormis, & que cela lui donneroit lieu de faire son coup. Il va de côté & d'autre à tâtons; tant qu'enfin il rencontra le lit d'Omphale; mais il n'a pas plûtôt touché la peau de lion, qu'il recule tout effrayé. Un peu après en tâtonnant il trouve le lit où étoit Hercule, & jugeant à la delicatesse mouëlleuse des étoffes qu'Omphale étoit là, il se couche (*a*) tout de son long, & plein d'ardeur il commence à trousser la jupe, & sans se rebuter de ce qu'il trouve des jambes horriblement veluës (*b*), il se met en train d'achever Alors ce Heros lui donnant du coude, le fait sauter hors du lit. Omphale s'éveille, apelle du monde, demande de la chandelle: on en aporte, & on voit Faunus par terre qui a de la peine à se lever; & chacun se moque de lui. Ovide pretend que c'est là une des raisons de la nudité des Luperques: Faunus ayant pris en horreur les habits qui l'avoient trompé, voulut que ses Prêtres n'en portassent point pendant les ceremonies de son culte.

(*a*) Adscendit, spondaque sibi propiore recumbit: Et rigido cornu durius inguen erat. Interea tunicas orâ subducit ab ima, Horrebant densis aspera crura pilis. Cætera tentantem cubito Tirynthius Heros Reppulit: è summo decidit il le toro.

Comptons presentement les fautes que Mr. du Boulai a faites dans l'espace de 21. lignes. I. Il dit qu'Hercule passoit par les quartiers du mont Palatin; lors que sa femme donna de l'amour à Faunus: mais s'il avoit lu Ovide (*c*), il eût apris qu'Hercule étoit alors en Lydie. II. Il ne sait si la femme qui accompagnoit Hercule, étoit Jole ou Omphale. Le texte d'Ovide, sans laisser aucun lieu à l'alternative, nous doit fixer à Omphale. III. Il dit qu'Hercule se retira dans une forêt, pour éviter l'ardeur trop vehemente du soleil. Ovide le fait retirer dans une caverne, & seulement quand il fut tard. IV. Il dit qu'en se couchant *Omphale comme la plus frilleuse & peureuse prend la peau de lion que portoit son mari pour se couvrir, & la massuë même pour se defendre des bêtes.* Il n'y a pas un mot dans Ovide sur aucun de ces motifs; & d'ailleurs quelle inconsequence, de suposer d'un côté une saison où l'ardeur vehemente du soleil engage les gens à se retirer dans une forêt; & de l'autre une nuit si froide, qu'il faut qu'une jeune femme se couvre d'une peau de lion, si elle ne veut pas transir de froid? V. Il dit que Faunus prit garde à tout hormis au changement d'habit. Ovide ne le fait prendre garde à rien, & ne l'envoye dans la caverne qu'à minuit, lors que tous les domestiques d'Hercule dormoient dejà. VI. Il dit qu'*Hercule éveilla sa femme, & se fit allumer du feu pendant qu'il tenoit cet insolent.* Dans Ovide c'est Omphale (*d*) qui crie, & qui commande non pas que l'on allume du feu, (ce n'est pas ainsi qu'on s'exprime en ces sortes d'occasions) mais qu'on aporte de la lumiere. De plus Hercule ne fait que jetter *cet insolent* hors du lit; il ne le tient pas. VII. Il dit qu'on *frotta* Faunus *d'importance*. C'est de quoi Ovide ne dit pas un mot. VIII. Il dit que cette advanture fut cause qu'Hercule se leva tout nud: mais au contraire, selon le recit d'Ovide, il avoit été toute la nuit vêtu des habits d'Omphale. Quelle aparence qu'il se soit deshabillé, pour se lever dans une rencontre comme celle-là? IX. Il dit qu'Hercule *garantit sa femme de la violence*. Cela est faux; car le galant ayant pris le mari pour la femme, n'entreprit quoi que ce soit contre celle-ci. X. Il dit qu'à cause qu'Hercule s'étoit levé tout nud, & avoit garanti sa femme de la violence, *il ajoûta la ceremonie de la nudité aux autres qui se pratiquoient à la fête de ce Dieu, pour l'apaiser du traitement qu'il lui avoit fait.* Tout cela est faux & absurde: les deux causes de l'augmentation des ceremonies sont chimeriques, comme on vient de voir; & ce ne fut pas Hercule, mais Faunus ou Pan qui établit la ceremonie de la nudité.

(*b*) *Conferez l'article d'Hercule, remarque F.*

(*c*) Jam Bacchæa nemus Tmoli vineta tenebat.

(*d*) Inclamat comites, & lumina poscit Mæonis, illatis ignibus acta patent.

(*A*) *Qu'il étoit né du commerce... d'un Esprit incube.*] Le P. Maimbourg a été assez équitable pour rejetter cette sotise. *Il nâquit à Islebe,* dit-il, (*e*) *ville du Comté de Mansfeld l'an 1483, non pas d'un Incube, ainsi que quelques-uns pour le rendre plus odieux l'ont écrit sans aucune aparence de verité, mais comme naissent les autres hommes, & l'on n'en a jamais douté que depuis qu'il devint heresiarque, ce qu'il a bien pu être, sans qu'il soit besoin pour cela de substituer un Diable à la place de son Pere Jean Luder, & de deshonorer sa mere Marguerite Linderman (f) par une si infame naissance.* On a de la peine à pardonner de telles fables, à ceux mêmes qui ne les debitent que comme des jeux d'esprit. C'est ce ce qu'a fait un Theatin (*g*) Italien, dans un poëme où il supose que Luther né de Megere l'une des Furies, fut envoyé des enfers en Allemagne. Cela est encore plus monachal que poëtique.

(*e*) *Maimbourg, Histoire du Lutheran. liv. 1. pag. 23. 24. Voyez aussi* Spondani Annales ad ann. 1517. n. 13.

(*f*) *Seckendorf.* Histor. Lutheran. lib. 1. pag. 20. col. 2. *avouë que c'est le vrai nom de la mere de Luther.*

(*g*) *Cajetanus Vieich, Thienidos l. 1. Voyez le Journal de Leipsic 1686 pag. 573. dans l'extrait du* Sacer Helicon *de cet Auteur. On prend dans cet extrait Thomas de Vio surnommé Cajetan, pour le Fondateur des Theatins, & pour la même personne que Cajetan Thiene. C'est une erreur.*

(*B*) *Un horoscope desavantageux.*] Martin Luther vint au monde le 10. de Novembre, entre onze heures & minuit à Islebe, où sa mere étoit allée à cause de la foire, & ne croyant pas être si proche de son terme: car il faut savoir que son mari, homme de petite condition, & qui travailloit aux mines, ne demeuroit point alors à Islebe, mais au village de Mera (*h*). La bonne femme interrogée par Melanchthon touchant l'année où elle accoucha de Martin Luther, repondit qu'elle ne s'en souvenoit pas bien; elle savoit seulement le jour & l'heure (*i*). C'est donc par une malignité visible, que Florimond de Remond a mieux aimé dire que Luther nâquit le 22. d'Octobre. Il a cru confirmer par là les predictions astrologiques de

(*h*) *Seckendorf ubi supra.*

(*i*) *Id. ib.*

desavantageux. On l'accuse d'avoir avoüé qu'ayant combatu dix ans (*C*) contre sa conscience, il étoit enfin venu à bout de n'en avoir point du tout, & d'être tombé dans l'Atheïsme. On ajoûte qu'il disoit souvent qu'il renonceroit (*D*) à sa part du Paradis, pourveu que Dieu lui donnât en ce monde cent ans de vie agreable. On soutient impudemment qu'il a nié (*E*) l'immortalité de l'ame. On lui

Junctin, qui par l'horoscope de ce jour a diffamé autant qu'il a pu Martin Luther. Cet Astrologue fut fortement refuté par un Professeur de Strasbourg, qui fit voir que selon les regles de l'Astrologie Luther devoit être un grand personnage. (*a*) *Nihilominus Ramundus diem* 22. Octobris *præfert, ut malitiosæ Astrologi cujusdam* Junctini *calumniæ fidem conciliaret, qui ex horoscopo illius diei ingenium Lutheri miris modis infamare voluit. Hunc* Isaacus Malleolus, *Professor Mathem. Argentoratensis anno* 1617, *edita dissertatione* de genitura Lutheri *refutavit.*

(*a*) *Seckendorf ib. Voyez aussi un livre (de Jean Frideric von der Strass, Ministre proche de Strasbourg) intitulé*, Memoria Thaumasiandri Lutheri renovata.

(C) *Qu'ayant combatu dix ans contre sa conscience.*] „ (*b*) Martin Luther, lequel avoit „ tant fait par ses journées qu'il estoit parvenu à „ la perfection de l'Atheïsme, confesse neantmoins qu'il combatit l'espace de dix ans con- „ tre soi-mesme, pour estouffer ou esmousser „ cet aiguillon penetrant que son Atheïsme lui „ plantoit jusques au vif de sa malheureuse ame. „ Une telle accusation demandoit que l'on citât les propres paroles de Martin Luther, cependant le P. Garasse s'en est dispensé, il ne cite pas même d'une façon vague les œuvres de cet Auteur; mais dans un autre endroit de son livre il n'a pas tant negligé ses obligations, il a cité quelque chose, voici ce qu'il a dit. *Luther* (*c*) *qui fut un parfaict Atheiste, tesmoigne dans ses Colloques de Table, rapportez par Rebenstok, qu'il avoit demeuré dix ans devant sa conscience, autant que les Grecs devant la ville de Troye; car c'estoit sa comparaison: mais que par sa diligence, il en estoit venu a bout, & qu'il avoit emporté cela sur son esprit, qu'il ne se soucioit plus d'aucun scrupule: Il pouvoit à mon advis appliquer toute l'histoire & la prise de Troye à la prise de sa conscience: car comme ce fut par un cheval de bois que Troye se perdit, aussi fut ce par un cheval de bois que Luther prit sa propre conscience, & estouffa toute cette vermine de scrupules; car deslors il devint cheval, si jamais il y eut cheval au monde: & son disciple Aurifaber depose, comme tesmoing auriculaire, qu'il avoit ouy de la bouche de Luther en plein Sermon, que graces à Dieu il ne sentoit plus les inquietudes de sa conscience, & que parmy ses disciples il commençoit à voir les fruicts de son Evangile*, Nam post revelatum Euangelium meum, *disoit-il*, Virtus est occisa, justitia oppressa, temperantia ligata, veritas lacerata, fides clauda, nequitia quotidiana, devotio pulsa, hæresis relicta. *J'ay tant fait par mes journées, que j'ay estouffé les germes de vertu, j'ay opprimé la Justice, j'ay esteint la sobrieté, j'ay deschiré la verité, j'ay brizé les jambes à la Foy, j'ay rendu la meschanceté familiere, j'ay banny la devotion, j'ay introduit l'heresie.* Il n'est pas besoin de faire observer qu'on prend tout ici de travers; la chose parle d'elle-même, & je suis sûr qu'il n'y a point d'honnête homme, quelque religion qu'il professe, qui n'ait horreur ou pitié de l'extravagance d'un tel calomniateur.

(*b*) *Garasse, Doctrine curieuse, p.* 214.

(*c*) *Id. ib. p.* 968.

(*D*) *Qu'il renonceroit à sa part du Paradis.*] Cette accusation vient du même lieu que la precedente. „ (*d*) Quirinus Cnoglerus a remarqué en son Symbole Lutherien; qu'il a „ veu un livret Alleman composé en la loüange „ de SAINT MARTIN LUTHER, „ qui portoit tout au long la legende de ce nou- „ veau Beat canonizé, par les Ministres d'Allemagne, dans lequel il avoit leu nommément „ ce qui s'ensuit. *Compositi sunt duo versus in honorem carissimi nostri præceptoris* SANCTI „ LUTHERI, *debentque omnes Papistæ ferre, „ velint, nolint, ut veri Versus, & pia carmina „ sint & maneant: sunt autem hujusmodi:*

(*d*) *Id. ib. pag.* 889. 890.

„ IN VITA ÆTERNA,
„ *Christus habet primas, habeas tibi Paule secundas,*
„ *At loca post illos tertia*, LUTHER *habet.*

(*E*) *Qu'il a nié l'immortalité de l'ame.*] „ (*e*) Martin Luther, qui étoit un homme tout „ corporel & composé de lard, enseigne en „ plusieurs endroits, que l'immortalité de l'ame „ n'est qu'une pure chimere, car voicy ses propres termes du second tome de ses œuvres de „ l'édition de Witemberg l'an MDLI. dans „ l'Article XXVII. de ses Assertions: *Quas „ Leo Pontifex definivit articuli fidei, de immortalitate animæ, portenta sunt:* & au même tome de l'édition de l'an MDLII. dans les „ Articles XXXI. & XLI. il dit clairement. „ *Nihil est quod dicitur, Anima rationalis creando infunditur, & infundendo creatur: melius „ hac in re ratio decernit & Poëta dicens, Patrem „ sequitur sua proles.* Il vaut mieux, dit ce gros „ buffle, croire ce que dit le Poëte, que non „ pas ce qu'on nous enseigne dans l'Eglise; „ voylà d'où c'est que ce Reformateur puisoit „ ses Articles de Foy: des Poëtes Libertins, „ & qui n'ont cogneu autre divinité que Venus, ny autre plaisir que les vilainies. „ Le I. de ces deux passages est tellement mutilé qu'on n'y peut asseoir aucun jugement. Rien n'empêche qu'un homme très-orthodoxe n'apellât chimeres les pensées qu'un autre auroit touchant l'immortalité de l'ame. Il n'apelleroit pas ainsi le dogme même de l'immortalité, mais les raisons absurdes sur quoi on l'apuyeroit, & les consequences extravagantes qu'on en tireroit. Quant au 2. passage, qu'y a-t-il de plus absurde que de pretendre qu'un homme enseigne que l'ame est mortelle, sous pretexte qu'il supose qu'elle est produite par une autre ame? Ne peut-il pas être persuadé avec quelques Peres de l'Eglise que l'ame est immortelle, & qu'elle est produite par voye de propagation, *ex traduce?* Mais à quoi est-ce que je m'amuse? Il n'y a pas moins de folie à prendre la peine de prouver que Luther a cru l'immortalité de l'ame, qu'à l'accuser d'avoir cru qu'elle est mortelle.

(*e*) *Id. ib. pag.* 870.

Mais afin qu'on sache le cas qu'il faut faire de ce que Garasse cite des propos de table de Martin Luther, il faut que je montre ici comment

lui impute d'avoir eu des (*F*) idées basses & charnelles du Paradis, & d'avoir composé des hymnes en l'honneur de l'ivrognerie, vice auquel (*G*) on le fait fort

ment il cite Pratcolus. *La doctrine de Calvin,* dit-il, (*a*) *tient & doit tenir la mortalité de l'ame, si elle veut parler avec quelque entresuite, & du Preau l'avoit fort bien recogneu en son livre des Heresies,* verbo Athei, *car il remarque là dedans, que s'estant faicte une assemblée generale à Geneve, de tous les Estats, pour deliberer sur le fait du Purgatoire, un des plus habiles & considerables, dit expressement quand ce vint à son rang pour opiner.* Purgatorium cum Missâ & Romano Pontifice melius abolere non possumus, quàm si dicamus, simul animam cum corpore extingui, *tel fut l'advis de Monsieur. Et puis après, pour confirmer cette doctrine sortirent au jour des Theses publiques imprimées, & disputées dans Geneve l'an* MDLXVIII. *qui portoient ces parolles :* Quicquid de animarum habetur immortalitate, ab Antichristo ad statuendam suam culinam excogitatum est. *Tout ce qu'on dit touchant l'immortalité de l'ame, disoit ce Proposant, n'est autre chose, qu'une invention de l'Antechrist pour faire bouillir sa marmite.* Du Preau (*b*) n'a fait autre chose que citer Lindanus, qui a dit que les Protestans Italiens refugiez à Geneve ayant consulté un jour sur les moyens d'abolir le Purgatoire, le Papat, & les autres dogmes de l'Eglise Catholique, l'un d'eux opina qu'il faloit dire que l'ame meurt avec le corps. Par ce moyen, continua-t-il, nous detruirons le Purgatoire, la Messe & le Pape tout à la fois. Lindanus (*c*) cite les actes du procés de Valentin Gentilis. C'est un livre où les Reformez se plaignent de quelques membres de l'Eglise Italienne de Geneve infectez d'Arianisme, & que l'on chassa à cause de leurs erreurs. Jugez si cela est propre à ternir les Calvinistes, & à donner quelque atteinte à l'orthodoxie des Genevois. Admirez sur tout l'aveuglement du P. Garasse, qui a converti en une assemblée generale de tous les Etats, l'assemblée de 10. ou 12. Italiens, & en theses soutenues publiquement, une opinion qu'un petit particulier avoit * avancée dans une chambre. Si ce Jesuïte abuse ainsi de l'autorité de Prateolus, quel fond peut-on faire sur ce qu'il nous citera des propos de table de Martin Luther ? Je ne le refuterai que par cette voye generale, car n'ayant point le livre même, je ne puis en opposer les paroles aux allegations de Garasse. J'ajoûte qu'il a raporté une chose tout autrement qu'un de ses confreres ne la raporte : *Articulus ille*, dit un Jesuïte (*d*) Irlandois, *quo creditur* animam esse immortalem, *Luthero judice* est portentum in Romano sterquilinio Decretorum quod Papa condidit sibi & suis fidelibus. Pour avoir de justes soupçons que cela est mal raporté, il suffit de jetter les yeux sur le reste du discours de ce Jesuïte. *Si dubites*, continuë-t-il, *an fortè contagio hujus portentosi Paradoxi alios è Reformatione afflaverit, Respondet Joannes Brentius* (*e*) : Etsi inter nos nulla sit publica professio quod anima simul cum corpore intereat, & quod non sit mortuorum resurrectio : tamen impurissima & profanissima illa vita quam maxima pars hominum sectatur, perspicué indicat quod non sentiant esse vitam post hanc. Nonnullis etiam tales voces tam ebriis inter pocula excidunt, quàm sobriis in familiaribus colloquiis. *Quibus declarat, licet non publica, saltem privata persuasione, & licentia vitæ, hanc invaluisse sententiam, eamque vel ipsos sobrios profiteri.* Peut-on rien voir de plus étonnant ? Un Pasteur deplore la corruption de son troupeau : *Quoi qu'il n'y ait point parmi nous*, dit-il, *aucun formulaire de foi public par lequel nous declarions que l'ame meurt avec le corps, & que les morts ne ressusciteront point, cependant la vie impure & profane que menent la plûpart des gens est un signe manifeste qu'ils ne croyent point l'immortalité de l'ame. Quelques-uns même laissent échaper de tels discours non seulement quand ils sont ivres, mais aussi quand ils s'entretiennent avec leurs amis sans boire.* Là-dessus on viendra accuser toute une Eglise qu'elle ne croit point l'immortalité de l'ame, & que les mesures qu'elle garde sont seulement de ne pas faire de cela un article de sa confession de Foi. Qui pourroit souffrir des consequences où l'aveuglement de la passion est si scandaleux ? Voyez la marge †.

(F) *Des idées basses & charnelles du Paradis.*] Citons encore le P. Garasse. *Luther*, dit-il, (*f*) *estant parvenu à l'atheïsme parfait, a esté encores plus ridicule, d'autant qu'il a controuvé des sottises intolerables au rapport de son disciple Rebenstok ; car il prescha un jour publiquement, que Dieu pour donner du plaisir à ses esleus, estoit resolu de créer aprés le Jugement final de petits chats, & de petits barbets,* Quorum cutis erat aurea, & pili de lapidibus pretiosis, *& qu'il en donnera à tous les bien-heureux pour leur servir de contenance, comme aux Dames qui les mettent dans leur manchon. Il adjouste qu'il y aura des serpens, des crapaux, des chenilles en Paradis, mais qu'elles seront toutes de fin or de ducat, & qui plus est, il y aura, dit-il, des fourmis, des poux, des pusses, & des punaises en Paradis, mais elles seront toutes de pierres precieuses, & sentiront beaucoup mieux que la civette* (*g*), *car voylà ses parolles en termes exprés.* Ibi formicæ, cyniphes & omnia fœtida, & male olentia animalia, meræ delitiæ erunt, & optimum odorem spirabunt. *Toute l'excuse que je pourrois porter pour couvrir l'impieté de ce gros homme, c'est que disant & escrivant ces choses il estoit yvre, car ce fut,* In sermonibus CONVIVIALIBUS titulo de vitâ æterna pag. 454.

(G) *En l'honneur de l'ivrognerie, vice auquel on le fait fort adonné.*] „ Martin (*h*) Luther au „ premier tome de ses œuvres, au chapitre de „ l'yvrognerie, après avoir authorisé ce vice, & „ monstré le mieux qu'il luy à esté possible, „ que c'est le naturel de tous les grands personnages qui furent oncques : Enfin se souvenant „ des Hymnes Ecclesiastiques, qu'il avoit coustume de chanter jadis dans les Cloistres, en „ fait un en l'honneur de l'yvrongnerie, qui „ consiste en deux couplets, dont voicy le „ premier.

„ *Si vino te impleveris*
„ *Dormire statim poteris,*

„ Et

(*a*) *Ubi supra p.* 879.

(*b*) Istiusmodi complures esse Genevæ in ecclesia, quam dicunt, Italica, unum illud satis superque arguit, quòd cum isti Calvinistæ de abolendo semel pontificatu Romano, Purgatorio extinguendo, aliisque Catholicæ Dei ecclesiæ dogmatibus delendis, inter se consultarent, unus præ cæteris eximie sui magistri mendaciorum patris afflatu raptus : Dicamus animam, inquit, una cum corpore extingui, sic Purgatorium cum Missa & Romano Pontifice semel abolebimus. . . . Hæc Lindanus. *Prateolus in Elencho hæres. voce* Athei, *p. m.* 72.

(*c*) *In Dubitantio, dialogo* 2. *p. m.* 247. 248.

* *Voyez la* 1. *note marginale de la colonne suivante.*

(*d*) *Henric Fitz-Simon, in Britannomachia Ministrorum l.* 1. *cap.* 12. *p.* 12.

(*e*) *Brentius, Homil.* 35. *in cap.* 20. *Lucæ.*

† *N'ayant point presentement les actes du procés de Valentin Gentilis je ne puis dire si Lindanus a bien raporté ce qu'il en allegue, & si en effet il y eut quelque Italien qui opina comme Lindanus le dit.*

(*f*) *Garasse ubi supra pag.* 320.

(*g*) *Conferez ce qu'on a dit dans l'article* Loyola, *p.* 370. *col.* 2.

(*h*) *Garasse ibid. p.* 772.

fort adonné. On assûre qu'il a degorgé mille blasphêmes contre l'Ecriture Sainte, & nommément (*H*) contre Moïse. On va même jusqu'à soutenir qu'il fit traduire (*I*) l'Amadis en beau François, afin de donner du degoût au monde pour

„ *Et post somnum, ventriculum*
„ *Vino implere iterum,*
„ *Nam Alexandri regula*
„ *Præscribit hac remedia.*

(*a*) *Garasse ibid. p.* 773.

„ . . . . (*a*) Il se void dans le livre qui s'appelle, „ *Concordia Protestantium*, que Luther est qualifié de ces Eloges, *Divus Lutherus Zelo plenus*, „ Et comme les peintres ont coustume de representer nos Saincts par leurs marques personnelles, sainct Hierosme par un lyon, „ (quoy que ce soit une faute des peintres, canonisée par l'ancienne coustume; car c'est „ sainct Gerasime, & non pas sainct Hierosme, „ qu'il faut representer avec un lyon:) sainct „ Ambroise par une ruche de mouches à miel, „ sainct Augustin par un jeune enfant, sainct „ Gregoire par un pigeon blanc; ainsi est-ce une „ coustume par toute l'Allemagne de peindre „ ce nouveau Sainct de la Religion pretenduë „ Reformée, avec ces marques specifiques, „ sçavoir, avec un grand verre plein de vin, „ lequel ainsi que j'ay marqué cy-devant & „ rapporté de Rebenstok, il appelloit, *Poculum* „ *Catechisticum*: Telles sont les armes de Luther, & Jean Mathois adjouste qu'il se vantoit de ce que personne ne pouvoit avaler „ son verre d'une halenée, que luy seul; comme personne ne pouvoit se servir de la Masse „ d'Hercule (*b*) que luy seul. „ Le passage où Garasse nous renvoye touchant le *gobelet catechistique* est à la page 59. le voici: *Le plus gaillard de tous estoit Martin Luther au rapport de Rebenstok & de Mathois en sa vie, car ce gros buffle estant à table, se faisoit ordinairement porter son grand goubelet, lequel il appelloit* Poculum catechisticum, *qui ne tenoit qu'environ deux pintes, & lequel il avaloit d'une seule halenée, se vantant de ce qu'il n'y avoit personne qui le pust faire que lui seul; comme Ulysses, disoit-il, avoit un arc que personne ne pouvoit tendre & entoyser que luy seul. Or quand il s'estoit eschauffé de vin, ayant consulté trois ou quatre fois son goubelet catechistique, il en contoit les plus plaisantes du monde, car se jettant sur la drapperie des anciens Docteurs, il les enluminoit de belles couleurs.* Raportons aussi ce que l'on trouve dans l'Ouvrage de Fitz Simon: je mets en marge ses citations. (*c*) *Ait de se Lutherus*, nihil singulare in vita mea eminet. Possum jocari, potare, frontem exporrigere, ridere, sumque commodus & facetus convivator, cumque unum biræ, sive cervisiæ cantharum teneo (*verbi gratia vitrum illud monstrum, horrendum, informe, ingens, ex Apostolorum Symbolo, Dominica oratione, & decem præceptis constans, quod uno haustu Lutherus exhaurire consuevit*) statim dolium ipsum totum concupisco, sæpiusque benè bonum haustum facio in Dei gloriam. Prò eo itaque quod prius macerabam corpus meum, mox cùm mortuus & in capulo repositus fuero, vermibus ventricosum beneque crassum Doctorem escam dabo. *Ventricosum itaque & bene crassum Doctorem discipuli Reformati, Euangelistamque jocosum, bibacem, commodum & facetum convivatorem, proprii oris confessione Euangelici nostri Reformatores nacti sunt.* Dans un autre endroit (*d*) de son livre on rencontre ces paroles. *Quasi vero Lutherus in immani suo vitro catechistico, quod solus ille exhaurire potuit, unam aquæ guttulam instillari tulerit?*

(*b*) *Je m'étonne que Garasse, puis qu'il parloit d'Hercule, n'ait fait ici allusion à la coupe de ce Heros. Voyez la remarque D de son article, & l'article* Goulu, *remarque N.*

(*c*) *Fitz-Simon, Britannomachia, lib.* 1. *cap.* 11. *pag.* 95. 96.

(*d*) *Lib.* 3. *cap.* 2. *p.* 270. *Il cite* Joann. Fredericus Matenes. de ritu bibendi super sanitate pag. 76.

(*H*) *Et nommément contre Moïse.*] „ Martin (*e*) Luther n'avoit quasi parolle plus souvent en bouche, nommément lors qu'il estoit „ entre deux vins, sinon, Que les commandemens du Decalogue, estoient la source & la „ fontaine, de laquelle estoient sorties toutes „ les meschancetez du monde: ainsi l'a rapporté Rebenstok en ses Colloques, en la pag. „ CCCLXIX. & au second Tome de ses Oeuvres de l'édition de Witemberg, page CXII. „ il fait un vœu à Dieu, quasi de pareille nature „ à celuy du malheureux Theophyle au Sonnet „ premier du Parnasse Satyrique, car pour luy „ il promet authentiquement & devotement de „ ne garder jamais aucun des commandemens du „ Decalogue, & en somme estant en l'extase „ de ses devotions, il dit: *Tollantur è medio* „ *omnia Dei præcepta & cessabunt omnes hæreses:* „ Pour esteindre les heresies, qu'on ne me parle „ ny de disputes, ny de conferences, ny de „ guerre, ny de commandement des Princes: „ je sçay un expedient plus court que tout cela: „ c'est qu'on jette au feu le Decalogue, & il ne „ se verra plus d'heresie au monde. . . . . „ Que si (*f*) on veut encores plus clairement „ sçavoir & descouvrir le sentiment de Luther „ touchant le Decalogue & la loy de Moyse, „ voici comment il en parle au premier Tome „ de ses Oeuvres, de l'édition de Witemberg „ MDL. en la page CCXV. *Vide ut sis prudens, &* „ *Mosem cum suâ lege, quàm longissimè amoliri,* „ *& in malam rem abire jubeas, neque quicquam* „ *illius terrore ac minis movearis, sed suspectum* „ *eum habeto, ut pessimum hæreticum, anathematizatum & damnatum hominem, multoque* „ *deteriorem Papa & Diabolo.* Soyez sage, dit-il, & tenez-vous sur vos gardes, & quand il „ sera question de Moyse, renvoyez-le moy à „ tous les Diables, avec tout son Vieux Testament, & ne vous souciez pas de ses menaces, „ d'autant que c'est un meschant heretique, excommunié, une ame damnée. En somme „ un meschant homme, plus maudit que n'est „ le Pape & le Diable. „ Garasse avoit déja dit que (*g*) *Luther estant par sa soigneuse diligence parvenu à l'Atheïsme, tenoit aussi le mesme langage, au raport de Rebenstok en ses Colloques de Table.* Ego non pluris facio sexcenta loca Scripturæ, quàm putridam nucem. *Je ne fais non plus d'Estat de six cens passages de la Bible, quand on m'en produiroit tout autant, que d'une noix pourrie.* Enfin il avance que (*h*) *Luther disoit souvent après dîner, qu'il savoit un fort bon moyen d'empêcher qu'on n'offensât Dieu mortellement, c'est, disoit-il, de jetter le Decalogue & la Bible au feu.*

(*e*) *Garasse ubi supra p.* 561.

(*f*) *Ibid. p.* 562.

(*g*) *Ibid. p.* 237.

(*h*) *Ibid. p.* 881.

(*I*) *Qu'il fit traduire l'Amadis.*] On trouve ce beau mensonge dans le livre (*i*) d'un Jacobin Italien, qui s'apelle Frere Ange Paciuchelli.

(*i*) *Intitulé,* Lectiones morales in Jonam Prophetam. *Il comprend* 3. *vol. in folio, imprimez à Anvers; les deux premiers l'an* 1680. *le dernier l'an* 1683. *Voyez le Journal de Leipsic, Oct.* 1684. *p.* 443.

pour l'Ecriture, & pour les livres de devotion. On garde si peu de mesures dans les calomnies qu'on debite contre lui, qu'on l'accuse d'avoir dit qu'il ne croyoit rien (*K*) de ce qu'il prêchoit, & qu'il se rejouïssoit d'aprendre que d'autres Ministres lui ressembloient en cela. La plûpart de ces medisances sont fondées sur quelques paroles d'un certain (*L*) livre publié par les amis de Luther, ausquelles on donne un sens très-malin, & fort éloigné de la pensée de ce Ministre. Ce n'est pas qu'il ne faille convenir qu'il y eut une très-grande imprudence à publier une telle compilation. Ce fut l'effet d'un (*M*) zêle inconsideré, ou plûtôt

chelli. Son Ouvrage composé en langue Italienne, a été traduit en Latin par Charles de Marimont Theatin Lorrain. Le Journal de Leipsic en parle: c'est là où j'ai trouvé ce que l'on va lire. *A veritate (a) maxime alienum est, quod Lectione statim prima, qua S. Scripturæ & Asceticorum librorum necessitatem & utilitatem commendat, de B. Luthero traditur: sceleratum scilicet illum virum, cum Germaniam execrabili hæresi contaminare decrevisset, profanis eam libris corrupisse, curavisseque ut lingua Gallica liber quidam donaretur*, Amadis *dictus, & quidem omni elegantia exornatus per Principum aulas spargeretur; sicque paulatim sacrarum paginarum spiritualiumque librorum nausea curiosorum aulicorum animis instillaretur. Cujus ineptissimæ calumniæ, quæ nobis quidem non indignationem sed risum movet, non poterit non cordatiores ex Romano-Catholicis pudere, quos minime fugit, quanto zelo ad sacræ scripturæ, quæ ipsi tunc clero tantum non sordebat, laicorum vero manibus extorta plane erat, frequentissimam lectionem, omne hominum genus, summos, medioximos, infimos Lutherus noster revocaverit, sacris in eum finem Bibliis (non Amadiso) in vernaculam linguam incredibili labore atque studio traductis.* De quoi l'homme n'est-il pas capable en matiere de calomnies grossieres, & diametralement opposées à la vraisemblance, puis qu'on ose dire que Luther a souhaité qu'on se degoûtât de l'Ecriture: Luther, dis-je, qui n'eut point de plus grans reproches à essuyer avec tous les Reformateurs, que celui de trop recommander aux laïques la lecture de la Bible en langue vulgaire?

(a) *Journal de Leipsic ib. p.* 444.

(*K*) *Qu'il ne croyoit rien de ce qu'il prêchoit.*] „Il (*b*) y a plusieurs Chrestiens, qui sont Chrestiens par contenance, qui croyent en Dieu „par contenance, par maniere d'acquit, par „compliment; afin de n'estre point estimez „des Atheistes: Sturmius reprochoit à Beze „qu'il estoit de cette categorie, & se souvenant du dicton de Socrates, par lequel il disoit, *Hoc unum me scire scio, quòd nihil scio*, „il l'appliquoit à Theodore de Beze, par une „gentille parodie, *Hoc unum me credere credo, quòd nil credo*: de cette humeur estoit le gros „homme Martin Luther, lequel rendit graces à „Dieu, de ce qu'il n'estoit pas tout seul de sa „confrerie: car je ne croy rien, disoit-il, de ce „que je presche, & Dieu soit beny de ce qu'il y „en a plusieurs qui sont touchez du mesme mal „parmy nos Ministres; c'est ainsi que Jean Mathois l'escrit en sa vie: c'est cela que j'apelle „croire en Dieu par contenance, ce sont ceux-là „que j'apelle Chrestiens par contenance, qui „croyent en Dieu par compliment, *Ne nihil credere videantur.*„ Comparez cela avec le latin du Pere Mathesius cité par Fitz Simon, vous trouverez que Garasse est un amplificateur. *Joannes (c) Mathesius in vitam Lutheri plures conciones composuit, quas tandem in lucem emisit. In earum verò duodecima, sic ait:* Magister Joannes Musa Prædicans Rochlizensis narravit mihi, se quodam tempore admodum dolenter Luthero questum esse, quod ipse met ea credere non posset quæ aliis prædicabat. Tum respondisse Lutherum: Benedictus ergò sit Deus, cùm idem aliis quod mihi usu venit. Adhuc enim mihi soli id usu venire credidi.

(b) *Garasse ubi supra p.* 109. 110.

(c) *Fitz-Simon ubi supra l.* 1. *c.* 11. *pag.* 100. *Il cite* Joan. Mathes. de vita Luth. conc. 12. fol. 147.

(d) *Voet. Disputat. Theolog. to.* 4. *pag.* 658.

(*L*) *D'un certain livre publié par les amis de Luther.*] Si l'on eût suivi l'usage present, on auroit intitulé cet Ouvrage *Lutheriana*, ou *Lutherana*. Le titre qu'on lui a donné *Sermones mensales*, ou *Colloquia mensalia*, est meilleur, car les discours que Luther tenoit à table, sont la matiere de ce livre. Il fut publié l'an 1571. par Henri Pierre Rebenstock Ministre d'Eischerheim. André Rivet, si je ne me trompe, dit quelque part que c'est un Ouvrage supposé: mais Gisbert Voet (*d*) aussi zêlé pour le moins que lui contre le Papisme, avouë tout le contraire. Mr. Seckendorf ne s'est pas inscrit en faux contre ce livre; il s'est contenté de remarquer que ces Entretiens de table *furent (e) recueillis avec assez peu de discretion, & imprimez avec trop peu de prudence par une personne .... imprudemment idolâtre de Luther.* Les Controversistes de l'autre parti s'en sont prevalus, comme il paroît par les passages de Garasse citez ci-dessus, & par les notes de Feuardent sur St. Irenée (*f*). Ils ont fait le même usage des lettres de Martin Luther, publiées avec peu de discretion & de prudence. Voyez les lettres de controverse de Monsieur Gastineau, qui en cite plusieurs pieces peu honorables à la memoire de l'Auteur. Voici ce que Monsieur Salden a repondu à Bellarmin, qui vouloit prouver par les entretiens de table que Luther ôte le livre de Job du Canon des Ecritures. *Impegit (g)* Luthero *quod* Jobi *etiam Libro divinam authoritatem detraxerit, argumento è* Convivalibus *ejus* Sermonibus *deprompto, at ludicro plane & calumnioso; cum neque Libri illius Autor unquam fuerit* Lutherus, *neque eo vivente vel approbante editus sit.*

(e) *Seckendorf, apud Beauval, Hist. des Ouvrages des Savans, Fevrier* 1692. *pag.* 262. Les paroles de Seckendorf sont, *Libro* colloquiorum mensalium *minus quidem caute composito & vulgato.* Hist. Lutheran. lib. 3. p. 643.

(f) *Lib.* 3. *cap.* 20. *Vous y trouvez plusieurs lambeaux du recueil de Rebenstock, comme le remarque Garasse ubi supra p.* 60. *Vous en trouvez aussi dans la* Theomachia Calvinistica *du même Feuardent.*

(g) *Salden. in otiis Theolog. p.* 489. Il cite, *Bellarm. de verbo Dei. lib.* 1. *cap.* 5. 7.

(*M*) *Ce fut l'effet d'un zêle inconsideré.*] L'apologiste de Voiture se servit d'une pensée qu'on peut apliquer ici: (*h*) je raporterai au long ce passage, parce qu'il contient plusieurs faits curieux. „Il estoit à desirer que le public eust reçu des mains propres de Monsieur „de Voiture le present qu'on lui a fait de ses „vers & de ses lettres. Sans doute il en eût retranché quelque chose pour le rendre accomply. ... Il n'eust pas voulu paroistre devant „tout le monde, comme il se laisse voir dans „quelques-unes de ses lettres, en desordre, „en deshabiller, en robe de chambre. Il eust „pris ses habits de ville, ou mesme de cere„monie

(h) *Costar, Defense des Ouvrages de Voiture, p.* 10. *& suiv.*

plûtôt d'une preoccupation excessive, qui empêchoit de conoître les defauts de ce grand homme. On ne peut nier que l'ardeur impetueuse de son temperament ne lui arrachât des expressions condamnables, comme quand il declara son sentiment (*N*) sur l'Epitre de St. Jaques. On a long tems ignoré la faute qu'il fit, en

„ monie & de feste. Il eust gardé de tous points les plus estroites loix de la bien-seance, de la regularité desquelles, il a crû se pouvoir legitimement dispenser, traitant en secret & en liberté avec ses amis & ses confidens. Ceux qui nous ont donné ses Ouvrages. . . . font tombez dans la faute qui ne s'évite presque jamais en pareilles occasions, & ont mieux aimé se servir de leur diligence, pour ramasser de tous costez les pieces de nostre Auteur, que de leur jugement pour les bien choisir. Et certes, il n'y a pas de quoy s'estonner, que d'habiles gens, quelque fin & delicat qu'ils eussent le goust, se soient mépris de la sorte. Cet aimable Affranchy de Ciceron, qu'il nomme quelque part *le Reformateur & la regle de ses écrits*; & qui principalement par la beauté de son esprit, avoit merité ses plus tendres affections, fit quelque chose de bien pis encore. Aprés la mort de son Maistre, il publia un recueil de ses railleries, où par un excés de passion & de zêle, n'ayant pas le courage de rien laisser, il y en mit plusieurs si froides & si insipides, que Quintilien souverain Juge de ces matieres, les trouve indignes d'estre avoüées d'un Orateur si celebre. Cela veut dire, Monsieur, que tout ainsi que la pieté consacre les plus viles choses, quand elles ont touché les corps Saints, ou seulement leurs os & leurs cendres, de mesme, l'admiration & l'amour se font des Idoles de tout ce qui porte le nom des hommes extraordinaires, qui leur ont esté ravis; & comme si chacun estoit capable de la mesme devotion & du mesme culte, elles les proposent en veneration à toute la Terre & à tous les Siecles. Il ne leur est point eschappé de billets si peu importans ni si negligez, que leurs Partisans passionnez ne regardent comme de precieuses reliques de ces grands Esprits, dignes d'estre gravées dans le marbre & dans le bronze, & de passer jusqu'à la derniere posterité. . . . . . Au reste quoi qu'on en puisse dire, ce ne sont point là de vicieuses (*a*) extremitez; & puis que c'est la violence d'une amitié noblement placée qui produit ces sortes d'excés, ils sont plus à estimer que la moderation des autres vertus: & ce n'est pas assez de les excuser, ils meritent d'estre loüez. Ce sont les curiositez ridicules qui sont condamnables; comme celle de ce Grec qui acheta trois mille dragmes la lampe de terre dont Epictete s'estoit servy pour esclairer ses veilles & ses estudes: ou de ce Prince extravagant, qui donna je ne sçay combien de talens pour les tablettes du Poëte Eschyle, ou de cet autre encore, qui corrompit les Prestres de Delphes, pour tirer de leurs mains la lyre d'Orphée, quoy qu'il ne sceust pas la toucher, ni mesme la mettre d'accord. „ J'ai vu dans une édition du *Scaligerana* une preface (*b*) qui contient en moins de mots la même pensée. *Ea plerumque est in istos literatorum heroas præpostera vulgi religio & quadam velut idolomania, ut ne verbulum quidem illis excidere patiatur quod non avide colligat, & inter pretiosissima* κειμήλια *sedulo recondat. Pœne quomodo hodierni* ἁγιολάτρεοι *divorum cineres, ungues, pilos, ossium fragmenta, vestium fimbrias aut lacinias, & cætera quæ reliquiarum nomine censent venerabundi servant. Sic Virgilii speculum, & quidem inter sacra monumenta, Dionysiani in agro Parisiensi Monachi non sine risu visendum prabent. Sic Italos Petrarchæ sui non modo tumulum adesque, sed & urceum & sedile, imo & domesticæ felis sceleton cadaver aliaque nescio quot ejusdem farinæ quisquilias magna pompa peregrinantibus ostentare refert Jo. Philippus Thomasinus, libro quem de divini poëtæ rebus composuit.* Voilà des choses qui representent naïvement l'état où se sont trouvez les compilateurs des entretiens de Martin Luther.

(*a*) Costar se trompe, elles sont vicieuses presque toujours.

(*b*) On l'attribué à Mr. Daillé. J'ai vu des gens qui la donnoient à Mr. le Moyne. Cette édition est de Cologne l'an 1667.

(*N*) *Son sentiment sur l'Epitre de St. Jaques.*] Il la traita d'ouvrage de paille, en comparaison des Epitres de St. Paul, & de St. Pierre. Les Controversistes Catholiques ont fait là-dessus mille vacarmes, sans s'être assûrez par leurs propres yeux que Luther eût dit cela. L'avanture d'Edmond Campian est remarquable: il avoit accusé Luther de s'être servi de cette expression: on lui en donna le dementi, & il eut la honte de ne se pouvoir justifier, quoi qu'on eût fourni les livres qu'il demandoit (*c*). Ce triomphe vain & imaginaire à le bien prendre, ne laissa pas d'être fort solide par la confusion où il jetta le Jesuite, & par la joye qu'il causa aux Protestans. Le docte Wittaker jouït, je pense, toute sa vie de cette agreable joye; il soutint que Luther n'avoit point parlé de la sorte, & que Campian le calomnioit. Laissons dire cela à Mr. Daillé. *Monsieur (d) Cottiby impute bien à Luther d'avoir dit, que cette Epitre est* un ouvrage de paille. *Mais il ne marque point le livre, ni le lieu de Luther, où se trouvent ces paroles; ce qui me fait soupçonner, que sans les y avoir jamais veuës, il s'en est fié a Edme Campian Jesuite, ou à quelque autre semblable auteur, qui emportez d'une haine furieuse contre nôtre Religion, ne font point de scrupule de nous imputer tout ce qui leur vient en l'esprit, quelque faux & incroyable qu'il soit. Je ne suis pas resolu d'aller lire les sept ou huit gros Tomes de Luther, pour savoir s'il a ecrit ces paroles dont vôtre disciple l'accuse. Je vous diray seulement que relisant ce que Guillaume (e) Vitaker, homme grave & savant, repond à vôtre Campian, qui disoit la mesme chose de Luther, j'ai trouvé qu'il l'accuse d'une insigne fausseté; & qu'il dit, qu'aprés avoir bien cherché la preface de Luther sur cette Epitre, d'où Campian citoit ces paroles, il l'avoit enfin rencontrée; & qu'elle commençoit ainsi.* Bien que cette Epitre de S. Jacques ait été rejettée par les Anciens; quant à moy neanmoins je la loüe, & la tiens pour utile & commode. *Il ajoûte, que le mesme dans le livre de la Captivité Babylonique en parle encore en ces termes;* Je laisse (dit-il,

(*c*) Qua fronte id ausus es absolute asserere, postquam ante multos annos, *Edmundus Campianus* è secta tua pseudomartyr, super ea re falsi convictus fuisset in Anglia, ubi cum id objecisset, prolatis libris, nihil unquam tale reperire potuit? *Rivetus, Castigat. notar. in epist. ad Balzac. cap. 9. n. 6. Oper. to. 3. p. 524.*

(*d*) *Daillé, Replique à Adam & à Cottiby, 3. part. chap. 23. p. m. 295.*

(*e*) *Vitaker. Resp. ad Rat. Camp. ad l. p. 7. col. 2.*

en consentant que le Landgrave de Hesse eût (O) deux femmes tout à la fois. Mais enfin elle est devenuë publique : les Catholiques Romains en ont fait beaucoup

il) ce que plusieurs affirment avec beaucoup d'apparence que cette Epitre n'est pas de l'Apôtre Saint Jacques, & qu'elle n'est pas digne de l'esprit d'un Apôtre. *Mais pour cet ouvrage de paille, dont parlent vôtre Pere Campian, & vôtre nouveau disciple, il proteste, qu'il ne l'a rencontré nulle part dans Luther.* Il est pourtant vrai que cela se trouve dans une preface de ce Reformateur. Continuons d'entendre Monsieur Daillé. „ *Depuis Monsieur* „ *Rivet (a) répondant au Jesuite Sylvestre de* „ *Pierrre-sainte, qui mettoit aussi la mesme calom-* „ *nie en avant, ajoûte,* que quelques-uns ont „ découvert a nos gens, que Luther avoit écrit „ dans une Preface Allemande sur la premiere „ édition de la Bible, que l'Epitre de S. Jac- „ ques, pour ce qui est de sa dignité, ne peut „ pas aller du pair avec celles de S. Paul & de „ S. Pierre, & qu'au prix, *ou* en comparaison „ de celles-cy c'est une Epitre de paille. Nous „ n'approuvons pas *dit (b) Monsieur Rivet)* ce ju- „ gement de Luther; & il est constant, qu'il „ l'a depuis improuvé luy-mesme, ces paroles „ ne se trouvant en pas une des éditions faites „ depuis l'an 1526. „ Afin qu'on voye comment les Auteurs se copient les uns les autres sans consulter les originaux, j'observerai que Fitz Simon renouvelant l'accusation que son confrere Campian n'avoit pu prouver, cite la même preface (c) que Campian avoit citée. *Idem (d) dico de epistola Sancti Jacobi quam Lutherus non tantum ut dubiam, sed ut* contentiosam, tumidam, aridam, stramineam, & apostolico spiritu indignam appellavit. Monsieur de Meaux ne parle point de l'épithete *Straminea*, & ne cite aucune de ces prefaces, mais un autre livre de Luther. „ Ce (e) hardi Refor- „ mateur retranchoit du Canon des Ecritures „ tout ce qui ne s'accommodoit pas avec ses „ pensées, & c'est à l'occasion de cette Onction „ qu'il écrit dans la captivité de Babylone, sans „ aucun témoignage de l'antiquité, que cette „ Epistre (f) *ne paroist pas de Saint Jacques,* „ *ni digne de l'esprit Apostolique.* „ Fitz Simon a dit ailleurs que Luther a rejetté les trois premiers Evangelistes. *Judicare (g) quoque oportet ejus* (Lutheri) *animum erga vetus testamentum, ex odio erga præcipuam partem novi testamenti in his verbis expressum.* (h) Non immeritò igitur admonui (*inquit*) in prologo novi testamenti lectores, ut hanc falsam aboleant opinionem, quod scilicet quatuor sint euangelia, & quatuor tantum Euangelistæ. Dixi autem Joannis euangelium esse unicum, pulcrum, verum ac principale euangelium, aliisque tribus longè ac longè præferendum, ac anteponendum: adeò ut etiam Pauli ac Petri epistolæ longè præcedant tria illa euangelia, Matthæi, Marci, ac Lucæ. *Delevit ergo (i) Lutherus pro virili tria simul integra euangelia, ut ascititia, deformia, falsa, vilipendenda.*

(O) *Que le Landgrave de Hesse eût deux femmes tout à la fois.*] Mr. Varillas a parlé au long de cette affaire. „ Philippes (k) Landgrave de „ Hesse estoit d'un temperament si vigou- „ reux, qu'une seule femme ne luy suffisoit „ pas; & les Chirurgiens qui l'ouvrirent après „ sa mort, en trouverent une cause naturelle, „ que la pudeur de nôtre langue ne permet pas „ d'exprimer en François (l). . . . Il se per- „ suada que son infirmité le dispensoit de la ri- „ gueur de l'Evangile, & luy permettoit d'avoir „ deux femmes en mesme tems. Rien ne luy „ fit de la peine dans l'idée qu'il en conçut, „ que la nouveauté de la chose: Mais il suppo- „ sa que l'approbation de Luther, & des autres „ Theologiens les plus celebres de sa Secte, la „ purgeroit de ce défaut. Ils les fit assembler „ à Vittemberg en mil cinq cens trente-neuf en „ forme de Concile. L'affaire y fut examinée „ avec toutes les precautions que l'on jugeoit „ capables d'empêcher, que ce qui y seroit de- „ cidé ne fût tourné en ridicule. L'on prévit „ les fâcheuses suites de ce que l'on alloit faire: „ mais enfin la crainte de desobliger le Land- „ grave l'emporta dans le sentiment de Luther, „ & de ses principaux Disciples, sur la Loy „ de Jesus-Christ, sur la conscience, „ sur la reputation, & sur toutes les autres rai- „ sons humaines & divines. Le Resultat de „ l'Assemblée de Vittemberg, fut écrit de la „ propre main de Melancthon, & signé par „ Luther, & par les autres Theologiens les plus „ fameux de la Saxe. On l'exprima en des „ termes trop énergiques, pour laisser aucun „ doute dans les esprits, & on l'envoya au Land- „ grave en la forme qui suit. „ Monsr. Varillas met là l'Acte tout entier en Latin & en François. On y voit une permission expresse accordée à ce Landgrave d'épouser une seconde femme, pourveu qu'il n'y eût que peu de personnes qui le sussent. On y voit aussi qu'en certains cas de necessité tout autre homme se pourroit remarier pendant la vie de sa femme, & voici deux cas de necessité specifiez par ces Docteurs. 1. Si un homme captif dans un païs éloigné ne peut conserver ou recouvrer sa santé que par le commerce avec une femme. 2. Si un homme est marié avec une femme (m) ladre. Mr. Varillas raporte en Latin & en François le contract de mariage du Landgrave avec Marguerite de Saal, auquel mariage la premiere épouse de ce Prince donna son consentement. Cet Historien fait beaucoup de reflexions là-dessus, qui tendent à faire voir que les raisons de ces Casuistes ouvrent un chemin fort large à l'usage de la polygamie, & il observe que les deux (n) actes qu'il raporte, (o) *ont été fidelement transcrits & collationnez par des Notaires Imperiaux, sur les originaux qui se conservent dans les Archives de Ziegenhain, communs à la Branche de Hesse-Cassel, & à celle de Hesse-Darmstad.*

Mais après lui est venu un plus fin Controversiste (p), qui a tiré du même sac une autre

K k k

(a) *Daillé ibid. pag.* 296.

(b) *A. Rivet. Jes. Vapul. c.* 9. §. 6. *p.* 188.

(c) *Celle de Luther sur l'Epitre de St. Jaques.*

(d) *Fitz Simon ubi supra pag.* 135.

(e) *Hist. des Variat. liv.* 3. *n.* 48. *p. m.* 129.

(f) *De capt. Babylon. T.* 1 *l.* 86.

(g) *Fitz Simon ibid. p.* 132.

(h) *Luth. in* 2. *proœmio Novi Test.* 1. *edit.*

(i) *Vide Sixt. Senens. præf. in Biblioth. Sanctam.*

(k) *Varillas, Hist. de l'Heresie liv.* 12. *p. m.* 87.

(l) Thuanus lib. 41. ad annum 1567. Adam quod plerisque risu dignum mihi silentio minime prætermittendum visum est ipsum tam inexhausti ad venereos usus succi fuisse, ut cùm uxore sola uteretur, & illa toties illum admittere non posset, vir alioqui castus quique vagis libidinibus minime oblectabatur ex ejus permissu, negotio cum Pastoribus communicato, concubinam unam superinduxerit, cujus consuetudine ardore aliquantum perdomito, parcius ac moderatius cum uxore versaretur. Tandem hoc anno, qui illi climactericus fuit, postridie Paschæ mortalitatem exuit. Inspecto à Medicis corpore Triorches repertus est.

(m) Certis tamen casibus locus est dispensationi, si quis apud exteras nationes captivus ad curam corporis & sanitatem inibi alteram uxorem superinduceret, vel si quis haberet leprosam; his casibus alteram ducere cum consilio sui Pastoris, non intentione novam legem inducendi, sed suæ necessitati consulendi, hunc nescimus, qua ratione damnare liceret. *Apud Varillas ibid. pag.* 93. (n) *La consultation des Theologiens, & le contract du mariage.* (o) *Varillas ibid. p.* 86. 87. (p) *Mr. de Meaux, Hist. des Variations liv.* 6. *n.* 1. *& suiv.*

coup de bruit; & il s'est trouvé des Ministres qui n'ont pas eu toute la prudence necessaire (*P*) en repondant pour Luther. Ils ont avancé des principes mani-

tre piece, & qui a fait sur tout cela bien des reflexions subtiles. Cette autre piece est l'instruction qui fut donnée par le Landgrave à Martin Bucer. On y trouve d'un côté les raisons qui portoient ce Prince à ce second mariage; & de l'autre les raisons par lesquelles il vouloit porter les Theologiens à y consentir. Il expose qu'il n'a jamais aimé la Princesse son épouse, & qu'elle est si degoûtante, & si sujette à s'enyvrer, qu'il ne pourra & ne (*a*) voudra jamais s'abstenir des autres femmes, pendant qu'il ne sera marié qu'à elle, & que neanmoins il ne veut point encourir les peines que l'Ecriture denonce aux fornicateurs & aux adulteres. Les Medecins, ajoûte-t-il, savent la force de mon temperament; & d'ailleurs je suis obligé d'assister souvent aux Dietes; elles durent long tems, & l'on y fait très-bonne chere: comment pourrois-je y garder la continence; car je ne puis pas toûjours y amener mon épouse avec son grand train? (*b*) *Primo quod initio, quo eam duxi, nec animo, nec desiderio eam complexus fuerim. Quali ipsa quoque complexione, amabilitate, & odore sit, & quomodo interdum se superfluo potu gerat, hoc sciunt ipsius aulæ Præfecti; & Virgines; aliique plures: cùmque ad ea describenda difficultatem habeam, Bucero tamen omnia declaravi. Secundò, quia valida complexione, ut Medici sciunt, sum, & sæpe contingit ut in fœderum & imperii comitiis diu verser, ubi laute vivitur & corpus curatur; quomodo me ibi gerere queam absque uxore, cùm non semper magnum Gynæceum mecum ducere possim, facile est conjicere & considerare.* Il joignit à tout cela je ne sai quelles menaces & quelles promesses, qui donnerent à penser à ses Casuistes; car il y a beaucoup d'aparence que si un simple Gentilhomme les eût consultez sur un pareil fait, il n'eût rien obtenu d'eux. On peut donc s'imaginer raisonnablement qu'ils furent de petite foi: ils n'eurent pas la confiance qu'ils devoient avoir aux promesses de JESUS-CHRIST; ils craignirent que si la reformation d'Allemagne n'étoit soutenuë par les Princes qui en faisoient profession, elle ne fût étouffée. L'experience du passé les rendoit timides: ils voyoient que la violence des persecutions, & les armes employées par les Princes Catholiques, contre ceux qui étoient sortis de la Communion Romaine, avoient toûjours extirpé ces reformations naissantes. Il étoit naturel de craindre un semblable sort, à moins que la force ne fût repoussée par la force. Mais quoi qu'il en soit, on ne peut nier generalement parlant que les livres de Luther (*c*) ne contiennent plusieurs choses favorables aux Polygames. Le Sieur Lyserus (*d*) en donne diverses preuves. Voyez la remarque S. Je finirai celle-ci par ces paroles de Mr. de Meaux. *Maintenant*, dit-il (*e*), *tout ce mystere d'iniquité est découvert par les piéces que l'Electeur Palatin Charles Louïs (c'est le* (*f*) *dernier mort) a fait imprimer, & dont le Prince Ernest de Hesse, un des descendans de Philippe, a manifesté une partie depuis qu'il s'est fait Catholique. Le livre que le Prince Palatin fit imprimer a pour titre*, Considerations conscientieuses sur le mariage, avec un éclaircissement des questions agitées jusqu'à present touchant l'adultere, la separation, & la polygamie. *Le livre parut en Allemand en 1679. sous le nom emprunté de Daphnæus Arcuarius, sous lequel estoit caché celuy de Laurentius Bager un des Conseillers de ce Prince.*

Il faut observer ici que Monsr. de Thou étoit mal instruit des circonstances de cette affaire: le Landgrave, selon lui, étoit d'un côté si chaud à l'exercice conjugal, que sa femme ne l'y pouvoit point admettre aussi souvent qu'il le vouloit, & de l'autre tellement chaste qu'il n'aimoit point à se divertir ailleurs. Ainsi la Princesse (*g*) consentit à la diversion qu'une concubine feroit des forces de son mari; & la chose ayant été communiquée aux Ministres, on donna au Landgrave une concubine qui le domtât un peu, & qui l'obligeât à être plus moderé envers son épouse. Ce ne fut point cela. Il ne l'avoit jamais aimée, il l'épousa contre son inclination, & ayant commencé trois semaines après les noces à se servir d'autres femmes, il continua toûjours sur le même pied (*h*), jusques au tems de son 2. mariage. Il y a beaucoup d'aparence qu'elle ignoroit qu'il fût si ardent, ou qu'elle ne le savoit que par ouï-dire. Loin d'ici ces mauvais plaisans qui seroient capables de critiquer Mr. de Thou, pour avoir pensé que la Princesse ne se sentant pas la force de soutenir si souvent le choc, implora l'aide d'une concubine. Montagne eût été capable de railler là-dessus cet Historien, mais son autorité est suspecte. Voici un passage de ses Essais. *Nous* (*i*) *avons leu encores le different advenu en Catalogne, entre une femme se plaignant des efforts trop assiduels de son mary, (non tant à mon advis qu'elle en fust incommodée, car je ne crois les miracles qu'en foy, comme pour retrancher sous ce pretexte, & brider en ce mesme, qui est l'action fondamentale du mariage, l'autorite des maris envers leurs femmes; & pour monstrer que leurs hergnes & leur malignité, passent outre la couche nuptiale, & foulent aux pieds les graces & douceurs mesmes de Venus) à laquelle plainte le mary répondoit, homme vrayement brutal & dénaturé, qu'aux jours mesme de jeusne il ne s'en sçauroit passer à moins de dix: Sur quoy intervient ce notable Arrest de la Reyne d'Arragon; par lequel, après meure deliberation de conseil, cette bonne Reyne, pour donner regle & exemple à tout temps, de la moderation & modestie requise en un juste mariage; ordonna pour bornes legitimes & necessaires, le nombre de six par jour; Relaschant & quittant beaucoup du besoin & desir de son sexe, pour establir, disoit-elle, une forme aisée, & par consequent permanente & immuable. En quoy s'escrient les Docteurs, quel doit estre l'appetit & la concupiscence feminine, puisque leur raison, leur reformation, & leur vertu, se taille à ce prix?*

(P) *Il s'est trouvé des Ministres qui n'ont pas eu toute la prudence.*] La seule reponse qu'il faloit faire à Monsr. de Meaux étoit de dire comme a fait Monsr. Basnage fort sagement: 1. *Que* (*k*) *Luther ne devoit pas accorder au Landgrave* de

(*a*) Cum videam quod ab hoc agendi modo penes modernam uxorem meam nec possim nec velim abstinere. *Apud Bossuet Hist. des Variat. liv. 6. pag. m. 259.*

(*b*) *Hist. des Variat. ibid.*

(*c*) *Luthero* erroris hujus dicam scripsit *Bellarminus* haud *uno* loco. At patrocinium *Luthero* præstare conatus est *Johannes Gerardi*, etiamsi (ne quid dissimulem) maculam illam tam plene eluere non potuerit, quin concedendum sit, Virum illum magnum imprudentiuscule nonnunquam de materia hac locutum esse. *Saldenus in Otiis Theolog. p. 363.*

(*d*) *Polygamia triumphatrix.*

(*e*) *Hist. des Variat. liv. 6. n. 1. p. m. 227.*

(*f*) *On se trompe; le fils & successeur de Charles Louïs étoit mort quand Mr. de Meaux écrivoit cela.*

(*g*) *Voyez ci-dessus p. 439. lettre l, les paroles de Mr. de Thou.*

(*h*) Initio, quo eam duxi, nec animo nec desiderio eam complexus fuerim... Si porro diceretur quare meam uxorem duxerim, vere imprudens homo tunc temporis fui, & ab aliquibus meorum Consiliariorum, quorum potior pars defuncta est, ad id persuasus sum. Matrimonium meum ultra tres septimanas non servavi, & sic constanter perrexi. *Apud Hist. des Variat. l. 6. pag. 259.*

(*i*) *Montagne, Essais, liv. 3. ch. 5. p. 121. 122.*

(*k*) *Basnage, Hist. de la Religion des Eglises Reformées tome 1. p. 445.*

manifestement pernicieux; & ce qu'ils alleguent de plus suportable est d'une telle

de Hesse la permission d'épouser une seconde femme lors que la premiere étoit encore vivante, & que Mr. de Meaux a raison de le condamner sur cet article. 2. Que les Papes sont tombez dans des excés beaucoup plus énormes, d'où il s'ensuit que la faute de Luther reprochée par des Papistes n'a aucune force : car si cette faute l'empêchoit de pouvoir être un instrument en la main de Dieu pour annoncer la verité, & pour redresser l'Eglise, les Catholiques Romains auroient tort de croire que les Papes, qui se sont rendus coupables de plusieurs pechez plus crians que celui-là, n'ont pas laissé d'être l'oracle vivant de l'Eglise, & les Vicaires de J. CHRIST. Il est sûr que les Catholiques ne peuvent rien inferer de cette action des Reformateurs, ni d'aucune autre pour invalider la reformation, sans ruiner eux-mêmes un principe qui leur est tres-necessaire, savoir *que les plus énormes crimes n'empêchent pas que les Papes prononçant* ex cathedra *n'annoncent une verité que tous les fideles doivent embrasser.*

Si l'Auteur des Pastorales avoit été aussi judicieux que Mr. Basnage, il n'auroit pas exposé sa cause à des objections dont il ne s'est jamais pu tirer. Premierement il eût avoüé le fait; car s'il est permis de douter des actes que l'Electeur Palatin Charles Louïs fit publier, avec une attestation d'un Notaire Imperial, qui porte qu'ils ont été copiez sur l'original des Archives de la Maison de Hesse, il ne sera plus possible de prouver les faits : les declarations les plus authentiques des Cours Souveraines, le petit seau, le grand seau; & tout ce que l'on pourra imaginer de plus juridique, sera une foible barriere contre l'opiniâtreté d'un disputeur. Ainsi la prudence demandoit que l'on ne mit point en doute, si le Landgrave Philippe obtint de Luther & de quelques autres Ministres la dispense d'avoir deux femmes. Je dis plus : le respect que l'on doit porter à la très-illustre Maison de Hesse, & à la memoire d'un Electeur Reformé, ne souffre pas que l'on doute de cela, & neanmoins l'Ecrivain des (a) Pastorales a declaré fort nettement qu'il en doute. Mais sa grande faute consiste en ce que pour extenuër la complaisance qu'eurent ces Ministres, il étale tout ce qui peut faire voir que la loi du mariage d'un avec une est sujette à mille exceptions : il veut nommément qu'on la sacrifie au pouvoir imperieux d'un temperament lâscif. *Il n'y a pas de comparaison*, dit-il (b), *entre ces deux maux, de recourir au fâcheux remede d'un second mariage, ou à se repandre en mille impuretez qui sont des suites infaillibles du celibat, dans les personnes qui n'ont pas le temperament tourné du côté de la continence.* Il a trouvé là-dessus des adversaires & au dehors & au dedans. L'Auteur de l'Histoire des Variations lui a dit que l'on ira loin par ce principe. „ La „ perpetuelle indisposition survenuë à un mari „ ou à une femme, n'est pas un empêchement „ moins invincible que l'absence ou la captivi- „ té même : il faut donc que les mariez se qui- „ tent impitoyablement dans ces tristes états. „ Mais l'incompatibilité des humeurs, maladie „ des plus incurables, ne sera pas un empêche- „ ment moins necessaire (c). „ Ce Ministre a trouvé dans sa propre Communion bien des adversaires, les uns laïques, & les autres Theologiens. Mr. de Meaux (d) lui allegue une lettre d'un Ministre, qui *rougit pour son confrere de ces necessitez contre l'Evangile*, & de ces impuretez inévitables, ... *& qui voit l'inconvenient de cette impure doctrine qui introduiroit le divorce, & même la polygamie aussi-tôt que l'un des conjoints seroit travaillé de maladies, je ne dis pas incurables, mais longues, ou qu'il se trouvât d'ailleurs quelque empêchement qui les obligeât à demeurer separez.* Ce Ministre ne s'est point nommé; mais un autre marchant la tête levée a denoncé cette doctrine pour la faire censurer, & enfin il a publié que c'est un principe d'où cette conclusion coule naturellement (e), c'est qu'un homme dont la femme est malade, peut se marier à une autre. *Il n'est rien de plus certain*, ajoûte-t-il, *Une égale necessité donne un égal privilege, & si un mari est autant empêché d'habiter avec sa femme par une paralysie, que par sa detension chez les barbares, il est autant en droit de chercher un remede à son incontinence dans un second mariage.* Mr. de Beauval entre les Laïques a poussé encore (f) cela plus fortement. Un autre Laïque a soutenu que cette maxime (g) *ouvre la porte aux plus étranges dereglemens; elle autorise un incontinent dont la femme est long-tems malade, à se marier à une autre, & puis à une autre sans fin & sans cesse, si la Providence de Dieu veut qu'elles soient toutes mal saines. Ainsi voilà par cette belle porte la Polygamie Turque faisant irruption dans le Christianisme, & le remplissant de ses brutales lascivetez. Bien plus, voilà dans le Christianisme ce qui ne s'est point vû dans l'ancien Paganisme, & ne se voit point aujourd'huy dans le Mahometisme; voilà, dis-je, les femmes autorisées à avoir plusieurs maris en même tems, lors que n'ayant pas le don de continence, elles ont pour époux un homme mal-sain : car il seroit ridicule de pretendre qu'à leur égard c'est un moindre mal de se répandre dans ces impuretez, qui sont, selon ce Ministre, des suites infaillibles du celibat pour certains temperamens, que de recourir au remede d'un second mari. On voit donc que sa maxime est une source des plus honteuses & des plus sales licences qui se soient vûës dans le monde; & que rien n'exposera nôtre Communion à des reproches plus mortifians, que cette doctrine du Sr. Jurieu, si nos Synodes ne la condamnent. Toutes les loix que la bienséance & la sagesse des Magistrats ont introduites pour empêcher les veuves de se remarier avant un certain terme, tombent par terre, ou ne sont qu'une tyrannie qui fait répandre en mille & mille impuretez celles qui ont un certain temperament.* L'Auteur des Pastorales a trouvé cent expediens (h) pour tâcher de sortir d'affaire, par raport à quelques autres difficultez qu'on lui avoit proposées touchant le divorce, & les seconds mariages, mais il n'a pu se debarrasser de celle-ci, cela n'étoit pas possible. Tout ce qu'il a fait s'est reduit à des calomnies contre son denonciateur, car c'est une calomnie que de se plaindre, qu'on a été accusé d'une chose dont on n'a point été accusé (i). Voilà combien il importe que ceux qui repondent à un Ouvrage de controverse sachent aller bride en main, car

(a) *Voyez la . lettre Pastorale de l'an* 1688. *p.* 166. *in* 12. *& la* 6. *lettre du Tableau du Socinianisme p.* 302.

(b) *VIII. lettre Pastorale de* 1688. *pag.* 176. *in* 12.

(c) *Mr. de Meaux, IV. Avertissement, pag.* 131. *édit. de Holl.*

(d) *Ibid. p.* 136.

(e) *Voyez le livre d'Elie Saurin, Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht, intitulé,* Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, *pag.* 801.

(f) *Voyez sa reponse à l'Avis.*

(g) *Declaration de Mr. Bayle, p.* 18.

(h) *Voyez la* 6. *lettre du Tableau du Socinianisme, pag.* 300. *& suiv.*

(i) *Voyez Saurin ubi supra.*

telle nature, qu'il eût mieux (*Q*) valu n'en rien dire. La maniere dont Monsieur Claude parle de ce (*R*) grand Reformateur est très-judicieuse; il

car s'ils s'abandonnent à l'impetuosité étourdie de leur esprit & de leur temperament, ils gâtent les meilleures causes.

Ce que j'ai dit du *respect que l'on doit porter à la très-illustre maison de Hesse*; *& à la memoire d'un Electeur reformé*, ne seroit pas bien intelligible à tout le monde, si je n'y joignois une explication. Les actes de ce second mariage ont été tirez des (*a*) *Archives de Ziegenhaim communs à la branche de Hesse Cassel, & à celle de Hesse Darmstad*. Le Prince Ernest de Hesse-Rhinfelds ayant embrassé la foi Romaine fut ravi qu'ils vissent le jour, parce qu'il crut que cela feroit du tort à l'Eglise qu'il avoit quittée (*b*), & il est visible qu'ils font un grand tort à Luther, à Melanchthon, à Bucer &c. Il n'y a donc nulle aparence que les Landgraves de Hesse-Cassel, & les Landgraves de Hesse-Darmstad, ceux-ci Lutheriens, ceux-là Calvinistes eussent gardé le silence, s'il y eût eu quelque soupçon que ces actes fussent supposez. On ne pourroit assez blâmer ces grans Princes, si ayant quelques soupçons là-dessus, ils n'eussent rien fait pour s'oposer au dessein du Landgrave Ernest nouveau Catholique. C'est donc manquer au respect qui leur est dû, que de douter si ces actes sont legitimes, car c'est pretendre qu'ils souffrent que sous l'autorité de leurs archives, on calomnie publiquement les Reformateurs, & qu'on les flêtrisse très-injustement, pour faire tomber le deshonneur sur l'Eglise Protestante. Comme ils ne sont pas capables d'une tiedeur qui leur seroit si injurieuse, il faut être très-certain que le silence qu'ils ont gardé prouve clairement la validité des actes. Et pour ce qui est de l'Electeur Palatin, de quelle honte ne le couvriroit-on pas, si l'on faisoit voir qu'il a donné ordre à l'un de ses Conseillers de publier de faux actes de cette nature? Je sai bien qu'il lui importoit qu'ils fussent très-legitimes, parce qu'il a fait tout son possible pour legitimer son mariage avec une Dame qu'il avoit entretenuë du vivant de l'Electrice son épouse, ce qui avoit été cause que cette Princesse le quitta, & ne voulut plus être sa femme: mais enfin il avoit & trop d'honneur, & trop de prudence, pour vouloir s'autoriser d'un fait suposé, & dont la suposition auroit pu être prouvée facilement par les parens de Madame l'Electrice *.

(*a*) *Varillas ubi supra p. 87.*

(*b*) *Voyez Varillas* ibid. *& Mr. de Meaux Hist. des Variat. liv. 6. n. 1. sub fin.*

* *Elle étoit de la Maison de Hesse.*

(*Q*) *Qu'il eût mieux valu n'en rien dire.*] L'Auteur des Pastorales s'est fort étendu (*c*) sur la pratique de quelques Etats. C'est donner lieu à trois instances; car 1. ses adversaires (*d*) n'ont pas manqué de s'en prevaloir, comme si les loix civiles des Protestans lâchoient trop la bride à l'homme sur les causes matrimoniales, & comme s'il n'y avoit qu'un petit nombre de particuliers qui l'eussent desaprouvé, pendant qu'il a pour lui la pratique generale. 2. Tous les exemples qu'il allegue ou qu'il pourroit alleguer, sont hors de l'espece dont il s'agissoit. Ce ne sont point des mariages d'un homme avec deux femmes logées chez lui en même tems, comme l'étoient les deux femmes du Landgrave. 3. Enfin ce n'est point sur la pratique tolerée par les Souverains qu'un Casuiste se doit regler. Où sont les gens qui ignorent les abus extrémes que les loix civiles ont autorisez, ou tolerez dans le Christianisme (*e*) pendant plusieurs siecles à l'égard du mariage? L'Eglise a tenu bon, & par ses oppositions elle a fait changer ce qui ne s'accordoit pas assez avec l'Evangile. Où en seroit-on, si les Casuistes vouloient aprouver tout ce que les Souverains permettent? Ne laissent-ils pas impunie presque par tout la fornication? S'il arrive quelque procés entre une fille & celui qui lui a fait un enfant, le pis qu'elle puisse craindre est qu'on (*f*) ne condamne pas cet homme à lui donner quelque argent; pour des censures, ou d'autres peines, elle n'a que faire de les redouter. Les Juges se remettent de tout cela à son Confesseur, à ses parens, à son Consistoire. Et la Comedie n'est-elle pas non seulement tolerée; mais munie de la protection du Souverain? A Paris les Acteurs de l'Opera n'ont-ils pas un corps de garde tiré des troupes de la Maison du Roi? Cependant les Predicateurs cessent-ils de tempêter contre ces spectacles? & dès qu'il s'éleve quelque Auteur Ecclesiastique qui ose écrire en faveur de la Comedie, n'est-il pas tout aussi-tôt accablé d'Ecrits contraires, & contraint de se retracter (*g*)? Ainsi un bon Moraliste ne reglera point ses opinions sur l'usage du Droit civil, quand il s'agira d'un relâchement.

(*c*) *Voyez la 6. lettre du Tableau du Socinianisme, p. 303. & suiv.*

(*d*) *Mr. de Meaux, Defense de l'Hist. des Variations.*

(*e*) *Voyez l'article* Lambert, *p. 271. col. 2.*

(*f*) *Je ne parle pas de celles qui ont été engrossées sous promesse de mariage par un homme de leur condition: celles-là obtiennent souvent un arrêt qui condamne l'homme à les épouser.*

(*g*) *C'est ce qu'on a vu à Paris l'an 1694. au sujet d'un livre en faveur de la Comedie, duquel le Pere François Caffaro passoit pour l'Auteur. Voyez le Journal de Hambourg 1694. pag. 24. 62. 65.*

Qui voudra voir une reponse aussi bonne qu'on en pouvoit faire à Monsr. l'Evêque de Meaux sur le mariage du Landgrave, fera bien de lire Mr. Seckendorf (*h*).

(*R*) *Dont Mr. Claude parle de* Luther.] Voici ses paroles „J'avouë (*i*) qu'il seroit à souhaiter „que Luther eût gardé plus de mesure qu'il n'a „fait dans sa maniere d'écrire; & qu'avec ce „grand & invincible courage, avec ce zêle ardent pour la verité, avec cette inébranlable „fermeté qu'il a toûjours fait paroître, on eût „pû voir en luy plus de retenuë & de moderation. Mais ces defauts qui viennent le plus „souvent du temperament, n'empêchent pas „qu'on n'estime les hommes, lors que d'ailleurs on voit en eux un bon fond de pieté, „& des vertus tout à fait heroïques, comme „on les voyoit reluire en Luther. Car on ne „laisse pas de loüer le zêle de Lucifer Evêque „de Cagliari, ni d'admirer les grandes qualitez de Saint Jerôme, encore qu'on reconnoisse trop d'aigreur & d'emportement dans „leur stile. Et peut-être même, qu'il y avoit „quelque necessité particuliere, au temps de „la Reformation, d'employer la force des expressions pour retirer plus facilement les hommes de ce profond assoupissement, où ils „étoient depuis si long-temps. Quoy qu'il „en soit, je veux bien demeurer d'accord que „Luther devoit être plus retenu dans ses termes, & si l'Auteur des Préjugez se fût contenté de se plaindre de l'acreté de son stile, „on se fût aussi contenté, pour toute reponse, „de le prier que desormais il n'imitât plus „luy-même ce qu'il condamnoit en autruy.„ Tout cela est beau & solide. Je remarquerai seule-

(*h*) *Histor. Lutheran. lib. 3. n. 79. addit. 3.*

(*i*) *Claude, Defense de la Reformation, 2. partie, chap. 5. p. 331. edit. de Holl. in 12.*

il l'a justifié entre autres choses sur un point qui a donné lieu à divers Ecrits, c'est sur la (S) dispute avec le Diable au sujet des Messes privées. Luther mourut

seulement qu'une methode generale de justifier les gens, par la raison que leurs qualitez étoient fort propres veu l'état où étoit le monde, à produire de bons effets, seroit un grand fond d'illusion. Personne ne doute que la providence ne sache choisir les moyens les plus efficaces pour parvenir à ses fins; mais comme les mauvaises qualitez des hommes sont plus propres en certains tems que leurs vertus à l'execution des decrets de Dieu, ce seroit très-mal raisonner que de conclure que la violence & l'emportement sont loüables, sous pretexte que la corruption du monde a besoin d'être durement traitée. La sagesse de Dieu, je l'avouë, éclate dans l'emploi de tels instrumens, mais les instrumens pourroient fort bien être un très-grand vice. J'ai remarqué ci-dessus (a) que le Cardinal Palavicin a excusé Jules II. sur le besoin que l'Eglise avoit alors d'un Pape qui fût guerrier.

(S) *Sur la dispute avec le Diable au sujet des Messes privées.*] Il y a des objections que les grans Controversistes abandonnent aux disputeurs du plus bas étage, mais il y en a d'autres que tous les Auteurs employent, grans & petits (b), ceux qui prêchent la controverse sur un theatre dans les carrefours, & ceux qui enseignent dans les chaires les plus relevées: l'objection dont je parle ici est de ce nombre. Le plus petit Missionaire de village l'a toûjours mise en avant; feu Monsieur Nicolle l'a proposée d'un air fort grave. *Il n'y a jamais eu*, dit-il, (c) *que Luther qui ait osé se vanter dans un Ouvrage imprimé qu'il avoit eu une longue conference avec le Diable, qu'il avoit esté convaincu par ses raisons que les Messes privées estoient un abus, & que c'estoit là le motif qui l'avoit porté à les abolir. Mais le sens commun a toûjours fait conclure à tous les autres . . . que c'estoit un excés d'extravagance de prendre le Demon pour maître de la verité, & de s'en rendre disciple.* Mr. Claude repondit (d) très-bien à cette objection. Ce fut un des 4. endroits de son livre ausquels les Jansenistes repliquerent dans un Ouvrage qui a pour titre, *Refutation de la reponse d'un Ministre Lutherien sur la conference de Luther avec le Diable*, & ils ne manquerent point d'inserer cette partie de leur replique dans la 2. (e) édition des Prejugez. Pour voir une reponse complete à cette objection, on n'a qu'à lire l'écrit dont l'extrait a été donné dans les nouvelles de la Republique des lettres, au mois de Janvier 1687. Cet (f) écrit est une forte refutation d'un petit livre de l'Abbé de Cordemoi. Monsieur de Meaux (g) n'oublia point ce reproche contre Luther, mais voyez ce que Monsieur Basnage (h) lui a repondu.

Les avantages que les Controversistes Romains pretendent tirer de là sont sans doute imaginaires; mais il n'y a nulle aparence qu'on puisse prendre pour *une espece de figure, ou de parabole* ce recit de Martin Luther, comme Mr. Claude l'a pretendu; car Luther avouë en plusieurs endroits de ses Ouvrages qu'il sait très-bien de quelle maniere le Diable dispute, & que cela lui a fait (i) passer de mauvaises nuits. Il dispute, dit-il, avec tant de force qu'on en meurt subitement. Il croit que ce malheur arriva à Oecolampade & à Emserus. Le seul agrément, selon lui, qui se rencontre dans ces disputes, est que le Diable les expedie promtement, & ne les laisse pas traîner long tems, lors qu'il trouve un homme solitaire dans sa maison. *Diabolus (k) sua argumenta fortiter figere & urgere novit. Voce quoque gravi & forti utitur. Nec longis & multis meditationibus disputationes ejusmodi transiguntur, sed momento uno & quæstio & responsio absolvitur. Sensi equidem & probè expertus sum, quam ob causam illud nonnunquam evenire soleat, ut sub auroram quidam mortui in stratis suis inveniantur. Corpus ille perimere vel jugulare potest: Nec id modò, verùm & animam disputationibus suis ita urgere, & in angustum coarctare novit, ut in momento quoque illi excedendum sit, quo sanè me quoque non semel tantùm non perpulit. . . . Credo equidem quod (l) Emserus & Oecolampadius, aliique horum similes, istiusmodi ignitis Satanæ telis & hastis confossi subitaneâ morte perierint. Nemo enim mortalium citra singulare Dei auxilium ac robur illas sustinere & perferre potest. Jucundum equidem sese disputando præbet, scilicet. Brevibus enim transigit omnia, nec diu moras nectit, siquidem virum solitarium domi suæ invenerit.* On pretend que Luther a dit que si les Sacramentaires n'entendent pas l'Ecriture, c'est parce qu'ils ne disputent pas avec le Diable, le meilleur opposant que l'on puisse rencontrer; & qu'à moins que de le porter pendu au cou, comme il a fait, on ne sauroit être qu'un Theologien speculatif. *Quod Sacramentarii* (inquit Lutherus) *sacram Scripturam non intelligunt, hæc causa est, quia verum opponentem, nempe diabolum non habent, qui demum benè docere eas solet.* Subdit: *Quando diabolum ejusmodi collo non habemus affixum, nihil nisi speculativi Theologi sumus (m). . . . Ego Diabolum intus & in cute novi, quippe quocum plus uno salis modio comederim (n). . . Diabolus multo frequentius & propius mihi in lecto accubare solet, seu condormit, quam mea Catherina. Mecum in dormitorio deambulare solet. . . . Ego Diabolum collo meo affixum habui (o).* Je conclus que Mr. Claude ne devoit avoir aucun soupçon que cette dispute de Luther fût une espece de parabole.

Il a repoussé une autre objection de l'Auteur des Prejugez, fondée sur ce qu'il semble que Luther *ait animé ses sectateurs au carnage.* Mr. Nicolle l'en accuse, mais Mr. Claude l'en justifie. Je croyois qu'il eût repoussé encore une attaque, c'est celle qu'on fonde sur les fameuses paroles, *si nolit uxor veniat ancilla*; mais ayant parcouru à la hâte sa Defense de la reformation, & le livre des Prejugez, je ne suis point tombé sur aucun endroit qui se raporte à cela. Monsieur de Meaux n'a point oublié ce reproche des Missionaires. Voici ses paroles „(p) J'ai toûjours „craint de parler de ces *inevitables necessitez* „qu'il reconnoissoit dans l'union des deux „sexes,

(a) *Dans l'article* Jules II. *p.* 190. *lettre f.*

(b) *On peut apliquer ici la pensée de Juvenal:* Exspectes eadem à summo minimoque poëta. *Sat.* 1. *v.* 12.

(c) *Prejugez legitimes contre les Calvinistes ch.* 2. *p.* 17. *édit. de Bruxelles* 1682. *Il cite,* Luther. tom. 6. vide Hospin. part. ult. fol. 131.

(d) *Claude Defense de la Reformation, ubi supra p.* 333. *& suiv.*

(e) *C'est celle de* 1682. *Le titre porte qu'elle a été imprimée à Bruxelles chez Eug. Henry Frix.*

(f) *Mr. Seckendorf en est l'Auteur. Voyez l'*index *des* 10. *premiers tomes du Journal de Leipsic, & le* 8. *tome p.* 70.

(g) *Hist. des Variat. livre* 4. *n.* 17.

(h) *Basnage ubi supra p.* 431. *& suiv.*

(i) Multas noctes mihi satis amarulentas & acerbas reddere ille novit. *Luther. ubi infra apud Hospinianum ubi infra.*

(k) *Lutherus de Missa privata tom.* 6. *Jen. fol.* 81. *apud Hospinianum Hist. Sacrament parte* 2. *fol.* 220. *edit.* 1681.

(l) *Joignez à ceci ces paroles du* 1. *tome de Luther édit. Witemb. fol.* 230. Urget (*Satan*) in immensum corda, nec definit nisi repulsus verbo Dei: & ego plane persuasus sum, Emserum & Oecolampadium & similes, his ictibus horribilibus & quassationibus subitò extinctos esse; nec enim humanum cor horrendum hunc & ineffabilem impetum, nisi Deus illi adsit, perferre potest, &c. *Voyez la* 2. *édition des Prejugez de Mr. Nicolle pag.* 366.

(m) *Fitz Simon ubi supra pag.* 90. *Il cite* Luth. in colloquiis Isleb. de verbo Dei fol. 23. in colloq. Francofurt. fol. 18.

(n) *Idem Fitz Simon ibid. pag.* 353. *Il cite* Emserus & Cocleus de Luth. conc. Dom. reminiscere inter 27. conciones Witebergæ & Argentinæ impressas in 4. fol. 19.

(o) *Fitz Simon ibid. pag.* 353. 354. *Il cite les* Colloquia mensalia.

(p) *Hist. des variat. l.* 6. *n.* 11. *p.* 235.

rut le 18. de Fevrier 1546. On a debité sur sa mort (*T*) une infinité de fables: &

„ sexes, & du Sermon scandaleux qu'il avoit „ fait à Vitemberg sur le mariage: mais puis „ que la suite de cette histoire m'a une fois fait „ rompre une barriere que la pudeur m'avoit „ imposée, je ne puis plus dissimuler ce qui se „ trouve bien imprimé dans les œuvres de Luther. Il est donc vray que dans un Sermon „ qu'il fit à Vitemberg pour la reformation du „ mariage, il ne rougit pas de prononcer ces „ infames & scandaleuses paroles: *Si (a) elles „ sont si opiniastres*, il parle des femmes, *il est „ a propos que leurs maris leur disent: Si vous ne „ le voulez pas, une autre le voudra:* Si la *maistresse ne veut pas venir, que la servante approche.* . . . Il faut pourtant auparavant que le „ mari amene sa femme devant l'Eglise, & qu'il „ l'admoneste deux ou trois fois: après repud ez-„ là, & prenez Ester au lieu de Vasti. „ Mr. de Meaux s'exprime ainsi en un autre endroit. *Luther (b) s'estoit expliqué contre les vœux monastiques d'une maniere terrible, jusqu'à dire de celuy de la continence (fermez vos oreilles, ames chastes) qu'il estoit aussi peu possible de l'accomplir que de se depouiller de son sexe (c). La pudeur seroit offensée si je repetois les paroles dont il se sert en plusieurs endroits sur ce sujet, & à voir comment il s'explique de l'impossibilité de la continence; je ne sçay pour moy ce que deviendra cette vie qu'il dit avoir menée sans reproche durant tout le temps de son celibat, & jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.* On l'accuse d'avoir prêché que c'est un bonheur, s'il se trouve dans une ville cinq femmes & autant d'hommes qui conservent leur chasteté jusqu'à l'âge de 20. ans, & que ce seroit surpasser la pureté des siecles Apostoliques, & des siecles des Martyrs, & qu'un homme qui se passe de femme ne s'éleve pas moins au dessus de la nature, que s'il peut vivre sans rien manger (*d*). Voilà des choses qu'il ne faut point entreprendre de justifier: ce sont des excés, ce sont de premiers mouvemens dont Luther revint sans doute avant sa mort. Que peut-on dire de plus satirique contre les loix canoniques & les loix civiles, qui ne forcent pas les gens à se marier, & qui leur ordonnent de n'épouser qu'une femme? Ces principes de Luther sont incompatibles avec la monogamie. Je ne doute point que ces saillies fougueuses de son zêle contre les vœux monastiques, n'ayent donné lieu à l'accusation que l'on forma contre lui. George Duc de Saxe se plaignit que jamais on n'avoit vu autant d'adulteres, que depuis que Luther avoit enseigné qu'une femme qui ne concevoit pas de son mari, devoit s'adresser à un autre homme, & que si elle devenoit grosse il faloit que son mari nourrît l'enfant; bien entendu qu'un mari dont la femme étoit sterile devoit se servir du même droit. Ce fut à Luther même que ce Prince fit ce reproche (*e*) dans une lettre qu'il lui écrivit l'an 1526. *Quando tam numerosa (f) perpetrata sunt adulteria quam postea quam tu scribere non dubitasti: si mulier è viro suo concipere nequeat, ut ad alium se transferat à quo possit fœcundari, & maritus prolem inde natam alere teneatur: Itidemque vir faciat.* C'eût été rencherir sur Lycurgue.

(*a*) *T. V. Serm. de matrim. f.* 123.

(*b*) *Ibid. li.* 3. *n.* 49. *pag.* 130.

(*c*) *Ep. ad Volf. T. VII. f.* 505. *&c.*

(*d*) Benè cum Republica agi, si in aliqua una civitate vel quinque virgines & quinque mares annum vigesimum casti attigerint; idque plus esse quàm tempore Apostolorum, & Martyrum, acciderit . . . Demum, non minus vires naturæ transgredi hominem cælibem, quam si nihil omninò comederet vel biberet. *Luther. Serm. de tribus regibus pag.* 198. *Colmariæ an.* 1523. *apud Fitz Simon ubi supra pag.* 155.

(*e*) *Malfunde: Voyez Seckendorf Histor. Luther. l.* 2. *p.* 39.

(*f*) *Surius Commentar. pag. m.* 195.

(T) *Une infinité de fables sur la mort de* Luther.] Quelques-uns ont dit qu'il mourut de mort subite, d'autres qu'il se tua lui-même, d'autres que le Diable l'étrangla, d'autres que son cadavre étoit si puant qu'on fut contraint de le laisser en chemin. Ce ne sont pas des gens sans nom qui debitent ces calomnies, ce sont des Ecrivains fort celebres, & cela fait honte à tout le Corps du Papisme: car on ne devroit point permettre que de telles fables fussent imprimées; les censeurs de livres les devroient rayer, à moins qu'ils ne les vissent prouvées juridiquement. On va voir quels sont les Auteurs qui ont publié ces impertinences. *Pontificii (g). . . . asserunt mortem Lutheri fuisse malam & infelicem, sed de mortis genere non unam eandemque fovent sententiam. Quidam contendunt, Lutherum* sibi ipsi violentas manus intulisse, *ita Luthero αὐτοχειρίαν tribuit Thomas Bozius* de Signis Ecclesiæ T. 2. lib. 23. c. 8. *Quem locum etiam adducit Cornelius à Lapide, qui* ad cap. II. post. Epist. Petri *scribit:* Lutherum cum vespere lautè cœnasset, noctu desperatione & furiis Dæmonum actum sibi injectô laqueô necem intulisse, asseruit ejus famulus postea ad orthodoxam fidem conversus. *Quidam calumniantur, Lutherum* morte repentinà obiisse. *Ita Bellarminus* l. 4. de Eccles. c. 17. §. Lutherus, *ex Cochlæo de vita Lutheri hæc adducit:* Lutherus morte repentinà sublatus est. Nam cum vespere opiparam cœnam sumsisset, lætus & sanus, & facetiis suis omnes ad risum provocasset, eâdem nocte mortuus est. *Quidam eò impudentiæ progrediuntur, ut eum* à Cacodæmone sublatum fuisse *calumnientur. Ita Guilielmus Bessæus Jesuita Gallus* in Concept. Theol. Sabbath. post cineres, p. 102. *de morte Lutheri disserit:* Lutherus benè potus, & cibis distentus absque ullo pietatis signo cubitum secedens apud inferos pernoctavit. *Unde & Costerus in venenato suo carmine de morte Lutheri ita canit:*

Infelix ex alvo animam diffudit ARIUS,
Hunc sequeris nimiô vane Luthere mero.

His omnibus pollicem premit Fabianus Justinianus, qui in Comment. in cap. VI. *Tobiæ ita scribit:* Ipsummet Lutherum subitaneâ & improvisâ morte à suo Cacodæmone sublatum, peremtumque plurimi censent, quòd vocati ad eum Medici morbum vel ignorare se faterentur, vel apoplexiam fingerent. . . . *Extat historia de morte Lutheri à viris fide dignis, qui ipsi agonizanti adstiterunt, descripta videlicet à Justo Jona, Michaële Cælio, Johan. Aurifabro Vinariensi, qui coram Deo & in conspectu Christi testantur, quòd sanctâ fide & bonâ conscientiâ historiam obitûs Lutheri referant, quæ habetur* Tom. 8. Jenens. Germ. *quam videat lector veritatis amans eique addat B. M. Johan. Matthesii concionem* XIV. de vita Lutheri. *Sleidan.* l. 16. Comment. *imò ipsum Jacob. August. Thuanum Historicum Pontificium* l. 2. Hist. p. 30. *Quæ omnia Pontificiorum mendacia de morte Lutheri effusa, facili negotio dissipare, & in jugulum calumniantium redigere possunt. . . . Mortuo Luthero nondum quiescunt Pontificii, sed denuò fluctus irarum suarum evomunt, & cœno calumniæ post mortem ipsius corpus adspergunt. Fabulantur enim,* corpus *electi Dei organi,* ob intolerabilem fœtorem in itinere

(*g*) *Joh. Adamus Osiander, in tractatu Theologico de Magia pag.* 271. *& seq.*

& on n'avoit pas attendu à mentir (*V*) sur cette matiere, qu'il fût parti de ce monde. Je n'ai rien dit de son mariage, parce que j'en ai parlé amplement * ailleurs. Ses plus grans ennemis ne sauroient nier qu'il n'ait eu des qualitez éminentes; & l'Histoire ne fournit rien de plus surprenant que ce qu'il a fait: car qu'un simple Moine ait pu fraper sur le (*X*) Papisme un si rude coup, qu'il n'en faudroit qu'un

* *Dans l'article* Bore.

nere fuisse relictum *. Le P. Maimbourg á renoncé à tous ces sots contes, mais il s'est trompé sur un fait insigne. *L'Electeur de Saxe,* dit-il, (*a*) *fit transporter son corps avec une pompe très-magnifique à Wittemberg, où il lui fit dresser un tombeau de marbre blanc environné des statues des 12. Apôtres, comme s'il eût été le 13. à l'égard de l'Allemagne.* Mr. Seckendorf (*b*) a fait voir que ce tombeau & ces statuës sont des chimeres.

Je m'en vais raporter le vieux Gaulois d'un Theologien de Paris, qui reprocha aux Lutheriens qu'ils avoient agi contre leurs principes. *Ils avoient tousiours repris,* dit-il, (*c*) *la pompe de laquelle usent les Catholiques envers les Chrestiens morts, pour leur faire le dernier honneur de sepulture, blasmant les sermons qui s'y disent à l'honneur du defunct: & qu'il valloit mieux eslargir pitoyablement aux pauvres, ce qu'il se frayoit en ceste pompe & honneur funeral. Finablement, que c'estoit tout un, & aussi Chrestien, estre enterré en un fumier & sans lumiere, comme d'estre mis en sepulture en terre saincte avec cest apparat. Si ce qu'ils disoient au paravant est vray, pourquoy ont ils usé de pompe si frayable & coustable, pour mettre en pourriture leur Luther? Que n'ont ils donné aux pauvres cest argent, qu'il a convenu despendre pour le conduire d'Islebe à Wittemberg? Ce que n'a pas esté faict pour un petit denier. Que ne l'ont ils enterré dans un fumier, ou il eust aussi bien pourry, qu'à Wittemberg? Somme si ceste reverence est vituperable par la Saincte Escriture (comme ils pensent faulsement) pourquoy en ont ils usé?* Il est certain que ceux qui resorment ne prenent pas toûjours garde qu'il y a certains abus contre lesquels il ne faut rien dire, de peur de se condamner soi-même par avance, car ce sont des choses où l'on retombe promtement.

(*V*) *A mentir sur cette matiere qu'il fût mort.*] On (*d*) publia un écrit à Naples & en d'autres lieux, duquel voici la substance. Luther dangereusement malade desira de communier, & mourut dès qu'il eut reçu le viatique. Il demanda en mourant que son corps fût mis sur l'autel afin d'y être adoré, mais cette demande fut negligée; on l'enterra. Il s'éleva une si furieuse tempête lors qu'on l'enterroit, qu'il sembloit que la fin du monde fût à la porte. La terreur fut universelle. Ceux qui leverent les yeux vers le ciel s'aperçurent que l'hostie que le defunt avoit osé prendre étoit suspenduë en l'air; on la recueillit avec beaucoup de veneration, & on la remit dans un lieu sacré, & la tempête finit: elle revint la nuit suivante avec encore plus de fureur, & remplit d'effroi toute la ville. Le lendemain le sepulcre de Luther fut ouvert, on le trouva vuide, & il en sortoit une odeur souffrée que personne ne pouvoit souffrir. Les assistans en furent malades, & plusieurs d'entr'eux se repentirent, & rentrerent dans le giron de l'Eglise Catholique. Cet imprimé (*e*) étoit en langue Italienne, & l'on y marqua avec des airs de triomphe qu'il contenoit un miracle en l'honneur de JESUS-CHRIST, pour la terreur des mechans & pour la consolation des gens de bien, & qu'on avoit su cet évenement par des lettres de l'Ambassadeur de France. Luther ayant lu cette relation le 21. de Mars 1545. la fit imprimer, & y joignit une apostille. Quelques Catholiques Romains confus de cette imposture, voulurent en éviter l'infamie par une autre fraude. Il tâcherent de persuader que Luther, ou bien quelcun de ses amis étoit l'Auteur de ce Roman, mais on a des preuves très-authentiques du contraire. (*f*) *Fuerunt ex adversa parte, quos protervi figmenti puduit, & ideo inventorem ejus ipsum* Lutherum *substituere voluerunt, vel aliquem ex suis; impudenter utique & vane. Extant enim . . . literæ Landgravii ad Electorem Saxoniæ d. 12. Mart. authenticæ, in quibus ei relationem istam Italicam misit, significans, se eam ab Augustano quodam, cujus literas etiam adjunxit, accepisse, ex quibus percipitur typis excusam schedam illam Neapoli & multis aliis locis fuisse.* Quel scandale pour ceux qui savent de quoi il se faut scandaliser, que d'aprendre de telles suites du faux zêle de religion (*g*)!

(*X*) *Qu'un simple Moine ait pu fraper sur le Papisme un si rude coup.*] Combien d'Etats, combien de peuples ne porta-t-il point en très-peu de tems à se separer de la communion Romaine? Cela fut representé sur une tapisserie fort heureusement, quoi que d'une façon un peu burlesque. Lisez ce passage; il est tiré d'une lettre de Costar. *La derniere fois que le Roi fut à Chalons, on tendit dans sa chambre une tapisserie fort riche qui venoit de la feuë Reine de Navarre, où étoient representez Luther & Calvin qui donnoient un lavement au Pape, dont le bon Prince étoit tellement émeu qu'on le voyoit ailleurs travaillé d'un grand devoyement par haut & par bas se purger de quantité de royaumes & de souverainetez, de Dannemarc, de Suede, du Duché de Saxe &c.* Wiclef, Jean Hus, & plusieurs autres avoient entrepris la même chose, & n'y avoient pu reüssir. C'est, dira-t-on, à cause qu'ils ne furent pas favorisez du concours des circonstances: ils n'avoient pas moins d'habileté ni moins de merite que Luther, mais ils entreprirent la guerison de la maladie avant la crise, & pour ainsi dire dans le croissant de la lune. Luther au contraire l'attaqua dans un tems critique, lors qu'elle étoit parvenuë au comble; lors qu'elle ne pouvoit plus empirer, & qu'il faloit selon le cours de la nature qu'elle cessât ou qu'elle diminuât: car dès que les choses sont parvenuës au plus haut point où elles puissent monter, c'est l'ordinaire (*h*) qu'aussitôt elles commencent à descendre. Il sema en pleine lune, lors que le decours alloit commencer: il eut le même bonheur que ces remedes que l'on employe les derniers, & qui remportent la gloire de la guerison, parce qu'on les aplique quand la maladie a jetté tout son venin. On ajoûtera si l'on veut que la concurrence de François I. & de Charles-Quint fut

* *Voyez la note marginale de la colonne suivante.*

(*a*) *Maimbourg, Hist. du Lutheran. liv. 3. tome 1. p. 301. 302. édit. de Holl.*

(*b*) *Seckendorf Hist. Lutheran. lib. 3. pag. 645.*

(*c*) *Simon Fontaine, Histoire Catholique liv. 17. fol. 232.*

(*d*) *Seckendorf ubi infra.*

(*e*) Nata forte hinc est immanis illa de ejus obitu fabula, quæ *Tom. VIII. Alt. fol. 415. & seq.* lingua Italica, & in Germanicam versa, legitur. Scribunt autem, cum magna quidem exultatione & gratulatione, tanquam de miraculo *à Deo, in honorem Christi, terrorem malorum, & solatium bonorum,* ut impie nugantur, *edito,* ex Legati Regis Galliæ literis innotuisse, quod *Lutherus* periculose ægrotans, *&c. Seckendorf, Histor. Lutheranismi lib. 3. pag. 580. col. 1.*

(*f*) *Id. ib. col. 2.*

(*g*) *Notez qu'il y a eu des gens qui ont publié que Luther mourut comme Arius. Voici les paroles de Simon Fontaine ubi supra fol. 230.* Quelques Catholiques qui ont pu sçavoir au vrai comme il en est allé, ont escrit que se levant pour secourir nature tomba mort.

(*h*) Invida fatorum series, summisque negatum Stare diu, nimioque graves sub pondere lapsus, Nec se Roma ferens, *Lucanus l. 1. v. 71.*

qu'un ſemblable pour renverſer entierement l'Egliſe Romaine, c'eſt ce qu'on ne peut aſſez admirer. Il n'eſt pas vrai comme quelques-uns l'aſſûrent, que ſon entrepriſe ait inſpiré (*T*) le mepris de la Religion Chretienne à beaucoup de gens. Qui voudra s'inſtruire à fond de l'hiſtoire de ce grand perſonnage, n'aura qu'à lire le gros volume * de Mr. de Seckendorf. C'eſt en ſon eſpece un des bons livres qui ayent paru depuis long tems. Je conſeillerois auſſi de lire le *Lutherus defenſus* d'un Miniſtre † de Hambourg; car on refute dans cet Ouvrage tous les reproches perſonnels.

* *Hiſtoria Lutheraniſmi. Voyez l'Hiſtoire des Ouvrages de Savans, Fevrier* 1692. *art.* 13.

† *Nommé Jean Mullerus.*

LUTORIUS PRISCUS (CAÏUS) Chevalier Romain, fut puni du dernier ſuplice pour une faute qui ne ſemble (*A*) pas capitale. Après avoir reçu de Tibere une bonne recompenſe, pour un poëme qu'il avoit fait ſur la mort de

fut fatale dans cette affaire. Je repondrai que cela n'empêche point qu'il n'ait falu des dons éminens, pour produire la revolution que Martin Luther a produite. Voici une excellente penſée de Fra-Paolo. „ (*a*) S'il y eut quelque „ choſe dans l'établiſſement de céte (*b*) nouveauté, qui cauſa du ſcandale, comme je le „ raconterai, il ſe voit neanmoins, que les Predeceſſeurs de Leon avoient fait pluſieurs conceſſions pareilles, par des motifs encore moins „ honnêtes, & avoient porté plus loin leur „ avarice, & leurs extorſions. Mais ſouvent il „ échape de belles occaſions de faire de grandes „ choſes, faute de gens qui les connoiſſent (*c*), „ ou qui ſachent s'en ſervir. Outre que, pour „ l'execution, il faut atendre le tems que Dieu „ a deſtiné, pour punir les fautes & les dereglemens des hommes. Et tout cela ſe rencontra ſous le Pontificat de Leon, de qui „ nous parlons maintenant. „ Il faut avouër que pluſieurs choſes favoriſerent Luther: les belles letres levoient la tête parmi les Laïques, pendant que les gens d'Egliſe ne vouloient point renoncer à la barbarie, & perſecutoient les ſavans, & ſcandaliſoient tout le monde par une impudicité effrenée. On a eu raiſon de dire qu'Eraſme par ſes railleries prepara les voyes à Luther. Il fut ſon St. Jean Batiſte. Le Docteur Simon Fontaine ſe plaint que (*d*) *par occaſion Eraſme a faict plus de mal que Luther: pource que Luther n'a faict que eſlargir l'ouverture de l'huis duquel Eraſme avoit ja crocheté la ſerrure, & l'avoit entre ouvert.*

(*a*) *Fra Paolo Hiſt. du Concile de Trente, liv.* 1. *p.* 4. *ſelon la traduction d'Amelot de la Houſſaye.*

(*b*) *C'eſt-a-dire des indulgences de Leon X.*

(*c*) Opportunos magnis conatibus tranſitus rerum, *dit Tacite Hiſt.* 1.

(*d*) *Simon Fontaine, Docteur en Theologie à Paris, Hiſtoire Catholique de nôtre tems l.* 7. *fol* 91. *édit. de Paris* 1562.

(*T*) *Ait inſpiré le mepris de la Religion Chrêtienne.*] Si Coeffeteau avoit dit que Luther fut cauſe qu'une infinité de gens ſe damnerent par la profeſſion de l'hereſie, il auroit parlé ſelon l'eſprit de ſes prejugez, on le lui pardonneroit; mais ce n'eſt point-là le mal qu'il deplore. Ecoutons-le. *Cependant*, dit-il, (*e*) *au lieu de nous repreſenter ici les faillies de ce furieux eſprit de Luther, l'inſolence duquel a meſme dépleu aux Calviniſtes, le Sieur du Pleſſis devoit mediter l'horreur de ſon crime, & ſe repreſenter devant les yeux la grande perte des ames dont il eſt coulpable devant Dieu & devant ſes Anges, pour avoir eſté autheur de toutes les diſputes qui ſe ſont élevées en la Chreſtienté. (f) Dieu avoit ordonné en l'ancienne loy, que s'il arrivoit que quelques-uns ayans debat les uns contre les autres frapaſſent une femme enceinte, de ſorte qu'ils eſtouffaſſent ſon fruict, leur vie iroit pour la vie de l'enfant. Et donc qu'ordonnera ſa Divine juſtice, contre ceux qui par leur ambition & par les diſputes qu'ils ont excitées en l'Egliſe ont fait mourir tant de milions d'ames, qui ſe ſont retirées de la Religion Chreſtienne, voyans ceux, qui s'en diſent les Miniſtres, ſi mal d'accord, des principaux poincts du ſainct Evangile?* On peut aſſûrer que le nombre des eſprits tiedes, indifferens, degoûtez du Chriſtianiſme, diminua beaucoup plus qu'il n'augmenta par les troubles qui agiterent l'Europe à l'occaſion de Luther. Chacun prit parti avec chaleur: les uns demeurerent dans la communion Romaine, les autres embraſſerent la Proteſtante: les premiers conçurent pour leur communion plus de zêle qu'ils n'en avoient, les autres furent tout de feu pour leur nouvelle creance. On ne ſauroit montrer ces perſonnes qui au dire de Coeffeteau rejettoient le Chriſtianiſme à la vuë de tant de diſputes. S'il avoit dit que les diviſions des Chretiens, & la conduite qu'ils tiennent les uns contre les autres, après avoir formé pluſieurs ſectes, ſont très-propres à inſpirer du degoût, & de l'incredulité pour l'Evangile, je croi qu'il eût eu raiſon; mais il eût falu ſupoſer en même tems une choſe que très-peu de perſonnes mettent en pratique. Il auroit falu ſupoſer qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas deux poids, c'eſt-à-dire qui examinent ſans prejugé ce qui ſe paſſe & au dedans & au dehors. Mais où trouve-t-on de telles perſonnes? où ſont ceux qui par la force de la coutume ne jugent pas que les mêmes choſes ſont très-juſtes quand ils les font ſouffrir aux autres, & très-injuſtes quand ils les ſouffrent eux-mêmes? Avec cet eſprit n'ayez pas peur que la multiplicité des ſectes faſſe beaucoup de Pyrrhoniens; chacun, quoi qu'il arrive, ſe tiendra colé au parti qu'il aura pris. L'antiperiſtaſe que les nouveaux Phyſiciens ont banie de la nature, a lieu dans la religion. Le zêle ſe ralentit quand on n'eſt pas obſervé, & environné d'une autre ſecte, & il ſe ralume quand on l'eſt. Coeffeteau a pris le change; il a pris pour une choſe effective, ce qui devroit arriver en cas que les hommes raiſonnaſſent d'une certaine maniere.

(*e*) *Coeffeteau, Reponſe au Myſtere d'iniquité, p.* 1237.

(*f*) *Exod.* 23.

LES DISPUTES de religion ne font pas beaucoup de Pyrrhoniens.

(*A*) *Pour une faute qui ne ſemble pas capitale.*] Il n'eſt pas facile d'établir l'eſpece de cette action. De fort habiles gens (*g*) croyent que la faute de Lutorius conſiſtoit en ce qu'il *trompa Tibere, en lui preſentant une elegie ſur la mort de Germanicus, laquelle il avoit faite auparavant pour Druſus, qui étoit échapé d'une maladie dont on croyoit qu'il mourroit.* D'autres croyent qu'il avoit fait une ſatire contre Druſus. C'eſt le ſentiment de Theophile Raynaud: *Ex ea* (*h*) *item lege*, dit-il, *Lutorius Priſcus apud Dionem* lib. 57. *quod in Druſi ægrotantis mortem, famoſum carmen ſcripſiſſet, mori juſſus eſt Senatus decreto* *. Ces deux ſentimens me paroiſſent faux; j'aimerois mieux dire qu'on accuſa Lutorius *d'avoir en*

(*g*) *Amelot de la Houſſaye, Morale de Tacite, de la flaterie*, n. 17 pag. m. 30 31. *Il a changé de ſentiment dans ſa verſion des Annales de Tacite.*

(*h*) C'eſt-*à-dire la loi* in famoſos libellos.

* *Th. Raynaudus de malis & bonis libris n.* 113. *pag. m.* 72. 73.

de Germanicus, il fut accusé d'en avoir composé un autre sur la mort de Drusus, pendant que ce Prince étoit malade*; & l'on soutint qu'il avoit tenu toute prête cette poësie afin de la produire, sous l'esperance d'une plus grande recompense,

* Tacitus, Annal. lib. 3. cap. 49. ad ann. 774.

eu l'audace de compter pour mort le fils de Tibere, & de composer même des vers sur cela avant le tems. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres duquel j'emprunte ces paroles ajoûte tout aussi-tôt: (a) *Il est certain qu'on s'expose aux rigueurs de la justice, lors qu'on ose declarer en certaines occasions le jugement sinistre qu'on fait de la maladie des Rois. Le Medecin Du Val fut envoyé aux galeres, parce qu'on trouva dans son cabinet un papier où il avoit predit que Loüis XIII. mourroit avant la canicule de l'an 1631.* Le fait se trouve dans certains Memoires du Duc d'Orleans qui parurent l'an 1685. Les paroles de Manius Lepidus ne combatent pas autant que l'on s'imagine l'opinion à quoi je m'arrête; car dans un tems de flaterie on ne fait point difficulté d'avancer, qu'un Poëte qui au lieu de faire des vœux, & d'avoir de la confiance en la fortune de la Republique, pendant que l'heritier presomptif de la Couronne est malade, chante la mort de ce Prince, & communique à ses amis les noires & tristes idées d'un état si lamentable qui n'est pas encore arrivé, qu'un tel Poëte, dis-je, s'occupe d'une pensée execrable, & qu'il en occupe ses auditeurs. *Si* (b) *patres conscripti unum id spectamus quam nefaria voce Lutorius Priscus mentem suam & aures hominum polluerit, neque carcer, neque laqueus, ne serviles quidem cruciatus in eum suffecerint.* Ce sont les termes de Manius Lepidus. Soit donc conclu que le crime dont on accusa ce Poëte, fut d'avoir écrit par avance sur la mort de Drusus fils de l'Empereur. Il y avoit sans doute plus d'imprudence que de crime dans cette action.

(a) Mois de Juin 1686. pag. 633.

(b) Tacitus Annal. lib. 3. cap. 50.

C'est un crime que de consulter l'avenir sur la vie du Souverain.

Je ne nie pas que les loix n'ayent traité comme un crime capital l'action de ceux qui consultent l'avenir touchant la vie du Prince: *Capitale* (c) *est de salute principis vel de summa Reip. respondere aut consulere.* Je sai que plusieurs personnes ont souffert le dernier suplice à cause de cette curiosité. *Valens* (d) *imperator sub uno proloquio jussit occidi omnes qui de suo successore spiritus consuluerant, nec modo qui consuluerant, sed omnes qui aliquid ea de re inaudierant, nec ad se detulerant.* L'Empereur Julianus Didius (e) faisoit brûler ceux qui consultoient les Devins sur la fortune de l'Empereur. Les loix canoniques ont condamné aux peines de l'excommunication, ceux qui se mêlent des intrigues de la succession pendant la vie du Prince. C'est ce que le docte Jean Beloi representa aux Ligueux sous le regne de Henri III. „ Par ces „ moyens, dit-il (f), ils semblent conspirer „ sa mort, qui est en effect, se bander contre „ la nature, les bonnes mœurs, contre la pie„ té Chrestienne, & bien-vueillance que nous „ devons à nostre Roy, auquel nous sommes „ tenus de tousiours bien prier, bien desirer, „ & bien presager, tellement que d'attendre ce „ sien accident, & infortune, seroit contre tou„ tes loix civiles, & naturelles. Aussi ne peu„ vent les gens de bien trouver bon que con„ tre le desir de leur Roy, & en sa vie, on „ dispute, & mette en difficulté le doute de sa „ succession, qui n'est point, tant qu'il plaira „ à Dieu le nous laisser au monde. C'est pour„ quoy par decret du cinquiesme Concile de „ Tolede en Espaigne, tenu durant le siege de „ Honorius premier (g), environ l'an six cens „ vingt-deux, vivant l'Empereur Heraclius, & „ Chintillius Roy des Espaignes, tous ceux-là „ sont excommuniez qui s'informent, & font „ semblant d'avoir soin, ou s'enquerir qui sera „ leur Roy, après celuy qui tient le sceptre. „ *Doncques*, dit le texte, *parce qu'il est contrai„ re à la pieté, & dangereux pour les hommes, de „ penser aux choses futures illicites, & s'informer „ des accidens des Princes, ou pourvoir à l'advenir „ sur iceux, d'autant qu'il est escrit, Ce n'est pas „ à vous de sçavoir les momens, ou les temps que „ Dieu a reservez en son pouvoir: Nous ordonnons „ par ce Decret, que s'il se trouve aucun informa„ teur de telles choses, & qui du vivant du Roy, „ regarde un autre pour l'esperance au Royaume, „ ou attire quelques-uns à soy pour ce regard, il „ soit chassé par sentence d'excommunication de la „ compagnie des Catholiques.* (h) Le même De„ cret fut repeté au sixiesme Concile tenu en la „ mesme ville de Tolede, auquel est adjoustée „ une raison très-pertinente, par laquelle ceux „ qui font ces discours sont blasmez, comme „ curieux du temps advenir, auquel Dieu peut„ estre ne permettra qu'ils parviennent. „ J'ai lu dans le Mercure François une Histoire que je m'en vais raporter, Noel (i) Leon Morgard maître faiseur d'Almanachs assûroit dans son Almanach de l'année 1614. „ que l'Estat „ de la France changeroit; attaquoit la person„ ne du Roy; & marquoit le temps, les mois, „ & les quartiers où il parloit de plusieurs grands „ Princes qu'il denotoit, ne transportant seule„ ment que les lettres de leur nom. C'est Al„ manach estant en vente au premier jour de „ l'an, fut recherché outre l'ordinaire par les „ curieux, qui asseuroient que c'estoit une pro„ phetie: Et ce qui luy donna vogue, fut, „ que Morgard ayant mis au premier quartier „ de Janvier, qu'un Martial joueroit un mau„ vais tour à son fils, il advint qu'un homme „ d'aage du fauxbourg S. Germain, & qui avoit „ esté autresfois soldat tua son fils, pensant „ tuër une femme qu'il entretenoit. Le mur„ mure donc que ces nouvelles predictions ap„ portoient entre le peuple, estant parvenu jus„ ques à leurs Majestez & au Conseil, Morgard „ se veid le huictiesme de Janvier mis dans la „ Bastille par des Archers du Grand Prevost: „ neuf jours après amené à la Conciergerie: le „ dernier de Janvier par arrest de la Cour con„ damné neuf ans aux Galeres: Et le neufiesme „ Fevrier attaché à la chaîne, pour estre em„ mené à Marseille, où il y sert le Roy à tirer „ la rame. „

Chacun a pu lire plusieurs choses de cette nature, mais je ne laisse pas de dire que Lutorius n'est pas dans le cas. Tous ces consulteurs de l'avenir n'ont pour but que d'exciter des conspirations, ou de troubler le repos public; ou en general ce sont des personnes mal-intentionnées

(c) Jul. Paullus V. Sentent. 21. apud Forstnerum in Tacit. Annal. l. 2.

(d) Forstnerus ibid. citant Ammien Marcellin l. 29.

(e) Libanius Orat. 12. apud Harduinum not. in Themistium pag. 490.

(f) Beloi, Apologie Catholique 1. partie, fol. 12. verso.

(g) 2. Volum. Concil. cap. 4. fol. 739.

(h) Idem cap. 17. fol 74.

(i) Mercure François to. 3. p. 304.

pense en cas que Drusus mourût β. La guerison de ce Prince devoit obliger ce Poëte à suprimer son Ouvrage ; cependant il n'eut point la force de renoncer à s'en faire honneur : il le lut en presence de plusieurs Dames, qui à la reserve d'une n'oserent nier le fait †. Tous les Juges, excepté deux, opinerent à la mort. Tibere qui étoit absent ‡ employa ses (*B*) obliquitez ordinaires, quand il eut su l'execution de cette sentence, & fit quelques reglemens pour l'avenir. Manius Lepidus qui n'opinoit qu'au bannissement, donna un (*C*) tour fort ingenieux à son suffrage. Mr. Moreri a fait (*D*) quelques fautes.

β Corripuit delator, objectans ægro Druso composuisse, quod si extinctus foret, majore præmio vulgaretur. *Tacitus ubi supra.*

† Ut delator existitit, ceteris ad dicendum testimonium exterritis, sola Vitellia nihil se audivisse adseveravit. *Id. ib.*

‡ *Dio, lib. 57. p. m. 707.*

M.

MACCIUS (SEBASTIEN) savant Humaniste, a fleuri en Italie au commencement du XVII. siecle. Je n'en parle qu'à l'égard des choses que Moreri a oubliées. Maccius étoit un homme fort laborieux, & qui composoit des vers avec une facilité surprenante. Il en publia un grand nombre. Il s'apliqua si fort à écrire, qu'il se forma un gros creux ⸸ aux deux doigts dont il se servoit pour tenir la plume. Il perdit un fils qui n'avoit que dix-huit ans, & qui étoit dejà Docteur *. Il n'est pas vrai que ses (*A*) deux filles ayent été Religieuses. Sa definition de l'Histoire (*B*) enferme une contradiction.

⸸ Tam multa in scribendo opera fecit, ut in dexteræ manus pollice atque indice qua parte calamus adstringitur, ex assidua illius tractatione, duo quasi sulci altè impressi conspicerentur. *Nicius Erytherus Pinacoth. 1. p. 278.*

* *Tiré de Nicius Erythreus ibid.*

MAC-

tionnées, comme Tertullien le remarque. *Cui* (a) *enim opus perscrutari super Cæsaris salute nisi à quo aliquid adversus illum cogitatur, vel optatur, aut post illam speratur & sustinetur ? non enim ea mente de caris consulitur qua de dominis.* Que peut avoir de commun avec cela l'impatience des Poëtes, qui pendant la maladie du Prince preparent des vers, pour les produire en cas que le Prince vienne à mourir ? Il n'y eut que beaucoup d'indiscretion & de vanité dans la conduite de Lutorius. Il ne devoit pas lire son poëme : il n'en devoit pas regaler les Dames, pour être à son tour regalé de leur encens.

(*B*) *Employa ses obliquitez ordinaires.*] Il loüa le zéle que le Senat avoit temoigné de punir severement les moindres offenses qu'on faisoit à l'Empereur, mais il demanda qu'on ne fût pas si precipité à les châtier. Il loüa Lepidus, & ne blâma point Agrippa. Celui-ci étoit Consul designé, & opina au dernier suplice : Lepidus se contentoit du bannissement. Il fut resolu qu'à l'avenir les arrêts de mort ne seroient executez qu'au 10. jour. *Id* (b) *Tiberius solitis sibi ambagibus apud senatum incusavit, cum extolleret* pietatem, quamvis modicas principis injurias, acriter ulciscentium ; *deprecaretur* tam præcipites verborum pœnas : *laudaret Lepidum, neque Agrippam argueret. Igitur factum S. C.* ne decreta patrum ante diem decimum ad ærarium deferrentur, idque vitæ spatium damnatis prorogaretur. Quelques-uns (c) attribuent tout ceci à l'ambition de Tibere : ils pretendent qu'il fut fâché non pas qu'on eût fait mourir Lutorius, mais qu'on l'eût condamné à mort sans l'avis de l'Empereur. Ils ajoûtent qu'afin de se rendre maître de tous les arrêts de cette nature, lors même qu'il seroit absent, il fit ordonner que l'execution en fût differée.

(*C*) *Donna un tour fort ingenieux à son suffrage.*] J'ai raporté le (d) commencement de son discours, en voici un autre morceau. *Vita* (e) *Lutorii in integro est, qui neque servatus in periculum Reipub. neque interfectus in exemplum ibit. Studia illi ut plena vecordiæ, ita inania & fluxa sunt : nec quidquam grave ac serium ex eo metuas, qui suorum ipse flagitiorum proditor, non virorum animis, sed muliercularum adrepit : cedat tamen urbe, & bonis amissis aqua & igni arceatur.* On n'a rien à craindre de Lutorius en lui conservant la vie, disoit-il, & on n'établira pas un grand exemple en la lui ôtant. C'est un extravagant qui ne s'amuse qu'à des bagatelles ; il ne cherche qu'à s'insinuër dans l'esprit des femmes ; n'aprehendons point de lui une entreprise serieuse, ni quelque chose de grave.

(*D*) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] Il n'a consulté que Dion qui a raconté ceci d'une maniere trop abregée, non pas dans le 27. livre comme Moreri l'assûre, mais dans le 57. On devoit consulter Tacite, dont le recit est plus ample & plus exact. Mais la grande faute de Moreri est d'avoir dit, que Lutorius fut accusé d'avoir fait un poëme contre Drusus. Eût-on dit cela, si l'on avoit su que ce Poëte fut accusé d'avoir voulu publier ce poëme en cas que Drusus mourût, & d'avoir cru qu'il en tireroit plus de profit, que de celui qu'il avoit fait sur la mort de Germanicus ?

(a) *Tertull. apud Lipsium, in Tacit. Annal. lib. 3 pag. m. 142.*

(b) *Tacit. Annal. lib. 3. cap. 51.*

(c) *Dio, lib. 57. p. 707.*

(d) *Dans la remarque A, p. 447. lettre b.*

(e) *Tacit. ubi.*

(*A*) *Que ses deux filles ayent été Religieuses.*] Afin qu'on voye si l'on peut ajoûter foi à Monsr. Moreri, je comparerai sa traduction avec le Latin qu'il a traduit. Maccio, dit-il, *avoit deux filles Religieuses qui écrivoient des lettres latines.* Il se fonde sur ces paroles de Nicius (f) Erythreus. *Ex duabus filiabus ejus quæ monasticam amplexa est disciplinam, epistolæ aliquot Latinæ leguntur* (g). Peut-on se fier à un homme qui falsifie si étrangement les choses les plus faciles à bien raporter ?

(*B*) *Enferme une contradiction.*] Voyez Vossius (h) qui le nomme *Sebastianus Maccius Durentinus.* Il faloit dire *Durantinus.* Maccius étoit de Chateaudurant. (i) *Castri Durantis quod nunc* (k) *Urbania appellatur ortus.* Leandre Albert (l) veut que ce lieu ait été ainsi nommé, à cause que Guillaume Durant Auteur du *Speculum juris* le fit bâtir, pendant qu'il étoit Nonce & Thresorier de Martin IV. dans la Romagne.

(f) *Et non pas* Erithæus, *comme dit Moreri.*

(g) *Nicius Erythreus Pinacoth. 1. p. 279.*

(h) *Vossius de arte historica, cap. 4.*

(i) *Nicius Erythr. ib. p. 277.*

(k) *Moreri dit* Urbenia.

(l) *In Descriptione Italiæ, p. m 436.*

MACCOVIUS, Theologien Protestant, cherchez MAKOWSKI.

MACEDO (FRANÇOIS*) l'une des plus fertiles plumes du XVII. siecle, nâquit à Conimbre l'an 1596. & se fit Jesuïte l'an 1610. Il enseigna la Rhetorique plusieurs années, la Philosophie pendant un an, la Chronologie assez long tems. Il fit profession du quatriéme vœu l'an † 1630. & neanmoins il quitta l'Ordre des Jesuïtes, & entra chez les Cordeliers l'an . . . Il ne cessa point pour cela de travailler à la (A) gloire de St. Ignace. Il embrassa avec chaleur le party du Duc de Bragance élevé à la Couronne de Portugal, & publia plusieurs (B) livres pour la justice de cette cause. Il accompagna en France & en Angleterre les Ambassadeurs de ce Prince. Il fut appellé à Rome pour des emplois honorables; car on lui donna à professer la Theologie polemique dans le College *de propaganda fide*; & puis l'Histoire ecclesiastique dans le College de la Sapience, avec la fonction de Censeur du Saint Office. Il passa de Rome à Padouë environ l'an 1670. pour y enseigner la Theologie ‡. C'étoit un esprit ardent, & assez universel, & qui a eu (C) beaucoup de querelles. Les Bibliothecaires des Jesuites n'ont fait mention que des (D) Ouvrages qu'il publia avant que d'entrer chez les Cordeliers. Dom Nicolas Antonio donne (E) le titre de quelques autres. Macedo vivoit encore l'an 1676. & étoit Lecteur plus que jubilé. Les éloges que Mr. ⸸ Leti lui donne sont capables d'étonner tous les Lecteurs.

MACEDO (ANTOINE) frere du precedent, nâquit à Conimbre l'an 1612. & se fit Jesuïte l'an 1626. Il enseigna les Humanitez & la Morale, il prêcha, & puis il passa en Afrique pour y être Missionaire; & enfin il fut choisi par Jean IV. Roi de Portugal, pour accompagner l'Ambassadeur que l'on envoyoit

* *Depuis qu'il fut Cordelier il se nomma*, Franciscus à Sancto Augustino.

† *Nathan. Sotuel, Biblioth. Scriptorum Societ. Jesu*, p. 235.

‡ *Tiré de Dom Nicolas Antonio*, Bibliotheca Scriptor. Hispan. to. 1. p. 336. *Notez que dans plusieurs livres que le P. Macedo a publiez pendant son Professorat de Padouë, il se qualifie Professeur en Philosophie morale.*

⸸ *Dans son* Italia regnante. *Vous en trouverez des extraits dans le Polyhistor. de Morhofius lib. 1. c. 22. pag. 269. & suiv.*

(A) *De travailler à la gloire de St. Ignace.*] Voyez le livre qu'il publia à Venise l'an 1668. intitulé, *Concentus Euchologicus Sanctæ Matris Ecclesiæ in breviario, & S. Augustini in libris, adjuncta harmonia exercitiorum S. Ignatii Soc. Jesu Fundatoris, & Operum Sancti Augustini Ecclesiæ doctoris.* Après avoir montré amplement dans cet Ouvrage que les oraisons du Breviaire ont une merveilleuse conformité avec les écrits de St. Augustin, il fait voir une semblable conformité entre ces mêmes écrits & les exercices spirituels de St. Ignace; & non content de cela il compare ensemble les mœurs & la vie de ces deux Saints, pour y trouver une grande sympathie (a).

(a) *Voyez le* Giornale di Letterati, *du 29. de Decembre 1669. pag. 135.*

(B) *Et publia plusieurs livres pour la justice de cette cause.*] Entre autres *de jure succedendi in regnum Lusitaniæ*, à Paris 1641. *in* 4. & *Propugnaculum Lusitano-Gallicum contra calumnias Hispano-Belgicas, in quo ferme omnia utriusque regni tum domi tum foris præclare gesta continentur.* A Paris 1647. *in folio.* Je me souviens d'un passage de l'Hexameron rustique que je m'en vais alleguer. „ Les (b) deux freres de Sainte Marthe ayant raporté quelque chose dans la layette de Champagne cottée F, le Pere Macedo „ dans sa Lusitanogallia cite cela, & fait un „ homme d'un tirouër, *Franciscus Layette Campanus.* „

(b) *Hexameron rustique, pag.* 29.

(C) *Et qui eut beaucoup de querelles.*] J'en parlerai plus amplement une autrefois. Il me suffit ici de marquer qu'il (c) n'entreprit la critique du Cardinal Bona, que parce que ce Cardinal ne l'avoit jamais cité. C'est une preuve que Macedo étoit fier & querelleux. La Republique des Lettres à ses Breteurs; Macedo en étoit un (d).

(c) *Jean Pastricius aprit cela au Pere Mabillon. Voyez le* Musæum Italicum *de ce Pere.*

(d) *Voyez l'article* Anglus, *p. 275. remarque E.*

(D) *Que des Ouvrages qu'il publia avant que d'entrer chez les Cordeliers.*] Ce sont des theses de Rhetorique qu'il fit soutenir dans Madrid, & des poësies lyriques sur l'apotheose de François Xavier, & de Ste. Elizabeth Reine de Portugal, ou des élegies sur la mort de François de Mendoza, & outre cela un abregé de Chronologie, depuis le commencement du monde jusques à l'année 1633. Un Traité de l'art poëtique, & la vie de Dom Louïs de Ataide Vice-roi des Indes. Ce dernier Ouvrage est en Espagnol.

(E) *Dom Nicolas Antonio* (e) *donne le titre de quelques autres.*] Des deux dont je parle dans la remarque B; des *Elogia Gallorum*, à Aix en Provence 1642. *in* 4. du *Tessera Romana authoritatis pontificiæ adversus buccinam Thomæ Angli* & *Lituus Lusitanus, hoc est Apologia mentis Innocentii X. adversus Thomam Anglum*, à Londres 1654. *in* 4. du *Scrinium Divi Augustini de prædestinatione gratiæ, & libero arbitrio*, à Paris 1648. *in* 4. du *Mens divinitus inspirata Sanctissimo P. N. Innocentio X. super quinque propositionibus Cornelii Jansenii*, à Londres 1643. *in* 4. du *Schola Theologia positivæ ad doctrinam Catholicorum & refutationem hæreticorum aperta*, à Rome 1664. *in folio*, & de plusieurs autres. Je ne garantis pas que Dom Nicolas Antonio marque bien par tout le lieu & l'année de l'impression. Consultez Konig (f) qui vous dira que Macedo a publié 47. volumes: il donne le titre de quelques uns, & nous renvoye à l'*Italia regnante* de Mr. Leti. Le 13. *Giornale de Letterati* de l'an 1676. nous aprend que le *Schema sacræ congregationis S. Officii Romani*, imprimé à Padouë l'an 1676. étoit le 47. tome des Oeuvres du Pere François Macedo. On éleve l'Inquisition jusques aux nuës dans cet Ouvrage: que dis-je, *jusques aux nuës?* on en met la premiere institution dans le Paradis terrestre, & on pretend que Dieu commença d'y faire la fonction d'Inquisiteur, & qu'il la continua hors du Paradis contre Caïn, & contre ceux qui bâtirent la tour de Babel, & que St. Pierre agit en la même qualité contre Ananias & Saphira, & qu'il la transmit aux Papes qui en investirent saint Dominique & ses successeurs. C'est ainsi que Macedo prouve par l'Ecriture la justice de ce Tribunal (g). Je ferai mention ci-dessous (h) de sa reponse au Critique de l'Apologiste d'Annius de Viterbe.

(e) *Bibliotheca Scriptor. Hispan. to.* 1. *p.* 337.

(f) *Konig, Biblioth. vet. & nova p.* 491.

(g) *Voyez le* 13. *Journal d'Italie* 1676. *pag.* 201. 202.

(h) *Dans la* 1. *remarque de l'article suivant.*

voyoit en Suede auprès de la Reine Christine. Il plut tellement à cette Princesse, que ce fut à lui qu'elle s'ouvrit secretement du dessein où elle étoit de changer de Religion. Elle l'envoya à Rome avec des lettres au General des Jesuites, par lesquelles elle demandoit qu'on lui depêchât deux Religieux de la Compagnie, Italiens de nation & savans, qui prendroient un autre habit, & avec qui elle pourroit conferer tout à son aise sur les matieres de Religion. On lui accorda (Y) sa demande; mais Antoine Macedo ne revint point en Suede. Il demeura à Rome en qualité de Penitencier Apostolique de l'Eglise du Vatican depuis l'année 1651. jusqu'à l'année 1671. après quoi il s'en retourna en Portugal, & eut * à Lisbonne divers emplois †. Il a composé (Z) quelques Ouvrages.

* *Modo est Ulyssipone Rector domus probationis, & Magister Tironum. Sotuel ubi infra.*

† *Tiré de Natanaël Sotuel, Biblioth. Societ. p. 77.*

MACEDOINE (ALEXANDRE LE GRAND, ROI DE) a été le plus extraordinaire de tous les hommes; & si tout ce que les livres raportent de lui est veritable, c'étoit moins un homme, qu'une Intelligence incarnée. On diroit que la providence l'avoit choisi, pour montrer à la terre jusqu'où se peuvent étendre les forces d'un instrument humain, lors que le tems des revolutions les plus suprenantes est arrivé. Les Poëtes & les Orateurs n'ont pas été les meilleurs Panegyristes d'Alexandre; les Rois qui se mêlent le plus de guerres & de conquêtes, font (A) son éloge beaucoup mieux que ne sauroient faire les Ecrivains. Qu'on ne dise pas que les occasions (B) lui ont été favorables; & que tel Prince qui dans une longue guerre ne gagne que peu de païs, auroit subjugué un grand Empire s'il avoit eu à combatre contre les Perses. Ce sont des excuses, ce sont des consolations peu solides. La rapidité avec laquelle Alexandre se servoit de l'occasion, & profitoit de ses avantages, lui eût fait trouver une moisson de triomphes, où bien d'autres Rois ne peuvent rien conquerir. C'est à lui que l'on pouvoit dire après ses premieres victoires, *Je t'attens dans deux ans sur les bords de l'Euphrate.* Je ne pretens pas donner ici un abregé de sa vie, car outre que les autres Dictionaires sont assez prolixes sur ce sujet, il n'y a rien de plus conu à toutes sortes de lecteurs que l'histoire d'Alexandre le Grand. Il semble même que ce seroit un travail bien superflu, que de donner son caractere‡. On le conoit assez; personne n'ignore que les grandes vertus & les grands vices y entrent

‡ *Lisez sur cela Saint Evremont, dans le jugement sur une Tragedie de Racine intitulée, Le Grand Alexandre, au 1. tome de ses Oeuvres mélées, & dans la comparaison de Cesar & d'Alexandre au même tome. Voyez-le aussi au 2. tome p. 97. édit. de Hollande 1693.*

(Y) *On accorda à Christine sa demande.*] On lui envoya tout aussi-tôt deux Jesuites, savoir François Malines qui enseignoit la Theologie dans Turin, & Paul Casatus qui professoit les Mathematiques à Rome (a). Ceux-ci acheverent ce qu'Antoine Macedo, le premier confident du dessein de cette Reine, avoit commencé. Je l'apelle premier confident, quoi que je n'ignore pas qu'Henschenius & Papebroch donnent à un autre cette gloire: mais le Bibliothecaire de leur Compagnie est contre eux, & le Pere François Macedo les a refutez solidement. La chose lui tenoit si fort au cœur à cause des interêts de son frere, qu'il fit un apendix pour les soutenir dans un Ouvrage qui n'avoit aucun raport à cela. Cet Ouvrage est intitulé, *Responsio ad notas nobilis Critici anonymi in (b) Apologiam F. Thomæ Mazzæ pro Jo. Annio Viterbiense*, & fut imprimé à Verone l'an 1674. Voici ce que le Journaliste d'Italie a dit de l'apendix. *Si (c) aggiugne nel fine una scrittura dove l'Autore prova che il P. Antonio Macedo Giesuita fù il primo al qual la Regina di Suetia communicasse il pensiero della sua conversione, e non il P. Gottofredo Frankenio, come hanno scritto Henschenio & Papebrokio nella vita del Bollando.*

(Z) *Il a composé quelques Ouvrages.*] Dont voici les titres, *Lusitania Infulata & purpurata, seu Pontificibus & Cardinalibus illustrata*, à Paris chez Sebastien Cramoisi (d). 1673. in 4. *Vita P. Joannis de Almeida Societatis Presbyteri in Brasilia. Theses Rhetoricæ varia eruditione refertæ: elogia nonnulla & descriptio coronationis Serenissimæ Christinæ Reginæ Suetiæ*, en prose & en vers à Stocholm 1650 (e).

(a) Sotuel, Biblioth. Societat. p. 77.

(b) Cette Apologie est un Ouvrage Italien, imprimé à Verone l'an 1673. in folio. Tomaso Mazza qui en est l'Auteur, est un Jacobin. Le Journal d'Italie du 28. Fevrier 1674. parle amplement de cet Ouvrage.

(c) Giornale de Letterati, du 28. Janvier 1675. pag. 13.

(d) Ou plutôt 1663. comme le marque Nicolas Antonio tom. 1. p. 112.

(e) Ex Natan Sotuel ubi supra.

(A) *Font son éloge beaucoup mieux que ne sauroient faire les Ecrivains.*] Rien n'est plus propre à nous remplir d'admiration pour Alexandre, & à nous faire soupçonner en lui des qualitez qui surpassent l'imagination, que de voir dans tous les siecles plusieurs grands Princes qui avec tout leur courage, toutes leurs intrigues, toute leur prudence, tous leurs bons succés, ne s'agrandissent que bien peu. Ils savent vaincre, mais non pas profiter de leurs victoires. Voyez nos remarques (f) sur Jules Cesar. De quoi servirent à Charles-Quint tant d'avantages qu'il remporta sur la France? Augmenterent-ils son patrimoine? Ne fut-ce pas beaucoup après la grande victoire qui fut gagnée à Saint Quentin par son successeur, que de recouvrer ce que la France avoit pris au Duc de Savoye, allié de la Maison d'Autriche? Et ne falut-il pas même obtenir cela par la sotise, ou par l'infidelité des Favoris de (g) Henri second?

(B) *Que les occasions lui ont été favorables.*] Je ne pretens pas le nier; ma pensée est seulement que ceux qui veulent diminuer par là son merite, & justifier les Princes qui ont usé inutilement toute leur vie à vouloir faire des conquêtes, se font des illusions. Je croy bien que contre un Sesostris, contre (h) un Cyrus, contre un Cesar, les grands desseins d'Alexandre auroient pu échouer de fond en comble; mais combien y a-t-il eu de grands Rois qui avec des troupes plus nombreuses & plus aguerries que celles d'Alexandre, n'eussent fait qu'un petit mal à Darius? Ainsi tout ne dependoit pas des occasions. Voyez nos (i) remarques sur Jules Cesar.

(f) Pag. 821. col. 1.

(g) Voyez l'article Henri II. *remarques G & H.*

(h) Voyez les Pensées diverses sur les Cometes, n. 213.

(i) Pag. 822.

trent également. Il n'y avoit rien de mediocre en sa personne que la taille; tout le reste bon ou mauvais étoit excessif. Son ambition (C) alloit jusqu'à la fureur. Il prenoit pour un crime (D) que l'on doutât du succés de ses desseins. D'un côté il étoit assez impie pour vouloir qu'on le (E) regardât comme un Dieu;

(C) *Son ambition alloit jusqu'à la fureur.*] Son pere ne se trompa pas, lors qu'il crut (a) que la Macedoine étoit trop petite pour son fils. Il dit cela aprés qu'Alexandre âgé d'environ 16. ans eut domté l'un des plus terribles (b) chevaux du monde. Comment est-ce que la Macedoine lui auroit suffi, puis que toute la terre même ne lui paroissoit pas un Royaume assez étendu? Il pleura lors qu'il entendit dire au Philosophe Anaxarque qu'il y avoit une infinité de mondes; (c) ses larmes vinrent de ce qu'il desesperoit de les pouvoir conquerir tous, voyant qu'il n'avoit pu encore en conquerir un. Juvenal exprime cette ambition sous une image très-vive. Il se figure Alexandre suant d'être logé trop à l'étroit dans un Royaume aussi grand que toute la terre:

Unus (d) Pellæo juveni non sufficit orbis:
Æstuat infelix angusto limite mundi,
Ut Gyaræ clausus scopulis parvaque Seripho.

Le monde étoit pour Alexandre, ce qu'étoit une petite Ile pour des malfaiteurs qu'on y confinoit. S'ils se trouvoient bornez dans leurs promenades, Alexandre de son côté regardoit la possession de toute la terre, comme le malheur d'être reduit à un petit coin. Un Auteur Espagnol encherit sur Juvenal; il nomme le cœur d'Alexandre (e) un *archicœur*, dans un coin duquel le monde étoit si à l'aise, qu'il y restoit de la place pour six autres. Mais ne semble-t-il pas que ce cœur si vaste bornoit à bien peu de chose sa derniere fin, puis qu'il ne se proposoit que d'être loüé des Atheniens? On pretend que les peines extraordinaires qu'il eut à passer l'Hydaspe l'obligerent à s'écrier, (f) *O Atheniens, pourriez-vous bien croire à quels perils je m'expose pour être loüé de vous.* N'est-ce point, me dira-t-on, être tout ensemble insatiable, & se contenter de peu de chose? N'est-ce pas une folie de s'exposer à tant de peines, & à tant de douleurs, pour l'amour d'une harangue?

- - - I demens (g) & sævas curre per Alpes,
Ut pueris placeas & declamatio fias.

Je confess qu'on dise tout ce qu'on voudra sur les contradictions du cœur de l'homme, sur ses folies, & sur ses extravagances, je ne laisserai pas de croire que la fin que se proposoit Alexandre s'accordoit très-bien avec la vaste & avec l'immense étenduë de son ambition: il vouloit tenir à tous les siecles futurs, à la posterité la plus reculée, & il n'esperoit cela ni d'un ni de plusieurs mondes conquis, mais des livres. Il ne se trompoit pas, car si la Grece ne lui eût fourni de bonnes plumes, il y a long tems qu'on ne parleroit pas plus de lui que de ceux qui commandoient dans la Macedoine avant la naissance d'Amphitryon. Il s'interessoit de telle sorte à ce qu'on diroit de lui aprés sa mort, qu'il souhaitoit (h) de pouvoir revenir au monde pour autant de tems qu'il lui en auroit falu, afin de conoître comment on liroit ses Histo-riens. Par cet insatiable desir de loüange il rendoit plus de justice à la valeur de ses ennemis, qu'à celle de ses Capitaines; car tout ce qu'il ôtoit à ceux-ci, & tout ce qu'il donnoit à ceux-là, lui revenoit avec usure. *Simplicius famam æstimabat in hoste quam in cive; quippe à suis credebat magnitudinem suam destrui posse, eamdem clariorem fore quo majores fuissent quos ipse vicisset* (i).

(D) *Que l'on doutât du succés de ses entreprises.*] Ceux qui par son ordre avoient tué Parmenion, ne lui allerent pas rendre compte de ce service important, sans quelque sujet d'inquietude; car ils furent suivis par des Deputez de la Province qu'ils avoient gouvernée, lesquels avoient ordre de les accuser de plusieurs crimes. On étala les (k) pilleries de ces Gouverneurs, les sacrileges qu'ils avoient commis, leurs attentats sur l'honneur des Dames. Alexandre ayant examiné cette accusation, declara que les Deputez avoient oublié le crime le plus atroce, c'est que les accusez avoient cru qu'il ne reviendroit jamais de l'expedition des Indes; car s'ils avoient cru, disoit-il, que j'en reviendrois, ils n'auroient pas eu la hardiesse de se porter à ces violences (l).

(E) *Assez impie pour vouloir qu'on le regardât comme un Dieu.*] Une fine politique l'obligea à faire croire qu'il étoit fils de Jupiter, & à souffrir les honneurs de l'adoration. Il avoit éprouvé que cela portoit les peuples barbares à se soumettre; & dans le fond qui oseroit prendre les armes contre un Conquerant qu'il regarderoit comme un Dieu? Il étoit donc de son interêt que l'on eût de lui cette opinion avantageuse; aussi la fomentoit-il adroitement. Il étoit plus reservé (m) là-dessus envers les Grecs qu'envers les barbares; c'est que les Grecs étoient plus habiles, & moins opposez à ses desseins. Je me laisserois aisément persuader qu'à force de le dire aux autres, & d'entendre ceux qui le flatoient sur ce chapitre, il vint quelquefois à croire qu'il étoit Dieu, ou à douter s'il ne l'étoit point; car (n) il n'y a guere de pensées de vanité qu'un bonheur & qu'une puissance extraordinaire, avec les adresses d'une flaterie sans bornes, ne soient capables d'inspirer: mais je ne croy point que cette opinion ou ce doute ayent jamais pu prendre racine dans son ame. Il disoit (o) que deux choses l'empêchoient de croire qu'il fût immortel, le dormir, & la jouïssance des femmes. Il raisonnoit bien, quoi que peu consequemment aux principes de la Theologie Payenne, qui ne parloit que des amours de Jupiter, & de ses bonnes fortunes auprés du sexe: mais

(a) Plutarch. in Alexandre p. 667.

(b) Le cheval Bucephale.

(c) Plut. de tranquillitate animi, p. 466.

(d) Satyra 10. v. 168.

(e) Archicoraçon, pues cupo en un rincon del todo este mundo holgadamente, dexando lugar para otros seis. Lorenzo Gracian.

(f) Ὦ Ἀθηναῖοι, ἆρά γε πιστεύσαιτ' ἂν ἡλίκους ὑπομένω κινδύνους ἕνεκα τῆς παρ' ὑμῖν εὐδοξίας. Plut. in Alexand. p. 698. E.

(g) Juvenal. Sat. 10. v. 166.

(h) Lucianus, quomodo conscribenda sit Historia, Oper. to. 1. pag. 694. edit. Salmur.

(i) Quint. Curtius, lib. 8. sub fin.

(k) Quum omnia profana spoliassent, ne sacris quidem abstinuerant: virginesque & principes feminarum stupra perpessæ, corporum ludibria deflebant. Id. lib. 10. c. 1.

(l) Rex cognita caussa, pronunciavit ab accusatoribus unum & id maximum crimen esse præteritum, desperationem salutis suæ, nunquam enim talia ausuros, qui ipsum ex India sospitem aut optassent reverti aut credidissent reversurum. Igitur hos quidem vinxit, DC. autem militum qui sævitiæ eorum ministri fuerant, interfici jussit. Id. ibid.

(m) Τοῖς δὲ Ἕλλησι μετρίως καὶ ὑποφειδόμενος ἑαυτὸν ἐξεθείαζεν. Ad Græcos vero divinitatem usurpabat modice & parcius. Plutarch. in ejus vita pag. 681. A.

(n) Nihil est quod credere de se Non possit, cum laudatur Diis æqua potestas. Juvenal. Sat. 4. v. 70.

(o) Ἔλεγεν δὲ μάλιστα συνιέναι θνητὸς ὢν ἐκ τοῦ καθεύδειν καὶ συνουσιάζειν· ὡς ἀπὸ μιᾶς ἐγγινόμενον ἀσθενείας τῇ φύσει καὶ τὸ πονοῦν καὶ τὸ ἡδόμενον. Dicebat mortalem se esse intelligere se potissimum ex somno & concubitu, quod ab eadem imbecillitate naturam incessat lassitudo & voluptas. Plut. in Alex. p. 677. B. Voyez aussi de discrim. adulat. & amici p. 65. F.

Dieu ; & de l'autre il étoit superstitieux (*F*) jusqu'à la foiblesse feminine. Quelque loüange (*G*) qu'il ait meritée en certaines occasions par raport à la continence,

mais comme les deux choses qui lui servoient de preuve qu'il n'étoit point Dieu revenoient souvent, je ne voy pas de quelle maniere il auroit pu laisser ancrer dans son ame la foi de sa pretenduë nature divine. Nous raporterons plusieurs choses sur ce sujet dans les remarques de l'article *Olympias*.

(F) *Il étoit superstitieux* (a) *jusqu'à la foiblesse feminine.*] Jamais cela ne parut autant que l'année de sa mort ; ce qui ne pouvoit pas être attribué au declin de l'âge, & aux malignes influences de la vieillesse, veu qu'il n'avoit pas encore 33. ans lors qu'il mourut. Cette augmentation notable de superstition proceda de quelques évenemens, qu'on lui fit prendre pour des presages d'autant plus sinistres, qu'il étoit allé à Babylone malgré les avis de n'y point aller que Nearchus lui avoit donnez, au nom de quelques Devins Chaldéens. Ce redoublement de mauvais presages le consterna de telle sorte, qu'il se defioit & des Dieux & des hommes. Il crut que la protection divine l'abandonnoit, & que ses amis lui devenoient infidelles. Cette defiance lui troubla tellement l'esprit, que la moindre chose extraordinaire qui lui arrivoit lui paroissoit un prodige ; sa maison ne desemplissoit point de Prêtres, & de Devins ; il ne s'occupoit que de sacrifices, que d'expiations, que d'augures. Ecoutons Plutarque qui ne raconte pas la chose sans y apposer sa reflexion. (b) *Alexander igitur postquam semel religione obstrictus est tumultuante & trepidante animo praditus, nulla res insolita & aliena tam oblata exigua est quam non verteret in prodigium & ostentum, sed sacrificantium, expiantium, & vaticinantium erat regia referta. Adeo res est horrenda incredulitas & contemptio deorum, horrenda item superstitio, qua aqua modo vergit ad demissa impletque absurdis opinionibus & metu mortales, ut tunc Alexandrum.* Tant a de pouvoir, je me sers de la version d'Amiot, *& de fiance, d'un côté la mecreance & impieté de contemner les Dieux, quand elle se met es cœurs des hommes, & de l'autre côté aussi la superstition, coulant toûjours, ne plus ne moins que l'eau contre bas es ames abaissées & ravalées par crainte, comme elle remplit alors Alexandre de folie depuis qu'une foiz la frayeur l'eut saisi.* Il est bon de dire que les avis des Chaldéens notifiez par Nearchus, firent tant d'impression sur Alexandre, qu'il n'osa entrer dans Babylone, jusques à ce que les Philosophes Grecs ayant su le fondement de ses scrupules l'allerent voir, & le firent convenir de la vanité des sciences divinatoires par la force de leurs raisons. Il fit alors son entrée dans Babylone (c). Les mauvais augures dont il se remplit la tête effacerent les impressions que ces Philosophes lui avoient données ; il revint à la grande estime qu'il avoit conçuë pour la science des Chaldéens ; il detesta les Philosophes qui lui avoient persuadé d'entrer dans la ville, & il se fâchoit contre tous ceux qui vouloient lui faire entendre raison (d). Voyez plusieurs choses concernant la superstition d'Alexandre dans les remarques de l'article d'Aristandre son Devin. Je les ai renvoyées là de peur que cet article-ci ne fût trop long ; j'en ai usé d'une semblable maniere à l'égard de bien d'autres faits, & quand l'occasion le demandera je me servirai de cette methode.

(a) *Voyez l'article* Aristandre, *remarque A.*

(b) Ὁ δ' οὖν Ἀλέξανδρος ὡς ἐνέδωκεν τότε πρὸς τὰ θεῖα ταραχώδης γενόμενος καὶ περίφοβος τὴν διάνοιαν, οὐδὲν ἦν μικρὸν οὕτως τῶν ἀήθων καὶ ἀτόπων ὃ μὴ τέρας ἐποιεῖτο καὶ σημεῖον, ἀλλὰ θυομένων καὶ καθαιρόντων καὶ μαντευόντων μεστὸν ἦν τὸ βασίλειον. οὕτως ἄρα δεινὸν μὲν ἀπιστία πρὸς τὰ θεῖα καὶ καταφρόνησις αὐτῶν· δεινὴ δὲ αὖθις ἡ δεισιδαιμονία δίκην ὕδατος ἀεὶ πρὸς τὸ ταπεινούμενον, καὶ ἀναπληροῦν ἀβελτερίας καὶ φόβου τὸν Ἀλέξανδρον γεμουσαν. *Plutarch. in Alex. p.* 700.

(c) *Diodor. Sicul. l.* 17. *p. m.* 429.

(d) *Idem* 1. 431.

(G) *Quelque loüange qu'il ait meritée . . . par raport à la continence.*] Dans le premier feu de sa jeunesse il parut si indifferent à l'égard des femmes, que sa mere craignit que cela n'allât trop loin, & ne procedât d'impuissance ; c'est pourquoi du consentement de son mari elle fit coucher auprès d'Alexandre une très-belle Courtisane de Thessalie, afin de fondre la glace, & de reveiller le goût du jeune homme. Callixena (c'étoit le nom de la belle Thessalienne) fit de son mieux à plusieurs reprises pour se faire caresser, & n'obtint rien (e). Si ce conte est vrai il faut croire que la nature, qui en toutes autres choses avoit été si diligente pour ce Prince, fut paresseuse, & se leva un peu tard sur ce point-là. On debite (f) qu'il porta son pucelage en Asie, & que la (g) veuve de Memnon a été la premiere femme dont il ait joui, & que quand il se maria il n'avoit eu encore à faire qu'avec cette veuve. Il falut même que Parmenion le poussât à la caresser, quelque capable qu'elle fût de toucher un homme. Si cela est vrai, ceux qui nous parlent de la complaisance d'Alexandre pour Apelles se trompent. Ils disent qu'ayant donné à peindre toute nuë la plus belle & la plus cherie de ses (h) concubines à Apelles, & s'étant aperçu qu'Apelles en étoit devenu amoureux, il lui en fit un present. Cette histoire & celle de Plutarque sont incompatibles, car la veuve de Memnon ne fut prise que lors qu'Alexandre se rendit maître de Damas, & ce fut à Ephese qu'il conut Apelles, assez long tems avant la prise de Damas. On pourroit rendre compatibles ces deux histoires, si l'on supposoit qu'Alexandre n'avoit point encore joui de sa concubine lors qu'il en fit cession au Peintre, ou qu'il la lui donna à peindre depuis la prise de Damas. Mais la 1. de ces deux suppositions est contre l'histoire même dont il s'agit ; car Pline (i) qui la raporte ne se contente pas d'observer que cette maîtresse étoit fort (k) belle, & la plus aimée de toutes les concubines d'Alexandre, il remarque encore que ce Prince ceda son lit & son affection au Peintre. Elien qui raporte la même histoire marque cette circonstance, que la concubine en question (l) étoit de Larisse en Thessalie, & la premiere femme qui eût fait sentir à Alexandre ce que c'est que le plaisir Venerien. La 2. supposition n'a nulle ombre de vraisemblance : auroit-on envoyé à Ephese une femme d'une si grande beauté, & qu'on aimoit si tendrement, l'y auroit-on, dis-je, envoyée de si loin, pour l'y faire peindre toute nuë ? Et si l'on avoit mandé Apelles, ne verrions-nous pas cette circonstance dans les Auteurs qui ont conservé la memoire de ce beau present ? Outre que cette seconde supposition n'ôte pas l'incompatibilité qui est entre Elien & Plutarque. Jusqu'ici donc ce dernier Auteur n'a guere prouvé la continence de son Heros ; mais il nous

(e) *Theophrastus referente Hieronymo in epistolis apud Athenæum lib.* 10. *cap.* 10. *p.* 435.

(f) *Plut. in Alex. p.* 676.

(g) *Elle s'apelloit Barsene. Voyez l'article de Memnon.*

(h) *Elien la nomme* Pancaste, *& Pline* Campaspe.

(i) Se vicit, nec torum tantum suum, sed etiam affectum donavit artifici. *Plin. l.* 35. *c.* 10.

(k) *Selon Pline le portrait de Venus sortant des ondes, fut fait sur celui de Campaspe.*

(l) Ταύτῃ καὶ πρώτῃ φασὶν ὁ Ἀλέξανδρος ὡμίλησεν. Cum qua primum Alexander rem habuisse dicitur. *Ælian. divers. histor. l.* 12. *c.* 34.

nence, il s'en faut bien que sa vie n'ait été (*H*) dans l'ordre sur ce chapitre. Son

nous va dire des choses qui ont beaucoup plus de force. La mere, la femme, & les filles de Darius étoient prisonnieres d'Alexandre; la femme étoit une beauté achevée; ses filles lui ressembloient. Le jeune Prince qui les avoit en son pouvoir non seulement leur rendit tous les honneurs qui leur étoient dus, mais aussi il menagea leur reputation avec la derniere exactitude. Elles furent (*a*) gardées comme dans un cloître hors de la vuë du monde, hors de la portée de tout objet deshonnête. Ses visites, ses regards, ses discours ne donnerent aucun lieu à la medisance; & à l'égard des autres Dames de Perse qui étoient aussi prisonnieres, & dont la beauté & la taille étoient fort charmantes, il se contenta de dire en riant lors qu'il les vit (*b*), que les Persanes causoient beaucoup de douleur aux yeux, & passa devant elles comme devant de belles statuës. Il se fâcha tout (*c*) de bon plus d'une fois contre ceux qui pour lui faire leur cour lui voulurent envoyer de beaux garçons, & il marqua dans une lettre que non seulement il n'avoit point vu la femme de Darius, ni songé à la voir, mais que même il n'avoit pas voulu qu'on lui vint tenir des discours sur la beauté de cette Reine, Ἐγὼ (*d*) γὰρ οὐχ᾽ ὅτι ἑωρακὼς ἂν εὑρεθείην τὴν Δαρείου γυναῖκα ἢ βεβουλευμένος ἰδεῖν, ἀλλ᾽ οὐδὲ τῶν λεγόντων περὶ τῆς εὐμορφίας αὐτῆς προσδεδεγμένος τὸν λόγον. *Ego enim non solum non vidisse inveniar Darii uxorem aut videre cogitasse, verum nec verba facientes de ejus decore sustinuisse audire.* Il est aisé d'accorder Plutarque avec Quinte Curce: ce dernier Historien a dit (*e*) qu'Alexandre n'avoit vu qu'une fois la femme de Darius, & cela par accident, parce qu'elle s'étoit trouvée avec sa belle-mere à qui il rendit visite le jour qu'on les prit. Sur ce pied-là Alexandre se pouvoit vanter de n'avoir point vu, c'est-à-dire de n'avoir point visité la femme de Darius. C'est assûrement l'un des (*f*) plus beaux endroits de sa vie par raport à la morale, & je ne m'étonne point que Darius l'ait admiré, Darius, dis-je, qui avoit eu tant d'allarmes pour son honneur conjugal. Considerons les vicissitudes de ses passions à la nouvelle que son épouse étoit morte. Premierement il soupçonna que le messager lui venoit aprendre (*g*) que l'on avoit attenté à cet honneur, & il regardoit cela comme le plus grand de tous les suplices. Puis ayant su la mort de sa femme, il crut qu'on l'avoit tuée (*h*) à cause de sa resistance aux desirs impurs du victorieux. Cette pensée lui donna beaucoup de douleur & de colere: il aprit en suite qu'Alexandre avoit été extremement affligé de cette mort, & qu'il ne l'avoit pas moins pleurée que lui Darius la pleuroit. Ce fut une cruelle attaque; sa douleur & sa colere s'étoient rallenties, il retomba (*i*) dans une affreuse inquietude, s'imaginant qu'Alexandre regretoit les faveurs qu'on lui avoit accordées. Enfin il fut assûré du contraire, & pria les Dieux que s'ils ne vouloient pas le retablir, ils donnassent son Royaume à un si honnête vainqueur: *Dii patrii primum mihi stabilite regnum: deinde si de me jam transactum est, precor ne quis Asiæ rex sit quàm iste tam justus hostis, tam misericors victor* (*k*).

(*a*) Ὥσπερ οὐκ ἐν στρατοπέδῳ πολεμίων, ἀλλ᾽ ἐν ἱεροῖς καὶ ἁγίοις φυλαττομένας παρθενῶσιν, ἀπόῤῥητον ἔχειν καὶ ἀόρατον ἑτέροις δίαιταν. Quasi non in hostium castris, verum in sacris & sanctis Vestæ templis servatæ, in abdito extra aliorum oculos agerent. *Plutarch. in Alexand. p. 676.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Ibid. p. 677. B.*

(*e*) Semel omnino eam viderat quo die capta est, nec ut ipsam, sed ut Darii matrem videret, eximiamque pulchritudinem formæ ejus non libidinis habuerat incitamentum, sed gloriæ. *Q. Curtius lib. 4. cap. 10.*

(*f*) *C'est ainsi que Diodore de Sicile lib. 17. en juge.*

(*g*) Ludibria meorum nunciaturus es, mihi, & ut credo, ipsis quoque, omni graviora supplicio. *Q. Curt. l. 4. c. 11.*

(*h*) Nec dubitavit Darius quin interfecta esset, quia nequisset contumeliam pati. *Id. ibid.*

(*i*) Ob hæc ipsa amantis animus in solicitudinem suspicionemque revolutus est; desiderium captivæ profecto à consuetudine stupri ortum esse conjectans. *Id. ibid.*

(H) *Ait été dans l'ordre sur ce chapitre.*] C'est déjà une chose qui tient du dereglement que d'avoir épousé trois ou quatre femmes (*l*) sans être veuf, & que d'avoir donné à peindre nuë sa concubine Pancaste. Les plaisirs de l'attouchement ne suffisoient pas à sa passion, il vouloit encore repaître ses yeux de la nudité en peinture de sa maîtresse; signe évident qu'il les repaissoit aussi de la nudité originale: il donnoit donc dans l'excés, & dans un excés que le Dieu Mars Galant de Venus ne conoissoit pas, si nous en jugeons par les paroles de (*m*) Lucrece. On pardonneroit plus facilement ce mauvais plaisir des yeux aux personnes qui ne pouvant avoir que cela, *pascon gli avidi sguardi.* Mais cette debauche d'Alexandre quelque criminelle qu'elle fût, n'est rien en comparaison de ce qu'il fit après ses grandes prosperitez. Je ne parle pas des concubines qu'il voulut avoir au même nombre que Darius, c'est-à-dire autant qu'il y a de jours dans l'année, car l'Historien (*n*) qui raporte que ces concubines se presentoient chaque soir au Roi, afin qu'il en choisît une pour passer la nuit avec elle, temoigne qu'Alexandre faisoit rarement ce choix. Il est certain que les Princes de l'Orient, & Salomon tout le premier à leur exemple, qui se piquoient d'avoir tant de femmes, ne couchoient pas avec toutes. Ils en usoient avec elles à peu près comme aujourd'hui les Sultans; ils en assembloient un grand nombre, afin de faire un meilleur choix de quelques-unes; les autres servoient à montrer leur opulence, comme font tant de meubles inutiles des maisons riches dont on ne se sert jamais, & que (*o*) même l'on ne conoît pas. Les Rois qui se piquent d'avoir les plus belles écuries ne montent qu'un très-petit nombre de leurs chevaux; ils en laissent vivre & mourir la plus grand' part sans jamais les essayer. Quelques-uns dressent de magnifiques Bibliotheques, & ne touchent jamais à aucun livre. Ce seroit donc une preuve un peu équivoque de l'impudicité d'Alexandre, que d'alleguer le grand nombre de ses concubines; quoi qu'il soit certain que (*p*) cet attirail & le reste du bagage ait justement scandalisé ses anciens sujets, & doive flêtrir sa memoire; mais voici des temoignages plus formels contre sa reputation. Il faisoit mettre (*q*) à sa table quantité de femmes de joye, & il accepta (*r*) Bagoas qui avoit été le mignon de Darius. On ne sauroit representer son debordement par des termes plus expressifs que ceux d'Athenée. (*s*) Φιλόπαις δὲ ἦν ἐκμανῶς καὶ Ἀλέξανδρος ὁ βασιλεύς. Δικαίαρχος γοῦν ἐν τῷ περὶ τῆς ἐν Ἰλίῳ θυσίας Βαγώου τοῦ εὐνούχου οὕτως αὐτόν φησιν ἡττᾶσθαι, ὡς ἐν ὄψει θεάτρου ὅλου καταφιλεῖν αὐτὸν ἀνακλάσαντα, καὶ τῶν θεατῶν ἐπιφωνησάντων μετὰ κρότου οὐκ ἀπειθήσας πάλιν ἀνακλάσας ἐφίλησεν. *Alexander Rex ad insaniam amore puerorum exarsit. Dicæarchus libro de sacrificio quod ad Ilium peractum est, eunuchum Bagoam adeo ipsum deperiisse scribit, ut resupinus in conspectu theatri totius eum suaviaretur, acclamante verò cum plausu spectatorum*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *J'en parle dans l'article* Roxane.

(*m*) Pascit amore avidos inte Dea visus. *Lib. 1.*

(*n*) *Diod. Siculus l. 17. Quinte Curce l. 6. c. 6. les met au nombre de* 360.

(*o*) Exilis domus est ubi non & multa supersunt, Et dominum fallunt, & prosunt furibus. *Horat. epist. 6. l. 1.*

(*p*) Pellices 360. totidem quot Darii fuerant, regiam implebant; quas spadonum greges, & ipsi muliebria pati adsueti, sequebantur. Hæc luxu & peregrinis infecta moribus veteres Philippi milites, rudis natio ad voluptates, aversabantur. *Q. Curtius l. 6. c. 6. n. 8.*

(*q*) *Q. Curtius l. 5. c. 6. & l. 6. c. 2.*

(*r*) Nabarzanes accepta fide occurrit, dona ingentia ferens, inter quæ Bagoas erat specie singulari spado, atque in ipso flore pueritiæ, cui & Darius fuerat adsuetus, & mox Alexander adsuevit. *Id. l. 6. c. 5*

(*s*) *Lib.* 13. *p.* 603.

Son dereglement à l'égard du (*I*) vin fut prodigieux. La cruauté qu'il fit paroître contre (*K*) les habitans de Tyr n'est point excusable. Tant de vices n'ont point empêché qu'après sa mort on ne l'honorât comme un Dieu, & que même sous les Empereurs Romains il n'y ait eu des familles qui le choisissoient pour (*L*) leur Divinité tutelaire. La flaterie n'avoit point de part à cela, comme

rum turba, & tanquam ad iteranda oscula invitante; paruisse, atque rursum inflexa cervice basia congeminasse.

(I) *Son dereglement à l'égard du vin fut prodigieux.*] Il s'enivroit, & il faisoit en cet état mille desordres. Le vin fut cause qu'il (*a*) tua Clitus qui lui avoit sauvé la vie, & qu'il brûla Persepolis l'une des plus belles villes de l'Orient. La Courtisane Laïs qui ne se mêloit pas moins de la debauche bacchique que de la venerienne (*b*), le poussa à cet incendie; & cette circonstance ne peut servir qu'à rendre l'action plus mauvaise. Ceux (*c*) qui firent le journal de sa vie remarquerent qu'il cuvoit son vin quelquefois pendant deux jours & deux nuits. Si fort peu de verres l'eussent enivré, il eût été moins condamnable de succomber quelquefois à cette foiblesse, mais il avaloit jusqu'à vingt coupes d'une grandeur énorme avant que d'être ivre. Aussi mourut-il de trop boire; ce fut le lit d'honneur où il expira. Il voulut porter une santé au plus (*d*) grand buveur de son siecle, & il lui falut vuider un vase (*e*) qui tenoit furieusement. Aussi-tôt qu'il l'eut vuidé il tomba évanouï, & fut saisi de la maladie dont il mourut (*f*). Plutarque refute cela: il (*g*) dit qu'Alexandre n'avoit point vuidé la coupe d'Hercule, ni senti tout aussi-tôt une grande douleur au dos, comme si on l'eût blessé d'un coup de lance; ce sont, dit-il, des inventions destinées à un embellissement lugubre & tragique de la scene. Ταῦτα τινὲς ᾤοντο δεῖν γράφειν, ὥσπερ δράματος μεγάλου τραγικὸν ἐξόδιον καὶ περιπαθὲς πλάσαντες. *Hæc putaverant quidam scribenda quasi magnæ fabulæ tragicum exodium & lamentabile fingentes* (*h*). Mais il avouë que ce Prince n'avoit fait que boire le jour qu'il tomba malade. C'est en avouër autant qu'il en faut pour cette proposition generale, qu'Alexandre mourut de trop boire. Qui auroit cru qu'un guerrier aussi temeraire que celui-là, ne recevroit qu'à table le coup mortel? Ecoutons là-dessus Seneque: *Alexandrum* (*i*) *tot itinera, tot prælia, tot hiemes per quas, victa temporum, locorumque difficultate, transierat, tot flumina ex ignoto cadentia, tot maria tutum dimiserant, intemperantia bibendi, & ille Herculeanus ac fatalis Scyphus perdidit.* Diodore de Sicile (*k*) raconte qu'Alexandre n'ayant deja que trop bu, voulut vuider la coupe d'Hercule, & ne l'eut pas plûtôt vuidée qu'il fut atteint d'une cruelle douleur, comme si on lui eût donné un grand coup. Voilà donc l'unique poison qui le tua, & qui fit gagner aux Astrologues le procés (*l*) que les Philosophes leur avoient fait perdre: car pour le poison effectif, il n'en fut parlé que seize ans après la mort d'Alexandre, & apparemment ceux qui en furent les delateurs, n'avoient envie que d'obliger Olympias à faire mourir beaucoup de personnes, comme elle fit. Aristote n'y a été mêlé que sur la parole d'un certain Agnothemis, qui avoit ouï dire à Antigonus (disoit-on) qu'Aristote decouvrit à Antipater le poison qu'il faloit mettre en usage (*m*). N'oublions point qu'Alexandre fit pompeusement celebrer les funerailles de Calanus (*n*). Oraison funebre, combats, jeux solennels, tout en fut: mais veu l'inclination des Indiens pour le vin, il s'avisa d'établir un combat (*o*) d'ivrognerie; il y eut trois prix pour les vainqueurs; le premier valoit un talent. De ceux qui entrerent en lice il y en eut 35. qui moururent sur le champ, & six qui les suivirent d'assez près. Le vainqueur nommé Promachus avoit avalé quatre (*p*) congies, & ne vêcut que trois (*q*) jours depuis sa victoire.

(*a*) *Q. Curtius l. 8. c. 1.*

(*b*) *Id. l. 5. c. 7.*

(*c*) *Eumenes Cardianus, & Diodotus Erythreus, apud Athenæum l. 10. c. 9. p. 434.*

(*d*) *C'étoit un Macedonien nommé Proteas.*

(*e*) Quod duos congios capiebat. *Q. Curt. ibid.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Plutarch. in Alexand. p. 706. Voyez l'article* Hercule, *p. 71. 72.*

(*h*) *Plut. ibid.*

(*i*) *Epist. 83.*

(*k*) *Lib. 17. sub fin.*

(*l*) *Voyez ce qui a été cité de Diodore de Sicile dans la remarque F.*

(*m*) *Plutarch. pag. 707.*

(*n*) *Philosophe Indien, qui se brûla lui-même en grande ceremonie.*

(*o*) Ἀκρατοποσίας ἀγῶνα, meræ potionis certamen. *Chares Mitylenæus in Historiis de Alexandro, apud Athenæum l. 10. pag. 437.*

(*p*) *Ibid.*

(*q*) *Plut. in Alex. p. 703.*

(K) *La cruauté qu'il fit paroître contre les habitans de Tyr.*] La fortune d'Alexandre qui avoit jusques-là couru avec la rapidité d'un torrent, trouva devant cette place une forte digue qui la contraignit de s'arrêter plusieurs mois (*r*). Ce Prince ne comprit que trop les mauvaises suites que pouvoit avoit cette interruption; il perdoit la principale rouë de sa machine, s'il donnoit lieu de croire qu'on le pouvoit arrêter. Trouvant donc mille sujets de chagrin & à lever le siege, & à le continuër, il se resolut à faire de nouveaux efforts contre cette ville. *Hic* (*s*) *rex fatigatus statuerat soluta obsidione Ægyptum petere, quippe quum Asiam ingenti celeritate percurrisset circa muros unius urbis hærebat, tot maximarum rerum opportunitate dimissa. Ceterum tam discedere invitum quam morari pudebat. Famam quoque qua plura quam armis everterat ratus leviorem fore, si Tyrum quasi testem se posse vinci reliquisset. Igitur ne quid inexpertum omitteret &c.* Ses nouveaux efforts reüssirent, il força la place, mais il deshonora sa victoire par sa cruauté. Il commanda qu'on mit le feu aux maisons, & qu'on passât au fil de l'épée tout ce qui ne seroit pas retiré dans les temples, & il fit attacher en croix deux mille habitans qui étoient moins échappez à la fureur du soldat, qu'à la lassitude de tuër. (*t*) *Triste deinde spectaculum victoribus ira præbuit regis: duo millia in quibus occidendi defecerat rabies crucibus adfixi per ingens litoris spatium pependerunt.* Il n'y a point aujourd'hui de Prince que mille volumes ne degradassent de toute sa gloire, s'il faisoit la vingtiéme partie de ce que fit alors Alexandre.

(*r*) *Apliquez à cela ces paroles:* Hinc sive invidia Deûm, sive fato, rapidissimus procurrentis imperii cursus parumper… supprimitur. *Florus l. 1. c. 13.*

(*s*) *Q. Curtius l. 4. c. 4.*

(*t*) *Id. ib.*

(L) *Qui le choisissoient pour leur Divinité tutelaire.*] Je n'oserois assûrer que son pourpoint que l'on se vantoit d'avoir à Rome, passât pour un gage de quelque benediction celeste; & il ne faut pas compter beaucoup sur ce que Caligula ne manqua pas de le prendre un jour de ceremonie. Ce n'étoit pas un homme superstitieux que Caligula, & s'il eût été Chretien, je ne pense pas qu'il eût eu beaucoup de foi pour le scapulaire. Sans que pour cela je pretende disconvenir qu'il n'y ait de grands scelerats qui ont des superstitions pueriles. Mais quoi qu'il en soit, je ne puis rien dire sur le sentiment de Caligula, par raport à cette relique d'Alexan-

me lors que pendant sa vie on lui rendoit des honneurs divins : c'étoit un vrai culte de superstition. Il mourut à Babylone, âgé d'environ 33. ans. Les uns disent qu'on l'empoisonna ; les autres * en plus grand nombre, le nient. Ses conquêtes à la verité furent brisées en plusieurs pieces après sa mort ; mais les morceaux en furent bons, & rendirent celebre & puissante pendant long tems la nation Greque dans l'Asie. Il n'avoit mis gueres de tems à les faire ; car il passa l'Hellespont la 2. année de la 111. Olympiade, & il mourut la 1. année de la 114. Il étoit né la 1. année de la 106. & il avoit commencé son regne la 1. année de la 111 †. Il n'est pas besoin de dire que Philippe son pere descendoit d'Hercule, & qu'Olympias sa mere descendoit d'Achille, & qu'ainsi son extraction étoit aussi glorieuse qu'elle l'eût pu être, s'il avoit eu la liberté de se la choisir dans l'Histoire. Nous ne parlerons pas ici de ses femmes & de ses enfans : nous renvoyons cela à l'article de Roxane. Il seroit de l'esprit de ce Dictionaire de marquer toutes les fautes qui concernent ce Conquerant : je n'en marquerai neanmoins que quelques-unes. Les Juifs (*M*) pretendent qu'il vuida plusieurs procés qu'ils avoient avec leurs voisins. Quelques-uns disent que les Romains lui

** Voyez Plutarque in Alex. sub fin. p. 707. & cy-dessus la remarque I.*

† Juxta Sethum Calvisium, qui fait concourir l'année de la mort d'Alexandre avec l'an 430. de Rome, & avec l'an 321. avant Jesus-Christ.

d'Alexandre, puis que Dion (*a*) n'en parle pas. Le zêle de Caracalla pour Alexandre étoit bien ardent : cet Empereur se servoit d'armes & de gobelets, & de soldats semblables à ceux d'Alexandre : il persecuta les Peripateticiens, & voulut jetter au feu tous les livres de leur maître, à cause du bruit qui couroit que ce Philosophe fut complice de l'empoisonnement d'Alexandre. Il temoigna par cent autres choses sa veneration pour ce Conquerant, mais je me garderai bien d'imiter un savant (*b*) Critique, qui se sert de ces faits là pour prouver que l'on rendoit à Alexandre un culte de religion. Ce qu'il cite de Trebellius Pollio & de Lampridius est d'une toute autre force. Le premier de ces deux Historiens nous aprend que l'on croyoit, que l'effigie d'Alexandre gravée en or ou en argent portoit bonheur à quiconque l'avoit sur soi. L'autre Historien nous dit qu'il y avoit dans la ville d'Arce un temple consacré à Alexandre le grand. *Alexandri (c) nomen accepit* (Alexander Severus) *quod in templo dicato apud Arcenam urbem Alexandro magno natus esset, quum casu illuc die festo Alexandri pater cum uxore patriæ solennitatis implendæ causa venisset. Cui rei argumentum est quod eadem die natalem habet hic Mammeæ Alexander, qua ille Magnus excessit è vita.* Ce passage montre que les habitans d'Arce celebroient la fête d'Alexandre tous les ans, le jour qu'il mourut. Voilà ce qu'on fait encore aujourd'hui à l'égard de plusieurs Saints ; leur fête tombe au jour de leur mort. Quant au passage de Trebellius Pollio, je m'en vais le raporter tout du long ; c'est en faveur de ceux qui liront ce Dictionaire sans avoir beaucoup d'autres livres, ou qui n'aimeront pas à se remuër de leur place pour consulter cet Auteur. Ceux qui ne se soucieront pas de savoir ce qu'il a dit n'ont qu'à sauter les lignes suivantes. *Videtur mihi (d) non prætermittendum de Macrianorum familia, quæ hodieque floret, id dicere quod speciale semper habuerunt. Alexandrum Magnum Macedonem viri in annulis & argento, mulieres in reticulis & dextrocheriis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere, exsculptum semper habuerunt : eo usque ut tunicæ & limbi & penulæ matronales in familia ejus hodieque sint quæ Alexandri effigiem de liciis variantibus, monstrent. Vidimus proxime Cornelium Macrum in eadem familia virum, quum cœnam in templo Herculis daret, pateram electrinam, quæ in medio vultum Alexandri haberet, & in circuitu omnem historiam contineret signis brevibus & minutulis, pontifici propinare, quam quidem circumferri ad omnes tanti illius viri cupidissimos jussit. Quod idcirco posui, quia dicuntur juvari in omni actu suo, qui Alexandrum expressum vel auro gestitant vel argento.* Je n'allegue point les prieres dont parle Justin (*e*) ; elles ne sont pas une preuve d'un culte & d'une invocation fixe. Les Macedoniens étoient alors dans la derniere consternation ; ils imitoient ceux qui se noyent, ils se prenoient à tout ce qu'ils rencontroient. En ce tems-là on canonise des sujets qui n'ont ni temple ni fête.

(*M*) *Les Juifs pretendent qu'il vuida plusieurs procés.*] Ils suposent que trois sortes de gens s'adresserent à Alexandre, pour lui demander la restitution des biens que les Juifs leur retenoient injustement. Les Chananéens qui échaperent aux armes de Josué vinrent de l'Afrique, pour se plaindre de l'usurpation des Juifs : les Egyptiens vinrent demander la vaisselle que les Juifs leur emprunterent en sortant d'Egypte ; les Arabes ou les descendans d'Ismaël & des fils de Kethura, vinrent demander leur part à la succession d'Abraham. Le Rabin (*f*) Gibea Ben-Pesisa plaida pour les Juifs. Les demandeurs citerent quelque passage de l'Ecriture, & dès la premiere reponse du Rabin tirée pareillement de l'Ecriture, ils ne surent plus que dire, & se retirerent de honte. Jamais cause ne fut gagnée plus facilement. Je n'entens rien à la reponse que Gibea fit aux Egyptiens ; on diroit qu'il se servit de ce principe, que les Juifs avoient tant travaillé pour les Egyptiens, que leur emprunt n'égaloit pas le moindre salaire qu'on puisse donner à un Ouvrier. Tertullien a dit quelque part (*g*) que les Juifs pretendent qu'il y eut des conferences entre les Envoyez des Egyptiens & les leurs, & que les Egyptiens renoncerent à leur vaisselle, quand ils entendirent les pretensions que les Juifs fondoient sur leurs grands travaux d'Egypte. Il semble aprouver qu'en vertu de cette raison ils ayent gardé la vaisselle qui leur avoit été prêtée ; mais il est certain que ce seroit introduire la mauvaise morale des Casuistes modernes, que de se fonder

M m m

(*a*) *Lib.* 59.

(*b*) *Barthius in Statium, tom.* 1. *p.* 404.

(*c*) *Lampridius in Alexandro Severo, p. m.* 889.

(*d*) *Trebellius Pollio in* 30. *tyrann. pag.* 295.

(*e*) Hæc cum nunciata per omnem Macedoniam essent, portæ urbium clauduntur, luctu omnia replentur, nunc orbitatem amissorum filiorum dolebant, nunc excidia urbium metuebant, nunc Alexandri Philippique Regum suorum nomina sicuti Numina in auxilium vocabant. Sub illis se non solum tutos, verum etiam victores orbis terrarum extitisse, ut tuerentur patriam suam quam gloria rerum gestarum cœlo proximam reddidissent, ac opem afflictis ferrent quos furor & temeritas Ptolemæi Regis perdidisset, orabant. *Justinus, l.* 24. *c.* 5.

(*f*) *Il s'apelle aussi Gibea Ben Kosan. C'étoit un fameux Jurisconsulte, à ce que dit* Abraham Zacuth, in Sepher Juchasin f. 13 *apud Autorem Polygamiæ triumph. p.* 25. (*g*) *Adversus Marcionem l.* 2. *c.* 20. *apud eumdem.*

lui envoyerent (*N*) des Ambassadeurs. Tite Live est tombé (*O*) en contradiction quand il a parlé de ce Prince. Un de nos plus excellens (*P*) Poëtes semble s'être contredit sur le même sujet. Nous verrons ailleurs * s'il est croyable que la Reine des Amazones ait fait un très-long voyage pour coucher avec ce Prince; & que la † mer de Pamphylie ait abandonné le rivage, pour faciliter la marche de son armée. Si pour ralier ses troupes il s'étoit servi d'une corne dont le

* *Dans l'article de Thalestris.*

† *Dans l'article de Phasele.*

der sur un tel droit: comment pourroit-on par ce principe blâmer un valet qui vole son maître jusques à la concurrence de ses gages ? Il est même vrai que la cause de ce valet seroit meilleure que celle des Israëlites, puis qu'ils emporterent le bien de ceux pour qui ils n'avoient point travaillé; leur travail étoit pour le Prince, & ils prenoient leur salaire sur le bien des particuliers. C'est comme si aujourd'hui les Protestans à qui la persecution a ôté leurs biens en France, se dedommageoient sur leurs concitoyens Catholiques en se retirant dans les païs étrangers. Il ne faut donc justifier la conduite des Israëlites que par l'ordre exprés de Dieu, qui étant le maître souverain de toutes choses, en peut transporter la proprieté d'une personne à une autre comme il lui plaît. Il n'est pas necessaire que je dise que ces procés intentez aux Juifs devant Alexandre sont des chimeres; il suffit de dire que ce conte est raporté un peu autrement dans le *Bereschith Rabba* (*a*), que dans la *Gemara Babylonica* (*b*). Je me garderai bien de mettre au nombre des fables le voyage d'Alexandre à Jerusalem: la narration que Josephe (*c*) en a laissée pourroit bien être fabuleuse quant à certains points; dira qui voudra qu'elle l'est en tout & par tout: le silence des Auteurs Payens qui ont parlé de tant d'autres choses moins considerables concernant ce Prince, & arrivées dans des païs aussi obscurs pour le moins que la Judée, sera une raison forte pour qui voudra, mais non pas pour moi.

(*N*) *Que les Romains lui envoyerent des Ambassadeurs.*] On en doute, quoi que Clitarque l'ait assûré: car ce Clitarque (*d*) ne passe point pour un Ecrivain fidele. Il fut de la suite d'Alexandre, & il pouvoit par là être bien instruit des choses, mais cela ne sert de rien quand on se plaît à mentir. Un Auteur moderne (*e*) raporte que cette Ambassade des Romains est mise au nombre des fables, à cause que ni les Historiens de Rome, ni Ptolomée & Aristobule n'en ont point parlé. *Romanos Alexandrum M. legatione veneratos esse contra* Memnonem *c.* 24. Plinium *lib. III. c.* 5. *negant cum* Arriano, *lib. VII. quod de ea re sileant non solum scriptores Romani omnes, sed &* Ptolemæus *&* Aristobulus *historici, uterque Alexandri Socius, alter etiam Dux & postea Rex Ægypti.* Je ne trouve point au chapitre 24. des extraits que Photius donne de Memnon, qu'Alexandre ait reçu aucune Ambassade de Rome. Pline ne le dit point non plus, il dit seulement que Clitarque en avoit parlé.

(*O*) *Tite Live est tombé en contradiction.*] Il (*f*) examine avec soin ce qu'auroit pu faire Alexandre, s'il avoit voulu porter la guerre dans l'Italie après avoir subjugué l'Asie, & il dit que les Romains avoient choisi Papyrius Cursor, pour l'opposer en ce cas là à ce Conquerant. *Haud dubiè illa ætate qua nulla virtutum feracior fuit nemo unus erat vir quo magis innixa res Romana staret: quem eum parem* DESTINARANT *animis magno Alexandro ducem, si arma Asia perdomita in Europam vertisset.* La digression de l'Historien n'est pas fort longue, neanmoins à peu près vers le milieu il declare qu'il ne croit pas que la renommée d'Alexandre fût venuë jusques à Rome. Il dit cela pour repondre à une objection (*g*). Les Grecs jaloux de la gloire des Romains qui les avoient subjuguez, jaloux, dis-je, de cette gloire jusques à devenir flateurs envers les Parthes pour tâcher de l'obscurcir, disoient qu'Alexandre par la seule majesté de son nom, par le seul éclat de sa renommée auroit abatu le courage des Romains. Tite Live repond que ce danger étoit peu à craindre, pour des gens qui n'avoient pas même ouï parler de ce Prince: pourquoi donc avoient-ils destiné le commandement de leurs armées à Papyrius Cursor, en cas qu'Alexandre fier de ses conquêtes d'Asie, vint faire la guerre en Italie ? On ne peut disculper Tite Live; sa distraction, son peu d'attention, sa contradiction en un mot sautent aux yeux.

(*P*) *Un de nos plus excellens Poëtes semble s'être contredit.*] Je n'ai plus les remarques que Des-Marêts de l'Academie Françoise publia contre les Satires de Monsr. Despreaux environ l'an 1674. mais il me reste une memoire confuse qu'on critiqua fortement cette belle & ingenieuse invective (*h*).

Quoi donc à vôtre avis, fut-ce un fou qu'Alexandre?
Qui ? cet écervelé qui mit l'Asie en cendre ?
Ce fougueux l'Angeli qui de sang alteré
Maître du monde entier s'y trouvoit trop serré ?
L'enragé qu'il étoit, né Roi d'une Province,
Qu'il pouvoit gouverner en bon & sage Prince,
S'en alla follement & pensant être Dieu
Courir comme un Bandit qui n'a ni feu ni lieu,
Et traînant avec soi les horreurs de la guerre
De sa vaste folie emplir toute la terre.
Heureux ! si de son tems pour cent bonnes raisons
La Macedoine eût eu de Petites Maisons;
Et qu'un sage Tuteur l'eût en cette demeure
Par avis de Parens, enfermé de bonne heure.

Le Critique se fondoit entre autres choses, si je m'en souviens bien, sur ce que Mr. Despreaux loüoit ailleurs Alexandre, & le comparoit à Louïs XIV. Il ne tint pas à Des-Marêts qu'on ne convertît sa censure en accusation de crime d'Etat, capable de faire perdre à l'accusé les bonnes graces du Prince. Le public étoit tellement prevenu en faveur de Mr. Despreaux, & si reconoissant de s'être bien diverti aux depens de plusieurs personnes à la lecture de ses Satires, qu'on ne fit nul cas des remarques de Des-Marêts. Quand elles eussent été toutes très-solides & victorieuses, on les auroit meprisées; la saison ne leur étoit pas favorable: & c'est à quoi un Auteur ne doit pas moins prendre garde qu'un Jardinier. On peut apliquer à cela ce que je cite (*i*).

(*a*) *Parasch.* 61. *fol.* 68 *col.* 21. *apud Autorem Polygam. triumph. p.* 283.

(*b*) *Ad titul. Sanhedr. c.* 11. *f.* 91. *apud eumdem Autorem p.* 287.

(*c*) *Antiq. l.* 11. *c.* 8.

(*d*) Clitarchi probatur ingenium, fides infamatur. *Quintil. l.* 10. *c.* 1.

(*e*) *Joannes Eisenhart de fide histori. cap.* 130. *ex Ruperto in Histor. univ. Obs. ad Synopsim min. Besoldi cap.* 18. *p.* 678.

(*f*) *T. Livius lib.* 9. *p. m.* 248.

(*g*) Id vero periculum erat, quod levissimi ex Græcis qui Parthorum quoque contra nomen Romanum gloriæ favent (*voilà un esprit qui paroît dans plusieurs livres sur les matieres du tems*) dictitare solent, ne majestatem nominis Alexandri, QUEM NE FAMA QUIDEM ILLIS NOTUM ARBITROR FUISSE, sustinere non potuerit populus Romanus. *Livius ib. pag.* 249.

(*h*) *Elle est dans la Satire* 8.

(*i*) Parcendum est maxime caritati hominum, ne temere in eos dicas qui diliguntur. *Cicero de orat. lib.* 2.

le son portoit jusqu'à deux cens stades, quelcun des Historiens qui nous restent en auroit parlé, & nous n'aurions pas besoin de chercher cela dans un * manuscrit du Vatican. Je ne mets point au nombre des fables ce que l'on raporte du mepris qu'il eut pour un homme, qui lui donna des preuves (Q) d'une adresse extraordinaire.

* *Le P. Kircher* in arte magna lucis & umbræ l. 2. part. 1. c. 7. *dit que ce manuscrit traite* de secretis Aristotelis ad Alexandrum. *Voyez les Memoires des arts & des sciences de Mr. Denis, 2. de Mai 1672. pag. 111. 112.*

MACHIAVEL (NICOLAS) natif de Florence, a été un homme de beaucoup d'esprit, & une très-belle plume. Il ne savoit que † peu de Latin; mais il fut au service d'un savant homme, (*A*) qui lui ayant indiqué plusieurs beaux endroits des anciens Auteurs, lui donna lieu de les inserer dans ses Ouvrages. Il fit une Comedie sur le (*B*) modele des anciens Grecs, qui reüssit admirable-

† In nulla vel certe mediocri Latinarum literarum cognitione. *Jovius, Elog. c. 87. p. 205.*

(*Q*) *Le mepris qu'il eut pour un homme . . . d'une adresse extraordinaire.*] On lit ce fait dans plusieurs modernes; voici de quelle maniere Monsr. de la Mothe le Vayer s'en est servi dans son instruction de Monseigneur le Dauphin. (*a*) *Il y a des arts de si peu de consideration, & qui consistent en des subtilitez si inutiles, que les Princes ont fort bonne grace de les ignorer, & ne doivent pas seulement en faire estat, ni reconnoistre ceux qui y ont mis toute leur estude, qu'avec des recompenses aussi legeres que sont leurs ouvrages. Un homme se presenta devant Alexandre* (*b*), *si adroit à faire passer un pois chiche par le trou d'une aiguille, qu'il en jettoit d'une assez grande distance beaucoup l'un aprés l'autre sans y manquer. Alexandre recompensa son industrie, en luy faisant distribuer un boisseau de ce mesme legume. Cet exemple suffit pour prescrire la regle de ce qui doit estre pratiqué par tous les Souverains en de semblables rencontres.* Le livre & le chapitre de Quintilien sont bien citez, mais les paroles sont très-mal traduites. Voyons les en original. *Ματαιοτεχνία quoque est quadam, id est, supervacua artis imitatio, quæ nihil sane nec boni nec mali habeat, sed vanum laborem: qualis illius fuit qui grana ciceris ex spatio distante missa in acum continuo & sine frustratione inserebat, quem cum spectasset Alexander, donasse dicitur ejusdem leguminis modio. Quod quidem præmium fuit illo opere dignissimum.* L'adresse de cet homme-là ne consistoit pas, comme l'assûre Mr. de la Mothe le Vayer, à faire passer *un pois chiche par le trou d'une aiguille*, en jettant ce pois *d'une assez grande distance.* Cela n'étoit guere plus praticable que ce qui est proposé par (*c*) nôtre Seigneur JESUS-CHRIST comme une chose impossible. Voici l'industrie de ce personnage: il mettoit un pois dans sa bouche, & en souflant il le jettoit vers une aiguille assez éloignée, & le fichoit à la pointe de cette aiguille. Naudé sans se servir des propres termes de Quintilien a (*d*) heureusement exprimé la chose, & ne s'y est pas mepris comme l'autre Auteur que j'ai cité. Je ne me souviens point d'avoir jamais lu, qu'Alexandre ait été blâmé du peu de conte qu'il fit du soufleur de pois. Platon n'eût pas jugé plus sainement de cette adresse qu'Alexandre, car il fut le seul qui n'admira pas un certain Anniceris (*e*) qui étoit si bon Cocher, qu'il faisoit faire cent tours à son chariot sans s'écarter de la même orniere le moins du monde. Platon jugea qu'une personne qui s'est apliquée avec tant de diligence à se perfectionner dans un art si inutile, n'est point capable des grandes choses. Πλάτων, τὴν ὑπερβάλλουσαν αὐτοῦ σπουδὴν διέβαλεν, εἰπών· ἀδύνατόν ἐστι, τὸν εἰς μικρὰ οὕτω, καὶ οὐδενὸς ἄξια τοσαύτην φροντίδα καταθέμενον, ὑπὲρ μεγάλων τινῶν σπουδάσαι. πᾶσαν γὰρ αὐτῷ τὴν διάνοιαν εἰς ἐκεῖνα ἀποτεθεῖσαν ἀνάγκη ὀλιγωρεῖν τῶν ὄντως θαυμάζεσθαι δικαίων. (*f*) *Plato nimiam ejus industriam reprehendit, inquiens, fieri non posse, ut, qui rebus tam nullius pretii operam navaret adeò diligentem, possit magnis & præclaris negotiis ullis vacare. Quum enim omnis cogitatio in ista conferatur, necessum esse, ut ea negligat, quæ revera sunt admiratione digna.*

(*A*) *Au service d'un savant homme qui lui ayant indiqué.*] Ce fut Marcellus Virgile; comme nous l'aprenons de Paul Jove qui le tenoit de Machiavel. (*g*) *Constat eum, sicuti ipse nobis fatebatur, à Marcello Virgilio, cujus & notarius, & assecla publici muneris fuit, Græcæ atque Latinæ linguæ flores accepisse, quos scriptis suis insereret.*

(*B*) *Une Comedie sur le modele des anciens Grecs.*] Il y joüa plusieurs Florentins qui n'oserent temoigner le chagrin qu'ils en conçurent. (*h*) *Comiter æstimemus Etruscos sales, ad exemplar comœdiæ veteris Aristophanis, in Nicia præsertim comœdia; in qua adeò jucundè vel in tristibus risum excitavit, ut illi ipsi ex persona scitè expressa, in scena inducti cives, quanquam præaltè commorderentur, totam inustæ notæ injuriam civili lenitate pertulerint: actamque Florentiæ, ex ea miri lepôris fama Leo Pontifex, instaurato ludo, ut Urbi ea voluptas communicaretur, cum toto scenæ cultu, ipsisque histrionibus Romam acciverit.* Ces paroles de Paul Jove nous aprenent que le Pape ayant apris le grand succés que cette piece avoit eu sur le theatre de Florence, donna ordre qu'elle fût joüée à Rome, par les mêmes Acteurs & avec les mêmes decorations. Je ne sai d'où Mr. Varillas a pris tant d'autres particularitez qu'il n'a point luës dans Paul Jove. Voici son narré. (*i*) *Un jour que* Machiavel *contrefaisoit les gestes & les demarches irregulieres de quelques-uns des Florentins, le Cardinal lui dit qu'elles paroîtroient bien plus ridicules sur le theatre, dans une comedie faite à l'imitation de celle d'Aristophanes. Il n'en falut pas davantage pour disposer Machiavel à travailler à Sanitia* (*k*), *où les personnes qu'il vouloit joüer se trouverent si vivement depeintes, qu'elles n'oserent s'en fâcher, quoi qu'elles assistassent à la premiere representation de la piéce, de peur d'augmenter la risée publique en se decouvrant. Le Cardinal de Medicis en fut si charmé, que depuis étant Pape il fit transporter à Rome la decoration du theatre, les habits & les Acteurs mêmes, pour en donner le divertissement à sa Cour.* Non seulement Mr. Varillas raconte des choses que Paul Jove n'a point dites; mais il supose, contre le narré de cet Auteur, que la piece fut joüée sur le Theatre de Florence, avant que Leon dixiéme fût Pape.

Par occasion je dirai ici une chose que j'ai pro-

(*a*) *La Mothe le Vayer, to. 1. p. 226. édit. in 12. 1681.*

(*b*) *Quintil. l. 2. Instit. c. 20.*

(*c*) Εὐκοπώτερόν ἐστι κάμηλον (*ou plûtôt* κάμιλον) διὰ τρυπήματος ῥαφίδος διελθεῖν, ἢ πλούσιον εἰς τὴν βασιλείαν τοῦ Θεοῦ εἰσελθεῖν. Il est plus facile qu'un chameau (*ou plûtôt* qu'un cable) passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un riche entre au Royaume de Dieu. *Matth. ch. 19. v. 24.*

(*d*) Alexander magnus hominem solo oris halitu cicera minutissima ex magno intervallo in acum certissime infigentem, cicerum modio donari voluit, quò se ille nugator in tam ludicræ artis fatuitate diutius exerceret. *Naudæus in Syntagmate de studio liberalis.*

(*e*) *Lucian. in encom. Demosth. p. m. 929. 930. to. 2.*

(*f*) *Ælianus, var. Histor. lib. 2. c. 27.*

(*g*) *Paul. Jovius, Elog. c. 87. p. m. 206.*

(*h*) *Id. ib. p. 205.*

(*i*) *Varillas, Anecdotes de Florence, p. 248.*

(*k*) *Paul Jove nomme cette Comedie* Nicia: *il auroit donc falu imprimer sa Nicia. Cette piece ne paroît point dans les Oeuvres de Machiavel. On n'y trouve que deux Comedies: la premiere est intitulée* Mandragola, *& la seconde* Clitia.

mirablement, de sorte que Leon X. en voulut regaler la ville de Rome. Il fut Secretaire de la Republique de Florence, & puis Historiographe. Les Medicis lui procurerent ce dernier emploi avec de bons gages, afin d'apaiser le ressentiment où il étoit de la question qu'il avoit souferte *. On la lui fit donner parce qu'on le soupçonna d'être complice des machinations qui furent faites par les Soderini, contre la Maison de Medicis. Il eut † la force de resister aux tourmens, & n'avoüa rien. Les loüanges ‡ qu'il donnoit à Brutus & à Cassius dans ses discours & dans ses livres, le rendirent fort suspect d'avoir été le principal directeur d'un (C) attentat qui fut decouvert. Neanmoins on ne fit contre lui nulles procedures. Mais depuis ce tems-là ⸸ il vêcut dans la misere, se moquant de tout, & n'ayant nulle religion. Un remede qu'il avoit pris par precaution lui donna (D) la mort l'an 1530. Quelques-uns disent qu'il falut avoir recours à l'autorité

* Jovius ubi supra p. 206.

† Varillas, Anecdotes de Florence, p. 247.

‡ Jovius ibid.

⸸ Voyez la remarque D.

promise (a). Leon X. oubliant la dignité de son caractere assista un jour à la Comedie, au vu & au su de tout le monde. Ce fut à la priere du Cardinal Bibienna qui étoit bon Poëte Italien, & qui composa une piece de theatre en l'honneur de la Duchesse de Mantouë: *Poëtices (b) & Hetruscæ linguæ studiosus, comœdias multo sale, multisque facetiis refertas componebat: ingenuos juvenes ad histrionicam hortabatur, & scenas in Vaticano spatiosis in conclavibus instituebat. Propterea quum forte Calandrum comœdiam à mollibus argutisque leporibus perjucundam in gratiam Isabellæ Mantuani principis uxoris per nobiles comœdos agere statuisset, precibus impetravit, ut ipse pontifex e conspicuo loco despectaret.* Je croirois sans peine, quoi que l'Historien ne le dise pas, que Leon dix assista à la representation du *Penulus.* C'est une piece de Plaute qui fut jouée à la Cour du Capitole avec toute sorte de pompe l'an 1513. (c) *Eodem quoque anno Julianus Medices Leonis frater ab Senatu populoque Romano civitate donatus est: in cujus gratiam, in area Capitolii temporarium theatrum extructum est omni picturarum varietate mirifice cultum. Egere in scena Plauti Penulum decore mirabili, & prisca quidem elegantia Romanæ juventutis lepidissimi quique, variaque extra ordinem poëmata recitata, florentibus non aliàs fœcundiore sæculo Poëtarum ingeniis.* Famien Strada raconte que non seulement ce Pape (d) assistoit aux conferences des Poëtes, mais qu'il aprouvoit aussi qu'ils instituassent des combats publics dont il étoit spectateur. Il est vrai qu'il se plaçoit dans une loge où l'assemblée ne le voyoit pas. *In Aula omnium ordinum frequentia, & Pontificiis potissimum asseclis referta, nullo exedrarum, locique discrimine considunt. Nam Leo Pontifex ratus inferius esse majestate Principis, si se in conspectum concioni daret; in Aulæ recessu, loculamento se suo sublatus in speculam inseruerat (e).* Ne doutez point que la fiction que Strada recite ne fût fondée sur des faits conus.

(C) *Directeur d'un attentat qui fut decouvert.*] Il en coûta la vie à un Poëte, & à un Garde du corps, si nous en croyons Paul Jove. *Quum dicendo scribendoque Brutos & Cassios laudaret ejus conjurationis architectus fuisse putaretur, in qua Ajacetus Poëta, & Alamanus ex ipsa turma prætoria levissimus eques concepti sceleris capite pœnas dederunt.* Ces gens-là avoient eu dessein de tuer le Cardinal Julien de Medicis, qui fut en suite le Pape Clement VII. Celui que Paul Jove nomme *Ajacetus* est nommé par d'autres Jaques Diacettin (f). Il (g) *frequentoit souvent les maisons & les jardins de Ruscellay:* les *gens de savoir, citoyens & estrangers y estoient bien venus & entre autres, Zanobi Buondelmont, & Louis Alamanni, & s'entretenoient communement à l'entour de Cosimin Ruscellay*... homme *impotent qui se faisoit porter comme dans un berçeau: & avec eux se trouvoit aussi Nicolas Machiavel, qui leur faisoit voir ses œuvres, & dedia ses Discours, œuvre de nouvelle invention, à Cosimin. Ceux-cy qui avoient cognoissance des bonnes lettres, & de la Philosophie, se mirent en teste de tuer le Cardinal, non pour aucune mal-vueillance; mais pour mettre, comme ils disoient, la Republique en liberté. Diacettin le confessa ainsi devant les Juges, & luy & le Courrier furent executez par Justice. Macchiavel en fut fort soupçonné: Alamanni se trouva aux champs, & se sauva au Duche d'Urbin; Buondelmont fut forcé par sa femme de sortir de sa maison, & se jetta hors la ville, & se sauva en la Carfagnana, où estoit Gouverneur pour le Duc de Ferrare le Poëte Louys Arioste, qui le conserva.* Mr. Varillas (h) supose que Leon dix étoit en vie au tems de cette conspiration: il s'abuse en cela autant que dans l'intervalle (i) qu'il a mis entre la promotion de Machiavel à la charge d'Historiographe, & l'exaltation de ce Pontife. Mais les fautes de Paul Jove sont bien plus grossieres. Il supose que la principale qualité de son *Ajacetus*, & son caractere distinctif étoit d'être Poëte; cela n'est pas vrai. Il devoit dire cela de son *Alamanus*, au lieu d'en faire un Chevau-leger de la garde, & il ne devoit pas le mettre au nombre de ceux qui furent decapitez. Aloisio Alamanni bel esprit & grand Poëte fut complice de cette conspiration, mais il n'en fut pas puni: il se sauva au delà des Alpes, & fut très-bien reçu de François I. Il publia plusieurs poëmes à la loüange de ce Prince, & sur quantité d'autres sujets, & il fleurissoit en France l'an 1540, si nous en croyons le Poccianti (k). Il y a un chapitre (l) qui le concerne dans les *Ragguagli* du Boccalin. Il y est blâmé des éloges excessifs qu'il avoit donnez aux François dans une harangue, & on ajoûte qu'il fut bientôt degoûté de cette nation, à cause que les François lui firent conoître trop clairement qu'ils le meprisoient.

(D) *Lui donna la mort l'an 1530.*] Voici les termes de Paul Jove: (m) *Fato functus est quum accepto temere pharmaco, quo se adversus morbos præmuniret,* VITÆ SUÆ JOCABUNDUS ILLUSISSET, *paulo antequam Florentia Cæsarianis subacta armis, Mediceos veteres dominos recipere cogeretur (n).* Il avoit dit peu auparavant, *Fuit exinde semper inops, uti irrisor & Atheos.* Il supose donc que les Medicis l'abandonne-

(a) *Dans l'article* Leon X. *remarque F. à la fin.*

(b) *Paul. Jovius in vita Leonis X. pag. m.* 189.

(c) *Idem Historiar. lib.* 11. *sub fin. Voyez-le aussi in vita Leonis X. l.* 3. *p. m.* 145.

(d) *Strada Prolusion. Academ. lib.* 2. *prolus.* 5. *pag. m.* 334. *Voyez aussi p.* 359. *où il dit:* Fuit id Leoni perjucundum qui explorata haberet illorum ingenia, & solitus esset interdum severitatem imperii atque acres generis humani curas eruditis hisce voluptatibus temperare.

(e) *Id. ib. prolus.* 6. *p.* 363.

(f) *Ou* Jacobo da Diacetto.

(g) *Pierre de Boissat, Histoire genealogique de la Maison de Medicis, p.* 241. 242.

(h) *Anecd. de Florence p.* 249.

(i) *Ibid. p.* 248.

(k) Floruit in maximo pretio in Gallia transalpina, 1540. *Michael Poccianttius in Catalogo Scriptorum Florentinorum p.* 7. *edit. Florent.* 1589.

(l) *C'est le* 19 *de la* 2. *centurie.*

(m) *Jovius, Elog. p.* 206.

(n) *Florence se rendit le* 9. *d'Aout* 1530.

l'autorité publique pour le contraindre de prendre les Sacremens *. D'autres assûrent qu'il mourut † en proferant des blasphêmes. Celui de ses livres contre lequel ‡ on s'est le plus soulevé, est un Ouvrage de Politique (*E*) qu'il intitula *le*

* *Voyez Varillas ibid. pag.* 249.

† Blasphemans evomuit improbum spiritum. *Th. Raynaudus, de malis & bonis libris n.* 46. *p.* 28.

‡ *Theoph. Raynaud* ibid. *donne la liste de plusieurs Auteurs qui ont refuté Machiavel.*

donnerent, dès qu'ils l'eurent soupçonné d'avoir eu part au complot de Diacetin, mais il se trompe. Clement VII. n'étoit point encore Pape, & nous voyons que Machiavel en dediant les 8. livres de l'histoire de Florence à Clement VII. avouë qu'il étoit entretenu par les liberalitez de ce Pontife. *Io vengo allegro in campo sperando che come io sono dalla humanita di V. B. honorato e* NUTRITO, *cosi sarò delle armate legioni del suo santissimo giudicio ajutato e difeso.* Cette circonstance du tems nous fait voir une fausseté insigne de Varillas: il dit (*a*) que *Machiavel écrivit les 8. livres que nous avons de l'histoire de son païs, dont le stile est si fleuri & si châtié, qu'on l'accuse de l'être trop. Et c'est principalement en cela, qu'on lui prefere la facilité & la douce liberté de Boccace. Sa narration est quelquefois maligne, & satirique; & Marc Musurus l'en convainquit si clairement, qu'il n'osa lui repondre.* Musurus mourut sous le Pape Leon X. il n'a donc point critiqué cet Ouvrage de Machiavel qui ne parut que sous Clement VII. Mr. Varillas pervertit & falsifie d'une étrange sorte ces paroles de Paul Jove, (*b*) *Pedestrem patrii sermonis facultatem à Boccacii conditoris vetustate diffluentem novis & plane Atticis vinculis astrinxerat, sic ut ille castigatior, sed non purior aut gravior otiosis ingeniis existimetur.* Selon Paul Jove le stile de Boccace est plus châtié que celui de Machiavel, mais il n'est pas plus pur ni plus grave. Au reste si j'ai dit que Machiavel mourut l'an 1530. je l'ai fait pour m'accommoder aux expressions de Paul Jove; sans savoir s'il vaut mieux le faire que de suivre le Poccianti (*c*), qui met sa mort l'an 1526.

(*a*) *Varillas, Anecdotes de Florence, p.* 248.

(*b*) *Jovius Elog. pag.* 206.

(*c*) *Poccciantius ubi supra, p.* 137.

(E) *Un Ouvrage de Politique qu'il intitula* le Prince.] Les maximes de cet Auteur sont très-mauvaises: le public en est si persuadé, que le Machiavelisme & l'art de regner tyranniquement sont des termes de même signification. Voyez l'Ouvrage composé par Innocent Gentillet contre celui de Machiavel. Il a pour titre dans l'édition (*d*) dont je me sers, *Discours sur les moyens de bien gouverner & maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté, divisez en trois livres: assavoir du conseil, de la religion, & police que doit tenir un Prince. Contre Nicolas Machiavel Florentin.* Il est dedié au Duc d'Alençon frere du Roi Henri trois. On n'y voit ni le nom de l'Auteur, ni celui de l'Imprimeur, ni celui du lieu où il a été imprimé, mais seulement la date 1576. Ce livre est cité ordinairement comme s'il étoit intitulé *Anti-Machiavel*: cette citation est plus courte que celle du veritable titre, & c'est ce qui a fait naître le titre *Anti-Machiavel*. Consultez Monsieur (*e*) Baillet. Pour revenir au livre de Machiavel, je dois dire qu'il a été traduit en François par Monsieur Amelot de la Houssaye. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres en parlant de la 3. édition de cette version (*f*) fit la remarque suivante. La preface „ est pleine de reflexions „ qui frapent au but. On y lit entre autres cho- „ ses cette pensée de Monsieur de Wicquefort, „ (*g*) *Machiavel dit presque par tout ce que les* „ *Princes font, & non ce qu'ils devroient faire.* Il „ est surprenant qu'il y ait si peu de personnes „ qui ne croyent que Machiavel aprend aux Prin- „ ces une dangereuse politique, car au contrai- „ re ce sont les Princes qui ont apris à Machiavel „ ce qu'il a écrit. C'est l'étude du monde, & „ l'observation de ce qui s'y passe, & non pas „ une creuse meditation de Cabinet qui ont „ été les Maîtres de Machiavel. Qu'on brûle „ ses livres, qu'on les refute, qu'on les tradui- „ se, qu'on les commente, il n'en sera ni plus „ ni moins par raport au gouvernement. Il faut „ par une malheureuse & funeste necessité que „ la Politique s'éleve au dessus de la Morale; „ elle ne l'avouë point, mais elle fait pourtant „ comme Achille, *jura negat sibi nata.* Un „ grand Philosophe de ce siecle ne sauroit souf- „ frir qu'on dise qu'il a été necessaire que „ l'homme pechast, je croi neanmoins qu'il „ avouë qu'à l'égard des Souverains le peché „ est desormais une chose necessaire, sans que „ pour cela ils soient excusables; car outre qu'il „ y en a peu qui se contentent du necessaire, „ ils ne feroient point dans cette facheuse ne- „ cessité s'ils étoient tous gens de bien. „ On peut ajoûter à cela ce que dit un ancien Poëte, que par le seul exercice de la royauté les plus innocens aprendroient le crime sans l'aide d'aucun Precepteur: *Ut nemo doceat fraudem & scelerum vias regnum docebit* (*h*). Tout le monde a oüi parler de la maxime, *qui nescit dissimulare nescit regnare*, & pour nier qu'elle soit très-veritable il faut être fort ignorant dans les affaires d'Etat. Boccalin nous fait entendre finement, que le regne de quelques Papes avoit apris à Machiavel la politique de son Prince. Voici l'apologie qu'il prête à cet Ecrivain. *Io* (*i*) *in tanto non intendo diferdere gli scritti miei, che pubblicamente gli accuso, e condanno per empi, per pieni di crudeli, & esecrandi documenti da governare gli Stati. Di modo, che se quella, che ho pubblicata alla Stampa, è dottrina inventata di mio capo, e sono Precetti nuovi, dimando, che pur hora contro di me irremissiblimente si eseguisca la sentenza, che a i Giudici e piaciuto darmi contro: ma se gli Scritti miei altro non contengono, che quei Precetti politici, e quelle regole di Stato, che ho cavate dalle attioni di alcuni Principi, che se vostra Majestà mi darà licenza nominarò in questo luogo, de' quali è pena la vita dir male, qual giustitia, qual ragione vuole, ch'essi, che hanno inventata l'arrabbiata, e disperata Politica scritta da me, sieno tenuti sacrosanti, io che solo l'ho pubblicata, un ribaldo, un atheista? Che certo non sò vedere, per qual cagione stia bene adorar l'originale di una cosa come santa, & abbrucciare la copia di essa come esecrabile: e come io tanto debba esser perseguitato, quando la lettione delle Historie, non solo permessa, ma tanto commendata da ogn'uno notoriamente hà vertù di convertire in tanti Macchiavelli quelli, che vi attendono con l'occhiale Politico.* Prenez garde à ces dernieres paroles; Boccalin pretend que puis qu'on permet, & qu'on recommande la lecture de l'histoire, on a tort de condamner la lec-

(*d*) *Elle est in* 8.

(*e*) *Au* 2. *tome des Anti, pag.* 129. & *suiv.*

(*f*) *Nouv. de la Rep. des lettres, mois de Janvier* 1687. *pag.* 99.

(*g*) *Le Chancelier Bacon avoit dit la même chose.* Est quod gratias agamus Machiavello & hujusmodi Scriptoribus, qui aperte & indissimulanter proferunt quid homines facere soleant non quid debeant. *De augment. Scientiar. l.* 7. *c.* 2. *p.m.* 397.

(*h*) *Seneca in Thyeste, act.* 2. *v.* 312. *Il avoit dit v.* 317. Sanctitas, pietas, fides, privata bona sunt: qua juvat, reges eant.

(*i*) *Boccalin, Ragguagli di Parnasso, centuria* 1. *cap.* 89.

le Prince. Pluſieurs Auteurs l'ont refuté. Poſſevin qui ne l'avoit (*F*) point lu, fut neanmoins cauſe que l'Inquiſition le condamna. Machiavel publia ſept livres

ture de Machiavel. C'eſt dire que l'on aprend dans l'hiſtoire les mêmes maximes que dans le Prince de cet Auteur. On les voit là miſes en pratique : elles ne ſont ici que conſeillées. C'eſt peut-être ſur ce fondement que des perſonnes d'eſprit jugent (*a*), qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'écrivit point d'hiſtoires. Cela ne diſculpe point Machiavel : il avance des maximes qu'il ne blâme pas : mais un Hiſtorien qui raporte la pratique de ces maximes la condamne. Cela met une grande difference entre le livre du Florentin, & l'hiſtoire : & neanmoins il eſt ſûr que par accident la lecture de l'hiſtoire, eſt très-propre à produire le même effet que la lecture de Machiavel. Il y a d'habiles gens qui ont fait (*b*) ſon apologie, & qui ont dit que tous ceux qui l'ont attaqué temoignent leur ignorance dans les matieres de Politique. (*c*) *Quicunque ſane hactenus* MACHIAVELLUM *ſibi ſumſere confutandum, ſi verum licet profiteri, ſuam civilis philoſophiæ* ἀπαιδευσίαν *nimis apertè prodiderunt. Ita voco cum Ariſtotele, ſummo dicendi Magiſtro, imperitiam* & τρόπε τ̃ ἐπιϛήμης (*d*) *ſive naturæ & indolis politicæ ſcientiæ ignorantiam. Enim verò omnes penè videas differere, quaſi non aliæ ſint Reſpublicæ, quam quæ primo ac per ſeſe, imo unicè, ſalutem populi ſpectant, aut verò affectant plenam exactamque humanæ vitæ felicitatem; eòque & politico Magiſtro de ſolis illis agendum eſſe: hinc ſanè omnem doctrinam, quæ non eſt de Rebuſpublicis, quas illi unicè cognoſcendas hominibus arbitrantur, damnare ſolent, & extra limites politicæ methodi adjicere.* Vous trouverez pluſieurs remarques de cette nature dans la preface que le docte Conringius a miſe au devant du Prince de Machiavel. Prenez garde qu'on accuſe nôtre Florentin de s'être enrichi des depouilles d'Ariſtote : il y a donc long tems que ſes maximes de politique ſont dans les livres. C'eſt le même Conringius qui lui intente cette accuſation. (*e*) *Nicolaus Machiavellus cymbalum illud Politicarum artium nullum ferè dominatûs arcanum conſilium Principem ſuum potuit docere, quod non dudum ante ad tyrannidem & dominatum conſervandum facere Ariſtoteli ſit libro V.* (Politicorum) *obſervatum. Quin ſua omnia vaferrimus hic nequitiæ Doctor diſſimulato plagio ex Ariſtotele fortaſſe tranſcripſit: eo tamen diſcrimine, quod hic impiè ac impudenter omni Principi commendet, quæ non niſi Dominis ac Tyrannis convenire longè rectius ac prudentius ſcripſerat antè Ariſtoteles.* Gentillet (*f*) l'accuſe d'être le plagiaire de Bartole. Je m'étonne qu'on ne diſe pas qu'il a derobé ſes maximes à l'Ange de l'Ecole, ou au Docteur Angelique le grand Saint Thomas d'Aquin. Voyez dans les Coups (*g*) d'Etat de Naudé un long paſſage du Commentaire de Thomas d'Aquin ſur le 5. livre de la Politique d'Ariſtote. Mr. Amelot (*h*) prouve que Machiavel n'eſt que le diſciple ou l'interprete de Tacite, & il fait la méme remarque que Conringius. *De tous ceux qui cenſurent* Machiavel, dit-il, (*i*) *vous trouverez que les uns avouent, qu'ils ne l'ont jamais lû, & que les autres qui diſent l'avoir lû, ne l'ont jamais entendu, comme il paroit bien par le ſens literal, qu'ils donnent a divers paſſages, que les Politiques ſavent bien interpreter autrement. De ſorte qu'a dire la verité, il n'eſt cenſuré, que parce qu'il eſt mal entendu: & il n'eſt mal entendu de pluſieurs, qui ſeroient capables de le mieux entendre, que parce qu'ils le liſent avec préocupation: au lieu que s'ils le liſoient comme juges, c'eſt-à-dire, tenant la balance égale entre lui & ſes adverſaires, ils verroient, que les maximes, qu'il debite, ſont, pour la pluſpart, abſolument neceſſaires aux Princes, qui, au dire du Grand-Coſme de Medicis, ne peuvent pas toûjours gouverner leurs Etats avec le Chapelet en main* (*k*). Il venoit de dire (*l*) qu'*il ne faut pas s'étonner ſi Machiavel eſt cenſuré de tant de gens, puiſqu'il y en a ſi peu, qui ſachent ce que c'eſt que* Raiſon-d'Etat, *& par conſequent ſi peu, qui puiſſent être juges competens de la qualité des preceptes qu'il donne, & des maximes qu'il enſeigne. Et je dirai en paſſant, qu'il s'eſt vu force Miniſtres, & force Princes, les étudier, & même les pratiquer de point en point, qui les avoient condannées & deteſtées, avant que de parvenir au Miniſtere, ou au Trône. Tant il eſt vrai, qu'il faut être Prince, ou du moins Miniſtre, pour connoître, je ne dis pas l'utilité, mais la neceſſité abſoluë de ces maximes.* C'eſt apliquer à Machiavel ce qu'un autre a dit de Tacite. „ (*m*) Ceux qui l'accuſent de tenir „ des maximes pleines d'impieté, & contraires „ aux bonnes-mœurs, me pardonneront, ſi je „ leur dis, que jamais Politique ne traita les re„gles d'Etat plus raiſonnablement que lui, & „ que les plus ſcrupuleux, qui les ont blâmées, „ tandis qu'ils étoient perſonnes privées, les ont „ étudiées & pratiquées, lorſqu'ils ont été ap„pellez au maniment des affaires publiques. „ Mr. Amelot ayant cité ces paroles de Monſieur de Chanvalon, les confirme tout auſſi-tôt par un exemple. *L'Allemagne,* dit-il (*n*), *en a vû tout recemment un bel exemple dans le dernier Evêque de Vienne, qui, lorſqu'il n'étoit que le* Pere Emeric in puris naturalibus, *invectivoit dans tous ſes ſermons contre les maximes de la Politique, juſqu'à ne croire point de ſalut, pour ceux, qui les métoient en uſage: mais qui, dés qu'il ſe fut introduit à la Cour de l'Empereur, & pouſſé dans le Miniſtere, changea d'opinion, comme de fortune, & pratiqua lui-même (mais plus finement) tout ce qu'il condannoit auparavant dans ſes predeceſſeurs, les Princes d'Aversberg & de Lobkowitz, dont il avoit procuré la diſgrace, & dans le Comte Auguſtin de Walſtein, ſon concurrent à l'Evechê de Vienne, & au Cardinalat* (*o*).

(F) *Poſſevin qui ne l'avoit point lu, fut. . . cauſe que l'Inquiſition.*] Ce Tribunal s'aviſa bien tard de condamner cet Ouvrage. Le Prince de Machiavel fut publié environ l'an 1515. & dedié à Laurent de Medicis, neveu de Leon X. Il ne fit nul tort à l'Auteur auprès de ce Pape, qui neanmoins eſt le premier qui ait menacé de

(*a*) *Voyez Maſcardi, de arte hiſtorica.*

(*b*) Pro Machiavello inter alios apologiam ſcripſit Gaſp. Scioppius in libello Pædiæ Politicæ, & Diſſertatione adverſus Paganinum Gaudentium. *Boſius de comparanda prud. civil. n.* 93. *apud Magirum Eponymol. p.* 552.

(*c*) *Conringius in præfat. ſuæ libri de Principe editionis, apud Magirum pag.* 554.

(*d*) *Raportez à ces paroles du Sieur Naudé ch* 1. *des coups d'Etat.* Vouloir parler de la Politique ſuivant qu'elle ſe traitte & exerce aujourd'huy, ſans rien dire de ces Coups d'Etat, c'eſt proprement ignorer la Pedie, & le moyen qu'enſeigne Ariſtote dans ſes Analytiques, pour parler de toutes choſes à propos, & ſuivant les principes & demonſtrations, qui leur ſont propres & eſſentielles, *Eſt enim pædia inſcientia neſcire, quorum oporteat quærere demonſtrationem, quorum vero non oporteat:* comme il dit en ſa Metaphyſique. (*e*) *Conringius, Introduct in Polit. Ariſtotelis, cap.* 3. *p.* 583. *apud Thomaſium de Plagio literario pag.* 223. 224. (*f*) *In præfat. lib* 3. *Commentarior. adverſus Machiavellum.* (*g*) *Au chap.* 1. *p. m.* 16. (*h*) *Dans ſes notes ſur le Prince de Machiavel.*

(*i*) *Amelot de la Houſſaye, preface du Prince de Machiavel.*

(*k*) Che gli Stati non ſi tenevano con Pater-noſtri. *Machiavel Hiſt.* 7.

(*l*) *Dans l'Epitre dedicatoire.*

(*m*) *Monſieur de Harlai Chanvalon, preface de la traduction de Tacite.*

(*n*) *Dans ſon Diſcours Critique au devant de la Morale de Tacite imprimée l'an* 1686. *Il l'a mis depuis au devant de ſa traduction Françoiſe des* 6. *premiers livres des Annales de Tacite.*

(*o*) *Dans une Relation manuſcrite de la Cour de Vienne d'un Prince Allemand.* Ce Prince, ſi je ne me trompe, eſt le Cardinal de Furſtemberg.

livres de l'art militaire, qui le firent passer dans l'esprit du Duc d'Urbin pour un homme très-capable de mettre une armée en bataille; mais il eut la prudence de n'oser (G) jamais essayer sa theorie, non pas même sur un escadron. On a publié depuis peu une (H) nouvelle version Françoise de la plûpart de ses livres.

* *Il semble qu'il faudroit* Possevinus *&* *non pas* Machiavellus.

de l'excommunication ceux qui liroient un Ouvrage defendu (*a*) : ce que je remarque afin de faire conoître que l'impunité de ce livre de Machiavel, ne doit pas être attribuée à quelque relâchement general du Pontificat de Leon, par raport aux mauvais livres. Le Pape discontinua si peu de temoigner son amitié à l'Auteur, qu'il l'employa à faire un livre qui demandoit le secret. Il lui fit faire un Traité sur la maniere de reformer la Republique de Florence. *Valuit in tantum apud Leonem, ut hujus jussu arcanam dissertationem concinnaverit* de reformatione Reip. Florentinæ, *quam manuscriptam in bibliotheca Gaddiana superesse testatur Jacobus Gaddus* (*b*). Hadrien VI. successeur de Leon X. laissa en repos l'écrit de Machiavel. Clement VII. successeur d'Hadrien VI. fit plus que cela; car non seulement il trouva bon que Machiavel lui dediât son Histoire de Florence, mais aussi il accorda un privilege (*c*) à Antoine Bladus, pour imprimer à Rome les Oeuvres de cet Auteur. Les successeurs de Clement VII. jusques à Clement VIII. exclusivement permirent dans toute l'Italie le debit du Prince de Machiavel, dont il se faisoit souvent des éditions, & des traductions. On savoit pourtant que cet Ouvrage deplaisoit à quelques Docteurs; car un (*d*) livre d'Ambroise Catharin imprimé à Rome l'an 1552. contient un chapitre contre les discours & le Prince de Machiavel. Enfin sous le Pontificat de Clement VIII. on condamna les Ecrits de ce Florentin, après les vacarmes que firent à Rome le Jesuïte Possevin, & un Prêtre de l'Oratoire nommé Thomas Bozius. Il est neanmoins certain que ce Jesuïte n'avoit point lu le Prince de Machiavel. Voyez le jugement (*e*) qu'il a publié sur 4. Ecrivains, La Nouë, Bodin, Du Plessis Mornai, & Machiavel, vous verrez qu'il suppose que le Prince du quatriéme est divisé en 3. livres, ce qui est visiblement faux. Il impute à Machiavel des choses qui ne sont point dans le Prince. Conringius devine très-bien la source de ces bevuës; c'est que Possevin ne conoissoit cet Ouvrage que par la lecture de Gentillet. *In* (*f*) *ea* (dissertatione Possevini) *verò ita disseritur, quasi à* MACHIAVELLO *tres* de Principe *libri compositi sint : hinc statim initio, ubi de* MACHIAVELLO *agit, aliquot ejus sententiis enumeratis*, & hæc quidem, *inquit ille*, sceleratum illud Satanæ organum prioribus duobus libris, quibus *de Principe* agit, insipienti mundo obtrusit. *Non multò post cùm diceret :* redeo ad easdem labes MACHIAVELLI, ut cognita pestis magis caveatur. *In margine libri notat* librum tertium : *quasi librô tertiô* MACHIAVELLUS *doceat, belli justitiam in ea, quam sibi quisque putat esse necessitatem, collocari. At verò certo est certius, non nisi unicum, & quidem exiguum, libellum* de Principe MACHIAVELLO *auctore esse conscriptum, & nusquam terrarum tres in partes illum fuisse sectum, nec in hoc libello reperiri ea, quæ inter alia criminatur Possevinus, religionem Ethnicam Christianæ præferendam, aut Doctores Christianæ Religionis nihili faciendos : ut nec quicquam hoc libro (quod itidem Possevinus conqueritur)*

(*a*) Nec tamen à Papa isthoc vel liber ullo fuit sinistro verbo notatus, (quamvis Leo omnium primus intenderit vim librorum prohibitoriam, vetitis legi dissidentium scriptis omnibus sub excommunicationis pœna, quod hactenus carebat exemplo) vel auctor pristino gratiæ loco motus. *Conringius præfat. Principis Machiav. apud Magirum ubi supra pag.* 548.

(*b*) *Conring. ibid. apud eumdem ibid.*

(*c*) *Daté du* 23. *d'Aout* 1531. *Il est à la tête des Oeuvres de Machiavel.*

(*d*) *De libris à Christiano detestandis, & ex Christianismo penitus removendis.*

(*e*) *Il le composa par ordre d'Innocent IX. & il le publia à Rome l'an* 1592. *Il en a inseré une partie dans sa Bibliotheque choisie.* Conring. ibid. apud eumdem Magirum ibid.

(*f*) *Conringius ibid. apud eumdem p.* 549.

inclementius dicitur in Romanam Ecclesiam, sed potiùs illud cap. XI. ipsum principatum Pontificium non humanis consiliis atque artibus, sed quâdam inusitatâ vi, & quidem solius Dei favore, salvum esse; quod vix quisquam Zelotici gregis affirmaverit. Nec tamen longè petenda aut bariolanda venit causa crassi illius Posseviniani erroris, modò quis inspexerit volumen illud, quod Anti-Machiavelli *titulo ἀνωνύμως opposuit, hinc inde ex variis libris* Machiavellicis *excerptis sententiis, Innocentius Gentilletus. Hoc enim tres in libros est distinctum, & in ejus duobus prioribus reprehensa sunt illa, quæ duobus prioribus* de Principe *libris haberi Possevinus ridiculè affirmat : in tertio etiam illorum librorum animadvertitur in ea, quæ ex tertio libro de Principe frustra repetit* * MACHIAVELLUS. *Ut liquidò appareat, ex illo volumine* Anti-Machiavellico, *non autem ex* MACHIAVELLO *ipso Possevinum sua accepisse, &c.* Voyez en marge la (*g*) reflexion de Conringius.

(G) *Il eut la prudence de n'oser jamais essayer sa theorie.*] Quand on ne fait la guerre que par la lecture, on s'en doit tenir à la theorie; car si l'on entreprenoit d'aller faire faire l'exercice à un Regiment, on s'exposeroit à la risée du moindre soldat. Machiavel est loüable d'avoir resisté aux exhortations du Duc (*h*) d'Urbin. Nous ne saurions pas peut-être ce fait, si Cardan n'en eût fait mention. *Machiavellum seculi superioris Doctorem qui tot & tanta de militari Romanorum disciplina disertissimè scripserat, ne unam quidem cohortem, quantumvis eum id ut tentaret, Urbini Princeps hortaretur, instruere ausum esse Cardanus* (*i*) *testatur.*

(H) *Une nouvelle version Françoise.*] C'est le Sieur Henri Desbordes Libraire François à Amsterdam qui l'a imprimée en 6. volumes in 12. Le 1. parut l'an 1691. & comprend les deux premiers livres des discours sur Tite Live. Le troisiéme livre de ce discours fait le 2. tome, & parut l'an 1692. L'Art de la guerre fut imprimé l'an 1693. L'Histoire de Florence en 2. volumes fut imprimée l'an 1694. & enfin nous (*k*) venons de voir le Prince & quelques autres opuscules. On a traduit ce dernier livre, quoi que Monsieur Amelot de la Houssaye l'eût publié en François depuis peu d'années; on l'a, dis-je, traduit nonobstant cette raison, parce qu'on a cru que le public seroit bien aise d'avoir de la même main tout le corps des Oeuvres du Florentin. Elles meritoient d'être traduites tout de nouveau en nôtre langue, car l'ancienne version Françoise n'a plus de graces. Je l'ai vuë d'une édition de Paris posterieure à l'an 1630. mais c'étoit une nouvelle édition, car on y trouve des vers François composez par le Sieur des Essars Traducteur de l'Amadis. Monsieur de Beauval (*l*) nous a fait savoir le nom (*m*) de celui qui a donné la nouvelle traduction de Machiavel, & qui a mis à la tête du 1. volume une preface (*n*) qui merite d'être luë; elle sert d'apo-

(*g*) Et vero illud Possevini facinus luculente ostendit, non decisse etiam eximiæ dignitatis atque existimationis viros, qui scripto publico ne inspectum quidem MACHIAVELLI Principem sævo calculo abjecerint. *Apud Magirum ib. p.* 550.

(*h*) *Il étoit fils de Pierre de Medicis, & neveu de Leon X.*

(*i*) *Cardan. lib.* 3. *de utilit. ex advers. capienda. citante Besoldo de arte jureque belli. c.* 1. *p.* 3. *&* 4. *apud Thomasium præfat* 21. *p.* 118.

(*k*) *On écrit ceci le* 5. *de Janvier* 1696.

(*l*) *Hist. des Ouvrages des Savans, Juillet* 1691. *pag.* 483.

(*m*) *C'est Mr. Tetard, Refugié François. Il est de Blois, de la famille de Mr. Tetard Ministre de Blois, dont on parla beaucoup dans les Synodes de France, au tems des disputes de Saumur sur la grace universelle.*

(*n*) *Voyez Mr. de Beauval ibid. & la Bibliotheque universelle to.* 20. *pag.* 328. *Mr. Beughem* Bibliographiæ consp. 2. p. 192. *se trompe, en disant que la traduction dont parle la Biblioth. univers.* ibid. *est de Mr. Amelot.*

vres. Sa nouvelle de Belphegor, piece très-ingenieuſe, fut publiée par Mr. le Fevre de Saumur β l'an 1664. On trouve dans la ſuite du *Menagiana* γ une choſe très-curieuſe, ſur la fineſſe dont Machiavel ſe ſervit en compoſant la vie de Caſtrucio Caſtracani. Cette vie a été traduite en François par Mr. Guillet. On pretend ζ qu'elle fut écrite de mauvaiſe foi ; & on fait le θ même jugement de ſon (*I*) Hiſtoire de Florence. Quelques-uns λ diſent qu'il fut au ſervice de Ceſar Borgia en qualité de Conſeiller favori ξ ; & peut-être negocioit-il pour lui en France, lors qu'il eut à Nantes avec le Cardinal de Rouën la converſation dont il a parlé dans le 3. chapitre du Prince.

MACON, ville de France ſur la Saone, dans la Duché de Bourgogne. Ceſar Ξ en parle, & lui donne le nom de *Matiſco*. Les Tables de Peutinger, & l'Itineraire d'Æthicus en parlent auſſi ; mais Strabon & Ptolomée n'en diſent rien. Il y a cinq cens ans que par une tranſpoſition aſſez ordinaire on changea *Matiſco* en *Maſtico*, & c'eſt de là qu'eſt venu le nom François *Maſcon*, que l'on prononce *Mâcon* *. Cette ville ſe ſentit cruellement des deſordres que les guerres de Religion causérent en France dans le XVI. ſiecle. Les Reformez y dreſſérent † une Egliſe l'an 1560. & ils y multiplierent de telle ſorte, qu'ils ſe rendirent ‡ les maîtres de la ville fort facilement, lors que le maſſacre de Vaſſi les eut obligez à ſonger à leur ſûreté. Ce fut au commencement de Mai 1562. qu'ils s'en rendirent les maîtres ſans beaucoup de violence, & ſans effuſion de ſang. Trois jours après on aprit que les Images avoient été briſées dans la ville de Lion, & il fut impoſſible aux Miniſtres & aux Anciens d'empêcher que ceux de Mâcon n'en fiſſent autant, & dès lors l'exercice de la Religion Romaine y fut ſuprimé. Tavanes tâcha pluſieurs fois de reprendre cette ville, ſans y pouvoir reüſſir ; mais enfin il y pratiqua des intelligences, par le moyen deſquelles il la ⊥ ſurprit le 19. d'Août 1562. Il s'en rendit maître après quelques combats aſſez chauds qu'il lui falut eſſuyer dans les ruës. On y exerça toutes ſortes (*A*) de pilleries & de barbaries ; & ce fut alors que ſe firent (*B*) les ſauteries de Mâcon, deſquelles

β *Voyez le Journal des Savans du 12. Janvier 1665.*

γ *Pag. 96. de l'edition de Holl.*

ζ Machiavellus plane multa comminiſcitur in vita Caſtrutii : nempe quia is hoſtis fuiſſet Reip. Florentinæ. *Vossius de arte hiſtorica cap. 10. p. 56.*

θ *Jovius ubi ſupra p. 205.*

λ *Boſius de compar. prud. civ. n. 42.*

ξ *Conring. præfat. Principis Machiavelli.*

Ξ *De Bello Gall. l. 7.*

* *Hadr. Valeſius notit. Gall. pag. 322. 323.*

† *Beze Hiſt. Eccleſ. l. 3. p. 214.*

‡ *Ibid. l. 15. p. 407.*

⊥ *Ibid. l. 422.*

d'apologie à Machiavel, & traite l'Inquiſition comme il faut.

(*I*) *De ſon Hiſtoire de Florence.*] J'ai dejà parlé (*a*) de cet Ouvrage, & j'ajoûte que Jerôme Turlerus Juriſconſulte Allemand en fit imprimer le premier livre l'an 1564. Il l'avoit traduit en Latin ; & comme Machiavel explique dans cette premiere partie de ſon Ouvrage les revolutions que l'Empire Romain ſouffrit par les irruptions des peuples barbares, le Traducteur en prend occaſion de faire une Epître dedicatoire, toute remplie de myſteres aſtrologiques & numeraux, qui faiſoient perir la Religion Mahometane au bout de cent ans, & marquoient le (*b*) tems de la fin du monde. Lazare Zetznerus Libraire de Bâle ayant vu que la traduction Latine du premier livre ſe vendoit bien, & ſe rimprimoit de tems en tems, fit traduire le reſte en la même langue, & publia cette Hiſtoire toute entiere avec la vie de Caſtracani. L'édition dont je me ſers eſt de l'année 1610. in 8.

(*A*) *Toutes ſortes de pilleries.*] Lors que les maiſons de ceux de la religion eurent été *ſi bien* (*c*) *nettoyées qu'il ſembloit qu'on n'y euſt rien laiſſé, Madame de Tavanes y ſut bien decouvrir les cachettes ſi ſubtilement qu'elle eut pour ſa part du pillage environ 180. bahus de meubles tous pleins, outre le fil, pieces de toiles & toutes ſortes de linge comme linceuls, nappes & ſerviettes dont Maſcon avoit la reputation d'eſtre bien meublée entre les villes de France. Quant aux rançons, bagues, vaiſſelle & autres joyaux on n'en a pas bien ſu la valeur, mais tant y a que ceux qui avoient maniement de tels affaires diſoient à leurs amis, que Tavanes y avoit aquis de quoi acheter contant dix mille livres de rente.* Il ne faut pas s'étonner après cela que les Grands Seigneurs fomentaſſent la diſcorde, & nourriſſent autant qu'ils pouvoient les flammes de la perſecution. C'étoient leurs Finances, c'étoit une maltote très-lucrative.

(*B*) *Les ſauteries de Macon.*] Je me ſervirai des propres termes de l'Hiſtorien qui a parlé dans la remarque precedente. „ L'exercice „ (*d*) de l'Egliſe Romaine y fut auſſi retabli „ incontinent, & les Prêtres & Moines redreſ- „ ſez en leur premier état, & le (*e*) bordeau tout „ enſemble. Pour comble de tous malheurs „ Sainct (*f*) Poinct (homme du tout ſanguinai- „ re & plus que cruel, lequel ſa propre mere „ a declaré en jugement pour decharger ſa con- „ ſcience être fils d'un Prêtre qu'elle même „ nommoit) fut laiſſé par Tavanes Gouverneur „ de la ville, lequel pour ſon paſſetems après „ avoir feſtoyé les Dames, avoit accoutumé de „ demander ſi la farce, qui depuis fut nommée „ la farce de Sainct Poinct, étoit prête à jouër. „ C'étoit comme un mot du guet, par lequel ſes „ gens avoient accoutumé de tirer de la priſon „ un ou deux priſonniers, & quelquefois da- „ vantage, qu'ils menoient ſur le pont de la Sao- „ ne, là ou comparoiſſant avec les Dames, „ après leur avoir fait quelques belles & plaiſan- „ tes queſtions, il les faiſoit precipiter & noyer „ en la riviere. Ce lui étoit auſſi une choſe ac- „ coutumée de faire donner de fauſſes allarmes, „ & de faire ſous ce pretexte noyer ou arquebou- „ zer quelque priſonnier, ou quelque autre qu'il „ pouvoit attraper de ceux de la religion, leur „ mettant à ſus d'avoir voulu trahir la ville. „ Il fut tué par Achon avec lequel il avoit une querelle. Il revenoit alors *de ſa maiſon près de la ville où il avoit porté environ* 20. *mille écus de pillage.*

(*a*) *Dans la remarque D.*

(*b*) Centro excentrici ad alterum terminum mediocrem perveniente, ſperamus in futurum Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, nam hoc loco circa creatio mundi fuit.

(*c*) *Beze, Hiſt. Eccleſiaſt. liv. 15. p. 429.*

(*d*) *Bez. ibid. pag. 429.*

(*e*) *Il avoit dit p. 424.* Que les ribaudes & les paillardes des Prêtres qui avoient été chaſſées auparavant, *rentrerent le jour de la priſe,* & ſervirent à ces bourreaux d'enſeigner les maiſons de ceux de la Religion, & ſur tout de ceux qui avoient pourſuivi leur dechaſſement.

(*f*) *D'Aubigné l'apelle Saint Pont.*

quelles j'ai promis ailleurs * que je parlerois ici Je m'aquitte de ma promesse; & en même tems on verra pourquoi (C) je touche ces effroyables desordres en divers

* Dans la remarque C de l'article Beaumont, p. 518.

pillage. Ce fut peu après la Pacification du mois de Mars 1563. D'Aubigné (a) peint merveilleusement la barbarie de cet homme, sous l'image d'une école où pendant le dernier service de la table, au milieu des fruits & des confitures, on enseignoit aux filles & aux enfans à voir mourir les Huguenots sans pitié. Il dit ailleurs (b) que Saint Pont *bouffonoit en executant* ses cruautez, & qu'*au sortir des festins qu'il faisoit il donnoit aux Dames le plaisir de voir sauter quelque quantité du pont en bas*. La conduite de ce Gouverneur étoit beaucoup plus criante que celle de Lucius Flaminius, qui (c) donna ordre pendant qu'il dînoit que l'on fit mourir en sa presence un criminel, afin de faire plaisir à l'objet de ses infames amours qui n'avoit jamais vu tuer personne. Mais d'autre côté la conduite de ces Dames de Mâcon étoit beaucoup plus blâmable que celle de ces Vestales, qu'un Poëte (d) Chretien a tant censurées du plaisir qu'elles prenoient à voir tuer des Gladiateurs. Je ne doute pas que Saint Point n'alleguât pour ses excuses les sauts que Des-Adrets avoit fait faire aux soldats (e) de Montbrison, comme celui-ci s'excusoit sur les cruautez exercées à Orange: & voilà comment un mauvais exemple en attire un autre presque à l'infini; *abyssus abyssum invocat*. C'est pourquoi la plus grande faute est celle de ceux qui commencent; en bonne justice ils devroient porter la peine de tous les crimes qui suivent le leur. D'Aubigné n'avoit pas bien consulté les dates, lors qu'il dit (f) que le Baron DesAdrets piqué du saccagement d'Orange & des precipices de Mâcon marcha à Pierrelate, se rendit maître de plusieurs villes, & enfin vint à Montbrison. Il paroît par (g) Theodore de Beze que Pierrelate & d'autres villes avoient été subjuguées par des Adrets avant le 26. de Juin, & que les soldats de Montbrison sauterent (h) le 16. de Juillet, & que Mâcon fut pris par Tavanes (i) le 19. d'Août.

(C) *Pourquoi je touche ces effroyables desordres.*] Pour l'honneur du nom François & du nom Chretien, il seroit à souhaiter que la memoire de toutes ces inhumanitez eût été d'abord abolie, & qu'on eût jetté au feu tous les livres qui en parloient. Ceux qui semblent trouver mauvais que l'on fasse des histoires, parce, disent-ils, (k) qu'elles n'aprenent aux lecteurs que toutes sortes de crimes, ont à certains égards beaucoup de raison par raport à l'histoire des guerres sacrées. Elle paroît extremement propre à nourrir dans les esprits une haine irreconciliable: & c'est un de mes plus grands étonnemens que les François de differente religion ayent vécu après les Edits dans une aussi grande fraternité, que celle que nous avons vuë, quoi qu'ils eussent éternellement entre les mains les Histoires de nos guerres civiles, où l'on ne voit que saccagemens, que profanations, que massacres, qu'autels renversez, qu'assassinats, que parjures, que fureur. La bonne intelligence eût été moins digne d'admiration, si tous les particuliers eussent ignoré ce que les Histoires de chaque parti reprochent à l'autre. Ne peut-on pas donc me dire qu'il semble que j'aye dessein de reveiller les passions, & d'entretenir le feu de la haine, en repandant par-ci-par-là dans mon Ouvrage les faits les plus atroces dont l'Histoire du siecle passé fasse mention: siecle abominable, & auprès duquel la generation presente pourroit passer pour un siecle d'or, quelque éloignée qu'elle soit de la veritable vertu. Il est juste que je satisfasse à cette difficulté. Je dis donc que tant s'en faut que j'aye dessein d'exciter dans l'esprit de mes lecteurs les tempêtes de la colere, que je consentirois volontiers que personne ne se souvint jamais de cette espece d'évenemens, si cela pouvoit être cause que chacun étudiât mieux, & remplit mieux ses devoirs dans le silence de ses passions; mais comme ces choses sont repanduës dans un trop grand nombre d'Ouvrages, pour esperer que l'affectation de n'en rien dire dans celui-ci pût aporter aucun bien, je n'ai point voulu me contraindre, & j'ai cru que je devois prendre librement tout ce que je trouverois sur ma route, & me laisser conduire par la liaison qui seroit entre les matieres. Mais je ne dois pas oublier que comme toutes choses ont deux faces, on peut souhaiter pour de très-bonnes raisons que la memoire de tous ces effroyables desordres soit conservée soigneusement. Trois sortes de gens auroient besoin d'y jetter chaque jour la vuë, & de s'en faire un *songez y bien*. Ceux qui gouvernent se devroient faire dire tous les matins par un Page: *Ne tourmentez personne sur ses opinions de Religion, & n'étendez pas le droit du glaive sur la conscience. Voyez ce que Charles IX. & son successeur y gagnerent; c'est un vrai miracle que la Monarchie Françoise n'ait point peri pour leur Catholicité. Il n'arrivera pas tous les jours de tels miracles, ne vous y fiez point. On ne voulut pas laisser en repos l'Edit de Janvier, & il falut après plus de trente ans de desolation, après mille & mille torrens de sang repandus, mille & mille perfidies & incendies en accorder un plus favorable.* Ceux qui conduisent les affaires Ecclesiastiques sont la seconde espece de gens qui doivent se bien souvenir du XVI. siecle. Quand on leur parle de tolerance, ils croyent ouïr le plus affreux & le plus monstrueux de tous les dogmes, & afin d'interesser dans leurs passions le bras seculier, ils crient que c'est ôter aux Magistrats le plus beau fleuron de leur couronne, que de ne leur pas permettre pour le moins d'emprisonner, & de banir les heretiques. Mais s'ils examinoient bien ce que l'on peut craindre d'une guerre de Religion, ils seroient plus moderez. *Vous ne voulez pas*, leur peut-on dire, *que cette secte prie Dieu à sa mode, ni qu'elle prêche ses sentimens, mais prenez garde si l'on en vient aux épées tirées, qu'au lieu de parler & d'écrire contre vos dogmes, elle ne renverse vos temples, & ne mette vos propres personnes en danger. Que gagnâtes-vous en France & en Hollande en conseillant la persecution? Ne vous fiez point à vôtre grand nombre. Vos Souverains ont des voisins, & par consequent vos sectaires ne manqueront ni de protecteurs, ni d'assistance, fussent-ils Turcs.* Enfin

Qui sont ceux qui doivent faire attention aux maux qu'ont produit les guerres civiles de religion.

(a) *Hist. tom. 1. p. 216.*

(b) *Pag. 202.*

(c) *Plutarch. in Flamin. p. 379.*

(d) Consurgit ad ictus: Et quoties victor ferrum jugulo inserit, illa Delicias ait esse suas, pectusque jacentis Virgo modesta jubet converso pollice rumpi. *Prudentius lib. 2. in Symmach. v. 1095.*

(e) *Voyez l'article* Beaumont, *remarque E.*

(f) *Tome 1. p. 204.*

(g) *Lib. 12. pag. 265. 269.*

(h) *Pag. 224.*

(i) *Pag. 412.*

(k) *Voyez Mascardi Discours sur l'Histoire.*

divers endroits de cet Ouvrage. Ces fauteries ont été mieux immortalisées que celles (*D*) de l'Ile de Caprée.

MACRIN (SALMON) l'un des meilleurs Poëtes Latins du XVI. siecle, étoit de Loudun. Ce que Mr. de Thou a dit de lui, & les Additions de Mr. Teissier, sont entre les mains de tout le monde depuis l'édition d'Utrecht. J'y renvoye donc mon Lecteur, & me contente de dire une chose fort (*A*) singuliere, mais un peu douteuse, que Monsieur Varillas avoit aprise de Monsieur Bouillaud. On dit que *Macrin* (*B*) n'étoit pas le nom de famille de nôtre Poëte

MAETS

(a) Illi robur & æs triplex Circa pectus erat qui fragilem truci Commisit pelago ratem Primus, nec timuit præcipitem Africum Decertantem Aquilonibus, Nec tristeis Hyadas, nec rabiem Noti. . . . . . Quem mortis timuit gradum, Qui siccis oculis monstra natantia, Qui vidit mare turgidum, & Infameis scopulos Acroceraunia? *Horat. Od. 3. lib. 1.*

Enfin que ces Theologiens remuans qui prenent tant de plaisir à innover, jettent continuellement la vuë sur les guerres de religion du XVI. siecle. Les Reformateurs en furent la cause innocente : nulle consideration ne devoit les arrêter, puis que selon leurs principes il n'y avoit point de milieu, il faloit ou laisser damner éternellement tous les Papistes, ou les convertir au Protestantisme. Mais que des gens qui sont persuadez qu'une erreur ne damne pas; ne respectent point la possession, & qu'ils aiment mieux troubler le repos public que suprimer leurs idées particulieres, c'est ce qu'on ne peut assez detester. Qu'ils considerent donc les suites de leurs nouveautez, & de l'action qu'ils intentent à l'usage; & s'ils peuvent s'y embarquer sans une absoluë necessité, il faut qu'ils ayent une ame de tigre, & plus de bronze autour du cœur, que celui qui hasarda le premier sa vie sur un vaisseau (*a*). Il n'y a point d'aparence qu'il s'éleve jamais dans le sein des Protestans aucun parti qui entreprene de reformer leur religion, de la maniere qu'ils ont reformé l'Eglise Romaine, c'est-à-dire sur le pied d'une religion d'où il faut sortir necessairement, si l'on n'aime mieux être damné : ainsi les desordres qu'ils auroient à craindre d'un parti innovateur seroient moins terribles, que ceux du siecle passé, les animositez pourroient être moins échauffées qu'en ce tems-là, veu principalement qu'aucun des partis ne trouveroit à detruire dans l'autre aucun objet sensuel de superstition; point de Divinitez topiques, ni de Saints tutelaires à briser ou à monnoyer, point de reliques à jetter au vent, point de ciboires, point d'autels à renverser (*b*). On pourroit donc être en dissension de Protestant à Protestant, sans avoir à craindre toutes les fureurs qui parurent dans les demêlez du Protestant & du Catholique : mais le mal seroit toûjours assez funeste, pour meriter qu'on tâche de le prevenir, en apliquant ceux qui aiment trop les disputes à la consideration des maux horribles qu'elles ont causez, & en leur representant avec quelque force que la plus funeste intolerance n'est pas celle des Souverains, qui usent du droit du glaive contre les sectes; c'est celle des Docteurs particuliers, qui hors les cas d'une très-urgente necessité s'élevent contre des erreurs protegées par la prevention des peuples & par l'usage, & qui s'obstinent à les combattre, lors même qu'ils voyent que tout est dejà en feu.

(b) *Il y a de l'aparence que les François & les Espagnols auroient beaucoup moins repandu de sang Protestant qu'ils ne firent, si on ne les avoit mis en fureur par le renversement de leurs Autels, de leurs Images, Reliques, &c.*

(*D*) *De l'Ile de Caprée.*] Et neanmoins un celebre Historien les a inserées dans son Ouvrage, & en quelque (*c*) façon l'on montroit le lieu comme l'une des singularitez de l'Ile. Mais enfin je ne croi pas que les anciens puissent être comparez aux modernes, en fait de transporter les mêmes choses de livre en livre, & par consequent les fauteries de Macon se lisent en plus de lieux : & ont plus de monumens pour gages de leur immortalité, que celles de l'Empereur Tibere. Il n'étoit pas honorable à ceux qui se servirent de ce suplice dans le XVI. siecle d'avoir marché sur les traces d'un tel Tyran. On se souviendra peut-être en lisant ceci de mes remarques sur Leucade (*d*).

(c) Carnificinæ ejus (*Tiberii*) ostenditur locus Capreis, unde damnatos post longa & exquisita tormenta præcipitari coram se in mare jubebat, excipiente classiariorum manu & contis atque remis elidente cadavera, ne cui residui spiritus quidquam inesset. *Sueton. in Tiberio cap. 62.*

(d) *Pag. 316.*

(*A*) *Fort singuliere, mais un peu douteuse que Mr. Varillas.*] „ Son (*e*) grand ami de Loudun „ qui avoit changé son nom de Mitron en ce- „ luy de Macrin, Valet de chambre du Roy, „ Poëte Latin, & grand imitateur de Catulle „ comme lui, ne fut pas plus heureux. On „ l'accusa devant le Roy d'estre de la nouvelle „ Religion; & Sa Majesté le menaça de le fai- „ re pendre, s'il en estoit convaincu. On ne „ sçait s'il estoit coupable; & tout ce que l'on en „ peut dire, est que presque tous les beaux es- „ prits panchoient alors vers le Calvinisme. La „ menace de sa Majesté intimida Macrin jusques- „ là, que sortant du Louvre, voyant de loin „ un poulain; instrument dont les Tonneliers se „ servent pour descendre le vin dans les caves, „ il le prit pour une potence; & en perdit l'es- „ prit, de sorte qu'il se jetta, & se noya dans le „ premier puits qu'il rencontra (*f*). „ L'autorité de Mr. Bouillaud, nâtif de Loudun comme Macrin, & l'un des hommes du monde qui avoit le plus de memoire, & qui savoit le mieux l'histoire des hommes doctes, donne un grand poids à ceci, & particulierement si l'on supose que Mr. Varillas mit par écrit tout aussi-tôt ce qu'il lui avoit oui dire. D'autre côté quand on songe que Scevole de Sainte Marthe nâtif de Loudun, & plus voisin de ce tems-là que Mr. Bouillaud, assûre que Salmon Macrin mourut de vieillesse à Loudun où il s'étoit retiré depuis long tems (*g*), on a de la peine à croire le recit de Varillas. Car comment se persuader qu'un accident si tragique demeure inconu à tous les Auteurs qui ont parlé de Macrin, à Scevole de Sainte Marthe son compatriote qui recherchoit des memoires de toutes parts, à Mr. de Thou (*h*) qui n'en recherchoit pas moins, &c ? Mettons donc ceci entre les choses qui demandent une plus ample information, puis que non seulement les meilleurs Auteurs n'en parlent pas, mais aussi qu'ils font un narré destructif de celui-là.

(e) *C'est-à-dire de Marot.*

(f) *Varillas, Hist. de l'Heresie, tome 5. livre 21. p. m. 50. 51. Il met en marge :* J'ai apris ces particularitez du savant Mr. Bouillaut.

(g) Vitæ cœlibis pariter & aulicæ pertæsus, uxorem duxit, civem suam. . . . . mortuamque suis & amicorum versibus . . . commendavit, susceptis ex ea utriusque sexus liberis. . . . domi suæ senio plane confectus occidisset. *Sammarthanus in Elog. lib. 1. p. m. 21. 22.*

(h) *Thuan. lib. 19. sub fin. ad ann. 1557.*

(*B*) Macrin *n'étoit pas le nom de famille de nôtre Poëte.*] Nous venons de voir que selon Mr. Varillas *il changea son nom de Mitron, en celui de Macrin*, mais selon Mr. Baillet (*i*) il s'apelloit Jean Salmon, & *pour sa maigreur il étoit souvent apellé en riant* Macrinus *par le Roi François I.* de sorte que *voyant que son nom de* Jean *ne plaisoit point à sa femme, il s'en defit, & s'apella pour toûjours* Salmonius Macrinus.

(i) *Jugemens sur les Poëtes, tom. 3. n. 1293. p. 258.*

MAETS (Charles de) Ministre & Professeur en Theologie à Utrecht, nâquit à Leide le 25. de Janvier 1597. A peine avoit-il deux ans lors que son pere * se transporta à Middelbourg. Ce fut là que nôtre Charles fit ses études jusques en l'année 1615. Alors il fut tems de l'envoyer aux Academies, & l'on prefera celle de Franeker à celle de Leide, parce que l'on regardoit celle-ci comme le principal champ de bataille des Remonstrans & des Contre-Remonstrans. Après avoir assez demeuré à Franeker, il fut étudier à l'Academie de Sedan. Il fit son tour de France; il retourna chez lui; il se fit recevoir Ministre l'an 1620. & servit l'Eglise de *Scherpenisse* dans la Zeelande, jusques à ce qu'il fut apellé à celle de Middelbourg l'an 1629. Cinq ans après il fut employé, avec quelques autres savans Ministres, à la revision de la traduction Flamande du Nouveau Testament, & des livres Apocryphes. En 1636. on lui offrit à Utrecht une place de Ministre, & la profession en Theologie, qu'il ne voulut pas accepter, à cause que les Magistrats & le Consistoire de Middelbourg souhaitoient passionnément de le retenir. Mais la même vocation lui ayant été presentée l'an 1639. il l'accepta. Il fut installé l'année suivante, & il exerça ce double emploi jusques à sa mort, qui arriva en 1651. Il épousa (*A*) trois femmes. Il publia (*B*) quelque chose †; & il fut fort opposé à Mr. Descartes ‡.

* *Il avoit été chassé de Flandres à cause de la Religion Protestante.*

† *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Hoornbeek le 20. Avril 1651. d'où à coup sûr on peut conclure que le Sr. Witte se trompe de mettre dans son* Diarium Biographicum *la mort de Charles de Maets au 20. Avril.*

‡ *Voyez Mr. Baillet vie de Descartes tom. 2. passim.*

MAGIN (Jean Antoine) Professeur en Mathematique dans l'Université de Boulogne & de Padouë. Il publia beaucoup de ┼ livres d'Astronomie, & il s'attacha entierement à faire des horoscopes. On pretend qu'il reüssissoit (*C*) à merveilles dans ces sortes de predictions, & qu'il ne se trompa point sur (*D*) son propre pronostic. L'Empereur Rodolphe ne pouvant l'attirer à Vienne, où il lui vouloit donner une chaire de Professeur, ne laissa pas de l'honorer d'une fort bonne pension. Magin est le premier qui ait fait des Cartes & des commentaires sur la Geographie de Ptolomée. Il étoit si gros & replet, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il soit mort d'apoplexie. Ce fut l'onziéme de Fevrier 1617. Il étoit dans sa 62. année. Il eut trois fils & une fille; celle-ci fut Religieuse. Deux de ses fils moururent de son vivant: le troisiéme fut Jacobin β.

┼ *Moreri a donné le titre des principaux.*

β *Tiré de son éloge composé par Jaques Philippe Thomasini.*

(*A*) *Il épousa trois femmes.*] La premiere à Scherpenisse, la seconde (*a*) à Middelbourg, & la troisiéme à Utrecht. Il laissa des enfans des deux premieres. L'un de ses fils nommé Charles est devenu Professeur en Medecine & en Chymie dans l'Université de Leide, & a publié des experiences. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres (*b*).

(*B*) *Il publia quelque chose.*] Nous avons un un livre *in* 4. de Charles de Maets imprimé à Utrecht l'an 1650. & intitulé *Sylva quæstionum insignium.* La principale chose qu'il y a traitée roule sur une question qui fit un grand bruit en ce tems-là, c'est de savoir s'il est permis aux hommes de porter les cheveux longs. Un Theologien nommé Jaques de (*c*) Reves avoit écrit pour l'affirmative; De Maets fit des Theses contre lui; on lui repliqua dans le livre qui a pour titre *Libertas Christiana circa usum capillitii defensa*, & il repliqua à de Reves dans sa *Sylva quæstionum*, où par occasion il traite de plusieurs cas de Morale. On a rafraîchi depuis peu le titre de eet Ouvrage; c'est un signe qu'il ne s'est pas bien vendu.

(*a*) *Elle étoit sœur de la femme de Boxhornius, Professeur à Leide.*

(*b*) *Mois de Septembre 1685. au Catalogue n.* 8.

(*c*) *En Latin* Revius.

(C) *Qu'il reüssissoit à merveilles dans* les horoscopes.] Il ne flatoit point les gens, car s'il predisoit aux uns le Cardinalat, ou de belles charges, il avertissoit les autres qu'ils seroient blessez, banis, ou affligez en d'autres manieres; il annonçoit ingenûment tout ce que ses conjectures lui faisoient lire dans les astres, à quoi, disoit-il, toutes choses sont soumises. *Urbis.* (*d*) *proceribus ex natalitia illorum figura multa feliciter divinabat: Equitibus tiaram, & purpuratas togas, hæreditates, & accessus ad magistratus & aulas principum: aliis vulnera, odia, exilia, domestica dissidia, res adversas omnes quoad ejus conjectura consequi potuit, prædicebat. Idem astrologiam aliorum nugis & inanibus ac superstitiosis auspiciis obtenebratam miris conatibus illustravit, & æmulis ac insciæ plebi cuncta cœlo subjici, à cœlo cuncta moveri liquidò demonstravit.*

(*d*) *Jacob. Philippus Thomasinus in Elog. virorum illustrium p.* 283. 284.

(*D*) *Qu'il ne se trompa point sur son propre pronostic.*] Thomasini observe que Magin ayant atteint son année 61. fut frapé d'une apoplexie qui l'envoya dans l'autre monde, & qu'il y avoit long tems qu'il avoit dit à lui Thomasini, & à d'autres qu'il craignoit cette année-là. Cet Historien se refute peu après, par l'épitaphe qu'il produit. Cette épitaphe temoigne que Magin vêcut 61. ans sept mois, 28. jours & une heure. On n'a donc point dû alleguer comme une marque de l'habileté astrologique de Magin, les malignitez qu'il avoit trouvées dans son horoscope par raport à sa 61. année, car il vêcut près de 8. mois au delà de cette terrible année. Son disciple Jean Antoine Roffenus Professeur en Philosophie menagea mieux l'honneur de son maître; car sans faire aucune mention de l'année soixante-uniéme, il se contenta de dire que Magin mourut sous (*e*) un aspect des planetes, qui selon ses predictions lui devoit être funeste. Le Sieur Jean Goad (*f*) n'a pas manqué de citer cette épitaphe, pour prouver par un exemple de grand poids la certitude de l'Astrologie judiciaire. Roffenus, ajoûte-t-il, conut aussi par son horoscope le tems de sa mort, car pendant la maladie dont il mourut il assûra qu'il n'en échaperoit pas, & que la figure de sa nativité, & son année climacterique le condamnoient à cela (*g*). Ricciolus qui le raporte le lui avoit oui dire.

(*e*) Infestis astrorum solis ad corpus Martis quos sibi prænovetat obtutibus, concedens. *Roffenus in epitaphio Magini.* Obiit . . . sole currente prope diametrum Martis, & circa exagonum Saturni. *Ibid.*

(*f*) *In Astrometeorologia sana pag.* 129. Il est parlé de ce livre dans l'Histoire des Ouvrages des Savans Janvier 1691. pag. 204

(*g*) Sic enim genesim suam & climactericum annum requirere.

* *Je le mets sous son nom Latin, que quelques-uns, comme du Ryer dans la version de Mr. de Thou, ont traduit par* Maggi, *quelques autres par* Maggio, *comme Mr. le Pelletier dans la version de* Gratiani *de la guerre de Chypre.*

† *Magius, Miscell. l. 4. c. 1.*

‡ *Idem de Tintinnab. c. 18.*

† *Voyez ce qu'il en dit* Miscell. l. 1. c. 1.

β Ad hæc Venetiis, ubi & Typographis operam navasse fertur &c. *Fr. Swertius in elogio Magii, init. lib. de Tintinnab.*

γ *Ant. Maria Gratiani, guerre de Chypre l. 3.*

MAGIUS* (Jerôme) a été un des savans hommes du XVI. siecle. Il étoit né à Anghiari (*A*) dans la Toscane, & ayant étudié les Humanitez, & les premiers élemens du Droit Civil sous Pierre Antoine Gheti †, il s'en alla à Boulogne pour y profiter des leçons de Robortel. Il fit des progrés considerables en diverses sciences, & donna à conoître de bonne heure qu'il étoit propre aux emplois publics; car il fut ‡ deputé à Florence pendant sa jeunesse. C'étoit un esprit qui ne se bornoit pas à un certain nombre d'études, il donnoit presque dans tout; car outre les belles lettres, & la Jurisprudence, il voulut savoir l'art militaire, & composer même † des livres là-dessus; quoi que la mediocrité de sa fortune, qui l'obligea à se mettre aux gages des β Imprimeurs de Venise, semblât demander qu'il ne se repandît pas sur ces sortes d'occupations. Mais c'est de ce côté-là qu'il s'est signalé davantage, puis qu'ayant été envoyé dans l'Ile de Chypre par les Venitiens, pour y exercer la charge de Juge d'armée, & les Turcs ayant assiegé Famagouste, il y rendit tous les services qu'on pouvoit attendre d'un excellent Ingenieur. Il trouva γ l'invention de certains fourneaux, & de certains feux d'artifice, avec lesquels il ruinoit les travaux des Mahometans, & renversoit en un moment des ouvrages qui leur avoient coûté une longue peine. Mais ils n'eurent que trop d'occasions de se venger du retardement qu'il causa à leur entreprise; car la ville étant enfin tombée en leur puissance au mois d'Août 1571 Magius devint leur esclave, & en fut traité cruellement. Sa consolation en ce triste état fut le souvenir des choses qu'il avoit autrefois aprises; & comme il avoit beaucoup de memoire, il ne se crut pas incapable, quoi que destitué de toutes sortes de livres, d'en composer qui fussent remplis de citations. Ce fut à quoi il employoit une bonne (*B*) partie de la nuit, étant obligé de travailler pendant le jour comme le plus vil esclave. Il conjura l'Ambassadeur de l'Empereur, & celui de France de travailler à sa liberté: mais soit qu'ils (*C*) ne prissent pas assez à cœur ses interêts, soit que leurs bonnes intentions fussent éludées par

(*a*) *Remarquez que Mr. de Thou la nomme* Anglara: *ainsi il ne se trompe pas au nom, mais à la position.*

(*b*) *Ubi infra: l'un des 2. passages est tiré du 1. livre ch. 2.* de muniendis civitatibus, *& l'autre du 4. livre des Miscellanées ch. 9 Il cite aussi le temoignage de Gratiani* l. 3. de bello Cyprio p. 181. *Il auroit pu citer l'endroit des Miscellanées l. 1. ch. 20 où Magius apelle la Toscane,* nostram Hetruriam.

(*c*) *Addit. aux Elogez tirez de Mr. de Thou to. 1. p. 381.*

(*d*) *J'ai plus de raison de donner le premier rang à celui ci, que le Journal des Savans du 4. Janv. 1666. de le donner au Traité* de Equuleo.

(*e*) *Il s'apelloit Charles Rym, & toit de Gand, comme nous l'aprenons de Swertius* in elogio Magii.

(*f*) *Jungerman dans ses notes sur le Traité de* Equuleo, *croit que c'étoit François de Noailles Evêque d'Acs. Mr. du Fresne Trichet le croit aussi* in elog. Magii init. tractat. de Equuleo, edit. Amst.

(*A*) *Il étoit né à Anghiari dans la Toscane.*] En Latin on nomme cette ville *Anglara*, & il ne faut pas la confondre avec celle qu'on nomme en Latin *Angleria* ou *Anglaria*, ou en Italien *Angiera*, & qui est dans le Milanez sur le lac Majeur. C'est à tort que Monsieur de (*a*) Thou, Swert, Aubert le Mire, Quenstedt & plusieurs autres ont donné cette derniere ville pour patrie à Magius; car il nous aprend lui-même qu'il étoit d'*Anghiari* dans la Toscane. Monsieur Trichet du Fresne a raporté (*b*) deux passages qui sont si formels sur cela, que M. Teissier (*c*) qui le cite ne devoit pas, ce me semble, laisser ses lecteurs dans l'incertitude où il les laisse par ces paroles: *Hierome Maggi nâquit à Anglaria dans le Duché de Milan, ou à Anghiari dans la Toscane suivant quelques-uns.*

(*B*) *Il employoit à composer des livres une bonne partie de la nuit.*] Il composa dans sa prison un Traité des (*d*) cloches, *de tintinnabulis*, & un autre du Chevalet, *de equuleo*. Ce qui lui fit choisir ces matieres, fut d'un côté qu'il remarqua que les Turcs ne se servoient point de cloches, & de l'autre qu'en roulant dans son esprit diverses sortes de tourmens à quoi sa condition l'exposoit, il se souvint que personne n'avoit bien expliqué encore ce que c'étoit que l'*equuleus*. Il dedia le premier de ces deux Traitez à l'Ambassadeur (*e*) de l'Empereur à Constantinople, & l'autre à l'Ambassadeur (*f*) de France au même lieu. Ces deux Traitez ne sont sortis de dessous la presse que plusieurs années après sa mort. Le manuscrit de celui *de Tintinnabulis* fut donné par Philibert Rym aux Jesuïtes (*g*), qui le laisserent imprimer avec des notes de François Swertius à Hanaw l'an 1608. L'année d'après on imprima au même lieu avec des notes de Jungerman le Traité *de Equuleo*, dont le manuscrit (*h*) avoit été laissé à Arnoul Manlius par Magius même. Ils ont été reimprimez à Amsterdam l'an 1664. & l'an 1689.

(*g*) *Swert. ubi supra.*

(*h*) *Epist. Segheti ad Jungerm. & Jungermannus not. in tractat. de Equuleo.*

(*C*) *Soit qu'ils ne prissent pas assez à cœur ses interêts, soit &c.*] Je croi qu'on fait tort à ces deux Ambassadeurs, quand on affirme qu'ils ne firent aucun compte des prieres de Magius; & je ne saurois comprendre comment Monsr. Trichet du Fresne a pu les accuser de (*i*) surdité à cet égard; lui qui immediatement après cite le journal du Medecin Manlius, par où l'on aprend que ce qui perdit Magius, fut que par une ostentation imprudente on le fit venir au logis de l'Ambassadeur, & qu'on le delivra à contretems. *Imprudenti ambitione in nostram Carvassaram ductus. . . . Constantinopoli intempestive liberatus, strangulari à Mahomete Bassa in carcere jussus.* Il n'y a plus lieu de douter après ces paroles, que le marché pour la redemption n'ait été conclu; mais voici aparemment ce qui gâta tout. Mahomet Bassa aprit que Magius avoit été chez l'Ambassadeur de l'Empereur; il crut remarquer là trop d'empressement; il se souvint des coups que cet habile Ingenieur avoit su faire: il n'en falut pas davantage pour le porter à donner ordre qu'on l'étranglât la nuit suivante. Mr. Gallois (*k*) en parle d'un ton encore plus affirmatif dans l'extrait du Traité des cloches. Les Ambassadeurs, dit-il, *traiterent de sa rançon: mais en pensant avancer sa liberté,* ils

(*i*) Fuit ea fati inclementia & atrocitas, ut Legati (dictu pudendum) ejus precibus surdi fuerint, barbarique immisso in collum laqueo eum in carcere strangulaverint.

(*k*) *Journ. des Savans du 4. Janvier 1666.*

par la barbarie des Turcs, il eſt certain que Magius bien loin de recouvrer ſa liberté, fut étranglé en priſon le 27. Mars 1572. (*D*) ou 1573. comme on l'a ſu par le Journal d'Arnoul Manlius, Medecin de l'Ambaſſadeur de l'Empereur. Je donne la liſte des livres qu'il avoit (*E*) publiez avant que d'aller en Chypre.

MAGNI (VALERIEN) Capucin Milanois, s'eſt rendu celebre dans le XVII. ſiecle. Il s'apliqua non ſeulement à la (*A*) controverſe, mais auſſi aux experiences phyſiques. On pretend qu'il ſe voulut attribuer (*B*) l'invention de celles de Torricelli, & qu'on le convainquit d'être plagiaire. Il écrivit contre * Ariſtote violemment. Mais je ne ſai s'il y a rien qui le faſſe tant conoître, que l'uſage

* *Voyez la remarque B.*

ils ne firent qu'avancer ſa mort; car un Baſſa qui n'avoit pas oublié les maux que Magius avoit fait aux Turcs au ſiege de Famagouſte, ayant apris qu'on l'avoit mené au logis de l'Ambaſſadeur de l'Empereur, l'envoya reprendre; & le fit étrangler la nuit même dans la priſon.

Mr. de Thou n'a pas été aſſez bien inſtruit ſur cet article. Il avoit bien ouï dire que Magius avoit écrit quelque choſe dans ſa priſon, mais 1. il ignoroit ce que c'étoit, & ainſi Mr. Moreri ne devoit pas lui faire dire que *c'étoit un Traité de* (*a*) Culeo, *& un autre* de Tintinnabulis. 2. Il ignoroit que Magius eût dedié l'un de ces deux livres à l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & l'autre à l'Ambaſſadeur de France, & qu'il les eût ſupliez de travailler à ſa liberté. 3. Il ignoroit qu'ils y euſſent travaillé. 4. Il ignoroit que celui qui fit étrangler Magius n'étoit point ſon maître: l'auteur de cette barbarie étoit Mahomet Baſſa; mais le maître de Magius n'étoit qu'un (*b*) Capitaine de vaiſſeau. 5. Il ignoroit la raiſon pourquoi on fit mourir cet illuſtre priſonnier, puis qu'il croit qu'on ſe porta à cette fureur par avarice: *quaſi bos*, dit-il (*c*), *vetulus ab ingrato aratro faſtiditus, ab immani hero ſumptibus parcente ſtrangulatus eſt.* 6. Enfin il n'a pas dû dire que Magius fut amené en Aſie (ce que bien d'autres (*d*) ont dit après lui) il fut amené à Conſtantinople, & y paſſa tout le tems de ſa ſervitude. Concluez de tout cela hardiment que le Dictionaire de Moreri avoit bon beſoin d'être rectifié ſur cet article, qui n'y eſt composé que des paroles de Mr. de Thou.

(*D*) *Le 27. Mars 1572. ou 1573.*] Ce qui me fait marquer avec ſi peu de certitude l'année de ſa mort, eſt que d'un côté Manlius a écrit dans ſon Journal (*e*), que Magius *fut tué en priſon la nuit du Jeudi 27. Mars 1572.* & de l'autre qu'il a écrit ſur la premiere page du livre *de Equuleo*, que (*f*) Magius lui avoit laiſſé ce livre, & que peu de jours après il fut étranglé par l'impie Mahomet Baſſa à Conſtantinople 1573. Ce ſeroit à Manlius, s'il étoit en vie, à ôter l'ambiguité de cette datte. Jungerman y a trouvé aſſez de clarté, pour pancher à croire que la fin tragique du pauvre Magius arriva l'an 1673. L'Imprimeur de Mr. Teiſſier a mis 27. *Mai* pour 27. *Mars.*

(E) *Livres qu'il avoit publiez avant que d'aller en Chypre.*] Magius avoit fait imprimer *de mundi exitio per exuſtionem libri quinque, Baſileæ* 1562. *fol. Vitæ illuſtrium virorum, auctore Æmilio Probo, cum Commentariis, Baſileæ, fol.* Lambin a été accuſé d'avoir (*g*) pris beaucoup de choſes dans ces Commentaires, ſans en faire honneur à Magius. *Commentaria in quatuor inſtitutionum civilium libros, Lugduni*, 8. *Miſcellanea* (*h*), *ſive variæ Lectiones, Venetiis apud Jordanum Zilettum* 1564. 8. Il avoit publié auſſi quelques livres en Italien, comme il le dit expreſſément dans l'Epitre dedicatoire *de Tintinnabulis*; & neanmoins l'un (*i*) de ceux qui nous ont donné ſon éloge, ne marque qu'un livre Italien parmi ceux qui ont été publiez, duquel il raporte l'impreſſion à l'an 1584. Il a pour titre *della fortificatione delle citta.* Magius avoit écrit pluſieurs autres Ouvrages qui n'ont jamais paru: Swertius (*k*) en donne la liſte; quelques-uns de ceux-là ne laiſſent point d'être raportez par Simler comme s'ils avoient vu le jour, & nommêment celui qui étoit intitulé Μισοπυγισία, *Odium pædiconum*, titre bien opoſé à celui qu'on veut que Jean de la Caſa ait mis au devant de l'un de ſes poëmes.

(*a*) *Nouvelle faute: il faloit* Equuleo, *& non pas* Culeo.

(*b*) *Trichet du Freſne ubi ſupra.*

(*c*) *Hiſtor. l. 49. ad ann.* 1571.

(*d*) *Swert. in Elog. Konig Biblioth. pag.* 494.

(*e*) 1572. 27. Martii, nocte diei Jovis necatur in carcere Hieronymus Magius.

(*f*) Hunc librum mihi reliquit D. Hieronymus Magius, paucis poſt diebus ab impio Mahomete Baſſa ſtrangulatus. Conſt. 1573. *Ex Segheti epiſt. ad Jungerm.*

(*g*) *Swert. ubi ſupra.*

(*h*) *Ils ſont diviſez en 4. livres. Gruter les a inſerez dans le 2. vol. de ſon* Theſaurus Criticus. *L'Epitome de la Bibliotheque de Geſner* 1583. *diſtingue mal à propos les* Miſcellanea *des* Variæ lectiones.

(*i*) *Trichet du Freſne.*

(*k*) *Ubi ſupra.*

(*A*) *Il s'apliqua . . . . à la controverſe.*] Son *Judicium Acatholicorum & Catholicorum regula credendi*, publié à Vienne en Autriche l'an 1649. l'expoſa à une longue diſpute, parce qu'il fut obligé de repliquer à pluſieurs Ecrits des Proteſtans. J'en parle ailleurs (*l*).

(*B*) *Qu'il ſe voulut attribuer l'invention . . . . de Torricelli.*] Mr. Baillet nous va inſtruire de cette affaire „ (*m*) Le Pere Valerien Magni. . . . „ ne s'étoit aviſé de faire l'experience de Torricelli, qu'après avoir publié à Warſovie ſon „ Traité de *l'Atheïſme d'Ariſtote*, qu'il avoit dedié (*n*) au Pere Merſenne; & l'édition de ce „ livre étoit poſterieure non ſeulement à l'imprimé de Mr. Paſcal, mais encore à la mort „ de Torricelli. Quoi que le P. Capucin n'eût „ fait autre choſe que repeter l'experience de „ Torricelli ſans y rien ajoûter de nouveau, il „ ne laiſſa pas de ſe l'attribuer, comme ſi elle „ luy eût été propre, dans le récit qu'il en fit „ imprimer l'année ſuivante, ſans reconnoître „ qu'elle eût été faite en Italie & en France „ avant luy. L'écrit du Pére Valérien ſurprit les „ connoiſſeurs qui découvrirent ſon uſurpation: „ & ſa prétention fut repouſſée incontinent par „ Monſr. de Roberval, qui ſe ſervit de l'imprimé de Monſr. Paſcal comme d'une preuve indubitable contre luy. Il le convainquit de „ n'avoir même fait ſon experience, que ſur l'énonciation qu'il en avoit vuë dans l'écrit que „ Monſr. Paſcal en avoit fait envoyer en Pologne comme dans le reſte de l'Europe: & la „ lettre Latine qu'il luy en écrivit luy ayant été „ renduë par l'entremiſe de Mr. des Noyers Sécrétaire des commandemens de la Reyne de „ Pologne, ce bon Pere ne fit point de réponſe, „ & l'on prit ſon ſilence pour un déſiſtement de „ ſon uſurpation. „ J'ai un livre de ce Capucin imprimé à Varſovie l'an 1648. C'eſt un recueil de Traitez Philoſophiques dedié à la ſainte Vierge, *de peripatu; de Logica; de per ſe notis; de Syllogiſmo demonſtrativo; experimenta de incorruptibilitate aquæ; de vitro mirabiliter fracto.* On y a joint une lettre d'un Jéſuïte, où l'on ſoutient

(*l*) *Dans la Diſſertation ſur Junius Brutus, à la fin de ce volume.*

(*m*) *Baillet, vie de Deſcartes, tome 2. p. 329. ad ann.* 1647.

(*n*) *La date de l'Epitre dedic. eſt du 19. de Novemb. l'an* 1647.

l'uſage que l'on a fait de l'une de ſes penſées (*C*) dans les lettres Provinciales. Il eut de grandes querelles (*D*) avec les Jeſuïtes, & y perdit ſa liberté. Je penſe qu'il donnoit trop d'étenduë à ſon caractere de Miſſionaire Apoſtolique aux païs du Nord.

tient *experimenta vulgata non vacuum probare, ſed plenum & antiperiſtaſim ſtabilire.* Il avoit publié à Veniſe l'an 1639. *Ocularis demonſtratio loci ſine locato, corporis ſucceſſivè moti in vacuo, & luminis nulli corpori inhærentis*; & à Rome l'an 1642. *de luce mentium & ejus imagine.*

(C) *L'uſage que l'on a fait de l'une de ſes penſées dans les lettres Provinciales.*] Cette penſée eſt une methode ſûre de pouſſer à bout les mediſans & les calomniateurs, qui cherchent une retraite dans des termes vagues. *Ne ſemble-t-il pas*, dit Mr. Paſcal (*a*), *qu'on ne peut convaincre d'impoſture un reproche ſi indeterminé? Un habile homme neanmoins en a trouvé le ſecret.* C'eſt un Capucin qui *s'apelle le P. Valerien, de la maiſon des Comtes de Magnis. Vous apprendrez par cette petite hiſtoire comment il repondit à vos calomnies. Il avoit heureuſement reüſſi à la converſion du Landgrave de Darmſtat. Mais vos Peres, comme s'ils euſſent eu quelque peine de voir convertir un Prince ſouverain ſans les y apeller, firent incontinent un livre contre luy, (car vous perſecutez les gens de bien par tout) où falſifiant un de ſes paſſages, ils luy imputent une doctrine heretique. Ils firent auſſi courir une lettre contre luy, où ils luy diſoient :* O que nous avons de choſes à decouvrir, *ſans dire quoy*, dont vous ſerez bien affligé! Car ſi vous n'y donnez ordre, nous ſerons obligez d'en avertir le Pape & les Cardinaux.... *Que feray-je*, repondit-il (*b*), *contre ces injures vagues & indeterminées? Comment convaincray-je des reproches qu'on n'explique point? En voicy neanmoins le moyen. C'eſt que je declare hautement & publiquement à ceux qui me menacent, que ce ſont des impoſteurs inſignes, & de très-habiles & très-impudens menteurs, s'ils ne decouvrent ces crimes à toute la terre. Paroiſſez donc, mes accuſateurs, & publiez ces choſes ſur les toits; au lieu que vous les avez dites à l'oreille, & que vous avez menti en aſſurance en les diſant à l'oreille.* L'Auteur des Provinciales (*c*) obſerve que les Jeſuïtes n'ayant point repondu à ce defi, ne laiſſerent pas quelque tems après d'*attaquer encore de la même ſorte ſur un autre ſujet* le P. Valerien. Il ſe defendit (*d*) auſſi de même. Il y a peu de gens, dit-il (*e*), *qui ſoient capables da s'oppoſer à une ſi puiſſante tyrannie. C'eſt ce que j'ay fait neanmoins. J'ay arreſté leur impudence, & je l'arreſteray encore par le meſme moyen. Je declare donc qu'ils ont menti très-impudemment,* MENTIRI IMPUDENTISSIME. *Si les choſes qu'ils m'ont reprochées ſont veritables, qu'ils les prouvent, ou qu'ils paſſent pour convaincus d'un menſonge plein d'impudence. Leur procedé ſur cela decouvrira qui a raiſon. Je prie tout le monde de l'obſerver, & de remarquer cependant que ce genre d'hommes, qui ne ſouffrent pas la moindre des injures qu'ils peuvent repouſſer, font ſemblant de ſouffrir très-patiemment celles dont ils ne ſe peuvent deffendre, & couvrent d'une fauſſe vertu leur veritable impuiſſance. C'eſt pourquoy j'ay voulu irriter plus vivement leur pudeur, afin que les plus groſſiers reconnoiſſent, que s'ils ſe taiſent leur patience ne ſera pas un effet de leur douceur, mais du trouble de leur conſcience.* Mr. Paſcal n'a pas plûtôt raporté cette methode du P. Valerien, qu'il s'en ſert en faveur des Janſeniſtes. *Ce pere*, dit-il (*f*), *a trouvé le ſecret de vous fermer la bouche; c'eſt ainſi qu'il faut faire toutes les fois que vous accuſez les gens ſans preuves. On n'a qu'à repondre à chacun de vous comme le Pere Capucin*, mentiris impudentiſſime. Il renouvella l'imitation 15. jours après. „Il „(*g*) faut parler mes Peres, il faut le nommer, „ou ſouffrir la confuſion de n'eſtre plus regardez que comme des menteurs indignes d'être „jamais creus. C'eſt en cette maniere que le „bon P. Valerien nous a appris qu'il faloit *met*„*tre à la geſne* & pouſſer à bout de tels im„poſteurs. Voſtre ſilence là-deſſus ſera une „pleine & entiere conviction de cette calom„nie diabolique. Les plus aveugles de vos „amis ſeront contraints d'avouër *que ce ne ſera* „*point un effet de voſtre vertu, mais de voſtre* „*impuiſſance.*„ Depuis ce tems-là Mr. Arnaud s'eſt ſervi plus d'une fois de la penſée du Capucin, & enfin elle eſt paſſée dans quelques livres des Proteſtans. Elle a paru dans la Cabale Chimerique (*h*), & n'a pas produit un autre effet que dans le livre de ſon inventeur, car le denonciateur de cette cabale n'a point relevé ce defi, & s'eſt obſtiné à ſe taire. Mais quoi qu'il en ſoit, le nom du P. Valerien s'eſt fait conoître de toutes parts à la faveur de cette invention.

(*a*) *Paſcal, XV. lettre Provinciale, p. m.* 252.

(*b*) *Dans un livre imprimé à Prague l'an* 1655. *p.* 112.

(*c*) *Paſcal ibid. pag.* 253.

(*d*) *Je croi que ce fut dans ſon livre* de homine infami perſonato ſub titulis M. Jocoſi Severi medii. *Dannhawer en cite quelques paſſages dans ſon* Vale triumphale, *pag.* 8. 9. 136. 188.

(*e*) *Paſcal ibid. pag.* 254.

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Idem Paſcal, lettre* XVI. *p.* 275.

(*h*) *Imprimée a Rotterdam* 1691. *pag.* 357 358. *de la* 2. *édition.*

(D) *Il eut de grandes querelles avec les Jeſuïtes.*] Ce que j'ai cité des Provinciales ne nous permet pas d'en douter, mais on n'y voit point que ce Capucin ne tira aucun avantage d'avoir trouvé le ſecret de faire taire ſes calomniateurs; il fit conoître leur impuiſſance de prouver leurs accuſations, & il ne laiſſa pas d'être empriſonné. Ce fut, dit-on, à cauſe qu'il accordoit aux Proteſtans, que la primauté & l'infaillibilité du Pape n'étoient point fondées ſur l'Ecriture, (*i*) mais ſeulement ſur la tradition. *In* (*k*) *æſtu diſputationis eò ſe abripi paſſus homo eſt, ut ſua vineta graviter cædens, quod res eſt, ſcriberet*, Primatum & infallibilitatem Romani Pontificis ex Scripturis probari non poſſe, ſed ſola traditione conſtare. *Quod Majeſtati Pontificiæ violatæ nefas interpretati Jeſuitæ λεγόμενοι, effecerunt, ut Valerianus in vincula raptus, ex iiſdem cauſam dicere coactus fuerit.* Il ne s'agiſſoit pas toûjours d'éterodoxie dans ſes demêlez avec les Jeſuïtes : les interêts pecuniaires y furent auſſi mêlez. Ce Capucin ſe plaint fort des pieges qui avoient été tendus à une veuve ſa parente au prejudice d'un pupille. *Eſt quoddam genus hominum grave*, dit-il (*l*), *& intolerabile Orbi Chriſtiano, viduis vero piis ſpecialiter exitiale. . . . Neminem nomino, ſed do in argumentum veritatis, ſi nemo omnium ſit, qui non intelligat quos deſigno : ſi nemo eorum ſit, qui me poſtulet reum detractionis apud Judicem competentem. Huic genti, eorumque mancipiis imputo, quæ ſub nomine meæ chariſſimæ cognatæ fiunt. Hos enim nec poſtulante, Vir omni exceptione major,* ex

(*i*) *Voyez le paſſage de ſon livre* de homine infami perſonato, *cité par Dannhawerus* in Vale triumphali *p.* 288.

(*k*) *Heideggerus, Hiſtoria Papatus p.* 319.

(*l*) *In Comment. de homine infami perſonato, apud Dannhaw. ibid. pag.* 136.

MAHOMET, fondateur d'une Religion qui eut bien-tôt, & qui a encore une très-grande (*A*) étenduë, nâquit à la Meque dans l'Arabie au VI. siecle. On n'est point d'accord sur l'année (*B*) de sa naissance, ni sur l'état (*C*) de sa famille; mais personne ne nie qu'Abdalla son pere, & Emina sa mere ne fussent pauvres. Abdalla * mourut deux mois avant la naissance de Mahomet. Emina le suivit au bout de six ans, & Abdolmutleb pere d'Abdalla mourut deux ans après elle. Il falut que cet enfant fût élevé par Abutaleb son oncle. Abutaleb & † sa femme furent fort contens de la conduite de leur neveu; mais n'ayant pas assez de bien pour le marier, ils trouverent à propos de le placer au service d'une femme qui envoyoit des marchandises dans la Syrie. Cette femme nommée Chadighe, devint amoureuse (*D*) de Mahomet son voiturier, ou le conducteur de ses chameaux, & l'épousa. Il avoit alors 25. ans. Il eut de cette femme ‡ trois fils qui moururent fort jeunes, & quatre filles qui furent bien mariées. Comme il étoit sujet au mal caduc, & qu'il vouloit cacher à sa femme cette infirmité; il lui fit acroire (*E*) qu'il ne tomboit dans ces convulsions, qu'à cause

γ *Postel in præfat. Grammat. Arabicæ. Ludovicus Regius de vicissitud. rerum l. 8. in fine, apud Brerewood Recherches sur la diversité des langues, chap. 14. p. 203.*

* *Elmacin. apud Hottinger. Histor. Oriental. lib. 2. c. 1. p. 205.*

† *Abunazarus pag. 161. apud Hottinger. ibid.*

‡ *Id. apud eumdem Hotting. ib. p. 210.*

ex meo scripto monuit, frustra tamen, de omnibus, quæ iniquißimè perpetrantur, velut ex sententia viduæ, in quam pravis artibus conantur devolvere jura hæredis minorennis, futuri hæredes ipsius viduæ, in præmium quòd eam irretierint iis artibus.

(*A*) *Qui a encore une tres-grande étenduë.*] Il ne faut pas croire ceux qui disent γ qu'elle occupe la moitié du monde où plus; il suffit de dire *que si nous divisons les régions cognuës de la terre en 30. parties égales, celle des Chretiens sera comme cinq, celle des Mahometans comme six, & celle des Payens comme dix-neuf* (*a*). Ainsi la Religion Mahometane est beaucoup plus étenduë que la Chretienne, car elle la surpasse de la 30. partie du monde conu, or cette 30. partie est un païs bien considerable.

(*B*) *On n'est point d'accord sur l'année de sa naissance.*] Il nâquit selon (*b*) quelques-uns l'an 560. ou (*c*) l'an 577. selon (*d*) d'autres l'an 580. ou (*e*) l'an 593. ou (*f*) l'an 600. ou (*g*) l'an 620. Mais l'opinion la plus vraisemblable est celle qui le fait naître l'an 571. ou l'an 572. C'est l'opinion d'Elmacin: vous voyez que même en ne s'attachant qu'à un seul Auteur on n'évite pas les varietez. Elmacin, si nous en croyons Hottinger (*h*), met la naissance de Mahomet à l'an 671. mais si nous en croyons Reiskius il la met à l'an 572. *Cum nativitas Muhammedis inter Arabes & Christianos historicos valde sit controversa, ex omnibus Elmacinam se sequi profitetur Reiskius, tanquam antiquam in historia Saracenica scriptorem, & ex seculo post* N. C. *septimo superstitem. Emergit vero sic annus nativitatis post* N. C. *572, diesque 22. mensis Nisan, h. e. Aprilis.* C'est ainsi que parlent les Journalistes de Leipsic (*i*) dans l'extrait du *Chronicon Saracenicum & Turcicum Wolfgangi Drechsleri*, imprimé pour la premiere fois l'an 1550. & en dernier lieu à Leipsic l'an 1689. N'est-ce pas une honte à l'homme que l'on ait si mal observé l'année où nâquit un faux Prophete, qui fit tant parler de lui pendant sa vie, & qui est devenu l'idole de tant de peuples après sa mort?

(*C*) *Ni sur l'état de sa famille.*] Une infinité d'Auteurs ont écrit que ce faux Prophete étoit d'une basse naissance, & que son pere étoit Payen, & sa mere Juifve. *Mahometis* (*k*) *Arabis vitam qui descripserunt multi fuerunt qui etsi non uno modo illius res tradunt, in eo tamen conveniunt omnes quod eum è plebeio vilique genere ortum pauperibus parentibus, patre Ethnico, matre Judæâ affirmant.* Mr. Moreri a suivi ce sentiment, qui est peu conforme aux Auteurs Arabes: ils ne pretendent pas que le pere de Mahomet fût riche, mais ils soutiennent qu'il étoit de grande naissance, & que la tribu des Coreischites à laquelle il apartenoit, surpassoit en rang & en dignité toutes les autres tribus Arabes (*l*). Ibn Calican Auteur Arabe dit expressément qu'Emine étoit de cette tribu, & cela est fort vraisemblable, veu que les Arabes gardent encore aujourd'hui fort exactement la coutume de se marier (*m*) avec des femmes de leur tribu.

(*D*) *Chadighe devint amoureuse de Mahomet . . . & l'épousa.*] Quelques-uns disent qu'il se servit de sortileges pour se faire aimer de cette femme, (*n*) mais d'autres pretendent qu'il n'eut besoin que de sa jeunesse, & de sa vigueur naturelle qui étoit fort surprenante, comme on le verra ci-dessous. Monsr. Chevreau dit une chose que la plûpart des Ecrivains ne disent pas, c'est que cette femme étoit mariée, lorsque Mahomet servoit chez elle. „ Il (*o*) fut „ vendu ou confié à *Abdimonephi*, le plus riche „ marchand des Ismaëlites. Outre qu'il rendit „ à ce marchand d'assez grands services, il don„ na dans la vuë de sa femme *Chadijah*: & le „ Facteur avoit peut-être des qualités qui man„ quoient au maître. Si l'on s'en raporte à „ quelques Auteurs, il avoit la taille ramassée „ & médiocre; la tête grosse; le visage brun; „ la couleur vive; le regard modeste; l'air no„ ble; le corps libre & dégagé; l'abord civil; „ la conversation insinuante: l'esprit fin & sou„ ple: étoit éloquent, robuste, & méprisoit „ ordinairement les dangers que craignent les „ autres. „ Voici un passage qui temoigne ce que j'ai dit de ses sortileges. *Tum* (*p*) *verò animi æquè ac corporis dotibus . . . ornatus, Chadigam heram suam in sui primum convertit amorem* (*præstigiis illud factum scribit* Zonaras (*q*), *habitum eum pro mago testantur* Richardus *in Confusione Alcorani, & non pauca Alcorani* Azoaræ) *cujus potitus matrimonio,* (*r*) *& cum eâ divitiis amplissimis,* (*s*) *ingentia moliri cœpit, & amplarum regionum Imperium tantùm non deglutire.*

(*E*) *Il fit acroire* à sa femme, *qu'il ne tomboit dans ces convulsions.*] Il avoit 40. ans lors qu'il commença à s'ériger en Prophete, & il voulut que sa femme fût sa premiere Proselyte. *Uxori* (*t*) *suæ primum,* (*v*) *adjutus Monachi*

(*a*) *Brerewood ibid.*

(*b*) *Freherus in Chronologia ad Jus Græco-Romanum Leunclavii.*

(*c*) *Pfeiffer ubi infra p. 267.*

(*d*) *Erpenius, Orat. 2. de ling. Arabica p. 42. apud Hotting. Histor. Oriental. p. 145.*

(*e*) *Scindlerus in Lexico, apud Hoornbeek Summa controvers. p. m. 76.*

(*f*) *Vide Genebr. Chronolog.*

(*g*) *Joh. Andreas in confusione sectæ Muhammedicæ, apud Hotting. ibid.*

(*h*) *Histor. Oriental. p. 145.*

(*i*) *Acta Eruditor. Lips. 1689. p. 377.*

(*k*) *Ludovicus Godofredus in Archontol. Cosmogr. apud Hotting. ubi supra pag. 136.*

(*l*) *Hottinger. ubi supra pag. 137.*

(*m*) *Hotting. ibid. p. 136.*

(*n*) *Conferez ce qui a été dit d'Apulée dans la remarque I de son article.*

(*o*) *Chevreau Hist. du Monde, liv. 5. ch. 1. pag. 10. du 3. tome. édition de Hollande.*

(*p*) *Samuel Schultetus in Ecclesia Muhammedana p. 13. 14. C'est une these soutenuë à Strasbourg l'an 1667. sous Dannhawerus.*

(*q*) *Tom. 3. p. 127. b.*

(*r*) *Zonaras l. c. Cedren. p. 347. ad A. 21. Heracl.*

(*s*) *Eutrop. contin. rerum R. l. 18. p. 255.*

(*t*) *Schultet. ibid. Je donne ses citations.*

(*v*) *Zonaras to. 3. in Heraclio, p. m. 127. b.*

cause qu'il ne pouvoit soutenir la vuë de l'Ange Gabriel, qui lui venoit annoncer de la part de Dieu plusieurs choses concernant la Religion. Chadighe ou trompée, ou feignant de l'être, s'en alloit dire * de maison en maison que son mari etoit Prophete, & par ce moyen elle tâchoit de lui procurer des sectateurs. Son valet & quelques autres personnes qu'il suborna travaillerent à la même chose, & cela avec tant de succés, que les Magistrats de la Meque craignirent une sedition. Afin donc de prevenir les desordres que la naissance d'une secte a coutume de produire, ils resolurent de se defaire de Mahomet. Il en fut averti, & il prit la fuite. Le tems de cette évasion est l'Epoque (*F*) des Mahometans, & c'est de là qu'ils comptent les années de l'*Hegire*. Il se retira à Medine accompagné de peu de gens; mais il y fut joint bien-tôt après par plusieurs de ses disciples. Il ne tarda gueres à faire éclater le dessein qu'il avoit pris d'établir sa Religion par les armes. Il donna son † grand étendart à son oncle Hamza, & l'envoya en party avec trente hommes. Cette premiere tentative n'eut aucun succés. La seconde fut très-heureuse: il chargea avec 319. hommes une Caravane d'environ mille Koreischites, & la batit. Le butin fut considerable. Il perdit quatorze hommes, qui ont été honorablement placez au (*G*) Martyrologe Mahometan. Après plusieurs combats bien plus importans, il se rendit maître de la Meque l'an 8. de l'Hegire ‡. Il mourut 3. ans après à Medine, à l'âge de 63. ans selon quelques Historiens ⊥. Il n'est pas aisé de savoir le vrai detail de ses actions; car si les Ecrivains de sa secte ont inventé mille fables pour l'honorer, il n'y a point d'aparence que

* *Voyez la remarque E.*

† *Hottinger. ubi supra pag. 269. ex Elmacino.*

‡ *Id. pag. 271.*

⊥ *Id. ibid. p. 273. ex Elmacino & Patricide.*

chi illius Bizantini operâ, suas persuasit revelationes, Gabrielem Angelum à DEO missum secum colloqui fingens; & de diversis ad religionem spectantibus rebus monere ac instruere, cujus aspectum quod ferre nequiret, se oborta ex metu vertigine, collabi, & humi procumbere; hâc autem ratione comitialem morbum quo vexabatur, callide excusabat (*a*). *Illa verò Chadiga circum cursitare, maritum suum ceu Prophetam deprædicare, in eundemque errorem alias gentiles suas pertrahere, pari* (*b*) *etiam munere fungente servo Zeido, aliisque,* (*c*) *quos auro corruperat Muhammed.* S'il voulut commencer par la seduction de sa femme, ce ne fut pas dans la vuë de se servir de l'artifice de presque tous les Novateurs. Ils affectent d'avoir des devotes, & d'employer les intrigues & le zêle de quelques femmes pour reüssir dans leur dessein. Mahomet, comme on le verra ci-dessous (*d*), negligea ce stratagême. Il eut des femmes & des concubines en fort grand nombre, mais ce fut pour l'usage naturel, pour le remede de son incontinence, pour le plaisir venerien, en un mot, & non pas pour la propagation de sa foi. Il ne gagna point l'affection de ses épouses, ce furent elles, dit-on (*e*), qui lui ôterent la vie. Il leur etoit infidele, & il les batoit; & il fit même une loi qui permettoit aux maris de batre leurs femmes, quand cela seroit necessaire. Il allegua cet édit lors qu'il eut batu l'une des siennes, & qu'il eut vu que les autres en murmuroient; & de peur que cette raison ne suffit pas à les apaiser, il y joignit un plaisant sophisme, un *distinguo* ridicule. Je ne l'ai pas batuë, dit-il, entant qu'elle est mon épouse, mais entant que c'est une très-mechante vieille. *Licentiam* (*f*) *verberandarum uxorum, ex proprio dabat exemplo, nam quum aliquando durius excepisset mulierum suarum aliquam, & cæteræ indignarentur, ipse tum legis patrocinio usus fuit, tum tali distinctione: quod illam verberasset, non quatenus uxor ejus, sed quod execranda esset vetula.*

(*F*) *Le tems de cette évasion est l'époque des Mahometans.*] Ils la nomment *Hegire.* Ce mot signifie *fuite*; mais afin que leur époque portât un nom honorable, ils affecterent de prendre ce mot dans un sens particulier (*g*), je veux dire pour un acte de religion, qui fait que l'on quitte sa patrie, & que l'on cede à la violence des persecuteurs de la foi. Les Koreischites regardent Mahomet comme un seditieux, & comme un impie qui s'enfuyoit afin d'éviter le juste suplice qu'on lui preparoit. Lui au contraire & les compagnons de son exil, pretendirent être de Saints Pelerins, & des fugitifs pour la religion, & pour la cause du vrai Dieu. Il y avoit dejà long tems que Mahomet faisoit le Prophete, lors qu'il abandonna sa patrie, & il avoit passé bien des jours dans une caverne pour preparer ses propheties. (*h*) *Quod autem seditionem hinc metuerent Mecchani, præveniendum his censuere motibus novis, Muhammedemque seditionis, sub religionis prætextu motæ, accusatum, convictum & condemnatum è medio tollere constituerant, nisi Muhammed de periculo admonitus solum ac civitatem vertisset, quod anno ætatis ipsius quinquagesimo quarto contigit, cum jam* 15. *per annos Pseudoprophetiam in speluncâ Garberâ (uti Numa cum Egeria) prope Mecham, in quâ multos ad crepusculum usque delituerat soles,* (*i*) *partim conflasset, partim in vulgus sparsisset.* Cette füite tombe (*k*) au 16. de Juillet 622.

(*G*) *Au martyrologe Mahometan.*] Ce sont de plaisans martyrs, que des gens qui sont tuez au pillage d'une riche caravane, & en faisant le metier de Mikelet, & de Bandi. Elmacin raporte que Mahomet ne fit cette course que pour piller cette caravane. *Audiverat* (*l*) *autem Abusophianum filium Harethi in Syriam cum magna caravana Koreischitarum* OPIBUS *onusta contendere.* EGRESSUS IGITUR EST EAS DIREPTUM. . . . *Vicerunt Muslimini occidentes infidelium* 70. *totidemque capientes. Ex Musliminis vero tanquam Martyres occubuerunt* 14. Les Auteurs Arabes ont fort loüé ce combat: l'Alcoran même en fait mention plus d'une (*m*) fois, comme d'une afaire où Dieu & ses Anges protegerent merveilleusement la bonne cause.

(*a*) *Cedren. anno 21. Heracl. p. m. 347. It. Anastasius Bibliothecarius & alii ap. Baron. ad A. 630. n. 2.*

(*b*) *Cedr. c. 1. Eutrop. contin. rerum Rom. l. 18. p. 255.*

(*c*) *Elmac Hist. Sar. l. 1. c. 1. apud Hotting. l. 1. p. 257.*

(*d*) *Dans la remarque Q.*

(*e*) Mahumedes... dolo suarum uxorum periit anno Heraclii 22. Christi 632. *Joannes Cluverus, Historiarum totius mundi epitome, in Heraclio, p. m. 346.* Il cite *Paulus Diac. lib. 18. Ildeph.*

(*f*) *Hoornbeek, Summa controvers. pag. 162.*

(*g*) *Hotting. ubi supra pag. 261.*

(*h*) *Schultet. ubi supra.*

(*i*) *Joh. Andrea l. 1. p. 15.*

(*k*) *Hottinger. ubi supra pag. 262.*

(*l*) *Elmacin. p. 5. apud Hotting. pag. 269.*

(*m*) *Voyez Hottinger ibid. pag. 269. 270.*

que ses adversaires ayent fait scrupule de debiter des mensonges contre lui. C'est une chose bien notable qu'il disoit lui-même (*H*) qu'il ne faisoit point de miracles, & cependant ses sectateurs lui en attribuent beaucoup. Ils pretendent même que sa

(H) *Il disoit lui-même qu'il ne faisoit point de miracles, & cependant ses sectateurs.*] Grotius s'est servi de cet aveu pour combatre le Mahometisme, après avoir observé que Mahomet ne nie point les miracles de JESUS-CHRIST. *Jesus* (a) *visum cæcis, claudis gressum, ægrotis sanitatem dedit, imo fatente Mahumete, etiam vitam mortuis. Mahumetes* (b) *se missum ait non cum miraculis, sed cum armis. Secuti tamen sunt, qui ei & miracula attribuerent, at qualia? Nempe quæ aut arte humana facilè possunt effecta reddi, ut de columba ad aurem advolante: aut quorum nulli sunt testes, ut de camelo noctu ei locuto: aut quæ sui absurditate refelluntur,* (c) *ut de magna Lunæ parte in manicam ipsius delapsa, & ab ipso remissa ad reddendam sideri rotunditatem.* Je m'étonne que Mr. Simon ait oublié le beau miracle dont Grotius vient de nous parler, cette portion de la Lune qui étoit tombée dans la manche de Mahomet, & que Mahomet renvoya au ciel, afin que cet astre ne perdît rien de sa rondeur. Voici les paroles de Mr. Simon. *Les* (d) *Mahometans attribuënt* quelques miracles *à leur Legislateur. Ils assurent qu'il fit sortir de l'eau de ses doigts, & qu'en marquant la lune de son doigt, il la fendit. Ils disent aussi, que les pierres, les arbres, les bestes le reconnurent pour le veritable Prophete de Dieu, & qu'ils le saluerent en ces termes,* Vous estes le veritable Envoyé de Dieu. *Ils affirment de plus, que Mahomet alla une nuit, de la Meque à Jerusalem, d'où il monta au ciel; qu'il vit là le Paradis & l'Enfer; qu'il parla avec Dieu, quoi que cela soit reservé aux Bienheureux après leur mort; qu'enfin il descendit du ciel cette mesme nuit, & qu'il se trouva dans la Meque avant qu'il fust jour.* Mais ne quittons pas cette matiere sans raporter la remarque d'un docte Alleman. Il dit que quelques Chrétiens poussez d'un faux zêle contre Mahomet, l'accusent de s'être vanté de certains miracles que les Ecrivains Arabes ne lui ont jamais donnez. „ Il „ (e) y a des Auteurs Arabes qui attribuent des „ miracles à Mahomet, mais les autres les „ nient. Par exemple, les premiers font dire „ à Mahomet, *que la Lune s'étant approchée de* „ *lui, il la fendit en deux.* Monsr. Pfeiffer re„ marque après *Beidavi*, que jamais Maho„ met n'a dit cela, mais seulement, qu'avant „ le dernier jour, on verra ce prodige dans le „ ciel. Ils lui font dire qu'à la prise de la vil„ le de *Chaibar*, une femme Juive lui ayant „ presenté un agneau empoisonné, l'agneau „ tout rôti l'avertit de ne le manger pas. Mais „ *Abulfeda* raporte simplement cette histoire, „ comme si Mahomet en ayant goûté un mor„ ceau, & s'étant aperçu qu'il étoit empoison„ né, avoit dit après l'avoir craché contre ter„ re; cet agneau me dit qu'il est empoisonné, „ c'est à dire, je sens que cela est empoison„ né. En effet il confesse souvent dans l'Al„ koran, qu'il ne pouvoit faire de miracles. „ C'est pourquoi il faut regarder comme une „ fable, ce qu'on dit du pigeon qui venoit „ manger dans son oreille, & du taureau qui „ ne vouloit rien manger qu'il ne le lui donnât „ de sa propre main. Mr. Pfeiffer reconoit que „ les Arabes n'ont jamais rien écrit de pareil, „ & que ce sont des productions du zêle dé„ reglé de quelques Chrétiens contre cet im„ posteur. „

(a) *Grotius de veritate Religionis Christianæ l.* 6. *pag. m.* 202. *Il cite* Azoara V. XIII.

(b) *Grotius cite* Azoara III. XIV. XXX. LXXI.

(c) *Azoara* LXIV. *Vide latius hanc fabulam ex capite Ceramur, apud Cantacuzenum Oratione in Mahumetem n.* 23.

(d) *Simon, Histoire Critique de la creance des nations du Levant chap.* 15. *p.* 167.

(e) *Augustus Pfeifferus dans le* 7. *vol. de la Biblioth. universelle. p.* 257. *Le livre dont l'extrait se trouve dans ce volume est intitulé,* Theologiæ . . . Judaicæ atque Muhammedicæ principia sublesta & fructus pestilentes.

Ne pourrions nous pas representer à Monsieur Pfeiffer que les Chretiens en ont usé à l'égard des Mahometans, comme ceux de la Religion en usent à l'égard des Catholiques? Il y a dans quelques Legendaires plusieurs miracles, dont les Auteurs graves de la Communion Romaine ne parlent jamais, ou même dont ils se moquent. S'ensuit-il que les Protestans soient des calomniateurs, ou des Ecrivains transportez de trop de zêle, lors qu'ils reprochent aux Catholiques l'absurdité de tels miracles? Pourquoi ne dirions nous pas que les Chretiens qui ont raillé les Mahometans, sur des miracles qu'on ne trouve point aujourd'hui dans les Ecrivains Arabes, avoient lu quelques Auteurs de neant qui s'étoient donné l'essor en l'honneur du faux Prophete, comme font nos Legendaires en l'honneur des Saints? Si l'on ne trouve pas dans les Auteurs graves tout ce que Monsr. Chevreau va nous dire, on le trouve peut-être dans des Ecrivains de mauvais alloi; & semblables à ceux qui publient les petits livrets couverts de bleu que les Colporteurs vendent dans les ruës. Laissons parler Mr. Chevreau. „ Quand (f) les Co„ reïschites de la Mecque (g) l'eurent prié de fai„ re un miracle pour faire connoître ce qu'il „ étoit, *il divisa la Lune en deux pieces entre les*„ *quelles ils aperceurent une montagne. Ayant ape*„ *lé deux arbres, ils se joignirent pour aller à lui,* „ *& se separérent en se retirant, par le comman*„ *dement qu'il leur en fit. Dans tous les endroits* „ *où il passoit, il n'y avoit ni arbre ni pierre, qui* „ *ne le saluât avec respect, & qui ne lui dit;* La „ paix soit sur vous, Apôtre de Dieu. *Il fai*„ *soit sortir d'entre ses deux doigts des fontai*„ *nes, qui dans la plus grande secheresse, fournis*„ *soient de l'eau à tous ses soldats, & à toutes* „ *les bêtes de charge de son Armée, qui étoit nom*„ *breuse. Avec un* Chevreau *& quatre petites* „ *mesures d'orge, il contenta la faim de quatre*„ *vingt hommes; en nourit un plus grand nombre,* „ *avec quelques pains: & une autrefois rassaßia* „ *generalement toutes ses troupes avec peu de Da*„ *tes qu'une jeune fille lui avoit portées dans sa* „ *main. Un tronc de palmier, devant lequel il* „ *avoit accoutumé de prier Dieu, eut une si gran*„ *de paßion pour lui, qu'en son absence on l'enten*„ *dit crier plus haut qu'un chameau, & ne cria* „ *plus dès le moment qu'il s'en aprocha.* . . . . „ S'il faloit compter ses miracles, on en comp„ teroit jusques à mille, selon quelques-uns; „ jusques à trois mille, selon quelques au„ tres. „

(f) *Chevreau, Hist. du Monde liv.* 5. *tom.* 3. *pa.* 8.

(g) *C'est-à-dire Mahomet.*

Je ne voudrois pas nier qu'à certains égards le zêle de nos disputeurs ne soit injuste; car s'ils se servent des extravagances d'un Legendaire Mahometan, pour rendre odieux ou ridicule Mahomet même, ils violent l'équité que l'on doit à tout le monde, aux plus mechans comme

ſa naiſſance fut (*I*) accompagnée de circonſtances ſi miraculeuſes, qu'on n'en ſauroit être aſſez étonné. Il y a des gens qui s'imaginent qu'il a pu (*K*) croire ce qu'il diſoit, & qui deſaprouvent que l'on debite qu'il n'attira tant de ſectateurs,

comme aux gens de bien. Il ne faut jamais imputer aux gens ce qu'ils n'ont point fait, & par conſequent il n'eſt point permis d'argumenter contre Mahomet en vertu des rêveries que ſes ſectateurs content de lui, s'il n'eſt pas vrai qu'il les ait lui-même debitées. Il ſera aſſez chargé quand même on ne lui fera porter que ſes propres fautes, ſans le rendre reſponſable des ſotiſes, qu'un zêle indiſcret & romaneſque a fait couler de la plume de ſes diſciples.

(*I*) *Que ſa naiſſance fut accompagnée de circonſtances ſi miraculeuſes.*] „Pourveu (*a*) qu'on „en croye quelques Arabes, voici les miracles „qui precederent, ou qui accompagnerent la „naiſſance de Mahomet, & qui donnerent de „l'étonnement à tout le monde. *Emine porta „ſans inquietude dans ſon ventre, ce nouveau Prophete. Elle acoucha de lui ſans douleur; & il „tomba, quand il vint au monde, le viſage contre terre, pour honorer Dieu.* En ſe relevant & „hauſſant la tête, il s'écria; *Qu'il n'y avoit qu'un „ſeul Dieu, qui l'avoit choiſi pour ſon Envoyé. Il „nâquit Circoncis*, ce que la plus part des Juifs „croyent d'Adam, de Moïſe, de Joſeph, & „de David: *& les demons furent tous alors chaſ„ſés du Ciel. Sa nourrice Halima, ou la debonnaire, qui n'avoit point de lait dans ſon ſein, „en eut quand elle s'ofrit au nouveau né. Quatre „voix furent entendues aux quatre coins de la Caabah, & en publierent les merveilles. Le feu „des Perſes, qui avoit toujours éclairé, s'éteignit. „Un Palmier ſec pouſſa des feuilles & du fruit. „Des ſages-femmes d'une beauté extraordinaire, ſe „trouverent là ſans y avoir été apelées: & il y „eût même des oiſeaux qui avoient pour bec, des „Jacintes, dont l'éclat brilloit depuis l'Orient juſ„qu'à l'Occident.* „ Il n'y a rien de plus riſible que ce qu'on veut qu'ayent fait les Anges gardiens de Mahomet. Ils (*b*) le tranſporterent ſur une montagne, & ils lui fendirent le ventre, ils lui laverent ſi bien les boyaux qu'ils les rendirent plus blancs que la neige, ils lui ouvrirent la poitrine, & lui ôterent du cœur le grain noir, ou la goute noire qui eſt une ſemence diabolique, qui tourmente tous les autres hommes; ils lui firent tout cela ſans qu'il ſentît aucune douleur, & ayant été ainſi lavé & nettoyé au dedans du corps, il s'en retourna de lui-même au logis. Notez qu'il n'avoit alors que quatre ans.

(*a*) *Chevreau ib. p. 7. Voyez auſſi Hottinger ubi ſupra pag.* 149. *& ſeq. & Hoornbeek, Summa controverſ. p.* 77. 78.

(*b*) *Hoornbeek ibid. p.* 79. *Il cite* Joh. Andream *Confuſ. ſectæ Muhammed. cap.* 1. & Alkoranum Germanicum cap. 4.

(*K*) *Qu'il a pu croire ce qu'il diſoit.*] Voici leur raiſonnement. Tous les Chretiens demeurent d'accord que le Diable eſt le vrai auteur du Mahometiſme, & qu'il ne s'eſt ſervi de Mahomet que comme d'un inſtrument pour établir dans le monde une fauſſe religion. Il faut donc dire que Mahomet fut livré au Diable par la providence de Dieu, & que le pouvoir que Dieu donna au Demon ſur ce miſerable fut beaucoup moins limité que celui qu'il eut ſur Job; car Dieu ne permit point au Demon de pervertir l'ame de Job, comme il lui permit de ſe ſervir de l'ame de Mahomet pour tromper les hommes. Avec un ſi grand empire qui de l'aveu de tous les Chretiens a été cauſe que le Demon a pouſſé ce perſonnage à dogmatiſer, n'a-t-il pas pu lui perſuader que Dieu l'avoit établi Prophete? Il aura pu lui inſpirer le vaſte deſſein d'établir une religion; il aura pu lui communiquer l'envie de ſe donner mille peines pour tromper le monde, & il n'aura pas pu le ſeduire? Quelle raiſon peut-on avoir d'admettre l'un, & de nier l'autre? Eſt-il plus difficile de pouſſer la volonté à de grans deſſeins, malgré les lumieres oppoſées de l'entendement, que de tromper l'entendement par une fauſſe perſuaſion, ou que d'incliner la volonté vers une fauſſe lumiere, en ſorte qu'elle y aquieſce comme à une vraye revelation? J'avouë que l'une de ces deux choſes ne me ſemble pas plus difficile que l'autre. Mais ſi le Demon a pu ſeduire Mahomet, n'eſt-il pas très-vraiſemblable qu'il l'a ſeduit effectivement? Cet homme étoit plus propre à executer les deſſeins du Diable, s'il étoit perſuadé, que ne l'étant pas. On ne ſauroit me nier cela; car toutes choſes étant égales d'ailleurs, il eſt manifeſte qu'un homme qui croit bien faire ſera toûjours plus actif, & plus empreſſé qu'un homme qui croit mal faire. Il faut donc dire que le Demon ſe conduiſant avec une extrême habileté dans l'execution de ſes projets, n'a point oublié la rouë la plus neceſſaire à ſa machine, ou la plus capable d'en augmenter le mouvement: c'eſt-à-dire qu'il a ſeduit ce faux Prophete. S'il l'a pu, il l'a voulu, & s'il la voulu, il l'a fait, or on a prouvé ci-deſſus qu'il l'a pu faire. Ajoûtez à cela, diſent ces Meſſieurs, que l'Alcoran eſt l'Ouvrage d'un fanatique; tout y ſent le deſordre, & la confuſion, c'eſt un cahos (*c*) de penſées mal accordantes. Un trompeur auroit mieux rangé ſes doctrines: un Comedien auroit eu plus de juſteſſe. Et qu'on ne diſe pas que le Demon ne lui auroit point perſuadé de combatre l'idolâtrie, ni de tant recommander l'amour du vrai Dieu, & la vertu: cela prouve trop, on en pourroit conclure que Mahomet n'a point été ſon inſtrument. Outre que nous pouvons dire 1. qu'il lui ſuffiſoit d'oppoſer au Chriſtianiſme une fauſſe religion, encore qu'elle tendît à la ruine du Paganiſme: 2. qu'il n'eſt pas poſſible de faire accroire que l'on vient de la part de Dieu (*d*), ſi l'on ne produit de beaux dogmes de Morale. Il ne ſerviroit de rien de dire que ce faux Prophete ſe vante d'avoir un commerce avec l'Ange Gabriel; car puis que l'Ecriture nous aprend que le Demon ſe transfigure en Ange de lumiere, ne pouvons-nous pas pretendre qu'il s'eſt preſenté à Mahomet ſous le nom, & ſous la figure de l'Ange Gabriel? Mais Mahomet faiſoit acroire que cet Ange lui venoit parler à l'oreille ſous la figure d'un pigeon, or c'étoit un vrai pigeon que Mahomet avoit dreſſé à lui venir bequeter l'oreille. Nous verrons bien-tôt que (*e*) c'eſt un conte, dont les Arabes ne font aucune mention. Le celebre Gisbert Voetius ne doute point que Mahomet n'ait été un Enthouſiaſte, & même un Energumene: voici ſes paroles, on y verra d'au-

(*c*) Rudis indigeſtaque moles: Nec quicquam niſi pondus iners, congeſtaque eôdem Non bene junctarum diſcordia ſemina rerum. *Ovidius, Metam. l.* 1.

(*d*) *Voyez les Penſées diverſes ſur les Cometes, n.* 190.

(*e*) *Dans la remarque V.*

tateurs, qu'à cause que sa Morale s'accommodoit à la (*L*) corruption du cœur, & parce qu'il promettoit aux hommes un (*M*) Paradis sensuel. La principale cause

d'autres gens qui en ont jugé de la sorte. *Non* (*a*) *video cur hoc negandum sit* (epilepsiæ, & maniacis deliriis aut enthusiasmis diabolicis Muhammedi adfuisse energema?) *si vitam & actiones ejus intueamur, Et exserte de illo probat* Johannes Andreas Maurus in Confusione sectæ Mahometicæ cap. 1. *eum à Meccanis civibus pro fatuo & obsesso, & à propriâ uxore pro Phrenetico & à Satanæ tentationibus deluso fuisse habitum.* Idem ibid. & Philippus Guadagnolo in apologiâ contra Achmedum Alabadin c. 10. sect. 1. *ex libris Saracenicis* Agar & Assisa *probant eum ex vita eremitica, & nimio jejunio factum fuisse insomnem & furiosum, & in spelunca commorantem audiisse voces & sermones, loquentem autem neminem vidisse. Ita cum furiosis & dæmoniacis Enthusiastis, ac prophetis Monasteriensibus quos patrum nostrorum ætas vidit, in eo comparari posse.*

(*a*) *Voet. Disputat. to.* 1. *pag.* 1057. 1058.

Quelque specieuses que puissent être ces raisons, j'aime mieux croire comme l'on fait communément que Mahomet a été un imposteur; car outre ce que je dirai (*b*) ailleurs, ses manieres insinuantes, & son adresse à s'aquerir des amis, témoignent qu'il ne se servoit de la religion que comme d'un expedient de s'agrandir. (*c*) *Facetus moribus, voce suavi, visitandi & excipiendi vices talionis lege suis reddens, pauperes munerans, magnates honorans, conversans cum junioribus, petentem à se aliquid repulsa nunquam abigens, aut sermone facili non excipiens.* Un vrai fanatique eut-il jamais un tel caractere? entend-il si bien son monde? Un homme qui auroit cru pendant quelque-tems que Dieu lui envoye son Ange pour lui reveler la veritable religion, ne se desabuseroit-il pas en éprouvant qu'il ne peut justifier sa mission par aucun miracle? Or voilà l'état où Mahomet se trouva reduit. Les Koreischites lui offroient d'embrasser sa nouvelle religion pourveu qu'il fit des miracles; mais jamais il n'eut la hardiesse de leur en promettre: il éluda subtilement leur proposition, tantôt en disant que les miracles n'étoient plus necessaires, tantôt en les renvoyant à l'excellence de l'Alcoran (*d*). N'y avoit-il point là de quoi se convaincre soi-même, que l'on n'étoit pas apellé de Dieu extraordinairement pour fonder une nouvelle religion? Voyez la remarque N à la fin.

(*b*) *Dans la remarque T, à la fin.*

(*c*) *Elmacin, apud Hottinger. p.* 241.

(*d*) *Voyez Hottinger ubi supra p.* 302. 303.

(*L*) *Que sa Morale s'accommodoit à la corruption du cœur.*] Sur ce point-ci je ne doute pas que les personnes dont je parle dans la remarque precedente ne soient mieux fondées, que quant à la pretenduë bonne foi de Mahomet. Je ne voy point que ce faux Prophete ait derogé (*e*) à la Morale de l'Evangile, & je voy au contraire qu'à l'égard des ceremonies il aggrave notablement le joug des Chretiens. Il ordonne la circoncision, qui pour les adultes est une chose bien dure: il veut qu'on s'abstienne de certaines viandes; c'est une servitude qui n'accommode gueres les gens du monde: il interdit l'usage du vin, or c'est un precepte qui à la verité n'est pas aussi rude pour les peuples Asiatiques, que pour les nations septentrionales, & qui à coup sûr eût fait échouër les Willibrods, & les Bonifaces: mais neanmoins il est incommode dans tous les païs où il croît du vin; & l'on sait par l'ancienne histoire & par la moderne, que cette liqueur ne deplaît pas aux Orientaux. Outre cela Mahomet impose des jûnes, & des lavemens très-importuns, & une assiduité aux prieres qui est bien penible. Il veut qu'on fasse des pelerinages: en un mot vous n'avez qu'à considerer les quarante Aphorismes (*f*) de sa Morale, vous y trouverez tout ce qui s'oppose le plus à la corruption du cœur; le precepte de la patience dans l'adversité, celui de ne point medire de son prochain, celui d'être charitable, celui de renoncer à la vanité, celui de ne faire tort à personne, & enfin celui qui est l'abregé de (*g*) la loi & des Prophetes, *faites* (*h*) *à vôtre prochain ce que vous voudriez qui vous fût fait.*

(*e*) *Voyez Hottinger, Historia Oriental. p.* 247. & *seq.*

(*f*) *Vous les trouverez dans Hottinger ib. p.* 248. & *seq.*

(*g*) *Evangile de St. Matthieu chap.* VII. *v.* 12.

C'est donc se faire illusion, que de pretendre que la loi de Mahomet ne s'est étenduë avec tant de promtitude, que parce qu'elle ôtoit à l'homme le joug des bonnes œuvres, & des observances penibles, & qu'elle lui permettoit les mauvaises mœurs. Si je ne me trompe, les seules choses en quoi elle lâche le nœu que l'Evangile a serré, sont le mariage, & la vengeance; car elle permet la polygamie, & de rendre le mal pour le mal: mais les Juifs & les Payens n'y gagnoient guere, ils étoient en possession d'un usage qui ne les gênoit pas beaucoup à cet égard. Hottinger (*i*) nous donne une longue liste des Aphorismes moraux, ou des apophthegmes des Mahometans. On peut dire sans flater cette religion, que les plus excellens preceptes qu'on puisse donner à l'homme pour la pratique de la vertu, & pour la fuite du vice, sont contenus dans ces Aphorismes. Hottinger (*k*) ne fait point difficulté de relever cette Morale au dessus de celle de plusieurs Moines. Mr. Simon n'a point parlé moins avantageusement de la religion Mahometane par raport à la Morale. Elle *consiste*, dit-il, (*l*) *à faire le bien, & à éviter le mal: c'est ce qui fait qu'ils examinent avec soin les vertus & les vices, & leurs Casuistes ne sont pas moins subtils que les nôtres.* Après avoir raporté quelques-uns de leurs principes touchant la necessité de la foi, & la confiance en Dieu, & l'humilité, & la repentance &c. il ajoûte (*m*): *Je passe sous silence le reste de leur Morale, d'autant que ce que j'en ai rapporté suffit pour monstrer quelle elle est; & je puis assurer, qu'elle n'est point si relachée que celle de quelques Casuistes de nostre siecle. J'ajouterai seulement, qu'ils ont quantité de beaux preceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur prochain, où ils donnent mesme des regles de la civilité. Ils ont aussi escrit de la maniere dont on se doit comporter envers son Prince; & une de leurs maximes est, qu'il n'est jamais permis de le tuer, ni mesme d'en dire du mal sous pretexte qu'il est un Tyran.*

(*h*) Si tandem feceris alii quicquid gratum esset, si tibi fieret. *Hottinger. ib. p.* 250.

(*i*) *Hotting. ubi supra pag.* 315. & *seq.*

(*k*) Ipsi judicent adversarii ex illis quæ ex Arabum nunc monumentis afferemus, Nonne majus sæpe & virtutum studium & vitiorum odium præ se ferant Muhammedani, quam Pontificiorum plerique religiosi. *Id. p.* 314.

(*l*) *Histoire Critique du Levant, p.* 173.

(*M*) *Qu'il promettoit aux hommes un Paradis sensuel.*] Il faut convenir que cette promesse pouvoit être un leurre pour les Payens, qui n'avoient que des idées confuses du bonheur de l'autre vie: mais je ne sai si elle étoit propre à tenter

(*m*) *Ibid. p.* 175. 176.

cause de ses progrés fut sans doute le party qu'il prit de contraindre par les armes

tenter les Juifs, & je ne croi pas qu'elle ait pu rien operer sur les Chretiens; & cependant combien y eut-il de Chretiens que ce faux Prophete fit tomber dans l'apostasie? Je veux qu'il faille prendre à la lettre ce qu'il disoit des voluptez de son Paradis, (a) *que chacun y auroit la force de cent hommes pour se satisfaire entierement avec les femmes, aussi bien que pour boire & pour manger*, cela ne balanceroit point l'idée que l'Ecriture nous donne du bonheur de l'autre vie: car elle en parle (b) comme d'un état dont les delices surpassent tout ce que les yeux ont vu, tout ce que les oreilles ont ouï, & tout ce qui peut monter au cœur de l'homme. Dès qu'on ajoûte foi à l'Ecriture, on se represente le bonheur du Paradis comme quelque chose qui surpasse l'imagination, on n'y donne point de bornes. Tâchez de vous fixer à quelque idée, vous n'en venez point à bout, vos esperances vous portent plus haut, elles s'élancent au delà de toutes bornes. Mahomet ne vous laisse point cette liberté, il vous renferme dans de certaines limites; il multiplie cent fois les plaisirs que vous avez éprouvez, & vous laisse là. Qu'est-ce que cent fois en comparaison d'un nombre où l'on ne trouve jamais le dernier terme? Mais dira-t-on l'Ecriture ne vous parle que de plaisir en general, & si elle se sert d'une image corporelle, si elle (c) promet *que l'on sera rassasié de la graisse de la maison de Dieu, que l'on sera abbruve au fleuve de ses delices*, vous êtes avertis tout aussi-tôt que ce sont des metaphores, qui cachent un plaisir spirituel. Cela ne touche pas les ames mondaines, comme si on leur promettoit les plaisirs des sens. Je repons que les ames les plus plongées dans la matiere prefereront toûjours le Paradis de l'Evangile à celui de Mahomet, pourveu qu'elles ajoûtent foi historiquement aux descriptions de la vision beatifique, quand même elles ajoûteroient la même foi à l'Alcoran *. Je m'explique par cette supposition. Representons-nous deux Predicateurs l'un Chretien, & l'autre Mahometan qui prêchent devant des Payens. Chacun tâche de les attirer à soi par l'étalage des joyes du Paradis: le Mahometan promet des festins, & de belles femmes: & pour mieux toucher ses auditeurs, il leur dit qu'en l'autre monde les plaisirs des sens seront cent fois plus delicieux qu'ils ne le sont dans celui-ci. Le Chretien declare que les joyes du Paradis ne consisteront ni à manger, ni à boire, ni dans l'union des deux sexes; mais qu'elles seront si vives, que l'imagination d'aucun homme n'est capable d'y atteindre, & que tout ce que l'on se peut figurer en multipliant cent fois, mille fois, cent mille fois &c. les plaisirs de cette vie, n'est rien en comparaison du bonheur que Dieu communique à l'ame en se faisant voir à elle face à face &c. N'est-il pas vrai que les auditeurs les plus impudiques & les plus gourmans, aimeront mieux suivre le Predicateur Chretien que l'autre, quand même on supposeroit qu'ils ajoûtent autant de foi aux promesses du Mahometan, qu'aux promesses du Chretien? Ils feroient sans doute ce que l'on voit faire à un soldat, qui sait les offres de deux Capitaines dont chacun leve du monde. Quoi qu'il se persuade qu'ils sont tous deux bien sinceres, c'est-à-dire, qu'ils donneront tout ce qu'ils promettent, il ne laisse pas de s'enrôler sous celui qui offre le plus. Tout de même ces Payens prefereroient le Paradis de l'Evangile à celui de Mahomet, quand même ils seroient persuadez que l'un & l'autre de ces deux Predicateurs feroit trouver à ses disciples la recompense qu'il auroit promise *. Car il ne faut pas s'imaginer qu'un voluptueux aime les plaisirs des sens, uniquement parce qu'ils decoulent de cette source; il les aimeroit également s'ils venoient d'ailleurs. Faites lui trouver plus de plaisir à humer l'air dans une caverne, qu'à manger de bons ragoûts, il quitera de bon cœur les meilleurs repas pour aller dans cette caverne †. Faites lui trouver plus de plaisir à examiner un problême geometrique, qu'à jouïr d'une belle femme, il quitera volontiers cette belle femme pour ce problême, & par consequent on seroit deraisonnable, si l'on supposoit qu'un Mahometan entraîneroit après lui tous les auditeurs voluptueux; car puis qu'ils n'aiment les plaisirs des sens que parce qu'ils n'en trouvent point de meilleurs, il est clair qu'ils y renonceroient sans aucune peine pour jouïr d'un bonheur encore plus grand. Que m'importe, diroient-ils, que le Paradis des Chretiens ne fournisse pas les plaisirs de la bonne chere, la jouïssance des belles femmes &c. puis qu'il fournit d'autres plaisirs qui surpassent infiniment tout ce que les voluptez de la terre ont de plus sensible. Gardons nous donc bien de croire que les esperances que Mahomet a données du bonheur de l'autre vie, ayent attiré à sa secte les Chretiens qui s'y engagerent. Disons à-peu-près la même chose à l'égard des Juifs; car il paroît par plusieurs Pseaumes de David qu'ils se faisoient une idée merveilleuse du bonheur de l'autre vie. Les Payens étoient plus aisez à leurrer, à cause que leur religion les laissoit dans des tenebres fort épaisses sur le detail des joyes du Paradis: mais ne tient-il qu'à dire aux gens qu'après cette vie ils jouïront des voluptez sensuelles avec beaucoup plus de satisfaction que dans ce monde? Et qui êtes vous, demanderoit-on, qui nous promettez cela? qui vous l'a dit? d'où le savez-vous? Il faut donc supposer avant toutes choses que Mahomet, independamment des promesses de son Paradis, s'est établi sur le pied d'un grand Prophete; & qu'avant que de se laisser prendre à l'apas de ces voluptez, on a été persuadé qu'il avoit une mission celeste pour l'établissement de la vraye foi. Ainsi les progrés de cette secte n'ont point eu pour cause les promesses d'un Paradis sensuel; car ceux qui ne le croyoient pas envoyé de Dieu, ne tenoient nul compte de ses promesses, & ceux qui le croyoient un vrai Prophete n'auroient pas laissé de le suivre, encore qu'il ne leur eût promis qu'un bonheur spirituel après cette vie. Ne donnons point lieu aux libertins de retorquer cette objection contre l'Evangile, comme s'il n'avoit eu tant d'efficace pour convertir les Payens, qu'à cause qu'il leur promettoit un Paradis, ou une felicité qui surpasse infiniment tout ce que l'on peut imaginer de delicieux. En particulier abstenons-nous

(a) *Chevreau ubi supra pag. 14. Voyez les remarques Q & GG.*

(b) *I. Corinth. ch. 2. v. 9.*

(c) *Pseaume 36. v. 9. Voyez Gassendi* Ethicæ lib. 1. c. 2. p. m. 679. *qui s'attachant à la force de l'Hebreu raporte ainsi ce passage:* Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, & de torrente voluptatis tuæ potabis eos.

* *Prenez garde à la note marginale de la colonne suivante.*

* *Ceci se doit entendre en mettant à part la doctrine de la grace, selon laquelle il faut dire que c'est par un don de Dieu, & par la faveur du St. Esprit que l'on choisit la vraye Eglise. Nous parlons ici selon la supposition où l'on ne considere que les motifs d'interêt ou d'amour propre, qui determineroient les gens au choix d'une religion.*

† Trahit sua quemque voluptas. *Virgil. eclog. 2. v. 65.*

mes (*N*) à se soumettre à sa Religion, ceux qui ne le faisoient pas volontairement. Par là nous conservons à la Religion (*O*) Chretienne l'une des preuves de sa divinité: c'est celle qui est tirée de sa promte propagation par toute la terre:

(b) Droits des deux Souverains p. 280. Il dit p. 297. 298. que jamais le Papisme ne sera aboli que par l'autorité des Princes qui l'ont établi, & que le Paganisme seroit encore vivant & regnant à l'ombre *du dogme de la tolerance. Voyez aussi sa 8. lettre du Tableau du Socinianisme pag. 501. où il dit,* que sans l'autorité des Empereurs il est indubitable que les Temples de Jupiter & de Mars seroient encore debout, & que les faux Dieux du Paganisme auroient encore un grand nombre d'adorateurs.

nous des railleries qui seroient fondées sur l'or & les pierreries, & sur tels autres ornemens du Paradis de Mahomet; car vous trouvez de telles choses, & autant d'especes de pierres precieuses, que dans la boutique du plus fameux Joüaillier, dans la description que l'Apocalypse (*a*) nous donne du Paradis. Et qu'on ne me dise pas qu'une ame charnelle & brutale croit plûtôt les plaisirs grossiers que les plaisirs spirituels, car s'il y a des choses qui lui paroissent incroyables c'est principalement la resurrection: de sorte que si Mahomet a pu lui persuader la resurrection, un Chretien lui eût pu persuader les joyes spirituelles de l'autre monde.

(a) Dans le chapitre 21.

(N) *De contraindre par les armes à se soumettre à sa religion.*] Il ne faut point chercher ailleurs la cause de ses progrés; nous l'avons ici toute entiere. Je ne nie point que les divisions de l'Eglise Greque, où les sectes s'étoient malheureusement multipliées, le mauvais état de l'Empire d'Orient, & la corruption des mœurs, n'ayent été une favorable conjoncture pour les desseins de cet Imposteur; mais enfin comment resister à des armées conquerantes qui exigent des signatures? Interrogez les Dragons de France qui servirent à ce metier l'an 1685. ils vous repondront qu'ils se font forts de faire signer l'Alcoran à toute la terre, pourveu qu'on leur donne le tems de faire valoir la maxime, *compelle intrare, contrain-les d'entrer.* Il y a bien de l'apparence que si Mahomet eût prevu qu'il auroit de si bonnes troupes à sa devotion, & si destinées à vaincre, il n'auroit pas pris tant de peine à forger des revelations, & à se donner des airs devots dans ses écrits, & à rajuster ensemble plusieurs pieces detachées du Judaïsme & du Christianisme. Sans s'embarrasser de tout ce tracas, il eût été assûré d'établir sa religion par tout où ses armes auroient pu être victorieuses; & si quelque chose étoit capable de me faire croire qu'il y a eu bien du Fanatisme dans son fait, ce seroit de voir une infinité de choses dans l'Alcoran qui ne peuvent sembler necessaires, qu'en cas qu'on ne veuille point user de contrainte. Or il y a beaucoup de choses dans cet Ouvrage, qui ont été faites depuis les premiers succés des armes de Mahomet.

(O) *Nous conservons à la Religion Chretienne l'une des preuves de sa divinité.*] L'Evangile prêché par des gens sans nom, sans étude, sans éloquence, cruellement persecutez & destituez de tous les apuis humains, ne laissa pas de s'établir en peu de tems par toute la terre. C'est un fait que personne ne peut nier, & qui prouve clairement que c'est l'Ouvrage de Dieu. Mais cette preuve n'aura plus de force dès que l'on pourra marquer une fausse Eglise, qui ait aquis une semblable étenduë par des moyens tout semblables; & il est certain que l'on ruineroit cet argument, si l'on pouvoit faire voir que la religion Mahometane ne doit point à la violence des armes la promtitude de ses grans progrés. Comme donc ce sont deux choses également claires dans les monumens historiques, l'une que la religion Chretienne s'est établie sans le secours du bras seculier, l'autre que la religion de Mahomet s'est établie par voye de conquête, on ne peut former aucune objection raisonnable contre nôtre preuve, sous pretexte que cet infame imposteur a inondé promtement de ses faux dogmes un nombre infini de Provinces. Bien nous en prend d'avoir les 3. premiers siecles du Christianisme à couvert du parallele, car sans cela ce seroit une folie que de reprocher aux Mahometans la violence qu'ils ont employée pour la propagation de l'Alcoran: ils nous feroient bien-tôt taire, ils n'auroient qu'à nous citer ces paroles de Monsr. Jurieu. (*b*) *Peut-on nier que le Paganisme est tombé dans le monde par l'autorité des Empereurs Romains? On peut assurer sans temerité que le Paganisme seroit encore debout, & que les trois quarts de l'Europe seroient encore Payens, si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir. &c.* (*c*) *Les Empereurs Chrétiens ont ruiné le Paganisme en abattant ses Temples, en consumant ses simulacres, en interdisant le culte de ses faux Dieux, en établissant les Pasteurs de l'Evangile en la place des faux Prophetes & des faux Docteurs, en supprimant leurs livres, en repandant la saine doctrine.*

Il faut avoüer la dette; les Rois de France ont établi le Christianisme dans le païs des Frisons, & dans celui des Saxons par les voyes Mahometanes. On s'est servi de la même violence pour l'établir dans le Nord. Cela fait horreur aux gens moderez quand ils le lisent dans l'Ouvrage (*d*) de Mr. Ornhialms. On s'est servi des mêmes voyes contre les sectes qui ont osé condamner le Pape; on s'en servira dans les Indes (*e*) dès qu'on le pourra: & de toute cette conduite il resulte manifestement, qu'on ne peut plus former une preuve au prejudice de Mahomet de ce qu'il a étendu sa religion par la contrainte, je veux dire en ne voulant point souffrir les autres. Car voici ce qu'il pourroit dire en argumentant *ad hominem*: si la contrainte étoit mauvaise de sa nature, on ne s'en pourroit jamais servir legitimement: or vous vous en êtes servis depuis le IV. siecle jusques à cette heure, & vous pretendez n'avoir rien fait en cela que de très-loüable; il faut donc que vous avoüiez que cette voye n'est point mauvaise de sa nature, & par consequent j'ai pu m'en servir legitimement dès les premieres années de ma vocation: car il est absurde de pretendre qu'une chose qui seroit très-criminelle dans le premier siecle, devient juste dans le quatriéme, ou qu'une chose qui est juste dans le quatriéme, ne l'est pas dans le premier. On pourroit le pretendre si Dieu faisoit de nouvelles loix au IV. siecle: mais ne fondezvous pas la justice de vôtre conduite, depuis Constantin jusqu'au tems present, sur ces paroles de l'Evangile *contrain-les d'entrer* (*f*), & sur le devoir des Souverains? Vous auriez donc dû si vous l'aviez pu user de contrainte dès le lendemain de l'ascension. Bellarmin & plusieurs autres Ecrivains du party de Rome lui avoüeroient cela; car ils disent que (*g*) *si les Chretiens ne deposerent pas Neron & Diocletien,*

(c) Ibid. p. 289.

(d) Intitulé, Historiæ Suecorum Gothorumque Ecclesiasticæ libri IV. *Voyez l'Hist. des Ouvrages des Savans mois de Novembre 1690. pag. 109. & suiv.*

(e) Voyez dans la remarque AA les paroles du Jesuite Frois.

(f) Voyez sur tout ceci le Commentaire philosophique 1. partie, chap. 7.

(*g*) *Bellarmin. de Rom. Pont. l. 5. c. 7.* §. quod si, *apud Daillé Replique à Adam, 2. partie, chap. 21. p. 125.*

re: mais nous perdons la preuve que son (*P*) étenduë avoit fournie. Il ne faut plus s'étonner que ce faux Prophete n'ait pas eu recours à un artifice, dont tous les

cletien, c'est parce qu'ils n'avoient pas les forces temporelles pour le faire, & que quant au droit ils le pouvoient faire, étant (*a*) *tenus de ne point souffrir sur eux un Roi qui n'est pas Chretien, s'il tâche de les detourner de la foi.* Ils étoient donc obligez à se donner un Souverain qui établît l'Evangile, & qui ruinât le Paganisme par la voye de l'autorité. Mr. Jurieu ne s'éloigne pas du sentiment de Bellarmin, il enseigne (*b*) que la plûpart des premiers Chretiens n'étoient patiens que *par foiblesse & par impuissance*; & quoi qu'il ne blâme pas la conduite qu'ils ont tenuë de ne point prendre les armes contre leurs Princes, il juge qu'ils avoient droit de le faire, & que s'il les eussent prises, on ne les en pourroit pas blâmer. Il aprouveroit sans doute que s'ils l'eussent pu, ils eussent mis sur le trône un Constantin & un Theodose dès le siecle de Neron. Notez je vous prie qu'il ne raporte pas comme un simple fait la maniere dont le Paganisme a été ruiné, mais comme une chose juste: car il la compare avec la conduite des Protestans, & avec celle que les Princes Catholiques tiendront bien-tôt à ce qu'il pretend pour ruiner l'Eglise Romaine. Les trois exemples qu'il donne de la voye de l'autorité legitimement employée sont celui des Rois (*c*) d'Israël, celui des Empereurs Chretiens, & celui des Princes Reformez. Ceux-ci, dit-il (*d*), *ont aboli le Papisme dans leurs Etats en lui ôtant les chaires, en y mettant des Docteurs sains en la doctrine & purs pour les mœurs, en brûlant les images, en faisant enterrer les reliques, en interdisant tout culte idolatre. Bien-loin qu'en faisant cela ils ayent fait contre la loi de Dieu, ils ont entierement suivi ses ordres. Car c'est sa volonté que* les Rois de la terre depouillent la bête & brisent son image. *Jamais aucun Protestant jusqu'ici n'y a trouvé à redire, & jamais aucun esprit droit ne comprendra la chose autrement. Les choses ont toûjours été ainsi, & s'il plaît à Dieu, elles iront toûjours de même malgré nos libertins ou nos imprudens.* Consultez la page 284. de son livre, vous y trouverez ces paroles memorables. *Pour le petit profit que vous* (*e*) *en tireriez aujourd'hui, l'Eglise en souffriroit de grandes pertes, & vous-même peut-être dans quelques années seriez obligé de vous dedire, & vous le feriez sans doute. Car si les Rois de France & d'Espagne venoient à se servir de leur autorité pour chasser le Papisme de leurs Etats, comme ont fait les Rois d'Angleterre & de Suede, bien-loin de les blâmer & de le trouver mauvais, vous le trouveriez fort bon. Soyez assuré que cela doit arriver ainsi; car le St. Esprit dit que* les Rois de la terre qui ont donné leur puissance à la bête la lui ôteront, qu'ils la depouilleront & qu'ils mangeront sa chair. *C'est l'autorité des Rois de l'Occident qui a bâti l'Empire du Papisme, ce sera leur autorité qui le detruira. Et cela sera entierement conforme au dessein de Dieu & à sa volonté: c'est pourquoi nous n'aurons aucun lieu d'y trouver à redire. Afin donc d'être toûjours uniformes dans vos sentimens, soyez dans la verité qui ne change jamais, & ne les reglez point selon les interêts qui changent tous les jours.* Vous voyez bien qu'il établit comme un principe immuable & de tous les tems, que la voye de l'autorité est juste pour la propagation de la foi. Il faudroit donc que s'il entroit en dispute avec des Mahometans, il renonçât aux argumens qu'a toûjours fourni contre eux la maniere dont leur religion s'est étenduë; car ce n'a pas été, dit-il, (*f*) en mettant *l'épée à la gorge des Chretiens pour leur faire abjurer le Christianisme & leur faire embrasser le Mahometisme*, mais *par la pauvreté, la bassesse, la misere, & l'ignorance auxquelles ils ont reduit les Chretiens*; voyes beaucoup moins dures, & plus lentes que celles dont il dit qu'on se servira très-justement pour abolir le Papisme. Voyez la remarque AA à la fin.

(*a*) *Bellarmin. ibid.* §. probatur hujus, *apud Daille ibid.*

(*b*) *IX. lettre Pastorale de l'an* 1688. *pag.* 202. *edit. in* 12.

(*c*) *Droits des deux Souverains p.* 289.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *C'est-à-dire de ce que la Cour de France seroit persuadée qu'il faut tolerer les fausses Religions.*

(*f*) *IX. lettre Pastorale de l'an* 1688. *p.* 196.

(P) *Nous perdons la preuve que son étenduë avoit fournie.*] Je ne quitte point encore cette matiere: il me reste à faire une observation qui a quelque poids. Les Peres se sont servis d'une preuve que l'on employe mal à propos contre les Reformateurs du XVI. siecle. L'étenduë de l'Evangile fournissoit aux Peres un bon argument contre les Juifs, & contre les sectes qui se formoient dans le sein du Christianisme, parce qu'elle faisoit voir l'accomplissement des oracles de l'Ecriture, qui avoient predit que la conoissance & le service du vrai Dieu sous le Messie ne seroient point renfermez comme auparavant dans un petit coin de la Palestine, mais qu'alors toutes les nations seroient le peuple de Dieu (*g*). Ce raisonnement terrassoit les Juifs & les heretiques, & a conservé toute sa force jusqu'au tems de Mahomet. Depuis ce tems-là il y falut renoncer, puis qu'à ne considerer que l'étenduë, la religion de ce faux Prophete se pouvoit attribuer les anciens oracles, tout de même que le Christianisme se les étoit attribuez. On ne sauroit donc être assez surpris que les Bellarmins, & tels autres grans Controversistes ayent dit en general que l'étenduë est la marque de la vraye Eglise, & qu'ils ayent pretendu par là gagner leur procés contre l'Eglise Protestante. Ils ont eu même (*h*) l'imprudence de mettre la prosperité entre les marques de la vraye Eglise. Il étoit facile de prevoir qu'on leur repondroit, qu'à ces deux marques l'Eglise Mahometane passera plus justement que la Chretienne pour la vraye Eglise. La religion de Mahomet a beaucoup plus d'étenduë que n'en a le Christianisme, cela n'est pas contestable: ses victoires, ses conquêtes, ses triomphes ont incomparablement plus d'éclat que tout ce dequoi les Chretiens se peuvent glorifier, en ce genre de prosperitez. Les plus grans spectacles que l'histoire puisse produire, sont sans doute les actions des Mahometans. Que peut-on voir de plus admirable que l'Empire des Sarrazins, étendu depuis le detroit de Gibaltar jusques aux Indes? Tombe-t-il? Voilà les Turcs d'un côté, & les Tartares de l'autre qui conservent la grandeur & l'éclat de Mahomet. Trouvez moi parmi les Princes Chretiens des Conquerans qui puissent tenir la balance contre les Saladins, les Gingis Chams, les Tamerlans, les Amurats, les Bajazeths, les Mahomets seconds, les Solimans? Les Sarrazins ne resserrerent-ils pas

(*g*) *Voyez le Pere Thomassin de l'Unité de l'Eglise, tome* 2.

(*h*) Elmacini Historia Saracenica luculentissime quos brevi tempore Muhammedica pestis habuerit progressus, quos contra Christianos successus. Adeo ut mirari lubeat quid animi fuerit Bellarmino, cum ad ejusmodi lapsus est nugas. *Hottinger. ubi supra p.* 339.

les chefs de party, en matiere * d'heresies & de sectes, se sont servis: il ne s'est point

* *Confer quæ supra in Gregorio I. pag.* 1287.

pas le Christianisme jusqu'au pied des Pyrenées? N'ont-ils pas fait cent ravages dans l'Italie, & jusques au cœur de la France (*a*)? Les Turcs n'ont-ils pas poussé leurs conquêtes jusques aux confins de l'Allemagne, & jusques au golfe de Venise? Les ligues, & les Croisades des Princes Chretiens, ces grandes expeditions qui épuisoient d'hommes & d'argent l'Eglise Latine, ne doivent-elles pas être comparées à une mer qui pousse ses flots depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, pour les briser à la rencontre des forces Mahometanes, comme à la rencontre d'un rivage bien escarpé? Il a falu enfin ceder à l'étoile de Mahomet, & au lieu de l'aller chercher dans l'Asie, on a compté pour un grand bonheur de se pouvoir batre en retraite dans le centre de l'Europe? Voyez ci-dessous (*b*) les monumens éternels que le Christianisme a élevez à la superiorité de la fortune Mahometane. On peut apliquer aux Mahometans & aux Chretiens ce que Salluste (*c*) remarque des Atheniens & des Romains. Les Mahometans plus apliquez à la guerre qu'à l'étude, n'ont point composé d'histoires qui égalent leurs actions; mais les Chretiens fertiles en gens d'esprit, ont composé des histoires qui surpassent tout ce qu'ils ont fait. Ce manque de bons Historiens n'empêche pas que ces Infideles ne sachent dire (*d*), que le Ciel a de tout tems rendu temoignage à la sainteté de leur religion, par les victoires qu'ils ont remportées. Il leur faloit laisser ce sophisme, & ne les point imiter mal à propos, comme a fait un Pere (*e*) de l'Oratoire. Son Ouvrage est scandaleux & de pernicieuse consequence; car il roule sur cette fausse supposition, que la vraye Eglise est celle que Dieu a le plus enrichie de benedictions temporelles. A vuider par cette regle les disputes de religion, le Christianisme perdroit bien-tôt son procés. La prudence ne souffre pas qu'on le mette en compromis, sans se retrancher sur les confessions de foi, & sans stipuler qu'on n'aura égard ni à l'étenduë, ni au plus grand nombre de victoires. Je ne sai si l'on devroit se hasarder à être jugé par les mœurs; mais si les Infideles consentoient que l'on adjugeât la preference à l'esprit, à l'érudition, & à la vertu militaire, il les faudroit prendre au mot, ils perdroient infailliblement leur cause à l'heure qu'il est. Ils sont fort au dessous des Chretiens à l'égard de ces trois choses. Bel avantage que d'entendre beaucoup mieux qu'eux (*f*) l'art de tuer, de bombarder, & d'exterminer le genre humain! Notez je vous prie que la religion Mahometane a eu bonne part autrefois à la gloire temporelle, qui consiste dans la culture des sciences. Elles ont fleuri dans l'Empire des Sarrazins avec un très-grand éclat (*g*). On y a vu de beaux esprits, & de bons Poëtes; on y a vu de grans Philosophes, & de fameux Astronomes, & des Medecins très-illustres. Pour ne pas dire que plusieurs Califes se sont aquis une très-belle reputation par leurs qualitez morales, & par ces vertus de paix qui ne sont pas d'un moindre prix que les vertus militaires. Il n'y a donc aucune espece de prosperité temporelle dont cette secte n'ait été favorisée avec une insigne distinction.

J'ai dit qu'il ne seroit pas trop sûr, de laisser juger par les mœurs si le Christianisme est la vraye Eglise. Cela demande une petite explication. Je ne pretens pas que les Chretiens soient plus dereglez quant aux mœurs que les Infideles, mais je n'oserois affirmer qu'ils le soient moins. Les relations des voyageurs ne s'accordent pas: il y en a qui donnent beaucoup d'éloges à la probité, à la charité, à la devotion des Turcs, & qui representent les femmes Turques comme la pudeur & la modestie même: il y en a aussi qui parlent très-mal des mœurs de cette nation. Hottinger cite un Auteur (*h*) qui admire la vertu des Turques, & qui l'opose à la conduite des Chretiennes. Les femmes Turques ne montrent jamais le visage, sortent peu, & croiroient se deshonorer si elles alloient à cheval. Les discours qu'un mari tient à sa femme dans son logis sont si modestes, qu'on n'y remarque rien de sensuel, non plus que dans sa contenance. *Etiam* (*i*) *in domibus propriis viri cum uxore nunquam in actibus & moribus vel collocutione minimum indicium lasciviæ vel inhonestatis deprehendi potest.* Monsr. Chardin nous aprend qu'en Perse on se marie sans se voir, *&* (*k*) *qu'un homme ne voit sa femme que quand il a consommé le mariage, & souvent il ne le consomme que plusieurs jours* après qu'on l'a conduite chez lui, *la belle fuyant & se cachant parmi les femmes, ou ne voulant pas laisser faire le mari. Ces façons arrivent souvent entre les personnes de qualité, parce qu'à leur avis cela sent la debauchée de donner si-tôt la derniere faveur. Les filles du sang royal en usant particulierement de la façon, il faut des mois pour les reduire.* Il parle tout autrement des Georgiennes qui font profession du Christianisme; car après avoir donné aux Georgiens tous les defauts imaginables, il ajoûte (*l*), *Les femmes ne sont ni moins vicieuses ni moins mechantes, elles ont un grand foible pour les hommes, & elles ont assurement plus de part qu'eux en ce torrent d'impureté qui inonde tout leur païs.* L'Auteur cité par Hottinger n'éleve pas moins (*m*) les mœurs des Turcs au dessus des mœurs des Chretiens, que la conduite des Turques au dessus de la conduite des Chretiennes. D'autres relations accusent les Turcs d'un extrême dereglement, & n'oublient pas la multitude de leurs concubines, qu'ils achetent au marché, & qu'ils visitent & touchent par tout (*n*) avant que de convenir du prix, tout comme font les bouchers, quand ils achetent quelque bête. *Verè* (*o*) *ut Pius II.* (lib. 1. Epist. 131. *& Boskhierus ex eodem* Philip. 10. pag. 362.) *de Turcis scripserit* esse populum lambentem, fellatorem, Lesbiatorem, fœminarum omnium concubitum gustantem & delibantem, *addimus & verè fornicatorium, utpote, qui non tantum Virgines violant* (*scribente Bartholomæo Georgieviz.*) (cap. 6. & 7.) *etiam ante ora patrum, sed etiam masculos captivos, indomitæ libidinis hi homines sibi substernunt* (Boskhier. pag. 61. & 89.) *In foro venales, nudosque exponunt viros, fœminasque, videndos & coram omnibus contrectandos, etiam quà pudor natura debetur, nudos currere, saltare jubent, quò vitia,*

(*a*) *Voyez l'article d'Abderame.*

(*b*) *Dans l'article suivant, remarque D.*

(*c*) Atheniensium res gestæ, sicut ego existimo, satis amplæ, magnificæque fuere, verum aliquanto minores tamen, quam fama feruntur: sed, quia provenere ibi magna scriptorum ingenia, per terrarum orbem Atheniensium facta pro maximis celebrantur. Ita eorum qui ea fecere, virtus tanta habetur, quantum verbis ea potuere extollere præclara ingenia. At populo R. nunquam ea copia fuit: quia prudentissimus quisque negotiosus maxime erat. Ingenium nemo sine corpore exercebat. Optimus quisque facere, quam dicere; sua ab aliis benefacta laudari, quam ipse aliorum narrare, malebat. *Sallust. in bell. Catilin. p. m.* 14.

(*d*) *Voyez l'article suivant, remarque D.*

(*e*) *Thomas Bozius, de ruinis gentium.*

(*f*) *Voyez les Pensées sur les Cometes n.* 141.

(*g*) *Voyez l'Histoire Ecclesiastique d'Hottinger.*

(*h*) Certe mihi magna admiratio oritur quando honestatem quam vidi in fœmineo sexu inter Turcos considero, & impudicissimos, improbos & damnatos mores fœminarum inter Christianos conspicio. *Septem-Castrensis c. 12. apud Hotting. Histor. Oriental. pag.* 311. Septem-Castrensis est un Moine qui fut long tems prisonnier parmi les Turcs.

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Nouvelles de la Republique des lettres Oct. 1686. pag. 1139. dans l'extrait des voyages de Mr. Chardin.*

(*l*) *Ibid. pag.* 1129.

(*m*) *Septem-Castrensis de Turcarum moribus c. 8. p. 38. apud Hotting. ib. pag.* 304.

(*n*) *Conferez ce qu'on cite de Suetone dans l'article* Fulvie *pag. 1207. col. 2.*

(*o*) *Cornelius Uythagius in Antichristo Mahomete pag.* 276.

point apuyé sur des intrigues de femme ; & il n'a (Q) nullement mis le beau sexe

vitia, sexus, ætas, corruptio vel integritas appareant. Voilà un Pape qui impute aux Turcs beaucoup de sales actions, mais ce que des Ecrivains Catholiques ont écrit de la Cour de Rome, & ce que l'on peut écrire de plusieurs nations Chretiennes n'est pas meilleur : de sorte qu'il semble qu'on puisse assûrer en general que les Chretiens & les Infidelles n'ont rien à se reprocher, & que s'il y a quelque difference entre leurs mauvaises mœurs, c'est plûtôt la diversité de climat qui en est la cause, que la diversité de religion.

(Q) *Il n'a nullement mis le beau sexe dans ses interêts.*] La permission qu'il accorde aux hommes d'avoir plusieurs femmes, & de (a) les fouëtter quand elles ne voudront pas obeïr, & de (b) les repudier si elles viennent à déplaire, est une loi très-incommode au beau sexe. Il se garda bien d'accorder aux femmes la permission d'avoir plusieurs hommes, & il ne voulut pas même qu'elles pussent sortir de chez un mari fâcheux, à moins qu'il n'y consentît (c). Il ordonna qu'une femme repudiée ne pût se remarier que deux fois, & que si elle étoit repudiée de son troisiéme mari, & que le premier ne la voulût point reprendre, elle renonçât au mariage pour toute sa vie (d). Bien loin de leur permettre de montrer la gorge, ou du moins le cou, il ne voulut pas qu'on leur vît les pieds : leur mari seul pouvoit avoir ce privilege. *Mulieres itaque bonæ se curent, ne lunaticum aspiciant, suoque peplo tegentes collum & pectus, omnemque suam pulchritudinem, nisi quantum apparere necessitas coget, celent omnibus, speciemque pedum etiam eundo nisi maritis suis (e).* Mais il est vrai qu'en cela il ne fit que retenir la coutume qui s'observoit dans l'Arabie ; car nous aprenons de Tertullien que les femmes de ce païs-là couvroient tellement leur visage, qu'elles ne se pouvoient servir que d'un œil. *Judicabunt (f) vos Arabiæ fœminæ Ethnicæ, quæ non caput, sed faciem quoque ita totam tegunt, ut uno oculo liberato contentæ sint dimidiam frui lucem, quàm totam faciem prostituere.* Je croi qu'on se trompe (g), quand on debite que Mahomet a permis aux hommes d'épouser autant de femmes qu'ils voudroient ; car il modifie sa proposition, & il la limite de telle sorte, qu'on voit bien qu'il a seulement voulu permettre qu'ils en épousassent jusqu'à quatre, s'ils se sentoient capables de les contenir en paix. *Quotcunque (h) placuerit, duas scilicet, aut tres vel quatuor uxores ducite, nisi timueritis eas pacificare posse.* Mais on ne se trompe point, quand on assûre qu'il ne leur a point limité le nombre des concubines. Aussi voit-on que les Turcs en peuvent avoir tout autant qu'ils sont capables d'en entretenir. La condition des quatre épouses n'est-elle pas deplorable, sous une loi qui donne droit au mari de detourner ce qui leur est dû sur de jolies esclaves, autant qu'il en pourra acheter ? Qu'on ne me dise point que la loi y a pourvu, (i) ayant accordé aux 4. épouses de coucher une fois chaque semaine avec le mari. *De sorte que s'il s'en trouve quelqu'une qui ait passé une semaine entiere sans jouïr de ce privilege, elle est en droit demander la nuit du Jeudy de la semaine suivante, & peut poursuivre son mari en Justice, en cas de refus.* Ce droit-là n'empêche point que la loi ne soit très-dure ; une loi, dis-je, qui reduit à de petites portions, ce qui suffiroit à peine s'il étoit entier, & qu'on peut enfraindre à si bon marché. Voilà une belle satisfaction pour la partie offensée : une seule nuit obtenuë en reparation d'une semaine perduë, est bien peu de chose : ce n'est pas la peine de se pourvoir devant les Juges, & de s'engager à une poursuite si delicate, & si contraire à la pudeur. Et quel agrément peut-on trouver dans une chose de cette nature, quand on ne l'obtient qu'en execution de la sentence du Magistrat ? Ce ne doit pas être œuvre de commande, *nihil hæc ad edictum Prætoris.* Quand on ne fait cela que par maniere d'aquit, *persunctorie, & dicis causa*, ce ne doit pas être un grand ragoût. Avoüons donc que Mahomet ne menageoit guere le sexe.

Voici bien d'autres nouvelles. Il ne se contenta pas de le rendre malheureux en ce monde, il le priva même de la joye du Paradis. Non seulement il ne voulut pas l'y admettre, mais il voulut aussi que cette joye servît d'affliction aux femmes ; car on pretend qu'il a enseigné que les plaisirs du mariage dont les hommes joüiront après cette vie, leur seront fournis par des pucelles d'une beauté ravissante, que Dieu a créées au ciel, & qu'il leur a destinées de toute éternité ; & pour ce qui est des femmes, elles n'entreront pas dans le Paradis, & ne s'en aprocheront qu'autant qu'il faudra, pour decouvrir à travers les pallissades ce qui s'y fera. C'est ainsi que leurs yeux seront temoins du bonheur des hommes, & du plaisir qu'ils prendront avec ces filles celestes. Que pouvoit-on imaginer de plus incommode ? N'étoit-ce point être ingenieux à mortifier son prochain ? Lucrece a (k) dit quelque part qu'il est agreable de voir un naufrage que l'on ne craint pas :

Quand (l) on est sur le port à l'abry de l'orage,
On sent à voir l'horreur du plus triste naufrage
Je ne sçay quoy de doux :
Non que le mal d'autruy soit un objet qu'on aime,
Mais nous prenons plaisir à voir que ce mal même
Est éloigné de nous.

C'est tout le contraire pour les femmes dans le systême de Mahomet : la vuë d'un bonheur dont elles seroient privées les affligeroit, & leur seroit plus douloureuse, parce qu'elle leur feroit conoître le bien d'autrui, que parce qu'elle leur feroit conoître le bien qui leur manque ; car le tourment de la jalousie vient beaucoup moins de ce que l'on est dans l'indigence, que de savoir que d'autres joüissent. J'ai oüi dire à bien des gens, & je pense même l'avoir lu, que les damnez auront une idée fort exacte du bonheur du Paradis, afin que la conoissance des grans biens qu'ils ont manqué d'aquerir augmente (m) leur desespoir, & que ce sera le Diable qui se servira de cet artifice, pour les rendre plus malheureux. C'est bien entendre la methode d'aggraver les peines d'un miserable. Disons donc encore un coup que Mahomet n'auroit pu faire conoître sa dureté plus malignement. Il vouloit que l'on vît de loin ce qui n'étoit

(a) Quæ si forte præcepta non observaverint, à vobis correctæ & castigatæ, in domibus lectisve detentæ verberentur, usque quo vestris nutibus & præceptis pareant. *Alcor. Surat.* 9.

(b) Quando illæ non amplius tibi placent commutare eas licet. *Ib. Surat.* 8.

(c) Mulier ad fugam se præparans invito marito recuperetur ab eo. *Ib. Surat.* 3.

(d) *Ibid.*

(e) *Ibid. Surat.* 34.

(f) *Tertull. de virginibus velandis.*

(g) *Voyez Ricaut, etat de l'Empire Ottoman. l. 2. ch. 21. & les notes de Bespier.*

(h) *Alcor. Surat.* 8.

(i) *Ricaut ibid. pag.* 457.

(k) Suave mari magno turbantibus æquora ventis. E terra, magnum alterius spectare laborem. Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas ; Sed quibus ipse malis careas, quia cernere suave est. *Lucret. lib. 2. init.*

(l) *Sentim. de Cleanthe, p.* 36

(m) *On pourroit apliquer ici ces vers de Perse Sat. 3. v.* 36. Magne pater Divûm, sævos punire Tyrannos Haud aliâ ratione velis, cùm dira libido Moverit ingenium, ferventi tincta veneno: Virtutem videant, intabescantque relictâ.

ſexe dans ſes interêts. Il a cru que la valeur de ſes troupes lui ſuffiroit. Peut-être ne redouta-t-il (*R*) les Perſanes, que parce qu'il voulut établir un code plein de dureté contre les femmes. Il en aimoit pourtant furieuſement la jouïſſance, & l'on conte des choſes bien ſingulieres de ſa (*S*) vigueur à cet égard. Sa

n'étoit propre qu'à donner des tentations inutiles, & des regrets inſupportables.

Mais pour dire les choſes comme elles ſont, je dois avertir que les habiles Mahometans ne diſent point que les femmes ſeront exclues du Paradis (*a*): j'ai cru neanmoins qu'il m'étoit permis de raporter ce que j'avois lu dans pluſieurs Auteurs. Je n'en cite qu'un. (*b*) *Haſce mulieres ſtatuunt non humanas atque ex hominibus genitas, ſed ab æterno in hunc finem à Deo creatas, & cœleſtes eſſe; ſuas enim quas hic habuerunt Muhammedani mulieres ſtatuunt exſortes fore Paradyſi, atque extra eum foris conſtitutas, per cancellos eminus virorum gaudia, & cum aliis ſc. uxoribus congreſſus conſpecturas. Longe plures ibi credunt fore mulieres, quam viros, ſingulisque viris plures vel pauciores pro merito addendas, quibus non ad prolem, ſed unicè ad lubitum & ſatietatem voluptatis uſuri ſint; quin & vires iis ſubminiſtrandas majores eum in finem, ut ſæpius coïre poſſint eaſque eundem in finem fore mundas à menſtruis.* Cet Auteur ne cite perſonne, & il venoit de raporter quelques paſſages de l'Alcoran, qui ne nous aprenent autre choſe ſinon que les Dames du Paradis (*c*) auront les yeux très-brillans, & de la grandeur d'un œuf, & qu'elles ſeront ſi modeſtes, qu'elles ne jetteront jamais la vuë que ſur leurs maris. Ce n'eſt donc point dans l'Alcoran que l'on trouve ce que cet Auteur raporte touchant ces Dames; c'eſt qu'elles ſeront en plus grand nombre que les hommes, afin que chacun en puiſſe avoir deux ou trois, ou davantage à proportion de ſon merite; c'eſt qu'elles ne ſeront données que pour le plaiſir, & non pas pour enfanter; c'eſt qu'elles ſeront toûjours en état de contenter leurs maris, n'étant point ſujettes au flux menſtrual, comme l'apellent les Medecins; c'eſt qu'elles ſeront ſi belles, qu'il n'en faudroit qu'une pour éclairer toute la terre pendant la nuit; c'eſt que ſi elles crachoient dans la mer, elles lui ôteroient ſon amertume. (*d*) *Tanta iſtarum puellarum deprædicatur pulchritudo & gratia, ut ſi iſtarum modò una aliquando noctu in terrâ appareret, totam eam facilè eſſet colluſtratura; vel ſi in mare forte diſpueret, totam ejus ſalſedinem extingueret, inque mel dulciſſimum commutaret.* J'ai trouvé une partie de ces choſes dans une lettre de Clenard; mais ce n'eſt que l'opinion d'un particulier; cela ne donne point droit de les imputer à tout le corps du Mahometiſme. (*e*) *Audi quæſo*, ce ſont les paroles de Clenard, *quod hic mihi narravit præceptor dum legeremus locum Alcorani de Paradiſo, ubi ſic ſcriptum eſt*, & in eo uxores habituri ſunt mundas. Mundas, *inquit*, id eſt, liberas à menſtruis, ſcilicet ut quovis tempore liceat coïre. *Quid inquam, an in paradiſo celebrabuntur nuptialia?* Quid ni? Attamen non eſt futura proles, *inquit*. Nam voluptatis cauſa illic erunt uxores, non propagandis liberis, quin & ſingulis viris complures illic futuræ ſunt uxores, pro meritorum ratione. Deusque huic plus, illi minus virium largiturus eſt, ut vel paucis, vel multis reddat debitum. Faiſons la même remarque touchant ce que je vais dire. On ne doit point l'imputer à Mahomet, comme fait Pierre Belon; ce ſont des contes, ou de fauſſes gloſes de quelques Docteurs viſionaires ou burleſques. (*f*) *Après que les Turcs auront beu & mangé leur ſaoul dedans ce paradis, alors les Pages ornez de leurs joyaux & de pierres precieuſes, & anneaux aux bras, mains, jambes & aureilles, viendront aux Turcs chacun tenant un beau plat à la main, portans un gros citron ou Poncire dedans, que les Turcs prendront pour odorer & ſentir: & ſoudain que chaque Turc l'aura approché de ſon nez, il ſortira une belle vierge bien aornée d'accouſtremens, qui embraſſera le Turc, & le Turc elle, & demeureront cinquante ans ainſi embraſſans l'un l'autre, ſans ſe lever ne ſeparer l'un de l'autre, prenans enſemble le plaiſir en toutes ſortes que l'homme peut avoir avec une femme. Et après cinquante ans, Dieu leur dira, O mes ſerviteurs, puis que vous avez fait grand' chere en mon paradis, je vous vueil monſtrer mon viſage. Lors oſtera le linge de devant ſa face. Mais les Turcs tomberont en terre de la clarté qui en ſortira: & Dieu leur dira: Levez vous mes ſerviteurs, & jouïſſez de ma gloire; car vous ne mourrez jamais plus, & ne recevrez triſteſſe ni deſplaiſir. Et levans leurs teſtes, voiront Dieu face a face: & de là chacun reprenant ſa vierge, la menera dedans ſa chambre au palais, où il trouvera à boire & à manger: & faiſant grand chere, en prenant plaiſir avec ſa vierge, paſſera ſon temps joyeuſement ſans avoir peur de mourir. Voilà que Mahomet a racompté de ſon paradis, avec pluſieurs autres telles follies, dont nous ſemble que l'origine des Serrails des Turcs provient de ce que Mahomet a dit des pages & des vierges du paradis: car il dit que les vierges chaſtes furent ainſi créées de Dieu en paradis, & ſont bien gardées & renfermées de murailles. Et dit Mahomet, que ſi une d'elles ſortoit hors du Serrail de paradis à la minuict, elle donneroit lumiere à tout le monde, comme fait le ſoleil: & que ſi l'une d'elles crachoit dedans la mer, l'eau en deviendroit douce comme miel.*

(*R*) *Ne redouta-t-il les Perſanes.*] Un Auteur moderne (*g*) ſans citer perſonne, m'aprend que ce ſeducteur *avoüa que l'aprehenſion ſeule des femmes de Perſe*, étoit cauſe qu'il n'alloit en ce païs-là, *puis qu'elles étoient ſi pleines d'attraits, que les Anges mêmes en pourroient devenir amoureux, & s'aſſujettir à elles.* Il craignit aparemment qu'elles ne reglaſſent ſa plume, & ſes pretenduës revelations, pour lui faire prononcer des loix trop effeminées (*h*) qui l'euſſent fort décrié; car il ſentoit bien que ſes actions impudiques donnoient aſſez de ſcandale. Voyez la marge *.

(*S*) *On conte des choſes bien ſingulieres de ſa vigueur.*] Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur le nombre de ſes femmes; mais on convient aſſez generalement qu'il en eut pluſieurs à la fois, & qu'il s'aquitoit de la fonction conjugale avec une grande force. „ L'on (*i*) peut voir dans Abul-„ Farage qu'il eut, ſelon quelques-uns, juſqu'à „ dix-ſept femmes, ſans les maîtreſſes qu'il en-„ tretenoit. . . . (*k*) On n'aura pas trop de „ peine

(*a*) *Voyez l'article* Hali-Beig *pag.* 13. *col.* 1.

(*b*) *Hoornbeek ſumma Controverſ. pag.* 175.

(*c*) Fruentur fœminis quibus oculi clariſſimi grandes que ut ova quos non ad alios quam maritos ſuos erigent. *Surat.* 48. Ducturi virgines decentiſſimas cum oculis immenſis atque pudibundis nuſquam niſi tantum ad maritos ſuos flectendis. *Surat.* 62.

(*d*) *Hoornbeek ubi ſupra.*

(*e*) *Clenard. epiſtol. lib.* 1. *pag.* 42.

(*f*) *Pierre Belon ubi infra ch* 9. *pag.* 392.

(*g*) *La Mothe le Vayer lettre* 114. *tom.* 12. *p.* 11. 12.

(*h*) *C'eſt-à-dire trop favorables aux femmes, comme on le dit de quelques loix de Juſtinien dont l'épouſe avoit un fort grand credit.*

* *On trouve ces paroles dans Brantome, Dames Galant. t.* 1. *p.* 304. Les Mores par un ancien & commun proverbe diſent que leur Prophete Mahomet ne voulut jamais aller à Seiras, de crainte que s'il y eût vu une fois ces belles femmes, jamais après ſa mort ſon ame ne fût entrée en Paradis.

(*i*) *Chevreau Hiſt. du monde lib.* 5. *pag. m.* 14.

(*k*) *Ibid. pag.* 19.

Sa lubricité fut sans doute cause qu'il permit la polygamie avec quelques bornes *, & le concubinage sans aucunes bornes. Il n'osa pas être le seul (*T*) qui joüit de ce privilege, quoi que pour l'inceste il ait eu l'audace de l'interdire à ses sectateurs,

* *Voyez la remarque* Q.

(*a*) *C'est-à-dire Ali.*

„ peine à le (*a*) croire Saint à leur maniere, „ quand on saura qu'il n'épousa que quatorze femmes; & que cette grande devotion n'étoit à „ peu près que de trois degrés au dessous de celle „ de Mahomet qui eut dix-sept femmes, sans „ comprendre ses maîtresses, qui se faisoient un „ excés de joye de contribuer au divertissement „ de leur grand Prophete. Il est vrai qu'Ali „ étoit moins ardent que son beau-pere, qui se „ vantoit de satisfaire toutes les nuits aux justes „ devoirs du mariage, & d'avoir receu par un „ privilége particulier, la force de quarante hommes en cette rencontre.„ Voyons la note du Sieur Bespier sur ce que Monsieur Ricaut (*b*) a dit, que Mahomet avoit eu 9. femmes, & Aly 14. (*c*) *Jean André dans une même page au commencement du* 7. *chap. de la confusion de la secte de Mahomet, dit que Mahomet a eu neuf femmes ensemble, sans les esclaves; & au même lieu il dit qu'il en a eu onze, & le prouve par un livre qu'il appelle* l'Assameil, *qui est, dit-il, le livre des bonnes coutumes de* Mahomet. Les paroles que Jean André cite de ce livre, signifient que la force de Mahomet étoit si grande, que dans une heure il pouvoit conoître ses 11. femmes. *Robur ejus, super eum pax, tantum erat ut visitaret (circumiret) uxores suas unius horæ spatio, licet undecim forent.* Baudier (*d*) donne 15. femmes à Mahomet, sans les esclaves. Elmacin ne parle que de trois femmes de Mahomet, mais il omet la premiere, qui étoit morte avant qu'il épousât les trois autres. *Je croy qu'il n'y a rien de bien assûré* (c'est Bespier (*e*) qui parle) *à l'égard du nombre de femmes de* Mahomet, *& encore moins d'Aly, de qui, jusques ici, je n'ay point lu qu'il eut épousé d'autre femme que la seule fille de* Mahomet, *nommée* Fatime. Mr. Pfeiffer raporte que ce faux Prophete (*f*) *prit jusqu'à dix-sept femmes, selon quelques-uns, & jusqu'à vingt-une selon les autres.* Cela seroit peu étrange; mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est ce que Belon raporte, & dont j'ai déjà parlé. *Il est escrit dans un livre Arabe, dit-il* (*g*), *intitulé des bonnes coustumes de Mahomet, le loüant de ses vertus, & de ses forces corporelles, qu'il se vantoit de pratiquer ses onze femmes en une même heure, l'une après l'autre* †. Plusieurs se souviendront ici du Frere Fredon de Rabelais (*h*).

(T) *Le seul qui joüit de ce privilege, quoi que pour l'inceste.*] Pour colorer son incontinence qui l'avoit poussé à épouser plusieurs femmes, il supose que Dieu lui avoit revelé que cela étoit permis. Il falut donc qu'il inserât cet article dans son Alcoran. Mais parce que ses servantes lui donnerent dans la vûe, & qu'il coucha avec elles, il eut besoin d'une nouvelle revelation en faveur de l'adultere; il falut donc qu'il fit un article exprés touchant le concubinage des maris. Il n'avoit encore que deux femmes, lors que Marina sa servante, creature très-jolie, lui plut si fort, qu'il coucha avec elle sans attendre qu'elle fût en âge nubile. Ses femmes le surprirent en flagrant delit, & s'emporterent. Il leur jura qu'il n'y retourneroit plus si elles vouloient se taire; mais comme il viola ce serment, elles firent beaucoup de bruit, & sortirent de chez lui. Pour remedier à ce grand scandale, il feignit une voix du ciel, qui lui aprenoit qu'il étoit permis d'avoir à faire avec ses servantes. Voilà comme cet imposteur commençoit par faire le crime, & finissoit par le convertir en loi generale. Cela ne sent point le Fanatisme. Une bonne pierre de touche pour conoître si ceux qui se vantent d'inspirations, soit pour debiter de nouvelles propheties, soit pour expliquer les anciennes, l'Apocalypse par exemple, y procedent de bonne foi, est d'examiner si leur doctrine change de route à proportion que les tems changent, & que leur propre interêt n'est plus le même qu'auparavant. (*i*) *Id quoque notandum* (je me sers de l'autorité d'un celebre Theologien) *leges istas in suorum facinorum patrocinium, excogitatas ab ipso semper fuisse post commissa illa, non ante; ut ita manifestissimè liqueat, ista in criminum suorum excusationem vel defensionem ab eo commenta dolo pessimo fuisse.* . . . (*k*) *Tale istud quod de Muhammede narrant, eum cum puellâ formosâ, sed infra ætatem, Marinâ in adulterio deprehensum, à conjugibus suis Aasa & Chadigâ juramento adactum promisisse, modo tacerent, ab isthac puellâ posthac abstenturum; verum quod non servarit: quare illæ eum deseruerint, & ad patrias reversæ sint ædes. Quem tumultum ut sedaret iterum more solito divinum commentus hoc responsum fuit, quod est cap.* de prohibitione, *quo datur viris cum ancillis congrediendi potestas (ancilla quippe Muhamedis erat etiam illa Marina), quando & quousque libuerit, nequidquam reclamantibus & æmulantibus uxoribus. Sed jam ante hanc confictam legem id facinus commiserat, & fidem de non committendo interposuerat, perjurus adulter & stuprator* (*l*). Par une impudence dont on ne sauroit s'étonner suffisamment, il suposa que Dieu defendoit l'inceste aux autres hommes, mais qu'il le lui permettoit par une grace particuliere. (*m*) *Aliis severe ipse interdicit, cap.* de mulieribus, *ne quascunque & consanguineas ducant:* ne commisceamini cum mulieribus, quæ cognitæ fuerunt à Patribus vestris, quoniam turpe est & malum, & iniquum: prohibitæ sunt vobis matres vestræ, & filiæ vestræ, & amitæ vestræ, & patrueles vestræ, & filiæ fratris vestri, & filiæ sororis vestræ *&c. Sibi vero licentiam tribuit, quasi ex oraculo divino, quamlibet potiundi.* Cap. de hæresibus, *vel sectis.* O Propheta, nos certe concedimus tibi, *inquit ei Deus*, potestatem in uxores tuas omnes quibus dederis mercedes suas, & quascunque acceperit manus tua, & filias patrui tui, & filias amitæ tuæ, & filias fratris matris tuæ, & filias materteræ tuæ, quæ peregrinatæ sunt tecum, & quamcunque mulierem credentem, quæ se tibi Prophetæ prostituere voluerit, idque tibi speciatim, & singulariter conceditur; non verò aliis quibuscunque. *Dignum certe Prophetâ privilegium! Et post:* copulare cum quacunque ex illis tibi libuerit, & tecum fac inhabitare quamcunque volueris, & non erit tibi crimini, vel ad hanc accedere, vel ab illâ recedere. Hoc autem parum est: verum

(*b*) *Etat present de l'Empire Ottoman tom.* 2. *pag.* 456.

(*c*) *Bespier, remarques curieuses tom.* 2. *pag.* 681.

(*d*) *De la religion des Turcs l.* 1. *ch.* 2. *apud Bespier ibid. pag.* 682.

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Pfeiffer, in Theologia Mohammedicæ principiis sublestis, dans la Biblioth. Universelle tom.* 7. *pag.* 257.

(*g*) *Belon observations de plusieurs singularitez l.* 3. *chap.* 10. *pag.* 4[illegible] *& non pas chap.* 9. *comme le cite La Mothe le Vayer lettre* 90. *pag.* 272. *du tome* 11.

† *Voyez la remarque* GG.

(*h*) *Par le dit serment qu'avez fait, quantes fois de bon compte ordinairement le faites vous par jour? Fr. six. Pan. Et de nuit? Fr. dix. Cancre, dit frere Jean, le paillard ne daigneroit passer sieze, il est honteux.* Rabelais l. 5. chap. 28.

(*i*) *Hoornbeek, ubi supra pag.* 117.

(*k*) *Id. ib. pag.* 118.

(*l*) *L'Auteur nous renvoye à Jean André* confus. Muham. c. 7. *à Philippe Guadagnol*, contra Ahmedum Persam c. 5. sect. 3. & c. 10. sect. 2. & 3. *& à Vincent de Lerins* specul. histor. l. 24. *Il faloit dire* Vincent de Beauvais.

(*m*) *Id. ib. pag.* 116.

tateurs, & de s'en donner la permission par un privilege special. Mr. Moreri raporte un conte à quoi on a oublié de joindre une circonstance essentielle, c'est touchant cet homme qui fut accablé de pierres (*V*) dans un puits sec. L'un des plus impertinens mensonges qu'on ait debitez touchant Mahomet, est de dire qu'il

rum etiam gratum habeant ipsæ quidquid tibi libuerit, & non contristentur, & complaceant sibi de quacunque re quam illis dederis. *Propudium hominis! sibi primas in promiscuâ & turpissimâ libidine explendâ concedens partes.* Il n'osa pas toûjours étendre ses prerogatives; car il se fit defendre d'enlever à l'avenir la femme de son prochain. Il se contenta d'aprendre au monde que Dieu aprouvoit le passé, à condition que l'on n'y retombât plus. Pour bien entendre ceci, il faut savoir que Mahomet mari dejà de neuf femmes, en épousa une dixiéme qu'il avoit ôtée à son valet. On en murmura; le valet cria contre cette injure. Le faux Prophete, pour faire cesser le scandale, fit semblant d'avoir envie de restituer ce qu'il avoit pris; mais comme ce n'étoit pas sa pensée, il trouva bientôt le moyen de s'en dispenser. Il feignit que Dieu l'avoit censuré de cette resolution, & lui avoit ordonné de garder sa dixiéme femme, sans avoir la complaisance de deferer au scandale humain au prejudice de l'aprobation celeste. (*a*) *Illam* (uxorem servi sui Zaidis) *constupratam mox quasi ex divino iterum oraculo desponsavit in uxorem, quamvis novem aliis stipatus. Quare ut, tum aliis hoc indignantibus factum, tum servo Zaidi satisfaceret, introducit in Alkorano, capite citato, Deum se reprehendentem, quod cogitasset uxorem Zaido reddere, ob offensam, quam hinc nempe homines capiebant;* & cum diceres illi, cui Deus beneficia contulit, & tu quoque contulisti: accipe tibi uxorem tuam, & time Deum, & abscondebas in corde tuo quod Deus operabatur, & timebas homines, & Deus dignior est ut timeas eum. Cum ergo Zaidus illam cognoverit, seu defloraverit eam, nos copulavimus eam tibi, ne sit fidelibus peccatum in uxoribus desideriorum eorum, cum cognoverint eas, & imperium Dei completum est: non est imputandum ad culpam Prophetæ illud, quod Deus illi speciatim permisit. Il s'aperçut bien que cela jetteroit l'allarme dans l'ame de tous les maris, c'est pourquoi il eut l'adresse de rassûrer tout le monde: il publia qu'à l'avenir par ordre (*b*) de Dieu il laisseroit aux maris leurs femmes, encore qu'il en devint amoureux.

(*a*) *Id. ib. pag.* 117.

(*b*) Non licebit tibi posthac O Mahomet, ut auferas uxores à viris suis, etiamsi earum pulchritudine captus fueris. *Apud eumdem ibid.*

(*V*) *Accablé de pierres dans un puits sec.*] On verra cette avanture à la fin d'un long passage des coups d'Etat qui va être raporté, & qui contient plusieurs choses touchant nôtre faux Prophete. „ (*c*) Voyant qu'il estoit fort sujet à „ tomber du haut mal, il s'avisa de faire croire „ à ses amis que les plus violens paroxismes de „ son épilepsie, estoient autant d'extases & de „ signes de l'esprit de Dieu qui descendoit en „ luy; il leur persuada aussi qu'un pigeon blanc „ qui venoit manger des grains de bled dans „ son oreille, estoit l'Ange Gabriel qui luy venoit annoncer de la part du même Dieu ce „ qu'il avoit à faire. En suite de cela *il se servit du Moine Sergius pour composer un Alcoran,* „ *qu'il feignoit luy estre dicté de la propre bouche* „ *de Dieu.* Finalement *il attira un fameux Astrologue, pour disposer les peuples* par les predictions qu'il faisoit du changement d'Estat qui „ devoit arriver, & de la nouvelle loy qu'un „ grand Prophete devoit établir, à recevoir plus „ facilement la sienne, lors qu'il viendroit à la „ publier. Mais s'estant une fois apperceu que „ son Secretaire Abdala Ben-salon, contre lequel il s'étoit piqué à tort, commençoit à „ découvrir & publier telles impostures, il l'égorgea un soir dans sa maison, & fit mettre „ le feu aux quatre coins, avec intention de „ persuader le lendemain au peuple, que cela „ estoit arrivé par le feu du Ciel, & pour chastier ledit Secretaire, qui s'estoit efforcé de changer & corrompre quelques passages de l'Alcoran. Ce n'estoit pas toutefois à cette finesse que devoient aboutir toutes les autres; il en falloit encore une qui achevast le „ mystere, & ce fut qu'il persuada au plus fidelle de ses domestiques, de descendre au fond „ d'un puits qui estoit proche d'un grand chemin, afin de crier lors qu'il passeroit en compagnie d'une grande multitude de peuple, „ qui le suivoit ordinairement, *Mahomet est* „ *le bien-aymé de Dieu, Mahomet est le bien-aymé de Dieu;* & cela estant arrivé de la façon „ qu'il avoit proposé, il remercia soudain la „ divine bonté d'un témoignage si remarquable, „ & pria tout le peuple qui le suivoit de combler à l'heure même ce puits, & de bastir „ au dessus une petite Mosquée pour marque „ d'un tel miracle. Et par cette invention ce „ pauvre domestique fut incontinent assommé, „ & ensevely sous une gresle de cailloux, qui „ luy ôterent bien le moyen de jamais découvrir la fausseté de ce miracle, *Excepit sed terra sonum, calamique loquaces* (*d*). „ On a oublié de nous aprendre comment le public a su que Mahomet suborna cet homme. Que n'a-t-on eu l'industrie de supofer que ce miserable avoit revelé tout le secret à sa femme, qui ne manqua pas de le dire à ses voisines, & aux passans, dès qu'elle eut apris la fin tragique de son mari? Les mots Latins que Naudé cite ne sont qu'une ingenieuse explication d'une circonstance de la fable de Midas; mais elle n'éclaircit rien, & insinuë qu'on ne s'est jamais avisé d'inventer un denouëment, ou une cause de la decouverte du pot aux roses. Quant au pigeon dont parle Naudé, je dois dire que Pocock ayant lu ce conte dans le livre de Grotius (*e*) *de veritate Religionis Christianæ*, pria Grotius de lui marquer d'où il avoit pris une telle chose, qui ne se trouve dans aucun Auteur Arabe. On lui repondit qu'on ne l'avoit debitée que sur la foi des Auteurs Chretiens. Grotius * *nonnulla recensens columbæ ad* Mohammedis *aurem advolare solitæ meminit; cujus cùm nullam apud eos mentionem repererim ac clariss. virum ea de re consulerem, se in hoc narrando non Mohammedistarum, sed nostrorum hominum fide nixum, dixit, ac præcipuè* Scaligeri, *in cujus ad* Manilium *notis idem narratur.* Voyez la remarque CC.

(*c*) *Naudé, coups d'Etat chap.* 3. *pag. m.* 322.

(*d*) *L'histoire de cet homme accablé de pierres dans un puits se trouve dans un autre livre de Naudé, savoir dans l'Apologie des grans hommes accusez de Magie pag.* 231. 233.

(*e*) *Lib.* 6. *p. m.* 202.

* *Eduard. Pocockius not. in specim. histor. Arabum pag* 186. 187.

qu'il a (X) été Cardinal. Il y a eu, même dans la Communion des Protestans, quelques Docteurs, qui l'ont pris (Y) pour l'Antechrist. Je ne saurois croire que son cadavre (Z) ait été mangé des chiens, comme plusieurs le debitent; & le Pere Louïs Maracci a raison de remarquer, que les Chretiens font des reproches à la secte de Mahomet qui temoignent tant d'ignorance des faits veritables, que cela fait rire les Infideles, & les rend plus opiniâtres dans leur infidelité *. On a publié un testament (AA) de Mahomet, qui a bien la mine d'être une piece supposée :

* Esse etiam in illis dicit qui ex rerum Turcicarum ignorantia in medium proferant quæ risum potius Mahumetanis excitent, ac in errore eos obstinatiores reddant *Lud. Maraccius è congregatione Clericorum Regularium Matris Dei in prodromo ad refutationem Alcorani apud Acta Erudit. Lipf.* 1692. *pag.* 329.

(X) *Qu'il a été Cardinal.*] „ (a) Benevenuto „ da Imola le dit expressément en ses Commentaires sur Dante. „ Ce qui n'est pas moins absurde que ce qu'a dit le Glossateur du Droit Canonique, que Mahomet a été le chef des Nicolaites (b).

(Y) *Qui l'ont pris pour l'Antechrist.*] Voyez la Dissertation intitulée *Anti-Christus Mahometes, ubi non solum per S. Scripturam, ac Reformatorum testimonia, verum etiam per omnes alios probandi modos & genera, plenè, fusè, invictè, solidèque demonstratur* MAHOMETEM *esse Unum illum verum, Magnum, de quo in sacris fit mentio, Anti-Christum.* Elle fut imprimée (c) l'an 1666. Corneille Uythagius, Docteur en Theologie, qui en est l'Auteur, & qui temoigne beaucoup de zêle contre le Papisme, assûre dans sa preface qu'il ne fait que developer, & que prouver les sentimens de quelques Reformateurs. *Sunt semperque fuerunt*, dit-il, *qui Mahometem pro Anti-Christo illo magno agnoverunt, & per Babylonem civitatem illam magnam Apoc. cap.* 17. *nobis descriptam, Constantinopolin; Romam Novam intellexerunt, inter quos sunt, antiquissimus Theologorum Arethas Cæsareæ Cappadociæ Episcopus: Angelus Græcus, qui Constantinopoli vixit: Cælius Secundus Curio: Wenceslaus Budowez Cæsaris consiliarius, qui aliquamdiu Constantinopoli degit: Boskhierus; & inter nostros Reformatos magnus ille Melanthon, Bucerus, Musculus, Zanchius, & si qui cum recentiores, tum antiqui cum illis.* Mr. de Meaux nomme d'autres Ecrivains qui sont de ce sentiment. Voici ses paroles. „ S'il „ (d) falloit tout reserver à la fin du monde, & „ au temps de l'Antechrist, auroit-on permis à „ tant de sçavans hommes du siécle passé, à Jean „ Annius de Viterbe, à Jean Hantenius de Malines, à nos Docteurs Josse Clitou, Génébrard, & Feuardent qui louë & qui suit ces „ graves Auteurs, de reconnoistre la Beste & „ l'Antechrist dans Mahomet, & autre chose „ qu'Enoch & Elie dans les deux temoins de Saint „ Jean? „

(Z) *Que son cadavre ait été mangé des chiens.*] Camerarius a inseré ce conte dans ses Meditations historiques: il nous dira d'où il le tire. Mahomet (e) „ avoit predit à ses disciples qu'il „ deslogeroit du monde l'an dixiesme de son „ regne, mais qu'au troisiesme jour il ressusciteroit. Sur ce un sien disciple, voulant essayer s'il disoit vray, lui empoisonna son bruvage: l'ayant avalé & se sentant près de la „ fin, il dit à ceux qui estoient autour de lui, „ par l'eau vous recevrez remission des pechez: „ puis tout soudain mourut. Ses disciples gardoient le corps, attendans l'issuë de sa prediction: mais son corps puoit si fort, que ne „ pouvans supporter ceste ordure, ils se tirerent arriere, & revenans dix jours après trouverent qu'il avoit esté mangé des chiens. J'ai „ bien voulu transcrire ceste histoire de la Chronique d'Espagne dressée par Jean Vasæus, qui „ dit avoir suivi un Auteur nommé Lucas de „ Tude: pour ce qu'il ne me souvient point l'avoir leuë ailleurs. „ J'ai verifié que Vaseus (f) raporte cela, & qu'il cite Lucas Tudensis avec quelque restriction, *hæc fere Lucas Tudensis*, dit-il. Baronius a inseré dans ses Annales (g) un fragment de l'apologie d'Eulogius Auteur du 8. siecle. On trouve bien de petits contes dans ce fragment, & entre autres celui que je viens de raporter. Il y est même avec une circonstance qui merite d'être suë. C'est que Mahomet avoit assûré ses disciples, que l'Ange Gabriel le viendroit ressusciter au troisiéme jour. Ils se tinrent tout ce tems-là autour du cadavre, après quoi ils se retirerent, s'imaginant que leur presence faisoit peur aux Anges; mais personne ne gardant le corps les chiens l'allerent manger: ils n'en laisserent que peu de chose qui fut enterré par les disciples de l'imposteur, bien resolus de se venger de cette injure, en faisant mourir tous les ans beaucoup de chiens. Baronius nous renvoye à plusieurs volumes qui ont été composez sur la vie de Mahomet, & il avouë qu'il (h) s'est abstenu d'autant plus facilement de s'en servir, qu'il y avoit trouvé beaucoup de mensonges. Un Auteur Lutherien (i) que j'ai cité deux ou trois fois, & qui raporte ce conte sans le croire, nous va nommer divers Auteurs qui en font mention. Prenez garde à ses citations. *Cadaver* (k) *aliquot diebus mansisse insepultum, quod tertio die se resurrecturum dixisset, posteà verò à canibus arrosum scribunt* Eulogius & Vincentius (l). *Sed cum parcum semper fuisse Muhammedem in jactandis miraculis, & ferro, non prodigiosâ virtute suam propagandam esse scripserit sectam, hanc narrationem suis potiùs relinquimus autoribus.* Le Pere Maracci n'a pas été si incredule: il ne rejette point ceux qui ont dit que les disciples de Mahomet negligerent tellement son corps, à cause qu'ils étoient en different sur la primauté, que les chiens le dechirerent. Il se fonde (m) sur ce qu'il y a des relations qui portent, que le sepulchre de ce faux Prophete ne contient qu'une petite portion de son cadavre.

(AA) *Un testament de Mahomet.*] On imprima à Paris en Latin & en Arabe l'an 1630. un livre intitulé, *Testamentum & pactiones initæ inter Muhammedum & Christianæ fidei cultores.* Le Pere Pacifique Scaliger Capucin en avoit aporté le manuscrit de l'Orient. Gabriel Sionita est l'Auteur de la traduction Latine. Jean Fabrice publia ce testament en Latin à Rostoch l'an 1638. Mr. Hinkelman (n) Pasteur de Hambourg l'a publié en Latin & en Arabe l'an 1690. Les sentimens des Critiques sont partagez sur la question, si cet Ouvrage est une piece legitime. Grotius le croit supposé: *Edidit Gabriel Sionita*,

(a) *Naudé, Dialogue de Mascurat p.* 45.

(b) Glossatorem autem Corporis Canonici qui Nicolaum Mahometum fuisse dicit æque absurdum esse notat ac Benevenutum Imolensem, qui Mahometum Sanctæ Romanæ Eccles. Cardinalem fuisse asserit. *Thomas Ittigius de hæresiarchis ævi Apostolici apud acta Eruditor. Lipf. an.* 1690. *pag.* 307. 308.

(c) *A Amsterdam apud Joannem Ravesteynium in* 12.

(d) *Mr. de Meaux, preface sur l'Apocalypse n.* 13. *pag. m.* 32. 33.

(e) *Camerarius, Meditat. histor. t.* 1. *l.* 3. *chap.* 1. *pag.* 204. 205. *je me sers de la traduction de Simon Goulart.*

(f) *Ad ann.* 628.

(g) *Ad ann.* 630. *n.* 9. *& sequent.*

(h) Abstinuimus libentius quod multa fabulosa in eis posita invenerimus. *Ibid. n.* 12.

(i) *Samuel Schultetus ubi supra pag.* 17.

(k) *Hott. hist. Or. l.* 2. *c.* 4. *pag.* 273.

(l) *Apud Baron. A.* 630. *n.* 9. *l.* 23. *c.* 47. *ap. Magde. Cent.* 7. *v.* 5. *f. m.* 364. *Confer. acta Mahometis Francofurti cum iconibus edita Anno* 1597. *pag.* 261.

(m) Exiguam corporis portionem in illo inveniri, colligit Auctor noster, non absimile vero esse, quod graves scriptores prodiderunt, quum post mortem Mahumeti de imperio proceres certarent, cadaver ejus, nemine in tumultu custodiente, à canibus dilaceratum fuisse. *Ludov. Maraccius in Prodromo ad refutat. Alcorani apud Acta erudit. Lipf.* 1692. *pag.* 331.

(n) *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans Octobre* 1690. *pag.* 80.

posée: c'est un Traité de mutuelle tolerance, qui fut conclu, dit-on, entre lui & les Chretiens. Il est sûr qu'au commencement il eut pour eux plus d'humanité que pour les Juifs, ce qui est assez étrange; car avec l'esprit de Conquerant qu'il fit éclater,

Sionita, dit-il (*a*). *his diebus testamentum Muhammedis τῦ ψευδοπροφήτυ, aut indultum potius ejus in gratiam Christianorum, haud dubiè à Christianis suppositum, ut sub obtentu tanti nominis Musulmannis æquioribus uterentur. Ille tamen genuinum esse affirmat, & persuadet iis qui nasum non habent.* (*b*) Voetius, (*c*) Hoornbeek, (*d*) Bespier, & plusieurs autres Ministres embrassent ce sentiment. Hottinger (*e*) qui n'avoit point vu l'Arabe n'ose decider, Saumaise decide que l'Ouvrage est legitime. *Vidi* (*f*) *nuper testamentum Muhammedis. De veritate ejus* NULLUS *dubito. Sed nollem ita reddidisset Interpres. Nihil enim minus quam Testamentum. Fœdus est & pactio, qua securitatem Christianis dedit; cujus & mentionem facere videtur Almachinus in vita Muhammedis: ubi narrat ex historiis Christianorum, addictum fuisse Christianis illum impostorem & benevolum; & cum ad ipsum quidam Christiani venissent petentes securitatem, imposuisse his tributum, atque in fidem eos suscepisse.* Mr. Hinkelman (*g*) est du sentiment de Saumaise. Mr. Ricaut l'est aussi, car voulant prouver que Mahomet usa de ruse au commencement, par de fausses aparences d'une intention sincere de vivre en paix avec les Chretiens, il dit (*h*) que ce faux Prophete *fit un traité avec eux, dont l'original a été trouvé dans le Monastere des Religieux* du Mont-Carmel. Il ajoûte ces paroles. *On* (*i*) *dit que cet Original* (*k*) *a été transporté de ce lieu-là en France, & mis dans la Bibliotheque du Roy. Comme il est ancien & curieux, je croy qu'il n'est pas hors de propos d'en mettre icy l'interpretation.* Ayant raporté toute la teneur de l'Acte il continuë de cette maniere. *Quoy* (*l*) *que les Turcs nient que ce Traité soit de Mahomet, neanmoins il y a de très-bons Auteurs qui croyent qu'il est legitime, & qu'il a été fait au temps qui est marqué à la fin, c'est à sçavoir lors que l'Empire de Mahomet étoit encore foible & dans son enfance, car en ce temps-là il faisoit la guerre aux Arabes, & craignoit que les Chrêtiens ne se declarassent contre luy. C'est pourquoy pour n'être point attacqué de deux ennemis à la fois, il fit ce Traité avec eux* (*m*) *dans le Monastere des Moynes du Mont-Carmel, d'où ces austeres Religieux tirent leur nom.* Ce qu'il y a de bien sûr est que dans le tems (*n*) où l'on supose que Mahomet fit ces conventions avec les Chretiens, il étoit de la bonne politique de ne les pas irriter. Il y a un passage dans l'Alcoran qui promet aux Infideles la liberté de conscience, Mr. Ricaut le (*o*) cite. Il auroit pu citer un passage d'Elmacin, qui nous aprend que Mahomet traita fort humainement une troupe de Chretiens qui lui furent demander (*p*) des sauvegardes. Il expedia là-dessus des ordres qui les assûroient de sa protection. Mr. Ricaut est donc bien fondé à dire que Mahomet au commencement offrit la paix aux Chretiens: il n'est pas si

(*a*) *Grotius epist. ad Gallos pag. 239. apud Hotting. Histor. Orient. l. 1. c. 2. pag. 237.*

(*b*) *Voetius, Disput. Theol. t. 2. pag. 668.*

(*c*) *Hoornbeek ubi supra pag. 88.*

(*d*) *Bespier remarques sur Ricaut, tome 2. pag. 623.*

(*e*) *Hotting. ibid.*

(*f*) *Salmas. epistol. 20. lib. 1. pag. 44.*

(*g*) *Voyez l'Hist. des Ouvrages des Savans ubi supra.*

(*h*) *Ricaut, état de l'Empire Ottoman l. 1. ch. 2. pag. 307.*

(*i*) *Ibid. pag. 308.*

(*k*) *Il n'a point sû que cet Ouvrage eût vu le jour à Paris l'an 1630. & à Rostoch l'an 1638.*

(*l*) *Ibid. pag. 316. 317.*

(*m*) *Bespier fait ici cette remarque. Il n'y a nulle apparence à cela, & même ce Traité est signé à* Medine, *comme on le voit ici. Il ne peut donc avoir été fait dans le Monastere du* Mont-Carmel, *qui est à plus de deux cens lieuës de* Medine. (*n*) *C'est l'an 4. de l'hegire.* (*o*) *Ibid. pag. 307. Voyez les Pensées sur les Cometes n. 244.* (*p*) Securitatem petituri.... securitatis instrumentum scripsit. *Je me sers d'une version libre. Voyez Hotting. ubi supra pag. 236. citant Elmacin.* Hist. Sarac. pag. 11.

bien fondé dans les raisons pour lesquelles il pretend qu'ils parurent redoutables à ce faux Prophete. *Les Chrêtiens*, dit-il (*q*), *se rendoient recommandables par leur zéle, par leur devotion, & par la pratique de toutes sortes de vertus. Tout cela étoit joint à la pureté de la doctrine, & à une sainte & ferme union dans la profession de la Foy, & comme les Empereurs étoient Chrêtiens en ce temps-là, le Christianisme ne se soûtenoit pas seulement par sa patience, par ses souffrances, & par son esperance, comme il avoit fait dans les premiers siecles, il étoit encore appuyé par les armes & par la protection des Empereurs.* Cela est contraire au sentiment de tout le monde. On convient generalement que la desunion des Chretiens, leurs vices, & ceux de la Cour Imperiale (*r*) faciliterent extremement les progrés du Mahometisme.

COMPARAISON de la tolerance des Mahometans avec celle des Chretiens.

Je ne saurois passer à une autre chose, sans faire une reflexion sur celle-ci. Les Mahometans, selon les principes de leur Foi, sont obligez d'employer la violence pour ruiner les autres religions, & neanmoins ils les tolerent depuis plusieurs siecles. Les Chretiens n'ont reçu ordre que de prêcher & d'instruire, & neanmoins de tems immemorial ils exterminent par le fer & par le feu ceux qui ne sont point de leur religion. *Quand vous rencontrerez les infideles*, c'est Mahomet (*s*) qui parle, *tuez-les, coupez-leur la teste, ou prenez les prisonniers, & les liez jusques à ce qu'ils ayent payé leur rançon, ou que vous trouviez à propos de les mettre en liberté. N'apprehendez point de les persecuter, jusques à ce qu'ils ayent mis bas les armes, & qu'ils se soient soumis à vous.* Il est pourtant vrai que les Sarrazins cesserent d'assez bonne heure les voyes de la violence, & que les Eglises Greques, tant la principale que les schismatiques, se sont conservées jusqu'à present sous le joug de Mahomet. Elles ont leurs Patriarches, leurs Metropolitains, leurs Synodes, leur discipline, leurs Moines. Je sai bien qu'elles ont beaucoup à souffrir sous un tel maître; mais après tout elles ont plus à se plaindre de l'avarice & des chicanes des Turcs, que de leur épée. Les (*t*) Sarrazins étoient encore plus doux que ne sont les Turcs: voyez les preuves que Mr. Jurieu (*v*) en a données, & qu'.l a prises d'Elmacin & d'Eutychius. On peut-être très-assûré que si les Chretiens d'Occident avoient dominé dans l'Asie, à la place des Sarrazins & des Turcs, il n'y resteroit aujourd'hui aucune trace de l'Eglise Greque, & qu'ils n'y eussent pas toleré le Mahometisme, comme ces Infideles y ont toleré le Christianisme. Il est bon d'entendre Monsieur Jurieu. „ On (*x*) „ peut dire avec verité qu'il n'y a point du tout „ de comparaison entre la cruauté des Sarrazins „ contre les Chrestiens, & celle du Papisme „ contre les vrays fideles. En peu d'années de „ guerre contre les Vaudois, ou mesme dans les „ seuls massacres de la Saint Barthelemy, on a „ respandu plus de sang pour cause de Religion, que les Sarrazins n'en ont respandu dans „ toutes leurs persecutions contre les Chrestiens.

(*q*) *Pag. 305.*

(*r*) *Voyez Hottinger ubi supra pag. 239.*

(*s*) *Dans le chapitre 9. de l'Alcoran. Voyez Ricaut l. 2. chap. 2. pag. 318.*

(*t*) *Voyez Ricaut ibid. & chap. 3.*

(*v*) *Apologie pour la reformation to. 2. pag. 55. & suiv. édit. in 4. Voyez aussi les Pensees sur les Cometes p. 738.*

(*x*) *Jurieu ibid.*

ter, il étoit fort propre à se faire suivre par la nation Judaïque, (*BB*) comme le Messie

„ Il est bon qu'on soit desabusé de ce prejugé, „ que le Mahumetisme est une secte cruelle, „ qui s'est establie en donnant le choix de la „ mort ou de l'abjuration du Christianisme: „ cela n'est point, & la conduite des Sarrazins „ a esté une debonnaireté evangelique, en com- „ paraison de celle du Papisme, qui a surpassé, „ la cruauté des Cannibales. Ce n'est donc „ pas la cruauté des Mahometans qui a perdu le „ Christianisme de l'Orient & du Midi, c'est „ leur avarice. Ils faisoient acheter bien cher „ aux Chrestiens la liberté de conscience, ils „ imposoient sur eux de gros tributs, ils leur „ faisoient souvent racheter leurs Eglises, les- „ quelles ils vendoient quelque fois aux Juifs, „ & aprés cela il faloit que les Chrestiens les „ rachetassent: la pauvreté aneantit les esprits „ & abaisse les courages. Mais sur tout le „ Mahumetisme a perdu le Christianisme par „ l'ignorance. „ Il a redit la même chose en moins de mots dans l'une (*a*) de ses Pastorales, suposant toûjours que le Christianisme *est peri sous la domination* des Mahômetans. Il se trompe, & il eût parlé autrement, s'il eût mieux consulté les Historiens: mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Passons outre, & remarquons qu'il nous enseigne clairement que les Sarrazins & les Turcs ont traité l'Eglise Chretienne avec plus de moderation, que les Chretiens n'en ont eu ou pour les Payens, ou les uns envers les autres; car il observe (*b*) que les Empereurs Chretiens ont ruiné le Paganisme en abatant ses Temples, en consumant ses simulacres, en interdisant le culte de ses faux Dieux; & que les Princes Reformez ont aboli le Papisme, en brûlant les images, en faisant enterrer les reliques, en interdisant tout culte idolâtre. Il est visible que les Souverains qui interdisent tout d'un coup une Religion, usent de plus de violence que les Souverains qui lui laissent son exercice public, & qui se contentent de la tenir bas, selon les manieres des Turcs envers les Chretiens.

(a) La 9. de l'an 1688. pag. 196. J'ai cité ses paroles ci-dessus remarque O, lettre f.

(b) Voyez ce que j'ai cité des droits des Souverains ci-dessus remarque O, lettre d.

La conclusion que je veux tirer de tout ceci, est que les hommes se conduisent peu selon leurs principes. Voilà les Turcs qui tolerent toutes sortes de Religions, quoi que l'Alcoran leur ordonne de persecuter les Infideles: & voilà les Chretiens qui ne font que persecuter, quoi que l'Evangile le leur defende. Ils feront un beau manege dans les Indes, & dans la Chine, si jamais le bras seculier les y favorise; assûrez vous qu'ils s'y serviront des maximes de Mr. Jurieu. Ils l'ont dejà fait en quelques endroits. Lisez ce qui suit, vous y trouverez que les raisons ne suffisant pas à convertir les Infidelles, on pria le Viceroi de Goa de secourir l'Evangile par des arrêts de confiscation &c. *Cum* (*c*) *necessarium esset, ut præter autoritatem Ecclesiæ potestas Principum Virorum ad copiosam hanc frugem accederet, quæ obstacula omnia amoliretur, Deus Dominus noster Pro-rege tanquam instrumento in multis usus est. Itaque ubi Brachmanni rationibus se destituti viderant, ad defensionem satis esse putabant, ut quoquo modo de cassibus effugerent, quod se more Majorum vivere profiterentur. Sed cum pro innata animi pertinacia neque unquam se victos agnoscerent, neque rationibus quantumlibet efficacibus crederent; Pro-rex in compendium misso negotio malo huic nodo malum cuneum opponit, legem promulgat, ut intra quadragesimum diem à decreti promulgatione Brachmanes cum suis omnibus, qui Christiani fieri nollent, suppellectili omni, quaque in ratis & censis haberent, intra id tempus distractis in exilium abirent; qui non parerent, jacturam ejus facturos, & ad triremes abreptum iri comminatus est.* Voyez la marge *.

(c) Ludovicus Frois in epistola ad fratres in Europa degentes scripta Goa primo die Decembris 1560. apud Dannhawerum in Vale triumphali pag. 10.

** Les barbaries que les Espagnols ont exercées dans l'Amerique sont horribles.*

(BB) *Comme le Messie que les Juifs attendoient.*] Il y a des Auteurs qui disent que Mahomet pendant quelque tems se debita pour le Messie, & qu'il s'apliqua (*d*) les oracles du Vieux Testament qui avoient été accomplis en nôtre Seigneur. Par cette adresse il attira beaucoup de Juifs: le mauvais état où étoit cette nation dans l'Arabie la rendoit plus propre à être trompée. On dit qu'ils ne rompirent avec lui que lors qu'il s'en fuït de la Meque, & on ne donne guere de bonnes raisons de cette rupture: car de dire, comme font plusieurs, qu'ils se degoûterent de lui à cause qu'ils lui avoient vu manger d'un chameau, c'est nous conter des fornettes, & je ne comprens pas même qu'ils l'ayent pris quelque tems pour le Messie, puis que d'un côté l'Ecriture dit formellement que le Messie sortiroit de la famille de David, & que de l'autre il étoit notoire que Mahomet n'en descendoit point, & qu'il étoit de race Payenne. Quoi qu'il en soit, citons les Auteurs qui ont dit ce que je raporte. *Et* (*e*) *quidem primis temporibus Muhammed se ipsum apud Chadigam uxorem, Arabes, Judæosque venditabat pro Messia, quem Judæi expectarent, ut est apud Enustinum in Geneal. Mahom. p. 10. Abbas Urspergensis in Chronico p. m. 150.* Hic erat Pseudopropheta, sed apud illos magnus æstimabatur, ita ut etiam in principio adventus ejus æstimarent hunc esse illum, qui ab eis expectatur Christus. . . . *Secuti* (*f*) *hunc sunt complures Judæi, qui Muhammedum illico pro vero agnovere Messia. Theophanes aliique istius temporis scriptores scribunt, Judæos adhæsisse Muhammedo* usque ad cædem illius; *μέχρι τῆς σφαγῆς αὐτοῦ. Pro σφαγῆς rectius legi φυγῆς, usque* ad fugam illius, *monet vir literarum Græcarum peritissimus Isaacus Vossius in allegatis sibyllinis oraculis. p. 24. asserens Theophanem aliosque pravam secutos fuisse lectionem. Itidem tradunt recessisse Judæos à Muhammedo, cum eum cameli carnibus vescentem conspexissent. Alias alii afferunt separationis causas.* Il est indubitable que les Juifs n'ont point suivi Mahomet jusques à sa mort; car il les persecuta à toute outrance, & par le fer & par la plume; il les deteste dans plusieurs endroits de son Alcoran, & la guerre qu'il leur fit fut très-sanglante, & très-funeste pour eux (*g*). Les Turcs suivent admirablement en cela le genie de leur Prophete, car ils ont plus d'aversion pour les Juifs, que pour aucun peuple du monde, & ils ne souffrent point qu'un Juif qui s'est fait Mahometan soit enterré dans leurs (*h*) cimetieres. Mais ce qu'on debite qu'ils ne veulent pas qu'un Juif, qui desire embrasser le Mahometisme, passe tout d'un coup à la profession de foi, & avant que de se faire Chretien, est faux (*i*).

(*d*) Pleraque Veteris Instrumenti loca ad Messiam pertinentia impleverit uti olim jam observatum Petro Cluniacensi apud Isaacum Vossium in scripto de Sibyllinis Oraculis pag. 25. *Joh. à Lent de Judæorum Pseudo-Messiis pag. 28. 29.*

(e) Joh. à Lent, ib. pag. 29.

(f) Ibid. pag. 30.

(g) Voyez Hottinger ubi supra pag 214. & seq. Joan. à Lent ubi supra pag. 30. ex Elmacino pag. 6.

(h) Ricaut. ubi supra chap. 3. pag. 325.

(i) Id. ib.

sie qu'elle attendoit. Les Mahometans ont pour lui une (*CC*) très-grande veneration, de quoi ils donnent des temoignages bien particuliers. Ils font des pele-

(C C) *Ont pour* Mahomet *une très-grande veneration.*] J'en pourrois marquer un grand nombre de circonstances, mais je me contenterai de quelques-unes. Le Grand Seigneur (*a*) envoye tous les ans en Arabie *cinq cens sequins, un Alcoran couvert d'or, porté sur un chameau, & autant d'étoffe noire qu'il en faut pour servir de tente à la Mosquée de la Meque. Lors qu'on met cette nouvelle couverture, on ôte celle de l'année precedente; les Pelerins la mettent aussitost en pieces, & chacun en emporte ce qu'il peut, qui plus, qui moins. Ils gardent chacun ce lambeau chez eux comme une Relique, & comme une marque de leur Pelerinage. . . . Quand le chameau qui a porté l'Alcoran est de retour, on le pare de fleurs & d'autres ornemens; & après avoir fait ce saint voyage, il est exempt tout le reste de sa vie de toute sorte de travail & de service* †. Les Turcs (*b*) ont beaucoup de veneration pour le chameau: *Et ils mettent au nombre des plus grands pechez de lui donner trop de charge, & de le faire travailler plus qu'un cheval. La raison de cela est que cette beste est fort commune dans les lieux saints de l'Arabie, & qu'elle a l'honneur de porter l'*Alcoran, *lors qu'on fait le pelerinage de* la Meque. *J'ay remarqué que ceux qui ont le soin de cet animal prennent de l'écume qui luy sort de la bouche, apres l'avoir fait boire dans un bassin, & s'en frottent la barbe avec beaucoup de devotion, comme si c'étoit quelque baûme de grand prix, ce qu'ils font, en repetant quantité de fois d'un ton religieux,* Hadgi Baba, Hadgi Baba, *c'est à dire, ô Pere Pelerin, ô pere Pelerin!* Voici un passage que je tire de la Mothe le Vayer. „(*c*) Par tout où s'étend la fausse Religion „de Mahomet, ceux de sa lignée qu'on nom- „me (*d*) Cherifs, y sont en telle veneration, „qu'autres qu'eux n'oseroient porter le Turban „verd *, & qu'ils sont mesme irreprochables en „Justice. Et comment les Turcs & les autres „Musulmans ne respecteroient-ils pas les des- „cendans de cét Imposteur, puis qu'ils estiment „tellement jusques aux chevaux issus de la ca- „valle qui le portoit, qu'on n'oseroit les bat- „tre, ni les mal-traitter, comme nous l'appre- „nons de la Relation du Sieur de Breves?„ Plusieurs Pelerins après avoir vu le sepulcre de Mahomet se crevent les yeux, comme si tout le reste du monde étoit devenu indigne de leurs regards, depuis la vuë d'un tel objet. J'ai lu cela dans Brantome: on sera bien aise de savoir à quel propos il en parle. *Le jour venu*, dit-il (*e*), que les Ambassadeurs (*f*) de Pologne firent la reverence à la Reine de Navarre, *elle leur parut si belle & si superbement & richement parée & accoustrée, avec si grande majesté & grace, que tous demeurerent perdus d'une telle beauté; & entre autres il y eut de Lasqui, l'un des principaux de l'Ambassade, à qui je vis dire en se retirant, perdu d'une telle beauté: non je ne veux rien plus voir après telle beauté, volontiers je ferois comme font aucuns Turcs Pelerins de la Mecque, où est la Sepulture de leur Prophete Mahomet, qui demeurent si aises, si esperdus, si ravis, & transis, d'avoir veu une si belle & si superbe Mosquée, qu'ils ne veulent rien plus voir apres, & se font brusler les yeux par des bassins d'airain ardent, qu'ils en perdent la veue, tant subtillement le sçavent-ils faire, disant qu'aprés cela rien ne se peut voir de plus beau, ny ne veulent plus rien voir aprés, ainsi disoit ce Polonnois de la beauté admirable de cette Princesse.* Comme l'autorité de Brantome ne suffiroit pas, je citerai deux Maronites qui ont dit: *Hinc* (*g*) *factum est ut multi hujus loci desiderio patriam consanguineosque reliquerint: plerique etiam tali insania dementiaque capti fuerint, ut sibi sponte oculos eruerint, ne scilicet quicquam mundanum, ut inquiunt, viderent: reliquum vitæ curriculam ibi peregerint.* Cela me fait souvenir d'une pensée de Mr. Ogier: il employa pour composer l'oraison funebre de Philippe IV. Roi d'Espagne (*h*) *tout ce que l'exercice & l'étude de plusieurs années pouvoient lui avoir aquis de science dans l'art de bien dire,* & il se resolut *après cet ouvrage de ne se plus mêler d'éloquence & de suivre l'exemple . . . . d'un Seigneur des Païs-Bas, qui après avoir regalé Charles-Quint dans une de ses maisons, la fit voler le lendemain en l'air avec de la poudre à canon, ne jugeant pas qu'aucun homme fust digne d'y estre receu apres cet incomparable Prince* †. Je n'ai pas encore raporté tous les honneurs qu'on rend aux bêtes pour l'amour de Mahomet. Il y a dans le territoire de la Meque une infinité de pigeons, car comme on s'imagine qu'ils descendent de celui qui s'aprochoit de l'oreille du faux Prophete, on croiroit faire un grand crime non seulement si on les tuoit, mais même si on les prenoit, ou si on les faisoit fuir. (*i*) *Summa columbarum copia invenitur quæ quia sunt de genere atque stirpe ejus quæ ad Mohamedis aures (ut Moslemanni nugantur) accedebat, eo pollent privilegio atque authoritate, ut non solum eas occidere, sed aut capere aut fugare nefas esse existiment.* J'ai copié ce passage, afin de montrer qu'il y a des Ecrivains celebres, qui assûrent que les Musulmans font mention de cette colombe qui s'aprochoit de l'oreille de Mahomet, de quoi pourtant les Auteurs Arabes n'ont point parlé, si nous en croyons Pocok *. N'oublions pas le chameau, qui (*k*) *depuis la Mecque jusques à Medine porta Mahomet droit à la porte du logis de Jul, fameux Capitaine Turc que ce Prophete s'étoit proposé de visiter, sans savoir l'endroit où étoit logé un si vaillant homme.* Les Mahometans pretendent que ce chameau (*l*) resuscitera, & qu'il jouïra du bonheur du Paradis. Que dirai-je de la chemise de Mahomet? On la garde au Caire d'Egypte, (*m*) & on la porte *en procession à certains jours avec de grandes ceremonies.*

Au reste il est faux que les Musulmans ayent temoigné leur veneration pour Mahomet en lui érigeant des statues: il y a donc un mensonge dans l'histoire de la guerre Sainte publiée par le Pere Mabillon (*n*). L'Auteur y parle d'*une statuë de Mahomet trouvée dans une Mosquée* qu'il *apelle le temple de Salomon.* „Il (*o*) dit „que Tancrede la trouva assise sur un thrône „fort élevé, & qu'elle étoit si pesante *que six* „*hommes des plus forts ne la pouvoient porter qu'à* „*peine, & qu'il en falloit dix pour le moins pour* „*la*

(*a*) *Ricaut, état de l'Empire* Ottoman *l.2.ch.23. p.m.482.*

† *J'ai lu dans la relation de l'entrée de Clement VIII. à Ferrare, que la haquenée ou mule qui sert à de telles ceremonies ne travaille plus.*

(*b*) *Id. ib. c. 26.*

(*c*) *La Mothe le Vayer tom.* 8. *p.* 304.

(*d*) *Leon d'Afrique.*

* *Mr. Spon voyage t.2. p.16. assûre que* ceux qui sont nez lors que leur mere faisoit le voyage de la Meque ont le même privilege *de porter le Turban vert.*

(*e*) *Vies des Dames Illustres au discours de la Reine Marguerite p.205.*

(*f*) *Ceux qui offrirent la Couronne au Duc d'Anjou frere de Charles IX.*

(*g*) *Gabr. Sionita & Jo. Hesronita ubi infra pag.* 26.

(*h*) *Journal des Savans du 22. de Fevrier* 1666. *p.m.* 160. 161.

† *Conferez avec ceci le passage de Terence raporté dans l'article* Diagoras *pag.* 962. *col.* 2. *& celui de Pline raporté dans l'article* Hercule *pag.* 75. *col.* 2.

(*i*) *Gabriel Sionita & Joannes Hesronita in tractatu de nonnullis Orientalium urbibus c.7.p.21.*

* *Voyez ci-dessus pag* 481. *à la fin.*

(*k*) *Chevreau ubi supra pag.* 14.

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *La Mothe le Vayer lettre* 116. *tom.* 12. *pag.* 33. *Il cite le voyage de Gouz.*

(*n*) *Dans le 2. tome du Museum Italicum.*

(*o*) *Cap.* 125. *Voyez la Bibliotheque Universelle tom.* 7. *pag.* 177.

pelerinages fort devots à la ville de sa naissance, & à celle où est son tombeau. Il n'est pas vrai que ce tombeau (*DD*) soit suspendu, comme plusieurs Ecri-

„ *la lever.* Il fait faire par Tancrede une Harangue tout à fait pathetique à cette statuë, „ où reconnoissant que c'étoit celle de Mahomet, il s'écrie; *c'est ce scelerat de Mahomet,* „ *qui a été le premier Antechrist. O si l'Antechrist* „ *qui doit venir étoit presentement avec celui-ci!* „ *ah vraiment je l'aurois bien-tôt écrasé sous mes* „ *pieds.* Ceux qui ont quelque connoissance „ des sentimens des Mahometans, savent qu'ils „ ne tiennent aucunes images, ni dans leurs „ Mosquées, ni dans leurs maisons. „ C'est une question si les Musulmans invoquent ce faux Prophete, & s'ils croyent qu'il est au ciel: bien des gens leur imputent cette croyance. „ Mais (*a*) il n'y a aucune de leurs prieres solennelles qui ne s'adresse directement à Dieu, „ qu'ils prient même pour Mahomet; & ils „ soûtiennent que toutes les ames, celle du *Prophete* comme celles des autres, sont jusqu'au „ jour du jugement dans les tombeaux, où „ leurs corps ont été ensevelis. . . . . . L'ame „ (*b*) de Mahomet est aussi renfermée dans son „ sépulcre, car il a refusé le ciel, où Dieu lui „ a offert de le recevoir, n'y voulant pas être „ sans ses fideles. Cette ame conduira, au „ dernier jour, toutes les ames Mahometanes „ à la gloire celeste. . . . Afin que l'on voye „ qu'ils prient Dieu pour Mahomet, voici la „ conclusion de l'une de leurs prieres: *O mon* „ *Dieu sois propice à* MAHOMET, *& au peu-* „ *ple Mahometan, comme tu as été propice à* „ *Abraham & à son peuple, parce qu'on te louë* „ *& qu'on te glorifie.* „ Si l'on n'avoit point de meilleures preuves que Mahomet n'est pas invoqué par ses lecteurs, je ne voudrois pas nier qu'il ne le fût, car j'ai raporté un formulaire de prieres (*c*) qui montre qu'ils invoquent Dieu pour les mêmes Saints qu'ils invoquent. Quant à leur respect pour l'Alcoran, voyez ce qu'en dit Mr. Pfeiffer dans le 7. volume de la Bibliotheque Universelle (*d*). Leur attachement au Mahometisme est si fort, qu'on n'en peut presque convertir aucun à la religion Chretienne (*e*), & sans doute il y a bien plus de Chretiens qui se font Mahometans, que de Mahometans qui embrassent l'Evangile. Les Payens (*f*) sont plus faciles à convertir. La distinction du Moine Richard me paroît vaine. Il dit qu'un Mahometan se feroit plûtôt Chretien à l'article de la mort que dans sa bonne santé, & qu'un Chretien n'embrasseroit point le Mahometisme à l'article de la mort: qu'ils conviennent donc l'un & l'autre que la religion Mahometane est plus commode pour vivre, & que la Chretienne est plus sûre pour mourir. *Christianus* (*g*) *quidem nunquam in morte fieret Saracenus, sed in vita; Saracenus autem potius in morte fit Christianus, quam in vita: uterque igitur horum potius eligit Christianus mori, quam Saracenus.* Cette distinction est un avantage dont les Catholiques Romains & les Reformez se vantent également. Mais la verité est qu'à la reserve d'un petit nombre de gens, chacun souhaite de mourir dans la religion où il a été élevé: s'il l'a quittée, ç'a été pour quelque avantage temporel; quand il s'en va mourir cet avantage lui est inutile, il souhaite donc de mourir dans sa premiere communion. Un Mahometan en est logé là tout comme les autres, s'il lui est arrivé pour des considerations humaines d'abjurer sa foi. L'ignorance fait dans le cœur de ces Infideles, ce que la science produit dans le cœur d'un orthodoxe honnête homme, je veux dire un attachement invincible à ses opinions. Mais je dirai en passant que la religion Mahometane n'est pas aussi depourvuë d'Apologistes qu'on le croit ordinairement. Il y a des Arabes qui ont écrit en faveur de l'Alcoran, & contre la Bible, avec assez d'industrie pour fomenter les prejugez. Hottinger parle d'un (*h*) Auteur qui épluche les contradictions aparentes de l'Ecriture, & qui pretend même prouver par la Bible la mission de Mahomet. Nous serions fort simples si nous croyions qu'un Turc qui examine cela, le trouve aussi foible que nous le trouvons. Il n'aperçoit aucune force dans les objections contre l'Alcoran, il en aperçoit beaucoup dans les objections contre les Chretiens. Tant est grande la force des prejugez!

(*a*) *Bibliotheque Universelle tom.* 10. *pag.* 98. *dans l'extrait d'un livre publié par Mr Barrow intitulé* Abregé de la foi & de la religion des Turcs.

(*b*) *Ibid. pag.* 109.

(*c*) *Dans l'article* Fatime *pag.* 1132. *remarque D.*

(*d*) *Pag.* 264.

(*e*) Experientia hactenus docuit, & quotidie etiamnum nostrates docet in Indiæ Orientalis Moluccis, regno Tarnatano &c. ab Ethnicismo plures posse converti, a Muhammedismo fere nullos aut paucissimos. *Gisb. Voetius disp. tom* 2. *pag.* 668.

(*f*) *Voyez les paroles de Voetius que je viens de rapporter.*

(*g*) *Richardus confut. legis Saracen. c.* 10. *apud Hoornb. ubi supra pag.* 208.

(*h*) *Il s'apelle* Ahmed Abulabbas, Ben Edris, Sanhaghius, Melkita. *Voyez Hottinger* ubi supra pag. 337.

(DD) *Que son tombeau soit suspendu.*] Une infinité de gens disent & croyent que le cercueil de Mahomet étant de fer, & sous une voute de pierres d'aimant se tient suspendu en l'air, & que cela passe pour un grand miracle dans l'esprit de ses sectateurs. C'est une fable qui les fait bien rire (*i*), quand ils savent que les Chretiens la racontent comme un fait certain. Mais s'il s'étoit avisé d'une telle ruse, il n'auroit fait que renouveller une invention assez vieille. Un Roi d'Egypte avoit eu dessein de procurer le même avantage à la statuë de son épouse; sa mort & celle de l'Architecte en empêcherent l'execution. *Magnete* (*k*) *lapide Dinochares architectus Alexandriæ Arsinoës templum concamerare inchoaverat, ut in eo simulacrum ejus è ferro pendere in aëre videretur. Intercessit mors & ipsius & Ptolemæi, qui id sorori suæ jusserat fieri.* Si nous en croyons Ausone ce dessein fut executé, car il en parle comme d'une chose qui existoit actuellement, mais les Poëtes n'y regardent pas de si près: croyons plûtôt ce que Pline en dit.

Conditor (*l*) *hic forsan fuerit Ptolemaïdos aulæ*
Dinochares: quadro cui in fastigia cono
Surgit, & ipsa suas consumit Pyramis umbras,
Jussus ob incesti qui quondam fœdus amoris
Arsinoen Pharii suspendit in aëre templi.
Spirat enim tecti testudine vera Magnetis,
Afflictamque trahit ferrato crine puellam.

Saint Augustin ne doutoit point que l'industrie de l'homme n'eût produit un tel spectacle: il ne marque pas (*m*) en quel endroit, il dit seulement qu'on voyoit dans un certain temple une statuë de fer au milieu de l'air, également éloignée du pavé & de la voute, parce que la pierre d'aimant qui attiroit par dessous, & celle qui attiroit par dessus étoient de même vertu. *Quamobrem* (*n*) *si tot, & tanta, tamque mirifica, quæ μηχανήματα appellant, dei creatura utentibus, humanis artibus fiunt, ut ea qui nesciunt, opinentur esse divina,*

(*i*) Unde igitur nobis *Mohammedes* cistæ ferreæ inclusus & magnetum vi in aere pendulus? Hæc cum Mohammedistis recitantur, risu exploduntur, ut nostrorum in ipsorum rebus inscitiæ argumentum *Pocockius, specim. Histor. Arabum pag.* 180.

(*k*) *Plinius, lib.* 34. *c.* 14. *in fine pag. m.* 150.

(*l*) *Ausonius edyllio X. de Mosella v.* 311.

(*m*) Le P. *Hardouin* in Plinium ubi supra, *ne devoit pas dire que St. Augustin assûre cela d'une statuë qui étoit au temple de Serapis.*

(*n*) *Augustin. de civit. Dei lib.* 21. *c.* 6.

Ecrivains le disent en se copiant les uns les autres. Il court plusieurs predictions qui menacent le *(EE)* Mahometisme depuis long tems. Je dois dire en faveur des

divina, unde factum est, ut in quodam templo, lapidibus Magnetibus in solo & in camera, proportione magnitudinis, positis, simulacrum ferreum, aëris illius medio, inter utrumque lapidem, ignorantibus, quid sursum esset ac deorsum, quasi numinis potestate penderet. Il observe que le peuple qui ne savoit pas la cause de cet effet, l'attribuoit à la puissance de Dieu. Il est aparent que le temple que saint Augustin ne nomme pas étoit celui de Serapis à Alexandrie, car voici ce que dit Ruffin en racontant les fourberies que l'on decouvrit dans ce temple, lors que les Chretiens en furent les maîtres. *Erat (a) aliud fraudis genus hujusmodi, natura lapidis magnetis hujus virtutis esse perhibetur, ut ad se rapiat & attrahat ferrum, Signum solis ad hoc ipsum ex ferro subtilissima manu artificis fuerat fabricatum, ut lapis, cujus naturam ferrum ad se trahere diximus, desuper, in laquearibus fixus cum temperate sub ipso radio ad libram fuisset positum simulacrum, & vi naturali ad se raperet ferrum, assurrexisse populo simulacrum, & in aëre pendere videretur.* Prosper raconte la même chose, avec une circonstanee dont Ruffin ne parle pas : il dit qu'un bon serviteur de Dieu ayant su par inspiration en quoi consistoit l'artifice, ôta de la voute la pierre d'aiman, & qu'aussi-tôt cette statuë tomba & se brisa en mille pieces. *Apud (b) Alexandriam in templo Serapidis hoc argumentum dæmonis fuit, quadriga ferrea nulla basi suffulta, nullis uncis infixis parietibus colligata, in aere pendens cunctis stuporem ac velut divinum subsidium oculis mortalium exhibebat, quum tamen lapis magnes, qui ferrum sibimet attributum suspendit, eo loco cameræ affixus totam illam machinam sustentabat. Itaque cum quidam Dei servus inspiratus id intellexisset, magnetem lapidem è camera substraxit, statimque omne illud ostentum cadens confractum comminutumque ostendit divinum non esse, quod mortalis homo firmaverat.* Si l'on en croit (c) Cassiodore, il y avoit au temple de Diane un Cupidon de fer ainsi suspendu. L'Auteur anonyme des Annales de Treves cite une lettre de Galba Viator écrite au Sophiste Licinius, où ce Galba fait savoir qu'il a vu à Treves une statuë de Mercure, faite de fer & fort pesante, qui demeuroit suspenduë entre le ciel & la terre, à cause de l'équilibre des forces qui l'attiroient en haut & en bas (d) : il y avoit un morceau d'aiman au pavé, & un autre à la voute, & l'on avoit mis cette statuë immediatement au dessus & au dessous de ces deux morceaux d'aiman. J'ai bien de la peine à croire ces choses ; tant à cause de l'éloignement considerable, qui étoit, dit-on, entre les statuës de fer, & les pierres qui les attiroient, qu'à cause des difficultez insurmontables que l'on trouveroit à balançer si justement les attractions (e). Je croirois plûtôt ce qu'on a dit de cette statuë de (f) Mars, qui se coloit (g) à une Venus d'aiman. Mais au moins est-il bien sûr que le sepulcre de Mahomet ne doit pas être compté parmi ces merveilles. Ce faux Prophete fut enterré à Medine où il étoit mort : on le mit dans le tombeau d'Aaisce l'une de ses femmes, celle qui l'avoit le plus aimé, celle que les Musulmans qualifient, la mere des croyans, ou la mere des fidelles, femme qui avoit entendu les langues, & qui s'étoit apliquée diligemment à l'étude de l'Histoire (h). Ce tombeau est une urne de pierre : elle est par terre dans une chapelle où personne ne peut entrer, car elle est entourée de barreaux de fer Les pelerins de la Meque vont là avec une extrême devotion ; & baisent religieusement ces barreaux. C'est ce que vous trouverez dans un petit livre *de nonnullis Orientalium Urbibus*, composé par Gabriel Sionita & par Jean Hesronita, & mis à la fin de la *Geographia Nubiensis*, dont ils publierent une traduction latine à Paris l'an 1619. Voyez aussi la dissertation du Sieur Samuel André *de sepulchro Muhammedis*.

Je ne quitterai point cette matiere, sans raporter un conte bien ricicule que j'ai lu dans les Voyages de Monconys. „ (i) L'Oia de Monsieur l'Ambassadeur dit qu'il y avoit une pierre „ à la Meque suspenduë en l'air, depuis que „ Mahomet y avoit monté dessus pour monter „ de là sur le Bouraq ; c'est un animal, selon „ l'Alcoran, plus petit qu'un mulet, & plus „ grand qu'un âne, que Dieu lui avoit envoyé „ pour le porter au Ciel. Comme la pierre le „ vit monter elle le suivit, mais lui s'en appercevant la fit arrêter, & elle demeura à l'en„ droit de l'air où elle se trouva alors ; d'autres „ disent que depuis quelques femmes grosses pas„ sant dessous, de crainte qu'elle ne leur tombât „ dessus, s'étoient blessées, & qu'on y a mis „ des pierres dessous pour la soutenir, mais qu'el„ les n'y servent de rien, & que sans cela elle „ ne laisseroit pas de demeurer suspenduë en „ l'air. „

(EE) *Plusieurs predictions qui menacent le Mahométisme.*] Bibliander (k) assûre qu'il y a une Prophetie celebre parmi les Mahometans, qui fait beaucoup de peur & aux hommes & aux femmes, & qui porte que leur Empire sera ruiné par l'épée des Chretiens. Voici en quels termes est conçuë cette Prophetié, traduite de Persan en Latin par Georgievitz. *(l) Imperator noster veniet, Gentilium Regnum capiet, rubrum malum capiet, subjugabit septem usque ad annos ; Ethnicorum gladius si non resurrexerit, duodecim usque ad annos in eos dominabitur, domum ædificabit, vineam plantabit, hortos sepe muniet, filium & filiam habebit : duodecim post annos Christianorum gladius insurget, qui & Turcarum retrorsùm profligabit.* Sansoüin (m) publia un livre l'an 1570. où il assûre qu'il y a une prediction que les loix de Mahomet ne dureront que mille ans, & que l'Empire des Turcs finira sous le 15. Sultan *. Il ajoûte que Leon le Philosophe, Empereur de Constantinople, a dit dans l'un de ses livres, qu'une famille blonde avec ses competiteurs mettra en fuite tout le Mahometisme, & prendra celui qui possede les sept montagnes. *Familia flava cum competitoribus totum Ismaëlem in fugam conjiciet, septemque colles possidentem cum ejus possessionibus capiet.* Le même Empereur fait mention d'une colonne

(a) *Ruffinus lib. 2. histor. eccles. cap. 23. apud Coquæum notis in August. de civit. Dei ubi supra p.m. 961.*

(b) *Prosper de prædict. parte 3. c. 38. apud eumdem Coquæum ibid.*

(c) *Cassiodor. variar. l. 1. epist. 45. p.m. 45.*

(d) *Voyez l'Ausone* Variorum *de Tollius pag. 403.*

(e) *Voyez Gassendi oper. t. 2. pag. 134. qui fait mention du cheval de Bellerophon duquel on contoit la même fable que du sepulcre de Mahomet. Il rejette tout cela.*

(f) Ferrea Martis forma nitet, Venerem magnetica gemma figurat. *Claudian. de Magnete v. 25. p. m. 79.*

(g) Cytherea maritum Sponte, rapit, cælique toros imitata priores, Pectora lascivo flatu Mavortia nectit, Et tantum suspendit onus, galeæque lacertos Implicat, & vivis totum complexibus ambit. Ille lacessitus longo spiraminis actu Arcanis trahitur gemmâ de conjuge nodis. *Ibid. v. 31.*

(h) *Gabriel Sionita & Joan. Esronita de nonnullis Orient. urbib. pag. 23.*

(i) *Voyages de Monconys 1. partie, in 4. pag. 464. 465. ad ann. 1648.*

(k) *De ratione communi omnium linguarum apud Besoldum, considerat. legis & secta Saracenorum pag. 47.*

(l) *Apud Besoldum pag. 47.*

(m) *Voyez Wolfius lect. Memorab. tom. 2. pag. 803.*

* *C'est Selim II. qui regnoit alors.*

des Auteurs Chretiens, que ce sont les sectateurs de cet imposteur qui ont debité de lui les fables les plus ridicules. Ce sont eux qui nous aprenent que le riz, &

colonne qui étoit à Constantinople, & dont le Patriarche du lieu expliqua les inscriptions de telle sorte, qu'elles signifient que les Venitiens & les Moscovites prendront la ville de Constantinople, & qu'après quelques disputes ils éliront d'un commun accord, & couronneront un Empereur Chretien (*a*). Cette famille blonde si fatale aux Musulmans, me fait souvenir d'un passage de Monsr. Spon que je m'en vai raporter. „ (*b*) De tous les Princes de la Chrêtienté, il „ n'y en a point que le Turc craigne tant que „ le grand Czar de Moscovie. . . Aussi ay-je „ oui dire à quelques Grecs, entr'autres au „ Sieur Manno-Mannea marchand de la ville „ d'Arta, homme d'esprit & d'étude pour le „ pays, qu'il y avoit une Prophetie parmi eux, „ qui portoit que l'Empire du Turc devoit „ être détruit par une Nation *Chrysogenos*, c'est-„ à-dire blonde, ce qui ne peut s'attribuer „ qu'aux Moscovites qui sont presque tous „ blonds. „ Il est parlé de ceci dans les Pensées diverses sur les Cometes (*c*), à l'occasion de je ne sai quelle tradition que l'on fait courir, que c'est aux François que les destinées (*d*) promettent la gloire de ruiner les Turcs. Voyez l'une des remarques de l'article de Jean des-Marests. La prophetie des Abyssins ne designe qu'un Roi Chretien, dont la patrie sera au Septentrion. (*e*) *Mentionem facit Duret*, hist. des Langues fol. 575. *cujusdem Prophetiæ, quam magni æstimant Abyssini*; quòd nempè, aliquando Mecha, Medina, aliæque fœlicis Arabiæ urbes, destruentur, Mahometique & ejus symmystarum cineres dissipabuntur; hæcque omnia facturus sit Rex aliquis Christianus, in regionibus septentrionalibus natus; qui pariter Ægyptum & Palæstinam sit occupaturus. On pretend qu'il fut fait un livre en Arabe touchant cette Prophetie (*f*) avant la prise de Damiete, & que ce livre fut trouvé par les Chretiens. Wallichius (*g*) raporte que les Turcs trouvent dans leurs Annales, que le regne de Mahomet subsistera jusqu'à l'arrivée des garçons blonds, *donec veniant* figlivoli biondi, *id est, flavi & albi filii, vel filii ex Septentrione flavis & albis capillis.* Quelques-uns veulent que cela designe les Suedois, mais Antoine Torquatus fameux Astrologue, en faisoit l'aplication (*h*) au Roi de Hongrie. Je ne parle point de la Prophetie qui courut sous l'Imperatrice Theodora, que la destruction des Sarrazins seroit l'ouvrage des Macedoniens; ce qui fut cause que l'Empereur Monomaque fit lever des troupes dans la Macedoine, & les envoya au (*i*) Levant. Les suites n'ont point confirmé cette prophetie, ni le Commentaire sur les predictions de l'Empereur Severe, & sur celles de l'Empereur Leon imprimées à Francfort avec des figures l'an 1597. Ce Commentaire (*k*) avoit promis que l'Empire des Ottomans finiroit sous le Sultan Mahomet III. Le Commentaire de Philippe Nicolai sur l'Apocalypse n'a pas été plus heureux que celui-là. Ce Ministre Lutherien avoit predit (*l*), en vertu de quelques paroles de St. Jean, que l'Empire Turc finiroit l'an 1670. Wolfius a inseré dans ses Leçons memorables (*m*), un Ecrit qui a pour titre *Discursus de futura & sperata victoria contra Turcam, è sacris prophetiis, aliisque vaticiniis, prodigiis & prognosticis depromptus, ac noviter in lucem datus per Johannem Baptistam Nazarum Brixiensem.* Il fut imprimé l'an 1570. L'Auteur discute plusieurs passages prophetiques de l'Ecriture, & il trouve, de quelque façon qu'il les tourne, & qu'il en calcule les lettres numerales, qu'ils marquent la ruine des Turcs, & par même moyen une paix universelle pour l'an 1572. ou pour l'an 1575. Les autres oracles qu'il consulte, certains Auteurs fatidiques, les signes qui avoient paru au ciel, les constellations; tout cela lui fait conclure que l'Empire Turc, & tout le Mahometisme est à la veille de sa destruction; qu'ils n'en peuvent pas échaper, & qu'on touche presque du bout du doigt le siecle d'or, qui établira sur la terre la paix generale. Besoldus (*n*) est admirable; il fait mention & de ce Traité de Nazarus, & d'un autre (*o*) qui fut écrit l'an 1480. & imprimé à Paris environ l'an 1520. On y promettoit aux Chretiens cent beaux triomphes, qui n'ont été que des chimeres, & neanmoins (*p*) il assûre que la fin du Mahometisme aproche: il se fonde sur ce que les sciences n'y fleurissent plus comme autrefois. Le Sieur Konig (*q*) nous aprend que Mr. Basire Chapelain de Charles I. Roi d'Angleterre, declara en passant par Leipsic, lors qu'il s'en alloit à Londres après le retablissement de Charles II. que selon l'Apocalypse on auroit bien-tôt la guerre contre les Turcs; que nous étions au tems de la 6. phiole; que les Turcs seroient très-heureux dans cette guerre, & qu'ils attaqueroient la ville de Rome; & qu'en suite de cette victoire leur Empire declineroit & periroit; & que les sages de cette nation le croyoient ainsi. On imprima un livre à Paris l'an 1686. où l'on insera quantité de Propheties funestes aux Orientaux, prononcées (*r*) par l'Abbé Joachim, par St. Nerses Patriarche des Armeniens, par St. Catal Evêque de Trente, par St. Ange Carme, par Berobius de Patras. L'Auteur pretendant que ces Oracles ont en vuë le Roi très-Chretien, l'exhorte à faire la guerre aux Ottomans. Je ne repeterai point ce que j'ai dit en un autre (*s*) lieu; qu'on y recoure. Je dirai seulement que parmi tant de Prophetes qui ont presque tous prononcé *malheur, malheur, væ, væ*, contre la puissance Mahometane, il s'en est trouvé qui lui ont promis une grande benediction. Les Astronomes de Tolede divulguerent une prediction au XIII. siecle, que dans sept ans il s'éleveroit des disputes entre les Sarrazins, & qu'ils abandonneroient leur religion, & embrasseroient l'Evangile. Un Theologien (*t*) de Franeker representa à Comenius la fausseté de cet oracle, en lui citant une these où Des-Marets avoit dit, qu'il seroit facile de prouver par l'Ecriture, que les Turcs & les Tartares ne seront point convertis, mais que se joignant aux restes de l'Antechrist, ils tâcheront de ruiner le Christianisme: que Dieu par ses miracles les en empêchera, & qu'ils seront abîmez de fond en comble au second avenement

de

(*a*) *Wolfius ibid.*

(*b*) *Spon, voyages, tom. 1. pag 270. edit. de Hollande.*

(*c*) *Pag. 783.*

(*d*) *Voyez plusieurs autoritez là-dessus dans les Pensées sur les Cometes pag. 781.*

(*e*) *Besoldus ibid. pag. 48.*

(*f*) *Voyez Hottinger in Thesauro Philologico.*

(*g*) *In vita Mahometis pag. 158. apud Schultetum ubi supra pag. 22.*

(*h*) *Apud Leunclavium in fin. epist. f. 844. citante Schulteto ibid.*

(*i*) *Cedrenus pag. 9515 apud Schultetum ibid.*

(*k*) *Schultet. ibid.*

(*l*) *Schultet. pag. 21.*

(*m*) *Tom. 2. p. 884. & seq.*

(*n*) *Ubi supra pag. 48.*

(*o*) De Futuris Christianorum triumphis in Saracenos. *L'Auteur s'apelle* Magister Johannes Viterbiensis.

(*p*) Hæcque omnia, licet vana & fanatica multis videantur, ac etiam ratione temporis vel loci falli possint; certum tamen multi habent, adpropinquare quoque Saracenicæ legis ruinam. Nam sanè jam diù est, quod disciplina & eruditio ab eadem recessit. *Besoldus ibid.*

(*q*) *Konig, Biblioth. Vet. & nova p. 90. ex epistola Lipsiæ scripta die 24. Aug. 1661.*

(*r*) *Voyez le Journal de Leipsic, mois de Fevrier 1688. pag. 81. dans l'extrait du Theatre de la Turquie par le Sr. Michel le Fevre.*

(*s*) *Dans l'article* Herlicius *pag. 78. remarque F.*

(*t*) *Nicolaus Arnoldus. discurs. Theolog. contra Comenium, imprimé à Franeker l'an 1660.*

& la rose nâquirent de sa *(FF)* sueur ; & que l'Ange Gabriel lui enseigna la com-

de Jesus-Christ, Ce n'est pas le compte des Millenaires que Des-Marets combatoit : ils pretendent que les Turcs se convertiront. Raportons ce qui regarde les Astronomes de Tolede. (*a*) *Ac prout eventu caruit illa Astronomorum Toletanorum prædictio ante* 400. *annos edita, quæ ex Wendovero refertur in* Additamentis Matthæi Parisiensis ex edit. Londinensi anni 1632. *& juxta quam intra septennium ab edito illo Oraculo oritura erat* dubietas inter Saracenos, *& erant relicturi* Mahumerias suas, *& futuri* unum cum Christianis ; *ita non debemus nos facile lactare novâ spe conversionis Turcarum, quæ nusquam in Dei Verbo promissa est.* Il se trouve aussi des gens qui predisent de grandes conquêtes aux Turcs : ils feront des courses, dit-on, jusqu'en Flandres & en Picardie. Lisez ce que je vais copier. Je mets en marge les citations de l'Auteur sans y rien changer. * *Quam* (senectutem imperii Turcici) *etiamsi nondum agnoscant plurimi Gogiticam priùs expectantes irruptionem, vel militiæ Turcicæ Coloniam usque* (*b*) *deductionem, tùm Picardiæ, Flandriæ & Brabantiæ* (*c*), *imò omnium omninò regionum* (*d*) *per Turcas, præcessuras incursiones ; nos tamen de Turcicâ senectute præsenti non* vaticinia *tantùm, sed* alia *etiam* indicia *reddunt certissimos.*

(*a*) *Maresius disp.* 3. *th.* 28. *apud Arnoldum ubi supra p.* 91. 92.

* *Schultetus ubi supra pag.* 21.

(*b*) *Methodius apud Wolf. rer. memor. T.* 2. *A.* 1571.

(*c*) *Claromontanus ap. Wolf. l.* 1.

(*d*) *Secundum Prophetiam Hebræam à Bemecho Paterensi Episcopo in Latinum translatam.*

Si nous voulions attribuer toutes ces menaces prophetiques à une seule cause, nous nous tromperions. L'envie de se consoler par l'esperance de la ruine d'un furieux persecuteur, fait trouver facilement cette ruine dans les predictions de l'Ecriture ; ou dans quelques autres sources. Voilà donc des gens qui predisent par credulité, & par illusion. L'envie de consoler les peuples, & de dissiper leurs craintes, oblige certaines gens à suposer que l'Ecriture, les prodiges, & plusieurs autres pronostics promettent la prochaine ruine de la puissance que l'on redoute. Voilà donc des gens qui predisent par Politique. Ceux qui le font afin de rendre plus courageuses les troupes qu'on met sur pied, sont des Prophetes de la même classe. Il y en a qui le font afin d'exciter les soulevemens dans le païs ennemi ; par exemple, afin d'animer les Grecs qui reconoissent le grand Turc pour leur Souverain, à prendre les armes contre leur maître. Ceux-ci apartiennent à une autre classe ; il les faut nommer Prophetes de sedition. Mettez dans la classe qu'il vous plaira, peu m'importe ; les Payens dont parle St. Augustin, qui firent courir une prophetie, selon laquelle le Christianisme devoit perir après qu'il auroit duré 365. ans. (*e*) *Excogitaverunt nescio quos versus Græcos, tanquam consulenti cuidam divino oraculo effusos, ubi Christum quidem ab hujus tanquam sacrilegii crimine faciunt innocentem : Petrum autem maleficia fecisse subjungunt, ut coleretur Christi nomen per* 365. *annos : deinde completo memorato numero annorum, sine mora sumeret finem.* St. Augustin trouve qu'en comptant ces 365. années depuis la resurrection de Jesus-Christ, elles expirerent un an avant que le Paganisme reçût, pour ainsi dire, le coup mortel par la destruction de ses temples. (*f*) *Sequenti anno, consule Manlio Theodoro, quando jam secundùm illud oraculum dæmonum aut figmentum hominum, nulla esse debuit religio Christiana, quid per alias terrarum partes forsitan factum sit, non fuit necesse perquirere. Interim quod scimus, in civitate notissima & eminentissima Carthagine Aphricæ Gaudentius & Jovius comites Imperatoris Honorii, quarto decimo calendas Aprilis falsorum Deorum templa everterunt, & simulachra fregerunt.* St. Augustin remarque que plusieurs Payens furent convertis, par la reflexion qu'ils firent sur la fausseté de cet oracle. Quant aux motifs de ceux qui le divulguerent, voyez ce que je cite de Baronius (*g*).

(*e*) *Augustin. de civit. Dei l.* 18. *c.* 53. *Voyez Mr. de Meaux explicat. de l'Apocalypse c.* 19. *pag.* 231. *édit. de Holl.*

(*f*) *Id. August. ib. c.* 54.

Quelques-uns de ceux qui ont promis de grandes conquêtes aux Turcs, y ont été peu à peu determinez par la haine qu'ils avoient conçuë contre la Maison d'Autriche : soit que cette haine les eût rendus fanatiques, soit qu'ils fissent seulement semblant d'avoir des visions. Mais quelques autres n'ont été conduits que par le systême qu'ils s'étoient fait sur les Propheties de l'Apocalypse, sur Gog & Magog &c. On m'a dit depuis peu deux choses. 1. Qu'un fameux Ministre d'Amsterdam avoit assûré, que les Turcs reüssiroient au siege de Vienne l'an 1663. Il se fondoit sur quelques passages de l'Ecriture. 2. Que la levée de ce siege lui causa tant de chagrin, qu'il en mourut. Ce n'est pas qu'il souhaitât, comme auroit fait Drabicius, que les Turcs fissent des progrés dans l'Allemagne, mais il fut marri de s'être trompé. Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure que ceux qui se mêlent de nous reveler l'avenir par raport au Turc, prenent mal leur tems : quand ils l'ont menacé de ruine, il a triomphé ; quand ils lui ont promis de conquêtes, il a perdu des batailles, & des Provinces, comme l'a vu depuis l'année 1683. (*h*). Mais observons qu'au tems même de Drabicius il y eut des gens en Hollande, qui promirent que le Turc seroit detruit. On publia à Leide l'an 1664. deux écrits bien differens. Le premier avoit pour titre *de Tartarorum irruptione succincta dissertatio* (*i*) ; & l'autre étoit une *paranesis ad Christianos, suggerens consilium ad eos liberandos ; & opprimendos Turcas.* Dans le premier la Hollande est menacée des irruptions des Tartares, si elle ne fournit beaucoup d'argent pour la levée des troupes qui sont necessaires à la guerre contre les Turcs. On promet dans l'autre la conquête de l'Empire Turc, pourveu qu'il se fasse de grandes levées d'hommes & de deniers, & l'on marque de quelle façon il faudra que cette conquête soit partagée.

(*g*) Tanta gloria ejus (*Christi*) Ecclesia aucta... accidit ut Gentiles qui viderent ecclesiam Christianam tanta gloria auctam, adeoque immensa claritudine illustratam, invidia tabescentes, quo solatio aliquo lenirent de Christianorum gaudio & incrementis conceptum mœrorem & amicorum acerbitatem, novum oraculum confinxerunt, atque ore omnium diffamarunt Græcis quibusdam versibus præcinentes Christianam religionem 365. annis duraturam quorum 313. jam propè elapsi essent. *Baronius ad ann.* 313. *n.* 17. *p. m.* 130.

(*h*) *Voyez l'article* Kotterus *pag.* 245. *col.* 1. *& pag.* 248. *col.* 2.

(*FF*) *Le riz & la rose nâquirent de sa sueur.*] Voici les paroles de deux savans Maronites. (*k*) *Ineptè Mohamedis sequaces confabulantur, ortam esse ex ipsius Mohamedis sudore antequam mundo se manifestaret, mundum infestaret penè dixerim, cùm thronum Dei circuibat in paradiso : Deus enim conversus respexit eum, Mohamedes præ pudore sudavit, tergensque digito sudorem, sex extra paradisum guttas misit, ex quarum una rosa, ex altera oriza producta sunt, ex reliquis quatuor, quatuor Mohamedis socii nati sunt.* Voilà qui surpasse les plus absurdes visions des Legendaires Chretiens. Mahomet, disent ses sectateurs, faisoit le tour du trône de Dieu dans le Paradis, avant que de se montrer aux hommes. Dieu se tourna vers lui, & le regarda : Mahomet en eut

(*i*) *La version Flamande est e regione.*

(*k*) *Gabriel Sionita, & Joannes Hesronita de nonnullis Oriental. urbibus, pag.* 5.

composition d'un ragoût (*GG*) qui lui donnoit de grandes forces pour jouïr des femmes. Au reste la Religion de cet imposteur a été sujette au même inconvenient

eut tant de honte qu'il en sua, & ayant essuyé sa sueur avec ses doigts, il en fit tomber six goutes hors du Paradis, l'une desquelles produisit la rose, une autre le ris; les quatre autres formerent les quatre compagnons du Prophete. (*a*) *Que dites vous, Monsieur, de la vision des Arabes*, ces paroles sont de Balzac, *qui ont osté la rose à la Déesse Venus, pour la donner au Prophete Mahomet, & qui tiennent* (*c'est Busbequius qui le dit dans ses Relations*) *que les premieres roses sont nées de la sueur de ce grand Prophete? N'admirez-vous point leur Chronologie, qui ne veut pas qu'il y ait eu de roses dans le monde, avant l'Empire d'Heraclius?*

(*a*) *Balzac, entretien 5. chap. 2. p. m.* 87.

(G G) *Ragoût qui lui donnoit de grandes forces pour jouïr des femmes.*] Il se vantoit d'avoir apris de l'Ange Gabriel, que la vertu de ce ragoût (*b*) étoit de fortifier les reins. En ayant mangé une fois par l'ordre de l'Ange, il eut la force de se batre contre 40. hommes: dans une autre occasion il eut à faire 40. fois avec des femmes, sans en être fatigué. (*c*) *Mohamedes.... affirmabat.... hoc pulmentum à Gabriele Angelo se edoctum fuisse, & utilitatem ejus, eodem Angelo teste, in eo consistere, ut renes corroboret. Quandoque Angeli jussu Mohamedes ex eo edens una nocte pugnavit adversus quadraginta viros, aliasque quadragies indefatigatus rem cum fœminis habuit. Sanè hæc, anuum delirantium fabellas aut alicujus Moslemanicæ factæ osoris calumnias esse opinaremur, nisi præfatum* (*d*) *authorem juris peritissimum eumdemque obsequentissimum Mohamedis sectatorem ea omnia diserte Arabico stylo, capite de quorundam ciborum delectu & utilitate videremus referentem.* Nous avons ici un Auteur grave parmi les Mahometans, qui raconte ces infamies de son Prophete: on ne doit donc pas soupçonner que les Chretiens ou les Juifs ayent inventé ces contes pour noircir cet Imposteur; & ainsi encore que nous ne lisions pas dans l'Alcoran, que les plaisirs de l'union entre les deux sexes dureront chaque fois 60. ans entiers, il ne faut pas laisser de croire que c'est une tradition Mahometane. Mais afin de donner lieu à un chacun de mieux juger de cela, il faut que je raporte un passage, qui nous aprend que Mr. Pocock si versé dans la lecture des Auteurs Mahometans, ne raporte point cette tradition. Voici une note du Sieur Bespier, sur ce que Mr. Ricaut (*e*) dit, que le faux Prophete promettoit un Paradis où il y auroit de belles femmes, dont la jouïssance donneroit *des plaisirs excessifs.... & qui dureroient 60. ans entiers sans discontinuation.* „ (*f*) L'Alcoran ne parle nulle part du temps de „ ces plaisirs. Baudier ne fait point de difficulté „ de l'étendre jusques à *cinquante ans*, pag. 661. „ de son Histoire de la Religion des Turcs. „ C'est ce qu'il a pris de Vigenere pag. 208. de „ ses Illustrations sur Chalcondyle; ou qu'ils „ ont pris l'un & l'autre de Jean André pag. „ 72. où il dit la même chose. Je ne trouve„ rois pas mauvais, qu'ils l'eussent copié en une „ infinité d'endroits, comme ils ont fait, & „ sur tout sur les delices du Paradis, où ils ont „ presque pris mot pour mot quatre ou cinq pages. Mais ce que je ne puis approuver, est „ que ni l'un ni l'autre ne le nomme en pas un „ des endroits où il le copie. Au reste je ne „ sçay si *la Zune* parle de ces *cinquante ans*, com„ me l'assûre Jean André; mais *Pocock* qui a été „ fort exact à decrire tout ce que les Mahome„ tans disent des delices du Paradis, ne parle ni „ des *cinquante ans* de Jean André, de Baudier „ & de Vigenere, ni des *soixante ans* de nôtre „ Auteur; il dit seulement que ces Infidéles as„ sûrent qu'il y aura cent divers degrez de plai„ sirs dans le Paradis, dont le moindre sera si „ grand, qu'afin que les Fidéles les puissent goû„ ter, sans en être accablez, Dieu leur donnera „ à chacun la force de cent hommes. *Kowat miat* „ *ragiol.* „

(*b*) *En voici la composition* Solent (*Arabes*) frequenter nutriri pulmento quodam Herise dicto, quod ex tritico prius decocto conficiunt, post soli exsiccandum exponitur, tum in urna contunditur donec emundetur, postremò pingui carne simul coquitur, donec caro consumatur, quod sane palato non est ingratum. *Gabriel Sionita Jo. Esronita ibid.*

(*c*) *Gabriel Sion. Jo. Esron. ibid.*

(*d*) *C'est-a-dire si je ne me trompe* Mohamedes Ben-Casem *duquel ils citent p. 2.* hortus rerum delectabilium.

(*e*) *Ricaut, ubi supra pag.* 322.

(*f*) *Bespier, remarques curieuses pag.* 625.

Admirons ici la foiblesse humaine. Mahomet pratiquant & enseignant la plus excessive impudicité, a neanmoins fait acroire à un grand nombre de gens, que Dieu l'avoit établi le fondateur de la vraye Religion. Sa vie ne refutoit-elle pas fortement cette imposture? car selon la remarque de Maimonides, le principal caractere d'un vrai Prophete est de mepriser les plaisirs des sens, & sur tout celui qu'on nomme venerien. „ (*g*) *Liceat hic adscribere quæ* „ *habet* Maimonides *in* Moreh, *l.* 2. *c.* 40. *ubi* „ *quomodo probandi sint Pseudoprophetæ, docet his* „ *verbis.* Modus autem talem probandi, est ut „ perfectionem personæ ipsius animadvertas, & „ in facta ejus inquiras; & conversationem ob„ serves; signum autem præcipuum quo dig„ noscatur est, si abdicaverit voluptates corpo„ reas & eas contemptui habuerit, (hic siqui„ dem primus est gradus scientiâ præditorum, „ multo magis prophetarum) inprimis vero sen„ sum illum qui juxta *Aristotelem* opprobrio no„ bis est, ac turpitudinem rei Venereæ; ideo„ que hoc indicio detexit Deus omnes falsò de „ afflatu prophetico gloriabundos, ut ita patefie„ ret veritas eam indagantibus, & ne in errorem „ inducantur. „ Qu'on ne dise point que personne ne s'y trompa, & que ceux qui s'attacherent à Mahomet, ne le firent que par amour propre, & en conoissant ses impostures. Ce seroit une pretension insoutenable. La plûpart de ses disciples rejetterent la nouvelle de sa mort comme un mensonge, qui ne pouvoit compâtir avec sa mission celeste; & il falut pour les detromper, qu'on leur prouvât par l'Alcoran qu'il devoit mourir (*h*). Ils s'étoient donc laissé seduire par ses paroles. Or quand une fois on est prevenu de l'opinion qu'un certain homme est Prophete, ou un grand serviteur de Dieu, on croit plûtôt que les crimes ne sont point crimes quand il les commet, que l'on ne se persuade qu'il fait un crime. C'est là l'effet de la sotte prevention de plusieurs petits esprits. Seneque (*i*) lui-même ne disoit-il pas qu'on prouveroit plus facilement que l'yvrognerie est loüable, que non pas que Caton commît un peché en s'enivrant? Les sectateurs de Mahomet disoient de même en leur cœur; il vaut mieux croire que l'impudicité n'est pas un vice, puis que nôtre grand Prophete y est sujet, que de croire que puis qu'il y est sujet, il n'est pas un grand Prophete. Tous les jours on

(*g*) *Eduardus Pocockius notis in specimen historiæ Arabum pag.* 181.

ETRANGES effets de la prevention.

(*h*) *Voyez Pocock. ibid. pag.* 178. 180.

(*i*) Catoni ebrietas objecta est: at facilius efficiet quisquis objecerit, hoc crimen honestum, quam turpem Catonem. *Seneca de tranquillitate animi c.* 15. *pag. m.* 674.

venient qu'on a remarqué à la naissance du Christianisme, & à celle de la reformation de Luther; car dès qu'il eut prophetisé, il s'éleva (*HH*) plusieurs faux Prophetes, & ses sectateurs se diviserent bien-tôt. Je m'étonne moins de sa hardiesse à l'égard de la promesse du *Paraclet*, que de celle de quelques Auteurs Arabes, qui se vantent d'avoir lu des exemplaires (*II*) de l'Evangile, qui con-

on voit des diminutifs de ce prejugé: un homme s'est-il une fois aquis la reputation de grand zelateur de l'orthodoxie; s'est-il signalé dans les combats contre l'heresie offensivement & defensivement, vous trouvez plus de la moitié du monde si prevenuë en sa faveur, que vous ne pouvez leur faire avouër qu'il ait tort, en faisant des choses qu'ils condamneroient si un autre les faisoit. St. Paul a dit seulement (*a*) que la femme infidelle seroit sanctifiée dans le mari fidelle; mais s'il eût parlé selon le goût de ces gens-là, il auroit dit que tout ce qui apartient à l'homme fidelle, à l'homme orthodoxe, & tout ce qu'il fait est sanctifié en lui.

(*a*) *I. aux Corinth. chap. 7. v. 14.*

(*HH*) *Il s'éleva plusieurs autres faux Prophetes.*] Je me souviens de l'exorde d'un sermon de Monsieur Daillé: il rouloit sur cette pensée, qu'aussi-tôt que Dieu fait annoncer aux hommes sa verité, le Diable suscite de faux Docteurs qui annoncent des heresies. Il suscita au tems des Apôtres un Cerinthus, un Ebion &c. & au tems des Reformateurs un Jean de Leide, un David George, un Servet, & un Socin. Le but du Demon est de traverser les progrés de la verité; car il étoit naturel de croire que les Juifs & les Payens mepriseroient l'Evangile, dès qu'ils verroient plusieurs sectes parmi ceux qui l'annonceroient. Pareillement il y avoit lieu de croire que les Catholiques mepriseroient & insulteroient la reformation, dès qu'ils verroient Luther, Zuingle, Muncer, Calvin marcher par diverses routes, & soutenir des disputes contre plusieurs chefs de party, qui à leur exemple sortiroient de la communion Romaine. Il vient d'abord deux objections dans l'esprit. 1. Si ces gens-là étoient inspirez de Dieu, ils parleroient le même langage. 2. Posé le cas qu'il falût quitter l'ancienne doctrine, quel party choisirions nous parmi tant de sectes nouvelles? il vaut mieux demeurer où l'on se trouve, que de discuter si l'une d'elles est veritable, & laquelle c'est. L'évenement ne confirma pas ces conjectures selon toute leur étenduë; car quoi qu'on ne puisse nier que la multitude de faux Docteurs qui s'éleverent dans le premier siecle, & qui formerent tant de partis dans le sein de l'Evangile naissant, n'ayent fait beaucoup de tort à la bonne cause, il s'en faut beaucoup que cela n'ait fait tout le mal que le Demon en avoit pu esperer. Le Pyrrhonisme y gagna fort peu de chose; j'en ai (*b*) dejà dit les raisons. On peut apliquer cette remarque aux tems de Luther & de Calvin. Ces deux grans Reformateurs ne firent pas tous les progrés qu'ils auroient faits, s'ils eussent été reünis dans les mêmes sentimens, & si tous ceux qui combatoient l'Eglise Romaine avoient tenu le même langage. Leur desunion fut un prejugé qui retint plusieurs personnes dans la communion du Pape: neanmoins la religion Protestante ne laissa pas de s'augmenter en peu de tems, & d'aquerir une consistance durable. Quoi qu'il en soit, tout le monde peut comprendre que le Demon suit fort bien ses interêts, s'il traverse les progrés d'une nouvelle orthodoxie, comme Monsieur Daillé le supose: mais il n'est pas facile de concevoir, qu'ayant suscité Mahomet pour établir une fausse religion, il lui oppose les mêmes obstacles qu'aux Apôtres de JESUS-CHRIST. D'où vient donc que de faux Prophetes émissaires de Satan, s'efforcent de perdre le Mahometisme dans sa naissance? D'où vient que Mahomet (*c*) a des émules, qui se vantent de l'inspiration celeste aussi bien que lui? D'où vient que Museilema son disciple l'abandonne, afin de faire une secte à part (*d*)? D'où vient qu'un Aswad, un Taliha, un Almotenabbi s'érigent en Prophetes, & attirent à eux autant qu'ils peuvent de sectateurs (*e*)? Il n'est point facile de donner raison de ces phenomenes, si l'on ne supose que la division n'est pas moins grande entre les mauvais Anges qu'entre les hommes, ou que les hommes sans l'instigation du Demon entreprenent de fonder de fausses sectes. Les Chefs de party que j'ai nommez traittoient Mahomet de faux Prophete; mais il s'en éleva d'autres après sa mort, qui sans revoquer en doute son autorité disputoient à qui entendoit mieux l'Alcoran. Les deux grandes sectes qui se formerent d'abord, celle d'Ali & celle d'Omar subsistent encore. Souffrir celà n'étoit-ce point travailler au dommage du Mahometisme? Etoit-ce l'interêt du Demon?

(*b*) *Dans l'article de Luther, remarque Y.*

(*c*) *Voyez Hottinger histor. Oriental. l. 2. c. 3. pag. 258.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Id. pag. 259.*

Quelque grande que paroisse cette difficulté, on y peut faire diverses reponses. On peut dire qu'il importe peu au Demon qu'un faux Prophete soit traversé par de faux Prophetes, & que chacun de ces imposteurs debauche les sectateurs de ses concurrens: le Demon n'y perd rien; on est à lui également soit qu'on suive Mahomet, soit qu'on suive Museilema, ou Almotenabbi. Les combats, les guerres, les desordres de toute nature que ces divisions produisent, sont un spectacle plus divertissant pour l'ennemi du genre humain, que ne le seroit le cours tranquille & heureux d'une seule fausse secte. D'ailleurs c'est une chose très-capable de flater l'orgueil d'un esprit ambitieux, que de faire voir qu'il peut établir le Mahometisme en depit de cent obstacles. Ne peut-il pas esperer que s'il donne de merveilleux accroissemens à cette secte, quoi qu'elle soit combatuë dans sa naissance par d'autres sectes, il y marquera un caractere de divinité, & il se rendra le singe de Dieu, qui n'a jamais fait paroître plus sensiblement la force de sa protection sur l'Evangile, qu'en empêchant les mauvais effets des heresies, & des schismes du premier siecle?

(*II*) *D'avoir lu des exemplaires de l'Evangile.*] Les plus incredules sont ébranlez, quand ils voyent des Auteurs graves qui affirment certaines choses avec un grand attirail de circonstances, & comme les ayant vuës de leurs propres yeux. Il est donc utile de faire voir par

contenoient touchant Mahomet les choses qu'ils pretendent que les Chretiens ont effacées. Je ne sai si l'on doit croire ce que disent quelques-uns, que Mahomet declara qu'il n'y avoit que le (*KK*) tiers de l'Alcoran qui fût veritable.

MAHOMET II. onziéme Sultan des Turcs, né à Andrinople le 24. de Mars 1430. a été l'un des plus grans hommes dont l'Histoire fasse mention, si l'on se contente des qualitez necessaires aux Conquerans; car pour celles des hommes de bien, il ne les faut point chercher dans sa vie. Il n'est pas vrai que sa mere fut Chretienne *. Il a fort bien merité le titre de GRAND, qu'il souhaita avec beaucoup d'ambition, & que les Turcs ne (*A*) manquent pas de lui donner; car „ il a † signalé son regne par la conquête de deux Empires, de „ douze Royaumes, & de deux cens villes considerables. Mais ses progrés n'ont „ pas été l'effet d'une revolution rapide, ou d'une fortune aveugle qui l'ait con„ duit de victoire en victoire, sans que la prudence y ait contribué. Le sang qu'il „ a perdu dans de grandes occasions, prouve que ses avantages lui ont été dis„ putez. Il a levé des sieges, fait des retraites precipitées, & perdu des batail„ les: mais les disgraces qui rebutent les esprits communs, encourageoient le „ sien, ou plûtôt l'instruisoient pour l'avenir; & le jugement lui faisoit reparer „ par la patience, ce qu'il avoit perdu par l'impetuosité. Infatigable au delà de „ l'imagination, on l'a vu plus d'une fois commencer glorieusement une campa„ gne en Europe, & l'aller achever encore plus glorieusement en Asie. „ Sa bonne fortune l'a fait naître dans un siecle, où la valeur de ses ennemis étoit infiniment (*B*) propre à relever la gloire de ses triomphes. Il n'est pas necessaire

* *Voyez la remarque* F.

† *Guillet, Histoire de Mahomet II. pag.* 1. *il cite* Phranza lib. 1. cap. 33. Barlet. de Expug. Scodr. lib. 1. Bapt. Egnat. de Orig. Turc. Phil. Lonicer. lib. 1.

par des exemples notables, que ces sortes d'affirmations sont quelquefois illusoires. Quel plus grand exemple pourrois-je citer que celui que l'on va lire. On y verra un Mahometan qui assûre qu'un Chretien lui a montré un exemplaire de l'Evangile, où se trouvent quantité de choses claires & precises touchant Mahomet, & qu'il n'y a qu'un autre exemplaire au monde qui soit semblable à celui-là. *Inter* (*a*) *nomina seu titulos blasphemi impostoris* Paracletum *numerant, teste* AlJannabio: *quin & aliâs in loco non uno, antè Evangelia à* Christianis *corrupta expressam ejus factam mentionem sibi facile persuadent, idque ab ipsis* Christianis *edocti, ut refert Author modo laudatus*; Mohammodem *scil.* AlSelencium, *nescio quem, à Sacerdote quodam magni inter* Christianos *nominis didicisse nullibi extare Evangelii exemplar incorruptum, quàm apud se unum, ac* Parisiis *alterum, atque e suo multa coram ipsis legisse, in quibus multa & perspicua de* Mohammede *narrarentur.*

(*a*) *Pocockius ubi supra pag.* 185. 186.

(KK) *Que le tiers de l'Alcoran qui fût veritable.*] Le P. Joseph de Sainte Marie Carme dechaussé, Missionaire Apostolique dans le Royaume de Malabar, assûre (*b*) que les habitans de Mascati se piquent d'être les plus fidelles observateurs de la loi de Mahomet, & qu'ils pretendent que Mahomet declara, que de douze mille paroles qui se trouvent dans l'Alcoran, il n'y en a que quatre mille de veritables. Quand on les refute sur quelque point, & qu'ils ne savent comment se defendre, ils le mettent au nombre des 8. mille faussetez. Voilà qui est bien commode pour se tirer de tout mauvais pas dans la dispute.

(*b*) *Dans le livre intitulé* Prima spedizione all' Indie Orientali *imprimé à Rome. Le Journal d'Italie du* 31. *de Mars* 1668. *en fait mention.*

(*A*) *Le titre de* GRAND ...., *que les Turcs ne manquent pas de lui donner.*] Ils (*c*) „ avoüent que toutes les conquestes de ses suc„ cesseurs ont eu les siennes pour fondement & „ pour modelle, & qu'il leur a esté bien facile „ de suivre un chemin qu'il leur a ouvert, & dont „ il a levé tous les obstacles. Aussi lors qu'ils „ parlent de luy, ils suppriment ordinairement „ son nom de MAHOMET, quoi qu'en leur „ langue il ait la signification glorieuse de *Loüé* „ ou d'*Aymé* (*d*), & le distinguent des autres „ Sultans par les titres magnifiques de *Boiuc* & „ d'*Aboulfetch*, dont l'un signifie le *Grand* & „ l'autre *le Pere de la Victoire*. On luy reproche „ que pendant sa vie il a recherché ambitieuse„ ment le premier de ces titres; mais n'a-t-il pas „ travaillé assés pour le meriter? Les Chrestiens „ mesme ne le luy ont pas contesté, & l'on con„ vient qu'il a esté le premier des Empereurs „ Otomans à qui nos Nations Occidentales ont „ donné la qualité de *Grand-Seigneur*, ou de „ *Grand Turc*, que la posterité a conservé à ses „ descendans. „

(*c*) *Guillet, histoire de Mahomet II. liv.* 1. *pag* 8.

(*d*) *Anton. Geufraus in Nomenclat. Vocabul. Barbar.*

(*B*) *La valeur de ses ennemis étoit, ... propre à relever sa gloire.*] C'est un bonheur qui a manqué au grand Alexandre, car il ne trouva dans l'Asie que de foibles ennemis, quoi qu'ils fussent innombrables. Il ne semble donc pas qu'il ait été le mignon de la fortune au même point que Mahomet, qui presque toûjours avoit à vaincre de braves gens: ce qui le distingue des autres grans Conquerans avec beaucoup d'avantage. Prouvons ceci par les paroles d'un Auteur moderne qui nous a donné une belle histoire de ce Sultan. „ On (*e*) ne peut „ pas dire qu'il ait eu affaire à des ennemis ob„ scurs, & à des Nations peu belliqueuses, puis „ qu'entre les Capitaines illustres qui firent chan„ celer sa fortune, on conte Huniade & Ma„ thias Corvin, avec les forces de Hongrie; „ Scander-beg, avec celles des feroces Alba„ nois; le Valaque Uladus aussi intrepide qu'eux, „ bien qu'à la verité moins honneste homme; „ les Empereurs de Grece & de Trebizon„ de, les Rois de Perse, de Naples & de „ Bosnie, les Princes de Grece, de Servie, „ de Sinope, & de Caramanie, les Republi„ ques de Venise & de Gennes, les Chevaliers „ de Rhodes, & les armées de la Croisade, „ c'est-à-dire, l'élite de nos Nations Occiden„ tales. Il n'y pas un seul de tant d'ennemis „ qu'il n'ait esté chercher de dessein formé, par „ une bravoure extraordinaire, & qui n'ait à „ la

(*e*) *Guillet, ibid. pag.* 6. & 7.

faire de chercher parmi les Turcs de quoi se former une juste idée de son merite; les Chretiens lui ont dressé des (C) monumens qui donnent plus de relief à ses victoires,

„ la fin cedé à sa valeur ou à sa prudence. Chrêtiens ou Mahometans, tous estoient en butte à son ambition, & les interests de sa Religion n'entroient jamais dans les maximes de sa politique. Jusqu'icy, il a esté le seul de tant de Sultans qui ait osé faire passer des troupes reglées en Italie, où en divers temps elles ont gagné une bataille rangée, & pris une bonne place; non pas par une insulte inopinée, à la maniere des Corsaires; mais par les droites attaques d'un siege dans les formes. „

(C) *Les Chretiens lui ont dressé des monumens.*] En voici la preuve : le même Historien me l'a fournie. „ Je (*a*) ne croi pas être blâmable de renouveller la memoire de ce Conquerant, puis que d'ailleurs il est impossible qu'elle perisse, & (*b*) qu'il n'y a jamais eu de Prince Infidelle qui ait laissé parmy nous de semblables Monumens. L'Eglise (*c*) Catholique prend le soin de nous faire souvenir de luy chaque jour de l'année, par un signal remarquable & perpetuel; car les coups de cloche qu'on sonne chaque jour pour la priere de midy, n'ont esté ordonnés par un de nos Papes, que pour avertir le peuple de recommander à Dieu les Fidelles qui combattoient contre ce Sultan. (*d*) Pour une Bataille qu'il a perduë, nous rendons encore chaque année des actions de graces au Ciel, en solemnisant la Feste de la Transfiguration du Sauveur, qui fut instituée pour cette Victoire. Mais ce qui ne merite pas moins de reflexion, luy seul a donné lieu à la convocation d'un Concile general, & au projet de plusieurs autres. Ses (*e*) armes seules ont reduit les Chrestiens à luy opposer celles d'une Croisade, qui s'est distinguée évidemment de toutes les guerres Saintes, puis qu'un Pape y marcha en personne, suivy du College des Cardinaux. Enfin, luy seul a obligé un des Empereurs d'Occident à instituer l'Ordre des (*f*) Chevaliers d'Austriche, qui sous ce grand nom, tiré de la Maison de son fondateur, & sous les auspices de Saint Georges, s'engagerent par des vœux formels à traverser des progrés si étonnans. Un (*g*) Archevesque, un Cardinal, un Pape mesme ont publié pendant sa vie ses victoires par leurs écrits, pour luy susciter des ennemis en faveur de nos autels. „ L'aveu qu'ont fait nos Historiens n'est pas un moindre temoignage de sa gloire, que les preparatifs qu'avoit faits le Pape pour se retirer à Avignon, en cas que l'Italie fut attaquée par Mahomet en personne. Achmet qui commandoit dans Otrante en partit pour aller trouver son maître : „ Et conferer (*h*) avec lui sur le progrés de ses armes en Italie, où mesme il se promettoit de l'amener. Les menaces qu'il en fit en s'embarquant jetterent les Italiens dans la derniere consternation, & leur firent craindre une Campagne d'autant plus funeste, que la garnison Otomane continuoit chaque jour ses courses avec de nouveaux avantages; de sorte qu'Otrante regorgeoit d'Esclaves Chrestiens, & de butin. L'Italie a souffert de plus grands maux, mais elle n'a jamais eu de frayeur pareille, & il sembloit que les peuples y estoient dejà condamnés à porter le Turban. Il est certain que le souverain (*i*) Pontife Sixte IV. croyant dejà voir Rome enveloppée dans l'affreuse destinée de Constantinople, fit dessein de la confier à la protection des Apostres, & ne songea plus qu'à faire équiper des galeres pour passer en Provence, & transferer une seconde fois le saint Siege à Avignon. Les Historiens de ce temslà ont écrit qu'il n'y avoit plus de salut pour l'Italie, parce qu'en effet on n'y voyoit pas une seule place de guerre à l'épreuve de cent mille Mahometans, qu'on supposoit y devoir estre encouragés par la presence du Sultan. Parmy tous les temoignages de cette consternation, je ne rapporteray que celuy de Sabellicus, qui estoit du païs, & qui vivoit de ce temps-là. *Il* (*k*) *n'y a point de doute que c'estoit fait de l'Italie, si la souveraine providence n'eût arresté le cours d'un mal si horrible par la mort de Mahomet.* „ Je citerai bientôt (*l*) un passage de Platine qui pourroit être joint aux precedens.

(*a*) *Id. ib. pag.* 4. & 5.
(*b*) *Platina. Vit. Calist. Girolamo.*
(*c*) *Briani. lib.* 17.
(*d*) *Pandect. Leunclav. cap.* 133. *Turco-Græc. pag.* 62. *Petav. ration. temp. pars* 1. *lib.* 9. *Briani lib.* 17.
(*e*) *P. Justinian. lib.* 8. *Platina vit. di Pio II.*
(*f*) *Lazius lib.* 3. *rerum Viennensium.*
(*g*) *Leon. Chiens. Arch. Mityl. Isid. Ruthen. Card. SS. Pet. & Mart. Pius II.*
(*h*) *Id. ib. liv.* 7. *pag.* 374. 375. *ad ann.* 1480.
(*i*) *Cuspian. in vit. Mahom.*
(*k*) *Sabellic. Ennead.* 10. *lib.* 7.
(*l*) *Dans la remarque E.*

Voici un autre monument élevé par les Chretiens à la gloire de ce Prince Turc. Ils se rejouïrent de sa mort avec des excés qui valent les plus beaux panegyriques de la Grece. Laissons parler encore Mr. Guillet. *Les* (*m*) *nouvelles de la mort de Mahomet furent receuës dans la Chrestienté avec les plus grands transports de joye qu'elle ait jamais fait éclater. Rhodes, où elles furent plustost annoncées qu'ailleurs, en fit des rejouissances solemnelles. Mais elles n'égalerent pas celles de Rome. Le Pape Sixte fit ouvrir toutes les Eglises, & cesser le travail des Artisans, ordonna des Festes qui durerent trois jours, avec des prieres publiques & des Processions generales; commanda que pendant ce tems-là toute l'Artillerie du Chasteau de Saint-Ange fist des décharges continuelles, & ce qui est plus remarquable, fit cesser les apprêts du voyage d'Avignon, où il alloit chercher un asyle contre les Armes Otomanes.* L'Historien ayant senti que tant de demonstrations de joye peuvent faire tort au nom Chretien, parce qu'elles ne sont pas une marque de cette noble grandeur d'ame dont l'ancienne Rome s'est piquée, a éludé ou refuté cette objection par une note pieuse. *Il faut avoüer*, dit-il (*n*), *que la Religion Chrestienne a bien mis de la difference entre les mœurs des Anciens Romains & des modernes, & qu'elle l'y a mise avec une justice qu'on ne sçauroit trop respecter. Car l'ancienne Rome, prevenuë de ses maximes orgueilleuses, & d'une politique où le faste avoit plus de part que la generosité, ne se seroit pas rejoüie de la mort de ses ennemis, de peur d'estre soupçonnée d'avoir honteusement apprehendé leur puissance. Ainsi Cesar affecta de pleurer la mort de Pompée, & l'Histoire Payenne est remplie des traits d'une pareille ostentation. Mais dans le siecle de Mahomet, la destruction des Autels sacrés, & la profanation de nos plus saints mysteres demandoit legitimement une joye éclatante pour le trépas* de

(*m*) *Ibid. pag.* 384.
(*n*) *Ibid.*

victoires, que les Annales Ottomanes, & que tout ce que les Turcs ont su inventer pour éterniser la grandeur de ses actions. Il est donc bien étrange qu'il se trouve des Ecrivains distinguez dans le Christianisme, qui soutiennent que la prosperité (D) est la marque de la bonne cause, & qu'il n'y a que les Princes ver-

de ce fameux sacrilege, comme une pieuse reconnoissance que Rome devoit au Ciel pour le bonheur de la Chrestienté. J'ai dejà dit (a) que les Chretiens ont donné à ce terrible ennemi le surnom de *Grand Seigneur.*

(a) Dans la remarque A.

(D) *Que la prosperité est la marque de la bonne cause.*] J'ai dejà montré l'impertinence de ces Ecrivains, dans l'article (b) de Mahomet le faux Prophete. J'ai montré qu'en matiere de triomphes l'étoile du Mahometisme a prevalu sur l'étoile du Christianisme, & que s'il faloit juger de la bonté de ces religions par la gloire des bons succés temporels, la Mahometane passeroit pour la meilleure. Les Mahometans sont si certains de cela, qu'ils n'alleguent point de plus forte preuve de la justice de leur cause, que les prosperitez éclatantes dont Dieu l'a favorisée. Voici ce qu'un Moine qui a demeuré long tems en Turquie nous aprend, sur les motifs qui retiennent ces Infideles dans leur religion. *Secundum (c motivum est victoria eorum continua contra Christianos: quod aliquos multum movet. Unde victores se nominant, & gloriantur quasi victores totius mundi. Orant etiam pro victoribus specialiter in omnibus congregationibus suis, præsertim in continuis post comestionem gratiarum actionibus. Superbiunt insuper & Christianos fœminas despiciendo nominant, & se viros eorum. Et ut ad hoc magis ac magis incitentur, antecessorum victorias describunt, decantant, laudant, ac præconizant.* Joignons un autre temoin à celui-là. „L'heureux (d) succés des armes de ces Infideles, est un autre „argument dont ils se servent pour appuyer la „verité de leur Religion. Car comme ils „croyent que Dieu est l'auteur de tous les „bons évenemens, ils concluent, que plus ils „reüssissent dans leurs guerres, & plus aussi „Dieu fait paroître qu'il approuve leur zêle & „leur Religion. C'est cette persuasion qui fait „que les Turcs haïssent & detestent les Juifs par „dessus tous les autres peuples du monde. Ils „les appellent abandonnez de Dieu, à cause „qu'ils n'ont point de demeure fixe sur la terre, „& qu'ils n'ont aucun Prince de leur nation, „qui les protege & qui les defende.„

(b) Remarque P.

(c) Septem-Castrensis de moribus Turcarum c. 11 pag. 40. apud Hottinger. histor. Oriental. pag. 338.

(d) Ricaut, etat present de l'Empire Ottoman livre 2. chap. 3. p. m. 324.

Le Moine que j'ai cité nous dit une chose qui est digne d'attention, c'est que les Turcs en se regardant comme des hommes, consideroient les Chretiens comme des femmes. Comment accorderons-nous cela avec nos histoires, qui nous aprenent que les Turcs n'ont jamais vaincu les Chretiens sans être 10. ou 12. contre un, & sans perdre 20. fois plus de gens que les Chretiens n'en perdoient? Si cela étoit vrai, les Turcs ne seroient-ils pas contraints d'avouër que les Chretiens sont de bons soldats? Diroient-ils que ce sont des femmes? Je ne sai que dire sur ce sujet; mais je suis persuadé d'une part que nos Chretiens occidentaux ont toûjours été d'aussi bons soldats pour le moins que les Ottomans, & de l'autre que nos histoires sont pleines de fables touchant le nombre des morts, & celui des combatans: elles le grossissent prodigieusement du côté des Infideles; & ne l'amoindrissent pas moins de l'autre côté. Elles font ce que nous avons vu faire aux Gazetiers de chaque parti dans ces dernieres campagnes, aux deux (e) sieges de Namur. Tour-à-tour les Gazettes des assiegez ont parlé de plusieurs assauts imaginaires, où l'ennemi perdoit une infinité de monde: tour-à-tour elles ont tellement grossi ses pertes dans les assauts effectifs, que qui joindroit ensemble les morts, les blessez, les deserteurs, & les malades de ces relations, on ne trouveroit plus personne à l'armée des assiegeans, qui eût pu entendre batre la chamade. Quoi qu'il en soit, les choses sont bien changées; les Turcs ont montré & dans la Hongrie, & dans la Grece depuis l'an 1683. qu'ils sont de pauvres soldats, & qu'ils ne sauroient resister aux troupes Chretiennes inferieures en nombre. S'ils avoient été toûjours si malheureux, ils n'auroient pas pris la prosperité pour une marque de la vraye religion. Ils ont fait de très-grandes pertes dans l'Europe: nos Nouvellistes ont pretendu qu'ils en avoient fait de très-funestes dans l'Asie; car combien de fois avons-nous lu dans les Gazettes que la Meque, que le grand Caire, & que les Provinces voisines avoient été saccagées, & que la consternation étoit grande dans Constantinople à l'occasion de ces irruptions, & de ces soulevemens†. C'étoient des hableries, & des fraudes politiques, destinées à persuader aux peuples que toutes les troupes Imperiales seroient bien-tôt sur le Rhin. Deux ou trois petites consequences très-aisées à tirer menoient d'abord là le lecteur.

(e) Le premier en 1692. le second en 1695.

† Conferez ces paroles de Juvenal Sat. 8. v. 407. Quosdam facit iste Niphatem In populos, magnoque illic cuncta arva teneri Diluvio, nutare urbes, subsidere terras.

COMMENT les hommes se joüent de differens principes touchant la prosperité & l'adversité.

Il semble que les Turcs depuis ces disgraces devroient douter que leur religion fût bonne; cependant ils ne le font point: ils ne sont pas plus capables que les autres hommes de raisonner consequemment, & de suivre leurs principes: ils font ce que feroient les Orthodoxes; ils attribuent leurs malheurs non pas aux defauts de leur religion, mais au peu de soin qu'ils ont eu de la pratiquer. Qu'il me soit permis de dire un mot sur l'inconstance des raisonnemens de l'homme, à l'égard de l'adversité, & de la prosperité. On a là-dessus des maximes toutes opposées. On vous dira (f) & que ceux qui veulent vivre selon la pieté soufriront persecution, & que (g) la pieté a les promesses de la vie presente, & de celle qui est à venir. On vous dira & que Dieu laisse prosperer les mechans en cette vie, & que si nous y prenons garde de près, nous trouverons véritable la maxime de Tite Live (h), que ceux qui craignent Dieu reüssissent dans leurs desseins, & que les impies ont la fortune contraire. Ce n'est pas le tout: dans la these generale on conviendra qu'il ne faut point juger des choses par l'évenement, & que ceux qui le (i) feront meritent d'être malheureux. Mais representons-nous deux grans partis opposez, dont l'un forme une importante entreprise. Si elle reüssit, il ne manque pas d'en inferer qu'elle est juste;

(f) 2. Epist. à Timoth. c. 3. v. 12.

(g) 1. Epist. à Timoth. ch. 4. v. 8.

(h) Invenietis omnia prospera evenisse sequentibus Deos, adversa spernentibus. T. Livius lib. 5.

(i) Careat successibus opto Quisquis ab eventu facta notanda putat. Ovid. Epist. Penelop. Ulyss.

vertueux * qui ayent part aux faveurs de la bonne fortune. C'est inutilement qu'on viendroit nous alleguer, que si les Princes Chretiens n'eussent (*E*) pas été desunis, ils eussent batu les Mahometans. Il y a des gens qui ont écrit que ce (*F*) Sultan étoit Athée. Cela pourroit être vrai; & il est du moins certain qu'il

* *Voyez ce que Bozius a écrit contre Machiavel.*

te; il soutient que ce bon succés est une marque de l'aprobation de Dieu; l'autre party soutient au contraire qu'il s'en faut tenir à la these generale, & au *careat successibus opto* &c. & que Dieu permet très-souvent pour punir les hommes, que les mechans reüssissent dans leurs pernicieux complots. Mais si le party qui moralise si bien forme peu après une entreprise de consequence, & qu'il la voye reüssir, il ne veut plus entendre parler de la these generale: il dit à son tour que le bon succés est une marque de la justice de cette affaire, & qu'il paroît bien que Dieu l'aprouve, puis qu'il l'a accompagnée si visiblement de sa sainte benediction. Alors l'autre party n'aura point de honte de venir dire, qu'il ne faut point juger des choses par l'évenement, *Careat successibus opto* &c. & de debiter cent beaux lieux communs. Y-a-t'il rien de plus commode que cela? N'est-ce point être fourni de principes comme d'habits, les uns pour l'été, & les autres pour l'hyver *?

* *Apliquez ici ce que disoit St. Hilaire* lib. 2. ad Constant. *contre les* annuas atque menstruas de Deo fides, *qui étoient plûtôt* fides temporum quam Evangeliorum. *Voyez aussi l'Avis aux Refugiez pag.* 85.

(*E*) *Que si les Princes Chretiens n'eussent été desunis.*] Une infinité de livres sont pleins de murmures, de ce que les Princes Chretiens s'entre-mangeant les uns les autres, ont laissé perdre Constantinople, l'Ile de Rhodes, la Hongrie &c. ce qu'ils auroient pu empêcher facilement, s'ils eussent uni leurs forces contre l'ennemi du nom Chretien. On a raison de le croire, & de se plaindre d'une discorde qui a été si utile aux Turcs. Mais on seroit bien ridicule, si l'on employoit cette remarque à faire voir que la fausse Eglise n'a pas été plus comblée de prosperitez temporelles, que la veritable: car cette discorde des Princes Chretiens est elle même un très-grand malheur, & s'il estoit arrivé que les Infideles ne s'en fussent pas prevalus, elle n'eût pas laissé de prouver manifestement les adversitez du Christianisme. Remarquez bien que dans la question, si le Christianisme a eu plus de part aux prosperitez que les fausses religions, il ne s'agit pas de savoir si les Sultans ont remporté des victoires par la valeur de leurs troupes, ou par la foiblesse de leurs ennemis; mais s'ils ont conquis des Royaumes, & s'ils ont gagné des batailles sur les Chretiens. Qu'ils l'ayent fait par bonheur, ou par bravoure, c'est toûjours une prosperité temporelle; & ainsi on ne remedie à rien, en affoiblissant la gloire de leurs triomfes, sous pretexte qu'ils ont tiré avantage de la desunion des Chretiens: c'est plûtôt donner de nouvelles preuves de l'infortune du Christianisme. Comptons donc pour un monument érigé par les Chretiens à la fortune & à la gloire des Turcs, tant de harangues qui ont été publiées pour exhorter les Princes Chretiens à unir leurs forces contre ces Infideles. Un tems a été que nos Professeurs en Eloquence n'auroient pas cru être dignes de leur pension, s'ils n'avoient fait une harangue de cette nature; & ce n'étoit point un jeu d'esprit, ou un exercice d'Ecolier, comme les declamations qu'on faisoit à Rome sur Annibal (*a*), & sur Sylla (*b*): c'étoient des discours serieux & graves, destinez à persuader aux Princes une promte ligue & une celebre expedition. Jerôme Reusnerus a recueilli plusieurs volumes de ces harangues. Ce n'étoient pas seulement les Princes qui avoient besoin qu'on les exhortât à la concorde; il y avoit une autre espece de desunion qui n'étoit pas un petit mal dans la Chretienté. Les gens d'Eglise se reposoient sur les Laïques, & ceux-ci attendoient qu'il plût aux Ecclesiastiques de fournir aux frais de la guerre. Platine nous represente naïvement les mauvais effets de cette attente reciproque. *Mahometus arabs*, dit-il (*c*), ... *magnum in Christiano populo excitavit incendium: & ita magnum, ut verear ne ejus secta nostra potissimum ætate reliquias Christiani nominis penitus extinguat: adeo tepescimus: & animo ac corpore languidi interitum nostrum expectantes concidimus. Invalescit ejus secta nunc multo magis quam antea. Nam tota Asia & Aphrica, magnaque pars Europæ Mahometanis principibus subjecta est. Instant nunc Thurci terra ac mari: ut nos tanquam cuniculos, ex his Europæ latebris eruant. Sedemus ociosi: alter alterum expectantes, quasi hoc malum universæ reipublicæ Christianæ non immineat. Expectant sacerdotes ut à secularibus hoc tantum bellum & tam necessarium sumatur. Expectant item seculares ut Presbyteri tuendæ religionis causa pecunias in sumptus bellicos polliceantur & subministrent, nec in pejores usus effundant, quemadmodum facere plerique consuevere, pecunias elemosynis & sanguine martyrum comparatas, in aurea & argentea vasa & pergrandia quidem fundentes: parum de futuro soliciti: Dei quem tantum utilitatis gratia colunt, & hominum contemptores.*

(*a*) I demens & sævas curre per Alpes Ut pueris placeas & declamatio fias. *Juven. Sat.* 10. *v.* 166.

(*b*) Et nos ergo manum ferulæ subduximus & nos Consilium dedimus Syllæ privatus ut altum Dormiret. *Id. Sat.* 1. *v.* 13.

(*c*) *Platina in Bonifacio* 5.

C'est donc avec beaucoup de justice (*d*) qu'on se moque de Bellarmin, qui a osé mettre la prosperité entre les marques de la vraye Eglise. C'est aux Mahometans qu'il convient de dogmatiser de la sorte, comme le fait voir Hottinger, qui montre d'ailleurs (*e*) que les autres marques (*f*) à quoi Bellarmin pretend que l'on reconoisse la vraye Eglise, sont les mêmes que les sectateurs de Mahomet alleguent à l'avantage de leur religion.

(*d*) Quas ultimo ponit loco notas *Bellarminus IX. & X. infelicem exitum Ecclesiam oppugnantium, felicitatem vero Ecclesiam defendentium,* nomen notarum adeo non merentur, ut mirum sit non cogitasse Cardinalem furiosis hac ratione Muhammedanis contra nos suppeditari arma. *Hotting. histor. Orient. pag.* 338.

(*F*) *Que ce Sultan étoit Athée.*] Voici ce que Paul Jove remarque sur ce sujet. (*g*) *Natus erat ex Despoti Serviæ filia, quæ puerum Christianis præceptis & moribus imbuerat, quorum mox oblitus adolescendo, ita ad Mahometis sacra se contulit, ut neque hos, neque illos ritus teneret, & in arcano prorsus Atheos haberetur; utpote qui unum tantum bonæ fortunæ numen coleret, quod præclarè conciliari vivida efficacique animi virtute prædicabat. Itaque nulli addictus religioni, cunctorum hominum accuratas de Diis, tanquam humana nihil curantibus, cogitationes irridebat; eo animi decreto, ut nullum unquam jus amicitiæ aut fœderis*

(*e*) *Ibid. dans tout le chapitre* 5. *du* 2. *livre.*

(*f*) *Le nom de Catholique; l'antiquité; une longue durée non interrompuë, l'étenduë; la succession des Evêques: les miracles; l'austerité des mœurs; le temoignage des adversaires.*

(*g*) *Jovius in elog. virorum bellica virtute illustrium lib.* 3. *p. m.* 262.

qu'il faisoit la guerre pour contenter son ambition, & non pas pour agrandir le Mahometisme. Il preferoit ses interêts à ceux de la foi qu'il professoit; & de là vint qu'il eut de la tolerance pour l'Eglise Greque, & (G) même beaucoup de civilité

ris, nisi ex commodo, exceptaque ad proferendum imperium occasione, colendum atque servandum arbitraretur. Il y a deux observations à faire sur ce passage; 1. Paul Jove se trompe, quand il assûre que la mere de Mahomet étoit Chrestienne. „ (a) On ne sçait ny le nom ny „ la qualité de sa mere, quoy que tous les Historiens d'Occident, prévenus d'une erreur „ generale, nous l'ayent voulu faire connoître „ sous des noms diversement forgez, tantost de „ Melisse & d'Irene, tantost de Marie fille du „ Despote de Servie, & qualifiée de *Despœne*, „ titre d'honneur que les Grecs donnoient aux „ Princesses Chrestiennes de l'Orient. Mais „ quoy que cette Despœne eût épousé le Sultan „ Amurat, elle n'estoit que belle-mere de Mahomet, & n'eut jamais d'enfans, comme il „ est clairement justifié par l'ambassade de l'Historien (b) Phranza, qui fut envoyé auprès „ d'elle pour la solliciter d'épouser l'Empereur „ Constantin, quand elle fut veufue d'Amurat. Les Turcs & le reste des Grecs en conviennent.... (c) Il y a de grandes conjectures que la (d) Despœne Marie, qui par un „ privilege particulier * y vivoit dans l'exercice „ de la Religion Chrestienne, eut quelque soin „ de luy; car elle luy apprit *l'Oraison Dominicale & la salutation Angelique*, non pas comme „ une instruction de pieté, qu'Amurat jaloux „ de son culte auroit rigoureusement condamnée, mais comme le simple amusement d'un „ enfant, dont la curiosité s'attachoit déja à „ toutes choses. „ Ma 2. reflexion est que Paul Jove se contredit grossierement; car si Mahomet II. reconoissoit & servoit la divinité de la Fortune, & s'il croyoit que l'on en gagnoit les bonnes graces par l'aplication, & par la force de son courage, il n'étoit point Athée, & il ne rejettoit point entierement la providence. Il est visible que cette Fortune qu'il servoit, ne pouvoit être dans son esprit que sous l'idée d'un être qui dispose des évenemens, & qui favorise certaines personnes. Cela ne peut convenir à un être aveugle, & qui n'auroit qu'une force naturelle de se mouvoir. Il faut que cet être puisse diriger ses forces selon ses desirs, & qu'il conoisse ce que font les hommes, & qu'il les distingue les uns des autres. Chacun voit que le systême des Athées est incompatible avec la suposition d'un tel être. (e) Le Pere Maimbourg copiste ici de Paul Jove, est tombé dans la même contradiction. *Il n'y eut jamais*, dit-il (f), *de plus grand Athée que ce Prince, qui n'adoroit que sa bonne fortune, qu'il reconnoissoit pour l'unique divinité, à laquelle il estoit toûjours prest de sacrifier toutes choses; qui se moquoit de toutes les Religions, de la Chrétienne, en laquelle il avoit esté instruit dès son enfance par la Sultane sa belle-mere, fille du Despote de Servie; de celle de Mahomet, qu'il traitoit de chef de Bandits entre ses Confidens; & de tous ceux qui croyoient qu'il y eust une autre Providence que celle que chacun doit avoir pour soy-mesme. De là vient que son interest, sa grandeur, & son plaisir estoient l'unique regle de ses actions, & qu'il ne gardoit ni foy, ni parole, ni serment, ni traité, qu'autant qu'il les trouvoit commodes, & utiles pour arriver à quelqu'une de ces trois fins, à laquelle il tendoit toûjours en tout ce qu'il entreprenoit.*

(a) *Guillet ubi supra liv. 1. pag. 10.*

(b) *Phranz. lib. 3. cap. 2. Chalcond. lib. 7. Turco-Graec. pag. 22. Annal. Sultan. cap 93. & 96.*

(c) *Guillet ib. pag. 11.*

(d) *Turco-Graec. pag. 194. Informat. di Paolo Giovio pag. 75. Annal. Sultan. cap. 99.*

* *C'est-à-dire dans le Serrail.*

(e) *Voyez l'article de Cesar, pag. 827. col. 2.*

(f) *Maimbourg Histoire du Schisme des Grecs li. 6. pag. 291. édit de Holl. il cite* Ducas c. 33.

Reflexion sur ce qu'on croit qu'il y a des gens heureux.

C'est une opinion fort generale que certaines gens ont du bonheur, & que d'autres ont du malheur; & il est bien difficile de ne croire point cela, quand on prend garde aux évenemens publics. Il y a des Amiraux qui sont traversez presque toûjours par les vens contraires, dans les desseins les plus importans: il y en a d'autres pour qui le bon vent semble se lever, toutes les fois qu'ils ont à executer de grandes choses. Ces coups de malheur & de bonheur ne paroissent pas si visiblement dans les armées de terre; mais on ne sauroit nier que les pluyes ou le beau tems, & plusieurs autres occurrences qui ne dependent point de nôtre sagesse, ne traversent ou ne favorisent plus souvent les entreprises de certains Generaux, que les entreprises de quelques autres. Il semble même que l'on puisse remarquer qu'il y a des Generaux, qui ne sont jamais secondez de ce qu'on apelle coups de bonheur, que lors qu'ils combatent contre des Chefs qui passent pour malheureux. Si l'on suivoit à la trace les avantures des particuliers, on y trouveroit à proportion autant de marques de ces coups de bonne ou de mauvaise fortune. Il n'y a point d'Athée, il n'y a point d'Epicurien qui puisse admettre cette distinction de bonheur & de malheur; elle n'est pas compatible avec leur systême. Allegueront-ils les influences des astres? Mais cela n'est bon à dire que dans un Sonnet: elles ne peuvent rien ici, à moins qu'elles ne soient dirigées par un principe intelligent; & c'est ce qu'ils n'admettent pas. Ils diront bien que c'est un malheur, si un homme qui achete 200. billets de loterie sur 3000. n'emporte aucun lot; & que c'est un bonheur, si un homme qui n'achete que trois billets sur cent mille a le gros lot: mais ils soutiendront que cela se fait sans la direction d'une intelligence, & par une suite necessaire du mêlange des billets. En effet, quand même il n'y auroit point de providence, il faudroit necessairement que quelcun eût le gros lot, celui-ci plûtôt que cent autres: mais ils ne peuvent point avouër selon leur systême, que certains hommes auroient toûjours le gros lot, en n'achetant que peu de billets; & que d'autres qui en acheteroient un grand nombre, ne gagneroient jamais rien; car cela temoigneroit clairement la direction de quelque genie ami ou ennemi. Voilà pourquoi ils ne peuvent point admettre la distinction, proprement dite, de gens malheureux & de gens heureux. En un mot, pour revenir à Mahomet, s'il a reconu la Divinité de la Fortune, il n'a été ni Athée, ni Epicurien.

(G) *De la tolerance pour l'Eglise Greque, & beaucoup de civilité pour le Patriarche.*] Je m'assûre que mon lecteur sera bien aise de trouver ici un petit detail, sur un fait aussi curieux que celui-là. Je me servirai des paroles du P. Maimbourg,

civilité pour le Patriarche de Conſtantinople. Il n'y a nulle aparence qu'il ait fait le vœu (*H*) qu'on lui attribuë. On dit que pour faire voir à ſes ſoldats que la

bourg, qui ayant decrit la priſe de Conſtantinople, & l'entrée triomphale de Mahomet dans cette ville, continuë ainſi. „ Après (*a*) cela, „ comme il eſtoit extreſmement adroit, ne voulant pas perdre avec les Chretiens les principales forces, & le plus grand revenu de ſon „ nouvel Empire, il fit un trait de très-habile „ Politique, pour les raſſeûrer, en leur faiſant „ voir qu'il les vouloit traiter très-favorablement „ en bon maiſtre, & leur laiſſer l'exercice libre „ de leur Religion. Car ayant apris (*b*) que le „ Siege Patriarcal eſtoit vacant, par la renonciation volontaire de Gregoire Protoſyncelle, „ qui s'eſtoit retiré à Rome, il voulut qu'il y „ en euſt un: & pour agir auſſi d'abord en Empereur, il ordonna qu'il ſe fiſt à la maniere „ accouſtumée ſous les derniers Princes. . . . „ Il fit aſſembler quelques Eveſques qui ſe trouverent alors aux environs de Conſtantinople, „ avec ſi peu d'Eccleſiaſtiques qui y eſtoient „ reſtez, & les principaux d'entre les Bourgeois; „ ceux-cy élûrent, ſelon ſes ordres, le celebre „ Senateur (*c*) George Scholarius, celuy-là meſme qui s'eſtoit declaré ſi hautement pour la „ Foy Catholique au Concile de Florence, & „ que Mahomet, qui aimoit les habiles gens, „ avoit épargné, quand il fit mourir tant de „ perſonnes de qualité, ayant ſeu que c'eſtoit „ le plus ſçavant, & le plus éloquent de tous „ les Grecs. Il fut donc choiſi, ſous le nom „ de Gennadius; & le Sultan voulut obſerver „ en cette occaſion toutes les meſmes cérémonies que les Empereurs de Conſtantinople „ gardoient, en inſtallant le Patriarche en cette „ maniere . . . . (*d*) Auſſi-tôt qu'il eut fait „ élire Gennadius, on le conduiſit par ſon ordre en grande pompe au Palais, où il le reçut avec toute ſorte d'honneur, & de témoignage de bienveillance, le faiſant meſme manger à ſa table, s'entretenant long-temps avec „ luy, comme s'il euſt eſté le plus intime de „ ſes confidens. Après quoy l'ayant mené dans „ la grand' Sale, il luy mit en cérémonie le baſton Paſtoral entre les mains, en preſence des „ Turcs & des Chrétiens accourus à un ſpectacle auſſi ſurprenant que celuy où l'on voit „ le Sultan des Turcs, ennemi mortel du Chriſtianiſme, donner l'inveſtiture du Patriarcat „ de Conſtantinople, par la Croſſe. Il fit plus: „ car quoy que le nouveau Patriarche fiſt tout „ ce qu'il put pour s'y oppoſer, alleguant l'exemple des autres Empereurs, qui n'avoient „ jamais porté la bonté & la civilité ſi loin, il le „ voulut conduire juſqu'à la porte du Palais, où „ l'ayant fait monter ſur le plus beau cheval de „ ſon écurie, ſuperbement enharnaché de ſatin „ blanc tout brodé d'or, il ordonna à tous ſes „ Viſirs, & à ſes Bachas de l'accompagner, „ comme ils firent, en marchant en bel ordre, à pied, les uns devant, & les autres „ après luy, dans une longue & ſuperbe ſuite, „ au travers de (*e*) toute la ville, juſqu'à la celebre Egliſe des douze Apoſtres, qu'il luy avoit „ aſſignée pour eſtre ſa Patriarcale, au lieu de „ celle de Sainte Sophie, dont il avoit fait la „ grande Moſquée. Il l'alla meſme viſiter quelques jours après dans le nouveau Palais Patriarcal de l'Egliſe de noſtre-Dame, qu'il avoit „ obtenuë du Sultan au lieu de celle des Apoſtres; „ & là il le pria de luy expliquer les principaux points de la Religion Chreſtienne: ce „ que ce grand homme fit avec tant de jugement, de force & de netteté, & tant d'aprobation du Sultan, qu'il en voulut avoir „ l'expoſition par écrit, qui ſe voit encore aujourd'huy en Grec, en Latin, & en Arabe „ demy-Turc. Voila ce que fit cet habile Prince, pour obliger, par cette feinte douceur du „ commencement de ſon Empire, les Chrétiens „ Grecs à ſupporter plus doucement un joug „ qu'ils ne trouveroient pas ſi dur, qu'ils l'ont „ depuis experimenté juſqu'à maintenant.„ Conſultez Mr. Guillet (*f*) qui raconte tout ceci amplement & exactement, & qui raporte pluſieurs choſes qui furent faites par Mahomet en faveur des Grecs. On en verra le precis dans la remarque ſuivante.

(*a*) Maimbourg ib. pag. 358. & ſuiv.

(*b*) Phranza l. 3. c. 19.

(*c*) Phranza lib. cit. Leo Allat. de perp. conſen. l. 3. c. 5. 6.

(*d*) Maimbourg ibid. pag. 361. 362.

(*e*) Turco-Græc. l. 2. Panmachariſtæ.

(*f*) Ubi ſupra, liv. 3. p. 259. & ſuiv.

(*H*) *Le vœu qu'on lui attribuë.*] „ C'eſt (*g*) „ dans l'année 1469. que le ſupplément (*h*) des „ Annales de Baronius aſſeûre que Mahomet em„ porté de zêle pour ſa Religion, fit ſolemnellement le vœu que voicy, contre la noſtre. *Je* „ *fais ſerment, & proteſte par un vœu, que j'adreſſe au ſeul Dieu Createur de toutes choſes, que* „ *je ne gouſteray ny les douceurs du ſommeil, ny* „ *celles de la bonne chere; que je renonceray meſme* „ *aux ſouhaits des voluptés, & au plaiſir des ſens;* „ *& que je ne tourneray point mes regards de l'Orient vers l'Occident, juſqu'à ce que j'aye foulé* „ *ſous les pieds de mon cheval tous les Dieux que les* „ *adorateurs de* CHRIST *formeront de bois,* „ *d'airain, d'argent, d'or, & des couleurs de* „ *la peinture; en un mot, que je n'aye purgé la* „ *face de la terre de leurs impietez, depuis l'Orient juſqu'à l'Occident, afin d'y faire éternellement retentir les loüanges du vray Dieu, &* „ *de ſon Prophete Mahomet.* Les Hiſtoriens „ Grecs de ce temps-là qui pouvoient parler „ avec certitude des affaires de leur païs, & qui „ ne pardonnent rien au Sultan, ne diſent pas un „ mot de ce vœu. Eſt-il poſſible que les Hiſtoriens Latins qui l'ont rapporté, ſans citer aucun garant, ayent fait Mahomet ſi zélé pour ſa „ Religion, eux qui ſoûtiennent qu'il n'en profeſſoit aucune? Diront-ils que ce Prince ait „ voulu faire l'hypocrite, pour flatter ſes ſujets „ par ce faux éclat de pieté, luy qui toûjours „ fier, & toûjours perſuadé de ſa toute-puiſſance, n'a jamais daigné rien ménager avec „ eux; & qui ne s'y eſt point veu reduit par „ aucune ſedition de l'armée ou du peuple, ny „ par aucune formalité des ceremonies de ſa „ loy? Il luy eſtoit aiſé de commencer à s'acquitter de ce vœu dans la Turquie, où ſa „ nation ſacrilege n'auroit pas mieux aimé que „ de ſeconder ce faux zéle. Il eſt évident que „ contre le but de cette prétenduë Politique, il „ s'y ſeroit rendu ridicule, en faiſant chaque „ jour à leurs yeux le contraire de ce qu'il avoit „ promis: car nous avons marqué ſes ſoins à „ reſtablir la dignité de Patriarche, à entretenir une eſpece de ſocieté familiere avec les Pa- „ triarches

(*g*) Guillet ubi ſupra liv. 6. pag. 164. & ſuiv.

(*h*) C'eſt-à-dire Sponde dans la continuation des Annales. Il cite la lettre 380. du Cardinal de Pavie, & il dit qu'une perſonne ayant porté une copie de ce vœu à Raguze on le traduiſit en Italien, & on l'envoya aux Venitiens qui le communiquerent au Pape. Aparemment cette piece fut fabriquée ou par quelque homme de loiſir, ou par quelque politique, afin d'animer à une guerre de ligue les Princes Occidentaux.

la vòlupté n'étoit point capable d'amolir sa vertu guerriere, il coupa la tête à une (*I*) Maîtresse qu'il aimoit éperdûment. Cela me semble un peu apocryphe. La plûpart des Historiens Chretiens, en parlant de lui, ont sacrifié (*K*) la bonne foi à leur passion & à leur ressentiment. Il mourut † le troisiéme de Mai 1481. dans une bourgade de Bithynie, *comme il entroit dans sa 52. année. Il a été * le premier des Sultans qui se soit preparé un tombeau particulier.* Je pense qu'il fut aussi le premier Sultan qui aima les (*L*) arts & les sciences. Son

† *Guillet, ibid. livre 7. pag.* 378. 379.

* *Id. ib. pag.* 381.

„ triarches Gennadius & Maxime, à authoriser „ de temps en temps l'exercice de leur Religion „ par des Lettres Patentes, ou par les reglemens „ de ses Cadis, & à peupler Constantinople des „ familles Chrêtiennes qu'il tiroit de chaque ville „ Greque, à mesure que ses armes l'en ren- „ doient maistre. Il ne faut que considerer „ l'estat present de la Grece, où ses successeurs „ ont souffert l'exercice du Christianisme, se- „ lon la liberté qu'il en donna quand il en fit la „ conqueste. On montre encore aujourdhuy „ dans les plus celebres Monasteres du païs, les „ Sauve-gardes & les Titres d'exemptions qu'il „ accorda genereusement aux Calogers. Il ne „ défendit point aux Grecs la veneration des „ Images sans relief, qui leur est encore con- „ tinuée contre les termes formels de ce vœu, „ & eut la mesme tolerance pour les Images en „ relief, reverées par les Gennois de l'Eglise „ Romaine establis à Galata, & par les Alba- „ nois du mesme Rit, qui avoient esté Sujets de „ Scander-beg. Les Historiens Latins ont en- „ core écrit, qu'autant de fois que Mahomet fai- „ soit rencontre d'un Chrestien, il (*a*) se croyoit „ souillé d'une tache spirituelle, & couroit in- „ continent aux ablutions de l'Alcoran, en se „ lavant les yeux & la bouche: mais cela estant, „ il avoit bien de ces sortes de purifications à fai- „ re, quand à la teste de son armée il en ren- „ controit une de cinquante ou soixante mille „ Chretiens. „

(*a*) *Isidor. Rhuten.*

(*I*) *Il coupa la tête à une Maîtresse.*] Elle s'a- pelloit (*b*) Irene, & n'avoit que 17. ans. *Un* (*c*) *Bacha l'avoit faite esclave à la prise de Constanti- nople, & donnée au Sultan.* Vous trouverez dans Monsieur Guillet les circonstances de cette avan- ture; mais comme il remarque (*d*) que tous ceux qui en ont parlé, l'ont copiée de Bandelli, Moine Italien qui *semble en avoir ôté toute creance, par les fautes qu'il y a faites contre l'ordre des tems, & contre les noms & le rang des personnes qu'il y in- troduit*, je ne la tiens pas fort certaine. Mr. de Scuderi qui avoit fait tant de harangues sous le nom des Dames illustres, fit des discours politi- ques sous le nom des Rois. L'un de ces discours est la reponse pretenduë de nôtre Sultan aux mur- mures de son armée.

(*b*) *Guillet, ibid. l.* 3. *pag.* 293. *ad ann.* 1455.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Ibid. pag.* 299.

(*K*) *Ont sacrifié la bonne foi à leur passion.*] Monsieur Guillet ayant observé que les nations occidentales ont donné à ce Sultan la qualité de *Grand Seigneur*, ou de *Grand Turc*, ajoûte tout aussi-tôt: „ Il (*e*) est vrai que ce favorable „ temoignage de nos peuples a esté contredit par „ la pluspart des Historiens d'Occident qui écri- „ voient de son temps; car il n'y a point d'op- „ probres ny de titres outrageux dont leur plu- „ me n'ait voulu ternir ce Prince. A la verité, „ il faut loüer leur zêle pour la Religion Chres- „ tienne, quand selon l'occasion ils se sont em- „ portés contre les impietés de Mahomet; mais „ aussi selon l'occasion devoient-ils publier ce „ qu'il a eu de qualités loüables. C'est le juste „ temperament qu'ont sçeu garder Philippes de „ Commines, Chalcondile, & la Lettre du Pa- „ pe Pie II. qui ont parlé de ce Prince pendant „ sa vie, en se dépouillant des préjugés vul- „ gaires, & avec les sages reserves qu'il faut „ toûjours avoir pour les testes couronnées. Car „ enfin, de tout temps, un usage peu hon- „ neste a banny la moderation qui devroit re- „ gner entre les Ecrivains de diverse Religion „ & de differens partis, & leur a suggeré l'in- „ vective & l'animosité; comme si la justice „ & la raison avoient besoin d'un secours si bas „ & si honteux. Aussi faut-il avoüer que si de „ toutes les injures publiées en ce temps-là con- „ tre Mahomet, on en excepte quelques-unes „ qui sont veritablement authorisées par la pu- „ deur & par la pieté, le reste est une loüan- „ ge déguisée, & la vaine menace de ceux qu'il „ faisoit trembler. „ Cet Auteur fait là un por- trait qui ressemble à beaucoup de gens repan- dus dans tous les siecles, & dans toutes les nations.

(*e*) *Guillet, ubi supra l.* 1. *pag.* 9.

(*L*) *Le premier Sultan qui aima les arts & les sciences.*] Il lisoit (*f*) souvent l'Histoire d'Au- guste, & celle des autres Cesars, & avec en- core plus de plaisir celles d'Alexandre, de Con- stantin & de Theodose, *parce que tous trois ont regné dans les pais de sa domination . . . De* (*g*) *l'amour qu'il avoit pour l'Histoire, il passa avec le tems à l'estime des Historiens, & leur en don- na des marques . . . Il aima avec passion la pein- ture & la musique, & s'appliqua à la cizelure & à l'agriculture. . . . La* (*h*) *connoissance des lan- gues étrangeres luy fut si chere, contre le genie de sa nation, qu'il ne parloit pas seulement celle des Arabes, qui est affectée aux loix Ottomanes & à la Religion du Legislateur Mahomet, mais encore la Persane, la Grecque & la Françoise, c'est-à- dire, l'Italienne corrompuë, se facilitant ainsi une communication avec les peuples qu'il menaçoit de ses armes. Sur tout, il excelloit dans l'Astrologie; & pour encourager ses troupes, & effrayer ses en- nemis, publioit que le mouvement & les influences des corps celestes luy promettoient l'Empire du mon- de.* Pour savoir combien il se conoissoit en ta- bleaux, on n'a qu'à lire dans Mr. Guillet (*i*) ce que le Vasari raconte touchant Gentile Be- lino fameux Peintre Venitien, qui fut quelque tems à la Cour de Mahomet, & qui en revint chargé de presens. Il aporta le portrait de cet Empereur; & ainsi il n'a pas été mal aisé aux Historiens de nous aprendre comment ce Prin- ce étoit fait: neanmoins on le represente bien differemment. Le P. Maimbourg maltraita un peu fur ce sujet le P. Bouhours. Voyez la (*k*) Critique generale de l'Histoire du Calvinisme. Finissons cette remarque par ces paroles de Paul Jove. *Caterùm* (*l*) *Mahomet qui impietatis apud suos, apud nostros verò perfidiæ, & inhumanæ cru- delitatis notam subiit, hanc saltem confessione om-* nium

(*f*) *Id. ib. pag.* 15.

(*g*) *Id. ib. pag.* 16.

(*h*) *Ibid. pag.* 17. *Voyez sur tous ceci le P. Maimbourg Histoire du Schisme des Grecs l.* 6. *p.* 289. *qui cite* Phranz. l. 1. c. 33. Leuncl. l. 15.

(*i*) *Ibid. liv.* 4. *pag.* 505. *& seq.*

(*k*) *Lettre* 30. *pag.* 333. 334. *de la* 3. *édition.*

(*l*) *Paulus Jovius ubi supra pag.* 265.

Son (*M*) épitaphe merite d'être considerée. J'aurai quelques fautes (*N*) à reprocher à Mr. Moreri ; & je ne laisserai point passer au P. Maimbourg la temerité qu'il a euë, d'imputer (*O*) au schisme des Grecs les maux qu'ils soufrirent sous ce Prince Turc.

MAHO-

*nium certam laudem à Barbaris repudiatam, non insulse tulisse existimatur, quòd et literarum, & præcellentium artium decus cordi fuerit; quando cunctas clarissimarum gentium Historias, sibi verti in Turcicam linguam juberet; ut inde haustis militiæ præceptis, actionum suarum disciplinam, exemplorum varietate confirmaret, & præclaros artifices pictoresque præsertim insigni liberalitate complecteretur. Nam & commentaria rerum ab ipso gestarum à Liberto ejus * Vicentino conscripta legimus; veraque ejus imagine sumus potiti, quam Gentilis Bellinus, è Venetiis Byzantium evocatus pinxerat; quum ibi regiam multis tabulis rerum novarum ad oblectationem jucundissimam referisset.*

*C'est sans doute Angiolello, dont j'ai donné l'article.

(*M*) *Son épitaphe merite d'être considerée.*] „ (*a*) On porta son corps dans la Mosquée de „ sa fondation, où l'on voit encore aujourdhuy „ son turban & son sabre. Mais ce qu'il y a „ de singulier, l'épitaphe qu'on luy fit ne par- „ loit point de ses grandes actions, & sembloit „ mesme les conter pour rien, en comparaison „ de ses dernieres pensées, que l'on se conten- „ ta d'y exprimer comme le plus grand éloge, „ & le plus fidele tableau de son courage. L'in- „ scription ne consistoit qu'en neuf ou dix pa- „ roles Turques, expliquées par celle-ci : *Je „ me proposois la conqueste de Rhodes & celle de „ la superbe Italie.* „ C'est nous faire entendre très-clairement : 1. qu'on ne marqua dans l'épitaphe de Mahomet aucun des desseins qu'il avoit executez, mais seulement les desseins qu'il vouloit executer. 2. Que ces actions à venir furent marquées en langue Turque. Cela est bien different du narré de Mademoiselle de Scuderi. (*b*) *Comme l'ambition estoit la passion dominante au cœur de Mahomet, elle le suivit jusques à la mort, ordonnant que l'on mist sur son tombeau cette inscription en langue Latine, après une grande narration de toutes ses victoires en langue Turquesque.* IL AVOIT INTENTION DE RUINER RHODES ET LA SUPERBE ITALIE. Spandiginus (*c*) est conforme à ce narré, si ce n'est qu'il ne dit point que les dernieres paroles fussent en Latin. Je trouve assez aparent que Selim I. pour rencherir sur cette épitaphe, s'en fit faire une (*d*) où il disoit, qu'il faisoit encore la guerre après sa mort.

(*a*) Guillet, ubi supra liv. 7. pag. 381.

(*b*) Scuderi, Illustre Bassa to. 1. pag. 320. 321.

(*c*) Apud Spondanum ad ann. 1481. n. 2.

(*d*) Voici la substance de cette épitaphe raportée par du Verdier Histoire des Turcs. Je suis ce grand Selim qui debellai la terre, Qui cherche les combats encor après ma mort : La fortune a toûjours flêchi sous mon effort; Mon corps est au tombeau, mon esprit à la guerre.

(*N*) *J'aurai quelques fautes à reprocher à Mr. Moreri.*] I. Il n'est pas vrai que Mahomet ait *subjugué la Carinthie & la Stirie* : ses troupes y firent seulement des courses & des ravages, après la victoire du Lisoncio, qu'elles gagnerent sur les Venitiens l'an (*e*) 1476. II. Il est faux qu'il ait fait lui-même son épitaphe en Latin. III. Et qu'il soit mort à Nicomedie : il mourut dans une (*f*) *bourgade de Bithinie, conuë par les anciens sous le nom d'Astacus, entre Constantinople & Nicomedie, qui en sont éloignées chacune d'une journée.* Cette bourgade est nommée par quelques uns *Teggiur Tzair*, & par quelques autres *Geivise*. IV. Il n'a point vécu 53. ans, mais un peu plus de 51. V. On ne peut assez admirer que Mr. Moreri ait été capable de dire que Mahomet *ne manquoit pas de courage.* C'est ainsi qu'on parle d'un homme soupçonné de poltronnerie, & qu'on tâche d'en justifier; c'est ainsi qu'on parle d'un Prince fort pacifique, & qui n'ayant jamais donné des preuves publiques de sa valeur, a fait neanmoins conoître dans le cabinet, qu'il ne craignoit pas la mort ni les perils : mais il est absurde de s'exprimer de la sorte, en parlant d'un foudre de guerre, & d'un Conquerant tel que nôtre Mahomet, qui, pour me servir des termes d'un Historien que Moreri devoit conoître, (*g*) *eut de la nature un corps extresmement robuste, & capable de toutes les fatigues de la guerre, dont il fit son occupation continuelle durant toute sa vie; un temperament tout de feu, un naturel impetueux, hardi, entreprenant, & insatiable de gloire; un cœur plus grand encore que sa naissance & sa fortune, un courage intrepide.* VI. Mr. Moreri s'exprime très-mal un peu après, lors qu'il assûre *qu'à parler ingenument, on ne peut entendre parler sans mepris des debauches* de Mahomet : & tout aussi-tôt il raporte que *cet infame voulut forcer le Prince* de Valachie. N'est-ce pas avec horreur, & non pas avec mepris qu'on entend parler de semblables dereglemens ? VII. Mahomet ne *coupa point lui-même la tête à une femme*, parce *qu'elle lui paroissoit trop belle* : ce fut à cause que ses soldats murmuroient de voir qu'il perdît sa reputation, & de belles occasions entre les bras d'une fille. Encore n'est-ce pas un fait certain (*h*). VIII. Il est faux que ce Sultan *après la prise de Constantinople, ait dechargé sa colere sur le corps mort de l'Empereur Constantin.* Le (*i*) Chancelier de cet Empereur qui (*k*) étoit dans Constantinople, *& qui n'a écrit que ce qu'il avoit vu lui-même*, dit le contraire. „ Il „ (*l*) nous assûre que le Sultan ayant fait cher- „ cher fort exactement par tout, pour s'éclair- „ cir de ce dont on doutoit encore, à sçavoir, „ s'il estoit vif ou mort, son corps fut enfin „ trouvé parmi ceux de plusieurs Turcs & Chre- „ tiens entassez les uns sur les autres, sans doute „ à l'endroit mesme où ce brave Prince avoit esté „ tué, avec ces vaillans hommes qui perirent „ avant luy, après avoir fait un grand carnage de „ leurs ennemis; car dans les portes il n'y avoit „ que des corps de Chrétiens ou étouffez dans la „ presse, ou tuez, tandis qu'ils s'efforçoient de „ passer dans cet embaras. Il ajoûte qu'on re- „ connut ce corps tout défiguré, par les botines „ de pourpre enrichies d'aigles en broderie d'or, „ que les seuls Empereurs portoient, & que Ma- „ homet, qui voulut honorer le courage & la „ vertu d'un si grand Prince, commanda qu'on „ luy rendist tous les honneurs funebres qui „ estoient dûs aux Empereurs. „

(*e*) Voyez Paul Jove ubi supra pag. 263. & Guillet li. 7. pag. 290. 291.

(*f*) Guillet. li. 7. pag. 377.

(*g*) Maimbourg, Schisme des Grecs li. 6. pag. 299. il cite Leuncl. l. 15. Lonic. Hist. Turc l. 1. Cuspin. in Mahom.

(*h*) Voyez la remarque I.

(*i*) Il s'apelloit Phranzes.

(*k*) Maimbourg Histoire du Schisme des Grecs li. 6. pag. 347.

(*l*) Id. ib. pag. 348. il cite Phranz. l. 3. c. 18.

(*O*) *D'imputer au schisme des Grecs les maux.*] Il ne cesse de repeter (*m*) que la prise de Constantinople, & la ruine de leur Empire furent la juste punition de leur opiniâtreté, à refuser au siege de Rome la soumission qu'ils lui devoient. Il ne profita guere des censures qu'il essuya, pour avoir dogmatisé d'une semblable maniere dans l'histoire

(*m*) Dans l'Histoire du Schisme des Grecs liv. 6.

MAHOMET GALADIN, Empereur du Mogol, se rendit illustre par ses belles qualitez, & sur tout par sa grande aplication à écouter les demandes & les plaintes de ses sujets. Il leur donnoit audience deux fois le jour; & afin que les personnes de basse condition, qui pour l'ordinaire ne peuvent ou n'osent s'aprocher du tribunal, eussent lieu d'exposer leurs griefs, il fit mettre une cloche auprès de lui, & y attacher une corde qui donnoit dans la ruë; & dès qu'il entendoit le son de la cloche il sortoit, ou bien il faisoit entrer celui qui avoit tiré la corde *. Il mourut † l'an 1605. sans que l'on ait jamais pu savoir de quelle secte il avoit été. Il pensa se faire Chretien; mais les Prêtres Mahometans l'en detournerent (*A*) par deux raisons.

* *Dom Clement Tosi Benedictin de la Congregation de St. Silvestre dans le* 1. *volume de son* Gentilesimo confutato.

† Mori nel 1605. senza sapersi di qual setta egli fosse stato. *Giornale de letterati du* 27. *Juin* 1669. *p.* 83. *dans l'extrait du* Gentilesimo confutato.

MAIGNAN (EMANUEL) l'un des plus grans Philosophes du XVII. siecle, étoit Religieux Minime, natif de Toulouse. Il abandonna les opinions de l'École, & les combatit fort solidement. Il n'étoit ni Cartesien, ni Gassendiste; mais il s'accordoit avec les deux chefs de ces deux sectes à rejetter les accidens, les qualitez, & les formes substantielles, & à cultiver la Physique experimentale. Il entendoit bien les Mathematiques; & il avoit joint à toutes ces sciences celle de la Theologie, jusques au point d'être capable de l'enseigner dans Rome ‡ même. Il a eu beaucoup de disputes à soutenir contre les Peripateticiens; & il étoit d'autant plus propre à leur tenir tête, qu'il gardoit beaucoup de

‡ *Voyez la remarque A.*

l'histoire des Iconoclastes. On lui fit voir que cette doctrine est seditieuse. Il avoit dit (*a*) *que Dieu ôta l'Empire d'Occident aux Grecs, en punition de leur revolte si souvent renouvellée contre l'Eglise*, & voici comment on le critiqua. *Il* (*b*) *n'y a que Dieu qui connoisse la cause du changement des Empires & des Royaumes, & c'est être au moins temeraire que d'en attribuër la cause à l'impieté ou aux heresies soit des Souverains, soit des sujets de ces Empires. Croyez-vous continua-t-il, qu'il soit permis de dire d'un Roy, d'un Empereur heretique, ou d'un Souverain dans les Etats duquel il y a des heretiques; lors qu'on les en voit dépouillez, qu'ils les ont perdus à cause de celles qui se sont élevées dans leurs terres? Cela n'approche que trop, repartit Euchariste, de cette détestable doctrine, condamnée d'heresie dans le Concile general de Constance* (*c*). *Car si l'on peut dire d'un Prince qui a perdu sa Souveraineté, qu'il en a été privé de Dieu pour ses crimes, pour son heresie, ou pour celles qui regnoient dans ses Etats, n'est-ce pas dire que ces crimes meritent qu'il soit privé de ses Etats?* Non seulement cette doctrine est seditieuse, mais aussi une imitation des plaintes qui furent faites par les Payens contre l'Eglise Chretienne (*d*), à l'occasion des ravages que les Goths firent dans Rome, & dans toute l'Italie & ailleurs. La ville de Rome fut aussi maltraitée par les troupes de Charles-Quint l'an 1527. que celle de Constantinople le fut quand les Turcs la prirent. Le Pere Maimbourg trouveroit-il bon que les Grecs lui dissent, que Rome fut alors ainsi desolée, à cause qu'elle avoit eu l'ambition d'exiger que l'Eglise Greque lui rendît obeïssance? Que repondroit-il à cela, si ce n'est que Rome a raison, & que les Grecs n'en ont point, mais ne seroit ce pas la *petition du principe?* On ne devroit pas s'ingerer autant que l'on fait dans les conseils de la providence. Tous les partis ont besoin de cette leçon; ils attribuent trop souvent les calamitez du party contraire aux qualitez de sa doctrine, c'est mal profiter des declarations de (*e*) JESUS-CHRIST. Le P. Maimbourg n'auroit pas été beaucoup plus deraisonnable, s'il avoit adopté le conte raporté par Chalcondyle. Cet Historien pretend que les Romains descendus d'Enée, & s'interessant encore à la ruine d'Ilion, disoient que les Grecs n'avoient soufert tant de maux à la prise de Constantinople, qu'en punition des ravages qu'ils avoient commis autrefois dans le Royaume de Priam. *Facetus* (*f*) *est Chalcondyles dum ait Romanos seu Latinos constanter asseverare, hanc cladem contigisse Græcis in ultionem eorum quæ olim fecissent barbaris in destructione Ilii: quod videlicet dicantur Romani à Trojanis descendisse.* Selon cette belle chimere il ne faudroit pas laisser les nombres dans le Decalogue tels qu'ils y sont. Il faudroit croire que Dieu *visite l'iniquité des peres sur les enfans*, non pas jusqu'à la quatriéme, mais jusqu'à la milliéme generation, & ce seroit ici que la prescription n'auroit jamais lieu, *Delicta* (*g*) *majorum immeritus lues Romane.* La France auroit sujet de craindre que d'ici à deux mille ans, une irruption de barbares ne vint venger les injures que les Romains & les Grecs reçurent des Brennus.

(*a*) *Voyez les Entretiens d'Eudoxe & d'Eucharyste pag.* 95. *édit. de Hollande.*

(*b*) *Ibid. pag* 96.

(*c*) *Sess.* 15. *quilibet tyrannus &c.*

(*d*) *Voyez Orose dans sa preface, & St. Augustin* de civitate Dei in præfat. & alibi passim.

(*e*) *Evangile de St. Luc chap.* 13.

(*f*) *Spondanus ad ann.* 1453. *n.* 17. *pag. m* 30.

(*g*) *Horatius Od.* 4. *l.* 3.

(*A*) *L'en detournerent par deux raisons.*] Par une raison d'esprit, par une raison de cœur. Ils lui dirent que la religion Chretienne lui proposeroit à croire des mysteres où il ne comprendroit jamais rien, & qu'elle l'engageroit à n'épouser qu'une femme. Il y a beaucoup d'aparence que la derniere raison fut plus forte que la premiere; car ceux qui ont été élevez dans la doctrine de la Polygamie, & qui l'ont mise en pratique, se font une idée affreuse de la doctrine Chretienne sur ce point-là: & quand même l'on auroit dit au grand Mogol que cette pratique Evangelique n'incommode pas beaucoup les Princes Chretiens, parce qu'ils s'en dispensent presque tous; non pas à la verité en épousant plusieurs femmes, mais en se donnant des Maîtresses, il n'auroit pas laissé de la trouver dure; car enfin il y a beaucoup de difference entre pouvoir faire les choses conformément à sa religion, & ne les pouvoir faire sans violer les loix de sa religion. (*h*) *Poco vi manco che non accettasse la nostra religione, e ne fu ritirato da i Mulasi Sacerdoti Mahomettani dal non poter capir i misteri della fede col lume naturale, e l'obligo di contentarsi d'una sola moglie.* Le Sieur Lyserus grand apologiste de la Polygamie, n'a pas oublié d'observer que la loi du mariage d'un avec une retarde la conversion des Infideles (*i*).

(*h*) *Giornale de letterati du* 27. *de Juin* 1669. *pag.* 83. *dans l'extrait du* Gentilesimo confutato *de Dom Clement Tosi.*

(*i*) *Voyez sa* polygamia triumphatrix *pag.* 92.

de la methode des Scholastiques dans ses Ecrits. La maniere dont il explique la conservation des accidens sans sujet dans le mystere de l'Eucharistie, est plus heureuse que celle de Mr. Descartes. J'ai lu dans quelcun des Journalistes qu'on travaille à faire sa vie. Si je l'avois luë, j'eusse fait très-volontiers un long article de cet habile Minime. Je dirai un mot de (*A*) ses Ecrits. On l'a confondu avec un autre Philosophe nommé (*B*) Magnen. Cet article étoit dejà à l'imprimerie, lors que j'ai decouvert le Pere Maignan hors de sa ‡ place dans le Suplément de Moreri. Recourez-y pour aprendre qu'il est mort l'an 1676. âgé de 75. ans

‡ *Sous le mot* Magnan.

MAIMBOURG (LOUÏS) nâquit à Nanci l'an 1610. & se fit Jesuïte l'an 1626. Il enseigna les Humanitez pendant six ans, après quoi ses Superieurs l'apliquerent aux fonctions de Predicateur. Il les exerça dans les principales villes du Royaume *, & je pense qu'il les finit contre la version de Mons. Les reponses que les Jansenistes publierent à ses Sermons contre cette traduction, le firent conoître d'une maniere un peu desavantageuse. Il fit trois Traitez de controverse †, qui ne sont pas mal tournez; mais il s'aquit encore plus de reputation par plusieurs Histoires ‡ qu'il publia. Les Jansenistes critiquerent celle de l'Arianisme, & celle des Iconoclastes, & laisserent passer toutes les autres. Celle qu'il fit du Calvinisme l'an 1681. lui suscita une rude guerre, dont il laissa toutes les operations à ses ennemis: il se tint dans l'inaction; il n'agit point offensivement, & ne se tint point sur la defensive. Il étoit dejà sorti de chez les Jesuïtes, par ordre du General de la Compagnie, lors qu'il publia cette Histoire du Calvinisme. La raison qui obligea ce General à le degrader, fut qu'il s'étoit declaré trop fierement pour les doctrines de l'Eglise Gallicane, contre celle des Ultramontains. Il se retira dans l'Abbaye de St. Victor, & il y mourut le 13. d'Août 1686. après avoir fait un (*A*) testament qui temoigne qu'il étoit mal satisfait des Jesuïtes. Il avoit eu beaucoup de part à l'amitié (*B*) du Pere Ferrier Confesseur

* *Tiré de Natanael Sotuel Bibl. Societ. Jesu pag.* 567.

† *Voyez la remarque D.*

‡ *Le Suplément de Moreri en donne la liste.*

(*A*) *Je dirai un mot de ses Ecrits.*] Il fit imprimer à Toulouse un cours de Philosophie en 3. volumes *in* 8. si je ne me trompe, environ l'an 1650. Il l'a redonné au public *in folio* (*a*) l'an 1673. avec beaucoup d'additions, & l'a dedié au President d'Onoville, si loüé dans le voyage de Mrs. de Bachaumont & la Chapelle. Il y a joint entre autres choses la critique des tourbillons de Mr. Descartes, & une Dissertation sur la trompette à parler de loin, inventée par le Chevalier Morland. On a aussi de lui un Ouvrage de Theologie intitulé *Philosophia Entis sacri*, & une *perspectiva horaria*, imprimée à Rome l'an 1648. *in folio*, &c. Voici ce qu'on trouve dans Mr. Baillet à l'égard de ce dernier livre. (*b*) *Mr. Carcavi manda à* Mr. Descartes *qu'il y avoit à Rome un Minime nommé le Pere* Maignan *plus intelligent & plus profond que le* Pere Mersenne, *qui luy faisoit esperer quelques objections contre ses principes. Ce Pere. . . s'appelloit Emmanuel, & étoit Toulousain de naissance. Mais il demeuroit pour lors à Rome, où il enseignoit la Theologie au Couvent de la Trinité du mont Pincio, qu'on appelle autrement des Minimes François. Il avoit mis au jour depuis un an en Latin un ouvrage curieux divisé en quatre livres, touchant les horloges & les quadrans solaires; & il avoit écrit vers le même tems au Pere Mersenne encore vivant, que par ses principes Physiques il avoit trouvé geometriquement la même proportion des refractions que celle de Monsr. Descartes. Mais il ne croyoit pas que les principes qu'il établissoit pour le mouvement d'un corps lumineux qui s'enfle & qui se dés-enfle, fussent veritables; ny même quand on supposeroit ces principes, qu'il fût possible que les refractions se fissent comme il est certain qu'elles se font. C'est sur quoy le P. Maignan avoit principalement envie de faire des objections à Mr. Descartes, selon qu'il pouvoit l'avoir mandé à Mr. Carcavi un an aprés.* N'oublions point la *Dissertatio Theologica de usu licito pecuniæ*, publiée par nôtre Minime l'an 1673. *in* 12.

(*a*) *Imprimé à Lion chez Jean Gregoire.*

(*b*) *Baillet, vie de Descartes to.* 2. *pag.* 379. 380. *ad ann.* 1649.

En 1648. *in fol. à Rome.* Perspectiva Horaria &c.

Lettr. Mſ. de Maignan à Mersenne du 17. *Juillet* 1648 *pag.* 512. *du* 1. *vol des lettr. Mſ. à Mersenne* Variorum.

(*B*) *On l'a confondu avec un autre Philosophe nommé Magnen.*] Quelques-uns (je me sers des termes de Mr. (*c*) Baillet) ont confondu mal à-propos Emmanuel Maignan avec Jean Chrysostôme Magnen Professeur de Pavie, qui avoit publié en 1648. le *Democrite ressuscité*, qui fit croire aux Hollandois que c'étoit un Philosophe Cartesien. Mr. Baillet cite *Revii Statera pag.* 243. Ce Jean Chrysostome Magnen étoit de Luxeuil dans la Franche-Comté, & professoit la Medecine à Pavie. Outre le *Democritus reviviscens* imprimé à Leyde l'an 1648. *in* 12. & dont l'Epitre dedicatoire est datée du 30. d'Avril 1646. j'ai vu de lui un Traité (*d*) *de Manna*, imprimé à la Haye l'an 1658. *in* 12. & dont l'Epitre dedicatoire est datée du 5. d'Avril 1648. ces éditions de Hollande ne sont pas les premieres.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *On le joint avec celui de* Tabacco *du même Auteur.*

(*A*) *Un testament qui temoigne qu'il étoit mal satisfait des Jesuïtes.*] Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Septembre 1686. (*e*).

(*e*) *Page* 1034. *& suiv.*

(*B*) *A l'amitié du Pere Ferrier.*] Il nous l'aprend lui-même dans son Saint Leon; car après avoir expliqué *ce que c'est qu'une opinion veritablement probable, contre la fausse idée que quelques-uns s'en sont formée*, il ajoûte, „ (*f*) Et c'est „ aussi ce qu'on trouvera très-solidement prou- „ vé dans le petit livre de l'opinion probable, „ composé par le feu Pere Ferrier Confesseur du „ Roy, & l'un des plus sçavans Theologiens que „ j'aye jamais connus, de qui la memoire me se- „ ra toûjours en singuliere veneration, tant pour „ son merite très-distingué; que pour les obliga- „ tions très-particulieres que je luy ay, & dont je „ ne puis m'acquiter que par ce petit temoignage „ de ma gratitude, que j'en veux laisser à la pos- „ terité. „

(*f*) *Maimbourg, Histoire du Pontificat de St. Leon l.* 4. *pag.* 343. *édit. de Holl.*

fesseur du Roi. J'ai dit ailleurs * qu'il étudia à Rome sous Jean de Lugo. Les livres qui ont paru contre lui sont si communs, & contiennent si amplement ce qui regarde le caractere de son esprit, & sa conduite, qu'il n'est nullement necessaire de compiler ici ces faits-là. Mais comme ceux qui ont refuté son Calvinisme n'ont rien dit d'un certain Sermon, qui a fourni un recit (*C*) assez facetieux à un Ecrivain de Port-Royal, il sera bon que j'en fasse une remarque. J'en ferai une autre touchant les Oeuvres du (*D*) Pere Maimbourg; & une autre

* *Dans l'article* Lugo *pag.* 429. *lettre* g.

(C) *Un recit assez facetieux.*] On le trouve dans une preface qui est au devant de la Defense de la traduction de Mons, à l'édition de Cologne 1668. & qui n'a pas été rimprimée dans l'édition qu'on fit à Geneve de toutes les pieces qui concernent cette traduction. Voilà pourquoi ce conte n'est guere conu, & n'a point été mis en avant par les censeurs de l'histoire du Calvinisme. Il ne sera donc pas hors de propos que je l'insere dans cette remarque. Le voici; c'est l'Auteur de la preface qui parle.

„ (*a*) Il y a plus de vingt ans qu'estant allé par „ hazard en la Chapelle du College de Clermont, „ je vis monter en chaire un homme d'une mi„ ne extraordinaire & qui n'estoit pas de ceux „ dont l'Ecriture dit, *que la sagesse de leur ame* „ *reluit sur leur visage.* On ne voyoit au con„ traire que fierté dans ses yeux, dans ses gestes „ & dans tout son air, & il auroit esté capable „ de faire peur aux gens, si cette fierté n'eût esté „ meslée avec mille gestes de theatre qui ten„ doient à faire rire. . . . Son discours fut en„ core plus étonnant que son air; & la bizare„ rie en fut si étrange, qu'il m'a esté impossible „ de l'oublier. C'estoit le deuxiéme Dimanche „ d'aprés Pasques où l'on lit l'Evangile du bon „ Pasteur: il prit sujet sur cela de relever l'état „ des Bergers, en remarquant que ce n'étoit pas „ autrefois la profession des gens de neant com„ me à present; mais que les Rois & les Princes „ ne la jugeoient pas indigne d'eux. Il fit en„ suite un grand denombrement des Princes „ Bergers. Il n'y oublia pas les Patriarches, „ & il en conduisit le Catalogue jusques à Da„ vid sur lequel il s'arrêta fort long-temps, car „ il fit une description badine de sa beauté, de „ la couleur de ses cheveux, de ses habits, & „ enfin de son chien. *C'estoit*, dit-il, *un brave* „ *chien, & qui avoit tant de courage, qu'il est à* „ *croire que cependant que son maistre se battoit* „ *contre Goliat, ce chien pour n'avoir pas le des*„ *honneur de demeurer sans rien faire, alla cher*„ *cher de l'occupation contre les loups.* Quand ce „ bon Pere fut une fois entré dans la matiere des „ chiens, comme s'il y eût esté attaché par „ quelque secrette sympathie, il n'en put sortir, „ & il en tira la division de son Sermon qui fut „ distribué en 4. points, selon 4. especes de „ chiens. La premiere espece estoit des dogues „ d'Angleterre. La 2. des mâtins. La 3. des „ bichons, & la 4. des bons chiens; dont il fit „ une application aux differentes sortes de Pre„ dicateurs. Les dogues d'Angleterre estoient „ les Jansenistes, ou comme l'on parloit alors „ les Arnaudistes, qu'il representoit comme des „ gens indiscrets qui déchiroient indifferem„ ment tout le monde, qui ne faisoient nulle „ distinction entre les innocens & les coupables, „ qui accabloient tout le monde de rudes peni„ tences. Il decrivit les mâtins comme des chiens „ poltrons qui ne sont vaillans que sur leur fumier, „ & qui hors de là sont toûjours dans la crain„ te, ce qu'il appliqua aux Predicateurs de cette „ humeur. Les bichons estoient selon luy les „ Abbez de Cour. *Ils sont*, disoit-il, *taillez* „ *en lions, & ils font beaucoup de bruit, mais* „ *quand on les void de près on se mocque de leur* „ *bruit.* Il decrivit sur cela leurs manchettes, „ leurs rabas, leurs surplis, leurs gestes. Et en„ fin les bons chiens estoient les Jesuites, & les „ Predicateurs tels que luy. Il est impossible de „ s'imaginer de quelle sorte il traitta ce ridicule „ sujet, & jusques à quel excés il porta la bou„ fonnerie de ses descriptions. Ce que je puis „ asseurer, y ayant esté present, est que j'y vis „ tous les Reverends Peres qui estoient dans les „ galeries qui sont au dessus, se tenir les côtez de „ rire depuis le commencement du Sermon jus„ qu'à la fin, & le reste de l'auditoire ne put pas „ demeurer dans une plus grande retenuë. Ce „ n'estoit qu'éclats que l'on ne pouvoit empes„ cher. Tout cela divertissoit le bon Pere, & „ luy donnoit une nouvelle ardeur à augmen„ ter toûjours le ris de ses auditeurs par de nou„ velles grimaces. Aprés avoir esté spectateur „ de cette étrange profanation, & m'estre infor„ mé du nom du Jesuite qui avoit presché, que „ l'on me dit être le P. Mainbourg, je sortis plus „ scandalisé de la Societé que de son Predica„ teur. „

(*a*) *Preface de la defense de la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons, contre les Sermons du Pere Mainbourg Jesuite p.* 6.

(D) *Touchant les Oeuvres du Pere Maimbourg.*] Il publia à Rouën deux panegyriques l'an 1640. l'un est celui de Louïs XIII. sur ce que ce Prince avoit mis la France sous la protection de la Vierge; l'autre est un éloge des Rois de France. Il avoit publié à Rome l'an 1638. l'oraison funebre de Nicolas Zappi Moine Augustin, & il publia à Paris l'an 1670. ses sermons du Carême en 2. volumes *in* 8. Le P. Sotuel qui m'aprend cela ne parle point des lettres de François Romain, qui est un Ouvrage du P. Maimbourg, dont le seul titre fait comprendre qu'il roule sur la maniere dont il faut concilier l'obeïssance duë au Pape, avec celle qui est duë au Roi. Sotuel n'a pas oublié les Traitez de controverse du P. Maimbourg. Ce sont trois petits Traitez dont l'un est intitulé, *La* (*b*) *methode Pacifique pour ramener sans dispute les Protestans à la vraye foi sur le point de l'Eucharistie, au sujet de la* (*c*) *contestation touchant la perpetuité de la foi du même mystere.* Le second a pour titre, *de la vraye Eglise de Jesus-Christ*, & le troisiéme, *de la vraye parole de Dieu.* Le premier de ces trois Ouvrages a paru si bon aux Catholiques Romains, qu'il tient la 5. place entre les 16. Methodes de convertir les Huguenots, qui furent recommandées par le Clergé de France aux Controversistes l'an 1682. Voici les paroles du Memoire qui fut dressé par cette assemblée. *La cinquiéme est la methode pacifique & sans dispute, fondée sur le Synode de Dordrecht, que toutes les Eglises P. R. de France* ont

(*b*) *Imprimé à Paris l'an* 1670. *Il y fut reimprimé pour la* 3. *fois l'an* 1682.

(*c*) *C'est celle qui faisoit alors tant de bruit entre Mr. Arnaud & Mr. Claude.*

autre ſur un couſin (*E*) qu'il avoit, qui ſe fit de la Religion, & qui eſt Auteur.

ont reçu, & qui a defini par l'Ecriture Sainte, que quand il y a conteſtation ſur quelque article controverſé entre deux partis qui ſont dans la vraye Egliſe, il s'en faloit raporter à ſon jugement, ſur peine à celui qui refuſe de s'y ſoumettre, d'être coupable de ſchiſme & d'hereſie. C'eſt en cela effectivement que conſiſte toute la force de la methode du Pere Maimbourg. Il montre par la conduite qui fut tenuë en Hollande, lors qu'il s'y éleva des diſputes entre les Arminiens & les Gomariſtes, que ſelon la doctrine des Proteſtans, c'eſt à l'Egliſe dans le ſein de laquelle il ſe forme des conteſtations à faire droit aux parties, en decidant qui a tort ou qui a raiſon; & qu'en ſuite de ſon jugement definitif, il faut qu'elles ceſſent de diſputer, & que ceux qui ne veulent pas ſe ſoumettre à la deciſion ſoient reputez heretiques, & ſoient retranchez du corps comme des rebelles. Suivant ce principe, dira-t-on, les Proteſtans doivent reconoître, que c'étoit au Concile de Trente à prononcer en dernier reſſort ſur les diſputes de Luther & de Calvin; & qu'après la deciſion de ce Concile il n'a plus été permis de ſe quereller, mais qu'il a falu que chacun ſe conformât à l'arrêt definitif avec les Docteurs Romains, à peine de meriter les foudres de l'excommunication comme un heretique, & comme un rebelle. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi cet argument *ad hominem* a quelque force (*a*): il ſuffit de dire que l'Egliſe Proteſtante ne ſauroit être blâmée d'avoir établi un ordre, ſans lequel il eſt impoſſible qu'aucune ſocieté puiſſe ſubſiſter. Il faut que dans toutes les ſocietez il y ait un tribunal, qui prononce en dernier reſſort ſur les diſputes des particuliers, & qui ait le droit d'infliger les peines de la rebellion à ceux qui refuſent de ſe ſoumettre à ſes arrêts; car autrement il ne ſeroit pas poſſible de remedier à aucun deſordre, ni d'empêcher que les diſputes ne duraſſent éternellement. Je ſai bien que l'on objecte qu'à ce compte il n'y a point d'autre difference entre l'Egliſe Romaine & l'Egliſe Reformée, à l'égard de l'autorité, ſi ce n'eſt que l'une declare qu'elle eſt infaillible, & qu'il n'eſt point permis aux particuliers d'examiner ſes deciſions; au lieu que l'autre ſe reconoît faillible, & permet aux particuliers d'examiner tout, pourveu qu'enfin ils ſe ſoumettent à ſes arrêts: je ſai bien, dis-je, que l'on objecte qu'à ce compte, la voye de l'autorité n'eſt pas moins le dernier refuge pour les Proteſtans, que pour les Papiſtes; mais je ſai auſſi ce que repondent les Proteſtans. Trois (*b*) de leurs Auteurs ont refuté cette Methode du Pere Maimbourg. Celui que je nomme le dernier a pris le meilleur expedient qui ſe pouvoit prendre: ſes reflexions ſont belles & bonnes: mais il ne s'eſt pas toûjours aperçu ſi ſes reponſes étoient un paralogiſme. J'en vais donner un exemple.

(*a*) *Mr. Jurieu, Traité de la puiſſance de l'Egliſe page 323. avouë qu'il y a* de l'adreſſe & de l'eſprit *dans ce livre de Maimbourg; & p. 325. que le* tour qu'il donne *à la difficulté* a quelque choſe d'éblouïſſant, & jette dans l'eſprit l'idée d'une aſſez grande difficulté.

(*b*) *Savoir 1. Mr. Lenfant Miniſtre de Chatillon ſur Loïng, pere de Mr. Lenfant Miniſtre à Berlin. 2. Un couſin du Pere Maimbourg, dont je parlerai ci-deſſous. 3. Mr. Jurieu dans ſes lettres ſur la puiſſance de l'Egliſe, imprimées à Rouën l'an 1677.*

Il ſe propoſe cette objection dans la page 347. „Si (*c*) l'on n'eſt pas obligé de ſe ſou„mettre aux deciſions des Conciles & des Sy„nodes; s'il eſt toûjours permis d'en appeller; „ſi chacun eſt en droit de regarder ces deci„ſions comme de ſimples conſeils, & de les „rejetter quand on ne les juge pas conformes „à la parole de Dieu, il n'y aura pas de moyen „de vuider aucune controverſe, ni de la ter„miner.„ Il repond entre autres choſes que ceux *qui font ſi fort valoir cette difficulté*, ne la levent point par le dogme de l'infaillibilité de l'Egliſe. Il le prouve (*d*) par les *deux cens hereſies* qui *ſelon le calcul de Bellarmin* ont *fait de grans ravages* dans l'Egliſe Romaine, qui *a toûjours declaré*, dit-on, *qu'elle étoit infaillible.* Il ajoûte (*e*) qu'il y a dans la naiſſance des hereſies *ce qu'on apelle θεῖόν τι, quelque choſe de ſurnaturel*, & qu'ainſi *il ne faut pas s'imaginer que nous ayons des moyens d'arrêter ces maux, ſans que Dieu s'en mêle d'une maniere extraordinaire.* Il y a deux grans defauts dans cette reponſe: 1. c'eſt avouër aux adverſaires que Dieu n'a laiſſé à ſon Egliſe aucun moyen ordinaire qui ſoit capable de terminer les diſputes: 2. que la multitude des hereſies qu'on a vuë dans le Chriſtianiſme, fait voir que le dogme de l'autorité n'eſt pas propre à les éteindre. Comment cet Auteur n'a-t-il point vu que ces hereſies n'auroient jamais pu durer, ſi leurs ſectateurs avoient adopté ce dogme? Elles ne ſe ſont maintenuës qu'en le rejettant: cela prouve-t-il quelque choſe contre la bonté du remede? Un malade qui ne guerit point, parce qu'il rejette tout ce que le Medecin lui ordonne, peut-il être un temoignage que les remedes de ce Medecin ne valent rien? Cela ſoit dit en paſſant, pour avertir les lecteurs qu'il y a une ample moiſſon de critique dans les ouvrages de controverſe.

(*c*) *Jurieu Traité de la puiſſance de l'Egliſe, 7. lettre, n. 9. p. 347.*

(*d*) *Jurieu ibid. pag. 348.*

(*e*) *Ibid. p. 351.*

Je reviens aux livres du Pere Maimbourg ſans donner le titre de ſes hiſtoires: on le trouvera dans le Suplément de Moreri. Je croi pouvoir dire qu'il avoit un talent particulier pour cette ſorte d'Ouvrages. Il y repandoit beaucoup d'agrémens, & pluſieurs traits vifs, & quantité d'inſtructions incidentes. Il y a peu d'Hiſtoriens, parmi même ceux qui écrivent mieux que lui, & qui ont plus de ſavoir & d'exactitude que lui, qui ayent l'adreſſe d'attacher le lecteur autant qu'il fait. Je voudrois que ceux qui pourroient le ſurpaſſer en bonne foi & en lumieres, nous donnaſſent toutes les hiſtoires qu'il eût entrepriſes, s'il avoit vêcu encore 20. ans, & qu'ils y ſemaſſent les mêmes attraits que lui. Ce ne ſeroit pas un bien mediocre pour la Republique des lettres. J'ai dit dans le corps de cet article que ſon Hiſtoire de l'Arianiſme, & celle des Iconoclaſtes furent critiquées. Cette critique (*f*) eſt fort bonne: elle fut brûlée à Paris l'an 1674. On la rimprima en Hollande l'an 1683. Son Hiſtoire de l'Egliſe de Rome a été auſſi critiquée, & j'ai ouï dire que l'Auteur de cette critique eſt Mr. Boileau le Docteur. Son Ouvrage a été imprimé (*g*) deux fois, & il eſt fort augmenté dans la 2. édition. Il eſt parlé de la premiere dans les Nouvelles (*h*) de la Republique des lettres. L'extrait qu'on y trouve de cette piece fait voir que Monſr. Maimbourg reüſſit très-mal dans les aſſauts qu'il donna à l'infaillibilité du Pape, & à la ſuperiorité du St. Siege ſur les Conciles.

(*f*) *Elle a pour titre,* Entretiens d'Eudoxe & d'Euchariſte ſur l'Hiſtoire de l'Arianiſme & l'Hiſtoire des Iconoclaſtes du P. Maimbourg.

(*g*) *En Hollande l'an 1686. & l'an 1688.*

(*h*) *Mois d'Avril 1686. pag. 461.*

(E) *Sur un couſin qu'il avoit* nommé Theodore MAIMBOURG.] Il ſe conforma à la cou

MAINUS (Jason) l'un des plus celebres Jurisconsultes de son siecle, nâquit l'an 1435. Andreot Mainus son pere ayant été bani de Milan, pour un crime qu'il y avoit commis, se retira à Pesaro, & y engrossa sa servante*. C'est à cette belle action que nôtre Jurisconsulte doit sa naissance. Il fut élevé à Milan, où son pere s'en retourna; mais son Precepteur le traita fort durement, & n'eut pas pour lui les mêmes soins que pour les fils legitimes d'Andreot Mainus. On l'envoya étudier en Jurisprudence à Pavie. Il s'adonna tellement au jeu des cartes, qu'après y avoir perdu tout son argent & ses livres, on le vit aller par les ruës dans (*A*) un miserable état. Il profita des châtimens que son pere lui fit souffrir; car il s'apliqua si bien à l'étude, qu'il fit des progrés admirables tant à Pavie, qu'à Boulogne; de sorte qu'il fut jugé digne d'enseigner le Droit l'an 1471. Il l'enseigna dans Pavie depuis cette année-là jusqu'en 1486. qu'il fut appellé à Padouë. Quoi qu'on lui donnât de (*B*) gros gages, il ne s'en contenta point, &

* Pisaurum ad Galeacium Malatestam oppidi dominum venit, ubi ex ancilla Annete concubina . . . Jasonem filium suscepit. *Guidus Panzirollus ubi infra, p. 281.*

coutume du tems qui étoit que ceux qui changeoient de Religion, publiassent quelque chose sur les motifs de leur changement. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet à son frere aîné fut imprimée l'an 1659. Il se retira en Guyenne (*a*) chez le Marquis de Bougi, & composa une *reponse sommaire* à la methode du Cardinal de Richelieu. Il la dedia à Madame de Turenne, & envoya le manuscrit à Samuel Des-Marets, qui le publia à Groningue l'an 1664. L'Auteur se donne le nom de R. de la Ruelle. Il rentra dans la Communion Romaine quelque tems après, & il en faisoit profession lors que le fameux Ouvrage (*b*) de l'exposition de la doctrine Catholique fut imprimé. Il fit même des reflexions sur cet Ouvrage, qui furent vuës en manuscrit par des gens de la religion. C'est ce qui fit que Monsieur de la Bastide (*c*) avança *qu'on savoit une personne Catholique qui écrivoit contre l'exposition de Monsieur de Condom.* Je me sers des mêmes paroles que Monsieur de Condom cite comme tirées de la page 23. de la preface de Monsieur de la Bastide: mais voici ce que je trouve dans cette preface à la page 30. de la 2. édition. *On a seu qu'il y a quelque personne de l'Eglise Romaine qui écrit contre cette même Exposition de Monsieur de Condom, & ce que ceux de sa Communion pourront dire touchant leur propre créance, sera encore de plus de poids, & moins suspect dans leur bouche que dans la nôtre.* Monsieur de Condom remarque que l'on abusoit Messieurs de la religion quand on leur disoit cela. *Ce seroit certainement*, ajoûte-t'il (*d*), *une chose rare, que ce bon Catholique, que les Catholiques n'ont jamais connu, eust esté faire confidence aux ennemis de l'Eglise de l'ouvrage qu'il meditoit contre un Evesque de sa communion. Mais il y a trop long-temps que cét Ecrivain imaginaire se fait attendre; & les Pretendus Reformez seront de facile créance, s'ils se laissent doresnavant amuser par de semblables promesses.* Cette personne de l'Eglise Romaine dont Monsieur de la Bastide vouloit parler, étoit nôtre Theodore Maimbourg qui passa en Angleterre environ l'an 1682, pour rentrer dans l'Eglise Protestante. Il prit avec lui divers manuscrits qu'il avoit faits, & entre autres une reponse à la Methode pacifique de son cousin le Jesuïte, & une reponse à l'Ouvrage de l'Evêque de Condom. La premiere de ces deux pieces fut imprimée à Rotterdam l'an 1683. On exhorta le Libraire à imprimer incessamment la seconde, mais le debit de la premiere ne l'y encouragea point. Ainsi l'Ouvrage est demeuré dans les tenebres du cabinet.

(*a*) *Au château de Calonge, dans le Condomois proche d'Agen.*

(*b*) *Composé par Mr. Bossuet, alors Evêque de Condom. Ce livre fut imprimé pour la premiere fois l'an 1671.*

(*c*) *Dans l'Avertissement de sa Reponse au livre de Mr. de Condom. Voyez l'Avertissement de ce Prelat sur la 2. édition p. 25. edit de Holl.*

(*d*) *Ibid.*

L'Auteur fut donné pour Gouverneur à l'un des fils naturels du Roi d'Angleterre Charles II. Il est mort à Londres il y a deux ou trois ans (*e*), & si l'on en veut croire les bruits qui coururent, il declara aux Ministres qui le preparerent à la mort qu'il mouroit Socinien, & on ne put jamais l'en faire demordre. J'ai ouï dire que c'étoit un homme de bonne mine, & qui avoit de l'esprit, & assez de science du monde.

Il y a eu un Jesuïte Lorrain nommé Jean MAIMBOURG qui ne cedoit ni en savoir, ni en esprit au fameux Serarius, autre Jesuïte Lorrain; mais il ne voulut jamais publier de livres, quoi qu'on l'y exhortât vivement. C'est un Jesuïte du même païs qui conte ces choses. *Magnum* (*f*) *uterque Lotharingiæ lumen, magnum eruditionis omnis ornamentum, magnum pietatis, & Christianæ modestiæ decus. Ambo florentes ingeniis, eruditi ambo, ambo in omnis generis authorum assidua lectione versati, vel potiùs omnibus tum sacræ tum profanæ doctrinæ partibus absoluti atque perfecti: ambo sacras literas, & hanc ipsam, quæ me suspensum tenebat, inscriptionem,*

Explanare pares, & respondere parati.

Alter scriptis in lucem publicam emissis illustrior: alter ingenio par, eruditione, virtutibus: hoc uno duntaxat inferior quòd adduci nunquam potuit, ut ingenii doctrinæque suæ fœtus exprimeret, ac prælo mandari pateretur. Alter erat Nicolaus Serarius, alter Joannes Memburgus.

(*A*) *On le vit aller par les ruës dans un miserable état.*] Il le falut tondre à cause que la teigne lui mangeoit la tête, & d'ailleurs il étoit très-mal habillé. Servons nous des termes de Panzirolle. (*g*) *In pestilenti chartarum lusu adeo miserè deperditus est, ut omni consumpta suppellectile etiam jurium volumina in membranis magno pretio descripta vendere cogeretur, ad extremamque inopiam deductus vili veste, & tonso capite, quod deformi tinea obsitum erat, omnium sordidissimus incedebat.*

(*B*) *Quoi qu'on lui donnât de gros gages.*] C'est-à-dire la somme de mille ducats, ce qui ne s'étoit jamais fait. Il fut le premier qui joüit d'une si forte pension; avant lui on ne donnoit aux Professeurs en Jurisprudence que 2. ou 300. ducats. (*h*) *Primus ex nostris jurium interpretibus mille aureorum salarium obtinuit, cum ante ducentis aut summum trecentis aureis docerent.* Il fut aussi le premier qui se fit donner pour une consultation cinquante ducats, & même cent ou davan-

(*e*) *On écrit ceci au mois de Janvier 1696.*

(*f*) *Nicol. Abramus in Pharo Veteris Testamenti, p. 256. col. 2.*

(*g*) *Panzirollus de clarıs legum Interpretibus, lib. 2. cap. 127. pag. m. 281.*

(*h*) *Idem p. 282.*

& cela fut cause que n'ayant pu obtenir qu'on les augmentât, il se retira au bout de trois ans à Pise, où il eut une meilleure pension. Il fut rapellé à Pavie l'an 1491. & s'y rendit si celebre qu'il avoit jusqu'à 3000. disciples, Il fut envoyé à Rome l'année suivante, pour feliciter le nouveau Pape Alexandre VI. Sa harangue fut très-belle. Celle qu'il fit sur le mariage de Maximilien d'Autriche, Roi des Romains, avec la niece de Louis Sforce, ne fut pas moins aplaudie à la Cour de l'Empereur, d'où il revint chargé de presens & de (*C*) titres honorables. Il harangua aussi l'an 1495. lors que Louïs Sforce fut declaré Duc de Milan, ce qui lui valut de nouveaux * titres. Etant devenu presque aveugle, il interrompit (*D*) ses leçons, & ne put être engagé à les reprendre que par les pressantes sollicitations de Louïs XII. Il fut honoré de la presence de (*E*) ce Prince à l'une de ses leçons; cela fut accompagné de mille agrémens: mais le fief dont on l'investit ne lui aporta jamais un sou †, & au contraire l'engagea à des depenses considerables. La jalousie de profession entre lui & (*F*) Philippe Decius alla fort loin. Ce n'étoit pas un homme qui eût l'esprit fort subtil, ni qui

(*a*) Primus etiam 50. 100. & amplius aureos pro responsis accepit, cum prius quatuor aureolis honorarentur. *Panzirol. ubi supra p.* 282.

* *Voyez la remarque C.*

† *Voyez la remarque D.*

(*b*) *Idem pag.* 285. *Il cite* Marza. conf. 1. fol. 10. & 12. in princ.

davantage, au lieu qu'on n'avoit accoutumé d'en donner que quatre (*a*). Il se trompa quelquefois dans ses avis; mais je ne sai point s'il tint parole aux consultans: il leur promettoit la restitution de l'argent qu'il prenoit d'eux, en cas qu'ils perdissent leur procés. (*b*) *Consultoribus onerosus in hoc laudem meruit, quod si causa excidissent, extortam pecuniam se restituturum pollicebatur, in quibusdam tamen minus rectè consuluisse arguitur.* Il y a des vendeurs de febrifuges qui promettent une semblable restitution, en cas que la fievre ne s'en aille point. Je ne pense pas, quoi qu'il en arrive, qu'on leur fasse jamais rendre gorge.

(*c*) *Panzirol. ibid. p.* 283.

(*d*) *Bullart, Academie des Sciences, to.* 1. *pag.* 212.

(C) *Chargé de presens & de titres honorables.*] (*c*) *Auro argentoque donatus, & equestri ac palatina dignitate honestatus, Cæsarisque patritius factus lætus in patriam rediit.* Mr. Bullart dit (*d*) que „Louïs Sforce Duc de Milan s'interessant encore dans la gloire d'un homme qui estoit „son sujet, luy donna rang de Senateur dans „son Conseil, avec l'ordre (*e*) de Chevalerie, „& l'envoya en quelques Ambassades vers les „Empereurs Frederic & Maximilien; qui le „jugeans digne de leur estime, par ses propres „merites, autant que par son caractere, luy firent des honneurs extraordinaires, & le congedierent chargé de leurs presens.„ Cela n'est pas bien narré: en faisant fond sur ces paroles, on s'imagine que Mainus fut envoyé successivement à l'Empereur Frederic, & à l'Empereur Maximilien. C'est une erreur; il ne fut envoyé à la Cour Imperiale, que lors que Bonne Sforce épousa Maximilien Roi des Romains.

(*e*) Ejus (*Ludovici Sfortiæ*) Senator ac Patritius est declaratus. *Panzirol. ubi supra.*

(D) *Il interrompit ses leçons.*] Pendant plus de 9. ans si l'on en croit Panzirolle; mais il ne souffre pas lui-même que nous l'en croyons; car il dit que le Roi Louïs XII. le rengagea aux leçons publiques, & que Mainus investi d'un fief (*f*), à condition qu'il enseigneroit la Jurisprudence, remplit cette condition, & ne laissa pas d'être frustré de son fief (*g*). Il s'en plaignit à Louïs XII. qui expedia des lettres en sa faveur; mais on les jetta par terre, & l'on donna mille coups à celui qui les presenta. *Jason amicorum opera à Rege litteras impetravit, ut sibi ablata restituerentur, sed nuntius pugnis, & calcibus percussus penè cæsus est, Litteræ in terram projectæ, & conculcatæ fuere.* Mainus écrivit ses plaintes à Guy de Rochefort Chancelier de France, & n'oublia pas les 150. écus que cette affaire lui avoit coûtez, sans qu'il eût tiré des terres que le Roi lui avoit données un seul denier. Panzirole ajoûte que ces choses arriverent l'an 1500. & que Mainus continua d'enseigner jusqu'en l'année 1511. L'interruption n'avoit commencé pour le plûtôt qu'en 1495. où trouverons-nous donc les neuf ans que Panzirole lui donne? Autrefois j'étois surpris quand je rencontrois de telles fautes d'Arithmetique dans les bons Auteurs; mais à present elles ne me surprenent plus; j'en ai trouvé un trop grand nombre pour n'y être pas accoutumé, & bien endurci.

(*f*) Castrum Pioperam Rex in feudum Jasoni, dum viveret, cum multis prædiis & proventibus concessit, hoc animo, ut Jura profiteri teneretur, nisi valetudine esset impeditus. *Id. ibid. p.* 283.

(*g*) Dominus à Corcu regiæ domus magister Jasonem Castro spoliavit, etsi post acquisitum Castrum semper docuit. *Ib. p.* 284.

(*E*) *De la presence de* Louïs XII. *à l'une de ses leçons.*] Louïs XII. étant allé à Pavie voulut l'entendre. Mainus vêtu d'une robe d'or le conduisit à l'auditoire. Le Roi le fit passer devant (*h*), & dit que la puissance royale dans ces lieux-là étoit inferieure à celle des Professeurs. Il étoit suivi de cinq Cardinaux & de cent Seigneurs. Il embrassa Mainus à la descente de la chaire, & lui fit present d'un château. On peut comparer ceci avec les honneurs rendus par Pompée au Philosophe Posidonius. Le Sieur Bullart (*i*) ne devoit pas dire que Louïs XII. *entra souvent dans* cet *auditoire.* Mais voilà l'esprit de presque tous ceux qui font des éloges; ils ne prenent point garde aux nombres; ils multiplient tout. La matiere qui fut traitée par Mainus dans cette leçon, ne doit pas être oubliée: il soutint que la dignité de Chevalier, conferée par un Prince à celui qui se signale dans un combat, doit passer du pere aux enfans. (*k*) *Ea lectione dignitatem equestrem ob spectatum in acie facinus de manu Regis traditam, accendendæ virtutis ergo ad posteros manare diffinivit.*

(*h*) Rex eum velut præceptorem præire jussit, quod eo in loco profitentibus regiam potestatem inferiorem esse diceret. *Panzirol. p.* 283.

* Cn. Pompejus confecto Mithridatico bello intraturus Posidonii sapientiæ professione clari domum fores percuti de more à lictore vetuit, & fasces literarum januæ submisit is cui se oriens occidensque submiserat. *Plinius l.* 7. *c.* 30.

(F) *La jalousie de profession entre lui & Philippe Decius alla fort loin.*] Il n'est rien de plus ordinaire que de voir produire à cette espece de jalousie un torrent d'injures, & une grêle de medisances; mais il est rare que ceux qui en sont atteints se jettent des pierres au sens literal, comme firent un jour ces deux Professeurs. Ils se rencontrerent dans une petite ruë, & se disputerent le haut du pavé, & penserent s'assommer l'un l'autre à grans coups de pierre. Quel spectacle! & qu'il étoit propre à divertir des enfans, & tous les passans! (*l*) *Jasonis nominis invidia exagitatus Philippus Decius, ipsum usque ad insanas cavillationes nunquam insectari destitit. In tantum denique odium prorupere, ut* semel

(*i*) *Bullart ubi supra.*

(*k*) *Jovius in Elog. cap.* 66. *p.* 154. *Voyez aussi Panzirole ubi supra p.* 283.

(*l*) *Panzirol. p.* 284.

qui fit ſcrupule de ſe ſervir du (*G*) travail d'autrui. Il rançonnoit cruellement ceux qui le venoient conſulter; mais il promettoit de leur rendre leur argent s'ils perdoient leur cauſe*. Il fut diſpenſé de faire leçon les dernieres années de ſa vie. Ce fut une grace qu'il obtint du Duc de Milan, & que le mauvais état de ſon eſprit lui auroit ſuffiſamment procurée. Cette derniere partie de ſa vie fut triſte: il † avoit perdu l'eſprit, & il avoit un neveu qui le batoit. Il mourut à Pavie le 22. de Mars 1519. âgé de 84 ans, & laiſſa un fils naturel, qui eut des charges dans la Republique de Genes ‡. La reponſe qu'il fit à Louïs XII. a été mal raportée par (*H*) Mr. Moreri. Il eſt Auteur de pluſieurs (*I*) livres. Il étudioit à la chandelle (*K*) en plein jour.

* *Voyez la remarque B.*

† Ferunt eum ſenio confectum deliraſſe, & ſepe à Coro. Hippolyto ex fratre nepote pugnis cæſum fuiſſe. *Panzirol. pag.* 286.

‡ *Tiré de Panzirole lib. 2 de claris legum Interpretibus cap.* 127.

MAJORAGIUS (MARC ANTOINE) Profeſſeur en Eloquence à Milan au XVI. ſiecle, s'aquit beaucoup de reputation par la politeſſe de ſon ſtile, & par ſon habileté dans les belles lettres. Il étudia à Come ſous un Profeſſeur qui étoit (*A*) ſon proche parent; après quoi il s'en alla à Milan, où il trouva un

ſemel in angiportu obviam facti, cum de loco contendere cœpiſſent, etiam lapidibus ſeſe inceſſiſſe feruntur.

(G) *Ni qui fit ſcrupule de ſe ſervir du travail d'autrui.*] Si on ne l'avoit pas encore enrôlé dans les liſtes des plagiaires, on auroit eu tort: car il s'attribua un livre qu'Alexandre d'Imola avoit composé; & il avoit à ſes gages quelques Ecoliers qui alloient copier les leçons des plus ſavans Profeſſeurs, dont en ſuite il ſavoit faire ſon profit. L'un de ces Profeſſeurs s'en pla gnit publiquement, & fut ſi outré de cette ſupercherie, qu'il changea de ſentiment par depit, & qu'il refuta les opinions qu'on lui avoit enlevées. Liſez ce Latin, vous y trouverez le nom des perſonnes intereſſées. (*a*) *Aliorum etiam laboribus Jaſon libenter fruebatur, ſiquidem commentarium in titulum de Actionibus ab Alexandro Imolenſi ſcitè elaboratum ſibi adſcripſiſſe, & in lucem ediſſe, fertur.* (*b*) *Hieronymi Torti Papienſis, qui cum Jacobo Puteo in patria veſpertinas lectiones paulo ante explicuerat, & aliorum ſcriptis locupletari voluit; Bononiæ quoque dum ibi Bartholomaus Socinus, deinde Carolus Ruinus profiterentur, auditores aluiſſe dicitur, qui eorum deſcriptas lectiones ad ſe referrent: id & ejus commentaria oſtendunt, & Ruinus ſæpe publicè deploravit, qui, mutata per indignationem ſententia, ſurreptas opiniones confutare conſueverat.*

* *Il eſt dans la liſte de Thomaſius n.* 471.

(*a*) *Panzirol ibid. p.* 285.

(*b*) *Apoſtil. ad con.* 62. & 163. *Decii.*

(*H*) *Mal raportée par Mr. Moreri.*] „ (*c*) Paul „ Jove . . . . ajoute que le Roi Louïs XII. lui „ ayant demandé à ſa preſence, pour quelle rai- „ ſon il ne s'étoit jamais marié, il repondit qu'il „ s'étoit perſuadé qu'à la ſollicitation de ſa Ma- „ jeſté le Pape Jule II. le feroit Cardinal. „ Ce n'eſt pas traduire comme il faloit les paroles de Paul Jove: vous les trouverez à la (*d*) marge; mais on ne laiſſe pas de conoître dans cette mauvaiſe verſion, que Mainus avoit ſouhaité le chapeau de Cardinal. Il ne lui ſervit de rien de decouvrir le ſecret de ſon ambition. (*e*) *Hoc reſponſo animi quidem ſecretum oſtendit, ſed nunquam voti compos factus eſt.* Voilà ce que dit Panzirolle, après avoir dit ce que l'on va lire. *In domeſtico colloquio ab eodem* (Rege) *interrogatus Jaſon, cur nunquam uxorem duxiſſet, Ut tua, inquit, ampliſſime Rex, opera Julius Pontifex me ad purpureum Galerum promovere poſſit* (*f*).

(*c*) *Moreri au mot* Mayni.

(*d*) Me audiente interrogatus à Ludovico Gallorum Rege, cur nunquam duxiſſet uxorem, ut te commendante, inquit, Julius Pontifex ad purpureum galerum geſtandum me habilem ſciat. *Jovius in Elog. cap.* 66. *p.* 154.

(*e*) *Panzirol. p.* 283.

(*f*) *Conferez ce que repondit Aliatius, dans ſon article p.* 211. *remarque D.*

(I) *Il eſt Auteur de pluſieurs livres.*] D'un Commentaire ſur les Pandectes, & ſur le Code de Juſtinien, outre 4. volumes de reponſes, & l'explication du titre *de actionibus* (*g*). Il compiloit beaucoup, mais il ne comprenoit pas toûjours ce qu'il empruntoit des autres. (*h*) *Jaſon non multum ingenio acutus ob hæſitationem indeciſos quandoque articulos reliquit, nec ſemel male percepta aliorum argumenta recitat, ac in referendis receptis opinionibus, quæ Communes vocantur, non nunquam decipitur. Vir alioqui laborioſus, & in cumulandis aliorum dictis diligens,* (*i*) *quicquid enim legebat, ſcriptis mandabat, unde à ſolo calamo Juris ſtudioſum adjuvari dictitabat; & ſe, quantum ſtudebat, tantum ſcribere referebat.*

(*g*) *Panzirol. p.* 282.

(*h*) *Panzirol. p.* 285.

(*i*) *Hieron. Burtigel. in l.* 1. §. *ſi quis ſimpliciter. n.* 9. *ff. de ver. oblig.*

(K) *A la chandelle en plein jour.*] J'ai ouï dire cela de quelques autres Savans, & je ſuis bien aiſe de le trouver imprimé touchant Jaſon Mainus (*k*). On devine facilement la raiſon de cette conduite: il y a de certains eſprits qui ne peuvent rien produire s'ils ne ſe recueillent, s'ils ne ſe concentrent en eux-mêmes; & ils ont beaucoup de peine à prevenir les diſtractions. C'eſt pourquoi il faut qu'ils derobent à leurs yeux la diverſité des objets que le grand jour leur preſente.

(*k*) Linteo capiti obvoluto, etiam meridie occluſis feneſtris ad accenſum lumen elucubrare conſueverat, ne cœli claritate mentem evagari fineret. *Panzirol. ibid.*

(A) *Sous un Profeſſeur qui étoit ſon proche parent.*] Il s'apelloit Premier le Comte, *Primus Comes.* Ce nom fut le fondement d'une équivoque qui ſurprit Eraſme; car cet Italien ayant mis ſon nom en Latin au bas d'un billet, où il lui faiſoit ſavoir qu'il vouloit lui rendre viſite, fut cauſe qu'Eraſme tout infirme qu'il étoit, s'empreſſa de lui aller au devant, bien perſuadé que c'étoit quelque grand Prince. Il fut bien étonné de ne trouver qu'un petit homme tout ſeul, mais il ne ſe repentit pas de s'être preſſé; la converſation de ce perſonage lui plut beaucoup. Majoragius raconte cela beaucoup mieux que je ne fais; il merite qu'on l'entende. (*l*) *Cum in Germaniam ea de cauſa profectus fuiſſet, ut Eraſmi conſuetudine per aliquod tempus frueretur, priuſquam ipſum Eraſmum conveniret, ad eum literas dedit, quibus adventus ſui cauſam declarabat, quarum in extrema parte nomen ſuum, ut fit, ita ſubſcripſerat: Tui ſtudioſiſſimus Primus Comes Mediolanenſis. Hanc cùm Eraſmus ſubſcriptionem vidiſſet, credidit ſtatim magnum aliquem adeſſe Principem, ſui viſendi gratiâ. Quare licet admodùm ſenex & infirmus eſſet: tamen quo ſtudio, quoque apparatu potuit, obviam conſobrino meo longe proceſſit. Sed poſtquam homunculum unum, nullo comitatu, nullo ſervorum grege ſtipatum: & benè quidem literatum, ſed nullo elegantiori cultu veſtitum reperit, errorem ſuum ridere jucundiſſimè cœpit: & tamen eum ſibi multò gratiorem adveniſſe, quàm ſi magnus Princeps*

(*l*) *Majoragius. Orat.* 10. *p. m.* 221. 222.

un Patron * chez qui il logea cinq années, si apliqué à l'étude (*B*) qu'il en pensa perdre la vie. Il se mit en tête de faire revivre la coutume de declamer, qui faisoit qu'anciennement la jeunesse se trouvoit si-tôt capable de haranguer éloquemment; & après avoir donné sur cela des instructions fort utiles à quantité d'Ecoliers, & les avoir dressez à cet exercice dans une chambre, il resolut de s'employer à cette fonction publiquement. Les Curateurs du College lui furent si favorables, qu'ils lui confererent cet emploi dès qu'ils eurent conu ses intentions. Il n'avoit alors que 26. ans. Il s'aquita parfaitement bien de cette charge. Mais au bout de deux années on congedia tous les Professeurs, à cause que l'on se voyoit menacé d'une perilleuse guerre dans le Milanez. Il se retira à Ferrare, où il étudia en Jurisprudence sous André Alciat, & en Philosophie sous Vincent Magius. Il publia (*C*) quelques pieces, où il se donna le nom de *Marcus Antonius*

* *Nommé Lancelot Fagniano.*

ceps fuisset, multis audientibus testatus est. Il nous aprend au même lieu qu'une des raisons pourquoi (*a*) il quitta le nom de Comte, fut que Gryphius s'y étoit laissé attraper; car en repondant à une lettre de Majoragius, il prit le stile d'un homme qui auroit écrit à un Prince. (*b*) *Eadem ratione deceptus aliquando fuit in nomine meo vir insignis ac literatus Sebastianus Gryphius. Cùm enim ad eum literas dedissem, & me Comitem inscripsissem, ille mihi tanquam alicui Principi respondit, & clarissimum Comitem non semel appellavit.*

(*B*) *Si apliqué à l'étude, qu'il en pensa perdre la vie.*] Les divertissemens, les jeux, les festins n'avoient pour lui aucuns charmes; & on avoit beau l'avertir qu'une aplication si forte aux livres le tueroit, il ne se relâchoit point; mais enfin une dangereuse maladie lui fit sentir qu'il auroit falu deferer aux exhortations de ses amis. C'est lui-même qui nous l'aprend. (*c*) *Fui apud hunc annos circiter quinque, quo quidem tempore literarum studiis adeò vehementem operam dedi, ut totum illud quinquennium in labore atque contentione animi contriverim, ut me non quies, non remissio, non æqualium studia, non ludi, non convivia delectârint. Testis est vir iste gravissimus atque ornatissimus Lancillotus Fannianus, patronus meus, qui mihi adest, de me sollicitus est, meum honorem atque existimationem tuetur. Qui cùm in studiis literarum me continenter versari videret, magno quodam cum amore sæpissimè reprehendere solebat, quòd acquirendæ scientiæ desiderio, propriæ salutis oblivis cerer. Testes sunt omnes, qui me norant eo tempore, ut non semel propter nimis assiduum studium, cùm in gravissimos morbos incidissem, de vitæ periculo dimicârim.* Après qu'il fut gueri il n'eut pas moins de besoin qu'on l'avertit qu'il travailloit trop: l'amour des sciences & de la gloire l'entraînoit de telle sorte, qu'il ne songeoit point au prejudice que sa santé en pourroit encore souffrir. (*d*) *Quo quidem munere* (Oratoriam artem publicè docendi) *duos annos ita perfunctus sum, ut (ne quid arrogantius de me dicam) nemo diligentiam aut industriam meam desiderârit. Quin potiùs ita noctes & dies in omnium doctrinarum meditatione versabar, ut non tantùm propinqui atque necessarii mei, sed etiam multi ex vobis, P. C. me sæpissimè reprehenderent, quòd nimios magnos labores & viribus meis impares assumere non dubitarem. Ardebam enim (ut ingenuè fatear) incredibili gloriæ cupiditate, quam in adolescente nequaquam esse vituperandam sapientes omnes existimant. Nullum igitur omninò diem esse patiebar, in quo non aut publicè docerem, aut privatè mecum ipse meditarer, & vel scriberem, vel declamarem: frequenter autem eodem die hæc omnia faciebam.*

(*a*) *Nous verrons ci-dessous que Majoragius s'apelloit* Antonius Maria Comes.

(*b*) *Majoragius ubi supra pag.* 222.

(*c*) *Id. ib. p.* 196.

(*d*) *Ibid. p.* 198.

(*C*) *Il publia quelques pieces où il se donna le nom.*] J'ai de la peine à le trouver juste dans ses calculs. Il expose dans son plaidoyé (*e*) qu'étant à Ferrare, il resolut par le conseil de ses amis de faire imprimer quelques Traitez. C'étoient des (*f*) harangues, & l'Apologie de Ciceron contre Calcagninus. Depuis qu'elles eurent vu le jour, il commença d'être conu à Ferrare sous le nom qu'il s'étoit donné à la tête de ses Ecrits. En suite il retourna à Milan, & il y reprit sa premiere profession, nonobstant les mauvais offices de ses ennemis. Quelque tems après on l'accusa de son changement de nom, comme nous le dirons dans la remarque suivante. On n'accorde pas cela aisément avec l'épitre dedicatoire de sa reponse à la Critique de Calcagninus: elle est datée du 8. de Juillet 1543. & il y parle comme un homme qui exerçoit tranquillement à Milan les fonctions de sa profession. Il n'est donc pas vrai que ce livre soit sorti de dessous la presse, pendant que l'Auteur se tint à Ferrare, où il s'étoit retiré lors que les desordres de la guerre interrompirent les leçons publiques dans la ville de Milan. Autre remarque. Il nâquit (*g*) le 26. d'Octobre 1514. & il fut fait Professeur en Rhetorique ayant (*h*) à peine 26. ans. c'est-à-dire l'an 1540. Il exerça cette charge pendant (*i*) deux ans, & puis il s'en alla à Ferrare. Il y alla donc l'an 1542. Or il étoit à Milan au mois de Juillet 1543. & il y faisoit sa charge paisiblement; & ce fut alors qu'il publia la defense de Ciceron contre Calcagninus. Il s'abuse donc lors qu'il expose que cet Ouvrage parut pendant que la guerre interrompit ses leçons, & avant qu'il quittât Ferrare pour retourner à Milan. Passons plus avant. Il étudia en Droit à Ferrare sous André Alciat, qui n'y commença ses leçons (*k*) qu'en l'année 1543. Donc Majoragius debite un mensonge, quand il dit qu'il fut reçu Professeur à l'âge de 26. ans, & qu'au bout de deux années il s'en alla à Ferrare, où il ouït les leçons d'Alciat. C'est en cela qu'il s'est abusé: passez lui ce mensonge, il sera facile d'ôter toutes les autres difficultez, & d'établir la vraye époque de son voyage de Ferrare. Puis que les leçons publiques cesserent à cause (*l*) que l'armée de France étoit arrivée dans le Piemont, il faut mettre cette interruption en 1544. Le Duc d'Enguyen fut envoyé cette année-là en Italie avec un renfort de troupes, & gagna la bataille de Cerizolles. Majoragius paisible dans sa maison au mois de Juillet de l'année precedente,

(*e*) *Orat.* 10. *pag. m.* 199.

(*f*) *Ibid. p.* 200.

(*g*) *Hankius, de rerum Roman. Scriptoribus, lib.* 1. *pag.* 215.

(*h*) *Majoragius ib. p.* 198.

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Voyez l'article d'Alciat, p.* 176. *à la marge.*

(*l*) Cum apud nos maxima esset belli suspicio, quoniam ingentes Gallorum copiæ jam Alpes transcenderant, atque in Taurinis consederant, omnes publici bonarum artium Professores, ut fit in ejusmodi temporibus, dimissi sunt, & studia literarum intermissa. *Majorag. ibid. pag.* 198.

te,

tonius Majoragius. Les alarmes de la guerre étant apaisées il retourna à Milan, & il y fut retabli dans sa profession avec des gages plus considerables. Ses ennemis qui avoient tâché inutilement d'empêcher cela, se dechaînerent (*D*) contre lui, & lui intenterent procés sur le nom qu'il avoit pris à la tête d'un Ouvrage. Il plaida sa cause publiquement, & la gagna *. Il continua d'enseigner avec une forte aplication, qui sans doute lui abregea la vie, car il ne vêcut qu'environ 40. ans & six mois. Il mourut le 4. Avril 1555. Mr. Moreri a donné le (*E*) titre de

* *Tiré de la x harangue de Majoragius. C'est celle où il se justifie du changement de son nom.*

te, avoit composé l'Epitre dedicatoire de son Traité contre Calcagninus; mais avant qu'il mit cet Ouvrage sous la presse, il falut qu'il s'en allât à Ferrare, & ce fut pendant qu'il y sejourna qu'il le mit au jour. Cette même époque se peut prouver par quelques endroits de la harangue, où Majoragius se justifie sur le changement de nom. Il observe qu'il est âgé de (*a*) 32. ans: il se justifioit donc l'an 1546. Il observe qu'André Alciat avoit enseigné le Droit à Ferrare les (*b*) 4. dernieres années: cela n'est pas incompatible avec l'an 1546. Il observe qu'il étoit revenu à Milan (*c*) depuis un an. Il y étoit donc revenu l'an 1545. d'où l'on doit conclure que l'interruption de ses leçons, & son sejour à Ferrare durerent un an, pendant lequel il publia des harangues, & l'apologie de Ciceron.

J'ai montré ailleurs (*d*) que les Doctes marquent quelquefois assez mal la date de leurs avantures. En voici un qui s'est fait plus jeune qu'il ne l'étoit à son entrée aux charges publiques.

(*D*) *Un grand procés sur le nom qu'il avoit pris.*] Son nom de batême étoit Antoine, comme celuy de son ayeul paternel (*e*). Sa mere de son autorité particuliere y joignit celuy de Marie, tant à cause de sa devotion pour la sainte Vierge (*f*), qu'à cause qu'elle se plaisoit à ouïr ce mot. Ainsi dès le berceau nôtre Majoragius fut apellé Antoine Marie: son pere & tous les voisins lui donnoient ce nom; & ce fut sous celui-là qu'on le conut dans la suite, par tout où il se faisoit conoître. On fut donc surpris de voir qu'à la tête de son premier livre il s'apellât *Marc Antoine*, suprimant le nom venerable de la sainte Vierge qu'il avoit toûjours porté. Je m'étonne de ne voir point que ce fût la principale baterie de ses accusateurs, & qu'ils ne tâchassent pas de le convaincre d'avoir fait injure à la mere du fils de Dieu. La cause fut plaidée devant le Senat de Milan avec beaucoup d'aparat. Je ne sai point si le plaidoyé des accusateurs (*g*) fut rendu public; mais nous avons la defense de l'accusé parmi ses harangues. Il se justifia fort éloquemment, & cita beaucoup d'exemples illustres de la liberté qu'il avoit prise. Il avoüa de bonne foi la raison qui l'avoit mu à n'oser paroître en public sous le nom d'Antoine Marie; c'est qu'il étoit si scrupuleux dans le choix des termes, qu'il n'en osoit employer aucun qui ne se trouvât dans les Auteurs de la belle latinité. Or il n'y a point d'exemple dans l'antiquité Romaine, qu'un homme ait été nommé Marie, ni qu'il ait eu tout à la fois un nom masculin & un nom feminin. Voilà pourquoi il convertit le nom *Maria* en celui de *Marcus*, par l'alongement de la derniere syllabe, & le mit devant celui d'*Antonius*; car c'eût été une barbarie, un usage inconu à l'ancienne Rome, que de s'apeller *Antonius Marcus*. Il falut donc non seulement allonger l'un de ses noms, mais aussi lui faire changer de place. Comme nous avons ici un exemple des superstitions de la secte (*h*) Ciceronienne, il faut raporter les propres paroles de cet Auteur. (*i*) *In verborum delectu, quod C. Cæsar eloquentiæ principium esse dictitabat, adeò diligens, & pene dixerim superstitiosus eram, ut nullum omninò verbum, nullam verborum conjunctionem, nullam dicendi formulam admittendam mihi esse censerem, quam non apud veteres Latinos atque probatos auctores invenissem. Id igitur in nomine meo præcipuè servandum esse statuebam, ne, cùm Latinæ linguæ candorem & elegantiam profiterer, aliquis mihi barbarum nomen & inusitatum aliquando posset objicere: atque eò magis, quod mihi nullo modo convenire videbatur, ut muliebre nomen cum virili conjungeretur. Quis enim apud antiquos unquam talem nominis conjunctionem vel legit, vel audivit, ut quis à viro & muliere nominaretur?* Quant au nom de *Majoragius*, il le prefera à celui de *Comes*, par la raison que j'ai raportée ci-dessus (*k*). Ainsi au lieu d'*Antonius Maria Comes*, qui étoient les noms qu'il avoit portez avant que d'être aggregé au Corps des Auteurs, il se nomma *Marcus Antonius Majoragius* en s'érigeant en Auteur. J'ajoûte que Majoragius étoit le nom de son pere, & que son pere avoit eu ce nom à cause qu'il étoit né dans le village de Majoraggio proche de Milan. (*l*) *Julianus Comes, homo cùm innocentia atque integritate vitæ, tùm officio, fide, auctoritate sui municipii facile Princeps, mihi pater fuit, P. C. qui cum Majoragium vicum habitaret, atque ita se comiter liberaliterque gereret, ut vicinis omnibus gratus & carus haberetur; cognomen à loco sortitus est, & Majoragius appellatus.* Au reste, ce Julien Majoragius ayant épousé Magdeleine le Comte, se nomma *Comes*, à l'imitation de ses beaux-freres, qui ne trouverent point du bel usage de se dire *de Comite*, ou *de Comitibus*. C'est nôtre Majoragius qui me l'aprend. (*m*) *Cùm hoc locutionis genus à consuetudine Latini sermonis abhorreret: primo vir eruditissimus avunculus meus, qui permultos annos Mediolani magna cum gloria publicè docuit, cùm elegantiæ sermonis admodum studiosus esset, non ampliùs se de Comitibus, ut cæteri faciebant, sed Petrum Comitem cœpit inscribere. . . . Hunc imitati sunt ejus fratres Jacobus & Aloysius, atque etiam pater meus Julianus, qui horum sororem Magdalenam, matrem meam in matrimonio habebat.* Notez que Julien & sa femme (*n*) étoient issus de mêmes ancêtres.

(*E*) *Mr. Moreri a donné le titre de quelques-uns de ses livres.*] Il a oublié les harangues & les prefaces, imprimées plusieurs fois. Je pense que la premiere édition fut faite à Venise par les soins de Jean Pierre Ayroldus Marcellinus. Elle com-

(*a*) Hic est exactæ vitæ meæ cursus, P. C. hæc studiorum meorum ratio; hoc duorum & triginta annorum, quibus hactenus vixi, spacium. *Majoragius ibid. pag.* 201.

(*b*) *Ibid. p.* 199.

(*c*) *Ibid. pag.* 190. 213.

(*d*) *Dans l'article* Agrippa, *p.* 129. *remarque C.*

(*e*) *Hankius*, de Romanar. rerum Scriptorib. l. 1. p. 215. *se trompe quand il dit*, In avi materni memoriam . . . Antonius dictus est.

(*f*) Boni ominis gratia . . . nomini meo Mariam addidit, ut sanctissimum illud divinæ matris nomen, materna quadam pietate muliebrique religione mihi additum, gratiorem ex nomine meo sonum atque amabiliorem ad ipsius matris aures apportaret. Eam enim sæpissime commemini dicere, se Mariæ nomine mirandum in modum solitam esse recreari. *Id. ibid. p.* 195. (*g*) *Ils s'apelloient Fabius Lupus, & Macrinus Niger.*

(*h*) *Majoragius étoit un Ciceronien mitigé: il ne dedaignoit pas les termes dont Ciceron ne s'est pas servi, pourveu qu'ils fussent dans d'autres bons Ecrivains de l'ancienne Rome. Voyez la remarque E, vers la fin.*

(*i*) *Majoragius ubi supra, pag.* 199. 200.

(*k*) *Dans la remarque A, pag.* 507. *lettre a.*

(*l*) *Majoragius ib. p.* 194.

(*m*) *Ibid. p.* 221.

(*n*) *Idem Orat.* 8. *p.* 141.

de quelques-uns de ses livres, & a fait quelques (*F*) petites fautes. Mr. de Thou (*G*) en a fait aussi quelqu'une.

MAJUS (JUNIANUS) Gentilhomme Napolitain, enseigna les belles lettres dans Naples vers la fin du XV. siecle*. Il eut entre autres disciples le celebre (*A*) Sannazar. Il contribua beaucoup par ses leçons & par ses livres à retablir le bel (*B*) usage de la langue Latine; mais il se distingua encore plus

* *Voyez la* Biblioteca Napoletana *de Nicolo Toppi, pag.* 168.

comprend 25. harangues, 14. prefaces, & le dialogue *de eloquentia.* Je me sers de l'édition de Leipsic 1628. enrichie de notes marginales par Valentin Hartungus Professeur en Medecine. On n'avoit point osé publier en Italie la (*a*) harangue de Majoragius contre l'avarice du Clergé. C'est une très-belle piece, & aussi finement tournée qu'il se puisse. Mr. Gudius la publia en Allemagne l'an 1677. Mr. Morhof ayant vu que les exemplaires en étoient devenus rares, la fit rimprimer avec un discours qu'il avoit fait selon ce modele. Vous trouverez un fort long extrait de cette harangue de Majoragius dans le Lutheranisme (*b*) de Mr. de Seckendorf. Mr. Moreri devoit un peu mieux expliquer le sujet de la querelle de Majoragius avec Calcagninus, & avec Nizolius. La querelle avec Calcagninus fut soutenue pour les Offices de Ciceron, contre lesquels Calcagninus avoit publié 25. *disquisitions.* Majoragius les refuta toutes par autant de decisions: c'est le titre qu'il donna à ses reponses publiées l'an 1543. Jaques Grifolus refuta aussi les *disquisitions* de Calcagninus. Ces trois pieces, je veux dire la Critique de Calcagninus, & les reponses de Majoragius & de Grifolus furent publiées ensemble *in* 8. au XVI. siecle. Mr. Grævius a inseré tout cela dans son excellente édition des Offices de Ciceron. Quant à Nizolius il se brouilla avec Majoragius par jalousie de metier: il eut du dessous parce que peu d'habiles gens s'accommodoient de son caprice de Ciceronien rigide. (*c*) *Hunc* Tullianæ *elucubrationis genium cum inter cæteros ejus ætatis præferret etiam* Marius Nizolius Brixellensis, *orta est inter utrumque de primæ laudis acquisitione contentio multa vicissim sibi publicè objectantem, ac sua vicissim scripta carpentem: in quo tamen* Nizolius *ideò acerbiora tulit eruditorum judicia, quod subacri & tetricâ superstitione in tantâ Latinorum Procerum fœcunditate ne hilum quidem à* Ciceronis *formulis recedendum putaret. Sua igitur tutatus* Majoragius *placita perdocti ac industrii ingenii nomen emeruit.* N'oublions pas que Gaudentius Merula doit être compté au nombre des adversaires de Majoragius, qui l'accuse (*d*) d'être un grand voleur.

(F) Mr. Moreri *a fait quelques petites fautes.*] I. Il ne faloit pas dire que Majoragio *étoit nâtif d'un chateau de ce nom*, car Majoraggio n'est qu'un village. Si l'on me dit que rien n'empêche qu'il n'y ait un chateau dans ce village, je l'avouërai, mais j'ajoûterai que Majoragius ne nâquit point dans un chateau. Je le prouve par ces paroles. (*e*) *Amphortius, qui ex* (*f*) *illis natu maximus erat, Majoragium vicum extruxit, atque in eo turrim, cujus adhuc in domo mea paterna, post septingentos atque ampliùs annos, quædam extant vestigia atque fundamenta; hic nostri generis auctor fuit.* Majoragius auroit-il parlé ainsi de son logis paternel, si c'eût été le chateau du lieu? Joignez à cela qu'il avouë que son pere étoit (*g*) fort pauvre, mais non pas qu'il fût domestique du Seigneur de son village. II. Ce ne fut point lui mais son pere (*h*), qui à cause du village de Majoraggio où il demeuroit, prit le nom *Majoragius.* III. Il n'est point vrai que son nom fut *Marc-Antoine Maria.* IV. Ni qu'il ait enseigné à Ferrare.

(G) *Mr. de Thou a fait aussi quelque* faute.] I. Il ne devoit pas dire que (*i*) *Majoraggio fut apellé de ce nom, d'un bourg où son pere demeuroit*, j'ai dejà fait voir que son pere s'apelloit Majoragius. II. Son épitaphe dans le *Museum* d'Imperialis porte qu'il enseigna pendant 14. ans: mais dans le theatre de Ghilini elle porte qu'il n'enseigna que 9. ans. Mr. de Thou dans Mr. Teissier fait cesser la profession de Majoraggio au bout de 8. ans, & supose qu'il la quitta, pour *s'apliquer entierement à l'étude de la Theologie.* Mon édition de Mr. de Thou porte que Majoragius ne commença cette étude qu'après avoir employé 13. ans à instruire la jeunesse. II. Il dit dans le même Mr. Teissier que Majoragius a vêcu 42. ans. L'édition Latine ne lui en donne que 40. la verité est qu'il vêcut 40. ans & près de six mois.

(*A*) *Il eut entre autres disciples... Sannazar.*] Cela paroît par la 7. élegie du 2. livre de Sannazar dediée *ad Junianum Majum præceptorem.* J'en citerai ci-dessous un long passage.

(*B*) *A retablir le bel usage de la langue Latine.*] C'est la loüange que Sabellic lui a donnée. *Subjiciet his aliquis*, dit-il, (*k*) *haud immerito Jo. Tortelium Aretinum & Junianum Parthenopæum. Juverunt illi industria uterque sua, nec multum inter se diversa verborum utriusque linguæ copiam.* Majus publia un livre à Naples l'an 1475. *de priscorum proprietate verborum*, qui fut reimprimé dans la même ville l'an 1490. La 2. édition est pleine (*l*) de fautes d'impression, mais il se louë beaucoup des Imprimeurs de la premiere. Les paroles dont il se sert plairont aux curieux, car elles aprenent le nom de celui qui commença d'exercer l'imprimerie dans ce païs-là. (*m*) *Accedit ad hæc quod Germani solerti, ac incredibili quodam invento nuper novam quandam imprimendi rationem invenerunt, præcipue Matthias Moravus vir summo ingenio summaque elegantia in hoc genere impressionis effloruit. Quem consilio Blasii Monachi Romerii viri sacris litteris instituti ac sanctis moribus probati, hac nostra urbe excepisse gratulamur, &c.* Quelques-uns croyent que Volaterran a parlé de nôtre Majus dans les paroles que l'on va lire. *Chalcidius* (*n*) *Græcorum non erat ignarus, nec imperitus Grammaticus, attamen infans & absque genio. Dictionibus in primis invigilabat, lexiconque condiderat quod obitu ipsius superveniente Jovinianus ejus discipulus sibi vindicavit.* Ce Chalcidius enseigna dans Rome. Majus meriteroit une place parmi les Plagiaires, si Volaterran parloit de lui. D'autre côté Calepin profita beaucoup du livre de Majus, à ce que remarque le Toppi (*o*).

(*a*) *Elle a pour titre* Philochrysus, sive de laudibus auri.

(*b*) *Seckendorf, Hist. Luther. lib.* 3. *pag.* 342. *& seq.*

(*c*) *Paul. Freherus in Theatro, p.* 1455. *ex Museo Historico Joh. Imperialis.*

(*d*) *In Apologia p.* 28. *apud Almelovenium in Plagiariorum syllabo p.* 27.

(*e*) *Majoragius, Orat.* 10. *p.* 220.

(*f*) *Il entend parler de trois freres, que Didier Roi des Lombards, leur oncle maternel, éleva à la dignité de Comte, & à qui il donna plusieurs terres.*

(*g*) Licet in tenuissima re familiari versaretur. *Majorag. ib. p* 236.

(*h*) *Voyez la remarque D, lettre l. Il dit p.* 222. Cum præsertim Majoragii cognomentum haberem adhuc à patre hæreditarium.

(*i*) *Je me sers de la version dont Mr. Teissier s'est servi, Addit. aux Elog. to.* 1. *pag.* 105. *édit.* 1696. *Le Latin porte,* A Majoragio vico in quo ejus pater habitabat, ita vocatus *Thuanus lib.* 16.

(*k*) *Sabellicus de linguæ Latinæ reparatoribus, pag.* 405. *apud Anton Nicodemum Addizioni alla Biblioteca Napoletana p.* 144.

(*l*) *Nicolo Toppi Bibliot. Napolet. pag.* 168.

(*m*) *Junian. Majus, Epistola dedicatoria ad Regem Ferdinandum, apud Nicodemum ubi supra.*

(*n*) *Volaterranus, lib* 21. *p.m.* 776.

(*o*) Diede al a luce un libro della proprieta delle parole antiche, del quale se n'e servito Ambrosio Calepino assai bene. *Nicolo Toppi ubi supra.*

plus par l'explication (*C*) des ſonges. Ce fut le plus grand Onirocritique de ſon ſiecle; & l'on recouroit à lui de toutes parts, pour ſavoir ce que preſageoient tels & tels ſonges. Pluſieurs pretendoient que ſes reponſes leur avoient été fort utiles. Cela n'eſt pas indigne d'une (*D*) reflexion.

MAKOWS-

(C) *Par l'explication des ſonges.*] Alexander ab Alexandro qui avoit été ſon diſciple, en dit des merveilles par raport à cette ſcience. Tous les matins le logis de Majus étoit plein de gens qui lui alloient dire leurs ſonges, afin d'en aprendre l'interpretation. Il y avoit des perſonnes d'importance parmi ces gens-là. Il leur repondoit non pas comme la plûpart des autres en paroles couvertes, & en peu de mots, mais clairement & amplement. Pluſieurs perſonnes ayant ſuivi ſes conſeils ſe garantirent de la mort, & previnrent quelquefois de très-grans chagrins. On verra ceci dans une plus grande force ſi l'on conſulte le Latin d'Alexander ab Alexandro. *Junianus Majus*, dit-il, (*a*) *conterraneus meus, vir bene literatus, in exquirendis adnotandiſque verborum & ſententiarum viribus, multi ſtudii fuit: & præterquam quod in erudiendis juvenculorum animis, imbuendiſque doctrina pueris, caſtigatiſſimæ diſciplinæ, ſomniorum quoque omnis generis ita verus conjector fuit, ut ipſius reſponſa, divina fere monita haberentur. Ad eum memini, cum puer adhuc eſſem, & ad capiendum ingenii cultum frequens apud eum ventitarem, quotidie ſomniantium turbam, hominesque celebri fama & multi nominis, de ſomniis conſultum veniſſe. Declarabat definiebatque ille, non breviter aut ſubobſcure, ut plerique, ſed expoſite atque aperte ænigmata ſomniorum, ſive boni, ſive mali prænuncia: ita apte, ut judicium factum à veridico diceres. Multi quoque illius monitu, vitæ interitum, nonnunquam animi ægritudines vitarunt.* Sannazar autre diſciple de cet interprete des ſonges, s'étoit bien trouvé d'avoir eu recours à un tel oracle, tant pour lui que pour ſa maîtreſſe. Il l'éleve juſques au ciel, & il le met au deſſus de tous les anciens Augures. Souvenons-nous qu'il écrit en Poëte. Il n'a donc pas eu deſſein qu'on ajoûtât foi à ſes paroles ſans en rien rabatre. Quoi qu'il en ſoit laiſſons-le parler.

(a) *Alexander ab Alexandro Genial. dierum lib. 1. cap. 11. p. m. 81. 82.*

At (b) *tibi venturos, Mai, prædicere caſus*
Fas eſt, & mites conſuluiſſe Deos.
Nec tantum aut aræ fumos, aut nuntia ſentis
Fulgura, ſed Stygiis ſomnia miſſa locis,
Somnia quæ miſeram perturbant ſæpe quietem,
Dum mens incertis pendet imaginibus.
O quoties per te vanum poſuiſſe timorem
Me memini, & lætos continuaſſe dies.
O quoties, trepidus cum non ſpernenda putarem,
In noſtrum cavi damna futura caput.
Sæpe meæ tibi cum narraſſem viſa puellæ,
Dixiſti, certos haud procul eſſe metus.
Sæpe illam madidos luſtrare in flumine crines
Juſſiſti, & miſto ſolvere farra ſale.
Quod ſi olim terris talem te fata dediſſent,
Spreviſſet Thuſcos Martia Roma viros.
Nam te quis melius calidas deprendere fibras,
Conſulere aërias aut potuiſſet aves?
Illa triumphatum &c.

(b) *Sannazar, elog. 7. lib. 2. pag. 96. edit. Amſtel. 1689.*

Martin Del Rio ſi credule d'ailleurs, & ſi peu accoutumé à rejetter les hableries, parle de Majus ſur un autre ton; il le traite avec le dernier mepris. (*c*) *Cæterorum onirocriticorum veterum, non magna reipub. jactura omnes libri interierunt, præter unum Artemidorum Daldianum, delirum ſenem, qui libris quinque cuncta ab aliis tradita complexus fuit. Brevior eſt Aſtrampſychus Græcè & Latine his annis editus: ſed æque nugax ut & alius ille Arabs, qui Græcè barbarizans una cum Artemidoro in lucem prodiit in Gallia. Hodiè in pretio habent Apomaſaris Arabica Apoteleſmata, ex recentioribus Conra. Wimpina, vellem ne tam multa ſine antidoto congeſſiſſet* (*d*). *Avorum quoque memoria, hanc in Italia vaniſſimè profitebatur artem Junianus Majus* (*e*): *cujus extant epiſtolæ & libelli quidam Grammatici.*

(c) *Mart. Del Rio, Diſquiſit. Magicar. l. 4. cap. 3. quæſt. 6. p. m. 278.*

(d) *L. de divinat. c. 14. & l. de inſomniis per decem capita.*

(e) *De quo Alex. ab Alex. lib. 1. cap. 11.*

(D) *Cela n'eſt pas indigne de reflexion.*] Il ſeroit à ſouhaiter pour le bien & pour le repos d'eſprit d'une infinité de gens, que l'on n'eût jamais parlé des ſonges comme d'une choſe qui preſage l'avenir; car les perſonnes qui ſont une fois imbuës de cette penſée, s'imaginent que la plûpart des images qui leur paſſent par l'eſprit pendant leur ſommeil, ſont autant de predictions le plus ſouvent menaçantes: de là naiſſent mille inquietudes, & pour un homme qui n'eſt point ſujet à ces foibleſſes, il y en a mille qui ne ſauroient s'en defendre. Je croi que l'on peut dire des ſonges la même choſe à-peu-près que des ſortileges; ils contiennent infiniment moins de myſteres que le peuple ne le croit, & un peu plus que ne le croyent les eſprits forts. Les hiſtoires de tous les tems & de tous les lieux raportent & à l'égard des ſonges, & à l'égard de la Magie tant de faits ſi ſurprenans, que ceux qui s'obſtinent à tout nier ſe rendent ſuſpects ou de peu de ſincerité, ou d'un defaut de lumiere qui ne leur permet pas de bien diſcerner la force des preuves. Une preoccupation outrée, ou un certain tour d'eſprit naturel leur bouche l'entendement, lors qu'ils comparent les raiſons du pour avec les raiſons du contre. J'ai conu d'habiles gens qui nioient tous les preſages des ſonges, par le principe que voici. Il n'y a que Dieu, diſoient-ils, qui connoiſſe l'avenir, c'eſt-à-dire l'avenir qu'on apelle contingent: or preſque toûjours c'eſt l'avenir contingent que les ſonges nous annoncent, quand on ſupoſe qu'ils ſont des preſages: il faudroit donc que Dieu fût l'Auteur de ces ſonges, il les produiroit donc par miracle, & ainſi dans tous les païs du monde il produiroit une infinité de miracles, qui ne portent point le caractere ni de ſa grandeur infinie, ni de ſa ſouveraine ſageſſe. Ces Meſſieurs inſiſtoient beaucoup, ſur ce que les ſonges les plus myſtiques ſont auſſi communs parmi les Payens, & parmi les Mahometans, que parmi les ſectateurs de la vraye religion. En effet liſez Plutarque, & les autres Hiſtoriens Grecs & Romains, liſez les livres Arabes, Chinois &c. vous y trouverez tout autant d'exemples de ſonges miraculeux que dans la Bible, ou dans les hiſtoires chretiennes. Il faut avouër que cette objection a beaucoup de force, & qu'elle ſemble nous conduire neceſſairement à un tout autre ſyſtême, qui ſeroit d'attribuer ces ſortes de

REFLEXION ſur les ſonges.

MAKOWSKI (JEAN) en Latin *Maccovius*, Gentilhomme Polonois, & Professeur en Theologie à Franeker, étoit né à Lobzenic l'an 1588. Il commença

de songes, non pas à Dieu comme à leur cause immediate, mais à de certaines Intelligences qui sous la direction de Dieu ont beaucoup de part au gouvernement de l'homme. On pourroit supôser selon la doctrine des causes occasionnelles, qu'il y a des loix generales qui soumettent un très-grand nombre d'effets aux desirs de telles & de telles Intelligences, comme il y a des loix generales qui soumettent aux desirs de l'homme le mouvement de certains corps. Cette suposition est non seulement conforme à un sentiment qui a été fort commun parmi les Payens, mais aussi à la doctrine de l'Ecriture, & à celle * des anciens Peres. Les Payens reconoissoient plusieurs Dieux inferieurs qui presidoient à des choses particulieres, & ils pretendoient même que chaque homme avoit un Genie qui le gouvernoit. Les Catholiques Romains pretendent que leur doctrine de l'Ange gardien, & d'un Ange qui preside à tout un peuple, à une ville, à une Province est fondée sur l'Ecriture. Si vous établissez une fois que Dieu a trouvé à propos d'établir certains Esprits cause occasionnelle de la conduite de l'homme, à l'égard de quelques évenemens, toutes les difficultez que l'on forme contre les songes s'évanouïront. Il ne faudra plus s'étonner de ne trouver point un caractere de grandeur, ou de gravité (a), dans les images qui nous avertissent en songe. Qu'elles soient confuses, ou pueriles; qu'elles varient selon les tems & les lieux, & selon les temperamens, cela ne doit point surprendre ceux qui savent la limitation des creatures, & les obstacles que se doivent faire reciproquement les causes occasionnelles de diverse espece. N'éprouvons nous pas tous les jours que nôtre ame & que nôtre corps se traversent mutuellement, dans le cours des operations qui leur sont propres. Une Intelligence qui agiroit & sur nôtre corps, & sur nôtre esprit, devroit trouver necessairement divers obstacles dans les loix qui établissent ces deux (b) principes cause occasionnelle de certains effets. Mais d'où vient, demande-t-on, que ces Genies invisibles ne prenent pas mieux leur tems, pourquoi n'avertissent-ils pas de l'avenir pendant qu'on veille, pourquoi attendent-ils que l'on dorme? *Illud (c) etiam requiro, cur, si deus ista visa nobis providendi causa dat, non vigilantibus potiùs det, quàm dormientibus. Sive enim externus, & adventicius pulsus animos dormientium commovet, sive per se ipsi animi moventur, sive quæ causa alia est, cur secundùm quietem aliquid videre, audire, agere videamur, eadem causa vigilantibus esse poterat: idque si nostra causa dii secundùm quietem facerent, vigilantibus idem facerent; præsertim cùm Chrysippus, Academicos refellens, permultò clariora, & certiora esse dicat, quæ vigilantibus videantur, quàm quæ somniantibus. Fuit igitur divina beneficentia dignius, cùm consuleret nobis, clariora visa dare vigilantibus, quàm obscuriora per somnium: quod quoniam non fit, somnia divina putanda non sunt. Jam verò quid opus est circuitione, & amfractu, ut sit utendum interpretibus somniorum potiùs, quàm directò? deus si quidem nobis consulebat,* Hoc facito, Hoc ne feceris, *diceret? idque visum vigilanti potiùs, quàm dormienti daret?* Pourquoi font-ils plûtôt part de leurs predictions à des gens d'un esprit foible, qu'aux plus fortes têtes? Il est facile de repondre que ceux qui veillent ne sont pas propres à être avertis; car ils se regardent alors comme la cause de tout ce qui se presente à leur imagination, & ils distinguent fort nettement ce qu'ils imaginent d'avec ce qu'ils voyent. En dormant ils ne font nulle difference entre les imaginations & les sensations. Tous les objets qu'ils imaginent leur semblent presens, & (d) ils ne peuvent pas retenir exactement la liaison de leurs images: & de là vient qu'ils se peuvent persuader qu'ils n'ont pas enfilé eux mêmes celles-ci avec celles-là; d'où ils concluent que quelques-unes leur viennent d'ailleurs, & leur ont été inspirées par une cause qui les a voulu avertir de quelque chose. Peut-on nier qu'une machine ne soit plus propre à un certain jeu, quand quelques-unes de ses pieces sont arrêtées, que quand elles ne le sont pas? Disons le même de nôtre cerveau. Il est plus facile d'y diriger certains mouvemens pour exciter les images presageantes, lors que les yeux & les autres sens externes sont dans l'inaction, que lors qu'ils agissent. Savons nous les facilitez que donnent aux auteurs des songes les effets de la maladie, ou de la folie? Pouvons-nous douter que les loix du mouvement selon lesquelles nos organes se remuent, & qui ne sont soumises que jusqu'à un certain point aux desirs des Esprits créez, ne troublent & ne confondent les images que l'auteur du songe voudroit rendre plus distinctes? Ciceron croit triompher sous pretexte que ces images sont obscures & embarrassées. *Jam (e) verò quid opus est circuitione, & amfractu, ut sit utendum interpretibus somniorum potiùs, quàm directo? . . . Venit (f) in contentionem, sit probabilius, deosne immortales, rerum omnium præstantia excellentes, concursare omnium mortalium, qui ubique sunt, non modò lectos, verùm etiam grabatos, &, cùm stertentes aliquos viderint, objicere his quædam tortuosa, & obscura, quæ illi exterriti somnio ad conjectorem manè deferant; an natura fieri, ut mobiliter animus agitatus, quod vigilans viderit, dormiens videre videatur.* Mais on peut repondre que toute creature est bornée & imparfaite: il peut donc y avoir des variations, & même des bizarreries, selon nôtre façon de juger, dans les effets qui sont dirigez par les desirs d'un Esprit creé. Ceci peut servir contre quelques objections que les esprits forts alleguent à ceux qui leur parlent de l'existence de la Magie. Enfin je dis que la conoissance de l'avenir n'est pas aussi grande que l'on s'imagine, en suposant qu'il y ait des songes de divination: car si nous examinons bien les relations & la tradition populaire, nous trouverons que pour la plûpart ces songes n'aprenent que ce qui se passe dans d'autres païs, ou ce qui doit arriver bien-tôt. Un homme songe la mort d'un ami ou d'un parent, & il se trouve, dit-on, que cet ami ou ce parent expiroit à 50. lieuës de là au tems du songe. Ce n'est point conoître l'avenir que de

* *Selon la Theologie de St. Augustin qui renferme, comme l'enseigne le P. Thomassin, l'ancienne tradition de tous les hommes, rien ne se fait presque dans le monde que par les Anges ou par les Demons, ou par des sentimens que Dieu imprime dans les esprits des hommes.* Arnaud contre le systême de Mallebranche tom. 1. pag. 191.

(a) *Il y a tel songe qui est un rebus de Picardie, comme celui dont parle Brantome, qui presagea à Marguerite d'Autriche, destinée à épouser Charles VIII. qu'Anne de Bretagne lui enleveroit la couronne de France: elle songea que se promenant dans un jardin, un âne lui vint ôter un bouquet qu'elle tenoit.*

(b) *C'est-à-dire la machine humaine, & l'ame humaine.*

(c) Cicero, *de divinat. lib. 2. fol. m. 322. A.*

(d) *Voyez ci-dessus l'article* Lotichius, *p. 388. remarque G.*

(e) *Cicero ubi supra.*

(f) *Id. ib.*

mença un peu tard à étudier; mais il repara ce retardement par une grande aplication, & par sa vivacité naturelle. Il fit ses études du Latin & son cours de Philoso-

(i) Voyez l'Article Cainites pag. 720. col. 2.

de reveler une telle chose. Un autre songe je ne sai quoi qui le menace de quelque malheur, de la mort si vous voulez. Le Genie auteur du songe peut conoître les complots, les machinations qui se trament contre cet homme; il peut voir dans l'état du sang une prochaine disposition à l'apoplexie, à la pleuresie, ou à quelque autre maladie mortelle. Ce n'est point conoître l'avenir qu'on apelle contingent. Mais, dit-on, il y a des particuliers qui ont songé qu'ils regneroient, & ils n'ont regné qu'au bout de 20. ou 30. ans. Repondez que leur Genie d'un ordre bien relevé, actif, habile, s'étoit mis en tête de les élever au trône, il (a) s'assûroit d'en menager les occasions, & d'y reüssir, & sur ces conjectures presque certaines il communiquoit des songes. Les hommes en feroient bien autant à proportion de leurs forces.

Je ne donne point ceci pour des preuves, ou pour de fortes raisons, mais seulement pour des reponses aux difficultez que l'on propose contre l'opinion commune: & il faut même que l'on sache que je me renferme dans les bornes des lumieres naturelles, car je supose que les disputans ne se voudroient point servir des autoritez de l'Ecriture. Je souhaite aussi qu'on remarque que ceux qui soutienent qu'il y a des songes de divination, n'ont besoin que d'énerver les objections de leurs adversaires; car ils ont pour eux une infinité de faits, tout de même que ceux qui soutiennent l'existence de la Magie. Or quand on en est là il suffit qu'on puisse repondre aux objections, c'est à celui qui nie ces faits à prouver qu'ils sont impossibles: sans cela il ne gagne point sa cause. Je dois aussi avertir que je ne pretens nullement excuser les anciens Payens, soit à l'égard du soin qu'ils ont eu de raporter tant de songes dans leurs histoires, soit à l'égard des demarches qu'ils ont faites en consequence de certains songes. Quelquefois ils n'ont point eu d'autre fondement pour établir (b) certaines ceremonies, ou pour condamner des accusez. *Quum (c) ex æde Herculis patera aurea gravis surrepta esset, in somnis vidit* (Sophocles) *ipsum deum dicentem, qui id fecisset. Quod semel ille, iterumque neglexit, ubi idem sæpius, ascendit in Ariopagum: detulit rem. Ariopagitæ comprehendi jubent eum, qui à Sophocle erat nominatus. Is, quæstione adhibita, confessus est, pateramque retulit. Quo facto, fanum illud Indicis Herculis nominatum est.* On se peut moquer fort justement de la foiblesse d'Auguste (d), & plus encore de la loi (e) qui ordonnoit en certains païs à tous les particuliers, qui auroient songé quelque chose concernant la Republique, de le faire savoir au public ou par une affiche, ou par un crieur; & si l'on excepte quelques songes particuliers, je consens que (f) l'on dise de tous les autres ce que nous lisons dans Petrone, & je persevere dans le sentiment que j'ai declaré ailleurs, (g) qu'il n'y a point d'occupation plus frivole & plus ridicule que celle des Onirocritiques. Nôtre Junius Majus meritoit une censure plus rude, que celle que Martin Del Rio lui a faite. Si nous voulions comparer avec ce qui nous arrive une infinité d'images qui s'élevent dans nôtre esprit, quand nous nous abandonnons en veillant à tous les objets qui voudront s'offrir à nous, je suis sûr que nous y verrions autant de raport à nos aventures, que dans plusieurs songes que nous regardons comme des presages; & je ne fais aucun cas de la raison qui paroît si forte à bien des gens, c'est disent-ils, que non seulement nous voyons en songe les objets, mais nous leur entendons dire des choses qu'ils ne nous ont jamais dites en veillant; & dont par consequent nous n'avions aucune trace dans nôtre cerveau. Nous croyons voir quelquefois en songe un livre nouveau dont jamais nous n'avions oüi parler, & nous y lisons le titre, la preface, & cent autres choses. Cette raison est nulle; ne faisons-nous pas tout cela en veillant? ne nous representons-nous pas un tel & un tel, qui nous tiennent cent discours dont nous sommes les architectes? ne nous figurons nous pas s'il nous plaît, qu'un tel vient de publier un livre qui traite de telles & de telles choses? Ainsi cette pretenduë grande raison n'est d'aucun poids: mais je croi en même tems que l'on ne sauroit douter de certains songes dont les Auteurs font mention, ni les expliquer par des causes naturelles, je veux dire sans y reconoître de l'inspiration, ou de la revelation. Voyez Valere (h) Maxime, & les lettres de (i) Grotius. Quant aux objections de Ciceron, très-fortes à la verité & presque insolubles, elles ne sont fortes qu'en suposant que Dieu * lui-même est l'Auteur immediat de nos songes. *Primum igitur*, dit-il (k), *intelligendum est, nullam vim esse divinam effectricem somniorum. Atque illud quidem perspicuum est, nulla visa somniorum proficisci à numine deorum. Nostra enim causa aiu id facerent, ut providere futura possemus. Quotus igitur est quisque, qui somniis pareat? qui intelligat? qui meminerit? quam multi verò, qui contemnant, eamque superstitionem imbecilli animi, atque anilis putent? Quid est igitur, cur his hominibus consulens deus, somniis moneat eos, qui illa non modo cura, sed ne memoria quidem digna ducant? nec enim ignorare deus potest, qua mente quisque sit: nec frustrà, ac sine causa quid facere, dignum deo est: quod abhorret etiam ab hominis constantia. Ita si pleraque somnia aut ignorantur, aut negliguntur; aut nescit hoc deus, aut frustrà somniorum significatione utitur. Sed horum neutrum in deum cadit. Nihil igitur à deo somniis significari fatendum est.* Voilà sa 1. raison: nous avons veu la 2. ci-dessus (l): voici la 3. *Jam (m) verò quis dicere audeat, vera omnia esse somnia?* Aliquot somnia vera, *inquit Ennius*; sed omnia non est necesse. *Quæ est tandem ista distinctio? quæ vera, quæ falsa habet? & si vera à deo mittuntur, falsa unde nascuntur? nam si ea quoque divina, quid inconstantius deo? quid inscitius autem est, quàm mentes mortalium falsis, & mendacibus visis concitare? sin vera visa divina sunt: falsa autem, & inania, humana: quæ est ista designandi licentia, ut hoc deus, hoc natura fecerit potiùs, quàm aut omnia deus, quod negatis, aut omnia natura?* Il en propose une 4. son-

(b) Voyez Ciceron de divinatione, lib. 1. fol. m. 311. A.

(c) Id ib. fol. 308. B.

(d) Somnia neque sua, neque aliena de se negligebat. Sueton. in Augusto, cap. 91.

(e) Voyez Casaubon sur Suetone in Aug. c. 91. qui cite Artemidore lib. 1. c. 2.

(f) Hinc scies Epicurum hominem esse divinum, qui ejusmodi ludibria facetissima ratione condemnat. *Somnia, quæ mentes ludunt volitantibus umbris, Non delubra Deum, nec ab æthere numina mittunt; Sed sibi quisque facit. Nam cùm prostrata sopore Urget membra quies, & mens sine pondere ludit: Quidquid luce fecit, tenebris agit. Oppida bello Qui quatit, & flammis miserandas sævit in urbes.* &c. Petronius, pag. 128. edit. Roterod. 1693.

(g) Dans l'article d'Artemidore, remarque B & C.

(h) Valer. Maximus lib. 1. c. 7.

(i) Grotius epist. 405. part. 2.

* C'étoit la suposition des Stoiciens, d'où vient que Cotta leur parle ainsi. Quomodo iidem dicitis non omnia Deos persequi, iidem vultis à Diis immortalibus hominibus dispartiri ac dividi somnia? Cicero de nat. Deor. l. 3. sub fin.

(k) Cicero, de divinat. ubi supra, fol. 321. D.

(l) Pag. 511. lett. C.

(m) Cicer. ibid. fol. 322. A.

Philosophie à Dantzic, avec des progrés si considerables sous le fameux Keckerman, qu'il se distingua glorieusement de ses condisciples, & particulierement à la dispute; & qu'étant de retour chez son pere, on le donna pour Gouverneur à quelques jeunes Gentilshommes *. Il voyagea avec eux, & cultiva en toute occasion tantôt contre les Jesuïtes, tantôt contre les Sociniens, son talent de bien (*A*) disputer. Il vit les plus florissantes Academies d'Allemagne, celle de Prague, celle d'Heidelberg, celle de Marpourg, celle de Leipsic, celle de Wittemberg, celle d'Iëne; & puis il vint à Franeker, où il reçut le bonnet de Docteur en Theologie le 8. de Mars 1614. Il donna tant de preuves d'esprit & d'érudition, que les Curateurs de l'Academie resolurent de le retenir, & pour cet effet ils le firent Professeur extraordinaire en Theologie le 1. d'Avril 1615. & Professeur ordinaire l'année suivante. Il exerça cette charge pendant près de 30. ans, c'est-à-dire jusques à sa mort, qui arriva vers la fin du † mois de Juin 1644. Il avoit eu trois femmes, dont on pourra voir les familles, si on le souhaitte, dans l'Oraison funebre qui m'a fourni cet article. Cocceius son collegue qui la prononça, nous aprend que Maccovius soutint avec un grand zêle, & même avec un peu trop de bile, la bonne cause contre les Arminiens, ce qui lui fut une source (*B*) d'amertumes. Il eut des affaires au Synode (*C*) de Dordrecht.

* *Ils s'appelloient Sieninski.*

† *Le* Diarium biographicum *du Sieur Witte la met au 24. de Juillet: ce qui ne peut être, puis que l'Oraison funebre fut prononcée le 2. Juillet. Maccovius étoit decedé huit jours auparavant,* die Lunæ ante octiduum, *dit Cocceius dans l'Oraison funebre de Maccovius.*

fondée sur l'obscurité des songes: on l'a déja (*a*) vu, mais on va le voir encore mieux. Il n'y a personne, dit-il, qui ait assez de capacité pour bien expliquer les songes, & par consequent si les Dieux nous parloient par cette voye ils seroient semblables aux Carthaginois qui harangueroient en leur langue le Senat de Rome, & qui n'ameneroient aucun Trucheman. *Vide* (*b*) *igitur, ne etiam si divinationem tibi esse concessero, quod nunquam faciam, neminem tamen divinum reperire possimus. Qualis autem ista mens est deorum, si neque ea nobis significant in somnis, quæ ipsi per nos intelligamus: neque ea, quorum interpretes habere possimus? similes enim sunt dii, si ea nobis objiciunt, quorum nec scientiam, neque explanatorem habeamus, tanquam si Pœni, aut Hispani in senatu nostro loquerentur sine interprete. Jam verò quò pertinent obscuritates, & ænigmata somniorum? intelligi enim à nobis dii velle debebant ea, quæ nostra causa nos monerent.*

(*a*) *Ci-dessus pag.* 511. *lettre e.*

(*b*) *Cicero ibid.* B.

(*A*) *Son talent de bien disputer.*] A Prague il attaqua les Jesuïtes dans une dispute; à Lublin il entra souvent en lice contre les Sociniens; & pendant qu'il étudioit à Heidelberg, il alla à Spire afin de disputer contre les Jesuïtes, à la place de Barthelemi Coppenius qu'ils avoient defié au combat, & qui n'avoit pu obtenir de l'Electeur la permission d'y comparoître (*c*).

(*c*) *Tiré de Cocceius, Orat. funeb. Maccovii.*

(*B*) *Ce qui lui fut une source d'amertumes.*] Cocceius (*d*) après avoit dit que Maccovius ne fut pas un chien qui ne sût japper pendant les troubles de l'Eglise, mais qu'il combatit vaillamment pour la verité de la Grace, ajoûte *que ces sortes de guerres ayant accoutumé de produire de mauvais soupçons, des inimitiez & des discordes à cause de l'infirmité humaine, il ne faut pas trouver étrange que l'infirmité de la chair ait fait avaler à Maccovius beaucoup d'amertumes. Les esprits ardens*, poursuit-il, *ont cela qu'encore qu'ils defendent la bonne cause, ils paroissent quelquefois donner dans l'emportement. Il leur arrive souvent la même chose qu'aux bons* (*e*) *chiens* (*qu'il me soit permis d'étendre jusques-là une comparaison empruntée de l'Ecriture*) *qui pendant qu'ils gardent la maison de leurs maîtres, abboyent contre tous les inconus, fussent-ils les plus grands amis de la maison; ainsi les defenseurs de la verité* (*ausquels le Prophete* (*f*) *Esaïe commande, comme aux dogues qui gardent le troupeau, de bien abboyer*) *pendant qu'ils s'agitent contre l'ennemi & qu'ils ne songent qu'au combat, ne prennent pas garde bien souvent à ce qu'ils font; & repandent quelquefois mal à propos leur aigreur & leurs duretez sur des innocens.* Après cela il employe la comparaison des Matelots, qui dans une violente tempête grondent & crient les uns contre les autres, quoi que le but general de tous soit de sauver le vaisseau. C'étoit assez declarer quelle avoit été la destinée de Maccovius. Il avoit frappé à tors & à travers sur l'heterodoxe & sur l'orthodoxe, & il s'étoit fait frapper à son tour de tous les deux. Voilà les fruits de la dispute; les chiens au grand colier s'imaginent qu'ils voyent le loup par tout, dès qu'on ne donne pas dans toutes leurs hypotheses, & si c'est un confrere qui s'en écarte, ils laissent là l'ennemi commun, & se ruënt sur le compagnon d'œuvre, comme sur un traître. On leur dit leurs veritez, *hinc illæ lacrimæ*. Consultez la marge (*g*).

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Voyez touchant cette comparaison le* 1. *volume de ce Dictionaire p.* 560. *remarque C, & p.* 794. *remarque L.*

(*f*) *Cap.* 56.

(*g*) *Afin qu'on vit que je n'amplifie pas les pensées de Cocceius, je voulois les mettre ici en Latin selon l'original, mais je n'ai pu retrouver l'Oraison funebre.*

(*C*) *Il eut des affaires au Synode de Dordrecht.*] On lut dans la 138. Session la requête qu'il presenta à la compagnie: il se plaignoit d'avoir été accusé d'heresie devant les Etats de Frise par son collegue Sibrand Lubbertus, & il suplioit très-humblement le Synode de vouloir juger ce diferent, ou de permettre que l'accusateur & lui choisissent des Commissaires dans cette assemblée qui informassent du fait, & qui en rendissent compte à la compagnie. Lubbertus interrogé là-dessus nia qu'il l'eût accusé, & soutint qu'il n'avoit été que la bouche de la classe de Franeker, la veritable accusatrice de Maccovius, & qu'ainsi il ne vouloit point être reconu partie dans ce procés. Il fut ordonné qu'on liroit les actes qui étoient venus de Frise touchant cette affaire. Ils furent lus dans la 140. Session, & on y trouva d'abord 50. erreurs dont Maccovius avoit été accusé, qui (*h*) parurent presque toutes de peu d'importance, & fondées sur le mauvais sens que l'accusateur donnoit aux paroles de l'accusé. On lut deux Apologies de Maccovius, & il y eut des Deputez étrangers qui dirent que l'on auroit pu reduire à quatre les 50. chefs d'accusation, & que le crime d'heresie imputé

(*h*) Qui revera primo quoque auditu videbantur, exceptis uno aut altero, non fuisse tanti momenti, ut homo doctus de illis coram Synodo accusaretur: compluri mi ipsorum erant ex ista receptissima distinctione agentis physice & moraliter ab accusatore male intellecta. *G. Balcanquallus, apud Epist. Eccles & Theolog. p.* 573. *col.* 1. *édit in fol.* 1684.

Dordrecht. On verra ci-dessous le (*D*) titre de la plûpart de ses Ecrits imprimez. Je laisse ceux qu'on trouva parmi ses papiers, & que le public n'a jamais vus.

MALDONAT (JEAN) Jesuïte (*A*) Espagnol, nâquit l'an 1534. Il fit ses études à Salamanque, & il y enseigna la Philosophie, la Theologie, & la langue Greque, avant que de se vouër à la Compagnie des Jesuïtes dans la même ville. Il n'y prit point l'habit de l'Ordre, mais à Rome l'an 1562. Il fut envoyé à Paris l'année suivante, pour y enseigner la Philosophie dans le College que

puté à Maccovius ne paroissoit nulle part. *Quidam (a) ex Exteris Theologis dicebant, potuisse illos quinquaginta errores, ad quinque vel etiam quatuor reduci; nec ullum crimen hæreseos, sicut objectum fuerat, in illis deprehendi.* Quand Lubbertus opina il se mit fort en colere contre un des membres de la compagnie, & il produisit un nouveau rôle des erreurs de Maccovius. On lui repondit que l'on avoit oui dire à des personnes dignes de foi, qu'encore qu'il ne voulût point être partie, c'étoit lui qui avoit extrait des theses & des leçons de Maccovius les propositions pretenduës erronées. Il s'échauffa, & jura deux fois que cela n'étoit pas vrai. *Quod (b) ut audiebat D. Sibrandus, vehementissime commotus, bis Deum vindicem in animam suam precabatur si isthæc vera essent; adeo ut D. Præses eum sæpius modestiæ sanctæ, & reverentiæ Synodo debitæ jusserit meminisse.* Dans la 142. Session il fut trouvé à propos de ne point lire devant le Synode la 3. Apologie de Maccovius, parce qu'elle contenoit plusieurs choses personnelles contre Lubbertus. Elle ne fut luë que dans un Comité particulier, dont Scultet (c) voulut bien être, quoi qu'il fût mal propre à être juge, puis que les Theologiens d'Heidelberg avoient dejà declaré qu'ils condamnoient l'accusé. *Certe (d) Exteri mirabantur D. Scultetum nominatum fuisse à Provincialibus; & multo magis, D. Scultetum id munus velle subire, cum facultas Theologica Heidelbergensis, cujus ipse pars esset, theses illas, quæ examinandæ sunt, jam hactenus tanquam otiosas, metaphysicas, & falsas damnaverit.* Le jugement des Commissaires fut que Maccovius avoit été accusé mal à propos, & qu'il n'étoit coupable ni de Paganisme, ni de Judaïsme, ni de Pelagianisme, ni de Socinianisme, ni d'aucune autre heresie; mais qu'il auroit dû ne se point servir de phrases obscures & ambiguës, empruntées des Scholastiques, & ne pas nier certaines propositions. On les verra dans le Latin que je m'en vais raporter: on saura par ce moyen qu'il étoit supralapsaire, & qu'il s'exprimoit durement sur des matieres où il faut choyer la delicatesse des oreilles. *Legitur (e) judicium deputatorum à Synodo in causa Macoviana, cujus summa hæc erat; D. Macovium nullius gentilismi, Judaismi, Pelagianismi, Socinianismi, aut alterius cujuscunque hæreseos reum teneri, immeritoque illum fuisse accusatum, peccasse eum, quod quibusdam ambiguis, & obscuris phrasibus scholasticis usus sit; quod scholasticum docendi modum conetur in Belgicis Academiis introducere; quod eas selegerit quæstiones disceptandas, quibus gravantur Ecclesiæ Belgicæ: Monendum esse eum, ut cum Spiritu Sancto loquatur, non cum Bellarmino aut Suarezio: hoc vitio vertendum ipsi, quod distinctionem sufficientiæ & efficientiæ mortis Christi asseruerit esse futilem; quod negaverit humanum genus lapsum esse objectum prædestinationis; quod dixerit Deum velle, & decernere peccata; quod dixerit Deum nullo modo velle omnium hominum salutem; quod dixerit duas esse electiones. Judicant denique, liticulam hanc inter D. Sibrandum, & D. Macovium componendam esse, & deinceps neminem debere eum talium criminum insimulare.* Le Synode (f) aprouva le jugement des Commissaires; & voilà quelle fut l'issuë de ce procés. Il y eut un Deputé de Frise qui demanda que l'on procedât contre les accusateurs, & qui s'offrit de prouver par des pieces authentiques, que Lubbertus avoit eu ordre de se porter pour accusateur. Cette instance remua si fort les humeurs, que les Deputez politiques recoururent aux coups de marteau, dont ils se servoient quand ils vouloient imposer silence. *Communi (g) collegarum nomine coram Synodo protestari, salvo jure ut agant contra accusatores; partes autem accusatorias domino Sibrando esse demandatas, constare ex literis quibusdam publicis, quas è sinu deprompsit, ac coram Synodo legi postulavit: increbescenti hac in expostulatione plurium fervori, ac multiloquio, modum imponunt Delegati politici malleo suo, quo mos est silentium obstrepentibus imperare.*

(*D*) *Le titre de . . . ses Ecrits.*] Je le tire du *Diarium Biographicum* du Sieur Witte où se trouvent ces paroles. (*h*) *Reliquit Collegia Theologica: Locos Communes: Distinctiones & Regulas Theol. ac Philosophicas: Opuscula Philosophica: Πρῶτον ψεῦδος Anabaptistarum: Πρῶτον ψεῦδος, sive ostensionem primi Falsi Arminianorum: Prælectiones pro Perkinso contra Arminium: Disceptationes de Triuno vero Deo &c.* Notez que la plûpart de ces livres sont postumes, & qu'ils ont été publiez par les soins d'un Polonois (*i*) qui étoit Ministre d'une petite ville de Frise, & qui depuis fut Professeur en Theologie à Franeker. Il promettoit d'en publier plusieurs autres. Voyez sa preface des lieux Communs de Maccovius. Il les fit reimprimer avec bien des corrections, & bien des augmentations tirées des manuscrits de l'Auteur. Son Epitre dedicatoire est datée de l'an 1649. l'édition dont je me sers est de l'an 1658. on * accuse Maccovius d'avoir été plagiaire.

(*A*) *Jesuïte Espagnol.*] Le lieu de sa naissance s'apelle *las Casas de la Reina*: il est situé proche de Lerena dans la Province d'Extremadure, & apartient au grand Maître des Chevaliers de St. Jaques. Maldonat atteste toutes ces choses dans un écrit signé de sa main, qui est conservé à Rome dans les Archives des Jesuïtes (*k*). Ainsi George Cardose (*l*) & Mr. de Thou (*m*) se trompent quand ils le font Portugais. Alegambe ne conoissoit pas ceci trop exactement, car il nomme la (*n*) patrie de Maldonat *Fuente del Maestro in ditione Zafrensi.* Nicolas Antonio (*o*) la nomme de même: Moreri a perverti ce nom en celui de *Fruente deli Maestro.*

(*a*) *Balcanquallus ubi supra.*

(*b*) *Ibid. col. 2.*

(*c*) *Deputé du Palatinat, & Professeur en Theologie à Heidelberg.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid. p. 574. col. 2.*

(*f*) Legitur, & per plura Synodi suffragia approbatur, sententia deputatorum in causa Macoviana, qui eum ab omni hæresi absolvendum censuerunt; sed monendum, ut Theologiam docendi modum commodiorem sequatur, verborumque formis ex sacra Scriptura petitis utatur; etiam justam eum reprehensionem incurrere ob quasdam propositiones ab ipso crudius & rigidius assertas. *Balcanquallus ib. pag. 576. col. 1.*

(*g*) *Ibid.*

(*h*) *Ad 24. Jul. 1644.*

(*i*) *Nommé Nicolas Arnoldus.*

* *Voyez Saldenus de libris p. 156.*

(*k*) *Tiré de Natanaël Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. p. 473.*

(*l*) *In Agiologio ad diem 6. Januarii apud Sotuel. ib. p. 475.*

(*m*) *Thuanus lib. 53. p. 1088.*

(*n*) *Alegambe, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, p. 255.*

(*o*) *In Bibliotheca Scriptor. Hispan. to. 1. p. 558.*

que les Jesuïtes venoient d'obtenir. Il y enseigna en suite (*B*) la Theologie avec un très-grand succés; car ce que l'on conte (*C*) de la multitude de ses auditeurs est admirable. Il fut envoyé à Poitiers avec neuf autres Jesuïtes l'an 1570. Il y fit des leçons Latines, & il y prêcha en François: mais n'ayant pu y fonder un bon établissement, il s'en retourna à Paris, après avoir soutenu quelques disputes contre ceux de la Religion. Il fit une course en Lorraine, & en passant par Sedan il y disputa contre plus (*D*) de vingt Ministres. Il eut de fâcheuses affaires à Paris; car non seulement on l'accusa d'heresie, mais (*E*) aussi d'avoir volé une succession, en seduisant le President de St. André, pour l'obliger à laisser

(*B*) *Il y enseigna en suite la Theologie.*] Je n'ai pas voulu dire qu'il l'y enseigna pendant 10. ans tout entiers, encore que (*a*) Sotuel l'assûre, car j'ai trouvé cela un peu embrouillé. Cet Auteur debite que Maldonat enseigna d'abord la Philosophie à Paris, où il avoit été envoyé l'an 1563. & qu'il alla à Poitiers environ l'an 1570. & qu'en suite il fit une course en Lorraine. On ne nous parle plus de ses leçons en Theologie : où prendrons-nous donc les 10. ans? Sotuel auroit dû dire qu'après le voyage de Lorraine Maldonat recommença à professer au College de Paris. Maldonat regenta d'abord la Philosophie, & commença de le faire (*b*) l'an 1564. Il employa deux ou trois ans à cela; un cours de Philosophie ne duroit guere moins alors. Il enseigna en suite la Theologie, & en acheva le cours dans 4. ans. *Tradidit* (*c*) *ille primum totam Theologiam compendio annis quatuor.* Nous voilà au tems qu'il fut envoyé à Poitiers. Or comme un (*d*) Ministre qui avoit changé de religion, pendant le massacre de la St. Barthelemi, l'accompagna au voyage de Lorraine, nous ne pouvons placer ce voyage avant le mois de Septembre 1572. Il y a beaucoup d'aparence qu'étant de retour à Paris, il commença d'executer le dessein qu'il avoit formé de dicter un cours de Theologie plus ample que le precedent; car s'il eût commencé de l'executer après son retour de Poitiers, l'eût-on tiré de cet exercice pour l'envoyer en Lorraine? Ce cours plus ample fut interrompu par les procés d'heresie, & de seduction testamentaire qui lui furent intentez. *Iterum* (*e*) *eandem uberiùs tradere aggressus, cùm jam procul esset progressus, alienissimo sanè tempore, ab hostibus variis calumniis appetitus est.* Or ce procés fut vuidé l'an 1575. & Maldonat malgré son absolution ne laissa pas de quitter Paris : je ne sai donc point où l'on trouveroit les dix années de profession en Theologie dont nous parlent les deux Bibliothecaires des Jesuïtes.

(*a*) Totos decem annos Theologiam professus est. *Sotuel Biblioth. Scriptor. Societat. p.* 474.

(*b*) *Richeome, Plainte apologet. p.* 33.

(*c*) *Sotuel ibid.*

(*d*) *Du Rosier. Voyez Mr. de Thou, liv.* 53. *p.* 1088.

(*e*) *Sotuel ibid.*

Je me suis arrêté à ces bagatelles, afin de faire sentir qu'un narré clair & exact est un ouvrage plus difficile qu'on ne pense. Alegambe qui passe pour très-exact, ne nous jette-t-il point ici dans la confusion? Que peut-on voir de plus tenebreux que son recit? Ceux qui font des livres semblables au sien devroient savoir ce que je critique ici.

(*C*) *De la multitude de ses auditeurs.*] Les Bibliothecaires de la Compagnie assûrent que de peur de ne trouver point de place, on se rendoit à l'auditoire deux ou trois heures avant qu'il montât en chaire, & qu'il fut souvent obligé de faire leçon dans une cour, & dans les ruës, parce que les bancs ne suffisoient pas à ceux qui venoient l'entendre. Ils ajoûtent qu'il y eut même des Ministres qui furent à ses leçons. *Ne* (*f*) *ipsi quidem Calvinistæ, & Calvinistarum Ministri ipsius prælectionibus abstinerent. Duabus quotidie, tribusve horis antè subsellia certatim implebant, quàm ludum ille ingrederetur, ne excluderentur. Sæpè in aperto, atque adeò in viis publicis docere coactus est ob multitudineum Auditorum, quos nulla exedra capiebant.*

(*f*) *Alegambe, pag.* 255. *Sotuel, p.* 574.

(*D*) *Il disputa* à Sedan *contre plus de* 20. *Ministres.*] Genebrard Auteur suspect temoigne que Maldonat les terrassa tous, & qu'il y en eut deux qui se convertirent. „ (*g*) *De* „ *quo certamine Genebrardus sic ait*, Joannes „ Maldonatus Capellum, Holinum, Loqueum, „ & XX. alios Ministros Calvinistas, primùm „ disserendo, deinde declamitando prostravit: „ nam in declamationes disputationem commu- „ tandam Ministri censuerant, quod ejus vim „ Syllogisticam non possent depellere. *Addit-* „ *que* Launeum & Henricum Penneterium Mi- „ nistros, qui aderant, fuisse conversos. „ Il est sûr que Matthieu de Launoi, & Henri Pennetier changerent de religion, mais ce ne fut pas en consequence de cette dispute de Maldonat. Ils se firent Papistes environ l'an 1577. & publierent aussi-tôt (*h*) un Ouvrage de controverse qu'ils dedierent au Roi de France. Ils y font mention de Maldonat, mais sans dire qu'il eût disputé avec les Ministres de Sedan, ni que ses raisons leur eussent ouvert les yeux. Ils nous aprenent (*i*) que l'Ex-Ministre du Rosier accompagnoit Maldonat; & qu'il le quitta à Metz pour s'en aller en Allemagne, parce que les Ministres de Sedan lui persuaderent que s'il s'en retournoit à Paris avec ce Jesuïte, on le feroit mourir, & *que Maldonat en avoit donné quelque enseigne disant qu'il sentoit encore le fagot.* Ils ne disent pas en quelle année cela se fit, mais on peut être assûré que ce fut trois ou quatre ans avant leur abjuration : car comme je l'ai deja remarqué, ce fut après la St. Barthelemi que Maldonat & Du Rosier furent envoyez à Mets. L'on (*k*) crut à la Cour de France que Du Rosier ayant changé de religion, & contribué beaucoup à l'abjuration du Roi de Navarre, de la Princesse Catherine, du Prince de Condé, de la femme & de la belle-mere de ce Prince, seroit un bon instrument de conversion à Mets, & c'est pourquoi on l'y envoya avec Maldonat. Le Duc de Mompensier les pria d'aller à Sedan, afin qu'ils desabusassent la Duchesse de Bouillon sa fille, qui étoit fort bonne Hugunote (*l*).

(*g*) *Idem ibid.*

(*h*) *Voyez en le titre dans l'article* Launoi, *pag.* 286. *remarque D.*

(*i*) *Fol.* 139.

(*k*) *Thuan. lib.* 53. *pag.* 1088. *ad ann.* 1572. *Voyez aussi Theodore de Beze, Hist. Eccles. liv.* 16. *p.* 475.

(*l*) *Thuan. ibid.*

(*E*) *Non seulement on l'accusa d'heresie, mais aussi d'avoir volé.*] Citons Alegambe. *Alienissimo* (*m*) *sanè tempore, ab hostibus variis calumniis appetitus est : nam & Præsidem Montibrunensem S. Andreæ moribundum circumvenisse, & posteros* ejus

(*m*) *Alegambe & Sotuel ubi supra.*

ser son bien aux Jesuïtes. Pierre de Gondi Evêque de Paris le *(F)* justifia d'heresie, & le Parlement le declara innocent de l'autre crime. Mais cela n'empêcha point que Maldonat ne prit la resolution de s'aller cacher dans le College de Bourges, pour s'y apliquer tout entier à des Commentaires sur l'Ecriture. Il fit un songe que *(G)* l'évenement confirma. Etant allé à Rome par ordre du Pape, pour travailler à l'édition de la Bible Greque, il y acheva son Commentaire sur les Evangiles, & le presenta au General Aquaviva le 21. de Decembre 1582. Un peu après il tomba malade precisément selon son songe, & fut trouvé mort dans son lit la veille des Rois 1583. Il n'y a point de doute qu'une trop ardente aplication à l'étude ne lui ait abregé les jours. Il composa *(H)* quantité de livres,

ejus fortunis evertisse, illi persuadendo ut sua omnia Societati legaret, dicebatur, seductor simul & prædo nuncupatus; & à nonnullis Lutetiæ zelo præpostero, hæresis est accersitus; verum ab hâc eum injuriâ vindicavit Summi Pontificis Gregorii XIII. auctoritate Petrus Gondius Parisiensis Antistes; ab illâ verò publico Senatus consulto liberatus est. Verùm quamvis sic ejus innocentia publicè satis testata foret,. satiùs tamen fore putavit, si paucorum æmulationi, præsertim ingravescente ætate viribusque labefactis, cederet, lucemque illam hominum fugeret.

(F) Pierre de Gondi. . . . le justifia d'heresie,] Les Bibliothecaires des Jesuïtes n'ont point dit de quelle heresie il fut accusé; mais en voici un petit detail que Monsieur Simon me fournit. „ Il *(a)* étoit difficile qu'un homme de ce merite, & qui faisoit profession de dire librement ses sentimens, sans s'arrêter aux prejugez des autres, plût à tout le monde. Quelques faux zêlez l'accuserent d'avoir enseigné des heresies. Leurs accusations allerent si loin, qu'ayant été portées à Rome, le Pape Gregoire XIII. les renvoya à l'Evêque de Paris, pour être examinées sur les lieux. Les faits de l'accusation consistoient en ce qu'il avoit enseigné, contre le sentiment de la Faculté de Theologie de Paris, qu'il n'étoit point de foy que la Sainte Vierge eut été conçuë sans peché originel. Les Docteurs poursuivirent cette affaire avec tant de chaleur, que Maldonat qui rendoit de si bons services à la Religion & à l'Etat, fut obligé de comparoître au tribunal de l'Evêque, où il fut absous. Ses Confreres jugerent à propos de faire imprimer la sentence de son absolution à la tête de son Commentaire, de la maniere qu'elle avoit été publiée. Elle ne se trouve cependant que dans les premieres éditions, c'est-à-dire dans celle de Pont à Mousson qui parut en 1596. & dans les autres jusques à 1615. auquel tems les Jesuïtes retoucherent ce Commenraire dans une édition de Lyon: & je voy qu'on a suivi presque toûjours dans la suite cette édition reformée, d'où l'on a ôté la sentence d'absolution que je raporterai ici entiere, comme je l'ay luë dans l'édition de Pont à Mousson. „ Mr. Simon ayant raporté toute la sentence, ajoûte qu'encore qu'elle fût bien favorable, *Maldonat (b) jugea qu'il étoit plus à propos d'abandonner entierement ses leçons de Theologie, que de donner occasion à ses ennemis de luy susciter de nouvelles affaires. Il se retira à Bourges, pour y étudier en repos dans le College de sa Societé.*

(a) *Simon, Histoire Critique des Commentateurs du Nouv. Testament, chap.* 42. *p.* 620.

(b) *Id. ib. p.* 621.

(G) Il fit un songe que l'évenement confirma.] Il crut voir un homme pendant quelques nuits, qui l'exhortoit à continuer vigoureusement son Commentaire, & qui l'assûroit qu'il l'acheveroit, mais qu'il ne survivroit guere à la conclusion. En disant cela cet homme marquoit un certain endroit du ventre, qui fut le même où Maldonat sentit les vives douleurs dont il mourut. *(c) Cùm autem instituisset primùm in quatuor Euangelia Commentarios scribere, per aliquot noctes visus est sibi videre quendam, qui ut strenuè cœptum opus prosequeretur, exhortabatur, fore enim ut illud ex sententia perficeret: sed operi parum diu supervicturum; atque hæc cum diceret, intento digito certam aliquam ventris partem illi signabat. Hoc visum quanquam pro somni ludibrio habitum, comprobavit eventus; nam à Gregorio XIII. Pontifice Maximo è Galliâ in urbem accersitus, ut operam suam præstaret ad editionem Græcam LXX. Interpretum, quam parabat, non diu Romæ superstes fuit. Ibi lucubrationem illam suam absolvit, & Claudio Aquavivæ recens in Præpositum generalem electo ad diem XXI. Decembris, anno MDLXXXII. obtulit; ac secundum id, acerrimus eum dolor incessit eâ corporis parte, quæ tanto jam priùs illi fuerat per nocturnam signata visionem.* Il est très-probable qu'on a su cela de Maldonat même, & qu'il n'a point pretendu tromper ceux à qui il le racontoit. Il est d'ailleurs peu probable que le hasard ait été cause de cette grande conformité, entre le songe de ce Jesuïte & l'évenement. De tels faits dont l'Univers est tout plein, embarrassent les esprits forts plus qu'ils ne le temoignent.

(c) *Alegambe ubi supra pag.* 256.

(H) Il composa beaucoup de livres.] Il ne publia rien lui-même; tout ce qu'on a vu de lui a été mis sous la presse depuis sa mort. Le premier de ses Ouvrages qui ait vu le jour, est le Commentaire sur les 4. Evangiles. Monsieur Simon en a dit beaucoup de bien. Voici ses paroles; elles sont critiques & historiques en même tems. „ *(d)* De tous les Commentateurs dont nous avons parlé jusques à present, il y en a peu qui ayent expliqué avec tant de soin, & même avec tant de succés le sens literal des Evangiles, que Jean Maldonat Jesuïte Espagnol. Etant mort à Rome avant qu'il eût atteint l'âge de 50. ans, Claude Aquaviva General de sa Societé, à qui il recommanda son Commentaire en mourant, donna ordre aux Jesuïtes de Pont à Mousson de le faire imprimer, sur une copie qui leur fut envoyée. Ces Jesuïtes temoignent dans la Preface qui est à la tête de cet Ouvrage, qu'ils y ont inseré quelque chose de leur façon, & qu'ils ont été obligez de redresser la copie MS. qui étoit defectueuse en quelques endroits, n'étant point en leur pouvoir de consulter l'original qui étoit à Rome. L'Auteur de plus n'ayant point marqué à la marge de son exemplaire

(d) *Simon ubi supra, p.* 618.

vres, qui temoignent qu'il avoit beaucoup de capacité*. Mr. de Thou lui donne de (*I*) grans éloges. Quelques Proteſtans lui † en donnent auſſi beaucoup; mais

** Tiré de Nathanaël Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. p. 473. & ſeq.*

† Voyez Pope Blount, Cenſura Autorum, p. m. 535.

„ plaire les livres & les lieux, d'où il avoit pris „ une bonne partie de ſes citations, ils ont ſup„ pleé à ce defaut. Il paroît même que Maldo„ nat n'avoit pas lu dans la ſource tout ce grand „ nombre d'Ecrivains qu'il cite; mais qu'il avoit „ profité, comme il arrive ordinairement, du „ travail de ceux qui l'ont precedé. Auſſi n'eſt„ il pas ſi exact, que s'il avoit mis la derniere „ main (*a*) à ſon Commentaire. Nonobſtant „ ces defauts, & quelques autres qu'il eſt aiſé de „ redreſſer, on voit bien que ce Jeſuïte a travaillé „ avec beaucoup d'application à cet excellent Ou„ vrage. Il ne laiſſe paſſer aucune difficulté, „ qu'il ne l'examine à fond. Lors qu'il ſe pre„ ſente pluſieurs ſens literaux d'un même paſſage, „ il a de coutume de choiſir le meilleur, ſans „ avoir trop d'égard à l'autorité des anciens „ Commentateurs, ni même au plus grand nom„ bre, ne conſiderant que la verité en elle-mê„ me. Il rejette ſouvent les interpretations de „ Saint Auguſtin, &c. „

(*a*) *Mr. de Thou eſt du même avis.* Nihil vivens publicavit, *dit-il lib.* 88 *p.* 481. poſt mortem ejus, opera ac cura Clementis Puteani ex eodem ſodalitio viri doctiſſimi, prodierunt eruditiſſima Commentaria in IV. Euangeliſtas Muſſiponti edita, meliora & integriora multorum judicio futura, ſi ſuperſtite auctore edita fuiſſent.

Les Commentaires de Maldonat ſur Jeremie, Baruch, Ezechiel & Daniel furent imprimez à Lion l'an 1609. & à Cologne l'an 1611. On y joignit ſon expoſition du Pſeaume 109. & une lettre touchant ſa diſpute de Sedan. Son Traité *de Fide* fut imprimé à Mayence l'an 1600. & celui des Anges & des Demons à Paris l'an 1605. Quant à la Somme des cas de conſcience, & aux Controverſes des 7. Sacremens, deux Ouvrages qui ont paru ſous ſon nom, les Bibliothecaires de la Compagnie les traitent de ſupoſez. Voici leurs paroles. „ (*b*) *Summa caſuum conſcientiæ*, quæ tanquàm „ hauſta è ſcriptis & doctrinâ Maldonati & col„ lecta per Martinum Codognat Minimum pro„ diit Lugduni apud Hæredes Gulielmi Rovil„ lii MDCIV. Venetiis etiam & alibi partus „ ſuppoſititius eſt, erroribus ſcatens, Maldo„ nato prorſus indignus, & meritò ab Apoſto„ licâ Sede damnatus. Similiter *Diſputationum* „ *ac Controverſiarum deciſarum circa* VII. *Eccleſiæ* „ *Romanæ Sacramenta*, tom. II. Lugduni ſine „ Typographi nomine, nec illius, nec ullius „ de Societate ſunt, & ſuos etiam errores con„ tinent. „ Ils ne diſent rien d'un *in folio*, qui fut imprimé à Paris chez Sebaſtien Cramoiſy l'an 1643. ſous le titre de *Joannis Maldonati Soc. J. Commentarii in præcipuos ſacræ Scripturæ libros Veteris Teſtamenti.* Dom Nicolas Antonio (*c*) en fait mention; & de quelques autres Ouvrages manuſcrits du même Jeſuïte. On publia à Paris en 1677. quelques pieces de Maldonat qui n'avoient jamais paru; ſon Traité de la Grace; celui du Peché originel; celui de la Providence, & de la Juſtice; celui de la Juſtification, & du merite des œuvres; ſes Prefaces; ſes Harangues; ſes Lettres. Ces nouveaux Traitez ne compoſent pas 3. volumes *in folio*, comme l'aſſûre Mr. Teiſſier (*d*); ils n'en compoſent qu'un. Les deux autres imprimez en même tems chez Pralard, avoient dejà vu le jour. On fait eſperer d'autres Traitez de ce Jeſuïte, & il eſt aſſez probable qu'on en trouvera, parce qu'un grand nombre de gens (*e*) firent copier ce qu'il dictoit à Paris. Je croi que Mr. du Bois Docteur de Sorbonne a procuré l'édition des nouveaux Traitez de Maldonat: il y (*f*) a mis une preface qui contient l'éloge de ce Jeſuïte.

(*b*) *Alegambe, pag.* 257. *Sotuel, pag.* 475.

(*c*) *Bibliotheca Scriptor. Hiſp. tom.* I. *p.* 558.

(*d*) *Addit. aux Eloges to.* 2. *p.* 14. *édit.* 1696.

(*e*) Ex ejus ſcholis prodierunt viri eruditi quamplurimi, & vix quiſpiam poſtea fuit in Gallia qui cum ejus auditor eſſe non potuiſſet, quæ in ſcholis dictaverat ſibi domi deſcripta non haberet. *Aleg. p.* 255. *Sotuel, p.* 474.

(*f*) *Simon ubi ſupra p.* 620.

(I) *Mr. de Thou lui donne de grans éloges.*] Selon lui le merite de Maldonat fut cauſe que le Parlement de Paris ne prononça rien au deſavantage des Jeſuïtes, quoi qu'ils fuſſent devenus ſuſpects aux plus ſages têtes, & que toute l'Univerſité les hait beaucoup. Peut-on mieux loüer un homme? (*g*) *Unus in cauſſa exſtitiſſe merito creditur, ut ſodalitium illud toti Academiæ valde inviſum, & alioqui jam prudentioribus ſuſpectum, ob tanti viri gratiam ac commendationem à Senatu apud quem lis adhuc indeciſa pendebat, tamdiu toleraretur; & eouſque dum rebus ſodalium in urbe confirmatis, Maldonatus poſt conciliatam inſigni ſua unius eruditione novo ordini celebritatem, à Gregorio XIII. Pontifice Romam evocatus eſt.* Monſr. de Thou venoit de dire que ce Jeſuïte avoit joint une pieté ſinguliere, & la pureté des mœurs, & un jugement exquis, avec une exacte conoiſſance de la Philoſophie & de la Theologie: (*h*) *Qui ad exactum philoſophiæ & theologiæ ſtudium ſingularem pietatem, morum candorem & acerrimum judicium cum attuliſſet, magna cum laude & frequenti omnium Ordinum concurſu totos X. annos Lutetiæ Pariſiorum, ubi & eum pueri audivimus, in Claromontana ſchola profeſſus eſt.* Il n'a point ſu le veritable âge de Maldonat; il le fait vivre plus de 56. ans, & il ne faloit pas même lui en donner 50. On s'étonnera moins de cette faute, quand on ſaura que Richeome a fait Maldonat plus jeune qu'il ne faloit, dans un tems où l'interêt de ſa cauſe ſembloit demander, qu'au lieu de lui ravir des années il lui en donnât. On reprochoit aux Jeſuïtes (*i*) qu'ils mettoient *de jeunes gens pour enſeigner les baſſes claſſes.* Richeome repond (*k*) que *Jean Maldonat commencea à lire la Philoſophie l'an* 1564. *eagé de* 27. *ans.* C'eſt une erreur; il faloit dire *âgé de* 30. *ans*; & par là, dira-t-on, la reponſe eût été meilleure. Il le ſemble d'abord; mais quand on y regarde de près, on trouve que le menſonge de Richeome fait du bien à ſa cauſe; car ſon but étoit de prouver qu'un homme pour être jeune, ne laiſſe pas d'être propre à bien enſeigner. Maldonat dont les leçons furent admirées en eſt un exemple. Or plus vous le ferez jeune, plus vous donnerez de poids à cet exemple. Ainſi Richeome ne ſe trompoit pas à ſon dam.

(*g*) *Thuan. lib.* 78. *p.* 481.

(*h*) *Idem ibid.*

(*i*) *Richeome, Plainte apologetique, pag.* 32.

(*k*) *Ibid. pag.* 33.

J'ai dit ailleurs qu'il eſt difficile de bien abreger un livre: diſons ici qu'il eſt mal aiſé d'y bien faire des additions. Il y a telle addition qui demande que l'on corrige vingt endroits. La patience ſeule ne rend pas toûjours capable de faire ces changemens: il faut de plus s'apercevoir des raports les plus imperceptibles, & s'en ſouvenir long tems, & toutes les fois que cela eſt neceſſaire. Un Auteur qui augmente ſon propre Ouvrage, n'a pas toûjours ces qualitez; mais pour l'ordinaire il s'aquite mieux des corrections que les endroits ajoûtez demandent, que ne fait un homme qui augmente le travail d'autrui. On doit excuſer ſa faute, quand l'addition

mais ils se plaignent des (*K*) emportemens de sa plume. Quelques autres en parlent avec le dernier mepris. On a fait plus de vacarmes que la chose ne meritoit, sur une de ses leçons touchant l'existence de Dieu; & je m'étonne que Pâquier n'ait pas (*L*) compris la foiblesse de cette objection.

MAL-

dition est fort éloignée du lieu qui doit être corrigé. Sotuel n'est point dans le cas à l'égard de ce qu'on va censurer; car son addition ne precede que de peu de lignes les paroles d'Alegambe, qui devoient être corrigées. Alegambe a dit que Maldonat étoit mort (*a*) au commencement de sa cinquantiéme année le 5. de Janvier 1583. S'il ne l'a pas pu dire sans s'exposer à debiter un mensonge, il a pu du moins le dire sans se refuter soi-même, puis qu'il n'a marqué quoi que ce soit touchant l'année de la naissance. Sotuel son continuateur a inseré quelques additions dans l'article de Maldonat; une entre autres qui nous aprend que ce Jesuïte naquit l'an 1534. Dès lors les paroles d'Alegambe que j'ai raportées sont fausses, & neanmoins Sotuel n'y a rien changé; il les a donc raportées, & par consequent il est coupable de contradiction, ou de faux calcul.

(*a*) Mortuus in lectulo inventus, ætatis vixdum anno L. salutis vero MDLXXXIII. ineunte pervigilio Epiphaniarum. *Alegambe p.* 256.

(*K*) *Des emportemens de sa plume. Quelques autres.*] Citons Casaubon. (*b*) *Quum ibique virulentus hic scriptor in magnos viros pro sua modestia, pari petulantia & impudentia debacchetur; nusquam tamen maledicæ linguæ suæ laxiores habenas indulsit, quam in hac disputatione:* hæreticos *tertio quoque verbo nominans illos, qui eandem cum Augustino & aliis sententiam tuentes* PETRAM *exponunt de Christo: cujus Majestatem defendere, hodie est hæresin committere.....* (*c*) *Omnium accuratissime (quod equidem sciam) ejusmodi argumenta congessit in hunc locum Maldonatus, acris & magni ingenii vir; si affectib us, si linguæ, si odio veritatis, potuisset moderari.* Il y a là & des choses obligeantes, & des choses offensantes; mais Scaliger ne garde pas ce temperament, il ne parle de ce Jesuïte qu'en mal; s'il lui accorde l'avantage d'avoir debité de bonnes choses, il lui en ôte toute la gloire, car il l'accuse de les avoir derobées. (*d*) *Maldonatus in Euangelia maledicus, insignia tamen quædam habet bona. Ayant tout pris de Monsieur de Beze il en mesdit. Quando aliquid habet boni furatur à Calvino, & ut agnoscas, maledicit ei, ut Eusebius ex Africano conatur furta sua tegere.* Il s'étoit servi du mot de lion pour le designer; mais il le nia quand il vit que l'on en tiroit avantage. Il faut croire qu'il ne se souvenoit pas d'avoir employé ce terme, & qu'il ne pretendit point quand il s'en servit, qu'il demeurât rien d'obligeant dans son allusion. Quoi qu'il en soit, voici mes preuves. (*e*) *Pag.* 313. *Insultas Scioppio:* Proferat fur (*inquis*) scriptum meum, in quo ulla vestigia exstent, quod Maldonatum LEONEM vocarim. *Proh Deum immortalem! tune tam impudens es, ut id negare audeas? Cedo enim, an non hæc tua sunt verba de Maldonato in Elencho trihæresii adversus Serarium cap,* XI. *fol.* 89. Raro verum dicit, nisi in illis, quæ ab aliis accipit, quibus cum maledicit, putat se furta sua occultare posse. Utinam viveret, non inultas sycophantias ferret. Sed LEONI non respondetur post mortem ejus. *I nunc, & Scioppium mendacii postula.* Rivet a suivi les traces de Scaliger; il ne laisse à Maldonat aucune bonne qualité (*f*); il en fait & un fort mal honnête homme, & un ignorant, ou du moins un faux savant. Pareus a censuré ce Jesuïte très-souvent & très-fortement dans son Commentaire sur St. Matthieu.

(*b*) *Casaubon. in Baronium, exercitat.* 15. *n.* 12. *p. m.* 347. *col.* 1.

(*c*) *Id. ibid. col.* 2.

(*d*) *Scaligerana, pag.* 148.

(*e*) *Oporinus Grubinius in Amphotidibus Scioppianis p.* 254.

(*f*) Nos certe merito in eo & veram eruditionem, & fidem, etiam aliquando mentem & sensum requirimus. *Rivetus, Comment. in Psalm.* 110. *Operum to.* 2. *p.* 329.

(*L*) *Que Pâquier n'ait pas compris la foiblesse.*] Voici un passage du plaidoyé qu'il prononça contre les Jesuïtes l'an 1564. (*g*) *Depuis deux mois en çà vôtre Metaphysicien Maldonat, a voulu par l'une de ses leçons prouver un Dieu par raisons naturelles, & en l'autre par mesmes raisons, qu'il n'y en avoit point. Faire le fait & le defait sur un si digne sujet. Je demanderois volontiers auquel il y a plus d'impieté & transcendance, ou en la premiere, ou en la seconde? Et en effet ce sont les saints mysteres esquels vous reluisez sur le peuple, ce sont les belles semences que vous dispersez entre nous.* Il y a 3. fautes dans ce reproche. 1. C'est agir contre la bonne foi, que de pretendre qu'un homme qui après avoir exposé les preuves de l'existence de Dieu, expose les raisonnemens ou les objections des Athées, pretend renverser ce qu'il avoit établi. On ne peut donc disculper cet Avocat: il a raporté infidelement l'état de la chose; il a voulu persuader que Maldonat s'étoit proposé également de prouver qu'il y a un Dieu, & qu'il n'y a point de Dieu. Ce n'étoit point l'intention de ce Jesuïte; il se proposoit dans l'une & dans l'autre de ses leçons la preuve de l'existence de Dieu: dans la premiere, par l'exposition des argumens très-solides de ceux qui la tiennent; dans la seconde, par l'exposition des argumens foibles de ceux qui la nient. 2. Paquier se trompe puerilement, lors qu'il blâme cette methode de dogmatiser; car il n'y a point de matiere sur quoi il ne faille qu'un Philosophe examine les objections des adversaires, sans les énerver par politique. Ainsi le Metaphysicien Maldonat ne faisoit que son devoir, lors qu'il destinoit une leçon à l'examen des raisonnemens des impies. 3. C'est une absurdité, je ne dirai pas indigne d'un aussi docte personnage qu'Etienne Paquier, mais de tout homme qui a un peu de sens commun, que d'assûrer qu'il y a autant d'impieté *à prouver un Dieu par raisons naturelles*, qu'à prouver *par mêmes raisons qu'il n'y en a point.* Tous ceux qui feront attention à ces trois censures du passage de Paquier, croiront sans peine, & sans attendre des preuves, que cet habile Avocat a eu la honte de succomber là-dedans. Je ferai voir neanmoins de quelle façon on le poussa.

(*g*) *Pâquier, Recherches de la France, liv.* 3. *chap.* 43. *p. m.* 337.

(*h*) *Devant que monstrer icy l'ignorance de Pasquier, faut noter le subject de la calomnie. Maldonat en ceste année l'an* 64. *traictoit la question utile en tout temps, & necessaire au nostre; question que le maistre des sentences, S. Thomas & tous les autres Docteurs Theologiens, traictent és questions de Deo, à sçavoir* s'il y a un Dieu: *laquelle question se doibt decider par raisons naturelles, & sert pour oppugner les Athées, qui ne croyent point de Dieu, & en disputant ne reçoivent aucun tesmoignage de l'Escriture, mais seulement les argumens tirez du cru de la nature. Pour la*

(*h*) *Reponse de René de la Fon au plaidoyé de Simon Marion ch.* 37. *p. m.* 173. *edit.* 1599.

traicter

MALHERBE (François de) le meilleur Poëte François de son tems, nâquit à Caen environ l'an 1555. & mourut à Paris l'an 1628. Je n'en dirai

traicter solidement les Theologiens apportent les argumens pro & contra, & confirment la verité par vives raisons, & par les mesmes refutent le mensonge & impieté des Athées, & leurs arguments contraires. Ainsi fit Maldonat. Pasquier n'ayant ny sçeu ni voulu entendre le sens de la question, a faict le fond de la calomnie tant sur son ignorance, que sur sa malignité. Or en ceste question il y a deux propositions contradictoires : l'une est, il y a un Dieu ; *l'autre est,* il n'y a point de Dieu. *Pasquier apelle l'une & l'autre de ces propositions impie également & avec transcendence, c'est-à-dire demesurément. Et en cela nous fait premierement voir qu'il est demesurément ignorant, non seulement en la religion, mais aussi au premier principe de la nature. Secondement que luy-mesme est impie.* L'Avocat des Jesuïtes gâte ici sa cause ; car il prend de travers la pensée de son adversaire, & le refute sur une impieté chimerique ; car le sens de Paquier n'est point qu'il y ait autant d'impieté dans cette proposition *il y a un Dieu*, que dans celle-ci, *il n'y a point de Dieu* : c'est neanmoins ce qu'on lui impute, & à la refutation de quoi on employe toute une page que je ne raporte point. Son sens est qu'il y a autant d'impieté à prouver par des raisons naturelles l'existence de Dieu, qu'à la nier par des raisons naturelles. Voici de quelle maniere on le bat en ruine, en l'attaquant de ce côté-là, qui étoit le seul par où il le faloit attaquer. *Il (a) n'est pas moins ignorant & impie en la religion Chrestienne, qu'en la nature, quand il pense estre impieté de prouver un Dieu par raisons naturelles. Je le monstre aussi clairement. Il n'y a Chretien si peu instruict en nostre foy, qui ne sçache que Dieu se monstre & se prouve luy-mesmes par ses œuvres. Il n'y a aucun bon Philosophe encore que Payen, qui n'aye naturellement cogneu & confessé un Dieu par les œuvres de Dieu. L'Escriture dict apertement que les choses créées tesmoignent qu'il y a un Dieu. St. Paul le monstre à dessein, escrivant aux Romains disant,* Les choses invisibles viennent en évidence par les choses faites visibles. *Et parlant des Philosophes il dict,* Lesquels ayans cogneu Dieu ne l'ont pas glorifié comme Dieu.

(a) René de la Fon ubi supra p. 175.

Si Pâquier s'étoit servi de sa sagesse, il se seroit tenu toute sa vie dans un morne & profond silence, à l'égard de son reproche contre Maldonat ; mais quelque foible qu'il se sentît, & quelque incapable qu'il se trouvât de se donner là-dessus les airs triomphans qu'il se donne dans le reste de son Catechisme, il ne voulut point se taire ; il pretendit (b) que les Jesuïtes qui soutenoient Maldonat étoient tombez dans des heresies condamnées par toute l'Eglise Gallicane, & par le Pape Innocent II. savoir dans les heresies de Pierre Abelard, qui avoit dit qu'il ne faut croire que les choses que l'on peut prouver par des raisons naturelles. C'étoit rendre sa derniere condition plus mauvaise que la premiere : & ce sera toûjours le sort de ces opiniâtres, qui étant tombez dans de lourdes fautes, ne veulent ni les reconoître de bonne foi, ni se taire, mais soutenir qu'ils ont raison. Il leur arrivera toûjours de se defendre d'une fausseté par une autre (c). Ce fut ainsi qu'en usa Paquier, & il s'en trouva très-mal. Lisez ce qui lui fut repliqué. „ (d) On l'avoit noté d'avoir dict, „ calomniant les leçons de Jean Maldonat Theo„ logien de ceste Compagnie, que c'estoit aussi „ grande impieté de prouver par raisons naturel„ les qu'il y a un Dieu, comme de prouver qu'il „ n'y en a point ; blasphême & ignorance gros„ siere : donnant contre Dieu qui se prouve & „ manifeste luy-mesme par toute la nature ; con„ tre ses Saincts ; contre la saincte Ecriture, & „ contre tout l'Univers, qui tesmoignent ensem„ blément par les creatures qu'il y a un Dieu, „ tout puissant, tout bon & tout sage. Com„ ment s'est-il purgé de ce crime ? En disant que „ les Jesuïtes enseignent aujourd'huy *par la plume* „ *de René de la Fon, que la Deité se doit prouver* „ *par raisons naturelles, & que celuy qui s'arreste* „ *seulement à la foy est impie.* Double imposture „ pour justification : car René de la Fon dict „ seulement, comme disoit Maldonat & tous les „ Theologiens, qu'on peut enseigner avec pie„ té, qu'il y a un Dieu par raisons naturelles, „ contre les Athées, qui est la doctrine Catho„ lique : & non qu'on doive prouver la Deïté „ par raisons naturelles seulement sans s'arrester à „ la foy, qui seroit l'heresie d'Abailard, qui ne „ vouloit rien croire que par raisons naturelles, „ & destruisoit la foy, qui croit ce qui est par „ dessus la raison & le sens. Et partant au lieu „ de se purger, il s'est chargé de deux nouvelles „ calomnies. „

(b) Pâquier, Catechisme des Jesuïtes, liv. 2. ch. 7. p. m. 239. 240.

(c) Voyez l'article de Luther, pag 431. lettre i.

(d) Richeome, Plainte apologetique, n. 56. pag. 200. 201.

Pâquier auroit pu se defendre moins grossierement, s'il avoit dit que puis qu'on ne prouve pas les premiers principes, tous ceux qui s'avisent de prouver qu'il y a un Dieu, avouënt par là qu'ils ne mettent point entre les premiers principes cette these, *il y a un Dieu.* Or c'est un acte impie que de ne la pas compter parmi les premiers principes. Mais cette reponse quoi que moins grossiere que l'autre n'eût pas laissé d'être très-mauvaise ; car elle eût porté accusation d'impieté contre les plus saints, & les plus celebres Auteurs, & contre l'usage même de tous les siecles, autorisé par l'Etat & par l'Eglise. Je n'aurois jamais fait, si j'entreprenois de nommer tous les Auteurs qui ont prouvé par des raisons naturelles qu'il y a un Dieu : je dis les Auteurs pieux, & autant recommandables par leur vertu que par leur érudition. Et chacun sait que dans toutes les Ecoles de la Chretienté où l'on enseigne la Philosophie, il y a toûjours un chapitre de Metaphysique destiné aux preuves que la lumiere naturelle nous fournit de l'existence de Dieu, & à la refutation des sophismes des Athées. La plûpart des Lieux communs de Theologie qu'on a publiez contiennent un tel chapitre. On seroit donc ridicule, si l'on pretendoit que tous ceux qui prouvent par des raisons naturelles qu'il y a un Dieu, sont impies, ou ne reconnoissent pas comme un principe cette these, *il y a un Dieu.* Il faut savoir que toutes les propositions qu'on nomme principes, ne sont pas également évidentes. Il y en a qu'on ne prouve point, parce qu'elles sont ou aussi claires, ou plus claires que tous les moyens dont on se voudroit servir

 pour

rai pas beaucoup de choses. Mr Moreri en a dit assez pour la plûpart des Lecteurs; & ceux qui en souhaiteront davantage, pourront aisément se satisfaire dans

pour les prouver. Telle est par exemple cette proposition. *Le tout est plus grand que sa partie : si de deux quantitez égales, vous ôtez des portions égales, les restes seront égaux : deux & deux sont quatre.* Ces axiomes ont cet avantage que non seulement ils sont très-clairs dans les idées de nôtre esprit, mais qu'ils tombent aussi sous les sens. Les experiences journalieres les confirment, ainsi la preuve en seroit très-inutile. Il n'en va pas de même à l'égard des propositions qui ne tombent pas sous les sens, ou qui peuvent être combatues par d'autres maximes : elles ont besoin d'être discutées, & prouvées. Il faut les mettre à couvert des objections. On ne peut nier que cette These, *il y a un Dieu*, ne soit de ce nombre : elle ne tombe jamais directement sous les sens : elle a été niée dans tous les siecles par des gens d'étude, & qui faisoient profession de raisonner, & nous verrons ci-dessous qu'elle est niée aujourd'hui par des (*a*) sectes florissantes. Il n'est donc point superflu d'en entreprendre la preuve; il est même très-utile, & très-necessaire de la donner, encore qu'on ne la pût pas faire sentir aux esprits vulgaires, comme les proprietez des nombres. C'est-ce que pretend un fameux Ministre (*b*).

(*a*) *Dans un passage de Mr. Arnaud.*

(*b*) *Cette verité,* il y a un Dieu, *se peut demontrer, comme je croi, mais ce n'est pas par une demonstration qui soit sensible à un esprit vulgaire, comme on peut faire sentir à tout esprit quelque bas qu'il soit, que six font la moitié de douze.* Jurieu, de la nature & de la grace, p. 248.

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas une conduite bien scandaleuse, que de proposer comme un problême dans une leçon de Metaphysique s'il y a un Dieu? J'ai oüi parler d'un Prince Allemand qui fut sur le point de casser une Academie qu'il avoit fondée, ayant apris qu'on y agitoit cette question. Aparemment quelcun l'avoit allarmé, de la maniere que l'on tâcha de surprendre le Parlement de Paris contre Maldonat : disons un mot sur cette difficulté. Il est sûr que suivant les regles, & la methode de la dispute, il faut reduire en question cette grande & importante verité, dès qu'une fois on prend le party de prouver par des raisons Philosophiques qu'il y a un Dieu : car le but naturel & legitime de cette entreprise, est de convaincre de fausseté ceux qui nient cette these. Or selon les regles de la dispute l'on peut & l'on doit exiger d'eux qu'ils se defassent de leurs prejugez, & qu'ils n'employent pas leurs principes particuliers contre les raisons qui leur seront opposées; car s'ils le faisoient, ils tomberoient dans le sophisme que les Ecoles apellent *petitio principii*, defaut énorme, & qui doit être bani d'une controverse, comme un obstacle essentiel au dessein qu'on a d'éclaircir une verité. Ils ont un semblable droit d'exiger la même chose, puis que dans toute dispute bien reglée les combatans se doivent servir d'armes égales. Ainsi pour un certain tems, c'est-à-dire, pendant que chaque party alleguera ses raisons, ceux qui nient, & ceux qui affirment doivent mettre à part leur these, en ôter l'affirmative & la negative. Ce sera donc une question; ce sera une matiere de recherche, où pour proceder de bonne foi il ne faudra point permettre, que nos opinions preconçues donnent du poids aux argumens qui les favorisent, ni qu'elles énervent les raisons contraires. Il faudra examiner tout, comme si nous étions une table rase. Il n'est pas necessaire de douter actuellement, & moins encore d'affirmer que tout ce que nous avons cru est faux; il suffit de le tenir dans une espece d'inaction, c'est-à-dire de ne point souffrir que nôtre persuasion nous dirige, dans le jugement que nous porterons sur les preuves de l'existence de Dieu, & sur les difficultez, & les argumens des Athées. C'est sans doute ce qu'a pretendu Monsr. Descartes, lors qu'il a voulu que son Philosophe doutât de tout, avant que d'examiner les raisons de la certitude. Si l'on ne m'en veut pas croire, qu'on écoute pour le moins un Ministre qui veut qu'en disputant avec les Athées, on renonce pour un tems aux principes dont ils ne conviennent pas. *Ut clarè ostendamus*, dit-il, (*c*) *quæ ista tantoperè declamata dubitatio est, cui tot retrò annis tantæ lites motæ atque etiamnum moventur, rem ipsam paulò altiùs & ab initio repetemus. Constat, ab omni tempore repertos esse, qui Dei naturam, existentiam, providentiam, & quidquid horum est, quibus omnis planè nititur Religio, nescio quibus non subtilitatibus aut evertere, aut dubia saltem reddere non vererentur.... Cui tamen malo quantùm pote obviam eundo, iisque quos infecisset, convincendis, haud pauci semper viri docti ac egregii ingenia calamosque suos acuerunt. Quibus certè, si quid proficere volunt, non ex principiis adversæ parti negatis, sed ab eâdem concessis necessario est disputandum; utut illæ aliàs in se ipsæ possint esse certissimæ. Quod cùm rectè perpenderet Cartesius, eaque de existentia Dei argumenta proferre studeret, ad quæ pertinacissimus quisque Scepticus obmutesceret, ecquid potuit aliter, quàm ut ea omnia de quibus isti dubitant, tantisper seponeret ?* Il nomme Diagoras, Epicure & les Sceptiques; il auroit pu citer des Corps entiers de Chinois, comme a fait Monsr. Arnaud, voici comme il parle en s'adressant aux Jesuïtes. (*d*) *Les plus habiles Missionaires* de la Chine, *dont il y en a qui sont de vostre Societé, soutiennent que la plus part de ces Lettrez sont Athées, & qu'ils ne sont Idolatres que par dissimulation & par hypocrisie, comme beaucoup de Philosophes payens qui adoroient les mesmes idoles que le peuple, quoy qu'ils n'y eussent aucune creance; ainsi qu'on peut voir par Ciceron & par Seneque. Ces mesmes Missionaires nous aprennent que ces Lettrez ne croyent rien de spirituel, & que* le Roy d'enhaut, *que vostre P. Matthieu Ricci avoit pris pour le vray Dieu, n'est que le Ciel materiel; & que ce qu'ils appellent les esprits de la terre, des rivieres, & des montagnes, ne sont que les vertus actives de ces corps naturels. Quelques-uns de vos Auteurs disent, qu'ils ne sont tombez depuis quelques siecles dans cet atheïsme, que pour avoir laissé perdre les belles lumieres de leur Philosophe Confucius. Mais d'autres qui ont estudié ces matieres avec plus de soin, comme vostre P. Longobardi, soutiennent que ce Philosophe a dit de belles choses touchant la morale & la politique; mais qu'à l'égard du vray Dieu & de sa Loy il a esté aussi aveugle que les autres.*

Reflexion sur le doute Cartesien.

(*c*) *Abraham Heidanus, Considerat. ad res quasdam nuper gestas, pag.* 135. 136.

(*d*) *Arnaud, cinquiéme denonciation du peché philosophique, p* 35.

Concluons que nôtre Jean Maldonat ne meritoit point la censure qu'Etienne Pâquier a inserée dans son plaidoyé contre les Jesuïtes. Aucun lecteur n'en pourra douter.

dans des livres * qu'on trouve par tout. Je sai sur quoi Monsr. Moreri se pouvoit (*A*) fonder, lors qu'il a dit, que Malherbe *s'exprimoit de très-mauvaise grace :* mais Racan temoigne le contraire. Il nous aprend une chose qui confirme ce que j'ai dit dans l'article de Lotichius †, c'est que les Poëtes se (*B*) font des Maitresses imaginaires, pour avoir lieu de debiter des pensées. Il y a beaucoup

* *La Vie de Malherbe par Racan, imprimée à Paris l'an 1672. Les Entretiens de Balzac. Recueil des plus belles pieces des Poetes François, reimprimé en Hollande 1692. tome 2. p. 215.*

† *Pag. 387. col. 2.*

(*A*) *Sur quoi Mr. Moreri se pouvoit fonder.... Mais Racan temoigne.*] Moreri se pouvoit fonder sur ces paroles de Balzac. *On* (*a*) *vous a dit la verité ; Malherbe disoit les plus jolies choses du monde ; mais il ne les disoit point de bonne grace, & il estoit le plus mauvais Recitateur de son temps. Nous l'appellions l'Antimondory ; il gastoit ses beaux Vers, en les prononçant. Outre qu'on ne l'entendoit presque pas, à cause de l'empeschement de sa langue, & de l'obscurité de sa voix : il crachoit pour le moins six fois, en recitant une Stance de quatre Vers. Et ce fut ce qui obligea le Cavalier Marin à dire de luy ; qu'il n'avoit jamais veû d'homme plus humide, ni de Poëte plus sec.* Racan tient un tout autre langage : *Voilà*, dit-il (*b*), *les discours ordinaires, qu'il tenoit avec ses plus familiers amis ; mais ils ne se peuvent exprimer avec la grace qu'il les prononçoit ; parce qu'ils tiroient leur plus grand ornement de son geste, & du ton de sa voix.*

(*a*) *Balzac, entretien 37. p. m. 355.*

(*b*) *Racan, Vie de Malherbe, pag. 22.*

(*B*) *Les Poëtes se font des Maîtresses imaginaires.*] C'est ce qu'on verra dans ce recit. Racan & Malherbe „ s'entretenoient (*c*) un jour de leurs „ amours, C'EST-A-DIRE, du dessein qu'ils „ avoient de choisir quelque Dame de merite & „ de qualité, pour estre le sujet de leurs vers. „ Malherbe nomma Madame de Rambouillet, „ & Racan Madame de Termes, qui estoit alors „ veuve ; il se trouva que toutes deux avoient „ nom Catherine ; sçavoir, la premiere qu'avoit „ choisie Malherbe Catherine de Vivonne, & „ celle de Racan Catherine Chabot. „ Ils passerent tout le reste de l'après-dinée *à chercher* (*d*) *des Anagrammes sur ce nom, qui eussent assez de douceur pour pouvoir entrer dans des vers, ils n'en trouverent que trois, Arthenice, Eracinthe, & Charintée ; le premier fut jugé plus beau ; mais Racan s'en estant servi dans sa Pastorale, qu'il fit incontinent aprés, Malherbe méprisa les deux autres, & se determina à Rodante.... Il estoit alors marié & fort avancé en âge ; c'est pourquoy son amour ne produisit que quelque peu de vers, entr'autres ceux qui commencent ;* Chere beauté, que mon ame ravie, &c. *Et ces autres, que Boisset mit en air :* Ils s'en vont ces Rois de ma vie. *Il fit aussi quelques Lettres sous le nom de Rodante ; mais Racan, qui avoit trente-quatre ans moins que luy, & qui estoit alors garçon, changea son amour Poëtique en un amour veritable & legitime, & fit quelques voyages en Bourgogne pour cet effet.* Remarquez bien la difference qu'ils mettent entre un amour poëtique & un amour effectif. A cet âge là, le bon Malherbe n'étoit propre qu'à aimer poëtiquement ; & neanmoins si l'on eût jugé de lui par ses vers, on auroit dit qu'il avoit une Maîtresse qui le faisoit bien soupirer, & qui l'embrasoit jusqu'aux mouëlles, lui qui étoit si frilleux que *numerotant* ses bas par les lettres de l'alphabet, de peur de n'en mettre pas également à chaque jambe (*e*), il avoüa un jour qu'il en avoit jusques à l'L. On savoit ses infirmitez, & on l'en railloit : on lui reprocha un jour en vers qu'à grand tort (*f*) les femmes étoient ses idoles, puis qu'il n'avoit que des paroles. Voici d'autres vers qui le regardent (*g*).

(*c*) *Racan, ibid. p. 42. 43.*

(*d*) *Id. ib. p. 43. 44.*

(*e*) *Id. ib. p. 17.*

(*f*) *Voyez l'article* Loges, *p. 355. col. 2.*

(*g*) *Menage, Observations sur les Poësies de Malherbe, p. 497.*

Avoir quatre chaussons de laine,
Et trois casaquins de futaine,
Cela se peut facilement :
Mais de danser une Bourrée
Sur une Dame bien parée,
Cela ne se peut nullement.

Il ne sentoit que trop sa foiblesse, & il s'en plaignit bien tristement. *Je* (*h*) *ne suis pas enterré, mais ceux qui le sont, ne sont pas plus morts que je suis. Je n'ay graces à Dieu dequoy murmurer contre la constitution que la Nature m'avoit donnee ; Elle estoit si bonne, qu'en l'aage de soixante & dix ans je ne sçay que c'est d'une seule des incommoditez dont les hommes sont ordinairement assaillis en la vieillesse : & si c'estoit estre bien que n'estre point mal, il se voit peu de personnes à qui je deusse porter envie. Mais quoy ? pour ce que je ne suis point mal, serois-je si peu judicieux que je me fisse accroire que je suis bien ? je ne sçay quel est le sentiment des autres, mais je ne me contente pas à si bon marché, l'Indolence est le souhait de ceux que la goutte, la gravelle, la pierre, ou quelque semblable indisposition mettent une fois le mois à la torture. Le mien ne s'arreste point à la privation de la douleur, il va aux delices : Et non pas à toutes, car je ne confonds point l'or avec le cuivre : mais à celles que nous font gouster les femmes en la douceur incomparable de leur communication.* Il decrit en suitte cette douceur, & puis il dit : * *Si apres cela il y a mal-heur égal à celuy de ne pouvoir plus avoir de part en leurs bonnes graces, je vous en fais juge, & m'asseure que vous aurez de la peine à me condamner. Mais il ne faudroit gueres continuer ce discours pour me porter à quelque desespoir.* Il dit un jour *à Monsieur de Bellegarde, vous faites bien le galant & l'amoureux des belles Dames, lisez-vous encore à livre ouvert ; c'estoit sa façon de parler, pour dire s'il estoit encore prest à les servir. Monsieur de Bellegarde luy dit, qu'oui : Malherbe repondit en ces mots ; parbieu, Monsieur, j'aymerois mieux vous ressembler en cela qu'en vostre Duché & Pairie* (*k*). Quelque chicaneur me viendra dire peut-être que Malherbe ressembloit à cet ancien qui ne renonçoit pas à l'amour, lors même que l'age le contraignoit de renoncer à la joüissance.

(*h*) *Malherbe, Lettre à Balzac. p. 63. du recueil de Nouvelles lettres imprimé à Paris 1642.*

* *Ibid. pag. 65.*

(*k*) *Racan, Vie de Malherbe, p. 19.*

Amare (*l*) *liceat, si potiri non licet.*
Fruantur alii : non moror, non sum invidus
Nam sese excruciat qui beatis invidet :
Quos Venus amavit, facit amoris compotes :
Nobis Cupido velle dat, posse abnegat
. . . . . .
Hæc illi faciant, queis Venus non invidet,
At nobis casso saltem delectamine
Amare liceat, si potiri non licet.

(*l*) *Apulejus in ἀνεχομένῳ, ex Menandro, in veterum Poëtarum Catalectis ad calcem Petronii, p. m. 220.*

Je repons que si Malherbe eût été encore en état de se donner une Maîtresse effective, il n'auroit pas choisi Madame de Rambouillet, dont la qualité & plus encore la vertu auroient ôté à Malherbe jusqu'aux plus petites esperances. L'hôtel de

coup d'aparence que Malherbe n'avoit guere (*C*) de religion. Son bon ami ayant voulu faire en sorte que l'on ne crut pas cela, s'y est pris d'une maniere à n'en

de Rambouillet qui est devenu si celebre étoit un veritable palais d'honneur. *Il* (m) *n'y avoit là que de la galanterie, & point d'amour. Mr. de Voiture donnant un jour la main à Mademoiselle de Rambouillet, qui fut depuis Madame de Montausier, voulut s'émanciper à lui baiser le bras. Mais Mademoiselle de Rambouillet lui temoigna si serieusement que sa hardiesse ne lui plaisoit pas, qu'elle lui ôta l'envie de prendre une autre fois la même liberté.* Concluons de tout ceci que les Maîtresses des Poëtes, je veux dire ces Claudines, ces Philis &c. pour lesquelles ils font tant de vers d'amour, ne sont pas toûjours un objet aimé. Ce sont des Maîtresses poëtiques; on se sert d'elles pour avoir un sujet fixe à quoi on puisse apliquer quelques pensées.

* *Menagiana. pag. 186. 187.*

(C) *Que Malherbe n'avoit guere de religion.*] „ Quand (*a*) les pauvres luy disoient qu'ils prieroient Dieu pour luy, il leur répondoit qu'il ne „ croyoit pas qu'ils eussent grand credit au Ciel, „ veu le mauvais estat auquel il les laissoit en ce „ monde, & qu'il eust mieux aimé que Monsieur „ de Luyne, ou quelqu'autre favory, luy eust „ fait la mesme promesse. . . . Dans (*b*) ses „ Heures il avoit effacé des Litanies des Saints „ tous les noms particuliers, disant qu'il estoit „ superflu de les nommer tous les uns après les autres, & qu'il suffisoit de les nommer en general, *Omnes sancti & sanctæ Dei, orate pro nobis.* „ Il (*c*) lui échapoit de dire que la religion des „ honnêtes gens étoit celle de leur Prince. „ Pendant sa derniere maladie on eut (*d*) *beaucoup de difficulté à le faire resoudre de se confesser.* Il disoit pour ses raisons *qu'il n'avoit accoutumé de le faire qu'à Paques* . . . *Celui* (*e*) *qui l'acheva de resoudre fut Yvrande, Gentilhomme, qui avoit esté nourry Page de la grande Ecurie, & qui estoit son Ecolier en Poësie, aussi-bien que Racan.* *Ce qu'il luy dit pour le persuader de recevoir les Sacremens, fut qu'ayant toujours fait profession de vivre comme les autres hommes, il falloit aussi mourir comme eux; & Malherbe luy demandant ce que cela vouloit dire, Yvrande luy dit, que quand les les autres mouroient, ils se confessoient, communioient, & recevoient les autres Sacremens de l'Eglise. Malherbe avoüa qu'il avoit raison, & envoya querir le Vicaire de saint Germain, qui l'assista jusques à la mort.* Remarquez bien qu'aucun motif de religion, ni aucun instinct de conscience ne le porterent à se confesser; il ne se rendit qu'à une raison purement humaine, c'est qu'il faloit suivre la coutume des autres hommes, aussi bien à l'article de la mort, que pendant la vie. Nous allons voir qu'à l'aproche du moment fatal qui decide de nôtre sort pour l'éternité, il ne songeoit guere ni au Paradis ni à l'Enfer. *Une* (*f*) *heure avant que de mourir, aprés avoir esté deux heures à l'agonie, il se reveilla comme en sursaut, pour reprendre son hostesse, qui luy servoit de garde, d'un mot qui n'estoit pas bien François à son gré; & comme son Confesseur luy en fit reprimende, il luy dit, qu'il ne pouvoit s'en empêcher, & qu'il vouloit defendre jusques à la mort la pureté de la langue Françoise.* J'ai oüi dire que ce Confesseur lui representant le bonheur de l'autre vie avec fort peu d'éloquence, & lui demandant s'il ne sentoit pas un grand desir de jouir bien-tôt de cette felicité, Malherbe lui repondit, ne m'en parlez plus, vôtre mauvais stile m'en degoute. Mais je veux bien qu'on prenne cela pour un conte, & qu'on croye même que les veritez que Balzac (*g*) trouvoit à propos de suprimer, n'ayant nulle relation aux dernieres heures de ce Poëte. Arrêtons nous seulement aux faits que j'ai tirez de sa vie, composée par Racan son bon ami: n'est-il pas vrai qu'ils forment une violente presomption que sa foi, & que sa pieté étoient très-minces? *Racan* (*h*) *s'enquit fort soigneusement de quelle sorte il étoit mort*, parce qu'il lui avoit oüi dire *que la religion des honnêtes gens étoit celle de leur Prince.* Voilà une curiosité qui marque qu'on le soupçonnoit d'irreligion, & voilà aussi un bon fondement de ces soupçons. Que Racan vienne nous dire après cela que son ami *étoit fort* (*i*) *soumis aux commandemens de l'Eglise, qu'il ne mangeoit pas volontiers de la viande aux jours defendus sans permission, quoi qu'il fût fort avancé en âge, qu'il alloit à la Messe toutes les fêtes & tous les Dimanches, & qu'il ne manquoit point à se confesser & communier à Paques à sa paroisse, qu'il parloit toûjours de Dieu & des choses saintes avec grand respect; & qu'un de ses amis luy fit un jour avoüer devant Racan, qu'il avoit une fois fait vœu d'aller d'Aix à la Sainte Baume, teste nuë, pour la maladie de sa femme.* Que Racan nous dise ces choses tant qu'il lui plaira, il n'effacera point les mauvaises impressions que les autres faits ont produites; & s'il obtient quelque chose, c'est qu'on croira que Malherbe n'avoit rien determiné ni pour ni contre; & qu'ayant quelque sorte de religion dans l'esprit, sans en avoir dans le cœur, il se conformoit à l'usage par precaution: c'est-à-dire comme à une chose qui en tout cas pourroit servir, & ne pourroit nuire. On croira que dans un tems de grande affliction, où l'ame troublée se tourne de tous les côtez, & tente tous les remedes dont elle s'avise, il se sera élevé quelques sentimens qui l'auront poussé à faire des vœux; tempête qui se calma dans son cœur dès que le peril fut passé. Joignez à cela qu'il avoit à craindre un dommage tres-réel & très-effectif, en n'observant point les preceptes d'une obligation absoluë; comme sont dans son Eglise ceux de communier une fois l'an, & d'oüir la Messe les jours de fêtes & les Dimanches. Un homme d'esprit qui a besoin de faire fortune, & qui en veut faire, ou se maintenir dans son état, ne se dispensera jamais de ces sortes de preceptes: il fera même en sorte que ses voisins, ses amis, & ses domestiques ne sachent pas qu'il meprise son Eglise, jusques au point de se passer de sa permission, pour manger des viandes les jours defendus. Tous les actes de religion que faisoit Malherbe étoient si faciles, & d'ailleurs si necessaires à sa fortune, & à la reputation d'honnête homme qu'il soutenoit bien dans tout le reste, qu'ils ne balancent pas la preuve d'irreligion que les recits de Racan nous ont fournie. Quand j'ai dit que dans tout le reste il soutenoit bien la reputation d'honnête

(*a*) *Racan, Vie de Malherbe, p. 15.*

(*b*) *Id. ib. p. 24.*

(*c*) *Ibid. p. 45.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid. p. 46.*

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Je cite ses paroles dans la remarque D.*

(*h*) *Racan ibid. p. 45. 46.*

(*i*) *Ibid. pag. 45.*

n'en laisser point douter. On a vu dans l'article de Madame Des Loges quelques faits concernant Malherbe. J'indique la meilleure édition (*D*) de ses Poësies; & je dirai quelque chose de (*E*) ses traductions. Le bien & le mal que l'on

(*a*) *Voyez sa lettre à Balzac citée & indiquée ci-dessus remarque B, lettre i.*

(*b*) *Conferez ce qui est dit dans l'article d'Achille, pag. 77. remarque L.*

nête homme, j'ai eu égard aux manieres de juger que la corruption a introduites par toute la terre. Le monde est si depravé, qu'on n'estime pas que la recherche des plaisirs veneriens par des voyes illegitimes, & que les galanteries criminelles empêchent d'être honnête homme. Si on jugeoit autrement des choses, Malherbe n'auroit point passé pour tel; car il s'est depeint lui-même comme une personne abrutie dans ces plaisirs-là. Il se represente comme à deux doigts du desespoir, (*a*) lors qu'il songe que la vieillesse le rend incapable de jouïr des femmes. Se sentant dans cet état de decadence où la nature se cherche sans se trouver, *quærit se natura nec invenit*, il gemit & il soupire (*b*), il verse presque des larmes de sang, & il aimeroit mieux recouvrer ses forces de ce côté-là, que d'avoir la dignité de Duc & Pair. Qu'il est éloigné de l'esprit des sages Payens (*c*), qui comptoient entre les avantages de la vieillesse, ce qu'il prenoit pour une infortune! Qu'il est inferieur à la vertu de Sophocle Poëte comme lui, mais Poëte Payen! Etant vieux on lui demanda un jour, s'il pouvoit encore se divertir avec le sexe, A Dieu ne plaise, repondit-il, je me suis sauvé des mains d'un si furieux maître avec le plus grand plaisir du monde. *Bene Sophocles, cùm ex eo quidam jam affecto ætate, quæreret, uteretur-ne rebus venereis: Dii meliora, inquit. Libenter verò istinc, tamquam à domino agresti, ac furioso profugi. Cupidis enim rerum talium, odiosum, & molestum est fortasse carere. Satiatis verò, & expletis, jucundius est carere, quàm frui. Quamquam non caret is, qui non desiderat. Ergo hoc non desiderare, dico esse jucundius, quàm* (*d*) *frui.* On accuse Malherbe d'un autre defaut moral, ou même de deux, je veux dire de vanité & d'avarice. On le convainc du premier sans peine par plusieurs passages de ses poësies (*e*), mais les preuves du second ne valent rien. Voici les paroles de Monsr. Baillet. *Quelques-uns* (*f*) *ont cru trouver* dans les poësies de Malherbe *des marques de quelque bassesse d'ame, & de quelques attaches trop interessées, qui luy ont même ôté quelquefois les sentimens naturels de l'humanité. Mais je pense que ce reproche n'a point d'autre fondement que l'Epitaphe d'un de ses parents nommé M.* D'Is, *dont il étoit heritier, dans lequel il a temoigné souhaiter de voir toute sa parenté au tombeau, pour avoir tout le bien de sa famille; voicy les vers de Malherbe sur ce sujet.*

(*c*) Habeo senectuti magnam gratiam, quæ mihi sermonis aviditatem auxit, potionis & cibi sustulit. . . . . At non est voluptatum tanta quasi titillatio in senibus. Credo: sed ne desideratio quidem. Nihil autem molestum, quod non desideres. *Ciccero de senectute, cap. 14. p. m. 421. 423.* Illa quanti sunt, animum tanquam emeritis stipendiis libidinis, ambitionis, contentionis, inimicitiarum, cupiditatum omnium, secum esse, secumque (ut dicitur) vivere? *Id. ib. p. 424.*

(*d*) *Id. ib. p. 423.*

Icy gît Monsieur d'Is,
Plût or à Dieu qu'ils fussent dix!
Mes trois sœurs, mon Pere, & ma Mere,
Le grand Eleasar mon Frere;
Mes trois Tantes, & Monsieur d'Is,
Vous les nommé-je pas tous dix?

(*e*) *Voyez Baillet, Jugem. sur les Poëtes, 4 partie, n. 1411. p. 14. & suiv.*

Pour peu qu'on soit équitable, on voit là non pas le naturel de (*g*) Tibere, mais un jeu d'esprit, & une plaisanterie poëtique où le cœur n'a point de part. Malherbe fut inconsolable de la perte de son fils (*h*), & il aimoit tant son épouse, que l'affliction de la voir malade reveilla sa religion endormie, & l'engagea à faire une chose dont il eut en suite bien de la honte: il fit vœu d'aller tête nuë à la Ste. Baume; mais il n'étoit pas bien aise que l'on sût qu'il eût été si devôt; & bien loin de s'en vanter, il faloit lui arracher cela comme un grand secret (*i*).

(*h*) *Voyez Balzac, entretien 37. p. m. 356. & seq.*

(*i*) *J'ai cité ci-dessus p. 522. lettre i, ces paroles de Racan,* Un de ses amis lui fit un jour avouër, *&c.*

(*D*) *La meilleure édition de ses Poësies.*] C'est celle que Monsieur Menage a procurée, & enrichie de plusieurs notes. Elle parut à Paris l'an 1666. Il y avoit fort long tems que Mr. Menage y travailloit, car voici ce que l'on trouve dans une lettre de Balzac, datée du 23. de Janvier 1651. *La* (*k*) *nouvelle du Commentaire sur les Oeuvres de Malherbe m'a surpris; & comment est-ce que nostre excellent amy abandonne son travail sur Diogene Laërce, & tant d'autres travaux de grande importance, qu'il a promis au public, pour s'amuser à expliquer un Poëte si clair, & si facile que le nostre? Je l'ay connu, il est vray, & très-particulierement; & j'en say des particularitez qui sont ignorées de tout autre que de moy. J'ay encore icy un homme qui le vit mourir, & que je luy avois envoyé, ne pouvant moy mesme l'aller voir, à cause de mon indisposition. Mais ce que je say, Monsieur, de plus particulier que les autres, ne se peut écrire de bonne grace, & il y a certaines veritez qui ne sont bonnes qu'à supprimer.* Comme j'avois promis dans la remarque precedente une partie de ce passage, il est plus long que mon texte ne le demandoit. Mr. Menage nous aprend lui-même (*l*) qu'il *n'avoit pas plus de 20. ans, lors qu'il lui prit envie de commenter* Malherbe, & que si ses amis ne l'en avoient detourné, *il auroit commencé par là à se faire conoître au public.* Il ajoûte qu'avant que ses notes fussent imprimées, Mr. Chevreau publia *un Commentaire sur les mêmes poësies. Je ne doute point,* continuë-t-il, *que ce Commentaire ne soit rempli de plusieurs choses curieuses & très-dignes d'estre leuës. Cependant, je me suis privé du plaisir de lire toutes ces choses, afin qu'on ne m'accusast point d'avoir volé Monsieur Chevreau, si je me rencontrois dans ses pensées; ni de l'avoir voulu contredire, si je ne me trouvois pas de son avis.* Ceux qui n'ont pas cet Ouvrage de Monsr. Chevreau, s'en pourront faire une idée par ces paroles de Mr. Baillet. „ Il (*m*) seroit ennuyeux „ de parcourir dans le detail les autres defauts „ qu'on a imputez à Malherbe. Ceux qui vou„ dront s'en instruire pourront consulter le Livre „ des Remarques que Mr. Chevreau a fait sur „ nôtre Poëte. Mr. Rosteau temoigne qu'ayant „ communiqué ces Remarques, ou plustost ces „ censures à Mademoiselle de Scudery, elle luy „ fit connoistre aprés les avoir luës qu'elle étoit „ fort surprise. Cette docte & judicieuse De„ moiselle avoüoit qu'il pourroit bien y avoir „ quelque chose de reprehensible en quelques en„ droits des poësies de Malherbe, mais elle ne „ pouvoit s'imaginer serieusement, que ce cele„ bre Poëte eût donné matiere à tant de correc„ tions. „

(*k*) *Balzac lettre 4. à Conrart, liv. 2. p. m. 100. 101.*

(*l*) *Dans la preface de cette édition de Malherbe.*

(*m*) *Baillet, ubi supra, pag. 23.*

(*E*) *Quelque chose de ses traductions.*] Il a traduit quelques Ouvrages de Seneque, & quelques

(*f*) *Ibid. p. 17. 18.* (*g*) Identidem felicem Priamum vocabat, quod superstes omnium suorum exstitisset. *Sueton. in Tiberio cap. 62.*

l'on a dit de ses Ouvrages, a été soigneusement recueilli par Mr. Baillet β; j'y renvoye les Lecteurs. Je ne trouve pas que Malherbe ait eu beaucoup de part à l'affection (*F*) du Cardinal de Richelieu.

MAMURRA, Chevalier Romain, nâtif de Formium, aquit de prodigieuses * richesses dans les Gaules, où il accompagna Cesar en qualité d'Intendant des manœuvres. Qu'il me soit permis de traduire ainsi le *Præfectus fabrûm* de Pline. Il se servit de ses richesses comme s'en servent les voluptueux; il les amassa avec une avarice & une extorsion devorante, & il les depensa prodigalement dans toute sorte de luxe: *Alieni appetens, sui profusus*, comme on l'a dit de Catilina †. Il fit bâtir une maison extremement magnifique à Rome sur le mont Cœlius; toutes les murailles étoient revétuës de marbre, & il fut le premier ‡ qui donna dans cette somptuosité. Elle consistoit à apliquer proprement de petites plaques de marbre fort minces, & de diverses couleurs, sur les murailles. Il n'y avoit point de colomne dans cette maison qui ne fût toute du marbre le plus estimé. Catulle (*G*) fit des vers tout-à-fait piquans contre les voleries immenses de Mamurra, & contre les liaisons de debauche qu'il supposoit entre Jules Cesar & lui. Nous en avons parlé dans l'article de ce Poëte.

MANDUCUS. C'est ainsi que les Romains nommoient certaines figures, ou certains personnages qu'ils produisoient à la Comedie, ou (*A*) dans d'autres jeux publics, pour faire rire les uns, & pour faire peur aux autres. Il n'est pas malaisé

β *Jugem. des Savans to. 3. n. 544 & sur les Poetes, tom. 4. n. 1411.*

* *Cicero ad Attic. l. 7. epist. 7. Plin. ubi infra.*

† *Sallust. in bello Catilinar.*

‡ Primum Romæ parietes crusta marmoris operuisse totius domus suæ in Cœlio monte Cornelius Nepos tradidit Mamurram Formiis natum, equitem Romanum, Præfectum fabrum C. Cæsaris in Gallia. Neque indignatio sit tali auctore inventa re, hic namque est Mamurra Catulli Veronensis carminibus proscissus, quem & res & domus ipsius clarius quam Catullus dixit habere quidquid habuisset comata Gallia &c. *Plin. l. 36. c. 6.*

ques livres de Tite-Live; & s'il ne reüssit pas, il eut pour le moins le bonheur d'être fort content de son travail. „ Sa (‡) principale occu„pation estant d'exercer sa Critique sur le langa„ge François, à quoy on le croyoit fort expert, „ quelques-uns de ses amis le prierent un jour de „ faire une Grammaire de nostre langue. .... Il „ leur repondit *que sans qu'il prît cette peine on n'a„voit qu'à lire sa traduction du* XXXIII. livre „ de Tite Live, *& que c'étoit de cette sorte qu'il „faloit écrire.* Cependant chacun n'étoit pas de „ cet avis. Mademoiselle de Gournay qui estoit „ une fille sçavante de ce siecle là disoit ordinaire„ment, *que ce livre ne lui paroissoit qu'un bouillon „ d'eau claire.* Elle vouloit faire entendre que le „ langage en estoit trop simple, & quelques gens „ ont cru qu'elle avoit raison. „ Mr. Huet a observé que la passion qu'avoit Malherbe *de plaire* (*a*) *aux Courtisans, luy a fait renverser l'ordre de son Auteur, qu'il n'en a suivi ni les ponctuations, ni les mots, & qu'il ne s'y est étudié qu'à purifier & à polir nôtre langue.* Mr. de Racan confirme cela; Malherbe, dit-il (*b*), *disoit souvent, & principalement quand on le reprenoit de ne pas bien suivre le sens des Auteurs qu'il traduisoit ou paraphrasoit, qu'il n'aprestoit pas les viandes pour les Cuisiniers; comme s'il eust voulu dire qu'il se soucioit fort peu d'estre loüé des gens de lettres, qui entendoient les livres qu'il avoit traduits, pourveu qu'il le fust des gens de la Cour.*

(*F*) *A l'affection du Cardinal de Richelieu.*] Par malheur pour ce grand Poëte ses épargnes d'esprit furent conuës de ce Cardinal. On sut qu'au lieu de se mettre en frais pour chanter la gloire de ce grand Ministre, il ne fit que raccommoder de vieilles pieces qu'il trouva parmi ses papiers. Ce n'étoit pas le moyen de plaire à un esprit aussi delicat, & aussi fier que celui-là; il reçut fort mal cet hommage de Malherbe. Lisez ces paroles de Monsr. Menage. *J'ay* (*c*) *seu de Mr. de Racan, que Malherbe avoit fait ces deux stances plus de trente ans avant que le Cardinal de Richelieu, auquel il les adresse, fust Cardinal; & qu'il en changea seulement les quatre premiers vers de la premiere stance, pour les accommoder à son sujet. J'ay seu aussi du mesme Mr. de Racan, que le Cardinal de Richelieu, qui avoit connoissance que ces vers n'avoient pas esté faits pour lui, ne les receut pas bien quand Malherbe les lui fit presenter: ce qui fit que Malherbe ne les continua pas.*

(‡) *Sorel, Biblioth. Françoise, p. 259. 260. edit. de 1667.*

(*a*) *De claris Interpretibus lib. 2. pag. 186. apud Baillet, Jugem. tom. 4. p. 542.*

(*b*) *Racan ubi supra p. 28.*

(*c*) *Menage, Observations sur les Poesies de Malherbe, p. 545.*

(*G*) *Catulle fit des vers tout-à-fait piquans.*] Voici le debut de la 30. de ses Epigrammes:

> *Quis hoc potest videre, quis potest pati*
> *Nisi impudicus, & vorax & helluo?*
> *Mamurram habere quod Comata Gallia*
> *Habebat unctum, & ultima Britannia.*
> *Cinæde Romule hæc videbis & feres,*
> *Es impudicus & vorax & aleo.*

L'Epigramme 58. est encore plus forte:

> *Pulcre convenit improbis Cinædis,*
> *Mamurrhæ Pathicoque Cæsarique.*

Il y a des Interpretes (*d*) de Ciceron qui croyent que ces paroles de la lettre 52. du 13. livre à Atticus: *Tum audivit de Mamurra, vultum non mutavit* (*e*), signifient que Cesar ne changea point de couleur, lors qu'on lui aprit ce que Catulle avoit versifié contre lui & contre Mamurra: mais cette explication est mal fondée. Cesar retourné de la defaite des fils de Pompée, étoit alors dans une maison de campagne de Ciceron. Or quelle aparence qu'il ignorât en ce tems-là les vers de Catulle, & que ce fût une nouvelle à lui aprendre? Nous avons fait voir amplement (*f*) en un autre lieu, que la defaite des fils de Pompée est posterieure de beaucoup à la reconciliation de Cesar & de Catulle. Manuce s'imagine qu'on parla alors à Cesar de l'inobservation des loix somptuaires, de laquelle Mamurra étoit coupable. Cela est plus aparent que l'explication de Lambin.

(*A*) *Ou dans d'autres jeux publics.*] Je le prouve par ces deux vers de Plaute (*g*):

> CH. *Quid si aliquo ad ludos me pro Manduco locem?*
> LA. *Quapropter?* CH. *Quia pol clarè crepito dentibus.*

(*d*) *Cotradus, Lambin.*

(*e*) *L'édition de Mr. Gravius porte,* non mutavi.

(*f*) *Dans la derniere remarque de l'article de Catulle.*

(*g*) *Rudent. act. 2. scen. 6. v. 51.*

Sur

malaiſé de deviner pourquoi on nommoit ainſi ces perſonnages. Il ne faut que ſe ſouvenir qu'on leur donnoit de grandes jouës, une grande bouche ouverte, des dents longues & pointuës, qu'ils faiſoient craqueter à merveilles. Juneval* nous aprend que les enfans en étoient fort épouvantez. C'eſt de là ſans doute que les meres prirent occaſion de menacer leurs enfans qui ne vouloient pas † faire ce qu'elles leur commandoient, que *Manducus* les viendroit manger. On en fit donc un épouvantail nocturne, ou un ſpectre. Cela ne s'accordoit pas mal avec la tradition des Lamies; car on diſoit auſſi qu'elles devoroient les enfans. S'il en faut croire (*B*) Scaliger, *Manducus* a été nommé *Pytho Gorgonius*, par un Poëte qui intitula ainſi une piece de theatre. Ce Poëte s'attachoit ſur tout aux Comedies que l'on nommoit *Atellanes*, où cette maniere de Marionettes dont je parle avoit lieu principalement. Nos remarques contiennent la preuve de tout ceci. Dans un parallele entre l'ancien & le moderne, on devroit apparier ensemble le *Manducus* & le *Loup-garou*. Voyez nôtre article d'Acco.

* Tandemque redit ad pulpita notum Exodium, cum perſonæ pallentis hiatum In gremio matris formidat ruſticus infans. *Juvenal. Sat. 3. v. 174.*

MANICHE'ENS, Heretiques dont l'infame Secte fondée par un certain (*A*) Manes, commença au troiſiéme ſiecle, & s'établit en pluſieurs Provinces, & ſubſiſta fort long tems. Elle enſeignoit neanmoins les choſes du monde qui devoient donner le plus d'horreur. Son foible ne conſiſtoit pas, comme il le ſemble d'abord, dans le dogme des deux principes, l'un bon & l'autre mechant;

† *Voyez le Commentaire ſur les Emblemes d'Alciat, pag. 717. de l'édition de Padouë 1661.*

Sur quoi le Commentateur Philippe Pareus fait cette note qu'il emprunte de Scaliger (*h*); *Manducus eſt μορμολυκεῖον quod in ludis circumferebatur inter cæteras ridicularias & formidoloſas perſonas, magnis malis, latè dehiſcens & clarè crepitans dentibus.* Scaliger ajoûte que cela ſe faiſoit principalement lors qu'on jouoit les *Atellanes*, & cite le paſſage que j'ai raporté de Juvenal. *Dentes*, pourſuit-il, *magnos & voracitatem attribuebant nocturnis illis terriculamentis; quo nomine factum ut Lamiam puerorum infantium deglutricem fingerent.*

† *In Varron. de ling. Lat. p. 150.*

(*B*) *S'il en faut croire Scaliger.*] Voici la ſuite des paroles alleguées dans la remarque precedente. *Inde Pomponius Atellanarius Poëta inſcripſit exodium quoddam Pythonem Gorgonium, qui nihil aliud erat, ut puto, quam ille Manducus de quo dixi. Nam Pythonem pro terriculamento, & Gorgonium pro Manduco, quia γοργόνες cum magnis dentibus pingebantur. Itaque apud Nonium ita leges:* Gumiæ Guloſi. *Lucilius libro 30.*

Illo quid fiat Lamia, & Pytho oxyodontes,
Quo veniunt illæ gumiæ, vetulæ, improbæ, ineptæ.

(*A*) *Fondée par un certain Manes.*] Il étoit Perſe de nation, & de fort baſſe naiſſance, mais *bien fait & de bon eſprit*, (*a*) ce qui fut cauſe qu'une veuve qui l'avoit acheté, *le prit en affection, l'adopta pour ſon fils, & prit ſoin de le faire inſtruire par les Mages dans la Diſcipline & la Philoſophie des Perſes, où il profita ſi bien, qu'eſtant d'ailleurs naturellement éloquent, & s'explicant aiſément & de bonne grace, il acquit la reputation de ſubtil & ſçavant Philoſophe.* Il étudia principalement les livres d'un certain Arabe nommé Scythien, & il en tira la plûpart de ſes mechans dogmes. Terebinthus heritier des biens, & de l'argent, & des impietez de Scythien, avoit attiré ſur lui une grande perſecution, pour avoir voulu dogmatiſer dans la Perſe, & s'étoit refugié chez cette veuve. Il perit d'une maniere bien tragique; ſes livres & ſon argent demeurerent à la veuve, & ce fut par ce moyen que Manes trouva chez elle les écrits de Scythien. (*b*) *Comme, ſelon ſa coutume, il fut monté de nuit au plus haut de ce* (*c*) *logis pour invoquer ſur la plate-forme à decouvert les demons de l'air, ce que les Manichéens ont fait depuis dans leurs execrables ceremonies, il fut frapé ſoudainement d'un coup du Ciel, qui le precipita du haut en bas ſur le pavé, où il eut la tête écraſée & le cou rompu.* St. Epiphane (*d*) raconte que Scythien avoit eu le même ſort, c'eſt-à-dire qu'il étoit tombé du haut du logis. D'autres diſent (*e*) que le Diable tranſporta Terebinthe dans un deſert, & l'y étrangla; & que Scythien fut écraſé ſous les ruines de ſa maiſon à Jeruſalem. Ils diſent auſſi (*f*) que Manes épouſa la veuve qui l'avoit affranchi, & par là ils trouvent de quoi continuer le parallele qu'ils forment entre lui & Mahomet. Ils ajoutent qu'on le fit écorcher tout vif, à cauſe des enchantemens ou des ſortileges (*g*), dont il s'étoit ſervi pour faire mourir le fils de ſon Roi. Mais il y a bien plus d'aparence qu'il fit tout ce qu'il lui fut poſſible pour le guerir. Ce qu'il y a de plus ſûr, eſt qu'il ſe fit fort de lui redonner la ſanté, & qu'il ne tint point ſa promeſſe. „ (*h*) Le „ bruit s'eſtant répandu par tout de ce grand pou- „ voir qu'il diſoit avoir de faire des miracles, il „ fut appellé par le Roi Saporés pour guerir ſon „ fils fort malade. D'abord ce hardy trompeur „ chaſſa tous les Medecins qui avoient entrepris „ la gueriſon de ce petit Prince, & promit au „ Roy de le remettre bientoſt en pleine ſanté, „ ſans autre remede que celuy de ſes (*i*) oraiſons. „ Mais l'enfant eſtant mort entre ſes bras, le Roy „ furieuſement irrité contre luy le fit mettre „ en priſon, d'où s'étant échapé il s'enfuit en „ Meſopotamie. Il y fut deux fois convaincu en „ deux diſputes ſolemnelles par le ſaint & ſçavant „ Eveſque (*k*) Archelaüs, qui eut bien de la „ peine à le ſauver de la fureur du peuple, qui „ vouloit le mettre en pieces. Cela neanmoins „ ne lui ſervit gueres; car peu de temps après il „ fut repris par des cavaliers qu'on avoit envoyez „ par tout après lui, & mené à Saporés qui le „ fit écorcher tout vif, puis fit jetter ſon corps „ aux chiens pour en être devoré, & pendre ſa „ peau remplie de paille devant une des portes „ de la ville. „

(*a*) *Maimbourg, Hiſtoire de St. Leon, liv. 1. pag. 11.*

(*b*) *Maimbourg ibid.*

(*c*) *C'eſt-à-dire du logis de la veuve.*

(*d*) *Epiphan. adv. hæreſ. pag. 620.*

(*e*) Scythianus autem domus ſuæ ruina oppreſſus miſere periit. Diſcipulum autem & ſucceſſorem doctrinæ ſuæ habuit quendam nomine Buddam, cognomine Terebinthum, qui & ipſe à Satana in ſolitudinem abreptus ſtrangulatus eſt. *Lamb. Danæus notis in librum Auguſtini de hæreſibus, fol. 118. verſo.*

(*f*) *Id. ib. fol. 120.*

(*g*) Poſtquam ſuis incantationibus Regis Perſarum filium necaſſet, vivus ab eo excoriatus eſt. *Id. ibid.*

(*h*) *Maimb. ib. p. 13. 14.*

(*i*) *Saint Epiphane ibid. pag. 621. dit pourtant qu'il employa des remedes.* Τινὰ εἴδη φαρμακευτικῆς προσενήνοχας. Cum medicamenta quædam adhibuiſſet.

(*k*) *Hieron. de Script. Eccl. in Archelao.*

chant; mais dans les explications (*B*) particulieres qu'elle en donnoit, & dans les conſequences pratiques qu'elle en tiroit. Il faut avouër que ce faux dogme, beaucoup

(*B*) *Les explications .... qu'elle en donnoit, & les conſequences pratiques qu'elle en tiroit.*] Selon les Manichéens (*a*) les deux Principes s'étoient batus, & dans ce conflict il s'étoit fait un mêlange du bien & du mal. Depuis ce tems-là le bon Principe travailloit à degager ce qui lui apartenoit : il repandoit ſa vertu dans les élemens pour y faire ce triage. Les Elus y travailloient auſſi ; car tout ce qu'il y avoit d'impur dans les viandes qu'ils mangeoient, ſe ſeparoit des particules du bon Principe, & alors ces particules degagées & purifiées étoient tranſportées au Royaume de Dieu leur premiere patrie, ſur deux vaiſſeaux deſtinez à cet emploi. Ces deux vaiſſeaux ſont le ſoleil & la lune. *Ipſam* (*b*) *verò boni à malo purgationem ac liberationem non ſolùm per totum mundum, & de omnibus ejus elementis virtutem Dei facere dicunt; verùm etiam Electos ſuos per alimenta quæ ſumunt, & eis quippe alimentis, ſicuti univerſo mundo, Dei ſubſtantiam perhibent eſſe commixtam, quam purgari putant in Electis ſuis eo genere vitæ, quo vivunt Electi Manichæorum, velut ſanctius & excellentius auditoribus ſuis .... (c) Quicquid verò undique purgatur luminis per quaſdam naves (quas eſſe lunam & ſolem volunt) regno Dei tanquam propriis ſedibus reddi.* Ces heretiques „ (*d*) s'imaginoient que pour ſauver les ames, Dieu „ avoit fait une grande machine compoſée de „ douze vaiſſeaux, qui élevoient inſenſible„ment les ames en haut, & enſuite ſe dechar„geoient dans la Lune, laquelle après avoir „ purifié ces ames par ſes rayons; les faiſoit paſ„ſer dans le Soleil & dans la gloire, expliquant „ par là les differentes phaſes de la Lune : elle „ étoit dans ſon plein quand les vaiſſeaux y „ avoient apporté quantité d'ames, & elle étoit „ en decours à proportion qu'elle s'en déchar„geoit dans la gloire. „ Il y avoit dans ces vaiſſeaux, diſoient-ils, certaines vertus qui prenoient la forme d'homme, afin de donner de l'amour aux femmes de l'autre party; car pendant l'émotion de la convoitiſe, la lumiere qui eſt engagée dans les membres s'enfuit, & on la reçoit dans les vaiſſeaux de tranſport, qui la remettent en ſa place naturelle (*e*). Pendant que certaines vertus prenoient la figure d'homme, d'autres prenoient celle de femme, afin de donner de l'amour aux hommes, & de faire en ſorte reciproquement que ce feu de laſciveté ſeparât les ſubſtances de lumiere, d'avec les ſubſtances tenebreuſes. (*f*) *Certé illi libri Manichæi ſunt omnibus ſine dubitatione communes, in quibus libris illa portenta ad illiciendos, & per concupiſcentiam diſſolvendos utriuſque ſexus principes tenebrarum, ut liberata fugiat ab eis, quæ captivata tenebatur in eis divina ſubſtantia, de maſculorum in fœminas, & fœminarum in maſculos transfigurațione conſcripta ſunt.* Si vous joignez à cela qu'ils ſe figuroient, que les parties de lumiere (*g*) étoient beaucoup plus entrelacées avec les parties tenebreuſes, dans les perſonnes qui travaillent à la generation, que dans les autres, vous comprendrez l'alliance monſtrueuſe qu'ils formoient entre ces deux dogmes; l'un qu'il ne faloit point ſe marier, ni procréer des enfans; l'autre qu'on pouvoit lâcher la bride aux tranſports de la nature, pourveu que l'on empêchat la conception. *Et ſi utuntur conjugibus, conceptum tamen generationemque devitant, ne divina ſubſtantia quæ in eos per alimenta ingreditur vinculis carneis ligetur in prole* (*h*). Il ſemble qu'ils ayent cru que Saclas l'un des Princes des tenebres, plus grand devoreur d'enfans que Saturne, ne trouva point de meilleur moyen de tenir dans une étroite priſon les particules divines qu'il avoit mangées, que celui de la generation, & que pour cet effet il s'aprocha de ſa femme, & lui fit deux enfans qui furent Adam & Eve. (*i*) *Adam & Evam ex parentibus principibus fumi aſſerunt natos, cùm pater eorum nomine Saclas ſociorum ſuorum fœtus omnium devoraſſet, & quicquid inde commixtum divinæ ſubſtantiæ ceperat, cum uxore concumbens in carne prolis, tanquam tenaciſſimo vinculo, colligaſſet.* Or parce qu'ils regardoient leurs Elus comme de très-bons purificateurs, je veux dire comme des perſonnes qui filtroient admirablement les parties de la ſubſtance divine embarraſſées & empriſonnées dans les alimens (*k*), ils leur donnoient à manger les principes de la generation, & on pretend qu'ils les méloient aves les ſignes de l'Euchariſtie ; choſe ſi abominable que Mr. de Meaux a raiſon de dire (*l*) *qu'on n'oſe même y penſer, loin qu'on puiſſe l'écrire.* Voici les paroles de St. Auguſtin. (*m*) *Qua occaſione vel potius execrabilis ſuperſtitionis quadam neceſſitate coguntur Electi eorum velut Euchariſtiam conſperſam cum ſemine humano ſumere, ut etiam inde, ſicut de aliis cibis quos accipiunt, ſubſtantia illa divina purgetur .... (n) Ac per hoc ſequitur eos, ut ſic eam & de ſemine humano, quemadmodum de aliis ſeminibus, quæ in alimentis ſumunt, debeant manducando purgare. Unde etiam Catharistæ appellantur, quaſi purgatores, tanta eam purgantes diligentia, ut ſe nec ab hac tam horrenda cibi turpitudine abſtineant.* Ils ne demeuroient pas d'accord qu'ils commiſſent cette abomination; mais on (*o*) pretend qu'ils en furent convaincus. Raportons ces paroles d'un moderne. „ (*p*) Comme ils croyoient que l'eſprit venoit „ du bon Principe, & que la chair & le corps „ eſtoient du méchant, ils enſeignoient qu'on le „ devoit haïr, luy faire honte, & le deshono„rer en toutes les manieres qu'on pourroit ; „ & ſur cet infame pretexte il n'y a ſortes d'exe„crables impudicitez dont ils ne ſe ſouillaſſent „ dans leurs aſſemblées. „ Saint Auguſtin ne leur attribuë pas ce raiſonnement; je ne dis pas neanmoins que Monſr. Maimbourg ſe trompe, car on raporte en pluſieurs manieres la doctrine & la conduite des Manichéens : ce qui vient ſans doute ou de ce qu'ils ont varié d'un ſiecle à l'autre, ou de ce que tous leurs Docteurs contemporains ne s'expliquoient pas de la même ſorte, ou enfin de ce que tous leurs adverſaires ne les entendoient pas bien. On a trouvé bon d'exterminer tous les livres des Manichéens : cela peut avoir eu ſes utilitez ; mais il en reſulte un petit inconvenient; c'eſt que nous ne pouvons pas être aſſûrez de leur doctrine, comme nous le ſerions en conſultant les Ouvra-

(*a*) *Auguſtin. de hæreſib. c. 46.*

(*b*) *Id. ib. fol. 115. in editione Lamberti Danæi.*

(*c*) *Ibid. fol. 115. verſo.*

(*d*) *Baſnage, Hiſt. de la Religion des Egliſes Reformées, tom. 1. p. 125. 126.*

(*e*) Eſſe autem in eis navibus ſanctas virtutes, quæ ſe in maſculos transfigurant, ut illiciant fœminas gentis adverſæ, &c. per hanc illecebram commota earum concupiſcentia fugiat de illis lumen, quod membris ſuis permixtum tenebant, & purgandum ſuſceperant ab Angelis lucis, purgatumque illis navibus imponatur ad regna propria reportandum. *Auguſtin. ib.*

(*f*) *Id. ib. fol. 116.*

(*g*) In cæteris autem hominibus, etiam in ipſis auditoribus ſuis, hanc partem bonæ divinæque ſubſtantiæ, quæ mixta & colligata in eſcis & potibus detinetur, maximeque in eis qui generant filios, arctius & inquinatius colligari putant. *Ibid. fol. 115.*

(*h*) *Auguſtin. ibid. fol. 117.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Voyez la derniere remarque.*

(*l*) *Hiſt. des Variations liv. 11. n. 15. p. m. 129.*

(*m*) *Auguſt. ibid. fol 115. verſo.*

(*n*) *Ibid. fol. 116. verſo.*

(*o*) *Id. ib. fol. 116.*

(*p*) *Maimbourg ubi ſupra pag. 17. 18.*

beaucoup plus ancien (*C*) que Manes; & insoutenable dès que l'on admet l'Ecriture

Ouvrages de leurs plus savans Auteurs. Par les fragmens de leur systême que l'on rencontre dans les Peres, il paroît évidemment que cette secte n'étoit point heureuse en hypotheses, quand il s'agissoit du detail. Leur premiere suposition étoit fausse; mais elle empiroit entre leurs mains par le peu d'adresse, & d'esprit philosophique qu'ils employoient à l'expliquer, & à l'apliquer.

(C) *Dogme beaucoup plus ancien que Manes*,] Nous avons vu qu'il le trouva dans les livres que Terebinthus avoit heritez de son maître Scythien. Il n'est pas vrai, comme le supose (*a*) St. Epiphane, que ce Scythien ait vêcu du tems des Apôtres; il faloit seulement dire qu'il auroit pu être l'ayeul de Manes: mais il est très-vrai que le dogme des deux Principes étoit conu dans le monde long tems avant la predication des Apôtres. Scythien en fut redevable à Pythagore, si nous en croyons Saint Epiphane (*b*). Quelques-uns (*c*) disent que Terebinthus l'emprunta d'Empedocle. Les Gnostiques, les Cerdoniens, les Marcionites, & plusieurs autres Sectaires qui firent entrer cette mauvaise doctrine dans le Christianisme, avant que Manes fit parler de lui, n'en furent pas les inventeurs; ils la trouverent dans les livres des Philosophes Payens. Plutarque va nous aprendre l'antiquité & l'universalité de ce systême, non pas comme un simple Historien, mais comme un fidele sectateur. *Il est impossible*, dit-il, (*d*) *qu'il y ait une seule cause bonne ou mauvaise qui soit principe de toutes choses ensemble, pource que Dieu n'est point cause d'aucun mal, & la concordance de ce monde est composée de contraires, comme une lyre du haut & bas, ce disoit Heraclitus: & ainsi que dit Euripide*,

(*a*) *Saint Epiphane*, advers. hæres. pag. 620. *supose que Scythien alla à Jerusalem pour conferer avec les Apôtres. Il y seroit donc allé avant que Titus prit la ville: ainsi son disciple n'auroit pu vivre en même tems que Manes au 3. siecle.*

(*b*) *Ibid. pag.* 619.

(*c*) *Suidas in* Μάνης.

(*d*) *Plutarque au Traité d'Isis & d'Osiris; p. m.* 1043. *Je me sers de la version d'Amiot. Ce passage dans l'édition Greque & Latine de Francfort* 1620. *est à la page* 369. *& suivantes.*

Jamais le bien n'est du mal separé,
L'un avec l'autre est tousiours temperé,
Afin que tout au monde en aille mieux.

Parquoi ceste opinion fort ancienne, descendue des Theologiens & Legislateurs du temps passé jusques aux Poëtes & aux Philosophes, sans qu'on sache toutefois qui en est le premier auteur, encore qu'elle soit si avant imprimée en la foi & persuasion des hommes, qu'il n'y a moyen de l'en efacer ni arracher, tant elle est frequentée, non pas en familiers devis seulement, ni en bruits communs, mais en sacrifices & divines ceremonies du service des dieux, tant des nations barbares que des Grecs en plusieurs lieux, que ni ce monde n'est point flotant à l'avanture sans estre regi par providence & raison, ni aussi n'y a-il une seule raison qui le tiene & qui le regisse avec ne sai quels timons, ne sai quels mors d'obeissance, ains y en a plusieurs meslez de bien & de mal: & pour plus clairement dire, il n'y a rien ici bas que nature porte & produise, qui soit de soi pur & simple: ne n'y a point un seul despensier de deux tonneaux qui nous distribue les affaires comme un tavernier fait ses vins, en les meslant & brouillant les uns avec les autres: ains ceste vie est conduite de deux principes, & de deux puissances adversaires l'une à l'autre, l'une qui nous dirige & conduit à costé droit, & par la droite voye, & l'autre qui au contraire nous en destourne & nous rebute; ainsi est ceste vie meslée, & ce monde, sinon le total, à tout le moins ce bas & terrestre au dessous de la Lune, inegal & variable, sujet à toutes les mutations qu'il est possible: car il n'y a rien qui puisse estre sans cause precedente, & ce qui est bon de soi ne donneroit jamais cause de mal, il est force que la nature ait un principe & une cause dont procede le mal aussi bien que le bien.

*C'est l'avis & l'opinion de la plus part & des plus sages anciens, car les uns estiment qu'il y ait deux Dieux de mestier contraire, l'un auteur de tous biens, & l'autre de tous maux: les autres appellent l'un Dieu qui produit les biens, & l'autre Demon, comme fait Zoroastres le Magicien, qu'on dit avoir esté cinq cens ans devant le temps de la guerre de Troye. Cestui donc apelloit le bon Dieu Oromazes, & l'autre Arimanius: & davantage il disoit que l'un ressembloit à la lumiere, plus qu'à autre chose quelconque sensible, & l'autre aux tenebres & à l'ignorance, & qu'il y en avoit un entre les deux qui s'apelloit Mithres: c'est pourquoi les Perses apellent encore celui qui intercede & qui moyenne, Mithres: & enseigna de sacrifier à l'un pour lui demander toutes choses bonnes, & l'en remercier: & à l'autre, pour divertir & destourner les sinistres & mauvaises. . . . (*e*) Les Chaldéens disent qu'entre les dieux des planetes qu'ils apellent, il y en a deux qui font bien, & deux qui font mal, & trois qui sont communs & moyens: & quant aux propos des Grecs touchant cela, il n'y a personne qui les ignore: qu'il y a deux portions du monde, l'une bonne qui est de Jupiter Olympien, c'est-à-dire celeste: l'autre mauvaise qui est de Pluton infernal: & feignent davantage, que la déesse Armonie, c'est-à-dire acord, est née de Mars & de Venus, dont l'un est cruel, hargneux & querelleux, l'autre est douce & generative.* PRENEZ *garde que les Philosophes mesmes conviennent à cela, car Heraclitus tout ouvertement apelle la guerre pere, Roy, maistre & Seigneur de tout le monde, & dit qu'Homere quand il prioit,*

(*e*) *Ibid. p.* 1046.

Puisse perir au ciel & en la terre,
Et entre dieux & entre hommes, la guerre,

Ne se donnoit pas de garde qu'il maudissoit la generation & production de toutes choses qui sont venues en estre par combat & contrarieté de passions, & que le Soleil n'outrepasseroit pas les bornes qui lui sont prefixes, autrement que les Furies ministres & aides de la justice le recontreroient. Et Empedocles chante, que le principe du bien s'apelle Amour & amitié, & souvent Armonie: & la cause du mal,

Combat sanglant & noise pestilente.

Quant aux Pythagoriciens, ils designent & specifient cela par plusieurs noms, en apellant le bon principe, un, fini, reposant, droit, non pair, quarré, dextre, lumineux: & le mauvais, deux, infini, mouvant, courbe, pair, plus long que large, inegal, gauche, tenebreux. Aristote appelle l'un forme, l'autre privation: Et Platon, comme umbrageant & couvrant son dire, apelle en plusieurs passages l'un de ces principes contraires, le Mesme, & l'autre l'Autre: mais es livres de ses loix qu'il escrivit estant desia vieil, il ne les apelle plus de noms ambigus ou couverts, ni par notes significatives, ains en

 propres

criture Sainte ou en tout, ou en partie, seroit assez difficile à refuter, soutenu

propres termes il dit que ce monde ne se manie point par une ame seule, ains par plusieurs à l'avanture, à tout le moins, non par moins que deux, desquelles l'une est bienfaisante, l'autre contraire à celle-là, & produisant des efets contraires: & en laisse encore entre deux une troisiéme cause, qui n'est point sans ame, ni sans raison, ni immobile de soi-mesme, comme aucuns estiment, ains adjacente & adherante à toutes ces deux autres. Plutarque dans un autre livre (a) dit formellement, que la nature de Dieu ne lui permet que de bien faire, & non pas de se fâcher contre quelcun, ou de lui nuire. Il faut donc que cet Auteur ait été persuadé, que les afflictions qui tourmentent si souvent les hommes ont une autre cause que Dieu, & par consequent qu'il y avoit deux Principes, l'un qui ne fait que du bien, l'autre qui ne fait que du mal. J'ajoûte que les Philosophes Perses (b), bien plus anciens que ceux d'Egypte, ont enseigné constamment cette doctrine.

(a) *Non posse suaviter vivi juxta Epicurum p.* 1102.

(b) *Diog. Laërtius in proœmio n.* 8. *Agathias Histor. l.* 2.

Plutarque lui donne trop d'étenduë *, puis qu'il pretend qu'elle paroissoit dans les actes publics de la religion, parmi les Barbares & parmi les Grecs: car il est bien vrai que les Payens ont reconu & honoré des Dieux malfaisans, mais ils enseignoient aussi & par leurs livres & par leurs pratiques, que le même Dieu en nombre qui repandoit quelquefois ses biens sur un peuple, l'affligeoit quelque tems après, pour se vanger de quelque offense. Pour peu qu'on lise les Auteurs Grecs, on conoît cela manifestement. Disons la même chose de Rome. Lisez Tite Live, Ciceron & les autres Ecrivains Latins, vous comprendrez clairement que le même Jupiter à qui l'on offroit des sacrifices pour une victoire gagnée, étoit honoré en d'autres rencontres afin qu'il cessât d'affliger le peuple Romain: & quoi qu'il y eût un *Vejovis* beaucoup plus porté à faire du mal, qu'à faire du bien, on ne laissoit pas de croire que le *Dijovis*, ou le *Diespiter*, c'est-à-dire le bon Jupiter lançoit la foudre. Aulugelle s'exprime de telle sorte, qu'il distingue nettement Jupiter d'avec Vejovis. (c) *Cum Jovem igitur & Dijovem à juvando nominassent: eum quoque contrà deum, qui non juvandi potestatem sed vim nocendi haberet (nam deos quosdam ut prodessent celebrabant, quosdam ne obessent placabant)* Vejovem *appellaverunt demta atque detracta juvandi facultate.* . . . *Simulachrum dei* Vejovis, *quod est in æde, de qua suprà dixi, sagittas tenet, quæ sunt videlicet paratæ ad nocendum: quapropter eum deum plerique Apollinem esse dixerunt.* . . . *Virgilium quoque ajunt, multæ antiquitatis hominem sine ostentationis odio peritum, numina læva in Georgicis quoque deprecari, significantem quandam vim esse hujuscemodi deorum in lædendo magis quàm in juvando potentem. Versus Virgilii hi sunt:*

* *Remarquez qu'on ne censure Plutarque, qu'en ce qu'il supose que par des actes publics de religion les Grecs temoignoient qu'il y avoit des Dieux, le bon Jupiter par exemple, qui ne pouvoient faire que du bien.*

(c) *Aul. Gellius lib.* 5. *c.* 12.

In tenui labor, at tenuis non gloria, si quem
Numina læva sinunt, auditque vocatus Apollo *.

* *Voyez touchant ces deux especes de Dieux un passage d'Arnobe cité dans l'une des remarques de l'article* Pauliciens.

Plutarque se trompe aussi, lors qu'il veut que les Philosophes & les Poëtes se soient accordez dans la doctrine des deux Principes. Ne se souvenoit-il pas d'Homere le Prince des Poëtes, leur modele, leur source commune, d'Homere, dis-je, qui n'a preposé qu'un Dieu (d) aux deux tonneaux du bien & du mal? Mr. Costar censura avec raison ces paroles de Mr. de Girac: *Il semble que vous avez voulu imiter le Jupiter d'Homere, & que puisant dans des tonneaux, vous versez comme lui avec les deux mains cette diversité de matieres au hasard & sans choix.* Voici la censure; la comparaison „ (e) de Jupiter me „ fait de l'honneur, mais elle n'en fait guere à „ celuy qui l'allegue si mal à propos. Homere, „ qui est l'inventeur de cette fiction, & Platon „ qui la rapporte (f) dans sa Republique, n'ex„ priment point que Jupiter ayant puisé dans ses „ tonneaux les biens & les maux de la vie, les „ répandit *inconsidérement* sur les miserables mor„ tels. Ils disent seulement que tantost il les „ versoit tout purs, & tantost il en faisoit un „ meslange; d'où venoit qu'entre les hommes „ les uns estoient toûjours malheureux, & que la „ destinée des autres n'estoit qu'un flux recipro„ que de bonheur & d'adversité.„ Mais Mr. Costar a oublié une chose qui meritoit d'étre observée; il n'a point dit que des trois choses qui se pouvoient faire auprès de ces deux tonneaux Jupiter n'en fait que deux. On pouvoit ou ne verser que du bon tonneau, ou ne verser que du mauvais, ou prendre de l'un & de l'autre. Homere s'est bien gardé de parler de ces trois fonctions: il savoit trop bien que la premiere n'a point de lieu, & je croi même qu'il auroit bien fait de suprimer la seconde: car où est l'homme si malheureux dont le sort ne soit mêlé d'aucun bien? Platon a rejetté cette pensée d'Homere, par la raison qu'il est de l'essence de Dieu de ne faire que du bien; d'où il conclut que Dieu n'est la cause que d'une partie des évenemens humains. Οὐδ' ἄρα ὁ θεὸς, ἐπειδὴ ἀγαθὸς, πάντων ἂν εἴη αἴτιος, ὡς οἱ πολλοὶ λέγουσιν· ἀλλ' ὀλίγων μὲν τοῖς ἀνθρώποις αἴτιος, πολλῶν δὲ ἀναίτιος. πολὺ γὰρ ἐλάττω τἀγαθὰ τῶν κακῶν ἡμῖν. καὶ τῶν μὲν ἀγαθῶν οὐδένα ἄλλον αἰτιατέον· τῶν δὲ κακῶν ἄλλ' ἄττα δεῖ ζητεῖν τὰ αἴτια, ἀλλ' οὐ τὸν θεόν. (g) *Non igitur Deus, quum bonus sit, omnium causa est, ut multi dicunt, sed paucorum quidem hominibus in causa est, multorum verò extra causam. Multo enim pauciora nobis sunt bona quàm mala. Et bonorum quidem solus Deus causa est dicendus. Malorum autem quamlibet aliam præter Deum causam quærere decet.* Il dit que les Poëtes qui nous donnent cette fiction des deux tonneaux parlent follement de Dieu, & commettent un grand peché. Οὐκ ἄρα ἀποδεκτέον οὔτε Ὁμήρου, οὔτ' ἄλλου ποιητοῦ ταύτην τὴν ἁμαρτίαν περὶ τοὺς θεοὺς ἀνοήτως ἁμαρτάνοντος, καὶ λέγοντος ὡς δοιοὶ πίθοι. (h) *Neque Homeri igitur, neque alterius poëtæ admittendum est peccatum, stultè de Diis dicentis, in Jovis limine duo jacere dolia.* L'Apologie de Costar étant assez rare dans les païs étrangers, je ne me fais pas un scrupule d'en citer ce long passage. „ Peut-être (i) que Monsieur de Girac en „ a cru le Roman de la Rose, qui veut que la „ Fortune soit la *Taverniere*, qui distribuë à „ pot & à pinte les diverses liqueurs de ces „ deux tonneaux, selon son caprice & sa fan„ taisie: „ *Jupi-*

(d) Δοιοὶ γάρ τε πίθοι κατακείαται ἐν Διὸς οὔδει Δώρων οἷα δίδωσι, κακῶν, ἕτερος δὲ ἐάων. Ὧι μὲν καμμίξας δώῃ Ζεὺς τερπικέραυνος, Ἄλλοτε μέν τε κακῷ ὅγε κύρεται, ἄλλοτε δ' ἐσθλῷ. Ὧι δέ κε τῶν λυγρῶν δώῃ, λωβητὸν ἔθηκε· Καί ἑ κακὴ βούβρωστις ἐπὶ χθόνα δῖαν ἐλαύνει· Φοιτᾷ δ' οὔτε θεοῖσι τετιμένος οὔτε βροτοῖσιν. Duo quippe dolia jacent in Jovis limine Donorum quæ dat, *alterum* malorum, alterum vero bonorum: Cui quidem miscens dederit Jupiter fulmine gaudens Interdum quidem in malum ille incidit, interdum & in bonum: Cui verò ex malis dederit, injuriis *omnibus* obnoxium facit: Et illum exitialis dolor acerbissimus super terram almam exercet: Vagaturque nec diis honoratus neque mortalibus. *Homer. Iliad. lib. ultimo, v.* 527.

(e) *Costar, Apologie, pag.* 225.

(f) *Dialog.* 2.
(g) *Plato de Republica, lib.* 2. *p. m.* 605. D.
(h) *Id. ibid.*
(i) *Costar ubi supra, pag.* 226. 227.

tenu (*D*) par des Philoſophes Payens aguerris à la diſpute. Ce fut un bonheur que St. Auguſtin, qui ſavoit ſi bien toutes les adreſſes de la controverſe, abandonnât

„Jupiter en toute ſaiſon
„A ſur l'iſſuë de ſa maiſon,
„Ce dit Homer, deux pleins tonneaux,
„S'il n'eſt vieulx Homs ne Garçonneaux,
„Ni n'eſt Dame ni Demoiſelle,
„Soit vieille, jeune, laide ou belle,
„Qui vie en ce monde reçoive,
„Qui de ces deux tonneaux ne boive.
„C'eſt une Taverne pleniere,
„Dont Fortune eſt la Taverniere,
„Et en trait en pots & en coupes
„Pour faire à tout le monde ſoupes.
„Tous elle en abreuve à ſes mains,
„Mais aux uns plus, aux autres moins.
„N'eſt nul qui chacun jour ne pinte
„De ces tonneaux, ou quarte ou pinte,
„Ou muy, ou ſeptier, ou chopine,
„S'il, comme il plaiſt à la mechine,
„Ou plene paulme, ou quelque goute,
„Que la Fortune au bec luy boute:
„Et bien & mal à chacun verſe,
„Si comme elle eſt douce & perverſe."

(*a*) *Voyez les paroles du P. Thomaſſin dans les remarques de l'article* Pauliciens.

(*b*) *Tobias Pfannerus, Syſtema. Theol. gentilis p.* 258.

(*c*) *Helmold. Chronic. Sclav. cap.* 53.

(*d*) *Voſſ. de Orig. idololatr. lib.* 1. *cap.* 8. *p.* 280.

Au reſte l'ancienne herefie des deux Principes regne encore dans quelques païs de l'Orient (*a*), & on croit qu'elle a été fort commune parmi les anciens barbares de l'Europe. (*b*) *Apud Slavos nondum quidem Chriſti fide imbutos, ſimile dogma receptum fuiſſe, Helmoldus* (*c*) *auctor eſt, qui malum illorum Deum* Zeevuboch *vocatum ſcribit. Paria & de aliis Germanorum populis Voſſius* (*d*) *conjicit. Atque hodienum, Provincia* Fetu *in Africa incolas perſuaſum ſibi habere, eſſe aliquod* Numen, *cui omnia mala, aliud cui bona accepta ferenda, Joh. Guil. Mullerus* (*e*), *Danica in Africa Eccleſia quondam Paſtor, teſtatur.* Les Gurdes nation dans l'Aſie ſervent deux Principes, l'un comme l'auteur du bien, l'autre comme la cauſe du mal; mais avec cette difference, qu'ils ſont infiniment plus exacts dans le culte du dernier, que dans celui du premier (*f*).

(*e*) *Guil. Muller.* Beſchreibung der Africaniſchen Landſchafft *Fetu, pag.* 43. 44.

(*f*) *Venerano come i Manichei due principii, uno del bene, e l'altro del male: con queſta differenza che poco penſando al primo, come quello che credono non poter loro far alcun malo, attendono ſolo al culto del ſecondo.* Giornale de Letterati *du* 31. *Mars* 1673. *pag.* 33. *dans l'extrait* del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vicenzo Maria di S. Caterina da Siena, Procuratore generale de' Carmelitani Scalzi.

(D) *Difficile à refuter ſoutenu par des Philoſophes Payens.*] Par les raiſons *à priori* ils auroient été bien-tôt mis en fuite; les raiſons *à poſteriori* étoient leur fort; c'étoit là qu'ils ſe pouvoient batre long tems, & qu'il étoit difficile de les forcer. On m'entendra mieux par l'expoſition que l'on va lire. Les idées les plus ſûres & les plus claires de l'ordre nous aprenent qu'un être qui exiſte par lui-même, qui eſt neceſſaire, qui eſt éternel, doit être unique, infini, tout-puiſſant, & doüé de toutes ſortes de perfections. Ainſi en conſultant ces idées, on ne trouve rien de plus abſurde que l'hypotheſe des deux Principes éternels, & independans l'un de l'autre, dont l'un n'ait aucune bonté, & puiſſe arrêter les deſſeins de l'autre. Voilà ce que j'apelle raiſons *à priori*. Elles nous conduiſent neceſſairement à rejetter cette hypotheſe, & à n'admettre qu'un Principe de toutes choſes. S'il ne faloit que cela pour la bonté d'un ſyſtême, le procés ſeroit vuidé à la confuſion de Zoroaſtre, & de tous ſes ſectateurs; mais il n'y a point de ſyſtême qui pour être bon n'ait beſoin de ces deux choſes, l'une que les idées en ſoient diſtinctes, l'autre qu'il puiſſe donner raiſon des experiences. Il faut donc voir ſi les phenomenes de la nature, ſe peuvent commodément expliquer par l'hypotheſe d'un ſeul principe. Quand les Manichéens nous alleguent que puis qu'on voit dans le monde pluſieurs choſes qui ſont contraires les unes aux autres (*g*), le froid, & le chaud; le blanc, & le noir; la lumiere, & les tenebres; il y a neceſſairement deux premiers Principes, ils font pitié. L'oppoſition qui ſe trouve entre ces êtres, fortifiée tant qu'on voudra par ce qu'on apelle variations, deſordres, irregularitez de la nature, ne ſauroit faire la moitié d'une objection contre l'unité, la ſimplicité & l'immutabilité de Dieu. On donne raiſon de toutes ces choſes ou par les diverſes facultez que Dieu a données aux corps, ou par les loix du mouvement qu'il a établies, ou par le concours des cauſes occaſionelles intelligentes, ſur leſquelles il lui a plu de ſe regler. Cela ne demande pas les quinteſſences que les Rabins ont imaginées, & qui ont fourni à un Evêque d'Italie un argument *ad hominem* (*h*), en faveur de l'Incarnation. Ils diſent que Dieu s'eſt uni avec dix Intelligences très-pures nommées *Sefirà*, & qu'il opere avec elles de telle ſorte, qu'il faut leur attribuër toutes les variations, & toutes les imperfections des effets. *Attribuendoſi à Dio ne' ſacri libri atti frà ſe contrarii e imperfetti, per ſalvare l'immutabilità e ſua ſomma perfettione, hanno poſto una Gerarchia di dieci Intelligenze puriſſime, per mezo delle quali, come iſtrumenti della ſua potenza, egli opera tutte le coſe, ma in modo che à loro ſole s'attribuiſce ogni varieta, imperfettione, e mutatione* (*i*). Sans ſe mettre en tant de frais, on peut ſauver la ſimplicité & l'immutabilité des voyes de Dieu: le ſeul établiſſement des cauſes occaſionnelles y ſuffit, pourveu que l'on n'ait à expliquer que les phenomenes corporels, & que l'on ne touche point à l'homme. Les cieux & tout le reſte de l'univers prêchent la gloire, la puiſſance, l'unité de Dieu: l'homme ſeul, ce chef-d'œuvre de ſon Createur entre les choſes viſibles, l'homme ſeul, dis-je, fournit de très grandes objections contre l'unité de Dieu. Voici comment.

(*g*) *Voyez St. Epiphane quand il parle de Scythianus, pag.* 619. *adv. hæreſ.*

(*h*) *Di queſta unione parla diffuſamente l'Autore, portando gli eſempi e le ſimilitudini, con cui la ſpiegano i Rabbini (alcune delle quale ſono le medeſime che adoprano i noſtri Teologi per eſplicar l'Incarnatione) e con le ſteſſe loro dottrine prova evindentemente ch'ella non ſia altro che un inſefiratione, cioe due nature ſefireita, e Divinita inſieme in un ſuppoſto.* Joſeph Ciantes Evêque de Marſique, *in diſcurſu de ſanctiſſima incarnatione clariſſimis Hebræorum doctrinis ab eorumdem argumentorum oppoſitionibus defenſa*, dans le Journal d'Italie du 27. Août 1668. pag. 102.

L'homme eſt mechant & malheureux: chacun le conoît par ce qui ſe paſſe au dedans de lui, & par le commerce qu'il eſt obligé d'avoir avec ſon prochain. Il ſuffit de vivre 5. ou 6. ans (*k*) pour être parfaitement convaincu de ces deux articles; ceux qui vivent beaucoup, & qui ſont fort engagez dans les affaires, conoiſſent cela encore plus clairement. Les voyages ſont des leçons perpetuelles là-deſſus; ils font voir par tout les monumens (*l*) du malheur & de la mechanceté de l'homme; par tout des priſons, & des hôpitaux, par tout des gibets,

(*i*) *Le Journal d'Italie ibid. pag.* 101.

 &

(*k*) *A cet âge là on a fait & on a ſouffert des tours de malice: on a eu du chagrin & de la douleur: on a boudé pluſieurs fois, &c.*

(*l*) Ex Aſia rediens, cum ab Ægina Megaram verſus navigare cœpi regiones circumcirca proſpicere. Poſt me erat Ægina, ante Megara, dextra Piræeus, ſiniſtra Corinthus: quæ oppida quodam tempore florentiſſima fuerunt, nunc proſtrata & diruta ante oculos jacent. *Sulpicius ad Ciceron. epiſt.* 5. *l.* 4. *Cicer. ad famil.*

donnât le Manicheïsme ; car il eût été capable d'en écarter les erreurs les plus grossieres, & de fabriquer du reste un systême qui entre ses mains eût embarrassé les

& des mendians. Vous voyez ici les debris d'une ville florissante ; (*a*) ailleurs vous n'en pouvez pas même trouver les ruines, *jam seges est ubi Troja fuit*. Les gens d'étude sans sortir de leur cabinet, sont ceux qui aquierent le plus de lumieres sur ces deux articles, parce qu'en lisant l'Histoire ils font passer en revuë tous les siecles, & tous les païs du monde. L'Histoire n'est à proprement parler qu'un recueil des crimes, & des infortunes du genre humain; mais remarquons que ces deux maux, l'un moral & l'autre physique, n'occupent pas toute l'histoire, ni toute l'experience des particuliers ; on trouve par tout & du bien moral & du bien physique ; quelques exemples de vertu, quelques exemples de bonheur ; & c'est ce qui fait la difficulté. Car s'il n'y avoit que des mechans & des malheureux, il ne faudroit pas recourir à l'hypothese des deux Principes ; c'est le mélange du bonheur & de la vertu avec la misere & avec le vice, qui demande cette hypothese, c'est là que se trouve le fort de la secte de Zoroastre. Voyez le raisonnement de Platon & de Plutarque dans les passages que j'ai citez ci-dessus.

Afin que l'on voye combien il seroit difficile de refuter ce faux systême, & qu'on en concluë qu'il faut recourir aux lumieres de la revelation pour le ruiner, feignons ici une dispute entre Melissus & Zoroastre. Ils étoient tous deux Payens, & grans Philosophes. Melissus qui ne reconoissoit qu'un (*b*) Principe diroit d'abord, que son systême s'accorde admirablement avec les idées de l'ordre : l'être necessaire n'est point borné, il est donc infini, & tout-puissant, il est donc unique, & ce seroit une chose monstrueuse & contradictoire s'il n'avoit pas de la bonté, & s'il avoit le plus grand de tous les vices, savoir une malice essentielle. Je vous avouë, lui repondroit Zoroastre, que vos idées sont bien suivies, & je veux bien vous avoüer qu'à cet égard vos hypotheses surpassent les miennes : je renonce à une objection dont je me pourrois prevaloir, qui seroit de dire que l'infini devant comprendre tout ce qu'il y a de realitez, & la (*c*) malice n'étant pas moins un être réel que la bonté, l'univers demande qu'il y ait des êtres mechans & des êtres bons ; & que comme la souveraine bonté, & la souveraine malice ne peuvent pas subsister dans un seul sujet, il a falu necessairement qu'il y eût dans la nature des choses un être essentiellement bon, & un autre essentiellement mauvais ; je renonce, dis-je, à cette objection (*d*), je vous donne l'avantage d'être plus conforme que moi aux notions de l'ordre : mais expliquez moi un peu par vôtre hypothese d'où vient que l'homme est mechant, & si sujet à la douleur & au chagrin. Je vous defie de trouver dans vos principes la raison de ce phenomene, comme je la trouve dans les miens ; je regagne donc l'avantage ; vous me repassez dans la beauté des idées, & dans les raisons *à priori*, & je vous surpasse dans l'explication des phenomenes, & dans les raisons *à posteriori*. Et puis que le principal caractere d'un bon systême est d'être capable de donner raison des experiences, & que la seule incapacité de les expliquer est une preuve qu'une hypothese n'est point bonne, quelque belle qu'elle paroisse d'ailleurs, demeurez d'accord que je frape au but en admettant deux Principes, & que vous n'y frapez pas, vous qui n'en admettez qu'un.

Nous voici sans doute au neud de toute l'affaire : c'est ici la grande occasion pour Melissus, *Hic Rhodus, hic saltus. Res ad triarios rediit. Nunc animis opus Ænea, nunc pectore firmo.* Continuons de faire parler Zoroastre.

Si l'homme est l'ouvrage d'un seul Principe souverainement bon, souverainement saint, souverainement puissant, peut-il être exposé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la soif, à la douleur, au chagrin ? Peut-il avoir tant de mauvaises inclinations ? Peut-il commettre tant de crimes ? La souveraine sainteté peut-elle produire une creature criminelle ? La souveraine bonté peut-elle produire une creature malheureuse ? La souveraine puissance, jointe à une bonté infinie, ne comblera-t-elle pas de biens son ouvrage, & n'éloignera-t-elle point tout ce qui le pourroit offenser, ou chagriner ? Si Melissus consulte les notions de l'ordre, il repondra que l'homme n'étoit point mechant lors que Dieu le fit. Il dira que l'homme reçut de Dieu un état heureux, mais que n'ayant point suivi les lumieres de la conscience, qui selon l'intention de son Auteur le devoient conduire par le chemin de la vertu, il est devenu mechant, & qu'il a merité que Dieu souverainement juste, autant que souverainement bon, lui fit sentir les effets de sa colere. Ce n'est donc point Dieu qui est la cause du mal moral, mais il est la cause du mal physique, c'est-à-dire de la punition du mal moral : punition qui bien loin d'être incompatible avec le principe souverainement bon emane necessairement de l'un de ses attributs, je veux dire de sa justice qui ne lui est pas moins essentielle que sa bonté. Cette reponse, la plus raisonnable que Melissus puisse faire, est au fond belle & solide, mais elle peut être combatuë par des raisons qui ont quelque chose de plus specieux, & de plus éblouïssant : car Zoroastre ne manqueroit pas de representer, que si l'homme étoit l'ouvrage d'un Principe infiniment bon & saint, il auroit été créé non seulement sans aucun mal actuel, mais aussi sans aucune inclination au mal ; puis que cette inclination est un defaut qui ne peut pas avoir pour cause un tel Principe. Il reste donc que l'on dise que l'homme sortant des mains de son Createur, avoit seulement la force de se determiner de lui-même au mal, & que s'y étant determiné, il est seul la cause du crime qu'il a commis, & du mal moral qui s'est introduit dans l'univers. Mais 1. nous n'avons aucune idée distincte qui puisse nous faire comprendre, qu'un être qui n'existe point par lui-même, agisse pourtant par lui-même. Zoroastre dira donc que le libre arbitre donné à l'homme, n'est point capable de se donner une deter-

(*a*) *Voyez l'entretien 30. de Balzac.*

(*b*) *Voyez Diogene Laerce l. 9. n. 24. & ibi Menagium.*

(*c*) *C'est-à-dire l'action malicieuse. Je fais cette note afin qu'on ne vienne pas m'alleguer que le mal n'est qu'une privation.*

(*d*) *J'ai lu dans le Journal d'Italie du 31. d'Août 1674. pag. 101. que Piccinardi dans le 3. livre de sa* Dogmatica Philosophia Peripatetica Christiana, *refute la these,* An alius Deus sit possibilis, *soutenuë par le Pere Pierre Conti contre le Columera.*

les Orthodoxes. Le Pape Leon I. temoigna beaucoup de vigueur contre les Mani-

determination actuelle, puis qu'il existe incessamment & totalement par l'action de Dieu. 2. Il fera cette question, Dieu a-t-il prevu que l'homme se serviroit mal de son franc arbitre? Si l'on repond qu'ouï, il repliquera qu'il ne paroît point possible qu'aucune chose prevoye ce qui depend uniquement d'une cause indeterminée. Mais je veux bien vous accorder, dira-t-il, que Dieu a prevu le peché de sa creature, & j'en conclus qu'il l'eût empêchée de pecher; car les idées de l'ordre ne soufrent pas qu'une cause infiniment bonne & sainte, qui peut empêcher l'introduction du mal moral, ne l'empêche pas, lors sur tout qu'en la permettant, elle se verra obligée d'accabler de peines son propre ouvrage. Si Dieu n'a point prevu la chute de l'homme, il a du moins jugé qu'elle étoit possible: puis donc qu'au cas qu'elle arrivât il se voyoit obligé de renoncer à sa bonté paternelle, pour rendre ses enfans très-miserables, en exerçant sur eux la qualité d'un Juge severe; il auroit determiné l'homme au bien moral, comme il l'a determiné au bien physique: il n'auroit laissé dans l'ame de l'homme aucune force pour se porter au peché; non plus qu'il n'y en a laissé aucune pour se porter au malheur, entant que malheur. Voilà à quoi nous conduisent les idées claires & distinctes de l'ordre, quand nous suivons pied à pied ce que doit faire un Principe infiniment bon. Car si une bonté aussi bornée que celle des peres exige necessairement qu'ils previennent autant qu'il leur est possible le mauvais usage que leurs enfans pourroient faire des biens qu'ils leur donnent, à plus forte raison une bonté infinie & toute-puissante, previendra-t-elle les mauvais effets de ses presens. Au lieu de donner le franc arbitre, elle determinera au bien ses creatures; ou si elle leur donne le franc arbitre, elle veillera toûjours efficacement pour empêcher qu'elles ne pechent. Je croi bien que Melissus ne demeureroit point court, mais tout ce qu'il pourroit repondre seroit combatu tout aussi-tôt par des raisons aussi plausibles que les siennes; & ainsi la dispute ne seroit jamais terminée (*a*).

S'il recouroit à la voye de la retorsion, il embarrasseroit beaucoup Zoroastre; mais en lui accordant une fois ses deux Principes, il lui laisseroit un chemin fort large pour arriver au denouëment de l'origine du mal. Zoroastre remonteroit au tems du Chaos: c'est un état à l'égard de ses deux Principes, fort semblable à celui que Thomas Hobbes apelle l'état de nature, & qu'il supose avoir precedé l'établissement des societez. Dans cet état de nature l'homme étoit un loup à l'homme; tout étoit au premier occupant; personne n'étoit maître de rien qu'en cas qu'il fût le plus fort. Pour sortir de cet abîme chacun convint de quiter ses droits sur tout, afin qu'on lui cedât la proprieté de quelque chose; on fit des transactions; la guerre cessa. Les deux Principes las du Chaos, où chacun confondoit & bouleversoit ce que l'autre vouloit faire, convinrent de s'accorder; chacun ceda quelque chose; chacun eut part à la production de l'homme, & (*b*) aux loix de l'union de l'ame. Le bon Principe obtint celles qui procurent à l'homme mille plaisirs, & consentit à celles qui exposent l'homme à mille douleurs; & s'il consentit que le bien moral fût infiniment plus petit dans le genre humain que le mal moral, il se dedommmagea sur quelque autre espece de creatures, où le vice seroit d'autant moindre que la vertu. Si plusieurs hommes dans cette vie ont plus de miseres que de bonheur, on recompense cela sous un autre état; ce qu'ils n'ont pas sous la forme humaine, ils le retrouvent sous une autre forme (*c*). Au moyen de cet accord le Chaos se débrouilla; le Chaos, dis-je, principe passif, qui étoit le champ de bataille des deux Principes actifs. Les Poëtes (*d*) ont representé ce débrouillement sous l'image d'une querelle terminée. Voilà ce que Zoroastre pourroit alleguer, se glorifiant de ne pas attribuer au bon Principe, d'avoir produit de son plein gré un ouvrage qui devoit être si mechant & si miserable; mais seulement après avoir éprouvé qu'il ne pouvoit faire mieux, ni s'opposer mieux aux desseins horribles du mauvais Principe. Pour rendre son hypothese moins choquante, il pouvoit nier qu'il y ait eu une longue guerre entre les deux Principes, & chasser tous ces combats, & ces prisonniers dont les Manichéens ont parlé. Tout se peut reduire à la conoissance certaine que les deux Principes auroient euë, que l'un ne pourroit jamais obtenir de l'autre que telles & telles conditions. L'accord auroit pu se faire éternellement sur ce pied-là.

On pourroit objecter à ce Philosophe mille grandes difficultez; mais comme il trouveroit des reponses, & qu'après tout il demanderoit qu'on lui fournit donc une meilleure hypothese, & qu'il pretendroit avoir refuté solidement celle de Melissus, on ne le rameneroit jamais au point de la verité. La raison humaine est trop foible pour cela; c'est un principe de destruction, & non pas d'édification; elle n'est propre qu'à former des doutes, & à se tourner à droite & à gauche pour éterniser une dispute; & je ne croi pas me tromper, si je dis de la revelation naturelle, c'est-à-dire des lumieres de la raison, ce que les Theologiens disent de l'œconomie Mosaïque. Ils disent qu'elle n'étoit propre qu'à faire conoître à l'homme son impuissance, & la necessité d'un Redempteur, & d'une loi misericordieuse. Elle étoit un pedagogue (ce sont leurs termes) pour nous amener à JESUS-CHRIST. Disons à-peuprès le même de la raison; elle n'est propre qu'à faire conoître à l'homme ses tenebres & son impuissance, & la necessité d'une autre revelation. C'est celle de l'Ecriture. C'est là que nous trouvons de quoi réfuter invinciblement l'hypothese des deux Principes, & toutes les objections de Zoroastre. Nous y trouvons l'unité de Dieu, & ses perfections infinies; la chute du premier homme, & ce qui s'ensuit. Qu'on nous vienne dire avec un grand apareil de raisonnemens, qu'il n'est pas possible que le mal moral s'introduise dans le monde, par l'ouvrage d'un Principe infiniment bon & saint, nous repondrons que cela s'est pourtant fait, & par consequent que cela est très-possible. Il n'y a rien de plus insensé que de raisonner contre des faits: l'axiome

(*a*) *Tout ceci est plus amplement discuté dans les remarques de l'article* Pauliciens.

(*b*) *Apliquez ici ce que Junon dit à Venus:* Sed quis erit modus, aut quo nunc certamine tanto? Quin potius pacem æternam pactosque hymenæos Exercemus?. . Communem hunc ergo populum, paribusque regamus Auspiciis. *Virgil. Æn. l.* 4. *v.* 98.

(*c*) *Notez que tous ceux ou la plûpart de ceux qui ont admis deux Principes, ont tenu la metempsychose.*

(*d*) Hanc Deus & melior LITEM natura diremit. *Ovidius Metam. lib.* 1.

Manichéens; & comme son zéle fut soutenu (*E*) par les loix imperiales, cette secte reçut alors un trés-rude coup. Elle se rendit formidable dans l'Armenie au IX.

l'axiôme *ab actu ad potentiam valet consequentia*, est aussi clair que cette proposition 2. & 2. font 4. Les Manichéens s'aperçurent de ce que je viens de remarquer; c'est pour cela qu'ils rejetterent le Vieux Testament; mais ce qu'ils retinrent de l'Ecriture, fournissoit d'assez fortes armes aux Orthodoxes: ainsi on n'eut pas beaucoup de peine à confondre ces heretiques, qui d'ailleurs s'embarrassoient puerilement lors qu'ils descendoient dans le * detail. Or puis que c'est l'Ecriture qui nous fournit les meilleures solutions, je n'ai pas eu tort de dire qu'un Philosophe Payen seroit mal aisé à vaincre sur cette matiere. C'est le texte de cette remarque.

* *Voyez la remarque B.*

Quelque longue qu'elle soit, je ne la finirai par sans avertir mon lecteur qu'il me reste encore 3. observations à faire, que je renvoye à un autre (*a*) article. Je dirai dans la 1. si les Peres ont toûjours bien raisonné contre les Manichéens, & s'ils ont pu les pousser à bout; & dans la 2. que selon les dogmes du Paganisme, les objections de Zoroastre n'avoient pas beaucoup de force; & dans la 3. en quel sens on pourroit dire que les Chretiens ne rejettent pas le systême des deux Principes. Ils ont plus de peine que les Payens à éclaircir ces difficultez par la voye de la raison, parce qu'ils ont entr'eux des disputes sur la liberté, dans lesquelles l'aggresseur † semble être toûjours le plus fort; & parce aussi que le petit nombre des predestinez, & l'éternité de l'Enfer fournissent des objections que Melissus n'auroit pas fort redoutées.

(*a*) *A celui des Pauliciens.*

† *Voyez la remarque penultiéme de l'article* Marcionites.

(E) *Le Zéle du Pape Leon fut soutenu par les loix Imperiales.*] Il y avoit (*b*) dejà des Manichéens à Rome, lors que St. Augustin y arriva l'an 383. *car il logea chez un Manichéen, & conversoit le plus souvent avec ceux de cette secte... Mais après que Carthage fut prise & desolée par Genseric Roi des Vandales* l'an 439. *la plûpart des Manichéens d'Afrique se refugierent aussi bien que les Catholiques en Italie, & principalement à Rome.* Le (*c*) Pape Leon obligea le peuple à faire une exacte recherche de ces heretiques, & indiqua à quelles marques on les pourroit reconoître. „ (*d*) Pour donner encore à tout le „ monde plus d'horreur d'une secte si detestable, il tint une Assemblée, où avec les Evesques voisins de Rome, il fit entrer les principaux du Clergé, du Senat, de la Noblesse „ de Rome, & du peuple. Là il produisit les „ plus considerables d'entre les Manichéens, & „ un de leurs Evesques, qui firent une confession publique de leurs abominables impudicitez, que je n'ose exposer, de peur de „ blesser les oreilles, ou plûtost les yeux chastes de mon lecteur, & que ceux mesmes qui „ les avoient commises dans leurs Assemblées „ secrettes, par l'ordre de ce faux Evesque, declarerent devant tout le monde, faisant connoître en mesme temps quels estoient leurs „ Evesques & leurs Prestres; les endroits les „ plus retirez où ils s'assembloient, leurs profanes mysteres, & leurs sacrileges ceremonies, „ ce qui fut mis authentiquement par écrit. Et „ saint Leon en rendit compte au peuple peu „ après dans un Sermon, qu'il fit pour le jûne des Quatre-temps du mois de Decembre, „ où il declara qu'on estoit obligé en conscience de déferer ceux qu'on sçauroit estre „ engagez dans une si infame & pernicieuse heresie; que tous devoient s'unir, & agir avec „ un mesme zéle & une égale vigilance contre ces ennemis communs; & que ceux qui „ croyoient qu'il ne faloit pas les decouvrir, „ seroient coupables d'un silence très-criminel „ devant le Tribunal de JESUS-CHRIST, „ quoi qu'ils n'ayent jamais eu aucune part à „ leurs erreurs. Enfin il aporta tant de soin „ dans la recherche qu'il fit des Manichéens, „ & le peuple l'y seconda si bien, qu'aucun „ d'eux ne leur put échaper, de sorte qu'il eut „ le bonheur de délivrer entierement Rome de „ cette peste. Car plusieurs de ces heretiques „ fortement touchez de ses puissantes exhortations, se convertirent serieusement à Dieu; „ & après avoir fait publiquement abjuration „ de leur heresie dans l'Eglise, & signé le formulaire qu'on leur presenta, contenant la condamnation de Manés, de sa doctrine & de „ ses livres, ils se soumirent à la penitence qui „ leur fut imposée. Ceux qui demeurerent obstinez dans l'erreur, & refuserent de souscrire „ à cette condamnation, furent condamnez par „ les Juges au bannissement, selon les Loix & „ les Ordonnances des Empereurs. Or parce „ que les plus mechans, & les plus dangereux „ d'entre les Sectateurs de cette execrable heresie, craignant la punition de leurs crimes, „ avoient pris la fuite, il en avertit les Evesques „ d'Italie & des autres Provinces, par une lettre circulaire, dans laquelle, après leur avoir „ exposé tout ce qui s'estoit fait à Rome en „ cette cause des Manichéens, il les exhorte à „ poursuivre ces fugitifs, & à donner tous les „ ordres necessaires pour empescher qu'ils ne „ puissent trouver aucune retraite dans leurs „ Dioceses, protestant qu'ils seront inexcusables devant Dieu, s'il arrive jamais qu'aucun de leurs sujets se laisse séduire à ces imposteurs, faute d'avoir pris tout le soin qu'ils „ doivent avoir de les découvrir, de leur donner la chasse, & de faire en sorte qu'ils ne „ puissent répandre parmi leurs peuples le venin „ de leur détestable doctrine. Et ce qui acheva „ d'exterminer cette heresie, fut que l'Empereur Valentinien III. ayant sceu ce que le St. „ Pape avoit découvert des crimes des Manichéens, fit publier un Edit, par lequel il confirme & renouvelle toutes les Ordonnances „ de ses predecesseurs contre eux, les declare „ infames, incapables de toutes Charges, & de „ porter les armes, de tester & de contracter, „ & de faire aucun acte valable dans la societé „ civile; defend à tous les sujets de l'Empire „ d'en celer & d'en retirer aucun, & veut qu'on „ les dénonce, pour estre punis aussi-tost qu'ils „ seront connus. Ainsi cette heresie, qui de „ l'Afrique estoit passée dans l'Italie, en fut „ bien-tost bannie par le zéle efficace de saint „ Leon. „ Le P. Thomassin n'oublie pas cet exemple de l'usage des loix penales contre l'heresie.

(*b*) *Maimbourg, Histoire de St. Leon, liv. 1. pag. 14.*

(*c*) *Id. ib. pag. 18.*

(*d*) *Ibid. pag. 20.*

Ep. 93. ad Turib. Ser. 5. de jejun. decim. mens.

Contra communes hostes pro salute communi unà communis debet esse vigilantia; ... & qui tales non prodendos putant, in judicio Christi invenientur rei de silentio, etiam si non contaminentur assensu. *Ser. 5. de jejun. decim. mens.*

Ut damnarent Manichæum cum prædicationibus & disciplinis suis publicâ in Ecclesia professione, & manus suæ subscriptione compulimus. *S. Leo. Ep. 2. ad Episc. per Italiam: & Epist 93. ad Turib. Asturic.*

Ante tribunal Domini de reatu negligentiæ se non poterit excusare, quicunque plebem suam contra sacrilegæ perversionis auctores noluerit custodire.] *Epist. 2. ad Episc. per Italiam.*

Nov. Valent. 3. de Manich.

IX. siecle, comme je le dis ailleurs *, parut en France dans le siecle des Albigeois †: c'est ce qu'on ne peut nier; mais il n'est pas vrai que les ‡ Albigeois ayent été Manichéens. Ceux-ci entre autres erreurs enseignoient que l'ame des plantes étoit raisonnable; & ils condamnoient l'agriculture comme un exercice meurtrier; mais ils la permettoient à leurs auditeurs en faveur (*F*) de leurs élus.

MANTO, fille de Tiresias, & grande Devineresse comme son pere. On l'estimoit à un tel point, que lors que ceux d'Argos pillerent la ville de Thebes, ils ne crurent pas pouvoir s'aquiter du vœu qu'ils avoient fait à Apollon, de lui consacrer ce qu'il y auroit de plus excellent dans leur butin, s'ils ne lui offroient cette fille. Elle fut donc envoyée au Temple de Delphes. Mais cela ne l'engagea point à faire aucun vœu de continence, ou si elle y fut engagée, elle observa fort mal son vœu; car nous lisons qu'Alcmeon, qui avoit été le Generalissime de l'armée qui prit Thèbes, fit deux enfans à nôtre Manto, un fils qui eut nom Amphilochus, & une fille qui fut fort belle, & qui s'apella Tisiphone. Ce furent les fruits d'une galanterie qui eut quelque chose d'assez singulier, puis qu'elle arriva durant la fureur qui avoit saisi Alcmeon, après qu'il eut fait mourir sa mere. Voilà ce qu'Apollodore β nous fournit concernant Manto. D'autres disent γ qu'à la verité elle fut amenée à Delphes avec les autres prisonniers Thebains; mais que l'Oracle leur ayant ordonné d'aller planter une Colonie, ils s'en allerent (*A*) à Claros, où Rhacius en avoit établi une; & que Rhacius ayant su de Manto qui étoient ceux avec qui elle avoit fait ce voyage, & pourquoi ils l'avoient fait, la prit à femme, & en eut un fils nommé δ Mopsus. Diodore de Sicile ζ au lieu de cela, nous conte que la fille de Tiresias se nommoit Daphné; qu'elle fut envoyée à Delphes comme une offrande, & un *Ex-voto* des Argiens; qu'elle perfectionna les lumieres prophetiques qu'elle avoit dejà aquises; qu'elle écrivit grand nombre d'oracles: qu'on pretend qu'Homere lui a derobé beaucoup de

* *Dans l'article* Pauliciens.

† *Voyez Mr. de Meaux, Histoire des variations, lib.* XI.

‡ *Voyez Mr. Basnage, Hist. de la Religion des Eglises Reformées, 1. partie, chap. 4. & suiv.*

β *Biblioth. lib. 3. p. m. 196. 200.*

γ *Pausanias lib. 7. p. m. 207.*

δ *Voyez ci-dessous lettre g.*

ζ *Biblioth. l. 5. c. 6.*

resie. *Saint Leon Pape*, dit-il (*a*), *dans sa premiere Decretale dit que plusieurs Manichéens venoient de se convertir à Rome; mais que quelques-uns d'entre eux s'estoient si avant engagez dans ces detestables erreurs, que quelques remedes qu'on eût employez, on n'avoit pu les en retirer; qu'on avoit ensuite usé de la rigueur des loix; & que selon les constitutions des Princes Chretiens, les Juges publics les avoient condamnez à un exil perpetuel, de peur que leur contagieux commerce n'infectât le reste du troupeau.* Je mets à la marge (*b*) les paroles qu'il a citées de St. Leon. Un peu après il cite le Code de Justinien, pour nous aprendre que la loi onziéme du titre 5. du 1. livre, condamne (*c*) *les Manichéens à perdre la tête, quelque part qu'on les trouve dans l'Empire Romain:* Manichæo in loco Romano deprehenso caput amputare. La loi suivante, continuë-t-il (*d*), *est de l'Empereur Justin, & elle distingue aussi les Manichéens, non seulement des Heretiques, mais aussi des Grecs, c'est-à-dire des Payens, des Juifs & des Samaritains. Les Manichéens sont punis de mort; tous les autres ne sont condamnez non plus que les Heretiques, qu'à ne pouvoir obtenir aucune Magistrature, ny aucune dignité, ny faire la fonction de Juges, ou de Défenseurs, ou de Peres des Citez.*

(*F*) *En faveur de leurs élus.*] Les Manichéens étoient divisez en 2. ordes; en celui des élus, & en celui des auditeurs. Il n'étoit pas permis à ceux-là d'exercer l'agriculture, ni même de cueillir un fruit; on le permettoit aux autres, & l'on assûroit que les homicides qu'ils commettoient dans cet exercice leur étoient pardonnez, par l'intercession des particules de Dieu qui se degageoient de la prison, lors que les élus les mangeoient. Ainsi la remission de ces meurtres étoit fondée sur ce qu'ils fournissoient des alimens aux élus, & qu'ils procuroient la liberté aux particules de la substance divine enchainées dans les plantes. St. Augustin raconte fort bien ces chimeres, & s'en moque comme il faut. *Cæteras* (*e*) *animas & in pecora redire putant, & in omnia quæ radicibus fixa sunt, atque aluntur in terra. Herbas enim atque arbores sic putant vivere, ut vitam, quæ illis inest, & sentire credant, & dolere, cùm læduntur, nec aliquid inde sine cruciatu eorum quenquam posse vellere, aut carpere. Propter quod agrum spinis purgare nefas habent. Unde agriculturam, quæ omnium artium est innocentissima, tanquam plurium homicidiorum ream dementes accusant; suisque auditoribus ideo hæc arbitrantur ignosci, quia præbent inde alimenta Electis suis, ut divina illa substantia in eorum ventre purgata impetret eis veniam; quorum traditur oblatione purganda. Itaque ipsi Electi nec in agris operantes, nec poma carpentes, nec saltem folia ulla vellentes, expectant hæc afferri usibus suis ab auditoribus suis, viventes de tot ac tantis secundum suam vanitatem homicidiis alienis.*

(*A*) *Ils s'en alerent à Claros.*] Je ne saurois comprendre pourquoi Pausanias n'a point ajoûté ce que dit Pomponius Mela (*f*), que Manto fuyant les vainqueurs de Thebes bâtit le temple d'Apollon Clarien, & que son fils (*g*) Mopsus bâtit Colophon. Prenez garde à ces paroles de Mela, *Fugiens victores Thebanorum Epigonos*, car je suis fort trompé si elles ne convainquent de mensonge Charles Etienne, Lloyd, & Hofman qui disent que Manto fuyoit la tyrannie de Creon & de Thesée, lors qu'elle álla fonder le temple de Claros. Moreri n'a eu rien à dire de Manto; cependant s'il eût bien cherché il auroit pu trouver bonne moisson.

(*a*) *Thomassin, de l'unité de l'Eglise, tom.* 1. *p.* 339.

(*b*) Aliquanti vero, qui ita se demerserunt ut nullum his auxiliantis posset remedium subvenire, subditi legibus, secundum Christianorum Principum constituta, ne sanctum gregem sua contagione polluerent, per publicos judices perpetuo sunt exilio relegati.

(*c*) *Thomassin ibid. p.* 377.

(*d*) *Ibid. p.* 378.

(*e*) *August. de hæres. cap. 46. fol. m. 116. verso.*

(*f*) *Lib.* 1. *cap.* 17.

(*g*) *Mopsus selon Strabon étoit fils d'Apollon & de Manto, & non pas, comme veut Pausanias, de Rhacius & de Manto. Voyez l'article* Mopsus.

de vers pour en orner ses poësies; & qu'on la nomme Sybille, parce qu'elle étoit souvent saisie de l'esprit divin, & qu'elle rendoit plusieurs reponses β. Pausanias dit γ qu'on montroit encore de son tems à Thebes devant le vestibule d'un Temple, la pierre sur laquelle Manto s'asseyoit, & qu'on la nommoit la chaise de Manto. Il parle du tombeau de Manto en un autre lieu ζ; mais il s'agit là d'une autre personne qui étoit fille de Polyidus. Celle dont parle (*B*) Virgile est la même que la fille de Tiresias: & cela montre qu'on a bien fait courir cette pauvre Propheteſſe; car Virgile θ la transporte en Italie, non pas pour y garder sa virginité, mais pour y faire un enfant qui bâtit Mantouë.

MARCA (PIERRE DE) l'un des plus illustres ornemens de l'Eglise Gallicane, nâquit à Gant dans le Bearn le 24. de Janvier 1594. Il fut batisé par un Prêtre au (*A*) Diocese de Tarbes; & il fit ses λ classes & son ξ cours de Philosophie sous les Jesuites: & puis il étudia en Droit * pendant trois ans, après quoi il fut reçu l'an 1615. Conseiller au Conseil souverain de Pau. Il ne fut pas le premier de sa famille qui eût (*B*) des charges dans la Robe. Tous † ses collegues étoient de la Religion; mais les choses changerent bien-tôt de face, le tems vint bien-tôt que personne ne put être admis dans ce Conseil érigé en Parlement, qui ne fût de la Religion Romaine ‡. Pierre de Marca eut beaucoup de part aux intrigues qui produisirent ce changement. Il se maria avec une Demoiselle de l'ancienne Maison des Vicomtes de Lavedan; mais l'ayant perduë l'an 1632. après en avoir eu plusieurs ⸸ enfans, il ne voulut point se remarier. Il fut fait President au Parlement de Bearn l'an 1621. & Conseiller d'Etat l'an 1639. Trois ans après le Roi le nomma à l'Evêché de Conserans. On s'étoit dejà servi de sa (*C*) plume pour un Ouvrage de grande importance. Il fut envoyé en Cata-

β *Voyez un de ses oracles dans* Ovide Metam. l. 6. *au sujet du culte de Latone.*

γ *Pausan. lib.* 9. *pag.* 289.

ζ *Lib.* 1. *p.* 41.

θ *Æneid.* 10. *v.* 99.

λ *A Ausch.*

ξ *A Toulouse.*

* *A Toulouse.*

† *Stephanus Baluzius in vita Petri de Marca, p.* 12.

‡ *Ibid. p.* 13.

⸸ *L'aîné.* Galactoire de Marca *succeda à la charge de son pere, je veux dire à celle de President au Parlement de Pau.*

(*B*) *Celle dont parle Virgile.*] C'est Servius (*a*) qui nous aprend qu'elle est fille de Tiresias, car Virgile se contente de la traiter de Devineresse, & de parler de ses amours pour le Tibre.

Ille (b) etiam patriis agmen ciet Ocnus ab oris
Fatidicæ Mantûs & Tusci filius amnis
Qui muros matrisque dedit tibi, Mantua, nomen.

Le même Servius ajoûte que quelques-uns donnoient Hercule pour pere à cette Devineresse.

(*a*) *In Virgil. ubi infra.*

(*b*) *Virgil. Æneid. lib.* 10. *v.* 198.

(*A*) *Il fut batisé par un Prêtre au Diocese de Tarbes.*] L'exercice de la Religion Romaine étoit interdit dans le Bearn depuis l'Edit de l'an 1569. de sorte que le peu de Catholiques qui restoient dans le païs étoient contraints faute de Prêtres, de faire batiser leurs enfans aux temples de ceux de la Religion (*c*). Jaques de Marca ne voulut point suivre leur exemple. Il fit porter son fils au Monastere de St. Pierre de Generes dans la Bigorre. Ce fut-là que nôtre Archevêque fut batisé par un Religieux Benedictin, qui faisoit la charge de Curé de la paroisse. Ceci refute Patin, qui dit quelque part que ce Prelat étoit né de la religion. Voyez la remarque suivante.

(*B*) *Il ne fut pas le premier de sa famille qui eût des charges dans la Robe.*] La famille de Marca doit son origine à GARSIAS DE MARCA, qui commandoit la Cavalerie de Gaston Prince de Bearn au siege de Saragosse l'an 1118. Ses descendans s'attacherent à la profession des armes; mais on trouve environ l'an 1440. un Pierre de MARCA bon Jurisconsulte, qui après avoir été le Procureur General du Prince son maître dans tous ses Etats, fut fait President de ses Conseils (*d*). J'ai lu dans un livre qui fut imprimé du tems de la Ligue, qu'un (*e*) de MARQUA second President au Parlement de Pau, *ne put jamais être reçu ou remis en son état . . . qu'il n'eût fait la protestation ordinaire contre la Messe, & ce avec la profession de la foi Calvinienne ordonnée par la feuë Royne* de Navarre mere de Henri le Grand. Ceci refute Guy Patin, qui assûre que nôtre Mr. de Marca étoit de bas lieu. Raportons le passage, il contient bien des mensonges: car pour ne rien dire du reste, il est faux que ce Prelat ait jamais été ni Ministre ni Jesuïte. Nous aurons ici un exemple des faux bruits qui courent contre les Grans: on ne sauroit trop ramasser de ces exemples, afin d'accoutumer un peu le monde à l'esprit d'incredulité à cet égard. „On (*f*) nous aprend ici „que l'Archevêché de Toulouse a été conferé „à Monsieur de Marca Evêque de Conserans, „moyennant cinquante mille écus qu'il a donnez au Cardinal Mazarin. Voilà une grande „fortune pour cét homme ambitieux. Il étoit „de bas lieu: après avoir étudié, il devint Ministre du parti des (*g*) Reformez, dont il „étoit. S'étant changé il devint Jesuïte: puis „ayant quité la Societé il se maria, & devint „Conseiller au Parlement de Pau, puis President; en suite il vint à Paris, & par la faveur „de Monsieur le Chancelier Seguier, il fut fait „Conseiller d'Etat ordinaire, après Intendant „de Justice en Catalogne, puis Evêque de „Conserans après avoir long-tems attendu ses „Bulles, qu'il ne pouvoit avoir de Rome; à „cause de la querelle qu'il avoit avec les Jesuïtes, depuis qu'il les avoit quittez, & qu'enfin il n'a euës qu'en se raccommodant avec „eux. A la fin le voilà Archevêque de Toulouse. Quand il aura payé ses dettes, si un „bonnet rouge se presentoit à vendre, il est sûr „qu'il l'acheteroit aussi. Je ne saurois mieux „comparer Monsieur de Marca, qu'à defunt „Monsieur le Jay, qui de très-peu de chose „étoit devenu premier President au Parlement „de Paris.„

(*c*) *Stephanus Baluzius de vita & rebus gestis Petri de Marca, p.* 8. *edit.* 1663. *in* 8.

(*d*) *Id. ib. p.* 6. 7.

(*e*) *Reponse des vrais Catholiques François à l'Avertissement des Catholiques Anglois p.* 53. *édit.* 1589.

(*f*) *Patin lettre* 69. *p.* 294. *du* 1. *tome datée du* 28. *Juin* 1652.

(*g*) *Notez que pour justifier Patin on ne peut pas alleguer la contrainte qui fut faite au President de Marca (voyez ci-dessus lettre e) car nôtre Pierre de Marca étoit fils d'un homme d'Epée. Il n'avoit donc pas été assujetti à l'abjuration afin de conserver une charge. Voyez la Vie de Pierre de Marca par l'Abbé Faget p.* 7. 8.

(*C*) *On s'étoit dejà servi de sa plume pour un Ouvrage de grande importance.*] L'Histoire du Bearn qu'il publia l'an 1640. confirma extreme-

Catalogne l'an 1644. pour y exercer la charge de *Visiteur General* & d'Intendant. Il

trement la bonne opinion qu'on avoit conçuë de son savoir, & de sa grande capacité. On crut donc qu'il seroit fort propre, à travailler sur une matiere delicate & importante qui se presenta peu après. Le volume des libertez de l'Eglise Gallicane que Pierre du Puy avoit mis au jour, allarma les partisans de la Cour de Rome, & il y en eut qui tâcherent de persuader que c'étoient les preliminaires d'un schisme medité par le Cardinal de Richelieu; comme si cette Eminence eût songé à l'érection d'un Patriarchat dans le Royaume, afin que l'Eglise Gallicane ne dependît point du Pape. Un Theologien François sous le nom d'Optatus (a) Gallus écrivit sur ce sujet, & insinua que le Cardinal avoit gagné un grand personnage, qui feroit l'apologie de cette érection. Ce grand personnage n'étoit autre que nôtre Pierre de Marca. *Sequens (b) mensis Martius materiam præbuit novis sermonibus, ob editionem Libelli Parænetici ad Antistites Regni, de cavendo schismate, quod præ foribus adesse nuntiabat Optatus Gallus. Sub eo namque nomine latere voluit auctor; satis alioqui cognitus, si larvam illi detrahere liberet. Occasionem turbandi sumebat ex editione Voluminum de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, quæ anno superiore prodierant cura Clariss. Viri Petri Puteani; atque item ex rumore vulgi, differentis eam Cardinali Richelio mentem esse, ut omisso Episcopo Romano, Patriarcha in Galliis constituatur. Ajebat præterea, magnum virum in partes tractum promissis ingentibus, qui scripto defenderet quæ pro ea causa Cardinalis facturus erat, neque dubitatur, quin Marcam intelligeret.* Le Roi comprenant qu'une accusation de cette nature le rendoit odieux, par le contrecoup de la haine à quoi elle exposoit le Cardinal, donna ordre à Mr. de Marca de refuter cet Optatus Gallus, & de garder un certain milieu qui ne donnât point d'atteinte aux libertez de l'Eglise Gallicane, & qui fit voir qu'elles ne diminuent point la reverence duë au saint Siege. Il accepta cette commission, & l'executa par le livre *de Concordia sacerdotii & imperii, sive de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, qu'il fit paroître l'an 1641 (c). Il declara dans sa preface (d) qu'il n'entroit point dans les discussions du droit, & qu'il s'arrêtoit seulement à celles du fait; c'est-à-dire qu'il faisoit voir seulement les bornes qui de tout tems avoient separé les deux Empires, celui du Prince temporel & celui du Prince spirituel: mais quoi qu'il eût ramassé un nombre infini de temoignages touchant la puissance du Pape, son livre ne laissa pas de deplaire aux Ultramontains, tant ils ont l'oreille tendre. *Quorum (e) aures teneritudine quadam plus trahuntur, ut ait Auxiliaris præfectus apud antiquum scriptorem vitæ sancti Hilarii Episcopi Arelatensis.* La Cour de Rome se montra fort difficile à l'égard de l'expedition des Bulles qu'on lui demandoit pour cet Auteur, nommé depuis peu à l'Evêché de Conserans; elle fit entendre qu'il faloit avant toutes choses qu'il adoucît quelques endroits de son Ouvrage, & l'on fit examiner ce livre avec une grande exactitude. Holstenius l'un des examinateurs declara qu'il y trouvoit plusieurs choses qui avoient besoin d'être expliquées, & quelques autres qui blessoient secretement les droits de l'Eglise. *Holstenius (f) quidem quamplurima in eo contineri retulit, quæ explicatione indigerent; quædam etiam esse quæ Romana jura violent, sed in occulto. Tanto quippe ac tam singulari artificio librum hunc esse perfectum, ut distingui vix possit, quæ pars ejus Ecclesiæ Romanæ faveat, quæve noceat.* L'un des autres examinateurs rendit un meilleur temoignage: il assûra que ce livre prouvoit avec tant de force l'autorité du Siege de Rome, que l'Auteur en devoit être recompensé. Son aprobation demeura cachée, & jamais Mr. de Marca n'en put avoir une copie. Après la mort d'Urbain VIII. le Cardinal Bichi sollicita fortement Innocent X. d'accorder les Bulles à l'Evêque de Conserans; mais l'Assesseur du St. Office reveilla le souvenir des plaintes qu'on avoit faites contre le livre *de concordia sacerdotii & imperii*, ce qui fut cause que le Pape fit examiner l'Ouvrage tout de nouveau. *Innocentius (g) naturâ cunctator, & qui per imprudentiam nihil eorum prætermitti volebat quæ ad dignitatem Sedis Apostolicæ pertinere existimabat, librum hunc examinandum deintegro commisit Cardinalibus Barberino &c.* Mr. de Marca voyant que les choses traînoient en longueur, & n'en esperant point une bonne issuë à moins qu'il ne fit satisfaction à la Cour de Rome, publia (h) un livre où il expliqua ses sentimens selon l'esprit des Ultramontains, & il écrivit au Pape une lettre fort soumise, avec de grandes promesses de fidelité. Il avoüa qu'il avoit rempli dans son Ouvrage les devoirs d'un President au Parlement, beaucoup mieux que ceux d'un Evêque: mais il vaut mieux raporter les propres termes dont il se servit. *Fateor (i) eo in libro Principis partes pro muneris mei ratione fovisse, Præsidemque potius implevisse quam Episcopum . . . & ne libri publicati invidia desideriis meis obesset, libello altero Barcinone edito, quem huic chartæ adjunxi, hallucinationes meas deprecatus sum; Opus censuræ Beatitudinis Vestræ submisi; quam prona mente amplexurum voveo, & assertorem vindicemque libertatis Ecclesiasticæ futurum.* Il n'oublia pas dans son livre le grand service qu'il pretendoit avoir rendu aux Ultramontains, en (k) publiant la Decretale du Pape Vigile. La Cour de Rome selon ses finesses ordinaires, continua d'user de remises depuis cette ample satisfaction; mais enfin Mr. de Marca obtint ses Bulles au mois de Janvier 1647. Il fut ordonné Prêtre à Barcelonne au mois d'Avril 1648. & sacré Evêque à Narbonne au mois d'Octobre suivant. On le mit à l'épreuve cette année-là, & il fit voir qu'il avoit promis de bonne foi un grand zéle pour les interêts du Pape. On voulut savoir son sentiment sur une question qui faisoit du bruit, & il le donna tel qu'Innocent X. le souhaitoit. *Mota (l) erat temporibus illis gravis quæstio, de duplici capite in Ecclesia, plerisque unicum tantùm caput, videlicet B. Petrum, in ea constituentibus; quibusdam verò censentibus Paulum quoque Ecclesiæ caput cum Petro fuisse. Cùm hæc quæstio distraheret in partes ingenia hominum eruditorum, atque interim dignitas Romanæ Sedis tentari videretur; Innocentius, qui apprimè noverat Marcam in primis Ecclesiasticæ antiquitatis peritum esse, ratus præterea evenisse occasionem qua* ejus

(a) *C'étoit un Prêtre de Paris nommé Hersens. Voyez la Vie du P. Morin pag. 52. Le Jesuite Michel Rabardeau lui fit une reponse qui fut censurée à Rome. Voyez Theophile Raynaud,* de bonis & malis libris, n. 514. p. m. 293.

(b) *Baluzius ubi supra pag.* 23. 24.

(c) *Id. ib. p.* 24. 25.

(d) Sic scriptionem suam temperavit, ut relicta discussione juris quod utrique Potestati competit, ad solam facti inquisitionem, quæ fines veterum possessorum demonstrare posset, se contulerit; ut ipse præfatur in Admonitione ad Lectorem. *Id. ibid. p.* 25.

(e) *Ibid. p.* 26.

(f) *Ibid. p.* 28.

(g) *Ibid. p.* 30.

(h) *A Barcelonne l'an* 1646. Quo editionis librorum de Concordia Sacerdotii & Imperii consilium exponit, opus Apostolicæ Sedis censuræ submittit, & Reges Canonum custodes, non vero auctores esse docet. *Ibid. pag.* 31.

(i) *Ibid. p.* 32.

(k) *Voyez la remarque M.*

(l) *Ibid. p.* 37. 38.

Il l'y exerça jusques à l'année 1651. avec tant d'habileté, qu'il se fit aimer des Catalans (*D*) d'une maniere qui a peu d'exemples. Il alla prendre possession de son Evêché au mois d'Août 1651. L'année suivante il fut nommé à l'Archevêché de Toulouse; & il écrivit au Pape une lettre qui (*E*) meritera une remarque.

ejus animum erga Sedem Romanam experiretur, aperire sententiam jubet. Ille nihil cunctatus, Exercitationem *Barcinone* v. *Kalendas Junii anno* M. DC. XLVII. *scripsit* de singulari Primatu Petri, *quæ nondum edita est: quam Innocentio, ad quem statim missa est, valdè placuisse ex eo intellectum est, quòd eam publicè legi jussit, ac singularem quandam de Marca in Sedem Romanam propensione accepit opinionem.*

Concluons deux choses de ce narré: 1. que c'est une servitude très-fâcheuse à la Cour de France, que d'avoir besoin des Bulles du Pape pour établir des Evêques; car cela fait que ceux qui seroient capables de bien maintenir les libertez de l'Eglise Gallicane, & les interêts du Roi dans ses demêlez avec Rome, n'osent employer toutes leurs forces. Ils aspirent aux Prelatures, & ils voyent qu'ils n'y pourront jamais parvenir s'ils se rendent trop odieux à la Cour de Rome; ou du moins qu'il faudra qu'ils fassent des satisfactions honteuses. Il n'y a pas long tems (*a*) que cela est arrivé à quelques membres de l'assemblée du Clergé de l'an 1682. La 2. chose que je veux conclure est que Mr. Sallo n'a pas eu raison de prendre pour un artifice ce qu'on fit à Rome l'an 1664. contre la nouvelle édition de l'Ouvrage de De Marca. On pretendit que Mr. Baluze avoit publié ce livre *ex retractatus scriptus Petri de Marca.* Cela n'étoit pas sans fondement. Ce Prelat ne chanta-t-il pas la palinodie dans l'écrit publié à Barcelone? n'écrivit-il pas au Pape pour lui demander pardon? Raportons les termes du decret, & la reflexion de Monsieur Sallo. *Decretum (b) sacræ Indicis congregationis, quo damnati, prohibiti, ac respectivè suspensi fuerunt infra scripti omnes libri. Romæ,* 17. *Novembris* 1664. *De concordia Sacerdotii & Imperii, seu de libertate Ecclesiæ Gallicanæ liber, à Stephano Baluzio impressus Parisus, anno* 1663. *Perperam adscriptus Petro de Marca, ex cujus retractatis scriptis aliorumque erroneis sententiis operâ præfati Baluzii editus est.* „La Cour (*c*) de Rome ayant „toûjours ses visées; il n'est pas trop seur de s'attacher scrupuleusement à ses censures. C'est „pourquoy ce decret ne doit pas empescher qu'on „ne fasse toujours autant d'estime qu'on faisoit „du livre des libertez de l'Eglise Gallicane, com„posé par feu Monsieur de Marca. En effet il „ne contient que des maximes très-constantes, „& qui peuvent passer pour des loix fondamen„tales de cette Monarchie. De mesme on n'au„ra pas moins bonne opinion de la sincerité de „Monsieur Baluse, quoy qu'on l'accuse dans „ce decret d'avoir faussement attribué ce livre à „Monsieur de Marca. Car il est visible que la „Congregation n'a usé de cette adresse, que „parce qu'elle n'a pas osé attaquer directement „la memoire de ce grand Archevesque; & qu'el„le s'est imaginée qu'il seroit plus facile de dé„crier son livre, en substituant à sa place une „personne d'une dignité moins relevée dans l'E„glise. „

(*a*) *On écrit ceci le 18. de Decembre 1695.*

(*b*) *Voyez le Journal des Savans du 12. Janvier 1665.*

(*c*) *Sallo, Journal des Savans ibid.*

Pour achever l'histoire de cet Ouvrage, il me reste à dire que Monsieur Baluze en a procuré 2. éditions depuis la mort de l'Auteur; l'une l'an 1663. & l'autre l'an 1669. Ces éditions sont plus amples que la premiere, & vous comprendrez en quoi si vous consultez ce Latin. *Opus* (*d*) de concordia sacerdotii & imperii . . . . *altero ab ipsius obitu anno augustiori habitu adornatum, iterum emisit in lucem Baluzius, & non saltem priores quatuor libros recensuit, additionibus ab Auctore compositis auxit, ac suis notis, ubi occasio tulit, illustravit; sed & integrum Tomum alterum nunquam antea editum ex autographo summi Viri descriptum addidit, nonnulla Antiquitatis illustria monumenta adjecit, integrosque in eo Libros, quod Gallice essent scripti, in Latinam linguam vertit. Cumque Opus hoc tanto favore eruditorum fuerit exceptum & communi approbatione commendatum, ut intra breve tempus distracta exempla fuerint, istud anno* M DC LXIX. *recognitum emendatius copiosiusque literato iterum orbi dedit.* Le Sieur Deckherrus fit de grosses fautes quand il parla de l'écrit d'Optatus Gallus, & de celui de nôtre Mr. de Marca: elles furent critiquées (*e*) dans une lettre ajoûtée à la nouvelle édition de son livre l'an 1686.

(*d*) *Acta Erudítor. Lipsiens. ann.* 1682. *p.* 327.

(*e*) *Voyez Deckherrus de Scriptis adespotis, pag.* 384. *edit.* 1686.

(*D*) *Il se fit aimer des Catalans d'une maniere qui a peu d'exemples.*] Cela parut par les prieres & par les pelerinages qu'ils firent pour sa guerison l'an 1647. (*f*) La ville de Barcelonne fit un vœu public à Nôtre-Dame de Monserrat, & y envoya en son nom douze Capucins, & douze filles. Celles-ci firent le voyage les cheveux pendans, & à pieds nus. Mr. de Marca fut persuadé que tant de vœux & tant de prieres avoient obtenu sa guerison, & il ne sortit point de la Catalogne sans aller faire ses devotions à Montserrat. Il y alla l'an 1651. & y fit (*g*) un petit Traité *de origine ac progressu cultus B. Mariæ Virginis in Monteserrato,* qu'il laissa dans les Archives du Monastere. On le laissa perdre, parce peut-être que l'Auteur n'y adoptoit pas toutes sortes de traditions. Il en envoya une copie l'an 1660. à François Crespus Professeur en Theologie à Lerida, qui travailloit à l'Histoire de ce Couvent de Monserrat. Il l'avertit d'user d'un peu plus de discernement que ne font les Espagnols. *Paucis* (*h*) *agit de antiquitate loci; admonetque Crespum, ne in ea historia scribenda, falsis, uti Hispani solent testimoniis utatur;* quæ Gallis, *inquit,* fabularum istiusmodi detegendarum peritissimis, ludibrium debent, & reliquæ narrationi, licet alioqui veræ, auctoritatem demunt. Cette dissertation a vu le jour l'an 1681. par les soins de Mr. Baluze. Notez que Mr. de Marca ce grand Auteur, ne dedaignoit pas d'exercer sa plume sur des choses qui étoient plus convenables à un Moine qu'à un Conseiller d'Etat. Il l'étoit quand il composa l'Histoire de Nôtre-Dame de Betaram (*i*), à la priere d'un Prêtre devot nommé Charpentier qui étoit le fondateur de cette Chapelle, comme il le fut depuis de celle du Mont-Valerien près de Paris. Cette histoire fut publiée à Barcelonne (*k*).

(*f*) *Baluzius ubi supra pag.* 45.

(*g*) *Id. ib. p.* 46.

(*h*) *Id. ib. p.* 48.

(*i*) *Dans le Bearn au Diocese de Lescar.*

(*k*) *Tiré de la Vie de Mr. de Marca composée par l'Abbé Faget pag.* 43.

(*E*) *Il écrivit au Pape une lettre qui meritera une remarque.*] La translation d'un Evêque d'un siege à un autre a besoin d'une faveur parti-

que. Il prit possession de l'Archevêché de Toulouse sans aucune pompe, au mois de Mars 1655. Il assista l'année suivante à l'Assemblée generale du Clergé de France, & y fut contraire (*F*) aux Jansenistes. Il se preparoit à la residence l'an 1658. lors que pour lui ôter tous les scrupules qui eussent pu le troubler, s'il eût demeuré plus long tems à Paris, le Roi le fit Ministre d'Etat. Il suivit

particuliere de la Cour de Rome; c'est pourquoi Mr. de Marca Evêque de Conserans se voyant nommé à l'Archevêché de Toulouse, rendit ses respects au Pape le plus adroitement qu'il lui fut possible; & quoi qu'il sût qu'Exupere Evêque de Toulouse, n'étoit pas le même Exupere qui avoit commandé en Espagne, il ne laissa pas de le debiter comme un fait certain dans la lettre qu'il écrivit à Innocent X. Il trouvoit à faire par ce moyen un parallele agreable entre le Pape Innocent premier & le Pape Innocent dix, & entre lui-même & cet Exupere (*a*): c'est pourquoi il ne balança point à étaler ce beau mensonge, qu'il crut propre à chatouiller le Pape, & à le lui rendre plus favorable. Quelcun observa que c'étoit une fausseté; mais Mr. de Marca averti de cette critique ne fit qu'en rire, & traita de petit esprit un tel censeur, qui ne voyoit pas la difference entre une lettre de compliment, & une histoire. Mr. Baluze a si bien narré ceci, & en termes si bien choisis, que ce seroit faire tort aux lecteurs habiles, que de ne pas raporter ici son Latin. On y trouvera une plus ample matiere de reflexions que dans le precis que j'en ai donné. *Sciebat sanè vir eruditissimus diversum ab Exuperio Episcopo Tolosano fuisse Exuperium illum, qui Præsidatum in Hispaniis egit. Quis enim ignorat? Verùm cùm argumentum esset accommodatissimum ad rem quam tractabat, sciretque praterea Principum aures ita esse formatas, ut nihil nisi jocundum lætumque accipere velint, vim aliquam inferre veritati non abnuit, ut Pontificem alioqui difficilem ac morosum, sibi faventem ac propitium habere posset. Quod ideo retuli, ut eatur obviam scrupulosæ cujusdam scriptoris diligentiæ, qui in adversariis suis adnotavit lapsum heic esse Marcam: de quo admonitus à me vir optimus paucis ante obitum mensibus, risit hominis supinitatem, qui non animadverteret cujusmodi argumentum in ea epistola tractaretur. Neque enim historia scribebatur. Non displicet profectò hominibus eruditis, quòd oratores veri limites nonnunquam excedunt in compositione verborum, ut auditorum aures aliqua voluptate permulceant, & alliciant* (*b*).

(*a*) O me felicem, quando veteris illius atque sanctissimi Sacerdotis Exuperii exemplo, (qui ex Præsidatu in Hispaniis acto Cathedram illam suscipiens, eam deinde rexit juxta pium atque prudens Innocentii primi ad ejus consulta responsum) licebit per Innocentii X. decretum, post gestos Magistratus Regios in Gallia & Hispania, Episcopatus quoque curis functo mihi, Tolosanæ Sedis administrationem capessere. *Baluzius ubi supra pag. 53.*

(*b*) *Id. ib. p. 53. 54.*

(*F*) *Et y fut contraire aux Jansenistes.*] Ce fut un malheur pour eux que ce grand Prelat eût trouvé à Rome de si grandes difficultez, quand il eut besoin d'une Bulle pour être Evêque de Conserans. Cela lui aprit qu'il ne faloit perdre aucune occasion de reparer le dommage que lui avoit fait en ce païs-là sa Concorde de l'Empire & du Sacerdoce. Or quelle occasion pouvoit-il attendre plus favorable, que celle de seconder la Cour de Rome dans les procedures contre les disciples de Jansenius? Joignez à cela qu'on l'avoit rendu suspect de Jansenisme au delà des Monts, & que ce mauvais office avoit retardé long tems l'expedition de la Bulle qui lui étoit necessaire, pour être Archevêque de Toulouse. Je ne sai si parmi plusieurs écrits qui ont été composez sur la calomnie, on s'est jamais avisé d'en faire sur l'utilité de ce crime. Ceux qui voudroient s'exercer sur cette matiere seroient bien blâmables, s'ils oublioient l'avantage que l'on retire de la calomnie dans les disputes de religion; car il y a tel habile homme fort agissant qui se tiendroit neutre, ou qui tâcheroit de pacifier les choses par des voyes équitables, si on ne le decrioit comme un fauteur d'heretiques. Alors pour se disculper, & pour prevenir le desavantage qu'une telle reputation lui aporteroit, il est obligé de (*c*) s'ériger en persecuteur. D'où que pût venir le zêle de Mr. de Marca contre le party des Jansenistes, il est sûr qu'ils eurent en lui un adversaire redoutable. Alexandre VII. l'en remercia très-affectueusement. Mr. Baluze va nous l'aprendre. (*d*) *Cleri Gallicani Comitia Parisiis habebantur. Illuc itaque Marca se conferens anno* M. DC. LVI. *perhonorificè in eo cœtu susceptus* XIII. *Kalend. Aprileis, deinceps in plurimis occasionibus ostendit quanta ingenii vi polleret, & quàm præclara eruditione ac doctrina præditus esset. Nam auctoritatem Romani Pontificis, quam per summum nefas aliqui deprimere conabantur, fortiter & strenuè vindicavit adversùs æmulos. Gnarum id Alexandro VII. qui post absoluta demum Comitia, honorificas ad Marcam literas die* XVII. *Novembris anni* M. DC. LVII. *scripsit: quibus ei grates egit, ob assertam Sedis Apostolicæ dignitatem, & ut deinceps pergeret in eadem reverentia, verbis amantissimis hortatus est. Jansenismum verò, tum maximè vires suas colligentem, sic industria & auctoritate sua repressit, ut ob hoc ipsum promeritus sit iram hominum ejus sectæ, qui ne mortuo quidem pepercerunt.* Il ajoûte qu'avant la clôture de cette Assemblée (*e*) il parut une satire contre Mr. de Marca, laquelle fut suivie d'une autre quelque tems après. (*f*) *Infaustis auspiciis prodiit libellus famosus, sub titulo Epistolæ ad Illustrissimum Dominum de Marca Archiepiscopum Tolosanum, quo ejus fama atrociter proscindebatur, & auctoritas Romanæ Sedis per summam audaciam apertè violabatur. Libellum hunc secutus est alius, haud moderatior; & ipse, ut prior, absque auctoris nomine.* Ses amis lui conseillerent les uns de repondre à ces libelles, les autres de n'y point repondre: il prit sur lui d'examiner quel party seroit le meilleur, & enfin il se resolut au silence (*g*). Il se contenta de voir en concorde l'Empire & le Sacerdoce par raport à ces deux libelles; car ils furent condamnez au feu & à Paris & à Rome. Voici le titre de 3. Ecrits qui parurent contre lui. *Lettre de l'Auteur des regles très-importantes à Monseigneur de Marca Archevêque de Toulouse*, 1657. *Reponse à la lettre de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse sur la deliberation du Clergé du* 14. *Novembre* 1656. *Reponse à une lettre qui a été publiée depuis peu sur ce qui s'est passé dans l'assemblée du Clergé le* 14. *Novembre* 1656. Le premier de ces 3. Ecrits avoit été precedé par celui-ci, *Regles très-importantes tirées de deux passages, l'un du Concile de France, & l'autre de Glaber, rapportez par Monseigneur de Marca Archevêque de Toulouse.* Cela n'est point satirique.

(*c*) *Conferez avec ceci l'article* Ferrier, *p. 1152. col. 1.*

(*d*) *Baluzius ibid. p. 59.*

(*e*) *Elle finit au mois de Mars 1657.*

(*f*) *Ibid. p. 64.*

(*g*) *Id. ib. pag. 65. Il écrivit pourtant quelque chose contre ces libelles. Mr. Baluze en a fait part au public l'an 1681.*

vit la Cour au voyage de Lion; & puis ayant assisté aux Etats de Languedoc, il s'en alla à Toulouse au mois d'Avril 1659. Il presida aux Etats de la Province dans la même ville pendant que le Roi y étoit, & presenta les Cahiers à sa Majesté. L'année suivante il alla en Roussillon, pour y regler les limites avec les Commissaires du Roi d'Espagne. Ces conferences furent d'un caractere tout particulier; car il y falut employer beaucoup (*G*) de critique sur quelques paroles de Pomponius Mela, & de Strabon. Il fit un voyage à Paris au mois de Septembre de la même année; & il y mourut le 29. de Juin 1662. peu après avoir (*H*) obtenu les Bulles pour l'Archevêché de cette ville, auquel il avoit été nommé sans aucune brigue, dès que le Roi eut reçu la demission du Cardinal de Rets. Il laissa le soin de ses manuscrits à Mr. Baluze, qui étoit à lui depuis le 29. de Juin 1656. * Il ne pouvoit pas choisir un plus digne depositaire; car Mr. Baluze a fait voir depuis ce tems-là qu'avec un grand (*I*) zêle pour la gloire du defunt, il avoit toute la capacité que demandoit la publication de ce depôt. Il promettoit la vie de son Mecene comme un Ouvrage fort ample, où l'on verroit le detail des belles actions, & des grandes qualitez de ce Prelat. Je croi qu'il n'a pas executé ce dessein. Le public y a perdu beaucoup; quoi que la lettre † que j'ai citée, & où j'ai pris le narré chronologique que l'on vient de voir, explique fort nettement & avec quelque étenduë les vertus, le merite, & les actions de cet Archevêque. Quelque tems après on vit paroître sa vie composée par l'Abbé Faget, qui l'accompagna de trois ou quatre Dissertations; ce qui fit naitre une dispute (*K*) entre lui & Mr. Baluze. Il y a dans l'Ouvrage de

* *Tiré d'une lettre Latine de Mr. Baluze écrite à Sorbiere,* de vita, rebus gestis, moribus, & scriptis illustrissimi viri Petri de Marca, *imprimée à Paris. l'an* 1663. *in* 8.

† *Elle a été augmentée à la tête du livre* De concordia Imperii & Sacerdotii, *édition de* 1669.

(*G*) *Employer beaucoup de critique sur quelques paroles de Pomponius Mela.*] Il fut dit par le Traité des Pyrenées que les limites de la France & de l'Espagne au Comté de Roussillon, seroient les mêmes que celles qui separoient anciennement les Gaules d'avec l'Espagne. Il falut donc examiner où les anciens Geographes finissoient les Gaules de ce côté-là. L'érudition de nôtre Archevêque fut d'un grand secours. Vous trouverez le detail de toutes ces conferences dans un Ouvrage (*a*) posthume de cet Auteur.

(*a*) *Intitule* Marca Hispanica.

(*H*) *Il y mourut . . . . peu après avoir obtenu les Bulles.*] Le peu de tems qu'il vêcut depuis sa nomination à l'Archevêché de Paris, obligea quelcun à faire un sixain qui est su de tout le monde;

> *Cy gît l'illustre de Marca,*
> *Que le plus grand des Rois marqua,*
> *Pour le Prelat de son Eglise:*
> *Mais la mort qui le remarqua,*
> *Et qui se plaît à la surprise,*
> *Tout aussi-tôt le demarqua.*

(*I*) *Qu'avec un grand zêle . . . . il avoit toute la capacité.*] Pour être convaincu de la verité de ce fait on n'a qu'à voir les prefaces, les notes, les additions &c. dont il enrichit les Oeuvres posthumes de son Mecene, à mesure qu'il les publie. J'ai dejà parlé des nouvelles éditions qu'il a procurées du fameux Ouvrage, *de concordia imperii & sacerdotii*. Il faut maintenant que je dise qu'il publia 3. ou 4. Dissertations de ce savant homme l'an 1669. (*b*) Elles concernent l'autorité du Pape, & celle des Patriarches & des Primats; un Canon fort difficile du Concile d'Orange, & le premier établissement de la foi Chretienne dans les Gaules. Il en publia plusieurs autres l'an 1681. dont vous verrez le sujet dans le Journal de (*c*) Leipsic. L'an 1688. il publia un *in folio* qui a pour titre *Marca Hispanica, sive limes Hispanicus, hoc est Geographica & historica descriptio Cataloniæ, Ruscinonis, & circumjacentium populorum auctore illustrissimo viro Petro de Marca.* Tous les Journalistes en ont fait mention.

(*b*) *Voyez le Journal de Leipsic* 1682. *pag.* 327.

(*c*) *Ibid. pag.* 328. *Voyez aussi le Journal des Savans du* 31. *Mars* 1681. *pag.* 117.

(*K*) *Une dispute entre lui & Mr. Baluze.*] L'Abbé Faget ancien Agent du Clergé, & fils d'une tante maternelle de Mr. de Marca, fit imprimer à Paris l'an 1668. la vie de ce Prelat, avec un Traité sur l'Eucharistie, un autre sur le sacrifice de la Messe, un autre sur l'érection du Patriarchat de Constantinople, un autre en François sur le Sacrement de l'Eucharistie, & sur quelques autres Sacremens. Il étoit Auteur de la vie, mais non pas des Dissertations qu'il y joignit; elles venoient de la plume de feu Mr. de Marca. Il ne put jamais obtenir l'aprobation de la Faculté de Theologie, qu'en consentant que tout le Traité François seroit retranché, & qu'on feroit des cartons pour changer diverses choses dans les autres. L'Imprimeur qui étoit de la religion n'ignora pas que l'on faisoit ces cartons, afin d'ôter certaines choses qui favorisoient les Protestans. Que fit-il? il conserva tous les endroits qui devoient ceder la place aux cartons, & par ce moyen il livra à Mr. Claude un exemplaire tout tel qu'il l'avoit imprimé, avant que les Commissaires de la Faculté de Theologie y fissent des changemens (*d*). Sur cet exemplaire, ou sur (*e*) un semblable, on a fait une édition de l'Ouvrage dans les païs étrangers, comme Mr. Baluze (*f*) l'avoit prevu. On a joint à cette édition les lettres que Mr. Baluze & Mr. Faget écrivirent l'un contre l'autre. Car il faut savoir que Mr. Baluze ne crut point se devoir taire, quand il vit que la probité & l'orthodoxie de feu Monsieur de Marca aloient être mises en compromis. Il écrivit coup sur coup deux lettres au President (*g*) de Marca. Voici un passage de la premiere (*h*) „Vous „savez, Monsieur, que ses ennemis ont me„chamment publié que dans les affaires qui „passoient par ses mains, il ne regardoit pas „tant la verité & la justice que son interest & „son ambition, ayant toûjours tasché de s'a„grandir de plus en plus dans l'Eglise, & que „ces

(*d*) *Lettre de Mr. Baluze à Mr. l'Evêque de Tulle, imprimée à la fin du livre publié par Mr. Faget édit.* 1669.

(*e*) *Mr. Baluze dans sa* 2. *lettre au President de Marca avoue, que Mr. Faget* avoit dejà fait des presens de son livre, & que le Libraire en avoit dejà debité quelques-uns, *avant qu'on songeat à suprimer l'édition.*

(*f*) *Pourveu qu'il en reste un exemplaire entre les mains d'un particulier, on en imprimera dix mille sur celui-là toutes & quantesfois qu'on voudra le rendre public. Ce que je m'assûre qu'on ne manquera pas de faire au plustost en Hollande & à Geneve.* Baluze, 2. lettre au President de Marca, à la fin du livre de l'Abbé Faget, édit. 1669.

(*g*) *Fils de l'Archevêque de Paris.*

(*h*) *Elle est datée de Paris le* 22. *Avril* 1668.

de cet Abbé beaucoup de petites particularitez, que l'on aprend avec assez de plaisir, quand on se plaît à conoître tout ce qui regarde les grans personnages. On y voit de quelle maniere Mr. de Marca renonçoit à tous les plaisirs de la jeunesse pour l'amour des livres, pendant qu'il étoit Ecolier. Il fut bien predire à ses camarades qui perdoient leur tems à de vaines occupations, la difference qu'il y auroit un jour (*L*) entre leur gloire & la sienne. Ce fut à Toulouse qu'il jetta les fondemens de son grand savoir; il n'oublia pas à y devenir (*M*) bon Grec, ce qui l'a fort distingué des autres Savans. L'une de ses principales qualitez

„ ces considerations ont esté cause qu'il a souvent trahy la verité pour flater la Cour de „ Rome. Nous faisions nostre devoir pour dissiper ces discours, & pour empescher qu'ils ne „ fissent aucune impression dans l'esprit des personnes raisonnables. Mais Monsr. Faget d'un „ seul coup de plume a renversé, s'il en est creu, „ tout ce que les veritables serviteurs de feu „ Monseigneur l'Archevesque avoient pu establir pendant plusieurs années. „ Voyons un autre passage; il est pris de la seconde lettre (*a*). *Je me sens obligé de vous donner avis que le livre que Monsr. Faget a fait imprimer, fait un grand bruit en cette ville, à cause de quelques expressions qu'on y a coulées, qui semblent favoriser l'erreur des Calvinistes & des Lutheriens touchant le Sacrement de l'Eucharistie; qui est un des poincts les plus essentiels de nostre Religion, & aujourd'huy le plus controversé. S'il est vray, ce que j'ay de la peine à croire, que feu Monseigneur ait composé les Traitez que Mr. Faget a fait imprimer sous son nom, dont il se vante dans la Preface & dans la Vie d'avoir les originaux escrits de la main de l'Auteur, nous ne sçaurions empescher que feu Monseigneur ne passe dans l'esprit de beaucoup de gens pour heretique au sujet de l'Eucharistie; & par consequent, sa reputation en recevra un très-grand dommage.... Vous ne sauriez croire combien cette édition donne de sujet de parler à toute sorte de gens; les Hugenots en tesmoignant beaucoup de joye, comme d'une chose qui est venuë très-à-propos pour fortifier leur opinion, & les ennemys de feu Monseigneur prenant de là occasion de deschirer sa Memoire & de flestrir sa reputation.* L'Abbé Faget traité avec le dernier mepris dans ces deux lettres, en fut outré, & en publia deux autres toutes pleines de sa colere. Je ne m'y arrête pas, je toucherai seulement un point qui se raporte à un fait dont j'ai parlé dans le corps de cet article. Mr. Faget nie (*b*) que Mr. de Marca ait confié à Mr. Baluze ses manuscrits. Il est bon de voir ce que fit Mr. Baluze, quand il se vit dementi sur ce chapitre. *Je vous marqueray*, écrivit-il à Mr. l'Evêque de Tulle, *que luy ayant fait faire des reproches par un bon Prestre de Roüergue de sa connoissance, appellé Guibert, de ce qu'au prejudice de la verité qui luy est connuë, il a avancé dans cette Vie que j'avois supposé lorsque j'avois publié que feu Monseigneur l'Archevesque m'avoit donné ses papiers en mourant, & m'avoit commis l'édition de ses ouvrages, il respondit qu'il luy importoit pour sa reputation de faire voir que cela n'estoit pas; parce, dit-il, que si cela demeuroit constant, il s'ensuivroit que feu Monseigneur n'auroit pas eu bonne opinion de luy, & n'auroit pas creu qu'il fust capable de prendre soin de l'édition de ses Ouvres. Ce qu'il a encore dit en termes generaux à une personne de grand merite & de grande vertu, que vous connoissez, qui m'a fait l'honneur de me le dire. Voilà*, MONSEIGNEUR, *le beau principe sur lequel il a fondé sa calomnie & son imposture.* Sans prendre party là (*c*) dedans, je dirai qu'en general il y a mille faussetez imprimées qui n'ont d'autre fondement que le point d'honneur; car dès qu'on voit qu'une exposition naïve de la verité nous feroit tort dans le monde, on conte les choses tout autrement qu'elles ne sont arrivées.

(*a*) *Datée de Paris le 27. de Mai* 1668.

(*b*) *In Vita Petri de Marca, p.* 118.

(*c*) *Notez que Mr. Baluze dans la Vie de Mr. de Marca édit.* 1669. *refute Mr. Faget sur le fait du depôt, & sur bien d'autres.*

(*L*) *La difference qu'il y auroit un jour entre leur gloire & la sienne.*] Un jeune homme de vôtre condition, lui disoient-ils, ne doit point fuir les compagnies, ni renoncer au jeu, au bal, & à tels autres divertissemens. Vous êtes un homme enterré. Le tems viendra, leur repondit-il, où je ferai parler de moi, & où vous serez dans les tenebres. (*d*) *Exprobrabant adolescentem genere clarum non decere, à virorum & mulierum nobilium civitatis colloquiis & societate recedere, nec præstantes animi dotes exerere, non ludos, nec ludicra, neque nocturnas hyemis choreas, ut aliis solutum erat, frequentare, posseque eum, virum absconditum jure nominari. Ad quæ ille, quum venisset temporis occasio, futurum se omnibus pernotum, ubi latendum illis foret, peracute respondit.* L'évenement a justifié cette reponse: de Marca est devenu l'un des plus grans hommes de son siecle, & est monté sur les theatres les plus éminens; & peut-être qu'aucun de ceux qui lui faisoient ces reproches n'a jamais été conu à deux lieuës de sa paroisse. Voici une leçon pour les Ecoliers studieux, & pour ceux qui sont debauchez. Il est bon de leur mettre devant les yeux un fait comme celui-ci; sans cela je n'eusse pas fait cette remarque.

(*d*) *Fagetus, in Vita Petri de Marca, pag.* 9.

(*M*) *A y devenir bon Grec.*] Il en donna des preuves l'an 1642. en publiant un manuscrit Grec qu'il avoit trouvé dans la Bibliotheque du (*e*) Roi, & qu'il traduisit en Latin. C'étoit l'Epitre decretale du Pape Vigile confirmative du 2. Concile de Constantinople. Il y joignit une savante Dissertation, les anathêmes du même Concile, une lettre d'Eutyches à ce Pape, & la reponse de ce Pape (*f*). Ces anathêmes, & ces deux lettres n'avoient encore paru qu'en Latin, la Decretale n'avoit jamais été publiée en aucune langue (*g*). Il se fit un grand merite de ce travail auprès du Pape; car il remarqua dans le livre qu'il fit imprimer à Barcelonne l'an 1646. pour lever les sujets de plainte qui retardoient l'expedition de ses Bulles, il remarqua, dis-je, que la publication de la Decretale avoit servi de beaucoup à confirmer l'autorité du St. Siege sur les Conciles Oecumeniques, laquelle ne faisoit que chanceler dans les Ecoles de France; (*h*) *Quid de hac editione postea ipse senserit, accipe ex libello ejus Barcinone edito anno* M. DC. XLVI. *cujus supra mentionem feci:* Sanè explicari non potest, quantum hujus Epistolæ publicatio profuerit ad firmandam Apostolicæ Sedis

(*e*) Interdum codices manuscriptos Græcos bibliothecæ regiæ, ut erat linguæ Græcæ peritissimus Marca pervolvebat. *Faget. ib. pag.* 44.

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Baluzius ubi supra pag.* 39.

(*h*) *Id. ib.*

litez étoit de se faire jour dans les matieres les plus embrouillées, sans (*N*) avoir besoin de guide.

MARCELLIN (AMMIEN) occupe un rang très-honorable parmi ceux qui ont écrit l'Histoire Romaine. Il étoit Grec (*A*) de nation, comme il le declare à la fin de son dernier livre, & nâtif d'Antioche, comme on le recueille d'une lettre de Libanius *. Cela joint à la vie militaire qu'il avoit suivie, nous doit faire excuser la rudesse de son Latin. Ce defaut, & celui de quelques digressions ampoulées, sont amplement reparez par plusieurs excellentes qualitez qui se trouvent dans cet Auteur: comme est, par exemple, le peu de partialité qu'il temoigne contre le Christianisme, quoi qu'il fût (*B*) Payen; & les recherches

* *Vide Præfat. Henr. Valesii ad Amman. Marcellin. Les Imprimeurs de Moreri ont mis* Labienus *au lieu de* Libanius.

Sedis auctoritatem erga Concilia Generalia; quæ apud Gallicanos Academiarum Magistros, majorum suorum decretis inhærentes, valde nutabat. (a) La Dissertation fut inserée dans l'édition des Conciles qui se fit au Louvre, comme aussi la Dissertation du même Auteur, *De primatu Lugdunensi & ceteris primatibus, cum notis ad Canones aliquot Concilii Claromontani sub Urbano II. celebrati* (b). Je ne saurois croire ce que conte l'Abbé Faget, que de Marca au sortir de ses études, & s'en retournant de Toulouse chez son pere, confondit de telle sorte quelques Gentilshommes Huguenots qui l'avoient provoqué à la dispute dans la maison d'un Baron, qu'il falut qu'un Ministre de Pau fort renommé pour sa science vint à leur secours. Il proposa quelques sophismes, dont le jeune Ecolier fit voir le foible par un passage de Saint Paul (c). Le Ministre ne put repliquer autre chose, sinon que le texte de l'Apôtre n'étoit pas tel. De Marca tirant de sa poche un Nouveau Testament Grec se mit en état de justifier sa citation, mais le Ministre declara qu'il n'entendoit rien en cette langue. Ce recit de Mr. Faget a tout l'air d'un conte fait à plaisir. (d) *Aliatis quibusdam argutiis, quarum aciem citato ex Epistolis Divi Pauli loco novus athletes omnino retudit. A tam expresso rei probandæ textu* Ψευδοποίμλω *nullo alio modo explicare se potuit, quam aliter in Divo Paulo legi pertinaciter contestando. Marca vero confestim in Novi Testamenti Græci absque interpretatione Latina, quem fere semper secum ferebat, codice, laudatum locum ipsismet, quæ attulerat verbis, conceptum indicavit. Sed cum sibi penitus ignotam eam linguam profiteretur Pseudominister, si non omnino caussa cecidisse, delusus saltem ab adolescente suis e iam visus est.*

(*N*) *Sans avoir besoin de guide.*] La plûpart des savans ne sont propres qu'à cultiver les terres qui ont été déja defrichées. Ils peuvent aplanir, ou élargir un chemin que d'autres ont déja fait. Quelques-uns en très-petit nombre, (e) *quibus arte benigna & meliore luto finxit præcordia Titan*, peuvent defricher les terres les plus incultes, & faire une route dans des forêts où personne n'avoit passé. Mr. de Marca étoit de ce petit nombre choisi. (f) *Le rang* qu'il *tenoit parmi les Critiques étoit pour le moins aussi considerable dans la Republique des lettres, que celui qu'il avoit parmi les Prelats l'étoit dans l'Eglise & dans l'Etat.* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles raporte les loüanges que le P. (g) Combefis, & le P. (h) Labbe ont données au grand esprit de ce Prelat, & il ajoûte, que *la sureté de ses conjectures, & cette liberté de dire ses sentimens.... lui auroit encore fait porter sa critique plus loin, s'il n'eût été retenu par les considerations que chacun sçait.*

(a) *Voici les termes de l'Abbé Faget ubi supra pag.* 44. Eam (*secretalem*) non solum ut hactenus incognitam ille plurimi fecit, sed etiam quod multum ad firmandam Apostolicæ Sedis auctoritatem contra quorundam Theologorum sententiam in Concilia generalia prodesset.

(b) *Baluzius ubi supra pag.* 40.

(c) *Faget ubi supra, p.* 11.

(d) *Id. ib. p.* 12.

(e) *Juvenal Sat.* 14. *v.* 34.

(f) *Baillet Jugemens des Savans tome* 2. *p.* 295.

(g) *Combef. recension. Auctor. Concionat. pag.* 15.

(h) *Labbe, Epist. dedicator. Dissertat. de Scriptor. Eccles & tomo* XI. *Concil. general. ad Concil. Claromontan.*

(*A*) *Grec de nation, comme il le declare à la fin de son dernier livre.*] Ce passage sera cité ailleurs (i); je puis en raporter trois autres. L'un est au chapitre 8. du 22. livre, ἀνήβλω, *Græci dicimus stultum*: le second est au chapitre 15. du même livre, *ad ignis speciem*, τοῦ πυρὸς, *ut nos dicimus extenuatur in conum*: le troisiéme est au chapitre 6. du 23. livre, *transire*, διαβαίνειν *dicimus Græci*. Vossius (k) se sert du second, qui a besoin de la clause qu'il y a jointe, *nempe nos Græci*. S'il se fût souvenu des deux autres, où l'Auteur a mis le propre mot *Græci*, il les eût citez preferablement à celui-là: mais quoi? les plus grandes memoires n'ont pas toûjours en main ce qu'il leur faut.

(*B*) *Quoi qu'il fût Payen.*] Il est si aisé à ceux qui pesent exactement chaque chose de connoître qu'il l'étoit, qu'on ne peut ne pas trouver fort étrange, que d'aussi habiles hommes que Pierre (l) Pithou, & Claude Chifflet (m) l'ayent pris pour un Chretien. Quoi, un Chretien qui composoit son Histoire sous des Empereurs qui reduisoient le Paganisme aux abois, se seroit-il contenté de parler honnêtement de la Religion Chretienne, & n'auroit-il pas poussé la chose jusques à declarer quelquefois, que c'étoit la seule bonne & veritable Religion, & que le culte des Divinitez Payennes étoit une idolâtrie? Sous de semblables Empereurs un Chretien auroit-il loüé à perte de vuë Julien l'Apostat (n), sans declamer fortement contre son apostasie, & contre sa haine pour JESUS-CHRIST? Auroit-il parlé de Mercure, & de la Déesse Nemesis, & de la Déesse Themis, & des superstitions augurales du Paganisme, comme Ammien Marcellin en parle? Je ne conois point d'Auteurs Chretiens, qui durant même le feu des persecutions n'ayent parlé de l'idolâtrie Payenne avec mepris, & avec quelque sorte d'insulte; & il est incomparablement plus aisé de concevoir qu'un Payen use de moderation en parlant de l'Evangile, qu'il n'est aisé de concevoir qu'un Chretien le fasse, en parlant du culte des fausses Divinitez. Les preuves du pretendu Christianisme de Marcellin alleguées par Chifflet, n'ont besoin d'aucune refutation, si l'on en excepte le passage du livre 27. où après avoir censuré le luxe des Evêques de Rome, il l'oppose à l'austerité de quelques Evêques de Province: *Quos*, dit-il, *tenuitas edendi potandique parcissimè, vilitas etiam indumentorum & supercilia humum spectantia, perpetuo numini verisque ejus cultoribus ut puros commendant & verecundos.* Mais tout ce que l'on peut inferer de ces paroles, est que selon cet Auteur la sobrieté & l'humilité rendoient les hommes recommandables à Dieu, de quelque Religion qu'ils fussent, & que les Payens mêmes

(i) *Dans la remarque D, lettre f. pag.* 541.

(k) *De Histor. Lat. pag.* 201.

(l) *Apud Hadrian. Valesium Præf. edit.* 1681.

(m) *In Vita Amm. Marcellini. Elle se trouve dans l'édition de Valois* 1681.

(n) *L'Abbé de Billi,* Schol. ad Gregor. Nazianz. Orat. 2. in Julian. *parle ainsi:* Hinc perspicuum est Marcellinum Græcæ superstitionis cultorem plus gratiæ quam veritati tribuisse, cum scribit, nulla Juliani definitio litis à vero dissonans reperitur.

ches exactes qu'il a faites, pour tâcher de ne rien dire dont il ne fût sûr, & qui l'ont mis en état de nous aprendre bien des choses que nous ignorerions sans lui. Son autorité est d'ailleurs fort considerable, par la raison qu'il a été temoin oculaire de plusieurs choses qu'il a écrites. Il prit de fort bonne heure le party des armes, & fut d'abord enrôlé parmi ceux qu'on apelloit *Protectores domesticos*; ce qui peut nous faire juger qu'il étoit de bonne Maison : car * c'étoit assez la coutume que la jeunesse de la premiere qualité entrât dans ce Corps; & un homme de guerre qui pouvoit y être promu, se croyoit bien recompensé de ses longs services. Voilà par où nôtre Marcellin debuta. On ne sait point s'il monta jamais plus (C) haut; on voit seulement qu'avec ce titre il a suivi en plusieurs expeditions Ursicin General de la Cavalerie. Il eut ordre d'aller avec lui dans l'Orient, lors que l'Empereur Constantius l'y envoya l'an 350. Ursicin en ayant été rapellé l'an 354. pour venir à Milan, amena avec lui en Italie Marcellin. Ils passerent dans les Gaules l'année suivante, & mirent bien-tôt à la raison le Tyran Silvanus; après quoi Constantius fit venir Ursicin à Sirmium, & le renvoya en Orient. Les mauvais offices qu'on rendit à Ursicin auprès de cet Empereur, furent cause qu'on le rapella, & qu'on donna sa charge à un autre. Il obeit; mais étant arrivé en Thrace il y trouva des ordres qui l'obligerent à retourner incessamment vers la Mesopotamie, sans que pour cela on lui rendit le commandement, qui avoit été conferé à Sabinien. Il ne laissa pas de rendre de grans services. Marcellin qui l'avoit toûjours suivi en rendit aussi beaucoup, & en soldat, & en negociateur, comme il le raconte lui-même, sans sortir des bornes de la modestie. Il ne quitta point le service lors qu'Ursicin fut entierement disgracié l'an 360. mais, comme je l'ai dejà dit, on ne sait pas s'il fut avancé, ou s'il demeura toûjours dans son poste de *Protecteur domestique*, même lors qu'il suivit Julien dans la guerre contre les Perses. On peut recueillir de quelques endroits † de ses livres, qu'il demeuroit à Antioche sous l'Empire de Valens. Il vint en suite s'établir à Rome, & y composa (*D*) son Histoire. Il en recita diverses

* *Valesius ubi supra.*

† *Lib.* 29. *cap.* 1. *où il dit*, qu'il a vu les suplices de plusieurs personnes que Valens fit mourir à Antioche l'an 371. *& lib.* 30. *c.* 4. *où il* se plaint des chicanes qu'on lui avoit faites en Orient.

(*d*) *Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet* 1684. *pag.* 487. *de la* 2. *édition.*

mes concevoient de la veneration pour les Evêques du Christianisme, qui temoignoient par leurs bonnes mœurs qu'ils ne cherchoient aucun avantage temporel. Quant à la definition qu'il nous donne des martyrs, (*a*) *qui deviare à religione compulsi pertulere cruciabiles pœnas adusque gloriosam mortem intemerata fide progressi*, elle ne prouve sinon que les Payens mêmes pouvoient admirer une fermeté d'ame, qui ne se dementoit pas dans les plus cruels suplices. *Intemerata fides* n'est point opposé en cet endroit à la fausse Religion, mais au changement de party. Ce qu'il avoit dit dans la page precedente, qu'un (*b*) Evêque delateur avoit oublié que sa profession ne conseille rien qui ne soit juste & pacifique, *professionis suæ oblitus, quæ nihil nisi justum suadet & lene, ad delatorum ausa feralia desciscebat*, prouve seulement qu'il savoit de quoi les Chretiens faisoient profession; & nous en dirions tout autant des Prêtres Chinois, si nous savions que leur Rituel les engageât à une grande pureté de vie. Est-il besoin d'être Chretien; ne suffit-il pas d'un peu de raison, pour voir qu'un Ecclesiastique qui s'érige en delateur auprès des Princes, comme faisoit cet Evêque d'Alexandrie, *apud patulas aures Constantii multos exinde incusans ut ejus recalcitrantes imperiis*, deshonore son caractere? Voilà les plus fortes preuves de Chifflet pour le pretendu Christianisme de Marcellin. Mais si cet Historien a été privé du bonheur qu'on lui attribuë, il a du moins la gloire d'avoir parlé fort honnêtement d'une Religion qu'il ne suivoit pas. Il y a peu d'exemples d'une telle moderation. Le P. Possevin (*c*) qui ne s'en est pas contenté, me semble trop delicat, & il ne faut pas craindre que nôtre posterité dispute touchant la Religion de ceux qui écrivent aujourd'hui l'Histoire (*d*). J'avouë que Marcellin écrivoit sous des Empereurs Chretiens: mais cette raison n'a pas mis des bornes à la malignité d'un Libanius, & d'un Zozime.

(*a*) *Lib.* 22. *c.* 11.

(*b*) *C'étoit George Evêque d'Alexandrie, qui perit dans une sedition populaire en* 362.

(*c*) Diligenter scripsit, sed ea quæ pertinent ad Christianos traducens ac detorquens. *Appar. sect.* 3. *cap.* 15.

(C) *On ne sait pas s'il monta jamais plus haut.*] Moreri a donc dit un peu trop legerement, que Marcellin *travailla à son histoire après avoir passé par les plus honorables Charges de la milice.* Il a copié cela de la Mothe (*e*) le Vayer.

(D) *Et y composa son histoire.*] Cet Ouvrage comprenoit en 31. livres ce qui s'étoit passé (*f*) depuis Nerva jusques à la mort de Valens. On a perdu les 13. premiers qui l'avoient mené jusques à l'Empire de Constantius, (car il s'étendoit moins sur les tems qu'il ne conoissoit que par les lumieres d'autrui) les 18. qui nous restent ont été fort mal-traitez soit par l'ignorance des Copistes, soit par la temerité des Critiques. Notez que Claude Chifflet soutient sur d'assez bonnes raisons, que cette Histoire comprenoit 32. livres, & qu'il y a eu un livre entre le 30. & celui que nous comptons aujourd'hui pour le 31. qui est certainement le dernier de tous. Il avoit ouï dire qu'on trouvoit dans la Bibliotheque du Cardinal Polus les premiers livres qui nous manquent de Marcellin. Mr. de Marolles publia une traduction Françoise de cet Historien l'an 1672. avec des remarques. La charge étoit pesante pour lui.

Mr. de Valois (*g*) l'aîné dit que la premiere édition de Marcellin est celle de Rome 1474. qui fut dirigée par A. (*h*) Sabinus Poëte couronné; que la seconde fut faite à Boulogne l'an 1517. par P. Castellus, homme depourvu d'esprit

(*e*) *Jugem. sur les Histor. pag.* 240. *du* 3. *tome.*

(*f*) Hæc ut miles quondam & Græcus à principatu Cæsaris Nervæ exorsus, adusque Valentis interitum pro virium explicavi mensura. *Ammian. Marcellin. lib.* 31. *sub fin.*

(*g*) *Henr. Valesius, Præfat. ad Ammian. Marcellin.*

(*h*) *Moreri remplit cet A par* Aulus, *mais selon Konig il eût falu dire* Angelus.

HISTOIRE des éditions de Marcellin. Fautes de MORERI &c.

verses parties à mesure qu'il les composoit †, & on les reçut avec de grans aplaudissemens. On ne sait point quand il mourut, mais on ne peut douter qu'il ne fût encore en vie l'an 390. puis qu'un Consulat qui tombe sur cette année-là ne lui a point été inconu ‡. Il avoit eu des procés *, qui l'avoient tellement mis de mauvaise humeur contre les gens de pratique, qu'il n'a pu s'empêcher de faire une longue digression contre eux. C'est une invective presque aussi piquante que la Comedie de Grapinian.

† *Epist. Liban. apud Valesium ubi supra.*

‡ Neotherium postea Consulem tunc Notarium ad eamdem tuendam ire disposuit. *Lib. 26. cap. 5.* Cet homme fut Consul avec Valentinien II. l'an 390. *Valesius ibid.*

* *Lib. 30. c. 4. Voyez la Mothe le Vayer, Jugement sur les principaux Historiens, p. 247. du 3. tome in 12.*

MARCIONITES. C'est ainsi qu'on nomme les disciples de l'heresiarque MARCION, qui vivoit au (*A*) deuxiéme siecle. Il étoit né à Sinope, ville de

prit & de jugement; que l'année suivante Jean Frobenius contrefit à Bâle cette édition de Boulogne; qu'en 1533. il parut deux nouvelles éditions, l'une à Augsbourg corrigée par Mariangelus Accurse, l'autre à Bâle par les soins de (*a*) Sigismond Gelenius; que l'édition d'Accurse fut augmentée des cinq derniers livres qui n'avoient point encore été imprimez; que celle de Gelenius eut la même augmentation, excepté le dernier livre, & la derniere page du penultiéme; qu'en 1546. Jerôme Frobenius qui avoit imprimé l'édition de Gelenius, en donna une autre augmentée du dernier livre; que c'est sur celle-ci qu'il semble qu'ayent été faites toutes celles qui ont paru depuis en France & en Allemagne, jusques à ce qu'en l'an 1609. Frideric Lindenbrogius en donna une avec des notes. Cette derniere est fort bonne; mais celle que Mr. de Valois publia in 4. l'an 1636. l'est incomparablement davantage. Nous parlerons ci-dessous de celle de 1681. Mr. Moreri n'a point su copier la preface de Mr. de Valois; il y a vu bien des choses qui n'y sont point; il y a vu qu'Accurse publia pour la premiere fois les cinq premiers livres de Marcellin, & que Gelenius *ajoûta le dernier livre avec la derniere page du trentiéme que nous n'avions pas.* Tout cela est faux; Gelenius fit si peu cette addition, qu'au contraire c'est precisément ce qu'il publia de moins qu'Accurse; & il est si peu vrai que celui-ci ait mis au jour les cinq premiers livres, qu'encore aujourd'hui tous les 13. premiers nous manquent, comme Monsieur Moreri l'avoit dit peu auparavant. Monsr. de Valois loüe l'édition d'Accurse, mais il donne des éloges magnifiques à celle de Gelenius; ce qui fait que je m'étonne que Vossius qui parle avec aprobation de celle-là, ne dise quoi que ce soit de celle-ci. Il est extremement sec, je ne sai pourquoi, sur l'article de nôtre Ammien Marcellin. Accurse qui se vante d'avoir corrigé cinq mille fautes dans cet Auteur, est loüé par Claude Chifflet, mais d'une façon generale, & qui laisse dans l'oubli son plus bel endroit, je veux dire la publication des cinq derniers livres. N'est-il pas bien étrange que Chifflet ne dise rien de cela, & que cependant il donne la gloire à Gelenius d'avoir été le premier qui ait publié les livres 27. 28. 29. & 30? Il observe que Sebastien Gryphius insera dans son édition la fin du 30. livre, & fut le premier qui la publia. Mr. de Valois n'a point touché le premier de ces deux faits, & il a refuté le second, en disant qu'Accurse avoit publié les 5. derniers livres. Le Toppi dans sa (*b*) Bibliotheque de Naples attribuë faussement à Mariangelus Accurse d'avoir publié le sixiéme livre d'Ammien Marcellin, & ne dit pas qu'il donna cinq livres de cet Historien qui n'avoient pas encore paru. Monsr. de Valois le jeune publia nôtre Ammien à Paris l'an 1681. *in folio.* On ne devoit pas omettre cela dans le Dictionaire de Moreri. Cette édition est augmentée 1. de plusieurs nouvelles notes de Mr. de Valois l'aîné; 2. de celles que Lindenbrog avoit publiées en 1609. & de celles qu'il y avoit jointes depuis, & qui avoient été trouvées parmi ses papiers. 3. De la vie d'Ammien Marcellin par Claude Chifflet, Professeur en Droit à Dole. 4. De quelques corrections & observations de Mr. de Valois le jeune. Mr. Gronovius a fait rimprimer à Leide cette édition l'an 1693. * & y a joint de bonnes notes.

(*a*) *Moreri ayant vu dans Mr. de Valois Sig. Gelenius, a cru faussement qu'il faloit dire Sigebert.*

(*b*) *Pag. 170.*

* *In fol. & in 4.*

(*A*) *Qui vivoit au deuxiéme siecle.*] Voilà ce qu'on en peut dire de certain, car pour l'année où il vint à Rome, & pour le tems où il commença de s'ériger en faux Docteur, on ne sauroit les demêler à travers les brouilleries que l'on trouve sur ce sujet dans les anciens Peres. Selon St. (*c*) Epiphane il vint à Rome après la mort du Pape Hygin, c'est-à-dire, suivant le compte de Baronius, après l'an de Grace 157. Tertullien pretend qu'il vint à Rome sous le Pape Anicet (*d*), c'est-à-dire si nous en croyons Mr. Wetstein, sous l'Empire d'Antonin Pius, (*e*) *Romanis tunc imperante Antonino Pio, unde Tertull.* l. 1. c. 19. adv. Marc. *eum* Antoninianum hæreticum, sub Pio impium *vocat, id est circa annum Christi* 154. Mais comme les deux passages de Tertullien, l'un en vers l'autre en prose, s'entre-detruisent, il ne faloit pas les confimer l'un par l'autre, ni les raporter tous deux à l'Empire d'Antonin Pius. Consultez les Annales de Baronius, vous y trouverez la mort de cet Empereur sous l'an 163. & celle du Pape Pie, & l'exaltation d'Anicet sous l'an 167. de sorte que s'il est vrai que Marcion soit venu à Rome sous le Pontificat d'Anicet, il est faux qu'il y soit venu sous Antonin Pius; & par consequent Tertullien n'a pu dire la verité dans ses vers, sans dire un mensonge dans sa prose, *& vice versa.* Il a dit en un autre endroit que cet heretique fut chassé & rechassé de la communion des fideles sous le Pape Eleuthere: *Constat (f) illos* (Marcionem ac Valentinum) *neque adeo olim fuisse, Antonini fere principatu & in Catholicam primo doctrinam credidisse apud Ecclesiam Romanensem, donec sub Episcopatu Eleutherii benedicti ob inquietam semper eorum curiositatem qua fratres quoque vitiabant, semel & iterum ejecti, Marcion quidem cum ducentis sestertiis suis quæ Ecclesiæ intulerat, novissime in perpetuum discidium relegati venena doctrinarum suarum disseminaverunt.* C'est nous mener bien loin de l'Empire d'Antonin Pius, car Eleuthere fut creé Pape l'an 179. Outre qu'il n'y a nulle aparence

(*c*) *Epiphan. adv. hæreses, p.m. 302.*

(*d*) A quo Pio suscepit Anicetus ordine sortem, Sub quo Marcion hic veniens nova Pontica pestis. *Tertull. carm. l. 3. adversus Marcion.*

(*e*) *Joh. Rodolphus Wetstenius, not. in Origenis Dial. contra Marcionitas. pag. 3. edit. 1674.*

(*f*) *Tertullian. de præscript. cap. 30.*

de Paphlagonie sur le Pont Euxin, & il avoit pour pere un bon & pieux Evêque. Il s'attacha d'abord à la vie monastique, mais il observa très-mal les loix de la continence; car il debaucha une fille. Son pere exerça sur lui toute la severité de la discipline; il l'excommunia, & ne se laissa jamais flechir à ses prieres, ni à ses offres de penitence. Alors Marcion exposé aux railleries & au mepris de toute la ville, en sortit secretement, & se retira à Rome. Il ne put jamais y être reçu à la (*B*) communion*, quoi qu'il se fût servi des artifices d'une femme, qui avoit

* *Tiré d'Epiphane, advers. hereses pag. m.* 302. 303.

rence que l'on ait diferé jusques au Pontificat d'Eleuthere à excommunier Marcion, qui s'étoit rendu si abominable par ses heresies sous le Pontificat d'Anicet, que St. Polycarpe l'apella le fils aîné de Satan. Consultez St. Irenée (*a*) qui raporte que St. Polycarpe étant allé à Rome au tems du Pape Anicet, ramena plusieurs sectateurs de Marcion, & repoussa cet heretique par l'éloge que j'ai raporté. Ce fut pour repondre à la demande que Marcion lui avoit faite (*b*), *ne me connoissez vous pas?* Baronius (*c*) observe que Marcion commença de dogmatiser sous l'Empire d'Hadrien; cela se prouve par Origene, qui dit que le Philosophe Celsus qui écrivit contre les Chretiens sous cet Empereur, parle souvent des erreurs de cet heretique. Philastrius semble confirmer cela, quand il dit que Marcion avant que d'aller à Rome fut convaincu de ses faux dogmes dans l'Asie par St. Jean, & chassé d'Ephese (*d*). On supposera tant qu'on voudra qu'il fut excommunié diverses fois, & qu'il fit plusieurs voyages à Rome, on n'excusera jamais Tertullien d'avoir parlé sans aucune exactitude.

Voyons un passage de Lambert Dancau où il y a bien des fautes. (*e*) *Venit* (*Marcion*) *Romam quemadmodum lib.* 1. *Adversf. eum scribit Tertull. sub Antonino Pio, circa annum à Christo passo* 115, *sub Higino, ut ait Platina: Tertullian. sub Eleuthero. Cœpit autem post Cerdonem innotescere illius hæresis sub M. Antonino Philosopho imperatore, & Aniceto pontifice Romano, circa annum à passo Christo* 133. *quanquam Clemens lib.* 7. *Stromat. vult adhuc eo ipso tempore vixisse Romæ Valentinum hæreticum, quem jam senem Marcion juvenis viderit.* Comptons les fautes. 1. Il n'est pas vrai que l'an 115. apartienne à l'Empire d'Antonin Pius. Ce Prince ne succeda à l'Empereur Hadrien qu'en l'année 140. (*f*) selon Baronius. 2. C'est une étrange bevuë que de n'avoir pas aperçu que Tertullien se feroit trompé, s'il avoit dit que le Papat d'Eleuthere, & l'Empire d'Antonin Pius ont été en même tems. 3. Grande faute de chronologie, que de mettre le Pontificat d'Anicet sous Antonin Pius, car Anicet ne commença de sieger que cinq ans (*g*) après la mort de cet Empereur. 4. Grande faute encore que de mettre la mort de Cerdon avant l'an de grace 133. puis que cet heretique vint à Rome (*h*) au tems du Pape Hygin, qui ne fut élu Evêque de Rome qu'en l'année 154. Voyez Baronius. 5. Anicet ayant été creé Pape l'an 167. quelle erreur n'y a-t-il point à soutenir qu'une heresie qui a éclaté l'an 133. a paru sous ce Pontife? 6. Ce n'est pas une moindre faute de dire que Marc Aurele étoit Empereur l'an 133. son regne ne commença qu'en l'année 163. ou selon d'autres l'an 161. Passons à une nouvelle faute. 7. Clement d'Alexandrie ne dit pas que Valentin fût encore en vie

(*a*) *Irenæus lib.* 3. *cap* 3. *Voyez aussi Eusebe lib.* 4. *c.* 14.

(*b*) *Voyez les notes de Henri Valois sur Eusebe lib.* 4. *c.* 15. *où ces paroles ne sont pas prises comme une interrogation, mais pour* Salucz-moi.

(*c*) *Baronius ad ann.* 146. *n.* 7.

(*d*) *Philastrius de hæres. cap.* 46.

(*e*) *Lambertus Danæus in Commentar. ad librum D. Augustini de hæresibus fol.* 58. *edit. Genevensis* 1578. *in* 8.

(*f*) *L'an* 138. *selon Mr. de Tillemont & le Pere Pagi.*

(*g*) *Voyez Baronius ad ann.* 167.

(*h*) *Euseb. lib.* 4. *c.* 11.

sous l'Empereur Marc Aurele: il se contente de dire que Basilides & Valentin ayant commencé de repandre leurs erreurs sous Hadrien, ont vêcu jusques au regne du premier des Antonins. 8. Bien loin de dire que Marcion dans sa jeunesse vit Valentin dans sa vieillesse, il assûre que Marcion conversoit avec ces autres heretiques, comme un vieillard avec de fort jeunes gens (*i*).

(*B*) *Il ne put jamais y être reçu à la communion . . . Ce refus l'obligea.*] Je tromperois mes lecteurs si je laissois ces paroles sans commentaire; & j'aurois beau dire que saint Epiphane les ayant trompez tout le premier, je ne m'en devois pas faire un grand scrupule, on ne se payeroit pas d'une si mauvaise apologie. Faisons donc voir en quoi consiste le defaut de la narration de St. Epiphane. Il n'y a personne qui après avoir lu ce Pere, ne se persuade que jamais l'Eglise de Rome n'admit Marcion à sa communion, & que les Conducteurs de cette Eglise lui ayant dit, *nous ne pouvons vous admettre sans la permission de vôtre pere qui vous a excommunié*, il les menaça d'un schisme, & leur tint parole. Τί (*k*) μὴ ἠθελήσατέ με ὑποδέξασθαι; τῶν δὲ λεγόντων, ὅτι οὐ δυνάμεθα ἄνευ τῆς ἐπιτροπῆς τοῦ τιμίου πατρός σου τοῦτο ποιῆσαι. Μία γάρ ἐστιν ἡ πίστις, καὶ μία ὁμόνοια, καὶ οὐ δυνάμεθα ἐναντιωθῆναι τῷ καλῷ συλλειτουργῷ, πατρὶ δὲ σῷ. Ζηλώσας λοιπὸν, καὶ εἰς μέγαν ἀρθεὶς θυμὸν καὶ ὑπερηφανίαν, τὸ σχίσμα ἐργάζεται ὁ τοιοῦτος, ἑαυτῷ τὴν αἵρεσιν προστησάμενος, καὶ εἰπών. Ὅτι ἐγὼ σχίσω τὴν Ἐκκλησίαν ὑμῶν, καὶ βαλῶ σχίσμα ἐν αὐτῇ εἰς τὸν αἰῶνα. Ὡς ταληθῆ μὲν σχίσμα ἔβαλεν οὐ μικρὸν, οὐ τὴν Ἐκκλεσίαν σχίσας, ἀλλ' ἑαυτὸν καὶ τοὺς αὐτῷ προσθέντας. *Cur me, inquit, recipere noluistis? Responderunt illi, Nobis injussu venerandi Patris tui facere istud non licet. Una siquidem fides est, & animorum una consensio: neque contra spectatissimum Collegam patrem tuum moliri quippiam possumus. At ille vehementius excandescens, ac superbia invidiaque percitus Schisma conflavit, ac privatam Hæresin architectatus est: & Ecclesiam, ait, vestram ego dissociabo, in eam Schisma sempiternum immittam. Quod ille revera nec mediocre quidem injecit: non ita tamen ut Ecclesiam, sed ut se potius ac suos discinderet.* Si saint Epiphane avoit consulté Tertullien, il auroit su que Marcion fut chassé diverses fois de la communion des Orthodoxes (*l*); marque évidente qu'ils s'étoient payez plus d'une fois des protestations qu'il leur avoit faites de renoncer à ses erreurs, & qu'ils l'avoient reüni à leur Eglise. Peut-être même que si la mort ne l'eût prevenu, il eût tâché de satisfaire à la condition que l'on exigea de lui la derniere fois qu'il fit paroître sa repentance: on voulut qu'il desabusât ceux qu'il avoit debauchez de la vraye foi. *Postmodum* (*m*) *Marcion pœnitentiam confessus, cùm conditioni datæ sibi occurrit, ita pacem recepturus; si cæteros quoque quos proditioni erudisset Ecclesiæ restitueret,*

(*i*) Μαρκίων γὰρ κατὰ τὴν αὐτὴν αὐτοῖς ἡλικίαν γενόμενος, ὡς πρεσβύτης, νεωτέροις συνεγένετο. Marcion enim cùm natus esset eadem, qua ipsi, ætate, versabatur ut senex cum junioribus. *Clemens Stromat. lib.* 7. *pag.* 764. *D.*

(*k*) *Epiphanius adversus hereses, pag.* 303.

(*l*) *Voyez ci-dessus pag.* 542. *les paroles de Tertullien, remarque A. lettre d.*

(*m*) *Tertullian. de præscript. cap.* 30.

avoit pris les devans pour lui preparer les voyes*. Ce refus l'obligea à s'ériger par depit en Chef de party. Il devint disciple de Cerdon†; & afin de mieux soutenir le dogme des deux principes qu'il avoit apris de cet heretique, il s'apliqua à l'étude (*C*) de la Philosophie. Il eut un grand nombre de Sectateurs, qui non seulement se maintinrent après sa mort, mais qui aussi se repandirent de toutes parts, & formerent des Eglises à l'envi (*D*) des Orthodoxes par tout où ils purent. Il falut armer contre eux le bras seculier, lors que l'Empire fut devolu aux Chretiens; & il se passa quelques siecles avant que ce bon remede vint à bout de cette Secte. Elle se glorifioit (*E*) de ses pretendus Martyrs. Ce fait à

* Romam præmisit mulierem, quæ decipiendos sibi animos præpararet. *Hieronym. to. 2. epist. ad Ctesiphontem p. 253.*

† *Epiphan. ubi supra.*

restitueret, morte præventus est. Il y a des gens (*a*) qui disent qu'après avoir été chassé de l'Eglise avec son argent, il s'aggregea à la secte des Cerdonites; ce qu'ils prouvent par les passages où Tertullien & Philastrius assûrent qu'il fut disciple de Cerdon. Je croi qu'ils confondent les tems, car l'expulsion dont ils parlent fut la derniere (*b*), & se fit sous Eleuthere; or il n'y a nulle aparence que Cerdon fût encore en vie.

(*a*) *Joh. Rodolphus Wetstenius ubi supra pag. 4.*

(*b*) *Voyez Tertullien ci-dessus pag. 542. remarque A, lettre d.*

(C) *Il s'apliqua à l'étude de la Philosophie.*] J'ai suivi la pensée d'un savant Commentateur. *Quo* (*c*) *felicius hæresin propagaret, Philosophiæ se mancipavit, Stoicæ præsertim: Tertull.* de præscr. hær. c. 30. *Unde idem Tertullianus*, c. 7. ejusd. libri *Philosophiam & Dialecticam exagitat, vel ut matrem hæreseon, & Prudentius* in Hamartigenia, *Dialecticæ ostentationem ei exprobrat*: p. 192.

(*c*) *Wetstenius ibid.*

Hæc tua Marcion gravis & dialectica vox est.

Nôrunt enim omnes à Zenone † *Stoico dialecticam esse inventam.* Mais je ne blâme pas ceux qui croyent qu'il étoit dejà bon Stoïcien, lors que la communion de l'Eglise lui fut interdite pour la premiere fois.

† C'est Zenon d'Elée qui passe pour l'inventeur de la Logique. Voyez Gassendi *de logicæ origine c. 1. to. 1. oper. p. 37. 38.*

(*D*) *Formerent des Eglises à l'envi des Orthodoxes par tout où ils purent.*] Citons encore le même Commentateur. *Post* (*d*) *ejus obitum Marcionitæ Ecclesias, in æmulationem Ecclesiæ Catholicæ, ubique locorum erexere: unde Tertull.* l. 4. c. Marc. c. 5. Faciunt favos & vespæ, faciunt Ecclesias & Marcionitæ. St. Epiphane (*e*) temoigne que l'heresie des Marcionites subsistoit encore non seulement à Rome, & dans le reste de l'Italie, mais aussi dans l'Egypte, dans la Palestine, dans l'Arabie, dans la Syrie, dans l'Ile de Chipre, dans la Thebaïde, dans la Perse, & en d'autres lieux. N'est-il pas étrange que Lambert Daneau qui s'est servi de ce passage de St. Epiphane, pour prouver que cette secte avoit fait de grans progrés, ne s'en serve point pour prouver qu'elle étoit encore fort repanduë du tems de ce Pere? Il ne cite St. Epiphane, quant au tems present, (*f*) qu'afin de prouver qu'il y avoit encore à Rome quelques Marcionites. Si l'on faisoit des recueils des citations mal choisies, les Auteurs les plus celebres s'y trouveroient assez souvent. Cette partie de la Critique ne feroit pas la moins utile de toutes. Elle serviroit à faire conoître comment on peut discerner les vrais Savans, d'avec ceux qui n'en ont que l'aparence.

(*d*) *Id. ib. pag. 5.*

(*e*) *Epiphanius ubi supra p. 302.*

(*f*) Denique Epiphanius scribit suo seculo adhuc quosdam Marcionitas Romæ natos fuisse. *Lambert. Danæus ubi supra fol. 59.*

(*E*) *Se glorifioit de ses . . . Martyrs. Ce fait a donné lieu à une dispute.*] Produisons les pieces de ce procés l'une après l'autre, selon le rang qui leur est dû.

PIECES d'un procés de controverse rassemblées.

I. La premiere sera fournie par Mr. Maimbourg (*g*): voici ses paroles. „(*h*) Ils ne peuvent ignorer que le plus celebre de leurs Docteurs, qui a écrit qu'on doit punir les heretiques, fit brûler à Geneve Michel Servet Sabellien obstiné jusques à la mort, & que conformément à la doctrine des Saints Peres, qui disent que ce n'est pas la peine, mais la cause qui fait le Martyr, il ne luy donne cette illustre qualité, non plus qu'aux Marcionites, & à tant d'autres anciens heretiques qui couroient au supplice avec une incroyable ardeur de mourir pour leur secte.„

(*g*) *Maimbourg, Histoire du Calvinisme, liv. 1. p. 33.*

(*h*) *C'est-à-dire les Protestans.*

II. Voyons ce qui lui fut repondu. *Je* (*i*) *ne sai si l'on a jamais vu un exemple d'une aussi prodigieuse ignorance dans un homme qui se mesle d'escrire, ou d'une aussi grande hardiesse dans un Autheur qui sçait que son livre doit estre examiné à la rigueur. Les Marcionites, dit-il, couroient au supplice afin de mourir pour leur secte. Il faut sçavoir premierement que les Marcionites ont eu leur regne dans le second & dans le troisiesme siecle, dans lesquels les Chrestiens estoient sous la croix; comment auroient-ils envoyé les Marcionites & les autres heretiques au supplice, eux qui n'avoient point de juges, point de tribunaux, & qu'on envoyoit tous les jours à la mort? Il faut remarquer de plus que dans le siecle des Marcionites la morale de l'Eglise estoit si severe, que la plus part des Chrestiens ne croyoient pas qu'il fust fort seur pour la conscience d'exercer des charges de magistrature. Ils n'auroient pas voulu condamner à la mort des scelerats, & ils auroient envoyé au supplice des heretiques? Mais sur tout il faut observer que les Marcionites estoient une branche des Gnostiques, & que l'erreur general de ces Gnostiques estoit, que* Dieu n'estoit point alteré du sang des Chrestiens, & que Jesus-Christ n'attendoit point le salut de nostre mort. *C'est pourquoy ils tournoient en ridicule les martyrs, & se moquoient de la pretenduë sottise qu'ils avoient de s'aller exposer pour leur Religion. Et mesme Tertullien nous dit que les Gnostiques, les Valentiniens & les autres heretiques dans le temps de la persecution, se méloient des plus avant entre les persecuteurs, afin de n'estre point persecutés.* (1) Quum igitur fides æstuat, & Ecclesia exuritur de figura rubi, tunc Gnostici erumpunt, tunc Valentiniani proserpunt, tunc omnes martyriorum refragatores ebulliunt calentes, & ipsi offendere, figere, occidere. *Et sur ces paroles* omnes martyriorum refragatores, *Rigault fait cette observation*: Il designe les Gnostiques & les autres heretiques, qui travailloient à empescher que personne ne souffrist le martyre, & qui le combatoient. *Voyla les heretiques qui selon le sçavant Pere Maimbourg, couroient au supplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leur secte. Mais afin que ce declamateur ne nous eschape pas, nous le prions, s'il veut quitter le siecle des Marcionites,* de

(*i*) *Jurieu, Apologie pour les Reformateurs, chap. 12. pag. 171. du 1. tome, édit. in 4.*

(1) *Scorpiac. cap. 1.*

a donné lieu à une diſpute, dont il ne ſera pas inutile de raporter le detail. Au reſte

de nous indiquer quels heretiques ſont morts en foule pour ſouſtenir l'hereſie, & quand cela eſt arrivé. Car pour nous qui ne ſçavons rien de l'Hiſtoire que ce que les livres nous enſeignent, nous ne trouvons point ces ſiecles, nous ne rencontrons pas cette foule d'heretiques qui meurent pour l'erreur. Nous ſçavons ſeulement que dans le IV. ſiecle quelques Eveſques orthodoxes ont pourſuivi juſqu'à la mort certains heretiques Eſpagnols. . . . C'eſt un grand malheur pour un homme quand il veut ſortir de ſa ſphere. Le Sieur Maimbourg s'eſt occupé à copier depuis quelques années des Hiſtoires modernes, mais s'il eſtoit ſage il ne diroit jamais rien de l'Hiſtoire ancienne. Car il n'en ſçauroit rien dire qui ne faſſe voir ſon ignorance. Et il faut avoüer que de ſemblables endroits nous font un grand plaiſir, car ils nous apprennent que ce grand autheur qui s'eſt meſlé d'eſcrire des Hiſtoires anciennes, entre autres celles de l'Arrianiſme, n'eſt qu'un pauvre copiſte qui ne ſçait rien dans l'antiquité.

III. Nous allons voir ce qu'on repliqua pour Mr. Maimbourg. *Quelque (a) paſſion qu'on puiſſe avoir de découvrir des fautes dans un Auteur qu'on critique, il me ſemble qu'on ne doit jamais luy faire un procés, ſur une choſe qui eſt ſuſceptible d'un bon ſens auſſi bien que d'un mauvais. Celle que Monſieur Maimbourg a avancée ſur le ſujet des Marcionites eſt de cette nature. Elle peut avoir un mauvais ſens en diſant, avec l'Apologiſte, que les Marcionites n'avoient garde de courir en foule au Martyre : puis que les premiers Chretiens n'avoient ni pouvoir ni envie de les faire mourir pour leur ſecte, tant parce qu'ils étoient ſous la Croix & ſans Tribunaux de Juſtice, qu'à cauſe qu'ils avoient de l'averſion pour les Magiſtratures. Mais, d'un autre côté, les Marcionites pouvoient courir au ſuplice afin de mourir pour leur Secte ſi, pour montrer qu'elle étoit bonne, ils ſouffroient le martyre pour la cauſe de* JESUS-CHRIST, *auſſi bien que ceux des autres Chretiens qui n'étoient pas de leur ſentiment. Ce ſens n'eſt pas moins naturel que l'autre, & il l'eſt même davantage; & je ne doute pas que Mr. Maimbourg ne l'ait eu en veuë quand il a parlé des Marcionites. Ce qui me le perſuade, c'eſt qu'il s'eſt contenté de dire que les Marcionites* couroient au ſuplice; *& qu'il n'a pas dit que c'étoient les Chretiens qui les y envoyoient. C'eſt l'Apologiſte qui adjoûte cette circonſtance de ſon chef; mais on peut luy dire que ſon commentaire n'eſt pas conforme à la penſée de l'Auteur qu'il interprete. Si cela eſt comme je le crois, Mr. Maimbourg n'aura pas fait voir une prodigieuſe ignorance, ſuppoſé qu'on puiſſe prouver qu'il y a eu de pretendus Martyrs parmi les Marcionites. L'Apologiſte ſoûtient que, bien loin que ces Heretiques s'expoſaſſent au martyre, ils étoient du nombre de ceux qui le combatoient, & qui ſe moquoient de ceux qui le ſouffroient. Si je ne faiſois profeſſion de bannir de cette diſpute les termes offenſans, je pourrois dire à l'Apologiſte qu'il eſt tombé dans l'ignorance qu'il reproche à ſon adverſaire. Mais je retracte le mot d'ignorance : & je veux non ſeulement en employer un plus doux; mais je voudrois même pouvoir trouver une autre expreſſion que celle dont je ſuis obligé de me ſervir, en luy diſant qu'il s'eſt trompé. En voici la preuve. Euſebe (1) dit qu'un de ceux que Dieu ſuſcita pour écrire contre les Phrygiſtes, avoit combatu, dans ſon troiſiéme livre, ceux qui ſe vantoient d'avoir eu pluſieurs Martyrs parmi eux. „ Aprés qu'ils ont été convaincus (diſoit cet Anony„me) dans tous les poincts dont j'ay parlé; & qu'ils „ n'ont plus rien à repondre, ils tâchent de ſe re„trancher ſur les Martyrs : aſſurant qu'ils en ont „ pluſieurs; & que cela prouve évidemment la „ puiſſance de l'eſprit Prophetique qu'ils diſent avoir „ dans leur parti. Mais ils ſe trompent à mon avis : „ car les Sectateurs des autres hereſies ſe vantent „ auſſi d'avoir pluſieurs Martyrs : & cependant, „ nous n'entrons pas dans leur ſentiment; & nous „ n'avoüerons jamais que la verité eſt de leur côté. „ Les Marcionites diſent qu'ils ont pluſieurs Mar„tyrs de* JESUS-CHRIST; *mais cela n'em„peſche pas qu'ils ne ſoient d'une religion contraire „ à celle de* JESUS-CHRIST. „ *Je pourrois remarquer encore, contre l'Apologiſte, que les Marcionites ne regnerent pas tellement dans le ſecond & dans le troiſieme ſiecle, qu'il n'y en eût encore dans le quatriéme : puis que ſaint (2) Epiphane nous parle d'une diſpute qu'il eut avec un Marcionite (b). Mais je paſſe cette minucie, pour venir à quelque choſe de plus conſiderable. . . . Si (c) l'on peut (comme on le peut certainement) apeller* Mourir pour l'hereſie, *lors qu'on s'expoſe au Martyre en veuë de la relever, nous ne ſerons pas en peine d'indiquer d'autres Martyrs que ceux des Marcionites : en alleguant les Phrygiſtes, dont l'Anonyme d'Euſebe a fait mention. Pluſieurs de ces Heretiques s'expoſoient au Martyre; & ils le ſouffroient dans l'eſprit que j'ay marqué, comme il paroît par l'Anonyme qui combat leur Hereſie. Saint (3) Auguſtin raconte que, dans le temps qu'on adoroit encore publiquement les idoles, on voyoit aux ſolemnitez des Payens, de grandes troupes de Donatiſtes ſe jetter teſte baiſſée au travers de ces Idolâtres pour ſe faire tuer par leurs adorateurs. Voilà des Heretiques qui courent en foule à la mort.*

(a) *Ferrand, Reponſe à l'Apologie pour la Reformation, p. 213. & ſuiv.*

(1) *Liv. V. cap. 16. p. 182. C. D. p. 183. A. edit. Gr. Lat. Paris.* 1658.

(2) *Heref.* 48. *num.* 2. *p.* 403.

(b) *Apliquez à Mr. Ferrand ce qui a été obſervé touchant Lambert Daneau, ci-deſſus remarque D, lettre f.*

(c) *Ferrand, ibid. pag.* 217.

(3) *Epiſt.* 50. *ante med.*

IV. Il eſt juſte d'entendre ce que Monſieur Maimbourg repliqua lui-même. „ Monſieur (d) „ Ferrand . . . s'eſt contenté de lui faire conoî„tre, le plus honnêtement du monde, qu'il s'eſt „ trompé dans tous ces chefs. Car premiere„ment il lui montre que je n'ay jamais dit, ni „ pretendu que les Marcionites ayent été en„voyez au ſupplice par les Chretiens, mais bien „ par les perſecuteurs Payens. Secondement que „ les Marcionites n'ont pas été ſeulement dans „ le ſecond & le troiſiéme ſiécle ſous les Em„pereurs Payens, mais auſſi dans le quatriéme; „ comme il le prouve par Saint Epiphane (4); „ & moi je dis, comme on a déja veu en cette „ Hiſtoire qu'il y en avoit encore dans le ſixié„me ſous les Empereurs Chretiens, lors que, „ ſelon les Loix (5) & conſtitutions Imperiales, „ on puniſſoit de mort les Heretiques. En troi„ſiéme lieu, il lui fait voir que les Marcio„nites, & pluſieurs autres Heretiques couroient „ au ſupplice pour ſoûtenir, & pour honorer „ leur ſecte par un pretendu Martyre ainſi que „ je l'ay dit. C'eſt ce qu'il lui apprend par des „ temoignages trés-convaincans, & ſur tout „ par celui d'Euſebe, afin qu'il ſçache que ce „ qu'il nous dit hardiment qui ne paroît point „ dans l'Hiſtoire, y eſt tout évident. Car voi„cy comme parle Euſebe en ſon Hiſtoire, en

(d) *Maimbourg, Hiſtoire du Pontificat de St. Gregoire, livre 4 p. 427. édit. de Hollande.*

(4) *Heref.* 48. *n.* 2.

(5) *Cod. lib.* 1. *leg.* 5. 11. 12.

reſte ſi l'on en veut juger charitablement, Marcion mourut dans de * bonnes diſpoſitions.

* Voyez la remarque B, p. 543. lettre m.

„ rapportant ce que dit un ancien Auteur que „ Dieu ſuſcita pour écrire contre les Phrygites „ ou Cataphryges, Heretiques qui ſe vantoient „ d'avoir eu parmy eux pluſieurs Martyrs. *Aprés* „ (1) *qu'ils ont eté convaincus dans tous les points* „ *dont j'ay parlé*, ce ſont les paroles de cet „ Auteur Anonyme comme elles ſont rapportées par Euſebe en Grec, & par Monſieur „ Ferrand en François, *& qu'ils n'ont plus rien* „ *à repondre, ils tâchent de ſe retrancher ſur les* „ *Martyrs &c.* . . . Que (a) dira maintenant „ l'Apologiſte? Voicy des Cataphryges, & pluſieurs autres anciens Heretiques qui ſe ſont expoſez au ſupplice en ſouffrant un pretendu Martyre, & voicy même *des Marcionites* qui le ſouffrent, & le ſouffrent par des Payens, & nullement par l'ordre des Chretiens, puis qu'ainſi „ qu'il le dit lui même, ils n'avoient point encore de Tribunaux en ce temps-là. Voilà „ donc un temoignage trés-authentique de „ l'Hiſtoire qui me juſtifie pleinement, & le „ deſole, & le detruit entierement en tout ce „ qu'il dit contre moi ſur ce ſujet (2). Et ſi la „ confuſion qu'il en doit avoir lui pouvoit permettre de faire encore un pas plus avant, il „ trouveroit dans ce qu'on lui raporte de Saint „ Auguſtin (3), de grandes troupes de Donatiſtes, qui couroient en foule à la mort, & „ qui pretendoient être Martyrs, quand ils ſe „ jettoient tête baiſſée au travers des Payens, „ pour ſoûtenir leur ſecte en recevant la mort „ de la main de ces Idolatres. Mais eſt-il poſſible que cet Apologiſte, qui ſe croit ſi habile homme, ignore ce qu'il n'y a preſque „ perſonne qui ne ſçache, ſçavoir que c'eſt à „ cette occaſion des pretendus Martyrs des Donatiſtes, que St. Auguſtin a dit en plus d'un „ endroit de ſes ouvrages, cette ſentence ſi belle & ſi commune, (4) *Que ce n'eſt point le* „ *ſupplice & la peine qui fait le Martyr, mais la* „ *cauſe pour laquelle il ſouffre.* C'eſt ce qu'il „ avoit appris de Saint Cyprien qui a dit longtemps avant luy, au ſujet des Schiſmatiques, „ & des Heretiques qui ſe vantoient de leurs „ Martyrs, (5) *Celuy qui n'eſt point dans l'unité* „ *ne peut être Martyr; il peut bien être mis à* „ *mort, mais non pas être couronné.* Et nôtre „ Saint Gregoire ne produit-il pas à ce propos „ ce beau ſentiment de Saint Cyprien, en ſe „ ſervant neanmoins des paroles de Saint Auguſtin, pour reprimer la preſomption & l'orgueil de ces Evêques Schiſmatiques, qui ſe „ glorifioient de ce qu'ils ſouffroient perſecution comme les Martyrs? (6) *Vous devez ſçavoir*, leur dit-il, *que ſelon Saint Cyprien ce* „ *n'eſt pas la peine, mais la cauſe qui fait le Martyr. Cela étant, c'eſt une choſe trop injuſte,* „ *& trop deraiſonnable que vous oſiez encore vous* „ *glorifier de cette perſecution que vous ſouffrez.* „ N'y avoit-il donc pas du temps de ces Saints „ Peres des Schiſmatiques & des Heretiques qui „ pretendoient avoir des Martyrs dans leur parti, puis qu'on leur montre qu'ils ſe trompent, „ & que ce n'eſt ni la perſecution, ni le ſupplice, ni la mort même que l'on ſouffre qui „ fait le Martyr, mais la bonne cauſe, & la „ verité pour laquelle on ſouffre? Quelle creance aprés tout ce que je viens de dire peut-on „ donner à des gens qui écrivent ſi hardiment, & „ même avec inſulte des choſes dont on decouvre „ ſi manifeſtement la fauſſeté? „

(1) Euſeb. lib. 5. c. 16.

(a) Maimbourg ibid. p. 428.

(2) Pag. 218.

(3) Aug. Ep. 50. L. 3. cont. Ep. Parm. & alibi. Optat. l. 3.

(4) Chriſti Martyrem non facit pœna, ſed cauſa. L. 3. contr. Creſcon. c. 4. in ſp. Pſa. 34. & 68.

(5) Eſſe Martyr non poteſt qui in unitate non eſt; occidi poteſt, coronari non poteſt. Cypr. l. de unit. Ep. 52. ad Antonian.

(6) Debetis enim ſcire, ſicut beatus Cyprianus dixit, quia Martyrem non facit pœna, ſed cauſa. Dum igitur ita fit, incongruum nimis eſt de ea vos quam dicitis perſecutione gloriari. Greg. l. 2. ind. 10. Ep. 36.

V. Il me reſte encore une piece à faire voir; c'eſt la replique du cenſeur de Mr. Maimbourg, la replique, dis-je, qu'il fit à Mr. Ferrand. Il (b) *m'accuſe d'ignorance, parce que j'ay ignoré un paſſage d'Euſebe dans lequel il eſt dit* que les Marcionites diſent qu'ils ont pluſieurs Martyrs de J. CHRIST. *Je ne me ferois point une honte d'apprendre de Mr. Ferrand en matiere de citations. Mais je puis bien l'aſſurer que j'avois lû & remarqué ce paſſage d'Euſebe avant qu'il m'en eût averti. Et que cela ne m'a pas fait comprendre qu'il y eût la moindre choſe du monde à retracter ſur ce que j'avois dit contre le S. Maimbourg. I. Il ne s'agit pas de ce que les Marcionites diſoient, il s'agit de ce qui eſt. Je ne doute pas qu'aprés que le peril étoit paſſé; & que la paix etoit renduë à l'Egliſe, les Marcionites ne ſe vantaſſent comme les autres d'avoir eû des Martyrs. C'eſt un honneur qu'ils ſe faiſoient ſans qu'il leur en coutaſt rien. Mais il étoit faux qu'ils euſſent aucuns Martyrs. Tertullien, & tous les autres anciens ſont plus croyables là deſſus que les Marcionites eux meſmes. Ils ſe meſloient des plus avant dans la foule des perſecuteurs, bien loin de ſouffrir eux meſmes perſecution. II. De plus je voudrois bien ſçavoir, ſi un petit mot dit foiblement & en paſſant comme celuy-cy:* Les Marcionites diſent qu'ils ont pluſieurs Martyrs de J. CHRIST, *ſuffit pour aſſurer d'un ton ferme*, que les Marcionites couroyent au ſupplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leur ſecte? *Vous direz à entendre cela que Mr. Maimbourg auroit vû quelque Martyrologe Marcionite, où il auroit lû l'hiſtoire & toutes les circonſtances de la mort de ces Martyrs, & où entr'autres il auroit remarqué leur conſtance, & leur zéle incroyable. Aſſeurément je le redis encore une fois, s'il avoit lû Tertullien, il n'auroit pas avancé une fauſſeté telle que celle-cy avec tant d'aſſurance. Ainſi n'en deplaiſe à Mr. Ferrand, nous dirons que le S. Maimbourg n'eſt ni ſolidement ni univerſellement ſçavant. Dans le reſte Mr. Ferrand fait une longue digreſſion, pour citer une infinité de paſſages des anciens ſur les ſupplices des heretiques: les uns voulant qu'on les abandonne à leur conſcience, les autres voulant bien qu'on les reprime, mais non par les derniers ſupplices; Et quelques autres enfin trouvant bon qu'on les conduiſe juſqu'à la mort. Il acheve ſon chapitre en nous citant de longs extraits d'Optat, & de St. Auguſtin qui prouvent la maxime,* cauſa non pœna facit Martyrem. *Il ſemble que Mr. Ferrand ſoit de ſerment de ne rien dire d'apropos: A quoy bon tout cela? qui eſt-ce qui nie que ce n'eſt pas la mort, mais la cauſe de la mort qui fait le Martyre? qui eſt-ce qui nie qu'il n'y ait eû des heretiques qui ſoient morts pour leur hereſie? Il s'agiſſoit de ſçavoir s'il eſt poſſible que des heretiques meurent pour l'hereſie. 1. En grand nombre. 2. Des perſonnes de tout ſexe &c.*

(b) Jurieu, Vrai ſyſtéme de l'Egliſe, pag. 644. 645.

Mes lecteurs ont là le procés auſſi inſtruit qu'il le peut-être, car les parties ont produit tout ce qu'elles pouvoient dire: ils n'ont donc qu'à prononcer ſur le tort & ſur le droit, & ils trouveront bon ſans doute que je donne ici mon petit avis.

En

positions, il ne fut pas aussi opiniâtre dans son heresie que le furent ses † disciples.

† Voyez les paroles que je cite de Baronius ci-dessous pag. 548. lettre a.

En I. lieu il me semble que Monsieur Maimbourg n'a pas assez bien pesé ses termes : ses expressions sont outrées : il n'est pas certain ni que les Marcionites ayent eu beaucoup de Martyrs, ni que ces Martyrs ayent enduré la mort entant que Marcionites. Il y eût eu donc plus de prudence à raporter tout simplement, que cette Secte se vantoit d'avoir produit des Martyrs. II. Mais si les expressions de Mr. Maimbourg ont été hyperboliques, celles de son censeur l'ont été beaucoup davantage; car sous pretexte que l'on employe des termes trop forts, on ne doit pas être accusé ni *d'une prodigieuse ignorance*, ni *d'une grande hardiesse.* III. Le Censeur s'est tellement emporté, que si l'on ne voyoit pas un grand air de moderation dans tout l'Ouvrage de Monsr. Ferrand, l'honnêteté excessive dont il s'est servi en cet endroit pourroit passer pour une ruse maligne, destinée à faire paroître plus hideuse la laideur de la critique qu'il refutoit. Quand on lit cette page de son livre, on croit voir de belles perles au cou d'une Ethiopienne, qui relevent leur éclat par la noirceur qui les environne, pendant qu'elles donnent de nouveaux degrez d'obscurité à cette noirceur (*a*). IV. Selon toutes les aparences, le Censeur ne savoit rien de ce passage d'Eusebe, lors qu'il publia son Apologie des Reformateurs, & il ignoroit que la secte des Marcionites eût subsisté au 4. siecle. D'où vient donc, demandera-t-on, qu'il *assûre qu'il avoit lu & remarqué ce passage avant que* Mr. Ferrand *l'en eût averti?* Ne renverse-t-il pas lui-même toute sa refutation, en avoüant qu'il n'ignoroit pas cet endroit d'Eusebe ? Puis donc que cet aveu lui étoit prejudiciable, il faut conclure qu'il est sincere. Je repons que de deux maux on choisit toûjours le moindre: or en comparant le mal qui lui pouvoit arriver de son aveu, avec le mal qui lui pouvoit arriver d'une conduite toute opposée, il a trouvé moins de dommage dans le premier party que dans le second. Il s'est donc vanté d'avoir conu ce qu'Eusebe nous aprend sur le martyre des Marcionites. S'il eût avoüé qu'il n'en savoit rien, tous ses lecteurs auroient fait un jugement desavantageux de ses lumieres : les plus stupides auroient eu assez d'esprit, pour conclure sans aucune peine qu'il étoit un vrai novice dans l'histoire ecclesiastique, & qu'il avoit très-mauvaise grace de reprocher ce defaut à son adversaire avec une telle hauteur. Le mal étoit grand ; le danger inévitable ; le prejudice très-mal aisé à reparer. Mais qu'avoit-il à craindre en se vantant de savoir bien son Eusebe ? Je m'en vais vous le dire ici en deux mots, & je le dirai ci-dessous plus en detail. Il pouvoit craindre que les lecteurs qui raisonnent, & qui prenent la peine de comparer exactement les objections avec les reponses, & de voir si une preuve qui seroit bonne en elle-même, perd sa force dès qu'on supose ceci ou cela, ne s'aperçussent de la foiblesse de sa critique. Ce mal n'est pas si grand : de mille lecteurs à peine s'en trouve-t-il deux qui entrent dans ces discussions, ou qui soient capables d'y reüssir; c'est pourquoi on hasarde infiniment plus, quand on s'expose à être pris pour un ignorant par tous ceux qui savent lire, que quand on s'expose à être pris pour un mauvais Dialecticien par un petit nombre de lecteurs. A-t-on besoin d'un plus grand motif pour se conduire comme l'on a fait? Cela vaut bien la peine de se vanter qu'on n'ignoroit pas les pretensions des Marcionites raportées par Eusebe; de s'en vanter, dis-je, dans des circonstances où l'on s'exposoit aux fâcheux inconveniens que je m'en vais exposer. V. Les preuves qui ont été employées contre Maimbourg, se reduisent à ceci. Les Marcionites n'ont subsisté qu'au second & au troisiéme siecle, donc ils n'ont point eu de Martyrs; car en ce tems-là l'Eglise Chretienne n'avoit point de tribunaux, & d'ailleurs ils enseignoient avec les Gnostiques, qu'il faloit être bien sot pour s'exposer au martyre. Ce raisonnement supose que les sectateurs de Marcion n'ont été persecutez, ni par les Chretiens, ni par les Payens. Oseroit-on dire cela, si l'on savoit 1. qu'un Auteur cité par Eusebe (*b*), avoüe qu'ils se vantoient de la multitude de leurs Martyrs ? 2. Qu'il ne nie point le fait, & qu'il se contente de nier que ce grand nombre de Martyrs Marcionites fût une preuve de la bonté de leur secte ? VI. Ce passage d'Eusebe ruine entierement la pretension du Critique, savoir que les sectateurs de Marcion enseignoient avec les Gnostiques, qu'il n'y avoit que des sots qui se laissassent ôter la vie pour leur Religion, & qu'ils *se méloient des plus avant entre les persecuteurs, afin de n'être point persecutez.* Comment auroient-ils enseigné cela, puis qu'ils pretendoient prouver par leurs Martyrs qu'ils étoient la vraye Eglise? VII. C'est mal-à-propos que l'on cite Tertullien, puis qu'il ne parle pas nommément de cette secte, & il est ridicule de pretendre que ceux qui joindront la note de Mr. Rigaut avec les paroles de Tertullien, n'oseront faire mention des Martyrs Marcionites. VIII. Il est bien vrai que Marcion convenoit avec les Gnostiques en certaines choses; mais cela n'empêchoit point que sa secte ne fût differente de la leur ; & ainsi sans un temoignage exprés, & sans des preuves particulieres, on n'a nul droit de lui imputer les sentimens des Gnostiques touchant le martyre. Autrement il seroit permis de dire *les Arminiens sont une branche des Protestans, dont ils croyent la presence réelle comme ceux de la Confession d'Ausbourg, & la predestination absoluë comme ceux de la Confession de Geneve.* IX. Il est étonnant qu'un homme qui ose insulter Monsieur Maimbourg sur l'ignorance de l'antiquité, n'ait point su que la secte des Marcionites fleurissoit beaucoup vers la fin du quatriéme siecle, comme nous l'aprend St. Epiphane (*c*). Elle fleurissoit encore au tems de Theodoret, qui nous aprend qu'il convertit, & qu'il batisa plus de 10. mille Marcionites *. Au reste Lambert Daneau n'a pas ignoré que ces sectaires se glorifioient de leurs Martyrs; mais avec St. Cyprien il pretend que ceux d'entr'eux qui avoient souffert la mort pour la Religion, n'étoient point martyrs. Il parle d'un Prêtre Marcionite (*d*) qui fut brûlé à Smyrne au même tems que Saint Polycarpe. Ἐν τῇ αὐτῇ ᾗ περὶ αὐτοῦ γραφῇ, καὶ ἄλλα μαρτύρια συνῆπτο κατὰ τὴν αὐτὴν Σμύρναν πεπραγ-

(a) *Tout le monde sait l'aphorisme de l'Ecole*, Contraria juxta se posita magis elucescunt.

(b) Καὶ πρῶτοί γε οἱ ἀπὸ τῆς Μαρκίωνος αἱρέσεως Μαρκιωνισταὶ καλούμενοι, πλείστους ὅσους ἔχειν Χριστοῦ μάρτυρας λέγουσιν· ἀλλὰ τόν γε Χριστὸν αὐτὸν κατὰ ἀλήθειαν οὐχ ὁμολογοῦσι. Primi certe qui Marcionis hæresim sequuntur, vulgo Marcionitæ cognominati, quamplurimos habere se dicunt martyres Christi. E tamen Christum ipsum revera minime confitentur. *Euseb. lib. 5. cap. 16. p. m. 182. D.*

(c) *Voyez la remarque D. lettre e.*

* *Theodor. epist. 146. apud Baron. ad ann. 424. n. 19.*

(d) Martyres etiam se habere jactant, ut scribit Eusebius libr. 5. cap. 16. inter quos recenset Methodorum Smyrnæ crematum libr. 4. cap. 16. sed falso, nam causa facit martyres, quemadmodum Cyprianus ait, non autem pœna. *Lambert. Danæus ubi suprà fol. 59.*

ples. Nous pouvons dire de son systême la même chose que de celui des Manichéens.

πεπραγμένα ὑπὸ τὴν αὐτὴν περίοδον τοῦ χρόνου τῆς τοῦ Πολυκάρπου μαρτυρίας· μεθ' ὧν καὶ Μητρόδωρος τῆς κατὰ Μαρκίωνα πλάνης, πρεσβύτερος δὴ εἶναι δοκῶν, πυρὶ παραδοθεὶς ἀνῄρηται. (a) *Sed & alia martyria sub idem tempus quo Polycarpus passus est, apud Smyrnam facta, in eadem epistola conjunctim leguntur. In quibus & Metrodorus quidam qui Marcionis sectæ presbyter dicebatur, flammis consumptus interiit.* X. Je ne sai si je dois dire que ces gens-là comptoient peut-être pour des Martyrs, ceux d'entr'eux qui avoient été tuez peut-être dans quelque émotion du peuple orthodoxe. Il ne faudroit pas trop s'étonner si quelcun croyoit, qu'avant même que les Empereurs fussent Chretiens, les heretiques furent exposez quelquefois à la violence des Catholiques; car nous aprenons de Saint Epiphane, que peu s'en falut que Manes ne fût assommé par la populace dans la ville de Caschara, où il avoit disputé publiquement avec l'Evêque du lieu. Il y auroit laissé infailliblement la vie, si un fort honnête homme nommé Marcellus, n'eût arrêté par sa presence venerable le zêle ardent des bourgeois. (b) Ἐντεῦθεν ὁ Μάνης ἀποδράσας, βουλομένων τῶν δήμων αὐτὸν λιθοβολῆσαι, εἰ μὴ ὅτι παρῆλθεν εἰς μέσον Μάρκελλος, καὶ τῷ αἰδεσίμῳ αὐτοῦ προσώπῳ κατεδυσώπησε τοὺς δήμους, ἐπεὶ ἂν ὁ τάλας νεκρὸς μένων πάλαι ἐλελύθει. *Secundum hæc Manes fuga sibi consulit. Populus enim lapidibus illum obruere volebat; nisi Marcellus in medium prodiens vultu ipso venerationis pleno aspectuque repressisset. Quod nisi fecisset, jam dudum infelix ipse periisset.* Cet honnête homme avoit dejà usé de la même moderation, pour empêcher que l'Evêque ne fit tuer Manes. Ce Prelat s'apelloit Archelaus; (c) il se mit dans une telle colere quand il sut ce que Manes avoit écrit à Marcellus, qu'il voulut partir de la main pour se saisir de cet heretique. Marcellus l'en empêcha par ses prieres. Quelques jours après il eut encore besoin de toute son éloquence, pour reprimer le zêle de ce Prelat. Manes ayant reçu la reponse de Marcellus se rendit auprès de lui. Archelaus opinoit qu'on le tuât comme une bête feroce, qui pouvoit faire de grands ravages dans la bergerie du Seigneur. Mais Marcellus par ces sages remontrances, porta les choses à la douceur, & fit convenir Archelaus de conferer paisiblement avec cet Heresiarque. On ne me croiroit pas peut-être si je ne citois le Grec. Citons-le donc. Ὁ δὲ Ἐπίσκοπος Ἀρχέλαος ἔχων ἐν ἑαυτῷ μετὰ τὸν λόγον καὶ τὸ ζηλωτικὸν τῆς πίστεως, ἐβουλεύετο, εἰ ἦν δυνατὸν, ἐξ αὐτῆς τὸν ἄνδρα ὥσπερ πάρδαλιν, ἢ λύκον, ἢ τι ἕτερον τῶν θηρίων ἀγρεύσας, θανάτῳ παραδοῦναι, ἵνα μὴ λυμανθῇ τὰ θρέμματα, τοιούτου θηρὸς, [ἐφ' ὁδοῦ] τὴν εἴσοδον κατανοῶν. Ὁ δὲ Μάρκελλος τῇ μακροθυμίᾳ μᾶλλον ἔξω, καὶ ἀνεξικάκως τὴν πρὸς αὐτὸν διάλογον ἀπ' αὐτοῦ γενέσθαι. *At (d) Archelaus Episcopus præter doctrinam fidei insuper ardore præditus, author erat, ut si fieri posset, homo ille, pardi instar ac lupi, vel cujusvis alterius bestiæ, interceptus morti traderetur, ne ejusmodi feræ incursione pecora læderentur, cum illius ingressum cognosceret. Marcellus contra patienter ac leniter potius illum in colloquio tractandum putabat.* Ceci fait voir que sous pretexte que les Orthodoxes n'avoient point de tribunaux pendant les 3. premiers siecles, il ne faloit pas conclure si magistralement que les heretiques ne pouvoient pas se vanter d'avoir des Martyrs. Toutes les Communions s'accordent à honorer de ce titre quelques-uns de ceux qui perissent pour leur religion, par les attentats de la populace. XI. Enfin je remarque que Monsieur Ferrand ne devoit pas être insulté sur les *longs extraits d'Optat & de Saint Augustin, qui prouvent la maxime* causa non pœna facit martyrem; car il a falu qu'il les donnât pour satisfaire au defi de l'Apologiste, & pour en montrer la temerité: voici la teneur de ce defi encore une fois. „Mais (e) afin que ce declamateur ne nous „eschape pas, nous le prions, s'il veut quitter „le siecle des Marcionites, de nous indiquer „quels heretiques sont morts en foule pour „soustenir l'heresie, & quand cela est arrivé. „Car pour nous qui ne sçavons rien de l'Histoire que ce que les livres nous enseignent, „nous ne trouvons point ces siecles; nous ne „rencontrons pas cette foule d'heretiques qui „meurent pour l'erreur. Nous sçavons seulement que dans le IV. siecle quelques Evesques orthodoxes ont poursuivi jusques à la „mort certains heretiques Espagnols.„ Ce defi contient manifestement cette these, *Dans les 4. premiers siecles il n'y a point eu d'autres martyrs heretiques que quelques Priscillianistes.* On lui a fait voir le contraire par de longues citations. Qu'y a-t-il après cela de plus ridicule que de se moquer de ces longs extraits, & que de dire qu'ils ne sont point à-propos, & (f) que l'on ne *nie point qu'il n'y ait eu des heretiques qui soient morts pour leur heresie*, & qu'il ne *s'agissoit point de savoir s'il est possible que des heretiques meurent pour l'heresie*, mais s'il est possible qu'ils le fassent dans les circonstances qu'il articule, cinq en nombre? Il est manifeste que son defi ne contient quoi que ce soit de ces circonstances, de sorte que cet Auteur est notoirement convaincu d'avoir agi de mauvaise foi. Il defie qu'on lui prouve une telle chose, & quand il voit qu'on l'a prouvée demonstrativement, il se plaint de la longueur de la preuve, & dit qu'il n'étoit point question de cela, mais d'une autre chose. Ce qui étonne le plus est de voir qu'un homme qui s'est tant mêlé de controverse, ait osé porter un defi tel que celui-là: veu que presque tous les Controversistes Romains, à qui l'on allegue le Martyrologe des Protestans, repondent que les anciens heretiques se glorifioient de la même chose. Je ne citerai qu'un Jesuite qui a écrit contre Pierre du Moulin, & que ce Ministre & André Rivet ont refuté. *Vetus delirium hæreticorum est*, dit-il (g), *Ecclesiam Catholicam in Martyrum censu æmulari velle. Ita de Marcionitis & de Cataphrygibus seu Montanistis scribit* (1) *Apollinaris Episcopus Hierapoleos, antiquissimus Theologus; ipsos, cùm omnia quæ pro se attulerant argumenta, fuissent rationibus consentaneis rejecta, ad Martyres confugisse, & ad propheticum illorum spiritum. Invehuntur pariter tum sanctus Cyprianus contra pseudomartyres Novatianos, tum sanctus Epiphanius contra Euphemitas: qui ob eorum multitudinem se Martyrianos vanissimè appellarunt. Habuere suos Donatistæ;*

(a) *Eusebius lib. 4. cap. 15. p. m. 135.* Comparez ceci avec ce que dit Mr. Jurieu. Il étoit faux qu'ils eussent aucuns Martyrs. *Consultez Baronius* ad ann. 424. n. 14. *où il dit*, Facilius est invenire Marcionitam à Gentilibus olim occidi, quam à Christianis Ecclesiæ redditum.

(b) *Epiphan. adv. hæreses, n. 66. pag. m. 627.*

(c) Ὁ δὲ Ἀρχέλαος γνοὺς τὴν αἰτίαν, καὶ τὴν ἐπιστολὴν ἀναγνοὺς, ἔβρυχε τοὺς ὀδόντας, ὥσπερ λέων ἀρυόμενος, καὶ ζῆλον Θεοῦ ἀναλαβὼν, ἐπειρᾶτο ὁρμῆσαι μᾶλλον ἕως αὐτοῦ, καὶ χειρώσασθαι τὸν τοιοῦτον. Archelaus re omni perspecta, dentibus fremens rugientis leonis instar ac divino quodam ardore percitus, ad Manichæum potius proficisci cupiebat, hominemque capere. *Id. ib. p. 624.*

(d) *Id. ib. p. 625.*

(e) *Jurieu, Apologie pour les Reformateurs, to. 1. pag. 172.*

(f) *Idem, Systême de l'Eglise, p. 645.*

(g) *Silvester Petrasancta in notis in epistolam Petri Molinæi ad Balzacum p. 36. 37.*

(1) *Apud Eusebium Hist. l. 5. cap. 15.* Petrasancta se trompe après Baronius *ad ann. 173. n. 20. & seq.* de croire qu'Apollinaris soit l'Auteur qu'Eusebe cite. Rufin & Nicephore ont été dans cette erreur. Voyez comment Mr. du Pin les refute *Biblioth. Eccles. to. 1. p. 68. édit. de Holl.* après Henri Valois. *In Euseb. l. 5. c. 16.* & Halloix *in not. ad vitam S. Apollinaris c. 3.*

chéens. Il n'en sut pas faire jouër la (*F*) principale machine. Il s'embarrassa dans un detail d'explications mal imaginées; & de là vint que les Péres confondoient

natistæ, tantaque insaniâ Martyrii eam larvam affectarum, ut cùm Ecclesiæ tyrannorum persecutio deesset, se aliquoties dederint præcipites exanimaverintque; deque his Optatus Milevitanus, divus Augustinus, & Theodoretus meminerunt. Non caruerunt iis quoque Ariani & Priscillianistæ, quorum insistere vestigiis satagunt Sectarii nostri temporis, & ideò suos habent Martyrologos, qui mendacia intexunt ineptiis dicerem lepidissimis, nisi jocari in re tanti momenti facinus esset.

Utilitez du ramas des pieces de tels procès.

Il seroit à souhaiter qu'un bon Critique prit la peine de ramasser toutes les pieces des procès semblables à celui-ci, & de les placer l'une aprés l'autre, comme je viens de le faire, à l'égard de la dispute sur les Martyrs Marcionites. J'ai voulu donner ici un échantillon de ce travail, pour encourager à l'entreprise de cet Ouvrage ceux qui en seront capables. Les utilitez en seroient très-grandes; soit pour decouvrir la mauvaise foi qui regne dans les disputes, soit pour accoutumer les Auteurs à l'exactitude: car comme ils sont assûrez que presque personne ne compare les repliques & les dupliques dispersées en plusieurs volumes, ils ne craignent point les suites de leur mauvais procedé; & ils les craindroient sans doute, s'ils savoient que certaines gens feront un recueil des objections & des reponses, des repliques, & des dupliques, tout-à-fait propre à montrer dans un moment le fort & le foible des uns & des autres, d'autant plus facilement que l'on y joindroit des observations, comme j'ai fait ci-dessus. Il seroit bon que tout cela fût rangé dans 2. ou dans 3. colonnes. Voyez la preface du projet de ce Dictionaire vers la fin.

(F) *Il n'en sut pas faire jouër la principale machine.*] Si un homme d'autant d'esprit que Mr. Descartes avoit eu en main cette affaire, on n'auroit pas pu confondre le systême des deux principes aussi aisément que les Peres le confondoient, n'ayant à combatre qu'un Cerdon, un Marcion, un Apelles, un Manes, gens qui ne pouvoient se bien servir de leurs avantages; soit parce qu'ils admettoient l'Evangile, soit parce qu'ils n'avoient pas eu assez de lumieres, pour éviter les explications (*a*) les plus sujettes aux grans inconveniens. C'étoit la chose du monde la plus ridicule, de soutenir qu'à la verité Jesus-Christ avoit paru sur la terre, mais non pas avec un vrai corps humain, & d'en donner pour raison que la chair n'est pas l'ouvrage du bon Principe, & que c'est la production du mauvais. Les Marcionites font pitié quand ils disputent sur cela. En general si nous jugeons de leurs forces par les objections qu'ils proposent dans le Dialogue (*b*) d'Origene, nous en aurons mauvaise opinion. On ne voit point qu'ils poussassent les difficultez sur l'origine du mal; car il semble que dès qu'on leur repondoit que le mal étoit venu du mauvais usage du franc arbitre de l'homme, ils ne savoient plus que repliquer, ou que s'ils faisoient quelque instance sur la prevision de ce pernicieux usage, ils se payoient de la premiere reponse, quelque foible qu'elle fût. Origene (*c*) ayant repondu qu'une creature intelligente qui n'eût pas joui du libre arbitre, auroit été immuable & immortelle tout comme Dieu, ferme la bouche au Marcionite, car celui-ci ne replique rien. Il étoit pourtant bien facile de refuter cette reponse; il ne faloit que demander à Origene si les bienheureux du Paradis sont égaux à Dieu, dans les attributs de l'immutabilité, & de l'immortalité. Il eût repondu sans doute que non: par consequent, lui auroit-on repliqué, une creature ne devient point Dieu dès qu'elle est determinée au bien, & privée de ce que vous apellez franc arbitre. Vous ne satisfaites donc point à l'objection; car on vous demandoit pourquoi Dieu ayant prevu que la creature pecheroit, si elle étoit abandonnée à sa bonne foi, ne l'a point tournée du côté du bien, comme il y tourne continuellement les ames des bienheureux transportées dans le Paradis. Vous repondez d'une maniere qui fait conoître que vous pretendez qu'on vous demande, pourquoi Dieu n'a pas donné à la creature un être aussi immuable, & aussi independant qu'il l'est lui-même. Jamais on n'a pretendu vous faire cette demande. St. Basile a fait une autre reponse qui a le même defaut. Dieu, dit-il, n'a point voulu que nous l'aimassions par force, & nous mêmes nous ne croyons pas que nos valets soient affectionnez à nôtre service, pendant que nous les tenons à la chaîne, mais seulement lors qu'ils obeïssent de bon gré. (*d*) Ὅτι καὶ σὺ τοὺς οἰκέτας, οὐχ ὅταν δεσμίους ἔχῃς, εὔνους ὑπολαμβάνεις ἀλλ' ὅταν ἑκουσίως ἴδῃς ἀποπληροῦντάς σοι τὰ καθήκοντα, καὶ Θεῷ τοίνυν οὐ τὸ ἠναγκασμένον φίλον, ἀλλὰ τὸ ἐξ ἀρετῆς κατορθούμενον. ἀρετὴ δὲ ἐκ προαιρέσεως καὶ οὐκ ἐξ ἀνάγκης γίνεται. *Quoniam & tu servos, non quando vinctos in custodia tenes, benevolos esse tibi existimas; sed cùm sponte omnia, quæ erga te oportet, videris agere. Sic item Deo eum puta fore amicum, non qui coactus, sed qui sponte suâ virtuteque illi obtemperat. Virtus verò ex voluntate perficitur, non ex necessitate.* Pour convaincre St. Basile que sa pensée est très-fausse, il ne faut que le faire souvenir de l'état du Paradis. Dieu y est aimé, Dieu y est servi parfaitement bien; & cependant les bienheureux n'y jouïssent pas du franc arbitre, ils nont plus le funeste privilege de pouvoir pecher. Faut-il donc les comparer à ces esclaves qui n'obeïssent que par force? à quoi songeoit St. Basile? & puis qu'il repond aux difficultez par le parallele qu'on a vu, c'est un signe que les sectateurs de Marcion, ni ceux de Manes ne repliquoient rien, quand ils se voyoient accablez de cet argument, & qu'ils ne s'avisoient pas de faire songer à la condition des ames glorifiées. S'il y avoit aujourd'hui des Marcionites aussi forts à la dispute, que le sont ou les Jesuïtes contre les Jansenistes, ou ceux-ci contre les Jesuïtes, ils commenceroient par où leurs ancêtres finissoient. Ils attaqueroient d'abord le dernier retranchement d'Origene, savoir le franc arbitre, & ils n'auroient pas fait 3. syllogismes qu'ils obligeroient le soutenant à confesser (*e*) qu'il ne comprend pas ce qu'il avance, & que ce sont des abîmes de l'*imperscrutable* souveraineté du

(*a*) *Conferez ce qui a été dit dans l'article* Manichéens, *remarque B.*

(*b*) *Je parle du Dialogue contre les Marcionites attribué à Origene, dont Mr. Wetstein Professeur à Bâle a donné une édition l'an 1674. la premiere où le Grec ait paru.*

(*c*) *Dialog adversus Marcionit. sect.* 3. *pag.* 79. 80. *edit. Basil.* 1674.

(*d*) *Basilius Magnus tom.* 1. *in homilia, Quod Deus non sit auctor mali pag.* 369.

(*e*) *Ils pretendroient qu'un tel aveu ne differe point de ce que l'on nomme être reduit* à quia, *&* ad terminos non loqui.

doient facilement les Marcionites. Je ferai peu (*G*) d'observations contre Moreri.

MARESTS (Jean des-) Parisien, Sieur de Saint Sorlin, a été un des beaux esprits du XVII. siecle; mais il devint enfin visionnaire & fanatique. Il fut fort aimé du Cardinal de Richelieu, & l'on peut dire qu'entre autres * charges il eut chez cette Eminence un (*A*) emploi d'esprit. Il nous a laissé lui-même une peinture de ses mœurs qui n'est pas fort avantageuse; car il avouë que pour seduire les (*B*) femmes qui lui oposoient l'interêt de leur salut, il ne feignoit point de

** Il étoit Contrôleur general de l'extraordinaire des guerres, & Secretaire general de la marine de Levant.* Hist. de l'Academie Françoise pag. m. 342.

du Createur, où nôtre raison est toute engloutie, ne nous restant plus que la foi qui nous soutienne. C'est dans le vrai nôtre ressource; la revelation est l'unique magazin des argumens qu'il faut opposer à ces gens-là: ce n'est que par cette voye que nous pouvons refuter l'éternité pretenduë d'un mauvais principe. Mais quand nous voulons determiner de quelle maniere s'est conduit le Createur, à l'égard du premier peché de la creature, nous nous trouvons bien embarrassez. Toutes les hypotheses que les Chretiens ont établies parent mal les coups qu'on leur porte (*a*): elles triomphent toutes quand elles agissent offensivement, mais elles perdent tout leur avantage quand il faut qu'elles soutiennent l'attaque. Nos idées là-dessus ne sont claires, qu'autant qu'il le faut pour éterniser la guerre; semblables à ces Princes qui n'ont pas la force d'empêcher que l'on ne ravage leurs frontieres, & qui sont assez puissans pour faire des courses dans le païs ennemi. Il ne paroît pas que Marcion & ses sectateurs ayent bien conu le fort & le foible des Orthodoxes.

(*G*) *Je ferai peu d'observations contre Moreri.*] I. Sa remarque que *Sinope ville de Paphlagonie* avoit été *autrefois de Pont* est très-mauvaise, puis que Sinope a été tout à la fois & une ville de Paphlagonie, & une ville du Pont. II. Il n'est pas vrai (*b*) que Marcion n'ait jamais été reçu à la communion de l'Eglise de Rome. III. Ni qu'*aprés avoir long tems suivi les erreurs* de Cerdon, il en ait *inventé de nouvelles en* 134. Nous avons vu ci-dessus qu'il vint à Rome sous Antonin Pius qui ne commença de regner qu'en 138. Baronius (*c*) se fondant sur quelques passages de Tertullien, croit que Marcion commença à dogmatiser dans Rome l'an 146. & neanmoins il y a d'autres passages de ce Pere qui temoignent que Marcion n'arriva à Rome que sous le Pape (*d*) Anicet: ce qui supose qu'il n'y seroit arrivé que 20. ans après la naissance de sa secte. Tertullien avoit raison quand il disoit (*e*), qu'il s'étoit peu informé du tems où cet Heretique commença de dogmatiser. IV. Puis que Cerdon alla à Rome (*f*) sous le Pape Hygin, qui ne fut creé qu'en l'an 153. comment seroit-il possible que Marcion eût inventé de nouvelles heresies l'an 134. après avoir suivi long tems celles que Cerdon lui avoit aprises dans Rome? V. Il est faux que Marcion *se nommât* Jesus-Christ *envoyé pour abolir la loi commune mauvaise*. Moreri le calomnie en lui imputant cela. Si l'on dit que ces paroles de Moreri, *il se nommoit* Jesus-Christ &c. se raportent non pas à Marcion, mais à l'un des Dieux de cet heretique, à celui qu'il reconoissoit pour l'*Auteur de l'Evangile & le Redempteur de l'Univers*, on ne disculpera pas Moreri, il sera coupable & de s'être mal exprimé, & d'avoir mal raporté l'opinion de cet heretique. Marcion admettant deux Dieux, l'un bon & l'autre mauvais, disoit (*g*) que l'un avoit fait le monde, & que l'autre étoit le Pere de Jesus-Christ. La confusion avec laquelle Baronius parle de cela est peut-être ce qui a trompé Moreri. (*h*) *Duos posuit Deos* (Marcion) *sibi contrarios, quorum alter bonus, malus vero esset alter; alter legis veteris auctor, alter autem novæ ... ab illoque malo mundum esse creatum, à bono autem restitutum atque redemptum, huncque fuisse Jesum solventem legem atque Prophetas à Deo patre missum*: C'est ainsi qu'on lit ce passage dans mon (*i*) édition de Baronius. Je ne sai si les Imprimeurs ont oublié quelques mots, ou s'il faut attribuer à Baronius la contradiction qui se trouve-là, & qui consiste à dire que Jesus-Christ soit le bon principe, & que son Pere l'ait envoyé dans ce monde.

(*a*) *Voyez dans l'article* Pauliciens *ce que je cite du Jugement de Mr. Jurieu sur les methodes relâchées d'expliquer la grace. Voyez aussi ce qu'un Ministre François a repondu aux Lutheriens: Mr. de Beauval en parle dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Novembre* 1695. *p.* 105. *& suiv. Mais sur tout voyez les Labyrinthes de Bernardin Ochin.*

(*b*) *Voyez la remarque B.*

(*c*) *Baron. ad ann.* 146. *n.* 1.

(*d*) *Il fut creé Evêque de Rome l'an* 167. *selon Baronius.*

(*e*) *Adverf. Marcion. lib.* 1. *cap.* 19. *apud Baron. ib.*

(*f*) *Irenaus lib.* 1. *c.* 28. *apud Baron. ibid. n.* 2.

(*g*) *Voyez Danaus ubi supra fol.* 36. *citant S. Irenée lib.* 2. *c.* 1. *& lib.* 4. *c.* 57. *& d'autres Peres.*

(*h*) *Baronius ubi supra n.* 9. *p.* 117.

(*i*) *C'est celle d'Anvers* 1597.

(*A*) *Chez cette Eminence un emploi d'esprit.*] Il faut entendre ce qu'il dit de lui sous le nom d'Eusebe dans l'un (*k*) de ses livres, *Avec l'aide de quelques-uns sur lesquels je m'appuyay pour arriver jusqu'au haut du Palais de la fortune, je parvins jusqu'à l'appartement de celuy qui dominoit dans ce lieu elevé. Là je goûtay mille plaisirs ravissans par l'estime qu'il fit de moy, par les caresses & publiques & particulieres dont il m'honora, par les applaudissemens que je recevois de toutes parts, & par les victoires que je remportois souvent sur mes envieux....* (*l*) *Tu me forces à te dire quelqu'un de ces goûts delicats, qui te fera juger des autres, & qui servira à te faire connoistre l'infatigable force du genie de ce grand homme, qui ne pouvoit se délasser d'un travail d'esprit que dans un autre. Aussi tost qu'il avoit employé quelques heures à resoudre toutes les affaires d'Estat, il se renfermoit souvent avec un sçavant Theologien, pour traiter avec luy les plus hautes questions de la religion, & son esprit prenoit de nouvelles forces dans ces changemens d'entretien. Aprés cela d'ordinaire il me faisoit entrer seul, pour se divertir sur des matieres plus gayes & plus delicates, où il prenoit des plaisirs merveilleux. Car, ayant reconu en moy quelque peu de fertilité à produire sur le champ des pensées, il m'avoüoit que son plus grand plaisir estoit, lorsque dans nôtre conversation il rencherissoit de pensées par dessus les miennes. Que si je produisois une autre pensée par dessus la sienne, alors son esprit faisoit un nouvel effort avec un contentement extréme. . . . Or jugez si je ne goûtois pas aussi par fois ce même plaisir qui luy sembloit si grand, puisqu'il m'arrivoit souvent de rencherir de pensées par dessus les siennes.*

(*B*) *Que pour seduire les femmes.*] Il ne se contente pas de dire (*m*) *qu'il s'estoit arresté quelque temps dans la cabane des plaisirs charnels & grossiers, qui n'avoit qu'une enseigne grossierement peinte, où estoit representé un Bacchus & une Venus, & qu'ayant senti que ces plaisirs ruinoient son corps & sa fortune, il en voulut chercher de plus relevez.*

(*k*) *Delices de l'esprit pag.* 4.

(*l*) *Ibid. p.* 105.

(*m*) *Ibid. p.* 3.

de les pousser vers l'Atheïsme. Il fut de l'Academie Françoise dès le commencement de sa fondation, & il en a été l'un des principaux ornemens. Il composa plusieurs * pieces de theatre qui furent fort aplaudies, & sur tout celle qui a pour titre *les Visionaires.* Il entreprit un poëme † Epique qui lui coûta le travail de plusieurs années; & il a cru qu'il auroit été beaucoup plus long tems à l'achever, si la (*C*) providence n'eût eu dessein de se servir de sa plume pour des Ouvrages de devotion. Il fit aussi des Romans, où il s'éloigna (*D*) de ces idées de vertu qu'on representoit alors dans cette sorte d'Ecrits. Il mourut l'an 1676. Il se declara l'ennemi des Jansenistes, & il eût sans doute mieux fait de ne prendre point de part à cette querelle; car ses visions si bien (*E*) decrites par

* *Voyez-en le titre, & celui de plusieurs autres de ses pieces, dans l'Histoire de l'Academie Françoise pag.* 343.

† *Intitulé* Clovis.

levez. Il ajoûte (*a*) *qu'il devroit pleurer des larmes de sang, pensant au mauvais usage qu'il a fait de l'éloquence auprés des femmes. Car je n'y employois, que des mensonges deguisez, des malices subtiles, & des trahisons infames. Je tâchois à ruiner l'esprit de celles que je feignois d'aimer. Je cherchois des paroles artificieuses pour le troubler, pour l'aveugler, & pour le seduire, afin de luy faire croire que le vice estoit vertu, ou pour le moins chose naturelle & indifferente. Je trahissois Dieu même en interpretant malicieusement ses loix, & en faisant valoir les faux & damnables raisonnemens des voluptueux & des impies comme toy, & mon éloquence faisoit toute sorte d'efforts pour éteindre la vertu dans une ame.* (*b*) On lui prouva qu'il *s'est designé par des caracteres individuels & personnels*, de sorte que ce qu'il fait dire par son Eusebe est sa propre histoire.

(*a*) *Delices de l'esprit, pag.* 73. *Voyez les nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique de Maimbourg, pag.* 746. 747.

(*b*) *Mrs. de Port-Royal dans leurs Visionnaires, lettre* 8. *p.* 456.

(C) *Plus long tems à l'achever si la providence n'eût eu dessein.*] C'est encore lui qui a revelé ce petit mystere, car il a commencé les delices de l'esprit (*c*) *par une espece de prodige, qu'il pretend luy estre arrivé; qui est, dit-il,* „ (*d*) que „ Dieu l'a si sensiblement assisté, pour lui faire finir le grand ouvrage de son Clovis, pour „ le rappeller plus promtement à des choses „ bien plus utiles, plus delicates & plus relevées, „ qu'il n'ose dire en combien de temps il a „ achevé les neuf livres de ce poëme qui restoient à faire, & repoli les autres. „ Voici la reflexion que Mrs. de Port-royal ont faite sur ce passage. (*e*) *Ainsi, selon le Sieur Desmarests, c'est l'esprit de Dieu qui lui a fait composer ces neuf livres, qui luy a fait repolir les autres, & qui l'a porté à publier cet ouvrage. C'est l'Esprit de verité, qui l'a assisté pour luy faire debiter & repandre parmy les Chrestiens tant de fables impertinentes & ridicules. C'est l'Esprit de Dieu, qui l'a porté à les tenter par tant d'images dangereuses, & par la representation de tant de passions criminelles. C'est l'Esprit de Dieu, qui luy a fait faire un Roman qui n'est different des autres, que parce qu'il est plus extravagant.* Au reste Mr. l'Abbé de Marolles nous aprend une particularité, d'où l'on peut conclure que nôtre Jean Des-Marests faisoit un grand cas de son Clovis. Il me donna *ses delices de l'esprit*, c'est l'Abbé (*f*) qui parle, & *quelques autres ouvrages en prose & en vers, du tems que je n'étois pas brouillé avec lui comme je le fus depuis, à cause qu'il prit contre mon sens ce que j'avois écrit de son poëme de Clovis, que je n'avois pas mis au dessus de l'Eneïde, bien que je l'eusse estimé, & que je l'eusse en effet trouvé digne de lui.*

(*c*) *Les Visionnaires, lettre* 1. *p.* 256.

(*d*) *Preface des delices de l'esprit.*

(*e*) *Visionnaires ibid.*

(*f*) *Michel de Marols les, Denombrement des Auteurs qui lui ont donné de leurs livres.*

(*D*) *Des Romans où il s'éloigna de ces idées de vertu.*] C'est de quoi on le raille agreablement dans le Parnasse Reformé; car on y a mis cette plainte dans la bouche d'Ariane son Heroïne. „ On (*g*) ne trouve chez moi que des lieux infa- „ mes: chaque livre en fournit un pour le moins, „ & les Heros du Roman sont si bien accoûtu- „ mez à frequenter ces endroits, qu'on les pren- „ droit pour des Soldats aux Gardes ou des Mous- „ quetaires. Me rendre visite, & aller au „ (vous m'entendez bien) n'est plus qu'une mê- „ me chose; on confond maintenant l'un avec „ l'autre; & je suis devenuë le repertoire de tous „ les bons lieux. Je ne m'estonne point après „ cela si l'on me fait paroître nuë, il y auroit eu „ de l'irregularité d'en avoir usé d'autre sorte; „ & puis qu'Astrée qui n'avoit pas l'avantage du „ lieu comme moy, se montre à Celadon en „ cette posture, il estoit d'une necessité indis- „ pensable que j'en fisse autant. „ Ce n'est donc point pour le Roman d'Ariane que Des-Marests peut avoir part à la derniere partie de la censure que je m'en vais raporter, & qu'on lui adresse principalement. (*h*) *Un faiseur de Romans & un poëte de theatre est un empoisonneur public, non des corps, mais des ames des fidelles, qui se doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides spirituels, ou qu'il a causez en effet, ou qu'il a pu causer par ses écrits pernicieux. Plus il a eu soin de couvrir d'un voile d'honnesteté les passions criminelles qu'il y decrit, plus il les a rendues dangereuses, & capables de surprendre & de corrompre les ames simples & innocentes. Ces sortes de pechez sont d'autant plus effroyables, qu'ils sont toûjours subsistans, parce que ces livres ne perissent pas, & qu'ils repandent toûjours le même venin dans ceux qui les lisent.* Il auroit tort de se defendre contre le Parnasse Reformé, en disant qu'il a suivi le precepte des anciens maîtres, que les (*i*) Romans doivent être vraisemblables; car il y a un milieu entre une heroïne qui n'est pas assez vertueuse, & une heroïne qui l'est trop, & ce milieu n'excede pas le vraisemblable. Voyez ce qui a été remarqué ailleurs (*k*) concernant les anciens Romans.

(*g*) *Parnasse reformé, p.* 148. 149.

(*h*) *Visionaires lettre* 1. *pag.* 253.

(*i*) Ficta voluptatis causa sint proxima veris. *Horat. de arte poëtica.*

(E) *Ses visions si bien decrites par Messieurs de Port-Royal.*] La premiere fois que je lus leurs lettres, je fus saisi d'une surprise extraordinaire; je ne pouvois assez admirer qu'un bel Esprit, Auteur de pieces galantes, & de pieces de theatre, se vantât fort serieusement *que Dieu* (*l*) *par sa bonté infinie lui a envoyé la clef du thresor de l'Apocalypse, qui n'a été conuë que de peu de personnes avant lui.* & que par l'ordre de Dieu (*m*) *il leve une armée de* 144. *mille combatans, dont il y en a deja une partie enrollée, pour faire la guerre aux impies & aux Jansenistes.* Ma surprise augmentoit quand je faisois reflexion sur le tems, & sur le lieu où ces chimeres étoient debitées: elle se redoubloit encore, quand je prenois garde, que non seulement on laissoit à ce pretendu Prophete l'admini-

(*k*) *A la page* 97. *de ce volume col.* 2. & *à la page* 379. *remarque C.*

(*l*) *Delices de l'esprit* 3. *partie, pag.* 2. *dans les Visionaires lettre* 1. *p.* 241.

(*m*) *Avis du Saint Esprit au Roi ibid. p.* 242.

Aaaa

par ces Messieurs, seroient sans cela demeurées dans les tenebres. Il promettoit au

ministration de son bien, mais aussi qu'on lui conferoit la charge d'Inquisiteur, & que personne ne s'intriguoit plus que lui, & ne se donnoit plus de mouvemens pour l'extirpation du Jansenisme. Si j'avois su alors ce que j'ai vu faire 20. ans après, je n'aurois pas eu cette surprise; mais assûrément j'étois excusable de trouver étrange en ce tems-là, qu'un homme qui publioit dans Paris tant de chimeres, aquit plus d'autorité qu'il n'en avoit auparavant. (a) Mr. *de Paris le prend pour son Apologiste, le reçoit à sa table, luy donne retraite chez luy. Monsieur l'Archevéque d'Auch approuve le dessein de son armée. On luy permet de se faire fondateur d'un Ordre nouveau; de s'établir (tout laïque qu'il est) en directeur d'un grand nombre de femmes & de filles; de leur faire rendre compte de leurs pensées les plus secrettes; de leur écrire des lettres de conscience, pleines d'une infinité de choses très-dangereuses & tres imprudentes, pour ne rien dire davantage; de se glisser en plusieurs Convents de filles pour y debiter ses reveries & ses nouvelles spiritualitez. Et enfin c'est sur luy que Monsieur de Paris a jetté les yeux pour l'ayder à reformer le Monastere de Port-Royal de Paris. On y reçoit avidement sesi: structions: on y confere avec luy de l'oraison mentale: on luy rend compte de l'estat où l'on s'y trouve: si on y est consolé, ou si on y est* miserable.

(a) *Visionaires, lettre 2. p. 287.*

Le livre qu'il publia intitulé *Avis du St. Esprit au Roi*, porte tous les caracteres du Fanatisme. Il y explique *trois Propheties de l'Ecriture, qu'il pretend s'entendre des Jansenistes*, comme devant être exterminez par le Roi de France avec l'apareil d'une grande armée. Voici *un caractere* (b) *qui est comme la marque populaire des fanatiques. Car si vous y prenez garde, quelque spirituels que ces gens-là taschent de paroistre, neanmoins leur spiritualité aboutit d'ordinaire à quelque effet exterieur & sensible; & ils ne sont jamais satisfaits qu'ils n'ayent poussé leurs imaginations & leurs allegories jusqu'à quelque grand évenement exposé aux sens, dont ils se figurent devoir estre non seulement les spectateurs, mais aussi les ministres.* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles prouve cela par plusieur exemples, & puis il continuë de cette façon. „ (c) Il faloit donc aussi que les imaginations du Sieur Desmarests, estant du même genre que celles de ces autres visionnaires, se terminassent à quelque chose d'exterieur, & qu'il voulust comme les autres joüir dès ce monde du fruit de ses propheties. Il est vray qu'il semble n'en estre pas venu là tout d'un coup; car au commencement il a fait tout ce qu'il a pu pour s'en éloigner, en spiritualisant toutes choses, & en reduisant les bestes les plus terribles de l'Apocalypse en *chimeres*, ou en quintessences de Theologie mystique. Mais enfin il s'est lassé de ces spiritualitez si deliées, & la pente naturelle de l'imagination fanatique l'a porté à former, comme les autres, un dessein vaste pour ce monde-cy, à l'execution duquel il a cru qu'il estoit choisi de Dieu. L'idée n'en est pas tout-à-fait noble & relevée. Mais, afin que vous ne croyiez pas que je luy impose, je ne vous la representeray que par ses propres paroles. Ce dessein donc est de dresser *une armée pour combattre & exterminer par tout les impietez & les heresies.* Le nombre de ceux qui la composeront *doit estre, selon la Prophetie de St. Jean, de cent quarante quatre mille, qui auront la marque du Dieu vivant sur le front, c'est-à-dire, qui feront voir à decouvert par leur vie que Dieu est vivant dans leur cœur.* Et, comme toute armée a besoin d'un General, il y a pourvu en offrant cette charge au Roy, *afin que le zéle & la valeur de sa personne sacree, qui sera le General de cette belle armée, comme fils aisné de l'Eglise & principal Roy de tous les Chretiens, anime tous les soldats.* Pour les moindres charges, il declare à sa Majesté qu'elles sont destinées pour les Chevaliers de l'Ordre. *Vostre royale compagnie*, dit-il, *de Chevaliers du St. Esprit doit marcher à leur teste, si elle est aussi noble & aussi vaillante comme elle se persuade de l'estre.* Et pour les piquer d'honneur il ajoûte *qu'elle le sera beaucoup, si elle est aussi preste que le reste de cette sainte armée a tout faire & à tout souffrir.* Pour les moyens que l'on doit employer dans cette guerre, & dont cette nombreuse armée se doit servir, il ne s'en ouvre pas encore, mais il se reserve à les declarer en temps & lieu, comme les ayant appris du Saint Esprit. Il dit seulement en passant *qu'elle doit exterminer toutes les impietez, :on par la force des armes temporelles, mais par la force des armes spirituelles, selon les moyens & les remedes tout celestes que Dieu en a donnez, & qui seront declarez en particulier.* Mais afin que l'on ne crust pas que ce ne fust qu'une vision, & de peur que l'attente d'un évenement éloigné ne fist pas assez d'impression sur l'esprit du Roy, il declare que la plus grande partie de cette armée est déja levée. *Deja, Sire*, dit-il, *Dieu a prevenu vos desseins, & vous a composé dès il y a long temps une armée de personnes qui luy sont fidelles, & qui sont devouez à luy comme victimes à sa colere justement irritée pour tant d'abominations, pour le prier sans cesse, & pour souffrir toutes choses, afin qu'il luy plaise convertir les faux Chrestiens, & exterminer par vostre autorité tant de sectes & de vices detestables qui regnent dans la France. Cette armée n'est composée que d'ames vaillantes & à toute épreuve, qui combattent sans cesse Satan & ses supposts.* Et dans le vœu d'union il assûre *qu'elle est deja de plusieurs mille ames.* Neanmoins, comme elle n'a pas encore atteint le nombre prophetique de cent quarante quatre mille, le Sieur Desmarests a commission du ciel de faire publier par tout, que ceux qui veulent s'y enroller le peuvent faire par son moyen; & c'est à quoi les *Avis du St. Esprit* sont particulierement destinez. *Il faut*, dit-il, *faire part de ces saints avis à tout le monde, afin d'animer plusieurs ames fidelles à s'offrir à Dieu comme victimes, pour estre de cette sainte armée.* Et comme c'est la coustume de faire prester le serment aux soldats, le Sieur Desmarests en a dressé un pour ceux qui composeront son armée, qu'il a fait imprimer à la fin de ces avis, sous le titre *d'Union & vœu de chaque Chevalier ou Soldat de l'armée de* JESUS-CHRIST. Il leur a même prescrit un „ exer-

(b) *Ibid. p. 279.*

(c) *Ibid. p. 280.*

au Roi de France par l'explication des propheties, l'avantage de (*F*) ruiner les Mahometans. Nous verrons ailleurs * sa conduite contre un certain Morin, qui se

* Dans l'article de ce Morin.

„ exercice pour la journée, dans lequel il paroist „ que ces gens sont tous Chevaliers de „ l'Infaillibilité du Pape. „ Il a predit aussi tous les exploits que cette armée doit faire. (*a*) *Car il marque expressement qu'elle doit emporter* la victoire sur les ennemis de Dieu, par la destruction des impietez & des heresies; & qu'alors on verra un nombre innombrable de toutes sortes de nations & de peuples s'unir à l'Eglise, qui seront en oraison devant le Throne de Dieu en eux-mêmes. *Et tout cela doit arriver sous le regne de Louis XIV. qui sera le Josué de cette armée, c'est-à-dire, le Chef & le General, conduisant & animant les troupes, & combattant valeureusement avec elles*, sous (*b*) la conduite invisible des quatre Princes des bandes celestes, St. Michel, St. Gabriel, St. Raphaël & St. Uriel.

(*a*) *Ibid. p.* 282.

(*b*) *Ibid. p.* 283.

L'Auteur Jansenifte fait une reflexion trop judicieuse pour ne devoir pas être rapportée. *Je veux croire*, dit-il (*c*), *que le Sieur Desmarests n'a point encore dessein de* faire prendre les armes de rebellion à ses victimes, *& que son armée est encore toute spirituelle & toute extatique; mais il ne sçait pas luy-même ce qu'il voudra demain, parce qu'il ne sçait pas à quoy son imagination se portera, ni ce qu'elle luy decouvrira dans l'Apocalypse. Un homme comme luy, qui prend toutes ses pensées pour des revelations de Dieu, ne peut plus repondre de soy-même. Les figures de l'Apocalypse changent souvent dans sa teste, & elles signifient tantost une chose, & tantost une autre, & toûjours par inspiration de Dieu.* On donne là quelques exemples des variations qui avoient dejà paru dans sa doctrine prophetique. Voyez toute la 5. lettre de ce Janseniste: elle expose tant de chimeres du Sieur Desmarests, que pour comprendre qu'un homme ait pu se remplir de tant de visions, sans perdre cette partie du bon sens qui empêche (*d*) de courir les ruës, il faut entrer dans la reflexion qu'un bel Esprit a fortifiée d'exemples. *C'est une des miseres humaines*, dit-il (*e*), *la raison & le bon sens sont quelquefois renversez & déthronez, pour parler ainsi, en une de leurs Provinces, & demeurent maistres dans les autres, où l'effort d'une imagination violente ne s'est point adressé.* Nous allons voir quelques autres traits du Fanatisme de St. Sorlin.

(*c*) *Ibid. p.* 286.

(*d*) *Le Visionaire dont parle Horace étoit ainsi fait: il ne couroit point les ruës, il étoit même raisonnable en plusieurs choses.* Cætera qui vitæ servaret munia recto More, bonus sane vicinus, amabilis hospes, Comis in uxorem, posset qui ignoscere servis, Et signo læso non insanire lagenæ: Posset qui rupem & puteum vitare patentem. *Horat. epist.* 2. *libri* 2.

(*e*) *Pelisson, Chimeres de Mr. Jurieu,* 2. *partie, sect.* 2. *pag.* 69.

(F) *Il promettoit au Roi de France . . . . . l'avantage de ruiner les Mahometans.*] „ (*f*) Ce „ qui releve les Prophetes, est premierement la „ grandeur des évenemens qu'ils predisent, & „ en second lieu la clarté avec laquelle ils ex- „ priment les circonstances particulieres, qui „ font voir que ce sont de veritables prophe- „ ties, & non pas des discours en l'air, par- „ mi lesquels il pourroit se rencontrer par ha- „ sard quelque chose qui sera conforme à l'éve- „ nement. C'est ce que le Sieur Desmarests a soin „ d'éviter sur toutes choses. Il n'use point d'un „ langage obscur & énigmatique. C'est le plus „ clair des Prophetes. Il semble qu'il nous con- „ te une histoire du temps passé. Il en marque „ le temps, le lieu, les circonstances en termes „ precis & intelligibles. Il ne nous renvoye pas „ même à un temps fort éloigné, pour verifier „ ses propheties: & cependant ce sont les plus „ grandes choses qu'un homme puisse jamais pro- „ phetiser. Il est bon de l'entendre parler luy- „ même, car il s'exprime fort nettement. *Ce* „ *Prince valeureux*, predit selon lui dans Jere- „ mie par les mots de *Fils du Juste*, qui ne sont „ point par malheur dans ce Prophete, *va de-* „ *truire & chasser de son Estat l'impieté & l'heresie,* „ *& reformer les Ecclesiastiques, la justice & les* „ *finances. Puis d'un commun consentement avec* „ *le Roy d'Espagne il convoquera tous les Princes de* „ *l'Europe avec le Pape, pour reünir tous les Chres-* „ *tiens à la vraye & seule Religion Catholique. Il* „ *mandera le Pape pour se rendre à Avignon, afin* „ *d'y conferer ensemble des moyens pour un si grand* „ *bien, parce qu'autrement* (voyez quelle cir- „ conspection) *il feroit*, dit-il, *obligé d'aller à* „ *Rome avec une grande armée digne d'un Roy de* „ *France, pour y conferer en personne avec luy,* „ *& le Pape aimera mieux se rendre en Avignon,* „ *que de se voir chargé dans Rome d'une grande* „ *armée.* Voilà de grandes choses, & bien par- „ ticulieres; la destruction de toutes les impie- „ tez; les heretiques & impies chassez de France; „ les Ecclesiastiques, la justice & les finances „ reformées; la convocation des Princes & du „ Pape à Avignon; la reünion de tous les Chres- „ tiens à la Religion Catholique. Mais celles „ qui suivent sont encore plus grandes. *Aprés*, „ dit-il, *la reünion de tous les heretiques sous le* „ *St. Siege, le Roy sera declaré chef de tous les* „ *Chrestiens, comme fils aisné de l'Eglise, & avec* „ *les forces de la Chrestienté il ira detruire par mer* „ *& par terre l'Empire des Turcs & la loy de Ma-* „ *homet, & étendre la foy & le regne de* Jesus- „ Christ *par tout le monde*, c'est-à-dire „ dans la Perse, dans l'Empire du grand Mogol, „ dans la Tartarie, & dans la Chine. Que „ peut-on desirer davantage; sinon que toutes „ ces grandes choses soyent marquées en particu- „ culier dans les Propheties? Et c'est de quoy le „ Sieur Desmarests nous assûre bien positive- „ ment. *Tout cela*, dit-il, *est specialement de-* „ *signé par les Propheties, comme il sera fait voir* „ *au Roy, à qui seul Dieu a donné la force de sup-* „ *porter un si grand secret, une si grande nouvelle,* „ *& la veuë éclatante d'une vie si glorieuse, pen-* „ *dant laquelle doit estre établi par tout le regne de* „ *Dieu, qui doit durer jusques à la fin des siecles.* „ Et, pour nous rendre ces évenemens plus „ croyables, il en marque les moyens. „ Il marque aussi les raisons pourquoi les autres personnes ne pouvoient pas suporter ces grandes lumieres. (*g*) *Les Reines mêmes*, ajoûte-t-il, *ne pourroient souffrir d'abord que le Roy parlast de quitter Paris, & d'aller en Avignon, où il est appellé par une speciale prophetie, pour s'y arrester quelque temps avec le Pape, afin d'y reünir toute la Chrestienté d'un commun consentement avec le Roy d'Espagne, ainsi qu'il est marqué par une Prophetie expresse.*

(*f*) *Visionaires, lettre* 5. *pag.* 395.

(*g*) *Visionaires ib. p.* 398.

La reflexion du Janseniste est fort belle; c'est un portrait qui ressemble à bien des gens; on y voit l'esprit universel des faiseurs de predictions. „ (*h*) Il y a sans doute quelque chose „ d'incommode dans ces paroles; le bas âge du „ Roy

(*h*) *Ibid.*

se disoit le fils de Dieu. Des-Marests écrivit quelque chose contre les Satires de Mr. Boileau dans ses dernieres années. Je parlerai de son frere (G) aîné dans une remarque.

MARESTS (Roland des-). Voyez la derniere remarque de l'article precedent.

MARETS (Samuel des-) en Latin *Maresius*, Ministre, & Professeur en Theologie, a été l'un des plus celebres Theologiens du XVII. siecle. Il nâquit à Oisemond en Picardie le 9. d'Août 1599. & fit paroître dès son enfance une forte inclination † pour l'étude. A l'âge de treize ans il fut envoyé à Paris, où il profita beaucoup dans les belles lettres & dans la Philosophie. Trois ans après on l'envoya à Saumur, où il étudia en Theologie sous Gomarus, & en Hebreu sous Louïs Capel. Il retourna chez son pere l'an 1618. & puis il s'en alla à Geneve pour y achever ses études de Theologie. Il revint en France l'année suivante; & pour se former aux predications il s'en alla à Paris. Les Propositions qu'il rendit chez Mr. Durant, l'un des plus grans Predicateurs de ce tems-là, plurent beaucoup à ce Ministre, qui lui conseilla de se faire recevoir bien-tôt au saint Ministere. Sa jeunesse & sa petite (A) taille lui donnoient de la repugnance pour ce conseil; mais neanmoins il le suivit, & se presenta au Synode de Charen-

† *Voyez la remarque A vers la fin.*

„ Roy d'Espagne le mettant hors d'estat de consentir de long-temps à ce grand dessein: de-sorte qu'il semble que le Sieur Desmarests ait eu en vuë le feu Roy d'Espagne, qui n'a pas laissé de mourir nonobstant la prophetie expresse. Mais peut-estre que si l'on pressoit sur ce point le Sieur Desmarests, il s'en tireroit de la même nature qu'un autre Prophete, qui luy ressembloit assez, se demêla d'une pareille objection. Il s'apelloit le Prophete Jean, & il vint trouver la Reine de Pologne, lors qu'elle estoit encore à Paris, & qu'elle estoit retirée au Monastere de Port-Royal. Il essaya de luy prouver par l'Apocalypse, que l'Empire des Turcs devoit estre détruit sous le regne de Louïs XIII. & le Pontificat d'Urbain VIII. Elle luy fit sur cela une objection assez naturelle, qui estoit que l'un & l'autre estoit dejà mort. Mais ce Prophete, sans s'embarrasser de cette difficulté, repondit gravement qu'il ne disputoit jamais. Et sur cela il quitta cette Princesse. Le Sieur Desmarests nous trouvera de même quelque réponse semblable sur les difficultez de sa prophetie; & il nous dira qu'il a entendu la Reyne regente d'Espagne, qui agit au nom du Roy. Car, de nous remettre à la majorité du Roy d'Espagne, il y auroit de trop grands inconveniens, puis qu'on ne sçauroit commencer trop tost, quand il s'agit de conquerir tout le monde, & d'en achever la conqueste durant sa vie. „

(G) *Je parlerai de son frere aîné dans une remarque.*] Ils s'apelloit Roland des-Marests. Il nâquit à Paris l'an 1594. & s'attacha pendant quelque tems au Barreau; mais il se degoûta du tumulte, & des criailleries qu'il y entendoit, & se consacra à une vie tranquille. Comme il ne se soucioit ni d'amasser des richesses, ni de parvenir aux honneurs, il s'apliqua tout entier aux belles lettres, & chercha sa felicité dans le sein des Muses, & à l'ombre de son cabinet. A (a) *cupiditate gloriæ, reique studiosus augendæ desiderio prorsus alienus, suæ animi conscientiæ testimonio ac domesticis copiis contentus, se modestè exhibere, quàm operosis fortunæ famæque bonis avidè captandis imminere maluit.* Il ne laissa pas de cultiver l'amitié des hommes doctes, & de conferer avec eux sur ses études. Il devint un très-bon Critique (b); de sorte que Nicolas Bourbon son ami, homme d'un excellent goût, ne redoutoit la censure de personne autant que celle de nôtre Roland. Il publia quelques lettres en Latin qui parurent parfaitement bien écrites, & de là vint qu'après sa mort on les joignit avec plusieurs autres qu'il avoit faites depuis, & que l'on trouva parmi ses papiers. Mr. de Launoi prit ce soin avec Mrs. de Valois. Ils les publierent à Paris (c) l'an 1655. On les a rimprimées en Allemagne l'an 1687. Il ne fut jamais marié: il employa quelques heures de son loisir à l'éducation d'une niece, qu'il trouva propre à l'étude: il lui aprit la langue Latine & la langue Greque. *Per* (d) *otium Mariam Prataam, sororis filiam, quæ in tenera ætate domestici vim ingenii & acumen haud obscurè exprimebat, Latinis Græcisque literis non infelici successu informavit.* Il y eut toûjours une étroite union entre lui & Jean Des-Marests son frere: sa santé fut assez bonne, mais à force d'étudier il l'affoiblit tellement, qu'il tomba dans une langueur qui le mina peu-à-peu, jusques à ce qu'il rendit l'ame à Paris sur la fin du mois de Decembre 1653 (e). Mrs. de Port-royal se prevalurent de l'aprobation qu'il donna à leur methode Latine, car ils firent imprimer à la tête de ce livre la lettre où est contenuë cette aprobation. C'est la 16. du 1. livre.

(A) *Sa jeunesse & sa petite taille.*] Il y a bien peu de personnes qui à l'âge de 20. ans n'ayent la taille aussi grande, que la nature la leur destine. Mr. Des-Marets n'a pas été de ceux là: il étoit un vrai Zachée à l'âge de 21. ans, & on ne l'apelloit que le petit Proposant. Mais il crut depuis jusqu'à sa 25. année, & fut d'une taille bien raisonnable. *Maresius* (f) *qui eum* (Durantium) *sibi maximè imitandum delegerat, nonnullas in ipsius ædibus habuit Propositiones, quæ ipsi adeò placuêre, ut hic author fuerit operam suam Ecclesiis offerendi; à quo alias consilio ut abhorreret duo efficiebant, nempe & quod ætate valde juvenis esset, & quod staturâ & vultu, majorem adhuc præ se ferret juventutem: Etsi enim nunc satis sit procerus, tamen ita parvus mansit*

(a) *Petrus Hallæus ibi infra.*

(b) Tantum existimationis in operibus aliorum examinandis sibi quæsiverat, ut eundem Borbonium, se sibi magis ab uno Maresio, quam à cæteris omnibus censoribus timere, sæpe affirmantem audiverim. *Ibid.*

(c) *Intitulées* Rolandi Maresii epistolarum philologicarum libri II.

(d) *Petr. Hallæus ibid.*

(e) *Tiré de son Eloge composé par Pierre Hallé, & mis à la tête des lettres Latines de* Rolandus Maresius.

(f) *Effigies & vitæ Professorum Groning. p.* 138.

Charenton au mois de Mars 1620. Quoi que l'examen fût alors un peu bien ſevere, il y ſatisfit pleinement. L'Egliſe qu'on lui donna fut celle de Laon. Les circonſtances du tems & du lieu rendoient très-penibles les fonctions de ſon Miniſtere, neanmoins il s'en aquita très-bien. La reponſe qu'il fit à la lettre d'une Dame qui avoit changé de Religion, irrita de telle ſorte les adverſaires, qu'on a cru que le Pere d'Aubigni Jeſuïte ſuborna un aſſaſſin, qui (*B*) lui donna un coup de couteau le 13. de Decembre 1623. Quelque dangereuſe que fût la bleſſûre, il en guerit neanmoins en peu de tems? mais on trouva bon de le degager d'une Egliſe qu'il ne pouvoit plus ſervir ſans de grans dangers, & de le prêter pour un an aux fideles de Falaiſe*. C'eſt ce qu'on regla dans le Synode de l'Ile de France au mois de Mars 1624. Un peu après il accepta la vocation de l'Egliſe de Sedan, & il fut inſtallé à la place de Jaques Capel au mois d'Octobre de la même année. Il devoit être Miniſtre, & Profeſſeur en Theologie; mais † on le diſpenſa des fonctions de cette derniere charge, juſques à ce qu'il eût rapellé les idées de ſes études ſcholaſtiques. Il obtint même la permiſſion d'aller en Hollande, pour s'y faire graduer Docteur en Theologie. Cela fut executé à Leide le 8. de Juillet 1625. Ayant fait un petit tour en Angleterre, il s'en retourna

* *Sur les frontieres de Champagne.*

† Petito tamen quoad profeſſionem ſpatio aliquo ad ſtudia ſua ſcholaſtica recolligenda, quo paratior illam caperet. *Vita Profeſſorum Groning. p.* 142.

manſit uſque ad annum 21. *ſuæ ætatis, quo demum uſque ad* 25. *celerrimè crevit, ut vulgo parvi Proponentis nomine deſignaretur.* Je remarquerai une autre choſe aſſez ſinguliere, & qui pourra conſoler les peres & meres dont les enfans ſont infirmes: ce n'eſt pas toûjours une preuve que ces enfans ne parviendront pas juſqu'à la vieilleſſe, & qu'ils ne ſeront jamais robuſtes. Voici Samuel Des-Marets qui étoit ſi foible dans ſon enfance, qu'il faloit le nourrir de lait & de beurre, & le laiſſer dans le lit pluſieurs jours de ſuite, à cauſe que ſes jambes ne le pouvoient ſoutenir. Il a pourtant vêcu à-peu-près 74. ans, & il a été ſi vigoureux que les plus robuſtes auroient de la peine à reſiſter aux fatigues, & aux exercices à quoi il a reſiſté, ſans être jamais malade. Lors qu'il commença à ſe porter mal à Groningue, (*a*) il y avoit 30. ans qu'il y exerçoit une profeſſion très-laborieuſe, & qu'il publioit inceſſamment pluſieurs livres. Le Latin que l'on va lire, donnera un plus grand detail des infirmitez de ſon enfance. *Infantiam* (*b*) *habuit imbecillem & ita teneræ conſtitutionis, ut ferè lacte & butyro fuerit educandus; Puer carne elixâ veſci non poterat, nec jure, nec ullis oleribus: & ſemper occulta quadam antipathiâ, poma, pyra, ceraſa, fraga & id genus delicias puerorum, ita eſt adverſatus, ut in hunc diem nihil ex illis queat deguſtare. Quamvis autem pueritiam haberet languidam & valetudinariam, ex qua eum non fore vitalem augurabantur plurimi, ſæpius ex oculis, aliiſque fluxionibus laborans, aliquando ex genuum debilitate per* 15. *dies affixus lecto; unde metuebant parentes, eum ſi vir fieret, futurum podagricum, licet huc uſque nihil tale Dei beneficio ſit expertus; non ſemel ex lapſu aliiſque caſibus puerilibus in præſens vitæ diſcrimen adductus; tamen animo erat erecto, tenacis memoriæ, & ad ſtudia tam proclivis, ut ante ſeptennium exactum, non modo legere poſſet & literas accuratè pingere, ac jam rudimentis Linguæ Latinæ operam daret, ſed etiam bis univerſa Biblia à capite ad calcem evolviſſet, ut difficilius ferè ab illis occupationibus abduceretur luſus ergo, quam alii ſolent à luſu ad illa magis ſeria revocari.* Vous voyez dans ces dernieres paroles la preuve de ce que j'ai dit, concernant l'inclination qu'il fit promtement paroître pour les études. Il les quittoit plus malaiſément pour s'amuſer aux jeux de l'enfance, que les autres ne quitoient le jeu pour étudier. C'eſt une preuve que l'aplication de l'eſprit ne nuit pas toûjours aux foibles temperamens, & un exemple conſolant pour ceux qui craignent que leurs fils ſtudieux & infirmes ne meurent bientôt.

(*a*) *J'ai lu cela dans ſon Oraiſon funebre manuſcrite.*

(*b*) *Effigies & vitæ Profeſſorum Groning. pag.* 135.

(*B*) *Aſſaſſin qui lui donna un coup de couteau.*] Des-Marets ayant oüi dire que la (*c*) femme du Gouverneur de la Fere avoit changé de religion, à l'exemple de ſon mari qui s'étoit fait Catholique pour conſerver ſon gouvernement, lui écrivit une lettre remplie d'exhortations à rentrer dans la bergerie. Elle lui repondit amplement pour juſtifier ſa conduite, & lui envoya un imprimé contenant l'hiſtoire de ſa converſion. Cette hiſtoire fourmilloit de fauſſetez: il crut donc qu'il la devoit refuter, & ſatisfaire en même tems aux raiſons que cette Dame avoit alleguées. Les Jeſuïtes avoient été employez à la gagner: ils trouverent trop hardie la reponſe du Miniſtre, & le menacerent de l'en punir. Voilà pourquoi on s'imagina que la bleſſure qu'il reçut quelque tems après fut l'effet de cette menace; & ſi les ſoupçons tomberent principalement ſur le Pere d'Aubigni, ce fut à cauſe qu'il avoit été le convertiſſeur de cette Dame, & qu'il prêchoit alors l'Avent à Laon. *Nec* (*d*) *dubitatum redemptum fuiſſe Sicarium, ob literas ſupra commemoratas, à Monachis, præſertim ab Albinio Jeſuita, illo eodem, qui duodecennio ante Ravaillaci parricidæ Henrici* IV. *Confeſſarius fuerat, & coram Ampliſſimo Senatu dixerat, ſe dono oblivionis pollere poſt auditas Confeſſiones, excuſaturus quod Regii parricidæ Confeſſionis non amplius meminiſſet. Is enim & Hurtebizianæ defectioni fuerat obſtetricatus, & tum Laoduni ſolemnes Adventus habebat conciones. Nec aliud totâ urbe, maximè inter Reformatos, perſuaſum fuiſſe, univerſa Laodunenſis Eccleſia comprobavit adhuc non ita pridem, ſolemni ſuo Teſtimonio, conſcripto à R. & Doct. Viro D. P.* Georgio *illius Paſtore anno* 1647. 18. *Auguſti, paullò priuſquam ad Deum evocaretur.* L'aſſaſſin ſe ſauva, & la Juſtice ne ſe mit pas en devoir d'aprofondir cette affaire. Il attendit dans les ruës Mr. Des-Marets qui s'en retournoit à ſon logis, après avoir ſoupé chez ſon oncle, & lui enfonça ſon couteau dans la poitrine; par bonheur (*e*) le coup n'offença point le poumon.

(*c*) Uxor nobilis cujuſdam cui *Hurtebizio* nomen erat, & qui ut ſibi conſervaret Feræ præfecturam, jam ante biennium defecerat, maritum ſuum tandem ſequuta fuerit, circa finem anni 1622. *Ibid. pag.* 140.

(*d*) *Ibid. pag.* 140. 141.

(*e*) Vulnus erat profundum & quod in thoracis capacitatem, illæſo tamen pulmone, penetraret. *Ibid. p.* 140. Quamvis autem vulnus periculoſum valde fuerit, & ex quo candelam ei objectam poterat *Mareſius* extinguere, brevi tamen tempore ex eo convaluit. *Ib. p.* 141.

retourna à Sedan, & y commença l'exercice de sa profession en Theologie le 24. de Novembre de la même année. Il ne le continua point sans y trouver beaucoup d'épines. Il eut à essuyer quelques bourasques, contre lesquelles il se soutint fermement par la faveur du Duc de Bouillon, & par l'affection de l'Eglise. Mais l'une des plus fortes barrieres qu'il crut devoir oposer à ses ennemis, ce fut (C) de se marier. Il épousa donc une veuve, qui s'étoit refugiée à Sedan pour la Religion avec son premier mari l'an 1622. Les noces furent celebrées le 2. de Mai 1628. Ce fut aussi en cette année qu'il publia son premier livre *, auquel dans la suite il a donné une infinité (D) de successeurs. Il suivit

* *Intitulé*, Preservatif contre la revolte. *Notez qu'en 1623. on imprima à son insu & sans y mettre son nom, un de ses Sermons de la predestination sur la II. à Timothée ch. 2. v. 12. Il a été reimprimé plusieurs fois.*

(C) *Ce fut de se marier.*] Il crut qu'il n'étoit exposé à la tempête, que parce qu'il n'avoit point de femme, & qu'il en avoit refusé une. Cette pensée l'obligea à se marier, & tout aussitôt la tempête fut apaisée: la bonace succeda à l'orage: il vêcut dans une grande concorde avec tous ses collegues. *Cum (a) hos fluctus decumanos sibi videretur pati, quòd cœlebs esset, & nonnullis, ut credebatur, maneret* alta mente repostùm judicium Paridis spretæque injuria formæ; *vita cœlibe relicta tandem vitæ sociam sibi adscivit* Abigaelem le Grand, *natam Aquisgrani honestissimo loco, patre* Jaspare le Grand *Tornacensi, Mercatore Magnario. . . . . Ab eo tempore* Maresius *Alcyonia Sedani obtinuit, & cum Reverendis suis Collegis omnibus, in suo munere, tranquillè & pacificè versatus est.* Il y a dans ce recit une chose aisée à comprendre, & une chose très-obscure. On comprend sans aucune peine qu'un homme qui a refusé un party, s'expose aux mauvais offices des parens de la personne qu'il n'a pas voulu épouser. C'est une injure que la Belle ne pardonne pas; & si elle a du credit, si elle est capable d'intrigues, elle peut causer bien des chagrins à un Professeur & à un Ministre. Ces Messieurs-là ont des partisans & des envieux: de là naissent des factions & des discordes, dont une famille qui est indignée du mepris de l'alliance qu'elle avoit voulu contracter, se peut servir pour satisfaire son ressentiment. Il ne seroit donc pas étrange que Samuel Des-Marets eût essuyé à Sedan plusieurs fâcheuses persecutions, après avoir irrité une famille par un jugement en quelque façon semblable à celui de Paris, *spretaque injuria formæ.* Mais il est étrange qu'en se mariant avec une veuve qu'il n'avoit jamais refusée, il ait fait cesser l'orage, & se soit reconcilié avec tous ses ennemis. Voilà ce qu'on ne comprend point. Le mariage avec cette veuve étoit un nouveau sujet de colere pour le party meprisé. Si Des-Marets eût toûjours vêcu garçon, on eût pu croire que son refus avoit pour cause une indiference generale; cela porte avec soi une espece de consolation pour la Belle refusée: mais dès qu'on le voit marié, on ne considere en lui qu'une indiference particuliere, qu'un mepris pour une telle. C'est ce qui desole, c'est ce qui doit augmenter l'indignation, les traverses, les mauvais offices. Il y a donc ici quelque chose qui est trop envelopé: la narration n'est point exacte: il y manque beaucoup de faits que je ne raporterois pas quand même je les saurois.

(a) *Vita Professor. Groning. p. 144.*

(D) *Une infinité de successeurs.*] Vous trouverez une liste chronologique de ses Ouvrages à la fin de son (b) systême de Theologie. Le nombre en est prodigieux: la varieté des sujets temoigne que ce n'étoit pas un esprit borné. On peut dire & qu'il étoit fort laborieux, & qu'il écrivoit facilement, & avec beaucoup de feu, & d'érudition. Il avoit dessein de rassembler en un corps tous ses Ouvrages; tant ceux qui avoient été imprimez, que ceux qui ne l'avoient pas été. Il les revit pour cela, & les augmenta. Il y en eût eu pour 4. volumes *in folio*. Sa mort empêcha l'execution de ce projet. Le 1. volume auroit contenu tout ce qu'il avoit donné au public avant que d'aller à Groningue. On y eût vu en Latin plusieurs pieces qui n'avoient paru qu'en François. Le 2. volume auroit contenu les *Opera Theologica didactica.* Le 3. les *Opera Theologica Polemica.* Le 4. auroit eu pour titre *Impietas triumphata.* Il étoit destiné à *l'Hydra Socinianismi expugnata,* & au *biga fanaticorum eversa*, & au *fabula Præadamitarum refutata.* Ce sont trois Ouvrages qui avoient été imprimez en divers tems. Le systeme de Theologie de cet Auteur fut trouvé si methodique, (c) qu'on s'en servit dans les autres Academies, & qu'il le falut reimprimer plusieurs fois. La derniere édition fut augmentée d'un très-grand nombre de notes où l'Auteur explique ses sentimens, & refute avec son feu ordinaire les censures de ses ennemis. Elle parut à Groningue l'an 1673. Si je remarque que Grotius est l'un de ceux qu'il a attaquez, c'est pour avoir lieu de detromper ceux qui, ayant lu les *Acta Eruditorum*, s'imagineroient qu'il n'osa le faire à visage decouvert. On trouve dans le Journal de Leipsic (d) que Mr. Ittigius a censuré Matthieu Polus, qui avoit dit que Claude Saumaise, sous le nom de Simplicius Verinus, refuta Hugues Grotius sur l'explication de quelques passages du Nouveau Testament qui se raportent à l'Antechrist. Mr. Ittigius pretend que ce fut nôtre Des-Marets, qui sous le nom de *Johannes Simplicius* refuta cette explication de Grotius. J'ai 2. choses à dire contre cela. 1. Il est très-certain que Saumaise a pris le nom de *Simplicius Verinus* dans deux Ouvrages qu'il publia contre Grotius l'an 1646. mais ces Ouvrages ne regardent point le traité de l'Antechrist: l'un regarde la discussion de l'apologie d'André Rivet, avec qui Grotius étoit en guerre depuis long tems sur la reünion des Chretiens: l'autre traite de la transubstantiation. Voici le titre du premier. *Simplicii Verini ad Justum Pacium epistola, sive judicium de libro postumo H. Grotii.* 2. Mr. Des-Marets ne deguisa point son nom, lors qu'il écrivit contre Grotius au sujet de l'Antechrist, car il mit au frontispice de son livre tout ceci. *Dissertatio (e) de Antichristo, quâ expenditur & refutatur nupera Commentatio ad illustriora eâ de re Novi Testamenti Loca, Il. V. Hugonis Grotii credita; Ecclesiarum Reformatarum sententia de Antichristo Roman*

(b) *Elle n'est pas dans la derniere édition, ni dans les 2. premieres. Elle est jusqu'en 1654. dans les Vies des Professeurs de Groningue.*

(c) Hinc primum mihi nata est hæc *Synopsis Theologica*, non tam aliis, quam mihi & meis discipulis primitus destinata: etsi favorabilius publice excepta fuerit quam putassem, adeo ut sæpius recudi debuerit, & in omnibus scholis Reformatis vel publice explicari, vel privatim proponi sibi à viris clarissimis in cynosuram suorum Collegiorum mos fere constans fuerit. *Mares. in præfat. editionis* 1673.

(d) Lapsum deprehendit in Matthæo Polo, qui Hugonis Grotii commentationem ad loca quædam Novi Testamenti à Salmasio sub Simplicii Verini nomine refutatam scribit, cum tamen à Maresio sub Johannis Simplicii nomine refutata fuerit. *Acta Erudit. Lips.* 1690. *pag.* 313.

(e) *Cet Ouvrage fut imprimé l'an* 1640. *in* 8.

vit le Duc de Bouillon en Hollande l'an 1631. afin d'être son Ministre à l'armée. L'année suivante il retourna au même païs avec la mere de ce Prince, & s'engagea au service de Messieurs les Etats, qui le donnerent pour Ministre à lEglise de Maestricht. Il repoussa & de vive voix, & par écrit, les efforts que firent les Ecclesiastiques de Liege, pour empêcher l'établissement des Eglises Reformées dans ce païs-là; & il eut d'ailleurs mille peines à devorer, depuis que le Duc de Bouillon (*E*) eut épousé une femme Catholique. Il tâcha mais inutilement de le retenir dans la profession de l'Eglise Reformée, & par ce moyen il encourut la haine de la Duchesse; ce qui joint à d'autres ennuis, lui fit regarder comme une bonne fortune la vocation que l'Eglise de Boisleduc lui adressa l'an 1636. Il n'eut garde de la refuser. L'année suivante il devint Professeur dans l'Ecole Illustre de la même ville; & il remplit cette charge avec tant d'aplication & de succés, qu'on le souhaita à Franeker l'an 1640. & à Groningue l'an 1642. Il refusa la premiere vocation, & accepta la seconde. Il fit sa harangue inaugurale à Groningue le 20. de Janvier 1642. †: & depuis ce tems-là jusques à sa mort il rendit de si grans services à cette Université, qu'elle passa pour l'une des plus florissantes du Païs-Pas. Messieurs de Berne bien informez de ses talens, lui offrirent en 1661. avec beaucoup d'avantages une chaire de Professeur en Theologie à Lausanne, dont il les remercia. L'Academie de Leide le demanda pour une semblable profession au mois de Mars 1673 ‡. Il l'avoit acceptée, mais il n'eut pas le tems d'en aller prendre possession; il mourut à Groningue le 18. de Mai de la même année, laissant deux fils dont je parlerai (*F*) ci-dessous. Je dirai

(*a*) *Imprimé à Amsterdam* 1642. *in* 8. 2. *vol.*

(*b*) Id præsertim tolerari non potest in Grotio, quod satis aperte negat Reges esse institutionis divinæ; quandoquidem judicibus illis eximiis, *quorum institutio à Deo*, ut apparet Num xi. 16. opponit Reges, quos *voluntas primum populi reperit*. Sam. Maresius in Antichristo revelato to. 1. p. 345.

(*c*) *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans mois de Nov.* 1695. *pag.* 127.

(*d*) *Avis important aux Refugiez, pag.* 216. 217.

(*e*) Ex conjugio Ducis Bullionæi cum Berghensi Comitissa, eximiæ formæ & sublimis ingenii fœmina, sed supra modum Pontificia, nova fuerunt certamina illi sustinenda. *Vita Professor. Groning. p.* 148.

(*f*) Quam deserturum harum nuptiarum gratia jam ante clam receperat. *Ibid.*

† *Tiré de sa vie imprimée dans l'Ouvrage qui a pour titre*, Effigies & vitæ Professorum Academiæ Groningæ, *imprimé à Groningue l'an* 1654.

‡ *Et non pas l'an* 1675. *comme l'assûre Mr. Hofman, & après lui Konig.*

Romano defenditur & confirmatur; authore Samuele Maresio, SS. Theol. Doctore & Professore, in Schola Illustri Sylvaducensi, nec non ibidem Ecclesiæ Gallo-Belgicæ Pastore. Grotius ne garda pas le silence, il publia un *appendix ad interpretationem locorum Novi Testamenti quæ de Antichristo agant aut agere putantur*, où il traita assez mal Mr. Des-Marets. Il ne daigna le nommer, il se contenta de le designer sous le mot injurieux de *Borborita*, par allusion au mot François *bourbe*, qui a une grande convenance avec les marais. Cet appendix fut vigoureusement refuté par un Ouvrage qui a pour titre, *Concordia* (*a*) *discors & Antichristus revelatus: id est Ill. Viri* HUGONIS GROTII *apologia pro Papa & Papismo: quam prætextu Concordiæ inter Christianos sarciendæ, exhibet illius Appendix ad Interpretationem Locorum Novi Testamenti de Antichristo, modestè refutata duobus Libris; per Samuelem Maresium S. Theol. Doctorem & Professorem in Scholâ Buscoducensi & Eccl. Gallo-Belgicæ ibidem Ministrum.* On reprocha (*b*) entre autres choses à Grotius dans cette replique, qu'il n'avoit pas assez menagé les droits des Rois. Ceci sans doute est singulier, car Grotius est refuté tous les jours (*c*), sur ce qu'il a trop soumis les peuples à la puissance royale. Qu'on nous vienne dire aprés cela que les (*d*) Lutheriens sont les seuls qui aprouvent les maximes de Grotius; voici un Ministre Calviniste qui ne trouve pas que Grotius ait parlé assez favorablement de la Monarchie.

(*E*) *Le Duc de Bouillon eut épousé une femme Catholique.*] Ce mariage jetta Mr. Des-Marets dans mille embarras (*e*). Le Duc s'étoit engagé à l'abjuration quand il épousa Mademoiselle de Berghes (*f*), mais plusieurs raisons l'obligeoient à diferer l'accomplissement de sa promesse. Or afin de faire croire qu'il vouloit changer par des motifs de conscience, il proposoit mille doutes à son Ministre. Il traîna ainsi 4. ou 5. ans. Monsr. Des-Marets dressa une relation de cette affaire; je ne sai pourquoi il ne l'a point publiée, on y trouveroit des choses curieuses. *Dum* (*g*) *altiùs in consilia & astutias Jesuitarum penetrat, quam voluissent, sibi accersivit novæ Conjugis odium satis vehemens, & sensit* DUCEM *pedetentim ad publicam Pontificiorum communionem gradum sibi struere, in quo moliendo per mille fraudes Jesuiticas, anni* 1634. & 1635. *transacti sunt. Interesset Ecclesiæ, specialem Historiam istius defectionis, à* Maresio *diligenter collectam, publici juris fieri, ut constaret quibus artibus Egregius alias ille Princeps, Reformatam Communionem deseruit, & ab illo tempore, non sine occulto Dei judicio, in illas incidit calamitates continuas, quibuscum quoad vixit, luctatus est.* Mr. de Puysegur (*h*) nous aprend que ce Duc se fit Catholique au mois de Janvier 1636. & que pendant quelque tems cela ne fut su que de très-peu de personnes.

(*F*) *Laissant deux fils dont je parlerai.*] L'aîné nâquit à Sedan, & fut presenté au batême par Elizabeth de Nassau Duchesse de Bouillon (*i*), qui lui fit donner le nom de Henri, qui étoit celui du Prince dont elle étoit veuve. Il étudia en Droit, & aprés y avoir pris ses licences, il commença à se preparer aux études du Barreau chez Charles *Des Marêts* son oncle, Avocat celebre au Parlement de Paris. Il plaida même quelque cause avec beaucoup de succés, & neanmoins il abandonna tout d'un coup cette profession, pour se consacrer à l'étude de la Theologie, & au ministere de la parole de Dieu. Voici le discours que lui tient son Pere dans une épitre Dedicatoire: (*k*) *Tu quidem, Henrice, tyrocinia posueras sacræ facundiæ in Augustissimo Parisiensi foro, ubi post Licentia in utroque Jure gradum susceptum, cœperas Advocati munere defungi, sub Auspiciis Consultissimi & Amplissimi fratris mei; Et bellè tibi prima illa publicè dicendi initia processisse, audivi ipse ex ore Illustrissimi Præsidis Bellevræi, cùm ad Celsissimos Ordines Generales Legatum extraordinarium Regis Christianissimi ageret, siquidem ipso Præside & Judice in aliqua causa peroraveras & triumphaveras: adeoque postquam inopte nutu, nec sine Numine, me* ab

(*g*) *Vita Professor. Groning. p.* 149.

(*h*) *Puysegur, Memoires, to.* 1. *p.* 135. *édit. de Holl.*

(*i*) *Sam. Maresius epist. dedicatoria* 3. *editionis Systematis Theologici.*

(*k*) *Id. ib.*

dirai aussi (*G*) quelque chose de ses ancêtres. Il ne faut pas oublier qu'en l'année * 1652. il fut donné pour seul Ministre à l'Eglise Wallonne de Groningue, où jusqu'alors il avoit prêché une fois tous les Dimanches, pour soulager le Pasteur de cette Eglise, & sans y être obligé. L'Academie de Montauban eut envie de l'apeller après la mort de Garrissoles; & celle de Marpourg aussi, quand on commença à la retablir †. Dans le grand nombre de querelles où il s'est vu engagé, il n'y en a point de plus longue, ni de plus ardente, que celle qu'il eut (*H*) avec Mr. Voetius. Il en eut une qui fut bien chaude, mais non pas de

* *Vitæ Professor. Groning. p.* 153.

† *Ibid. p.* 152.

ab initio ob causas sæculares (quid dissimulem?) dissuadente, & Domino Patruo tuo tandem consentiente, animum appulisti ad sacra studia, & corpus Juris cum corpore Scripturarum permutasti, exemplo plerorumque virorum magnorum in veteri & renascente Ecclesia, omnia faciliora expertus es. Il fut reçu Ministre l'an 1652. & il eut pour premier emploi celui de prêcher en François dans le temple Academique de Groningue. La même année il fut apellé à Cassel, pour y être Ministre de l'Eglise Françoise. Il fut apellé l'année suivante par l'Eglise Walonne de Boisleduc, & accepta cette vocation, quoi qu'il fût très-satisfait de la Cour de Hesse, où il reçut de grans temoignages de bonté & de consideration (*a*). Il servit l'Eglise de Bo.fleduc, jusques à ce qu'il accepta la vocation de celle de Delft l'an 1662. Depuis ce tems-là jusques à present (*b*) il s'est attaché à Delft, & s'y est aquis l'estime de tout le monde. Il refusa en 1669. la vocation que l'Eglise Wallonne de Leide lui adressa. Daniel DES MARETS son cadet nâquit à Maestricht l'an 1635. Ayant été reçu Ministre, il fut collegue de son pere dans l'Eglise Françoise de Groningue jusqu'en l'année 1656. après quoi il fut apellé à Middelbourg, & y servit l'Eglise Françoise jusques à ce que celle de la Haye l'eût apellé l'an 1662. Son esprit, son éloquence, son habileté, en un mot un grand merite lui aquirent tant de consideration à la Cour de leurs Altesses d'Orange, qu'on pouvoit apeller cela proprement être en faveur. Le trône d'Angleterre où cette Cour fut élevée l'an 1689. donne un nouveau lustre à la faveur que ce Ministre a continué de posseder, & dont il jouït encore aujourd'hui dans la glorieuse & agreable retraite de Honstlaerdijk. Sa santé ne lui ayant point permis de continuer les fonctions du ministere, il s'est retiré dans cette belle maison, où il prend des soins utiles & agreables à S. M. B. Ces deux Messieurs ont eu part à l'édition de la Bible que l'on apelle *de Des Marets*, où le Libraire Elzevier n'épargna rien de ce qui concerne la beauté des caracteres & du papier. Mr. Des Marets leur pere s'engagea de son côté à un grand travail pour orner de notes cette édition, & se fit aider par ses deux fils. J'ajoûte qu'ils publierent (*c*) *l'histoire curieuse de la vie, de la conduite, & des vrais sentimens du Sieur Jean de Labbadie* avec la *modeste refutation de la declaration en forme de manifeste publiée par Jean de Labbadie pour justifier ses desseins, ses resolutions schismatiques qui lui ont attiré une juste deposition.*

(*a*) Sylvæducenses . . . te Henrice, ad se evocarunt Cassellis, ubi in aula Serenissimi Principis Lantgravii (à quo & ægre dimissus es, nec sine specialibus benevolentiæ & beneficentiæ suarum Serenitatum testimoniis) linguâ Gallicâ fungebaris ministerio sacro, ferme à tempore tuæ hîc ad illud ordinationis. *Maresius ubi supra.*

(*b*) *On écrit ceci le 4. de Fevrier 1696.*

(*c*) *A la Haye 1670. in 12.*

(G) *Quelque chose de ses ancêtres.*] Ils ont eu des charges considerables en Picardie. *Maresii* (*d*) *inter suos Majores, Depenses Præfectos, Gamachiensesque Castellanos, possunt numerare; nec ita pridem Davidis patruelis, Brestæ in Armorica, Sardinio Gubernatore, Propræfectum egit:* Vaucquetiorum *verò familia, totâ Picardiâ nota est; Verum in eo potissimum solet* Maresius *gloriari, quod ex parentibus sit ortus piis & probis, ac Religioni puriori ἀπὸ βρέφους addictissimis.* Voici les titres & les charges de David DES MARETS son pere. *Pater ei fuit* (*e*) *Ampliss. & Consultissimus* DAVID des MARETS *Dominus du Feret, Avimontii ejusque Commendæ Prætor sive Juridicus ordinarius, Baronatus item Chepiensis, Sancti Maxentii aliorumque pagorum Judex Civilis & Criminalis; in Regia Præfectura Vimacensi Jurisconsultus & causarum Actor eximius, & Notarius Regius, Regisque Christianissimi, Rerum Maritimarum in Occiduo Mari Commissarius; eoque nomine gaudens eadem immunitate à Tributis ordinariis qu.i Nobiles.* Il se maria l'an 1588. avec Madelaine Vaucquet fille d'un homme (*f*) considerable, & bien zêlé pour l'Eglise Reformée, & mourut l'an 1649. Sa veuve vivoit encore l'an 1654. Lambert Des Marêts pere de David fut touché de ce même zêle. LAMBERTUS Davidis *pater, Civis Blangiacensis honoratus & opulentus, Senior fuit in Ecclesia Domestica Principis Porciani, sub auspiciis Reformationis* (*g*).

(*d*) *Vitæ Professor. Groning. p.* 134.

(*e*) *Ibid.*

(*f*) Johannes Vaucquetius Magdalenæ pater, Prætor Sanmaurizii Fontiumque, & Juris patrii consultissimus in Præfectura Vimacensi, atque Regius Notarius, itidem columen fuit inter suos Ecclesiæ Reformatæ; quem Maresius recordatur se admodum puerum vidisse, venerandâ canitie senem, natum 93. vel 94. annos, integris mentis & corporis viribus sacra nostra frequentantem. *Ibid.*

(*g*) *Ibid.*

(H) *Que* la querelle *qu'il eut avec Mr. Voetius.*] Elle commença l'an 1642. Mr. Voetius avoit publié des theses *de idololatria indirecta*, où il blâmoit la conduite des Magistrats de Boisleduc, touchant une confrairie de la Vierge établie dans leur ville depuis quelques siecles. Ils (*h*) avoient obligé les Catholiques Romains à y admettre les Protestans, après avoir retranché les ceremonies que l'Eglise Reformée n'auroit pu souffrir. Mr. Voetius soutint que les Magistrats Protestans ne doivent point tolerer de semblables confrairies, & que les particuliers qui s'y enrôllent font fort mal. Mr. Des Marets qui étoit en ce tems-là Professeur dans l'Ecole Illustre de Boisleduc, fut chargé de composer une Apologie pour les Magistrats qui toleroient la confrairie de la Vierge, & qui s'y enrôlloient. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1642. sous le titre de *defensio pietatis & sinceritatis Optimatum Sylveducensium in negotio Sodalitatis quæ à B. Virgine nomen habet, testibus veritate & charitate.* Bien-tôt après on vit paroître un livre de Mr. Voet intitulé, *Specimen assertionum partim ambiguarum aut lubricarum, partim periculosarum, ex tractatu nuperrime scripto pro sodalitatibus B. Mariæ inter Reformatos erigendis aut interpolandis, titulo*, defensio pietatis & sinceritatis &c. Ce furent là les premiers actes d'hostilité de part & d'autre, & après cela il n'y eut plus moyen de s'en dedire; non seulement les gladiateurs avoient été appariez, mais il y avoit même deja du sang repandu (*i*). Le combat s'échauffa, &

(*h*) *Voyez la Vie de Mr. Descartes composée par Mr. Baillet, tom.* 2. *p.* 180. *& suiv.*

(*i*) Ubi sanguine bellum Imbuit, & primæ commisit funera pugnæ, Deserit Hesperiam, & cœli convexa per auras, Junonem victrix affatur voce superba: En perfecta tibi bello discordia tristi: Dic, in amicitiam coëant, & fœdera jungant: Quandoquidem Ausonio respersi sanguine Teucros. *Virgil. Æn. lib.* 7. *v.* 541.

de longue durée, contre Mr. Daillé. J'en parle ailleurs *. Si je ne me trompe le dernier adversaire qu'il ait combatu fut Mr. Wittichius, grand Cartesien, & Professeur en Theologie. On ne sauroit assez louër nôtre Des-Marets de sa vigueur contre les Enthousiastes, & contre les annonciateurs de grandes revolutions. On a pu voir comment il poussa Comenius †. Il ne fit pas plus de quartier à Labadie, ni au (*I*) Millenaire Serarius. Les extraits que je donnerai de son Ouvrage

* *Dans l'article* Daillé, *p.* 916. *col.* 1. & *p.* 917.

† *Dans la remarque F & G de l'article* Comenius.

& l'on revint souvent à la charge. Mr. des Marêts qui n'avoit fait que des (*a*) escarmouches pendant les années 1643. & 1644. donna bataille l'an 1645. Voici le titre du livre qu'il publia. Samuelis Maresii *Theologi Ultima patientia tandem expugnata* à D. G. Voetio *Ultrajectino Professore & quibusdam illius asseclis; sive Modesta & Necessaria defensio tripertita, tum sui ipsius, tum eâ occasione causæ Procerum Sylvæducensium & Decretorum Synodicorum circa illam, ipsi extorta variâ ac longâ contumeliarum serie, ac præsertim nupero libello famoso, Belgicè edito, & inscripto*, Kort ende oprecht verhael, &c. Le Professeur d'Utrecht ne paroissoit guere sur le champ de bataille (*b*); il y envoyoit ou son fils, ou ses amis: mais le Professeur de Groningue ne se laissoit pas donner le change; il frapoit toûjours le pere directement. Vous comprendrez où ils en étoient, après avoir fait durer la guerre autant que dura le siege de Troye, vous le comprendrez, dis-je, par l'Ouvrage que Des-Marêts publia l'an 1652. en voici le titre *Auctarium primum Bibliothecæ Theologicæ* D. Gisberti Voetii *nuper recusæ cum virulentâ præfatione; continens.* 1. *Summariam deductionem litis decennalis quæ ipsi cum* Samuele Maresio, *licet pacem & amnestiam semper deprecante, hactenus intercessit.* 2. *Vindiciæ Conditionum Amnestiæ & Reconciliationis partibus oblatarum, à R. R. Deputatis Synodi Groning. Omlandicæ, ab hoc admissarum & ab illo rejectarum.* 3. *Conditiones iniquissimas & impracticabiles, ab ipso* D. Voetio *pro imperio præscriptas; Ad ejus pertinax odium & animum invincibiliter irreconciliabilem toti Belgio demonstrandum.* 8. On croit que cette querelle qui dura encore 28. ans n'auroit fini que par la mort des parties, si un interêt commun ne les eût portées à s'accorder, afin de reünir toutes leurs forces contre un party de (*c*) Theologiens qui étoit aussi odieux au Professeur de Groningue, qu'à celui d'Utrecht. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette dispute, fut que d'un côté les Curateurs de l'Academie de Groningue, & de l'autre le Magistrat d'Utrecht offrirent leur mediation aux parties, qui ayant été acceptée, on regla d'abord qu'il y auroit une cessation de tous actes d'hostilité pendant le traité de paix. En suite on travailla aux preliminaires: les Mediateurs se depêchoient les uns aux autres Courier sur Courier, pour convenir du tems & du lieu où se tiendroient les conferences, & du choix des deputez Plenipotentiaires. Tout cela devint inutile, parce que pendant ces preliminaires le party d'Utrecht rompit la treve, ayant publié un livre très-injurieux à Des Marets. L'enlevement du Prince de Furstemberg ne dissipa pas davantage les conferences de la paix generale qui se traitoit à Cologne l'an 1674. que ce livre dissipa le projet de paix entre ces deux Professeurs. Si l'on veut voir mes preuves en original, on n'a qu'à lire ce qui suit. (*d*) *Caduceum injicere conati sunt Nobilissimi & Amplissimi hujus Academiæ p.t. Curatores... Scripserunt eum in finem Ultrajectum, & stipulati sunt ut interim dum ipsi convenirent cum Delegatis quibusdam ex N. N. & A. A. illo Magistratu ad totum negotium componendum, armistitium bonâ fide servaretur, nec quicquam directè vel indirectè, mediatè vel immediatè ultra emitteretur. Sed vix dum in has conditiones N. N. & A. A. Magistratus Ultrajectinus, re communicatâ cum* D. VOETIO *& suis bonâ fide consenserat, & adhuc de loco, tempore & personis conventus præliminariter agebatur per Tabellarios hinc indè inter Proceres utrosque missos, cum ecce novus interim libellus convitiosus & famosus, sub nomine Chabanæi, contra fidem publicam in me Ultrajecti prodiit.*

(*a*) *Voyez en la liste dans l'appendix du* Tribunal iniquum, *pag.* 151. 152.

(*b*) *Il y fut en personne l'an* 1648. *à la tête du premier volume de ses Disputes Theologiques. Voyez la longue preface de ce volume.*

(*c*) *Ceux qu'on nomme Cocceiens. Mr. Des Marets de* statu afflicto studii Theologici pag. 3. *l'appelle* factionem Cartesio-Lovesteniano-Remonstranticam.

(*d*) *Maresius in præfatione Theologi paradoxi retecti & refutati. Ce livre fut imprimé à Groningue l'an* 1649.

Cette querelle * étant l'une des plus remarquables qui ait été entre deux Theologiens Protestans, & ayant été feconde en livres plus qu'on ne sauroit se l'imaginer, j'avois dessein d'en donner toute l'histoire, avec la liste chronologique de tous les écrits qu'elle produisit; mais j'ai trouvé que cette entreprise demandoit plus de lumieres, & plus de recherches que je n'en pouvois aporter, & qu'elle tiendroit trop de pages. Je la laisse donc à ceux qui travaillent aux Annales ecclesiastiques, ou à l'Histoire literaire du XVII. siecle, & je finis cette remarque par un éclaircissement qui pourra desabuser plusieurs personnes. J'avois ouï dire en France à bien des gens, qu'un (*e*) Jesuïte publia un livre qui ne contenoit autre chose, que les injures que ces deux celebres Professeurs ont divulguées l'un contre l'autre, & qu'il a donné ses conclusions en cette maniere: *Quand même on supposeroit que les deux tiers des accusations seroient fausses de part & d'autre, l'autre tiers étant veritable rend dignes de punition corporelle ces deux Ecrivains, qui ont neanmoins protesté durant le cours de la querelle qu'ils souhaitoient une bonne reconciliation.* Je n'ai trouvé en ce païs-ci aucune personne qui ait conoissance d'un tel livre; & des gens dignes d'être crus en ces matieres m'ont dit qu'il n'a jamais existé.

(I) *Ni au Millenaire Serarius. Les extraits que je donnerai.*] Pierre Serarius qui fut enfin deposé du ministere à cause de ses erreurs, publia un livre l'an 1663. où il annonça que la conjonction des Planetes au signe du Sagittaire presageoit de grandes revolutions: plusieurs autres livres Latins & Flamans annoncerent la même nouvelle. Mr. Des Marets refuta cette pretension, dans quelques theses qu'il fit soutenir. Serarius écrivit contre ces Theses, ce qui obligea Mr. Des Marets à mettre au jour (*f*) un Ouvrage qu'il intitula *Chiliasmus enervatus*, & qui contient outre ces Theses trois Dissertations contre une partie des reponses de Serarius. Il dedia ce livre à son adversaire, & lui representa sagement que la doctrine des Chiliastes rendoit odieuse aux Puissances la Religion Reformée: car comme ils pretendent que la prosperité

*Touchant son origine voyez la 463. lettre de Vossius.

(*e*) *Quelques-uns disoient qu'il se nommoit* Jaques Tirinus, *mais cela est faux: il étoit mort avant le commencement de cette querelle Ceux qui me disoient cela se fondoient apparemment sur ce qu'ils trouvoient probable que Des-Marets ayant publié un* Anti-Tirinus, *avoit irrité Jaques Tirinus.*

(*f*) *L'an* 1664.

Ouvrage contre ce Millenaire seront agreables aux gens de bon sens. Il fit beaucoup de tort (*K*) aux Jansenistes sans y penser, en declarant que leurs opinions étoient les mêmes que celles des Reformez. Sa reputation lui fit avoir une grande

perité de l'Eglise depend de la destruction de toutes les Souverainitez temporelles, ils portent les peuples à se soulever, afin de faire venir le siecle d'or du Christianisme, ou le regne de mille ans. Il lui represente les seditions dont l'Angleterre fut agitée en suite du dogme de la 5. Monarchie, & la mortification que les Chiliastes avoient euë depuis peu, en voyant évanouïr par la paix de Pise les esperances qu'ils avoient fondées sur les demélez de la France avec le Pape. L'affront fait au Duc de Crequi dans Rome l'an 1662. irrita beaucoup Sa Majesté très-Chretienne. On faisoit passer des troupes en Italie; les ames credules, & sur tout les Millenaires, ne douterent point que la Bête de l'Apocalypse ne dût perir ce coup-là, & ils ne purent s'abstenir de publier leurs esperances. Ainsi le Traité de Pise qui sans nulle effusion de sang, & sans aucun vrai dommage pour la Cour de Rome termina ce demêlé, fut un coup de foudre pour eux. Mr. Des Marets ne manqua point de renouveler à son adversaire le souvenir de cette terrible mortification. Il remarque qu'on avoit publié dans Londres l'an 1656. que Rome seroit detruite l'an 1666. & que le jour du jugement arriveroit l'an 1, 11. Bien des gens s'étoient flattez que la guerre qui se preparoit en France contre Alexandre VII. pour venger l'affront du Duc de Crequi Ambassadeur de cette Couronne, verifieroit le premier article de la prediction. Jugez si la paix de Pise leur fut agreable. Ce qu'il dit touchant la conjonction des Planetes au Sagittaire est curieux: elle se fit l'onziéme Decembre 1662. Un livre Flamand assûra, suivant les observations de l'Astrologue *Theodorus Hoen*, qu'on n'avoit point vu de semblable conjonction depuis celle qui se fit au signe (*a*) d'Aquarius, lors du deluge de Noé. Serarius apuyé sur cet écrit, & sur un autre qui avoit paru en Allemand, fit une dissertation Latine pour montrer que la conjonction des Planetes au Sagittaire, le dernier signe du trigone ignée, *igneæ triplicitatis*, étant bien considerée avec toutes ses circonstances *antecedentes & concomitantes*, predisoit le prochain avenement de JESUS-CHRIST pour la conversion des Juifs, pour la ruïne du Pape, & pour l'établissement de la Monarchie millenaire. Mr. Des Marets le refute solidement, & observe que selon Alstedius cette Monarchie commencera l'an 1694. & que selon Theodore Hoen, la conjonction au Sagittaire devoit produire l'embrasement de l'Univers. Il se moque de cela, & dit que le Sagittaire ne peut passer pour un signe ignée, qu'à cause qu'il contraint les gens à faire un grand feu chez eux pour se garantir du froid: & il observe qu'au tems de la conjonctio il gela horriblement plusieurs semaines. Et sur ce que Serarius disoit, que la conjonction qui se fit au même signe le 9. Octobre 1603. exerçoit encore ses mauvais effets, Des Marets lui repond fort plaisamment, qu'il est bien étrange qu'elle n'ait pas dechargé encore toute sa colere, *mirum est ejus virus nondum deferbuisse*. Il observe que Serarius étoit bon ami de Paul Felgenhawer, qui fit imprimer (*b*) un livre l'an 1655. où il s'attribuë plus d'une fois les lumieres prophetiques, & où il promet aux Juifs toutes sortes de bonnes nouvelles. Mais il ne s'accorde pas avec l'Auteur d'un écrit intitulé *Judæorum excitabulum matutinum*, *sive Judæus redux*, où l'on assûroit que la conversion des Juifs commenceroit l'an 1664. & qu'elle seroit suivie bien-tôt de leur retour dans la Palestine où ils vivroient le plus delicieusement du monde.

(*a*) *Selon Serarius, qui se fonde sur le même Hoen, & sur les tables des conjonctions, elle se fit dans le signe des Poissons.*

(*b*) *A Amsterdam 1655. Il est intitulé*, Bonus nuncius Israeli.

REVOLUTIONS de religion esperées par des Mahometans.

En considerant cette multitude de Docteurs Chretiens qui predisent depuis tant de siecles une grande revolution de foi, j'ai été curieux de savoir si l'on trouve de semblables gens dans les autres religions; & j'ai trouvé entre autres choses qu'il y a des Mahometans qui laissent (*c*) des legs à un Prophete inconu, qui doit venir delivrer le monde de la tyrannie de l'Antechrist: & que les Perses croyent que Mahomet Mahadi fils d'Hossen, second fils d'Ali, n'est point mort, & qu'il se tient dans un lieu caché, d'où il sortira un jour pour refuter toutes les erreurs, & pour reünir tous les hommes à une même creance. Il prêchera à cheval, & commencera à le faire dans la ville de Mazadelle, où on lui tient toûjours un cheval prêt (*d*). Cela ressemble en quelque chose à l'opinion de plusieurs Chretiens touchant le Prophete Elie. Il ne faut pas être surpris que l'on persuade de telles chimeres aux Mahometans; car le Prince de Bassora peut leur faire acroire qu'il est le premier des favoris de Mahomet, & que son credit est si grand auprès du Prophete, que sur ses lettres de change on donne aux porteurs telle ou telle place dans le Paradis. Il y a une banque chez lui pour l'expedition de ces lettres; il signe une police selon laquelle on aquiert la possession d'un certain endroit du ciel, plus ou moins avantageux, à proportion de la somme qu'on lui compte. (*e*) *Il prencipe di Bassora pretende esser de' Confidenti di Mahometto, e haver maggior autorita degl'altri, in vertu della quale concede à gente simplice pezze di cielo, segnando polize di cambio di tanto e tal sito nel Paradiso, secondo il dinaro che ne riceve.*

(*c*) *Ne testamenti si fanno legati à certo profeta incognito, che dee venir liberar il mondo dalla tirannide del Antichristo.* Giornale de Letterati du 31. de Mars 1673 pag. 33. dans l'extrait *del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena, Procuratore generale de Carmelitani Scalzi.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid.*

(*K*) *Beaucoup de tort aux Jansenistes.*] L'an 1615. il publia un Ouvrage dont voici le titre, *Synopsis veræ Catholicæque doctrinæ de Gratia & annexis quæstionibus; proposita partim libello qui anno superiori à Jansenitis in Communione Romana Gallicè prodiit sub hoc titulo*, Catechismus Gratiæ, *& postea recusus fuit sub isto*, Elucidationes quarundam difficultatum de gratia; *partim brevibus ad illam Scholiis Theologicis.* 4. Dès l'année suivante on vit paroître à Paris un petit livre composé par les Jesuïtes, & intitulé *les Jansenistes reconnus Calvinistes par* SAMUEL DES-MARES, *Docteur & premier Professeur de Theologie en l'Université de Groningue, & Ministre ordinaire du temple Academique, dans sa version Latine du Catechisme de la grace des Jansenistes, imprimée à Groningue l'an 1651.* On insere dans ce petit livre la preface que Monsr. Des-Marets a mise au devant de sa *Synopsis*, & on

grande autorité jusques dans les païs étrangers : de sorte qu'un homme qui avoit composé en Allemagne un livre fort (*L*) desobligeant contre lui, reçut ordre de le suprimer.

MARGARIN (CORNEILLE) Abbé du Mont Cassin, & Archiviste general de l'Ordre, a été un des grans Compilateurs qui ayent vêcu dans le XVII. siecle. Il nâquit l'an 1605. & il est mort l'onziéme Fevrier 1681. *. Les Ouvrages qu'il a publiez ne donnent qu'une idée imparfaite de son application infatigable. Pour se la bien representer, il faut joindre ce (*A*) qui n'est pas imprimé avec ce qui l'est.

* *Prosper Mandosius in Biblioth. Romana, centur. 5. n. 66.*

MARIANA (JEAN) né à Talavera au Diocese de Tolede, se fit Jesuite le premier de Janvier 1554. Il étudioit alors à Complute, & il étoit âgé de 17. ans. Il devint un des plus habiles hommes de son siecle ; grand Theologien, grand Humaniste, profond dans la connoissance de l'Histoire Ecclesiastique, & de l'Histoire profane, bon Grec, & docte dans la langue sainte. Il alla à Rome l'an 1561. & y enseigna la Theologie. Au bout de quatre ans il s'en alla en Sicile, & y enseigna pendant deux années. Il vint à Paris l'an 1569. & y expliqua Thomas d'Aquin pendant cinq ans. Sa santé ne lui permit pas de continuer, & l'obligea de s'attacher à des études moins penibles. Il s'en retourna en Espagne l'an 1574. & passa le reste de ses jours à Tolede. Il y mourut le 17. de Fe-

B b b b 2 vrier

(*a*) *Dallaus, in Vindiciis Apologia pro duabus Synodis, parte 1. cap. 6. pag. 130. 131.*

(1) *Hier. ab Angelo forti. Epist. 1. a. D. 1654. edita, p. 14. 15.*

on se prevaut de tout ce qu'il a remarqué, pour faire voir que dans les matieres de la Grace, & dans leurs annexes, les sentimens des Jansenistes sont les mêmes que ceux de Calvin. Depuis ce tems-là il paroisso t peu de livres contre les Jansenistes, où l'on ne leur reprochât la sympathie que le Professeur de Groningue avoit reconuë entre eux & sa secte. Comme cela fit beaucoup de chagrin & beaucoup de tort à ces Messieurs, ils écrivirent violemment contre lui. Mr. Daillé l'en fit souvenir dans l'Apologie de l'Apologie des Synodes nationaux d'Alençon & de Charenton. (*a*) *Hoc ne nesciat, narro illi istos, quos tantopere prædicat, Jansenianos, quos* cordatos *dicit, quos* gravissimos argumentatores *censet, hos inquam ipsos narro jam ante quadriennium tres libellos longe sacerrimos ac nequissimos, conviciis & maledictis prodigiosis refertos, contra ipsum edidisse ; in quibus, quod credo, ausus esset iis male palpari, ita ferociter recalcitrant, ut nihil mitius cogitasse videantur, quam ut laudatorem hunc suum misere discerperent ac laniarent. Scin' tu quas ei pro suis laudibus grates reddant ? Quibus elogiis virum talibus pro meritis exornent ?* (1) Virulentissimum scriptorem *vocant* ; artis diabolicæ multoties convictum, hominem frontis ad omne mendacium prostitutæ, Theologastrum, Sophistam, Sycophantam dira calumniandi libidine citra modum ac legem efferatum, protervum, ominosum convitiatorem, audacissimum impostorem, fanaticum vatem. *Piget plura de teterrimis istorum convitiatorum venenis dicere. Hos suos rabiosissimos ac maledicentissimos obtrectatores, pro laudibus, quibus immerentes affecerat, turpissima probra rependentes, & plenis in eum plaustris effundentes habet tamen Epicrita pro* cordatis, gravibusque *disputatoribus* (*b*). La même Apologie nous (*c*) aprend 1. que David Blondel écrivit à Des-Marets, pour le blâmer de s'être mêlé dans les querelles des Jansenistes & des Jesuïtes. 2. Que le Janseniste (*d*) qui avoit tant mal traité Mr. Des-Marets avoit forgé un Roman ; c'est que les Ministres de Charenton avoient poussé celui de Groningue, à reconoître pour orthodoxes les disciples de Jansenius, afin de les rendre odieux aux Jesuïtes, & de se venger des injures que les Jansenistes avoient publiées contre Labadie. Mr. Daillé repond que ceux qu'on accuse de cet artifice en sont si innocens, qu'ils auroient conseillé de très-bon cœur à leur confrere de Groningue, de n'entrer pas dans cette querelle, mais de laisser batre ces deux partis. *Quæ quam falso, quamque mendaciter conficta sint, nemo scire vel testari melius atque certius potest, quam Epicrita, qui sui in edenda illa Janseniana catecheseos censura consilii unus sibi optime conscius est. Nos quidem, quos fabulator totius rei auctores fuisse fingit, tantum ab eo quod iste comminiscitur, abfuisse novit Deus, ut Epicritam, si nos ille consuluisset etiam à scribendo deterrituri fuerimus, suasurique ut bene compositos cum suis Bitis Bacchios inter se digladiari, dignisque utrimque Romano supercilio iris ac ictibus bacchari sineret ; neve quos certandi rixandique æstus atque libido tam commode commiserat, eos intempestivo alloquio divulsos in se provocaret, atque converteret* (*e*).

(*b*) *Mr. Daillé à la page 428. du même livre parle ainsi :* Ex his suis laboribus nihil ad eum pro exspectatis triumphis redisse vidimus, quam à Romanis quidem librorum censoribus eam notam, de qua non erat, quod hic tantopere gloriaretur, Jansenianis vero tria convitiorum & maledictorum plaustra, quæ in eum ab Hieronymo illo personato, de quo alibi supra diximus, tota plaudente Lutetia effundi inviti ac dolentes spectavimus.

(*c*) *Pag.* 428.

(*d*) *C'est Mr. Hermant. Il se deguisa sous le nom de* Hieronymus ab Angelo forti.

(*e*) *Dallaus ibid. pag.* 133. 134.

(*L*) *Un livre fort desobligeant contre lui.*] Il étoit intitulé *Ismaël Gallus.* L'Auteur nommé Steinbergius vivoit à Herborn, sujet des Comtes de Nassau, qui l'obligerent à suprimer son Ouvrage (*f*).

(*f*) *Voyez le 5. tome des Oeuvres de Jaques Alting, p.* 393.

(*A*) *Ce qui n'est pas imprimé avec ce qui l'est.*] Voici ses Ouvrages de la premiere espece. *Justinianus magnus Aniciæ familiæ restitutus. Discorso Apologetico in corroborazione della verita di un instrumento concernente la famiglia de Capizucchi. Bullarium Casinense* en deux tomes. *Inscriptiones antiquæ Basilicæ sancti Pauli de Urbe. Dictionarium Longobardicum.* Ce qui n'est pas imprimé consiste en un gros Recueil indigeste de vieilles pancartes, qui font 8. volumes, que l'on garde dans le Vatican. En voici le titre. *Thesaurus Historicus sacræ & politicæ veritatis in S. R. E. Agro ipsis Autographis monumentis à vetustissimis antiquitatum latibulis per diurna sæcula absconditus, in tomos octo distributus, & ad sanctissimos Innocentii XI. P. M. pedes ea qua decet veneratione & alacritate humillimè depositus per D. Cornelium Margarinum Abbatem Casinensem, ad certam Chronologiæ normam juxta Indictionum rationem ipsa testante veritate expositus* (*g*).

(*g*) *Prosper Mandosius, Bibliotheca Romana, centur. 5. n. 66. pag.* 352.

vrier 1624. (*A*) à l'âge de 87. ans. L'Inquisition se servit de lui dans plusieurs affaires d'importance; mais de son côté il eut besoin (*B*) d'être patient, & d'avoir assez de courage pour suporter avec constance les rigueurs de l'adversité*. Ce qu'on remarque de sa (*C*) chasteté est tout-à-fait singulier. Il publia plusieurs

* *Tiré de Natanaël Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societat. p.* 477.

(*A*) *Le* 17. *de Fevrier* 1624. *âgé de* 87. *ans.*] Dom Nicolas Antonio qui avoit lu tout cela dans Alegambe, n'a pas laissé d'assûrer (*a*) que Mariana mourut le 17. de Fevrier 1623. âgé de 90. ans. Sur cela je me fie plus aux deux Jesuïtes qui ont compilé la Bibliotheque de l'Ordre, qu'à lui, ni qu'à Bernardin Giraldi (*b*), qui assûre que Mariana mourut l'an 1632. âgé de 96. ans. *Jesuïtarum quos ætas nostra vidit annosissimus, qui abhinc biennium pie obiit diem suum nonaginta sex annos natus.*

(*a*) *Nicol. Anton. Biblioth. Hispan. to.* 1. *p.* 561.

(*b*) *Bernardin. Giraldus Patavinus, in Apologia pro Senatu Veneto, datée de Padoue le* 1. *de Decembre* 1634.

(*B*) *De son côté il eut bon besoin d'être patient.*] Si j'avois pu consulter sa vie composée (*c*) par Thomas (*d*) Thomaus de Vargas Historiographe du Roi d'Espagne; j'aurois pu sans doute donner ici quelque detail des persecutions que Mariana eut à souffrir; mais je n'en puis dire que ces paroles des deux Bibliothecaires des Jesuïtes. (*e*) *Ipse vicissim multa perpessus adversa, admirabili animi æquitate, & omnium virtutum documento se malis superiorem esse probavit. Exercitam senectutem Toleti produxit usque ad diem* XVII. *Februarii anni Domini* MDCXXIV. Ajoûtez à ce passage ce qu'ils nous diront ci-dessous, quand je parlerai du livre du changement des monnoyes.

(*c*) *Alegambe & Sotuel en font mention dans l'article de Mariana. Dom Nicolas Antonio n'en parle point dans la longue liste qu'il a donnée des Ecrits de ce Thomaus imprimez & à imprimer. Il le nomme* Tamajus.

(*d*) *Mr. Teissier Biblioth. Bibliothecar. p.* 308. & 385. *le nomme* Tamæus.

(*e*) *Alegambe, p.* 258. *Sotuel, p.* 477.

(*C*) *De sa chasteté est tout-à-fait singulier.*] Ceux qui ont lu les nouvelles Lettres du Critique de Mr. Maimbourg, y auront vu cette singularité exprimée de cette maniere. „ Vous „ (*f*) n'estes point gens à croire cela, ni peut„ estre ce que le P. Alegambe témoigne du Je„ suïte Mariana mort l'an 1624. après avoir vê„ cu prés de nonante ans dans l'étude la plus „ exacte de la chasteté, d'où est venu peut„ estre, ajoûte l'Historien, que ses (1) mains „ furent aussi souples & maniables après sa mort „ que s'il eust esté en vie. J'avouë franchement „ que je ne voi pas la liaison de ces deux choses. „ Je croi comme lui qu'il seroit bien difficile de donner une raison naturelle d'un tel effet de la chasteté; & quant aux raisons miraculeuses, je ne sai pas sur quel raport, ou sur quelle analogie on les pourroit apuyer. Peut-être se fonde-t-on sur l'argument des contraires, & cela en consequence d'une tradition monachale, qui établit que tous ceux qui ont à faire à des Religieuses, sont accusez & convaincus de cette action après leur mort, par une certaine roideur qui se remarque dans la partie par laquelle ils ont peché. (*h*) *Notabile est quod Mariani* (*i*) *dicunt, eum qui spurium ex moniali procrearit, singularissime à Deo post mortem puniri, uti celeberrimus Medicus* Leonellus Fuantinus c. 7. secundæ partis Practicæ Medicinalis *hoc mysterium naturæ aperuit*, Qui coit, *inquiens*, cum Monachâ vel moniali, quando talis moritur, remanet virga ejus tensa, *Unde dicitur in carmine apud vulgares:*

Qui monacha potitur, virgâ tendente moritur.

Cujus & meminit Wolfgangus Hildebrandus Mag. Nat. l. 1. c. 31. p. 34. Erford. impress. 16. 22. *Et fortean etiam moniales stupratæ post mortem peculiari signo notantur, quod honoris & pudoris ergò reticetur. Certe si miracula hæc quotidie contingerent pauciores spurii invenirentur.* Je remarquerai par occasion quelques singularitez fort notables qui se trouvent dans Alegambe, sur la chasteté de certains Jesuïtes. Il dit que le Pere Gil qui mourut l'an 1622. à l'âge de 73. ans, ne conoissoit de visage aucune femme, tant il prenoit garde que ses sens ne s'arrêtassent sur ces objets. Il se craignoit lui-même; il avoit presque horreur de se toucher; & il rendit graces à Dieu d'avoir la vuë mauvaise, parce que cela lui avoit fourni de grans remedes de chasteté. (*k*) *Erat severissimus suorum sensuum custos: nullam tot annis feminam de facie noverat: se quoque ipsum attingere quodammodò horrebat. Agebat Deo gratias pro hebetata sibi acie oculorum; ex quo multa commoda castimoniæ persentisceret.* Le Pere Costerus (*l*) avoüa que jamais sa chasteté ne fut vaincuë par aucun mouvement irregulier, ni par quelque imagination mal honnête. Le P. Cotton qui avoit été Confesseur d'un Prince fort impudique, & dont la Cour avoit suivi la maxime, *Regis ad exemplum totus componitur orbis*, mourut vierge, & conserva de telle sorte la pureté interieure, qu'il avoit horreur de tout ce qui pouvoit choquer cette vertu; & il avoit l'odorat si fin à cet égard, que les personnes qui l'aprochoient après avoir violé les loix de la chasteté, excitoient en lui un sentiment de puanteur insupportable. (*m*) *Castitatem impensè coluit, & Virginitatis decus ad extremum usque obtinuit. Sensus frænabat accuratâ custodiâ, & horrore quodam impuritatis; quam etiam in iis qui se illa fœdassent, ex graveolentiâ nescio qua discernebat.* Le Pere Spiga qui mourut l'an 1594. âgé de 74. ans passoit pour vierge; il n'avoit jamais regardé aucune femme, & il n'auroit su distinguer ses propres nieces les unes des autres, quoi qu'il eût été leur Confesseur, & il ne seroit entré chez elles pour rien du monde, quand il savoit qu'elles étoient seules. *Castitati* (*n*) *tuendæ, nunquam feminas intuitus est. Neptes suas, quas crebrò confitentes audierat, inter se distinguere nesciebat; ad illas, si domi solæ essent, non poterat induci ut intraret, quanticunque momenti negotio urgeretur. Opinio constans fuit, Virginitatis illi decus usque ad extremum constitisse.* Je m'étonne qu'Alegambe n'ait point su ce qu'on raconte du Jesuïte Possevin, qu'*ayant à lire Tibulle à cause de sa belle latinité, il prioit Dieu les genoux en terre que les vers d'amour de ce Poëte ne lui inspirassent point d'amour.* Mr. Menage (*o*) qui raporte cela venoit d'assûrer, qu'il *avoit ouï dire au P. Sirmond qu'ayant lu le jugement que faisoit Photius du Roman d'Achilles Statius, par lequel il paroissoit que ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire.* Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jesuïtes, plaisanta un

(*f*) *Nouvelles lettres pag.* 685.

(1) Castitatis cultor studiosissimus, cujus aliquis effectus esse potuerit quod mortuo manus fuerint ita tractabiles ac si vigeret.

(*h*) *Polygamia triumphatrix pag.* 314.

(*i*) *C'est ainsi que cet Auteur nomme les Catholiques Romains, comme s'ils avoient la Sainte Vierge pour le chef de leur Religion.*

(*k*) *Alegambe, pag.* 369. *col.* 1.

(*l*) Virginitatem nulla unquam cogitatione aut indecoro motu oppugnatam se servasse fassus est ipse aliquando. *Idem pag.* 118.

(*m*) *Idem pag.* 379. *col.* 2.

(*n*) *Idem pag.* 401. *col.* 1.

(*o*) *Menage, Anti-Baillet, to.* 2. *pag.* 333 *citant Nicius Erythræus dans l'éloge de Possevin.* Cet éloge ne se trouve point dans les 3. *Pinacotheca* d'Erythræus.

sieurs livres*, & entre autres une Histoire (D) d'Espagne, que plusieurs regardent comme un chef-d'œuvre. C'est lui qui fit imprimer un Ouvrage de

*Voyez en les titres dans Moreri.

un jour à leurs depens à la Cour du Roi d'Espagne. Il assûra qu'ils portoient sur eux une herbe qui amortissoit de telle sorte la nature, que par l'efficace de ce simple ils pouvoient converser impunément avec les femmes. Philippe II. ayant pris cela au sens literal voulut savoir ce que c'étoit que cette herbe, & ayant donné ordre que l'on pressât les Jesuites de la nommer, il aprit qu'elle s'apelloit la crainte de Dieu. *Festivum (a) est quod refert Nicolaus Orlandinus libro quinto historiæ Societatis* JESU. *Petrus Faber & Antonius Araozius aulam Philippi secundi Hispaniarum Regis adierant, & tum primum in illud regnum Societatis nomen invexerant.* Quibusdam autem instar erant miraculi, quòd cum omni genere sexuque promiscuo tam versarentur innoxii. Nec dubitavit in media curia Melchior Canus bellè jocari, Patres Societatis JESU herbam quandam secum solitos circumferre, quæ vim haberet interimendæ libidinis: eoque velut antidoto tutò posse inter fœminarum versari greges, & confitentibus puellis aurem salva integritate præbere, *&c.* Ea vox, *&c.* sensim sparsa per curiam ad Principis pervenit aures. Qui rei auditæ curiosus investigator Johannem de Zuniga (is erat ei velut morum magister ac custos) ad Patres misit sciscitatum quod herbæ genus illud esset, *&c. Non negavit Araosius hujus virtutis herbam se habere: & cùm Johannem aliquandiu suspensum responsi ambiguitate tenuisset, quo majorem audiendi cupiditatem accenderet.* Hæc, inquit, herba communi sermone Timor Dei nuncupatur, *&c.* hoc igitur principi, velim, narres, hoc fideliter referas. Jarrige ne raporte pas fidelement les circonstances de ce fait. *Philippe second*, dit-il (b), *leur grand protecteur, & un Prince de bel esprit, les gaussant un jour les interrogeoit, comment ils pouvoient estre chastes, traitans privement & avec familiarité avec toutes les belles Dames de sa superbe Cour. Nous avons, dirent-ils, au raport de leur Historien, une herbe que nous portons sur nous, par laquelle nous évitons les dangers de l'impureté, & resistons à toutes ses attaques. Pressés par le Monarque, de la nommer; ils respondirent, que c'estoit* la crainte de Dieu, *mais je vous asseure que s'ils l'avoient lors, je suis bien certain, que maintenant ils en ont perdu la graine, & qu'elle ne croist plus dans leur jardin.*

(a) Nicolaus Abramus, Comment. in Orat. Ciceronis tomo 2. pag. 599. col. 1.

(b) Jarrige, Jesuites sur l'échafaud, chap. 6. p. m. 65.

Cette herbe de Melchior Canus me fait souvenir de ces Solitaires Indiens qui pratiquent une rude penitence toute leur vie, & qui renoncent même à la vuë des personnes de l'autre sexe. Ils arment leur main d'une canne, par le moyen de laquelle ils écartent toutes les pensées impures, & toutes les tentations, comme s'il ne s'agissoit que de faire fuir un chien. I (c) Ruxis ò Hiobioli *abitano ne' deserti pascendosi di foglie, e frutti salvatici, occupati quasi sempre nelle meditatione de' lor dii, professano perpetua verginita, fuggendo la vista delle donne, portano una canna in mano con la quale dicono tener lontano i diletti, tentationi, e travaglii.*

(c) Giornale de Letterati du 31. de Mars 1673. pag. 35. dans l'extrait del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena.

(D) *Une histoire d'Espagne . . . . comme un chef d'œuvre.*] Elle est divisée en 30. livres suivis d'un appendix. Les 20. premiers furent imprimez à Tolede l'an 1592. *in folio.* Il y ajoûta les 10. autres quelque tems après. Il l'a traduisit lui-même de Latin en Espagnol, & publia cette version à Tolede l'an 1601. Il s'écarta quelquefois de l'original, tout comme s'il eût composé non pas une traduction, mais un nouveau livre (d). Voyons les éloges que le P. Rapin a donnez à cette histoire. „ Aucun (e) des Historiens modernes n'a écrit plus „ sensément que Mariana dans son histoire d'Es„ pagne. C'est un chef d'œuvre des derniers „ siecles par cette seule qualité là. Il regne „ dans tout cet Ouvrage une sagesse qui ne lui „ permet jamais de s'abandonner aux beaux en„ droits, ni de se negliger en ceux qui ne le „ sont pas: cette égalité si judicieuse qui est „ toûjours la même dans l'inégalité des ma„ tieres que touche cet Auteur, est peu connuë „ aux Historiens des derniers tems. „ Pour comprendre toute la force de cet éloge, il y faut joindre cette description. *Ecrire sensément*, selon le P. Rapin (f), *c'est aller à son but en quelque matiere que ce soit qu'on écrive, sans s'écarter, ou s'amuser en chemin: c'est exposer les choses avec une espece de sagesse & de retenuë, sans s'abandonner ny à la chaleur de son imagination, ny à la vivacité de son esprit: c'est sçavoir supprimer ce qu'il y a de superflu dans l'expression, comme sont ces adverbes & ces épithetes qui diminuent les choses en les exagerant; n'y laisser rien d'oisif, de languissant, d'inutile; retrancher genereusement ce qu'il ne faut pas dire, quelque beau qu'il soit; donner toûjours moins à* (1) *l'éclat qu'au solide; ne point montrer de feu ny de chaleur, où il ne faut que du sang froid & du serieux; examiner toutes ses pensées, & mesurer toutes ses paroles, avec cette justesse de sens, & ce jugement exquis, à qui rien n'échape que d'exact & de judicieux: c'est avoir la force de resister à la tentation qu'on a naturellement de faire paroistre son esprit. . . . . C'est laisser la liberté à ceux qui lisent l'Histoire, d'imaginer ce qu'on ne doit pas toûjours dire. C'est enfin bien sçavoir sauver les contradictions, & établir les vrayes-semblances, en tout ce qu'on dit. Et cet esprit sensé, ce caractere sage que demande l'Histoire, est une maniere d attention sur soy-mesme, qui ne se permet aucune exageration, & qui prend d'éternelles precautions contre ces imaginations hardies, où l'on est sujet, quand on a l'esprit trop brillant, ou trop fertile: afin de trancher en peu de grandes choses, comme fait Salluste.* Le P. Rapin n'en est pas demeuré là, il ajoûte (g) que *Mariana est un des plus accomplis parmi les Historiens modernes, parce qu'il est un des plus simples.* Que rien ne donne (h) *tant à l'Histoire de Mariana l'air de grandeur qu'elle a, que l'art de cet Auteur à y faire entrer par le moyen de la digression, tout ce qui se passe de considerable dans le monde, d'admirable dans les temps fabuleux, de remarquable dans la Grece, dans la Sicile, dans l'Empire Romain; un detail assez particulier de la Republique de Carthage, qui n'est point ailleurs mieux que là; les sieges de Sagunte & de Numance; le passage d'Annibal en Italie; la suite des Empereurs;* la

(d) Voyez Nicolas Antonio Biblioth. Scriptor. Hispan. to. 1. p. 560.

(e) Rapin, Reflexions sur l'Histoire, n. 3. p. m. 232.

(f) Ibid. p. 230.

(1) Delectus verborum habendus & pondera singulorum examinanda. Fab. lib. 10. cap. 3.

(g) Ibid. num. 5. p. 236.

(h) Ibid. num. 22. p. 280.

de Lucas Tudensis * sur la vie à venir, & contre les Albigeois. Son Traité du changement (*E*) des monnoyes lui fit des affaires à la Cour d'Espagne : mais on auroit eu plus de raison de l'inquieter au sujet d'un autre livre, que l'Espagne & l'Italie laisserent passer, & qui fut brûlé à Paris par arrêt du Parlement, à cause de la pernicieuse doctrine qu'il contenoit. Il n'y a rien de plus (*F*) seditieux, ni de plus capable d'exposer les trônes à de frequentes revolutions, & la vie

** C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* Tridentis *avec Alegambe & Sotuel.*

(a) Ibid. num. 26. p. 293.

(b) Ibid. sub fin. p. 305.

(c) Quid? Mariani gravem & decoram constru-ctionem, sonantia verba, splendorem, narrandique sublimitatem, copiosum ingenium in non impari materia, quæ ætas non reverebitur. *Clarus Bonarscius in Amphiteatro honoris lib. 2. cap. 13. p. m. 192.*

la naissance du Christianisme ; la predication de l'Evangile ; les conquestes des Arabes, & plusieurs autres traits qui ont du grand : c'est un genie qui ne se fait que de grandes matieres, lesquelles tiennent toûjours par quelque chose à l'Histoire d'Espagne. En quoy jamais Historien n'a tant fait d'honneur à son pais par aucun ouvrage, car il donne à sa nation tout ce qui s'est jamais fait de grand au monde. Parmi les modernes, continuë le P. Rapin (*a*), *je trouve Mariana, Davila, Fra-Paolo, d'admirables genies pour l'histoire. Mariana a le talent de penser, & de dire noblement ce qu'il pense & ce qu'il dit, & d'imprimer un caractere de grandeur à ce qui lui passe par l'esprit . . . (b) Mariana, dans son Histoire d'Espagne, n'a été surpassé d'aucun moderne ni par la grandeur du dessein, ni par la noblesse du stile : il est plus exact que les autres, & il juge sainement de tout.* Joignons à tant d'éloges non pas ce qu'a dit un autre Jesuïte (*c*) en faveur de Mariana, mais ce qu'en a dit un Protestant. *Inter (d) Latinos omnibus palmam præripit Johannes Mariana Hispanus, rerum Hispanicarum cognitione nemini secundus. Valuit vero Mariana insigni eloquentia, prudentia, & magna libertate dicendi : hinc & libertatis studiosissimus in Reges suos sæpe est mordax.*

(d) Herm. Conringius de regno Hispan. apud Pope Blount, Censura Autorum p. 614.

(e) Et puis de l'Imprimerie Royale une édition plus correcte. Nicol. Anton. ubi infra to. 2. p. 170.

(f) Noluisse Marianam legere, nec Mantuani censuram, nec Tamaji amicissimi capitis apologiam, etiam ante editionem sibi ab authore ad pervidendum & emendandum oblatam, quod credet vix posteritas. *Nicol. Anton. Bibl. Scriptor. Hispan. to. 1. pag. 561.* *(g) Mois de Novembre 1693. pag. 139.* *(h) Nommée Mademoiselle de la Roche.* *(i) Il fut imprimé à Cologne in fol. l'an 1609. avec six autres Traitez de Mariana.*

Quelque beau que soit ce livre de Mariana, il ne laisse pas de contenir plusieurs fautes qui ont été critiquées en partie par un Secretaire du Connetable de Castille. Ce censeur se nomme Pedro Mantuano. Il publia sa critique à Milan (*e*) in 4. l'an 1611. & l'intitula *Advertencias a la Historia de Juan de Mariana.* Il n'avoit alors que 26. ans. Thomas Tamaius de Vargas qui repondit pour Mariana raconte une chose qui tient du prodige ; c'est que (*f*) Mariana ne voulut jamais jetter les yeux ni sur l'Ouvrage de son censeur, ni sur l'Ouvrage de son apologiste, quoi que ce dernier lui eût offert son manuscrit avant que de le donner à l'Imprimeur, & l'eût prié de le corriger. On a publié dans l'Histoire (*g*) des Ouvrages des Savans le dessein d'une traduction Françoise de Mariana, qui sera accompagnée de belles notes. Le public doit souhaiter de jouïr bien-tôt de ce travail. On imprima en Hollande l'an 1694. un abregé chronologique de l'Histoire d'Espagne tiré principalement de Mariana. C'est un livre que l'on attribuë a une (*h*) Demoiselle de Rouën refugiée en Angleterre pour la religion.

(*E*) *Son Traité (i) du changement des monnoyes lui fit des affaires.*] Alegambe s'est contenté de nous dire que cet Ouvrage decouvroit les fraudes du tems, & qu'à la requête de l'Ambassadeur d'Espagne il fut suspendu par Paul V. mais que la suite fit voir que Mariana persécuté pour ce livre, avoit aimé la justice & la verité. *In (k) tractatu de Monetæ mutatione cùm acriùs corruptelam sui temporis perstrinxisset, gravem in se concivit procellam ; & tractatus ipse post dante Catholici Regis Oratore, à Summo Pontifice Paulo V. tantisper suspensus fuit, donec invidia & cum ea tempestas conquievit ; docueruntque posteriora tempora veri rectique amantem fuisse Marianam.* Nicolas Antonio à certains égards s'est tenu dans une plus grande generalité, quoi qu'il marque que les principaux Ministres d'Etat accuserent Mariana d'avoir censuré le gouvernement. *Nec tamen*, dit-il (*l*), *vir tot meritis ad famæ immortalitatem nitens effugere valuit lævæ famæ discrimina, interpretantibus quædam ejus scripta principibus in Curia viris tanquam iniqua exerteque injuriosa sibi ipsis, ac publicæ administrationi. Cujus rei nomine solemniter accusatus non nisi post agitatam diu causam ægreque statui pristino fuit restitutus.* Mais voici un Auteur qui s'explique plus nettement : il nous assûre que Mariana decouvrit si bien la depredation des finances, en montrant les voleries qui se commettoient dans la fabrique des monnoyes, que le Duc de Lerme qui se reconut là visiblement, ne put retenir son indignation. Il ne lui fut pas malaisé de pousser l'Auteur, parce que le Roi Philippe III. étoit clairement censuré dans cet Ouvrage comme un Prince faineant, & qui laissoit les affaires du Royaume à la discretion de ses Ministres. Les Monarques les plus possedez par un Favori s'irritent sans peine, contre ceux qui les exposent au mepris public par une censure libre & juste de cet esclavage. Mariana fut mis en prison, & n'en sortit qu'au bout d'un an ; mais l'évenement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé, en predisant que les abus qu'il reprenoit plongeroient l'Espagne dans un grand desordre. L'Ecrivain qui conte ceci s'apelle Bernardin Giraldus. Je l'ai dejà cité une fois. *Quarum* (dissertationum) *una fuit*, dit-il (*m*), *de* Monetæ mutatione *in Hispania, quâ quidem fraudes, & imposturæ Ministrorum Regiorum Monetas publicas adulterantium detegebantur, oscitantia, & dormitatio Philippi III. Regis Catholici perstringebatur, ingentia denique damna in universam Hispaniam ex improbissimo Regiorum peculatu certo exoritura prænuntiabantur : quem librum qui legat, & hodiernum Hispaniæ statum non ignoret, abesse haudquaquam possit, quin Marianam divinum hominem fuisse agnoscat (qui ea, quæ hodie Hispania experitur mala, tanto antè ut vates occinerit) vel certè prudentiam genus divinationis esse intelligat. Verùm vehementer ea res Lermæum Ducem, Regiæ Hispanicæ Sejanum, pupugit : quippe qui fundi Hispanici calamitas esset, seque à Mariana designari satis intelligeret. Hominem ergo in vincula poscit, in iisque annum vertentem amplius continet.*

(k) Alegambe, p. 258. col. 2.

(l) Nicol. Anton. ubi supra pag. 560.

(m) Bernard. Giraldus Patavinus, pro Senatu Veneto apologia, sive de justitia decreti, quo Senatus Venetus adolescentes ditioni sua subditos, ad Jesuitarum scholas accedere interdixit : deque conditionibus, quibus Jesuitæ reditum ad Venetos videntur impetrare posse. Cette piece est dans le recueil intitulé *Arcana Societatis Jesu*, imprimé à Geneve l'an 1635. in 8.

(*F*) *Il n'y a rien de plus seditieux . . . que ce livre de Mariana.*] Il a pour titre *de Rege & Regis institutione*, & il fut imprimé à Tolede l'an

vie même des Princes au couteau des assassins, que ce livre de Jean Mariana. Il a

l'an 1598. avec privilege du Roi, & avec les aprobations ordinaires. L'Auteur s'étant proposé d'examiner dans le 6. chapitre du 1. livre s'il est permis de se defaire d'un tyran, entre en matiere par le recit de la fin tragique de Henri trois. Il admire le courage de Jaques Clement, & il dit que les opinions furent diverses sur l'action de ce jeune Moine : les uns la louërent, & la crurent digne de l'immortalité; les autres la blâmerent, parce qu'ils étoient persuadez qu'il n'est jamais permis à un simple particulier de tuër un Prince declaré Roi par la nation, & oint de l'huile sacrée selon la coutume, quoi que ce Prince soit devenu un scelerat & un tyran. *De (a) facto monachi non una opinio fuit, multis laudantibus atque immortalitate dignum judicantibus : vituperant alii prudentiæ & eruditionis laude præstantes, fas esse negantes cuiquam privata auctoritate Regem consensu populi renunciatum, sacroque oleo de more delibutum sanctumque adeo perimere, sit ille quamvis perditis moribus, atque in tyrannidem degenerarit.* On voit clairement que Mariana est de ceux qui aprouverent l'action de Jaques Clement ; car il rejette le principe en vertu duquel des personnes sages & savantes la condamnerent. D'ailleurs il affecte de relever le courage & la fermeté intrepide de cet assassin, sans se laisser échaper un mot qui tende à le rendre odieux au lecteur. Cette observation decouvre admirablement tout le venin de la doctrine de ce Jesuïte; car il est certain qu'il ne debute par l'exemple de Henri trois, que pour descendre de la these à l'hypothese, & que pour montrer aux peuples un cas insigne de tyrannie, afin que toutes les fois qu'ils se trouveront en semblable état, ils se croyent dans les circonstances où il est permis de faire jouër le couteau contre leur Monarque. Mais s'il est une fois permis d'en venir là, lors qu'on se trouve sous un Prince tel qu'Henri troisiéme, je ne sai point où sont les Monarques qui ne doivent craindre d'être assassinez, ou detrônez : car on fait bien-tôt compensation entre le bien & le mal de deux conditions. Si les defauts du gouvernement ne sont pas les mêmes que sous Henri trois, on se contentera de dire que tout bien compté ils les égalent, & on conclura que l'on se trouve dans le cas que le Jesuïte a marqué. Quoi qu'il en soit continuons l'exposition de son systême.

Mariana raporte les raisons de ceux qui blâmerent Jaques Clement; c'est-à-dire, selon lui, les raisons de ceux qui prêchent qu'il faut se soumettre patiemment au joug tyrannique de son legitime Souverain, & avant que d'y (b) repondre il allegue les argumens du party contraire, apuyez sur cette base fondamentale, c'est (c) que l'autorité du peuple est superieure à celle des Rois. C'est sa these favorite, il employe deux (d) chapitres tout entiers à la prouver. Ayant allegué les raisons de chaque party il prononce. 1. Que selon le sentiment des Theologiens & des Philosophes, un Prince qui de vive force & sans le consentement public de la nation s'est saisi de la souveraineté, est un homme à qui chaque particulier est en droit d'ôter la vie : *Perimi (e) à quocunque, vita & principatu spoliari posse.* 2. Que si un Prince créé legitimement, ou successeur legitime de ses ancêtres renverse la religion, & les loix publiques, sans deferer aux remontrances de la nation, il faut s'en defaire par les voyes les plus sûres. 3. Que le moyen le plus court & le plus sûr de s'en defaire est d'assembler les Etats, & de le deposer dans cette assemblée, & d'y ordonner qu'on prendra les armes contre lui, si cela est necessaire pour ôter la tyrannie. 4. Qu'on peut faire mourir un tel Prince (f), & que chaque particulier qui aura assez de courage pour entreprendre de le tuër, a droit de le faire. 5. Que si l'on ne peut pas tenir les Etats, & qu'il paroisse neanmoins que la volonté du peuple est qu'on se defasse du tyran, il n'y a point de particulier qui ne puisse legitimement tuer ce Prince, pour satisfaire aux desirs du peuple, *qui (g) votis publicis favens eum perimere tentavit, haud quaquam inique eum fecisse existimabo.* 6. Que (h) le jugement d'un particulier ou de plusieurs ne suffit pas, mais qu'il faut se regler sur la voix du peuple, & consulter même des hommes graves & doctes. 7. Qu'à la verité il y a plus de courage à s'élever ouvertement contre le tyran, mais qu'il n'y a pas moins de prudence à l'attaquer clandestinement, & à le faire perir dans les pieges qu'on lui tendra. *Est (i) quidem majoris virtutis & animi simultatem aperte exercere, palam in hostem reipublicæ irruere : sed non minoris prudentiæ, fraudi & insidiis locum captare, quod sine motu contingat minori certe periculo publico atque privato.* Il veut donc ou qu'on l'attaque dans son palais à main armée, ou que l'on conspire contre lui ; il veut que la guerre ouverte, les ruses, les fraudes, les trahisons soient également permises : & si les conspirateurs, ajoûte-t-il, ne sont pas tuez dans l'entreprise, ils doivent être admirez toute leur vie comme des Heros; s'ils perissent ce sont des victimes agreables à Dieu & aux hommes; & leurs efforts meritent des loüanges immortelles. *Aut (k) in apertam vim prorumpitur seditione facta armisque publice sumptis . . . aut majori cautione, fraude & ex insidiis pereunt, uno aut paucis in ejus caput occulte conjuratis, suoque periculo reipublicæ incolumitatem redimere satagentibus. Quod si evaserint, instar magnorum Heroum in omni vita suspiciuntur : si secus accidat, grata superis, grata hominibus hostiæ cadunt, nobili conatu ad omnem posteritatis memoriam illustrati. Itaque aperta vi & armis posse occidi tyrannum, sive impetu in regiam facto, sive commissa pugna in confesso est. Sed & dolo atque insidiis exceptum.* 8. Qu'encore qu'il ne semble pas y avoir de la difference entre un assassin qui tuë d'un coup de couteau, & un homme qui empoisonne, neanmoins parce que le Christianisme a abrogé les loix des Atheniens qui ordonnoient aux coupables d'avaler un bruvage empoisonné, Mariana n'aprouve point que l'on se defasse d'un tyran par le moyen d'un poison mêlé dans les alimens; il veut que si l'on recourt au poison, on l'aplique ou aux habits ou à la selle du cheval. *Ergo (l) me auctore neque noxium medicamentum hosti detur neque lethale venenum in cibo & potu temperetur in ejus perniciem. Hoc tamen temperamento uti, in hac quidem*

(a) *Mariana, de Rege & Regis institutione, lib. 1. cap. 6. p. m. 54.*

(b) *Il les refute à la fin de ce chapitre 6.*

(c) A republica, unde ortum habet regia potestas, rebus exigentibus Regem in jus vocari posse, & si sanitatem respuat principatu spoliari, neque ita in Principem jura potestatis transtulit, ut non sibi majorem reservarit potestatem. *Mariana ibid. p. 57.*

(d) *Le 8. & le 9. du 1. livre.*

(e) *Ibid. p. 58.*

(f) Principem publicum hostem declaratum ferro perimere, eademque facultas esto cuicunque privato, qui spe impunitatis abjecta, neglecta salute in conatum juvandi rempublicam ingredi voluerit. *Id. pag. 60.*

(g) *Id. ib.*

(h) Neque enim id in cujusquam privati arbitrio ponimus : non in multorum, nisi publica vox populi adsit, viri eruditi & graves in consilium adhibeantur. *Id. ib.*

(i) *Ibid. cap. 7. p. 65.*

(k) *Id. ib. p. 64.*

(l) *Ibid. p. 67.*

a exposé les Jesuïtes à mille sanglans (G) reproches, que l'on renouvelle tous les

dem disputatione licebit, si non ipso qui perimitur venenum haurire cogitur, quo intimis medullis concepto pereat: sed exterius ab alio adhibeatur nihil adiuvante eo qui perimendus est. Nimirum cum tanta vis est veneni, ut sella eo aut veste delibuta vim interficiendi habeat.

Voilà le systême de ce Jesuïte. La derniere piece en est très-impertinente; c'est une distinction ridicule: car un homme qui avale du poison sans le savoir, & en croyant que c'est une bonne nourriture, ne contracte en aucune sorte le crime de ceux qui se font mourir eux-mêmes; & c'est neanmoins pour épargner un si grand crime au tyran, que Mariana ne veut point qu'on lui fasse boire ou qu'on lui fasse manger du poison (a). De plus s'il étoit vrai qu'en avalant du poison sans le savoir on fût homicide de soi-même, on le seroit aussi en prenant une chemise empoisonnée; & neanmoins Mariana ne fait nul scrupule de consentir que l'on empoisonne les habits, les selles, ou telles autres choses qui agissent du dehors en dedans. Je dis donc que l'article huit de ce Jesuïte est très-indigne d'un homme qui sait raisonner, & je suis surpris qu'un Auteur qui avoit tant de bon sens & tant de Logique adopte une telle puerilité. A cela près bien des gens se persuadent que son systême est d'une belle ordonnance, que les pieces y sont bien liées; qu'on y va naturellement d'une consequence à l'autre. Posez une fois, disent-ils, que le Monarque releve de l'autorité du peuple comme de son tribunal suprême, & qu'il y est justiciable de sa conduite, tout le reste coule de source. Aussi voyons nous que l'Auteur qui refuta Mariana établit un fondement tout opposé, savoir (b) *que les Princes souverains ne dependent que de Dieu auquel seul il apartient d'en faire justice.* Je n'entre point dans la discussion de ce dogme; il me suffit d'observer que comme les doctrines de Mariana sont très-pernicieuses au bien public, il vaudroit mieux qu'il eût raisonné inconsequemment, que de suivre en bon Dialecticien les consequences de son principe. Voyez ci-dessus p. 368. * de ce volume.

(a) Crudele existimarunt, atque à Christianis moribus alienum, quantumvis flagitiis coopertum eo adigere hominem, ut sibi ipsi manus afferat pugione in viscere adacto, aut lethali veneno in cibo aut potu temperato. Periude enim est, neque minus humanitatis legibus, jurique naturæ contrarium: quo in vitam suam sævire vetatur omnibus. Negamus ergo hostem; quem fraude demus perimi posse, veneno interfici jure. *Mariana ib. p. 66.*

(b) *Roussel, au chapitre 17. de son Antimariana.*

* *Col. 2. & la col. 1. de la page suivante.*

(G) *Exposé les Jesuïtes à mille sanglans reproches.*] Les Catholiques & les Protestans fondirent sur eux à qui mieux mieux, à l'occasion de ces dogmes de Mariana, & principalement après l'attentat horrible de Ravaillac; car on disoit que la lecture de Mariana avoit inspiré à ce cruel assassin l'infame dessein de poignarder Henri quatre. Voilà pourquoi le Pere Coton fit publier une lettre qu'il avoit écrite à Marie de Medicis veuve de ce Prince, où il cita quelques Jesuïtes celebres qui enseignoient le contraire de ce que Mariana avoit soutenu. Il fit plus, car il soutint que le livre de ce Jesuïte Espagnol fut condamné l'an 1606. dans l'une de leurs Congregations. Je raporterai ses propres paroles: (c) *Tel doncques estant le sens & telle des sentences de ces Docteurs, graves & signalez de nostre Compagnie, quel prejudice peut apporter l'opinion particuliere de Mariana à la reputation de tout un Ordre, lequel estant selon son Institut, extrémement jaloux de la manutention des sainctes ordonnances de l'Eglise, & respectant la puissance & authorité des Roys, qui pour le temporel relevent de Dieu seul, a dés long temps desavoüé la legereté d'une plume essorée, & nommément en la Congregation Provinciale de France tenuë en cette ville de Paris, l'an 1606. où d'abondant le Reverend Pere Claude Aquaviva General de nostre Compagnie fut requis, que ceux qui avoient escrit au prejudice de la Couronne de France, fussent reprimez & leurs livres suprimez: Ce que ledit Reverend Pere a faict depuis fort serieusement & exactement, très-marry que par mesgarde, en son absence, & sans avoir veu l'œuvre on se fust servy de son adveu: Les paroles dont il usa en sa response sont telles (d): Nous avons approuvé le jugement & le soin de vostre Congregation, & avons esté grandement attristez, que l'on ne se soit apperçeu de cela qu'après l'impression de tels livres: lesquels toutes-fois nous avons soudain commandé d'estre corrigez; & aurons soin très-exacte desormais que telles choses n'adviennent. De fait à grand' peine trouveroit on maintenant un seul exemplaire de Mariana, n'eust esté la pernicieuse liberalité des heritiers de Wechel, que l'on sçait estre de la Religion Pretenduë Reformée, qui l'ont faict imprimer à leurs propres cousts, non tant poussez, comme il est aisé à presumer, du desir de servir le public, que de nuire au particulier de nostre Compagnie.* Pour ce qui concerne la lecture de Mariana par Ravaillac, on soutint dans la même lettre que (e) Messieurs du Parlement savoient *par la reiterée deposition du malheureux, que Mariana n'avoit en rien contribué à l'execrable parricide, & ne l'avoit peu faire, attendu que ce meschant n'avoit suffisante intelligence de la langue en laquelle son livre estoit escrit. En quoi se decouvre,* poursuit le P. Coton, *la peu charitable intention de ceux qui vont disant qu'il le savoit tout par cœur.* Dans un autre livre le Pere Coton revint à la charge. *Les heretiques .... de France*, dit-il (f), „ veulent que Mariana ait induit Ravaillac à „ faire son coup malheureux & execrable, com„ me le sçachant tout par cœur: A quoy on re„ pliquera cent & cent fois au peril de l'hon„ neur, & de la vie, que Ravaillac ne vid, „ ne leut, & n'entendit jamais le nom mesme „ de Mariana, si ce n'est quand on luy deman„ da s'il l'avoit leu, & il respondit que non, „ & ne sçavoit que c'estoit; tesmoing le Reve„ rend Pere Monsieur Coeffeteau, tesmoing „ aussi le procés verbal qui en a esté dressé: „ D'où l'on doit inferer ce que peut la calom„ nie éshontément soustenue: car n'y ayant „ rien plus faux que de dire que ce mal-heureux „ ait seulement veu la couverture du livre de „ Mariana, quelques-uns du vulgaire neant„ moins croyent, à force de l'ouïr dire, qu'il le „ sçavoit d'un bout à l'autre, comme il a esté „ dit. J'adjousteray que quand bien Ravaillac „ l'auroit leu, toutesfois il est très-faux, que „ Mariana enseigne le meurtre & le parricide, „ que ce malheureux a commis: ce que neant„ moins en cet endroit & par tout son libelle „ le Calomniateur tasche de persuader: Ains il „ seroit en certaine maniere à desirer que Ra„ vaillac eust leu Mariana, en cas qu'il l'eust „ peu entendre: car discrtement, & expressé„ ment Mariana enseigne (comme le monstre „ Gretserus) qu'un Prince legitime ne peut estre „ tué par un particulier de son autorité privée. „

(c) *Coton, Lettre declaratoire de la doctrine des Jesuites, p. 8. & 9.*

(d) *Voyez la remarque suivante.*

(e) *Coton ib. p. 13.*

(f) *Reponse apologetique à l'Anti-Coton pag. 34.*

jours, qui ne finiront jamais, & qui paroissent d'autant plus plausibles, qu'il fut

Le P. Coton se trompe: le livre de Mariana étoit fort propre à inspirer l'entreprise d'assassiner Henri le Grand, car on y pouvoit trouver que l'action de Jaques Clement étoit bonne, & que si la voix du peuple & le conseil de quelques personnes savantes concourent à declarer que le Prince oprime la religion, un particulier le peut tuer. Joignant ces deux choses ensemble, on en inferoit la justice de l'assassinat d'Henri quatre: car si Henri trois Catholique au souverain point étoit l'oppresseur du Catholicisme, parce qu'il travailloit pour les droits d'un Prince heretique, qui devoit être son successeur, on peut juger en general que tout Prince qui est favorable aux heretiques veut oprimer la religion. Or s'il est permis de tuer un oppresseur de la religion, il est permis sans doute de se defaire de celui qui veut l'oprimer dès qu'il le pourra; car la prudence ne permet pas que l'on laisse croître le mal, jusques au point qu'il soit difficile d'y aporter du remede: il faut le prevenir & l'attaquer pendant qu'il est foible. D'ailleurs par la voix du peuple on n'entend pas le jugement de tous les particuliers: il suffit que dans chaque ville il y ait plusieurs personnes qui joignent leurs voix pour certaines choses. Or il est indubitable que le Royaume étoit plein de gens qui soupçonnoient Henri IV. de vouloir faire triomfer la Religion Reformée dès qu'il le pourroit, & de n'entreprendre la guerre contre la Maison d'Autriche que dans cette vuë. Ainsi Ravaillac en raisonnant sur les principes de Mariana, & en y joignant selon la coutume un sens d'*accommodation*, pouvoit fort bien croire qu'il n'avoit pas moins de droit que Jaques Clement. Il ne se trouvoit que trop de personnes doctes, & à son sens très-prudentes, qui le confirmoient dans son pernicieux dessein, & cela pour le bien de la religion.

Un Ecrivain * Catholique qui refuta la lettre declaratoire du Pere Coton par un livre intitulé *l'Anticoton*, m'aprend des choses qui doivent trouver ici une place. *Ce livre de Mariana*, dit-il, (a) *ayant esté premierement imprimé à Tolede fut apporté en France il y a huict ans, & presenté au Roy, & les clauses seditieuses de ce livre representées à sa Majesté, laquelle ayant appellé le Pere Cotton luy demanda s'il approuvoit ceste doctrine. Mais le dit Jesuite, qui plie aux occasions, & sçait s'accommoder au temps, dit qu'il ne l'approuvoit pas. Suyvant laquelle response sa Majesté, par le conseil de Monsieur Servin, son Advocat General, commanda à Cotton d'escrire à l'encontre: mais il s'en excusa, sçachant bien qu'il ne pouvoit escrire à l'encontre, sans s'opposer au General de l'ordre & au Provintial de Tolede, & à un corps de Jesuites qui avoit approuvé ce livre. Et maintenant qu'il void que par la mort du Roy les Jesuites sont chargés d'une haine universelle, & qu'il se void pressé par la Cour de Parlement, & par la Sorbonne, il a escrit une Epistre Declaratoire, où il condamne voirement Mariana: mais en termes si doux, & si douteux, qu'on void bien qu'il a peur de l'offenser, disant seulement que c'est* une legereté d'une plume essorée, *au lieu d'accuser la personne d'Herestie, & de trahison perfide, & barbare, & la doctrine d'impieté, & inimitié contre Dieu & les hommes. Et quand mesme il reprendroit Mariana, comme il faut, si est ce que c'est (comme dit l'Abbé du Bois) après la mort le medecin, & faloit avoir escrit lors que le Roy le luy commanda, & ne laisser point enraciner ceste opinion dans l'esprit du peuple, laquelle luy a cousté la vie peu d'années après.* Le Pere Coton articula 8. mensonges dans ce narré. Voyez sa reponse Apologetique (b) à l'Anticoton. Au reste les Jesuites de France ne furent pas les seuls harcelez au sujet de leur confrere Mariana: ceux d'Allemagne eurent part à la tempête, comme il paroît par l'apologie que Jaques Gretser (c) fut obligé de publier. Ajoûtons ce passage de Conringius. *Prodiit (d) & alias ejus* (Marianæ) *libellus*, De institutione Regis, *multa præclara continens, in quo liberrime judicat, quomodo Reges instituendi sint: Non dubitavit autem & apertè quoque docere, si Rex vel anathemate factus vel excommunicatus, ac nonnihil recesit à* Romanâ Ecclesiâ, *licere in illum gladio, igne scilicet animadvertere. Eâ tamen pietate videri voluit, ut dixerit, Regem veneno tolli non licere, quasi verò. Combustus verò hic est liber ob talem doctrinam horrendam* Parisiis, *& coacti fuere Jesuitæ dissensum profiteri. Non dubitavit & Mariana Sicarium* Henri IV. *Regis* Galliæ *inter* Sanctos *memorare.* Je croi que Conringius se trompe deux fois: Mariana n'assûre point qu'il soit permis de tuer un Prince qui s'écarte tant soit peu de la Communion Romaine, ou qui est simplement excommunié: & comme son livre a precedé de plus de dix ans la mort d'Henri IV. il n'a pu y faire mention de Ravaillac. Si dans d'autres livres il avoit parlé de ce monstre comme d'un Saint, on n'eût pas manqué d'en faire reproche aux Jesuites, toutes les fois qu'on leur eût representé les maximes seditieuses de Mariana, depuis l'impression de ces autres livres. Or je ne pense pas qu'on l'ait jamais fait. On a toûjours mis une grande difference entre Ravaillac & Jaques Clement. Celui-ci a eu des aprobateurs publics, & même des Panegyristes; l'autre n'en a jamais eu que je sache. La raison de cela est sensible: Henri III. étoit excommunié quand il fut tué, mais Henri IV. étoit reconcilié depuis long tems avec le Pape.

Remarquons par occasion que Mr. de Seckendorf pourroit être critiqué. Il pretend que la doctrine de Mariana consiste en ceci, c'est qu'un simple particulier animé ou par son zéle, ou par les ordres du Pape peut attenter à la vie des Rois heretiques. *Dudum quoque male audiit*, dit-il, (e) *Jesuitarum Societas propter doctrinam* Joh. Marianæ, *itidem Jesuitæ Hispani, aliorumque, qui statuerunt, licitum, immo laudabile esse, si quis, privatus licet aut subditus, Regem aut Principem hæreticum, mandatu Pontificis, vel etiam ex zelo religionis quovis modo è medio tollat.* Mais il est sûr que Mariana se tient à la these generale, & qu'il ne dit rien en particulier ni des Princes heretiques, ni des permissions, ou des dispenses de la Cour de Rome; ses maximes regardent toutes les nations & tous les tyrans: il n'exclut point de ses regles les Protestans qui se trouveroient sous un regne tyrannique; il n'en exclut point les Mahometans, ni les Payens: Il traite cette question tout comme auroit fait Aristote,

* *On a imputé faussement cet Ouvrage au Ministre Pierre du Moulin.*

(a) *Anti-Coton; imprimé l'an* 1610. *pag.* 12.

(b) *Pag. m.* 37. *Voyez aussi la reponse d'Eudæmon Joannes à l'Anti Coton pag.* 54.

(c) *Voyez son* Vespertilio hæretico Politicus. *Le P. Coton en parle dans sa Lettre declaratoire pag.* 7. *& dans sa Reponse apologetique p.* 33.

(d) *Herman. Conringius de regno Hispan. apud Pope Blount, Censura Autorum p.* 614.

(e) *Seckendorf, Hist. Lutheran. lib.* 3 *pag.* 332. *n.* 68.

fut imprimé avec de *(H)* bonnes aprobations. Un autre livre du même Auteur

** Voyez ce qui a été dit p. 565. col. 1. & notez que Jaques Gretser a fait voir qu'il y a des livres plus pernicieux que celui de Mariana. Voyez aussi le livre qui a pour titre*, Recueil des pieces concernant la doctrine & practique Romaine sur la deposition des Rois & subversion de leurs vies & Estats qui s'en ensuit, *imprimé à Geneve 1627. pag. 251. & suiv.*

Aristote : & je ne voi point ce que Milton & ses semblables qui sont en si grand nombre, pourroient trouver à redire dans les hypotheses de cet Espagnol, à moins qu'ils ne condamnassent le preambule dont il s'est servi en faveur de Jaques Clement ; mais ce preambule n'est pas son dogme precis, il designe seulement par le moyen des consequences l'aplication que l'Auteur veut faire de ses maximes *.

(H) *Il fut imprimé avec de bonnes aprobations.*] Pierre de Onna Provincial des Religieux de la Redemption des Captifs l'ayant lu & examiné par ordre du Roi d'Espagne le loüa, & le jugea digne d'être imprimé. L'Auteur obtint un privilege de Sa Majesté Catholique pour dix ans. Etienne Hojeda Jesuïte Visiteur de la Province de Tolede, & autorisé par le General de la Compagnie, permit l'impression de l'Ouvrage, après avoir su le bon temoignage qu'en rendirent quelques Jesuïtes doctes & graves. L'Auteur de l'Anticoton fit valoir cela, afin d'imputer à tout le corps la doctrine de cet Auteur. *Et à fin qu'on sçache*, dit-il, (a) *que ce n'est point l'opinion de peu de Jesuïtes, au front du livre de Mariana, il y a une approbation & permission d'imprimer du General de l'Ordre Aquaviva, & de Stephanus Hoyeda, visitateur de la Societé de Jesus en la Province de Tolede. Qui plus est, en la mesme permission d'imprimer, il y a* (1) qu'avant ladite permission concedée, ces livres de Mariana ont esté approuvés par des hommes doctes & graves, de l'Ordre des Jesuïtes. *Dont s'ensuit que quand mesme le general Aquaviva auroit esté surpris, (comme le pere Coton nous veut faire accroire, forgeant des lettres de cest Aquaviva à sa poste) si est ce que le visitateur & les Docteurs Jesuites, qui ont examiné le livre avant l'impression, ne peuvent avoir été surpris.* Raportons la reponse du P. Coton : on y trouve une chose assez surprenante. „ (b) Le Calomniateur revoque en dou„te la reponse du R. Pere General Claude Aqua„viva ; mais la teneur d'icelle inserée en mar„ge (2), fera voir que l'on n'impose pas comme „luy. Et quand aux Docteurs dont il fait tant „de bruit, lesquels ont approuvé Mariana, ils „ne sont que trois, nombre qui est beaucoup „plus petit que celuy des trente ou quarante qui „ont approuvé les treize ou quatorze livres de „ceux de nostre Compagnie, qui ont enseigné „& soustenu le contraire de Mariana, confor„mément au Concile de Constance. Et si „l'authorité du Reverend Pere General doit „estre alleguée à ce propos, n'est-elle pas plus „considerable en la permission qu'il a donnée au „grand nombre d'Autheurs, d'imprimer ce que „dessus ; qu'en celle qu'on luy reproche d'un seul „Mariana ? „

(a) *Anti-Coton, p. m. 11. 12.*

(1) Quippe approbatos prius à viris doctis & gravibus ex eodem nostro ordine.

(b) *Coton, Reponse apologetique, pag. 36. 37.*

Ce qu'il y a de surprenant dans ces paroles, est que le Pere Coton avouë que le General Aquaviva aprouva le livre de Mariana, & en permit l'impression. Or c'est ce qui ne paroît point à la tête de cet Ouvrage : on n'y trouve si ce n'est que le P. Visiteur chargé d'une commission speciale du General, permet que le livre de Mariana soit imprimé. Cela prouve seulement que le General Aquaviva avoit commis ce Visiteur à la charge particuliere de permettre ou de defendre l'impression des livres composez par des Jesuïtes : en consequence de quoi ce Visiteur consentit que Mariana publiât son livre. Mais ce n'est pas à dire que le General ait su ni que Mariana avoit écrit *de institutione principis*, ni que ce livre contenoit une doctrine pernicieuse. Il y a des censeurs de livres dans tout pais, qui exercent cette charge par l'autorité du Prince, ou par celle des Evêques &c. S'ils aprouvent une heresie, en faut-il conclure que le Prince, ou que le Prelat dont ils ont reçu leur commission aprouve cette heresie ? Nullement, à moins qu'on ne sache ou qu'ils ont communiqué à leur maître le manuscrit, avant que de l'aprouver, ou que leur aprobation a été ratifiée. Il est bien étrange que ni le Pere Coton, ni le Pere Richeome (c) n'ayent point su se servir de cette raison. Leur confrere Eudemon Joannes n'eut point la berluë comme eux à cet égard. Voici ce qu'il repondit à l'Auteur de l'Anticoton. (d) *Pag. 15. Affirmas Marianæ librum à Generali Societatis atque à Provinciali Toletano approbatum fuisse : pag. 23. Apologiam meam pro Henrico Garneto editam esse cum approbatione Præpositi Generalis. Utrumque mendacium est. Nam moderatores nostri libros non recognoscunt ipsi : sed aliis tradunt recognoscendos ; qui si eos probaverint, tum demum potestatem edendi faciunt. . . . Neque difficilis est forma diplomatis, quod legitur in libro Marianæ, cujus edendi potestatem Generalis non fecit, sed Visitator, non, ut tu scribis Provincialis, cui partes ea in re suas Generalis delegarat, ut si liber is designatis eam ad rem Theologis probaretur, imprimendi ejus facultatem dare posset.* Le veritable moyen de rendre complice Aquaviva des dogmes affreux de Mariana, seroit de prouver qu'après avoir su ce que son Subdelegué, ou son Commissaire avoit permis d'imprimer, il en fut très-satisfait, & qu'il consentit que Mariana laissât dans son Ouvrage tout ce qui s'y rencontroit. Mais les Jesuïtes donnerent bon ordre qu'on ne pût les prendre par cet endroit-là. Ils firent savoir au public (e) que leur Pere General étant averti par Richeome l'an 1599. *& par leurs Peres de France, commanda que* le livre de Mariana *fût corrigé, & n'en eût-on vu*, dirent-ils (f), *aucun exemplaire sans correction, si les heretiques qui en pensoient faire leur profit, ne l'eussent aussi-tôt r'imprimé.* Ils publierent un (g) fragment de lettre d'Aquaviva sur ce sujet, & même le mandement general qu'il envoya à tous les Colleges des Jesuïtes, par lequel il leur defendoit de publier, & d'enseigner aucune doctrine qui tendît en quelque maniere à la ruine des Souverains. (h) *Præpositus Generalis cum de Marianæ libro à Patribus Provinciæ Franciæ accepisset, respondit* ; Primum collaudare se studium, judiciumque Provinciæ ; deinde ægerrimè tulisse, quod libri ii ante emissi essent, quàm ejus rei quicquam ad se deferretur. Cæterum, & ubi primum rem accepisset, mandasse uti corrigeretur, & sedulò daturum operam, ne quid ejusmodi in posterum accideret. *Neque eo contentus (cogit enim me importunitas tua efferre in vulgus ea, quæ Societatis legibus vulgari non oporteret) decretum etiam addidit vehemens & grave ; ne quis è nostris hominibus aut publicè quicquam scriberet, doceretve ; aut privatim consilii cuiquam daret,*

(2) Ad ea quæ Congregatio Provinciæ Franciæ proponenda censuit : respondeo, Probamus judicium ac studium Congregationis : & sane doluimus vehementer, ubi aliqua hujusmodi post librorum tantum editionem observari cognovimus, & statim emendari jussimus, & in posterum ut caveantur serio monuimus, ac moni turi porro sumus.

(c) *Richeome, Examen categorique du libelle Anti-Coton, ch. 19 pag. 168. 169.*

(d) *Eudemon Joannes in Confutatione Anticotoni pag. 52.*

(e) *Richeome ubi supra p. 163.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Voyez ci-dessus pag. 566. lettre c. & la colonne precedente n. 2.*

(h) *Eudamon Joannes in Confutatione Anticotoni cap. 1. pag. 39.*

teur a fait bien du bruit: c'est celui où il remarqua (*I*) les defauts du gouvernement de sa Compagnie. Ses scholies sur l'Ecriture ont merité (*K*) l'aprobation du Pere Simon. J'ai oublié de marquer que le mal qu'il dit du Roi Henri III. fut cause (*L*) en partie que son Ouvrage de l'institution du Prince fut condamné à Paris.

MARIE

daret, quod in principum perniciem ulla ratione vergeret. Quod, quia vulgandi ejus Præpositus Generalis mihi potestatem fecit, ipsis ejus verbis adscribam (*a*). Voyez les reflexions qu'a faites sur tout ceci George Hornius (*b*) Professeur à Leide.

(*a*) *On voit à la suite de ceci dans le livre d'Eudæmon Joannes, le Decret du General des Jesuites.*

(*b*) *In Dissertationib. Histor. & Politicis p. 116. & sequent.*

(I) Le livre *où il remarque les defauts du gouvernement de sa Compagnie.*] Pendant que le Duc de Lerme le detenoit en prison pour les causes dont j'ai parlé ci-dessus, tous ses papiers furent épluchez par François Sosa, Evêque d'Osma, & Conseiller d'Etat, qui eut ordre d'abolir tous les manuscrits qu'il y trouveroit, où la negligence du Roi, & les ruses du Duc de Lerme seroient critiquées. Cet Evêque trouva un livre écrit de la propre main de Mariana, *del govierno de la compania de Jesus*, où l'Auteur representoit les malheurs funestes dont la Compagnie étoit menacée, si elle ne corrigeoit les desordres de son gouvernement: sur quoi il suggeroit de fort bons conseils. L'Evêque d'Osma ne fit point difficulté de donner à lire ce manuscrit à ses amis, & de leur en laisser tirer des copies. De là vint que cet Ouvrage tomba entre les mains de quelques (*c*) personnes qui l'envoyerent en France, en Allemagne & en Italie. Un Libraire François le fit imprimer non seulement en Espagnol, qui étoit la langue de l'original, mais aussi en Latin, en François & en Italien. Dès qu'il eut été porté à Rome, le Jesuïte Floravanti Confesseur d'Urbain VIII. le lut, & s'écria, *heu! heu! actum est de nobis Jesuitis, quando nimis vera sunt quæ liber hic cantat.* Le General des Jesuïtes n'épargna rien pour obtenir la condamnation de ce livre, & cela lui fut enfin accordé l'an (*d*) 1631. L'Auteur que je cite allegue quelques endroits de cet Ouvrage de Mariana. Vous en trouverez tout le 6. chapitre dans les *Arcana Societatis Jesu* imprimez à Geneve l'an 1635. Le P. Alegambe n'a pu se taire sur ce livre de Mariana. Voyons de quelle façon il en parle. (*e*) *Circumfertur præterea Hispanicè, Gallicè, Italicè, Latinè excusus* Discursus de erroribus, qui in formâ gubernationis Societatis Jesu occurrunt, *constans 20. Capitibus, Burdigalæ per Joannem de Bordeos* MDCXXV. *in 8. & alibi. Sed is clam illi subductus, à malevolo quopiam ad conciliandam Societati invidiam extrusus in lucem est; adjectis etiam fortasse non paucis, ut pronum est existimare, ab ipsius observationibus atque animo alienis.* Conringius s'est fort trompé, quand il a dit que Mariana avoit publié lui-même ce livre. (*f*) *Tantam libertatem sibi assumpsit, ut & libellum ediderit de membris* (*g*) *Societatis, quem licet supprimerent Jesuitæ tamen in media Roma editum esse constat: rarissimus hodie est inventu.* J'ai de la peine à croire qu'on l'ait imprimé à Rome, quoi qu'en dise Conringius.

(*c*) *Et nommément entre les mains de Nicolas Ricardius Dominicain, surnommé le Monstre, à cause de son grand esprit & de sa grande doctrine.* Bernardin Giraldus ubi infra.

(*d*) *Tiré de Bernardin Giraldus*, Apologia pro Senatu Veneto, p.m. 104. & seq.

(*e*) *Alegambe, pag. 258. col. 2.*

(*f*) *Conringius de regno Hisp. apud Pope Blount ubi supra.*

(*g*) *Il faudroit peut-être lire* moribus.

(K) *Ses scholies sur l'Ecriture ont merité l'aprobation du Pere Simon.* „ (*h*) Les Scholies ou Notes „ de Mariana sur le Vieux Testament, peuvent „ aussi être très-utiles pour l'intelligence du sens „ literal de l'Écriture, parce qu'il s'est appliqué „ principalement à trouver la signification propre des mots Hebreux. C'est ainsi qu'au commencement de la Genese, il a remarqué judicieusement, que le verbe Hebreu *bara*, „ qu'on traduit ordinairement *créer*, ne signifie point selon sa propre signification, *faire de rien*, comme on le croit ordinairement: & „ que même les Auteurs Grecs & Latins qui „ ont inventé le mot *créer* en leurs langues, „ n'ont pu lui attacher ce sens, d'autant que „ ce qu'on apelle maintenant creation ou production de rien, leur a été tout-à-fait inconnu. Bien que ses Notes soient assez abregées, il auroit pu éviter quelques remarques „ qui sont purement d'érudition, & qui ne servent point à l'éclaircissement de son texte. „ Ces sortes de digressions lui arrivent neanmoins rarement, & l'on peut dire que Mariana est un des plus habiles & des plus judicieux Scoliastes que nous ayons sur la Bible. „ Il est vrai que la connoissance qu'il avoit des „ langues Greque & Hebraïque, n'étoit que „ mediocre: mais la penetration de son esprit „ & sa grande application suppléent en quelque „ façon à ce manquement. Il choisit d'ordinaire le meilleur sens, & il n'est pas même „ ennuyeux dans les differentes interpretations „ qu'il raporte. „ Dans un autre Ouvrage le P. „ Simon a parlé ainsi. „ (*i*) A l'égard de Mariana, ses notes sur le N. Testament sont de veritables scolies, où il ne paroît pas moins de „ jugement que d'érudition. . . . (*k*) Il seroit „ à desirer que les observations de ce savant „ homme n'eussent pas été si abregées. Neanmoins il dit beaucoup de choses en peu de „ mots. „ Voyez aussi ce qu'a dit le même Auteur touchant le livre de Mariana *pour l'édition vulgate.*

(*h*) *Histoire Critique du Vieux Testament, livre 3. chap. 12. p. m. 426.*

(*i*) *Histoire Critique des principaux Commentateurs du Nouv. Testament, chap. 42. p. 637.*

(*k*) *Ibid. p. 639.*

(L) *Le mal qu'il dit du Roi Henri III. fut cause en partie.*] Cela est manifeste par la teneur de l'arrêt: *Vu par la Cour . . . . le livre de Jean Mariana, intitulé* de Rege & Regis institutione, *imprimé tant à Mayence* (*m*) *qu'aux autres lieux, contenant plusieurs blasphêmes contre le feu Roi Henri III. de très-heureuse memoire; les personnes & Etats des Rois & Princes souverains, & autres propositions contraires audit Decret... Ladite Cour a ordonné & ordonne.... que ledit livre de Mariana sera brûlé par l'Executeur de la haute Justice, devant l'Eglise de Paris. . . . Fait en Parlement le 8. jour de Juin 1610.* Si Mariana s'étoit contenté de dire qu'Henri III. ternit dans un âge plus avancé toute la gloire qu'il avoit aquise dans sa jeunesse, on ne pourroit pas le blâmer; car il est sûr que jamais Prince ne se rendit plus dissemblable à soi-même que celui-là. (*n*) *Felix futurus, si cum primis ultima contexuisset, talemque se Principem præstitisset, qualis sub Carolo fratre Rege fuisse credebatur adversus perduelliones copiarum bellique dux: qui illi gradus ad regnum Poloniæ fuit procerum ejus gentis suffragio. Sed cesserunt prima postremis, bonaque juventa*

(*l*) *Histoire Critique du Vieux Testament, liv. 3. chap. 18. p. 463.*

(*m*) *Chez Balthazar Lippius 1605. Celle dont je me sers est de l'an* 1611. typis Wechelianis apud hæredes Joannis Aubrii.

(*n*) *Mariana, de Rege, lib. 1. cap. 6. p. m. 54.*

MARIE l'Egyptienne, fameuse debauchée, & fameuse convertie. A l'âge de douze ans elle sortit de la maison de son pere, & s'en alla dans la ville d'Alexandrie. Elle y passa 27. années dans les desordres de l'impureté, & puis elle s'en alla à Jerusalem pour continuer la même vie: mais une puissance invisible l'ayant empêchée d'entrer au Temple le jour le l'exaltation de la sainte Croix, elle sentit des remords qui l'obligerent à se prosterner devant une Image de la Sainte Vierge, & à promettre de renoncer à ses debauches. Elle entra en suite dans le Temple, & après y avoir adoré la Croix, elle demanda à la Sainte Vierge ce qu'elle feroit pour plaire à Dieu. Elle entendit une voix qui lui ordonna de s'en aller dans le desert. Elle obeït, & fit penitence dans ce lieu-là 47. ans; sans voir personne. Elle y fut servie par les Anges les trente dernieres années. L'Auteur * qui me fournit cet article, ne parle point du payement (*A*) qu'elle voulut faire aux bateliers qui l'avoient passée. La Confession de Sanci a trop abregé (*B*) l'histoire de cette femme. C'est dans le chapitre où il y a une fraude

* *Paul Boyer, Escuyer. Sieur de Petit-Puy, dans son Dictionaire servant de Bibliotheque universelle, imprimé à Paris 1649. in folio p. 254.* (*où il cite* Sophrone Evêque de Hierusalem. Nicephore Calixte liv. 8. ch. 5. de son Histoire. S. Jean Damascene en sa 3. Oraison des Images) *&* *p.* 323.

juventa major ætas flagitio obliteravit. Defuncto fratre revocatus in patriam, Rexque Galliæ renunciatus, omnia in ludibrium vertit. Il n'y avoit pas plus de difference entre Hector (*a*) victorieux de Patrocle, & son cadavre traîné par un chariot, qu'entre le Duc d'Anjou victorieux à Moncontour, & Henri III. obsedé de Moines & de Mignons, & contraint de quitter Paris au Duc de Guise. Les debauches commencerent à énerver son courage; la bigoterie acheva de l'efféminer. Ses confrairies de Penitens, & leur sac me fait souvenir de cet endroit de Mr. Despreaux:

Dans ce sac ridicule où Scapin s'envelope.
Je ne reconois plus l'Auteur du Misantrope.

Je ne reconois plus sous ce sac, sous cet équipage de faux penitent, ce brave guerrier qui triompha des Protestans à Jarnac & à Moncontour, & qui merita les suffrages des Polonois pour un grand Royaume, *Ultima primis Obstant, dissimiles hic vir ille puer.* Mais Mariana ne s'est point borné à la remarque de ce changement.

(*a*) In somnis, ecce, ante oculos mœstissimus Hector Visus adesse mihi, largosque effundere fletus; Raptatus bigis, ut quondam, aterque cruento Pulvere, perque pedes trajectus lora tumentes. Hei mihi, qualis erat! quantum mutatus ab illo Hectore; qui redit exuvias indutus Achillei, Vel Danaûm Phrygios jaculatus puppibus ignes! *Virgil. Æn. l. 2. v. 270.*

(*A*) *Du payement qu'elle voulut faire aux bateliers.*] N'ayant point d'argent à leur donner pour le prix de son passage, elle s'offrit à leur laisser faire de son corps tout ce qu'ils voudroient. C'est ce qui fait dire au celebre Pierre du Moulin, que les Auteurs des Legendes n'ont eu aucun jugement, & qu'ils ont tenu la même conduite, que s'ils avoient eu pour but de tourner en ridicules les Saints dont ils parlent. (*b*) *Vitas Sanctorum sic descripserunt Pontificii, quasi propositum eis fuisset eos differre populo, & exsibilandos proponere. Mariam Ægyptiam perhibent cum non haberet unde naulum solveret, voluisse facere nautis corporis sui copiam, ut quod non habebat in ære lueret in corpore.* On me croira facilement, quand j'assûrerai que je ne veux point prendre le party des Legendaires; mais je ne laisse pas de dire qu'un Ecrivain judicieux auroit pu narrer, ce que Mr. du Moulin allegue comme une preuve d'un mauvais discernement; car s'il étoit veritable que Marie l'Egyptienne eût voulu se prostituer aux bateliers en payement de ce qu'elle leur devoit, & qu'elle ne trouvoit pas dans sa bourse, je ne voi point par quelle raison un Historien auroit dû le suprimer. Cela n'est-il point fort propre à relever la misericorde de Dieu, & l'efficace de son esprit? Plus les dereglemens d'une debauchée ont été énormes, plus devons-nous admirer sa conversion, & les longues austeritez de sa penitence. Ainsi le discernement exact n'engage point un Auteur, à ne rien dire sur les circonstances singulieres des impuretez d'une convertie. D'ailleurs on ne peut pas reprocher aux Legendaires d'avoir choqué la vraisemblance; car ces creatures victimes de l'impureté publique, comme les appelle Tertullien, sont reduites quelquefois au dernier denier, ou bien elles aiment mieux faire plaisir de leur corps à un creancier, que de s'aquiter de leurs dettes en mettant la main à la bourse.

(*b*) *Petrus Molinæus in Hyperaspiste adversus Silvestrum Petrasanctam pag. 46.*

(*B*) *A trop abregé l'histoire de cette femme.*] Voici les paroles de d'Aubigné. „ (*c*) La Legende des Saints est le jardin de l'ame. . . . „ Dans ce jardin se trouvent des herbes, qui „ pour le moins endorment si elles ne guerissent „ pas. Un galand homme qui s'accommode „ en ce temps, sçait ce que les païsans appel„ lent voler. S'il se trouve que son ame deso„ lée ne puisse changer de vie, il y a dans la le„ gende, au Chap. de l'annonciation, l'exem„ ple d'un Chevalier, qui voloit sans pitié pau„ vres & riches, & estoit quitte pour dire tous „ les jours une fois, *ave Maria*; & pour les sol„ dats de ce temps c'est ce qu'ils pratiquent. Si „ une Dame de la Cour sent en son ame desolée, „ quelle ne se puisse passer d'une grande, ca„ tholique & universelle luxure, n'a-t-elle pas „ pour se consoler S. Marie Egyptienne, qui „ depuis douze ans jusques à l'âge du mespris ne „ refusa homme? Et n'avons-nous pas l'exem„ ple de Sainte Madelene, tant celebre par les „ Chroniques anciennes? Les poëtes de la le„ gende nous ont depuis enseigné comme elle „ fit par allechements, que force gens de bonne „ maison vendirent leur bien pour elle; plu„ sieurs courageux se couperent la gorge pour „ les jalousies de son amour; & puis elle „ ne fut pas si-tost lasse, que la voilà canoni„ sée. „ L'omission de cet Auteur à l'égard de *Ste. Marie Egyptienne*, & de *Ste. Madeleine* est inexcusable; car il supose que ces deux prostituées monterent tout droit des lieux infames, au rang des Saintes canonisées, & par cette supposition il pretend prouver, que la legende est très-capable de lâcher la bride aux Dames, qui ont une envie demesurée de passer le tems avec des hommes. Pour agir de bonne foi il faloit parler de la longue penitence de ces deux Saintes; mais comme cela auroit enervé la plaisanterie de l'objection que l'on vouloit faire aux Legen-

(*c*) *Confession Catholique de Sancy, liv. 1. chap. 2. p. m. 329.*

fraude (C) concernant Saint Dominique, & une Nonne nommée MARIE. Ce nom fera que ma remarque ne sera pas tout-à-fait hors de son lieu.

MAR-

Legendaires, on a cru qu'il valoit mieux n'en rien dire, ou passer même dans la negation (a). Aprenons de là que les Auteurs satiriques sont les gens du monde, contre lesquels il faut qu'un lecteur soit le plus en garde. Ce sont ceux qui raisonnent le plus mal, & qui communiquent le plus un certain plaisir, qui empêche de rechercher en quoi consistent leurs sophismes. Souvenons-nous cependant que s'ils peuvent se dispenser de plusieurs regles, ils ne doivent pas être moins soumis que les Auteurs graves aux loix du (b) raisonnement.

(C) *Où il y a une fraude concernant Saint Dominique.* [Je ne fais cette remarque, que pour mettre dans un plus grand jour ce qu'on vient de lire; ainsi on ne la doit pas condamner, sous pretexte qu'elle semble trop étrangere dans cet endroit-ci. (c) *Quand j'étois Huguenot*, c'est Sancy que l'on fait parler, *je ne trouvois rien qui me fist tant rire que la legende de* Frere Jacopon. *Il y a encore un livre chez nous, où j'ay fait de belles annotations: comme sur ce qu'il faisoit confesser à un sien frere ses pechés par signes. Madame de Villeroy s'enquerant comment il confessoit sa paillardise: de mesme curiosité elle s'enqueroit comment s'appelloit en Grec cette huile legere; que Saint Dominique sema entre les cuisses d'une Nonnain, l'appellant l'huile d'amour.* Il est certain que D'Aubigné falsifie la legende, afin de donner au conte un air plus divertissant: or je ne croi point que les loix de la raillerie, ni même celles de la satire permettent cela. La legende de St. Dominique dans Jaques de Voragine, porte qu'une Religieuse étant ravie en extase, crut voir entrer dans sa chambre Saint Dominique accompagné de deux Freres, qui tira de dessous sa robe un onguent de très-bonne odeur, dont il lui frota la jambe, & qu'il apella le signe de charité. (d) *Maria sanctimonialis in Ectasi rapta vidit Dominicum cum duobus fratribus ante lectum ejus intrantem, qui de sub cappa unguentum mira fragrantia proferens, tibiam ejus inunxit, quam unctionem dilectionis esse signum dixit.* En comparant ces paroles avec celles de la Confession de Sancy, quelles falsifications ne trouve-t-on pas? La legende ne dit point que St. Dominique ait apliqué un onguent à la jambe de la Religieuse; elle dit que la Religieuse extasiée crut voir ce Saint qui l'oignoit de cet onguent. Ainsi ce ne fut qu'un songe, & qu'une vision. Au pis aller, ne faloit-il point en demeurer à la jambe? Faloit-il corrompre le texte, par la fausse glose de semer de l'huile legere entre les cuisses? S'il s'agissoit d'un tronc d'arbre, ce seroit une meprise de rien; un peu plus près ou un peu plus loin de la terre ne feroit point de diference; mais dans un sujet comme celui-ci la diference est capitale. Mr. du Moulin repondant à Petra Sancta, promet de parler ailleurs (e) de cette onction de St. Dominique. Je ne sai s'il s'aquita de sa promesse: mais son beau-frere André Rivet repondant au même Jesuïte, s'arrêta literalement & de bonne foi au texte de la legende; il reconut que cette onction de la jambe n'étoit qu'un songe, & declara neanmoins que ces visions extatiques étoient ridicules & (f) suspectes. C'est de cela qu'il pretend que Du Moulin s'étoit moqué, & non simplement de l'usage des onctions pour la guerison des malades; chose pratiquée par les Apôtres. (g) *Accusat Molinæum, quod riserit* Dominicum *sanantem* mulierem *oleo, & Franciscum* aviculis *concionantem. Primùm illud non potuit simpliciter irridere Molinæus, qui noverat initio Christianismi Apostolos unxisse ægros oleo, & sanasse, Marc. 7. Sed risit & meritò, quod in legenda Dominici legitur, quòd* Maria Sanctimonialis &c. (h). Remarquez que Petrasancta ayant su que dans la Bibliotheque de Sedan on avoit raillé de cette action de Dominique, ne se servit point de la reponse que la legende lui pouvoit fournir, savoir que c'étoit un songe: il ignoroit cette circonstance; il repondit fort serieusement qu'on pouvoit faire cette raillerie de JESUS-CHRIST, qui oignit de sa salive un homme muet. (i) *Sedani, dum Bibliotheca, his qui mecum advenerant, ostenderetur, nihil fermè auditum est, præter Sanctorum irrisiones. Risit aliquis sanctum Dominicum, persanantem oleo mulierem ægram. Rideat perinde Christum Dominum aut salivâ utentem; aut luto, dum os muti aperiret, & dum oculis unius cæci nati explicaret lucem & diem.* C'est une mauvaise reponse; car c'est convenir du fait. Après tout les railleries de d'Aubigné ne peuvent estre que fausses, puis qu'elles ne sont fondées que sur un mensonge. Cela doit aprendre aux lecteurs, que pour bien s'instruire dans la controverse, il ne faut consulter ni les satires, ni les Ouvrages burlesques; ce seroit s'asseoir au banc des moqueurs; action condamnée dans le premier Pseaume. Ces gens-là, quand il s'agit de se divertir, (k) n'épargnent pas leurs meilleurs amis, mais ils épargnent la verité (l). Ainsi, quand le Poëte que je cite fait cette demande, (m) *Y-a-t-il quelque chose qui empeche qu'un railleur ne dise la verité?* On pourroit lui dire, *Vous trouverez la reponse à cette question dans vôtre* 4. *satire, où vous dites si sensément qu'un rieur ne fait pas même quartier à ses bons amis. A plus forte raison n'en fait-il pas aux circonstances d'une histoire.* La demande d'Horace ne laisse pas d'être raisonnable, car elle ne signifie autre chose si ce n'est qu'il est possible de dire la verité en raillant & en plaisantant. Cela est incontestable.

Au reste l'on conoîtra mieux le tort qu'a eu d'Aubigné, si l'on songe que selon toutes les aparences d'Apologie d'Herodote a été son original. Or voici ce que l'on trouve dans cet Ouvrage. (n) *Je n'oublieray pas un autre acte du mesme sainct Dominique, recité vers la fin de sa legende, acte vrayement d'un bon compagnon, pour le moins recité en telle sorte qu'il est pour faire rire les bons compagnons, & leur donner matiere de gosser. C'est qu'une nonnain dicte Marie estant malade en la cuisse, endura grand mal l'espace de cinq mois, sans esperer qu'elle en deust eschapper. Alors elle dit en soy-mesme qu'elle ne se sentoit digne de prier Dieu, ni d'estre ouye de luy, & pourtant pria sainct Dominique d'estre mediateur entre Dieu & elle, pour luy impetrer le benefice de sa santé. Et apres ceste oraison s'estant endormie,*

(a) *C'est ce que fait d'Aubigné dans ces paroles:* Elle n'est pas si-tôt lasse, que la voilà canonisée.

(b) *Voyez l'article* Colomiés, *pag.* 874. 875.

(c) *D'Aubigné ubi supra pag.* 328.

(d) *Jacob de Voragine in Aurea Legendâ, apud Rivetum, in Castigat. notarum in epistol. Molinai ad Balzacum, cap.* 6. *n.* 7. *Oper. tomo* 3. *p.* 511.

(e) De Dominico confricante femur puellæ unguento amoris suo loco agetur. *Molinæus ubi supra. p.* 47.

(f) Ectases illæ monialium quæ monachos SOMNIANT ingredientes & earum ungentes tibias unguento dilectionis *de sub cappa*, & ridiculæ sunt & suspectæ. *Rivet. ubi supra.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Vous trouverez la suite ci-dessus lettr d.*

(i) *Petrasancta, not. in epistol. Molinai ad Balzacum cap.* 3. *p.* 32.

(k) Fenum habet in cornu, longe fuge, dummodo risum Excutiat sibi non hic cuiquam parcet amico. *Horat. Sat.* 4. *lib.* 1.

(l) *Conferez l'article* Brossier, *pag.* 673. *col.* 2.

(m) Ridentem dicere verum Quid vetat? *Horat. Sat* 1. *lib.* 1. *v.* 24.

(n) *Henri Etienne, Apologie d'Herodote, p.* 367. 368.

MARTINI (RAYMOND) Religieux Dominicain, fort ſavant dans les langues Orientales, a fleuri vers la fin du XIII. ſiecle. Voici l'occaſion qui l'engagea à les étudier. Raymond * de Pennafort ſon General, ayant d'un côté une grande envie que l'Eſpagne fût repurgée du Judaïſme & du Mahometiſme qui l'infectoient, & conoiſſant de l'autre la verité des maximes dont les premiers Peres ont parſemé leurs Ouvrages, touchant la contrainte en matiere de Religion, fit ordonner dans le Chapitre tenu à Tolede l'an 1250. que les Religieux de ſon Ordre s'apliqueroient à l'étude de l'Hebreu & de l'Arabe. Il impoſa cette tâche à quelques-uns en particulier, & nommément à nôtre Raymond Martini, & il obtint des Rois d'Aragon & de Caſtille une penſion pour ceux qui étudieroient ces langues, afin de pouvoir travailler à la converſion des Infideles. Voilà d'où vint que Raymond Martini tourna ſes travaux de ce côté-la. Il y reüſſit très-bien. Il † n'étoit point de Barcelonne, comme ‡ quelques-uns l'ont debité; mais il y avoit pris l'habit de Dominicain, & il étoit né à Sobirats. Ayant aquis l'habileté neceſſaire pour lire les Ouvrages des Rabins, il en tira de quoi combatre les Juifs par leurs propres armes, comme il l'a montré dans le *Pugio fidei*, qui fut (*A*) imprimé à Paris l'an 1651 ⸸. On a cru que le Cordelier Pierre Galatin a tiré de ce *Pugio fidei* tout ce qu'il a dit de bon dans ſon livre *de arcanis Catholicæ veritatis*: mais il eſt plus (*B*) apparent qu'il n'a pillé qu'un Chartreux

* *Il a été le 3. General des Jacobins.*

† Natione Catalanus, patria Subiratenſis. *Altamura Bibl. Ord. Prædicat. p. 451.*

‡ Antonius Senenſis in Chronico Ordinis Dominic. & Bibliotheca. Franc. Diagus in Hiſtor. Provinciæ Aragoniæ Fratr. Prædicat. Poſſevinus in Appar. *apud Altamur ibid.*

⸸ *Ex Altamura ibid.*

elle vid aupres de ſoy St. Dominique, qui tira de deſſous ſa chappe un onguent de grand odeur, duquel il luy oignit la cuiſſe. Et quand elle demanda comment ceſt onguent s'apelloit, ſainct Dominique reſpondit que c'eſtoit l'onction d'amour. Vous voyez bien que de l'aveu même de Henri Etienne la Religieuſe dormoit.

(*A*) *Qui fut imprimé à Paris l'an 1651.*] Pluſieurs perſonnes contribuerent à cette édition. Monſr. Boſquet qui eſt mort Evêque de Montpellier, tomba ſur le manuſcrit, lors qu'il fouilloit avec ardeur à Toulouſe dans tous les coins de la Bibliotheque du College de Foix, environ l'an 1620. Il le lut, il en copia quelque choſe, & lors qu'au bout de quelques années il aprit l'Hebreu par les ſoins d'un docte Allemand, nommé *Jaques Spieghel de Roſembach*, il le montra à ſon Maître de langue Hebraïque, & le lui donna même à copier. Ce Jaques Spieghel fort verſé en ces matieres, s'en étant entretenu pluſieurs fois avec Monſr. de Mauſſac, le fit penſer à publier cet Ouvrage, ſur la copie nette & bien ponctuée qu'il lui en donna: mais quelque habile que fût Mr. de Mauſſac, il lui falut un adjoint qui prit ſur lui la principale partie du travail. Cet adjoint fut Monſr. de Voiſin fils d'un Conſeiller au Parlement de Bourdeaux. Thomas Turc General des Dominicains, ſollicita puiſſamment les promoteurs de l'édition, & ne ſe contenta pas de leur écrire des lettres également preſſantes & obligeantes; il donna ordre qu'ils euſſent tous les manuſcrits *du pugio fidei* qui ſe purent recouvrer. Jean Baptiſte de Marinis ſon ſucceſſeur continua de prendre les mêmes ſoins. Enfin l'Ordre s'y intereſſa tellement, qu'il fournit (*a*) les frais de l'impreſſion. L'Ouvrage ſortit de deſſous la preſſe l'an 1651. avec beaucoup de prefaces, & beaucoup d'approbations qui font foi de tout ce que je viens de dire. Monſr. de Voiſin confera le manuſcrit du College de Foix avec trois autres, dont le premier apartenoit aux Dominicains de Toulouſe, le ſecond avoit été envoyé de Barcelone, & le troiſiéme étoit venu de Majorque. Il a marqué à la marge les diverſes leçons; il a fait des notes ſur tous les endroits difficiles; il a mis en évidence tous les vols de Galatin, & il a fait de bons ſuplémens en forme de Commentaire ſur la preface de Raimond Martini. Tout cela n'a pas empêché, me diſoit un jour un homme *, que le nom de ce ſavant Dominicain n'ait été abſolument inconu à Dom Nicolas Antoine. Il eſt ſurprenant que Gabriel Naudé n'ait point ſu que Scaliger ſe fût trompé, en parlant de Galatin & de Sebonde. Voyez ci-deſſous la remarque C, & voici les paroles de Naudé. *Omnium* (*b*) *ut majori conatu, ſic etiam feliciori eventu, Petrus Galatinus Monachus ex ordine ſancti Franciſci; aut potius Raimundus Sebondus profeſſione Medicus, cujus, præter libros de Theologia naturali, duo inſuper volumina ingentia in Collegio Fuxenſi Tholoſano etiamnum hodie ſub titulo Pugionis fidei conſervantur. Ex quibus, ſi Joſepho Scaligero fides eſt habenda, omnia ſua hauſit & tranſcripſit Galatinus, diſſimulato ipſius Sebondi nomine; non tam propter acerrimum, quod ſemper extitit inter Dominicanam familiam & Franciſcanam, odium, quemadmodum maligne cavillatur Scaliger; & fortaſſis etiam imperite; quam ut eruditum iſtud opus acceſſione quadam augeret & ſibi vendicaret locupletatum ita atque expolitum.* On a fait une 2. édition du *pugio fidei*, à Leipſic l'an 1687. accompagnée d'une docte introduction (*c*) *in Theologiam Judaïcam.*

(*B*) *Il eſt plus aparent.*] C'eſt ce que prouve le Pere Morin; il aſſûre qu'il a trouvé les mêmes choſes dans Porchet & dans Galatin, par tout où il les a confrontez. Il ajoûte que toute l'adreſſe dont Galatin s'eſt ſervi pour couvrir ſon vol, conſiſte dans quelques changemens d'expreſſion, & de diviſion des chapitres; dans le tour du dialogiſme; & dans de frequentes citations d'un (*d*) Rabin inconu à Martini & à Porchet, & aux Juifs auſſi. *Plagium* (*e*) *ſanè portentoſum cui vix ſimile unquam factum eſt, nam Galatini liber nihil aliud eſt quàm Porcheti exſcriptio ipſiſſimis Porcheti verbis, atque etiam Hebræorum textuum tranſlationibus conſervatis, hoc ſi excipias, quod elegantiæ causâ quædam verba & verborum conſtructiones immutantur. Eſt enim Porcheti phraſis Galatiniana multo ſimplicior. Deinde alius eſt ordo Galatini & minutius diſtinctus, ideo ex uno Porcheti capite duo vel tria componit*

(*a*) Prodiit pugio ille Pariſiis apud Joannem Henault anno 1651. in folio, impenſis Ordinis. *Altamura pag. 451.*

* *Je l'avertis qu'il ſe trompoit, car Dom Nicolas Antoine ne traitant que des Auteurs qui ont vécu depuis le commencement du XVI. ſiecle n'a point dû parler de Martini.*

(*b*) *Naudæus in Bibliographia Politica, p. m. 35.*

(*c*) *Compoſée par* Jo. Benedictus Carpzovius Theologiæ Profeſſor Lipſiæ.

(*d*) *On l'apelle* Rabenu Hakados, *& ſon livre* Gale Razeia, *ſelon le P. Morin; d'autres diſent* Hakkadoſch.

(*e*) *Joan. Morinus, Exercit. Biblic. 1. lib. 1. c. 2. p. m. 16. Vide etiam p. 19.*

treux de Genes nommé Porchet β Salvago, qui fleuriſſoit environ γ l'an 1315. Il eſt vrai que ce Chartreux avoit pris de Raymond Martini ce que bon lui avoit ſemblé, comme il le reconoît dans ſa preface. Cet aveu le diſculpe du plagiat, dont on ne ſauroit laver Galatin, qui n'a jamais fait mention ni de Porchet, ni de Martini. Le ſavant Joſeph Scaliger a fait (C) quelques fautes, en accuſant avec raiſon François Galatin d'avoir été plagiaire. Martini acheva ſon Ouvrage l'an * 1278. & par là on refute ceux qui ont pretendu que Raymond de Pennafort en étoit l'Auteur; car on prouve clairement † qu'il mourut le 6. de Janvier 1275. Il y en a qui veulent ‡ que Martini ait composé un autre Ouvrage intitulé *Capiſtrum Judæorum*, & une refutation de l'Alcoran; & que l'exemplaire du *Pugio fidei* écrit de ſa main en Latin & en Hebreu, ſoit à Naples dans le Couvent de St. Dominique. La grande connoiſſance qu'il a fait paroître des livres & des opinions des Juifs, a fait croire ⸸ qu'il avoit été de leur Religion. Mais cela eſt faux.

β *Porchetus de Sylvaticis.*

γ *Rafael Soprani, Scrittori della Ligur. pag.* 244.

* *Il le temoigne* parte 2. Pugion. c. 10. apud Altamur. p. 453.

† *Vide Altamuram ibid.*

‡ *Poſſevin* in Appar. Sacro.

⸸ *Auguſtini Juſtiniani Præfat. ad Porcheti Victoriam.*

MARULLE, Poëte de Calabre au V. ſiecle, vint trouver Attila à Padouë, après que ce Roi des Huns ſe fut ouvert le chemin d'Italie par la priſe d'Aquilée, & eut ruiné ou ſubjugué tout ce qui ſe preſenta ſur ſa route. Ce Poëte s'attendoit à une ample recompenſe des flatteries dont il avoit rempli le Panegyrique

ponit & variè digerit, in qua dialogica ſermocinatione alium paulo colorem inducit. . . . Non id tantum ſemel deprehendimus, ſed toties quoties id periclitati ſumus, mirati ſanè Galatinum Porcheto recondita Judæorum Hiſtoria nihil ſuperaddere præter frequentia teſtimonia ex libello &c. Galatin dedia ſon livre à l'Empereur Maximilien I. & ne croyoit pas que l'Ouvrage de Porchet dût être imprimé ſi-tôt. Diſons même qu'il eſpera que jamais ce manuſcrit ne verroit le jour, car il étoit extremement rare; mais Auguſtin Juſtiniani Evêque de Nebio ne laiſſa pas de le trouver à force d'argent, & de le publier à Paris en l'année 1520. ſous le titre de *Victoria Porchetti adverſus impios Hebræos.*

(C) *Joſeph Scaliger a fait quelques fautes.*] Il a cru 1. que l'Auteur du *Pugio fidei* s'apelloit Raymond Sebon. 2. Que Raymond Sebon a été Dominicain, & qu'il vivoit à Toulouſe environ l'an 1376. 3. Que Galatin a pillé immediatement le *Pugio fidei.* C'eſt ce que l'on peut voir dans ſes lettres où il parle deux (*a*) fois de cela à Caſaubon, & une (*b*) fois à Thomſon. *Scito illos libros* (Galatini) *eſſe compendium duorum ingentium voluminum quibus titulum Pugionem fidei fecit auctor Raimundus Sebon Monachus Dominicanus, eximius Philoſophus.* C'eſt ce qu'il dit dans la lettre 84. il le confirme ainſi dans la 93. *De Galatino ſcito me vera dixiſſe, nam non ſolum illa omnia è Raimundo Sebone expiſcatus eſt, ſed & opus ejus nihil aliud eſt quam breviarium Pugionis fidei, ita enim opus ſuum doctiſſimus Dominicanus ille inſcripſerat qui Toloſæ ante* C C. *plus minus annos ſcribebat, ejuſque operis duo ingentes tomi in Collegio Fuxenſi ejusdem civitatis ante annos* X X I. *quum ego ibi eſſem, extabant. Cum judicio tamen illi libri legendi ſunt, qui utinam typis excuſi eſſent. Hoc unicum exemplum, præter aliud quod penes Matthæum Beroaldum fuit, Toloſæ extare ſcio.* Dans ſa lettre 241. écrite en 1606. deux ans après la 93. il change quelque choſe à l'âge de Raimond Sebon *qui ante* C C X X X. *plus minus annos*, dit-il, *Toloſæ vivebat.* Le P. Morin (*c*) remarque contre Scaliger que Raimond Sebonde qui ne paroît pas avoir entendu la langue Hebraique, a été de cent ans plus jeune que Raimond Martini, le veritable Auteur du *Pugio fidei.* Il ajoûte qu'il y a pour le moins trois ſiecles que ce Martini a écrit ſon livre, puis que Nicolas de Lyra en parle. Il montre auſſi que Galatin n'a volé immediatement que Porchet. Monſieur de Mauſſac (*d*) a compté encore plus exactement les fautes du grand Scaliger; il ne s'eſt pas contenté de dire que Raimond Sebonde n'a été ni Moine, ni ſavant aux langues orientales, & que ſelon Tritheme & Simler (*e*) il mourut l'an 1432. il a dit auſſi que le manuſcrit de Raimond Martini dans le College de Foix comprend trois volumes, & qu'outre celui-là, & l'exemplaire de Beroalde, il y en a un à Naples, un aux Dominicains de Toulouſe, un à Barcelone, & un à Majorque. Si l'on vouloit être auſſi rigorreux envers Monſieur de Mauſſac qu'il l'a été envers Scaliger, on lui diroit qu'il attribuë ſans raiſon à Scaliger (*f*) la premiere decouverte des voleries de Galatin. Matthieu Beroalde en avoit parlé, avant que le manuſcrit de Toulouſe fût conu à Scaliger. En voici la demonſtration. Scaliger écrivoit en l'année 1604. qu'il y avoit 21. ans qu'il avoit vu à Toulouſe le *Pugio fidei*: il l'y avoit donc vû l'an 1583. Or Beroalde publia ſa Chronologie l'an 1575. & il remarqua par occaſion que Galatin avoit debité pour ſiens les écrits de Raimond Martini, après y avoir fait quelques changemens. Raportons tout ce qu'il dit. (*g*) *Galatinus* (*ut hoc obiter moneam*) *Martini Raymundi ſcripta pro ſuis edidit, commutato rerum ordine & argumento nonnihil variato, ut plagii poſſit accuſari Galatinus: quod planum me facturum ſpero ſi dederit Dominus, ut pugionem ipſius Raimundi ſcriptum ad impiorum perfidiam jugulandam maxime autem Judæorum in lucem proferam. Is autem liber ſtudiis Hebraicis maxime utilis pervenit ad me ex Bibliotheca Franciſci Vatabli Mecænatis mei.* Ce paſſage nous aprend que Beroalde avoit eu deſſein de publier le *Pugio fidei*, & que ſon exemplaire venoit de Vatable. C'eſt apparemment par le livre de Beroalde, que Poſſevin ſut que Vatable avoit poſſedé un tel manuſcrit. En touchant cette particularité, (*h*) il accuſe Galatin d'être plagiaire. Notez que les lettres de Scaliger ne ſont devenuës publiques qu'après l'impreſſion de l'Apparat de Poſſevin, de ſorte que voilà un ſecond denonciateur du plagiat avant Joſeph Scaliger.

(*a*) *Epiſt.* 84. & 93.

(*b*) *Epiſt.* 241.

(*c*) *Ubi ſupra pag.* 19.

(*d*) *Vide Prologemena ad Pugionem fidei.*

(*e*) *Epit. Biblioth. Geſner. mais il dit* claruit, & *non pas* obiit anno 1430. *Il eût mieux valu citer Geſner même.*

(*f*) Primus Galatini furta ſubodoratus eſt. *Mr. Carpzovius dit pareillement:* Eique (*Scaligero*) gratias agere quod primus Galatini plagium prodidiſſet. . . . Ex quo Scaliger Galatini furta primus ſubodoratus eſt. *Introduct. pag.* 90.

(*g*) *Beroaldus in Chronic. cap.* 3. *lib.* 2.

(*h*) *Poſſev. Apparat. Sacr. to.* 2. *fol.* 411.

negyrique d'Attila : mais lors que ce Prince eut su par des Interpretes, que le poëme que Marulle venoit de reciter le faisoit descendre des Dieux, & le qualifioit Dieu ; il ordonna que ces vers, & celui qui les avoit composez fussent brûlez. Il adoucit la peine, quand il eut fait reflexion que cette severité pourroit porter d'autres Auteurs à ne pas écrire ses loüanges β.

MARULLE (MICHEL (*A*) TARCHANIOTE) se retira en Italie après que les Turcs eurent pris Constantinople, où il étoit né. Ce ne fut point par zêle pour le Christianisme qu'il abandonna son païs, car ses sentimens en matiere de Religion étoient fort éloignez (*B*) de l'orthodoxie. Ce fut sans doute la crainte de l'esclavage, ou l'envie de s'épargner le cruel chagrin de voir & d'oüir les insultes d'un insolent vainqueur, qui l'éloignerent de la Grece. Il s'attacha au metier des (*C*) armes en Italie, & servit dans la Cavalerie sous Nicolas Ralla γ, qui étoit de Lacedemone. Il joignit les lettres avec les armes, & ne voulut pas être moins Poëte que soldat : & comme il craignit qu'on δ ne trouvât pas assez extraordinaire qu'il fût faire des vers Grecs, il s'apliqua soigneusement à l'étude de la poësie Latine, & s'aquit par cet endroit-là beaucoup de reputation. Ses vers Latins consistent en quatre livres d'Epigrammes, & en quatre livres d'Hymnes. Il avoit commencé un poëme de l'éducation des Princes, qu'il n'acheva pas. Ce qui en fut trouvé parmi ses papiers fut imprimé avec les Epigrammes & avec les Hymnes. Il s'est fait plusieurs éditions de tout cela. Les goûts sont partagez sur ces poësies. Il y a des Critiques qui en disent beaucoup de mal. Tels sont les deux Scaligers ζ. D'autres Ecrivains θ ont donné beaucoup de loüanges à Marulle. Il se fit beaucoup d'ennemis, pour avoir censuré trop * librement les anciens Poëtes Latins. Floridus Sabinus entreprit leur defense, & le traita durement. Politien † eut une grosse querelle avec lui pour le même sujet. Nous parlons ‡ ailleurs du mariage de Marulle avec la savante Alexandra Scala. Mais c'est ici qu'il faut dire que c'étoit un esprit inquiet ⸸, & qu'il ne

β *Ex Callimacho Experiente, in vita Attilæ.*

γ *Jovius in Elogiis cap 28.* Militari stipendio sese alere coactus. *Pier. Valer. de Liter. infel. lib. 2.*

δ *Jovius ibid.*

ζ *Jul. Cæs. Scaliger, Poet. l. 6. c. 4. Joseph. Scalig. in Catull. Epigr. 67.*

θ *Crinitus de honesta discipl. l. 23. cap. 7. Jo. Secundus Epigr. Jovius ubi supra. Pontanus apud Jovium ibid. Pier. Valerian. de Liter. infel.*

* *Voyez Crinitus ubi supra.*

† Paulo ante Græcorum nomini favens, cum Politiano ejus gentis ingenîis infesto, maledicentissimis epistolis lites extenderat. *Jovius ibid.*

‡ *Dans l'Article* Scala.

⸸ Inquieto ingenio nullibi sedem stabilem nactus, in cursu studiorum ac itinerum semper fuit. *Jovius ibid.* Nullius unquam Principis liberalitate ita adjutus, ut in literarum otium se conferre posset. *Valerian. ubi supra.*

(*A*) *Tarchaniote.*] Je croi que c'étoit le nom de famille de sa mere, car on voit (*a*) dans le 1. livre de ses épigrammes l'épitaphe de Michel Tarchaniote son ayeul maternel. Quant à son ayeul paternel dont l'épitaphe se trouve peu de pages après, il se nommoit Philippe Marulle. Un des quatre savans Grecs qui chercherent un asile en France sous le regne de Charles VII. & qui furent recommandez par Philelphe à Guillaume (*b*) des Ursins, se nommoit Nicolas (*c*) Tarchaniotes.

(*B*) *Fort éloignez de l'orthodoxie.*] C'est ce que nous aprenons de Leandre Alberti (*d*) qui fait cette observation en passant, lors qu'il parle de la riviere où Marulle se noya, Flumen Cæcina *Marulli Bizantini viri docti, sed de Christiana pietate haud sanè sentientis interitu illustratam.* Celui qui a publié depuis peu d'années quelques notes bien curieuses sur Sannazar, se sert de deux (*e*) preuves contre ceux qui ont pretendu que Jean François Pic aida Marulle à faire ses hymnes ; la premiere que Pic s'étoit tellement attaché à l'étude de la Theologie Chretienne, qu'il n'est nullement probable qu'il se soit soucié d'aucune politesse de stile ; la seconde, qu'il ne paroît aucune trace de Christianisme dans les hymnes de Marulle. C'est bien raisonner ce me semble. Pierius Valerianus raporte que ce Poëte blasphema terriblement lors qu'il mourut. *Ferunt illum primo statim casu vehementer excanduisse, utque erat iræ impatiens convitia & maledicta in superos detorsisse (f).* Erasme auroit trouvé suportables les poësies de Marulle, si elles eussent contenu moins de Paganisme ; *Marulli pauca legi*, dit-il dans son Ciceronianus, *tolerabilia si minus haberent paganitatis.* Ce Paganisme n'est pas le plus grand mal de Marulle ; ses impietez sont beaucoup plus condamnables ; c'est par là sans doute que Lucrece lui avoit tant plû, qu'il en donna une nouvelle édition, & qu'il (*g*) tâcha de l'imiter, & qu'il disoit (*h*) qu'il faloit seulement lire les autres Poëtes, mais aprendre par cœur Virgile & Lucrece. Cette édition est foudroyée dans les notes de Joseph Scaliger sur Catulle. Voici une preuve de l'audace impie, avec laquelle Marulle blasphemoit contre le ciel.

At (i) pia pro patria, pro diis, arisque tuendis,
Indueras Latium dux caput arma tibi.
Ultoresque deos jurata in bella trahebas,
Si modo sunt curæ jusque piumque deis.
Sed neque fas, neque jura deos mortalia tangunt,
Et rapit arbitrio sors fera cuncta suo.
Nam quid prisca fides juvit, pietasque Pelasgos?
Nempe jacent nullo damna levante deo.
Aspice Byzanti quondam gratissima divis
Mœnia, Romanæ nobile gentis opus.
Hæc quoque jampridem hostili data præda furori est,
Solaque de tanta gloria gente manet.

(*C*) *Au metier des armes en Italie.*] L'Auteur des Anecdotes de Florence (*k*) dit que Marulle passa de Grece en Italie dans une Compagnie de Cuirassiers. Cela pourroit être ; mais Paul Jove que cet Auteur a le plus suivi pour ce qui regarde les Savans de ce tems-là, ne le dit point. Voici ses paroles. *Inter alarios equites descriptus, Nicolao Ralla Spartano duce in Italia militavit.* Je ne croi pas qu'*alarius eques* doive être traduit *Cuirassier.*

(*a*) *Pag. 9.* (*b*) *Il étoit Chancelier de France.* (*c*) *Guillet, Vie de Mahom. II. tome 1. pag. 258. ex Turco-Græc. pag. 91.* (*d*) *Descript. Ital. pag. 44.* (*e*) In hymnis adjutum fuisse à Joann. Francisco Pico erant qui assererent Lilii Gyraldi ætate, quod tamen mihi neutiquam verisimile sit, cum constet Picum tanto studio incubuisse Christianæ Theologiæ, ut omnem prorsus styli atque elocutionis ornatum neglexisse merito videri possit. Marullum verò si legas, nec volam, nec vestigium hominis Christiani invenias. *Not. ad Sannaz. pag. 189. edit. Amstel. 1689.* Voyez aussi pag. 201.

(*f*) *De Liter. infel. l. 2. p. m. 70.*

(*g*) *Gyrald. Dialog. 1. de Poet. sui temp.*

(*h*) *Crinitus l. 23. c. 7.*

(*i*) *Marullus Epigr. l. 1. p. m. 16. 17.*

(*k*) *Pag. 179. Les Imprimeurs qui ont defiguré miserablement les noms propres dans cet Ouvrage, ont mis* Marcile *au lieu de* Marulle. *A la page 161. ils ont mis* Trachamote, *au lieu de* Tarchaniote.

ne trouva jamais une assiette fixe (*D*) ni pour son corps, ni pour ses études. Les autres Savans alloient alors à la gloire par le chemin de la traduction : il meprisa (*E*) ce travail ‡, ou comme au dessous de lui, ou comme trop hasardeux, & il songeoit à quelque chose d'une plus grande importance, lors qu'il se noya dans (*F*) une riviere de Toscane en pestant contre le Ciel. Ce fut (*G*) l'an 1500. J'ai lu dans un livre assez nouveau, que cette infortune lui avoit été predite long tems auparavant, mais le temoin qu'on en allegue ne dit (*H*) rien moins que cela.

‡ *Jovius ubi supra.*

* *Une trop grande confiance en ces gens-là donne quelquefois autant de hardiesse que la folie ou l'ivresse.*

MAS-

(*D*) *Une assiete fixe.*] J'ai cité mon Auteur qui est Pierius Valerianus, auquel je ne sai s'il faut opposer le temoignage de Crinitus. On en fera ce qu'on voudra, le voici en vers.

Et (*a*) *gradum*
Placuit ad urbem flectere,
Qua noster Medices Pieridum parens
Marulle hospitium dulce tibi exhibet.
Ac te perpetuis muneribus fovens
Phœbum non patitur tela resumere
Laurens Camœnarum decus.

(*a*) *Crinitus l. 2. poëmat. p. m.* 828.

Marulle avoit donc un bon Mecene en la personne de Laurent de Medicis. Crinitus a bien loüé Marulle. Voyez nommément sa *Nænia de obitu Poëtæ Marulli.*

(*E*) *Il meprisa ce travail.*] Monsr. Varillas (*b*) debite que Laurent de Medicis conjura Marulle *par des lettres qui subsistent encore* de traduire les Oeuvres morales de Plutarque; mais que Marulle *avoit tant d'aversion pour cette sorte de travail, où il faloit* (*disoit-il*) *se rendre esclave des sentimens d'autrui, qu'il lui fut impossible d'en achever la premiere page.*

(*b*) *Anecd. de Flor. pag.* 179.

(*F*) *Il se noya dans une riviere de Toscane.*] C'est celle qui passe à Volterre, & que les anciens nommoient *Cecina.* Elle retient encore ce nom, à ce que disent Cluvier & Monsieur Baudrand; ainsi je ne comprens point pourquoi Pierius Valerianus a dit (*c*) qu'elle se nomme aujourd'hui *Sicla*, ni pourquoi (*d*) Monsieur Varillas la nomme la riviere de Volterre. Paul Jove dit qu'elle étoit plus grosse (*e*) qu'à l'ordinaire le jour que Marulle s'y noya; mais Valerianus dit tout le contraire, & comme il entre plus que l'autre dans le detail, il est plus digne de foi, on sent qu'il avoit examiné les circonstances. Il dit que Marulle s'étant aperçu que son cheval s'enfonçoit de telle sorte par les pieds de devant, qu'il ne pouvoit plus se degager, se mit en colere & lui donna de l'éperon, mais qu'il tomba avec le cheval, & qu'ayant la jambe engagée sous le ventre de la bête, il ne falut que peu d'eau pour l'étouffer. *Fluvium vel exigua tunc aqua fluentem ingressus, sive equum potaturus sive alia de causa tantillum immoratus, sensit equum anterioribus pedibus ita in arenas alvei semper infidi voraginosas absorberi ut emergere inde non posset . . . . . modica admodum ejus profluentis aqua suffocatus interiit.* La licence que Monsr. Varillas se donne de paraphraser ce qu'il emprunte d'autrui, a été à contretems en cette rencontre. Pour mettre en François le *solito inflatior* de Paul Jove, il dit que *les pluyes avoient extraordinairement enflé* la riviere, & neanmoins selon lui Marulle *la traversoit à gué.* Il étoit donc ivre ou fou, dira-t-on; l'adverbe *extraordinairement* est un arrêt pour cela en cette rencontre. N'allons pas si vite; je me souviens d'avoir lu dans un Ouvrage de Lancelot de Perouse, que les habitans du païs avertirent nôtre Marulle de ne passer point la riviere, parce que les pluyes qui étoient tombées pendant la nuit l'avoient grossie. Il leur repondit qu'il avoit à craindre Mars, & non pas Neptune. Il se fondoit sur les * Astrologues qui firent son horoscope, & qui lui dirent que c'étoient les armes qu'il devoit craindre, & qu'il feroit bien de n'aller pas à la guerre †. Volaterran (*f*) remarque que Marulle qui avoit logé chez lui en étoit parti le même jour qu'il se noya; il en parle honorablement. Vossius dans son Traité des Poëtes Latins veut que ce jour-là soit le 15. (*g*) de Juin 1511. Je croi que cette erreur vient originairement d'une lecture trop precipitée du passage de Paul Jove, où le jour auquel Marulle mourut est marqué en cette maniere, *Eo die quo Ludovicus Sfortia captus ut ferrato in carcere miser expiraret, in ulteriorem Galliam est perductus.* Quelcun n'y prenant pas garde d'assez près, aura confondu le jour de la capture de Louïs Sforce avec celui de sa mort; & comme cette mort arriva en 1511. on aura conclu que nôtre Poëte mourut aussi en 1511. La capture de Louïs Sforce se fit l'onziéme (*h*) d'Avril 1500. Mr. Baillet (*i*) a suivi à un jour près la chronologie de Vossius.

(*c*) Dum Siclam qui olim Cecina dicebatur. *ubi supra.*

(*d*) *Anecd. pag.* 179.

(*e*) Cecina amnis solito inflatior fallente equum cæco vado violenter abripuit. *Jovius ubi supra.*

† *Don Secondo Lancillotti da Perugia Abbate Olivetano dans le livre intitule* Chi l'indovina è Savio l. 1. disappanno 3. pag. 64. *il cite* Paul. Cort. l. 1.

(*f*) Jo. Jovinianus Pontanus discipulum habuit Marullum Constantinopolitanum hospitem meum, qui eodem die quo à me Volaterris discessit in amne Cecina submersus est, vir acris cum ingenii tum judicii. *In Paralipomenis.*

(*g*) Id factum XVII. Kal. Jul. an. CIƆIƆXI.

(*h*) *Labbe, Chron. Françoise.*

(*i*) *Jugem. sur les Poet. n.* 1244.

(*G*) *Ce fut l'an* 1500.] La maniere dont Paul Jove caracterise cette année, ne permet pas de douter qu'elle ne fût la derniere du XV. siecle; voyez la remarque precedente à la fin. Dom Pierre de St. Romuald ne se mecompte que d'environ la moitié d'un siecle. Voici ce qu'il dit sous l'an 1545. „ (*k*) Michel Marule nâtif de Con„stantinople, qui a escrit fort élegamment en „vers Latins, à l'imitation de Tibule & de Ca„tule, & qui avoit servy l'Empereur Maximi„lian en qualité de Capitaine, se noya dans la „Toscane; ce que deplorant un Poëte Italien „en son Epitaphe, il dit à la fin, que s'il devoit „perdre la vie en l'eau,

„ *Mergier Aonio flumine debuerat,*

„ Façon de parler qui n'a pas aggreé à feu Mon„sieur de Balsac. „

(*H*) *Ne dit rien moins que cela.*] Pour vuider cette question de fait il ne faut que comparer le passage de l'Auteur moderne, avec les paroles de Pierius Valerianus, c'est son temoin. (*l*) *Suffocatus est* Marullus *in Tuscia amne Cecina fallente equum vestigio. Miserabile id leti genus multis annis ante ipsi prædictum fuisse, indeque semper aquas timuisse auctor est Pierius Valerianus in Dialogis de literatorum infelicitate, qui rei veritatem ignorare non poterat, ipsamque adeo carmine quodam suo, multe ante Marulli mortem posteritati palam fecerat.* Selon ce narré nous n'aurions pas ici une de ces predictions d'après coup qui sont si frequentes, mais une prediction publiée long tems avant l'évenement. Elle seroit donc de poids, si le fait étoit certain. Or nous allons

(*k*) *St. Romuald, Abregé du thresor Chronologique to.* 3. *p. m.* 300. *Voyez Balzac, Socrate Chret. pag. m.* 228.

(*l*) *Not. ad Sannazari eleg. pag.* 191. *edit. Amstel.* 1689.

MASCARDI (AUGUSTIN) a été un ſavant homme, & l'un des meilleurs Orateurs du XVII. ſiecle β. Il étoit né à Sarzane γ l'an 1591. & il y mourut l'an δ 1640. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut Camerier d'Urbain VIII. & que ce Pape *fonda pour lui une chaire de Rhetorique dans le College de la Sapienza l'an* 1628. Il lui ζ accorda pour toute ſa vie une penſion de 500. écus. Si Maſcardi fut toûjours dans l'indigence, & toûjours accablé de dettes, ce ne fut pas tant à cauſe qu'il negligeoit ſes affaires, qu'à cauſe qu'il ſe divertiſſoit trop; car il s'en faut bien que ſes mœurs (*A*) n'ayent été auſſi eſtimées que ſon eſprit, & que ſon ſavoir. Il fut * pendant quelque tems Prince de l'Academie des Humoriſtes; & il eut à ſoutenir quelques querelles de plume (*B*) contre Paganin Gaudentius, & contre d'autres Auteurs. Il fit imprimer à ſes depens ſon Traité *dell' arte hiſtòrica*; & il y auroit perdu une ſomme conſiderable, ſi le Cardinal Mazarin (*C*) n'en avoit fait vendre à Paris beaucoup d'exemplaires. Les Auteurs qui parlent de lui, & auſquels Mr. Moreri † nous renvoye, ont été citez par Michel Juſtiniani ‡.

β *Michel Giuſtiniani, gli ſcrittori Liguri deſcritti pag.* 24. *Nicius Erythræus Pinacoth.* 1. *p.* 113.

γ *Ville de l'Etat de Genes.*

δ *Giuſtiniani ibid. pag.* 25.

ζ *Id. ib. pag.* 24.

* *Id. ib. pag.* 25.

† *Au lieu de* Maracci, Bibliot. Mariam. *il faut lire dans Moreri* Maracci, Bibliotheca Mariana.

‡ *Ubi ſupra.*

MAUSOLE, Roi de (*A*) Carie, eſt plus conu comme mari d'Artemiſe, que par aucun autre endroit; encore que pendant un regne de 24. ans ‡ il ſe ſoit fort

‡ *Diod. Sicul. l.* 16.

allons voir que Pierius Valerianus ne parle point de la prediction, & que ſes vers ſont poſterieurs à l'infortune de Marulle. J'ai cité ci-deſſus un long paſſage de ſes Savans malheureux, duquel la concluſion étoit, *aqua ſuffocatus interiit*. Voici les paroles immediatement ſuivantes; *Verum igitur fuit quod meus Pierius jam tum puer de Marullo cecinit.* CAT. *Quidnam? illud muſici recita obſecro quoniam libenter ejus cantilenas auſculto.* On raporte les vers de Pierius qui roulent ſur cette penſée, qu'il ne faloit pas que Marulle ſe fâchât de perir dans l'eau. La crainte qu'on lui attribue ne regarde que le tems auquel ſon cheval s'abatit ſous lui dans le Cecina. Mais, dira-t-on, Pierius étoit fort jeune lors qu'il fit ces vers, *jam tum puer*, il les fit donc avant l'année 1500. car ſelon Monſieur de Thou il mourut en 1550. âgé de 83. ans. Je repons que Mr. de Thou s'eſt trompé. L'Imperialis (*a*) met la mort de Pierius à l'année 1558. & ne lui donne alors que 81. an. Ainſi il n'auroit eu que 23. ans lors que Marulle mourut. Or il n'eſt pas ſans exemple dans la belle latinité, qu'à cet âge-là on ſoit nommé *puer*.

(*a*) *Voyez ſon* Muſæum hiſtoricum *pag.* 40.

(*A*) *Ses mœurs n'ayent été auſſi eſtimées.*] Je m'en vais citer un paſſage où l'on aprendra que Maſcardi logea toûjours chez autrui, & cela par proviſion, & qu'il n'avoit aucun jugement dans ſes depenſes. *Utinam ſecundiore prudentia ac* SANCTITATIS *fama fuiſſet, nec in hac parte vitæ, ut fama eſt, claudicaſſet; profecto ad egregias ejus virtutes hæc quoque præſtantiſſima omnium laus accepiſſet. Sed homo in re familiari negligens, profuſus, nulla pecuniæ acceſſione ſuppeditare ſuis ſumptibus poterat; in ſuis nummis nunquam, in ære alieno ſemper: &, quod mireris magis, nunquam certis ac conductis ædibus habitavit, ſed incertis atque precariis* (*b*).

(*b*) *Nicius Erythræus Pinacoth.* 1. *p.* 113.

(*B*) *Quelques querelles de plume.*] Dans ſon hiſtoire de la conjuration du Comte de Fieſque il attaqua bien ſouvent la relation d'Ubert Foliette. Il en uſa de même contre quelques Ecrivains dans ſes autres livres. Cela fut cauſe qu'à ſon tour il ſe trouva attaqué. (*c*) *Venendo eſſo parimente tacciato da Paganino Gaudentio, mi ſi dara motivo di far qualche refleſſione nel libro de gli Academici Humoriſti, per veder quale di loro ſoſtien meglio le ſue accuſe.* La 2. édition de ſon Hiſtoire de la conjuration du Comte de Fieſque eſt augmentée des objections qu'on lui fit, & de la reponſe à ces objections. Je ne ſai point ſi la reponſe qu'il fit à Brunor Taverna touchant cette Hiſtoire a vu le jour: l'Abbé Michel Juſtiniani (*d*) en a lu le manuſcrit.

(*c*) *Michel Giuſtiniani, gli ſcrittori Liguri deſcritti pag.* 25.

(*d*) *Ibid. pag.* 27.

(C) *Si le Cardinal Mazarin n'en avoit fait vendre.*] Entre une infinité de forfanteries que l'on reprocha à ce Cardinal durant les troubles de Paris, on n'oublia pas de dire qu'il trafiquoit de toutes ſortes de marchandiſes, & qu'il fit même un encan de livres dans l'hôtel (*e*) d'Etrée. Voici ce qui fut repondu en ſa faveur par Monſieur Naudé. „ (*f*) Je croy avoir ſuffiſamment „ juſtifié le contraire. Or pour faire maintenant „ le meſme de cette vente de livres, qui eſt la „ meilleure & la plus honneſte action que pou„ voit faire le *Cardinal*, pour témoigner le ſoin „ qu'il a touſiours eu des gens de Lettres; il faut „ ſçavoir que le Sieur *Agoſtino Maſcardi*, qui paſ„ ſoit de ſon temps pour la meilleure plume d'Ita„ lie, s'adviſa de faire imprimer en l'année 1636. „ un livre de ſa façon, intitulé *dell' arte Hiſtori*„ *ca trattati cinque* *, en cette forme que nous „ appellons *Quarto*, & ſi gros qu'il contenoit „ prés de cent feuilles; & parce que *la Tavola di* „ *Cebete, le Pompe del Campidoglio, la Congiu*„ *ra dei Fieſchi, le Proſe, i diſcorſi Academici*, „ *Silvarum ſive variarum Carminum libri* IV. & „ en un mot toutes ſes œuvres s'eſtoient parfaite„ ment bien venduës, il en fit plus tirer d'exem„ plaires de celles-cy, qu'il n'avoit fait de tou„ tes les precedentes, ce qui toutesfois luy reüſ„ ſit ſi mal, à cauſe du peu de perſonnes qui „ ſe plaiſoient à de ſemblables matieres, que „ la plus grand part de tous ces exemplaires „ luy demeura: dequoy comme il ſe plaignoit „ un jour à Monſeigneur *Mazarini*, il luy offrit „ d'en envoyer des balles à Paris, où il avoit „ un homme pour ſes affaires, qui auroit ſoin de „ les vendre, & qui lui feroit tenir l'argent „ qu'il en auroit touché: ce que ledit Sieur „ Maſcardi ayant accepté très-volontiers, il fut „ par ce moyen ſoulagé d'une grande perte qui „ luy eſtoit preſque inevitable. Je tiens la ve„ rité de cette hiſtoire de celuy meſme qui faiſoit „ en ce temps-là les affaires dudit *Cardinal* en „ cette ville. „

(*e*) *Voyez Naudé au dialogue de Maſcurat pag.* 70.

(*f*) *Naudé ibid.*

* *Naudé avoit conçu bonne opinion de cet Ouvrage. Voyez ſa Bibliographia politica p. m.* 67.

(*A*) *Roi de Carie.*] Aulugelle a obſervé (*g*) que Ciceron lui donne ce titre, mais que quelques Hiſtoriens Grecs lui en donnent un moins honorable. *Mauſolus fuit, ut M. Tullius ait, rex terræ*

(*g*) *Lib.* 10. *c.* 18.

fort intrigué, & se soit rendu formidable. A l'exemple de ses predecesseurs il s'attacha beaucoup plus au party des Perses, qu'à celui des Grecs; & l'on voit * qu'en faveur des Perses, mais sur tout par l'envie de s'enrichir, il exerça beaucoup de pirateries sur les Isles de son voisinage. C'étoit un homme qui en prenoit à toutes mains, & qui ne faisoit point d'autre quartier à la bourse de ses meilleurs amis, que celui d'user de tours (*B*) de souplesse pour s'enrichir à leurs depens. Il s'engageoit (*C*) pour de l'argent à toutes sortes de mauvaises actions. Il ne faut donc point s'étonner que sa conduite ait été quelquefois contraire aux interêts de la Cour de Perse, & qu'elle lui ait attiré de ce côté-là plusieurs fâcheux † embarras. Il fut fort mêlé dans la guerre qu'on (*D*) apella Sociale, & qui commença dans la 105. Olympiade, entre les Atheniens d'une part, & ceux de Rhodes, de Chios, de Cos & de Byzance, de l'autre. Ce fut lui qui trama cette ligue ‡ contre les Atheniens. Entre autres exploits il changea durant cette guerre la Democratie de Rhodes en Aristocratie. Mais ni ses conquêtes, ni sa bonne mine, ni sa bravoure, ni aucune de ses actions ne l'ont immortalisé ⊥ comme a fait sa femme, par le tombeau magnifique qu'elle lui fit construire, & par la tendre amitié qu'elle conserva pour sa memoire. Nous en avons parlé dans l'article d'Artemise. Mausole mourut la derniere année de la 106. Olympiade, comme nous l'avons montré dans les remarques du même article. Il avoit eu des (*E*) predecesseurs dont nous connoissons le nom, & il eut des

* *In argumento Orationis Demosth. contra Timocrat.*

† *Voyez la harangue d'Isocrate* ad Philippum *à l'endroit où il est parlé d'Idriée & de son frere. Ce frere étoit nôtre Mausole.*

‡ *Libanius in argum. Orat. Demosth. pro libert. Rhodior.*

⊥ *Voyez Lucien Dial. Mort. Diog. & Mauf.*

terra Caria; ut quidam Græcarum Historiarum scriptores Provinciæ Græciæ præfectus, Satrapen Græci vocant. Je ne sai point qui sont ceux qui l'ont apellé Gouverneur d'une Province de la Grece; le mot Satrape qui est Persan est seul capable de prouver ou qu'Aulugelle se trompe, ou que ce n'est point lui qui a dit *Provinciæ Græciæ.* Charles Etienne, ni Mrs. Lloyd, & Hofman n'ont point formé de mauvais soupçons contre ce passage; ils en citent la derniere partie sans y rien changer. Isocrate (*a*) a donné à Hecatomne pere de Mausole le nom de Καρίας ἐπίσταθμος, c'est-à-dire selon la paraphrase d'Harpocration, *Cariæ Satrapes.* Mausole est apellé par le même Harpocration, & par Suidas ἄρχων Καρῶν, *imperans Caribus*, par Libanius Καρίας ὕπαρχος (*b*) *Cariæ præfectus*, mais par (*c*) Polyænus & bien d'autres βασιλεὺς Καρίας, *rex Cariæ.*

(*a*) *In Panegyr.*

(*b*) *Argum. Orat. Demosth. pro Rhod.*

(*B*) *D'user de tours de souplesse.*] Lisez sur cela (*d*) Polyænus & Aristote (*e*), vous y verrez que si d'un côté la Cour de Perse taxoit Mausole à de grosses sommes, il savoit de l'autre faire tomber ailleurs cette charge pour son dedommagement, & avec usure. Il étoit en cela plus injuste que ne le sont les gros Partisans, lors qu'après avoir été taxez ils se font livrer leurs subalternes. Vous verrez de plus dans Aristote, que sous ce Roi de Carie on sut habilement profiter de l'inclination des Lyciens à porter de longs cheveux. On imagina une espece de maltote qui fut extremement lucrative. Voyez aussi ce que je cite d'Aristote dans la remarque E.

(*c*) *Stratag. l. 7. c. 23.*

(*d*) *Polyæn. Strat. l. 7. c. 23.*

(*e*) *Arist. Oeconom. l. 2.*

(*C*) *Qui s'engageoit pour de l'argent.*] Voici les paroles d'Harpocration copiées par Suidas, Φησὶ δ' αὐτὸν Θεόπομπος μηδενὸς ἀπέχεσθαι πράγματος χρημάτων ἕνεκα, *de quo* Theopompus *scribit eum à nullo facinore pecuniæ causa sibi temperasse.* Sans doute c'est des Histoires de Theopompe que ces paroles sont tirées; il n'eut garde de parler ainsi dans l'éloge de ce Prince, dans l'éloge, dis-je, qui gagna le prix qu'Artemise avoit donné à disputer aux Orateurs qui voudroient faire le panegyrique de son époux. On peut être très-certain que Theopompe fit alors de nôtre Mausole un Prince achevé, & qu'il le combla de toutes sortes de vertus; & puis voilà ce qu'il en a dit dans un autre livre. Cette duplicité de langue & de plume ne vaut rien: tout doit être suspect dans des gens qui se divisent en deux personnages, & qui se croyent permis quand ils se considerent comme Orateurs, les mêmes mensonges qu'ils ne voudroient point adopter, quand ils composent une histoire qui n'a pas été mise à prix. Cette distinction est un franc sophisme, & n'est pas meilleure que celle avec quoi on veut sauver l'honneur de Procope. Un Auteur d'Anecdotes, & un Auteur d'Histoire, sont responsables solidairement & par indivis de tout ce qui sort de leur plume, quand ils ne sont qu'un même Ecrivain. Au reste quoi que Vitruve parle plutôt à l'avantage qu'au desavantage de Mausole, on ne laisse pas d'entrevoir dans ses paroles (*f*) les extorsions de ce Prince. Il louë la magnificence & le bon goût de ses bâtimens, & les grandes commoditez qu'il y pratiqua.

(*f*) Halicarnassi potentissimi regis Mausoli domus ... parietes habet latere structos qui ad hoc tempus egregiam præstant firmitatem . . . neque is rex ab inopia hoc fecit, infinitis enim vectigalibus erat fartus, quod imperabat Cariæ toti. *Vitruv. de Archit. l. 2. c.* 8.

(*D*) *Qu'on apella Sociale.*] Monsr. Moreri & Hofman se sont faussement imaginez qu'il y a eu deux Mausoles, & que celui qui eut part à la guerre Sociale n'étoit point le même, que le mari d'Artemise enterré dans le Mausolée. S'ils avoient pris la peine de consulter les originaux, ils n'eussent fait qu'un article qui eût été pour ce mari, & qui auroit pu être assez plein independamment de sa femme.

(*E*) *Il avoit eu des predecesseurs.*] Nous lisons dans Suidas (*g*) que Lygdamis contemporain d'Herodote, étoit le troisiéme tyran d'Halicarnasse depuis Artemise. Or quoi qu'Herodote ne dise pas que Lygdamis pere d'Artemise avoit été Roi d'Halicarnasse, il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'elle étoit fille de Roi, & veuve de Roi. On peut donc remonter jusques à son pere, qui pour le moins, selon le temoignage d'Herodote (*h*), demeuroit dans Halicarnasse. Elle eut un fils nommé Pisindele, duquel le fils fut un autre Lygdamis qui chassa d'Halicarnasse Herodote. Celui-ci y (*i*) retourna, & en chassa le tyran. Il est fort vraisemblable que ce Lygdamis second du nom fut suivi immediatement par Hecatomne, duquel

(*g*) *Suidas in* Ἡρόδοτος.

(*h*) *Herod. l. 7. c.* 99.

(*i*) *Suidas ibid.*

des successeurs dont le nom est aussi parvenu jusques à nous. Le Medecin qui guerit (*F*) Mausole demanda une grande recompense, mais en honnête homme.

MAUSOLE'E. C'est ainsi qu'on nomma premierement le magnifique tombeau qu'Artemise fit bâtir à Mausole son mari, & qui a été compté entre les sept Merveilles du monde. Voyez-en la description dans Pline *, & (*A*) dans le Suplément de Moreri. En suite on a donné le même nom à tous les tombeaux somptueux †. C'est ainsi que l'on nomma le superbe monument qu'Auguste fit faire ‡ pendant son sixiéme Consulat, entre le chemin de Flaminius & le Tibre, pour y être enterré avec les siens. Strabon nous en a laissé la description au livre cinquiéme. C'est aussi le nom que Florus ⊥ donne au tombeau des Rois d'Egypte dans lequel Cleopatre s'enferma, & se fit mourir. Les Dictionaires Latins de Mrs. Lloyd & Hofman fournissent plusieurs autoritez, qui montrent que le mot de Mausolée á été donné par les Romains aux sepulcres dont la structure étoit magnifique : mais il y a deux vers (*B*) de Martial qu'on ne doit pas joindre avec ces autoritez. La langue Françoise a adopté ce mot-là au même sens que les Romains. Nous apellons Mausolées les tombeaux des Rois de France. On a même étendu ce mot sur ces representations de tombeau qui font partie d'une pompe funebre, & qui ne durent qu'autant que les funerailles. Mr. Furetiere dit avec raison qu'on les nomme Mausolées; mais il (*C*) ajoûte une chose bien incertaine.

MEMNON, General d'armée de Darius dernier Roi de Perse, étoit de l'Isle de Rhodes. Il entendoit parfaitement bien la guerre, & il donna à son maître les meilleurs conseils qui lui pouvoient être donnez dans la conjoncture de l'expedition d'Alexandre. S'il eut vêcu encore quelques années, la fortune de ce Conquerant n'eût pas été si rapide, & peut-être même que les choses eussent tout-à-fait changé de face. Son dessein étoit de porter la (*A*) guerre dans la

* *Lib.* 36. *c.* 5.

† Μέγεθος δὲ οὕτω δή τι ἐστι μέγας καὶ ἐς κάλλος περιέχει τις τὴν πᾶσαν, ὥστε καὶ Ῥωμαῖοι μεγάλως ἐν τι αὐτὸ θαυμάζοντες, τὰ παρὰ σφίσιν ἐπίσημα μνήματα Μαυσωλεῖα ὀνομάζουσιν. Ea fuit operis magnitudo & ornamentorum magnificentia ut Romani valde illud mirantes magnificentissima quæque apud se monimenta Mausolea appellarint. *Pausanias l.* 8. *pag.* 250.

‡ *Sueton. in Aug c.* 101.

⊥ *Lib.* 4. *c.* 11.

quel les trois fils, Mausole, Idriée & Pexodare ont regné successivement dans la Carie : (voyez l'article d'Ada) mais il n'est pas certain qu'Hecatomne ait été fils de Lygdamis. Que sait-on si Lygdamis chassé par Herodote recouvra son poste ? Que sait-on si Hecatomne ne s'établit point par voye d'usurpation, sans être parent de Lygdamis ? Une chose sait-on bien, c'est qu'il (*a*) étoit de Mylasse, & qu'il y établit le siege de la royauté. Ce fut aussi là que nâquit Mausole. Vitruve qui nous l'aprend nous dit de plus (*b*) que Mausole fit bâtir sa maison dans Halicarnasse, parce qu'il trouva cette ville parfaitement bien située. Aristote (*c*) nous aprend une autre particularité. Mausole voulant lever de l'argent sur la ville de Mylasse, representa aux habitans qu'une ville comme la leur, sa patrie, & la capitale du Royaume ne devoit point être sans murailles, veu principalement que les Perses la menaçoient. Chacun contribua selon ses forces ; mais quand Mausole eut l'argent entre les mains, il leur dit que ce n'étoit point encore la volonté de Dieu que la ville eût des murailles.

(*F*) *Le Medecin qui guerit Mausole demanda.*] C'étoit Dexippus, nâtif de l'Ile de Cos, & disciple d'Hippocrate. Il fut mandé par Hecatomne Roi de Carie pour guerir Mausole & Pexodare malades à l'extremité, & abandonnez des Medecins. Il les guerit, (*d*) mais ce fut à condition que le Roi leur pere cesseroit de faire la guerre à l'Ile de Cos. Cela n'est-il pas bien genereux ? peut-on voir un meilleur sujet ? N'est-ce pas être bien penetré de l'amour de sa patrie ?

(*A*) *Dans le Suplément de Moreri.*] On y a copié Mr. Chevreau, sans le confronter avec Pline. Si on l'avoit confronté avec son original, on auroit vu *que les* (*e*) *Faces du Mausolée n'étoient pas un peu plus larges* que son étenduë du Midi au Septentrion, mais au contraire un peu moins larges. *Patet ab austro*, dit Pline (*f*), *& septentrione sexagenos ternos pedes, brevius à frontibus.* Le P. Hardouïn (*g*) a dit que Dalechamp & Leon Allazzi n'ont vu goute sur ce chapitre.

(*B*) *Deux vers de Martial.*] On se trompe visiblement, lors qu'on veut que ces paroles,

Aere (*h*) *nec vacuo pendentia Mausolea,*
Laudibus immodicis Cares in astra ferant,

prouvent que par Mausolée les Auteurs Latins entendoient en general un magnifique tombeau, car il ne s'agit là que du Mausolée primitif.

(*C*) *Il ajoûte une chose bien incertaine.*] Il dit qu'*on a apellé aussi* Mausolée *la chasse d'un Saint.* J'en doute ; car encore que Monsieur du Cange lui ait apris que dans les Auteurs de la basse Latinité, *Mausoleum* signifie *feretrum Sancti alicujus*, & que *mausoleare* se dit de l'enterrement, il ne s'ensuit pas que *Mausolée* ait eu cet usage en François ; & en tout cas il faudroit en donner des preuves.

(*A*) *De porter la guerre dans la Macedoine.*] C'est ainsi que les Romains en userent, pour contraindre le redoutable Annibal d'abandonner l'Italie : ils envoyerent une belle armée dans l'Afrique sous la conduite de Scipion. Carthage en fut alarmée, & rapella Annibal. Cette sorte de diversion a été cent fois pratiquée utilement. Memnon qui la voulut employer imagina le plus sûr expedient qui se pût prendre, pour soutenir les affaires de la Perse. Il comprit qu'on ne decideroit rien contre les forces Macedoniennes, pendant qu'on ne se batroit que dans l'Asie ; ce ne seroient que des coups fourrez ; on leveroit des sieges, & on en feroit lever,

(*a*) *Strab. l.* 14. *pag.* 453.

(*b*) *Vitruv. de archit. l.* 2. *c.* 8.

(*c*) *Aristot. Oeconom. l.* 2.

(*d*) Ἐπὶ τούτοις ἰάσατο τοὺς παῖδας πρὸς ναῦς (il faut lire ainsi & non pas χώρας) τοῦ αὐτῷ ἐνεστῶτα πόλεμον. Eos ea conditione sanavit ut bellum quod tunc adversus Coos gerebat deponeret. *Suidas in* Δέξιππος.

(*e*) *Chevr. Histoir. du monde to.* 4 *pag.* 36. *edit. de Hollande.*

(*f*) *Plin. lib.* 36. *c.* 5.

(*g*) *Harduin. in Plin. ib.*

(*h*) *Mart. Spect. init.*

la Macedoine, pendant que les Macedoniens la faisoient au Roi de Perse dans l'Asie. Il avoit dejà fait de beaux exploits dans l'Ile des Lesbos, qui avoient fort ébranlé les autres Iles; & il semoit la discorde parmi les Grecs, afin d'y faire un party contre Alexandre. Sa mort dissipa ce grand projet. Il eut l'avantage de conoître par la conduite d'Alexandre (*B*) à son égard, qu'il étoit fort estimé, & même

ver. Dès le commencement de la guerre il avoit attaqué Cyzique (*a*), & n'avoit pu s'en rendre maître; mais peu après il contraignit Parmenion à lever le siege de Pitane (*b*). Ces petits évenemens de compensation ne servent qu'à perpetuer la guerre. Lors donc qu'on delibera sur le party qu'il faloit prendre contre le Roi de Macedoine, qui ayant passé l'Hellespont s'avançoit le plus qu'il pouvoit vers les Provinces du Roi de Perse, son avis fut qu'on ruinât toutes les frontieres, & qu'on embarquât toutes les troupes, afin de les transporter dans la Macedoine. Par ce moyen on établiroit dans l'Europe le theatre de la guerre; l'Asie seroit en paix: l'ennemi ne trouvant point de quoi subsister dans un païs où l'on auroit fait le degât, seroit contraint de reculer, & puis de repasser en Europe pour secourir son Royaume. C'étoit sans doute le plus sûr party que les Perses pussent choisir; mais les autres Generaux ne goûterent pas ce conseil; ils ne le trouverent pas digne de la grandeur de leur Monarque; ils conclurent qu'il faloit donner bataille. (*c*) *Persarum duces . . . . quam belli contra Alexandrum gerendi inirent rationem, congressi deliberarant. Memnon ibi Rhodius, imperatoriis artibus perquàm celebris, ne collatis signis dimicarent, sed agris longè latèque pervastatis, necessariorum inopiâ ulterius progrediendi facultatem Macedonibus intercluderent, navalibusque simul & terrestribus copiis in Macedoniam deportatis, totam belli molem in Europam transferrent, censebat. Etiamsi verò consilium hujus viri optimum erat (ut eventus postea docuit) reliquorum tamen ducum assensionem impetrare nequivit, ac si consuleret ea quæ magnitudini animorum in Persis neutiquam convenirent. Quare cùm sententia de conflictu cum hostibus ineundo pervicisset, accitis undique copiis* &c. Le Satrape (*d*) de Phrygie declara qu'il ne souffriroit jamais, que l'on mît le feu à la plus petite metairie de son gouvernement. Arsanes fut plus sage quelque tems après, car il pratiqua * dans la Cilicie ce que Memnon avoit conseillé. Chose étrange que la guerre! Le party le plus charitable que l'on y puisse prendre, est bien souvent de mettre le feu à de grandes villes, & de brûler tout dans plusieurs Provinces; car sans cela on perdroit tout le Royaume: la pitié que l'on auroit pour l'un des membres, seroit une cruauté pour tout le corps (*e*). C'est donc la pitié pour le tout qui inspire la cruauté pour une partie. Malheureuse necessité! Funeste maxime, quand on la transporte dans les affaires de Religion, comme fit Catherine de Medicis! „ (*f*) Ayant trouvé au Roi quelque „ doubte, la Reine entre autres propos pour l'en„ courager y apporta ces paroles: *Vaut-il pas* „ *mieux*, dit-elle, *deschirer ces membres pourris* „ *que le sein de l'Eglise, espouse de nostre Sei-* „ *gneur?* Elle acheva par un traict pris aux Ser„ mons de l'Evesque de Bitonte en le citant. *Che* „ *pieta lor ser crudele? che crudelta lor ser pieto-* „ *so?* „ Revenons à Memnon. Après la bataille du Granique il se retira (*g*) à Milet; il defendit en brave & habile General la ville d'Halicarnasse; & n'ayant pu contraindre l'ennemi à

(*a*) *Diodor. Siculus lib. 17. c. 7.*

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Diodor. Siculus ib. cap. 18. pag. m. 826. 827.*

(*d*) Arsites Phrygiæ Satrapa ne unum quidem tugurium eorum qui sibi subessent incendi se passurum adfirmaverat, inque ejus sententiam à ceteris itum erat. *Freinshem. suplem. ad Curtium lib. 2. c. 5. n. 10.* il cite *Arrian. 1. 4. 20.*

* *Q. Curtius, lib. 3. c. 4.*

(*e*) *Voyez dans les suplémens de Freinshemius sur Q. Curce l. 2. ch. 4. les raisons sur quoi Memnon apuye son sentiment.*

(*f*) *D'Aubigné to. 2. livre 1. ch. 4. pag. m. 542.*

(*g*) *Diod. Sicul. l. 17. c. 22.*

lever le siege, il laissa une bonne garnison dans la citadelle, & transporta dans l'Isle de Cos les habitans avec leurs effets (*h*). Il songeoit toûjours au dessein dont il avoit fait l'ouverture dans le grand Conseil de guerre; & afin de s'aquerir une pleine confiance dans l'esprit de Darius, il avoit envoyé (*i*) à la Cour de Perse sa femme & ses enfans, comme un gage de sa fidelité. Ayant reçu de grandes sommes d'argent, & la charge de Generalissime (*k*), il fit des preparatifs extraordinaires par mer & par terre; il subjugua l'Ile de Chios, & celle de Lesbos; il menaça celle d'Eubœe; il noüa des intelligences avec les Grecs; il en corrompit plusieurs par ses presens; en un mot, il se preparoit à tailler beaucoup de besogne aux ennemis de son Roi dans leur païs, lors qu'une maladie le vint saisir, & le tira de ce monde en peu de jours. (*l*) *Chium itaque sibi adjungit, & Lesbum cum classe petens, Antissam, Methymnum, Pyrrhum & Eressum, non magno negocio, capit. Sed Mitylenen & Lesbum, quia major erat, magnoque apparatu & propugnatorum multitudine probè instructa, per multos dies oppugnatam, post magnam suorum jacturam difficulter tandem expugnat. Cujus strenuitatis fama, cùm subitò percrebuisset, Cycladum Insularum pleræque de pactionibus ineundis legationes miserunt. Rumor tunc allapsus erat Græciæ, Memnonem totâ cum classe Eubœam invasurum: unde factum, ut magno Insulæ civitates metu perculsæ essent, & Græcorum nonnulli Persarum societatem amplexi, animos rerum novarum spe arrectos haberent. Huc accessit, quod Memnon Græcorum non paucis largitione corruptis, ut suas ad Persarum spes aggregatas vellent, persuaserat. Atqui viri hujus virtutem ad ampliora progredi fortuna non permisit, cùm enim in valetudinem adversam incidisset, periculoso quodam morbo correptus, è vita decessit, ejusque morte res Darii labefactatæ sunt. Rex enim totam belli molem ex Asiâ in Europam translatum iri speraverat.*

(B) *Par la conduite d'Alexandre à son égard.*] Ce jeune Prince passant avec son armée proche des terres de Memnon, defendit severement à ses soldats d'y faire le moindre desordre. Son but étoit ou de le rendre suspect aux Perses, ou de l'attirer dans son party. (*m*) *Alexander quum inter progrediendum agrum à Rege Persarum Memnoni dono datum adtigisset*, maleficio (1) abstineri *jubet*, colonisque & fructibus parci: *callido commento suspectum facturus hominem industrium, & quem* (2) *ex omnibus hostium ducibus unum non contemneret; si in suas partes transducere nequivisset. Quumque* levitatem regis *admirati quidam*, acerrimum (3) callidissimumque Macedonum hostem, quamprimum in potestatem redactus esset, interficiendum, atque interim quibus posset cladibus vexandum esse *dicerent: quin, inquit*, potius beneficiis supplantamus hominem, & amicum ex inimico facimus, eadem virtute & solertia pro nobis staturum. Je mets en marge (*n*) les paroles de Quinte Curce que Freinshemius a indiquées.

(*h*) *Id. ib. c. 24. & sequent.*

(*i*) *Id. ib. c. 23.*

(*k*) *Ibid. c. 29.*

(*l*) *Ibid. pag. m. 834. 835.*

(*m*) *Freinshemius, ubi supra, l. 2. c. 5. init.*

(1) *Polyæn. 4. 3. 15.*

(2) *Curtius 3. 1. 31.*

(3) *Themist. orat. 9.*

(*n*) Nondum Memnonem vita excessisse cognoverat (*Alexander*) in quem omnes intenderat curas, satis gnarus cuncta in expedito fore si nihil ab eo moveretur.

même fort redouté de ce grand Monarque. Il fit très-bien son devoir β à la journée du Granique, où les Perses eurent le malheur de n'empêcher pas que l'ennemi ne passât cette riviere, & ne gagnât la bataille. Il se signala * en suite à la defense d'Halicarnasse. Il fit l'action d'un honnête homme & d'une belle ame, lors qu'il châtia un soldat qui (*C*) medisoit d'Alexandre. Sa veuve fut la (*D*) premiere femme que ce Conquerant conut. Mr. Moreri s'est mal (*E*) exprimé, en voulant faire mention du conseil que ce General donna, de ruiner tout le païs par où il faloit que les troupes ennemies prissent leur marche. Je ne dois pas oublier que Mentor, frere de Memnon, rendit de très-grans services au Roi Artaxerxes Ochus, & qu'il en fut bien recompensé †. Il remit son frere & son beau-frere γ dans les bonnes graces de ce Monarque; car il les fit rapeller de la Cour de Macedoine où ils s'étoient refugiez, après avoir mal reüssi dans une guerre civile ‡.

β *Il commandoit l'aile gauche dans ce combat.* Diodor. Sicul. l. 17. c. 19.

* *Id ib. cap. 24. & seq.*

† *Voyez Diodore de Sicile l. 16.*

γ *Il se nommoit Artabaze: il avoit épousé la sœur de Memnon & en avoit eu 11. fils, & 10. filles.* Id ib. c. 53.

‡ *Id. ib.*

MENAGE (Gilles) en Latin *Ægidius Menagius*, a été l'un des plus savans hommes de son tems, & le Varron du XVII. siecle. Il seroit inutile de donner ici son éloge, & l'abregé de sa vie; cela se trouve dans des livres repandus ⊥ par tout, & qui seront plus facilement transportez qu'un gros Dictionaire dans les païs les plus éloignez. Ses illustres amis lui ont érigé un monument très-glorieux dans le recueil (*A*) intitulé *Menagiana*, qui a dejà passé par les mains de tout le monde. Sans cela je me serois fait un plaisir & un devoir tout particulier de mettre ici un long article de Mr. Menage. J'aurois insisté sur les disputes qu'il a euës avec des personnes de beaucoup de merite.

⊥ *Dans le Journal des Savans du onzieme d'Août 1692. Dans le Mercure Galant de la même année. Dans la suite du Menagiana au commencement.*

ME-

(C) *Il châtia un soldat qui medisoit d'Alexandre.*] Je ne t'ai pas pris à ma solde, lui dit-il, en le frapant de sa javeline, pour parler mal de ce Prince, mais pour combattre contre lui (*a*). Voilà une belle maxime; elle n'étoit gueres pratiquée du tems de François I. & de Charles-Quint; & je ne sai si on la pratique mieux au tems present. Freinshemius observe que Memnon s'oposa vigoureusement à quelques Grecs fugitifs remplis de haine pour le nom Macedonien, qui ne vouloient pas qu'on permît à Alexandre d'enterrer ses morts, quoi qu'en le lui permettant on se pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la passion de ces fugitifs; il accorda la suspension d'armes, & les cadavres qu'Alexandre demandoit. Cela se fit au siege d'Halicarnasse. Lisez ce qui suit. (*b*) *Alexander quamquam ea res opinione Græcorum* (1) *de victoria concedentis videretur; corpora suorum, qui sub ipsis mœnibus oppetierant, induciis postulatis ab hoste repetere, quam inhumata dimittere maluit. At* (2) *qui cum Persis erant, Ephialtes & Thrasybulus Athenienses, quum plus apud ipsos odium adversus Macedonas, quam humanitatis ratio valeret, negabant* indulgendum hoc esse infestissimis hostibus. *Non tamen permoverunt Memnonem, quin* Græcorum moribus indignum esse *diceret*, sepulturam invidere cæsis hostibus. ARMIS ET viribus in adversos & obsistentes utendum: neque contumeliis pugnandum in eos, quos bonis malisque nostris sua dies exemisset.

(*D*) *Sa veuve fut la premiere femme* qu'Alexandre *conut.*] C'est Plutarque (*c*) qui nous l'assûre. Elle s'apelloit Barsene, & étoit fille d'Artabaze, dont la mere étoit fille d'un Roi de Perse. Elle étoit douce & honnête, & savoit le Grec, & les manieres des Grecs, & avoit beaucoup de beauté: de sorte que Parmenion considerant qu'outre cela elle étoit de grande naissance, exhorta le Roi son maître à se divertir avec cette prisonniere (*d*). Elle fut prise en même tems que la mere, la femme & les filles de Darius (*e*). Le conseil de Parmenion fut suivi, ce qui eut des suites fecondes; puis que Barsene donna un (*f*) fils à Alexandre. Elle avoit deux sœurs (*g*) que ce Prince maria très-avantageusement.

(*E*) *Mr. Moreri s'est mal exprimé.*] Voici ses paroles dans l'article d'Alexandre: *Darius n'avoit point voulu faire le degât* dans l'Asie *selon l'avis de Memnon.* Cela est équivoque: car si j'écrivois à un homme, *je n'ai point repondu à cette lettre selon vôtre avis, suivant vôtre avis,* ceux qui liroient ces paroles seroient plus portez à croire que l'on m'avoit conseillé de ne pas repondre, qu'à croire que l'on m'avoit conseillé de faire reponse. Pour le moins ils trouveroient le premier sens aussi bon que l'autre. Ainsi j'ai lieu d'assûrer que si l'on ne savoit pas ce que Memnon conseilla, on ne pourroit pas entendre au vrai ce que Moreri a voulu dire. Tant il est necessaire de bien arranger les mots, si l'on veut être intelligible, en se servant même de la langue maternelle de son lecteur.

(*A*) *Dans le recueil intitulé* MENAGIANA.] Ceux qui savent bien juger des choses, m'avoüeront que ce recueil est très-propre à faire conoître l'étenduë d'esprit & d'érudition, qui a été le caractere de Mr. Menage. J'ose même dire que les excellens Ouvrages qu'il a publiez ne le distingueront pas des autres Savans, avec le même avantage que celui-ci. Publier des livres où il y ait une grande science, faire des vers Grecs & Latins très-bien tournez, n'est pas un talent commun, je l'avouë, mais il n'est pas non plus extremement rare. Il est sans comparaison plus difficile de trouver des gens qui fournissent à la conversation une infinité de belles choses, & qui les sachent diversifier en cent manieres. Combien y a-t-il d'Auteurs que l'on admire dans leurs Ouvrages, à cause de la vaste érudition que l'on y voit étalée, qui ne se soutiennent pas dans les discours de vive voix? Les uns ont la memoire toute per-

cée

(1, Μισθοφόρον τινὰ πολλὰ βλάσφημα καὶ ἀσελγῆ περὶ Ἀλεξάνδρου λέγοντα τῇ λόγχῃ πατάξας, Ἐγώ σε (εἶπε) τρέφω μαχούμενον, οὐχὶ λοιδορήσοντα Ἀλέξανδρον. Militem quendam mercenarium suum, qui multis & impuris conviciis Alexandrum proscindebat, lancea feriens: Ego, inquit, te alo non ut maledicas Alexandro, sed ut contra eum pugnes. *Plut. in Apopht. pag.* 174. (*b*) *Freinshem. ubi supra c.* 9. (1) *Justin.* 6. 6. 9. (2) *Diodor.* 17. 25. (*c*) Οὔτε ταύτην ἐθίγεν, οὔτε ἄλλην ἔγνω γυναῖκα πρὸ γάμου, πλὴν Βαρσήνης. Nec has attigit, nec mulierem ante nuptias cognovit ullam, excepta Barsene. *Plut. in Alexandr. pag.* 676.

(*d*) *Plut. ibid.*

(*e*) *Curtius lib.* 3. *sub fin. Plutarque* ib. *dit qu'elle fut prise à Damas.*

(*f*) *Nommé Hercule,* Plut. ubi infra.

(*g*) *L'une fut femme d'Eumenes, & l'autre de Ptolomée.* Plut. in Eumene init. pag. m. 583.

METELLA. Il y a eu quelques Dames de ce nom dans l'ancienne Rome, qui ont été d'assez mauvaise reputation. Cecilia METELLA, fille de Quintus Cecilius Metellus le Numidique, épousa Lucius Lucullus. De leur mariage sortit le fameux Lucullus qui fit la guerre à Mithridate. Nous aprenons de Plutarque que cette Metella fut fort decriée pour sa mauvaise vie*. Je ne saurois me persuader que ce soit d'elle (A) qu'Horace & Valere Maxime ont parlé. Cecilia

* Ἠδόξησεν ὡς οὐ βεβιωκυῖα σωφρόνως. Fuit ob vitam probrosam infamis. *Plut. in Lucullo init. pag.* 491.

cée comme un crible; c'est le tonneau des Danaïdes, tout y entre, & rien n'y demeure; tout en sortiroit à pure perte s'ils n'avoient hors d'eux-mêmes des reservoirs tout preparez. Ce sont leurs recueils; tresors qui ne manquent pas au besoin quand on compose, mais qui sont très-inutiles dans les entretiens d'érudition. Ceux qui ne connoissent Monsieur Menage que par ses livres, se pourroient imaginer qu'il ressembloit à ces Savans-là. C'est donc le distinguer d'eux, c'est le faire conoître par un talent qui n'est donné qu'à très-peu de gens de lettres, que de montrer le MENAGIANA. C'est là qu'on voit que c'étoit un homme qui debitoit sur le champ mille bonnes choses. Sa memoire se repandoit sur l'ancien & sur le moderne, sur la Cour & sur la ville, sur les langues mortes, & sur les langues vivantes, sur le serieux, & sur l'enjoüé, en un mot sur mille sortes de sujets. Ce qui a paru bagatelle à quelques lecteurs du *Menagiana* qui ne faisoient pas attention aux circonstances, a donné de l'admiration à d'autres lecteurs attentifs à la difference qu'il faut faire, entre ce qu'un homme debite sans se preparer, & ce qu'il prepare pour l'impression. Ce *Menagiana* contient des choses en ce genre-là, dont on pourroit dire ce qu'un ancien a dit des insectes (*a*). Ainsi l'on ne peut assez louër le soin que ses illustres amis ont eu, de lui ériger un monument si capable d'immortaliser sa gloire. Ils n'ont pas été obligez de rectifier ce qu'ils lui avoient oüi dire, car s'ils l'eussent fait, ils n'eussent pas été les Historiens fideles de ses conversations. Les memoires les plus heureuses sont sujettes à se tromper, & d'ailleurs Monsieur Menage disoit quelquefois touchant certaines personnes ce que d'autres gens mal instruits lui en avoient dit. Il ne se faut donc pas étonner qu'il y ait quelques meprises dans le *Menagiana*, & quelques faux faits en matiere de *personalitez*. Il s'est trompé sur mon chapitre.

(A) *Que ce soit d'elle qu'Horace & Valere Maxime ont parlé.*] Horace nous conte que le fils d'Esope fit dissoudre dans du vinaigre une perle de grand prix & l'avala; & il remarque que cette perle avoit servi de pendant d'oreille à Metella (*b*). Un vieux Scholiaste d'Horace dit que cette Metella étoit la femme du fils d'Esope. J'aimerois mieux croire qu'il n'y avoit entre eux qu'un commerce illegitime. C'est aussi la pensée de Monsieur Dacier. Il doute (*c*) si cette Metella *n'étoit point la sœur de Q. Cæcilius Metellus Numidicus qui étoit mariée à L. Lucullus.* Je ne saurois croire que ce soit celle-là; car la femme de Lucullus étoit apparemment vieille, lors que le fils d'Esope commença à pouvoir faire l'amour. Elle avoit une niece qui épousa Sylla l'an 665. de Rome, & qui avoit dejà d'un autre mari deux enfans prêts à marier. On * a vu que sa fille fut mariée avec Pompée par Sylla. Or elle avoit eu dejà un autre mari, & Sylla mourut l'an 672. Si la niece étoit grand' mere en ce tems-là, nous pouvons raisonnablement penser que la tante n'étoit guerre propre à faire l'amour. Ajoûtons à cela que Lucullus fils de Metella la tante, commandoit l'armée Romaine contre Mithridate en qualité de Consul l'an de Rome 679. & que Ciceron quelque année après la bataille (*d*) de Pharsale fait mention du fils d'Esope (*e*), comme d'un homme qui lui causoit beaucoup de chagrin. Il n'est donc guere facile d'ajuster les tems d'amour de ces deux personnes.

Pour ce qui regarde Valere Maxime, je trouve une periode bien sujette à la censure dans l'Onomasticon de Glandorp. La voici (*f*): *Eamdem esse volunt de qua Valerius libro primo capite quinto, auctor de viris illustribus capite sexagesimo secundo, ut viris duobus nuptam fuisse intelligamus.* C'est-à-dire que l'on veut que Metella fille de Metellus le Numidique, & mere de Lucius Lucullus, soit la même que celle dont Valere Maxime & Aurelius Victor ont parlé. Cela est absurde par raport à ce dernier Auteur, puis qu'il est indubitable, qu'il a parlé nommément de Metella sœur de Metellus le Numidique. L'autre Ecrivain a parlé d'une maniere si vague, que l'on peut aussi-tôt conjecturer le pour que le contre, & ainsi Glandorp ne devoit pas charger son papier des conjectures dont il nous parle. Mais je puis bien raporter ici le fait: il est curieux.

Cecilia femme de Metellus avoit une niece prête à marier. Elle la mena de nuit dans une Chapelle, pour chercher des presages nuptiaux. C'étoit la coutume quand on songeoit à marier une fille. La tante s'assit, & la niece se tint debout; elles furent long tems aux écoutes sans oüir rien. La fille se sentant lasse d'être debout, pria sa tante de la laisser asseoir pour quelques momens: *très-volontiers*, repondit la tante, *je vous cede ma place*. Ces paroles furent l'augure que l'on cherchoit: Cecilia mourut bien-tôt, & son mari épousa la jeune niece. Voilà ce que Valere Maxime (*g*) raconte. Ciceron (*h*) le raporte aussi; il l'avoit oüi dire à Lucius Flaccius (*i*) Prêtre de Mars. Il y a une note de Pighius dans le Valere Maxime *Variorum*, qui porte que ce Lucius Flaccus fut Consul l'an 622. Mais il y a bien loin de là jusques au tems où Ciceron étoit en état de lier conversation avec les personnes d'importance. Pighius ajoûte (*k*) qu'il s'agit ici de Cecilia sœur de Metellus le Numidique, & il le prouve par Aurelius Victor, qui raporte que ce Metellus ne voulut point faire l'oraison funebre de Metellus son beau-frere. Mais Aurelius Victor n'a point nommé ce beau-frere, & ainsi la doctrine de Pighius est fondée sur une fausse supposition. *Metellæ sororis suæ virum laudare noluit, quod is solus judicium contra leges detrectaret.* Ce sont les paroles d'Aurelius Victor dans les bonnes éditions. Ce qui me paroît de plus memorable dans

(*a*) Turrigeros elephantorum miramur humeros, taurorumque colla, & truces in sublime jactus, tigrium rapinas, leonum jubas, cum rerum natura nusquam magis, quam in minimis, tota sit. *Plin. lib.* 11. *c.* 2. Aristote a dit aussi, Μᾶλλον ἐπὶ τῶν ἐλαττόνων ἢ μειζόνων ἴδοι τις ἂν τὴν τῆς διανοίας ἀκρίβειαν. Magis in minore genere (*brutorum*) quam in majore videris intelligentiæ rationem. *Hist. Animal. lib.* 9. *c.* 7.

(*b*) Filius Æsopi detractam ex aure Metellæ (Scilicet ut decies solidum exsorberet) aceto Diluit insignem baccam. *Sat.* 3. *l.* 2. *v.* 239.

(*c*) *Remarques sur cet endroit d'Horace, to.* 7. *p. m.* 301. 302.

* *Dans le corps de cet article.*

(*d*) *Elle se donna l'an* 705.

(*e*) Quin etiam Æsopi filius me excruciat. *Cicero ad Atticum, epist.* 15. *l.* 11.

(*f*) *Pag.* 170.

(*g*) *Lib.* 1. *c.* 5. *n.* 4.

(*h*) *De Divinat. l.* 1. *fol. m.* 311. C.

(*i*) L. Flaccum flaminem Martialem ego audivi quum diceret. *Ibid.*

(*k*) Ipsam vero Cæciliam Q. Numidici sororem fuisse ex auctore de viris illustribus est colligere, qui cap. 62. scribit Numidicum sororis suæ virum Metellum laudare noluisse, quod is olim suum judicium & leges detrectarat. *Pighius in Val. Maximum ubi supra.*

cilia METELLA, fille de Quintus Cecilius Metellus Pius fils du Numidique, épousa en premieres noces Marc Emilius Scaurus, & en secondes le fameux Sylla. Elle eut de son premier mariage un fils & une fille. Le fils Marc Emilius Scaurus se distingua par plusieurs endroits, & sur tout par le magnifique theatre qu'il fit bâtir. La fille, nommée Emilia, fut premierement mariée à Marc Acilius Glabrion, & en suite au grand Pompée, & mourut en couche*. Ces deux enfans trouverent un bon patron en la personne de Sylla, le second mari de leur mere; car quoi que Metella ne se gouvernât pas bien, elle ne laissa pas d'être † fort considerée de Sylla. C'est, dit-on, qu'il ne savoit rien des dereglemens de sa femme: il n'en aprit des nouvelles qu'au siege d'Athenes. Il traita fort durement cette ville, à cause des medisances que les habitans avoient vomies sur leurs remparts contre Metella ‡. Ayant eu de cette femme deux enfans jumeaux, un fils & une fille, il donna le nom de Faustus au fils, & celui de Fausta à la fille ┼. Celle-ci (*B*) ne degenera point: elle encherit sur sa mere. Puis que Metella étoit en âge d'avoir des enfans, je ne comprens pas la (*C*) reflexion de Plutarque

* *Plut. in Sylla, p.* 473.

† *Ibid. pag.* 455.

‡ *Ibid.*

┼ *Ibid. pag.* 473.

dans ce fait, est l'étrange superstition de l'ancienne Rome. Ce n'étoient pas seulement les simples servantes qui cherchoient des augures de mariage: les Dames les plus qualifiées, celles qui tenoient un rang pareil à celui de nos Duchesses s'amusoient à ces niaiseries, & alloient se mettre à l'affût pour attendre le premier mot que la fortune leur feroit ouïr. Aujourd'hui même la qualité de Duchesse ne delivre point des superstitions augurales dont les bourgeoises s'infatuent.

(*B*) Fausta *ne degenera point.*] Ce fut une des plus impudiques femmes de son tems; & il fut vrai pour le moins par raport à elle & à Metella sa mere, que le monde va de mal en pis. Metella étoit debauchée, mais *mox datura* (*a*) *progeniem vitiosiorem.* Fausta eut pour troisiéme mari le fameux Milon, que le meurtre de Clodius & la harangue de Ciceron ont tant fait conoître. Il ne faisoit pas bon se jouër à lui, neanmoins sa femme ne le craignit guere: elle admettoit ses Galans avec si peu de precaution, que l'un d'eux y fut un jour attrapé par Milon. Il auroit passé le pas s'il n'eût eu bien de l'argent, mais il racheta sa vie en payant la taxe à quoi Milon le condamna, après lui avoir fait donner cent coups d'étrivieres. *M. Varro* (*b*) *in litteris atque vita fide homo multa & gravis, in libro, quem scripsit* Pius aut de pace, *C. Sallustium scriptorem seriæ illius & severæ orationis, in cujus historia notiones censorias fieri atque exerceri videmus, in adulterio deprensum ab Annio Milone loris bene cæsum dicit, & quum dedisset pecuniam, dimissum.* Il est fâcheux que cette honteuse disgrace soit arrivée à un grand Auteur, car c'est l'Historien Salluste qui fut si mal accommodé chez Fausta. Les Galans ne profiterent pas de cet exemple: on parle d'un Villius qui reçut au même lieu cent coups de poing, & qui faillit à y être (*c*) poignardé. Les uns disent que ce fut Milon qui le traita de la sorte (*d*); bien lui en prit d'être robuste, car sans cela ses bras n'eussent point suffi à étriller aussi souvent qu'il le faloit ceux qui lui venoient baiser sa femme: mais d'autres croyent avec plus de vraisemblance, que celui qui traita ainsi le malheureux Villius étoit un autre Galant de Fausta, qui se trouvant auprès d'elle quand Villius voulut entrer, le chassa ignominieusement. Ce Villius s'attachoit à Fausta, principalement par la raison qu'elle étoit de la premiere qualité. Horace se moque de ce faux goût, & soutient que la nature (*e*) ne le donne pas, & qu'on trouve mieux (*f*) ailleurs. Cette censure fut inutile: il falut que Perse (*g*) la renouvellât.

Nunc nunc impensius unge,
Unge puer caules. Mihi festa luce coquatur
Urtica, & fissa fumosum sinciput aure;
Ut tuus iste nepos olim satur anseris extis,
Cum morosa vago singultiet inguine vena,
PATRICIÆ immejat vulva.

„ Et il y a encore beaucoup de gens comme „ Villius, qui n'aiment dans leurs Maîtresses que „ leur nom & leur qualité. „ Ce sont les paroles d'un habile (*h*) commentateur. Je n'ai pas encore nommé tous les Galans de nôtre Fausta, desquels les livres ont conservé la memoire. Elle en avoit deux en même tems, dont les noms donnerent lieu à un bon mot de son frere. *Faustus Sulla filius cum soror ejus eodem tempore duos mœchos haberet, Fulvium fullonis filium & Pompejum Maculam, miror inquit, sororem meam habere Maculam cum fullonem habeat* (*i*). *Je m'étonne*, dit-il, *que ma sœur ait une tache, puis qu'elle a un Foulon.* Le Latin a infiniment plus de grace.

(C) *Je ne comprens pas la reflexion de Plutarque.*] Il dit que Sylla avant que de se marier avec Metella avoit eu 3. femmes, dont la derniere qui s'apelloit Cœlia fut honnêtement repudiée sous pretexte de sterilité: mais, ajoûte Plutarque, le mariage que Sylla contracta avec Mettella peu de jours après, fit voir qu'il avoit allegué injustement contre Cœlia cette raison de divorce (*k*). Afin que ce raisonnement de Plutarque eût quelque solidité, il faudroit que dans l'ordre naturel, & suivant une conduite sensée, un homme qui auroit repudié sa femme pour cause de sterilité ne se hâtât point d'en prendre une autre: mais le sens commun nous montre que personne ne peut supposer cela sans tomber dans l'illusion; car tout homme qui repudie sa femme, & qui le fait uniquement à cause qu'elle est sterile, temoigne par là qu'il souhaite d'avoir des enfans. L'ordre veut donc qu'il se remarie bien-tôt avec quelque femme qui ait les apparences de fertilité, & s'il

(*a*) *Voyez Horace Ode* 6. *lib.* 3.

(*b*) *Aul. Gellius lib.* 17. *c.* 18.

(*c*) Villius in Fausta Syllæ gener (hoc miser uno Nomine deceptus) pœnas dedit usque superque Quam satis est pugnis cæsus, ferroque petitus Exclusus fore quum Longarenus foret intus. *Horat. Sat.* 2. *l.* 1. *v.* 64.

(*d*) *Vetus interpres Horatii.*

(*e*) Huic si Mutonis verbis mala tanta videntis Diceret hæc animus: quid vis tibi? nunquid ego a te Magno prognatum deposco consule cunnum Velatumque stola, mea cum conferbuit ira? Quid responderet? magno patre nata puella est. At quanto meliora monet pugnantiaque istis Dives opis natura suæ. *Horat. Sat.* 2. *l.* 1. *v.* 68.

(*f*) Nec magis huic inter niveos viridesque lapillos (Sit licet hoc Cerinthe tuum) tenerum est femur aut crus Rectius, atque etiam melius persæpe togatæ. *Ibid. v.* 80.

(*g*) *Sat.* 6. *sub fin.*

(*h*) *Mr. Dacier in Horat. to.* 7. *p.* 145.

(*i*) *Macrob. Saturn. l.* 2. *c.* 2. *pag. m.* 324.

(*k*) Ὀλίγαις δὲ ὕστερον ἡμέραις ἀγαγόμενος τὴν Μέτελλαν ἔδοξε διὰ τοῦτο τὴν Κοιλίαν οὐ καλῶς αἰτιάσασθαι. Verum quod paucis diebus post Metellam duxit, apparuit eum immerito illam causam in Cœliam prætendisse. *Plutarch. in Sylla, pag.* 453.

tarque. Metella devint dangereusement malade, dans le tems que son mari faisoit des festins au peuple, à l'occasion d'un grand vœu. Il avoit consacré à Hercule la dixiéme partie de tout son bien, & il traita magnifiquement le peuple pendant plusieurs jours. Les Prêtres lui declarerent qu'il ne lui étoit point permis d'aller voir sa femme, ni de souffrir que sa maison fût souillée par la mort de qui que ce fût. C'est pourquoi il envoya à Metella la lettre de divorce, & ordonna qu'on la portât hors de chez lui avant qu'elle mourût. La * superstition lui fit faire toutes ces choses malgré lui; car il fut fort affligé de perdre sa femme, & il lui fit des funerailles très-magnifiques pour soulager sa douleur. Dans la même vuë il fit aussi de grans festins à ses amis, sans avoir égard aux loix somptuaires qu'il avoit lui-même établies †. Il les enfraignit hautement, lui qui n'avoit osé violer les ceremonies ridicules & barbares que les Prêtres lui avoient marquées. Si le (D) fils d'Esope a été aimé d'une Metella, comme il y a quelque aparence, j'ai un grand panchant à croire que les deux Dames galantes qu'on vient de voir, ne sont pas les seules de leur nom qui se soient mal comportées.

* Καὶ τοῦτο μὲν ἀκριβῶς τὸ νόμιμον ὑπὸ δεισιδαιμονίας ἐτήρησε· τὸν δὲ τῆς ταφῆς ὁρίζοντα [illegible] αὐτὸς παρασυνηνοχὼς παρέβη, μηδενὸς ἀναλώματος φεισάμενος. Atque hac in re leges curiose ex superstitione servavit: at legem funerariam, quam tulerat ipse, consultis nullo habito sumptus modo. *Ibid. p.* 474. B.

† *Id. ib.*

METELLUS CELER (QUINTUS) Consul l'an de Rome 693. avoit exercé la Preture l'année ‡ du Consulat de Ciceron, & rendu de bons services à la Republique en ⊥ s'opposant aux troupes de Catilina, qui vouloient passer dans la Gaule Cisalpine. Après sa Preture il obtint le gouvernement de cette Province. C'étoit un homme de merite, mais qui fut très-malheureux à se choisir

‡ *En* 690.

⊥ *Sallust. in bell. Catil. p. m.* 81. 176.

Eeee

s'il ne se remarioit de sa vie, ou s'il differoit beaucoup à le faire, il temoigneroit visiblement qu'il auroit donné une mechante raison de son divorce. Que lui importoit, diroit-on, que sa femme fût sterile, ou qu'elle ne le fût point, puis qu'après son divorce il demeure dans le celibat. Il n'est donc point vrai que les promtes noces de Sylla avec Metella ayent été propres à refuter la raison pour laquelle il avoit dit qu'il repudioit Cœlie; au contraire elles étoient propres à la confirmer, & à justifier sa conduite. La raison de Plutarque seroit bonne, si Metella eût été hors d'âge d'avoir des enfans; mais il nous aprend lui-même qu'elle accoucha de deux jumeaux. Voici ce qui l'a trompé: il a raisonné de cette façon; Sylla n'eût pas conclu son mariage avec Metella un peu après son divorce, s'il n'eût été amoureux d'elle depuis quelque tems, & s'il n'eût même preparé les choses pour son nouveau mariage avant la dissolution de l'autre. C'est donc l'envie d'épouser Metella qui l'a poussé au divorce: la sterilité de Cœlia n'a donc été qu'un vain pretexte. Plutarque a raison peut-être dans le fond; car peut-être le motif de Sylla fut uniquement l'envie d'avoir Metella; mais comme Plutarque fonde sa proposition sur une preuve très-équivoque, & qui selon l'ordre naturel & le bon sens doit être fausse, il est coupable de paralogisme. J'ai dit ailleurs qu'une critique comme celle-ci, qu'on peut apeller une critique de Dialecticien, est capable de rendre plus de service aux jeunes lecteurs qu'une critique de Grammaire.

(D) *Si le fils d'Esope a été aimé d'une Metella.*] Ce qui fait que je m'exprime de la sorte, est que les paroles d'Horace ne signifient pas necessairement que la Dame dont le fils d'Esope avala la perle fût amoureuse de lui. Horace auroit pu faire mention de Metella, en cas que c'eût été une Dame magnifique en pierreries; car comme son but étoit de marquer l'extravagante prodigalité du fils d'Esope, il devoit caracteriser la perle par des traits qui frapassent le lecteur. S'il y eût eu donc une Dame nommée Metella, fameuse par la magnificence de ses pierreries, on eût donné une grande idée du prix d'une perle, en disant qu'elle avoit servi de pendant d'oreille à cette Dame, & ainsi l'expression d'Horace, *detractam ex aure Metellæ*, ne seroit pas inutile, quand même on supposeroit que le fils d'Esope ne seroit devenu le maître de cette perle que par achat. Cependant je trouve très-vraisemblable que cette Metella se gouvernoit mal avec le fils de ce Comedien, & il pourroit bien être que c'étoit la même Metella dont il est parlé dans les lettres de Ciceron. Il y a des Commentateurs qui croyent 1. que quand Ciceron se plaint d'être tourmenté (*a*) par le fils d'Esope, il veut dire que cet homme étoit le camarade de (*b*) Dolabella dans les debauches qui chagrinoient tant Tullie, & qui furent l'une des causes de la rupture de son mariage avec Dolabella. 2. Que ces debauches étoient les engagemens de Dolabella avec des femmes galantes, & nommément avec Metella. Cette conjecture est apuyée sur un passage d'une autre lettre de Ciceron, où l'on voit Metella (*c*) entre les causes du divorce de Tullie. Quelques-uns (*d*) veulent que cette Metella soit celle que Lentulus Spinther repudia, & que celle du fils d'Esope soit la METELLA (*e*) repudiée par ce Lentulus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut vers ce tems-là une Dame fort galante qui avoit nom Metella, dont les amours donnerent autant de matiere aux Poëtes, que Madame d'Olonne en a donné aux Auteurs de ce siecle-ci. Voyez en marge deux vers d'Ovide (*f*). Nous aprenons d'Apulée comment s'apelloit l'Auteur qui deguisa le nom de Metella sous celui de Perille: *Eadem opera accusent*, dit-il (*g*), *C. Catullum quod Lesbiam pro Clodia nominavit, & Ticidam similiter quod quæ Metella erat, Perillam scripserit.*

(*a*) Quin etiam Æsopi filius me excruciat. *Cicero ad Attic. epist.* 15. *l.* 11.

(*b*) Quia socius Dolabellæ in adulteriis Pellicum Tulliæ, ut Metellæ de qua epist. 23. *Popma in editione epist. Cicer. ad Atticum Græviana t.* [illegible] *pag.* 248.

(*c*) Melius quidem in pessimis nihil fuit discidio: aliquid fecisse eius ut vivi, vel tabularum novarum nomine, vel nocturnarum expugnationum, vel Metellæ, vel omnium malorum. *Cicero ad Attic. l.* 11. *epist.* 23. (*d*) *Corradus in Cicer. ad Attic. epist.* 7. *l.* 13. (*e*) Et Lentulum cum Metella certe fecisse divortium. *Ibid. epist.* 7. *l.* 13. *voyez aussi epist.* 52. *l.* 12. (*f*) Et quorum libris modo dissimulata Perillæ Nomine nunc legitur dicta, Metelle, tua. *Ovid. trist. l.* 2. *eleg.* 2. *pag. m.* 158. (*g*) *Apologia pag. m.* 279.

sir une femme; car il épousa (*A*) une sœur de Clodius, laquelle le deshonora par ses impudicitez, & puis l'empoisonna. Elle étoit sa cousine * germaine. C'est elle qui sous le nom de Lesbia a été tant diffamée par Catulle †. Ciceron perdit un (*B*) très-bon ami par la mort de ce Metellus l'an 694. Je remarquerai une meprise (*C*) de Turnebe. Nôtre Metellus étoit du College des ‡ Augures.

METEL-

(*A*) *Il épousa une sœur de Clodius.*] C'est la Clodia que Ciceron a si bien decrite dans son plaidoyé pour Cœlius, jeune Provincial, & beau garçon qui se voyoit accusé de plusieurs crimes, & entre autres d'avoir voulu donner du poison à Clodia, afin de n'être pas obligé à rendre les sommes d'argent qu'il lui avoit empruntées. Ciceron fut son Avocat, & plaida pour lui avec tant de force qu'il le fit absoudre. Clodia n'avoit entrepris cette affaire que pour se venger d'un affront sensible. C'est que Cœlius après s'être diverti avec elle tant & si long tems qu'il avoit voulu, s'en étoit enfin degoûté, & l'avoit quittée pour porter ailleurs ses offrandes. Plutarque (*a*) raconte qu'on la surnommoit *Quadrantaria*, à cause qu'un jour l'un de ceux qui avoient couché avec elle ne la paya qu'en fort mauvaise monnoye. Il mit dans sa bourse non pas des pieces d'argent, mais de petites (*b*) pieces de cuivre, telles que les doubles de France à peu près. Apulée (*c*) nous aprend qu'elle est la Maîtresse que Catulle a tant chantée sous le nom de Lesbia: elle meritoit donc pour plusieurs raisons le titre dont parle Plutarque; car la Lesbia de Catulle fut enfin une coureuse de carrefour, & qui attendoit sa proye au coin des ruës. Elle étoit au premier occupant, & prenoit sans doute ce qu'on lui vouloit donner. C'étoit du vin à un sou le pot, elle faisoit de sa marchandise pour un liard, *Scortum diobolare, aut triobolare.* Ne meritoit-elle donc pas le surnom *quadrantaria?* Voyez en marge les vers de Catulle, adressez aparemment au (*d*) client de Ciceron. Elle avoit acheté un jardin au bord du Tibre, afin de se procurer la commodité de voir les nageurs, & de mieux choisir la bête qu'elle voudroit faire donner dans ses toiles. *Habes hortos ad Tiberim: ac diligenter eo loco parasti quo omnis juventus natandi caussa venit, hinc licet conditiones quotidie legas* (*e*). De toutes les sœurs de Clodius celle-ci étoit la (*f*) plus soupçonnée d'inceste avec lui. Etant encore fort jeune il faisoit le peureux, afin qu'on le laissât dormir avec cette sœur. *Propter nescio quam, credo, timiditatem, & nocturnos quosdam inanes metus, tecum semper pusio cum majore sorore cubitavit* (*g*). Il y a une (*h*) épigramme dans Catulle qui fait foi qu'il avoit aimé Clodia, & que même il s'étoit brouillé avec elle avant la mort de son mari.

Lesbia mi, præsente viro, mala plurima dicit,
Hæc illi fatuo maxima lætitia est.
Mule (*i*), *nihil sentis. Si nostri oblita taceret,*
Sana esset, quod nunc gannit & obloquitur
Non solum meminit, sed quæ multo acrior est res
Irata est: hoc est uritur & loquitur.

(*B*) *Ciceron perdit un très-bon ami.*] Je raporterai ses paroles, afin que d'un côté l'on puisse conoître le merite de ce Metellus, & son amitié pour Ciceron, & que l'on voye de l'autre la difference qu'il y a souvent entre un homme & un mari. Metellus à l'égard de Ciceron est un illustre Romain; c'est parce que Ciceron ne le considere qu'entant qu'homme. Ce même Metellus à l'égard de Catulle est un sot, un fat, un mulet (*k*): c'est parce que Catulle ne le considere que comme mari. Catulle étoit convaincu que la femme de Metellus ne valoit rien; il connoissoit assez tous les effets de l'amour, pour être persuadé que puis qu'elle disoit tant de mal de lui Catulle, c'étoit un signe qu'elle sentoit encore les brûlures de sa passion. Quelle estime pouvoit-il donc avoir pour Metellus qui donnoit dans un si mechant panneau, & qui se laissoit empannacher, & puis duper par sa femme? Voyons les paroles de Ciceron. *Pro* (*l*) *Dii immortales cur interdum in hominum sceleribus maximis aut connivetis, aut præsentis fraudis pœnas in diem reservatis? Vidi enim, vidi, & illum hausi dolorem vel acerbissimum in vita, quum Q. Metellus abstraheretur è sinu, gremioque patriæ: quumque ille vir, qui se natum huic imperio putavit, tertio die postquam in Curia, in rostris, in Republica floruisset, integerrima ætate, optimo habitu, maximis viribus eriperetur indignissime bonis omnibus, atque universæ civitati. Quo quidem tempore ille moriens, quum jam cæteris ex partibus oppressa mens esset, extremum sensum ad memoriam Reipublicæ reservabat: quum me intuens flentem significabat interruptis, atque morientibus vocibus, quanta impenderet procella urbi, quanta tempestas civitati: quum parietem sæpe feriens eum, qui cum Q. Catulo fuerat ei communis, crebrò Catulum, sæpe me, sæpissime Rempublicam nominabat: ut non se tam emori, quam spoliari suo præsidio quum patriam, tum etiam me doleret. Quem quidem virum si nulla vis repentini sceleris sustulisset, quonam modo ille furenti fratri suo patrueli Consulari restitisset, qui consulem incipientem furere atque conantem, sua se manu interfecturum, audiente Senatu dixerit? Ex hac igitur domo progressa ista mulier de veneni celeritate dicere audebit? nonne ipsam domum metuet, ne quam vocem eliciat? non parietes conscios, non noctem illam funestam ac luctuosam perhorrescet?* Ciceron a remarqué en un autre lieu que (*m*) Clodia vivoit mal avec son mari.

(*C*) *Je remarquerai une meprise de Turnebe.*] Il a cru que Catulle a parlé de nôtre Metellus Celer dans l'Epigramme 68. *Ita Cæcilio placeam, cui credita nunc sum.* Le Poëte fait parler ainsi la porte d'une femme debauchée; mais cette femme n'est point Lesbia ou Clodia, car la femme dont il est question dans cette épigramme avoit épousé un homme impuissant, dont le pere fut si officieux qu'il consomma le mariage que son fils avoit contracté. On ne sait pas bien s'il le fit parce qu'il aimoit sa belle fille, ou parce qu'il étoit persuadé que son fils n'auroit pas assez de forces. Consultez ces vers de Catulle.

Primum (*n*) *igitur virgo quod fertur tradita nobis.*
Falsum est: nonque illam vir prior attigerat,

Langui-

* *Cicero pro Cœlio, pag.* 518. *edit. Abrami.*

† *Cicer. in Vatinium pag.* 306. *ejusd. edit.*

‡ Ciceron pro domo sua, &c. [not printed — omitted]

(*a*) *Plutarch. in Ciceron. vita pag.* 875.

(*b*) *Qu'on nommoit a Rome* quadrantes.

(*c*) *In Apologia p. m.* 273.

(*d*) Cœli, Lesbia nostra, Lesbia illa, Illa Lesbia quam Catullus unam Plusquam se atque suos amavit omnes; Nunc in quadriviis & angiportis Glubit magnanimos Remi Nepotes. *Catull. epigr.* 59.

(*e*) *Cicero pro Cœlio pag.* 445. *edit. Abrami. Conferez avec ceci ce qu'on a dit dans l'article de Louis VII. pag.* 391. *lettre e.*

(*f*) *Plut. ubi supra.*

(*g*) *Cicero ibid.*

(*h*) *C'est la* 84.

(*i*) *Ce n'est pas un nom propre, comme plusieurs l'ont cru. Voyez Muret sur cette épigramme.*

(*k*) *Voyez l'epigramme* 84. *dans la remarque precedente.*

(*l*) *Ubi supra pag.* 514.

(*m*) Ea est seditiosa: ea cum viro bellum gerit, neque solum cum Metello, sed etiam cum Fabio. *Epist.* 1. *ad Attic. l.* 1. *p. m.* 175.

(*n*) *Catul. epigram.* 68.

METELLUS (Lucius) Tribun du peuple lors que Cesar se rendit maître de Rome, au commencement des guerres civiles, eut plus de courage que tous les autres Magistrats. La ville (*A*) de Rome parut si soumise aux volontez de Cesar dès les premiers jours, qu'on eût dit qu'elle étoit accoutumée depuis long tems au joug de la servitude. Le seul Metellus eut la hardiesse de s'opposer à Cesar, qui se vouloit saisir du tresor que l'on gardoit dans le Temple de Saturne. Cesar se moqua de l'opposition, & des loix (*B*) qui lui furent alleguées, & s'en alla tout droit au lieu où ce tresor étoit en depôt. Il le trouva fermé; comme on lui refusoit les clefs, il donna ordre qu'on rompît les portes: & sur ce que Metellus renouvella ses oppositions, il le menaça de le tuër; *Jeune homme*, ajoûta-t-il, *tu n'ignores pas qu'il me seroit plus facile de le faire que de le dire.* Le Tribun ne resista plus, & se retira tout doucement; & Cesar prit (*C*) dans cette Epargne tout ce qu'il voulut*. Il s'est bien gardé de conter comment la chose s'étoit passée; il la deguise de (*D*) telle sorte dans son Histoire

* *Plutarc. in Cæsare, pag.* 725.

Languidior tenera cui pendens sicula beta,
Nunquam se mediam sustulit ad tunicam,
Sed pater ipsius nati violaße cubile
Dicitur, & miseram conscelераße domum:
Sive quod impia mens cæco flagrabat amore,
Seu quod iners sterili semine natus erat:
Et quærendum aliunde foret nervosius illud,
Quod poßet zonam solvere virgineam.
Egregium narras mira pietate parentem,
Qui ipse sui gnati minxerit in gremium.

Scaliger (*a*) refute Turnebe par deux raisons; la 1. est que la scêne de cette aventure est à Verone, & non pas à Rome: la 2. est que personne n'a jamais dit que Clodia ait commis inceste avec son pere. Ciceron n'eût pas oublié de lui en faire reproche, si elle eût été en mauvaise reputation de ce côté-là. Ces deux raisons de Scaliger sont fort bonnes, mais il n'a pas bien pris garde que ce fut avec le pere de son mari, & non pas avec son propre pere que la fille dont parle Catulle se defit de son pucelage.

(a) Alienum à vero prorsus scribit Adr. Turnebus, Gallorum doctissimus, hunc esse Cæcilium, cui Clodia nupserit. Hoc enim non Romæ, sed Veronæ manifesto actum scribit Catullus. Deinde nihil tale de Clodia narratur, ut consuetudinem stupri nefandam cum patre suo habuerit. Hoc enim non tacuisset capitalis hostis ejus fratris Clodii Cicero. *Scalig. not. in Catul. epigr.* 68.

(*A*) *Parut si soumise aux volontez de Cesar.*] Il ne s'en faut pas étonner; on le regardoit comme un homme qui à main armée s'étoit emparé de Rome. On avoit aprehendé qu'il ne mit tout au pillage.

(*b*) *Namque ignibus atris*
Creditur, ut capta rapturus mœnia Romæ
Sparsurusque Deos: fuit hæc mensura timoris.
Velle putant quodcunque potest.

Le bonheur de Rome voulut qu'il mit des bornes à sa puissance, lors que le Senat & le peuple n'en eussent point mis à leur soumission. Ce ne sera pas la derniere fois, que même dans des conjonctures où la mollesse est infiniment plus inexcusable qu'alors, ou aura moins de honte de laisser prendre, que d'autres n'en auront de prendre, & qu'on devra son salut à la discretion d'autrui.

(*c*) *Omnia Cæsar erat, privatæ Curia vocis*
Testis adest. Sedere patres censere parati
Si regnum, si templa sibi, jugulumque Senatus
Exiliumque petat. Melius quod plura jubere
Erubuit, quam Roma pati.

(b) *Lucan. Pharf l.* 3. *v.* 99.

(c) *Id. ib. v.* 108.

(*B*) *Et des loix qu'on lui allegua.*] Appien (*d*) nous conte qu'après les funestes guerres que les Romains eurent avec les Gaulois, on mit en reserve à Rome certaines sommes d'argent, ausquelles il étoit defendu de toucher sous la peine d'une execration publique, si ce n'est en cas de guerre contre les Gaulois. On allegua à Cesar que leurs ancêtres avoient donné la malediction de la patrie à quiconque toucheroit à cet argent, hors le cas de cette necessité. Il se moqua de cette malediction, & dit qu'ayant subjugué les Gaules, il avoit delivré Rome de l'engagement où elle pouvoit s'être mise lors qu'elle fonda cette Epargne. Lucain a fait une reflexion ingenieuse à la verité, mais un peu forcée ce me semble. Il dit (*e*) que les loix, les privileges, la liberté tiennent moins au cœur que l'argent, & que ce ne fut que pour l'amour de ce tresor que l'on essaya de resister à la force. Il parle des oppositions de Metellus.

(d) *Lib.* 2. *Bell. civil. p. m.* 241.

(e) Usque adeo solus ferrum, mortemque timere Auri nescit amor, pereunt discrimine nullo Amissæ leges: sed pars vilissima rerum Certamen movistis opes. *Lucan. ib. v.* 118.

(*C*) *Le Tribun ne resista plus.*] Lucain suppose que Metellus cherchoit la gloire d'être immolé à la violence du tyran, mais que Cesar ne le crut point digne de cet honneur, & qu'il lui dit:

Vanam (f) spem mortis honestæ
Concipit: haud (inquit) jugulo se polluet isto
Nostra, Metelle, manus. Dignum te Cæsaris ira
Nullus honor faciet, te vindice tuta relicta est
Libertas? non usque adeo permiscuit imis
Longus summa dies, ut non, si voce Metelli
Serventur leges, malint à Cæsare tolli.

(f) *Ibid. v.* 134.

Ce Poëte supose une autre chose, c'est que Metellus ne se retira qu'après les solides remontrances de Cotta. La liberté, disoit Cotta, ruine la liberté, lors que le pouvoir monarchique la talonne; & si vous voulez ne la point perdre tout-à-fait, si vous souhaitez d'en retenir à tout le moins l'ombre, faites semblant de vouloir ce qu'on vous commande. Cette pensée est très-belle: Lucain l'exprime noblement.

(*g*) *Tum Cotta Metellum*
Compulit audaci nimium desistere cœpto.
Libertas, inquit, populi, quem regna coercent,
Libertate perit; cujus servaveris umbram,
Si, quicquid jubeare, velis.

(g) *Ibid. v.* 143.

(*D*) *Il la deguise de telle sorte.*] C'est plûtôt une supression totale qu'un deguisement; car bien loin de convenir qu'il se servit de menaces contre Metellus, & qu'il enleva malgré lui l'argent de l'Epargne, il declare qu'il sortit de Rome, pour ne s'embarrasser pas long tems dans

Histoire * de la guerre civile, qu'on n'y trouve rien d'injuste, ni de violent. C'est ainsi qu'en usent ceux qui composent eux-mêmes leur vie, ils font évanouïr les circonstances qui ne leur sont pas glorieuses.

MICYLLUS (JAQUES) né à Strasbourg le 6. d'Avril 1503. tient un rang bien honorable parmi les Savans de son siecle. Il étudia dans les plus celebres Academies d'Allemagne, & il passa près de cinq ans à celle d'Erford, où il lia avec Joachim Camerarius une amitié très-étroite, qui a duré autant que sa vie. Son nom de famille étoit *Moltzer*. Celui de Micyllus lui fut donné, parce qu'il soutint admirablement le personnage de Micyllus (*A*) dans une representation de Theatre, où l'on recitoit devant un grand nombre d'auditeurs un Dialogue ‡ de Lucien. Il fut conu de bonne heure pour un sujet propre à faire fleurir un College; car dès l'an 1527. il enseignoit la langue Latine & la langue Greque dans celui de Francfort. Il s'en aquittoit si bien, qu'on jetta les yeux sur lui à Heidelberg pour la profession de la langue Greque l'an 1532. Il y alla, mais il n'y demeura gueres; car les Magistrats de Francfort l'ayant rapellé, il fut reprendre dans leur ville son premier poste. Il (*B*) retourna à Heidelberg

* *Lib.* 1.

† *Moreri dit* Moltzel; *Mr. Teissier dans ses additions à Mr. de Thou*, Melcher; *Konig dans sa Bibliotheque* Motzlerus.

‡ *Celui qui a pour titre* Somnium, seu gallus.

dans les chicanes que ses ennemis lui faisoient par le moyen de Metellus. N'est-ce pas insinuer qu'il fut si benin & si debonnaire, qu'il aima mieux quitter la partie, que de lutter contre ce Tribun du peuple? *Subjicitur etiam L. Metellus* (*a*) *Tribunus plebis ab inimicis Cæsaris, qui hanc rem distrahat, reliquasque res quascunque agere instituerit, impediat. Cujus cognito consilio, Cæsar frustra diebus aliquot consumptis, ne reliquum tempus omittat, infectis iis quæ agere destinaverat, ab Urbe proficiscitur.* S'il fait mention du tresor public, ce n'est pas pour dire qu'il y ait touché, c'est pour dire que le faux bruit de son arrivée effraya de telle sorte ses ennemis, que le Consul Lentulus qui étoit allé à l'Epargne pour en tirer l'argent qui s'y trouveroit, afin de l'envoyer à Pompée, partit de la main sans avoir rien executé. Selon toutes les éditions de Cesar, (*b*) la peur de ce Consul fut si grande, qu'elle ne lui permit pas de refermer le tresor public; mais un Critique (*c*) d'assez bon goût est d'avis qu'on rectifie ce passage par l'insertion de la particule *non*, & alors le sens de Cesar sera que le Consul prit la fuite, avant que d'avoir ouvert l'Epargne. Suivant les éditions Cesar diroit une chose fort éloignée de ce que tous les autres Historiens assûrent: ils remarquent ou qu'il fit enfoncer les portes du tresor public, ou qu'il menaça de les faire rompre si on lui en refusoit les clefs (*d*). La leçon ordinaire fait évanouïr cette violence, puis qu'elle supose que le tresor fut laissé ouvert. Si l'on adopte la conjecture de Rubeins, on diminuera la mauvaise foi de la plume de Cesar: mais il sera toûjours coupable d'une insigne supression de la verité, car il n'a point dit qu'il profita de la conjoncture, & qu'il entra dans l'Epargne que Lentulus n'avoit point fermée. Vossius (*e*) ne me semble pas bien fondé, dans la raison qu'il allegue contre la correction de Rubeins: *Sed profecto*, dit-il, *sequentia refellunt, nam quia mirum poterat videri, quod relinqueret apertum ærarium profugiens, eo subjungit:* Cæsar enim adventare &c. Cette raison est tirée des paroles dont Cesar se sert pour montrer la cause de la frayeur de Lentulus: mais elle n'est pas bien forte; car il est fort étonnant qu'à la veille d'une grande guerre, un Consul qui est tout prêt de faire charger l'argent de l'Epargne pour l'envoyer au General, prenne la fuite avant que de s'assûrer de cet argent: de sorte que si Cesar s'étoit servi de la negative, comme Rubeins le supose, il auroit été obligé de donner une raison de la peur de Lentulus, peur qui n'auroit pas donné le tems necessaire à se bien munir d'argent. Ainsi Vossius n'est pas bien fondé à supeser que l'on donneroit une raison inutile, si le fait que Cesar raconte étoit conforme à la critique de Rubeins. Il me semble aussi que la leçon ordinaire pousse les choses jusqu'à l'hyperbole. Quelle aparence qu'un Consul Romain ait été si consterné, qu'il n'ait point vu que le tems qu'il lui faloit pour la fermeture d'une porte, n'étoit pas à menager, je veux dire qu'il ne dureroit pas assez pour empêcher qu'on ne pût prendre la fuite?

(*a*) *Cæsar, de bello civ. lib.* 1. *pag.* 250.

(*b*) Quibus rebus Romam nunciatis tantus repente terror invasit, ut cum Lentulus consul ad aperiendum ærarium venisset ad pecuniam Pompejo ex Senatusconsulto proferendam, protinus aperto sanctiore ærario ex urbe profugeret, Cæsar enim adventare jamjamque, & adesse ejus equites falso nunciabantur. *Ib. p.* 239.

(*c*) *Philippe Rubeins* Elector. l. 1. c. 24. apud Vossium de Histor. Lat. p. 63. *veut qu'on lise* protinus non aperto.

(*d*) *Voyez Lucain, Plutarque, & Appien* ubi supra, *Dion l.* 41. *pag.* 181. *Ciceron*, ad Attic. l. 10 epist. 4. *Florus l.* 4. *c.* 2. *n.* 21.

(*e*) *Ibid.*

(*A*) *Le personnage de Micyllus.*] Hagius dans la vie de Pierre Lotichius parle assez exactement de cette avanture; mais au lieu de dire qu'il la tient d'un homme qui en avoit été le spectateur à Francfort (c'étoit Jean Lonicerus Professeur en Grec à Marpourg) il devoit citer Micyllus (*f*) lui-même, comme a fait Melchior Adam.

Fortuito quondam Micylli nomina casu
Repperi, & in mores transiit ille meos.

Il y a dans Moreri *fortitudo*, au lieu de *fortuito*, ce qui a été corrigé dans l'édition de Hollande par *ludendo*. Au reste je mets par tout *Micyllus*, quoi que je sache que d'Ablancourt qui a dit *Micyle* dans sa traduction de Lucien, a été aprouvé par Mr. Menage (*g*). Si j'avois été condamné en cela par ce savant homme, je ne l'aurois pas été quant à l'orthographe, car je ne dis pas *Mycillus*, *comme l'écrivent la plûpart des Auteurs Allemans en parlant de Jacobus Micyllus*; *en quoi ils ont d'autant plus de tort*, dit-il, *que ce nom lui a été donné pour avoir bien representé étant écolier le personnage de Micyle du coc de Lucien.* Mr. Menage n'est pas le seul (*h*) qui ait dit que Micyllus étoit alors écolier: je trouve cela assez aparent; mais il n'est pas trop aisé de l'accorder avec ce qui a été raporté ci-dessus, que la piece fut joüée à Francfort, car on ne voit pas que Micyllus y ait étudié. Melchior Adam le fait passer de Strasbourg aux plus celebres Universitez d'Allemagne.

(*B*) *Il retourna à Heidelberg.*] Melchior Adam ne marque le tems de ce retour que par ces deux caracteres, la guerre de Smalcalde, & la reception

(*f*) *Lib.* 1. *Sylvarum.*

(*g*) *Observat sur la langue Françoise*, 1. *vol. pag.* 346.

(*h*) *Vossius* De scient. Mathem. pag. 78. *Teissier* Addit. t. 1. pag 129. *Konig* Bibliothec. pag. 540.

delberg lors que la Reformation y fut reçuë*, & il y enseigna publiquement la langue Greque, & chez lui la langue Latine avec beaucoup de succés, jusques à sa mort qui arriva le 28. Janvier (*C*) 1558. Il n'y avoit pas long tems qu'il avoit conferé avec Melanchton, qui étoit venu à Heidelberg à la priere de l'Electeur Othon Henri, pour concerter les nouveaux statuts de l'Academie. Micyllus a été un des meilleurs (*D*) Poëtes qui fussent de son tems en Allemagne. Il eut quantité d'enfans; mais il ne laissa que deux fils, dont l'un étudia en Droit, & fut Chancelier de l'Electeur Palatin; l'autre fut Tailleur de son metier dans Heidelberg‡. Je dirai quelque chose de ses (*E*) Ouvrages.

* *C'est-à-dire l'an 1546. ex Sleidano lib. 16.*

‡ *Tiré de Melchior Adam in vitis Philosophor.*

MILTON (JEAN) fameux Apologiste du suplice de Charles I. Roi d'Angleterre, nâquit à Londres (*A*) l'an 1608. Il nous aprend lui même † qu'après

† *Defens. 2. pro populo Anglic. p. 60. & sequent. edit. Hagæ Comitis 1654.*

reception de l'Evangile dans Heidelberg. *Donec sub bellum Smalcaldicum cum variis Germania concuteretur motibus, atque Heidelbergæ Euangelii doctrina reciperetur, eodem ad Græcanicæ linguæ professionem accersitus rediit.* Cela signifie l'an 1546. ou l'an 1547. & s'accorde avec la note marginale où cet Auteur dit que Micyllus fut 20. ans au service de la ville de Francfort, & plus de dix, quoi qu'avec interruption, au service des Electeurs Palatins.

(C) *Le 28. Janvier* 1558. Cela montre que Jean Hagius qui dit (*a*) que Micyllus, Melanchthon, & Lotichius Secundus étoient morts dans la même année, s'est trompé. Il ne le devoit dire que des deux derniers, car il est vrai qu'ils moururent en 1560. Moreri ne s'est trompé que dans le jour; il veut que Micyllus soit mort le 23. de Janvier. Aparemment le *duodetrigesimo* de Melchior Adam l'avoit ébloui.

(D) *Un des meilleurs Poëtes.*] Cela n'empêche pas que les Critiques ne remarquent bien des defauts dans ses vers, & même des fautes contre la quantité. Voyez la Censure, ou la *promulsis Criticæ* de Jean Pierre Lotichius au chap. 14. où il s'est glissé une faute d'impression concernant l'année de la naissance de Micyllus M. D. L I I I. au lieu de M. D. I I I. Nous aprenons là même que Micyllus à l'exemple des plus grands Poëtes de l'antiquité, eut très-peu de part aux faveurs de la fortune: *Variam ac novercantem, dum viveret, expertus fortunam... quæ sors illi cum majorum gentium veteribus poëtis fuit communis.*

(E) *Quelque chose de ses Ouvrages.*] Son Traité *De re metrica* est un chef-d'œuvre, à ce qu'en dit Melanchthon. Voici comme il en parle (*b*). *De re metrica exstant eruditissimi & consummatissimi libri tres Jacobi Micylli, quo nemo Latinè scripsit prosodiam eruditius aut diligentius.* Ses autres Ouvrages sont des notes sur (*c*) Ovide, & sur Lucain; la traduction de quelques pieces de Lucien avec des scholies; des notes sur la genealogie des Dieux composée par Bocace; plusieurs vers Grecs, & Latins; une traduction de Tacite en Alleman; *Arithmeticæ logisticæ libri duo* (*d*) &c.

(*a*) *In vita Lotichii Secundi pag. 69.*

(*b*) *Apud Melchior. Adam. pag. 181. Philosoph. German.*

(*c*) *L'Epitome de la Bibliotheque de Gesner excepte les Metamorphoses; mais on voit dans le Catalogue d'Oxford les notes de Micyllus sur les 15. livres des Metamorphoses.*

(*d*) *Voyez le titre de ses autres Ouvrages dans l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner.*

FAITS touchant la taille & la mine de Milton.

(A) *L'an* 1608.] C'est ce qu'on aprend par l'inscription qui est au bas de sa Taille douce dans un de (*e*) ses livres, car elle porte qu'en 1671. il avoit 63. ans. Il avoit designé ses années d'une façon un peu vague dans sa 2. Apologie composée en 1653. ou en 1654. s'étant contenté de dire qu'il avoit plus de (*f*) 40. ans. Il ne sera pas hors de propos de remarquer pourquoi il aprend au public cette circonstance, puis que cela nous donne lieu de relever quelques faussetez. On lui avoit reproché qu'il n'étoit qu'un petit bout d'hommme qui n'avoit que les os & la peau, & c'étoit un correctif (*g*) ajoûté à l'application qu'on lui avoit faite de ces paroles de Virgile, *Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.* Il (*h*) repondit qu'il ne croyoit pas que personne l'eût jamais trouvé laid; que sa taille aprochoit plus de la mediocre que de la petite; qu'il se sentoit encore & le courage & les forces dont il avoit été pourvu autrefois, lors que l'épée au côté il se croyoit en état de tenir tête à des gens beaucoup plus robustes que lui; que son visage bien loin d'être pale, defait & ridé, lui faisoit beaucoup d'honneur, puis qu'à l'âge de 40. ans passez il sembloit être plus jeune de près de dix ans; qu'il prenoit à temoin de tout cela une infinité de gens qui le conoissoient de vuë, & qui le traiteroient justement de ridicule s'il ne disoit pas la verité. Il avoüa la dette pour ce qui est d'être aveugle, sans oublier neanmoins de dire que ses yeux ne paroissent pas avoir le moindre defaut. Il n'y a personne qui puisse douter après cela, que l'on n'en eût fait à croire à Monsieur Morus & à Monsieur de Saumaise, sur la taille & sur l'exterieur de Milton; je dis à Monsieur de Saumaise, car il a dit aussi dans sa Replique qu'il avoit oui dire (*i*) que son adversaire étoit petit comme un nain &c. Monsieur Morus ne contesta là-dessus quoi que ce soit à cet adversaire: il protesta seulement (*k*) qu'il n'avoit point pretendu lui reprocher d'être aveugle, puis qu'il ne l'avoit apris que par la reponse de Milton, & que s'il avoit dit quelque chose qui semblât se raporter à l'aveuglement, il l'avoit entenduë de celui de l'ame. Par là il se reconoissoit l'Auteur de l'Epitre dedicatoire du *Clamor Regii sanguinis*: or comme c'est là qu'il avoit dit que rien ne sauroit être plus have ni plus decharné que Milton, je croi qu'on l'eût bien embarrassé, si on l'eût contraint d'accorder son Epitre dedicatoire, avec l'endroit de sa reponse où il avouë qu'il avoit cru que Milton étoit bel homme, & sur tout après l'avoir vu si mignonnement peint à la tête de ses poësies. *An deformitatem tibi vitio verterem, qui bellum etiam credidi maximè, postquam tuis (l) præfixam poematibus comptulam iconem illam vidi?* Monsieur de Saumaise (*m*) semble se glorifier d'avoir été

(*e*) *C'est sa Logique.*

(*f*) Quadragenario major. *Milton, Defens. 2. pag. 31.*

(*g*) Quamquam nec ingens, quo nihil est exilius, exsanguius, contractius. *Epist. dedicator. Clamor. regii sang.*

(*h*) *Milton. ibid. p. 30.*

(*i*) Relatum quippe est mihi ab illis qui viderunt, esse statura pumilionem. *Salmasius, Respons. ad Milton. p. 3.* Ab ea laboriosa & anxia longaque meditatione languorem etiam videtur contraxisse delicatum illud & infirmum corpusculum tuum. *Ibid. p. 15. & 16.*

(*k*) *Vid. publ. p. 31.*

(*l*) *Par la reponse que Milton fit à ces paroles p. 84. il paroît que ces poëmes sont ceux qu'il publia l'an 1645. & qu'il n'étoit pas content de son Graveur.*

(*m*) Inde etiam fortasse cerebrum tibi nimis inquies in oculis destillaverat, eosque afflixerit. Malo isto magnam partem tuæ pulcritudinis deperiisse, pro eo ac debeo doleo. Nam in oculis maxime viget ac valet formæ decus. Quid Itali nunc dicerent si te viderent cum ista fœda lippitudine. Non haberent amplius quod in te laudarent. Non ergo miror si Salmasium istum odisti propter quem tantum tibi laboris & oneris impositum est, unde ægritudo tibi corporis & mentis hæc accidit, & præterea detrimentum tantum pristini decoris passus es. *Ibid.* Iste jam lippulus vel cæculus potius, olim bellulus pusio. *Pag. 19.*

près avoir étudié les langues, & un peu de Philoſophie dans le lieu de ſa naiſſance, il fut envoyé à Cambridge, où il continua ſes études pendant ſept ans; au bout deſquels (*B*) il retourna chez ſon pere, qui ſe tenoit alors à la campagne. Qu'ayant paſſé là cinq années dans la lecture des bons livres Grecs & Latins, il alla voyager en France & en Italie, à quoi il employa plus de trois ans. Que trouvant à ſon retour l'Angleterre dans les deſordres de la guerre civile, il prit le party de ſe tenir enfermé dans ſon cabinet, & de laiſſer les évenemens aux ſoins de la providence. Que l'autorité des Evêques ayant été affoiblie, & chacun parlant contre eux, il eſpera que ce grand commencement de liberté pourroit delivrer du joug de la ſervitude le genre humain. Qu'il ſe crut obligé d'y travailler ſelon ſes forces. Que pour cet effet il fit deux livres ſur les moyens de reformer l'Egliſe Anglicane; & puis quelques autres contre deux Evêques qui avoient écrit en faveur de l'Epiſcopat. Qu'ayant vu la fin de cette diſpute, il conſidera qu'outre la liberté eccleſiaſtique, pour laquelle lui & tant d'autres avoient travaillé heureuſement, il y en avoit deux autres, ſavoir la domeſtique & la civile, qui n'étoient pas moins importantes. Qu'il tourna ſa plume du côté de la liberté domeſtique, pendant que les Magiſtrats travailloient avec ardeur pour la liberté civile. Qu'ayant conſideré que la liberté domeſtique ſe raportoit à trois choſes, au mariage, à l'éducation des enfans, & au droit de philoſopher ſans contrainte, il écrivit ſur (*C*) le divorce, & fit voir que l'Evangile n'avoit point

été cauſe que Milton eût perdu ſon embonpoint, & ſes yeux, à repondre à l'Apologie du Roi Charles; & bien loin de lui reprocher aucune laideur naturelle, il le plaint malignement de n'avoir plus cette beauté, qui l'avoit rendu ſi aimable pendant ſon ſejour d'Italie. Il s'exprime plus nettement (*a*) en un autre endroit. Je ne ſai point ce que Milton a oppoſé à cette derniere mediſance, lors qu'il a eu occaſion de parler à ſes amis touchant la Replique poſthume de Monſieur de Saumaiſe: mais j'ai ouï dire que quand on lui eut apris que ſon ennemi ſe vantoit de lui avoir fait perdre la vuë; *& moi*, repondit-il, *je lui ai fait perdre la vie.* Ce conte eſt fort vraiſemblable, puis qu'on en trouve le fond dans les livres de ces deux Ecrivains. On va le voir. *Sunt*, dit Milton *, *qui nos etiam necis ejus* (Salmaſii) *reos faciunt, illosque noſtros nimis acriter ſtrictos aculeos quos dum repugnando altius ſibi infixit, dum quod præ manibus habebat opus vidit ſpiſſius procedere, tempus reſponſionis abiiſſe, operis gratiam periiſſe, recordatione amiſſa famæ, exiſtimationis, Principum denique favoris, ob rem regiam malè defenſam erga ſe imminuti, triennali tandem mœſtitia & animi magis ægritudine quam morbo confectum obiiſſe.*

(*a*) Tu quem olim Itali pro fœmina habuerunt, cuiquam audeas, quod parum vir ſit, objicere? *Ib. pag.* 23.

* *Defenſ.* 2. *pag.* 11.

(B) *Au bout deſquels il retourna chez ſon pere.*] L'Auteur du *Clamor regii ſanguinis* avance ſur un ouï-dire (*b*), que Milton chaſſé de l'Academie de Cambridge pour ſes mauvaiſes actions, abandonna le païs, & ſe retira en Italie. Milton nie tout cela, & fait un autre recit qui lui eſt extremement avantageux. Or comme ni Monſieur Morus en repondant au livre où eſt contenu ce recit, ni Monſieur de Saumaiſe dans ſa Replique où il y a bien des contes diffamatoires contre Milton, n'ont rien dit de la ſortie ignominieuſe de Cambridge qui lui avoit été objectée, on a lieu de croire que c'eſt une fable; car il faut qu'il y ait pour ces ſortes de procés, quelques principes qu'il ne ſoit pas permis de nier, & qui faſſent une veritable preſcription: & quels principes y a-t-il plus dignes de ce rang-là, que de voir qu'un homme publiquement accuſé de choſes qu'il eſt facile de prouver, les nie publiquement, ſans que ſes parties adverſes oſent ſoutenir l'accuſation? Quelque reſſource qu'on puiſſe trouver dans des ſubtilitez de Metaphyſique, pour ſe defendre contre cette preuve de fauſſeté, il faut convenir que moralement parlant elle eſt convaincante: puis donc que Milton a pour lui une telle preuve, nous pouvons compter entre les menſonges qui ont été debitez contre lui, ce qui concerne la pretenduë ſortie de Cambridge.

(*b*) Ajunt hominem Cantabrigienſi Academia ob flagitia pulſum, dedecus & patriam fugiſſe, & in Italiam commigraſſe. *Pag.* 8.

(C) *Il écrivit ſur le divorce.*] On voit par la ſeiziéme de ſes lettres écrite l'an 1654. qu'Aitzema vouloit faire traduire en Flamand cet Ouvrage de Milton, & que l'Auteur auroit mieux aimé une traduction Latine, ayant éprouvé que le peuple reçoit de travers tous les ſentimens non communs. Il nous aprend là qu'il avoit fait trois Traitez ſur cette matiere; le premier (*c*) ſous le titre de *Doctrine & Diſcipline du divorce*; le ſecond (*d*) ſous le titre de *Tetrachordon*, où il explique les quatre principaux paſſages de l'Ecriture qui concernent ce ſujet; le troiſiéme (*e*) ſous le titre de *Colaſterion*, où il refute un petit Savant. On avoit reproché à Milton (*f*) d'avoir traité de diabolique la doctrine de Jesus-Christ ſur le divorce, telle qu'elle eſt expliquée par les Peres, par les Theologiens anciens & modernes, & par toutes les Academies & les Egliſes d'Angleterre, de Hollande & de France; & que quant à lui, il pretend que le divorce doit être permis, lors même que la contrarieté d'humeurs en eſt le ſeul fondement. Il (*g*) ne repond que ces deux choſes; l'une que le ſens donné par le commun des Interpretes aux paroles de l'Evangile, pour leur faire ſignifier qu'après un divorce fait en cas de neceſſité, il n'eſt pas permis de paſſer à un ſecond mariage, pourroit bien être une doctrine diabolique; l'autre qu'il n'eſt pas vrai que tous les Peres, les Theologiens anciens & modernes, toutes les Academies &c. ſoient d'accord ſur la matiere du divorce, & qu'il a fait voir dans ſon *Tetrachordon* que ſa doctrine eſt celle de quelques Peres, & celle de Bucer, de Fagius, de Pierre Martyr & d'Eraſme. Voyez ſa 2. Apologie page 58. Il eſt à noter que Milton

(*c*) *Imprimé à Londres en* 1644.

(*d*) *Imprimé à Londres en* 1645.

(*e*) *Imprimé en* 1645.

(*f*) *Dans une preface de George Crantzius Docteur en Theologie, au devant de la* 2. *Apologie de Milton, édit. de la Haye* 1654. *Voyez auſſi Clam. reg. ſang. p.* 8.

(*g*) *Defenſio pro ſe, pag.* 40. *edit. Londin.*

point changé les loix ſous leſquelles les Juifs avoient vêcu à cet égard ; & que ce ſeroit en vain que l'on crieroit liberté, liberté, dans les aſſemblées publiques, ſi on étoit dans ſa maiſon l'eſclave d'un ſexe inferieur au nôtre. Qu'en ſuite il écrivit ſur l'éducation des enfans, & enfin ſur la liberté des Imprimeries ; afin d'empêcher qu'un petit nombre de gens mal habiles, & preſque toûjours reſolus à ſuprimer tout ce qui n'eſt pas du goût populaire, ne decident en dernier reſſort de ce qui doit, ou qui ne doit pas ſortir de deſſous la preſſe. Qu'après la ſentence de mort renduë contre le Roi Charles I. il écrivit (*D*) ſur la theſe generale du droit des peuples contre les tyrans ; & fit un recueil des ſentimens de pluſieurs graves Theologiens là-deſſus, pour faire taire ceux qui diſoient que la doctrine des Egliſes Proteſtantes étoit contraire à ce qui s'étoit paſſé depuis peu à Londres. Qu'après cela comme il travailloit (*E*) à l'Hiſtoire de ſa nation, le Conſeil d'Etat qui venoit d'être établi par l'autorité du Parlement, voulut ſe ſervir de ſa plume, & lui donna ordre de refuter l'*Icon regia*, qui couroit ſous le nom du Roi defunt. Qu'il intitula ſa refutation * *Iconoclaſtes.* Qu'ayant été choiſi peu après pour refuter le livre que Saumaiſe avoit publié en Hollande contre le Parlement d'Angleterre, il s'engagea à ce travail encore † qu'il eût preſque perdu un œil, & que les Medecins lui prediſſent comme certaine la perte de ‡ l'autre s'il s'y engageoit. Voilà ce qu'il nous dit de lui-même : ajoûtons y qu'il devint en effet aveugle vers ce tems-là ; & que ſa reponſe au livre de Mr. de Saumaiſe fit parler (*F*) de lui par tout le monde ‡. Il repondit quelque tems après à un livre

* *J'en ai la verſion Françoiſe faite ſur la 2. édition Angloiſe, & imprimée à Londres l'an* 1652.

† *Ibid. pag.* 35.

‡ *Voyez la remarque A.*

‡ *Ibid. pag.* 95.

Milton qui a tant particulariſé pluſieurs endroits de ſa vie, ne nous a rien apris de ſon mariage. Mr. de Saumaiſe avoit pourtant oui dire (*a*) non ſeulement qu'il avoit été marié, mais auſſi qu'il avoit repudié ſa femme au bout d'un an, à cauſe qu'elle étoit de mauvaiſe humeur. En un autre endroit il ſoupçonne que la jalouſie (*b*), ou même le pannache s'en mêlerent. Milton n'a donc pas plaidé pour le divorce & pour la polygamie, avec le même deſintereſſement que (*c*) Lyſerus ; ſon interêt perſonnel le faiſoit agir.

(*a*) Uxorem ſuam poſt annum à nuptiis dicitur res ſuas ſibi habere juſſiſſe ob graves tantum mores. *Reſp. ad Milton. pag.* 253. Voyez auſſi pag. 3.

(*b*) Si Eunuchi omnes fuiſſent qui domum tuam frequentabant, uxorem fortaſſe non repudiaſſes. *Ibid. pag.* 23.

(*c*) *Voyez Nouv. de la Repub. des lettres, mois d'Avril* 1685.

(*D*) *Il écrivit ſur la theſe generale du droit des peuples.*] C'eſt aparemment le livre dont il fait mention dans ſa 2. Apologie (*d*), lors qu'il parle ainſi. *Id fuſius docui in eo libro qui noſtro idiomate* Tenor *ſive* tenura Regum & Magiſtratuum *inſcriptus eſt. . . Illic ex Luthero, Zuinglio, Calvino, Bucero, Martyre, Paræo, citantur ipſa verbatim loca, ex illo denique Knoxo quem* unum *me* Scotum *ais* innuere, quemque hac in re reformatos omnes præſertim Gallos illa ætate condemnaſſe. *Atqui ille contra, quod ibi narratur, ſe illam doctrinam nominatim à Calvino, ſummiſque aliis ea tempeſtate Theologis, quibuscum familiariter conſueverat, hauſiſſe affirmat.* Quant à ce que l'Auteur du *clamor regii ſanguinis* accuſe Milton (*e*) d'avoir écrit aux Parlementaires, pour les determiner à une choſe ſur laquelle ils demeuroient en ſuſpens, je veux dire à la mort du Roi, Milton ſe retranche ſur la negative, & pretend n'avoir travaillé ſur ces queſtions, qu'après le ſuplice de ce Monarque.

(*d*) *Pag.* 101.

(*e*) *Pag.* 9.

(*E*) *Comme il travailloit à l'Hiſtoire de ſa nation.*] Il étoit, ſelon Mr. de Saumaiſe (*f*), un petit Regent qui enſeignoit le Latin dans Londres ; *Ludi trivialis magiſter Londinenſis ; ludimagiſter in ſchola triviali Londinenſi, de pedaneo magiſtro Secretarius Parlamenti rebellis factus.* Mais comme dans le Cri du ſang royal, où l'on fait un court recit de ſes avantures, on ne dit point qu'il eût de l'emploi dans les Ecoles, & que d'ailleurs il n'eſt nullement vraiſemblable qu'il eût oſé raconter fort en detail les divers états, & les diverſes occupations de ſa vie, ſans rien dire de ſa Regence, ſi elle eût été effective, je ne crois pas me tromper en concluant que les eſpions avoient mal ſervi Monſieur de Saumaiſe.

(*f*) *Reſp. p.* 1. 3. 14.

(*F*) *Fit parler de lui par tout le monde.*] Je croi que tous les livres en proſe que Milton avoit publiez, avant que de refuter Mr. de Saumaiſe, étoient en Anglois. Il paroît neanmoins par cette refutation qu'il avoit la langue Latine fort en main : on ne peut nier que ſon ſtile ne ſoit coulant, vif & fleuri, & qu'il n'ait defendu adroitement & ingenieuſement la cauſe des Monarchomaques ; mais ſans me mêler ici de prononcer ſur la matiere, je croi pouvoir dire que la maniere dont il mania ce grand ſujet, devint très-mauvaiſe par le peu de gravité qu'il y garda. On le voit à tout moment, je ne dis pas étaler des railleries piquantes contre Mr. de Saumaiſe, car cela ne gâteroit pas ſon Ouvrage, & ſerviroit puiſſamment à mettre de ſon côté les rieurs ; mais faire le goguenard & le bouffon. Ce defaut regne plus viſiblement dans ſes deux reponſes à Mr. Morus. Elles ſont remplies de pointes, & de plaiſanteries outrées : le caractere de l'Auteur y paroît à nu ; c'étoit un de ces eſprits ſatyriques, qui à la verité ſe plaiſent beaucoup à ramaſſer tous les bruits qui courent au deſavantage des gens, & à ſe faire écrire par les ennemis d'une perſonne toutes les mediſances qu'ils en ſavent ; mais qui ſe plaiſent beaucoup plus encore, à inſerer ces mediſances dans le premier libelle qu'ils publient contre quelcun. Sa reponſe à M. de Saumaiſe fut brûlée à Paris, & à Toulouſe par la main du Bourreau (*g*) ; ce qui ne ſervit qu'à lui procurer plus de lecteurs. Ce ne fut point le Parlement de Paris, comme on l'aſſûre dans le Cri du ſang royal, qui condamna l'Ouvrage au feu, mais le Lieutenant civil. Milton (*h*) ne laiſſa point paſſer à ſon adverſaire cette mepriſe. Il tira une grande vanité de (*i*) ce que la Reine Chriſtine, à ce qu'il pretend, fit tant de cas de ce livre, qu'elle paſſa même juſques à mepriſer Monſieur de Saumaiſe qui étoit alors à ſa Cour. Il eſt certain que cet

(*g*) *Defenſe* 2. *pag.* 93.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Ibid. pag* 8. 52. 96.

livre intitulé *Regii ſanguinis clamor ad cœlum*, qu'il attribua à Mr. Morus, quoi que ce fut Pierre du Moulin le fils qui l'eût compoſé. Comme cette reponſe diffamoit Mr. Morus horriblement, celui-ci ne voulut point demeurer ſans repartie: mais Milton lui fit une ſeconde reponſe auſſi ſanglante que la premiere. Il vêcut fort à ſon aiſe ſous l'uſurpation de Cromwel; & par un bonheur tout-à-fait extraordinaire il ne fut point inquieté ni recherché après le retabliſſement de Charles II. On le laiſſa tranquille dans ſon logis, quoi que jamais Ecrivain n'eût porté l'inſulte contre les têtes couronnées plus avant qu'il avoit fait contre le Roi Charles I. & contre ſa famille exilée. Son impunité ne vint point de la debonnaireté de Charles II. mais de ce qu'il ne ſe trouva point excepté de l'amniſtie generale. On imprima à Londres en 1674. quelques-unes de ſes lettres Latines, & quelques harangues qu'il avoit recitées en Latin lors qu'il étoit Ecolier. Les lettres Latines qui furent imprimées l'an 1676. *, & qui avoient été écrites par les uſurpateurs de l'Angleterre à divers Princes, ſont de ſa façon. Il ſe mêloit (*G*) de poëſie, & pluſieurs de ſes poëmes, tant en Latin qu'en Anglois, ont vu le jour, ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort.

* *On les a reimprimées à Leipſic en 1690.*

MYRRHA, mere d'Adonis, & fille de (*A*) Cinyras Roi de Chypre, ou d'Aſſyrie, devint amoureuſe de ſon pere, & ne ſe donna point de repos qu'elle

cet Ouvrage fut lu avec une grande avidité, comme feu Monſieur Ziegler, qui en parle d'ailleurs avec un mepris extrême, nous l'aſſure dans la preface de ſes exercitations *ad Regicidium Anglorum.* L'anonyme qui publia une apologie, (*a*) *pro rege & populo Anglicano contra Johannis Polypragmatici (alias Miltoni Angli) defenſionem deſtructivam regis & populi Anglicani*, ſe plaint fort douloureuſement de la deſtinée inégale de Saumaiſe & de Milton. On n'a pu qu'avec mille peines, dit-il, procurer une édition de l'Ouvrage de Saumaiſe; mais celui de Milton s'eſt imprimé pluſieurs fois. (*b*) *Quod ornatiſſimus Salmaſius ad tuendum jus & honorem, Caroli Britanniæ Monarchæ, Sceleratorum manibus interfecti, prudenter ſcripſerat, unâ tantum impreſſione, idque, magnâ cum difficultate in lucem erupit: tanto odio hiſce ultimis temporibus, veritatem mundus perſequitur. Sed quod ſceleſtiſſimus Miltonus, ad lacerandam famam Regis defuncti, & ſubvertendum, in Subditos dominium hæreditarium, invidioſe elaboravit, illius tot ſunt exemplaria, ut neſcio cui lectorem remitterem, ſic mendaciorum & conviciorum amore flagrant homines; volumine in decimo ſexto perditiſſimi pretii, uſus ſum.*

(*a*) *Je me ſers de l'édition d'Anvers 1651. in 12.*

(*b*) *In monito ad lectorem.*

(*G*) *Il ſe mêloit de poëſie.*] Mr. de Saumaiſe ayant dit (*c*) que des gens qui conoiſſoient Milton à fond, ſoutenoient fort ſerieuſement qu'il ne ſavoit pas le Latin, qu'il n'étoit point capable d'écrire en Latin, ajoûte que pour lui il eſt d'un tout autre ſentiment, & que Milton étant Poëte, peut bien être auſſi Orateur. Là-deſſus il ſe moque de ſes poëſies; il dit que les loix de la quantité y ont été violées; il le prouve par des exemples, & il conclut que quand même cet Auteur n'y eût pas marqué à quel âge il les avoit compoſées, on n'eût pas laiſſé de ſentir que c'étoit l'ouvrage d'un Ecolier. Mais Milton eſt reſponſable de ces fautes de jeuneſſe, pourſuit-il, puis qu'il les a fait imprimer depuis peu d'années à Londres. Par la 2. lettre de Milton il paroît qu'il fit imprimer des vers Latins en l'année 1628. & par la 10. qui eſt datée du 21. d'Avril 1647. qu'il avoit publié depuis quelque tems un Recueil de poëſies Angloiſes & Latines. Ce Recueil eſt de l'an 1645. Cela ne ſentiroit pas trop un homme deſabuſé des faux bruits qu'on lui aprenoit concernant Milton, ſi on traitoit à la rigueur Mr. de Saumaiſe. Il dit qu'au ſentiment de beaucoup de gens (*d*) Milton n'avoit point écrit l'Apologie du peuple d'Angleterre, & qu'il n'avoit fait que prêter ſon nom au livre d'un Maître d'Ecole François, qui enſeignoit des enfans à Londres. C'étoient toutes fables, que je ſuis bien aiſe de raporter, afin de faire en ſorte que les Auteurs aprenent à n'ajoûter point de foi aux mediſances, dont on leur remplit la tête contre leurs Antagoniſtes. On croit faire ſa cour par là à un homme, & l'on eſt cauſe qu'il publie cent ſottiſes. Je ne mets point dans cette claſſe les quatre mille livres de rente, gagnées par Milton à écrire pour le Parlement, ſi l'on en croit Mr. de Saumaiſe (*e*): car il eſt très-vraiſemblable que Cromwel le recompenſa largement. Au reſte Milton a fait deux poëmes en vers non rimez; l'un ſur la tentation d'Eve; l'autre ſur la tentation de JESUS-CHRIST. Le premier eſt intitulé *le Paradis perdu*; le ſecond a pour titre *le Paradis recouvré.* Le premier paſſe pour l'un des plus beaux Ouvrages de poëſie que l'on ait vu en Anglois. Le fameux Poëte Dryden en a tiré une piece de theatre, qui fut extremement aplaudie. L'autre n'eſt pas ſi bon à beaucoup près; ce qui fit dire à quelques railleurs, que l'on trouve bien Milton dans le Paradis perdu, mais non pas dans le Paradis recouvré. Ces poëmes ont été traduits en vers Latins, & publiez l'an 1690. par Guillaume Hog Ecoſſois.

(*c*) *Reſponſ. p. 4. & 5.*

(*d*) Eam & multi negant illum auctorem debere agnoſcere niſi ſolo titulo, conſcriptam enim eſſe a ludimagiſtro quodam Gallo de trivio qui Londini pueros nihil ſapere docet. *Pag. 4.*

(*e*) *Ubi ſupra pag. 16.*

(*A*) *Fille de Cinyras.*] Antonius (*f*) Liberalis la nomme Smyrna, & la fait naître de Theias & de la Nymphe Orithye ſur le mont Liban. Mais ſelon d'autres elle fut fille de Cinyras & de Cenchreis. Ovide a été de ce ſentiment, & je m'étonne que Mr. de Meziriac (*g*) l'ait nié à l'égard de Cenchreis. Ce Poëte remarque 1. que la mere de Myrrha étoit femme de Cinyras, lors que Myrrha étoit amoureuſe de ſon pere:

> *Conataque ſæpe fateri,*
> *Sæpe tenet vocem, pudibundaque veſtibus ora*
> *Texit, & O, dixit felicem* CONJUGE MATREM!

(*f*) *Cap. 34.*

(*g*) *Comment ſur les epitres d'Ovide pag. 397.*

2. Que

qu'elle n'eût couché avec lui. Sa Nourrice à qui elle fit confidence de sa passion, lui donna les moyens de se contenter. Elle prit son tems lors qu'à cause de la fête de Ceres la Reine étoit neuf (*B*) jours sans coucher avec son mari, & fit acroire à ce Prince qu'une jeune fille fort belle souhaitoit de lui accorder la derniere faveur sans être vuë. La proposition fut acceptée; on mena donc de nuit la jeune Myrrha à son pere Cinyras. Quand ce jeu β eut assez duré, on eut envie de voir celle dont on avoit eu la jouïssance; on fit aporter de la lumiere, & l'on conut qu'on avoit couché avec sa fille. Cinyras prit son épée pour tuer Myrrha; celle-ci prit la fuite, & se sauva jusques au païs des Sabéens, où elle fut metamorphosée en l'arbre qui fournit la myrrhe. L'enfant dont elle étoit grosse ne laissa pas de croître, & de (*C*) sortir de ce tronc d'arbre quand son terme fut venu. Les Nayades en prirent soin. Ce fut le plus beau garçon du monde, en un mot ce fut Adonis, dont j'ai parlé en son tems †. Plusieurs Auteurs disent que Myrrha ne conçut point d'elle-même cette passion, & que le mal venoit de plus haut, & de quelque (*D*) Divinité offensée; car voilà comment les Payens se representoient leurs Dieux, sous l'idée d'un être qui punit le crime, en poussant le criminel dans un nouveau crime. Ovide n'a point suivi ces Auteurs dans le fait particulier de Myrrha: il a declaré au contraire que ‡ Cupidon s'en lavoit les mains. Il en a donné tout le blâme aux Furies infernales. Ceux qui croyent que Myrrha (*E*) étoit la femme de Cham fils de Noé, amenent la chose d'un peu bien loin.

MOLIERE, fameux Comedien. Cherchez POQUELIN.

MOLIONIDES. C'est ainsi qu'on nomme les deux freres qui ont bonne part à l'Histoire fabuleuse. Ils étoient fils d'Actor (*A*) & de Molione, & se nommoient l'un Eurytus, l'autre Cteatus. Quelques-uns pretendent † qu'Actor n'étoit que leur pere putatif, & que Neptune étoit leur vrai pere. D'autres * tout au rebours font passer Actor pour le vrai pere, & Neptune pour le putatif. On a

β Cum tandem Cinyras avidus cognoscere amantem Post tot concubitus illato lumine vidit Et scelus & natam. *Ovidius Metam. l. 10.*

† *Ex Ovidio ibid. Voyez aussi Plutarque dans ses paralleles p. m. 310. citant les Metamorphoses de Theodore. Servius in Eclog. 10. Virgil.*

‡ Ipse negat nocuisse tibi sua tela Cupido Myrrha, facesque suas à crimine vindicat isto. Stipite te stygio tumidisque adflavit Echidnis E tribus una soror. *Ovid. ib.*

† *Scholiast. Homeri in Il. 10. v. 749. & 750.*

* *Apollod. Bibl. l. 2.*

2. Que la Nourrice de Myrrha prit son tems lors que Cinyras couchoit seul, sa femme Cenchreis étant occupée avec les autres femmes aux mysteres de Ceres:

Turba Cenchreis in illa
Regis abest conjux, arcanaque sacra frequentat.
Ergo legitima vacuus dum conjuge lectus.

N'est-ce pas dire que Cenchreis étoit la mere de Myrrha?

(*B*) *La Reine étoit neuf jours sans coucher avec son mari.*] Quelle prodigieuse difference de ces siecles-là au nôtre! Car puis qu'il falut que la Nourrice se servît de cette occasion, c'est une preuve que pendant le reste de l'année le Roi couchoit aussi regulierement avec sa femme chaque nuit, que le plus petit bourgeois. A present tous les mois de l'année seroient propres à cette Nourrice, si elle avoit un tel coup à faire.

(C) *Et de sortir de ce tronc d'arbre.*] Les (*a*) uns disent que la fille de Cinyras devint un arbre, pendant que son pere la poursuivoit l'épée à la main pour la tuer. On ajoûte que le coup qu'il donna à cet arbre fit naître Adonis. D'autres (*b*) disent que Myrrha se delivra de son fruit dès qu'elle eut été reconuë, & qu'en suite Jupiter la changea en arbre, pour exaucer la priere qu'elle faisoit de n'être ni parmi les vivans, ni parmi les morts.

(D) *De quelque Divinité offensée.*] Les uns (*c*) disent que la colere du Soleil fut cause de cette passion incestueuse. D'autres (*d*) recourent à Venus irritée de ce que Cenchreis, mere de Myrrha, avoit preferé à la beauté de cette Déesse celle de sa fille; ou de ce (*e*) que Myrrha avoit dit en se peignant, que ses cheveux étoient plus beaux que ceux de Venus. Toutes ces hypotheses étoient impies; c'étoit se jouër de la nature divine avec plus d'audace, qu'un Historien honnête homme ne voudroit en temoigner contre des gens de mauvaise reputation, s'il manquoit de preuves certaines. Voyez la marge (*f*).

(*E*) *Que Myrrha étoit la femme de Cham.*] Ils suposent (*g*) que la femme de Cham accompagnée *d'Adonis le plus jeune de sa famille*, s'aperçut toute la premiere de la nudité de Noé, & qu'elle en fit avertir Cham *qui le dit encore à ses freres.* Or comme dans (*h*) le stile des Hebreux *voir ou decouvrir la nudité de quelcun*, signifie deux choses, la simple vuë, ou la jouïssance, il est arrivé que Myrrha qui n'avoit fait que voir, a eu la mauvaise reputation d'être passée au dernier acte. On confirme cette explication (*i*) par un passage, où nous lisons que la Nourrice de Myrrha trouva Cinyras ivre:

Nacta (k) gravem vino Cyniram malè sedula nutrix.

Mais comme il y a des Auteurs qui disent que Myrrha enivra son pere, afin de coucher avec lui, il sembleroit plus à propos de la prendre pour l'une des filles de Loth, que pour l'une des belles-filles de Noë, si d'ailleurs les faits s'accordoient également avec cette conjecture.

(*A*) *Fils d'Actor & de Molione.*] Avec Pausanias (*l*) on croit ordinairement, qu'ils furent nommez *Molionides* à cause de leur mere. Le Scholiaste d'Homere ne croit point qu'ils ayent été nommez Μολίονε par cette raison dans le 12. livre de l'Iliade, mais ἀπὸ τῆς κατὰ τὴν μάχην μολύνσεως. Il se fonde sur un principe qu'Eustathius fait valoir dans une autre occasion; c'est qu'Homere ne designe personne par des noms empruntez des meres.

(*a*) *Hygin. c. 164. Fulgent. Mythol. l. 3. c. 8.*

(*b*) *Anton. Liberal. c. 34.*

(*c*) *Servius in Eclog. 10. Virg.*

(*d*) *Hygin. c. 58.*

(*e*) *Scholiast. Theocriti in Eidyll. 1.*

(*f*) *Conferez l'article* Alcinoe *& l'article* Egialée *pag. 1023. remarque C.*

(*g*) *Voyez la Bibliotheque Univers. t. 3. p. 8.*

(*h*) *Ibid. pag. 21.*

(*i*) *Ibid. pag. 20.*

(*k*) *Ovidius Metam. l. 10.*

(*l*) Καλουμένων ἀπὸ Μολιόνης τῆς μητρός. *Pausan. in Arcad. pag. 248.*

a pu voir sous le mot *Actor*, que celui dont je parle ici regnoit dans l'Elide conjointement avec Augias. Les Molionides étoient les plus braves de leur tems, & ce fut à eux qu'Augias donna le commandement de ses troupes, quand il sut qu'Hercule venoit l'attaquer. Une maladie ayant saisi Hercule dès le commencement de l'expedition, il fut bien aise de faire la paix avec les Molionides; mais ceux-ci ayant été informez en suite qu'il étoit malade, se prevalurent de l'occasion; ils surprirent son armée, & tuerent bon nombre de gens. Hercule quelque tems après leur joüa un tour de supercherie; il leur dressa des embûches à Cleone, lors qu'ils alloient de la part des Eliens assister aux sacrifices de toute la Grece, durant la celebration des jeux Isthmiques, & les tua. C'est ce que nous aprenons d'Apollodore β. Pausanias n'attribuë ni à la maladie d'Hercule, ni à la mauvaise foi des Molionides, mais à leur seule valeur * le peu de succés de ce Heros, & la necessité où il se vit de se defaire par trahison de tels adversaires. Il les fit tuer à Cleone, lors qu'ils alloient assister aux jeux Isthmiques. Molione leur mere travailla avec tant de vigilance à decouvrir les auteurs de l'assassinat, qu'elle en vint à bout: mais les Argiens ne voulurent point livrer γ Hercule aux habitans de l'Elide. Ceux-ci demanderent aux Corinthiens que les Argiens fussent desormais exclus du spectacle des jeux Isthmiques, comme infracteurs des loix sacrées de ces jeux: mais ils ne l'obtinrent pas. Alors Molione donna sa malediction aux Eliens qui assisteroient à ce spectacle; ce qui fit une telle impression sur eux, qu'au tems même de Pausanias les Athletes de cette nation n'assistoient jamais aux jeux Isthmiques. Les Molionides avoient épousé † les deux filles de Dexamenus Roi d'Olene. Chacun laissa un fils; celui d'Eurytus eut nom Thalpius, celui de Cteatus s'apella Amphimachus. Ils regnerent après la mort d'Augias conjointement avec son fils Agasthenes. Au reste les fables disent que les Molionides étoient deux cochers qui avoient bien deux têtes, quatre mains & quatre pieds, mais un corps seulement; l'un tenoit la bride, & l'autre le fouët. Ils s'entendoient parfaitement, & jamais Hercule ne put les vaincre que par artifice. On a voulu aparemment representer par cet emblême ‡ le pouvoir de la concorde. Quelques-uns ont dit (*B*) que ces deux freres étoient nez dans un œuf d'argent. Je ne sai point si les deux Molons (*C*) de Suidas ont été tirez des Molionides.

β *Ibid. Voyez aussi Pindare Olymp. od.* 10.

* Ἄτε γὰρ καὶ τόλμῃ καὶ ταῖς ἡλικίαις τῶν Ἄκτορος τῶν παίδων ἀκμαζόντων, ἐτρέπεθ' ὑπ' αὐτῶν ἀεὶ τὸ συμμαχικὸν τοῦ Ἡρακλέους. Herculis enim auxilia ab Actoris filiis audacia & ætate vigentibus facilè rejiciebantur. *Lib.* 5. *pag. m.* 148.

γ *Il demeuroit alors à Tirynthe.*

† *Id. pag.* 149.

‡ *Voyez Plutarque au commencement du Traité de l'amitié fraternelle & Adr. Junius Adag.* 31. *cent.* 5.

MOLSA (François Marie) l'un des bons Poëtes du XVI. siecle, étoit de Modene. Ses vers Latins & Italiens le mirent dans une telle reputation, que pour peu qu'il se fût aidé par une sage conduite, il seroit monté à une haute fortune; mais il se gouvernoit si mal, que les patrons des beaux esprits ne le purent avancer, quelque bonné volonté qu'ils eussent pour lui ⸸. Il étoit si debauché, qu'il se mettoit au dessus (*A*) des precautions les plus necessaires à ceux qui

⸸ *Voyez la remarque A.*

(B) *Quelques-uns ont dit que ces deux freres.*] Voyez les vers d'Ibycus qu'Athenée (*a*) cite; mais prenez garde que la traduction de Dalechamp n'y est exemte ni des pechez d'omission, ni des pechez de commission. Elle n'exprime point le τέκνα Μολίονας de l'original, & elle tourne κτανόντα par *interfecerunt*, au lieu d'*interfectorem*.

(a) *Athen. lib.* 2. *c.* 16.

(C) *Les deux Molons de Suidas.*] Cet Auteur ayant dit que Molon est un nom propre, cite un passage d'Aristophane (*b*), qui fait voir qu'on disoit anciennement par maniere de proverbe, *petit comme Molon.* Ce pouvoit être une contre-verité, ou une ironie, comme quand nos païsans disent *leger comme un bœuf*; mais Suidas prend la chose au pied de la lettre; il dit que ces termes s'apliquoient aux hommes qui avoient un petit corps, & qu'il y avoit eu deux Molons bâteleurs & brigans. Erasme (*c*) a suivi l'explication de Suidas; mais il lui fait dire que l'un des deux Molons étoit bâteleur, & l'autre larron. Suidas ne dit point cela; il ne fait aucun partage de ces deux metiers; & bien loin de favoriser la conjecture d'Erasme, qui est que ces deux Molons étoient d'une petitesse de taille conuë de tout le monde, il la combat en quelque façon par le terme de λωποδύτῃ; ce sont ceux qui volent sur les grans chemins; ce sont ceux qui depouillent ou qui detroussent les gens, à quoi les hommes très-petits n'osent gueres se commettre; c'est beaucoup mieux l'affaire d'un grand corps, & d'un grand pendart. Adrien Junius (*d*) qui entendoit fort bien le Grec, a pris le proverbe d'Aristophane dans un sens ironique; de sorte que Molon, selon lui, est un homme d'une taille gigantesque. Je croi qu'il a plus de raison que Suidas. Mr. Hofman (*e*) dit que selon Didyme il y a eu deux Molons; l'un bâteleur, & d'une taille excessive; l'autre voleur d'habits, *fur vestiarius*, & un petit homme.

(b) *In ranis act.* 1. *sc.* 2.

(c) *Adag.* 57. *Chil.* 3. *cent.* 5.

(d) *Adag.* 31. *Centur.* 5.

(e) *Au* 1. *vol. pag.* 1047.

(A) *Si debauché qu'il se mettoit au dessus des precautions.*] La corruption prodigieuse qui regne parmi les hommes, n'empêche pas que même les gens peu vertueux, ne conçoivent du mepris & de l'horreur pour ceux qui ne veulent point garder les bienseances, dans l'usage des plaisirs illegitimes. De là vint que Molsa se perdit de reputation, & arrêta tout le cours de sa fortune; ce qui ne lui seroit pas arrivé, si ses debauches avoient été menagées avec plus de

qui veulent éviter le dernier mepris. Il joignoit au crime la bassesse & l'impudence, de sorte qu'il ne faut point s'étonner qu'il soit mort de la verole. Il trouva une occasion favorable de faire paroître qu'il étoit bon Orateur, & que sa prose ne cedoit point à ses poësies. Ayant vu le peuple Romain fort indigné contre Laurent de Medicis, qui avoit coupé la tête à plusieurs anciennes statuës, il l'accusa de cet attentat, & fit là-dessus une harangue si forte, qu'il le remplit de confusion (*B*) & de desespoir. Molsa mourut † l'an 1548. laissant un fils qui fut pere d'une illustre fille, dont je vais parler. Le Boccalini s'est bien diverti aux (*C*) depens du Molsa.

* Ab illa (*Venere*) meritum pudendo contactu miserabilis morbi quo periret venenum hausit. *Paul. Jovius, Elog. c.* 104. *p. m.* 244.

† *Thuan. lib.* 5. *circa finem.*

MOLSA

de discretion. Nous allons entendre Paul Jove. (*a*) *Latinis Elegis, & Etruscis rhythmis pari gratia ludendo Musas exercuit: tanta quidem omnium commendatione, ut per triginta annos, qui Romæ Mecœnatis nomen tulêre, insigni liberalitate, studioque adjutum adipiscendis honoribus efferre contenderint: prægravante semper ejus Genio, quum redivivis toties amoribus occupatus, par ingenio studium substraheret, neque habitu, vel incessu, ullove nobili commercio carminum famam tueretur; fœdè prodigus, honestique nescius pudoris, neglectum rerum omnium ad innoxiæ libertatis nomen revocabat usque adeò supinè, ut summæ laudis, & clarioris fortunæ certissimam spem facilè corruperit.*

(*a*) *Paulus Jovius in Elogiis, cap.* 104. *p. m.* 243.

(*B*) *Qu'il le remplit de confusion & de desespoir.*] On a cru que Laurent de Medicis fut si consterné de l'infamie dont cette harangue le nota, que pour l'effacer il se resolut de redonner la liberté à la ville de Florence, par l'assassinat (*b*) d'Alexandre de Medicis son proche parent. *Sempiternam* (*c*) *ingenii laudem retulit* (Molsa) *non à jucundo tantum carmine, quo lascivisse videtur, sed pedestri etiam gravique facundia, qua Laurentium Medicem, nefaria libidine antiquis statuis noctu illustria capita detrahentem, apud Romanos ab ea injuria dolore percitos accusavit. Ea enim perscripta oratione, Laurentium usque adeò pudore, & metu perennis probri consternatum ferunt, ut atroci animo, quo inustam ignominiæ notam novitate facinoris obscuraret, interficiendi Principis, amicique singularis immane consilium susceperit; scilicet ut Diis invitis patriæ libertas pararetur.*

(*b*) *Il le commit l'an* 1537.

(*c*) *Jovius, ibid. pag.* 244.

(*C*) *Le Boccalini s'est bien diverti aux depens du Molsa.*] Il introduit Christophle Colomb, Fernand Cortes, Magellan, Vasco de Gama, Americ Vespuce &c. qui demandent à Apollon que veu la decouverte d'un nouveau Monde dont on leur est redevable, & dont ils étalent les utilitez, leur memoire soit consacrée à l'immortalité, par des monumens proportionnez à leurs services. Le Chancelier du Parnasse minutoit dejà l'arrêt, lors que le Molsa comparut pour s'opposer à leur requête. Il avoit la tête toute pelée, le menton sans aucun poil, le nés pourri, le visage plein de croûtes & d'emplâtres. Voilà, s'écria-t-il en montrant ses playes, voilà les bijoux & les beaux presens que ces Messieurs nous ont aportez de leur nouveau Monde; ils nous en ont aporté une maudite maladie, inconuë (*d*) à nos ancêtres, contagieuse, (*e*) honteuse, funeste à la generation; un vilain mal de Naples dont vous voyez les effets sur mon visage, & dont tout mon corps est affecté. Là-dessus il se tourne vers Christophle Colomb, & commence à deboutonner son haut de chausses; mais les Muses qui craignirent qu'un objet trop mal honnête ne salît la pureté de leurs regards, lui firent faire defense de passer outre. Il s'arrêta; mais il continua de parler avec tant de force, sur les grans inconveniens que la decouverte du nouveau Monde avoit aportez, qu'Apollon fit dire aux suplians, qu'ils eussent à se retirer au plus vite avec leur or & leur argent, & leur mal de Naples. (*f*) *Comparue Mario Molza, Poeta di molto grido, ma per non haver nel capo, e nella barba pelo alcuno fatto molto disforme, oltre che piu mostruoso lo rendeva l'esser senza il naso, pieno di Gomme, e di Croste, e di doglie, il quale col dito mostrando le sue piaghe, con alta voce, queste disse (ô Sire) che qui vedete nella mia faccia sono i nuovi Mondi, i nuovi riti, & i nuovi costumi de gl'Indiani . . . . Con queste gioie, delle quali tutta mi videte bollata la faccia, & impiagata la persona questi temerarii, hanno abbellito, & arrichito il Mondo; con queste croste, e con queste eterne, e crudelissime doglie, ch'ho per tutta la vita; questi implacabili nemici del genere humano, hanno corrotta la stessa humana generatione. Poi voltatosi il Molza verso il Colombo comincid a sciorsi le brache, quando le Serenissime Muse, per non contaminare con la vista di qualche cosa oscena, i purissimi occhi loro, a i Lettori commandarano, ch'egli fosse impedito.*

(*d*) Ignote a tutta la Medicina, e a tutta la Chirurgia passata. *Boccalin. Ragguagli di Parnasso centur.* 2. *cap.* 90. *p. m.* 272.

(*e*) Appestare il genere humano di un morbo tanto contagioso, così crudele, e vergognoso, che gran disputa è tra i dotti s'egli piu deturpi il corpo, ò svergogni la riputatione. *Ib. pag.* 271.

(*f*) *Ibid. pag.* 271. 272.

Il y a bien des gens qui en comparant ce châpitre de Boccalin, avec une scêne des Precieuses de Moliere, affirmeroient sans hesiter que nôtre Comique a pillé l'Auteur Italien; mais je n'ai garde d'en user ainsi. Moliere n'avoit besoin que de son genie pour imaginer cet incident; mille & mille personnes moins ingenieuses que lui l'eussent inventé. Voici le fait. Jodelet & Mascarille racontent devant les deux Precieuses leurs pretendus beaux exploits. Le premier s'exprime ainsi. (*g*) *Il m'en doit bien souvenir ma foy: j'y fus blessé à la jambe d'un coup de grenade, dont je porte encore les marques. Tastez un peu, de grace, vous sentirez quel coup c'estoit là.* CATHOS. *Il est vray que la cicatrice est grande.* MASCARILLE. *Donnez moy un peu vostre main, & tastez celuy-cy: là, justement au derriere de la teste. Y estes-vous?* MAGDELON. *Ouy, je sens quelque chose?* MASCAR. *C'est un coup de mousquet que je receus la derniere campagne que j'ay faite.* JODELET. *Voicy un coup qui me perça de part en part à l'attaque de Graveline.* MASCAR. (mettant la main sur le bouton de son haut de chausse) *Je vais vous monstrer une furieuse playe.* MAGDEL. *Il n'est pas necessaire, nous le croyons sans y regarder.* MASCAR. *Ce sont des marques honorables, qui font voir ce qu'on est.* CATH. *Nous ne doutons point de ce que vous estes.*

(*g*) *Dans la Scene XI. de la Comedie des Precieuses ridicules.*

Boccalin n'a pas dit sans quelque mystere que le Molza (*h*) étoit mort d'avoir mangé trop de figues; car il faut savoir que ce Poëte avoit fait des vers sur ce fruit-là, par allusion à des par-

(*h*) All'hora che Mario Molza per lo soverchio uso de fichi passò all' altra vita. *Ragguag.* 33. *centur.* 1. *pag. m.* 90.

MOLSA (TARQUINIA) petite-fille du precedent, a été une des plus illustres Dames de son siecle. Son esprit & son savoir accompagnez des graces du corps, (*A*) étoient soutenus par une grande vertu. Ayant perdu son mari sans en avoir eu des enfans*, elle ne voulut jamais se remarier, quoi qu'elle fût encore fort jeune: elle marqua si vivement sa douleur qu'elle merita d'être comparée (*B*) avec Artemise. Son pere ayant reconu qu'elle étoit née pour les sciences, la fit (*C*) instruire par les plus excellens Maîtres qu'on pût trouver. Elle fut extre-

* *Hilarion de Coste*, Elog. des Dames illustres to. 2. p. 800. *Il ne fait que traduire l'éloge de cette Dame composé par Pierre Paul de Ribera.*

tes qu'on ne nomme pas. Ces vers sont pour le moins aussi sales que ceux de Jean de la Caza qui font tant crier les Protestans; mais comme le Molza n'avoit point été Inquisiteur, ni dans les charges Ecclesiastiques, ses impuretez n'ont pas été objectées à la Communion Romaine. *Il est sûr que si les emplois que le merite de Monseigneur de la Casa lui procura, ne l'eussent obligé, en qualité de Nonce, à rechercher les personnes qui de son temps prévariquoient dans la Religion, on n'auroit non plus songé à son* Capitolo *qu'à ceux du Bernia, du Mauro, du Molza, qui ne sont pas moins licentieux, & que le seul bonheur d'avoir été faits par des Auteurs sans consequence, a sauvez de la censure des Protestans.* Voilà ce que Monsr. de la Monnoye (*a*) écrivit à Monsr l'Abbé Nicaize, & qui fut communiqué à Monsr. Menage. Notez que le livre où Voetius rencontra le *Capitolo del forno*, c'est-à-dire les vers de Jean de la Casa qui traitent de la Sodomie, est un recueil de pieces sales composées par divers Poëtes, & nommément par nôtre Molza. Cela paroît par ce titre (*b*), *Il primo libro dell' opere burlesche di M. Francesco Berni, di M. Gio. della Casa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce, e del Firenzuola.* Ce livre fut imprimé à Florence chez Bernard Junta l'an 1548. Mr. Voet deposa son exemplaire dans la Bibliotheque d'Utrecht (*c*), comme dans un lieu de sûreté; mais ses precautions furent inutiles: cet Ouvrage est disparu, & on ne doute point que les François ne l'ayent tiré de cette Bibliotheque (*d*), pendant qu'ils furent les maîtres à Utrecht l'an 1672. & l'an 1673. Cela soit dit en passant. J'ai besoin encore d'un passage de Monsieur Menage. Les *Capitoli in terza rima*, dit-il (*e*), *sur des choses honnestes, mais qui avoient relation à des choses deshonnestes, étoient en ce tems-là fort à la mode: ce qui paroist par le* Capitolo della Fava *du Mauro; & par celui* delle Fiche *du Molza, si célébre par le Commentaire du Ser Agresto, c'est-à-dire d'Annibal Caro.* Voyons le jugement de Boccalin sur le *Capitolo della Fava*, & sur celui *delle Fiche*. Il introduit la celebre Laura Terracina, qui ayant été aggregée au sacré College des Poëtes, & voulant choisir pour mari ou le Molza, ou le Mauro, examina les Figues de celui-là, & la Feve de celui-ci, & se determina pour la Feve; l'ayant trouvée d'un plus haut goût, & plus succulente que les Figues. (*f*) *Volle prima, che amendue le mostrassero le Poesie loro, le quali dapoi, che con essatissima diligenza piu volte ella hebbe rilette, e ben considerate, tralasciate le Fiche del Molza, come contate con stile enervato, e molto languido, si attacò alla Fava del Mauro, nella quale le parue di trovar maggior succo di concetti, e che quell' argomento fosse disteso con piu sodezza di verso.* Je croi que Boccalin n'a pas dessein de nous donner là une bonne idée de la chasteté de cette Laura.

(*a*) *Voyez l'Anti-Baillet, to.* 2. *p.* 151.

(*b*) *Voyez les disputes Theologiques de Gisbert Voetius, to.* 1. *p.* 205.

(*c*) Exemplar illud intuli in Bibliothecam publicam, ut sub publica custodia perpetuum Sanctitatis Romanæ monimentum exstaret, & perfractè negantibus ostendi posset. *Voet. ibid.*

(*d*) *Voyez Lomeyer de Bibliothecis, cap.* 10. *p.* 300.

(*e*) *Anti-Baillet, to.* 2. *p.* 110.

(*f*) *Boccalin, Ragguagl.* 35. *centur.* 2. *pag.* 130.

(*A*) *Des graces du corps étoient soutenus par une grande vertu.*] François Patrice l'un des plus savans personnages de ce tems-là est ma caution; car voici ce qu'il lui écrit, après avoir étalé les choses qu'elle savoit. (*g*) *His tot tantisque ingenii ornamentis comites sese addiderunt nobilitas generis, pulchritudo eximia, mores animi insignes, pudicitia singularis.* Un Chanoine de Latran a donné à cet éloge plus d'étenduë. *Elle étoit naturellement aimable*, dit-il (*h*), *& d'une rare beauté; de sorte qu'estant en un âge plus avancé, son visage, sa gentillesse, & sa bonne grace firent paroistre que le dire d'Euripide est veritable, que non seulement le printemps, mais aussi l'automne des vrayes beautez est agreable: toutes fois les perfections de l'esprit surpasserent beaucoup celles du corps, ayant egalé les plus celebres personnages en vertu & en doctrine. Elle n'a pas aussi cedé à aucune femme en honnesteté & en modestie, dont elle a fait tousiours profession, avec d'autant plus de gloire & d'avantage, qu'elle a esté honorée de la visite des plus* (*i*) *excellens hommes de diverses nations, qui ayant ouy faire un grand recit de ses rares vertus, & de ses merites, ont voulu satisfaire à leur curiosité, & sont venus de bien loin pour la voir & luy parler, comme à une merveille de son siecle. Cette vanité qui flatte si doucement l'esprit de son sexe, n'a jamais touché le sien; au contraire elle fuyoit avec une grande sagesse & modestie les occasions qui la pouvoient faire paroistre; preferant une vie retirée du monde, à l'estat que ses qualitez extraordinaires luy pouvoient apporter; le temperament qu'elle y avoit trouvé ne sentoit ny la presomption de soy-même, ny le mépris d'autruy.* Ces paroles sont du Minime Hilarion de Coste; mais elles ne sont que la traduction de l'Italien d'un Chanoine de Latran. Apliquez ceci aux citations que vous allez lire de ce même Moine.

(*B*) *D'être comparée avec Artemise.*] J'en parle ainsi sous la caution d'un grand Philosophe. *Proh dolor!* dit-il (*k*), *postquam martius tuus Paulus Porrinus, virorum optimus ad superos migravit, Musas omnes ac Gratias, luctu ac tenebris obduxisti. Artemisiam alteram te factam dolemus. Fuit quidem ille tibi maritus incomparabilis. Sed & tu uxor illi incomparabilis & admiranda. Da locum prudentiæ, ac fortitudini tuæ, da finem lachrymis.* L'Epitre dedicatoire dont j'ai tiré ces paroles n'est point datée; mais le livre où elle se trouve fut imprimé à Bâle l'an 1581.

(*C*) *La fit instruire par les plus excellens maîtres.*] „(*l*) Camille Molza Chevalier de l'Ordre de St. Jaques d'Espagne, qui estoit fils du „grand François Marie Molza de Modene, Orateur & très-excellent Poëte Latin & Italien... „Ayant remarqué dès sa jeunesse la bonté & „l'excellence de son esprit, l'envoya avec ses „freres pour apprendre les principes de la Grammaire. Jean Politiano natif de Modene, très-docte

(*g*) *Franciscus Patricius in Epist. dedicator. tertii tomi Discussionum Peripateticarum.*

(*h*) *Pierre Paul de Ribera ubi infra, selon la version d'Hilarion de Coste*, Eloges des Dames illustres t. 2.

(*i*) *Confirmons cela par ces paroles de François Patrice ubi supra:* Elegantes ac docti viri quique non cives tantùm tui, sed quotquot Italia, quotquot Europa protulit, Mutinam visunt, ut te Mutinæ visant, ut mirentur, ut colant, cerebrum Jovis penè supremi alteram Minervam.

(*k*) *Franc. Patricius ibid.*

(*l*) *Hilarion de Coste ubi supra, pag.* 799. 800. *& suiv.*

tremement considerée à la Cour du Duc de Ferrare: en un mot son merite eut tant d'éclat, que la ville de Rome la gratifia d'un privilege dont on n'avoit point d'exemples, ce fut celui de la (*D*) bourgeoisie Romaine. Vous trouverez le detail de toutes ces choses dans les remarques.

MONAN-

„ docte en toutes les sciences, très-vertueux & de sainte vie, fut son maistre. Elle apprit encore les lettres humaines, à bien écrire, & à composer correctement sous la conduite de Lazare Labadini, celebre Grammairien de ce temps-là, comme elle l'a élegamment reduite en pratique par ses compositions en prose & en vers Latins. Elle se rendit sçavante en la Rhetorique d'Aristote sous Camille Corcapani. Le Mathematicien Antoine Guarini luy enseigna la Sphere. Elle apprit la Poësie de François Patricio Philosophe fameux; la Logique & toute la Philosophie de P. Latoni, & du même l'entiere & la parfaite connoissance de la langue Greque. Rabi Abraham luy enseigna les principes de la langue Hebraïque. L'ayeul de ce Rabin avoit appris la même langue au grand Molza l'ayeul de Tarquinie, en suite de quoy par ses propres soins, & l'inclination que ces grands hommes voyoient en son esprit pour l'étude, elle y fit un notable progrez, jusque là, que les plus subtiles questions de la Theologie ne luy estoient point difficiles. Jean Marie Barbier, homme de grand sçavoir & fort judicieux, la forma dans la politesse de la langue Toscane, en laquelle elle a non seulement composé plusieurs vers faciles & élegans, mais aussi diverses lettres, & autres œuvres fort estimées par les plus polis & les plus sçavans d'Italie. Avec ses inventions particulieres elle a mêlé quantité de traductions d'œuvres Grecques & Latines, dans lesquelles elle a exprimé si heureusement & si proprement les pensées des Autheurs, qu'elle a mis ses lecteurs en doute, si elle n'avoit pas une plus parfaite connoissance de ces langues-là, que de la sienne propre. Elle commença à apprendre la Musique, pour s'entretenir & divertir de ses études plus serieuses; de sorte qu'elle surpassa de beaucoup toutes les Dames qui avoient chanté avec un grand applaudissement, & ravy les oreilles d'admiration. La conduite de sa voix qu'elle avoit acquise par les vrayes regles des bons livres & des meilleurs Autheurs, dont plusieurs ont eu cette loüable ambition, de luy pouvoir monstrer quelque chose rare de cette profession, comme firent entre autres Giaches d'Uerto, Lusasco Lusachi & Horace dit de la Viole, duquel instrument outre le Luth Tarquinia avoit coustume de joüer une partie, y joignant une autre avec sa voix, & avec tant d'adresse & de science, que l'on n'en sçauroit pas souhaiter davantage, si bien qu'Alphonse II. (*a*) Duc de Ferrare, Prince très-judicieux, & qui avoit une extrême passion pour toutes les belles & les bonnes choses, demeura ravy d'admiration, ayant trouvé beaucoup plus de merveilles en cette Dame, que l'on ne luy en avoit pas rapporté. Peu après elle institua ce celebre concert des Dames, qui l'ont grandement respectée, & après la mort de son mary luy ont fait l'honneur de l'appeller tousiours en leur compagnie, afin que par sa presence elle perfectionnast ce chœur de Musique qu'elle avoit si bien commencé. „ Ces paroles d'Hilarion de Coste sont traduites de l'Italien d'un (*b*) Chanoine Regulier de Saint Jean de Latran. Il ne marque pas assez bien ce que Patrice enseigna à cette Dame. C'est pourquoi je rectifie sa narration par les paroles de Patrice même, qui nous aprenent qu'il lui enseigna la langue Greque, & qu'il lui fit lire Platon. Tout ce qu'il dit à la loüange de Tarquinia, par raport à l'érudition, merite d'être raporté, & peut servir de suplément à la narration de Ribera. *Non tu*, dit-il (*c*), *ut aliæ solent, summis labris libros attigisti. Tu non modo Hetruscam politissimam linguam, sed Latinam, sed Græcam, optimè calles. Tu in hac non modo Historicos atque oratores, sed & philosophos, sed & Platonem ipsum, Jovis eloquium æmulantem, sed & poetas quoslibet, sed & Pindarum, sine hæsitatione ulla, & legis & intelligis. Hanc tu, quod omnium hominum admirationem vincat, in Platone, tribus mensibus me prælegente edidicisti. Tu in Latina omnium generum carmina pangis, in Hetrusca poemata condis, quàm salita, Jupiter, atque arguta! Tu logicas omnes spinas demetisti. Tu moralem Philosophiam, Plutarchicam, Aristotelicam, Platonicamque ebibisti. Tu magnos profectus in Physiologia fecisti. Tu Theologiam catholicam, toto pectore hausisti. Quid Musicen omnis generis referam? In qua te omnis, non modo Musicorum, sed & Musarum chorus & admiratur, & stupet. Te ne virorum quidem ullus in musica præstantissimorum, non modo non superat, sed nec adæquat. Cum ad hendecachordum canis, cum acutam gravemque eodem utramque tempore, alteram ad lyram pulsas, alteram cantas, Gratiæ te omnes ornant, circunstant, stupescuntque. Quas utinam possem ita exprimere, ut qui hæc legeret, te audire putaret. Sed Dii boni, quæ eloquentia? quæ argutiæ, qui sales? quæ jucunditas in conversando, quæ humanitas, quæ urbanitas? Longè meritò judiciosissimus Benedictus Manzolius civis tuus, & Episcopus Regiensis te, non solùm patri tuo Camillo viro eloquentissimo, sed etiam avo tuo, viro usquequaque magno Francisco Mario Molziæ audet præferre.*

(*a*) *Confirmez cela par ces paroles de Patricius ubi supra*, Quanti te serenissimus Alphonsus Atestinus II. Princeps noster? Quanti te principes mulieres Lucretia atque Leonora, sorores ejus faciunt?

(*b*) *Nommé Pierre Paul de Ribera de Valence. Il a fait l'éloge de nôtre Tarquinia dans le 14. livre d'un Ouvrage qui a pour titre*, Le glorie immortali de' Triomfi, & Heroiche imprese d'ottocento quaranta cinque Donne illustri antiche, e moderne, dotate di conditioni e scienze segnalate: Cioè in sacra Scrittura, Theologia, Profetia, Filosofia, Retorica, Grammatica, Medicina, Astrologia, Leggi Civili, Pittura, Musica, Armi, & in altre virtù principali.

(*c*) *Patricius ubi supra.*

(*D*) *Celui de la bourgeoisie Romaine.*] „ Tout (*d*) l'Univers a donné un applaudissement universel à ses merites, mais particulierement le Senat & le peuple Romain par un authentique témoignage & reconnoissance, l'ayant dans un Decret du Senat (où il est fait mention de toutes ses qualitez & de ses merites) honorée du titre d'*Unique*, luy donnant à elle le droit de Citoyenne Romaine, & à tous ceux de la Maison de Molza, comme vous verrez par les paroles de ce privilege & de cette patente . . . . *Quod Fabius Matheus Franciscus Soricius Equ. Dominicus Coccia Conf. de Tarquinia Molsa Mutinense Camilli filia Civitate Romana donanda ad Senatum retulere S. P. Q. R. de ea re ita fieri censuit. Etsi novum atque inusitatum est in civium numerum à Senatu fœminas cooptari, quarum virtus, ac fama domesticorum parietum finibus contineri* „ *cum*

(*d*) *Hilarion de Coste ibid. pag.* 802.

MONANTHEUIL (Henri de) en Latin (*A*) ***Monantholius***, natif de Reims en Champagne, étoit Professeur Royal à Paris en Mathematique dès (*B*) l'an * 1577. Il a été † aussi Doyen de la Faculté de Medecine de Paris. Il avoit été élevé sous la discipline de Ramus au College de Prele, & il étoit fort attaché à la Philosophie de ce nouveau chef de party. Mr. de Thou qui nous aprend ‡ cette particularité, parle avec éloge de Monantheuil, qui lui avoit enseigné l'Arithmetique & la Geometrie. Il avoit été Precepteur du savant Pierre ⊥ de Lamoignon, dont Theodore de Beze a fait l'Epitaphe en vers Latins. Il publia à Paris β en 1599. la traduction Latine des (*C*) Mecaniques d'Aristote; & y joignit un fort savant commentaire. La mort l'empêcha d'achever un grand Ouvrage de Mathematique auquel il avoit long tems travaillé, & qui devoit avoir pour titre, *Heptatechnon Mathematicum*. Nous dirons quelque chose de ses autres livres dans les remarques. Il étoit des amis particuliers du Garde des Seaux du Vair, & il est le *Musée* dont Mr. du Vair a fait mention dans son livre de la constance. Il eut un fils nommé Thierri de Monantheuil, qui fut Avocat au Parlement de Paris, & qui a composé un livre intitulé (*D*) *De puncto*, qu'il a dedié à son pere. Ce Thierri mourut à Paris en 1621. âgé de 50. ans. Sa sœur Catherine fut mariée à Jerôme Goulu, comme nous l'avons dejà remarqué γ. Voyez Mr. Menage δ.

MONTAIGU (Jean de) Grand Maître de France sous Charles VI. eut le malheur de deplaire au Duc de Bourgogne, qui abusa de telle sorte de l'autorité qu'il s'étoit aquise dans le Royaume, qu'il le fit decapiter le 17. ζ d'Octobre 1409. Quelques-uns disent que la memoire de ce (*A*) Grand Maître fut justifiée

* *Du Breul, Antiq. de Paris, p. 567.*

† *Menage, Rem. sur Ayr. pag. 254.*

‡ *De vita sua, lib. 1.*

⊥ *Oncle du premier President de Lamoignon.* Menage ibid.

β *Vossius de Scient. Mathem. p. 306.*

γ *Au 1. volume pag. 1274. col. 1.*

δ *Ubi supr.*

ζ *Et non pas le 7. d'Octobre 1408. comme l'assure Moreri. Selon lui dans un même jour on eut arrêté cet homme; on lui eût donné des Commissaires; on l'eût mis à la question; on l'eût condamné à perdre la tête, & on l'eût decapité.*

„ *cum debeat, rarò publicis in negotiis usui Reipublicæ esse solet; tamen si aliqua inter eas unquam extiterit, quæ non solum ceteras sui ordinis, sed viros etiam virtutibus penè omnibus supergrediatur, æquum est, ut novo exemplo, novisque inusitatisque meritis, novi itidem honores inusitatique persolvantur. Cùm itaque* „ Tarquinia Molza *Mutinæ antiquissimæ ac florentissimæ Populi Romani Coloniæ, Camillo Patre in equitum ordinem D. Jacobi ab Hispaniæ Regibus institutum, ob* (a) *merita ac nobilitatem adjecto, genita, celebres illas Romanas Heroinas æmuletur, virtutibusque exprimat, ut ei nihil præter patriam Romanam deesse videatur, ne hoc unum ad absolutam ejus gloriam desiderari possit, Senatus Populusque Romanus Civitate donandam censuit, &c.* Ribera n'a mis que ces paroles „ Latines dans l'Eloge de Tarquinia Molza, & „ toute cette Patente en Italien, où sont rapportées toutes les qualitez & les études de cette „ Heroine, la noblesse de sa Maison, & les faits „ de ses ancestres, dont j'ay parlé cy-dessus. Le „ Decret a esté rendu au Capitole le 8. Decembre M. DC. Curtio Martola estant pour lors „ Chancelier du Senat & du peuple Romain, „ Angelo Fosco Chancelier du Senat & du „ peuple. „

(*A*) *En Latin* Monantholius.] C'est sans doute son vrai nom Latin: mais parce que Vossius le nomme je ne sai pourquoi *Monatholius*, Monsieur Moreri non seulement ne l'a pas mis sous son nom François, comme il devoit faire, il l'a encore mis sous un nom Latin un peu alteré, je veux dire sous celui de *Monatholius*. Il n'a rien ajoûté au petit article qu'il en a trouvé dans Vossius.

(*B*) *Dès l'an* 1577.] Je croirois aisément qu'il prit possession de cette charge en 1574. étant dejà Professeur en Medecine, je le croirois, dis-je, aisément sur ce titre de Harangue raporté par Du Verdier Vau-Privas. (*b*) *Henrici Monantholii Rhemi Scholarum Medicinæ Professoris, oratio pro Mathematicis artibus, Parisiis habita, ibidemque excusa* in 4. *apud Dionysium à Prato* 1574. Mais cet autre titre de harangue que je vois dans le Catalogue de la (*c*) Bibliotheque de Monsieur de Thou pourroit tenir en suspens, *Henrici Monantholii Oratio pro suo in regiam Cathedram ritu* 8. *Paris.* 1585.

(*C*) *La traduction Latine des Mecaniques d'Aristote.*] Quand je voi d'un côté que le Sieur Konig (*d*) sur le temoignage de Cardan, nous parle d'un François *Monantholius* Auteur d'un livre, intitulé *Ludus iatromathematicus*, & de l'autre que Henri de Monantheuil a fait un livre intitulé (*e*) *Ludus iatromathematicus Musis factus ad averruncandum tres Academiæ perniciosissimos hostes*, πόλεμον, λιμὸν, λοιμὸν, j'ai quelque disposition à croire que d'un Auteur on nous en fait deux, & qu'ainsi le *Petrus Monantholius* dont on nous parle immediatement après, comme d'un Auteur qui publia des commentaires à Paris sur la Rhetorique d'Aristote l'an 1599. est une nouvelle multiplication du même Ecrivain, & la prise d'un Ouvrage de Rhetorique pour un Traité de Mecanique. Je n'ose neanmoins rien decider, n'ayant point en ma disposition une Bibliotheque assez bien fournie.

(*D*) *Un livre intitulé* de Puncto.] Monantheuil le pere a écrit sur le même sujet; voyez dans le Catalogue de Monsieur de Thou ce titre, *Henr. Monantholii de Puncto primo Geometriæ principio* 4. *Lugd. Bat. Comm.* 1600. Le Catalogue d'Oxford n'a point ce Traité, mais on y voit un Panegyrique *Henrico IV. Galliarum Regi dictus*, imprimé à Paris en 1594. & une *admonitio ad Jac. Peletarium de angulo contactus*, imprimée à Paris en 1581.

(*A*) *Que la memoire . . . . fut justifiée.*] Monsieur Menage le nie; voici ses paroles: elles sont pleines de faits curieux. „ (*f*) Jaque du „ Breuil dans ses Antiquitez de Paris au chapitre „ de la Fondation des Célestins de Marcoucy, „ a écrit que le côrs de Jean de Montagu avoit „ esté porté à Monfaucon dans un sac rempli „ d'épi-

(*a*) *Hilarion de Coste a traduit ceci miserablement:* Et parce, *dit-il*, que Tarquinia Molza native de Modene (ancienne & fleurissante Colonie du peuple Romain) & qui pour ses merites & sa noblesse a esté fille de Camille, Chevalier de l'Ordre de Saint Jacques institue par les Rois d'Espagne.

(*b*) *In supplemento Epitomes Biblioth. Gesneri.*

(*c*) *Part. 2. p. 367.*

(*d*) *Bibliot. pag. 548.*

(*e*) *Voyez Lindenius renovat. p. 397.*

(*f*) *Menage, Histoire de Sablé, l. 10. ch. 5. pag. 271.*

justifiée trois ans après, lors que le credit de son oppresseur fut passé; & qu'on ordonna que ses os seroient enterrez honorablement. François I. fit là-dessus une reflexion qui donna lieu à une (*B*) reponse fort sensée. On la verra ci-dessous. Consultez la suite du Menagiana *.

MONTAUBAN, ville de Guyenne dans le Querci sur la riviere de Tarn, est celebre par bien des endroits. Un homme † illustre m'a dejà communiqué de fort bons memoires touchant cette ville-là; mais comme il m'en a promis de beaucoup plus amples, & plus exacts, je renvoye cet article à un autre tems, afin de le mettre tout à la fois dans la meilleure posture que je pourrai.

* *Pag.* 87. 88. *edit. de Holl.*

† *Monsieur* YSARN *ci-devant Ministre de Montauban, & presentement d'Amsterdam. Son merite est fort conu, & même par de bons livres imprimez.*

MONTGAILLARD (BERNARD DE) conu sous le nom (*A*) de *Petit Feuillant* au tems de la Ligue, fils de Bertrand de Percin (*B*) Seigneur de Montgaillard, nâquit l'an 1563. Il se fit Feuillant en l'année 1579. & il se mit à prêcher tout aussi-tôt, quoi qu'il n'eût pas étudié en Theologie. Il prêcha à Rieux, à Rhodés & à Toulouse avec tant de succés, qu'on lui apliquoit les paroles de l'Ecriture, *Bienheureux est le ventre qui t'a porté.* La Cour de France ne fut pas moins charmée de ses Sermons que la Province de Languedoc. Il s'en alla à Paris lors que le Roi Henri III. y attira les Feuillans; & il n'y eut pas plûtôt prêché deux fois, que ce Prince & la Reine Mere voulurent qu'il fit le Sermon

„ d'épices ; & que pendant tout le tans qu'il „ fut à Monfaucon, les Célestins de Marcoucy donnoient tous les jours une certaine somme au Boureau de Paris pour le garder : & „ que 4. ans après son execution sa memoire „ ayant esté justifiée à la sollicitation du Vidame de Laonnois son fils, gendre du Connestable d'Albret, ses biens furent rendus à „ ses heritiers. Il est vray que le côrs de Jean „ de Montagu fut dependu le 27. Septemb. 1412. „ quelques années après qu'il eut esté mis à „ Montfaucon. Mais ce que dit du Breuil de ce „ sac rempli d'épices, & de la garde faite du „ cors de Jean de Montagu par le Boureau, est „ une fable. Il n'est point vray non plus que „ sa memoire ayt esté justifiée. Pour ses biens, „ quoy qu'il eust esté condanné sans la participation de Charle VI. Charle VI. en donna „ la confiscation à Louis Duc de Guienne, Daufin. Mais il est vray (ce que j'ay appris de „ Mr. Perron, * qui a fait une étude particuliere „ de la vie de Jean de Montagu) que les biens „ de Jean de Montagu furent enfin rendus à ses „ heritiers. „

* *Il a publié un livre intitulé* l'Anastase de Marcoussy, ou recherches curieuses de son origine, progrés, & agrandissement. *Le Journal des Savans du* 13. *Juin* 1695. *en parle.*

(*B*) *A une reponse fort sensée. On la verra.*] Je me servirai des termes d'Etienne Pâquier. *Le même Roi*, dit-il (*a*), en parlant de François I. *passant par les Celestins de Marcoucy, s'informant de quelques Moines de leans, qui avoit fondé ce Monastere, luy fut par aucuns respondu que c'estoit Messire Jean de Montaigu grand Maistre de France, sous le regne de Charles VI. Ce Seigneur avoit esté autresfois pendu au gibet de Paris, à la solicitation du Duc de Bourgogne, qui lors gourmandoit toute la France. Le Roy François comme bon coustumier qu'il estoit de tenir tousjours quelque propos de merite, dit à la compagnie qu'il s'émerveilloit grandement comme cettuy qui avoit longuement gouverné le Roy son Maistre, avoit esté condamné à mort, veu qu'après quelque suite d'années ses os furent ensevelis avec honneur en ce lieu, par ordonnance de Justice : & qu'il falloit bien conclure par cela que les Juges avoient mal jugé. A quoy il y eut un Moine qui respondit au Roy d'une parole assez brusque, qu'il s'abusoit aucunement, parce que le procés du Sieur de Montaigu n'avoit esté fait par Juges, ains seulement par Commissaires, comme s'il eust voulu inferer en son lourdois que tels Commissaires deleguez à l'appetit d'un Seigneur qui pouvoit lors toutes choses, n'apportoient en leurs jugemens la conscience ordinaire des bons Juges. Soit que cette parole fust proferée par un Moine en son gros lourdois, ou par un artifice affeté, elle apresta à rire, combien qu'elle se deust tourner à édification : car à bien dire les Commissions, encore qu'elles ne soient pratiquées, si sont elles tousiours suspectes envers toutes personnes graves, & semble à plusieurs que tels Juges soient choisis à la poste de ceux qui les y font commettre, pour en raporter tel profit, ou telle vangeance qu'ils se sont projettez dessus le masque de Justice. Ce que mesmement reconnu par le Parlement, pour obvier aux scandales & foule du peuple qui ordinairement en adviennent, en une Mercuriale qui fut faite de nostre temps, il fut par serment solemnel arresté qu'aucun Conseiller de la Cour n'entreroit en commission, si tous les Commissaires & Deputez n'estoient tirez du mesme corps, & non mandiez d'unes & d'autres Cours souveraines. En quoy neanmoins ce n'est du tout apporter medecine à la maladie, ains quelque temperament seulement* *.

(*a*) *Paquier, Recherches de la France liv.* 6. *chap.* 8. *p.m.* 471.

* *Voyez l'article* Grandier *remarque* F.

(*A*) *Sous le nom de* Petit Feuillant.] Cela pourroit faire croire que sa taille étoit fort petite, elle étoit neanmoins mediocre: mais on lui donna ce nom lors qu'il commença d'être conu à Paris: il étoit fort petit en ce tems-là, & quoi qu'il eût 20. ans il n'avoit pas fait encore toute sa cruë (*b*). Ce nom lui demeura, lors même qu'un âge plus avancé l'eut tiré du nombre des petits hommes. Voilà un éclaircissement qui m'est venu de la même main que le corps de cet article. J'en suis redevable au curieux & savant Auteur des notes sur la Confession de Sancy, & sur le Catholicon d'Espagne.

(*B*) *Fils de Bertrand de Percin Seigneur de Montgaillard.*] Et d'Antoinette du Vailler, tous deux de noble & ancienne maison de la ville de Toulouse. La famille de Montgaillard subsiste encore avec éclat. Monsieur l'Evêque de St. Pons si conu par ses écrits, & fort estimé des Protestans, à cause qu'il desaprouva hautement la violence (*c*) qu'on faisoit à ceux de la religion pour les contraindre de communier, est de cette famille.

(*b*) *Conferez ce qui est dit dans l'article* Marets *p.* 554. *remarque A.*

(*c*) *Les deux lettres qu'il écrivit là-dessus furent inserées dans la lettre Pastorale de Mr. Jurieu du* 1. *de Mars* 1688. *Il les écrivit au Comte d'Usson* (*frere de Mr. de Bonrepaux Ambassadeur en Dannemarc*) *qui commandoit les troupes en ces quartiers là, & qui a été fait Lieutenant General l'an* 1696.

Sermon que l'on devoit faire aux Augustins le jour de la creation des Chevaliers du St. Esprit. Il reüssit admirablement dans ce Sermon, & il n'eut pas un moindre succés en prêchant au Louvre & ailleurs; & cela fit que le Roi voulut qu'il prêchât tout un Carême dans la paroisse royale de St. Germain de Lauxerrois. Ces Sermons, & ceux qu'il fit à St. Severin, lui aquirent la reputation du plus celebre Predicateur *qu'on eût vu de memoire d'homme à Paris, tant il avoit des talens pour la chaire, & principalement pour émouvoir & dominer les passions, & pour dompter les ames.* Quelques devotes, & entre autres la (*C*) Demoiselle Acarie, le choisirent pour leur unique Directeur. Il pratiquoit tant d'austeritez parmi les Feuillans, que le Pape lui commanda de quitter cet Ordre, pour empêcher qu'elles n'abregeassent sa vie. Ayant épousé avec trop de feu (*D*) les interêts de la Ligue, il se retira dans le Païs-Bas, où il fut fort consideré. Il fit quelques * Oraisons funebres, par ordre de l'Archiduc † Albert, & puis celle de ce Prince l'an 1622. Il étoit alors Abbé d'Orval. Il mourut hydropique dans cette Abbaye le 8. de Juin 1628. *Il avoit toûjours souhaité qu'on l'enterrât sous une goutiere, & ce ne fut que pour éviter le blâme d'affectation, qu'il consentit enfin que son corps fût mis au pied des escaliers qui vont du grand dortoir à l'Eglise.* On a publié sa vie, où l'on debite que Dieu fit de grans miracles & (*E*) pour lui, & par lui. On n'ose pas y nier qu'il n'ait couru de terribles medisances

* *Celle de l'Archiduc Ernest frere de l'Archiduc Albert, & celle de l'Imperatrice leur mere.*

† *Cet Archiduc deceda le 13. de Juillet 1621. Sa pompe funebre fut faite le 12. de Mars suivant; l'Abbé d'Orval fit le Sermon.*

(C) *La Demoiselle Acarie le choisirent pour leur unique Directeur.*] Elle étoit femme du Sieur Acarie Maître des Comptes. Il fut apellé *par ironie le Laquais de la ligue* (*a*), *parce qu'étant boiteux, il étoit un de ceux qui alloient & venoient & agissoient avec le plus d'empressement pour les interêts du parti. C'est celui là même qui fut mari de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, des bons exemples de laquelle il profita mal.* L'Auteur des nouvelles notes sur le Catholicon m'a communiqué une remarque qu'il a faite. Puis que la femme de ce furieux Ligueux, dit-il, étoit sous la direction du petit Feuillant, elle n'avoit garde de desaprouver la Ligue : ce ne fut donc pas à cet égard que son mari profita mal de ses exemples. Pour mieux conoître cette femme il faut lire ce qui suit. „Marie „(*b*) Alais, femme de cet homme, étoit une „devote, (1) connuë aujourdhuy sous le nom „de la bienheureuse Marie de l'Incarnation : „étant veuve, elle se retira en la maison des Beguines, apellée la Chapelle Sainte Avoye: „qui est une maison de veuves, dont elle fut „la Superieure (2) : sa vie est imprimée à Paris „chez Thierry."

(D) *Epousé avec trop de feu les interêts de la Ligue.*] L'Auteur des notes sur la Confession de Sancy m'a fait savoir, que l'on dit fort peu de chose de cette partie de la vie du petit Feuillant, dans le livre dont il m'a communiqué des extraits. Malheureuse loi du Panegyrique, qui permet de suprimer les infamies de celui qu'on louë. Mais on a beau les suprimer dans ce livre-là, elles se trouvent ailleurs. Voici un passage du Catholicon à l'endroit où est decrite la procession de la Ligue. *Entre* (*c*) *autres y avoit six Capucins, ayant chacun un morion en teste, & au dessus une plume de cocq, revestus de cottes de mailles, espée ceinte au costé par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un espieu, l'autre une harquebuze, & l'autre une arbaleste, le tout rouillé par humilité Catholique : les autres presque tous avoient des piques qu'ils bransloient souvent, par faute de meilleur passe temps, horsmis un Feuillant boiteux,* (3) *qui armé tout à crud se faisoit faire place avec une espée à deux mains, & une hache d'armes à sa ceinture, son Breviaire pendu par derriere, & le faisoit bon voir sur un pied faisant le moulinet devant les Dames.* J'ai mis en marge la note de l'édition de 1677. L'Auteur des nouvelles notes a observé que (*d*) *cette action de Frere Bernard* de Montgaillard *est très-veritable*, mais qu'elle ne fut point faite dans la procession pour les Etats de la Ligue l'an 1593. comme le supose l'Auteur du Catholicon, elle fut faite *lors de la montre des Ecclesiastiques & des Moines au siege de Paris* l'an 1590. Il nous renvoye à Mr. de Thou dont je vais citer les paroles. *Omnium* (*e*) *oculos in se convertebat Bernardus è Foliaceno ordine adhuc juvenis nuper Henrico III. Rege concionibus notus apud populum, qui altero pede claudus nusquam certo loco consistens, sed huc illuc cursitans, modo in fronte, modo in agminis tergo latum ensem ambabus manibus rotabat, & claudicationis vitium gladiatoria mobilitate emendabat.* Monsr. Maimbourg va nous aprendre la part qu'eut ce Moine aux horribles crimes des Ligueux. „(*f*) Les Predicateurs, dont les plus signalez „estoient les Curez Pelletier, Boucher, Guincestre, Pigenat, & Aubry, le Pere Bernard „de Montgaillard, surnommé le Petit-Feuillant, & le fameux Cordelier Feu-ardent, „preschant dans les Paroisses de Paris durant „les Festes de Noël, changerent leurs sermons „en invectives contre la personne sacrée du „Roy, &c. . . . On (*g*) reçut à Paris la Duchesse avec toute sorte d'honneur, & une joye „incroyable du peuple, qui la reveroit comme „la mere de deux saints martyrs; & le petit „Feuillant (4) preschant un jour en sa presence, „s'emporta jusqu'à faire, en se tournant vers elle, „une apostrophe au feu Duc de Guise en ces „termes : *O saint & glorieux Martyr de Dieu, „benit est le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaité!*„ Il ne se contenta pas d'être en chaire un cornet de sedition, car il suborna un assassin pour faire tuër Henri IV. Voyez la remarque G.

(E) *De grans miracles & pour lui, & par lui.*] Il fut gueri deux fois par miracle, & avec l'intercession de la Sainte Vierge sa protectrice. Le premier de ces deux miracles „se (*h*) fit à „Paris

(*a*) *Maimbourg, Hist. de la Ligue, liv. 1. pag 57. Il cite les notes sur le Catholicon. C'est-à-dire les notes de l'édition de 1677. Mais ces notes disent seulement qu'il fut apellé* Laquais par ironie, parce qu'il étoit boiteux. *C'est une mauvaise raison. Ce que Maimbourg y suplee est plus vraisemblable; mais il ne devoit pas y laisser la qualité de boiteux, comme une partie de la raison pourquoi on le nomma Laquais.*

(*b*) *Notes sur le Catholicon pag. 478. édit. de Hollande 1696.*

(1) *Maimbourg, Hist. de la Ligue l. 1. en 1584.*

(2) *Bonfons Ant. de Paris, fol. 165. édition de 1605.*

(*c*) *Catholicon p. 15.*

(3) *C'étoit Frere Bernard, dit le petit Feuillant, qui se retira depuis en Flandres, où il a vêcu long tems possedant une Abbaye.*

(*d*) *Pag. 308.*

(*e*) *Thuan. lib. 98. circa fin. p.m. 359. ad ann. 1590.*

(*f*) *Maimbourg Hist. de la Ligue, liv. 3. pag. 295.*

(*g*) *Id. ib. pag. 305.*

(4) *Journal de Henri III.*

(*h*) *Du Memoire communiqué par l'Auteur des notes sur la Confession de Sancy.*

medisances (*F*) contre sa reputation: mais on soutient que c'étoient des calomnies, & qu'il (*G*) n'attenta jamais à la vie de Henri le Grand *. Il faudra dire

„ Paris environ l'an 1589. par Roze Evêque de „ Senlis, qui à la sollicitation du Provincial des „ Jesuïtes consentit enfin à toucher la langue de „ cet homme, auquel un catarre mortel avoit ôté „ la parole, en sorte que la prononciation faite „ par le saint Roze du mot *Effata*, suivi de l'hym„ ne *Ave maris stella* chanté par Mrs. de Mayenne „ & de Nemours avec les Religieux du Couvent, „ quand ce vint aux mots *ut videntes Jesum*, le „ mourant pour lequel on avoit dejà dit l'oraison, „ *egredere anima Christiana*, dit *Jesum*, parla „ depuis, & prêcha le Dimanche suivant, se„ cond jour d'après le miracle. L'autre avan„ ture est de l'an 1619. auquel tems F. Bernard „ étant presque reduit au desespoir par une reten„ tion d'urine de 14. jours, la Vierge de Mon„ taigu à laquelle on avoit fait une neuvaine pour „ lui, le delivra de 22. livres d'eau, & d'une „ pierre qu'il rendit parmi. „ D'ailleurs le Panegyrique de ce Feuillant est rempli *de* (*a*) *revelations, de contemplations, & d'extases, qui étoient si frequentes au defunt qu'il en perdoit le boire & le manger, & que même il y seroit mort si lui-même n'avoit obtenu enfin que Dieu le delivrât des plus violentes. . . . . A peine fut-il expiré, que l'hydropisie dont il étoit mort donna lieu à un miracle. Comme il étoit devenu extraordinairement enflé, son corps n'avoit pu d'abord entrer tout-à-fait dans le cercueil de plomb qu'on lui avoit destiné. En attendant qu'on l'eût élargi, un Religieux se prevalut de cette conjoncture pour baiser encore une fois son pauvre Abbé: dans ce moment il sentit émaner de la face du mort une odeur si divine & si miraculeuse, qu'il lui sembla d'en être tout renouvellé de corps & d'esprit. . . . . Une personne religieuse de merite & de qualité toûjours remplie de l'idée du St. Abbé, lui dit en dormant vous êtes bienheureux, à quoi il repondit, oui je suis bienheureux. Son Panegyriste étoit d'ailleurs si persuadé qu'il n'avoit point passé par le feu du Purgatoire, qu'aux trois Messes qu'il celebra à sa memoire pendant les trois jours des exeques, il ne lui vint pas seulement la pensée de prier Dieu pour son ame.* Par ces morceaux mon lecteur pourra juger aisément, que nôtre Panegyriste n'a point dementi son caractere. Je m'étonne que les Catholiques osent reprocher aux Protestans, que l'Angleterre fourmille de Fanatiques depuis la reformation.

(a) *Ibid.*

(F) *De terribles medisances contre sa reputation.*] „ Quoi (*b*) qu'il voulût passer principalement pour fort chaste & fort debonnai„ re, on l'accusa plus d'une fois de donner sou„ vent accés dans sa maison à des femmes de „ mauvaise vie (ce que son Panegyriste se plaint „ d'avoir de commun avec lui.) On pretendit „ aussi que le petit Feuillant avoit fait mourir d'u„ ne mort horrible un de ses Religieux: sur ce „ qu'on apprit que ce Moine, qui, à ce qu'on „ dit, avoit la charge d'une des forges de l'Ab„ baye d'Orval, étoit tombé dans cette forge, „ & y avoit été mis en cendres, on publia d'a„ bord, qu'il s'y étoit precipité lui-même; mais, „ s'étant trouvé que non, on ne douta pas en „ France que son Abbé ne l'y eût fait jetter „ pour se vanger de quelque injure qu'il pou„ voit en avoir reçuë. Une autre fois encor un „ Gentilhomme l'accusa à deux differentes re„ prises d'avoir voulu le faire assassiner: il est „ vrai qu'on dit que le Gentilhomme succom„ ba dans ses accusations, mais il ne paroît pas „ si ce fut par defaut de preuves, ou par l'ex„ cés de faveur que l'Archiduc portoit à cet „ Abbé. „

(b) *Tiré du susdit Memoire.*

(G) *Qu'il n'attenta jamais à la vie de Henri le Grand.*] Il est difficile de ne le pas croire coupable de cette horrible entreprise, quand on lit avec attention ces paroles de Pierre Victor Cayet. *Le* (*c*) *lendemain que fut prins le prieur des Jacobins, fut aussi arresté le Sieur de Rougemont, lequel ayant entendu que le Roy Henry* 4. *estoit aux fauxbourgs de Paris, s'y estoit rendu: mais sur un advis que ledict Sieur Roy avoit eu de son entreprise, fut pris mené & conduit en mesme temps ledit Prieur, à la Conciergerie de Tours. Interrogé, confesse qu'estant de la Religion pretenduë Reformée, il s'estoit dès l'an* 85. *retiré à Sedan, d'où la necessité qu'avoit sa famille l'avoit fait revenir en sa maison en se faisant Catholique. Mais qu'au mois de Juillet dernier estant à Paris rencontré par le petit Feuillan, après plusieurs paroles qu'il luy dit touchant sa conversion; estans tombez de propos en autre, sur la necessité & le peu de moyens dudit Rougemont, il luy dit, qu'il pouvoit faire un service à Dieu, & à l'Eglise: & qu'il luy avoit respondu, qu'il seroit très-heureux s'il le pouvoit faire: ledit Feuillan luy dit qu'ouï, en tuant le Roy de Navarre, ce qu'executant il se pouvoit asseurer qu'il ne manqueroit de commoditez: mais que sur ceste proposition ayant eu plusieurs paroles en diverses fois avec ledit Feuillan, comment cela se pourroit aysément faire; enfin ils s'accorderent qu'il s'en iroit en l'armée royale, & que faisant semblant d'estre derechef heretique, il trouveroit le moyen de tuër le Roy de Navarre d'un coup de pistole: & que luy ayant dit, qu'il n'avoit point d'argent pour se mettre en esquipage afin d'aller en l'armée, que le petit Feuillan luy bailla quatre cens escus: lesquels ayant receus il se retira en sa maison prez de Corbeil, avec promesse d'executer leur complot: mais qu'au contraire il en fit advertir Monsieur de la Nouë pour le faire sçavoir au Roy. Aussi que le petit Feuillan quelque temps après luy avoit rescrit, & le sollicitoit d'executer leur dessein: mais qu'il avoit gardé ses lettres, & ne luy avoit envoyé que des excuses pour son argent: & n'estoit point venu aux fauxbourgs de Paris que pour faire service au Roy. Toutes ces excuses eussent esté impertinentes, s'il n'eust verifié l'advis par luy donné à Monsieur de la Nouë: & après une longue prison, par arrest il luy fut faict defenses d'approcher le Roy de dix lieuës: ce sont là de terribles desseins, pour gens d'Eglise.* Le Panegyriste du petit Feuillant insiste

* *Tiré d'un Memoire qui m'a eté communiqué par l'Auteur des notes sur la Confession Catholique de Sancy, & sur le Catholicon d'Espagne. Il l'a tiré d'un livre dont il m'a envoyé le titre en ces termes:* Les saintes montagnes & collines d'Orval & de Clairevaux: vive representation de la vie exemplaire & religieux trepas du reverend Pere en Dieu Dom Bernard de Montgaillard, Abbe de l'Abbaye d'Orval, de l'Ordre de Cisteaux, au pais de Luxembourg, Predicateur ordinaire de leurs Altesses Serenissimes, sur le modele de l'incomparable Sainct Bernard Abbé de Clairevaux, & du grand Legislateur Moïse. Au jour & celebrité de ses exeques faites solennellement trois jours durant, en l'Eglise d'Orval les 10. 11. & 12. jours d'Octobre l'an 1628. Par reverend Pere en Dieu Messire F. André Valladier, Docteur en Theologie, Conseiller, Aumosnier, & Predicateur ordinaire du Roy Très-Chrestien, Abbé de l'Abbaye Royale de Sainct Arnould de Metz, de l'Ordre de Sainct Benoist. Imprimé à Luxembourg chez Hubert Reuland 1629.

(c) *Cayet, Chronologie Novenaire, tom.* 1. *fol.* 228. *verso, ad ann.* 1589. *L'Auteur des notes sur le Catholicon m'a indiqué ce passage.*

dire un mot (*H*) de sa taille douce. N'oublions pas que Juste Lipse τ loüa beaucoup la pieté & l'éloquence de ce Moine.

τ *Voyez la 79. lettre de la centurie* ad Germanos & Gallos.

MONTPENSIER (LA DUCHESSE DE) Favorite de Catherine de Medicis. Cherchez LONGWIC.

MOPSUS. Il y a principalement deux personnes de ce nom dans les livres des anciens. L'un étoit β fils d'Ampycus & de Chloris; l'autre étoit fils de Tiresias, selon quelques-uns, ou de Manto fille de Tiresias, selon quelques autres. Nous allons dire quelque chose de chacun. MOPSUS, fils d'Ampycus, étoit éleve d'Apollon γ dans la science des augures, & se fit extremement valoir par cette science durant l'expedition des Argonautes. On le surnomme Titaresien δ, du nom de sa patrie qui étoit dans le païs des Lapithes en Thessalie. Ce ne fut point en son païs qu'il obtint sa principale gloire, mais en Afrique. Il y avoit pris terre s'étant égaré de sa route en revenant de Colchos, & y étoit * mort d'une morsure de serpent. Il fut enterré, dit-on, près de † Teuchira (*A*) l'une des villes de la Pentapole, & honoré (*B*) d'un Temple dans la Province de Cyrene, qui devint fameux par un oracle, dont la premiere institution ‡ est attribuée à Battus le Cyrenien. Ammien Marcellin nous ⱶ aprend que les Mânes heroïques de Mopsus enterrez en Afrique soulageoient plusieurs sortes de douleurs,

β *Hygin. cap.* 14. *Scholiast. Apollon. in l.* 1. *v.* 65.

γ *Hygin. ibid. Apollon. Argonaut. l.* 1. *v.* 65. *Valer. Flaccus Argon. lib.* 1. *v.* 383. *& passim alios. Statius Theb. l.* 3. *v.* 521.

δ *Apollon. ibid. Hesiod. in Scuto.*

* *Apollon. l.* 1. *v.* 80. *& l.* 4. *v.* 1520.

† *Lycophr. Cassand. v.* 877. *Clem. Alexandrin. Stromat. lib.* 1.

‡ *Clem. Alex. ibid.*

ⱶ *Lib.* 14. *c.* 8.

siste peu sur les années de la Ligue: il n'en dit que des choses vagues, & qu'il tourne d'un beau côté, & il expose en general que ce Religieux „ (*a*) eut la gloire d'avoir été l'organe le „ plus puissant, le plus foudroyant & le plus „ zélé, mais aussi le plus sincere & le plus desinteressé pour faire rentrer Henri IV. au giron „ de l'Eglise. Il est vrai qu'il insinuë aussi, „ qu'on l'accusa d'avoir eu part à quelques-unes „ des conspirations qui se firent contre la vie de „ ce Prince, mais il dit aussi que ce Prince l'en „ justifia par ses Ambassadeurs auprés de Clement VIII. à qui même ils eurent ordre de „ temoigner l'estime qu'Henri IV. faisoit de „ Dom Bernard. „

(H) *Un mot de sa taille-douce.*] „ Le (*b*) Panegyriste dit que nôtre Abbé ne couchoit „ jamais que sur une planche, & qu'un escabeau lui servoit d'oreiller. En recompense, „ on voit qu'il prenoit ses aises pendant le jour, „ car son portrait nous le represente étant dans „ une chambre, assis dans un beau fauteuil garni „ d'un carreau magnifique, qu'on prendroit pour „ être rempli du plus fin duvet. Devant ses „ yeux se voit le portrait d'une N. D. pour „ laquelle le St. Abbé fait couler de sa plume ces „ paroles: *O Domina mea, quid hic facio? educ „ è carcere animam meam, ad confitendum nomini tuo.* Dans l'éloignement se voit un tas „ de (*c*) volumes en feu, & par la suite du livre, on voit que cela denote les volumes composez par le petit Feuillant, ausquels, au „ sortir d'une maladie, & par humilité, cet „ Abbé mit lui-même le feu, voyant qu'un de „ ses Religieux, auquel il avoit commandé de le „ faire, y temoignoit de la repugnance. A son „ côté est un agneau, figure de celui que le livre „ dit lui être apparu en suite d'une voix, qui, à „ la veille de plusieurs calomnies qu'il eut à essuyer en Flandres, lui cria la nuit par trois „ fois, allarme. A ses pieds sont quatre mitres, celle de l'Evêché d'Angers, que peu „ après l'arrivée des Feuillans à Paris, Henri III. „ lui fit offrir par Mrs. de Monthelon & Miron „ Conseillers en la Cour, & qu'il refusa: celles „ de l'Evêché de Pamiez, & de la celebre Abbaye de Marimond, qu'il refusa aussi, & „ même s'employa pour les faire tomber à d'autres: & celle de l'Abbaye de Nizelle, que „ l'Archiduc lui donna pour le tenir près de lui; „ mais qu'il ne garda que jusques à la premiere „ vacance de la grande & opulente Abbaye d'Orval. „

(*a*) *Du Memoire communiqué par l'Auteur des notes sur la Confession de Sancy.*

(*b*) *Tiré du même Memoire.*

(*c*) *La seule piece qui ait paru sous son nom est l'Oraison funebre de l'Archiduc Albert.*

(*A*) *Teuchira l'une des villes de la Pentapole.*] J'ai suivi la pensée du savant Mr. de Valois (*d*), qui a prouvé par Lycophron que Mopsus fut enterré près de Teuchira. Je ne veux pourtant point dissimuler qu'en examinant le passage de ce Poëte tenebreux, je n'aye cru que le tombeau de nôtre Argonaute y a été caracterisé plûtôt par raport à Ausigda, sur la riviere de Cinyphe, que par raport à Teuchira. Or cette riviere n'est pas peu éloignée de la (*e*) Pentapole. D'ailleurs j'avouë que je ne devine point, pourquoi Mr. de Valois pretend (*f*) que si Mopsus a été enterré dans la Pentapole, Ammien Marcellin n'a pas dû faire mention *du rivage d'Afrique & du gazon Punique*; mais qu'on peut aisément le justifier par l'autorité de ceux qui ont dit que Mopsus étoit peri en Afrique, du nombre desquels sont Tertullien & Apulée; à qui on peut associer Apollonius & Seneque (*g*) qui le font mourir dans la Libye. Ce raisonnement supose que la Pentapole n'étoit point une partie de l'Afrique; mais je ne saurois m'imaginer veu le grand nombre d'habiles gens qui soutiennent le contraire, qu'il n'ait été fort permis à Ammien Marcellin de le soutenir aussi: il se guinde quelquefois sur les phrases poëtiques, où l'on prefere le nom general au particulier. Après tout dans la Cassandre de Lycophron, on voit que la côte de Teuchira est apellée le logis inhabité d'Atlas. N'est-ce pas avoir voulu designer en general les côtes d'Afrique?

(*d*) *In Marcell. pag.* 41.

(*e*) *Voyez Mela l.* 1. *c.* 7.

(*f*) Quod si ita est male hîc Africæ litus, & cespitem Punicum posuit Marcellinus.

(*g*) *Voyez la remarque E.*

(B) *Il fut honoré d'un Temple.*] Si l'on aime mieux le temoignage d'un Payen, que celui de Clement Alexandrin, on n'a qu'à lire ces paroles d'Apulée; (*h*) *Tantum eos Deos appellant qui ex eodem numero justè ac prudenter vitæ curriculo gubernato, pro numine postea ab hominibus proditi fanis & cerimoniis vulgo advertuntur, ut in Bœotia Amphiaraus*, IN AFRICA MOPSUS, *in Ægypto Osiris, alius aliubi gentium.* Lutatius Scholiaste du Poëte Stace dit en parlant du même Mopsus: *In tantum magnus fuit in augurali peritia ut post mortem templa ei dicata sint, à quorum adytis sæpe homines responsa accipiunt.* On a dejà * vu le temoignage de Marcellin.

(*h*) *De Deo Socratis.*

* *Dans le corps de cet article.*

douleurs; & les gueriſſoient la plûpart du tems. Cet Hiſtorien fait là une faute qui (*C*) lui eſt commune avec quelques autres Auteurs. Quant à l'autre MOPSUS, je voi que le même Strabon qui le fait fils de Tireſias à la fin du 9. livre, le fait fils d'Apollon & de Manto dans le livre 13. & dans le 14. & que Pauſanias * le fait fils de Manto & de Rhacius, Chef d'une Colonie qui étoit paſſée de l'Ile de Crete en Aſie. Rien de tout cela n'eſt facile à concilier avec la Royauté d'Argos, ni avec l'épithete nationale d'Argien (*D*) qu'on lui a donnée. Tous ceux qui parlent de lui en font un grand maître dans la ſcience de deviner. On pretend qu'il fit crever Calchas; le fameux Calchas qui avoit eu l'intendance generale des augures pendant la longue guerre de Troye, qu'il le fit, dis-je, crever en diſputant avec lui à qui (*E*) mieux devineroit. Calchas étoit allé à pied de

* *Lib.* 7. *p. m.* 207.

(*C*) *Une faute qui lui eſt commune.*] C'eſt qu'il confond l'Argonaute Mopſus, avec le fils ou le petit-fils de Tireſias. Barthius (*a*) obſerve que même les anciens Ecrivains les confondent l'un avec l'autre, & il accuſe nommément Servius de l'avoir fait: à tort l'en accuſe-t-il, puis que Servius (*b*) ne parle qu'en general de Mopſus. L'accuſation ſeroit plus juſte contre Ammien Marcellin, dont Barthius cite le paſſage comme une bonne preuve de ces deux choſes. 1. Que le tombeau de Mopſus étoit en Afrique; 2. qu'il n'eſt pas poſſible que Strabon ait vu dans la Cilicie le tombeau de ce Mopſus. Il nous laiſſe à deviner lequel de ces deux anciens Auteurs ſe trompe, & ne voit pas dans le paſſage qu'il cite l'erreur d'Ammien Marcellin. C'eſt Monſieur de Valois qui la remarque. La choſe eſt claire. Cet Hiſtorien dit d'un côté que la ville de Mopſueſte a été le ſiege ou le domicile du devin Mopſus, & de l'autre que ce Mopſus ayant été pouſſé ſur les rivages d'Afrique, en revenant de la conquête de la toiſon d'or, y mourut, & que ſon tombeau y fait des miracles. Celui qui a donné ſon nom à Mopſueſte, & celui qui a fondé diverſes villes dans la Cilicie, ſont ſans doute le même Mopſus; or celui-ci eſt contemporain de Calchas, & d'Amphilochus, & a fleuri après la guerre de Troye; il n'eſt donc pas celui qui fit le voyage des Argonautes. Clement Alexandrin n'a pas pris garde à cela, puis que comme le remarque Monſieur de Valois, il a cru que le Mopſus qui fleuriſſoit au tems de la guerre de Troye, avoit été de ce voyage. Je ne lui objecte point, comme (*c*) feroient d'autres, la trop longue vie que cette ſuppoſition entraîne après ſoi; je me contente de dire qu'il devoit ſe ſouvenir, que Mopſus perdit la vie en revenant de Colchos. Pamelius (*d*) prend pour l'Argonaute celui qui rendoit des oracles dans la Cilicie. On verra bien-tôt un ou deux faux pas de Meurſius. On diſtingue dans Calepin trois Mopſus; 1. le Devin qui fonda la ville de Phaſele ſur les confins de la Pamphilie; 2. le Lapithe fils d'Ampycus; 3. celui qui diſputa contre Calchas.

(*a*) *In Statium to.* 2. *p.* 818.

(*b*) *In Eclog.* 6. *v.* 72.

(*c*) *Lloyd, qui allegue contre ceux qui confondent les deux Mopſus*, quod Argonautica expeditio generatione integra bellum Trojanum anteceſſit; *& Barthius* ubi ſupra, *qui tranche net que* ille Argonautarum vates attingere minime potuit tempora à reditu Trojæ. *Calviſius ſoutient le contraire*, ad ann. mundi 2727.

(*d*) *In Tertull. de anima, cap.* 46.

(*D*) *L'Epithete nationale d'Argien.*] Monſieur de Valois pour diſtinguer nos deux Mopſus (*e*) nomme le premier (*f*) *Lapitham* ou *Theſſalum*, & le dernier *Argivum*. Or quand on conſidere que Tireſias étoit Thebain, & qu'on ſonge à la terrible & cruelle guerre que ceux d'Argos firent deux fois aux Thebains, pendant la vie de Tireſias, on ne voit gueres qu'il ait eu un fils qui pour ſon titre de diſtinction ait porté le titre d'homme d'Argos. Si Manto a été Prêtreſſe de Delphes, & qu'Apollon l'ait renduë mere de Mopſus, pourquoi ce Mopſus s'appellera-t-il Argien? Ou pourquoi aura-t-il ce titre, s'il eſt né du mariage qu'elle contracta en Aſie avec Rhacius? On trouveroit là dedans moins de tenebres, s'il étoit le fils qu'elle eut d'Alcmon (*g*). Quoi qu'il en ſoit, Ciceron (*h*) aſſûre qu'il étoit Roi d'Argos: *Amphilocus & Mopſus Argivorum Reges fuerunt, ſed iidem Augures, iique urbes in ora maritima Ciliciæ Græcas condidere.* Si jamais le Commentaire de Meziriac ſur Apollodore voit le jour, comme il ſemble depuis quelque tems qu'il y ait lieu de l'eſperer, on y aprendra bien des choſes ſur les deux (*i*) Mopſus.

(*e*) *In Ammian. Marcellin. l.* 14. *pag.* 40. & 41.

(*f*) *C'eſt l'épithete que Strabon lui donne.*

(*g*) *Voyez Apollodore Biblioth.*

(*h*) *De Divinat. l.* 1.

(*i*) *Voyez ſon Comm. ſur les Epitres d'Ovide, p.* 911.

(*E*) *En diſputant avec lui à qui mieux devineroit.*] Les continuateurs de Moreri ont fait pluſieurs fautes en raportant cette diſpute. I. Ils ont repreſenté Mopſus comme l'agreſſeur, & ils ne devoient pas le faire, puis qu'il ne paroît comme tel dans aucune des differentes relations que Strabon a raportées. II. Ils ne devoient point citer Heſiode, ſans ajoûter que c'eſt dans Strabon que l'on trouve ce qu'il a dit là-deſſus. Cette addition eſt neceſſaire, toutes les fois qu'on cite un Auteur dont l'Ouvrage ne ſe trouve plus, & n'eſt conu que parce que d'autres le citent. III. Ils ne devoient citer Heſiode en aucune façon, puis qu'ils ne raportent pas comme lui la choſe. Ils diſent que Mopſus demanda à Calchas le nombre des figues; mais Heſiode dit que ce fut Calchas qui le demanda à Mopſus. Ils ont ſans doute été trompez par Charles Etienne (*k*), après Mrs. Lloyd & Hofman. IV. Ils ne devoient point citer le premier livre de l'Iliade, car il ne contient rien de ce qu'ils diſent. Je ſuis moins ſurpris de tout cela, que de l'étrange mepriſe de Meurſius. Ce ſavant homme (*l*) a pretendu que Mopſus eut du deſſous dans cette diſpute, ſi l'on s'en raporte à Seneque le Tragique. *Seneca Mopſum inferiorem factum vult in Medea:*

Omnibus verax ſibi falſus uni
Concidit Mopſus, caruitque Thebis
Ille qui verè cecinit futura.

Premierement il ne s'agit point ici du Mopſus qui diſputa contre Calchas, mais de Mopſus l'Argonaute. En 2. lieu Seneque n'a voulu dire ſinon que Mopſus avec toute ſon habileté prophetique, n'avoit pas laiſſé de mourir dans l'expedition. Je raporterai tout le paſſage, puis que d'ailleurs il n'eſt pas exemt de fauſſeté.

Ite nunc fortes, perarate Pontum
Sorte timenda.

(*k*) Dolore contabuit quod propoſita ſibi à Mopſo caprifico (ut refert Heſiodus) aut (ut Pherecides mavolt) ſue gravida, conjicere non potuiſſet, quot in illa ficus eſſent, quotve hæc utero ſuculas gereret: quos tamen Mopſus ſine ullo errore divinavit. *Car. Stephanus in voce* Calchas, *p. m.* 546.

(*l*) *Comment. in Lycophron. p.* 2[illegible]5.

 Il-

de Troye à Claros avec Amphilochus, & pour éprouver les forces de Mopsus, il lui avoit demandé en lui montrant une truye pleine, combien elle portoit de petits. On lui fit reponse qu'elle en portoit trois, dont l'un étoit une femelle. La chose se trouva veritable. Mopsus demanda à son tour à Calchas le nombre precis des figues qui étoient sur un certain figuier. Calchas ne le put dire, & en mourut de regret β. Personne s'il est tant soit peu versé dans les livres, ne s'étonnera que ce conte soit raporté diversement; car à juger des choses par l'experience, c'est une fatalité que nôtre nature humaine ne peut éviter. Il y en a donc qui disent γ que ce fut Calchas qui demanda le nombre des figues δ, & que Mopsus lui repondit qu'il y en avoit dix mille, & qu'elles pourroient tenir toutes à une près dans une certaine mesure qu'il lui nomma. Cette reponse parfaitement verifiée par l'épreuve, fit mourir Calchas de chagrin. D'autres disent que Calchas ne donna à deviner que le nombre des petits de la truye, & que la seule justesse de la reponse qu'on lui fit le tua, sans qu'il fût besoin qu'on lui proposât à son tour une question qu'il ne put soudre. Il y en a qui ζ soutiennent que ceci se passa non à Claros, mais dans la Cilicie. Une autre (*F*) espece de contestation fit perir Mopsus; car on conte θ que lui & Amphilochus partirent de Troye, & s'en allerent bâtir la ville de Mallus dans la Cilicie. Qu'Amphilochus en sortit pour aller à Argos. Que n'y trouvant point ce qu'il avoit esperé il fut rejoindre Mopsus, qui ne voulut plus de lui. Qu'ils se batirent en duel, & s'entretuerent, & que leurs tombeaux que l'on montroit à Margasa, proche de la riviere de Pyrame, furent tellement situez, que de l'un on ne pouvoit pas avoir la vuë de l'autre. Il est certain que la Cilicie n'a pas été le moindre theatre de Mopsus: il y a bâti des villes*; celle qui s'apelloit Mopsueste † avoit une relation particuliere à sa personne; & c'étoit dans la Cilicie qu'il étoit reveré ‡ comme un Dieu, & qu'il rendoit des oracles. Plutarque ⟊ en conte une histoire qui confondit l'incredulité des Epicuriens.

MORIN (Jean Baptiste) Medecin, & Professeur Royal en Mathematique à Paris, nâquit le 23. de Fevrier 1583. à Villefranche en Beaujolois. Il fit son cours de Philosophie à Aix en Provence, & puis il étudia en Medecine à Avignon, & y fut reçu Docteur en cette Faculté l'an 1613. L'année suivante il s'en alla à Paris, & entra chez Messire Claude Dormi, Évêque de Boulogne, qui l'envoya faire des recherches sur la nature des metaux dans les mines de Hongrie. Il descendit plusieurs fois dans les plus profondes; & ayant cru reconoître que

β *Strabo lib. 14. p. m. 442. Lycophr. v. 425.*

γ *Strabon ibid.*

δ *Servius* in Eclog. 6. Virgil. v. 72. *dit en s'apuyant sur le Poete Euphorion, que c'etoient des pommes.*

ζ *Strabo, lib. 14. p. 404.*

θ *Id. ibid & Lycoph. v. 439.*

* *Cicero, lib. 1. de Divinat. Pompon. Mela, l. 1. c. 14. & ibi Isac. Vossius.*

† Μόψου ἑστία, quasi lares Mopsi. *Voyez Strabon lib. 14. pag. 465.* Mopsuestia vatis illius domicilium Mopsi, *dit Ammien Marcelin au l. 14. S. Jerôme l'apelle* Mopsi viculum. *Voyez Berkelius* in Stephan. p. 567.

‡ *Tertull. de anima, cap. 46. Origenes l. 3. contra Celsum. Euseb. de laudibus Constant.*

⟊ *De Oracul. defectu.*

(*a*) *Fabula 14. pag. m. 46. 47.*

(*b*) *Antiq. lect. l. 29. c. 15.*

(*c*) *Apud Senecam Scriverii, p. 237.*

Idmonem, quamvis bene fata nosset,
Condidit serpens Libycis arenis.
Omnibus verax, sibi falsus uni
Concidit Mopsus, caruitque Thebis
Ille qui verè cecinit futura.

Il y a là trois exemples de la triste destinée des plus grands Devins. Le dernier est celui de Tiresias, qui mourut fugitif de Thebes: le premier est celui d'Idmon, qui fut tué en Afrique par un serpent: l'autre est celui de Mopsus, dont Seneque se contente de dire d'une façon vague qu'il perit. En cela il prend l'un pour l'autre; il attribuë à Idmon ce qui ne lui convient pas; car c'est Mopsus qui fut tué en Afrique par un serpent. Outre Apollonius que j'ai cité, voici comme Hygin (*a*) en parle. *Mopsus Ampyci filius ab serpentis morsu in Africa obiit.* Je n'ignore pas les contorsions que l'on donne à ce passage, & les differentes manieres de le punctuer que les Critiques ont imaginées. Rhodiginus (*b*) se felicita sans doute beaucoup d'avoir mis un point après *condidit*, & d'avoir pris *serpens* pour un participe. Mais je ne croi pas qu'aujourd'hui aucun homme de bon goût trouve cela plus vraisemblable, que de dire que le Poëte Latin s'est trompé. Ne voyons-nous pas les plus habiles Historiens confondre des faits peu éloignez de leur tems, & aussi illustres que le pouvoit être dans l'imagination d'un Poëte tragique la mort d'un Devin d'armée? Gruterus (*c*) qui raporte à Mopsus le *caruit Thebis*, songeoit-il bien que Mopsus étoit Lapithe? Il change je ne sai combien de preterits en futurs: il veut que Seneque ait peché contre l'histoire; mais non pas que la tentation d'entasser plusieurs grands exemples de moralité dans un *chorus*, l'ait fait recourir à l'asyle de la *prolepse*, ou ait confondu sa chronologie. Je puis bien dire presentement que les paroles de Seneque ne prouvent point ce à quoi Monsieur de Valois les employe, je veux dire la mort de Mopsus en Afrique. Les passages qu'il raporte de Tertullien & d'Apulée, prouvent seulement que Mopsus étoit honoré comme un Dieu en ce païs-là; mais il faudroit trouver dans un Auteur quelque chose de plus precis, pour pouvoir le prendre à temoin du decés d'un homme en tel ou tel lieu.

(F) *Une autre espece de contestation.*] Ceci ne regardant point Calchas, je puis dire que le Traducteur de Strabon n'a pas bien rendu ces paroles, οὐ μόνον δὲ τὴν περὶ τῆς μαντικῆς ἔριν μεμυθεύκασιν, ἀλλὰ καὶ τῆς ἀρχῆς, (*d*) *neque de divinatione duntaxat eos contendisse fabulantur, sed etiam de imperio.* Cet *eos* se raporte necessairement à Calchas & à Mopsus; il faut donc s'attendre à les voir disputer du commandement: neanmoins on ne trouve point cela dans la suite; c'est Mopsus & Amphilochus qui se querellent. Strabon s'est exprimé d'une maniere à n'avoir aucune part à cette petite censure.

(*d*) *Strabo. lib. 14. pag. 464.*

que la terre eſt diviſée comme l'air en trois regions, il fit (*A*) un livre là-deſſus. Etant de retour chez ſon Prelat qui entretenoit un Aſtrologue (*B*) Ecoſſois, il commença de goûter l'Aſtrologie judiciaire, & il chercha par les regles de cette ſcience les évenemens de l'année 1617. Il trouva que l'Evêque de Boulogne étoit menacé ou de la mort, ou de la priſon, & il ne manqua pas de l'en avertir. Le Prelat ne fit qu'en rire *; mais s'étant mêlé d'intrigues d'Etat, & n'ayant pas pris le bon party, il fut traité de rebelle, & mis en priſon. Morin entra chez le Duc de Luxembourg, frere du Connetable de Luines, (*C*) l'an 1621. & y demeura huit ans. Dès qu'il eut ſu la mort de Sainclair † Profeſſeur Royal en Mathematique, il demanda de lui ſucceder, & cela lui fut accordé. Il prêta le ſerment de cette charge au mois de Fevrier 1630. On lui avoit perſuadé d'épouſer la veuve de ſon predeceſſeur; mais dès la premiere fois qu'il voulut lui rendre viſite, il trouva qu'on étoit (*D*) prêt de la porter au ſepulcre. Dès lors

* *Il étoit pourtant infatué de l'Aſtrologie.* Morin. Aſtrolog. Gall. lib. 23. p. 648.

† *Il mourut le 29. de Juin.* 1629.

(*A*) *Il fit un livre là-deſſus.*] Ce fut le premier Ouvrage qu'il publia: il parut l'an 1619. ſous ce titre, *Mundi ſublunaris Anatomia.* Ceux qui ont composé ſa vie pretendent qu'il prouva par tant de bons argumens, que les entrailles (*a*) de la terre ſont diviſées en 3. regions, qu'il fit faire fortune à ce ſentiment, ſans l'apuyer de l'autorité d'aucun ancien Philoſophe. Un ſentiment fait fortune lors qu'il trouve des ſectateurs. Voilà ce que je veux dire. Au reſte cet Ouvrage fut dedié (*b*) à Monſieur du Vair Garde des ſeaux, qui avoit été le patron de nôtre Morin à Aix en Provence, pendant qu'il y étoit premier Preſident, & qui fut même ſon diſciple dans l'étude des Mathematiques l'an 1608. Ayant conu combien Morin étoit propre aux ſciences, il l'encouragea à reprendre ſes études. C'eſt Morin qui le raconte. (*c*) *Anno quippe* 1608. *illuſtriſſimus D. Du Vair, Senatus Aquenſis Protopræſes, fuit meus in Mathematicis diſcipulus; qui obſervata mei ingenii ad ſcientias aptitudine, tam valide mihi perſuaſit ſtudia mea per decennium intermiſſa repetere, ut anno* 1609. *Aquis Sextiis ingreſſus ſim Philoſophiæ curſum, ſub D. Marco Antonio, tunc temporis Philoſopho celeberrimo; & anno* 1611. *curſum Medicinæ ſub Profeſſoribus Regiis Fontano & Merindolo, viris etiam librorum editione famoſis.*

(*B*) *Un Aſtrologue Ecoſſois, il commença de goûter l'Aſtrologie.*] Cet Aſtrologue ſe nommoit Daviſſon: il renonça à l'Aſtrologie, & s'attacha à la Medecine, & ſe rendit fort celebre par ſes Ouvrages, & par le cours * de Chymie qu'il enſeigna publiquement dans le jardin royal à Paris. (*d*) Il fut apellé en Pologne, & il eut l'honneur d'y être premier Medecin de la Reine (*e*). Je m'en vais dire une choſe remarquable. Il ſe degoûta de l'Aſtrologie, à cauſe de l'incertitude qu'il y trouvoit, & s'attacha à la Medecine. Morin au contraire par une ſemblable raiſon ſe degoûta de la Medecine, & s'apliqua à l'Aſtrologie. *Eſt vero quod in ipſo* (Daviſſono) *ac Morino non leviter admiremur, artium nempe quas profitebantur factam ab utroque veluti permutationem: Aſtrologiam Scotus, ſcientiam alter medicam ſectabatur; uterque proceſſu temporis, poſt experimenta complura in arte propria, nil ſubeſſe certi deprehendit, unde animus amborum fluctuans, in quo pedem figeret, non inveniebat. Tædet itaque hunc & illum aberrantis plerumque judicii, Medicus ergo in Aſtrologum vertitur, & in Medicum Aſtrologus, tam ſecundo exitu ut beati transfuga, inter hujus ætatis viros inſignes annumerari mereantur* (*f*).

(*a*) Ut enim tres in regiones aer diſtinctus eſt, ſic etiam triplex regio in terræ viſceribus animadverti poteſt ſumma, media, infima, & id quidem validiſſimis rationum momentis adeo ſtabilivit, edito hujus argumenti ad annum 1619. libello, ut hæc ſententia etſi nulla Philoſophorum veterum authoritate fulciatur, ſuos tamen habeat ſectatores. *Vita Jo. Bapt. Morini*, p. 3. n. 16.

(*b*) *Vincentius Panurgus in epiſtola de tribus impoſtoribus*, p. 14.

(*c*) *Morinus, in defenſione ſua diſſertationis de atomis & vacuo*, p. 5.

* *Il fut imprimé à Paris l'an* 1635.

(*d*) *Vita Morini*, p. 4. n. 21.

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Ibid.*

(C) Morin *entra chez le Duc de Luxembourg.... l'an* 1621.] Ceux qui ont donné ſa vie laiſſent ici un vuide avec peu de jugement. Ils diſent que par la priſon de l'Evêque de Boulogne, Morin ſe ſeroit trouvé ſans apui, s'il ne fût entré chez ce Duc l'an 1621. & ils venoient de dire que cet Evêque fut empriſonné l'an 1617. Que devint donc Morin dans cet intervalle de 4. années? C'eſt ce qu'il faloit du moins indiquer. Rempliſſons cette lacune par un paſſage de Morin même, qui nous aprendra que depuis la chute de ſon Prelat, il demeura chez l'Abbé de la Bretonniere en qualité de Medecin ordinaire, juſques à ce qu'il entrât chez le frere du Connetable, pendant le ſiege de Montauban. *Manſi*, dit-il (*g*), *apud Epiſcopum* 4. *annis, tum ſolicitatus à reverendiſſimo D. De la Bretonniere ſancti Ebrulphi in Normania Abbatis optimi, me cum ipſo durante gravi peſte Pariſienſi in Normaniam contuli, ejus Medicus ordinarius. Anno autem* 1621. *dum Rex obſideret Montem Albanum, vocatus fui in Aulam ab illuſtriſſimo mihique valde amico Domino Ludovico Tronſono, Regi à ſanctioribus Conſiliis & ſecretis; ut eſſem Medicus ordinarius Ducis à Luxemburgo; quod ægrè tulit optimus Abbas.* Il ſe plaint ſouvent de l'ingratitude de ce Duc, & il avouë qu'elle l'obligea à le quitter (*h*), & qu'en ſortant de chez lui, il le menaça d'une maladie qui l'emporta dans deux ans.

(*D*) *Qu'on étoit prêt de la porter au ſepulcre.*] Morin ſe regloit ſur les aſtres dans ſa conduite; & comme il ne trouvoit pas qu'ils lui conſeillaſſent de ſe marier, il avoit envie de vivre dans le celibat. Neanmoins les exhortations de ſes amis l'ébranlerent de telle ſorte, qu'il ſongea tout de bon au mariage; quand il eut bien conſideré que la veuve de Sanclair paſſoit pour riche, & qu'il s'offroit une occaſion favorable, de ſucceder non ſeulement à la chaire de ce Profeſſeur, mais auſſi à ſon lit & à ſon argent. Il étoit en chemin pour aller rendre ſes devoirs à cette veuve, & pour lui faire la premiere ouverture de ſon deſſein. Mais voyant la porte du logis tenduë de noir, & aprenant des voiſins que cette femme ſeroit bien-tôt enterrée, il fut ſaiſi d'un étrange étonnement, & il forma ſur le champ un deſſein ferme de ne ſe point marier. Ne doutons point que cela ne fortifiât dans ſon ame la bonne opinion qu'il avoit conçuë de l'Aſtrologie. *Hoc* (*i*) *honore magiſterioque pollentem familiares amici conjugio propoſito ſtabilire firmius voluerunt: vivebat anteceſſoris conjux memorati modo* Sanclari, *non abjicienda*

(*g*) *Morin. in defenſ. ſuæ diſſertationis de atomis*, p. 106. 107.

(*h*) Quem demum fui coactus deſerere ob ſummam ejus ingratitudinem, prædicens illi ante diſceſſum morbum lethalem intra biennium, ex quo etiam mortuus eſt. *Morin. Aſtrolog. Gallica, lib.* 17. *p.* 398.

(*i*) *Vita Morini*, p. 6. n. 32.

cienda

lors il prit une ferme resolution de ne se point marier, & il y persevera toute sa vie. Il se fit beaucoup d'amis. Il eut accés chez les Grans, & même chez le Cardinal (*E*) de Richelieu; & il obtint sous le Cardinal Mazarin une pension de deux mille livres, qui lui a été toûjours payée fort exactement. Il étoit consulté sur l'avenir par plusieurs personnes, & on pretend que ses horoscopes (*F*) ont souvent

(*e*) *Voyez la remarque H à la fin.*

(*f*) *Morin. Astrolog. Gallica, lib.* 23. *p.* 613.

cienda quidem illa plane, & quam opibus non contemnendis instructam popularis fama jactabat, Par est, inquiunt, ut quemadmodum Sanclari *cathedræ, sic & ejusdem opibus ducta ipsius uxore succedas: consilio istiusmodi sæpius repetito* Morinus *tandem acquievit, Dominamque invisere ea mente constituit, & procum gerere prima vice: propior factus ædibus nigra veste videt limen obseptum, docentque vicini* Sanclari *conjugem esse mox ad tumulum efferendam. Id audiens quantum obstupuerit, cogitate: tum vero de cælibatu perpetuo consilium sibi quondam ducibus astris injectum, certissimum fore decrevit, omnibusque in posterum renunciare nuptiis, & quicquid vitæ reliquum esset in doctrinis ac librorum seu lectione, seu scriptione placido tenore transigere, atque in amicorum convictu suavissime consenescere. Hoc fixum apud se ratumque nunquam postea violavit. Quid enim libero lectulo jucundius? numquid uni conjugi molestiarum plerumque seminario tot amicos tamque illustres anteferret?* Tout cela est digne d'un Professeur en Mathematique. Il falut revenir souvent à la charge pour lui persuader de se marier; il falut joindre les motifs de l'utilité aux raisons de la justice; & lors qu'enfin on eut obtenu son consentement, il se prepara à la premiere visite avec tant de quietude, que la Dame eut le loisir de mourir avant que de la recevoir. Il demandoit si peu de nouvelles de sa maîtresse, qu'avant que d'avoir ouï rien dire de sa maladie, il sut qu'elle alloit être enterrée, & il ne le sut qu'en se portant sur les lieux pour faire la premiere declaration d'amour. Cela est d'un Philosophe.

Son thême natal (*a*) ne lui presageoit que des malheurs du côté du sexe: il avouë qu'en l'année 1605. il reçut deux grandes blessures à cause d'une femme (*b*), & qu'après la grace de Dieu il doit à l'Astrologie le bonheur d'avoir arrêté les funestes suites de son étoile: car ayant connu ce que pouvoit un certain astre dans l'exaltation de Venus qui se rencontroit dans son horoscope, il prit garde de plus près à lui, & connut d'où étoient sorties les infortunes par où il avoit passé à cause des femmes. *Tot* (*c*) *mala, infortunia, magnaque vitæ pericula mihi propter mulieres acciderunt in juventute, ut jam illa recogitando stupeam, multoque plura & forsan deteriora mihi accidissent, nisi Deus Opt. Max. mei misertus fuisset, ab eisque me liberasset, & Astrologia circa* 35. *meæ nativitatis annum quo huic scientiæ studere cœpi, infausta & mihi per experientiam periculosa illius constitutionis monuisset.*

(*a*) *Voyez la remarque O.*

(*b*) Die nona Julii 1605. duo periculosissima vulnera propter famosam mulierem. *Morin. Astrolog. Gall. l.* 23. *p.* 617. *Il y a quelque aparence qu'il prend ici* famosus *en mauvaise part.*

(*c*) *Id. ib.*

(*E*) *Et même chez le Cardinal de Richelieu.*] L'Auteur de la vie de Morin parle de cela en ces termes. (*d*) *Richelius Cardinalis immensus ille genius, judicio nunquam, ubi quempiam pertentasset, errante, dignum ea existimatione* Morinum *duxit, ut ipsum ad secretius Museum admitteret, deque negotiis momenti gravissimi consuleret.* C'est un recit bien mutilé, & tel que le donnent les faiseurs d'éloge: on n'y trouve point le changement du Cardinal envers Morin, ni la colere furieuse de cet Astrologue contre le Cardinal. Supleons à cette omission. Morin faussement imbu de la pensée qu'il avoit trouvé la vraye science des longitudes, & que le Cardinal lui faisoit une très-grande injustice, (*e*) en lui refusant la recompense qu'une telle decouverte meritoit, conçut un depit extrême, & un vif ressentiment qui a duré autant que sa vie. Il n'alla plus voir cette Eminence, & ce ne fut que pour l'amour de Monsieur de Chavigny son patron, & pour la gloire de l'Astrologie, qu'il travailla à un pronostic que ce Cardinal lui fit demander. *Priusquam* (*f*) *Parisiis discederet* (*g*) *optavit scire quid de sua valetudine atque vita sentirem eo in itinere, non quidem per se (quem ab annis* 4. *non videram ob denegatam* (*h*) *mihi remunerationem scientiæ longitudinum à me inventæ, utcunque suo scripto eam mihi pollicitus fuisset) sed interposito Magnate sibi fidissimo, & mihi amico, scilicet illustrissimo D. Comite de Chavigny, qui ad tertiam usque vicem meum ea de re judicium petiit, quod libenter recusassem si potuissem: at ipsius Magnatis obstrictus beneficiis, & pro honore Astrologiæ tandem respondi Cardinalem eo in itinere cum vitæ periculo ægrotaturum.* Il a parlé desavantageusement de cette Eminence dans ses livres, & lui a imputé tous les malheurs de l'Europe (*i*), & sur tout la guerre que la France declara à l'Espagne l'an 1635. Il remarque que le Cardinal la declara sans consulter ni les Etats du Royaume, ni les Parlemens. *Galliâ* (*k*) *bellis civilibus, & extraneis adhuc vigentibus, admodum attenuatâ, Cardinalis Richelius, inconsultis Regni comitiis, aut Senatibus, sed sponte propria, horrendum bellum inter Reges Galliæ & Hispaniæ declaravit, quod adhuc perdurat, quamvis omnia passim ad extremam desolationem redacta conspiciantur.* Voyez ce qui lui fut repondu par Mr. Bernier, qui l'accusa d'ingratitude, & de mal parler de la personne de Louis XIII. & de donner même une atteinte à l'autorité royale. *An-ne, quantumve sit crimen publicè efferre, non posse Christianissimum Regem indicere bellum, inconsultis Comitiis, aut Senatibus, disceptare meum non est . . . . verum jus belli indicendi abstulisse Regi, ut illud transferres in Cardinalem Richelium, non video qui possit id crimen à publicis ac Regiis animadversoribus tolerari. Prætereo quàm injurius, & ingratus sis adversus tantum Cardinalem, à quo tot bona accepisti, & cui maledicere tamen tam privatim quàm publicè non desinis, eo dumtaxat nomine, quòd exsatiare immensam tuam aviditatem noluerit, dum, ob tuam illam chimæram longitudinum inventarum, contendisti tibi ab illo deberi montes aureos. Nempe hoc loco illi attribuis non modò usurpatam tyrannicè authoritatem* (*l*) &c.

(*F*) *Que ses horoscopes ont souvent predit la verité.*] (*m*) Son coup d'essai fut de predire l'em-

(*d*) *Pag.* 6. *n.* 33.

(*g*) *C'étoit pour le voyage du Roussillon l'an* 1642.

(*h*) Testantur quidem omnes Astronomi me scientiam illam perfecte demonstrasse, sed Cardinalis Richelius perfidia & proditione Commissariorum meorum me promisso præmio inique fraudavit. *Morin. ib. lib.* 24. *p.* 687.

(*i*) Qui bellis per totam Europam excitatis pluribus hominum millionibus ferro, flamma, fame, peste, aliisque modis causa mortis extitit. *Ibid. l.* 23. *p.* 613. Pluribus per totam Europam ferro, flammis, sanguine, fame, peste, & cadaveribus horridam, idem contra Cardinalem deprecantibus, quod olim Brutus post cladem Philippicam noctu astra intuens contra Antonium, ex Apiano, *Jupiter ut ferias qui horum est causa malorum.* Ib. p. 647.

(*k*) *Idem in Dissert. de atomis & vacuo p.* 31. (*l*) *Berner. Anatom. ridiculi muris p.* 192. 193. (*m*) Præsignificatus Bononiensi Præsuli carcer . . . quasi primum hac in facultate specimen Morino fuisse dici potest Ab hoc tyrocinio magisterium assecutus est Ludovico XIII. Lugduni ægrotante. *Vita Morini p.* 13. *n.* 61.

ſouvent predit la verité. Il ne fut pas heureux dans fort predictions concernant un (G) Secretaire d'Etat, fort dependant de ſes oracles aſtrologiques. Il publia

l'empriſonnement de l'Evêque de Boulogne; mais il fit chef-d'œuvre, & il paſſa maître en prediſant que Louïs XIII. atteint d'une dangereuſe maladie à Lion, n'en mourroit pas. La Reine mere étonnée des funeſtes predictions de quelques autres Aſtrologues, écrivit au Cardinal de Berulle de faire travailler à l'horoſcope du Roi par Jean Baptiſte Morin. Celui-ci executa volontiers cet ordre, & trouva dans les étoiles que la maladie du Roi ſeroit grande, mais non pas mortelle. Sa prediction fut juſte, & il en fut recompenſé royalement; les autres Devins furent envoyez aux galeres. *Quod (a) cum ex prædicto contigiſſet ſplendidam vati ſuo mercedem ac Rege dignam contulit, cæteris qui male monuerant, ad remum (b) amandatis, forſitan quod minime juſſi in annos Principis inquiſiſſent.* Là-deſſus on nous aſſûre qu'il (c) auroit dû être le ſeul qui eût permiſſion de contempler l'étoile du Roi, comme autrefois il n'y avoit qu'un ſeul homme qui pût peindre le grand Alexandre. L'un des (d) Medecins de Louïs XIV. eut envie de faire créer une charge d'Aſtrologue de Cour en faveur de nôtre Morin, & ſur ce pied-là de le donner pour adjoint aux Medecins de ſa Majeſté. Il forma cette entrepriſe, parce qu'il s'étoit ſervi heureuſement des predictions de cet homme en pluſieurs rencontres. Ce deſſein ne fut pas executé. *Is* Morinum *vera ex ſideribus vaticinantem cum ſæpius comperiſſet, ac crebro ejus operam feliciter atque utiliter expertus eſſet, multis eum meritis ſibi plane addixit, hocque agitaverat animo, & ipſa re jam ſatagebat eum Aſtrologum inter aulica miniſteria conſtituendum eſſe, qui primario medicorum Regis comes eſſet adjumento futurus, & quidem ex* (1) *Galeni placito.* Morin ayant fait ſavoir que Louïs XIII. étoit menacé de quelque malheur, on repreſenta à ce Prince de ne ſortir pas ce jour-là. Il ne ſortit point pendant toute la matinée, mais (e) s'ennuyant après-diné, il voulut ſortir pour prendre quelques oiſeaux, & il tomba. *Que Morin ne le ſache pas*, dit-il, *car il en ſeroit trop glorieux.* Le Cardinal de Richelieu (f) voulant ſavoir ſi Guſtave Adolphe vivroit long tems, envoya l'heure de la naiſſance de ce Prince à Morin, qui ne ſe trompa que de peu de jours à marquer la mort de ce grand guerrier; & cette mepriſe vint de ce que l'heure n'avoit pas été marquée dans toute la preciſion; il y manquoit quelques minutes. A propos de quoi l'on nous parle de l'épée de Guſtave qui tomba entre les mains de Morin; on nous decrit les figures que cet Aſtrologue y obſerva, car il ſe connoiſſoit en Taliſmans. On ajoûte (g) que le Cardinal de Richelieu ſe trouva très-bien des avis de nôtre Morin, par qui il avoit fait faire ſon horoſcope, & qu'il ne partit pas pour le voyage de Perpignan ſans conſulter cet oracle aſtrologique, qui ne ſe trompa que de 10. heures ſur la mort de ſon Eminence. (h) Ayant vu la figure de nativité de Cinqmars, ſans ſavoir de qui elle étoit, il repondit que cet homme-là auroit la tête tranchée. Je laiſſe quantité d'autres exemples dont on donne là le catalogue, & je me contente de dire que l'on inſinuë que les plus grandes objections qui lui étoient faites, conſiſtoient à dire qu'il s'étoit trompé (i) de 6. jours ſur la mort de Louïs le Juſte, & (k) de 16. ſur la mort du Connetable de Lesdiguieres; & qu'il n'avoit point donné à ſa bienfaitrice Marie de Medicis les ſecours qui lui étoient neceſſaires; car au contraire cette bonne Reine ſe plaignoit que les Aſtrologues étoient la cauſe de ſes malheurs. On repond ſur ce dernier chef que jamais Morin n'avoit conſulté les aſtres ſur le deſtin de cette Reine; & qu'ayant eu ordre de le faire peu de jours avant qu'elle ſortît du Royaume, il n'eut pas le tems d'achever ſa compoſition: la Reine partit ſans en avertir Morin, & ſans attendre que ſon horoſcope fût fait. *Cur (l) amabo ſiderum ille adeo peritus, & per ea rerum futurarum acerrimus indagator, Dominam ſuam* Mariam Medicæam *meritam de ipſo quam optime nulla opitulatione ab ſtellis obtenta juvit? Sic ajunt æmuli: nonne ſæpius exaggerant iidem de ſuis faticanis aſtrologis conqueſta eſt, ſe tanquam à præſtigiatoribus deceptam in tot calamitatum incidiſſe voragines, unde emergere nequiverit? Enimvero quidnam iſti caperata fronte Cenſores dicturi ſunt, ubi audierint Reginæ hujus nativitatem nunquam à* Morino *exploratam fuiſſe? cum tamen paucis ante diebus quam ad exteros ſe fuga reciperet, id ipſum fieri juſſerit, aſtrologo autem* Morino *non admonito re infecta diſceſſiſſe.* Nous parlerons ci-deſſous de ſes predictions contre Gaſſendi. Je ſuis ſûr que les perſonnes les plus incredules ſeront bien aiſes de trouver ici les faits que je viens de raporter; car ils prouvent que les plus grans hommes (m) d'Etat ſe laiſſent infatuer de l'Aſtrologie judiciaire, & que même dans le XVII. ſiecle on n'a pas été exemt de cette folie à la Cour des plus grans Princes de l'Europe. La Reine Chriſtine (n) voulut voir Morin quand elle fut à Paris la premiere fois, & temoigna qu'elle le prenoit pour l'Aſtrologue le plus éclairé qui fût au monde. C'eſt une marque qu'elle lui avoit donné à faire des horoſcopes, ou qu'elle avoit pris la peine d'étudier ceux qu'il avoit compoſez. J'obſerve que la mepriſe de 6. jours touchant la mort de Louïs le Juſte ne ſemble rien, quand on ne la conſidere que d'une vuë generale; mais quand on en ſait les circonſtances que Gaſſendi (o) en a racontées, on ne peut s'empêcher de dire, que c'eſt l'une des plus grandes mortifications qu'un Aſtrologue puiſſe recevoir.

(G) *Concernant un Secretaire d'Etat fort dependant de ſes oracles.*] Je parle du Comte de Chavigny: on va voir ſa credulité pour l'Aſtrologie. Ayant (p) reſolu d'aller en Provence l'an 1646. il voulut avoir avec lui nôtre Morin; mais comme cet Aſtrologue ne faiſoit rien ſans l'avis des aſtres, il ne voulut point s'engager à ce voyage, qu'en cas qu'ils lui promiſſent un bon ſuccés. Il demanda donc du tems pour les conſulter, & après cela il promit d'accompagner ſon Mecene. Il le (q) pria de lui permettre de choiſir l'heure propice pour le depart, & il l'aſſûra que l'experience lui aprendroit, combien

(a) *Vita Morini p. 13. n. 61.*

(b) *Conferez ce qui eſt dit dans l'article* Lutorius, *pag. 447. lettre a.*

(c) Morino ſoli regalem horoſcopum intueri ac examinare liceat, ut olim uni Apelli conceſſum eſt Alexandrum in tabula pingere. *Vita Morini ibid.*

(d) *Vautier, qui avoit été premier Medecin de Marie de Medicis.*

(1) *Lib. 3. de diebus decretoriis.*

(e) Pomeridiano tempore contineri pertæſus aviculis poni retia jubet, dumque ipſe attentius ea tenderet non advertens concidit, fune arctius tibiis alligato, qui ſcindi nec mora debuit. Rex aſſurgens, cavete, inquit, Morinus neſciat, nimium ex caſu meo tumoris admitteret. *Vita Morini pag. 13. n. 62.*

(f) *Ibid. pag. 14. n. 65. Voyez auſſi Morin,* Aſtrolog. Gall. l. 17. pag. 399.

(g) *Vita Morini p. 15. n. 74.*

(h) *Ibid. n. 73.*

(i) *Ibid. pag. 13. n. 63.*

(k) *Ibid. n. 64.*

(l) *Ibid. pag. 15. n. 76.*

(m) *Voyez la remarque ſuivante.*

(n) Qua primum vice Lutetiam venit Morinum ad videndum accerſiri juſſit, quem in Aſtrologicis omnium perſpicaciſſimum palam & clare teſtata eſt. *Vita Morini pag. 16. n. 80.*

(o) *Voyez* l'Anatomia ridiculi muris *de Bernier pag. 128. 129.*

(p) *Morin. Aſtrolog. Gallica, l. 26. c. 7.*

(q) Illuſtriſſimum Dominum . . . ab Aſtrologia non alienum rogavi, ut ipſi placeret me diem & horam ad proficiſcendum fortunaram eligere, ſeque experturum quanti eſſet momenti ſuſcepta ſub congruo cœli ſtatu inchoare. *Ibid. pag. 778.*

blia (*H*) quantité de livres, mais il n'eut pas la satisfaction de voir imprimé son Ouvrage favori, qui lui avoit coûté trente ans de travail, & qui n'a paru qu'après

bien il importe de commencer ses entreprises sous un aspect favorable des étoiles. Monsieur de Chavigny ne contesta rien, & l'assûra de sa soumission. Morin trouva qu'il faloit partir le 9. du mois de Mai à 4. heures 9. minutes du matin, & pria que tout fût prêt pour ce moment. Les ordres du maître furent si precis & si bien executez, qu'à ce moment-là il ne manquoit rien aux preparatifs du voyage. Il y avoit dans son jardin quatre bons quadrans, où l'on observa pendant demi heure les aproches de la minute choisie, & l'on monta en carosse justement lors que l'ombre des quadrans étoit sur le point de toucher à cette minute. Ils arriverent heureusement à Antibes, & lors que Monsieur de Chavigny qui en étoit Comte voulut retourner à Paris, il fut averti par son Astrologue qu'il faloit choisir au ciel l'heure du depart. Il ne fut pas moins docile que la premiere fois. Il fit preparer toutes choses avec tant d'exactitude, que lui & sa suite monterent à cheval, precisément (*a*) à 4. heures 27. minutes du matin le 2. de Juillet. Le retour fut fort heureux, le maître, & ses domestiques, & ses chevaux se porterent bien malgré la chaleur de la saison. Mais quand il fut à Paris, il decouvrit quelques trames de cabinet contre sa fortune. On (*b*) l'accusoit entre autres choses d'avoir amené avec lui un Astrologue, afin de consulter l'avenir sur la destinée du Roi, & sur celle de la Reine, & sur celle du Cardinal Mazarin &c. Comme il vit que ses adversaires l'avoient rendu fort suspect, il demanda deux fois à Morin si les astres le menaçoient de quelque infortune. Morin l'assura que non, & lui conseilla d'aller voir le Cardinal; mais il l'avertit que toutes les heures n'étoient pas bonnes, & qu'il lui en choisiroit une par les regles de l'Astrologie. Il lui marqua l'heure où la dixiéme Maison, qui est celle des dignitez, alloit (*c*) très-bien. Chavigny prit ses mesures là-dessus, & fut bien reçu du Cardinal (*d*). Je ne raporte toutes ces choses, qu'afin qu'on voye les foiblesses de ceux qui sont au timon. La destinée des peuples & des Royaumes est entre leurs mains, pendant que la leur depend des caprices & des visions d'un Astrologue. Leurs passions & leurs idées ont ordinairement plus de part au gouvernement que les volontez du Monarque, parce qu'ils lui inspirent adroitement de vouloir ce qu'il leur plait. Ainsi lors qu'ils se conduisent par les conseils d'un Astrologue, ne peut-on pas dire que le bonheur, & que le malheur des peuples depend de cet Astrologue? Ce Secretaire d'Etat fut (*e*) nommé l'an 1645. à l'Ambassade de Munster. Peut-être y auroit-il amené Morin, pour savoir de lui quand il faudroit presenter tel ou tel memoire, telle ou telle reponse. N'eût-ce pas été s'exposer à perdre mille bonnes occasions d'avancer la paix generale, si necessaire à toute l'Europe? Morin faisoit tant de cas du dogme des (*f*) élections, qu'il ne (*g*) croyoit pas qu'il y eût rien de plus utile aux Monarques, ou à leurs premiers Ministres, qu'un conseil de 3. Astrologues qui eussent les figures de nativité non seulement de tous les Princes voisins, mais aussi de tous les Grans de la Cour. Par ce moyen, disoit-il, on sauroit le tems favorable à commencer une guerre, & quel seroit le Prince allié qui agiroit le premier, & quels Generaux il faudroit choisir. On n'en donneroit pas la premiere pointe, comme l'on fait ordinairement, à un Prince malheureux; on ne prendroit pas l'année qui lui est la plus contraire, & qui est la plus propice au Prince ennemi; on ne donneroit pas le commandement des armées à des Generaux infortunez: & ce que je dis, ajoûte-t-il, de la guerre, se doit apliquer au mariage des Rois, aux Ambassades &c. Venons à la fausseté de ses predictions touchant le Comte de Chavigny.

(*a*) Fuerant rursus omnia pro discessu parata ad ipsum momentum, exspectavitque mecum illustrissimus Dominus in suo cubiculo, fenestris ad Orientem apertis donec solem ortum conspexit, tuncque sine mora conscendit equum cum toto comitatu. *Morin. ubi supra pag.* 782.

(*b*) *Ibid. pag.* 783.

(*c*) *Ibid. pag.* 784.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ibid. pag.* 779. *Cette nomination fut revoquée.*

(*f*) *C'est ainsi que les Astrologues apellent le choix des tems selon les aspects des Planetes, & selon le theme du ciel.*

(*g*) *Morin. ibid. c.* 3. *pag.* 773.

Il lui avoit predit une maladie, & non pas l'emprisonnement: neanmoins Mr. de Chavigny ne fut point malade, & fut arrêté prisonnier. Voici comment on excuse cet Astrologue. On pretend qu'il avoit prevu & la prison, & la maladie, & qu'il panchoit plus à decider pour la prison; mais qu'il fit neanmoins tout le contraire, parce que Monsieur de Chavigny avoit declaré qu'il se moqueroit d'une prediction d'emprisonnement. *Ultimum* (*h*) *quod insimulant* Chavignii *carcer est, quæ solum fuit erroris interceptio: cum enim in annua ipsius revolutione ex astris & morbum & carcerem colligeret, & ad carcerem prædicendum proclivior fuisset astrologus, ægritudine tamen rem decidit. Namque & ipse* Chavignius *hujus forte qui carceris esset, metus dissimulator, aut tale nihil sibi metuens (se quippe apud aulam gratiosissimum esse confidebat) carcerem sibi frustra intentari dixerat; vates itaque noster arti suæ non satis credulus hac vice hallucinatus est.* Que voilà une mauvaise excuse! On lui reprocha aussi de s'être trompé sur le mariage de la fille de ce Seigneur. Je raporte un peu au long les paroles de Mr. Bernier, parce qu'elles nous aprenent les fourberies de ces gens-là. (*i*) *Illis* (quos habere amicos vultis & à quibus magnam mercedem speratis) *scilicet omnia fausta, ac vitam præcipue longævam pollicemini; nam aliqua quidem hisce, illisque temporibus occursura pericula; sed benignos esse siderum aspectus, qui malignis potentiores, illa superanda præmonstrent. Quamquam ne sic quidem defugere odium, ac infamiam potestis; cùm loquuti ad gratiam, & juxta inania vestra placita, spe inani illos lactatis, quâ se delusos dum sentiunt, mirum quibus vos, artemque vestram diris devoveant. Id verò, ut tibi imprimis contingat, familiare est, cui publicitùs exprobrata sunt innumera propè, & nota publicè exempla, ut circa filiam illustris Comitis Chiavinii; ut circa filium illustris Præsidis Gobelini; ut circa Præfectum ærarii Bullonium; ut circa illum, cujus causâ cæsus fustibus, litem intentasti coram Judice sanctæ Genovefæ.*

(*H*) *Il publia quantité de livres.*] Puis que j'ai parlé (*k*) du premier, il faut commencer ici par le second. Il fut imprimé l'an 1623. sous le titre de *Astronomicarum domorum cabala detecta.* En 1624. (*l*) n'ayant pu refuter de vive voix, comme il s'y étoit preparé, les theses qu'Antoine Villon (*m*) vouloit faire soutenir, il les

(*h*) *Vita Morini pag* 16. *n.* 79.

(*i*) *Berner. Anatomia ridic. muris p.* 138. *Morin repondant à Bernier, nie ce qui concerne la fille de Mr. de Chavigni.* Defens. Dissert. pag. 121.

(*k*) *Dans la remarque A.*

(*l*) *Voyez sa Vie p.* 9. *n.* 38.

(*m*) *Il étoit Provençal.* Vinc. Panurgus de tribus impostoribus. pag. 57.

près ſa mort. Je parle de ſon * *Aſtrologia Gallica.* Il eut entre autres adverſaires

* Voyez la remarque K.

les refuta par écrit. Ce Villon que l'on apelloit ordinairement le ſoldat Philoſophe, avoit affiché des theſes contre la doctrine d'Ariſtote, qui devoient être ſoutenuës dans l'hôtel de la feuë Reine Marguerite. L'aſſemblée étoit dejà fort nombreuſe, lors que le premier Preſident envoya faire defenſe à Villon, & à ſes deux camarades de ſoutenir leurs propoſitions. Il y eut en ſuite un Arrêt du Parlement contre eux, & contre leurs theſes. Voyez le (*a*) Mercure François, vous y trouverez un abregé de l'écrit de nôtre Morin contre la doctrine de ces Novateurs. On aſſûre dans ſa (*b*) vie que cet Ouvrage le fit paſſer pour un habile Chymiſte & pour un ſubtil Philoſophe, & à propos de cela on nous raconte une choſe qui eſt digne d'être raportée. Morin s'étoit apliqué aux travaux chymiques chez l'Evêque de Boulogne, & puis il avoit conferé de cette ſcience avec de grans maîtres ; il s'étoit même entretenu touchant le grand œuvre avec deux celebres perſonnages, dont l'un avoit vu la pierre philoſophale, & l'autre avoit aſſiſté aux experiences qu'un certain Sylvius avoit faites de ſa poudre de projection devant le Roi. Ce Sylvius fut condamné pour ſes crimes, mais ſon art ne fut nullement reprouvé : ſes écrits furent gardez par le Cardinal de Richelieu, qui s'en ſervit pour faire chercher la pierre philoſophale dans ſa maiſon de Ruel. (*c*) *Alter* Sylvio *quodam ipſimet regi ſui pulveris experimentum prabente interfuerat, quod quidem enarrare prolixius non eſt hujus loci; noſſe ſuffecerit ob ſcelera damnato* Sylvio, *artis tamen ejus myſterium minime damnatum eſſe, cum poſtea* Richeliæus *Cardinalis ex hujus diſciplina damnati, ſcriptis ab eodem tradita, in fornaculis Ruellianis juſſerit multa tentari.* L'an 1633. Morin publia *trigonometria canonica libros tres*, & l'an 1635. un livre intitulé *quod Deus ſit* (*d*). Il le compoſa ſelon la methode geometrique, pour guerir l'un de ſes amis qui étoit tombé dans l'Atheïſme. Il le dedia au Clergé de France, & il crut (*e*) meriter par cet Ouvrage *une penſion congruë* pour toute ſa vie. Il l'augmenta l'an 1655. (*f*) & le fit reimprimer ſous ce titre, *de vera cognitione Dei ex ſolo natura lumine*; c'eſt le 1. livre de ſon *Aſtrologia Gallica.* Il y eut un Pierre Baudoin Sieur de Montarcis ſon ancien diſciple, qui s'éleva contre lui à l'occaſion de ce Traité, qu'il pretendit être une copie d'un diſcours de Richard de Saint Victor. Il lui intenta le même crime de plagiaire à l'égard de pluſieurs autres écrits. Voilà ce que nous aprend l'Auteur (*g*) de la vie de Morin, mais Morin lui-même qui ne dit rien de cela, aſſûre (*h*) au contraire que ce Monſieur de Montarcis étoit ſon voleur. Cette accuſation fut cauſe ſans doute qu'en recriminant, on ſoutint que Jean Baptiſte Morin étoit plagiaire. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût moins de confuſion, & plus d'ordre chronologique dans la liſte qu'on nous a donnée de ſes Ouvrages. Cette confuſion m'empêche de faire ici ce que je voudrois, car pour la rectifier il faudroit que j'euſſe plus de tems & plus de livres que je n'en ai. Continuons neanmoins. Morin publia un livre l'an 1631. qui l'engagea à des repliques : il l'intitula, *Famoſi problematis de telluris motu vel quiete hactenus optata ſolutio.* Il ſe declara contre Copernic, & il ſoutint ce premier Ouvrage contre un Medecin nommé Lansberge, & contre Mr. Bouillaud, car il publia l'an 1634. *reſponſio pro telluris motu*, & l'an 1642. *Tycho Brahaus in Philolaum pro telluris quiete.* L'année ſuivante il écrivit contre Gaſſendi ſur la même matiere, comme on le verra ci-deſſous. Sa diſpute ſur les longitudes ne fut pas moins opiniâtre : il pretendit les avoir trouvées ; cela paroît par ſon livre *longitudinum terreſtrium & cœleſtium nova & hactenus optata ſcientia*, publié l'an 1634. Les (*i*) Hollandois avoient promis cent mille francs à celui qui pourroit faire cette decouverte : le Roi d'Eſpagne en avoit promis trois cens mille. Morin pretendit avoir merité cette recompenſe, car il crut avoir decouvert les longitudes, & en avoir donné la demonſtration (*k*) dans une aſſemblée qui ſe tint à l'Arcenac de Paris le 30. de Mars 1634. mais on lui conteſta cette gloire : les experts nommez par le Cardinal de Richelieu furent contre lui. George Frommius (*l*) ſoutint que c'étoit à Longomontanus que cette invention étoit due : le Pere du Liris Recollect ſe vanta d'avoir mieux trouvé ce myſtere. Vallangrenus Coſmographe de Sa Majeſté Catholique à (*m*) Bruxelles s'en vanta auſſi. Morin eut tous ces gens-là ſur les bras, & (*n*) fut obligé de ſe munir d'atteſtations contre le raport des Commiſſaires du Cardinal de Richelieu. Il ne ſe decontenança point, il prit toûjours l'affirmative ſans mollir : voyez le livre qu'il publia l'an 1640. *Aſtronomia jam à fundamentis integrè & exactè reſtituta.* Sa grande conſolation fut qu'il obtint une penſion de deux mille livres l'an 1645. (*o*) *Hunc denique laborem velut in agro ſterili non periiſſe commonſtrat præmium ab ipſo rege, conſilioque ipſius ſecretiore tandem obtentum, cum enim ipſis anno 1645. libellum ſupplicem obtuliſſet, bina librarum millia in penſionem annuam ex Regii montis abbatia conſecutus eſt.* N'oublions pas ſes notes Aſtrologiques contre le Marquis de Villennes, ni ſa (*p*) refutation des Preadamites. Ce Marquis ſe mêloit d'Aſtrologie, & voulut bien que le public en fût informé ; car il fit imprimer un livre (*q*) qu'on attribuë à Ptolomée. Au bout de 4. ans Morin l'attaqua avec un peu trop de colere, comme on (*r*) l'avouë dans ſa vie, en l'excuſant neanmoins ſur ſon grand zêle (*ſ*) pour la verité. Je ſuis redevable à Monſieur Clement qui eſt ſi digne par ſon ſavoir, & par ſon inclination obligeante de l'emploi qu'il (*t*) a, je lui ſuis, dis-je, redevable d'un catalogue des Ouvrages de Jean Baptiſte Morin, où j'ai trouvé des Traitez dont l'Ecrivain de ſa vie ne parle pas. En voici deux de cette nature ; *Ad auſtrales & boreales aſtrologos pro aſtrologia reſtituenda epiſtola* (*v*). Lettres ecrites au Sr. Morin aprouvant ſon invention des longitudes : & ſa reponſe à Herigone (*x*).

Allongeons cette remarque, pour donner un plus grand éclairciſſement ſur les pretenſions de Morin par raport aux longitudes. Il ſoutient (*y*) avec la derniere hardieſſe, que les Commiſſaires nommez par le Cardinal lui firent mille chicanes le jour de l'experience, mais qu'il s'en tira ſi heureuſement, qu'il les contraignit de temoigner

(*a*) *Tome 10. p. 504. & ſuiv. ad ann. 1624.*

(*b*) *Pag. 9. n. 38.*

(*c*) *Vita Morini ib. n. 39.*

(*d*) *Ibid. n. 40. Le jugement que Mr. Deſcartes fit de ce livre ſe lit dans ſa Vie compoſee par Mr. Baillet, tome 2. p. 118.*

(*e*) Propter quod penſionem congruam in reliquum meæ vitæ tempus meruiſſem à Comitiis Gallicani Cleri convocatis anno 1635. *Morinus, defenſ. ſua diſſert. de atomis & vacuo, p. 90.*

(*f*) *Vita Morini ibid.*

(*g*) *Ibid.*

(*h*) *Morin. ubi ſupra, p. 90. 91. Il dit que ce plagiaire avoit publié l'an 1651.* Tractatus de fundamentis ſcientiæ generalis & univerſalis.

(*i*) *Vita Morini, pag. 11. n. 50.*

(*k*) *Ibid. n. 51.*

(*l*) *Profeſſeur a Copenhagen.*

(*m*) *Ibid. p. 8. n. 34.*

(*n*) *Ibid. pag. 12. n. 52.*

(*o*) *Ibid. n. 54.*

(*p*) Refutatio compendioſa erronei ac deteſtandi libri de Præadamitis. *Ibid p. 10. n. 45.*

(*q*) Centiloquium Ptolemæo vulgo adſcriptum. *Ibid. n. 43.*

(*r*) Si quid in eis eſt quod quiſpiam jure poſſit carpere, non diffitebor contra Authorem hunc nobilem calentis ingenii leves quoſdam inſultus haberi. *Ibid.*

(*ſ*) Præſe vidi erat, neque ſat tolerantis animi, ſed qui amore veritatis caleret ardentius. *Ibid.*

(*t*) *A Paris dans la Bibliotheque du Roi.*

(*v*) *Imprimé l'an 1628. in 8.*

(*x*) *Imprimé l'an 1635. in 4.*

(*y*) *Morin. Aſtrologia Gall. lib. 23. p. 623.*

res *(I)* l'illustre Gassendi. Il mourut à Paris le 6. de Novembre 1656. & fut enterré

gner à l'assemblée que ses demonstrations étoient bonnes. Dix jours après, continuë-t-il, les Sieurs Paschal, Mydorge, Beaugrand, Boulenger & Herigone *(a)* se rassemblerent par ordre du Cardinal, afin d'examiner de nouveau cette doctrine, sur les 4. chefs que son Eminence leur presenta. Ils rendirent un jugement tout contraire à leur premiere declaration, & le montrerent au Cardinal qui leur commanda de le publier. Morin en apella aux plus fameux Astronomes de l'Europe, & en obtint des reponses condamnatoires de la seconde sentence des Commissaires. (b) *Ab illis Commissariis proditus, & à Cardinali Richelio fraudatus promisso præmio, de illa secunda sententia provocavi ad celebriores Europæ Astronomos quibus scripsi librumque meum transmisi, qui omnes suis ad me responsis primam sententiam approbarunt, secundam vero falsitatis & iniquitatis unanimiter condemnarunt.* Cela ne lui servit de rien pendant la vie du Cardinal, & ne fut pas inutile après sa mort; car Morin s'étant adressé au Conseil du Roi, & ayant mis en lumiere une longue relation, obtint justice par une pension de deux mille livres. Il fit voir que les Commissaires avoient trahi leur conscience pour complaire au Cardinal. Je le raporte comme je le trouve dans son livre, mais j'y ajoûte bien peu de foi. (c) *Postulationem meam narratoriam quanta potui arte composui, ut evidentissime pateret injustitia in me perpetrata à Cardinali Richelio, quem constabat excitasse Commissarios meos ut suam in me secundam ferrent sententiam primæ ac veræ prorsus contrariam.* Il en vouloit sur tout au Sieur Herigone, & il écrivit contre lui violemment. Il nie qu'il eût été son disciple: voyez la marge *(d)*.

(I) Entre autres adversaires l'illustre Gassendi.] Voici l'origine de cette dispute. L'an 1642. Gassendi fit imprimer deux lettres qu'il avoit écrites à Pierre du Puy, *de motu impresso à motore translato.* Il y combatoit fortement les objections de ceux qui disent que la terre ne se meut pas: Morin étoit de ceux-là, & l'un des tenans contre Copernic. Il crut donc que c'étoit à lui que l'on en vouloit; il se plaignit que Gassendi violant les loix de leur ancienne amitié, se portoit pour aggresseur: en un mot il prit la plume, & publia un livre *(e)* contre Gassendi l'an 1643. Gassendi le refuta *(f)* la même année sans s'emporter, mais en raisonnant fortement. Il ne publia point cet Ouvrage, & il s'engagea même à le suprimer lors qu'il se reconcilia avec Morin *(g)*, par l'entremise du Baron de Tourves: neanmoins il fut imprimé l'an 1649. avec une violente preface composée par Neuré ami de l'Auteur. Gassendi en fit ses excuses à Morin, & lui protesta qu'il n'avoit rien su de l'impression de son Ouvrage *(h)*. Sa lettre fut renduë publique par Morin, qui la joignit avec un livre qu'il fit imprimer. Gassendi lui écrivit une autre lettre, pour se plaindre qu'on eût publié la precedente. Morin publia encore un fragment de celle-ci avec un nouveau libelle. Alors Gassendi rompit tout commerce avec lui, & ne daigna plus avoir égard aux écrits d'un tel adversaire, mais ses amis prirent autrement la chose: ils publierent toute entiere sa seconde lettre, & resolurent de pousser à bout cet Astrologue. C'est pourquoi dès qu'ils eurent veu la Dissertation *de atomis & vacuo* qu'il publia à Paris l'an 1650. contre la Philosophie d'Epicure que Gassendi avoit mise *(i)* au jour, ils le refuterent impitoyablement. Bernier fit paroître un livre *(k)* qu'il intitula *anatomia ridiculi muris*, qui fut suivi deux ans apres du *favilla ridiculi muris*. Ouvrage où il mit en pieces l'apologie que Morin avoit publiée *(l)* pour sa Dissertation. Celui-ci fut si outré de colere, qu'il fit voir le jour *(m)* à un livre dont voici le titre, *Vincentii Panurgi epistola de tribus impostoribus.* Ces trois imposteurs étoient Gassendi, Bernier, & Neuré.

On le berna principalement pour avoir osé predire que Gassendi auroit une maladie mortelle l'an 1650. & que l'effet de la maladie éclateroit ou sur la fin du mois de Juillet, ou au commencement du mois d'Août. Cette prediction astrologique fut fausse, & attira sur son Auteur une grêle de reproches & d'insultes. *Qua providentia factum dicam*, ce sont les paroles de Mr. Bernier *(n)*, *ô rerum bonarum inanissime, futilissimeque Morine! ut ultrò mihi præbueris ansam, quam captare ab aliquot elapsis mensibus gestiebam (neque ego solus, sed multi etiam alii, quibus veritas cordi est) ut propalarem, scilicet mendaciloquium illud insigne, quo in æternum opprobrium tuæ damnatæ Astrologiæ ausus es secure atque impudenter prædicere ter, & publicis etiam scriptis evulgare*, Gassendum mortali morbo laboraturum, & vim morbi extremam, ex qua deberet ejus mors consequi futuram in ipsomet Julii, Augustique confinio superioris anni millesimi sexcentesimi quinquagesimi. Morin *(o)* repondit comme font tous les faux Prophetes, qu'il n'avoit pas dit positivement que le Sieur Gassendi mourroit cette année-là, mais qu'il l'avoit seulement averti d'un peril mortel, qui pouvoit être évité par de bonnes precautions. L'un de ses antagonistes fut plus exact que Monsieur Bernier, car il reconut les restrictions de l'Astrologue. (p) *Astrologus Morinus ad stabiliendam amplius suarum prædictionum certitudinem judicat ex astris ac divinat, sed cum præcautionibus consuetis Almanachistarum quod D. Gassendus morietur anno 1650.* Mais nonobstant ces petites precautions, cet Astrologue n'étoit pas indigne d'être bafoüé comme il le fut. Je ne raporterai point tout ce que Gassendi *(q)* a observé là-dessus; je me contente de ces paroles de son abbreviateur. „ (r) Je pourrois icy rapporter en „ detail l'Horoscope *(s)* de Monsieur Maridat „ Conseiller au Grand Conseil, dans laquelle „ on verroit que l'Astrologue Jean Baptiste Mo„ rin qui l'a dressée, a aussi bien reüssi que Nos„ tradamus dans celle de Monsieur Suffredy; mais „ tout cela est tellement plein de sottises, de ba„ dineries, & de faux évenemens, & sent tel„ lement le Charlatan, & la Bohemiene qui ne „ bute qu'à tromper, & à attraper une piece „ d'argent, que j'ay de la peine à m'y arrester. „ Je diray seulement à la honte éternelle de cet „ Astrologue Morin, que voyant que Monsieur „ Gassendi qui se mocquoit de son Astrologie Ju„ diciaire estoit infirme, & atteint d'une fluxion „ sur la poitrine, il fut assez impudent pour „ predire & faire sçavoir à tout le monde par „ un

(a) *Ils étoient Commissaires dans cette cause.*

(b) *Morin. ubi supra.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Fallitur* dum ait Herigonum fuisse meum in Mathematicis præceptorem. Nam dum in illum scripsi, quod fuisset ignarus, perfidus & proditor Judex in mea Longitudinum causa: pro sua defensione mihi respondens inania, non oblitus fuisset mihi exprobrare, quod ejus fuissem discipulus ingratissimus. *Morin. in defens. dissert. pag.* 107.

(e) *Intitulé*, Alæ telluris fractæ.

(f) *Sa refutation est comprise dans la 3. lettre du Traité* de motu impresso à motore translato, Oper. to. 3. edit. Lugdun. 1658.

(g) *Morin. in defens. dissertat. p.* 21.

(h) *Ibid. Voyez aussi l'Anatomia ridiculi muris, p.* 8.

(i) *A Lion l'an* 1649. *en* 3. *vol. in fol.*

(k) *A Paris l'an* 1651.

(l) *A Paris l'an* 1651.

(m) *A Paris l'an* 1654.

(n) *Bernerius in Anatomia ridiculi muris, pag.* 127.

(o) *Morin. in defens. dissertat. p.* 114.

(p) *Apud Morinum ib. p.* 112.

(q) *Gassendi Physica sect.* 2. *lib.* 6. *pag.* 747. *to.* 1. *Operum.*

(r) *Bernier, Abregé de la Philosophie de Gassendi to.* 4. *pag.* 485. 486. *edit. de* 1684.

(s) *Voyez-le dans Gassendi ibid pag.* 746. 747.

enterré dans l'Eglise de St. Etienne du Mont sa paroisse †. Ce que Guy Patin

„ un Imprimé exprés qu'il mourroit sur la fin „ de Juillet, ou au commencement d'Aoust „ de l'année 1650. pretendant par là ériger un „ Trophée à son Astrologie; & cependant Mr. „ Gassendi ne se porta jamais mieux qu'en ce „ temps-là, & il reprit tellement ses forces, qu'il „ me souvient que le cinquiéme de Fevrier de „ l'année suivante (a), nous montasmes ensem- „ ble la Montagne de Toulon pour faire les Ex- „ periences du Vuide. „

(a) C'est-à-dire l'année 1650. qui est la suivante par raport au tems où Morin avoit publié sa prediction: il la publia l'an 1649. Mr. Bernier en abregeant a oublié de lever cette équivoque.

ECHAPATOIRES de Morin quand ses predictions se trouvoient fausses.

Il est bon de voir de combien d'échapatoires Morin se savoit servir, quand ses predictions ne lui reüssissoient pas. Il supofoit que les influences des astres n'agissent point necessairement, & que l'homme sage en peut detourner l'effet: (b) *Potest qui sciens est (hoc est qui propria vel alterius scientia monitus est) multos stellarum effectus avertere, ex Ptolemæo Aphor. 5. cèntiloquii.* Qui est ipsemet Aphorismus quem citat D. Thomas, dum superius dixit *sapiens dominabitur astris.* Apliquant cela à sa prediction contre Gassendi, il remarque que ce Philosophe en évita le coup (c) par de bonnes & de salutaires precautions, par une diete reguliere, par des exercices moderez, & en se transportant à Toulon où l'air lui étoit plus favorable. Il ajoûte qu'aparemment (d) la peur de la prediction l'obligea à prier Dieu plus ardemment de lui conserver la santé, & que ses prieres ayant été exaucées dementirent l'Astrologie, qui sans cela n'auroit pas été trompeuse. (e) *Deinde etiamsi data prædictio mea Tabellioni, fuisset quò ad effectum ab Astris naturaliter inevitabilis, nonne Gassendus prædictionis meæ conscius ex supra positis, potuisset ut Ezechias lib. 4. Reg. cap. 20. rogare* DEUM *secretò, qui ipsum à morbo vel morte liberasset supernaturaliter, sicque delusus & adhuc pro falso propheta habitus fuissem? Nonne ægroti & nautæ in procella de vita naturaliter desperantes votis liberantur.... His ergo omnibus supernaturaliter liberatis, nunquid Astrologus mortem eo tempore prædicens ex causis naturalibus, pro falso Propheta erit habendus? Certè non magis quàm Jonas, qui ex ipsius* DEI *verbo Ninivitis, & urbis & hominum universalem prædixit subversionem; quæ tamen non est subsecuta, quòd insigni pœnitentiâ à Rege ad minimum pecus, sibi præcaverint adversus iram* DEI, *qui illorum misertus est.* Courage Messieurs les Astrologues, vous ne demeurerez jamais courts, puis que vous cherchez un asyle dans les exemples de l'Ecriture. Menacez de tout ce qu'il vous plaira, de la mort, de l'exil, de la prison: promettez tout ce qu'il vous plaira, la santé, les richesses, les honneurs: quoi qu'il en arrive, vous aurez une reponse toute prête: ceux à qui vous promettiez des biens, & qui n'en ont pas joui, ne se sont pas bien conduits; ils n'ont pas prié Dieu devotement. Ceux que vous aviez menacez de l'infortune, ont été prudens & devots. Cela me fait souvenir des Commentateurs Apocalyptiques, qui ayant promis une delivrance qui n'est pas venuë, s'en prénent aux mauvaises mœurs de leur prochain. C'est une ressource assûrée. N'oublions pas deux bonnes remarques des disciples de Gassendi. 1. Ils soutinrent que c'est une effronterie punissable par le Magistrat, que de publier qu'un tel & un tel mourront une

(b) Morin. in defens. dissertat. p. 114.

(c) Ibid. p. 116. 117.

(d) Fortassis Gassendus mortem admodum metuens, nec omnino suæ confidens rigidæ diætæ, DEUM precatus est, qui ipsum exaudivit. *Ibid. pag. 120.*

(e) Ibid. p. 119.

telle année; car combien y a-t-il de gens qu'une semblable menace est capable de faire mourir? (f) *Fieri nihil posse impudentiùs, quàm mortem homini viventi publico scripto prædicere, esse nihil virgâ censoriâ publicique cognitoris animadversione dignius, quàm captandæ mortis occasionem ingerere, quàm oculos omnium in unum, quasi in commune aliquod spectaculum, convertere; quàm illi si credulus fuerit, (uti nemo ferè non est) causam mortis objicere; cùm constet multos ex solo mortis hoc modo prænunciatæ metu, morbum, mortemque contraxisse (g).* 2. Que de tels Prophetes s'engagent presque necessairement à une demarche antichretienne, c'est-à-dire à s'informer curieusement si ceux qu'ils ont menacez sont bien malades, & à s'affliger de leur bon état: car où sont les gens qui n'aiment mieux voir dans le tombeau celui dont ils ont predit la mort, que de se voir dans l'ignominie d'avoir été faux Prophetes? *Permisit Deus durare adhuc te, si forte acturus pœnitentiam fores; cùm ob mala alia, tum ob id, quòd ipsemet volens fecisses tibi necessitatem expetendi mortem tui proximi, ne cogerere delusæ artis, prædictionisque falsi convictæ eam confusionem sustinere, quæ ad desperationem te adigeret (h).*

On publia pendant le cours de cette querelle bien des contes contre Morin. On lui reprocha entre autres choses: 1. qu'il avoit été Maître d'Ecole jusqu'à l'âge de 40. ans, & qu'on (i) l'avoit vu la plume à l'oreille, & l'écritoire à la ceinture, demander de porte en porte si quelqu'un vouloit apprendre à lire, à écrire, & à chiffrer à tant par mois. 2. Qu'il (k) promit à un jeune Gentilhomme dont il avoit fait l'horoscope, un grand bonheur dans les armes, & principalement dans les duels, ce qui fut cause que ce garçon devint querelleux, & voulut se batre pour une legere offense avec un homme qui le tua. On ajoûta que le frere aîné du defunt ayant su la prediction de Morin, lui dechargea sur le dos toute sa colere; que les coups furent si pesans, qu'il falut que les Chirurgiens en dressassent un procés verbal, & que l'on en portât plainte à la Justice de Ste. Genevieve; mais que les Peres de la doctrine Chretienne s'interposerent pour terminer le procés, & firent donner au batu une bonne somme, qu'il reçut comme une très douce consolation. 3. Que son avarice étoit sordide, & qu'il ne faisoit des horoscopes que pour attraper de l'argent. Il refute le premier reproche, (l) en prouvant que depuis qu'il fut reçu Medecin, jusques à ce qu'on lui donna la profession en Mathematique, il fut ou chez l'Evêque de Boulogne, ou chez l'Abbé de la Bretonniere, ou chez le Duc de Luxembourg. Remarquez qu'il n'étoit âgé que de 30. ans, lors qu'il fut promu au Doctorat en Medecine. Voyez la derniere remarque *. Il (m) refute le second reproche, en soutenant que si l'on veut interroger ou ses voisins, & nommément Mr. Colletet, ou les Juges de Ste. Genevieve, ou les Peres de la doctrine Chretienne, on trouvera qu'ils n'ont nulle conoissance de cette avanture. Enfin il dit qu'il n'est point avare, & qu'il ne l'a jamais été, & que son étoile prouve qu'il est aussi liberal, que Gassendi est épargnant, selon

† Tiré de sa Vie, imprimée en Latin à la tête de son Astrologia Gallica. *Je n'ai pu trouver celle qui fut imprimée en François à Paris l'an 1660. in 12.*

(f) Bernerius, Anatomia ridiculi muris, pag. 133. 134.

(g) Ecqua est certe vindictæ species adversus credulum inimicum major, quam ut illi prædicatur ab Astrologo futurum, ut tali tempore moriatur, aut in gravi mortis periculo fit; cum exinde nihil fieri possit illius animo ærumnosius, nihil, quod, ob causam jam dictam, possit illi magis & morbum, & mortem inducere? *Ibid. pag. 137.*

(h) Ibid. p. 136.

(i) Me calamo supra aurem & scriptorio in latere, ostiatim mendicasse Scholasticum, ut stipendio mensurno docerem legere, scribere & computare. *Morin. in defens. dissertat. p. 106.*

(k) Ibid. p. 108.

(l) Ibid. p. 106, 107.

** Lettre c.*

(m) Ibid. p. 108.

tin a dit de lui (*K*) vaut la peine d'être raporté : il en parle comme d'un fou ; & il est sûr que pour le moins il y avoit des grains de folie dans cette tête. On embarassa

selon sa figure de nativité. Il soutient que les leçons particulieres d'Astrologie lui eussent valu cent mille francs, s'il eût voulu avoir pour disciples tous ceux qui le vouloient être ; mais qu'il avoit toûjours refusé ceux mêmes qui étoient recommandables par leur haute condition ; qu'on n'a que faire de lui parler de ses nieces ; Dieu y a pourvu, dit-il, par mes travaux & par mes depenses. J'en ai mis deux dans les Couvens de Ville Franche ; & quant à la troisiéme qui veut un mari, je lui tiens tout prêts mille écus pour payer sa dot en argent comptant, dès que l'occasion en sera venuë. (*a*) *Nec curent amplius de pecuniis necessariis ad conjugia nepotularum mearum. . . . Placuit enim* DEO *suam erga illas providentiam exercere meis laboribus atque expensis : duas enim feci Religiosas Francopoli, in Monasteriis B. Mariæ Visitationis, & Divæ Ursulinæ ; & quia nubere vult tertia, ad hujus præsentaneam dotem, seorsim reposita sunt à me librarum tria millia. Quod absit à me dici vanitatis gratia : sed duntaxat ad repellendum à me tetrum illud avaritiæ sordidæ crimen, quod mihi imponit Anatomista murium. Etenim pro tenuitate mea etiam à puero fui semper liberalis ; quippe tantùm natus ad liberalitatem, quantùm Gassendus ad avaritiam, ut ex utriusque figuris cœlestibus atque vitâ patebit, nullisque unquam peperci sumptibus pro veritatis & honoris mei defensione. Sique lucri & pecuniarum fuissem cupidus, plus quam centum millia librarum mihi comparassem Parisiis, ex privatis solùm Astrologiæ lectionibus ; sed nullos habere volui discipulos etiam Magnates, mihi qualem voluissem mercedem offerentes.* Dans un autre livre (*b*) il fait savoir au public, qu'il l'a mariée comme elle le souhaitoit, & que les malheurs de la guerre ne l'en avoient point empêché. Ce n'est pas un grand miracle, car il avouë (*c*) que son revenu annuel étoit d'environ 4000. francs. Il se reconnoît redevable de cette fortune à l'Astrologie. Ce fut par son moyen qu'il aquit les bonnes graces de Marie de Medicis, qui lui fit donner la charge de Professeur (*d*).

(*a*) *Morin. ubi supra pag.* 120.

(*b*) *In præfat. Astrolog Gallica pag.* 31. *Voici ses paroles*, Tertiam ad votum suum marito copulavi etiam difficillimis bellorum nostrorum temporibus.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Ibid.*

(K) *Ce que Guy Patin a dit de lui.*] „ J'aprens (*e*) que *Astrologia Gallica* du Sieur Jean „ Morin natif de Villefranche en Baujolois, „ jadis Docteur en Médecine de Valence (*f*), „ Professeur du Roy és Mathématiques dans „ nôtre Collége Royal, est enfin achevée à „ la Haye en Hollande : l'on m'a dit qu'il y „ a bien là dedans des injures contre les Mé- „ decins de Paris, & les autres aussi, qui ne „ veulent admettre, ni l'Astrologie Judiciaire, „ ni la Chymie ; & je ne m'en étonne pas, car, „ cet homme étoit fou. Ce sont deux volu- „ mes *in folio*, pour l'édition desquels la Reine „ de Pologne a donné deux mille écus, à la „ recommandation d'un sien Sécretaire qui ai- „ me l'Astrologie. Voilà comment les Princes „ sont trompez : si c'étoit un bon livre qui pût „ être utile au public, on ne trouveroit point „ d'Imprimeur, ni personne qui s'en voulût „ charger. „ Il avoit dit dans une autre lettre (*g*). *Voici encore une mort que j'ay à vous annoncer. C'est celle du Sieur Morin Beaujolois, Professeur du Roy en Mathématiques. Si bien que le voilà mort au bout d'un an, aussi bien que Monsieur Gassendy : mais ils n'ont garde de se mordre l'un l'autre ; car l'un est à Saint Nicolas des Champs, & l'autre à Saint Estienne du Mont. L'un étoit bien sage, & l'autre étoit fou & demi enragé : mais quoy qu'il en soit, c'est chose certaine qu'en l'autre monde ils auront le nez fait l'un comme l'autre, malgré toutes les Mathématiques, & toute la pretenduë judiciaire des Astrologues, dont Morin étoit coiffé.* Il est vrai que l'*Astrologia Gallica* de Jean Baptiste Morin fut imprimée à la Haye l'an 1661. Ce n'est qu'un volume *in folio* divisé en 26. livres. L'Auteur avoit employé 30. ans à le faire. Il esperoit de le voir sortir de dessous la presse (*h*) ; car il en avoit dejà envoyé les 14. premiers livres au Libraire de Hollande qui le devoit imprimer : la mort survint là-dessus, & faucha cette esperance. Il y a deux Epitres dedicatoires dans ce volume ; l'une est de l'Auteur à J. CHRIST ; l'autre d'un anonyme (*i*) à la Reine de Pologne Louise Marie de Gonzague. Cette Princesse anima Morin à ce grand travail, & paya les frais de l'impression. (*k*) *Authori animum ne tanto operi deesset, subsidium ut illud in publicum proferret, regali cura, regali munificentia addidisti.* Pendant qu'on parloit de la marier avec un Prince, Morin assûra que ce mariage ne se feroit pas, & qu'elle étoit destinée à épouser un Monarque. Ce fut l'une de ses plus belles predictions ; l'Auteur de sa vie la fait fort valoir. *At quam omnibus suis partibus absolutum fuit vaticinium illud* Mariæ, *tunc Principi, nunc vero Reginæ Poloniæ ab* Morino *editum ! de futuro ipsius conjugio cum illustrissimo Principe didebatur rumor, quod quidem potissimum illi fuisset, ac plurimæ dignitatis : nihilominus tamen haud ineundum fore noster asseruit, cum Regem ei conjugem astra pollicerentur* (*l*). Je croirois sans peine qu'il eut la hardiesse d'avancer cette prediction ; car outre que cette Princesse étoit un party royal, & qu'il y avoit assez d'aparence qu'elle épouseroit un Roi, il faut savoir que Morin avoit naturellement beaucoup de temerité, & qu'il savoit bien se menager (*m*) plusieurs portes de derriere, en cas que ses predictions se trouvassent fausses. D'ailleurs cette Dame ajoûtoit beaucoup de foi à l'Astrologie, & c'est à de telles gens que les Astrologues promettent plus hardiment les dignitez. L'Abbé de Marolles qui la conoissoit à fond merite d'être cité. *Une autre fois*, dit-il (*n*), *parlant contre l'Astrologie Judiciaire chez Madame la Princesse, qui avoit beaucoup d'inclination à l'admettre, à cause de l'experience & de la satisfaction qu'il y avoit de connoistre les choses futures par son moyen, j'eus contre moy non seulement son Secretaire qui estoit homme d'esprit, & versé dans cette science, & son premier Medecin Augustin Corade, qui exerce son art avec tant de bonheur ; mais aussi Monsr. l'Abbé de Belozane, & quelques autres.* Il ne faut plus s'étonner de ses depenses pour un livre, dont l'Auteur l'avoit flatée de l'esperance d'une Couronne, qu'elle porta effectivement. C'est peut-être à cette promesse astrologique qu'elle faisoit allusion, lors qu'elle

(*e*) *Guy Patin, lettre* 233. *datée du* 18. *Fevrier* 1661. *pag.* 319. *du* 2. *tome.*

(*f*) *Il faloit dire d'Avignon.*

(*g*) *La* 108. *Elle est datée du* 7 *de Novembre* 1656. *Voyez la page* 419. *du* 1. *tome.*

(*h*) Jam editionis hujus operis triginta annos integros accuratissime limati stabat in procinctu, librosque quatuordecim priores ad Typographum Batavum transtulerat, cum id meditantem mors oppressit. *Vita Morini pag.* 12. *n.* 55.

(*i*) *Qui designe son nom par ces lettres G. T. D. G. V.*

(*k*) *Epist. dedicat.*

(*l*) *Vita Morini pag.* 14. *n.* 72.

(*m*) *Voyez la remarque I, pag.* 609. *col.* 1.

(*n*) *Memoires, p.* 148. *ad ann.* 1643.

embarassa extremement ce personnage, sur ce qu'il disoit que (*L*) l'Antechrist étoit né. Mais quelque absurde qu'il fût dans la plupart de ses principes, il comprit fort bien une chose dont on ne sauroit desabuser les Peripateticiens ; c'est que tout ce qu'ils enseignent sur les formes substantielles est (*M*) de la derniere imperti-

qu'elle fit la reponse que l'on va lire. (*a*) *Elle fut au Palais d'Orleans, où comme l'Abbé de la Riviere lui eut dit qu'il avoit souhaité passionnément de la voir femme de Monsieur, elle lui repartit en riant, que Monsieur n'étoit pas Roi, & qu'elle étoit destinée pour être Reine.* L'Abbé de Marolles raconte cela, lors qu'il raporte les visites qu'elle fit après la ceremonie de son mariage avec le Roi de Pologne.

(*a*) *Memoires p. 166. ad ann. 1645.*

(*L*) *Que l'Antechrist étoit né.*] Et même qu'il alloit paroître, & qu'en peu de tems il acheveroit les conquêtes que la tradition lui promet. Quand on demandoit à Morin, comment il seroit possible que l'Antechrist s'emparât si-tôt de tant de villes fortifiées, il fera tomber des nuës, repondoit-il, une armée de Magiciens qui égorgeront les soldats & les habitans : presque la moitié des hommes, ajoûtoit-il, sont Magiciens, comme l'assûrent ceux qui ont été au Sabat, & tous les Magiciens sont hommes de guerre. *Eccui* (*b*) *enim jam fabulanon es ob famosam illam non modo adventantis, sed etiam jam pro foribus existentis Antichristi prædictionem : de qua dum ex te quæreretur, qui posset tam citò, ac ipse efferres, expugnare Antichristus tot arces munitissimas ; Solitus fuisti excipere ; cùm ex relatu eorum, qui ex Sabbatis Magorum adveniunt, dimidia penè hominum pars in Magis sit, ac Magi omnes milites sint, qui Sathanæ nomen dedere, quique ab Antichristo, tanquam summo Duce deducendi in militiam sunt ; fore, ut cùm volet Antichristus expugnare urbes, quæ spontaneam sui deditionem non fecerint, eam Magorum nubem emittat sursùm in aërem, quæ supernè irruens stragem tam civium, quàm militum immanem edat.* L'Auteur de sa vie lui a fourni trois excuses. 1. Qu'il avoit lû dans un livre du Cardinal Cusan, que les oracles de l'Ecriture établissent la fin du monde à l'année 1675. En 2. lieu qu'Alabaster homme très-versé dans la Cabale & dans la Bible, avoit publié la même chose. 3. Que plusieurs Energumenes en divers païs avoient declaré à leurs Exorcistes que la Bête de l'Apocalypse étoit née. *Cardinalis* (*c*) Cusani *scriptoris minime contemnendi* conjecturam de ultimis temporibus *legerat, quo libro ad annum* 1675. *totius orbis terminus ac interitus ex literis astruitur inspiratis. Idem scripsit Anglus* Alabaster in tubarum spiraculis *libro edito author, inquam, Orientis idiomata, & scripturas & Cabalam mirifice callens. Complurium exorcismorum qui habentur excusi volutarat* Morinus *historias, in quibus passim Energumeni ex variis regionibus natam esse bestiam proclamarunt, quod creditu facile nequitia temporis nostri præstat & suadet.* Ne voilà-t-il pas trois belles raisons ?

(*b*) *Bernerius, Anatomia ridiculi muris, p. 185.*

(*c*) *Vita Morini, pag. 16. n. 77.*

(*M*) *Sur les formes substantielles est de la derniere impertinence.*] Si l'on ne le savoit par experience, on auroit de la peine à croire qu'il fût possible que des gens d'esprit, & qui emploient toute leur vie à philosopher, soutinssent qu'une substance distincte de la matiere est neanmoins materielle *, & ne subsiste que dependamment de la matiere ; qu'elle est tirée de la puissance de la matiere sans y avoir existé auparavant ; qu'elle n'est composée ni de la matiere, ni d'aucune autre chose préexistente, & que nonobstant cela elle n'est pas un être creé ; enfin que sans l'aide d'une connoissance qui la dirige dans ses operations, elle produit la machine des animaux, & celle des plantes. Ils soutienent tous ces dogmes monstrueux, après avoir été accablez des objections d'un Pere Maignan, d'un Gassendi &c. c'est ce qui étonne davantage. Morin reconut toutes ces absurditez, & abandonna sur tous ces dogmes la secte Peripateticienne. (*d*) *Quæstionem de ortu vel productione formarum substantialium esse totius Physices difficillimam ; quæque maximorum Virorum ac præsertim Neotericorum ingenia torsit. Dum alii volunt eas educi de potentia materiæ, alii ipsas de novo creari, alii eas produci à corporibus cœlestibus, alii eas esse tantùm quandam elementalium qualitatum proportionem ; sicque eas esse accidentales, & alii alia. Ego verò in Astrologia Gallica lib. 20. qui inscribitur, de actione universali corporum cœlestium, sectione 4. capitibus 7. omnes hasce opiniones Rationis examini subjicio : ac evidenter probo nullas ipsarum esse posse veras : omnium autem absurdissimam, esse eductionem formæ de potentia materiæ.* Le mal est qu'il substitua à ces doctrines une hypothese bien environnée de difficultez. Il adopta le sentiment qu'il crut trouver dans les livres d'un Danois (*e*) ; savoir que la forme substantielle de chaque corps est un Esprit immateriel, que Dieu dès le commencement de la creation a orné de la connoissance necessaire à construire les organes à quoi cette forme doit être unie. *Arbitror* (*f*) *formam Physicam substantialem corporum mixtorum, (anima rationali excepta) aliud non esse, quàm spiritum immaterialem seminis cujusque rei ; cui Severinus ipse proprias & specificas attribuit signaturas internas coloris, odoris, saporis : mirabilemque scientiam à* DEO *inditam initio creationis ; quâ seminis cujusque spiritus quilibet ad generationem excitatus à causis efficientibus, congrua sibi primò adsciscit rei generandæ principia corporis ac elementa, quæ sunt ipsius rei materia, à qua ipsa forma primò & per se differt ; deindeque corporis sui fabricæ & organisationi incumbit per innatam ac essentialem sibi scientiam ipsam adeo regulariter ; ut ejusdem plantæ omnes flores inter se, folia inter se, & fructus inter se, conveniant in omnibus signaturis, & similiter conveniant, cum foliis, floribus & fructibus cujusvis alterius plantæ ejusdem speciei : quod sanè cum scientia mechanica, talis seminis virtuti indita, ejusque signaturis essentialibus, concipi facilè potest ; quasi mentis alicujus regulare opus, quod in aranearum telis, apum alveolis, cæterisque animalium actionibus patet adhuc evidentiùs : aliter verò concipi nequit cum assensu rationis.* Il a raison de dire qu'il n'y a rien de plus absurde que de soutenir, que le mouvement seul des atômes est capable de produire cette admirable regularité qui se trouve dans les plantes, cette conformité des fruits & des feuilles dans les

(*d*) *Morinus in defens. dissert. p. 66.*

(*e*) *Petrus Severinus, in Idea Medicinæ philosophicæ.*

(*f*) *Morinus ibid.*

* *Voyez l'article* Gorlæus, *page* 1263. *col.* 2.

 arbres

impertinence. Il ne faut pas oublier qu'il reçut de Mr. Descartes divers (*N*) temoignages d'estime; & qu'il ne s'en faut guere qu'il n'ait égalé Cardan, par un recit ingenu de plusieurs choses qui lui (*O*) étoient desavantageuses.

MORIN

arbres de même espece &c. il est mille fois plus difficile de former une fueille d'arbre, que d'imprimer une page de Ciceron (*a*) : puis donc que jamais un arrangement de caracteres qui ne seroit dirigé par aucun choix, ne produiroit une page de Ciceron, il ne faut pas croire qu'un arrangement d'atômes, non dirigé, puisse produire une feuille d'arbre ou une pomme. Il semble donc qu'il faille donner aux plantes un principe intelligent qui choisisse, & qui arrange les materiaux des feuilles &c. (c'est le sentiment de Morin) ou que la plante soit organisée dans sa semence, c'est l'opinion de plusieurs Cartesiens. *Nihil* (*b*) *excogitari potest absurdius quam quod illa similitudo florum, foliorum & fructuum ejusdem arboris in colore, odore, sapore & conformatione, prodeat ex solo motu atomorum, à quo sunt situs & ordo ipsarum: Nec inter omnes flores, folia & fructus pomi, ullus accidat flos, folium vel fructus pyri aut alterius plantæ ab ipso atomorum motu. Hic enim nisi per aliquam regatur specificam scientiam, quæ in atomis concipi vel explicari nequit, causabit duntaxat fortuitos situs & ordines atomorum, qui vel nunquam efficient aliquam determinatæ speciei plantam; vel saltem hanc multis extraneis foliis, floribus & fructibus inficient, si tantùm planta generetur, & non potius chymæra diversarum genere rerum.*

(*a*) *Conferez ce qui a été dit dans le* 1. *volume de ce Dictionaire page* 722.

(*b*) *Morin. in defens. dissertat. p.* 67.

(N) *Il reçut de Mr. Descartes divers temoignages d'estime.*] Il fit connoissance avec lui (*c*) l'an 1626. Quelque tems après il lui fit present de son livre des longitudes, & en fut remercié par une lettre (*d*) fort obligeante. Il lui envoya (*e*) des objections touchant la lumiere l'an 1638. Ces paroles de sa lettre sont remarquables. *J'ai toûjours été l'un de vos partisans, & de mon naturel je haïs & je deteste cette racaille d'esprits malins, qui voyant paroître quelque esprit relevé comme un astre nouveau, au lieu de luy sçavoir bon gré de ses labeurs, & nouvelles inventions, s'enflent d'envie contre luy, & n'ont autre but que d'offusquer ou éteindre son nom, sa gloire & ses merites: bien qu'ils soient par luy tirez de l'ignorance des choses, dont liberalement il leur donne la connoissance. J'ay passé par ces piques, & je sçay ce qu'en vaut l'aune. La posterité plaindra mon malheur; & parlant de ce siecle de fer, elle dira avec verité que la fortune n'étoit pas pour les hommes sçavans. Je souhaite neanmoins qu'elle vous soit plus favorable qu'à moy.* Quel orgueil! quelle vanité! Mr. Descartes repondit à ces objections, Morin repliqua „ & „ (*f*) nous avons encore ce second écrit inseré „ au premier tome (1) des lettres de Mr. Descartes, & suivi d'une nouvelle réponse que Mr. „ Descartes y fit dès le mois de Septembre avec „ une diligence qui le surprit, mais qui luy „ fit connoître qu'il avoit de la consideration „ pour luy. Mr. Morin (2) feignit de n'être „ pas entierement satisfait de cette seconde reponse, & il en prit occasion de luy faire une nou„velle (3) replique au mois d'Octobre, afin „ de se procurer l'honneur d'écrire le dernier. „ Mr. Descartes toûjours fort éloigné d'ambi„tionner une gloire si fausse, acheva de recon„noître à cette marque le caractere de l'esprit de „ Mr. Morin. Il ne voulut pas luy refuser la „ satisfaction qu'il souhaitoit de luy, puis qu'el„le luy coûtoit si peu. C'est (4) pourquoy il „ manda au P. Mersenne vers le milieu du mois „ de Novembre, qu'il ne feroit plus de reponse „ à Mr. Morin puis qu'il ne le desiroit pas. „ Il est sûr que Mr. Descartes ne meprisa point les objections de cet homme. *Il* (*g*) *les jugea dignes de consideration dès qu'il les eut reçuës, & preferables à celles de Mr. Petit pour leur solidité, & pour la nature de leur difficulté. Il en* (5) *écrivit plus d'une fois au P. Mersenne, pour lui faire témoigner de sa part à Mr. Morin, que non seulement il avoit reçu son écrit en très-bonne part; mais qu'il luy avoit encore obligation de ses objections, comme étant très-propres à luy faire rechercher la verité de plus prés;* (6) *& qu'il ne manqueroit pas d'y repondre le plus ponctuellement, le plus civilement, & le plûtôt qu'il luy seroit possible.* Mais ne finissons pas cette remarque sans raporter une chose qui pu sse édifier les lecteurs, autant que les plaintes orgueilleuses du Professeur royal en Mathematique les ont dû scandaliser. Nous avons vu que Morin (*h*) *avoit fini ses objections par . . . des plaintes sur le malheur où il se voyoit par les pratiques de ses envieux, en souhaitant que la fortune luy fût plus favorable qu'elle n'étoit ordinairement au commun des Sçavans. Mr. Descartes à qui ce langage ne convenoit gueres, eut plus de peine à repondre à cette conclusion qu'à tout le reste.* (7) *Je ne pretens nullement, luy dit-il à ce sujet, meriter les honnêtetez dont vous usez à mon égard sur la fin de vôtre écrit, & je n'aurois néanmoins pas de grace à les refuter. C'est pourquoy je puis seulement dire que je plains avec vous l'erreur de la Fortune en ce qu'elle ne reconoît pas assez vôtre merite. Mais pour mon particulier, graces à Dieu, elle ne m'a encore jamais fait ny bien ny mal: & je ne sçay pas même pour l'avenir si je dois plûtôt desirer ses faveurs que les craindre. Car comme il ne me paroît pas honnête de rien emprunter de personne qu'on ne puisse rendre avec usure, il me semble que ce seroit une grande charge pour moy que de me sentir redevable au public.* Voilà quel doit être le langage d'un vrai Philosophe; Mr. Descartes auroit merité ce titre par la seule qualité dont il parle là. Mais pour Morin il deshonoroit la Philosophie, par ses murmures contre l'injustice de son siecle. Il faisoit paroître une ame venale, & avide de pensions & de recompenses: faux Savant, faux Philosophe.

(*c*) *Voyez Mr. Baillet, Vie de Descartes, tome* 1. *p.* 138.

(*d*) *C'est la* 57. *du* 1. *volume de Descartes. Voyez la Vie de Descartes par Mr. Baillet. to.* 1. *p.* 265.

(*e*) *Voyez la* 58. *lettre du même volume.*

(*f*) *Baillet ibid. pag.* 357.

(1) *Pag.* 221. *du* 1. *tome.*

(2) *Pag.* 234. *du* 1. *tome.*

(3) *Cet écrit se trouve au* 1. *vol. des lettres de M. Desc. pag.* 242.

(4) *Pag.* 416. *tom.* 2.

(*g*) *Baillet ibid. pag.* 355.

(5) *Tom.* 3. *des lettres p.* 390.

(6) *Pag.* 396. *t.* 3. *& p.* 360.

(*h*) *Baillet ibid. pag.* 356.

(7) *Pag.* 219. 220. *tom.* 1.

(O) *De plusieurs choses qui lui étoient desavantageuses.*] Il dit (*i*) que sa mere malade à la mort le desherita, & lui refusa sa benediction. On la fit un peu revenir de cette haine; les Prêtres & les parens lui representerent que son testament seroit cassé, & qu'elle couroit un grand risque d'être damnée, ainsi elle consentit à lui donner sa benediction, & à lui laisser un legs, le plus petit qu'elle put. Il pretend que la cause de cette haine fut qu'il avoit dit à son frere aîné, leur pere & leur mere étant malades, qu'il aimeroit mieux la guerison de son

(*i*) *In Astrologia Gallica, lib.* 17. *p.* 398.

pere

MORIN (SIMON) fanatique brûlé à Paris l'an 1662. Son esprit étoit en desordre (*A*) depuis long tems. Il soutenoit * qu'il se devoit faire bien-tôt *une reformaton generale de l'Eglise, & que tous les peuples alloient être convertis à la vrayefoi.* Il pretendoit *que ce grand renouvellement se devoit faire par le second avenement de* JESUS-CHRIST *dans son état de gloire, & incorporé en lui Morin; & que pour l'execution des choses ausquelles il étoit destiné, il devoit être accompagné d'un grand nombre d'ames parfaites, & participantes à l'état glorieux de* JESUS-CHRIST, *qu'il apelloit pour cela des combatans de gloire.* Le Sieur Jean Des-Marests (*B*) de l'Academie Françoise feignit d'être son

* *Voyez la Preface des Lettres visionaires.*

pere, que la guerison de sa mere, s'il faloit que l'un des deux n'en rechapât point. La mere mourut deux jours après, dans les dispositions que l'on vient de voir contre son fils. Voilà un fait très-peu honorable & à la mere & à l'enfant; mais il n'y a rien qui coûte trop à un Astrologue, quand il en peut donner des raisons selon ses principes. Morin est dans le cas; il trouve (*a*) dans son horoscope que sa propre mere a dû le haïr. Il y trouve aussi qu'il a dû être emprisonné plusieurs fois, & il avouë (*b*) que dans sa jeunesse il s'est vu fort proche de ce malheur à cause de sa paillardise, & de son esprit vindicatif. L'influence maligne de quelques Planetes de son horoscope ayant été corrigée par les aspects favorables de quelques autres, la prison fut convertie en une autre espece de mal qui sympathisoit avec la captivité, car depuis l'âge de 16. ans jusques à celui de 46. Morin fut toûjours chez quelque maître. Il en servit 16. successivement; il fut chez des Notaires, chez des Procureurs, chez des Maîtres (*c*) à écrire, chez des Presidens, chez des Evêques, chez des Abbez, & enfin chez le Duc de Luxembourg. La raison pourquoi il changeoit de servitude si souvent, est qu'il se brouilloit avec la maîtresse du logis, ou qu'il survenoit des accidens imprevus, ou que les maîtres se rendoient coupables d'une enorme ingratitude. (*d*) *Quod autem per carceres fieri non potuit, per servitutem effecit cumulus ille Planetarum in duodecima domo... est enim servitus... species quadam incarcerationis quod homo in aliena domo non liber, sed alteri mancipatus vivere teneatur. Siquidem ab anno 16. ad 46. vita mea fuit perpetua servitus, dominosque habui 16. quos omnes dereliqui vel ob jurgia cum dominabus, quarum imperium cum ferre nollem odia passus sum... vel ob casus repentinos, vel ob dominorum intolerabilem ingratitudinem.* Il trouve la cause de tous ces évenemens dans sa figure de nativité: ses querelles avec l'hôtesse, l'ingratitude de ses maîtres, la chetive condition des uns, la mediocrité des autres, le haut rang de quelques-uns. Il n'y a point d'étoiles qui ayent mieux reüssi à son dam que (*e*) celles qui le menaçoient du côté des femmes. J'ai dejà (*f*) parlé des deux blessures qu'il reçut pour une femme galante. Ce fut peut-être dans un lieu de prostitution. Je ne compte pour rien la (*g*) violence que lui firent des gens de guerre, qui à l'instigation de quelques garces entrerent chez lui. Un honnête homme n'est pas à couvert d'un tel affront; n'alleguons rien d'équivoque. Il avouë (*h*) qu'ayant eu l'honneur d'être conu des Rois & des Reines, des Princes & des Cardinaux, & des premiers de l'Etat, il n'y a eu tout au plus que 5. personnes de haut rang qui l'ayent aimé, & qui lui ayent fait du bien, soit à cause de sa science, soit à cause de sa candeur, soit par symphatie: & qu'au contraire l'envie ou l'antipathie l'ont exposé à la haine d'un si grand nombre de gens, qu'il a horreur d'y songer. (*i*) *Horret memoria referre quot inimicos habuerim vel ob invidiam, vel ob antipathiam.* Pour ne rien dire du reste, peut-on voir un plus grand defaut que celui d'un homme qui se plaint d'avoir été un objet d'envie, & qui se vante d'avoir été aimé de quelques Grans à cause de son savoir? Ses plus grans accusateurs, sur le chapitre de la vanité & de la venalité, sont ses propres livres. Il se vante dans l'une de ses reponses d'avoir soutenu une guerre continuelle pendant 17. ans contre quinze Mathematiciens ou Philosophes, & de les avoir tous reduits à une honteuse retraite. Il dit qu'en l'année 1636. sa (*k*) reputation fut repanduë presque par toute l'Europe. A tout propos il nous parle de sa pretenduë demonstration des longitudes, comme d'une chose dont les plus fameux Mathematiciens reconurent publiquement la verité. Il devoit donc être content; la gloire de l'invention lui demeuroit, le public lui rendoit justice par ses loüanges. Cependant Morin ne parle presque jamais de cela, sans s'emporter brutalement contre le premier Ministre, qui ne lui avoit pas fait toucher l'argent que cette invention meritoit. N'est-ce point temoigner une ame venale, basse, sordide, qui au lieu de travailler pour la belle gloire, ou plûtôt par un motif entierement desinteressé, ne compte pour rien la gloire, lors que les pensions, & les recompenses pecuniaires ne sont pas de la partie? Au reste il n'étoit pas aussi conu par toute l'Europe depuis l'an 1636. qu'il le pretendoit. Son nom & ses livres n'ont pu trouver place dans un livre (*l*) de Vossius, où l'on voit une longue liste des Mathematiciens, & des Astrologues &c. anciens & modernes.

(*A*) *Etoit en desordre depuis long tems.*] Voyez le livre intitulé *Pensées de Simon Morin*: il fut imprimé l'an 1647. On n'y mit ni le nom de l'Imprimeur, ni le nom du lieu où on l'imprima. L'Auteur étoit en prison à Paris pour les erreurs des Illuminez, lors que les amis de Gassendi écrivirent contre l'Astrologue Jean Baptiste Morin, auquel ils reprocherent qu'il étoit ou frere ou parent de ce prisonnier. L'Astrologue prit cela pour le second de leurs mensonges. (*m*) *Secunda* (impostura) *dum asserit quendam Simonem Morinum in carceribus Archiepiscopatus hujusce asservatum, ob illuminatorum doctrinam quam profitetur, esse meum consanguineum sive fratrem.*

(*B*) *Des-Marests... feignit d'être son disciple, & decouvrit.*] Il étoit lui-même (*n*) un grand Fanatique, & il s'attendoit à une admirable & sainte revolution: mais s'imaginant qu'elle ne se feroit point par les voyes que Morin marquoit,

(*a*) *Ubi supra.*

(*b*) Parumque abfuit quin in mea juventute verificatum fuerit ob vindictæ & libidinis passiones.

(*c*) *Voilà sans doute le fondement du reproche dont j'ai parlé ci-dessus page 609. lettre i.*

(*d*) *Morin. ibid.*

(*e*) Propter ☽ & ♀ in duodecima quæ mihi ex parte mulierum multa mala, damna, vitæque pericula pepererunt. *Id. ibid.*

(*f*) *Dans la remarque D, lettre b.*

(*g*) *Ibid. lib.* 23. *p.* 649.

(*h*) *Ibid. lib.* 17. *p.* 398.

(*i*) *Ibid. p.* 398. 399.

(*k*) Tunc vero nominis mei fama per totam ferme Europam diffusa est. *Ib. lib.* 23. *p.* 649.

(*l*) *Celui de* scientiis Mathematicis. *Il s'étend jusqu'en* 1646. *& plus.*

(*m*) *Jo. Baptista Morinus, in defensione sua dissertationis de atomis & vacuo, p.* 105. Ce livre fut imprimé l'an 1650.

(*n*) *Voyez ci-dessus son article.*

son disciple, & decouvrit par ce moyen cet horrible fanatisme. Morin avoit deja quelques sectateurs. J'ai ouï dire 1. qu'il avoit promis de ressusciter au troisiéme jour, & que de là vint qu'il s'assembla beaucoup de canaille à l'endroit * où il fut

* *C'étoit en Greve.*

quoit, ni par celles d'un autre Visionaire nommé (*a*) Charpy de Sainte Croix, il se mit en tête de combatre ces deux personnages. „ Charpy (*b*) pretendoit que toutes ces merveilles se „ devoient faire pour un certain Lieutenant de „ JESUS-CHRIST de la race de Juda, auquel il apliquoit les plus claires propheties du „ Messie. „ On a vu dans le corps de cet article la pretension de Morin, & voici celle du Sieur des Marests. Je la raporte selon les termes d'un Auteur qui se servoit du tems present, *Le* (*c*) *Sieur Desmarests* enseigne *comme eux qu'il est vray que le monde se va reformer, que toutes les sectes vont estre reünies à la Religion Catholique; mais que tout cela se doit faire par le grand Prophete Eliacim Michaël, qui n'est autre que le Sieur Desmarests de S. Sorlin, & par une armée de cent quarante quatre mille victimes ou ames anneanties, qu'il doit assembler pour les donner au Roy, afin qu'elles executent sous ses ordres cette haute entreprise, selon les lumieres divinement inspirées au Sieur Desmarests. Il est bien visible que ce dernier Prophete ne pouvoit pas s'accorder avec ces deux autres, & qu'il avoit dans ses visions de quoy detruire les leurs. Car, comme on a veu un fou, qui s'imaginant estre Dieu le Pere, refutoit d'une maniere convaincante un autre fou qui croyoit estre Dieu le Fils; parce, disoit-il, que moy qui suis Dieu le Pere, je sçay bien que je ne l'ay point engendré: de même le Sieur Desmarests n'avoit pas de peine à se prouver à soy-même que les pensées de Morin & de Charpy estoient fausses. Charpy, disoit-il, s'imagine que le monde doit estre reformé par un Lieutenant de* JESUS-CHRIST, *joint avec les Juifs: & Morin dit que ce sera par* JESUS-CHRIST *même incorporé en luy, & accompagné des combattans de gloire. Or je suis bien assuré qu'ils se trompent, puisque c'est par moy-même, Desmarests de S. Sorlin, Eliacim Michaël, & par mes victimes, que tout cela se doit operer. Aprés les avoir ainsi condamnez d'illusion par cette preuve trés-demonstrative à son égard, il se crut obligé de les poursuivre de toutes ses forces. Ainsi il n'a point eu de repos qu'il n'ait perdu Morin, en y employant même les trahisons les plus indignes d'un honneste homme & d'un Chrestien. Et il se vante luy-même dans sa reponse d'avoir esté cause de la prison de Charpy.*

(*a*) *Il est Auteur d'un livre intitulé,* L'ancienne nouveauté de l'Ecriture Sainte, *que Mr. Arnaud refuta. Le Journal des Savans du 1. de Mars 1666. fait mention de cette refutation. Ce Visionaire renonça à ses erreurs. Voyez la* Question curieuse si Mr. Arnaud est heretique, *pag. 147. édit. 1695.*

(*b*) *Lettres visionaires à la Preface, pag. m. 226.*

(*c*) *Ibid.*

Voici les moyens qu'il employa: il (*d*) depose qu'il eut quelques entretiens avec Damoiselle Marguerite Langlois dite la Malherbe, & avec une autre nommée Mademoiselle de la Chapelle, „ que *d'abord elle craignoit de se decouvrir, mais que peu à peu il l'apprivoisa à se communiquer à luy, & qu'elle commença à luy parler de ce Morin & de sa femme; qu'elle luy dit, qu'il estoit certain que l'Esprit de* JESUS-CHRIST *estoit incorporé & ressuscité en M. Morin pour son second advenement en terre; qu'il estoit le fils de l'homme, à qui Dieu avoit donné tout jugement sur la terre.* Aprés cela „ il decrit son entreveue avec Morin, qui se fit „ le lendemain, & il dit que d'abord *Morin luy voulut paroistre un homme fort saint & de grand recueillement, mais qu'aprés quelques discours, voyant que s'il s'humilioit tant devant luy, qui vouloit paroistre si haut, il pourroit le traiter long-temps en novice, & qu'il n'avoit pas tant de temps à perdre, il ne feignit point de luy dire ce qu'il sçavoit des estats interieurs selon leurs degrez, & de la spiritualité: qu'alors Morin tout ravi luy prit la main, & la serra entre les deux siennes, & luy dit qu'il voyoit bien qu'il estoit spirituel & dans l'estat de grace, & qu'il s'en faloit peu qu'il ne fust parfait, & dans l'estat de la gloire....* (*e*) Il rapporte dans la suite „ de sa deposition plusieurs erreurs, qu'il ap- „ prit de la bouche même de Morin dans un „ autre entretien qu'il eut avec luy: comme „ *qu'il ne faut plus penser à la mort de* JESUS-CHRIST, *que l'impeccabilité est en ceux qui sont divins & parfaits; que toutes sortes d'œuvres sont indifferentes.* Pendant toutes ces visites que le Sieur Desmarests rendoit à „ Morin & à ces Demoiselles, il feignit toûjours „ de vouloir estre son disciple.... Mais Morin, „ pour s'assurer de luy davantage, luy envoya, „ comme il est dit dans cette deposition, *une lettre le 21. Decembre* (*f*) *jour de S. Thomas, qui luy fut apportée par sa fille aisnée, par laquelle ledit Morin desiroit de luy une soumission aveugle & sincere, pour aveuglément suivre & sincerement observer tout ce qu'il luy ordonneroit, sans reserve de tems ni de chose, selon qu'on le peut voir dans ladite lettre.... Cette demande de Morin fit naistre quelque doute dans son esprit, ne voulant donner aucun consentement pour chose qui pust estre mal.... Mais enfin.... jugeant que s'il ne feignoit d'adherer à quelque chose, pour decouvrir tous les secrets de la cabale, tout commerce cesseroit entr'eux, il se resolut de luy envoyer par écrit son consentement, pour aveuglément suivre & sincerement observer tout ce que Simon Morin luy ordonneroit;* à quoy il ajoûta „ ces mots (*de la part de Dieu & selon Dieu*) „ par lesquels il temoignoit qu'il ne se soumettoit qu'à ce qui luy seroit ordonné de la „ part de Dieu, & selon Dieu.... (*g*) Ce ne „ fut pas là la fin des déguisemens du Sieur „ Desmarests. Il eut encore plusieurs entretiens „ avec Morin, dans le même esprit de dissimulation & de tromperie. Il luy écrivit plu- „ sieurs lettres, comme son disciple. Il en re- „ çut plusieurs, comme de son maistre. Il souf- „ froit que cet Illuminé, & ces Damoiselles „ abusées, le considerassent comme estant en- „ tierement de leur cabale. Et enfin il en vint „ jusqu'à cet excés prodigieux, que je vas rap- „ porter en ses propres termes. *Pour faire que Morin & sa femme, qui estoit tourmentée par son Diable sur son sujet, ne le soupçonnast pas, il se resolut de luy donner par la premiere lettre qu'il luy écrivit une declaration, qu'il le reconnoissoit pour le fils de l'homme, & pour le Fils de Dieu en luy, sachant bien que Morin est fils d'un homme, & que le Fils de Dieu est en luy comme en tout. Cette lettre, dit-il, du premier Fevrier 1662. fut si agreable à Morin, que pour le reconnoistre de cette declaration, qu'il croyoit fort nette, il luy écrivit une reponse* „ *du*

(*d*) *Voyez la 2. lettre visionaire p. m. 266. On y cite la deposition du Sieur Des-Marests.*

(*e*) *Ibid. p. 267.*

(*f*) 1661.

(*g*) *Ibid. p. 268.*

fut brûlé. 2. Que Mr. le premier President de Lamoignon lui demanda s'il étoit écrit quelque part, que le grand Prophete ou nouveau Messie passeroit par le feu, & que Morin dejà condamné cita ce verset du Pseaume 16. *Igne me examinasti, & non est inventa in me iniquitas.* L'Auteur que je cite dans les remarques observe que le XVII. siecle a été (*C*) fecond en Fanatiques.

MORLIN (JOACHIM) sectateur (*A*) rigide de Luther, nâquit l'an 1514. Il fit les fonctions de Ministre en divers lieux*, & nommément à Arnstad, d'où les Magistrats le chasserent † l'an 1543. à cause qu'ils ne s'accommodoient pas de son zèle (*B*) trop ardent. Il fut apellé à Konigsberg dans la Prusse pour y être Professeur, & il y fut le tenant contre Osiander, qui soutenoit une doctrine nouvelle sur la justification. Il combatit cette nouveauté avec une ardeur extrême & par ses Ecrits, & par ses Sermons; mais il succomba sous le credit de son adversaire, qui le fit chasser de la Prusse l'an 1552. nonobstant ‡ les intercessions du peuple. Il se retira à Brunswic, où il fut donné pour collegue au fameux Chemnice. Il se mêla dans les (*C*) disputes du tems, & il fut

* *Melch. Adam. in vit. Theol. pag.* 456.

† *Seckendorf Hist. Lutheran. lib.* 3. *pag.* 468. *n.* 9. *Voyez aussi Micrælius* Syntagm. Hist. ecclef. pag. 771.

‡ Etsi plebs ad principem pro eo supplex intercederet. *Melch. Adam. ib.*

„ *du 2. Fevrier, par laquelle il luy donne comme* „ *par une grande grace la qualité de son precur-* „ *seur, le nommant un veritable Jean Baptiste res-* „ *suscité.* „

Le Jansenisté que je copie refute en suite par les principes de Saint Augustin cette fourbe du Sieur Des-Marests. Il dit presque les mêmes choses que Mr. Arnaud a observées depuis, en se plaignant de l'imposture d'un faux Arnaud, par laquelle on fit tomber dans le panneau un Professeur de Doüai.

(C) *Que le XVII. siecle a été fecond en Fanatiques.*] Voici les paroles de cet Auteur. „ (*a*) Nostre siecle, qui a esté aussi fecond qu'aucun autre en choses extraordinaires, l'a esté „ particulierement en fanatiques: & il semble „ même que les esprits soient tournez, je ne „ sçay comment, de ce costé-là, & qu'ils y „ ayent une pente naturelle. Car, comme dans „ les maladies contagieuses on voit d'ordinaire „ que tous les autres maux degenerent en pestes „ & en charbons, de même on a vu souvent „ en ce siecle que les devotions dereglées, & établies sur des caprices humains, degenerent en „ illusions fanatiques. L'histoire des Hermites „ de Caen a esté celebre par tout le royaume; &, „ si l'on avoit fait la recherche qu'on devoit de la „ Compagnie du St. Sacrement, on auroit peut- „ estre decouvert bien d'autres choses de cette „ nature. „ Il étale en suite les visions de Charpy de Ste. Croix, celles de Morin, & celles de Des-Marests. S'il y eût joint celles qui en ce tems-là (*b*) se debitoient en Hollande, il eût bien fortifié sa these. La queuë de ce même siecle ne dement pas les autres parties, *dignum patella operculum.*

(*a*) *Preface des Lettres visionaires pag.* 225.

(*b*) *Voyez la remarque I de l'article* Marets (*Samuel des.*)

(*A*) *Sectateur rigide de Luther.*] Je le remarque après Melchior Adam. (*c*) *Fuit Lutheri sectator & acer doctrinæ ejus in toto ministerio suo custos .... in articulo de Cœna sententiam Lutheri retinuit, quod Christi corpus in, sub, aut cum pane sit.*

(*c*) *Melch. Adam. in vitis Theolog. p.* 457.

(*B*) *De son zèle trop ardent.*] Melanchthon qui le conoissoit sans doute, le represente d'un naturel trop impetueux, & trop adonné aux contestations. Ayant oüi dire qu'Heshusius s'en retournoit à Rostoch, avec le dessein de se trouver à la dispute de Breme, il crut que Morlin étoit l'auteur de tout ce manege. Je lui ai souvent predit, ajoûte-t-il, qu'il exciteroit plus de tempêtes qu'il n'en pourroit apaiser. (*d*) *Cogitavi horum consiliorum architectum esse Morlinum, & is habet socios harum technarum artifices. Scribam Davidi Chytræo ne instituant disputationem theatricam, quæ non parvos motus excitatura sit, si procedat. Tibi etiam hortator sum, ut si te in certamen vocabunt postules tibi quoque concedi ut accersas Petrum Martyrem, me, & alios quosdam amicos. Novi genesim Morlini: & sæpè ei prædixi, eum moturum, quæ sedare non poterit.*

(*d*) *Philipp. Melanchth. epist. ad Alber tum Hardenbergium, apud Melchior. Adamum ibid.*

(C) *Il se mêla dans les disputes du tems.*] L'Auteur que je cite dans les remarques precedentes, a raison de dire qu'il n'y a presque point eu de siecle où les disputes des Theologiens ayent été plus frequentes, qu'elles le furent du tems de nôtre Morlin. Mettons à part les grandes disputes des Catholiques Romains, & des Protestans: considerons seulement le Lutheranisme. Bon Dieu! quelles divisions ne vit-on pas entre les Theologiens de ce party-là, & avec quelle chaleur, & quelle aigreur ne furent-elles pas soutenuës? Tout ce que l'Afrique & l'Asie ont produit d'esprits ardens, n'étoient que flegme en comparaison de ces Docteurs Germaniques. On dit que nôtre Morlin s'opposoit à la sepulture de ceux qui étoient allez aux Sermons d'André Osiander, & qu'il ne voulut jamais se laisser persuader de batiser leurs enfans (*e*). Se peut-il voir une prevention plus énorme que celle-là, & un zèle plus furieux? Ce qu'il y a d'admirable là-dedans, est que le Lutheranisme se soit maintenu au milieu de tant de disputes violentes. Il a fait mentir la maxime, *concordiâ res parvæ crescunt; discordiâ maximæ dilabuntur* (*f*). On en pourroit tirer une preuve d'une protection speciale de Dieu; car il semble que selon le train des choses humaines, ce que JESUS-CHRIST a dit dans son Evangile, *tout Royaume divisé contre soi-même sera reduit en desert, & nulle ville ou maison divisée contre soi-même ne subsistera* (*g*), doit être veritable: s'il se trouve donc des cas où cela n'arrive point, il faut que l'on y supose le doigt de Dieu. Cette maniere de raisonner est fort specieuse, & fort probable: mais remarquons en passant que JESUS-CHRIST n'a point allegué cette maxime, comme un axiôme dont la verité soit universelle, metaphysiquement parlant; elle n'a qu'une universalité morale; & je croi même que JESUS-CHRIST ne s'en servoit qu'*ad hominem* contre les Juifs. L'agrandissement de la Republique Romaine, au milieu des divisions violentes & continuel- les

(*e*) Dogma *Osiandri* quantopere detestentur qui confessionis Augustanæ censeri volunt, cùm ex Wittenbergensium Doctorum censura, tum ex Matthiæ Flacci, & Joachimi Merlini non scriptis magis quam factis, abunde cuivis perspicere licet. Nam quo loco Merlinus habuerit eos, qui cùm gregis sui essent, Osiandri sermones audiebant, obscurum non est. Nec sepultura mortuos dignabatur, nec infantes eorum ut baptizaret, adduci potuit. *Hosius de expresso verbo Dei, apud Præteolum, Elencho hæret. pag. m.* 512.

(*f*) *Sallust. de bello Jugurth. p. m.* 214.

(*g*) *Evang. de Saint Matth. ch.* 12. *v.* 25.

fut de presque toutes les conferences où l'on agita les matieres du franc arbitre, & de la necessité des bonnes œuvres &c. Il retourna dans la Prusse l'an 1566. & y fut creé Evêque de la Province de Sambie par le Roi de Pologne Sigismond Auguste, & par Albert Duc de Prusse, qui n'étoit plus infatué de son Osiander. Il exerça cette charge tout le reste de sa vie, & mourut l'an 1571. ayant voulu se faire tailler contre l'avis de ses Medecins. Il publia (*D*) plusieurs livres*, & laissa un fils aussi amateur que (*E*) lui des disputes theologiques. J'ai oublié de dire que quand il fut reçu Docteur en Theologie à Wittemberg l'an 1540. on lui proposa une question que Luther avoit dressée, touchant (*F*) l'usage des biens d'Eglise.

MORUS (Alexandre) l'un des plus grans Predicateurs de son siecle dans le party Reformé, étoit fils d'un Ecossois, qui étoit Principal du College que ceux de la Religion avoient à Castres dans le Languedoc. Il nâquit dans cette ville l'année 1616. & comme il avoit l'esprit fort vif, les progrés de ses études furent fort promts. N'ayant gueres plus de vingt ans † il fut envoyé à Geneve, pour y continuer ses études de Theologie; & voyant que la profession en Grec qui étoit vacante alloit être disputée, & que les Curateurs de l'Academie avoient exhorté par leur programme les étrangers aussi bien que les citoyens à entrer en lice, il se mit sur les rangs avec plusieurs autres competiteurs, Ministres, Avocats & Medecins, presque tous plus âgez que lui de la moitié, & se fit tellement ‡ admirer par la belle & éloquente maniere de tourner les choses, dans toutes les preuves d'érudition qu'il falut produire, que le prix de la dispute lui demeura. Ayant exercé cette charge environ trois ans, il succeda à celles ⸸ que Mr. Spanheim laissa vacantes quand il fut apellé en Hollande β, qui étoient celle de Professeur en Theologie dans l'Academie, & celle de Ministre dans l'Eglise de Geneve. Comme il étoit grand Predicateur, & qu'il avoit joint avec cette qualité beaucoup de literature γ, il ne faut pas s'étonner que tous ses collegues n'ayent pas été de ses amis. Mais il faut avouër qu'il y avoit bien d'autres choses qui lui suscitoient des traverses; car sans parler de ses mœurs, qui ont été par tout où il a vêcu un objet de medisance par raport à l'amour des femmes, ses meilleurs amis demeuroient d'accord qu'il avoit (*A*) beaucoup d'imprudence, &

* *Tiré de Melchior Adam ubi supra.*

† *Alex. Mori Fides publica, pag.* 225.

‡ *Voyez la Vie d'Etienne le Clerc l'un des concurrens, imprimée à Amsterdam en* 1685. *à la tête des* Quæstiones Sacræ *de David le Clerc &c.*

⸸ *Mori Fides publica, pag.* 226.

β *Il y alla en* 1642.

γ *Voyez ce que Tanaquil le Fevre lui écrit* Epistolar. l. 1. pag. 219.

les qui l'agitoient, n'est pas une exception moins insigne à cette regle generale, que la conservation du Lutheranisme parmi les schismes qui le desoloient, & qui fournissoient tant de matiere d'insultes, & de consequences à l'ennemi commun. Revenons à nôtre Morlin, & raportons ce que Melchior Adam en dit. *Brunsvigæ* (*a*) *dùm ecclesiasten agit; variæ, ut* nullum ferè seculum feracius fuit Theologicarum rixarum, quàm superius, *excitatæ fuerunt, super variis capitibus religionis controversiæ; utpote* de necessitate bonorum operum: de libertate voluntatis humanæ: de Adiaphoris: de particula sola in enunciatione illa: *Fide justificamur: & de aliis. Harum causâ plerisque conventibus actionibusque institutis interfuit Morlinus.*

(*D*) *Il publia plusieurs livres.*] Melchior Adam en donne ces titres. *Psalmorum Davidis enarratio. Catechismus Germanicus. Postilla & explicatio summaria Euangeliorum dominicalium. Refutatio mendacii Theologorum Heidelbergensium, de Luthero. De vocatione Ministrorum, & quatenus magistratui fas sit eos ab officio removere. Defensio adversus accusationem novorum Wittembergensium Theologorum. De peccato originis contra Manichæorum deliria. Epistola ad Osiandrum.* Mr. Seckendorf (*b*) parle d'un livre publié par nôtre Morlin l'an 1565. dans lequel se trouvent au long plusieurs choses, que Luther dit en presence de quelques personnes un peu avant sa mort.

(*E*) *Aussi amateur que lui des disputes.*] Il s'apelloit Marc Jerôme Morlinus. Il s'aggregea à la faction de Wigandus contre Heshusius, dans la dispute *de abstracto* (*c*).

(*a*) *Melch. Adam ubi supra pag.* 456.

(*b Seckendorf. Hist. Lutheran. l.* 3. *p.* 693.

(*c*) *Micrælius, Syntag. Hist. Eccles. pag.* 771.

(*F*) *Touchant l'usage des biens d'Eglise.*] Monsr. Seckendorf a inseré dans son Histoire du Lutheranisme (*d*) la question qui fut proposée. On demandoit (*e*) si les revenus destinez à l'entretien des Ministres de l'Evangile, & aux Ecoles, devoient être ôtez à ceux qui combatoient l'Evangile, c'est-à-dire aux Moines & au Clergé Romain. Celui qui faisoit cette question, y ajoûta les raisons qui le tenoient en suspens. D'un côté, dit-il, ce n'est pas aux Ministres de l'Evangile de contraindre personne, & on ne sauroit ôter leurs biens aux impies sans se servir de violence. D'autre côté nous savons que Saint Augustin a soutenu, que l'Empereur avoit eu raison de donner aux Orthodoxes les revenus ecclesiastiques des Donatistes. Les Magistrats sont obligez de faire en sorte que chacun joüisse de ce qui lui apartient. Or les revenus dont il s'agit n'apartiennent (*f*) pas à des Chanoines impies, mais à la vraye Eglise; il faut donc que les Magistrats orthodoxes en usent avec ces impies comme avec des larrons. S'ils ne le font pas, les bons Pasteurs & les pauvres Ecoliers periront. Si Morlinus avoit envie de repondre conformément à l'intention de Luther, il ne lui étoit pas difficile de prendre bien-tôt sa derniere resolution; car il paroissoit aisément que Luther étoit d'avis qu'on destinât à l'entretien des Ministres & des Ecoles les biens de l'Eglise Romaine.

(*A*) *Beaucoup d'imprudence, & qu'il étoit . . . mal endurant.*] On reconoît dans une preface (*g*) où l'on prend party pour Monsr. Morus que son naturel trop promt, sa trop grande liberté

(*d*) *Lib.* 3. *pag.* 313. *n.* 10.

(*e*) Ei (*Morlino*) ut moris est, quæstio proposita fuit per ephebum à Luthero conscripta, his verbis, utrum reditus donati Ecclesiis ad Euangelii Ministros alendos *&c. Ibid.*

(*f*) Hi reditus non sunt impiorum Canonicorum, sed sunt veræ Ecclesiæ. Quare Magistratus Ecclesiæ debet etiam pœnam sumere de impiis tanquam prædonibus. *Ibid.*

(*g*) *Au devant de la* 2. *Apologie de Milton, edit. Hagæ Comit.* 1654. *George Crantzius Docteur en Theologie est l'Auteur de cette preface.*

& qu'il étoit fort mal endurant. Quoi qu'il en soit il se forma dans Geneve deux partis, l'un pour lui, l'autre contre lui; & il ne faut pas douter que le premier de ces deux partis ne fût composé non seulement des personnes qui avoient de l'estime & de l'amitié pour Mr. Morus, mais aussi des personnes qui sans l'aimer, ni sans l'estimer, voyoient leurs ennemis à la tête du party contraire. L'on voit tous les jours des exemples de cela. Je ne sai comment Mr. Morus s'insinua dans les bonnes graces de Mr. de Saumaise; mais il est certain que celui-ci attira l'autre dans les Provinces Unies. Quelques-uns pretendent que ce fut pour chagriner (*B*) Mr. Spanheim, qui avoit été brouillé à Geneve avec Mr.

liberté de parler, & la trop forte passion de s'élever au dessus des autres, avoient souvent donné lieu aux inimitiez qui avoient toûjours regné entre lui & ses émules. On ajoûte qu'on n'avoit ouï rien dire à Monsieur Spanheim contre Monsieur Morus, si ce n'est qu'il étoit altier: on dit aussi qu'au jugement de Saumaise, Monsieur Morus ajoûtoit trop de foi à de faux amis, & qu'il n'étoit pas assez laborieux; mais qu'au reste c'étoit un très-bel esprit, & capable de toutes

(a) *Produite dans la* Fides publica *pag.* 111.

choses. Monsieur Diodati dans une lettre (*a*) qu'il écrivit en faveur de Mr. Morus à Mr. de Saumaise, avouë que ce Ministre *ne s'étoit jamais porté qu'à une defense innocente*, mais qu'il l'avoit fait *avec de la chaleur, & de la vigueur qui avoit souventefois cuï à ceux qui l'avoient aggressé. . . .* Que *son naturel étoit bon, & sans fraude ni arriere-pensée, franc & noble. . . . promt & fort sensible aux indignitez, mais qui se revenoit aisément; qui ne provoquoit point, mais aussi qui avoit de terribles ergots pour se defendre. Je n'ai gueres veu de personnes* (poursuit-il) *qui se soient glorifiées de l'avoir entrepris.* Conscia virtus, *& si vous y ajoûtez*, genus irritabile vatum, *le rendent bien armé contre ses assaillans.* Qu'il me soit permis de faire une reflexion en peu de mots sur l'illusion que l'on se fait en matiere d'amitié. Voilà Mr.

(*b*) *Milton.* Defens. pro se pag. 134. *produit une lettre où l'on dit de Mr. Morus ce qui fut predit d'Ismaël, que* ses mains étoient contre tous, & les mains de tous contre lui.

Diodati qui parce qu'il avoit de la tendresse pour Monsieur Morus, ne compte pour rien un defaut très-capital & très-indigne d'un Ministre, je veux dire un esprit vindicatif au souverain degré, une fierté & un emportement extrême: c'est dans le fond flêtrir un Ministre, & le destituer entierement de l'esprit évangelique qui doit être inseparable de son caractere, que d'avouër ce que Mr. Diodati en avouë, & neanmoins il ne croyoit pas que ce fût rabatre grand' chose des loüanges qu'il repandoit à pleines mains sur son ami. Il excuse le mieux qu'il peut l'humeur vindicative de Mr. Morus; *l'importunité*, dit-il, *de ses malveuillans sembloit bien meriter que de fois à autre ils fussent ainsi esmouchettez, pour leur enseigner le repos.* Je voi tous les jours des gens qui s'aveuglent de telle sorte sur le chapitre de tel Ministre dont ils se seront entêtez, sous pretexte des grands dons qu'ils lui attribuent, qu'ils parlent de son Ismaëlisme (*b*) presque avec éloge. *C'est un dangereux ennemi*, disent-ils, *que Monsieur un tel, il a bec & ongles; malheureux* (*c*) *qui se jouë à lui*; comme s'il s'agissoit de parler à la Payenne d'un Colonel de Dragons, ou comme si un Ministre de l'Evangile étoit un Chevalier du Chardon, armé d'une devise menaçante. *Nemo me impune lacessit, nul ne s'y frotte* (*d*).

(*c*) *Δυσμενέων παῖδες τῷ σῷ μένει ἀντιάσιαν.*

(*d*) *C'étoit celle d'un Roi de Navarre. Voyez le Pere Bouhours,* Entret. des Devises p. m. 463. 464.

> *Qui me* (*e*) *commorit, (melius non tangere, clamo)*
> *Flebit & insignis tota cantabitur urbe.*

(*e*) *Horat. Satyra* 1. *l.* 2.

Il est difficile de croire que de tels Ministres soient autrement attachez à la religion que par les liens de la vanité; & parce qu'elle leur fournit les moyens de s'ériger en petits tyrans. Encore un coup parcourez tous les defauts à quoi la nature humaine est sujette, vous n'en trouverez point de plus oposé à l'esprit du Christianisme, que la violence qui paroît dans les querelles de quelques-uns de ces Messieurs. Elle temoigne que dans chaque demêlé ils veulent donner à conoître leur puissance, jusques au point que personne à l'avenir ne soit assez temeraire pour leur resister. Sans avoir lu Homere, ils mettent mieux en pratique les paroles d'Agamemnon, qu'aucun texte de l'Ecriture.

> (*f*) Ἐγὼ δ' κ' ἄγω Βρισηΐδα καλλιπάρηον
> Αὐτὸς ἰὼν κλισίηνδε, τὸ σὸν γέρας. ὄφρ' εὖ εἰδῇς
> Ὅσον φέρτερός εἰμι σέθεν, συγέῃ δὲ καὶ ἄλλος
> Ἶσον ἐμοὶ φάσθαι, καὶ ὁμοιωθήμεναι ἄντην.
> *Ego autem abducam Briseida pulchram-genas,*
> *Ipse profectus ad tentorium, tuum præmium: ut bene intelligas*
> *Quanto potentior sum te: timeat autem & alius*
> *Æqualem* se *mihi dicere, & comparari contra.*

(*f*) *Homer. Iliad. l.* 1. *v.* 184.

Voyez Milton à la page 44. & 190. de sa replique. Voyez aussi l'Histoire de l'Edit de Nantes, (*g*) où l'on avouë que Morus *entre ses belles qualitez en avoit qui ne lui faisoient pas honneur*, qu'*il étoit imprudent, imperieux, satirique, meprisant*, & qu'*il ne trouvoit presque rien de bon que ses Ouvrages, & les loüanges de ses aprobateurs.*

(*g*) *Hist. de l'Edit de Nantes tome* 3. *pag.* 454.

(B) *Que ce fut pour chagriner Mr. Spanheim.*] Sorbiere sera mon garant; car voici ce qu'il écrit (*h*) à Mr. Patin. *Je ne vous puis dire de* Mr. Spanheim, *que ce que l'on publioit lors qu'il fut decedé; que* Saumaise *l'avoit tué, & que* Morus *avoit été le poignard. L'Histoire est longue, & pour la toucher en peu de mots, je n'ai à vous dire si ce n'est que* Mr. de Saumaise *n'aimoit point feu* Mr. Spanheim, *par quelque jalousie d'esprit & de reputation dans l'Ecole; que pour le mortifier il fit apeller en Hollande* Mr. Morus *duquel il ne conoissoit que le nom, mais qui étoit le fleau & l'aversion de son College; que le Docteur remua Ciel & terre pour l'empêcher de venir, & qu'il mourut lors qu'il eut nouvelles que son adversaire étoit en chemin. . . .* Il joint à cela un court éloge de Mr. Spanheim, & puis il ajoûte touchant Mr. Morus: *Je n'en puis pas porter mon jugement sans vous le rendre suspect, pour ce qu'il est mon intime ami depuis le College, c'est-à-dire depuis plus de* 25. *ans, & que j'ai livré pour lui des batailles où le* P. Jarrige *s'est rencontré: mais il est certain & tout le monde avouë qu'il a l'esprit tout de feu, qu'il a de vastes pensées, qu'il brille & qu'il éclatte extraordinairement.*

(*h*) *Cette lettre est la* 64.

Mr. Morus. D'abord Mr. de Saumaise tâcha de lui procurer une chaire de Theologie * à Harderwic, & la chose n'ayant pu reüssir, il le fit apeller à Middelbourg. Mr. Morus acceptant la vocation, partit de Geneve en 1649. chargé d'un bon (C) temoignage d'orthodoxie. Il se presenta au Synode des Eglises Wallonnes † assemblé à Maestricht; il y prêcha avec l'aplaudissement de tout l'Auditoire, & puis il alla prendre possession à Middelbourg de la charge de Professeur en Theologie dans l'Ecole illustre, & de celle de Pasteur de l'Eglise. Messieurs d'Amsterdam à son arrivée en Hollande ‡ lui offrirent la profession en Histoire, que la mort de Vossius avoit renduë vacante dans leur Ecole illustre; & n'ayant pu le detacher des engagemens qu'il avoit pris avec la ville de Middelbourg, ils firent venir David Blondel: & neanmoins trois ans après ayant ouï dire que l'on offroit à Mr. Morus une chaire de Theologie en France, ils lui renouvellerent leurs offres. Il accepta alors cette vocation, & la remplit en habile homme. Il y fit une éclipse par un voyage en (D) Italie qui fut assez long, & duquel on dit qu'il (E) n'eut pas sujet de se repentir. Durant ce voyage il fit un beau poëme ⁑, sur la defaite de la flotte Turque par les Venitiens. Ce poëme lui valut une chaine d'or dont la Republique de Venise lui fit present. Il revint exercer sa charge; & après quelques bourrasques (F) essuyées dans les Synodes Wallons, il passa en France pour y être Ministre de l'Eglise de Paris, où

* Voyez la remarque C.

† Vid. publica pag. 157.

‡ Ibid. pag. 213.

⁑ Voyez en l'eloge dans les Epitres de Tanneguil le Fevre l. 2. p. 157.

(C) *Chargé d'un bon temoignage d'orthodoxie.*] Ce temoignage lui fut donné par l'Eglise de Geneve le 25. de Janvier 1648. il est tout du long en Latin & en François dans la (a) *fides publica* de Mr. Morus, & on y voit de plus que les ennemis de ce Ministre, pour frustrer les bonnes intentions de Saumaise qui le vouloit établir en Gueldre Professeur en Theologie, repandirent dans le monde que Mr. Morus étoit un pernicieux heretique, qui non seulement croyoit que selon les intentions de Dieu JESUS-CHRIST a souffert également pour tous les hommes, & que le peché d'Adam ne nous est pas imputé; mais aussi que le St. Esprit n'est point Dieu, ou que l'on n'est pas obligé d'être persuadé qu'il le soit. L'Eglise de Geneve donna là-dessus à l'accusé un temoignage si plein d'éloges, qu'il a plus l'air d'un panegyrique de Rhetoricien, que d'une sentence d'absolution. Monsieur Morus y paroît plus blanc que neige à tous égards, & pour la doctrine, & pour la bonne vie. On y soutient que (b) ses plus passionnez ennemis, ne peuvent lui reprocher quoi que ce soit qui merite aucune censure. Nous verrons neanmoins (c) ci-dessous que Milton reçut de Geneve divers Memoires, qui noircissoient terriblement Mr. Morus.

(D) *Une éclipse par un voyage en Italie.*] On voit dans une harangue Latine qu'il recita à Amsterdam après son retour d'Italie, pourquoi il n'étoit pas retourné plûtôt. Il y expose plusieurs dangers qu'il avoit courus. Au reste ceux qui disent qu'il entreprit ce voyage sans en avertir ses Superieurs n'ont pas trop de tort; car le congé qu'il obtint à Amsterdam le 20. de Decembre 1654. n'avoit été demandé que pour un voyage en France qui devoit durer trois ou quatre mois. Mais quand Mr. Morus fut de retour, il se presenta au Synode de Leide au mois de Mai 1656. & dit qu'il avoit trouvé en Italie de grandes apparences d'y avancer la gloire de Dieu, par la predication de l'Evangile. Il fut remercié de ses bons conseils.

(E) *Il n'eut pas sujet de se repentir* du voyage d'Italie.] On conte qu'étant tombé dangereusement malade à Florence, il dit tant de belles choses au Medecin qui le traitoit, que ce Medecin en fut tout rempli d'admiration, & qu'en ayant rendu compte au Grand Duc, il lui inspira le desir de voir ce docte étranger: de sorte que Mr. Morus étant gueri fut introduit à l'audience de son Altesse, & la charma tellement par ses discours, qu'il en reçut dans la suite plusieurs marques d'une estime & d'une affection particuliere. D'autres disent que Mr. Morus étoit conu de ce Prince avant qu'il tombât malade. Voici ce qu'on trouve dans un petit livre qui vient de paroître. *Le* (d) *Grand Duc de Toscane reçut humainement* Mr. Morus *dans ses Etats & dans sa Capitale, il le favorisa de son amitié & de son estime, il lui envoya son Medecin dans la maladie qu'il eut à Florence, & lui fit un riche present, digne de celui qui le donnoit, & digne de celui qui le recevoit. . . . On dit que le Medecin que ce Duc envoya pour visiter ce malade, & pour le traiter dans sa maladie, fut tellement surpris dans les entretiens qu'il eut avec lui, de l'entendre raisonner avec tant de force, tant de profondeur, & tant de penetration, sur toutes sortes de Sciences, & particulierement sur la Medecine, qu'il avoua, quelque habile qu'il fût lui-même dans sa profession, que son malade en sçavoit plus dans la Medecine, qu'il n'en avoit appris lui-même dans cette science, où il avoit donné tous ses soins & toutes ses veilles.*

(F) *Quelques bourrasques essuyées dans les Synodes Wallons.*] En effet au mois d'Avril 1659. le Synode de Tergou le cita, sur quelques plaintes qui avoient été portées contre lui. Il alla bien à Tergou, mais il ne jugea pas à propos de se presenter au Synode, il fit seulement savoir à la Compagnie qu'il ne dependoit plus que des Eglises de France, ausquelles il s'étoit engagé. Il ne prevint point par là sa condamnation, comme il l'avoit cru, car le Synode declara qu'il n'étoit point en état d'exercer avec édification son ministere en ce païs, ni d'y communier (e). Le Synode de Nimegue confirma ce jugement (f) au mois de Septembre 1659. nonobstant les lettres de l'Eglise de Paris, touchant l'admission de Mr. Morus à cette Eglise, accompagnées d'un acte du Synode d'Ai du 8. Mai 1659. qui ratifioit cette admission. Monsieur de Thou qui étoit alors Ambassadeur de France à

(a) Pag. m. 81.

(b) Si vitæ integritatem species, hinc te niveus morum candor retrahit, illinc admirabilis & sibi semper constans innocentia. Apostolus vult Episcopum esse ἀνέγκλητον. Nihil utique illi vel ab infensissimis hostibus & livoris telle maligno turgentibus merito objici queat, quod justæ sit reprehensioni obnoxium.

(c) Dans la remarque M, letter d.

(d) Panegyrique de Mr. Morus, imprimé à Amsterdam 1695. pag. 14.

(e) Voici les paroles du Synode article 27. La Compagnie a declaré que ledit Alexandre Morus estoit incapable d'exercer aucune fonction du St. Ministere de l'Evangile au milieu de nous, & d'y participer à la Sainte Cene du Seigneur, jusques à ce que par une sincere repentance de ses pechez, & une conversation sans reproche, il ait reparé tant de scandales qu'il nous a donnez &c.

(f) La Compagnie a jugé, que la Compagnie alors avoit eu de très-suffisantes raisons pour prononcer cette sentence, & partant le present Synode a approuvé, ratifié & confirmé de nouveau l'article 27. du precedent Synode. *Actes du Synode de Nimegue du mois de Septembre 1659. article 21.*

où plusieurs personnes le souhaitoient. Plusieurs autres s'y opposerent, & se presenterent à quelques Synodes Provinciaux, & puis au Synode National * de Loudun, chargées de sacs de papiers contre Mr. Morus. Toutes leurs accusations (*G*) furent éludées, ou trouvées nulles; car il fut reçu Ministre de l'Eglise de Paris. Mr. Daillé (*H*) qui l'avoit servi de tout son credit dans plusieurs Synodes,

* *Il commença le 10. Novembre 1659. & finit le 10. Janvier 1660.*

Iiii 3

à la Haye, se mêla de la chose en faveur de Monsieur Morus, par un grand Memoire qu'il presenta à Messieurs les Etats Generaux, qui ordonnerent par acte du 6. d'Avril 1660. communiqué au Synode de Haerlem, qu'on les informât des procedures qui avoient été tenues dans cette affaire. Ce Synode deputa 3. Pasteurs & 2. Anciens à Messieurs les Etats pour leur donner l'éclaircissement qu'ils souhaiteroient. Je pense qu'on en demeura là.

(G) *Toutes leurs accusations furent éludées ou trouvées nulles.*] Raportons ce que l'on trouve sur ce sujet dans l'Histoire de l'Edit de Nantes. Le Commissaire du Roi au Synode National de Loudun, (*a*) *ne s'opposa point à la lecture des informations envoyées de Hollande contre Alexandre Morus, de qui le ministere étoit alors recherché par l'Eglise de Paris. Il voulut bien même qu'en jugeant on eût égard à ces Actes, & que les avis y fussent fondez: mais il fit inserer dans l'arrêté du Synode une espece de protestation, qui portoit que le jugement seroit rendu suivant les libertez de l'Edit, les loix de la Discipline, & les usages du Royaume, sans s'assujettir à nulle autorité, jurisdiction, ni jugement étranger, ni renvoyer l'accusé à la jurisdiction, ou au jugement d'autres que ceux du Royaume, ce qui seroit contraire aux Ordonnances & Edits, bien & avantage des sujets du Roi. Par ce moyen ce fut le Commissaire plûtôt que le Synode qui jugea l'affaire, parce que l'instruction n'en étant pas achevée dans le païs où l'accusation étoit née, & la protestation du Commissaire empêchant d'y renvoyer Morus, pour se justifier sur les lieux, on ne trouvoit pas les informations suffisantes pour le convaincre. Il fut donc absous, & on confirma la vocation qui lui étoit adressée. Mais il seroit malaisé de dire si cette vocation fit plus de bien que de mal, parce qu'elle porta dans le Consistoire & dans l'Eglise une si grande division, que l'un des partis appelloit édification, ce que l'autre appelloit scandale: qu'il parut de grands excés d'un côté, des soupçons de passion de l'autre; quelque chose de trop recherché pour detruire Morus, & quelque chose de trop violent pour le maintenir. Un Synode Provincial de la Province de Berri termina l'affaire par la permission du Roi; & on l'accusa d'avoir été un peu partial en faveur de l'accusé, & de s'être fait un peu trop de plaisir de mortifier un Consistoire aussi celebre que celui de Charenton, qui par le merite & la capacité de ceux qui le composent, étoit alors comme l'oracle de toutes les Eglises.*

(a) *Histoire de l'Edit de Nantes, tome 3. liv. 5. pag. 315. ad ann. 1659.*

(H) *Mr. Daillé qui l'avoit servi de tout son credit.*] Je me suis cru obligé de mettre ici les insultes que les adversaires de Monsieur Daillé lui firent pour ce sujet, & ce qu'il leur repondit pour sa justification, car cela fait partie des aventures de Monsieur Morus. Voici donc ce que le Sieur Cottiby, autrefois Ministre à Poitiers, (*b*) reprocha à Monsieur Daillé; *Ce qui me surprend davantage c'est de me voir accusé par vous, Monsieur, de qui j'aurois esperé le plus de protection & de suport, si par malheur il m'étoit arrivé de tomber dans quelque faute qui m'eust obligé de comparoître devant ces Tribunaux où vous tenez d'ordinaire un rang si éminent: car que ne devois-je point raisonnablement attendre d'un homme qui en la personne de l'un de ses confreres, s'est declaré le defenseur & l'Advocat de l'une des plus impures vies du monde, & qui aprés avoir plaidé sa cause dans un Synode Provincial de l'Ile de France, a bien été assez hardi dans le National dont il étoit le Chef (digne chef d'un tel Corps) de le maintenir hautement, je ne dirai pas contre les fideles memoires des Ministres de Rouen, de Can & de Lion, mais ce qui est plus étonnant contre une foule d'accusations de quelques Provinces entieres, & tout cela par je ne sai combien de detours bien moins innocens que ceux de la langue.* Le P. Adam fit à-peu-prés les mêmes reproches; mais voici ce que Monsieur Daillé lui (*c*) repond; *Pourquoi voulez-vous que je l'eusse condamné, & jugé indigne des offices que la charité doit à tous ses prochains dans le besoin, moi qui l'avois oüi, moi qui ne l'avois pas seulement oüi, mais qui aprés avoir pris une exacte conoissance de la cause avecque toute la diligence & toute l'application d'esprit dont je suis capable, étois demeuré convaincu de son innocence? Quand je n'aurois deu ces petits devoirs qu'à ma conscience, son sentiment me justifie assez contre les violences & les medisances étranges où vôtre proselyte s'emporte contre moi en cet endroit. Mais vous & lui avez d'autant plus de tort de blâmer ma conduite dans cette affaire, que j'y ay rendu les offices que vous reprenez non proprement à mon sentiment particulier, mais à l'ordre de mes superieurs; premierement à l'ordre du Consistoire de mon Eglise, qui me chargea moi & ses autres Deputez de cette affaire dans le Synode de l'Ile de France dont vôtre proselyte fait mention, & qui fut celui qui se tint à la Ferte sous Jouare l'an 1657. & puis deux ans aprés à l'ordre non de mon Consistoire & de mon Eglise seulement, mais aussi du Synode entier de ces Provinces tenu à Ai en Champagne l'an 1659. J'ai fait le moins mal qu'il m'a été possible ce que les compagnies dont je depens m'ont enjoint & commandé expressement, ce que ma conscience bien loin d'en être choquée aprouvoit comme juste & raisonnable. Quel crime ai-je commis en cela? Certainement quand au fonds le defendeur seroit aussi coupable comme je le tiens innocent, toûjours est-il évident que je n'aurois point de part dans le vice qui en ce cas-là se trouveroit dans les deux jugemens qui l'ont justifié, car j'y ai seulement defendu une cause que je croyois & que je crois encore trés-juste: je n'ai eu & n'ai pu avoir de voix dans la sentence qui y a été prononcée. J'y ai fait l'office d'Advocat & non de Juge. Encore faut-il que j'ajoûte que je ne fis ni l'un ni l'autre dans le Synode National qui a prononcé le dernier arrêt sur cette affaire, le defendeur qui étoit present y ayant lui-même plaidé sa cause en cinq ou six audiences entieres, avecque tant de force & d'évidence que graces à Dieu il n'eut besoin de l'aide d'aucun.* Voyez ci-dessous la remarque M vers la fin.

(b) *Replique à Mr. Daillé, pag. 17.*

(c) *Replique, part. 3. p. 154.*

nodes, ne fut pas long tems à s'en repentir; il s'éleva entre eux une querelle fort violente, qui causa mille partialitez dans le Troupeau. En general Mr. Morus, au milieu des aplaudissemens que sa maniere inimitable de (*I*) prêcher lui attiroit d'une foule extraordinaire d'auditeurs, eut à Paris le chagrin de voir sa reputation attaquée par des personnes de merite, qui le traduisirent tout de nouveau (*K*) aux Synodes, d'où il ne se sauva que comme par feu. Sa mort qui fut très-édifiante, & les marques de pieté qu'il fit paroître durant sa derniere maladie, effacerent le souvenir de ce qu'il pouvoit y avoir eu d'irregulier dans sa conduite. Il mourut à Paris chez Madame la Duchesse de Rohan au mois de Septembre 1670. Il n'avoit jamais été marié. On verra ci-dessous le titre de ses (*L*) Ouvrages. Je parle de la querelle qu'il (*M*) eut avec Jean Milton, &

(*I*) *Sa maniere inimitable de prêcher.*] Elle consistoit en certaines saillies d'imagination qui contenoient des allusions ingenieuses, & je ne sai quel air de paradoxe fort capable de surprendre l'auditeur, & de le tenir toûjours attentif. Mais la maniere dont il debitoit ces choses en faisoit le principal agrément. De là vient que sur le papier ses Sermons ne sont pas à beaucoup près si admirables, & que la plûpart de ceux qui ont voulu l'imiter se sont rendus ridicules. Le desir de l'imiter qui commençoit à gâter beaucoup de jeunes Ministres, obligea le Synode de l'Ile de France en l'année 1675. à faire un acte qui fut lu en chaire à Charenton & ailleurs, par lequel on commandoit d'éviter dans l'exposition de la parole de Dieu, les jeux d'imagination & de mots &c. On sera bien aise de voir ici le jugement d'un Historien qui est sans comparaison meilleur connoisseur que moi. *Il étoit* (a) dit-il en parlant de nôtre Morus, *extraordinairement suivi du peuple; & ceux qui se connoissoient le moins à ce qui merite l'admiration, étoient neanmoins ses plus passionnez admirateurs. On disputoit entre les personnes de bon goût, si ce qu'on trouvoit en lui de plus beau étoit solide ou apparent, & si on le devoit nommer un eclair ou une lumiere. Mais ceux même qui prononçoient contre lui, ne pouvoient s'empêcher de l'entendre avec plaisir, & de sentir en eux les mêmes mouvemens qu'il excitoit dans les autres. Quelques-uns ont cru qu'il avoit beaucoup moins d'érudition, qu'on ne se l'imaginoit communément; mais personne n'a douté qu'il ne sût mettre en œuvre fort heureusement ce qu'il possedoit, & donner un grand lustre à ce qu'il exposoit au jugement du public. Quoi qu'il en soit, jamais homme n'a reçu des aplaudissemens plus flateurs que lui, & n'a pu s'apliquer mieux ce qu'on a dit de quelque autre, que s'il ne meritoit pas les jugemens avantageux qu'on faisoit de lui, au moins il ravissoit à ses auditeurs la liberté d'en faire de desobligeans.* Il avoit dit dans la page 316. que *les manieres* de Morus *ne plaisoient pas à tout le monde, & qu'on a vu presque toûjours mal reüssir ses imitateurs.*

(a) *Hist. de l'Edit de Nantes, to. 3. liv. 7. p. 453.*

(*K*) *Tout de nouveau aux Synodes.*] On peut dire que Monsieur Morus ne fut pas long tems en paix dans l'Eglise de Paris, car dès le mois de Septembre 1661. on porta des plaintes contre lui au Consistoire, qui n'eurent point de suite, & peut-être n'en eurent-elles point, à cause qu'il demanda * son congé pour aller en Angleterre au mois de Decembre 1661. Il en revint au mois de Juin 1662. Tout aussi-tôt les plaintes ayant été renouvellées, le Consistoire ordonna qu'il seroit ouï, mais qu'en attendant il s'abstiendroit de prêcher. Ses partisans le voulurent faire prêcher en depit du Consistoire, & pour cet effet ils se saisirent des avenues de la chaire, & ne voulurent point souffrir que le fils de Mr. Daillé y montât; ce qui causa un si terrible desordre, qu'il n'y eut point de predication le matin de ce Dimanche. Quelques chefs de famille eurent recours au Parlement, qui ordonna le 27. de Juillet 1662. que l'on assembleroit un Colloque. Ce Colloque suspendit Mr. Morus pour un an. Le Synode de l'Ile de France confirma & aggrava même cette suspension; mais celui de la Province de Berri auquel ce Ministre en apella, le retablit dans sa charge (*b*). Ces sortes d'appels étoient permis par les reglemens des Synodes Nationaux.

* *Une personne digne de foi m'a assûré que Mr. Morus s'engagea à ne plus revenir, & que sans cette promesse on eut fait droit à ses parties.*

(b) *Tout ceci est narré amplement dans l'Histoire de l'Edit de Nantes à la fin du 7. livre du 3. tome.*

(*L*) *Le titre de ses Ouvrages.*] On a de lui un Traité *de gratia & libero arbitrio*; un autre *de Scriptura sacra sive de causa Dei*; un Commentaire sur le chapitre 53. d'Esaïe; des Notes *ad loca quædam novi fœderis*; une reponse à Milton, sous le titre de *Alexandri Mori fides publica*; des harangues & des poëmes en Latin. Depuis sa mort on a imprimé quelques (*c*) Fragmens de ses Sermons, & même quelques Sermons tout entiers: disons un mot sur ses harangues. Il en prononça trois à Geneve qui sont fort belles; la latinité en est plus docte qu'élegante: il aimoit les phrases peu communes, & les significations de mots dont on ne trouvoit presque point d'exemples. De ces trois harangues il y en a une qui est un Panegyrique de Calvin, & une autre qui a pour titre *de pace*, dans laquelle il condamna fortement, sans nommer personne, Mrs. Amyraut & Spanheim qui étoient en guerre ouverte sur la grace universelle. Il leur dit leurs veritez comme il faut. Ce fut une veritable Mercuriale; il s'en donna au cœur joye. Disons aussi un petit mot sur ses poësies Latines. On estime beaucoup celles qu'il fit sur la naissance de nôtre Seigneur, & pour rendre graces à Dieu après une grande maladie. Mr. Perachon qui étoit alors Protestant, les traduisit en vers François, & les publia à Paris l'an 16 . Je ne me souviens point d'avoir vu d'autres vers François de Mr. Morus, que la reponse qu'il fit sur les mêmes rimes à un Sonnet que Corras lui adressa après son abjuration.

(c) *A la Haye 1685. Voyez les Nouv. de la Republ. des lettres, mois de Mars 1685. pag. 333. de la 2. édition. On a imprimé 18. de ses Sermons sur le 8. chap. de l'Epitre aux Romains, à Amsterdam l'an 1691.*

(*M*) *La querelle qu'il eut avec Jean Milton.*] L'origine de cette querelle fut qu'en 1652. Mr. Morus fit imprimer à la Haye un livre de Pierre du Moulin le fils, (*d*) & le dedia sous le nom (*e*) de l'Imprimeur au Roi de la Grand' Bretagne. Ce livre intitulé *Regii sanguinis clamor ad cœlum adversus parricidas Anglicanos*, est une invective bien poussée contre les Parlementaires;

(d) *Voyez Daillé Replique au P. Adam, 2. partie, pag. 127. Colomiés Biblioth. choisie pag. 19.*

(e) *Il y eut des exemplaires où Mr. Morus mit son nom, à ce que dit Milton,* Defens. pro se, p. 23. 25.

& j'observe qu'il y a des choses dans le *Menagiana* (*N*) qui lui sont glorieuses. On

taires; Milton en particulier y est extremement maltraité. L'Epitre dedicatoire ne le menage pas mieux, mais il est dechiré en pieces beaucoup plus furieusement dans les vers qui sont à la fin du livre. Milton qui avoit laissé sans repartie divers écrits violens publiez contre les Parlementaires, ne put garder le silence à l'égard de celui-ci; où il se voyoit personnellement interessé tant par les éloges immenses que l'on y donnoit à Saumaise, que par les injures terribles dont il s'y trouvoit accablé. Il repondit donc, & supposa soit de bonne foi, soit par ruse, afin d'avoir plus de prise sur celui qu'il refuteroit, que cet Ouvrage avoit Morus (*a*) pour Auteur. Il le traita comme un chien, ou plûtôt comme un bouc; car il l'accusa de mille impudicitez, & nommément d'avoir debauché une servante à Geneve, & de l'avoir entretenuë depuis qu'elle eut un mari; & d'avoir engrossé la femme de chambre de Madame de Saumaise sous promesse de mariage. Il l'accusa d'avoir été convaincu de diverses heresies à Geneve, & de les avoir honteusement abjurées de bouche, mais non pas de cœur. Il l'accusa d'avoir été 8. ou 10. mois dans Geneve privé de ses gages, & de ses fonctions de Professeur & de Ministre, à cause du procés d'adultere &c. qui lui avoit été intenté, dont l'issuë, dit-il, auroit été sa condamnation, s'il n'eût esquivé le jugement definitif, en declarant qu'il vouloit sortir de la ville. Il l'accusa d'avoir été interdit des fonctions du ministere par les Magistrats d'Amsterdam: enfin il le diffama de la maniere du monde la plus cruelle, repandant sur les contes qu'il en faisoit un tas de railleries bouffonnes. Monsieur Morus opposa une pile d'attestations d'orthodoxie & de bonne vie que les Consistoires, les Academies, les Synodes & les Magistrats des lieux où il avoit vécu lui avoient données. Il lui fit voir que les Juges, tant civils qu'ecclesiastiques, qui avoient conu des pretensions de la femme de chambre de Madame de Saumaise, les avoient declarées nulles, & qu'il étoit sorti pur & net de cette affaire, malgré le complot de cette Dame qui (*b*) avoit mis tout en œuvre contre lui. Il fit voir par des certificats authentiques des Magistrats d'Amsterdam, du Consistoire Walon & des Curateurs de l'Ecole illustre de la même ville, qu'il n'avoit jamais été interdit de ses fonctions de Ministre. Je n'ignore pas qu'il n'y ait des exceptions à alleguer contre les certificats de bonne vie, & qu'il ne soit un peu étrange que ceux que Morus obtint à Geneve ayent été si differens du temoignage de la voix publique: car après tout il est certain que Milton avoit reçu des memoires de Geneve, & qu'il (*c*) produit une lettre écrite de cette ville qui assûre que tout le monde admiroit, qu'il eût été si fidelement instruit sur le chapitre de Monsieur Morus. Il ne demeure point court à l'égard des certificats; il dit (*d*) en particulier de ceux de Geneve, qu'ils furent donnez avant que les accusateurs de Monsieur Morus pour fait d'adultere l'eussent attaqué formellement. On fait d'ailleurs que la plus grosse tempête que ce Ministre ait essuyée à Geneve s'éleva depuis les attestations obtenuës le 25. de Janvier 1648. & quelcun a (*e*) publié que le Magistrat de cette ville cassa l'acte de deposition decretée contre Monsieur Morus par le Consistoire; & qu'il commanda au Consistoire de donner à ce Ministre un temoignage de bonne vie. Mais enfin il y a incomparablement plus d'exceptions à alleguer contre les bruits diffamatoires, qu'un Auteur comme Milton est capable de recueillir, que contre les certificats; de sorte que tout bien compté je serois d'avis, que veu ceux qui ont été produits par sa partie, & les inconveniens qu'on auroit à craindre si des accusations vagues & sans preuve juridique, l'emportoient sur des justifications revêtuës de formalitez, il demeurât chargé de la note d'un calomniateur public, sauf dans les faits où il se pourroit munir du secours de quelques actes authentiques. Je serois d'avis nommément que le distique qu'il fit inserer dans la Gazette de Londres fût declaré une turlupinade diabolique. Le voici, car je ne croi pas que (*f*) Monsr. Colomiés ait voulu parler d'un autre distique.

Galli ex concubitu gravidam te (*g*) *Pontia Mori,*
Quis bene moratam morigeramque neget?

La haine de Milton a été assez opiniâtre, comme il paroît par une lettre (*h*) qu'il écrivit lors qu'il s'agissoit de l'affaire de Monsieur Morus au Synode National de Loudun. Il croyoit que quand même on n'y ordonneroit autre chose que la deposition de ce Ministre, il arriveroit à ce Synode ce qui n'étoit encore arrivé à aucun autre, c'est-à-dire d'avoir une heureuse issuë. *Synodo interea protestantium Laodunensi,* (*i*) *propediem, ut scribis, convocandæ, precor id quod nulli adhuc Synodo contigit, fœlicem exitum, non Nazianzenicum, fœlicem autem huic nunc satis futurum si nihil aliud decreverit quàm ejiciendum esse Morum.* Cette lettre est datée du 20. Decembre 1659. c'est-à-dire du 30. selon le nouveau stile. Le Synode avoit donc déja duré près de deux mois, & cependant Milton en parle comme d'une assemblée à venir, ce qui fait voir qu'il n'avoit gueres de correspondances en France. Dans une autre (*k*) lettre il parle encore plus durement de la vocation de Monsr. Morus à Charenton; c'est sans le nommer.

(N) *Dans le* Menagiana *qui lui sont glorieuses.*] „ (*l*) Monsr. Morus declara avant que de „ mourir, que personne ne l'avoit plus tenté que „ moi de changer de religion. Madame la Du- „ chesse d'Aiguillon me donna ordre de lui offrir „ de sa part quatre mille livres de pension. „ Je fis parler de cette affaire à Monsieur de „ Perefixe alors Archevêque de Paris, par Mon- „ sieur l'Abbé Gaudin, & Monsieur de Perefixe „ en parla au Roi. Sa Majesté dit là-dessus qu'il „ n'étoit pas temps, & que cela feroit tort à Mr. „ Morus, parce qu'il étoit alors en procés avec „ ses confreres. Mr. Morus mettoit la division „ par tout où il se trouvoit. Il l'avoit mise en „ Hollande & ailleurs, de même qu'à Paris. „ Je le comparois à Heleine, qui avoit excité „ la guerre par tout où elle avoit été . . . . „ (*m*) Mr. le Marechal de Grammont étant allé „ par ordre du Roy voir le Ministre Morus „ qui étoit malade à l'extremité: à son retour „ le

(*a*) *Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford le donne aussi à Mr. Morus.*

(*b*) Illa mihi graviter jamdudum infensa... nihil intentatum reliquit ut me in nassam infaustissimi matrimonii compingeret. Quod ubi sensit innotuisse vulgo, me vero palam vehementissimeque reluctari, *Acheronta movebo,* inquit, *& perdam ipsum,* quâ sæpe formula utitur. *Morus, Fides publica, pag.* 190.

(*c*) *Milton, Defens. pro se. pag.* 132.

(*d*) *Ibid. p.* 92. 141.

(*e*) *Ludov. Molinæus, Parænesi ad ædificat. pag.* 433.

(*f*) *Bibl. choisie, pag.* 19.

(*g*) *C'est ainsi qu'il nommoit la femme de chambre de Madame de Saumaise. Mr. Morus sans dire quel étoit son vrai nom, nie que Milton l'eût bien nommée. Voyez* Miltoni Defens. pro se p. 164.

(*h*) *C'est la* 29.

(*i*) *Il eût falu dire* Juliodunensi, *ou* Lausdunensi, *&c.*

(*k*) *C'est la* 24. *& elle est datée du* 1. *d'Août* 1657.

(*l*) *Menagiana, pag.* 122. *de la* 1. *édition de Hollande.*

(*m*) *Suite du Menagiana, pag.* 82.

On y en trouve aussi qui ne le sont point. Un de ses derniers Panegyristes raconte un fait (O) qui n'est pas vrai.

MOTHE-AIGRON (JAQUES DE LA) s'est fait conoître par la qualité d'Auteur pendant la fameuse querelle de Balzac avec le General des Feuillans, le Pere Goulu. Il avoit fait une preface sur les lettres de Balzac, & il avoit pris la commission conjointement (A) avec Mr. de Vaugelas, de porter au P. Goulu un exemplaire de l'Apologie de Balzac, dans laquelle on maltraitoit fort un jeune Feuillant. Comme le P. Goulu prit l'envoi de cet exemplaire * pour un cartel de defi, il se mit tout aussi-tôt à écrire contre Balzac d'une maniere très-emportée, & il decocha quelques traits contre le Sieur de la Mothe-Aigron; ces deux-ci entre autres, qu'*il* † *étoit fils d'un fort honnête Apotiquaire*, & qu'*il vivoit ordinairement à la table de Balzac*. On pretend que ce fut violer en quelque sorte les droits de l'hospitalité, puis que le P. Goulu ‡ avoit logé plus d'une fois chez le pere du Sieur de la Mothe-Aigron; mais d'autre côté cela pouvoit faire croire qu'il savoit les choses d'original. Quoi qu'il en soit, il piqua cruellement son homme, & il fut cause que peu après on informa le public dans la Dedicace d'un livre, que le pretendu Apotiquaire du P. Goulu étoit Abraam Aigron, Ecuyer, Conseiller du Roi, & Elu d'Angoulême. Cette Epitre dedicatoire n'est pas mal écrite ⸸; mais comme elle est en Latin à la tête de la Reponse que la Mothe-Aigron fit en François au P. Goulu, on y a trouvé une affectation qui a servi à faire plus desaprouver les grans éloges que l'Auteur repand sur son pere à pleines mains, & qu'il tourne du côté le plus capable d'éloigner tout soupçon de pharmacie. Non content de ce debut il nous aprend β dans le corps du livre, que *son bisayeul ayant accompagné Henri II. au voyage d'Allemagne, fut un des premiers Capitaines que ce Roi laissa* dans Mets, & un de ceux qui defendirent

* Preface de la 2. part. des Lettres de Phylarque, & 1. lettre de la 2. part.

† Lettre 13. de Phyllarque 1. partie.

‡ La Mothe-Aigron, Reponse à Phyllarque pag. 318. 322. Voyez l'article Jean Goulu, p. 1273. col. 2.

⸸ Voyez parmi les lettres de Balzac, celle qu'il écrivit en 1622. à la Mothe-Aigron, où il lui donne de grans éloges, & nommément pour la belle latinité d'une piece manuscrite.

β Pag. 306. 307.

„ le Roy lui demanda comment il étoit? Le „ Marechal lui dit: Sire, je l'ay vû mourir; „ il est mort en bon Huguenot; mais une chose „ en quoy je le trouve encore plus à plaindre, „ c'est qu'il est mort dans une Religion qui n'est „ maintenant non plus à la mode qu'un chapeau „ pointu. „

(O) *Un fait qui n'est pas vrai.*] „ La Sorbonne (a) en fut un jour toute allarmée, & „ il se passa une chose glorieuse pour Monsr. Mo„rus, qui fit rougir tous les Docteurs, & qu'ils „ regarderent comme une espece d'enchante„ment. Un homme dont le visage ne leur „ étoit nullement connu, & qu'ils prirent d'a„bord pour quelque Prêtre de village, s'étant „ trouvé dans une de leurs disputes, demanda „ au Professeur qui presidoit alors dans cette „ Assemblée, s'il lui vouloit permettre de pro„poser quelques argumens. Ce qui luy ayant „ été accordé, il s'en aquitta d'une maniere „ qui lui gagna bien-tôt l'estime de tous ces „ Docteurs, & comme ce nouvel Antagoniste „ poussoit ces argumens d'une terrible force, „ & au delà de ce qu'on en devoit attendre, „ ils passerent de l'estime à l'admiration. Mais „ quand ils virent que ce puissant adversaire les „ poussoit à bout, & qu'ils ne sçavoient plus „ que repondre à la force de ses raisons, toute „ leur admiration & toute leur estime, se chan„gea en colére & en indignation, & la dispute „ s'échauffa si fort, que s'il ne fût sorti adroi„tement de ce lieu si dangereux, il avoit à „ craindre quelque mauvais tour; mais il imi„ta JESUS-CHRIST nôtre grand Maître, „ quand il sortit du Temple pour éviter les „ embûches des Pharisiens qu'il venoit de con„fondre; de même nôtre Morus aprés avoir „ fermé la bouche aux Pharisiens de ces der„niers siecles, les amusa par de douces paroles, „ sortit de leur Synagogue, & ainsi s'en alla. „ Aprés qu'il leur eut échappé, ils le firent sui„vre de loin par un de leurs disciples, pour de„couvrir le lieu où il entreroit, & pour s'in„former en suite quel étoit cette espece d'hom„me, qui en sçavoit lui seul plus que toute la „ Sorbonne ensemble: ce qui ayant été remar„qué par celui qu'ils desiroient tant de con„noître, il se tourna vers celui qui le suivoit, „ & ne lui dit que ces deux mots en le quittant, „ *memento Mori*, ce qui fit juger d'abord à ceux „ qui l'avoient envoyé, que celui qui leur avoit „ donné tant de peine, étoit cet homme si ce„lebre, l'une des colomnes de l'Eglise de Cha„renton, & la terreur de la Religion Ro„maine (b). „ Voilà ce qu'on trouve dans un Ouvrage qui paroît depuis un an, & qui merite d'être lu. Il y a plus de 25. ans que je fis ce conte en presence d'un Docteur en Theologie Curé de R. homme d'esprit & fort versé dans les coutumes de sa religion. J'étois persuadé de ce fait, car je l'avois oüi dire en diverses occasions à d'habiles gens, & à l'âge que j'avois alors je ne me defiois guere de ce qui étoit narré par de telles bouches. Le Docteur me repondit, voilà un fort joli conte, la conclusion en est fort ingenieuse, mais soyez assûré que c'est un Roman; car ceux qui proposent des argumens contre les Theses qui sont soutenuës en Sorbonne, sont toûjours des gens conus, & graduez dans la Faculté, & revêtus même des habits, ou des ornemens de ceremonie qui leur conviennent. Si l'Auteur du conte avoit su cela, il auroit choisi une autre scêne.

(A) *Conjointement avec Mr. de Vaugelas.*] Le P. Goulu dans la preface de la 2. partie de ses lettres, dit que celui qui accompagnoit la Mothe Aigron étoit le Prieur de Chives; (il y a des lettres à ce Prieur parmi celles de Balzac) mais la Mothe Aigron nous aprend (c) que celui avec lequel il alla voir le Pere Goulu, étoit Mr. de Vaugelas

(a) C'est-à-dire de la force du genie de Mr. Morus.

(b) Panegyrique d'Alexandre Morus, imprimé à Amsterdam chez Jean du Fresne l'an 1695. pag. 14. 15. 16.

(c) Reponse à Phyllarque pag. 299.

dirent le plus courageusement cette place contre Charles-Quint. Il ajoûte que sa bisayeule Catherine de la Barde étoit *d'une Maison aussi noble qu'aucune autre du païs*, & que son *grand oncle du côté maternel eut l'honneur d'être Secretaire des commandemens, & principal Ministre de Marguerite femme de Henri d'Albret Roi de Navarre.* Le P. Goulu avoit dejà changé de stile, puis qu'avant la publication de cet Ouvrage* il avoit dit, *que le Sieur de la Mothe-Aigron étoit trop honnête Gentilhomme pour denier &c.* Examinera qui voudra si cela est équivalent à une bonne retractation, je ne le croi pas : & j'ai ouï dire qu'il étoit vrai que le pere du Sieur de la Mothe-Aigron avoit été Apotiquaire ; mais qu'il releva sa condition en achetant l'Office d'Elu, & qu'enfin il fut Maire de Cognac en Angoumois. Mr. de Malleville en a touché quelque chose dans une Epigramme (*B*) qui n'a point été inserée au Recueil de ses Poësies. Je n'ai pu deterrer ce que devint (*C*) nôtre Auteur après la publication de sa reponse en 1628. ni ce que devint le dessein qu'il sembloit avoir de retablir, dès qu'il auroit terrassé le General des Feuillans, les fruits de ses veilles que le feu lui avoit ruinez : c'étoient des travaux † qui concernoient l'Histoire d'Espagne, & quelques autres matieres. C'est à ceux qui composeront la Bibliotheque de l'Angoumois, à nous l'aprendre.

* *Preface de la 2. partie des Lettres de Phyllarque.*

† *Voyez son Epitre dedicatoire.*

MOTHE LE VAYER (FRANÇOIS DE LA). Cherchez VAYER.

MUNUZA ‡, vaillant Capitaine (*A*) Maure, & Gouverneur de Cerdaigne pour les Sarrazins, qui venoient de conquerir l'Espagne au commencement du VIII. siecle, fit une alliance secrete avec Eudes Duc d'Aquitaine, au prejudice de ces conquerans. Il se plaignoit qu'ils traitoient fort mal tous les Maures ; mais outre cette raison, qui n'étoit peut-être qu'un pretexte dont il étoit bien-aise de couvrir la trahison qu'il meditoit, il en avoit une autre. Il aimoit avec une extrême passion la (*B*) Princesse d'Aquitaine, & il savoit bien qu'il ne

‡ *D'autres le nomment* Munioz. *Roderic de Tolede le nomme* Muniz.

(*B*) *Dans une épigramme qui n'a point été inserée.*] Sorel ayant remarqué (*a*) que la Mothe-Aigron, *pour montrer où le mal le tenoit à ceux qui y entendoient quelque chose, & pour donner une grande opinion de sa race, dedia son livre à son pere par une épitre Latine avec de hautes qualitez*, ajoûte ces paroles : *S'il nous étoit permis ici, nous dirions l'épigramme que le Sieur de Malleville fit sur ce sujet ; mais de certains Officiers de France y étant interessez, nous sommes dans une conjoncture où ce seroit insulter à leurs malheurs.* Pour moi qui ne sai point quelle peut être cette conjoncture, & qui en tout cas la croi tout-à-fait passée, je ne ferai point difficulté de raporter cette épigramme. La voici donc :

Objet du mepris de Goulu,
Que ton insolence est publique,
Depuis que ton pere est Elu,
Et qu'il a fermé sa boutique :
Mais bien que cette qualité,
Si l'on en croit ta vanité,
N'en trouve point qui la seconde ;
Il n'en est pourtant pas ainsi :
C'est un beau titre en l'autre monde ;
Mais on s'en moque en celui-ci.

Depuis la composition de cet article il m'est tombé entre les mains un Ouvrage (*b*) où ces vers se trouvent.

(*C*) *Ce que devint nôtre Auteur.*] J'ai seulement su par une lettre (*c*) de Balzac datée du 29. Juillet 1634. que la Mothe Aigron s'étoit marié à la Rochelle ; qu'il avoit quelque charge de Police, & qu'il y avoit eu quelque brouillerie entre eux deux. Le Menagiana (*d*) nous aprend qu'il fut Conseiller au Presidial de la Rochelle.

(*A*) *Capitaine Maure.*] Augustin Curion (*e*) parle de deux Capitaines Goths, sujets du Roi d'Espagne, qui favoriserent les Sarrazins ; l'un s'apelloit *Mugnuza*, & l'autre *Mugnos* : celui-ci Seigneur de Cerdaigne, *Cerdaniæ Regulus*, obtint des Sarrazins le gouvernement des places voisines ; & comme il conoissoit le païs, & que d'ailleurs il étoit fort inhumain, il fit (*f*) beaucoup de mal aux Espagnols, qui des montagnes & des bois où ils se refugierent, faisoient des courses sur les Sarrazins. S'étant voulu plaindre de ce qu'on n'observoit point le Traité qu'on avoit fait par son entremise avec Eudes son beau-pere, il fut assiegé par Abderame ; il se sauva, & fut pris & decapité : ainsi perirent bien-tôt, dit cet (*g*) Auteur, les traîtres de la patrie. Quelles confusions dans cette histoire ! Les uns disent que Munuza étoit un Maure Mahometan qui se rebella contre son Calife ; les autres que c'étoit un Espagnol & un Chretien, qui se jetta dans le party des Sarrazins, & y demeura fidelle à quelques plaintes près. Roderic de Tolede dit (*h*) que Muniz gendre d'Eudes avoit fait mourir plusieurs Chretiens, & brûler l'Evêque Anambalde.

(*B*) *La Princesse d'Aquitaine.*] Elle étoit fille d'Eudes ; mais j'avouë que je ne sai point comment elle s'apelloit, encore que j'aye lu dans Mezerai (*i*) qu'elle avoit nom *Lampagia* ; & dans un autre (*k*) Auteur qu'elle s'apelloit *Menine*, ou *Numerane* (*l*). Ce qui me tient en suspens à l'égard de *Lampagia*, est de voir que la Chronique (*m*) des Evêques d'Auxerre donne ce nom à la fille d'un autre Eudes, femme d'Aimon Roi de Sarragosse. *Contigit eo tempore* (c'est ainsi que parle cette Chronique) *Pipinum filium prioris Karoli Aquitaniam ex vocatione Eudonis Aquitanorum Ducis adversus Aimonem Cæsaraugustæ Regem perrexisse, qui Lampagiam ipsius Eudonis filiam in conjugium sumpserat, & fœdus conjugii ruperat.* Il est bien certain qu'il ne s'agit

(*a*) *Bibliotheque Françoise, p. 132. de la 2. édit.*

(*b*) *Menagiana, pag. 132. de la 1. édit. de Hollande.*

(*c*) *C'est la 39. du 6. livre édit. in fol.*

(*d*) *Pag. 131.*

(*e*) *Histor. Sarracen. l. 1. p. m. 81.*

(*f*) Contra quos exercitum duxit Mugnoces vir immanissimus, qui quod regionum & locorum peritus esset, magnos eos cladibus afflixit. *August. Curio, Hist. Sarracen. lib. 1. p. m. 88.*

(*g*) *Lib. 2. p. 112.*

(*h*) *Histor. Arab. cap. 13.*

(*i*) *Abregé Chronolog. tome 1. p. m. 192. Moreri a copie cette faute.*

(*k*) *Audigier, Origine des François, tome 2. p. 244.*

(*l*) *Oihenart pag. 191. dit* Momerana.

(*m*) *Voyez en les extraits au 1. tome* Veterum Franci Historicorum, *publiez par* D[illegible]

ne l'obtiendroit qu'en la faisant Souveraine, & qu'en promettant de faire la guerre aux Sarrazins, afin qu'ils ne pussent pas detourner Eudes Duc d'Aquitaine d'attaquer en même tems Charles Martel. L'amour fut donc le grand principe de la revolte de Munuzâ. C'étoit le plus laid de tous les hommes: au contraire la

git point du beau-pere de Munuza dans ce passage; car outre qu'il mourut quelques années avant que Pepin succedât à Charles Martel, personne n'a dit qu'il ait jamais eu recours à ses voisins, pour la vengeance des injures faites à sa fille par son mari. Voilà donc une Lampagia qui n'est point la femme de Munuza: cependant puis qu'il y a des Ecrivains (a) qui apliquent à Eudes beau-pere de Munuza les paroles de la Chronique d'Auxerre, & qui par consequent le font pere de Lampagia, il n'est pas hors d'aparence que par une semblable erreur, on ait dit que la fille qu'on donna au Gouverneur de Cerdaigne s'apelloit Lampagia. Ainsi par cette voye on ne sauroit decouvrir rien de certain, touchant le vrai nom de la femme de Munuza. Passons aux autres noms qu'on lui donne. On (b) pretend qu'elle s'apelloit Menine ou Numerane, & on tâche de le prouver par des monumens conservez dans la Biscaye, & sur la foi desquels Garibai raporte qu'Eudes eut une fille nommée Menine ou Numerane, qui fut femme de Froila Roi des Asturies. Pour faire quelque chose de cette preuve, il faut supposer que la Princesse d'Aquitaine dont le Gouverneur de Cerdaigne devint amoureux, épousa en secondes noces Froila Roi des Asturies. C'est aussi ce que l'on suppose. (c) *Elle fut alliée deux fois; la premiere avec Munioz Roi de Cerdaigne, Sarasin revolté contre Iscan Miramolin, qui sous les auspices d'Abdirame son Lieutenant General en Espagne, & de Froila Roi des Asturies alliez pour lors du Miramolin, defit Munioz demeuré parmi les morts sur le champ de bataille* (d) *en 737. laissant cette belle veuve au pouvoir d'Abdirame, qui la destina pour le serrail d'Iscan... Toutefois le Roi Froila en étant devenu passionné, le Miramolin la renvoya fort honnêtement, & Froila l'épousa.... Les Auteurs François & Espagnols donnent partant mal deux filles à Eudes; l'une du nom de Menine mariée à Froila; l'autre du nom de Numerane mariée à Munioz, étant certain que ce n'en est qu'une même, alliée successivement à ces deux Rois, dont le nom s'est un peu reflechi dans l'Idiome Espagnol, & dans l'Idiome Maure, mais n'est au fonds nullement different.* On ne fonde cette supposition que sur ces paroles de Sebastien de Salamanque. (e) *Numinam quandam adolescentulam è Wasconum præda sibi servari præcipiens (Froila) postea eam in regale conjugium copulans.* Mais qui ne voit la foiblesse de cette preuve? En 1. lieu la femme d'un Gouverneur de Cerdaigne, Maure de nation, & qui n'avoit pas de troupes Gasconnes à son service, ne pouvoit pas être une partie du butin fait sur les Gascons. En 2. lieu la femme de ce Gouverneur fut remise à Abderame qui l'envoya à son Calife. Elle n'étoit donc point la Nunine de Sebastien de Salamanque; car puis que Froila donna ordre qu'on lui mit à part cette Nunine, c'est un signe manifeste qu'Abderame n'en avoit point disposé. Il semble même que s'il eût été present à l'action où cette Nunine fut prise, Froila n'auroit eu rien à commander touchant cette partie du butin. En 3. lieu si ces paroles, *Froila commanda qu'on lui gardât une certaine Nunine petite-fille trouvée parmi le butin fait sur les Gascons, & puis l'épousa*, pouvoient être expliquées de cette sorte, *Froila devint passionnément amoureux de la veuve du Gouverneur de Cerdaigne, laquelle étoit tombée au pouvoir d'Abdirame, & avoit été envoyée au Miramolin qui la renvoya fort honnêtement, & Froila l'épousa*; si, dis-je, ces sortes d'explications étoient une fois permises, il n'y auroit rien qu'on ne pût trouver par tout, & il ne seroit pas difficile de prouver le blanc par le noir. Je ne demande point s'il y a de l'aparence qu'aucun Auteur ait pu traiter de *quandam adolescentulam è Wasconum præda*, la fille d'un Duc d'Aquitaine, la veuve d'un Gouverneur de Province devenu chef de parti, la plus belle Princesse de son tems; je ne demande pas, dis-je, cela quelque raisonnable qu'il soit, de peur qu'on ne me reponde que les Auteurs en ce tems-là écrivoient d'une maniere fort simple & fort negligée. J'ai assez d'autres preuves sans celle-ci contre les suppositions de Monsieur Audigier. Car sans tant de façons, il ne faut que considerer les paroles (f) qui precedent immediatement celles qu'il cite, & l'on touchera au doigt la fausseté de ses imaginations; *Vascones rebellantes superavit atque edomuit, Numinam quandam adolescentulam ex Vasconum præda sibi servari præcipiens* &c. Il est manifeste que ce butin fut gagné non lors que le Gouverneur de Cerdaigne se precipita, mais lors que le Roi des Asturies punit la rebellion de quelques-uns de ses sujets. Or comme ce Roi des Asturies ne pouvoit point avoir de sujets rebelles au delà des Pirenées à son égard, il est clair que les Gascons qu'il domta n'étoient point sous l'obeïssance d'Eudes Duc d'Aquitaine: comment donc est-ce que la fille d'Eudes se seroit trouvée parmi le butin? Le savant Ambroise (g) Morales a fait voir que les Gascons dont il est parlé dans ce passage de Sebastien de Salamanque, sont les habitans d'Alava, *Alavenses*. Concluons 1. qu'il n'y a nulle aparence que la belle veuve ait jamais revu l'Europe, depuis qu'elle eut mis le pied dans le serrail du Calife Iscam: on n'avoit garde de se dessaisir d'un tel morceau en faveur de Froila, dont l'alliance avec le Miramolin est un fait que je tiens pour très-douteux. 2. Que la fille d'Eudes femme de Froila Roi des Asturies, de laquelle font mention les monumens de Garibai, est differente de celle qui fut mariée à Munuza. 3. Que cette certaine Nunine que Froila donna ordre qu'on lui gardât, & qu'il épousa dans la suite, n'est point la Menine ou la Numerana fille d'Eudes, qui fut femme de Froila selon les monumens de Garibai. 4. Que sans se trop tourmenter à mettre d'accord Garibai & Sebastien de Salamanque, il vaut mieux dire que l'un des deux se trompe, & en tout cas preferer celui-ci à celui-là. Catel (h) remarque que *le nom* de la fille d'Eudes mariée à *Munios Seigneur de Cerdaigne* est ignoré.

(a) *Oihenart, Notit. Vascon.* p. 367. *Audigier, Orig. des François, tome* 2. p. 220. Notez *qu'Audigier pag* 240. *dit fort bien que Lampagia étoit fille de Hunaud fils d'Eudes.*

(b) *Audig. ubi supra*, p. 245.

(c) *Id. ib.*

(d) *Voyez la remarque suivante.*

(e) *Oihenart*, Not. Vascon. pag. 191. *dit qu'il y a dans le manuscrit du College de Navarre à Paris* Muninam, & *dans l'imprimé* Muniminam.

(f) *Il a cité le passage tout entier pag.* 224.

(g) *Lib.* 13. c. 17. & 25. *apud Oihenart pag.* 192.

(h) *Hist. du Languedoc*, p. 525.

la fille d'Eudes étoit une beauté rare. Il étoit d'ailleurs Mahometan, au lieu que la Princeſſe étoit zêlée pour le Chriſtianiſme. Tout cela n'empêcha point qu'elle ne lui fût livrée: l'ambition du pere paſſa par deſſus la repugnance de la fille. Munuza tint ſa parole, il prit les armes dès que le mariage eut été conclu; mais ce fut avec un mechant ſuccés. Abderame Gouverneur β d'Eſpagne le pouſſa ſi vivement, qu'il le contraignit de ſe renfermer dans Puycerda. Munuza eut quelque eſperance d'y tenir bon, comme faiſoit Dom Pelage dans les montagnes d'Aſturie; mais comme l'eau vint à lui manquer, & qu'il ſe voyoit fort odieux aux habitans, il quitta ce poſte, & il ſe mit en chemin par des routes qu'il croyoit inconuës, pour ſe retirer avec ſa femme auprès du Duc d'Aquitaine. On le pourſuivit, & il ne put ſe voir en ce triſte état ſans tomber dans le deſeſpoir: de ſorte qu'il ſe precipita du haut des montagnes γ, pour n'être point mené vivant à ſes ennemis. Sa tête fut portée à Abderame. Sa femme lui (C) fut auſſi amenée; & comme Abderame la trouva trop belle pour lui, il l'envoya au Calife δ. Il aima mieux faire ce preſent à ſon Souverain en faveur de ſon ambition, que de le garder pour ſes plaiſirs particuliers. Il ne faut point douter qu'il ne decouvrît l'alliance qui avoit été entre Munuza & Eudes, & qu'entre autres motifs il ne ſe propoſât le châtiment du beau-pere, qui avoit pouſſé le beau-fils à ſe ſoulever. Auſſi vit-on que perſonne ne fut plus allarmé qu'Eudes de l'expedition d'Abderame, & que perſonne n'en ſouffrit autant que lui: ce qui ſert à refuter ceux qui l'accuſent d'avoir attiré les Sarrazins, comme je l'ai remarqué ailleurs ζ.

β *Le Caliphe Iſcam lui avoit donné cette charge.*

γ *En 731.*

δ *Voyez l'Hiſtoire de France de Cordemoi to. 1. pag. 403.*

ζ *Dans la remarque I de l'article d'Abderame.*

MUSTAPHA, Empereur des Turcs, ſucceda à ſon frere Achmet mort le 15. de Novembre 1617*. On conut bien-tôt qu'on s'étoit trompé, en le croyant plus capable de regner qu'Oſman fils d'Achmet; c'eſt pourquoi on le depoſa au bout de deux mois, & on établit Oſman ſur le trône de ſon pere. Nous verrons ailleurs † comment Muſtapha fut retabli, & puis encore depoſé.

* *Mercure François to. 5. ad ann. 1617. p. m. 185.*

† *Dans l'article* Oſman.

MUSURUS (MARC) nâtif de Candie, ſe diſtingua parmi les hommes doctes qui parurent en Italie vers le commencement du XVI. ſiecle. Il enſeigna les lettres Greques dans l'Univerſité de Padouë avec beaucoup de reputation, & avec tant d'attachement aux fonctions de cette charge, qu'à peine laiſſoit-il paſſer ‡ quatre jours toutes les années ſans faire des leçons publiques. Il les faiſoit ordinairement à ſept heures du matin. Il entendoit admirablement la langue Latine; ce que l'on n'avoit gueres remarqué dans aucun Grec tranſplanté en Occident ⸸, & il étudioit avec ardeur la Philoſophie. Voilà ce que dit de lui un homme qui le (A) conoiſſoit perſonnellement. Quelques-uns diſent que le deſir

‡ *Eraſm. epiſt. 5. lib. 23. p. 1209.*

⸸ *Id. ibid.*

(C) *Sa femme lui fut auſſi amenée.*] Voici deux paſſages formels; (a) le premier eſt de Roderic de Tolede, le ſecond, d'Iſidore de Badajos. *Viri exercitus caput Muniz præcipitio jam colliſum cæde ſecunda detruncant, & cum filia Eudonis regi ſuo læti præſentant. Abdiramen autem de rebellis interitu jucundatus ejus uxorem, cum eſſet pulcherrima, ſummo regi trans maria honorificè deſtinavit.* Ecoutons maintenant Iſidore de Badajos; *Cujus caput ubi eum jacentem repererunt trucidant, & regi una cum filia Eudonis memorati ducis præſentant, quam ille maria tranſvectans ſublimi principi procurat honorificè deſtinandam.* Il paroît par là que Mr. Audigier ſe trompe, lors qu'il dit que *Muniox demeura parmi les morts ſur le champ de bataille en 737.* car premierement la mort de ce Gouverneur preceda l'expedition d'Abderame, elle eſt donc anterieure à l'an 732. Secondement ce Gouverneur ne fut point tué dans une bataille, il ſe ſauvoit par des routes inconuës, & ſe voyant pourſuivi, & ne voulant point tomber vif au pouvoir des Sarrazins, il ſe precipita du haut d'un rocher. Mezerai ne ſuit point le bon party, lors (b) qu'il dit qu'Abderame prit priſonnier Munuza dans la Cerdaigne.

(a) *Apud Audigier to. 2. pag. 220. Il attribuë p. 245. à Iſidore de Badajos, ce qu'il avoit attribué à Roderic de Tolede pag. 220.*

(b) *Abregé Chronolog. tome 1. pag. 192.*

(A) *Un homme qui le conoiſſoit perſonnellement.*] C'eſt d'Eraſme que je veux parler: je m'aſſûre que pluſieurs trouveront ici avec plaiſir ce qu'il raconte de Muſurus. Patavii *neminem vidi celebrem, mortuos tantum commemoro, præter* Raphaëlem Regium *hominem admodum natu grandem, ſed cruda viro viridiſque ſenectus. Erat tum, ut opinor, non minor annis ſeptuaginta, & tamen nulla fuit hyems tam aſpera quin ille mane hora ſeptima adiret* M. Muſurum Græcè *profitentem, qui toto anno vix quatuor intermittebat dies quin publicè profiteretur. Juvenes hyemis rigorem ferre non poterant, illum ſenem nec pudor nec hyems abigebat ab auditorio.* Muſurus *autem ante ſenectutem periit, poſtea quam ex benignitate* Leonis *cœperat eſſe Archiepiſcopus, vir natione* Græcus, *nimirum* Cretenſis, *ſed* Latinæ *linguæ uſque ad miraculum doctus, quod vix ulli* Græco *contigit præter* Theodorum Gazam, *&* Joannem Laſcarem *qui adhuc in vivis eſt. Deinde totius Philoſophiæ non tantùm ſtudioſiſſimus, vir ſummis rebus natus, ſi licuiſſet ſupereſſe.* La lettre (c) d'où j'ai tiré ces paroles fut écrite l'an 1524. Eraſme y dit quelque choſe du pere de Marc Muſurus, bon (d) vieillard qui ne ſavoit que ſa langue maternelle. C'eſt quelque choſe de conſiderable, & de bien glorieux au Profeſſeur Grec, que cette aſſiduité avec laquelle un ſavant homme, tel que Raphaël Regius, frequentoit toutes ſes leçons à l'âge de 70. ans. Si tous

(c) *C'eſt la 5. du 23. livre.*

(d) Quodam die cum domi ipſius cœnaturus eſſem & adeſſet pater ſeniculus, qui nihil niſi Græce ſciebat.

sir de s'avancer l'obligea (*B*) à quitter Padouë, & à s'en aller faire sa cour à Leon X. Ce ne fut pas inutilement, veu qu'il obtint de ce Pape l'Archevêché de Malvazia dans la Morée; mais à peine avoit-il été orné de ce beau titre, qu'il mourut à Rome pendant l'automne de l'an 1517*. Ce fut d'hydropisie, si nous en croyons Paul Jove†, qui ajoûte que le chagrin de n'avoir pas été élevé au Cardinalat, le fit tomber dans une extrême langueur. On ajoûte encore qu'il étoit bon Poëte, & que l'éloge de Platon qu'il composa en vers Grecs, & qui fut mis à la tête des Oeuvres de ce Philosophe, fut reçu avec tant d'aplaudissemens, qu'on le fit aller du pair avec les meilleures pieces de l'antiquité. Le même Paul Jove pretend que la ligue qui fit la guerre aux Venitiens, obligea Musurus à quitter sa profession. Cela pourroit être vrai, mais il y a lieu d'en douter ‡. Mr. Varillas a fait un article ⊥ tout-à-fait joli de nôtre Musurus: mais jusques à ce qu'on me produise de bonnes preuves de son narré, il me semblera que presque tous les embellissemens (*C*) en sont romanesques. Nous ferons quelques (*D*) reflexions sur

* *Paulus Bombasiu, epist. ad Erasmum 23. lib. 2. inter Erasmianas.*

† *In Elog. cap. 30.*

‡ *Voyez la remarque B.*

⊥ *Anecdotes de Florence, pag. 180. 181. 182.*

tous les éloges que Musurus a reçu de Cœlius Rhodiginus dans une Epitre (*a*) dedicatoire sont veritables, on auroit tort de lui refuser le titre de grand personnage.

(*B*) *Le desir de s'avancer l'obligea à quitter Padouë.*] Selon Paul Jove (*b*) ce fut la guerre qui le contraignit à quitter sa profession, lors qu'il se forma une ligue formidable (*c*) contre la Republique de Venise. Il faudroit donc qu'il fût sorti de Padouë l'an 1509. Paul Jove veut que depuis cette retraite Musurus se soit tenu en repos dans son cabinet, jusques à ce qu'il alla à Rome où Leon X. attiroit par des recompenses les plus celebres genies. Mais comme je voi dans une lettre qui fut écrite à Erasme l'an 1518. que (*d*) le Senat de Venise venoit de faire savoir au public, qu'au bout de deux mois on éliroit un Professeur des lettres Greques, pour succeder à Marc Musurus, je suis fort tenté de rejetter ce que dit Paul Jove; car je ne trouve nullement vraisemblable que depuis qu'en 1509. les Venitiens eurent repoussé l'Empereur Maximilien qui avoit assiegé Padouë, & que leurs affaires se retablirent assez avantageusement, ils n'ayent songé à remplir la profession de la langue Greque qu'en 1518.

(*C*) *Tous les embellissemens en sont romanesques.*] Il nous aprend que Musurus s'étoit déja signalé en Candie par sa Critique sur les Auteurs Grecs, lors que la Republique de Venise lui donna une chaire à Padouë; que *le nombre de ses Auditeurs y fut si grand qu'il falut agrandir l'école publique, & permettre à Musurus d'enseigner la Grammaire le matin, & la poësie le soir, pour satisfaire ceux qui vouloient l'entendre expliquer ces deux arts liberaux*; *qu'il continua de professer jusqu'à ce que la guerre deserta son auditoire, & l'obligea lui même de penser à sa sûreté*; *qu'il se retira à Rome, où il composa* un poëme (*e*) qui fut trouvé trop admirable pour lui être attribué; qu'on aima mieux donc *le soupçonner de l'avoir trouvé dans un ancien manuscrit, & publié sous son nom*; que cette *defiance étoit fondée sur ce qu'il n'étoit pas possible qu'un homme* fit alors un Ouvrage, *où le caractere & les graces qu'avoit eu la poësie Greque au siecle d'Alexandre fussent établies dans le plus haut point de leur perfection*; que Musurus aida de son côté à confirmer cette pensée, car il ne *voulut plus rien composer de cette nature, de peur de diminuer par une piece foible ou moins achevée la haute reputation où il étoit parvenu tout d'un coup, & sans y penser*; *qu'il se contenta de faire voir en expliquant aux Romains les plus beaux endroits d'Homere, d'Hesiode, de Theocrite & d'Anacreon, qu'il avoit pu les imiter puis qu'il en connoissoit si parfaitement le tour & la delicatesse, & de mener une vie si reglée que l'on vint insensiblement à cesser de le soupçonner d'injustice*; *qu'il en étoit là quand Leon X. fut élu Pape*; qu'il ressentit les premieres gratifications de ce Pontife, & qu'il fut pourvu de l'Archevêché de Raguse; qu'il se mit aussi-tôt *à faire des brigues pour être Cardinal*; *qu'il quitta ses livres pour étudier l'intrigue*; *qu'il s'y rendit si habile, que le Pape étonné de ce changement lui en fit la guerre & l'en railla quelquefois*; *qu'il ne laissa pas de continuer, & qu'il prit tant de nouvelles mesures avec ceux qu'il voyoit être bien en Cour, qu'ils lui donnerent assûrance d'un chapeau à la premiere promotion*; *mais que le Pape avoit pris plaisir de les tromper, afin de se divertir mieux de ce que Musurus feroit en suite*; que Musurus *ne manqua pas d'ajuster sa maison, d'augmenter son train, ni même de preparer le remerciment qu'il pretendoit faire*; que n'ayant pas été compris dans la promotion *des trente-un qui furent ajoûtez au sacré College, sa vertu se trouva trop foible pour digerer l'affront qu'il pensoit avoir reçu*; *qu'il s'en plaignit comme d'un mepris fait à toute la nation Greque en sa personne, & que pour porter son ressentiment aussi loin qu'il pouvoit aller, il en fut malade de l'hydropisie dont il mourut.*

(*D*) *Quelques reflexions sur ce recit.*] En I. lieu j'ai de la peine à m'imaginer, que s'il avoit été necessaire d'agrandir l'Ecole publique, pour faire place au grand nombre des Auditeurs, Erasme qui ne pouvoit pas l'ignorer, n'en eût rien dit dans le passage cité (*f*) ci-dessus, où il raporte à quelle heure & avec quelle exactitude Musurus faisoit ses leçons, quelle étoit la diligence d'un vieillard de 70. ans à s'y trouver, & combien elle surpassoit pendant le froid celle des jeunes étudians. II. Musurus ne quita point pour jamais la profession des lettres Greques, lors qu'en 1509. les Etats des Venitiens furent ravagez par l'ennemi. Il enseigna depuis dans Venise. Il ne se retira donc point à Rome. J'ajoûte que, selon Paul Jove, il fit le Panegyrique de Platon avant que d'aller à Rome. D'où est-ce que Monsieur Varillas a pris que ce poëme fut composé dans Rome même? III. Si ce poëme n'est que l'une des épigrammes qu'on a imprimées à la tête des Oeuvres de Platon, comme (*g*) Vossius & Monsieur Baillet (*h*) l'assûrent, c'est une exaggeration qui passe toutes les

(*a*) *A la tête du 14. livre des Antiques leçons.*

(*b*) *Jovius in Elogiis, cap. 30.*

(*c*) Sæva conjuratione externarum gentium afflictis bello Venetis inde exturbatus. *Id. ib.*

(*d*) Scias in Senatu *Veneto* sancitum esse, atque etiam præconio publicatum, eligendum esse successorem *Marco Musuro*, qui publicè *Græcas* literas auditores doceat, stipendiumque centenorum aureorum decretum. *Epist. Erasm. 28. lib. 10. pag. 530.* Je ne doute point que la profession dont il s'agit là ne fût celle d'enseigner les lettres Greques dans Venise, & non à Padoue.

(*e*) *C'est l'éloge de Platon.*

(*f*) *Dans la remarque A, lettre c.*

(*g*) *De Poët. Græc. pag. 84.*

(*h*) *Jugemens sur les Poetes tom. 3. n. 1248. pag. 118. Il n'y a rien de Musurus dans l'édition de Platon de Francfort 1602. traduit par Ficin, ni dans celle de 1578. de Henri Etienne, traduit par de Serres.*

fur fon recit, & fur l'abregé qu'on en donne (*E*) dans le Suplément de Moreri. Mufurus n'a pas été oublié dans la lifte des Savans* malheureux; mais il y eft reprefenté comme un homme fi éloigné de l'ambition, que les dignitez lui paroiffoient un fardeau infuportable. Nous voilà bien éloignez des autres Auteurs qui parlent de lui. Il ne publia qu'un petit nombre (*F*) de vers Grecs, & quelques prefaces en profe. Le public lui eft redevable de la premiere (*G*) édition d'Ariftophane

* Nefcio qua tamen animi mœftitia clam exulceratus, ut qui non modo non dignitatem ullam aut beneficii commodum in eo vitæ colore duceret, qui hominum opinione judicatur ampliffimus, fed fibi fumma in libertate verfari folito fummam etiam deformitatem & miferiam arbitraretur, in occultum ex ea cura incidit morbum, cujus nulli Medicorum caufa cognita, interque tacitas anxietates miferrimas que fortunæ fuæ deplorationes diutiffime vexatus, expiravit *Pier. Valerianus de literat. infelic. lib.* 2.

les bornes de la bonne Rhetorique, que d'en dire tout ce que Monfieur Varillas en dit. Il eût mieux fait de traduire literalement Paul Jove: c'eft un Auteur qui n'a pas un grand befoin de paraphrafe; il eft lui-même le paraphrafte de fes penfées, tant il aime à les étendre fur un grand nombre de paroles étudiées. Or voici ce qu'il a dit de cet éloge de Platon. *Extat id poëma, & in limine operum Platonis legitur, commendatione publica cum antiquis elegantia comparandum.* Mais encore un coup fi ce poëme n'eft qu'une épigramme, qu'y a-t-il de plus puerile que de remarquer avec Paul Jove (*a*), que la guerre ne reduifit point Mufurus à un tel repos, qu'il ne fit des vers à la louange de Platon? N'eft-ce pas bien faire voir qu'un Profeffeur que l'on a contraint de renoncer à fa charge, ne s'eft point plongé dans une abfoluë oifiveté, que de dire qu'il a fait une épigramme? Je ne veux point diffimuler ce que Voffius (*b*) debite, qu'on croit que ce fut principalement à caufe de cette épigramme que Leon X. éleva Mufurus à l'Archiepifcopat. Confiderez l'exhortation que je ferai ci-deffous (*c*). IV. C'eft un miferable moyen de perfuader fon innocence, à l'égard du larcin d'une penfée, que de mener une bonne vie: on n'a jamais remarqué qu'un Ecrivain plagiaire ait été moins dans l'ordre par raport aux bonnes mœurs, que ceux qui citent, & qui ne fe parent point des plumes d'autrui. C'eft fans doute un defaut moral, & un vrai peché que le plagiat des Auteurs; mais c'eft un peché de telle nature, qu'il ne regne ni plus ni moins dans un homme voluptueux & debauché, que dans un homme chafte & fobre. V. Mufurus n'obtint la mitre qu'en 1517. il n'eft donc pas vrai qu'il ait reffenti les premieres gratifications de Leon X. qui fut creé Pape l'an 1513. VI. Il ne fut point pourvu de l'Archevêché de Ragufe, mais de celui de Malvafia dans la Morée. *Archiepifcopus Epidaurenfis* dans Paul Jove ne fignifie ni Ragufe la vieille, ni Ragufe la nouvelle; c'eft la même Prelature que d'autres nomment *Monembafienfis.* Auffi voyons nous qu'un (*d*) ami d'Erafme lui écrivant la mort de Mufurus, fe fert de ces paroles, *Marcus Mufurus qui paulo* (*e*) *ante Monovafienfis Archiepifcopus effe cœperat, hoc autumno Romæ agens in communem abiit locum.* Lorenzo Craffo (*f*) qui n'a prefque rien fu touchant Mufurus que ce qu'il en avoit lu dans Paul Jove, a pris *Archiepifcopus Epidaurenfis*, pour *Archevêque de Ragufe*: bien d'autres y ont été attrapez comme lui. VII. Il y eut fi peu de tems entre la nomination de Mufurus à l'Archevêché de Malvafia, & la promotion des 31. Cardinaux, que tout ce que Monfieur Varillas lui fait faire dans cet intervalle, toutes ces brigues, toutes ces mefures pour parvenir au Cardinalat, ne peuvent être qu'un pur Roman. Au refte Mufurus n'auroit pas été le dernier qui fe feroit plaint du peu d'égard qu'on avoit à Rome

(*a*) Inde exturbatus ita tranquillum otium quæfivit, ut Græco carmine divi Platonis laudes decantaret. *Jovius ubi fupra.*

(*b*) *Ubi fupra. Konig en raportant cela met par abus Leon XI. pour Leon X.*

(*c*) *Dans la remarque F.*

(*d*) *Paul Bombafius. Sa lettre parmi celles d'Erafme eft la 23. du 2. livre, & datée du 6. de Decembre 1517.*

(*e*) *Paul Jove dit dans le même fens,* Vix oftentatis mitræ infignibus expirarit.

(*f*) *Iftor. de' Poeti Greci.*

pour la nation Greque, quand on faifoit une promotion de Cardinaux. Nous avons vu (*g*) qu'Arfenius fit cette plainte à Paul troifiéme. VIII. Le paffage (*h*) que je cite convainc Mr. Varillas d'avoir mal reprefenté la plainte que faifoit Mufurus. Je tombe d'accord qu'un Hiftorien peut reprefenter les gens felon ce qu'ils penfent, encore qu'ils ne le difent pas; mais cela demande deux conditions; l'une qu'il foit manifefte ou tout-à-fait vraifemblable qu'ils penfent une telle chofe, l'autre que l'on avertiffe qu'ils ne difent pas cette chofe, mais qu'ils font affez conoitre qu'ils la penfent. Monfieur Varillas n'a point obfervé la derniere de ces conditions: il reprefente Mufurus non pas comme fe plaignant au fond de l'ame, mais comme fe plaignant de vive voix & en propres termes que la nation Greque avoit été méprifée en fa perfonne. Ce n'eft point ainfi qu'il fe plaignoit; il fe contentoit de dire que d'avoir creé dans un feul jour plus de 30. Cardinaux, fans y avoir compris aucun Grec, étoit un affront à la nation. Il n'y a rien là felon les paroles qui concerne la perfonne de Mufurus; les expreffions peuvent recevoir ce fens, que fi quelque Grec avoit eu part à la promotion, Mufurus n'eût pas fait de plaintes de ce qu'on l'auroit oublié. On voit bien, me dira-t-on, quelle eft fa penfée. Je l'avouë; il faloit donc dire qu'il penfoit cela, & non pas qu'il le difoit.

(*E*) *Qu'on en donne dans le Suplément de Moreri.*] Je n'ai à dire là-deffus, fi ce n'eft que l'Auteur du fupplément n'a rectifié en quoi que ce foit les Anecdotes.

(*F*) *Qu'un petit nombre de vers Grecs.*] Ces paroles de Gefner (*i*) me paroiffent confiderables: *Marcus Mufurus Cretenfis fcripfit epigrammata aliquot, præcipue in Græcos libros per Nicolaum Blaftum Venetiis impreffos circa annum* 1500. *quibus ipfe opinor corrigendis præfuit: item præfationes aliquas profa, ut in Etymologicon Græcum &c.* C'eft pour deux raifons qu'elles me paroiffent confiderables, car elles me donnent lieu d'exhorter ceux qui ont à leur portée les Bibliotheques neceffaires, de verifier 1. fi l'épigramme pour Platon fe rencontre parmi les autres que Mufurus publia vers l'an 1500. En 2. lieu s'il a été correcteur d'Imprimerie à Venife chez Blaftus, comme l'a cru Gefner. On fe pourroit bien moquer de Paul Jove, & de plufieurs autres, fi cette épigramme avoit precedé la fameufe ligue de Cambrai contre la Republique de Venife.

(*G*) *De la premiere édition...... d'Athenée.*] Nous avons dit en fon lieu (*k*) que Cafaubon trouvoit fort defectueufe cette édition: neanmoins Alde Manuce qui l'imprima (*l*) louë beaucoup les foins de Mufurus. Voici ce qu'il dit; *Mufurus nofter hos libros fic accurate recenfuit* colla-

(*g*) *Ci-deffus tome* 1. *pag.* 381. *col.* 1.

(*h*) Quum fæpe quereretur Græci generis neminem quafi pro bro gentis lectum fuiffe, quando princeps in donanda purpura maxime liberalis, uno comitiali die fupra triginta nationum omnium delecta carita galero purpureo perornaffet *Jovius Elog. cap.* 30.

(*i*) *Gefner. in Biblioth. fol.* 495. *verfo.* (*k*) *Dans les remarques fur Athenée pag.* 400. *col.* 2. (*l*) *In præfatione.*

tophane & d'Athenée. Nous raporterons le jugement *(H)* qu'Erasme faisoit de lui. André Schottus *(I)* n'a point dû lui attribuer le grand *Etymologicum.* Le Sieur Paul Freher a commis *(K)* une lourde faute.

* *C'est ainsi qu'il est nommé dans son épitaphe.* Altamura in Bibliotheca Dominican. pag. 223.

N.

NANNIUS* (JEAN) fameux Jacobin, qu'on apelle ordinairement ANNIUS de Viterbe, fut élevé à la charge de Maître du Sacré Palais l'an 1499. Il mourut le 13. de Novembre 1502. à l'âge de 70. ans †. La ville de Viterbe se fait tant d'honneur d'être sa patrie, qu'elle fit reparer son épitaphe l'an 1618 ‡. C'étoit un homme qui ne manquoit pas d'érudition pour ce tems-là: il savoit même les langues Orientales β, & il composa des Commentaires sur l'Ecriture ┤. Il fut long tems Professeur en Theologie: mais rien n'a contribué autant à faire parler de lui, que l'édition *(A)* de quelques Auteurs fort anciens dont les Ouvrages

† *Il n'étoit donc pas né l'an 1437. comme Moreri l'assûre après Vossius* de Hist. Lat. pag. 609.

‡ *Altamura ubi supra.*

β *Leand. Albert. in descript. Italia, p. m. 115.*

┤ *Voyez en la liste dans l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner.*

collatos & cum multis exemplaribus, & cum epitome, ut infinitis penè in locis eos emendaverit, carminaque quæ veluti prosa in aliis legebantur, in sua metra restituerit. Adde quod primus & secundus liber, qui in aliis deerant, ex epitome additi sunt cum bona parte tertii libri: erat enim hic sine capite, quo factum est, ut iidem ferè hi existimari possint, qui erant integri, quoniam ea est materia, ut non multa subtrahi ex eis potuerint.

(H) *Le jugement qu'Erasme faisoit de lui.*] Voyez ce que j'ai dejà *(a)* cité d'une de ses lettres; & ajoûtez y ce qui suit. *M. (b) Musurum propius novi, virum insigniter eruditum in omni disciplinarum genere, in carmine subobscurum & affectatum: oratione prosa præter unam alteramve præfationem nihil, quod sciam, reliquit. Mirabar hominem Græcum tantum scire Latine. Et hunc fortuna retraxit à Musis, dum Leonis favore Romam accitus incipit Archiepiscopus esse, fato præreptus est.* Ces paroles nous portent à croire que Musurus renonça à la profession des lettres, dès que Leon X. lui eut fait la grace de l'attirer à Rome: cependant il est certain qu'il fut Professeur à Rome, si l'on se fie à ces vers François.

(a) Ci-dessus remarque A.

(b) Erasm. in Ciceroniano.

Ce (c) mien pere, Angevin, Gentilhomme de race;
L'un des premiers François qui les Muses embrasse;
D'ignorance ennemi, desireux de savoir,
Passant torrens & monts, jusqu'à Rome alla voir
MUSURE Candiot, qu'il ouït pour apprendre
Le Grec des vieux auteurs, & pour docte s'y rendre:
Où si bien travailla, que dedans quelques ans
Il se fit admirer, & des plus suffisans.

(c) C'est Antoine de Baif qui parle de Lazare de Baif son pere. Voyez Mr. Menage not. sur la Vie de Pierre Ayrault pag. 195.

(I) *André Schottus n'a point dû lui attribuer le grand* Etymologicum.] C'est Mr. Menage *(d)* qui a relevé cette meprise, & qui l'a refutée en remarquant qu'Eustathius a cité cet *Etymologicum.* Cela étoit digne de la parenthese que l'on va voir. *Auctor magni Etymologici quisquis tandem ille sit (Nicam esse scribit amicus noster Isaacus Vossius in notis ad Pomponium Melam: quod an verum sit nescio: certe falsum esse scio, quod vir doctissimus Andreas Schottus, in præfatione ad proverbia Græcorum, existimabat, auctorem hujus libri esse Marcum Musurum, siquidem ab Eustathio Magnum Etymologicum laudatur) Auctor, inquam Etymologici conditorem Academiæ, & Academum & Ecademum fuisse dictum scribit.*

(d) Notis ad Diog. Laërtium lib. 3. n. 7. pag. 141.

(K) *Paul Freher a commis une lourde faute.*] Non seulement il a mis Musurus au nombre des Cardinaux, mais même il s'est apuyé sur le temoignage de Paul Jove. Il ne cite que cet Auteur, & il en raporte des paroles qui prouvent visiblement que Musurus mourut de chagrin pour n'avoir pas obtenu la pourpre. *Vix degustata Cardinalatus dignitate Romæ exspirarit,* dit neanmoins Paul Freherus *(e)*.

(e) In Theatro viror. erudit. p. 25.

(A) *L'édition de quelques Auteurs fort anciens.*] Voici la liste des pieces qui sont contenuës dans cette compilation d'Annius. *Archilochi de temporibus Epitome lib I. Xenophontis de Æquivocis lib. I. Berosi Babylonici de Antiquitatibus Italiæ ac totius orbis lib. V. Manethonis Ægyptii supplementa ad Berosum lib. I. Metasthenis Persæ, de judicio temporum, & Annalibus Persarum lib. I. Philonis Hebræi de temporibus lib. II. Joannis Annii de primis temporibus, & quatuor ac viginti regibus Hispaniæ, & ejus antiquitate lib. I. Ejusdem de antiquitate & rebus Ethruriæ lib. I. Ejusdem Commentariorum in Propertium de Vertumno sive Jano lib. I. Q. Fabii Pictoris de aureo sæculo, & origine urbis Romæ lib. II. Myrsili Lesbii de origine Italiæ, ac Turrheniæ lib. I. M. Catonis fragmenta de originibus lib. I. Antonini Pii Cæsaris Augusti Itinerarium lib. I. C. Sempronii de Chorographia sive descriptione Italiæ lib. I. Joannis Annii de Ethrusca simul & Italica Chronographia lib. I. Ejusdem Quæstiones de Thuscia lib. I. Cl. Marii Aretii, Patricii Syracusani de situ insulæ Siciliæ lib. I. Ejusdem Dialogus in quo Hispania describitur.* La 1. édition de cet Ouvrage est celle de Rome chez Eucharius Silber 1498. La seconde se fit à Venise la même année chez Bernardin Veneto; mais on n'y mit pas les Commentaires de Jean Annius. Il s'en est fait depuis ce tems-là beaucoup d'autres en divers lieux: je me sers de celle d'Anvers 1552. in 8. L'Auteur dedia ces livres à Ferdinand & à Isabelle. Il leur dit qu'il les leur dedie, parce qu'ils furent decouverts au tems que leurs Majestez subjuguerent le Royaume de Grenade. Il pretend les avoir trouvez à Mantouë, lors *(f)* qu'il y étoit avec son patron Paul de Campo Fulgose Cardinal de St. Sixte. L'Ouvrage au reste n'est pas divisé en 27. livres, comme l'assûre Moreri, mais en 17. Cette faute n'est pas peut-être de Moreri, mais de ses Imprimeurs.

(f) Voyez l'Epitre dedicatoire de ses questions: elle est à la page 594. de son livre edit. Antverp. 1552.

Ouvrages paſſoient pour perdus. Il eſt vrai que preſque tous (*B*) les Savans firent peu de cas de cette publication, parce qu'ils connurent que ce n'étoient que des pieces ſupoſées. On en eſt plus perſuadé preſentement que jamais; & quoi qu'il s'éleve de tems en tems certains Auteurs (*C*) qui le protegent, il n'eſt pas juſques aux Dominicains, qui pour la plûpart ne tombent d'accord que ces Ouvrages ſont illegitimes. Ils ſe contentent d'alleguer que leur Annius y proceda de bonne foi, & qu'il ne fut pas un (*D*) impoſteur, comme on l'en accuſe ordinairement. Un homme qui l'avoit vu diſoit * que c'étoit un fou.

* *Scaligerana, voce* Annius.

NAOGEOR-

(*B*) *Preſque tous les Savans firent peu de cas.*] L'article d'Annius de Viterbe dans Voſſius eſt fort bien rempli, & Monſieur Moreri n'en a pas mal profité. De là vient qu'on trouve dans ſon Dictionaire un recit aſſez curieux & aſſez ample touchant ce Dominicain. On y voit le nom de pluſieurs Savans qui l'ont refuté: mais on fera bien d'aller à ſa ſource, c'eſt-à-dire à Voſſius même, qui nomme encore d'autres cenſeurs, & qui cite leurs paroles. Pineda (*a*) en nomme pluſieurs autres. Le Pere André Schot a inſeré dans l'un (*b*) de ſes livres deux ſavantes digreſſions. La premiere eſt un morceau des Origines d'Anvers publiées par Goropius Becanus. La ſeconde eſt la traduction de la cenſure que Gaſpar Barreiros publia contre Annius. Il la publia d'abord à Rome (*c*) en Latin, & puis en ſa langue maternelle qui étoit le Portugais. On a inſeré cette cenſure ſelon l'édition Latine, dans la compilation d'Annius imprimée en Allemagne par les Commelins; mais André Schot nous la donne ſelon l'édition Portugaiſe qu'il a traduite en Latin. Dom Nicolas Antonio n'a point ſu que Gaſpar Barreiros eût publié en Latin cette Critique: il ne parle que de l'édition Portugaiſe (*d*). Barreiros & Goropius Becanus font voir clairement la ſuppoſition. La Popeliniere (*e*) écrivit auſſi contre Annius; je ne ſai point ſi ſon écrit a vu le jour. Le ſavant Onuphre Panvini (*f*) ſe declara contre ces mêmes écrits, & l'on vit paroître à Boulogne l'an 1638. une lettre de Jean Batiſte Agucchi, où ces pretendus anciens Auteurs ſont refutez d'importance. Le Pere Noris (*g*) a cité un homme (*h*) qui avoit écrit depuis peu contre cet Ouvrage d'Annius. Je penſe que Volaterran & Sabellic furent les premiers qui temoignerent que ces Auteurs leur paroiſſoient ſuppoſez.

(*C*) *Certains Auteurs qui le protegent.*] Quand j'ai dit que la plûpart des Savans conſidererent comme ſuppoſées les pieces qu'Annius donna au public, je n'ai pas pretendu nier que des Auteurs bien celebres ne les ayent priſes pour legitimes. Voſſius (*i*) nomme entre ceux-la Leandre Alberti, Nauclerus, Driedo, Valere Anſelme, Jean Lucidus, Medina & Sixte de Sienne. Si nous en croyons Altamura (*k*), il leur faut aſſocier Pineda; mais Theophile Rainaud (*l*) le compte entre ceux qui ont rejetté les Ecrivains d'Annius. Je trouve qu'Albert Krantz, & Sigonius qui plus eſt, ont tenu pour legitimes ces Ecrivains. Voici un paſſage de Sigonius. (*m*) *Quibus epitomis* (Catonis) *merito tantam ego tribuo auctoritatem, quantam incorruptis veteribus monumentis merito tribuenda eſt.* Un Dominicain d'Italie nommé Tomaſo Mazza publia un (*n*) *in folio* à Verone l'an 1673. En voici le titre, *Apologia por Frate Gioanni Annio Viterbeſe.* Son principal but eſt de prouver que s'il y a eu là quelque fraude, il ne la faut point imputer à Annius: mais il paſſe plus avant; il ſoutient que ces Ouvrages ſont legitimes, & il tâche de repondre à toutes les objections. Cette Apologie ayant été critiquée, le Pere Macedo s'éleva contre le Critique; non (*o*) pas à deſſein de ſoutenir que le Beroſe &c. publié par Annius ſoit le vrai Beroſe, mais pour faire voir qu'Annius n'a pas forgé ces manuſcrits. Un Apologiſte plus moderne pretend l'un & l'autre; il ſe nomme Didimus Rapaligerus Livianus. Il publia à Verone l'an 1678. un Ouvrage *in Folio*, intitulé (*p*) *I Gothi illuſtrati; overo iſtoria de i Gothi antichi*, dans lequel il ramaſſe toutes les raiſons qu'il peut, pour faire voir que les Ecrivains qu'Annius a publiez ſont legitimes; & qu'en tout cas ce Dominicain ne les a point fabriquez. On ſait, dit-il, que le Beroſe lui fut donné à Genes par le Pere George d'Armenie Dominicain, & qu'il avoit trouvé tous les autres hormis Manethon, chez un certain Maître Guillaume de Mantoüe. Ainſi quoi que nous ne ſachions pas d'où il a tiré Manethon, nous devons croire qu'il ne l'a pas ſuppoſé: ſa candeur à l'égard des autres lui doit ſervir de garant par raport à celui-ci. Or comme on l'accuſe d'avoir produit des tables de marbre ſur le pied d'antiques, quoi qu'il les eût lui-même forgées, ce même Auteur prend ſon party là-deſſus, & fait voir que cette accuſation eſt calomnieuſe, puis que ces tables furent decouvertes, les unes avant la naiſſance d'Annius, & les autres par des gens qui les preſenterent au Pape Alexandre VI. (*q*) *E tacciato per impoſtore d'alcune tavole di marmo dalle quali diede in luce la ſpiegazione. Se pero ſi deve ponderare la verita, con ſodi argomenti queſt' Autore libera dall' impoſture de ſuoi Auverſarii Annio, con provar evidentemente eſſer le due tavole da lui chiamate Libiſcille dal luogo, ove furono trovate, ſtate diſſepellite molto tempo avanti che Annio naſceſſe..... E in quanto alle due Cibelarie, e la Longobarica, furono da altri trovate e preſentate ad Aleſſandro VI. per tacere dell' Oſiriana che avanti che naſceſſe Annio, fu reſa alla luce.*

(*D*) *Et qu'*Annius *ne fut pas un impoſteur.*] Je viens de citer des gens qui ont travaillé à le defendre, & je renvoye mon lecteur à l'Appendix (*r*) d'Altamura, où l'on trouve le nom de pluſieurs autres Apologiſtes. J'ai été ſurpris d'y voir qu'Altamura ne conoît aucun Auteur, qui avant *Petrus à Valleclauſa* ait accuſé d'impoſture Annius de Viterbe. Souvenons-nous que ce *Petrus à Valleclauſa*, Auteur du livre *de immunitate Cyriacorum à cenſuris*, n'eſt autre que Theophile Rainaud. Or il eſt certain qu'avant lui une infinité d'Auteurs avoient accuſé Annius d'être un impoſteur. Voyez dans Moreri le paſſage d'Antonius Auguſtinus. Ce qu'il y a d'admirable eſt que dans un livre où Theophile

(*a*) *Lib. 7. de Salomo. cap. 27. num. 4. apud Theophil. Raynaud. de malis & bonis libris n. 269. p.m. 164.*

(*b*) *Intitulé*, Hiſpaniæ Bibliotheca. *Voyez la page 354. & ſuiv.*

(*c*) *Schottus in Hiſpania Bibliotheca pag. 355.*

(*d*) *Imprimée l'an 1557. Voyez la* Biblioth. Hiſpan. Script. *de Nicolas Antonio tom. 1. pag. 398.*

(*e*) *Hiſtoire des Hiſtoires p. 209.*

(*f*) *In Antiquitatibus Veronenſibus.*

(*g*) *In Cenotaph. Piſanis p. 5. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1681.*

(*h*) *Il s'apelle François Sparaverius, & eſt de Veronne.*

(*i*) *De Hiſt. Latinis p. 609.*

(*k*) *In Bibliotheca Dominic.*

(*l*) *Ubi ſupra.*

(*m*) *Sigonius de antiquo jure Italia, lib. 1. cap. 25. fol. m. 54. verſo.*

(*n*) *Le Journal d'Italie du 28. Fevrier 1674. en parle.*

(*o*) *Voyez le Journal d'Italie du 26. de Janvier 1675.*

(*p*) *Voyez le 8 Journal d'Italie de l'an 1678. pag. 120.*

(*q*) *Giornale* VIII. *de' Letterati 1678. pag. 122.*

(*r*) *Appendix Bibliotheca Dominic. pag. 527.*

NAOGEORGUS* (Thomas) nâtif de Straubinge dans la Baviere, vivoit au XVI. siecle. Il composa plusieurs vers (*Y*) Latins, qui ne plaisent guere aux Catholiques Romains; car il y decrit satiriquement tous leurs abus. Un Docteur β de Sorbonne qui publia l'an 1670. quelques Traitez contre la fête du Roi-boit, observe que Naogeorgus n'a pas oublié de reprocher aux Catholiques les superstitions & les excés de cette fête. Le nom Allemand de cet Auteur étoit † *Kirchmaier*: c'étoit un homme qui entendoit (*Z*) assez bien le Grec: il nâquit ‡ l'an 1511. & mourut l'an 1578. ou environ. Je parlerai ci dessous ⊥ d'une erreur qui le concerne.

* *Et non pas* Naogergius, *comme l'apelle Borrichius; ou* Neageorgius, *comme l'apelle Konig.*

β *Jean Deslyons, Doyen & Theologal de Senlis, pag.* 139. 241. 242. *citant le* 4. *livre du* Regnum Papisticum.

† *Epitome Biblioth. Gesneri.*

‡ *Baillet, Jugemens sur les Poëtes, n.* 1323. *pag.* 333.

⊥ *Dans l'article* Oricellarius *pag.* 694. *col.* 2.

NAPLES (Jeanne I. Reine de) issuë de (*A*) Charles d'Anjou frere de St. Louïs Roi de France, succeda au Roi Robert son grand-pere l'an 1343. Elle étoit (*B*) dejà mariée avec son cousin André fils de Charles Roi de Hon-

phile Rainaud n'étoit pas de mauvaise humeur contre les Dominicains, comme quand il se deguisa sous le nom de *Petrus à Valleclausa*, il declare que veu la qualité de Dominicain que Jean Annius a portée, il aime mieux (*a*) le croire innocent. Finissons par les paroles d'un Lutherien, qui a cru que les Auteurs qu'Annius a publiez sont legitimes, & que si l'on y trouve des fautes, il ne faut point les imputer à ce Moine, mais à l'ignorance ou à la mauvaise foi des Copistes & des Traducteurs. *Quod enim*, dit-il (*b*), *per Deum immortalem, prodigium fuerit claustralem illum & minime tam profunde doctum Monachum talia comminisci posse? Ais multa inesse ficta, minime pro iis actoribus. Nec nos negamus interpolatos universos illos auctores, ruptos, fractos, minime bona aut fide aut intelligentia translatos; tamen antiquitus ex legitimis verisque auctoribus excerptos, talia argumenta sunt, ut quæ contra afferuntur omnia evanescant. Vel unum Catonem mihi vide. Cense, recense, damna etiam ut libet, videbis tamen veri illius Catonis, & fateberis etiam, ingenium stilumque hic superesse, quos mentiri aut fingere non fuit talium hominum.*

(*Y*) *Il composa plusieurs vers Latins.*] Le plus celebre de ses poëmes est celui qui a pour titre *Bellum Papisticum*. Il le publia l'an 1553. & le dedia à Philippe Landgrave de Hesse. Il est en vers hexametres, & divisé en 4. livres. L'Auteur demeuroit à Bâle lors qu'il le fit imprimer. Il composa quelques Tragedies qu'on pourroit nommer de controverse. Telle est celle qu'il intitula *Pammachius*, & qu'il dedia à Crammer Archevêque de Cantorberi; & dont le prologue commence par ces 4. vers:

Quid adferamus si vacat cognoscere
Spectatores, paucis exponam singula:
Pammachium, qui Romanus est Episcopus,
Euangelicæ doctrinæ cepit tædium.

Elle parut l'an 1537. Telle est encore celle-ci (*c*), *Incendia, sive Pyrgopolinices tragœdia, nefanda quorundam Papistarum facinora exponens.* Son *Mercator* (*d*) est du même genre. En voici tout le titre, *Mercator, seu judicium in qua* (tragœdia) *in conspectu ponuntur Apostolica & Papistica doctrina, quantum utraque in conscientiæ certamine valeat & efficiat, & quis utriusque futurus sit exitus.* Il (*e*) fit 5. livres de satires, & un abregé des dogmes ecclesiastiques, & quelques autres poësies.

(*Z*) *Qui entendoit assez bien le Grec.*] Il a traduit en Latin divers Traitez de Plutarque, Dion Chrysostome & les lettres de Synesius.

(*a*) Fortassis tamen ab alio quopiam impositum est ipsi Annio, quem doli expertem fuisse malo existimare, cum Religiosum institutum Prædicatorum sit professus. *Th. Raynaudus de malis ac bonis libris n.* 269. *p. m.* 164.

(*b*) *Barthius in Animadversionibus ad Gallum p.* 62.

(*c*) *Publiée à Wittemberg l'an* 1538.

(*d*) *Publié l'an* 1539.

(*e*) *Voyez Borrichius de Poëtis pag.* 134. *ou plûtôt l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner.*

(*A*) *Issuë de Charles d'Anjou frere de St. Louïs.*] Ce Charles d'Anjou creé Roi de Naples & de Sicile par le Pape l'an 1266. ne fut possesseur paisible de ce Royaume que par la defaite (*f*) de Mainfroi, & par celle (*g*) de Conradin. Il mourut l'an 1285. Charles le boiteux son fils lui succeda, & fut marié avec Marie de Hongrie sœur & heritiere de Ladislas IV. Roi de Hongrie. De ce mariage sortirent plusieurs enfans. L'aîné conu sous le nom de Charles Martel fut Roi de Hongrie: le second nommé Robert fut Roi de Naples: le troisiéme nommé Philippe a fondé la branche des Princes de Tarente: le quatriéme nommé Jean a fondé celle des Ducs de Durazzo. Robert Roi de Naples fut pere de Charles Duc de Calabre, qui mourut le 10. de Novembre 1328. & qui eut deux filles, savoir Jeanne qui fait le sujet de cet article, & Marie femme de Charles de Durazzo son cousin. Robert étoit donc ayeul de Jeanne: il l'institua son heritiere, & mourut à Naples le 19. de Janvier 1343 (*h*). Pandolphe Collenuccio (*i*) s'est trompé, quand il a dit que Charles Duc de Calabre laissa trois filles. Tomaso Costo (*k*) a relevé cette faute dans ses suplémens à l'histoire de cet Auteur.

(*B*) *Elle étoit dejà mariée avec André.*] Voici une nouvelle faute de Collenuccio: il pretend (*l*) que Jeanne épousa André après la mort de Robert, & pour satisfaire au testament du defunt. Il faloit dire que Robert peu après la mort du Duc de Calabre, songea à marier sa petite-fille avec l'un des fils de Charobert Roi de Hongrie, son neveu. La proposition qu'il en fit au Roi de Hongrie fut acceptée. Charobert passa au Royaume de Naples l'an 1333. avec André son second fils âgé de 7. ans. Les épousailles furent celebrées dans Naples avec une grande pompe le 26. de Septembre 1333. L'année suivante le Roi de Hongrie s'en retourna dans ses Etats, & laissa son fils à Naples auprès de Robert (*m*). Je n'ai point trouvé en quelle année le mariage fut consommé; peut-être le fut-il trop tôt, & peut-être cela fut cause de la foiblesse qui fut si fatale au mari. J'ai lu dans un Auteur Italien qu'il avoit 7. ans, lors qu'on lui fit épouser la Princesse Jeanne. Mais je trouve dans le P. Anselme (*n*), qu'il étoit né le 30. de Novembre 1327. Il n'avoit donc pas encore six ans accomplis au tems de son mariage. Il y a beaucoup d'aparence qu'il le consomma de trop bonne heure, & qu'ayant une femme Italienne un peu plus âgée que lui, & par consequent beaucoup plus mûre au mariage, il ne put remplir ses devoirs sans s'énerver: ce qui donna lieu aux reproches de mollesse, dont nous

(*f*) *Le* 26. *de Fevrier* 1266. Anselme, Hist. Genealog. pag. 336.

(*g*) *Le* 23. *d'Août* 1268. Id. ibid.

(*h*) *Tiré du Pere Anselme, Hist. Genealogique de la Maison de France, chap.* 14.

(*i*) *Pandolphe Collenuccio, Hist. del Regno di Napoli, lib.* 5. *fol. m.* 82. *verso.*

(*k*) *Tomaso Costo Cittadino Napoletano, Annotazioni e supplementi, fol. m.* 111.

(*l*) *Collenucc. ibid.*

(*m*) *Tom. Costo ibid. fol.* 108. *verso. Il cite Michel Ricci, & les deux Jean Villani, le Napolitain & le Florentin.*

(*n*) *Hist. Geneal. de la Maison de France, pag.* 343.

Hongrie. Ils regnerent ensemble pendant trois ans *, au bout desquels on pretend qu'elle le fit étrangler; & si l'on en croit la chronique scandaleuse, ce fut à cause qu'il n'étoit pas un assez (*C*) bon mâle pour repondre au temperament de cette Princesse. Elle convola bien-tôt en (*D*) secondes noces, & épousa Louïs

* *Felinus Sandeus, Epitome de Regibus Siciliæ, pag. 34. Voyez la remarque D.*

nous parlerons dans la remarque suivante. Monsieur de Sponde raporte qu'on dit que la Reine Jeanne commença à mepriser son mari, parce que n'ayant que 19. ans il ne la pouvoit contenter. (*a*) *Sunt porro qui dicant Joannam in contemptum viri devenisse, tum ob subbarbaros mores Hungariæ, tum ob ignaviam, & quod usu Veneris libidini ejus non sufficeret adolescens tunc annorum undeviginti.* Si elle se plaignoit de lui lors qu'il avoit 19. (*b*) ans, pouvoit-elle en être contente lors qu'il n'en avoit que quinze? Quoi qu'il en soit, ils étoient dejà en mauvais menage l'an 1343. La Reine de Hongrie mere d'André fit un voyage en Italie cette année-là, & s'en retourna fort mecontente des mœurs de sa belle-fille, & de la dure condition où elle trouva son fils. (*c*) *Elisabeth Regina mater Ludovici visitavit sedem Apostolicam, transivit per Apuliam, cui fuit obvius Andreas filius suus cum Johanna Regina consorte sua: & ex Neapoli veniens fuit valde honorata etiam à populo Romano. Ex Neapoli rediit in Hungariam male contenta de moribus Johannæ nurus suæ, quam vidit male tractare Andræam filium suum in regno Apuliæ.*

(*a*) *Spondanus ad ann.* 1345. *n.* 4.

(*b*) *Notez qu'il ne parvint pas à cet âge.*

(*c*) *Felinus Sandeus, Epitome de Regibus Siciliæ pag.* 69. *Sponde parle de ce voyage ad ann.* 1343. *n.* 6. *citant* Thuros. par. 3. cap. 4. Bonfin. 2. dec. 10.

(C) *Qu'il n'étoit pas un assez bon mâle.*] Voyons de quelle maniere Brantome narre cela. „ Jeanne (*d*) premiere fille (*e*) du Roi Robert.... eut pour son premier mary Andreasse „ son cousin en (*f*) premier degré, & aprés „ avoir tenu le Royaume ensemble, elle s'en „ fascha, & estant tous deux en la ville d'Aversa „ elle l'envoya querir une nuit, sous couleur de „ luy vouloir parler d'affaires nouvellement advenues; & en allant à elle se rencontrant sous „ un poteau qui estoit là, fut pris & estranglé „ par la volonté & charge de la Reyne, audit „ poteau. Plusieurs disent parce qu'il ne fournissoit pas beaucoup au gré de la Reyne à ses „ besognes de nuit, encore qu'il fust jeune, gaillard & en bon point, ainsi que l'appetit desordonné de la Dame l'eust voulu; & se conte „ encore & à Naples & ailleurs, que ladite Dame faisant un cordon d'or un jour assez gros, „ Andreasse luy demanda pourquoy elle faisoit ce „ cordon, elle luy respondit en sousriant qu'elle „ le faisoit pour le pendre: elle en tenoit si peu „ de conte, qu'elle ne craignoit rien de luy tenir „ telles paroles, ausquelles Andreasse comme „ simple & bon homme qu'il estoit, n'y prit „ point garde; mais enfin l'effet s'en ensuivit. „ Montagne parlant contre ceux qui font tant de plaintes, de ce que les femmes ne se contentent pas de leur mari, dit entre autres choses. (*) *L'inconstance leur est à l'adventure aucunement plus pardonnable qu'à nous. Elles peuvent alleguer comme nous l'inclination qui nous est commune à la varieté & à la nouveauté, & alleguer secondement sans nous, qu'elles achetent chat en sac. Jeanne Reyne de Naples fit estrangler Androsse son premier mary, aux grilles de sa fenestre, avec un las d'or & de soye, tissu de sa main propre; sur ce qu'aux courvées matrimoniales, elle ne luy trouvoit ny les parties, ny les efforts assez répondans à l'esperance qu'elle en avoit conceuë, à voir sa taille, sa beauté, sa jeunesse & disposition; par où elle avoit été prise & abusée.* Un peu après il cite des vers (*g*) de Martial qui conviennent à cette Princesse; mais il ne dit pas tout ce qu'un Auteur moderne semble lui attribuër. Voici les paroles de ce moderne. „ André (*h*) Roi de Naples.... ne „ voyoit jamais ni le coucher ni le lever du soleil; „ cet astre le trouvoit toûjours au lit; il se couchoit à bonne heure, & se levoit fort tard; „ aussi sa femme l'aimoit peu, parce qu'il n'étoit pas bon piqueur, dit Michel de Montagne *livre* 3. „ Notez que Brantome n'a fait que traduire Pandolphe Collenuccio, dont je ne cite que ces mots. (*i*) *La cagione per molti si dice che fu, perche detto Andreasso, ancor che fusse molto giovene, non era si bene sufficiente alle opere veneree, come lo sfrenato appetito della Regina haveria voluto.* Tomaso Costo (*k*) observe que Collenuccio est trop malin, & trop peu instruit des affaires pour meriter aucune creance. Il ajoûte 1. que Villani le Florentin n'a raporté cette histoire de la mort d'André, que sur le raport d'un Hongrois qui avoit été au service de ce pauvre Prince. 2. Que Petrarque a fait une description tout-à-fait desavantageuse des Barons Hongrois, qui gouvernoient les affaires sous Andreasso. 3. Que si nous joignons cela avec la haine qu'ils avoient pour la Reine Jeanne, on comprendra facilement que le recit du Villani est fort suspect de fausseté. 4. Que Boccace n'a point dit que cette Reine ait eu part à l'execution. (*l*) *Il Boccaccio ne' casi de gli huomini illustri dà tutta la colpa à congiurati, e niente alla Reina.* Il me semble que Monsieur de (*m*) Mezerai a pris un milieu fort raisonnable. „ André n'estant pas „ assez au gré de Jeanne, & s'estant fait couronner Roy par le Pape, pretendant que le Royaume luy appartenoit, quelques conjurez le firent „ lever la nuict d'auprès d'elle, & l'estranglerent à une fenestre. Charles Prince de Duras, qui estoit aussi du sang des Rois de Sicile, & avoit espousé Marie sœur de Jeanne, „ fut le conseiller & l'auteur de cette infame „ action. Jeanne n'en estoit pas innocente. Elle eut beau se lamenter; ses larmes & ses cris „ l'en justifierent bien moins, que son mariage „ subsequent avec Louïs son cousin germain, „ beau Prince & selon ses desirs, ne l'en convainquit. „

(*d*) *Brantome, Vies des Dames illustres, pag.* 347.

(*e*) *Il faloit dire* petite-fille.

(*f*) *Il se trompe, ils étoient cousins issus de germain.*

(*) *Montagne, Essais, liv.* 3. *chap.* 5. *p.m.* 179.

(*g*) Deinde experta latus, madidoque simillima loro Inguina, nec lassa stare coacta manu; Deserit imbelles thalamos, mollemque maritum. *Martial. Epigr.* 57. *lib.* 7.

(*h*) *Cesar de Rochefort, Dictionaire general & curieux, pag.* 130. *col.* 1.

(*i*) *Collenuccio lib.* 5. *fol.* 82. *verso, edit. de Venise* 1601. *in* 4.

(*k*) *Ubi supra fol.* 111.

(*l*) *Ibid.*

(*m*) *Mezerai, Abregé Chronolog. to.* 3. *p.* 30.

(D) *Elle convola bien-tôt en secondes noces.*] On étrangla le Roi André le 18. de Septembre 1346. La Reine Jeanne étoit grosse, & acoucha d'un (*n*) fils le 26. de Decembre suivant. Elle épousa son second mari le 20. d'Août 1347. (*o*). Voilà les calculs de Tomaso Costo: ils ne font pas durer un an le veuvage de la Reine; mais il faut dire qu'il a mal marqué l'année de la mort d'André, & c'est une chose bien étrange que sur un fait de cette nature, les Historiens ne raportent pas d'une maniere uniforme la circonstance du tems. Villani (*p*) assûre que l'on étrangla le Roi André le 18. de Septembre 1346. Ceux qui pretendent que

(*n*) *Il mourut enfant en Hongrie, où le Roi Louïs frere d'André l'avoit fait porter. Tomaso Costo, ibid. fol.* 112. *verso.*

(*o*) *Tiré de Tomaso Costo, ibid. fol.* 112.

(*p*) *Apud Tomaso ubi supra fol.* 111.

Louïs * fils de Philippe Prince de Tarente. Mais elle ne jouït pas tranquillement des douceurs de son second mariage; car Louïs Roi de Hongrie voulant venger la mort de son frere, passa au Royaume de Naples avec de fort bonnes troupes l'an 1348. & la contraignit de se sauver en † Provence, où ‡ elle vendit Avignon au Pape pour une somme très-modique. Son mari qui la suivit ne garda point la moderation (*E*) necessaire dans ses caresses; il y ruina sa santé, & mourut bien-tôt, si l'on en veut croire Collenuccio. Mais il est certain que cet Auteur va trop vite; car le second mariage de Jeanne dura 15. ans. Elle β fut rapellée dans son Royaume dès que le Roi de Hongrie, qui l'avoit subjugué en peu de jours, s'en fut retourné chez lui, ayant fait pendre Charles de Durazzo γ, le principal promoteur de la fin tragique du Roi André, & fort suspect d'être le galant de la Reine. Cette Princesse suivie de son mari rentra dans Naples au mois d'Août 1348. & recouvra une partie des villes; mais le Roi de Hongrie étant revenu l'an 1350. la mit un peu à l'étroit. Le Pape termina cette guerre à l'avantage de Jeanne; car il obligea le Roi de Hongrie à la laisser dans la possession paisible de ses Etats. Elle & son mari furent couronnez à Naples le jour de la Pentecôte 1352 ‡. Ayant perdu son époux l'an 1362. elle se remaria assez promtement avec l'Infant de Majorque, & lui fit trancher la tête (*F*) quand elle eut su qu'il avoit une Maîtresse. Enfin elle se maria l'an 1376. avec un Prince

* *Felinus Sandeus ubi supra.*

† *Id ibid.*

‡ *Bouche, Histoire de Provence.*

β *Tomaso Costo dans les suplemens sur Collenuccio, fol. 113. & suiv.*

γ Era stato contapevole & consentiente alla morte d'Andreasso, e era opinione che ancor' egli havesse havuto commercio venereo con la Regina. *Pandolfo Collenuccio, Historia del regno di Napoli, l. 5. fol. m. 83.*

‡ *Id. ibid.*

ce Prince étoit âgé (*a*) de 19. ans, & qu'il fut trois ans (*b*) avec sa femme depuis la mort de Robert, doivent supposer qu'il mourut l'an 1346. Il est neanmoins certain qu'on le fit perir l'an 1345. En voici la preuve demonstrative. La Reine Jeanne sa veuve quelques jours avant que d'accoucher (*c*) pria le Pape d'être le parrain de l'enfant: le Pape lui fit là-dessus une reponse favorable (*d*) datée d'Avignon le 1. jour de Fevrier l'an 4. de son Pontificat. Or il avoit été creé Pape le 7. de Mai 1342. Il faut donc que sa reponse ait été faite le 1. jour de Fevrier 1346. & par consequent cette Princesse qui acoucha le jour de Noël, comme il paroît par une autre lettre (*e*) du même Pape, acoucha le 25. de Decembre 1345. son mari n'est donc point mort l'an 1346. Voyez les actes que Mr. Baluze a publiez avec la vie des Papes qui ont siegé à Avignon, & qu'il a ornez de très-belles notes.

(E) *La moderation necessaire dans ses caresses.*] „ Elle (*f*) epousa aprés, & aussi-tost un „ de ses cousins fils du Prince de Tarante, qu'elle aymoit fort durant son mary, qu'elle traita „ bien & demeura avec elle trois ans en fort gran„ de amitié, mais il mourut tout extenué de s'es„ tre excessivement & trop souvent employé au „ service de la Reyne en faveur de la Dame Ve„ nus. „ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles se declare l'apologiste de la Reine sur ce chapitre, & voici le tour qu'il prend. *Touchant* (*g*) *à son cousin le fils du Prince de Tarente qui mourut par trop extenué, elle n'en peut mais, puis qu'on ne sçauroit engarder aucun qu'il ne s'enyvre de son vin propre, & aprés qu'en peut mais le vin s'il a donné la verve à son Maistre & beuveur, il ne l'en faut blasmer, sinon le maistre qui le boit. Je ne doute pas que la grande beauté de cette Reine, sa grace, sa majesté, ses façons, ses doux attraits & allechemens, embrassades & attouchemens ne fissent efforcer ce jeune homme à faire plus que ne pouvoit nature, mais cet effort venoit de luy & non d'elle, car en cela on ne peut forcer de force l'homme, ny à coup de baston par maniere de dire, il faut que le tout vienne de l'humeur de l'homme, de sa force, de son effet & sur tout de son ardente convoitise; & quand bien tout cela ne seroit, & comment pouvoit-il mieux mourir qu'en servant sa Reyne & sa Dame, & luy monstrant l'ardente affection qu'il luy portoit, puis qu'il n'espargnoit point sa peine, ses forces, sa violence, & que pour la bien contenter, & luy donner du plaisir il mouroit pour l'amour d'elle, & dans le champ amoureux de son lit, où il avoit vaillamment combattu & exposé pour l'amour d'elle & si liberalement sa vie. On lit que Medor & Claridan lors qu'ils assaillirent si furieusement le camp de Charlemagne tuërent un Seigneur d'Albret dans sa tente, entre les bras de son amie qu'il tenoit cette nuit la couchée avec luy & embrassée, dont un chacun l'en estima très-heureux de mourir si delicieusement. Que pouvoit donc estre ce Prince pour mourir si heureusement en bien servant sa Reyne, sa femme, & sa cousine.* Collenuccio (*h*) remarque que Louïs ne conserva que trois ans la domination que son mariage lui avoit aquise: *Da tre anni stette il Re Lodovico Tarentino in signoria, e estenuato per lo inordinato e frequente uso delle cose veneree con la Regina, che di quella sola era vaga, finalmente morì; ne molto stette la Regina, poi la sua morte, che prese il terzo marito, chiamato Giacomo Tarraconese infante di Majorica, il quale era tenuto il più leggiadro e bell' huomo, che in quel tempo si trovasse.* Mais Tomaso Costo (*i*) fait voir là-dessus l'ignorance ou la malice de cet Auteur. Louïs épousa la Reine Jeanne l'an 1347. il fut couronné avec elle à Naples l'an 1352. & il ne mourut qu'en l'an 1562. & il se passa sous son regne plusieurs choses importantes, où il fit le devoir d'un brave Prince. Vous en verrez le detail dans Tomaso Costo.

(F) *Et lui fit trancher la tête quand elle eut su.*] Collenuccio ne l'affirme point, il se contente de dire que c'est l'opinion de quelques Historiens. *Mori* (*k*) *questo Giacomo infra pochi anni, chi scrive per morte naturale, e chi dice che la regina li fece tagliar la testa per havere usato con un' altra femina. Come si sia egli morì, e la regina tolse il quarto marito.* Citons Brantome. „ Elle (*l*) épousa après pour son tiers mari un „ nommé Jaques de (*m*) Tarencen Infant de „ Majorque, qui estoit pour lors le plus delibe„ ré Prince, dispos & beau personnage qui se „ trou-

(*a*) *Voyez ci-dessus le passage de Sponde, pag. 631. lettre a.*

(*b*) *Voyez Felinus Sandeus, cité dans le corps de cet article.*

(*c*) *Voyez les Vies des Papes qui ont siegé à Avignon, publiées par Mr. Baluze, à Paris 1693. to. 2. p. 689.*

(*d*) *Elle est raportée par Mr. Baluze* ibid.

(*e*) *Elle est raportee ibid. pag. 690.*

(*f*) *Brantome ubi supra pag. 348. 349.*

(*g*) *Id. ib. pag. 353.*

(*h*) *Ubi supra fol. 83. verso.*

(*i*) *Ubi supra fol. 115. & seq.*

(*k*) *Collenuccio ubi supra fol. 83. verso.*

(*l*) *Brantome ubi supra pag. 349.*

(*m*) *L'Italien de Collenuccio,* chiamato Giacomo Tarraconese, *doit être traduit,* nommé Jaques de Tarragone, *c'est-à-dire d'Aragon.*

ce Allemand, & vêcut bien avec lui; mais Charles de Durazzo, General des troupes du Roi de Hongrie, le defit dans une bataille, & le prit prisonnier; en suite de quoi la Reine Jeanne fut contrainte de se rendre. Les uns disent qu'on la fit (*G*) pendre, & les autres qu'on l'étouffa sous un coissin. Ce fut (*H*) l'an 1382*. Elle étoit âgée de 58. ans. Il y a des Historiens qui lui donnent de grandes loüanges, & qui nient la plupart des faits que je viens de raporter. Voyez son éloge dans l'un † des livres du Pere Maimbourg. Consultez aussi Brantome, qui a fait tout ce (*I*) qu'il a pu pour l'excuser, quoi qu'il raporte fidele-

* *Mezerai Abregé Chronolog. tome* 3. *p.* 119.

† *Schisme d'Occident, liv.* 2. *pag.* 150. *édit. de Holl.*

„ trouvast en la place; qu'elle ne voulut pourtant qu'il portast titre de Roy, ains de simple „ Duc de Calabre; car elle vouloit seule dominer, & ne vouloit pas avoir de compagnon, „ ainsi qu'elle faisoit bien, & luy monstra bien „ aussi, car ayant sceu qu'il s'estoit donné à une „ autre femme, malheureux qu'il estoit, car de „ plus belle n'en pouvoit-il choisir que la sienne, „ luy fit trancher la teste, & ainsi mourut. „

Ce qu'il y a de plaisant c'est que Brantome persuadé (*a*) que la Reine ne fit point mourir son troisiéme époux, ne laisse pas de dresser une longue apologie de ce pretendu suplice. *Pour le regard de son tiers mary*, dit-il (*b*), *l'Infant de Majorque auquel elle fit trancher la teste pour avoir violé son lit, & l'avoir quittée, pour avoir esté surpris sur une autre, encore qu'on die qu'il mourut de sa mort naturelle, pourtant ce dit l'histoire; mais passe, je veux qu'elle ait fait cette justice, n'avoit-elle pas raison d'en punir l'adultere, puis qu'il n'avoit pas plus de Loy, ni de puissance de la commettre en son endroit qu'elle à luy, car selon Dieu cette loy est commune, & rigoureuse aussi bien au mary qu'à la femme. Davantage s'il l'eût trouvée en cas pareil qu'en eût-il fait? Je m'en rapporte aux gens jaloux & chatoüilleux en cela, encore qu'il ne fust Roy absolu, n'y ayant grade, ny autorité si non pour l'amour d'elle, il ne faut point douter qu'il ne l'eust fait mourir, & voilà pourquoy elle fit bien de luy faire patir la loy que par adventure, & sans doute infaillible il luy eust fait patir, qui est la cause qu'elle usa de son pouvoir Royal estant Reyne de soy & bien absoluë. Et quand bien toutes ces raisons ne seroient, & qui est le juge tant doux soit-il qui n'eust condamné ce malheureux d'avoir violé sa foy à la plus belle Reyne & la plus grande Princesse & Dame du monde de ce temps, & de luy avoir faussé compagnie, & s'estre derobé pour aller habiter avec une autre qui ne la valoit pas en la moindre partie de son corps. Miserable qu'il estoit, c'estoit tout ainsi qu'un qui pour esteindre sa soif delaisse la nette & claire fontaine, pour aller boire dans un marais sale, boüeux & tout vilain.*

(*a*) *Il raporte comme un fait auquel il ajoûte foi, ce que raconte Froissart touchant la mort naturelle de l'Infant de Majorque.*

(*b*) *Brantome ibid. p.* 355.

(G) *Les uns disent qu'on la fit pendre.*] Charles de Durazzo maître du Royaume & de la personne de la Reine Jeanne, fit savoir au Roi de Hongrie l'état des choses, & lui demanda ce qu'il feroit de cette Princesse. Le Roi de Hongrie „ envoya (*c*) à Charles deux „ de ses Barons pour le congratuler de sa vic- „ toire, & fit response qu'il devoit mener la „ Reyne au lieu propre auquel elle avoit fait „ estrangler Andreasse, & qu'en ce mesme lieu „ & en mesme maniere il la fit pendre & estran- „ gler, ce qui fut fait, & ce corps porté à sain- „ te Clare à Naples, & après avoir esté trois „ jours morte sur terre fut enterrée, & les deux „ Barons en ayant veu l'execution en porterent „ les nouvelles en Hongrie. Aprés fut coupée „ la teste à Madame Marie seconde sœur de la „ Reyne, femme mal pudique & diffamée d'a- „ voir esté participante à la mort d'Andreasse. „ Cette Marie fut cette Dame qui fut femme de „ Robert d'Artois, & aymée de Boccace qui „ pour lors fleurissoit, pour laquelle il escrivit „ en sa langue vulgaire ces deux livres tant excel- „ lens, la Flammette & Philocope. „ C'est la traduction que donne Brantome de l'Italien de Collenuccio: mais Tomaso Costo (*d*) observe 1. que Collenuccio est le seul qui dise que la Reine fut penduë. 2. Que la femme du Comte d'Artois s'apelloit Jeanne, & non point Marie. 3. Qu'elle étoit niece & non pas sœur de la Reine. 4. Que celle qui a été loüée & aimée de Boccace n'étoit ni niece ni sœur de Jeanne, elle étoit fille naturelle du Roi Robert, *La Maria per cui scrisse il Boccac. fu figliovola bastarda del Re Ruberto avanti ch'ei fusse Re: vedilo chiaramente espresso nel principio del Filocopo* (*e*).

(*c*) *Id. ib. p.* 351.

(*d*) In quanto al morire della Reina Giovanna, chi dice ch'ella fu strangolata, e chi affogata: ma impiccata lo dice sò lo il Collenuccio. *Tomaso Costo ubi supra, fol.* 121.

(*e*) *Id. ib.*

(H) *Ce fut l'an* 1382.] On ne le peut nier: il est donc un peu étrange que ses funerailles n'ayent été celebrées dans Avignon par ordre du Pape que le 5. de Mai 1385. & que la nouvelle de sa mort n'ait été notifiée aux habitans de Marseille par le même Pape qu'en ce tems-là. Monsieur Baluze a raison de s'en étonner. Je raporte l'extrait qu'il nous donne du Journal de Jean le Fevre Evêque de Chartres, & sa reflexion. „ (*f*) *Le* „ *cinquiesme jour le Pape fist dire une Messe de re-* „ *quiem solempnelle pour la Royne de Sicile Jehan-* „ *ne occise par Charles de Duras. La Messe dist le* „ *Cardinal de Cusence, & prescha moult solemp-* „ *nellement. Le Roy fu à la Messe. Et puis le* „ *convoierent les Cardinaux de Cusence & d'Em-* „ *brun.* Sed mirum est tum primùm in his re- „ gionibus auditum nuntium de morte istius Re- „ ginæ, quam constat anno saltem millesimo „ CCCLXXXII. occisam fuisse die XXII. „ mensis Maji. Et tamen primùm auditum hinc „ liquet, quòd paulò post verba quæ mox de- „ scripsimus ex diario Episcopi Carnotensis se- „ quitur: *Item fut deliberé que on envoye à Mar-* „ *seille message solempnex à segnefier la mort de la* „ *Royne, & qu'il y ait sermon.* „

(*f*) *Stephanus Baluzius in notis ad vitas Paparum Avenionensium, p.* 1257. 1258.

(I) *Brantome . . . . a fait tout ce qu'il a pu pour l'excuser.*] Voyez (*g*) ce qu'il dit touchant la mort du second & du troisiéme mari, & joignez y ce qu'il observe touchant celle du premier, & touchant cette multitude de mariages. *Car* (*h*) *quant à lui reprocher ces quatre maris, & pour ce la tenir impudique, on ne sçauroit, puis que le mariage est si bon, & si saint, estant ordonné de Dieu; & aussi qu'il valoit bien mieux qu'elle se mariast qu'elle se brusläst, ou qui pis est, qu'elle se prostituast & abandonnast à l'un & à l'autre, comme on a veu & voit-on de nostre temps plusieurs Reynes, Princesses, & grandes Dames, soit estant filles, soit estant veu-*

(*g*) *Ci-dessus remarque E, lettre g, & remarque F, lettre b.*

(*h*) *Brantome ubi supra, pag.* 352. 353.

fidelement les bruits satiriques qui courent d'elle. Il a fait mention d'un livre où on la compare avec Marie Stuart (*K*) Reine d'Ecosse; & il n'a pas oublié la courte & foudroyante reponse (*L*) qu'elle reçut du Roi de Hongrie. Il ne faut pas trop s'arrêter à la sentence (*M*) favorable que l'on pretend qu'elle obtint du

ves faire l'amour à outrance & paillarder avec qui bon leur sembloit, & semble de ceux de leur Royaume, plustost que de se marier fuyant ce mariage saint & permis plustost que la paillardise defenduë, ce que la Reyne Jeanne n'a ensuivy, car pour le moins si elle brûloit du chaud desir de la chair, elle le passoit honnestement avec ses maris. Quand à Andreasse qu'elle fit mourir, on dit que c'estoit un Hongre yvrogne très-dangereux & malicieux en faisant son simple & son niais, comme volontiers telles gens le sont, plus que les habiles & honnestes, & qui la vouloit faire mourir pour estre seul Roy, mais elle gagna le devant & gagna à la prime, ainsi que le droit de nature le permet, qu'il vaut mieux prevenir que d'estre prevenu, & mesme en la matiere de vie.

(*K*) *Où on la compare avec Marie Stuart.*] „ (*a*) J'ay veu un livre fait en Angleterre, qui „ s'intitule l'Apologie ou deffense de l'honorable „ sentence, & très-juste execution de deffuncte „ Marie Stuard, derniere Reyne d'Escosse: en „ ce livre il se void plusieurs comparaisons de la „ Reyne Jeanne de Naples & la Reyne d'Escosse, „ tant de sa vie, ses mœurs, ses amours, & „ genre de mort; & les y voit-on peintes d'un „ mesme crayon, qu'il n'y a rien si semblable „ qu'elles deux à l'ouïr parler. „ Il raporte en abregé le parallele de ces deux Reines qui est divisé en 12. chefs.

(*L*) *Reponse qu'elle reçut du Roi de Hongrie.*] La voici. „ (*b*) Ta vie desordonnée precedente, „ la Seigneurie du Royaume que tu t'és toûjours retenuë entre tes mains, la vengeance „ de ceux qui avoient tué ton mary non poursuivie, l'autre mary qu'incontinent tu as espousé, & l'excuse que tu m'as depuis envoyée, „ sont pleines preuves que tu as esté participante „ & complice de la mort de ton mary. „ Ceux qui la voudront voir en Latin n'ont qu'à lire ce qui suit. (*c*) *Johanna, inordinata vita præcedens; retentio potestatis in regno; neglecta vindicta; vir alter susceptus; & excusatio subsequens; necis viri tui te probant fuisse participem & consortem.*

(*M*) *La sentence favorable.... qu'elle obtint du Pape.*] Citons ces paroles du Pere Maimbourg. „ (*d*) Pour la mort de son premier mari André de Hongrie, que plusieurs luy ont „ imputée, elle s'en est pleinement justifiée, „ & par la justice très-rigoureuse qu'elle fit faire des meurtriers, sans que pas un d'eux l'ait „ jamais chargée dans les effroyables tourmens „ qu'ils souffrirent, & par son éloquente Apologie qu'elle fit elle-mesme en plein Consistoire, devant le Pape Clement VI. & en „ presence de tous les Ambassadeurs des Princes „ Chrêtiens, avec tant de force & de netteté, „ que ce saint Pontife declara, par un Acte authentique, non seulement qu'elle estoit innocente de ce crime, mais qu'on ne pouvoit mê- „ me soupçonner qu'elle y eût jamais eu aucune „ part. „ Cet Historien ne cite personne quant à ce fait particulier. Prenez garde que Brantome qui copie (*e*) de Froissard la harangue que

(*a*) *Brantome, Vies des Dames illustres, p.* 380.

(*b*) *Id. ib. p.* 348.

(*c*) *Felinus Sandeus, de Regibus Siciliæ, pag.* 35. *Collenuccio ubi supra fol.* 83.

(*d*) *Maimbourg, Schisme d'Occident, liv.* 2. *pag.* 151. 152. *ad ann.* 1382.

(*e*) *Elle s'humilia moult devant le Pape* Clement à Fondy, *& se confessa à luy, & luy monstra toutes ses besognes & jeu sans vilainie (ce mot met en cervelle force autres fringants) Froissard use de ces propres mots, & luy descouvrit ses secrets, & puis luy commença ainsi son harangue, que je diray par mesmes mots dudit Auteur sans les changer.* Brantome, ubi supra, p. 359.

cette Reine fit au Pape, & la reponse du Pape, ne dit rien de la sentence d'absolution. J'en dirai la raison bien-tôt: il se contente de dire (*f*) que le Pape s'engagea à la protection de l'heritier de cette Princesse. Remarquez aussi que la harangue que Froissard a mise à la bouche de la Reine Jeanne contient plusieurs faussetez. 1. Que Jeanne étoit fille de Robert. 2. Qu'elle ne se maria avec André de Hongrie qu'après la mort de Robert. 3. Qu'elle n'avoit eu de ce mari aucun enfant. 4. Qu'André étoit mort jeune à Aix en Provence. 5. Que son second mari tomba prisonnier entre les mains du Roi de Hongrie, & qu'il mourut en Hongrie où ce Roi l'avoit fait mener. 6. Que la fille qu'elle avoit euë de son second mariage, & qu'elle avoit mariée au Comte d'Artois, étoit morte en prison avec son mari, & qu'après cela la Reine Jeanne & son 4. époux Othon de Brunswic firent un traité de paix, par lequel ils recouvrerent la liberté & le Royaume de Naples, en cedant la Pouille & la Calabre au Prince Charles de Durazzo leur vainqueur. Ce sont de très-grans mensonges, comme on le peut conoître par mes remarques precedentes, & par les choses que je vais dire. Les deux filles que la Reine Jeanne eut de son second mari moururent enfans. La femme du Comte d'Artois étoit niece de cette Reine, car elle étoit fille de Charles de Durazzo que le Roi de Hongrie fit mourir, & de Marie sœur de Jeanne. Cette Marie étoit morte depuis long tems, lors que sa sœur fut étranglée, & ainsi Mr. de Mezerai se trompe, quand il assûre (*g*) que la Reine Jeanne & sa sœur Marie se rendirent à Charles de Duras, qui *les fit étrangler toutes deux en prison.* Le Comte d'Artois & Jeanne sa femme moururent le 20. de Juillet 1387. comme porte leur épitaphe (*h*); & par consequent ils survécurent à la Reine Jeanne. Et il est faux que cette Reine ait joui ni de son Royaume, ni même de la liberté, depuis qu'elle le fut renduë au Duc de Durazzo. Concluons que sa harangue au Pape Clement est le pur ouvrage de Froissard, & que Brantome nous tend un panneau où il est tombé tout le premier quand il dit, (*i*) *Croyons donc Froissard qui a fait cette Reyne parler en confession au Pape, & a esté curieux de recueillir ces propres mots prononcez de sa bouche qui apertement a voulu ainsi declarer sa vie.* Achevons de raporter ce qu'il dit tout aussi-tôt, *je ne dis pas que* Froissard *ne touche quelques traits de sa vie, comme de la mort d'André & autres petits traits comme d'amour & d'autres, mais tant y a que jamais elle ne fut si mechante & debordée comme le dit ce bel & sot Historien Napolitain.*

Pour mieux conoître les confusions de Froissard, il faut prendre garde qu'il supose que la Reine Jeanne fut trouver le Pape à Fondi, & que ce fut là qu'elle lui fit cette harangue. Il est certain que Clement VII. quitta l'Italie l'an 1379. pour aller sieger à Avignon. Comment donc est-ce que la Reine Jeanne lui auroit pu faire à Fondi une harangue, depuis la captivité où

(*f*) *Brantome ibid. p.* 363.

(*g*) *Mezerai, Abregé Chronolog. tome* 3. *p.* 119. *Brantome est dans la même erreur: voyez ci-dessus pag.* 633. *remarque G, col.* 2.

(*h*) *On la trouve dans une Chapelle de l'Eglise de St. Laurent à Naples, en ces termes:* Hic jacent corpora Illustrium Dominorum Domini Roberti de Artois, & Domine Johanne Duracii, conjugum, qui obierunt anno Domini M CCC LXXXVII die XX. mens. Julii. *Tomaso Costo ubi supra fol.* 121.

(*i*) *Brantome ubi supra, pag.* 363. 364.

du Pape; car si elle l'obtint de Clement VI. on peut objecter qu'elle lui donna Avignon, ou peu s'en falut: si elle l'obtint de Clement VII. on peut dire que c'étoit un Antipape, qui ayant besoin de la bonne renommée des Princes qui suivoient son obedience, n'avoit garde de condamner cette Princesse, ni de la laisser exposée à l'infamie. L'autre Antipape n'en usa pas de même, il la declara dechuë * de son Royaume pour divers crimes, & principalement pour avoir tenu le party de Clement † VII. Elle avoit une sœur dont (N) Boccace fut amoureux, à ce que disent quelques Auteurs. Je ferai voir qu'ils se trompent, &

* *L'an* 1379. Per sententia privo del regno di Napoli la Regina Giovanna per molti delitti, e massimamente per haver prestato luogo e favore alla scisma, & havere prestato obedientia a Clemente VI. *Collenuccio ibid. fol.* 84. *verso.*

† *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* VI. *comme Collenuccio.*

où elle tomba l'an 1381. Au reste il ne faut pas s'étonner de ne trouver point dans Froissard la sentence d'absolution, car il est visible qu'il n'a pretendu parler que des choses qui se passerent entre Clement VII. & la Reine Jeanne. Or ce fut par Clement VI. qu'elle fut absoute, comme on le verra ci-dessous: mais tout ceci est fort brouillé. Brantome (*a*) conte qu'on lit dans l'histoire d'Anjou que dans le *grand schisme de l'Eglise . . . . entre autres Princes qui tindrent pour Clement estoit le Roy de France, ses freres & la bonne Reine Jeanne .... laquelle vint voir le Pape Clement, duquel & de tous les Cardinaux fut honorablement receuë.... & aprés qu'elle eut sejourné quelque temps, elle requit au saint Pere qu'il l'ouït en confession & l'absolvist de ses pechez, ce que le Pape volontiers & benignement luy accorda, comme certes elle ne devoit estre esconduite d'une si douce & agreable requeste, car elle meritoit bien une confession secrete, & auriculaire & oculaire, & une absolution & penitence legere & aisée à porter. Aprés cette confession faite en presence de sa Sainteté & du saint College des Cardinaux, ladite Reyne ....remonstra les mauvais tours & ingratitudes que luy avoit fait son nepveu Charles de Durazzo, & comme par plusieurs fois il l'avoit vouluë faire mourir pour avoir son bien, & pourtant elle desirant observer la derniere volonté de ses pere & ayeul, en la presence de toute la Noblesse assemblée, resigna & ceda tout és mains du Pape, tant les Royaumes de Sicile, Naples, les Duchez de Pouille, & Calabre, & la Comté de Provence. Tout cecy se raporte aux paroles de Froissard; ce que le Pape accepta; mais bien gasté par son Conseil, elle adopta Louïs d'Anjou pour fils, & luy furent faites chartres & lettres en forme autentique, mais pourtant le Pape eut en lettres de vendition le Comté d'Avignon d'elle.... Cela fait la Reyne prit congé du Pape, & retourna en son Royaume, où Charles de Durazzo, au bout de quelque temps la prit prisonniere, & secretement la fit estouffer entre deux lits, ayant sçu l'adoption qu'elle avoit faite.* Si l'on s'arrêtoit à ce recit, l'on seroit tenté de croire que le fait dont parle le Pere Maimbourg apartient au Pontificat de Clement VII. & non pas au Pontificat de Clement VI. Mais je ne conseillerois à personne de faire fond ni sur le narré que Brantome tire de Froissard, ni sur le recit qu'il emprunte de l'histoire d'Anjou. On ne sauroit les accorder l'un avec l'autre; les confusions & les brouilleries y sont entassées: fixons nous à ce que je m'en vais dire. Il est sûr que la Reine Jeanne ayant fait son apologie l'an 1348. devant le Pape & devant les Cardinaux, fut declarée (*b*) innocente de la mort de son mari; mais cette declaration fut donnée legerement, & il y a beaucoup d'aparence qu'elle fut l'effet de la passion qu'avoit le Pape de s'aquerir Avignon. En effet la même affaire ayant été discutée trois ans aprés, il falut que la Reine Jeanne avoüât qu'un sortilege l'avoit engagée à n'aimer point son époux, & que cela donna le courage à plusieurs personnes de conspirer contre lui. Les Juges revêtus d'un grand esprit de douceur, declarerent qu'il ne faloit pas la tenir coupable de ce malheureux enchantement, ni de ses suites. Quand on a recours à de semblables machines dans un procés de cette nature, c'est une marque que les affaires de l'accusé vont très-mal. Il est visible que le Pape, le Juge choisi de ce procés, vouloit conserver à toute force le Royaume de Naples à cette Princesse, & il ne le pouvoit faire sans la declarer innocente; car la treve qu'il moyenna entre elle & le Roi de Hongrie l'an 1350. (*c*) portoit que si Jeanne se trouvoit coupable elle cederoit son Royaume à ce Monarque, & que celui-ci n'y pretendroit rien si elle étoit innocente. Pesez bien toutes les paroles de Monsieur de Sponde. (*d*) *Cum remissâ ex pacto causâ Joanna Reginæ ad judicium Sedis Apostolicæ, ægrè inveniretur modus asserendæ ejus innocentiæ, nec tamen justum videretur famam ejus diutiùs in dubium relinquere; demùm admissa est ejus excusatio de maleficio seu fascinatione, cujus vi fragilis ejus natura coacta fuisset minùs amare virum quàm deceret, indeque alii conspirare in eum ausi eßent: productisque pluribus ejus rei testibus, declarata est à benevolis Judicibus innocens eorum omnium quæ ex ejusmodi fascinatione secuta essent.* Le Pere Maimbourg n'a donc pas été un fidele Historien: il n'a rien dit de la revision du procés.

(N) *Dont Boccace fut amoureux.*] Tomaso Costo a montré que cette maîtresse de Boccace étoit la batarde du Roi Robert. Je l'ai cité ci-dessus (*e*), Brantome n'en savoit pas tant: il fait plusieurs reflexions sur cette amourette sans toucher à la principale, qui étoit de soutenir que Boccace n'avoit pas porté ses vœux jusques à la sœur legitime d'une grande Reine. Peut-être sera-t-on bien aise de trouver ici quelques morceaux de Brantome. „ (*f*) S'il est vray ce qui „ est escrit de luy qu'il aymoit Marie sa sœur „ Comtesse d'Artois, & qu'il en eût fait ces „ deux livres de la Flammette & de la Philocope pour l'amour d'elle, il avoit obligation d'escrire plus amplement & hautement de toutes „ les deux sœurs qu'il n'a fait, car il l'eût sçeu „ mieux faire qu'homme du monde, pour le „ grand sçavoir qui estoit en luy (mais je crois, „ comme je tiens des grands discoureurs,) il „ n'a jamais eu tant de flammes de cette grande Dame comme il en a escrit, & s'est forgé en sa cervelle & fantaisie, ce beau sujet „ pour en escrire mieux, ainsi que volontiers „ font les Poëtes (*g*) & autres Composeurs, qui „ se plaisent à supposer de grands objets, & les „ faire accroire au monde, afin qu'ils en escrivent mieux, & que le peuple lise leurs œu„vres

(*a*) *Ubi supra pag.* 365. *& suiv.*

(*b*) *Voyez Sponde ad ann.* 1348. *n.* 3. *Il cite Jean Villani lib.* 12. *cap.* 114. *Matthieu Villani c.* 18. *& Summonte lib.* 3. *c.* 4.

(*c*) *Spondan. ad ann.* 1350. *n.* 6. *pag.* 505. *Il cite Matthieu Villani l.* 1. *c.* 89. 91. *& seqq.*

(*d*) *Idem ad ann.* 1351. *n.* 1. *p.m.* 509.

(*e*) *Remarque G, lettre c.*

(*f*) *Brantome ubi supra pag.* 370. 371.

(*g*) *Ceci confirme ce que j'ai dit dans l'article* Lotichius *pag.* 387. *col.* 1. *& dans la remarque I de l'article* Malherbe.

& que Froissard a debité bien des mensonges*. On verra dans l'article suivant quels furent les successeurs de cette Reine. Sa mort fut vangée en Hongrie, si l'on en croit Brantome; mais quand il parle de cela il tombe (*O*) dans quelques erreurs. Au reste la barbarie que l'on exerça sur le malheureux André, est une marque qu'il s'étoit rendu odieux à d'autres gens (*P*) qu'à sa femme.

* Voyez la remarque M.

NAPLES

„ vres en leur plus grande admiration & plaisir, „ & en croye leur fortune telle. Davantage „ il est bien mal-aisé à croire que cette belle „ grande Princesse se fut allée enflammer de tel- „ les flammes, comme il les écrit dans la Flam- „ mette, car vous diriez que cette Princesse est „ ravie de luy, qu'elle mourut pour luy, & „ qu'elle le court à force, vrayement oüy, car „ il estoit bien un si bel oiseau selon son pourtrait „ que j'ay veu à Florence, à Naples, & en une „ infinité d'endroits qui le montre nullement ay- „ mable & agreable, & aussi que son mary le „ Comte estoit bien plus desirable cent fois que „ l'autre. „ Brantome ajoûte que la Princesse auroit pu aimer non pas le corps de Boccace, *mais sa belle ame*, comme il a veu *plusieurs belles Dames aimer plusieurs savans personnages*: & là-dessus il nous conte ce que repondit une Dauphine qui avoit baisé un Poëte (*a*) endormi, puis il continuë de cette maniere. (*b*) *Il est possible ainsi que cette Princesse Marie aymast de mesme Boccace, pour son beau-dire & sa bonne plume, pour la rendre excellente & immortelle par son rapport à tout le monde de ses belles vertus, mais le Galand en fit rien & la laissa trompée, & s'en alla escrire ces deux livres menteurs qui l'ont plus scandalisée qu'édifiée, combien qu'il n'en joüit onc: mais escrivains, Poëtes & courtisans volontiers publient leur valeur & leurs jouïssances soient fausses ou vrayes, encore que j'ay connu aucuns Poëtes* (*c*) *qui ayent eu des bonnes faveurs, dont j'espere d'en parler.*

(*a*) *Alain Chartier. Voyez la suite de la Critique Generale du Calvinisme de Monsr. Maimbourg, lettre 18. pag. 591.*

(*b*) *Brantome ubi supra, pag. 372.*

(*c*) *Voyez la suite de la Critique Generale du Calvinisme ubi supra, pag. 590. & suiv.*

(*O*) *Quand il parle de la vangeance de la mort de Jeanne, il tombe dans quelques erreurs.*] Voici ce qu'il dit. „ (*d*) Aussi Dieu juste vengeur „ des morts innocentes vengea la sienne, & sur „ le Hongre, & sur Charles Durazzo, à qui „ Marguerite aisnée sœur de la Reyne Jeanne, „ arriere-fille du Roy Robert, luy estant allé à „ Bude, & illec invité par la Reyne en un ban- „ quet, en feintes caresses pendant qu'il beuvoit „ luy fut donné un coup de hache sur le chinon „ du col par ordonnance de la Reyne, & fut ain- „ si tué. „ Les pechez de Grammaire dont cette periode est parsemée, n'empêchent pas que nous ne voyions assez clairement que Brantome affirme quatre choses. 1. Que *Charles Durazzo* fut tué *par ordonnance de la Reine* de Hongrie. 2. Que cette Reine s'apelloit Marguerite. 3. Qu'elle étoit la sœur ainée de la Reine Jeanne. 4. Qu'elle étoit arriere-fille du Roi Robert. Ce sont quatre mensonges, dont le dernier est de plus une grande contradiction (*e*) de Brantome. Lors que Charles de Durazzo alla en Hongrie après avoir fait mourir la Reine Jeanne, il y trouva deux Reines, savoir la veuve & la fille du feu Roi Louïs. La veuve avoit nom Elizabeth, & étoit fille du Roi de Bosnie: la fille s'apelloit (*f*) Marie. Elles consentirent toutes deux que Charles fût couronné Roi de Hongrie: mais la mere donna ordre qu'on le tuât quelque tems après. (*g*) *Fu coronato in Alba Regale di volontà della Regina Isabetta, & del Re Maria sua figliovola, le quali ogni loro ragione li rinuntiarono; ma poi andato a Buda, e con finte blanditie della Regina invitato ad un convito, mentre bevea li fu dato d'una secure nella coppa per ordinatione della Regina, e fu morto dell' anno 1386. a dì 3. di Giugno.* Voilà ce que nous aprend l'Auteur que Brantome suit. Nous en pouvons recueillir un nouveau mensonge de Brantome, car ce ne fut nullement pour venger la mort de Jeanne que la Reine de Hongrie fit tuer Charles de Durazzo. Elle ne pretendit satisfaire que son ambition, & celle du Roi Marie. Disons en passant qu'Urbain VI. qui s'attira plusieurs mauvais traitemens de la part de Charles, & qui l'excommunia, & le deposa l'an 1385. eut une joye incroyable de la nouvelle de sa mort. On dit (*h*) qu'il regarda avec un plaisir extrême le couteau encore sanglant avec quoi on tua ce Prince. Sa mort ne demeura pas impunie; un Seigneur de son party ayant surpris les deux Reines à la campagne (*i*), fit jetter Elizabeth dans la riviere. C'est une erreur (*k*) que de croire que le monde va toûjours de mal en pis; car il est certain que le siecle (*l*) où nous vivons ne nous fait pas voir dans l'Occident une suite d'énormitez en peu d'années, semblable à celle que l'on y trouve depuis l'an 1345. jusqu'en 1390.

(*d*) *Brantome ubi supra, pag. 364. 365.*

(*e*) *Il avoit dit que la Reine Jeanne étoit fille du Roi Robert.*

(*f*) *C'est celle que les Hongrois apelloient le Roi Marie.* Collenuccio ibid. fol. 88. verso.

(*g*) *Collenuccio ibid. fol. 89.*

(*h*) Exultasse ferunt Urbanum ad nuncium mortis, cultrumque quo ictus fuerat ad se delatum, recenti sanguine respersum, avidissime conspexisse. *Pogius apud Felinum Sandeum de Regibus Siciliæ, pag. 36.*

(*i*) *Maimbourg, Schisme d'Occident, liv. 3. pag. 223. Il cite Thurosius & Bonfinius.*

(*k*) *Rampale a fait un discours contre cette erreur.*

(*l*) *C'est-à-dire le* XVII.

(*P*) *Odieux à d'autres gens qu'à sa femme.*] Il y a des Historiens qui disent, que les menaces qu'il avoit faites de punir severement quelques Seigneurs de la Cour qui s'étoient mal comportez, de les punir, dis-je, severement dès qu'il auroit été couronné, exciterent ces coupables à conspirer contre lui. (*m*) *Occasio autem hujus sceleris specialiter fuisse dicitur quia ipse, tanquam virtuosus & audax, verbo & facto monstrabat se velle punire aliquos quos videbat criminosos & male se habentes, quamprimum per coronationem plenum dominium dicti regni ad ipsum pervenisset. De quo malè sibi conscii & meritò formidantes cogitaverunt adversùs eum modo præmisso sibi ipsis præcavere.* Mais ne faloit-il pas que ces gens-là fussent animez d'une haine personnelle, outre l'envie de prevenir leur suplice, puis qu'ils se porterent à tant d'inhumanitez? Ils le tourmenterent barbarement dans tous ses membres, & tant s'en faut qu'ils épargnassent les parties anonymes (*n*), ce fut à celles-là qu'ils s'acharnerent principalement. Les informations que Clement VI. fit faire contre les meurtriers, nous aprenent un detail que l'on ne peut lire sans horreur. (*o*) *Statim cum per eos vocatus venit ad gayphum vel deambulatorium quod est ante cameram, aliqui posuerunt manus ad os, ut clamare non posset, & ita impresserunt illos ganteletos ferreos circa os ejus quòd etiam vestigia & characteres apparebant post mortem. Alii verò funem in collo posuerunt ut strangularent eum, sicut etiam characteres post mortem ostendebant. Alii verò receperunt eum per genitalia, & adeo traxerunt quòd multi qui dicebant se vidisse retulerunt mihi quòd transcendebant genua. Alii capillos de capite evulserunt. Alii eum*

(*m*) *Prima vita Clementis VI. pag. 246. editionis Baluzianæ 1693.*

(*n*) *On se sert de ce terme pour éviter le long circuit de* parties qu'on ne nomme pas, ou que la pudeur defend de nommer.

(*o*) *Clemens VI. in collatione facta contra interfectores Andreæ, apud Baluzium. notis ad vitas Paparum Avenionensium, pag. 860.*

NAPLES (Jeanne II. Reine de) issuë de (*A*) Charles d'Anjou frere de Saint Louïs, étoit fille de ce Charles de Durazzo qui fit mourir la Reine Jeanne I. du nom. Elle nâquit l'an 1371. & fut mariée avec Guillaume * d'Autriche environ l'an 1403. Elle en demeura veuve l'an 1406 †. Ladislas son frere, Roi de Naples, étant mort sans laisser aucun enfant legitime l'an 1414. elle succeda au Royaume, & épousa l'année suivante Jaques de Bourbon. Ce Prince n'ayant pu souffrir qu'elle menât une vie scandaleuse, lui arracha (*B*) son Galant,

* *Corrigez le Pere Anselme* ubi infra, *qui l'apelle* Duc d'Austrasie.

† *Pere Anselme, Histoire Genealog. de la Maison de France, pag.* 358.

in pratum trahendo projecerunt. Alii dicunt quod cum fune cum qua eum strangulaverant eum quasi suspensum in pratum projecerunt. Alii super eum cum genibus ascenderunt, & eum usque ad compaßionem cordis oppresserunt. Et audivi quòd etiam de hoc vestigia exteriùs apparebant. Fuit etiam nobis dictum quod volebant eum projicere in puteum profundum, sicut projectus fuerat ille sanctus Jeremias in foveam, & postea dicere quod iverat extra regnum de consilio aliquorum fidelium sibi, qui disposuerunt postea capere & mittere Regi Ungariæ captivos ac si scirent ubi esset. Et perfecissent, nisi nutrix dicti Regis ociùs occurrisset.

Histoire de la branche de Durazzo.

(*A*) *Issuë de Charles d'Anjou frere de St. Louïs.*] Voici comment. Elle étoit fille de Charles de Durazzo III. du nom : celui-là étoit fils de Louïs de Durazzo Comte de Gravine, qui avoit pour pere Jean de Durazzo frere de Robert Roi de Naples, & fils de Charles le boiteux, fils & successeur de Charles d'Anjou frere de St. Louïs (*a*). Il est aisé de comprendre par cette suite genealogique, que Jean de Durazzo frere de Robert fonda la branche de Durazzo. Il mourut le 5. d'Avril 1335. & laissa trois fils, Charles, Louïs & Robert.

Charles épousa Marie sœur de Jeanne Reine de Naples I. du nom : il fut (*b*) le conseiller & l'auteur de la mort du Roi André. (*c*) *Il fut établi Lieutenant General, & Gouverneur du Royaume de Naples*, lors que Jeanne se retira en Provence, *à la venuë dans l'Italie de Louïs Roi de Hongrie*. Il ne put resister aux Hongrois; il fut vaincu, & pris, & decapité (*d*). D'autres (*e*) disent qu'il ne fit nulle resistance, & qu'il fut trouver le Roi de Hongrie avec les autres Seigneurs, pour lui rendre hommage; & que le Roi l'ayant convaincu de la mort d'André, le fit tuer, & puis pendre. Il l'en convainquit par une lettre que lui Charles de Durazzo avoit écrite au Comte d'Artois : *Dicendo al Duca di Durazzo che gli mostrasse il luogo, dove fu morte suo fratello. E benche il Duca negasse di saperlo il Re lo convinse con mostrargli una lettera scritta da esso Duca a Carlo d'Artois, intorno al trattato della detta morte, e chiamandolo traditore lo fece in quell' instante occidere e buttar dal medesimo verone, ond' era stato buttato Andrea* (*f*). Charles de Durazzo ne laissa point de fils, quoi qu'en dise Collenuccio; mais seulement 4. filles.

Louïs de Durazzo son frere, Comte de Gravine, (*g*) *fut emprisonné au chateau de l'Oeuf de Naples par le commandement de la Reyne Jeanne I. sur le soupçon qu'elle avoit qu'il vouloit empieter sur son Estat, & luy fit avaler du poison, dont il mourut l'an* 1362. *Il fut enterré au Monastere des Religieuses de Ste. Croix de Naples. Quelques-uns marquent sa mort au mois de Juin, & d'autres le* 22. *de Juillet.* Il laissa un fils nommé Charles qui se retira auprès de Louïs Roi de Hongrie, auquel il rendit de très-grans services étant General de ses armées contre les Venitiens. Il termina heureusement cette guerre, ce qui lui fit meriter le beau surnom *de la paix*. Ce fut lui que l'on envoya à Naples pour chasser la Reine Jeanne, lors que le Roi de Hongrie se vit sollicité par le Pape Urbain à s'emparer du Royaume. *Il* (*h*) *n'est point d'obligation que* Charles *n'eût* à cette *Reine*; *elle l'avoit élevé tendrement en sa Cour comme son propre fils; elle l'avoit marié à la Princesse Marguerite sa niece; elle le destinoit pour son successeur, & tenoit même encore ses enfans auprès d'elle. L'execrable passion de regner le rendit ingrat, & rompit tous ces liens.* Il fut *couronné Roi de Sicile à Rome au commencement de l'an* 1381. *Il marcha vers Naples, où ayant été reçu sans resistance, il assiegea la Reine dans le château de l'Oeuf, & la força enfin de se rendre, après avoir defait & pris Othon de Brunswic son mari*; & la fit *étrangler en prison* l'an 1382. Cependant Louïs d'Anjou frere de Charles cinquiéme Roi de France, avoit été adopté par la Reine Jeanne, & couronné à Avignon par Clement VII. La nouvelle de la mort tragique de cette Reine, n'empêcha point qu'il n'amenât une belle armée dans le Royaume de Naples, pour en chasser Charles; mais il fut si malheureux que la disette ruina son armée, & qu'il mourut de chagrin l'an 1384. (*i*). Charles demeura par ce moyen possesseur paisible. Il se brouilla avec le Pape; & ayant été apellé par les Hongrois, degoûtez du gouvernement de la fille & de la veuve de leur Roi, il s'en alla en Hongrie, & fut couronné par l'Archevêque de Gran. Il y perit bien-tôt par l'artifice de la Reine veuve, comme on l'a vu ci-dessus (*k*). Son fils Ladislas regna après lui, & vainquit Louïs II. Duc d'Anjou, qui tâchoit de se maintenir aux droits de son pere. Ce Ladislas fut un Prince brave & entreprenant; & s'il eût vêcu davantage, il auroit fait bien des choses. Il (*l*) mourut le 16. d'Août 1414. âgé de 38. ans. Nous verrons ci-dessous (*m*) comment on le fit mourir. Sa sœur Jeanne, dont nous parlons dans cet article, lui succeda.

Robert de Durazzo „ (*n*) prit la qualité de „ Prince de la Morée. Il fut arresté dans la vil„ le d'Aversé, & conduit prisonnier en Hongrie „ avec le Comte de Gravine son frere, par l'or„ dre du Roy d'Hongrie; & ayant esté mis en „ liberté l'an 1352. il vint en France, où estant „ arrivé il appella en duel Louïs Roy d'Hongrie, „ luy imputant d'avoir fait mourir à tort & sans „ raison son frere Charles Duc de Duras. Quel„ que temps aprés estant à la suite du Roy Jean, „ il se trouva à la funeste bataille de Poitiers, où „ il (*I*) mourut les armes à la main ; se dé„ fendant tres-vaillamment le 19. de Septembre „ 1356. „

(*B*) *Lui arracha son Galant, & toute l'autorité.*] Quand elle alla chez son mari, „ (*o*) Elle „ amena un Gentilhomme Napolitain qui s'ap„ pelloit Pandolfo Alopo, & le retourna l'ayant „ fait de sa main, & nourry & créé son Cham„ bellan :

(*a*) *Voyez le Pere Anselme, Histoire Genealogique de la Maison de France, pag.* 354. *& suiv.*

(*b*) *Mezerai, Abregé Chronolog. to.* 3. *p.* 30.

(*c*) *Anselme, ibid. pag.* 355.

(*d*) *Collenuccio, lib.* 5. *fol.* 83.

(*e*) *Tomaso Costo dans les suplémens sur Collenuccio, fol.* 112. *verso, qui cite Matthieu Villani.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Pere Anselme ubi supra, pag.* 356. 357.

(*h*) *Mezerai Abregé Chronolog. tome* 3. *p.* 118.

(*i*) *Mezerai ibid. pag.* 128.

(*k*) *Dans la remarque* O *de l'article precedent.*

(*l*) *Anselme, ubi supra, pag.* 359.

(*m*) *Dans la remarque* E, *au passage de Mezerai.*

(*n*) *Anselme ibid. pag.* 355.

(*I*) *Chron. de Frere Ptolomée de Luques.*

(*o*) *Brantome, Dames illustres, pag.* 384.

lant, & toute l'autorité. Mais il ne fut pas assez fin pour se maintenir contre les (*C*) ruses de cette Princesse: elle reprit le dessus, & le poussa si vivement qu'il fut contraint de s'en retourner en France, où il se fit Moine*. La Reine delivrée d'un tel mari, se trouva bien-tôt dans de nouveaux embaras; elle desobligea

* *Brantome*, Vies des Dames illustres pag. 388. & suiv. *se moque cruellement de lui.*

„ bellan: Chambellan estoit-il de vray, car il „ la servoit bien, & ordinairement en sa chambre jour & nuit, sinon sans grand rumeur „ du peuple & des Courtisans. Donc pour les „ appaiser, & par l'advis de ses Estats, elle se „ resolut de se marier, & epousa Jacques de „ Narbonne, ce dit l'Histoire de Naples. Messire Olivier de la Marche grand Seigneur & „ Historiographe veritable, le nomme Jaques „ de Bourbon, que je crois plus vray, car il „ estoit de ce temps; mais en mariage faisant fut dit & contracté qu'il ne porteroit „ point titre & nom de Roy, ains seulement „ de Prince, ou Duc, ou Comte; mais il ne „ voulut rien porter que son titre accoustumé. „ Sur ce les Capitaines de la Reyne qui portoient haine & envie à ce Pandolfo son mignon & à Sforce, luy mirent en teste de prendre le nom de Roy, & le porter, parquoy „ estant allez au devant de luy, le saluerent tous „ pour Roy, fors ce brave Sforce, qui ne le „ nomma que Comte, à raison de quoy par „ l'advis des autres fit prendre prisonnier Sforce, „ & luy fit donner quelques traits de corde, & „ fit trancher la teste au pauvre Pandolfo.... „ Quant à la Reyne, il la mit à part, ne luy laissant manier aucunes affaires, & la tenant comme enfermée & confinée en une chambre, & „ la menant fort peu souvent en son lit & en sa „ compagnie, la repoussant loin de soy, jusques „ à luy dire force vilainies, ce que la Reyne dissimula finement & fort malicieusement. „ Brantome tire tout ceci de Pandolfe Collenuccio. (*a*) *Tutto il governo di se, della corte, e del regno pose in mano a Pandolfello Alopo Napolitano, Conte Camerlengo e bellissimo giovene, è suo creato, il quale ella sommamente amava; e havendolo menato seco quando andò a marito al Duca di* (*b*) *Sterlic, morto il Duca il rimenò a Napoli, e sempre lo tenne con publica infamia di venereo commercio con lei. . . . il* (*c*) *Conte Giacomo . . . . posta la Regina da parte non le lasciava maneggiar cosa alcuna, e in alcune camere quasi relegata la teneva, non ammettendola molte volte ne anche a gli atti matrimoniali, e con repulse e villane parole da se lontana la teneva.*

(*a*) *Pandolfo Collenuccio, Hist. del regno di Napoli, lib.* 5. *fol.* 93. *verso.*

(*b*) *Brantome ni Collenuccio n'ont pas entendu ce mot. L'Austriche, selon Mr. Baudrand, se nomme en Allemand* Oester-reich, *& on prononce* Elterich, *c'est de là que Collenuccio a tiré son* Duca di Sterlic, *& Brantome p.* 348. *sa* Duchesse de Sterlich.

Notez que Brantome s'est imaginé faussement, qu'il y avoit quelque discorde entre Olivier de la Marche & Pandolfo Collenuccio, touchant le mari de la Reine Jeanne. Il est aisé de voir qu'ils s'accordent: le premier dit que (*d*) *cette Royne se maria à un moult bel & vertueux Chevalier du sang royal de France, & de la Maison de Bourbon de nom & d'armes; & se nommoit Messire Jaques de Bourbon, Comte de la Marche.* L'autre (*e*) dit, *elesse Giacomo di Narbona Provenzale, Conte della Marca, e di stirpe regale di Francia ancor' egli.* Ils parlent tous deux du même homme, & le designent par des caracteres bien marquez: toute la difference consiste en ce que l'Auteur Italien le fait Provençal, & qu'il le nomme Jaques de Narbonne. Il se trompe sur le premier chef; mais je croi qu'il n'y a dans l'autre qu'une faute d'impression: on a mis *Narbona* au lieu de *Borbone*. Si les Imprimeurs de Collenuccio ne l'ont point faite, il y a quelque aparence qu'elle étoit dans les Auteurs qu'il copia, & qu'elle y étoit par la negligence des Imprimeurs, ou par celle des Copistes. Ne quittons pas cette matiere sans relever deux fautes de Mezerai. *Quoi que Jeanne*, dit-il (*f*), *eût épousé en premieres noces Jaques de Bourbon fils de Jean Comte de la Marche, elle se gouvernoit neanmoins par le conseil de Pandolphe Alope, & de Mutio Sforce souche des Sforces Ducs de Milan, que l'on disoit être de ses amis.* C'est suposer 1. que Jeanne n'avoit jamais été mariée, quand elle épousa Jaques de Bourbon. 2. Qu'elle épousa un autre mari après qu'elle eut perdu celui-là. Or l'une & l'autre de ces deux choses est fausse. Si je marquois les fautes de stile, je ferois une 3. remarque contre cet Historien: l'arrangement de ses mots veut que nous pensions, que les Sforces Ducs de Milan passoient pour être les amis de Jeanne.

(*c*) *Idem Collenuccio ibid. fol.* 94.

(*d*) *Olivier de la Marche, Memoires liv.* 1. *chap.* 1. *p. m.* 76.

(*e*) *Collenuccio ubi supra fol.* 93. *verso.*

(*f*) *Mezerai, Hist. de France, tome* 2. *p.* 627.

(*C*) *Se maintenir contre les ruses de cette Princesse.*] „ (*g*) Si bien joüa elle son jeu qu'un Julio Cesar de Capua qui avoit auparavant offensé la Reyne, pour faire son accord s'offrit à elle de tuer son mary Jaques: elle malicieuse & „ fine prit cette occasion au poil, tant pour se „ venger de ce Julio, que pour gagner les bonnes graces de son mary, & pour recouvrer sa „ liberté premiere, fit semblant de luy prester „ l'oreille en ce qu'il songeast bien en son fait, & „ le faire sagement & seurement, & le remit au „ bout de huit jours. Elle en ayant adverty le „ Roy du tout, le fit cacher en son cabinet avec „ d'autres ses plus fidelles bien armez; & finis „ lesdits huit jours, elle fait venir en sa chambre „ à cachette ledit Julio, à qui elle fit discourir „ assez haut de toute sa menée & la façon pour „ l'executer; ce qu'ayant ouy Jacques sortit, & „ luy fit trancher la teste publiquement, ce qui „ luy donna occasion d'avoir la Reyne en bonne opinion & estime d'amitié, & de femme qui porta grande loyauté à son mary, & „ *così si pigliano le volpe*, dit le proverbe Italien; donc bien-tost aprés la mit au large, & „ luy donna la liberté d'aller à la mode accoustumée au chasteau, & s'esbattre & gouverner „ par tout à son plaisir; au moyen dequoy estant „ un jour à un banquet fait à poste, espiant le „ temps à propos, joüa si bien son jeu par le „ moyen de ses amis & complices, qu'elle se „ rendit la plus forte, & avec grande rumeur du „ peuple & d'aucuns grands prindrent, tuerent & „ saccagerent les Officiers François, & fit mettre le Roy son mary dans le Chasteau del Ovo, „ où estant il trouva moyen de s'embarquer sur „ une nef Genevoise, qui d'avanture estoit là „ au port, & ayant accordé du prix, fut mené „ à Tarente, où estant la Reyne l'envoya assieger; mais pour ce qu'il ne la pouvoit tenir longuement la rendit, & la quitta, & „ s'en alla en France, où s'adonnant à la Religion acheva de passer le reste du monde. „

(*g*) *Brantome ubi supra pag.* 386.

bligea tellement le brave Sforce de Cotignole, qu'il sollicita Louïs d'Anjou à la conquête du Royaume de Naples, & qu'il se mit à la tête des mecontens. Le Pape Martin V. favorisa Louïs d'Anjou, qui assiegeoit Naples par mer & par terre, & qui s'en seroit rendu le maître, si Alfonse d'Aragon n'eût envoyé à la Reine un puissant secours. Il le fit à cause qu'elle lui avoit promis de l'adopter. Elle lui tint parole; mais elle fut si maltraitée de cet ingrat, qu'elle revoqua son adoption, & la transfera à Louis d'Anjou*. Ce Prince recouvra les villes qui tenoient pour l'Aragonois, & en usa si bien avec elle, qu'étant mort au mois de Novembre 1434†. la douleur qu'elle en (*D*) conçut la fit mourir en peu ‡ de tems. Elle institua son heritier ┼ René d'Anjou, qui n'eut pas la force de s'établir dans le Royaume, & qui ne laissa à ses descendans qu'un vain titre de pretensions. Le vrai successeur de cette Princesse fut Alfonse d'Aragon, duquel je parle dans l'article suivant. Personne ne nie qu'elle ne se soit (*E*) deshonorée par ses impudicitez. Brantome l'en (*F*) excuse très-mal. Ce fut peut-être pour les

* *Voyez le P. Maimbourg, Hist. du grand Schisme l. 6.*

† *Et non pas 1431. comme l'assûre Mezerai Abregé Chron. ad hunc ann.*

‡ *Le 2. de Fevrier 1435.*

┼ *Il étoit frere de Louis.*

(*D*) *La douleur qu'elle en conçut la fit mourir.*] Ses regrets furent d'autant plus sensibles, qu'elle n'avoit pas repondu par un traitement honnête au respect qu'il lui avoit toûjours (*a*) porté.

(*E*) *Personne ne nie qu'elle ne se soit deshonorée par ses impudicitez.*] Alleguons d'abord ces paroles de Pandolfo Collenuccio. (*b*) *Fama lascio di se instabile e impudica, dicendosi di lei, che nella instabilità sola fu stabile, e che sempre era stata innamorata, havendo in piu modi e con molti la sua lascivia macchiata; ma sopra tutto con Pandolfello Alopo, e Urbano Auriglia, e M. Giovanni Caracciolo gran Siniscalco, tutti tre Gentilhuomini, e molto destri, virtuosi, e costumati; ma sopra ogni cosa di persona e effigie bellissima.* Brantome (*c*) a traduit cela de cette façon. „ Or l'histoire de Naples dit que cette Reyne „ laissa un bruit de femme impudique & mal „ arrestée, comme de qui l'on disoit qu'elle „ estoit arrestée en cela seul qu'elle n'avoit point „ d'arrest, & qu'elle estoit tousiours amoureuse „ de quelcun, ayant par plusieurs sortes & avec „ plusieurs fait plaisir de son corps.„ Collenuccio est si reconu pour partial contre la Maison d'Anjou, que non seulement les Historiens François, mais aussi quelques (*d*) Italiens condamnent sa malignité & ses medisances, & principalement à l'égard de la Reine Jeanne I. du nom. On le laisse passer, & on le suit même à l'égard de la II. Jeanne; n'est-ce pas un signe manifeste que les impudicitez de la premiere sont douteuses, & que celles de la seconde sont incontestables? Le passage que je vais citer est fort curieux. Comme Ladislas „ (*e*) estoit trop debordé après les femmes, & „ furieusement hay pour ses cruautez, il fut em„ poisonné cette année d'une vilaine maniere: „ il prit la mort dans la source du plaisir & de la „ vie. Un (*f*) Medecin dont il entretenoit la „ fille, ayant donné à cette malheureuse une „ drogue empoisonnée pour s'en froter, elle „ crut que c'estoit un filtre pour donner plus de „ plaisir à son amant, & de cette sorte se tua „ avec luy. Jeanne sa sœur II. du nom, veu„ ve de Guillaume d'Austriche, luy succeda. „ Elle avoit pour lors quarante-quatre ans, & „ toutefois cet âge, bien loin d'avoir refroidy „ ses passions, les avoit enflammées dans le der„ nier excés.„ Voyez ce que je cite de Monsieur de Sponde *; & considerez que le Jesuïte Maimbourg qui a tant fait le panegyriste & l'apologiste de la premiere Jeanne, avouë de celle-ci (*g*) qu'elle *deshonora son regne par une vie tout-à-fait scandaleuse; & qu'enfin elle abandonna & sa personne & son Royaume* à Jean Caracciole, *celui de tous ses Favoris qu'elle aima le plus tendrement.*

(*a*) Sero nimis exiguæ tam patientis & obsequentis filii habitæ curæ, mortisque ei summâ ingratitudine conciliatæ ingentibus gemitibus sese incusavit. *Spondan. ad ann.* 1434. *n.* 16.

(*b*) *Collenuccio lib.* 5. *sub finem fol.* 100. *verso.*

(*c*) *Ubi supra pag.* 395.

(*d*) *Tomaso Costo, Summonte &c.*

(*e*) *Mezerai, Abregé Chron. to.* 3. *p.* 190. *ad ann.* 1414. *Voyez aussi sa grande histoire to.* 2. *p.* 627.

(*f*) *Collenuccio recite cela fort au long* ubi supra fol. 93. & *Brantome après lui,* ubi supra pag. 404.

* *Dans la remarque G, lettre e.*

(*g*) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident livre* 6. *p. m.* 284.

(*F*) *Brantome l'en excuse très-mal.*] Voici ses termes. „ L'Histoire (*h*) de Naples dit que „ cette Reine . . . estoit toûjours amoureuse „ de quelqu'un, ayant par plusieurs sortes & „ avec plusieurs fait plaisir de son corps, mais „ pour cela c'est le vice le moins blasmable à „ une Reine, grande Princesse & belle qui soit „ point, & si est le moindre si qu'elle puisse „ avoir, mais très-grand est-il celuy quand elle „ est mauvaise, malicieuse, vindicative, tyran„ ne, comme il y en a, dont le pauvre peuple „ patit beaucoup, mais peu pour ses amours: „ ainsi que j'ay ouï discourir à un grand de par „ le monde.„ C'est ainsi à peu près que Paul Jove tâche d'excuser la vie voluptueuse de Leon X. comme on l'a vu (*i*) ci-dessus. On a vu aussi nos reflexions sur cette espece d'apologie. Mais j'ajoûte qu'il y a une grande difference entre l'impudicité publique d'un Roi, & les amours scandaleuses d'une Reine. Il vaut mieux sans doute pour les sujets que leur Souverain les scandalise par la multitude de ses batars, que s'il les chargeoit d'impôts, & s'il les tyrannisoit: & il est très-possible qu'un Souverain furieusement debordé après les femmes maintienne l'ordre dans ses Etats, y fasse fleurir la justice, & le commerce, & ne foule aucunement ses sujets. J'avouë aussi que les peuples sont plus heureux sous une Reine impudique, si d'ailleurs elle les traite doucement, & sagement, que sous une Reine chaste, avare, cruelle, & ambitieuse; cela ne souffre point de difficulté. Mais il me semble qu'il est moralement impossible, que dans un païs où les loix de la religion, & les loix de l'honneur humain sont aussi severes contre l'impudicité des femmes qu'elles le sont dans l'Occident, un Royaume soit heureux sous une Reine qui foule aux pieds la pudeur, & la vertu la plus propre de son sexe. L'indulgence de l'honneur humain pour les amours illegitimes qui éclatent dans la vie d'un Monarque, nous empêche de conclure que puis qu'il lâche la bride à cette passion, il n'est point capable de se moderer sur d'autres choses: mais la severité de ce même honneur contre les impuretez publiques d'une femme quelle qu'elle soit, nous porte à croire qu'une Reine qui franchit cette barriere, est capable de toutes sortes d'excés. Il faut qu'elle ait perdu toute honte, qu'elle n'ait aucune

(*h*) *Brant. ubi supra pag.* 395.

CONSIDERATIONS sur les amours illegitimes des Reines.

(*i*) *A la page* 306. *de ce volume col.* 2.

les expier (*G*) qu'elle fit du bien à l'Eglise, & qu'elle permit à Capistran de vexer les Juifs. J'ai parlé ailleurs * de Caracciol l'un de ses Galans. Ce que Brantome en a dit est tiré de Collenuccio.

* *A la page 760. du 1. volume.*

NAPLES (ALFONSE I. DU NOM ROI DE) joignit par sa vigueur & par son adresse le Royaume de Naples aux Etats dont il avoit herité, lors que Ferdinand son pere Roi d'Aragon mourut en l'année 1416. Jeanne II. du nom Reine de Naples, assiegée dans sa ville capitale par Louïs d'Anjou, recourut à nôtre Alfonse, & lui promit de l'adopter s'il la delivroit de ses ennemis. Alfonse qui venoit de se signaler en Sardaigne, ne laissa point échapper une si belle occasion de s'agrandir; il envoya sa flotte à Naples, fit lever le siege, & fut adopté par la Reine au mois de Septembre 1420. L'amitié ne dura gueres entre

(*c*) *Id. ib. fol.* 92. *verso.*

aucune sensibilité pour la gloire, qu'elle ait l'ame basse, puis qu'elle se peut resoudre à sacrifier son honneur & sa conscience, & l'estime du public à une passion criminelle qu'elle a conçuë ou pour un de ses domestiques, ou pour un de ses vassaux. Les sujets peuvent-ils avoir quelque estime pour une Princesse dont ils se forment une telle idée, par un raisonnement si plausible? Peuvent-ils s'empêcher de la mepriser? & ce mepris n'est-il pas un mauvais levain de seditions? De plus il est presque inévitable que la conduite impudique d'une Reine n'entraine dans un semblable desordre toutes les femmes de sa Cour, & qu'il ne se repande par ce moyen dans tout le Royaume un relâchement pernicieux des loix de la bienseance & de la pudeur, qui contribuënt si fort à conserver sur la terre ce qui y reste de chasteté. Alors ce qu'on ne faisoit que mepriser devient odieux & execrable, à tous ceux qui s'interessent comme il faut au bien public. Que peut-on attendre de cela que des factions, & que des revoltes? Le concubinage d'un Souverain n'est pas exposé aux mêmes inconveniens. L'ambition, l'envie de s'élever, une fausse idée de grandeur, ont presque toûjours plus de part à la chute de ses favorites que l'amour; au lieu qu'une Reine galante n'est precipitée dans des desordres qui l'avilissent, que par la passion brutale du plaisir charnel. Joignons encore cette consideration. Une Reine qui s'abandonne à des Galans devient leur esclave; elle ne sauroit leur rien refuser, ce sont eux proprement qui regnent. Leur vanité, leurs autres passions, source feconde de desordres par elles-mêmes, deviennent encore plus funestes par la jalousie qu'ils excitent dans l'esprit des Grans. On tâche à les debusquer, on cabale, on se cantonne, on aigrit les peuples. Les sujets peuvent-ils être heureux sous un tel gouvernement? L'experience confirme tout ce que je viens de dire; car l'histoire ne nous fournit presque point d'exemples de Reines galantes, & impudiques à bride abatuë, dont le regne n'ait été très-malheureux. Quels troubles ne vit-on pas dans le Royaume de Naples sous nos deux Jeannes? Combien de guerres de toute nature? combien de saccagemens? Ainsi nous pouvons conclure contre Brantome, que c'est un defaut capital, & un vice très-blâmable dans une Reine, que de s'abandonner à l'impureté. C'est le defaut dont les suites sont le plus à craindre pour les peuples.

(*a*) *Collenuccio ubi supra fol.* 86. *verso.*

Un Jurisconsulte contemporain fit une pointe en langue Italienne contre la premiere Jeanne. Elle a été, dit-il (*a*), non pas la *Regina* (*b*), mais la *rovina* du Royaume de Naples; & il courut un vers prophetique contre la seconde Jeanne, lequel portoit qu'elle seroit la destruction du païs. (*c*) *Della quale un verso profetico per il reame si diceva:*

(*b*) *C'est-à-dire non la Reine, mais la ruine.*

Ultima Durazzi fiet destructio Regni.

Ce Jurisconsulte tenoit pour la loi Salique; il (*d*) condamnoit l'admission des femmes au trône. Tout bien pesé & consideré, on seroit contraint d'avouër que les statuts qui permettent que les Royaumes tombent en quenouille, n'ont pas été sagement imaginez. Ce n'est pas que les femmes ayent moins d'esprit, ou moins de capacité que les hommes; il y en a qui ont regné avec tant de gloire, & qui ont montré sur le trône tant de courage, tant de sagesse, tant d'habileté, que les plus grans Rois meritent à peine de leur être comparez: mais par accident il se trouve que les Etats qui n'ont point la loi Salique, s'exposent à plusieurs desordres, dont celui-ci n'est pas le moindre; c'est que l'homme qui se marie avec l'heritiere, est presque toûjours sur le qui vive avec ses sujets & avec sa femme. Ils le regardent pour l'ordinaire comme le mari de la Reine, & non pas comme le Roi; elle n'est pas fâchée qu'ils le fassent, & quelquefois même elle ne lui donne pas le titre de Roi. C'est de là que vinrent mille desordres dans le Royaume de Naples sous les deux Jeannes. Consultez l'histoire d'Angleterre sous la Reine Marie femme de Philippe II. Le pere & le grand-pere de celui-ci avoient passé par la même épreuve, l'un en Espagne, l'autre aux Païs-Bas.

(*d*) Ponendovi questi due versi in biasimo del feminil governo. *Regna regunt vulva, gens tota clamat simul oh, veh. Interitus regni est à muliere regi.* I quali versi in vulgar nostro suanono cosi, La vulva regge, ohime gridan le lingue Il feminil governo il regno estingue. *Id. fol.* 86. *verso.*

(G) *Pour les expier qu'elle fit du bien à l'Eglise, & qu'elle.*] Monsieur de Sponde dit cela expressément, par raport au peu de pompe avec quoi elle voulut être enterrée. *Sepulta est*, dit-il (*e*), *in Ecclesiâ Virginis Annunciatæ ignobili sepulturâ, ut ipsa jusserat, in pœnitentiam luxuriosæ vitæ quâ vehementer infamata est.* Voici ce que l'on ajoûte à l'égard du soin qu'elle prit des avantages de la foi. *Inter* (*f*) *vitia quibus fœdata est, egit & multa pia opera, tam in Ecclesiarum, quàm in statûs regni utilitatem, quæ Summontius Neapolitanus enumerat. Inter quæ fuit, quòd potestatem fecit Fr. Joanni Capistrano insigni Ordinis S. Francisci professori, interdicendi Judæis usuras & alia ab Ecclesia prohibita; & cogendi ferre signum Thau, ut dignoscerentur à Christianis.* Un homme aussi ardent que ce Cordelier établi pour inspecteur sur la conduite des Juifs, & qui les oblige à porter sur eux la lettre Thau, afin qu'on les puisse conoître, a bien la mine de leur avoir fait souffrir plusieurs vexations.

(*e*) Spondan. ad ann. 1435. n. 3. pag. 831. *Il avoit dit ad ann.* 1414. *n.* 6. *p.* 734. Successit in regnum soror ejus *Joanna* hujus nominis secunda, vidua Guilelmi Austrii, annum agens jam 44. sed amore cujusdam Pandolfelli Alopi Neapolitani conspicuâ formâ juvenis à multo tempore infamis.

(*f*) *Id. ib. ad ann.* 1435. *n.* 3.

entre ce fils adoptif & la Reine Jeanne; l'adoption fut caſſée au mois de Juin 1423. après de groſſes querelles, qui s'étoient enfin converties en des actes d'hoſtilité très-violens. Louis d'Anjou III. du nom fut adopté par cette Reine, & Alfonſe prit le party de s'en retourner en Eſpagne. Il s'embarqua à Naples au mois d'Octobre 1423. & prit en paſſant Marſeille. Cette conquête fut duë au bon conſeil qui lui fut donné de pouſſer ſa pointe après qu'il eut pris le port, & d'attaquer la ville toute la nuit, ſans donner aux habitans le loiſir de ſe reconoître, & de revenir de leur premiere frayeur. Pendant ſon abſence la faction d'Anjou reprit le deſſus à Naples; mais comme la Reine Jeanne qui ne valoit pas grand' choſe, étoit d'ailleurs obſedée par des gens qui ne cherchoient qu'à ſe debuſquer, & dont les paſſions changeoient ſouvent d'interêt, la faction d'Aragon reprit des forces quand on s'y attendoit le moins. Alfonſe ſe vit inſtamment ſollicité à retourner. Le Duc d'Anjou mourut au mois de Novembre 1434. La Reine Jeanne le ſuivit quelques mois après. Ainſi tout favoriſoit Alfonſe, encore que le peuple de Naples eût proclamé Roi René d'Anjou, car ce n'étoit pas un competiteur redoutable. La France joüoit (*A*) de malheur en ce tems-là. Mais nonobſtant toutes ces favorables diſpoſitions, les commencemens de l'entrepriſe du Roi d'Aragon furent les plus malheureux du monde. Il aſſiegea d'abord Gayette, & fut pris dans une bataille navale * qu'il perdit contre les Genois, qui étoient venus ſecourir la place. On vit alors qu'il y a des gens qui ne ſauroient avoir du malheur, puis que la bonne fortune ſort † pour eux du milieu de l'adverſité. Le Duc de Milan fut la principale cauſe de l'élevation d'Alfonſe ſur le trône de Naples, le Duc de Milan, dis-je, dont Alfonſe étoit priſonnier. Ce Duc ne ſe contenta pas de lui accorder la liberté, il lui fournit des troupes pour la conquête du Royaume de Naples. Ce ne fut point l'affaire d'un jour; la preſence de René ‡ d'Anjou ſoutint quelque tems ſon party, mais enfin la ville de Naples tomba au pouvoir d'Alfonſe l'an 1442. & ce fut la deciſion du different. Ce Prince entra en triomphe dans cette ville à la maniere des anciens Romains le 26. de Fevrier 1443. & trouva l'eſprit d'Eugene IV. fort adouci à ſon égard. Il avoit été traverſé par ce Pape pendant que la fortune ne s'étoit pas declarée; mais dès qu'elle eut jugé le procés au prejudice de la France, Eugene ne ſe piqua point de la vertu de Caton †, il reconnut Alfonſe pour legitime poſſeſſeur du Royaume de Naples, moyennant un certain tribut annuel. Cette conquête mit ce Prince dans une haute reputation, & lui donna lieu de faire ſentir le poids de ſes armes victorieuſes aux Florentins, & à quelques autres peuples d'Italie: de ſorte qu'il ſe vit recherché de tous les Princes qui craignoient les armes Ottomanes. Il trouva tant de douceurs en Italie, qu'il ne ſe ſoucia point de retourner en Aragon. Ce fut un Prince qui eut de grandes qualitez; & qui fait beaucoup d'honneur à l'Eſpagne β. Il aima extremement les (*B*) lettres & les Savans, & l'on conte là-

* *Le 5. d'Août 1435.*

† *Voyez Jovian. Pontanus de Princip. fol. m. 62.*

‡ *Il arriva à Naples au mois de Mai 1438.*

† Victrix cauſa Diis placuit; ſed victa Catoni. *Lucanus lib. 1.*

β Princeps ſua ætate clariſſimus, nulli veterum poſthabendus, Hiſpanæ gentis lumen decuſque perpetuum. *Mariana l. 22. c. 18.*

Voyez Varillas Hiſt. de Charles VIII. l. 2. pag. 178. edit. de Hollande.

(*A*) *La France joüoit de malheur en ce tems-là.*] S'il étoit permis aujourd'hui de dire de la fortune ce qu'en diſoient les Payens, qui ne reconoiſſoient pas ſous ce mot-là, avec autant d'évidence que nous, une direction très-ſage & très-juſte de la main de Dieu, on l'accuſeroit d'avoir eu alors une partialité trop affectée pour l'Eſpagne contre la France: car on ne ſauroit lire l'hiſtoire du 15. & du 16. ſiecle, par raport aux affaires d'Italie, ſans remarquer un aſcendant & une ſuperiorité de l'Eſpagne ſur la France, qui doit encore aujourd'hui donner de la confuſion aux François, & de la fierté aux Eſpagnols. Il faut admirer dans cette conduite le doigt de Dieu. C'eſt le pere commun de tous les peuples; il donne dans un ſiecle à une nation les benedictions temporelles, qu'il lui ôte dans un autre ſiecle. Le 15. & le 16. ſiecles ont amené le tour de l'Eſpagne pour le bien; le 17. a été ſon tour pour le mal. L'aſcendant & la ſuperiorité de la France avoient été aſſignez à ce ſiecle-là. Je ne fais que developper & que paraphraſer ce texte de Mariana (*a*); *Sic fortuna ludit in rebus humanis: ſic nos noſtraque verſamur. Aragonio nimirum cœlum viam ad regnum ſtruebat cui nihil eſt arduum. . . . Multum ei familiæ* (Andegavenſi) *ſuperi per hæc tempora adverſati videntur, Gallorum genti infenſi, ac Aragoniis propitii. Sed eſt fere ut aliarum rerum ſic felicitatis orbis: per varias gentes atque familias inerrat, nulli propria* (*b*). Ce qui peut conſoler la France, eſt qu'on la croyoit infiniment plus redoutable que l'Eſpagne, & qu'à cauſe de cela on fit de plus fortes ligues pour l'empêcher de s'établir en Italie, que pour empêcher les Eſpagnols d'y conquerir des Royaumes. Les autres Princes d'Italie eſpererent d'arrêter les Eſpagnols, & deſeſpererent de reſiſter aux François. C'eſt ce qui ſera qu'en tout tems, & en ce ſiecle plus que jamais, les ligues contre la France ſeront difficiles à diſſiper; la peur de chacun des membres leur ſervira de bon ciment.

(*a*) *Lib.* 21. *c.* 7.

(*b*) *Confer quæ Horatius od. 29. lib. 3.* Fortuna ſævo læta negotio & Ludum inſolentem ludere pertinax, Tranſmutat incertos honores, Nunc mihi nunc alii benigna.

(*B*) *Il aima extremement les lettres & les Savans.*] Outre ce qui ſera raporté dans la remarque ſuivante, je dois dire ici qu'il honora de ſon eſtime & de ſon amitié particuliere Laurent Valla, Antoine de Palerme, George de Trebizonde, & Barthelemi Faccius. Mais il vaut mieux que Mariana le diſe. (*c*) *Literas in*

(*c*) *Lib.* 22. *c.* 18.

là-dessus (C) des choses fort singulieres. Il mourut à Naples le 27. de Juin 1458. âgé de 64. ans *, & laissa ses Etats d'Espagne à son frere, & le Royaume de Naples à Ferdinand son batard †. Ce que dit Mr. Moreri n'est pas vrai, „ qu'Antoine de Palerme a écrit une Histoire fort exacte du Roi Alfonse, intitulée „ *de factis & dictis Alphonsi Regis*; „ car l'Ouvrage qui a ce titre n'est qu'un recueil des reponses sententieuses, des bons mots, & de quelques actions singulieres de ce Prince; & quoi qu'on y voye avec les circonstances dans lesquelles il a dit ou fait ces choses, diverses particularitez de sa vie, on ne peut pas apeller un tel Ouvrage l'*Histoire exacte de ce Roi*. C'est une étrange negligence que celle

* *Jov. Pontanus De bello Neapolit. lib.* 1.

† *Tiré de l'Histoire d'Espagne de Mariana.*

pretio habuit, virisque eruditione præstantibus tantum tribuit, ut iis se inclinata quamvis ætate recoquendum præberet. Laurentio Valla familiariter est usus, Antonio Panhormita, Georgio Trapezuntio immortali laude viris. Bartholomæum Faccium cujus extant de rebus Alfonsi commentarii, mense novembri superiori (a) extinctum tulit ægerrimè. Philelphe lui ayant porté ses satires, s'en retourna chargé de presens, & honoré de l'Ordre de Chevalerie. *Philelphum poëtam (b) ad se satyras diutissime evigilatas deferentem illasque canentem ac prope agentem, non prius quam militiæ honore decoratum præmiisque auctum remisit.* Il entretint commerce de lettres avec Leonard Aretin, & tâcha de l'attirer auprès de soi. Mais la vieillesse & la mauvaise santé de ce savant homme ne lui permirent pas de profiter de ces offres. Pogge Florentin traduisit la Cyropedie de Xenophon par ordre d'Alfonse, & en fut largement recompensé. En un mot ce Prince attira chez lui des païs les plus éloignez un bon nombre de Theologiens, & en avança quelques-uns aux plus belles charges: sa Cour étoit pleine de toutes sortes de gens savans, qui se ressentoient de sa liberalité. Il (c) fit étudier (d) à ses depens beaucoup d'Ecoliers qui étoient de belle esperance, mais pauvres. J'oubliois Bracellius (e) qui a été l'un des Savans de sa Cour, & qui a laissé l'histoire des guerres de ce Monarque.

(C) *L'on conte là-dessus des choses fort singulieres.*] Pendant une maladie qu'il eut à Capouë, chacun s'empressa de lui aporter des choses qui pussent le divertir. Antoine de Palerme s'avisa de lui (f) aporter des livres, & entre autres Quinte-Curce. Ce Prince écouta avec un si grand plaisir l'histoire d'Alexandre le Grand, qu'il fut presque tout-à-fait gueri dès le premier jour qu'il prêta l'oreille à cette lecture; ce qui jetta les Medecins dans l'étonnement. Il continua cet exercice trois fois le jour, jusques à ce qu'Antoine de Palerme eut achevé la lecture de cet Ecrivain: & depuis il railla les Medecins, il se moqua de leur Avicenne, & combla de loüanges Quinte-Curce. Ayant oüi dire qu'on voyoit auprès de Formium le tombeau de Ciceron, avec une épitaphe en vieux caracteres, il sentit (g) un plaisir inconcevable, & se transporta sur les lieux tout incontinent, & arracha lui-même les brossailles qui étoient autour du sepulcre: on trouva non pas le nom de Ciceron, mais celui d'un M. Vitruve. Au siege de Gayette (h) comme on lui vint dire qu'on n'avoit plus de ces grosses pierres dont on chargeoit ses mortiers, & qu'on n'en pouvoit trouver qu'à une maison de campagne, qui selon la vieille tradition du païs avoit apartenu à Ciceron, il repondit qu'il aimoit mieux laisser inutile son artillerie, que de gâter ce qui avoit apartenu à un si grand homme. Nous (i) verrons ailleurs son respect pour Tite Live, & l'honneur qu'il fit au bras de ce grand Auteur, & à (k) la patrie d'Ovide. Il ramassa (l) avec un grand soin les medailles des Empereurs, & sur tout celles de Cesar, & les gardoit presque comme des reliques dans une cassete d'ivoire. Il portoit (m) toûjours avec lui dans ses voyages les Commentaires de Cesar, & ne passoit point de jour sans y lire attentivement. Il prit (n) pour sa devise un livre ouvert. Ses soldats (o) connoissoient si bien son attachement pour les livres, que quand ils pilloient quelque place, ils couroient lui aporter à l'envi tout ce qu'ils en rencontroient. Un jour qu'on parloit de la perte des choses precieuses, il protesta (p) qu'il aimeroit mieux perdre ses pierreries, quelque reputation qu'elles eussent par tout le monde, que s'il se perdoit des livres quels qu'ils fussent. Il en (q) faisoit mettre toûjours auprès de son lit, & s'il s'éveilloit il se les faisoit donner pour y lire. Il alloit quelquefois (r) à pied aux leçons des Professeurs, encore que l'auditoire fût fort éloigné de son palais. Il croyoit (s) avoir perdu la journée s'il la passoit sans lire: aussi ne souffroit-il pas que le tems marqué pour la lecture fût employé à d'autres occupations, quelque accablé qu'il se vit d'affaires. *Antonio poëtæ (t) incredibili quadam voluptate operam dabat, aliquid ex priscorum annalibus referenti, quinetiam veterum ab eo scriptorum lectiones singulis diebus audiebat, ac licet, multis magnisque interim gravaretur curis, nunquam tamen passus est horam libro dictam à negociis auferri.* Il avoit lu la Bible (v) avec les gloses & les commentaires 14. fois, & il en pouvoit reciter plusieurs passages par-cœur. Un jour qu'il trouva sa Bibliotheque fermée (x), il n'eut pas la patience d'attendre que le Bibliothequaire fût de retour; il prit lui-même des instrumens pour arracher la serrure; & quelcun lui ayant demandé en stile d'admiration, *s'il s'abaissoit à faire cela de ses propres mains?* il eut pour reponse cette autre demande, *croyez vous que Dieu & la nature ayent donné des mains aux Rois pour rien?* Il lisoit avec une si grande attention (y), qu'il ne paroissoit point s'apercevoir que l'on dansât, & que l'on joüât des instrumens auprès de lui. Voici une grande marque du plaisir & de l'attention, avec laquelle il écoutoit une piece d'éloquence. Jannot Manetti (z) Deputé des Florentins lui fit un jour une belle & longue harangue; le Roi non seulement eut toûjours les yeux fichez sur lui, mais il se tint si immobile, qu'il ne chassa pas même une mouche qui se posa sur son nés au commencement de la harangue. L'Orateur ne se lassoit point d'admirer cette patience; dès qu'il eut cessé de parler, Alfonse chassa la mouche qu'il avoit laissée en repos pendant tout ce long discours. On se moqueroit aujourd'hui d'une telle chose.

(a) *C'est-à-dire en* 1457.

(b) *Anton. Panormit. De dictis & factis Alphonsi, l.* 3. *n.* 11.

(c) *Ex Ant. Panormit. ib. lib.* 2. *sub fin.*

(d) *Ibid. n.* 52.

(e) Et qui bellorum ejus historiam non illepidè perscripsit Bracellius Ligur. *Jovius, Elog. l.* 3.

(f) *Voyez son Ouvrage* De dictis & factis Alphonsi, l. 1. n. 43.

(g) Quod rex ut primum accepit lætitia pene perditus ire nihil cunctatus est, & sentibus rubisque primo tumulum purgans, mox legere incæptans, non M. Tullii, sed M. Vitruvii epigramma esse comperit. *Ib. n.* 47.

(h) *Ibid. n.* 48.

(i) *Dans l'article de Tite Live.*

(k) *Dans l'article de ce Poete.*

(l) *Idem Anton. Panormitan. ibid. lib.* 2. *n.* 12.

(m) *Ibid. n.* 13.

(n) *Ibid. n.* 14.

(o) *Ibid. n.* 15.

(p) *Id. lib.* 4. *n.* 34.

(q) Cum libris sub sponda solitum dormire regem scimus experrectum illos cum lumine poscere ac lectitare. *Ibid. n.* 31.

(r) *Ibid. l.* 1. *n.* 39.

(s) Diem illam in qua nihil legeret se perdidisse dicebat. Sed & cum audisset Vespasianum Cæsarem (*il faloit dire* Titum) eam diem se perdidisse solitum dicere in qua nihil quicquam alicui donasset, egisse gratias rex dicitur immortali Jesu Christo, quod eo modo nec diem ipse perdidisset. *Ibid. n.* 16.

(t) *Jovian. Pontanus de Principe, fol. m.* 63.

(v) *Panormitan. ib. n.* 17. *Gratiani* De casib. vir. p. 19. *dit* quadragies; *il se trompe.*

(x) *Panor. ibid. n.* 37.

(y) *Id. lib.* 4. *n.* 15.

(z) *Id. lib.* 1. *n.* 46.

celle de Paul Jove. Il a ignoré qu'Alfonse (*D*) fût le fils aîné de Ferdinand Roi d'Aragon, & qu'il eût (*E*) été marié, & qu'il eût regné beaucoup plus de 22. ans. Mr. Varillas a sans doute voulu parler de ce Prince dans sa preface des Anecdotes, quoi qu'il l'ait designé par une fausse chronologie. Ce qu'il en dit est fort (*F*) curieux. Il est faux que nôtre Alfonse ait envoyé du secours à Scan-

(*D*) *Alfonse fût le fils aîné de Ferdinand.*] C'est ce que Mariana remarque d'une façon très-expresse: je raporte ses paroles, parce qu'elles contiennent un fait qui apartient à la vie de nôtre Alfonse. *Interea*, dit-il (*a*), *Valentiæ Rex Aragonius Alfonsi* MAJORIS *filii nuptias insigni celebrabat apparatu. . . . Sponsam è Castella Sanctius Rogius deduxit. . . . nuptiæ confectæ pridie Idus Junii* 1215. Dans le chapitre suivant il parle de cette maniere, *Alfonsum* NATU MAXIMUM *regni hæredem scripsit*; les paroles d'Antoine de Palerme meritent d'être raportées, parce qu'elles contiennent un fait singulier. „ Ferdinandus pater & ipse inclytus rex, moriens „ Alphonsum filium iis pene verbis allocutus fer„ tur; *optime fili quoniam regna quæcunque dum* „ *Deo placuit obtinui, ad te* ÆTATIS PRÆ„ ROGATIVA *deferri & scio & volo, optarim* „ *eas modo terras quas ea parte Hispaniæ quam* „ *Castellam vocitant habemus, Joanni fratri tuo,* „ *si modo per te liceat relinquere. Quod ne mo*„ *lestè feras abs te peto, & si pateris etiam rogo.* „ Ferdinand souhaite de laisser quelques terres à son cadet, & prie en quelque façon Alfonse d'y consentir. Alfonse repond comme un Heros, que si tel est le bon plaisir de son pere, il consent de bon cœur que son frere soit l'heritier de la Couronne, & que pour lui il ne pretend y succeder qu'à titre de grace, & de faveur. *Ego* (*b*) *mi pater ac domine, satis intelligo isthæc regna & tua ferè omnia ad me quidem pertinere, sed non aliter quam beneficio tuo. Idcirco & pluris semper voluntatem tuam & feci & facturus sum, quam ætatis privilegium. Imò verò si pro tua singulari prudentia regnis ita demum prospicis iri consultum, si Joannem regni successorem reliqueris, nihil recuso, quin ipsum vel ad omnia instituas hæredem: non aliter (mihi credas velim) voluntati per me tuæ usque ad postremum spiritum parebitur, quàm divinæ.* Ne faut-il pas reconoître que Paul Jove prenoit un grand soin de s'instruire (*c*) des qualitez de ceux dont il composoit l'éloge? Je ne serois pas éloigné de croire qu'il trouva plus beau qu'un cadet fût devenu Roi, que si un Roi eût conquis un autre Royaume.

(*a*) *Mariana lib.* 20. *c.* 7.

(*b*) *Anton. Panormitanus De dictis & factis Alfonsi, lib.* 2. *n.* 30.

(*c*) Ad magnum imperium novumque regnum . . . vehementissime contendebat, postquam ipsum naturæ jus ad Joannem fratrem majorem natu paterni Tarraconensis imperii hæreditatem detulisset. *Jovius, Elog. bellicæ virt. illustr. l.* 3.

(*E*) *Et qu'il eût été marié.*] Nous avons cité Mariana pour ce fait, & voici un second temoin (*d*) qui nous aprendra qu'Alfonse avoit rencontré une très-excellente femme. „ Acceperat „ aliquando à Maria singulari exempli uxore li„ teras quas cum semel atque iterum attentissi„ mè perlegisset, mox inquit, *institueram olim* „ *nihil de uxore extra thalamum dicere, ne be*„ *nedicens uxorius aut immodestior haberer. At* „ *nunc mihi prorsus mutandum consilium, & quid*„ *vis homines obloquantur quocunque in trivio cui*„ *que obvio, sine modo & modestia de uxoris vir*„ *tute atque constantia prædicandum.* „ Il avoit resolu de ne point parler du merite de sa femme, de peur qu'on ne l'en crût trop entêté; chose que les personnes de son rang n'ont pas trop à craindre, mais après avoir lu la lettre qu'il en avoit reçuë, il change de resolution, il veut parler des vertus de son épouse en toute rencontre. Ce dessein est beau & honnête. Il auroit dû s'en souvenir quand il fit son testament, où il ne fit nulle mention de sa femme: à propos de quoi l'histoire dit qu'il avoit voulu la repudier, afin d'épouser sa concubine. *Reginæ* (*e*) *nulla mentio: fama fuit & magni viri testantur ea repudiata Lucretiam Alaniam pellicem ducere cogitasse.* Cette concubine avoit esperé que le Pape lui seroit favorable, & elle avoit fait un voyage à Rome avec l'équipage d'une Reine, mais elle n'obtint pas ce qu'elle avoit esperé (*f*). D'autres disent seulement qu'Alfonse l'auroit épousée, si la Reine étoit venuë à mourir. Cette Lucrece étoit une belle Napolitaine qui avoit su si bien enlacer ce bon vieillard, qu'elle en obtenoit tout ce qu'elle souhaitoit. *Hæc* (*g*) *est illa Lucretia, cujus per orbem terrarum amores fuere quàm notissimi. Eam Alphonsus adamatam propter formæ quà præstabat excellentiam, suavissimis etiam puellæ illecebris senex ipse delinitus divitiis, opibus, authoritate ita extulerat, ut plerique arbitrarentur si Maria vita excessisset, legitimæ uxoris eam loco habiturum.* Je ne sai pas bien de quelle femme nâquirent les deux filles d'Alfonse, qui furent avantageusement mariées par leur pere, l'une au Duc de Ferrare, l'autre au Duc de Sesse (*h*). Mariana convient que l'incontinence (*i*) a été un defaut d'Alfonse. Ferdinand qui lui succeda à la couronne de Naples, étoit un batard qu'il avoit eu en Espagne (*k*), & qui n'eut pas trop de sujet de se louër de Lucrece la derniere concubine d'Alfonse, car elle embrassa (*l*) la faction d'Anjou. Encore un coup n'est-il pas étrange que Paul Jove (*m*) nous ait parlé du celibat de ce Prince. *In cælibatu singularem eamque paucis incompertam liberi & tranquilli animi felicitatem reposuit, sic ut eum nunquam pœnituerit connubia rejecisse, quum filium Ferdinandum regiæ indolis ex nobili concubina in spem regni suscepisset.* Antoine Marie Gratiani n'a pas été dans l'erreur autant que Paul Jove, mais il ne s'en faut guere. Il a cru qu'Alfonse étoit demeuré bien-tôt veuf. *Ex* (*n*) *uxore quam juvenis duxit Castellæ Regis propinqui sui filia liberos non tulit, eaque brevi amissa cælebs inde permansit.*

(*d*) *Panormit. ubi supra n.* 39.

(*e*) *Mariana lib.* 22. *cap.* 18.

(*f*) *Mariana ibid.*

(*g*) *Pontanus De bello Neapolit. l.* 2. *fol. m.* 145. *verso.*

(*h*) *Gratiani, De casibus viror. illustr. pag.* 23.

(*i*) Id maxime intemperantiæ vitium in Alfonsi moribus accusare licet. *Mariana ibid.*

(*k*) Alfonso mortuo Ferdinandus succedit quem hæredem in regno Neapolitano pater instituerat, natum Valentiæ in Hispania citeriore, atque ex muliere susceptum quam Valentiæ cum ageret in deliciis habuisset. *Pontanus ibid. lib.* 1. *fol.* 108.

(*F*) *Ce que* Monsr. Varillas *en dit, est fort curieux.*] *Il* * *n'y eut jamais de Roi, qui se mit plus en peine de ce que l'on diroit de lui après sa mort, que le dernier Alphonse qui porta la Couronne de Naples. Il ne travailla pas seulement à gagner des batailles, & à faire de ces sortes d'actions qui tiennent du Roman: mais il eut encore soin, de chercher des plumes dignes de les écrire, & capables de les embelir. Il n'y en eut point de fameuse qu'il n'essayât de gagner ou de corrompre, & tous ceux qui avoient de la reputation reçurent de lui des pensions ou des presens, dans quelque contrée de l'Europe que la naissance ou la fortune les eût confinées. Cependant il n'y a jamais eu de Monarque dont les defauts ayent été mieux parti-*

(*l*) *Id. fol.* 145.

(*m*) *Ubi supra.*

(*n*) *De casibus viror. illustr. pag.* 23.

* *Varillas, preface des Anecdotes de Florence.*

Scanderbeg pour le fiege de Belgrade; & s'il l'a une fois averti que les troupes Italiennes n'étoient pas moins redoutables à leurs hôtes qu'à leurs ennemis, ce n'a pas (*G*) été au tems de ce fiege. Il étoit plus grand Roi que bon mari, & fur fes vieux jours il eut une concubine (*H*) qu'il auroit époufée, s'il avoit pu venir à bout de repudier fa femme.

NARNI, Capucin Italien, grand Predicateur, a fleuri au commencement du XVII. fiecle. Quelques-uns croyent que Balzac (*A*) parle de lui dans le paffage

cularifés que les fiens. On n'ignore pas la moindre de fes foibleffes, & on a beau lire dans Pontanus, dans Panorme, dans Benedicti, & dans foixante quatre autres Hiftoriens, qu'il poffeda toutes les belles qualitez qui forment les héros, perfonne ne le croit, & l'on aime mieux ajoûter foi à Bernardin Cerico, qui ne lui attribue que des affections très-communes, quoi que ce Cerico foit d'ailleurs un très-pitoyable Hiftorien. Je ne faurois me perfuader que cela regarde le dernier Alfonfe, qui étoit fils de Ferdinand le batard: car d'un côté fon regne a été fi (*a*) court, qu'il n'a point fuffi à toutes ces grandes recherches de plumes dont nous parle Monfieur Varillas; & de l'autre ce Prince a été fi vifiblement dereglé, & fi depourvu de ces grandes qualitez qui effacent ou qui balancent les grands vices, que ce n'étoit pas un fujet propre à tant d'Hiftoriens diffimulateurs qui vouloient peindre un Heros. C'eft Alfonfe le grand-pere de celui-ci, qu'on peut regarder comme un fujet fufceptible de cette forte d'hiftoires. Voici ce que Monfieur Varillas a dit (*b*) du dernier Alfonfe, après avoir fait une defcription effroyable de la vie de Ferdinand; „ Il ne refte qu'à remarquer que fon fils „ Alfonfe fecond l'avoit imité & même furpaf„ fé, en ce qu'il aportoit moins de precautions à „ cacher fes vices. Il n'obfervoit aucunes des loix „ divines ni des ecclefiaftiques, & l'on ne conoif„ foit qu'il étoit Chretien, que parce qu'il avoit „ été batifé: l'enlevement des Dames les plus „ qualifiées & les plus honnêtes paffoit chez lui „ pour galanteries: il apelloit la violence & les „ concuffions les droits de la royauté, & l'on „ tenoit pour conftant que c'étoit lui qui avoit „ confeillé à fon pere le maffacre des Senateurs „ de Naples dans l'Eglife de Saint Leonard. „ Diroit-on d'un tel Prince, comme fait Monfieur Varillas de celui dont il a parlé dans la preface des Anecdotes, que l'Hiftorien qui n'a point été flatteur, nous a *particularifé fes defauts*, nous a fait conoître *la moindre de fes foibleffes*, & ne lui a donné *que des affections très-communes?* Il eft indubitable que l'Auteur des Anecdotes a parlé du Roi de Naples dont je traite dans cet article; mais il ne faloit pas le defigner par ces paroles, *le dernier Alphonfe qui porta la Couronne de Naples*, car fi l'on compte pour rien Alfonfe II. fon petit-fils, il n'y aura qu'un feul Alfonfe qui ait été Roi de Naples, il fera donc inutile de l'apeller *le dernier*.

(*a*) *Il a duré environ un an.*

(*b*) *Dans la vie de Charles VIII. l.* 3. *pag.* 281. *édit. de Hollande.*

(G) *Ce n'a pas été au tems de ce fiege.*] Pour peu que mon lecteur foit penetrant, il devine qu'il y a des Hiftoriens qui ont affûré ce que je nie dans le texte de cette remarque; mais comme chacun n'eft pas en état de deviner qui font ces Hiftoriens, il eft neceffaire que je le leur dife. Voici donc ce que je trouve fous la citation de Barlet dans l'Hiftoire (*c*) de Mahomet II. „ Scanderbeg entreprit le fiege de Belgrade, vil„ le d'Albanie que les Turcs avoient prife fur luy. „ Pour en mieux venir à bout, il rechercha le „ fecours d'Alfonfe, Roy de Naples, le plus „ zelé de fes Alliés, & par des lettres expreffes, „ luy demanda entr'autres chofes des Mineurs & „ des Canonniers, luy difant avec un efprit d'en„ jouëment, & une liberté de vieux amis, que „ les foldats Albanois n'eftoient propres qu'à bat„ tre des hommes, mais qu'il fçavoit de bonne „ part que les Italiens avoient la force de battre „ des murailles. Alfonfe luy envoya un fecours „ d'hommes, d'argent & d'artillerie, y ajoûtant „ pour réponfe affés convenable, que les Italiens „ qui alloient le joindre n'eftoient pas feulement „ bons à battre des hommes & des murailles, „ mais encore à triompher des Dames d'Albanie, „ & que les Albanois fe donnaffent de garde de „ loger chés eux des Conquerans domeftiques, „ en penfant loger des amis eftrangers. Scander„ beg montra ces lettres à fon armée, & en rit „ avec fes foldats. Mais il fe repentit d'avoir „ affiegé Belgrade, & jamais entreprife ne luy a „ efté plus funefte. „ Il eft vifible qu'on a pris ici un Prince ou un tems pour un autre, car il n'y avoit point de Roi de Naples qui eût nom Alfonfe, l'an 1465.

(*c*) *Par Mr. Guillet, to.* 2. *pag.* 83. *ad ann* 1465. *Il cite Barlet lib.* 7. *&* 8.

(H) *Il eut une concubine qu'il auroit époufée.*] Cela paroît par le paffage de Mariana que j'ai raporté (*d*) ci-deffus. Mais ne croyez pas en confequence des amourettes de ce Prince que fon Lecteur (*e*) ait dit une fauffeté, lors qu'il a fait favoir au monde que fon maître ne difoit jamais aucune parole fale, & qu'il ne laiffa jamais voir certaines parties de fon corps. Tous les dereglemens ne font pas fans bornes; l'impudicité n'étend pas toûjours fon regne jufques à la langue & aux yeux: & il ne feroit pas impoffible qu'Alfonfe & Lucrece euffent exclus reciproquement leur vuë de leurs amoureux myfteres. Il ne ferviroit de rien de dire que quand on accorde le plus, on accorde le moins; il y a de bonnes reponfes à faire à cette objection. Voyez le Capitulaire (*f*) de Sebaftien Rouillard. Nôtre Roi de Naples croyoit (*g*) qu'il n'y a point de folie plus outrée, que de chercher fa femme quand elle a quitté la maifon, *hos maximè infanire dicebat qui uxorem à fe digreffam fugitivamque perquirerent.* C'eft une marque qu'il n'auroit pas pris cette peine, fi la Reine Marie fon époufe l'avoit quitté. Il ne l'aimoit donc pas fort tendrement.

(*A*) *Que Balzac parle de lui dans le paffage.*] „ (*h*) Et quand encore l'excellent Capucin du „ Pape Gregoire, ayant prefché un jour à Ro„ me, de l'obligation de la Refidence, fit tant „ de

(*d*) *Dans la remarque E, lettre e.*

(*e*) *Antonius Panormitanus avoit cette charge auprès d'Alfonfe: or voici comme il parle:* Ab ore Alphonfi nunquam omnino verbum obfcœnum excidiffe fcimus, nunquam interiora membrorum ejus quempiam vidiffe. *Lib.* 4. *n.* 41.

(*f*) *On y lit à la* 4. *page ces paroles,* Le force & contraint à leur honte commune de reveler ce vergogneux fecret de mariage; *quod rectè factum fic appetit fciri, ut tamen erubefcat videri.* Et a la page 10. celles-ci: *Si la loy divine defend à la femme de ne jetter les yeux ou les mains petulantes aux parties où la honte de fon mari fe cache, à moindre raifon doit-il eftre permis à l'intimée de divulguer qu'elle ait ce reffentiment de celles de fon efpoux:* Non enim (*difoit Quintilian*) focietate conjugali omnia adeo mifcentur, ut animus non habeat aliquod fecretum.
(*g*) *Panorm. l.* 4. *n.* 8. (*h*) *Balzac, Oeuvres diverfes, difcours* 6. *intitulé* Paraphrafe, ou de la grande éloquence, *pag. m.* 164.

passage que l'on verra ci-dessous. Il l'avoit * admiré en chaire, mais il ne l'admira pas sur le papier. Voyez la judicieuse critique qu'il a faite † des Sermons de ce Capucin. J'ai dit ailleurs ‡ qu'ils ont paru en François, & que d'Ablancourt qui les traduisit, en ceda toute la gloire & toute l'utilité au Pere du Bosc. J'ai dit aussi ⸸ que nôtre Narni & le pere de Mr. de Balzac se ressembloient. Je viens de consulter un Auteur qui m'a fait conoître que ce Moine se nommoit Jerôme Mautin de β Narni; qu'après s'être rendu celebre dans plusieurs villes d'Italie, & à Rome même, il fut choisi pour prêcher devant le Pape, & devant les Cardinaux; qu'il avoit toutes les parties necessaires à un excellent Predicateur, une mine majestueuse, un beau langage, une grande pureté de mœurs, & un zêle si vehement à censurer les defauts de l'homme, qu'il se rendoit odieux aux pecheurs impenitens. Quand il vit qu'il ne gagnoit (*B*) rien sur la corruption de ses auditeurs, il resolut de ne plus monter en chaire, & ayant obtenu cette permission il se renferma dans sa cellule, & s'apliqua à faire l'histoire des Capucins: mais on se repentit de lui avoir accordé cette dispense, & on lui fit reprendre les fonctions de Predicateur. Il remonta donc en chaire, & eut le même chagrin qu'auparavant; ce fut de voir l'inutilité de ses censures & de ses exhortations, & qu'on ne venoit l'entendre que pour le plaisir des oreilles. Le mauvais état de sa santé lui procura enfin une entiere demission. Comme la reputation de sa bonne vie n'étoit pas moindre que celle de son éloquence, il fut enterré avec plus de pompe qu'aucun Moine de son Ordre ne l'avoit jamais été. Dès qu'il fut mort on imprima ses Sermons, qui ne repondirent point (*C*) à l'attente du public: on s'en étoit fait une idée trop avantageuse. Cela leur fut fort contraire, & d'ailleurs ils étoient destituez des bons offices de l'action. Voilà ce que j'ai apris de Nicius Erythreus γ.

* *Balzac, lettre 27. du 3. livre à Chapelain.*

† *Ibid.*

‡ *A la page 634. du 1. vol. Voyez Colomiés Bibliotheque choisie, p. 171.*

⸸ *A la page 451. du 1. vol.*

β *C'est le nom de sa patrie.*

γ *In Pinacotheca 1. pag. 135. 136.*

NAUCRATIS, ville d'Egypte sur le Nil. Quelques Auteurs l'ont placée sur le bras le plus (*A*) occidental de ce fleuve; mais tout le monde (*B*) n'est pas de

„ de peur à trente ou quarante Evesques qui l'escoutoient, qu'ils s'enfuirent tous dés le lendemain en leurs Dioceses. Et quand une autre-„ fois la conversion de toute une ville fut le succez „ d'un de ses Caresmes; & qu'à la sortie de l'E-„ glise on crioit misericorde par les ruës; & qu'il „ fut conté la semaine sainte, qu'il s'estoit ven-„ du pour deux mille escus de cordes à faire des „ disciplines, quoy que ce ne soit pas une mar-„ chandise qui soit fort chere; Dites moy, s'il „ vous plaist, que manquoit-il à ce pauvre Phi-„ losophe Chrestien, de l'essentiel de la Monar-„ chie, & de la parfaite submission qu'elle exige „ de la part de ceux qui obeïssent? Ne triom-„ phoit-il pas avec ses haillons, & dans une robe „ deschirée? Sa bassesse n'estoit-elle pas pleine „ de Grandeur, & environnée de Majesté? „ N'estoit-il pas Maistre, & presque Tyran du „ Peuple qui luy donnoit l'aumosne?„ C'est un grand defaut que de designer les gens par des caracteres si vagues. Il y a eu 15. Papes nommez *Gregoire*: le moyen de deviner en quel tems le *Capucin du Pape Gregoire* faisoit de si merveilleux exploits d'éloquence? Balzac qui croyoit écrire non seulement pour le tems present, mais aussi pour les siecles à venir, ne devoit-il pas faire en sorte qu'après sa mort tous ses lecteurs pussent entendre qui sont les personnes qu'il a loüées?

(*B*) *Qu'il ne gagnoit rien sur la corruption.*] Ceci est bien éloigné du conte que Balzac à publié, & qu'on vient de lire. Je laisse aux personnes de loisir le soin de concilier ces choses: je me contente de raporter le temoignage de mon garant. (*a*) *Vitiorum incusatio & querela ita acris ac vehemens, ut iis, qui eisdem adhærescerent, cum nollent extrahi, gravis & molesta accideret: quamobrem ille, cum intelligeret aliquando, se operam perdere, & surdis, ut dicitur, fabulam canere, valetudinis excusatione, eo se munere abdicandi & in solitudinem aliquam abeundi potestatem sibi fieri postulavit: qua impetrata, totum se ad historiam sui ordinis scribendam contulit: sed rursus, ad eandem provinciam revocatus, cum, non minore libertate, in corruptos eorum mores, apud quos diceret, inveheretur; ita ab aliquibus audiebatur, ut qui delectationem ex eo quærere, non autem vitiorum, quibus laborabant, medicinam aliquam petere, aut oblatam accipere velle, fixum ac deliberatum haberent. Itaque in perpetuum, (præsertim infirma valetudine cum esset,) ejus vacationem muneris obtinuit.*

(*a*) *Nicius Erythræus, Pinacoth. 1. p. 136.*

(*C*) *Qui ne repondirent point à l'attente du public.*] J'ai observé la même chose à l'égard de Monsieur Morus *: on peut lui apliquer aussi bien qu'au Pere Narni ce passage de Nicius Erythreus. (*b*) *Liber ejus concionum, simul ac diem obiit, statim impressus apparuit; cui nihil tam obsuit, quam expectatio, quæ de ejus ingenio & eloquentia habebatur; quæ efficiebat, ut omnia quantumvis magna, minora expectatione viderentur. In quo etiam factum est palam, quanta in actione vis insit, & quam jure primas illi Demosthenes, secundas, & tertias dederit, cum ea deficiente oratio eadem alia esse existimetur.*

* *Ci-dessus pag. 620. col. 1.*

(*b*) *Ibid.*

(*A*) *Sur le bras le plus occidental de ce fleuve.*] Ce bras étoit celui qu'on apelloit *Ostium Canopicum*, l'embouchure de Canope, proche de laquelle Alexandre le Grand fit bâtir la ville d'Alexandrie. Il est visible qu'Herodote a placé Naucratis sur ce bras du Nil. Voyez dans le corps de l'article ce que je cite du chapitre 179. de son 2. livre. Monsieur de Saumaise (*c*) embrasse ce sentiment.

(*B*) *Tout le monde n'est pas de leur sentiment.*] En effet Pline (*d*) remarque que le bras du Nil, qui à cause de la ville de Naucratis étoit nommé *Naucratiticum*, venoit immediatement après celui

(*c*) *Exercit. Plin. in Solin. p. 476.*

(*d*) *Plin. l. 5. c. 10.*

de leur sentiment. C'étoit une (*C*) Colonie des Milesiens, si l'on en veut croire Strabon. Il n'est pas * le seul qui l'ait dit, mais il ne s'accorde pas avec lui-même,

* *Eusebe, Etienne de Byzance, Suidas le disent aussi.*

celui de Canope. *Naucratis, unde ostium quidam Naucratiticum nominant, quod alii Heracleoticum, Canopico, cui* PROXIMUM *est, praeferentes.* Qu'il y ait une faute tant qu'on voudra au mot *praeferentes*, il sera toûjours vrai que selon Pline l'embouchure de Naucratis, & celle de Canope ne sont pas la même. Tacite (*a*) est tout-à-fait conforme à ce sentiment; car après avoir parlé de l'embouchure de Canope, il ajoûte, *Inde proximum amnis os dicatum Herculi, quem indigenae ortum apud se & antiquissimum perhibent.* Denys le Periegete (*b*) assûre la même chose. Mais voyons un peu ce que dit Strabon. Il remarque (*c*) que l'embouchure Bolbitique est la premiere après celle de Canope, & que la Sebennytique vient immediatement après la Bolbitique. Il est en cela d'accord avec Pline, *proximo Alexandriae Canopico*, dit (*d*) ce dernier, *deinde Bolbitino, Sebennytico*; d'où nous recueillirons en passant que selon Pline, *Heracleoticum, Bolbitinum, Naucratiticum ostium* sont le même bras du Nil. Strabon ajoûte que les Milesiens entrerent avec 30. voiles dans l'embouchure Bolbitique, au tems de Psammitichus & de Cyaxare, celui-là Roi d'Egypte, celui-ci Roi des Medes; & qu'ayant fait une descente, ils bâtirent ce qu'on apelloit la muraille des Milesiens, Μιλησίων τεῖχος, lieu qui étoit entre l'embouchure Bolbitique & la Sebennytique. Une autre fois, poursuit-il, ils firent voile vers la Province de Saïs, & ayant gagné un combat naval contre Inarus, ils bâtirent la ville de Naucratis un peu au dessus de Schedia. La ville de Saïs étoit, selon lui, plus éloignée du bras Bolbitique, que la ville de Sebennys. Il semble donc que puis qu'ils bâtirent Naucratis, après avoir conduit leur flote du côté de Saïs, il faudroit se representer Naucratis assez voisine de Saïs; & cela refuteroit non seulement ceux qui disent que Naucratis fut bâtie sur le bras le plus occidental du Nil, mais aussi ceux qui la posent sur le second bras du Nil, à compter de l'Occident à l'Orient. Mais ce n'est point par le lieu où les Milesiens firent voile, & où ils vainquirent Inarus, qu'il faut établir la veritable position de Naucratis, veu que Strabon s'explique lui-même, & nous donne une autre regle. Ils bâtirent, dit-il, Naucratis un peu au dessus de Schedia. Il s'agit presentement de la position de Schedia. Monsieur de Saumaise (*e*) met cette ville sur l'embouchure de Canope, mais il se trompe; car Strabon a mis un canal entre cette embouchure & Schedia: & par consequent on pouvoit avoir bâti une ville au dessus de Schedia sur le second bras du Nil. La distance d'Alexandrie à Schedia étoit d'environ 12. (*f*) ou 15. de nos lieuës. Voici un autre passage de Strabon (*g*) qui merite d'être observé. Ceux qui remontoient le Nil depuis Schedia jusques à Memphis, rencontroient à leur droite Hermopolis, Momemphis &c. avec des canaux qui conduisoient au lac de Mareotis. A leur gauche ils rencontroient Naucratis sur la riviere dans le Delta même, & Saïs à quelque distance du Nil. Voilà qui est decisif contre la position de Naucratis sur l'embouchure la plus occidentale de ce fleuve. Je ne pense pas que Monsieur de Saumaise ait songé à ce passage de Strabon. Il n'avoit pas bien examiné l'autre, & il en a mal inferé que Naucratis étoit où Herodote l'a posée, savoir sur l'embouchure de Canope, la plus occidentale du Nil. Ce qu'il ajoûte que l'embouchure de Canope & celle d'Hercule sont la même selon Strabon, Diodore de Sicile, Ptolomée, Solin & Ammien Marcellin, ne sert qu'à nous mieux convaincre de la confusion où les anciens Ecrivains nous ont laissé la Geographie; les uns disant une chose, & les autres assûrant tout le contraire. Voilà le seul fruit que l'on remporte la plûpart du tems, après avoir bien sué à concilier ces gens-là; on met dans une grande évidence leurs égaremens & leurs tenebres.

(*a*) *Annal. l. 2. c. 60.*

(*b*) Heracleoticum nominat quod Canopico proximum fuit, ut Dionysius Periegetes censuit teste Eustathio ad illius versum 13. *Harduin. in Plinium tom. 1. pag. 56?.*

(*c*) *Lib. 17. p. 551.*

(*d*) *Ubi supra.*

(*e*) *Exercit. Plin. pag. 476.*

(*f*) *De 4 schœnes selon Strabon; or un schœne selon Herodote l. 2. c. 6. contenoit 60. stades: huit stades font mille pas. Voyez Strabon l. 17. p. 553. qui observe que cette mesure varioit selon les lieux.*

(*g*) *Lib. 17. p. 552.*

(C) *C'étoit une Colonie des Milesiens.*] Voici une preuve de ce que je viens de remarquer. Herodote est si éloigné de dire comme Strabon, que les Milesiens bâtirent Naucratis après le combat naval qu'ils gagnerent sur Inarus, qu'il observe (*h*) que le Roi Amasis (*i*) plein de bonne volonté pour les Grecs, consentit que ceux de cette nation, qui voudroient s'habituer à Naucratis, le pussent faire, & que ceux qui avoient l'humeur plus coureuse, & qui aimeroient mieux naviguer deçà & delà, pussent bâtir des temples en certains lieux. Cet Historien ajoûte qu'en consequence de cette permission, plusieurs villes Greques bâtirent un temple à communs frais, & que les Milesiens en particulier bâtirent celui d'Apollon. Il insinuë que les lieux où étoient ces temples, devinrent autant de Comptoirs ou d'Etapes pour les marchandises des Grecs; & qu'ainsi on derogea aux privileges dont la ville de Naucratis joüissoit, d'être la seule ville marchande d'Egypte. Je ne croi pas qu'il soit aisé d'accorder avec ce passage d'Herodote, celui que j'ai cité de Strabon dans la remarque precedente. Ce seroit beaucoup si ce Geographe pouvoit être concilié avec lui-même. Il parle (*k*) de deux expeditions des Milesiens. Les suites de la premiere furent qu'ils bâtirent en Egypte une ville qui fut nommée la muraille des Milesiens. Les suites de la seconde furent qu'ils bâtirent en Egypte la ville de Naucratis. Il ne compte point les années qui coulerent entre ces deux entreprises; mais il pose la premiere sous Psammitichus, & la seconde sous Inarus; & il donne Psammitichus pour contemporain de Cyaxare Roi des Medes. Il s'ensuit de là que ceux de Milet firent leur premiere expedition d'Egypte entre la 37. Olympiade & la 40. car (*l*) c'est le tems où les regnes de ces 2. Princes concourent; & peut-être ne faut-il pas distinguer cette expedition de celle dont parle (*m*) Herodote, lors qu'il conte que Psammitichus ayant pris à son service les Ioniens & les Cariens qui avoient debarqué en son païs, surmonta par leur moyen tous les autres Rois d'Egypte; après quoi il donna des terres à ces étrangers qui l'avoient si bien servi. Il est vrai qu'ils furent placez (*n*) assez loin du lieu où s'établirent les Milesiens de Strabon. Quant à l'expedition qui fut faite du tems d'Inarus, elle doit tomber autour

(*h*) *Lib. 2. c. 178.*

(*i*) *Il commença son regne 42. ans après la mort de Psammitichus.* Helvic. Chron.

(*k*) *Lib. 17. pag. m. 551.*

(*l*) *Voyez Helvicus dans ses tables Chronologiques.*

(*m*) *Lib. 2. c. 52.*

(*n*) *Un peu au dessus de la ville de Bubaste, sur l'embouchure de Pelusium qui est la plus Orientale du Nil.* Herod. ib. c. 154. *Voyez ce qui sera cité de Diodore de Sicile dans la remarque D.*

même, & il y a bien des raisons qui combatent son sentiment. Diodore de Sicile ne lui est point (*D*) favorable. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Naucratis a été une ville considerable. Herodote dit * qu'elle étoit anciennement la seule ville marchande qui fût en Egypte, & que pour lui conserver ce privilege, on ne souffroit pas qu'aucun navire marchand fût decharge dans un autre port. Tous ceux qui abordoient à quelque autre embouchure du Nil étoient obligez de jurer qu'ils n'y avoient relâché que contre leur intention, & de partir pour l'embouchure de Canope sur le même bâtiment. Que s'ils ne pouvoient pas y arriver à cause des vents contraires, ils dechargeoient leurs marchandises dans des barques ausquelles ils faisoient remonter le Nil, & faire tous les circuits de cette riviere jusques à Naucratis. Ce n'est pas une petite avance pour prouver qu'il y avoit beaucoup de richesses dans cette ville, & un grand abord d'étrangers, que d'observer, comme fait le même Herodote, † que les Courtisanes y prenoient un soin extrême d'être charmantes. Quoi que cet Historien refute ceux qui ont dit que Rhodope gagna par ses prostitutions de quoi bâtir une des principales pyramides d'Egypte, il ne laisse pas d'avoüer qu'elle gagna des sommes immenses, & il insinuë assez clairement qu'elle fit son principal gain à Naucratis. Athenée l'accuse d'avoir confondu cette Rhodope avec Dorica. C'est celle-ci, selon Athenée, qui eut pour Galant le frere de Sappho; mais selon Herodote, celle qui fut aimée du frere de Sappho s'apelloit Rhodope. Entre eux le debat. Athenée ‡ semble tirer avantage de ce que Naucratis sa patrie avoit produit des filles de joye très-belles & très-fameuses. Cette ville pretendoit avoir bonne part à la protection & à la faveur de Venus ⊥, & se vantoit de posseder une image miraculeuse de cette Déesse, que l'on consacra dans son temple après qu'elle eut fait un grand miracle, pendant une violente tempête. L'histoire s'en trouvoit dans un livre composé par Polycharme touchant la Déesse Venus. Si l'on avoit ce livre on y verroit apparemment bien des choses, dont quelques contes

* Lib. 2. c. 179.

† Φιλέισι δέ πως ἐν τῇ Ναυκράτι ἐπαφρόδιτοι γίνεσθαι αἱ ἑταῖραι. Gaudent autem quodammodo in Naucrate prostibula fieri gratiosa. *Herod. l. 2. c. 135.*

‡ Ἐνδόξους δὲ ἑταίρας καὶ ἐπὶ κάλλει διαφερούσας ἤνεγκε καὶ ἡ Ναύκρατις. Celebres quoque meretrices & insigni forma tulit Naucratis. *Athen. lib. 13. c. 7. p. 596.*

⊥ *Id. l. 15. c. 6. pag. 676.*

autour de la 80. Olympiade; c'est le tems où les Egyptiens l'élurent pour Roi, afin de se delivrer de la dure domination des Perses. Or si Naucratis n'eût été bâtie qu'après que ceux de Milet eurent vaincu Inarus, il faudroit que la fondation de cette ville fût posterieure à l'expedition de Xerxes: d'où vient donc que (*a*) Strabon raporte que Charaxus frere de Sappho, trafiquoit de vin de Lesbos à Naucratis? Strabon n'avoit-il pas reconu qu'Alcée & Sappho fleurirent en même tems, c'est-à-dire 150. ans plus ou moins avant qu'Inarus regnât? Il faut donc tenir pour mal digeré, & pour fort suspect, ce qui a été dit de Naucratis par ce Geographe. Je croirois plûtôt ce qu'en dit Eusebe, savoir qu'elle fut bâtie vers la fin de la 6. Olympiade, en même tems que Rome. Je voi (*b*) qu'Athenée sur le temoignage d'un Ecrivain nâtif de Naucratis, raporte qu'en la 23. Olympiade Herostrate Marchand de cette ville, avoit accoutumé d'aller par mer en divers païs pour son commerce. Cela ne sent point une ville bâtie depuis deux jours. Scaliger qui se fie plus à Strabon qu'à Eusebe, accuse (*c*) celui-ci d'un prodigieux anachronisme; il trouve un *hiatus* d'environ 150. ans entre l'année de la fondation de Naucratis selon Eusebe, & l'année que cette ville fut effectivement bâtie; car il croit que les Milesiens la bâtirent environ la fin du regne de Psammitichus, ou le commencement du regne de Cyaxare. Il cite Strabon, sans faire semblant de s'apercevoir de la victoire remportée sur Inarus: il tire donc une fausse consequence de ce qu'il cite, veu qu'il est manifeste que si Naucratis n'a été bâtie qu'après la defaite d'Inarus, contemporain d'Artaxerxes Longuemain, il est impossible que Scaliger marque bien le tems de la fondation de cette ville. Monsieur de Saumaise (*d*) prend cet Inarus de Strabon pour une ville: sur ce pied-là ceux de Milet auroient pu bâtir Naucratis au tems que Scaliger a marqué. Mais où trouvera-t-on cette ville d'Inarus? Quels Geographes en ont parlé? Qu'on ne dise pas que cette ville étoit tout-à-fait obscure; car Strabon en ce cas-là ne se seroit pas contenté de la nommer: quand on dit tout court que des conquerans ont pris telle ou telle ville, on supose qu'elle est conuë.

(*a*) *Lib. 17. p. 556.*

(*b*) *Lib. 15. p. 675.*

(*c*) Μέγα χάσμα ἀναχρονισμοῦ. *In Euseb. Chron. pag. 74.*

(*d*) Expugnata Inaro condiderunt Naucratim. *Exercit. in Solin. p. 476.*

(*D*) *Diodore de Sicile ne lui est nullement favorable.*] Il nous (*e*) aprend que Psammitichus l'un des douze Princes qui gouvernerent l'Egypte pendant quinze ans, fut obligé pour se maintenir contre ses collegues, de prendre des étrangers à sa solde, par le moyen desquels il gagna une bataille qui lui assujettit tout le Royaume. Ces étrangers étoient Arabes, ou Cariens, ou Ioniens. Depuis ce tems-là il fit un grand cas des étrangers, soit qu'ils fussent à sa solde, soit qu'ils vinssent voir l'Egypte. Il fit alliance avec les Atheniens, & avec quelques autres nations Greques, & il fut le premier qui permit aux autres peuples de trafiquer en Egypte; car sous les regnes precedens tous les étrangers qui abordoient en ce païs-là, étoient ou tuez, ou reduits à l'esclavage. Or selon Athenée la ville de Naucratis étoit déjà considerable en la 23. Olympiade: il n'est donc pas possible, selon l'hypothese de Diodore, qu'elle ait été bâtie par ceux de Milet, veu que par cette hypothese aucun étranger n'abordoit impunément en Egypte avant le regne de Psammitichus, c'est-à-dire avant la (*f*) 30. Olympiade plus ou moins. Jugez si Eusebe trouveroit son compte dans cette hypothese, lui qui veut que Naucratis ait été bâtie par les Milesiens en la 6. Olympiade. Il n'y a que confusions dans tout ceci.

(*e*) *Lib. 2. c. 2.*

(*f*) *Helvicus commence ce regne à la 2. année de la 27. Olympiade, & sans doute il n'en exclut pas le tems que Psammitichus regnoit avec ses associez.*

tes de nos Legendaires ne sembleroient qu'une copie ; & si l'on avoit l'Ouvrage d'Apollonius Rhodius sur la fondation de Naucratis, il seroit aisé de faire un long & curieux article touchant cette ville. Origene λ a remarqué qu'on y adoroit particulierement le Dieu Serapis, quoi qu'anciennement on y eût adoré d'autres Dieux. Athenée † raporte quelques coutumes qui s'y pratiquoient. Il n'est pas le seul Auteur qui y soit né. Polycharme ‡, Julius Pollux φ, Lyceas β, & selon quelques-uns, Philistus γ & Aristophane δ y étoient nez aussi. Philistus avoit composé ζ quelque chose touchant cette ville. Elle a tiré infiniment plus de profit de ses poteries (*E*) & de son nitre, que de ses habiles gens ; mais ceux-ci ont plus contribué à sa gloire.

λ *Contra Celsum l. 5. pag. m. 257.*

† *Pag. 149. 150. 675.*

‡ *Athen. pag. 675.*

φ *Philostr. de Sophist. l. 2. Suidas.*

β *Athen. pag. 616.*

γ *Suidas.*

δ *Heliodorus Atheniensis apud Athenaeum l. 6. pag. 229.*

ζ *Suidas.*

NAUSICAA, ou NAUSICAE, fille d'Alcinous Roi des Phæaques dans l'Isle de Corcyre θ, paroît avec beaucoup d'éclat dans l'Odyssée d'Homere. Le Poëte lui a été fort liberal de ses faveurs, & l'a representée semblable à une Déesse * en corps & en ame, & a voulu que son Heros après avoir fait naufrage reçût d'elle le premier secours dont il eut besoin. Nu comme quand il vint au monde, il s'étoit couché par terre dans un lieu que les branches touffuës de deux arbres deroboient aux yeux des passans, & il y dormoit fort tranquillement par la grace de Minerve, lors que les cris de quelques filles l'éveillerent. C'étoient Nausicaa & ses servantes qui joüoient (*A*) à la paume, en attendant que le linge qu'elles avoient lavé & étendu au soleil fût sec. Ulysse avant toutes choses couvrit de feuilles ses parties naturelles, & puis alla voir ce que c'étoit. Sa vuë mit en fuite toutes ces pauvres filles, à la reserve de Nausicaa, à laquelle Minerve avoit inspiré l'assûrance d'attendre de pied ferme ce que l'homme nu auroit à dire. Ulysse craignant de la fâcher s'il lui embrassoit les genoux, lui fit son compliment d'un peu loin, lui dit que la voyant si belle, il ne savoit si elle étoit une Déesse ou une femme ; qu'heureux étoient son pere, sa mere, & ses freres, mais que plus heureux encore seroit celui qui l'épouseroit, & après un prelude si bien entendu il implora son assistance, sur tout par raport à sa nudité, & pria les Dieux de lui donner tout ce que son cœur souhaitoit, un mari, & des enfans, & la concorde domestique. Nausicaa lui repondit en fille de bonne maison, rapella ses servantes, & leur commanda de donner à boire & à manger à cet homme, & de lui laver le corps. Tout aussi-tôt elles le menerent au bain, & y aporterent des habits & de l'huile, & lui dirent de se laver dans la riviere ; mais il les pria de s'écarter, leur representant qu'il auroit honte de se voir tout-à-fait nu parmi des filles. Alors elles se retirerent. Il se leva & se frotta tout son soû, il s'habilla, il revint trouver Nausicaa, & lui plut si fort, qu'elle dit à ses servantes qu'elle seroit ravie d'avoir un tel homme pour mari. Après qu'il eut mangé avec toute la ┼ precipitation devorante d'un homme qui avoit jûné long tems, elle lui representa qu'il faloit qu'il vint à pied avec ses servantes jusques à un certain lieu proche de la ville, & qu'il attendit là jusques à ce qu'elle fût rentrée chez son pere avec toute sa suite. Elle lui en dit les raisons fort naïvement, qui étoient qu'elle ne vouloit pas donner sujet de causer aux medisans dont la ville étoit toute

θ *Aujourd'hui Corfou.*

* Ἀθανάτῃσι φυὴν καὶ εἶδος ὁμοίη. Immortalibus indole & forma similis. *Odyss. l. 6 v. 16.*

┼ Ἤτοι ὁ πῖνε καὶ ἦσθε πολύτλας δῖος Ὀδυσσεύς, Ἁρπαλέως· δηρὸν γὰρ ἐδητύος ἦεν ἄπαστος. Atque ipse bibebat & edebat prudens divinus Ulysses, rapaciter; jampridem enim cibum non gustaverat. *Odyss. 6. v. 249.*

(*e*) *Tiré d'Athenes ancienne & nouvelle de Guillet pag. m. 112. 268.*

(*E*) *De ses poteries & de son nitre.*] Le passage où Athenée (*a*) parle de ces poteries n'a pas été bien traduit. Πολλοὶ δ' ἐν τῇ Ναυκράτει κεραμεῖς, ἀφ' ὧν καὶ ἡ πλησίον τῶν κεραμείων πύλη Κεραμικὴ καλεῖται. Il veut dire qu'il y avoit un grand nombre de Pôtiers à Naucratis, & que la porte de la ville qu'on nommoit *la Ceramique*, avoit pris son nom de ce qu'elle étoit au voisinage des poteries. Au lieu de ce sens on tourne comme ceci, que le bras du Nil voisin de ces poteries, avoit été apellé l'embouchure Ceramique. Dalechamp (*b*) a eu tant de complaisance pour cette version, qu'il s'en est servi pour changer dans un passage de Pline le mot *Canopicum*, en celui de *Ceramicum*. Il faut lire, dit-il, *Naucratis, unde ostium quidam Naucraticum nominant, quod alii Ceramicum, &c.* (*non Canopicum*). S'il y avoit eu quelque changement à faire, ce n'eût pas été (*c*) *Canopicum*, mais *Heracleoticum*, qu'il auroit falu changer en *Ceramicum*. Mais comme Mr. (*d*) de Saumaise le montre fort bien, Athenée ne dit pas que l'embouchure du Nil sur laquelle Naucratis étoit bâtie, ait été nommée Ceramique. Je dirai par occasion qu'il y avoit dans Athenes une belle ruë (*e*) qu'on nommoit Ceramique, & un fauxbourg qui portoit le même nom. La ruë se nomme encore aujourd'hui comme anciennement ; elle devoit ce nom à un Heros nommé Ceramus, qui étoit fils de Bacchus & d'Ariadne : mais le fauxbourg s'apelloit ainsi, à cause que l'on y faisoit quantité de pots de terre. On passoit par là pour aller à l'Academie. Pour ce qui est du nitre de Naucratis, je me contenterai de citer Pline (*f*).

(*a*) *Lib. 11. pag. 480.*

(*b*) *Not. in Athen. ad pag. 480.*

(*c*) *Salmas. in exercit. Plinian. pag. 476.*

(*d*) *Ibid.*

(*f*) Nitrariæ Ægypti circa Naucratim & Memphim tantum solebant esse, circa Memphim deteriores. *Lib. 31. c. 10.*

(*A*) *Qui joüoient à la paume.*] Vous voyez qu'Homere se contente de faire divertir nôtre Nausicaa à ce jeu avec ses suivantes ; mais une Grammairienne nommée Anagallis (*g*) l'en a faite l'inventrice. Il est vrai qu'Athenée (*h*) la contredit, & qu'il supose qu'ayant été de Corcyre, elle a voulu favoriser sa compatriote Nausicaa. Il est vrai aussi qu'il semble que ce qu'on lui attribuë soit plûtôt l'invention d'une danse, que celle du jeu de paume. Mais ces choses sont trop cachées sous l'obscurité des anciens tems.

(*g*) *Suidas in Ἀναγαλλίς & in Ὀρχήσεις.*

(*h*) *Lib. 1. c. 11. il la nomme* Agallis.

toute pleine, qui ne manqueroient pas de dire s'ils le voyoient entrer avec ſes ſervantes, qu'elle étoit allée ſe chercher ce mari-là; qu'ils feroient là-deſſus cent malignes plaiſanteries qui flêtriroient ſa reputation, d'autant plus qu'elle même ſe fâcheroit fort contre une autre qui ſans l'aveu de pere & de mere, & avant la celebration des noces, coucheroit avec un homme. Ulyſſe ſe conformant à ces remontrances s'arrêta au lieu qui lui avoit été marqué, d'où il fut conduit inviſiblement par Minerve *(B)* chez Alcinous, qui le reçut fort civilement. Il y revit Nauſicaa *, qui l'exhorta à ſe ſouvenir quand il ſeroit de retour chez lui, qu'elle lui avoit ſauvé la vie. Il repondit qu'il lui feroit chaque jour des vœux comme à une Déeſſe. On verra ci-deſſous pourquoi je me ſuis étendu *(C)* ſur cet épiſode d'Homere. Quelques † Auteurs diſent que Nauſicaa fut femme de Telemaque fils d'Ulyſſe. Il y a dans le cabinet du Sieur ‡ Nigri à Boulogne une medaille extremement rare de cette Heroïne.

* Τῷ κέν τοι κἀκεῖθι θεῷ ὣς εὐχετοῴμην αἰεὶ ἤματα πάντα. Sic enim tibi etiam illic velut Deo vota faciam ſemper diebus omnibus. *Odyſſ.* 8. *v.* 467.

† *Voyez Meziriac ſur les épitres d'Ovide p.* 120.

‡ *Spon, Voyage, to.* 1. *p.* 99. *édit. de Holl. On en voit la figure dans le Voyage de Wheler.*

NAUSITHOUS, Roi des Phæaques. Voyez l'article ALCINOUS.

NEPHES OGLI. Ce nom ſignifie parmi les Turcs *fils du Saint Eſprit*, & on le donne à certaines gens qui naiſſent d'une façon extraordinaire, je veux dire d'une mere vierge. Il y a des filles Turques, dit-on, qui ſe tiennent dans certains lieux à l'écart, où elles ne voyent aucun homme. Elles ne vont aux Moſquées que rarement; & lors qu'elles y vont elles y demeurent depuis neuf heures du ſoir juſques à minuit, & y joignent à leurs prieres tant de contorſions de corps, & tant de cris, qu'elles épuiſent toutes leurs forces, & qu'il leur arrive ſouvent de tomber par terre évanouïes. Si elles ſe ſentent groſſes depuis ce tems-là, elles diſent qu'elles le ſont par la grace du Saint Eſprit, & c'eſt pour cela que les enfans dont elles accouchent ſont appellez *Nephes Ogli* ⸸. Ils ſont conſiderez comme des gens qui ont le *(Z)* don des miracles.

⸸ *Georgiewitz cap.* 1. Ita mihi narratum eſt, *dit-il*, à pediſſequis earum, *nam nec ipſe vidi, nec aliquis virorum eorundem huic ſpectaculo intereſſe poteſt.*

NESTORIUS, Evêque de Conſtantinople, fut depoſé comme heretique dans le Concile d'Epheſe l'an 431. La raiſon de cela fut qu'il ſoutenoit que la Sainte Vierge ne devoit pas être nommée la mere de Dieu. Il y a des gens qui pretendent que le ſens auquel *(A)* il rejettoit cette épithete eſt raiſonnable

(B) *Par Minerve chez Alcinous.*] C'eſt à quoi n'ont pas pris garde ni Charles Etienne, ni Mr. Lloyd, ni Mr. Hofman, qui font Nauſicaa l'introductrice d'Ulyſſe chez Alcinous. On y a pris garde dans Calepin; car au lieu de dire avec les autres, *in regiam patris ſui eum perduxit*, on y a dit, *in regiam patris ſui ire juſſit.* Les deux vers de Martial qu'on cite,

> *Si mihi Nauſicaë patrios concederet hortos,*
> *Alcinoo poſſem dicere malo meos,*

ne ſont pas au 2. livre, comme on l'a dit, mais dans l'épigramme 31. du 12. livre, dans laquelle Martial louë les jardins de ſa femme. J'ai relevé en un autre (*a*) endroit une erreur beaucoup plus groſſiere que tout cela.

(C) *Je me ſuis étendu ſur cet épiſode.*] C'eſt afin de faire ſentir par des traits qui ſont à la portée de tout le monde, la naiveté d'Homere, & la difference qui eſt entre le caractere de ſon ſiecle, & celui du nôtre.

(Z) *Qui ont le don des miracles.*] Un Moine qui a demeuré long tems en Turquie aſſûre, qu'on dit qu'il y a toûjours 2. ou 3. de ces *Nephes Ogli* dans la ville de (*b*) Bruſczia, & que leurs cheveux ou les pieces de leurs habits gueriſſent toutes ſortes de maladies. *Dicuntur tales*, ajoûte-t-il (*c*), *prodigioſè naſci, id eſt ſine virili ſemine, & per conſequens tota eorum vita & actio ſupernaturalis & mirabilis credenda eſt.*

(A) *Que le ſens auquel il rejettoit cette épithete eſt . . . orthodoxe.*] Voici de quelle maniere Neſtorius expoſe ſon ſentiment dans une lettre qu'il écrivit à Celeſtin Evêque de Rome. Il dit „ (*d*) qu'ayant trouvé à Conſtantinople des perſonnes qui corrompoient la foi „ orthodoxe, il tâchoit de les guerir par les „ voyes de douceur, quoi que leur hereſie approchât de celle d'Arius & d'Apollinaire, „ parce qu'ils faiſoient degenerer l'union des deux „ natures en JESUS-CHRIST en confuſion & en mélange, faiſant naître de Marie la „ nature divine, & changer la chair de JESUS-CHRIST en ſa divinité; que ſur ce fondement ils donnoient à la Vierge Mere de Chriſt „ la qualité de Mere de Dieu; que ce terme, „ quoi qu'il ſoit impropre, pourroit ſe ſouffrir à „ cauſe de l'union du Verbe & de l'humanité, ſi „ l'on ne l'entendoit pas de la divinité, & ſi l'on „ ne ſuppoſoit pas que la Vierge eſt Mere du „ Verbe de Dieu; ce qui eſt inſoutenable. „ Dans une autre (*e*) lettre, *il louë Saint Cyrille d'avoir reconnu la diſtinction des deux natures en* JESUS-CHRIST; *mais il l'accuſe de ruiner dans la ſuite cette verité, & de rendre la divinité paſſible & mortelle. Il avouë que les deux natures ſont unies, mais il ſoutient qu'on ne peut pas à cauſe de cette union attribuer à l'une des deux des qualitez qui n'appartiennent qu'à l'autre, & il pretend que toutes les fois que l'Ecriture Sainte parle de la paſſion & de la mort de* J. CHRIST, *elle l'attribuë à la nature humaine, & jamais à la divinité.* Saint Cyrille reconoît (*f*) que Neſtorius avouë que le Verbe s'eſt incarné, & qu'il a été *dans le ventre de la Vierge* avec l'homme qui eſt né de Marie, mais que cet homme *n'eſt point Dieu naturellement, & que c'eſt l'homme qui eſt mort & qui eſt reſſuſcité. Nous confeſſons*, dit Cyrille (*g*), *que le Verbe de Dieu eſt immortel, & la vie même; mais nous croyons qu'il s'eſt fait chair, & que s'étant uni avec une chair animée d'une ame raiſonnable, il a ſouffert en ſa chair, comme il eſt dit dans l'Ecriture: & parce que ſon* corps

(*a*) *Dans la remarque C de l'article d'Alcinous.*

(*b*) *C'eſt ſans doute la ville de Pruſe dans la Bithynie, le premier ſiege que l'Empire des Ottomans ait eu.*

(*c*) *Septemcaſtrenſis de moribus Turcorum, pag.* 47. *apud Hottinger. Hiſtor. Orient. pag.* 295.

(*d*) *Du Pin, Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſt. to.* 3. *part.* 2. *p.* 267. *édit. de Hollande.*

(*e*) *C'eſt la* 2. *reponſe qu'il fit à St. Cyrille. Voyez Du Pin ibid.*

(*f*) *Du Pin ibid. pag.* 269.

(*g*) *Du Pin ibid.*

nable & orthodoxe, & qu'ainsi ce pretendu heresiarque fut condamné très-injustement. Pour le moins faut-il avouër que les procedures de St. Cyrille son adversaire furent tout-à-fait irregulieres. On ne vit jamais un jugement (*B*) plus precipité, ni plus suspect de passion, que celui qui fut rendu dans le Concile d'Ephese

corps a souffert, on dit qu'il a aussi souffert, quoi qu'il soit d'une nature impassible; & parce que son corps est ressuscité, on dit qu'il est ressuscité. Mais Nestorius n'est pas de cet avis: car il dit, que c'est l'homme qui est ressuscité, & que c'est le corps de l'homme qui nous est proposé dans les saints Mysteres. Nous croyons au contraire, que c'est la chair & le sang du Verbe qui vivifie toutes choses.

Il est facile de comprendre qu'il n'y avoit qu'une dispute de mots entre eux. Car Saint Cyrille ne pretendoit pas que le Verbe entant que Verbe eût souffert la mort; il reconoissoit que le Verbe *est d'une nature impassible*, mais il vouloit qu'à cause qu'un corps humain uni au Verbe étoit mort & ressuscité, on pût dire que le Verbe étoit mort & ressuscité. Il ne s'agissoit donc que d'un tour de phrase, la dispute ne rouloit point sur la chose même: Nestorius & Cyrille convenoient tous deux que le Verbe entant que tel n'étoit point né de Marie, & n'étoit point mort sur la croix, mais qu'il s'étoit uni avec une chair formée dans le sein de la Sainte Vierge, & qui avoit été crucifiée. Ils disputoient donc pour savoir si en consequence de ce dogme, on pouvoit user de certaines phrases. Nestorius ne le vouloit pas, parce qu'il craignoit les suites de ces expressions: St. Cyrille le vouloit, parce qu'il craignoit les suites de la rejection de ces phrases. Ainsi à juger charitablement ils étoient tous deux orthodoxes, & animez d'un bon zéle; mais ils avoient le malheur de s'expliquer mal, & de ne s'entendre point l'un l'autre. Quelque esprit accoutumé à donner aux choses un mauvais tour, diroit peut-être qu'ils s'entendoient bien l'un l'autre; mais que se trouvant une fois dans la carriere comme deux fameux champions, ils ne voulurent pas temoigner que leur querelle roulât sur une vetille, ils auroient perdu le pretexte de se batre. Ils firent donc comme ces braves duellistes tireurs d'éclaircissemens, qui de peur qu'on ne les soupçonne de quelque foiblesse, ne veulent jamais convenir qu'ils n'ayent pas offensé, ou qu'ils n'ayent pas été offensez. En faisant satisfaction ils temoigneroient quelque envie de ne point degaîner: & ils temoigneroient la même envie s'ils aquiesçoient aux satisfactions. Quoi qu'il en soit, on peut retenir tout le dogme de l'union hypostatique, & rejetter neanmoins le titre de Mere de Dieu; tant parce qu'il est fort propre à fournir aux Infidelles une occasion de (*a*) plaisanter, comme faisoient les Chretiens, mais avec plus de fondement, contre Cybele, que parce que dans un sens de rigueur il n'est pas vrai que la sainte Vierge soit Mere de Dieu. Il est très-possible qu'un Ange soit uni à un corps humain au moment de la conception, de telle sorte que cet Ange & ce corps humain fissent un homme, tout de même que le corps & l'ame d'Adam en faisoient un. La femme qui concevroit, & qui nourriroit dans son sein le corps auquel cet Ange seroit uni, seroit bien la mere de la personne qui resulteroit de l'union hypostatique de cet Ange avec ce corps; mais elle ne seroit point la mere de l'Ange. Nous ne pourrions pas même dire qu'Eve ait été la mere de l'ame d'Abel, quoi qu'elle fût la mere d'Abel. Disons la même chose de la Sainte Vierge: elle est la mere de JESUS-CHRIST, mais non pas du Verbe, qui en s'unissant avec un corps a formé un tout qu'on apelle JESUS-CHRIST. Ce n'est donc point une preuve qu'on rejette le dogme de l'union hypostatique, que de dire que la Sainte Vierge doit être nommée la mere de JESUS-CHRIST, mais non pas la mere de Dieu: c'est seulement une preuve que l'on prefere le langage exact des Philosophes au langage populaire, & aux (*b*) Synecdoques des Rhetoriciens. Je croi pourtant que Nestorius fut blâmable de s'opposer au (*c*) torrent; il se devoit contenter de faire expliquer à ses adversaires ce qu'ils entendoient par mere de Dieu. Saint Cyrille de son côté est fort blâmable, de ne s'être pas contenté de faire expliquer aux Nestoriens ce qu'ils entendoient par mere de CHRIST. On auroit épargné à l'Eglise bien des troubles, si l'on eût voulu s'entendre; il ne s'agissoit que de se donner reciproquement une bonne definition des mots. Je me souviens ici du (*d*) chapitre de l'Art de penser, où l'on montre qu'il y a mille disputes qui cesseroient, pourveu que les disputans prissent la peine de dire ce qu'ils entendent par les termes qu'ils employent. Il me semble au reste que les abus par raport au culte de la Sainte Vierge étoient à craindre également, soit qu'on l'apellât la mere de JESUS-CHRIST, soit qu'on l'apellât la mere de Dieu. Car jamais sans doute les devots les plus outrez n'ont cru que le Verbe, entant que tel, ait reçu de la Sainte Vierge sa vie & sa subsistance, comme les enfans la reçoivent de leur mere. Et il est sûr qu'en pressant les consequences du titre de mere de J. CHRIST, comme on a pressé les consequences du titre de mere de Dieu, on auroit pu parvenir aussi promtement que l'on a fait au culte de la Sainte Vierge, & au, *O felix puerpera Nostra pians scelera Jure matris impera Redemptori.* J'en parlerai (*e*) ci-dessous. Ceci refute ceux qui louënt la conduite de Nestorius (*f*), comme une chose qui étoit capable de prevenir l'idolâtrie. Voici un fait qui nous peut persuader, qu'au fond son sentiment étoit orthodoxe, c'est qu'il offrit (*g*) *d'apeller la Vierge Marie* Mere de Dieu, *pourveu que l'on condamnât l'erreur d'Apollinaris soutenuë par Saint Cyrille.* Selon Mr. Jurieu * il offrit cela, pourveu qu'on ne la fit point *une Déesse.*

(B) *Un jugement plus precipité ni plus suspect de passion.*] On n'employa qu'une seance à citer Nestorius, à examiner ses écrits, & ceux de Cyrille, à ouïr des temoins, à le deposer. Celui qui presidoit à cette assemblée étoit Saint Cyrille, la partie adverse de Nestorius. Il fit commencer le Concile sans attendre les Evêques d'Orient, ni les Legats du Saint Siege, & (*h*) *malgré l'opposition de 68. Evéques qui demandoient*

(*a*) *Ne pourroit-on pas dire que Dieu selon les Chretiens a pere & mere, grand-pere, grande mere, bisayeul & bisayeule, & ainsi de toutes sortes de degrez de parenté, directs & collateraux? & puis dire comme Ciceron,* Si (*Saturnus*) est Deus, patrem quoque ejus, Cælum, esse Deum confitendum est. Quod si ita est, Cæli quoque parentes Dii habendi sunt, Æther, & Dies, eorumque fratres, & sorores, qui à genealogis antiquis sic nominantur, Amor, Dolus, &c. *De natura Deor. l. 3. p. m. 625.*

(*b*) *C'est une figure par laquelle on donne le nom du tout à la partie, ou le nom de la partie au tout, celui du genre à l'espece, ou celui de l'espece au genre &c.*

(*c*) *Nestorius pouvoit dire que les Conciles ne s'étoient jamais servis du terme de mere de Dieu; mais neanmoins ce terme étoit en usage, de sorte que le peuple de Constantinople accoutumé à l'entendre, fut extremement scandalisé quand sous Nestorius on prêcha qu'il ne faloit pas s'en servir. Voyez Du Pin ubi supra pag. 61.*

(*d*) *C'est le 12. de la 1. partie.*

(*e*) *Dans la remarque L.*

(*f*) *Voyez la remarque H, lettre o.*

(*g*) *Dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur pendant la tenuë du Concile d'Ephese. Voyez Du Pin p. 297. Nestorius étoit deja deposé par les Evêques qui adheroient à St. Cyrille; mais celui-ci étoit aussi deposé par les Evêques qui adheroient à Jean d'Antioche.*

* *Je ne puis citer l'endroit: mais j'en suis assuré, & je pense que ce* pourveu *n'est pas vrai.*

(*h*) *Du Pin ubi supra pag. 293. Il cite* Collect. de Lupus ch. 7.

d'Ephése contre nôtre Nestorius. Cependant Cyrille qui y presidoit, & qui fut l'ame

doient que l'on attendit l'arrivée de Jean d'Antioche, & des Evêques d'Orient & d'Occident. Le Comte Candidien Commissaire de l'Empereur avoit demandé (*a*), *que l'on attendit que les Evêques d'Orient fussent arrivez, disant que l'intention de l'Empereur étoit que l'on fit un Concile general, & non pas des assemblées particulieres & separées.* Mais comme on n'avoit point eu d'égard à ses remontrances il s'étoit retiré, & avoit fait aussitôt une protestation contre le Concile. St. Cyrille passant par dessus toutes ces protestations, & toutes ces remontrances, fit l'ouverture du Concile, & dès la premiere seance il fit condamner & deposer sa partie, quoi qu'elle eût promis de comparoître *au Concile quand tous les Evêques seroient assemblez.* Tout cela temoigne que l'Empereur n'écrivit pas à Cyrille sans conoissance de cause, qu'il (*b*) *le consideroit comme l'auteur de ce trouble.* Ce ne fut pas sans raison qu'il lui reprocha *d'avoir troublé l'Eglise, d'avoir voulu diviser la Maison Imperiale, en écrivant separément aux Imperatrices, de s'être mêlé d'une affaire qui ne le regardoit point, d'agir avec domination & sans prudence.*

(a) *Du Pin ibid. p.* 294. *Il cite* Collect. de Lupus ch. 9.

(b) *Id. ib. p.* 292. *Il cite* 1. p. Act. Conc. c. 31.

Servons nous des paroles de Mr. du Pin, pour faire conoître les irregularitez de Saint Cyrille. (*c*) *On fait plusieurs objections contre la qualité de ce Concile, & sur la conduite qu'il a tenuë. On dit qu'il ne peut passer que pour Assemblée tumultuaire & precipitée, où tout s'est fait par passion & par brigue, & non pas pour un Concile œcumenique. Que Saint Cyrille l'a tenuë malgré les Commissaires que l'Empereur avoit envoyez pour l'assembler; que non seulement Nestorius & ceux de son parti, mais encore plusieurs autres Evêques Catholiques s'y sont opposez; qu'il a affecté de ne point attendre les Evêques d'Orient, qui devoient bientôt arriver, & qui demandoient qu'on les attendît; qu'il n'a pas même attendu les Legats du St. Siege, ni aucun des Evêques d'Occident; que son Synode n'a esté composé que d'Evêques d'Egypte, & de quelques Evêques d'Asie, dévoüez entierement à ses volontez. Que c'est lui seul qui a tout fait & tout reglé dans le Concile. Quoi qu'il fût ennemi de Nestorius, qu'il avoit même recusé pour Juge, à cause qu'il le consideroit comme son ennemi, Nestorius n'avoit-il pas la même raison de le recuser? La maniere dont il a agi contre Nestorius, & la precipitation avec laquelle il l'a fait condamner, semble faire croire qu'il n'y avoit que la passion qui l'animoit. Il fait citer Nestorius par deux fois dans un même jour. Nestorius repond qu'il est prêt de venir, quand les Evêques d'Orient & d'Occident seront arrivez, & que le Concile sera entier; qu'il ne refusoit pas d'être jugé, mais qu'il ne vouloit pas l'être par ses ennemis seuls. Ces excuses paroissoient raisonnables. Saint Chrysostome n'en avoit point allegué d'autres pour se dispenser de comparoître devant le Synode de Theophile. Cependant Saint Cyrille imitant son oncle & son predecesseur Theophile, reçoit l'accusation, instruit le procés, dit le premier son avis contre son ennemi, & le fait condamner. C'est ce qu'Isidore de Damiete reproche à Saint Cyrille, en l'avertissant, „ que „ plusieurs se mocquent de lui, & de la tragedie „ qu'il a joüée à Ephese; qu'on dit publiquement „ qu'il n'a cherché qu'à se venger de son ennemi, „ qu'il a imité en cela son oncle Theophile, & que „ quoi qu'il y ait bien de la difference entre les per„ sonnes accusées, la conduite des accusateurs est la „ mesme; qu'il auroit mieux fait de se tenir en re„ pos, & de ne pas se venger aux depens de l'Eglise „ de ses offenses particulieres, & d'exciter une dis„ corde éternelle entre ses membres sous un faux pre„ texte de pieté. „ Ce sont les propres paroles d'Isidore de Damiete, qui lui parle en ami. Gennade Evêque de Constantinople compare encore la conduite de Saint Cyrille à celle de Theophile, & dit qu'il est le second fleau d'Alexandrie. La maniere dont la chose s'est jugée, semble encore prouver clairement que c'étoit la passion qui faisoit agir Saint Cyrille, & les Evesques de son parti; qu'ils vouloient à quelque prix que ce fût condamner Nestorius, & qu'ils ne craignoient rien tant que la venuë des Evesques d'Orient, de peur de n'être pas les maîtres de faire ce qu'il leur plairoit; car dés la premiere seance, ils citerent par deux fois Nestorius, lurent les temoignages des Peres, les lettres de Saint Cyrille avec ses douze Chapitres, & les écrits de Nestorius, & dirent tous leur avis. Jamais affaire n'a été concluë avec tant de precipitation: la moindre de ces choses meritoit une seance entiere. Comment a-t-on pu examiner en si peu de tems les douze propositions de Saint Cyrille, qui ont eu besoin de tant d éclaircissemens, & qui ont tant causé de disputes? Comment conferer tant de passages des Sermons de Nestorius avec ce qui les precedoit & les suivoit, pour en trouver le vrai sens? Comment pouvoit-on être assûré en si peu de temps du sentiment des anciens Peres? Toutes ces choses demandoient un long & un serieux examen de plusieurs jours: mais les Evêques du Concile avoient si peur de ne pas achever dans cette seule seance, qu'ils demeurerent enfermez depuis le matin jusqu'au soir, pour juger seuls cette affaire, de peur que les choses ne tournassent autrement, s'ils attendoient au lendemain. La sentence qu'ils font signifier à Nestorius, est conçuë en des termes qui marquent la passion qui les animoit; A* Nestorius nouveau Judas. *N'étoit-ce pas assez de le condamner & de le déposer, sans l'insulter encore par des paroles injurieuses. Enfin ce Concile, bien loin de mettre la paix, n'a apporté que du trouble, des divisions & des scandales dans l'Eglise de* JESUS-CHRIST, *& il n'y en a point dont on puisse dire avec plus de verité ce que Saint Gregoire de Nazianze a dit des Conciles de son tems, „ qu'il n'a„ voit jamais vu d'Assemblées d'Evêques qui eussent „ eu une fin heureuse; qu'elles avoient toûjours au„ gmenté le mal plûtôt que de le guerir; que les „ contestations obstinées, & l'envie de vaincre & „ de dominer qui y regnent ordinairement, les „ rendoient prejudiciables, & qu'ordinairement „ ceux qui se méloient de juger les autres, y étoient „ portez plûtôt par leur mauvaise volonté, que par „ le dessein d'arrêter les fautes des autres. „ Cela semble convenir au Concile d'Ephese, plûtôt qu'à aucune autre Assemblée d'Evêques. L'histoire des troubles qui le suivirent le fait assez conoître, & l'on peut dire que ces troubles ne furent appaisez que parce qu'on ne parla plus de ce qui avoit été fait dans le Concile.* Monsieur du Pin n'a rien oublié pour repondre à ces objections, mais la matiere lui a été si peu favorable, qu'on peut dire que ses reponses font la foiblesse elle-même.

(c) *Id. ib. p.* 320. 321.

Que n'a-t-on une histoire de ce Concile par un

l'ame de cette sentence tumultueuse, conserva son rang (*C*) & sa dignité, & dans toute la suite des siecles on l'a veneré comme un grand Saint, au lieu que Nestorius passa tout le reste de sa vie dans un triste état, & que sa memoire est encore abominable. On n'a pas manqué de dire que le genre de sa mort porta l'empreinte (*D*) de la punition & de la malediction divine. Sa Secte se multiplia prodigieusement, & subsiste encore. Il y a beaucoup d'aparence qu'elle doit sa

un Fra-Paolo ! & que ne pourroit-on pas observer dans un commentaire historique sur les paroles de Saint Gregoire de Nazianze ? Car il ne faut pas s'imaginer, que sous pretexte que dans les autres Conciles on n'a point usé d'une aussi grande precipitation, que le fut celle de Cyrille dans celui d'Ephese, les passions & les cabales y ayent eu moins de part. Il est bien necessaire que le Saint Esprit preside dans ces assemblées, car sans cela tout seroit perdu. Cette assistance extraordinaire, & beaucoup plus forte que la generale, doit nous rassûrer, & nous persuader fermement que le Saint Esprit a fait son œuvre au milieu des dereglemens de la creature, & que des tenebres des passions il a tiré la lumiere de sa verité, non pas dans tous les Conciles, mais dans quelques-uns.

(C) *Conserva son rang & sa dignité.*] Nous avons vu dans la remarque precedente, qu'il n'attendit point à commencer le Concile que les Evêques d'Orient fussent arrivez. Ils arriverent cinq jours aprés la deposition de Nestorius, & celebrerent un Concile presidé par Jean d'Antioche, où Saint Cyrille fut deposé. Chaque party deputa à l'Empereur, pour lui rendre compte de l'état des choses. Les Evêques d'Orient lui envoyerent une relation, où ils (*a*) *se plaignirent de ce qu'on leur avoit fermé la porte de l'Eglise de Saint Jean, en sorte qu'ils avoient été obligez de faire leurs prieres dehors, & qu'en revenant ils avoient été maltraitez. Ils conjurerent l'Empereur de faire chasser d'Ephese Cyrille & Memnon chefs de cette persecution. Peu de tems aprés ils firent partir le Comte Irenée, à qui ils donnerent contre Saint Cyrille une autre relation, sur une violence qu'ils pretendoient qu'on leur avoit faite, en les empêchant à coups de pierre d'entrer dans l'Eglise de Saint Paul.* Le party de Cyrille deputa à l'Empereur trois Evêques : les Orientaux se contenterent de lui deputer le Comte Irenée, *Qui* (*b*) *fit tant qu'il persuada* à ce Prince, *que le Synode tenu par Saint Cyrille ne pouvoit pas passer pour un Concile legitime ; & peu s'en falut qu'il ne confirmât ce qui avoit été fait par les Orientaux, & qu'il ne fit chasser Saint Cyrille. Mais Jean Medecin de l'Empereur, & ami de Saint Cyrille, étant venu, fit changer les choses de face, en gagnant la pluspart des Ministres, dont les uns furent d'avis, que ce qui avoit été fait de part & d'autre, étoit legitime ; les autres, qu'il faloit tout declarer nul, & faire venir des Evêques desinteressez pour examiner la cause de la Foi, & tout ce qui s'est passé à Ephese. Dans cet embarras, Theodose prit le parti d'approuver la deposition de Nestorius & celle de Saint Cyrille & de Memnon, à cause de leur cabale. . . . Et il envoya le Comte Jean pour faire executer cet ordre, & pour reünir tous les Evêques en un seul Synode, aprés avoir chassé Nestorius, Saint Cyrille & Memnon.* Le (*c*) party de Jean d'Antioche aquiesça aux volontez de l'Empereur, mais l'autre y resista; de sorte que le Comte Jean fut obligé de donner *Nestorius à la garde du Comte Candidien, & Saint Cyrille à celle du Comte Jaques*, & d'écrire à l'Empereur (*d*) que *les esprits des Evêques lui paroissoient tellement aigris les uns contre les autres, qu'il ne voyoit aucun moyen de les reconcilier.* L'Empereur voulut que chaque party lui envoyât des Deputez ; il (*e*) leur donna audience à Chalcedoine, & parut fort favorable aux Orientaux, mais il commença *peu-à-peu* (*f*) *à s'indisposer contre eux . . . . son conseil étoit tout gagne. Acace de Berée dans une lettre rapportée dans le Recueil de Lupus chapitre 41. accuse Saint Cyrille d'avoir fait changer de sentiment à la Cour, en faisant donner de l'argent à un Eunuque Scolastique, & il dit même que cet Eunuque étant mort, & ayant laissé beaucoup d'argent, l'Empereur trouva un memoire qui portoit qu'il avoit reçu plusieurs livres d'or de Saint Cyrille, qui lui avoient été fournies par Paul neveu de Saint Cyrille.* Monsieur du Pin remarque qu'*on n'est pas obligé de croire ce que dit Acace de Berée, qui n'étoit pas des amis de Saint Cyrille.* Je le veux ; mais quelle meilleure raison donneroit-on du promt changement de l'Empereur ? Il reconoissoit pour (*g*) orthodoxes les Evêques de chaque party, & cependant il prononce que (*h*) *Nestorius* (*i*) *avoit été justement deposé*, que Saint Cyrille & Memnon demeureroient sur leur siege, & que tous les autres Evêques retourneroient aussi à leurs Eglises : il prononce, dis-je, cela peu aprés avoir paru favorable aux Orientaux qui s'étoient soumis à ses ordres ; pendant que le party de Cyrille avoit hautement refusé de s'y soumettre. Cette procedure sent fort l'effet de l'argent distribué par Saint Cyrille aux Conseillers de l'Empereur : & voilà comment en quelques rencontres on est orthodoxe ou heretique, selon qu'on a, ou que l'on n'a pas des sommes d'argent à faire donner.

(D) *De la punition & de la malediction divine.*] „ Aprés (*k*) le jugement du Concile Nestorius n'osa plus retourner à Constantinople, „ mais se retira dans son ancien Monastere d'Antioche, d'où il fut tiré quatre ans aprés en „ 435. par ordre de l'Empereur, pour estre relegué à Oasis. Mais les Barbares ayant pris „ & ruiné cette ville, il fut obligé de se retirer en Thebaïde dans la ville de Panopole, „ où on ne le laissa pas long-temps en repos; „ & on le fit changer tant de fois de demeure, „ qu'il mourut en voyage, brisé d'une chute. „ Evagre qui rapporte ces accidens, tirez des „ lettres que Nestorius avoit écrites lui-même „ dans son exil, dit qu'il a trouvé un Auteur „ qui assûroit, qu'avant que Nestorius mourût, „ sa langue avoit esté mangée des vers, en punition des blasphêmes qu'elle avoit prononcez. „ Mais il n'appuye pas cette circonstance, qui „ pourroit bien estre de l'invention de cet Auteur anonyme, parce que l'on a coutume de „ supposer que tous les Heretiques font une fin „ tragique. „

(a) Du Pin ubi supra, pag. 297.
(b) Id. ib. p. 301.
(c) Ibid. p. 302.
(d) Ibid.
(e) Ibid. p. 303.
(f) Ibid. p. 304.
(g) Ibid. p. 305.
(h) Ibid.
(i) Il avoit deja reçu ordre de se retirer dans son Monastere. Id. pag. 303.
(k) Id. ib. p. 62.

sa conservation à la tolerance qu'ont eüë pour elle (*E*) les Princes Mahometans. Il

(*a*) *Dans l'article* Mahomet, *p.* 483. *col.* 2.

(*E*) *A la tolerance qu'ont eüë . . . les Princes Mahometans.*] J'ai dit quelque part (*a*) qu'ils ont eu beaucoup plus d'humanité que les Chretiens pour les autres Religions, & j'ai ajoûté que les diverses communions de l'Eglise Greque qui se sont conservées sous leur Empire, auroient été bien-tôt extirpées, si elles eussent vêcu sous des Rois Chretiens qui n'eussent pas eu la même creance. C'étoit là qu'il auroit falu citer un Pere de l'Oratoire qui est de ce sentiment; mais comme je n'avois pas alors son passage sous la main, je me reservai à le raporter en un autre lieu. En voici une occasion fort naturelle. „ On (*b*) conclura encore de „ là avec la même évidence, combien ces loix „ Imperiales étoient necessaires pour la conser- „ vation de l'Eglise, puis que l'Egypte & les „ Provinces voisines furent tellement inondées „ & subjuguées par les Eutychiens, qu'elles „ n'ont jamais esté depuis ce tems-la bien sou- „ mises ou bien reünies à l'Eglise Catholi- „ que. . . . . Si (*c*) les Empereurs n'eussent „ maintenu la foi contre les Eutychiens, tou- „ te la terre en eût esté inondée. Ils ne s'éten- „ dirent beaucoup dans les Provinces de l'Afri- „ que, de l'Ethiopie, & des pays les plus re- „ culez de l'Orient, que parce que les Empe- „ reurs de Constantinople n'en estoient plus les „ maîtres, ou ne l'avoient jamais esté. J'aurois „ pu dire la même chose des Nestoriens: dès „ qu'ils eurent esté foudroyez dans le premier „ Concile d'Ephese, l'Empereur Theodose le „ Jeune fit à peu prés de semblables Edits con- „ tre eux; ils furent exilez avec Nestorius dans „ des solitudes affreuses; ils s'y multiplierent „ presque à l'infini vers l'Orient & le Nort, les „ Empereurs n'ayant pu les poursuivre au-delà „ des frontieres de leur Empire. Les Sarra- „ zins, ou les Mahometans se deborderent peu „ aprés dans l'Afrique & dans toute l'Asie, ar- „ racherent je ne sçay combien de Provinces à „ l'Empire Romain: & à la faveur des Princes „ Mahometans, tous ces heretiques donnerent „ à leurs sectes une étendue incroyable. Dieu „ ne conserva la foy Catholique que dans l'Em- „ pire Romain, & il le fit par les soins & les E- „ dits des Empereurs Chretiens & Catholiques. „ Sans ce secours du ciel les Eutychiens, les „ Nestoriens & les Ariens, pour ne pas parler „ de tant d'autres sectes anciennes, auroient oc- „ cupé la plus grande partie des Provinces de „ l'Empire Romain, comme ils occuperent cel- „ les qui n'en estoient pas; & les Sectateurs de „ toutes les nouvelles sectes, qui ne sont nées „ que depuis cent ans, n'auroient plus trouvé „ d'Eglise, de laquelle ils pussent naistre, & „ en suite s'en separer. Ils seroient venus au „ monde parmi les Ariens, ou les Nestoriens, „ ou les Eutychiens; ils auroient esté infectez de „ ces mesmes erreurs depuis leur naissance. Ils „ prendroient le Verbe pour une pure creature, „ comme les Ariens; JESUS-CHRIST pour „ un pur homme, comme les Nestoriens; & „ pour eux aussi bien que pour les Eutychiens, „ JESUS-CHRIST seroit Dieu, mais il ne „ seroit pas veritablement homme. Pourquoy „ s'en prennent-ils donc aux Empereurs ou aux „ Rois Chretiens, & à leurs loix severes pour „ l'ancienne Religion, puis que ce n'est que par „ leur secours que la providence les a delivrez de „ toutes ces erreurs? Ils doivent au contraire ren- „ dre graces à celuy qui n'a pas permis qu'ils se „ soient autant éloignez de nous, que ces anciens „ deserteurs de l'Eglise Catholique, qui s'en sont „ separez depuis plus de mille ans, & ne sont pas „ encore tout-à-fait revenus de leurs égaremens „ . . . . Il (*d*) ne faut pas taire la cause de ce „ long retardement du retour des sectes Orien- „ tales dans l'Eglise Catholique. C'est, com- „ me nous avons dit, leur dispersion dans les „ Provinces & les Royaumes qui n'appartenoient „ plus à l'Empire Chretien, mais aux Princes „ Arabes, aux Rois de Perse, aux Mogols, ou „ Tartares. Les Evesques Catholiques, Grecs, „ ou Syriens, mais principalement les Mission- „ naires du saint Siege, ont toûjours fait quelques „ conversions & quelque progrés parmi eux; „ mais tous ces efforts n'estant pas soutenus de la „ puissance & de la faveur des Princes temporels, „ ils n'ont pû avoir ni de l'étenduë, ni de la du- „ rée. „

(*b*) *Thomassin, de l'unité de l'Eglise, tome* 1. 2. *partie, chap.* 9. *p.* 374.

(*c*) *Ibid. p.* 375.

(*d*) *Ibid. pag.* 376. 377.

(*e*) *Ci-dessus p.* 483. & 484. *de ce volume.*

Quand j'ai dit que les Mahometans avoient eu moins de rigueur pour les Chretiens, que ceux-ci pour les Infideles, & pour les Heretiques, je me suis fortifié du temoignage d'un (*e*) Ministre. Presentement je me fortifie de celui d'un Prêtre, & ainsi mon sentiment devra paroître bien raisonnable, puis qu'il se confirme par la deposition de deux temoins d'un caractere si opposé. Ces deux temoins s'accordent sur une autre chose qui est un peu scandaleuse; car ils conviennent l'un & l'autre que si les Princes Chretiens n'eussent employé la rigueur des loix contre les ennemis de l'orthodoxie, les fausses Religions eussent inondé toute la terre. Ainsi quand nôtre Seigneur a promis de maintenir son Eglise contre les portes de l'Enfer, il n'auroit promis autre chose sinon qu'il susciteroit des Princes qui domteroient les ennemis de la verité, en les privant de leur patrimoine, en les fourrant dans les prisons, en les bannissant, en les envoyant aux galeres, en les faisant pendre &c. Il n'y a point de doctrine, quelque absurde qu'elle soit, qui par de semblables moyens ne puisse braver toutes les puissances infernales qui voudroient lui nuire. Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de Mahomet; on veut (*f*) qu'en mourant il ait laissé à ses disciples une prediction qui n'est nullement d'un faux Prophete, *ma Religion durera autant que vos victoires.*

(*f*) Veritati maxime consonum est Muhammedis morientis præsagium, quod Ludovicus Vives (*de verit. rel. l.* 4. *in fine*) citat, tamdiu nempe legem suam duraturam, quamdiu victoriam suorum. Quod enim lex non in recti persuasione sed violentia consistat, victoriis cessantibus, legem quoque cessaturam satis conjicere potuit. *Samuel Schultetus in Ecclesia Muhammedana, p.* 22.

SI LES HERETIQUES oprimez dans les Conciles par l'autorité Imperiale, sont devenus opiniâtres à cause de cette opression.

Je ne puis me separer de Louïs Thomassin sans lui demander sur quoi il se fonde, quand il dit que l'heresie d'Eutyches auroit inondé toute la terre, si les Empereurs n'eussent maintenu la foi. Qu'avoit-elle donc de si attrayant cette heresie? Favorisoit-elle les passions du cœur? Enervoit-elle la morale de l'Evangile? Point du tout: ce n'étoit point sur la doctrine des mœurs que cet heretique combatit les Orthodoxes; il les combatit sur un mystere que la raison ne comprend pas bien: mais il l'expliquoit d'une maniere qui est plus incomprehensible que celle des Orthodoxes, & manifestement absurde. Peut-être ne se tromperoit-on pas, si l'on disoit que les heresies d'Eutyches ne trou-

Il y a des gens qui disent que d'autres Princes infideles l'avoient deja prise sous leur protection, pour faire depit (*F*) aux Orthodoxes. On a vu une chose assez singuliere dans les Païs-Bas depuis * l'an 1690. Presque en même tems que les Jesuites accuserent les (*G*) Peres de l'Oratoire de Mons de renouveller l'heresie

** On écrit ceci le 10. de Fevrier 1696.*

trouverent tant de sectateurs, que parce que les procedures des Conciles choquerent une infinité de gens, & qu'elles formerent un prejugé desavantageux contre le party orthodoxe. Le P. Thomassin suggere cette pensée, Les Syriens, dit-il (*a*), les Jacobites, les Armeniens, toutes sectes Eutychiennes, *ne voulurent plus nous nommer Catholiques, elles inventerent le nom de Melquites, c'est-à-dire de Royalistes, ou d'Imperialistes, comme si ce n'eût pas esté l'ancienne foy de l'Eglise, que les Catholiques eussent defenduë, mais celle de l'Empereur; & comme si c'eût esté la seule autorité Imperiale, & non celle du Concile de Chalcedoine composé de plus de six cens Evesques, qui nous eût arrêtez dans la foy & dans l'union de l'Eglise Catholique.* Cela temoigne que ces Heretiques s'imprimerent dans l'ame cette forte persuasion, que leur Patriarche avoit été opprimé par les factions qui se formerent contre lui à la Cour Imperiale. Faisons un semblable jugement de la secte de Nestorius. Une infinité de gens l'embrasserent par l'horreur qu'ils eurent de l'injustice, qu'ils crurent qu'on avoit faite à Nestorius, en le sacrifiant au credit de St. Cyrille. Ils ne purent se persuader qu'une cause qui triomphoit par des voyes si irregulieres, & par une partialité si inique de l'Empereur, eût le droit de son côté. L'on verroit plus clair dans cette affaire, si l'on avoit les relations des Nestoriens, & celles des autres sectes; mais nous ne savons guere ces choses que sur le raport du party victorieux; & nous en savons neanmoins assez, pour pouvoir juger que la puissance imperiale a eu toûjours trop de part aux decisions. Voyez avec quelle force Pighius combat le Concile (*b*) de Constantinople, où le Pape Honorius fut condamné comme fauteur du Monothelisme: & considerez cette apologie. Pighius „ (*c*) ne dit rien „ contre ce Concile, qui ne se pût dire contre „ le premier Concile de Nicée, & contre celui „ de Calcedoine: toutes ses objections étant „ fondées sur ce que l'Empereur Constantin assista à ce Concile avec ses Officiers, & qu'il y „ regla l'ordre & la maniere de proceder. On „ ne peut nier que Constantin I. n'en ait fait de „ même au Concile de Nicée, & que dans celui „ de Calcedoine les Commissaires de l'Empereur „ ne se soient attribuez plus d'autorité, & ne se „ soient plus mêlez de ce qui se faisoit au Concile, „ que l'Empereur même en celui-ci. Ainsi l'on „ ne peut donner atteinte à ce Concile; qu'on ne „ la donne en même temps aux autres Conciles: „ & c'est vouloir renverser les plus solides fondemens sur lesquels est établie nôtre foi, pour „ soutenir une pretenduë infaillibilité en la personne d'Honorius. „

(*a*) *Ubi supra pag.* 374.

(*b*) *Tenu l'an* 680. *C'est celui qu'on nomme le* 6. *Concile Oecumenique.*

(*c*) *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Ecclesiast. to.* 6. *p.* 67. *édit. de Hollande.*

(*F*) *Pour faire depit aux Orthodoxes.*] On dit que Cosroes Roi de Perse voulant chagriner l'Empereur Heraclius son grand ennemi, ôta aux Catholiques tous les temples qu'ils avoient dans ses Etats, & les donna aux Nestoriens. On ajoûte qu'Heraclius voyant les Nestoriens favorisez par le Roi de Perse, crut faire depit à ce Prince, en favorisant les heretiques qui étoient les plus contraires à ceux-là; & qu'ainsi il se mit à fomenter l'Eutychianisme, non directement, car il n'osoit point choquer de front le Concile de Chalcedoine, mais par l'aprobation qu'il donna au Monothelisme, qui faisoit partie des erreurs d'Eutyches. Lisez ce qui suit. (*d*) *Aumentò non poco l'Eresia de' Monoteliti la ragione politica, che ne scismi della religione per ordinario vi assiste, poscia che sendo Cosroe Re de' Persi capital nemico di Eraclio, proteggeva, e procurava di dilatare la fazzione de' Nestoriani, e per far cosa di sommo dispetto ad Eraclio, levò à Cattolici le chiese tutte della Persia, e le diede à Nestoriani, dal che stimolato l'Imperatore Eraclio per render pari disgusto al Persiano, si mosse à tutto potere à fomentare la contraria Eresia di Eutichete, non in quanto alla sola natura di Cristo, per non opporsi affatto al Concilio Calcedonese, che l'havea definito; mà bensì in quanto alla sola volontà e operazione, errore parimente de gli Eutichiani.*

(*G*) *Les Peres de l'Oratoire de Mons de renouveller.*] S'étant (*e*) plaints *à l'Archevêque de Cambrai d'un grand nombre de calomnies qu'on avoit repanduës contre eux*, ce Prelat donna commission à Mr. Steyaert Docteur & Professeur en Theologie à Louvain, (*f*) *d'informer des bruits repandus contre leur doctrine & leur conduite.* Ce Docteur informa juridiquement (*g*) *sur une étiquête qui contenoit* 40. *chefs d'accusation*, dont voici le 18. (*h*) *Que les Peres de l'Oratoire ne veulent donner à la Sainte Vierge la qualité de mere de Dieu, mais seulement de mere de* CHRIST. Voyons un peu le progrés de cette maligne medisance. „ (*i*) On ne peut „ douter qu'elle ne soit née à Mons; mais „ étant passée de là aux Jesuïtes de Liege, ce „ sont eux qui l'ont employée les premiers, pour „ empêcher que les Peres de l'Oratoire ne fussent reçus dans cette ville. Pour traverser la „ resolution du Chapitre qui avoit conclu à les „ admettre, ils fabriquerent un memoire contre „ ces Peres, qu'ils feignirent leur avoir esté apporté par une personne digne de creance; & „ ayant feint de deliberer de ce qu'ils en feroient, il fut resolu que ne pouvant en conscience negliger les avis qu'il contenoit, ils „ en devoient faire part au Chapitre. Et ce fut „ le Pere d'Iserin qui fut chargé de le mettre, „ comme il fit, entre les mains de Mr. l'Ecolâtre. . . . Ils engagerent le Chapitre & les „ Bourgmestres de Liege à écrire au Magistrat „ de Mons, comme parfaitement instruit de „ tous ces faits. „ La lettre du Chapitre porte (*k*) qu'il s'étoit repandu *un bruit que les Peres de* l'Oratoire *destinez pour venir à Liege. . . . font profession de quelques particulieres & dangereuses opinions, enseignant diverses sentences reprouvées par la Sainte Eglise: que J. C. n'est pas mort pour tous les hommes: Que la bienheureuse Vierge Marie est mere de J. C. mais pas de Dieu.* Le P. d'Iserin (*l*) alla à Mons aussi-tôt après, *& y sollicita les reponses que les Echevins de Mons devoient*

(*d*) *Le* IX. *Giornale de Letterati* 1678. *pag.* 135. *dans l'extrait d'un livre posthume de Jean Baptiste Tamagnini, Italien, imprimé à Paris l'an* 1678. *& intitulé*, Celebris Historia Monothelitarum, atque Honorii controversia scrutiniis octo comprehensa.

(*e*) *Difficultez proposées à Monsr. Steyaert*, 1. *partie, p.* 9. *Ce livre fut imprimé l'an* 1691.

(*f*) *Ibid. p.* 3.

(*g*) *Ibid. p.* 48.

(*h*) *Ibid. p.* 64. *&* 68.

(*i*) *Ibid. p.* 65.

(*k*) *Ibid. p.* 65. 66.

(*l*) *Ibid. p.* 67.

resie de Nestorius, un Ministre de Rotterdam intenta le même procés à un Ministre (*H*) d'Utrecht. Le succés de l'une de ces deux accusations a été semblable

voient faire aux lettres du Chapitre & des Bourgmestres de Liege. La reponse aux Bourgmaîtres contenoit entre autres choses. (*a*) *Quant au culte de la Sainte Vierge, lesdits Ecclesiastiques ont dit que les Peres de l'Oratoire sont ennemis d'icelui, & le bruit commun est tel.* On ne doute point que (*b*) la reponse faite au Chapitre ne contienne le même chef. Qu'arriva-t-il? C'est que le Chapitre de Liege (*c*) *revoqua la permission donnée à l'Oratoire pour s'établir dans la ville.* L'impression qu'avoient fait *dans les esprits les calomnies du memoire des Jesuites, confirmées par la reponse du Magistrat de Mons,* porta sans doute le Chapitre à ce changement; *& il y a tout sujet de croire que celle qui concerne la maternité divine de la Sainte Vierge, est de toutes celle qui leur a fait plus d'horreur, & qui a plus contribué à les determiner à l'exclusion de ces Peres. . . . . .* (*d*) *Les Jesuïtes ont tellement mis le fort de leurs accusations dans le Nestorianisme qu'ils ont imputé aux P P. de l'Oratoire, qu'il n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour confirmer cette calomnie, & la repandre parmy le peuple, tant à Bruxelles qu'à Mons. . . . . Le Pere Coemans Jesuite prêchant en* (*e*) *Flamand dans l'Eglise du Sablon pendant l'Octave de la Dedicace de cette Eglise, employa une partie de ses Sermons à irriter le peuple contre de pretendus Novateurs, qui, comme il l'assûroit, renouvelloient en ce temps l'heresie de Nestorius, qui consistoit à nier que la Sainte Vierge soit mere de Dieu.* On peut voir dans l'Ouvrage que je cite des preuves fort amples, du soin qu'ont pris les Jesuïtes de decrier dans Mons les Peres de l'Oratoire, comme de francs Nestoriens. Ils ont intenté en France cette même accusation à * Mrs. de Port Royal.

(*a*) *Difficultez proposées à Monsr. Steyaert, 1. partie, pag.* 49.

(*b*) *Ibid. pag.* 67.

(*c*) *Ibid. pag.* 68.

(*d*) *Ibid. pag.* 69.

(*e*) *A Bruxelles l'an* 1690.

* *Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Nov.* 1693. *pag.* 137. 138.

(H) *Un Ministre de Rotterdam intenta le même procés à un Ministre d'Utrecht.*] Voyez le livre intitulé *Apologie pour le Sieur Saurin, Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht, contre les accusations de Mr. Jurieu.* Il fut imprimé l'an 1692. On y trouve 3. chefs d'accusation, dont le dernier enferme 4. heresies, savoir (*f*) le Pelagianisme, le (*g*) Nestorianisme, la (*h*) tolerance civile des sectes, & (*i*) l'heresie des Sacramentaires. Comme il ne s'agit ici que de la seconde, je ne parlerai point des trois autres. Voyons donc seulement ce que l'accusé repond quant au Nestorianisme. Il declare nettement qu'il condamne cette heresie; mais qu'il en croit Nestorius innocent. *Dans l'Assemblée de la Haye,* dit-il (*k*), *faite pour examiner l'accusation de Mr. Jurieu contre Mr. Jaquelot, je me déclarai pour Nestorius contre Cyrille; mais je ne me declarai pas pour le Nestorianisme, contre le sentiment de l'Eglise. Je dis que Nestorius me paroissoit plus ortodoxe que Cyrille, parce que la doctrine du premier me paroissoit plus conforme à la nôtre que celle du dernier. Il est visible que si j'erre c'est une erreur de fait, & non pas un erreur dans le dogme. . . .* (*l*) *Mais, dira-t-on, quel interêt avez-vous à soûtenir la reputation de Nestorius, au prejudice de celle d'un Pere reconnu pour saint, & d'un Concile universel? L'interêt de la verité & de la justice. Je suis persuadé que quiconque lira sans prévention ce que nous avons des écrits de Cyrille & de Nestorius, trouvera celui-ci ortodoxe, & celui-là heretique & Eutychien; ou qu'il conviendra du moins qu'il est incomparablement plus aisé de donner un sens ortodoxe aux propositions de Nestorius, qu'à celles de Cyrille. Je ne suis ni le seul ni le premier de ce sentiment; & quand il sera necessaire, on produira des Auteurs anciens & modernes* *, *dont l'autorite partagera pour le moins le diferent entre ces deux Patriarches. Si Nestorius est donc ortodoxe & Cyrille heretique, le zéle pour la verité en general m'oblige à ne pas dissimuler celle-là en particulier: il faut nommer la lumiere lumiere, & les tenebres tenebres. De plus c'est une verité dont nous tirons deux grands avantages contre l'Eglise Romaine. Le premier est, qu'elle aneantit l'autorité de Cyrille, l'un des premiers introducteurs de l'idolatrie dans l'Eglise Chretienne. Le second est qu'en convainquant les Peres du Concile d'Ephese de l'heresie Eutychienne, également condamnée des Papistes & des Protestans, nous sapons le fondement du Papisme qui est l'autorité infaillible des Conciles Universels. La justice & la charité nous obligent aussi à defendre l'innocence oprimée, & à faire comprendre que Nestorius a pu être condamné par un Concile sans être coupable, & que les Theologiens modernes peuvent prendre le party de Nestorius, en rejettant les erreurs qu'on lui attribuë. . . .* (*m*) *Pour ce qui regarde l'intention de Nestorius, je la juge innocente, parce que je n'ai pas lieu de la juger criminelle. Mais Mr. Jurieu a choisi avec beaucoup d'autres le party du plus fort. Nestorius n'avoit ni la multitude, ni l'autorité pour lui: il succomba sous le poids de la cabale de Cyrille. Il faut donc pour faire les choses dans l'ordre, qu'il soit heretique en depit qu'il en ait, & qu'on aille fouiller dans son cœur pour y trouver de mechantes intentions, dont on ne voit aucune trace ni dans ses actions, ni dans ses paroles.* Ce même Auteur dans un autre livre fait voir qu'il est plus contraire à Nestorius que son denonciateur. *J'ai prouvé dans mon Apologie,* dit-il (*n*), *que le titre de* Mere de Dieu *convient à la bien heureuse Vierge, & qu'il est fondé sur la parole de Dieu, & sur la nature du mystere; au lieu que Mr. Jurieu dans ses Lettres Pastorales se déchaine avec une extrême violence, contre ceux qui ont introduit cette façon de parler dans le langage de l'Eglise, la regardant comme la source de la plus criminelle de toutes les heresies.* Quelques pages après il raporte le passage des Pastorales qu'il avoit en vuë; je le raporte après lui, tant pour l'instruction du lecteur, que pour faire voir que j'aurai de bons garans, si l'on me chicane sur ce que j'ai dit de Nestorius. Il (*o*) *fut sans doute temeraire, & à Dieu ne plaise que nous tombions dans sa pensée; si tant est qu'il ait mis deux personnes en* JESUS-CHRIST, *comme deux natures. Nous ne nions pas non plus que la Ste. Vierge ne puisse dans un bon sens être apellée* Mere de Dieu, *puis qu'elle est Mere de* JESUS-CHRIST, *qui est Dieu. Mais ce fut pourtant aux Docteurs du cinquiéme siécle une temerité malheureuse, d'innover dans les termes. Nulle part la Vierge n'est appellée dans le Nouveau Testament* Mere de Dieu, *mais seulement* Mere de JESUS. *Il s'en faloit tenir là. Et ce nom de* Mere de Dieu *a quelque chose qui sonne mal, & qui est opposé à l'idée de Dieu, qui* ne

(*f*) *Apologie du Sieur Saurin p.* 72.

(*g*) *Ibid. pag.* 78.

(*h*) *Ibid. pag.* 88.

(*i*) *Ibid. pag.* 92.

(*k*) *Ibid. pag.* 78.

(*l*) *Ibid. pag.* 79.

* *Voyez l'article* Rodon.

(*m*) *Ibid. pag.* 82.

(*n*) *Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag.* 866.

(*o*) *Jurieu apud Saurin ibid. pag.* 869. *Voyez la* 16. *lettre Pastorale de l'an* 1687. *pag.* 364. *édit. in* 12. *Dans la* 4. *Pastorale de l'année suivante il parle encore plus fortement contre ceux qui introduisirent l'épithete de mere de Dieu.*

blable à celui de l'autre. Les accusations ont été mises (*I*) à neant, sans que les accusateurs ayent été censurez. Vous trouvez amplement dans le Dictionaire de Moreri

ne peut avoir de mere. Aussi Dieu n'a pas versé sa benediction sur la fausse sagesse de ces Docteurs. Au contraire, il a permu que la plus criminelle & la plus outrée de toutes les idolatries de l'Antichristianisme ait pris son origine de là. Finissons par ces paroles de Mr. Saurin. „ (*a*) Le zêlé & „ charitable Mr. Jurieu, animé de son esprit de- „ nonciateur, veut que l'on m'examine sur cette „ matiere. Je le veux bien aussi. Je ne crains „ pas la touche comme lui. Je ne fuirai pas, com- „ me il a fait en plusieurs Synodes. Je ne fe- „ rai pas joüer mille ressorts, & je ne mettrai „ pas en œuvre l'artifice & la violence, pour „ m'exemter de la loi imposée à tous les fidéles, „ & particulierement aux Théologiens, de ren- „ dre raison de leur foi. De bon cœur je dis „ Anatheme, non pas à Nestorius, mais au Nes- „ torianisme. „ Je ne dois pas oublier qu'avant que Mr. Saurin obtint des Synodes un temoignage d'orthodoxie, le public étoit fort persuadé de son Anti-Nestorianisme.

(*a*) *Saurin Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag.* 795. 796.

(I) *Les accusations ont été mises à neant, sans que les accusateurs.*] Les preuves que j'aporterai ne concernent que les Peres de l'Oratoire. Nous avons vu que l'un des articles de l'Etiquette, sur laquelle Mr. Steyaert avoit une commission d'informer juridiquement, étoit que ces Peres ne veulent point donner à la Sainte Vierge la qualité de mere de Dieu. Nous avons vu que c'étoit une medisance, qui avoit fort contribué à les empêcher d'obtenir à Liege l'établissement qu'on leur avoit accordé. L'accusation en elle-même est des plus graves, selon les principes & les (*b*) pratiques de la Communion Romaine. On doit donc s'attendre à voir que le Commissaire n'a rien negligé pour decouvrir les auteurs de l'accusation; & cependant nous allons voir qu'il negligea tout. Voici comment on le pousse. „ (*c*) Il s'agissoit de savoir si les „ Peres de l'Oratoire sont de nouveaux Nesto- „ riens, qui tiennent & enseignent à ceux qui „ sont sous leur conduite, que la Sainte Vierge „ n'est pas mere de Dieu; ou si on leur a ca- „ lomnieusement imputé cette heresie, & par „ des bruits repandus par tout, & par des Ser- „ mons publics; & qui sont ceux qui la leur „ ont imputée. Quelle *forme juridique* avez- „ vous gardé pour faire une enqueste, qui pust „ donner moyen à l'Archevêque qui vous avoit „ commis, ou de punir les Peres de l'Oratoire, „ s'ils se fussent trouvez coupables d'une si dam- „ nable heresie; ou s'ils en estoient trouvez in- „ nocens, de leur faire faire reparation d'hon- „ neur, par ceux qui les en avoient faussement „ accusez, & soumettre leurs calomniateurs aux „ peines canoniques? Mais c'est cette enqueste „ même que vous n'avez jamais voulu faire dans „ aucune forme juridique, parce qu'on n'y au- „ roit trouvé de coupables que les Jesuites, & „ quelques Echevins de Mons, qui leur ont „ presté leur nom, pour confirmer ce que „ les Jesuites de Liege avoient fait croire au „ Chapitre de cette ville, *que les Peres de l'O- „ ratoire du Pays-Bas de l'institution du Cardinal „ de Berulle, tenoient diverses sentences reprouvées „ par la Sainte Eglise; & entr'autres que la bien- „ heureuse Vierge n'est pas mere de Dieu.* „ On lui nomme en suite (*d*) un Conseiller, qui est notablement interessé dans l'accusation, & qui *le pressa de le recevoir à preuve, afin qu'il pût être pleinement justifié par la decouverte du premier Auteur de cette diffamation calomnieuse*; & on lui soutient que malgré les instances & les requêtes plusieurs fois reïterées de ce Conseiller, il s'est obstiné à ne faire aucune enquête. Laissons parler le Jansenisté. „ (*e*) Une accusation „ d'heresie, & d'une heresie aussi impie qu'est „ celle de Nestorius, peut être une bonne chose „ & même necessaire, quand elle est vraye & bien „ fondée; mais c'en est une abominable quand „ elle est fausse. Or estant pressé par un homme „ d'honneur de luy rendre justice sur cette ac- „ cusation qu'on faisoit tomber sur lui, vous „ luy avez dit que cela n'étoit pas necessaire, „ en l'assûrant *qu'il n'y avoit quoy que ce soit à la „ charge des Peres de l'Oratoire, ni de leurs adhe- „ rans pour le point de l'heresie Nestorienne, & que „ le bruit qu'on en avoit fait vous paroissoit extra- „ vagant, nul de leurs adversaires n'ayant osé le „ soutenir, ni tenter d'en apporter des preuves.* „ Pourquoi donc ne trouve-t-on rien de cela „ dans vôtre (*f*) avis? Pourquoi n'y trouve-t- „ on point: *Que vous avez reconnu que le* 18. „ *article de l'Etiquette (qui est que les Peres de „ l'Oratoire ne veulent point donner à la Sainte „ Vierge la qualité de mere de Dieu, mais seule- „ ment de mere de* CHRIST) *est une manifeste „ calomnie contre ces Peres, nul de leurs adver- „ saires n'ayant osé la soutenir, ni tenter d'en ap- „ porter des preuves?* Vous n'avez pu nier qu'on „ n'ait fait un grand bruit de cette heresie Nes- „ torienne, en l'imputant aux Prestres de l'O- „ ratoire; & sçachant bien que ce bruit étoit „ faux, vous vous estes contenté de dire de „ vive voix à un particulier, *qu'il vous a paru „ extravagant.* Est-ce donc une simple extrava- „ gance, dont on n'ait qu'à se moquer, & non „ une malice diabolique qu'il faille punir, de „ faire courir le bruit qu'une Congregation de „ Prestres croit une chose, qu'ils ne pourroient „ croire sans avoir perdu tout sentiment de Re- „ ligion? .... (*g*) S'étant trouvé des gens assez „ mechans pour imputer sans aucune preuve, „ une chose si peu croyable, & si scandaleuse „ aux Peres de l'Oratoire, il étoit de la der- „ niere consequence, pour appaiser les troubles „ de la ville de Mons, & détromper le petit „ peuple de la mechante opinion qu'on luy avoit „ donnée de ces Peres, de decouvrir les auteurs „ de cette calomnie diabolique, afin de les pu- „ nir selon les Canons, & d'arrester par cette „ punition ce debordement de medisance qui „ faisoit commettre tant de pechez. Pourquoy „ donc estant sommé par des actes juridiques „ d'en faire l'information, comme la charge que „ vous aviez acceptée vous y obligeoit, l'avez- „ vous refusé? Pourquoy même ne pouvant „ rien dire sur ce chef d'accusation, le plus im- „ portant de tous, qui ne fust à l'avantage des „ Peres de l'Oratoire, & à la confusion des Je- „ suites, avez-vous pris le party de n'en rien „ dire du tout dans vôtre avis? Voilà quelle

„ a

(*b*) *Voyez les difficultez proposées à Mr. Steyaert* 1. *partie, pag.* 106.

(*c*) *Difficultez proposées à Monsr. Steyaert ibid. p.* 98.

(*d*) *Pag.* 99.

(*e*) *Ibid. pag.* 104.

(*f*) *C'est un écrit Latin de Monsr. Steyaert, où il rend compte à l'Archevêque de Cambrai de sa commission.*

(*g*) *Ibid. pag.* 106. 107. *Voyez aussi la* 2. *partie des difficultez pag.* 161. 163. *& alibi.*

Moreri ce qui concerne Nestorius & ses sectateurs : c'est pourquoi je n'en dirai rien. Consultez aussi Mr. du Pin, qui ne s'est pas bien trouvé (*K*) d'avoir soutenu le personnage d'Historien équitable. Je veux croire que l'éloge de mere de Dieu a contribué aux honneurs extrêmes que l'on a rendus à la Sainte Vierge ; mais il me semble que l'on auroit pu tomber dans (*L*) les mêmes cultes, en ne se servant que du terme de mere de JESUS-CHRIST.

NEUF-

„ a esté vôtre droiture, & vôtre pretenduë „ exemption de toute partialité, dans ce qui de- „ voit être le principal point de vôtre commis- „ sion. „

Cet Auteur ayant poussé de la sorte l'épée aux reins le Commissaire de l'Archevêque de Cambrai, & ayant mis dans la derniere évidence la maniere frauduleuse dont la commission avoit été exercée, indique le grand ressort de l'obliquité. *Ceux qui vous connoissent mieux*, dit-il (*a*), *que n'a fait Mr. l'Archevesque de Cambray, quand il vous a choisi pour cet emploi, ne s'étoient pas attendus à autre chose. Ils sçavent que la politique & l'amour de vôtre honneur vous font joüer deux personnages bien differens. Vous vous croiriez deshonoré, si dans la place où vous estes vous ne souteniez la saine doctrine de vôtre Faculté contre les mechantes opinions de ses adversaires ; & c'est ce que vous avez fait dans plusieurs de vos Theses. Mais l'apprehension de vous attirer de fâcheuses affaires, qui pourroient troubler vôtre repos, vous fait ramper devant ces mêmes personnes dont vous condamnez les sentimens, parce qu'ils vous peuvent nuire par leur credit. Jamais cette politique n'a plus paru qu'en cette rencontre. Les Peres de l'Oratoire n'avoient ni le pouvoir ni la volonté de vous nuire, & vous ne pouviez leur rendre justice sans blesser ceux qui auroient eu l'un & l'autre si vous ne les aviez menagez.* Il falloit donc abandonner *les plus foibles, pour ne se mettre pas mal auprès des plus forts. Il falloit affoiblir, ainsi que vous avez fait, les preuves de l'innocence des premiers, & favoriser les derniers, en dissimulant leurs horribles excés de medisance & de calomnie. C'est sçavoir vivre selon le monde. Mais ne craint-on point ce reproche du Dieu des Juges,* (1) usque quo judicatis iniquitatem, & facies peccatorum sumitis? *Jusques à quand jugerez-vous injustement ? Jusques à quand aurez-vous égard au credit des pecheurs, en les faisant paroistre innocens, lors qu'ils sont les plus criminels ? C'est ce que signifie cet Hebraïsme,* facies peccatorum sumere : *& c'est cette* acception de *personnes qui est si souvent & si severement condamnée dans l'Ecriture, quand par timidité, ou par quelque autre consideration humaine, on fait pancher la balance du costé de la partie qui a le plus de pouvoir, quoy que sa cause soit moins bonne, que celle de la partie qui est moins puissante.*

(*a*) *Ibid. p.* 107.

(1) *Psalm.* 81.

Voilà le portrait d'une infinité de gens. Ils conoissent le tort d'un accusateur ; ils le detestent ; ils en diront à l'oreille de leurs amis tout le mal imaginable ; mais s'il peut nuire & deservir, ils se gardent bien étant ses Juges, de prononcer rien qui le flêtrisse. Ils ont mille tours de souplesse pour esquiver, & pour laisser dans les affaires mille plis, & mille entortillemens. Ce qui montre que l'ascendant du credit sur la Justice est un mal presque incurable dans le genre humain ; c'est ce qui fera que les personnes puissantes ne craindront jamais de semer des calomnies utiles. Voyez comment une calomnie finement conduite a fermé * les portes de Liege aux Peres de l'Oratoire.

(*K*) Mr. du Pin *ne s'est pas bien trouvé.*] Je ne sai pas bien le detail des affaires qui lui ont été suscitées ; c'est pourquoi je n'en parle qu'en passant ; & je renvoye mon lecteur à l'un de nos Journalistes (*b*), qui en a touché quelques particularitez, & nommément l'accusation d'avoir trop favorisé Nestorius.

(*L*) *Tomber dans les mêmes cultes en ne se servant que du terme de mere de* JESUS-CHRIST.] J'ai déja parlé de ceci dans la premiere remarque, mais je ne ferai pas mal d'y retoucher. Je croi pouvoir dire que les disputes de Nestorius & de Cyrille n'ont servi à l'augmentation des honneurs de la Ste. Vierge que par accident. Ces deux Prelats ne se batoient pas sur un point de devotion : leur querelle ne regardoit point le culte ; & supofé que dès ce tems-là l'on invoquât la Vierge Marie, Nestorius ne pretendoit point changer cet usage, & Cyrille ne demandoit pas qu'on l'amplifiât. Il s'agissoit entre eux d'un dogme de speculation : l'un craignoit que l'on ne voulût confondre les deux natures de JESUS-CHRIST ; l'autre craignoit que l'on ne voulût ériger en personne la nature humaine de nôtre Seigneur. Le culte n'étoit point interessé là dedans : (*c*) *Nestorius tout entêté qu'il paroissoit de son opinion, s'étoit tellement reduit à vouloir assurer* à la Ste. Vierge *les honneurs qu'on lui rendoit publiquement, que dans sa disgrace il parut disposé à lui restituer la qualité de Mere de Dieu, plûtôt que de donner occasion à la diminution de son culte en continuant de la lui refuser.* Ces paroles sont d'un Prêtre François qui a traité de la devotion à la Sainte Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire. Il avoue que Nestorius ne demandoit aucune diminution de culte ; & il auroit pu reconoître que cet heretique retenoit tous les fondemens de culte que Cyrille eût voulut poser : car on ne sauroit fonder le culte de la Sainte Vierge, que sur la supofition que Dieu a fait envers elle dans le ciel, ce qu'un Roi d'élection feroit sur la terre, s'il declaroit qu'il veut & entend que la femme qui lui a donné la vie, de quelque condition qu'elle fût auparavant, soit reconnuë pour une Reine mere, à qui il veut accorder tout ce qu'elle demandera. Dès lors une telle femme seroit élevée à un rang qui la mettroit fort au dessus des Duchesses & des Princesses, & de toutes les personnes du Royaume hormis le Roi : son credit n'auroit point de bornes. Les honneurs qu'on lui rendroit surpasseroient la soumission que l'on a pour tous les autres sujets. Ce n'est pas que l'on s'amusât à rechercher si elle seroit la mere de l'ame du Roi : on se contenteroit de la conoître pour la mere de celui qui regneroit, & de savoir qu'elle seroit en possession de toute l'autorité qui peut convenir à un tel rang. L'aplication de ceci à Nestorius n'est

* *Notez que l'Archevêque de Cambrai par sa sentence definitive du* 12. *de Novembre* 1692. *a declaré innocens ces pretendus Nestoriens, mais il n'a condamné personne nommément à leur faire reparation. Voyez le* 8. *tome de la Morale pratique, chap.* 6.

(*b*) *Hist. des Ouvrages des Savans, mois de Novembre* 1692. *pag.* 140. 141. 142. *& mois de Mai* 1693. *p.* 526. 527. 528. *Voyez aussi dans le Mercure historique,* mois de Juin 1693. p. 660. & suiv. *le discours de Mr. de Lamoignon, Avocat General, demandant la suppression du livre de Mr. du Pin, ce qu'il obtint.*

(*c*) *Baillet, de la devotion à la Sainte Vierge, p.* 3. *&* 4.

NEUFGERMAIN (Louïs de) Poëte François un peu fou, pour ne rien dire de pis, vivoit sous le regne de Louïs XIII. Il servoit de jouët au Duc d'Orleans, au Cardinal de Richelieu, & aux beaux esprits de ce tems-là. Il se qualifioit (*A*) *Poëte heteroclite de Monseigneur frere unique de sa Majesté.* Sa methode favorite étoit de faire des vers qui finissoient par les syllabes du nom de ceux qu'il loüoit. C'étoit une gêne qui lui faisoit debiter mille impertinences, & un galimatias si ridicule, qu'il ne faut pas s'étonner qu'on se divertît à lui proposer des noms qui lui donnassent un peu d'exercice. Je ne sai même si l'on ne se servoit pas de lui pour entremêler des traits satiriques parmi des loüanges, je veux dire que des gens plus ingenieux que lui l'aidoient quelquefois à faire ses vers. C'est ce qu'il semble qu'on puisse conjecturer, à l'égard de ceux qu'il fit pour Messieurs Godeau & Conrart. L'un n'étoit pas d'une mine ni d'une taille avantageuse, l'autre ne savoit point le Latin; il semble donc qu'il y ait un peu de malignité dans leur éloge, & qu'un plus habile maître que Neufgermain y ait touché. J'en laisse le jugement à mes Lecteurs. Ils trouveront (*B*) ci-dessous les vers dont je parle. Il n'y a guere de pieces dans les Ecrits de Voiture qui soient

n'est pas mal aisée. Si en rejettant le titre de mere de Dieu il retient celui de mere de Jesus-Christ, il retient tous les fondemens du culte; car, dira-t-il, être mere de Jesus-Christ, c'est être mere de celui à qui *toute* (*a*) *puissance a été donnée au ciel & en terre*, & qui regne sur toutes choses, sur les Anges aussi bien que sur les hommes: & par consequent si Dieu a voulu que la mere de J. Christ fût revêtuë de la qualité de Reine mere, & de Reine regente, & qu'elle jouït pleinement de l'autorité maternelle sur son fils, elle est au dessus de toutes les creatures, & en état de repandre sur le genre humain tous les biens qu'elle voudra. Je ne voi point que Cyrille ait pu donner à la devotion pour la Sainte Vierge une base plus solide que celle-ci (*b*). Ce ne fut point à l'égard de la nature divine, que Jesus-Christ declara le jour de son ascension que toute puissance lui étoit donnée; car comme Dieu il ne pouvoit rien aquerir, il étoit de toute éternité le maître de toutes choses. Ce fut donc entant qu'homme qu'il fut établi Plenipotentiaire; ce fut à son ame que Dieu confera cette puissance, entant qu'il voulut que tous les desirs de cette ame fussent efficaces & operatifs: & par consequent pour être assûré du credit universel de la Sainte Vierge, il suffit de croire que l'humanité de J. Christ ne refuse rien à sa mere, & qu'elle lui est aussi soumise que le meilleur fils le sauroit être. Si la devotion des Sociniens se tournoit jamais du côté des fêtes, des processions, des images, des pelerinages &c. ils feroient pour Jesus-Christ tout ce qu'on pratique dans l'Eglise Romaine pour sa sainte Mere. N'importe qu'ils ne le croyent pas Dieu, il suffit qu'il regne avec une pleine puissance, & qu'il soit le dispensateur de tous les biens par l'institution de Dieu. Si Mr. Baillet prend la peine de reflechir sur ce que je viens de dire, je m'assûre qu'il changera quelque chose à cet endroit de son Ouvrage. (*c*) *Lors que l'Eglise a maintenu la sainte Vierge dans sa qualité de Mere de Dieu au Concile d'Ephese, contre l'injustice de l'Heresiarque Nestorius qui tâchoit de lui ravir ce glorieux titre, elle ne songeoit pas moins à conserver les fondemens de la devotion que les Fideles avoient pour cette Vierge Mere, qu'à établir la creance de l'unité de la personne dans* J. Christ. Peut-être me fourniroit-il des vuës que je n'ai pas, & qui me feroient changer d'opinion. Or voici comment je croi que par accident, les disputes de Nestorius & de Cyrille ont augmenté sur la terre les honneurs de la Ste. Vierge. Le titre de Mere de Dieu contesté pendant quelque tems, & enfin victorieux, & confirmé par les Canons des Conciles, fit plus d'impression qu'il n'en faisoit; il devint une grande affaire; le party vaincu fut regardé comme impie, le party vainqueur se regarda donc comme le patron de la pieté; on aima sa victoire, on fortifia cette partie de la foi, comme une breche d'où l'ennemi avoit été repoussé, & où il pourroit donner un nouvel assaut. Parcourez l'histoire de l'Eglise, vous verrez que dans tous les siecles les disputes qui n'ont pas été victorieuses, n'ont servi qu'à redoubler les abus. J'en ai marqué la raison; & cela me fait souvenir des villes qui pour conserver leurs privileges, s'opposent à des édits onereux: elles fournissent un pretexte au Souverain de les brider par des citadelles, ce qui ne fait qu'empirer leur condition. L'Auteur de la maxime *nunquam tentabis ut non perficias*, avoit bon nés. Voyez la marge (*d*).

(*a*) *Evangile de St. Matthieu chap.* 28. *v.* 18.

(*b*) *Notez ces paroles de Mr. Baillet ubi supra pag.* 1. & 2. Le rang que la qualité *de mere d'un Dieu* donne *à la Sainte Vierge* au dessus des autres creatures, n'est pas etabli seulement pour marquer le point de son élevation dans la gloire qu'elle possede. Nous le regardons encore comme un poste d'où elle peut avantageusement servir auprès de son Fils ceux qui sont appellez à la même gloire, par la grace de ce divin Sauveur.

(*c*) *Baillet ibid. p.* 3.

(*d*) Omittere potius prævalida & adulta vitia, quam hoc adsequi, ut palam fieret quibus flagitiis impares essemus. *Tacit. Annal. l.* 3. *c.* 53.

(*A*) *Il se qualifioit* Poëte heteroclite de Monseigneur.] Qu'on ne s'aille pas imaginer que les beaux Esprits qui divertissoient par son moyen le Duc d'Orleans, le Cardinal de Richelieu, &c. lui donnerent cette qualité sans qu'il l'acceptât: il est sûr qu'il la prenoit fort serieusement, & qu'elle étoit l'un de ses titres à la tête de ses Ouvrages. En effet voici les termes du Privilege qu'il obtint du Roi pour l'impression de ses poësies l'an 1637. *Nostre bien Amé* Louïs de Neufgermain, *nous a fait remonstrer qu'il desiroit faire imprimer pour la seconde fois la premiere partie, & aussi la deuxiesme partie d'un livre intitulé* les Poësies & Rencontres du Sieur de Neufgermain, Poëte heteroclite de nostre très cher frere unique le Duc d'Orleans: *mais doute qu'autres le voulussent faire imprimer, ce qui tourneroit à son prejudice, requerant sur ce nos lettres:* A CES CAUSES *nous voulans gratifier le dit de Neufgermain luy avons permis & permettons* &c.

(*B*) *Ils trouveront ci-dessous les vers dont je parle.*] Raportons premierement ceux qu'il fit pour Mr. Conrart. Il l'apelle Conrat, soit que la prononciation des * Parisiens l'eût trompé à l'orthographe de ce nom, soit que la syllabe *rat* eût paru plus favorable que celle de *rart*.

* *C'est-à-dire de plusieurs Parisiens.*

soient plus ingenieuses, que ce qu'il fit pour se (*C*) moquer de ce Poëte heteroclite. La reponse de (*D*) Neufgermain marque qu'il n'en pouvoit plus; le coup l'avoit étourdi: jamais il n'avoit moins su ce qu'il disoit qu'en cette rencontre.

NICOLLE (PIERRE) l'une des plus belles plumes de l'Europe, nâquit à Chartres l'an 1625. Sa famille y est considerable (*A*) depuis long tems. Il s'attacha

A MONSIEUR CONRAT.

Les syllabes du nom finissans les vers.

Ainsi (*a*) *que l'on parloit des rats de Tarascon,*
Quelqu'un me dit, tout mont peut engendrer un rat,
A quoy je respondis, exceptez Helicon,
Car il est sacro-sainct, autre que Montferat,
Et c'est sur Helicon que fut nourry Conrat.
Il sçait parler Latin, il sçait parler Gascon,
Grave, sententieux, disert, nunquam erat,
Jusques-là qu'il vainquit disputant dans Macon
*Un Docteur Maconnois, & l'envoya au grat *,*
Chercher son Calepin pour se prendre à Conrat.
S'il ne harangue en chaire, il harangue en Balcon,
Zelateur de vertu, contraire au scelerat,
Puis boit l'eau d'Hipocrene à plein broc ou flacon,
Aux vivans & defuncts, fust-ce au grand Amurat,
Ayant soif & sans soif, cet excellent Conrat.
Il sçait de quel genre est dans Despautere Icon,
Seigner, tater le poux, appliquer le cerat:
Si quelque belle il voit, il dit, ô bon bocon!
Ses beautez admirant, & son bel apparat,
Puis de ses beaux discours les charme ce Conrat.
Plus qu'Orphée puissant, il peut sans Lexicon
Arrester de propos le soleil, dum migrat,
L'Aigle volant en l'air, le Duc & le Faucon,
Par terre le Lion, & l'escumant Verrat,
Baleines prendre en mer par ses accens Conrat.
Dans un livre il fait voir qu'au pris d'un patacon
Les testes des proscripts mit le Triomvirat:
Et comme il les joüoit à la chance & tricon,
Recompensant celuy qui hæc attulerat,
Tant est scientieux & rare ce Conrat.

(*a*) *Neufgermain, 2. partie de ses Poësies & rencontres, pag. 102. 103.*

* *Furetiere au mot* grat *nous aprend qu'envoyer au grat signifie rebuter, chasser, envoyer promener.*

Passons à ceux qu'il composa pour Mr. Godeau. On ne trouvera pas mauvais, je m'assûre, que je raporte ces deux exemples; car il en faloit raporter quelcun; puis qu'autrement presque personne dans les païs étrangers n'auroit pu avoir une idée juste du caractere de ce Poëte heteroclite.

A MONSIEUR GODEAU.

Les syllabes du nom finissans les vers.

La (*b*) *belle & gentille Margo,*
Trouvée n'aguere au bord d'eau,
Puisant, puisa un escargo,
Dont elle fit si bon chaudeau,
Qu'il n'en resta point à Godeau.
Dedans son lict en son gogo,
Encourtinée d'un rideau,
Remuant la gigue, ou gigo,
Chantoit un air en go, en d'eau,
En faveur de Monsieur Godeau.
Luy seul a trouvé le mugo
D'éloquence, prose & rondeau;
Car plus charmant qu'un Larigo,
Meinte fere marche en bedeau;
Portant masses devant Godeau.
Venus luy donna son mago,
Atlas luy offrit son fardeau,
Diane, Taïol & Rago,
Et le beau Phebus, ce blondeau,
Donna ses chevaux à Godeau.
D'un nom si divin, origo
Est, que liée d'un cordeau,
Disoit une pie, ou margo,
Got eo, sive God eo, (1)
Voyant marcher Monsieur Godeau.
Ses festins coustent un lingo,
En Nectar, lapin, hetoudeau,
Puis qu'ensemble à tirlarigo,
Boivent, mangeans le fezandeau,
Apollon, Minerve, & Godeau.

(*b*) *Neufgermain ibid. pag. 125. 126.*

(1) Incedo Deus.

Il y a dans les œuvres posthumes de Mr. de la Fontaine * un éloge de Mr. le Dauphin *en vers à la maniere de Neufgermain.*

* *A la page 161. édit. de Hollande. C'est sur la prise de Philisbourg en 1688.*

(*C*) *Que ce que* Voiture *fit pour se moquer de ce Poëte.*] Il fit 1. une ballade *en faveur des œuvres de Neufgermain.* 2. Une reponse à la (*c*) *plainte des consones qui n'ont pas l'honneur d'entrer au nom de Neufgermain.* 3. Une *requête à Monsieur de Puylaurens au nom de Neufgermain.* 4. Des *vers à la mode de Neufgermain à Monsieur d'Avaux, les lettres du nom finissans les vers.* Tout cela est plein d'esprit: la reponse à la plainte des consones fut faite sous le nom de Jupiter. C'est une excellente piece, neanmoins Mr. de Girac y trouva quelques defauts dont Mr. Costar eut bien de la peine à faire l'apologie, avec toutes ses adresses, & avec tous ses recueils.

(*c*) *Elle est parmi les Poësies de Voiture. C'est Mr. Patris qui en est l'Auteur.*

(*D*) *La reponse de Neufgermain marque qu'il n'en pouvoit plus.*] Mr. de Girac critiqua entre autres choses comme un mensonge ce que Jupiter assûroit touchant les voyelles, c'est qu'elles avoient été mises toutes dans le nom de Neufgermain. Cela ne peut-être vrai, qu'en suposant que ce nom s'orthographie *Nœufgermain.* Vous allez voir l'étrange galimatias que le Poëte heteroclite fonda sur cette faute de Voiture. „ (*d*) De „ quelque façon que vous le preniez, Mr. de Voi- „ ture est toûjours blâmable. Car s'il n'a pas mis „ un O, dans ce mot de *Neufgermain*, il s'est „ trompé au conte, puisqu'il y manque une voyel- „ le; s'il l'a mis, il a mal fait de le mettre n'y „ devant pas estre, comme luy reproche Neufgermain luy-même.

„ *Il bâtit en l'air des chasteaux,*
„ *Par diphtongue il fait mots nouveaux,*
„ *Par oe de Nœufgermanise,*
„ *Et brouillant un nom glorieux*
„ *Bedelneufgermicopsantise* (*e*)
„ *Au mepris des hommes & Dieux.*
„ *Qui deut monstrer qu'en ce beau nom*
„ *Toutes voyelles sont si non*
„ *O, qui par sa forme Spherique*
„ *Environnant cet Univers*
„ *Rend le caractere d'Afrique*
„ *Confrere de celuy d'Anvers.* „

(*d*) *Girac Reponse à la Defense des Oeuvres de Voiture, section 26. pag. 196.*

(*e*) *Notez que dans la reponse à la plainte des consones, Jupiter declare qu'il faut que ce Poëte ait nom* Bdelneufgermicopsant.

(*A*) *Sa famille y est considerable.*] Je le prouve par le temoignage de Mr. Devizé. *Je ne*

cha au party des Janſeniſtes, & il travailla de concert * à pluſieurs Ouvrages avec Mr. Arnaud, dont il † *fut le fidelle compagnon dans les dix ou douze dernieres années* de ſa retraite. Ce fut lui qui mit en Latin (*C*) les Provinciales de Mr. Paſcal,

* *Voyez le livre intitulé,* Queſtion curieuſe, ſi Mr. Arnaud eſt heretique, *pag.* 150. *& ſuiv. edit.* 1695.

† *Ibid.*

ne vous parle point, dit-il (*a*) *de la Famille des Nicoles. Tout le monde vous dira qu'elle eſt très-ancienne à Chartres, & qu'il y a plus de deux cens ans qu'elle y fournit des Magiſtrats. Elle a preſentement pour digne Chef le Lieutenant General de cette ville.* Un peu auparavant il avoit parlé de Mr. Nicolle, pere de celui qui eſt le ſujet de cet article, & voici ce qu'il en dit. J'ai (*b*) à vous aprendre la mort de „ Mr. Nicole que la „ ville de Chartres avoit choiſy pour ſon Avo- „ cat. C'eſt une perte conſiderable pour les „ Gens de Lettres. Quoy qu'il fuſt dans un âge „ fort avancé, il ſoûtenoit avec autant de fer- „ meté que de politeſſe, la haute reputation que „ ſes pieces d'éloquence luy avoient acquiſe. „ Il s'eſtoit attiré l'eſtime de quantité de per- „ ſonnes de la naiſſance la plus relevée. Il com- „ plimentoit au nom de la Ville, leurs Alteſſes „ Royales lors qu'elles paſſoient par Chartres, „ & toûjours avec un applaudiſſement general. „ Il eſtoit pere de l'Illuſtre Mr. Nicole, connu „ de tout le monde par les excellens Ouvrages „ d'érudition & de pieté qu'il met au jour de- „ puis près de trente années; entr'autres par *la* „ *Perpetuité de la Foi*, & nouvellement par *les* „ *Eſſais de Morale.* „

(*a*) Deviſé, *Mercure Galant, du mois d'Octobre* 1678. *pag.* 22. *edit. de Hollande.*

(*b*) *Id. ib. pag.* 22.

(*B*) *Qui mit en Latin les Provinciales de Mr. Paſcal.*] Il faudroit dire *les lettres au Provincial*, & non pas les Provinciales, ſi l'on aimoit mieux ſe conformer à l'exactitude qu'au caprice de l'uſage. Mais laiſſant à part la Grammaire, diſons hiſtoriquement que Mr. Nicolle ſous le faux nom de *Guillelmius Wendrockius*, eſt l'Auteur de la traduction Latine des lettres de Mr. Paſcal contre les Jeſuïtes, à laquelle il joignit un Commentaire. Le Docteur de Sorbonne qui publia les (*c*) Prejugez legitimes contre le Janſeniſme l'an 1686. ne ſavoit pas en quel tems Mr. Nicolle avoit publié cette verſion. Cette ignorance ne lui eût point fait de tort, s'il n'y eût pas apuyé les raiſons de ſa conduite; mais parce qu'il en tira cet uſage, on le releva un peu durement. Raportons ſes paroles & celles de ſon adverſaire. „ (*d*) Ces Meſſieurs ont „ compilé nouvellement dans leur Vendero- „ kius, tout ce qu'ils ont écrit de plus ſubtil „ & de plus captieux pour la defenſe de Janſe- „ nius : ils l'ont mis en Latin, & l'ont publié „ dans toute l'Europe, ſans craindre de troubler „ cette profonde paix, dont ils font les zela- „ teurs quand on écrit contre eux. Il eſt donc „ juſte, que les enfans de lumiere tâchent de „ ne ſe laiſſer pas ſurpaſſer en prudence, aux „ enfans de tenebres; & ils ſe rendroient ſans „ doute coupables d'une negligence très-crimi- „ nelle, s'ils avoient moins de zêle pour la de- „ fenſe de la verité, que les ennemis de l'E- „ gliſe en ont pour la defenſe du menſonge. „ Monſieur Arnaud lui repondit ce que l'on va voir. (*e*) *Si noſtre Docteur Savoyard avoit lû luy-meſme le livre, dont apparemment il ne parle que ſur quelque mechant memoire qu'on luy en aura donné, il auroit ſçu qu'il ne s'appelle point Venderokius, mais Wendrockius; que ce n'eſt point une compilation de ce qu'on avoit écrit de plus ſubtil pour la defenſe de Janſenius : mais une traduction en Latin des Lettres Provinciales, avec des Notes & des Diſſertations, où les plus grands principes de la Morale Chreſtienne ſont expliquez d'une maniere auſſi éloquente qu'edifiante & ſolide : Et que ce livre ayant eſté fait & donné au public plus de dix ans avant la paix, rien n'eſt plus ridicule, que de ſuppoſer que c'eſt* NOUVELLEMENT *que ces Meſſieurs l'ont* compilé & publié par toute l'Europe ſans craindre de troubler la paix : *comme s'il euſt eſté à craindre qu'on ne la troublât dix ans avant qu'elle fût faite. Cependant il triomphe après tant de fauſſetez & d'impertinences, & il en tire cette concluſion outrageuſe :* Il eſt donc juſte que les enfans de lumiere ne ſe laiſſent pas ſurpaſſer en prudence aux enfans de tenebres : Ils ſe rendroient ſans doute coupables d'une negligence très-criminelle, s'ils avoient moins de zéle pour la defenſe de la verité, que les ennemis de l'Egliſe en ont pour la defenſe du menſonge. *On laiſſe à ceux qui auront lû le Wendrock & le Docteur Savoyard, de mettre chacun des deux dans le rang qu'ils jugeront en leur conſcience luy être dû, parmi les* enfans de lumiere, *ou parmi les* enfans de tenebres.... *Ce qui eſt certain, eſt que le Docteur Savoyard mettant ſa prudence & ſon zèle à avoir écrit depuis la paix, ſans ſe mettre en peine s'il la troubloit, il eſt très-faux qu'il ait pu eſtre porté à cette ſorte* de prudence *par l'exemple de Wendrock qui n'a écrit que long tems avant la paix.* Le pere Honoré Fabri fameux Jeſuite repondit à cet Ouvrage de Mr. Nicolle : ſa reponſe fut imprimée (*f*) ſous le faux nom de *Bernardus Stubrockius.* Il l'inſera depuis toute (*g*) entiere dans un livre qu'il intitula *R. P. Honorati Fabri Societatis Jeſu* Theologi *Apologeticus Doctrinæ Moralis ejuſdem Societatis.* Cet Ouvrage de Stubrock fut mis dans l'Index, & ce qui eſt bien étrange celui de Wendrock n'y fut point mis, quoi que les Jeſuïtes euſſent tâché de l'y faire mettre, & que les lettres Provinciales y euſſent été fourrées. C'eſt ce qui a fait dire à un Janſeniſte qu'on ne les y mit que parce qu'elles étoient en François, & ſans nom d'Auteur &c. voici ſes paroles. „ (*h*) L'applaudiſſement „ general qu'on a donné aux Lettres Provincia- „ les, & qu'on y donne encore, & le fruit que „ l'Egliſe en a tiré, perſonne juſqu'à cet Au- „ teur, n'ayant ſi bien decouvert les pernicieux „ relâchemens des Caſuiſtes modernes, ſont un „ juſte ſujet de croire qu'elles ne ſe trouvent „ dans le Catalogue des livres defendus, que „ parce qu'elles avoient paru ſans nom d'Au- „ teur, ſans Approbateur, & ſans le lieu de „ l'impreſſion : ou bien encore parce qu'eſtant „ en langue vulgaire, on avoit apprehendé „ qu'elles ne fuſſent cauſe que le Peuple n'en „ eſtimaſt moins une celebre Societé, & non „ qu'on y euſt trouvé aucune mechante doc- „ trine, ni aucune calomnie. Une preuve que „ cela doit eſtre ainſi eſt que ces mêmes Lettres „ ayant eſté traduites en Latin par Guillaume „ Wendrock, avec des Notes qui en juſtifient „ les Citations, quoi que ce Livre euſt eſté de- „ feré à l'Inquiſition dans le même temps qu'on „ y

(*c*) *Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Juin* 1686. *art.* 3.

(*d*) *Prejugez legitimes contre le Janſeniſme, Preface page* † † 6.

(*e*) *Phantôme du Janſeniſme, chap* 1. *p.* 4. *&* 5. *Cet Ouvrage fut imprimé l'an* 1686.

(*f*) *Voyez la* 4. *denonciation du peché philoſophique, à la fin de la Preface.*

(*g*) *Quatriéme denonciation du peché philoſophique, p.* 22

(*h*) *Difficultez propoſées à Monſr. Steyaert,* IX. *partie. p.* 40. 41.

Pascal, & qui les accompagna d'un commentaire. Il ne suivit point Mr. Arnauld sortant du Royaume l'an 1679. & il consentit même, dit-on, à une espece d'accommodement avec les Jesuites, qui consistoit à s'engager à ne rien faire contre eux, mais non pas à rompre avec ses anciens amis. L'un de ses plus beaux Ouvrages est celui qui a pour titre *Essais de Morale.* Ce qu'il a écrit contre ceux de la Religion est fort subtil; jamais on n'avoit poussé avec tant de force les objections du schisme, & les difficultez de la voye de l'examen : mais plusieurs personnes sages estiment qu'il eût mieux valu supprimer cela, que de le donner au public; car outre que l'Eglise Romaine n'y gagne rien, puis que l'on retorque contre elle tous les argumens de Mr. Nicolle, ses Ouvrages joints aux reponses qu'on lui a faites, peuvent fortifier malheureusement dans leurs mauvaises dispositions tous ceux qui ont du panchant (*C*) vers le Pyrrhonisme. Son Traité

„ y defera *l'Apologie des Casuistes*, comme le te- „ moigne le P. Fabry dans les *Notæ in Notas*, „ en se promettant que le Livre de Wendrock „ n'échaperoit pas la Censure : *Nullus dubito*, „ (dit-il, parlant à Wendrock) *quin tuus in Catalogum Librorum prohibitorum referendus sit :* „ il s'est trouvé neanmoins qu'il a esté faux Pro- „ phete, le Livre de Wendrock n'ayant point „ esté censuré, & les *Notæ in Notas* de ce Je- „ suite l'ayant esté. „ On avouë dans la nouvelle reponse qui a été faite aux Provinciales, que le livre de Wendrock eut un merveilleux succés. (*a*) *Ces lettres depuis la dixiéme, ne furent plus de pures attaques : car Pascal fut obligé luy-mesme de se mettre sur la defensive ; parce que les Jesuites pretendirent avoir convaincu Port-Royal d'un très-grand nombre d'impostures sur lesquelles il n'eust pas esté honorable de se taire tout-à-fait. Mr. Nicole, sous le nom de Wendrok, vint quelque temps aprés au secours ; ou plustost il fut lasché par le parti pour achever la deroute des Jesuites. Il le prit sur un ton bien haut dans les Commentaires Latins qu'il ajousta à sa traduction des Provinciales : il y traite les Jesuites comme des miserables. Tout cela reüssit au delà de ce qu'on pouvoit esperer.*

(*a*) *Reponse aux Lettres Provinciales, ou Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe, pag. 21. édition de Hollande 1696.*

(C) *Fortifier . . . . ceux qui ont du panchant vers le Pyrrhonisme.*] Je n'ai ici en vuë que deux Ouvrages de Mr. Nicolle : l'un (*b*) a pour titre, *Prejugez legitimes contre les Calvinistes*; & l'autre (*c*) *les pretendus Reformez convaincus de schisme.* Je n'ai en vuë dans le premier que le chapitre 14. où l'Auteur pretend montrer *que la voye proposée par les Calvinistes, pour instruire les hommes de la verité, est ridicule & impossible.* Il dit qu'il n'y a point d'homme qui se puisse faire instruire raisonnablement par cette voye, sans *s'assûrer en 1. lieu si les passages de l'Ecriture qu'on lui allegue, sont tirez d'un livre canonique. 2. S'ils sont conformes à l'original. 3. S'il n'y a point de diverses manieres de les lire qui en affoiblissent la preuve.* Après cela Mr. Nicolle deploye toutes les adresses de la Rhetorique, pour faire voir en detail les difficultez qui se rencontrent dans la discussion de ces trois points. Il pousse cela beaucoup plus loin dans l'autre livre, où il pretend que ceux qui sortirent de la Communion Romaine au XVI. siecle, ne le purent faire sans une extrême temerité, à moins qu'ils n'eussent une conoissance exacte des raisons qui la favorisent, & de celles qui la combatent; & en general de toutes les objections qu'on peut former sur les passages de l'Ecriture alleguez de part & d'autre. Il montre ce qu'ils étoient obligez de faire, afin d'aquerir une certitude legitime qu'il faloit quiter l'Eglise Romaine, & se ranger dans la Communion des Protestans; & il fait entrer tant de discussions dans l'examen qui a dû conduire à une semblable certitude, qu'il n'y a point de lecteur qui ne comprenne que de 10. mille personnes on en trouveroit mal aisément quatre, qui pussent remplir ce devoir. Quel fruit a-t-il recueilli de tant de meditations? Un avantage qui s'est terminé à sa personne; il s'est aquis la reputation d'un fin disputeur, & d'un Philosophe Theologien très-capable de soutenir une cause quelle qu'elle fût, & de pousser les difficultez aussi loin qu'elles peuvent l'être. Mais il n'a rien fait pour son party ; car Mr. Claude qui a repondu à son 1. livre, & Mr. Jurieu qui a repondu à l'autre, ont fait voir manifestement qu'on est exposé dans la Communion Romaine à toutes ces mêmes difficultez; & qu'il faut de plus s'y embarquer sur l'ocean de la tradition, & parcourir tous les siecles de l'Eglise, toute l'histoire des Conciles, & celle de la dispute sur l'autorité du Pape, inferieure aux Conciles selon quelques-uns, superieure selon quelques autres; de sorte que la voye de l'autorité par où les Catholiques Romains font profession de se conduire, est le grand chemin du Pyrrhonisme. Un homme qui se veut assûrer legitimement, qu'il se doit soumettre à l'autorité de l'Eglise, est obligé de savoir que l'Ecriture le veut ainsi. Le voilà donc exposé (*d*) à toutes les discussions de Mr. Nicolle; & il faut de plus qu'il sache si la doctrine des Peres, & celle de tous les siecles du Christianisme est conforme à la soumission qu'il veut avoir. Il sera bien infatigable, s'il n'aime mieux douter de tout, que de s'engager à tant de recherches; & il sera bien subtil, si prenant toute la peine que cela demande, il rencontre enfin la lumiere. C'est donc une voye de (*e*) Pyrrhonisme. La reponse de Mr. Claude à Mr. Nicolle, intitulée (*f*) *Defense de la Reformation*, est un chef-d'œuvre. Il a non seulement bien retorqué les objections de son adversaire, mais aussi il les a directement éclaircies, d'une maniere qui édifie les bonnes ames, sans montrer aux Libertins la methode d'insulter la Religion. Je voudrois que l'on en pût dire autant de l'autre adversaire de Mr. Nicolle; mais on ne le sauroit faire sans le flater grossierement. Il ne s'est pas contenté d'enseigner aux Juifs (*g*), comment ils peuvent convaincre d'une insigne temerité ceux de leurs ancêtres qui embrasserent l'Evangile, qui prononcerent en dernier ressort que la Synagogue étoit devenuë une fausse Religion; il nous a forgé

(*b*) *Imprimé à Paris l'an 1671. & en Hollande de l'an 1683.*

(*c*) *Imprimé à Paris l'an 1684. & reimprimé en Hollande la même année. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, Novembre 1684. article 1.*

(*d*) *Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres ubi supra p.* 888.

(*e*) *Mr. Turretin le fils soutint de fort belles theses à Leide* Author & respondens, *l'an 1692. intitulées* Pyrrhonismus Pontificius, sive theses Theologico-Historicæ de variationibus Pontificiorum circa Ecclesiæ infallibilitatem.

(*f*) *Elle fut imprimée à Rouën l'an 1673 in 4. & en Hollande l'an 1682. in 12.*

(*g*) *Voyez le livre de Mr. Jurieu intitulé*, Le vrai systême de l'Eglise, *imprimé à Dordrecht* 1686. *chap.* 13. *du* 2. *livre, p.* 333. *& suiv.*

té de l'Unité de l'Eglise est de main de maître, & neanmoins il n'y a pas attaqué son forgé je ne sai quelle distinction (a) grotesque d'examen de discussion, & d'examen d'attention, aussi absurde pour le moins que celle de la quantité formelle dans l'ordre à soi, & de la quantité actuelle dans l'ordre au lieu, *quantitas formalis in ordine ad se, & quantitas actualis in ordine ad locum*, dont les Ecoles Romaines retentissent; & il est tombé d'accord que les fidelles ne sont point conduits à l'orthodoxie par des preuves évidentes, mais par des preuves de sentiment, & qu'ils discernent la verité par le goût, & non point par des idées distinctes. Cette dispute a eu des suites: d'un côté Mr. Pellisson (b), & l'Auteur du Commentaire sur *contrain les d'entrer*, & Mr. Papin (c) ont fait des livres où ils ont montré de plus en plus les difficultez insurmontables de la voye de l'examen; & de l'autre quelques Ministres se sont plaints fort vivement de la reponse qui a été faite à Monsr. Nicolle, à l'égard du fondement de la foi. L'Auteur de cette reponse bien loin de se retracter, ou de faire quelque pas en arriere, s'est expliqué tout de nouveau avec plus de precision. Il vient de faire un gros livre, pour soutenir non seulement que les preuves de la divinité de l'Ecriture ne nous sont point proposées avec évidence par l'Esprit de Dieu qui nous convertit; & qu'il n'est point évident que Dieu nous revele dans sa parole tel & tel mystere; mais aussi que ceux qui mettent le fondement de la foi sur l'évidence du temoignage, enseignent une doctrine pernicieuse & très-dangereuse (d). N'est-ce pas mettre la Religion sur les bords du precipice? Si les Celsus & les Porphyres l'avoient trouvée dans un tel poste, s'ils avoient eu à combattre des Docteurs Chretiens qui leur eussent fait tant d'avances, & tant d'aveux, auroit-on pu tenir un quart d'heure en leur presence? Je ne sai point ce qui pourra resulter de la dispute du Ministre de Rotterdam & du Ministre d'Utrecht; mais il me semble que si l'on étoit dans un tems de crise, & dans les conjonctures de l'effervescence des humeurs qui ont produit tant d'effets en divers siecles, ou auroit de grands changemens à craindre: *Deus omen avertat.* Voyez la marge *.

Il y a peut-être des gens qui souhaiteroient que la doctrine du Ministre de Rotterdam fût embrassée par tous les Docteurs. Ils s'imaginent qu'après cela on ne disputeroit plus, & que ce seroit le veritable tombeau des controverses: car comme on ne dispute point des goûts, on ne disputeroit point sur la Religion, dès que tous les Theologiens reduiroient au goût l'analyse de la foi. Je croi, diroit l'un, posseder la verité, parce que j'en ai le goût & le sentiment; & moi aussi diroit l'autre. Je ne pretens pas, diroit l'un, vous convaincre par des raisons évidentes, je sai que vous pourrez éluder toutes mes preuves; ni moi non plus, diroit l'autre. Ma conscience est convaincue, diroit celui-ci, elle goûte mille consolations, encore que mon entendement ne voye point clair dans ces matieres; & la mienne aussi, diroit celui-là. Je me persuade, continueroit le premier, que l'operation interieure de l'Esprit de Dieu m'a conduit à l'orthodoxie; & moi aussi, continueroit le second. Ne disputons donc plus, ne nous persecutons plus, s'entre-diroient-ils. Si je vous propose des objections à quoi vous ne puissiez pas repondre, je n'aurai point lieu d'esperer de vous convertir; car puis que vous ne pretendez pas que l'évidence soit le caractere des veritez theologiques, l'obscurité de vos raisons, & la foiblesse de vos preuves ne vous paroîtront jamais une marque de fausseté. Ce seroit donc vainement que je vous refuterois, & que je vous reduirois au silence. Vôtre goût vous tiendroit lieu de demonstration; tout de même qu'à l'égard des viandes nous nous fions plus à nôtre palais, & aux bons effets qu'elles produisent pour nôtre santé, qu'aux raisonnemens speculatifs d'un Cuisinier ou d'un Medecin; encore que nous ne sachions donner aucune raison pourquoi ces viandes nous plaisent, & nous fortifient. Convenons donc les uns & les autres de ne nous point inquieter, & contentons nous de prier Dieu les uns pour les autres. Voilà le fruit qui pourroit naître de cette doctrine, à ce que pretendent certaines gens qui se souviennent d'une maxime de Saint Augustin; c'est que le discernement du vrai & du faux étant une chose très-difficile, il ne faut point s'emporter contre ceux qui errent. *Illi in vos sæviant*, dit-il (e) aux Manichéens, *qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur, & quàm difficilè caveantur errores. Illi in vos sæviant, qui nesciunt quàm rarum & arduum sit, carnalia phantasmata piæ mentis serenitate superare. Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quantâ difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum. . . . Illi in vos sæviant, qui nesciunt quibus suspiriis & gemitibus fiat, ut ex quantulacumque parte possit intelligi Deus.* Voilà, dis-je, le fruit que ce dogme peut produire, si l'on en croit certaines personnes; *sed non ego credulus illis*: mais j'en doute un peu quand je considere que le Ministre (f) d'Utrecht, persuadé que l'Ecriture contient un temoignage évident de nos mysteres, n'aprouve pas que l'on persecute les heretiques; & qu'au contraire son antagoniste persuadé qu'on ne sauroit alleguer de bonnes (g) preuves ni de la divinité de l'Ecriture aux Infideles, ni du temoignage de nos mysteres aux Sociniens, aprouve fort (h) que les Magistrats persecutent les heretiques. Quels travers d'esprit! On ne doit compter sur rien, pendant qu'on suppose que les hommes agiront selon leurs principes, & qu'ils bâtiront consequemment tout leur systême. Ce n'est pas que je pretende que le Ministre d'Utrecht raisonne mal, quand il joint ensemble ces 2. choses; l'une qu'il y a dans l'Ecriture évidence de temoignage pour ceux que Dieu illumine, l'autre qu'il ne faut point établir de peines civiles contre ceux qui ne croyent pas le mystere de la Trinité, celui de l'Incarnation &c. je n'attribuë l'inconsequence qu'à son adversaire. Elle est visible; car si l'on convient d'un côté que l'on ne sauroit donner de bonnes (i) preuves que Dieu revele clairement l'existence de ses mysteres dans sa parole, on a grand tort de pretendre qu'un homme qui ne les croit pas merite de perdre ses biens, sa liberté, sa patrie: car il a pour lui les lumieres de la raison, & vous ne sauriez nier qu'il n'agisse raisonnablement

(a) *Ibid. chap. 22. p. 402.*

(b) *Dans ses reflexions sur les differens de la Religion. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet* [illegible] *art. 1.*

(c) *Ministre qui s'est fait Papiste. Voyez son livre intitulé*, La tolerance des Protestans, & l'autorité de l'Eglise. *Mr. de Beauval en parle dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, Janvier 1693. art. 7.*

(d) *Voyez le livre de Mr. Jurieu intitulé*, Defense de la doctrine universelle de l'Eglise... contre les imputations & les objections de Mr. Saurin, *imprimé à Rotterdam 1695. Mr. Saurin est Ministre de l'Eglise Wallonne d'Utrecht.*

ESPERANCES de certaines gens que les disputes & les persecutions de religion cesseroient, si &c.

* *Notez qu'on peut faire un bon usage de l'incapacité de la raison, comme je l'observe ci-dessous p. 663. col. 2. & en divers autres endroits.*

(e) *Augustin. contra epist. fundam. c. 2.*

(f) *Mr. Saurin.*

(g) *On entend par bonnes preuves celles qui conduisent à l'évidence.*

(h) *Voyez son Traité des droits des deux Souverains, & sa 8. lettre du Tableau du Socinianisme.*

(i) *Voyez ci-dessus lettre g.*

ſon adverſaire (D) par les endroits les plus foibles : ce qui prouve manifeſtement qu'avec toute ſa penetration il ne les decouvrit pas. Il eſt mort à Paris le 16. de Novembre 1695. peu de jours après qu'on eut mis en vente ſon Traité des

(e) Nicolle, Les pretendus Reformez convaincus de ſchiſme, liv. 1. ch. 2. p. m. 15.

ment, lors qu'il refuſe de renoncer à ſes lumieres, à moins qu'il ne paroiſſe qu'elles ſont évidemment combatuës par le temoignage de Dieu. Il eſt prêt de ſacrifier ſes idées les plus diſtinctes, dès qu'il paroîtra clairement que l'autorité de Dieu le demande. Vous vous reconnoiſſez incapable de le lui faire paroître, & vous avoüez que la grace pourra bien l'en perſuader, mais non pas le lui decouvrir évidemment. Tout ce donc que la raiſon & la charité exigent de vous, (a) c'eſt de prier Dieu pour lui, & de faire en ſorte par les voyes d'une inſtruction moderée, qu'il trouve moins de probabilité dans ſes opinions que dans les vôtres. Si vous ne pouvez pas y reüſſir, laiſſez-le joüir de ſon bien & de ſa patrie, & n'allez pas armer contre lui le bras de ſon Souverain. Voilà des choſes qui ſe ſuivent naturellement & clairement, & neanmoins le Miniſtre dont je parle ici les ſepare l'une de l'autre; tant il eſt incomparable en matiere de travers d'eſprit. Car pour le dire en paſſant, y eut-il jamais de plus étrange biſarrerie que de crier autant qu'il a fait contre le Commentateur philoſophique, & puis d'adopter tout le fond de ſon ſyſtême? On montreroit aiſément que ſes hypotheſes (b) ſont les plus propres du monde à confirmer celles du Commentateur; mais on s'écarteroit trop de Mr. Nicolle. Revenons à lui.

Qu'on ne me diſe pas que cet Auteur a aſſez gagné, puis que ſes livres ont fait naître de telles diſputes entre les Miniſtres de Hollande. C'eſt un avantage chimerique par raport à ſa Communion; & il a cauſé un mal réel dans le Chriſtianiſme, en excitant des conteſtations qui demontrent que ni par la voye de l'autorité, ni par la voye de (c) l'examen, on ne peut choiſir un party avec la ſatisfaction de ſe dire, qu'on a fait un bon uſage de ſa raiſon; car ce bon uſage conſiſte à ſuſpendre ſon jugément, juſques à ce que l'évidence des preuves ſe preſente. Les eſprits philoſophes ſe reprocheroient comme un grand defaut, la facilité avec laquelle ils auroient cru les veritez qui ne leur auroient été propoſées qu'obſcurément. Ils ne ſe pardonneroient pas d'avoir bien jugé un procés, s'ils l'avoient jugé avant l'examen ſevere de toutes les pieces des parties. Ils donnent le nom mepriſable d'*opinâteurs* à ceux qui prenent party, ſans y être comme forcez par des argumens inconteſtables. Ils ſoutiennent qu'on ne peut avoir par là qu'une fauſſe ſcience; & ils diſent que „ l'ignorance (d) vaut beau„ coup mieux que cette fauſſe ſcience, qui fait „ que l'on s'imagine ſçavoir ce qu'on ne ſçait „ point. Car comme St. Auguſtin a tres-judi„ cieuſement remarqué dans le livre de l'utilité „ de la creance, cette diſpoſition d'eſprit eſt „ tres-blâmable pour deux raiſons : l'une que „ celuy qui s'eſt fauſſement perſuadé de con„ noître la verité, ſe rend par là incapable de „ s'en faire inſtruire : l'autre que cette preſomp„ tion & cette temerité eſt une marque d'un „ eſprit qui n'eſt pas bien fait ; *Opinari, duas* „ *ob res turpiſſimum eſt : quod diſcere non poteſt* „ *qui ſibi jam ſe ſcire perſuaſit : & per ſe ipſa te*„ *meritas non bene affecti animi ſignum eſt.* Car le „ mot *opinari* dans la pureté de la langue Latine, „ ſignifie la diſpoſition d'un eſprit qui conſent „ trop legerement à des choſes incertaines, & „ qui croit ainſi ſçavoir ce qu'il ne ſçait pas. „ C'eſt pourquoi tous les Philoſophes ſoûte„ noient *ſapientem nihil opinari*; & Ciceron en „ ſe blâmant luy-meſme de ce vice, dit qu'il „ eſtoit *magnus opinator.*„ Non ſeulement les Philoſophes, mais tout le monde en general doit convenir de cette maxime, *Que (e) ce n'eſt pas aſſez de dire vrai pour n'être pas temeraire : il faut encore ſçavoir qu'on dit vrai. Celui qui ſoutiendroit que le nombre des ſables de la mer eſt pair, pourroit dire vrai, mais il ne laiſſeroit pas d'être certainement coupable de temerité.* Ainſi le livre de Mr. Nicolle n'a été propre qu'à fomenter l'irreſolution des eſprits indifferens, & à donner de nouveaux pretextes aux Sceptiques de Religion. On pourroit peut-être dire du premier Ouvrage qui a paru ſur ces matieres, ce que les anciens diſoient du premier navire, Plût à Dieu (f) que l'arbre qui ſervit à le conſtruire fût encore debout ! Mais comme les choſes ont deux faces, il y a quelque ſujet d'eſperer que les eſprits bien tournez profiteront d'une controverſe ſi fâcheuſe. Ils aprendront à renfermer dans ſes bornes la maxime (g) de Mr. Deſcartes, touchant la ſuſpenſion de nos jugemens. Ils aprendront à ſe defier des lumieres naturelles, & à recourir à la conduite de l'Eſprit de Dieu, puis que nôtre raiſon eſt ſi imparfaite. Ils aprendront combien il eſt neceſſaire de s'attacher à la doctrine de la grace, & combien nôtre humilité plaît à Dieu, puis qu'il a voulu nous mortifier juſques dans la poſſeſſion de ſes veritez; n'ayant pas permis que nous les diſcernaſſions par les mêmes voyes d'un examen philoſophique, par leſquelles nous parvenons à la ſcience de certaines choſes.

(D) *Il n'y a pas attaqué ſon adverſaire par les endroits les plus foibles.*] Mr. Nicolle publia un livre l'an 1687. qu'il intitula (h) *de l'Unité de l'Egliſe, ou refutation du nouveau Syſtême de Mr. Jurieu.* Il y fit paroître ſon ſavoir, ſon eſprit, & ſon éloquence; & en habile homme il ſe prevalut de ce qu'il trouva de foible dans les opinions particulieres de l'Auteur du nouveau Syſtême; mais il ne jugea pas à propos d'examiner les puiſſantes objections de ce Miniſtre contre la voye de l'autorité. Cela eſt un peu ſuſpect d'artifice. On pourroit croire qu'un petit eſprit n'auroit pas conu l'importance de ces objections, & qu'il les auroit mepriſées par un orgueil mal fondé. On ne ſauroit faire un ſemblable jugement de Mr. Nicolle; il avoit l'eſprit trop juſte & trop penetrant pour ne pas comprendre toute l'étenduë des objections qu'on lui avoit propoſées ſur cet article, ſoit par retorſion, ſoit directement. Il faut donc dire qu'il ne garda le ſilence, que parce qu'il ſavoit bien qu'il ſuccomberoit ſous le fardeau, s'il entreprenoit de repondre : il comprit fort bien que c'étoient des difficultez inſurmontables, &

(a) Voyez la preface du ſuplément du Commentaire philoſophique, où l'on montre que l'obſcurité des controverſes eſt un argument invincible pour la tolerance. Voyez auſſi l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Janvier 1693. p. 209. & ſuiv.

(b) Le Commentateur a fait voir dans la preface de la 4. partie, qu'à l'égard des droits de la conſcience qui erre, Mr. Jurieu en penſant le refuter, s'eſt refuté lui-même. On pourroit étendre cela ſur d'autres articles.

(c) Son adverſaire a renoncé à l'examen de diſcuſſion, & à la pretenſion des argumens évidens.

(d) Art de penſer, 1. partie, ch. 3. p. m. 54. 55.

(f) Ciceron aplique cette penſée à la raiſon : O utinam igitur, ut illa anus optat, *--- ne in nemore Pelio ſecuribus Caeſa cecidiſſet abiegna ad terram trabes :* ſic iſtam calliditatem hominibus dii ne dediſſent! qua perpauci bene utuntur; qui tamen ipſi ſæpe à male utentibus opprimuntur : innumerabiles autem improbe utuntur. *Cicero de nat. Deor. l. 3. c. 75. p. m. 664.*

(g) Touchant les effets funeſtes de cette maxime tranſportée dans la Religion, voyez les nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique Generale, p. 779. & ſuiv. Mr. Jurieu, Vrai ſyſtême de l'Egliſe, pag. 373. & ſuiv. Nouvelles de la Republique des lettres, Novembre 1684. art. 1. p. 889. & Juillet 1686 art. 1. p. 745. Voyez auſſi les remarques de l'article Pelliſſon.

(h) Voyez l'article Comenius *p. 887. col. 1.*

des Quietistes. Il entendoit les belles lettres. C'est à lui que l'on attribuë le *Delectus* (*E*) *epigrammatum*, qui a été imprimé diverses fois, & la savante preface qui l'accompagne. Au reste je m'étendrai * sur les suites de l'un de ses livres, parce que des gens de très-bon goût m'ont assûré que de tels faits accompagnez de remarques sont du ressort de ce Dictionaire, & qu'ils formeront des varietez qui delasseront les Lecteurs. C'est la veritable raison pourquoi ici, & dans quelques autres rencontres, j'en use comme je fais.

** Dans la remarque C.*

NIDHARD

que sa propre reputation, & l'interêt de son Eglise demandoient qu'il n'en parlât pas. D'où nous pouvons conclure (*a*) qu'il y a par tout bien des gens qui ne croyent point tout ce qu'ils font profession de croire, ou qui demeurent persuadez que leur Religion est bonne, encore qu'ils sentent que sur certains points capitaux les objections de l'adversaire sont insolubles. Quoi qu'il en soit, Mr. Nicolle ne repondit point à tout le systême de Monsieur Jurieu. Il y choisit * les endroits qui lui parurent faciles à emporter, & borna là son travail, hormis quelques objections qui n'en pouvoient être detachées, & à quoi par consequent il falut repondre. Il ne faut donc pas s'étonner de l'avantage qu'il remporta, & que son antagoniste ne lui ôta point en lui (*b*) repliquant. Mais il faut trouver un peu étrange, qu'il ne se soit pas aperçu du plus grand defaut du livre qu'il refutoit. Cet Ouvrage étoit destiné à montrer que les Protestans ne meritent pas d'être appellez schismatiques, & neanmoins il est très-propre à les en convaincre: car les principes de l'Auteur nous conduisent là necessairement, c'est que l'Eglise Romaine a toûjours apartenu à la vraye Eglise. De sorte que cet Auteur batissant son systême, ruinoit lui-même la fin pour laquelle il le bâtissoit. Que peut-on voir de plus vicieux? Il ne s'arrêta pas là: il se fit des aphorismes & des maximes, & il en tira des consequences qui prouvent manifestement qu'on peut se sauver dans toutes les Religions. Et voilà un second defaut essentiel & capital dont Mr. Nicolle ne s'aperçut pas. Voyez le livre (*c*) intitulé *Janua Cœlorum reserata cunctis religionibus*. Vous y trouverez la demonstration de ce que je viens de dire touchant les defauts de ce systême. Les Ministres qui ont denoncé aux Synodes la fausse doctrine de Mr. Jurieu, n'ont pas oublié de se plaindre de quelques erreurs (*d*) qu'ils ont trouvées dans son systême de l'Eglise, mais ils ne se sont pas aperçus des principales: par exemple ils n'ont rien dit de cette proposition (*e*) *Dieu ne sauroit permettre que de grandes societés Chretiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perseverent long-tems; au moins à juger des choses par l'experience nous ne devons pas croire que cela soit possible, puis que cela n'est pas arrivé.* C'est renverser d'un seul coup de plume tout l'ouvrage de Luther & de Calvin; car puis qu'il est sûr que tous les dogmes de la Communion de Rome, pour lesquels ils ont trouvé necessaire de bâtir la reformation, subsistent depuis plusieurs siecles, il s'ensuit évidemment que ce ne sont pas des erreurs mortelles. Or il n'eût point falu se separer de cette Eglise, si aucune de ses erreurs n'eût été mortelle. Larebonius (*f*) a fait voir cela très-amplement. Pour voir donc les fautes & les bevuës dont ce systême est rempli, il faut lire non seulement la reponse de Monsieur Nicolle, mais aussi *Janua Cœlorum reserata*.

(a) Voyez l'une des remarques de l'article Pelisson.

** Il y trouva des erreurs de fait, & des raisons pitoyables.*

(b) La replique est intitulée, Traite de l'unité de l'Eglise & des points fondamentaux. *A Rotterdam* 1688. *in* 8.

(c) Imprimé à Amsterdam 1692. *in* 4. *J'en parle dans la remarque M de l'article* Comenius.

(d) Voyez Mr. Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag. 6. *& suiv.*

(e) Jurieu Systême de l'Eglise, pag. 236.

(f) C'est sous ce nom que l'Auteur du Janua Cœlorum reserata *s'est deguisé.*

Comment se peut-il faire, demandera-t-on, que cet Ouvrage contienne tant d'imperfections, & que neanmoins il ait été regardé comme le chef-d'œuvre de son Auteur? Je vous renvoye à un petit livre (*g*) qui fut imprimé l'an 1692. vous y trouverez la reponse à cette demande. L'Auteur de ce petit livre ayant decrit le honteux état sous lequel Larebonius avoit fait paroître le nouveau systême de l'Eglise, se propose l'objection que vous allez voir. „ Mais „ (*h*) pourquoi donc a-t-on avoué autrefois que „ ce Systême de l'Eglise étoit le chef-d'œuvre „ de ce Ministre? On ne s'en dedit point, on „ avouë encore, que c'est celui de tous ses li„ vres où il a fait le mieux paroître l'étenduë „ de son imagination, & la faculté d'inventer „ des preuves, & de pousser les difficultez. „ Tout cela se peut rencontrer dans un ouvra„ ge qui a d'ailleurs de très-grands defauts, & „ où l'Auteur éblouï par le trop grand essor qu'il „ s'est donné, n'a pas pris garde qu'il alloit trop „ loin, qu'il passoit dans le camp des enne„ mis, & qu'il entassoit plus de materiaux dans „ son édifice que les fondemens n'en pouvoient „ porter. En un mot il y a des gens qui don„ nent tour-à-tour deux sortes d'admiration bien „ differentes; on s'étonne qu'ayant decouvert „ tant de choses relevées, ils ne se soient point „ aperçus de cent inconveniens, & de mille „ contradictions qui sautent aux yeux des plus „ stupides; & puis on s'étonne qu'ayant man„ qué de lumiere pour des choses si faciles à re„ marquer, ils en ayent eu pour de grandes de„ couvertes. Le Ministre dont je parle auroit pû „ contribuër fort utilement à la construction d'un „ nouveau Systême, il auroit inventé beaucoup „ de choses, & fourni beaucoup de vuës, mais „ il auroit falu qu'un homme de jugement en „ eût écarté toutes les pieces disparates, & „ qu'aprés un bon triage il eût fait la liaison des „ parties. „

(E) *Le* Delectus epigrammatum. . . . *& la savante preface.*] C'est „ un (*i*) recueil d'é„ pigrammes Latines, & de sentences Greques, „ Espagnoles & Italiennes, imprimé *in* 12. à „ Paris en 1659. „ On y a mis à la tête (*k*) *une dissertation Latine sur les épigrammes qui merite son rang parmi ce qui s'est fait de meilleur sur l'art poëtique. C'est un Traité de la* Beauté Poëtique *dans lequel cet Auteur a eu dessein de distinguer la veritable & solide beauté, d'avec la fausse & l'apparente. . . . Il* (*l*) *s'est borné pour la recherche de cette beauté dans le genre Epigrammatique. Il y traite des vertus de l'Epigramme avec exactitude & beaucoup de discernement. Il fait voir que le nombre des excellentes Epigrammes est beaucoup plus petit que plusieurs ne se l'imaginent, & il met hardiment au rang des defectueuses celles dont le sujet est faux, fabuleux, équivoque, hyperbolique, decisif sur un point contesté, étranger, accidentel, tiré de loin, choquant, malhonneste,* bas,

(g) Intitule, Nouvel avis au petit Auteur des petits livrets.

(h) Nouvel avis au petit Auteur des petits livrets, p. 60. 61.

(i) Baillet, Jugemens sur les Poetes, to. 1. *n.* 1080. *pag.* 81.

(k) Id. ib.

(l) Ibid. pag. 82.

NIDHARD * (Jean Everard) Confesseur de la Reine Mere de Charles II. Roi d'Espagne, nâquit le 8. de Decembre 1607. au chateau de Falkenstein dans (*A*) l'Autriche. Il se fit Jesuïte le 5. d'Octobre 1631. & ayant fait toutes ses études il enseigna la Morale, la Philosophie, & le Droit Canon dans l'Academie de Grats. Il y eût enseigné la Theologie scholastique, si l'Empereur

* On prononce Nitard.

*bas, vil, odieux. Il met au mesme rang celles qui ont de la malignité, celles qui ont trop de babil, celles qui sont vulgaires & triviales, celles qui ont des subtilitez pueriles, grotesques, & celles où les allusions & les jeux sur les mots paroissent affectez. Le P. Vavasseur a censuré divers endroits de cette Dissertation, & a trouvé à redire non seulement à quelques-uns de ses sentimens, mais encore à quelques mots * de sa Latinité* (1). Monsieur Menage ayant parlé de quelques Critiques qui condamnoient l'usage des pointes dans les vers, ajoûte, „ (*a*) qu'on pretent que c'est Monsieur „ Nicole ou Monsieur Lancelot qui a le premier „ publié ce sentiment contre les pointes, dans un „ recueil de vers & d'épigrammes des anciens. „ Monsieur Menage ne savoit donc pas certainement que Monsieur Nicolle fût l'Auteur de la preface qui est devant ce recueil. Notez que Mrs. de Port-royal ont publié plusieurs livres à l'usage de la jeunesse. C'étoit principalement en faveur de leurs Ecoliers, car il est certain qu'ils en avoient. La methode Latine, la methode Greque, le Jardin des racines Greques, l'art de penser, le *delectus épigrammatum* &c. sont des Ouvrages qu'ils destinerent à l'instruction de quelques disciples qu'ils élevoient. Ils eurent en cela une guerre à soutenir contre les Jesuïtes, ce n'étoit donc pas sur les dogmes de la Grace, & sur la morale relâchée que rouloient toutes les querelles de ces deux partis. Nous avons vu que le Pere Vavasseur critiqua Monsieur Nicolle sur les qualitez de l'épigramme; il publia un fort beau Traité sur ce sujet: l'on peut être très-assûré qu'il ne le fit, que pour avoir lieu de censurer la Dissertation de Monsieur Nicolle; il savoit bien qu'elle venoit de Port-royal. Avant lui le Pere Labbe s'étoit fait une grande affaire de contrequarrer les Ouvrages de Grammaire de ces Messieurs, qui le pousserent un peu rudement dans une (*b*) preface. S'il l'en faut croire ils avoient plusieurs écoles. *On* (*c*) *me fit voir en même tems*, c'est lui qui parle, *un petit livre intitulé*, Le Jardin des Racines Greques mises en François, avec un Traité des Prepositions & autres particules indeclinables, & un Recueil alphabetique des mots François tirez de la Langue Grecque, *& imprimé l'an 1647. par le soin, à ce qu'on disoit, de quelques partisans du Jansenisme, pour servir d'instruction familiere, tant pour les petites Ecoles, qu'ils avoient pour lors en trois maisons autour de l'Abbaye du Port-Royal des Champs, que pour celles, qui estoient esparses en plusieurs Villages & Châteaux voisins de cette grande ville capitale du Royaume, & ailleurs dans les Provinces. Nous avons en ce College de Clermont quelques Ecoliers qui les y ont apprises & veu enseigner à leurs condisciples, comme aussi dans le College d'une des bonnes villes de Picardie, qui n'est pas des plus esloignées de Paris.* Quelques pages après il nous aprend que le Roi venoit de casser toutes leurs Ecoles. Je raporterai un peu au long ce qu'il remarque: on y verra un effet de l'entêtement, & de la haine. Le Pere Labbe s'imaginoit que ces Messieurs

** Il a reproché même quelques solecismes. La nouvelle reponse aux Provinciales aprend que Wendrock avec ses phrases de Ciceron tomboit quelquefois dans les solecismes.*

(1) *Voyez le P. Vavass. Tr. de l'Epigramme.*

Le Port-royal a eu de petites Ecoles.

(*a*) *Menagiana, pag.* 301. 302. *de la* 1. *édition de Hollande.*

(*b*) *Celle du Jardin des racines Greques.*

(*c*) *Labbe, preface de ses Etymologies de plusieurs mots François. Ce livre fut imprimé à Paris in* 12. *l'an* 1661.

étoient capables de causer mille desordres, par le petit recueil de mots François derivez du Grec qu'ils avoient joint au Jardin des racines Greques. Il representa (*d*) à l'Academie Françoise l'énormité de cet attentat, & soutint que cette secte de nouveaux Hellenistes devoit être reprimée. *J'ai qualifié*, dit-il (*e*), *leur dessein du* nom *de secte, d'autant que ce qui a esté fait par les Hellenistes precedens, n'a point eu de suite, & n'a pas causé beaucoup de mal parmy nostre jeunesse Françoise: mais l'entreprise de ces Messieurs du Port-Royal, qui peuvent prendre pour devise*, Legio nomen nostrum, *si elle avoit eu tout le succés qu'ils avoient pretendu, alloit directement à la ruine des langues Latine & Françoise, & sous pretexte d'apprendre du Grec à leurs Escoliers, les jettoit dans des absurditez & ignorances insupportables, qui nous eussent enfin rendus ridicules & mesprisables aux étrangers, & à toute leur posterité. Ils ont composé ce Recueil fameux en suite de leurs Racines rimées, & de leurs methodes Grecque & Latine, afin que les jeunes gens, qu'ils nourrissoient (non seulement comme nous avons déja remarqué, dans les trois maisons voisines de l'Abbaye du Port-Royal des Champs, que nous nommerons quand il en sera besoin, & en plusieurs autres petites escoles borgnes dans quelques Villages & Châteaux de la campagne aux environs de cette grande ville de Paris, mais encor au loin dans des Seminaires & Colleges des villes & Provinces plus esloignées) peussent puiser, comme dans une fontaine publique & ouverte à tous ceux de leur party, les premiers principes & les origines les plus cachées de la Langue Françoise, apprenant par cœur avec un grand soin les mots, qu'ils pretendent avoir esté pris & tirez du Grec par nos ancestres. Mais Dieu s'est opposé à leurs pernicieux desseins, ayant inspiré à nostre très-Chrestien Monarque Louïs XIV. la resolution de defendre & empêcher toutes les assemblées illicites de cette secte, où la jeunesse estoit instruite dans les maximes dangereuses du Jansenisme, & suçoit dés le berceau, pour ainsi dire, le laict d'une des plus damnables heresies, qui ait jamais attaqué l'Eglise.* C'est se mettre en colere pour peu de chose, & voir dans la conduite de ses ennemis une entreprise pernicieuse qui n'est qu'un fantôme. Il est utile de recueillir les exemples de cette mauvaise preoccupation.

(*A*) *Nâquit au Château de Falkenstein.*] Le Bibliothecaire des Jesuïtes ne nous dit * rien de la religion du pere & de la mere de Jean Everard Nidhard; il se contente de nous aprendre qu'ils étoient nobles. Il y a des relations qui assûrent qu'ils étoient bons Lutheriens. Madame d'Aunoi ayant dit que les Ministres d'Etat eurent du chagrin de ce que la Reine mere (*f*) *avoit disposé sans leur participation d'une* (*g*) *charge très-importante, & en faveur d'un* (*h*) *étranger; & qui étoit né & avoit été nourri jusqu'à l'âge de quatorze ans dans la Religion Lutherienne*, met en marge ces paroles. „ Bien „ (*i*) qu'il soit vrai qu'il eût été Lutherien, & „ qu'on

(*d*) *Dans l'Epitre dedicatoire de ses Etymologies.*

(*e*) *Ibid. Preface.*

** C'est-à-dire dans l'article de Jean Everard Nidhard. Voyez la derniere note marginale de cette remarque.*

(*f*) *Memoires de la Cour d'Espagne,* 1. *partie, p.* 6. *édit. de Holl.*

(*g*) *Celle d'Inquisiteur General.*

(*h*) *C'est-à-dire du Pere Nitard.*

(*i*) *Ibid. p.* 7.

pereur Ferdinand III. ne l'eût fait venir à sa (*B*) Cour. Il fut d'abord Confesseur de l'Archiduchesse Marie Anne, & puis Confesseur & Precepteur de l'Archiduc Leopold †. Il suivit en Espagne cette Princesse, lors qu'elle y alla β épouser le Roi Philippe IV. car l'Empereur Ferdinand ne voulut pas qu'elle changeât de Confesseur. Le Roi d'Espagne fit tant de cas de ce Jesuite, qu'il lui voulut procurer un chapeau de Cardinal l'an 1665. mais Nidhard le suplia de n'y point songer. Après la mort de ce Prince il fut honoré de la charge d'Inquisiteur General par la Reine Mere γ, & il eut beaucoup de part au gouvernement. Le party qui se forma contre lui, & dont Juan d'Autriche fils naturel de Philippe IV. étoit le chef, devint si puissant, que malgré la protection de la Reine il falut que (*C*) son Confesseur se retirât. Afin de sauver les aparences autant qu'il se-roit possible, la Reine fit publier *que δ n'ayant pu refuser au Pere Confesseur la permission qu'il lui avoit demandée plusieurs fois de se retirer, elle la lui avoit accordée, pour aller à Rome en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & qu'elle vouloit qu'on sçût qu'il y alloit avec tous les honneurs, tous les apointemens, & tous les emplois qu'il possedoit auparavant.* Il sortit de Madrid au milieu des maledictions de la ζ populace le 25. de Fevrier 1669. Il s'en alla à la Cour de Rome, & y fut * Ambassadeur extraordinaire d'Espagne auprès de Clement IX. Sous le Pontificat suivant il fit la charge d'Ambassadeur ordinaire de la même Couronne; & afin qu'il pût soutenir ce caractere avec plus d'éclat, il fut promu ‡ à la dignité d'Archevêque. Enfin il reçut le chapeau de Cardinal l'an 1672. Il publia quelques Ecrits, & en prepara quelques autres pour l'impression, qui roulent tous sur la controverse de la conception immaculée de la Ste. Vierge ⊥.

NIHUSIUS (BARTHOLD) a fait du bruit par ses (*A*) Ouvrages au XVII. siecle; & je ne sai si l'on ne pourroit pas l'apeller *fameux converti, & fameux*

† *Qui fut elu Empereur l'an 1658.*

β *L'an 1650.*

γ *Tiré de Nathanael Sotuel, Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu, pag. 441. 442. Voyez aussi l'Epitre dedicatoire de cette Bibliotheque.*

δ *Sortie d'Espagne du P. Nitard, traduite de l'Espagnol par le P. Bouhours. Voyez ses Opuscules, p. 292.*

ζ *Bouhours ibid. p. 289. & suiv.*

* *Sotuel ibid.*

‡ *On le fit Archevêque titulaire d'Edesse.*

⊥ *Sotuel ibid.*

„ qu'on le lui objectât, il le nioit fortement, „ parce que cela l'auroit exclus de cette charge.„ Voyez la marge (z).

(*B*) *Si l'Empereur Ferdinand III. ne l'eût fait venir à sa Cour.*] Madame d'Aunoi n'en parle pas de cette maniere; voici son recit. „ Entre „ (*a*) plusieurs personnes que l'Empereur donna „ à la Reine sa fille pour l'accompagner, il choi-„ sit le Pere Jean Evrard Nitard, Jesuite Alle-„ mand, pour être son Confesseur. Sa naissance „ étoit obscure, & son esprit servit presque seul à „ l'avancement de sa fortune; il l'avoit souple & „ complaisant; il étudioit le caractere de ceux „ dont il avoit besoin, & il ne s'éloignoit jamais „ de leurs sentimens. Il fit ses études dans le „ College des Jesuites de Vienne, il y prit l'ha-„ bit de leur Ordre, & ils l'envoyerent en suite „ dans quelques-unes de leurs Maisons, qu'il „ gouverna fort bien. Lors qu'il fut de retour à „ Vienne, il commença de s'y faire connoître, „ & beaucoup de Dames de la Cour le prirent „ pour leur Directeur; elles n'ômirent rien pour „ lui rendre de bons offices auprès de l'Empe-„ reur; & elles lui en parlerent si avantageuse-„ ment, qu'il voulut bien que la Reine l'emme-„ nât avec elle.„ Il y a peut-être dans ce narré quelques circonstances qui ne sont pas veritables. J'en laisse l'examen au lecteur.

(*C*) *Malgré la protection de la Reine il falut que son Confesseur se retirât.*] Les relations des differens de Dom Juan d'Autriche & de la Reine Regente sont entre les mains de tout le monde, ainsi je n'en donne pas le detail. Madame d'Aunoi dont les Ouvrages ont été reimprimez tant de fois, en a parlé fort nettement. C'est dommage qu'on ne puisse persuader au public qu'elle merite beaucoup de creance. On s'est laissé prevenir de la pensée que ses Ouvrages ne sont qu'un mélange de fictions & de veritez; moitié Roman, moitié Histoire; & l'on n'a point d'autre voye de discerner ce qui est fiction d'avec les faits veritables, que de savoir par d'autres livres si ce qu'elle narre est vrai. C'est un inconvenient qui s'augmente tous les jours par la liberté qu'on prend de publier les amours secrettes, l'histoire secrette &c. de tels & de tels Seigneurs, fameux dans l'histoire. Les Libraires & les Auteurs font tout ce qu'ils peuvent, pour faire accroire que ces histoires secrettes ont été puisées dans des manuscrits anecdotes: ils savent bien que les intrigues d'amour, & telles autres aventures plaisent davantage quand on croit qu'elles sont réelles, que quand on se persuade que ce ne sont que des inventions. De là vient que l'on s'éloigne autant que l'on peut de l'air romanesque dans les nouveaux Romans; mais par là on repand mille tenebres sur l'histoire veritable, & je croi qu'enfin on contraindra les Puissances à donner ordre que ces nouveaux Romanistes ayent à opter; qu'ils fassent ou des histoires toutes pures, ou des Romans tout purs, ou qu'au moins ils se servent de crochets pour separer l'une de l'autre, la verité & la fausseté (*b*).

(*A*) *A fait du bruit par ses Ouvrages.*] Voici ceux qui sont venus à ma conoissance. *Prosphonematicus ad Senatores Brunswigios & Luneburgicos de Conrado Hornejo*, à Cologne 1646. in 8. *Morosophus, seu Vedelius in suo* rationali *prorsus irrationalis*, là même. *Synacticus*, là même. *Epistola de cruce ad Thomam Bartholinum*, là même 1647. *Hypodigma quo diluuntur nonnulla contra Catholicos disputata in C. Martini tractatu de analysi logica*, là même 1648. *in* 8. *Programmata duo ad Protestantium Academicos*, à Mayence 1655. *in* 8. *Annotationes de communione Orientalium sub specie unica*, in 4. Cet Ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1648. à la fin du livre de Leon Allatius, *De perpetua consensione Ecclesiæ Occidentalis & Orientalis*, dont l'édition fut procurée par Nihusius. Il procura

(z) *Le Pere Sotuel dediant sa Bibliotheque des Jesuites au Cardinal Nidhard, parle bien autrement:* Quando claræ memoriæ, *dit-il,* Genitor Eminentiæ vestræ à principibus Austriacis Commissarius Generalis constitutus ad expellendos ex hæreditariis ipsorum provinciis hæreticos, id ille ingente animi fortitudine ac zelo præstitit, quantumvis non sine discrimine vitæ suæ, & jactura fortunarum non exigua.

(*a*) *Memoires de la Cour d'Espagne, 1. partie, p. 2. & 3.*

(*b*) *Conferez avec ceci ce qui est dit dans les Nouv. de la Rep. des lettres, Octobre 1684. art. 8. du Catalogue des livres nouveaux.*

fameux convertisseur *. Il nâquit à Wolpe dans les Etats du Duc de Brunswic, & après avoir fait quelques études au College de Verden, & à celui de Goslar, il s'en alla à l'Academie de Helmstad environ l'an 1607. Comme il étoit mal pourvu d'argent †, il falut que pour subsister il cherchât un maître. Il se mit au service de Corneille Martinus, qui enseignoit la Logique. Il demeura là quatre ans, & fit du progrés dans les sciences; car son maître ne l'occupoit pas de telle sorte qu'il ne lui laissât quelques heures pour étudier ‡, & qu'il ne prit même le soin de l'instruire. Le jeune homme se faisant aimer par ses bonnes qualitez, & par son esprit, fut recommandé à l'Evêque d'Osnabrug, & en obtint une pension. Il voulut temoigner sa reconnoissance, en faisant des vers sur le jour natal de ce Prelat; mais comme il n'étoit point Poëte, il se servit d'un (*B*) poëme d'emprunt, & le publia sous son propre nom. La liberalité de ce Mecene n'empêchoit point que Nihusius ne fût reduit à l'étroit, encore qu'il fit des repetitions aux plus riches Ecoliers, depuis qu'on lui confera le grade de Maître en Philosophie l'an 1612. Il balançoit entre l'étude de la Medecine, & celle de la Theologie, parce qu'il craignoit une faction (*C*) toute puissante, qui étoit contraire à ceux qui avoient été disciples de Martinus, & de Caselius. Il éprouva la mauvaise volonté de cette faction, lors qu'il voulut soutenir des theses de Metaphysique l'an 1614. On lui fit un sanglant affront, qui commença à le degoûter de l'Eglise Lutherienne. Deux ans après il fut donné pour Precepteur à deux Gentilshommes, qu'il amena à l'Academie d'Iëne. En suite il obtint un semblable emploi à la Cour des Ducs de Weimar ⊥. Il y avoit de bons gages, & il y faisoit une

* *Voyez la remarque B de l'article* Lambecius.

† Tenuis & inops; & ut vitam tolerare posset . . . Cornelio Martinio Antwerpio, Logices Doctori, famulitium suum addixit. *Calixtus, De arte nova, p. m.* 6.

‡ Quibus (*disciplinis*) inter domestica ministeria, sub tanto hero & magistro quantus Cornelius erat, satis feliciter imbuebatur. *Ibid. p.* 7.

⊥ *Il fut Precepteur du celebre Duc de Weimar qui commandoit sous Gustave, à ce que dit Vossius,* epist. 380. p. 349.

aussi l'édition des *Symmicta* du même Allatius, à Cologne l'an 1653. *in* 8. & de quelques autres pieces du même Auteur, à Cologne l'an 1645. entre autres du Traité qui a pour titre, *Confutatio fabulæ de Joanna Papissa ex monumentis Græcis*, auquel il joignit quelque chose. On publia l'an 1658. un livre *in* 8. dont voici le titre, *Bart. Nihusii tractatus chorographicus de nonnullis Asiæ Provinciis ad Tygrim, Euphratem, & Mediterraneum ac rubrum mare* *. Je parlerai ci-dessous de sa nouvelle methode de controverse.

* *Le Sieur Witte* in Diario, ad ann. 1657. *fait mention de quelques Traitez de Logique de Nihusius.*

(*B*) *Il se servit d'un poëme d'emprunt.*] L'Evêque d'Osnabrug qui l'aidoit à subsister, entra dans sa 43. année le 1. jour du mois de Juillet 1610. Il s'apelloit Philippe Sigismond, & il étoit de la Maison de Brunswic. Ce fut Calixte qui fit le poëme dont Nihusius avoit besoin. *Natalem (a) ejus principis quadragesimum tertium carmine celebrare voluit. Sed quum aridiore esset venâ, quàm ut quicquam inde posset elicere, meam qualemcunque operam commodavi, carmenque confeci, quod ipsius nomine typis descriptum Principique oblatum fuit.* C'est Calixte qui le raconte.

(*a*) *Georgius Calixtus in Digressione de arte nova, pag.* 7.

(*C*) *Une faction . . . . qui étoit contraire à ceux qui avoient été disciples.*] Cette faction étoit composée de certaines gens qui vouloient qu'un Theologien ne fût ni bon Humaniste, ni bon Philosophe; c'est pourquoi ils fermoient l'entrée des emplois ecclesiastiques à ceux qui avoient apris les belles lettres sous Caselius, & la Philosophie sous Martinus. Cela n'embarrassoit pas mediocrement le jeune Nihusius; il n'osoit étudier en Theologie; il craignoit de trouver sur son chemin cette faction quand il voudroit une Eglise. Son menagement fut tel, que lors qu'il soutint des Theses dediées à l'Evêque d'Osnabrug, & accompagnées de quelques vers Grecs à la loüange du Repondant, il ne voulut point permettre que l'Auteur de cet éloge y inserât le nom de Martinus. Il eut peur que le bien que l'on diroit de ce Philosophe n'irritât ces Messieurs-là. Il aima donc mieux être ingrat, que de s'exposer aux mauvais offices de ceux qui se pourroient un jour opposer à sa petite fortune. Calixte le blâme très justement de cette conduite interessée, & il declare que c'étoit briguer la faveur d'un certain party, auquel les honnêtes gens & les belles ames tâchoient de deplaire. *Quòd (b) vereretur ne id sibi apud* μισολόγους καὶ μισοσόφους *inscitiæ patronos fraudi esset. Tanta erat ejus sive pusillanimitas, sive crescendi cupiditas, ut nomen viri eximii, è cujus domo & disciplinâ prodiisse gloriæ verti oportebat, taceri mallet, quam abjicere qualemcumque spem iis placendi, quibus ut displicerent recta & præstantes animæ totâ vitâ sese adlaborasse numquam diffitebuntur.* Il remarque qu'il y a toûjours dans le monde tantôt plus & tantôt moins de cette espece d'esprits bourrus, qui s'opposent à l'avancement de la jeunesse, à moins qu'elle n'ait fait ses études sous tels & tels. *Non (c) deerant tunc (quamquam vix umquam desunt, nisi quod alio atque alio tempore plus minusve possunt) qui accuratiora literarum & philosophiæ studia odissent, & cum Theologiâ conjungi nollent, ne in aliis admirari, quæ in se desiderarent, cogerentur. Et quum inter illos unus primario loco sederet, iis qui è summorum virorum Caselii & Cornelii disciplinâ prodierant, aditus ad officia & dignitatem muneris ecclesiastici vel omnino intercludebat, vel difficillimum saltem reddebat. Quæ res hominem meticulosum adeo terruit, ut sacræ Theologiæ studia animo diffidente & vacillante tractaret.* Le malheureux Nihusius perdit toutes ses avances; sa politique ne lui servit de rien; la faction qu'il avoit tant menagée ne laissa pas de lui procurer une rude mortification, dont les suites furent fâcheuses, car il se degoûta dès lors du Lutheranisme. *Anno (d)* 1614. *insignis ei illata erat injuria disputaturo è lumine naturæ principiisque philosophicis de Deo. Quam tamen è fonte, quem digito antè indicavimus, manasse, & intelligentibus ac bonis omnibus, non minus quam ipsi, doluisse, namquam potuit ignorare. Et hæc, nisi vehementer fallor, animum ejus à reformatâ religione primùm cœpit abalienare.*

(*b*) *Calixtus ibid. p.* 9.

(*c*) *Ibid. p.* 8.

(*d*) *Ibid. p.* 12.

une figure honorable; neanmoins il en partit ſans dire mot à perſonne, & s'en alla à Cologne, où il ſe fit Catholique environ l'an 1622. Il eut pour premier emploi la direction du College (*D*) des Proſelytes. Il écrivit quelques lettres de controverſe à Horneius & à Calixte *, où il mettoit tout ſon fort dans le beſoin que les Chretiens ont d'un Juge qui decide de vive voix leurs diſputes infailliblement; car l'Ecriture étant une loi qui ne peut parler que par le ſens qu'on lui donne, & les controverſes étant fondées ſur les interpretations diverſes que l'on donne à l'Ecriture, c'eſt une neceſſité, diſoit-il, ou que jamais on ne termine les conteſtations des Chretiens, ou qu'il y ait dans l'Egliſe une autorité parlante, à laquelle tous les particuliers ſoient obligez de ſe ſoumettre †. Il mettoit cette autorité dans la perſonne du Pape: & quand on lui objecta la mauvaiſe vie de pluſieurs Papes, il eut la hardieſſe de retorquer cette objection (*E*) contre les Auteurs de l'Ecriture. La lettre qu'il écrivit à Calixte fut imprimée plus d'une fois. Cet illuſtre Profeſſeur ne voulant pas lui repondre par écrit, prit le party de le refuter dans ſon auditoire, & il en avertit par une affiche manuſcrite les étudians. Cette affiche fut imprimée à l'inſu de ſon Auteur l'an 1625. & comme elle étoit aſſez piquante, elle irrita furieuſement Nihuſius, qui retourna quelque tems après dans le païs de Brunſwic, pour être le Directeur d'un Couvent de Religieuſes ‡. On le fit Abbé d'Ilfeld l'an 1629. lors qu'on eut ôté ce monaſtere à la Maiſon de Brunſwic, qui en avoit fait une Ecole, où Michel Neander & ſes ſucceſſeurs avoient élevé de très-bons diſciples. Il publia l'année ſuivante un livre Allemand, où il s'emporta beaucoup contre Calixte; & enfin on vit paroître ſon Ouvrage favori l'an 1633. C'étoit une nouvelle (*F*) methode de confondre les heretiques ‡, qui fut refutée par Calixte fort doctement. Nihu-

* *Theologiens celebres à Helmſtad.*

† *Voyez l'article* Maimbourg, *p.* 5[illegible].

‡ Monialibus Cœnobii Haldenflebienſis præpoſitus eſt. *Calixtus ibid. p.* 26.

‡ *Tiré de Calixte in Digreſſione de arte nova.*

(*D*) *La direction du College des Proſelytes.*] On élevoit dans ce College, aux depens de l'Archi-confrairie de la Sainte Croix, les jeunes gens qui s'étoient faits Catholiques; mais (*a*) il falloit que l'un des confreres eût eu part à leur converſion. Le Duc de Baviere étoit alors chef de cette confrairie: Albert d'Autriche l'avoit été auparavant: le Cardinal de Zollern Evêque d'Oſnabrug avoit eu le premier de tous cette dignité. *Mihi* (*b*) *id negatum hactenus, ut pote cujus curæ ac ſollicitudini perpetuæ demandatum Collegium, ubi ſelecti omnium Facultatum ſtudioſi, ad fidem catholicam converſi, jamque à ſuis omni ope deſtituti, aluntur atque ad altiora diriguntur, & quidem ſumtu Archifraternitatis S. Crucis, cujus caput hodie Elector Bavariæ* &c. Ces paroles ſont tirées d'une lettre de Nihuſius. On conoit par là avec quelle vigilance l'Egliſe Romaine travaille depuis long tems à l'affaire des converſions.

(*E*) *Retorquer cette objection contre les Auteurs de l'Ecriture.*] Maudit effet de l'entêtement! Un homme qui s'eſt engagé une fois dans une hypotheſe, & qui en a fait ſa marote, n'épargne ni le ſacré ni le profane pour la ſoutenir, & pour ſe tirer d'une objection. Il aime mieux qu'il en coûte quelque choſe à l'Ecriture, que de ſouffrir qu'on le voye ſans replique, & pourveu que ſes ſentimens ſoient à couvert de l'inſulte, peu lui importe que les Ecrivains ſacrez dechéent de leur credit. Il tâche de ſe ſauver à leurs depens; il les expoſe à la breche, afin qu'on ne puiſſe le terraſſer qu'en marchant ſur eux, ou afin que le reſpect qu'on leur porte empêche l'attaque. Il ſe ſert du ſtratagême qui fut ſi utile aux Eſpagnols, quand ils reprirent Maeſtricht l'an 1576. Ils mirent devant leurs ſoldats les femmes de (*c*) Wich, d'où il arriva que les habitans de Maeſtricht n'oſerent tirer le canon ſur les Eſpagnols; car ils craignirent de tuer leurs parentes, ou tout au moins leurs concitoyennes (*d*). Quoi qu'il en ſoit, quand Nihuſius eut à repondre à Calixte, qui lui avoit dit qu'il n'étoit pas de la ſageſſe de Dieu d'établir la religion ſur l'autorité de certaines gens, auſſi perdus que les Papes l'ont été pendant des ſiecles entiers, il allegua que ceux qui ont fait la Bible étoient de fort mal honnêtes gens, ou à decouvert comme David, ou d'une maniere cachée peut-être. (*e*) *Objeceram ego, non eſſe probabile nec divinæ providentiæ, quæ ſuaviter omnia diſponat & gubernet, conſentaneum, certitudinem univerſæ doctrinæ quæ ad pietatem Deique cultum faciat, ab auctoritate & arbitrio hominum impiorum & flagitioſorum, quales aliquando integris ſeculis (audiatur de decimo teſtis Baronius) Romani Pontifices fuerint, ſuſpendere: ab auctoritate, inquam, & arbitrio hominum, quos ipſi eorum clientes an patroni, & inter hos princeps Baronius*, monſtra horrenda, apoſtaticos, fures & latrones, vitâ turpiſſimos, moribus perditiſſimos, uſquequaque fœdiſſimos *ex re & vero proclament. Ut hoc telum declinet, de auctoribus Sacræ Scripturæ idem pronunciat.* Scripturæ, *inquit*, conditæ à meris hominibus, & partim apertè, ut erat David, partim forſan etiam occultè facinoroſis. Il ne fut pas mal aiſé au Profeſſeur de Helmſtad de le confondre (*f*), ſur une ſi fauſſe & ſi deteſtable retorſion. Il y a bien de la difference entre un ſaint homme qui commet de grans pechez dont il ſe repent bientôt, & ceux qui demeurent toute leur vie dans le peché.

(*F*) *Une nouvelle methode de confondre les heretiques.*] Elle fut imprimée à Hildesheim ſous ce titre, *Ars nova dicto ſacræ Scripturæ unico lucrandi è Pontificiis plurimos in partes Lutheranorum, detecta nonnihil & ſuggeſta Theologis Helmſtetenſibus, Georgio Calixto præſertim & Conrado Hornejo.* Calixte ne fit point un livre exprés pour la refuter, il ſe contenta d'y repondre par forme de digreſſion, dans un Ouvrage qu'il avoit alors ſous la preſſe: c'étoit l'épitome de la Theologie Morale. Il parut l'an 1634. Les Libraires de

(*a*) Ita tamen ut nemo in Collegium illud ſive Seminarium recipiatur, niſi ab aliquo Archifraternitatis iſtius membro in viam ſalutis adductus. *Nihuſius, epiſt. ad Nicolaum Granium Helmſtadii Phyſices Profeſſorem, apud Calixtum ibid. pag.* 16.

(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *C'eſt la partie de la ville qui eſt au delà du pont.*

(*d*) Captas quas potuêre, loci mulieres ante ſeſe ſtatuunt objiciuntque: atque eo promoto veluti vallo ſubeunt pontem muliebriter clypeati, ſclopos ſubter earum brachia axellaſque in hoſtem collineantes. In quos dum explodere cives trepidant, ne conſanguineas affineſve, populares certe ſuas, antequam Hiſpanos, impeterent, audiunt &c. *Strada De bello Belgico, decad.* 1. *l.* 8. *p. m.* 503. Voyez auſſi Valere Maxime lib. 5. c. 1. n. 5.

(*e*) *Calixtus ibid. p.* 19.

(*f*) *Ibid. p.* 20.

(a) *In Digreſſione de arte nova, p.* 126.

(b) *Dans un livre intitulé,* Stromata in univerſum organum Biblicum, ſeu panoplia adverſus omnes nunc vigentes hæreſes.

Nihuſius ſut ſi bien ſe faire valoir, qu'il parvint * à l'Evêché titulaire de Myſie, & qu'il fut fait Suffragant de l'Archevêque de Mayence. Il en faiſoit les fonctions lors qu'il mourut au commencement de Mars † 1657. Il s'étoit fait des amis à Rome, & il procura en Allemagne l'édition ‡ de quelques livres compoſez au delà des Monts. Je dois avertir que les Suedois ⊥ l'ayant chaſſé de ſon Abbaye, il ſe refugia en Hollande, où il paſſa (G) pluſieurs années. Il y frequentoit

* *Tuldenus, part. 3. Hiſtor. pag.* 165. *apud Konig Bibliotheca vet. & nova, p.* 577.

† *Id. ibid. apud eumdem ibid.*

‡ *Voyez la remarque A.*

⊥ *Voſſius, epiſt.* 228. *p.* 240.

de Francfort firent imprimer à part cette digreſſion l'an 1652. elle fait un volume de 344. pages *in* 4. L'Auteur s'adreſſe aux Profeſſeurs des Academies Catholiques d'Allemagne, & leur parle toûjours fort civilement. Il (a) obſerve que Nihuſius n'eſt pas le premier qui ait forgé des methodes de controverſe: il trouve que René Benoît Docteur en Theologie de la Faculté de Paris en propoſa une (b) particuliere l'an 1565. Il ajoûte que ce Docteur s'humaniſa dans la ſuite, & publia un livre François (c) à Caen, pour montrer que les Proteſtans ne sauroient être convaincus d'hereſie, ſoit qu'on regarde leurs dogmes, ſoit qu'on regarde leur culte, & que le Concile de Trente qui les a condamnez n'eſt point exemt de defauts, & n'a pas été reçu dans le Royaume. Calixte ne doute point que cet Ouvrage ne ſoit de René Benoît, car, dit-il, Monſr. de Thou (d) nous aprend qu'Henri IV. reſolu enfin d'aller à la Meſſe voulut être inſtruit par ce Docteur, qui s'étant rendu auprès du Roi penſa perdre ſon Benefice (e) comme fauteur des ſectaires; & comme ayant prêché des choſes contre la foi (f). Ces raiſons ne me paroiſſent pas aſſez fortes, pour me faire croire qu'il faut imputer à René Benoît le livre imprimé à Caen. S'il en eût été l'Auteur, il n'eût pas gardé ſa Cure de St. Euſtache juſques à l'abjuration du Roi: les Docteurs de Sorbonne qui propoſerent de l'excommunier, lors qu'il fut ſorti de Paris pour aller trouver le Roi de Navarre, auroient inſiſté principalement ſur ce livre, & non pas ſur certaines choſes qu'on pretendoit qu'il avoit prêchées. Je croi donc que par une ruſe familiere aux Ecrivains de ce tems-là, quelque Auteur ou bon Huguenot, ou attaché par politique à Henri IV. publia ce livre ſous le nom de René Benoît. Je ſai bien que ce n'eſt pas l'opinion de celui qui a compoſé l'onziéme volume de la Bibliotheque Univerſelle, car il (g) attribuë cet Ouvrage ſans balancer au Curé de St. Euſtache. Revenons à l'hiſtoire des methodes.

Calixte (h) remarque 1. qu'environ 40. ans après que René Benoît eut publié ſa methode, le Pere Gonteri Jeſuïte ſe mit ſur les rangs avec la ſienne. Il fut ſuivi du Pere Arnoux, & du Pere François Veron auſſi Jeſuïtes. 2. Que Vedelius (i) eſt perſuadé que le Cardinal du Perron traça le plan de la methode de ces Jeſuïtes, qui conſiſte à obliger les Proteſtans à prouver ſans l'aide des conſequences, mais par les paroles formelles de l'Ecriture, ce qu'ils enſeignent contre le Concile de Trente. 3. Qu'il ne ſauroit ſe perſuader (k) que ce Cardinal ait goûté cette methode, ſi éloignée de celle que nous voyons dans ſes diſputes contre le Roi Jaques. 4. Qu'en l'an 1605. Antoine (l) Faure publiant un Code, y mit à la tête une nouvelle maniere de terraſſer les heretiques. Tout demandeur, diſoit-il, eſt obligé à la preuve, ſoit qu'il nie, ſoit qu'il affirme; c'eſt a maxime du Droit; il y eſt principalement obligé lors qu'il trouble ceux qui ſont dans la poſſeſſion paiſible du bien qu'il demande. Ce Juriſconſulte conclut que les Proteſtans doivent prouver tout ce qu'ils nient, & que faute de produire de bonnes preuves, ils doivent être condamnez au deſiſtement. Voilà en quoi conſiſte toute l'invention de Nihuſius; ce n'eſt que la methode de preſcription. (m) *Primum & præcipuum caput artis Nihuſianæ, aut potius Fabrianæ, hoc ipſum eſt, probationem omnium eorum, quæ Pontificii hodie affirmant, declinare & à ſe alienam dicere, atque adeo nihil eorum, quæ de Pontificis principatu & infallibilitate, de ſacrificio Chriſti in Miſſâ quà ſpeciem & ſubſtantiam iterando, de ſtatuis adorandis, de purgatorio, ſeptem ſacramentis, indulgentiis & plurimis ſimilibus adſerunt, vel è Scripturâ vel e traditione eccleſiaſticâ probare velle: nempe quia ipſi ſint in poſſeſſione ſuorum dogmatum; quin, ait, ſe & majores ſuos, cum quibus & noſtri aliquando fecerint, ab aliquot ſeculis in poſſeſſione fuiſſe, ſuaſque adeo de religione opiniones ſive ſententias uſucepiſſe, vel, ut recentiores loquuntur, præſcripſiſſe. Se igitur & ſuos non teneri ad probationem eorum, quæ ipſi doceant & affirment, ſed probationis, & quidem prævalidæ vicem eſſe, quod affirment: nos verò teneri, ut quæ negamus, demonſtremus, & quidem demonſtremus è Scripturâ, id eſt, Scripturam continere negantes, ipſorum affirmantibus oppoſitas.* Voilà juſqu'où le Docteur Calixte a conduit l'hiſtoire de ces Methodes. Voyez en la ſuite dans *l'hiſtoria Papatus* (n) de Mr. Heidegger. Au reſte la refutation de Nihuſius par Calixte plut beaucoup à Grotius. (o) *Bertholdo Nyhuſio de nova illa, quâ diſſentientes impetit via, eruditè & prudenter reſpondit Calixtus libro de Arte nova, quem ſubjunxit libro de Theologia morali. Hoc anno Helmæſtadii editum id opus. Summa hæc eſt, in iis quæ de rebus ſive humanis ſive divinis credimus nulla eſſe poſſeſſionis privilegia: aſſerentibus incumbere probationem. Probari autem non tantum quod totidem literis oſtenditur, ſed & quod per legitimas & homini non inſano neque pertinaci fidem facturas illationes deducitur. . . . . Calixti librum ut legas rogo: multa ſunt in eo utilia: multa ab aliis dicta quidem, ſed à nemine exactiùs.* Je n'ai point vu la replique de Nihuſius: je ſai ſeulement qu'il l'intitula (p) *Apologia contra Andabatam Helmeſtetenſem.*

(G) *Il paſſa pluſieurs années* en Hollande.] Il étoit à Amſterdam au mois de Mai 1634. & il y avoit dejà demeuré plus d'un an, ſi l'on en croit Voſſius. (q) *Jam annus, & credo, ultra eſt, quod in urbe hac degit Bartholdus Niuhuyſius, vir doctus, & ſubtilis, Lutheranus quondam, & Calixto Theologo perfamiliaris, poſtea Pontificius, atque ad Abbatis dignitatem evectus; ſed ea, bello* hoc

(c) *L'an* 1590.

(d) *Thuan. lib.* 106.

(e) *Il étoit Curé de St. Euſtache.*

(f) *Thuanus lib.* 107.

(g) *Voyez la p.* 546. *du tome* 11. *de la Bibliotheque univerſelle. Dans les pages ſuivantes vous trouverez le titre & l'abregé du pretendu livre de René Benoît.*

(h) *Calixtus ibid. pag.* 129.

(i) *In rationali Theologico.*

(k) *Calixt. ibid. pag.* 130.

(l) Codex Antonii Fabri Sebuſiani, Senatoris & Conſiliarii Sabaudici, quem à ſuo nomine Fabrianum inſcripſit, bonum factum exiſtimans, ſi in veſtibulo voluminis hæreticos, quos vocat, inſigni & majore, quam Juriſconſultorum captus eſſe ſolet, audaciâ conficeret. Cui conatui primum librum impendit; eliſo tamen, ut accepimus, alterius Juriſconſulti, Jacobi videlicet Lectii, operâ & oppoſito ſcripto. *Ibid. p.* 156.

(m) *Calixtus ibid. pag.* 159. 160.

(n) *In Periodo ſeptima.*

(o) *Grotius epiſt.* 339. *partis* 1. *p.* 122. *Cette lettre eſt datée du* 2. *d'Août* 1634.

(p) *Voyez la* 380. *lettre de Voſſius, p.* 349.

(q) *Voſſius, epiſt.* 228. *p.* 240. *datée d'Amſterdam le* 28. *de Mai* 1634.

quentoit Vossius, & il lui disoit entre autres choses que la principale raison qui le retenoit dans la Communion Romaine, étoit de voir que les Sectes qui s'en étoient separées ne prouvoient (*H*) rien par demonstration.

NORA-

hoc Suevico exutus, & nunc extorris. Il y étoit encore l'an 1640. comme le même Vossius nous l'aprend, Vossius dis-je, qui par un defaut de memoire dont il ne se faut pas étonner, s'imaginoit que le sejour de cet homme à Amsterdam n'avoit duré que trois ou quatre ans (*a*). Il y étoit encore l'an 1647. & l'an 1649. comme nous l'aprend la date des (*b*) lettres qu'il écrivit au Pere Morin.

(H) *Ne prouvoient rien par demonstration.*] On a dejà vu que Vossius le trouvoit un homme docte & subtil: ajoûtons qu'il lui trouvoit aussi beaucoup de civilité & d'agrémens, (*c*) *vir doctus & perhumanus nec infacetus.* Nihusius entêté de sa nouvelle methode, & s'imaginant que personne ne lui pourroit resister, souhaita de conferer avec Vossius, & lui declara que pourveu que les Lutheriens ou les Calvinistes lui alleguassent quelque preuve qui ne lui laissât aucun doute, il redeviendroit Protestant. Qu'ils choisissent, disoit-il, telle matiere qu'il leur plaira, celle par exemple où ils croyent être les plus forts; je ne leur demande qu'un bon argument; mais s'ils ne me peuvent alleguer que des probabilitez, ils trouveront bon que je leur soutienne qu'il faut retourner dans l'Eglise d'où nos ancêtres sont sortis. (*d*) *Poscit* ἀπόδειξιν, *invictumque aliquid, quodque animum possit, aut debeat reddere,* ἀμετάπτωτον, καὶ ἀμετακίνητον. *Negat opus de singulis disputare. Eligere suos Lutheranos, vel etiam Calvinianos, & quosvis alios, posse, ubi maximè existiment suæ Ecclesiæ causam triumphare. Si unum viderit argumentum, velle redire ad eos, unde malum pedem extulerit. Sin disputando intelligant, nihil solidi crepare, quicquid hactenus obtenditur, æquum videri, ut redeamus ad Romanæ Ecclesiæ sinum.* Sa plus forte instance étoit celle-ci. Dites moi Mr. Vossius, pourquoi vôtre pere quitta-t-il l'Eglise Romaine, donnez m'en une raison juste? Vossius lui alleguoit la difference qui se trouve entre cette Eglise, & l'Eglise primitive; mais après plusieurs discours il se fixoit à ceci: les Docteurs de l'Eglise Romaine interpretent de telle sorte l'Ecriture, qu'ils lui donnent un sens manifestement forcé, & quelquefois contradictoire, & en general très-éloigné de la doctrine des anciens Peres, & non contens de cela ils envoyent au dernier suplice ceux qui ne veulent pas adopter de semblables interpretations; on a donc pu rompre justement avec de tels interpretes de la parole de Dieu, & former de nouvelles assemblées, tant afin d'avoir un culte selon sa conscience, qu'afin de conserver une vie qui peut être utile à la patrie, à l'Eglise, & à sa famille. (*e*) *Illo igitur poscente causam justam, cur parens meus à Romana abierit Ecclesia, respondi multa, de veteris, præsentis Romanæ Ecclesiæ discrimine. Sed tandem in eo pedem figebamus; Romanæ Ecclesiæ Doctoribus, ita scripturas interpretantibus, ut manifesta iis vis fiat, planeque abeant à primorum seculorum Doctoribus, imo interdum (ut in transubstantiationis dogmate) sensus interpretationi reclamet, manifestaque fit contradictio: Nec solum sic interpretantibus, sed etiam, nisi simpliciter* (*f*) *interpreteris, ferro te, & flamma perdere paratis: jure ab ejusmodi Doctoribus receditur, ac seorsim cultus Dei celebratur, partim conscientiæ studio, partim vitæ conservandæ, quam Patriæ, Ecclesiæ, familiæ, & amicis conducibilem existimamus.* Quelque raisonnable que fût cette reponse, Vossius ne s'y fioit pas entierement; car il pria son bon ami Grotius d'examiner cette affaire, & de lui communiquer ses lumieres, *Si valetudo, si otium tibi, si res etiam tuæ sic ferant, ut hujusmodi tractes, quod arbitror: quæso paucis saltem perscribe, quid tibi de hac re videatur, & quam potissimum viam, cum istiusmodi hominibus insistendam putes.* On lui donna pour toute reponse (*g*) qu'il justifioit très-bien la separation des Protestans.

PARAPHRASE des pensées de Nihusius.

Il est clair que Nihusius avoit raisonné de cette maniere. Quand on se trouve dans une certaine Communion par l'éducation & par la naissance, les incommoditez que l'on y souffre ne sont pas une raison legitime de la quitter, à moins que l'on ne puisse gagner au change, c'est-à-dire, passer dans un poste où l'on soit fort à son aise; car que nous serviroit-il d'abandonner la Communion qui nous a produits, & qui nous a élevez, si en la quittant nous ne faisions que changer de maladie? Mettons la chose à l'essai, j'y consens; imitons ces pauvres malades qui étant las d'être au lit, s'imaginent qu'en se faisant mettre sur un fauteuil ils sentiront beaucoup de soulagement; sortons de l'Eglise Romaine, embrassons la Protestante: mais comme ces mêmes malades n'ont pas plûtôt éprouvé que le fauteuil ne leur sert de rien, qu'ils se font remettre au lit, reprenons la profession du Papisme, dès que nous sentons que les Docteurs Protestans ne levent pas nos difficultez. Ils ne nous alleguent que des raisons disputables; rien de convainquant, nulle demonstration: ils prouvent & ils objectent, mais on repond & à leurs preuves, & à leurs objections: ils repliquent, & on leur replique, cela ne finit jamais. Est-ce la peine de former un schisme? Qu'avions-nous de plus incommode dans l'Eglise de nôtre naissance? Nous y manquions de demonstrations; on ne nous alleguoit rien qui mit nôtre esprit dans une assiete assurée; il trouvoit des objections à former contre tous les dogmes, & contre toutes les repliques à l'infini. C'étoit là nôtre grand mal: nous le trouvons dans l'Eglise Protestante, il ne faut donc pas y demeurer. Rentrons dans le corps qui a pour lui l'avantage de la possession, & s'il faut être mal logé, ne vaut-il pas mieux l'être dans sa patrie, & chez son pere, que dans les auberges des païs étrangers? Outre que la dispute est plus incommode dans le party Protestant, que dans le party Papiste. Celui-ci a devant soi tous ses ennemis; les mêmes armes qui lui servent pour attaquer & pour repousser les uns, lui servent pour attaquer & pour repousser les autres. Mais les Protestans ont des ennemis devant & derriere; ils ressemblent à un vaisseau qui est engagé au combat entre deux feux: le Papisme les attaque d'un côté, le Socinianisme les

(*a*) Abbatia sua à Sueco milite ejectus, ac inde in Bataviam profugus, ubi nunc tertium quartumve annum agit. *Vossius, epistola* 380. *p.* 349. *datée du* 12. *d'Avril* 1640.

(*b*) *Voyez les lettres* 67. & 74. *dans le recueil intitulé,* Ecclesiæ Orientalis antiquitates.

(*c*) *Idem Vossius, p.* 349.

(*d*) *Idem epist.* 228. *p.* 240.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Il faut dire* similiter. *On a laissé plusieurs fautes comme celle-là dans les lettres de Vossius. On se trompoit à son écriture, & les Correcteurs pour l'ordinaire ne s'attachent qu'aux fautes d'orthographe. Ils laissent passer un mot mis au lieu d'un autre, pourveu qu'il ne gâte pas le sens d'une maniere tout-à-fait absurde, & qui saute aux yeux sans qu'on y fasse attention.*

(*g*) Discessionis causa quæ abs te redditur optima est, non potuisse vivi sub tali dominatu, neque integras nationes aut magnas nationum partes ideo debuisse à conventibus abstinere. *Grotius, epist.* 339. *primæ partis, p.* 122.

NORADIN, fils de Sanguin Soudan d'Alep *(A)* & de Ninive, le surpassa en toutes choses, quoi que Sanguin eût été le plus puissant & le plus habile Prince que les Turcs eussent de son * tems. Noradin ayant partagé avec son frere γ la succession de leur pere, qui avoit été tué par quelques-uns de ses Eunuques pendant qu'il assiegeoit Cologembar sur l'Euphrate l'an † 1143. Noradin, dis-je, par ce partage fut Soudan d'Alep. Il se rendit en peu de tems l'un des plus puissans Princes de l'Asie. Il n'avoit rien de Turc & de barbare que le nom, & il avoit toutes les qualitez d'un grand Capitaine. Il étoit également sage, hardi, & heureux; le plus vigilant de tous les hommes, & le plus promt à se servir de toutes les conjonctures qui se presentoient pour executer une belle action. Les qualitez de l'honnête homme ne lui manquoient pas: il avoit de la probité, & même de la pieté selon les principes de sa fausse Religion. Un de ses premiers exploits fut la defaite de Jossélin de Courtenai Comte d'Edesse, dont il ruina tellement les troupes, que Jossélin eut beaucoup de peine à se sauver dans Samosate, où il arriva presque seul. La plûpart de ses Etats tomberent sous l'obeïssance de Noradin, qui fit en suite bien d'autres conquêtes, lors que la Croisade à qui St. Bernard avoit predit tant de bonheur, ayant échoüé d'une maniere desolante au siege de Damas l'an 1148. s'en fut retournée en Europe avec la derniere honte. Il sut très-bien profiter d'une si belle occasion. Il entra avec une puissante armée dans la Principauté d'Antioche; il gagna une bataille contre le Prince Raymond qui y fut tué; il se rendit maître de la forteresse d'Harenc, & de la plûpart des places; il prit dans une embuscade le Comte d'Edesse dont j'ai deja parlé, & le fit mourir dans les fers à Alep; il chassa de tout le Comté les Grecs, ausquels la Comtesse & Baudouïn Roi de Jerusalem l'avoient resigné pour le defendre, & il conquit la ville & l'Etat de Damas. Baudouïn s'opposa avec beaucoup de vigueur aux progrés de ce Conquerant, & le vainquit même plus d'une fois, & d'une maniere qui le fit admirer de son ennemi; car on assûre qu'ayant été empoisonné par son Medecin à l'âge de 32. ans ‡, Noradin ne voulut jamais tirer avantage de la consternation où cette mort avoit jetté tout le Royaume, & qu'il dit avec autant de grandeur d'ame que de modestie, *qu'il faloit compatir à une si juste douleur & la respecter, puis qu'on pleuroit la mort d'un Prince qui n'avoit point son semblable au reste du monde.* Quelque tems après il se rendit maître de la ville de Paneade. En un mot il possedoit presque toute la Syrie avec la Mesopotamie, & il avoit étendu ses conquêtes jusqu'au delà de

* *Vers le milieu du 12. siecle.*

γ *Il étoit l'aîné, & s'apelloit Cotebedein.*

† *Et non pas en 1145. comme le dit Maimbourg, t. 2. des Croisades p. 305. édit. de Holl.*

‡ *En 1163.*

les attaque de l'autre. Les armes dont ils se servent contre le Papisme nuisent au lieu de servir, quand ils ont à refuter un Socinien; car cet heretique employe contre eux les argumens qui leur ont servi contre l'Eglise Romaine: de sorte qu'un Protestant qui vient de combatre un Papiste, & qui se prepare à combatre un Socinien, est obligé de changer d'armure, du moins en partie. Voilà sans doute les chimeres dont Nihusius se repaissoit, & qui lui persuaderent que pour convaincre les Protestans qu'ils avoient quitté l'Eglise Romaine mal-à-propos, il suffisoit de leur demander une preuve demonstrative de leur creance; je dis une preuve contre laquelle il n'y eût rien à repliquer, non plus que contre les demonstrations de Mathematique. Il savoit bien qu'on ne le prendroit jamais au mot; les controverses de religion ne peuvent pas être conduites à ce degré d'évidence, la plûpart des Theologiens en tombent d'accord. Un fameux Ministre vient de nous aprendre que (a) non seulement c'est une erreur très-dangereuse, que de soutenir que le Saint Esprit nous fait conoître évidemment les veritez de la religion, mais aussi que c'est un dogme rejetté jusques ici par les Protestans. Il soutient que l'ame fidelle embrasse ces veritez, sans qu'elles soient évidentes à sa raison, & même sans qu'elle conoisse qu'il est évident que Dieu les a revelées; & il dit que ceux qui veulent que pour le moins le St. Esprit nous fait voir évidemment le temoignage que Dieu a rendu à ces veritez, sont de pernicieux novateurs. Je suis bien assûré que Nihusius ne s'attendoit pas, que jamais on lui donnât l'argument demonstratif qu'il demandoit. A quoi songeoit-il donc, quand il promettoit de revenir au Lutheranisme moyennant une telle condition? se conduisoit-il en homme grave? S'il eût été bien raisonnable, il eût pleinement aquiescé à la reponse qui lui fut faite par Vossius: elle est très-sensée & très-solide. Mais avoüons que Nihusius n'étoit pas toûjours fondé sur des chimeres; il apliquoit mal un bon principe: c'est celui-ci; *il ne faut point sortir d'où l'on est si le changement est inutile.* Le Ministre dont j'ai parlé tout à l'heure s'est servi de cet axiôme. Il est predestinateur rigide, & grand particulariste, & il gemit sous le fardeau des objections à quoi son systême est exposé; mais il ne change pas d'hypothese, parce qu'il n'en trouve point qui le tire de l'opression. Il ne trouveroit rien qui contentât sa raison dans l'hypothese des Molinistes, ni dans les autres methodes relâchées d'expliquer la grace; il aime donc mieux demeurer comme il se trouve, que de prendre une autre situation qui ne le gueriroit pas (b). Cela est de très-bon sens.

(A) *Soudan d'Alep & de Ninive.*] Mais non pas d'Egypte, comme Monsieur Huber (c) l'a debité. Monsieur Perizonius (d) a relevé cette faute.

(a) *La question de droit est de savoir si M. Saurin a raison de dire, que* la Foy obtient sa certitude par la voye de l'évidence, particulierement dans la question de la divinité de l'Ecriture. *La question de fait est de savoir si l'opinion de M. Saurin est l'opinion de toute l'Eglise Reformée; & si celle de M. Jurieu est nouvelle, particuliere à M. Jurieu & à M. de Beaulieu son Maitre & son Professeur. Sur la premiere question il n'est pas fort surprenant que M. Saurin ait souffert illusion, & se soit trompé. Il y a des erreurs plus grossieres, quoi qu'il n'y en ait gueres de plus dangereuses. Mais sur la seconde question, qui est celle de fait, on ne s'étonnera jamais assez qu'un homme qui s'érige en Auteur, tombe dans une telle faute, que d'apeller* opinion nouvelle, erreur naissante, *une opinion aussi ancienne que le monde, & aussi étenduë qu'est la Religion Chretienne, & qui jusqu'à nôtre siecle n'a été combattuë que par des heretiques.* Jurieu, Defense de la doctrine universelle de l'Eglise contre les imputations de M. Saurin. p. 3. éd. de Rotterdam 1695.

(b) *Voyez le livre intitulé,* Jugement sur les methodes rigides & relâchées d'expliquer la providence & la grace, *pag. 23.*

(c) *Histor. civilis to. 1. p. 475.*

(d) *Perizonius in Specimine errorum, p. 129.*

de la Cilicie, dans les Etats même du Sultan d'Iconium, qu'il avoit vaincu en bataille. La fortune lui offrit une fort belle occasion de porter ses armes en Egypte, lors que Sanar qui en étoit Soudan recourut à sa protection, ayant été depossedé par Dorgan. Il envoya en Egypte de grandes forces sous la conduite de Syracon, General de ses (*B*) armées. Amauri Roi de Jerusalem donna du secours fort (*C*) mal-à-propos à Dorgan, qui lui avoit promis un gros tribut. Syracon parmi bien des vicissitudes fut obligé deux fois de quitter l'Egypte; mais enfin il s'en empara, après avoir fait assassiner Sanar, & après s'être fait établir Soudan en sa place par le Calife du grand Caire. Noradin dont il étoit la creature souffrit tout cela. Ce nouveau Soudan mourut en la même (*D*) année, laissant pour son successeur le grand Saladin son (*E*) neveu. Noradin mourut aussi en 1173. Sa veuve se maria avec Saladin, & son fils fut depouillé de ses Etats par le même Saladin *.

* *Guill. Tyrius & alii, apud Maimb. Hist. des Croisades, to. 1. & 2.*

O.

OCHIN (Bernardin) fut un de ces Ecclesiastiques d'Italie qui sortirent de leur païs au XVI. siecle, pour embrasser la Religion Protestante. Il étoit de Sienne. Il avoit été d'abord Cordelier, & puis Capucin †. Il demeura dans l'Ordre des Capucins depuis l'an 1534. jusqu'en l'année 1542 ‡. Ceux qui ont dit qu'il en fut le (*A*) Fondateur, ou l'un des quatre premiers qui s'y engagerent, se trompent: mais il est vrai qu'il en fut élu General. Je ne pense pas qu'il ait été Confesseur ⊥ du Pape, comme quelques-uns l'ont dit. Il observoit sa (*B*) regle avec une

† *Spondan. ad ann. 1547. n. 22.*

‡ *Idem ad ann. 1525. n. 27.*

⊥ *Voyez la remarque D à la fin.*

(*B*) *General de ses armées.*] Monsr. Maimbourg (*a*) dit que c'étoit un petit homme, que son merite avoit élevé à la premiere charge du Royaume, nonobstant la bassesse de sa naissance, & sa condition d'esclave. Mais Calvisius (*b*) assûre qu'il étoit frere de Noradin.

(*C*) *Fort mal-à-propos.*] Je me suis servi de cette expression pour faire honneur à bien des gens, qui attribuent à cela la perte de Jerusalem; ce qu'ils fondent sur ce que Saladin qui en chassa les Chretiens, trouva la partie liée entre eux & les Sarrazins, à cause des guerres que son predecesseur Syracon avoit essuyées en Egypte de la part du Roi Amauri. Cependant il ne faut pas oublier, que le commencement de ces guerres fut heureux à ce jeune Prince. Je voi des Historiens qui le font la cause d'un mal plus present; car ils veulent que son expedition d'Egypte ait donné lieu à l'invasion d'Antioche par Noradin. Je parle de l'invasion où Boemond Prince d'Antioche, & Raimond Comte de Tripoli furent defaits, & tomberent prisonniers entre lés mains de Noradin. Cluvier (*c*) met l'expedition de Syracon avant ceci; mais Calvisius la met sous l'an 1166. & il ne met cette expedition que sous l'an (*d*) 1168.

(*D*) *Mourut en la même année.*] Mr. Maimbourg la marque 1168. mais il vaut mieux la marquer comme Calvisius 1170.

(*E*) *Son neveu.*] Ou plûtôt son petit-fils, *nepos ex filio*, comme l'assûre Calvisius (*e*).

(*A*) *Qu'il en fut le Fondateur. . . se trompent.*] Zacharie Boverius (*f*) le prouve par des autoritez & par des raisons. Il dit entre autres choses qu'il est certain que l'Ordre des Capucins commença l'an 1525. & que plus de 300. personnes l'avoient embrassé avant qu'Ochin y entrât l'an 1534. Mr. Varillas (*g*) s'est servi de ces raisons pour refuter l'Evêque d'Amelia, (*h*) qui a dit la même chose que (*i*) Theodore de Beze, savoir qu'Ochin a été le Fondateur de l'Ordre des Capucins. Le suplément de Moreri raporte cet endroit de Varillas.

(*B*) *Il observoit sa regle avec une merveilleuse austerité.*] L'Evêque d'Amelia dans le chapitre que j'ai cité de l'histoire du Cardinal Commendon, observe qu'Ochin étoit veneré comme un Saint, & qu'il pratiquoit exactement l'exterieur de la mortification. *Son âge*, dit-il, *sa maniere de vie austere, cet habit rude de Capucin, sa barbe qui descendoit jusqu'au dessous de sa poitrine, ses cheveux gris, son visage pasle & decharné, une certaine apparence d'infirmité & de foiblesse affectée avec beaucoup d'art, & l'opinion qui s'estoit repanduë par tout de sa sainteté, le faisoient regarder comme un homme extraordinaire. . . . Ce n'estoit pas seulement le peuple, les plus grands Seigneurs, & les Princes Souverains le reveroient comme un Saint. Lors qu'il venoit chez eux, ils alloient au devant de luy, ils le recevoient avec tout l'honneur, & toute l'affection imaginable, & le reconduisoient de mesme, lors qu'il partoit. Pour luy, il se servoit de tous les artifices qui pouvoient confirmer les bons sentimens qu'on avoit de luy. Il alloit toûjours à pié dans ses voyages; & quoy qu'il fust d'un âge, & d'une complexion fort foibles, on ne le vit jamais monté à cheval. Lors que les Princes le forçoient de loger chez eux, la magnificence des Palais, le luxe des habits, & toute la pompe du siecle, ne luy faisoit rien perdre de la pauvreté, ni des austeritez de sa profession. Dans les festins il ne mangeoit jamais que d'une sorte de viande, la plus simple & la plus commune, & ne buvoit presque point de vin. On le prioit de coucher dans de fort bons lits, & fort richement parez, pour se delasser un peu plus commodément des fatigues du voyage; mais il se contentoit d'étendre son manteau, & de se coucher sur la*

(*a*) *Croisad. to. 2. p. 46.*

(*b*) *Ad ann. 1169.*

(*c*) *Jo. Cluverius, Histor. epitome.*

(*d*) *Vide Calvis. ad ann. 1169.*

(*e*) *Ad ann. 1170.*

(*f*) *Dans ses Annales des Capucins, apud Spondan. ad ann. 1525. n. 27.*

(*g*) *Hist. de l'heresie, l. 17. p. 59. de l'édit. de Hollande.*

(*h*) *Antoine Marie Gratiani, Histoire du Cardinal Commendon, liv. 2. chap. 9.*

(*i*) Bernardinus ille Ochinus maximi prius in Italia nominis monachus, & Capucinorum (quos vocant) Ordinis auctor. *Beza in Iconibus, in Petro Martyre.*

une merveilleuse austerité, & il prêchoit avec (*C*) un zèle incomparable: & aparemment il ne songeoit à rien moins qu'à quitter son froc & son Papisme, lors que les conversations d'un Jurisconsulte Espagnol *, qui avoit pris goût en Allemagne à la doctrine de Luther, lui mirent des doutes dans l'esprit. Ce fut à Naples qu'il parla avec ce Jurisconsulte, & qu'il commença de prêcher des choses (*D*) qui paroissoient fort nouvelles. Il devint suspect, & il fut cité à la Cour de Rome †. Il y alloit; mais il trouva (*E*) à Florence Pierre Martyr son bon ami, auquel il communiqua les avis qu'il avoit reçus du hasard où il se mettoit en se livrant à la discretion du Pape. La chose bien examinée, ils resolurent tous deux de se retirer en païs de sûreté. Ochin partit le premier, & prit sa route vers Geneve; Martyr se mit en chemin deux jours après, & alla gagner la Suisse ‡. Le Continuateur de Baronius assûre qu'Ochin fit provision d'une femelle qui le suivit à Geneve, & avec qui il se maria publiquement, afin de donner une

Qqqq 2

* *Il s'apelloit* Johannes Valdésius.

† *Spondan. ubi supra.*

‡ *Josias Simler in vita Petri Martyris, apud Melchior. Adam. p.* 36.

sur la terre. On ne sçauroit croire la reputation qu'il s'aquit, & les honneurs qu'il s'attira par toute l'Italie.

(C) *Il prêchoit avec un zèle incomparable.*] Ecoutons encore l'Evêque d'Amelia. *On peut dire* (*a*) *qu'il avoit quelque savoir, mais il s'étoit plus attaché à l'eloquence, & à la beauté des paroles qu'à la doctrine, ou à la force du raisonnement. A peine avoit-il apris le Latin; mais lors qu'il parloit sa langue naturelle, il expliquoit ce qu'il sçavoit avec tant de grace, tant de politesse, & tant d'abondance, que la douceur & la pureté de son discours ravissoient tous ses auditeurs. Lors qu'il devoit prêcher quelque part* (c'est toûjours l'Evêque d'Amelia qui parle) *le peuple y accouroit; les Villes entieres venoient pour l'entendre: il n'y avoit point d'Eglise assez vaste pour contenir la multitude. Le nombre des femmes estoit ordinairement plus grand que celuy des hommes. Lors qu'il devoit passer par quelque ville, une infinité de gens alloient au devant de luy, pour écouter ses instructions.* Bzovius a renfermé en peu de mots un grand éloge, *In tanta tum erat existimatione* (Ochinus) *ut unus optimus totius Italiæ concionator haberetur, ut qui admirabili quadam cum actione, tum linguæ facundia auditorum animos quocunque vellet raperet, ac tanto magis quod vita doctrinæ resonaret* (*b*).

(D) *De prêcher des choses qui paroissoient fort nouvelles.*] Thomas Costus (*c*) qui a fait l'histoire des troubles qui s'éleverent à Naples, lors qu'on voulut y établir le tribunal de l'Inquisition, pretend (*d*) que les Sermons d'Ochin avoient jetté les semences de ces troubles. L'Evêque d'Amelia ne dit point qu'aucun heretique venu d'Allemagne, Jean Valdés par exemple, ait perverti ce Capucin, il veut que la vanité l'ait perdu, & que le dépit de n'avoir pas été élevé au Cardinalat, l'ait poussé à *lâcher fort adroitement dans ses Sermons quelques paroles, & quelques sentimens qui tendoient à decrier ou à diminuer l'autorité du Saint Siege* (*e*). Bzovius dit en general qu'Ochin lâcha quelque chose de travers dans un Sermon, *quod pro concione quadam secus dicta effudisset* (*f*), & voici le commentaire qu'on a fait sur ces paroles. On pretend qu'un Dimanche des Rameaux il prêcha devant le Pape, & censura vivement son faste, en faisant un parallele entre JESUS-CHRIST & lui. On ajoûte qu'après le Sermon un Cardinal avertit Ochin de la colere du Pape, & lui conseilla de s'enfuir incessamment. *Nimirum* (*prout alii scripto consignarunt*) *quod in Dominica palmarum fastum Papæ Romani in ipsius præsentia ex suggestu acriter perstrinxerit* (*facta comparatione Domini Jesu in pauperi statu Hierosolymam ingredientis*) *& Pontificum Romanorum vitam. Qua concione finita unus Cardinalium Papam offensum esse ipsi significat, atque ut protinus præsenti periculo fuga sese eripiat suadet* (*g*). Il y en a qui ont dit (*h*) qu'il ne proposa ses censures de l'orgueil & de la pompe de la Cour Papale, que comme des objections faites par les heretiques: mais qu'ayant donné à cela tout le tems que son Sermon devoit durer, il finit sans refuter ces objections. L'Auteur dont j'emprunte cette remarque, debite qu'Ochin (*i*) étoit Confesseur & Predicateur du Pape. Voici bien des faits que je raporte sans les garantir pour vrais, car par exemple, j'ai lu dans le gros volume du docte Monsieur Seckendorf (*k*), que l'on imprima en Allemagne 20. Sermons qu'Ochin avoit prêchez sous le froc, dans lesquels il s'en faloit peu qu'on ne trouvât la pure doctrine des Protestans sur la justification, sur les bonnes œuvres, sur la confession, sur la satisfaction, sur les indulgences, sur le purgatoire, & sur d'autres points. Il reste un petit scrupule, c'est de savoir si ces Sermons furent imprimez en Allemagne, tout tels qu'ils avoient été prêchez en Italie. Quoi qu'il en soit on les imprima à Nieubourg *in* 4. l'an 1545. traduits en Latin par Joseph Hochstetter.

(E) *Mais il trouva à Florence Pierre Martyr.*] Je croi qu'il s'en faut tenir à cela, car rien ne portoit Pierre Martyr à falsifier la circonstance du lieu: il l'a donc fidelement raportée dans les memoires sur lesquels sa vie a été écrite. C'est pourquoi Josias Simler qui a composé cette vie, est plus croyable que l'Evêque d'Amelia; qui (*l*) conte 1. qu'Ochin étoit à Verone *lors que l'ordre du Pape lui fut signifié.* 2. Que Matthieu Giberti Evêque de Verone lui conseilla de s'aller justifier. 3. Qu'Ochin qui ne suivoit ce conseil qu'avec quelque peine, *s'avança jusqu'à Boulogne où étoit alors le Cardinal Gaspar Contarini qui en étoit Legat.* 4. Qu'ayant trouvé ce Legat atteint d'une maladie qui l'empêcha de l'entretenir de ses affaires, *il resolut de s'enfuir*, & que *cette même nuit il jetta son froc, prit un habit seculier, & se refugia vers les Heretiques.* Monsr. Varillas qui pretend qu'Ochin, avant que de sortir de Verone, consulta par lettres Pierre Martyr, a inventé apparemment cette circonstance. On peut la rejetter comme un mensonge, puis qu'il n'y a nul lieu de douter que ces deux hommes n'ayent concerté de vive voix à Florence leur retraite vers les Protestans.

(*a*) *Mr. Varillas a paraphrasé ce passage & le precedent avec sa liberté ordinaire.* Hist. de l'Heresie, liv. 17. p. 59. & 60.

(*b*) *Bzovius ad ann.* 1542. *n.* 34.

(*c*) *Suplem. ad Mambrin. lib.* 4. *apud Spondan. ad ann.* 1547. *n.* 22.

(*d*) Eos seminatis ab impio Ochino dum ante aliquot annos publicè concionaretur in Ecclesia Metropolitana falsis dogmatibus attribuat, quibus à mentibus & linguis hominum iis infectorum resecandis, Prorex Inquisitionis remedium afferre voluerit. *Spondan. ibid.*

(*e*) *Ant. Marie Gratiani ubi supra, p.* 205. *de la traduct. de Mr. Flechier, éd. de Paris in* 12.

(*f*) *Ad ann.* 1542. *n.* 34. *apud Bibliothecam Anti-Trinitariorum p.* 3.

(*g*) *Bibliotheca Anti-Trinit. ibid.*

(*h*) Is ob parrhesiam qua motus in auribus summi Pontificis & totius Aulæ Romanæ Pontificiam arrogantiam & tyrannidem antichristianam, velut ex mente Lutheranorum, non addita objectionum, postquam eis studio præstitutam horam impendit, solutione, Italia cedere . . . necesse habuit. *Stanislaus Lubiniecius, Hist. reformat. Polonicæ, lib.* 2. *c.* 5. *p. m.* 110.

(*i*) Fuit is patria Senensis, conditione monachus, & Pontifici Rom. à sacris concionibus & confessionibus. *Id. ib.* Voyez aussi *Bibl. Anti-Trin. p.* 2.

(*k*) *In Hist. Lutheran. suplement. indicis* 1.

(*l*) *Hist. du Card. Commendon p.* 205. *& suiv.*

une preuve très-authentique de son renoncement à la Papauté *. Si l'on jugeoit de ce fait par quelques autres que le même Auteur debite, on ne croiroit pas qu'il (*F*) eût travaillé sur de bons memoires. Ochin causa par sa fuite un chagrin (*G*) extrême au Pape. Il ne se fixa point à Geneve, il s'en alla à Augsbourg, & y publia quelques Sermons. Il fit le voyage d'Angleterre avec Pierre Martyr l'an 1547 †. Crammer Archevêque de Cantorberi les avoit mandez tous deux, lors qu'après la mort de Henri VIII. il eut vu toutes choses preparées à l'introduction de la Reforme ‡. Les changemens qui se firent dans la Religion en ce païs-là après la mort du Roi Edoüard, contraignirent ces deux Docteurs d'en sortir. Ils repasserent la mer l'an 1553. & se (*H*) retirerent à Strasbourg ⁂. Ochin

* *Spondan. ubi supra.*

† *Sleidan. lib. 19. fol. m. 538. verso.*

‡ *Simler ubi supra p. 40*

⁂ *Sleidan. lib. 25. fol. 721. verso.*

FAUTES de Mr. de Sponde.

(F) *On ne croiroit pas qu'il eût travaillé sur de bons memoires.*] En effet Mr. de Sponde (*a*) recite très-mal les avantures d'Ochin: Il le fait d'abord un Arien, qui n'osa decouvrir son Arianisme dans une ville qui avoit fait mourir Michel Servet. Nous avons cité Sleidan, qui sur des choses de cette espece doit passer pour un temoin sans reproche devant tout le monde, nous l'avons, dis-je, cité assûrant qu'Ochin alla de Geneve à Augsbourg, avant que de faire le voyage d'Angleterre. Or il fit ce voyage l'an 1547. il n'étoit donc point sorti de Geneve à cause du suplice de Servet, car cet heretique ne fut brûlé qu'en 1553. Mr. de Sponde ajoûte (*b*) qu'Ochin suprimant ses sentimens par la raison déjà raportée, sortit de Geneve ou de son bon gré, ou parce, disent quelques-uns, que Calvin le fit chasser. Si Calvin l'avoit fait chasser, il ne lui auroit point rendu en l'année 1550. le bon (*c*) temoignage qu'il lui rendit, car il l'auroit fait chasser avant l'année 1547. qui fut celle où Pierre Martyr, & Ochin allerent en Angleterre. L'Annaliste continuë ainsi; Ochin sortant de Geneve, se retira à Zurich, & en fut pareillement chassé peu après. La même avanture l'accueillit à Bâle; puis il passa en Angleterre avec Martyr, & en sortit sous le regne de Marie, & se retira en Allemagne; enfin en Pologne & dans la Transilvanie. Il y a là bien des fautes. Un homme qui sous une Reine Catholique est obligé d'abandonner l'Angleterre, * y étoit allé sans doute sous un gouvernement Protestant. Il faut donc qu'Ochin soit allé en Angleterre sous le regne d'Edoüard: or avant que d'y aller il étoit sorti de Geneve, selon Mr. de Sponde, à cause qu'il craignoit le feu qui avoit brûlé Servet; il n'étoit donc sorti de Geneve pour le plûtôt qu'en 1553. Comment donc seroit-il allé en Angleterre sous le regne d'Edoüard ? Ce Prince mourut au mois de Juillet 1553. & Servet ne fut brûlé qu'au mois d'Octobre de la même année. L'Annaliste est tombé ici dans une extrême negligence. D'ailleurs il est faux qu'Ochin ait été chassé & de Zurich, & de Bâle, avant que de quitter l'Angleterre sous le regne de Marie. Il ne fut chassé de Zurich qu'en 1563. Il composa en Pologne, c'est Mr. de Sponde qui le dit, un dialogue contre la secte des Dieux de la Terre, il vouloit parler des Ministres Suisses, & des Ministres de Geneve, & puis quelques autres dialogues pleins d'Atheïsme, dans lesquels non seulement il protegeoit la polygamie, mais aussi il attaquoit la Sainte Ecriture, la Divinité de JESUS-CHRIST, la Trinité, & même la Divinité. Ceci non plus n'est point exact. Les dialogues dont il s'agit furent cause qu'on le chassa du païs des Suisses, & qu'il s'en alla en Pologne. Il ne les composa donc point en Pologne. Ils contiennent sans doute plusieurs erreurs, mais non pas des impietez, & il n'est pas vrai qu'Ochin l'un des interlocuteurs, se reconoisse (*d*) toûjours vaincu par l'adversaire qu'il se donne. Bzovius a fait quelques fautes semblables à celles-ci. Il veut (*e*) qu'Ochin contraint de sortir de Cracovie se soit sauvé en Transilvanie, qu'il y ait composé des dialogues, & que ces dialogues ayent été traduits depuis en Latin par Castalion. C'est commettre 3. fautes. Car 1. ces dialogues furent composez avant que l'Auteur allât en Pologne. 2. Il n'alla point de Pologne en Transilvanie. 3. Castalion étoit mort avant qu'Ochin sortît de Pologne.

(*a*) *Ad ann. 1547. n. 22.*

(*b*) Cum non auderet eam ibi profiteri ubi Servetus illam igne luisset, sive sponte, sive ut quidam habent, à Calvino pulsus. *Ibid.*

(*c*) Quos hic nostra ætate monachos habuit Germania, qui vel doctrinâ vel sanctitate cum Luthero, Bucero, Oecolampadio & similibus conferre se nisi nimis impudenter audeant? Quos Itali Bernardino Ochino & Petro Vermilio opponant? *Calvin. de scandalis, Opuscul. p. 96.*

* *Je dis cette proposition au tems dont il est question ici.*

(*d*) Ita se iis gerens, ut quamvis omnia Catholica dogmata defendere præ se ferret, demum se tamen adversarii argumentis victum profiteretur. *Spond. ibid.*

(G) *Causa par sa fuite un extrême chagrin au Pape.*] Il fut si grand ce chagrin-là, que le Pape voulut decharger sa colere sur tout l'Ordre des Capucins: il eut envie de l'abolir, & il eut de la peine à s'apaiser, lors même qu'il eut conu que la faute étoit personnelle, *Cujus* (*f*) *apostasia adeo animus Pontificis perculsus est, ut de extinguendo universo Ordine tractaverit, vixque placari potuerit cognita Ordinis innocentia.* Mr. (*g*) Varillas ne sauroit croire cela, parce qu'il lui semble que *Paul Trois. . . . étoit trop habile politique, pour penser à donner à Ochin l'occasion de se vanter que les Catholiques l'avoient assez consideré, pour se vanger sur un Ordre entier de la perte qu'ils avoient faite en sa personne.* L'incredulité de cet Auteur est plus excusable, que la liberté qu'il a prise de paraphraser Mr. de Sponde; car il ne faut point douter qu'il n'ait eu cet original devant les yeux quand il a parlé de nôtre Ochin. Considerez bien les paroles de Mr. de Sponde qui viennent d'être citées : y peut-on trouver que la colere de ce Pape proceda de l'impudence qu'Ochin avoit euë, de faire entrer dans son écrit *tout ce qu'il put s'imaginer de plus injurieux contre la religion qu'il venoit de renoncer, & de plus malin contre le Saint Siege en general, & contre la personne du Pape Paul Trois en particulier ?* Cependant Mr. Varillas y a trouvé toutes ces choses. Je ne nie point que Mr. de Sponde n'ait observé (*h*) que l'apologie de ce Moine est pleine d'injures contre le St. Siege, & contre l'Eglise Catholique.

(*e*) *Ad ann. 1542. n. 34. apud Biblioth. Anti-Trinitar. p. 6.*

(*f*) *Spondanus ad ann. 1547. n. 22.*

(*g*) *Hist. de l'Heresie liv. 17. p. 64.*

(*h*) *Je cite ses paroles dans la remarque Q, lettre a.*

(H) *Et se retirerent à Strasbourg.*] Nous allons voir un Historien dont l'exactitude ne vaut pas mieux que celle de Mr. de Sponde; je parle du Pere Maimbourg. Il pretend (*i*) qu'Ochin chassé d'Angleterre abandonna Pierre Martyr, & se retira dans la Pologne, afin d'avoir la liberté d'y professer l'Arianisme. *Ce fut là*, dit-il, *qu'il composa ses dialogues remplis de mille execrables blasphêmes contre* J. CHRIST *& le Saint Esprit*; *mais comme il eut l'effronterie de*

(*i*) *Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, to. 3. p. 353. édit. de Holl.*

Ochin étoit à (I) Bâle l'an 1555. mais il fut apellé la même année à Zurich, pour y être Ministre d'une Eglise Italienne qui s'y forma. Elle étoit composée de quelques Refugiez de Locarno *, qui n'avoient pu obtenir dans leur patrie la liberté de professer la Reformation, à cause que les Cantons Suisses Catholiques s'y étoient opposez. Ochin souscrivit sans peine à la Confession de foi de l'Eglise de Zurich, & trouva dans cette ville en la personne de Bullinger un très-bon ami †. Il servit l'Eglise Italienne de Zurich jusques en l'année 1563. Alors les Magistrats le chasserent, à cause de quelques Dialogues qu'il avoit fait imprimer, qui contenoient entre autres erreurs (K) celle de la polygamie. Il se retira à Bâle, & fit prier les Ministres & les Professeurs du lieu d'obtenir des Magistrats qu'il lui fût permis de s'y arrêter. Quelques-uns le questionnerent sur la doctrine de ces Dialogues; il leur repondit qu'il étoit dans les mêmes sentimens qu'eux sur ces points, & il aquiesça même à la proposition qu'ils lui firent de donner une declaration nette & precise de sa foi, il y aquiesça, dis-je, à condition qu'ils lui obtiendroient la permission de passer l'hiver à Bâle avec ses enfans. Mais les Magistrats ayant oui sa demande, & l'avis des Docteurs sur sa doctrine, ordonnerent qu'il eût à sortir incessamment, & qu'on delibereroit une autre fois touchant les Dialogues mêmes, & touchant le deshonneur qu'il avoit fait à leur ville en les y faisant imprimer ‡. André Dudithius se plaignit (L) à Theodore de Beze de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard, que l'on contraignit de s'en aller où il

* *C'est un des quatre Bailliages que les Suisses possedent en Italie.*

† *Josias Simlerus in vita Bullingeri, fol. 28. verso.*

‡ *Id. ibid. fol. 38. verso & 39.*

de prêcher pour la Polygamie, & de dedier au Roi Sigismond Auguste un livre où il pretendoit prouver qu'elle étoit permise, il fut contraint de quitter la Pologne où l'on s'éleva contre lui. Ochin demeura en Suisse environ 10. ans depuis son retour d'Angleterre, & il y auroit volontiers achevé ses jours, si on avoit voulu l'y souffrir avec la retractation qu'il promettoit: ce qui montre que le desir de professer librement l'Arianisme dans la Pologne ne lui tenoit guere au cœur. La seconde faute de cet Ecrivain consiste en ce qu'il va plus loin qu'il ne faut, dans la qualification des erreurs dont les dialogues d'Ochin sont parsemez. Enfin il ignore que le livre de la Polygamie preceda le voyage de Pologne. Je doute fort qu'Ochin ait dedié à Sigismond un Traité sur cette matiere. L'Evêque d'Amelia n'eût point oublié une circonstance si notable; les Sociniens n'en sauroient pas si peu de nouvelles: ils ne conoissent ce livre que pour avoir lu dans (a) Bzovius qu'Ochin le fit en Pologne, & le dedia au Roi. Je le repete, je ne doute point que Bzovius ne debite là un mensonge, & je ne croi point qu'Ochin ait jamais prêché la Polygamie. Il se contenta, si je ne me trompe, d'écrire ce qu'il en pensoit, & s'il l'eût prêchée en Pologne, l'Evêque d'Amelia qui étoit alors sur les lieux l'auroit bien su, & l'auroit bien publié.

(I) *Ochin étoit à Bâle l'an* 1555.] Cela paroît par les lettres d'Olympia Fulvia Morata. *Salutem dic meis verbis tuæ familiæ & D. Bernardino Ocello quem in Christo valde diligo.* C'est la conclusion d'une lettre qu'elle écrivit d'Heidelberg à Curion le 7. jour de Mai 1555. (b) Curion demeuroit à Bâle; il lui fit reponse le 26. d'Août suivant, & lui fit savoir qu'il s'étoit aquitté de la commission: *Tuo (c) nomine salutavi.... Bernardinum Ocellum senem doctissimum & sanctissimum.* On lit dans une autre lettre: *(d) Audio Bernardinum Ocellum Senensem virum sincerè Christianum ex Anglia Genevam profugisse.* Cette lettre n'est pas de l'année 1555, comme on se le persuade dans la Bibliotheque des Unitaires (e), mais de l'an 1554.

(a) Liber de polygamia in Polonia conscriptus, & Sigismundo II. Regi Poloniæ dedicatus, teste Bzovio sub an. 1542. n. 30. *Biblioth. Anti-Trin. p. 5.*

(b) *Lib. 2. p. m. 168. La date de l'année n'y est point; mais la reponse de Curion datée 7.* Calend. Septemb. 1555. *fait assez conoître que j'ajoûte l'année qu'il faut.*

(c) *Curio ibid. pag. 169.*

(d) *Pag. 178.*

(e) *Pag. 3.*

(K) *Entre autres erreurs celle de la Polygamie.*] L'Ouvrage contient 30. dialogues, dont le 21. est celui qui traite de la Polygamie. Ochin les composa & les publia en Italien. Castalion les mit en Latin, & les fit imprimer à Bâle l'an 1563. Quelques Senateurs de Zurich reçurent des lettres des païs étrangers, qui leur aprenoient qu'Ochin avoit publié un livre où il enseignoit des heresies, & nommément la Polygamie. Cela fut cause que le Senat manda les Ministres; ceux-ci declarerent qu'ayant ouï dire qu'Ochin avoit sous la presse certains Ouvrages qu'il vaudroit mieux qu'il suprimât, avoient été l'exhorter de se souvenir qu'il avoit promis de ne mettre rien au jour sans l'aprobation du Synode. Ils ajoûterent 1. qu'ayant su que son livre étoit imprimé, ils lui avoient fait leurs plaintes du mepris qu'il avoit eu pour leur remontrance. 2. Qu'il s'excusa sur ce que son livre étoit déja sous la presse, lors de leur premiere admonition. 3. Qu'encore (f) qu'il dispute pour & contre la Polygamie, on voit assez clairement qu'il l'aprouve. 4. Qu'ils avoient reçu des lettres remplies de plaintes contre les autres dialogues, & qu'ils examineroient attentivement tout cet Ouvrage. Ils exhorterent en particulier l'Auteur, avant & après la sentence du Senat, à éclaircir ses sentimens d'une maniere orthodoxe, mais ils ne gagnerent rien sur lui. La sentence portoit: (g) *Quoniam Ochinus contra leges & edicta Magistratuum librum publicasset quem (h) satius erat supprimi, & cujus nomine ecclesia & Respublica male audit, ideo se velle & jubere ut quam primum ex urbe & agro Tigurino discedat.*

(L) *André Dudithius se plaignit.... de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard.*] Nôtre Ouvrage n'étant pas un livre de controverse, on ne doit pas trouver mauvais que je dise que Theodore de Beze ne repondit point à Dudithius avec assez de bonne foi; il ne chercha qu'à payer d'esprit, & à jetter de la poudre aux yeux. On en va juger par le parallele de l'objection & de la reponse. *Ochinum præterea narras indicta causa, hyeme acri, decursa jam ætate senem cum uxore & liberis Tiguro ejectum.* Voilà comment Beze (i) a raporté l'objection. Elle rend odieu-

(f) Quod dialogum de polygamia attinet, disputari in utramque partem, sed ita ut facile appareat quonam ipse inclinet, præsertim cum ita concludat, & moneat eum qui plures ducere volebat, ut si non possit se continere & una contentus esse, sequatur instinctum spiritus in hac re. *Simlerus in vita Bullingeri, fol. 39.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Parleroit-on ainsi de ce livre, s'il étoit tel que le represente le P. Maimbourg, qui sans doute n'y avoit jamais jetté les yeux? Voyez la remarque P à la fin.*

COMPARAISON de l'objection de Dudithius, avec la reponse de Theodore de Beze.

(i) *Epist. prima. Oper. to. 3. p. 190.*

il pourroit pendant la plus rude saison de l'année. Ochin (*M*) avoit alors 76. ans. Il se retira en Pologne; mais le Nonce Commendon l'en chassa bien-tôt, par l'Edit qu'on lui accorda contre tous les heretiques étrangers. Ils se retirerent en divers lieux. Ochin s'en alla en Moravie, & y mourut peu après. La peste l'emporta, lui, (*N*) sa femme, ses deux filles, & son fils *, s'il en faut croire l'Histo-

* *Vie du Cardinal Commendon par Antoine Marie Gratiani l. 2. ch. 9.*

se la sentence de Zurich par trois endroits. 1. Parce que la cause n'avoit pas été examinée. 2. Parce qu'on n'avoit eu aucun égard aux rigueurs de la saison. 3. Parce qu'on avoit exposé aux incommoditez de l'hyver un homme chargé d'années & de famille. Sur le 1. chef Beze repond (*a*) que c'est une fausseté très-injurieuse à un Senat juste & pieux, que d'oser dire que la cause d'Ochin ne fut pas examinée: qu'il est vrai qu'on n'aprofondit pas trop chaque chose, mais que ce fut par le motif d'une très-grande clemence. Sur le 2. qu'Ochin (*b*) n'avoit pas une journée de chemin à faire. Sur le 3. (*c*) que plus il étoit âgé, plus il étoit criminel; & qu'au reste il avoit perdu sa femme. La 1. reponse est très-mauvaise; car il est sûr que le Senat de Zurich condamna Ochin non seulement sans l'entendre, mais aussi sans avoir fait examiner ses Dialogues. Les Ministres consultez par le Senat ne repondirent rien de positif que sur la Polygamie; ils dirent en general qu'on leur écrivoit des plaintes contre les Dialogues d'Ochin, & ils promirent d'examiner mûrement la chose; mais en attendant que fit le Senat? Il ordonna qu'Ochin eût à s'en aller incessamment hors de la ville & hors du Canton. Simler qui comme Professeur de Zurich avoit encore plus d'interêt que Theodore de Beze à tourner la chose du beau côté, la raconte precisément de la maniere que j'ai raportée. Dire que si on n'examina point chaque chose avec la derniere precision, ce fut l'effet d'une très-grande clemence, est une vaine échapatoire dont tous les Juges du monde se peuvent servir également, lors qu'ils condamnent l'une des parties sans l'ouïr. La 3. reponse n'est pas meilleure; elle va au renversement d'une maxime du sens commun, & qui est d'une pratique generale. On respecte la vieillesse jusques dans les criminels; & si deux hommes l'un âgé de 70. ans, l'autre de 40. étoient condamnez à la question, on l'ordonneroit moins rude au vieillard, qu'à l'autre. Ainsi l'âge de Bernard Ochin servoit de beaucoup à rendre odieuse la sentence de Zurich, mais non pas à l'excuser. Si Theodore de Beze s'étoit bien servi de son esprit, il seroit demeuré d'accord de la maxime de Dudithius, & il auroit repondu qu'en effet les Magistrats de Zurich avoient eu égard à la vieillesse d'Ochin & qu'ils ne se seroient pas contentez de la peine du bannissement, si ce Ministre eût été jeune. C'est ce qu'il faloit repondre, & non pas recourir à une maxime qui établit que plus les heretiques sont vieux, plus ils sont indignes de la clemence des Juges. La 2. reponse n'est point dans la bonne foi, car elle suppose que toute la peine d'Ochin consista à faire cinq ou six lieuës. Cela seroit bon à dire, s'il eût pu trouver une retraite au voisinage; mais nous avons vu qu'il ne put y obtenir la permission d'y passer l'hyver. Beze le savoit bien, il n'ignoroit pas que Dudithius pouvoit donner à son objection un nouveau degré de force, par la conduite que l'on tint à Bale. On n'a donc pas pu croire qu'on repondit bien à Dudithius; car le but de cet homme n'étoit autre que de reprocher aux Protestans de delà le Rhin la severité qu'ils exerçoient sur leurs heretiques. Il allegue entre autres exemples celle dont la ville de Zurich s'étoit servie contre Ochin, en le banissant au beau milieu de l'hyver. On repond que cet exil ne l'exposa qu'aux fatigues de cinq ou six lieuës. Ochin donc trouva un asyle au bout de ces cinq ou six lieuës; car s'il n'y a point trouvé un asyle, mais au contraire un Senat bon Protestant qui l'a chassé, l'objection de Dudithius fondée sur la circonstance du tems demeure dans toute sa force, par raport au but qu'il a de montrer que Bernard Ochin est un exemple de l'humeur severe des Evangeliques. Il est moralement impossible que Beze n'ait conu cela; cependant il a mieux aimé repondre comme il a fait, que de ne rien dire. Il s'est bien gardé de faire semblant d'avoir quelque conoissance de ce qui fut fait (*d*) à Bâle: le peu d'étenduë du Canton de Zurich lui fournissoit une bluette de feu, un petit trait de subtilité; il s'en sert, & il espere sans doute qu'il en éblouïra ses lecteurs.

(*a*) Delatus ad Magistratum, pro eo quod severam pœnam pro tantis sceleribus merebatur, non sane indicta causa (quod qui dicunt magnam justo & pio Magistratui injuriam faciunt) sed non ad vivum resectis omnibus, ut cum illo quam clementissime ageretur, jussus est è Tigurinorum agro facessere. *Beza ibid.*

(*b*) At hyems erat: nempe longa fuit non unius integri diei via. *Ibid.*

(*c*) At senex erat: tanto nocentior veterator. *Ibid.*

(*d*) *Je veux dire du bannissement d'Ochin; car du reste il avouë qu'on y condamna les dogmes de cet heretique.* Basileam igitur venit, ubi quum itidem suos errores damnatos videret, tandem ad suos sive Tritheitas, sive Arrianos, sive Samosatenianos se contulit. *Ne diroit-on pas qu'il sortit de Bâle de son bon gré? Cependant il eut ordre d'en sortir. La bonne foi souffroit-elle qu'on suprimât ce fait?*

(*M*) *Ochin avoit alors 76. ans.*] Pierre Perna l'assûre dans sa lettre à Czechovicius. Je ne l'ai point luë: j'ai seulement vu qu'on (*e*) la cite. Sur ce pied-là Gratiani se tromperoit, lors qu'il avance qu'Okin se fit heretique à l'âge de 60. ans; *sans considerer*, dit-il (*f*), *ni son âge ni sa profession, ni le vœu de continence qu'il avoit fait; Prêtre, Capucin, & sexagenaire, il épousa d'abord une jeune fille.* Ochin sortit de son cloître, & se retira à Geneve l'an 1542. Il n'avoit donc pas 60. ans, mais tout au plus 55. s'il est vrai que lors qu'en 1563. on le chassa de Zurich, il n'en avoit que 76.

(*N*) *La peste l'emporta, lui, sa femme. . . . s'il en faut croire l'Historien du Cardinal Commendon.*] Je me suis servi de cette reserve, parce qu'il se trompe à l'egard de la femme. Ochin étoit veuf lors qu'il fut chassé de Zurich; & il n'y a nulle aparence qu'il se soit remarié. C'est Theodore de Beze qui m'aprend qu'Ochin étoit veuf; il s'ingere même dans les jugemens impenetrables de la providence, & assûre en stile theologique que la femme d'Ochin se cassa le cou, la justice divine poursuivant ce scelerat dans sa maison, avant que son impieté fût manifestée. *At uxorem & liberos habebat.* C'est une partie de l'objection de Dudithius. Voici ce que Beze repond. (*g*) *De uxore falsum est, quod ex bono Alciato sive quovis alio cognovisti. Fregerat enim collum horrendo Dei judicio domi impium senem persequente, priusquam foras productum esset ipsius scelus.* Stanislas Lubienietzki (*h*) raconte les dernieres heures d'Ochin en cette maniere: Ochin se retira dans la Moravie, & dans la Pologne, & n'y fut point hors de la portée des lettres de Jean Calvin. Il s'en retourna en Moravie après l'édit du Roi Sigismond, qui l'an 1564. insti-gea

(*e*) Anno 1563. natus annos 76. (teste Petro Perna in epistola ad Czechovicium) à Tigurinis pulsus est. *Biblioth. Anti-Trinitar. p. 3.*

(*f*) *Vie du Cardinal Commendon p. 208.*

(*g*) *Ubi supra.*

(*h*) *Histor. reformat. Polonicæ, lib. 2. c. 4. p. 110. Voyez aussi Budzinius, Histor. Ecclesiar. Polonicar. MS. cap. 26. apud Biblioth. Anti-Trin. p. 3.*

l'Historien du Cardinal Commendon. On parle diversement des circonstances de (O) sa mort, & on ne s'accorde pas sur les heresies qu'il embrassa depuis sa sortie de Suisse: les uns disent qu'il se fit Anabatiste, après avoir prêché hautement l'heresie de Macedonius*: les autres disent en general qu'il combatit le mystere de la Trinité. Les Antitrinitaires le comptent au nombre de leurs Auteurs. Il a fait plusieurs (P) Ouvrages, dont la liste est inserée dans leur Bibliotheque:

* In Poloniam cum pervenisset dicitur palam illic oppugnasse hypostasim Spiritus Sancti. Sed nec illic ei diutius consistere licuit. Quare se in Moraviam ad Anabaptistarum conventicula recepit, & illic obiit. *Simlerus ibid. fol.* 40.

gea la peine d'exil à tous ceux qu'on apelloit Tritheites, Ariens, &c. Il y eut des Gentilshommes qui tâcherent de le retenir; mais il leur repondit qu'il faut obeïr aux Magistrats, & qu'il leur obeïroit, quand même il devroit mourir dans les bois au milieu des loups. Pendant qu'il gagna païs, la peste tomba sur lui à Pinczow; il y reçut mille offices de charité chez un des Freres nommé Philippovius. Ses deux (a) fils & sa fille moururent de peste: pour lui il en rechapa, & continua son voyage vers la Moravie, & mourut dans trois semaines à (b) Slavonia. Lubienietzki n'en fait pas plus de circonstances. Je ne trouve point dans de bons Auteurs qu'Ochin ait jamais été en Transilvanie; car Mr. Maimbourg qui l'assûre n'est point en cela un temoin d'autorité. *Il fut contraint*, dit-il (c), *de quitter la Pologne.... & après avoir erré quelque tems encore dans la Transilvanie, il se retira enfin accablé de miseres & de pauvreté, dans un village où il mourut de peste, abandonné de tout le monde.* On cite l'Evêque d'Amelia, qui ne parle ni de cette pauvreté, ni de cet abandon general; & qui au contraire assûre (d) qu'Ochin trouva la fin de sa vie chez un de ses anciens amis. Il laissa considerablement du bien à ses heritiers, si l'on s'en raporte à Theodore de Beze (e). *Ochinus.. familia non mediocri sumptu circumducta tandem obiit, tam inops & egens scilicet; cui nec petere nec accipere unquam religio fuerat, ut plus sanè reliquerit hæredibus, quam bona collegii nostri pars possideat.* C'est le dernier coup qu'on lui donne dans la reponse à Dudithius; il n'avoit jamais eu honte de demander & de prendre, & il avoit par là amassé bien des écus.

(O) *On parle diversement des circonstances de sa mort.*] J'en donne diverses preuves dans la remarque precedente: en voici une nouvelle. Les Annales (f) des Capucins assûrent qu'il mourut bon Catholique: d'autres (g) au contraire le font mourir non seulement *abandonné de tout le monde, & le plus miserable de tous les hommes*; mais aussi *en Athée.*

(P) *Il a fait plusieurs Ouvrages dont la liste.*] Il publia 6. volumes de Sermons en Italien; une exposition de l'Epitre de St. Paul aux Romains; un Commentaire sur l'Epitre aux Galates; un Traité *de Cœna Domini contra Joachimum Westphalum*; *Labyrinthi de prædestinatione & libero arbitrio*; des * apologues; un dialogue du Purgatoire, &c. Je ne croi point qu'il ait publié aucun Ouvrage en Latin; il composoit tout en Italien, & il trouvoit en suite des Traducteurs. Quelques-uns de ses Ouvrages ont été traduits en diverses langues. Il n'y a qu'un jour que j'ai parcouru ses Labyrinthes traduits en Latin; ils m'ont paru l'Ouvrage d'un homme qui avoit l'esprit fort net & fort penetrant. Ochin y montre avec une grande force, que ceux qui soutiennent que l'homme agit librement s'embarrassent dans 4. grandes difficultez; & que ceux qui tiennent que l'homme agit necessairement, tombent dans 4. autres grans embarras; si bien qu'il forme 8. labyrinthes, 4. contre le franc arbitre, & quatre contre la necessité. Il se tourne de tous les côtez imaginables pour tâcher de rencontrer une issuë; & n'en trouvant point, il conclut à chaque fois par une priere ardente adressée à Dieu, afin d'être delivré de ces abîmes. Neanmoins dans la suite de l'Ouvrage il entreprend de fournir des ouvertures pour sortir de cette prison; mais il conclut que l'unique (h) voye est de dire comme Socrate, *unum scio quod nihil scio.* Il faut se taire, dit-il, & juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative ni la negative, sur des points de cette nature. D'Aubigné fait mention d'un livre de nôtre Ochin, & il en parle d'une maniere qui persuade que c'est une piece curieuse. Voici ses paroles. (i) *Premierement que le service fust en François, pourveu que l'on ostast quelques drolleries, qui eussent fait rire les gens; comme de commencer la Messe par un &, & autres absurdités, qui sont promptement & subtilement écrites par Bernard Ochino, au traitté* della nativita della Missa. *Quant aux ornements, en ôter les plus ridicules; & pour le reste, répondre à ce que dit ledit Ochino, que c'est la Cene du Seigneur desguisée, & qui s'est faite religieuse*, per parer più Santa. Je pense que pour parler exactement, il eût falu dire non pas *au Traité*, mais *au Sermon* della nativita della Missa; car en parcourant tout à l'heure les 12. Sermons (k) d'Ochin sur la Cêne, j'ai trouvé que le 7. a pour titre, *Missæ tragœdia, ac primum quomodo concepta, nata, baptizata fuerit.* Le 8. est intitulé, *Quemadmodum nutrita educataque fuerit Missa, adoleveritque & ornata, ditataque ad summam dignitatem præstantiamque pervenerit.* Le titre du 9. est *Missæ accusatio ejusdemque responsio, & adversus eam acta.* Celui du 10. est *Sententia à Deo contra Missam lata.* Cette maniere dramatique de prêcher sent trop le genie des Italiens. Sleidan observe qu'en 1549. il parut une satire sanglante contre Paul III. qui ne fut point composée par Ochin, quoi qu'on y eût mis son nom à la tête. Il en donne le precis. (l) *Prius quam decederet libellus exiit Italicus vehemens in illum atque gravis, titulo quidem Bernardini Ochini, sed ab aliis, ut creditur, compositus cum præfatione ad Ascanium Columnam quem ille profligarat.* J'ai dejà parlé des 30. dialogues qui furent cause du bannissement d'Ochin; mais j'ajoûte ici que Mr. Simon en parle fort (m) pertinemment. Il reconoît que l'Auteur n'y a pas ouvertement declaré ses heresies antitrinitaires. (n) *Il ne s'y est pas declaré tout-à-fait Unitaire; il y raporte seulement les raisons de part & d'autre...* Dans le dialogue de la Trinité *il produit au long les raisons des Catholiques & des Antitrinitaires: il pousse fort loin les raisons de ces derniers, sous pretexte d'y repondre.* Bullinger (o) assûre que ces dialogues furent brûlez dans une ville considerable.

(a) *Gratiani dit au contraire* ses deux filles & son fils.

(b) *Je croi qu'il faut dire* Slaucovia.

(c) *Hist. de l'Arianisme t.* 3. *p.* 352.

(d) *Hist. du Card. Commendon, p.*213.

(e) *Beza, epist. ad Dudithium ubi supra.*

(f) Eum tamen immensa Dei benignitate ante mortem resipuisse, & hæreses abjurasse, ac peccata ritu Catholico confessum esse, denique vere pœnitentem obiisse, Annales Capucinorum multis diversorum testimoniis affirmant. *Spondanus ad ann.* 1547. *n.* 22. Il cite les Annales des Capucins ad ann. 1543.

(g) *Moreri est de ceux-là.*

* *Qui ont été traduits d'Italien en Allemand par Christophle Wirsungus.*

(h) *Voici le titre du dernier chapitre:* Qua via ex omnibus supradictis labyrinthis cito exiri possit, quæ docta ignorantiæ via vocatur.

(i) *Confession Catholique de Sancy, l.* 2. *ch.* 2. *p.m.* 390. 391. *Voyez aussi le chap.* 6. *du* 1. *livre, p.* 346.

(k) *Traduits en Latin, & imprimez à Bâle, avec les Labyrinthes du même Auteur.*

(l) *Sleidanus Histor. lib.* 21. *fol. m.* 602. *verso.*

(m) *Il se trompe de mettre à l'an* 1652. *la vocation d'Ochin à Zurich; & d'attribuer à Melchior Adam la Vie de Bullinger; elle a été faite par Josias Simler.*

(n) *Simon, Histoire Critique des Commentat. du Nouv. Testam. ch.* 55. *p.* 831.

(o) *Apud Boxhorn. Histor. univers. pag.* 74. *ad ann.* 1552.

bliotheque : mais on a oublié de mettre dans cette liste l'apologie (*Q*) qu'il fit de son changement de Religion. Il l'adressa au Pape, & il la remplit de choses tout-à-fait injurieuses à la Catholicité. Cette piece ne demeura point sans repartie. L'aveu qu'il fit publiquement est remarquable. Il confessa * dans l'un de ses livres, que s'il avoit pu sans risquer sa vie continuer à prêcher la verité de la maniere qu'il l'avoit prêchée pendant quelque tems, il n'auroit point quitté l'habit de son Ordre ; mais que ne se sentant pas assez de courage † pour s'exposer au martyre, il s'étoit sauvé chez les Protestans. C'est à tort que quelques-uns ont assûré qu'il (*R*) étoit l'Auteur du livre *de tribus impostoribus.* On dit qu'il avoit promis (*S*) au Cardinal de Lorraine de convaincre de deux douzaines d'erreurs les Eglises Protestantes. Je trouve qu'on a souvent (*T*) outré les choses qui le regardent. Monsieur Varillas (*V*) a debité plusieurs mensonges touchant cet Ex-

* Non dissimulans manere se voluisse, modo Christum, etsi occultius & veluti obvelatum, prædicare sibi licuisset. *Dans la preface des Sermons qu'il avoit prêchez en Italie, & qui furent imprimez en Allemagne l'an* 1545. Voyez Seckendorf, *in supplementis indicis* 1. *Hist. Lutheran.*

† Cum se ad mortem sponte obeundam non satis firmum esse deprehenderet. *In eadem præfatione.*

(*Q*) *L'apologie qu'il fit de son changement de Religion.*] Le Continuateur de Baronius (*a*) en parle de cette maniere. *Genevam appulsus apologiam de fuga sua ad Pontificem scripsit, maledicentiis & calumniis in sedem Apostolicam & Ecclesiam Catholicam Rom. refertissimam.* Le Cardinal Jean Pierre Caraffa qui fut depuis Pape sous le nom de Paul IV. fit une reponse à Ochin, qui a été inserée dans l'Histoire des Theatins. *Contra Ochim apologiam nonnulli stylum acuerunt ; inter quos Joannes Petrus Caraffa Cardinalis Theatinus, qui deinde fuit Paulus Papa IV. paraneticam egregiam scripsit epistolam, quam Joannes Baptista Acerrarum Episcopus Historiæ Theatinorum inseruit* (*b*).

(*R*) *L'Auteur du livre* de tribus impostoribus.] Celui qui a fait des notes sur la Religion du Medecin ne l'affirme point ; il se contente d'en douter, *nescio* (*c*) *an Bernhardinus Ochinus.... an alius hujus auctor sit.* Mais Scavenius l'affirme. Voyez ce que Rhodius dit là-dessus (*d*) vers la fin du livre *de Scriptoribus anonymis* de Placcius. Entre autres choses il declare qu'il ne sait point, que personne ait jamais trouvé à redire aux autres 29. dialogues d'Ochin. Il est étrange qu'un savant homme comme lui ait pu declarer cela. J'ai raporté ci-dessus (*e*) beaucoup de faits qui justifient le contraire.

(*S*) *Qu'il avoit promis au Cardinal de Lorraine.*] Voici le fait tout tel que Simler (*f*) le raporte. Ochin rencontra ce Cardinal sur le chemin de Schaffouse, & lui dit qu'il étoit si malheureux qu'il se voyoit condamné au bannissement, pour un livre qu'il n'avoit fait que dans la vuë de justifier contre les objections des adversaires, 30. veritez de difficile creance qu'il avoit trouvées dans la Religion Reformée. Il presenta au Cardinal quelques exemplaires de ses dialogues, & le pria de les vouloir lire. *Nous les verrons* (lui repondit-on) *& s'ils ne nous plaisent pas, nous les jetterons au feu.* Ochin ajoûta qu'il s'engageoit à convaincre de 24. erreurs les Eglises Reformées. *Otez-en vingt*, repondit le Cardinal, *il n'en restera que trop.* Beze raconte le même fait, & le donne comme une chose très-certaine ; mais il fait monter beaucoup plus haut le nombre des fausses doctrines qu'Ochin promettoit de refuter. Ce Cardinal meprisa un Moine qui retomboit si souvent en apostasie (*g*).

(*T*) *On a souvent outré les choses qui le regardent.*] Outre ce qui a été touché dans d'autres (*h*) remarques, je dirai ici qu'on ne raporte point fidelement sa doctrine, quand on dit avec le Gratiani *qu'il tâchoit de prouver par des exemples, & par des raisons tirées de l'Ecriture sainte, & de la Politique, qu'il est à propos que chacun travaille à peupler le monde, & à se faire une famille nombreuse ; & que non seulement il est permis, mais qu'il est même ordonné aux Chretiens, d'épouser autant de femmes qu'il leur plaît* (*i*). Lisez le commencement du dialogue *de Polygamia*, vous verrez que l'état de la question est celui-ci : *Un homme qui souhaite des enfans ; & qui est marié à une femme sterile, maladive, & avec laquelle il ne sauroit s'accorder, peut-il en épouser une autre, sans repudier la premiere ?* Ochin supose qu'on le consulte sur un tel cas de conscience : il prend le party de la negative ; & après avoir mis dans la bouche de son consultant les raisons les plus favorables à la pluralité des femmes, & avoir repondu foiblement d'assez bonnes choses, il conclut par conseiller de recourir à la priere, & par assûrer que si l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra : & enfin par dire que si Dieu ne donne point la continence, ni la foi necessaire pour la demander avec succés, on pourra suivre sans peché l'instinct que l'on conoîtra certainement venir de Dieu. Est-ce donc dogmatiser que l'Evangile commande *aux Chretiens d'épouser autant de femmes qu'il leur plaît ?* Ochin erre sans doute, & introduit le Fanatisme ; mais comme il faut rendre justice à tout le monde, l'on doit convenir qu'il y a beaucoup de mauvaise foi dans les Ecrits qui parlent de sa doctrine.

(*V*) *Mr. Varillas a debité plusieurs mensonges.*] Rangeons-les par articles.

I. Je ne doute point que tout son recit des querelles de Calvin & d'Ochin ne soit un Roman de son invention ; mais je garantis pour très-veritable qu'il se trompe, lors qu'il affirme (*k*) qu'Ochin dans Geneve *s'en prit à la Trinité, qu'il renouvela l'heresie des Arriens.... & qu'il publia sur ce sujet cent extravagances par des libelles qu'il composoit en Italien, & que ses amis traduisoient en Latin.* On peut demontrer que cela est faux. Ochin étoit sorti de Geneve avant l'année 1547. j'ai raporté les paroles de Sleidan qui nous en assûrent. Calvin parle de lui avec éloge dans un (*l*) livre qu'il publia l'an 1550. Il n'avoit donc point remarqué encore ces horribles heresies d'Ochin : & de plus auroit-on envoyé en Angleterre l'an 1547. un Capucin defroqué, dont on auroit conu le Tritheïsme ou l'Arianisme ? Mais il ne faut point

(*a*) *Spond. ad ann.* 1547. *n.* 22.

(*b*) *Id. ib.* *Voyez aussi Varillas, Histoire de l'heresie, liv.* 17. *p. m.* 64

(*c*) *In sect.* 19. *p. m.* 126.

(*d*) *Pag.* 33.

(*e*) *Voyez les remarques F, H, & K.*

(*f*) *Ubi supra fol.* 40.

(*g*) Vix Basilea egresso (quod narro scito me non ut rumorem incertum, sed ut certam historiam narrare) occurrit Lotharingus Cardinalis ex Italia rediens, cui sese operamque suam omnem obtulit, pollicitus sese centum errores istorum inter quos tamdiu hæsisset hæreticorum demonstraturum. Sprevit hominem toties apostatam Cardinalis. *Beza ubi supra.*

(*h*) *Ci-dessus remarques F & H.*

(*i*) *Vie du Cardinal Commendon p.* 211.

(*k*) *Hist. de l'heresie liv.* 17. *p. m.* 65.

(*l*) Celui de scandalis

Ex-Capucin. Monſieur Moreri n'en a pas (*X*) toûjours parlé juſte. Palearius * a donné de grans éloges à ce Moine.

* *Orat.* 3. *p.* 91. 92. *edit.* 1696. *Voyez auſſi pag.* 505.

OCTA-

point d'autres preuves contre Varillas que les paſſages de Beze, qui temoignent qu'Ochin cacha très-long tems les hereſies qu'il avoit dans l'ame, & qu'on ne s'en aperçut que par l'impreſſion de ſes Dialogues. Cette impreſſion ne preceda point l'année 1562. (*a*) *Sceleratus hypocrita Arrianorum clandeſtinus fautor, polygamiæ defenſor, omnium Chriſtianæ religionis dogmatum irriſor, quum eò tandem audaciæ erupiſſet ut ſua portenta in publicum ederet* (*juſto ſane Dei judicio ne* LATERE *diutius tantum malum poſſet*) *delatus ad Magiſtratum .... juſſus eſt è Tigurinorum agro faceſſere.* C'eſt par ces paroles que Beze commence à repondre aux plaintes de Dudithius. Ce paſſage montre clairement que l'on ne conut ce qu'Ochin avoit dans l'ame, que par l'impreſſion de ſes dialogues. L'amitié que Bullinger (*b*) eut pour lui juſques à cette édition, eſt une preuve inconteſtable du même fait. Beze parle rarement d'Ochin, ſans remarquer qu'il fut long tems hypocrite. *Favit* (*c*) *etiam illis*, ſed NIMIUM SERO *detectus*, *Bernardinus ille Ochinus, impuriſſimus hypocrita.* Lors qu'il dit que Pierre Martyr fit un voyage en Angleterre l'an 1547. & qu'Ochin l'y accompagna, il ajoûte, (*d*) *Maximi prius in Italia nominis monachus & Capucinorum* (*quos vocant*) *ordinis auctor, idemque quod* MULTIS *demum* POST *annis patefecit, ſceleratus hypocrita.*

(*a*) *Beza ubi ſupra.*

(*b*) *Voyez ſa Vie par Joſias Simler, fol.* 28. *verſo*, 39. *verſo.*

(*c*) *Epiſt.* 81. *Oper. tomo* 3. *pag.* 295.

(*d*) *In Iconibus, in Petro Martyre.*

II. Voici un autre Roman. „ (*e*) Il eſt „ étonnant que Calvin ſe contenta de le faire „ chaſſer de Geneve, & ne le mit pas entre les „ mains de la Juſtice pour être brûlé, comme „ il fit depuis à l'égard de Servet qui étoit tombé dans le même crime. „ Monſr. Varillas cherche les raiſons de cette conduite inégale, & en donne deux ou trois, après quoi il ajoûte qu'*Ochin fut banni de Geneve par ſentence du Senat, & qu'il ſe retira à Bâle.* C'eſt être bien de loiſir, que de chercher les raiſons d'une chimere. Il faut premierement averer le fait, & puis on cherche les cauſes. Il eſt faux qu'Ochin ait été banni de Geneve, & qu'il y ait fait conoître ſes hereſies.

(*e*) *Varillas, ubi ſupra.*

III. *Il auroit ſouffert* à Bâle, continuë Mr. Varillas, *une longue perſecution, à cauſe que les amis de Calvin y étoient fort puiſſans, ſi Bucer qui s'accommodoit avec toute ſorte d'heretiques, n'eût fait offrir par le Magiſtrat de Strasbourg une chaire de Theologie à Ochin, qu'il accepta. Le même Bucer l'emmena avec Vermilli en Angleterre.* Je n'ai eu ni le tems, ni les livres neceſſaires pour raſſembler de bonnes preuves contre ce narré de Varillas; mais je ſuis ſûr que les perſonnes raiſonnables ſe contenteront du ſilence de Sleidan. Ce fameux Hiſtorien qui reſidoit à Strasbourg, ſe ſeroit-il contenté de dire (*f*), en parlant du voyage d'Angleterre de Pierre Martyr & de Bernardin Ochin, que ce dernier s'étoit retiré premierement à Geneve, & puis à Augsbourg? N'eût-il rien dit de cette chaire de Theologie que Bucer *auroit fait offrir par le Magiſtrat de Strasbourg*, & qu'Ochin *auroit acceptée?* Il n'oublie pas de marquer expreſſément que Pierre Martyr avoit été Profeſſeur dans la même ville. Je viens de rencontrer quelque choſe de plus preſſant. Ochin (*g*) étoit à Augsbourg l'an 1546. & y prêchoit en Italien. Il eſt tres-faux que Bucer ait amené en Angleterre Ochin & Vermilli: il n'y alla qu'en 1549. Les deux autres y étoient allez ſur la fin de 1547.

(*f*) *Lib.* 19. *ad ann.* 1547.

(*g*) *Voyez Seckendorf, Hiſt. du Lutheran. lib.* 3. *pag.* 613.

IV. *Le Duc de Sommerſet* (*h*) .... *n'eut pas* ſujet d'être *content de leur conduite .... Ochin debita en ſecret ſes rêveries ſur le myſtere de la Trinité.* C'eſt une choſe dite à l'avanture, & dont on ne ſauroit aporter des temoignages, & qui ne peut ſubſiſter avec l'éloge (*i*) qu'un des plus ardens Anti-Papiſtes d'Angleterre donne à Ochin.

(*h*) *Varillas ubi ſupra p.* 66.

(*i*) Deum immortalem, quales illi duo ſenes peregrini, quos in urbem veſtram recepiſtis (*il parle à ceux de Zurich*) Petrus Martyr & Bernardinus Ochinus? Quæ duo luminaria? quorum alterum ſi aliæ haberent Eccleſiæ, magno theſauro & ornamento ditatæ & beatæ viderentur. Felix Anglia dum hæc paria habuit, miſera dum amiſit. *Baleus, præfat. in Act. Rom. Pontific.*

(*X*) *Mr. Moreri n'en a pas toûjours parlé juſte.*] I. Il a tort de dire qu'Ochin *prit l'habit de Religieux parmi les Capucins vers l'an* 1525. *ou* 26. il faloit dire l'an 1534. II. Ce ne fut pas en 1543. mais en 1542. qu'Ochin & Martyr ſe detroquerent. III. Perſonne que je ſache n'a reproché à Ochin d'avoir ſoutenu la polygamie pour ſon interêt particulier, ou parce que *ne ſe contentant pas d'une femme il en voulut encore épouſer d'autres.* IV. Et il eſt faux que *pour juſtifier ſon libertinage & ſon incontinence*, il ait *publié que la polygamie étoit permiſe.* Lors qu'il publia ſes dialogues, il étoit veuf (*k*) & âgé de 76. ans. Il n'avoit que faire alors pour les interêts de ſa perſonne, & de ſes paſſions, que l'on permit la polygamie. Puis qu'il étoit veuf il pouvoit ſe marier ſelon les loix, & puis qu'il avoit 76. ans, une femme lui auroit taillé plus de beſogne qu'il n'en eût ſu faire. Il auroit dû être content, & s'eſtimer un homme extraordinaire, s'il avoit pu à cet âge-là fournir à tous les beſoins d'une épouſe. Ainſi c'eſt ſans aucune ſorte de jugement, & avec une ignorance extrême des circonſtances, que Mr. Moreri debite que cet homme publia ce dogme, afin de juſtifier ſon envie d'avoir pluſieurs femmes. On a dit de certains Caſuiſtes relâchez, qu'ils n'avoient pas pour leur perſonne la même indulgence que pour les autres. On peut aſſûrer cela de quelques Auteurs qui ont ſoutenu la polygamie. Un certain (*l*) Lyſerus a ſacrifié ſon tems, ſa ſanté, ſa vie à la protection de ce dogme; & cependant il n'avoit aucun beſoin qu'on permit la pluralité des femmes, car on croit qu'il eût été bien embarraſſé, s'il en avoit eu ſeulement une. On n'a garde d'être aſſez injuſte pour dire que l'Auteur des Paſtorales a été dans les ſentimens de ce Lyſerus; il ſuffit de dire que ſa morale a été trop relâchée ſur cet article, & trop favorable à l'incontinence: je parle de la morale qu'il a debitée, lors qu'il a voulu (*m*) excuſer les Reformateurs, qui permirent à un Landgrave de Heſſe d'avoir deux femmes à la fois. Or de tous les Miniſtres, c'eſt peut-être celui qui avoit le moins de beſoin perſonnellement de polygamie. V. Il n'eſt point vrai qu'Ochin ſe rendit *le chef de ces infames Libertins qu'on nomma Polygamites.* Ces gens-là n'ont point fait de ſecte; & Ochin n'a pas laiſſé plus de diſciples que Lyſerus aſſemblez en corps. VI. Il eſt faux qu'Ochin ſoit ſorti de l'Allemagne, pour ſe retirer en Tranſilvanie; & plus faux qu'il ait fait cette retraite, parce qu'*il ne trouvoit pas* en Allemagne *de quoi ſatisfaire*

(*k*) *Voyez ci-deſſus la remarque L.*

(*l*) *Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres, mois d'Avril* 1685. *article* 2.

(*m*) *Voyez l'article* Luther, *p.* 441.

OCTAVIE, fille de l'Empereur Claude & de Messaline, nâquit (*A*) l'an 795. de Rome. Elle fut fiancée fort jeune à Lucius Silanus ; mais cet accord fut rompu par les artifices ambitieux d'Agrippine, qui voulut la marier à son fils Neron. Il falut avoir des pretextes, & l'on n'en manqua point. Vitellius Courtisan adroit & grand flateur, se chargea de cette affaire, & trouva des accusations (*B*) specieuses, en vertu desquelles il degrada Silanus de la dignité de Senateur. Octavie fut fiancée bien-tôt après avec le fils d'Agrippine, qu'elle épousa en suite lors qu'il eut seize ans*; mais parce que Claude l'avoit adopté, on la *fit*† *passer en une autre famille par une adoption simulée*; car sans cela leur mariage eût été incestueux. Elle y fut fort malheureuse : son mari se (*C*) degoûta d'elle incessamment, & la repudia sous pretexte de sterilité. Poppée qu'il épousa tout aussi-tôt

* *Tacitus, Annal. l. 12. c. 58.*

† *Dio, lib. 60. p. 687. apud Tillemont, to. 1. p. 391.*

faire son ambition & sa vanité. Chassé de Zurich il se refugia à Bâle, d'où on le chassa. On l'eût chassé pareillement de toutes les villes du monde, où les Ministres auroient eu quelque credit : ainsi il n'avoit pas à choisir, il n'avoit qu'à prendre la route de la Pologne ; & à se jetter entre les bras des heretiques de ces quartiers-là. Si Dieu ne lui a point fait misericorde, ceux qui ont été si ardens à banir & à conseiller l'exil, auront à rendre compte de la perte de cette ame. VII. Il ne falloit point citer *Prateolus V. Polig.* car il ne dit rien d'Ochin en cet endroit-là.

(*A*) *Nâquit l'an 795. de Rome.*] Si l'on s'en raporte à Tacite, mais il y a quelque aparence qu'il s'est trompé. Il dit (*a*) qu'elle couroit sa 20. année lors qu'on la fit mourir, & que ce fut sous le Consulat de P. Marius, & de L. Asinius, c'est-à-dire l'an de Rome 815. Cela signifie donc qu'elle nâquit l'an 795. Mais comme il a mis (*b*) son mariage avec Neron sous le Consulat de D. Junius & de Q. Haterius, c'est-à-dire à l'an de Rome 806. il faut conclure qu'elle avoit alors pour le moins 12. ans, & qu'ainsi elle étoit née l'an 794. Joignez à cela que son pere la fiança avec Silanus la (*c*) premiere année de son Empire, c'est-à-dire l'an de Rome 793. & que Suetone (*d*) fait entendre que Britannicus nâquit après elle. Or Britannicus nâquit le 20. jour (*e*) de l'Empire de son pere.

(*a*) *Tacit. Annal. lib. 14. c. 64.*

(*b*) *Idem Annal. lib. 12. c. 58.*

(*c*) *Dio, lib. 60. pag. 668. apud Tillemont, Hist. des Emper. tom. 1. p. 1019.*

(*d*) *Sueton. in Claudio, cap. 27.*

(*e*) *Id. ib.*

(*B*) *Vitellius Courtisan adroit . . . . trouva des accusations specieuses.*] L'une des plus heureuses qualitez d'un homme de Cour est de pressentir d'un peu loin, qui sont ceux à qui la fortune prepare ses faveurs les plus insignes ; car les services qui leur sont rendus par avance, pendant les dispositions où ils se trouvent à s'agrandir, leur inspirent une plus grande reconoissance, que ceux qu'on leur rend lors qu'ils sont dejà possesseurs de l'autorité. C'étoit le talent de Vitellius, de prevoir l'élevation que la fortune meditoit. Par ce talent il conut que l'Empereur Claude épouseroit Agrippine, & qu'elle feroit de son mari tout ce qu'elle souhaiteroit. L'adresse de la femme & la foiblesse du mari rendoient sûr ce pronostic. Il ne faut donc pas s'étonner que Vitellius ait mis tout en œuvre pour perdre Silanus ; car l'interêt d'Agrippine demandoit ce sacrifice : elle souhaitoit qu'Octavie fût en état d'être fiancée avec Neron, & il faloit pour cela que les fiançailles de Silanus fussent rompuës. Silanus avoit une sœur dont la beauté, & l'humeur galante se faisoient fort remarquer. On ne pouvoit pas le convaincre d'en avoir joui ; mais il n'avoit pas bien caché la passion qu'il sentoit pour elle. Cela donna lieu à Vitellius de l'ôter du nombre des Senateurs : il étoit Censeur, & cette charge lui donnoit le droit de degrader ceux qui se comportoient mal. Dès que Silanus eut reçu cette flêtrissure, Claude rompit les fiançailles, & l'obligea de se defaire de la Preture. Les paroles de Tacite nous aprendront tout ceci plus noblement que je ne le saurois dire. *Igitur* (*f*) *Vitellius nomine Censoris serviles fallacias obtegens, ingruentiumque dominationum provisor, quo gratiam Agrippinæ pararet, consiliis ejus implicari, serere crimina in Silanum, cui sane decora & procax soror Junia Calvina haud multum ante Vitellii nurus fuerat : hinc initium accusationis, fratrumque non incestum, sed incustoditum amorem ad infamiam traxit. Et præbebat Cæsar aures, accipiendis adversum generum suspicionibus caritate filiæ promptior. At Silanus insidiarum nescius, ac forte eo anno prætor, repente per edictum Vitellii ordine senatorio movetur, quamquam lecto pridem senatu, lustroque condito. Simul affinitatem Claudius diremit; adactusque Silanus ejurare magistratum, & reliquus præturæ dies in Eprium Marcellum collatus est.* Silanus se tua le jour des noces de Claude & d'Agrippine : on banit sa sœur, & l'on ordonna des expiations pour leur inceste. Chaçun s'en moquoit, veu que l'Empereur qui les faisoit faire avoit contracté depuis peu un mariage incestueux (*g*).

(*f*) *Tacit. Annal. lib. 12. cap. 4. ad ann. 801.*

(*g*) Die nuptiarum Silanus sibi mortem conscivit : sive eousque spem vitæ produxerat ; seu delecto die, augendam ad invidiam. Calvina soror ejus Italia pulsa est. Addidit Claudius, sacra ex legibus Tullii regis, piaculaque apud lucum Dianæ per pontifices danda : irridentibus cunctis, quod pœnæ procurationesque incesti id temporis exquirerentur. *Id. ibid. cap. 8.*

(*C*) *Se degoûta d'elle incessamment.*] Ses amis lui representerent le tort qu'il avoit de mepriser si-tôt son épouse, & de la priver des caresses que le mariage exigeoit de lui. *Qu'elle se contente*, leur repondit-il, *de porter le nom de ma femme : c'est un ornement, c'est une dignité qui lui doit suffire.* La belle consolation ! *Octavia* (*h*) *consuetudinem cito adspernatus, corripientibus amicis, sufficere illi debere respondit uxoria ornamenta. Eandem mox sæpe frustra strangulare meditatus, dimisit ut sterilem : sed improbante divortium populo, nec parcente convitiis, etiam relegavit. Denique occidit sub crimine adulteriorum, adeo impudenti falsoque, ut in quæstione pernegantibus cunctis, Anicetum pædagogum suum indicem subjecerit, qui dolo stupratam à se fateretur.* Ce fut sans doute un nouveau chagrin pour Octavie, que de voir Neron éperdûment amoureux d'une servante, & les têtes les plus sages fermant les yeux sur ce desordre : car on aimoit mieux qu'il assouvît sa lasciveté avec cette creature qui ne se mêloit point d'affaires, que de le voir attaquer l'honneur des plus grandes Dames ; comme il auroit fait infailliblement s'il ne se fût pas attaché à cette servante, car il n'étoit pas homme à se contenir, & sa femme lui étoit inutile. Il ne l'aimoit pas : soit par quelque antipathie naturelle, soit que les plaisirs permis

(*h*) *Sueton. in Nerone, cap. 35.*

aussi-tôt, suborna un homme qui * accusa Octavie d'avoir eu un mauvais commerce avec l'un de ses esclaves. On mit les servantes de cette Princesse à la question, pour les faire deposer contre leur maîtresse. Quelques-unes la chargerent, ne pouvant resister à la violence des tourmens; mais la plûpart eurent la force de la declarer innocente; & il y en eut une qui se servit (*D*) d'une expression fort particuliere. Neanmoins Octavie fut releguée & mise sous bonne garde. Le menu peuple ordinairement plus hardi † que ceux qui ont des charges à perdre, en murmura de telle sorte que Neron se resolut à la faire revenir. On ne sauroit exprimer la joye qui parut dans Rome pour ce rapel, ni les honneurs que fit le peuple à cette Princesse ‡. Poppée se crut perduë si elle ne la perdoit; c'est pourquoi elle se jetta aux pieds de Neron, & appuya ses prieres de tant de raisons de politique, qu'elle obtint ce qu'elle voulut †. Neron engagea un homme qui l'avoit defait de (*E*) sa mere, à declarer qu'il avoit couché avec Octavie, & là-dessus on la confina

* *Tacitus. Annal. lib. 14. c. 60.*

† Inde crebri questus, nec occulti per vulgum, cui minor sapientia, & ex mediocritate fortunæ pauciora pericula sunt. *Id. ibid.*

‡ *Id. ibid. cap. 61.*

† *Ibid.*

mis lui parussent peu de chose, en comparaison des plaisirs illegitimes. Citons un Auteur Romain, afin de faire conoître l'antiquité de cette maudite delicatesse qui est si fort à la mode. *Delapso (a) Nerone in amorem libertæ cui vocabulum* Acte *fuit . . . . ne severioribus quidem principis amicis adversantibus, muliercula nulla cujusquam injuria cupidines principis explente: quando uxore ab Octavia nobili quidem, & probitatis spectatæ, fato quodam, an quia prævalent illicita, abhorrebat: metuebaturque ne in stupra feminarum illustrium prorumperet, si illa libidine prohiberetur.*

(a) *Tacit. Annal. lib. 13. c. 12.*

(*D*) *Qui se servit d'une expression fort particuliere.*] Tigellin (*b*) l'homme du monde le plus devoué aux sales & aux cruelles passions de Neron, assistoit à la torture des servantes d'Octavie, & les pressoit de confesser ce qu'on imputoit à leur Maîtresse. Il y en eut une qui lui repondit, (*c*) *Ses parties honteuses sont plus chastes que ta bouche.* Dion nous aprend qu'elle s'apelloit Pythias, mais il pretend qu'elle seule demeura fidelle à Octavie, & que toutes les autres la trahirent pour faire leur cour à Poppée. Il ajoûte que Pythias cracha au nés à Tigellin, en lui disant ce que j'ai dejà raporté. Les paroles Greques de Dion sont pour le moins aussi libres que les Latines de Tacite. (*d*) *Μόνη δ' ἡ Πυθιὰς οὔτέ τι κατεψεύσατο αὐτῆς, καίπερ πικρότατα βασανισθεῖσα, καὶ τέλος ὡς ὁ Τιγελλῖνος ἐνέκειτο αὐτῇ, προσέπτυσέ τε αὐτῷ καὶ εἶπε, Καθαρώτερον, ὦ Τιγελλῖνε, τὸ αἰδοῖον ἡ δέσποινά μου τοῦ σοῦ στόματος ἔχει. Sola Pythias, licet acerrimis tormentis coacta, noluit in eam mentiri: quumque Tigellinus instaret vehementius, faciem ejus conspuit, Mundior est, (inquit) Tigelline, vulva domina mea, quàm os tuum.* Au reste le domestique avec qui l'on pretendoit que cette Princesse avoit eu à faire, étoit un joüeur de flûte. *Quendam (e) ex ministris Octaviæ impulit, servilem ei amorem objicere. Destinaturque reus cognomento Eucarus, natione Alexandrinus, canere tibiis doctus.* Les Musiciens sont des gens à bonne fortune, & je ne croi point que parmi les professions de cette volée, il y en ait aucune qui pût fournir autant de sujets que celle-là, qui se soient rendus suspects de galanterie aux Rois & aux Princes. Neanmoins Neron ne trouvoit pas vraisemblable cet adultere d'Octavie: la condition du personnage ne lui paroissoit point propre à colorer (*f*) les soupçons.

(b) *Xiphilin. in Nerone, p. m. 176.*

(c) Actæ ob id de ancillis quæstiones, & vi tormentorum victis quibusdam, ut falsa annuerent, plures perstitere sanctitatem dominæ tueri. Ex quibus una instanti Tigellino, castiora esse muliebria Octaviæ, respondit, quam os ejus. *Tacit. Annal. lib. 14. c. 60.*

(d) *Xiphil. ubi supra.*

(e) *Tacit. ubi supra.*

(f) Parum valebat suspicio in servo. *Tacit. ibid. c. 62.*

(*E*) *Neron engagea un homme qui l'avoit defait de sa mere.*] Cet homme si nous en croyons Suetone (*g*) étoit le Pedagogue de Neron, mais selon Tacite il commandoit la flote que cet Empereur avoit à Misene. Depuis que Neron l'eut employé à faire perir Agrippine, il le (*h*) traita d'abord un peu froidement, & enfin il le haït; car la vuë de ceux à qui l'on a fait executer de grands crimes n'est pas agreable, on s'imagine qu'ils font de continuels reproches. Mais ayant besoin de lui pour une nouvelle execution il le caressa, il le fit ressouvenir du premier service, il en exaggera l'importance, & il lui dit qu'il se presentoit une occasion d'en rendre un autre qui n'étoit pas moins necessaire, & qui n'exigeoit de lui qu'un simple aveu d'avoir couché avec Octavie. Il lui promit une bonne recompense, quoi qu'elle ne dût pas éclater d'abord, & il le menaça de le tuer en cas de refus. *Accitum (i) eum Cæsar operæ prioris admonet; solum incolumitati principis adversus insidiantem matrem subvenisse: locum haud minoris gratiæ instare, si conjugem infensam depelleret. Nec manu aut telo opus. Fateretur Octaviæ adulterium. Occulta quidem ad præsens, sed magna ei præmia, & secessus amœnos promittit; vel si negavisset, necem intentat.* Ce coquin promit de faire tout ce que l'on souhaitoit, & il debita même plus de faussetez qu'on n'en avoit demandées. Il fut bani en Sardaigne (*k*) pour la forme, mais il y vêcut à son aise, & il y mourut de mort naturelle.

(g) *J'ai cité ses paroles ci-dessus remarque C.*

(h) Levi post admissum scelus gratia, dein graviore odio: quia malorum facinorum ministri quasi exprobrantes adspiciuntur. *Id. ibid.*

(i) *Id. ib.*

(k) In Sardiniam pellitur, ubi non inops exilium toleravit, & fato obiit. *Id. ibid.*

Il ne sera pas inutile, ce me semble, de faire une reflexion sur le narré de Suetone. On ne sauroit contester à cet Ecrivain la gloire d'un bon abbreviateur, mais il outre quelquefois les regles de l'art; ce qui est cause que les intervalles & les distinctions des évenemens ne paroissent pas toûjours dans son Ouvrage. En voici un exemple. (*l*) Il ne fait passer que par trois degrez l'injustice de Neron envers Octavie. Elle fut premierement repudiée comme sterile: & puis releguée parce que le peuple s'emportoit contre ce divorce, & enfin punie de mort sous pretexte d'adultere; quoi que tous ceux que l'on mit à la question eussent nié, & que le seul Anicet eût dit qu'il avoit couché avec elle par tromperie. Consultez Tacite, vous ne pourrez plus douter que Suetone n'ait fait ici quelques fautes. Selon Tacite les malheurs de cette Princesse doivent être ainsi arrangez. L'amour de Neron pour Poppée inspira à ce mari degoûté la pensée du divorce. Octavie fut donc repudiée comme sterile, & il épousa Poppée. En suite par les intrigues de celle-ci on fit un procés d'adultere à Octavie; ses servantes furent mises à la question; la plûpart soutinrent qu'elle étoit honnête femme: neanmoins le divorce subsista; & après qu'elle eut (*m*) accepté quel-

(l) *Voyez ses paroles dans la remarque C.*

(m) Domumque Burri, & prædia Plauti, infausta dona accipit. *Tacit. Annal. lib. 14 c. 60.*

confina dans une Ile, & peu de jours après on la contraignit à se faire ouvrir les veines. On lui coupa la tête, que l'on alla presenter à sa rivale *. Neron changea bien de stile; il s'étoit plaint qu'Octavie étoit sterile, mais alors il l'accusa d'avoir fait (*F*) perdre son fruit. Le sort de cette Princesse ne fut presque qu'une suite continuelle (G) de malheurs.

* *Tacitus ibid. cap. 63. 64.*

quelques gratifications, on la relegua dans la Campanie, & on l'y mit en arrêt. Les murmures du petit peuple, ou quelques remors de conscience obligerent Neron à la rapeller. Cela plut si fort au peuple, que Poppée ne se crut pas en sûreté, à moins qu'Octavie ne perît. Elle interessa si adroitement l'Empereur à cette affaire, qu'il engagea Anicet à se declarer coupable d'avoir joui d'Octavie. Après cela cette malheureuse Princesse fut transportée dans l'Ile de Pandaterie, où on la fit mourir. Il ne paroît pas qu'elle fût rentrée à Rome depuis son divorce; elle étoit encore (*a*) dans la Campanie, lors que le peuple donna tant de marques de rejouïssance pour son rapel: & comme ces rejouïssances pousserent Poppée à prier Neron de s'en defaire, & qu'elle le lui persuada, il est contre l'aparence que l'ordre pour le retour d'Octavie ait été executé. Ainsi ces paroles de Tacite (*b*) *conjugem revocavit Octaviam*, sont un peu trompeuses. Mais les fautes de Suetone sont bien plus inexcusables. Il est visible qu'il a confondu les évenemens, & qu'il a omis des choses que le dessein d'être court ne permettoit pas de suprimer. Quelle aparence que le faux temoin de Neron ait deposé, qu'il s'étoit servi de fraude pour venir à bout d'Octavie? N'étoit-ce pas extenuer le peché de cette Princesse? Et ce n'étoit pas ce que Neron demandoit. Notez que le Sieur Tristan (*c*) supose qu'Octavie revint actuellement chez son mari, & même qu'elle fut rapellée de l'Ile *de la Pandatere*: le premier fait n'est pas vraisemblable, l'autre est très-faux.

(*a*) *Cela paroit par ces paroles de Poppée:* Vitam ipsam in extremum adductam à clientelis & servitiis Octaviæ, quæ plebis sibi nomen indiderint, ea in pace ausis quæ vix bello evenirent. Arma illa adversus principem sumpta. Ducem tantum defuisse, qui motis rebus facile reperiretur. Omitteret modo Campaniam & in urbem ipsam pergeret, ad cujus nutum absentis tumultus cierentur. *Tacit. ibid. cap. 61.*

(*b*) *Ibid. cap. 60.*

(*c*) *Tristan, Comment. histor. tom. 1. p. 138.*

(*F*) *D'avoir fait perdre son fruit.*] J'ai conu des gens qui trouvoient mauvais, que Tacite ait pris pour une contradiction les deux pretextes de la disgrace d'Octavie. (*d*) *At Nero præfectum in spem sociandæ classis corruptum, & incusatæ paulo ante sterilitatis oblitus, abactos partus conscientia libidinum, eaque sibi comperta, edicto memorat.* Neron repudiant Octavie se fonda sur la raison qu'elle étoit sterile: peu de tems apres il declara qu'il savoit très-bien qu'elle avoit usé de remedes pour avorter. Il n'y a point là de contradiction. Quand on ne remarque pas qu'une femme mariée devienne grosse, on a raison de croire qu'elle est sterile: mais si l'on vient à decouvrir qu'elle se fait avorter, on ne se contredit point en niant qu'elle le soit. Où est donc la contradiction de Neron? Je repondis à ces Critiques, que l'Historien ne pretend pas que cet Empereur se soit contredit formellement; il a seulement pretendu qu'il y avoit beaucoup d'imprudence à se servir du pretexte des avortemens, peu après avoir allegué celui de sterilité. L'imprudence ne consistoit pas en ce que Neron donnoit lieu de croire qu'il étoit mal informé de la conduite d'Octavie, lors qu'il la repudia; car il auroit pu repondre que les plus habiles Princes n'ont pas bien souvent assez de lumieres, pour penetrer tous les secrets de la chambre de leurs femmes, & que le hasard leur decouvre quelquefois dans une heure, ce que leurs espions les plus vigilans avoient ignoré plusieurs années; tant le sexe a de ressources pour cacher ses galanteries. Mais voici où consistoit l'imprudence. C'est que Neron decouvroit manifestement l'injustice du divorce. Il aprenoit à toute la terre qu'il n'avoit point rendu à Octavie le devoir du mariage; car s'il le lui eût rendu, elle n'eût pas eu besoin de recourir aux avortemens pour cacher ses adulteres. Or n'est-ce pas une iniquité criante, que de repudier une femme pour cause de sterilité (*e*), après avoir vêcu avec elle sans aucun commerce conjugal? C'est pourquoi Tacite ne dit rien qui fasse tort à son bon goût, quand il trouve du desordre entre le second pretexte de cet Empereur & le premier. N'oublions pas une chose qui aggrave l'iniquité de ce mari, c'est qu'il étoit persuadé de la vertu d'Octavie. On nous a conservé en espece les paroles dont il se servit, quand il crut que l'occasion d'épouser Poppée étoit venuë. *Ipsa principis verba referam*, dit Tacite, (*f*) *quin* inquit *Nero deposito metu nuptias Poppææ ob ejusmodi terrores dilatas maturare parat, Octaviamque conjugem amoliri, quamvis modeste agat, & nomine patris, & studiis populi gravem?*

(*d*) *Tacit. ubi supra c. 63.*

(*e*) *Voyez l'article* Guise, *p. 1337. col. 1.*

(*f*) *Tacit. Annal. lib. 14. c. 59.*

(G) *Ne fut presque qu'une suite continuelle de malheurs.*] Les habitans de l'Ile où elle fut exilée furent plus touchez de sa disgrace, qu'ils ne l'avoient été de l'infortune des autres Dames Romaines qu'on avoit banies au même lieu. Celles-là étoient d'un âge plus avancé, & par consequent plus capable de les soutenir contre les revers de la fortune; & outre cela elles se pouvoient consoler par le souvenir de leur bonheur. Mais Octavie n'avoit guere que 20. ans, & avoit été toûjours malheureuse. Les premieres années de son mariage ne furent qu'un tems de deuil, à cause de la tristesse où son pere & son frere morts de poison la plongerent. Une concubine posseda toute l'affection de son mari: elle fut repudiée, & puis exposée à la haine violente de la nouvelle épouse; & enfin banie comme coupable d'un crime dont la note est plus affligeante que la mort. Neanmoins elle avoit bien de la peine à renoncer à la vie, quoi qu'elle se vît à toute heure sous le glaive des soldats qui la gardoient: & quand elle reçut ordre de se faire mourir, il n'y eut point de prieres qu'elle n'employât pour éviter cette heure fatale. Tout fut inutile; on la lia, & on lui ouvrit les veines; mais son effroi étoit tel que le sang ne couloit guere, de sorte qu'il la falut étouffer par la vapeur d'un bain chaud. Tacite est un si grand maître dans la peinture des passions, que chacune de ses lignes est un trait inimitable. Servons nous donc de ses expressions. *Non* (*g*) *alia exsul visentium oculos majore misericordia affecit. Meminerant adhuc quidam Agrippinæ, à Tiberio; recentior Juliæ memoria obversabatur, à Claudio pulsæ. Sed illis robur ætatis affuerat. Læta aliqua viderant, & præsentem sævitiam melioris olim*

(*g*) *Id. ib. cap. 63.*

OCTAVIE, petite niece * de Jules Cesar, & sœur d'Auguste, a été l'une des plus illustres Dames de l'ancienne Rome. Elle fut mariée en premieres noces avec Claudius Marcellus, qui fut Consul l'an de Rome 704. & qui mourut peu après la guerre de Perouse. Elle se remaria bien-tôt avec (*A*) Marc Antoine, les amis communs † ayant souhaité ce mariage, comme une chose qui pouvoit affermir la paix que l'on venoit de conclure entre Auguste & Marc Antoine. Cette vertueuse femme étoit fort propre à produire ce bon effet: mais son mari s'abandonna tellement aux passions de Cleopatre, que rien ne fut capable de lui faire entendre raison. Avant qu'il tombât dans cet esclavage, les conseils de son épouse servoient de beaucoup ‡. Il la laissa en Italie ┼ après qu'il se fut abouché à Tarente avec Auguste l'an 717. & s'en retourna en Orient. Quel-

* *Elle étoit fille de Caius Octavius, & d'Atia fille d'Atius Balbus, & de Julie sœur de Jules Cesar.*

† *Plut. in Antonio pag. 929.*

‡ *Voyez la remarque A.*

┼ *Id. ib. p. 932.*

olim fortunæ recordatione (a) *allevabant. Huic primus nuptiarum dies loco funeris fuit, deducta in domum, in qua nihil nisi luctuosum haberet, erepto per venenum patre, & statim fratre. Tum ancilla domina validior. Et Poppæa non nisi in perniciem uxoris nupta. Postremo crimen omni exitio gravius. Ac puella vicesimo ætatis anno, inter centuriones & milites, præsagio malorum jam à vita exempta, nondum tamen morte acquiescebat. Paucis dehinc interjectis diebus, mori jubetur: cum jam viduam* se & tantum sororem *testaretur, communesque* Germanicos *& postremo* Agrippinæ *nomen cieret*, qua incolumi infelix quidem matrimonium, sed sine exitio pertulisset. *Restringitur vinculis, venæque ejus per omnes artus exsolvuntur: & quia pressus pavore sanguis tardius labebatur, præfervidi balnei vapore enecatur.* Il a oublié de marquer qu'avant qu'elle fût épouse, elle avoit vu la mort violente de Messaline sa mere. C'est par là qu'elle commence le recit de ses infortunes dans la tragedie qui porte son nom, & que l'on imprime avec celles de Seneque. Elle le continuë par (b) les duretez d'Agrippine doublement sa belle-mere, & d'une humeur infiniment propre à soutenir le caractere * de marâtre, & à verifier tout ce que l'on dit de l'antipathie des femmes contre leurs brus. Si Homere ne pouvoit pas dire qu'il y a des gens à qui Jupiter ne verse que du mauvais (c) tonneau, il a pu pour le moins dire que Jupiter ne mêle que deux ou trois goutes du bon tonneau, dans la grande tasse de la mauvaise liqueur qu'il leur fait boire. Tel a été le sort de nôtre Octavie, & cependant elle vouloit vivre: la mort lui paroissoit plus affreuse que toutes ses calamitez. Sa jeunesse doit faire excuser ce mauvais goût.

(*A*) *Elle se remaria bien-tôt avec Marc Antoine.*] Les loix Romaines defendoient aux veuves de se marier pendant les dix premiers mois de leur veuvage; mais Octavie fut dispensée de ce reglement par un arrêt du Senat (d). Le bien public le demandoit; car on n'avoit que trop de sujets de craindre que Marc Antoine & Auguste ne se querellassent éternellement, & ne perpetuassent la guerre civile, si quelque bon mediateur n'entretenoit entre eux la concorde; & rien ne parut si propre que le mariage de Marc Antoine avec Octavie, à former cette heureuse mediation. C'est pourquoi on se hâta de le conclure, & l'on n'attendit pas même qu'Octavie (e) fût accouchée. On esperoit toutes choses de sa prudence & de sa beauté. (f) Τοῦτον ἅπαντες εἰσηγοῦντο τὸν γάμον, ἐλπίζοντες τὴν Ὀκταβίαν, ἐπὶ κάλλει τοσούτῳ σεμνότητα καὶ νοῦν ἔχουσαν, εἰς ταὐτὸ τῷ Ἀντωνίῳ συγγενομένην, καὶ στερχθεῖσαν, ὡς εἰκὸς, τοιαύτην γυναῖκα, πάντων πραγμάτων αὐτοῖς σωτηρίαν ἔσεσθαι καὶ σύγκρασιν. *Has nuptias suaserunt omnes, quòd Octaviam sperarent, quæ excellentiæ formæ gravitatem & prudentiam habebat adjunctam, ubi Antonio conjuncta esset, atque ut talis fœmina haud dubiè ab eo adamata, omnium rerum ipsis salutem & concordiam allaturam.* Ce mariage fut fait l'an (g) 714. Trois ans après on vit l'accomplissement des esperances qu'on avoit conçues. Auguste faisoit la guerre au fils de Pompée, & devoit être secouru par Marc Antoine. Celui-ci vint de l'Orient en Italie, bien plus pour s'informer de l'état des choses, & pour profiter des conjonctures, que pour seconder Auguste. Leur intelligence se refroidissoit de jour en jour; ils se plaignirent l'un de l'autre, & il étoit à craindre que cela n'allât plus loin; mais Octavie se mêla avec tant d'adresse de les reconcilier, qu'elle en vint à (h) bout. Plutarque circonstancie beaucoup mieux cela que ne fait Dion: il raporte qu'après que ces Triumvirs eurent fait la paix avec le fils de Pompée, l'un demeura en Italie, & l'autre s'en alla en Grece avec Octavie sa femme. Il passa l'hiver à Athenes avec elle; & ayant été aigri contre Auguste par quelques mauvais raports, il fit voile vers l'Italie; & parce qu'on lui refusa l'entrée du port à Brundusium, il fut aborder à Tarente, d'où il envoya Octavie vers Auguste. Cette Dame rencontra son frere en chemin, & le toucha si vivement, qu'il s'en alla tout apaisé à Tarente. L'entrevuë des deux beaux-freres fut accompagnée de mille demonstrations d'amitié. Voici les paroles de Plutarque. (i) Ἡ δὲ ἀπαντήσασα καθ᾽ ὁδὸν Καίσαρι, καὶ παραλαβοῦσα τῶν ἐκείνου φίλων Ἀγρίππαν καὶ Μαικήναν ἐνετύγχανε, πολλὰ ποτνιωμένη καὶ πολλὰ δεομένη μὴ περιιδεῖν αὐτὴν ἐκ μακαριωτάτης γυναικὸς ἀθλιωτάτην γενομένην· νῦν μὲν γὰρ ἅπαντας ἀνθρώπους εἰς αὐτὴν ἀποβλέπειν, αὐτοκρατόρων δυοῖν, τοῦ μὲν γυναῖκα, τοῦ δὲ ἀδελφὴν οὖσαν. Εἰ δὲ τὰ χείρω κρατήσειεν, (ἔφη) καὶ γένοιτο πόλεμος, ὑμῶν μὲν ἄδηλον ὅτῳ κρατεῖν ἢ κρατεῖσθαι πέπρωται, τὰ ἐμὰ δὲ ἀμφοτέρως ἄθλια. τούτοις ἐπικλασθεὶς ὁ Καῖσαρ, ἧκεν εἰρηνικῶς εἰς Τάραντα. *Hæc occurrens Cæsari in itinere, adjunctis illius amicis Agrippa & Mæcenate, convenit eum. Multis autem oravit questibus ne permitteret ex fortunatissima fœmina miserrimam se evadere. Nunc enim omnes mortales ait suspicere se duorum Imperatorum alterius conjugem, alterius sororem. Quod si deteriora consilia, inquit, valuerunt, & extiterit bellum: utri vestrûm, incertum est, in fatis sit vincere an vinci; mea verò sors utrinque erit misera. His fractus Cæsar venit pacatus Tarentum.*

(a) *C'étoit suivre les preceptes d'Epicure. Bien des gens au contraire s'affligent dans l'adversité par le souvenir du bonheur qu'ils avoient eu, & disent avec un de nos Poetes.*

Felicité passée
Qui ne peus revenir
Tourment de ma pensée
Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir!

(b) Tulimus sævæ jussa novercæ,
Hostilem animum, vultusque truces.
Illa illa meis tristis Erinnys
Thalamis Stygios prætulit ignes,
Teque extinxit miserande pater.

* Itaque adeo uno animo omnes socrus oderunt nurus. *Terent. in Hecyra, act. 2. sc. 1. v. 4.*

(c) *Voyez l'article* Manichéens *pag.* 528. *col.* 2.

(d) *Plut. in Antonio pag.* 929. 930.

(e) *Dio, lib.* 48. *p. m.* 429. *ad ann.* 714.

(f) *Plut. ibid. pag.* 929. *F.*

(g) *Selon Calvisius l'an* 713.

(h) *Voyez Dion lib.* 49. *sub. fin.*

(i) *Plut. in Antonio p.* 931. *E.*

que tems après elle se mit en chemin pour l'aller trouver; & ayant su par les lettres qu'il lui écrivit qu'il souhaitoit qu'elle s'arrêtât à Athenes, elle s'y arrêta effectivement, jusques à ce qu'elle eût pleinement conu qu'il se moquoit d'elle. Alors elle retourna à Rome, & ne voulut point sortir du logis de son mari, comme Auguste le souhaitoit. Elle continua d'y demeurer, & d'avoir soin de toutes choses, tout comme si elle avoit eu un grand sujet de se louër de son époux *. Elle temoigna aux enfans de Marc Antoine & de Fulvie la même affection qu'auparavant, & les éleva toûjours avec la même vigilance †. Pour rien du monde elle n'eût voulu soufrir, que les injures ‡ qu'elle reçut de Marc Antoine fussent la cause d'une guerre civile; & de là vint qu'en obeïssant à l'ordre qu'il lui fit signifier de sortir de sa maison, elle ne fondoit en larmes ⸸, que parce qu'elle voyoit qu'elle seroit regardée comme l'une des occasions de la guerre. Par une si belle conduite elle fit β beaucoup de tort à son mari malgré elle; car on conçut de l'indignation & beaucoup de mepris pour lui, en voyant qu'il lui preferoit une femme (B) comme Cleopatre. Cette guerre se termina comme chacun sait, par la ruine entiere de Marc Antoine. La fortune sembloit promettre à Octavie le comble du bonheur humain. Elle avoit un fils d'un très-grand merite qui épousa la fille d'Auguste, & qui étoit regardé comme l'heritier presomptif de l'Empire. Mais il (C) mourut à la fleur de ses années, & ce fut un si rude coup pour sa mere

* Plutarchus ubi suprà pag. 940.

† Id. ib. p. 941.

‡ Ibidem p. 940.

⸸ Id. ib. p. 942.

β Voyez la remarque B, lettre b.

(B) *Qu'il lui preferoit une femme comme Cleopatre.*] Ceux qui avoient vu Cleopatre deploroient plus que les autres l'aveuglement de Marc Antoine, parce qu'ils trouvoient qu'elle n'étoit ni plus belle, ni plus jeune qu'Octavie. Il étoit donc bien fou de ne pas lui preferer Octavie, qui la surpassoit infiniment en vertu & en sagesse. (a) Ῥωμαῖοι δὲ ᾤκτειρον οὐκ ἐκείνην ἀλλ' Ἀντώνιον, καὶ μᾶλλον οἱ Κλεοπάτραν ἑωρακότες, οὔτε κάλλει τῆς Ὀκταβίας οὔτε ὥρᾳ διαφέρουσαν. *Populum vero Romanum miserebat non ita illius, (Octaviæ) ut Antonii, atque impensius eos qui Cleopatram viderant, neque forma Octaviæ neque ætatis flore præcellentem.* L'admiration qu'on avoit pour Octavie, qui rendoit aux enfans & aux amis de son mari tous les bons offices qu'elle pouvoit, sans se ressentir de ses injures, nuisoit beaucoup à Marc Antoine; de sorte que contre son (b) intention cette illustre Dame l'exposoit infiniment à la haine des Romains. Aussi dit-on qu'Auguste ne consentit au voyage d'Octavie vers son mari, que parce qu'il crut qu'elle en recevroit un grand affront: il savoit bien qu'une telle injure passeroit pour un sujet legitime de recommencer la guerre. Disons de plus qu'il ne doutoit pas qu'elle ne remplit d'indignation le peuple Romain contre Marc Antoine. (c) Ἐν δὲ Ῥώμῃ βουλομένης Ὀκταβίας πλεῦσαι πρὸς Ἀντώνιον ἐπέτρεψε Καῖσαρ, ὡς οἱ πλείους λέγουσιν οὐκ ἐκείνῃ χαριζόμενος, ἀλλ' ὅπως περιυβρισθεῖσα καὶ καταμεληθεῖσα, πρὸς τὸν πόλεμον αἰτίαν εὐπρεπῆ παράσχοι. *Romæ instituenti ad Antonium navigare Octaviæ annuit Cæsar, non, ut plerique tradunt, quo illi indulgeret: verùm quo contumelia affecta despectaque colorem præberet bello movendo honestum.* Quelque bonne opinion que Cleopatre eût de ses charmes, elle redoutoit extremement ceux d'Octavie; & c'est pour cela qu'elle recourut aux artifices les mieux étudiez, pour empêcher que Marc Antoine ne la laissât aprocher de lui. (d) Αἰσθομένη δὲ ἡ Κλεοπάτρα τὴν Ὀκταβίαν ὁμόσε χωροῦσαν αὐτῇ, καὶ φοβηθεῖσα μὴ τοῦ τρόπου τῇ σεμνότητι καὶ τῇ Καίσαρος δυνάμει προσκτησαμένη τὸ καθ' ἡδονὴν ὁμιλεῖν καὶ θεραπεύειν Ἀντώνιον, ἄμαχος γένηται, καὶ κρατήσῃ παντάπασι τοῦ ἀνδρὸς, ἐρᾶν αὐτὴ προσεποιεῖτο τοῦ Ἀντωνίου. *At Cleopatra conferre secum pedem animadvertens Octaviam, veritaque ne cum gravitate morum & Cæsaris potentia placidam adjungens consuetudinem & Antonii observantiam, insuperabilis esset & semel potiretur viro, deperire simulabat se Antonii amore.* Elle faisoit croire à son galant qu'elle ne pourroit plus vivre s'il la quittoit; elle lui faisoit representer que c'étoit assez pour Octavie d'être femme legitime, pendant qu'elle Cleopatre Reine d'un si grand peuple, ne portoit que le nom de concubine; nom qui lui seroit agreable (e), pourveu que l'absence de Marc Antoine ne la jettât pas dans le desespoir. Ὀκταβίαν (f) μὲν . . . . τὸ τῆς γαμετῆς ὄνομα καρποῦσθαι· Κλεοπάτραν δὲ, τοσούτων ἀνθρώπων βασιλεύουσαν, ἐρωμένην Ἀντωνίου καλεῖσθαι· καὶ τοὔνομα τοῦτο μὴ φεύγειν μηδ' ἀπαξιοῦν ἕως ὁρᾶν ἐκεῖνον ἔξεστι καὶ συζῆν, ἀπελαυνομένην δὲ τούτου μὴ περιβιώσεσθαι. *Octaviam enim . . . nomine frui uxoris. Cleopatram verò, tam multorum reginam mortalium, pellicem Antonii nominari: neque eam hoc defugere vel dedignari nomen, quoad aspicere illum & una liceat vivere: quo si orbaretur, non ducturam ultra spiritum.* Les amis de Marc Antoine lui conseillerent de renvoyer en Egypte Cleopatre, qui l'avoit suivi jusqu'à Ephese lors que tout se preparoit à la derniere rupture: mais comme elle (g) craignoit qu'Octavie ne reconciliât encore une fois son frere avec son mari, elle gagna un homme qui persuada à Marc Antoine de la mener avec lui par tout. Son émulation étoit si forte, qu'étant à Athenes où Octavie avoit reçu de très-grans honneurs, elle fut très-liberale envers le peuple, pour en obtenir de semblables (h).

(C) Son fils *mourut à la fleur de ses années.*] Il s'apelloit Marc Claude Marcellus. Son éloge fut inseré dans l'Eneïde avec tant d'adresse; & tourné d'une maniere si admirable, qu'il n'y a point de lecteur assez stupide pour n'en être pas frappé. Je l'ai lu plus de cent fois, & toûjours avec des transports d'admiration; & le lisant encore au moment que j'écris ceci, je le trouve plus beau qu'il ne m'a jamais paru. Plusieurs excellens conoisseurs m'ont assuré qu'ils en jugeoient de cette maniere. On excusera donc

(a) Plut. ibid. pag. 942. D.

(b) Ἄκουσα δὲ ἔβλαπτε διὰ τούτων Ἀντώνιον· ἐμισεῖτο γὰρ ἀδικῶν γυναῖκα τοιαύτην. Enimvero hisce rebus offecit in vita Antonio. Invidia namque flagrabat, quod talem fœminam violaret. Id. ibid. pag 941.

(c) Id. ib. p. 940. B.

(d) Id. ib. C.

(e) Conferez ce que disoit Heloïse ci-dessus au 2. tome, pag. 47. col. 1.

(f) Plut. ibid. D.

(g) Φοβουμένη τὰς δι' Ὀκταβίας πάλιν αὐτοῦ διαλύσεις. Novam interprete Octavia timens reconciliationem. Id. ibid. p. 941. F.

(h) Id. ib. pag. 942. C.

mere qu'elle ne s'en (*D*) put jamais consoler. Elle se plongea dans la solitude, & dans une affreuse melancolie pour le reste de ses jours. Elle mourut * l'an 744. laissant deux filles de son mariage avec Marc Antoine, qui furent mariées très-avantageusement †. Ceux qui disent qu'elle n'étoit point sœur (*E*) uterine d'Auguste, se trompent.

OENO-

donc, je m'assûre, la liberté que je prens de le raporter tout entier.

Atque (a) hic Æneas (unâ namque ire videbat
Egregium forma juvenem, & fulgentibus armis;
Sed frons læta parùm, & dejecto lumina vultu)
Quis, pater, ille, virum qui sic comitatur euntem?
Filius? an-ne aliquis magnâ de stirpe nepotum?
Quis strepitus circa comitum! quantum instar in ipso est!
Sed nox atra caput tristi circumvolat umbrâ.
Tùm pater Anchises lacrymis ingressus obortis:
O nate, ingentem luctum ne quære tuorum.
Ostendent terris hunc tantum fata; neque ultra
Esse sinent: nimium vobis Romana propago
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.
Quantos ille virûm magnam Mavortis ad urbem
Campus aget gemitus! vel quæ, Tiberine, videbis
Funera, cum tumulum præterlabêre recentem!
Nec puer Iliacâ quisquam de gente Latinos
In tantum spe tollet avos: nec Romula quondam
Ullo se tantum tellus jactabit alumno.
Heu pietas, heu prisca fides, invictaque bello
Dextera! non illi quisquam se impunè tulisset
Obvius armato; seu cùm pedes iret in hostem;
Seu spumantis equi foderet calcaribus armos.
Heu miserande puer! si quâ fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris: manibus date lilia plenis:
Purpureos spargam flores, animamque nepotis
His saltem accumulem donis, & fungar inani
Munere.

La (*b*) recitation de ces vers fit fondre en larmes l'Empereur & Octavie; & il falut que Virgile leur aprit qu'on en étoit à la fin du livre, car sans cela on lui eût fait interrompre la lecture. Il fut largement recompensé. D'autres disent qu'Octavie s'évanouït à ces paroles, *tu Marcellus eris*, & qu'on eut beaucoup de peine à la faire revenir. Elle fit compter au Poëte une bonne somme pour chaque vers (*c*). Marcellus mourut l'an 731. (*d*) de Rome. Tous les Auteurs conviennent qu'il étoit fort jeune, mais il y en a peu qui marquent son âge avec precision. Properce (*e*) l'a fait: il lui a donné 20. ans, en quoi il est plus croyable que Servius (*f*) qui ne lui en donne que 18. Glandorp (*g*) se trompe assûrant que Servius lui en donne 23. Ailleurs (*h*) sans citer personne il dit que Marcellus mourut à l'âge de 24. ans.

(*D*) *Qu'elle ne s'en put jamais consoler.*] Les circonstances de son affliction meritoient bien, ce me semble, que tous les Historiens qui parlent d'elle & de son fils en dissent un mot; car elles ont un caractere de singularité qui a tout l'air d'un prodige. Octavie devint si misantrope, qu'elle ne cherchoit que la solitude: la gloire même de son frere la fâchoit. Pour encourir son indignation, c'étoit assez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de son fils, & ne voulut point qu'on lui en parlât, & rejetta tous les (*i*) vers que l'on fit pour lui. Seneque est le seul Auteur qui nous aprenne ces choses. Il les particularise si bien, qu'il merite qu'on voye ici ses paroles. *Octavia (k) Marcellum, cui & avunculus & socer incumbere cœperat, in quem onus imperii reclinare: adolescentem animo alacrem, ingenio potentem; sed & frugalitatis continentiæque in illis aut annis aut opibus non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantumcumque imponere illi avunculus, & (ut ita dicam) inædificare voluisset, laturum. Benè legerat nulli cessura ponderi fundamenta. Nullum finem, per omne vitæ suæ tempus, flendi gemendique fecit: nec ullas admisit voces, salutare aliquid afferentes: ne avocari quidem se passa est. Intenta in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere: non dico non ausa consurgere, sed allevari recusans: secundam orbitatem judicans, lacrimas omittere. Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes matres, & in Liviam maximè furebat: quia videbatur ad illius filium transisse, sibi promissa felicitas. Tenebris & solitudini familiarissima, ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebrandæ Marcelli memoriæ composita, aliosque studiorum honores rejecit, & aures suas adversus omne solatium clausit, à solemnibus officiis seducta, & ipsam magnitudinis fraternæ nimis circumlucenten fortunam exosa, defodit se, & abdidit. Assidentibus liberis, nepotibus, lugubrem vestem non deposuit: non sine contumeliâ omnium suorum, quibus salvis orba sibi videbatur.*

(*E*) *Qu'elle n'étoit point sœur uterine d'Auguste, se trompent.*] Plutarque est dans cette erreur: il (*l*) croit que nôtre Octavie étoit fille d'Ancharia premiere femme de Caïus Octavius, & qu'Atia seconde femme de cet Octavius étoit la mere d'Auguste. On le peut refuter par plusieurs raisons. Glandorp (*m*) en aporte deux qui sont fort bonnes: la 1. est fondée sur un passage de Ciceron, la 2. sur un passage de Dion. Ce dernier dit que Caïus Marcellus élevé au Consulat l'an (*n*) 703. étoit ennemi de Jules Cesar, quoi (*o*) qu'il fût son allié. Or cette alliance venoit du mariage de ce Marcellus avec Octavie; il faloit donc que sa femme fût fille d'Atia, car si elle eût été fille d'Ancharia, elle n'eût point apartenu à Jules Cesar. Si Glandorp avoit confirmé cela par un passage de Suetone, sa preuve seroit devenuë demonstrative. Suetone nous aprend que Jules Cesar voulut marier Octavie femme de Caius Marcellus, & petite-fille de sa sœur, qu'il voulut, dis-je, la marier à Pompée. *Ad (p) retinendam autem Pompeji necessitudinem ac voluntatem, Octaviam sororis suæ neptem quæ C. Marcello nupta erat, conditione ei detulit.* Quant au passage de Ciceron, il porte que Lucius Philippe étoit marié avec une femme d'Aricia, laquelle avoit une fille qui étoit mariée à Caïus Marcellus. Cette femme de Lucius Philippe (*q*) étoit la mere d'Auguste: il est donc incontestable que la femme de Caïus Marcellus étoit la sœur uterine de cet Empereur; car pour me servir des paroles d'un Journaliste, *il n'entrera jamais dans*

l'esprit

* Dio, lib. 54. p. m. 625.

† Voyez l'article Antonia.

(a) Virgil. Æneid. lib. 6. v. 861.

(b) Et constat hunc librum tanta pronuntiatione Augusto & Octaviæ esse recitatum, ut fletu nimio imperarent silentium: nisi Virgilius finem esse dixisset, qui pro hoc ære gravi donatus est, id est, massis. *Servius in Virgil. Æn. l. 6. v. 862.*

(c) Tres omnino libros recitavit, secundum videlicet, quartum & sextum, sed hunc præcipue ob Octaviam, quæ cum recitationi interesset, ad illos de filio suo versus, *Tu Marcellus eris*, defecisse fertur, atque ægrè refocillata, dena sestertia pro singulo versu Virgilio dari jussit. *Donatus in vita Virgilii.*

(d) *Dio. lib. 53. circa fin.*

(e) *Propert. eleg. 17. lib. 3.*

(f) *Servius ubi supra.*

(g) *Gland. Onomast. p. 233.*

(h) *Ibid. p. 434.*

(i) *Ceci ne s'accorde pas avec ce que j'ai raporté dans la remarque precedente.*

(k) *Seneca, Consol. ad Marciam, c. 2. p. m. 736. 737.*

(l) *Plut. in Antonio, p. 929. D.*

(m) *Gland. Onomast. p. 86.*

(n) *Selon d'autres l'an 704.*

(o) Τῷ Καίσαρι καίπερ ἐξ ἐπιγαμίας προσήκων ἐχθρὸς ἦν. Cæsaris quamquam cum eo ipsi affinitas intercedebat, inimicus erat. *Dio, lib. 40. p. 166.*

(p) *Sueton. in Cæsare, c. 27.*

(q) *Sueton. in August. cap. 8.*

OENONE, fille d'un fleuve de la Phrygie nommé Cebren *, & femme de Paris,

* *Apollodor. lib 3. Parthenius in Eroticis, cap. 4.*

l'esprit de qui que ce soit qu'il fût faux, que la femme de ce Marcellus fût fille de la femme de ce Philippe, *puis qu'il est contre le bon sens que Ciceron ait avancé en plein Senat une telle chose sans la bien savoir (a).* C'est dans la 3. Philippique que Ciceron dit cela: Lucius Philippe & Caïus Marcellus étoient sans doute presens, comme le remarque Monsr. (b) Perizonius. *Sed hoc clarissimi viri viderint, L. Philippus qui habet Aricinam uxorem, C. Marcellus qui Aricinæ filiam: quos certo scio dignitatis optimarum feminarum non pœnitere (c).* C'est par là que Ciceron finit la reponse à une objection de Marc Antoine contre Octave, une objection (d), disje, fondée sur ce que la mere d'Octave étoit née dans Aricia. Le temoignage de Suetone est formel contre Plutarque. *Decedens (e) Macedonia* (C. Octavius) *prius quam profiteri se candidatum consulatus posset, morte obiit repentina, superstitibus liberis, Octavia majore, quam ex Ancharia: & Octavia minore; item Augusto, quos ex Atia tulerat.* Voyez Monsr. (f) Perizonius qui a mis toutes ces raisons dans un beau jour, afin de montrer l'erreur de Plutarque adoptée par Antonius Augustinus, par Juste Lipse, & par quelques autres Savans. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres s'arrêta beaucoup sur cette critique, en donnant l'extrait du livre de Mr. Perizonius. Il lui échapa une faute considerable, ce fut de dire (g) que la femme de Marcellus *étoit fille d'Aricina.* Cette expression signifie qu'*Aricina* étoit le nom de famille de cette femme, ce qui est très-faux, ce n'étoit que l'épithete qui lui convenoit à cause d'*Aricia* sa patrie. Le docte Manuce pretend que la mere d'Octavie n'étoit point née dans ce lieu-là, & il s'étonne qu'on l'ait surnommée comme l'on a fait. *Miror (h) autem Aricinam Atiam esse dictam, cum nec ipsa nec pater ejus Balbus Aricæ natus esset, sed enim, Suetonio teste, paterna stirpe Aricinus.* Il a grand tort de parler ainsi; car si Atius & sa fille n'eussent pas été d'Aricia, Ciceron n'eût pas manqué de se servir de cette preuve, pour dementir Marc Antoine qui reprochoit cette patrie à la mere d'Octavius. Il savoit trop bien l'art de refuter, & il mettoit trop habilement à profit jusqu'aux moindres avantages, pour avoir laissé passer à son adversaire un mensonge de cette nature. Puis donc qu'il est convenu du fait, & qu'il s'est borné à refuter la consequence que Marc Antoine en avoit tirée, ne doutons point que Manuce ne fasse ici une très-fausse remarque. Mais, dira-t-il, que ferons nous du passage de Suetone? Je repons qu'il est semblable à une phrase dont les Ecrivains François se servent assez souvent. Ils disent qu'un tel est (i) originaire d'un tel lieu, & ils entendent non seulement que ses ancêtres en étoient, mais aussi qu'il y est né. J'avouë qu'au dernier sens cette expression n'est pas très-exacte. *Originaire* dans les Ecrivains puristes ne se raporte qu'à la patrie du pere & du grand-pere &c. mais qui nous a dit que Suetone ait observé regulierement l'exactitude du stile?

Mr. Perizonius a censuré avec beaucoup de raison le Sieur Tristan, qui a cru que la mere de Marcellus gendre d'Auguste ne se maria jamais avec Marc Antoine. Il se fonde sur les

(a) *Nouv. de la Rep. des lettres, Juin 1685. art. 1. p. 597.*

(b) *Ubi infra.*

(c) *Cicero, Philipp. 3. p m. 782.*

(d) Ignobilitatem objicit C. Cæsaris filio: cujus etiam naturalis pater, si vita suppeditasset, Consul factus esset. Aricina mater. *Id. ib. p. 781.*

(e) *Sueton. in August. cap. 4.*

(f) *Jac. Perizonius Animadvers. historic. p. 116. & seq.*

(g) *Nouvelles de la Republique des lettres ubi supra.*

(h) *Paulus Manutius in Cicer. Philipp. 3. p. m. 782.*

(i) *Moreri se sert souvent de cette phrase.*

paroles de Seneque touchant l'affliction de cette Dame pour la mort de ce cher fils. *Tout ce qui est dit ici d'Octavie* (c'est Tristan qui parle après avoir raporté le passage de Seneque) *ne me semble nullement se pouvoir entendre de celle des deux Octavia sœurs d'Auguste, qui fut mariée en secondes noces à Antoine. Car cette forme de vivre si particuliere & si sauvage, d'une femme qui noyoit ses jours dans les larmes, & étouffoit l'éclat & le lustre de la grandeur de sa maison dans les tenebres, dans la retraite, & dans la fuite de la societé & de la lumiere le plus qu'elle pouvoit, couvrant tout ce chagrin continuel de vestemens de dueil, ne se peut ajuster avec ce qui se dit de son mariage avec Marc Antoine, de ce qui s'en ensuivit, des honneurs & de l'amour très grand qu'Auguste lui porta, & qui lui furent faits ailleurs comme à Corinthe, où Pausanias en ses Corinthiques dit qu'il fut basty un Temple en son honneur, avec la reputation qu'elle avoit qu'elle merita d'avoir, d'estre forte, constante & vertueuse, & d'avoir élevé les sept enfans qu'elle avoit eus de Marc Antoine, (l) & qu'il avoit aussi de Cleopatre, comme s'ils eussent été siens, quoi qu'il l'eust repudiée, & tout le reste de ce qui se remarque dans les Historiens d'avantageux d'elle.* Il croit donc que des deux sœurs qu'avoit Auguste, l'aînée épousa Marcellus, & tomba dans l'affliction dont parle Seneque, & la cadette se maria avec Marc Antoine. C'est une fausse doctrine, c'est même s'embarrasser de rien; car si l'on se fût souvenu que le mariage d'Octavie avec Marc Antoine preceda d'environ 17. ans la mort du jeune Marcellus, on n'auroit eu nulle peine à concilier Seneque avec les autres Auteurs (m). Il y a dans le Journal (n) des Savans une docte *dissertation sur le veritable degré de consanguinité entre Auguste & Octavie.* Elle fut communiquée à l'Auteur du Journal par un habile (o) Antiquaire, qui étoit d'ailleurs un très-honnête homme. Il y établit nettement la verité, mais il raporte un peu de travers l'objection du Sieur Tristan. *L'Octavie de Marcellus*, dit-il (p), *que Suetone apelle la jeune Octavie* (1), *avoit déja esté proposée pour femme à Pompée par son grand oncle; tellement qu'elle a esté regardée deux fois comme un sujet de reconciliation. Et par là l'on peut repondre à l'objection de quelques modernes, qui pour avoir lû dans Seneque (2) que la veuve de Marcellus estoit inconsolable aprés la mort de son mary, ne veulent pas qu'elle se soit remariée à Marc Antoine: car on sçait que les personnes de ce rang sont ordinairement des victimes d'Etat. Octavie malgré son deuil fut obligée de consentir à ce second mariage en faveur du public, & pour les interests de son frere; & il y a bien apparence que du costé de Marc Antoine ce ne fut aussi que par pure politique, qu'il se resolut d'épouser une femme dont il avoit decrié l'origine. Aussi l'abandonna-t-il bientost aprés pour se donner tout entier à Cleopatre.* Vous voyez bien qu'il supose que le Sieur Tristan a cité Seneque, pour prouver que cette Dame fut inconsolable de la mort de son mari. Cependant on ne le cite, & on ne l'a dû citer, que pour montrer l'affliction extrême où la perte de son fils la precipita. Vous voyez aussi qu'il supose qu'Octavie se faisant une grande violence, épousa Marc Antoine au milieu de la dou-

leur

(k) *Tristan Comment. historiques, vol. 1. p. 54.*

(l) *Pourquoi Tristan ne dit-il rien des enfans de Marc Antoine & de Fulvie élevez par Octavie? Pourquoi ignore-t-il ce que dit Plutarque* in Antonio p. 955. *que des 7. enfans que Marc Antoine laissa, y compris les 2. filles qu'il avoit euës d'Octavie, l'aîné fut tué par Auguste, les six autres furent élevez par Octavie.*

(m) *Voyez Perizonius, ubi supra pag. 120. & les Nouvelles de la Republique des lettres ubi supra p. 598.*

(n) *Du 21. de Janvier 1686. pag. 25. & suiv. édit. de Holl.*

(o) *Mr. Rainssant, Medecin de Rheims, Garde des medailles du Cabinet du Roi.*

(p) *Journal des Savans ubi supra p. 27. 28.*

(1) *Suet. Jul. 27.*

(2) *Senec. Consl. ad Marc.*

Paris, étoit selon quelques-uns une insigne (*A*) Magicienne. D'autres se contentent de dire qu'elle conoissoit parfaitement la vertu des herbes, & que ces lumieres lui furent (*B*) communiquées en échange de son pucelage. On dit aussi qu'elle avoit le don de prophetiser *. Avec cet avantage de conoître l'avenir, elle ne manqua pas de prevoir que le voyage de son mari vers Helene seroit la cause d'une infinité de malheurs: c'est pourquoi elle fit tous ses efforts pour ôter de l'esprit de Paris cette entreprise. Voyant l'inutilité de ses remontrances, elle lui predit qu'il (*C*) seroit blessé, & qu'alors il seroit contraint d'avoir son recours à elle, comme à la seule personne qui eût le pouvoir de le guerir †. Quand il eut été blessé par Philoctete au siege de Troye, il se souvint de la prediction d'Oenone, & se fit porter sur le mont Ida, afin de recevoir le remede qu'elle seule lui pouvoit donner; mais il mourut avant que d'être à portée d'être soulagé par Oenone ‡. Quelques-uns disent qu'afin d'avoir le plaisir de se venger, elle fit (*D*) si peu de diligence, qu'elle laissa à la mort assez de tems pour prevenir

* *Apollodor.* & *Parthenius ibid.*

† *Idem ibid.*

‡ *Idem ibid.*

leur que Seneque a representée. Si vous consultez Seneque, vous trouverez le neant de cette suposition.

(*A*) *Une insigne Magicienne.*] Par la force de ses enchantemens la lune descendoit du ciel, les lions devenoient doux comme des moutons, & les rivieres couloient vers leur source. C'est Paris qui le debite (*a*) comme un temoin oculaire.

(*a*) *Dans la lettre que Sabinus feint qu'il repondit à celle qu'Ovide feint qu'Oenone lui avoit écrite.*

Quod si vertendæ spem mentis concipis hujus;
Cur cessant herbæ, carmina curve tua?
Nam te nec Phœbi sollertior artibus ulla est;
Phœbeaque Hecates somnia vera vides.
Te cum sideribus, te cum deducere Lunam
Nubibus, & memini surripuisse diem.
Pascebam tauros: interque armenta leones
Obstupui placidos vocibus ire tuis.
Quid retro Xanthum, retro Simoënta vocatum
Adjiciam cursus non tenuisse suos?
Ipse pater Cebren, natæ male tutus ab ore,
Cantatus quoties restitit inter aquas!

Il y a beaucoup d'aparence qu'Apollodore a écrit que cette Nymphe se mêloit de la Magie; on peut donc regarder comme une fausse leçon ces paroles du livre 3. (*b*) Ἡ γὰρ Οἰνώνη ἰατρικὴν καὶ μουσικὴν ἤσκει, *Siquidem Oenone medendi canendique artem callebat.* Si l'on met μαγικὴν à la place de μουσικὴν, on donnera un très-bon raisonnement à l'Auteur. Il venoit de dire qu'Oenone portoit des remedes à Paris dangereusement blessé: s'il ajoûte comme portent les éditions, *car elle exerçoit la Medecine & la Musique*, il charge d'une superfluité grossiere son raisonnement, mais s'il dit, *car elle exerçoit la Medecine & la Magie*, il le rend plus propre à être persuasif. Passerat a très-bien compris la chose, puis qu'il a tourné ainsi ce passage; *car elle entendoit parfaitement la Medecine & l'art d'enchanter les maladies* (*c*).

(*b*) *Apollodor. Biblioth. l. 3. p. 227.*

(*c*) *Voyez Meziriac sur les Epitres d'Ovide, pag. 460.*

(*B*) *Lui furent communiquées en échange* (*d*) *de son pucelage.*] Lisez la lettre qu'Oenone écrivit à Paris; vous y trouverez que cette Nymphe se vante d'avoir été recherchée par les Satyres, & par Faunus même, mais qu'elle éluda tous leurs amoureux desseins. Elle avouë qu'Apollon lui enleva sa virginité, quoi qu'elle se defendît de son mieux, & qu'elle lui égratignât le visage. Enfin elle observe qu'elle ne demanda point en recompense ni de l'or, ni des pierreries, mais qu'Apollon lui communiqua tous les secrets de la Botanique; si bien qu'elle pouvoit faire mille cures admirables: mais non pas se guerir de son amour, n'y ayant point d'herbes qui soient capables de produire cet effet.

(*d*) *Confere ce qui est dit de Cassandre ci-dessus p. 771. col. 2.*

Me (*e*) *fide conspicuus Trojæ munitor amavit.*
Ille meæ spolium virginitatis habet.
Id quoque luctando. rupi tamen ungue capillos;
Oraque sunt digitis aspera facta meis.
Nec pretium stupri gemmas aurumve poposci.
Turpiter ingenuum munera corpus emunt.
Ipse, ratus dignam, medicas mihi tradidit artes;
Admisitque meas ad sua dona manus.
Quæcumque herba potens ad opem, radixque medendi
Utilis in toto nascitur orbe, mea est.
Me miseram, quod amor non est medicabilis herbis!

(*e*) *Ovid. in epistola Oenones ad Parid.*

Ovide n'observe pas trop le *decorum*, & la vraisemblance. De tels aveux ne se font gueres à un mari, & ce n'étoit pas le moyen de faire que Paris se repentît de son inconstance. Aprendre qu'on a été pris pour dupe, qu'on a cru très-faussement cueillir la premiere fleur au lit nuptial, n'est pas une bonne nouvelle; les égratignures d'un côté, les secrets de la Medecine de l'autre ne reparent point la breche. A quoi songeoit donc Ovide? Quand il auroit joint le don de la (*f*) prophetie à la conoissance des herbes, dans les recompenses qu'Apollon distribua, il n'auroit pas assez doré la pillule. Clement Alexandrin n'a pas ignoré (*g*) que cette Nymphe se mêla de prophetiser. Voyez en marge une conjecture sur ses paroles.

(*f*) *Selon Apollodore lib. 3. ce fut de Rhea qu'Oenone aprit la divination.*

(*g*) Ἕλενος ἤδη καὶ Λαοκόων, καὶ Οἰνώνη, καὶ Βρῆνος ἐν Ἰλίῳ. Jam Helenus, & Laocoon, & Oenone, & Brenus in Ilio. *Clemens Alexandr. Strom. lib. 1. p. 334.* Au lieu de καὶ Βρῆνος, Canterus voudroit lire Κεβρῆνος. Il vaudroit encore mieux lire ἡ Κεβρῆνος, ce qui signifieroit, *Oenone fille de Cebren.* Voyez Canterus sur Lycophron v. 57.

(*C*) *Elle lui predit qu'il seroit blessé.*] Conon a confondu les tems, & a choqué par ce moyen la vraisemblance. Il suppose (*h*) qu'Oenone ne fit cette prediction, & ne sortit de chez son mari, qu'après que Paris eut tué son fils Corythus. Il faut savoir que Corythus fils de Paris & d'Oenone étoit si bien auprès d'Helene, que Paris en conçut une jalousie violente qui le porta à se defaire de Corythus. Il n'est nullement vraisemblable qu'Oenone ait demeuré avec son mari, depuis qu'Helene eut pris possession du logis, & ainsi Conon s'est mal-à-propos embarrassé dans une chronologie differente de celle des autres Auteurs.

(*D*) *Elle fit si peu de diligence.*] Le messager qui lui alla dire que Paris se faisoit porter sur le mont Ida, afin qu'elle le guerît de sa blessure, fut renvoyé brusquement avec ces paroles de jalousie, *qu'il aille se faire penser à son Helene* (*i*). Un retour de tendresse fit bien-tôt repentir Oenone de sa brusquerie: elle resolut d'aller

(*h*) *Conon apud Photium num. 186. pag. 434. 436.*

(*i*) *Conon ibid.*

prevenir le remede; mais que neanmoins elle se desespera en voyant son mari mort. On conte cela (*E*) diversement, & on n'a pas oublié de dire qu'elle travailla de bonne heure aux moyens de se venger. Elle y employa (*F*) son fils; les uns disent qu'elle l'envoya en Grece, pour y exciter les Princes à la guerre contre les Troyens: les autres disent qu'elle fit en sorte qu'il touchât le cœur d'Helene, afin de faire sentir à Paris les chagrins de la jalousie.

OLYMPIAS, mere d'Alexandre le Grand, donna de si violens soupçons (*A*) d'impudicité à Philippe Roi de Macedoine son mari, qu'il la repudia. On pretend même qu'elle lui avoit avoüé * qu'il n'étoit point pere d'Alexandre, & qu'elle avoit eu a faire (*B*) avec un serpent lors qu'elle conçut ce fils. Elle

* Voyez la remarque A.

d'aller au devant de son mari avec les remedes necessaires; mais elle arriva trop tard. La réponse qu'elle avoit faite au messager, fut fidellement raportée à Paris, & (a) l'accabla de telle sorte qu'il expira sur le champ. La premiere chose que fit Oenone quand elle fut arrivée, fut de tuer d'un coup de pierre ce messager, parce qu'il avoit osé lui dire qu'elle étoit cause de la mort de Paris. En suite elle embrassa tendrement le corps de ce mari infidelle; & après bien des regrets, elle se passa sa ceinture au cou, & s'étrangla (b).

(E) *On conte cela diversement.*] Nous venons de dire qu'elle s'étrangla avec sa propre ceinture. Apollodore dit (c) simplement qu'elle se pendit. Parthenius (d) se contente de dire qu'elle se tua. Quintus Calaber (e) assûre qu'elle se jetta dans le bûcher où le corps de Paris fut brûlé. Lycophron dit (f) qu'elle se precipita du haut d'une tour. „ (g) Dictys de Crete raconte que Paris estant mort, les parens firent „ porter son corps vers Oenone, afin qu'elle eust „ soing de le faire inhumer; mais qu'Oenone „ ayant veu ce corps mort, fut tellement esmeuë, qu'elle perdit le sens, & se laissant peu „ à peu accabler à la tristesse, elle mourut de „ douleur, & fut ensevelie avecques Paris. Ce „ passage de Dictys me fait soupçonner que la „ traduction Latine, quoy que fort ancienne, „ de cet autheur, n'est pas trop fidelle, ou est „ corrompue en plusieurs endroits: car Tzetzes sur Lycophron dit clairement, que suivant l'opinion de Dictys Oenone s'étrangla; „ & Cedrenus qui suit tousiours Dictys en tout „ ce qu'il rapporte de la guerre de Troye, fait „ aussi mourir Oenone du mesme genre de „ mort: dont je conjecture que ces deux autheurs avoient le livre de Dictys en Grec, & „ que la version Latine que nous avons ne s'accorde pas tousiours avec le texte Grec. „ Cette érudition étoit trop curieuse pour ne devoir pas être raportée toute telle qu'on la lit dans Meziriac. Au reste Quintus Calaber supose qu'Oenone traita son mari avec (h) la derniere inhumanité, lors que (i) prosterné à ses pieds, & rendant presque les derniers soupirs (k), il imploroit son assistance, & lui demandoit mille pardons de son infidelité; mais qu'en suite elle eut un si grand regret de sa mort, qu'elle se jetta sur le bûcher, & se brûla toute vive avec le cadavre de Paris.

(F) *Elle employa son fils.*] Les reproches que le fleuve Cephren fit à Oenone sa fille, sur ce qu'elle aimoit un mari si infidelle; la pousserent tellement à la vengeance, qu'elle envoya Corythus son fils aux Princes Grecs, avec ordre de les exciter à la guerre contre Troye, & de leur servir de guide (l). Le Scholiaste de Lycophron (m) raporte cela. Conon (n) fait servir d'une autre maniere Corythus à la vengeance d'Oenone. Il dit que Corythus étoit encore plus beau que Paris son pere, & qu'il fut envoyé à Helene par Oenone, tant afin de donner de la jalousie à Paris, qu'afin de chercher les occasions de perdre Helene. Celle-ci fut bien-tôt sensible aux charmes de Corythus, & se familiarisa avec lui beaucoup plus que Paris ne le souhaitoit. Le pere devint tellement jaloux de son fils, que l'ayant trouvé un jour auprès d'Helene, il le tua. Il faloit qu'Oenone fût née sous une constellation bien maligne; le moyen qu'elle employa pour se venger de sa rivale, lui coûta la vie de son fils unique, & ne servit qu'à faire passer des momens très-agreables à Helene. Quelques-uns (o) ont dit qu'à la verité Corythus fut aimé d'Helene, & qu'il l'aima reciproquement, & que Paris le tua; mais ils ne disent pas que sa mere l'eût suborné, afin de tendre des pieges à sa rivale; ils disent qu'il étoit allé au secours de Troye. D'autres (p) pretendent que Corythus étoit sorti des amours de Paris & d'Helene, ce qui est absurde; car depuis le rapt d'Helene jusqu'à la mort de Paris, il ne se passa pas assez de tems pour qu'aucun de leurs fils aquît l'âge necessaire à contenter une femme; & neanmoins Corythus fut tué à cet âge-là, comme il paroît par la jalousie de son pere, & par le commerce qu'il avoit avec Helene. Quoi qu'il en soit, voici un affreux (q) inceste de cette belle femme, duquel peu de gens font mention.

(A) *De si violens soupçons d'impudicité.*] Justin n'en dit pas davantage (r) dans le 5. chapitre du 9. livre: mais dans un autre endroit il assûre que la chose fut portée jusques à la conviction, & que le divorce eut ce fondement. (s) *Namque mater ejus Olympias confessa viro suo Philippo fuerat, Alexandrum non ex eo se, sed ex serpente ingentis magnitudinis concepisse. Denique Philippus ultimo prope vitæ suæ tempore*, filium suum non esse *palam prædicaverat. Qua ex causa Olympiadem, velut stupri compertam, repudio dimiserat.* Il y a des femmes galantes qui sont douces & commodes à leurs maris; cela efface une partie du peché: mais Olympias étoit bourruë (t) & chagrine: c'étoit donc une rude charge pour Philippe, d'avoir à souffrir tout à la fois la mauvaise humeur, & les adulteres de son épouse.

(B) *Et qu'elle avoit eu à faire avec un serpent.*] Outre le temoignage de Justin que l'on vient de lire, je puis alleguer ce que raconte Plutarque, que l'on aperçut un grand serpent étendu sur

(a) Parthenius in Erot. cap. 4.

(b) Conon ubi supra.

(c) Lib. 3. p. 227.

(d) Ubi supra.

(e) Lib. 10. v. 467.

(f) In Cassandra, v. 61.

(g) Meziriac sur les Epitres d'Ovide, p. 509.

(h) Lib. 10. v. 306. & seq.

(i) Ὁ δ' ἄρ' ἀλίαστα πίσεν παρὰ ποσσὶ γυναικός. Ipse vero statim ad pedes uxoris se abjecit. Ibid. v. 272.

(k) Καὶ ῥ' ὀλίγῳ φωνῇ τοῖον ποτὶ μῦθον ἔειπεν. Atque vix trahens animam hoc tandem sermone illam affatur. Ibid. v. 283.

(l) Meziriac ubi supra pag. 205. citant le Scholiaste de Lycophron.

(m) Sur ces paroles de Lycophron, v. 58. Στείλασα κῦρον τὸν κατήγορον χθονός. Misso juvene terræ proditore.

(n) Ubi supra.

(o) Hellanicus in Troicis, & Cephalon Gergithius apud Parthenium cap. 34.

(p) Nicander apud Parthenium ibid.

(q) Selon la supposition que Corythus étoit fils d'Helene; car s'il n'eût été que son beau-fils, elle eût fait un crime que bien d'autres ont commis.

(r) Cujus (Attali) sororem nuper expulsa Alexandri matre Olympiade propter stupri suspicionem, in matrimonium receperat. Justin. lib. 9. cap. 5.

(s) Idem l. 11. c. 11.

(t) Ἡ τῆς Ὀλυμπιάδος χαλεπότης, δυσζηλίας καὶ βαρυθυμίας γυναικός. Olympiadis acerbitas suspiciosæ mulieris, & tristis. Plutarch. in Alexandro, p. 669. A.

Elle n'eſt point là ſeule * de qui l'on ait raconté ces commerces. Ceux qui pretendent que Nectanebe (C) chaſſé d'Egypte, & refugié à la Cour de Macedoine, debaucha Olympias, ſe trompent. Elle fut ſi indignée contre ſon mari lors qu'il épouſa une autre femme, qu'elle anima Pauſanias à le tuer. Elle voulut bien

* Voyez la remarque H.

ſur Olympias pendant qu'elle dormoit ; que le Roi Philippe ayant vu cela par une petite fente de la porte, (a) perdit l'œil qu'il apliqua à cette fente ; qu'il ſentit auſſi depuis ce tems-là que ſon amitié pour Olympias diminuoit ; qu'il ne coucha plus avec elle que rarement, ſoit qu'il craignit qu'elle ne l'enſorcelât, ſoit qu'il reſpectât la Divinité qui ſous la figure de ſerpent venoit careſſer la Reine. (b) Ὤφθη δέ ποτε καὶ δράκων, κοιμωμένης τῆς Ὀλυμπιάδος, παρεκτεταμένος τῷ σώματι, καὶ τοῦτο μάλιστα τοῦ Φιλίππου τὸν ἔρωτα καὶ τὰς φιλοφροσύνας ἀμαυρῶσαι λέγουσιν, ὡς μηδὲ φοιτᾶν ἔτι πολλάκις παρ' αὐτὴν ἀναπαυσόμενον· εἴτε δείσαντά τινας μαγείας ἐπ' αὐτῷ καὶ φάρμακα τῆς γυναικός, εἴτε τὴν ὁμιλίαν, ὡς κρείττονι συνούσης, ἀφοσιούμενον. *Viſus eſt draco etiam ad dormientis Olympiadis corpus exporrectus : idque præcipue Philippi erga eam amorem & familiarem conſuetudinem ajunt extenuaſſe, ut rarò cubitum ad illam commearet, quia vel timeret faſcinationes ejus & veneficia, vel conſuetudinem ejus, ut quæ conſueſceret cum majore, devitaret.* On dit auſſi qu'Eratoſthene a debité qu'Olympias ne decouvrit qu'à Alexandre ce beau ſecret, & qu'elle attendit à lui en faire confidence qu'il s'en allât à la guerre. Rendez vous digne, ajoûta-t-elle, de vôtre naiſſance. Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς (ὡς Ἐρατοσθένης φησί) προπέμπουσα τὸν Ἀλέξανδρον ἐπὶ τὴν στρατείαν, καὶ φράσασα μόνῳ τὸ περὶ τὴν τέκνωσιν ἀπόρρητον, ἐκέλευεν ἄξια φρονεῖν τῆς γενέσεως. *Olympias (ut Eratoſthenes eſt autor) quum euntem ad bellum proſequeretur Alexandrum, arcanum ortum ejus ſoli detexit, hortata ut pro natalibus gereret animos* (c). Notez que ſelon Juſtin le commerce du ſerpent & d'Olympias ne fut qu'une rêverie. Cette Reine (d) ſongea qu'un grand ſerpent jouïſſoit d'elle la nuit qu'elle conçut Alexandre. Un de nos meilleurs Critiques en commentant ce paſſage de Juſtin, obſerve qu'il y avoit des ſerpens dans la Macedoine qui s'aprivoiſoient de telle ſorte ; que les femmes les mettoient autour du bras & autour du cou, en guiſe de bracelets & de coliers, ou afin de ſe divertir, ou afin de ſe rafraichir. Il allegue là-deſſus l'autorité de Lucien. (e) *Hoc autem non abs re fuerit meminiſſe, (nam ex nihilo, ut ajunt, nihil) reperiri in Macedonia ſerpentes, qui tam facile manſuefieri poſſint, ut ex iis olim & puellæ & matronæ ſibi armillas, ſibi monilia facerent, vel ut animulas ſuas oblectarent, vel ad corpuſculum frigerandum. Hujus rei auctorem ciere poſſum Lucianum in Alexandro, ſive Pſeudomanti.* Lucien ne parle ni de ces bracelets, ni de ces coliers ; mais il dit des choſes qui ne ſont pas moins ſurprenantes. Il aſſûre que les femmes de Pella nourriſſoient de grands ſerpens ſi aprivoiſez qu'elles leur donnoient à teter ; & qu'ils couchoient avec les enfans. Il conjecture que la tradition qui couroit d'Olympias fut fondée ſur cette raiſon. (f) Ἐνταῦθα ἰδόντες δράκοντας παμμεγέθεις, ἡμέρους πάνυ, καὶ τιθασούς, ὡς καὶ ὑπὸ γυναικῶν τρέφεσθαι, καὶ παιδίοις συγκαθεύδειν, καὶ πατουμένους ἀνέχεσθαι, καὶ θλιβομένους μὴ ἀγανακτεῖν, καὶ γάλα πίνειν ἀπὸ θηλῆς κατὰ ταυτὰ τοῖς βρέφεσι, πολλοὶ δὲ γίνονται τοιοῦτοι παρ' αὐτοῖς, ὅθεν καὶ τὸν περὶ τῆς Ὀλυμπιάδος μῦθον διαφοιτῆσαι πάλαι εἰκός, ὁπότε ἐκύει τὸν Ἀλέξανδρον, δράκοντός τινος, οἶμαι, τοιούτου συγκαθεύδοντος αὐτῇ, ὠνοῦνται τῶν ἑρπετῶν ἓν τὸ κάλλιστον, ὀλίγων ὀβολῶν· *Ibi cùm immani magnitudine dracones conſpicerent, cicures ac manſuetos, adeò ut à mulieribus alerentur, & cum pueris cubarent, & ſe conculcari ſuſtinerent, neque ſe premi indignè ferrent, denique infantum more lac è papilla ſugerent (quales apud illos ſunt permulti) unde veriſimile eſt olim de Olympiade fabulam increbuiſſe, quando concumbente cum illa hujuſmodi puto quopiam dracone, Alexandrum conceperat, unum ex his ſerpentibus, qui eſſet pulcherrimus, paucis obolis emunt.* Selon Plutarque (g) les femmes de ce païs-là ſe ſervoient de ces ſerpens pendant la fête de Bacchus ; car elles affectoient de la celebrer avec tous les ſignes du plus furieux fanatiſme. Elles faiſoient donc en ſorte que ces bêtes ſe gliſſaſſent ſur les thyrſes qu'elles portoient à la main, & ſur les couronnes qu'elles portoient à la tête ; elles croyoient par là faire plus de peur aux hommes. Il remarque (h) qu'Olympias ſe piquoit plus que les autres d'être tranſportée de fureur durant cet anniverſaire.

(C) *Que Nectanebe .... debaucha Olympias ſe trompent.*] Nous aprenons de Plutarque (i) que Nectanebe ou Nectanabe abandonnant Tachus ſon parent, qui lui avoit donné le commandement de ſon armée, ſe fit declarer Roi d'Egypte (k), & qu'Ageſilaus prit ſon party. Les Perſes le vainquirent, & le chaſſerent d'Egypte. Les uns pretendent qu'il ſe ſauva en Ethiopie ; d'autres diſent qu'il s'en alla à la Cour de Macedoine, parce qu'il crut que le Roi Philippe l'aſſiſteroit puiſſamment contre les Perſes : mais il fut, dit-on, ſi meconoiſſant du bon accueil que lui fit ce Prince, qu'il n'oublia rien pour jouïr d'Olympias, & qu'il recourut même aux preſtiges de la Magie où il étoit un grand maître (l). Il fit ſuccomber par ce moyen cette Reine, & la rendit mere d'Alexandre. On ajoûte que Philippe en decouvrit quelque choſe, & que depuis ce tems-là ſa femme lui fut très-ſuſpecte d'adultere, & que ce fut la veritable raiſon pourquoi il la renvoya. Ce ſont toutes fables. La Chronologie nous montre qu'Alexandre étoit âgé de ſix ans, lors que Nectanebe fut chaſſé de ſon Royaume. Je tiens ceci du docte Freinshemius, & je lui en donne tout l'honneur. *Nec deſunt*, dit-il (m), *qui* fabuloſum id quidem ; non tamen adulterium matris falſo jactatum *adſerant*. Quippe pulſum Ægypti regno Nectanebum, non, ut vulgo arbitrantur, in Æthiopias conceſſiſſe ; ſed quum adverſus vim Perſicam in Philippo maxime præſidium ſperaret, in Macedoniam vectum, magicis præſtigiis inluſiſſe Olympiadi, torumque hoſpitis temeraviſſe. Suſpectam quidem exinde Philippo, neque aliam tam intimam divortii quod inter eos ſequutum eſt, cauſſam, pro comperto poſtea fuiſſe..... (n) *Ceterum Nectanebi fugæ temporibus hiſce*

(a) Ἀποβαλεῖν δὲ τῶν ὄψεων αὐτὸν τὴν ἑτέραν, ἣν τῷ τῆς θύρας ἁρμῷ προσβαλών, κατώπτευσεν ἐν μορφῇ δράκοντος συνευναζόμενον τῇ γυναικὶ τὸν Θεόν. Amiſiſſe vero eum alterum oculum, quem rimæ oſtii admovens Deum conſpexit ſerpentis figura cum uxore ſua concubantem. *Plut. in Alex. initio, p. m. 665.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Id. ib.*

(d) Qua nocte eum mater Olympias concepit, viſa per quietem eſt cum ingenti ſerpente volutari. (*d'autres liſent* voluptari.) *Juſtin. l. 12. c. 16.*

(e) *Tanaquillus Faber, in Juſtin. p. 291. edit. Græviana* 1683.

(f) *Lucianus in Pſeudomanti pag.* 863. *to.* 1. *edit. Salmurienſis* 1619.

(g) *Ubi ſupra.*

(h) Ἡ δὲ Ὀλυμπιὰς μᾶλλον ἑτέρων ζηλώσασα τὰς κατοχὰς, καὶ τοὺς ἐνθουσιασμοὺς ἐξάγουσα βαρβαρικώτερον, ὄφεις μεγάλους χειροήθεις ἐφείλκετο τοῖς θιάσοις. Olympias autem, præ cæteris motum lymphaticum æmulans, & fanaticum peragens ritum horridiore ſpectaculo, ſerpentes manſuefactos trahebat thiaſis ingentes. *Plutarch. ibid.*

(i) *In Ageſilao, p.* 617.

(k) *Voyez l'article* Tachus.

(l) *On lit de certain Magicien dit Nectanabus, lequel ayant faict un nombre de navires & galleres de cire, à meſure qu'il les ſubmergeoit en de l'eau dans un grand baſſin, les vaiſſeaux de ſes ennemis couroient la même fortune.* Vigenere ſur la ſtatuë d'Eſculape de Philoſtrate, fol. 157. to. 2. édit. in 4.

(m) *Freinſhemius, Supplem. in Q. Curtium l. 1. c. 1. n.* 15.

(n) *Id. ib. n.* 19.

bien qu'on sût la part qu'elle avoit (*D*) à ce parricide. Au commencement elle ne fut pas fâchée * qu'on s'imaginât que Jupiter l'avoit engrossée d'Alexandre; mais dans la suite elle se moqua de cette opinion. Cela paroît par une lettre qu'elle (*E*) écrivit à ce Prince, quand elle sut qu'il se disoit hautement fils de Jupiter, & qu'il se (*F*) faisoit traiter de Dieu. Antipater fut brouillé presque toûjours

* *Voyez les remarques A & B.*

hisce non congruit: sexennis enim jam erat Alexander, quum ille ab Ocho victus, avitis opibus excideret.

(D) *Qu'on sût la part qu'elle avoit à ce parricide.*] La honte de son divorce, & le nouveau mariage de son mari (*a*) la piquerent si vivement, qu'elle exhorta le Roi d'Epire son frere à faire la guerre à Philippe. Elle en seroit venuë à bout, si Philippe ne l'eût prevenuë en mariant sa fille avec ce (*b*) Monarque. Elle poussa Pausanias à l'assassinat de son mari; elle fit tenir des chevaux tout prêts à cet assassin; & la nuit même qu'elle rentra dans la Macedoine pour assister aux funerailles de ce Prince, elle fit mettre une couronne sur la tête de Pausanias attaché en croix. Au bout de quelques jours elle lui fit des funerailles; elle lui bâtit un tombeau, & inspira au peuple la religion d'un anniversaire en l'honneur de ce meurtrier. En suite elle fit tuer la fille que son mari avoit euë de Cleopatre; elle la fit, dis-je, tuer sur le giron de sa mere, & puis elle fit pendre la mere en sa * presence. Enfin elle consacra à Apollon le poignard dont Pausanias s'étoit servi pour tuer Philippe, & voulut que ce poignard portât le nom qu'elle avoit eu dans son enfance. Elle fit toutes ces choses si publiquement, qu'on auroit dit qu'elle craignoit qu'il n'y eût pas de bonnes preuves que c'étoit elle qui les faisoit faire. Voyez si j'ai bien entendu Justin. (*c*) *His stimulis irarum utrique* (*d*) *Pausaniam, de impunitate stupri sui querentem, ad tantum facinus impulisse creduntur. Olympias certe fugienti percussori equos quoque præparatos habuit. Ipsa deinde, audita regis nece, cum titulo officii ad exequias cucurrisset, in cruce pendentis Pausaniæ capiti, eadem nocte qua venit, coronam auream imposuit: quod nemo alius audere, nisi hæc, superstite Philippi filio, potuisset. Paucos deinde post dies, refixum corpus interfectoris super reliquias mariti cremavit, & tumulum ei eodem fecit in loco, parentarique eidem quotannis, incussa populo superstitione, curavit. Post hæc Cleopatram, à qua pulsa Philippi matrimonio fuerat, in gremio ejus prius filia interfecta, finire vitam suspendio coëgit, spectaculoque pendentis ultionem potita est, ad quam per parricidium festinaverat. Novissime gladium, quo rex percussus est, Apollini sub nomine Myrtalis consecravit: hoc enim nomen ante Olympiadis parvulæ fuit. Quæ omnia ita palam facta sunt, ut timuisse videatur, ne facinus ab ea commissum non probaretur.*

(*a*) *Il epousa Cleopatre fille d'Attalus, selon Justin* lib. 9. cap. 5. *ou niece, selon Plutarque* in Alexandro, & *Diodore de Sicile*, lib. 16. c. 94.

(*b*) *Tiré de Justin lib. 9. c. 7.*

* *Les paroles de Justin soufrent ce sens, mais on peut aussi les entendre comme si Olympias n'avoit fait que voir Cleopatre penduë.*

(*c*) *Id. ib. p. m.* 204. 205.

(*d*) *C'est-à-dire* Olympias *& Alexandre son fils.*

(E) *Par une lettre qu'elle écrivit à ce Prince.*] Il avoit pris le titre de fils de Jupiter Hammon en écrivant à sa mere: voici la reponse qu'il reçut. *De grace mon fils, tenez vous en repos, ne soyez pas mon accusateur auprès de Junon, elle me fera quelque grand mal, puis que dans vos lettres vous me reconoissez pour sa rivale.* Nous ne savons cela que par Aulugelle, car nous n'avons point le livre de Varron d'où il l'avoit copié, ni plusieurs autres écrits où l'on en faisoit mention. Voici les paroles d'Aulugelle. *In* (*e*) *plerisque monumentis rerum ab Alexandro gestarum, & paulo antè in libro M. Varronis, qui inscriptus est* Orestes vel de insania, *Olympiadem Philippi uxorem festivissimè rescripsisse legimus Alexandro filio. Nam quum is ad matrem ita scripsisset; Rex Alexander Jovis Hammonis filius Olympiadi matri salutem dicit. Olympias rescripsit ad hanc sententiam:* Amabo, *inquit*, mi fili, quiescas: neque deferas me neque criminere adversum Junonem. Malum mihi prorsum illa magnum dabit, quum tu me litteris tuis pellicem illi esse confiteris. Freinshemius se trompe, quand il assûre qu'Olympias écrivit à Alexandre qu'elle n'avoit point merité d'être exposée au ressentiment de Junon; *Missaque* (*f*) *epistola petivisse* ne se nihil tale commeritam odiis Junonis objectare pergeret. Moreri qui n'alloit jamais aux sources, a raporté infidellement le precis de cette lettre, pour s'être fié à la traduction (*g*) de Freinshemius. Je ne nie point que les paroles d'Olympias n'ayent l'air d'une raillerie; mais au fond si l'on vouloit s'arrêter au pied de la lettre, on soutiendroit fort & ferme que cette Princesse ne nie point ses anciennes habitudes avec Jupiter, & qu'elle veut seulement que son fils ne s'en vante pas; de peur que Junon qui peut être les ignoreroit sans cela, ou ne s'en mettroit pas en peine pendant qu'on n'en feroit point de bruit, ne reveillât toute la fureur de sa jalousie, en voyant ce nouveau batard de son mari prôner par toute la terre les faveurs d'Olympias. Puis donc qu'à suivre le sens literal on ne trouveroit rien davantage dans les paroles d'Aulugelle, il n'est pas permis de les citer en Italique, comme si l'on y trouvoit formellement qu'Olympias ait protesté de son innocence. Les (*h*) termes dont Plutarque (*i*) s'est servi signifient seulement qu'elle vouloit que son fils se tût: or il y a une grande difference entre dire, *je ne veux pas que l'on m'accuse devant Junon*, & dire *je n'ai rien fait dont Junon se doive fâcher.* Elien raconte une chose qui temoigne que cette Reine fit un jour une reflexion pleine de pitié, sur la foiblesse qu'Alexandre avoit fait paroître de vouloir passer pour un Dieu. Aprenant qu'il étoit mort depuis quelques jours sans être encore (*k*) enterré, elle s'écria, *O mon pauvre fils, vous avez fait tous vos efforts pour avoir place parmi les Dieux, & vous n'avez pas même l'honneur de la sepulture qui est commun à tous les mortels.* Ἀλλὰ (*l*) σὺ μὲν οὐρανῷ μεταςχεῖν βουλόμενος, καὶ τοῦτο σπεύδων, νῦν οὐδὲ τῶν κοινῶν δήπου, καὶ ἴσων πᾶσιν ἀνθρώποις μεταςχεῖν ἔχεις, γῆς τε ἅμα, καὶ ταφῆς. *Tu vero quum inter cœlites locari volueris, & id perficere summo studio conatus sis, nunc neque illorum quidem, quorum omnibus mortalibus æquale & par jus est, particeps fieri potes, terræ sepulturæque.* Cela me fait souvenir de la raillerie du Sophiste Theocrite (*m*), qui aprenant la mort d'Alexandre dit à ses compatriotes, ayez bon courage, Messieurs, puis que vous voyez les Dieux mourir plûtôt que les hommes.

(F) *Fils de Jupiter, & qu'il se faisoit traiter de Dieu.*] Cette usurpation des honneurs divins

(*e*) *Aulus Gellius lib.* 13. *cap.* 4.

(*f*) *Freinshemius, Supplem. l.* 1. *c.* 1. *n.* 20. *Il cite* Agel. 13. 4.

(*g*) *Faite par du Rier, & jointe au Q. Curce de Vaugelas.*

(*h*) *C'est-à-dire ceux qu'il attribuë directement à Olympias.*

(*i*) Ἕτεροι δέ φασιν αὐτὴν ἀφοσιοῦσθαι καὶ λέγειν, Οὐ παύσεταί με διαβάλλων Ἀλέξανδρος πρὸς τὴν Ἥραν. Alii hoc illam ajunt abdicasse ac dixisse, Non desinet Alexander in crimen me apud Junonem vocare. *Plutarch. ubi supra.*

(*k*) *Voyez Elien var. Histor. lib.* 12. *c.* 64.

(*l*) *Ælian. ibid. l.* 13. *c.* 30.

(*m*) *Clem. Alexandr. Admonit. ad gentes p.* 61.

toûjours avec elle pendant l'absence d'Alexandre; & il étoit bien difficile qu'une femme aussi soupçonneuse *, & d'aussi mauvaise humeur que celle-là, s'accordât avec celui qui commandoit dans la Macedoine. C'étoit l'emploi qu'Alexandre avoit donné à Antipater, lors qu'il partit pour la conquête de l'Asie. Après la mort de ce Conquerant sa mere fut obligée de s'en aller en Epire, d'où Polyperchon la rapella six ans après. Aridée & sa femme Eurydice qui regnoient dans

* *Voyez la remarque A, lettre t.*

Ssss 3 la

vins tendoit à diverses choses, & entre autres à disculper Olympias, qui passoit pour s'être mal gouvernée sur le chapitre de la chasteté. Voici mon temoin; il nous aprendra en même tems la venalité des oracles du Paganisme. Nous allons voir qu'Alexandre fit corrompre les Prêtres de Jupiter Hammon, pour les engager à repondre ce qu'il souhaitoit touchant la paternité de Jupiter. *Igitur (a) Alexander cupiens originem divinitatis acquirere, simul & matrem infamia liberare, per præmissos subornat antistites, quid sibi responderi velit. Ingredientem templum statim antistites ut Hammonis filium salutant. Ille lætus dei adoptione hoc se patre censeri jubet. Rogat deinde, an omnes interfectores parentis sui sit ultus; respondetur, patrem ejus nec posse interfici, nec mori; regis Philippi peractam plene ultionem esse.* J'ai dit ailleurs (b) qu'une fine politique le poussa à vouloir passer pour un Dieu: il l'avouë à son pere dans un des dialogues de Lucien (c). J'ai dit aussi qu'il étoit plus reservé envers les Grecs, touchant cette pretension, qu'envers les barbares; mais je dois ajoûter ici qu'il abandonna enfin ce menagement; il voulut que les villes Greques fissent des decrets concernant sa divinité. Les resolutions qu'elles prirent là-dessus furent differentes; le decret de Lacedemone fut conçu en ces termes. *Puis qu'Alexandre veut être Dieu, qu'il le soit.* (d) Ἄλλοι μὲν ἂν ἄλλα ἐψηφίσαντο· Λακεδαιμόνιοι δ᾽ ἐκεῖνα, ἐπειδὴ Ἀλέξανδρος βούλεται θεὸς εἶναι, ἔστω θεός. *Itaque aliis aliter statuentibus, Lacedæmonii decretum ejusmodi fecerunt: Quoniam Alexander Deus esse vult, esto Deus.* L'Auteur que je cite n'a point su tout ce que firent les Atheniens; il ne nous parle que de leur opposition au decret (e) que Demades leur proposa, qu'Alexandre fût desormais le 13. des grans Dieux. Il fut condamné à l'amende, pour avoir osé proposer cette impieté. Elien n'en savoit pas davantage; mais il est fort aparent que Demades ne desista point de son entreprise, & que le decret passa (f) enfin. Il representa aux Atheniens qu'ils prissent garde de ne pas perdre la terre, en voulant trop soigneusement conserver le ciel. Erasme n'a point compris la pensée de cet Orateur. *Quum Athenienses*, dit-il (g), *vellent Alexandro divinos honores decernere, videte inquit* (Demades) *ne dum cœlum custoditis, terram amittatis. Alexander enim ambiebat monarchiam. Absurdum autem erat eos sic alium donare cœlo, ut ipsi terra sua pellerentur.* Erasme supose que Demades s'opposoit aux honneurs divins d'Alexandre, & il le fait raisonner confusément. Ce sont deux fautes. La verité est que Demades conseilloit cette deïfication, & qu'il se fondoit sur ce qu'il étoit à craindre qu'Alexandre ne conquît l'Attique, pour châtier ceux qui lui auroient refusé le ciel. J'ai dit dans l'article (h) de ce Conquerant, qu'il n'y a guere d'aparence qu'il ait pu être fermement persuadé de sa pretenduë nature divine; car il avoüoit que deux choses l'avertissoient principalement qu'il étoit homme: il dormoit; & il couchoit avec des femmes; & il croyoit que c'étoient deux infirmitez incompatibles avec la divinité. Mais comment pouvoit-il donc croire que Jupiter l'eût engendré? Une blessure l'avertit aussi qu'il étoit homme, & il en prit occasion de railler un peu les flateurs qui lui conferoient la divinité.

(a) *Justin. lib. 11. c. 11. p. m. 241. 242. Voyez aussi Orose lib. 3. c. 16.*

(b) *Dans l'article* Macedoine, *remarque* E.

(c) *Lucian. to. 1. p. m. 256.*

(d) *Ælian. var. Hist. l. 2. c. 19.*

(e) *Id. lib. 5. cap. 12. Voyez aussi Athenée lib. 6. pag. 251.*

(f) *Voyez Plutarque* in vita Lycurgi Oratoris, pag. 842. *Clement d'Alexandrie* Admonit. ad gentes, p. 61. *St. Chrysostôme* Homil. 26. in poster. ad Corinth. (*où par megarde il attribuë aux Romains, ce qu'il devoit dire des Atheniens, comme Saumaise le remarque* in Lamprid. Alexandr. Sever. cap. 63.) *St. Cyrille* in Julian. lib. 6.

(g) *Erasm. Apophthegm. l. 6. p. m. 499.*

(h) *Remarque* E.

C'est du vrai sang, & non de l'humeur telle
Qui coule aux Dieux de nature immortelle:

leur dit-il (i), en leur montrant ce qui sortoit de sa blessure. Quelques-uns disent que ce ne fut point lui, mais Callisthene qui employa cette raillerie. Voyez sur tout ceci le Commentaire de Freinshemius sur le chapitre 7. du 4. livre de Quinte-Curce. Ce que Zonare raconte que ce Prince se voyant prêt à mourir se voulut jetter dans l'Euphrate, afin de persuader au monde sa translation au ciel, n'est point destitué de toute aparence: car de quel manege ne s'étoit-il point servi, pour persuader qu'il étoit un Dieu, & pour établir le culte de sa pretenduë divinité? *Jamque omnibus præparatis quod olim prava mente conceperat tunc esse maturum, quonam modo cœlestes honores usurparet, cepit agitare. Jovis filium non dici tantum se, sed etiam credi volebat, tanquam perinde animis imperare posset ac linguis. Itaque more Persarum Macedonas venerabundos ipsum salutare prosternentes humi corpora* (k) &c.

Le Sieur Naudé me fournit ici une matiere de critique. *Alexandre*, dit-il (l), *fit croire ... que lors qu'il vint au monde la Deesse Diane assista si assiduement aux couches d'Olympias, qu'elle ne songea pas à secourir le temple qu'elle avoit en Ehpese, lequel dans cet intervalle fut entierement consommé par un (m) fortuit embrasement..... Certains captifs luy ayant donné la conoissance du remede dont on se pouvoit servir contre les fléches empoisonnées des Indiens, il fit croire auparavant que de le publier; que Dieu le luy avoit revelé en songe. Mais cette insatiable cupidité l'ayant conduit jusques à se faire adorer, il reconnut enfin par les remontrances de Callisthenes, par l'obstination des Lacedemoniens, & par les bleßures qu'il recevoit tous les jours en combatant, que toutes ses forces ne seroient jamais suffisantes pour pouvoir établir cette nouvelle Apotheose, & qu'il faut une plus grande fortune pour gagner une petite place dans le ciel, que pour dompter icy bas & dominer toute la terre.* Il n'est pas vrai qu'Alexandre ait fait acroire que Diane, trop occupée aux couches d'Olympias, laissa brûler le temple d'Ephese. Ce fut la pensée d'un Historien (n) dont Plutarque s'est moqué: personne ne dit qu'elle vienne d'Alexandre. Les Lacedemoniens s'opposerent-ils à sa deïfication? Ne firent-ils pas un decret en (o) sa faveur? & quoi qu'ils le tournassent malignement, on ne peut pas dire qu'ils ayent été un obstacle à son dessein.

(i) *Τοξεύμαλι δὲ πληγεὶς εἰς τὸ σκέλος, ὡς πολλοὶ συνέδραμον τῶν πολλάκις εἰωθότων αὐτὸν Θεὸν προσαγορεύειν, διαχυθεὶς τῷ προσώπῳ, Τουτὶ μὲν, αἷμα, εἶπεν, ὡς ὁρᾶτε, καὶ οὐκ ἰχώρ, -- οἷός περ τε ῥέει μακάρεσσι θεοῖσιν.* Jaculo crus ictus, multis concurrentibus eorum qui ipsum sæpenumero solebant Deum salutare, renidente vultu, hoc quidem, inquit, sanguis est, ut videtis, non ille, *Humor, qui superum manat de corpore divum.* Plut. in Apophtheg. pag. 180. D.

(k) *Q. Curtius lib.* 8. *c.* 5.

(l) *Naudé, Coups d'Etat, ch.* 3. *p. m.* 318.

(m) *Il n'étoit pas fortuit, puis qu'un maraud confessa qu'il avoit mis le feu à ce temple afin de faire parler de soi.*

(n) *Voyez l'article* Fontarabie, *pag.* 1166. *col.* 2.

(o) *Voyez ci-dessus Elien, lettre d.*

la Macedoine voulurent l'empêcher d'y rentrer : mais leurs efforts furent inutiles; les Macedoniens se declarerent pour elle, & par son ordre ils se defirent de l'un & de l'autre. Elle perdit bien-tôt l'amitié de ses sujets, par la cruauté avec laquelle elle fit mourir plusieurs grans Seigneurs. Se defiant donc de l'affection des Macedoniens, elle s'alla enfermer dans Pydne, dès qu'elle eut apris l'arrivée de Cassander. Elle y fut assiegée, & reduite par la faim à capituler. On lui promit la vie; mais Cassander n'observa point cet article de la capitulation. Il assembla le peuple, & demanda ce que l'on feroit de cette Princesse. Sur cela ceux qu'il avoit subornez, & qui étoient les proches parens des personnes qu'elle avoit fait mourir, demanderent qu'elle fût punie de ses cruautez. On eut égard à leurs plaintes, on la condamna au dernier suplice*. Elle le souffrit (*G*) courageusement, & avec des marques de pudeur. Je n'ai lu que dans un moderne, que le serpent qui eut à faire avec elle, lui laissa des taches sur le corps qui ne s'effacerent (*H*) jamais. C'est de la mere d'Auguste qu'on a dit cela.

* *Tiré de Justin lib. 14 cap. 5. & 6.*

ORI-

(G) *Elle souffrit courageusement* le dernier suplice, *& avec des marques de pudeur.*] Tant il est vrai que les ames les plus perdues renoncent plus aisément à la vertu, qu'aux aparences de la vertu. Voici une femme repudiée pour ses adulteres, & d'ailleurs coupable des plus grans crimes, qui donne ses derniers soins à faire en sorte que ses habits, quand elle sera par terre, derobent la vuë de tout ce que la pudeur defend de montrer. *Insuper (a) exspirans capillis os, veste crura contexisse fertur, ne quid posset in corpore ejus indecorum videri.* Un pareil soin est moins admirable dans Polyxene, qui étoit une jeune fille, & une personne très-vertueuse. Euripide n'a pas manqué d'observer qu'elle donna très-bon ordre que sa chute fût accompagnée de toutes les bienseances *.

(b) Ἡ δ', καὶ θνήσκουσ', ὅμως
Πολλὴν πρόνοιαν εἶχεν εὐσχήμως πεσεῖν,
Κρύπτειν θ', ἃ κρύπτειν ὄμματ' ἀρσένων χρεών.

Hæc verò etiam moriens, tamen
Magnam sollicitudinem habuit decenter ut caderet,
Et occultaret, quæ occultare oculos virorum convenit.

Pline le jeune observe la même chose touchant la grande Vestale, que Domitien fit condamner à être enterrée toute vive. *Quinetiam (c) quum in illud subterraneum cubiculum demitteretur, hæsissetque descendenti stola, vertit se, ac recollegit. Cumque ei carnifex manum daret, aversata est, & resiluit : fœdumque contactum quasi planè à casto puroque corpore novissima sanctitate rejecit : omnibusque numeris pudoris,* πολλὴν πρόνοιαν εἶχεν εὐσχήμως πεσεῖν. Je ne dis rien de l'Amazone Penthesilée, car le Poëte qui remarque qu'en mourant elle tomba de cheval étenduë tout de son long sans rien montrer, nous permet de croire que le hasard dirigea ainsi les choses.

(d) Ἡ δ' ἆκα μίγη κονίῃ, καὶ ὀλέθρῳ,
Εὐσταλέως ἐριποῦσα κατ' οὔδεος· οὐδέ οἱ αἰδὼς
Ἤσχυνεν δέμας ἠΰ, τάθη δ' ἐπὶ νηδύα μακρῷ.

Quæ mox cum pulvere & morte commiscetur,
Compositè cadens ad terram, nec pudor
Formosum corpus dedecorat, sed extenditur in latum ventrem.

Mais que dirons nous de Cesar le plus impudique de tous les hommes, qui eut neanmoins une precaution semblable à celle de Polyxene? *Utque animadvertit undique se strictis pugionibus peti, toga caput obvolvit : simul sinistra manu sinum ad ima crura deduxit quo honestius caderet, etiam inferiore corporis parte velata (e).* Il faut dire que non seulement l'impudicité trouve des bornes dans les personnes qu'elle domine, mais aussi qu'il y a des gens fort dereglez dans leurs actions, qui dans leurs paroles, & dans tout le reste de l'exterieur observent religieusement les loix de la bienseance (*f*). Quant au courage qu'Olympias fit paroître le dernier jour de sa vie, en voici une belle description. (*g*) *Sed Olympias ubi obstinatos venire ad se armatos vidit, veste regali, duabus ancillis innixa ultro obviam procedit. Qua visa, percussores attoniti fortuna majestatis prioris, & tot in ea memoriæ occurrentibus regum suorum nominibus, substiterunt; donec à Cassandro missi sunt, qui eam confoderent, non refugientem gladium, nec vulnera, aut muliebriter vociferantem, sed virorum more fortium, pro gloria veteris prosapiæ, morti succumbentem, ut Alexandrum posses etiam in moriente matre cognoscere.* Cela montre que ceux qui disent que la cruauté est une marque de lâcheté, & qu'il n'y a rien de si rampant qu'une ame barbare & criminelle quand elle n'a plus de ressource, peuvent être combatus par de grans exemples.

(*H*) *Des taches sur le corps qui ne s'effacerent jamais.*] Savaron est le moderne dont je veux parler : je raporterai ses paroles, après avoir mis ici le texte de Sidonius Apollinaris qu'il a commenté.

Magnus (h) Alexander, nec non Augustus, habentur
Concepti serpente Deo : Phœbumque, Jovemque
Divisere sibi : namque horum quæsiit unus
Cynisia sub Scyrte patrem maculis genitricis.
Alter Phœbigenam sese gaudebat haberi,
Pæonii jactans Epidauria signa draconis.

La note de Savaron sur le 4. de ces six vers contient ceci. *Hæc de Alexandro dicta sunt, non de Augusto, ut vir (i) doctus scribit, qui quidem Alexander quærebat patrem suum insignitum serpentis maculis, quibus insignita erat Olympias mater, quæ cum Jupiter Hammon sub specie serpentis concubuerat, & serpentinas maculas insuserat sui concubitus testes. Idem, de Accia Augusti matre, Sueton. cap.* 94. Il a raison de soutenir que ce vers concerne Alexandre & non pas Auguste. Mais où a-t-il lu qu'Olympias porta sur son corps les marques de l'animal dont Jupiter prit la forme? Personne n'en fait mention : je croi donc que les taches dont parle le Poëte sont

celles

(a) *Justin. lib. 14. sub finem.*

* *Elle eut d'ailleurs le courage de se voir donner le coup. Voyez Mr. Drelincourt à la page 125. de l'Achilleus index, 3. edition. Vous y trouverez une exquise & ample erudition sur Polyxene.*

(b) *Euripides in Hecuba. vers. 568. pag. m. 35. Voyez aussi* Ovide Metam. l. 13. *où il dit de Polyxene,* Tunc quoque cura fuit partes velare tegendas Cum caderet, castique decus servare pudoris.

(c) *Plinius epist. 11. lib 4. pag. m. 240.*

(d) *Quintus Calaber in Supplem. Homeri lib. 1. v. 6.9. p. m. 168.*

(e) *Sueton. in Cæsare, c. 82.*

(f) *Conferez l'article* Naples *p. 644. remarque H.*

(g) *Justin. lib. 14. c. 6. p. m. 328. 329.*

(h) *Sidon. Apollinar. Carm. 2. v. 121.*

(i) *C'est-à dire Casaubon in Sueton. August. cap. 94.*

ORICELLARIUS (Bernard) Florentin, allié des *Medicis, eut part aux plus belles charges † de sa patrie. Il florissoit vers la fin du XV. siecle. Ce qu'on citera dans les remarques temoigne que ses Ouvrages étoient d'un bon stile. Il a écrit avec beaucoup ‡ de partialité l'expedition de Charles VIII. en Italie. Je ne pense pas qu'il le faille distinguer ⟊ de Bernard Ocricularius, dont Erasme a dit une chose qui (A) merite d'être sue. Pierius Valerianus

* *Voyez la remarque B.*

† Vir consularis gravissimus. *Pocciantius de Scriptor. Florent. p. 32.*

‡ Qua in historia moderatio scriptori probo conveniens, & alienus à studiis partium animus desiderantur. *Mabill. Musei Ital. to. 1. p. 169.*

⟊ *Konig en fait deux Auteurs.*

celles de la reputation de cette Reine : il veut dire sans doute qu'Alexandre chercha son pere dans le temple de Jupiter Hammon, afin d'effacer ces taches, c'est-à-dire, afin de mettre à couvert l'honneur de sa mere. Les paroles de Justin que j'ai (a) citées nous conduisent à ce sens-là. J'avois fait cette observation avant que de consulter le Commentaire de Freinshemius, où j'ai trouvé la même censure de la pensée de Savaron. (b) *Nescio num ita potius accipiendus sit Sidonius Carm. 2. 124. ubi dicit quæsisse Alexandrum* Cyniffa sub Syrte patrem maculis genitricis : *quam, ut explicat Vir doctissimus, de maculis à concubitu draconis, in matris corpore relictis, ut nimirum Sidonius velit, eum per infamiam matris, quam eo modo adulterii ream agebat, Hammonem sibi patrem quæsivisse. Certe enim de maculis ejus generis serpentinis nihil recordor legisse, quod ad Olympiadem pertineat.* S'il s'agissoit d'Atia mere d'Auguste, il faudroit parler autrement, car nous lisons dans Suetone que les marques qu'elle eut sur son corps après avoir cru qu'un serpent l'avoit connuë, l'empêcherent tout le reste de sa vie d'aller au bain ; elle n'osoit paroître avec une nudité si bigarrée. Cette avanture est si étrange, & si étonnante, que si elle étoit certaine, elle mettroit à bout tous les esprits forts. Qu'on me permette de la copier. (c) *In Asclepiadis Mendetis* Θεολογυμένων *libris lego, Atiam, cum ad solenne Apollinis sacrum media nocte venisset, posita in templo lectica, dum ceteræ matronæ dormirent, obdormisse, draconemque repente irrepsisse ad eam, paulloque post egressum, illamque expergefactam quasi à concubitu mariti purificasse se, & statim in corpore ejus extitisse maculam, velut depicti draconis, nec potuisse unquam exigi, adeo ut mox publicis balneis perpetuo abstinuerit.* Si de telles histoires n'avoient été debitées qu'une fois, & que dans un siecle Philosophe, on oseroit moins s'en moquer ; mais quand on fait reflexion qu'ayant commencé de se montrer aux tems fabuleux, elles ont été renouvellées en divers siecles, on ne balance point à soutenir que les fictions poëtiques leur ont donné la naissance, & que la flaterie en a fait tirer diverses copies, tantôt en faveur de celui-ci, tantôt en faveur de celui-là. Les (d) Messeniens debiterent qu'Aristomene nâquit d'un Dieu metamorphosé en serpent. Les Sicyoniens divulguerent la même chose d'Aristodamas. Les Romains furent bien-aises que leur Scipion participât au même avantage qu'Alexandre : & puis il se trouva des flateurs qui en honorerent Auguste. Une telle naissance sembloit si glorieuse, que l'Empereur Galerius fils d'un (e) païsan se (f) l'attribua, pour se donner du merveilleux. Remarquez que Scipion étoit bien aise que l'on crût cela de sa mere ; & je ne sai si les habiles Romains n'aidoient pas un peu à fomenter cette opinion : car dans l'état où Annibal avoit reduit Rome, il étoit à souhaiter que les erreurs populaires relevassent les esperances, & fissent regarder Scipion comme un homme destiné des Dieux à de grandes choses. Voici de belles paroles de Tite Live. (g) *Fuit enim Scipio, non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juventa in ostentationem earum compositus : pleraque apud multitudinem aut per nocturnas visa species, aut velut divinitus mente monita, agens : sive & ipse capti quadam superstitione animi, sive ut imperia consiliaque velut sorte oraculi missa, sine cunctatione assequeretur. Ad hoc jam inde ab initio præparans animos, ex quo togam virilem sumpsit, nullo die prius ullam publicam privatamque rem egit, quam in Capitolium iret, ingressusque ædem consideret : & plerumque tempus solus in secreto ibi tereret. Hic mos, quem per omnem vitam servabatur, seu consulto, seu temere, vulgatæ opinioni fidem apud quosdam fecit, stirpis eum divinæ virum esse ; retulitque famam, in Alexandro Magno prius vulgatam, & vanitate & fabula parem, anguis immanis concubitu conceptum, & in cubiculo matris ejus persæpe visam prodigii ejus speciem, interventuque hominum evolutam repente, atque ex oculis elapsam. His miraculis nunquam ab ipso elusa fides est : quin potius aucta arte quadam, nec abnuendi tale quicquam, nec palam affirmandi. Multa alia ejusdem generis, alia vera, alia assimulata, admirationis humanæ in eo juvene excesserant modum : quibus freta tunc civitas, ætati haud quaquam maturæ tantam molem rerum tantumque imperium permisit.* Il y a de grandes Maisons dans l'Europe, qui pretendent être issuës du commerce d'une femme avec quelque Esprit. Le Marechal de Bassompierre conte cela du chef de sa race. Voyez ses Memoires, & le Comte de Gabalis. Voyez aussi l'article de Platon.

(a) *Dans la remarque F, lettre a.*

(b) *Freinshemius in Q. Curtium lib. 4. c. 7. n. 25.*

(c) *Sueton. in Augusto cap. 94.*

(d) Velandæ ignominiæ repetitum ex antiquis fabulis de dracone commentum. Idem enim orim de Aristomene Messenios, de Aristodama Sicyonios jactavisse. *Freinshem. Supplem. in Quint. Curtium, lib. 1. c. 1. n. 17.*

(e) *Aurel. Victor. in Epitome, p. m. 222.*

(f) Is insolenter affirmare ausus est matrem more Olympiadis Alexandri Magni creatricis compressam dracone semet concepisse. *Id. ibid.*

(g) *T. Livius l. 26. p. m. 442. Voyez aussi Aulugelle lib. 7. c. 1.*

(A) *Erasme a dit une chose qui merite.*] Il ne put jamais l'engager à parler Latin : ce n'est pas qu'Ocricularius ne sût cette langue, c'est à cause qu'il en avoit étudié les finesses & les beautez, & qu'il craignoit d'être barbare, s'il se hasardoit à la parler sur le champ. Erasme raconte cela au sujet d'un apophthegme de Pollion. Cet Orateur reconoissoit qu'en bien plaidant il avoit aquis la facilité de plaider, & qu'en plaidant souvent il s'étoit rendu moins capable de bien plaider. Il arrive la même chose à ceux qui parlent souvent Latin ; ils aquierent la facilité de parler, & ils perdent l'habitude de parler exactement & poliment. (h) *Pollio dicebat*, Commode agendo factum est, ut sæpe agerem : sed sæpe agendo factum est ut minus commode, quia scilicet assiduitate nimia facilitas magis quam facultas, nec fiducia sed temeritas paratur. *Quod accurate factum velimus, raro faciendum est. Hac ratione duci videntur Itali quidam eruditi, qui licet pulchre calleant Latine, tamen vix unquam adduci possunt ut in familiari congressu Latine loquantur. At si quando compellit necessitas, dicunt exacte, quasique de scripto. Novi Venetiæ Bernardum Ocricularium civem Florentinum, cujus historias si legisses, dixisses alterum (i) Sallu-*

(h) *Erasm. Apophth. lib. 8. pag. 634. edit. 1556.*

(i) *Voici ce que le Poccianti pag. 33. de Scriptor. Florent. dit de Bernardus Oricellarius:* Dictavit quinetiam Florentinas historias, quas adeo phrasi extulit eloquentissima, quod (teste Michaële Urbinate) ipsum Salustium superasse videatur.

rianus (*B*) en a fait auſſi mention, & Pierre Crinitus (*C*) auſſi. Jean de la Caſa avoit une ſœur qui fut mariée avec un Oricellarius. Les fils de cette ſœur eurent ſoin de la ſepulture, & des Ecrits de leur oncle. Je ne remarque cela qu'afin d'avoir lieu de corriger une faute (*D*) qui concerne Naogeorgus.

ORIGENE,

Salluſtium, aut certe Salluſtii temporibus ſcriptas. Nunquam tamen ab homine impetrare licuit, ut mecum Latine loqueretur: ſubinde interpellabam, ſurdo loqueris vir præclare, vulgaris linguæ veſtratis tam ſum ignarus quam Indicæ. Verbum Latinum nunquam quivi ab eo extundere. Cette precaution des Italiens a duré long tems, car nous aprenons de Scioppius que Paul Manuce ne ſe laiſſoit arracher qu'avec mille peines 3. ou 4. mots Latins: ce qui faiſoit que les Allemans qui l'alloient voir, faiſoient plus de cas de leur ſcience que de la ſienne. Ils parloient Latin plus facilement que lui, d'où ils concluoient qu'il ne les égaloit pas. Le P. Maffée n'oſa ſoutenir la converſation avec le même Scioppius, parce qu'il auroit falu repondre en Latin. La repugnance de ces Meſſieurs ne venoit pas tant de ce qu'ils auroient eu de la peine à s'expliquer, que de la crainte de s'accoutumer aux barbariſmes, qui ſont preſque inevitables à ceux qui parlent Latin en converſation. Je m'aſſûre qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici les paroles de Scioppius après le paſſage d'Eraſme. La conformité des matieres m'autoriſe à les raporter. (*a*) *Nihil non faciunt* (Itali) *ut evitent omnia, unde aliquid infuſcandæ & contaminandæ orationis periculi oſtenditur. Latine igitur nunquam loquuntur, quod fieri vix poſſe perſuaſum habeant, quin quotidianus ejus linguæ uſus, ad inſtar torrentis lutulentus fluat, & cujuſquemodi verborum ſordes ſecum rapiat, quæ poſtea quodam familiaritatis jure, ſic ſe ſcribentibus ingerant, ut etiam diligentiſſimos fallant, & haud dubie pro Latinis habeantur. Hoc eorum conſilium cum haud intelligant Tranſalpini, id eorum inſcitiæ perperam adſignant. Sic recte Paulo Manutio uſu venit, ut quoniam vix tria verba Latina in familiari ſermone proferre poterat, eum Germani complures, qui loquentem audituri ad eum venerant, vehementer præ ſe contemnerent. Huic tamen nemo, qui ſanus ſit, ad puritatis & elegantiæ latinæ ſummam quicquid defuiſſe dixerit.... (b) Mihi quoque Petrus Maffeus Jeſuita nomini atque famæ parum reſpondere viſus eſt, cum ad eum Romæ undeviginti abhinc annis ſalutatum veniſſem. Neque enim inducere animum poterat, ut Latine mihi reſpondendi aleam ſubiret. Poſtea vero lecta, relectaque ejus hiſtoria, quam de rebus per Luſitanos in India geſtis condidit, conſilium hominis ſibi parum fidentis, labemque nomini ſuo metuentis intelligere mihi viſus ſum, quod etiam facere non potui, quin prudentiſſimum judicarem.* Je croi pouvoir dire que Mr. de Thou ſe regla ſur la conduite de ces Puriſtes d'Italie, car je trouve ces paroles dans un moderne. (*c*) *Le Jeſuite Maffée... diſoit le Breviaire en Grec, de crainte que les ſoleciſmes, & la façon de parler baſſe & ſimple, dans laquelle l'Ecriture Sainte s'eſt exprimée, comme dit Origene* (1), *n'alteraſſent l'élegance & la beauté du ſtile que nous admirons dans ſes eſcrits. Par la meſme raiſon, Mr. de Thou, qui a parlé Latin aveque l'abondance & la majeſté de Tite Live, ne reſpondit jamais aux harangues & aux compliments qu'on luy faiſoit en cette langue, que par truchement.*

POURQUOI quelques ſavans ne veulent point parler Latin.

(*a*) *Scioppius in judicio de ſtilo hiſtorico, p. m. 57.*

(*b*) *Id. ib. p. 58.*

(*c*) *Girac, Reponſe à la Defenſe des Oeuvres de Voiture, ſect. 18. p. 120.*

(1) Περὶ σολοικισμῶ, καὶ εὐτελῆς φράσεως τῆς γραφῆς.

(B) *Pierius Valerianus en a fait auſſi mention.*] C'eſt en parlant des eſperances trompeuſes de Jean Oricellarius fils de Bernard. Il aſpiroit au Cardinalat ſous Leon X. & plus encore ſous Clement VII. mais après divers delais qui le chagrinerent ſans lui faire perdre patience, la mort vint enfin faucher toute ſa fortune (*d*) & preſente & à venir. (*e*) *Eodem in albo reponendus Joannes Oricellarius ſummæ vir integritatis, quique litterarum ſtudia vel à teneris unguiculis ſectari cœperat, & apud Bernardum patrem eruditiſſimum virum, & apud Medicеos hujuſmodi ſtudiis in ea domo florentibus educatus fuerat. Erat is Leoni Decimo Pont. Max. amitinus frater, neque ullus erat, qui tum morum, tum litteraturæ, nobilitatis, & conſanguinitatis gratia non eum ſperaret ad Cardinalatus apicem in horas evehendum. Sed fortuna illi quoſdam oppoſuerat....* (*f*) *Adridere mox Joanni viſa ſors melior.... Hic igitur Oricellarius, dum ſe totum litterarum ſtudiis reſtituit, & fortunæ demum fallacias declinaſſe haud temere ſibi perſuadet, dumque Clemens de more quodam ſuo cunctator ordinandi hominis diem de die ducit. Ille in rapidiſſimam illapſus febrem magnæ doctorum hominum ſpei præreptus eſt.*

(*d*) *Il fut Gouverneur du Chateau St. Ange ſous Clement VII.* Pier. Valerian. de literator. infelicitate lib. 2. p. m. 74.

(*e*) *Id. ib. p. 73.*

(*f*) *Ibid. p. 74.*

(C) *Pierre Crinitus auſſi.*] Le Poccianti (*g*) ayant raporté que les lettres de Marſile Ficin, & celles de Pierre Crinitus rendent temoignage au ſavoir & à l'eſprit de Bernard Oricellarius, ajoûte; *Poſteritati tranſmiſit (teſte eodem Crinito) in primis libros quos de urbe Roma intitulaverat, in quibus admodum elaboravit in illuſtrandis atque obſervandis antiquorum monumentis.*

(*g*) *Pocciant. ubi ſupra pag. 32.*

(D) *Une faute qui concerne Naogeorgus.*] Par l'inſcription (*h*) du tombeau de Jean de la Caſa, il paroit qu'Horace ORICELLARIUS eut ſoin de dreſſer ce monument à ſon oncle maternel. *Horatius Oricellarius avunculo optime merito P.* Un Auteur Allemand obſerve que les vers Latins qui furent faits par Jean de la Caſa, contre ceux qui l'accuſoient d'avoir loüé la Sodomie, ne ſe trouvent point dans le recueil de ſes Ouvrages intitulé *Joannis Caſæ Latina monumenta.* Il (*i*) croit qu'Alexandre Strozza Inquiſiteur de la foi, fut cauſe que ces vers furent ôtez du recueil. Il raporte la permiſſion d'imprimer qui fut accordée par cet Inquiſiteur le 7. de Juin 1564. & il dit qu'Hannibal Oricellarius raſſembla ces monumens de Jean de la Caſa. Il nous donne les vers ſuprimez; & il s'imagine (*k*) que l'Auteur les fit pour repondre à la Satire que Naogeorgus avoit ajoûtée à la 2. édition du *regnum Papiſticum.* Il ſe trompe, car Jean de la Caſa ne fit ce poëme, que pour ôter aux Allemans les mauvaiſes impreſſions que Vergerio leur donnoit de lui, au ſujet des vers ſur la Sodomie. Voici un paſſage qui prouve manifeſtement qu'il ne ſe plaint point d'une ſatire publiée par un Allemand, mais des diſcours d'un fugitif.

Quare habere transfugæ
De me fidem nolite perditiſſimo:
Sed enecate eum indies magis ſui,

(*h*) *Voyez Imperialis in Muſæo hiſtor. pag. 28. Ghilini Theatr. parte 1. p. 79.*

(*i*) *Daniel Francus, Diſquiſit. Academ. de Papiſtarum indicibus librorum prohibitorum pag. 111.*

(*k*) Scripſerat in iſtum *Caſa* juvenilem, ut ipſe quidem excuſat, librum Thomas Naogeorgus, ſatyram regno papiſtico ſecundæ editionis quæ Baſileæ 1559. prodiit, adjectam. In hunc ergo *Caſa* ſequenti, quod ſubjiciemus carmine inſurrexit. *Id. ibid. p. 109.*

Pedo-

ORIGENE, l'un des plus fecons Ecrivains, & l'un des plus rares genies qui ayent fleuri dans l'Eglise primitive, a vêcu au troisiéme siecle. On parle si amplement de lui dans le Dictionaire de Moreri, & l'on y indique * tant d'Auteurs aisez à trouver, qui decrivent toute son histoire, que je ne dois faire ici qu'un petit article. Je me borne à ces 4. choses. J'indique 1. deux † Auteurs François qui nous instruisent pleinement des actions, & des opinions d'Origene. Je dis en 2. lieu, qu'une remarque de Mr. Daillé sur ce (*A*) que Mr. Cottibi avoit

* *Sur tout dans l'édition de Hollande.*

† *La Motte*, Vie de Tertullien & d'Origene, imprimée à Paris l'an 1675. in 8. *Du Pin*, Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, to. 1. p. 121. & suiv. edit. de Hollande 1690. in 4. *Le Moreri de Hollande n'indique pas ces deux Auteurs.*

Pedoribusque & esuritionibus:
Quod belle adhuc fecisse vos existimo,
Virtute natio & fide atque industria
Et literis clara, ingeniique gloria (a).

(a) *Ces vers sont la conclusion du Poëme raporté par Daniel Fraicus. Il se trouve dans le 1. tome* Delitiarum Poëtarum Italorum p. 702.

Paul Vergerio est le fugitif dont il parle. Voyez à la fin de l'Anti-Baillet le discours en prose que Jean de la Casa fit contre lui.

(*A*) *Une remarque de Mr. Daillé sur . . . . . Saint Origene.*] Mr. Cottibi Ministre de Poitiers ayant changé de religion l'an 1660. écrivit une lettre à son Consistoire, où il donnoit quelques raisons de son changement. On pria Mr. Daillé de lui repondre, & il le fit avec une grande exactitude. Sa reponse fut imprimée avec la lettre de l'Ex-Ministre l'an 1660. sous ce titre, *Lettre écrite à Mr. le Coq Sieur de la Talonniere sur le changement de religion de Mr. Cottiby.* Il remarqua entre autres choses que le nouveau converti qui se méloit de parler de Peres, & de prôner l'ancienne Eglise, avoit peu de conoissance de ce païs-là. On l'en convainquit par diverses preuves, dont la seconde est tirée de l'éloge de saint qu'il avoit donné à Origene. (b) *Ce langage le trahit, & montre qu'il est étranger, & dans la republique des Antiquaires, qui ne parlent pas ainsi d'un homme condamné par un Concile œcumenique; & sur tout dans les archives des Papes, où tant s'en faut que le pauvre Origene ait pû obtenir le titre de Saint, que dés l'an 494. il y fut nommé schismatique, & tous ses livres, excepté quelques-uns en petit nombre, condannés par Gelase* (1) *premier. Il n'y a pas encore tout à fait deux cens ans, que Jean Pic, Comte de la Mirandole, ayant publié à Rome entre ses neuf cens propositions,* qu'il est plus raisonnable de croire le salut d'Origene, que sa dannation, *les Maistres en Theologie l'en reprirent, disant,* que cette conclusion est temeraire, & blâmable, qu'elle sent l'heresie, & est contraire à la determination de l'Eglise universelle; *comme il le rapporte luy mesme dans son Apologie* (2). *Que n'eussent ils point fait, s'il eust mis Origene entre les Saints, comme a fait Monsieur Cottiby? eux qui ne peuvent souffrir qu'il doutast de sa perdition, ni qu'il jugeast qu'il y avoit plus d'apparence de le croire sauvé, que danné?* Voilà ce qu'on apelle une critique victorieuse: & quand nous ne saurions point d'ailleurs que le Ministre de Poitiers n'avoit point d'autre conoissance de la doctrine des Peres, que celle qu'il avoit aquise par la lecture de quelques Controversistes, cette remarque de Mr. Daillé nous en convaincroit. Continuons l'histoire de cette censure; nous y aprendrons qu'un Auteur surpris en faute, & manifestement convaincu de s'être trompé, n'a point de meilleur party à prendre que d'avouër de bonne grace la dette, ou au moins de ne dire mot; car presque toûjours les efforts qu'il fait pour se disculper, sont de pures extravagances. Monsieur Cottibi (c) repondit, que peut-être le titre de saint ne se trouvoit pas dans l'original de sa lettre, *ou qu'il le laissa passer dans la foule par un trait de plume*, plaçant Origene *au milieu de beaucoup d'autres* anciens Peres *à qui cet Epithete de saint est veritablement duë.* Ce sont deux échapatoires qu'on refuta invinciblement. On soutint que *Saint Origene* se trouvoit dans l'original écrit de la propre main de l'Auteur, & l'on prouva qu'il n'avoit pu y être mis par megarde. *Qui croira*, dit Monsieur Daillé (d), *qu'il n'ait copie au net, & leu & releu plus d'une fois une lettre qu'il écrivoit à un Consistoire, dont il abandonnoit & la religion & le ministere? Une lettre où il entreprenoit de leur persuader de suivre un exemple, qu'il n'ignoroit pas les devoir saisir de douleur & d'indignation? Une lettre, dont par consequent il ne pouvoit douter, qu'elle ne fust exactement examinée par des personnes irritées, & en colere contre luy? Asseurément ou il n'a pas le sens commun, ou il a bien touché, & limé cette lettre, & en a reveu plusieurs fois la copie avant que de l'envoyer, pour n'y rien laisser, qui peust donner sujet ou de moquerie à ceux qui ne l'aimoient pas, ou de degoust à ceux qui l'affectionnoient. Et neantmoins aprés tout cela ce* Saint Origene *est demeuré dans sa lettre, telle qu'il l'a envoyée & que nous l'avons veuë. Certainement l'auteur ne savoit donc pas, que ce n'est pas-là la qualité legitime d'Origene. S'il l'eust sçeu il l'eust ostée de sa lettre. Et s'il n'a pas sçeu un secret, qui est commun parmy ceux qui frequentent le païs de l'antiquité, je ne vois pas, comment je me puis fier aux promesses qu'il me faisoit &c.* La suite de l'Apologie de Cottiby est plus mauvaise, car il se jette sur le lieu commun de la haine des Ministres pour les saints, & dit cent choses hors de propos, comme l'on va voir. „(e) Mais comme il semble que les Ministres „soient gagnez pour faire la guerre aux Saints, „vous avez crû, qu'il estoit de vostre devoir „d'attaquer celuy-cy, quoy qu'il n'en eût que „l'exterieur & l'apparence, car c'est assez de „paroistre sous cét habit & d'en prendre le „nom, pour n'estre plus à couvert de vos „coups; si vous contestez cette glorieuse qualité à ceux qui l'ont hautement meritée, & „dont l'Eglise chante tous les jours les loüanges, ce n'est pas merveille, que vous ne l'ayez „pû souffrir dans un homme à qui elle ne l'a „jamais deferée. Aussi n'ay-je garde d'estre „surpris de vostre procedé, & je trouve qu'en „effet vous avez grand interest de vous opposer à ce que le nombre des Saints n'augmente; vous prevoyez avec raison, que plus „il y en aura dans le Ciel, & plus vostre party „aura d'ennemis, & l'Eglise d'intercesseurs. Je „voudrois seulement que des gens qui font dire „à Saint Paul que (3) *les enfans des Fideles sont* „*Saints dés le ventre de leurs meres*, ne refusassent pas cét éloge, à celui qui estoit Fils „d'un Pere & d'une Mere, non seulement Fideles,

(b) *Daillé, Lettre à Mr. le Coq*, pag. 70. 71.

(1) *Conc. Rom. Gelas. T.* 3. *Concil.* p. 662. *col.* 2. *B.C.*

(2) *Joann. Pic. Apol. c.* 7. *p.* 199.

(c) *Cottibi, Replique à Mr. Daillé*, p. 221. 222.

(d) *Daillé, Replique à Adam & à Cottibi*, 3. *partie, chap.* 9. *p.* 190.

(e) *Cottibi ubi supra, pag.* 222. *& suiv.*

(3) *Dans la forme d'administrer le Baptesme.*

avoit cité *Saint Origene*, eut des suites qui meritent d'être suës. 3. Qu'un Ministre

„ les, mais Martyrs, & qui après avoir luy-„ mesme dans sa plus tendre jeunesse, souffert „ persecution pour le nom de Jesus-Christ, „ temoigna desirer avec tant de pieté & d'ar-„ deur, de couronner ses premiers travaux de „ la gloire du Martyre. (1) Ce bel esprit de „ l'authorité duquel vous vous servez avec esti-„ me, en avoit tant luy-mesme pour la sagesse „ de Socrate, que toutes les fois qu'il pensoit à „ ce grand Homme, peu s'en falloit, que dans „ son ravissement il ne s'écriast, *S. Socrate priez pour nous*; Ce ne seroit donc pas un crime ir-„ remissible, quand mon ame auroit esté tou-„ chée de quelque veneration pour les vertus „ d'un Chrestien, que l'Evangile rend pretieu-„ ses, puis que les yeux de vostre amy se sont „ laissez éblouïr par les actions d'un Payen, qui „ n'estoient après tout que *des pechez éclattans* „ (2): Si quelques-uns ont trouvé des taches „ dans le Soleil, je ne m'estonne pas que ce „ Docteur ait eû les siennes, & je ne feray point „ son Apologie après que les Conciles ont fait „ son procez. Je diray neantmoins avec ce no-„ ble Escrivain (3) qui s'offrit de le deffendre pu-„ bliquement dans Rome à l'âge de 24. ans, „ qu'Origene en avoit plus de 60. premier que „ de se determiner dans ses Escrits, & qu'il a „ pû avoir des erreurs sans estre Heretique, ne „ les ayant jamais retenuës avec opiniâtreté, ny „ deffenduës par la rebellion, puis qu'elles n'ont „ esté condamnées qu'aprés sa mort, & que „ mesme, il en avoit fait penitence durant sa vie. „ C'est donc en vain, que vous tâchez d'ani-„ mer contre moy tout ce qu'il y a de *Maistres en Theologie*, ce jeune Comte me r'asseure, qui „ m'apprend, qu'il avoit le Pape de son costé „ (4), avec un grand nombre de ceux qui com-„ posoient le Senat Apostolique, pendant que „ quelques Esprits envieux murmuroient de ses „ propositions. En tout cas, si par vostre cre-„ dit & par vos solicitations, j'avois à tomber „ dans la disgrace du Sacré Conclave, j'ayme-„ rois encore mieux, que ce fût pour avoir mis „ innocemment un Docteur extraordinaire dans „ le Catalogue des Saints, sans approbation & „ sans aveu, que pour m'estre opposé comme „ vous à la gloire de ceux qu'il a canonisez, tâ-„ chant par le plus sacrilege de tous les atten-„ tats, d'en effacer les noms & du Calendrier „ de l'Eglise, & de la memoire des hommes. „ Cela ne meritoit point d'autre reponse que celle-ci, Aprenez (a) lui *quelle difference il y a dans le stile de la Cour & de l'Eglise Romaine entre un* Consistoire, *& un* Conclave. *C'est une faute pardonnable à un novice. Le mal est, que dans tous ces égaremens, où il s'emporte hors de la route de nôtre dispute, il n'a peu rien trouver, qui nous face voir, que ce fut le stile des hommes savans dans l'antiquité, de dire Saint Origene.*

(1) *Erasme.*

(2) *S. August.* splendida peccata.

(3) *Joan. Picus Mirandula Comes. in Apolog. concl. 7.*

(4) Summi Pontificis & ex Apostolico Senatu complurium judicio contentus, videbar facile & odium posse negligere, & convicia hominum improborum. *In præfat. Apol.*

(a) *Daillé s'adressant au Pere Adam, ubi supra pag. 191.*

Le Pere Adam se voulut mêler de l'apologie de Cottibi sur cet article, & s'en aquita si mal, qu'on ne vit jamais peut-être des tours de Sophiste plus impertinens. Le passage que je m'en vais citer est un peu long; mais comme il contient des faits qui apartiennent à l'histoire d'Origene, & que d'ailleurs il pourra servir de remede aux Ecrivains qui se jettent à travers champs, je n'en ai voulu rien retrancher. Voici donc comment Mr. Daillé parle au Jesuïte Jean Adam. „ (b) Sentant que ce lieu (c) est „ facheux, vous vous gardez bien d'y faire „ ferme; & comme vous estes hardy & de-„ liberé tout ce que le peut estre un homme „ de vôtre robbe, abandonnant ce poste incom-„ mode vous vous jettez sur moy à belles injures „ à vôsre ordinaire, (5) m'accusant d'ignorance „ & *d'une audace magistrale, qui n'est qu'une tumeur, & non pas une science & un embonpoint.* Puis (6) m'ayant prié de peser ce que „ vous m'allez dire, vous me faites une leçon „ de la difference qu'il y a entre les personnes „ errantes, & les erreurs, où vous mêlez St. „ Augustin & St. Jerosme, Jansenius & St. „ Cyran, & leurs opinions. De là vous tom-„ bez sur Origene, & sur les erreurs dont il a „ été soupçonné, & notamment de l'Aria-„ nisme, dont vous dites que St. Athanase l'a „ mis à couvert. Puis (7) vous loüez l'incom-„ parable innocence de sa jeunesse, sa chasteté, „ son zêle; vous dites (8), que si j'ay lu l'his-„ toire, je say bien que voyant conduire les „ Martyrs au supplice, il sortoit de sa maison, „ & se jettant à genoux devant *les bourreaux, les conjuroit de luy couper la teste avecque les autres Chrétiens.* Vous dites encore que je „ say bien qu'il a rempli le monde de ses Ou-„ vrages; que son pere & sa mere ont été Mar-„ tyrs; & *que souvent sa mere tirant le rideau de son lit lors qu'il dormoit, baisoit la poitrine de son fils avec ces paroles, Je baise le temple du Saint Esprit.* Vous nommez Saint Gregoire „ de Neocæsarée, Chrysostome & Basile, qui „ l'ont fort estimé: (je laisse passer Chrysosto-„ me, bien que plus jeune, devant St. Basile, „ pour vous montrer que je ne suis pas si chagrin, „ que vous voulez le faire croire) vous me de-„ mandez quelle raison j'ay pour prouver, que „ ce grand homme soit mort sans faire peniten-„ ce, & m'alleguez un vieux conte pour refuter „ cette opinion. Voilà l'abbregé de vôtre dis-„ pute sur l'affaire d'Origene. Sur quoy je vous „ diray premierement, que vous me faites tort „ de m'imputer de savoir, qu'il ayt prié les „ bourreaux de luy couper la teste. C'est ce „ que je ne savois pas, n'en ayant rien vu dans „ Eusebe (9), qui traitte son histoire fort au long „ dans le sixiesme livre. Vous m'accusez aussi „ avec la même injustice, de savoir que *sa mere* „ luy baisoit la poitrine pendant qu'il étoit en-„ dormi. J'ay bien appris d'Eusebe que Leo-„ nidas son pere l'avoit quelquefois ainsi caressé „ en son enfance, luy baisant l'estomac avec „ respect, comme un sanctuaire au dedans du-„ quel étoit consacré le Saint Esprit, & qu'il se „ disoit heureux d'avoir un si admirable enfant. „ Sans doute vous aurez trouvé ces histoires „ en la forme que vous les debitez, dans le „ mesme Auteur qui vous a appris qu'Athanase „ avoit été autrefois grandement loüé & estimé „ par les Ariens. Mais la plus cruelle de toutes „ les injures que vous me faites, est que pour „ avoir occasion de debiter ces lieux communs, „ & ces histoires, vous m'accusez (10) d'avoir „ creu, & asseuré comme une chose certaine, „ qu'Origene est damné. *Vous faites passer* (me dites

(b) *Daillé ibid.*

(c) *C'est-à-dire la supposition que Cottibi étoit tombé dans une équivoque.*

(5) *Ad. p. 267.*

(6) *Ibid. p. 268.*

(7) *P. 169.*

(8) *P. 270.*

(9) *Eus. Hist. l. 6. c. 2. p. 203. A.*

(10) *Ad. p. 267.*

nistre de Hollande a fait depuis peu une observation (*B*) très-solide sur l'un des dogmes

(1) *Ad. p.* 269. „ dites (1) vous) *les defauts de sa doctrine jusqu'à sa personne, parlant mesme de sa damnation, comme si vous aviez été par avance dans les enfers, & que vous y eussiez trouvé Origene*; & deux pages plus bas (2), *je ne saurois souffrir*, dites-vous, *que vous preniez le party de ceux qui soutiennent qu'Origene est damné*; „ & à la fin du chapitre, *vous avez pris*, dites-vous, *l'opinion de ceux qui tiennent qu'Origene est damné.* .... Mais mettant à part ces „ excez de vôtre passion, qui vous a dit que „ je tiens qu'*Origene est damné?* Où est-ce que „ j'ay declaré que ce soit là mon sentiment? A „ Dieu ne plaise qu'une si injuste presomption „ me soit jamais entrée dans l'esprit. Je laisse „ au Seigneur ses secrets, & ne suis pas si hardi que de m'émanciper à definir ce que nul „ homme ne peut savoir avec une certitude de „ foy. Mais au reste, s'il nous est permis de „ juger de ces choses par les apparences, je croy „ d'Origene ce que j'en souhaite, que Dieu, „ dont les misericordes sont infinies, luy a pardonné ses erreurs, & n'a pas laissé perir avecque les infideles, un vaisseau qu'il avoit orné „ de tant de dons admirables, & dont tout ce „ que nous avons de veritables ouvrages ne respire qu'une foy, & une pieté singuliere, & „ où les erreurs mesmes, dont ils sont quelquesfois tachez (car on ne le peut nier) sont toûjours accompagnées d'une modestie & d'une „ humilité ravissante; pour ne point parler de „ ses vertus & de la pureté de sa vie. C'est là „ mon sentiment, & je n'en ay jamais eu d'autre; & ceux qui m'ont connu particulierement, savent à quel point j'ay toûjours admiré ce grand & incomparable esprit; & ce „ que j'en ay écrit en quelques endroits de mes „ petits Ouvrages en peut faire foy. Si j'ay rapporté ce qu'écrit (3) le Comte de la Mirandole, que les Theologiens de Rome ne peurent souffrir qu'il doutast de la damnation „ d'Origene, je ne l'ay fait, comme il paroist, „ que pour montrer combien les Maistres Docteurs, dont Monsieur Cottiby a embrassé la „ communion, sont éloignez du stile qui donne le nom de *Saint* à ce personnage. Ce „ n'est pas que j'approuve aucunement leur presomption inhumaine. Si j'ay noté la qualité „ de *Saint* que Monsieur Cottiby luy a donnée, „ je l'ay notée comme une marque de son ignorance dans les choses de l'Antiquité, & dans „ la fasson dont ceux qui les savent ont accoutumé d'en parler. Je ne l'ay point accusé d'avoir „ peché en cela contre la foy, ni contre la bonté „ des mœurs. L'ignorance de l'Antiquité n'est „ incompatible ni avec l'une, ni avec l'autre; „ je luy permets de bon cœur d'avoir d'Origene des sentimens aussi avantageux qu'il luy plaira. Mais les loix de vôtre Eglise, & celles „ de son stile, & l'usage commun & public de „ tous les savans; c'est-à-dire la loy souveraine de leur langage, ne luy permettant pas de „ dire *Saint Origene*; quelque opinion qu'il ait „ de sa personne, il ne sauroit parler ainsi sans „ temoigner l'ignorance que je luy ay reprochée. „

(2) P. 271.

(3) *L. à M. de la Tal. p.* 70. 71.

On trouve mille exemples de cette nature dans les écrits polemiques; & comme je l'ai dejà dit plus d'une fois, on ne feroit pas mal de les rassembler. Cela ne seroit pas inutile pour refrener la licence que tant d'Auteurs se donnent, de s'écarter à droite & à gauche de l'état de la question.

(*B*) *Une observation très-solide sur l'un des dogmes d'Origene.*] Avant que de raporter les paroles du Ministre, je copierai celles de son adversaire, qui ont donné lieu à sa reflexion. *C'est* (a) *une faute considerable de comparer l'opinion d'Origene, touchant la non éternité des peines, avec le dogme des Sociniens sur cet article. Origene ne nioit pas l'immortalité de l'ame, & n'a jamais enseigné que les méchans dûssent être anéantis. Or les Sociniens croyent que les méchans perissent corps & ame par la mort. L'erreur d'Origene est dangereuse, mais au moins elle n'a rien d'impie, mais l'opinion Socinienne est l'impieté Epicurienne.* Voici la censure de ce passage. „ Il (b) y a plus de danger pour la Morale, à „ dire *les reprouvez seront sauvez un jour*, qu'à „ dire, *ils seront anéantis*. Origene a mis les „ Démons & les damnez, à peu près au même „ rang, où les Papistes mettent les fidéles & „ les régénerez, qui meurent chargez d'un grand „ nombre de péchez veniels, & qui n'ont pas „ de quoi faire dire des Messes pour abbréger, „ ou pour adoucir leurs peines dans le Purgatoire, dont le feu ne différe de celui de l'enfer „ qu'en durée. Ainsi les Libertins qui persévérent dans leur libertinage & dans leurs crimes „ jusqu'à la mort, peuvent à peu près avoir, „ selon la Théologie d'Origene, les mêmes „ craintes & les mêmes espérances, que les „ meilleurs Catholiques ont, selon la doctrine „ de leurs Prêtres & de leurs Moines. Le tems „ n'est rien en comparaison de l'éternité. Un „ enfer temporel ne peut pas être mis en parallele avec un paradis éternel. Il est vrai que les „ maux présens effacent dans l'esprit des mondains l'idée des biens à venir; & que le sentiment de ceux-là est ordinairement plus vif & „ plus fort, que le desir & l'espérance de ceux-ci. Mais cela vient de la folie & de la corruption des hommes, & non pas de la nature des „ objets. De plus, il faut savoir que les maux „ à venir sont à peu près considerez comme les „ biens à venir, c'est-à-dire, que les étourdis & les brutaux ne sont guére touchez ni des „ uns ni des autres; mais les sages & les gens à „ reflexion, envisagent de près les peines & „ les joyes de l'autre vie, & s'en font une juste „ idée. D'où il suit, que les gens de la premiere espéce ne seront pas plus effrayez de l'enfer ou du Purgatoire dont Origene les menace, qu'encouragez & consolez par la fin de „ leurs suplices, & par la jouïssance d'une béatitude éternelle dans le Paradis, que ce Docteur leur fait esperer: & qu'au contraire, ceux „ qui ont des pensées plus sérieuses & plus profondes, jugeront des biens & des maux futurs „ par leur durée, & se resoudront sans peine à „ traverser quelques siécles de mauvais tems, s'ils „ sont assûrez de trouver au delà une éternité de „ bonheur & de joyes infinies. Pour la doctrine des Sociniens, elle ne donne point d'autre „ consolation aux pécheurs endurcis, que leur „ anéantissement. Or de la maniere dont les

(a) *Jurieu apud Saurin ubi infra.*

(b) *Saurin Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag.* 688.

 „hom-

dogmes d'Origene. Si l'Auteur du (*C*) *Janua cœlorum reserata* l'avoit employée,

„ hommes sont faits, ils aiment mieux être malheureux & heureux successivement, que de „ n'être point du tout. Et selon la droite raison, il y a infiniment plus d'avantage à être „ éternellement comblé de bonheur, après avoir „ souffert quelque tems, qu'à rentrer dans le „ néant, & à se voir ainsi privé pour jamais d'une beatitude infinie, dont on pouvoit s'assûrer „ la possession, & que l'on ne perd que par sa „ negligence. . . . (*a*) L'erreur d'Origene „ pourra inspirer le mépris de la repentance à „ quelques-uns, & celle des Sociniens pourra en „ retenir d'autres dans l'impieté. Cependant „ l'une & l'autre est très-pernicieuse; & c'est „ avoir un faux poids & une fausse mesure, & „ une acception de personnes trop visible, de „ dire que l'erreur d'Origene, quoi que dangereuse, n'a rien d'impie; mais que l'opinion „ Socinienne est l'impieté Epicurienne. Si Origene avoit anéanti les reprouvez après un long „ Purgatoire, sa Théologie seroit moins indulgente aux pécheurs inpénitens que celle des „ Sociniens, qui les anéantissent sans leur avoir „ fait souffrir aucune peine considerable (*b*). „ Mais le Paradis qu'il leur promet au bout „ de leur enfer, & qui les rendra éternellement semblables aux Apôtres, aux Martyrs, „ & aux plus grands Saints, est un puissant „ contrepoids contre la terreur d'un supplice, „ qui fera place à des joyes & à des felicitez éternelles. „

Si l'on veut savoir la cause de cette acception de personnes, on n'aura qu'à lire ces paroles du même Auteur. (*c*) *La charité que l'on a pour* ceux qui sont morts depuis plusieurs siecles *ne coûte gueres: parce que leur merite n'excite pas nôtre jalousie & nôtre envie, & que nous ne les regardons pas comme nos concurrens. Mais pour juger charitablement d'un adversaire, qui parle & qui écrit contre nous, & dont la réputation offusque nôtre gloire, il faut un peu mortifier l'amour propre; & c'est un sacrifice que l'on ne fait pas facilement. Comme Mr. Jurieu n'a pas eu de querelle avec Origene, & qu'il a des ennemis personnels dans le party Socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolerance pour celui-là, que pour ceux-ci.* On s'est servi plusieurs fois de cette pensée, pour donner raison de la conduite de ceux qui ont soutenu que Sophocle, Euripide, Aristophane, Aristote &c. ont surpassé de beaucoup Corneille, Racine, Moliere, Descartes, &c.

(*a*) *Saurin ibid. pag.* 690.

(*b*) *Il semble que Mr. Saurin tombe d'accord de ce qu'avance son adversaire, que les Sociniens enseignent que l'ame des méchans est aneantie au même moment qu'ils meurent. Ce n'est pas ainsi que la doctrine de cette secte est raportée ci-dessous pag. 699. lettre a. Mais il est vrai que Mr. Saurin s'exprime d'une maniere qui peut signifier qu'il n'impute point cela à la secte.*

(*c*) *Saurin ib. p.* 688.

(*C*) *Si l'Auteur du* Janua Cœlorum reserata *l'avoit employée.*] Cet Auteur montre par plusieurs preuves, que Monsieur Jurieu raisonnant consequemment, doit enseigner que le Socinianisme ne damne pas. L'une de ses raisons est tirée de ce que ce Ministre avouë, que les Ariens ont apartenu à l'Eglise dans laquelle le salut se peut obtenir. Cette raison seroit foible, si les doctrines des Sociniens qui n'ont pas été enseignées dans l'Arianisme étoient mortelles. C'est pourquoi l'Auteur du *Janua Cælorum* se propose cette objection, & il montre que posé le cas que les heresies communes aux Sociniens & aux Ariens ne soient pas mortelles, l'on ne sauroit soutenir raisonnablement, que les doctrines particulieres aux Sociniens meritent la damnation. Parcourant ces heresies particulieres, il commence par la rejection de l'éternité des enfers, & il met en fait que l'on n'oseroit damner Origene ni Arnobe, precisément à cause de cette erreur. *Quis auderet*, dit-il (*d*), *morti æternæ addicere Origenem, ideò precisè quod de divina misericordia magnificentiùs sentire volens, crediderit tandem fore ut omnes mali, ne Diabolis quidem exceptis, satis pœnarum Deo dederint, & Deum placatum experiantur? At hoc multo plus videtur nocere justitiæ divinæ quàm dogma Socinianum de annihilatione reproborum post longas pœnas, nam destructio illa si minùs pœnæ genus est gravius, ut quidam existimant, quàm æternitas infœlix, rationem tamen habet pœnæ, ideoque non officit juribus severi & justi Legislatoris. Quidquid id est nemo præjudiciis exutus, & ad rectæ rationis amussim rem expendens, doctrinam mortalem judicabit, si quis veritus lædere divinas perfectiones, malit sibi Deum repræsentare ut judicem ultimo supplicio reos afficientem, quàm ut judicem vitæ reorum parcentem quò per multos annos exquisitis cruciatibus & perpetuis eos torquendo, longiore alieni doloris spectaculo fruatur: nemo, inquam, solidè ratiocinatus talem opinionem mortalem crediderit, qui semel agnoverit Arrianam hæresim non esse mortalem. Quis auderet Arnobium in Inferis collocare, quia crediderit animas reproborum flammis ultricibus penitùs consumi?* Vous voyez bien qu'il observe que le dogme d'Origene donne plus de bornes à la justice divine, que le dogme des Sociniens, puis que ceux-ci mettent à la fin des peines un acte de severité, savoir l'annihilation du pecheur, au lieu qu'Origene y met un acte d'une souveraine bonté, savoir le transport des esprits damnez dans la jouïssance de la souveraine beatitude; vous voyez bien, dis-je, qu'il observe (*e*) cette difference; mais il ne la develope pas avec autant d'exactitude que Monsieur Saurin l'a developée. Bien davantage il se fait une objection qu'il eût pu ruiner par la remarque de Monsieur Saurin, & neanmoins il se sert d'une toute autre reponse. Il supose (*e*) qu'on lui dira que la rejection de la Trinité n'est pas aussi pernicieuse à la Republique, que la rejection de l'éternité des peines; & il se contente de repondre qu'il ne faut point juger par cette regle, si une heresie est fondamentale, ou si elle ne l'est pas; car autrement il faudroit dire que (*f*) des erreurs très-grossieres & très-honteuses ne seroient qu'une vetille, attendu qu'elles sont très-propres à tenir en bride les citoyens. Voilà toute sa reponse. Il a oublié ce qu'il y avoit de meilleur à dire sur cette objection; il n'a point dit que le sentiment d'Origene est plus pernicieux à la Republique que celui des Sociniens; le sentiment, dis-je, d'Origene, que Monsieur Jurieu (*g*) regarde comme une erreur digne d'excuse. Si Larebonius avoit fait la reflexion de Monsieur Saurin, il auroit tiré à brûle-pourpoint sur son adversaire. Raportons encore un passage du Pasteur d'Utrecht. „ (*h*) Monsieur Jurieu veut bien „ *excuser les erreurs d'Origene à cause de son grand* „ *zéle: mais si quelcun nous venoit aujourdhui debiter les réveries de cet ancien, Monsieur Jurieu* „ *ne se croiroit obligé à aucun support.* Si ces rêveries sont des heresies & des impietez, qui „ chan-

(*d*) *Carus Larebonius, in Janua cœlorum reserata, p.* 96. 97.

(*e*) *Ibid. pag.* 97.

(*f*) Alioquin mutatis vicibus pro innocuis deberemus habere errores non paucos crassissimos atque fœdissimos, unde multum emolumenti capit Respublica, in multas perturbationes casura per introductionem quarumdam veritatum. *Ibid. p.* 97.

(*g*) *Apud Saurin ubi supra pag.* 682.

(*h*) *Saurin ibid. pag.* 683. 684.

ployée, il auroit donné de nouvelles forces à l'une de ses objections. 4. Qu'il y a beaucoup de Theologiens dans la Communion de Rome, qui croyent que ce (*D*) Pere est dans les Enfers.

ORO-

„ changent l'enfer en un Purgatoire, & qui „ aneantissent par ce moyen la crainte des peines éternelles, & la crainte de Dieu, pourquoi les doit-on supporter dans Origene? Où „ est le grand zêle de ce Docteur, s'il a été hérétique & Docteur d'hérésie? Si ces erreurs n'étoient pas fondamentales dans Origene & dans „ le troisiéme siécle, par quelle machine sont-elles devenuës fondamentales dans le dixseptiéme siécle, & dans les Docteurs modernes? Nous verrons bien-tôt qu'il y a de la différence entre l'opinion d'Origene, & celle „ des Sociniens sur les peines de l'enfer, & que „ cette différence, dont Mr. Jurieu veut tirer de „ l'avantage pour Origene, lui est tout-à-fait desavantageuse. „

Si l'Auteur du *Janua cœlorum* ne s'est pas servi de ses avantages, Mr. Saurin d'autre part a laissé passer à son homme deux grosses fautes: l'une est d'avoir imputé aux Sociniens qu'ils enseignent que l'ame meurt avec le corps; l'autre que leur sentiment sur la destruction de l'ame est l'impiété Epicurienne. La 1. de ces deux fautes est un mensonge, ou plûtôt une calomnie (*a*). La 2. est une ignorance inexcusable. La secte Socinienne n'enseigne pas que les mechans ne soufriront rien aprés cette vie; elle dit seulement que leurs peines cesseront enfin par l'aneantissement de leur ame. Et quand même il se trouveroit (*b*) quelque Auteur Socinien, qui enseigneroit que leur ame est aneantie dès qu'elle quite le corps, son sentiment ne seroit pas celui d'Epicure; car ce Philosophe croyoit d'un côté que les Dieux n'ont aucune part ni à la mort, ni à la vie des hommes; & de l'autre que l'ame meurt avec le corps, parce qu'elle ne consiste que dans un certain mélange d'atômes. Le Socinien au contraire dont nous parlons, soutiendroit que les ames des mechans sont d'une nature à durer toûjours aprés cette vie, & qu'elles ne cessent d'être que parce que Dieu les aneantit, en punition de leurs fautes. Les Docteurs les plus orthodoxes sur la nature de l'ame, conviennent que Dieu la peut aneantir à toute heure. Notez que rien ne peut nous dispenser de cette regle de l'équité naturelle, qu'on ne doit point attribuer à une secte les sentimens de quelques particuliers.

(*D*) *Qui croyent* qu'Origene *est dans les Enfers.*] Nous avons dejà vu les plaintes qui furent faites contre Pic de la Mirande, qui soutenoit un sentiment opposé. Le Jesuïte Etienne Binet publiant un livre à Paris l'an 1629, touchant le salut d'Origene, n'osa se declarer qu'en tremblant pour l'affirmative. Il prit le party de donner à cette affaire la forme d'une revision de procés. Il fit ouïr des temoins, il fit plaider pour & contre, & intervenir les *conclusions des gens du Roi du Ciel:* enfin il fit prononcer cet Arrêt. (*c*) VEU *tout ce qui a esté dit de part & d'autre, & les Conclusions des gens du Roy du Ciel, il a esté dit, que l'affaire sera appointée au conseil secret de Dieu, & à luy reservée la sentence definitive. Et neanmoins par provision, & au profit d'Origene, a esté dit, que tout bien balancé, les preuves qui le sauvent sont plus fortes & mieux concluantes que celles qui le damnent, partant il y a plus d'apparence de le croire sauvé que damné.* Les temoins qu'il fait ouïr pour Origene sont (*d*) Jaques Merlin, & (*e*) Erasme. Les Avocats qu'il fait plaider pour le même Pere, sont (*f*) Genebrard, & Jean Pic (*g*) de la Mirande. Après cela *le grand Cardinal Baronius* (*h*) *au nom du Cardinal Bellarmin, & de tous ceux qui sont contre Origene*, harangue les Juges pour demander la condamnation de l'accusé, dont il étale les heresies & les crimes. Voici quelques-unes de ces heresies: 1. Que (*i*) les ames avoient peché avant qu'elles fussent dans les corps. 2. Qu'après (*k*) la resurrection les corps des Saints seroient ronds & lumineux comme le Soleil. 3. Que le Soleil, la Lune & les étoiles sont vivantes. 4. *Qu'au* (*l*) *jour du jugement les Anges gardiens seront châtiez, s'ils n'ont bien fait leur devoir à la garde des hommes commis aux soings de leur charité.* 5. *Que* (*m*) *devant la creation de ce monde il y en avoit eu plusieurs autres, & que quand celui-ci seroit reduit en poussiere, on en créeroit plusieurs les uns après les autres.* 6. Que (*n*) les étoiles sont des livres où l'on trouve *la bonne fortune des humains, que les Anges y font l'horoscope des hommes, & y aprennent leur bonne adventure, & qu'ils ont enseigné aux hommes une partie de cette Astrologie judiciaire, afin de tirer la nativité d'un homme, sans forcer pourtant le franc arbitre, ny violenter sa volonté.* 6. *Que* (*o*) *la terre est un gros animal capable de bien & de mal, & en suite digne de recompense ou de chastiment, & de là vient que Dieu la benit, ou la maudit, selon qu'elle se comporte bien ou mal, & se rend capable de l'un ou de l'autre.* 7. Qu'après le jour du jugement, les femmes seront transformées en hommes, & les corps humains en ames très-pures, & que ce ne seront plus hommes composez d'os & de chairs glorieuses, mais que tous ne seront que des esprits tous purs, & comme des Anges du Ciel. La grande raison de Baronius est celle-ci. „ Le Concile (*p*) general ne s'est pas contenté à l'ordinaire de condamner sa doctrine, mais a passé „ jusques là que de condamner sa personne, „ & a foudroyé l'anatheme sur sa personne propre, & l'a condamné par son nom (1), & „ voicy les paroles du saint Concile. L'Empereur ayant requis, *ut cum erroribus suis autor* „ *ipse Origenes damnaretur.* Le S. Concile (2) „ ayant meurement consideré l'affaire, & invoqué l'assistance du S. Esprit, enfin prononça „ ces paroles, ou plustost ces esclats de tonnerre. En premier lieu il (3) lança dix anathemes contre la venimeuse doctrine d'Origene, „ puis passant outre dit, *Anathema etiam ipsi Origeni qui dicitur Adamantius.* Il ajousta exprès „ ce dernier mot, afin qu'on ne creust pas que ce „ fust de l'autre Origene qu'il parloit, mais de „ celuy qui estoit le vray Origene, qu'il couvroit d'anatheme, comme un homme perdu, „ condamné, & damné. „ Voyons un trait de l'éloquence de ce tems-là. Binet supose que Baronius se prevalant d'une vision qui est raportée

(*a*) On en avertit cet Auteur l'an 1690. dans l'Avis sur le Tableau du Socinianisme pag. 44.

(*b*) Il s'en trouve quelques-uns.

(*c*) Etienne Binet, du salut d'Origene, p. 468.

(*d*) In præfat. ad Origenem, ann. 1512.

(*e*) In Vita Origenis.

(*f*) In Origen.

(*g*) Apologia, q. 7. de salute Origenis.

(*h*) Binet pag. 155. le cite, Annal. tom. 3. an. 533. &c.

(*i*) Binet p. 158. ex S. Leone epist. decret. 11.

(*k*) Idem p. 160. & suiv. ex Niceph. l. 17. c. 27. Præf. in Conc. 5. Constantinop.

(*l*) Origen. hom. 20. in Num. apud Binet p. 166.

(*m*) Orig. in c. 1. Eccl. ex Methodio & Genebr. apud Binet p. 168.

(*n*) Origen. in Genes. Philocal. c. 25. apud Binet pag. 168.

(*o*) Origen. hom. 4. in Ezech. apud Binet ibid.

(*p*) Binet p. 191.

(1) Baron. an. 400. an. 538. an. 553.

(2) 5. Synod.

(3) Niceph. lib. 17. c. 27. 28. Sur. 11. Janu. Cedren. in Annal. Cassiod. 1. div. inst. Prat. spirit. c. 26. Baron. an. 532.

OROBIO (Isaac) Medecin Juif, mort à Amſterdam en 1687. Voyez la Bibliotheque Univerſelle *.

* Au 7. tome pag. 289. & ſuiv.

OROSE (Paul) en Latin *Oroſius*, Prêtre Eſpagnol, a fleuri au commencement du V. ſiecle. Conſultez Moreri; car pour ne repeter point ce qu'il a dit, je ne ferai point l'hiſtoire de cet Auteur, je me contenterai de corriger quelques fautes qui le concernent. Ceux qui l'ont fait Moine, & (*A*) qui ont placé ſa mort à l'an 471. ſe ſont trompez encore plus que ceux qui l'ont (*B*) fait Payen, & autant que ceux qui l'ont fait Evêque. Il eſt faux que Saint Auguſtin l'ait prié *de faire l'Hiſtoire* (*C*) *des plus grans évenemens arrivez depuis* Jesus-Christ,

tée dans le Pré ſpirituel, parla de cette maniere. *Faudra-t-il* (a) *enfin arriver à cette extremité, que je ſois forcé d'ouvrir les enfers, pour vous faire voir qu'Origene y eſt, autrement on ne le croira pas? ſeroit-ce pas aſſez d'avoir monſtré ſon forfait, ſa mort malheureuſe, l'arreſt de ſa condamnation par les Empereurs, par les Papes, par les Saints, & par le Concile 5. general, outre les autres, & quaſi par la bouche de Dieu meſme? Mais puis qu'il ne reſte plus que de deſcendre aux enfers pour faire voir ce perdu, & cet Origene damné; allons, Meſſieurs, je ſuis content de le faire, pour mener l'affaire juſques au bout, & allons de par Dieu en enfer pour voir s'il y eſt ou non, & pour enfin decider cet affaire. Le S. Concile 5. general* (1), *a cité un livre, & a authoriſé en le citant, qu'il eſtoit livre digne de fournir de bonnes preuves & valables pour s'en ſervir à fortifier les deciſions du Concile au fait des images. Pourquoy ne nous en ſervirons nous pas après luy pour vuider ce differend, qui n'eſt deſia d'ailleurs que trop eſclaircy & vuidé? Là il eſt dit qu'un bon homme ſe trouvant en peine ſur le ſalut de l'ame d'Origene, après des ardentes prieres d'un ſaint vieillard, vit ouvertement comme un eſpece d'enfer à deſcouvert, il reconnut là les Hereſiarques qu'on luy nomma tous nom par nom, & au milieu il y vit Origene qui eſtoit là damné parmy les autres, & chargé d'horreur, de flammes, & de confuſion.* Raportons quelque choſe de ce qui fut repondu à l'objection qu'on vient de lire. „ (b) L'Egliſe „ fonde elle ſes Canons ſur des viſions d'un Hermite, elle qui enſeigne que les viſions des particuliers jamais n'obligent perſonne à les croire, & que jamais on ne fonde un article de „ Foy ſur la viſion de quelque particulier. De façon que je veux que le Pré ſpirituel rapporte, „ qu'un bon Abbé a veu Origene en enfer: mais „ eſt-ce le premier qui a eſté trompé? & de „ quel Origene parle il, du nôtre, ou de celuy „ qui eſtoit infame? & de quelle autorité eſt „ ce livre du Pré ſpirituel? Mettons le cas que „ le 7. Concile general l'ait cité en quelque choſe, comme au fait des images, eſt-ce à dire „ pourtant qu'il l'ait canonizé en tout ce qui y „ eſt, & combien de ſimplicitez ſont dans ce „ livret, qui ſemblent ridicules, & que les ſages ont de la peine de croire. „ Encore ce petit mot. *On* (c) *nous allegue une viſion d'un ſimple Abbé, & moy je vous allegue icy une viſion d'une grande ſainte nommée* (2) *Mechtilde, à laquelle Dieu revela qu'il ne vouloit pas que le monde ſceuſt ce qu'eſtoit enfin devenu Samſon, Salomon, & Origene, pour donner de la terreur aux plus forts, aux plus ſages, & aux plus ſçavans de ce monde, les tenant en ſuſpens dans cette incertitude.*

(a) *Binet p. 195. & ſuiv.*

(1) *Baron. an. 532. Moſch. in Prat. c. 26.*

(b) *Binet p. 129.*

(c) *Idem p. 219.*

(2) *Lib. vitæ S. Mecnt. edit. an. 1627.*

(*A*) *Ceux qui l'ont fait Moine, & qui ont placé ſa mort.*] Vous trouverez leurs noms dans Philippe Elſſius, duquel la credulité meritoit bien cette cenſure du P. Labbe. *Ut* (d) *omittam fabuloſos quoſdam Hiſpanos ſcriptores, quos citat ſequiturque Philippus Elſſius, qui Auguſtinianis ſuis Eremitis accenſet, vitamque ejus prorogat uſque ad annum* 471. *quo centenario majorem in Carthagine Spartaria in Hiſpaniis obiiſſe contendit, atque inde Romam aſportatum & in Eccleſia S. Euſebii, ubi patruus ejus jacebat, ſepultum. Sed hæc penitus incerta dubiaque fidei. Quid quod & nonnulli Legionenſem Epiſcopum fuiſſe putent?*

(d) *Philippus Labbe, Diſſert. de Script. Eccleſ. to. 2. p. 175.*

(*B*) *Qui l'ont fait Payen.*] Le Pere Garaſſe a commis cette bevuë, & cela dans une occaſion où il veut convaincre les impies par le temoignage des infideles. *La ſeconde merveille de nature*, dit-il (e), *que je ramene en teſmoignage ſeront les pommes cendreuſes de Gomorrhe, & la ſtatuë de ſel, deux authentiques actions qui ont pour depoſans non ſeulement les Hiſtoriens ſacrez, & les Peres qui ont écrit ſur le 19. chapitre de la Geneſe, mais encore tous les Hiſtoriens profanes qui parlent du lac Aſphaltite, comme ſont Joſephe, Solin, Oroſius, Pline, & Tacite.* Remarquez une autre bevuë de Garaſſe; il dit fauſſement que Solin, Pline & Tacite ont parlé de la ſtatuë de ſel. Il range * mal ces Auteurs-là.

(e) *Garaſſe, Somme theologiq. p. 192.*

* *Il ne faloit pas mettre ni Solin ni Oroſius avant Pline & Tacite.*

(*C*) *Des plus grans évenemens depuis* Jesus-Christ.] „ La (*f*) ville de Rome ayant „ été priſe en 410. par Alaric Roi des Goths, „ les Payens voulant rendre les Chrétiens odieux, „ les accuſoient d'être cauſe de ce malheur, & „ de toutes les autres calamitez qui accabloient „ l'Empire Romain. Ce fut pour les défendre „ de ce reproche, que Paul Oroſe entreprit à la „ priere de Saint Auguſtin de faire l'hiſtoire des „ plus grands évenemens arrivez depuis Jesus „ Christ juſqu'à ſon tems, pour montrer „ qu'il étoit toûjours arrivé de tems en tems de „ grands malheurs dans le monde, & que l'Empire Romain n'en avoit jamais été plus exemt „ que depuis la naiſſance de Jesus-Christ. „ Je raporte un peu au long les paroles de Monſr. du Pin, parce que mes lecteurs y pourront conoître l'occaſion & le but de cet Ouvrage d'Oroſe; mais on me permettra d'obſerver que Saint Auguſtin ne ſe borna point aux évenemens qui avoient paru depuis la naiſſance de Jesus-Christ; il demanda un recueil univerſel des plus grans malheurs dont la memoire ſe fût conſervée dans les hiſtoires. *Præceperas mihi*, c'eſt Oroſe (g) qui lui tient ce diſcours, *uti adverſùs vaniloquam pravitatem eorum, qui alieni à civitate dei, ex locorum agreſtium compitis & pagis pagani vocantur, ſive gentiles, quia terrena ſapiunt: qui cum futura non quærant, præterita autem aut obliviſcantur, aut neſciant, præſentia tantum tempora veluti malis extra ſolitum infeſtiſſima, ob hoc ſolùm, quòd creditur* CHRISTUS, *& colitur deus, idola autem minus coluntur, infamant: præceperas ergo, ut ex omnibus, qui haberi ad præſens*

(*f*) *Du Pin, Nouv. Bib. Ecl. tome 3. p. 156. édition d'Amſterd.*

(*g*) *In proœmio libri 1. Voyez auſſi la concluſion de l'Ouvrage.*

CHRIST, & qu'Orose ait composé cette Histoire depuis (*D*) la mort de Saint Augustin. On ne sauroit contredire raisonnablement Isaac Casaubôn, sur le mepris qu'il avoit (*E*) pour cet Ouvrage, qui est neanmoins assez utile, & dont on

sens possunt, historiarum atque annalium fastis, quæcunque aut bellis gravia, aut corrupta morbis, aut fame tristia, aut terrarum motibus terribilia, aut inundationibus aquarum insolita, aut eruptionibus ignium metuenda, aut ictibus fulminum plagisque grandinum sæva, vel etiam parricidiis flagitiisque misera, per transacta retrò sæcula reperissem, ordinato breviter voluminis textu explicarem. Des 7. livres dont le volume d'Orose est composé, il n'y a que le dernier qui traite des évenemens posterieurs à JESUS-CHRIST. Outre cela je doute un peu que l'Auteur se soit engagé à faire voir, que jamais l'Empire Romain n'avoit été plus exemt de grans malheurs que depuis le Christianisme. Il auroit eu bien de la peine à le prouver. Il me semble que Gennadius represente mieux les pretensions de l'Historien; il montre, dit-il (*a*), que la Religion Chrétienne est cause que la Republique Romaine qui ne meritoit pas de durer, dure neanmoins encore. Je sai bien qu'Orose defie les infideles de lui montrer aucun tems, où l'on eût vu des prosperitez aussi admirables que celles que l'on avoit vuës sous Honorius, mais cela ne justifie point ce que je veux critiquer ici. *Ex* (*b*) *quo utcunque concesserim, ut licenter Christiana tempora reprehendantur, si quid à conditione mundi usque ad nunc simili factum felicitate doceatur. Manifestavimus, ut arbitror, atque ostendimus non magis verbo pene quàm digito innumera bella sopita, plurimos extinctos tyrannos, compressas, coangustatas, addictas, exinanitasque immanissimas gentes minimo sanguine, nullo certamine, ac pene sine cæde.* Peut-être que Monsieur du Pin en parlant du plan d'Orose se souvenoit d'un passage d'un autre Pere; mais non pas si distinctement qu'il pût s'empêcher de le donner à Orose. On met en fait dans ce passage que l'Evangile avoit affoibli la fureur des guerres, qui avoient causé tant de ravages dans le monde avant les Apôtres. (*c*) *Quanquam ista quæ dicitis bella Religionis nostræ ob invidiam commoveri, non sit difficile comprobare, post auditum Christum in mundo non tantum non aucta, verum etiam majore ex parte furiarum compreßionibus imminuta. Nam cum hominum vis tanta magisteriis ejus acceperimus ac legibus, malum malo rependi non oportere; injuriam perpeti quam irrogare esse præstantius; suum potius fundere, quam alieno polluere manus & conscientiam cruore: habet à Christo beneficium jamdudum orbis ingratus, per quem feritatis mollita est rabies, atque hostiles manus cohibere à sanguine cognati animantis occœpit.* Ce raisonnement d'Arnobe se peut reduire à ceci. Ceux qui ont embrassé l'Evangile ont apris à soufrir l'injure, & à ne point opposer la force à la force, ils ont depouillé les sentimens de la violence, ils sont devenus doux & paisibles; ainsi depuis la publication de l'Evangile l'effusion du sang humain, & les fureurs de la guerre sont d'autant moindres qu'auparavant, qu'un bon nombre de personnes ont fait profession de la foi Chretienne. Arnobe ajoûte que si les guerres n'ont pas cessé, c'est à cause que tous les hommes n'ont point suivi les preceptes de JESUS-CHRIST. *Quod* (*d*) *si omnes omnino, qui homines se esse non specie corporum, sed rationis intelligunt potestate, salutaribus ejus pacificisque decretis aurem vellent commodare paulisper, & non fastu & supercilio luminis, suis potius sensibus, quam illius commonitionibus crederent: universus jam dudum orbis mitiora in opera conversis usibus ferri, tranquillitate in mollissima degeret, & in concordiam salutarem incorruptis fœderum sanctionibus conveniret.* Un Auteur qui prendroit ici l'un pour l'autre, je veux dire qui donneroit à Orose ce qui apartient à Arnobe, avanceroit aisément qu'Orose montre que *l'Empire Romain n'avoit jamais été plus exemt* des grans malheurs, *que depuis la naissance de* J. CHRIST. Mais il est bon d'observer qu'Arnobe ne prouve point du tout cela; car outre qu'un simple raisonnement sans aucune deduction de faits, n'est point capable de repondre aux plaintes que faisoient alors les Payens, il faut convenir qu'Arnobe nous allegue là une preuve fort legere. Qu'une partie des habitans d'un vaste empire renoncent à la vengeance, & cultivent soigneusement l'esprit debonnaire de l'Evangile, cela peut-il être cause que les étrangers ne ravagent cet Empire, & qu'ils n'y aportent des confusions, & des malheurs qu'on n'y sentoit pas auparavant? Or voilà quelle étoit la plainte qu'Arnobe (*e*) pretend refuter. Il allegue d'autres raisons fort pertinentes contre ce même reproche des Payens, & contre celui qu'ils fondoient sur les pestes, & sur les famines à quoi l'Empire Romain étoit exposé; mais avouons aussi qu'il employe des raisonnemens si scandaleux, que je ne croi pas qu'Epicure ni Lucrece eussent pu combatre si fortement la providence qu'il la combat, ni tourner plus en ridicules ceux qui attribuent à la colere de Dieu les malheurs du genre humain.

(*D*) *Depuis la mort de Saint Augustin.*] Le Jesuïte André Schot a été dans cette erreur. *Defuncto*, dit-il (*f*), *hac mortali vita S. Augustino Roma degebat, ubi septem contra Gentes libris res Græcorum Romanorumque domi militiæque gestas fideliter eo potissimum consilio contexuit, quo ethnicorum calumniam quæ Christianis mala calamitatesque temere imputabat refelleret. ... floruit autem anno à nato Christo* CCCCXL. Saint Augustin mourut l'an 430. Or il est certain qu'Orose (*g*) mit la derniere main à son livre, lors que Vallia Roi des Goths étoit sur le point de faire un Traité de paix avec l'Empereur Honorius, c'est-à-dire environ l'an 416. Les dernieres paroles de son histoire sont adressées à Saint Augustin, comme à un homme plein de vie, & nous aprenons d'un autre passage (*h*) que Saint Augustin n'avoit publié encore que les 10. premiers livres de la Cité de Dieu, lors qu'Orose travailloit à son Ouvrage, selon le plan que ce Saint lui avoit fourni.

(*E*) *Sur le mepris qu'avoit* Casaubon *pour cet Ouvrage.*] Il l'a temoigné en des termes très-honnêtes, & avec bien des éloges pour le zêle d'Orosius. *Orosium* (*i*) *ex quo multa in hoc sermone describit, scriptorem alioquin optimum & zelo domus Dei plenum, si nimiæ facilitatis in talibus credendis postulaverimus, non deerunt viri præstan-*

(*a*) Ostendit magis Christianæ observantiæ esse quod contra meritum suum Resp. Romana adhuc duraret, & pace culturæ Dei pacatum retineret imperium. *Gennadius in vita Orosii.*

(*b*) *Orosius lib.* 7.

(*c*) *Arnobius lib.* 1. *p.* 5.

(*d*) *Id. ib. pag.* 6.

(*e*) Nam quod nobis objectare consuestis bellorum frequentium causas, vastationes urbium, Germanorum & Scythicas irruptiones, cum pace hoc vestra & cum bona venia dixerim, quale sit illud quod dicitur, calumniarum libidine non videtis. *Id. ibid. p.* 5.

(*f*) *Bibliotheca Hispanica, p.* 206.

(*g*) *Voyez la conclusion de son Histoire.*

(*h*) *Orosius in proœmio Historiæ.*

(*i*) *Casaub. exercit.* 1. *in Baronium n.* 12. *p. m.* 85.

on a fait (*F*) plusieurs éditions. Je me sers de celle de Cologne 1572. qui ne contient pas autant de notes que je voudrois de François Fabrice.

OSMAN, Empereur des Turcs, fut exclus de la succession d'Achmet son pere à cause de son bas âge: mais comme Mustapha son oncle mis sur le trône après la mort du Sultan Achmet * au mois de Novembre 1617. se montra bientôt indigne de ce haut rang, on le remit dans sa cellule, & on confera l'Empire à Osman. Il voulut signaler son regne par une grande expedition contre la Pologne; mais il y fut très-malheureux. Cela lui fit concevoir de l'aversion pour les Janissaires; & l'on crut que sous pretexte d'un voyage de devotion, il cherchoit un bon moyen de casser cette milice. Ils le previnrent; car ils se mutinerent de telle sorte (*A*) l'an 1622. qu'ils le renverserent du trône, *non sine Theseo,*

præstantissimi, quorum exemplo factum tueamur: non rationes validissimæ, quibus sanctum virum ταχυπειθίας, *& nimiæ credulitatis, reum peragamus. Taceo rerum Romanarum ignorationem aliquando mirificam: etiam Baronio teste non semel.* Lipse n'a point gardé les mêmes mesures; car après avoir dit qu'Orose a cru que Tibere avoit empoisonné Drusus il ajoûte, (*a*) *At me non valde movent ejusmodi scriptores legitimæ historiæ (dicam iratis quorumdam auribus) dehonestamenta.* Ailleurs après avoir regretté la perte de quelques livres de Tacite, il s'écrie en l'apostrophant, (*b*) *Adeo bonis illis patribus cura otiumque fuit describere Orosios & Vopiscos & hujusmodi quisquilias præ tuo auro.* Cette saillie de Lipse me plait moins que la censure moderée de Casaubon & de Vossius. Ce dernier se contente de nous aprendre qu'Orose ignoroit le Grec, qu'il peche souvent contre la Chronologie, & qu'il s'attache trop aux bruits populaires. *Est (c) Orosius scriptor planè utilis: sed qui scriptores Græcos non legerit: imò Græcarum literarum expers fuerit. In temporibus etiam crebrò fallitur. Ut vel illa ostendunt, quæ in eo castigavit Scaliger in animadversionibus Eusebianis. Sæpius etiam vulgares sectatur opiniones, quam (d) historicum. Perquirat, cujus est omnia ad veritatis trutinam expendere.*

(*F*) *On a fait plusieurs éditions.*] L'histoire de Paul Orose a été imprimée à Paris en 1506. chez Petit. C'est Monsr. du Pin qui l'assûre (*e*). Gesner (*f*) ne parle pas de cette édition. La plus ancienne dont il parle est celle de Paris 1524. *apud Joan. Parvum aut Petrum Vidovæum in folio.* Il ajoûte qu'on en fit une plus correcte, à Cologne l'an 1536. *apud Cervicornum in 8.* & puis une autre dans la même ville l'an 1542. *apud Jasparem Genepæum in 8.* François Fabricius, de Duren, publiant ce livre (*g*) l'an 1561. parla de deux éditions precedentes qui étoient pleines de fautes; l'une de ces deux éditions * doit être de l'an 1526. car voici les paroles de Fabricius. *Hoc (h) dico, dolendum fuisse, tanti viri tam fructuosam historiam adeo mendose hactenus in manibus versari. Contulerat eam cum aliquot manuscriptis exemplaribus ante annos XXV. Gerardus Bolsuinge: laboravit deinde in eadem emendanda doctiss. vir Johannes Cæsarius: sed profecto necesse est, ut vel eorum exemplaria non fuerint diligenter satis descripta, vel ipsi parum accurate opus perspexerint. Tot menda relicta ab illis deprehendi, postquam eorum libros cum tribus manuscriptis conferre cœpi.* L'an 1572. le même Fabrice publia tout de nouveau l'histoire d'Orose, à Cologne chez le Libraire dont il s'étoit servi onze années auparavant, & (*i*) y joignit l'apologie *de Arbitrii libertate.* Le Pere Labbe (*k*) a parlé de cette édition comme faite l'an 1574. Monsieur du Pin (*l*) la raporte à l'an 1582. Le Pere Labbe (*m*) fait mention d'une édition de Paris 1526. & d'une édition de Mayence 1615. *cum notis Latii & Schotte, quam nondum vidi,* ajoûte-t-il. Je croirois facilement qu'il s'est glissé quelques erreurs dans les chiffres, & qu'ainsi pour une édition on nous en produit deux ou trois. Par exemple l'édition de Monsr. du Pin 1506. & celle du Pere Labbe 1526. ne me paroissent differentes que par une faute d'impression. J'en laisse le jugement à ceux qui peuvent trouver toutes sortes d'éditions, & les confronter ensemble.

(*A*) *Ils se mutinerent de telle sorte.*] Le detail qu'on trouve de cette action dans l'Histoire du Cavalier Nani, n'est pas trop prolixe pour être inseré ici. „(*n*) La nation Turque n'a „rien de moderé ny de mediocre dans ses pas„sions; ou elle adore ses Princes comme des „Dieux, ou elle les fait mourir comme des ty„rans. L'Empereur Osman qui commandoit „à de si vastes Estats, estoit en la premiere „fleur de son âge, & n'ayant pas eu les suc„cés qu'il attendoit dans la Pologne, ni la gloi„re qu'on avoit fait esperer à ses armes, il „haïssoit extremement les Janissaires, leur at„tribuoit les mauvais succés, & les accusoit „d'estre aussi timides dans le Camp, qu'ils es„toient insolens à Constantinople. Après avoir „fait la paix à des conditions peu avantageuses, „il publia qu'il vouloit faire un voyage à la Me„que, par un motif de Religion, que quel„ques-uns crurent un discours en l'air, & un „pretexte pour avoir occasion de demeurer plus „long-temps en repos dans le Serail. D'autres „croyoient qu'il couvroit par là le dessein qu'il „avoit d'éloigner les Janissaires de la Capitale; „de les conduire en Asie, & de les livrer aux „Spahis, qui sont leurs concurrens & leurs en„nemis; de les licentier, & de former une nou„velle milice. On chargeoit desja le bagage sur „les galeres; on y portoit les tentes & les pa„villons, avec de grands tresors, pour servir „à ce voyage, & pour honorer par de riches „dons le sepulcre de leur Prophete; quand les „Janissaires commencerent à se representer les „uns aux autres dans leurs conferences, les in„commoditez d'un si long voyage, & les com„moditez qu'ils abandonnoient. Ce qui les fâ„choit le plus, c'est qu'ils s'imaginoient qu'es„tant ainsi éloignez, ils seroient d'autant plus „exposez à la haine & à la cruauté d'Osman. „Dans leurs quartiers ils passerent d'abord du „murmure à la sedition: peu commencerent, „mais

* *Voyez le Mercure François to. 5. p. m. 185. de l'an 1617. & p. 211. de l'an 1618.*

(*a*) *Lipsius in Tacit. Annal. lib. 4 p. m. 193.*

(*b*) *Id. in lib. 5 Annal Taciti, p. 232.*

(*c*) *Vossius de Histor. Latinis, p. 217.*

(*d*) *Il y a ici une grosse faute d'impression: Lipse avoit dit sans doute,* cum Historici officium requirat, *ou quelque chose de semblable. Plus bas il y a ce me semble une autre faute:* Haut inutilis Orosius. Sed Tranquillus ad Tacitum?

(*e*) *Du Pin ubi supra.*

(*f*) *In Biblioth. fol. 529. verso.*

(*g*) *A Cologne apud Maternum Cholinum, in 8.*

* *Elle l'est en effet, je l'ai vuë: elle fut faite à Cologne,* apud Eucharium Cervicornum, *in fol.*

(*h*) *Franciscus Fabricius MarcodurANUS, in epistola nuncupatoria Orosii.*

(*i*) *Voyez Vossius de Histor. Latinis, p. 218.*

(*k*) *De Scriptor. ecclesiast. to. 2. pag. 176.*

(*l*) *Ubi supra.*

(*m*) *Ubi supra pag. 175.*

(*n*) *Nani, Histoire de Venise, liv. 4. p. 126. du 2. tome édit. de Holl. selon la version de Tallemant.*

ſeo, je veux dire que les reſſorts de la Religion y eurent part *. Muſtapha qui fut retabli le fit mourir, & gouverna ſi ſotement, qu'on le depoſa † encore une fois. Cette ſeconde depoſition doit être miſe ſur le (*B*) compte de l'Alcoran; car elle fut faite en conſequence d'un decret du Pape des Turcs : c'eſt ainſi qu'on peut juſtement nommer le Mufti.

* *Voyez la remarque A.*

† *Notez que la 1. depoſition conſiſta en ce qu'on le contraignit de dire qu'il renonçoit volontairement à l'Empire. Oſman dans la lettre qu'il écrivit à Louis XIII. dit que Muſtapha s'étoit depouillé lui-même de ſa dignité, & l'avoit mepriſée. Cette lettre eſt raportée dans le Mercure François ad ann. 1618. pag. 208. 209.*

„OSSAT

„ mais tous ſuivirent, & ſe rendirent en la place de l'Hippodrome au nombre de trente mille. De là une partie courut à la maiſon du Coza, c'eſt ainſi que s'apelle le Precepteur du Sultan, que l'on croyoit l'inſtigateur de ce voyage; & comme ils ne le trouverent pas, ils s'en vengerent ſur ſa maiſon, qu'ils pillerent; les autres faiſant de grands cris s'en allerent au Serrail, & y demanderent les teſtes du Viſir, du Chiſlar Aga, & du Coza. Ceux qui eſtoient dans le Serrail non ſeulement eſtoient depourveus de forces, mais de conſeil; & ceux qui par leur autorité euſſent pu s'oppoſer à ces ſeditieux, eſtoient l'objet de leur haine, & les meſmes qu'ils demandoient pour déchirer. L'Empereur leur fit dire, pour les appaiſer, qu'il revoquoit ſon voyage : mais cela n'euſt ſervi de rien pour diſſiper cette multitude, qui ne s'appaiſe pas meſme quand on luy accorde les choſes qu'elle prend pour pretexte de ſa mutinerie, & elle ne ſe ſeroit point ſeparée, s'il ne fuſt ſurvenu une grande pluye, qui fut regardée par cette nation ſuperſtitieuſe, comme un augure ſiniſtre. Peut-être que cette furie ſe ſeroit terminée vers la nuit, ſi quelques hommes de la Loy, qui ſont fort reſpectez par le vulgaire ignorant, n'avoient incité de nouveau les Janiſſaires, & prononcé qu'Oſman eſtoit déchu de l'Empire, pour avoir violé l'Alcoran par des actions ſacrileges. Après cela ayant perdu toute ſorte de reſpect envers leur Prince, ils chaſſerent à coups de pierres leur Aga, qui leur repreſentoit leur ſerment de fidelité, & rebuterent Cuſſain Baſſa qui leur offroit trois cens mille ſequins, en cas qu'ils vouluſſent s'arreſter. Encore que le Serrail euſt été extraordinairement fortifié pendant la nuit, ils ne laiſſerent pas de le forcer. Ils tuerent d'abord quelques Eunuques avec le Chiſlar Aga leur Chef, & chercherent enſuite Muſtafa oncle d'Oſman, qui autrefois avoit plûtoſt ſervi de fantôme, que de veritable Chef à l'Empire. Ils coupoient la teſte à tous ceux qui ne leur enſeignoient pas où il eſtoit, ſans s'informer s'ils le ſçavoient, ou s'ils ne le ſçavoient pas. Enfin ayant conjecturé par de certains indices, qu'il pouvoit eſtre dans une cave ſoûterraine, ils l'y chercherent, & le trouverent comme demy mort, y ayant desja deux jours qu'on ne luy donnoit point à manger, lors qu'on luy annonça qu'on le vouloit faire Empereur : il demanda avant toutes choſes qu'on luy donnaſt quelques gouttes d'eau; mais à peine fut il ſur le trône, qu'il temoigna que ſa ſoif n'eſtoit point entierement appaiſée, & qu'il falloit l'étancher par le ſang de ſon neveu. Oſman s'eſtoit caché : mais ayant eſté trouvé ſur le ſoir, il fut gardé par le Buſtangibaſſi, & conduit en la maiſon de l'Aga des Janiſſaires, où ſe trouva Cuſſain Baſſa. La pitié commençoit à ſucceder à la colere dans l'eſprit de quelques-uns, voyant tomber d'un ſi haut rang, dans une ſi grande infortune, ce jeune Prince, qui voulant achever de les gagner, offroit cinquante ſequins à chacun des Janiſſaires. Pluſieurs ſe rendoient à une telle propoſition, & leurs Chefs conſultoient enſemble par quels moyens ils le pourroient ſauver, & retablir dans le trône, quand la multitude furieuſe le leur aracha des mains, & le preſenta à Muſtapha. Oſman les yeux baignez de larmes, demandoit la vie à ſon oncle, luy repreſentant la bonté dont il avoit uſé envers luy, en le conſervant pour le trône, contre la coutume des Ottomans. Mais ſelon l'uſage des Barbares, qui font le deſtin auteur de leurs crimes, Muſtapha s'en excuſoit, & diſoit, qu'il ſçavoit bien qu'il avoit ordonné pluſieurs fois qu'on le fit mourir; mais que Dieu ne l'avoit jamais permis. De cette maniere il fut abandonné aux Janiſſaires, & conduit dans les ſept Tours au travers des execrations du peuple, qui ayant éprouvé pendant ſon regne la famine, la peſte & la guerre, l'avoit en horreur comme la cauſe de tous ces maux : & il ne fut pas ſi-toſt arrivé dans cette priſon, que l'on luy trancha la teſte. „ On trouve dans le Mercure François (*a*) une relation beaucoup plus ample que celle-ci de la mort d'Oſman, & qui ne s'accorde pas en tout avec le Cavalier Nani. Je n'en tirerai que 2. choſes : l'une que les gens de la loi & la milice (*b*), firent ſavoir à Oſman qu'il ne pouvoit aller à la Mecque, ſans contrevenir à la loi de Mahomet. Ils avoient obtenu du Mufti cette deciſion par écrit : Oſman n'y eut point d'égard, & dechira le papier. L'autre eſt qu'après l'élection de Muſtapha, il y eut certaines perſonnes qui (*c*) crierent par la ville, *Vive Muſtapha Sultan des Turcs*, & qui lurent dans une feuille de papier les cauſes de la depoſition du Sultan Oſman, *diſant que c'eſtoit parce qu'il eſtoit Jaour, c'eſt-à-dire infidelle, & qu'il vouloit mettre l'Empire des Turcs entre les mains des chiens de Chretiens, ce qu'ils diſoient pour le rendre plus odieux au peuple.*

(*a*) *Tome 8. p. 357. & ſuiv. ad ann. 1622.*

(*b*) *Mercure François ibid. p. 360.*

(*c*) *Ibid. p. 366.*

(*B*) *Sur le compte de l'Alcoran.*] Muſtapha étoit un Prince imbecille. Le premier Viſir & les autres Favoris donnerent un très-beau nom à cette foibleſſe; ils la nommerent ſainteté, devotion, reſignation aux ordres de Dieu. Ils l'obligeoient à lever les yeux vers le ciel, quand il ſe montroit en public, & ils ſuppoſoient des miracles. Le Mufti ne donna point dans le panneau. Il fit publier que l'Alcoran faiſoit defenſe d'obeïr à un inſenſé, & que ſous le regne d'un tel Monarque toutes les prieres étoient inutiles, tous les mariages étoient invalides. Il falut donc que l'on depoſât Muſtapha. On mit en ſa place Amurath frere d'Oſman. (*d*) *Il qual* (Muſtafa) *era huomo ſtolido, e la ſtolidezza di lui ſi ſpacciava per ſantità, e raſſegnatione in Dio da Daret Primo Viſir, e dagli altri corteggiani, facendolo ſempre guardar in cielo, quando uſciva in publico, e fingendo mira-*

(*d*) *Giornale de Letterati du 28. de Janvier 1675. p. 3. dans l'extrait des* Memorie iſtoriche de Monarchi Ottomani di Giovanni Sagredo Cavaliere, *imprimez à Veniſe l'an 1673. in 4.*

„OSSAT (ARNAUD D') se trouva sans pere, sans mere, & sans bien „à l'aage de neuf ans. Il fut mis quelques années après au service d'un Seigneur „de Castelnau de Magnoac au Diocese d'Auch, qui estoit aussy orphelin, & il „fit ses estudes avec lui: mais il le surpassa bientost. Après qu'ils eurent achevé „leurs estudes, le tuteur de (*A*) ce jeune Seigneur voulut l'envoyer à Paris; & „il estima ne pouvoir mieux faire que de le confier à la conduite de *Mr. Arnaud* „*d'Ossat son precepteur & pedagogue*, ainsy qu'il est porté par le compte que ce „tuteur rendit à son neveu. Par ce moyen il devint maistre de son maistre. Ce fut „en l'année 1559. qu'ils arriverent à Paris, le Vendredy cinquiesme jour de May. „On luy envoya (*B*) en suite deux autres enfans, cousins germains de ce jeu„ne Seigneur. Ils demeurerent à Paris sous la conduite de Mr. d'Ossat jusques „au mois de May 1562. & pour lors Mr. d'Ossat les renvoyant en Gascogne, en „escrivit à leur oncle en des termes (*C*) qui meritent d'être sçus. Mr. d'Ossat „ayant

miracoli: fu deposto, havendo il Mufti promulgato, che l'Alcorano vietava l'obbedienza ad un Re insensato, durante il quale erano inefficaci l'orationi, e invalidi i matrimonii. Il n'y a point de nation au monde qui parle plus avantageusement de ses Monarques, & de l'obeïssance qui leur est duë, que les Turcs: ils ne savent rien de toutes ces grandes disputes des Politiques de l'Occident, sur l'origine de la Souveraineté: ils ne parlent point de contract original entre les peuples & les Rois; ils n'examinent point si le droit de commander émane du peuple, ni jusqu'où on le communique. A leur dire la meilleure forme de gouvernement est le pouvoir despotique du Monarque; c'est un degré pour monter aux meilleures places du Paradis, que de mourir en obeïssant au Sultan (*a*). Qui ne croiroit après cela que le trône du Grand Seigneur est posé sur des fondemens inébranlables; & neanmoins si nous consultons l'histoire, nous trouverons qu'il n'y a point de Monarques, dont l'autorité soit plus fragile que celle des Empereurs des Ottomans. On ne se contente pas de se mutiner contre eux, de les detrôner, de les étrangler avant que la sedition finisse; on se sert aussi d'autres moyens: on les depose fort bien par des procedures juridiques; on delibere tranquillement & gravement sur leur destinée; on recueille les suffrages, & on les condamne à une prison perpetuelle. C'est ce que l'on fit à Mahomet IV. l'an 1687. & nous avons vu qu'en 1622. la même chose fut decretée contre Mustapha. L'Alcoran est consulté là-dessus, comme autrefois à Rome les propheties de la Sibylle; & si l'on peut mettre dans ses interêts le chef de la Religion, on peut s'assûrer d'un bon succès. Si le Mufti prononce que la loi de Dieu ne permet point de reconoître pour legitime un Prince malade, sot, malheureux, (*b*) prisonnier, c'est autant ou plus que si le Pape excommunie un Prince Chretien.

(*a*) *Voyez Ricaut, Etat present de l'Empire Ottoman, liv. 1. ch. 1. & 2.*

(*b*) *Ne' libri di Mahemett si vieta l'obbedienza à Re fatti prigioni per obligarli à difendersi.* Giornale de Letterati ubi supra p. 4.

(*A*) *Le tuteur de ce jeune Seigneur.*] Ce disciple de Mr. d'Ossat s'apelloit Jean de Marca, issu de la Maison de Marca en Bearn, par Hierôme de Marca fils de Pierre de Marca & de Marguerite d'Andoins. Hierôme estoit Capitaine de cinquante Arbalestriers, & Gouverneur de Furnes en Flandres, comme il conste de son contract de mariage avec Dame Ameline de Riviere Dame de Doublet & de la Palisse, & de plusieurs autres terres aux environs de Castelnau de Magnoac; ledit contract passé en Cominge le 12. Fevrier 1341. par lequel il est convenu entr'autres choses que ledit Hierôme sera sa residence ordinaire sur les biens de ladite Dame. De ce mariage sortit un fils appellé Pierre de Marca, qui fut accordé en mariage avec Dame Catherine de Mun, fille de Bernard de Mun & de Paule de Sariac le 7. May 1398. Je n'ay pas connoissance de la suite de cette genealogie. Mais j'ay (*c*) copié sur les originaux tout ce que j'ay mis cy-dessus.

(*c*) *C'est-à dire Mr. Baluze.*

Le nom de Marca, qui est le veritable nom de cette famille, fut changé en celuy de la Marque, par l'autorité de Mr. d' Ossat. Et voicy comme cela se fit. A la superscription de la premiere lettre qu'il escrivit de Paris au tuteur de son disciple, qu'il paroit par ses lettres avoir esté un homme de grande consideration, il mit: *A Monsieur Thomas Marca.* Mais parce qu'il trouva que c'estoit trop Provincial, il changea, & l'apella en suite *Monsieur la Marca*, & enfin *Monsieur de la Marque.* Et c'est ainsy qu'on les appelle aujourdhuy. Mais feuë Madame de la Marque Marguerite d'Espenan fit appeller un de Messieurs ses enfants, qui se destinoit à l'Eglise, *le Prieur de Marca.* J'ay une lettre de cette Dame escrite à son fils le Prieur le 12. Decembre 1659. par laquelle elle luy dit que feu Mr. de la Marque son mary luy à souvent raconté la genealogie de la Maison de Marca en Bearn fort exactement, & comment ceux de Castelnau en estoient issus, & qu'il avoit apris toutes ces choses de son pere, qui avoit plus de cent ans quand il mourut. Mr. d'Ossat estant à Rome Cardinal envoya à la Marque son portrait, qui y est encore.

Apliquez cette note par tout où besoin sera dans cet article.

(*B*) *On luy envoya en suite deux autres enfans.*] Desquels Mr. d'Ossat âgé pour lors de 23. ans escrivant à leur oncle le 27. Decembre 1559. il luy dit: *Quant à moy, je vous promets que je fourniray à vos neveus de bonne doctrine & de bon exemple, & aussy des autres choses qui seront en ma puissance tant que la vie me durera, laquelle j'abandonneray plustost qu'endurer qu'ils ayent la moindre necessité de chose que je cognoisse leur estre necessaire.*

(*C*) *En des termes qui meritent d'être sçus.*] Les voici: *Au reste Monsieur, quant à ce que me remerciez de la peine que j'ay prinse pour vos nepveus, je recognoy en cella vostre honnesteté accoustumée; laquelle fait que je tien pour bien employé tout le travail & la peine que j'ay eue à l'entretenement d'iceux; vous asseurant, Monsieur, que la conscience ne me remordra jamais à faulte d'y avoir fait tout ce que j'ay sceu & peu.* Par où l'on voit ce bon cœur & ce bon sens de Mr. d'Ossat, qui se faisoit deja remarquer en des choses de petite consequence.

„ayant suivy le barreau, il fut cognu & estimé de beaucoup de personnes de „marque, & entr'autres de Messire Paul de Foix, qui estoit pour lors Conseiller „au Parlement de Paris. Son merite & ses amis luy procurerent une charge de „Conseiller au Presidial de Melun, dont il estoit encore revestu en l'an 1588. „comme il conste d'une procuration par luy envoyée à Paris, pour recevoir une „gratification que le Roy luy avoit accordée. Dans le Brevet du Roi pour cette „gratification, il est appellé Abbé de Nostre Dame de Varennes, qui est une „Abbaye au Diocese de Bourges. Par où il est aysé de juger que ceux-là se „sont trompez, qui ont escrit qu'il estoit Doyen de Varenes au Diocese de Rho-„dez, lors qu'il fut fait Evesque de Rennes. Le reste de sa vie est assez cognu. „Il y a plusieurs lettres originales de Mr. d'Ossat de la fin de l'année 1584. dans „la Bibliotheque de Mr. Colbert, lesquelles n'ont pas encore esté imprimées. „Elles sont escrites au Roi & à la Reine & autres †.„

* *Cet article & les remarques qui en dependent sont un memoire communiqué par l'Illustre M. Baluze. On n'y change rien.*

† *Ibidem.*

OTHON III. n'avoit qu'environ douze ans, lors qu'il succeda à son pere decedé en 983. Cela fut cause que les commencemens de son empire ne furent pas exemts de troubles: mais tous ces desordres furent heureusement dissipez; & lors que son âge lui permit de commander par lui-même, il fit voir qu'il étoit très-digne de ce poste. Il avoit eu pour Precepteur le fameux Gerbert nâtif d'Auvergne ‡, qu'il fit Archevêque de Ravenne, & puis Pape sous le nom de Silvestre II. Les plus fâcheuses affaires qu'il eut sur les bras furent à Rome, où Crescentius vouloit retenir pour lui la souveraine puissance, & d'où il chassa le Pape Gregoire V. proche parent (*A*) de l'Empereur. Il se prepara à une vigoureuse defense, lors qu'il aprit que ce Prince marchoit vers Rome pour le châtier: mais il ne resista gueres: il fut contraint de se rendre dans peu de jours, avec l'Antipape qu'il avoit creé. Celui-ci fut fouëtté, aveuglé, & enfin tué par la populace, avant que (*B*) l'Empereur eût eu le loisir de le condamner. On verra quelle fut la peine (*C*) de Crescentius. Ceci arriva l'an 998. Le Pape Gre-

‡ *Du Chêne, Vie des Papes.*

(*A*) *Proche parent de l'Empereur.*] Il s'apelloit Brunon, & étoit fils d'Othon de Saxe Duc de Franconie & de Suaube, lequel Ohton étoit fils de Ludolphe, & petit fils d'Othon I. de sorte que Brunon étoit arriere-petit fils d'Othon I. ayeul d'Othon III. Ceux qui l'ont fait precepteur d'Othon I. ont (*a*) été relancez d'une étrange sorte. Quelcun pourroit douter que le Critique ait eu raison, de donner la qualité de Duc de Baviere à Othon fils de Ludolphe; car il est certain d'un côté que la Baviere donnée par Othon I. à son frere Henri demeura aux descendans de ce Henri, & de l'autre qu'Othon fils de Ludolphe fut Duc de Suaube après son pere: mais il est d'ailleurs certain qu'Othon II. pendant une guerre qu'il eut avec Henri Duc de Baviere II. du nom, donna la Baviere à Othon fils de Ludolphe (*b*).

(*a*) *Vide Specimen errorum à Perizonio vulgatum anno* 1693. *pag.* 119.

(*b*) *Voyez l'Hist de Baviere par Blanc, tome* 2. *p.* 138.

(*B*) *Avant que l'Empereur eût eu le loisir.*] Il y en a qui (*c*) disent que le peuple se saisit de l'Antipape avant qu'Othon eût été reçu dans Rome, qu'on lui arracha les yeux, qu'on lui coupa les oreilles & le nés, qu'on le mit sur un âne la tête tournée vers la queuë, & qu'*Othon à qui l'on ouvrit en suite les portes*, le *relegua dans le fond de l'Allemagne où il mourut peu de tems après de douleur*. Voilà comment les uns assûrent de l'Antipape une partie de ce que les autres disent de Crescentius. Il y en a qui (*d*) disent que ce fut Othon qui fit couper le nés, & crever les yeux à l'Antipape, & qui le fit jetter du haut du chateau Saint Ange. Ces variations degoûtent cruellement de l'étude de l'histoire, & sont le deshonneur du genre humain; car si l'homme valoit quelque chose, il y auroit entre les Historiens une entiere uniformité sur des faits aussi éclatans que ceux-ci. Mais comment plusieurs Historiens s'accorderoient-ils, puis que bien souvent un seul ne sauroit s'accorder avec lui-même? Consultez le Theatre de Mathias: vous y verrez dans la page 888. (*e*) *que l'Antipape fut foüeté, aveuglé & enfin tué par le peuple avant qu'Othon l'eût condamné*, & dans la page suivante vous trouverez, *que l'Empereur ayant fait couper le nés & arracher les yeux à l'Antipape, le precipita du haut en bas du Capitole. Imperator anno Christi* 998. *Romam profectus est, Antipapam nasis & oculis privavit, & de Capitolio præcipitem dedit, uti supra prolixius diximus.* Ces dernieres paroles sont bien étranges; l'Auteur se cite lui-même faussement, car il avoit dit tout autre chose que ce qu'il raporte en cet endroit.

(*c*) *Petr. Damian. ep.* 2. *ad Cad. Ciaconius, Sigonius apud Maimbourg, Decad. de l'Empire liv.* 2.

(*d*) *Heiss, Hist. de l'Empire, tome* 1. *p. m.* 122.

(*e*) Antipapa à vulgo virgis cæsus, oculis privatus, & demum confossus, priusquam de eo Otto sententiam tulit.

(*C*) *Quelle fut la peine de Crescentius.*] On le fit monter sur un âne, la tête tournée vers la queuë, & on le promena en cet état par toute la ville; puis on lui coupa divers membres, & on le pendit. Ses complices furent châtiez les uns d'une maniere, les autres d'une autre (*f*). (*g*) Voici de quelle façon quelques Ecrivains racontent la chose. Crescentius s'étant defendu dans la forteresse de Rome le plus qu'il lui fut possible, tâcha de prevenir sa perte en s'allant jetter aux pieds d'Othon; mais ce Prince le fit ramener au Chateau, afin de l'y prendre de vive force. Crescentius s'y defendit en desesperé; enfin on donna l'assaut, on gagna la place, on fit tout passer au fil de l'épée, *à la reserve de Crescentius qui fut pris fort blessé, & precipité sur le champ du plus haut de la forteresse, traîné par les boües, & puis pendu à un gibet si haut* (*h*) *qu'il pût être vu de toute la ville* (*i*). Selon Mr. Moreri il ne fut que decapité. Monsr. Heiss (*k*) dit que tant lui que douze de ses complices, furent pendus au plus haut arbre qu'on put trouver.

(*f*) *Ex Setho Calvisio.*

(*g*) *Glaber, lib.* 1. *& Ditmar. l.* 4. *apud Maimb. Decad. de l'Empire, liv.* 2.

(*h*) *Voyez la remarque B. de l'article* Babelot.

(*i*) *Maimbourg ibid. p. m.* 123.

(*k*) *Hist. de l'Empire, to.* 1. *p. m.* 122.

Gregoire V. retabli en même tems, mourut quelques mois après; & ce fut alors qu'Othon éleva au Pontificat Silvestre II. Les Romains enhardis par l'absence de l'Empereur, qui s'en étoit retourné en Allemagne, se brouillerent tout de nouveau, car ils n'aimoient pas à dependre des Allemans. Il falut qu'Othon travaillât encore une fois à remettre le calme dans cette ville; mais il s'y prit mal: il espera que pourveu qu'il se montrât *sola majestate armatus*, chacun rentreroit dans son devoir, & il éprouva tout le contraire. Il fut un exemple qu'il ne faut jamais qu'un Prince expose sa majesté desarmée, à la discretion d'une populace mutine. Le peuple de Rome se prevalut tellement de ce qu'Othon n'avoit presque aucunes troupes avec lui, qu'on l'enferma dans son palais; & si Hugues Marquis de Toscane, & Henri Duc de Baviere ne fussent accourus à Rome, & n'eussent amusé le peuple par diverses propositions d'accommodement, jusques à ce qu'ils eussent fourni à l'Empereur les moyens de s'évader, on ne sait pas ce qu'il seroit devenu dans la captivité qui lui étoit inevitable. Ceci arriva en 1001. Or comme ce Prince ne manquoit pas de bonnes troupes en Italie, où il n'étoit retourné que pour en chasser les Sarrasins, sur lesquels il avoit repris Capouë, il ne tarda gueres à rentrer (*D*) dans Rome si fort & si puissant, qu'il la châtia à sa fantaisie. Il reprit le chemin de l'Allemagne au commencement de l'année 1002. mais il mourut à Paterne, avant que d'être sorti de l'Italie, le 28. de Janvier de la même année. On attribuë sa mort à des gans empoisonnez, que la veuve de Crescentius, l'une des plus belles femmes de son tems, lui donna, pour se vanger de son manque de parole. Il lui avoit fait une promesse de mariage, pour jouïr d'elle; & puis il s'étoit moqué de cette promesse, quand il se fut assez diverti *. Il n'avoit pas été heureux (*E*) en femmes; car celle qu'il avoit † épousée joignit à ses impudicitez un autre crime, pour lequel il la fit brûler; & celle qu'il n'épousa (*F*) pas lui donna la mort. Ceux qui disent que le College des sept Electeurs fut établi de son tems, se trompent ‡, soit qu'ils en attribuent l'établissement à Othon même, soit qu'ils l'attribuent au Pape Gregoire V. On a plus de raison de dire que la Pologne fut érigée en Royaume par cet Empereur, comme on l'a vu dans l'article de Boleslas I. On a dit des merveilles de la (*G*) penitence de nôtre Othon. Il étoit devot ⊥ jusqu'à entreprendre des pelerinages; & l'on dit même β qu'il avoit promis de se faire Moine. Je ne voudrois pas alleguer pour une marque de sa devotion, l'habit où il avoit fait mettre toute γ l'Apocalypse en broderie.

* *Tiré de Maimbourg, decadence de l'Empire l. 2.*

† *Marie d'Aragon. Voyez son article.*

‡ *Voyez en les preuves dans Maimbourg decad. de l'Emp. l. 2.*

⊥ *Voyez l'article* Boleslas I.

β *Calvisius ad ann. 1001. Coristi.*

γ *Mathias Theatr. Hist. pag. m. 886.*

OTTO-

(D) *Il ne tarda gueres à rentrer.*] Après avoir bien pesé la narration de plusieurs Historiens, il m'a semblé évident que Mathias s'est trompé, lors qu'il a dit qu'Othon se voulut retirer en Allemagne, afin d'y lever une armée qui le pût mettre en état de punir la rebellion des Romains, mais qu'il mourut en chemin. Sur ce pied-là il seroit mort sans s'être vengé; or cela est contraire aux bons Auteurs (*a*). Neanmoins il y auroit beaucoup de temerité à mettre ceci au nombre des fautes; car l'histoire de ce moyen tems est si brouillée, & a passé par tant de mauvaises mains, qu'on trouve des autoritez sur le pour & sur le contre, & sur mille sortes de variations. Cela m'ôte beaucoup de materiaux; car si je me hasardois de condamner ceux qui raportent un fait d'une certaine maniere, on ne manqueroit pas de temoins à m'opposer. Il est presque impossible de mentir * sur ces siecles-là. Racontez selon vôtre caprice & à tout hasard les circonstances de quelque fait, il arrivera rarement qu'aucun Auteur ne vous favorise.

(E) *Heureux en femmes.*] En general il semble que le sexe lui ait porté malheur; car outre ce que j'ai touché concernant son épouse, & sa Maîtresse, j'ai lu quelque part que ce fut (*b*) pour l'amour de cette Maîtresse, je parle de la veuve de Crescentius, qu'il entra dans Rome si mal accompagné, que peu s'en falut qu'il n'y rencontrât une prison perpetuelle. Ajoûtez (*c*) que Theophanie sa mere, fille d'un Empereur de Constantinople, le rendit odieux à bien des Grands, & qu'après la mort (*d*) de sa mere étant élevé par Adelaïde son ayeule, il se crut obligé de l'éloigner d'auprès de lui. Ce ne fut point apparemment par le conseil des plus sages de sa Cour, mais enfin il crut que le bien de ses affaires le demandoit. Cela ne l'empêchoit point de donner des gouvernemens à des femmes: pendant son voyage de Rome en 996. il donna celui de Saxe à Mathilde sa tante maternelle, & puis à sa sœur Adelaïde après la mort de Mathilde.

(F) *Celle qu'il n'épousa pas.*] Un Historien nommé Glaber dit qu'Othon l'épousa. Ce qui est certain c'est qu'après l'avoir admise dans son lit, il se degoûta d'elle & la quitta.

(G) *De la penitence.*] On pretend qu'il jûnoit quelquefois toute la semaine horsmis le Jeudi, & qu'il pleuroit à chaudes larmes pour expier ses pechez. Le Latin le dira mieux; *Plurima* (*e*) *ingemiscens facinora noctis silentio, vigiliis & orationibus intentus, lacrimarum quoque rivis abluere non destitit, sæpenumero omnem hebdomadam excepta quinta feria jejunium producens, in eleemosynis valdè largus.* Joignez à ceci ce qui a été raporté (*f*) ailleurs touchant ses pelerinages.

(a) *Voyez Ditmar. apud Calvisium ad ann. 1001.* 1001.

* *C'est-à-dire d'avancer des choses sans preuve, ou sans temoignages.*

(b) *Huber Historia Civil. t. 1.*

(c) *Voyez l'Histoire Universelle de Jean Cluvier in Othone III.*

(d) *Arrivée en 985. selon Cluvier, ou en 991. selon Calvisius, Matthias &c.*

(e) *Ditmar. l. 4. apud Maimb. ubi supra pag. 128.*

(f) *Dans la remarque Y de l'article* Boleslas I.

OTTOBONI (Pierre) nâtif de Venise, a été Pape dans le XVII. siecle sous le nom d'Alexandre VIII. Marc Ottoboni son pere, Grand Chancelier de Venise, acheta des lettres de Noblesse qui lui coûterent cent mille ducats en 1646. Pierre Ottoboni ayant fait ses études premierement à Venise, & puis à Padouë, & reçu le bonnet de Docteur en Droit dans la derniere de ces deux villes, s'en alla à Rome âgé de vingt ans. Il eut sous le Pape Urbain VIII. le gouvernement de Terni, de Rietti, & de Citta Castellana, & la charge d'Auditeur de Rote. Il reçut le Chapeau de Cardinal sous Innocent X. en l'année 1652. Deux ans après il fut fait Evêque de Bresse. Il fut Dataire sous Alexandre VII. & enfin il fut élu Pape le 6. d'Octobre 1689. à la place d'Innocent XI*. La guerre qui étoit violemment allumée entre la Maison d'Autriche & la France, ne contribua pas peu à l'élection d'Ottoboni, parce que les Cardinaux neutres craignirent avec raison de trop commettre la Religion Catholique, si on créoit un Pape qui fût né sujet du Roi d'Espagne, comme étoit le dernier mort, dont la partialité contre la France avoit fait un bien infini aux Protestans. Ils crurent donc qu'Ottoboni, qui étoit d'ailleurs un sujet papable, seroit plus propre qu'un autre aux conjonctures d'alors, à cause qu'il étoit Venitien. Le seul avantage que la France tira de cette élection, est que le Pape Alexandre VIII. anima si puissamment les Venitiens à la guerre contre les Turcs, & les assûra d'une si bonne assistance, qu'il fit évanouïr la paix que l'Empereur auroit souhaité de conclure avec la Porte, pour employer toutes ses troupes contre les François. Du reste Alexandre VIII. ne songea (*A*) qu'à l'agrandissement de sa famille. Les demêlez de la Cour de Rome avec la France ne lui tinrent (*B*) guere au cœur. Il ne fit qu'amuser les Ministres de Louïs XIV. & tout d'un coup il fit voir par

Vvvv 3 la

* *Mercure Galant du mois d'Octobre 1689.*

(*A*) *Ne songea qu'à l'agrandissement de sa famille.*] Ce qu'on a dit des bêtes (*a*) que jamais elles ne sont plus dangereuses que quand elles mordent en mourant, se peut fort bien dire du Nepotisme. Comme il joüoit de son reste sous Alexandre VIII. il ramassoit toutes ses forces pour mieux devorer. On pouvoit dire de l'oncle; il est vieux, il se hâte sachant qu'il a peu de tems. Monsieur Menage faisoit un conte qui viendra ici à propos. (*b*) *Alexandre VIII.* (disoit-il) *élu Pape à 79. ans, & qui en trois semaines avoit deja élevé tous ses neveux, demanda à quelqu'un de ses familiers ce qu'on disoit de lui. Il lui repondit qu'on disoit qu'il ne perdoit point de tems sur l'avancement de sa famille. Il dit* Oh! oh! sono vinti tre hore e mezza, *il est vingt trois heures & demie.* C'est avoir enterré la Synagogue avec honneur, que d'en avoir usé comme il a fait envers un abus que son successeur devoit abolir. Le grand âge n'est peut-être pas la seule raison qui a obligé le Pape Ottoboni à user d'une si grande diligence, pour combler de biens toute sa famille; il consideroit peut-être que Rome avoit eu le tems d'oublier un peu les desordres du Nepotisme, qui n'avoient point paru sous le long regne d'Innocent XI. Les plaintes pouvoient donc être émoussées à cet égard, & il avoit à faire à des sujets qui avoient eu le loisir de se reposer de leurs anciennes fatigues. Je songe dans ce même moment aux filouteries des flateurs, & à la souplesse avec laquelle en vrais joüeurs de gobelets, ils font piroüeter les choses les plus sacrées: mais afin que cette critique qui ne vient nullement de mon propre fond, ait plus de poids & d'autorité, je la prens d'un livre fait & imprimé à Paris avec privilege. „Entre (*c*) les „loüanges qu'il (*d*) donne à Innocent XI. celle „qu'il releve le plus est d'avoir tenu ses neveux „dans une condition privée, à l'imitation du „Sauveur qui ne connoissoit point d'autres parens, que ceux qui faisoient la volonté de son „Pere. Alexandre huitiéme ayant eu des vuës „opposées à celles de son predecesseur, Palatio „a trouvé le moyen de justifier les soins empressez qu'il prit de combler les siens de biens & „d'honneurs, & a soutenu qu'en cela ce Pape „avoit suivi l'exemple du même Sauveur, qui „honora de la communication de son sacerdoce „ses proches selon la chair, & les chargea de la „dispensation de son Evangile: tant l'éloquence „est fertile en inventions, quand il s'agit de flater les passions de ceux qui commandent, & „d'excuser ce qu'il y a de plus irregulier dans leur „conduite.„

(*B*) *Les demêlez de la Cour de Rome avec la France ne lui tinrent guere au cœur.*] L'affaire étoit neanmoins d'assez grande consequence, pour meriter que l'on se hâtât de la conclure: & si Alexandre VIII. avoit eu autant de zêle pour les interêts de la chaire de Saint Pierre, que pour ceux de sa famille, l'attention qu'il faisoit au peu de tems qu'il avoit à vivre, l'eût porté beaucoup plus à terminer promtement les demêlez de la France, qu'à enrichir promtement sa parenté. En differant il a laissé à son successeur la gloire d'avoir retabli en France l'autorité du Pape sur l'ancien pied; ce qu'il eût été impossible de faire, si l'on eût attendu que le Roi de France eût été en paix avec ses voisins. La bonne politique vouloit que la Cour de Rome se prevalût des affaires épineuses de la France; & c'est ce qu'a fait fort habilement Innocent XII. Certains fanatiques qui avoient fait esperer que la Ligue formée contre la France en 1688. seroit funeste à la Papauté, & que la ruine prochaine du Catholicisme commenceroit par la reformation de la Cour de France, sont bien éloignez de leur compte, puis que cette Ligue a été cause que la France est devenuë plus Papiste qu'elle n'étoit en 1682. & en 1688. & par consequent que le Papisme a reparé l'une de ses breches. Fou qui se fie à de telles gens.

(*a*) Ut quam maxime mortiferi esse morsus solent morientium bestiarum, sic plus negotii fuit cum semiruta Carthagine quam integra. *Florus l. 2. c. 15.* Raportez à cela ces paroles de Seneque *Controv. epit. 9.* In gladiatoribus quoque conditio dura victoris est cum moriente pugnantis. Nullum magis adversarium timeas quam qui vivere non potest occidere potest. Concitatissima est rabies in desperatione, & morte ultima in furorem animus impellitur.

(*b*) *Voyez le Menagiana pag. 208. édit. de Holl.*

(*c*) *Journal des Savans du 15. Decembre 1692. pag. 731. édit. de Holl.*

(*d*) *C'est-à-dire Jean Palatius Auteur d'un livre en 5. volumes in folio imprimé à Venise l'an 1691. sous le titre de* Gesta Pontificum Romanorum.

la publication d'une (*C*) Bulle peu avant ſa mort, qu'il n'avoit fait que les jouër. Dans l'eſperance de le trouver favorable on changea de ſtile en France; on avoit dit peu de bien d'Innocent XI. pendant quelque tems, & puis on en avoit dit beaucoup de mal: les Poëtes & les Orateurs commencerent de reprendre l'encenſoir pour celui qui lui ſucceda. Mais ils éprouverent que pour jouër au plus ſûr, il faudroit à l'égard des loüanges ſe regler ſur la maxime que Solon vouloit (*D*) que l'on conſultât, pour decider du bonheur d'une perſonne. Le Cardinal Pierre Ottoboni étoit ſi âgé quand on le fit Pape, qu'il ne faut pas s'étonner que ſon regne ait été court. Il n'a pas duré plus de quinze ou ſeize mois; car ce Pape mourut le premier jour de Fevrier 1691. On fit courir (*E*) une prediction ſur ſa mort qui a bien l'air d'une fourberie.

OVIDE NASON (PUBLIUS) Chevalier Romain, a été l'un des meilleurs Poëtes du ſiecle d'Auguſte. J'ai quantité de recueils pour ſon article, mais je ne puis les mettre en œuvre preſentement: je n'en donnerai qu'une petite partie. Il avoit reçu de la nature une ſi forte diſpoſition à verſifier, qu'il renonça pour l'amour des Muſes à tous les ſoins qu'il faloit prendre, quand on vouloit parvenir aux dignitez. Mais ſi l'inclination à la Poëſie éteignit en lui tout le feu de l'ambition, elle nourrit au contraire, & augmenta celui de l'amour. Il fut * adonné furieuſement au plaiſir venerien, & ce fut preſque ſon ſeul vice. Il ne ſe contenta pas d'aimer, & de faire des conquêtes de galanterie, il aprit auſſi au public l'art d'aimer, & l'art de ſe faire aimer; c'eſt-à-dire qu'il reduiſit en ſyſtême une ſcience pernicieuſe, dont la nature ne donne que trop de leçons, & qui n'a pour but que le deshonneur des familles, & celui des pauvres maris principalement. On l'exila pour avoir écrit de tels livres; mais ſelon toutes les aparences ce fut plûtôt le pretexte, que la veritable (*A*) cauſe de ſon exil. Il employa

* Exigere à nobis anguſta nocte Corinnam Me memini numeros ſuſtinuiſſe novem. *Ovid. Amor. l. 3. eleg. 7.* Voyez auſſi l'elegie 10. du 2. livre.

(*C*) *Par la publication d'une Bulle peu avant ſa mort.*] La Bulle étoit toute prête dès le 4. jour du mois d'Août 1690. car elle eſt datée de ce jour-là; mais elle ne fut publiée que le 30. de Janvier 1691. Elle foudroye tout ce qui fut fait au prejudice de l'autorité du Pape, dans l'Aſſemblée du Clergé de France l'an 1682. Si elle ne fut pas publiée plûtôt, c'eſt que le Pape vouloit amuſer Louis XIV. & en tirer quelques avantages; mais quand il ſe vit au bord du ſepulcre, il ne menagea plus rien, il lacha ſa Bulle. Cela ſervit de beaucoup aux explicateurs de Saint Malachie; on ne ſavoit comment apliquer à Pierre Ottoboni le ſymbole *pœnitentia glorioſa*, qui lui convient dans les predictions de ce pretendu Prophete. On n'étoit pas content de dire que l'élection de ce Pape s'étoit faite le jour de Saint Brunon, ou qu'il avoit eu le nom de Pierre; or voilà deux Saints dont la penitence a été tout-à-fait glorieuſe; cela, dis-je, ne contentoit pas, & paroiſſoit trop forcé & trop amené de loin: mais la Bulle fit dire qu'enfin Alexandre VIII. s'étoit repenti glorieuſement, du ſuport qu'il avoit eu pour la Cour & pour le Clergé de France (*a*). J'obſerve ici que le Decret de l'Inquiſition du 7. Decembre 1690. contre 31. propoſitions, chagrina les Theologiens de l'Egliſe Gallicane. Voyez la lettre (*b*) d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome.

(*a*) *Voyez le Journal de Leipſic 1691. pag. 151.*

(*b*) *Elle contient 66. pages in 12. dans mon édition, qui eſt la 2. Il y a au titre, Jouxte la Copie imprimée* [illegible] 169[illegible].

(*D*) *La maxime que Solon vouloit que l'on conſultât.*] Cette maxime eſt qu'on ne peut juger avant qu'un homme ſoit mort, s'il eſt heureux; car ceux qui nous paroiſſent heureux, ſe verront peut-être dans les plus horribles miſeres, avant que de ſortir de ce monde. Ovide (*c*) a fort bien exprimé cette penſée de Solon. L'inſtabilité ou l'obliquité du cœur humain, devroit faire qu'à l'égard des loüanges on attendit à les donner que les gens ne fuſſent plus. On s'épargneroit le changement de langage, & bien d'autres choſes auſſi. Salvien n'a pas ignoré cette maxime. (*d*) Sapientia, *inquit ſermo divinus*, in exitu canitur. *Cur eam non dixit cani in pueritia, non in juventute, non in ſtatu rerum incolumium, non in proſperitatibus ſecundorum? Scilicet quia in his omnibus quicquid laudatur incertum eſt. Quàm diu enim quis ſubjacet mutationi, non poteſt cum ſecuritate laudari. Et ideo, ut ait,* ſapientia in exitu canitur. *Exiens enim quis de incertis periculorum, certum merebitur evaſa omni rerum varietate ſuffragium: quia tunc ſtabilis & firma laus eſt, quando meritum non poterit jam perire laudati.* Sapientia, *inquit*, in exitu canitur.

(*c*) Sed ſcilicet [illegible] dies homini: dici[illegible] [illegible] Ante [illegible] ſupremaque funera debet. *Ovid. Metamorph. l. 3.*

(*d*) *Salvianus contra avaritiam lib. 4. pag. m. 145.*

(*E*) *On fit courir une prediction.*] Un François dont je tais le nom, avoit écrit de Geneve à ſes amis de Hollande, vers le commencement de l'hiver de l'année 1690. qu'à Milan un homme avoit été chez ſon Confeſſeur, pour lui dire, *qu'il ſe ſentoit proche de ſa fin; qu'il mourroit dans 2. jours, ſon frere dans 4. le Pape à Noël, & le Roy de France à Pâques.* Le Nouvelliſte ajoûtoit que les deux freres étoient morts au tems marqué. Dès qu'on ſut que le Pape n'étoit point mort à Noël, on laiſſa tomber la nouvelle: mais on la releva pendant le ſiege de Mons; & pour lui donner du poids, on ne parla plus du jour de Noël à l'égard du Pape; l'homme de Milan, diſoit-on, a ſeulement dit que le Pape mourroit dans quelques ſemaines. Il ſeroit à ſouhaiter que quelcun ſe donnât la peine de tenir regître de ces ſottes predictions. Si on les avoit marquées an par an dans les Chroniques, nous ſerions peut être aujourd'hui moins ſujet à nous en laiſſer leurrer.

(*A*) *Plûtôt le pretexte que la veritable cauſe de ſon exil.*] Il reconoît en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages, que les deux ſources de ſon malheur furent qu'il avoit compoſé des livres ſur l'art d'aimer, & qu'il avoit vu quelque choſe.

ploya inutilement toutes les finesses de son esprit pour apaiser l'Empereur; rien ne fut capable d'obtenir sa grace. Il mourut au païs des Getes, où on l'avoit confiné. Des trois femmes qu'il épousa il repudia * les deux premieres, & se loüa fort de la troisiéme †. Il y a eu des Critiques qui ont meprisé (*B*) sa Latinité. Ils auroient fait mal leur cour à (*C*) Alfonse Roi de Naples. Je renvoye plusieurs choses à l'endroit où je (*D*) censure Mr. Moreri.

n'explique point ce que c'étoit, mais il fait entendre que ses livres contribuerent moins que cela à sa disgrace; car il suppose que s'étant plaint à l'Amour qu'après avoir travaillé à étendre son empire, il n'en avoit obtenu d'autre recompense que d'être exilé parmi les barbares, l'Amour lui repondit, vous savez bien que ce n'est point ce qui vous a fait le plus de tort (*a*). Il se compare au malheureux Actéon (*b*). Il repete en divers lieux (*c*) la même plainte, d'avoir vu sans y penser le crime d'autrui, & il declare (*d*) qu'il ne lui est point permis de reveler ce mystere. On a tâché de le deviner: plus il a gardé le silence, plus a-t-il fait naître l'envie de penetrer ce secret. Quelques-uns se persuadent qu'il avoit surpris Auguste en flagrant delit avec Julie sa fille, & ils confirment cela par un passage de Suetone, où ils pretendent trouver que Caligula meprisoit sa mere, parce qu'il croyoit qu'elle étoit née de l'inceste d'Auguste avec Julie. *Alteram subjiciunt alii, nempe eum vidisse Augustum turpiter cum Julia filiâ jacentem.... Cui opinioni favere visus est Caligula, dum matrem suam spernebat, quasi ex incesto concubitu Augusti, cum filia sua Julia, prognatam* (*e*). Il est sûr que Suetone (*f*) raporte que Caligula ne vouloit point reconoître qu'Agrippa fût son ayeul maternel; il le trouvoit de trop basse condition, & il soutenoit que sa mere étoit fille de l'Empereur Auguste & de Julie: mais cette raison ne lui donnoit point de mepris pour Agrippine sa mere; car au contraire il l'eût meprisée, s'il se fût imaginé qu'elle fût née legitimement. L'Abbé de Marolles (*g*) assûre sur le temoignage de Suetone, qu'on tenoit que la mere de Caligula étoit née de l'inceste de Julie avec Auguste. Mais il n'est pas vrai que Suetone dise cela. Il dit seulement que Caligula le publioit. Le même Abbé (*h*) conte qu'Ovide fut exilé, pour avoir lu à Julie petite-fille d'Auguste les derniers vers de son Art d'aimer, & pour avoir vu Auguste prenant trop de privautez avec cette jeune Princesse. Il y a lieu de douter de toutes ces conjectures; car Ovide n'ayant oublié aucune sorte de soumissions & de flateries dans les vers qu'il composoit durant son exil, & qu'il envoyoit à Rome, n'y ayant, dis-je, rien oublié de tout ce qui lui paroissoit le plus capable d'adoucir Auguste, il ne faut pas croire qu'il ait affecté d'y mettre ce qui étoit le plus propre à entretenir le chagrin de cet Empereur. Or si l'on supose que l'indignation de ce Prince étoit fondée sur ce que le Poëte l'avoit vu commettre une infamie, l'on doit suposer qu'Ovide n'eût pu manquer de lui deplaire furieusement, par l'affectation de dire que ses yeux temoins d'un secret qu'il n'oseroit reveler, étoient la cause de son exil.

(*B*) *Des Critiques qui ont meprisé sa Latinité.*] Passerat avouë qu'il avoit professé long tems les belles lettres, sans avoir expliqué aucun Ouvrage d'Ovide, parce qu'il voyoit regner une mauvaise prevention contre ce Poëte. (*i*) *Inveteravit enim opinio, vulgique fama percrebuit, eum poëtam esse non multa doctrina, humilisque & nimium luxuriantis styli; atque etiam, si diis placet, Latinæ linguæ elegantiam nitoremque in eo requiri: adeò ut Italus quidam vel hac re inprimis nobilis, cum humanioribus literis unicum gnatum imbueret, illa miro artificio contexta mutatæ ter quinque volumina formæ in patrium sermonem converterit, ne, si Latinè legeret, ex Ovidii scriptis sordes & barbariem colligeret beata pueri vena, quæ jam tum ad exemplum Maronis properabat.* Balzac n'ignoroit point le goût bisarre de ce personnage. *Je savois*, dit-il, (*k*) *que sous le Pontificat de Leon X. un Gentilhomme* (*l*) *Venitien, estimé extraordinairement par Fracastor, & du nom duquel il a nommé son Dialogue de la poëtique, avoit de coustume le jour de la feste de sa naissance de brusler solennellement les œuvres de Martial, & d'en faire un sacrifice annuel aux Manes & à la memoire de Catulle. Et je n'ignorois pas qu'un autre delicat du mesme temps soustenoit que la corruption de la langue avoit commencé en la personne d'Ovide, dont il traduisit tout exprés les Metamorphoses, pour l'usage de son fils; afin qu'il pust apprendre la fable, sans danger de la locution; & qu'en cherchant les richesses de la poësie, il ne hazardast pas la noblesse du stile dans une lecture contagieuse.* Scaliger (*m*) remarque que Pierre Victorius & Lambin ont fort meprisé Ovide. Un autre savant Critique (*n*) sans nommer personne se plaint de ce même goût.

(C) *Mal leur cour à Alfonse Roi de Naples.*] Ce Prince étant avec son armée au voisinage de Sulmone, demanda s'il étoit certain qu'Ovide y fût né. Et comme on lui eut repondu que cela étoit certain, il salua cette ville, & temoigna sa reconnoissance au Genie d'un païs qui avoit produit un si grand Poëte. Il ajoûta qu'il renonceroit volontiers à une partie de ses Etats, pour faire revivre cet homme-là, dont la memoire lui étoit plus chere que la possession de l'Abruzze. *Urbem salutavit, gratiasque genio loci egit, in quo tantus olim poëta genitus esset, de cujus laudibus cum non pauca disseruisset, tandem fama ejus magnitudine commotus: Ego, inquit, huic regioni quæ non parva regni Neapolitani, nec contemnenda pars est, libenter cesserim, si temporibus meis datum esset hunc poëtam ut haberent, quem mortuum pluris ipse faciam, quam omnis Aprutii dominatum* (*o*).

(D) *A l'endroit où je censure Mr. Moreri.*] Sa I. faute est de mal raporter le distique où nôtre Poëte declare qu'il fera honneur à sa patrie.

Mantua (*p*) *Virgilio gaudet, Verona Catullo,*
Pelignæ (*q*) *dicar gloria gentis* (*r*) *ego.*

En II. lieu c'est un barbarisme effroyable, que de dire qu'*il étoit de* (*s*) *la famille equestre.* III. Il n'est pas vrai qu'il dise *au* 1. *des Tristes*, Eleg. 2. qu'*étant jeune il porta les armes sous Marc Varron, quand il fit le voyage d'Asie.* Les

2.

(*a*) Utque hæc, sic utinam defendere cetera posses, Scis aliud quod te læserit, esse magis. *Ovidius, de Ponto, lib.* 3. *epist.* 3.

(*b*) Cur aliquid vidi? cur noxia lumina feci? Cur imprudenti cognita culpa mihi est? Inscius Actæon vidit sine veste Dianam, Præda fuit canibus non minus ille suis. *Id. lib.* 2. *Tristium.*

(*c*) Inscia quod crimen viderunt lumina plector: Peccatumque oculos est habuisse meum. *Id. ibid. lib.* 3. *eleg.* 5.

(*d*) Perdiderint cum me duo crimina, carmen & error, Alterius facti culpa silenda mihi est. *Id. ibid. lib.* 2. Et quid præterea peccarim quærere noli, Ut pateat sola culpa sub arte mea. *Id. lib.* 2. *de Ponto, epist.* 9.

(*e*) *Brietius, de Poët. Lat.*

(*f*) *Sueton. in Calig. c.* 23.

(*g*) *Dans la Vie d'Ovide.*

(*h*) *Dans ses notes sur les derniers vers du* 3. *livre* de arte amandi, *qu'il n'a point traduits en François, tant ils sont sales.*

* *Ovidius, lib.* 3. *Tristium. eleg.* 10.

† *Id. ibid. l.* 1. *eleg.* 3. *& alibi.*

(*i*) *Passeratius, Orat. & prefat. p. m.* 218. 219.

(*k*) *Oeuvres diverses, p. m.* 406.

(*l*) *Il s'apelloit André Naugerius. Voyez Strada* prolus. 5. lib. 2. p. m. 334. 335.

(*m*) Petrus Victorius de Ovidio non veritus sit dicere, eum ut oratione & versibus, ita vita & moribus enervatum . . . Non longe ab hac temeraria sententia discedit Dionysius Lambinus, qui imperitissime eum malum Latinitatis auctorem vocat. *Scalig. in Confutat. fab. Burdonum p.* 217.

(*n*) *Muret sur Seneque,* Quæst. nat. l. 3. c. 27.

(*o*) *Jovianus Pontanus de Principe, fol.* 54. *verso Oper. to.* 1. *edit. Florent.* 1520. *in* 8.

(*p*) *Ovid. Amor. l.* 3. *eleg.* 15.

(*q*) *Ovide étoit de Sulmone au païs des Peligniens.*

(*r*) *Au lieu d'*ego, *il y a* ero *dans Moreri.*

(*s*) *On a corrigé cela dans l'édition de Hollande.*

2. vers * que Moreri cite ne contiennent point cela. Les meilleures éditions mettent *non loca visa prius*, au lieu de *non mihi visa prius* : ces deux leçons reviennent à la même chose, ainsi je ne vois pas comment Ciofanus qui a suivi la seconde, a pu trouver dans ce distique la preuve de ce qu'il venoit de dire, qu'Ovide (*a*) porta les armes sous Marc Varron, avec lequel il s'en alla en Asie, & qu'en étant revenu, il fit un voyage à Athenes pour y étudier. Chacun voit que ce distique ne sauroit prouver ni qu'Ovide ait porté les armes sous Marc Varron, ni qu'il ait été en Asie avec lui, ni qu'il ait fait ce voyage avant que d'aller à Athenes. Le Poëte priant les Dieux de faire cesser la tempête, leur represente entre autres choses qu'il est sur mer pour un sujet affligeant, pour s'en aller dans la Scythie, & non pas pour aller ou dans la Grece, ou dans quelque lieu qu'il eût deja vu. IV. Il n'est pas vrai qu'*au sentiment de Seneque*, il ait *plaidé quelques causes* dans le barreau. Quand on cite Seneque tout court, on pretend citer le Philosophe, & sans doute Mr. Moreri n'a point eu d'autre pretention : cependant on ne trouve rien dans Seneque le Philosophe qui puisse prouver qu'Ovide ait plaidé. On trouveroit plûtôt cela dans le pere de Seneque, mais il s'en faut bien qu'on ne l'y trouve ; car on y voit seulement que nôtre Poëte étudia l'art oratoire sous Arellius Fuscus, & qu'il declama dans son école avec beaucoup de succés. (*b*) *Hanc controversiam memini me videre* Nasonem *declamare apud Rhetorem Arellium Fuscum cujus auditor fuit.* . . . *Oratio ejus jam tum nihil aliud poterat videri quam solutum carmen. Adeo autem studiose Latronem audivit, ut multas ejus sententias in versus suos transtulerit.* . . . *Tunc autem cum studeret, habebatur bonus declamator. Hanc certe controversiam ante Arellium Fuscum declamavit, ut mihi videbatur longe ingeniosius, excepto eo quod sine certo ordine per locos discurreret.* Mr. Moreri est aparemment redevable de cette faute à Mr. l'Abbé de Marolles (*c*), qui a cité Seneque pour prouver qu'Ovide a plaidé dans le barreau. Le fait est certain, mais au lieu de recourir au pretendu temoignage de Seneque, il faloit citer Ovide même, qui assûre qu'il a soutenu la cause de quelques personnes accusées au Tribunal des Centumvirs, & qu'ayant été choisi pour arbitre de quelques procés, il les termina en homme d'honneur.

Nec (*d*) *male commissa est nobis fortuna reorum*
Usque decem decies inspicienda viris.
Res quoque privatas statui sine crimine judex ;
Deque mea fassa est pars quoque victa fide.

V. On n'a pas dû dire qu'*après la mort de son pere il s'adonna entierement à la poësie* ; car il ne marque point cette circonstance dans le recit de sa conduite. Il dit seulement (*e*) que pour deferer aux remontrances de son pere, il refrena dans son enfance l'inclination à faire des vers, & qu'il s'attacha aux emplois qui convenoient aux jeunes gens de sa condition. Il (*f*) remarque même la mort de son frere aîné, comme une chose qui preceda son retour sur le Parnasse ; mais il ne dit rien de semblable touchant la mort de son pere. Comment eût-il pu en parler ainsi, puis qu'il reconoît qu'il se rengagea bien-tôt à la poësie, & que son pere (*g*) vêcut 90. ans ? VI. L'Empereur ne l'*envoya* point *en exil dans la Province de Pont en Asie.* Il le relegua à Tomes ville d'Europe sur le Pont

* *Les voici :* Non peto quas quondam petii studiosus Athenas, Oppida non Asiæ, non mihi visa prius.

(*a*) Sub M. Varrone, qui cum Asiam petiit militavit : inde reversus studii causa Athenas se contulit. Qua de re sic habet Trist. *Non peto quas quondam &c.* Hercules Ciofanus in Vita Ovidii.

(*b*) *Seneca pater, controvers.* 10. *sive* 2. *libri* 2. *p. m.* 153.

(*c*) *Dans la Vie d'Ovide.*

(*d*) *Ovid. Trist. lib.* 2. *p. m.* 150.

(*e*) Sæpe pater dixit, studium quid inutile tentas? Mæonides nullas ipse reliquit opes. Motus eram dictis, totoque Helicone relicto, Scribere conabar verba soluta modis. Sponte sua carmen numeros veniebat ad aptos, Et quod tentabam scribere, versus erat. *Ovidius, Trist. l.* 4. *eleg.* 10.

(*f*) *Idem ibid.*

(*g*) *Id. ib.*

Euxin, vers les embouchures du Danube. VII. Il ne faloit pas raporter sans la censurer, l'opinion de ceux qui disent *que ce fut pour avoir fait l'amour à Julie fille d'Auguste, qu'il aimoit sous le nom de Corinne.* Cette opinion est fort ancienne, Sidonius Apollinaris l'aprouve.

Et * *te carmina per libidinosa*
Notum Naso tenet, Tomosque missum,
Quondam Cæsareæ nimis puellæ
Falso nomine subditum Corinnæ.

Mais Alde Manuce (*h*) l'a refutée par trois raisons. La premiere est qu'Ovide ne cesse de repeter que son exil vient de deux causes, savoir de ses vers galans, & d'une faute qu'il ne dit pas, (*i*) & qui fut fortuite & involontaire. C'est ce qu'on ne pourroit dire d'un commerce de galanterie lié avec la fille d'Auguste, & poussé jusques à la jouïssance. Nôtre Poëte en vint jusques-là avec sa Corinne, comme il nous l'aprend lui-même †.

Singula (*k*) *quid referam ? nil non laudabile vidi :*
Et nudam pressi corpus ad usque meum.
Cætera quis nescit ? lassi requievimus ambo.
Proveniant medii sic mihi sæpe dies.

La seconde raison d'Alde Manuce est empruntée de ce qu'Ovide étoit fort jeune quand il servoit sa Corinne,

Carmina (*l*) *cum primùm populo juvenilia legi ;*
Barba resecta mihi bisve semelve fuit.
Moverat ingenium totam cantata par Urbem
Nomine non verò dicta Corinna mihi.

Voilà des vers qui signifient qu'Ovide n'avoit qu'environ 20. ans, lors qu'il chanta ses amours pour la pretenduë Corinne. Or il en avoit 50. lors qu'Auguste l'exila. Quelle aparence que cet Empereur ait été si lent à decouvrir le commerce de sa fille avec un Poëte, & à le punir ? Enfin Manuce remarque qu'Ovide n'eût point fait mention de sa Corinne avec tant de complaisance dans les vers qu'on vient de lire, si elle eût été la cause de la disgrace qu'il deplore si tristement. VIII. Je ne conois point ceux qui ont dit *qu'il s'adressoit à Livie* femme d'Auguste, *& que ce fut pour elle qu'il composa son art d'aimer.* Ils meritoient d'être refutez plus fortement que Sidonius Apollinaris. IX. Ceux qui disent que la *ville nommée Tomes* auprès de laquelle *il fut enterré*, s'apelle aujourd'hui (*m*) Kiour, ne se trompent pas moins grossierement, que ceux qui disent qu'elle se nomme Tomisuar. C'est pourquoi Mr. Moreri ne devoit pas raporter ces choses, sans avertir son lecteur qu'elles sont fausses. La ville de Tomes où Ovide fut relegué étoit (*n*) en deçà du Danube à l'égard de l'Italie. Cela ne convient ni à Kiovie située sur le Borysthene, ni à Temiswar, ville de Transilvanie. X. Ce que Moreri raporte touchant le tombeau d'Ovide trouvé *à Sabarie ou Stain en Autriche sur la Save* est tout plein de faussetez, comme je le ferai voir un jour. XI. Ce fut en l'an 1540. & non pas en l'an 1548. que la Reine de Hongrie montra la plume de nôtre Poëte. (*o*) *Isabella Pannoniæ Regina circiter annum* M. D. X L. *Ovidii calamum ex argento Taurum, quæ est urbs inferioris Pannoniæ, ostendit Petro Angelio Bargæo, qui hoc ipsum mihi narravit, cum hac inscriptione* OVIDII NASONIS CALAMUS ; *qui non multo ante id tempus sub quibusdam antiquis ruinis fuerat repertus. Eum Regina ipsa plurimi faciebat, & veluti rem sacram, carum habebat.* J'ai dit dans l'article de cette Reine qu'elle étoit savante.

* *Carm.* 23. *v.* 157. *Savaron aprouve cette opinion not. ib. & in epist.* 10. *l.* 2.

(*h*) *In vita Ovidii.*

(*i*) *Voyez la remarque A, lettres b & c.*

† *Il se flatoit d'être le pere de l'enfant dont elle étoit grosse ;* Et tamen aut ex me conceperat, aut ego credo Est mihi pro facto sæpe, quod esse potest. *Ovid. Amor. l.* 2. *eleg.* 13.

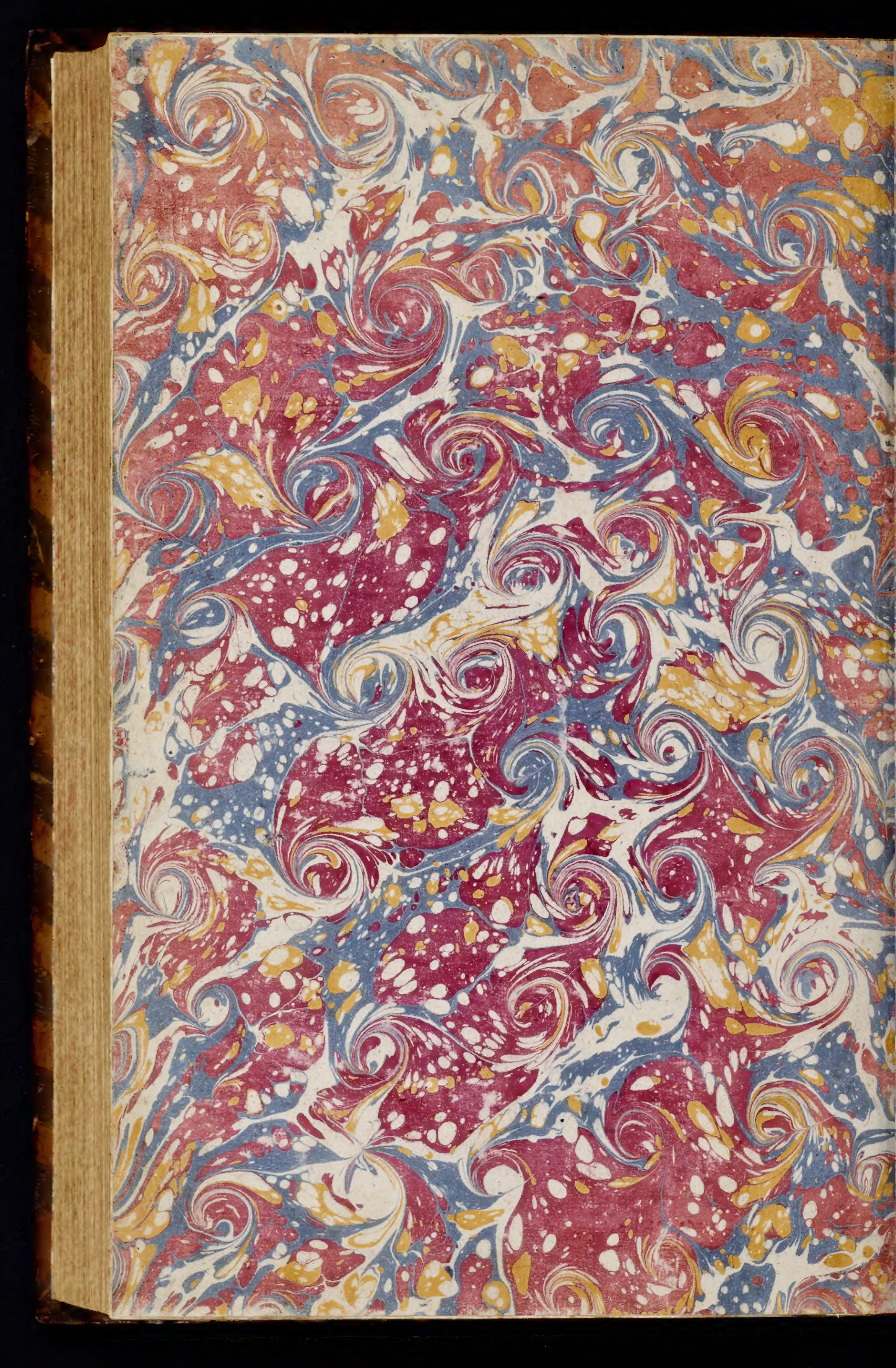
(*k*) *Ovid. in Amorib. lib.* 1. *eleg.* 5.

(*l*) *Id. lib.* 4. *Trist. eleg.* 10.

(*m*) *Il faloit dire* Kiow, *ou* Kiovie. *Hofman a dit aussi* Kiour. *Mr. de Marolles dans la Vie d'Ovide a dit* Kiovie.

(*n*) Ne timeam gentes quas non bene submovet Ister. *Id. ibid. lib.* 2. *Voyez aussi lib.* 3. *eleg.* 10.

(*o*) *Hercules Ciofanus in Vita Ovid. i. p. m.* 29.




RARE 84-B
FOLIO 18198
V.3
GETTY CENTER LIBRARY

